PUISSANCE DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS

CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION—SEIZIÈME LÉGISLATURE

18-19 GEORGE V, 1928

EN TROIS VOLUMES

Volume I: Pages 1-1225 **Volume II: Pages 1227-2647**
Volume III: Pages 2649-4120

VOL. CLXXVII

EMBRASSANT L'INTERVALLE DU 26 JANVIER 1928 AU 12 MARS DE LA MÊME ANNÉE

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

MEMBRES DU CABINET

DU

TRÈS HON. WILLIAM LYON MACKENZIE KING,

C.M.G., M.A., LL.B., LL.D.

DEUXIÈME SESSION DE LA SEIZIÈME LÉGISLATURE

1928

Premier ministre, Président du Conseil Privé, Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures	Le très hon. WILLIAM LYON MACKENZIE KING, C.M.G., M.A., LL.B., LL.D.
Ministre d'Etat	L'hon. RAOUL DANDURAND, C.R., LL.D., Leader du Sénat.
Ministre de la Justice et Procureur général	L'hon. ERNEST LAPOINTE, C.R. B.A., LL.B.
Ministre des Finances	L'hon. JAMES ALEXANDER ROBB.
Ministre de l'Intérieur; Ministre des Mines et Surintendant général des Affaires indiennes	L'hon. CHARLES STEWART.
Ministre de l'Agriculture	L'hon. WILLIAM RICHARD MOTHERWELL.
Ministre de la Santé publique et du Rétablissement civil des soldats	[1]L'hon. JAMES HORACE KING, M.D., C.M., F.A.C.S.
Ministre de la Marine et des Pêcheries	L'hon. PIERRE-JOSEPH-ARTHUR CARDIN.
Ministre des Chemins de fer et des Canaux	L'hon. CHARLES AVERY DUNNING.
Ministre des Travaux publics	L'hon, JOHN CAMPBELL ELLIOTT, K.C., B.C.L., D.C.L.
Solliciteur général	L'hon. LUCIEN CANNON, C.R.
Ministre des Postes	L'hon. PIERRE-JEAN VENIOT.
Ministre du Revenu national	L'hon. WILLIAM DAUM EULER.
Secrétaire d'Etat	L'hon. FERNAND RINFRET, B.A.
Ministre du Commerce	L'hon. JAMES MALCOLM.
Ministre de l'Immigration et de la Colonisation	L'hon. ROBERT FORKE.
Ministre du Travail	L'hon. PETER HEENAN.
Ministre de la Défense nationale	Colonel l'hon. JAMES LAYTON RALSTON, C.M.G., D.S.O., K.C., D.C.L.

---

[1] Les départements de la Santé publique et du Rétablissement civil des soldats ont été réunis le 11 juin 1928 sous le nom de "Département des Pensions et de la Santé nationale".

CHAMBRE DES COMMUNES

Orateur ..... L'hon. Rodolphe Lemieux, C.R., B.C.L., LL.D.
Orateur suppléant ..... John Frederick Johnston.

Greffier de la Chambre ..... Arthur Beauchesne, C.R., M.A., M.S.R.C.
Greffier suppléant ..... Thomas Munro Fraser, LL.B.

Sergent d'Armes ..... Lieut.-Col. H. W. Bowie.
Sergent d'Armes suppléant ..... Edouard Taschereau.

Rédacteur des Débats ..... George Simpson.
Corédacteur des Débats ..... Earl C. Young.
Corédacteur français ..... Marcel Gabard.

Traducteur en chef: Léon Gérin, LL.B. M.S.R.C.

Traducteurs: Wilfrid Gascon, Lt.-Colonel Rodolphe Girard, L.-J. D'Astous, J.-P. Chevassu, P.-M. Bernard, Jean Dumont, E. Fauteux, H. Vallières, Th. J. Keliher, W. Baril, A.-H. Beaubien, A. Cinq-Mars, E. Schenck, P. Daviault.

COMITÉ SPÉCIAL DU COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉBATS

MM. Bouchard, Church, Elliott, Hocken, Lacombe, Macdougall, Marcil, Millar, Preston, Prévost, Rinfret, Young (Weyburn).

Président: L'hon. Charles Marcil, LL.D.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

Membres de la Chambre des Communes

Deuxième Session de la seizième législature

ADSHEAD, (HERBERT BEALEY), Calgary-Est.
ALLAN (HUGH), Oxford-Nord.
ANDERSON (ALEXANDER JAMES), Toronto-High-Park.
ANDERSON (ROBERT KING), Halton.
ARTHURS (JAMES), Parry Sound.
AUGER (LOUIS-MATHIAS), Prescott.

BALDWIN (WILLIS KEITH), Stanstead.
BANCROFT (LELAND PAYSON), Selkirk.
BARBER (HARRY JAMES), Fraser Valley.
BEAUBIEN (A.-L.), Provencher.
BELL (CHARLES WILLIAM), Hamilton-Ouest.
BELL (LESLIE GORDON), St-Antoine.
BELL (THOMAS), St-Jean-Albert.
BENNETT (Hon. R. B.), Calgary-Ouest.
BENOIT (ALDÉRIC JACQUES), St-Jean-Iberville.
BETTEZ (ARTHUR), Trois-Rivières-St-Maurice.
BIRD (T. W.), Nelson.
BISSETT (EDGAR DOUGLAS RICHMOND), Springfield.
BLACK (GEORGE), Yukon.
BLACK (L'hon WILLIAM ANDERSON), Halifax.
BLANCHARD (STANISLAS), Restigouche-Madawaska.
BLATCHFORD (KENNETH ALEXANDER), Edmonton-Est.
BOCK (WM GEORGE), Maple Creek.
BOIVIN (PIERRE-ERNEST), Shefford.
BOTHWELL (CHARLES EDWARD), Swift Current.
BOUCHARD (GEORGES), Kamouraska.
BOUCHER (AIMÉ), Yamaska.
BOULANGER (OSCAR-L.), Bellechasse.
BOURASSA (HENRI), Labelle.
BOURGEOIS (ALFRED-E.), Kent (N.-B.).
BOWEN (FRED W.), Durham.
BOWMAN (BENIAH), Algoma-Est.
BOYS (WILLIAM ALVES), Simcoe-Nord.
BRADETTE (JOSEPH A.), Témiskamingue-Nord.
BRADY (JAMES CHARLES), Skeena.
BROWN (JOHN LIVINGSTONE), Lisgar.
CAHAN (CHARLES HAZLITT), St-Laurent-St-Georges.
CAHILL (FRANK S.), Pontiac.
CAMPBELL (MILTON N.), Mackenzie.
CANNON (L'hon. LUCIEN), Dorchester.
CANTLEY (THOMAS), Pictou.
CARDIN (L'hon. PIERRE J.-A.), Richelieu.
CARMICHAEL (ARCHIBALD M.), Kindersley.
CASGRAIN (PIERRE-F.), Charlevoix-Saguenay.
CASSELMAN (ARZA CLAIR), Grenville-Dundas.
CAYLEY (T. M.), Oxford-Sud.
CHAPLIN (L'hon. JAMES DEW), Lincoln.
CHARTERS (SAMUEL), Peel.
CHEVRIER (EDGAR-RODOLPHE-EUGÈNE), Ottawa.
CHURCH (THOMAS LANGTON), Toronto-Nord-Ouest.
CLARK (JOHN ARTHUR), Vancouver-Burrard.
COOTE (GEORGE GIBSON), Macleod.
COTNAM (IRA DELBERT), Renfrew-Nord.
COWAN (DONALD JAMES), Port Arthur-Thunder Bay.

DELISLE (MICHEL-SIMÉON), Portneuf.
DENIS (J.-ARTHUR), St-Denis.
[1]DENIS (JEAN-JOSEPH), Joliette.
DESAULNIERS (ARTHUR-L.), Champlain.
DESCOTEAUX (JOSEPH-F.), Nicolet.
DESLAURIERS (HERMAS), Ste-Marie.
DICKIE (CHARLES HERBERT), Nanaimo.
DIONNE (GEORGES-L.), Matane.
DONNELLY (THOMAS), Willow Bunch.
[2]DRAYTON (L'hon. Sir HENRY LUMLEY), Kt.--York-Ouest.
DUBUC (JULIEN-EDOUARD-ALFRED), Chicoutimi
DUFF (WILLIAM), Antigonish-Guysborough.
DUNNING (L'hon CHARLES AVERY), Regina.
DUSSAULT (J.-E.), Lévis.

EDWARDS (ALEXANDER MCKAY), Waterloo-Sud.
EDWARDS (GORDON CAMERON), Ottawa.
EDWARDS (L'hon. JOHN W.), Frontenac-Addington.
ELLIOTT (L'hon. JOHN CAMPBELL), Middlesex-Ouest.

[1] Démissionnaire, 3 novembre 1928.
[2] Démissionnaire, 23 avril 1928; James Earl Lawson, élu par acclamation, 29 octobre 1928.

EMBURY (ALEX T.), Hastings-Peterborough.
ERNST (WILLIAM GORDON), Queen-Lunenburg.
ESLING (WILLIAM KEMBLE), Kootenay-Ouest.
EULER (L'hon. WILLIAM D.), Waterloo-Nord.
EVANS (JOHN), Rosetown.

FAFARD (J.-FERNAND), L'Islet.
FANSHER (BURT WENDELL), Lambton-Est.
FANSHER (WILLIAM RUSSELL), Last Mountain.
FISET (SIR EUGÈNE), Kt. Rimouski.
FONTAINE (JOSEPH-ELOI), Hull.
FORKE (L'hon. ROBERT), Brandon.
FOSTER (ALBION R.), Victoria-Carleton.
FRASER (JOHN ANDERSON), Caribou.

GARDINER (ROBERT), Acadia.
GARLAND (EDWARD J.), Bow River.
GARLAND (WILLIAM FOSTER), Carleton.
GEARY (GEORGE REGINALD), Toronto-Sud.
GERSHAW (FREDERICK WILLIAM), Medicine Hat.
GERVAIS (THÉODORE), Berthier-Maskinongé.
GIROUARD (WILFRID), Drummond-Arthabaska.
GLEN (JAMES ALLISON), Marquette.
GOODISON (WILLIAM THOMAS), Lambton-Ouest.
GOTT (ECCLES JAMES), Essex-Sud.
GOULET (ALFRED), Russell.
GRIMMER (ROBERT WATSON), Charlotte.
GUERIN (J. J. E.), Ste-Anne.
GUTHRIE (L'hon. HUGH), Wellington-Sud.

HALL (WALTER ALLAN), Bruce-Sud.
HANSON (RICHARD B.), York-Sunbury.
HARRIS (JOSEPH HENRY), Toronto-Scarborough.
HAY (FRANCIS WELLINGTON), Perth-Nord.
HEAPS (ABRAHAM ALBERT), Winnipeg-Nord.
HEENAN (L'hon. PETER), Kenora-Rainy River.
HEPBURN (MITCHELL FREDERICK), Elgin-Ouest.
HOCKEN (HORATIO CLARENCE), Toronto-Centre-Ouest.
HODGINS (ADAM KING), Middlesex-Est.
HOWARD (CHARLES B.), Sherbrooke.
HOWDEN (JOHN POWER), St-Boniface.
HUBBS (JOHN), Prince-Edward-Lennox.

ILSLEY (JAMES LORIMER), Hants-King.
IRVINE (WILLIAM), Wetaskiwin.

JACOBS (SAMUEL WILLIAM), Cartier.
JELLIFF (LINCOLN HENRY), Lethbridge.
JENKINS (ROBERT HAROLD), Queen.
JOHNSTON (J. FRED), Long Lake.
JOHNSTONE (LEWIS WILKIESON), Cap-Breton-Nord-Victoria.
JONES (L'hon. GEORGE BURPEE), Royal.

KAISER (THOMAS ERLIN), Ontario.
KAY (W. FREDERIC), Brome-Missisquoi.
KELLNER (DONALD F.), Athabaska.
KENNEDY (DONALD M.), Rivière-de-la-Paix.
KING (L'hon. JAMES H.), Kootenay-Est.
KING, (Le très hon. W. L. MACKENZIE), Prince Albert.

LACOMBE (LIGUORI), Laval-Deux-Montagnes.
LACROIX (EDOUARD), Beauce.
LADNER (LEON JOHNSON), Vancouver-Sud.
LAFLAMME (LÉO K.), Montmagny.
LANCTÔT (ROCH), Laprairie-Napierville.
LANGLOIS (J.-V.-AIMÉ), Chambly-Verchères.
LANG (MALCOLM), Temiskamingue-Sud.
LAPIERRE (E.-A.), Nipissing.
LAPOINTE (L'hon. ERNEST), Québec-Est.
LAVIGUEUR (HENRI-E.), Québec-Montmorency.
LEMIEUX (L'hon. RODOLPHE), Gaspé.
LENNOX (T. HERBERT), York-Nord.
LETELLIER (J.-ETIENNE), Compton.
LOVIE (WILLIAM JAMES), Macdonald.
LUCAS (WILLIAM THOMAS), Camrose.
LUCHKOVICH (MICHAEL), Vegreville.

MACDONALD (ARCHD. J.), Glengarry.
MACDONALD (FINLAY), Cap-Breton-Sud.
MACDONALD (L'hon. JOHN A.), King.
MACDONALD (JOHN A), Richmond-Cap-Breton-Ouest.
MACDOUGALL (ISAAC DUNCAN), Inverness.
MACLAREN (MURRAY), St.-Jean-Albert.
MACLEAN (ALFRED EDGAR), Prince.
MACNUTT (GEORGE TAYLOR), Colchester.
MACPHAIL (AGNES C.), Grey-Sud-Est.
MCDIARMID (JOHN STEWART), Winnipeg-Sud.
MCGIBBON (PETER), Muskoka-Ontario.
MCGREGOR (ROBERT HENRY), York-Sud.
MCINTOSH (CAMERON ROSS), Battleford-Nord.
MCKENZIE (ROBERT), Assiniboia.
MCLEAN (MALCOLM), Melfort.

MCMILLAN (THOMAS), Huron-Sud.
MCPHEE (GEORGE W.), Yorkton.
MCPHERSON (EWEN ALEXANDER), Portage-la-Prairie.
MCQUARRIE (WILLIAM GARLAND), New-Westminster.
MCRAE (ALEXANDER DUNCAN), Vancouver-Nord
MALCOLM (L'hon. JAMES), Bruce-Nord.
MALONEY (MARTIN J.), Renfrew-Sud.
MANION (L'hon. ROBERT JAMES), Fort-William.

MARCIL (L'hon. CHARLES), Bonaventure.
MATTHEWS (R. C.), Toronto-Centre-Est.
MAYBEE (MILTON EDGAR), Northumberland (O.).
MERCIER (JOSEPH-A.), Laurier-Outremont.
MERCIER (PAUL), St-Henri.
MILLAR (JOHN), Qu'Appelle.
MILNE (ROBERT), Neepawa.
MORIN (GEORGES DORÈZE), Bagot.
MORIN (L.-S.-RENÉ), St-Hyacinthe-Rouville.
MORRISSY (CHARLES JOSEPH), Northumberland (N.-B.).
MOTHERWELL (L'hon. WILLIAM R.), Melville.

NEILL (ALAN WEBSTER), Comox-Alberni.

ODETTE (EDMOND GEORGE), Essex-Est.

PARENT (GEORGES), Québec-Ouest.
PECK (EDWARD ARMOUR), Peterborough.
PERLEY (L'hon. sir GEORGE HALSEY), K.C.M.G., Argenteuil.
PERRAS (F. W.), Wright.
PETTIT (GEORGE-H.), Welland.
POULIOT (JEAN-FRANÇOIS), Témiscouata.
POWER (CHARLES GAVAN), Québec-Sud.
PRESTON (RICHARD FRANKLIN), Lanark.
PRÉVOST (JULES-EDOUARD), Terrebonne.
PRICE (OTTO BAIRD), Westmoreland.

QUINN (FELIX PATRICK), Halifax.

RALSTON (L'hon. J. L.), Shelburne-Yarmouth.
RAYMOND (MAXIME), Beauharnois.
RENNIE (GEORGE SEPTIMUS), Hamilton-Est.
RHÉAUME (JOSEPH-T.), Jacques-Cartier.
RINFRET (L'hon. FERNAND), St-Jacques.
ROBB (L'hon. JAMES ALEXANDER), Châteauguay-Huntingdon.
ROBERGE (EUSÈBE), Mégantic.
ROBINSON (SIDNEY C.), Essex-Ouest.
ROBITAILLE (CLÉMENT), Maisonneuve.
ROSS (ARTHUR EDWARD), Kingston-Ville.
ROSS (J. GORDON), Moose Jaw.
ROWE (WM. EARL), Dufferin-Simcoe.
RUTHERFORD (JAMES WARREN), Kent (Ont.).
RYCKMAN (L'hon. EDMOND BAIRD), Toronto-Est.
RYERSON (ROBERT EDWY), Brantford-Ville.

ST-PÈRE (EDOUARD-CHARLES), Hochelaga.
SANDERSON (FREDERICK GEORGE), Perth-Sud.
SÉGUIN (PAUL-ARTHUR), L'Assomption-Montcalm.
SENN (MARK CECIL), Haldimand.
SHORT (HARRY B.), Digby-Annapolis.
SIMPSON (THOMAS EDWARD), Algoma-Ouest.
SINCLAIR (DUNCAN), Wellington-Nord.
SINCLAIR (L'hon. JOHN EWEN), Queen.
SMITH (ARNOLD NEILSON), Stormont.
SMITH (ROBERT K.), Cumberland.
SMOKE (FRANKLIN), Brant.
SPEAKMAN (ALFRED), Red Deer.
SPENCE (DAVID), Parkdale.
SPENCER (HENRY ELVINS), Battle River.
SPOTTON (GEORGE), Huron-Nord.
STEEDSMAN (JAMES), Souris.
STEVENS (L'hon. HENRY HERBERT), Vancouver-Centre.
STEWART (L'hon. CHARLES A.), Edmonton-Ouest.
STEWART (HUGH ALEXANDER), Leeds.
STINSON (THOMAS HUBERT), Victoria (O.).
STIRLING (GROTE), Yale.
SYLVESTRE (ARMAND), Lac-Saint-Jean.

TAYLOR (WILLIAM HORACE), Norfolk-Elgin.
TELFORD (WILLIAM PATTISON), Grey-Nord.
THOMPSON (ALFRED BURKE), Simcoe-Est.
THORSON, (JOSEPH THORARANN), Winnipeg-Centre-Sud.
TOBIN (EDMUND WILLIAM), Richmond-Wolfe.
[1]TOLMIE (L'hon. SIMON FRASER), Victoria (C.-A.).
TOTZKE, (ALBERT FREDERICK), Humboldt.
TUMMON (WILLIAM ERNEST), Hastings-Sud.

VALLANCE (JOHN), Battleford-Sud.
VENIOT (L'hon. PIERRE-JEAN), Gloucester.
VERVILLE (J.-ACHILLE), Lotbinière.

WARD (WILLIAM JOHN), Dauphin.
WHITE (JOHN FRANKLIN), London.
WHITE (ROBERT SMEATON), Mont-Royal.
WILSON (GORDON CROOKS), Wentworth.
WILSON (LAWRENCE A.), Vaudreuil-Soulanges.
WOODSWORTH (JAMES S.), Winnipeg-Centre-Nord.

YOUNG (A. MACGILLIVRAY), Saskatoon.
YOUNG (EDWARD JAMES), Weyburn.
YOUNG (NEWTON MANLY), Toronto-Nord-Est.

[1] Démissionnaire, 5 juin 1928.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

CIRCONSCRIPTIONS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième Session de la seizième législature

ACADIA.—Gardiner (Robert).
ALGOMA-EST.—Bowman (Beniah).
ALGOMA-OUEST.—Simpson (Thomas Edward).
ANTIGONISH-GUYSBOROUGH.—Duff (William).
ARGENTEUIL.—Perley (L'hon. sir George Halsey), K.C.M.G.
ASSINIBOÏA.—McKenzie (Robert).
ATHABASKA.—Kellner (Donald F.).

BAGOT.—Morin (Georges Dorèze).
BATTLEFORD-NORD.—McIntosh (Cameron Ross).
BATTLEFORD-SUD.—Vallance (John).
BATTLE RIVER.—Spencer (Henry Elvins).
BEAUCE.—Lacroix (E.).
BEAUHARNOIS.—Raymond (Maxime).
BELLECHASSE.—Boulanger (Oscar-L.).
BERTHIER-MASKINONGÉ.—Gervais (Théodore).
BONAVENTURE.—Marcil (L'hon. Charles).
BOW RIVER.—Garland (Edward J.).
BRANDON.—Forke (L'hon. Robert.).
BRANT.—Smoke (Franklin).
BRANTFORD VILLE.—Ryerson (Robert Edwy).
BROME-MISSISQUOI.—Kay (W. Frederic).
BRUCE-NORD.—Malcolm (L'hon. James).
BRUCE-SUD.—Hall (Walter Allan).

CALGARY-EST.—Adshead (Herbert Bealey).
CALGARY-OUEST.—Bennett (L'hon. R. B.).
CAMROSE.—Lucas (William Thomas).
CAP-BRETON-NORD-VICTORIA.—Johnstone (Lewis Wilkieson).
CAP-BRETON-SUD.—MacDonald (Finlay).
CARIBOU.—Fraser (John Anderson).
CARLETON.—Garland (William Foster).
CARTIER.—Jacobs (Samuel William).
CHAMBLY-VERCHÈRES.—Langlois (J.-V.-Aimé).
CHAMPLAIN.—Desaulniers (Arthur-L.).
CHARLEVOIX-SAGUENAY.—Casgrain (Pierre-F.).
CHARLOTTE.—Grimmer (Robert Watson).
CHÂTEAUGUAY - HUNTINGDON.—Robb (L'hon. James Alexander).
CHICOUTIMI.—Dubuc (Julien-Edouard-Alfred).
COLCHESTER.—MacNutt (George Taylor).
COMOX-ALBERNI.—Neill (Alan Webster).
COMPTON.—Letellier (J.-Etienne).
CUMBERLAND.—Smith (Robert K.).

DAUPHIN.—Ward (William John).
DIGBY-ANNAPOLIS.—Short (Harry B.).
DORCHESTER.—Cannon (L'hon. Lucien).
DRUMMOND-ARTHABASKA.—Girouard (Wilfrid).
DUFFERIN-SIMCOE.—Rowe (Wm. Earl).
DURHAM.—Bowen (Fred W.).

EDMONTON-EST.—Blatchford (Kenneth Alexander).
EDMONTON-OUEST.—Stewart (L'hon. Charles A.).
ELGIN-OUEST.—Hepburn (Mitchell Frederick).
ESSEX-EST.—Odette (Edmond George).
ESSEX-SUD.—Gott (Eccles James).
ESSEX-OUEST.—Robinson (Sidney C.).

FORT-WILLIAM.—Manion, (L'hon. Robert James).
FRASER VALLEY.—Barber (Harry James).
FRONTENAC-ADDINGTON.—Edwards (L'hon. J. W.).

GASPÉ.—Lemieux (L'hon. Rodolphe).
GLENGARRY.—MacDonald (Archd. J.).
GLOUCESTER.—Veniot (L'hon. Pierre-Jean).
GRENVILLE-DUNDAS.—Casselman (Arza Clair).
GREY-NORD.—Telford (William Pattison).
GREY-SUD-EST.—Macphail (Agnes C.).

HALDIMAND.—Senn (Mark Cecil).
HALIFAX.—Black (L'hon. William Anderson).
Quinn (Felix Patrick).
HALTON.—Anderson (Robert King).
HAMILTON-EST.—Rennie (George Septimus).
HAMILTON-OUEST.—Bell (Charles William).
HANTS-KING.—Ilsley (James Lorimer).
HASTINGS-PETERBOROUGH.—Embury (Alexander T.) .
HASTINGS-SUD.—Tummon (William Ernest).
HOCHELAGA.—St-Père (Edouard-Charles).

56104—B

HULL.—Fontaine (Joseph-Eloi).
HUMBOLDT.—Totzke (Albert Frederick).
HURON-NORD.—Spotton (George).
HURON-SUD.—McMillan (Thomas).

INVERNESS.—Macdougall (Isaac Duncan).

JACQUES-CARTIER.—Rhéaume (Joseph-T.).
JOLIETTE.—[1]Denis (Jean-Joseph).

KAMOURASKA.—Bouchard (Georges).
KENORA-RAINY RIVER.—Heenan (L'hon. Peter).
KENT (N.-B.).—Bourgeois (Alfred-E.).
KENT (ONT.).—Rutherford (James Warren).
KINDERSLEY.—Carmichael (A. M.).
KING.—Macdonald (L'hon. John A.).
KINGSTON-VILLE.—Ross (Arthur Edward).
KOOTENAY-EST.—King (L'hon. James H.).
KOOTENAY-OUEST.—Esling (William Kemble).

LABELLE.—Bourassa (Henri).
LAC-SAINT-JEAN.—Sylvestre (Armand).
LAMBTON-EST.—Fansher (Burt Wendell).
LAMBTON-OUEST.—Goodison (William Thomas).
LANARK.—Preston (Richard Franklin).
LAPRAIRIE-NAPIERVILLE.—Lanctôt (Roch),
L'ASSOMPTION-MONTCALM.—Séguin (Paul-Arthur).
LAST MOUNTAIN.—Fansher (William Russell).
LAURIER-OUTREMONT.—Mercier (Joseph-A.).
LAVAL-DEUX-MONTAGNES.—Lacombe (Liguori).
LEEDS.—Stewart (Hugh Alexander).
LETHBRIDGE.—Jelliff (Lincoln Henry).
LÉVIS.—Dussault (J.-E.).
LINCOLN.—Chaplin (L'hon. James Dew).
LISGAR.—Brown (John Livingstone).
L'ISLET.—Fafard (J.-Fernand).
LONDON.—White (John Franklin).
LONG LAKE.—Johnston (J. Fred).
LOTBINIÈRE.—Verville (J.-Achille).

MACDONALD.—Lovie (William James).
MACKENZIE.—Campbell (Milton N.).
MACLEOD.—Coote (George Gibson).
MAISONNEUVE.—Robitaille (Clément).
MAPLE CREEK.—Bock (William George).
MARQUETTE.—Glen (James Allison).
MATANE.—Dionne (Georges-L.).
MEDICINE HAT.—Gershaw (Frederick William).
MÉGANTIC.—Roberge (Eusèbe).
MELFORT.—McLean (Malcolm).
MELVILLE.—Motherwell (L'hon. William R.).
MIDDLESEX-EST.—Hodgins (Adam K.).
MIDDLESEX-OUEST.—Elliott (L'hon. John Campbell).
MONTMAGNY.—Laflamme (Léo K.).
MOOSE JAW.—Ross (J. Gordon).
MONT-ROYAL.—White (Robert Smeaton).
MUSKOKA-ONTARIO.—McGibbon (Peter).

NANAIMO.—Dickie (Charles Herbert).
NEEPAWA.—Milne (Robert).
NELSON.—Bird (T. W.).
NEW WESTMINSTER.—McQuarrie (William Garland).
NICOLET.—Descoteaux (Joseph-F.).
NIPISSING.—Lapierre (E.-A.).
NORFOLK-ELGIN.—Taylor (William Horace).
NORTHUMBERLAND (N.-B.).—Morrissy (Charles Joseph).
NORTHUMBERLAND (ONT.).—Maybee (Milton Edgar).

ONTARIO.—Kaiser (Thomas Erlin).
OTTAWA.—Chevrier (Edgar-Rodolphe-Eugène).
Edwards (Gordon Cameron).
OXFORD-NORD.—Allan (Hugh).
OXFORD-SUD.—Cayley (T. M.).

PARKDALE.—Spence (David).
PARRY SOUND.—Arthurs (James).
PEEL.—Charters (Samuel).
PERTH-NORD.—Hay (Francis Wellington).
PERTH-SUD.—Sanderson (Frederick George).
PETERBOROUGH-OUEST.—Peck (Edward Armour).
PICTOU.—Cantley (Thomas).
PONTIAC.—Cahill (Frank S.).

PORTAGE-LA-PRAIRIE.—McPherson (Ewen Alexander).
PORT-ARTHUR-THUNDER BAY.—Cowan (Donald James).
PORTNEUF.—Delisle (Michel-Siméon).
PRESCOTT.—Auger (Louis-Mathias).
PRINCE-ALBERT.—King (Le très hon. W. L. Mackenzie).
PRINCE-EDWARD-LENNOX.—Hubbs (John).
PRINCE—MacLean (Alfred Edgar).
PROVENCHER.—Beaubien (A.-L.).

QU'APPELLE.—Millar (John).
QUÉBEC-MONTMORENCY.—Lavigueur (Henri-E.).
QUÉBEC-EST.—Lapointe (L'hon. Ernest).
QUÉBEC-SUD.—Power (Charles Gavan).
QUÉBEC-OUEST.—Parent (Georges).
QUEEN-LUNENBURG.—Ernst (William Gordon).
QUEEN.—Jenkins (Robert Harold).
Sinclair (L'hon. John Ewen).

[1] Démissionnaire, 3 novembre 1928.

RED DEER.—Speakman (Alfred).
REGINA.—Dunning (L'hon. Charles Avery).
RENFREW-NORD.—Cotnam (Ira Delbert).
RENFREW-SUD.—Maloney (Martin J.).
RESTIGOUCHE-MADAWASKA.—Blanchard (Stanislas).
RICHELIEU.—Cardin (L'hon. Pierre-J.-A.).
RICHMOND-CAP-BRETON-OUEST. — Macdonald, (John A.).
RICHMOND-WOLFE.—Tobin (Edmund William).
RIMOUSKI.—Fiset (Sir Eugène), Kt.
RIVIÈRE-DE-LA-PAIX.—Kennedy (Donald M.).
ROSETOWN.—Evans (John).
ROYAL.—Jones (L'hon. George Burpee).
RUSSELL.—Goulet (Alfred).

STE-ANNE.—Guerin (J. J. E.).
S.-ANTOINE.—Bell (Leslie G.).
S.-BONIFACE.—Howden (John Power).
S.-DENIS.—Denis (J.-Arthur).
S.-HENRI.—Mercier (Paul).
S.-HYACINTHE-ROUVILLE.—Morin (L.-S.-René).
S.-JACQUES.—Rinfret (L'hon. Fernand).
S.-JEAN-ALBERT.—MacLaren (Murray).
Bell (Thomas).
S.-JEAN-IBERVILLE.—Benoît (Aldéric-Jacques).
S.-LAURENT-S.-GEORGES.—Cahan (Charles Hazlitt).
STE-MARIE.—Deslauriers (Hermas).
SASKATOON.—Young (A. MacGillivray).
SELKIRK.—Bancroft (Leland Payson).
SHEFFORD.—Boivin (Pierre-Ernest).
SHELBURN-YARMOUTH.—Ralston (l'Hon. James Layton).
SHERBROOKE.—Howard (Charles B.).
SIMCOE-EST.—Thompson (Alfred Burke).
SIMCOE-NORD.—Boys (William Alves).
SKEENA.—Brady (James Charles).
SOURIS.—Steedsman (James).
SPRINGFIELD.—Bissett (Edgar Douglas Richmond).
STANSTEAD.—Baldwin (Willis Keith).
STORMONT.—Smith (Arnold Neilson).
SWIFT CURRENT.—Bothwell (Charles Edward).

TÉMISCOUATA.—Pouliot (Jean-François).
TERREBONNE.—Prévost (Jules-Edouard).
TÉMISKAMINGUE-NORD.—Bradette (Joseph A.).
TÉMISKAMINGUE-SUD.—Lang (Malcolm).
TORONTO-EST.—Ryckman (L'hon. Edmond Baird).
TORONTO-CENTRE-EST.—Matthews (R.C.).
TORONTO - CENTRE - OUEST. — Hocken (Horatio Clarence).
TORONTO-HIGH PARK.—Anderson (Alexander James).
TORONTO-NORD-EST.—Young (Newton Manly).
TORONTO-NORD-OUEST.—Church (Thomas Langton).
TORONTO-SCARBOROUGH.—Harris (Joseph Henry).
TORONTO-SUD.—Geary (George Reginald).
TROIS-RIVIÈRES-S.-MAURICE.—Bettez (Arthur).

VANCOUVER-BURRARD.—Clark (John Arthur).
VANCOUVER-CENTRE.—Stevens (L'hon. Henry Herbert).
VANCOUVER-NORD.—McRae (Alexander Duncan).
VANCOUVER-SUD.—Ladner (Leon Johnson).
VAUDREUIL-SOULANGES.—Wilson (Lawrence A.).
VEGREVILLE—Luchkovich (Michael).
VICTORIA (C.-A.).—[1]Tolmie (L'hon. Simon Fraser).
VICTORIA (ONT.).—Stinson (Thomas Hubert).
VICTORIA-CARLETON (N.-B.).—Foster (Albion R.).

WATERLOO-NORD.—Euler (L'hon. William D.).
WATERLOO-SUD.—Edwards (Alexander McKay.).
WELLAND.—Pettit (George H.).
WELLINGTON-NORD.—Sinclair (Duncan).
WELLINGTON-SUD.—Guthrie (L'hon. Hugh).
WENTWORTH.—Wilson (Gordon Crooks).
WESTMORELAND.—Price (Otto Baird).
WETASKIWIN.—Irvine (William).
WEYBURN.—Young (Edward James).
WILLOW BUNCH.—Donnelly (Thomas).
WINNIPEG - CENTRE - NORD. — Woodsworth, (James S.).
WINNIPEG - CENTRE - SUD — Thorson (Joseph Thorarinn).
WINNIPEG-NORD.—Heaps (Abraham Albert).
WINNIPEG-SUD.—McDiarmid (John Stewart).
WRIGHT.—Perras (F.-W.).

YALE.—Stirling (Grote).
YAMASKA.—Boucher (Aimé).
YORK-NORD.—Lennox (T. Herbert).
YORK-OUEST.—[2]Drayton (L'hon. sir Henry Lumley) Kt.
YORK-SUD.—McGregor (Robert Henry).
YORK-SUNBURY.—Hanson (Richard B.).
YORKTON.—McPhee (George W.).
YUKON.—Black (George).

[1] Démissionnaire, 5 juin 1928.
[2] Démissionnaire, 23 avril 1928; James Earl Lawson, élu par acclamation, 29 octobre 1928.

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Jeudi, 26 janvier 1928.

OUVERTURE DE LA 2e SESSION DE LA 16e LEGISLATURE

Le Parlement, qui avait été prorogé à diverses reprises au 26 janvier 1928, s'est réuni à cette date pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence se rendra au Sénat à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, pour ouvrir formellement la session du Parlement fédéral.

Le major A. R. Thompson, l'huissier à verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre à la salle du Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat.

VACANCES DES SIEGES

La Chambre étant rentrée en séance.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, durant les vacances, j'ai reçu avis, de plusieurs députés, que les sièges suivants sont devenus vacants:

Celui de l'hon. James Kidd Flemming, représentant du comté de Victoria-Carleton, décédé, et celui de M. George Spence, député de la circonscription de Maple-Creek, démissionnaire.

J'ai en conséquence ordonné au directeur général des élections d'adresser un nouvel avis de convocation aux électeurs de ces circonscriptions.

ELECTIONS PARTIELLES

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que M. le greffier a reçu du directeur général des élections, les certificats d'élection des députés suivants:

M. Albion Roudolph Foster, pour le district électoral de Victoria-Carleton;

M. George Spotton, pour le district électoral de Huron-Nord;

M. William George Bock, pour le district électoral de Maple-Creek.

PRESENTATION DE DEPUTES

M. Albion Roudolph Foster, député de la circonscription électorale de Victoria-Carleton, est présenté par le très hon. M. King et l'hon. P. J. Veniot.

M. George Spotton, député de la circonscription électorale de Huron-Nord, est présenté par l'hon. R. B. Bennett et l'hon. Hugh Guthrie.

M. William George Bock, député de la circonscription électorale de Maple-Creek, est présenté par le très hon. M. King et l'hon. W. R. Motherwell.

BILL TOUCHANT LA PRESTATION DES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. MACKENZIE KING présente le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

LE DISCOURS DU TRONE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer cette Chambre que messieurs les députés s'étant rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des délibérations du Sénat, il a plu à Son Excellence de donner, devant les Chambres réunies, lecture d'un discours dont, pour éviter toute méprise, je me suis procuré le texte, conçu ainsi qu'il suit:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous revois au commencement d'une nouvelle session parlementaire et que je puis vous féliciter de la prospérité constante du pays. L'étendue du commerce et des travaux de construction, l'accroissement de la main-d'œuvre, l'augmentation des recettes des chemins de fer et des revenus publics, l'état général des affaires, tout témoigne d'un développement économique vigoureux et plein de promesses vers la réalisation d'un progrès considérable.

Les fêtes du soixantième anniversaire de la Confédération qui ont eu lieu l'été dernier ont revêtu un caractère mémorable. Elles ont fait renaître dans toutes les parties du Dominion l'esprit de patriotisme et l'orgueil national. L'un des principaux événements de l'année, se rat-

tachant à cette commémoration, a été la visite de Leurs Altesses Royales le Prince de Galles et le Prince George et celle du premier ministre de la Grande-Bretagne. L'accueil bienveillant fait dans tout le pays aux représentants de la famille royale et à celui du parlement de la mère-patrie a démontré la puissance des liens qui unissent en une même allégeance les membres de la communauté des nations britanniques.

La Société des Nations, en élisant le Dominion membre non permanent de son conseil, a reconnu d'une façon positive le Statut du Canada.

Tel que projeté par la conférence impériale de 1926, des mesures ont été prises le premier juillet afin de permettre au gouvernement de Sa Majesté au Canada de communiquer sans intermédiaire avec les autres gouvernements de Sa Majesté dans l'Empire Britannique. Mes ministres et le Secrétaire d'Etat aux Affaires des Dominions, qui visite actuellement le Canada sont à discuter les conclusions de cette conférence dont le but est d'établir un mode de consultation plus efficace, par contact personnel, au moyen de la nomination et de l'envoi au Canada d'un représentant du Gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne. D'après certains arrangements conclus entre la France et le Canada, et entre le Canada et le Japon, ces pays ont l'intention de se faire représenter réciproquement par des ministres plénipotentiaires.

A la suite de la déclaration faite au parlement lors de la dernière session, une conférence a été convoquée à Ottawa en novembre entre le gouvernement du Dominion et ceux des provinces canadiennes. Mes ministres sont d'avis qu'elle a été d'une très haute importance parce qu'elle a facilité l'échange libre et sans réserve des vues des gouvernements sur les problèmes d'intérêt mutuel. Vous aurez durant la présente session à étudier quelques-unes des affaires qui ont été alors discutées.

L'un des résultats de cette conférence fédérale-provinciale est que mes conseillers ont résolu, en attendant la révision finale des arrangements financiers proposés par le rapport Duncan, de recommander que l'on continue les octrois accordés durant la dernière session aux provinces maritimes.

Inspirés par les débats de la conférence, mes ministres continuent leurs négociations avec les provinces des Prairies, en vue de réintégrer celles-ci dans la possession de leurs ressources naturelles et ils s'occupent de rendre à la Colombie-Britannique les terres de la région des chemins de fer et celles de la rivière à la Paix. Le ministère s'occupe aussi du problème ferroviaire des diverses provinces, tel que posé à cette conférence.

Les travaux de réfection de la partie construite du chemin de fer de la Baie d'Hudson sont terminés. Après un examen très sérieux, après mûre délibération, d'après les meilleurs conseils que l'on ait pu obtenir, le port de Churchill a été choisi comme terminus océanique de ce chemin de fer. Un contrat a été donné pour le nivellement de la voie et la construction des ponts jusqu'à Churchill, et les travaux nécessaires pour l'établissement d'un port sont bien avancés.

Il y a eu une augmentation marquée dans le nombre des immigrants britanniques et de ceux de l'Europe continentale appartenant à des classes désirables. Des mesures ont été prises en vue d'une coopération plus étroite avec les gouvernements des provinces quant à la colonisation, à l'allocation des terrains et au travail d'inspection. Plusieurs centres provinciaux ont déjà été organisés pour recevoir et placer dans l'agriculture les jeunes gens venus de la Grande-Bretagne, et un plan effectif d'établissement a été mis en vigueur pour les colons de cette catégorie. L'ouverture de nouveaux territoires par la construction des chemins de fer se poursuit rapidement et fournit à la colonisation des perspectives nouvelles.

Des commissions ont été instituées afin d'administrer les ports de Saint-Jean et de Halifax. On espère que cela facilitera et stimulera le commerce de l'Atlantique. Le trafic des autres ports canadiens a augmenté durant la saison qui vient de finir. Dans l'expédition des grains, Montréal a atteint une situation prépondérante parmi les ports océaniques du monde entier.

La navigation aérienne a fait beaucoup de progrès dans le Dominion. Un organisme a été constitué afin de placer l'administration de l'aviation civile sur une base différente de celle du service militaire. En vue de contribuer au développement des lignes océaniques, un emplacement a été acquis pour établir une base d'opération aérienne près de Montréal. Une tour sera érigée et l'on pourvoiera à l'installation d'un terminus public d'aéroplanes.

Quant au ministère des Postes, l'année a été marquée par l'inauguration d'un service aérien entre Rimouski et Montréal.

L'organisation du ministère du Revenu national s'est accomplie avec un progrès satisfaisant. Le rapport final de la commission royale des douanes et de l'accise vous sera immédiatement présenté et l'on introduira la législation qu'il recommande.

On vous demandera de réunir les départements de la Santé et du Rétablissement des Soldats en un seul ministère sous le nom de ministère de l'Hygiène Nationale et du Bien-être des Anciens Combattants.

Une proclamation a été publiée autorisant l'entrée en vigueur des Statuts Revisés du Canada le premier jour de février. Les volumes de la nouvelle revision pourront être distribués durant la session.

Les autres affaires importantes auxquelles vous devrez accorder votre attention seront des mesures tendant à améliorer les relations commerciales entre le Canada et certains pays étrangers et procurant une aide efficace au travail des recherches industrielles et scientifiques.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget de l'année prochaine seront présentés bientôt.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes.

En vous invitant de nouveau à porter une attention suivie aux questions importantes que vous serez appelés à examiner, je prie la divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et que ledit ordre ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

FELICITATIONS AU NOUVEAU CHEF DE L'OPPOSITION

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avec votre permission et celle de la Chambre, je désire profiter de la première occasion qui m'est donnée d'offrir mes félicitations à l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) du fait qu'au mois d'octobre dernier il a été choisi pour diriger les destinées du parti conservateur et qu'il assume aujourd'hui les fonctions de chef de la loyale opposition de Sa Majesté à la Chambre des communes. Les honorables membres de la droite se joignent de tout cœur à nos collègues de la gauche pour faire bon accueil à mon honorable ami à son retour en cette Chambre dans ses nouvelles fonctions. Puis-je aussi, à mon titre de leader de l'un des vieux partis politiques au Canada, offrir au parti conservateur, notre adversaire traditionnel, nos félicitations sur le choix du nouveau chef qu'il s'est donné.

La situation de chef d'un parti politique, surtout si elle se combine avec les fonctions de chef de l'opposition à la Chambre des communes, est très élevée et très honorable, car elle comporte que le titulaire jouit d'une grande confiance de la part de ses concitoyens, qu'il a de nombreuses occasions de servir le public et qu'il accepte de lourdes responsabilités. Mises en regard de celles du premier ministre, les fonctions du chef de l'opposition ne sont guère différentes de leur nature.

De la part de celui qui occupe la situation de chef de l'opposition, il faut une combinaison de qualités très rares sous nombre de rapports. Ces fonctions exigent de la part du titulaire une vaste connaissance des affaires publiques, et le talent de critiquer hardiment et cependant avec justesse; il doit aussi avoir beaucoup de discernement, élaborer des projets pratiques, connaître à fond la procédure parlementaire et être disposé à coopérer à l'administration des affaires publiques.

Or, j'ai la conviction que tous les honorables membres croient avec moi que l'honorable député de Calgary-Ouest, grâce à ses dons naturels, à son entraînement exceptionnel, à son érudition consommée, à ses hautes qualités de légiste, à sa grande maîtrise des affaires et à sa vaste expérience politique, possède effectivement les qualités nécessaires aux fonctions qu'il occupe à cette heure.

Je désire donc l'assurer que dans l'accomplissement de ses devoirs—dont je suis peut-être plus que personne en mesure d'apprécier l'importance et les difficultés,—il aura toujours mes meilleurs souhaits.

Il n'y a pas à espérer que mon honorable ami voie du même œil que moi sur toutes les questions politiques,—nous différons certainement d'opinion sur nombre de problèmes,—j'ai cependant la certitude, monsieur l'Orateur, que nous serons parfaitement d'accord quant au désir de coopérer avec Votre Honneur pour maintenir et préserver ces anciennes et honorables traditions des us et coutumes parlementaires qui aident tant à assurer la dignité et l'autorité des délibérations du Parlement.

Je profiterai de cette occasion pour mentionner les services rendus par l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) durant la dernière session. Au nom du Gouvernement, je tiens à dire que nous avions tous compris combien était difficile et rude à maints égards la position dans laquelle il se trouvait placé en acceptant pour une seule session la direction temporaire de son parti. Toutefois, nous admettrons tous que son tact, sa courtoisie, son bon jugement et sa grande expérience de la procédure parlementaire ont été cause que ses services ont été éminemment précieux pour l'expédition rapide bien que complète des travaux de la Chambre. Pour cela, l'honorable député mérite les compliments du Parlement que je me fais maintenant un plaisir de lui adresser.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, qu'on veuille bien me permettre d'adresser à l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) nos félicitations à l'occasion de son élévation au poste qu'il occupe aujourd'hui. Nous qui venons de l'Alberta, nous sommes heureux de voir que le parti conservateur a choisi son chef parmi les représentants de notre province. Cela contribuera probablement à mieux unir l'Est et l'Ouest. Il est bien vrai que l'Ouest a parfois regardé l'Est avec défiance; mais ce choix par le parti conservateur d'un chef venant de la province d'Alberta indique un sentiment que nous savons apprécier.

Je suis sûr que l'honorable député de Calgary-Ouest possède les qualités voulues pour le poste en question. Le groupe auquel j'appartiens ne croit guère aux partis politiques, mais tant que le Canada voudra en avoir, en même temps qu'une opposition officielle comme celle d'aujourd'hui, il faudra un chef. Or le parti conservateur a fait un excellent choix dans la personne de l'honorable député de Calgary-Ouest. Nous sommes d'avis que la collaboration dans les travaux parlementaires est aussi essentielle à la prospérité du pays qu'elle l'est dans d'autres genres d'activité. Je suis certain que nous partagerons tous les sentiments qu'a su si bien exprimer le premier ministre à l'adresse de notre honorable collègue et relativement au grand honneur dont il a été l'objet.

Les remarques du premier ministre à l'adresse de l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) m'ont fait grand plaisir. Je ne fais partie de cette assemblée que depuis quelques années, mais j'ai remarqué un grand changement dans le ton des délibérations, l'an dernier, justement à cause de la très habile direction de l'honorable député de Wellington-Sud. Certes, il ne m'appartient pas de donner des conseils à l'honorable député de Calgary-Ouest; mais je me permettrai de lui rappeler la très belle attitude qu'a manifestée son prédécesseur l'an dernier. Espérons qu'il en fera autant; ce serait tout à l'honneur et à la gloire du pays.

L'hon. R. B. BENNETT (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à mon nom personnel et au nom de mes collègues qui siègent à votre gauche, je remercie bien sincèrement le premier ministre de ses aimables remarques au sujet de mon élection, ou plutôt, devrai-je dire, de mon choix comme chef de l'opposition et de mon élection comme leader du parti conservateur. Prenant un poste qui, dans le rouage parlementaire, est reconnu par la loi, je sais les graves responsabilités et les grands devoirs que cela m'impose. Les paroles mêmes du premier ministre me font comprendre mes propres imperfections pour l'accomplissement de cette tâche. Mais je ferai de mon mieux, sachant que les remarques du très honorable premier ministre sont inspirées par ce même esprit que j'ai remarqué dans tout le Canada depuis le mois d'octobre dernier, et qui est un sentiment de générosité et de considération pour un concitoyen qui, croit-on, a pris sur lui de grosses responsabilités dans l'espoir de pouvoir être quelque peu utile à son pays.

Je ne crois pas me tromper en disant que jamais homme n'a été aussi cordialement accueilli par ses adversaires politiques et par la presse que ne l'a été le leader de l'opposition depuis le mois d'octobre dernier. Cela indique combien la nature humaine est bonne au fond et aussi le désir que les gens ont de témoigner leur sympathie à ceux qui prennent des grandes responsabilités publiques.

Au surplus, d'après notre mode de gouvernement, les devoirs d'une opposition sont très importants. La critique courageuse et exempte de crainte doit toujours être modérée par des conseils pratiques et un désir de faire servir l'opposition, quoi qu'il arrive, à quelque utilité dans la conduite des affaires du pays, et j'y consacrerai toute mon énergie. Je suis sûr que cela représente la disposition d'esprit de tous ceux qui collaborent avec moi dans l'accomplissement de mes obligations et de mes devoirs publics.

[M. Gardiner.]

Je désire remercier de nouveau le premier ministre d'avoir exprimé l'avis que nous devrions être capables de maintenir les grandes traditions du Parlement. La courtoisie dans le débat, le respect de l'autorité constituée que vous représentez, monsieur l'Orateur, et la déférence pour vos décisions, des conférences et des ententes, des égards pour les opinions de chacun, toutes ces choses tendront à faciliter la conduite des affaires publiques et ne sont pas incompatibles avec les grands principes et, ajouterais-je, avec la politique du grand parti que j'ai l'honneur de représenter et leur énonciation sur le parquet de cette Chambre. Animé de cette intention, je m'efforcerai de remplir les devoirs de la tâche difficile que j'ai entreprise avec le désir de me rendre utile au Canada et de faire en sorte, je l'espère, que l'administration de la chose publique soit plus facile que si nous prenions une simple attitude de partisan dans le but de créer des objections et de l'opposition pour le plaisir de la chose. Cela, monsieur l'Orateur, nous ne le ferons pas. Je puis le promettre à la Chambre, à vous, monsieur l'Orateur, et à mes honorables amis de la droite. Je compte que les relations qui ont commencé si favorablement entre le Gouvernement et la loyale opposition de Sa Majesté se continueront longtemps, et si les hasards de la politique changeaient la position des partis, je sais que le très honorable monsieur qui dirige actuellement le Gouvernement s'acquittera de ses devoirs dans l'avenir avec le même esprit élevé qu'il a montré en 1919 lorsqu'il s'est trouvé placé dans la position que j'occupe aujourd'hui.

L'hon. M. GUTHRIE (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pas été à mon siège mais à celui d'un autre membre de cette Chambre lorsque le premier ministre a parlé. Je suis heureux d'avoir été dans cette Chambre à ce moment et je prends maintenant la parole simplement pour exprimer au premier ministre mes très sincères remerciements pour les observations aimables et par trop flatteuses qu'il a faites au sujet de ma conduite pendant l'année écoulée, alors que j'occupais la position de chef temporaire de la loyale opposition de Sa Majesté.

J'apprécie aussi beaucoup les paroles aimables prononcées par l'honorable député (M. Gardiner) qui dirige le groupe des progressistes dans cette Chambre. Je ne vois pas comment je puis faire plus que remercier mon très honorable ami le premier ministre, le chef du groupe progressiste et les honorables membres de cette Chambre qui ont chaleureusement appuyé les remarques élogieuses du leader de la Chambre.

COMITES PERMANENTS

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en vertu de l'article 10 du Règlement; ledit comité devant se composer de l'honorable J. H. King et de MM. Casgrain, Forke, Hanson et Stewart (Leeds).

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE REGIE INTERNE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) présente le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Son Excellence le Gouverneur général transmet un message à la Chambre des communes approuvant une délibération du conseil nommant l'honorable J. H. King, ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile, l'honorable W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture, l'honorable J. C. Elliott, ministre des Travaux publics et l'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

ASSISTANT SERGENT D'ARMES

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'avec mon approbation le sergent d'Armes a nommé Edouard Taschereau, écr., assistant sergent d'Armes pour le cours de la présente session du Parlement.

LA CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE

Le très hon. MACKENZIE KING propose que la séance soit levée.

L'hon. M. BENNETT: Avant que cette motion soit mise aux voix, on me permettra de demander au très honorable premier ministre si l'on peut compter sur le dépôt, avant lundi, du compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne saurais dire si mon honorable ami a été informé de la décision arrêtée lors de la conférence. Il fut entendu avec les provinces que les délibérations de la conférence ne feraient pas l'objet d'un compte rendu. Les membres de la conférence étaient d'avis qu'ils pourraient aborder la discussion avec une plus grande liberté d'esprit s'il n'était pas fait de compte rendu de leurs travaux au jour le jour et s'il leur était donné de faire connaître leur point de vue franchement sans la perspective d'un compte rendu sténographié qui les lierait en tous points à l'opinion formulée dans les circonstances. Pour cette raison, il n'existe pas de compte rendu proprement dit de la conférence. Pour les fins de l'administration, il a été tenu note des réunions et des délégués présents, mais cela ne constitue pas un rapport de nature à être utile au Parlement.

A mon honorable ami, j'ajouterai que tous les jours le résultat des délibérations fut transmis aux journaux sous forme de communiqués préparés ou autorisés par les représentants, tant du gouvernement fédéral que des administrations provinciales. Si je ne me trompe, les honorables députés ont déjà pris connaissance de ces communiqués.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 4 heures 20 minutes de l'après-midi.)

Vendredi, 27 janvier 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LES DOUANES ET L'ACCISE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je dépose une copie du rapport final de la Commission royale d'enquête sur les douanes et l'accise. Appuyé par l'hon. M. Dunning, je propose l'impression immédiate de 1,200 exemplaires anglais et de 400 exemplaires français dudit rapport, et la suspension de l'application du règlement n° 64 à ce sujet.

(La motion est adoptée.)

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX ET LE PACIFIC GREAT EASTERN

L'hon. S. F. TOLMIE: Des négociations ont-elles eu lieu ou se poursuivent-elles en ce moment en vue de l'acquisition du chemin de fer Pacific Great Eastern par le Gouvernement du Canada ou par l'administration des Chemins de fer nationaux?

L'hon. CHARLES DUNNING (ministre des Chemins de fer): J'inviterais mon honorable ami à faire inscrire sa question, ce qui me permettrait de l'examiner avant d'y répondre.

DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à l'examen du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé à l'ouverture de la session.

M. ILSLEY (Hants-King) propose:

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement.

Je tiens tout d'abord, non seulement pour me conformer à la coutume, mais en toute sincérité, à exprimer au premier ministre (le très hon. Mackenzie King) et à ses collègues ma gratitude pour le compliment qu'ils ont bien voulu faire à ma circonscription, en me priant de proposer l'adresse en réponse au

discours du trône. J'ai l'honneur de représenter les deux comtés de Hants et de King, dans la province de Nouvelle-Ecosse, comtés qui comprennent dans leur territoire la majeure partie des vergers de la vallée d'Annapolis, les fertiles terrains endigués de Cornwallis et de Horton arrachés à la mer par les Acadiens, il y a près de trois siècles, y compris la ville de Windsor, construite à la jonction des eaux, et le beau pays d'Evangéline dont le souvenir sans cesse nous hante.

Mes commettants sont pour la plupart des agriculteurs, de typiques néo-Ecossais, fiers de leurs comtés et de leur province que l'auteur d'un récent ouvrage sur la Nouvelle-Ecosse appelle: "Cette province du Canada, battue par les flots, enveloppée de brume, qui avec ses vallées, ses nombreux cours d'eau et ses verdoyantes prairies, fait face à l'Atlantique et au soleil levant."

En proposant cette adresse, je me dois d'exprimer le plaisir que la Nouvelle-Ecosse et les autres parties du Canada ressentent devant les rapides progrès qu'a faits le Canada durant l'année écoulée. Le pays est prospère. Il ne s'agit plus de dire que la prospérité est proche, car elle est arrivée. Il en a été fait brièvement mention dans le discours du trône, mais elle a été plus amplement signalée dans les rapports et les discours des présidents et directeurs des grandes banques canadiennes à leurs actionnaires depuis quelques semaines. Ces rapports indiquent que dans toute son histoire le Canada n'a jamais fait plus de progrès et n'a jamais joui d'une plus grande prospérité.

La construction a été plus active en 1927 qu'elle ne l'avait encore été depuis l'après-guerre. Maisons, manufactures, établissements industriels et usines électriques se sont élevés partout dans le pays. L'an dernier, les mines ont aussi manifesté une activité inaccoutumée. L'immigration a beaucoup augmenté, surtout celle des Iles-Britanniques et des meilleures races d'Europe; par contre, l'on a constaté une diminution dans l'émigration, qui constituait depuis quelque temps un important problème. Les impôts ont été abaissés à plusieurs reprises depuis quelques années et pourtant la dette publique a été en même temps considérablement réduite. L'an dernier, on a noté de sensibles augmentations dans les dépôts de banques d'épargne, les placements d'assurance sur la vie, le commerce avec l'étranger, la cote des valeurs canadiennes, le rendement des valeurs industrielles et des récoltes, le volume des marchandises transportées et les recettes brutes des chemins de fer nationaux du Canada. Le chômage a considérablement diminué et la main-d'œuvre a été plus recherchée. En vérité, la situation du pays a été si satisfaisante, au point de vue des progrès et de la prospérité matériels, qu'un de nos honorables collègues, dont l'autorité est reconnue, écrivait ces lignes remarquables dans la revue commerciale et financière de la *Montreal Gazette* pour 1927, en date du 7 courant:

Le Canada n'a jamais joui d'une année de progrès et de prospérité comme en 1927. La production, la distribution, la fabrication, le transport et le commerce extérieur ont battu tous les records, et malgré une accalmie ici et là dans le dernier trimestre, la baisse fut légère et pas de nature à causer de craintes. Les emplois n'ont pas manqué et à des taux de rétribution plus élevés, comparativement aux prix des articles essentiels à l'existence, ce qui a laissé aux artisans et manœuvres un sensible surplus de revenus qu'ils ont pu placer comme épargne ou autrement, ou encore utiliser pour améliorer leur existence.

Voilà une bonne nouvelle pour tous les Canadiens, et c'est d'autant plus remarquable qu'il y a moins de deux ans et demi beaucoup de gens dans chacune de nos provinces, de l'Atlantique au Pacifique, prédisaient la ruine financière et un désastre industriel, à moins de changer radicalement la politique douanière du Canada, chose que l'on n'a pas faite.

Cette prospérité présente cependant un aspect regrettable qu'il convient de mentionner: c'est qu'elle n'a pas été répartie aussi également qu'elle aurait dû l'être ou que nous l'aurions souhaité. Je ne parle pas d'une répartition entre les différentes classes de la société, bien qu'il y ait beaucoup à dire là-dessus aussi. Je fais allusion à la répartition de la prospérité entre les différents territoires et, à ce propos, les habitants des Provinces maritimes ont malheureusement tardé à en avoir leur part. Cela est dû à plusieurs causes dont la plupart sont indépendantes de la volonté du Gouvernement. Je désire toutefois ne mentionner qu'une cause, qui n'est pas nouvelle puisqu'elle a été fréquemment mentionnée dans cette Chambre, mais qui néanmoins donne la véritable raison de la participation tardive des Provinces maritimes à la prospérité du Canada. Cette cause est l'absence de débouché pour les produits agricoles de cette partie du Dominion.

Il peut être difficile pour les populations habitant le Canada central, à proximité des grandes villes qui fournissent un si excellent marché pour l'écoulement de leurs produits, de comprendre les difficultés que rencontrent les cultivateurs des Provinces maritimes. Ils ne sont pas situés près des grandes villes et doivent compter en très grande partie sur les marchés étrangers pour disposer de leurs produits. Il est vrai que, depuis l'adoption d'une loi, à la session de l'an dernier, en rapport avec les taux de transport, nous avons pu expédier nos produits un peu plus loin vers l'ouest, et, en certains cas, beaucoup plus loin vers l'ouest au milieu de nos marchés cana-

diens, mais nous devons tout de même compter beaucoup sur les marchés étrangers.

J'ose dire qu'il y a dans le discours du trône une phrase offrant tout l'espoir possible à l'ouest de la Nouvelle-Ecosse et aux autres parties des Provinces maritimes. Cette phrase est la suivante:

> Les autres affaires importantes auxquelles vous devrez accorder votre attention seront des mesures tendant à améliorer les relations commerciales entre le Canada et certains pays étrangers et procurant une aide efficace au travail des recherches industrielles et scientifiques.

Si l'on veut bien me le permettre, j'aimerais à faire, sous une forme concrète, une suggestion au Gouvernement, et en particulier au ministre des Finances, relativement à l'extension des débouchés étrangers et à l'amélioration des relations commerciales du Canada avec les pays étrangers. Je dirais: N'oubliez pas les agriculteurs des Provinces maritimes, et n'oubliez pas surtout les pomiculteurs de la Nouvelle-Ecosse, qui sont maintenant exclus du marché de l'Allemagne, marché très précieux, par des droits prohibitifs, alors que les pommes cultivées par leurs concurrents américains sont admises sous le traitement de la nation la plus favorisée.

Je mentionnerais aussi le cultivateur de pommes de terre des Provinces maritimes; depuis deux mois, Cuba impose des droits presque prohibitifs sur les pommes de terre canadiennes, avec des effets désastreux quant à ce qui regarde le prix, alors que par ailleurs les pommes de terre américaines sont admises à un tarif plus bas. En d'autres termes, rien ne serait plus apprécié dans les Provinces maritimes que des traités de commerce avec l'Allemagne et Cuba qui remédieraient à ces maux. Je sais qu'en négociant ces traités de commerce le pays avec lequel vous négociez exige un équivalent, et d'autres commerçants du Dominion peuvent en être affectés d'une manière adverse, mais je défends les agriculteurs des Provinces maritimes, et il me semble que si mes suggestions étaient mises en pratique il en résulterait un grand avantage.

Je ne voudrais pas que cette Chambre en infère que les conditions dans les Provinces maritimes sont sans espoir; loin de là. Dans la province de la Nouvelle-Ecosse il y a eu, sous plusieurs rapports, une grande amélioration au cours de l'année dernière. La production du charbon a augmenté considérablement, et le fait que le gouvernement du Dominion a nommé une commission royale pour faire une enquête sur l'état de l'industrie de la pêche maritime et pour conseiller certains changements afin d'améliorer la situation, a été d'un grand encouragement pour les pêcheurs des Provinces maritimes. En outre, la production dans diverses branches de l'agriculture a augmenté considérablement. Il y a aussi un renouveau d'intérêt dans les mines de la Nouvelle-Ecosse et des autres provinces du littoral qui promet beaucoup.

Aucune allusion à l'état de choses dans les Provinces maritimes ne serait complète sans dire une parole d'appréciation pour la manière franche, honorable et généreuse avec laquelle le gouvernement du Canada a exécuté et exécute encore les conclusions du rapport de la commission Duncan. Au mois de novembre de l'année dernière, nous avons eu, dans cette ville, une conférence entre les provinces et le Dominion, conférence d'une valeur inestimable pour bien faire comprendre au gouvernement du Dominion et à ceux des provinces la manière de voir des diverses parties du Canada. Le gouvernement du Dominion a décidé en particulier, peut-être comme conséquence de cette conférence, de continuer l'augmentation des subsides qu'il a accordés comme remède temporaire en 1927. Nous sommes donc portés à croire que l'augmentation dans les subsides aux Provinces maritimes sera une des caractéristiques permanentes de notre système fiscal. Cette aide est conforme aux conclusions du rapport de la commission Duncan, et grandement appréciée dans les Provinces maritimes.

Il y a une autre conclusion du rapport de la commission Duncan qui a été mise en vigueur: la loi relative aux usines de coke. Des compagnies privées ont déjà commencé à profiter un peu de cette loi, qui aura l'effet de stabiliser et, jusqu'à un certain point, d'étendre le marché du charbon de la Nouvelle-Ecosse.

Un autre fait important est la nomination d'une commission du port de la ville de Saint-Jean, laquelle fonctionne avec fermeté et succès.

On a également doté d'une commission le port d'Halifax et il faut croire que les nouveaux commissaires sauront imprimer une direction harmonieuse aux efforts des citoyens de cette ville désireux d'améliorer leur situation actuelle. A cette heure, les personnages dirigeants d'Halifax s'entendent si peu sur ce qu'il importe de faire pour l'avancement des intérêts de la ville,—par exemple en ce qui concerne l'exportation du grain,—que nous, des autres régions de la Nouvelle-Ecosse, voyons d'un œil moins respectueux les aspirations légitimes de la population de ce grand port.

Il va sans dire que la plus importante mesure adoptée à la dernière session pour donner suite aux conclusions de la commission Duncan a été celle touchant les frets maritimes. Elles s'est révélée très avantageuse aux expéditeurs non seulement sur le réseau des Chemins de fer nationaux, mais encore sur la voie du Pacifique-Canadien dans la province

du Nouveau-Brunswick et sur sa ligne subsidiaire, le chemin de fer Dominion Atlantic, dans la Nouvelle-Ecosse. Le National-Canadien a été sévèrement critiqué, ces temps derniers, par le premier ministre du Nouveau-Brunswick dans des discours prononcés à Montréal et à New-York. A ce propos, je dois dire que nombre de gens dans les Provinces maritimes ne s'associent nullement à pareilles dénonciations intempestives et hystériques des Chemins de fer nationaux du Canada. Nous sentons que si l'on devait nous juger d'après les propos du premier ministre du Nouveau-Brunswick, on ferait la sourde oreille à nos demandes légitimes. Du reste, nous sommes, comme la population des autres régions du Canada, conscients de notre devoir envers les directeurs du réseau national. Ce devoir nous oblige d'abord à ne pas vomir l'invective parce que nous n'obtenons pas tout ce que nous demandons. En outre, il nous incombe sûrement de faire tout notre possible pour appuyer les efforts des directeurs du réseau national qui cherchent à faire de ce chemin de fer ce qu'il devrait être: un placement de l'Etat canadien qui puisse se suffire sans recourir au trésor public. J'ai parlé, un peu trop longuement peut-être, des relations entre les Provinces maritimes et le reste du Dominion. A présent qu'on me permette quelques mots sur les relations entre le Canada et l'empire. Au cours de la dernière année nous avons fêté le soixantième anniversaire de la Confédération. Ces célébrations ont révélé le Canada à l'univers comme une nation, jeune, consciente de sa force, confiante en l'avenir, foncièrement et sincèrement attachée à l'Angleterre et aux institutions britanniques. On en a vu la preuve dans la réception chaleureuse et spontanée accordée à Leurs Altesses royales le prince de Galles et le prince George, ainsi qu'au très honorable Stanley Baldwin, premier ministre de la Grande-Bretagne, qui étaient les hôtes du Canada voilà quelques mois. En ce moment nous avons le plaisir d'offrir la bienvenue au très honorable M. Amery, secrétaire d'Etat pour les Affaires des Dominions dans le gouvernement britannique, qui visite actuellement le Canada après une tournée en Australie et en Nouvelle-Zélande. D'ici un jour ou deux nous aurons aussi le très grand plaisir et l'honneur de souhaiter la bienvenue à M. Cosgrave, président du Conseil exécutif de l'Etat libre irlandais. Sa visite chez nous me paraît d'autant plus appropriée que la constitution de l'Etat libre irlandais fut calquée sur la constitution canadienne. Voilà des événements de bon augure, découlant de la grande expérience politique lancée à la conférence impériale de 1926 et dont le développement a commencé l'année dernière. Ce qu'ont accompli les délégués à la conférence impériale de 1926 constitue aux yeux de toute la terre un triomphe sans précédent du génie administratif des peuples britanniques. Le monde n'a jamais rien vu de comparable au "Commonwealth" des nations britanniques. Au Canada, il est vrai, depuis soixante ans et plus, deux nationalités, de race distincte, ont vécu côte à côte en paix et en harmonie; mais l'expérience des autres pays de l'empire n'a pas toujours été aussi heureuse. Tous nous connaissons l'histoire, la triste histoire, de l'Irlande. Nous connaissons aussi l'histoire du Sud africain où, depuis les vingt dernières années, il a surgi des conflits entre ceux qui veulent la rupture des liens qui unissent le pays à l'empire et ceux qui veulent leur maintien. Par moments ces conflits ont été si intenses qu'on n'en pouvait voir qu'une issue: la sécession. Le fait que des représentants de l'Irlande et de l'Afrique du Sud, ait pu prendre place autour d'une même table avec les délégués du Canada, du dominion plus anglo-saxon d'Australie, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Zélande, et de la mère patrie, et élaborer une déclaration de principes donnant satisfaction non seulement à un ou à deux, mais à tous ces dominions, et à la métropole aussi, et qu'ensuite, le président de l'Etat libre irlandais ait pu rentrer chez lui et faire triompher la cause de l'union britannique, et que le premier ministre de l'Afrique du Sud ait pu retourner à ses compatriotes et leur signifier que dorénavant il ne serait plus question de sécession; voilà qui démontre tout ce qu'a accompli la conférence impériale de 1926, et voilà qui établit que ses décisions ont été inspirées par le génie politique le plus honnête et le plus magnanime.

Le discours du trône nous apprend que le gouvernement britannique se fera probablement représenter ici tout prochainement, que le Japon et la France se proposent d'avoir des représentants à Ottawa tandis que le Canada aura ses propres représentants dans leurs capitales. Ces nouvelles coïncidant avec le fait que l'assemblée de la Société des Nations vient d'accorder un siège non permanent au Canada dans son conseil, sont des indices importants de l'avancement des principes et des idéals proclamés à la conférence impériale de 1926.

Je mentionnerai en passant un autre événement de l'année dernière et qui a été d'une grande importance, non seulement pour un parti politique en particulier, mais pour le Canada tout entier. Je veux parler de la première convention nationale du parti conservateur, tenue à Winnipeg au mois d'octobre dernier, et qui prendra place parmi les faits les plus importants de l'histoire de notre pays. Mes observations personnelles m'ont permis de conclure que plusieurs délégués, partis pour

cette convention avec des idées plutôt étroites sur nos grandes questions nationales, sont revenus dans leurs foyers avec des esprits plus éclairés et des idées plus larges. Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, nous avons eu trop souvent des explosions du régionalisme le plus étroit. Au cours des dernières années, on a vu cette province critiquer, dénoncer et condamner le gouvernement actuel au sujet de sa politique douanière qui, prétendait-on, n'avait en vue que les intérêts des fermiers de l'Ouest, au sujet de la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson et de l'abaissement du tarif de transport du blé de l'Ouest. Par exemple, un candidat, aujourd'hui député de ce parlement, publiait à la veille des élections de 1926 un manifeste électoral contenant le passage suivant:

On a diminué le tarif des transports dans l'Ouest, modifié et altéré l'incidence des impôts en faveur des fermiers de l'Ouest, et l'on a promis de dépenser des millions de votre argent pour la construction d'un chemin de fer inutile à la baie d'Hudson. Les habitants de notre province demandaient du pain, on leur a donné une pierre, mais ils ont dû aider et ils aident encore à payer la note de ces cadeaux princiers donnés aux autres.

Heureusement pour la cause de l'unité nationale, le parti libéral-conservateur, assemblé en convention à Winnipeg, a adopté une nouvelle et toute différente attitude sur ces questions. Par des résolutions, il a sanctionné le principe que les choses nécessaires à la vie et les instruments de production ne devraient être frappés que très légèrement par l'impôt douanier, que la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson doit être continuée, que les tarifs actuels de transport du grain et des sous-produits ne devraient pas être augmentés. Cela indique que l'opposition modifie sa politique, veut joindre ses efforts aux autres, sera dorénavant plus disposée à aider et fera preuve de plus d'esprit national dans ses efforts et ses activités.

Monsieur l'Orateur, mes remarques seraient incomplètes si je n'offrais de tout cœur mes félicitations personnelles et celles de mon parti au nouveau chef de l'opposition. Nous le savons pénétré des hautes traditions parlementaires britanniques et disposé à se consacrer au service public. Nous espérons que ses efforts contribueront au développement et au progrès du Canada.

J'ai l'honneur, monsieur l'Orateur, de proposer qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le remercier de son gracieux discours aux deux Chambres du Parlement.

M. ARTHUR L. BEAUBIEN (Provencher), (texte): Monsieur l'Orateur, depuis l'établissement de la Confédération, la coutume découlant des termes convenus dans le grand pacte fédératif veut que l'Adresse en réponse au discours du Trône soit proposée et appuyée dans les deux langues officielles de ce pays. Tous les gouvernements ont voulu reconnaître par là l'égalité des deux grandes races dont les labeurs ont défriché, civilisé et agrandi le Canada. Ils ont voulu signifier qu'ils attendaient surtout des vertus et des qualités éminentes de ces deux races, l'effort commun et harmonieux qui donnera à notre pays l'expansion merveilleuse que l'avenir lui réserve et qui en fera,—on l'a déjà dit,—le pays du vingtième siècle. Le Gouvernement a fait plus. Il aurait pu choisir, pour appuyer la proposition en faveur d'une adresse en réponse au discours du Trône, parmi la brillante phalange des représentants de la province de Québec, mais il a voulu appeler à cet honneur le seul député de langue française élu à l'ouest des grands lacs. Il a sûrement voulu démontrer par là que le Canadien d'origine française conserve ses droits à l'égalité en ce pays et que le fils des pionniers est partout chez lui dans ce grand Dominion. En sollicitant les commentaires d'un député canadien-français de l'Ouest, le Gouvernement a voulu montrer sa confiance dans les groupes français établis dans les provinces des Prairies, et son espoir que les citoyens de langue française apporteront dans le développement de cette vaste région leur puissante et pacifique coopération. Aussi, ce n'est pas en mon propre nom que je veux remercier le Gouvernement et le féliciter de sa largeur de vue; mais c'est au nom de la population canadienne-française, honorée et appréciée dans mon humble personne, que je veux offrir au très honorable premier ministre et à ses honorables collègues les sentiments d'une sincère et profonde gratitude.

Avant de commenter le discours du Trône, permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'exprimer notre joie de vous voir toujours jeune et en aussi bonne santé. Le temps passe sans vous marquer de son empreinte, et chaque session vous ramène toujours prêt à donner à notre pays et à ses représentants, avec un dévouement infatigable, les avantages de votre grande expérience parlementaire, de votre connaissance approfondie de nos coutumes et de nos lois, de votre science dans les autres domaines, de votre esprit de justice, de votre prestige personnel, de votre vigueur et de votre grande activité. Avec vos amis et vos admirateurs de la droite, je souhaite que vous occupiez encore longtemps le poste distingué que vous remplissez avec tant d'honneur. Je crois même exprimer par là le vœu secret de la gauche, car si tous les députés de la loyale opposition désirent un changement

de gouvernement, je suis sûr qu'il en est beaucoup parmi eux qui regretteraient un changement à la présidence de la Chambre.

Depuis la dernière session, les traits de la loyale opposition se sont un peu modifiés. Dans une grande convention nationale tenue à Winnipeg, le parti conservateur a choisi comme chef, l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Bennett). Je n'ai pas besoin de faire l'éloge du nouveau chef. Il possède l'estime de tous, et je n'ai nul doute que, sous son habile direction, les députés qui l'appuient coopéreront avec lui afin que le gouvernement actuel donne une sage administration au pays. L'honorable député de Calgary-Ouest fait admirable figure à la tête des forces oppositionnistes et, avec tous ses amis de la droite, je souhaite qu'il occupe ce poste encore longtemps.

Le discours du Trône ne contient aucune déclaration retentissante. Dans un langage modéré, il constate la situation prospère du pays et affirme l'intention du Gouvernement de continuer à suivre la voie du progrès matériel en assurant l'unité nationale. Débutant par le souvenir des grandes fêtes qui ont commémoré le soixantième anniversaire de la Confédération, il constate de plus l'harmonie et l'union qui ont présidé à cette célébration et nous fait remarquer l'accroissement du sentiment de fierté nationale et de patriotisme chez tous les éléments de notre population. Cet attachement à notre patrie peut se concilier avec les liens qui nous unissent aux autres parties de l'empire, comme le démontre le bon accueil fait par notre peuple au premier ministre de la Grande-Bretagne. Les manifestations de notre peuple en fête ont révélé, une fois de plus, notre constant et loyal attachement à la famille royale et à la couronne britannique. Les acclamations qui ont accueilli la visite de Leurs Altesses royales, le Prince de Galles et le Prince George, ont manifestement confirmé cet attachement.

Le statut du Canada a été défini à la Conférence impériale de 1926. Le rapport de la Conférence touchant les groupements autonomes de l'empire britannique contient ce passage marquant:

"Ce sont des états autonomes dans l'empire britannique, de rang égal, aucunement subordonnés les uns aux autres sous quelque rapport que ce soit dans leurs affaires domestiques ou extérieures, bien qu'unis par une même allégeance au Souverain et librement associés en tant que membres de la Confédération des nations britanniques"

Ce nouveau statut nous donnant pleinement le rang de nation dans l'univers, a été reconnu d'une façon éclatante quand notre pays a été élu membre non permanent du Conseil de la société des nations, et le Canada a raison d'en être fier et il a aussi raison d'être fier d'avoir comme représentant, au Conseil de la Société, un homme dont les qualités éminentes ont été reconnues par les diplomates du monde entier et dont les sages avis ont été recherchés et appréciés par les chefs des grandes puissances. Oui, le Canada peut s'enorgueillir à bon droit de la valeur et des œuvres de l'honorable sénateur Dandurand. Le Canada peut maintenant entretenir directement des relations diplomatiques avec les autres nations, et sans doute le Gouvernement tirera avantage de ce droit partout où nous avons des intérêts importants à sauvegarder. Déjà, la Grande-Bretagne, la France, le Japon, et d'autres grandes puissances veulent, à l'exemple des Etats-Unis, établir un service diplomatique permanent avec le Canada. Ces relations contribueront à signaler notre plein épanouissement national et attireront dans notre pays autonome et libre, de nouveaux citoyens qui viendront profiter de nos immenses richesses et jouir de notre harmonieuse vie nationale. Elles attireront aussi le capital dont nous avons tant besoin.

La conférence des premiers ministres provinciaux a facilité l'établissement des assises nécessaires à la prospérité que la paix, le travail de nos citoyens et une sage administration garantissent à un pays riche comme le Canada. Après avoir recommandé, dans un sentiment de justice, la continuation des octrois votés aux provinces maritimes durant la dernière session, les premiers ministres provinciaux ont abordé avec la plus entière liberté et la plus grande franchise, l'examen de tous les problèmes interprovinciaux, et le Gouvernement, s'inspirant de délibérations où étaient nécessairement exposés les différents points de vue, nous annonce l'adoption de lois destinées à assurer le bien général du pays, tout en tenant compte des besoins et des légitimes aspirations de chacune des provinces.

Le retour de leurs ressources naturelles aux provinces des prairies sera salué par la population de l'ouest comme un acte de justice qui leur permettra de prendre un nouvel essor vers le progrès. Dans certaines parties du pays, on considère trop les provinces des prairies comme une plaine où les citoyens n'ont d'autres ressources que la fertilité du sol. Et même, dans leur opinion, cette fertilité est assujettie à une foule de conditions qui rendent les revenus plus ou moins problématiques. C'est là une opinion tout à fait erronée, et, si elles rentrent en possession de leurs ressources naturelles, ces provinces prouveront au reste du Canada qu'elles possèdent des richesses qui, par une administration plus directe, pourront alimenter des industries et

donner un travail rémunérateur à des milliers d'individus.

Les honorables députés de la Saskatchewan et de l'Alberta vous parleront sans doute des ressources naturelles de leurs provinces. Je me bornerai donc à mentionner quelques-unes des sources de richesse du Manitoba. Point n'est besoin de vous parler de la fécondité de son sol, qui ne manque jamais de récompenser ceux qui le cultivent, de son industrie laitière, de ses remarquables progrès en aviculture et en apiculture, et de son commerce de bestiaux. Le Manitoba s'est acquis une renommée enviable dans ces différentes sphères de l'industrie agricole, et ce que je pourrais dire n'ajouterait rien à ce que vous savez déjà. Mais je veux mentionner d'une manière toute spéciale ses mines et ses gisements encore inexploités. Qui n'a entendu parler des mines d'or florissantes à l'est du lac Winnipeg et au nord du Pas? Leur rendement s'accroît toujours, et accroîtra encore avec les facilités de communication. Il y a dans ces deux régions des ressources minérales de toutes sortes. Au premier rang est le cuivre dont nous possédons les gisements les plus considérables du monde entier; là se trouvent aussi l'argent, le nickel, le fer, le plomb, le zinc, en quantités assez considérables pour attirer le capital et donner de fructueux rendements. Le fameux gisement de la Flin-Flon sera bientôt exploité, grâce à la généreuse et bienveillante coopération de notre ministre des Chemins de fer qui n'a pas hésité à se rendre aux désirs de l'honorable M. Bracken, premier ministre de la province, et qui a conclu avec lui une entente assurant la construction d'une voie ferrée pour desservir tout le district minier. En passant, laissez-moi exprimer mon admiration pour le premier ministre manitobain qui s'est énergiquement dévoué pour assurer le développement de cette région nouvelle. M. Bracken connaît les richesses inexploitées de cette région qu'il représente à la Législature, et il a confiance dans l'esprit d'entreprise et dans l'honnêteté des capitalistes que ces richesses ne manqueront pas d'attirer. Laissez-moi aussi offrir à l'honorable et sympathique ministre des Chemins de fer du Dominion la profonde reconnaissance de la population manitobaine pour la coopération puissante qu'il a apportée à notre gouvernement provincial dans l'œuvre du développement de notre province. Ce chemin de fer facilitera aussi l'établissement de pêcheries dans ce district encore inexploité et ouvrira en même temps un champ à la colonisation. J'ajouterai que les flancs de notre terre manitobaine contiennent encore du gypse, du marbre et la pierre magnifique que vous admirez à l'intérieur de cet édifice.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de féliciter le Gouvernement, et encore notre énergique ministre des Chemins de fer, pour l'activité avec laquelle se parachève la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Le port océanique de Churchill deviendra bientôt, nous l'espérons, un grand centre d'exportation qui économisera des millions de dollars aux cultivateurs de l'Ouest, parce que les taux d'expédition par chemin de fer devront nécessairement être en raison du plus court trajet.

Parmi les questions dont traite le discours du Trône, il en est une de première importance sur laquelle je veux attirer votre attention. C'est la question d'immigration. La coopération annoncée par le discours du Gouverneur général, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, ne saurait produire que d'heureux résultats. L'immigrant dont nous avons surtout besoin est celui qui peut s'établir sur la terre. Souvent, hélas! celui qui a rêvé de devenir le possesseur d'un grand domaine dont il tirera sa subsistance est profondément déçu, non pas parce que la terre a cessé d'être généreuse et fertile, mais à cause de l'idée préconçue qu'on peut s'improviser cultivateur et qu'il suffit de travailler sur la terre pour y réussir. Un artisan ne peut devenir en un jour un bon cultivateur. Parfois, on conseillera à un immigrant d'aller travailler chez un cultivateur pour apprendre le métier. C'est un bon conseil, mais il faut considérer que, règle générale, l'agriculteur n'a pas continuellement besoin d'ouvriers de ferme, et alors le nouvel arrivé se trouve sans emploi après avoir travaillé très dur pendant quelques mois seulement; il se dirige alors vers la ville d'où il ne revient pas. Heureux sommes-nous si les grands centres manufacturiers américains ne l'attirent pas de l'autre côté des frontières. D'autres fois, l'immigrant qui veut apprendre le métier d'agriculteur en s'engageant comme ouvrier de ferme n'est pas satisfait de son patron et, jugeant tous les autres cultivateurs par celui qui l'emploie ou peut-être qui l'exploite, abandonne le métier. L'action coordonnée du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux remédiera, nous l'espérons, à cet état de choses, et fera de l'immigré au Canada un colon heureux. Un colon écrivant à ses amis qu'il est content de son sort est le meilleur agent de colonisation que nous puissions désirer. Il semble que nos agents de colonisation ont maintenant une tâche facile: le Canada est prospère, l'activité est grande dans tous les domaines, l'avenir est pour nous riche de promesses.

En somme, le discours du Trône nous fait présager que le Gouvernement va continuer la politique progressive qu'il a inaugurée et que les députés progressistes qui lui ont donné leur appui sincère et loyal n'auront pas à lui retirer leur confiance.

M. l'Orateur, j'ai l'honneur d'appuyer la motion.

Sur motion de M. Bennett la suite du débat est ajournée.

Sur la proposition du très honorable Mackenzie King, la séance est levée à 4 heures p.m.

Lundi, 30 janvier 1928.

DEPOT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Par le très hon. MACKENZIE KING: Rapport de la commission mixte des ingénieurs concernant le projet de canalisation du Saint-Laurent, daté du 16 novembre 1926.

Par l'hon. M. DUNNING: Rapport sur le choix d'un port terminus pour le chemin de fer de la baie d'Hudson, octobre 1927.

DEPOT D'UN BILL PORTANT MODIFICATION DE LA LOI CONCERNANT L'ELECTRICITE ET L'EXPORTATION DU FLUIDE ELECTRIQUE

M. STEWART (Leeds) demande à déposer un projet de loi (bill n° 2) tendant à réglementer l'exportation de l'énergie électrique.

L'hon. M. LAPOINTE: Expliquez-vous.

M. STEWART (Leeds): Monsieur l'Orateur, le présent bill vise à modifier la loi en vigueur concernant l'exportation de l'énergie électrique du Canada. Actuellement, l'exportation de l'énergie est régie par les dispositions de la loi de 1927 concernant l'électricité et l'exportation du fluide électrique. Or, sous le régime de cette loi, le Gouverneur en son conseil est autorisé à délivrer un permis permettant l'exportation de l'énergie électrique du Canada. Le présent bill vise à faire décréter que seul le Parlement aura le droit d'accorder un permis à cet effet et aux conditions qu'il jugera à propos de poser.

Les modifications qu'il est nécessaire d'apporter à la loi en vigueur sont insérées dans le présent projet de loi; ce dernier comporte de plus une disposition explicite portant que rien dans le présent bill ne sera censé affecter en aucune manière les droits des provinces en ce qui regarde l'énergie électrique.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

[M. Beaubien.]

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DU SERVICE CIVIL

M. E. J. GARLAND (Bow-River) demande à déposer un projet de loi (bill n° 3) concernant le service civil.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Veuillez expliquer.

M. GARLAND (Bow-River): Ce projet a tout simplement pour but de placer sous l'empire de la loi du service civil les employés des départements qui n'y sont pas encore.

(La motion est adoptée.)

Le bill est lu une 1re fois.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LE SERVICE CIVIL

M. J. S. WOODSWORTH demande à déposer un projet de loi (bill n° 4) tendant à modifier la loi du service civil.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de le Justice): Veuillez donner des explications.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, ce projet avait été présenté l'an dernier. Il crée un organisme permettant aux employés de l'Etat et aux chefs de services de délibérer entre eux, c'est-à-dire fournissant le moyen d'examiner les griefs et d'assurer un meilleur service. C'est conforme à l'idée exprimée par le premier ministre il y a quelque temps lorsqu'il disait:

> Je crois que ce serait rendre service à tous les intéressés que d'avoir, pour les rapports entre les employés et l'Etat, un conseil comprenant des représentants des employés, pour s'aboucher directement avec les membres du Gouvernement ou pour étudier avec les chefs des départements les questions qui intéressent tous les services de l'Etat.

(La motion est adoptée.)

Le bill est lu une 1re fois.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LE CODE CRIMINEL

M. J. S. WOODSWORTH demande à déposer un projet de loi (bill n° 5), tendant à modifier le Code criminel.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Veuillez expliquer.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet d'abroger la disposition du Code relative au libelle blasphématoire. Cette disposition de vieille date est pratiquement désuète et je crois qu'elle n'a été appliquée qu'une seule fois au Canada.

(La motion est adoptée.)

Le bill est lu une 1re fois.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Ilsley, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon R. B. BENNETT (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il n'est pas difficile de se conformer aux vieilles traditions parlementaires en félicitant les honorables députés qui ont si bien parlé vendredi dernier. Leurs discours dans lesquels ils ont proposé de voter une adresse en réponse au discours du trône sont dignes de remarque. Notre honorable collègue de Hants-King (M. Ilsley) et moi sommes diplômés de la même école de droit et, à ce titre, je suis naturellement fier de son succès de vendredi dernier. L'honorable député de Provencher (M. Beaubien), qui a été élu par acclamation, était ainsi dans la posture d'un député qui, avec sa faculté d'adaptation, se serait trouvé très à l'aise en faisant avec beaucoup de sérénité le même discours de ce côté-ci de la Chambre, si les hasards de la guerre l'eussent permis.

On aura peine à me croire, mais j'étais si ému, jeudi dernier, que j'ai oublié, à mon grand regret, de remercier notre honorable collègue d'Acadia (M. Gardiner) pour les remarques très aimables qu'il a faites ici même au sujet de mon élection au poste que j'occupe actuellement. Je tiens dès maintenant à le remercier, ainsi que ses collègues, de leurs aimables compliments et surtout de cet espoir qu'il a formulé, à savoir que je puisse m'acquitter de cette tâche difficile d'une manière satisfaisante pour le pays en général.

Il semble que dans toutes les assemblées comme celle-ci il doive y avoir de la peine en même temps que de la joie. Les dépêches, ce matin, nous ont appris la triste nouvelle de la mort de celui qui, pendant une grande partie de la guerre, fut le commandant en chef des armées britanniques. Nous en sommes tous affligés. Lord Haig fut un si grand homme, il fit preuve de tant de courage, ses efforts furent si persistants et ses actes si remarquables que sa mort a causé beaucoup de peine même dans un pays comme le nôtre. Je suis sûr que, dans toutes les réunions qui pourront avoir lieu dans ce pays qui a envoyé tant d'hommes dans la grande guerre, on manifestera une profonde sympathie pour la veuve et les enfants qui lui survivent, en même temps qu'un sentiment de fierté à l'idée que l'empire a produit un si grand soldat à l'heure critique.

Mais le discours avec lequel il a plu au représentant de Sa Majesté de se présenter devant ce Parlement est plus remarquable par ce qu'il dit que par ce qu'il ne dit pas. J'imagine que le premier ministre éprouve peut-être quelque satisfaction, car il en a conclu que si le pays a si bien prospéré sans qu'il fît rien lui-même, il est désirable de continuer cette inaction dans l'avenir comme dans le passé. J'imagine qu'une telle pensée a dû lui venir à l'esprit, ainsi qu'à l'esprit du ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), lors de la préparation du discours. Quoi qu'il en soit, le discours suffit pour le but que j'ai en vue parce qu'il nous permet d'examiner les affaires de ce pays à trois points de vue; et aucun discours du trône ne sera complet dorénavant—au fait, c'est le cas depuis plusieurs années—à moins qu'il ne traite les affaires du Canada sous trois aspects, c'est-à-dire au point de vue intérieur, au point de vue de nos relations impériales et au point de vue international. C'est donc avec ces trois divisions à l'esprit que j'entreprendrai d'attirer l'attention sur le discours.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire allusion aux parties du discours qui traitent du soixantenaire de la Confédération et des réjouissances auquel il a donné lieu. Mon très honorable ami verra, comme nous tous, que c'est une excellente chose de se complaire dans le rayonnement de la gloire des grands; mais il est quelquefois nécessaire de sortir de l'ombre qu'elle projette.

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien, très bien.

L'hon. M. BENNETT: Je suis content que le ministre de la Justice approuve cette remarque, car tout à l'heure je vais lui demander de faire absolument ce qu'il prétend approuver.

Si un examen du passé nous apporte une grande joie, comme elle le fait, et une satisfaction aussi, il nous fait penser aussi aux obligations du présent et aux devoirs et aux responsabilités de l'avenir. Je suis bien certain que mon très honorable ami a dû, plusieurs fois, au cours de l'année écoulée et les réjouissances auxquelles nous avons pris part, essayer de se souvenir qu'il est le premier ministre du Canada et non pas le chef d'un parti; mais j'avoue que j'ai trouvé un peu difficile de suivre son raisonnement lorsqu'il a fait une déclaration au sujet de notre statut—et je crois que le compte rendu dans les journaux a dû être inexact—relativement à la visite au Canada de Leurs Altesses royales le prince de Galles et le prince George ainsi que du premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Baldwin. Si ma mémoire est fidèle, l'héritier du trône a posé la pierre angulaire de l'ancien édifice situé sur cet emplacement, et il n'a pas trouvé difficile de visiter ce pays, nonobstant le statut du Canada de l'époque. En outre, si ma mémoire est bonne, le lord chancelier d'Angleterre, gardien

du grand sceau, qui n'a jamais quitté l'Angleterre et est supposé avoir le grand sceau sous sa garde en tout temps, a visité Montréal. Je ne puis donc voir beaucoup de rapport entre la visite de Leurs Altesses royales ainsi que du premier ministre d'Angleterre, et la position constitutionnelle à laquelle il a été fait allusion. J'ai pensé qu'il avait dû y avoir quelque erreur dans le compte rendu du discours de mon très honorable ami et qu'il n'avait pas dit ce qu'on lui attribuait sous ce rapport. Car, après tout, les visites que l'héritier du trône et le premier ministre de la Grande-Bretagne ont faites au Canada ont autant eu à faire avec le statut constitutionnel de ce pays, je suppose, que la nomination d'un ministre à Washington; je crois qu'elles ont eu à peu près le même rapport les unes vis-à-vis des autres.

Maintenant que j'ai disposé de cette question, monsieur l'Orateur, j'observe que le discours du trône fait allusion au fait qu'il y a des preuves que ce pays a été placé sur une base économique solide; et pour démontrer ce fait, on mentionne un certain état de choses qui existe quant à l'augmentation du revenu et à l'accroissement de l'ouvrage et de la construction des bâtiments, des recettes de chemin de fer et des affaires en général. Eh bien, tout ce que je peux dire à ce sujet, c'est que lorsque le discours du trône a été rédigé, on n'a probablement pas prêté beaucoup d'attention aux rapports du commerce et du chômage. Le fait est que nous avons, cette année, vendu pour 50 millions de moins que l'année dernière, et nous avons acheté des autres pays 80 millions de plus que l'année précédente—80 millions, dont une grande partie aurait dû être fabriquée au Canada et aurait donné de l'emploi à des Canadiens qui sont maintenant sans ouvrage. Je suis certain que les membres de cette Chambre ont dû remarquer que le premier ministre du Manitoba vient d'envoyer au gouvernement fédéral un mémoire demandant de l'aide contre le chômage. Si vous regardez ces jeunes hommes vigoureux employés à pelleter de la neige dans cette ville, vous vous rendrez compte du manque d'ouvrage qui existe au Canada. Les chiffres relatifs à l'emploi sont donnés par les industriels qui envoient des rapports au Bureau de la statistique, indiquant le nombre d'ouvriers qu'ils emploient. La ville de Calgary a dépensé le mois dernier, pour venir en aide aux chômeurs, une somme beaucoup plus forte qu'elle n'en avait dépensé depuis longtemps. On peut en dire autant des autres villes de ce Dominion. Donc, les statistiques du département relatives aux emplois ne révèlent, en somme, que la situation dans les industries qui transmettent un rapport à Ottawa; ces chiffres officiels ignorent les hommes et femmes réduits au chômage à cette heure, parce que cette année nous avons acheté à l'étranger des produits pour 80 millions de dollars de plus que l'année dernière, produits qui auraient dû sortir de nos manufactures canadiennes.

Voyons maintenant les chiffres concernant les voies ferrées; j'ai la certitude que les messieurs responsables de ce discours n'ont pas fait une analyse attentive des chiffres en question: en effet, si la situation de l'an dernier reste la même pendant encore trois ans, les chemins de fer n'auront plus de revenu net. Les recettes globales du Pacifique-Canadien ont surpassé, il est vrai, de $3,766,000, les recettes de l'année précédente; n'empêche que les recettes nettes demeuraient de $4,700,000 en deçà du chiffre de 1926; et alors que le National-Canadien voyait augmenter de $2,692,000 ses recettes brutes, son revenu net a baissé de cinq millions et demi. Or, puisque ses revenus nets n'étaient que de 30 millions de dollars, il est évident que, si ce chiffre baisse de cinq millions et demi tous les ans, les recettes nettes disparaîtront tout à fait d'ici cinq ou six ans.

J'aborde maintenant la question du commerce. Je n'ai pas l'intention de la discuter à fond en ce moment; toutefois je tiens à faire bien observer quelle est la véritable base de notre prospérité actuelle dans le monde économique. Le fait est que la population du Canada ne s'est pas accrue au cours des cinq dernières années; je montrerai tout à l'heure qu'elle a baissé. Pour tout dire, une population moins nombreuse, établie dans une même superficie, a créé des richesses nouvelles plus rapidement qu'auparavant. Elle a su tirer parti des grandes ressources de la science, des recherches scientifiques, des instruments et des appareils perfectionnés, et elle a relevé avec une rapidité étonnante la richesse naturelle du pays. Voyons ce qu'en disent les statistiques. L'an dernier le public canadien a créé des richesses pour une valeur de deux milliards de dollars, et nous avons vendu à l'univers pour 1,218 millions de dollars de marchandises. Mais quelles étaient ces marchandises? Nous avons vendu pour 281 millions de bois et de papier; pour 181 millions de métaux et de minéraux de tous genres; et pour 447 millions de grains et de produits de grain; soit 900 millions sur un total de 1,218 millions; donc une valeur de seulement 318 millions provenait d'autres sources. Or, que signifiait cette production de bois, de papier, de métaux, de minéraux, de grains et de produits de grain? Elle signifiait tout d'abord l'appauvrissement du sol qui les avait produits; elle signifiait ni plus ni moins l'épuisement de mines et de minéraux qui ne peuvent pas être remplacés; et quant

au bois et aux produits de bois, elle signifiait le sacrifice de ressources qui sont perdues, du moins pour cette génération, et qui, au dire de spécialistes dignes de foi, ne pourront pas être remplacées avant vingt ans, tout au moins.

Nous voyons donc que la prospérité actuelle du Canada se résume à ceci: nous vendons nos ressources, lesquelles s'acheminent rapidement vers l'épuisement. Nous ne faisons pas autre chose; et jamais on ne trouvera une prospérité permanente chez une nation qui sacrifie ses ressources nationales. Nous appauvrissons nos forêts et nous vendons nos produits de bois, produits qui ne pourront pas être remplacés de notre vivant. Nos métaux, nos minéraux et nos produits miniers, et les produits de notre sol sous la forme du grain, nous vendons de tout cela pour une valeur de 900 millions de dollars sur un total exporté de 1,200 millions.

Quand on cherche les causes de la situation actuelle, on doit bien noter un autre aspect: l'année dernière les récoltes canadiennes ont été des plus abondantes; depuis les trois dernières années, en fait, la Providence nous a gratifiés de très belles récoltes. J'affirme donc, et sans redouter la contradiction, que ce résultat que je viens de signaler a été accompli nonobstant le fait que nos agriculteurs et nos artisans sont moins nombreux qu'il y a cinq ans. Force nous est d'en conclure à une plus grande manifestation d'énergie et d'industrie chez notre population canadienne qui a créé cette prospérité temporaire.

Regardons la situation bien en face. En parcourant les rapports du recensement, distribués voilà quelques temps, je trouve que la population du Manitoba était, en chiffres ronds, de 610,000 en 1921 et de 639,000 en 1926, soit un relèvement d'un peu plus de 28,000; en Alberta la population a monté de 588,000 à 607,000, augmentation de 19,000; dans la Saskatchewan, le chiffre en était de 757,000 en 1921, et seulement de 821,000 en 1926, hausse de 63,000. Ces chiffres révèlent la situation en ce qui concerne la population des provinces en question. Mais voyons maintenant les chiffres de l'immigration. Pendant cette même période le ministère de l'immigration et de la colonisation a attiré 40,397 personnes dans le Manitoba, 58,487 dans la Saskatchewan et 78,660 dans l'Alberta. Si nous tenons également compte de l'accroissement naturel indiqué par la statistique provinciale, nous constatons une déperdition d'au delà de 100,000 personnes pendant les cinq années de 1916 à 1921.

Où est la vérité en ce qui concerne nos perspectives de prospérité? Les chiffres que j'ai mentionnés sont ceux du bureau de la statistique; mais pour asseoir plus solidement la thèse voyons combien de fermes sont actuellement en culture. En 1921, dans la province du Manitoba, 53,252 fermes étaient habitées, en 1926, 53,251. Dans la Saskatchewan, 119,451 fermes étaient cultivées en 1921; en 1926, il n'y en avait plus que 117,787. Pour l'Alberta, les chiffres sont de 82,954 en 1921 et de 77,130 en 1926. La superficie totale ensemencée dans le Manitoba a cependant augmenté de 400,000 acres, et elle a augmenté dans les mêmes proportions pour les autres provinces. Je n'entrerai pas dans plus de détails. J'en conclus que l'augmentation considérable de notre richesse est due au développement de nos richesses naturelles et aux récoltes moissonnées par nos agriculteurs, ainsi qu'aux minéraux et aux métaux tirés du sol et aux forêts dépouillées de leurs arbres. Ce sont là des faits que l'on ne saurait nier à la lumière des rapports des différents ministères intéressés. C'est le courage, l'habileté, l'initiative et le dur labeur des Canadiens qui sont la source des diverses augmentations que j'ai citées pour les années passées. Mais il s'est produit simultanément une diminution constante de la population à qui il faut attribuer ces résultats et c'est ce que je tiens à mettre en évidence. Assez dit sur ce point.

Je passe maintenant à une autre partie du discours du trône. Il est aussi bien que j'y touche en passant, car c'est le moment le plus opportun pour discuter la question. Je veux parler du passage relatif à la conférence du Dominion et des provinces. L'on nous dit qu'il y a eu une grande conférence dans la capitale, et c'est vrai, et que l'on y a discuté une foule de questions très importantes. Me sera-t-il permis de suggérer au premier ministre l'à-propos de communiquer au Parlement un précis de ce qui s'est passé à cette conférence. Je ne veux pas dire que l'explication donnée l'autre jour soit insuffisante au point de vue de ceux qui ont participé à la conférence; naturellement, ils ne tiennent pas à ce que leurs discussions soient rendues publiques. Je comprends ce point de vue; si j'avais représenté l'une des provinces, je serais sans doute du même avis. Mais puisque l'on nous demande de discuter les questions examinées à cette conférence, il me semble qu'il eût été plus sage de préparer un sommaire signé chaque jour, ou à la conclusion de la conférence, par les personnes qui y ont pris part, afin que la discussion au Parlement eût une base nous permettant de procéder d'une manière plus intelligente et en pleine connaissance de cause. Un document de cette nature nous aiderait à comprendre ce qui s'est passé. Le discours du trône nous laisse entendre que l'on se propose de prendre certaines mesures pour donner effet aux conclusions de la conférence. Il s'agit là de questions d'ordre

purement domestique; nous pouvons nous attendre à la présentation très prochaine de ces mesures et nous pourrons alors étudier les problèmes en jeu. Mais que disent les provinces à ce sujet? La plus ancienne sans doute, au point de vue de sa colonisation, et la deuxième du Dominion par ordre d'importance, s'est déjà prononcée. Le Parlement est saisi des vues du gouvernement fédéral; puis-je appeler l'attention également sur celles du gouvernement de la province de Québec telles qu'il les a énoncées le 10 janvier dernier. Le discours du trône prononcé à la législature de Québec renferme le passage suivant:

Une conférence interprovinciale a eu lieu à Ottawa en novembre dernier. Toutes les provinces du Dominion y étaient représentées, et l'on a discuté des questions de la plus haute importance. Mon gouvernement croit que le facteur qui assurera le mieux l'unité canadienne et qui sauvegardera l'avenir du Canada, réside dans le respect de l'autonomie provinciale et dans la fidélité à l'esprit comme à la lettre du pacte fédératif. Cette affirmation est d'autant plus opportune que notre Confédération canadienne a célébré en 1927 son soixantième anniversaire et que les progrès réalisés jusqu'ici, et signalés par des fêtes splendides, doivent nous inciter à prévenir toute source de conflit.

Cette conférence, dont on fait tant d'état, a donc été une source possible de conflits. De l'avis des conseillers de Sa Majesté dans la province de Québec, la conférence n'a pas contribué à assurer l'unité canadienne, mais a plutôt été une source de conflits. J'aimerais à entendre le premier ministre,—et je suis sûr que le pays accueillerait ses paroles avec plaisir,—nous expliquer comment la conférence a pu être une source possible de conflits, une cause possible de perturbation pour l'unité canadienne, aux yeux de la législature de Québec. Vu cette affirmation contenue dans le discours du trône soumis à la législature de Québec et, au surplus, à la suite du discours que nous avons entendu en cette Chambre, j'aurais lieu de croire qu'il est hautement nécessaire—à la vérité je dirais essentiel—qu'un précis de ce qui s'est passé à la conférence nous soit communiqué pour nous permettre d'arrêter nos propres décisions.

Je devine que telle était la pensée de mon très honorable ami quand il porta la parole dans la belle cité de Québec à l'occasion d'un banquet d'honneur offert à l'un de ses collègues. En cette circonstance, il se serait exprimé—du moins c'est ce que l'on a rapporté—dans les termes suivants:

Puisque le gouvernement du Canada n'est que l'exécutif du Parlement, il convient d'ajourner à la convocation du Parlement la communication de ce qui a été agréé.

Cela ne paraît pas mal, mais sur quoi pouvons-nous nous appuyer? Sera-ce sur une déclaration de quelques ministres qui parleront sans savoir, peut-être, ce qui s'est passé? Pouvons-nous nous baser sur le discours du trône dont la teneur est bien vague et qui ne soit pas de généralités brillantes? Devons-nous attendre des mesures qui feront l'affaire du Gouvernement, sans, peut-être, servir aussi bien diverses provinces? Selon moi, si l'on a jugé important d'avoir un précis de ce qui s'est passé à la conférence impériale, il est bien plus important, que nous ayons un sommaire de la discussion des divers problèmes domestiques de façon à nous donner une idée certaine du sentiment du Dominion et de chacune de ses provinces.

L'autre problème domestique discuté à cette conférence et sur lequel je m'attarderai un instant est le rapport Duncan. Il nous a été soumis lors de la dernière session. Ce rapport Duncan, le premier ministre le classait d'avance au rang du rapport historique Durham, parmi les documents importants devant avoir une grande portée sur la vie nationale. Ce rapport fut déposé. Il fut agréé par le chef du Gouvernement; il le fut de même par le chef de l'opposition de Sa Majesté; et la population des Provinces maritimes l'acceptait également. On s'attendait qu'il serait exécuté totalement. Je me réjouis de constater qu'on s'apprête cette année encore, pour le moins, à verser la dotation garantie par le Parlement, l'année dernière, et suggérée par le rapport. Toutefois il reste au Parlement encore beaucoup de choses à faire avant que toutes les suggestions proposées aient été entièrement réalisées. Je conserve l'espoir, je dirai même que j'ai confiance, vu les déclarations du premier ministre lors de la dernière session, qu'au cours de la session actuelle, le Gouvernement fera tout en son possible pour ne pas donner lieu aux provinces intéressées de se plaindre que le rapport Duncan n'ait pas été intégralement exécuté. Pour aujourd'hui je me contenterai de laisser cette question où elle en est.

J'aborde maintenant un autre des problèmes soulevés à cette conférence, problème d'importance telle qu'en ces dernières années il a retenu l'attention de cette Chambre. Je veux parler du passage du discours du trône qui traite de la rétrocession à la province de l'Alberta, de ses ressources naturelles. Arrêtons-nous un moment pour étudier l'attitude du Gouvernement vis-à-vis de ce problème. Je voudrais bien que la députation se souvînt que ce problème n'est pas nouveau pour elle. Le chef actuel du Gouvernement en est à son septième discours du trône. Il a rédigé et fait lire au représentant de Sa Majesté sept documents traitant des problèmes nationaux—un en 1922, un autre en 1923, un autre en 1924, encore un autre en 1925, et deux

en 1926, puis celui que nous sommes à étudier. Considérons, un instant, comment le premier ministre, au début de sa carrière, traitait cette question de la cession des richesses naturelles aux provinces. Voici ses propres termes:

La question depuis longtemps pendante de céder le contrôle des ressources naturelles de chacune des trois provinces de l'Ouest à son gouvernement respectif a occupé l'attention de mes ministres. En pleine sympathie avec le désir des autorités de ces provinces maintenant arrivées à maturité, d'avoir le même contrôle et la même administration de leurs ressources que les plus vieilles provinces, mon gouvernement a fait une proposition au gouvernement des différentes provinces intéressées, laquelle, il est à espérer, conduira à un règlement satisfaisant de cette question à une date prochaine.

Ceux d'entre nous qui ont habité le Canada occidental depuis 1900 se souviendront en quelles circonstances les provinces ont été amenées à accepter de l'argent plutôt que des terres; ils se rappelleront que la campagne électorale de 1905 fut un vigoureux appel aux provinces d'accepter de l'argent à la place des ressources naturelles. J'entends encore le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) et le parti libéral insister avec éloquence sur le grand bien qui résulterait pour eux d'une compensation monétaire, et je me réjouis d'apprendre par le discours du trône que cette population se considère maintenant majeure et que le Gouvernement partage son désir de posséder ses ressources naturelles.

Le temps passa. Point de mention du sujet en 1923, 1924 et 1925; la question faisait l'objet de pourparlers. Mais en 1926, l'on trouve à la fin du discours du trône ce paragraphe:

Parmi les mesures qui seront soumises à votre attention, il y aura un projet de loi pour octroyer à la province d'Alberta ses ressources naturelles et apporter certains amendements à la loi électorale.

L'accord motivant ce bill portait les signatures du ministre de la Justice (M. Lapointe) et du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) pour le Canada, et du premier ministre d'Alberta et de son ministre des Chemins de fer, l'honorable M. Vernon W. Smith, pour la province. Ainsi, les représentants de la couronne s'engageaient à déposer un projet de loi destiné à rendre ses ressources naturelles à l'Alberta. Et cela est encore à venir. L'année dernière, un décret du conseil des ministres demandait l'opinion de la Cour suprême. Voici le décret du conseil autorisant cette procédure:

Le comité du Conseil privé a pris communication d'un rapport en date du 24 juin 1926, soumis par le ministre de la Justice déclarant qu'à la suite de certains pourparlers concernant la cession à la province de l'Alberta de certaines terres de la couronne sises dans ses limites et administrées par le gouvernement du Canada dans l'intérêt du Canada, une entente fut conclue le 9 janvier 1926 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta en vertu de laquelle il fut convenu que la loi de l'Alberta devrait être modifiée dans le sens que toutes les terres de la couronne, les mines, minéraux et redevances dans les limites de la province, et que tous montants dus ou payables quant à ces terres, mines, minéraux et redevances, à partir de l'entrée en vigueur de ladite entente et par la suite, appartiendront à la province, subordonnément à tout acte de fidéicommis antérieur dont ils font l'objet, et aux maintes autres clauses et stipulations contenues en particulier dans ladite convention. Par la suite, les deux gouvernements s'entendirent sur certaines dispositions supplémentaires à être insérées dans ladite convention concernant la cession et l'administration du fonds des terres scolaires et de certaines terres scolaires spécifiées, les parcs, les réserves forestières, comprises dans cette entente, ainsi que les privilèges et biens de la compagnie de la baie d'Hudson. Par un projet de résolution, avis fut donné qu'un projet de loi allait être soumis au Parlement, à la session actuelle, en vue d'approuver et de donner force de loi à ladite entente telle que modifiée, mais un doute s'étant élevé quant à la constitutionnalité de l'article 17 de la loi de l'Alberta, se rapportant à l'instruction publique et aux écoles dans les limites de ladite province, ou décida de ne pas donner suite à la loi projetée dans ses termes actuels, tant que cette question douteuse n'aurait pas reçu une solution de source autorisée.

La Cour suprême ayant entendu la cause le 7 mars 1927, et le 20 avril suivant, rendit sa décision, reconnaissant à l'unanimité la compétence parfaite du parlement canadien quant à la loi constitutive de la province d'Alberta. Décision unanime de la Cour suprême du Canada sur le point précis posé par le Gouverneur en son conseil, vingt-deux ans après l'acte du Parlement, à savoir si celui-là était bien de sa compétence. Après cette décision unanime, l'on s'attendait naturellement à l'exécution sans retard de la promesse faite et à la remise des ressources naturelles à cette province. Etant donné ce qui s'est dit en cette Chambre sur l'égalité de statut des différentes parties de l'empire, l'on devait croire que le Gouvernement s'en tiendrait au jugement de la Cour suprême et lui donnerait suite. Mais que fit-on? L'affaire fut portée devant le comité judiciaire du Conseil privé, alors que personne ne se présentait comme partie adverse. Je me trouvais à Londres quelques jours après et je fus témoin de ce qui se passa. Lorsque M. Lafleur, représentant le ministre de la Justice du Canada, présenta sa requête,—remarquez bien, une requête sollicitant la revision d'une décision de la Cour suprême du Canada,—de ce tribunal si haut prôné et dont je parlerai, lorsqu'il présenta sa requête, on lui demanda qu'elle était la partie adverse. Il n'y en avait pas. Qui avez-vous notifié, lui demanda-t-on encore. Personne.

Et on lui dit de se trouver un adversaire afin de procéder à l'audition de la cause. Et voilà. Autant que je sache, la province de l'Alberta ne peut obtenir ses ressources naturelles avant que le ministre de la Justice se trouve un adversaire devant le Conseil privé.

Mais ce n'est pas tout. Jusque-là, c'est déjà étrange. Mon ami le ministre de la Justice (M. Lapointe) se rappelle que, à la session dernière, au cours de ses observations sur l'état constitutionnel, il a déclaré avec beaucoup d'assurance que les Canadiens français avaient à cœur d'empêcher tout appel au Conseil privé. A la page 1713 des Débats, parlant de la cause Nadan, il dit qu'il la croyait décidée dans un bon sens. Il a ajouté:

Ce n'est donc pas le sentiment qui m'anime, mais afin d'alléger les craintes de mon honorable ami au sujet de Québec, je lui dirai que les citoyens de cette province qui représentent réellement les aspirations des Canadiens français demandent la disparition de l'appel au Conseil privé.

C'est le même ministre de la Justice qui présente une solennelle requête à Sa Majesté le roi l'autorisant à porter une cause non disputée devant le Conseil privé avec un jugement en sa faveur. Je propose que le Gouvernement, sans plus ample délai, remette l'Alberta en possession de ses ressources naturelles. Je n'ai fait aucune observation à la Chambre, parce que je me rendais compte de la difficulté de la situation, lorsque l'honorable ministre de la Justice s'est adressé à la Cour suprême du Canada pour avoir son opinion sur la question que je viens de mentionner. Cette opinion ayant été donnée sans une voix dissidente, je pensais alors et je crois encore aujourd'hui que c'était un devoir sacré pour le Gouvernement d'accéder, sans le moindre retard, aux désirs de l'Alberta, province qui lui était si sympathique il y a cinq ans. Il n'y a pas à s'y méprendre, ce long délai a créé la plus mauvaise impression au sujet de toute la situation, et rien ne serait plus de nature à y remédier et à faire naître l'unité de pensée et d'action dont nous avons un si pressant besoin au pays que de donner effet à cette opinion sur-le-champ.

Ce n'est pas tout. Supposons que le ministre de la Justice eût réussi à atteindre le Conseil privé, qu'aurions-nous eu? Le lord chancelier Loreburn dit que les réponses données à ces questions n'engagent à rien aux yeux de la Loi et ne comptent pas plus que l'opinion des jurisconsultes de la couronne. Nous avons l'avis de ces derniers; nous avons celui de la Cour suprême du Canada, qui ne vaut pas mieux, d'après le Conseil privé, que l'opinion des jurisconsultes de la couronne. Pourquoi alors retarderions-nous? Telle est la question que les citoyens de l'Ouest posent

[L'hon. M. Bennett.]

à la Chambre. Elle est fort à propos et demande une réponse immédiate.

Je constate que le sujet des chemins de fer a aussi été débattu à cette conférence interprovinciale. Le Parlement va-t-il être traité de cette façon? Ne saura-t-il pas quelles ont été les questions mises sur le tapis? N'aurons-nous aucune idée de ce qu'elles étaient jusqu'à ce qu'une mesure législative soit présentée nous forçant à payer 14 ou 15 millions pour les chemins de fer de la Colombie-Anglaise? Je me rappelle les très fortes expressions employées par le ministre de la Justice avant 1921, expressions dont je ne me servirais pas moi-même dans mes excellentes dispositions actuelles; expressions si énergiques, si emphatiques, si amères qu'elles me surprennent sur les lèvres d'un homme aussi pacifique que le ministre de la Justice. Nous voyons maintenant que ces problèmes des chemins de fer sont étudiés par le cabinet, mais on ne nous dit pas si le Pacific Great Eastern va être racheté ou quel sera le sort de l'Edmonton and Dunvegan. Ces sujets ne sont pas discutés, et mon honorable ami a déclaré qu'il n'a pas eu le loisir de les examiner, bien qu'il ait été présent à la conférence.

Il est une autre question qui montre l'attitude du ministère à l'égard du Parlement. Concernant la ligne de la baie d'Hudson, il nous a appris, l'an dernier, qu'un ingénieur éminent allait s'enquérir du mouvement des marées du port, mais il ne nous a pas dit s'il croyait le port de Fort-Churchill meilleur que celui de Nelson ou si le changement serait effectué sans aucun souci du Parlement. Lorsque l'affaire a été abordée pour la première fois en cette enceinte, le gouvernement du jour était dirigé par M. Borden, maintenant sir Robert Borden. Voici comment M. Graham s'est exprimé en cette circonstance:

Je conviens que la nécessité de la construction d'une ligne beaucoup plus longue jusqu'à Churchill peut avoir eu une influence considérable sur le choix de Nelson. Mais au moment même où ce choix était à l'étude, ou avait presque été décidé, le pays passa aux mains d'un autre gouvernement, à son grand détriment, et mon successeur ne fut pas plus satisfait de l'adjudication de l'entreprise que du port de Nelson, de sorte qu'il suspendit cette adjudication et déclara qu'il s'enquerrait s'il n'y avait rien de défectueux. Puis, il se rendit à Nelson lui-même, et revint enchanté de la situation de ce port. Je parle de feu M. Cochrane. Je ne prétends pas être expert moi-même, et je base simplement mon choix sur les renseignements de mes ingénieurs à cette époque. Mon successeur, M. Cochrane, a confirmé ma décision, mais, comme je l'ai déjà dit, il est possible que la diminution de la distance n'ait pas été étrangère au choix de Nelson.

Il n'est pas question des mérites respectifs de Port-Nelson ou de Fort-Churchill; non, ce n'est pas sur ce point que je désire appeler

l'attention dans le moment. Je tiens plutôt à faire observer qu'en 1911, avant la chûte du ministère Laurier, M. Graham, à la suite de l'examen des rapports de ses ingénieurs, avait opté pour Nelson. Il y a eu de cela seize ans l'automne dernier, et, aujourd'hui, d'après l'avis d'un homme éminent, on transporte le terminus à Churchill, il va falloir construire plusieurs milles de voie additionnels et l'on aura dépensé 6 millions en vain ou pour ainsi dire. Mais voici qui est plus important: la chose est annoncée au radiophone par un ministre sans avoir été communiquée au conseil, ni au Parlement...

L'hon. M. DUNNING: Non.

L'hon. M. BENNETT: Le ministre veut-il dire qu'il l'avait discutée avec ses collègues avant de l'annoncer? Est-ce bien ce qu'il déclare?

L'hon. M. DUNNING: Oui.

L'hon. M. BENNETT: Alors l'honorable ministre l'a annoncée au radiophone, non pas en son nom personnel, mais au nom de ses collègues et au sien, quoiqu'ils ne fussent pas au même endroit; mais les communications sont si rapides à notre époque qu'on peut accomplir des choses merveilleuses! En tout cas, il y a eu communication et l'annonce ayant été faite, on aurait cru que le Parlement pût être consulté.

J'ai lu avec intérêt le débat qui a eu lieu à ce sujet, l'an dernier; on n'y trouvera certainement rien pouvant indiquer que le Parlement avait laissé au ministre des Chemins de fer ou au Gouvernement le soin de faire une déclaration de ce genre sans au moins en être saisi. Certes, on avait expliqué quelle serait la mission de M. Palmer, mais la plupart des députés, comme moi-même, avaient pensé que M. Palmer devait faire un rapport qui servirait de base aux délibérations du Parlement, plutôt que de réserver la décision au Gouvernement. Néanmoins, la décision a été prise. Quant à savoir si elle est bonne ou mauvaise, l'avenir le dira et, à ce moment-là, je suppose que ni le ministre des Chemins de fer ni moi ne serons à même de dire si M. Palmer avait deviné juste. Mais cela donne une singulière idée des institutions du pays, quand on pense que seize ans après un choix fait par deux ministres, l'un libéral, l'autre conservateur, un qui avait visité le port, l'autre qui ne l'avait pas vu mais qui s'était fié à la parole d'ingénieurs compétents, tout leur travail est réduit à néant et tout l'argent dépensé l'a été pour ainsi dire en pure perte, simplement parce qu'un ingénieur expert en matière de ports à marée dit que l'autre port serait préférable. Je trouve que ce n'est pas conforme aux principes de bonne économie, ni au régime constitutionnel que nous avons au Canada.

Au sujet de ce chemin de fer de la baie d'Hudson, je dois dire que dès mon premier discours dans l'ancienne Chambre, j'ai préconisé la construction immédiate de la ligne et je me rappelle les circonstances dans lesquelles le ministre de l'époque a été là-bas pour cela. On a prétendu—il est juste de dire que d'après le ministre des Chemins de fer, la remarque venait du journaliste et non de lui—que le choix du port avait été guidé par des considérations d'ordre politique. Je veux parler d'une entrevue publiée par la *Montreal Gazette*. Mais l'honorable ministre m'a assuré que c'était une simple déduction faite par le journaliste.

L'hon. M. DUNNING: L'article le dit.

L'hon. M. BENNETT: Je l'ai sous la main et je ne crois pas qu'il le dise.

L'hon. M. DUNNING: Que l'honorable leader de l'opposition veuille bien le lire.

L'hon. M. BENNETT: Il est assez long.

L'hon. M. DUNNING: Simplement la partie qui a trait à la déduction.

L'hon. M. BENNETT: Si l'un des pages veut aller à mon bureau et m'apporter le journal, je me rendrai à la demande de l'honorable ministre.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable collègue me permettra de lui dire que la chose est importante, car elle vise un homme aujourd'hui défunt, qui était éminemment respecté.

L'hon. M. BENNETT: C'est justement pour cela que je l'ai mentionnée.

L'hon. M. DUNNING: Et c'est pourquoi je tiens à une mise au point.

L'hon. M. BENNETT: J'ai le texte ici:

Le ministre des Chemins de fer a eu un court entretien avec le premier ministre...

L'hon. M. DUNNING: C'est plus loin que cela.

L'hon. M. BENNETT: Oui, le voici. L'honorable ministre l'a relu depuis que je lui en ai parlé, l'autre jour.

L'hon. M. DUNNING: Oui, exactement.

L'hon. M. BENNETT (lisant):

M. Dunning n'a pas voulu commenter...

L'hon. M. DUNNING: "N'a pas voulu commenter".

L'hon. M. BENNETT (lisant):

...l'onéreuse erreur commise par ceux qui furent responsables du choix de Nelson comme terminus,...

L'hon. M. DUNNING: Parfait.

L'hon. M. BENNETT: Une seule conclusion s'impose (lisant):

...où l'on à dépensé plus de six millions de dollars depuis le premier établissement de la route de la baie d'Hudson. Toutefois, il saute aux yeux que la décision de faire de Port-Nelson le port de la baie d'Hudson fut inspirée par des motifs d'ordre politique plutôt que par des raisons d'affaires.

Tel est le texte des paroles en question et l'on ne dit pas qu'elles sont de M. Dunning ou du reporter.

L'hon. M. DUNNING: Oh, du tout.

L'hon. M. BENNETT: J'irai jusqu'à dire qu'à la vue de ce compte rendu sir Robert Borden en a été vexé,—et je puis aller jusque-là sans manquer de discrétion,—au point de déclarer que, durant sa carrière politique, il n'avait jamais vu de ministre qui eût un plus grand souci de l'intérêt public que feu Frank Cochrane, ou qui fût plus disposé à sacrifier les considérations d'ordre politique au bien public. Pour cette raison je parlai de cet article au cours d'un entretien particulier avec mon ami, et ce dernier me déclara qu'il n'avait aucune intention de donner lieu à l'interprétation que l'on pouvait croire donner à cet article sous sa forme actuelle.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami me permettra de faire observer qu'en plus d'une circonstance j'ai loué la parfaite sincérité de feu M. Cochrane relativement à cette affaire.

L'hon. M. BENNETT: Sans aucun doute.

L'hon. M. DUNNING: A mon sens on ne saurait tirer de ce compte rendu la conclusion que l'on donne à entendre en ce moment, et je ne suis pas comptable de ce que peut avoir dit le reporter.

L'hon. M. BENNETT: Parfait. Non seulement cela, mais M. Graham lui-même a dit que la question avait été réglée par son gouvernement avant sa sortie du ministère.

Relativement à cette entreprise du chemin de fer de la baie d'Hudson, il y a eu beaucoup de malentendus. La seule divergence d'opinions survenue entre les deux partis de cette Chambre, que je sache, portait sur la question de savoir si, oui ou non, nous avions les fonds voulus pour en entreprendre la construction immédiate. Je me souviens que dans l'ancienne salle, lors du premier discours que je prononçai pour proposer une adresse en réponse au discours du trône, je réclamai la construction immédiate du chemin de fer, faisant observer que vers 1914 nous aurions eu un débouché pour les récoltes de l'Ouest.

[L'hon. M. Bennett.]

Maintenant, allons un peu plus loin. Je mentionne cela parce que je constate que le Parlement n'a pas été consulté au sujet de cette dépense. De même, le Parlement n'est pas consulté relativement aux frais de premier établissement que font les Chemins de fer nationaux du Canada dans le port d'Halifax. Cette sortie de fonds n'a pas été autorisée par le Parlement. Je signalerai également deux articles de la loi des chemins de fer, articles dont le Gouvernement, à mon avis, ferait peut-être bien de tenir compte. A l'article sept du chapitre 171 des nouveaux Statuts revisés, il est décrété que:

Le ministre a l'administration, la charge et la régie de tous les chemins de fer et canaux de l'État, et de tous les travaux et propriétés qui en dépendent ou s'y rattachent; ainsi que de la perception des droits sur les canaux publics, et de toutes les affaires qui en relèvent, ainsi que des personnes et employés qui sont engagés à ce service.

Au chapitre 172, concernant nos Chemins de fer nationaux, se trouve l'article suivant:

Chaque fois que, en vertu des dispositions de la loi des chemins de fer ou de tout autre statut ou loi, il faut l'approbation, la sanction ou la confirmation par les actionnaires, cette approbation, sanction ou confirmation peut être donnée par le Gouverneur en conseil.

Les discours prononcés en cette Chambre, la dernière session, par le très honorable premier ministre et par le ministre des Chemins de fer et Canaux, et notamment la partie du discours de ce dernier en réponse à l'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton), nous font voir que de l'avis de ces messieurs, il fallait entendre par ces textes qu'il ne devrait pas être fait de dépense sans la sanction préalable du Parlement. Je signale ces dépenses que l'on est à faire présentement ainsi que les contrats intervenus qui comportent d'importantes sommes d'argent, et tout cela sans la sanction du Parlement, car ce que l'on ne peut faire directement ne saurait se faire indirectement, ainsi que les tribunaux l'on décidé à maintes reprises,—je fais ressortir ces choses-là, afin que nous puissions faire les démarches voulues en vue de régler la question une fois pour toutes, car si cette Chambre désire que ces déboursés s'effectuent sans la sanction préalable du Parlement, à nous de le dire; mais n'insérons pas dans notre code de lois des dispositions exigeant la sanction préalable du Parlement pour les frais d'établissement de nos Chemins de fer nationaux, dispositions que l'on ignore complètement dans la suite.

Je m'empresse, monsieur l'Orateur, de passer à une autre question d'ordre domestique que j'estime de haute importance; il s'agit de l'immigration. Il est de fait que l'immigra-

tion constitue d'emblée la question la plus importante qui s'impose à l'attention de cette Chambre ou de ce Parlement. Je constate que, dans tout le Dominion, il existe un malaise à ce sujet: le public se méfie de la manière dont le ministère est administré, il a des doutes à l'égard de ses directeurs, il croit que des considérations politiques exercent une influence sur l'octroi des permis relatifs à l'admission des colons. On retrouve ces idées dans tout journal, aussi bien dans les dépêches des correspondants que dans les articles de rédaction et on les discute dans les réunions des membres des diverses églises. Il est grand temps de faire en sorte que le Parlement accorde sans réserve son appui aux efforts faits en vue d'attirer les gens et de les établir en notre pays. Nous ne pouvons persévérer dans la voie actuelle et maintenir longtemps notre situation. Il nous faut de toute nécessité attirer un plus grand nombre de colons au Canada. Je l'ai déjà dit et je le répète. Je note, dans le discours du trône, relativement à la colonisation, une affirmation que j'ai peine à croire fondée sur la statistique, car voici les chiffres que je relève: en 1920, nous avons amené 59,603 colons des Iles Britanniques et 8,077, du continent européen. En 1926, ces chiffres étaient respectivement de 37,569 et 39,717. Pendant la dernière année civile, il en est venu 49,782 des Iles-Britanniques et 73,182, des autres pays européens. Il m'est donc un peu difficile de comprendre comment mon ami peut écrire cette phrase dans le discours du trône:

Il y a eu une augmentation marquée dans le nombre des immigrants britanniques et de ceux de l'Europe continentale appartenant à des classes désirables.

La statistique démontre que, tandis qu'augmentait le nombre des immigrants venant des Iles-Britanniques, celui des colons des autres pays européens augmentait beaucoup plus rapidement; que, alors que nous en recevions environ 37,000 des Iles-Britanniques, en 1926 et 39,000, en chiffres ronds, des autres pays européens, l'an dernier, il nous en venait 49,000 des Iles-Britanniques et 73,000 du continent européen. Je laisse au Gouvernement le soin d'étudier la question.

Mais je veux traiter ce sujet plus à fond, car le Gouvernement s'en est occupé dans le passé et, à mon sens, il est temps que le public sache exactement ce qu'il a fait. J'ai déjà dit que le Gouvernement a préparé sept discours du trône. Voyons ce qu'il y a dit de l'immigration et demandons au peuple de juger ce qui se fait et ce qui a été fait relativement au problème le plus important qui puisse retenir l'attention du public, à l'heure actuelle. Voyons d'abord ce que contenait le discours du trône de 1922 au sujet de l'immigration. Voici le passage qui s'y rapporte:

Le flot d'immigration dans le Dominion a bien diminué et a été interrompu durant la guerre. Maintenant que nous jouissons des bienfaits de la paix, il faut renouveler nos efforts pour attirer de nouveaux colons. Mon gouvernement comprend parfaitement l'importance de cette question et fera tous les efforts raisonnables pour attirer dans notre pays les immigrants de la classe la plus désirable, ayant surtout en vue la colonisation de nos terres incultes.

Voilà pour 1922. En 1923, on a fait cette autre déclaration:

Mes ministres ont fait une étude sérieuse des mesures à prendre pour attirer vers notre pays un plus fort courant d'immigrants en vue de l'exploitation de nos vastes étendues de terres colonisables. En Grande-Bretagne comme aux Etats-Unis, on a recours plus énergiquement à la réclame, aux moyens de publicité, et ces efforts, suivant que les circonstances le demanderont, seront poursuivis en d'autres pays d'où nous pouvons compter obtenir des colons acceptables; à d'autres égards aussi, le champ d'activité du département de l'Immigration et de la Colonisation a été élargi.

En 1924, on n'a rien dit sur ce sujet, mais en 1925, on remarque encore un semblant d'activité.

Afin d'aider à cet accroissement par l'exploitation de nos riches ressources naturelles, rien n'est négligé pour attirer les meilleurs immigrants vers le Canada et assurer leur établissement dans les régions inexploitées que traverse notre immense réseau de transport. Des mesures seront prises en temps et lieu pour activer la colonisation d'autres territoires fertiles telle que la région de la rivière de la Paix.

De nouveau en 1926, on a fait une nouvelle tentative:

Un pacte a été conclu entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer pour faciliter leur coopération dans le travail de l'immigration sur les Iles-Britanniques et le continent européen. Un traité qui a déjà eu l'effet de stimuler l'immigration du Royaume-Uni a été conclu avec le gouvernement de la Grande-Bretagne.

Bien qu'il soit très important d'attirer de nouveaux colons, il l'est peut-être encore plus d'aider, en réduisant le coût de la production agricole, ceux qui sont déjà établis dans le Dominion. A cette fin, une mesure sera présentée pour faciliter les crédits agricoles.

J'ai déjà lu le passage du discours du trône de 1927 relatif à cette question et j'ai cité les chiffres des recensements relatifs aux années 1916 à 1921 et 1921 à 1926. Cette statistique, consignée au Hansard, indique que, bien que nous ayons établi quelques colons dans l'Ouest, un grand nombre d'entre eux ont quitté le pays. Ils sont entrés par une porte et sortis par une autre; nous n'avons même pas maintenu l'augmentation naturelle de notre population. Bien plus: en aucune année, depuis 1921, nous n'avons fait entrer au Canada la

moitié du nombre de gens que nous admettions en 1913. Voilà les faits et les chiffres.

Monsieur le président, cette question dépasse en importance l'existence des partis politiques, car elle intéresse la vie même du Dominion. Il nous faut des colons. Le Canada possède les ressources voulues pour faire vivre un surcroît de population de 15 à 17 millions. Nous avons 10 millions d'acres de terre vierge dans un rayon de 20 milles de la voie ferrée. La région de la rivière de la Paix et d'autres aussi restent en friche, tandis que le Gouvernement exprime des espoirs sur les éventualités futures. Le temps des actes est arrivé, dis-je.

Nous ne réussirons pas par de petites mesures, par des mesures mesquines, mais il faut employer la manière large. Cela implique de vastes déboursés, et plus encore, une politique de colonisation grande et étendue. Je conseille au premier ministre de convoquer le comité de l'agriculture ou un comité spécial de la Chambre,—ce dernier aurait ma préférence,—pour entendre les dépositions des présidents de nos grands chemins de fer, du ministre intéressé, de son sous-ministre et des hauts fonctionnaires du département, et, de plus, de faire venir ici les chefs de ce service en Europe. Ces gens viendraient, j'en suis sûr, à leurs propres frais, s'il était nécessaire, pour nous faire bénéficier de leur expérience acquise à l'étranger. Je le réitère, il faut que ce comité et l'Assemblée entendent l'exposé intégral de la question, pour dissiper le malaise et la méfiance qu'inspire au peuple l'administration du département. C'est une chose de la plus haute importance, et, en toute candeur, je demande à mon très honorable ami si, à son sens, soit le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, soit un comité spécial institué par l'Assemblée, ne devrait pas étudier cette question.

Il n'y a pas trois heures, je recevais d'un ami londonien fort intéressé à cette question un câblogramme dans lequel il me disait que les règlements actuels empêchent l'immigration au Canada. Il qualifie aussi d'absurdes, pour employer ses mots exacts, les nouveaux règlements de l'examen médical. Je ne porte pas un jugement personnel; j'ai bien soin de vous dire qu'il s'agit du câblogramme d'un ami qui témoigne un intérêt primordial à cette question, et pas du tout au point de vue politique. Partout, cette question suscite l'intérêt de gens des deux sexes. J'ai reçu une lettre de Londres où se trouvaient les statistiques mêmes que j'ai citées touchant l'immigration de sujets des Iles-Britanniques et du continent européen. Je les ai vérifiées au bureau des statistiques, et j'en ai constaté l'exactitude en tous points.

[L'hon. M. Bennett.]

Voilà dans quelles conditions le département s'administre. Cela crie vengeance au Ciel que nous n'ayons pas plus d'immigrants. Nous avons la plus grande étendue de terres inoccupées au monde et qui appellent le colon; nous avons des terres fertiles, nous offrons de belles occasions de réussite et il faut chercher à résoudre le problème.

Un double problème se pose à la fois: garder notre population actuelle, gros problème en soi, et amener d'autres colons. D'une part, il nous incombe de conserver nos gens et, de l'autre, de nous procurer des immigrants. Ces deux problèmes se tiennent et s'enchaînent. L'un est le complément de l'autre, et si le Gouvernement ne prend pas les mesures propres à assurer d'abord la sécurité et l'emploi des gens venus au pays et à maintenir notre population actuelle, il ne réussira certes pas à résoudre le second problème, c'est-à-dire le courant d'immigration. Nous ne voulons pas amener ici des colons simplement pour les faire passer à l'étranger. Tel n'est pas notre désir, et en toute amitié, j'exhorte le très honorable premier ministre à s'attaquer au problème de la manière que j'ai définie. De la sorte, quand des hommes intelligents, au fait de toutes les circonstances et fort pénétrés du sentiment de leurs responsabilités et obligations, préconiseront des mesures d'ordre pratique, nous pourrons en espérer l'exécution. Je sais que de temps à autre il paraît dans les journaux des articles où il est dit que nous devrions traiter ces questions tout à fait hors de la sphère ministérielle, que nous devrions les confier à un grand organisme sous forme de commission. Cet avis ne plaît pas beaucoup à un grand nombre de Canadiens, mais il n'en reste pas moins que cet avis se donne de temps à autre, et que le comité s'enquérant du problème devrait l'examiner. D'autres moyens se préconisent. La plupart des membres de l'Assemblée, je suppose, étudient de temps en temps les rapports d'outre-mer sur la migration interimpériale et les allocations considérables mises à la disposition des futurs colons. De grandes sommes d'argent, relativement parlant, ont été affectées à l'envoi de colons au Canada et dans d'autres pays de l'empire britannique, les colons émigrent en Australie et ici, mais le malheur c'est que pour notre part, selon les statistiques, c'est presque un fiasco complet, et le temps est venu de tenter les moyens que j'ai suggérés.

L'autre question de politique intérieure sur laquelle je désire m'étendre un peu, c'est le rapport sur les douanes. Et sur ce point, je me contenterai de dire que ce rapport justifie amplement la manifestation d'opinion de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens). Il est impossible d'établir avec plus de clarté que ne le fait le rapport en question les

conditions sous le régime desquelles les revenus du pays étaient perdus pour l'échiquier; il fait toucher du doigt les illégalités perpétrées à la faveur de la protection politique et des lois dans les différentes parties du Canada.

Mon honorable ami, le ministre des Chemins de fer (M. Dunning), je le suppose, se rend compte de la portée des assertions qu'a faites l'avocat de la commission d'enquête à Regina en ce qui regarde la cause de Broffman.

D'autres honorables membres, je le suppose, se sont rendu compte de ce qui s'est produit relativement aux poursuites intentées dans la province de Québec. Or, je le déclare en toute sincérité à mon honorable ami, le ministre du revenu national (M. Euler), lorsque ce rapport sera étudié ici en même temps que les projets de loi basés sur ledit rapport, ainsi que nous le promet le discours du trône, nous avons l'espoir qu'il sera en mesure de fournir une réponse plus au point que les pompeux éloges qu'ont publiés les journaux touchant l'efficacité avec laquelle les affaires de son département ont été administrées.

En ce qui regarde l'enquête sur le ministère des Douanes, le Gouvernement s'est moqué du Parlement. Les représentants du peuple ont solennellement adopté une résolution décrétant que les commissaires-enquêteurs devraient être nommés par les juges de la Cour de l'échiquier et on l'a fait pour commencer. Après le changement de régime cependant, un décret du conseil fut substitué à la décision des juges de la Cour de l'échiquier de sorte qu'un tribunal politique,—cette expression ne concerne en rien les membres du tribunal,—un tribunal politique, dis-je, fut constitué et un avocat éminent, un libéral éprouvé, fut nommé pour conduire l'enquête. Cependant, la commission n'a pas fait usage de tous les renseignements placés entre ses mains.

Or, je désire rappeler au ministre à cette heure que l'on n'a pas jugé à propos de donner suite au geste du Parlement qui a demandé que des poursuites fussent intentées, désignant nommément les personnes à poursuivre et desquelles certaines sommes devaient être perçues ainsi que l'endroit propice pour ce faire; or, l'endroit désigné à cette fin n'était pas une étude d'avocat à Toronto, mais une cour de justice. De plus, je prétends que du moment que le Parlement assuma cette attitude et adopta les résolutions que l'on sait, la Chambre des communes demandait *ipso facto* que le Gouvernement agît sans tarder.

Je donne donc un solennel avertissement au ministre que le jour où ses mesures législatives seront mises à l'étude ici,—je ne veux pas prendre le temps de la Chambre à cette heure et entrer dans les détails,—j'espère que les noms de ces personnes seront donnés et qu'il sera en mesure d'offrir au Parlement et au public les raisons qui l'ont empêché d'intenter des poursuites contre les délinquants. Je le ferai observer en toute sincérité à mon très honorable ami, c'est sur ses propres épaules et non pas sur d'autres, que reposent les responsabilités en toute cette affaire.

J'éprouve beaucoup de sympathie pour mon très honorable ami, car il m'a avoué naguère combien il est difficile pour le premier ministre de se tenir au courant de tout ce qui se fait dans les divers départements du service public. Et voilà qui expose la situation sous son vrai jour. Je me permettrai toutefois de lui faire observer qu'en dépit du poids de son travail il trouvera amplement l'occasion de satisfaire,—devrais-je dire?—sa curiosité, s'il veut bien examiner le rapport qui a été déposé ici.

Je désire encore faire une autre observation en ce qui regarde la situation intérieure du pays et elle a trait aux travaux de recherche. J'approuve de tout cœur la proposition qu'a faite le ministre du Commerce (l'honorable M. Malcolm), savoir, que nous devrions consacrer de fortes sommes aux travaux de recherche. Des travaux de recherche se poursuivent en ce qui regarde l'industrie animale, le grain, les grandes récoltes, les forêts et les pêcheries. Et je ferai observer en passant que le Gouvernement a nommé une commission des pêcheries afin de régler certains problèmes concernant les Provinces maritimes. J'ai l'espoir que le rapport de cette commission sera déposé au plus tôt et avant l'ajournement de la session, car il est de la plus haute importance que les mesures qui seront déposées concernant le problème des pêcheries soient examinées par le Parlement à la lumière des témoignages rendus devant la commission. En ce qui regarde les travaux de recherche, cependant, je ferai observer ceci: Rien ne fait plus de tort aux travaux de recherche que le double emploi des efforts et le gaspillage des deniers publics. Et nul travail de laboratoire n'est digne de ce nom,—le premier ministre le sait parfaitement,—s'il se poursuit sous la surveillance d'un département ou d'une division insignifiante d'un ministère et sous la direction d'un sous-ministre. Voilà la situation pour ce qui est du ministère de l'Intérieur et les travaux de recherches concernant l'industrie forestière. Ces travaux ne peuvent être poursuivis de cette façon-là; c'est un véritable gaspillage des deniers publics. J'ai tenté de me renseigner de ce chef. Je me suis enquis du travail accompli, pour ne citer qu'un exemple,—mon très honorable ami est parfaitement au fait de la situation,—par l'institut Rockefeller et la fondation Carnegie; je me suis également renseigné sur l'œuvre accomplie par des institutions du

même genre en Angleterre ainsi que par les universités. Nous gaspillerons notre argent sans obtenir aucuns résultats si nous persistons à faire double emploi de nos efforts. Je tiens à dire, au nom du parti conservateur et de tous ses membres, que nous désirons faire tout notre possible pour faciliter les recherches dans ce pays, afin que les jeunes Canadiens et les jeunes Canadiennes puissent trouver un emploi; rien n'est comparable à cela. Je parle surtout des jeunes Canadiennes, parce que, comme le ministre lui-même vous le dira, les meilleurs travaux accomplis relativement au département de l'Agriculture l'ont été en partie par de jeunes femmes qui se sont lancées dans ce genre d'occupation.

Il y a un autre point important que je désire mentionner; il s'agit de la réunion des départements de la Santé et du Rétablissement civil des soldats. Beaucoup de vétérans s'opposent à la fusion de ce dernier service avec d'autres; mais il y a tant de rapports entre leurs infirmités et l'œuvre du département de la Santé que cette union peut s'effectuer d'une façon satisfaisante. Je me réserve le droit d'en reparler lorsque j'aurai de plus amples renseignements.

J'ai été surpris de voir que le discours du trône ne contenait aucune promesse au sujet des pensions. L'an dernier, lorsque j'ai proposé un amendement, le ministre de la Santé (M. J. H. King) et le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) ont promis tous deux qu'un projet de loi serait présenté au cours de la session suivante. Peut-être le fera-t-on, mais il me semble que si telle est l'intention, c'est dans le discours du trône qu'il convenait de l'annoncer. En parcourant le pays, je rencontre de plus en plus de gens incapables de travailler, des hommes qui souffrent et dont la santé est délabrée. On leur a répondu je ne sais combien de fois: C'est une infirmité d'après-guerre, et ils ne peuvent rien obtenir du département. Cela surprend ceux qui les ont vus partir pour le front en excellente santé. Ils sont revenus malades et on leur dit que c'est une infirmité d'après-guerre. Cette façon de les traiter non seulement les indigne, mais les remplit de ressentiments. Aussi je serais très heureux si l'on faisait en sorte de ne plus retarder la solution de ces cas-là.

J'aurai deux ou trois observations à formuler à propos d'un autre sujet dont le discours du trône a fait mention. Je me suis aperçu que, durant les quelques mois qui se sont écoulés depuis l'ajournement des Chambres, le premier ministre et le ministre de la Justice se sont constamment prononcés sur la prétendue égalité de statut entre le Canada et les autres parties de l'empire. On l'a mentionné je ne sais combien de fois. Des visiteurs l'on dit; le premier ministre aussi. Or un principe vieux comme le monde veut que l'on considère un gouvernement sous trois aspects: exécutif, législatif et judiciaire. C'est à l'organisme judiciaire qu'incombe le soin d'interpréter les lois du pays. C'est lui qui est chargé de donner aux mesures législatives du Parlement, d'une part, et aux actes de l'exécutif, d'autre part, leur vraie signification. Donc, au bout du compte, c'est au pouvoir judiciaire qu'il faut s'en rapporter pour l'interprétation de notre constitution et de nos lois. Quelque cérémonieuses que soient les résolutions et quels que soient ceux qui les adoptent, peu m'importe. La Chambre des communes peut en adopter autant qu'elle voudra, le Sénat aussi et la conférence impériale peut formuler bien des vœux, mais, comme le signale Dicey, jusqu'à ce que le roi, avec le consentement et le concours des communes et des lords,—dans ce cas-ci le Sénat et la Chambre des communes,—assemblés en parlement, ait légiféré, il n'y a rien dont une cour puisse prendre connaissance. Les cours de justice ne tiennent pas compte des vœux, et dans l'interprétation de notre constitution, il faut s'en référer aux décisions et à la constitution pour en déterminer le sens. Or dire que nous jouissons d'une égalité de statut, c'est fausser la vérité. D'ailleurs, le ministre de la Justice l'a déclaré au Parlement, comme je vais le démontrer tout à l'heure. Donc, tant que la loi dite "Colonial Laws Validity Act" demeurera dans les statuts de la Grande-Bretagne, nous n'aurons pas un statut égal. Il vaut aussi bien regarder la situation en face. Il n'y a rien de pis que de dire à la jeunesse du pays que notre statut est égal, quand il ne l'est pas. Ce n'est qu'une agréable déception. Peu m'importe qui le dit, car à la fin du compte c'est la section judiciaire du Gouvernement qui interprète la législation et les actes exécutifs, et pas plus tard qu'en 1926, le pouvoir judiciaire, siégeant à Londres, a déclaré que la loi dite "Colonial Laws Validity Act" avait encore force de loi. Dans l'affaire Nadan, il fut décidé que le parlement du Canada, ayant adopté une loi contraire aux dispositions d'un statut britannique, cette loi n'avait aucune force et était nulle. Par conséquent, comment peut-on dire que nous jouissons d'une égalité de statut? Ni moi ni les membres qui siègent à la gauche de monsieur l'Orateur, n'admettent que le statut des Canadiens est égal à celui de n'importe quel peuple dans l'empire britannique. Mais il y a une chose que nous ne ferons pas—et, sous ce rapport, je vais citer tout à l'heure les paroles du juge en chef du Canada—nous ne serons parties à aucun sub-

terfuge, nous ne serons liés par aucune parole qui puisse laisser entendre que nous avons obtenu en fait ce à quoi nous aspirons. Nous n'aurons nullement cette prétention. Il ne peut être question d'égalité de statut tant que la loi statutaire britannique restera en vigueur. Qu'a dit le ministre de la Justice en discutant cette question? Il a exprimé l'avis que le seul moyen d'atteindre le but auquel nous aspirons est l'abrogation du Colonial Laws Validity Act. Il a déclaré:

Je crois que ce qu'il faut faire, c'est d'abroger le Colonial Laws Validity Act sur lequel ce jugement...

C'est-à-dire le jugement dans la cause Nadan.

...était basé.

Donc, tant que le Colonial Laws Validity Act ne sera pas abrogé—et je n'ai aucun doute que les membres de cette Chambre aimeraient à savoir exactement les dispositions de cette loi—il s'ensuit qu'il ne peut y avoir d'égalité. Il me semble qu'il ne peut y avoir rien de plus désastreux, rien de plus nuisible pour les jeunes hommes de ce pays que de se réveiller un beau matin en apprenant que la Cour suprême du Canada a décidé que certaines lois adoptées par ce Parlement sont nulles parce qu'elles sont contraires à une loi adoptée par le parlement de Westminster. Aujourd'hui, la plupart des Canadiens ont l'impression qu'il n'en est pas ainsi. Mon très honorable ami le premier ministre a parcouru le pays et discuté la question de façon à créer l'impression que l'égalité de statut est un fait accompli. Mais quel est le véritable état de la question? Dans le rapport même de la conférence impériale, on déclare que des sous-comités ont été formés dans le but de déterminer ce qui devra être fait sous ce rapport. Dans ces circonstances, laissez-nous, par conséquent, dire en toute conscience à la population de ce pays que la véritable situation est celle-ci: nous désirons l'égalité de statut et on devrait prendre les mesures qui conviennent pour l'avoir. Mais ne prétendons pas que ce que nous nous efforçons d'obtenir est déjà obtenu, que nous avons accompli ce qui n'a pas encore été fait. Tant que le parlement britannique à Westminster n'abrogera pas la loi à laquelle j'ai fait allusion, notre position d'infériorité subsistera.

J'ai sous la main les dispositions du Colonial Laws Validity Act qui, sans doute, intéressera quelques-uns de nos amis, et je vais prendre la peine d'en citer certaines parties.

L'hon. M. LAPOINTE: Puis-je inférer des remarques de mon honorable ami qu'il se joint à moi pour demander l'abrogation du Colonial Laws Validity Act?

L'hon. M. BENNETT: Mon honorable ami, étant dans une situation difficile, cherche à en sortir en posant une question à quelqu'un. Il s'apercevra que je suis trop vieux pour me faire prendre de cette façon. "J'indiquerai le remède lorsque je serai appelé aux affaires", pour me servir des paroles de Gladstone. Cependant, je dirai à mon honorable ami ce que je suis disposé à faire: je ferai tout en mon pouvoir, tant que j'occuperai cette position, pour que ce pays maintienne un statut de société dans l'empire britannique sur un pied d'égalité avec les autres associés dans le Commonwealth.

Un hon. MEMBRE: C'était une question bien posée.

L'hon. M. BENNETT: La question est bien posée, mais il y a une autre question qui se présente: qu'est-ce qui a été fait à ce sujet? Pourquoi affirmer que quelque chose a été fait quand, en fait, cela n'a pas été fait? Est-ce qu'un homme dans le vie ordinaire dirait que c'est un fait accompli, alors qu'il est évident que ce ne l'est pas? Qu'on me permette d'illustrer ma pensée. Autour d'une table est assise une famille de six; le plus âgé a cinquante ans, le plus jeune en a vingt-deux, et tous prétendent à l'égalité. Tout à coup, le vieil avocat de la famille intervient et dit: "Il y a quelque part une entente qui veut que le fils aîné devra avoir droit de veto si vous faites quelque chose qui n'est pas d'accord avec ce qu'il a fait." Ils font des recherches dans les dossiers de la famille et découvrent qu'une telle entente existe. Eh bien, voilà le Colonial Laws Validity Act, et, en 1926, le Conseil privé a déclaré que c'est cette loi qui avait déterminé le jugement dans la cause Nadan; et cette loi dit que tout statut qui dans ses dispositions y serait incompatible sera nul dans la proportion de cette incompatibilité. Bien que sir John Thompson ait adopté, il y a quarante ans, une loi dont les dispositions refusaient le droit d'appel au Conseil privé dans les causes criminelles, parce qu'en 1833-34, il avait été décidé que le plus humble sujet de l'empire pourrait réclamer le droit de pétitionner le Conseil privé, cette décision étant incompatible avec le statut adopté par le Parlement du Canada, le Conseil privé, en 1926, a décidé, dans l'affaire Nadan, que la loi invoquée était inconstitutionnelle. Voici le passage du Colonial Laws Validity Act:

Toute loi coloniale qui déroge ou dérogera à quelque égard que ce soit, aux dispositions d'un acte du parlement s'appliquant à la colonie que peut intéresser cette loi, ou à un arrêté ou à

un règlement rendu en vertu de cet acte du parlement, ou ayant dans la colonie la vigueur et l'effet de cet acte, doit s'interpréter subordonnément à cet acte, arrêté ou règlement, et doit dans la seule mesure de cette dérogation, être et demeurer absolument nulle et inopérante.

Un comité d'experts nommé pour arrêter la ligne de conduite à suivre, reconnaît entièrement que l'égalité est inexistante, dans les circonstances, à défaut de l'adoption de mesures législatives; et voilà que nous parcourons le pays en disant aux jeunes gens que notre condition d'égalité est déjà acquise alors que nous savons parfaitement qu'elle ne l'est pas et qu'elle ne peut pas l'être tant que le parlement de Westminster, aussi bien que le Parlement canadien, n'auront pas adopté une loi en ce sens. A ce propos, il me sera sans doute permis de faire observer que le dixième jour de ce mois le gouvernement de la province de Québec a déclaré officiellement son attitude relative à la modification de la loi de l'Amérique britannique du Nord.

Quant à la situation internationale, je n'en discuterai que les aspects soulignés dans le discours du trône. Des problèmes internationaux au Canada se posent sur l'Atlantique, sur le Pacifique, et sur la frontière de quelque trois mille milles qui nous sépare des Etats-Unis; ils s'amplifient par suite de notre condition de membre de la Société des nations. En ces derniers temps, nous avons acquis un siège non permanent à l'assemblée de la Société; voilà qui était prévu lorsque nous nous sommes ralliés à la Société des nations. Quand nous avons signé cette convention, nous savions qu'un jour nous aurions un de ces sièges non permanents; aujourd'hui nous l'avons. Mais j'ai pour opinion,—et il me semble que cette opinion commence à se répandre parmi notre public,—que le Parlement ne se tient pas assez au courant des opérations de la Société des nations qui intéressent le Canada. Par exemple, elle a nommé une grande commission économique chargée d'enquêter sur la question de l'importation et de l'exportation; le Canada a été représenté sur cette commission et il a acquiescé à certaines conclusions. Combien de nos honorables députés savent quelles étaient ces conclusions, et qu'a fait notre Parlement à ce propos? J'ai bien peur que dans les années à venir on nous accuse de mauvaise foi parce que nous nous sommes engagés à donner suite à ces conclusions sans savoir ce qu'elles étaient. Combien de nos honorables députés connaissent bien ces rapports? Combien savent à fond ce qu'ils comportent? Monsieur le sénateur Dandurand, parlant, le 15 septembre, devant l'Assemblée, a fait remarquer que le Canada était la seule nation qui eût abaissé son tarif douanier quatre fois depuis la guerre; il s'en est montré plutôt fier. Il a dit qu'il anticipait le rapport de la commission économique créée par la Société des nations. Mes honorables amis trouveront la discussion du sujet dans le compte rendu sténographié du 15 septembre. Il existe certaines difficultés au sujet du protocole qui n'a pas été signé; M. Chamberlain a même affirmé qu'il se retirerait plutôt que de signer le protocole qui entraînerait la dissolution de l'empire. N'empêche que plus tard M. Ramsay MacDonald échafaude un discours sur les observations nébuleuses du sénateur Dandurand touchant l'opportunité de signer le protocole. Je dois dire qu'à mon sens M. Ramsay MacDonald n'était pas justifiable de fonder ses observations sur les paroles du sénateur Dandurand, car ce dernier ne s'est pas dit favorable au protocole, comme on l'a laissé entendre. Voilà qui est clair, ce me semble, suivant toute la substance de son discours. Toujours est-il que nous nous mêlons de questions internationales qui surgissent dans des pays sis à mille lieues de nous; nous nommons des délégués pour nous représenter sur des commissions chargées de se prononcer sur ces questions, mais qu'en savons-nous en ce Parlement? Monsieur le sénateur Dandurand fait allusion à une dépêche adressée à la Société des nations par le gouvernement actuel en 1925. Je propose au premier ministre de déposer sur le bureau de cette Chambre toute communication échangée entre le Canada et la Société des nations; de cette manière le Parlement et le public canadien sauront ce qui se passe; en effet, je ne veux pas que plus tard on nous taxe de mauvaise foi parce que nous aurons délégué des représentants aux commissions chargées de connaître de ces questions internationales, sans pour cela en tenir le moindre rapport, à tel point que toute notre connaissance à ce sujet se limite à ce qui paraît dans les comptes rendus imprimés.

Vient ensuite l'aspect de nos relations internationales né d'abord de ce que nous avons nommé des ministres, et ensuite de la nomination projetée de ministres canadiens auprès des gouvernements de la France et du Japon. Puis-je faire remarquer que par le passé certains n'ont pas bien saisi la distinction entre les termes "ambassadeur" et "ministre"? Le terme "ministre" s'emploie quand on parle des relations entre la Grande-Bretagne et le Canada. Nous allons déléguer un ministre à la Grande-Bretagne et la Grande-Bretagne va envoyer un ministre au Canada. La mémoire pouvait me faire défaut; alors j'ai pris la précaution de me renseigner là-dessus. L'an dernier, j'avais l'intention d'exprimer mes vues à ce sujet, mais j'en fus empêché par la maladie. Un auteur faisant autorité en droit

international s'exprime dans les termes suivants sur cette question:

Les envoyés diplomatiques accrédités auprès d'un Etat se répartissent en différentes classes. Ces classes n'étaient pas reconnues dans les premiers temps de la loi internationale. Mais, au cours du seizième siècle, on en vint graduellement à faire une distinction entre deux classes d'envoyés diplomatiques et, vers le milieu de ce siècle, quand on eut adopté le système des légations permanentes, la distinction des deux classes devint généralement admise; il y avait les envoyés extraordinaires, appelés ambassadeurs, et les envoyés ordinaires, appelés résidents. Les ambassadeurs étaient reçus avec de plus grands honneurs et avaient préséance sur les autres envoyés. Ces préséances furent la cause de nombreux différends et les Etats essayèrent en vain de les éviter en créant, au dix-huitième siècle, une autre classe, celle des ministres plénipotentiaires. Les puissances participant au congrès de Vienne en vinrent enfin à la conclusion que la question devait être réglée par une entente internationale et elles convinrent, le 19 mars 1815, de reconnaître trois différentes classes d'envoyés, à savoir: premièrement, les ambassadeurs, deuxièmement, les ministres plénipotentiaires et envoyés extraordinaires, troisièmement, les chargés d'affaires. Et les cinq puissances participant au congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818, convinrent de créer une quatrième classe, celle des ministres résidents, prenant place entre les ministres plénipotentiaires et les chargés d'affaires. Toutes les autres puissances acceptèrent formellement ou tacitement cette entente et, de nos jours, ces quatre classes sont un ordre établi.

Voilà ce qui en est. Allons plus loin et voyons qui peut être accrédité et dans quelles circonstances des envoyés d'un Etat peuvent être accrédités auprès d'un autre. Les conditions peuvent être énumérées dans une phrase très brève. Premièrement, il faut l'existence d'un Etat, et l'Etat, d'après la définition internationale, comprend d'abord un peuple. Deuxièmement, il faut l'existence d'un pays où ce peuple est établi. Troisièmement, il doit y avoir un gouvernement et, quatrièmement, ce doit être un gouvernement souverain.

La souveraineté, c'est l'autorité suprême, l'autorité indépendante de toute autre puissance humaine. Dans son sens le plus strict et le plus restreint, le mot souveraineté implique donc l'indépendance complète, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières d'un pays.

C'est là une définition donnée par un auteur qui fait autorité en droit international. Continuons notre argument. Voici où surgit une difficulté:

La nomination d'une personne à titre d'envoyé diplomatique est communiquée à l'Etat auprès duquel elle est accréditée, au moyen de certains documents officiels présentés par l'envoyé à l'Etat où il est reçu. La lettre de créance est le document par lequel le chef d'un Etat accrédite un ambassadeur permanent ou un ministre auprès d'un Etat étranger.

Depuis quand l'Angleterre est-elle devenue un Etat étranger au Canada?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami me permet-il de l'interrompre? Je ne sais pas s'il veut laisser entendre qu'il ait été suggéré de ce côté-ci de la Chambre d'envoyer un ministre en Grande-Bretagne, ou de recevoir au Canada un ministre de la Grande-Bretagne. Si c'est ce qu'il pense, je dois lui dire qu'il fait fausse route. Personne de ce côté-ci de la Chambre n'a fait une telle suggestion. J'ajouterai cependant, à titre de renseignement pour mon honorable ami, que certains honorables députés qui siègent à ses côtés ont déjà fait une suggestion de cette nature.

L'hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami en sait toujours plus long que moi au sujet de mon parti. Je me bornerai à lui répondre que si l'on a fait une telle suggestion de ce côté-ci de la Chambre, je ne l'ai jamais entendue. Il se peut qu'elle ait été faite, mais que l'on en attribue la paternité à quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre ou non, je dois dire que la chose est impossible. Le Canada ne saurait accréditer un ministre auprès de la Grande-Bretagne, pas plus que cette dernière ne pourrait en accréditer un auprès du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'en conviens entièrement.

L'hon. M. BENNETT: Il se peut que le premier ministre n'ait pas nourri cette illusion, mais je puis lui dire que certains membres de son parti l'ont eue.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne le pense pas.

L'hon. M. BENNETT: Je sais ce que je dis. Mon très honorable ami prétend savoir ce qui se fait de ce côté-ci, mais je suis sûr de mon fait. Le *Free Press* de Winnipeg, il y a quelques jours, publiait un éditorial traitant de ce problème et le rédacteur de ce journal posait la question: "Pourquoi se chicaner sur les mots? Le nom n'a pas d'importance." C'est justement le point que je veux discuter.

Qu'est-ce que la loi internationale? Qu'est-ce que la loi des nations? Ce n'est pas une chose que l'on peut contourner en employant des termes sans signification. Il est de la plus haute importance que l'on emploie les mots dans le sens que l'usage diplomatique, la coutume et les précédents ont consacré depuis des siècles, et quand vous dites "un ministre", le mot a exactement la signification que je viens de lire à la Chambre; la même règle s'applique au mot "ambassadeur". Il

est important que l'on ne confonde pas les termes. Voici les mots dont on se sert entre Etats civilisés, et les auteurs les ont définis avec précision. Dans son traité de droit international, Oppenheim déclare:

La loi des nations ou le droit international est le nom qui désigne l'ensemble des coutumes et des règles conventionnelles que légalement, les Etats civilisés considèrent comme les engageant l'un envers l'autre dans leurs relations entre eux.

Avec cette définition il n'y a pas d'hésitation à dire que la nomination d'un ambassadeur à Washington est chose facile à comprendre. Les Etats-Unis connaissent notre position dans l'empire britannique, mais si vous traitez avec des nations étrangères, en donnant à ce mot sa plus large interprétation, et quand ces nations ne sont pas au courant de nos institutions, cela peut amener des déductions propres à créer une fausse impression dans l'esprit public, et ces déductions entraînent des responsabilités d'une nature telle que notre pays, d'après moi, n'est pas prêt à les assumer. Vous établissez un ministère à Tokio. Les Japonais sont hautement versés dans le droit international et ils donneront au mot "Etat" le sens que j'indiquais, et de même en sera-t-il pour le mot "ministre". Ils considèreront le Canada d'après les autorités que j'ai citées, avec toutes les déductions qu'il y a lieu de faire quant à la prospérité, à la protection, à la marine et à l'armée et avec tout ce qui s'ensuit. Que comporte l'échange de relations diplomatiques avec le Japon? A Paris, où on est au courant de notre régime politique, on le comprendra, mais quand il s'agit d'un pays éloigné, la tentative est chargée du plus grand péril possible pour notre pays. Du fait qu'on nomme quelqu'un ministre, il est bien insensé de prétendre qu'on ait amélioré le statut du Canada. Au Japon comme dans tous les pays étrangers, le Canada a besoin d'agents commerciaux, sous la juridiction du ministère du Commerce. Le chef de ce ministère (l'honorable M. Malcolm) le sait bien, il faut des hommes pour promouvoir dans le monde entier le commerce canadien, et non notre habileté diplomatique et notre puissance. Notre pays désire traiter d'affaires économiques, et non pas de questions qui l'entraîneront dans les complications internationales que j'ai signalées, et ce sont des problèmes graves qui ne se règlent pas en un tour de main. Cela a causé des guerres dans le passé. La désignation ou le statut du représentant d'un pays, les droits et prérogatives et l'immunité dont il jouit dans les capitales étrangères, son droit de parler officiellement au nom de son pays, son droit de commander des armées sur mer et sur terre—toutes ces questions entraînent des complications. D'après moi, notre jeune pays, encore sous la tutelle de la loi dite:

Colonial Laws Validity Act, n'a pas besoin de ministres dans les capitales étrangères pour traiter d'affaires diplomatiques, mais il a besoin de commissaires pour s'occuper de l'expansion de nos échanges économiques. A mon avis, la nomination d'agents diplomatiques suscite les plus graves appréhensions. Cela devient une menace très grave pour notre organisation politique. Il est facile de parler en termes enthousiastes du statut du Canada, mais avec un ministre ou un délégué à Tokio, notre position ne sera pas meilleure au Japon que si, sous le couvert du vieux pavillon, vous poursuiviez nos échanges commerciaux en comptant sur la protection de la flotte anglaise.

Je tiens à le déclarer bien catégoriquement: nous, de l'opposition, ne favoriserons pas l'établissement de ces légations tant que notre statut actuel sera ce qu'il est quant aux commissions de commerce. Notre désir est que dans le monde entier on ne se méprenne pas sur notre statut. Cela, incontestablement, nous amènera à un désastre. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Pas n'est besoin de s'improviser prophète. Celui qui a lu l'histoire des relations diplomatiques du Japon et des Etats-Unis, au cours du dernier quart de siècle, n'a pas besoin d'être prophète pour comprendre ce que signifie l'échange de relations diplomatiques avec Tokio. Il suffit de savoir ce qui s'est produit. Vous-même, monsieur l'Orateur, vous avez, au nom de ce pays, traité de questions d'immigration. Vous pouvez alors vous rendre compte de ce qui arrivera de l'établissement d'une ambassade ou d'une légation à Tokio. Nous nous aventurons dans des problèmes d'immigration ou autres d'importante nature, mais il est ridicule de vanter notre statut en pays étranger, parce qu'un représentant y porte l'uniforme galonné d'or. Cela n'avance en rien les intérêts du pays.

M. WOODSWORTH: D'après l'honorable député, la participation du Canada à la Société des Nations ne comporte-t-elle pas ces appréhensions dont il a parlé?

L'hon. M. BENNETT: Avant que le Canada consentît à faire partie de la Société des Nations, sa position y a été bien défini; alors chacun des participants savait à quoi s'en tenir. Cela a été défini dans le traité et ce n'est pas une affaire de coutumes et de traditions. La situation se trouve définie dans la première partie du traité de Versailles où est indiquée l'attitude à suivre dans telle ou telle éventualité. D'autre part, le droit international peut entraîner des conséquences.

Le discours du trône est remarquable de bien des manières. L'on nous disait que la politique relative au combustible était en voie d'élaboration, qu'elle y serait annoncée, et

que la question serait réglée promptement. Cependant, l'on n'y voit rien concernant la dépense d'argent au pays plutôt qu'à l'étranger; non plus que l'explication de l'exode de la population à la recherche de travail, de milliers de gens qui devraient être occupés à l'exploitation des houillères des provinces de l'Ouest. Aucune mesure susceptible de conserver cette population au Canada n'est indiquée. Cela n'est pas jugé de conséquence.

Rien encore au sujet de la canalisation du Saint-Laurent. J'ai consulté les discours du trône antérieurs, et je vais citer ce qu'en disait celui de 1924, dont se souviennent probablement les honorables députés. Cette année-là, le premier ministre mettait dans la bouche du représentant de la couronne ce passage-ci; je cite textuellement afin d'éviter toute interprétation erronnée:

Un nouvel échange de correspondance a eu lieu entre mon gouvernement et le gouvernement des Etats-Unis au sujet de la voie navigable du Saint-Laurent. De l'avis de mes conseillers, l'importance de cette question est telle qu'on devrait instituer une plus ample enquête avant de prendre une décision définitive au sujet des projets qui ont été mis à l'étude.

Sur ce point, la Chambre était unanime. Maintenant, en 1928, nous avons un rapport qui a été déposé cet après-midi, mais quant à la décision du Gouvernement sur ce sujet, le plus important qui soit pour la population canadienne au dire du premier ministre, d'après les rapports de presse, pas un mot dans le discours du trône. Je crois pourtant que dans les circonstances le pays était, tout autant qu'en 1924, en droit de savoir si le Gouvernement entend agir ou continuer ses études.

Rien, de même, à propos de la diminution des impôts et de l'économie. Le président des Etats-Unis, M. Coolidge, faisait remarquer récemment, que l'abondance des revenus et la prospérité passagère rendaient l'économie opportune. Que faisons-nous au sujet de notre dette nationale? Nous appliquons-nous d'une façon intelligente à résoudre ce problème, en affectant certaines sommes à cette fin? Non; ni dans le passé, ni maintenant.

Le discours du trône n'annonce encore aucune diminution des impôts, mais je prétends que le pays compte, je dis plus, exige un dégrèvement dès cette session. Le consommateur en a assez des complications infinies de la taxe de vente. Je crois répondre au désir de tous mes amis de l'opposition en demandant que cette taxe disparaisse entièrement. Si la taxe de consommation doit servir de protection pour notre industrie, que l'on change de rubrique et que la douane intervienne.

Je veux m'en tenir à ces quelques sujets pour l'instant. Mais j'allais oublier un point que je veux porter à l'attention du ministre de la Justice. Il s'agit des remarques du juge en chef du Canada en matière de recours au Conseil privé:

Pour atteindre réellement et vraiment à l'état de nation, il faut que cesse le recours à un tribunal anglais, des décisions de nos tribunaux de dernier ressort ou bien qu'il soit établi une cour impériale de revision dont les décrets auront le même effet en Angleterre et en Ecosse que les dominions, sans excepter le dernier bienvenu dans la famille, l'Etat libre d'Irlande.

Cette opinion venait à la suite de ce préliminaire:

Tant que durera cette sujétion de nos tribunaux,—tant qu'ils seront marqués de cette infériorité,—il semble puéril et vain de se croire nation absolument autonome dans l'empire.

Voilà l'opinion réfléchie exprimée par le très honorable juge en chef du Canada au cours des observations que je viens de citer.

Je m'excuse d'avoir abusé de la patience de cette Chambre. Les sujets dont nous allons nous occuper, soit qu'on les envisage du point de vue canadien, par rapport aux relations impériales, ou par leur côté international, sont tous d'une importance fondamentale: en soi d'abord, mais d'avantage encore par voie de conséquence. La colonisation du pays, la réduction de la dette nationale, la pratique de l'économie, le dégrèvement des impôts, voilà des questions que je soumets à l'étude immédiate du Gouvernement. Le Canada, étant donné sa situation avec la république américaine, ne peut maintenir des taxes plus élevées, tout en espérant attirer chez lui des immigrants et les garder. C'est l'un des prix que nous sommes forcés de payer pour notre situation géographique. Il incombe donc impérieusement au ministère, le plus tôt possible, non seulement de réduire les impôts et rayer de nos statuts les taxes qui sont regardées comme vexatoires, lorsqu'elles s'appliquent au particulier dans l'administration de ses affaires, mais aussi de voir à ce que nos revenus soient judicieusement et économiquement employés pour les fins du service public, et également à ce que nos charges fixes soient diminuées en allégeant notre dette nationale aussi rapidement que possible. Et, par-dessus tout, le Gouvernement devrait s'efforcer de maintenir la suprématie du Parlement. Je veux dire que les mesures qui occupent maintenant l'attention du conseil devraient d'abord être revêtues de l'autorité de ce Parlement. Nous le savons tous, le Parlement a été créé dans le but de protéger le peuple contre les usurpations de pouvoir de la part de l'exécutif. Que ce dernier soit représenté par le roi ou le cabinet, peu importe: si les droits qui appartiennent

au Parlement ne sont pas respectés, on verra la fin du pouvoir exécutif.

Nous recommandons donc instamment l'examen de ces problèmes à l'attention du Gouvernement, et les membres de l'opposition promettent au ministère toute l'aide possible. Nos efforts les meilleurs, notre habileté, nos ressources sont à sa disposition pour obtenir une exploitation stable si fort à désirer pour le progrès de notre grand Dominion.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que mes premières paroles à l'adresse de l'honorable député (M. Bennett), à la suite de son discours, soient des félicitations sincères pour le ton modéré qui a marqué ses observations en regard de discours que nous avons eu l'habitude d'entendre pendant des législatures antérieures.

C'est également avec plaisir que je remercie mon honorable ami des éloges qu'il a décernés aux membres ministériels qui ont proposé et appuyé l'adresse. Naturellement, nous nous joignons de tout cœur à lui dans les louanges qu'il a faites de l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) au sujet de son excellent discours, de l'aveu de tous. L'honorable député, l'un des plus jeunes représentants de cette Chambre n'est parmi nous que depuis peu de temps,—c'est même sa première législature,—mais chaque fois qu'il a pris la parole, il a justifié sa brillante réputation d'orateur avant son arrivée en cette enceinte. Son discours n'est pas seulement à son propre honneur et à celui de ses commettants, mais aussi à celui du Parlement.

Dirai-je que le discours de l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) a été, à tous les points de vue, égal à celui de son collègue de Hants-King. Il a été prononcé en français, mais il aurait pu l'être par lui avec autant de facilité en anglais. Si mon honorable ami de la gauche l'avait lu avec soin, il y aurait fait allusion différemment dans ses observations. Il a dit que ce discours de l'honorable député de Provencher n'eût pas été autre s'il eût été prononcé au sein de l'opposition.

L'hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami ne m'a pas bien compris. J'ai dit: S'il avait siégé parmi nous et si nous avions été le Gouvernement et si lui-même avait été dans l'opposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je fais simplement allusion au commentaire de mon honorable ami disant que ce discours aurait pu être prononcé de l'autre côté de la Chambre.

[L'hon. M. Bennett.]

A la lecture de ces observations, on constate qu'elles sont pleines d'éloges pour le ministère actuel et assez rigoureuses à l'égard de certaines politiques de mes honorables amis de la gauche. A ce sujet, je conviens avec lui que le discours aurait fort bien pu venir des rangs de l'opposition en ce qui touche les mérites respectifs des deux partis politiques.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je vais m'efforcer de suivre mon honorable ami aussi loin que possible, dans l'ordre qu'il a parlé sur les divers sujets passés en revue. Tout d'abord, qu'il me soit permis de m'unir à lui en exprimant notre sympathie, la sympathie du peuple canadien, à lady Haig, dans la grande perte qu'elle vient de subir par la mort de son illustre mari. Lorsque j'ai appris, ce matin, que lord Haig n'était plus, j'ai compris que c'était le vœu du Parlement et du peuple canadiens que je câblasse immédiatement, en leur nom, le profond regret que nous ressentons tous de cette perte subie par l'empire britannique, par tout l'univers même, de la mort de ce distingué et illustre soldat.

Mon honorable ami n'a fait qu'effleurer le jubilé de diamant de la Confédération. Si je rappelle ce sujet, qui est mentionné dans le discours du trône, ce n'est pas pour m'en glorifier, comme il a voulu le laisser entendre, mais plutôt pour rendre justice à qui justice est due. On s'accorde généralement à reconnaître que ce fut l'un des événements les plus mémorables de notre histoire. Les honorables députés se rappellent sans doute la création lors de la dernière session, d'un comité national, chargé du soin d'organiser une fête convenable pour célébrer dignement le soixantième anniversaire de la Confédération. Le très honorable George P. Graham fut nommé président de ce comité et MM. Cowan et Désy en furent ensuite les secrétaires. Je saisis la première occasion qui m'est offerte au Parlement pour remercier publiquement ces messieurs qui ont donné si généreusement leur temps et dépensé leurs efforts pour faciliter la tâche du comité. Je tiens aussi à mentionner particulièrement le grand service rendu à son pays par l'hon. M. Thomas Ahearn, à qui revient en très grande partie le mérite d'avoir organisé la diffusion par la radiophonie, dans toutes les parties du Canada, des cérémonies qui se sont déroulées sur la colline du Parlement, le premier juillet.

Monsieur l'Orateur, nous avons raison de nous enorgueillir du degré de participation de toutes les parties du Canada à la célébration de ce soixantième anniversaire. Cette occasion a stimulé l'orgueil national et élicité une expression de l'unité nationale comme jamais auparavant. Tout ce qui peut favoriser l'unité canadienne est du plus grand avantage,

non seulement pour le Canada, mais aussi pour les intérêts de tout l'Empire.

Je regrette de ne pas avoir saisi les remarques que mon honorable ami a faites à mon sujet, concernant Son Altesse royale le prince de Galles et le premier ministre de la Grande-Bretagne. J'ai bien suivi les autres parties de son discours, mais j'avoue que je ne comprends pas précisément la portée de ses remarques sur ce point. Dans le temps, j'ai dit que c'était une heureuse coïncidence de pouvoir constater que l'avènement de la Confédération ayant résulté de la visite des ministres canadiens à Londres et de leur coopération avec le parlement britannique et le souverain de la Grande-Bretagne lors de l'adoption de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, nous avions maintenant, non pas des ministres canadiens visitant Londres, mais l'héritier du trône britannique et le premier ministre de la chambre des communes anglaise faisant une visite au Dominion pour participer à la célébration du soixantième anniversaire de cet événement. C'est là, monsieur l'Orateur, l'un des événements de l'année dont nous nous sommes tous sentis fiers et je désire ajouter que mon honorable ami aurait pu aussi citer d'autres visites assez récentes d'hommes d'Etat distingués de l'empire britannique. Depuis la dernière conférence impériale, notre pays a eu comme visiteurs, outre le premier ministre de la Grande-Bretagne, les premiers ministres de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et je suis heureux de mentionner que nous avons aujourd'hui un autre visiteur dans notre capitale, le président du conseil exécutif de l'Etat libre irlandais, une autre nation sœur de l'empire britannique.

En discutant le discours du trône, mon honorable ami aurait également pu mentionner d'autres événements de l'année qui ont contribué aux bonnes relations internationales. J'ai été heureux de constater qu'au sujet de la légation créée par le Canada à Washington, mon honorable ami a modifié dans une grande mesure les vues qu'il avait exprimées lors de la dernière session du Parlement. Comme le reste de la population du Canada, il en est venu à comprendre que la création de cette légation a joué un rôle dans la vie économique de la nation et a aussi été utile dans les affaires plus importantes de l'Empire britannique. La création de ces légations à Washington et à Ottawa par les gouvernements du Canada et des Etats-Unis respectivement est un événement digne de mention. L'expérience que nous avons déjà acquise des services que ces légations peuvent nous rendre est suffisante pour nous convaincre que ce fut là une décision sage et éminemment pratique; leur utilité ne pourra que croître avec les années.

La visite de Leurs Excellences aux Etats-Unis est aussi un événement de l'année qui mérite une mention spéciale, quand ce ne serait que pour mettre en relief la cordialité des relations auxquelles elle a donné expression. Je suis heureux d'annoncer que nous aurons dans une autre semaine le plaisir de recevoir le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, qui se propose de visiter le Canada. La visite de Son Altesse royale le prince de Galles et du premier ministre de l'Angleterre, accompagnés des ministres canadiens, à Buffalo, où ils ont rencontré le vice-président des Etats-Unis, le secrétaire d'Etat et d'autres ministres de ce pays pour y inaugurer un pont qui commémore plus d'un siècle de paix entre notre pays et nos voisins du sud, est un autre événement dont nous avons raison de nous glorifier et qui peut être cité en exemple au monde.

Je crois devoir, à ce moment, profiter de cette première occasion qui m'est fournie de parler publiquement dans cette enceinte, pour dire un mot de la grande satisfaction qu'éprouve le Parlement à la nouvelle annoncée par Son Altesse royale le prince de Galles concernant le cadeau présenté par Sa Majesté le Roi en souvenir du soixantième anniversaire de la Confédération. Les honorables députés le savent, ce cadeau consiste de portraits à l'huile de Sa Majesté le Roi et de la Reine, ainsi que de feu Leurs Majestés le Roi Edouard et la Reine Alexandra, destinés à être suspendus dans ces édifices. Ces portraits, je n'en doute pas, seront des acquisitions auxquelles on attachera toujours le plus grand prix dans ces Chambres du Parlement.

J'aborde maintenant, monsieur l'Orateur, certains passages du discours de mon honorable ami au cours desquels je n'estime guère qu'il représente sous son vrai jour la situation de l'heure au Canada. Ainsi que certains honorables députés l'auront constaté, il a fait maintes allusions à la nécessité qu'il y avait d'activer l'immigration. Il a dit que nous réclamions à grand cris de la main-d'œuvre en ce pays et que nous devrions tout mettre en œuvre afin d'en stimuler l'approvisionnement.

L'hon. M. BENNETT: Je n'ai pas dit que nous réclamions la main-d'œuvre à grands cris.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis bien aise d'entendre mon honorable ami préciser qu'il n'a pas dit que nous réclamions à grands cris de la main-d'œuvre, mais il a déclaré que le besoin d'immigrants se faisait vivement sentir; là-dessus nous sommes d'accord. Je lui ferais observer que les immigrants qui nous arrivent au pays et qui ne travail-

lent pas ne sont pas des immigrants de la catégorie qu'il nous faut; nous avons besoin de gens qui consentent à travailler. J'ai été étonné, ainsi que d'autres honorables députés ont dû l'être, j'en ai la conviction, d'une étrange contradiction dans les observations de mon honorable ami. Il a débuté en appuyant sur le chômage qu'il prétend exister au pays, et il en a parlé de nouveau dans la dernière partie de son discours. Lorsqu'il en était à parler du chômage, il cherchait à atténuer l'effet de cette partie du discours du trône où il est question de la prospérité au Canada; après avoir ainsi tiré parti de ce passage à ses propres fins, il s'est mis, afin de censurer le Gouvernement à un point de vue contraire, à faire ressortir la nécessité d'un plus fort courant d'immigration.

Pour ce qui est de la ligne de conduite du Gouvernement en matière d'immigration et de chômage, je puis dire à mon honorable ami que ce pays a besoin de tous les immigrants qu'il est en mesure d'absorber avec succès et d'employer en Canada, mais nous n'avons pas l'intention d'élargir notre programme d'immigration à un point qui provoquerait le chômage sur une grande échelle dans les centres industriels du Dominion. Si mon honorable ami tient sincèrement à ce que nous fassions venir un plus grand nombre d'immigrants, ce dont je ne doute pas, il serait mieux avisé de faire plus grand état de la prospérité du pays et de la faire connaître à l'étranger plutôt que de parler, dans cette Chambre ou ailleurs, du chômage qui existe au Canada à l'heure actuelle. A vrai dire, nous savons tous que jamais, depuis des années, nous n'avons vu de période où le chômage fut moins accentué qu'à l'époque actuelle. On me permettra de citer à mon honorable ami cette déclaration d'un membre de son propre parti, d'un partisan bien en vue, bien que ne faisant pas partie de cette Chambre. Je veux parler du premier ministre de la province d'Ontario, et de ce qu'il disait à une députation qui se présentait à lui il y a quelques jours. Que leur répondit l'honorable M. Ferguson? On le trouvera dans le *Globe* de Toronto, numéro du 24 janvier. J'ai lieu de croire que cette députation venait du township de York, et que les membres du conseil de ce township se plaignaient, semble-t-il, de ce que le chômage sévissait; voici ce que leur répondit le premier ministre Ferguson:

> En face de la grande activité qui règne dans l'industrie du bâtiment et dans tous les autres domaines de la construction, je ne puis m'expliquer comment le chômage puisse sévir de façon sérieuse. A vrai dire, à la suite d'une étude de la situation, le gouvernement est porté à croire qu'en réalité il n'existe aucun malaise, et qu'il y a moins lieu de se plaindre que depuis un certain nombre d'années.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Telle est l'opinion du gouvernement ontarien à la suite d'une enquête sur la situation et je la signale à mon honorable ami comme émanant d'une source plus autorisée que celle d'où il puise ses renseignements.

Quelle est la vérité au sujet de la situation ouvrière? On me permettra d'invoquer les données officielles du Bureau de la statistique concernant la situation ouvrière. Mon honorable ami dit que ces statistiques ont été obtenues d'établissements qui emploient de la main-d'œuvre; assurément, telle en est la provenance. On ne saurait s'adresser à des établissements qui n'emploient personne pour se renseigner sur la situation dans le domaine ouvrier et je prétends que le meilleur moyen d'obtenir la notion la plus exacte de la situation à ce point de vue consiste à s'en tenir à des statistiques provenant d'établissements de cette catégorie de préférence à toute autre source.

Dans le communiqué publié le 16 janvier de l'année courante, le ministère du Commerce, nous fournit les renseignements qui suivent sur la situation ouvrière au Canada:

> Le nombre d'ouvriers employés, si l'on en croit les rapports des employeurs de toutes les parties du Canada, a été plus considérable en 1927 que durant toute autre année depuis 1920, une amélioration considérable s'étant fait sentir d'une façon presque ininterrompue du début de janvier au premier septembre. Cette amélioration a porté l'indice de l'emploi de la main-d'œuvre à un point de beaucoup plus élevé que dans aucune des sept dernières années et considérablement supérieur à celui de l'époque de 1920 qui sert de base de comparaison et au cours de laquelle la grande activité consécutive à la guerre atteignit son apogée. Au cours de ces sept mois de l'augmentation de l'emploi de la main-d'œuvre, près de 125,000 personnes ont été ajoutées au personnel des établissements ayant envoyé des rapports, nombre qui est pour ainsi dire le même qu'en 1926 et supérieur à celui qu'on a constaté durant la même période de toute autre année au sujet de laquelle on possède de la statistique, sauf de 1922, alors que l'établissement d'industries à la suite du marasme de 1921, eut pour résultat l'engagement d'environ le même nombre d'ouvriers supplémentaires.

Si mon honorable ami consulte les autres sources de renseignements financiers exacts, il constatera qu'elles corroborent ce que je viens de dire.

Mon honorable ami a parlé de l'état des affaires, ajoutant qu'à certains égards, il n'est pas ce qu'il désirerait. Il admettra, je pense, que le volume total du commerce a été plus considérable cette année qu'au cours de toute autre année précédente. Mon honorable collègue dit que les importations ont été plus importantes, mais que les exportations l'ont été moins. C'est vrai. Mais pourquoi le chiffre des importations a-t-il augmenté? Parce que nous avons importé une grande quantité de matières premières pour être ouvrées dans

nos usines et beaucoup d'outillage: si mon collègue examine la statistique, il reconnaîtra que j'ai raison. L'augmentation des importations, cette année, est dû à ces deux points: accroissement d'importation de matières premières et d'outillage, lesquels correspondent à une expansion de l'industrie canadienne. Quant aux exportations, mon honorable ami remarquera que le prix de certains produits agricoles a été considérablement moindre. C'est pour ce motif, plus que pour tout autre, que le chiffre des exportations n'a pas atteint celui des années précédentes. Néanmoins, il reste que la balance commerciale du Canada a été plus favorable que celle de tout autre pays du monde, de quelque importance que ce soit. Notre balance commerciale a été de 151 millions en notre faveur, pour 1927, la plus considérable, par tête d'habitant, de tout pays important. Je ne m'attarderai pas à citer la statistique du commerce domestique. On peut juger de ce commerce par les statistiques du commerce de gros et de détail, dont j'ai un exposé entre les mains; mais, pour épargner du temps, je ne m'y arrêterai pas. Elle indique une augmentation considérable du volume des affaires. Cependant, je désire indiquer à mes collègues le montant des chèques inscrits dans les chambres de compensation du pays. Il est un indice important du volume des affaires et du progrès. Ces chiffres, fournis par l'association des banquiers canadiens, démontrent que les engagements des banques se sont ainsi établis:

1924..	$27,157,000,000
1925..	28,126,000,000
1926..	30,358,000,000
1927..	36,393,000,000

Cette statistique indique une augmentation de près de 33 p. 100, de 1924 à 1927, dans le volume des affaires affectuées au Canada au moyen de chèques tirés sur nos banques autorisées.

Mon honorable ami a parlé des recettes des chemins de fer et il a quelque peu critiqué le passage du discours du trône où il est dit que ces recettes ont augmenté. Si je l'ai bien compris, mon honorable ami n'a pas nié la véracité de cette affirmation; mais il a noté que les recettes nettes ont été moins importantes que les années précédentes. En réalité, exactement comme il est dit dans le discours du trône, les recettes brutes accusent une augmentation très considérable. Les recettes du Pacifique-Canadien ont été, en 1926, de $197,636,000 et, en 1927, de $201,403,175. Celles du réseau national se sont élevées, en 1926, à $253,376,000 et, en 1927, $256,164,000. Il y a donc eu un relèvement important dans le cas des deux compagnies. Pourquoi les recettes nettes n'indiquent-elles pas une amélioration correspondante? Mon honorable ami en sait la raison, mais il ne l'a pas donnée à la Chambre. Il sait que les deux réseaux ont relevé considérablement les salaires de leurs employés, ce qui a entraîné des déboursés de plusieurs millions de dollars. Le fait que l'on a expédié plus tard une partie de la moisson et que l'on a réduit le fret relatif aux grains et autres produits explique aussi la différence dans les recettes brutes. L'abaissement des recettes nettes s'xplique aussi par le retard dans le transport du grain. La réduction des recettes nettes étant due, dans une si large mesure, à l'amélioration de la situation de cette partie importante de la communauté sociale que constituent les employés de chemins de fer, ce fait est, en lui-même, un indice probant de l'augmentation de la prospérité commerciale du pays.

A titre de preuve supplémentaire de cette prospérité, je puis parler de la construction. Le directeur du service de l'information des *McLean Building Reports* écrit ce qui suit à ce sujet, au cours d'un article publié dans la revue commerciale et financière de l'année 1927, dans la *Gazette* de Montréal:

> Depuis la fièvre de spéculation de 1912, jamais la construction immobilière n'atteignit les 100 millions de dollars du record établi cette année-là, sauf durant les derniers douze mois, alors que les déboursés effectués ou les entreprises en construction par tout le Canada se sont élevés à 419 millions environ, dans cette importante industrie. Le déboursé d'une somme aussi considérable, supérieure de 12.3 p. 100 au record de 1926, effectué dans le programme de construction de 1927, après cinq années de construction intense, est un présage de très heureux augure pour cette année.

Le relevé officiel des permis de construction émis dans soixante-trois villes accuse une valeur globale d'immeubles dépassant le chiffre de 185 millions de dollars en 1927, contre 156 millions en 1926, augmentation de plus de 18 p. 100 sur une année exceptionnelle elle-même.

Mon honorable ami ajouterait beaucoup d'efficacité à sa propagande en immigration s'il communiquait ces statistiques au Parlement et à l'univers, au lieu de chercher à créer l'impression que le pays n'est pas aussi prospère que tout le monde le reconnaît, sauf lui.

Quelle est la situation de l'industrie manufacturière au Canada? Nos industries ont été plus actives en 1927 qu'en aucune de ces dernières années, comme en fait foi le rapport mensuel sur la main-d'œuvre; 4,000 de nos grands fabricants consignent qu'ils ont employé 477,000 personnes, et l'on estime que l'activité des fabriques en 1927 a dépassé de 4 p. 100 celle de 1926.

Je pourrais aussi citer des statistiques pour montrer combien considérable a été l'aug-

mentation dans diverses branches de l'agriculture. Je m'interromps pour mentionner que le Canada est devenu le principal exportateur de blé au monde. Je pourrais aussi signaler dans l'industrie minière un grand progrès pour la production et l'exportation. Quant à l'industrie forestière, permettez-moi de dire que le Canada est maintenant le principal producteur de papier à journal au monde. Dans notre production, nous avons dépassé les records d'ordre domestique et impérial pour atteindre les records mondiaux.

En concluant cette partie de mon sujet, je citerai aussi à mon honorable ami, pour qu'il s'en serve dans sa propagande en faveur de l'immigration, les exposés des administrateurs de nos principales banques. A mon avis, il sera bien avisé de se procurer et de répandre des statistiques de ce genre, s'il désire amener au Canada une catégorie de gens disposés à travailler, et voyant se dérouler devant eux, au pays, une grande terre promise.

Dans son rapport de cette année, le président de la banque de Montréal déclare:

Les comptes débiteurs des banques, les compensations, les dépôts des banques, les charges transportées par les wagons, les recettes brutes des chemins de fer, les importations, la circulation fiduciaire et la diminution des faillites révèlent une dilatation du volume des affaires durant l'année. . . . Je ne vois pas qu'il y ait lieu d'escompter avec moins de confiance la continuation de cette prospérité.

De son côté, l'administrateur général de la banque de Montréal dit:

J'ai proclamé l'année écoulée la mieux remplie dans l'histoire du commerce canadien. Les Canadiens ont joui d'un plus grand degré de prospérité individuelle que jamais auparavant; c'est indéniable, je crois.

Le président de la banque Imperial dit:

Les indices de l'expansion générale et de la prospérité du Canada se manifestent de tous côtés.

Le président de la banque Royale:

Ceux qui avaient fait l'étude la plus attentive des courants économiques mondiaux avaient été forcés de conclure qu'un retour à la stabilité mondiale du commerce et de la finance s'accompagnerait d'une affluence de commandes tellement grandissante pour les produits agricoles, forestiers et miniers du Canada qu'elle nous assurerait une longue période de prospérité. L'amélioration soutenue de la situation en agriculture, dans les industries minière et manufacturière et dans notre commerce intérieur et extérieur, qui a caractérisé les années 1925, 1926 et 1927, a justifié dans une bonne mesure les saines prévisions de cette conduite.

Le président de la banque de Toronto:

L'année écoulée est remarquable par le progrès sûr accompli dans presque toutes les branches de notre vie économique. . . Pour l'avenir, nous avons tous les motifs de confiance. Notre prospérité présente n'est pas superficielle, elle est solidement appuyée sur nos ressources naturelles, sur l'organisation et sur l'efficacité de rendement.

Et enfin, l'administrateur général de la banque du Commerce, faisait la déclaration suivante à l'assemblée annuelle, le 10 janvier:

En conclusion, l'état général des affaires est bon, le pouvoir d'achat du peuple canadien plus grand que jamais, et l'exploitation des ressources naturelles du pays suit un cours rapide. Ce sont là des éléments de prospérité, et l'état d'esprit général est vraiment optimiste. Cela crée une atmosphère idéale pour le progrès futur, et si nous veillons attentivement à nos affaires et évitons des excès comme un commerce trop étendu ou comme la spéculation, nous, Canadiens, pouvons envisager l'avenir avec confiance et certes compter sur une autre année de progrès et de prospérité.

L'hon. M. BENNETT: Il ne traite pas directement de l'immigration?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est la manière d'en traiter. C'est une méthode bien plus efficace. Je reviendrai sur la question de l'immigration plus loin. Mais voyons ce que pensent de nous les observateurs du dehors. L'œuvre du Bureau de statistique Babson, de Wellesley Hills (Mass.), vous est connue. Or M. Creighton J. Hill, de cette institution, déclare ceci:

Les conditions générales, au Canada, font voir que le bilan des affaires, en 1928, surpassera encore celui de 1927; tandis qu'aux Etats-Unis les affaires ont une tendance à la baisse, elles sont à la hausse au Canada. Le Dominion est en mesure à cette heure de maintenir une prospérité indépendante au cours de 1928.

Et pour couronner ces citations, puis-je citer les paroles d'un honorable membre de la gauche, qui siège à côté de mon honorable ami; je fais allusion au distingué représentant de Mont-Royal (M. White). Au cours de la revue financière qu'il a faite de l'année 1927 et qu'a publiée la *Gazette*, voici ce qu'il dit:

Jamais, à venir jusqu'aujourd'hui, le Canada n'a joui en général d'une année de progrès et de prospérité comparable à 1927. La valeur de la production, de la distribution, de la fabrication, du transport et du commerce extérieur a excédé tous les chiffres antérieurs.

Je le dis avec orgueil, monsieur l'Orateur, jamais un premier ministre ne s'est trouvé en mesure, comme je le suis à l'heure actuelle, de fournir au Parlement un bilan plus avantageux ou un message de plus grande espérance tant pour le présent que pour le futur.

Mon honorable ami prétend que nous devrions promettre quelque chose sous forme d'une diminution des impôts; il a laissé entendre aussi que nous devrions montrer des résultats sous forme de réduction de la dette publique. Or, je désire lui donner l'assu-

rance que c'est là exactement ce que nous avons fait. Lorsqu'il sera plus au fait du record du Gouvernement,—et j'ose espérer que cela viendra avec le temps,—la conviction s'établira fermement dans son esprit, de ce chef.

Dans cet ordre d'idées, permettez-moi de citer quelques chiffres qui intéresseront tout particulièrement mon honorable ami. Lorsque nous sommes arrivés aux affaires, nous nous sommes rendu compte que nos prédécesseurs avaient eu du succès sur un point, savoir l'augmentation de la dette publique par sauts et par bonds. Notre dette nationale accusait une augmentation de plusieurs millions; de fait la situation était la plus grave à laquelle un Gouvernement pût avoir à faire face. Le problème était assez ardu: Il s'agissait de savoir comment s'y prendre pour rétablir l'équilibre du budget d'une façon satisfaisante. Quelle était la situation? Au cours de l'année fiscale 1920-1921, la dette publique s'était accrue de 92 millions de dollars. On voudra bien se rappeler que le présent Gouvernement prit en mains les rênes du pouvoir au mois de décembre 1921, de sorte que le bilan de cette année-là pour ainsi dire pouvait être attribué aux méthodes administratives de nos prédécesseurs. Or, il était établi qu'au lieu de diminuer, la dette publique accusait des augmentations fabuleuses.

Pour l'année 1921-1922, c'est vrai, le déficit fut quelque peu diminué, ce qui s'explique peut-être par le fait que le présent Gouvernement avait été en fonctions pour une période de trois mois, mais cette diminution n'était pas suffisante pour réduire au minimum l'immensité de ces chiffres. Pour l'année 1921-1922, la dette nationale accusa une augmentation de 81 millions de dollars, c'était le montant de l'écart entre les recettes et les dépenses durant cette année. Afin de tenter de rétablir l'équilibre du budget en dernier ressort, il est vrai que le ministre des Finances de l'époque, l'honorable M. Fielding, jugea nécessaire d'augmenter légèrement les impôts. M. Fielding adopta l'attitude absolument saine suivant moi que le Canada ne devait pas s'endetter de plus en plus comme cela; si nous devions voir luire le jour où le pays entrerait dans la voie du progrès et de la prospérité, le moins que nous pussions faire c'était d'équilibrer le budget et s'il y avait possibilité de solder notre bilan annuel par des excédents au lieu d'accumuler les déficits. A cette époque, les impôts furent légèrement relevés afin de faire face à la situation. En conséquence, l'année suivante, bien que nous ne fussions pas en mesure d'éviter un certain accroissement de la dette publique, l'augmentation ne fut plus que de 31 millions de dollars pour 1922-1923 au lieu de 81 millions en 1921-1922. Et l'année suivante, une fois nos méthodes administratives mises en vigueur par tout le pays et après qu'elles eurent produit leur effet, la situation se trouva complètement renversée; à partir de ce jour-là, l'ère des déficits était fermée et, chaque année, notre bilan s'est soldé par des surplus. En 1923-1924, nous avons eu un surplus de $35,000,000; en 1924-1925, le surplus s'éleva à $345,000; il fut de $27,000,000 en 1925-1926 et de $41,000,000 pour l'année fiscale se terminant au 31 mars 1927. Il est encore trop tôt pour prédire quel sera le chiffre du surplus pour l'exercice en cours, mais je ne crois pas révéler un secret en annonçant au Parlement qu'il sera très élevé; encore cette année, nos méthodes financières nous assureront un excédent fort considérable des recettes sur les dépenses.

De plus, que s'est-il produit cette année dans le domaine que mon honorable ami a signalé à notre attention? Il prétend que nous devrions rembourser nos obligations courantes. Or, en 1925-1926, nous avons remboursé en espèces des obligations courantes jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars tandis que nous en avons remboursé pour $43,000,000 au cours de l'année 1926-1927. Durant l'année fiscale en cours, trois emprunts sont arrivés à échéance: Le premier, de $29,000,000 et portant intérêt à 5½ p. 100, a été remboursé en espèces le 15 novembre dernier; nous avons également remboursé en espèces des bons du trésor à 4 p. 100 jusqu'à concurrence de $8,000,000. Au premier décembre dernier, un emprunt de $63,000,000 est arrivé à échéance. C'était un emprunt à 5 p. 100, exempt d'impôts. Là-dessus on a remboursé 18 millions en argent comptant, et pour le reste on a emprunté des banques au moyen de bons du trésor portant un intérêt de 4 p. 100, c'est-à-dire le taux d'intérêt le plus bas que le Gouvernement ait pu obtenir avant la guerre. Grâce à nos opérations financières de l'année courante, on économisera $3,600,000 par an rien qu'en intérêts.

L'hon. M. BENNETT: Le très honorable premier ministre sait-il que le Gouvernement a garanti 65 millions pour les chemins de fer nationaux du Canada, dont 20 millions à trois ans dont l'échéance n'est pas cette année, un emprunt des banques de 15 millions, habituellement remboursable en espèces, pour lequel ils ont émis des valeurs, soit, en prenant ces deux derniers emprunts, 35 millions de garanties en cours.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je laisse à mon collègue, le ministre des Finances (l'honorable M. Robb) le soin de discuter les détails des opérations financières des che-

mins de fer au moment de l'examen du budget; mais je cite à l'honorable leader de l'opposition des faits et des chiffres indéniables au sujet des remboursements effectués durant l'année.

Le Gouvernement, tout en diminuant la dette publique, tout en réduisant les notes à mesure qu'elles devenaient dues et tout en remboursant de gros emprunts avec des valeurs portant un intérêt moindre, a en même temps diminué continuellement les impôts. L'honorable député dit que nous devrions abaisser les impôts. Je tiens à lui dire que c'est justement ce que nous avons fait et ce que nous ne cessons de faire depuis quelques années. En fait de réduction d'impôts notre Gouvernement possède un des plus remarquables records qu'un gouvernement ait jamais eu à son crédit. Que les honorables députés d'en face me permettent de leur rafraîchir la mémoire à ce sujet. Voici quelles ont été les principales réductions d'impôts depuis 1923:

En 1923, abaissement des droits sur le sucre, $2,500,000; changement de la taxe de consommation, pour l'appliquer à la source. La première année, ce changement dénota une réduction considérable. Diminution de 10 p. 100 dans le tarif privilégié britannique pour les marchandises apportées directement aux ports du Canada.

En 1924, abaissement de la taxe de consommation de 6 à 5 p. 100 et exemption d'un plus grand nombre d'articles. Dans le tarif douanier, réduction des droits sur les instruments agricoles, les machines employées dans les scieries et les opérations forestières, le tout représentant une diminution de revenu de 24 millions.

En 1926, on a abaissé les droits et la taxe de consommation sur les automobiles; on a réduit de 5 à 2½ p. 100 la taxe de consommation sur les conserves de poisson; on a diminué le prix du port des lettres; on a supprimé le droit de timbre sur les quittances; on a réduit l'impôt sur les revenus; tout cela représentant une somme de 25 millions.

En 1927, nous avons de nouveau diminué les impôts, entre autres de 10 p. 100 l'impôt sur le revenu, de 20 p. 100 la taxe de consommation, de 25 p. 100 les droits sur les allumettes, et aussi les droits de timbre sur les chèques, les billets et autres effets du même genre. En un mot, une diminution de 27 millions.

L'honorable leader de l'opposition, au lieu de nous dire ce que nous devrions faire, devrait donc nous remercier de ce que nous avons fait; il devrait non seulement souhaiter que nous continuions dans cette voie, mais aussi s'y attendre. Il ne m'appartient pas de vous dire ce que le ministre des Finances aura à vous déclarer lorsqu'il présentera son budget, mais je serais personnellement bien surpris s'il n'accusait pas encore cette année une diminution de la dette publique, un excédent de recettes et de nouvelles réductions d'impôts. Je crois, monsieur l'Orateur, avoir suffisamment répondu aux remarques de l'honorable député relativement à l'état actuel du pays, à l'économie pratiquée par le Gouvernement et à l'intérêt que le Gouvernement porte au bien-être général, en matière de finance.

J'arrive maintenant au point suivant que l'honorable leader de l'opposition a discuté: la conférence du gouvernement fédéral avec les provinces cette année. Je dois dire que lorsque l'honorable député m'a demandé, jeudi dernier, un rapport de la conférence, je lui ai répondu qu'il n'y avait pas de compte rendu officiel, parce qu'il avait été conclu par tous les délégués présents à l'ouverture de la conférence qu'on procéderait peut-être plus rapidement et qu'on arriverait à comprendre peut-être plus facilement les difficultés réciproques, si, au lieu de chercher à prendre note de toute la discussion, l'on se contentait de donner chaque jour au public un résumé préparé avec soin par une personne présente dans le but de prendre note des points essentiels des délibérations. Ce résumé, avant d'être communiqué aux journaux, était soumis aux représentants des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Ces communiqués étaient assez étendus et je dirai à l'honorable leader de l'opposition qu'ils étaient beaucoup plus complets que ne l'étaient les comptes rendus des conférences précédentes. Peut-être serait-il bon de donner au Parlement ce résumé dans une forme convenable aux honorables députés, et je suis heureux de pouvoir dire à mon honorable ami, vu qu'il a attiré l'attention sur l'omission d'un compte rendu officiel, que demain je déposerai sur le bureau de la Chambre le résumé officiel de la conférence, tel qu'il a été donné de jour en jour, et ce sous une forme qui, je crois, vaudra la peine d'être publiée par le Parlement.

L'hon. M. BENNETT: Grand merci.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela donnera aux membres de la Chambre un état exact de ce qui s'est passé chaque jour, dans la mesure où il est à propos de rendre publiques les délibérations de la conférence.

L'hon. M. BENNETT: C'est tout ce que l'on demande.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je dire une mot de la conférence entre les provinces et le Dominion,—car je crois que c'est l'un des événements les plus importants de l'année,—quant à la façon dont elle a été convoquée, à sa manière de procéder, et, dans la

mesure où le temps me permettra d'y faire allusion, à ce qui s'est passé au cours de la conférence.

Les honorables membres se rappelleront qu'en différentes occasions on a exprimé l'avis dans cette Chambre que certaines questions devraient être discutées à une conférence entre les provinces et le Dominion. La conférence a été convoquée, quant à quelques-unes des questions discutées, plutôt parce que c'était le désir exprès de la Chambre des communes. Afin qu'il ne manquât rien au programme, il a été envoyé, quelques mois avant la conférence, aux premiers ministres des provinces, une communication leur demandant d'énumérer les sujets qu'ils désireraient voir discuter entre le gouvernement du Dominion et leur province. Après la réception des réponses de tous les premiers ministres, ces sujets ont été classifiés et un ordre du jour, préparé avec soin, disposait les sujets de façon que la discussion fût aussi logique et méthodique que possible. Le Dominion avait certaines questions à soumettre aux provinces, et les provinces de même ont soumis certaines questions, mais on s'est aperçu que toutes tombaient largement dans l'une des trois classifications. Ces questions étaient de nature constitutionnelle, ou avaient trait principlement à la finance, ou bien elles avaient un caractère économique et social. L'ordre du jour, tel qu'il a été présenté à la conférence, contenait différents sujets à discuter sous ces trois divisions, et je puis bien donner brièvement à la Chambre les principaux sujets qui ont été discutés de cette façon. Sous le titre de questions constitutionnelles, les sujets suivants ont été discutés:

1. Réforme du Sénat.

2. Marche à suivre dans la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du nord.

3. Participation des provinces aux conférences internationales du travail.

4. Réglementation des appareils d'aviation et de leurs envolées.

5. Loi des enquêtes sur les différends ouvriers.

6. Constitution en corporation et conduite des compagnies, y compris les sociétés de fiducie, d'assurances et de prêts.

7. Réglementation de la vente des actions et des valeurs des compagnies fédérales.

8. Représentation de la Nouvelle-Ecosse dans la Chambre des communes.

Sous le titre de "Financiers", les sujets suivants ont été discutés:

1. Subsides fédéraux, y compris les conseils du rapport Duncan sur ce sujet.

2. Autres aides fédérales:
(a) pour la construction de grandes routes.
(b) pour l'instruction technique.
(c) pour l'instruction agricole.
(d) pour les secours aux chômeurs.
(e) pour l'industrie de l'acier.

3. Partage des terres fédérales.

4. Loi de 1927 réglementant le crédit agricole.

5. Taxation.
(a) Délimitation des champs de l'impôt.
(b) Impôts sur les Chemins de fer nationaux.
(c) Taxation comparée.
(d) Impôts sur le revenu. Méthode de perception.

6. Réduction des droits de douane et d'accise.

7. Discussion de questions relevant à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux:
(a) Agriculture;
(b) Police;
(a) Santé;
(d) Construction et entretien des chemins de fer;
(e) Le développement de débouchés pour les produits canadiens;
(f) L'établissement de laboratoires nationaux de recherche et l'encouragement de la coopération dans les recherches scientifiques.

Dans l'ordre social et économique.

1. Immigration. Coordination fédérale et provinciale.
2. Problèmes du combustible.
3. Pensions aux vieillards. Assurance sociale.
4. Développement des forces hydrauliques.
5. Pêcheries.
6. Alimentation des enfants et transmission des infections.

Mon honorable ami nous demande comment le Parlement devait savoir ce qui allait se faire au sujet de ces divers problèmes, et quelle était l'attitude de la conférence. Je lui réponds ceci: les diverses questions ont été étudiées de différentes manières. Il était possible de régler certains problèmes sur-le-champ. Par exemple, une des questions étudiées était celle de la réglementation de l'aéronautique et de l'aviation: on voulait prévenir un conflit possible entre les autorités fédérales et provinciales au sujet de la navigation aérienne. On a conclu que la question devait être soumise à la Cour suprême; à cela le ministre de la Justice a consenti et le tribunal a déjà été saisi du problème.

Il y a eu d'autres problèmes, par exemple, la réglementation des actions et des valeurs

des compagnies à charte fédérale; ces problèmes ont été confiés à des comités spéciaux de la conférence et ces comités ont fait leurs rapports proposant l'adoption de certaines mesures législatives. Dans la suite ces mesures législatives ont été soumises à la Chambre. La conférence a discuté aussi les questions constitutionnelles, dans le but surtout de connaître l'attitude des diverses provinces; et le gouvernement fédéral a promis de donner son attention aux vues exprimées.

Je ne passerai pas en revue tout l'agenda, mais à mesure que le Parlement avancera sa besogne, le ministère pourra, à propos de tout ce qui y figure, soit en répondant à une question, soit en saisissant la Chambre d'un projet de loi, communiquer à la Chambre les questions discutées à cette conférence et l'attitude du Gouvernement à leur sujet.

Cependant il y a une question que je préfère discuter tout de suite; en effet, bien que mon honorable ami n'y ait pas insisté, elle a été débattue à la conférence et les journaux en parlent abondamment depuis; je veux dire la canalisation projetée du Saint-Laurent. A ce propos, je tiens à affirmer que mon honorable ami a raison quand il rappelle que j'ai déclaré que rarement le Parlement est saisi de questions plus importantes, à portée plus étendue, que celle du creusage du fleuve. La question comporte des aspects politiques, économiques, nationaux et internationaux, dont les ramifications sont des plus étendues; au nom du Gouvernement je dois dire que le ministère se rend parfaitement compte à quel point le projet réclame une étude attentive, et nous n'avons pas l'intention de trop précipiter l'étude des divers aspects du problème; toute démarche diplomatique à leur sujet ne sera faite qu'après la plus mûre réflexion.

Mon honorable ami fait remarquer que le discours du trône passe sous silence cette importante question. Il me permettra sans doute de lui signaler qu'il s'agit ici d'une question internationale. Si le problème est gros de conséquences, cela résulte en majeure partie de son aspect international et de la façon dont cet aspect international sera fixé. Mon honorable ami a l'habitude des grandes affaires et il sait parfaitement à quel point il faut les aborder avec circonspection; j'ose dire que la dernière chose qu'il ferait, la dernière chose que ferait tout homme d'affaires, en ce qui concerne ses propres intérêts, en présence d'un marché possible avec quelque autre intéressé, serait de révéler son jeu plus qu'il ne le faudrait absolument, avant d'avoir la certitude que ses négociations seraient couronnées de succès. Le Gouvernement a fait la plus minutieuse étude de ce grand projet. Il y a eu d'abord le rapport de la commission internationale; ce rapport dans la suite a été soumis à un tribunal mixte d'ingénieurs; les membres de ce dernier n'ont pu tomber d'accord sur certains détails qui ont dû conséquemment être déférés de nouveau à la commission. Aux Etats-Unis le gouvernement a nommé un conseil consultatif chargé d'éclairer l'administration sur la portée des conclusions du rapport qui leur était soumis; ce conseil consultatif a donné son avis au gouvernement américain et une certaine réclame a entouré l'avis du conseil. Notre gouvernement a aussi nommé une commission consultative. Elle s'est réunie le plus tôt possible après la présentation du rapport, avec ses annexes, du tribunal mixte d'ingénieurs, tout en allouant aux membres tout le temps voulu pour se familiariser avec le sujet. La commission passa quelque temps dans cette ville, examina divers aspects du problème, conféra avec le Gouvernement et nous accorda l'avantage de connaître ses vues et opinions. Entre autres questions sur lesquelles elle nous donna ses avis, il y a la forme appropriée de réponse à transmettre, selon elle, à une dépêche du gouvernement américain touchant cette question primordiale.

Je tiens à attirer votre attention sur un des avis contenus dans l'exposé présenté au Gouvernement par la commission consultative. C'est la conclusion du rapport qu'elle nous a soumis. Le passage est ainsi conçu:

> Nous ajoutons l'avis que, vu la délicatesse des négociations internationales en jeu, il serait inopportun de publier notre rapport avant le moment où le gouvernement juge que sa publication ne sera pas préjudiciable aux intérêts canadiens.

Que l'Assemblée comprenne que voilà la raison, et l'unique raison, pour laquelle le Gouvernement n'a pas encore publié l'exposé des avis que lui a présentés la commission consultative. La commission elle-même, reconnaissant les nombreux aspects, au point de vue international, des avis donnés, a jugé inopportune la publication de son rapport à l'heure actuelle, et permettez-moi d'ajouter ceci et d'exprimer l'espoir que les honorables députés, le public en général et les journaux en particulier n'enchevêtreront pas cette situation de la plus haute importance en attribuant à la commission consultative des expressions d'opinions dont elle ne saurait avoir la moindre connaissance. Le rapport n'a pas été publié, et d'après ce que j'ai pu voir, quelques-uns des prétendus exposés de ce qu'il contiendrait sont, c'est le moins qu'on puisse dire, fort inexacts. Présentement, nous sommes à répondre à la dépêche de Washington nous demandant un énoncé de nos vues sur cette grande entreprise. Nous communiquons au gouvernement américain un exposé de notre

opinion fondée sur les avis de la commission consultative, pour savoir ce qu'il pense de ces avis. Tant que le gouvernement de Washington ne nous aura pas révélé sa manière de voir sur certaines considérations auxquelles nous attachons la plus haute importance, nous ne serons pas en mesure de proclamer la possibilité ou l'impossibilité de négociations relativement à cette grande canalisation internationale.

L'hon. M. BENNETT: Je désire demander à mon très honorable ami si le Gouvernement est disposé à examiner, avant d'aller plus loin, les complications juridiques qui se présentent entre les provinces et le dominion, car les provinces revendiquent certains droits, crois-je savoir. Je regarde cette question comme la base d'une discussion internationale.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis heureux d'entendre mon honorable ami s'exprimer ainsi; sur ce point, nous sommes entièrement d'accord avec lui. Lors de la conférence entre les gouvernements provinciaux et fédéral, les premiers ministres de Québec et d'Ontario nous donnèrent tous deux à entendre qu'à leur sens il fallait soumettre aux tribunaux la question des pouvoirs législatifs, quant à la force hydraulique développée par la canalisation des eaux qui dépendent de l'autorité fédérale pour fins de navigation. Le ministre de la Justice (M. Lapointe) promit de prendre cette demande en considération et, le plutôt possible après la clôture de la conférence, le ministre fit préparer par les experts juridiques de la couronne l'exposé le plus minutieux possible de la situation entière, et, par un décret du conseil, le 18 dernier, nous avons soumis aux tribunaux la question complète des pouvoirs législatifs conformément aux désirs des premiers ministres d'Ontario et de Québec, croyons-nous comprendre.

L'hon. M. BENNETT: Vous déposerez le document, je présume?

Le très hon. MACKENZIE KING: A la séance de demain, j'aurai le plaisir de déposer le décret du conseil renvoyant la question aux tribunaux.

(Sur une motion du très honorable Mackenzie King la suite du débat est renvoyée à la séance suivante.)

La séance est levée à six heures.

Mardi, 31 janvier 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

LE CENTENAIRE DE L'HON. M. DESSAULLES

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante de M. l'Orateur du Sénat:

Cher monsieur l'Orateur:

Mercredi, le 1er février à 5 h. 45 du soir, une adresse sera présentée dans la salle du Sénat à l'honorable sénateur Dessaulles, en commémoration de son centenaire.

Je me permets, par votre entremise, d'inviter les membres de la Chambre des communes à assister à cette cérémonie.

Veuillez me croire, cher monsieur l'Orateur,

Votre dévoué,

HEWITT BOSTOCK,
Orateur du Sénat.

PROPRIETE DES CHUTES D'EAU

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'avais promis à l'honorable leader de l'opposition, à la fin de la séance, hier, de déposer, cet après-midi, une copie du décret du conseil du 18 janvier, lequel saisit la Cour suprême de toute la question de la division entre l'autorité fédérale et les gouvernements provinciaux du contrôle législatif sur les propriétaires de forces hydrauliques. Je dépose maintenant ce document sur le bureau de la Chambre.

LA CONFERENCE DU GOUVERNEMENT FEDERAL AVEC LES PROVINCES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'avais aussi annoncé à l'honorable leader de l'opposition que je déposerais aujourd'hui le résumé officiel de la conférence du gouvernement fédéral avec les provinces. En déposant ce document, je propose, appuyé par l'honorable M. Lapointe:

Que 1,500 copies en anglais et 600 en français du précis officiel de la conférence fédérale-provinciale, tenue à Ottawa en novembre 1927, soient imprimées sans délai et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

(Cette motion est adoptée.)

DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS

Par le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Rapport des délégués canadiens à la 8e assemblée de la Ligue des nations, 25 septembre 1927.

POLICE SANITAIRE

L'hon. J. H. KING (ministre de la Santé): Je désire informer la Chambre qu'aucun règlement n'a été fait en vertu de la loi de la santé publique depuis la dernière session du Parlement; qu'il n'y a eu, non plus, aucun règlement fait en vertu de la loi des médicaments brevetés et spécialités pharmaceutiques durant la même période.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A RATIFIER UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN EMBRANCHEMENT DE ROSEDALE A BULLPOUND

L'hon. JAMES DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux) demande à déposer un projet de loi (bill n° 6) tendant à ratifier un certain contrat passé entre la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien et l'administration des Chemins de fer nationaux.

Quelques MEMBRES: Expliquez-vous.

L'hon. M. DUNNING: Ce projet de loi a pour objet de ratifier une entente passée entre le chemin de fer Pacifique-Canadien et les Chemins de fer nationaux, relativement à la construction d'un embranchement autorisé par le Parlement, il y a quelques sessions, laquelle autorisation a été, à la dernière session, je crois, étendue de Rosedale à Bullpound, dans la province d'Alberta.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu pour la 1re fois.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DES BREVETS

L'hon. M. RINFRET (secrétaire d'Etat) demande à déposer un projet de loi (bill n° 7) tendant à modifier la loi des brevets d'invention.

—Le but de ce projet de loi est de rendre la loi des brevets d'invention conforme aux termes de la conférence internationale pour la protection des propriétés industrielles, tel qu'il a été décidé à la huitième conférence de 1925. Je puis ajouter que les modifications ont une importance minime. Il y a une modification de l'article 40, concernant l'obtention de permis pour l'usage d'une invention lorsqu'on ne s'est pas conformé aux conditions exigées et raisonnables, et cela entraîne l'obligation d'ajouter les mots suivants:

Ou que le breveté n'a pas suffisamment fabriqué l'invention brevetée au Canada.

Il y a aussi une modification apportée à l'article 49 qui a trait à un navire ou vaisseau étranger entrant au pays temporairement. Les mots "Appareil d'aviation ou véhicule terrestre" sont ajoutés à cet article.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu pour la 1re fois.

MODIFICATION DE LA LOI DES MARQUES DE COMMERCE ET DESSINS DE FABRIQUES

L'hon. M. RINFRET demande à déposer un projet de loi (bill n° 8) tendant à modifier la loi des marques et dessins de fabriques.

L'hon. M. GUTHRIE: Veuillez expliquer.

L'hon. M. RINFRET: Il s'agit encore de faire concorder notre loi des marques de commerce et dessins de fabrique avec les décisions de cette assemblée de La Haye dont je viens de parler. Les modifications sont de peu d'importance. Elles ajoutent à l'article 12 de notre loi deux alinéas donnant les raisons du refus d'un ministre de laisser enregistrer une marque de commerce.

Sous le régime du présent projet de loi, on voudrait pouvoir accorder au breveté, une fois son privilège expiré, c'est-à-dire au bout de vingt-cinq ans, un délai supplémentaire de trois mois pour renouveler sa demande. De même en est-il pour les dessins de fabrique. Ce renouvellement comporte un droit spécial.

Pour une marque de commerce enregistrée dans un autre pays et qu'on veut enregistrer au Canada, on prolonge le délai de quatre mois à six mois. Tout cela est conforme aux décisions de La Haye.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu pour la 1re fois.

CHEMIN DE FER DE SAINT-JEAN A QUEBEC

L'hon. M. DUNNING demande à déposer un projet de loi (bill n° 9) ayant pour objet d'autoriser une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer de Saint-Jean à Québec, entre Centreville, dans le comté de Carleton, et Andover, dans le comté de Victoria (N.-B.).

(La motion est adoptée).

Le projet de loi est lu pour la 1re fois.

LOI MODIFIANT LE REGIME DES STATIONS AGRONOMIQUES

L'hon. M. MOTHERWELL demande à déposer un projet de loi (bill n° 10) modifiant la Loi des stations agronomiques.

L'hon. M. TOLMIE: Veuillez expliquer.

L'hon. M. MOTHERWELL: Quand, il y a quarante ans, fut votée la première loi des stations agronomiques, on limita la superficie de la ferme centrale d'Ottawa, et des stations de Nappan, Indian Head, Brandon et Agassiz. A la faveur de ce projet de loi, nous voudrions faire disparaître cette restriction quant à ces cinq stations, pour qu'elles soient sur le même pied que les dix-huit autres pour lesquelles cette restriction n'existe pas.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu pour la 1ère fois.

MODIFICATION DE LA LOI DES SEMENCES

L'hon. M. MOTHERWELL demande à déposer un projet de loi (bill n° 11) modifiant la loi des semences.

L'hon. M. TOLMIE: De quoi s'agit-il?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il y a bien des années que la Chambre n'a pas eu à s'occuper de cette loi. Il s'agit ici de quinze modifications en tout pour refaire la loi conformément aux exigences actuelles.

(La motion est adoptée).

Le projet de loi est lu pour la 1ère fois.

MODIFICATION DE LA LOI D'INDUSTRIE LAITIERE

L'hon. M. MOTHERWELL demande à déposer un projet de loi (bill n° 12) portant modification de la loi d'industrie laitière.

L'hon. M. TOLMIE: De quoi s'agit-il?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce projet de loi a pour objet de renforcer les boîtes de beurre et de fromage pour l'exportation afin d'éviter les nombreux accidents provenant d'un manque de solidité de ces boîtes.

(La motion est adoptée).

Le projet de loi est lu pour la 1ère fois.

LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LES DOUANES

M. D. M. KENNEDY: Le Gouvernement voudra-t-il déposer la preuve recueillie à l'enquête de la commission royale sur les douanes et qui a servi à son rapport?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ignore si mon honorable ami veut la production de cette preuve pour en obtenir l'impression, c'est une masse considérable de documents, mais il n'y a pas lieu de refuser cette production pour l'instruction de la Chambre.

M. KENNEDY: Toute la preuve s'y trouve?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

LES DEPOSANTS DE LA HOME BANK

M. McGIBBON (Muskoka-Ontario): Je demanderais au ministre des Finances si le Gouvernement a l'intention d'accorder une aide monétaire additionnelle aux déposants de la Home Bank, afin de remédier à l'injustice actuelle?

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): Aussitôt que le débat sur le discours du trône sera terminé, j'espère pouvoir déposer les crédits pour l'année prochaine et mon honorable ami pourra juger s'ils comportent quelque chose à cette fin.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF

M. ADSHEAD (Calgary-Est): Je demanderais au ministre des Finances, en considération du fait qu'il n'a pas pu tenir sa promesse de l'an dernier et fournir aux députés des copies des témoignages entendus par la commission consultative du tarif, s'il consentirait à déposer sur le bureau, pour qu'on puisse les consulter seulement, les copies des témoignages demandées par les honorables membres de la Chambre?

L'hon. M. ROBB: Nous avons ces documents au ministère. Après que l'on aura déposé la preuve faite devant la commission d'enquête des douanes, et s'il y a assez d'espace libre dans la Chambre, je verrai s'il y a lieu de déposer ces documents.

M. ADSHEAD: Si quelque député désire se renseigner sur un cas en particulier et vu que l'on n'a pas tenu la promesse de l'an dernier, déposera-t-on les documents sur le bureau de la Chambre?

L'hon. M. ROBB: C'est là une demande raisonnable et je n'y vois aucune objection.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Ilsley tendant au vote d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours d'ouverture de la session.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) a divisé son discours d'hier en trois parties principales. En premier lieu, il s'est occupé des questions d'ordre domestique, il a touché ensuite les affaires impériales et enfin les questions internationales. J'ai essayé de le suivre dans l'ordre qu'il avait choisi et j'ai presque terminé mes remarques relatives à la première partie de son discours, qui était aussi la plus longue.

En ce qui concerne nos affaires domestiques, mon honorable ami a touché quelques points auxquels je n'ai pas eu le temps de m'arrêter avant la clôture de la séance à six heures. Je vais m'efforcer de lui fournir, en termes aussi concis que possible, les renseignements qu'il désire et je lui poserai aussi une ou deux questions au sujet de la signification de ses propres remarques.

Mon honorable ami prétend que le parti siégeant de ce côté-ci de la Chambre a toujours insisté sur l'importance qu'il y a de tenir le Parlement au courant de toutes les questions, et de lui fournir en premier lieu, lorsque c'est possible, tous les renseignements sur les questions d'intérêt national et surtout de ne pas prendre d'engagements définitifs avant d'avoir obtenu l'assentiment de cette Chambre et même du Parlement tout entier, dans certains cas. Je conviens avec mon honorable ami que telle est la ligne de conduite qu'il faut suivre et c'est le désir du Gouverne-

ment de s'y conformer. Non seulement le Gouvernement veut se conformer à cette règle, mais il l'a toujours observée dans la mesure du possible. Mais mon honorable ami comprend certainement que, pendant les intersessions, quand il s'écoule plusieurs mois entre les sessions, il puisse se présenter des situations où le Gouvernement doit agir sans délai, quitte à venir ensuite devant le Parlement avec des raisons valables montrant pourquoi la décision a été prise avant la réunion des députés. Mon honorable ami a mentionné l'annonce faite par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) du choix de Fort-Churchill comme terminus océanique du chemin de fer de la baie d'Hudson. Mon honorable ami a ajouté que le ministre des Chemins de fer avait non seulement manqué de tenir le Parlement au courant de cette décision, mais qu'il n'avait même pas consulté ses collègues. Je veux dissiper immédiatement les inquiétudes de mon honorable ami à ce sujet.

J'ai fort bonne souvenance de ce qui s'est passé. En premier lieu on retint les services de M. Palmer, ingénieur fort réputé, je dirais même le plus réputé comme ingénieur de port d'estuaire pour faire une étude du projet de terminus de la baie d'Hudson. On supposait bien qu'en l'engageant le Gouvernement attendait de M. Palmer une opinion d'expert et non pas seulement un rapport académique; cette opinion d'expert, le Gouvernement la désirait pour savoir ce qui devait être fait. En poursuivant son enquête, M. Palmer n'avait pas d'autre idée, que de permettre au Gouvernement de faire le choix du port le plus avantageux, dans l'intérêt du pays, pour en faire un terminus océanique dans la baie d'Hudson. Pendant que M. Palmer était au travail, la question se posa naturellement de savoir si la décision qu'il allait prendre n'allait être communiquée qu'à la convocation des Chambres ou bien sans délai. Le ministère discuta cette question avec le ministre des Chemins de fer et des Canaux avant son départ pour l'Ouest en compagnie de M. Palmer. On jugea que si M. Palmer pouvait faire part immédiatement de ses conclusions, il y avait tout lieu de les faire connaître au plus tôt au pays. Je le demande à mon honorable ami, n'aurait-il pas trouvé gravement à redire si, en possession de l'opinion de M. Palmer, nous ne l'avions pas fait connaître? Si nous avions tenu ces conclusions secrètes durant de longs mois, on nous eût fort justement accusés d'en agir ainsi pour ne pas nuire à des amis du Gouvernement, ou de quelque autre chose de ce genre. D'après moi ces critiques eussent été justifiées. Précisément pour ne pas les susciter, et parce que nous jugions de l'intérêt du pays de le renseigner au plus tôt, le Gouvernement s'empressa de communiquer les conclusions de l'expert avant qu'il eût déposé son rapport.

Puis-je dire au surplus que, loin de laisser ignorer ses desseins à ses collègues, j'ai le souvenir exact d'avoir reçu de mon collègue le ministre des Chemins de fer une dépêche, au moment où le rapport fut complété, annonçant le fait et me priant d'avoir, sur cette question, l'opinion des autres ministres et de lui communiquer la décision du conseil quant à la publication du rapport. C'est ce que je fis par dépêche, dont il se servit pour agir. Mais ce ne fut qu'après avoir mis le ministère au courant.

A mon avis, mon honorable ami le chef de l'opposition n'a pas été juste quant à une autre question. Il a cueilli une dépêche dans un journal qui avait fait des commentaires défavorables sur ce qui s'était fait au cours de quelques années et qu'on jugeait maintenant imprudent. Cette dépêche, qui n'était qu'un commentaire du journal, il l'attribuait à mon honorable ami, quoique le journal eût pris la peine de dire: "M. Dunning a refusé de faire une déclaration." D'après moi, mon honorable ami n'avait pas lu l'article avec le soin qu'il aurait dû y mettre, car, il n'aurait pas parlé peut-être aussi hâtivement de l'action du ministre. Voilà ce qui en est pour le terminus de la baie d'Hudson et des motifs qui ont fait agir le Gouvernement en cette affaire.

Puis mon honorable ami a parlé de la rétrocession des ressources naturelles à l'Alberta. Il a exprimé le regret qu'on tarde tant à faire cette cession. Puis-je assurer mon honorable ami que je partage son sentiment, tout en m'empressant d'ajouter ceci. Le ministère ayant eu l'avantage, en novembre dernier, de conférer avec les premiers ministres des provinces et avec leurs collègues au sujet de cette rétrocession des ressources naturelles aux provinces occidentales, je juge qu'il est heureux pour l'Alberta, ainsi que pour les autres provinces de cette région du pays, qu'on ait ajourné la décision jusqu'à présentement et que la loi en question n'ait pas encore été votée. Voici où je veux en venir.

La conférence a eu l'avantage de fournir aux ministres provinciaux l'occasion de faire part au gouvernement fédéral de leur opinion quant au sentiment de leurs provinces respectives sur les actes du Gouvernement dans les circonstances actuelles, par exemple au sujet de la subvention accordée aux Provinces maritimes en vertu du rapport Duncan. Nous avons constaté avec plaisir l'unanimité des provinces de Québec et d'Ontario, de

toutes les provinces de l'Ouest, relativement aux subventions votées l'année dernière aux Provinces maritimes. Tous les premiers ministres provinciaux se sont déclarés du même avis que le gouvernement fédéral, et heureux de voir les Provinces maritimes traitées ainsi, du moins jusqu'à ce que le relevé des comptes proposé par le rapport Duncan soit terminé. L'on reconnaissait évidemment que certains facteurs d'ordre économique avaient, depuis quelques années, entravé le progrès de ces provinces, et l'on approuvait le gouvernement central d'avoir, en vue de promouvoir l'unité canadienne, donné suite aux conclusions du rapport Duncan. Même constatation dans l'attitude de l'Est à l'égard de l'Ouest. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard, Québec et l'Ontario ont nettement laissé comprendre au gouvernement fédéral de se montrer, envers les provinces septentrionales, aussi généreux que le permettait sa situation financière. Nous avons cru comprendre de cette attitude que nous pouvions dans les pourparlers relatifs à l'octroi des ressources naturelles aux provinces de l'Ouest aller jusqu'à consentir au maintien de la subvention accordée autrefois en compensation des terres; et de ce moment-là, le principal sujet de divergence étant disparu, il devenait bien plus facile de reprendre les négociations. Ce sont là, après tout, des questions d'intérêt commun aux provinces et à l'autorité fédérale. Ce qui s'est passé à la conférence nous a permis de reprendre les conversations avec le premier ministre de l'Alberta, et il m'autorise à déclarer à cette Chambre que pour le moment il est satisfait de la manière dont elles procèdent. Je puis en dire autant pour le gouvernement fédéral. J'espère donc que les appréhensions et les craintes des honorables députés de la gauche au sujet des pourparlers relatifs à l'octroi des ressources naturelles à l'Alberta se trouveront ainsi dissipées.

Je passe au cas de la Colombie-Anglaise. Là encore, l'opinion des représentants des autres provinces nous a aidé. La Colombie-Anglaise insiste fortement pour rentrer en possession de certains terrains situés dans la zone ferroviaire et la région de la rivière de la Paix. Le Gouvernement, je le reconnais, a prévenu le désir de la province en ordonnant d'enquêter le sujet. Les honorables députés le savent, feu John Oliver, ne cessa de soutenir que la réclamation de la Colombie-Anglaise était fondée en droit, et d'insister auprès du gouvernement fédéral. Sauf erreur quant à la date, nous avons, au mois d'avril dernier, autorisé M. le juge Martin à examiner la question, et le rapport provisoire qu'il nous a adressé, sans admettre le droit strict de la province à ces terrains, reconnaît l'équité de la réclamation. Nous n'avons pas encore reçu la conclusion définitive de M. le juge Martin. La Chambre en sera saisie aussitôt que nous la recevrons, et les honorables députés, je n'en doute pas, voudront s'en inspirer quand il s'agira de légiférer. Voilà pour la question des ressources naturelles.

M. HEAPS: A quelle politique s'arrêtera le Gouvernement au sujet des ressources naturelles du Manitoba?

Le très hon. MACKENZIE KING: Notre politique est la même pour toutes les provinces de l'Ouest, en matière de ressources naturelles. Nous sommes d'avis que toutes les provinces de l'Ouest y ont droit, mais le transfert comporte des points qui doivent être étudiés avec soin. Je ne voudrais pas en voir résulter un état de choses de nature à susciter des difficultés, soit dans le domaine provincial soit dans le champ fédéral, alors que notre intention est de les prévenir, et cela explique pourquoi nous procédons peut-être moins vite que nous aimerions.

Quant au rapport Duncan, je suis bien aise de voir l'opposition l'accueillir si cordialement et louer si hautement les services rendus par les commissaires. Qu'il me soit permis de leur rappeler—au cas où ils critiqueraient de nouveau le Gouvernement en adoptant une semblable méthode en quelque autre circonstance —que, lorsque le ministère a décidé de soumettre à une commission les réclamations des Provinces maritimes, certains honorables députés de la gauche nous ont dit—en réalité, tel était le blâme de l'opposition et en particulier des membres de la gauche représentant ces provinces—que ce n'était pas la manière de traiter cette question, et que le Gouvernement ne cherchait de cette façon qu'à échapper à sa responsabilité. Mais c'est le contraire qui est arrivé. A l'heure actuelle, le ministère a mis en vigueur une partie fort considérable du rapport, et nous avons l'intention de continuer à en exécuter les conclusions.

En ce qui concerne les recherches scientifiques, mon honorable ami, je crois, désire tout autant que le Gouvernement le développement le plus complet possible des recherches industrielles et scientifiques au Canada, de manière qu'il y ait coopération entre le Dominion et les provinces. Ici encore, je dirai que la conférence interprovinciale a été fort utile tant pour le gouvernement du Dominion que pour ceux des provinces. Le sujet a été discuté sous toutes ses faces. Les premiers ministres de quelques-unes des provinces ont indiqué dans quel sens les provinces pourraient développer les recherches scientifiques avec le plus d'efficacité, et il a été généralement convenu

que, touchant le gouvernement fédéral, la création de laboratoires à Ottawa dans le but de certaines recherches serait la plus importante contribution qui puisse être faite par le Dominion. Je laisse à mon collègue, le ministre du Commerce (l'honorable M. Malcolm) le soin d'apprendre à la Chambre, plus tard, quelles sont exactement les intentions du cabinet à cet égard.

Mon honorable ami a fait allusion à la commission nommée pour s'enquérir des pêcheries des Provinces maritimes, en particulier, et aussi de la province de Québec. Il a exprimé l'espoir que le rapport de cette commission serait déposé sur le bureau de la Chambre, afin que les membres puissent en prendre connaissance au cours de la présente session.

J'irai plus loin: j'espère que non seulement ce rapport sera déposé sur le bureau, mais qu'il le sera assez tôt pour permettre à la Chambre, si c'est désirable, de donner force de loi à n'importe laquelle de ses propositions.

Une autre question dont a parlé mon honorable ami a été la déclaration du discours du trône à l'effet que le département de la Restauration civile des soldats et le ministère de la Santé seront fusionnés et connu sous le nom de département de la Santé nationale et du Bien-être des anciens combattants.

Le leader de l'opposition s'est montré surpris que le discours du trône ne mentionne rien de plus de la promesse faite à la session dernière d'un comité chargé de s'enquérir des pensions. Eh bien, mon honorable ami me permettra-t-il de lui dire que si nous avions tenté d'inclure dans le discours du trône toutes nos intentions ou nos promesses, ce document aurait été beaucoup plus long qu'il ne l'est, et il nous l'aurait peut-être reproché. Mais il ne pensera pas, je l'espère, que toute promesse faite à une session antérieure et omise dans ce discours sera négligée pour cela. Le Gouvernement se propose, à une date fort rapprochée, de prier la Chambre de nommer un comité spécial dans le but d'étudier la mesure législative qui sera déposée par le ministre de la Santé et de la Restauration civile des soldats et de proposer les amendements opportuns à la loi actuelle. Le cabinet espère que le comité examinera soigneusement toute la question des pensions pour le bien-être des anciens combattants.

Le reste des observations de mon honorable ami touchant les affaires domestiques se rapportent au commerce. J'avoue qu'après l'avoir écouté hier et avoir lu ses discours depuis qu'il a pris la direction de son parti, je me demande encore ce qu'il a à l'idée au sujet de la politique qui devrait, selon lui, être adoptée par le Gouvernement dans les questions commerciales. Je compte que, dans le cours de la session, il nous fera bénéficier de ses lumières, et que, si son groupe a une politique commerciale, il nous permettra tout d'abord de la connaître, et, si elle diffère de la nôtre, d'en débattre les mérites.

Jusqu'à présent, il nous a dit que le plus grand besoin du pays est l'exploitation de ses ressources naturelles et l'expansion de son commerce au sein de l'empire. Tous en conviennent. Bien entendu, nous voulons la mise en valeur de nos ressources naturelles, le commerce avec les autres parties de l'empire et, autant que possible, avec tout le reste de l'univers. Si, dans la politique administrative qui, d'après les déclarations publiques de mon honorable ami, est avantageuse pour le pays, il y a plus que cela, j'espère qu'il nous donnera des éclaircissements à ce sujet.

J'aimerais d'abord savoir de lui si, lorsqu'il parle de l'exploitation de nos ressources naturelles, son expérience dans les affaires ne lui a pas fait constater que le capital est tout aussi indispensable que la main-d'œuvre dans l'expansion de toutes les industries, et ce surtout dans la grande industrie fondementale et l'industrie manufacturière du pays. Ce qu'il faut au dominion à l'heure actuelle, c'est l'avènement de tout le capital possible en vue de placements sûrs; non seulement le pays a-t-il besoin d'immigrants pour assurer la main-d'œuvre nécessaire, mais il lui faut également de nouveaux capitaux. Nous tenons à ce que ces capitaux nous viennent de toutes les parties du globe, et, me permettra-t-on de dire à mon honorable ami, plus nous obtiendrons des Iles-Britanniques, plus nous aurons lieu de nous réjouir dans ce dominion. Il ne saurait nous venir trop de capitaux et de travailleurs des Iles-Britanniques pour nous aider à l'exploitation de nos ressources naturelles, tant que nous serons en mesure d'absorber comme il le convient ceux qui nous arrivent; mais, à mes yeux, il y a lieu de se demander s'il est sage de faire venir simplement des gens au Canada sans avoir les capitaux au moyen desquels on leur procurerait du travail en vue de donner de l'essor à nos grandes industries fondamentales.

L'hon. M. BENNETT: Il y a, dans les caisses d'épargne du pays, treize cent quatre-vingt-cinq millions de dollars dont on ne se sert pas pour les fins de l'industrie ou d'expansion. Voilà la réponse.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami veut-il nous porter à conclure qu'il s'oppose à l'introduction de nouveaux capitaux?

L'hon. M. BENNETT: Non. Les gens hésitent à faire des placements. Ils immobilisent leurs fonds dans les banques à trois pour cent au lieu de les consacrer à l'expansion industrielle.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je répondrai à mon honorable ami que des sommes importantes en dépôt dans les banques constituent simplement une autre preuve de la grande prospérité dont jouit le pays. Plus on fera connaître cet état de choses à l'univers plus il nous viendra de colons de la catégorie qu'il nous faut. Je demanderais à mon honorable ami, en sa qualité de chef du parti d'en face, de bien vouloir, lorsqu'il prendra la parole plus tard, nous dire en termes un peu plus clairs ce qu'il souhaite voir accomplir dans le domaine de l'expansion commerciale, et quels moyens il faudrait prendre pour en arriver à favoriser davantage cette expansion. Il nous a parlé longuement du commerce dans l'empire. Je lui poserai une question à laquelle il n'est pas tenu de répondre immédiatement, mais au cours de la session, je l'espère. Veut-il le libre-échange dans le sein de l'empire? Veut-il un relèvement de la préférence britannique; et alors, sur quelles denrées en particulier? Souhaiterait-il que nous ne fassions d'échanges que dans les limites de l'empire britannique en vue de constituer dans le sein de cet empire un organisme économique exclusif; ou consent-il à ce que les producteurs et les industriels canadiens achètent et vendent dans des marchés aussi vastes qu'il leur est possible de trouver? Avant de prétendre publiquement qu'il a un programme en matières commerciales, mon honorable ami devrait d'abord préciser sa propre conception de ce programme, et ensuite nous faire bénéficier des précisions qu'il aura données sur sa manière de voir.

A propos du commerce dans le sein de l'empire, j'ai ici quelques données statistiques qui peuvent aider mon honorable ami à en arriver, là-dessus, à une décision susceptible de profiter à son parti ainsi qu'à lui-même. Prenons les statistiques concernant les échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et les autres parties de l'empire britannique. Quels sont les chiffres? En 1896, nous avons importé du Royaume-Uni des produits d'une valeur de $33,000,000; en 1926, nos importations ont été, non pas de $33,000,000, mais de $163,000,000. D'autres parties de l'empire, nos importations, en 1896, étaient de $2,000,000, et en 1926, ce chiffre s'est accru à $44,000,000. En d'autres termes, de $35,000,000 qu'il était en 1896, le total de notre commerce d'importation avec l'empire britannique s'est accru à $207,000,000 en 1926. Nos exportations au Royaume-Uni se totalisaient à $62,000,000 en 1896, et en 1926, ce total atteignait l'imposante somme de $513,000,000. Nos exportations à d'autres parties de l'empire ont été de $4,000,000 en 1896, et de $85,000,000 en 1926. Autrement dit, l'ensemble de nos exportations à l'empire britannique, pour la période de 1896 à 1926, s'est accru de $66,000,000 à $598,000,000.

C'est là une expansion remarquable de notre commerce dans le sein de l'empire, et nous en sommes tous très fiers. Tout de même, je ferai observer à mon honorable ami que, même si en 1896 l'empire a absorbé 60 p. 100 de nos exportations, cette proportion ne représente que 45 p. 100 de l'ensemble de notre commerce d'exportation, même avec cet énorme accroissement, de $66,000,000 à $598,000,000, dans l'ensemble des exportations du Dominion aux diverses parties de l'empire. Voilà, me semble-t-il, qui démontre que si le Dominion doit trouver des débouchés pour l'écoulement de ses denrées et produits, qu'il s'agisse des matières premières dont mon honorable ami fait si grand état, ou des produits à la fabrication desquels on utilise ces matières, il faut rechercher ces débouchés par tout l'univers. Le Royaume-Uni ou l'empire britannique en général ne saurait suffire à absorber toutes les denrées que nous avons à vendre. Attendrons-nous que mon honorable ami ait réalisé cette union économique dont il parle de façon théorique pour ne plus faire d'échanges commerciaux qu'au sein de l'empire à l'exclusion des autres parties du monde?

L'hon. M. BENNETT: Il n'a pas dit cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me trompe peut-être dans l'interprétation de la pensée de mon honorable ami, mais la Chambre conviendra qu'il a été bien près de recommander une sorte d'unité économique au sein de l'empire britannique, pour ce qui concerne les échanges commerciaux.

L'hon. M. BENNETT: Mais il ne l'a pas dit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis heureux d'avoir amené mon honorable ami à avouer qu'il n'a jamais conseillé de faire de l'empire britannique une unité économique au point de vue des échanges commerciaux. Néanmoins, il me paraît utile d'exposer clairement notre point de vue: Nous désirons, avant tout, intensifier notre commerce et nous préférerions que ces échanges se fassent, le plus possible, au sein de l'empire. Par conséquent, chaque fois qu'il se présentera une occasion de faire du commerce, nous en profiterons, d'abord parmi nous, au pays; ensuite, toutes choses égales par ailleurs, dans les autres parties de l'empire, de préférence aux pays étrangers. Mais, quand nous aurons développé tout le commerce possible au pays et dans l'empire, s'il est de l'intérêt économique des habitants du Dominion de chercher de nouveaux débouchés,

nous tâcherons dans la mesure de nos forces de trouver ces débouchés, et les meilleurs possibles, dans toutes les parties du monde.

J'appelle l'attention de mon honorable ami sur ce qui me paraît un aspect important de cette question. Qu'entendons-nous par matières premières? Le grain récolté dans les champs constitue une matière première: c'est la matière première dont la farine est ensuite tirée. Le Canada doit-il s'interdire d'exporter son blé, pour n'expédier à l'étranger que la farine, le produit ouvré? A son tour, la farine est une matière première servant à la fabrication du pain. Devons-nous cesser d'exporter notre farine, pour ne vendre au dehors que le pain? On peut poursuivre cet examen. Prenons le papier à journal, par exemple. Ce papier provient de la pâte de bois, laquelle, comme le sait mon honorable ami, est un produit des arbres de nos forêts. Mais le papier à journal est une matière première, servant à une foule d'usages. Il se pose par conséquent la question de savoir si, tenant pour admis le raisonnement en question, nous devons cesser d'exporter le papier à journal. Si tel est le cas, je me permets de rappeler à mes honorables collègues que le Canada, à l'heure actuelle, non seulement exporte une quantité plus considérable que jamais de blé et de papier à journal, mais que le volume de ces exportations est aussi le plus considérable de tout pays. En outre, pour bien comprendre ces questions, il me semble que nous devons tenir compte de la conservation, dont mon honorable ami semble se désintéresser entièrement. Parce qu'on moissonne et exporte du blé une année, il ne s'ensuit pas que le sol soit épuisé et incapable de reproduire cette denrée d'année en année. Si l'on a recours, comme il convient, au système de rotation et autres procédés que connaissent bien les agriculteurs, il n'y a pas de raison pour que la fécondité de la terre ne se maintienne pas, au plus grand avantage de la nation. Il en est de même des forêts. Certaines phrases de mon honorable ami semblent indiquer qu'il commet l'erreur de croire que nous épuisons nos forêts en exportant de si grandes quantités de papier à journal. Là encore, il devrait tenir compte de l'importance des procédés de conservation employés pour renouveler nos forêts. Si mon honorable ami pense à cet aspect de la question, je suis sûr que ses doutes à cet égard disparaîtront.

Je passe au sujet qu'a ensuite traité le chef de l'opposition, c'est-à-dire à l'immigration. De nouveau, il m'est difficile de saisir sa pensée. S'il examine le compte rendu du discours qu'il a prononcé hier dans la Chambre, il verra qu'il a conseillé l'adoption d'un programme très vaste au sujet de l'immigration.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Si je l'ai bien compris, il pense que le pays est mécontent des mesures restrictives actuellement appliquées et qu'il nous faut un programme très vaste entraînant des déboursés considérables. Si telle est sa pensée, je le prie de nous dire exactement ce que serait ce projet. Nous avons le droit de le savoir. Que veut-il inaugurer? Que veut-il faire de l'argent qu'il demande au Parlement d'accorder pour l'immigration? Veut-il l'employer à amener au pays des ouvriers d'usine? Dans ce cas, qu'il le dise. Veut-il amener n'importe quels immigrants, sans appliquer aucune des mesures restrictives qui existent à l'heure actuelle? Si telle est sa pensée, ne devrait-il pas en aviser cette assemblée? Mais qu'il ne critique pas les activités du Gouvernement relatives à l'immigration simplement sous prétexte qu'elle ne sont pas satisfaisantes, ne s'inspirant pas d'un programme assez vaste pour satisfaire une ambition que lui-même n'a pas jugé à propos de dévoiler à la Chambre.

Quant à la politique d'immigration du Gouvernement, permettez-moi de dire ceci,—et si elle n'est pas assez ample, mon honorable ami voudra bien indiquer jusqu'où nous devrions l'élargir,—notre politique consiste à amener au pays autant de gens doués des qualités appropriées, au point de vue physique et en général, que le Canada puisse en assimiler, à la mutuelle satisfaction du pays et des immigrants. Nous ne tenons pas à faire venir ici des gens de races inassimilables. Nous ne désirons pas amener des nationaux de pays dont les habitants,—l'expérience l'a démontré,—ne font pas de bons citoyens ou colons au dominion. Par ailleurs, partout où il se trouvera des hommes et des femmes ayant la santé, la vigueur physique et le tempérament convenable, les portes du pays leur sont ouvertes, à la réserve des seules restrictions que le Parlement apporte, ou autorise le Gouvernement à apporter à leur entrée au Canada. Le Parlement a jugé sage d'établir une distinction entre diverses catégories d'immigrants. Nous croyons qu'à titre de dominion britannique nous devons ouvrir les bras plus grands aux immigrants des Iles-Britanniques qu'aux autres. C'est le désir du Gouvernement d'encourager le plus possible l'immigration d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse et du pays de Galles. Nous voulons développer cette partie de l'empire britannique avec des Britanniques. Mais si les Iles-Britanniques ne sont pas disposées à envoyer leurs gens, si les habitants de ces îles ne désirent pas émigrer au pays, malgré nos encouragements, en ce cas, force nous est, nous évertuant à augmenter notre population par l'immigration, d'amener aussi des colons d'autres races. Notre

politique consiste donc à accepter comme les colons de meilleure race, après la population des Iles-Britanniques, les colons de l'Europe septentrionale, non que nous trouvions à redire aux colons de l'Europe méridionale, mais parce que c'est un fait d'expérience que les races nordiques sont mieux adaptées à l'hémisphère de l'Amérique septentrionale. Le département s'efforce d'encourager l'immigration des gens de Norvège, de Suède, du Danemark et d'autres pays septentrionaux, immédiatement après l'immigration britannique. Nous avons jugé opportun de ne pas rechercher une immigration considérable de certaines régions européennes, et le Parlement a décidé que les colons de ces pays ne pourront venir qu'avec une permission spéciale du ministre ou du département. Mon honorable ami a dit hier, à propos des permissions, que des rumeurs de tout genre ont cours. Il a donné à entendre au sujet du département que les gens sont en méfiance et s'imaginent que des immigrants désirables sont écartés, et qu'une enquête s'impose. Je suis très heureux qu'il ait mentionné ce sujet; dès qu'il y a méfiance, le plus tôt nous en sommes avertis le mieux c'est; plus la question entière sera vite tirée au net, le mieux ce sera pour tous les intéressés.

Permettez-moi de vous dire que les hauts fonctionnaires du département ont une tâche extrêmement difficile à accomplir. Dans l'administration, leur initiative est restreinte par les obligations que le Parlement leur impose, et, d'autre part, ils sont en butte à toutes les attaques qu'ils peuvent s'attirer en ne déférant pas aux désirs des personnes qui, pour un motif ou autre, préconisent une ligne de conduite différente de celle que le Parlement a tracée. Je me rappelle une remarque du très honorable M. Fielding en cette enceinte; elle m'avait beaucoup frappé. Il disait qu'un devoir spécial incombait non seulement à tous les ministres mais à toute la députation envers le service civil, celui de soutenir les fonctionnaires publics appliqués à remplir honorablement et consciencieusement leurs fonctions. L'administration du pays se mène par un corps considérable de fonctionnaires qui agissent suivant les instructions données et la politique tracée par le Parlement. Ce ne sont pas des agents libres; s'ils faisaient à leur guise, ils violeraient leurs devoirs d'office. Ils reçoivent un poste et sont censés appliquer la loi conformément aux dispositions du statut. Le sous-ministre du ministère de l'Immigration, M. Egan, s'est consciencieusement appliqué, je crois, à administrer les affaires de son département. Il est sans peur et courageux, et les relations que j'ai eues avec lui me font croire qu'il possède toutes les qualités désirables chez un fonctionnaire public. Si M. Egan restreint l'immigration en conformité d'un règlement, tout ce que j'ai à dire, c'est qu'il appartient au Parlement de décider le maintien ou l'abrogation du règlement. Tant que le règlement existe et que le fonctionnaire s'efforce de l'appliquer, aucun membre du Parlement n'est en droit de le censurer. Si quelque critique s'impose, qu'on l'adresse au Gouvernement qui maintient le fonctionnaire en place.

Que mon honorable ami le sache bien, le Gouvernement sera trop heureux de discuter et de soumettre à l'enquête d'un comité parlementaire, dès la présente session, toutes les affaires du département de l'Immigration. On a suggéré que cette enquête soit confiée au comité de l'Agriculture et de la Colonisation. Vu sa composition, c'est peut-être le comité le plus compétent à s'enquérir des problèmes concernant le département de l'Immigration. Il est à ma connaissance que le ministre qui préside à l'administration de ce département a déclaré sans la moindre hésitation qu'il est prêt à soumettre toutes les affaires de l'Immigration et de la Colonisation à une enquête approfondie de la part du comité de l'Agriculture. Il est facile d'instituer une enquête de cette nature au cours de la présente session.

Mon honorable ami a affirmé que l'émission des permis, la façon dont ils sont délivrés et ainsi de suite donnent lieu à des soupçons. Puis-je ajouter que s'il est révélé que des permis sont irrégulièrement délivrés, le Gouvernement n'hésitera pas à prendre des mesures pour abolir le système d'une façon sommaire. J'ajouterai de plus,—car ces faits sont à ma connaissance,—que les honorables membres des deux côtés de la Chambre, s'adressent constamment au ministre de l'Immigration afin d'obtenir des permis pour le compte de certains de leurs commettants. Tous les honorables membres sont au fait de la situation. Or, je le dis en toute sincérité, si mes honorables amis ne voient pas d'un bon œil la continuation du système des permis, qu'on l'abolisse sans retour. Cependant, si le Parlement est d'avis que le système a du bon, j'invite les honorables membres à appuyer les efforts du ministre et du département afin d'appliquer convenablement les règlements. Je doute fort que les observations qu'a faites mon honorable ami en ce qui regarde le chiffre de l'immigration au Canada rendent justice aux efforts du département. Mon honorable ami a exprimé l'opinion que nous ne faisons absolument rien de ce chef et que l'immigration est nulle pour ainsi dire. L'honorable chef de l'opposition est mieux renseigné que cela. Et c'est si bien le cas que ses propres assertions ont révélé qu'il est convaincu

du contraire; de fait, il a déclaré un peu plus tard, au cours de ses remarques, que le nombre des immigrants a diminué de plus de la moitié comparativement à l'année 1913. Mon honorable ami a choisi 1913 comme point de comparaison parce qu'elle fut l'année où le mouvement d'immigration vers le Canada fut le plus accentué. De plus, je ferai observer que c'est l'année qui précéda la déclaration de la guerre. A cette époque, l'Europe était en proie à la panique et nombre de gens tentaient de quitter le continent le plus tôt possible. En 1913 aussi, les frais de transport par l'Atlantique étaient très bas. Ce sont là des facteurs qui ont contribué au mouvement de l'immigration vers le Canada à cette époque. De plus, pendant plusieurs années, antérieurement à 1913, un grand nombre d'immigrants européens étaient venus s'établir au Canada; or, c'est notoire, la propagande la plus efficace en matière d'immigration, c'est encore celle que font les immigrants eux-mêmes du moment qu'ils vivent heureux et satisfaits de leur sort sur leur sol d'adoption. Ils sont alors heureux d'engager leurs amis à immigrer et à venir s'établir dans les nouvelles régions où ils ont eux-mêmes très bien réussi.

Inutile pour moi de souligner combien il est injuste de comparer la situation qui existait en 1913 à celle d'aujourd'hui. Prenons le chiffre de la population actuelle de l'Europe. Le continent est en partie dépeuplé de ces esprits progressifs qui sont toujours prêts à se transporter d'une extrémité du globe à l'autre dès qu'ils en ont l'occasion. Il n'y a pas un seul pays d'Europe,—et c'est tout particulièrement le cas des Iles-Britanniques,—qui n'ait éprouvé de lourdes pertes de son capital humain du fait de la dernière guerre. Et dans ces conditions, comment serait-il possible d'obtenir le même volume d'immigration qu'en 1913 et au cours des années précédentes? En 1913,—je me fie à ma mémoire pour l'instant,—je crois que le prix du passage entre n'importe quel port des Iles-Britanniques et Montréal n'était que de $25 ou moins. A l'heure actuelle, il est de $80 ou plus. La situation est donc bien changée aujourd'hui pour obtenir des immigrants. En dépit de ces obstacles toutefois, 128,928 immigrants sont entrés au Canada au cours des premiers neuf mois de l'année fiscale courante, soit une augmentation de 14,893 ou 13 pour 100, comparativement à la même période en 1926. Sur ce grand total de 128,928, les immigrants originaires des Iles-Britanniques, des Etats-Unis, de la France, de la Belgique, de la Suisse, des pays Scandinaves, de la Hollande ou de l'Allemagne se chiffrent à 92,955.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Au cours des neuf mois en question,—et je désire appeler l'attention de la Chambre sur l'assertion qu'a faite mon honorable ami, savoir que les Canadiens de l'ouest immigrent aux Etats-Unis,—33,722 Canadiens domiciliés d'une façon permanente aux Etats-Unis sont revenus définitivement au Canada.

M. McGIBBON: Le premier ministre est-il au fait que le nombre des Canadiens immigrés aux Etats-Unis surpasse le nombre des immigrants qui nous sont venus de toutes sources, au cours des cinq dernières années?

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas du tout. Voici ma réponse à la question de mon honorable ami: Dans l'intérêt bien entendu de l'immigration, je préfère offrir au pays le bilan que j'ai donné tout à l'heure plutôt que celui qu'il a soumis à cette Chambre.

L'hon. M. LAPOINTE: Le "Whisper of death".

Le très hon. MACKENZIE KING: On insinue parfois que le Gouvernement ne fait pas tout ce qu'il devrait faire pour encourager l'immigration des Iles-Britanniques comparativement aux autres pays d'Europe. Quels sont les faits? Je prierai les honorables députés de me prêter quelques minutes d'attention pendant que je communiquerai un état détaillé et comparatif des dépenses faites pour amener des immigrants des Iles-Britanniques, d'une part, et d'Europe, d'autre part. A eux de juger ensuite s'il est juste de laisser entendre que nous faisons plus pour les derniers que pour les autres. Les dépenses sur le continent européen se sont élevées en 1925-1926 à $63,000 et en 1926-1927, à $57,000, ce qui représente, par immigrant, environ $1.50 pour 1926 et un peu moins de 80 c. pour 1927. Dans les Iles-Britanniques, nous avons dépensé, en 1925-1926, $427,000 en publicité, brochures, expositions et frais de bureau, puis $317,000 en frais de transport, soit un total de $744,000, ce qui fait environ $20 pour chaque immigrant britannique. En 1926-1927, les dépenses se sont élevées à $881,000, soit une moyenne de $17 par immigrant. Nous ne contribuons pas aux frais de transport des immigrants du continent européen; ceux-ci doivent payer un minimum de $112.50 ou rester chez eux. L'immigrant des Iles-Britanniques qui paie lui-même son passage verse un mininmum de $84.50, tandis que s'il entre dans une des catégories de ceux dont le voyage est en partie défrayé, il ne verse que deux livres sterling et ses enfants en dessous de dix-sept ans voyagent gratuitement.

Telle est la situation vis-à-vis du continent européen et de la Grande-Bretagne respectivement. Je prétends que ces chiffres indiquent

hors de tout doute l'effort que fait le Gouvernement pour encourager l'immigration de la Grande-Bretagne. L'honorable leader de l'opposition a parlé des immigrants britanniques que reçoivent les autres parties de l'empire. Quels sont les chiffres? En 1927, le Canada en a reçu 47,607; l'Australie, 27,571. Durant cette période, sur les 60,967 passagers dont le voyage a été en partie défrayé en Angleterre, 29,287 sont venus au Canada, 26,021 en Australie, 5,368 en Nouvelle-Zélande et 392 dans l'Afrique du Sud. Par conséquent, c'est le Canada qui, de tous les dominions, a reçu le plus grand nombre d'immigrants voyageant avec l'aide des gouvernements. On penserait, en lisant les journaux, que l'Australie et d'autres pays reçoivent plus d'immigrants britanniques que nous. L'honorable leader de l'opposition se rendra compte, lorsque cette question sera examinée par le comité de l'agriculture et de la colonisation, que si l'on critique le département de l'Immigration, c'est au fond parce que le Parlement est bien prêt à voter des fonds pour aider à faire venir au Canada des immigrants dont l'occupation est l'agriculture ou le service domestique, mais qu'il n'est pas disposé à en faire autant pour les autres métiers.

Ceux qui ont intérêt à amener ici des gens de n'importe quel métier critiquent constamment le Gouvernement, parce que notre aide est limitée à deux catégories d'immigrants et que nous ne traitons pas de la même façon ceux qui désirent entrer au Canada pour s'y livrer à d'autres occupations. A ceux de nos collègues qui sont avocats ou médecins, je demanderai s'ils toléreraient que l'Etat contribue financièrement à faire venir en grand nombre des hommes de leur profession de Grande-Bretagne en Canada. Or, l'ouvrier qui a un métier, l'ingénieur, le mineur, ceux qui travaillent dans l'industrie du bâtiment ont aussi bien conscience du temps et des efforts qu'ils ont dû consacrer à acquérir la compétence dans leurs métiers respectifs.

M. CAHAN: Au sujet des immigrants autres que les agriculteurs, n'est-il pas vrai que s'ils viennent de pays autres que la Grande-Bretagne, on leur interdit l'entrée au pays, à moins qu'ils ne se fassent agriculteurs ou domestiques?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois que l'honorable député fait erreur, d'après la conclusion qu'on tirerait de sa remarque. Voici ce qui se passe: Des Iles-Britanniques quiconque possède les qualités physiques peut venir; il n'y a pas d'autre restriction. Pour l'Europe, il y a restriction quant à l'occupation: il faut, pour qu'on permette à un immigrant européen d'entrer, qu'il ait certaines occupations déterminées. J'ajouterai ceci: Dans le cas de l'immigrant des Iles-Britanniques qui appartient à la catégorie des agriculteurs ou à celle des domestiques, l'Etat paie une partie de ses frais de transport. En outre, le Parlement canadien et le Parlement de Grande-Bretagne contribuent tous deux aux frais d'établissement de familles de Grande-Bretagne au Canada. Cela ne se fait pas pour les immigrants du continent européen.

Il y a certains pays européens dont quelques catégories d'immigrants ne sont reçues qu'avec une permission spéciale, comme je l'ai indiqué, il y a un instant. Mais c'est le Parlement qui a décidé cela et l'on ne peut certainement pas blâmer le département pour appliquer les règlements que le Parlement a établis. Si les honorables députés croient que nous ne devrions exclure aucune classe d'Europe, tout ce qu'ils ont à faire est de modifier la loi à ce sujet. Mais je prétends qu'ils ne le feront pas parce qu'en matière d'immigrants ce qui importe beaucoup pour l'avenir du Dominion c'est la qualité plutôt que la quantité.

M. CAHAN: Je désire seulement des renseignements et suis nullement animé de sentiments de partisan. Est-il possible, en vertu des règlements, pour un citoyen de France, quelque riche qu'il soit, dont l'occupation n'est pas celle d'un agriculteur ou d'un domestique, d'entrer au Canada à l'heure actuelle dans le but de coloniser?

L'hon. M. FORKE: Je puis répondre pour le premier ministre. En pratique, actuellement, les immigrants de tous les pays du nord de l'Europe sont admis à peu près en vertu des mêmes dispositions que les immigrants de la Grande-Bretagne, pourvu qu'ils passent l'examen médical.

M. CAHAN: S'ils obtiennent un permis spécial du ministre.

L'hon. M. FORKE: Non.

M. CAHAN: Un de mes parents, citoyen français, est venu au Canada pour y séjourner six mois, et bien qu'il soit un homme riche et distingué, on m'a demandé de garantir son retour.

L'hon. M. FORKE: Si l'honorable député veut bien me donner le nom de cette personne, je me renseignerai, et je crois plutôt que le cas n'est pas exactement comme il le dit.

M. CAHAN: Je m'en tiens à ce que j'ai dit.

L'hon. M. FORKE: J'aimerais à avoir le nom.

M. KENNEDY: Le premier ministre ne croit-il pas que le cultivateur a le même droit de s'opposer à la concurrence que le médecin ou l'avocat?

Le très hon. MACKENZIE KING: Sans aucun doute il a le même droit de s'opposer, mais il ne le fait pas. Le cultivateur est désireux d'obtenir le plus d'aide possible pour sa ferme, et je crois qu'il envisage ces questions avec plus de largeur d'esprit que d'autres.

L'hon. M. BENNETT: Puis-je faire remarquer à mon très honorable ami que ce n'est pas la loi qui prohibe, mais les règlements adoptés par décrets pour l'application de la loi, et le Parlement n'a pas encore eu l'occasion d'examiner cette question, mais des décrets ont été rendus qui s'appliquent à des cas particuliers que l'on désirait régler.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je conviens avec mon honorable ami que le statut autorise le Gouvernement à faire des règlements. Ces règlements sont déposés sur le bureau de la Chambre; ils sont connus de tous les honorables membres. Si ces règlements ne sont pas satisfaisants, ayons un débat sur le sujet et nous les modifierons. La question que je discute dans le moment est que tant que ces règlements existent il est injuste de critiquer les hauts fonctionnaires du département, qui font leur possible pour bien servir leur pays, en prétendant qu'ils s'efforcent de restreindre et d'empêcher les immigrants de venir au Canada. Mon honorable ami a dit qu'il avait un télégramme d'un ami en Europe se plaignant des instructions au sujet de l'examen médical.

L'hon. M. BENNETT: De Londres.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela démontre bien jusqu'où peut aller la critique au point de représenter tout à fait faussement l'intention et le but du Gouvernement dans quelques-uns de ces prétendus règlements. L'examen médical des immigrants a eu lieu pendant plusieurs années de ce côté-ci de l'océan. Je crois que nos collègues conviendront tous que nous ne voulons pas en ce pays de gens tarés, de repris de justice ou des personnes qui deviendraient à charge, mais une classe ayant certaines qualités. L'examen se faisait à la Grosse île, avec quel résultat? Avec le résultat qu'un grand nombre de ceux qui avaient laissé leurs foyers en Europe étaient renvoyés dès qu'ils arrivaient au Canada. Quelle critique a-t-on fait? On a prétendu qu'en faisant l'examen de ce côté-ci, le Gouvernement empêchait l'immigration; que chaque homme renvoyé devenait un agent de dénigrement contre notre pays à l'étranger. On a insisté pour que ces examens qui étaient faits ici et qui étaient cause de renvois dommageables aux immigrants, soient faits en Europe même. Alors, à grands frais, car cela est coûteux, le département a nommé des médecins examinateurs en Europe et dans les Iles-Britanniques, en les plaçant, non pas un par village, mais en un grand nombre d'endroits. Or, on critique maintenant le Gouvernement en prétendant que c'est du gaspillage de payer pour ces médecins d'outremer, et notre honorable ami vient nous dire que nous sommes critiqués parce que nous contraignons les immigrants à subir cet examen au port d'embarquement.

L'hon. M. BENNETT: Non; c'est le caractère de l'examen.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je voudrais que cela aussi fût discuté par le comité. On découvrira, j'en suis sûr, que chacune de ces restrictions est motivée par l'intérêt des immigrants. Je répète qu'il est on ne peut plus opportun d'examiner à fond toute cette question de l'immigration.

Quant à ce qui concerne l'entreprise de la colonisation impériale, et la critique possible de notre coopération, on me permettra de citer ce qu'en pense le secrétaire d'Etat des Affaires des dominions, M. Amery. Il a donné cette interview à Vancouver; tout le monde sait que personne n'a plus à cœur que M. Amery le succès de ce projet de colonisation impériale. Ecoutez-le, dans une de ses premières interviews:

> Je ne crois pas que l'on constate en Grande-Bretagne l'opinion que le gouvernement canadien ne fait pas sa part pour encourager l'immigration ou qu'il ait fait montre d'apathie à ce sujet. La vérité est que certains obstacles économiques ont entravé le mouvement des émigrants vers le Canada.

Voilà une opinion qui ne manquera pas, j'espère, de s'imposer aux honorables membres; j'en ai indiqué la source.

Je regrette, qu'il m'ait fallu traiter aussi longtemps ces questions d'un intérêt purement national. Je vais tenter maintenant de répondre en quelques mots aux observations de mon honorable ami touchant deux autres grandes questions, celle de nos relations impériales et de nos relations internationales.

Laissez-moi répondre tout d'abord à ce qu'a dit mon honorable ami touchant les prétendus engagements de notre pays envers la Société des nations. Si la mémoire ne me fait défaut, il a affirmé que le Parlement devrait être bien plus renseigné sur ce qui se passe aux séances de la Société des nations; qu'en effet le Canada vient de prendre part aux délibérations d'une commission économique dont les conclusions nous intéresssent tous de près, et que ces commissions ne devraient pas continuer à fonctionner sans que le Parlement soit fixé sur la portée et l'objet de leurs opérations. Mon honorable ami a laissé entendre

aussi que voilà quelque temps il a été envoyé un décret du conseil ou une dépêche exposant l'attitude du ministère au sujet de l'arbitrage; ou plutôt c'était l'inverse: il voulait être renseigné davantage sur l'attitude du Gouvernement touchant la question de l'arbitrage dans les affaires internationales,—mon honorable ami nie d'un mouvement de la tête. L'aurai-je mal compris?

L'hon. M. BENNETT: J'ai fait allusion à certaines observations fondées sur le discours de M. le sénateur Dandurand, et j'ai dit qu'à mon sens ce discours ne se prêtait pas du tout à pareille interprétation. Mon honorable ami trouvera au Hansard ce que j'ai dit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il est probable que mon honorable ami et moi-même ne différions pas beaucoup sur ce point. L'attitude du Gouvernement sur la question de l'arbitrage a été exposée dans une dépêche déposée sur le bureau de la Chambre voilà deux ans. J'ai ceci à dire au sujet de la Société des nations et du rôle que le Canada commence à y tenir: Tous les membres savent que les rapports des délégués canadiens à la Société des nations sont déposés sur le bureau de la Chambre; en outre, il est distribué à tous les membres de la députation les procès-verbaux des assemblées de la Société, lesquels sont censés fournir un compte rendu de toutes les discussions de quelque importance. De nulle autre source les membres de la Chambre ne sauraient tirer une documentation plus complète sur les affaires de la Société des nations.

Pour ce qui est de la commission économique dont parle mon honorable ami me serait-il permis de lui dire tout de suite, et de le dire à la Chambre, que cette commission ne comptait aucun ministre de la couronne. Ses conclusions n'engageaient en rien ni le Gouvernement ni le pays. C'était en effet une commission d'experts siégeant sous les auspices de la Société des nations pour discuter les méthodes opportunes d'assurer une plus grande stabilité mondiale dans le domaine économique; ces experts se sont réunis à Genève, y ont discuté ces problèmes et ont préparé un rapport. Ce rapport sera présenté au Parlement; le rapport de ceux qui nous représentaient sur cette commission économique sera présenté au Parlement, demain, j'espère. Nous l'aurions déposé aujourd'hui; mais il est chez les traducteurs. Je voulais présenter en même temps le texte français et le texte anglais.

J'aborde maintenant les remarques de mon honorable ami touchant la question tant discutée de notre condition politique. Je dirai immédiatement au chef de l'opposition que les opinions du parti siégeant de ce côté-ci de la Chambre, en ce qui concerne la situation du Canada dans l'Empire britannique, ne diffèrent aucunement des principes adoptés à la conférence impériale de 1926 et mentionnés dans la partie du rapport de la conférence qui parle du statut de la Grande-Bretagne et des dominions. Ces principes sont exposés clairement dans le rapport des délibérations de la conférence. Sur ce point particulier de la situation du Canada, nos opinions ne diffèrent aucunement de celles des gouvernements de la Grande-Bretagne, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union sud-africaine, de Terre-Neuve et de l'Etat libre irlandais. Tous les gouvernements des dominions autonomes ont exprimé leurs vues sur le statut constitutionnel des dominions et de la mère patrie et elles coïncident avec celles des membres du parti libéral dans notre pays et du gouvernement à l'égard du statut du Canada à l'heure actuelle. Je vais lire dans le rapport des délibérations de la conférence impériale, la définition exacte de la situation du Canada, telle que nous la concevons, par rapport aux autres parties de l'Empire britannique. Voici ce passage du rapport:

> Il y a toutefois un élément de la plus haute importance qui, du point de vue strictement constitutionnel, a pris un développement complet au sujet des questions d'importance vitale: nous voulons parler du groupe de pays autonomes composé de la Grande-Bretagne et des dominions
>
> On peut définir tout de suite leur position et leurs relations mutuelles. Ce sont, au sein de l'empire britannique, des collectivités autonomes de statut égal; elles ne sont d'aucune manière subordonnées les unes aux autres à aucun point de vue domestique ou extérieur; mais elles sont unies par une allégeance commune à la même couronne et associées librement comme membres du Commonwealth des nations britanniques.

Cette définition a été non seulement renforcée, comme mon honorable ami l'a mentionné, par les déclarations du ministre de la Justice (l'honorable M. Lapointe), par mes propres paroles et celles des autres membres du Gouvernement, mais aussi par celles de tous les visiteurs qui sont venus au Canada et qui avaient participé à la conférence impériale. Le premier ministre de l'Australie, lors de son passage au Canada, a dit que c'était là l'expression des vues de l'Australie quant à ses relations avec les autres parties de l'empire.

L'hon. M. BENNETT: L'Australie a le pouvoir de modifier sa propre constitution.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'aurai un mot à ajouter à ce sujet dans un instant. Le premier ministre de la Nouvelle-Zélande exprima ensuite la même opinion en ce qui regarde son pays et le Canada. Nous venons

d'avoir la visite du président du conseil exécutif de l'Etat libre irlandais qui partage exactement les mêmes vues. La semaine dernière, nous avons eu la visite du secrétaire d'Etat des colonies, qui a répété la même chose en différentes occasions. Au cours de l'été, nous avons reçu le premier ministre de la Grande-Bretagne et Son Altesse royale le prince de Galles, qui ont exprimé des vues identiques au sujet de notre statut.

Mon honorable ami vient de dire que l'Australie a le pouvoir de modifier sa propre constitution. J'aimerais qu'il dise à la Chambre au cas où la procédure actuelle ne lui conviendrait pas. s'il serait prêt à se joindre à nous pour demander un changement dans la méthode par laquelle nous pouvons apporter des amendements à notre constitution.

L'hon. M. BENNETT: La responsabilité retombe actuellement sur les épaules de mon honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit que la responsabilité retombe sur nous en ce moment. Dans ce cas, et puisqu'il hésite à exprimer ses propres vues, je dirai à la Chambre comment je comprends les désirs et l'opinion de mon honorable ami sur cette question des modifications de la constitution. Il est fort possible que les vues de mon honorable ami et de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ne soient guère divergentes. Dans tous les cas, nos opinions étaient assez rapprochées avant son choix comme chef de son parti et je ne puis croire qu'il ait changé d'avis. Cependant, ceux qui l'entourent lui ont sans doute prodigué leurs avertissements et lui ont indiqué la limite qu'il ne faut pas dépasser. J'ai ici la copie d'un admirable discours que mon honorable ami a prononcé à la chambre de commerce de sa ville natale, Calgary, le 5 juin 1927, avant de devenir le chef de son parti. Je vais lire à la Chambre le compte rendu de ce discours, publié dans son propre journal, l'*Albertan*.

L'hon. M. BENNETT: Les gens de l'Alberta savent que cette affirmation est fantaisiste.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors mon honorable ami s'oppose à ce que je dise que l'*Albertan* est son journal?

L'hon. M. BENNETT: En effet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais il ne mettra pas en doute l'exactitude de ce compte rendu?

L'hon. M. BENNETT: Je ne l'ai pas vu.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si le compte rendu n'est pas fidèle, mon honorable ami me le signalera peut-être. Voici ce qu'il contient:

M. Bennett commença en déclarant qu'au cours des prochaines dix ou quinze années le Canada, au point de vue politique et autrement, progressera autant qu'il l'a fait durant les dernières cinquante ou soixante années. En 1865, le Canada était une dépendance de la Grande-Bretagne, qui le traitait comme une colonie. En discutant la loi de l'Amérique britannique du nord, la députation anglaise a fait preuve d'un grand manque de clairvoyance sur ce que devait être la confédération. Depuis, les relations du Canada avec les pays étrangers, quant au commerce et à la négociation des traités et ainsi de suite, ont comporté l'attestation du caractère de nation.

Cette expression est heureuse.

L'hon. M. BENNETT: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il poursuivit:

Mais, à proprement parler, le Canada ne saurait s'appeler aujourd'hui une nation, quoique de grands changements se soient produits depuis la confédération.

L'hon. M. BENNETT: Parfaitement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il continue:

En théorie, nos lois canadiennes peuvent encore être rapportées par Westminster, et les statuts de la Grande-Bretagne renferment encore une loi donnant, dans certains cas, la préséance à la loi britannique sur la loi canadienne.

C'était un peu ce qu'il disait hier.

L'hon. M. BENNETT: Les reporters n'ont pas saisi le sens juridique de ce passage.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je lis plus loin:

Sur un point nous n'avons fait aucun progrès. Il nous manque le pouvoir de modifier notre constitution.

Voilà ce que disait mon honorable ami.

Si le Canada doit devenir une nation, il lui faut posséder ce pouvoir.

Or mon honorable ami désire-t-il que le Canada devienne une nation? Nous aimerions savoir si l'honorable membre souhaite que le Canada devienne, ou non, une nation.

L'hon. M. BENNETT: Voici ma réponse. Le rang de nation, je le disais hier, comporte, en théorie, l'indépendance complète. Je ne suis pas prêt à favoriser l'indépendance complète du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami donne sa propre interprétation au terme "caractère de nation". Puis-je lui dire que la raison pour laquelle je suis favorable à l'égalité de statut pour tous les dominions de l'empire avec la Grande-Bretagne, c'est que d'après moi il n'y a pas d'autre fon-

dement sur lequel l'empire puisse se maintenir et résister aux assauts. C'est pourquoi, et nullement dans un désir d'indépendance comme l'entend mon honorable ami, je suis un ardent partisan de la constitution de l'empire britannique telle qu'on l'a définie à la conférence impériale de 1926. Je continue la citation:

Si le Canada doit devenir une nation il lui faut posséder ce pouvoir. En dernière analyse la constitution du Canada est une loi votée par la Grande-Bretagne. Le parlement britannique garde la suprématie, sauf dans les cas où il a délégué son pouvoir, mais dans la loi de l'Amérique britannique du nord rien n'indique que cette autorité ait été abandonnée. Il y a des indices que le peuple canadien commence à désirer avoir cette autorité.

Voici la fin de la citation. Je lis ensuite dans le compte rendu:

M. Bennett rappelle que d'autres dominions ont le pouvoir de modifier leur constitution; ce sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du sud et l'Etat libre irlandais.

Voici d'autres paroles de mon honorable ami:

Il me semble que la jeunesse doit se tenir prête à étudier de sang-froid de quelle façon on pourrait modifier notre propre constitution.

L'hon. M. LAPOINTE: Ce sont là de belles paroles.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je lis aussi:

A mon sens, c'est le problème le plus important.

L'hon. M. BENNETT: Je reconnais avoir dit cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis je lis dans le compte rendu:

Il parla du rapport de la conférence impériale et déclara que le Canada ne possédait pas l'égalité de statut au sein de ce qu'on appelle le Commonwealth des nations, et que parler du Canada comme d'une nation est une erreur de terme...

L'hon. M. BENNETT: Précisément.

Le très hon. MACKENZIE KING:

...tant que le régime politique actuel est en vigueur.

M. Bennett a aussi parlé du choix d'un drapeau canadien, autre problème qui, dans peu d'années, occupera l'attention publique et qui se soude au problème d'obtenir le pouvoir de modifier notre propre constitution.

L'hon. M. BENNETT: En effet. Il en est ainsi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami devra laisser la députation juger, d'après ces déclarations, quels sont ses sentiments sur l'avenir politique du Canada.

L'hon. M. BENNETT: Le rapport des journaux était bien superficiel. J'ai émis l'idée qu'il était fort à souhaiter que la jeune génération s'habituât à penser à la modification possible de notre constitution, et quant au drapeau,—c'était au moment où en Afrique du sud, toute la vie était suspendue autour de cette question,—j'ai dit qu'il était temps pour nous d'y penser. Je m'en tiens absolument à ce que j'ai dit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Hier, mon honorable ami se servait de la formule "par voie de conséquence" et laissait entendre ce que cela signifiait. Il importe que la Chambre connaisse son opinion au sujet de la position du Canada dans l'empire, et les conclusions à déduire de ses propres paroles sur ce sujet. Je n'ajouterai pas d'autres citations sur ce point, sauf cette déclaration de M. Amery, secrétaire d'état pour les dominions, actuellement au Canada, laquelle énonce, d'après lui, le principe reconnu à la conférence. Parlant à titre de membre du cabinet anglais, il a dit:

La conférence a reconnu tout d'abord l'égalité entière des nations britanniques,—à savoir qu'aucune n'est subordonnée à l'autre. "Le Canada, a-t-il dit, n'est pas plus subordonnée à la Grande-Bretagne que celle-ci ne l'est au Canada. Tout l'empire à l'unanimité a reconnu ce principe."

Le parti ministériel souscrit sans réserve à cette déclaration.

Mon honorable ami a consacré une bonne partie de ses remarques au Colonial Laws Validity Act et il a soutenu que l'existence de cette loi, infirmant les actes de ce parlement qui se trouvent en conflit avec les lois de l'Angleterre, nous défend de prétendre au rang de nation, dirai-je...

L'hon. M. BENNETT: D'égal statut.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas d'égal statut avec le mère patrie. Si mon honorable ami s'en tient aux subtilités légales...

L'hon. M. BENNETT: Non pas aux subtilités, à l'interprétation officielle.

Le très hon. MACKENZIE KING: A l'interprétation légale, alors il trouvera peut-être des autorités pour l'appuyer. Mais je me permets de lui rappeler que tous les commentateurs reconnus compétents, en histoire et en droit constitutionnels, s'accordent à dire que la Constitution ne se limite pas à la loi, qu'elle porte beaucoup plus loin et plus haut. Elle n'est pas faite de lois uniquement. Mon honorable ami sait bien qu'elle comprend la coutume, la pratique et les traditions, lesquelles ont toutes contribué à l'évolution d'où sort le statut national.

L'hon. M. BENNETT: Je tiens à être bien compris. Je dis que la coutume et la pratique ne comptent pas dans l'interpréta-

tion juridique. Les tribunaux interprètent les lois seulement, ainsi que le démontre la cause Nadan, où il n'a été tenu compte que de la loi...

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne désire pas m'entreprendre avec mon honorable ami sur le terrain légal; je laisse cela aux députés qui sont de la faculté. Mais je tiens à dire que sa thèse vaudrait peut-être mieux si le principe même qu'il a invoqué hier n'avait déterminé la déclaration de la conférence. Comment la conférence a-t-elle procédé pour définir le statut du dominion? Elle a voulu d'abord savoir si tous les gouvernements autonomes dans l'empire s'entendaient sur la nature de leurs relations et, dans ce cas, sur leur principe directif. Chose facile. Tous les délégués y reconnurent l'œuvre du temps. Point d'innovation, mais une évolution graduelle. Et, à l'unanimité, la conférence convint que l'aboutissant de cette évolution des relations entre les dominions et la Grande-Bretagne, de même qu'avec la Grande-Bretagne, ne pouvait se traduire plus exactement que par l'égalité de statut. Une fois ce principe posé, l'on voulut s'assurer s'il survivait quelque chose de l'ordre ancien. Et la transformation apparut. Je n'en connais pas de plus profonde dans toute l'histoire de l'empire britannique. Au rêve d'un empire un, se consolidant sous forme d'une fédération, a succédé cette conception actuellement acceptée d'une société de nations libres reconnaissant une allégeance commune à la même couronne, dotées de constitutions semblables, coopérant l'une et l'autre d'après certains principes bien compris, mais sans sujétion réciproque.

Ayant établi la position, la conférence devait ensuite, comme je l'ai dit, voir s'il y avait des survivances de l'ancien ordre, des anachronismes, s'il restait des anomalies. Comme il fallait s'y attendre, une, deux, trois ou quatre anomalies se présentèrent, entre autres le cas mentionné par mon honorable ami. Si nous avons égalité de statut, si telle est la situation entre les dominions et la mère patrie, comment allier cette égalité de statut avec le pouvoir que le "Colonial Laws Validity Act" semble donner au parlement impérial? C'est ce qui inquiète mon honorable ami. On s'aperçut sur-le-champ à la conférence que c'était une anomalie; tout de suite on démontra que la loi ne pouvait continuer à être mise en vigueur dans les circonstances que l'on reconnaît aujourd'hui, et immédiatement la conférence prit les moyens d'écarter cette anomalie. Au lieu de chercher à l'éliminer durant les séances d'une conférence qui n'avait été convoquée que pour quelques semaines, et qui approchait à sa fin, reconnaissant qu'il y avait des obligations et des difficultés d'ordre juridique, il fut décidé qu'un comité d'experts de diverses parties de l'empire se réunirait dans le but de considérer comment serait écartée cette anomalie avant ou à une conférence subséquente.

Toute la situation à cet égard a été déterminée au cours des travaux de la conférence. Permettez-moi, pour confirmer ce que j'ai dit, de citer des extraits du rapport de la conférence. Après avoir établi l'égalité de statut dans les termes que j'ai lus, le rapport dit:

L'égalité de statut, en ce qui concerne la Grande-Bretagne et les Dominions, est la base principale des relations interimpériales. Mais les principes d'égalité et de similarité, appropriés au statut, ne s'étendent pas universellement à toutes les fonctions.

Inutile pour moi de continuer à ce sujet.

M. CAHAN: Je me demande ce que signifient "fonctions".

Le très hon. MACKENZIE KING: Je devrai causer de cela avec mon honorable ami un de ces soirs. Nous pourrons résoudre cette question, je crois. Voici le point:

Il est admis que les institutions administratives, législatives et judiciaires...

Mon honorable ami a fait allusion à la question judiciaire: voici une allusion aux formules judiciaires.

...ne sont pas entièrement d'accord avec la situation décrite dans la seconde section de ce rapport.

La conférence reconnaît que certains aspects étaient en désaccord avec le principe.

Cela est inévitable puisque toutes ces institutions datent d'une période antérieure au stade actuel de développement constitutionnel. Aussi notre première tâche a-t-elle été d'examiner ces institutions en référant spécialement à chacun des cas où le besoin d'adaptation de la pratique au principe est ou peut être une cause d'inconvénients dans la conduite des relations interimpériales.

A cette phase des travaux, sous le titre de "Fonctionnement des lois des dominions", le rapport continue ainsi:

On a aussi attiré notre attention sur plusieurs points qui ont trait aux actes de législation des Dominions, qui, selon les suggestions faites, ont besoin d'être éclaircis.

Et quel était l'un de ces points?

(d) L'application des lois votées par le Parlement de Westminster relativement aux Dominions. Sous ce rapport, l'on attire en particulier l'attention sur des législations telles que le "Colonial Laws Validity Act".

Le point même sur lequel mon honorable ami a appelé notre attention. Maintenant qu'ajoute le rapport à cet égard?

Nous avons étudié ces questions le mieux que nous l'avons pu dans le bref espace de temps à

notre disposition; mais nous en sommes venus à la conclusion que les questions en jeu sont si complexes qu'il y aurait eu danger grave à essayer de nous affirmer sur-le-champ autrement qu'en énonçant certains principes, sur lesquels, selon nous, repose toute la question des actes de législation des Dominions.

Qu'est-il dit de plus à ce sujet?

M. CAHAN: N'est-ce pas un idéal à atteindre plutôt qu'une réalisation à l'heure actuelle?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a raison en disant que c'est un idéal à atteindre, et j'espère qu'il m'aidera à l'obtenir.

M. CAHAN: Il n'est pas prétendu que nous y sommes arrivés.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'est pas prétendu; cette déclaration établit clairement la situation. Cette citation, je pense, répond à ce que dit mon honorable ami au sujet de "prétendu". Faisant allusion à certaines questions qui peuvent être considérées dans l'intervalle, le rapport dit:

Sur ce point, nous proposons qu'il soit marqué au protocole que, sauf les dispositions renfermées dans les constitutions ou dans les statuts spécifiques contenant expressément le pouvoir de restriction, le gouvernement de chaque Dominion a le droit d'aviser la Couronne sur toutes les questions se rapportant à ses propres affaires.

...Conséquemment, ce ne serait pas agir selon la pratique constitutionnelle que de faire aviser Sa Majesté par le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne sur toute question pertinente aux affaires d'un Dominion contre les vues du gouvernement de ce Dominion.

Or, monsieur l'Orateur, si le gouvernement britannique lui-même déclare que, relativement à un statut quelconque qui intéresse ce dominion, il ne s'engage pas à conseiller Sa Majesté, mais invitera le gouvernement de ce dominion à conseiller Sa Majesté, qu'il s'agisse de la loi dite Colonial Laws Validity Act ou d'une autre loi, je prétends qu'il n'y a pas lieu d'avoir des craintes au sujet de la consécration intégrale du principe d'égalité de statut entre les gouvernements. Le rapport poursuit:

Les principes énoncés dans la loi dite "Colonial Laws Validity Act, de 1885", ou à la base de cette loi et dans quelle mesure les stipulations de cette loi devraient être révoquées, amendées ou modifiées à la lumière des relations existant entre les différents membres du Commonwealth des nations britanniques, telles que décrites dans ce rapport.

Et une des attributions est ainsi libellée:

(iii) Nous recommandons que la Grande-Bretagne et les Dominions prennent les mesures nécessaires pour établir un comité qui pourra étudier ces questions d'après les données suivantes:

Je me permettrai de faire observer que mon honorable ami ferait peut-être bien de consacrer à l'étude de la question dont il s'agit la même somme d'attention qu'y apportait celui qui l'a précédé au poste élevé qu'il occupe aujourd'hui en sa qualité de chef du parti conservateur. S'il se reporte aux écrits de sir Robert Borden sur cette question de statut il verra que l'opinion de ce dernier se rapproche sensiblement de celle que l'on formule aujourd'hui au sujet de l'évolution qui a marqué la marche constitutionnelle du Dominion. On me permettra de citer un passage du manuel de sir Robert, "Canadian Constitutional Studies", qui a trait au statut du Canada. Un jour viendra probablement où nous entendrons mon honorable ami citer ce même passage sur une tribune conservatrice et en faire un article de son programme:

Comme il n'a jamais été tenté, de manière officielle, de préciser les relations constitutionnelles entre le gouvernement britannique et les gouvernements des dominions, ces relations ont pu sans entrave évoluer de la même marche lente et sûre que celle qui a conduit au régime gouvernemental qui existe actuellement dans le Royaume-Uni. Non assujetti à une constitution écrite dans le sens ordinaire du terme, ce régime a été façonné et est régi à un degré remarquable par la coutume et la convention. Selon l'expression de lord Bryce "la constitution qui est l'objet de modifications constantes devient saturée par la coutume". Anson s'exprime sensiblement dans le même ordre d'idées: "Si, dans notre constitution, nous constatons des divergences entre la loi et la coutume, il nous faut d'abord nous assurer de ce que dit la loi, et ensuite constater comment la coutume s'y est substituée."

"Les conventions se superposent à la loi, et modifient les relations politiques sans porter la moindre atteinte aux relations juridiques". Dans un intéressant travail historique, étude sur les relations entre les nations du commonwealth britannique, M. H. Duncan Hall fait ressortir la grande portée des changements qui peuvent être effectués au moyen de nouvelles conventions dans le domaine constitutionnel.

L'hon. M. BENNETT: Depuis, nous avons eu le jugement Nadan.

Le très hon. MACKENZIE KING: Avec l'esprit juridique qu'il possède, mon honorable ami ferait peut-être bien, au lieu de tout appuyer sur une simple subtilité, de conseiller la Chambre, pour le bien de tous les intéressés, sur le meilleur moyen de faire disparaître cet anachronisme, cette anomalie insignifiante, ce fâcheux vestige du passé.

Pour terminer je dirai un mot d'une autre question abordée dans le discours du trône et que mon honorable ami a discuté assez longuement. Il s'agit de la décision prise par le ministère de faire l'échange de ministres plénipotentiaires entre la France et le Canada et entre le Japon et le Canada. Avant d'aller plus loin, on me permettra de donner lecture du paragraphe qui figure au discours du trône. J'inviterais les honorables députés à tenir compte de l'enchaînement des décla-

rations à mesure qu'elles se présentent. Ce passage du discours du trône est ainsi conçu:

Tel que projeté par la conférence impériale de 1926, des mesures ont été prises le premier juillet afin de permettre au gouvernement de Sa Majesté au Canada de communiquer sans intermédiaire avec les autres gouvernements de Sa Majesté dans l'Empire Britannique. Mes ministres et le Secrétaire d'Etat aux Affaires des Dominions, qui visite actuellement le Canada, sont à discuter les conclusions de cette conférence dont le but est d'établir un mode de consultation plus efficace, par contact personnel, au moyen de la nomination et de l'envoi au Canada d'un représentant du gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne. D'après certains arrangements conclus entre la France et le Canada, et entre le Canada et le Japon, ces pays ont l'intention de se faire représenter réciproquement par des ministres plénipotentiaires.

Passons maintenant aux délibérations de la conférence impériale qui ont trait à cette question de représentation entre la Grande-Bretagne et le Canada et font voir à la Chambre les décisions arrêtées par les délégués. A la page 22 du rapport, sous la rubrique "Mode de communication et de consultation", nous lisons ce qui suit:

A cause de la nature même des choses, les sessions de la Conférence impériale auxquelles les premiers ministres de la Grande-Bretagne et des Dominions peuvent tous assister ne peuvent avoir lieu fréquemment. Par conséquent, le mode de communication et de consultation entre les Conférences est d'une importance particulière. Nous avons passé en revue la situation actuelle en tenant spécialement compte de la désirabilité d'établir des relations plus étroites entre la Grande-Bretagne et les dominions, et entre les dominions mêmes. Seul ce contact peut donner une idée de l'atmosphère dans laquelle est échangée la correspondance officielle.

Une amélioration à ce sujet paraît particulièrement nécessaire touchant les questions de première importance en affaires étrangères, où la rapidité est souvent essentielle et où il est nécessaire de prendre des décisions urgentes.

Un aspect particulier de la question de consultation que nous avons considérée est celui de la représentation de la Grande-Bretagne dans les dominions. En raison de sa position constitutionnelle, telle qu'elle est expliquée au paragraphe 4 de ce rapport, le Gouverneur général n'est plus un représentant du gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne. En conséquence, il ne reste personne dans les capitales des dominions qui ait mandat de représenter avec autorité les vues du gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne.

Voilà tout ce qu'il m'est nécessaire de citer à cet égard. Je veux attirer l'attention de la Chambre sur ce point: La conférence impériale, composée des membres des divers gouvernements de l'empire qui ont le plus à s'occuper des relations entre les diverses parties de l'empire, a convenu qu'il est temps d'établir non seulement un mode de communication direct entre gouvernements, mais aussi de plus nombreuses occasions de rapports et de consultations personnels, s'ajoutant aux dépêches échangées par les gouvernements. Je pourrais exprimer ainsi cette idée: Comme les diverses nations, dans leurs relations entre elles, ont fini par juger à propos d'établir un service diplomatique permettant d'échanger des communications non seulement sous forme de dépêches écrites envoyées d'un gouvernement à un autre mais possédant aussi l'avantage du contact personnel, ainsi, au sein de l'empire, les affaires augmentant et le besoin de la collaboration se faisant de plus en plus sentir depuis la guerre, il serait utile, en plus du mode des dépêches écrites, de nommer, dans les divers pays de l'empire, des représentants des autres dominions. Il a été reconnu qu'il appartient à chaque dominion et au gouvernement anglais de choisir, pour ce qui le concerne, la meilleure forme de représentation dans les autres pays autonomes. Le Canada est représenté à Londres depuis de nombreuses années par un haut commissaire. Ce haut commissaire détient la plus haute position du service diplomatique canadien. Il doit nécessairement y avoir une différence considérable à certains égards dans le mode de représentation du Canada auprès des autres gouvernements de l'empire britannique d'un côté et auprès des pays étrangers, de l'autre. Il me semble qu'on doit établir une différence marquée entre le mode de représentation des diverses unités de l'empire auprès des autres parties et celui d'un dominion auprès d'un pays étranger. Je crois que, tant qu'existera l'empire britannique, les relations au sein de l'empire seront, pour chaque dominion, plus importantes, plus nombreuses et plus nécessaires à tous égards que les rapports entre ce dominion et tout pays étranger. Pour cette raison, je serai toujours d'avis que le poste le plus élevé, parmi ceux des représentants du Canada à l'étranger, sera toujours celui qu'occupera le représentant du Dominion à Londres, quel qu'il soit. Qu'il porte le titre de haut commissaire ou tout autre, il devrait être considéré comme étant à la tête du service diplomatique du Canada.

Mon honorable ami a parlé de la possibilité de la nomination d'un ministre à Londres, sans que je puisse me douter où il a pris cette idée. Je puis l'assurer que le Gouvernement n'y a jamais songé.

L'hon. M. BENNETT: C'est le titre qu'on a employé dans plusieurs articles de journaux.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je conviens que les journaux ont pu se servir de ce titre et je suis d'avis que mon honorable ami avait raison de noter que "ministre" ne pourrait pas s'appliquer avec exactitude au représentant du Canada à Londres. Ce titre ne serait pas exact, d'abord, pour les motifs indiqués par mon honorable ami. En outre, il serait sûrement confondu avec "ministre de la

couronne". Désireux d'appliquer les doctrines du gouvernement responsable, la dernière chose que je désirerais voir serait un ministre de la couronne demeurant à Londres, où, sans pouvoir consulter ses collègues, il prendrait au nom du gouvernement canadien tous les engagements qu'il voudrait. Il y a un autre aspect important de la question. C'est la différence qui doit toujours exister dans l'empire entre celui qui représente simplement un gouvernement et non la couronne et celui qui représente non seulement le gouvernement de son pays mais aussi le souverain ou le chef reconnu de l'exécutif de son pays. Je désire rendre ce point plus clair en donnant un exemple. Dans l'empire, la couronne est représentée, en Grande-Bretagne, par le roi et, au Canada, par Son Excellence le Gouverneur général.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne, en tant que distinct de la couronne, n'a pas à l'heure actuelle de représentant au Canada. Il n'en va pas de même des Etats-Unis, représentés par leur ministre au Canada, pour ce qui regarde et leur président et leur gouvernement. Entre autres sujets discutés par M. Amery pendant sa visite à Ottawa, il y a cette question même d'un représentant que la Grande-Bretagne déléguerait au Canada. Le secrétaire d'Etat aux affaires des Dominions n'a pas caché que le gouvernement anglais entend nommer un représentant qui résidera à Ottawa. Quel titre aura-t-il? Quel sera le titulaire? Il appartient au gouvernement anglais de le décider. M. Amery désire, évidemment, conférer avec ses collègues en Angleterre avant d'annoncer une décision sur ces deux points, et il rapporte au pays certaines opinions après avoir étudié la situation avec soin durant son voyage au Canada. Quel que soit le représentant délégué par le gouvernement anglais, il recevra un accueil très cordial et très chaleureux dans ce dominion. L'installation d'un représentant du gouvernement anglais à Ottawa contribuera dans une très large mesure, je crois, à rendre plus intime et plus efficace la consultation qui est si désirable, si nous voulons une coopération efficace entre le gouvernement anglais et le nôtre; elle rendra cette consultation bien plus efficace qu'auparavant. Je dis donc à mon honorable ami: si des conférences et le contact personnel sont une chose désirable entre les gouvernements de l'empire britannique, pourquoi ne le serait-ce pas également dans leurs relations avec les gouvernements des autres pays? Le gouvernement anglais a jugé bon d'avoir un représentant de Sa Majesté et du gouvernement de Sa Majesté dans toutes les parties du monde. Cela a servi les intérêts anglais, l'expérience l'a montré. Pourquoi serait-il moins avantageux au gouvernement de Sa Majesté au Canada d'avoir ses représentants à l'étranger? Il n'y a pas lieu d'avoir de nombreux représentants, il est vrai; nous devons examiner la situation dans chaque cas suivant les nécessités de l'heure.

Mais la situation en Europe a beaucoup varié depuis le jour où le Canada a envoyé là-bas son premier représentant. C'est en 1888 que sir John A. Macdonald nomma un haut commissaire ou commissaire général à Paris. Durant quarante ans, le Canada a été représenté à Paris par un commissaire général. Dans l'intervalle, il est survenu des changements qui tiennent du cataclysme. Durant ces dernières années, pas moins de quatre empires ont disparu, pas moins de douze ou treize républiques ont vu le jour. La physionomie entière de la carte d'Europe est modifiée. Une Société des nations s'est constituée. Le Canada est une nation membre de la Société des nations, comme il est une nation dans le groupe des nations britanniques. Le Canada est représenté non seulement dans la Société des nations, mais aussi dans le conseil de la Société. Par conséquent, la situation européenne diffère tout à fait, dis-je, de ce qu'elle était à l'époque où nous avons établi un commissaire général à Paris. Tous ceux qui sont allés à Paris et ont rencontré l'honorable M. Roy m'accorderont, je pense, qu'il s'est créé un rôle fort différent de celui qu'on attend d'un commissaire général, et que ce rôle en réalité ressemble beaucoup plus à celui d'un ministre. Je veux dire par là qu'un ministre a droit, comme représentant de son gouvernement, à l'accès immédiat des ministres du gouvernement auprès duquel il est accrédité. Il possède l'autorité voulue pour parler au nom de son gouvernement. Maintes fois M. Roy s'est vu accorder ce droit, à titre de bons égards, par le gouvernement français et par l'ambassadeur anglais à Paris. La reconnaissance de ce droit n'a été toutefois qu'une affaire de bons égards. Le temps est maintenant venu, pensons-nous, s'il doit exister une égalité de rang international et une coopération entre les divers membres autonomes de l'empire britannique, d'accroître aussi la mesure de responsabilité départie à chacune d'elles pour ses propres affaires. Les intérêts du Canada qui se sont tant développés avec le temps, se sauvegarderont de façon plus efficace, c'est notre conviction, nos intérêts commerciaux en France et le gouvernement canadien dans ses relations avec la France seront en meilleur état, si notre représentant à Paris reçoit un rang diplomatique semblable au rang actuel de plusieurs autres pays là-bas, quelques-uns bien plus petits que nous; et, je puis l'ajouter, ce sera autant d'embarras et de frais de moins pour le gouvernement anglais. Nous avons donc jugé opportun de prendre cette initiative.

Je me tourne vers l'Orient, et laissez-moi d'abord signaler la modification de la situation là-bas. Il est vrai, je crois, que notre commerce avec l'Orient est aujourd'hui plus grand que ne l'était le commerce du Canada avec la Grande-Bretagne à l'époque où sir Wilfrid Laurier est arrivé au pouvoir. Notre commerce avec le Royaume-Uni atteignait alors un certain chiffre. On m'informe que ce chiffre est surpassé à l'heure actuelle par le total du volume du commerce du Canada avec l'Orient. Or, le volume du commerce est l'indice d'une variété d'intérêts qui prennent de plus en plus d'importance. Quoi qu'il soit absolument désirable,—et je partage l'avis de mon honorable ami (M. Bennett) sur ce point,—que nous augmentions le nombre de nos commissaires du commerce stationnés dans les différentes parties du monde, il ne faut pas oublier qu'aucun commissaire de par ses fonctions n'a le droit d'approcher les ministres du pays où il exerce son activité, pas plus du reste qu'il n'est autorisé à parler au nom du gouvernement dont il est l'employé. Il ne représente pas le gouvernement de son pays; il est tout simplement l'agent d'un département du service public.

Et j'ajouterai que notre gouvernement a reçu de la part des commissaires de commerce stationnés dans les différentes parties du monde des réclamations réitérées afin que leur statut soit amélioré; ils réclament qu'on les revête d'un certain statut diplomatique; ils sont d'avis que le Canada souffre du fait qu'ils ne jouissent pas d'un statut leur permettant dans l'intérêt du Dominion d'entretenir avec le gouvernement des pays où ils exercent leurs fonctions les relations qu'ils devraient avoir.

Nous avons nommé un représentant du Canada aux Etats-Unis. Nous avons l'intention de nommer en France un ministre canadien, qui sera notre unique représentant canadien sur le continent européen; nous voulons aussi nommer un ministre du Canada à Tokio lequel sera notre unique représentant en Asie.

Ce n'est assurément pas agir trop à la hâte, dans l'état actuel de nos relations internationales, que de nommer un représentant en Europe, un autre en Asie et un troisième aux Etats-Unis avec le rang de ministres plénipotentiaires et qui seront en mesure de rencontrer les diplomates et les ministres des autres pays sur un pied d'égalité. Et, en toute cette affaire, j'en donne l'assurance à mon honorable ami, nous ne visons pas du tout à affirmer notre statut. Telle n'est pas notre manière de voir. Il n'est pas du tout nécessaire d'affirmer notre statut; il nous est concédé et nous n'avons pas à nous faire du mauvais sang de ce chef. Cependant, voici la thèse que nous soutenons: Si le Canada jouit de l'égalité de statut, nous devons également assumer notre part de responsabilité en ce qui regarde nos propres affaires, extérieures aussi bien qu'intérieures, en tant qu'elles concernent les relations du Canada avec les autres pays du monde. Nous désirons assumer la responsabilité, que comporte notre titre de nation dont le volume d'affaires extérieures s'accroît sans cesse, et que nous sommes censés assumer étant donné la situation du Canada à l'heure qu'il est. Voilà qui est essentiel, je le soumets respectueusement, à la coopération efficace du pays avec les autres parties de l'empire.

Puis-je faire une autre observation en ce qui regarde notre représentation en Orient. J'aborde à cette heure l'examen d'un problème de large envergure et j'ose espérer que cette Chambre recevra mes remarques comme découlant de la profonde et sincère conviction que j'ai de leur importance en ce qui regarde les relations du Canada avec l'Orient. A la convention conservatrice à laquelle mon honorable ami a pris part, j'ai constaté avec regret qu'entre plusieurs résolutions on en ait adopté une décrétant l'exclusion des Orientaux du pays. Loin de moi l'idée de mettre en doute les motifs de qui que ce soit touchant le dépôt et l'adoption de cette résolution. A l'exemple d'un honorable membre de la gauche, je suis disposé à admettre qu'en réalité elle est susceptible d'une autre interprétation que celle qu'on lui prête. Je tiens à établir clairement l'attitude que je prends sur cette question. Pour ce qui est du désir de maintenir la prépondérance de la race blanche au Canada et particulièrement en Colombie-Anglaise; pour ce qui est du désir de maintenir le mode de vie de nos classes laborieuses en Colombie-Anglaise, je ne le cède à personne dès qu'il s'agit de l'idée qu'il faut empêcher les gens de cette province de subir la concurrence des races orientales. M'est avis que le nombre des immigrants orientaux est déjà excessif; nous avons toutes les raisons au monde d'adopter toutes les mesures compatibles avec les bonnes relations et le bon vouloir que nous devons maintenir avec les autres nations, afin d'échapper aux sérieuses conséquences qu'entraînerait une immigration nombreuse des artisans orientaux au Canada. Cependant, voici ma manière de voir: Dans ses relations avec les pays étrangers, un pays avec la population de l'importance du Canada ne peuvent se payer le luxe d'ignorer les susceptibilités des nations avec lesquelles nous trafiquons et avec lesquelles nous entendons trafiquer pour des années à venir. Or, les honorables membres sont au fait qu'il n'y a pas d'expression qui sonne plus mal à

l'oreille des Japonais que le mot "exclusion". J'estime qu'ici, au Parlement, en ce qui regarde ces questions d'affaires extérieures, nous devrions être en mesure mon honorable ami et moi-même de sortir les questions de cette nature du domaine de la politique de parti. Admettons une fois pour toute que nous ne voulons pas que la main-d'œuvre orientale vienne faire concurrence à nos ouvriers canadiens. Mais comprenons bien une chose, c'est que si nous devons, comme je le souhaite, rester partie de l'empire britannique, il nous appartient d'être loyaux non seulement envers nous-mêmes, mais envers les autres parties de l'empire dans nos rapports avec d'autres pays.

Pendant que j'ai eu l'avantage d'assister aux séances de la conférence impériale, j'ai appris beaucoup de choses concernant les difficultés auxquelles la Grande-Bretagne a à faire face dans ses rapports avec l'étranger. En réalité, il m'a toujours semblé que l'œuvre la plus utile, sinon le but principal de la conférence, fut de permettre aux représentants des autres parties de l'empire de venir apprécier la gravité de certains problèmes que la Grande-Bretagne avait à résoudre et l'importance des considérations qui s'y rattachaient. Je ne pense pas que la Grande-Bretagne ait eu, depuis deux ans, un problème d'aspect plus grave que celui des troubles de Chine, au sujet desquels on se demandait ici et là, l'an dernier, s'il allait éclater une guerre en Orient et si oui ou non notre pays devrait y prendre part. Outre ces troubles de Chine, stimulés, comme on a tout lieu de le croire, par d'autres parties du monde, il y a eu une grande agitation dans l'Inde. Si en plus de ce malaise existant en Chine et dans l'Inde vous donnez à la nation japonaise l'occasion de se sentir indignée et d'avoir des ressentiments contre l'empire britannique, je ne sais pas quelles en seront les conséquences. Je tiens à dire aux honorables députés d'en face que lorsque le Gouvernement s'est trouvé en face de la situation créée par cette résolution, et s'est vu forcé de se demander comment résoudre ce problème oriental, alors, et pour la première fois, nous avons conclu que nous ne pouvions pas approuver une politique d'exclusion qui nous était indiquée pour restreindre l'immigration, mais que nous ferions tout notre possible par la voie diplomatique pour veiller à ce que l'immigration japonaise au Canada soit réduite au minimum, en faisant en sorte de maintenir les relations amicales entre le Japon et le Canada et aussi entre le Japon et l'empire britannique.

L'hon. M. BENNETT: Le très honorable premier ministre voudra peut-être nous expliquer la remarque qu'il a faite il y a un instant, quand il a dit qu'il y en avait déjà trop maintenant.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai dit exactement ce que je pense. Je le dirais demain au Japon. J'estime qu'il y a trop d'ouvriers japonais en Colombie-Anglaise à l'heure actuelle. Je l'ai toujours affirmé.

L'honorable leader de l'opposition a fait hier des compliments à M. l'Orateur sur sa visite au Japon il y a vingt ans environ et sur le résultat de sa mission diplomatique. Croit-il que nous aurions réussi, même à cette époque-là, à obtenir la diminution qu'on a eue, si toute l'affaire avait été traitée par dépêches ou par le procédé indirect de négociations entre les ministères des affaires étrangères de Grande-Bretagne et du Japon? Si nous avons pu conclure l'arrangement en question, c'est parce que nous avons été en mesure d'envoyer là-bas l'un des nôtres, un membre de notre gouvernement, pour traiter directement avec le gouvernement japonais.

L'honorable leader de l'opposition a fait, hier, une remarque que je n'ai pas aimée. J'espère avoir mal compris ce qu'il a dit au sujet de la diplomatie de notre pays. Je prétends que le talent diplomatique du Canada relativement aux affaires canadiennes est aussi élevé que celui de la Grande-Bretagne ou de n'importe quelle autre partie de l'empire britannique.

L'hon. M. BENNETT: Je n'ai pas fait allusion au talent diplomatique du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis heureux d'entendre mon honorable ami dire cela.

L'hon. M. BENNETT: Quand je me rappelle que quelqu'un a pu garder le pouvoir de 1921 à 1926, comme mon très honorable ami l'a fait, j'ai une haute opinion de son habileté diplomatique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je peux dire à mon honorable ami qu'il aura encore une plus haute opinion, s'il demeure six années de plus à son poste.

L'hon. M. BENNETT: Pas si longtemps que cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je résumerai, monsieur l'Orateur, en disant que si nous avons été portés à adopter l'attitude que nous avons prise au sujet de notre représentation en Europe et en Asie, attitude que nous espérons voir ratifier par la Chambre, c'est uniquement parce que nous désirons voir le Canada faire face à ses responsabilités comme l'une des nations-sœurs de l'empire britannique, pour jouer notre rôle relativement aux affaires canadiennes comme nous

croyons devoir le jouer dans les relations étrangères comme dans les relations domestiques, pleinement conscients de nos responsabilités. Autrement dit, dans l'occurence, notre désir en ce qui concerne notre pays relativement aux autres parties de l'empire, se résume à ces trois mots: égalité, collaboration, responsabilités. Nous croyons à l'égalité des nations britanniques dans le cadre de l'empire; nous désirons coopérer d'une façon amicale et secourable avec toutes les parties de l'empire, et, en coopérant, nous désirons assumer en entier, comme nation dans l'empire britannique, les responsabilités que nous croyons avoir dans les affaires impériales et internationales.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder quelques-uns des importants problèmes auxquels nous avons à faire face au Canada, j'aimerais que l'on me permette de féliciter l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Il peut être assuré que j'ai beaucoup aimé cette adresse et j'espère qu'il demeurera longtemps avec nous dans cette Chambre afin que nous profitions de ses conseils. J'ai eu aussi le plaisir de lire ce matin la traduction du discours de l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) qui a appuyé la proposition. J'ai beaucoup aimé cette lecture, et je regrette de ne pas connaître suffisamment la langue française et de n'avoir pu le suivre lorsqu'il parlait.

Je désire aussi remercier le chef de l'opposition (l'honorable M. Bennett) pour l'aimable allusion qu'il a faite hier à mon adresse. Je suis pas mal certain que c'était une erreur de sa part lorsqu'à la séance de jeudi dans cette Chambre il a oublié de faire cette allusion, oubli qu'il déplore. J'accepte ses explications et j'apprécie ses remarques.

Il ne me sera pas possible, monsieur l'Orateur, vu que l'article du Règlement au sujet des quarante minutes est maintenant en vigueur, de donner à cette Chambre un examen détaillé de quelques-unes des importantes questions que je désire discuter, mais pour ce qui regarde notre groupe, il n'y a aucun doute que d'autres orateurs ne traitent de certaines questions en particulier et ne les examinent plus en détail que je ne pourrais le faire dans le temps que j'ai à ma disposition cet après-midi. Je ne perdrai donc pas plus de temps, et je dirigerai mon attention sur une ou deux questions plus importantes.

Le discours du trône cette année n'est pas comme celui de l'an dernier. Il n'est pas très précis. Suivant moi, c'est simplement le récit de choses qui se sont passées. Il ne donne à la Chambre aucune idée de ce que sera le programme législatif du Gouvernement pendant cette session. Sous ce rapport le discours du trône fait complètement défaut. Il est regrettable que les membres de la Chambre n'aient aucune idée des lois que l'on se propose d'adopter avant que ces projets de lois ne soient présentés. Si l'on compare le discours du trône de cette année avec celui de l'année dernière, on y verra une grande différence. L'année dernière, le Gouvernement a donné un très bon aperçu des lois que l'on se proposait d'adopter, de sorte que les membres connaissaient d'avance ce qui serait présenté et étaient préparés à étudier les différents sujets qui seraient débattus. Mais le discours cette année ne contient rien sous ce rapport, et nous ne serions nullement justifiés d'en vanter trop les mérites.

Depuis la prorogation l'année dernière, j'ai eu le privilège de parler à un grand nombre d'assemblées de mes électeurs dans mon comté, et de leur dire que, pour une fois dans l'histoire de ce pays, nous avions au pouvoir un Gouvernement qui exécutait ses promesses, du moins dans un cas, et c'était le gouvernement actuel pendant la dernière session. Nous nous souvenons tous de la session de 1926, alors que cette Chambre était saisie de projets de lois importants. Pour des raisons que nous connaissons tous, il a été impossible d'adopter ces lois dans le temps, mais j'ai eu le plaisir de dire à mes électeurs que, lorsque le même Gouvernement est revenu au pouvoir l'année dernière, il était en mesure d'exécuter et a exécuté son programme précédent, ce que nous apprécions beaucoup, en vérité.

Le discours du trône déclare qu'une grande prospérité est évidente. Il est vrai que nous avons des preuves d'une prospérité plus grande que ces dernières années. Mais cette prospérité est-elle générale, ou existe-t-elle seulement dans certaines parties du Canada ou seulement pour certaines classes? Je crois que si nous examinions la chose attentivement, nous verrions que certaines classes du Canada sont assez prospères, mais que, par contre, plusieurs autres classes au Canada ne peuvent nullement être considérées prospères. En fait, si vous allez dans nos grandes villes aujourd'hui, je crois que vous trouverez encore des chômeurs attendant leur morceau de pain, nonobstant toutes ces preuves de prospérité dont on parle, et à cause de cela il me semble que le discours du trône n'est pas sous ce rapport aussi explicite qu'il devrait l'être. Je crois que nous nous rendons tous compte que certaines parties du pays ne jouissent pas de la même prospérité que d'autres parties. Il peut y avoir des raisons économiques pour que certaines parties de ce pays ne jouissent pas de la même mesure de prospérité que d'autres parties, mais

sans examiner ces raisons l'existence du fait est incontestable.

Parlant sur le problème du chômage qui se greffe sur la question de la prospérité, mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Bennett) a fait observer dans son discours d'hier après-midi que nous avions importé cette année pour 80 millions de. dollars de marchandises étrangères de plus que l'année précédente et il a voulu démontrer à la Chambre qu'à défaut de ce relèvement dans le chiffre de nos importations le Canada ne compterait pas de sans-travail. Mon honorable ami est, ce me semble, assez homme d'affaires, il a une assez grande expérience des affaires pour savoir que tout commerce n'est qu'un échange de marchandises et de services, que ce soit entre individus ou entre nations; donc si le Canada veut exporter son surplus, —et nous avons un très grand excédent de certains produits—, il lui faut importer les produits de ses acheteurs. A ce propos je tiens à faire observer qu'il nous manque à présent certains renseignements qui nous seraient des plus précieux. Nous savons naturellement que nous empruntons de fortes sommes à l'étranger pour le développement de nos chemins de fer, etc., pour des prêts aux colons et autre objets de ce genre, nous savons que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et nos municipalités contractent de gros emprunts à l'étranger. Or pour rembourser ces emprunts et faire face aux échéances d'intérêt nous n'avons qu'un moyen: vendre nos produits dans les marchés de l'univers. Seulement, à l'heure qu'il est nous ne savons rien de précis touchant nos obligations annuelles sous ce chef; et je suggère à l'honorable ministre des Finances (M. Robb) qu'à l'intention de la Chambre et du pays cette lacune soit comblée le plus tôt possible; ensuite nous saurons au juste à quoi nous en tenir touchant la balance du commerce. Nous ne savons pas si la balance de commerce supposée favorable l'est en réalité, car il se peut que nos obligations financières dépassent le chiffre de cette prétendue balance favorable. Nous restons dans l'obscurité au sujet de cette importante question; nous y allons à tâtons, sans savoir au juste ce qui en est. Encore une fois je prie le ministre des Finances de donner suite à cette suggestion.

Dans la Chambre comme dans le pays, on parle beaucoup du besoin d'accumuler des capitaux pour le développement de nos ressources naturelles et le relèvement de nos industries. Voici un point de vue que je veux soumettre à la Chambre. D'abord, entendons-nous sur ce qu'est le capital. La monnaie n'est pas le capital. La monnaie dans sa forme convenue n'est qu'un instrument d'échange qui facilite l'échange d'une catégorie de marchandises ou de services contre une autre classe de marchandises ou services. La monnaie donc, n'étant qu'un instrument d'échange, n'est pas et ne peut jamais être du capital dans le vrai sens du mot. Le vrai capital, ce sont les terrains servant à la construction, les édifices construits sur ces terrains pour les fins de l'industrie, les instruments de production et les matières brutes essentielles à cette production. Voilà le véritable capital. Quiconque réclame l'importation de gros capitaux réclame l'importation de gros volumes de marchandises. Le capital n'entre pas au pays sous la forme de monnaie. Il y vient d'abord sous forme de crédits. Après la distribution convenue de ces crédits vient fatalement l'importation des marchandises soit du pays d'où les crédits proviennent soit de quelque autre pays; donc lorsque nous demandons l'importation de capitaux nous demandons l'importation de produits, et voilà qui ne plaît pas aux protectionnistes. Les deux termes ne sont pas synonymes; jamais ils ne pourront signifier la même chose.

Voici quelle est la situation, à mes yeux: Le Canada compte assurément à cette heure un surplus de main-d'œuvre. Ce surplus est peut-être moindre que par le passé, mais il existe certainement. Nous possédons les matières premières, tirées de nos ressources naturelles, auxquelles cette main-d'œuvre peut être appliquée, et dans la plupart des cas nous avons les instruments de production nécessaires. Je pose cette question sincèrement à tous les membres de cette Chambre. Existe-il une raison pour que nous Canadiens, ne puissions créer notre propre capital pour subvenir à nos propres besoins? Je maintiens qu'il nous est bien possible, si nous le voulons, et si nous nous organisons à cette fin, de produire notre propre capital sans l'importer et sans payer d'intérêts. La question est de la plus haute importance. Je reconnais que la proposition est formidable, mais nous n'avons jamais tenté, que je sache, de créer notre propre capital. Je ne suis pas du tout convaincu qu'il soit avantageux pour le peuple canadien d'encourager l'importation de vastes capitaux qu'il faudra éventuellement rembourser et pour lesquels nous devons payer des dividendes dans l'intervalle. Il serait plus avantageux pour le Canada, pour les travailleurs et pour toutes les classes de la population, il serait même essentiel de créer la plus forte partie de nos capitaux, de les utiliser ensuite suivant nos besoins afin de rendre plus heureuse la situation de toutes les classes du peuple canadien.

J'aimerais à consacrer quelques instants aux conditions actuelles de l'Ouest canadien. On

a dit que l'Ouest a eu la récolte la plus abondante, sauf une exception, de toute l'histoire des provinces du Nord-Ouest. Cela est vrai au point de vue de la quantité; d'autre part, il faut avouer que la qualité de la dernière récolte est plutôt médiocre et les agriculteurs de l'Ouest ne pourront la vendre à un prix aussi élevé que l'on avait anticipé avant la récolte.

L'hon. M. DUNNING: Elle n'est bonne que pour le commerce d'exportation.

M. GARDINER: C'est exact. C'est pourquoi nous ne jouirons pas d'une aussi grande prospérité que nous l'avions anticipé. Nous avons subi de grandes pertes attribuables à des causes naturelles. Les dommages causés par la grêle dans l'Ouest du Canada, au moins en ce qui concerne l'Alberta et la Saskatchewan, ont été plus élevés que jamais auparavant. Quelques régions et un certain nombre de cultivateurs ont été fortement éprouvés, je dirais presque ruinés. Les gelées nous ont aussi fait un tort considérable. C'est là sans doute un événement naturel qu'il est impossible de prévenir, excepté en cultivant des espèces de grain plus hâtives. Mais la plus grave de nos difficultés provient certainement de la rouille des blés. Je dois féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) pour ses efforts en vue de combattre cette menace à la prospérité de l'Ouest. J'appellerai aussi l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'employer les meilleurs cerveaux qu'il soit possible de trouver, principalement dans les travaux de recherches à ce sujet. La question a une telle importance que nous ne pouvons pas nous permettre d'être parcimonieux. Il faudra payer des appointements plus élevés pour avoir les services des hommes qui peuvent nous aider à résoudre ce problème. Je ferai remarquer au Gouvernement qu'il vaudrait bien mieux payer ces appointements avec l'espoir de trouver un remède à la situation que de laisser l'Ouest continuer à supporter d'aussi lourdes pertes.

L'hon. M. MOTHERWELL: Très bien.

M. GARDINER: La même chose s'applique également aux autres travaux de recherches. On a répété souvent que le Canada perd les services d'un grand nombre de ses savants et de ses chercheurs parce que nous ne pouvons les payer aussi bien qu'ils le sont aux Etats-Unis. Si nous voulons que notre pays progresse comme il le devrait,—et les travaux de recherches sont essentiels à ce progrès,—je soutiens que nous ne pouvons pas permettre à un autre pays d'accaparer les services de ces hommes de valeur, quel que puisse être le chiffre des appointements. J'espère que le Gouvernement essaiera de garder ces hommes à son service, sans se préoccuper de la dépense.

J'en viens maintenant à la question de la conférence interprovinciale. Ces conférences ont une grande importance; nous n'en avons pas assez souvent. Le gouvernement actuel, ou le gouvernement qui détiendra les rênes du pouvoir, pourra se former une idée, par ces conférences, des conditions réelles dans les diverses provinces de la Confédération, Au lieu de ces conférences si espacées, je demanderais au Gouvernement d'en convoquer plus souvent. Par ce moyen, il pourra se tenir au courant des questions importantes qui jouent un si grand rôle au point de vue du progrès et du bien-être des provinces.

D'après ce que nous en savons à l'heure actuelle, la seule question réglée lors de la dernière conférence interprovinciale a été celle de la continuation des subventions au Provinces maritimes. Naturellement, je ne veux pas dire que la conférence n'a pas traité des questions dont le règlement aura lieu au cours de la présente session. Mais, si l'on en juge par le discours du trône, la question de la continuation des subventions aux Provinces maritimes semble être la seule qui ait été réglée définitivement à cette conférence. Je ne m'oppose pas du tout à ce que l'on augmente les subventions au Provinces maritimes. Je ne m'y suis pas opposé l'an dernier quand le projet de loi nous a été présenté. Je me suis borné à demander au premier ministre s'il s'agissait d'une subvention annuelle, ou d'une mesure s'appliquant à une année seulement. Il me répondit qu'il s'agissait d'une subvention pour une année seulement. Cette question est maintenant inscrite au discours du trône et il est tout naturel que le Gouvernement veuille faire honneur à sa parole sur ce point. Je le répète, je ne m'oppose nullement à une augmentation de subside, mais je ne veux pas que les provinces soient traitées sur un pied d'inégalité. Si le Gouvernement peut nous donner l'assurance que toute l'affaire de subside aux provinces sera favorablement étudiée, dès l'instant je retire toute objection. Mais, qu'on se le rappelle, mon opposition ne viendra que d'une disparité de traitement envers les provinces.

D'après moi l'augmentation du subside aux provinces s'impose grandement. La législation sociale a multiplié les demandes et l'état des finances provinciales ne permet pas de faire droit à ces demandes, à moins qu'on augmente le subside fédéral. Si on décide d'accéder à toutes les exigences sociales que nécessitent les conditions actuelles, il faut alors, se plaçant à ce point de vue, étudier toute cette question

de subside, et j'ai confiance que le Gouvernement lui donnera sa faveur.

Le premier ministre au cours de l'après-midi a fait une déclaration qui m'a réjoui. Elle a trait à la rétrocession des ressources naturelles aux provinces du Nord-Ouest. Ces provinces en étaient venues pratiquement à penser que cette question était devenue et qu'elle allait rester une manœuvre politique jusqu'à l'épuisement de ces ressources. Néanmoins l'assurance que nous a donnée le premier ministre, cet après-midi, nous donne encore lieu d'espérer une heureuse solution. Monsieur l'Orateur, je ne le cache pas, j'en étais venu à penser qu'il était temps pour les provinces de mettre fin aux négociations avec le gouvernement fédéral au sujet de la rétrocession de leurs richesses naturelles et de soumettre toute la question à nos tribunaux, et en dernier ressort, au besoin, de la porter jusqu'au Conseil privé, pour savoir si le Parlement a eu jamais le droit de détenir ces richesses. Mais à la suite de l'assurance donnée par le premier ministre, je prends le parti d'attendre, gardant l'espoir que les provinces n'auront pas à recourir à cette nécessité. Depuis quinze mois j'ai approfondi cette question et, d'après moi, il y a grandement lieu de croire que les provinces auraient gain de cause au Conseil privé. Toutefois si elles peuvent s'arranger à l'amiable avec le gouvernement fédéral, ce sera, à mon avis, la solution la meilleure pour tous les intéressés. J'ai l'espoir que cette importante affaire sera heureusement résolue.

Au cours de l'après-midi, le premier ministre a fait aussi mention de la demande de la Colombie-Anglaise de la cession de certaines terres de son territoire. D'après lui les conseillers juridiques de la couronne auraient été d'avis que la réclamation de la Colombie-Anglaise est sans fondement, mais qu'en vue de certains motifs il serait sage d'accéder aux désirs de la province. Si on démontre qu'il s'agit là d'une affaire juste, je ne crois pas qu'il y ait, de la part de mes collègues, ni de ma part, d'opposition à cette cession, mais avant de régler définitivement cette affaire, nous espérons avoir tous les renseignements établissant que cette rétrocession s'impose et se justifie. Toutefois, j'ai confiance que cette affaire ne servira pas à des fins politiques en prévision d'une élection générale prochaine en Colombie-Anglaise. Qu'on juge cette question à son propre mérite; s'il est démontré que la Colombie-Anglaise a droit à ces terres, je ne crois pas qu'il y ait de sérieuse opposition à les lui céder.

Les provinces occidentales sont encore aux prises avec des problèmes de chemins de fer. Nous savons gré à la Chambre de la loi qu'elle a votée à sa dernière session pour autoriser la construction d'embranchements sur le réseau national. Nous tenons compte aussi que le Pacifique-Canadien fait de son mieux pour construire des embranchements. Seulement plusieurs régions restent encore dépourvues des facilités de transport nécessaires, et tant qu'il en sera ainsi elles ne pourront pas porter leur rendement agricole à son maximum, et le Canada en souffrira d'autant. Pouvons-nous avoir l'espoir qu'au cours de la présente session un programme d'embranchements sur le réseau national nous sera soumis, et que le Pacifique-Canadien suivra cet exemple?

J'aborde maintenant une des questions les plus débattues au cours de ce débat: je veux parler du chemin de fer de la baie d'Hudson. Depuis des années le Canada occidental a jugé qu'il souffrait d'une grande injustice du fait de l'inachèvement de ce chemin de fer. L'année dernière le ministre des Chemins de fer (l'honorable M. Dunning) annonçait à la Chambre qu'on ne ferait plus aucune dépense pour le terminus avant qu'un enquêteur indépendant ait été envoyé pour étudier s'il fallait l'établir à Port-Nelson. Je remercie le ministre de m'avoir adressé un exemplaire du rapport Palmer, qui m'a bien intéressé. L'information fournie par M. Palmer tend à conclure que ce fut une grave erreur de choisir Port-Nelson comme terminus. L'un de mes amis, qui a séjourné là durant trois ans, occupé à des travaux d'exploration tant à Fort-Churchill qu'à Port-Nelson, m'avait déjà dit que d'après lui et d'autres ingénieurs de son groupe, Port-Nelson ne se prêtait guère aux travaux de tête de ligne et que Fort-Churchill était de tous points préférable. J'espère que l'on ne s'est pas trompé cette fois. J'ignore dans quelle mesure le Gouvernement a engagé la Chambre à autoriser la dépense de fonds à cet endroit. Je comprends son désir de pousser l'entreprise autant que possible; mais d'autre part, je crois que, en pareille matière, il doit se garder de s'arroger l'autorité qui appartient en fin de compte à la Chambre des communes.

L'hon. M. DUNNING: Pardon d'interrompre mon honorable ami, mais prétend-il que c'est ce qui est arrivé dans ce cas-ci?

M. GARDINER: Je parle surtout de la dépense des fonds publics. J'ai dit que je ne savais pas au juste dans quelle mesure le Gouvernement s'était engagé. Si la dépense est restée dans les bornes, le Gouvernement ne mérite probablement pas de reproches, mais, question de terminus à part, si la dépense a été forte, nous avons quelque raison de trouver à redire.

L'hon. M. DUNNING: Nous n'avons pas dépassé le crédit ouvert par la Chambre l'année dernière. Celle-ci nous a voté $5,130,000,

et la discussion qui a eu lieu en comité des crédits ne laissait aucun doute. Tous les députés ont connu nos projets. Ceci ne s'adresse pas tant à l'honorable préopinant qu'à mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Bennett), qui tout à l'heure doutait que nous fussions autorisés.

M. GARDINER: N'oubliez pas que je suis limité par le règlement.

L'hon. M. DUNNING: J'espère que l'on tiendra compte de mon interruption à l'honorable député.

M. GARDINER: L'explication de l'honorable ministre me satisfait, et, me basant sur le rapport Palmer, je le félicite.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. GARDINER: Au moment de la suspension de la séance, j'allais aborder le sujet de l'immigration. J'ai été bien aise d'entendre le premier ministre déclarer cet après-midi que, si la Chambre le trouvait bon, tout le problème de l'immigration ferait l'objet d'une enquête devant l'un des comités. Je crois que ce serait la meilleure chose à faire, puisqu'il nous faut une politique d'immigration conforme à la situation actuelle. Celle-ci n'est plus du tout la même qu'en 1900 et après, et il nous faut modifier nos méthodes en conséquence. A partir de cette date, la construction des chemins de fer fut très active pendant un certain temps, et la colonisation trouvait de grandes étendues disponibles, ce qui permettait l'établissement de grand nombre d'immigrants chaque année. Maintenant que la construction de chemins de fer a diminué, l'arrivant trouve bien moins d'occasions de s'employer, et nous n'avons plus autant de lots à concéder aux colons. A mon sens, une politique nouvelle de colonisation s'impose. Et en cela nous devons voir à ce qu'il ne nous vienne pas plus d'immigrants que nous n'en pouvons placer. J'opine beaucoup dans le sens du premier ministre à ce sujet. Je connais l'entreprise de colonisation faite en collaboration avec le gouvernement impérial, mais cela ne compte que pour trois mille familles, et je ne serais pas étonné d'apprendre que la limite est déjà atteinte. Remettons toute la question à l'étude et exerçons-nous à trouver des moyens plus effectifs que ceux du passé. J'ai eu l'occasion de discuter souvent la question avec des gens qui prétendent s'y connaître, et l'on m'a déclaré que nombre d'immigrants venant d'Angleterre grâce au système de passage subventionné, prenaient le chemin des villes au lieu de s'établir sur des fermes. Il leur est facile d'en agir ainsi près des grands centres de population. Avec cette politique, nous avons des immigrants qui viennent au Canada au prix réduit puis qui vont accroître la population de nos villes, ce qui n'est certainement pas pour le plus grand bien de notre pays. J'approuve cordialement un sérieux examen médical des immigrants, mais des plaintes sont venues de diverses sources au sujet de la sévérité de cet examen en Grande-Bretagne. J'ai aussi reçu des plaintes concernant l'examen médical sur le continent, mais on dit que cet examen n'est pas aussi rigoureux qu'en Angleterre. Si oui, dans une certaine mesure, les immigrants anglais sont victimes d'injustices. J'ignore si l'assertion est exacte ou non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'y a pas encore eu d'examens sur le continent, et, jusqu'à présent, il y en a eu fort peu en Angleterre.

M. GARDINER: J'accepte l'explication. Si je porte ce sujet à l'attention du Gouvernement, c'est uniquement pour qu'il soit renseigné. Si on me le permet, je dirai quelques mots des anciens combattants dont la situation devient de plus en plus pressante. J'aimerais que cette question fût aussi soumise à un comité d'enquête. Nombreux sont les vétérans qui ont besoin d'un examen médical, mais qui n'ont pas l'argent voulu pour payer les honoraires du médecin. Ils sont incapables de travailler et, par conséquent, sont dans un état voisin de la misère. Il est possible que le ministre de la Santé (M. J. L. King) n'ait pas le pouvoir, dans le moment, de s'occuper de cette classe, mais il y a longtemps qu'une loi est devenue nécessaire pour ces anciens combattants. Ils ont servi fidèlement leur patrie, et leur santé est aujourd'hui dans un état précaire. A mon sens, que cette mauvaise santé soit due à la guerre ou non, peu importe. Il incombe au pays de voir à ce que ces soldats qui ont servi leur patrie si loyalement reçoivent les traitements médicaux qu'il appartient au Parlement de leur donner. Je fais un énergique appel à la Chambre au nom de ces vétérans, parce que je sais que plusieurs d'entre eux ont une santé délabrée et n'ont pas les moyens d'avoir les soins médicaux qu'ils devraient recevoir.

Le temps à ma disposition est presque écoulé, de sorte que je ne pourrai traiter plusieurs sujets que je me proposais d'aborder. Par exemple, il y a la question de subventions aux routes nationales. Nous avions une politique en vertu de laquelle, je crois, une subvention de 20 millions était accordée aux provinces pour leur aider à construire des grandes routes. Le parlement fédéral a un devoir à

accomplir au sujet des grandes routes interprovinciales, et j'espère qu'avant la fin de la session cette question sera soigneusement étudiée par la Chambre.

Il y a de plus le problème de l'enseignement technique. Nous avions une contribution du Parlement pour aider à l'enseignement technique dans les provinces. Certaines de ces dernières ont construit des établissements convenables à cette fin, mais une fois la subvention disparue, elles ne pourront plus continuer leur bon travail. L'enseignement technique est très important pour toutes les classes du pays, puisqu'il permet à nos ouvriers et à tout le peuple en général de s'acquitter de leur tâche d'une manière plus efficace.

Je mentionnerai de plus l'importante question du tarif pour la houille de l'Alberta. Je ne tenterai pas de traiter ce problème ce soir, vu que le temps ne me le permet pas, mais j'espère que quelques-uns de nos collègues de l'Alberta le discuteront à fond.

En ce qui concerne la canalisation du Saint-Laurent, ce projet nous sourit, mais il nous faut de bien plus amples renseignements avant d'en commencer les travaux. Cette entreprise nous est agréable, mais c'est le plus que nous puissions faire pour le moment.

Je n'ai pas le loisir de traiter le sujet de la commission consultative du tarif et de ses rapports. Cependant, je rappellerai au ministre des Finances (M. Robb) que les membres de la Chambre devraient être, en tout temps, capables d'obtenir les rapports des témoignages entendus par cette commission. Si c'est une question d'argent, j'espère que le Parlement, avant sa prorogation, votera les fonds voulus.

Je n'ai pas le temps non plus d'aborder la question du remboursement de la dette nationale ou de mettre celle-ci en bonne posture financière. Jusqu'à présent, nous nous sommes contentés d'affecter les surplus qui s'entassent chaque année à la réduction de cette dette, mais, à mon sens, ce n'est pas une bonne manière de procéder. Certains articles devraient être inclus chaque année dans les crédits jusqu'à ce que la dette nationale soit de beaucoup diminuée.

Il ne me reste plus qu'une demi-minute, et je l'emploierai à protester. Nous avons écouté avec un vif intérêt le leader de l'opposition (l'hon. M. Bennett) et le premier ministre (le très hon. Mackenzie King). Le discours qu'a prononcé le premier ministre cet après-midi m'a vivement intéressé, notamment cette partie où il a parlé des questions constitutionnelles. Le premier ministre a parlé environ trois heures et vingt minutes et, tout en reconnaissant le mérite de son discours, ce dernier ne laisse pas de détonner dans une organisation démocratique comme celle-ci. Le dernier remaniement des sièges électoraux a été effectué d'après le chiffre de la population; c'est-à-dire que chaque circonscription comptait un nombre à peu près égal d'habitants, le quotient électoral étant d'environ 36,000 âmes. Cela signifie que chaque député de cette Chambre doit représenter un même nombre d'électeurs mais à la suite d'un règlement de la dernière session, est survenue une disparité injuste. A ce moment-là, je ne me rendais pas compte de l'importance que comportait ce nouveau règlement qui limite à quarante minutes les discours de la plupart des membres de cette Chambre, mais si l'on maintient cet article du règlement, il en surgira un état de choses dérogatoire aux principes de la démocratie, et pour l'instant j'invite simplement la Chambre à reprendre l'examen de cet article du règlement.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, j'approuve de tout cœur la majeure partie des observations de l'honorable député (M. Gardiner) qui vient de reprendre son siège. Ce soir, cependant, je désire appuyer tout spécialement sur certaines questions qui intéressent le groupe ouvrier que je représente. Le discours du trône nous fait voir que dans son programme le Gouvernement a décidément trompé notre attente; il semblerait même que le discours du trône en vient à servir de prétexte facile à un cérémonial élaboré. Je tiens toutefois à féliciter le Gouvernement au sujet d'une ou deux questions qu'il a fait intervenir, et je mentionnerai en premier lieu la nomination projetée d'un ministre au Japon. Selon moi, cette démarche reconnaît les nouvelles obligations qui incombent au Canada, mais en même temps elle fait ressortir l'importance d'un état de choses qui existe sur la côte du Pacifique. Je veux également parler de cette déclaration d'après laquelle le Gouvernement se propose de favoriser de son appui les recherches industrielles et scientifiques. Voilà qui me paraît un pas signalé dans la voie du progrès.

Le discours parle également de la prospérité dont jouit le pays. Dans son affable discours, l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley), a convenu que cette prospérité n'était pas aussi également répartie qu'elle pourrait l'avoir été et il ajouta qu'il avait spécialement en vue la répartition au point de vue territorial. A ce sujet, je dois dire que je partage son avis. A coup sûr, les provinces du centre jouissent d'une plus grande prospérité que celles de l'Est ou celles de l'Ouest, mais j'en suis surtout sur la répartition de la prospérité parmi les divers groupes de la population. D'après les statistiques les plus récentes de l'*Annuaire du*

Canada pour 1926, les capitaux engagés dans l'industrie manufacturière sont de $3,538,813,460; la valeur nette des produits, de $1,256,643,901, et l'ensemble des salaires, de $420,269,496. La proportion des salaires à la valeur ajoutée du fait de la fabrication est de 33.4 p. 100. Lorsque le travailleur ne touche que le tiers de la plus-value qui est le fruit de son labeur, je ne m'étonne guère de ce que les autres catégories qui encaissent les deux autres tiers se réjouissent de cette grande prospérité. A combien se monte le tiers pour chaque salarié? Le salaire annuel n'est que de $972, ou en chiffre ronds, $81 par mois, soit $20 par semaine. Je le demande; comment un individu peut-il, avec ce montant, subsister et mener un genre de vie convenable, et comment la prospérité peut-elle être générale au pays lorsque le pouvoir d'achat de la masse des travailleurs est faible à ce point? Je n'entends pas dire que la politique y soit pour quelque chose. Il serait ridicule de la part du chef du Gouvernement ou du chef de l'opposition de prétendre pareille chose. Nous ne pouvons voir en cela qu'une manifestation des grandes lois économiques en jeu. Il nous est venu dernièrement du bureau de recensement du département du commerce des Etats-Unis un bulletin portant sur une étude de toutes les branches de l'industrie américaine. Le bulletin fait ressortir l'allure alarmante à laquelle cette industrie se centralise; que le nombre des travailleurs va diminuant, alors que le rendement et les bénéfices des industriels vont s'augmentant dans des proportions gigantesques. On me permettra de citer un court alinéa de ce bulletin:

Les faits saillants que comportent le bulletin portent sur l'augmentation du rendement, la diminution du nombre de travailleurs salariés et l'augmentation de la force motrice.

Si nous voulons nous faire une idée de ce que signifient les salaires inférieurs pour la population en général on ne saurait mieux faire que de rappeler ce que disait l'autre jour le député de Hull à la législature provinciale de Québec. D'après les comptes rendus, il disait:

Les journaliers de Hull ne touchaient que 25 cents de l'heure ou $2.50 par jour pour dix heures de travail, et chômaient souvent au cours de l'année; la plupart d'entre eux avaient huit, dix ou douze enfants, et bien souvent un plus grand nombre, à la maison. Comment un homme pouvait-il les faire vivre avec $400 par année, soit tout ce qui lui restait après avoir payé sa pension et avoir contribué, même dans une faible mesure, à l'église et aux bonnes œuvres.

Hier, en parlant de l'amélioration dans la situation ouvrière au pays, le premier ministre a cité certaines paroles du premier ministre d'Ontario qui se refusait à croire qu'il y avait du chômage dans sa province. A mon sens, le premier ministre n'était pas très juste, puisqu'il a reçu dernièrement une lettre du premier ministre Bracken de ma province du Manitoba, dans laquelle est indiqué l'état de choses très grave dû au chômage et où l'on demande au gouvernement fédéral de prendre à sa charge une partie des secours aux sans-travail. Le 14 décembre, le comité de la chambre provinciale du Manitoba, chargé de s'enquérir du chômage, écrivait ce qui suit dans son rapport:

En 1927, durant les sept premiers jours de décembre, 708 hommes ont demandé un emploi au bureau de placement, comparativement à 466, pour la période correspondante de l'an dernier. Il y a aussi augmentation du nombre de ceux qui demandent des secours de chômage à l'assistance publique de Winnipeg, 108 familles se trouvant dans ce cas le 7 décembre 1927, alors qu'il n'y en avait pas la moitié de ce nombre l'an dernier. Les employés du bureau de placement évaluent à 1,000 le nombre des ouvriers immédiatement disponibles s'ils trouvaient du travail et que ce nombre s'accroît chaque jour parce que beaucoup d'hommes viennent à Winnipeg dans l'espoir de trouver à s'employer dans l'exploitation de Flin-Flon.

Et ceci:

Le gouvernement fédéral est chargé de surveiller l'entrée des immigrants. Il semble donc raisonnable de demander que ce gouvernement défraie une partie du coût des secours rendus nécessaires par le chômage dû à l'immigration.

On nous dit qu'il y a "une augmentation substantielle du nombre des immigrants britanniques". Je désire lire un paragraphe caractéristique au sujet de l'immigrant britannique.

N'ayant ni emploi ni argent et seulement quelques vêtements usés jusqu'à la corde pour le garantir du froid mordant et de la basse température, Stanley Hornsby, jeune homme donnant comme adresse la "mère patrie", a comparu devant le tribunal de police de Saint-Boniface ce matin, sous l'accusation de vagabondage et il a demandé au magistrat de l'envoyer en prison.

Ce fait se passait le 15 décembre, le lendemain du jour où le comité provincial avait présenté son rapport sur le chômage et il indique l'importance qu'a le chômage sur la vie de nos citoyens.

Par ailleurs, le discours du trône souligne la prospérité de certaines classes de la population. Il mentionne "l'augmentation des recettes des chemins de fer". A ce sujet, je fais remarquer que le passage suivant a paru dans les journaux quotidiens:

Les directeurs du chemin de fer du Pacifique-Canadien ont décidé aujourd'hui d'offrir aux actionnaires inscrits le 19 août, à raison d'une action pour huit de celles qu'ils possèdent, $32,500,000 d'actions ordinaires à $150 chacune.

Je lis le commentaire suivant dans un de nos journaux travaillistes:

La seule explication satisfaisante est que le Pacifique-Canadien augmente son capital d'un huitième afin de pouvoir diviser l'excédent de profits accumulé et d'empêcher que ces excédents ne s'accumulent à l'avenir de façon à être cause d'une accusation d'extortion et d'une demande de diminution des prix de transport. Et pendant ce temps la commission des chemins de fer s'amuse à des détails insignifiants tels que les traverses à niveau.

De crainte qu'on ne prenne ces phrases pour une affirmation exagérée d'un journal travailliste radical, qu'on me permette de citer un passage d'une lettre d'un excellent ami libéral, avocat à Winnipeg, sur ce sujet. Il y est dit:

Les sociétés exploitant des services d'utilité publique ne devraient pas partager avantageusement parmi leurs actionnaires leurs émissions d'actions. On devrait les forcer à vendre leurs nouvelles actions au public en général et au meilleur prix possible, autrement les administrateurs de ces sociétés ont tout le bénéfice de la vente de ces émissions.

Je me demande pourquoi le Gouvernement ne peut pas faire adopter une loi qui s'inspirerait de cette idée.

Le discours du trône nous apprend qu'on établira des "relations commerciales plus avantageuses entre le Canada et certains pays étrangers". J'espère que le Gouvernement saisira la première occasion d'expliquer à la Chambre pourquoi il a rompu les relations avec la Russie. On n'a pas accusé les représentants des Soviets au Canada de menées répréhensibles. Dans une déclaration remise aux journaux, le premier ministre a nié de telles accusations. Qu'on me permette de lire ce commentaire du *Manchester Guardian* sur la décision du gouvernement anglais de rompre les relations avec la Russie:

Le commerce britannique peut-il en bénéficier? Bien au contraire. L'Europe en général sera-t-elle plus calme à la suite de cet élargissement du fossé qui sépare la Grande-Bretagne de la Russie? Certes non.

Et encore ceci:

On doit se demander qui, de nous ou de la Russie, a le plus souffert des guerres d'intervention après l'armistice. Si nous voulons maintenant tenter dans le domaine économique ce que nous n'avons pu réaliser par la force des armes, les conséquences seront probablement aussi coûteuses pour nous, pour la Russie et pour la paix de l'Europe.

Pourquoi le gouvernement libéral du Canada lierait-il son sort à celui du parti conservateur anglais?

Le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) est à son siège. Je désire lui présenter un avis au sujet du chemin de fer de la baie d'Hudson. En passant, je me permets de le féliciter de la promptitude avec laquelle il a confié à des gens compétents le soin d'étudier la question des têtes de ligne de ce réseau. Parmi les immigrants les plus respectés de l'Ouest, figurent les Islandais, venus au Canada il y a plus de cinquante ans. Certains d'entre nous ne se rappellent peut-être pas que la prétention de ce peuple à la véritable découverte de l'Amérique, à l'époque où Leif Ericson traversa l'Atlantique, est en réalité assez bien établie. Dans deux ans, le peuple islandais se propose de célébrer le millième anniversaire de l'établissement en Islande des institutions parlementaires à la moderne. Un grand nombre retourneront dans leur pays pour participer à ces fêtes. Si le ministre m'en croyait, ne fût-ce que dans un but de publicité, il offrirait d'envoyer une députation de ces gens en Islande, à bord d'un navire de la marine commerciale, par voie de Fort-Churchill. Comme disent les journalistes, cela mettrait certes Fort-Churchill en évidence sur la carte.

Nous apprenons que les ministres "continuent leurs négociations avec les provinces des prairies, en vue de réintégrer celles-ci dans la possession de leurs ressources naturelles". Je ne saurais dire que ce soit là précisément du nouveau. En fait, j'ai peur que si les négociations se prolongent encore beaucoup, il ne reste rien à rétrocéder. Sans plaisanterie, nous risquons de nous dépouiller de nos grandes ressources naturelles du nord, et j'espère qu'au moment opportun, le ministère nous révélera au juste pourquoi le syndicat Whitney a été dispensé de toute redevance durant vingt ans. Je relève l'entrefilet suivant sur cette question, paru dans la *Canadian Mining Reporter*:

La chose est mauvaise en principe. Ce n'est pas parce que la concession de Flin-Flon est faite à des capitalistes étrangers. L'affaire exhalerait une aussi mauvaise odeur si un groupe financier purement canadien recevait pareil cadeau sur un plateau. Ce que nous condamnons, c'est l'abandon de notre héritage canadien à qui que ce soit par le gouvernement.

Nous abordons ici vraiment la question plus étendue de la disposition des ressources naturelles. Dans cette même région septentrionale, nous possédons les chutes de White Mud. A mon sens, la maîtrise de la force hydraulique des chutes White Mud est une question aussi importante que celle qui se posa l'an dernier relativement au projet de canalisation de la baie Géorgienne. Pourquoi aliéner ces ressources aussi inconsidérément? L'autre jour, je suis tombé sur un article de *Nation Business*, livraison d'octobre, intitulé: "Pourquoi nos fabriques s'établissent outre-frontière". L'auteur est M. Floyd S. Chambers, directeur du *Financial Post*, de Toronto. Il mentionnait les 1,400 succursales de fabriques américaines au Ca-

nada, et ajoutait que les Américains ont placé trois milliards et cent mille dollars au Canada, ce qui représente une hypothèque de 12 p. c. sur notre richesse nationale entière. Si le douzième de notre richesse nationale est déjà hypothéqué au profit des Américains, nous constaterons avant longtemps les conséquences néfastes de la pratique de s'enrichir en toute hâte, qui caractérise quelques-uns de nos hommes d'affaires d'aujourd'hui.

A la dernière réunion annuelle de l'Association des fabricants canadiens, dans un discours sur les ressources du Canada, M. Cyril T. Young étala une grande carte du Canada décorée de l'Union Jack. Il s'écria de façon dramatique: "Puisse l'Union Jack flotter longtemps!" Comme de raison, on applaudit. Paroles ronflantes, mais j'attire l'attention sur la très rapide acquisition de nos ressources par les Américains. Le bois de pâte, les mines, le pétrole, les forces hydrauliques tombent entre les mains de l'étranger. Quelque jour, avec votre permission, j'exhiberai dans cette enceinte une carte coloriée sur laquelle les industries dominées par les Américains seront marquées des couleurs étoilées. A marquer ainsi le pays entier, il y aurait à peine assez de place pour l'Union Jack, et encore moins pour le drapeau canadien, si nous en avions un. Ne nous payons pas de mots en disant que parce que nous vivons au nord du quarante-neuvième degré, nous sommes les maîtres ici. La domination économique et les considérations économiques sont plus importantes que la domination politique et les considérations politiques. L'été dernier, j'ai passé un mois dans une ville minière dans les montagnes. Je soupais un soir chez un mineur, quand un sifflet résonna. Trois coups, je crois, traversèrent la vallée, et le mineur dit: "Cela signifie: pas d'ouvrage pour demain." Il n'y pouvait rien. Et qui lui annonçait qu'il chômerait le lendemain? La compagnie, comme de raison, une compagnie américaine dont les actionnaires demeurent et dont le bureau de direction siège à Philadelphie. Mes honorables amis albertains qui m'entourent tiennent fort à ce que nous adoptions la politique d'acheter et de consommer le charbon canadien.

M. GARLAND (Bow-River): Très bien! très bien!

M. WOODSWORTH: Et à mon honorable ami de Bow-River (M. Garland) qui s'écrie: Très bien! très bien! je dis: Examinons la chose de près. Quand je le fais, il m'est impossible de m'enthousiasmer beaucoup pour l'achat de la houille extraite en Alberta, si les dividendes s'en vont dans les poches des directeurs des mines en Pennsylvanie.

M. BOURASSA: Très bien!

[M. Woodsworth.]

M. GARLAND (Bow-River): Très bien! très bien!

M. WOODSWORTH: C'est une question qu'il faudra examiner un jour. Le chef de l'opposition nous prévient de ne pas "vendre notre héritage". Je suis de son avis, mais devons-nous tourner nos regards vers mon honorable ami pour être délivrés du contrôle de ces grandes compagnies, qui sont en très grande partie américaine? J'approuve les sentiments manifestés par le chef de l'opposition à la convention conservatrice ainsi qu'à l'ouverture de la présente session. Je lui rends hommage d'avoir renoncé à son poste de dictateur... (*Protestations*). Son poste de directeur.

Un MEMBRE: N'y changez rien.

M. WOODSWORTH: Après tout, de légères méprises ne sont pas si graves que cela parfois. Je me rappelle que le chef de l'opposition a fait partie du conseil de direction de la Canadian General Electric Company, laquelle me dit-on, est contrôlée par la General Electric Company des Etats-Unis; il a été également administrateur de la banque Royale du Canada, de la Metropolitan Life Insurance Company, une compagnie américaine; de la Canadian International Paper Company, laquelle, me dit-on, est une filiale de la International Paper Company des Etats-Unis et qu'au dire d'une publication américaine *The Trend of the Market*, contrôle la Canadian Hydro Electric Corporation, récemment constituée. De plus, le leader de l'opposition a fait partie du conseil de direction de l'Imperial Oil Company, alliée de très près avec le trust de la Standard Oil et, c'est un fait notoire, pendant des années il a été l'avocat du chemin de fer du Pacifique-Canadien. Je suis heureux de constater que mon honorable ami s'est démis de ses fonctions d'administrateur de toutes ces grandes compagnies; cependant, vu qu'il affectionne parfois de citer les Saintes Ecritures, je ne puis résister au désir de rappeler pour son bénéfice ce passage de la bible qui est ainsi conçu:

Un nègre changera-t-il sa peau, un léopard ses taches?

J'éprouve quelque hésitation à compléter la citation. Voici:

Alors vous pourrez aussi faire le bien, vous qui êtes appris à mal faire.

Avant la convention de Winnipeg, cela m'intéressait de lire les pronostics que l'on faisait un peu partout quant au choix du chef du parti conservateur. Dans son numéro du 10 août dernier, le *MacLean's Magazine* a publié

un article intitulé: "Qui sera le Moïse du parti tory?" L'article était ainsi conçu:

On peut avec assez de sécurité augurer que le nom de Cahan sera proposé par les capitalistes dont le champ d'action habituel est la rue Saint-Jacques, à Montréal. La nécessité s'impose de proposer le nom d'un chef de Québec quand ce ne serait que pour souligner d'une façon frappante l'apparent transfert de cet appui à quelque autre candidat.

Et un peu plus loin l'article ajoute:

Il y a lieu d'augurer que les forces alignées derrière Cahan passeront à Bennett au moment voulu.

L'hon. M. BENNETT: Les choses ne se sont pas passées de cette façon-là.

M. WOODSWORTH: Vu que le discours du trône nous fait prévoir un si petit nombre de mesures législatives, je désire suggérer quelques-unes des réformes qui auraient dû être inscrites au programme à mon humble avis. La Chambre ne se rend peut-être guère compte quelles sont les obligations que le Canada a assumées sous le régime de l'article du traité de paix concernant la main-d'œuvre et des conventions de Washington. J'ai sous la main en ce moment un mémoire très intéressant publié sous les auspices du ministère du Travail et indiquant jusqu'à quel point nos lois existantes font face à nos obligations. Le document en question fait plutôt preuve de naïveté. Je désire citer quelques passages à titre d'exemples.

Après avoir fait allusion à la journée de huit heures et à la semaine de quarante-huit heures, je relève le commentaire qui suit:

Ce sont les provinces qui sont premièrement investies du droit de légiférer en cette matière.

Et ainsi de suite relativement à un certain nombre d'autres dispositions.

On fait également allusion aux personnes qui travaillent pour le compte du Gouvernement du Canada. De ce chef le Canada admet sa propre responsabilité. Et le mémoire déclare purement et simplement:

La convention est partiellement observée.

Il y a une autre disposition concernant les arrangements conclus mutuellement entre les membres qui ont institué des systèmes d'assurance contre le chômage. Le mémoire dit:

Cette clause ne s'applique pas au Canada vu que ce pays n'a pas établi de système d'assurance contre le chômage.

C'est un moyen très facile de tourner la difficulté. Plus loin, je relève une disposition concernant la prohibition du travail de nuit pour les femmes. Le commentaire qui suit est tout simplement délicieux:

Les lois provinciales varient quant à la longueur de la période nocturne durant laquelle cette catégorie de travailleurs est exemptée.

Un MEMBRE: De quel genre de travail s'agit-il?

M. WOODSWORTH: Le travail de nuit pour les femmes. Plus loin, on fait allusion au repos hebdomadaire dans les entreprises industrielles. Nous voilà enfin dans le domaine strict de la juridiction fédérale. On l'admet, "puisqu'il s'agit d'une juridiction ayant trait à la loi criminelle". Or, qu'est-ce que dit le mémoire?

Cela est prévu par les dispositions de la loi du dimanche.

Eh bien! monsieur l'Orateur, pour employer une expression populaire: "Cela prête à rire." Pouvons-nous oublier qu'il y a au Canada de forts groupes de travailleurs qui travaillent encore douze heures par jour; ils ont un jour de repos par quinzaine, c'est vrai, mais ils le gagnent par un travail consécutif de vingt-quatre heures. Pourtant, on nous dit que le "Lord's Day Act"—j'ai failli faire un autre lapsus et dire "Lord's Day Alliance Act"—remplit ces conditions qui font partie d'un traité solennel.

Puis il y a une clause pour interdire l'usage du blanc de céruse dans la peinture. Le mémoire dit ceci:

Dans la limite de la juridiction provinciale . . . . aucune loi.

Pourquoi cela n'entre-t-il pas dans le cadre du code pénal? Si d'intoxication par le blanc de céruse porte atteinte au bien-être et même à la vie des individus, pourquoi ne pas faire de son emploi un crime, comme cela a été fait, si je comprends bien, dans d'autres pays? Ensuite il y a une clause relative aux indemnités ouvrières et à l'égalité de traitement pour les nationaux et les ouvriers étrangers. Ecoutez bien ce que dit le mémoire à ce sujet:

La coutume varie suivant les provinces. . . Dans l'Ontario et le Manitoba, les habitants des pays ennemis pendant la grande guerre n'ont pas droit à l'indemnité.

Cela malgré les engagements solennels que nous avons pris envers les pays ennemis.

M. GARLAND (Bow-River): Qui dit tout cela? Nous avons manqué le commencement.

M. WOODSWORTH: Je croyais avoir bien expliqué que ces clauses sont incluses dans le traité de Versailles et que je citais un mémoire publié par le département du Travail, indiquant que nos différents points du traité ne sont pas compris dans notre législation.

Le traité de Versailles contient une disposition au sujet de l'assurance obligatoire contre la maladie. La note du département du Travail dit franchement:

Il n'y a aucune loi à ce sujet au Canada.

A ce propos on me permettra de dire que mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Heaps) demande, cette année, à la Chambre, de désigner au moins un comité pour étudier cette question et pour voir ce qu'il est possible de faire pour commencer. Quant à l'assurance-chômage pour les marins, voici tout ce que la note dit:

Aucune loi.

Ensuite vient l'élimination du chômage dans l'agriculture. J'aurais pensé que cela se rapportait à la protection des moissonneurs. Aucunement, car tout ce que la note nous dit sur ce chapitre, c'est que nous avons:

L'établissement agricole provincial et privé.

Quelle plaisanterie! M. Bryce M. Stewart, dans un récent ouvrage relatif à cette législation ouvrière du Canada, s'exprime en ces termes:

En fait de ratification proprement dite le Canada occupe le bas de l'échelle, bien qu'il soit coté comme un des principaux pays agricoles et le sixième pays industriel dans la Société des nations. Quoique certaines provinces aient reconnu dans leurs lois quelques-unes des conventions et les aient même dépassées dans certains cas, aucune d'elles ne les a toutes ratifiées, et il n'y a pas non plus une seule convention qui ait été ratifiée par toutes les provinces.

Evidemment on donne comme excuse la division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux; mais permettez-moi, monsieur l'Orateur, de citer une opinion à propos d'un sujet tout différent. La Royal Securities Corporation condamne l'inaction du gouvernement fédéral américain au sujet du détournement des eaux à Chicago qu'elle qualifie ainsi:

Une violation flagrante des principes reconnus par la loi internationale et qui sont fondés sur la simple justice.

Je prétends que ce jugement prononcé à l'égard des Etats-Unis relativement au détournement des eaux s'applique aussi bien au Canada dans cette question de ratification des clauses du traité de Versailles ayant trait au travail:

Le gouvernement fédéral en continuant de se montrer incapable de résoudre cette question...

Celle du détournement des eaux.

...indique d'une façon significative sa faiblesse et offre un avertissement à ceux qui se fient sur les engagements pris dans les traités, lorsque ces engagements viennent par hasard en conflit avec les intérêts des états pris individuellement.

N'avons-nous donc aucun sens de l'honneur au Canada que nous n'avons pour ainsi dire fait aucun effort pour remplir ces engagements on ne peut plus solennels?

M. BOURASSA: L'honorable député veut-il me permettre? Tient-il compte de cette déclaration faite par un des signataires du traité,

[M. Woodsworth.]

disant qu'une heure avant de signer ils n'avaient pas encore vu le document?

M. GARLAND (Bow-River): Cela aurait-il fait une différence?

M. WOODSWORTH: Je ne sais si cela aurait fait une différence.

M. BOURASSA: Peut-être bien au point de vue de l'engagement moral.

M. WOODSWORTH: L'honorable député de Labelle admettra que nous avons certaines responsabilités, et que, si une nation prend sur elle de signer un traité, elle est certainement tenue de voir à ce qu'on s'y conforme.

M. GARLAND (Bow-River): Mais n'est-il pas vrai que l'on peut fort bien répondre à la question de l'honorable député de Labelle en disant que le traité n'a pas été répudié depuis le temps déjà lointain qu'il a été signé?

M. WOODSWORTH: C'est possible. J'étais bien content de voir que la convention conservatrice de Winnipeg s'est engagée à exécuter le traité. Je ne puis voir où est la difficulté. Le premier ministre a écrit un livre sur l'humanité et l'industrie. Il favorise l'exécution de ces obligations; les conservateurs aussi; pourquoi ne pourrions-nous, alors, voir à ce que le traité soit exécuté en entier?

J'aurais voulu avoir le temps d'attirer l'attention de la Chambre sur d'autres lois sociales qui se font trop attendre. La loi de pension pour les vieillards, par exemple, qui a été adoptée dans cette Chambre à la dernière session, accordait une pension à certaines classes de personnes âgées de soixante-dix ans et plus. Je ferai remarquer que les compagnies de chemins de fer congédient leurs employés à l'âge de soixante-cinq ans. Il me semble que si les hommes sont renvoyés à cet âge, des mesures devraient être prises pour en prendre soin jusqu'à ce qu'ils atteignent soixante-dix ans. Puis-je signaler à cette Chambre qu'elle a adopté une résolution il y a quelques années déclarant que les forçats devraient être payés pour leur travail, et que dans le cas d'hommes mariés l'argent devrait être remis à leur famille. D'après ce que j'ai pu apprendre, le département de la Justice n'a pas donné suite à cette résolution; en fait, nous voyons la situation plutôt irrégulière du surintendant des pénitenciers demandant en grâce que l'on agisse dans ce sens. Il a dit dans son rapport:

Tenir des hommes forcément inoccupés n'est pas seulement inhumain, mais dans une institution à l'étranger où on en a fait l'expérience, plus de 13 p. 100 des malheureux prisonniers perdirent la raison au bout d'un an.

Au sujet du Canada, il dit:

Seulement un dixième du travail possible est fait. Le gouvernement dépense des milliers de dollars par année pour des ameublements et des équipements de diverses sortes, dont une partie pourrait être facilement faite dans les pénitenciers.

Il me semble que lorsque nous avons, pendant deux années de suite, pris la peine de débattre cette question sur le parquet de la Chambre, et après avoir, en définitive, adopté une résolution, cette question ne devrait pas être négligée ainsi.

M. BOURASSA: Mon honorable ami doit se rappeler que plusieurs organisations ouvrières ont malheureusement, depuis plusieurs années, adopté des résolutions pétitionnant le Gouvernement contre tout travail dans les pénitenciers. Nous sommes obligés de faire face à cette situation.

M. WOODSWORTH: Oui, mais je ferai remarquer que le but était simplement d'empêcher que le travail des prisons vînt faire concurrence au travail libre. Je puis dire que les ouvriers verraient avec plaisir nos prisonniers faire certains genres de travail qui peut être fait dans nos prisons, travail qui est nécessaire dans ce pays.

Maintenant, monsieur l'Orateur, comme les autres membres, j'ai gardé un œil sur ma montre et je constate que le temps qui m'est alloué est presque expiré. J'aurais aimé à discuter les grandes questions internationales auxquelles nous sommes de plus en plus mêlées; malheureusement le temps me manque. Je me contenterai de signaler à la Chambre la résolution qui sera insérée dans l'Ordre du jour par mon collègue de Calgary-Est (M. Adshead), dans laquelle il est dit:

...que le gouvernement du Canada devrait discuter avec le gouvernement de la Grande-Bretagne l'opportunité pour le Canada d'accepter l'article 36 des statuts de la Cour de justice internationale permanente stipulant l'arbitrage obligatoire dans les différends internationaux.

Vu l'antipathie qui se manifeste dans certaines parties des Etats-Unis contre la Grande-Bretagne et le sentiment semblable qui existe dans certaines parties de la Grande-Bretagne contre les Etats-Unis,—sentiment exprimé peut-être par des individus plutôt responsables, mais qui n'est pas moins réel et dont on doit tenir compte,—je ne crois pas que l'on doive laisser la situation actuelle suivre son cours librement. J'imagine qu'une déclaration de la part du Canada visant à une meilleure harmonie dans les affaires du monde et une acceptation franche du principe d'arbitrage feraient beaucoup pour sauvegarder la situation internationale.

L'hon. M. GUTHRIE: Je prends la parole pour faire quelques observations dans ce débat plus ou moins régulier, surtout lorsque rien n'a été proposé dans le genre d'un amendement au discours du trône. On n'a qu'à lire le discours prononcé dans le Parlement par Son Excellence le Gouverneur général pour se rendre compte qu'il est plutôt une propagande politique qu'un document parlementaire sérieux. En théorie, Son Excellence doit, dans le discours du trône, dire au Parlement pourquoi il est convoqué, et il convient très bien de mentionner dans ce discours toute question nationale ou internationale survenue depuis la prorogation. Or, je prétends que dans le cas actuel le premier ministre (M. Mackenzie King), qui est personnellement responsable de chaque mot du discours du trône, est allé plus loin que de raison dans sa tentative de se flatter lui-même et son cabinet dans chaque paragraphe de ce document. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons aucune objection à ce qu'il proclame en termes convenables la prospérité dont le pays jouit évidemment en ce moment. Mais le premier ministre veut en attribuer le mérite à lui-même et à son cabinet, tandis que de notre côté nous sommes portés à attribuer l'heureux état de choses actuel à la vigueur, à l'intelligence et à l'esprit d'initiative du peuple canadien. D'un bout à l'autre le discours du trône n'est qu'une chronique des événements de l'année précédente que tous les membres de la Chambre connaissent, choses qui n'ont aucunement besoin d'être répétées et qui sont absolument déplacées dans un document officiel comme celui-ci. Je ne m'étonne pas que l'un des principaux journaux de cette ville ait jugé à propos d'attirer l'attention du public à ce sujet dans un article de fond.

Il y a bien dans le discours du trône une couple d'indications relatives à des projets de loi. On nous informe que deux ministères du Gouvernement vont être fusionnés. Il convient de mentionner cela dans le discours du trône, car c'est un projet de loi qu'on a en vue. On nous y apprend qu'un projet de loi sera présenté relativement aux recherches scientifiques; voici encore une chose qui est à sa place dans le discours du trône. Je crois aussi me rappeler qu'on y parle de nouveaux accords commerciaux projetés. Mais tout le reste du document n'est qu'une tentative d'exposer devant le pays les agissements réels ou non des ministres qui président aux divers départements du Gouvernement. On y annonce solennellement que le Gouvernement étudie la question de rétrocéder aux trois provinces centrales leurs ressources naturelles, question que le Gouvernement étudie depuis 1922 ou 1923. On y déclare aussi solennellement que les ministres sont à étudier la question de rendre à la Colombie-Anglaise les

terres de la zone ferroviaire, encore une chose qu'ils étudient depuis deux ou trois ans. Qu'importe le temps qu'ils passent à étudier ces questions. Ce que nous demandons et ce que nous attendons d'eux, ce sont des actes là-dessus. Il n'y a aucune indication qu'on ait agi, et l'on peut présumer, je suppose, que ces ministres vont continuer à étudier ces questions d'une importance pressante; et quand le Parlement se réunira l'an prochain, je serai, pour ma part, bien surpris si le Gouvernement n'est pas encore occupé à l'étude de ces questions.

Nous devons cependant prendre le programme tel qu'il nous est présenté. Le débat sur l'adresse s'est écarté assez loin du texte du discours du trône et j'entends ne traiter qu'une couple de questions qui ont été soulevées dans cette discussion. Une de ces questions, la plus importante à mon avis, est celle des finances du Dominion. Elle a été soulevée à dessein par mon honorable ami le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) dans le but de bien imposer à l'attention du Gouvernement et du ministre des Finances la nécessité absolue de prendre dès maintenant, au cours de la présente session, les mesures qu'il faut pour accomplir un jour l'extinction de la dette publique du Canada. Cette question a été soulevée ici durant la dernière session dans un très bon discours par mon honorable ami de Toronto-Centre-Est (M. Matthews). Nous la posons de nouveau à l'ouverture de cette session, et autant qu'une opposition puisse insister et exiger, nous nous proposons d'insister auprès du Gouvernement et d'exiger qu'il formule quelque projet bien défini en vue d'éteindre la dette du Canada dans un délai raisonnable.

Le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) possède tous les renseignements sur cette question. Des autorités en matière de finances l'ont discutée dans tout le Canada et ont présenté des rapports à ce sujet. Ce n'est pas un problème très difficile à régler, et si le ministre des Finances veut y mettre un peu de courage, il peut élaborer un projet permettant d'éteindre la dette du Canada d'ici à quarante ou cinquante ans sans causer d'inconvénients ou de crises graves aux finances du pays. La province d'Ontario a adopté un projet, il y a cinq ou six ans, quand le ministère actuel est entré en fonction dans cette province, il a eu à faire face à une situation financière très grave. Il fallait faire quelque chose. On fit venir des experts, des propositions furent faites, un projet fut élaboré, et nous voyons aujourd'hui ce gouvernement mettre de côté chaque année une somme suffisante pour éteindre toute la dette de cette province dans une trentaine d'années, je crois; et ce système a fonctionné jusqu'ici sans inconvénient. Je prétends qu'on devrait faire de même ici. Autant qu'il nous est possible de le faire, nous voulons imposer cette question à l'attention du Gouvernement, et autant qu'une opposition puisse le faire, nous lui demandons avec insistance de faire quelque chose à cette session, en vue de l'extinction de la dette publique.

On n'a qu'à examiner les comptes publics et les états financiers publiés de temps en temps par le premier ministre et le ministre des Finances pour comprendre que la question de la dette du pays n'a pas été résolue d'une manière tout à fait satisfaisante. L'on nous répète sur les tribunes politiques et dans cette Chambre que des remboursements considérables ont été effectués en telle ou telle occasion. Les journaux font grand état de ces déclarations et tout le monde est porté à se réjouir de la diminution considérable de la dette publique. Mais, si l'on examine les comptes publics, l'on n'est pas du tout satisfait. Sait-on au Canada que la dette consolidée et réelle du pays, c'est-à-dire les sommes que nous devrons payer à nos créanciers et pour lesquelles on a émis des obligations signées par le ministre des Finances, a augmenté de 20 millions depuis que le gouvernement King est au pouvoir? Je tire ces chiffres de la *Gazette du Canada* du 31 décembre dernier et ils sont exacts. La dette consolidée du Canada, pour laquelle nous avons émis des obligations, était de $2,443,228,000 au premier de l'an, soit vingt-deux millions de plus que le jour où le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Le premier ministre a annoncé hier en discutant la situation financière du Canada, aux applaudissements de ses amis, qu'en 1925-1926 nous avons racheté des obligations du Canada pour une somme de 20 millions; en 1926-1927, pour 43 millions; en 1927-1928, pour des sommes de 29 millions, 8 millions et 18 millions, soit un total de 118 millions. D'autre part nous trouvons que la dette consolidée du Dominion a augmenté de quelque vingt millions depuis l'avènement du ministère actuel.

Voici l'explication de cette situation: en 1921, quand le ministère actuel entra en fonctions, le ministère des Finances avait pour habitude de combler les déficits des chemins de fer et de les porter au compte de la dette nationale. Pendant les deux premières années qui suivirent la défaite du gouvernement Meighen, M. Fielding, alors ministre des Finances, fit la même chose; lorsqu'il y avait des déficits de chemins de fer à combler, le ministre s'adressait au Trésor, les payait en argent et portait la somme au compte de la dette du Canada. Mais M. Fielding disparut de la scène et un autre ministre lui succéda, qui

adopta un autre système. Ce nouveau système n'est pas mauvais. L'on décida que dorénavant tous les déboursés et les déficits relatifs à l'administration des chemins de fer seraient portés au compte de ces derniers et non pas à celui de la dette nationale. Au lieu d'accuser des déficits pour les années 1923, 1924 et 1925, comme on le faisait auparavant, le Gouvernement a pu montrer des surplus parce qu'il portait les déficits des chemins de fer au compte de ces derniers au lieu de les inclure dans la dette nationale. Comment a-t-on pu trouver l'argent pour les chemins de fer, se demandera-t-on? Autrefois, l'on faisait une émission d'obligations du gouvernement canadien et l'on portait le montant au compte de la dette publique. Mais, d'après le nouveau système, l'on émet des obligations des chemins de fer et, au lieu de les signer, le ministre des Finances les endosse et en garantit le paiement, tout en les portant au compte des chemins de fer nationaux. Voilà comment l'on peut montrer un surplus. Que deviennent alors les 65 millions d'obligations émises par les chemins de fer au cours de l'an dernier et garanties par le Canada et dont la somme dépasse beaucoup celle des rachats? Autrefois et sous l'administration de M. Fielding, ces obligations auraient été portées au compte de la dette nationale. D'après notre nouvelle comptabilité, elles sont débitées aux chemins de fer nationaux. Le pays les garantit et sera en définitive appelé à les payer.

Envisageons maintenant la question sous un autre aspect. Ces prétendues diminutions de la dette m'ont toujours intrigué, mais je l'ai encore été davantage par les discours du budget prononcés par le ministre actuel des Finances au cours des deux dernières années. Les chiffres mentionnés dans ses discours ne concordent pas avec ceux des comptes publics. Lesquels devons-nous accepter? Je m'en tiendrai ce soir aux chiffres des comptes publics du Canada, ou je constate que le 31 mars 1922—je suis généreux en accordant trois mois après l'avènement du Gouvernement actuel—la dette nette du Canada était de $2,422,000,000. D'après la *Gazette du Canada* du 31 décembre dernier, nous voyons que la dette du Canada était alors de $2, 281,000,000, soit une diminution apparente de 141 millions pendant ces cinq années. Mais il y a un revers à la médaille. Cet état n'est pas exact. Il peut le paraître à première vue, mais il ne saurait soutenir un examen approfondi. D'abord, en 1922, nous avions en circulation 241 millions de billets de banque du Dominion; ces billets de banque sont l'instrument d'échange du commerce de notre pays; ils sont un élément de notre passif tant qu'ils sont en circulation.

Le 31 décembre dernier, les billets échus du Dominion ne s'élevaient qu'à 193 millions de dollars. Des billets du Dominion au montant de 48 millions de dollars furent retirés de la circulation et détruits. C'est ce que l'on appelle recourir à la "crémation"; on les brûle et ainsi on se débarrasse de la dette de cette façon. En 1922, la valeur des billets en circulation était de 48 millions de dollars de plus; ce montant devrait être déduit de la diminution de la dette, portant la diminution nette à 93 millions de dollars, si je saisis bien la question, au lieu d'une diminution de 141 millions de dollars. Et après une administration de près de six ans, le montant entier de 93 millions de dollars est du à l'amélioration des recettes des Chemins de fer nationaux.

Il est un autre point sur lequel je ne partage pas les vues du premier ministre. Hier et aujourd'hui il s'est hautement vanté d'avoir réduit les impôts. Je ne saurais accepter ses déclarations et je m'efforcerai de m'appuyer, pour le contredire, sur les comptes publics du Canada déposés par le Gouvernement. Je soutiens que les impôts perçus parmi la population du pays au cours des derniers cinq ans sont de beaucoup plus considérables que ceux qui l'ont été durant les cinq autres antérieures par l'ancien ministère. Que faut-il considérer dans l'impôt? C'est le fardeau que la population a à porter. Il n'y a pas d'autre moyen de s'en rendre compte. Je ne puis retenir mon étonnement en entendant le premier ministre ou le ministre des Finances, comme il l'a sûrement prétendu au cours de la campagne dans Huron-Nord, dire que certains impôts ont été diminués. Car le Gouvernement n'est pas naïf au point de dire: Les impôts que nous avons fait disparaître sont ceux que nous avions décrétés. Il prétend avoir aboli la taxe sur les chèques. A son arrivée au pouvoir, cette taxe n'était que de 2c. par chèque, et il s'empressa de l'élever à deux dollars par chèque au maximum. L'année dernière, il la réduisit à 2c. pour les chèques au-dessus de dix dollars. C'est l'administration actuelle qui avait établi cette augmentation, et bien tard, après que la gauche l'en eût persuadé, le Gouvernement jugea à propos, au cours de la dernière session, de faire disparaître l'augmentation de la taxe et de la rétablir comme elle était à son arrivée au pouvoir.

Sur la tribune à Goderich, on s'est vanté d'avoir aboli l'impôt sur les reçus. Qui l'avait fait voter? D'abord on n'aurait jamais dû l'imposer. Il le fut en dépit de l'opposition des députés de la gauche. L'année dernière, après force arguments de notre part, le Gouvernement, avec répugnance, la fit disparaître, et il s'en vante comme d'un exploit.

Mes collègues doivent se rappeler la déclaration faite, hier, en cette Chambre par le

premier ministre au sujet de la taxe sur les ventes? Car, prétend-il, on l'a réduite de vingt pour cent. Vingt pour cent! Cela sonne bien à l'oreille. Mais quelle est la vérité? A l'arrivée du présent Gouvernement, il existait une taxe sur les ventes pour défrayer les dépenses extraordinaires de la guerre: c'était une mesure passagère. A combien s'élevait-elle? Pour le fabricant, elle était de 1½ pour 100; pour le commissionnaire de 1½ pour 100: ou 3 pour 100 en tout. Telle était la taxe à l'arrivée au pouvoir du ministère actuel, en 1921. Mais à peine eut-il pris les rênes qu'il commença à élever les taxes. Au cours de la première session, la taxe sur les ventes fut portée à 5 pour 100 au lieu de 3 pour 100, et à la session suivante elle s'éleva à 6 pour 100. Le Gouvernement découvrit qu'elle était si élevée qu'elle nuisait au commerce du pays et elle fut abaissée à 5 pour 100. Lors de la dernière session, avec beaucoup d'emphase et au milieu d'applaudissements, le ministre des Finances déclarait avec répugnance, "Je vais enlever 1 pour 100". Or déduire 1 pour 100 de 5 pour 100 représente la diminution de 20 pour 100 dont le premier ministre parlait hier. Avec cette diminution de 1 pour 100, la taxe sur les ventes reste aujourd'hui à 4 pour 100, mais à l'arrivée du Gouvernement au pouvoir, elle était de 3 pour 100. Cependant il ose, ici en Chambre et sur les tribunes électorales, se vanter d'avoir diminué la taxe sur les ventes. Pourquoi n'a-t-il pas suivi le conseil que lui donnait l'opposition l'année dernière? Nous nous sommes efforcés de le convaincre d'abolir entièrement cette taxe, et aujourd'hui, comme au cours de la présente session, si c'est en son pouvoir, l'opposition va réclamer avec instance que cette taxe soit abolie. L'année dernière nous sommes allés jusqu'à réclamer une mise aux voix de la question. Nous proposâmes, en cette Chambre, d'abolir cette taxe au moins pour le vêtement et la chaussure. Pensez-vous, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement allait condescendre à cela? Non. Tous ses partisans rejetèrent la proposition, qui eut l'appui de tous les députés de l'opposition. La taxe sur les ventes est restée aujourd'hui à 4 pour 100. Et quelle excuse donnait le ministre des Finances? "Oh, déclarait-il, abolir cette taxe serait pratiquement ruiner les détaillants dans le pays."

L'hon. M. ROBB: Parfaitement.

L'hon. M. GUTHRIE: Si le ministre des Finances, dans ce cas-ci et dans d'autres, avait un peu plus d'énergie, le Dominion du Canada et son commerce s'en trouveraient mieux. Mon honorable ami manque d'énergie, voilà. Il se contente de prendre ses aises et de laisser le département des Finances s'administrer pratiquement tout seul. Il faut là une certaine fermeté, un peu de nerf. Si l'honorable ministre en fait preuve et se décide à rappeler entièrement la taxe injuste de consommation, non seulement l'appui de cette Chambre mais l'approbation de neuf dixièmes de la population lui sont assurés.

L'hon. M. ROBB: Si je faisais cela, il me faudrait, moi ou un autre gouvernement plus tard, rembourser les vendeurs d'automobiles, comme nous avons dû le faire pour les remises consenties par sir Thomas White.

L'hon. M. GUTHRIE: Je crains que l'honorable ministre ne se fasse des montagnes. Il n'a qu'à le vouloir pour que cela se fasse. Et à propos du fardeau de l'impôt? Cette prétention de la diminution des impôts est si ridicule si dénuée de vérité qu'il faut la détruire.

Prenons les impôts prélevés sur les contribuables canadiens depuis cinq ans. L'impôt de douane d'abord. Je sais que tout le monde ne voit pas là une taxe, mais je l'inclus dans mon relevé pour les fins de ma démonstration.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami prétend-il que c'est là une taxe?

L'hon. M. GUTHRIE: Je ne me suis pas prononcé. Je dis que je la comprends dans mon relevé, de même que j'inclus la taxe de consommation, la taxe du timbre, l'impôt sur le revenu, et toutes les autres taxes imposées au contribuable canadien par ce gouvernement. Je groupe toutes ces taxes prélevées depuis cinq ans. Mon relevé, basé sur l'état déposé le 31 mars dernier n'embrasse pas toute l'année 1927. Eh bien, que constate-t-on? De 1922 au 31 mars 1927, ce gouvernement a prélevé en moyenne $387,780,000 d'impôts chaque année. L'addition des mêmes taxes prélevées durant les cinq années antérieures donne comme moyenne annuelle $348,500,000, soit $39,200,000 de moins chaque année, que la somme moyenne perçue par le gouvernement actuel, durant les cinq dernières années.

Qu'est-ce que cela représente comme fardeau pour la population du Canada? Nous ne connaissons pas le chiffre exact de notre population et je m'en rapporte à l'approximation fournie à cette Chambre par le ministre du Commerce, l'année dernière; relevé soigneusement préparé. Ce relevé indiquait une population de 9,390,000 âmes. D'après ces chiffres, il se trouve donc que la taxe prélevée depuis cinq ans représente $4.18 par unité, ou $20.90 par famille de cinq personnes au delà des contributions perçues durant les cinq années antérieures à l'existence de l'administration actuelle. Comment, en présence de ces chiffres extraits de ses propres documents, le

Gouvernement peut-il raisonnablement prétendre que la taxe a diminué? Voilà la moyenne des impôts, que doivent acquitter tout contribuable ordinaire, toute famille ordinaire, d'après l'estimation de la population préparée par le Gouvernement lui-même...

L'hon. M. ROBB: Mais mon honorable ami a trouvé plus commode d'ignorer l'augmentation de la dette dont il est lui-même responsable, à titre de ministre de 1915 à 1921.

L'hon. M. GUTHRIE: J'avais traité de la dette avant. Je conviens que durant cette période la dette s'est accrue, et, même, énormément. De fait, après la guerre, la dette s'est accrue presque autant que durant la guerre. En ce temps-là, nous avions, je suis heureux de le dire, un ministre des Finances qui ne manquait pas de courage.

J'ai extrait ma statistique des documents publics préparés par le Gouvernement. L'on peut la vérifier et me reprendre si je fais erreur, mais je ne crois pas m'être trompé. Que mes honorables amis de la droite se montrent un peu plus prudents dans leurs affirmations concernant les diminutions de taxes. Le très honorable premier ministre et le ministre des Finances eux-mêmes devraient y aller un peu plus en douceur, soit en Chambre soit à la tribune, au sujet des remboursements de la dette, quand nous savons devoir actuellement à nos créanciers vingt millions et quelque chose au delà de ce que nous leur devions avant l'avènement du Gouvernement actuel.

Je passe maintenant à un autre sujet, bien qu'il ne relève pas directement du discours du trône. On l'a discuté longuement en Chambre et au dehors il y a un an, à l'occasion du rapport de la conférence impériale de 1926. Ce qui s'est dit en cette Chambre depuis deux jours à propos de l'égalité ou de l'inégalité de notre statut par rapport à la Grande-Bretagne et aux autres dominions évoque nettement le débat de la dernière session sur le même sujet. Je ne vois pas qu'il y ait eu beaucoup de progrès dans l'intervalle. Je suis fort satisfait de la déclaration du premier ministre d'Angleterre, en cet édifice au mois d'août dernier, lorsqu'il a dit en présence de mon très honorable ami, le premier ministre qu'en ce qui concernait le Canada aucune restriction n'avait été imposée aux pouvoirs dont il jouit, et que rien de nouveau n'avait été ajouté. C'est une déclaration fort satisfaisante et fort laconique. Elle était l'interprétation de ma propre pensée touchant le document que nous appelons le rapport de la conférence impériale de 1926. Mais voici le point que mon chef et honorable ami a voulu faire observer: le premier ministre et ses collègues sont portés, en tout temps, à dire que cette égalité de statut, sur lequel nous fondons tous, je pense, de bonnes espérances, existe à l'heure actuelle. Comme mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a dit aujourd'hui, c'est un idéal que nous n'avons pas encore atteint. C'est là, je crois, une exacte interprétation de la situation, et tant qu'un comité d'experts n'aura pas préparé un rapport sur quelque méthode en vertu de laquelle certaines lois impériales peuvent être révoquées ou abrogées ou de quelque façon rendues inefficaces, l'égalité de statut ne peut être obtenue. Je ne suis mécontent de la situation actuelle sous aucun rapport, loin de là, mais, à mon sens, il est une autre question, et fort importante, qui ne peut jamais être résolue en faveur de l'égalité de statut. Je doute qu'une réelle égalité entre la mère patrie et les dominions puisse jamais être atteinte. Là où est la force, là où est la puissance, le pouvoir, sera la véritable source, la véritable tête de l'Etat.

M. CAHAN: Est-ce cela que vous appelleriez le fonctionnement?

L'hon. M. GUTHRIE: Ce peut être une fonction, comme le suggère mon honorable ami. C'est ce que j'avais à l'idée lorsque mon très honorable ami a lu aujourd'hui cet article particulier du rapport. Voici la question que j'ai à l'esprit: Touchant ce grave problème de la guerre et de la paix, peut-il y avoir jamais égalité de pouvoir? Serons-nous jamais en mesure, sous le régime de l'une quelconque de nos lois, de déclarer la guerre ou de signer la paix de notre propre chef? Pouvons-nous, en vertu de quelqu'une de nos lois, entraîner la mère patrie, les autres dominions et l'empire dans une guerre? Non, nous ne le pouvons pas. La métropole le peut-elle? Certainement. Une déclaration de guerre de sa part implique sur-le-champ notre propre Dominion de même que toutes les autres colonies autonomes, bien que ce puisse être contre notre désir et notre volonté. Cela ne nous aidera pas. Notre domaine est susceptible d'être attaqué, notre commerce d'être saisi ou détruit, et nos citoyens d'être faits prisonniers de guerre sans un seul geste de notre part. Dans ces circonstances pouvons-nous avoir réellement égalité? Je ne crois pas que personne l'ait jamais désiré. Pas moi. Je suis absolument satisfait de la situation que nous nous sommes acquise, et je ne pense pas que, durant notre génération, ou celle qui va suivre, le Canada soit jamais capable d'avoir cette égalité absolue, que proclament les journaux et les programmes politiques, position dont nous ne jouissons pas et dont nous ne bénéficierons jamais, je crois.

M. ADSHEAD: Mon honorable ami exprime-t-il l'opinion que le Canada n'aura jamais voix au chapitre en ce qui regarde la guerre?

L'hon. M. GUTHRIE: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que notre déclaration ne serait pas sur la même base que celle de la Grande-Bretagne.

On a beaucoup parlé du droit dont nous ne jouissons pas maintenant d'amender notre propre Constitution. J'avoue n'avoir aucune opinion bien définie à cet égard. Il serait bon, je pense, que ce pouvoir fût donné à notre pays. C'est un pouvoir ou un privilège dont bénéficient aujourd'hui presque toutes les colonies autonomes. Je ne veux pas dire par là que je consentirais à ce que cette prérogative d'amender notre Constitution fût accordée à ce Parlement seul. Mais, le pouvoir d'amender cette constitution devrait être donné à ce Parlement et aux neuf législatures provinciales. Toutefois, dans les circonstances, nous ne souffrons d'aucun désavantage sous ce rapport. Je suis absolument satisfait, et mon opinion a été confirmée par des conversations avec des hommes tels que M. Baldwin et autres: en aucun temps où le Parlement et les assemblées législatives des provinces s'entendront et demanderont un amendement de notre loi constitutionnelle, le parlement britannique n'hésitera pas à faire droit à notre demande. Mais, d'abord, il faut nous entendre sur ce que nous voulons, et dès que nous tomberons d'accord et présenterons convenablement notre requête au parlement anglais, elle sera accordée. Nous ne souffrons donc, à l'heure actuelle, d'aucun désavantage à ce point de vue. Le difficile, c'est de nous entendre.

Nous espérons beaucoup de la conférence tenue l'automne dernier entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous comptons qu'elle sera suivie de résultats sérieux, mais mon avis est que parmi les délégués il y a simplement eu unanimité à ne pas s'entendre sur les principales questions qu'ils avaient été invités à examiner. Assurément, à en juger par ce que je lis du compte rendu, on n'en est arrivé à aucune entente sur la réforme sénatoriale, et il semble en être de même relativement à la question des modifications à apporter à la Constitution. Je n'en doute pas, cet échange de vues entre des hommes marquants est toujours productif de résultats avantageux, mais je ne crois pas que la conférence ait abouti à autre chose qu'à un simple échange d'opinions. Il n'en est résulté rien de pratique, rien d'importance, à tout événement. Je prétends, comme je l'ai toujours soutenu, que nous n'éprouvons aucun inconvénient ou désavantage de ce que, en ce pays, nous ne soyons pas autorisés à modifier notre propre Constitution. Je souhaiterais voir le Canada jouir de cette prérogative par l'intermédiaire du Parlement et des diverses législatures provinciales. Quant à savoir si cela nous serait avantageux ou non, c'est ce que je ne saurais dire, mais je crois qu'en Grande-Bretagne, la question est réglée au point de vue constitutionnel, que tout ce que le Parlement canadien, du consentement des législatures du Dominion, demanderait au sujet de notre loi organique, constituerait un ajouté à la loi.

M. CAHAN: C'est le principe qui est d'application à l'heure actuelle.

L'hon. M. GUTHRIE: C'est le principe d'application à l'heure actuelle, et c'est aussi celui qui prévaudra de tout temps. Pour cette raison, je ne m'en préoccupe guère, même si le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) semble tenir assez fortement à l'idée que nous devrions avoir le droit de modifier notre propre Constitution. Mais je sais également que nombre de ces compatriotes de la province de Québec, y compris le premier ministre de cette province, sont d'avis tout à fait contraire à celui du ministre de la Justice sur cette question. Ils sont on ne peut plus satisfaits de s'en tenir à la loi de l'Amérique britannique du nord sous sa forme actuelle, et je suis aussi de cet avis; je ne demande qu'à m'y conformer de la même façon.

Je ne tiens pas à violer le nouveau règlement et pour cette raison, je reprends mon siège.

M. L. P. BANCROFT (Selkirk): En prenant la parole, monsieur l'Orateur, pour participer à ce débat, je désire d'abord féliciter mon honorable ami de Hants-King (M. Ilsley) au sujet de l'excellent discours qu'il a prononcé en proposant l'adresse en réponse au discours du trône. Son discours m'a tout spécialement intéressé parce que l'honorable député représente mon propre comté natal de Hants, et je crois me faire l'interprète de cette Chambre en disant que les citoyens de King et Hants ont tout lieu d'être fiers de leur représentant aux Communes.

Il est une partie de son discours qui revêt un intérêt spécial pour les gens de l'Ouest; je veux parler de l'allusion à la remise des ressources naturelles. A mes yeux, lorsque, dans le discours vraiment remarquable qu'il a prononcé cet après-midi, le premier ministre a annoncé que le Gouvernement était disposé à rendre ces ressources naturelles aux provinces des prairies et en même temps à continuer

les subventions au chiffre actuel en remplacement des terres qui avaient été aliénées, il nous a fait là une déclaration des plus encourageantes, pour ne pas dire plus. Il n'est pas besoin de négociations prolongées entre le Gouvernement et la province du Manitoba. Cette province désire rentrer en possession de ses ressources et est prête à les reprendre. Si, lorsqu'il s'agira du transfert, il survient des difficultés,—et je compte bien qu'il ne s'en présentera pas,—le Manitoba consent à les soumettre à l'arbitrage. Par conséquent, monsieur l'Orateur, le Gouvernement étant prêt à rendre ces ressources au Manitoba et ce dernier consentant à les reprendre, le transfert devrait s'effectuer sans tarder.

Le discours du trône contient un autre paragraphe qui est pour moi d'un intérêt particulier; il s'agit de celui où il est question du chemin de fer de la baie d'Hudson. En voici le texte:

Les travaux de réfection de la partie construite du chemin de fer de la Baie d'Hudson sont terminés. Après un examen très sérieux, après mûre délibération, d'après les meilleurs conseils que l'on ait pu obtenir, le port de Churchill a été choisi comme terminus océanique de ce chemin de fer. Un contrat a été donné pour le nivellement de la voie et la construction des ponts jusqu'à Churchill, et les travaux nécessaires pour l'établissement d'un port sont bient avancés.

La population de l'Ouest canadien a lieu de féliciter le Gouvernement pour la manière dont il a abordé cette question du chemin de fer de la baie d'Hudson. Le ministre des chemins de fer (l'hon. M. Dunning) a droit à des éloges pour avoir changé le terminus de Port-Nelson à Fort-Churchill avant que l'on dépense plus d'argent au premier de ces ports. Ce changement a été favorablement accueilli par la population de l'Ouest.

Au cours de son excellent discours d'hier après-midi, l'honorable chef de l'opposition (M. Bennett) a déclaré, ou j'ai cru l'entendre ainsi, que le ministre des Chemins de fer avait changé le terminus de Port-Nelson à Fort-Churchill sans l'autorisation du Parlement. J'ai pris la peine de relire le compte rendu des délibérations de la Chambre relatives au crédit de $5,120,000 accordé l'an dernier pour ce chapitre. Le ministre des Chemins de fer parlait des travaux projetés et, comme on le voit à la p. 2237 (v.f.) du hansard du 8 avril 1927, il dit:

Je tiens simplement à répéter en terminant que l'enquête actuelle ne retardera pas les travaux. Nous espérons qu'avant la fin de cette année financière nous serons en mesure de commencer sérieusement l'assemblage des matériaux et des machines nécessaires pour les travaux dans ce port.

L'hon. M. Guthrie: Puis-je demander dans quel port?

L'hon. M. Dunning: J'ai dit que nous comptons être guidés à cet égard par l'enquête. Nous espérons que ce sera Nelson, à moins qu'il ne soit démontré, à notre satisfaction, par l'éminent ingénieur qui fait une enquête pour nous que Churchill serait un port plus sûr et plus avantageux, et qu'il serait plus économique pour le Canada.

M. McGibbon: Quand attendez-vous le rapport de M. Palmer?

L'hon. M. Dunning: Pas plus tard qu'au mois d'août.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que lorsque la Chambre a accordé ce crédit, après les explications du ministre des Chemins de fer, elle l'autorisait à changer l'emplacement des têtes de lignes si le rapport donnait la préférence à Churchill.

Nous avons beaucoup entendu parler, dans le passé, du détroit d'Hudson. On nous a dit que ce détroit était gelé solidement pendant dix mois de l'année. Si l'on en croit les journaux, une enquête, entreprise par le ministre des Chemins de fer au moyen d'envolées quotidiennes d'avions, a démontré que le détroit a été ouvert à la navigation jusqu'au 1er décembre, cette année. Cela valait la peine de s'en assurer.

L'hon. M. DUNNING: L'an dernier.

M. BANCROFT: Oui, je veux dire 1927. Le passage du discours du trône relatif au chemin de fer de la baie d'Hudson doit signifier que le Gouvernement a l'intention de hâter l'achèvement des travaux et que le commerce empruntera bientôt cette voie. L'achèvement du chemin de fer ne servira pas seulement à rapprocher les provinces des Prairies de l'Angleterre, mais marquera aussi le début de l'exploitation des territoires septentrionaux du Canada, ce qui aura sans doute une influence heureuse sur toutes les parties du Dominion.

Je passe aux pêcheries du lac Winnipeg. Le lac Winnipeg, l'un des plus considérables du Canada, est situé entièrement dans la circonscription de Selkirk, que j'ai l'honneur de représenter. Il est plus grand que le lac Ontario et sa superficie égale presque celle du lac Erié. Il a 265 milles de longueur du nord au sud et est relié à Winnipeg par la rivière Rouge. Il y a un mouvement de commerce considérable et toujours grandissant sur ce lac, de Winnipeg et Selkirk vers la région septentrionale. La valeur du poisson provenant de ce lac dépasse un million de dollars chaque année. Les meilleures variétés sont l'ablette et le doré. Il n'y a pas de piscifacture pour le doré au Manitoba; mais on me dit que le Gouvernement a l'intention d'en établir une sur le lac Manitoba, où le doré constitue la meilleure partie de la pêche. Il y avait deux piscifactures pour le poisson blanc sur le lac Winnipeg, jusqu'à il y a quatre ans, alors que celle de l'embouchure de la rivière Dauphin a été incendiée. Elle n'a pas été reconstruite et l'établissement du port de Gull est le seul moyen artificiel qui existe

pour empêcher l'épuisement de ces pêcheries productives. Quand la piscifacture de la rivière Dauphin a été détruite, on a pu sauver les chaudières et les pompes, de sorte que le coût de la reconstruction ne serait pas considérable. J'espère que le Gouvernement construira une piscifacture l'été prochain, à la rivière Dauphin, à la rivière Berens ou au lac Saint-Martin. Le ministère des Pêcheries connaît l'importance de la préservation des variétés productives, c'est-à-dire l'ablette et le doré.

Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Motherwell) a inscrit au Feuilleton un projet de loi tendant à modifier la loi des graines de semence. Je désire présenter un avis au ministre avant qu'il ne dépose sa proposition. A la page 11 de la loi des graines de semence de 1923, on trouve un article relatif à la commission consultative qui devait être nommée en vertu de la loi. Voici comment a été constituée cette commission, mais des changements y ont été apportés depuis:

Président: George-H. Clark, commissaire des graines de semence, Ottawa. Représentants des producteurs de graines de semence et de légumes et des cultivateurs:
J.-C. Mitchell, Dahinda (Sask.).
J.-T. Mutrie, Vernon, (C.-A.).
Dr C. A. Zavitz, O.A.C., Guelph (Ont.).
Walter-J. Cook, Cataraqui (Ont.).
Camille Légaré, Côte-des-Neiges, Montréal (P.Q.).
W.-H. McGregor, Miscouche (I.P.-E.).
Représentants des marchands de graines de semence du Canada:
Kirby White, D. M. Ferry & Co., Windsor (Ont.).
Col. W. H. Bruce, John A. Bruce & Co., Hamilton (Ont.).
E. F. Crossland, Steele Briggs Seed Co., Toronto (Ont.).
Wm. Ewing, Wm. Ewing Co., Ltd., Montréal (P.Q.).
A. E. McKenzie, A. E. McKenzie Co., Ltd., Brandon (Man.).
Hector L. Déry, Montréal (P.Q.).
Le représentant du comité d'agriculture de la Chambre des communes:
W. F. Kay, M.P., Phillipsburg (P.Q.).

A part le président, M. Clark, qui, on peut y compter, sert de son mieux les intérêts de toutes les régions du Canada, les provinces ont les représentants suivants dans cette commission: les Provinces maritimes, un; Québec, quatre; Ontario, cinq; les trois provinces de la prairie, deux; et la Colombie-Anglaise, un. Vu la quantité de graines de semence utilisées chaque année dans les provinces de la prairie, vu la valeur des graines de semence pures pour accroître la production, et vu le grand intérêt porté par les agriculteurs de la prairie à la production de graines de semence pures et à leur vente coopérative, chacune des provinces de la prairie devrait avoir un représentant dans la commission, je crois. L'énorme développement de la production des céréales dans l'Ouest canadien justifie cette demande. Je conseille aussi au ministre de nommer les commissaires pour trois ans au lieu de deux comme à présent; un homme ne saurait servir la commission avec la plénitude de ses moyens la première année. Je soumets ces propositions à l'examen du ministre de l'Agriculture.

Il est une autre question que je veux traiter brièvement, et c'est l'interdiction d'exporter le bois à pâte abattu sur les terres de la couronne. Le bois à pâte coupé sur les terres concédées peut se vendre chaque fois que le propriétaire obtient un bon prix; l'exportation du bois à pâte abattu sur les terres de l'Etat est prohibée. L'interdiction confère aux usines canadiennes un monopole sur le bois à pâte coupé sur les terres de la couronne. Il en résulte que les colons reçoivent deux prix pour le bois à pâte dans la partie septentrionale de mon comté. Les prix pour le bois à pâte écorcé à la main payés à l'établissement Arborg, Hodgson et Fisher, cet hiver, sont de $8.25 la corde pour le bois du domaine national, et de $11 la corde pour le bois des particuliers. Dans la partie antérieure de l'hiver, j'ai écrit au ministre de l'Intérieur (M. Stewart), pour lui signaler l'injuste exploitation des colons à laquelle cette restriction donne lieu, et pour lui demander de lever cette interdiction pour l'année 1928. Les pluies excessives du printemps et de la première partie de l'été ont détruit la récolte de ces colons en 1927, et ils comptent sur la vente du bois à pâte pour leur subsistance, cet hiver, et l'achat de leurs graines de semence et de la pâture le printemps prochain. Les prix domestiques leur laissent une très mince rétribution de leur travail, déductions faites pour l'abatage, le chargement du bois, les profits et les déchets.

On invoque deux raisons contre la levée de l'interdiction: d'abord, la crainte que les usines américaines ne dévastent nos forêts et, en second lieu, le principe qu'il faut aider le plus possible nos usines canadiennes. Qu'on me comprenne bien à ce sujet, je désire la conservation de nos forêts, je pense que nous devrions inaugurer une vigoureuse politique de conservation et de reboisement. Nous devrions prévenir la coupe à outrance et combattre avec encore plus d'énergie le péril du feu et des insectes. Mais la défense d'exporter le bois du domaine national ne préserve pas nos forêts. Le département réglemente pleinement la coupe annuelle sur le domaine national. Là où les colons ont besoin du bois pour vivre, il y a tendance à abattre plus de cordes quand les prix sont bas.

Je voudrais que tout notre bois à pâte se traitât au Canada, mais pas aux dépens du colon. Si les fabriques ont besoin d'assistance pour s'établir au Canada, il doit certes y avoir un moyen de les aider en répartissant le fardeau sur tout le monde. Ces colons établissent eux-mêmes une industrie fort importante; ils taillent des fermes à même la forêt. En demandant la levée de cette interdiction, ils revendiquent le droit de vendre leurs produits sur le marché le plus avantageux, droit qui n'est pas refusé aux fabricants de pâte à papier et de papier et qui, selon moi, ne devrait l'être à aucun sujet canadien.

Je mentionnerai un instant une autre question, et c'est la vente de la ficelle d'engerbage au Canada, réglementée par la loi des inspections et de la vente. Je conseille au Gouvernement de modifier cette loi de façon à diminuer de 5 à 2½ p. 100 l'écart toléré dans la longueur de la ficelle par livre. L'article 347 de la loi des inspections et de la vente porte:

Chaque peloton de ficelle d'engerbage qui se vend ou s'offre en vente au Canada, doit porter une étiquette où sont marqués ou imprimés le nom du commerçant, et le nombre de pieds de ficelle par livre que contient la peloton.

Bien que la ficelle d'engerbage se vende en diverses longueurs par livre, je borne mes commentaires à la ficelle de 550 pieds, c'est-à-dire à celle qui mesure cela par livre. Chaque pelote de ficelle porte une étiquette indiquant que la longueur moyenne de la ficelle contenue dans la pelote est de 500 pieds par livre. Je passe à la page suivante de la loi, l'article 352, et je trouve la disposition suivante:

Mais nul écart en moins dans le nombre de pieds de ficelle que contient la pelote n'est réputé être une contravention au présent article, à moins d'être de plus de cinq pour cent de la longueur qu'indique l'étiquette.

Cette disposition accorde au fabricant de ficelle d'engerbage un écart de cinq pour 100 sur la longueur étiquetée. C'est-à-dire, une pelote mesurant 550 pieds d'après l'étiquette peut n'avoir que 522 pieds et demi de longueur, sans contravention. Le cultivateur paierait pour 550 pieds de ficelle et n'en recevrait que 522 et ½, soit un déficit de 27 pieds et ½. Bref, sur cent livres de ficelle d'engerbage, il lui manquerait 2,750 pieds ou plus d'un demi-mille. On peut dire sans exagération qu'un cultivateur ordinaire des trois provinces des Prairies achète au moins quatre cents livres de ficelle d'engerbage par année. A la suite de certaines investigations conduites par une certaine association de cultivateurs, nous sommes portés à croire que certains manufacturiers tentent de fabriquer de la ficelle de 522½ pieds à la livre au lieu de 550 pieds. Or, le cultivateur n'est pas en mesure de vérifier la longueur de la ficelle d'engerbage qu'il achète; il doit se fier à la mise en vigueur de la loi pour être protégé quant à la longueur de la ficelle. La publicité que font les manufacturiers nous fournissent la preuve qu'il n'ont pas du tout besoin de cette marge de 5 p. 100. J'ai sous la main une revue agricole, qui publie les annonces de deux manufacturiers de ficelle d'engerbage canadiens. L'une des annonces en question déclare:

Cette ficelle d'engerbage est garantie quant à la longueur, la résistance et le poids—la pelote de manille réglementaire doit contenir au moins 4,400 pieds de ficelle.

C'est-à-dire qu'il doit y avoir 550 pieds de ficelle par livre. L'annonce de la compagnie en question le garantit et voilà la preuve que cette compagnie particulière ne se prévaut pas de la marge de 5 p. 100 que permet la loi. Dans une autre page du même journal, je relève l'annonce d'une autre compagnie de ficelle d'engerbage qui dit:

Elle est plus longue—la pleine longueur à la livre, ainsi que l'indique la garantie inscrite sur l'étiquette.

Or, étant donné qu'il s'agit de deux des plus grosses fabriques de ficelle d'engerbage au Canada, il me paraît clair que de leur propre aveu cette marge de 5 p. 100 n'est pas du tout nécessaire.

Je suggère donc au Gouvernement qu'il fasse modifier la loi de l'inspection et de la vente en réduisant cette marge de 5 à 2½ p. 100.

Avant de reprendre mon siège, je désire faire une observation sur la question du tarif douanier. Le travail de la commission tarifaire est rendu à l'étape où le Gouvernement devrait avoir assez de faits en sa possession pour l'autoriser à remanier le tarif à la baisse.

J'ai suivi d'aussi près que possible le travail de la Commission sans avoir sous la main le compte rendu verbatim des délibérations. Or, je verrais d'un bon œil le Gouvernement abaisser les droits sur différentes lignes de vêtements et les ustensiles de cuisine sans causer de graves préjudices aux manufacturiers. L'abaissement du tarif douanier dans cette direction aurait pour effet de diminuer le coût de l'existence dans tous les foyers canadiens.

M. T. E. SIMPSON (Algoma-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter les différents paragraphes du discours du trône, car je considère que ce document est plutôt un rapport des événements passés qu'un aperçu des mesures que le Gouvernement a l'intention de déposer au cours de la présente session.

Cependant, je désire faire allusion en passant à l'ère de prospérité que le Canada est

censé traverser à cette heure et je suis heureux de constater que le pays est plus prospère qu'au cours des dernières années. Pour moi, cinq facteurs ont contribué à cette prospérité. Voici: le développement de l'industrie agricole; l'accroissement du rendement de nos produits forestiers; l'augmentation de notre production minérale; l'accroissement des capitaux qui ont été placés dernièrement dans le développement de l'énergie hydro-électrique ainsi que l'augmentation de notre trafic touristique.

Tout le monde admettra avec moi, je le suppose, que le rendement de l'industrie agricole a été bien au-dessus de la moyenne au cours des quatre ou cinq dernières années. De plus, les prix obtenus, surtout en ce qui regarde le blé de l'Ouest canadien, ont sensiblement contribué à ajouter à la richesse du pays.

En ce qui regarde l'augmentation de notre production forestière, en 1927, laquelle occupe le second rang après l'industrie agricole quant à la valeur, elle représente une somme globale de $475,000,000; les produits exportés, surtout aux Etats-Unis, représentent une valeur d'environ $283,000,000; c'est là un facteur important pour maintenir la balance du commerce au chiffre favorable que nous savons entre les deux pays. Pour ce qui est des produits forestiers, l'industrie de la pâte à papier et du papier, qui est la plus importante du Canada à l'heure actuelle, en tenant compte non seulement de la valeur des produits ouvrés mais aussi de la répartition des traitements et des salaires, tient une large place. Le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) a déclaré, au cours de ses remarques tout à l'heure, que le Canada s'est placé d'emblée au premier rang dans la fabrication du papier à journal. Cette assertion de mon très honorable ami est absolument exacte. Le Canada occupe également l'excellente situation d'exporter plus de papier à journal que tous les autres pays du globe ensemble. Et afin de faire toucher du doigt, le développement de cette industrie, comparons la valeur de son rendement en 1913 avec celui de 1926.

En 1913, le rendement global de l'industrie du papier à journal s'élevait à 350,000 tonnes, de 2,000 livres. Or, en 1926, la production a atteint 1,180,000 tonnes d'une valeur de $121,182,987, soit une augmentation de 438 p. 100 pour cette période. Le rendement global de l'industrie de la pâte et du papier pour l'année fiscale 1926 s'est élevé à $215,488,315.

Pour moi, le fait que le Canada s'est élevé au premier rang dans l'industrie du papier est dû à la sagesse et à la prévoyance des législatures provinciales de Québec et de l'Ontario, qui frappèrent d'un embargo l'exportation du bois à pâte, en dépit des observations que mon honorable ami (M. Bancroft) a proférées tout à l'heure relativement à cette attitude. Toutefois je suis d'accord avec lui sur un point: Je voudrais que tout le bois de pulpe que l'on coupe fut manufacturé au Canada, au moins jusqu'à sa transformation en papier à journal. Si aujourd'hui les colons au Canada souffrent de certains distinctions préjudiciables, il doit sûrement y avoir un moyen de leur assurer un prix raisonnable pour leur bois et en même temps de retenir le manufacturier dans le pays.

M. BANCROFT: C'est tout ce qu'on demande.

M. SIMPSON: Eh bien, on devrait le leur accorder. Quand on considère la valeur de nos produits forestiers, l'augmentation du volume des salaires payés à la suite du développement qui se manifeste dans la fabrication de ces produits depuis quelques années, et aussi l'accroissement des capitaux engagés, non seulement dans l'agrandissement des usines déjà existantes, mais dans l'érection de nouvelles fabriques, tout le monde doit reconnaître que ce développement a joué un grand rôle dans la prospérité dont nous jouissons aujourd'hui. A la suite de ce développement des papeteries, des fabriques de pâte à papier et aussi des mines, le pouvoir électrique est plus en demande que jamais et c'est pourquoi l'on a dépensé de grosses sommes d'argent dans l'aménagement des pouvoirs hydrauliques. Qu'on me permette de citer quelques chiffres. En 1910, les capitaux engagés dans l'exploitation hydro-électrique représentaient 121 millions. Aujourd'hui, ils se montent à 900 millions, soit une augmentation de plus de 600 pour 100 en dix-sept ans. Depuis trois ans les placements dans ce genre d'industrie ont augmenté de 180 millions.

Depuis quelques années nous avons aussi bénéficié d'une autre source de revenu: je veux parler du tourisme. Autrefois on n'en faisait pas beaucoup de cas, mais, l'an dernier, d'après les chiffres compilés à Washington et ici même, les touristes des Etats-Unis ont dépensé plus de 200 millions au Canada. En comptant ce que les touristes des autres pays ont pu dépenser, on arriverait très probablement à un total de près d'un quart de milliard, laissé au Canada l'an dernier par les touristes. Ce n'est certes pas un facteur à négliger dans la prospérité dont nous jouissons actuellement.

Nous arrivons maintenant au développement des mines. Le rendement de nos mines en 1927 a été de 241 millions, soit une augmentation de 155 millions depuis vingt ans. Toutes

les provinces, sauf l'île du Prince-Edouard, ont contribué dans une certaine mesure à cette augmentation. L'Ontario, la Colombie-Anglaise, l'Alberta et la province de Québec ont été dans l'ordre donné les plus grands contributeurs. Quoique l'augmentation des dernières années soit encourageante, quand nous pensons à l'avenir, avec l'activité qui se manifeste partout aujourd'hui dans l'industrie minière, aucun d'entre nous ne peut se faire une idée de la richesse qu'on pourra retirer du grand système précambrien au cours des années à venir. Quand on pense que 50 ou 60 pour 100 de la superficie totale du Canada appartient au système précambrien ou zone de minerai, on peut juger de ce que l'avenir nous réserve en fait de développement minier.

Je dirai quelques mots de l'exploitation minière dans le nord de l'Ontario, non seulement parce que c'est là qu'elle fut la plus plus active et la plus importante, mais aussi parce que je la connais mieux. Il n'y a pas plus de vingt ans, le gouvernement d'Ontario construisait le chemin de fer du Temiskaming and Northern Ontario jusqu'à North-Bay et ouvrait la région minière de Cobalt. Depuis ce temps-là, on a extrait de cette région des millions de dollars d'argent et d'autres métaux précieux. Plusieurs années plus tard, l'on découvrit Porcupine et, aujourd'hui, il y a là une ville de 15,000 à 20,000 âmes, avec des rues pavées et plusieurs usines pour le traitement du minerai d'or. Ce camp minier a à lui seul fourni plus de 200 millions de dollars d'or. Avant la guerre, la région du lac Kirkland était inconnue; aujourd'hui, il y a là plusieurs mines en exploitation, dont quelques-unes sont les plus riches du monde. Dans la région de Sudbury, l'on trouve les mines de nickle de Creighton et de Frood dont on a déjà retiré plus de 500 millions de dollars. On estime sans exagérer que depuis vingt ans on a retiré du nord de l'Ontario une richesse de plus d'un milliard de dollars, dont 600 millions soit environ 60 pour 100 ont été dépensés en salaires, fournitures et machines, principalement dans les autres parties du pays. Va-t-on dire que cela n'a pas contribué largement à la prospérité qui règne aujourd'hui au Canada?

Comme je l'ai dit au commencement de mon discours, ces cinq moyens de production ont été les principaux facteurs de notre prospérité actuelle. Qu'on me permette de poser bien sérieusement cette question: Que fait le gouvernement fédéral pour encourager le développement de ces industries? N'est-il pas vrai que nos exploitations forestières et minières ont prospéré à cause de l'encouragement qui leur a été donné par les gouvernements provinciaux et que de cette prospérité a naturellement découlé le développement des pouvoirs hydro-électriques.

Mais ma principale raison pour adresser la parole à la Chambre à cette heure est de discuter un autre aspect de la question, c'est-à-dire la mise en valeur de notre minerai de fer et le développement de l'industrie du fer et de l'acier dans ce pays. Il y a quelques années, l'industrie du minerai de fer était assez importante au Canada, alors que la mine Helen, à Michipicoten, dans le district d'Algoma, produisait de grandes quantités de minerai d'hématite de haute qualité, employait un grand nombre d'hommes et était une source de revenus considérables pour nos chemins de fer. Malheureusement, le minerai dans cette mine s'est épuisé et, bien que des sommes considérables aient été dépensées depuis par des particuliers dans le but de trouver de nouveaux dépôts de minerai de haute qualité, ces recherches ont été jusqu'ici inutiles, et, comme conséquence, il n'y a pas une tonne de minerai de fer minée au Canada aujourd'hui. Il y a quelques années, le gouvernement de l'Ontario, se rendant compte de cela, nomma une commission composée d'ingénieurs et de mineurs pour faire une étude complète de la situation et faire rapport au gouvernement. Après une enquête complète, cette commission fit rapport qu'il y avait, dans le nord de l'Ontario, d'énormes dépôts de minerai de fer de qualité inférieure s'élevant à des centaines de millions de tonnes, mais qu'aucune partie de ce minerai de fer ne pouvait être utilisée dans les haut fourneaux, à l'état naturel ou brut; qu'il faudrait que tout ce minerai soit traité pour en extraire les impuretés et augmenter sa quantité de fer afin de le rendre de qualité marchande ou propre aux hauts fourneaux. Elle découvrit que la Algoma Steel Corporation avait érigé une usine à la mine Magpie, pour le traitement du minerai et qu'il avait été démontré qu'il pouvait être traité avec succès. Mais il a été aussi démontré que le coût du traitement, ajouté au coût d'extraction du minerai, élevait le prix de revient de ce minerai plus haut que le prix du minerai qui pouvait être importé de Mesabi, aux Etats-Unis, et qui était de qualité marchande convenable pour le haut fourneau, à son état naturel ou brut. La compagnie a dû, en conséquence, abandonner son usine qui a été démolie depuis, et l'on s'en est défait. La commission se rendant compte, sans doute, de l'importance nationale du développement de cette industrie, conseilla au gouvernement provincial de donner de l'aide pour traiter ce minerai et le rendre utilisable dans nos hauts fourneaux canadiens. Elle déclara que la législature provinciale devrait accorder la moitié de l'aide nécessaire, et elle déclara que cela devrait être

dans la proportion de 1 c. par unité de teneur en fer du minerai et que le gouvernement fédéral devrait assumer l'autre moitié. Il y a environ trois ans, la législature de l'Ontario a pris des mesures pour le paiement de leur moitié de la prime, et la chose en est rendue là jusqu'à ce que le gouvernement fédéral agisse. Mon honorable ami de Fort-William (l'honorable M. Manion) et moi avons essayé plusieurs fois de persuader le Gouvernement d'accorder cette assistance, mais malheureusement il n'en a encore rien fait. J'espère, cependant, qu'au cours de la présente session, ou dans un avenir prochain, que des mesures seront prises pour venir en aide à cette industrie. Je pourrais ajouter que la chose ne comporte aucun risque parce que le minerai doit être miné, traité et mis dans un état convenable pour le haut fourneau avant que la prime puisse être réclamée; de sorte que l'industrie doit être mise en marche avant de recevoir cette aide.

Je reviens maintenant à l'industrie du fer et de l'acier. Tout le monde conviendra, je crois, que cette grande industrie première devrait suivre l'agriculture en importance dans ce pays. Elle a été reconnue comme la fondation véritable de l'industrie de toute nation qui désire progresser et se développer, une industrie qui a joué un si grand rôle dans le développement industriel de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France et des Etats-Unis. Or, quel est l'état de cette grande industrie première au Canada, aujourd'hui? Je fais allusion en particulier à cette partie de l'industrie relative à la fabrication primitive du fer et de l'acier, du fer en gueuse, de l'acier en lingots, des tiges, des produits du laminoir pour la construction et pour les chemins de fer. Cette industrie n'est certainement pas dans une situation très solide ou prospère. En effet, depuis quelques années, elle a été acculée au mur, luttant pour son existence contre la production en série des Etats-Unis et celle des usines de l'Europe, où les conditions d'existence sont bien inférieures à celles du Canada. Comme la production relative du fer et de l'acier au Canada, comparée à celle des Etats-Unis, n'est que de 2 p. 100, vous pouvez avoir une idée de ce que je veux dire par production en série.

La consommation du fer et de l'acier au Canada est très variée, et la demande au Canada de pièces particulières et de dimensions particulières est petite, ce qui nécessite de fréquents changements de laminoirs. Les laminoirs doivent être changés pour chaque pièce particulière et chaque dimension doit être laminée, et cela augmente naturellement le prix par tonne du produit ouvré, mettant le Canada dans une position désavantageuse comparativement à la production en série aux Etats-Unis et en Europe, où l'on peut laminer de grandes quantités de chaque pièce et de chaque dimension sans ces changements de laminoirs. Vous pouvez donc facilement voir, monsieur l'Orateur, avec quel désavantage les industries du fer et de l'acier de ce pays fonctionnent sous ce rapport.

De plus, la protection dont l'industrie du fer et de l'acier jouit au Canada a été considérablement diminuée en ces dernières années par suite du fait que le droit imposé en est un spécifique et non pas *ad valorem*. Si c'était un droit *ad valorem*, il serait basé sur la valeur du produit, mais c'est un droit spécifique, c'est-à-dire de tant par tonne ou de tant par cent livres du produit fini; et bien que le prix de ce produit ait augmenté considérablement depuis quelque années, le droit reste le même. Le degré de protection a donc été considérablement réduit.

Une autre cause des difficultés auxquelles l'industrie sidérurgique est en butte, c'est qu'il en coûte pour transporter le produit fini de l'usine au marché du consommateur bien plus cher que dans les Etats-Unis ou dans les pays d'Europe. Qu'il me soit permis de citer comme exemple le cas de Chatham, dans l'Ontario. Le tarif de transport pour les tiges et pour les pièces à construction en acier, entre Buffalo et Chatham, est de 26 c. ½ par cent livres; le tarif de transport des mêmes matériaux entre Sault-Sainte-Marie et Chatham est de 41 c. ½ par cent livres; il y a donc une différence de 15 c. par cent livres en faveur de Buffalo. La protection douanière actuelle sur les pièces d'acier de construction pesant au moins 35 livres à la verge est de 15 c. par cent livres. Vous voyez donc immédiatement que la protection accordée à cet article en particulier est absolument effacée par l'augmentation du coût de transport.

Prenez le cas de St. Catharines, dans l'Ontario, et je dirai en passant que cet endroit est l'un des principaux centres de consommation de fer en gueuse dans notre pays. Le tarif de transport pour le fer en gueuse entre Buffalo et St. Catharines est de $2.30 par tonne brute. Le tarif de transport pour le même article entre Sault-Sainte-Marie et St. Catharines est de $4.90 par tonne brute; il y a donc une différence de $2.60 par tonne brute en faveur de Buffalo. La protection douanière actuelle est de $2.80 par tonne brute, de sorte que, vous le voyez, cette protection disparaît presque complètement. Je n'expose pas ces chiffres pour demander au Gouvernement de modifier les taux de transport, car je sais parfaitement que ceci est du ressort de la commission des chemins de fer. Je les cite afin d'essayer de corriger la fausse impression de beaucoup de gens qui croient que l'industrie

sidérurgique jouit présentement d'une grosse somme de protection dans notre pays. Je n'ai fait qu'exposer un petit nombre des difficultés auxquelles notre industrie sidérurgique est en butte et qui font que les importations de fer et d'acier ont augmenté d'une façon alarmante.

Prenez par exemple les chiffres paraissant sous la rubrique "Le fer et l'acier et leurs produits" pour les années finissant le 31 mars 1925, 1926 et 1927. Les importations ont été comme suit:

1925..	$134,684,441
1926..	181,196,800
1927..	229,429,485

On voit que, durant ce court espace de temps, les importations out augmenté de près de 100 millions. Je suis informé que près de la moitié du fer et de l'acier que l'on consomme en Canada vient des pays étrangers. Que devrions-nous donc faire, monsieur l'Orateur, pour améliorer le sort de cette industrie essentielle? Je prétends que l'on aurait dû faire depuis longtemps une revision générale du tarif de façon à faire face aux conditions nouvelles. Mais en attendant j'ai à offrir quelques suggestions au Gouvernement qui, je l'espère, leur accordera une attention favorable. En premier lieu je réclame du secours pour le développement de l'industrie sidérurgique, comme je l'ai déjà dit. En second lieu, je suggère une légère modification à l'article n° 1007 de la cédule B du tarif, qui se lit ainsi:

Acier plat pour ressorts, billes en acier et barres en acier pour essieux, lorsqu'ils sont employés dans la fabrication de ressorts et d'essieux de véhicules autres que pour chemins de fer ou tramways, drawback de 99 p. 100.

Il me semble évident que, lors de la rédaction de cet article, l'industrie de l'automobile n'avait pas atteint en Canada les proportions qu'elle a atteintes depuis. Une grande partie de l'acier importé sous le régime de cet article est employée pour la fabrication des automobiles, et je crois que les fabricants d'automobiles eux-mêmes seront les premiers à admettre cela, puisqu'ils jouissent d'une protection raisonnable pour leurs produits finis; ces objets qui sont les produits finis d'une autre industrie canadienne, ne devraient pas être sujets au drawback de 99 p. 100. Je suggère que l'on modifie l'article en question comme suit:

Acier plat pour ressorts, billes en acier et barres en acier pour essieux, lorsqu'ils sont employés dans la fabrication de ressorts et d'essieux de véhicules autres que pour chemins de fer, tramways ou véhicules-moteurs, drawback de 99 p. 100.

Je puis ajouter que l'acier dont il est question dans cet article et qui est fabriqué au Canada est d'une qualité qui n'est aucunement surpassée par le même acier fabriqué aux Etats-Unis ou dans n'importe quel autre pays, et cela depuis assez longtemps.

En troisième lieu, il y a l'acier d'alliage; ceci est pratiquement une nouvelle branche de l'industrie sidérurgique en Canada, et le tarif ne contient pas d'article relatif à ce produit particulier. Je suggère que l'on s'occupe d'insérer un article relatif à ce produit.

La quatrième et dernière proposition que j'ai à faire concerne l'acier de construction. Le tarif douanier renferme une disposition décrétant que du moment que l'acier de construction est fabriqué au pays, sur toutes les pièces pesant jusqu'à concurrence de 120 livres par verge, les droits en vigueur frappant les pièces pesant moins de trente-cinq livres par verge s'appliquent aux pièces plus grosses.

A l'époque où cet article fut rédigé, aucune de ces grosses pièces de charpente pour ainsi dire n'était fabriquée au pays, de sorte qu'il fallait absolument les importer de l'étranger. Mais depuis ce temps-là, la situation s'est considérablement modifiée. Les usines canadiennes sont aujourd'hui en mesure de satisfaire à tous les besoins du consommateur en ce qui regarde les pièces d'acier de charpente et les poutres jusqu'à un diamètre de six pouces, ainsi que les pièces d'acier à côtes jusqu'à un diamètre de sept pouces.

La Algoma Steel Corporation, du Sault-Sainte-Marie, il y a plusieurs années, a jeté les fondations d'une usine destinée à la fabrication des plus grosses pièces d'acier de construction. Pour des raisons financières et d'autres, la compagnie n'a pas été en mesure de terminer la construction de cette usine; on m'a donné à entendre toutefois que les directeurs de l'entreprise ont fait savoir à la commission du tarif et au Gouvernement que si l'on donne effet à l'article du tarif douanier concernant les pièces d'acier de construction les plus grosses, ils achèveront sans délai la construction de leur usine comportant un débours d'environ $10,000,000 à compte du capital. Et la compagnie sera alors en mesure de fournir aux consommateurs canadiens toutes les plus grosses pièces d'acier de charpente. Nous ne réclamons rien de plus que ce que le législateur avait dans l'esprit à l'époque où cet article fut inscrit au tarif douanier et, à mon humble avis, cette industrie ne recevra que ce qui lui est dû.

Si le Gouvernement décidait de mettre en vigueur cet article du tarif, il ne gênerait en rien l'acier qu'importent les fabricants d'instruments aratoires, ni aucun de ces produits qui sont prévus sous le régime des règlements spécifiques que le Gouvernement a adoptés en ces dernières années. Qu'en résulterait-il pour

le Canada si le Gouvernement décidait de donner effet à ces réformes? On donnerait une chance de survivre à l'une de nos grandes industries fondamentales. On encouragerait la fabrication au Canada de la plupart des produits des aciéries que nous sommes obligés d'importer à l'heure qu'il est, procurant ainsi du travail à une catégorie de citoyens très méritants et très désirables.

De plus, une pareille politique nous aiderait à améliorer la balance de commerce défavorable que nous avons avec les Etats-Unis. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1927, nous avons importé environ 150,000 tonnes d'acier de construction; or, si nous parvenions seulement à couper ces chiffres de moitié grâce à la fabrication de ces pièces au pays, cela aurait un effet sensible sur la balance du commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

Je ne suis pas en mesure de parler au nom des autres aciéries du Canada; cependant, en ce qui regarde la Algoma Steel Corporation, on m'assure que la mise en vigueur de cet article du tarif douanier lui permettrait de parachever son usine en construction et de porter le volume de son exploitation de 40 p. 100 qu'il est présentement à environ 80 p. 100; la compagnie serait en mesure de fournir du travail constant aux 2,500 ouvriers inscrits sur ses listes de paie et qui, depuis un certain nombre d'années, n'ont été employés en moyenne que durant cinq mois de l'année. Cette politique permettrait à la compagnie de fournir du travail à 800 ou 1,000 ouvriers de plus et distribuer une couple de millions de dollars de plus par année sous forme de salaires. Une nouvelle industrie, ou l'expansion d'une industrie existante,—si vous préférez cette formule,—qui est disposée à débourser une pareille somme et à augmenter à ce point le chiffre de sa liste de paie afin de fabriquer des produits qui ne le sont pas au pays à l'heure actuelle et que nous importons en aussi grandes quantités, mérite certes la considération du Gouvernement du jour. Je demande donc, en toute sincérité monsieur l'Orateur, que les propositions que j'ai présentées au Gouvernement ce soir reçoivent son appui sympathique avant la prorogation de la présente session. J'invite en particulier le ministre des Finance (l'honorable M. Robb) à les mettre sérieusement à l'étude avant le dépôt du budget. Je n'hésite pas à l'affirmer, les mesures que le Gouvernement adoptera en ce sens recevront l'appui cordial et unanime des honorables membres de la gauche.

Sur motion de M. Pouliot, la suite du débat est ajournée.

[M. Simpson.]

Sur la proposition de l'honorable Charles Stewart, la séance est levée à 10 heures et 40 minutes p.m.

Mercredi, 1er février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS

Par le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Rapport des délégués du Canada à la huitième assemblée de la Société des nations, 25 septembre 1927 (version française).

DEPOT D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LE COLLEGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA

L'hon. M. RALSTON (ministre de la Défense nationale) demande à déposer un projet de loi (bill n° 13), concernant le Collège militaire royal du Canada.

M. ROSS (Kingston): Expliquez-vous.

L'hon. M. RALSTON: Le but de ce bill est de refondre les dispositions de la loi relative au Collège militaire royal du Canada, jusqu'à date, et de les rendre conformes aux dispositions de la loi du service civil relativement à la nomination du personnel administratif, aussi quant aux qualités requises des étudiants entrant au collège et quant aux dispositions relatives aux finances, lesquelles ne sont plus, depuis longtemps, en rapport avec les besoins actuels.

(La motion est adoptée.)

Le bill est lu une 1re fois.

SIGNES DE DEUIL A L'OCCASION DE LA MORT DU COMTE HAIG

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. CHURCH: A l'occasion du décès du comte Haig, j'aimerais à demander au Gouvernement si les drapeaux de la Chambre des communes et des autres édifices fédéraux du Canada seront hissés en berne en son honneur et si la Chambre ne devrait pas lever la séance pendant une heure lors de ses funérailles.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Avant de répondre à l'honorable député, je voudrais consulter Son Honneur l'Orateur.

LA COMMISSION D'ENQUETE SUR L'ADMINISTRATION DOUANIERE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. E. J. GARLAND (Bow-River): J'ai ici le rapport de la commission royale sur la Douane et l'Accise. Le ministère est-il disposé à déposer sur le bureau de la Chambre les dix rapports intérimaires qui ont précédé celui-ci?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Le Gouvernement ne voit pas d'objection à ce que les dix rapports intérimaires soient déposés sur le bureau de la Chambre, mais il se trouve que dans trois de ces rapports il est fait mention de certaines maisons contre lesquelles la commission propose d'intenter une action. En ce moment il serait difficile de prédire quel sera le résultat de ces poursuites. Il se peut que les compagnies en sortent indemnes; en conséquence le ministère s'est demandé si, dans les circonstances, il serait bien avisé de livrer à la publicité le nom de ces compagnies et les accusations formulées à leur adresse. Je suggère que soient déposés immédiatement les sept rapports où ne figure aucune allusion de ce genre. Les dix rapports se trouvent en un seul volume; je les fais séparer précisément pour en déposer sept sur le bureau de la Chambre et remettre des exemplaires des trois autres au chef de l'opposition et au leader du parti progressiste pour qu'ils puissent être distribués aux membres de ces groupes. Si la Chambre juge préférable de les déposer sur le bureau de la Chambre et de les livrer ainsi à la presse, le Gouvernement ne s'y opposera pas; mais il a hésité à cause des raisons que je vous ai exposées. Je verrai à ce que les sept rapports soient déposés sur le bureau demain et qu'en attendant les trois autres soient remis aux chefs des partis respectifs.

M. GARLAND (Bow-River): Je ne veux pas me montrer intransigeant; seulement je demande au premier ministre si ces poursuites doivent se faire à huis clos. Sinon, je ne vois pas bien pour quelle raison on retiendrait la preuve qui figure aux trois rapports, puisque les noms de ces compagnies seront livrés quand même à la publicité.

LA "FARMERS' BANK"

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. R. K. ANDERSON (Halton): Je demande au ministre des Finances si les affaires de la "Farmers' Bank" sont définitivement réglées et si le département a reçu un état financier de la part du liquidateur.

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Je prends note de la question de l'honorable député; je lui répondrai demain. Il me faut consulter le représentant de la cour de l'échiquier qui a été chargé de cette affaire.

LE DEBOUCHE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVIERE-DE-LA-PAIX

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. D. M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Je demande au ministre des Chemins de fer si les arpenteurs ont terminé le mesurage des passages entre la région de Rivière-de-la-Paix et le littoral du Pacifique et s'ils ont soumis leur rapport au département. S'il en est ainsi, ce rapport sera-t-il déposé sur le bureau de la Chambre?

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): L'arpentage du passage de la Rivière-de-la-Paix est terminé. Je viens de recevoir de sir Henry Thornton une copie du rapport des ingénieurs et je me ferai un plaisir de le montrer à mon honorable ami. Je ne vois pas d'objection à ce que le rapport soit déposé sur le bureau de la Chambre.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Ilsley proposant que soit votée une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours d'ouverture de la session.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT: Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord réclamer l'indulgence de la Chambre parce que je vais parler dans une langue qui n'est pas la mienne; toutefois, je le ferai de mon mieux et j'espère que chacune de mes paroles sera comprise par mes honorables collègues. Ensuite je tiens à exprimer mon regret que, dans le poste élevé que vous occupez, vous ne preniez aucune part aux débats de la Chambre; je suis sûr que tous les honorables députés regrettent d'être privés d'entendre votre voix éloquente dans cette Chambre.

Qu'il me soit permis de signaler un événement important qui eut lieu l'année dernière, lorsque le Saint Père désigna comme prince de l'Eglise Son Eminence le cardinal Rouleau. Si j'en parle au début de mon discours, c'est que Son Eminence, dont la dignité et le grand savoir commandent l'admiration de tout le Canada, a vu le jour dans mon comté. Je m'enorgueillis de ce que le primat de l'Eglise catholique au Canada soit un fils du comté de Témiscouata, tout comme le ministre de la Justice (l'honorable M. Lapointe). Je suis fier d'avoir de tels électeurs, bien qu'ils ne m'aient jamais accordé leur vote.

Je désire féliciter mon honorable ami le chef de l'opposition (l'honorable M. Bennett). Si l'on en juge par les discours qu'il a prononcés depuis son choix comme chef de son parti, il est un grand patriote. Comme il est encore jeune, j'espère qu'il pourra continuer longtemps à remplir les devoirs de sa charge et à servir son pays avec toute son habileté. Au cours de la présente session, espérons que le chef de l'opposition nous dira s'il croit opportun de demander à la Chambre des communes de Westminster le rappel du Colonial Laws Validity Act. Puisqu'il prétend également avoir adopté une politique constructive, j'espère qu'il soumettra à la Chambre un programme constructif d'immigration, si l'état de choses actuel ne lui convient pas.

Je féliciterai aussi du fond de mon cœur le proposeur de l'adresse, l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley). Je n'ai pas eu l'avantage de l'entendre, mais j'ai lu son discours très attentivement. J'admire son éloquence et je suis heureux de voir son prédécesseur si bien remplacé. Je mentionne son prédécesseur parce que l'on sait généralement que nous nous connaissions un peu.

J'ai aussi beaucoup admiré le discours de belle tenue prononcé par l'honorable député de Provencher (M. Beaubien), qui a parlé en français à l'appui de l'Adresse. Je ne suis pas du tout étonné que ses électeurs l'aient choisi par acclamation aux dernières élections, s'il leur fait des discours comme celui qu'il a prononcé ici l'autre jour.

Quant à l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie), dont j'admire beaucoup l'éloquence sans toujours partager les vues, je le considère comme l'un des dix meilleurs argumentateurs de la Chambre, et s'il ne nous était pas donné de pouvoir entendre les réponses à ses discours, nous serions portés à accepter tout ce qu'il nous dit. J'ai été très intéressé par son discours d'hier, alors qu'il a essayé de nous démontrer que les impôts sont maintenant plus élevés que durant les dernières années du régime conservateur. Cela se peut et je ne discuterai pas ce point. Ce qui me frappe particulièrement ici, c'est que pendant les quelques années qui ont précédé l'avènement au pouvoir du gouvernement libéral, la dette publique a grandement augmenté. Au lieu d'avoir recours aux impôts, le gouvernement conservateur eut recours aux emprunts sur une si grande échelle que nous devons féliciter le ministre des Finances actuel d'avoir réussi à diminuer notre dette. J'aurais une autre faveur à demander au chef de l'opposition: qu'il veuille bien nous indiquer, lors du débat sur le budget, un moyen pratique de réduire la dette sans avoir recours aux impôts.

[M. Pouliot.]

J'arrive maintenant à un passage très important du discours du trône, celui où il est question de la conférence du Dominion et des provinces. J'ai bien l'intention de dire la vérité et rien que la vérité, mais je ne pourrai pas dire toute la vérité à cause de la limite de quarante minutes imposée aux discours. Je parlerai à mon titre de simple député, de député de l'arrière-banc; je prends entièrement la responsabilité de ce que je vais dire, mais j'exprime les opinions et les sentiments des électeurs de Témiscouata qui m'ont envoyé ici les représenter. Je resterai très calme, je serai aussi froid que la glace et mes honorables amis s'apercevront que chacune de mes paroles sera empreinte de la plus grande sincérité.

J'ai été élu comme libéral, pour appuyer le premier ministre (l'hon. M. King) et son gouvernement. Le premier ministre est mon chef et je dois suivre les avis de ses ministres. Je désire leur être loyal, tout comme mes honorables amis de l'opposition veulent être loyaux envers leur chef. Le système des partis existe depuis longtemps dans notre pays et, s'il ne convient pas à tous, il répond aux aspirations de la plupart et nous devons respecter la ligne de démarcation entre les partis. Je demande l'indulgence de la Chambre pour les brèves observations que je vais faire.

En premier lieu, je dirai que la bonne entente n'est plus jeune; c'est déjà une vieille dame, puisqu'elle est née en 1867, quand le Parlement du Canada s'est réuni pour la première fois après la Confédération. Nous ne partageons pas toujours les vues des membres de l'opposition. Nous avons droit à nos opinions, tout comme ils ont droit aux leurs, mais quand nous sortons de cette Chambre, les liens d'amitié contractés entre collègues n'en subsistent pas moins. Depuis quelques années que je siège dans cette Chambre, j'ai pu admirer entre autres choses l'esprit de camaraderie qui s'est toujours manifesté entre les députés de races, de croyances et d'opinions politiques différentes.

Monsieur l'Orateur, nous avons trois formes de gouvernement dans notre pays. Je ne vois pas cette question du même angle que le chef de l'opposition. Il y a d'abord le gouvernement municipal, en second lieu le gouvernement provincial, puis en troisième lieu le gouvernement fédéral. Or, depuis que je m'occupe d'affaires publiques, jamais, dans aucun journal, je n'ai vu qu'un ministre fédéral ait critiqué l'administration d'un gouvernement provincial, fût-il libéral ou conservateur, fût-il catholique ou protestant, fût-il de langue anglaise ou de langue française. Il n'est jamais arrivé, si je ne me trompe, qu'un ministre fédéral, en sa qualité de ministre, ait critiqué un gouvernement pro-

vincial. Jamais je n'ai vu un chef de l'opposition fédérale chercher un appui auprès d'un gouvernement provincial. Je regrette, monsieur l'Orateur, d'avoir à dire que c'est ce qu'a fait le premier ministre de la province de Québec. Je m'empresse de dire que je tiens M. Taschereau pour un bon citoyen et que, j'en suis sûr, il agit de bonne foi, mais il n'est pas mon chef. Quand il fait une déclaration, je puis lui dire sans détours qu'il a tort. Je puis rester fidèle à mon propre chef sans partager les opinions de M. Taschereau, et je ne trahis pas cette fidélité en exprimant des opinions absolument différentes de celles de M. Taschereau. Je me permets d'ajouter que, sous bien des rapports, il est un bon premier ministre, ayant avec le ministre de la voirie, l'honorable M. Perron, avec son ministre des mines, l'honorable M. Perrault et avec M. Nicol, son trésorier, une grande part du mérite de la prospérité véritable dont jouit la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, en fervent des études que vous êtes, vous n'avez pas oublié que, quatre siècles avant Jésus-Christ, Xerxès, roi des Perses et des Mèdes, après avoir détruit le royaume de Babel, enleva la statue de Bel, puis traversa l'Hellespont. Au moment où la cause de Terre-Neuve allait se plaider en Angleterre, M. Taschereau, d'aussi glorieuse façon, traversa l'Atlantique. Il y a toujours danger à formuler une opinion sur une affaire avant qu'elle soit jugée.

Au Conseil privé, la province de Québec et le gouvernement fédéral ont échoué. Les juristes du département du procureur général de Québec aussi bien que ceux du ministère de la Justice, à Ottawa, ont fait de leur mieux, je le reconnais. Personne n'est à blâmer. Néanmoins ils ont échoué. On pourrait s'en prendre aux lords du Conseil privé, mais la loi leur accorde l'immunité. Je désire faire une observation au sujet de la décision rendue en cette affaire. A cette époque, M. Taschereau donna une interview aux journaux. Jamais il n'a nié l'avoir fait,—mais peut-être le fera-t-il demain, quand il aura pris connaissance de mon discours. M. Taschereau déclarait donc que le Canada et la province de Québec ont perdu le Labrador parce que M. King, le premier ministre, était trop absorbé par les questions impériales et que, s'il avait fait de la cabale, comme le premier ministre de Terre-Neuve, le Labrador ferait encore partie du Canada. Eh bien, monsieur l'Orateur, si M. Taschereau a raison de dire qu'en participant à la conférence impériale le premier ministre s'est trop occupé de questions impériales, il y a un fait certain, c'est qu'à ce moment-là M. Taschereau n'a pas étudié ces questions. Eût-il été plus renseigné en ces matières, le discours du trône lu à la législature de Québec le 10 janvier n'aurait pas contenu le passage suivant:

> Mon gouvernement croit que le facteur qui assurera le mieux l'unité canadienne et qui sauvegardera l'avenir du Canada, réside dans le respect de l'autonomie provinciale et dans la fidélité à l'esprit comme à la lettre du pacte fédératif.

Quant à l'affaire du Labrador, M. Taschereau a tort d'essayer d'esquiver la responsabilité en s'en déchargeant sur les larges et solides épaules du premier ministre. Il n'y avait aucune responsabilité à imputer à personne, comme je l'ai déjà dit. Mais quand j'ai lu ce passage du discours du trône de Québec, j'ai entendu certains honorables députés de la gauche, qui n'ont jamais donné leur appui à M. Taschereau dans ses élections, s'écrier: "Bravo, bravo!" Les honorables députés de la gauche paraissent connaître M. Taschereau et, j'aurai plus tard quelques observations à faire à ce sujet. Pour l'instant je tiens à dire que l'égalité de statut entre le Canada et la mère patrie ressemble à l'égalité de mentalité que l'on voit chez M. Taschereau et chez mes honorables amis de la gauche.

Dans le seul but de faire plaisir à ces honorables amis, puis-je citer le passage d'une interview donnée par M. Taschereau, au *Soleil*, de Québec, le 17 mai 1927, après sa dernière campagne électorale. On lit:

> Nos amis du fédéral, ministres et députés, nous ont prêté leur concours avec un empressement et une générosité dont je tiens à les remercier vivement. La solidarité qui existe entre les libéraux d'Ottawa et les libéraux de Québec ne pouvait être mieux démontrée.

Ce qui veut dire qu'à l'appel de M. Taschereau, chacun d'entre nous a répondu: "Ready, aye, ready." Et, n'ayez crainte, M. Taschereau, en bon élève, sait fort bien répondre à M. Ferguson, à l'occasion: "Ready, aye, ready."

Eh bien, monsieur l'Orateur, une fois les élections terminées, il en fut bien autrement. Au cours de la campagne, M. Taschereau disait: "Mes chers amis d'Ottawa, venez, je vous en prie, à mon secours contre les tories de la province de Québec". Et après les élections: "Je n'ai plus besoin de mes amis d'Ottawa; embrassons-nous, messieurs les tories." Et ceux-ci paraissaient enchantés.

L'hon. M. EDWARDS: Est-ce l'attitude du gouvernement actuel à l'égard des progressistes qui suggère cette idée à l'honorable député?

M. POULIOT: L'honorable député est un grand humoriste. Je crois que M. Taschereau a fait erreur en se servant du mot "solidarité" dans son message aux électeurs de la province

de Québec, après les élections. Il ne peut exister de solidarité entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial parce que leurs champs d'action et leurs problèmes ne sont pas les mêmes. Nous étions alliés durant la campagne électorale, mais voyons ce qui arriva ensuite. Il y a dans le domaine municipal, tout comme dans les sphères provinciales et fédérale, des problèmes urgents mais de nature entièrement différente. Chaque juridiction a ses limites propres, et l'attitude de M. Taschereau au sujet des affaires impériales me rappelle mon professeur d'astronomie en train d'expliquer une éclipse à ses élèves. Prenant sa montre: "Ceci, dit-il, représente la terre. Et voici la lune," ajoute-t-il en posant sa plume-réservoir en face. "Moi, je suis le soleil." "Sacré menteur," lança aussitôt un élève. Permettez-moi l'expression...

M. l'ORATEUR: J'allais faire observer à l'honorable député qu'elle n'est pas précisément parlementaire.

M. POULIOT: Je la retire, monsieur l'Orateur. M. Taschereau se croit peut-être l'astre en matière impériale et c'est ainsi que le souvenir de mon vieux professeur me vient à la mémoire. Nous ne pouvons oublier que nous grandissons comme nation et que notre constitution doit s'en ressentir. Il va de soi cependant qu'aucun changement n'y sera apporté sans le consentement de toutes les provinces qui furent partie au pacte fédéral. Alors, quels dangers prévoit-on pour les droits provinciaux? Je n'ai jamais constaté en cette Chambre la moindre intention de la part du Gouvernement de porter atteinte aux droits des provinces, dans le règlement des questions difficiles et importantes qui se présentent de temps à autre.

Je ne veux pas en dire davantage sur ce point. Mais je me demande si M. Taschereau est un spécialiste en matière de problèmes impériaux. Quand les a-t-il étudiés? Il en a assez des affaires de son propre domaine. L'établissement de l'usine d'aluminium au Saguenay lui donne à penser, et il est tellement occupé par l'installation des Américains au Canada qu'il lui reste bien peu de temps à consacrer aux affaires impériales. Ce sujet sera discuté dans cette Chambre. Mais, monsieur l'Orateur, je ne comprends pas pourquoi le premier ministre de la province de Québec a mis dans le discours du trône lu par le lieutenant-gouverneur de cette province, un paragraphe qui constitue une attaque directe contre le gouvernement fédéral. M. Taschereau est venu à Ottawa. J'apprends, monsieur l'Orateur, que vous avez même eu l'obligeance de mettre vos appartements à sa disposition. Il se trouvait à l'aise pour travailler et il avait la bibliothèque sous la main. Il pouvait discuter de tout avec les ministres fédéraux. S'en est-il abstenu? Comme citoyen, il est parfaitement libre d'avoir ses idées à lui, mais je prétends qu'à titre de premier ministre de la province de Québec, il n'a pas le droit de parler contre ses amis qui l'ont tant aidé durant les élections, maintenant qu'il n'a plus rien à craindre. Quant à moi, M. Taschereau peut bien penser ce qu'il veut, je respecte ses idées, mais je soutiens que le paragraphe auquel j'ai fait allusion ne représente pas les vues de la population de ma province. Nous comptons sur le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) et le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) et leurs collègues pour interpréter notre sentiment comme entité nationale.

Je passe maintenant à la canalisation du Saint-Laurent. Je crois qu'il était tout à fait sage de consulter la Cour suprême du Canada à ce sujet. Ce tribunal est le conseiller juridique du gouvernement canadien. Qui a proposé cette consultation? J'ignore si c'est l'autorité fédérale ou une province quelconque, mais je le répète, l'acte est sage, puisque en cas de divergence sur un point de droit, le rouage judiciaire de notre système d'administration, pour dire comme mon savant ami le chef de l'opposition, doit être consulté. Trois titulaires sont en présence lorsqu'il est question de la propriété des rivières: le particulier, la province, et le gouvernement fédéral. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de faire une citation pour montrer comment la propriété privée de cette nature a été traitée par le gouvernement de la province de Québec depuis que M. Taschereau est ministre. Je cite le premier paragraphe de l'article 2252 des Statuts revisés de 1909, de la province de Québec. Voici.

Les ventes et octrois gratuits des terres de la couronne sont, et ont été depuis le 1er juin 1884, sujets à une réserve pour des fins de pêche, de trois chaînes en profondeur des terres bordant les rivières et les lacs non navigables de la province.

Une cause des plus importantes, celle de David McLaren et autres contre le procureur général de la province de Québec, a été portée devant le Conseil privé, qui a rendu son jugement le 28 juin 1924. L'un des considérants du jugement est ainsi conçu:

Que les appelants étaient propriétaires du lit de la rivière Gatineau et des terrains et des chutes d'eau qui s'y rattachent, en face de leur propriété. (20 R.L. 248.)

J'ai cité ce jugement à mon savant ami le chef de l'opposition, l'an dernier, et je ferai observer qu'il y était maintenu:

Que dans ces rivières la propriété du riverain s'étend *ad medium filum aquae*. . . jusqu'à la ligne médiane du cours d'eau.

Cette décision a eu une grande portée sur la législation de Québec. D'abord, le Code civil, qui contient les règles déterminant la propriété, fut modifié quelques années plus tard, par le statut 8 George V, chapitre 72. En vertu de cet amendement, l'article devait s'appliquer à toutes les rivières et cours d'eau non navigables ni flottables et aux rives bordant des terrains aliénés par la couronne après le 19 février 1890. Mais ce n'est pas l'amendement le plus intéressant; il en est un autre. J'ai lu la loi telle qu'elle était; j'ai cité l'article montrant qu'il y avait une réserve dans le cas de la couronne, pour des fins de pêcheries. Maintenant, pour l'édification de mes collègues, je vais citer l'amendement, qui les surprendra et qui leur fera voir que, par le changement de trois mots, un gouvernement peut spolier le peuple de ses droits. Cet amendement est ainsi libellé:

L'article 2252 des Statuts revisés de 1909 est modifié:

C'est aussi facile, il me semble, que d'avaler une cuillerée de miel.

(a) En remplaçant les mots "pour des fins de pêche", à la troisième ligne, par les mots "en pleine possession de la Couronne". (9 G. V, c. 31, s. 1.)

Et, dans ce cas-ci, la couronne était le gouvernement provincial de Québec. Laissez-moi vous citer la loi telle qu'elle est aujourd'hui, et vous constaterez où se trouve exactement la différence:

Les ventes et octrois gratuits des terres de la Couronne sont, et ont été depuis le 1er juin 1884, sujets à une réserve, en pleine possession de la Couronne, de trois chaînes en profondeur des terres bordant les rivières et les lacs non navigables de la province. (S.R.Q. 1925, c. 83, s. 7.)

Tel est mon point. Une cause fut soumise au Conseil privé afin d'obtenir son opinion sur cette disposition, et, lorsque l'on s'aperçut que le jugement du Conseil privé était contre la province de Québec comme entité, la loi fut modifiée avec le résultat que la province, par le changement de trois mots, a acquis la pleine propriété de ces propriétaires riverains. En ma qualité de membre responsable de cette Chambre, je déclare que rien de cette nature n'a été fait par le Parlement, et que le peuple n'a pas raison de craindre que nous nous conduisions de cette manière. Ce n'est pas notre attitude, et le gouvernement fédéral, j'en suis sûr, n'adoptera jamais une telle loi. Cependant, j'ajouterai que s'il en décrétait une, tout loyal que je suis à mon chef et au Gouvernement, je me sentirais tenu, étant également loyal à mes électeurs, de m'y opposer.

M. l'ORATEUR: Le temps de l'honorable député est écoulé.

M. POULIOT: Avec l'assentiment de la Chambre, puis-je continuer cinq minutes de plus?

Des VOIX: Oui.

Quelques MEMBRES: Non.

M. l'ORATEUR: Je crains que la condescendance de la Chambre, dans ce cas-ci, ne prête à un abus du privilège.

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): Le Gouvernement a jugé bon de convoquer les Chambres à l'heure actuelle, sans doute pour l'expédition des affaires, et il est probable que jamais discours du trône plus terne ne nous a été soumis. Nous n'avons guère à nous en étonner, si l'on songe que ce ministère n'a jamais eu le courage de faire la chose voulue dans le temps propre. Par exemple, il n'est pas surprenant que ce discours ne mentionne rien du problème de la grande voie d'eau du Saint-Laurent. J'imagine que lorsque le discours du trône a été discuté au conseil des ministres, les ombres des Sifton, des Jones et des Holt se promenaient au milieu d'eux comme celle de Banco devant les yeux de Macbeth. Mais comment le Gouvernement pourrait-il se prononcer; comment pourrait-il énoncer une politique touchant cette sérieuse question tant que ses maîtres n'auront pas pris de décision?

Hier, monsieur l'Orateur, le premier ministre disait avec force sincérité au chef de l'opposition que nous n'avons pas besoin de faire venir de nouveaux émigrants tant que nous n'aurons pas de travail à leur assurer. C'est là une hypothèse absolument fondée et dont je conviens; je conviens également qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas de travail pour eux. Mais je me suis demandé, monsieur l'Orateur, si le Gouvernement et le premier ministre avaient jamais songé qu'un gouvernement est tenu de façonner ses programmes de façon à procurer du travail à la population? On ne saurait reprocher à un gouvernement un plus grand délit que celui que ce gouvernement-ci se voit reprocher lorsqu'il avoue n'avoir pu assurer du travail à un degré suffisant pour garder nos propres citoyens au pays. A titre d'explication, le premier ministre a fait observer que les prix de transport maritime étaient plus élevés, que la situation en Europe différait de ce qu'elle était il y a dix ans et que c'était là ce qui nous empêchait d'avoir des immigrants. En l'entendant, je n'ai pu m'empêcher de songer à

ceux qui désirent émigrer aux Etats-Unis et je me demandais s'ils diffèrent de ceux que nous cherchons à faire venir ici. Existe-t-il un écart sensible entre le prix de passage des vieux pays à New-York et celui des mêmes pays au Canada? Et cependant, les choses étant égales au triple point de vue des gens, du climat et du pays, nous avons dépensé des millions sans résultat en vue d'obtenir des immigrants, alors que les Etats-Unis en ont dépensé autant pour les éloigner.

Comment explique-t-on cela? Nous en avons l'explication dans l'incompétence de ceux qui siègent au banc ministériel. Aucun gouvernement n'a eu plus d'occasions que celui-ci d'obtenir des immigrants. Arrivé au pouvoir peu de temps après la grande guerre, alors que le Canada était l'objet d'une publicité universelle, et que tout l'univers avait les yeux sur notre pays, avec ses immenses étendues de terres, de forêts, son bois à pâte, ses grandes industries, et cependant en cinq ans, ce Gouvernement n'a pu faire venir un nombre d'immigrants égal à celui des Canadiens qui ont quitté le pays pour aller s'établir aux Etats-Unis. J'ai signalé cet état de choses au premier ministre hier, et il a répliqué que, de deux opinions à promulguer à l'univers, il préférait la sienne à la mienne. Cette opinion venant du premier ministre, je n'ai aucun doute à cet égard, mais ce que je dis est conforme aux faits. Je lui dirai que personne, de ce côté-ci de la Chambre, ne pourrait en ce moment occuper le siège du premier ministre sans rougir de honte de ce qu'aujourd'hui il part du Canada un plus grand nombre de citoyens de race et d'origine canadiennes que nous pouvons en remplacer par les immigrants provenant de tous les pays du globe.

A ceux qui contesteront cette assertion, j'ai ici les statistiques. D'une main je tiens le rapport du ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), et de l'autre le rapport annuel du commissaire général de l'immigration des Etats-Unis, et ces documents nous font voir que depuis les cinq dernières années le nombre des Canadiens qui ont traversé la frontière pour se rendre aux Etats-Unis dépasse de quelque 50,000 celui des immigrants que le Gouvernement a pu nous faire venir de toutes les parties du globe. Notez bien ceci, monsieur l'Orateur; depuis 1924, seuls les Canadiens d'origine peuvent être admis au delà de la frontière américaine, ce qui fait que cet exode est d'autant plus regrettable. Aussi, je vous le demande, monsieur l'Orateur, et par votre intermédiaire je le demande au Gouvernement, pendant combien de temps, avec notre chiffre de population de huit ou neuf millions seulement, pouvons-nous résister à ces pertes? Pendant combien de temps pourrons-nous ainsi perdre, quatre-vingt, quatre-vingt-dix ou cent mille citoyens par année à l'avantage des Etats-Unis? Depuis l'avènement de ce Gouvernement à la direction des affaires 700,000 Canadiens sont passés aux Etats-Unis, où ils se sont inscrits et ont acquitté la capitation, et je ne crois pas exagérer en affirmant que de ceux qui s'en vont aux Etats-Unis trois sur quatre à peine figurent sur les registres américains; aussi ai-je lieu de dire que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral en 1922 un million de Canadiens ont quitté le pays pour aller aux Etat-Unis et y ont élu domicile. Au ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) je dirai qu'il a la direction d'un des plus importants ministères de l'administration, et au premier ministre que lui et son gouvernement ont fait preuve d'une incompétence désespérante dans l'étude de cette question. J'espère, monsieur l'Orateur, que la création de la commission proposée par mon chef sera suivie de résultats pratiques.

Il s'agit là de la question la plus importante qui s'impose au pays à l'heure actuelle, vu que la double question de notre dette publique et des impôts s'y greffe. Il m'a fait plaisir de lire dans le Hansard les observations de l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) car il a abordé un sujet sur lequel je comptais parler moi-même, mais dont il n'y a pas lieu de parler maintenant. Il s'agit de notre dette nationale et des impôts au Canada. Je crois qu'il nous a démontré d'une manière concluante que, si l'on tient compte de nos obligations, la dette publique n'a pas été diminuée depuis l'arrivée aux affaires de ce Gouvernement. J'ai ici les statistiques indiquant pour chaque année de cette période le revenu public et je ne vois pas une seule année où ce Gouvernement n'ait pas retiré des contribuables du Canada plus d'argent que n'en ont obtenu leurs prédécesseurs en 1921 et en 1922. Je les prie donc de me dire comment les impôts peuvent être reduits puisqu'ils ont, chaque année, augmenté les sommes perçues par voie d'impôts? Cependant, s'ils veulent un exemple, j'appelle leur attention sur le mode de dégrèvement des impôts employé aux Etats-Unis, comme je l'ai déjà fait dans cette enceinte. Je leur conseille d'adopter la méthode élaborée par M. Mellon, secrétaire du Trésor des Etats-Unis, au moyen de laquelle ce pays a réduit sa dette de plus de 26 milliards de dollars à $17,900,000,000. Par cette méthode de rigide économie, inconnue du présent gouvernement, les impôts, par tête de population, sont tombés de $50 à $25.

Monsieur l'Orateur, le nouveau règlement constitue une difficulté. On sent que, si l'on fait une trop longue digression, on ne pourra plus se retrouver. C'est pourquoi, il me faut passer rapidement à un autre sujet. Je désire m'arrêter quelque peu au ministre des Finances (l'hon. M. Robb) et au ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm). Il y a quelque temps, j'ai lu, dans le *Financial Post,* une réclame d'une page entière signée par le ministre du Commerce qui, au cours des douze derniers mois, est devenu pour ainsi dire agent de publicité du Gouvernement, chargé de réhabiliter ce dernier devant l'opinion publique. Voici quelle est la doctrine du Gouvernement, telle que l'énonce le ministre du Commerce:

Nos producteurs et manufacturiers doivent se rendre mieux compte des possibilités que leur offre l'étranger. Les aider à cet égard, venir en aide au producteur et au manufacturier, apprendre à notre peuple l'importance du commerce d'exportation...

Je vous prie de noter cette expression, car j'y ferai allusion, plus tard.

...tel est le devoir de ce ministère. Le ministère du Commerce a des représentants actifs dans les principales villes commerciales du monde. Agissant sous la direction du service des renseignements commerciaux d'Ottawa, ces représentants ont déjà permis à des maisons canadiennes de trouver des débouchés avantageux et permanents à l'étranger. Des fonctionnaires canadiens, placés à des endroits bien choisis, recherchent les occasions de vendre les produits canadiens et s'enquièrent des conditions dans lesquelles ces produits peuvent être expédiés et offerts au consommateur. Ces commissaires du commerce sont prêts à venir en aide au producteur ou au manufacturier canadien. Tous leurs efforts, coordonnés à Ottawa, tendent à trouver de nouveaux débouchés au Canada et à étendre ceux que nous avons déjà. Ce service est à la disposition de tout Canadien qui y fait appel.

Voilà une doctrine qui ferait honneur à tout gouvernement. Après avoir lu ces lignes, j'ai examiné ce que le Gouvernement a fait pour remplir les conditions qu'il a lui-même posées. J'ai alors remarqué, ayant obtenu les statistiques relatives aux divers pays avec lesquels le Gouvernement a conclu des pactes commerciaux, que, dans chacun de ces pays, le Gouvernement n'a pu mettre en pratique les principes que je viens de faire connaître à cette Assemblée. Par exemple, il a conclu avec la Belgique un traité qui est entré en vigueur le 22 octobre 1924. Avant l'adoption de ce pacte, nous importions chaque année pour trois millions de marchandises. Depuis, en 1927, nous en avons importé pour environ neuf millions. Nos exportations, qui atteignaient une valeur de douze millions avant l'adoption du traité, sont passées à 21 millions, en 1927. Voilà l'un des exemples les plus favorables.

Nous avons conclu un pacte avec la Tchécoslovaquie et nos importations de ce pays, qui étaient de $1,272,000 en 1926, ont atteint une valeur de $1,726,000, en 1927. Mais nos exportations n'ont pas augmenté dans la même proportion.

Une convention a été conclue avec la Finlande, laquelle entrait en vigueur le 1er août 1925. Antérieurement, nous achetions de ce pays pour $15,000 de marchandises; en 1927, nous en avons fait venir pour $82,000. D'un autre côté, le chiffre de nos exportations a passé de $1,038,000 à $1,882,000.

Le 5 septembre 1923, débutait l'application du pacte conclu avec la France. Les années précédentes, nous avions fait venir pour douze millions de marchandises, tandis que nous en achetions pour $23,992,000, l'an dernier. Nos exportations, qui étaient autrefois de quatorze millions, n'avaient atteint, l'an dernier, que quinze millions. Ce commerce d'exportation n'indique pas une amélioration correspondante à la doctrine énoncée par le Gouvernement. Tels sont les importants marchés que celui-ci juge de son devoir de procurer aux industriels canadiens.

Nous avons conclu avec l'Italie un traité qui prenait effet le 8 janvier 1924. Cette année-là, nos importations se sont élevées à $1,800,000, tandis qu'elles atteignaient $3,444,000, en 1927. Par ailleurs, pendant la même période, nos exportations n'ont augmenté que de 18 millions à 22 millions. Je pourrais citer tous les pactes que nous avons adoptés; mais, n'ayant qu'un temps limité à ma disposition, je ne toucherai plus qu'à un seul. J'en parle, parce que cette convention intéresse les agriculteurs plus que toute autre classe de la population. Je veux parler de la convention conclue avec l'Australie. Comme tous mes honorables collègues le savent, ce pacte a été négocié en 1925 par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) et le gouvernement australien. Il a été cause de dégrèvements importants des droits imposés sur certaines denrées, en particulier sur le beurre importé au Canada. Comme compensation, nous devions recevoir certains avantages relativement aux automobiles, aux accessoires d'automobiles, à la pâte de bois, au papier et à certaines variétés de poissons. Quel a été le résultat? Des députés de la gauche dénoncèrent le traité et prétendirent qu'il nous serait préjudiciable Les événements ont démontré que nos dénonciations auraient dû être deux fois plus violentes; la nocivité du traité dépasse toutes nos prévisions. Je vous citerai quelques chiffres touchant notre commerce avec l'Australie. Les importations et les exportations sont les suivantes:

Année financière terminée le 31 mars	Importations	Exportations de produits canadiens
1924	$1,037,451	$19,923,997
1925	2,634,713	12,035,086
1926	3,042,054	15,411,746
1927	6,296,197	18,965,881

En mettant en regard de cela les importations de beurre, principal point que j'entends traiter, vous constatez que les importations de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont augmenté d'année en année, tellement que cette année elles s'élèvent à plus de 10 millions de livres, et le prix du beurre au pays a diminué en moyenne, selon les marchands en gros, de 12c. à 14c. la livre. Qu'avons nous reçu en retour? Nous étions censés profiter du tarif intermédiaire et général sur les automobiles et les pièces d'automobile, et nous l'avons fait quelque temps. Le gouvernement australien releva ensuite son tarif général et ne laissa que les droits de faveur britanniques, de sorte qu'aujourd'hui nous sommes légalement spoliés de ce marché entier. Peu de temps après, notre gouvernement appliquait, par décret du conseil, les conditions du traité à la Nouvelle-Zélande aussi. Discutant ce traité avec l'Association nationale des cultivateurs laitiers, le premier ministre fit une remarque significative que je relève. Les délégués le rencontrèrent à Ottawa, et après qu'ils eurent discuté la question quelque temps et lui eurent signalé combien ces grandes importations de beurre ruinaient notre industrie laitière, le premier ministre fit ce commentaire significatif:

Nous devons songer au commerce interimpérial.

Le premier ministre du Canada enlève à nos cultivateurs un marché de 10 millions de livres de beurre, et il le donne pour rien aux cultivateurs néo-zélandais et australiens, et surtout aux Néo-Zélandais. Est-ce agir en patriote envers notre grande industrie laitière? Voilà un débouché pour 10 millions de livres de beurre que reçoivent les Néo-Zélandais et les Australiens et que perdent nos cultivateurs.

Mais la suite de l'histoire est plus déplorable encore. Pour encourager le commerce impérial avec l'Australie, le Gouvernement a augmenté le droit sur les raisins de ¾ de c. à 3c. par livre. En réalité, cela fit monter les prix de gros de 5c., et les prix de détail, de 6c. En vérifiant nos importations de raisins j'ai constaté que, sur 40 millions de livres, 2 p. 100 ou environ 800,000 livres viennent de l'Australie. Le premier ministre a donc prélevé sur les consommateurs un impôt de 6c. par livre de raisin, soit environ $2,400,000, afin d'encourager un commerce impérial qui nous a échappé. Pour le consommateur, c'est une taxe d'environ $2.50 par livre sur le raisin importé d'Australie. Répartissez sur les importations d'Australie le droit global, et vous obtiendrez le chiffre de $2 à $3 par livre. Voilà ce que nous coûte un des traités de commerce du Gouvernement. J'espère qu'avant la fin de la session un député aura le courage de se lever à la Chambre pour réclamer la modification de cette convention. Nous avons perdu la clientèle des acheteurs d'automobiles parce que licitement, dans le plein exercice de ses droits, l'Australie a relevé son tarif intermédiaire et général, et il ne nous reste que l'exportation du papier et du poisson, celle du papier s'élevant à $2,500,000 seulement. Je voudrais avoir le temps de donner plus de détails, mais le nouveau Règlement m'en empêche, je le répète.

Je mentionnerai aussi notre statut international. L'an dernier, je n'en ai rien dit et je n'entends pas en parler très longuement cette année. Mais quand je vois le premier ministre (le très hon. Mackenzie King), le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) et tous les autres ministres parcourir le pays pour prêcher cette nouvelle charte de liberté obtenue outre-mer, je pense qu'il est temps de dire un mot en faveur des hommes qui ont vraiment conquis cette charte, les soldats qui ont combattu dans les Flandres et en France. Avant toute autre déclaration ministérielle à ce sujet, je voudrais que le premier ministre, ou le ministre de la Justice ou l'un de leurs collègues, ou un député libéral se levât et nous exposât ce que le Gouvernement a jamais fait pour rehausser notre rang international. J'ai lu tous les rapports des diverses conférences impériales et, à mon sens, tous les premiers ministres, depuis la Confédération jusqu'à nos jours, ont fait quelque chose en ce sens,—l'un des principaux a été sir Robert Borden,—mais je n'ai pu découvrir un seul résultat obtenu par le gouvernement King. Après être devenu premier ministre en 1896, sir Wilfrid Laurier se rendit à la conférence impériale et demanda l'abrogation des traités conclus avec la Belgique et l'Allemagne, et il réussit à l'obtenir. L'effet fut d'accorder une plus grande latitude au Canada, de nous assurer plus de liberté, car la préférence britannique était en cause. De cette date, la voix de sir Wilfrid se fit entendre à toutes les conférences et, en 1911, il réussit à obtenir un peu plus de renseignements détaillés qu'il n'en avait jamais reçu auparavant. Jusqu'à cette époque, le premier ministre du Canada avait été un simple spectateur à toutes les conférences impériales.

Avec la permission de la Chambre, je citerai un passage des *Canadian Constitutional Studies* de sir Robert Borden. Voici:

Bien que les questions concernant les relations extérieures eussent été fortuitement discutées aux conférences entre 1887 et 1911, il n'y a pas lieu de supposer que le gouvernement britannique se soit ouvert aux représentants du Dominion en ce qui regarde les questions de politique générale ou les obligations à contracter.

C'est absolument exact; le gouvernement britannique ne s'était jamais ouvert aux représentants du Canada. En 1911, M. Asquith prononça les paroles qui suivent, à la clôture de la conférence impériale tenue cette année-là:

Messieurs, je reviens encore sur une question dont ont parlé M. Fisher et sir Joseph Ward. C'est la première fois,—et cette conférence sous ce rapport laissera un souvenir significatif,—que, suivant l'expression heureuse de M. Fisher, les représentants des dominions ont été admis, pour ainsi dire, à l'intérieur, dans le cénacle impérial; ce que dans la vieille phrase classique, on appelait les Arcana Imperii, vous a été dévoilé sans aucune réserve ni qualification.

Ce fut la première fois que le gouvernement britannique s'ouvrit au premier ministre du Canada en ce qui concerne les relations extérieures de l'empire.

Et quelques années plus tard, sir Robert Borden accomplit un fait sans précédent. Il assista aux séances du cabinet impérial, en 1915. Nous ignorons ce qui se passa à ces réunions, vu qu'il n'existe aucun compte rendu des délibérations; quoi qu'il en soit, sir Robert Borden fut admis à prendre part aux séances du cabinet impérial à cette époque. Et par suite du développement de cette politique, il y eut deux cabinets siégeant à Londres, en 1917—le cabinet de guerre britannique et le cabinet de guerre impérial.

Le cabinet de guerre impérial, outre le premier ministre d'Angleterre et quelques-uns de ses collègues, se composait également des premiers ministres de tous les dominions de sorte que les représentants du dominion et des colonies purent exposer l'opinion des pays qu'ils représentaient là-bas. Ce fut à l'une de ces conférences que sir Robert Borden réussit à faire adopter une résolution, qui est à mon avis le principe fondamental de la grande charte de liberté que nous sommes censés avoir obtenue en ces dernières années. Dans le compte rendu officiel des délibérations de la conférence de 1917, nous relevons le texte d'une résolution ainsi conçue:

La conférence de guerre impériale est d'opinion que le rajustement des relations constitutionnelles entre les parties constituantes de l'Empire est un sujet trop important et trop compliqué pour être traité durant la guerre, et qu'il devrait être l'objet d'une conférence impériale spéciale devant être convoquée aussitôt que possible après la cessation des hostilités.

Elle croit cependant qu'il est de son devoir d'exprimer son opinion à l'effet qu'un tel rajustement, tout en conservant tous les pouvoirs existants d'autonomie et de direction complète des affaires domestiques, devrait être basé sur la reconnaissance complète des dominions comme nations autonomes d'un commonwealth impérial.

Cette résolution renferme à mon sens la phrase sur laquelle est fondée la charte de liberté dont nous jouissons à cette heure et le principe fut posé par sir Robert Borden, en 1917.

Et un peu plus loin, dans le procès verbal de cette conférence, nous relevons une autre résolution affirmant que de nouveaux moyens de communication devraient être établis entre le Royaume-Uni et les dominions. D'autre part, sir Joseph Ward déposa une résolution décrétant que le premier ministre du Canada avait le droit de communiquer directement avec le premier ministre de la Grande-Bretagne, s'il le désirait. Ce privilège s'accompagnait de certaines réserves pour des raisons d'affaires, car le premier ministre n'entendait pas être ennuyé par les détails d'affaires insignifiantes; on décida donc de laisser les ministres juger eux-mêmes quelles seraient les communications qui devraient passer par cette voie.

La question de la représentation du Canada à la conférence de la paix surgit un peu plus tard. Au nom du Canada, sir Robert Borden demanda que nous fussions représentés là-bas. Vous vous rappelez sans doute, monsieur l'Orateur, qu'à l'époque où le Parlement siégeait au musée Victoria, la séance s'est prolongée toute une nuit afin de ratifier le traité de paix avant qu'il ne l'eût été par le Parlement britannique. On désirait que le Parlement canadien ratifiât le traité avant le Parlement anglais et nous siégeâmes toute la nuit à cette fin. A mon avis, c'est aussi pour cette raison que sir Robert Borden convoqua une séance spéciale du Parlement afin de revendiquer le droit du Canada à conclure ses propres traités et d'établir hors de tout doute que pour lier le pays il faut qu'un traité soit ratifié par le Parlement canadien.

Il nous a fallu lutter pour obtenir ces concessions et faire admettre nos représentants à la Société des nations. Nous avons dû faire face à l'opposition non seulement de la Grande-Bretagne mais aussi des Etats-Unis; cependant, nous avons obtenu en dernier ressort que le Canada soit représenté dans les conseils de la Société des nations.

Je voudrais bien savoir si le Gouvernement a fait la moindre chose pour améliorer notre statut. Comme je l'ai déjà fait remarquer, sir Robert Borden avait fait adopter ce vœu

par la conférence impériale en 1917. Mais qu'a fait le gouvernement actuel qui puisse lui permettre de venir nous dire ici qu'il a rapporté au Canada une nouvelle charte de liberté. Personnellement, je suis heureux que nous jouissions d'une plus grande liberté dans nos affaires domestiques. Personne d'entre nous, je pense bien, ne voudrait revenir au temps où nous envoyâmes notre premier détachement de soldats, le régiment de la princesse Patricia, ni à l'époque où les autorités impériales tentèrent de réquisitionner nos navires pendant la guerre; mais sir Robert Borden et ses collègues ont affirmé nos droits et personne ne peut songer à cette époque sans se sentir fier de voir que nous jouissons d'une plus grande liberté dans nos affaires domestiques aujourd'hui. Mais je prétends que le Canada n'a pas été le seul à obtenir cette liberté; les autres dominions l'ont eue aussi, à cause des millions de soldats des colonies qui allèrent sur les champs de bataille, et non en raison de l'influence du ministère actuel. Les documents officiels en font preuve et n'importe qui peut les consulter. Je dis, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement actuel doit être animé d'un bien pauvre patriotisme,—et il doit s'en rendre compte en face des vrais patriotes,—quand il vient ici revendiquer le mérite d'une chose qu'il n'a pas faite. Pourquoi, je le demande, le Gouvernement vole-t-il le mérite des morts?

M. JOHN EVANS (Rosetown): Monsieur l'Orateur, ni le discours du trône, ni le discours du leader de l'opposition n'exposent une politique financière nouvelle pour le Canada. Il semble que le Gouvernement est satisfait de la situation actuelle, comme l'indique le premier paragraphe du discours. Mais, par contre, il y a les plaintes du leader de l'opposition concernant le chômage et l'argent qui quitte le Canada pour servir à l'achat de produits étrangers. C'est un sophisme économique souvent manifesté dans cette Chambre que de dire: Pour être prospère, il ne faut pas acheter de l'étranger, ni commercer avec lui. Mais ceux qui disent cela sont les mêmes que le tarif douanier favorise. En réponse au leader de l'opposition, je dois dire que l'on ne diminue pas l'emploi de la main-d'œuvre en augmentant les importations. L'augmentation des importations indique toujours un accroissement de travail, car pour acquitter ces importations, il faut exporter en plus grande quantité. Cela ne diminue pas le travail. Mais d'après le protectionniste, fabricant et distributeur, c'est un détriment que d'importer quoi que ce soit prêt à employer, car au fond la protection ne vise pas à la prospérité du pays, mais bien au contrôle des revenus des producteurs par une certaine classe de la société. Le système des impôts douaniers ne peut jamais profiter à l'ensemble de la nation. Il n'y a qu'une certaine classe de gens qui en bénéficie et cette classe constitue généralement la minorité des citoyens. Le tarif douanier est toujours un avantage pour une catégorie de gens seulement; celle qui se trouve protégée. Nous avons acheté cette année pour 80 millions de dollars de marchandises de plus que l'an dernier. Cela indique deux choses: d'abord, une plus grande puissance d'achat de la part du producteur essentiel, ensuite c'est aussi une indication que la classe protégée n'est pas tout à fait maîtresse des revenus des travailleurs.

Le Gouvernement nous a dit, l'an dernier, qu'aucun changement ne serait apporté au tarif douanier, parce que la commission consultative n'était pas prête à faire son rapport et n'avait pas suffisamment examiné les demandes dont elle avait été saisie. Les riches furent les seuls à bénéficier de la diminution des droits d'accise et de l'impôt sur le revenu. Nous espérons que, cette année, l'on abaissera les droits de douane et que l'on ne diminuera pas davantage l'impôt sur le revenu. J'ai été heureux de voir qu'à l'appui de notre prétention la Chambre de commerce de Montréal avait recommandé au Gouvernement de maintenir d'une façon permanente l'impôt sur le revenu, considérant que c'est de bonne économie, que c'est une taxe juste et la moins onéreuse à percevoir. Je cite cette opinion à l'appui de ce que nous avons depuis longtemps préconisé par l'entremise de nos associations de cultivateurs de l'Ouest.

Cette année, il est grandement temps que la classe ouvrière soit libérée des charges qui pèsent sur elle. La session de l'an dernier a été un régal pour le riche. Le cultivateur est taxé sur les articles essentiels à son existence et sur ses instruments de travail; par contre, il lui faut vendre ses produits dans les marchés libres du monde et faire concurrence à la main-d'œuvre mal rétribuée d'Europe, d'Asie, d'Australie et de tous les pays exportateurs. C'est une vérité que l'on ne saurait trop répéter dans cette Chambre.

On a beaucoup parlé dernièrement de l'effet du traité australien sur nos fabricants de produits laitiers. Certains journaux protectionnistes de l'Est ont joué une petite plaisanterie aux cultivateurs en demandant une protection contre le beurre, le fromage et autres produits agricoles importés d'Australie. Ces journaux qui appartiennent à des manufacturiers et distributeurs, au bénéfice desquels on a grevé nos industries fondamentales des impôts à l'importation, méconnaissent délibérément la vérité. Les traités commerciaux sont toujours une partie du vieux jeu du privilège

de classe et aucun traité commercial ne peut être exécuté sans nuire à une classe quelconque pour procurer à l'autre un avantage. Le traité australien est tellement rempli de distinctions et d'abus qu'il a servi, plus que tout autre, à faire connaître ces distinctions au peuple de ce pays. Je ne parlerais pas en ce moment du traité australien si quelques-uns de nos journaux protectionnistes ne s'étaient pas, dans leur égoïsme aveugle, moqués de leurs lecteurs, à qui ils prennent bien garde de ne pas dire toute la vérité. Comme l'a dit celui qui a secondé l'adresse en réponse au discours du trône, le pays avec lequel vous négociez exige toujours un équivalent, et, dans le traité australien, nous avons réduit les droits sur le beurre de 4c. à 1c. par livre. C'était pour donner aux fabricants d'automobiles, de papier et de certains autres produits, une entrée plus libre sur le marché australien; on a même dans ce but placé sur la liste des produits libres de droit quelques produits agricoles. Le droit de 4c. par livre sur le beurre importé n'a jamais profité au cultivateur canadien, pas plus qu'il n'a augmenté le prix pour le consommateur. Le prix payé au cultivateur pour tous les produits de la ferme a été basé sur la valeur d'exportation, et le cultivateur canadien n'a jamais reçu plus que le prix d'exportation. Un droit de 4c. par livre a été imposé dans l'espérance de fournir au manufacturier canadien une excuse pour exploiter le laitier sur le prix des marchandises qu'il était obligé d'acheter. Le droit actuel sur quelques-unes de ces marchandises s'élève jusqu'à 35 p. 100. Même l'équipement le plus nécessaire à l'industrie de la ferme,—la baratte par exemple,—est fortement taxé. Lorsque le droit de 4c. par livre pouvait être de quelque utilité pour le cultivateur canadien pour punir le consommateur des villes qui achèterait du beurre australien, le Gouvernement a immédiatement enlevé ce droit. Suivant moi, cela montrait immédiatement que le gouvernement actuel est un gouvernement de capitalistes, favorisant une classe en particulier et consentant à sacrifier toute l'industrie laitière pour l'amour du fabricant protégé. Le Gouvernement a laissé un droit allant jusqu'à 35 p. 100 sur plusieurs marchandises requises par le laitier.

Non seulement ce traitement inégal et cette injustice existent, mais le traité lui-même facilite l'importation de produits agricoles pour faire concurrence à nos propres producteurs. Cela est tellement vrai que pour le trajet relativement court par exemple, des Prairies jusqu'à Vancouver, nos chemins de fer déclarent qu'ils ne peuvent faire face à la concurrence du transport océanique d'Australie à Vancouver. Après avoir immobilisé, par conséquent, nos cultivateurs en restreignant le commerce au profit de nos manufacturiers, nous voyons ces protectionnistes se réjouir dans leur égoïsme d'avoir réduit le laitier à l'agonie par suite de cette injustice. Il y a quelques années, Goldwin Smith, dans son livre "Canada and the Canadian Question", écrivit ceci:

> Quelle corruption peut être plus pestilentielle ou plus dangereuse au commonwealth que l'abandon de la politique commerciale entre les mains de particuliers en retour de leur appui financier pendant les élections?

Je ne puis interpréter les termes du traité australien autrement que de la façon décrite par Goldwin Smith. Il a commenté la déclaration de Tilly qui, parlant dans la Chambre des communes, en 1879, disait:

> Nous avons invité les citoyens de toutes les parties du Dominion à nous aider dans le rajustement du tarif, parce qu'il nous semblait que nous ne pouvions le remanier judicieusement sans les conseils et l'aide d'hommes d'expérience.

Les dispositions du traité australien n'ont jamais été conçues par des hommes désintéressés, mais elles ont été dictées par des hommes intéressés dans le papier, les automobiles et autres marchandises auxquels on voulait donner priorité sur le marché australien. Je crois que les paroles de Goldwin Smith sont aussi vraies aujourd'hui que le jour qu'il les a écrites, et, suivant moi, ces distinctions dans notre système protectionniste comportent toujours une entente.

Que l'on me permette de discuter ce traité davantage, dans le seul but de montrer la dureté de ceux qui l'ont négocié envers l'ouvrier en général dans ce pays, et plus particulièrement quant aux raisins, lesquels sont une denrée comestible très nécessaire. Le droit sur ces fruits s'élève jusqu'à 43.46 p. 100 aujourd'hui. Nous importons plus de 40 millions de livres de raisins annuellement, et ils souffrent, cependant, d'un droit plus élevé que toute autre marchandise sur notre tableau tarifaire. Mais ce qui est étrange à ce sujet, c'est que notre Gouvernement, pour l'amour d'un petit nombre dans le pays, c'est-à-dire les manufacturiers de certains objets recevant une préférence sur le marché australien, force tout le public consommateur du Canada à payer un impôt. Pourquoi? Y a-t-il un protectionniste qui puisse dire que la nation profite du fait que ses ménagères doivent payer $143.46 pour $100 de marchandises? Que ce soit fait par des hommes d'Etat ou des déments, c'est une pure folie d'augmenter le fardeau de notre peuple en négociant un traité de commerce.

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable député voudrait-il expliquer clairement la différence qu'il y a entre eux?

Un MEMBRE: A l'ordre!

M. EVANS: Le département de recherches économiques du Conseil canadien de l'Agriculture a fait une enquête sur l'effet produit par l'augmentation du droit sur les raisins au port d'entrée, et ils ont appris que l'augmentation de 2c. et ½ s'élève à près de 5c. par livre pour le consommateur. Cela cadre bien avec ce que dit M. Trent, de l'Association des boulangers et pâtissiers. Or, 40 millions de livres à 5c. par livre, cela donne un total de deux millions de dollars, soit environ $2.20 pour chaque famille du Dominion. Et tout cela pour l'avantage d'une seule classe.

J'étudie depuis longtemps la question du tarif; et plus que jamais je suis convaincu que les avantages offerts à une classe quelconque en matière de tarif sont toujours les fruits d'une transaction, d'un échange de faveurs. Sir Wilfrid Laurier, dont nombre des honorables députés glorifient le nom encore aujourd'hui, a qualifié de "mère de la corruption" la méthode du tarif protecteur. Je crois que ces paroles du grand chef libéral sont aussi vraies aujourd'hui que lorsqu'elles sont tombées de ses lèvres. Je ne conçois pas pourquoi le Gouvernement diffère davantage le règlement du problème douanier. L'idée d'une commission consultative du tarif ne m'a jamais souri; mais je dois avouer que la commission actuelle a sûrement servi à démontrer au public l'absurdité d'imposer des droits d'entrée sur bon nombre de produits, sur les denrées alimentaires par exemple et les instruments de production. Je prédis que le nouveau chef du parti conservateur (l'hon. M. Bennett) se trouvera en présence d'une tâche formidable lorsqu'il cherchera à faire cadrer le programme logique du chef et du parti conservateur avec les prétentions des protectionnistes qui réclament le relèvement du tarif. L'honorable chef de l'opposition veut que nous commercions avec la Grande-Bretagne de préférence à tout autre pays. Voilà ce que je déduis de son discours prononcé à Toronto en novembre dernier. Il a dit ceci:

L'Angleterre a-t-elle aidé à l'univers? Comment puis-je aider à l'Angleterre? Nous pouvons commercer avec l'Angleterre et nous devrions commercer avec elle de préférence à tout autre pays.

Dans la requête présentée à la commission consultative du tarif par les fabricants de coton, je trouve le passage suivant:

Quant aux cotonnades importées aujourd'hui de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, l'industrie canadienne du coton a besoin d'une plus forte protection contre les marchandises de provenance britannique et dont le coût de production est relativement élevé.

Non seulement ces gens veulent la suppression du tarif préférentiel britannique, mais ils veulent encore un tarif plus élevé contre la Grande-Bretagne que contre les Etats-Unis. Le grand cri des protectionnistes a toujours été qu'ils voulaient assurer de l'emploi à nos ouvriers; en mainte circonstance, toutefois le tarif non seulement amoindrit les conditions d'existence des travailleurs, mais en outre il obère le consommateur à tel point que le volume des emplois s'en trouve considérablement diminué et nombre de nos ouvriers sont forcés de chercher du travail à l'étranger. Chaque fois que le consommateur est obligé de payer un prix exorbitant pour tel objet, le pouvoir d'achat du public est diminué d'autant, ce qui a toujours son contre-coup sur le marché de la main-d'œuvre. Pas un disciple de l'école protectionniste ne peut éluder ce fait. Prenons l'exemple du sucre, et les droits qu'il paye à cette heure; je choisis le sucre parce que c'est un des produits qui font l'objet de l'étude des Fermiers-Unis de la Saskatchewan. Le sucre de provenance cubaine importé au Canada paye une entrée de $1.89 par quintal, et malgré ce gros droit cette importation a une tendance à maintenir à un niveau moins élevé le prix du sucre raffiné au pays. Nos raffineries ont produit en 1926, pour la consommation intérieure, environ 800 millions de livres de sucre. Les exploitants, dans leur requête soumise à la commission du tarif, ont établi que le prix canadien dépasse le prix américain en moyenne de 60c. par quintal. Multiplions ce chiffre par notre consommation de sucre et nous trouvons que nous payons le sucre au moins $4,500,000 plus cher que le consommateur des Etats-Unis. Au cours de la même année les employés des raffineries canadiennes ont touché en salaires le total de $2,897,109; défalcation faite d'un huitième du total sur le compte des 100 millions de livres de sucre exportées, il reste $2,533,000 comme total des salaires payés à ceux qu'emploie l'industrie du sucre en Canada. Si on ajoute à ces salaires des ouvriers les appointements des employés supérieurs, on arrive à un total de $3,460,000, soit $1,100,000 de moins que le supplément exigé du public canadien pour le sucre. Voilà ce qui résulte de l'opération de notre tarif. Cet état de choses a été révélé devant la commission du tarif. Assurément un gouvernement qui s'appelle libéral et qui veut un tarif modéré, ainsi que l'a affirmé le ministre des Chemins de fer et des Canaux (l'hon. M. Dunning) sur l'autorité du ministre des Finances (l'hon. M. Robb) l'an dernier; et en conformité des principes du programme de

1919, ne peut pas tolérer une situation pareille plus longtemps qu'il ne le lui faudra pour y remédier à cette session du Parlement. Pensez-y. Nous pourrions mettre à la pension tous ceux qu'emploie l'industrie du sucre au Canada et économiser quand même $1,100,000, si nous achetions notre sucre à l'étranger. Le Gouvernement ne peut certainement pas tolérer pareille absurdité dans notre politique fiscale.

Avant de terminer je veux dire un mot sur l'immigration. Le chef de l'opposition veut le relèvement de notre population, et d'une extrémité à l'autre du Canada nos grandes villes semblent réclamer des mesures vigoureuses pour encourager l'immigration. Pourquoi? Quel est le but de cette demande? Pourquoi cette manie d'immigration? Cet hiver un grand nombre de personnes ont dû chercher un refuge dans les prisons des villes de l'Ouest afin d'avoir à manger et d'être à l'abri du froid. Le chef de l'opposition lui-même met en évidence la question du chômage quand il dit que le Manitoba demande l'assistance du gouvernement fédéral pour nourrir ses sans-travail. Voici ses paroles:

Si vous regardez ces jeunes hommes vigoureux employés à pelleter de la neige dans cette ville...

C'est-à-dire Ottawa.

...vous vous rendrez compte du manque d'ouvrage au Canada.

Je tire cette citation de la page 19 des Débats non revisés. A la page 26, je trouve les paroles suivantes de l'honorable député:

Il est grand temps de faire en sorte que le Parlement accorde sans réserve son appui aux efforts faits en vue d'attirer les gens et de les établir dans notre pays.

Que veut-il dire?

M. COOTE: Il espère peut-être avoir plus de neige.

M. EVANS: Et il continue:

Nous ne pouvons persévérer dans la voie actuelle et maintenir longtemps notre situation.

Si l'on place ces deux phrases en regard l'une de l'autre, que faut-il en conclure? Quelle est leur signification? Et que veut dire l'homme qui exprime ces deux opinions contradictoires? Je n'y comprends rien. C'est là cependant un échantillon des illogismes que nous entendons répéter dans tout le pays sur cette question de l'immigration. L'été dernier, et c'est la saison où l'on emploie le plus grand nombre de personnes, nous avons dû nous traîner à genoux devant l'Oncle Sam pour lui demander de permettre à 4,000 de nos ouvriers de traverser la frontière chaque jour afin d'y trouver leur gagne-pain. Le ministère de l'Immigration aurait dû, il me semble, envoyer ses agents d'immigration à Windsor et dans les autres villes situées sur la frontière afin de convaincre ces gens, en leur offrant les mêmes avantages que l'on accorde aux étrangers, c'est-à-dire de prendre des terres au lieu d'aller aux Etats-Unis. Nous avons préféré faire appel à l'Oncle Sam pour qu'il permette à nos ouvriers de traverser la frontière et de gagner leur vie. Les Etats-Unis firent certaines concessions, ils permirent aux Canadiens nés en Canada de traverser la frontière chaque jour en quête d'ouvrage, mais avec la restriction que le nombre de ces personnes serait déduit du nombre d'immigrants de la Grande-Bretagne admis aux Etats-Unis cette année. Ces messieurs qui font tant état de leur monopole du patriotisme acceptent cette faveur des mains de l'Oncle Sam aux frais de la Grande-Bretagne, sachant bien les énormes difficultés que cause le chômage dans ce pays. Est-ce raisonnable? Non, sûrement.

On prend l'établissement sur les terres comme prétexte à l'immigration, mais les plus intéressés sont ceux qui aiment à voir chaque matin une foule d'affamés se presser aux portes de leurs usines. Ce sont les seuls qui tirent aujourd'hui profit de l'immigration et je ne vois pas d'autre raison à cette politique d'immigration intensive que de diminuer le prix de la main-d'œuvre et les salaires des ouvriers de nos villes; je n'en puis tirer d'autre conclusion. Voilà ceux qui prêchent la politique d'immigration; ils préconisent l'admission en franchise des matières premières utilisées dans leurs usines. En ce qui concerne la colonisation, on exploite le producteur sur les prix de ses outils et de ses fournitures essentielles. Si l'on a en vue la colonisation des terres, monsieur l'Orateur, nous devons traiter équitablement l'agriculteur. Si l'on avait placé l'agriculture sur le même pied que nos industries urbaines, toutes les terres inoccupées dans le voisinage des chemins de fer seraient aujourd'hui habitées. On n'entendrait pas alors le cri de désespoir du chef de l'opposition, tel qu'on le rapporte à la page 27 des Débats non revisés:

Monsieur le président, cette question dépasse en importance l'existence des partis politiques, car elle intéresse la vie même du Dominion. Il nous faut des colons.

Au sujet de l'immigration j'ajouterai que si le Gouvernement décide de s'embarquer dans une politique d'immigration intensive, il doit faire le travail lui-même et non pas le confier aux chemins de fer ou aux sociétés religieuses. Si nous avons besoin d'immigrants, traçons-nous une ligne de conduite et que le Gouvernement la suive. Des documents déposés sur le bureau de la Chambre le 24 février 1927 indiquent que 29 prêtres

catholiques étaient à l'emploi du ministère de l'Immigration. Cela a causé beaucoup de malaise et suscité des expressions d'opinion défavorables dans tout le pays. Cet état de choses n'a pas sa raison d'être, car ce travail devrait être fait par le Gouvernement. Si nous devons nous occuper d'immigration, que le Gouvernement s'en charge. Nous avons vu autrefois des compagnies particulières importer de la main-d'œuvre pour leur travail; je citerai la British Empire Steel Corporation comme exemple. Elle l'a fait à différentes reprises, au détriment des ouvriers eux-mêmes et pour le plus grand embarras du Gouvernement. A mon avis, notre politique d'immigration aujourd'hui devrait être celle de la porte ouverte à tous ceux qui veulent venir, pourvu qu'ils soient des sujets des pays de notre choix et qu'ils soient sains d'esprit et de corps. Pas n'est besoin de dépenser des millions pour réaliser aucun programme.

Voilà quelques-unes des questions que je tiens à signaler au Gouvernement avant qu'il expose sa politique budgétaire. On comprendra, je l'espère, qu'en participant à la discussion des divers problèmes je ne m'inspirerai que de l'intérêt et du bien-être du pays et non pas d'un simple intérêt régionaliste.

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment chagrin que le discours du trône ne contienne rien pour désappointer ni pour contenter, de fait il ne dit rien. Sauf des échappatoires, des atermoiements et des renvois à cette commission-ci ou à ce tribunal-là, il est vide de tout. L'un des buts essentiels du discours du trône est de fournir aux représentants du peuple l'occasion d'exposer au Gouvernement et à la députation les maux dont souffre le pays d'un littoral à l'autre. Mais en étudiant ce discours ou découvre qu'il ne contient que des insignifiances; qu'il renferme ici un éloge et là une excuse, une échappatoire ici et un "si" ailleurs; il y a là de tout, sauf aucune tentative d'apporter une solution convenable aux divers importants problèmes économiques dont la population ouvrière de ce pays a à souffrir présentement.

On n'y trouve nulle mention des trois plus grandes questions que l'empire ait actuellement à résoudre; je veux parler du commerce, de la défense et de l'émigration. Il ne dit rien du tout du problème de la vente des produits dans notre pays et au sein de l'empire. Constamment nous avons dépêché des délégués en Angleterre; il n'est presque pas un train ou un navire outre-mer qui n'en transporte une cargaison, mais ils ne réussissent pas à trouver de solution aux problèmes impériaux, ou à donner suite aux suggestions de la commission impériale des marchés. Rien d'étonnant que l'Australie et la Nouvelle-Zélande fassent tant d'étalage, en Angleterre, pour le commerce et pour l'émigration; aussi recueillent-elles la crème des immigrants.

La pierre angulaire d'une politique d'immigration doit être un moyen de garder notre population au pays et d'arrêter l'exode des nôtres. Mais le discours du trône n'en dit rien. L'autre condition essentielle est d'assurer du travail aux Canadiens présentement au pays, mais on ne fait rien en ce sens, non plus. On a convoqué les Chambres dans le but d'améliorer l'état de choses existant, mais il eût mieux valu laisser les députés chez eux, si l'on considère le programme présenté par le Gouvernement. D'après moi, le Gouvernement s'est révélé incapable de susciter une législation propre à résoudre ces problèmes et d'améliorer l'état de choses actuel dans le pays. On n'a rien fait pour venir en aide aux provinces; on ne parle pas de protection proportionnée aux besoins de l'industrie; nulle trace de législation sociale en vue de l'établissement d'un régime satisfaisant et moderne de retraite ou de quelque système de pension aux vieillards; aucune loi n'est annoncée pour mettre fin à l'exportation, aux Etats-Unis, de nos matières premières à l'état brut ou semi-brut, et rien, non plus, n'est fait pour empêcher le déversement sur notre marché des produits à bon marché et de pacotille de l'Europe et des Etats-Unis.

On constate partout les conséquences de tous ces maux dans la fermeture de nos usines et dans le chômage. On ne nous a pas soumis de législation pour venir en aide aux Provinces maritimes, aux provinces des Prairies ou du littoral occidental. Le discours du trône est vide de tout et il n'en résultera rien pour le bien du pays. Il ne sert qu'à nous démontrer que nous avons aujourd'hui un ministère dépourvu de moyens pour s'attaquer à ces divers problèmes et pour leur donner une heureuse solution.

Une fois que tout le bruit qui accompagne la cérémonie d'ouverture du Parlement s'est apaisé, que récolte-t-on? Pourquoi a-t-on rassemblé les Chambres? A-t-on convoqué le Parlement dans le seul but d'entendre le son des trompettes et les grondements du canon, quand dans la cité que je représente le chômage sévit grandement? Quoique le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial disent, jamais ce dernier ne s'est donné la peine de s'enquérir du chômage dans la province ou dans la ville que j'ai l'honneur de représenter. Le discours du trône confie cette question à une conférence interminable; ce sera comme pour la question du combustible, il y a un an. A cette conférence, à ce tribunal ou à cette commission on a renvoyé aussi

la question des richesses naturelles de l'Alberta, autre problème économique, et la question de la canalisation du Saint-Laurent. Deux ou trois autres matières, dans le rapport, sont encore abandonnées à une autre commission.

Le Gouvernement déclare n'avoir aucunement à s'occuper du chômage; tout ce qui le préoccupe, à ce sujet, c'est d'établir à Ottawa une industrie bien assise: celle du traitement du chômage par la distribution d'ambassades. Nous voilà avec un représentant à Tokio, au Japon. Eussions-nous un Gilbert et un Sullivan, il serait amusant de les entendre traduire en vers et en musique le ridicule du départ de ces soi-disant ambassadeurs pour Tokio et autres capitales. Un gouvernement qui s'est soustrait au traité d'alliance avec le Japon pour la protection des intérêts britanniques sur le Pacifique, un gouvernement qui a refusé de contribuer un sou pour la base navale de Singapore, a l'audace de venir demander au Parlement des crédits pour continuer de soulager le chômage soi-disant en envoyant un ambassadeur à Tokio. Pourquoi n'en pas envoyer en Italie, en Chine, en Allemagne, à Constantinople, à Pékin, dans toutes les capitales du monde?

Le Gouvernement déclare que le chômage ne relève pas de son domaine, que c'est aux provinces et aux municipalités à y voir, d'après la loi constitutionnelle. L'article 91 de la Constitution lui en fait un devoir, au contraire. La loi fiscale, la législation bancaire, les lois d'immigration sont de sa compétence, et c'est lui qui est à blâmer pour le chômage actuel. Et loin de s'en occuper, il n'en souffle mot dans le discours du trône. Il n'entend pas faire ce qu'il a entrepris dans le passé, alors qu'il s'engageait à contribuer de tiers avec les provinces et les municipalités au soulagement des travailleurs sans ouvrage. Libre à lui d'en faire un hochet politique, mais c'est à lui qu'il appartient de voir à ce que la population ne souffre pas et à proposer à la Chambre un remède à cet effet. Et je regrette de constater que le discours du trône n'indique rien dans ce sens. Le Parlement a légiféré souvent pour le bien des cartels, des banques, des chemins de fer, et d'autres; mais quand il s'agit de quelque chose pour les chômeurs des centres urbains, le Gouvernement laisse faire et abandonne les travailleurs à leur sort. Le premier devoir d'un gouvernement est de s'occuper de la santé et du bien-être de ses administrés.

Apparemment, tout ce que le Gouvernement peut faire pour ceux qui ont besoin, c'est de fournir aux politiciens des postes d'ambassadeurs, à Berlin, à Pékin, à Constantinople et dans toutes les parties du monde.

Quelques Canadiens en faveur seront nommés au dépens du public, tandis que les autres seront obligés de se chercher, à leurs propres frais, à l'étranger l'emploi qu'ils ne peuvent trouver dans leur pays. Et plusieurs d'entre ceux-ci sont d'anciens combattants qui ont risqué leur vie pour le Canada.

Aux Etats-Unis, le problème du chômage a été résolu par le protectionisme, qui a édifié une industrie puissante. Du temps de Horace Greeley, les importations d'Europe menaçaient l'industrie américaine. Présentement, les importations des Etats-Unis menacent de priver d'emploi les ouvriers canadiens. Les fondateurs de l'industrie américaine ne furent jamais obligés de se présenter devant une commission du tarif pour démontrer que la politique douanière de leur pays devait être modifiée de manière à leur permettre de procurer du travail aux ouvriers américains, au lieu de les forcer à aller en solliciter à l'étranger. Néron ne se montra pas plus indifférent durant l'incendie de Rome, que ce Gouvernement en demandant à une commission du tarif de résoudre nos problèmes économiques. La question tarifaire est un sujet économique dont dépend le bien de l'agriculteur et de l'ouvrier, et non pas une affaire de parti. Et, rien dans le discours du trône dans le sens d'un remède à nos maux économiques; le Gouvernement n'a rien à proposer pour assurer aux ouvriers du travail qui leur apporte du pain. Maintes usines sont fermées, d'autres ne fonctionnent qu'à demi, et, dans l'Ouest, l'agriculture elle-même souffre.

Le gouvernement actuel et les provinces se renvoient la responsabilité de la situation. Le premier ministre a fait allusion à la réponse de M. Ferguson aux représentations des citoyens du canton de York, sollicitant de l'aide pour les chômeurs de la localité. J'ai fait le tour de Mount Dennis, de Silverthorn et d'autres endroits dans York-Ouest, beaucoup de misère et chômage existent, et j'ai vu là des anciens combattants employés pour deux semaines à $25 par semaine, et des jeunes filles payées $8 pour deux semaines d'ouvrage. Le chômage est tel à Toronto que dans le centre de la ville l'on a dû recevoir à coucher dans les postes de police. Hier soir, on a donné l'abri à des douzaines d'hommes.

Laissez-moi vous lire une annonce parue en première page d'une des dernières éditions d'un journal du soir, samedi dernier:

Le major Ord, D.S.O., secrétaire du Fonds de la journée des coquelicots, déclare qu'il y a cet hiver un grand nombre de vétérans en bon état physique, impatients de travailler, chefs de familles, et incapables de se trouver de l'emploi. Il sollicite, surtout dans le moment, des habits pour les hommes, y compris des chaussettes, des sous-vêtements, des chaussures, des paletots,

des pantalons et des vestons. Les personnes charitables qui ont des défroques à donner sont priées d'appeler Hill 2404 ou 2290.

On a dû passer le chapeau le jour de l'armistice; il faut un jour de quête publique pour le soulagement des soldats qui se sont battus pour le Canada dans les Flandres et en France. On n'aura pas besoin d'un jour de collecte publique pour prélever un demi-million plus 140,000 dollars afin de maintenir M. Massey et sa suite à Washington et un ministre à Tokio, ou une autre quête pour l'entretien du Canada-House et de M. Larkin à Londres. Il est humiliant pour les Canadiens d'être obligés de mendier pour ceux qui ont combattu pour nous, et cela est dû en grande partie à ce que notre politique économique et celle qui concerne nos anciens combattants sont absolument défectueuses et ont besoin d'être changées.

Je regrette que le discours du trône ne contienne aucune mesure de secours pour empêcher l'importation à prix réduit des marchandises étrangères, l'exportation des matières premières, pour nous assurer un tarif suffisant, de nature à remédier à tous les maux d'ordre économique de chaque province de la confédération, et pour rendre le Canada uni et heureux, en en rayant l'exode des nôtres aux Etats-Unis, et en diminuant le chômage.

Il est aisé pour M. Ferguson de dire qu'il n'y a pas de sans-travail. Il a eu la bonne fortune de trouver de l'emploi pour un monsieur de New-York, M. Grautstein, qui a reçu les titres de la vallée de l'Ottawa et de la Gatineau, et il a accordé des droits et des privilèges à M. Backus, un autre millionnaire américain, dans le nord du Nouvel-Ontario. Le gouvernement Drury avait donné à Backus une principauté forestière. Un autre gouvernement lui a accordé des ressources considérables et des droits d'exploitation hydraulique, de sorte que le travail de toute la vie de sir Adam Beck, mort depuis quelques années seulement, se trouve détruit par le contrat de la Gatineau et autres. Sans doute, il n'y a pas de chômage pour ces nababs américains et autres qui franchissent la frontière et trouvent au Canada un merveilleux domaine d'exploitation en s'emparant des titres des chutes d'eau et de la richesse minière de la vaste région nord-ouest. Quiconque possède les droits des chutes d'eau a la clef de la mise en valeur d'un territoire.

Qu'a-t-on fait à la conférence interprovinciale au sujet du chômage? Des milliers de dollars des contribuables, ont été dépensés pour la réunion des délégués, mais rien n'a été fait si ce n'est qu'on s'est servi de cette question comme d'un tremplin politique. On n'a pas tenté de décharger de la responsabilité du chômage les municipalités qui sont accablées d'impôts, responsabilité qui incombe au Dominion et aux provinces. Comme l'a dit le professeur Fay, de l'université de Toronto, nous ne pouvons nous fier aux rapports du bureau de la statistique et du département du Travail. Je ne puis recevoir de réponse du ministre du Travail (M. Heenan) à une requête qui m'a été envoyée par des citoyens de York-Ouest se plaignant que la loi relative au travail des étrangers n'est pas mise en vigueur, vu que quarante Américains sont venus dans ce comté comme pépiniéristes. J'ai adressé une requête au ministre; je lui ai écrit cinq ou six fois, mais je ne puis avoir aucune réponse, pas plus de lui-même que de son sous-ministre. Le ministre est un jongleur, et il a sans doute escamoté la loi relative au travail des étrangers. Quand il s'agit de faire quelque chose en faveur des pauvres sans-travail, des classes ouvrières, le ministère se contente d'une politique d'atermoiement et ne cherche pas à soulager les ouvriers. Le premier devoir d'un gouvernement est de songer à la santé, au bonheur et à la prospérité des citoyens de toute classe, mais, apparemment, tout ce dont le cabinet est capable pour aider les sans-travail, c'est de donner à nombre de politiciens des positions d'ambassadeurs. Quelques Canadiens favorisés ont été nommés ambassadeurs aux frais du pays, alors que six cent mille de nos concitoyens sont envoyés aux Etats-Unis comme ambassadeurs en quête d'un emploi dans un pays étranger. Ils ne sont pas traités comme Son Excellence à Washington, où tous vont le voir avec son magnifique uniforme, son tricorne et l'épée scintillante au côté. Ces six cent mille autres Canadiens sont envoyés dans une terre étrangère pour chercher un emploi qu'ils ne peuvent se procurer chez nous. Plusieurs parmi eux se sont battus vaillamment pour les libertés du pays, mais la politique économique de ce Gouvernement les a forcés de s'exiler. Lorsque nos ouvriers demandent du pain, le Gouvernement leur offre une pierre, les platitudes et les phrases ronflantes et creuses du discours du trône. Plusieurs des établissements industriels de ma propre ville ont fermé leurs portes et d'autres ne sont en activité que la moitié du temps. Le Gouvernement a adopté un programme qui milite contre la création d'emplois pour les citoyens canadiens. Cette grande industrie qui sert à procurer des postes et des ambassadeurs à l'intention de politiciens sur le déclin ne fera pas une nation du Canada. Le fonctionnement d'un programme de cette nature fera de notre Canada une nation d'ambassadeurs.

Je désire dire un mot au sujet du statut du Canada. Lorsque le Canada est dans l'embar-

ras, ou qu'il est menacé d'une guerre, nous nous empressons de recourir à la flotte britannique. Lors des différends survenus sur les Grands lacs, nos navigateurs étaient obligés de faire jouer leurs sirènes sans interruption, du matin au soir, afin d'appeler à leurs secours les bateaux de sauvetage des Etats-Unis.

Je suis un fervent nationaliste canadien, parce que je suis un véritable impérialiste britannique. La conception du nationalisme canadien s'accentue et se propage grâce à notre attachement à l'union britannique. Le nationaliste canadien sincère ne tient pas à ce que ce pays soit aux crochets du contribuable des Iles-Britanniques pour le maintien de croiseurs et d'une marine pour assurer la sécurité de nos rives et protéger le commerce canadien sur les mers. Le vrai nationaliste canadien ne veut pas que son pays soit simplement une nation d'après les réclames que publient les journaux américains. Comme nation nous sommes de véritables indigents si l'on s'en tient aux réalités.

Les trois plus grands problèmes qui préoccupent l'empire sont ceux du commerce, de la défense et de la migration, mais le discours du trône ne dit pas un traître mot de ces trois questions, non plus que de la commission de vente impériale. Cette dernière a constaté que de tous les fruits consommés dans la mère patrie, 25 p. 100 seulement étaient produits dans l'empire britannique. Le vrai nationaliste canadien ne veut pas que le Canada soit simplement une nation au dire des réclames des journaux américains; il aspire à quelque chose de plus tangible. Le Canada est une nation, si vous voulez, mais une nation aux réunions mondaines et aux banquets qui se donnent à Washington. Le Canada est une nation si on l'entend de la sorte, c'est-à-dire une nation que l'on peut comparer à l'Etat libre irlandais, à la Patagonie, à Bogota ou à tous ces menus peuples de la terre; nous sommes une nation au même sens que ces pays le sont. Nous avons une misérable petite marine qui se garde bien de s'éloigner de la côte, qui ne s'en est jamais écartée depuis des années et qui a passé l'hiver dernier remisée à Halifax. C'est bien l'endroit, la geôle où, selon moi, il convient de reléguer tout changement à notre statut. Il faut autre chose que des ambassades, des Vincent Massey et des C. P. Larkin pour faire du Canada une nation; il ne suffit pas de réunions mondaines ou de banquets à Washington pour donner au Canada le rang de nation. Je me rappelle avoir lu dans l'histoire que Henri VIII menaça un jour le lord-maire et le conseil de Londres de déplacer de cette ville le siège du gouvernement. Tombant à ses genoux, le lord-maire demanda: "Votre Majesté déplacera-t-elle aussi la Tamise?". J'entendais un jour un politicien américain, un républicain, revendiquer pour son parti le mérite d'avoir fait une nation des Etats-Unis. Sa vantardise allait même jusqu'à attribuer à son parti l'existence des immenses rivières et des plaines fertiles de l'Ouest américain. Je ne saurais dire si les Américains de l'Ouest doivent leur prospérité au parti au pouvoir, mais je sais que ces grandes rivières et ces plaines fertiles de l'Ouest ont fait des Etats-Unis ce grand pays qu'ils constituent aujourd'hui. Les électeurs que j'ai l'honneur de représenter n'ont pas plus lieu d'être fiers de ceux de leur propre parti qui ont contribué à l'avancement du Canada que je n'ai raison de m'enorgueillir des membres du parti d'en face qui ont joué le même rôle. Je n'ai que faire de cet avancement à la condition de nation dont sir Robert Borden, l'honorable Wesley Rowell et les autres oracles du gouvernement unioniste ont prétendu être les artisans à Versailles, où ils ont partagé la représentation de la Grande-Bretagne, à Versailles et à Washington. Je fais fi de cet esprit de séparatisme destructeur de nation qui a présidé à la proposition de sir Robert Borden tendant à l'établissement d'une ambassade canadienne à Washington. Cette ambassade n'est pas aujourd'hui, et ne sera jamais, un centre de service pour l'utilité du Canada. L'ambassade de Washington, est un bourbier, et le bureau du haut-commissaire canadien à Londres ne vaut guère mieux. Ces ambassades, ou ces bourbiers comme je les appelle, le Gouvernement en établira par tout l'univers. Une fois que la semence plantée par sir Robert Borden et par l'ambassade séparatiste du très honorable Mackenzie King à Washington, aura germé, qu'en récolterons-nous? Ce sont les contribuables du Canada qui en recueilleront les fruits. Ils n'en retireront pas ces abondantes moissons qui vaudraient de nouveaux bénéfices à nos cultivateurs ou rempliraient leurs greniers, mais des impôts qu'il leur faudra débourser. Le Canada devra alors dépenser deux ou trois millions par année en intérêt et autres obligations sur les dettes contractées pour l'achat des édifices de ces ambassades, ainsi qu'en traitements et frais de subsistance versés à des ambassadeurs canadiens inutiles et à des personnels encore plus inutiles. Il en coûtera deux ou trois millions par année au Canada pour démontrer que nous sommes une nation en théorie, une nation sans armée ni marine.

A aucune époque de son histoire le Canada a-t-il pu se défendre lui-même. Nous sommes une nation dans un sens absolument illusoire et purement théorique. Si ce Parlement était un parlement pour rire, le discours du trône serait dans l'ordre et l'on ne trouverait pas à y

redire. Je me rappelle que notre jeune premier ministre a contribué à la rédaction d'un discours du trône pour les étudiants de l'université de Toronto assemblés en un parlement modèle et qu'il y avait mis de bien meilleures idées d'initiatives essentielles à la solution des problèmes économiques qui se posent devant le pays que dans le présent discours du trône. Le renom d'une nation ne tient pas au nombre de ses ambassadeurs. Le Canada doit au dieu des nations d'être devenu une nation le jour où une quille canadienne a, pour la première fois, fendu les eaux de nos puissants fleuves et de nos lacs immenses. Le Canada est une nation inégalée de nos jours ou dans le passé pour l'étendue de ses côtes maritimes et pour la puissance de ses eaux navigables. Le Canada possède des côtes d'une étendue de 2,000 milles, depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'à la frontière internationale, où les eaux du lac Supérieur cessent d'être britanniques pour devenir américaines. Je n'ai pu obtenir beaucoup de renseignements du merveilleux service du travail et des statistiques. Ce service m'apprend qu'il n'y a pas de chômage; mais il n'a pu me dire combien il y a de marins, de navires ou d'outillage sur les Grands lacs.

Il y a, sur les lacs canadiens, une flotte de 300 bateaux dont le tonnage est d'un million et demi. Nous avons 5,000 marins qui font le commerce sur cet océan intérieur. Le Canada possède à Ottawa un gouvernement inactif qui cause du nouveau statut du Canada. Le Canada est si bien une nation que son gouvernement national, préoccupé avant tout de ses intérêts personnels, doit établir une ambassade chaque fois qu'il veut donner une situation de tout repos à un ami politique. Il y a trois ans, j'ai soulevé la question du sauvetage sur les Grands lacs; j'ai noté qu'il n'y avait pas de personnel, de navire ou d'outillage chargés de cette besogne. Mes honorables collègues se rappellent ce froid mois de décembre au cours duquel plusieurs de nos braves marins ont péri pendant une grosse tempête, sur les Grands lacs. Le Canada possède à Ottawa un gouvernement inactif, qui, parfois, cause du nouveau statut de notre pays. Le Canada est si bien une nation que les méthodes séparatistes inaugurées par sir Robert Borden et poursuivies par le très honorable député de Prince-Albert forceront les contribuables du pays à débourser au moins trois millions de dollars chaque année pour les traitements des ambassadeurs et de leurs subalternes et pour l'entretien des ambassades. Le Canada est si peu une nation qu'il n'y a pas de personnel de sauvetage sur toute la côte des lacs et des rivières, de Cornwall à Fort-William, sauf à Toronto, où le merveilleux poste de sauvetage est maintenu uniquement par les patriotiques contribuables de la ville où je demeure. Les Canadiens assemblés dans cette enceinte devraient rougir de suivre un gouvernement qui s'intitule national et qui laisse sans secours à l'heure du danger les milliers de braves marins des lacs, lesquels constituent le plus beau type d'hommes qui aient jamais vécu.

Les producteurs de grain de l'Ouest, les banquiers, les industriels et les commerçants de l'Est devraient avoir honte de l'indifférence de leur pays envers les marins des lacs. La métropole a produit, entre 1870 et 1880, un grand libéral, Samuel Plimsoll, M.P., qui dirigea ses efforts contre ce qu'on appelait les navires de la mort et qui réussit à faire adopter des lois destinées à procurer des bateaux bien en état de prendre la mer, des moyens de sauvetage et des aides à la navigation. Plimsoll, grand libéral, d'un libéralisme authentique, inconnu en notre pays sauf parmi le parti conservateur d'Ontario, a défendu énergiquement la cause des marins anglais qui étaient envoyés à la mort dans des navires surchargés de coton. Le gouvernement conservateur d'Angleterre avait promis des lois à ce sujet et, quand on eut proposé de terminer la session de la Chambre avant la présentation du projet de loi exigé par Plimsoll, celui-ci prit la parole dans la Chambre des communes et dit aux ministres de Sa Majesté qu'ils étaient des meurtriers. M. Plimsoll soutint son argumentation par des serments. Il y eut un scandale parlementaire; mais Benjamin Disraeli, ce démocrate vraiment tory et au grand cœur, ce conservateur progressif, prit la chose en main et aujourd'hui la coque de tout navire anglais est en état de prendre la mer comme le voulait Plimsoll. Il n'y a pas de Plimsoll dans notre Chambre des communes et peut-être l'opinion publique ne soutiendrait-elle pas Plimsoll dans ses efforts. Il n'y a pas de chef, parmi le parti au pouvoir, qui possède la centième partie du libéralisme de Benjamin Disraeli. J'espère que l'honorable député de Calgary (M. Bennett) pourra démontrer qu'il y a enfin un Disraeli dans le parti conservateur. Nous respectons tous notre grand chef, qui possède une personnalité si pittoresque, de l'enthousiasme et une chaude sympathie pour les déshérités de la vie et je lui prédis une grande victoire dans le pays. Ayez toutes les organisations et tout l'argent possible; si vous n'avez pas pour vous l'opinion publique, cela ne vous servira de rien dans une élection. Tous les honorables députés siégeant à droite prétendent avoir changé le statut du Canada. Notre pays n'est pas une nation, mais une colonie, sur les Grands lacs, comme il l'était en 1867.

Les producteurs de blé de l'Ouest dont les marins transportent la récolte sur les Grands lacs n'ont pas le moindre souci du sort de

ces grands marins. Ce sont de braves types de Canadiens, ces grands marins des Grands lacs qui transportent notre grain. Ils affrontent les tempêtes d'hiver pour que les producteurs de grain de l'Ouest obtiennent quelques sous de plus par boisseau de blé, ou que les banques et les grandes compagnies de l'Ouest augmentent leurs dividendes. Et qu'a-t-on fait pour les marins des Grands lacs? Rien. Si leur navire s'échoue sur un récif à travers les ténèbres et dans les flots déchaînés d'une nuit de décembre, on ne s'en occupe pas, qu'il y reste jusqu'à ce que ce vaisseau canadien, battant pavillon canadien, soit tiré de là par un remorqueur à vapeur appartenant au service de sauvetage et de garde-côtes américain.

Je félicite la députation libérale. Il est un bloc solide de libéraux qui doivent être fiers de suivre les dirigeants d'un tel parti, d'appuyer des chefs comme se sont révélés nos honorables vis-à-vis à l'égard des grands marins de nos Grands lacs. Je veux dire les honorables représentants des comtés maritimes de Lambton-Est et Ouest, de Huron-Nord et Sud, d'Essex-Est, de Bruce-Nord et Sud, de Grey-Sud et Est et d'Algoma-Est. Dans ces dix circonscriptions demeurent les marins des Grands lacs. Ces comtés ont élu dix libéraux. Ces dix députés ont appuyé un gouvernement libéral. Ce gouvernement a fait du Canada une nation, oui, une nation, prétend-il. Mais vraiment, une colonie de la couronne ou du moins le chef de gouvernement irresponsable d'une colonie de la couronne rougirait de traiter les braves marins de la marine marchande de cette colonie, comme le Gouvernement et le parti libéral, et mon propre parti,—à cet égard il n'a guère fait mieux,—ont traité les marins de la flotte marchande de la nation canadienne.

Les politiciens libéraux ont depuis longtemps sorti le Canada de l'état colonial. Ils ont encombré de noms d'ambassadeurs les feuilles d'émargement. Pas un employé de sauvetage ne figure sur ces feuilles. Il faut que leurs ambassades canadiennes s'élèvent sur les majestueuses avenues de toutes les capitales étrangères. Il n'y a pas de postes de sauvetage sur les rives des Grands lacs. Le type du nationaliste canadien à la *Toronto Star,* à la *Winnipeg Free Press,* à la John S. Ewart, et aussi à la W. L. M. King croit que lorsque le Canada est en péril de guerre, il doit appeler la marine anglaise à son secours. Quand les navires de commerce canadiens sont en danger en temps de paix, ces nationalistes imaginaires sont satisfaits de voir le capitaine du navire menacé appeler à son secours une équipe de sauvetage américaine.

Les derniers jours et les dernières nuits de la saison de navigation en 1927 sont une grande page d'histoire marquée par un courage et une endurance sans défaillance, laquelle montre que nos compatriotes, les marins de ces navires voués au désastre, étaient du même sang que les soldats qui ont couvert le Canada de gloire à Saint-Julien, soldats que l'ennemi ne put déloger à coups de bombes hors du terrain conquis à Passchendale, que les assaillants qui ont escaladé les hauteurs de Vimy, que les vainqueurs d'Amiens et de plusieurs autres batailles, héros dont les noms feront vibrer à jamais tout vrai Canadien. Ces matelots ont lutté et attendu des heures et des heures. S'ils furent secourus ce fut par de vaillants cœurs et de vaillantes gens de leur pays ou par des employés rémunérés par le peuple américain. Voilà en quoi consiste la nationalité canadienne. Le récit de la lutte est à la gloire des marins canadiens. Le récit de la lutte est une honte pour les politiciens canadiens. Les tragédies sur les Grands lacs aux dernières heures de la dernière saison de navigation montrent sous son véritable jour l'étoffe dont est fait le nationalisme canadien. Le genre libéral de nationalisme des gens du *Free Press* de Winnipeg, du *Star,* de Toronto, de John S. Ewart est un nationalisme d'écrivains, d'orateurs et de rhéteurs de banquets et qui refuse de remplir les obligations d'une nation.

Le Canada est une nation fière et hautaine, mais il envoie ses navires marchands dans les tempêtes d'hiver, sans qu'ils aient autre chose à faire en cas de danger que d'appeler à leur secours le service de remorqueurs américains et de remplir les airs de signaux de détresse, dans l'espoir qu'un navire de sauvetage américain s'avancera pour sauver la vie de marins canadiens. Le Canada est une nation, mais il a une marine maintenue aux frais de la mère patrie pour défendre ses côtes en temps de guerre.

Je voudrais voir prendre des dispositions immédiates pour réformer notre régime pénitentiaire; un comité spécial devrait s'en occuper. Je constate la présence de soixante-quatre jeunes gens de 16 ans dans nos prisons. Sommes-nous encore à l'âge de pierre? Il faut un nouveau nettoyage et des réformes pour rétablir ces hommes en temps de paix comme la Croix-Rouge épargna un gaspillage d'hommes durant la guerre. Nous sommes arriérés, et une enquête minutieuse s'est fait trop attendre. Les jurys d'accusation devraient visiter ces institutions et faire des enquêtes sévères et impartiales.

Je suis surpris que le discours du trône n'annonce pas le dépôt d'un nouveau projet

de loi pour venir en aide aux déposants de la Home Bank, dont plusieurs languissent aujourd'hui dans des maisons de charité. A mon avis, il ne devrait plus y avoir de fusion entre nos banques autorisées, sans le consentement du Parlement. Une grande partie des actions de ces banques est maintenant au pouvoir des Etats-Unis. Leur valeur augmente graduellement et avec tant d'actionnaires américains, il serait impossible, advenant une autre déconfiture, d'exiger de ces actionnaires un rappel de fonds, car il n'ont aucun bien sous la juridiction des tribunaux canadiens.

Je regrette de voir que la loi du service civil ait été pratiquement abrogée. Le favoritisme règne aujourd'hui dans l'administration postale, même pour les surnuméraires engagés au temps de Noël. C'est la même chose dans le département des Douanes. L'ancien état de choses existerait encore dans ce département, n'eût été le parti conservateur et surtout le nettoyage forcé par l'intervention de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens). La commission d'enquête a dépensé un demi-million de dollars en honoraires de juges et d'avocats, mais n'a rien découvert de plus que le comité parlementaire, si ce n'est que les employés des douanes devraient être choisis par le Gouvernement et non par la Commission du service civil. Vraiment, c'est un magnifique rapport sur rien de plus que ce qui avait été déjà trouvé.

Le département du Rétablissement civil des soldats est encore pire; là le favoritisme politique se trouve partout. Pourtant s'il est un service où cela ne devrait pas exister, c'est bien dans celui-là. Or qu'est-il arrivé? Le ministre a montré qu'il était décidé à favoriser le parti libéral au détriment des anciens combattants. Ainsi, plusieurs des employés de l'hôpital de la rue Christie ont été congédiés. Pourquoi? Apparemment pour la seule raison qu'ils furent assez naïfs pour aller au front et se battre pour leur pays. Quant au ministre même, il pratique l'absentéisme et ce sont les dispensateurs de faveurs politiques qui mènent le département.

Ja parlerai maintenant du département de la Défense nationale. Le ministre de ce département s'évertue lui aussi à favoriser le parti libéral et à mettre de côté les anciens combattants. Je suppose qu'il a l'intention d'ouvrir le garage à Halifax et de laisser notre marine se promener le long de la côte. Je souhaite qu'il n'envoie pas le navire en pleine mer et je souhaite surtout que le ministre ne s'aventure pas à bord, car je crains que le bateau ne puisse tenir la mer. Cette marine doit être remplacée par deux contre-torpilleurs qui seront construits en Angleterre. Je

m'étonne qu'on ne se soit pas adressé à des chantiers d'Allemagne ou des Etats-Unis. En effet, les plumes et les crayons dont on se sert ici même, les clefs de nos bureaux, nos pupitres, nos boîtes aux lettres sont de fabrication étrangère; ils viennent des Etats-Unis. Jusqu'à l'atlas distribué par les départements de l'Immigration et du Commerce qui est imprimé aux Etats-Unis! Et le Gouvernement parle de chômage!

Ce projet d'acquisition de deux contre-torpilleurs d'Angleterre est un moyen de payer d'une façon méprisable notre protection maritime. Les allées et venues de notre amiral en chef pendant l'intersession m'ont bien amusé. Il a parcouru le pays, visitant différentes grandes villes dans l'intérêt de la cause libérale, mais sa flotte a été soit perdue, soit volée. Je me demande quel pourra bien être l'amiral en chef de la nouvelle flotte. Je suggère l'honorable député de Lunenburg (M. Duff). Il ferait, je crois, un amiral excellent et très populaire.

J'ai dit que le ministre du Rétablissement civil des soldats pratiquait l'absentéisme. Mais il n'est pas le seul à se promener. Nous avons vu les différents membres du cabinet partir en voyage, les uns pour l'Angleterre, d'autres pour les Etats-Unis et un autre pour l'Australie. Nous avions nous aussi dans le parti conservateur un ou deux amateurs de voyages, mais cela n'était rien à côté du besoin qu'éprouvent constamment nos amis d'en face de naviguer sur toutes les mers du globe.

Je crois, monsieur l'Orateur, avoir parlé,—et avoir aussi pensé,—pendant quarante minutes. Ce n'est pas n'importe quel député qui peut penser pendant un tel laps de temps. Mais je n'ai fait qu'effleurer mon sujet. Je ne suis pas supposé être le leader, mais j'en ai dit plus long que le premier ministre n'en a dit dans les trois heures et demie qu'il a gardé la parole. Je ne vois dans l'adresse aucune suggestion ni promesse de mesures susceptibles de remédier aux maux économiques dont le pays a actuellement à souffrir. Le discours du trône rédigé par le très honorable premier ministre aurait pu aussi bien être présenté à quelque parlement-modèle d'une université. Je ne tiens pas à continuer le débat, monsieur l'Orateur, car je comprends que nous devons assister à une cérémonie dans l'autre Chambre.

(La séance est levée à cinq heures quarante-cinq minutes du soir.)

Jeudi, 2 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE PROJETS DE LOI D'INTERET PRIVE

1re LECTURE

Bill n° 14, constituant en corporation la Niagara Falls Memorial Bridge Company.

Bill n° 15, concernant certaine demande de brevet de William H. Millspaugh.

Bill n° 16, concernant certaines demandes de brevet de la British Steel Piling Company, Limited.

Bill n° 17, concernant la St. John River Storage Company.

Bill n° 18, concernant certain brevet de Canadian Cinch Anchoring System, Limited.

DEPOT DE LA PREUVE RECUEILLIE DEVANT LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LA DOUANE ET DES RAPPORTS PRELIMINAIRES DE LA COMMISSION

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Pour des raisons que l'on connaît, j'ai fait déposer d'avance sur le bureau de la Chambre la preuve recueillie devant la commission royale sur la Douane et l'Accise. La Chambre me pardonnera, j'espère, si je n'ai pas apporté moi-même ces documents. J'ai aussi l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre les dix rapports intérimaires de la commission royale sur la Douane et l'Accise. A leur sujet je propose, avec l'appui de l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) qu'il en soit imprimé immédiatement 1,200 exemplaires en anglais et 400 en français, et que l'application de l'article 64 du règlement soit suspendue à cette fin.

(Cette motion est adoptée.)

DEPOT DU RAPPORT DES COMPTES PUBLICS

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Je dépose à l'instant un exemplaire des comptes publics et je désire attirer l'attention des honorables députés et de la presse à la page XIV du volume. Afin d'obtenir une vérification indépendante du bilan national, la trésorerie a confié cette tâche à MM. P. S. Ross & Sons, de Montréal, Toronto et Winnipeg. Leur certificat est reproduit à la page que je viens de mentionner.

MODIFICATION DE LA LOI DE NATURALISATION

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat) demande à déposer un projet de loi (bill n° 19) tendant à modifier la loi de naturalisation.

Il ajoute: Ce bill est identique à celui que l'on avait présenté l'an dernier et il a pour but de modifier la loi, afin de simplifier la procédure qui accompagne l'octroi des certificats de naturalisation.

LE DECES DE LORD HAIG

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député de Toronto-Nord-Ouest (M. Church) m'a demandé hier si le Gouvernement avait l'intention d'ajourner la séance pendant les funérailles de feu lord Haig. Je suis à me renseigner afin de savoir si le parlement britannique se propose d'ajourner et nous ferons la même chose. J'espère pouvoir répondre d'une manière définitive avant la fin de la journée. Nous avons donné des instructions pour que les drapeaux des édifices publics du Canada soient mis en berne pendant les funérailles à Londres, en hommage national à la mémoire de lord Haig.

LA LIQUIDATION DE LA FARMERS' BANK

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): L'honorable député de Halton m'a posé hier la question suivante:

Je prierais le ministre des Finances de nous dire si la liquidation de la Farmers' Bank est terminée et si l'on a reçu un bilan définitif du liquidateur.

J'avais promis à l'honorable député de lui donner une réponse aujourd'hui. Voici le mémorandum que j'ai reçu du ministère:

Le 20 décembre 1926, le liquidateur, M. G. T. Clarkson, ayant liquidé l'actif de la Farmers' Bank et en ayant rendu compte, fut libéré de ses obligations par la Cour suprême de l'Ontario.

Le liquidateur n'a pu percevoir que $1,372,829 de la vente de l'actif estimé à deux millions en 1910. Cette somme comprend $314,880 au chapitre de la double responsabilité, en regard de $584,500 du capital souscrit.

Après avoir racheté tous les billets en circulation et payé les frais de liquidation, il n'est rien resté pour les déposants, dont les réclamations s'élevaient à $1,134,036.

LE CHOMAGE DANS LES MINES DE HOUILLE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

M. R. K. SMITH (Cumberland): J'appelle l'attention du Gouvernement sur un état de choses plutôt surprenant, en ce qui concerne le ravitaillement des navires du gouvernement canadien avec du charbon américain. J'ai reçu ce matin un télégramme que je vais lire:

Halifax (N.-E.), 2 février 1928.

R. K. Smith, M.P.,
Ottawa.

Il y a du chômage dans les régions minières. Les charbonnages de Glace-Bay ne sont en activité que quelques jours par mois. Il est ren-

versant que les navires du gouvernement dans le port d'Halifax soient ravitaillés avec du charbon américain. Cela se pratique depuis 1921. Dans les dernières quarante-huit heures, le *Lady Laurier* et l'*Arleux* ont pris un chargement de charbon américain.

Devant des faits de cette nature et vu la crise très aiguë de chômage dans la Nouvelle-Ecosse, où des milliers de mineurs sont dans la détresse...

M. l'ORATEUR: Je demande à l'honorable député de ne pas débattre la question, mais de se contenter d'une question directe.

M. SMITH (Cumberland): Je demande au Gouvernement s'il va prendre immédiatement des mesures pour faire cesser cette pratique antipatriotique...

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. SMITH (Cumberland)...et pour expliquer à la Chambre comment il se fait que l'on a toléré cela si longtemps.

M. l'ORATEUR: Une question de cette nature doit être précédée d'un avis. Il n'est pas permis de débattre les questions posées à l'appel de l'Ordre du jour.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Ilsley, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. E. J. GARLAND (Bow-River): Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre part au débat sur les questions soulevées, dont au moins une couple n'apparaissent pas dans le discours du trône, je crois devoir me joindre à mes honorables amis qui ont déjà félicité l'honorable proposeur de l'adresse (M. Ilsley) et l'honorable député qui l'a appuyé (M. Beaubien). Je n'éprouve aucune gêne à les féliciter très sincèrement, car rarement j'ai entendu proposition présentée avec autant de soin et d'éloquence. Toutefois il m'est venu une inquiétude à l'esprit. En écoutant l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) appuyer cette proposition, le souvenir m'est revenu d'une ardente déclaration d'indépendance formulée, dans cette Chambre, il n'y a pas si longtemps, par le chef du parti libéral-progressiste. Naturellement je me suis demandé si l'on n'avait pas fait le sacrifice de cette indépendance pour fournir à l'honorable député l'occasion d'appuyer la proposition de l'adresse. Je ne veux pas trouver trop à redire là-dessus, mais je pense qu'on devrait toutefois s'expliquer, car si l'on n'a rien sacrifié de l'indépendance, je soutiens que l'année prochaine il y aurait lieu de s'attendre à voir l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) proposer l'adresse et son collègue, l'honorable député de Nelson (M. Bird) l'appuyer. D'autre part, si l'on a cessé d'être indépendant, à coup sûr, la Chambre sera pour le moins intéressée à le savoir. Je pourrais encore imaginer mieux. Ainsi nous pourrions voir l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) proposer l'adresse et l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) l'appuyer. Seulement, monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'aucun de ces messieurs n'assumerait cette responsabilité sans avoir participé à la rédaction de l'adresse. J'ignore quelle fut la collaboration des libéraux-progressistes en cette occurrence. J'espère qu'elle fut peu importante, car s'ils y ont collaboré de quelque façon, cela ne leur fait pas grand honneur.

Je veux toucher à un point soulevé par le proposeur de l'adresse. Il a parlé d'une façon dithyrambique de la prospérité dont jouit le pays, il fallait s'y attendre. Tout gouvernement, qu'il soit conservateur, libéral ou agraire, ou autre, s'attribue toujours la prospérité qui règne, et ceux qui peinent pour le pays en retirent bien peu de mérite. Dans son discours il a parlé des résultats étonnants des tentatives faites dans l'exploitation du coke, l'année dernière. Je savais que ces résultats n'ont pas été aussi étonnants; seulement, au cas où j'aurais pu me tromper, j'ai tenu, après avoir lu son discours, à me renseigner. Or je découvre que durant l'année écoulée depuis l'adoption de la loi pour la fabrication du coke, un seul contrat a été adjugé, et il l'a été à la Nova-Scotia Power. Sous le régime de ce contrat le capital global qui servira à l'établissement de cokeries est évalué à $160,000. Bien entendu, la production sera excessivement peu considérable. Si l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse ne peut compter que sur un encouragement comme celui-ci, avec la conséquence que je viens de signaler, il n'y a pas lieu d'être étonné de voir l'état de choses qui a inspiré la question posée par l'honorable député de Cumberland (M. Smith). Toutefois ce n'est que passager.

Monsieur l'Orateur, je déplore qu'il ne soit pes question de diminution des impôts dans le discours du trône. Il est vrai que plus tard, le premier ministre a paré à cette omission en laissant entendre, avec beaucoup de précaution, qu'en temps opportun, à l'occasion du budget, j'imagine, le ministre des Finances fera part à la Chambre de substantiels dégrèvements. Je l'espère bien. Je félicite le premier ministre d'avoir pu nous communiquer cela. Mais, dès l'instant, qu'il me soit permis de lui donner un avertissement. Mes honora-

bles amis conservateurs, fidèles à leurs convictions, préconisent une réduction de la taxe sur les ventes et de l'impôt sur le revenu. Puisqu'il est entendu que les impôts sont nécessaires tant que nous aurons besoin de sources de revenus, plus on diminuera la taxe de ventes et l'impôt sur le revenu, plus on conservera longtemps la plus inadmissible de toutes les formes d'impôt, celle de la douane. A mon sens, si le ministre des Finances a le bonheur de pouvoir effectuer une sensible diminution, il devrait l'effectuer dans la bonne voie: ses partisans, et aussi bien, les députés de votre groupe, qui lui ont toujours donné leur appui en cette matière, s'attendent à cela. Notre espoir est de le voir user de modération sensible quant aux droits sur beaucoup d'articles. Que ce ne soit pas une parcimonieuse diminution des droits sur le coton, ou une simple et tardive réduction partielle, ici et là, mais une diminution généreuse partout. Je ne réclame pas un dégrèvement considérable global. J'en conviens avec vous, il n'est pas sage de susciter tout d'un coup de graves embarras à l'industrie manufacturière; mais, aujourd'hui, nombreuses sont les denrées qui jouissent de droits privilégiés injustifiables au détriment de la masse. Je demande seulement que cette année la diminution de taxes indirectes s'applique davantage aux produits importants.

Quant à la nomination de ministres au Japon et en France, j'en félicite sincèrement le ministère. C'est un acte justifiable, étant donné notre situation nationale et nos relations internationales, particulièrement avec le Japon. Après tout, le progrès ultérieur du Canada dépendra largement de l'expansion de son commerce en Orient et de ses activités de ce côté-là. L'Asie est actuellement le point qui attire l'attention du monde entier. Je crois qu'il est grand temps pour le Canada d'y avoir ses représentants pour surveiller ses intérêts et préparer les relations commerciales et pacifiques les plus avantageuses avec les pays orientaux. A ce propos, il me semble que le premier ministre a commis, sans le vouloir, je crois, une légère erreur qui pourrait peut-être provoquer la critique en Orient, où, le premier ministre le sait, l'on est très susceptible, principalement lorsqu'il s'agit des Orientaux. Le premier ministre a donné à entendre que notre ambassadeur au Japon aurait charge des affaires canadiennes en Asie. C'est ce que j'ai compris.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne crois pas m'être servi de cette expression; du moins, ce n'est pas ce que je voulais dire. J'ai voulu faire comprendre que nous n'aurions qu'un ministre en Asie et un autre en Europe, et que ce n'était pas aller trop vite en matière de représentation diplomatique. Voilà ce que je voulais faire comprendre. Nous aurons un ministre au Japon seulement.

M. GARLAND (Bow-River): Je comprends. Mais le premier ministre sait que les Chinois, tout comme les autres peuples asiatiques sont des plus susceptibles, et il se peut qu'ils aient l'impression que les affaires diplomatiques ou autres puissent être traitées de Tokio. Je suis bien aise de savoir que ce n'est pas là l'idée du premier ministre.

Je regrette que le chef de l'opposition (M. Bennett) ait cru devoir s'exprimer comme il l'a fait à ce propos. Je le regrette sincèrement parce que, étant donné la susceptibilité orientale, le Japon, constatant l'attitude de l'opposition à ce sujet, pourrait peut-être oublier la bonne intention du gouvernement canadien. Je crains que le gouvernement japonais n'hésite à accepter le nouvel état de choses tant qu'il provoquera en cette Chambre une opposition appréciable. Je souhaite donc, monsieur l'Orateur, et j'ai confiance de parler au nom d'un certain nombre de députés de notre groupe, sinon de tous, que le gouvernement japonais accueille dans le même esprit qui l'inspire le projet que, pour notre part, nous approuvons cordialement.

Une association s'est constituée récemment à Montréal dans le but d'étudier les questions d'Orient. Je mentionne la chose simplement comme indice de l'importance attachée à ces sujets, même en dehors de cette Chambre et du milieu officiel. L'on comprend l'intérêt que nous avons à suivre ce qui se passe, et même à prévoir les événements de ce côté.

L'honorable député de Calgary a traité bien des sujets dans son discours.

M. ADSHEAD: Calgary-Ouest.

M. GARLAND (Bow-River): Mes excuses à l'honorable député de Calgary-Est (M. Adshead). Autre exemple, monsieur l'Orateur, de la susceptibilité des gens, ce qui invite à la prudence. L'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) a déploré l'écoulement du blé, des produits minéraux, de la pâte à papier, du bois à pâte, et même du papier. Il a tout simplement oublié le côté exportation. Il n'a pas proposé de l'interdire, il n'a absolument rien proposé, et j'imagine que son idée serait de fermer tous les puits de pétrole, d'arrêter toute exploitation minière, d'interdire aux agriculteurs la production du blé au delà de ce qu'il ne s'en peut consommer au Canada. Je ne suis pas certain d'interpréter justement sa pensée, mais c'est la seule conclusion logique à déduire de ses remarques, en l'absence d'une explication plus raisonnable.

Une VOIX: Il a dit que nous devrions les transformer au Canada.

M. GARLAND (Bow-River): Oui. Et combien, je me le demande, l'honorable député qui m'a interrompu, trouvera-t-il d'enfants pour consommer le surplus? Combien de mes collègues assumeront la responsabilité de consommer nos produits miniers, notre production de papier, ou même une fraction de notre bois à pâte. L'honorable député lui-même sourit parce qu'il se rend compte de son absurdité.

Il est de nouveau question de l'immigration. Je ferai observer un simple point à cet égard, parce que, sans doute, nous aurons plus tard pleinement occasion de discuter ce sujet à fond devant un comité parlementaire, qui sera nommé, nous dit-on. Le point que je veux discuter, dans le moment, concerne l'examen médical des immigrants avant leur arrivée au Canada. Le leader de l'opposition a laissé entendre que cet examen donne lieu à beaucoup de récriminations. Je ne suis pas sûr s'il ne l'a pas blâmé lui-même, directement, mais c'est ce que j'ai cru comprendre en l'écoutant. C'est l'un des nombreux changements que notre groupe a demandés dès le début. C'est l'un de ceux qui sont absolument essentiels au bon traitement des étrangers que nous invitons chez nous. Laissez-moi vous mentionner un ou deux incidents dont j'ai eu connaissance personnellement. L'un se rapporte à une famille que nos agents d'immigration à l'étranger ont encouragée à venir au pays. Elle vendit sont petit commerce, et s'embarqua en destination de cette terre promise qu'est le Canada. Mais au poste de quarantaine, elle apprit que son plus jeune membre n'avait pas la permission de débarquer à cause d'une incapacité physique. Cette malheureuse famille a donc été forcée de se déporter et d'entreprendre la pénible tâche de s'établir de nouveau dans son pays, tâche presque désespérée, dans les circonstances. Autre incident. Un mari avait précédé sa femme au Canada, et avait acquis une ferme dans le but de faciliter son arrivée et d'avoir une maison prête pour elle. Mais une fois au Canada, elle n'eut pas l'autorisation de débarquer à cause de son état de santé. Les peines et les dépenses du pauvre homme ont donc été à pure perte. Si l'examen médical avait eu lieu de l'autre côté, ces deux tristes aventures, comme tant d'autres, ne seraient pas arrivées. J'approuve cordialement l'examen médical à l'étranger. Rien ne doit l'empêcher. Même, il faut améliorer cet examen, si nous voulons poursuivre notre politique d'immigration.

[M. Garland (Bow-River).]

Ce n'est pas dans un esprit de vanité ou d'admiration de mon petit groupe que je rappellerai à la Chambre les progrès accomplis par nous depuis six ou sept ans. Lorsque nous sommes venus ici pour la première fois, nous n'avions en vue que ce que nous considérions dans le temps des réformes assez rigoureuses. Nous avons propagé nos aspirations de plus en plus, et, je suis heureux de le dire, avec plus ou moins de succès. Par exemple, nous voulions une réévaluation des terres des soldats colons. Nous n'étions pas les seuls à le demander, je le concède. Certains honorables députés de la droite, voire même des divers groupes, se montraient plus ou moins sympathiques à cette proposition et, finalement, une loi fut adoptée dans ce sens.

La question des prêts agricoles à longue échéance était fort épineuse, mais l'an dernier, même ce problème a été résolu. Le rétablissement des tarifs du pas du Nid-de-Corbeau pour les produits du blé et de farine a été obtenu, mais non pour les marchandises à destination de l'Ouest. Je regrette que le Gouvernement nous ait désappointés sous ce dernier rapport. Nous avons obtenu pour les producteurs de matières premières, avec la coopération de quelques honorables députés de la droite, la restauration des tarifs sur le grain et ses produits. Maintenant, en ce qui concerne l'inspection des banques canadiennes par le Gouvernement, les députés travaillistes se sont montrés aussi actifs que nous et, à la suite d'une agitation constante et de la complète déconfiture de la Home Bank, le ministère a été enfin induit à déposer la loi de l'inspection des banques par le Gouvernement. Quant aux pensions de vieillesse, mes amis du parti travailliste ont droit à la plus grande somme de mérite, mais nous avons été heureux de leur apporter notre appui. Je pourrais citer plusieurs autres mesures sociales et économiques d'importance nationale qui ont été adoptées, mais le temps me fait défaut. Je dois ajouter, à mon grand regret, que nous n'avons pas été aussi heureux au sujet du tarif. Nous sommes parvenus, il est vrai, à avoir une certaine réduction sur les instruments aratoires, l'un des articles qui ont été l'objet de notre attaque directe, et sur les automobiles, mais c'est à peu près tout.

Ainsi que je le disais au début, nous faisons cependant beaucoup de fond sur le budget que l'on présentera cette année et nous espérons pouvoir retourner dans l'Ouest et féliciter le parti libéral, non seulement d'avoir tenu compte des conclusions de la commission du tarif, mais aussi d'être resté fidèle aux principes et aux programmes sur lesquels il appuie son avenir.

Toutefois, il est une question importante qui a préoccupé cette Chambre au cours de ces sept années; il s'agit de la solution à apporter au problème du combustible en adoptant et en appliquant de façon pratique une politique nationale concernant la houille. Cette année le problème n'est pas encore résolu, bien que nous nous rapprochions plus de la solution recherchée qu'à aucune autre époque de ces sept années. Avant d'entrer dans les détails au sujet de cette question particulière, je rappellerai à la Chambre qu'en 1926 le Canada à lui seul a dépensé environ $114,000,000 pour l'achat de combustible étranger et pour les frais de transport de ce combustible au pays. Je ne tiens pas à ce que l'on attache grande importance à cet aspect de la question car ce total comprend l'achat du charbon à vapeur et de la houille grasse pour l'industrie et, en ce moment, seuls les charbons destinés au chauffage domestique nous intéressent. En 1926, les provinces du centre ont déboursé jusqu'à $52,000,000 pour l'achat de charbon de chauffage domestique et en frais de transport. S'il existe un moyen de conserver une part de ce pouvoir d'achat dans le sein du Dominion, toute démarche que nous ferions dans ce sens tournera au profit des consommateurs en général. Je conviens que ce raisonnement ne laisse pas d'être dangereux, mais il fait ressortir, si ce n'est qu'en passant, un côté de la situation auquel nous aurions peut-être avoir lieu de nous arrêter. Certains économistes, tels le professeur Layton, de Londres, et d'autres, nous disent qu'en une année l'argent change de main de trois à dix fois en moyenne; or, si nous multiplions $52,000,000, par trois ou dix, nous aurons une idée de l'immense pouvoir d'achat utilisé, non pas au Canada, mais ailleurs. Il est vrai, je pourrais tout aussi bien prétendre que la prospérité économique matérielle du Canada n'a été amoindrie en aucune façon du fait que nous permettons l'achat de cette importante quantité de marchandises à l'étranger, car, de par la nature même des échanges commerciaux, les avantages se trouveraient probablement équilibrés. Mais ce serait discuter la question au point de vue théorique, ce qui s'écarte quelque peu de l'objet que j'ai en vue.

Environ 14 p. 100 de l'approvisionnement mondial de la houille se trouvent au Canada. Ma province seule, Alberta, possède les plus importantes ressources houillères de tout l'empire britannique. A coup sûr c'est là une source de richesse qui vaut la peine d'être exploitée et dont la mise en valeur mérite tous les encouragements. Je reconnais beaucoup de mérite à sir Henry Thornton qui, dans le passé, s'est montré très favorable à l'idée de tirer parti de ces ressources et j'espère qu'il nous continuera son concours et son appui.

Je félicite également le gouvernement provincial d'Alberta qui depuis 1922 a soutenu à grands frais une campagne de publicité active à cette fin. Il en est de même de la province d'Ontario qui a favorisé l'utilisation de la houille d'Alberta au point de contribuer à stimuler l'opinion publique à ce sujet. A ce gouvernement, je dois, à mon grand regret, ne reconnaître, jusqu'à ce jour, que bien peu de mérite, tout en ne le taxant pas d'inaction complète. Il s'est engagé à verser un certain montant destiné à des expéditions d'essai, mais ce ministère n'a pas, du moins jusqu'à ces derniers temps, fait preuve de grand enthousiasme pour hâter la solution de ce problème. Il est à souhaiter que la situation est maintenant éclaircie à ce point que les atermoiements n'auront plus leur raison d'être.

C'est en 1922 que l'on fit la première expédition officielle de houille de l'Alberta à la ville d'Ottawa. Ce premier mouvement fut accueilli avec grande satisfaction et la faveur du public commença à se manifester. En 1923, il se fit une autre expédition d'essai de 16,000 tonnes au prix de $7 la tonne. En 1923, le Parlement était saisi pour la première fois d'une proposition pratique lorsqu'il fut question de nommer un comité spécial chargé de s'enquérir de la question du combustible dans les provinces du centre en vue d'en arriver à une solution. Le comité se déclara en faveur d'un régime canadien concernant la houille. Il invita le gouvernement fédéral à entreprendre une campagne de publicité, désignant en même temps le département de l'administration qui devrait être chargé de ce service. Le comité en question est allé plus loin. En 1923, il en vint à la conclusion,—et cette conclusion fut adoptée à l'unanimité par la Chambre,—que le gouvernement devrait procéder à une enquête indépendante sur ce qu'il en coûte de transporter la houille des centres de l'Est et de l'Ouest au centre du Canada. Le Gouvernement a-t-il fait des démarches pour donner suite à cette conclusion? Du tout, il n'a rien fait jusqu'en 1926, alors que, devant les instances du gouvernement d'Alberta et d'autres intéressés, il adopta un décret du conseil ordonnant à la Commission des chemins de fer de rechercher ce qu'il en coûte en réalité pour transporter le charbon, en tenant compte, premièrement, du prix de transport de la houille, proprement dit, deuxièmement, du prix réel en sus des frais généraux attribua-

bles au charbon, et en troisième lieu, du coût de transport plus les frais généraux et le bénéfice.

Il est à déplorer que l'on aît compris ces dernières questions dans les instructions car il est survenu beaucoup de confusion depuis la publication du rapport de la commission. Si je ne me trompe, c'est vers le 13 février que ce décret du conseil fut adopté, mais la commission n'a siégé à ce sujet qu'en juin dernier. Pendant sept ou huit jours, la commission a discuté la question avec les experts des chemins de fer et ceux des deux provinces, à la suite de quoi elle a annoncé dans son rapport, en septembre dernier, que le coût est de $7.22 ou, en y ajoutant les frais généraux, de $10.07. En passant, il est intéressant de noter que sir Henry Thornton a lui-même admis qu'il peut et veut transporter la houille pour $9 la tonne; mais la commission des chemins de fer a trouvé qu'il ne peut le faire en acquittant les frais généraux que s'il touche $10.07. Evidemment, quelqu'un se trompait et je suis prêt à croire, comme le disait sir Henry Thornton, qu'il peut transporter la houille pour $9 la tonne, tout en payant les frais généraux et en réalisant un profit substantiel. On trouve d'étranges choses dans le rapport de la commission. J'hésite à attaquer directement un tribunal de cet ordre; cette idée me répugne; mais je suis enhardi par le fait que, l'an dernier, quand nous avons discuté cette question, l'honorable représentant de Calgary (M. Bennett), maintenant chef de l'opposition, a flétri la commission des chemins de fer en termes non équivoques. A la page 2420 (v.f.) du hansard de l'an dernier, on trouve ces paroles de mon honorable collègue:

> Il m'arrive si peu souvent de voir absolument du même œil que mon ami distingué que je devrais signaler la chose en affirmant que la commission perd rapidement la confiance de la population canadienne.

Etant donné la situation qu'occupait alors cet honorable député, cette affirmation était fort sincère; mais elle est très alarmante, si l'on songe au poste qu'il occupe aujourd'hui. Je partage l'avis qu'il exprimait. Il s'est alors produit une discussion qui peut intéresser mes honorables collègues. Le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning), qui était peut-être plus intéressé que les autres ministres, a pris part à ce débat. Je me permets de rappeler à la Chambre que nous demandions au gouvernement fédéral de présenter un projet de loi tendant à lui permettre d'établir, par arrêté du conseil ou par une loi, un prix de transport conforme au coût de revient déterminé par la commission des chemins de fer, à condition qu'il fût possible de transporter la houille pour ce prix. L'avis que j'ai alors présenté a été appuyé par l'honorable représentant de Calgary-Ouest, par plusieurs membres de mon groupe et par un ou deux autres; mais le ministre des Chemins de fer ne l'a pas approuvé. Il dit:

> Quoi qu'il en soit, l'intention du Gouvernement à cet égard est bien expliquée dans le décret du conseil, et je dirai à mon honorable ami et aux autres qui peuvent y être intéressés, que dès que le Gouvernement recevra ce renseignement de la commission des chemins de fer, nous prendrons une décision dans un sens ou l'autre. D'abord, nous nous proposons de trouver immédiatement, d'après la nature du rapport, si la commission des chemins de fer aurait l'autorité de faire quoi que ce soit pour mettre en vigueur aucune des propositions qui sembleraient avoir l'effet désiré.

Naturellement, nous savions tous à cette époque que la commission des chemins de fer n'avait aucune autorité à cet égard; ces paroles n'étaient que pour la forme.

> Ce serait l'une des alternatives. Deuxièmement, je pourrais, en qualité de ministre des Chemins de fer, m'entendre immédiatement avec l'administration du National-Canadien, et, probablement avec le Pacifique-Canadien, qui, je le présume, consentirait à discuter le sujet, afin de savoir jusqu'où les chemins de fer seraient prêts à aller avant la réunion du Parlement, en tenant compte du renseignement obtenu par le Gouvernement à la suite de l'enquête de la commission des chemins de fer. Le Gouvernement ne peut aller plus loin pour le moment, afin d'apporter quelque soulagement à la situation en attendant la prochaine convocation des Chambres.

Monsieur l'Orateur, j'attends avec patience, depuis que le rapport de la commission a été rendu public, que le ministre annonce l'entrevue en question; mais rien n'est venu.

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Elle a eu lieu.

M. GARLAND (Bow-River): J'espère alors que le ministre nous en fera connaître le résultat, ce qui serait fort intéressant. L'an dernier, il ajoutait:

> Mais en autant que le Gouvernement puisse utiliser la base du renseignement que nous attendons des commissaires des chemins de fer, il suivra une ligne de conduite tendant à rendre cette situation moins tendue, et améliorer le marché de la houille de l'Alberta.

Cette dernière phrase me remplit d'espoir. Je suis convaincu que nous approchons tellement de la solution de ce problème que le Gouvernement devra, cette année, présenter une proposition de loi tendant à amener le résultat désiré.

Quel devrait être ce changement? Tout d'abord, il faut tenir compte du fait que la commission des chemins de fer a fixé à $7.22 le coût de revient du transport. J'ai entendu des gens ordinaires discuter cette question et dire: "Ce prix aurait pour résultat une perte pour les chemins de fer". J'affirme, monsieur l'O-

rateur, que cette somme de $7.22 comprend tous les frais inhérents au transport de la houille. En réalité ce tarif va jusqu'à tenir compte de l'usure des rails d'acier en conséquence du transport des wagons de houille. Il fait aussi entrer en ligne de compte tous les autres frais possibles tels que l'aiguillage, les frais de tête de ligne, l'eau, la manutention et tout ce qui peut être attribué au transport du charbon; cependant, on ne tient pas compte des frais constants qui existeraient quand même, que le chemin de fer transporte du charbon ou non. Or, durant les mois d'été, environ 40,000 wagons restent immobilisés d'après les témoignages que les experts techniques des compagnies de chemins de fer ont rendus devant la commission. Nous demandons simplement qu'un certain nombre de ces wagons soit utilisé pour le transport de la houille; nous prétendons de plus que non seulement les chemins de fer ne perdront pas un seul sou en conséquence de l'institution d'un tarif raisonnable pour le transport de cet article de première nécessité, mais qu'ils réaliseront des bénéfices par suite de l'accroissement du volume du trafic. Le prix de revient proprement dit est fixé à $7.22 par tonne, ce qui comprend tous les frais attribuables au transport de ce produit; cependant, on est parti d'un principe faux pour établir le tarif en question; des méthodes fautives ont présidé à cette conclusion, qui est absolument injuste pour ce qui est du transport de la houille. Je ne puis comprendre pour quelle raison la commission des chemins de fer a rendu une pareille décision. Il me répugne d'imputer des motifs aux commissaires et je m'abstiendrai de le faire à cette heure; loin de moi l'idée de donner à entendre que les commissaires se sont laissé influencer par les compagnies de chemins de fer; cependant, je réclame que la commission nous explique pour quelles raisons elle a suivi la méthode que l'on sait pour fixer ce tarif du transport de la houille.

On a calculé le nombre de wagons à utiliser pour le transport du charbon; on a estimé que tous ces wagons seraient chargés à leur pleine capacité pour venir dans l'Est et les calculs furent basés sur les frais de transport d'un train chargé. Et voici le raisonnement qu'a fait la commission: "Il faudra ramener dans l'Ouest tous ces wagons vides; combien cela coûtera-t-il?" En premier lieu, les commissaires ont posé en principe que: "Chacun de ces wagons retournera vide dans l'Ouest." Or, voilà une conclusion absolument absurde. Le citoyen doué d'une dose d'intelligence ordinaire, sait que si vous augmentez le volume du trafic ainsi que le rendement d'une industrie particulière, vous augmenterez la quantité des articles de première nécessité consommés par les gens employés dans cette industrie; or, étant donné que ces articles nécessaires à la vie proviennent surtout des Provinces maritimes et du centre du Canada, il s'ensuit tout naturellement que le volume du trafic en retour accusera également une augmentation sensible. Donc, si vous affectez 10,000 wagons au transport de la houille sur les marchés du centre du Canada, il est absurde de conclure que ces 10,000 wagons seront retournés à vide dans l'Ouest; cependant, voilà le point de vue qu'a adopté la commission des chemins de fer.

Nous ne débattrons pas ce point toutefois, et nous envisagerons un autre aspect du problème. Quel sera le coût de transport de ces wagons au retour? La commission a répondu que les frais pour retourner ces wagons à vide dans l'Ouest seront les mêmes que pour les amener chargés dans l'Est. Je pose carrément la question aux honorables membres: Une pareille assertion a-t-elle le sens commun? Les commissaires ont affirmé: "Cela coûte tant pour amener un train chargé à Ottawa et cela entraîne les mêmes frais pour retourner le même train à vide dans l'Ouest." N'importe qui doué d'une intelligence ordinaire, cela va de soi, se rend compte qu'une pareille assertion est parfaitement absurde, mais passons. Concédons-leur tout cela afin de leur donner meilleure mesure. En sus du prix de revient, ces détails représentent une part des profits qu'encaisseront les compagnies de chemins de fer.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami me permet-il une question? La commission des chemins de fer a-t-elle employé le tarif par tonne-mille comme point de comparaison dans les deux cas?

M. GARLAND (Bow-River): Pas du tout; on a utilisé plusieurs bases. Il y avait une base A et une base B, c'est-à-dire, celle du National-Canadien et celle du Pacifique-Canadien. J'ai tous ces calculs sous la main en ce moment, mais pour les expliquer, il me faudrait quarante heures au lieu de quarante minutes. Le temps à ma disposition est limité de sorte qu'il faut m'en tenir aux points les plus importants. Cela peut faire sourire le ministre des Chemins de fer, mais ce que je suis sur le point de dire ne l'amusera pas autant.

L'hon. M. DUNNING: Ce ne sont pas les remarques de l'honorable député qui m'ont fait sourire.

M. GARLAND (Bow-River): C'est peut-être la limitation des discours à quarante minutes qui a fait sourire mon honorable ami. J'ai la conviction qu'il est très satisfait de l'innovation dès que surgit un débat de cette nature.

Je désire toutefois soumettre une couple d'autres observations à l'attention de la Chambre. En fixant ce tarif fondé sur le prix de revient, les commissaires des chemins de fer ont fait observer que les wagons affectés au transport du charbon auraient besoin de réparations. Nous avons convenu de la chose et demandé à quelle somme s'élèveraient ces frais. Nous avons acquis la certitude que le coût moyen des réparations pour un wagon à marchandises, sur tout le réseau du National-Canadien s'élève à $121.90 par année. Cependant, les experts représentant les provinces de l'Alberta et de l'Ontario ont soumis une autre base de calcul. Ces frais, prétendirent-ils, doivent être calculés en partant d'un base scientifique et ils étaient disposés à accepter la seule base de cette nature reconnue sur le continent de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire, celle qui est acceptée et utilisée par la commission du commerce entre Etats des Etats-Unis. En appuyant leurs calculs sur cette base, les gouvernements provinciaux sont arrivés à un chiffre annuel de $209.52 par wagon. C'était une augmentation considérable du coût moyen de $121.90, mais qu'ont dit nos amis de la Commission des chemins de fer? Ils ont mis cela au rancart, ils n'ont pas tenu compte de cette analyse savante et ont accepté le rapport des chemins de fer nationaux estimant les frais annuels à plus de $424.85 par wagon. Huit et demi pour 100 de la totalité des wagons disponibles seront affectés au transport, mais il est tout à fait injuste d'imputer à cette proportion 24 p. 100 des frais d'exploitation globaux des wagons. Réduisons ce chiffre et nous obtenons une différence de $1.30 par tonne pour le prix du transport de la houille. Mais ce n'est pas tout. Il reste une autre démonstration à faire. Je vous prie de sortir vos crayons et de soustraire d'abord $1.30 de $7.22. La commission a aussi affirmé que le trajet aller et retour d'un train de charbon entre Drumheller et Toronto prendrait cinquante-neuf jours. Mais la durée moyenne du voyage aller et retour ne dépasse pas trente-deux jours, et la vitesse moyenne de tous les convois des chemins de fer nationaux dans l'Ouest est quinze milles à l'heure. On a aussi injustement calculé la charge du wagon. La contenance moyenne,—pas le maximum ou minimum,—des wagons de tout le réseau national est de 36 tonnes, pour tous les wagons de marchandises du réseau, y compris les articles emballés, les meubles et le reste. Pour le Pacifique-Canadien, la moyenne est de 38 tonnes. Mais la Commission des chemins de fer a pris 33 tonnes 4/10 comme base pour estimer le transport du charbon. L'injustice du procédé apparaîtra à quiconque analyse exactement la conséquence pour le transport de la houille. La différence de frais entre une charge de 33 tonnes 4/10 et une charge de 36 tonnes est exactement 47c. par tonne. Soustrayez ces 47c. par tonne, plus $1.30 de $7.22, et vous obtenez un taux de $5.45. Personne ne conteste qu'à ce prix le charbon albertain ne puisse s'envoyer dans l'Ontario pour concurrencer l'anthracite américain.

Je passe au point suivant. On nous demande: pourquoi établir un prix statutaire de $6.50 par tonne quand il est dit que $5.45 défraieront tous les frais possibles du transport de la houille? Cette question s'est posée devant les propriétaires des charbonnages albertains. Après avoir étudié attentivement le calcul fait par la commission des chemins de fer, ils ont déclaré: Inutile de réclamer ce chiffre de frais minimum de $5.45; ce ne serait peut-être pas équitable. Nous allons nous montrer le plus équitables possible. Tout ce que nous demandons, c'est un tarif qui permette le transport de notre charbon. Nous n'exigerons pas le chiffre de $5.45; nous consentons à ce qu'on y ajoute $1.05 pour donner un tarif de $6.50. Dans l'intérêt des plus grands gisements houillers de l'empire britannique, de l'exploitation de l'une de nos plus grandes ressources nationales, la plus grande ressource naturelle après l'agriculture dans ma province, je sollicite avec quelque espoir du Gouvernement et de l'Assemblée, avant la fin de la session, le dépôt d'un projet de loi établissant un tarif statutaire pour le transport de la houille. Le Gouvernement ne se croira peut-être pas justifiable de fixer par loi un tarif permanent, mais il consentira à mettre mes propositions à l'essai et, entretemps, il fera décréter par une loi un tarif temporaire de trois ans. En ce cas, j'exhorte le ministère à faire vérifier par des comptables de l'extérieur l'exactitude ou l'inexactitude du rapport présenté par la commission des chemins de fer. L'avenir de l'industrie houillère de l'Alberta, l'avenir de l'une de nos plus grandes ressources naturelles, est en jeu. Inutile de vanter nos ressources, même à grand renfort de paroles éloquentes, de gestes pathétiques, tant que nous ne les exploiterons pas. Voici une occasion de développer l'une de nos plus grandes richesses, et je présente au Gouvernement cette solution du problème applicable sans autre délai.

L'hon. sir GEORGE PERLEY (Argenteuil): Monsieur l'Orateur, je me joins d'abord à mes collègues pour féliciter de leur très éloquent exposé ceux qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. Je me lève à simple fin de commenter brièvement un passage du discours du trône, celui qui regarde le projet ministériel d'envoyer des ministres à l'étranger. C'est un pas dans la mauvaise direction, et je regrette de différer d'opinion là-dessus avec mon honorable ami le député de Bow-River (M. Garland) qui m'a précédé. Je suis vigoureusement opposé à cette politique dans les circonstances actuelles. Je ne discuterai pas le statut ou l'état présent du Canada au point de vue constitutionnel. Mon chef l'a déjà fait bien mieux que je ne saurais le faire moi-même. Il me suffit de rappeler pour mes fins que nous avons beaucoup progressé depuis les années où nous étions colonie de la couronne jusqu'à notre situation présente. Aujourd'hui, nous sommes, en fait sinon en droit, les maîtres de nos propres destinées. Tous les premiers ministres du Dominion y ont contribué, mais pas un n'a fait plus pour cela que mon ancien chef, sir Robert Borden, pendant la guerre et durant les négociations qui aboutirent au traité de paix.

Aujourd'hui, je me permettrai d'exposer à la Chambre en quelques mots la situation et le sentiment actuels du Canada tels que je les comprends. D'une part, nous avons assisté au développement d'un esprit national prononcé et robuste, qui, je crois, va en s'accentuant. J'en suis heureux, car c'est notre devoir de soigner les intérêts du pays que nous aimons. Ce sentiment se manifeste surtout, je crois, chez les jeunes, qui ne voudront pas voir le Canada demeurer dans un état d'infériorité ou de subordination. Ils disent, fort à propos, que tous les sujets britanniques, dans quelque partie de l'empire qu'ils vivent, doivent avoir la même voix au chapitre et la même influence dans toutes les questions d'intérêt commun, principalement en ce qui concerne la paix ou la guerre. D'autre part, je suis d'avis qu'un nombre considérable de Canadiens sont partisans du maintien du lien britannique et de l'accomplissement de notre destinée en collaboration avec la Grande-Bretagne et les autres dominions. Or, voici la question que je veux poser: Comment allons-nous concilier ces deux idées et que faut-il faire pour y arriver? Certains disent que la chose est impossible; il est vrai que rien de semblable n'a encore été accompli dans le monde jusqu'à nos jours. En réalité, nous sommes au fort d'une grande expérience ou d'une grande aventure en matière de gouvernement. Il y a une demi-douzaine de pays distincts qui, maîtres de leur destinée et de leurs propres affaires, devraient travailler de concert en matière de relations étrangères. Je reconnais qu'il y a des obstacles—nous devons tous les reconnaître,— mais notre race a eu le génie de concilier et de résoudre les problèmes de ce genre. On peut, à mon avis, résoudre celui-ci en faisant preuve de part et d'autre de patience et de bonne volonté; mais, pour moi, nous n'y arriverons pas si nous n'avons pas une seule et même politique étrangère. A moins que les différentes parties du domaine royal ne présentent un front uni et ne s'adressent par la même bouche au reste de l'univers, comment en sortirons-nous? Peut-on obtenir ce résultat si une portion assez considérable de la confédération britannique se met à envoyer des ministres indépendants dans tous les pays étrangers? Pour moi, on ne le pourra pas. L'autre jour, mon chef a signalé les malheureuses déductions qui s'imposeront aux pays étrangers, du fait que le Canada se fait représenter chez eux par des ministres; je vois d'autres complications sur lesquelles je n'ai besoin d'insister en ce moment, étant donné que tous les membres de cette assemblée peuvent les concevoir eux-mêmes.

Personnellement, je n'ai jamais été partisan d'envoyer un ministre à Washington, quoiqu'il y ait eu bien des raisons pour cette innovation, raisons qui ne s'appliquent pas aux autres pays. Les Etats-Unis sont nos puissants voisins et amis et nous avons de vastes intérêts communs. Quant à la France, il y a certaines raisons d'ordre sentimental pour lesquelles une pareille nomination pourrait être considérée; pourtant,—du moins c'est mon avis,—mon ami, M. Philippe Roy, commissaire général à Paris, a pu résoudre tous les problèmes qui ont surgi entre les gouvernements des deux pays. Je crois que ses services ont été très satisfaisants. Mais cette proposition de nommer d'autres ministres à l'étranger est, à mon avis, un dangereux précédent. Qui va nous dire où cela va aboutir? Dans son discours, l'autre jour, le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) a dit que le Gouvernement avait l'intention de nommer un ministre en France, qui serait le seul représentant du Canada dans le continent européen et un autre à Tokio, qui nous représenterait en Asie. L'honorable député de Bow-River (M. Garland) a expliqué comment cela créerait un malentendu et je voudrais bien avoir l'avis du premier ministre à ce sujet. Combien d'autres ministres a-t-on l'intention de nommer? En vertu de quel droit le Gouvernement a-t-il décidé de nom-

mer ces deux ministres et de conclure des arrangements avant de soumettre la question au Parlement? Je sais que le Gouvernement a certains pouvoirs généraux au point de vue exécutif, mais cette décision est grosse de conséquences. Autant que je sache, il n'y a jamais eu de discussion à la Chambre, pouvant indiquer que le Canada est prêt à envoyer des ministres dans tous les pays du monde. Je prétends que la chose est trop grave pour que le Gouvernement la tranche sans la faire préalablement discuter par la Chambre. Il me semble qu'on aurait dû demander l'avis du Parlement et de la nation, pour s'assurer si leur désir était de nommer ces ministres.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député me permettra de lui faire remarquer que le texte même du discours du trône dit que nous "proposons" d'envoyer des représentants. Nous avons pris soin d'indiquer que le Parlement serait d'abord saisi de la question et qu'il lui serait demandé les crédits nécessaires, mais avant de soumettre la chose au Parlement il fallait s'assurer s'il plairait au Japon de recevoir un représentant au cas où le Parlement canadien déciderait d'en nommer un.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Je comprends très bien que le Parlement doit ratifier la chose d'une façon ou d'une autre, mais une entente de cette sorte doit être discutée par le Parlement avant qu'elle soit conclue et non après. Le discours du trône dit, textuellement:

D'après certains arrangements conclus entre la France et le Canada, et entre le Canada et le Japon, ces pays ont l'intention...

Le très hon. MACKENZIE KING: Ont l'intention; c'est tout.

L'hon. M. BENNETT: Par arrangement.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Nous ne savons pas si l'arrangement a été conclu, bien que j'aie compris qu'il l'a été.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis peut-être dire à mon honorable ami ce qui s'est passé au juste. Le Japon a laissé entendre au Canada qu'il lui plairait de recevoir un représentant si nous en envoyions un, et nous avons déclaré qu'il nous plairait d'en recevoir un du Japon s'il nous en était envoyé un. Mais le gouvernement japonais,—et il a attiré notre attention à ce sujet,—doit lui aussi obtenir le consentement de son corps législatif pour envoyer un ministre au Canada, tout comme nous avons déclaré de notre côté que nous serions obligés d'obtenir le consentement du Parlement canadien avant qu'aucun engagement soit exécuté.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Mon très honorable ami sait que c'est là une affaire de grande portée, et le Gouvernement, par conséquent, en s'engageant comme il l'a fait, a mis la Chambre dans une position extraordinaire. L'arrangement doit être ratifié par la Chambre, parce que son rejet équivaudrait à un vote de défiance. On devrait faire adopter par la Chambre une attitude aussi importante avant de faire de telles démarches comme dans le cas actuel. Quelle sera la situation si nous avons des ministres dans toutes les parties du monde? Le Gouvernement se limitera à ces deux propositions pour le moment. Mais qui sait si un de ces jours il ne se décidera pas à nommer des ministres dans d'autres pays? Et quelle sera la situation dans ces capitales étrangères si toutes les parties de l'empire britannique décident d'y envoyer un représentant? Supposons que nous ayons six ministres représentant six parties de l'empire britannique, tous résidants dans la Tchécoslovaquie; on s'imagine la confusion qui y règnerait. Ce système va-t-il, monsieur l'Orateur, assurer la coopération entière du commonwealth britannique que nous désirons tous promouvoir? Comment le premier ministre explique-t-il cette façon d'agir? A la page 66 des Débats non revisés, je vois:

Il est vrai, je crois, que notre commerce avec l'Orient est aujourd'hui plus grand que ne l'était le commerce du Canada avec la Grande-Bretagne à l'époque où sir Wilfrid Laurier est arrivé au pouvoir. Notre commerce avec le Royaume-Uni atteignait alors un certain chiffre. On m'informe que ce chiffre est surpassé à l'heure actuelle par le total du volume du commerce du Canada avec l'Orient.

Je prétends que le raisonnement du premier ministre est à l'encontre de l'attitude qu'il a prise. Je désire établir une ligne de démarcation entre la diplomatie et le commerce. Dans le commerce les diverses parties de l'empire sont des rivales se faisant mutuellement concurrence, et nous devons voir à ce que notre peuple ait la meilleure occasion possible de faire le commerce dans toutes les parties du monde que cela, soit en concurrence ou non avec les autres dominions du roi ou avec les pays étrangers. Ayons des commissaires du commerce séparés dans les divers pays à mesure qu'ils seront requis. Voilà un premier point. Quant à la diplomatie, les dominions du roi doivent être unis et doivent s'exprimer comme un peuple unique s'ils doivent demeurer ensemble. C'est le problème que tous les pays du commonwealth britannique ont à résoudre à l'heure actuelle. Mais comment allons-nous accomplir cela tout en conservant un statut distinct pour chaque partie, me demanderez-

vous? Je comprends que la chose est difficile, mais lorsque j'étais en Angleterre, j'ai conçu l'idée d'un "foreign office" pour représenter tout le commonwealth britannique, c'est-à-dire qu'il serait séparé des autres départements du gouvernement britannique et s'occuperait de la politique étrangère au nom de toutes les parties de l'empire. Or, je ne vois pas pourquoi un bureau des affaires étrangères ne pourrait être administré par un comité, dont ferait partie le représentant de chaque Dominion, et qui aurait pour président un représentant britannique. Dans les conditions actuelles, tant que la métropole sera plus peuplée que nous le sommes...

M. ADSHEAD: L'honorable député sait-il que le premier ministre britannique a déclaré que la participation à une telle direction est absolument impossible?

L'hon. M. BENNETT: Il s'est retracté deux ans plus tard.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Je crois savoir qu'il a changé d'avis depuis lors; au demeurant cela date déjà de plusieurs années. Un autre homme est premier ministre aujourd'hui; et il y a eu plusieurs premiers ministres depuis cet incident. J'ai la conviction que tant que nous trouverons moyen de nous tenir ensemble le gouvernement d'Angleterre fera très bon accueil à tout ce que proposera le Canada en vue de cet objet. Quand j'étais là-bas c'est l'attitude que j'y ai constatée. Je vous demande, monsieur l'Orateur, si ce ministère des affaires étrangères ne pourrait pas être administré par un comité dont le président serait un représentant britannique. Je vous demande si ces fonctionnaires ne pourraient pas être tirés de tous les dominions du roi. Je vous demande si l'on ne pourrait pas arranger les choses de manière qu'un canadien fût ambassadeur auprès de la France, par exemple, ou un australien fût ambassadeur auprès des Etats-Unis. En d'autres termes ces représentants diplomatiques devraient être choisis dans tous les dominions du roi. Voilà quelques années, on a proposé à sir Robert Borden de le nommer ambassadeur aux Etats-Unis. Je regrette qu'il ne se soit pas trouvé en mesure d'accepter cette offre; sa nomination eût créé un excellent précédent. D'aucuns prétendent qu'il nous serait impossible d'élaborer une organisation impériale de ce genre qui pût fonctionner. Il existe une organisation impériale qui fonctionne, et très bien même, la première qui ait été créée. Je reconnais qu'elle n'est pas dans le même ordre; seulement au début certains étaient persuadés que jamais elle ne fonctionnerait à la satisfaction de tout le monde. Je veux parler de la commission impériale des cimetières de guerre. J'ai assisté à une assemblée de ce comité, tout au début, lorsqu'elle a obtenu sa constitution royale. J'étais membre de la commission et, pendant tout le temps que j'étais à Londres, je me suis intéressé de près à tout ce qu'il faisait. Bon nombre de gens étaient d'avis que le Canada devrait voir lui-même au soin des tombes de ses propres guerriers tombés sur le champ d'honneur. Mais nous constatons aujourd'hui que l'action collective de tout le commonwealth britannique a produit les résultats les plus heureux. Tout le monde en est content; et lorsque j'étais à Londres et que j'assistais aux assemblées je sentais qu'on m'écoutait et je comptais autant que tout autre membre de la commission. J'avertis le premier ministre en toute sincérité qu'il ne s'engage pas dans la bonne voie s'il est désireux d'élaborer un régime de coopération entre les divers pays autonomes du commonwealth britannique. Je concède la difficulté d'arriver à perfectionner un régime qui serait sûrement satisfaisant; seulement, si ma suggestion n'est pas pratique on devrait trouver quelque autre méthode qui nous permette de faire faisceau et de parler d'une seule voix à l'univers entier. J'affirme encore une fois ma conviction que nous devrions agir de la sorte si nous voulons maintenir la coopération entre les nations du commonwealth britannique. Etant un des plus âgés de la Chambre, j'ai tout lieu de croire que je ne verrai pas la chose de mes yeux; mais je puis très bien concevoir un moment futur où par suite des propositions actuelles du Gouvernement l'ambassadeur britannique et les ministres canadiens dans des capitales étrangères réclament une ligne de conduite diamétralement opposée. Comment nous y prendre pour éviter cela? Nous ne voulons pas assurément qu'il arrive quelque chose de ce genre. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, j'ai profité de l'occasion pour exposer en quelques mots bien clairs à la Chambre des communes mon attitude sur cette question; et je prie le premier ministre de réfléchir davantage avant de prendre une décision définitive.

M. J. A. GLEN (Marquette): Monsieur l'Orateur, il est agréable de trouver au milieu de tant de sujets de dispute une chose sur laquelle nous tombons tous d'accord. Cela cause une sorte de détente et introduit en quelque sorte dans la discussion un esprit de camaraderie. Dans le débat sur le discours du trône nous sommes tous d'accord pour offrir nos félicitations, de tous les coins de la Chambre, aux honorables députés qui ont proposé et secondé l'adresse; et au risque de tomber dans la banalité je dois dire publiquement à

ces honorables collègues ce que je leur ai signifié dans le particulier, c'est que leurs discours étaient des modèles de précision, de concision et de lucidité, prononcés sur un ton approprié à la circonstance imposante; ils ont été tout à fait à la hauteur de la circonstance, ils ont fait honneur à leur circonscription. Quant aux observations de l'honorable représentant de Bow-River (M. Garland) à l'endroit de celui qui a secondé l'adresse, je tiens à le délivrer de toute inquiétude relative à cette indépendance dont il parle et à lui assurer que l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) a secondé la motion proposant l'adresse sans me consulter, en qualité de président, et sans consulter aucun membre du groupe; il a agi sur sa propre responsabilité de député; il n'a de compte à rendre qu'à lui-même et à ses commettants.

Le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) a dit au commencement de ses observations que le discours du trône est "remarquable plutôt pour ce qu'il dit que pour ce qu'il ne dit pas". Si j'ai quelques objections à formuler, elles sont motivées plutôt par ce que le discours ne dit pas; plus tard je parlerai de ces omissions.

Le chef de l'opposition a essayé de diminuer l'effet du premier paragraphe du discours du trône, où il est dit que "la prospérité constante du pays, l'étendue du commerce et des travaux de construction, l'accroissement de la main-d'œuvre, l'augmentation des recettes des chemins de fer et des revenus publics, l'état général des affaires, tout témoigne d'un développement économique vigoureux et plein de promesses vers la réalisation d'un progrès considérable." Cependant, par une de ces "implications" dont son discours est émaillé, il admet la prospérité actuelle du pays, parce que, pour employer sa propre expression, "une population moins nombreuse dans le même pays a créé plus de nouvelles richesses qu'auparavant" par l'aliénation et la mise en œuvre de nos ressources naturelles. Il nous peint un tableau bien sombre. J'espère qu'il n'a pas l'intention de se couvrir du sombre manteau de pessimisme du Dean Inge. Si la situation est telle qu'il nous la représente, alors les rapports des présidents des banques cités par le premier ministre doivent être faux, ou préparés avec la plus grande négligence. Le président du Pacifique-Canadien doit aussi faire erreur dans son rapport publié dans plusieurs journaux et où il dit:

> Les affaires du pays ont passé par une période de développement constant et général dû à la prospérité agricole et aux progrès industriels.

[M. Glen.]

Le chef de l'opposition doit savoir,—car il a probablement contribué à la rédaction du rapport de la banque dont il était l'un des administrateurs,—qu'il n'y a pas de documents dont les termes soient plus pesés que les rapports présentés aux assemblées annuelles de nos banques. Ils sont basés sur une expérience et une connaissance des conditions dans tout le pays et ils sont prouvés absolument par les rapports financiers dont ils ne sont que le prologue. Me reposant sur ces rapports dont l'autorité ne saurait être mise en doute et sur la réponse du premier ministre, je vais admettre l'exactitude du paragraphe du discours du trône que j'ai cité et conclure que le chef de l'opposition est dans l'erreur, et ce n'est pas la première fois.

Il a cependant un remède à nous suggérer et c'est l'immigration, sujet qu'il a traité assez longuement. Nous avons besoin d'immigrants, personne ne le conteste, et le Canada offre au colon, de l'avis général, un meilleur avenir que tout autre pays au monde. C'est affirmer beaucoup, mais aucun des membres de la Chambre n'aurait de difficulté à le prouver. Cependant, il ne faut pas que les honorables députés prennent le même exemple que le chef de l'opposition et choisissent l'année 1913 comme base de leurs comparaisons. Si nous voulons prouver son argument, ou plutôt son implication, qu'il faut plus de colons au pays pour assurer sa prospérité permanente, il n'en est pas moins vrai que l'année 1913, dont il a dit "en aucune année, depuis 1921, nous n'avons fait entrer au Canada la moitié du nombre de gens que nous admettions en 1913", —les conservateurs étaient alors au pouvoir,— fut aussi celle où nous avons eu la balance de commerce défavorable la plus forte de notre histoire, malgré cette immigration formidable. Je ne voudrais cependant pas rejeter à la légère sa suggestion de renvoyer la question à un comité spécial, ne serait-ce que pour faire disparaître tout soupçon, rectifier les abus s'il y en a et aussi mettre un frein aux activités des agents d'immigration indépendants, chemins de fer ou autres individus.

Notre plus grande difficulté n'est pas l'immigration, mais l'assimilation. Dans les vastes régions agricoles de l'Ouest, il faut du sang nouveau, des colons qui prendront des terres et les mettront en valeur. Nous n'avons pas eu de grandes difficultés pour obtenir la main-d'œuvre voulue, excepté au printemps et au moment des récoltes, mais nous n'avons eu que très peu de véritables immigrants-colons. Je conviens avec le chef de l'opposition que cette question est indépendante des partis et je serai en faveur de toute méthode propre à donner les résultats voulus. Je ferai cependant remarquer que le Canada est assez grand,

assez fort et assez attrayant pour attirer les colons; il ne devrait pas s'humilier au point d'aller les solliciter.

Dans les limites du temps qui m'est accordé, monsieur l'Orateur, et je n'ai aucune plainte à formuler à ce sujet, bien qu'en commun avec d'autres je puisse parfois désirer avoir plus de latitude, je n'ai pas l'intention de parler de toutes les questions dont il est fait mention dans le discours du trône. Je parlerai de choses qui n'y sont pas touchées, mais qui devront, je le pense, être discutées au cours de la session. Mardi soir, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de l'honorable député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie) et j'ai été particulièrement frappé par un point en particulier. Il posa la question: "Qu'est-ce qui compte en matière d'impôts?" et il y répondit lui-même en disant: "C'est uniquement le fardeau qui pèse sur les épaules du contribuable." C'est le sujet le plus important que nous ayons à discuter et à régler pendant la session. Je ne veux pas reléguer au second rang les questions importantes mentionnées dans le discours du trône, mais en définitive le Gouvernement a pour premier devoir d'assurer le bonheur et le contentement de la population et c'est pourquoi j'ai regretté que le discours du trône ne contînt aucune promesse de diminution des impôts. J'ai cependant été heureux d'entendre le premier ministre nous prédire des diminutions d'impôts et j'espère qu'elles porteront sur les points que je vais indiquer.

Je ne voudrais pas, en discutant cette question, faire preuve d'étroitesse d'esprit. Toujours j'ai tenu compte et j'ai reconnu que l'administration d'un aussi vaste dominion, avec ses problèmes divers, doit s'appuyer sur une entente entre tous les intéressés dont les vues diffèrent; mais cette déclaration faite, j'ajouterai que je me rallie (1) par conviction, (2) en ma qualité de représentant, comme le font d'ailleurs presque tous les députés des prairies, à certains principes plus larges de politique générale. Force nous est de reconnaître et de dire que presque toutes les promesses et les engagements formulés en 1926, au cours de la campagne électorale, par les candidats libéraux, ont été remplis par le Gouvernement actuel. Ainsi on a maintenu l'entente de la passe du Nid-de-Corbeau—que le parti conservateur réuni en convention a approuvée, quoique un peu tardivement; avec énergie et sans tarder on s'est occupé du parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson—et le dirai-je?—avec l'assentiment tacite de la convention conservatrice; on a voté une loi de pension aux vieillards; on a complété l'enquête sur l'administration des douanes; on a respecté les dégrèvements d'impôts amenés par le fameux budget Robb. Il y a bien d'autres matières que je n'ai pas besoin d'énumérer.

Il y a lieu de se réjouir du fait que ces dégrèvements si énergiquement combattus par les fabricants d'automobiles—sans oublier la loyale opposition de Sa Majesté—ont eu pour effet, non pas de nuire au rendement des fabriques d'automobiles, mais de contribuer à leur développement. Et je m'étonnais, en l'écoutant, d'entendre l'honorable député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie) reprocher au ministre des Finances (l'hon. M. Robb) de manquer d'énergie. Si, en face de la bruyante manifestation organisée alors par ces manufacturiers, il fallait faire preuve d'énergie, le ministre, incontestablement, en a déployé. Le même honorable député fait également erreur quant il vient dire que le ministre "se contente de prendre ses aises et laisse le département des Finances s'administrer tout seul". Dans tous les cas il n'a peut-être pas pu en juger comme moi, mais depuis longtemps je me suis rendu compte que le département des Finances, c'est en somme, le ministre, et ce ministre un Ecossais, entêté, opiniâtre et tout ce que cela implique.

Aussi, dans ma péroraison je m'adresserai tout particulièrement à lui. A mon avis, une bonne part de la prospérité actuelle du pays est due à ce que le gouvernement d'après-guerre s'est donné garde de recourir à des mesures de fiscalité empirique, mais s'en est tenu à un tarif douanier qui, si on le compare à celui des Etats-Unis, peut être appelé modéré. Quand on a voulu haut la main engager le pays à adopter une politique de protection élevée, la tentative échoua ignominieusement et les conséquences qui devaient s'ensuivre au dire des prophètes de malheur ne se produisirent pas. Au contraire un progrès sensible s'est manifesté. Mais il reste quelque chose à faire. Le parti conservateur, en ne tenant pas compte des phrases creuses prononcées à Winnipeg, n'a pas jusqu'ici fait connaître sa politique douanière. Le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) n'a pas encore consenti à faire part au pays et à la députation de son attitude et de celle de son parti sur cette question: sauf l'unique mot "protection" qu'on entend timidement formuler de temps à autre par une couple de députés irresponsables. Il est vrai qu'il nous a parlé du commerce inter-impérial. D'après moi, sans vouloir offenser personne, ce n'est là qu'une chimère. Et sans la haute réputation et la haute situation de l'orateur en cause, on pourrait juger que cela frise l'absurde. L'opinion est unanime là-dessus, l'univers entier est notre débouché et il le deviendra de plus en plus avec le temps.

Alors s'il est possible d'assurer la prospérité avec un tarif prétendu modéré, quoique, d'après moi, il soit excessif, je tiens à dire au ministre des Finances (l'hon. M. Robb) que jamais occasion ne lui fut plus favorable de démontrer l'efficacité d'un tarif modéré et, en même temps, la fausseté du régime de protection. Je le sais, il ne s'aventurera pas aussi loin que je l'aimerais. A ce propos je voudrais rectifier une opinion qui pour avoir moins d'adeptes en certains quartiers, continue de régner dans quelques esprits. Dans le passé,—et selon que les circonstances le permettront, nous, de l'Ouest, avons reclamé et nous réclamons un acheminement accentué vers le libre-échange; mais, néanmoins, nul esprit réfléchi ne refusera de reconnaître qu'il faut procéder graduellement en ces matières. Nous le savons, il faut donner à l'industrie le temps de s'adapter aux modifications et nous sommes prêts à donner à toutes les réclamations l'attention la plus approfondie et la plus sérieuse. Mais après tout, nous avons confiance qu'on reconnaîtra que nous ne pouvons continuer à subir des droits excessifs et inutiles, qui non seulement paralysent l'expansion économique, mais qui ont leur répercussion sérieuse sur le coût de la vie. Dans son discours, l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) a parlé de l'inégale distribution de la prospérité dans le pays, et l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), relevant ce passage, déclarait que l'ouvrier ne touchant qu'un tiers de la plus-value produite par son travail, il ne fallait pas s'étonner, d'après lui, si les autres classes, qui encaissent les deux tiers de cette plus-value, se réjouissent elles aussi de cette prospérité. J'ajoute que le Parlement devrait autoriser une intervention sommaire dans le cas où il est démontré que l'industrie profite du tarif douanier pour surcharger le consommateur. Voilà une saine doctrine, à laquelle pourrait souscrire même le parti conservateur.

J'aimerais à citer nombre d'exemples, si j'en avais le temps; je me bornerai à un ou deux. Le fonctionnement de la commission du tarif a été l'objet de certaines critiques. A mon sens, cette commission remplit un rôle qu'aucune commission canadienne ne peut remplir. Elle existe pour recueillir des faits, et non pour conseiller, et en matière douanière c'est bien la connaissance des faits qui nous manque. La Ligue des consommateurs a demandé que le droit de douane sur les cotonnades soit abaissé. La preuve faite n'a été déposée que depuis un jour ou deux, et je n'ai pas eu l'occasion d'en prendre connaissance, mais j'ai lu l'exposé présenté par les requérants et, autant que je sache, il n'a pas été infirmé le moindrement. Aucun membre de la commission ne l'a contesté, et je puis donc conclure à l'exactitude des faits dont je vais faire part à la Chambre.

Que demandait la requête? Un dégrèvement des droits sur les cotonnades, et l'on y affirmait que la moyenne du droit sur celles-ci, était de 30 p. 100; et que la proportion de la main-d'œuvre effective représentait 20 p. 100 de la valeur de la production totale. Les requérants acquiesçant à un droit non seulement égal à la différence entre le salaire canadien et le salaire étranger mais au salaire entier, sauf bien entendu les traitements, l'on aurait cru que cette proposition, à mon avis fort généreuse, eût été acceptée d'emblée. Mais l'industrie des cotonnades a prétendu que le droit de douane devait représenter le prix entier de tout ce qu'elle achète en Canada. C'est-à-dire que si les salaires représentent 20 p. 100, et la matière première achetée en Canada, 30 p. 100 du prix de vente de la marchandise, le droit de douane doit être de 50 p. 100.

Les relevés fournis au cours de la discussion indiquaient pour les filatures Dominion Textiles une production évaluée à $20,232,716 et un bordereau de paye de $4,408,852, soit 21.8 p. 100, en 1924; mais sous la rubrique salaires se trouvaient compris les traitements; sans quoi la proportion des salaires tomberait à moins de 20 p. 100.

La Wabasso, dont les filés et les tissus comptent parmi les plus fins, a fourni des relevés couvrant une période de onze ans. Ses produits étant de haute qualité, la main-d'œuvre doit lui coûter plus cher. D'après ses chiffres, les salaires et traitements représentent 23.7 p. 100 de la valeur de ses produits, alors que la moyenne du droit de douane a dépassé durant le même temps 30 p. 100, soit donc 6.3 p. 100 au delà du prix de sa main-d'œuvre. Elle a prétendu qu'elle ne pouvait soutenir la concurrence de la main-d'œuvre dans les états du Sud. Or, d'après ses propres chiffres, le coût de la main-d'œuvre se compare ainsi:

Etat ou province—	
Massachusetts	$954
Caroline du Sud	631
Québec	592

Ce sont là ses propres chiffres. Les fabricants ont représenté que la clientèle ne leur faisait pas juste part. Eh bien, quels sont les faits? La consommation canadienne du coton brut, qui s'élevait à tout près de 80 millions de livres en 1914, est montée à 135,796,625 livres en 1927. Cela cadre-t-il avec leur prétention?

Voyons maintenant l'importation des cotonnades frappées d'un droit de douane, depuis 1914:

1914	$26,210,000
1922	33,332,000
1923	37,222,000
1924	34,969,000
1925	31,812,000
1926	29,977,000
1927	28,096,000

Mais l'on sait que les prix ont haussé considérablement entre 1914 et 1927. Si cette statistique portait sur la quantité et le poids au lieu de la valeur, elle démontrerait une diminution réelle des importations de cotonnades. Le droit actuel est si élevé qu'il fait fonction d'embargo et prévient l'importation. Le revenu s'en trouve diminué et de plus le consommateur canadien doit payer au fabricant un prix bien plus élevé que le prix général ailleurs.

La Canadian Cottons Limited prétend démontrer, dans un état qu'elle a fourni, que la fabrication des cotonnades coûte en Canada 35.7 p. 100 plus cher que dans le sud des Etats-Unis, 32.8 plus cher qu'en Angleterre. Durant le même temps, le droit canadien sur les cotonnades américaines représentait 30 p. 100 et sur les cotonnades anglaises, 18 p. 100 approximativement. D'après ces chiffres, il serait absolument impossible à la Canadian Cottons Limited de survivre, si cette compagnie a raison de dire que ses frais de fabrication sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs. En quelle posture se trouve-t-elle? Voici ce que nous lisons dans le *Financial Times*.

Le compte de balance de la Canadian Cottons, à la date du 31 mars dernier, montrait un surplus de $2,737,563, soit plus de $100 l'action sur les 27,155 actions communes. En outre, nous voyons dans le passif un item de $600,000 comme réserve spéciale de remplacement, en dépit d'une généreuse réserve pour dépréciation. Si cette somme était incluse dans le surplus, il équivaudrait à $123 l'action commune.

C'est assez satisfaisant pour une compagnie placée dans des circonstances aussi difficiles.

Il y a également la Dominion Textile Company, dont cette Chambre, j'en suis sûr, a déjà entendu parler. Nous sommes ici en présence d'une remarquable aventure financière. Les propriétaires actuels ont payé un demi-million pour des actions ayant une valeur au pair de 5 millions, et d'année en année ils ont versé des dividendes sur la valeur au pair. Puis les actions ont augmenté de prix, et les propriétaires ont donné à chaque porteur de deux actions le droit d'acheter une action additionnelle au pair, lorsque les actions se vendaient fort au-dessus de la valeur au pair.

Un an plus tard, il y a eu un triple partage, de sorte que chaque actionnaire a reçu trois actions pour une, et aujourd'hui chaque action vaut $130. Les actions de cette compagnie sont évaluées à plus de 29 millions, mais depuis sa création, il n'a été payé que 3 millions pour ces actions. Qu'est-ce qui a porté leur valeur à 29 millions. Il ne peut y avoir qu'une réponse: les consommateurs canadiens ont comblé la différence, et versé 8 dollars pour chaque dollar souscrit par les actionnaires. Si les profits étaient mis en regard du montant réel d'argent payé par les premiers propriétaires, nous verrions que les profits réels de la Dominion Textile Company sont de plus de 220 p. 100. Considérons en outre le témoignage de M. Daniels, administrateur général de cette compagnie, que nous trouvons à la page 362 des Procès-verbaux de ce comité. M. Pringle lui a posé la question suivante:

Vos profits en 1918 ont été d'environ 291 p. 100?

Et il a répondu dans l'affirmative. Cependant, cette compagnie s'est présentée devant la commission du tarif, au mois de décembre dernier, pour demander une augmentation de tarif.

Je prétends que les consommateurs ne peuvent payer à une compagnie canadienne une gratification si peu en rapport avec les services rendus à la société. Nous voulons traiter avec justice une industrie sérieuse et l'encourager par tous les moyens légitimes, mais il y a des limites. Sûrement, on ne peut se montrer plus généreux qu'en lui demandant d'accepter un tarif sous le régime du taux général assez élevé pour défrayer les salaires. Cela voudrait dire que le peuple s'imposerait cette obligation jusqu'à ce point et que, sans aucune récompense, acquitterait tous les salaires de cette industrie. Il devrait être entendu, naturellement, que cela ne s'appliquerait qu'au taux général et que cette compagnie devrait se contenter d'accepter, en vertu du tarif de faveur deux tiers du taux général et un tarif intermédiaire en proportion.

Ici encore, je tiens à insister sur mon point de vue. Ces moyens de soulagement touchant le tarif n'influent pas sur les principes fondamentaux de tous les tarifs, et il ne faut pas imaginer que je souscris au besoin de tarifs. Il importe que ces industries protégées reconnaissent que les producteurs de matières premières ne sont pas continuellement obligés de les maintenir, et qu'elles doivent prendre les mesures nécessaires de progresser et posséder assez d'habileté pour suffire à elles-mêmes. Je le répète, nous ne désirons nous montrer ni injustes ni rigoureux. Cependant, qu'elles comprennent bien que la protection dont elles ont joui depuis tant d'années ne peut s'éterniser. Il ne faut pas ignorer le point de vue du consommateur qui supporte le fardeau et paie les frais. En toute justice, l'industrie du coton ne peut se plaindre d'être prise à l'improviste. Il y a déjà longtemps que la Chambre a été sai-

sie de cette question. L'honorable T. A. Crerar, député de la circonscription que je représente, a traité ce sujet en 1922 même, en cette enceinte, et a souligné les anomalies de la situation. Ces industriels savaient alors que ces demandes s'en venaient, mais rien n'a été fait. Ils ont refusé l'offre qui leur a été faite, et ont continué de s'abriter derrière ce tarif élevé.

Comme je l'ai déjà dit, il y a maintenant devant la commission du tarif plusieurs demandes au sujet desquelles les témoignages ont été complétés, et je dois ajouter que les frappantes inégalités sont tout aussi prononcées, mais je ne puis insister là-dessus vu que mon temps est presque expiré. Le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) a les archives; il a le pouvoir et, je l'espère, le désir de soulager le consommateur par ces moyens et autres. Je le prierai de me dire si depuis longtemps déjà le peuple canadien n'aurait pas du participer aux dividendes gagnés par ces compagnies. Les compagnies n'appartiennent pas aux consommateurs, mais ce sont ces derniers qui en sont les créateurs. Ces industries protégées doivent leur existence aux fonds déboursés par le public et elles jouissent d'une protection dont elles ont abusé. On ne saurait trouver personne, dans l'Ouest ou ailleurs, qui trouve à redire à ce qu'un particulier ou une compagnie fasse des bénéfices pourvu que ces derniers soient acquis en libre concurrence avec l'univers. Les grands magasins de détail du Dominion doivent leur succès non pas à la protection, mais à l'excellence de leur administration et de leurs services. Ils font des affaires et encaissent des bénéfices à la poursuite d'entreprises commerciales légitimes, et n'est-il pas raisonnable de demander aux manufacturiers l'application des mêmes principes? S'ils consentent à cela, ils pourront compter sur l'appui cordial et le concours de la masse du peuple.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'inviterais le ministre des Finances à annoncer dans son budget des réductions dans le sens que je viens d'indiquer. Nous avons la certitude qu'il n'en résultera aucun inconvénient ou tort pour ces industries, et que les consommateurs en éprouveront un soulagement incalculable. Ces réductions contribueraient à accroître la puissance d'achat du dollar et à rendre l'existence plus agréable; et puis-je ajouter, en dernier lieu, ce dégrèvement cadrerait en tous points avec ce que nous disait le ministre au cours de la discussion sur le budget l'an dernier, savoir que "dans tout le Canada, on nous reconnaît comme les tenants du tarif modéré, et nous en sommes fiers".

[M. Glen.]

M. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, je n'entends retenir la Chambre que quelques instants afin d'examiner un aspect de l'intéressant discours du premier ministre (le très hon. Mackenzie King) sur l'adresse. Le sujet qu'il a discuté, c'est-à-dire, celui des relations inter-impériales m'a toujours intéressé vivement depuis mon adolescence. Les jeunes Canadiens qui grandissaient n'ont jamais cessé, depuis leurs années de collège ou d'université, d'aspirer au jour où nous serions enfin sur un pied d'égalité avec la Grande-Bretagne et les autres parties de l'empire que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de dominions. D'une année à l'autre, nous suivions notre évolution vers ce statut d'égalité, mais nous n'avons pas atteint cet idéal qu'un si grand nombre parmi nous chérissait il y a trente ou quarante ans. Depuis quatre-vingts ans le Canada poursuit sa marche vers la réalisation de cet idéal, mais il appartenait, si je ne me trompe, au premier ministre de revendiquer, à tort, pour lui et ses collègues, le mérite d'en avoir à la longue fait une chose accomplie.

Il importe que nous nous rendions parfaitement compte de la situation actuelle si nous voulons, en réfléchissant sérieusement et en songeant à l'avenir, préparer la voie à la solution satisfaisante des problèmes qui s'imposeront encore à notre attention. Ainsi que le premier ministre l'a fait entendre, il ne s'agit pas simplement de subtilités d'ordre juridique, de simples formalités, ni de coutumes sans importance. Il ne s'agit pas, comme il le dit, de faire disparaître des anomalies insignifiantes ou les fâcheux vestiges du passé; il y va de la solution du problème auquel donnent lieu des principes fondamentaux qui doivent présider aux relations de la Grande-Bretagne avec ses dominions et avec toutes les autres parties de son empire, ainsi qu'aux relations des diverses parties constituantes de l'empire avec la Grande-Bretagne et entre elles-mêmes. Il n'existe en ce moment aucune égalité de statut entre la Grande-Bretagne et le Canada, et nous n'en sommes pas encore là; chose certaine, il n'y a pas, entre le parlement impérial et le parlement canadien, d'égalité de statut si l'on entend ce terme dans son acception et sa portée ordinaires. Ceux qui, en jouant habilement avec les mots s'efforçaient, à l'instigation de lord Balfour, de poser ce qu'ils appelaient des principes d'application générale,—mais avec cette réserve que ces principes constituaient une théorie, une formule, une doctrine, comme en fait foi le rapport même cité par le premier ministre,—relativement à l'égalité de statut entre la Grande-Bretagne et ses dominions,

ont bien vu qu'il y avait des divergences, et des divergences importantes qu'ils cherchèrent à écarter au moyen de l'expression "divergences de fonctionnement". Or, en quoi consistent ces divergences de fonctionnement entre le parlement de la Grande-Bretagne et celui du Canada? Certes, ce sont des divergences fort graves qui comportent, selon moi, une grande dissimilitude de statut entre ces deux pays. Il se peut que le Canada soit une nation, comme a cherché à l'expliquer le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) dans le discours qu'il a prononcé au Cercle universitaire de Montréal, discours que l'on a publié en brochure et répandu à profusion. Dans un raisonnement élaboré, le ministre s'est évertué à démontrer que le Canada était une nation. J'en conviens si l'on tient compte des restrictions qu'il a énoncées. Il a également essayé de prouver que le Canada est un Etat. Toujours avec les réserves qu'il a posées, je reconnais que le Canada est un Etat. Mais dans l'étude du problème soumis par le premier ministre, ce qui importe le plus, c'est que le Canada n'est pas un Etat souverain. Aujourd'hui, le parlement canadien est subordonné à celui de la Grande-Bretagne. La juridiction législative du parlement souverain et prépondérant de la Grande-Bretagne n'est assujettie à aucune limite territoriale. Ce pouvoir législatif s'étend à la partie la plus reculée du pays le plus éloigné d'un empire immense, au sujet duquel le Parlement adopte des lois que doivent interpréter et mettre en vigueur les tribunaux de tout l'empire. Le pouvoir législatif de la Grande-Bretagne porte sur la marine anglaise de toutes les parties du monde, sur les marins des navires anglais en mer ou au port et sur la propriété, la vie et les biens des sujets britanniques, des citoyens canadiens, australiens ou des colonies de la couronne qui sont sujets britanniques, dans tout pays où ils peuvent se trouver.

Le Parlement canadien n'a pas les mêmes pouvoirs. Dans l'état de choses actuel, il est subordonné aux lois impériales qui s'appliquent au Canada. Les pouvoirs du Parlement canadien sont limités au territoire canadien et à une distance de trois milles des côtes maritimes; ils ne s'étendent pas au delà. Notre Parlement n'a plus aucun pouvoir sur les citoyens canadiens dès qu'ils dépassent la limite de trois milles ou la frontière méridionale. Il ne peut faire de lois qui modifient leur conduite quand ils sont sortis de notre pays. Le Conseil privé a décidé que le parlement de l'Australie ou de ses divers états, que le parlement du Canada ou de ses provinces n'ont pas le pouvoir, qui appartient au Mexique ou à la Patagonie, à un Etat quelconque de l'Amérique centrale, ou à toute autre puissance, de la Libérie à la principauté de Monaco, de ramener chez eux et de punir selon les lois canadiennes ou australiennes des citoyens canadiens ou australiens qui auraient commis un crime en dehors des limites de leur territoire. Si un citoyen canadien commet un crime au Mexique, il peut revenir au Canada, le plus sûr asile qu'il puisse trouver au monde, puisque le Canada ne peut emprisonner ni punir un citoyen canadien pour un crime commis à l'étranger. Notre Parlement ne peut adopter de lois pour la sauvegarde de ses navires ou de ses marins qui sont en pleine mer. Quand, avant la guerre, nous envoyions en mer notre petite marine de guerre, j'ai fait remarquer au premier ministre d'alors, sir Wilfrid Laurier lui-même, que ces navires, portant des commandants et des marins canadiens, pouvaient commettre tous les crimes qu'ils voudraient, en pleine mer, car aucune loi canadienne ne permettait de les punir; en outre, que le Parlement canadien ne pouvait adopter une loi tendant à punir de tels crimes. On a obtenu par la suite, du parlement impérial, s'il vous plaît! des amendements à la loi navale permettant de juger de tels criminels, en vertu de la loi de l'amirauté, devant les tribunaux criminels appropriés. Ce pouvoir législatif étendu de la Grande-Bretagne est resté intact. Le Territorial Waters Jurisdiction Act de 1878, adopté par le parlement anglais, s'applique toujours aux citoyens canadiens, chaque fois qu'ils se trouvent en dehors du Canada.

En outre, il existe de sérieuses restrictions au pouvoir législatif du Canada. Le Parlement canadien ne peut faire d'un citoyen canadien un sujet britannique dans les autres dominions. Il y a de graves difficultés au sujet de nos lois relatives à la naturalisation. A l'heure actuelle, à moins de se séparer politiquement de l'Angleterre et de proclamer notre indépendance, le Parlement canadien ne peut, de lui-même, déclarer la guerre ou conclure la paix. Quand la Grande-Bretagne est en guerre, il ne peut faire une déclaration de neutralité, sans, en même temps, briser les liens politiques qui l'attachent à l'Angleterre et aux autres dominions. Au sujet de la négociation des traités, le Parlement canadien ne peut approuver des traités au nom de l'empire qu'en ce qui concerne la paix, l'ordre et la bonne administration du Canada. En plus, le parlement de la Grande-Bretagne a des pouvoirs absolus au sujet de la succession au trône: le parlement anglais peut établir en Grande-Bretagne toute forme de gouvernement qui lui plaira. Il y a souvent eu des révolutions en Grande-Bretagne et diverses formes de gouvernement y ont été établies. Mais le Parlement canadien doit continuer à

être un parlement canadien; il ne peut, de son propre chef, mettre fin à son existence, ni changer la forme de gouvernement actuellement existante. Le pouvoir du Canada de se fédérer ou de négocier d'une façon quelque peu étendue avec tout autre dominion est toujours subordonné aux pouvoirs conférés par le parlement anglais.

Comme le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) l'a fait remarquer et comme le premier ministre l'a aussi admis, les lois canadiennes peuvent être déclarées nulles pour incompatibilité, s'il y a lieu, en vertu du Colonial Laws Validity Act. Si ma mémoire ne me fait défaut, le premier ministre a demandé au chef de l'opposition s'il était en faveur du rappel de cette dernière loi. Maintenant, je demanderai au premier ministre de ne pas être trop sensible aux allusions personnelles que je pourrai faire au cours de mes remarques,—ainsi que cela est arrivé une fois par le passé,—car, je professe le plus grand respect pour la situation et les fonctions qu'il occupe; je n'ai certes pas l'intention de manquer de respect envers mon très honorable ami, si je fais certaines allusions personnelles au cours de mes remarques. Cependant, si nous en jugeons par le compte rendu des débats de 1926 et 1927, il semble, qu'intellectuellement, le premier ministre soit absolument incapable de se rendre compte de la pleine portée du Colonial Laws Validity Act. Il est absolument impuissant à établir la distinction à faire entre l'abrogation du Colonial Laws Validity Act et l'abolition de la suprématie du parlement impérial lui-même. L'abrogation par le parlement impérial du Colonial Laws Validity Act permettait quand même d'appliquer au Canada une longue liste de statuts impériaux qui sont encore en vigueur. Sans compter qu'une pareille abrogation n'empêcherait en rien à l'avenir le parlement impérial d'exercer sa juridiction législative légitime et valide d'adopter de nouvelles lois en temps de crise pour n'importe quelle partie de l'empire.

L'abrogation du Colonial Laws Validity Act n'annullerait, n'affecterait ni ne limiterait en rien la suprématie du parlement de la Grande-Bretagne en matière législative. Nombre d'autorités ont prétendu,—et cette thèse a été soutenue aussi bien ici, au Canada, qu'en Angleterre et en Australie,—que le maintien en vigueur du Colonial Laws Validity Act constitue en soi une charte de droits pour les Dominions en ce sens qu'elle empêche implicitement la mise en vigueur de lois autres que celles qui s'appliquent directement aux Dominions eux-mêmes.

Il y a donc de sérieuses distinctions à établir entre ce que le premier ministre désigne

sous le nom de fonctions, entre les fonctions sensiblement élargies du parlement impérial et du gouvernement britannique et celles qui sont attribuées au Parlement et au Gouvernement canadien.

Un fait assez significatif, si vous conversez avec un homme d'Etat anglais, c'est que vous découvrez de suite qu'il a deux manières de voir selon qu'il s'exprime en public ou dans l'intimité. J'ai eu l'occasion de converser dans l'intimité avec plusieurs Anglais occupant de hautes situations et j'ai observé que les hommes publics, en Angleterre, ont ordinairement deux manières de voir selon qu'ils parlent en public ou qu'ils discutent dans l'intimité. Et il est assez difficile de rencontrer un Anglais occupant une haute situation qui soit disposé à admettre un seul instant qu'un simple accord entre les représentants de Grande-Bretagne et des Dominions, à la conférence impériale, sur certains principes théoriques qui y ont été posés, soit de nature à lier en quoi que ce soit le parlement impérial.

Le premier ministre, je le répète, a cité avec grand plaisir les remarques qu'a faites M. Amery. A mon humble avis, toutefois, et malgré tout le respect que j'ai pour le premier ministre, c'est là un reflet du sentiment d'infériorité qu'il nourrit à l'égard des autorités impériales. Je me rappelle, monsieur l'Orateur, que lorsqu'une grave crise constitutionnelle fut soulevée au pays, à l'époque où mon très honorable ami était le seul conseiller de Son Excellence le Gouverneur général, il était tellement pénétré de ce sentiment de soumission servile à Downing Street qu'il donna lui-même le conseil au Gouverneur général du Canada de prendre ses ordres du même monsieur Amery pour le règlement d'une question d'ordre intérieur.

Mon très honorable ami a éveillé un peu plus mon attention lorsqu'il a cité l'opinion d'un homme d'Etat canadien qui l'a précédé aux affaires, sir Robert Borden, quoique je doute fort que l'ex-premier ministre ait formulé pleinement de temps à autre toutes ses ambitions touchant l'obtention de l'égalité de statut entre le Canada et la Grande-Bretagne. Une déduction s'impose des paroles mêmes de sir Robert Borden que le premier ministre a citées l'autre jour. Il s'est étendu longuement sur l'importance et l'effet des coutumes constitutionnelles, des préceptes et des précédents en tant qu'ils sont distincts d'une loi de la législature. Mon très honorable ami a déclaré, après avoir cité les paroles de sir Robert Borden:

Les conventions...

C'est-à-dire les préceptes auxquels mon honorable ami fait allusion.

...se superposent à la loi, et modifient les relations politiques sans porter la moindre atteinte aux relations juridiques.

Le premier ministre, au cours de ses discours, tant ici que par tout le pays, et je les lis toujours avec grand intérêt, car le compte rendu est envoyé aux quatre coins du pays,—j'adore écouter les discours de mon très honorable ami au radio en fumant un bon cigare dans ma bibliothèque,—n'établit aucune distinction entre l'évolution de la coutume constitutionnelle qui est indépendante de la loi et l'évolution de la constitution que prévoient et déterminent des lois adoptées par une législature compétente.

L'empire est régi par une constitution très large qui est inscrite dans une série de lois impériales. Elle se trouve aussi inscrite dans toute la série des pactes impériaux qui sont encore en vigueur. A l'heure qu'il est, cette constitution est réglementée et contrôlée par ces lois et ces statuts impériaux qui forment la base de la constitution juridique de l'empire lui-même et elle ne saurait être abrogée, modifiée ni restreinte par aucune coutume constitutionnelle. En conséquence, c'est à ces mesures que le premier ministre et ses aviseurs devraient consacrer leur vive attention.

Les membres de la conférence impériale ont adopté des résolutions que le parlement impérial n'a jamais approuvées ou ratifiées et que notre Parlement, soit dit en passant, n'a jamais eu l'occasion d'approuver et de ratifier. Et l'on n'a formulé aucun moyen par lequel le parlement de la Grande-Bretagne puisse restreindre de façon efficace son action future dans le domaine législatif relativement à une partie de l'empire ou à une question relevant de sa vaste autorité législative. La simple abrogation du Colonial Laws Validity Act laisserait en fait les choses dans le même état. Il était absurde de demander au chef de l'opposition s'il approuverait l'abrogation du Colonial Laws Validity Act. Je l'approuverais, oui, mais certes l'idée qu'avait dans l'esprit le chef de l'opposition, c'est que l'abrogation de cette loi ne diminuerait ou n'entraverait en rien l'autorité prédominante et suprême du parlement impérial qui l'adopta. J'ai sous la main une citation de l'un des écrivains distingués qui ont écrit sur les relations interimpériales, Jebb; c'est une longue argumentation pour démontrer que le Colonial Laws Validity Act est en réalité une charte de libertés pour le dominion plutôt qu'une chaîne, vu qu'il exprime simplement sous une forme condensée et différente les restrictions apportées dans ce texte par le parlement suprême à l'application de ses propres lois. L'abrogation simple de cette loi laisserait subsister l'autorité du parlement impérial dans toute son étendue actuelle, sans la moindre restriction à l'exercice de cette autorité législative par rapport aux dominions.

Ce ne sont pas de simples vétilles. Il existe des lois comme le Merchant Shipping Act qui réglemente notre navigation dans toutes les parties du monde. Je veux parler du Merchant Shipping Act de 1894, et en particulier des articles 735 et 736 qui sont incompatibles, soit avec l'égalité de statut, soit avec l'égalité de fonctions dans l'ordre international. Mais peut-être le premier ministre pense que l'égalité du statut n'implique pas l'égalité de fonctions, et qu'il considère qu'aussi longtemps que nous aurons une égalité de rang approximative, les fonctions du parlement et du gouvernement anglais peuvent demeurer telles quelles. Il y a aussi la loi de l'amirauté en vertu de laquelle les cours de l'amirauté au Canada exercent les pouvoirs conférés par la loi des cours coloniales d'amirauté de 1890. Nos lois canadiennes établissent ce genre de tribunaux, et leur juridiction, leur procédure et leurs usages restent soumis à l'approbation et à la ratification de la Grande-Bretagne. Je pourrais continuer l'examen de plusieurs autres lois, mais je n'en ai pas le temps; je citerai par exemple la loi de naturalisation, la loi des droits d'auteurs et plusieurs autres qui s'appliquent à notre pays. Je pourrais citer traité sur traité qui lie le Canada relativement à la façon de traiter les sujets de pays étrangers, mais le premier ministre prétend que ce sont des formalités insignifiantes.

L'hon. M. BENNETT: Des subtilités juridiques.

M. CAHAN: Des subtilités juridiques. C'est ce point que je signale au premier ministre: pour obtenir l'égalité de rang international, pour atteindre un état approchant de l'égalité de fonctions, il faut de toute nécessité éliminer ces lois impériales.

Mais par quoi les remplacerons-nous? Ce que je reproche au premier ministre, c'est qu'après avoir satisfait la conscience servile dont j'ai parlé, une conscience jamais libérée d'un sentiment d'infériorité, il croit suffisant de confier à une commission d'experts à Londres le soin d'élaborer les moyens de résoudre ces problèmes primordiaux d'une façon qui ne sera peut-être nullement conforme aux vues de notre Parlement et de notre peuple Dans une question inscrite au Feuilleton, je demande si les commissions d'experts proposées dans le rapport de la conférence impériale ont jamais été constituées, je demande quels sont les commissaires choisis et si des Canadiens ont été nommés, et je présume que le premier ministre me répondra en temps et lieu. Mais que le premier ministre se rap-

pelle que tous les Canadiens faisant le commerce avec l'étranger, se livrant à la navigation, faisant des exportations considérables aux extrémités du monde, que tous ces marchands et leurs conseils juridiques se demandent ce qui remplacera le régime aboli des vieilles lois impériales. Abrogez la loi qui a trait aux cours d'amirauté; quels tribunaux leur substituerons-nous? Abolissez la loi de la naturalisation des sujets britanniques, et quelle sera la nationalité de l'individu quittant le Canada pour gérer ses affaires en un pays étranger quelconque? Est-il toujours sous la protection du drapeau britannique, toujours sous la protection de la flotte anglaise et du prestige de la Grande-Bretagne; ou bien est-il un sans-patrie à l'étranger, sans nationalité nulle part, parce que la qualité de citoyen canadien, en tant que citoyen canadien, n'est pas reconnue en dehors du Canada?

M'inspirant de motifs tout à fait désintéressés et désirant avec autant de ferveur que lui voir la vie nationale du Canada se développer dans la voie suivie depuis quatre-vingts ans, je conseillerai au premier ministre que ses collègues et lui nomment entre temps, comme je l'ai proposé il y a un an ou deux, un comité consultatif d'experts dans ce pays-ci. Qu'il utilise des intelligences et des cerveaux canadiens pour trouver le moyen d'établir à la place de la vieille constitution qu'il aura mise en pièces quelque chose de durable, qui maintiendra notre association politique avec les autres dominions de l'empire britannique. Qu'on me permette de citer un discours que lord Milner, alors secrétaire d'Etat de Grande-Bretagne prononça le 9 juillet 1919, c'est-à-dire avant que notre premier ministre entrât en fonctions et avant que le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) et lui eussent été en mesure d'apporter dans notre statut ces grandes réformes dont ils revendiquent aujourd'hui le mérite. Analysant la situation bien avant la dernière conférence impériale, lord Milner disait ceci:

"Une association réelle et absolument égale entre le Royaume-Uni et les Dominions constitue la seule base sur laquelle pourra se maintenir l'empire britannique. En déclarant cela, je ne fais aucune réserve. C'est chose facile à dire, mais la réaliser sans entraîner une rupture des relations entre les dominions et nous constituera une des tâches les plus compliquées qui se soient jamais présentées à des hommes d'Etat. Elle ne m'effraie pas et pourtant je dois reconnaître que les obstacles sont tels que nos efforts sont susceptibles d'aboutir à un échec. Je souhaite que non, mais en tout cas, c'est le seul moyen d'en sortir".

Tels sont les problèmes que le premier ministre, le ministre de la Justice et leurs collègues sont aujourd'hui, à la lumière des vœux de la dernière conférence impériale, appelés à résoudre pour les neuf millions d'habitants qui peuplent aujourd'hui le pays et pour les quinze millions d'individus qui le peupleront dans vingt ou vingt-cinq ans. C'est entre leurs mains que repose le soin de résoudre comme il faut ces problèmes ou du moins de donner les directives voulues pour les résoudre, directives tendant à assurer l'autonomie du Canada en même temps que notre sincère collaboration avec les autres dominions et le maintien de notre association politique avec eux ainsi qu'avec la Grande-Bretagne elle-même.

Certains membres de la conférence impériale ont heureusement compris l'importance et la difficulté de ces problèmes, car le compte rendu de la conférence dit qu'en abordant ces sujets ils se rendirent compte...

...que les questions en jeu étaient si compliquées qu'il serait très dangereux de chercher à se prononcer immédiatement et de faire autre chose qu'une déclaration de certains principes...

Autrement dit, ils exposèrent ce qu'ils ont appelé une théorie, une formule d'égalité de statut que moi, en ma qualité de Canadien et fier de ce titre, je considère comme étant un idéal que nous devons constamment chercher à atteindre, que nous n'avons pas encore atteint, mais dont la réalisation exige l'avis des meilleures autorités dont le premier ministre puisse s'assurer le concours. J'ai dit il y a un an et je répète que le temps est venu pour le premier ministre de ne plus laisser à M. Amery, par de simples déclarations, ou à un groupe d'experts en Grande-Bretagne, le soin de résoudre ces problèmes. Que le premier ministre sonde les meilleurs cerveaux du pays pour savoir quoi faire quand ce qu'il appelle les "vestiges du passé" aura disparu, afin d'exposer des bases solides devant remplacer les lois et les traités impériaux et les remplacer de telle façon que nos futurs rapports politiques avec la Grande-Bretagne et les autres dominions soient bien réglés. Dans la recherche de cet idéal, je n'insiste pas autant que je le fis il y a quarante, vingt ou quinze ans sur l'égalité de statut. Nous avons tout épuisé pour faire part de ce désir d'une égalité de statut; mais au moins recherchons aussi quelque moyen pratique d'établir sur de nouvelles bases les vrais principes et la politique qui devront régir nos relations futures avec la Grande-Bretagne et les autres dominions.

Encore un mot et je termine. Il a été question de savoir si nous devions avoir le droit de modifier notre constitution. Tout cela dépend de ce qu'on entend par "nous". Les citoyens du Canada, représentés par leurs législatures provinciales et leur Parlement fédéral ont le droit d'obtenir toutes les modifications de la constitution établie par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qu'ils peu-

vent désirer avec une certaine unanimité. Il est bien beau de dire que c'est un procédé indirect et maladroit de s'entendre d'abord, comme on le fit en 1867, et de soumettre ensuite cette entente au Parlement impérial pour qu'il la légalise; mais après tout ce n'est qu'une question de forme. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord a été modifié plusieurs fois et jamais on ne nous a refusé de le modifier suivant notre désir. Si, par conséquent, nous demandons des modifications à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, accordant au Parlement du Dominion et aux législatures des provinces le pouvoir d'adopter des amendements statutaires à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, formulons d'abord quelque nouvelle entente, quelque nouvelle augmentation, qui sera obligatoire et que l'on ne pourra modifier facilement, comme base de la nouvelle constitution statutaire que ce pays voudrait adopter. Ce problème demande, je crois, le concours des meilleurs esprits du pays. J'y vois de grandes difficultés. Je crois connaître ce pays assez bien, quoique ces dernières années je n'y aie pas voyagé autant que j'en avais l'habitude. Mais nous avons dans ce pays, à l'heure actuelle, beaucoup d'agitation, d'irritation, quant aux questions de race et de religion, et j'hésite à mettre de nouveau ces questions aujourd'hui dans le creuset canadien tant que nous n'aurons pas un Canada plus uni, un sens logique et permanent de l'union dans ce pays, et, par conséquent, je crois qu'il est mieux sous ce rapport de se hâter lentement.

M. GEORGE-W. McPHEE (Yorkton): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord me joindre à ceux qui m'ont précédé pour féliciter le proposeur et le secondeur de l'adresse de leur effort magnifique en cette occasion. L'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) s'est acquitté de sa tâche d'une manière qui lui fait honneur, lequel honneur rejaillit sur les deux comtés de la province qu'il représente. L'honorable député de Provencher (M. Beaubien), qui a aussi fait un discours magnifique dans sa langue maternelle, a fait sentir le désavantage dans lequel se trouvent ceux d'entre nous dans cette Chambre qui ne parlent qu'une langue. Représentant d'un comté de l'ouest du Canada, il a le don de parler couramment la langue anglaise et la langue française.

Je désire aussi me joindre à ceux qui m'ont précédé pour offrir mes félicitations à l'honorable chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) à l'occasion de son élection comme chef du parti conservateur. Sa longue expérience de la vie publique et des affaires, ses grandes connaissances légales qui le mettent à l'aise dans les plus hautes cours du pays et du Conseil privé, lui permettront de remplir avec distinction la position à laquelle il a été élu.

Au très honorable chef du Gouvernement (le très hon. Mackenzie King), je désire offrir, en mon nom et au nom de ceux que j'ai l'honneur de représenter, mes compliments sincères sur le magnifique exposé des affaires du pays qu'il a fait dans cette Chambre il y a une couple de jours. Franchement, courageusement et d'une façon qui mérite, j'en suis sûr, l'approbation de toute personne bien pensante, il a indiqué à cette Chambre et au peuple canadien le progrès du Canada sous le régime libéral actuel. Le progrès et la prospérité, une abondance de revenus, une balance favorable du commerce, la réduction des impôts, tout cela nous rappelle la grande période de développement du Canada que nous eûmes entre 1896 et 1911, sous la direction de notre grand chef feu sir Wilfrid Laurier. A ce sujet, je citerai les paroles que sir Wilfrid Laurier a prononcées dans cette Chambre, en 1895. Après avoir écouté le ministre des Finances d'alors lire des statistiques pour prouver que le Canada était prospère, sir Wilfrid Laurier, qui s'appelait alors M. Wilfrid Laurier, dit:

> Lorsque le parti que j'ai l'honneur de diriger viendra au pouvoir dans ce pays, il ne sera pas nécessaire pour aucun homme de lire des statistiques pour prouver que le Canada est prospère. Je demanderai simplement à chaque cultivateur, à chaque ouvrier, à chaque artisan, à chaque homme d'affaires du pays de mettre ses mains dans ses poches et il y trouvera la preuve de sa prospérité.

Il en est ainsi au Canada aujourd'hui. La prospérité est manifeste de tous côtés. Le peuple est alerte et optimiste. L'exposé des affaires de la nation que le premier ministre a fait l'autre jour fait un contraste frappant avec l'état de choses qui existait au Canada lorsqu'il a pris la direction du Gouvernement. Je citerai un passage du dernier discours prononcé dans cette Chambre par l'honorable député de York-ouest (l'hon. sir Henry Drayton) comme ministre des Finances sous l'ancien gouvernement conservateur. Parlant dans cette Chambre, suivant le compte rendu paraissant dans le 4e vol des Débats de 1921, à la page 3175, il a dit ceci—et cela devait être la situation au Canada à cette époque suivant la façon de voir des conservateurs parce que le ministre des Finances parlait au nom du Gouvernement. Voici ses paroles:

> Le peuple canadien a une grande tâche à accomplir: celle de travailler à rétablir l'harmonie dans le monde si tristement bouleversé à l'heure qu'il est. La confiance mutuelle est partout absente, l'égoïsme persiste à faire valoir les intérêts de classe. Le chômage règne chez nous. Nous nous méfions de notre prochain, nous exprimons souvent des doutes sur l'avenir.

Peut-on décrire la désolation, la tristesse et la crainte mieux que ce jugement prononcé sur le régime conservateur de ce pays par le ministre des Finances du temps? Et comment se console-t-il? Laissez-moi citer un autre passage?

Le soleil continue partout à briller, nos rivières sont aussi belles, nos terres aussi fécondes, nos ressources aussi vastes que jamais.

Après avoir tracé ce tableau fait de désolation et de deuil, il n'a qu'un réconfort à offrir au public: c'est l'assurance que le soleil continue de briller et les rivières de miroiter dans leur cours vers l'océan. Qu'on me permette de citer encore quelques lignes de ce discours, en prévision d'une comparaison que j'établirai tout à l'heure. Ecoutez:

Si le Canada doit continuer à acheter autant qu'il le fait maintenant des Etats-Unis, il est obligé de verser beaucoup plus à nos voisins. On ne peut nier que son intérêt immédiat l'exige. Toute défavorable qu'elle est, la situation de notre commerce avec les Etats-Unis peut encore empirer.

Que valait cette prédiction? Je vais citer des chiffres. En cette année-là, 1921, nous avons importé des Etats-Unis pour une valeur de 856 millions de dollars et nous leur avons exporté des produits valant 560 millions; donc les importations dépassaient les exportations de 296 millions de dollars. En 1927 nos importations des Etats-Unis s'élevaient à 687 millions, et nos exportations au même pays à 479 millions; donc les importations ont dépassé de seulement 208 millions de dollars le chiffre de nos exportations. La situation commerciale entre le Canada et les Etats-Unis n'est pas devenue de moins en moins favorable pour nous; bien au contraire: le Gouvernement actuel a réduit une balance défavorable qui était de 296 millions de dollars en 1921 à 208 millions en 1927.

Je voudrais maintenant citer certains chiffres qui valent d'être consignés au hansard, puisqu'ils donnent une idée de la richesse relative par tête d'habitant du Canada et des Etats-Unis. En 1922 les Etats-Unis ont exporté des marchandises pour une valeur de $3,771,156,489 et ils en ont importé pour une valeur de $2,608,079,008, ce qui donne un surplus exporté de $1,163,077,481. Si l'on divise ce chiffre par le total de la population des Etats-Unis à ce moment, on trouve que ce surplus exporté donnait par tête d'habitant un excédent de 10c. Je fais cette comparaison entre les années 1922 et 1927 parce que le Gouvernement actuel est au pouvoir depuis ce temps. En 1927 les exportations des Etats-Unis se sont chiffrées à $4,968,485,000 et les importations à $4,242,184,000, soit un surplus exporté de $726,305,000, lequel chiffre divisé par le total de la population donne un excédent de seulement 6c. par tête d'habitant. Voyons maintenant les chiffres pour le Canada. En 1922 nos exportations ont atteint le total de $753,927,009 et nos importations, $747,804.332, ce qui donne un surplus exporté de $6,113,677. Si on divise ce chiffre par la population du Canada en 1922, on trouve que notre excédent exporté était de 64c. par tête d'habitant. L'an dernier le Canada a exporté des marchandises pour une valeur de $1,267,573,142 et en a importé pour $1,030,892,505. Si l'on divise ce total par le chiffre de notre population, on trouve un surplus exporté de $24.90 par tête d'habitant.

L'hon. M. BENNETT: Ces chiffres sont-ils pour l'année financière terminée le 31 mars?

M. McPHEE: Ces chiffres sont les plus récents. Dans les cinq dernières années le surplus exporté par tête de population a donc baissé de 10c. à 6c. aux Etats-Unis, tandis qu'au Canada il a monté de 64c. à $24.90; c'est la plus forte hausse de tous les pays du globe. Ces chiffres, il me semble, accusent une prospérité que nous devrions proclamer à l'univers entier.

Mon honorable ami le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett), cherchant à démontrer que le Canada n'est pas prospère, a parlé de la situation de nos voies ferrées. Voici ses paroles reproduites à la page 20 du hansard non revisé:

Voyons maintenant les chiffres concernant les voies ferrées; j'ai la certitude que les messieurs responsables de ce discours n'ont pas fait une analyse attentive des chiffres en question: en effet, si la situation de l'an dernier reste la même pendant encore trois ans, les chemins de fer n'auront plus de revenu net. Les recettes globales du Pacifique-Canadien ont surpassé, il est vrai, de $3,766,000, les recettes de l'année précédente; n'empêche que les recettes nettes demeuraient de $4,700,000 eu deça du chiffre de 1926; et alors que le National-Canadien voyait augmenter de $2,692,000 ses recettes brutes, son revenu net a baissé de cinq millions et demi. Or, puisque ses revenus nets n'étaient que de 30 millions de dollars, il est évident que, si ce chiffre baisse de cinq millions et demi tous les ans, les recettes nettes disparaîtront tout à fait d'ici cinq ou six ans.

Il me semble qu'on ne saurait mieux répondre à mon honorable ami qu'en confrontant ses paroles et celles d'un monsieur qui, j'en suis sûr, il sera d'accord, je veux parler de M. Beatty, président de la compagnie du Pacifique-Canadien. Dans un article publié dans les premiers jours de l'année, M. Beatty faisait la revue de l'année et entre autres choses il a dit ceci:

Une récapitulation des douze derniers mois révèle dans tout le domaine commercial et industriel du pays un développement constant et

universel, découlant de la prospérité agricole et de l'expansion industrielle. . . Nous sommes bien aises que la situation soit si belle dans le monde des affaires; mais il importe aussi de se demander pourquoi les recettes des chemins de fer accusent une diminution aussi prononcée. La raison de ce phénomène est on ne peut plus claire. D'une part, l'on a augmenté les salaires des employés de chemin de fer et d'autre part, l'on a considérablement diminué les taux du transport du grain. Il en est résulté une augmentation du volume du trafic et une amélioration des affaires, mais les revenus n'ont pas augmenté en proportion des frais d'exploitation. En outre, la température défavorable des premiers mois de la récolte a retardé les expéditions, et les recettes du dernier trimestre de l'année ont encore eu à souffrir de cette cause.

M. l'Orateur, le pays est prospère. L'optimisme règne partout. L'étoile de la prospérité brille de l'Atlantique au Pacifique. Malgré la température défavorable, nos grandes régions de l'Ouest ont eu une bonne récolte. Nos gens se réjouissent de la construction du nouveau chemin de fer et de l'augmentation générale des affaires. Le chemin de fer de la baie d'Hudson est maintenant une chose assurée grâce au Gouvernement et aux efforts de notre énergique ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning). Les développements miniers de la région de la baie d'Hudson prouvent que le Gouvernement agit sagement en poussant la construction du chemin de fer. La Hudson Bay Mining & Smelting Company, propriétaire de la mine Flin-Flon, s'est engagée à construire sur sa propriété, pendant l'année 1928-1929, une fonderie de minerai d'une capacité de 3,000 tonnes par jour, à un coût approximatif de 14 millions. Ce qui arrive dans le cas de cette mine se répétera pour les autres mines de cette région.

Monsieur l'Orateur, il est près de six heures et comme je désire aborder un autre sujet, je vous demanderais de vouloir bien suspendre la séance.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. McPHEE: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, j'ai parlé de la situation financière et commerciale du pays et je passerai maintenant au paragraphe du discours du trône relatif à la célébration du soixantième anniversaire de la Confédération. A ce sujet nous devons encore décerner des éloges au premier ministre (le très hon. Mackenzie King) pour l'ampleur qu'il a donnée à cette célébration, ainsi qu'au très honorable sénateur Graham et à ses collègues qui ont présidé à l'organisation de ces magnifiques fêtes dans tout le pays. L'émotion profonde dont ces fêtes ont rempli les cœurs de nos gens de toutes les classes et de toutes les croyances est une preuve de la sagesse de ceux qui ont jeté les bases de la Confédération et de la fidélité de ceux qui ont élevé l'édifice sur les grandes lignes de la liberté, de l'égalité et de la justice pour tous.

J'ai eu l'occasion de prononcer plusieurs discours pendant ces fêtes, mais l'assemblée la plus importante de toutes eut lieu à Yorkton, mon propre village, où il y avait sept mille personnes présentes. En passant, et relativement à la question de prospérité, je ferai remarquer que Yorkton n'est plus un village; depuis hier, c'est une ville. Dans un autre endroit d'avenir, Théodore, j'ai vu un groupe d'écoliers que l'on peut classer parmi les plus brillants que nous ayons au Canada. Mais pour les fins de mon argumentation, je mentionnerai particulièrement les fêtes qui ont eu lieu à deux endroits colonisés par des immigrants de l'Europe continentale. A White-Sand-River Bridge, au nord-est de Théodore, où je m'étais rendu pour l'occasion, on voyait 367 élèves de six districts scolaires, tous en habits de fête et portant à la main des drapeaux britanniques. Chacun de ces enfants est né de parents originaires de l'Europe centrale, et les cinq instituteurs qui leur font la classe chaque jour, bien que nés au Canada, sont aussi les fils d'immigrants de l'Europe centrale. Ces élèves chantèrent "O Canada" et l'hymne national avec un entrain qui ferait honneur à tout autre groupe d'écoliers canadiens. A un autre endroit, à Rhein, dans la Saskatchewan, dont les habitants sont originaires de l'Allemagne, j'ai eu le plaisir d'adresser la parole à 250 écoliers. Ceux-là aussi avaient leurs habits de fête et portaient le drapeau britannique. Ils chantèrent "O Canada" en chœur, en anglais d'abord, puis en français et enfin, dans leur langue maternelle, l'allemand. A une autre fête qui eut lieu plus tard au même endroit, j'assistai à une distribution de médailles accordées par le Gouverneur général, pour les meilleures compositions sur la Confédération. A cette fin, on avait divisé les élèves en trois classes, la première comprenait le grade 8, la deuxième, les grades 9 et 10, et la troisième, les grades 11 et 12. Pour la première classe, la médaille de la région fut accordée à Henry Graf, dont le père est né en Allemagne. Un juge désintéressé, donnant son appréciation de ce travail couronné, déclarait: "Il est soigneusement rédigé, avec une inspiration et un enthousiasme canadiens". Michael Ostopowich, dont les parents sont originaires de l'Europe centrale, obtint la médaille décernée à la deuxième division. J'enregistre ces faits car je constate qu'en certaines régions du pays on ne songe pas au travail qui se fait dans l'Ouest pour canadianiser les étrangers.

En rappelant ces faits, je songe aux paroles du *Canadian Immigrant* s'appliquant aux parents des enfants dont je viens de parler:

We have left the land we have loved so well,
With tears dimmed our homeland fires;
We have wandered far, we have wandered long
To the land of our high desires.

Not for ourselves do we seek the gold
That lies in the prairie loam,
But that those we beget may find and hold
In Canada a home.

Je le redis, en rapportant ces incidents je me proclame fier d'appartenir au grand parti libéral qui a tant fait pour ces populations, car c'est sous le régime libéral de sir Wilfrid Laurier et l'administration de sir Clifford Sifton, alors ministre de l'Immigration, qu'on inaugura cette politique d'amener des colons au Canada.

Monsieur l'Orateur, débarrassons-nous de toutes nos animosités religieuses ou nationales et que tous nos efforts tendent à avoir pour le Canada des colons, hommes et femmes, sains de corps et d'esprit et résolus de travailler. En ce faisant nous édifierons un pays digne de nos traditions ancestrales. Amenons des colons d'Angleterre et des pays de Galles, aimant la liberté et l'indépendance. Amenons des gens d'Ecosse avec leur goût de l'épargne et des gens d'Irlande avec les dons propres à leur race. Accueillons des colons de France, pays qui, aux premiers âges de notre pays, fournit les découvreurs et les défricheurs de l'Amérique septentrionale. Accueillons les colons de l'Allemagne, avec leur savoir et leur goût de la recherche scientifique. Accueillons les populations des autres pays de l'Europe centrale, avec leur amour de la vie pastorale et simple. Amenons chez nous l'Italien, avec ses dispositions artistiques, puis sur ce patrimoine dont Dieu nous a gratifiés, couvrant la moitié du continent nord-américain, formons une race réunissant les plus beaux dons de toutes les races auxquelles nous devons l'origine, établissons ici ce que nous espérons voir un jour là-haut, une maison avec assez de foyers pour tout le monde.

M. T. W. BIRD (Nelson): Monsieur l'Orateur, on se sent dans une position désavantageuse d'avoir à prendre la parole après des discours aussi éloquents que les deux ou trois derniers que j'ai entendus. A mon avis, vous en conviendrez avec moi, la limitation des discours à quarante minutes a eu un résultat inattendu. La quantité cède le pas à la qualité.

Je désire d'abord louer le Gouvernement et le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) de la façon énergique avec laquelle ils se sont attaqués à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Ce chemin de

fer, la plupart de mes honorables collègues le savent, traverse ma circonscription. Mes électeurs sont à même d'apprécier les efforts du Gouvernement en ce sens. Or je tiens à déclarer sans détours que je n'ai pas entendu formuler un reproche au sujet de la politique qu'il a suivie au cours de ces deux dernières années. Quant au changement de ports, il me fait plaisir de pouvoir encore louer le Gouvernement et le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning). Le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) s'est associé au *Manitoba Free Press* pour formuler un doute sur la sagesse de ce changement. Il est déplorable que le leader de l'opposition ne partage les vues du *Free Press* que lorsque ce journal a tort. Dans l'Ouest nous sommes fiers du *Manitoba Free Press*, mais en somme, c'est une institution humaine et il arrive qu'il se trompe.

L'hon. M. BENNETT: Simplement par inadvertance.

M. BIRD: Il en est de même, je suppose, de l'assentiment de l'honorable leader de l'opposition. Je ne crois pas avoir besoin d'approfondir beaucoup le sujet pour justifier le changement. Pas n'est besoin de mettre en doute la moralité ou la sagesse du ministre des Chemins de fer, car, heureusement, des motifs que comprendront bien ceux qui ont étudié cette question justifient le changement opéré. On semble croire qu'une enquête fort approfondie a été faite il y a plusieurs années, et qu'on a fait le changement en question sans tenir assez compte des conclusions auxquelles on en était venu alors, puisque le ministre des Chemins de fer n'a agi que d'après M. Palmer. D'abord, monsieur l'Orateur, je n'ai pas la certitude que cette enquête ait été aussi approfondie qu'il eût fallu. Il faut savoir que jusqu'à 1909 il ne fut jamais question de choisir Nelson à la place du port de Churchill. De 1909 à 1912, date de la décision finale, autant que je sache, il n'y eut pas d'enquête approfondie, dans le véritable sens du mot. Il semble incompréhensible qu'un gouvernement ose prendre à la légère une décision aussi grave. La première exploration était loin d'être complète et fouillée. Il a passé bien de l'eau sous le pont de Port-Nelson depuis 1912. Durant quatre ans les ingénieurs de ce gouvernement, résidant à Port-Nelson, y ont dirigé les travaux et observé de près conséquemment les avantages ou les désavantages qu'il pouvait offrir. Depuis lors, rien de nouveau n'a été découvert à ce sujet. Tout ce que l'on sait de Port-Nelson était connu à ce moment-là. En sorte que, dire que M. Palmer s'est prononcé précipitamment, c'est forcer la note, puisque M. Palmer avait tous ces rapports à sa disposition pour se décider.

Il me fait donc grand plaisir, monsieur l'Orateur, de me trouver d'accord avec le Gouvernement et sa politique. Le ministre des Chemins de fer a bien fait. Nous savons maintenant par nos ingénieurs que l'installation d'un port à Port-Nelson n'était pas facile, et nous savons également, grâce aux sondages censés pratiqués par M. Palmer que l'aménagement d'un port à Fort-Churchill ne sera ni difficile ni onéreux. Les vieilles précisions sont renversées et Churchill supplante Port-Nelson.

Je passe maintenant à la question des ressources naturelles. Il m'a fait plaisir d'entendre le premier ministre nous dire que la conférence entre les provinces et le Dominion avait été marquée d'un esprit plus prononcé de généreuse réciprocité entre les provinces; que celles de l'Est s'étaient montrées mieux disposées pour le point de vue de l'Ouest sur cette question. Autant de gagné. Mais je regrette que le premier ministre ne soit pas sorti des généralités. Pour moi, l'un des représentants du Manitoba, je considère que c'est l'affaire essentielle, parce que depuis deux ans, l'exploitation nationale de nos richesses a souffert de concessions de première valeur à l'entreprise privée et que la chose se continue. Voyez la situation pour les représentants en cette Chambre de la province du Manitoba: nous sommes là impuissants, pendant que nos ressources naturelles passent aux mains d'intérêts particuliers et, quelques fois, étrangers. Lors de la convention des Fermiers-Unis du Manitoba, j'ai eu l'occasion de faire approuver haut la main un vœu relatif à la conservation de nos forces hydrauliques, et avec d'autant plus d'enthousiasme que peu de temps avant nous avions été témoins de l'aliénation de quelques-unes de nos plus riches ressources. Je crois que le gouvernement fédéral prétend s'en remettre à la discrétion de l'autorité provinciale quant à la disposition de ces biens. Or, peu après l'adoption de ce vœu, l'un des membres de notre législature, qui appuie le gouvernement provincial, me déclara que celui-ci répudiait toute responsabilité à ce sujet. Il me dit: c'est Ottawa qui doit porter cette responsabilité, pas nous. C'est une situation irritante que de ne savoir si nous devons nous en prendre à Winnipeg ou à Ottawa.

Je ne suis pas tout à fait de l'avis de ceux qui croient que nous devons disposer aussi promptement que possible de nos ressources nationales. Cela ne fait pas partie de mes doctrines économiques ou politiques. Mon honorable préopinant (M. McPhee) nous a peint avec une éloquence que j'ai admirée la célébration du jubilé canadien. Or, s'il y a une ombre à ce tableau, c'est bien l'orgueil que nous tirons de la possession de ces biens. Je ne trouve pas digne d'une jeune nation de s'enfler outre mesure à propos de dons que la Providence a prodigués ici plutôt que là. Je veux bien que ces ressources soient exploitées le plus tôt possible, mais conformément à un plan qui assurera la plus grande somme de bien à la généralité de la population. Les bienfaits matériels que nous attendons de la mise en valeur de nos mines de cuivre et d'or, et de nos forêts, ne doivent pas, j'espère, tourner au désavantage de la population du Manitoba. La tâche de l'homme d'Etat est de voir à ce que nos pionniers, ceux qui ont peiné et enduré en un temps moins favorisé, en bénéficient convenablement, et non pas à tout laisser passer aux financiers de l'Est et de l'Ouest ou du Sud ou d'outre-mer. Quant à nos minerais du nord, j'avoue qu'ils sont d'une nature particulière. A mon sens, on ne pourra, dans un avenir rapproché, extraire le cuivre ou l'or de manière à en faire bénéficier aucunement le cultivateur ou l'ouvrier. Il en est encore qui se leurrent au point de croire que la rapide exploitation de l'or ou du cuivre sera une source de bienfaits pour la masse. Je ne le crois pas. Je ne l'ai jamais constaté. A moins que les gouvernants n'adoptent quelque politique déterminée, l'exploitation de nos ressources par les capitalistes ne profitera jamais au simple citoyen. Même sous le régime de la propriété particulière, le Manitoba a le droit de disposer de ses métaux précieux. L'extraction de ces trésors ne peut se faire économiquement par une administration éloignée. Tant que nous serons dans une autre situation que l'Ontario, Québec ou la Colombie-Anglaise, sous ce rapport, notre exploitation minière en souffrira. Je n'ai aucun grief contre le département des Mines. Ce ministère ne peut faire l'impossible. Il ne peut administrer les mines du Manitoba avec autant de sympathie et d'efficacité que, par exemple, le département provincial des mines de Toronto à l'égard des mines de l'Ontario. Il s'ensuit donc que, pour que nos mines de cuivre et autres au Manitoba soient exploitées avec succès et sans retard, il faut que le gouvernement fédéral remette ces ressources aux autorités provinciales le plus tôt possible.

Le bois à pâte est tout un problème pour le Manitoba. C'est une fort riche ressource naturelle sur les confins des terres arables du Manitoba qui n'ont jamais été des plus productives, et sur lesquelles durant nombre d'années les cultivateurs manitobains ont vécu de peine et de misère. Nos ressources forestières s'étendent, j'allais dire, sur une ligne diagonale illimitée de la province et touchent à des terres agricoles qui ne sont pas

une recommandation pour le Canada. Ce serait faire œuvre d'homme d'Etat que d'obtenir l'exploitation de notre bois à pâte avec le travail coopératif des cultivateurs pauvres établis le long des forêts du Manitoba. Mais ce n'est pas ce qui a lieu; nos forêts sont dépouillées sans méthode aucune. Toute la situation, autant que je sache, est absolument bouleversée, et n'est pas de nature à aider au colon qui a peiné durant tant d'années sur son lopin de terre. Il importe que le plus tôt possible, d'une façon ou de l'autre, nous voyions à ce que l'exploitation de cette ressource forestière profite au colon, non seulement pour le moment mais pour l'avenir.

Nous sommes fiers de nos chutes d'eau au Manitoba, la troisième ou quatrième province la plus riche sous ce rapport. C'est une richesse naturelle inépuisable, qui ne demande aucun effort de notre part pour être renouvelée et qui se prête d'une manière particulière à l'exploitation par le public et pour le public. Mais, par le fait même qu'elle offre des avantages au pays, les capitalistes tentent de l'accaparer. L'an dernier, nous avons vu notre plus riche chute d'eau enlevée à la propriété publique. Et, dans cette Chambre, l'an dernier, les représentants de l'Ouest ont pris la parole pour la défense d'une cause juste à leurs yeux. Nous avons voulu intervenir entre les intérêts particuliers et le consommateur de l'Ontario, et lorsqu'on a tenté de mettre la main sur les sources d'énergie hydraulique de la rivière Ottawa, nous sommes loyalement venus au secours des champions du peuple. Mais, dans le court intervalle d'un an, la plus riche chute d'eau du Manitoba a été aliénée sans que les manitobains ni le Parlement aient pu rien dire. Un tel état de choses n'est pas à l'honneur du Parlement. C'est une source de richesse naturelle, qui, de sa propre nature, se prête à l'exploitation heureuse par le peuple, une forme de richesse naturelle qui peut être facilement introduite dans tous les foyers du Manitoba, de sorte que ses avantages tangibles peuvent s'en faire sentir en soulageant nos citoyens de l'Ouest de leurs misères.

Un mot maintenant de la commission du tarif. A la convention des cultivateurs tenue à Portage-la-Prairie, j'ai fait quelques observations improvisées sur cette commission et, depuis plusieurs de mes bons amis m'ont adressé des reproches sévères. Qu'il soit bien compris que je n'ai pas de griefs contre le personnel de la commission. Tous ses membres sont capables, et s'ils peuvent aider le consommateur, je suis sûr qu'ils le feront. Mais ce qui me porte à protester contre cette commission du tarif c'est que je suis jaloux

[M. Bird.]

de tout organisme, peu importe le nom qu'on lui donne, qui intervient entre le gouvernement et le peuple que ce dernier dirige. La jalousie, je le sais, repose parfois sur des motifs bien peu soutenables, mais si le temps le permettait, je pourrais citer des circonstances typiques de nature à vous faire voir que tous ces organismes, peu importe leur nature, tendent toujours à la longue à déterminer des situations, par trop nombreuses, où l'intérêt de la masse est sacrifié à celui du petit nombre. Telle est ma prétention et je ne sache pas qu'on puisse soutenir le contraire. Le personnel de ces organismes ne me dit rien; il peut se composer d'hommes les plus dignes de confiance qui soient. Peu m'importent les règlements qui les régissent; ces règlement peuvent être les plus sages qu'il soit possible de concevoir. Je ne me préoccupe pas du présent, mais je songe à demain, à l'avenir. Cet organisme intermédiaire, qu'il s'agisse d'une commission ou d'autre chose, s'interpose entre le citoyen que je suis et mon gouvernement; je prétends qu'il n'a pas le droit d'intervenir de la sorte. Je ne veux pas subir son influence et je ne veux pas non plus que le Gouvernement y soit assujetti. Je ne veux pas être aveuglé et ne tiens pas non plus à ce que le Gouvernement le soit lui-même.

A mon sens, cette commission du tarif joue le rôle d'un brise-lames contre lequel viennent se heurter, se briser et se disperser les vagues de l'opinion publique avant qu'il leur soit donné de parvenir au calme serein du conseil exécutif. Telle est ma conviction que personne n'a pu encore ébranler. Cela, je le sais; et, en parlant ainsi, je ne crois pas que l'on puisse me taxer de méchanceté, car je n'entends pas blesser qui que ce soit. Si le Gouvernement et ses partisans sont sincères, ils conviendront avec moi que, s'il n'avait pas fait de concessions en matières de tarif, le Gouvernement n'aurait pu se maintenir. Ce n'est pas un gouvernement qui favorise un tarif modéré ou un tarif élevé, mais c'est un gouvernement qui a dû faire des concessions afin d'assurer son existence, et un gouvernement dans les rangs duquel se trouvent des représentants des deux groupes d'opinion publique. Je sais qu'afin de créer l'atmosphère de calme indispensable, la stabilité nécessaire à son maintien, il faut d'une façon ou d'une autre amortir le choc de l'opinion publique de part et d'autre avant d'en arriver à l'enceinte du conseil. Il est préférable que les conflits se produisent à l'extérieur qu'au sein même du cabinet. Je ne trouve pas à redire à ces concessions; j'ai appris à songer que, dans le pays, ces concessions sont peut-être inévitables; mais je ne veux pas que

l'on pousse les choses au point de perpétuer les inconvénients qui en résultent pour le peuple. S'il faut faire des concessions, s'il nous faut en arriver au rétablissement de l'équilibre, il faut agir de façon à rendre au moins un semblant de justice aux contribuables. Nous avons ce tampon entre l'opinion publique et un gouvernement dont la nature même fait qu'il s'impose. Mais en ma qualité de représentant d'une population agricole, je ne saurais garder le silence et tolérer qu'un organisme quelconque, peu importe les raisons qui en ont motivé la création, fasse obstacle à ce qu'un gouvernement tienne compte de l'opinion publique que mes électeurs sont en droit de me voir formuler.

On dit que la commission se limitera à la documentation, à recueillir des faits. C'est sur cela que s'est appuyé l'honorable député de Marquette (M. Glen) pour en justifier la création. Nul, plus que moi, ne respecte les faits; les faits sont chose sérieuse, et l'on ne peut faire autrement que d'accepter un fait lorsqu'il est établi de façon méthodique; un fait démontré constitue invariablement un pas de plus dans la voie du progrès. Mais peut-on dire que ces prétendus faits sont le moindrement de cette nature? Je ne le crois pas. Il va sans dire, ces faits sont fort imposants et je dois dire qu'ils ont fourni à mon honorable ami l'occasion de prononcer un discours excellent et de grand effet, mais, après tout, ces faits étaient des données statistiques, même si quelques-unes sont impressionnantes. Il y a sept ans que j'entends des discours de cette sorte, des discours aussi raisonnés, avec des faits alignés avec autant d'art, mais à quoi se résume toute cette documentation? A rien, et il ne saurait en être autrement. Je ne sache pas qu'une donnée statistique, même appuyée par des faits, serve à autre chose qu'à fournir une fois de plus au manipulateur professionnel de faits l'occasion de faire montre de son habileté, et les consommateurs canadiens n'ont que faire de ces tours de passe-passe. Ils veulent que l'on agisse et s'attendent à des résultats. Un seul fait les intéresse et il n'est pas besoin de chercher midi à quatorze heures pour savoir ce que c'est. Pour les consommateurs du Canada le seul fait qui les intéresse c'est que l'industrie manufacturière du Canada vit aux dépens de la classe agricole depuis plusieurs générations; alors qu'est-il besoin de créer tout cet organisme pour tourner le fer dans la plaie? Ce qu'il faut aux cultivateurs du Canada, ce n'est pas une commission du tarif; ils devraient s'organiser pour venir ici et faire en sorte qu'il soit impossible aux gouvernements de se maintenir tant qu'ils n'auront pas obtenu le redressement de leurs griefs. Le cultivateur a été joué une fois, et on le trompera encore, en détournant son attention au moyen de promesses illusoires de cette nature.

On nous a dit que cette commission se bornera à la documentation et qu'elle ne statuera en rien que les actes de cet organisme ne constitueront pas une interprétation des faits mais se limitera à recueillir un ensemble de dépositions; or, tout le monde sait que les opinions ne sauraient être des faits. Nous avons entendu les dépositions recueillies par des comités de cette Chambre et nous savons que ces dépositions ne sont pas des faits. La plupart du temps ces dépositions ne sont qu'un amas confus d'opinions diverses où l'on trouve parfois une perle qui soit une réalité, quelque chose du genre de ce que mon honorable ami a ramené sur le tapis aujourd'hui. Ces faits sont souvent de la catégorie de ceux qui servent à orner un discours électoral et à lui donner une apparence quelconque; mais le peuple canadien ne veut plus de fleurs de rhétorique, il lui faut des actes. Il veut que le Gouvernement agisse immédiatement dans le sens d'un dégrèvement du tarif douanier. Je puis présenter un avis d'ordre pratique au Gouvernement. Il n'est pas impraticable, puisqu'il s'est déjà produit des faits de cet ordre. Je le répète, nous sommes, relativement à la question douanière, dans une sorte d'impasse et nous ne pouvons espérer d'avancer beaucoup, à moins que l'opinion publique ne change. Nous avons un Gouvernement qui a été porté au pouvoir par les tenants du tarif modéré. Sa majorité est constituée par les hommes qui défendent le tarif modéré.

Mlle MACPHAIL: Des femmes aussi.

M. BIRD: Il est du devoir du Gouvernement de tenir compte de l'opinion des députés qui défendent le tarif modéré. Je ne crois pas que ces députés soient extrémistes, à l'exception d'un ou deux que je pourrais nommer. Nous ne voulons pas réaliser toutes nos aspirations en une nuit; mais nous désirons que le tarif soit stabilisé à un point inférieur, ce qui serait plus juste pour les producteurs et les consommateurs du pays. Rien n'empêche un gouvernement qui doit compter sur l'appui des tenants du tarif modéré d'exposer franchement son point de vue aux députés de cette catégorie, afin d'obtenir, en retour, une expression de l'opinion du public canadien. Que le Gouvernement se rende compte du sentiment des tenants du tarif modéré. Je ne vois pas d'autre moyen de gouverner honnêtement. Je ne pense pas que le Gouvernement puisse exister honnêtement une minute de plus s'il n'agit pas en ce sens. Il ne peut espérer que les tenants du tarif modéré le maintiennent

au pouvoir s'il ne leur donne pas satisfaction, car il met certains de ses amis dans une situation impossible, qu'on ne tolérera pas dans leurs comtés.

Un mot au sujet de l'immigration. Nous prenons l'habitude de parler de l'immigration, comme des ressources naturelles, sans tenir compte des faits fondamentaux. Nous désirons remplir le pays, le rendre populeux et grand. Au fond, pour la plupart, nous sommes mégalomanes; nous adorons ce qui est grand et nous considérons les choses du point de vue de la quantité. Nous ne nous arrêtons pas aux facteurs humains tout près de nous et quand nous parlons d'immigration, nous oublions de tenir compte du bonheur des foyers canadiens. A l'heure actuelle, nous considérons l'immigration comme une occurrence. Notre programme d'immigration a été établi, non pas en vue de répondre aux besoins des agriculteurs, mais à ceux des citadins. Ce programme a pour but avoué d'inonder les campagnes de cultivateurs et personne ne saurait me convaincre que cela n'est pas exposer les agriculteurs à une concurrence déloyale. Si vous couvrez l'Ouest de producteurs de blé, rien au monde ne peut empêcher le prix du blé de tomber. Je sais que les besoins du monde entier augmentent chaque année; mais ils augmentent dans une proportion qu'il est impossible de connaître. Notre programme d'immigration devrait tenir compte de cette proportion. Sinon, l'on réduit volontairement les ressources des cultivateurs de l'Ouest.

Je désire détruire, si je le peux, cette légende de l'immigration au sujet du Manitoba. Je regrette de ne pas posséder de statistiques pour les provinces situées plus à l'Ouest. Notre ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) vient du Manitoba. Je regrette que l'ancien chef du parti progressiste soit placé dans une telle situation que ses efforts, pour excellents qu'ils soient, se trouvent fatalement inutiles ou nuisibles à ceux qui l'ont porté à son poste actuel. Je vois, dans une brochure du gouvernement que, pendant l'année terminée le 31 mars 1926, 17,000 immigrants sont arrivés au Manitoba. Environ 50 p. 100 de ces gens étaient des agriculteurs, ou, plus exactement, 8,913; et, de ce nombre, 6,239, soit 70 p. 100, étaient des hommes adultes, de véritables cultivateurs. Nous avons donc reçu, cette année-là, autant de fermiers qu'on en pouvait établir sur les terres vacantes. D'après un autre document, il existe 5,135,634 acres de terre inutilisée dans le territoire organisé du Manitoba. Environ la moitié, ou 54.26 p. 100, de ces terres appartiennent au public et peuvent donc être considérées comme n'ayant pour ainsi dire aucune valeur. Vous pouvez prendre ma parole qu'elles ne valent rien, sinon elles n'appartiendraient plus à l'Etat. Des autres terres, qu'on suppose cultivables, 9.57 p. 100 sont bonnes, 46.50 p. 100 sont de valeur moyenne et les autres ne valent rien. Il reste 1,250,000 acres. Cela fait 7,800 fermes et, en 1926, nous avons reçu, au Manitoba, 6,239 cultivateurs. Peut-on me dire où ils vont? Ils ne peuvent se rendre sur nos fermes: c'est impossible. Ils se dirigent vers Winnipeg et, par la frontière d'Emerson, vers les Etats-Unis.

Ce sont des statistiques de cette nature qui projettent quelque lumière sur cette campagne désordonnée réclamant l'accroissement du nombre des immigrants au pays. Il est de fait que nous n'avons pas besoin d'un surplus d'immigrants au Manitoba. Une autre nécessité s'impose: celle de faire régner le confort, le contentement et le bonheur dans les foyers manitobains et c'est là justement ce qui nous fait défaut. Je tiens à faire observer...

M. l'ORATEUR: Le temps de l'honorable député est expiré.

M. PIERRE F. CASGRAIN (Charlevoix-Saguenay) (texte): Monsieur l'Orateur, comme il ne m'a pas été donné d'adresser la parole à cette honorable Chambre, l'an dernier, qu'il me soit permis de prendre quelques instants pour vous féliciter d'avoir été élu pour la troisième fois au poste si élevé de président de cette Chambre. Toute la province de Québec s'enorgueillit et se réjouit de voir à la présidence de la Chambre des communes du Canada un de ses fils les plus distingués. Je n'ai aucun doute que plus tard encore vous serez appelé à atteindre des sommets plus élevés, sinon dans l'administration de ce pays, dans d'autres parties du monde.

Avec tous les citoyens de la province de Québec, tous les catholiques de la province de Québec et tous les catholiques du Canada, je me réjouis de l'élévation au cardinalat de Son Eminence Monseigneur Rouleau, archevêque de Québec. Je suis heureux de constater que le nouveau primat de l'Eglise catholique au Canada est un citoyen de la province de Québec. La tradition a toujours prévalu dans le passé que le cardinal, au Canada, soit un évêque de la province de Québec et même de la ville de Québec.

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, d'adresser au proposeur et au secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône mes plus sincères félicitations. Ils se sont acquittés avec dignité et grandeur de la tâche qui leur avait été confiée.

Il me fait plaisir de reconnaître que le Gouvernement a rempli un devoir: il a reconnu les droits de la minorité canadienne française

dans l'Ontario en appelant à la Chambre haute du Canada un des ses fils distingués, dans la personne de l'honorable sénateur Lacasse, et je crois que toute la population canadienne française, de la province de Québec et de toutes les autres parties du pays, saura donner crédit au gouvernement du très honorable Mackenzie King pour un acte aussi juste et équitable.

Dernièrement, le Canada a atteint un autre sommet. Depuis qu'il fait partie de la Société des nations, nous avions eu le plaisir de voir l'honorable sénateur Dandurand, ministre d'Etat dans le gouvernement actuel, devenir président de la sixième Assemblée de la Société des nations. Mais une autre position, plus importante, a été attribuée au Canada: nous avons aujourd'hui l'insigne honneur de prendre place au Conseil de la Société des nations. Je n'ai aucun doute que si le Canada a pu recevoir une distinction aussi grande que celle-là, le mérite en revient naturellement à la grandeur de notre pays, à la position unique qu'il occupe auprès des autres pays du monde, mais aussi à la courtoisie, à la dignité, à l'expérience et aux relations internationales de l'honorable sénateur Dandurand.

Le discours du trône fait mention de la nomination de ministres au Japon et en France. Je n'ai aucun doute que ces deux nouvelles nominations seront de nature à jeter encore plus d'éclat sur la nation canadienne, et à faire progresser notre pays dans la voie qu'il poursuit maintenant.

Le discours du trône mentionne la venue au pays du secrétaire d'Etat pour les affaires des Dominions, l'honorable M. Amery. Il vient ici, paraîtrait-il, pour essayer de régler avec le Canada la manière la plus propice de représenter notre pays en Angleterre. Il peut avoir de bien bonnes intentions dans sa manière d'agir et de voir, mais nous apprenons en même temps que certains vaisseaux de l'Amirauté viennent remplacer d'autres vaisseaux en Canada. Toutes ces choses peuvent être bonnes, monsieur l'Orateur, mais qu'il me soit permis de rappeler au Gouvernement que dans toutes ces choses il faut agir lentement et sagement, ne pas prendre de décisions de nature à nous entraîner dans des aventures qui pourraient nous coûter bien cher, comme cela s'est vu dans le passé. Je pourrais répéter ici: *Timeo Danaos et dona ferentes.*

Au sujet de l'immigration, le discours du trône dit que le Gouvernement essaiera par sa politique d'attirer ici des citoyens capables de devenir de bons Canadiens, qui aideront à développer le pays et qui contribueront à la grandeur de la nation canadienne. Je voudrais qu'il puisse choisir ainsi, mais je crois que tous ceux qui viennent ici des pays étrangers peuvent être assimilés si l'on fait attention où on les placera. Comme l'a dit l'honorable premier ministre, l'autre jour, il est difficile d'avoir les meilleurs citoyens des pays d'Europe. Ce qu'il y a de mieux dans la population de ces vieux pays, est allé aux Etats-Unis ou ici, au Canada. Qu'il me soit permis de féliciter le Gouvernement d'avoir bien voulu accorder un octroi de $150,000 à la province de Québec, pour aider au rapatriement des Canadiens français qui sont allés aux Etats-Unis. Je crois que c'est une bonne mesure, une politique sage.

Qu'il me soit permis aussi d'attirer l'attention sur le fait que le Gouvernement devrait trouver une politique permettant aux citoyens de la province de Québec, et à ceux des provinces de l'Est, qui voudraient aller s'établir dans les provinces de l'Ouest, d'y aller à des conditions meilleures et plus faciles que par le passé. Les citoyens de la province de Québec qui, dans certains cas, ne peuvent plus rester sur nos vieilles terres, voudraient obtenir les mêmes avantages que les étrangers. J'espère que le Gouvernement apportera toute son attention à ce problème et accordera aux nôtres de la province de Québec et des vieilles provinces de l'Est les mêmes avantages qu'aux nouveaux venus des pays d'Europe.

Le premier ministre a souligné l'autre jour toutes et chacune des activités les plus importantes de l'administration du pays. Il a donné au Canada un état clair et précis de tout ce qui s'est fait durant la bonne administration du gouvernement King. Il montre clairement que le gouvernement actuel a été capable d'établir la stabilité dans le pays, de donner confiance à toutes les classes de la société, de réduire les taxes et les impôts, et en même temps de faire les travaux nécessaires pour aider à l'avancement des diverses classes de la société.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône fait aussi mention de la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Je n'y ai pas objection. Je crois que les députés de cette Chambre n'y sont pas non plus opposés, du moins ceux qui siègent à votre droite. Mais je crois que si ce chemin de fer se construit, le Gouvernement ne devra pas oublier la construction de certains chemins de fer dans la province de Québec,—ou l'amélioration de certaines lignes,—qui se fait attendre depuis de nombreuses années et faute desquelles une partie de la péninsule de Gaspé,—les comtés de Gaspé et de Bonaventure,—est menacée de dépeuplement. Je crois que le Gouvernement devrait régler cette situation des nôtres aussitôt qu'il le pourra, afin de garder chez eux les citoyens du Québec.

Le discours du trône a fait mention d'un nouveau service d'aéroplanes, pour le transport de la malle de Rimouski à Montréal. Je félicite le gouvernement à ce sujet. C'est une innovation et il faut innover, de nos jours, il faut marcher de l'avant. Il est une chose, seulement, que le discours du trône a peut-être oublié de dire, c'est que j'ai eu l'honneur moi-même d'obtenir du ministre des Postes actuel (l'hon. M. Veniot) l'établissement du même service pour transporter la malle par aéroplane, de la Malbaie jusqu'aux Sept-Iles et à l'île d'Anticosti, et je tiens, au nom de toute la population des comtés unis de Charlevoix et Saguenay que je représente, à remercier le gouvernement et l'honorable M. Veniot d'avoir su trouver la solution de ce problème si pressant qui affecte la population de toute cette région. Le service n'est pas parfait. J'ai déjà attiré l'attention de l'honorable ministre des Postes sur ce point. Il peut être sûr que tous les jours je reviendrai à la charge tant que le service ne sera pas amélioré de manière à répondre à tous les besoins de la population.

J'ai demandé au Gouvernement,—et j'espère que l'honorable ministre du Commerce (M. Malcolm) se rendra à ma demande plus tard,—d'octroyer un montant d'argent à des compagnies privées capables d'avoir des brise-glace en opération pour maintenir un service régulier pendant l'hiver de la Malbaie sur la côte nord à l'île d'Anticosti. J'espère que cette question sera réglée comme les autres à la satisfaction des électeurs que j'ai l'honneur de représenter.

Le discours du trône fait mention de la Conférence interprovinciale. Apparemment, à cette conférence, plusieurs questions intéressant le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont été agitées. On ne peut retirer que du bien de conférences semblables et il serait désirable, je crois, d'en avoir plus souvent.

Une question qui est des plus importantes et sur laquelle je désire attirer l'attention du Gouvernement, c'est l'amélioration de certaines routes dans diverses parties de la province, et dans les comtés que j'ai l'honneur de représenter. Comme vous le savez, la question des routes est du domaine provincial. Je l'admets. Mais il y a certains districts éloignés qui sont tellement peu peuplés et il y a des territoires qui sont si peu organisés que le gouvernement provincial est incapable de subvenir à tous les besoins qui surgissent tous les jours dans les différentes parties de ces territoires nouveaux. Je fais appel au Gouvernement de ce pays afin qu'il cherche à s'entendre avec la province de Québec pour régler la question de façon à ce que le service des postes, le service des voyageurs et le service des marchandises puissent se faire d'une manière satisfaisante. Je n'ai aucun doute qu'avec les représentants dignes et distingués que nous avons dans l'administration fédérale, nous obtiendrons justice.

Monsieur l'Orateur, l'année dernière le Gouvernement a passé certaines lois: la loi du crédit rural et la loi de pension au vieil âge. Je l'en félicite et j'espère que le gouvernement de la province de Québec profitera des lois qui ont été mises dans les statuts du pays, afin de faire bénéficier ses citoyens des avantages de ces deux lois.

Hier après-midi, j'ai entendu le discours prononcé par le député de Témiscouata (M. Pouliot). L'honorable député de Témiscouata a eu la précaution de dire au début de ses remarques qu'il ne parlait que pour lui-même. Je l'en remercie; s'il en avait été autrement, je crois qu'il se serait aperçu qu'il y avait des députés de la droite, monsieur l'Orateur, qui ne partagent pas ses opinions et qui n'auraient pas voulu l'appuyer. Quant à moi, je répudie tout ce qui a été dit par le député de Témiscouata dans la circonstance; je répudie les insinuations qui ont été faites à l'adresse du premier ministre de la province de Québec.

Le député de Témiscouata paraît s'offenser d'un paragraphe du discours du trône prononcé à l'ouverture de la législature à Québec, le dix janvier dernier, qui se lit comme suit:

"Mon gouvernement croit que le facteur qui assurera le mieux l'unité canadienne et qui sauvegardera l'avenir du Canada, réside dans le respect de l'autonomie provinciale et dans la fidélité à l'esprit comme à la lettre du pacte fédératif."

Ce paragraphe du discours du trône prononcé à l'ouverture de la législature de Québec aurait pu être dans le discours du trône qui a été prononcé ici à Ottawa au début de cette session fédérale. Nul plus que le gouvernement de la province de Québec ne veut ici, à Ottawa, le maintien du pacte fédératif. Le gouvernement fédéral, comme le gouvernement provincial, veut le maintien de ce pacte, parce que sans lui nous ne savons pas où nous irions ni comment nous pourrions défendre nos droits, notre langue, notre religion et notre liberté.

On paraît s'offenser dans certains milieux de ce que le premier ministre de la province de Québec, sur certaines questions, soit de la même opinion qu'un autre premier ministre, le premier ministre de l'Ontario. Mais, monsieur l'Orateur, pouvons-nous empêcher les gens de penser comme nous? Si le premier ministre de la province de Québec exprime une opinion et que le premier ministre d'une autre province partage la même opinion, est-ce à dire pour cela que tous les deux font bon ménage ensemble et que, parce que l'un

pense comme l'autre, tous les deux sont du même parti? Je ne le crois pas. Dans toutes les circonstances où il a eu des discussions avec le premier ministre de l'Ontario, je crois que c'est plutôt le premier ministre de la province de Québec qui a battu la marche et que c'est le premier ministre de l'Ontario qui l'a suivi; ce n'est pas le premier ministre de la province de Québec qui a suivi. Je connais trop, personnellement, l'honorable monsieur Taschereau, pour croire qu'il puisse se laisser influencer par l'opinion d'un autre et se soumettre aux dictées d'une autre personne; il est trop franc, trop honnête, trop loyal, il tient trop à ses opinions.

On paraît vouloir faire croire dans certains milieux que le premier ministre de la province de Québec ne fait pas cause commune, toujours, avec ses amis du gouvernement fédéral et du parti libéral à Ottawa. Je demanderai à mes bons amis de se rappeler où était le premier ministre de la province de Québec aux jours sombres de 1911, de 1917, de 1921, de 1925 et de 1926. Il était à côté du chef du parti libéral, faisant la lutte avec lui dans toute la mesure de ses forces, dans tous les comtés de la province de Québec; il était à côté de votre humble serviteur pour l'aider à remporter les deux comtés unis de Charlevoix et Saguenay. Si nous avons répondu: "Aye ready!" à sa demande de l'aider dans les élections provinciales, lui aussi, lors des élections de 1911, 1917, 1921, 1925, 1926, nous a répondu immédiatement: "Aye ready!" Il était prêt, il a toujours été avec nous dans toutes les circonstances où nous en avons eu besoin. Et si je me rappelle bien, monsieur Meighen l'a souvent pris à parti pour sa campagne de 1925, et encore à Winnipeg tout récemment. Lorsque des amis du parti libéral, qui avaient toujours été des amis de sir Wilfrid Laurier, l'ont abandonné dans la grande crise de 1917, le distingué chef du parti libéral de la province de Québec lui est resté fidèle et a fait la lutte encore aux côtés de M. King, de M. Lapointe et de tous les chefs du parti. Je n'hésite pas à dire, connaissant M. Taschereau comme je le connais, qu'il est sans contredit l'un des premiers citoyens de ce pays. Parmi tous les premiers ministres des provinces canadiennes, il n'y en a pas de plus grand. Je suis heureux et honoré de l'avoir pour ami, de suivre ses conseils et de profiter de son expérience. A part les hommes éminents qui dirigent notre gouvernement aujourd'hui et les distingués ministres de la province de Québec à Ottawa, personne n'a travaillé plus fermement et avec plus d'efficacité au succès de la cause libérale dans les dernières élections fédérales, et une grande partie des victoires que nous avons remportées peut être attribuée à sa bonne action et au précieux concours qu'il nous a donné.

Monsieur l'Orateur, sachant comment les choses se passent, tant dans l'administration fédérale que dans l'arène provinciale, je n'hésite pas à dire—et je crois que tous ceux qui siègent à votre droite m'approuveront—que depuis longtemps, les relations les plus cordiales existent entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. M. Taschereau est le digne successeur des plus grands premiers ministres de la province de Québec, de sir Lomer Gouin, de l'honorable M. Parent et de l'honorable M. Marchand, qui ont si brillamment illustré le parti libéral et qui ont pu démontrer que seul, à Québec comme à Ottawa, il a été capable de rétablir l'équilibre dans les finances de la province de Québec et dans celles du Canada. Certains députés peuvent penser autrement,—l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), peut-être,—mais je ne crois pas qu'il y en ait qui laisseront un nom plus grand que l'honorable M. Taschereau.

Ce qui frappe, dans le discours du trône, ce sont les résultats magnifiques obtenus par l'administration actuelle, c'est la paix, l'union et la concorde qui existent depuis que nous avons une telle administration.

Nous avons un gouvernement libéral, à Québec et à Ottawa, et les affaires vont bien. J'espère, avec tous mes amis du parti libéral, tant provincial que fédéral, que nous aurons longtemps encore à la tête de l'administration de la province de Québec M. Taschereau, et à la direction des affaires, à Ottawa, le très honorable Mackenzie King. Ces deux gouvernements assureront l'union, la paix et la concorde qui existent aujourd'hui, et je n'ai aucun doute que le Canada continuera à marcher dans la voie du progrès et que Québec jouira d'une ère de prospérité comme aucun gouvernement n'en a jamais donné à cette province.

M. H. B. ADSHEAD (Calgary-Est): J'ai écouté attentivement la discussion sur le discours du trône et je dois féliciter mon honorable ami de Hants-King (M. Ilsley) pour la façon admirable avec laquelle il a proposé la réponse au discours. Il semble qu'en vertu de notre système politique à deux partis, un député qui siège à la droite de monsieur l'Orateur et qui prend la parole doit nous dire toutes les belles choses qu'il y a dans le discours du trône, laissant de côté tout le reste, tandis que ceux qui siègent à gauche de monsieur l'Orateur semblent avoir le droit—comme l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. McGibbon) l'a démontré l'autre soir—

de ne signaler à la Chambre que ce qu'il contient de mauvais. Suivant moi, nous devrions essayer d'exprimer une critique judicieuse, exempte de haine, plutôt amicale, signaler les erreurs s'il y en a, et en même temps donner le mérite là où le mérite est dû.

L'honorable député de Hants-King a déclaré l'autre jour que le pays jouissait d'une grande prospérité et que la grande question était celle de la répartition de cette prospérité. Il en est resté là, ne faisant aucune tentative pour indiquer comment remédier à la méthode de répartition actuelle. Suivant moi, toute la question est là. Les machines du Canada peuvent produire plus que le peuple canadien peut consommer, bien que les conditions actuelles l'empêchent d'acheter tous les produits dont il a besoin pour lui-même. Les régions de cultivateurs ont à résoudre ce problème. Considérez les diverses étapes par lesquelles les produits du cultivateur doivent passer, et à chacune desquelles il y a un profit d'attaché. Le cultivateur porte son blé à l'élévateur et il y a là des frais fixes; l'élévateur l'entrepose et il y a là encore des frais fixes; le chemin de fer le transporte et ce sont d'autres frais fixes. Et tous ces frais fixes sont calculés sur une base de profits pour ceux qui manutentionnent la denrée en question. Il n'en est pas ainsi pour le cultivateur. Mon honorable ami de Calgary-Ouest (l'hon. M. Bennett) a été retenu, il y a quelques années par une compagnie de gaz pour plaider devant la commission des utilités publiques—ce qu'il a fait d'ailleurs très éloquemment—la question du prix du gaz pour cette compagnie. Il a fondé son argumentation sur des frais fixes, la dépréciation et un profit raisonnable, réussissant par là à convaincre la Commission des services d'utilité publique qui a décidé d'arrêter le prix du gaz. Le prix de l'avoine était à ce moment de 25c. le boisseau. J'ai pris pour mon compte le raisonnement de mon honorable ami de Calgary-Ouest et, calculant suivant la méthode qu'il avait employée pour le compte de la compagnie du gaz, j'ai trouvé que le prix de l'avoine ne devrait pas être inférieur à 60c. le boisseeau. Mais dans notre région agricole il n'importe pas que la classification du blé soit n° 1 ou n° 2 ou n° 4; le coût de la manutention de la denrée est basé sur un système de profits et le cultivateur doit prendre ce qui reste. Voilà une des causes de la mauvaise répartition de notre prétendue prospérité. Lorsqu'il y a une récolte abondante, le pays en général est prospère, tandis que le producteur originel ne reçoit pas une juste part de ce qui reste.

J'aborde maintenant le sujet de la conférence impériale, et sous ce rapport j'ai écouté attentivement les observations de l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley). J'ai cru comprendre de ce que l'honorable monsieur a dit cet après-midi qu'il était d'avis qu'une sorte de parlement impérial devrait s'assembler à Londres, le président de ce parlement ou comité devant être le premier ministre de la Grande-Bretagne, entouré des représentants des colonies, cette assemblée devant résoudre les problèmes de politique extérieure, les questions de paix ou de guerre, et les problèmes de diplomatie étrangère. Cette excellente idée a été mise de l'avant en 1911 à la conférence impériale par sir Joseph Ward, de la Nouvelle-Zélande. M. Asquith, alors premier ministre de la Grande-Bretagne, s'est levé aussitôt et a déclaré qu'en ce qui concernait les questions de politique étrangère, de paix et de guerre, la responsabilité ne pourrait jamais être partagée. Il a affirmé que la proposition était diamétralement opposée au principe du gouvernement responsable et que la politique étrangère de la Grande-Bretagne devrait toujours être décidée par les ministres de la métropole qui étaient responsables vis-à-vis du peuple britannique. Jamais, s'est-il écrié, cette responsabilité ne pourrait être partagée. Je n'ai jamais vu un démenti de ces paroles; je sais que M. Lloyd George a confirmé l'idée et qu'en pratique elle préside encore au régime. Lorsqu'on négociait le traité de Lausanne, on ne nous a pas consultés; on nous a simplement priés de signer lorsque tout était conclu. Et c'était la même chose pour le traité de Locarno. L'an dernier j'ai demandé au ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) si le Canada avait été consulté au sujet de la dépêche de navires de guerre en Chine. Il n'a pas répondu mot. De sorte que, bon gré mal gré, nous sommes en guerre lorsque la Grande-Bretagne est en guerre; mais nous n'avons pas un mot à dire, sauf que nous sommes en état de guerre, comme l'a signalé l'ancien chef du parti conservateur (l'hon. M. Guthrie). L'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) dit qu'il n'aime pas à voir le Canada en proie à un sentiment d'infériorité. Il veut que nos affaires soient décidées par des Canadiens et il ne veut pas que la destinée du Canada soit réglée à Londres. Mais alors nous devrions bien plus avoir notre mot à dire lorsque c'est une question de vie ou de mort, de paix ou de guerre, d'autant plus que 60,000 de nos jeunes Canadiens dorment dans les champs des Flandres. L'attitude qui cherche à nous exclure de toute délibération dans les questions de paix et de guerre est une attitude que doit réprouver tout Canadien qui se respecte; et si pareille mésintelligence prend forme, si les autorités de la métropole refusent de nous consulter sur ces questions d'importance pri-

mordiale, ce sont elles, non pas le Canada, qui porteront la responsabilité d'aliéner le Dominion de la mère patrie.

J'ai été très reconnaissant l'an dernier au premier ministre d'être intervenu au dernier moment et de nous avoir accordé la caisse des funérailles militaires, ce qui nous a épargné l'humiliation de mendier dans les rues les fonds nécessaires à l'enterrement des vétérans indigents. Je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude au premier ministre pour avoir exaucé notre prière. Seulement il reste encore un petit détail à régler. Le Gouvernement a envoyé ses vérificateurs aux diverses légions; je sais qu'ils sont venus à Calgary. Ils ont vérifié les comptes, trouvé tout en bon ordre, les ont emportés à Ottawa, et l'on nous a écrit que tout était confirmé. Mais je veux porter à l'attention du Gouvernemnt le fait qu'il ne nous a pas encore envoyé de chèque. On dira peut-être que la chose n'a pas grande importance. Mais je la trouve au contraire très importante. Je serais très reconnaissant au Gouvernement, et la Légion canadienne aussi, s'il voulait bien adresser aux divers postes de la Légion un chèque les remboursant des fonds dépensés pour l'enterrement d'anciens combattants.

A la dernière session la Chambre a consacré pas mal d'attention à l'aviation. On nous a promis alors que l'aviation civile serait dégagée entièrement de la tutelle de l'aviation militaire. Certains membres à ma droite semblaient croire que puisque le corps d'aviation avait rendu de si grands services à la guerre,—rien n'est plus vrai,—il devrait continuer à prendre une part importante à l'aviation civile. J'ai été très heureux de la promesse du ministère qui s'est engagé à séparer l'aviation civile de l'aviation militaire. Je dois dire cependant que parmi les anciens soldats on croit généralement que cette promesse n'est pas remplie. J'ai reçu, il est vrai, une lettre du ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston) me laissant entendre qu'en ce qui concerne les aviateurs particuliers ils ne doivent même pas être sujets britanniques, qu'ils peuvent recevoir leurs certificats sans être versés dans la réserve militaire. Le capitaine McColl, un as canadien, qui a joué un grand rôle dans la guerre, est venu me voir et m'a montré son certificat commercial; et je dois dire que bon nombre d'anciens combattants qui s'adonnent actuellement à l'aviation tiennent beaucoup à ce que l'aviation civile soit entièrement dégagée de l'autorité militaire. Le certificat du capitaine McColl qui le reconnaît comme aviateur commercial dit en toutes lettres qu'il fait *ipso facto* partie du corps royal d'aviation. J'ai une lettre du sous-ministre qui me dit que cela se trouve effectivement dans les règlements mais que cette prescription est devenue lettre morte; on n'y donne pas suite, et il est probable qu'elle demeurera toujours sans effet. Mais je trouve que le Gouvernement, pour donner satisfaction aux anciens soldats, a le devoir de leur dire qu'ils sont absolument dégagés de la tutelle des autorités militaires. Le Gouvernement ferait bien de tenir compte de la suggestion qui lui a été faite de séparer complètement l'aviation civile du ministère de la Défense nationale et de la confier soit au ministère des Chemins de fer et des Canaux, soit à celui de la Marine et des Pêcheries.

Je discuterai maintenant la situation des anciens soldats. Pour diverses raisons, monsieur l'Orateur, leur cause me tient beaucoup au cœur. Je puis me tromper, mais je suis certain d'une chose, c'est que les légions canadiennes de Calgary et d'Ottawa, et que les anciens soldats en général ont l'impression, quand ils font un appel ou quand ils demandent un nouvel examen médical, de ne pas avoir la sympathie de ceux qui les examinent. Je ne suis pas sûr qu'ils aient raison, mais je suis positif que les légions canadiennes et un grand nombre d'anciens soldats avec qui je suis venu en contact ont cette impression. Dans tous les cas, le ministère et l'honorable ministre de la Santé (l'hon. J. H. King) devraient donner instruction aux médecins chargés d'examiner les soldats, de leur montrer de la sympathie et de les traiter comme des égaux; non comme s'ils étaient des capitaines en présence de simples soldats à l'emploi du ministère.

J'ai cité l'an dernier, pour l'information du ministre, le cas d'un soldat qui, en s'enrôlant, répondit franchement qu'il souffrait d'un commencement de maladie de Bright, mais qui ajouta: "Je ne veux pas être un embusqué, et si je fais votre affaire, prenez-moi tel que je suis." Nous acceptâmes ses services. Je dis "nous" parce que je suis responsable tout comme les autres citoyens du Canada. Lorsqu'il revint des tranchées, sa maladie s'était aggravée, je l'ai dit à mon honorable ami le ministre l'an dernier. Il demanda une pension. Après avoir examiné son dossier, on lui répondit que c'était là une maladie d'avant-guerre et l'on ne fit rien. Son cas fut défendu de mai 1918 jusqu'en 1927; il fut à l'étude pendant neuf ans. Cela prouve le peu de sympathie que l'on accorde aux anciens soldats, dans certains cas au moins. Qu'en est-il résulté? Voici. J'ai reçu la communication suivante du conseiller officiel des soldats au bureau canadien:

Vous vous souvenez sans doute de ce cas. Le soldat souffrait de maladie de Bright et on a refusé de le soigner ou de lui accorder une pension parce qu'on prétendait que sa maladie n'a-

vait pas été aggravée par le service. Il finit par s'en aller en Angleterre et j'ai réussi finalement à décider le ministère de lui accorder une pension. Il a reçu cinquante livres sterling cette année.

Après neuf années d'efforts, on lui a accordé une pension; mais quand le facteur est venu frapper à sa porte pour lui remettre la lettre, le pauvre homme était mort et dans son cercueil. Je pourrais citer un ou deux autres cas semblables. Il y a trop de formalités ou de retard dans ces questions et je prétends que les hommes qui ont offert leur vie sur les champs de bataille des Flandres devraient recevoir plus d'attention.

J'aborde maintenant le chapitre de l'immigration. A la dernière session, j'ai eu l'occasion de poser quelques questions au ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), et voici en résumé ce qu'il me dit: Je puis promettre à mon honorable ami que nous n'inonderons pas les villages et les villes de manœuvres; tous les immigrants qui nous viennent seront répartis sur les fermes, soit comme acheteurs, soit comme ouvriers de ferme, et dans six semaines il n'y aura plus de chômage, tout le monde aura de l'emploi. Je partis convaincu, mais en descendant du train à Calgary, je vis trois ou quatre cents Tchécoslovaques parcourant les rues cherchant de l'emploi. Ils étaient prêts à tout faire pour 25c. ou 30c. de l'heure, au détriment des ouvriers canadiens. Je télégraphiai au ministère de l'Immigration. L'on nous avait dit qu'un fonctionnaire du ministère, portant le titre de surintendant de la colonisation, s'occuperait des immigrants après leur arrivée. Je demandai une définition de ses devoirs. On me répondit qu'il devait voir à ce que les immigrants se rendent à leur destination. Mais il n'y avait pas de surintendant de colonisation avec ces Tchécoslovaques. Le chemin de fer Pacifique-Canadien les avait transportés et laissés à Calgary et dans les autres centres où ils offraient leurs services à vil prix, enlevant du travail à nos ouvriers canadiens. Je télégraphiai alors au premier ministre et je tiens à le remercier pour sa prompte intervention, car il ordonna immédiatement une enquête. L'enquêteur corrobora entièrement mes dires. Aussitôt après avoir reçu son rapport, le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart), qui remplissait alors les fonctions de ministre suppléant de l'Immigration, pendant que le ministre était en Angleterre avec M. Egan, cherchant d'autres immigrants, annula les contrats conclus avec les compagnies de chemins de fer et arrêta ainsi ce genre d'immigration. Je tiens à le remercier, ainsi que le premier ministre, pour leur prompte intervention, mais il y a un point sur lequel j'insiste. Il nous faut ce que j'appellerais une immigration responsable. Au surplus il faudrait prendre à la lettre la parole d'un ministre, exprimée en cette Chambre, qu'il n'y aura pas surabondance de main-d'œuvre dans nos villes.

Si je ne me trompe, c'est au cours de la dernière session que j'ai demandé au ministre de l'Immigration s'il se concertait de quelque façon avec les provinces au sujet du genre d'immigrants qu'il leur faut. Il répondit: pas précisément. La récente conférence interprovinciale a, je l'espère, modifié cet état de choses. Selon moi le projet de M. Brownlee est sage et devrait libérer tout à fait le ministère fédéral de l'Immigration de la responsabilité d'une surabondance d'immigrants. D'après M. Brownlee, il faudrait s'assurer que les immigrants venant s'établir sur des fermes possèdent le capital nécessaire; il devrait exister, pour le choix des colons, un type défini; il faudrait tenir compte, dans ce cas, de ce que chaque province peut recevoir; enfin les autorités provinciales devraient renseigner le département fédéral de l'Immigration sur leurs besoins. A mon avis, si les autorités fédérales s'enquéraient auprès des premiers ministres provinciaux pour connaître le genre de colons désirés pour leur province, le nombre d'immigrants requis et l'époque où il faudrait les faire venir, la responsabilité retomberait alors sur les autorités provinciales et le département de l'Immigration ne se trouverait pas dans la peu enviable situation qu'il eut à subir, durant un mois ou deux, l'année dernière. Je le redis, je suis heureux de savoir gré au premier ministre et au ministre intérimaire de l'Immigration d'avoir, dans le temps, paré si promptement à l'état de choses qui s'était produit. Lors de la dernière convention de la Fédération du travail de l'Alberta, on a déclaré que bon nombre de ces Tchécoslovaques étaient des mécaniciens, ne connaissant rien de l'agriculture et que plusieurs trouvèrent du travail dans les houillères, à Edmonton; c'est enlever aux Canadiens l'ouvrage auquel ils avaient droit. Avant mon départ, la cité de Calgary avait dû dépenser de cinq à six cents dollars pour venir en aide à des Tchécoslovaques et à des Ukraniens malades, sans le sou et sans foyer dans cette ville. J'écrivis au département de l'Immigration, lui demandant de se charger de cette dépense, mais on me répondit qu'il n'y avait pas de crédit à cette fin. En conséquence la cité de Calgary aura à payer pour s'être occupée de gens à la venue desquels elle n'avait eu rien à dire.

Je suis absolument convaincu que le Canada ne saurait avoir de meilleure réclame qu'un agriculteur satisfait. Si notre classe agricole était prospère et satisfaite, il vous

[M. Adshead.]

faudrait fixer une limite, sinon vous seriez débordés d'immigrants. Dépenser des crédits pour amener de nouveaux colons quand les agriculteurs du pays ont peine à vivre c'est simplement augmenter le nombre des mécontents. Avant d'inviter plus de colons à venir, il faut assurer la prospérité à l'agriculture. Il me plairait de voir venir, en plus grand nombre, des immigrants des Iles-Britanniques, mais l'Angleterre étant surtout un pays industriel, et ceux qui s'adonnent à l'agriculture ne paraissant pas vouloir abandonner leur ferme, il s'ensuit que les immigrants nous arrivant des centres industriels ne sont pas exactement préparés pour l'agriculture. Il y a un an, il en est venu un certain nombre des régions minières, mais ils ne purent nullement s'adapter à nos conditions, et pour ce motif, quelques-uns ont dû être renvoyés.

On l'a déjà dit dans cette Chambre: en immigration il nous faut la qualité plutôt que la quantité. Il y a quelque temps, il m'arriva de rencontrer le Dr Miller, autrefois professeur à l'école de technologie de Calgary. Il séjourna trois ou quatre ans aux Etats-Unis, et de retour à Calgary il disait: "J'ai passé trois ans aux Etats-Unis et l'on a presque fait de moi un bon Yankee". Je lui répondis: "C'est malheureux, docteur. Mais me direz-vous quelles sont les qualités requises pour faire un bon Yankee et qui ne sont pas nécessaires pour faire un bon Canadien". Autrement dit, ce qui importe c'est le type de l'homme plutôt que sa nationalité. On a beaucoup parlé des immigrants d'origine étrangère. J'assistais à une réunion d'un Canadian Club quand il fut proposé d'en organiser un parmi les Ukraniens. Le projet était louable, mais, à mon avis, nous nous trompons si nous nous imaginons que parce que né dans un autre pays et parce qu'il parle une autre langue, un homme ne sait pas apprécier et juger à leur valeur les institutions canadiennes, une fois qu'il est devenu citoyen canadien. J'espère, qu'aucun de nous ne commet pareille méprise, car la majorité de nos immigrants deviennent bons Canadiens. Je pense, en ce moment, à un citoyen de Winnipeg dont les parents, Islandais, ne pouvaient parler un mot d'anglais; cependant cet homme, qui est leur descendant, est un diplômé de l'université du Manitoba, il a remporté la bourse Rhodes, il est député en cette Chambre et il fait honneur au Canada. Si je ne me trompe, mes amis canadiens, organisateurs de ce Canadian Club, furent très étonnés d'apprendre cela. Organiser une association de ce genre parmi les Ukraniens est une fort bonne chose, mais vouloir poser en parangon de vertu c'est se mettre le doigt dans l'œil. Je leur dis que j'avais comme collègue en cette Chambre l'honorable député de Vegreville (M. Luchkovich) dont les parents ne connaissaient pas un seul mot d'anglais, lui-même un Ukranien, porteur de degrés de l'école de droit du Manitoba. Voilà qui démontre assurément que ce n'est pas tant la nationalité que le caractère de l'homme qui importe en matière d'immigration. Il m'a fait plaisir d'entendre l'honorable député de Yorkton (M. McPhee) traiter de l'assimilation des différentes nationalités. Je désire vivement la fusion de ces nationalités qui pour certaines raisons physiologiques se prêtent à l'assimilation. Ruskin dit quelque part:

> Toute nation se distingue des autres par certaines caractéristiques particulières, qu'elle seule peut imprimer à la civilisation, et loin de les réprimer il faut les laisser s'affirmer, si l'on veut que le temple de la civilisation porte la marque de tous les éléments et de toutes les époques qui ont collaboré à son édification.

Je crains parfois que nous n'ayons une tendance à noyer ceux que nous nommons les étrangers et à leur imposer les idéals canadiens. J'aime les héros canadiens; j'admire la grande charte; la lutte pour la liberté; mais je suis certain que mes amis de Suisse se sentent autant d'admiration pour Guillaume Tell que j'en éprouve pour les héros canadiens. Lorsque je fus au temple ukranien, je voulus savoir que représentaient les tableaux que je vis suspendus aux murs, sous l'impression peut-être que je me trouvais en présence de quelques terribles bolchévistes ou communistes. L'on me répondit avec fierté que c'étaient des hommes qui avaient combattu, tout comme les nôtres, pour la liberté. Et je me gardai de les déprécier. C'est l'idéal et non le symbole qui doit compter dans notre estime. Voilà ma pensée en matière d'immigration et d'assimilation. Après tout, qu'est-ce qui a fait la force de la nation anglaise? Des Anglo-Saxons seulement? Non pas. Elle est l'œuvre du mélange de ces peuples du nord de l'Europe, les Angles, les Saxons, les Normands, les Jutes et les Danois. Les peuples qui s'isolent et se cantonnent chez eux commencent à dépérir. La question du commerce maintenant. J'ai remarqué les paroles prononcées à Vancouver par l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett). D'après les journaux, il a dit:

> Il nous faut d'ici quelques années décider si nous allons chercher nos alliances économiques dans l'empire ou ailleurs. Le choix est entre l'empire britannique et nos cousins au sud.

Mon honorable ami se rapproche des Etats-Unis. Les "voisins" de naguère sont devenus des "cousins". Le temps l'en rapprochera peut-être encore. Mon honorable ami devrait

expliquer clairement ce qu'il entend par union économique. S'il entend par là le libre-échange dans l'empire, j'en suis de tout cœur. J'ignore s'il pense que nous serons forcément amenés au libre-échange avec les Etats-Unis. De cela, je ne crois pas que je serais aussi enthousiaste pour le moment. Mais je suis de tout cœur en faveur d'un dégrèvement général des droits de douane. Mais s'il entend par union économique l'abaissement des droits et une plus grande liberté commerciale, il devra chercher l'agrément de l'association des manufacturiers. S'il y a une chose à laquelle s'objecte cette association chaque fois qu'elle se présente devant la commission du tarif, c'est la préférence accordée aux produits britanniques. Or, pour avoir l'union économique dans l'empire, il faut accentuer davantage cette préférence.

A propos de commerce, j'aimerais savoir pourquoi nous avons rompu avec la Russie et ruiné notre commerce avec ce pays. Cette question n'a jamais reçu de réponse. Si les Russes demeurant à Ottawa ou en Canada ont violé des secrets confiés à des Canadiens, si le Canada en a souffert, je veux bien que nous rompions nos relations avec eux. Mais si la chose a été faite simplement pour imiter M. Baldwin, ou, comme le disait l'année dernière l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), s'il nous faut ouvrir un parapluie parce qu'il pleut à Londres, alors je conviens avec l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) que nous faisons certainement preuve d'un sentiment d'infériorité. Mon honorable ami demandait que le Canada réglât ses affaires du point de vue purement canadien ou uniquement dans l'intérêt du Canada. L'honorable député de Nelson (M. Bird) n'est pas entiché de la commission consultative du tarif. Les deux côtés de la Chambre ayant convenu que la commission consultative du tarif était, comme on a dit, très nécessaire pour soustraire la question du tarif à la politique, je ne vois pas ce que nous pouvons faire si ce n'est de protéger le consommateur en présentant sa cause convenablement devant cette commission. Je dis, non sans une certaine fierté, que j'ai fait mon humble quote-part pour maintenir M. Deachman à la commission consultative du tarif à titre de représentant des consommateurs du pays. Je n'en suis nullement honteux. L'honorable député de Marquette (M. Glen) nous a appris, cet après-midi, que certains industriels ont, de leur propre aveu, réalisé 291 p. 100 sur leur placement. La Chambre se rappelera que cette année a été la plus difficile que le Canada, l'Angleterre ou les alliés aient traversée dans leur lutte contre l'Allemagne. Des droits supplémentaires furent imposés sur le coton afin de prélever des revenus pour les fins de la guerre, et dans cette crise même, lorsque vos fils et les miens se battaient pour nos libertés là-bas, ces messieurs assis dans un bureau de directeurs à Montréal, déclaraient un profit de 291 p. 100 sur le placement de leurs capitaux. Faut-il s'étonner après cela qu'un de ceux qui a été entendu devant le comité sur le coût de l'existence ait dit: "Nous n'exploitons pas cette entreprise pour la gloire de Dieu, mais pour les profits de nos actionnaires."

Je dirai en passant que j'ai assisté à un banquet offert au 10e bataillon. Bien que je puisse être appelé pacifiste, je suppose, j'ai été heureux d'être au nombre des convives et d'adresser la parole aux anciens combattants. Sir Archibald Macdonell était présent et il a confirmé ma déclaration. J'ai eu la témérité de prononcer les paroles que je vais vous répéter: Si le Canada est entraîné dans une autre guerre, ce sera malgré ma vigoureuse opposition, et non à la suite d'une déclaration de M. Baldwin ou de M. MacDonald. Si jamais cela arrive, pour ma part, je m'efforcerai d'obtenir quelque chose de plus; personne au Canada n'aura le droit de rester chez lui et de retirer d'énormes profits tandis que nos enfants combattent dans les tranchées. Tous, nous partirons pour la guerre, avocats, médecins et autres; tous, nous recevrons $1.10 par jour; personne ne fera ces profits de concussionnaires ni ne s'enrichira d'autant plus que durera la guerre. J'ai été surpris de l'accueil fait à ces paroles. C'est avec une certaine hésitation que je les avais prononcées, mais tous les convives se levèrent en m'applaudissant. Le brigadier-général Macdonell lui-même me dit: "Donnez-moi la main, mon ami, je suis de votre avis." Je crois que n'importe quel vétéran est opposé à la guerre, mais si jamais elle se présente, chacun d'eux insistera sur cette condition. Ce sera mon attitude.

Un mot encore et j'ai fini. L'an dernier, le ministre des Finances (M. Robb) nous a appris que nulle réduction ne serait faite au tarif parce que nul rapport n'avait été reçu de la commission consultative du tarif, si ce n'est concernant quelques articles secondaires, tels que le sel d'Epsom et le reste, et qu'il croyait inutile ou injustifiable de diminuer les droits douaniers. J'ai accepté cette explication alors, et me suis prononcé en faveur du budget pour cette raison même. Mais aujourd'hui le ministre ne peut avoir aucune excuse de cette nature, la commission ayant présenté des rapports touchant des faits sérieux. Je m'aperçois que mon ami le ministre des Chemins de fer (M. Dunning) n'est pas

ici. Je le regrette, parce qu'il a dit à Calgary que notre groupe a essayé d'imposer ses idées au Gouvernement à coups de gourdin. Je ne veux pas me servir de cette arme, mais je tiens à être fidèle à mes promesses et aux principes que j'ai énoncés le jour de l'appel des candidats et lorsque j'ai été élu. J'ai dit alors que j'étais en faveur d'un tarif modéré. Je dois prendre une attitude définie. J'ai déclaré au Gouvernement, l'an dernier, qu'il ne pouvait ménager la chèvre et le chou. J'ai entendu avec étonnement, l'an dernier, un député ministériel se déclarer favorable à des droits douaniers élevés. Je me demande ce que le docteur Clark, sir Wilfrid Laurier ou sir Richard Cartwright auraient pensé de cette opinion? Si vous avez foi en un tarif élevé, passez du côté de la Chambre où vous appartenez, et où vous trouverez les champions de la protection à outrance. Un vote dans un sens ou l'autre ne signifie pas grand'chose, mais il ne faut pas oublier que toute faute porte sa peine. Vous avez maintenant les rapports de la commission consultative du tarif. Il faut présenter quelque chose de concret; le budget doit contenir quelque chose indiquant que vos déclarations étaient sincères, et que la raison invoquée, à la session dernière n'était pas une simple excuse. Dans le prochain budget les droits sur les choses nécessaires à la vie doivent être dégrevés jusqu'à un certain point. Si cela est fait selon votre promesse et vos déclarations de l'an dernier, je serai heureux d'appuyer votre budget. Mais s'il n'y a aucune réduction, si rien ne montre votre bonne foi et n'est conforme aux faits recueillis par la commission consultative du tarif, je ne pourrai, j'en ai peur, approuver ce budget.

Monsieur l'Orateur, j'ai terminé mes observations. Je compte bien que l'on ne me reprochera pas d'avoir été trop violent car dans mes critiques je n'ai rien dit dans l'intention de satisfaire la rancune et j'espère que mon discours sera accueilli dans le même esprit.

M. JAMES STEEDSMAN (Souris): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer à ce débat, je le fais sous le coup d'une indisposition physique dont je souffre un peu depuis quelque temps, et je serai peut-être obligé d'abréger mes observations. Par conséquent, je me bornerai à un ou deux aspects de la question qui m'intéressent tout spécialement.

Au cours de la discussion, on a fait grand état de la prospérité exceptionnelle dont jouit le Canada à l'heure actuelle, de même qu'il a été question du rôle qu'avait joué dans cette prospérité la récolte de blé de l'année dernière, la plus abondante dont il soit fait mention dans nos annales, à une exception près. C'est aussi mon avis, monsieur l'Orateur, mais je crois devoir faire observer également que les cultivateurs du Canada ne partagent pas cette prospérité dans la mesure à laquelle ils ont droit. C'est là chose attribuable à plusieurs raisons, dont l'une des plus importantes consiste dans la qualité inférieure du grain cette année. Ainsi que le disait l'honorable député qui vient de reprendre son siège, peu importe la qualité du grain, les frais de manutention sont les mêmes; par conséquent les bénéfices du cultivateur sont beaucoup moins considérables cette année. A mon avis, la principale raison de cet état de choses provient des ravages causés par la rouille; ceci s'applique à une grande partie de la province du Manitoba, du moins, et peut-être aussi à une importante région de la Saskatchewan. Ces ravages ne se limitent pas uniquement au blé; par toute la région que j'ai mentionnée, l'avoine en a souffert et la récolte de l'année a été presque entièrement déficitaire, ce qui ajoute sensiblement à l'embarras du cultivateur.

Je saisis cette occasion pour féliciter le gouvernement d'avoir établi à Winnipeg un laboratoire bien outillé et doté d'un excellent personnel pour étudier et enrayer les ravages de la rouille. Toutefois, nous avons éprouvé une certaine inquiétude à la suite de déclarations, ou plutôt de rumeurs d'origine inconnue, d'après lesquelles nous perdrons probablement les services de quelques-uns des membres les plus habiles de ce personnel dont le traitement ne serait pas de nature à les engager à rester au service de l'Etat. Je serais porté à croire, monsieur l'Orateur, qu'un pays qui a la distinction de figurer au premier rang parmi tous les pays exportateurs de blé à mouture de l'univers—car c'est le rang qu'occupe le Canada à l'heure actuelle—sans l'ombre d'un doute, peut s'assurer et garder à son emploi les plus grands spécialistes qui soient au monde pour enrayer ce fléau. J'ai dit que les cultivateurs n'étaient pas suffisamment rétribués de leur labeur, et je suis d'avis que si l'on veut les voir continuer à produire des récoltes aussi abondantes que celles de ces derniers temps, il faudra au moins les soulager d'une part des lourdes charges qu'ils portent à l'heure actuelle.

On nous a fait prévoir au cours de cette discussion qu'il y a lieu de nous attendre à des dégrèvements d'impôts cette session-ci. On ne nous a pas dit en quoi consisteront ces dégrèvements, mais j'aimerais à faire observer qu'un des fardeaux qui pèsent le plus sur les cultivateurs est celui des droits protecteurs.

L'autre jour j'entendais une discussion sur la question de savoir si le tarif était un impôt. Pour moi, il ne s'agit pas de cela: si ce n'est pas un impôt, c'est certainement une lourde charge qui obère les producteurs canadiens. Je n'entends pas à ce moment m'engager dans une discussion prolongée du tarif, mais je dois dire que les cultivateurs du Canada, notamment ceux de l'Ouest, s'attendent à des diminutions de droits sur un bon nombre des articles qui entrent dans le coût de l'existence et dans les frais de production. Et n'ont-ils pas raison de compter sur ces dégrèvements? Mon honorable ami l'honorable député de Marquette (M. Glen) nous a rappelé cet après-midi que l'an dernier, le ministre des Finances s'était vanté que son gouvernement était tenant d'un tarif modéré et qu'il en était fier. S'il en est ainsi, le public est fondé à compter sur des dégrèvements de droits cette année.

Je passe maintenant à autre chose. Il est survenu dans ma circonscription un état de choses qui existe peut-être dans d'autres circonscriptions sises le long de la frontière américaine dans la région des prairies. Nombre de citoyens de ces circonscriptions qui longent la frontière ont eu, pour une raison ou pour une autre qui ne concerne qu'eux seuls, l'occasion de traverser la frontière pour se rendre dans l'état voisin du Dakota. A cette fin, ils se munissaient d'un permis des douaniers et on leur a fait des ennuis parce qu'ils retournaient chez eux, bien souvent à une heure avancée de la nuit, au lieu de faire vingt ou vingt-cinq milles de route, selon le cas, pour se présenter à l'agent et lui remettre leurs permis. Cela a donné lieu à l'imposition de fortes peines et d'amendes à des gens qui n'avaient aucunement l'intention de violer la loi, et certains de ces cas m'ont été signalés. Je tiens à ce qu'il soit bien entendu que je ne cherche pas à protéger les contrebandiers ni ceux qui se livrent à des opérations de cette nature. Je parle en faveur de citoyens canadiens, sans reproche, honorables et respectueux des lois. Je partage plusieurs des avis exprimés dans le rapport de la commission royale chargée d'étudier l'administration des douanes et de l'accise. Entre autres choses, il y est affirmé que les bureaux de douane de l'Ouest ne sont pas toujours situés le plus avantageusement possible, surtout dans la province d'où je viens. Les ports d'entrée sont placés seulement sur les lignes de chemins de fer, lesquelles se trouvent parfois à plusieurs milles de la frontière, ce qui occasionne des déplacements considérables pour les gens qui demeurent entre la frontière et les bureaux de douane. Je suis sûr que le ministre des Douanes (l'hon. M. Euler), en rédigeant les instructions en vertu desquelles ces punitions sont imposées, ne désiraient nullement que des gens innocents en souffrent. Je profite de l'occasion pour reconnaître que, chaque fois que je me suis adressé à lui au nom d'un habitant de mon comté condamné injustement, il a montré beaucoup de sympathie et a fait tout en son pouvoir pour y remédier. Mais ne vaudrait-il pas mieux, dans l'intérêt de tous, que ces cas ne se renouvellent pas? Je crois possible de les éviter, la plupart du temps.

La commission royale a conseillé de fermer un certain nombre des postes de douane, sous prétexte qu'ils sont trop nombreux. C'est peut-être exact; je n'ose pas me prononcer sur ce sujet. Cependant, je suis convaincu que plusieurs de ces postes ne sont pas situés aux endroits où ils pourraient le mieux rendre ce qu'on attendait d'eux en les établissant. Je le répète, ils sont placés aux voies ferrées, tandis que le commerce, dans la région dont je parle, se fait surtout par automobiles. Dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, deux routes mènent directement à la frontière du Dakota-Nord, reliant ce point à des routes américaines, ce qui rend possible le commerce entre les deux pays. Je prétends que les postes de douane devraient être situés à ces endroits. Si le Gouvernement juge à propos de donner suite à mon avis, non seulement il fera disparaître l'état de choses dont je me plains, mais, en outre, il rendra un immense service aux gens qui passent sur ces routes et pourra empêcher plus efficacement la contrebande. Cela rendra la tâche du contrebandier plus difficile et mettra fin à son activité néfaste. Le ministre n'est pas à son siège, mais j'espère qu'il tiendra compte de mes avis.

M. F. W. GERSHAW (Medicine-Hat): Tout d'abord, je désire féliciter ceux qui ont éloquemment proposé et secondé l'adresse en réponse au discours du trône. Il n'est pas facile de commencer une discussion semblable et ils s'en sont admirablement acquittés. En ma qualité de député de l'Alberta, je félicite le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) du poste où on l'a appelé. Les habitants de l'Alberta s'enorgueillissent particulièrement de son succès. Quand il est revenu du congrès de Winnipeg, tous les habitants de Calgary ont fêté son retour pendant près d'une semaine. Il a été reçu avec enthousiasme à Edmonton. Les divergences politiques et sociales ont été oubliées et il a été acclamé chaudement dans toute la province.

Jusqu'ici, la discussion est restée sur un plan élevé et a été exempte d'allusions per-

sonnelles désagréables. On a discuté plusieurs questions d'ordre national ou international. Pour ma part, je me propose de parler de problèmes d'un intérêt plus restreint. Le chef de l'opposition a présenté la question de l'immigration comme l'un des principaux problèmes qui se posent pour nous. Voici ce qu'il en dit, comme on le voit à la page 27 (v.f.) du hansard:

Nous ne réussirons pas par de petites mesures, par des mesures mesquines, mais il faut employer la manière large. Cela implique de vastes déboursés, et plus encore, une politique de colonisation grande et étendue.

Plus loin, il note que la population de l'Alberta a augmenté de 19,000, entre 1921 et 1926, c'est-à-dire qu'elle est passée de 588,000 à 607,000, soit une augmentation d'environ 3 p. 100. Pouvons-nous assimiler un nombre beaucoup plus considérable de nouveaux habitants? En tout cas, si cette augmentation semble faible, je ne crois pas que le gouvernement libéral d'Ottawa ou le gouvernement progressiste d'Edmonton puissent en être blâmés, puisque, à mon sens, les causes en sont plus économiques que politiques. Voyons ce qui s'est produit dans d'autres régions agricoles durant la même période. Le recensement de certains des principaux états agricoles de l'union américaine indique une augmentation proportionnellement moins élevée pour les années de 1910 à 1920. Voici les chiffres exacts: Au Kansas la population rurale a augmenté de 5 p. 100 en dix ans; même chose en ce qui regarde l'Iowa et le Kentucky; la population du Missouri s'est accrue de 3 p. 100; celle du Dakota-Nord, de 10 p. 100 et celle du Dakota-Sud, de 8 p. 100. Ces chiffres couvrent une période de dix ans et il ne faut pas perdre de vue qu'ils se rapportent aux années comprises entre 1910 et 1920. Durant une bonne partie de cette période, nous étions en pleine guerre; les prix étaient fort élevés de sorte que tout favorisait la classe agricole. Je n'ai pu me procurer les chiffres pour la période suivante, c'est-à-dire, de 1921 à 1926. Cependant, nous avons tout lieu d'affirmer à mon sens que le taux d'accroissement de la population rurale ne s'est guère relevé puisque c'est durant cette période qu'est survenu l'abaissement des prix, après l'ère de prospérité assez brève qui suivit la fin de la guerre; ce furent des années critiques pour la classe agricole tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Et afin de donner une idée de la rapidité avec laquelle les prix tombèrent, notons qu'au mois de février 1920 le prix du blé du Nord, n° 1, était à $2.15 du boisseau tandis qu'il n'était plus que de $1.85, en 1921; il tomba à $1.29 en 1922 et à 99 cents, en 1924. Bref, le prix du blé a diminué plus que de moitié au cours de cette période et le prix des grains grossiers a suivi la même progression descendante. De plus, les cultivateurs avaient contracté certaines obligations durant cette période où tous les produits de la ferme se vendaient à des prix élevés. Nombre de gens s'établirent sur des terres dans l'unique but de produire des denrées afin de répondre aux besoins du monde entier durant cette période critique. Or, quand les prix diminuèrent, ces cultivateurs se rendirent compte qu'ils devaient produire deux fois plus qu'auparavant afin de faire face à toutes leurs obligations.

Dans les circonstances, ils se virent dans l'impossibilité de continuer et un bon nombre des colons furent obligés d'abandonner leurs terres. Quiconque a suivi la marche des événements au Canada sait que les observations que je fais à cette heure sont absolument exactes. Eh quoi! Le Parlement lui-même a officiellement admis cette situation lorsqu'au cours de la dernière session il a ordonné une réévaluation des terres des soldats-colons. Qu'est-ce donc alors, sinon l'admission des faits que j'expose à cette heure? Et en outre des anciens soldats, d'autres colons se sont également établis sur des terres à l'époque où les produits de la ferme se vendaient à un prix maximum; cependant, étant donné que les obligations qu'ils avaient assumées n'ont pas été réduites, ils ont dû surmonter d'énormes difficultés pour s'acquitter de leurs dettes.

La situation s'est quelque peu améliorée en ces dernières années. Les prix des produits de la ferme ont remonté tandis que l'on a abaissé légèrement les prix des articles de première nécessité pour le cultivateur tels que les machines agricoles, les voitures Ford et le reste; le prix du blé est encore une fois à la hausse. Cependant, bien qu'il règne une certaine somme de prospérité au Canada, elle n'est pas aussi générale qu'on le prétend.

L'année dernière, tout faisait présager que les cultivateurs du sud de l'Alberta auraient une bonne récolte à portée de leurs mains pour ainsi dire, mais vu la température défavorable, ils n'ont pu moissonner que la moitié de cette abondante récolte. Nombre de cultivateurs se sont vus dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations touchant l'assistance qu'ils avaient obtenue de l'Etat durant la longue série des années de sécheresse et aussi aux engagements qu'ils avaient pris en ce qui regarde les préemptions et les intérêts sur icelles. J'ai la conviction que si nos concitoyens de l'Est se rendaient compte des difficultés qu'éprouvent les cultivateurs des provinces des Prairies à rembourser les sommes qui leur furent naguère avancées pour l'achat

du fourrage et des grains de semence, ils admettraient avec nous que ces anciennes réclamations devraient être annulées ainsi que le paiement des intérêts sur les préemptions. Le reste de la population du Canada de même que le Gouvernement doivent beaucoup à ces pionniers, hommes et femmes, qui se trouvent à cette heure dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations, bien qu'il n'y ait aucunement de leur faute. Le classement du grain a donné lieu à un mécontentement général, cette année. Le système arbitraire actuellement en vigueur repose en grande partie sur le jugement de l'inspecteur, de sorte que l'exactitude scientifique lui fait défaut. Une résolution concernant la question a été inscrite au Feuilleton et je suppose qu'elle sera discutée à fond à une autre étape de la session. Mais, les producteurs de blé verraient d'un bon œil que le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) instituât une enquête en vue d'élaborer un système de classement plus satisfaisant, si c'est le moindrement possible.

Et maintenant, quel programme devrions-nous adopter pour modifier ou améliorer la présente situation au Canada? Je doute fort que le fait d'amener un grand nombre d'immigrants au pays, à l'heure actuelle, soit de nature à donner une solution au problème à moins d'améliorer grandement le sort des colons qui sont déjà établis sur le sol canadien. Il faudrait diminuer autant que possible les frais de transport et il est absolument nécessaire de maintenir en vigueur l'accord du pas du Nid-de-Corbeau. Et je doute fort aussi que le relèvement du tarif douanier aide à la solution du problème.

Avec votre permission, je citerai les chiffres qu'a donnés le sénateur Robinson, du Kansas, et que je relève à la page 1554 du *Congressional Review,* touchant la situation aux Etats-Unis. Voici la statistique des faillites:

	Banques d'Etat	Banques Nationales
1918	20	...
1919	50	4
1920	119	10
1921	204	47
1922	277	55
1923	578	77
1924	613	121
1925	361	103
1926	722	...

Le chiffre total du tarif était de $165,000,000 en 1925. Le sénateur affirme que le Bureau du travail fait rapport que le nombre des employés est de 20 p. 100 moindre qu'en 1920 et que, de 1920 à 1927, les bordereaux de paie accusent une diminution de un septième. Le chiffre-indice de la main-d'œuvre employée dans les fabriques était de 118.8 en 1920, tandis qu'il n'est plus que de 92.4, en 1926. Nous voyons donc que, même dans un pays ayant un tarif protecteur plus élevé, la situation n'a pas été tout à fait bonne, et certes la nôtre ne serait pas aussi bonne si la protection s'accroissait au Canada, pays grandement producteur. Nous avons une population de neuf millions et demi d'habitants, et nous produisons assez de blé pour alimenter une population de soixante millions. Nous avons expédié plusieurs milliers de bêtes à corne aux Etats-Unis cette année, malgré le tarif Fordney-McCumber. Ce qu'il nous faut par-dessus tout, dis-je, c'est la diminution du coût de la vie, et le meilleur moyen de l'obtenir, c'est d'abaisser le tarif.

Je rappelle avec un certain intérêt les séances de la commission du tarif. Nombre de demandes de dégrèvement ont été faites. Plusieurs fabricants ont sollicité des diminutions de tarif dans le désir de se procurer la matière première le meilleur marché possible. Plusieurs articles de ménage d'usage quotidien devraient aussi être dégrevés. Le droit moyen sur les articles en émail et en aluminium est plus élevé que sur les soieries et le velours, que sur la bijouterie, que sur les fourrures de fantaisie. Un dégrèvement radical sur le coton s'impose. Le droit est si élevé qu'il enraye les importations. Les importations de cotonnades mesurées en verges, au prorata de la population, ne dépassent probablement pas la moitié de ce qu'elles étaient en 1914. Nous ne saurions l'attribuer à un changement de modes pour le vêtement. La consommation individuelle des cotonnades est plus grande que jamais. Les marchands demandent au ministre des Finances d'abolir la taxe sur les ventes. Des millionnaires lui demandent de réduire l'impôt sur le revenu, mais peu d'autres sont en faveur de cette diminution. Il faut trouver des revenus, et j'ose soutenir que le dégrèvement de plusieurs articles contribuerait beaucoup à augmenter les revenus. Le droit est si élevé qu'il constitue une interdiction d'importer. Cela fait hausser les prix sans donner une source appréciable de revenus. Il en résulte que les producteurs canadiens sont forcés d'acquitter des droits élevés tout en contribuant d'autre façon à la constitution du revenu public, chose qui sous un régime plus raisonnable devrait se constituer avec les droits de douane. L'élévation du tarif diminue fort souvent les revenus; la diminution du tarif est propre à les accroître.

Sous le climat plus doux de l'Alberta, un grand nombre de chevaux inutilisés courent en liberté, hiver et été, sur la prairie. Depuis la

guerre, il n'y a pas ou il n'y a guère de marché pour ces chevaux, mais le département de l'Agriculture a réussi à en vendre environ 3,000 au gouvernement russe durant l'année. Le prix est modique, mais il est impossible de vendre ailleurs les chevaux légers. Les propriétaires de chevaux savent gré aux ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture de leurs efforts, et espèrent que ces relations commerciales se continueront; ils ont encore beaucoup de chevaux à vendre et il faut développer tous les débouchés possibles à cet égard.

Un autre problème fort discuté en Alberta, et de grande importance pour les soldats rapatriés et autres personnes, c'est le transport du charbon des houillères de cette province aux marchés du Centre. La question offre une telle importance que les chambres de commerce par tout le pays ont adopté plusieurs résolutions pour réclamer des actes, et le Gouvernement n'errera pas en suivant les opinions réfléchies et les décisions de ces hommes.

Une autre question d'un immense intérêt pour l'Ouest et sur laquelle j'attire l'attention du Gouvernement, c'est la construction d'embranchements. Il existe dans l'Ouest plusieurs régions où le manque de voies ferrées empêche un progrès rapide. Dans le comté de Medicine Hat, il faut deux embranchements. L'un a été promis. Nous avons reçu des promesses très précises à ce sujet voici plusieurs années. Nombre d'agriculteurs se sont établis, attendant, attendant toujours, mais comme la ligne ne s'achevait pas, force leur a été de déménager. Je comprends le point de vue de certaines gens dans l'Est à cet égard. Je n'ai qu'une chose à dire: dans les vieilles contrées, le progrès ultérieur amené par l'établissement des chemins de fer a démontré certes qu'on a bien fait de les construire. Je prie l'Assemblée de faire preuve de générosité d'esprit à ce sujet. Notre histoire révèle une longue série de luttes et de scepticisme touchant la sagesse de certaines entreprises de voies ferrées. Nous avons parfois agi précipitamment. Il est indiscutable que nous avons parfois outrepassé les nécessités du moment, mais si nous avons égard aux dimensions du pays et aux problèmes posés, nous pouvons passer l'éponge avec indulgence sur les bévues du passé. L'ère de la construction des voies ferrées n'est pas close au Canada; cela ne se peut. Pour progresser, il nous faut des lignes plus étendues, st si nous agissons avec bon sens, la construction de ces embranchements diminuera nos charges au lieu de les aggraver.

(Sur la motion de M. Smith (Cumberland), la suite du débat est renvoyée à la séance suivante.)

COMITES MIXTES DE LA BIBLIOTHEQUE, DES IMPRESSIONS ET DU RESTAURANT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat informant cette Chambre:

Que monsieur l'Orateur et les HH. MM. Green, Hardy, Ross (Middleton), Sharpe, Taylor et Watson, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider monsieur l'Orateur dans l'administration du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Aussi,—Un message informant la Chambre que monsieur l'Orateur et les HH. MM. Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Gillis, Gordon, Griesbach, Hardy, Hatfield, Laird, Lewis, McDougald, McLennan, Poirier, Taylor, Turriff et Webster (Brockville), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider monsieur l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres dans l'administration de ladite bibliothèque.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que les HH. MM. Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Donnelly, Farrell, Green, Hatfield, Legris, Lewis, McDonald, McLean, McLennan, Murphy, Pope, Raymond, Robertson, Sharpe, Taylor, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

AJOURNEMENT

DÉCÈS DU COMTE HAIG

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice) propose l'ajournement de la Chambre.

Il dit: Le premier ministre me prie de dire qu'il a été informé que le service funèbre du comte Haig, à Londres, demain, aura lieu le matin, de sorte que ce sera plusieurs heures avant l'ouverture de la séance de cette Chambre; et qu'un service commémoratif aura lieu dans tout le Canada dimanche le 12 février, sous les auspices de la Légion canadienne, et à Ottawa, il y aura un service au théâtre Keith, à trois heures de l'après-midi du même jour, auquel les honorables députés sont priés d'assister.

(La motion est adoptée.)

La séance est levée à 10 heures et demie du soir.

Vendredi, 3 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

RETRAIT D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LE SERVICE CIVIL

L'Ordre du jour appelle la 1re lecture d'un projet de loi, déposé par M. Campbell, tendant à modifier la loi du service civil.

M. l'ORATEUR: Ce bill pourvoit à la nomination d'un directeur du personnel dont la mission sera de coordonner les personnels des divers ministères.

Une telle nomination comportant une dépense, ce bill doit recevoir l'approbation de la couronne avant d'être soumis à la Chambre. L'article 54 de l'acte de l'Amérique britannique du nord décrète que la Chambre ne pourra adopter aucune projet de loi comportant une dépense, s'il n'a d'abord fait l'objet d'un message du Gouverneur général. La règle n° 60 dit aussi que toutes les propositions comportant un accroissement des impôts doivent d'abord être renvoyées au comité général avant que la Chambre soit appelée à se prononcer sur une résolution.

Il me semble que le présent bill ne saurait être présenté par un simple député. J'en avais permis la présentation lors de la dernière session, parce que l'honorable député n'avait donné que de maigres explications en le déposant, mais je l'aurais certainement déclaré contraire au règlement au moment de la deuxième lecture. Je déclare donc la présente motion contraire au règlement.

LES TERRES DE LA COLOMBIE-ANGLAISE

L'hon. M. TOLMIE (Victoria) (C.-A.): Je demanderais au Gouvernement de nous dire s'il a reçu le rapport du commissaire Martin concernant la rétrocession des terres de la Colombie-Anglaise et quand il sera déposé sur le bureau.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Nous n'avons pas reçu de rapport final, celui que nous avons est provisoire et je crois pouvoir le faire déposer lundi.

LE CHOMAGE DANS LES REGIONS HOUILLERES DE LA NOUVELLE-ECOSSE

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries): L'honorable député de Cumberland (M. Smith) nous a dit, hier, avoir entendu parler qu'on avait empli de charbon américain les soutes des navires canadiens. J'ai fait faire une enquête, et je n'ai pas encore tous les détails en cette affaire. Je les ferai connaître à mon honorable ami aussitôt qu'ils me seront parvenus. En attendant, je tiens à ce qu'il soit bien compris que la politique bien arrêtée du gouvernement canadien est de n'employer que de la houille canadienne sur nos navires et je suis fort surpris d'apprendre ce que rapporte l'honorable député. Nous avons pour règle bien arrêtée d'employer de la houille canadienne et je verrai à ce qu'elle soit respectée. Si l'on y a dérogé, exceptionnellement, je verrai à ce que cela ne se renouvelle plus et qu'on s'en tienne à la règle bien connue que nous avons établie.

[L'hon. M. Lapointe.]

RAPPORT DU LIQUIDATEUR DE LA FARMERS' BANK

M. R. K. ANDERSON (Halton): Je désirerais savoir du ministre des Finances (l'hon. M. Robb) si je pourrai avoir un état final du liquidateur de la Farmers' Bank montrant ce qui a été perçu et ce qui a été distribué.

L'hon. M. ROBB: Présentement je n'y vois aucune objection. Je me renseignerai auprès du département et lundi j'en parlerai à mon honorable ami.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Ilsley tendant au vote d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône.

M. R. K. SMITH (Cumberland): Monsieur l'Orateur, je déplore qu'un retard du chemin de fer, dû à la tempête qui a sévi sur le réseau national entre Montréal et la Nouvelle-Ecosse, ne m'ait pas permis d'assister à l'ouverture de la session ou d'entendre les proposants de l'adresse. Il m'a été donné de lire leurs discours dans les Débats, et je crois pouvoir leur exprimer mes sincères félicitations, comme l'ont fait ceux qui m'ont précédé. Peut-être pourrais-je ajouter que le gouvernement du pays, pour ce qui est du principal motionnaire, mérite d'être loué d'avoir rendu hommage à la Nouvelle-Ecosse en choisissant le motionnaire dans cette petite province du littoral. J'en suis certain, la province saura gré de cet honneur au Gouvernement et reconnaîtra que le proposant de l'adresse a dignement soutenu la belle réputation des fils de cette province.

Je ne sais, monsieur l'Orateur, s'il me faut m'occuper tout particulièrement du discours du trône. Ceux qui ont déjà pris la parole l'ont jugé bien vide. A mon avis, on devrait dire que c'est un document habilement rédigé, évitant avec attention et scrupule d'y inclure rien d'important pour le Dominion. Probablement, il passera à la postérité comme un

document officiel plus remarquable par les questions qu'il passe sous silence que par celles qu'il annonce.

J'aimerais à signaler qu'il n'est pas fait mention dans le discours du trône de la question du combustible et de celle de notre industrie sidérurgique. Hier, dans son discours, l'honorable député de Bow-River (M. Garland) a relevé le fait et il a bien démontré que depuis longtemps le Parlement de ce pays a retardé la solution de ces problèmes. Il est de nécessité urgente de prendre une décision définitive et, sans tarder, ce problème devrait être mis à l'étude la plus sérieuse. Il m'a fait plaisir, monsieur l'Orateur, d'entendre la déclaration faite aujourd'hui par l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (l'hon. M. Cardin) sur la nouvelle qui m'était parvenue et d'après laquelle des navires du gouvernement canadien étaient approvisionnés de houille américaine, dans le port d'Halifax. Hier après-midi j'ai essayé de poser une question en Chambre, mais Votre Honneur jugea, probablement pour un fort bon motif que c'était déroger au Règlement. La dépêche dont j'ai fait part à la députation, hier, a été suivie d'une autre qui m'est parvenue hier soir et je prie la Chambre de me permettre de lui donner lecture de cette seconde dépêche. La déclaration du ministre de la Marine et des Pêcheries nous encourage et sans doute en Nouvelle-Ecosse on lui en saura gré. Voici la teneur de la dernière dépêche:

Nous vous suggérons de soulever à la Chambre la question de l'exactitude du rapport publié le 2 février dans l'*Evening Mail*:

"Le chômage sévit grandement dans les régions minières du Cap-Breton; les hommes sont sans travail; les femmes et les enfants ont besoin de nourriture et de vêtements. Cela vient de ce que, en hiver, la vente de la houille ne suffit pas pour tenir l'industrie en pleine activité. Pendant ce temps-là, le *Arleux* et le *Lady Laurier*, navires du gouvernement, sont à Halifax, à remplir leurs soutes, de houille américaine extraite par des houilleurs américains et amenée dans la capitale de l'un des plus grands centres miniers du monde. Conçoit-on pire farce et pire hypocrisie que le mot d'ordre "Le Canada aux Canadiens"?

Si cette nouvelle est exacte, monsieur l'Orateur, et je n'ai pas raison d'en douter,—"Le Canada aux Canadiens" est certainement une moquerie à faire rager. Le chômage dans les régions houillères de la Nouvelle-Ecosse est considérable actuellement. Dans l'île de Cap-Breton, comprise dans la province, des milliers de houilleurs sont sans emploi et leurs familles dans une situation pénible, faute d'un marché suffisant pour la houille durant l'hiver, tandis qu'à Halifax les navires du gouvernement s'approvisionnent de charbon américain. Non seulement importe-t-il de vérifier la chose, mais d'y mettre fin immédiatement si c'est un fait, sans quoi l'on ne peut conserver le respect de la population de la Nouvelle-Ecosse. L'on me dit que cela dure depuis 1921. Il est bien naturel qu'une province dont un cinquième de la population vit de l'industrie de la houille et de l'acier, s'alarme vivement de tout ce qui peut diminuer l'emploi des houilleurs.

La Chambre doit se souvenir que cette question n'est pas nouvelle. En 1924, l'honorable M. Armstrong conduisait à Ottawa une députation, qui exposa la situation au gouvernement alors en fonction, et déclara en termes non équivoques que, à moins de changements dans la situation du charbonnage, la province était exposée à des conséquences déplorables. Vint ensuite le rapport présenté au gouvernement provincial par sir Andrew Ray Duncan,—non pas le rapport Duncan adressé au gouvernement fédéral,—lequel contenait le supplément du commissaire Cronyn. M. Cronyn suggérait au gouvernement fédéral de placer cette industrie sur une base solide; et il insistait sur un droit de douane suffisant pour lui permettre de soutenir la concurrence de la houille importée. Je tiens à dire que le Gouvernement ne prit pas cette idée au sérieux.

Suivit le fameux rapport Duncan, déposé durant la dernière session. Il y est dit, implicitement du moins si non explicitement, que le droit sur la houille n'était pas suffisant. Ce ne sont pas les mots textuels du rapport. Voici à peu près comment l'on s'exprimait: La question du droit de douane sur la houille devrait être étudiée sans retard par la commission consultative du tarif, et l'on proposait de la renvoyer immédiatement devant cette commission. Le droit de douane étant déjà bien insuffisant, il ne pouvait être question d'en demander la diminution et le renvoi ne pouvait donc viser qu'à une hausse appréciable. Je dis donc que le Gouvernement actuel a entièrement négligé le problème de la houille dans l'Est et que rien n'a été fait pour mettre cette industrie sur un pied stable et en faire l'une des plus grandes exploitations essentielles du Dominion.

La politique des différents partis relativement à l'industrie du charbonnage n'est pas difficile à découvrir. Voici ce que disait le candidat libéral dans le comté de Cumberland à l'élection de 1921, devant une assemblée tenue à Amherst le 5 octobre, et en présence du premier ministre alors chef de l'opposition.

Le libre-échange n'est pas la politique du parti libéral. S'il l'était, je le combattrais parce qu'il ruinerait, je crois, nos industries et priverait nos cultivateurs du seul marché qui leur

reste, le marché domestique. Le libre-échange peut convenir aux riches producteurs de blé de l'Ouest dont les produits s'écoulent sur les marchés étrangers et qui n'ont pas à s'inquiéter au sujet d'une clientèle locale, mais pour les Provinces maritimes ce serait le marasme. Je veux aussi une politique nationale canadienne en matière de houille. Aucun pays, particulièrement un pays aux hivers rigoureux, ne peut se prétendre indépendant d'un autre où il va demander son combustible.

Il énonça ensuite sa politique:

Le gouvernement canadien doit acheter toute sa houille dont il a besoin des charbonnages où sont employés des mineurs canadiens, et la transporter sur les chemins de fer jusqu'aux points de consommation. Quant à la houille pour les consommateurs en général, elle devrait être transportée au prix coûtant.

Ce rapport est extrait du *Halifax Chronicle*, édition du 6 octobre 1921. Le premier ministre actuel était présent, je le répète. Je prends donc pour acquis, monsieur l'Orateur, qu'en 1921 c'était là la politique du parti libéral relativement à l'industrie de la houille dans la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. LAPOINTE: Sans beaucoup de succès.

M. SMITH (Cumberland): Pas beaucoup.

L'hon. M. BENNETT: L'opportunisme n'a jamais réussi.

M. SMITH (Cumberland): Si telle était la politique du parti libéral en 1921, il n'a certainement jamais cherché à la mettre à vigueur. Cependant, elle est nécessaire. A moins de prendre une décision, comme l'a dit M. Cronyn, nous ne pouvons que nous attendre à une situation désastreuse en ce qui concerne les gisements houillers de la Nouvelle-Ecosse. Les droits sur la houille sont l'une des principales sources de revenus de cette province, et lorsque l'industrie de la houille est dans le marasme, les revenus provinciaux en souffrent d'autant. D'un autre côté, lorsque cette industrie prospère, toute la province en bénéficie. Malheureusement, elle périclite aujourd'hui.

Nous avons besoin, à l'heure actuelle, d'une politique nationale relative au combustible et à l'acier, et les mesures suivantes, je crois, contribueraient à nous l'obtenir. D'abord, il nous faudrait des cokeries. On a prêté quelque attention à ce sujet, à la session dernière et, si je ne me trompe, on fait quelque chose dans ce sens aujourd'hui.

M. HANSON: Que dites-vous de l'emploi de la houille canadienne?

M. SMITH (Cumberland): J'ai appris récemment qu'on est à construire à Montréal une usine qui consumera quatre cents tonnes de charbon par jour dans la fabrication du coke, mais qu'on emploiera du charbon américain. Je ne suis pas sûr si c'est exact.

M. HANSON: C'est juste.

M. SMITH (Cumberland): Alors, c'est honteux. Hier, mon collègue de Bow-River (M. Garland) a appelé l'attention sur la valeur des houillères de l'Alberta, et a dit que ces gisements étaient plus considérables que tous ceux des autres parties de l'empire britannique. Il est inconcevable que dans un pays comme le Canada, qui lutte pour assurer sa situation économique, et qu'à ce que certains prétendent, aurait atteint le statut de nation, la houille des Etats-Unis puisse être vendue au détriment de nos propres mineurs et exploitants, et au grand désavantage de quelques parties du Dominion. Les honorables députés ont-ils jamais songé qu'il se peut que nous ne puissions obtenir de charbon de nos voisins ou des autres parties de l'univers? C'est de la république américaine que nous achetons le plus grand volume de notre bitumineux et, en aucun temps, il pourrait surgir une crise qui nous fermerait la porte de ce marché. Nous serions alors livrés à nos propres ressources, incapables peut-être de suffire à la demande. Envisageons cette situation au point de vue du développement national et de la protection de nos industries, si avantageuses pour le pays. A moins que nous n'adoptions une politique de cette nature, il me semble que nous ne pourrons jamais nous vanter d'avoir atteint le statut de nation. Selon moi, les facteurs absolument nécessaires à l'élaboration d'un programme national relatif à la houille et l'acier sont: l'établissement de cokeries, une subvention pour aider au voiturage du charbon à l'ouest de Montréal, un tarif bien compris contre l'importation de coke, de criblures d'anthracite et de houille bitimineuse; des tarifs de transport plus favorables; l'abolition du drawback douanier sur les charbons étrangers employés dans la fabrication du coke. Avec ces méthodes, le Canada inaugurerait pour le combustible une politique nationale afférente qui, à la fin, serait à l'avantage de tout le pays, car si nous doublons le rendement des charbonnages canadiens, des houillères de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse, nous pourrons compter naturellement sur une réduction des prix pour le consommateur.

Je passe maintenant à la question des subventions telle qu'elle a été esquissée dans le rapport Duncan, soumis à la Chambre l'an dernier. Je suis prêt de croire que le Gouvernement, voire même le Parlement, n'a pas compris non seulement l'esprit, mais le texte du rapport Duncan touchant les subventions aux provinces. Je citerai, à ce sujet, un court

passage du rapport Duncan. A la page 19, nous lisons:

Nous ne croyons pas juste ou sage que les Provinces maritimes, dans leur état actuel de nécessité urgente, avec des déficits qui s'accumulent dans leurs revenus et leurs dépenses ordinaires, soient laissées dans l'attente jusqu'à ce qu'une réévaluation soit faite par le gouvernement fédéral, et en conséquence, nous recommandons que des sommes globales soient versées immédiatement à titre d'augmentations aux trois provinces maritimes, d'après l'échelle suivante:...

Suit la nomenclature des sommes à verser, dont $875,000 à la Nouvelle-Ecosse et ainsi de suite. J'attirerais l'attention de la Chambre sur les termes dont se sert sir Andrew Rae Duncan dans ce rapport. Il dit: "Des sommes globales versées immédiatement à titre d'augmentations." Le rapport fut soumis au gouvernement le 23 septembre 1926 et le premier versement des subventions fut effectué en juillet 1927. A cette époque, il ne fut versé que la moitié des $875,000 à la province de la Nouvelle-Ecosse. L'autre moitié resta dans le trésor fédéral jusqu'aux derniers jours de novembre, à vrai dire, jusqu'après la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa l'automne dernier, alors que les délégués de notre province ont fait intervenir cette question et ont forcé le ministre des Finances à faire parvenir à la province le reliquat de la subvention que nous aurions dû toucher en juillet. Non seulement cela, mais on a même retenu de ce versement la somme de $133,000 à cause d'une réclamation contestée de la Nouvelle-Ecosse concernant l'envoi de la milice à l'île du Cap-Breton. On retrancha cette somme de $133,000 de la subvention. La province de la Nouvelle-Ecosse conteste cette réclamation. La somme est tout à fait disproportionnée aux services rendus, et je prétends que le gouvernement fédéral n'était en aucune façon autorisé à déduire cette somme du montant de la subvention versée à la province. Il est vrai que, d'après la loi de la milice, existent certains règlements en vertu desquels, un montant peut être exigible à certaines conditions, mais cette réclamation était contestée par la province; elle fait encore l'objet d'un litige, mais le Gouvernement n'en a pas moins retenu ces $133,000. Voilà, monsieur l'Orateur, qui me paraît participer d'un procédé par trop arbitraire, et je ne sache pas que nous puissions nous croiser les bras et tolérer cette manière d'agir sans protester, et c'est ce que je fais en ce moment.

M. CAMPBELL: En cette circonstance, le gouvernement fédéral n'a-t-il pas envoyé ces troupes à la demande de la province de la Nouvelle-Ecosse ou du gouvernement provincial?

M. SMITH (Cumberland): Je crois savoir que le procureur général de la Nouvelle-Ecosse à en effet demandé l'envoi des troupes à cet endroit, mais, selon ce que j'entends, d'après la loi de la milice qui est d'application en l'occurrence, il faut un décret du conseil provincial avant que la province assume une responsabilité, et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse n'a pas adopté de décret demandant l'envoi de la milice à l'endroit en question. Selon moi, dans ses relations d'ordre financier avec les provinces, le gouvernement du jour ne devrait pas être d'une rigueur excessive. Je ne dis pas que le Gouvernement devrait dépenser sans discernement, mais il devrait faire preuve de libéralité lorsqu'il s'agit des provinces.

En 1867, le pacte fédératif nous a fait perdre plusieurs sources d'où nous retirions des revenus susceptibles d'accroissement. On les a transférées au parlement fédéral qui nous accorda une faible subvention destinée à suffire à certains services d'ordre local. Ainsi, il nous fallait nous occuper de la santé publique de la province, de l'éducation et des grandes routes. Reportez-vous à 1867 et vous verrez qu'à cette époque personne ne pouvait concevoir que ce service de la santé publique atteindrait à l'importance d'aujourd'hui et exigerait les déboursés qu'il nécessite de nos jours. A cette époque, la santé publique ne constituait pas une question de haute importance. La science n'avait pas fait les progrès que nous constatons à l'heure actuelle et il était impossible de prévoir ce qu'il nous en coûterait aujourd'hui de maintenir un service de santé publique. Il en est de même de l'éducation. Quant aux grandes routes, personne, à cette époque, n'aurait songé qu'il faudrait les maintenir dans l'état où on les entretient aujourd'hui. C'était avant l'avènement de l'automobile, et il n'était pas du tout question de maintenir les chemins en bon état pour les automobiles et le trafic touristique. Mais ces charges ont été imposées aux diverses provinces et l'on s'attendait à ce que nous les assumions et nous nous tirions d'affaire avec les faibles subventions accordées à cette époque, même si comme il est vrai, le chiffre en a été relevé de temps à autre. Aux termes du rapport Duncan, nous aurions dû toucher la subvention relevée à compter du 23 septembre 1926.

En 1867, nous participâmes à l'acquisition de terres dans la partie occidentale du Dominion et nous avons fait volontiers don de ces terres aux autres provinces du Canada en vue de l'établissement des provinces de la Prairie; nous fîmes là un beau geste, car l'Ouest a contribué à la grandeur du pays. Cependant, monsieur l'Orateur, nous nous atten-

dons à quelque chose en retour. Le premier ministre a dit, l'autre jour, qu'on a conseillé,—à la conférence tenue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou ailleurs,—non seulement de rétrocéder aux provinces du Nord-Ouest leurs ressources naturelles, mais aussi de continuer à leur servir des subsides. Je partage absolument cet avis. Si nous voulons maintenir dans notre pays un état de civilisation en accord avec les besoins de la vie moderne et avec notre progrès, pour ma part, je consens à donner aux provinces leurs subsides et la gestion de leurs ressources naturelles. Le temps est venu où le gouvernement fédéral doit traiter généreusement toutes les provinces. Je le répète, le gouvernement fédéral a des sources de revenus plus productives que les nôtres et les provinces de l'Est peuvent difficilement boucler leur budget. En outre, monsieur l'Orateur, le rapport Duncan note que les gouvernements provinciaux ne font pas de dépenses exagérées. Personne ne peut mentionner un cas de dépense folle faite par les gouvernements provinciaux. La commission déclare que les gouvernements des provinces de l'Est administrent leurs affaires le plus économiquement possible, et je suis sûr que ces paroles s'appliquent aussi aux autres provinces.

Je passe à la représentation de la Nouvelle-Ecosse dans cette Chambre. Nous prétendons, avec raison me semble-t-il, que nous devrions avoir un député de plus. Quatorze députés représentent notre province et nous estimons qu'il devrait y en avoir quinze. Je ne saurais mieux faire que de lire la déclaration présentée à la commission, dans laquelle la question était exposée fort clairement. Je rappelle aussi à la Chambre que le député senior d'Halifax (l'hon. M. Black) a traité ce sujet, au cours de la dernière session; mais je ne sache pas que le Gouvernement s'en soit le moins du monde préoccupé. Si vous voulez m'accorder votre attention pour un instant, je vais lire les quelques paragraphes qui se rapportent à ce sujet, dans le mémoire présenté par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse à la commission Duncan:

La population de la Nouvelle-Ecosse a augmenté de 31,499 habitants, de 1911 à 1921. La population de Québec a augmenté dans une proportion plus considérable, de sorte que le quotient électoral est devenu, après le recensement de 1921, 36,283. En conséquence, le nombre des députés de la Nouvelle-Ecosse à la Chambre des communes a été réduit de 16 à 14. La population comptait 33,965 personnes de plus qu'il n'en fallait pour déterminer ce nombre de quatorze représentants; mais, parce qu'il nous manquait 2,318 personnes pour atteindre le quotient, ce qui ne dépassait pas la moitié du nombre qui nous aurait permis d'avoir un représentant de plus, on n'a pas tenu compte de cette partie

[M. Smith (Cumberland).]

de notre population et nous avons perdu un député. La Nouvelle-Ecosse ne pouvait pas garder tous ses députés, comme l'Ontario l'a fait, en vertu du paragraphe 4 de l'article 51 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, d'après lequel aucune réduction ne peut être opérée, à moins que la proportion entre la population de la province et celle de tout le Dominion n'ait diminuée d'un vingtième ou plus.

Il est peut-être difficile de résoudre ce problème; mais il reste que 33,965 habitants de la Nouvelle-Ecosse sont sans représentant aux Communes, alors qu'au Canada, en dehors des Provinces maritimes, 96 circonscriptions électorales élisent des députés bien qu'ayant une population moindre. Le nombre des députés de la Nouvelle-Ecosse ne peut être moins de dix, nombre de nos sénateurs. Mais si, par suite de l'augmentation de la population de Québec, le nombre de nos représentants était ramené à ce minimum, la diminution totale, depuis la Confédération, atteindrait le chiffre de neuf. Cela se produira bientôt.

Si le quotient électoral avait été de 36,125, au lieu de 36,283, soit une différence de 158, la Nouvelle-Ecosse aurait pu conserver un autre député et, au lieu de quatorze députés, elle en aurait maintenant quinze à la Chambre des communes; c'est-à-dire que, la population de Québec eût-elle été moindre de 10,287, le quotient aurait été réduit du nombre indiqué. Voici le paragraphe 2 de l'article 51 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord:

"Il sera assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population (constaté par tel recensement), comme le nombre soixante-cinq le sera au chiffre de la population de Québec (ainsi constaté)."

Québec est défini ainsi dans l'article 6 de cette loi:

"Les parties de la province du Canada (telle qu'existant à l'adoption du présent acte) qui constituaient autrefois les provinces respectives du Haut et du Bas-Canada, seront censées séparées et formeront deux provinces distinctes. La partie qui constituait autrefois la province du Haut-Canada formera la province d'Ontario; et la partie qui constituait la province du Bas-Canada formera la province de Québec".

C'est-à-dire que la population devant servir de base aux calculs est la population du territoire connu sous le nom de Québec au moment de l'adoption de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Mais, depuis 1900, on a déterminé le quotient électoral d'après la population de la province de Québec telle qu'elle était originairement constituée, en y ajoutant les additions faites en vertu du chapitre 3 des lois de 1898. Il est maintenant possible, en se fondant sur les renseignements disponibles, de déterminer le chiffre exact de la population dénombrée dans ces nouveaux territoires, puisque ceux-ci comprenaient tout l'Abitibi, le district du Labrador et ce qu'on nomme le Maine oriental, tout le territoire au nord des collines, dont une partie est traversée par le chemin de fer national transcontinental. Quand on a reculé de nouveau les frontières en 1912, le territoire alors donné à Québec n'est pas entré en ligne de compte dans le calcul de la population devant servir de base au quotient électoral; mais on tient compte de la population des territoires annexés en vertu de la loi de 1898.

Un état préparé par le chef du service de la Statistique fédérale fait voir que cette région comprenait une population de 13,644 âmes. Or,

on n'aurait pas dû tenir compte de cette population en ce qui regarde la fixation du quotient électoral. Et si cette poplation est laissée de côté, le quotient électoral n'est plus de 36,283 mais de 36,073. Si nous divisons la population de la Nouvelle-Ecosse en 1921 par ce chiffre, le résultat est 14 et une fraction, puisqu'il excède de 778 la moitié du nombre entier réuni, ce qui assure à la Nouvelle-Ecosse un représentant de plus au Parlement fédéral. La représentation de la Nouvelle-Ecosse à la Chambre des communes, telle qu'elle a été fixée par la loi concernant le remaniement de la carte électorale, de 1924 (14-15 George V, Chap. 63), devrait donc être de quinze membres. Dans la Chambre précédente, la représentation de la province était donc déficitaire d'un membre et la même situation se répétera dans la prochaine législature à moins qu'on ne prenne des mesures immédiates pour remédier à cette erreur.

Voilà qui explique pleinement toute la question à mon sens. Il était entendu que la population de la province de Québec, telle qu'elle était constituée à l'origine sous le régime de la loi de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, servirait de quotient électoral. Lors des derniers remaniements de la carte électorale toutefois, on a fait entrer en ligne de compte d'autres régions qui ont été ajoutées au territoire de la province; on a augmenté d'autant le chiffre de la population; le quotient électoral fut modifié en conséquence et la Nouvelle-Ecosse fut privée d'un autre représentant. Nous avons droit à cette représentation et le Gouvernement, à notre avis, devrait mettre la question à l'étude sans tarder et nous rendre justice à cet égard.

Il y a déjà quelque temps que la question est à l'ordre du jour, mais il n'y a encore rien de fait. J'invite donc le Gouvernement a cesser les atermoiements et à prendre des mesures immédiates afin de redresser cette injustice.

Maintenant, j'ai quelques observations à faire concernant les aciéries, cette industrie, qui, à un moment donné, a fourni du travail à 30,000 ouvriers canadiens. Nous traversions alors une période anormale, c'est vrai, car c'était pendant la guerre; cependant, cette industrie employait au delà de 14,000 ouvriers dans des conditions normales. Or, les aciéries canadiennes fournissent à peine du travail à 7,000 ouvriers à l'heure actuelle, tandis que nous importons d'énormes quantités d'acier de l'étranger. En conséquence, nos ouvriers chôment; un bon nombre d'usines canadiennes ont fermé leurs portes; des industries très prospères naguère et qui ont fort aidé au développement de nos villes et du pays en général traversent une crise pénible. A mon humble avis, monsieur l'Orateur, le Gouvernement du jour devrait mettre sérieusement à l'étude la question de la révision du tarif douanier en ce qui regarde les aciéries afin de protéger suffisamment cette industrie et lui permettre de survivre et de se développer. Pour moi, c'est une honte criante de laisser périr d'inanition, comme on l'a fait depuis quelques années, une industrie qui s'adapte si bien aux besoins et aux conditions du pays, après l'avoir édifiée au prix de lourds sacrifices. J'invite donc le Gouvernement à consacrer quelque attention à ce problème important lorsque le budget sera déposé cette année.

J'ai aussi quelques observations à faire touchant les pêcheries de la province d'où je viens. Une commission royale tient en ce moment une enquête touchant les besoins de cette industrie et tente de découvrir les moyens d'asseoir nos pêcheries sur des bases plus solides qu'elles ne l'ont été depuis quelques années. Le rapport de cette commission devrait être déposé le plus tôt possible et le Gouvernement devrait prendre des mesures immédiates afin de donner effet aux conclusions dudit rapport.

Au cours des derniers mois, des assertions plutôt contradictoires ont été faites en ce qui regarde la mise à exécution des conclusionss du rapport Duncan. Les observations que je fais à cette heure ne tendent nullement à censurer qui que ce soit et loin de moi l'idée de critiquer ou d'embarrasser le moindrement le Gouvernement. J'exprime les sentiments de la population des Provinces maritimes en disant que nous sommes très reconnaissants au Gouvernement des réformes qu'il a accomplies pour donner effet aux conclusions du rapport Duncan; cependant, nous prétendons qu'il s'en faut de beaucoup qu'il ait donné pleinement effet à toutes les conclusions de ce rapport. De plus, certaines assertions qu'a faites un ministre de la Couronne touchant l'exécution du rapport Duncan sont loin d'être conformes aux faits. Je fais allusions aux déclarations qu'a faites le ministre des Postes (M. Veniot) à différents endroits des Provinces maritimes, savoir que le Gouvernement avait donné effet à toutes les conclusions et recommandations du rapport Duncan. Or, monsieur l'Orateur, nous, les représentants des Provinces maritimes, soutenons que cette assertion est inexacte en regard de la situation existante. De fait, un bon nombre d'importantes recommandations et des réformes de grande portée contenues dans le rapport Duncan n'ont pas été mises à exécution.

Au cours de la dernière session, nous étions disposés,—du moins ceux d'entre nous qui siègent à la gauche,—à accorder au Gouvernement tout le temps voulu pour formuler son programme et donner pleinement effet aux conclusions du rapport Duncan; cependant, les choses ont été loin de marcher rondement. Les gens des Provinces maritimes attendent avec patience; la situation est telle là-bas, toutefois, que nous ne pouvons attendre indéfiniment que les réformes promises soient mises à exécution. Donc, j'ai été fort étonné de lire les déclarations que le ministre des Postes a faites à deux différents endroits des Provinces maritimes,—notamment à Amherst et à Saint-Jean,—concernant les mesures que le Gouvernement a prises pour donner suite aux conclusions du rapport Duncan. A mon sens, il faut donner suite sans autre retard à tous les avis contenus dans ce rapport. Je suis sûr que mon parti a appuyé le Gouvernement à l'égard de tous les projets de loi proposés dans ce rapport. Nous gardons cette attitude, et nous espérons faire tout en notre pouvoir pour aider le ministère à suivre intégralement ces avis. Mais permettez-moi de signaler le danger de ces retards et ce préjudice sérieux qu'entraîne l'observance de ces avis. J'ai donc espoir et confiance que le Gouvernement prendra des dispositions immédiates pour y donner intégralement suite.

J'avais d'autres commentaires à faire, mais je vois que le temps alloué est expiré. En terminant, je remercie de tout cœur la députation de sa grande attention.

M. J. T. THORSON (Winnipeg-Centre-Sud): Monsieur l'Orateur, il sied particulièrement en ce Parlement que l'adresse en réponse au discours du trône se propose en français et en anglais, pour nous rappeler constamment l'égalité des deux langues au pays. J'espère sincèrement que cette tradition établie depuis la Confédération ne s'abandonnera pas dans l'avenir.

Permettez-moi tout d'abord de suivre l'exemple des honorables préopinants dans ce débat, et d'exprimer mon admiration pour le brillant discours prononcé par l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley), et d'offrir aussi mes sincères félicitations à l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) pour l'habileté avec laquelle il a appuyé la motion.

J'ajoute aussi mes congratulations à celles qu'a déjà reçues l'honorable chef de l'opposition (M. Bennett) pour le grand honneur que lui a fait son parti. Le souhait général, j'en suis sûr, est qu'il consacre ses grands talents à la cause de l'unité nationale et de la prospérité du pays. Si la responsabilité de premier ministre lui incombe jamais, puisse-t-il s'en acquitter dans les sentiments élevés de fidélité au devoir qu'il exprima à Winnipeg, lors de son choix comme chef du parti conservateur.

Je n'entends pas commenter au long la partie du discours du trône relative à la prospérité dont jouit incontestablement le pays à l'heure actuelle, ni en analyser les causes. Je me borne à l'attribuer dans une large mesure aux récoltes abondantes dont nous avons été gratifiés depuis trois ans, et à vous rappeler que l'agriculture est encore la principale industrie du Canada et mérite à ce titre nos premiers égards.

Je dirai quelques mots de la grande activité minière qui se développe dans la province du Manitoba. Je ne répéterai pas ce qu'a dit l'honorable député de Provencher de la richesse des gisements déjà découverts. Une nouvelle ère s'ouvre dans le Manitoba septentrional et oriental, et j'ose prédire que l'histoire de l'Ontario-Nord relativement à l'exploitation minière se répétera dans le nord et l'est du Manitoba. Pour promouvoir et régler ce développement, nous, gens du Manitoba, comptons sur le fédéral, n'étant pas encore maîtres de nos ressources naturelles. Permettez-moi d'exprimer ici l'espoir que la rétrocession de leurs ressources naturelles aux provinces de l'Ouest s'accomplisse à très bref délai. Nous avons vu, et cela tout dernièrement, un excellent exemple de coopération dans la façon dont le gouvernement fédéral et ceux des provinces ont travaillé d'accord pour rendre possible l'exploitation de la mine Flin-Flon, et j'espère sincèrement que cette coopération se continuera dans l'avenir.

On a exprimé deux avis pour promouvoir et réglementer le développement des mines au Manitoba. Le premier, c'est de substituer au régime actuel qui consiste à imposer le rendement brut d'une mine, un régime comportant l'imposition des profits de la mine, surtout dans les premières périodes de l'exploitation. Ce régime est en vigueur dans Ontario et dans Québec. Les acquéreurs d'actions y sont habitués, et à condition que les garanties nécessaires protègent les intérêts du public, on préconise l'établissement d'un régime d'impôts semblable au Manitoba.

Le second avis regarde l'enregistrement des documents relatifs aux "claims" des mines Selon la loi et les règlements aujourd'hui en vigueur, ces titres s'obtiennent au Manitoba par concession du gouvernement fédéral. C'est le système en vigueur depuis 1914, alors que le système antérieur d'octroi des titres de propriété absolue au moyen de brevets émis par la couronne se discontinue.

Le système actuel autorise l'enregistrement de la cession d'un droit ou intérêt quelconque

acquis en vertu des dispositions de la loi des terres fédérales, pourvu que cette cession soit sans réserve et que son exécution soit prouvée d'une façon satisfaisante. Toutefois, il n'y a aucune disposition pour l'enregistrement, une fois le bail accordé par le gouvernement fédéral, d'autres documents touchant les concessions minières. Par exemple, il n'y en a aucune pour l'enregistrement de cette forme très commune de contrat qu'on appelle "option" ou promesse de vente. On prétend, avec raison, je crois, que c'est injuste et pour le prospecteur et pour les possesseurs des capitaux nécessaires à la mise en exploitation des mines. Il est ainsi très difficile pour le protecteur qui a réservé un emplacement pour lequel il a reçu une concession du gouvernement fédéral d'intéresser les capitalistes à la mise en valeur de ce terrain minier; en effet les gens ne sont généralement pas disposés à acheter pareille concession sans avoir préalablement recherché ses possibilités de rendement et ne veulent pas dépenser de grosses sommes d'argent dans des recherches sous la foi d'une promesse de vente, alors que cette promesse peut être annulée par l'enregistrement du transfert de la concession du prospecteur à un tiers. Le système actuel ouvre la porte aux fraudes et aux erreurs. La personne qui place des capitaux dans l'exploitation minière doit pouvoir être assurée du titre de propriété lorsqu'elle décide, le cas échéant, de réaliser la promesse de vente qui a été faite. On suggère donc d'établir une disposition pour l'enregistrement de tous les documents relatifs aux concessions minières, soit en modifiant l'article 86 de la loi des terres fédérales, soit en adoptant des règlements appropriés. Les deux propositions que je viens de faire sont fortement approuvées par la section minière du Board of Trade de Winnipeg, le "Canadian Institute of Mining and Metallurgy", section du Manitoba, et la Chambre des Mines du Manitoba. En outre, le gouvernement du Manitoba voit ces propositions d'un très bon œil. C'est pourquoi je prie le Gouvernement de vouloir bien agir dès cette session-ci, en prévision de la grande activité minière qui va certainement se manifester immédiatement dans le Manitoba.

J'ai dit, il y a un instant, que l'agriculture est la principale industrie du pays et, à ce titre, elle mérite d'être considérée avant les autres. Je me joins à ceux qui désirent voir encourager cette industrie. Le seul moyen d'augmenter la très petite marge de profit que font actuellement nos agriculteurs à cause des conditions dans lesquelles ils travaillent, c'est d'abaisser les frais de production, le prix de l'existence, et les taux de transport pour l'envoi de leurs produits aux marchés de l'univers. J'espère que l'on diminuera sensiblement, cette année, le fardeau des taxes directes et indirectes, mais surtout des dernières, qui pèse si lourdement sur le peuple et particulièrement sur nos cultivateurs.

L'Ouest a suivi avec beaucoup d'intérêt et énormément de crainte les recherches de M. Palmer relativement aux ports de la baie d'Hudson. Beaucoup craignaient que cette expertise ne fût l'avant-coureur d'un nouveau retard. Le Gouvernement, en choisissant définitivement Fort-Churchill comme tête de ligne du chemin de fer de la baie d'Hudson, a dissipé ces craintes. Le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) mérite les compliments qu'il a déjà reçus de l'Ouest pour la façon courageuse et expéditive avec laquelle il a traité cette très importante question. Nous attendons le jour où le Manitoba aura un port maritime, et l'Ouest, un débouché vers l'océan.

L'Ouest, pour qui les questions de transport ont toujours un intérêt vital, notera avec beaucoup de plaisir cette partie du discours du trône qui promet l'étude des différents problèmes relatifs aux chemins de fer du Canada. A ce propos, je me permettrai de suggérer qu'on donne à l'Ouest un représentant de plus dans la Commission des chemins de fer.

On me permettra aussi, à titre d'un des représentants de la ville de Winnipeg et de la province du Manitoba, de signaler à l'attention du Gouvernement l'utilité qu'il y aurait d'étendre les lignes de chemins de fer qui existent déjà dans cette partie du Manitoba située à l'est du lac Winnipeg, afin de relier éventuellement ces lignes avec le chemin de fer de la baie d'Hudson. Cela aiderait considérablement à la mise en valeur des riches terrains miniers de l'est du Manitoba, donnerait accès aux forêts de cette région, mettrait plus vite à la disposition de l'industrie les forces hydrauliques du Nelson, constituerait enfin pour Winnipeg et toute la partie méridionale du Manitoba une voie plus courte et moins chère pour atteindre le terminus de la baie d'Hudson. Je suis certain aussi que cette ligne attirerait un gros trafic des états situés au sud du Manitoba. Le prolongement en question aurait un avantage inestimable pour la ville de Winnipeg et la région ainsi desservie; ce serait enfin un moyen d'assurer le succès final du chemin de fer de la baie d'Hudson. J'engage donc le Gouvernement à prendre ce conseil en sérieuse considération.

Avant de passer à la discussion des affaires internationales et à la question du statut national, je désire faire une courte allusion à une question de politique intérieure concernant non pas la prospérité matérielle mais la

santé et le bien-être de nos soldats démobilisés et de leurs familles. Je suis sûr que les soldats démobilisés en ce pays accueilleront avec plaisir la déclaration du premier ministre disant qu'un comité parlementaire serait nommé, au cours de la présente session, pour étudier la question épineuse des pensions. Je suis également certain que les hommes politiques de toutes nuances dans cette Chambre s'uniront pour exiger que les promesses que le Canada a faites à ses anciens combattants soient remplies en entier, afin que ces hommes et leurs familles sentent qu'ils ont été traités avec pleine et entière justice dans la mesure que cette Chambre peut le faire.

On a beaucoup parlé au cours de ce débat, monsieur l'Orateur, du statut du Canada. Je ne désire pas discuter cette question bien au long, car j'ai fait connaître ma façon de voir à ce sujet lors de la dernière session, et je n'ai vu aucune raison pour changer l'opinion que j'avais alors. La conférence impériale de 1926 est une grande œuvre politique britannique. Elle n'a pas, j'en conviens, modifié le statut politique du Canada. Elle n'a pas accordé au Canada des pouvoirs qu'il ne possédait pas en ce temps-là. Mais elle a ouvert la route à une modification de ce statut, pour conférer au Canada des droits qu'il ne possède pas dans le moment, et elle a fait connaître ouvertement au monde entier une attitude nouvelle concernant les relations interimpériales entre les divers membres de la famille des nations britanniques. Cette attitude nouvelle a été clairement indiquée par les hommes d'Etat britanniques et par les hommes d'Etat des dominions autonomes qui ont été nos hôtes distingués au cours de l'année passée. Quelques-uns d'entre eux ont peut-être été convertis malgré eux aux idées nouvelles, mais qu'on me permette de rendre hommage aux hommes d'Etat britanniques en général, car ils possèdent une aptitude spéciale pour envisager les faits tels qu'ils sont, et lorsqu'ils voient la lumière ils ne se laissent pas obséder par l'ombre. Je suis d'accord avec l'honorable chef de l'opposition lorsqu'il dit que nous ne possédons pas encore une absolue égalité de statut.

L'hon. M. BENNETT: C'est ce que j'ai dit.

M. THORSON: Je suis d'accord avec l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) lorsqu'il dit que nous ne possédons pas encore une absolue égalité de statut. Cet honorable député, dans un discours convaincant et bien fait, a indiqué les difficultés qui doivent être surmontées avant qu'une égalité de statut soit un fait accompli. Je regrette qu'il ait cru devoir gâter son discours, excellent par ailleurs, lorsqu'il a fait des attaques déplacées contre le premier ministre. Tout avocat qui a examiné la chose se rend facilement compte que tant que notre Parlement sera inférieur et subordonné au parlement de la Grande-Bretagne, tant que nous ne posséderons pas le droit d'adopter des lois ayant un effet territorial, tant que nous ne pourrons pas prohiber les appels au Conseil privé selon notre bon plaisir, tant que nous ne pourrons pas modifier notre Constitution sans l'intervention du parlement de la Grande-Bretagne, nous ne possédons pas un statut égal à celui de la Grande-Bretagne.

L'hon. M. BENNETT: Très bien; c'est ce que je prétends.

M. THORSON: Il est bon de tenir compte de ces faits afin de ne pas perdre de vue notre objectif, et de convenir que les problèmes qui se présentent sont difficiles à résoudre, mais il est certain qu'au Canada nous n'avons pas l'intention de laisser nos problèmes sans solution simplement parce que leur solution est difficile. Je dois avouer que je suis un peu désappointé de l'attitude prise par l'honorable chef de l'opposition sur cette question. Lorsque le ministre de la Justice lui a demandé s'il voulait prêter son concours pour demander l'abrogation du Colonial Laws Validity Act, il a répondu, entre autres choses, qu'il était trop vieux pour se faire prendre de cette façon, comme s'il cherchait à éviter quelque piège qu'on serait à lui tendre. Je m'attendais qu'il serait plus hardi...

M. GARLAND (Bow-River): Très bien.

M. THORSON: ...et qu'il ferait clairement connaître ce que lui et son parti comptent faire pour résoudre ce grand problème. J'espère encore que c'est le parti qu'il prendra lorsque le poids de ses nouvelles responsabilités pèsera moins lourdement sur ses épaules.

L'hon. M. MANION: C'est ce qu'il fera immédiatement après les prochaines élections.

M. THORSON: S'il suit l'exemple des premiers ministres qui ont eu l'honneur de diriger le Gouvernement de ce pays, alors je n'ai aucun doute que, sous ce rapport, le Canada ne continue à se développer comme par le passé. Les difficultés sont là, monsieur l'Orateur. Nous nous rendons compte de ces difficultés. La conférence impériale s'en est aussi rendu compte tout à fait. Elle a conseillé la création d'un comité spécial destiné à trouver à ces difficultés une solution conforme à la déclaration d'égalité émanant de la conférence

elle-même. J'espère que d'ici peu nos dirigeants mettront tout en œuvre pour donner suite à ces conseils de la conférence impériale, de manière à nous assurer l'autonomie qui n'est pas encore nôtre, de même que les droits, signalés tout à l'heure, auxquels nous aspirons.

M. GARLAND (Bow-River): Les comités dont parle l'honorable collègue ont-ils jamais siégé? Le gouvernement canadien s'est-il efforcé de faire nommer ces comités par les autorités impériales et les mettre à la besogne?

M. THORSON: Je ne saurais donner une réponse à l'honorable représentant de Bow-River. Je demande aux autorités de procéder le plus tôt possible à une solution satisfaisante de ces problèmes. Je veux que nous nous approchions de l'idéal d'égalité suggéré par la conférence. Nous de la droite sommes fiers de l'attitude de nos chefs sur la question de notre statut national, attitude parfaitement conforme aux grandes traditions britanniques d'évolution politique; toute autre attitude serait indigne de l'exemple que nous a légué la Grande-Bretagne elle-même. Dans mon humble opinion, la réalisation de ce grand idéal,—je conviens que c'est un idéal, et je suis heureux que l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges l'ait qualifié de la sorte,—est inévitable; elle est indispensable au maintien des liens intimes qui assurent la cohésion des nations britanniques de l'univers.

Dans le domaine des relations internationales, le Canada va toujours de l'avant pour ce qui est du commerce et de la bonne entente avec les nations du monde. Le ministre canadien à Washington a fait honneur à son pays et a lui-même. Nous aurons bientôt des ministres en France et au Japon. Si ces nominations se révèlent aussi heureuses que celle de Washington,—et il y a tout lieu de croire qu'il en sera ainsi,—le Canada en récoltera des avantages immenses.

Pas n'est besoin de souligner ici l'opportunité de conserver les relations les plus cordiales avec la France; la chose est évidente. Elle l'est presque au même degré en ce qui regarde le Japon. Puis-je faire connaître à la Chambre les chiffres de notre commerce avec le Japon et la Chine? Le total de notre commerce avec ces deux pays s'est accru depuis $10,951,591 en 1917 jusqu'à $59,679,059 en 1927: un relèvement de près de 600 p. 100 en dix ans. En 1927 nous avons importé de ces deux pays pour une valeur de $16,211,972 et nous leur avons exporté des produits valant $43,467,087. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1927, nos échanges avec le Japon seul ont atteint une valeur totale de $41,117,413, dont $11,170,380 en importations et $29,947,033 en exportations. Qu'on me permette de faire remarquer que pendant cette année-là le Canada a fait le commerce avec cent douze pays et qu'au point de vue de l'importance des échanges le Japon a occupé le quatrième rang.

Ceux qui méditent quelque peu la question de l'augmentation de la population ont dû être frappés d'étonnement en constatant que la population du globe a doublé durant le dernier siècle. Si cet accroissement continue dans la même proportion,—et c'est ce que prévoient les spécialistes qui s'intéressent à la question,—le phénomène ne manquera pas d'être inquiétant, car la production mondiale des substances alimentaires a à peine marché de front avec l'augmentation de la population.

Au cours du présent débat certains honorables représentants ont préconisé une diminution de notre production agricole; je ne suis pas du tout de leur avis: bien au contraire. En présence de cet accroissement accéléré de la population de la terre, j'ose prédire que dans un avenir peu éloigné les situations avantageuses seront réservées aux pays qui seront en mesure de produire d'immenses quantités d'aliments tant pour eux-mêmes que pour les autres pays de l'univers. Cet essor de la population pèse sur le Japon plus peut-être que sur aucun autre pays. Pas un pays de la terre ne possède les mêmes avantages que le Canada en ce qui concerne la surproduction des denrées alimentaires. En présence d'une situation pareille allons-nous, monsieur, l'Orateur, nous contenter des marchés intérieurs? Je puis m'imaginer un échange formidable d'aliments entre le Canada et le Japon. La vaste région de la rivière de la Paix est là, toute prête; on n'a qu'à la mettre en valeur pour nourrir la population japonaise. Qu'on ouvre cet immense territoire, qu'on le mette en exploitation, qu'on le dote d'un débouché sur le littoral du Pacifique, et nous aurons bientôt fait de réaliser le rêve d'un commerce gigantesque entre le Canada et l'Orient.

Notre ministre au Japon devra s'occuper d'autres questions que de celles du commerce, car le Canada touche à l'océan Pacifique et les problèmes du Pacifique nous intéressent de près. Je ne saurais rien ajouter à l'éloquent plaidoyer du premier ministre en faveur de la paix et de la bonne entente entre les pays que baigne l'océan Pacifique. Toutes considérations d'ordre commercial mises de côté, c'est là un idéal qu'il faut essayer d'atteindre.

Nous devons féliciter le Gouvernement de la manière dont il voit aux obligations internationales du Canada. Notre pays s'est définitivement embarqué dans le domaine de la politique internationale. Nous faisons partie

du monde et nous ne pouvons ignorer ce qui s'y passe. L'élection du Canada au conseil de la Société des nations nous fait comprendre d'une manière plus saisissante les grandes obligations que nous avons assumées en devenant membres de cette société. Nos représentants dans ce conseil auront leur part de responsabilité dans les décisions et l'administration de la Société. A leur titre de membres du conseil, ils représentent non seulement le Canada, ou les nations britanniques, mais tous les pays qui en font partie. Nous avons pris ces obligations envers le monde entier en acceptant de devenir membres de ce conseil. Le Canada a de grandes responsabilités et de grandes obligations, mais il se trouve heureusement en état de s'en acquitter. Dégagé de la nécessité d'entretenir une marine de guerre, ou une grande armée permanente, par sa situation géographique qui le met à l'abri de toute attaque, il a l'avantage de contribuer à la cause de la paix et de la bonne entente et d'agir comme l'intermédiaire non seulement entre les deux plus grandes nations de langue anglaise du monde entier, mais aussi entre les deux grands continents de l'Europe et de l'Asie. Monsieur l'Orateur, qui ne se sentirait fier de son titre de citoyen d'un pays ainsi choisi par la Providence pour travailler au plus grand bien de l'humanité?

M. J.-C. BRADY (Skeena): Le discours du trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la session, nous a fait connaître les grandes lignes de certaines lois que le Gouvernement se propose de présenter au Parlement pendant cette session. Je mentionnerai un ou deux points qui me paraissent les plus importants et j'étudierai ensuite certaines phases de la situation au Canada, qui semblent indiquer le besoin de remèdes effectifs et de législation moderne.

En premier lieu, je vois que le Gouvernement se propose d'envoyer des ministres plénipotentiaires en France et au Japon. Ce sujet a déjà été discuté des deux côtés de la Chambre et l'opinion publique au Canada est que nous nous aventurons sur un terrain dangereux, à cause des conséquences possibles d'une telle politique poussée jusqu'à sa conclusion logique.

Le Gouvernement veut aussi assurer dès cette session la rétrocession des ressources naturelles de l'Alberta, et des terres de la zone ferroviaire et de la région de la Paix à la Colombie-Anglaise.

Les deux mesures que je viens de mentionner ne sont que des corollaires du rapport Duncan. On les demande depuis des années et l'agitation ne vient pas seulement de ce côté-ci de la Chambre. Elles furent d'abord prônées par le premier ministre Dunsmuir, de la Colombie-Anglaise, en 1901, plus tard par le premier ministre McBride et, au cours de la dernière session, par l'honorable député de Victoria (l'hon. M. Tolmie). J'espère que ces mesures annoncées dans le discours du trône contribueront au développement de ces deux provinces, qui a été retardé considérablement dans le passé.

L'on a très bien accueilli le discours du trône et, pour ce qui est des lois utiles au peuple canadien, les louanges ne viendront pas seulement des membres de l'autre côté de la Chambre. Les députés de ce côté-ci de la Chambre accordent aussi leurs félicitations au Gouvernement pour toutes les lois de nature à venir en aide au peuple canadien. A différentes reprises, l'on a félicité le Gouvernement pour les résultats heureux de son administration et cela me ramène, monsieur l'Orateur, au plus grand problème que les Canadiens soient appelés aujourd'hui à résoudre. C'est la question la plus importante que nous puissions discuter dans cette enceinte. Notre population se demande actuellement lequel des deux grands partis politiques représente sous leurs véritables couleurs les faits essentiels à notre développement. Plusieurs amis du Gouvernement ont manifesté la tendance, au cours du présent débat, à conclure du particulier au général, et de faire une application universelle des enseignements résultant de certains faits isolés. Je ne nierai pas, monsieur l'Orateur, que la prospérité soit évidente au Canada. Nous en voyons la preuve de tous côtés et il serait vraiment étrange de ne pas voir des signes de prospérité au Canada, au soixantième anniversaire de la Confédération, quand notre pays a été favorisé d'abondantes récoltes et a vu grandir sur son sol une population courageuse, forte et virile.

D'après le premier ministre, il ne faudrait rien dire, en cette Chambre, qui laissât croire au monde extérieur que les choses ne sont pas en Canada comme au Paradis terrestre: c'est un peu ce qu'il a dit. Monsieur l'Orateur, notre mode de gouvernement est issu du régime démocratique des partis, et l'opposition a un devoir sacré à remplir. Ce devoir est de formuler une critique honnête, et les légères réprimandes faites à certains membres de l'opposition par le premier ministre ne m'empêcheront pas de m'acquitter de ce devoir.

C'est une grande joie pour nous tous d'apprendre que le Canada est entré dans une ère de prospérité, mais, autant que je puis m'en rendre compte, le Gouvernement n'a pas donné au peuple canadien le concours législatif qu'un jeune pays comme le nôtre.

avec ses immenses richesses, est en droit d'avoir à cette phase si importante de son histoire. Monsieur l'Orateur, n'est-il pas vrai que le gros de la tâche du Parlement, à la dernière session, a été renvoyé à des commissions de toutes sortes? On nous a soumis le rapport Duncan venant d'une commission nommée pour s'enquérir des griefs des Provinces maritimes. On a aussi nommé une commission pour faire enquête sur l'administration des douanes. Dans quel but? Pour pouvoir arrêter le flot de marchandises étrangères entrant au pays, sans acquitter les droits de douane et d'accise. Nous avons maintenant une commission en train de faire une enquête sur les pêcheries. Dans quel but? En vue d'essayer de sauver une des plus grandes industries du Canada, car, d'après des témoins dignes de foi, nous avons lieu de craindre que cette industrie disparaisse. A mon avis, le gouvernement d'un pays vaste comme le nôtre ne devrait pas passer son temps, ni prendre les fonds du trésor, qui devraient être appliqués au développement du pays, pour conduire des enquêtes et créer des commissions, comme cela a lieu.

L'ouverture du Parlement est comme un temps d'inventaires: c'est ainsi que la population le juge. On veut se rendre compte des progrès réalisés et savoir ce qu'il y a lieu d'espérer pour l'expansion future. Depuis 1867 les questions qui ont le plus hautement intéressé la population ont trait à l'expansion de notre commerce, de notre industrie, de notre agriculture, et au développement de nos chemins de fer et de nos ports. C'est ce qui compte le plus pour le peuple canadien. Nous avons traversé la phase féconde de législation expérimentale; cette législation forme maintenant notre code de lois et l'heure est venue pour les hommes d'Etat qui président aux destinées de notre Dominion de s'occuper de la solution des problèmes qui répondront aux exigences croissantes d'un grand pays.

On nous a parlé beaucoup d'immigration, et quoi qu'on nous ait parlé, dans cette Chambre, des progrès accomplis, nul n'osera nier que la plus grande tragédie dont une nation de ce monde ait à souffrir, se poursuit, chez nous, à toute heure, à toute minute. Nous perdons notre élite intellectuelle; la jeunesse des deux sexes nous quitte avec la régularité des eaux obéissant aux lois de la gravitation, et elle nous quitte sans idée de retour. Je vous le demande, monsieur, quel effort le Gouvernement fait-il pour résoudre ce problème capital, duquel dépend la grandeur future de ce pays? Depuis mai dernier, il ne s'est pas écoulé un mois sans que j'aie à écrire des lettres de recommandation pour des jeunes Canadiens traversant la frontière. Aujourd'hui est-il juste de parler de plénipotentiaires en pays étrangers quand l'élément vital de notre nation diminue d'heure en heure et que le Gouvernement est inhabile à enrayer le mouvement ou sans moyens d'y mettre un terme?

Je ferai part de certaines précisions à la Chambre. Je ne puis tracer un tableau trop sombre, mais dresser un simple état comparatif pour qu'un tout jeune enfant puisse comprendre la situation. La Colombie-Anglaise a une superficie plus considérable que celle de l'Italie, l'Allemagne et la France réunies et aujourd'hui sa population est d'environ 560,000 âmes. La Nouvelle-Zélande, un petit pays d'une superficie de 120,000 milles carrés, a une population blanche de 1,500,000, et pourtant, monsieur, l'histoire de la Colombie-Anglaise remonte bien plus haut que l'histoire politique de la Nouvelle-Zélande. Je vais exprimer autrement ma pensée. La circonscription de Skeena que je représente a une superficie plus étendue que la Nouvelle-Zélande. Cette superficie est même plus étendue que celle de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et cependant, présentement, avec ses vallées fertiles, avec ses incomparables richesses forestières et minières, Skeena n'est habitée que par 40,000 âmes. Y a-t-il quelque chose qui ne va pas, ou suis-je à faire part à la Chambre, cette après-midi, de choses imaginaires? Voilà ce qui ne va pas au Canada. Nous perdons notre propre jeunesse et nous amenons des immigrants d'autres pays. Il est entendu qu'on veut en faire des colons, puis en définitive des citoyens, mais ce n'est même pas ce qui a lieu.

La limite des quarante minutes nous force à ne toucher qu'à un petit nombre de points saillants. Je tiens toutefois à en signaler un, en particulier, au Gouvernement. Le discours du trône ignore entièrement la grande question pour l'Ouest; de nouvelles voies de transport, maritimes et ferroviaires; la collaboration fédérale pour la construction de nos grandes routes, artères essentielles au commerce. Nous nous occupons trop des affaires extérieures et pas assez des nôtres. Le succès de tout gouvernement dépend du progrès du Canada; c'est sur le Canada que nous devons faire porter tous nos efforts. Il faut se mêler à nos gens, étudier leurs besoins, pour arriver à bien. Je supplie le Gouvernement de me croire: ouvrez la grande région de la rivière de la Paix, à l'ouest des Rocheuses, traitez plus équitablement la Colombie-Anglaise en lui accordant une plus juste proportion des revenus qu'elle a fournis et qu'elle continuera de fournir à l'échiquer fédéral, et vous trouverez là le plus beau joyau de votre œuvre.

M. J. L. BROWN (Lisgar): Je crains de ne pouvoir atteindre au diapason de l'honorable préopinant. L'on me prie de me substituer à un autre. Je suis donc obligé de parler sans préparation. La Chambre comprendra ma situation et voudra bien se montrer indulgente. Je joins d'abord mes félicitations à celles qui ont déjà été adressées au jeune député qui a proposé l'adresse (M. Ilsley).

Le discours du trône a été bien critiqué: l'on a prétendu qu'il ne disait pas assez. Il me paraît ressembler à la moyenne de ces pièces officielles. Quelques-unes énoncent assez clairement les intentions ministérielles, d'autres sont plus sobres d'indications. En lisant celle-ci, je m'attendais au reproche ordinaire,—dont je me garde,—qui se formule ainsi: plus remarquable par ce qu'il omet que par ses déclarations. Cela est bien vieux jeu dans cette Chambre. N'empêche qu'on le trouve commode comme occasion de discuter sur tout.

L'on a commenté abondamment sur la prospérité. Il n'est pas facile, je le sais, de déterminer exactement la prospérité. Il se peut fort bien que tout paraisse prospère dans la haute finance et les grandes entreprises pendant que la gêne et la misère règnent dans d'autres sphères. Mais, à en juger d'après les données ordinaires, suivant l'idée que s'en faisait, sans doute, le chef de l'opposition dans le passé, le Canada se trouve dans une situation tout à fait prospère. Le Pacifique-Canadien vient de publier une plaquette sur le progrès industriel et agricole du Canada. Je regrette de ne pas l'avoir lue à fond; elle m'est parvenue hier soir seulement. Evidemment, le Pacifique-Canadien est pleinement convaincu de la prospérité du Canada. Il est dit dans cette brochure que le commerce des obligations durant l'année a été très actif et que quantité de ces valeurs ont été achetées par des Canadiens; ainsi de suite du commencement à la fin. L'on y signale un accroissement considérable dans le nombre des établissements industriels et dans la production. Je me permets d'attirer l'attention sur une de ces industries dont nous avons eu à nous occuper dans le passé et qui reviendra peut-être encore. Je m'y arrête parce qu'elle s'est adressée à la commission consultative du tarif en vue d'obtenir un droit sur le produit qui l'intéresse, la ficelle d'engerbage. La plaquette en question mentionne la fabrication des câbles, cordages et ficelle d'engerbage; elle fait remarquer que le nombre de ces fabriques est passé de neuf à onze, et la valeur brute de la production, de 8 millions et quelque chose à 10 millions et quelque chose. Le dernier paragraphe de ce chapitre a trait à la ficelle d'engerbage et, étant donné cette requête demandant l'imposition d'un droit de douane sur cet article, voici des chiffres instructifs. Je vais donner lecture de ce paragraphe:

La situation de l'industrie de la ficelle d'engerbage durant les six premiers mois de l'année est bonne à connaître. Durant cette période, les importations sont tombées de 280,895 quintaux, valant $4,049,686, à 194,283 quintaux, valant $2,290,110. Les importations des Etats-Unis ont diminué, tandis que celles provenant d'Angleterre et des Pays-Bas ont augmenté. Durant le même temps, les exportations sont montées de 59,280 quintaux, valant $742,735, à 140,299 quintaux, valant $1,571,234. Bien que les exportations dans la république Argentine aient diminué de 16,602 quintaux, valant $215,225, à 7,500 quintaux, valant $82,500, nos exportations aux Etats-Unis ont augmenté de 25,450 quintaux, d'une valeur de $334,123, à 66,860 quintaux, valant $794,022, et en Russie, de 1,060 quintaux, valant $11,872, à 30,872 quintaux, d'une valeur de $340,359.

Par conséquent, bien que ces manufactures de ficelle d'engerbage demandent la protection de leurs produits, les chiffres du Pacifique-Canadien montrent à l'évidence qu'elles sont absolument capables de rivaliser avec les autres établissements, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Espérons que nous n'entendrons guère parler de proposition tendant à l'imposition d'un droit sur la ficelle d'engerbage.

Ce n'est pas sans difficulté que j'ai tenté d'allier l'attitude prise par le chef de l'opposition dans la première partie de son discours avec celle de la dernière partie. Il a d'abord fait allusion aux exportations considérables de nos matières premières de la terre, des forêts et des mines. Je n'en aurais été fort surpris s'il n'eût inclus le papier. Dès les premiers jours de la législature de 1921, et durant les deux ou trois sessions qui ont suivi, on nous a demandé de grever d'un droit l'exportation du bois à pâte, ou dans certains cas, de l'interdire. La raison invoquée était que nous devrions produire une plus grande quantité de cette matière première pour le papier à journaux. D'un autre côté, on a prétendu, et les événements, je crois, l'on bien démontré, qu'il y avait une augmentation normale et constante de ce produit pour le papier à journaux sans l'imposition d'un droit ou d'un embargo. C'est ce que confirme amplement cette brochure aujourd'hui.

A la dernière session, l'association des petits propriétaires de terrains de bois à pâte, ont soumis des statistiques tendant à montrer qu'il y avait une augmentation proportionnée, et c'est ce que prouve absolument cette brochure. Elle dit qu'en 1927 le rendement du Canada a été de plus de 2,000,000 de tonnes, soit 500,000 de plus que celui des Etats-Unis,

en regard de moins de 200,000 tonnes en 1926. Laissez-moi vous lire un autre paragraphe:

De même l'exportation des produits de la pâte de bois et du papier du Canada durant les douze mois ont augmenté en valeur de plus de 3 millions de dollars. Cette augmentation est entièrement attribuable aux exportations du papier, qui se sont accrues de près de 10 millions de dollars, alors que la valeur des exportations de la pâte de bois a fort diminué.

Par conséquent, si nous avions accepté l'avis des honorables députés, dont la plupart font partie de ce groupe, d'imposer un droit ou un embargo sur le bois à pâte, nous aurions adopté une mesure inutile pour atteindre leur but et nuisible à d'autres industries.

Il est certain que, durant plusieurs années à venir, les produits de la terre, des forêts et des mines, compteront au nombre de nos principales exportations. La conservation de nos ressources forestières est importante. C'est un problème qui, par lui-même, mérite l'attention du Gouvernement. Il importe de prendre tous les moyens possibles de protéger ces ressources. Mais, j'ai trouvé assez difficile de concilier la dernière partie des observations de l'honorable député avec les premières, parce qu'il a insisté sur une politique d'immigration intense, déclarant que nous devrions dépenser des sommes considérables pour inciter les étrangers à venir exploiter nos ressources naturelles. Si nous faisons venir un grand nombre d'immigrants, nous pouvons compter que la majorité sera employée à la mise en valeur de nos mines, de nos forêts et de nos terres, et que, durant de longues années ces produits constitueront la majeure partie de nos exportations.

J'ai suivi avec intérêt les commentaires de l'honorable député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie) lorsqu'il a parlé du fardeau des impôts dont le peuple est accablé. Mais il a encore oublié, comme je l'ai fait observer l'an dernier, qu'on est porté à confondre le tarif avec le volume des impôts. Pour quelques articles secondaires, ce fardeau a peut-être été augmenté. C'est vrai, sans doute, pour les raisins secs, depuis notre convention de commerce avec l'Australie. Sans discuter les mérites de la taxe de vente, j'avourai qu'à ce sujet il peut y avoir eu une légère augmentation, mais rappelons-nous que, tant que nous aurons des impôts indirects, tant que nous grèverons le commerce, il sera impossible pour ce Gouvernement, comme pour tout autre, de dire quel sera le volume des impôts. Les gouvernants ne peuvent qu'en fixer le tarif, et, si le commerce prospère, naturellement le volume des impôts s'accroît, de sorte que les honorables députés de la gauche ou autres peuvent prétendre que le fardeau augmente d'autant.

J'ai inséré au hansard, à la dernière session, certaines statistiques que j'avais préparées au sujet de l'industrie des automobiles. Je ne les ai pas sous la main dans le moment, mais elles montraient à l'évidence que la réduction du droit sur les automobiles avait fort accru le revenu que le pays retire de ces voitures. En vérité, l'argument que nous avons toujours fait valoir devant la commission du tarif, c'est que l'on peut diminuer les droits et cependant accroître les revenus. Même l'honorable député de Wellington-Sud se serait servi de cet argument à un moment de sa carrière politique.

L'hon. M. BENNETT: Mais la taxe de consommation et la taxe d'accise ont été maintenues sur les automobiles.

M. BROWN: Je parle simplement des droits de douane sur les automobiles.

L'hon. M. BENNETT: Mais, relativement aux automobiles, le fardeau de l'impôt pèse plus lourdement.

M. BROWN: Il n'y a pas eu augmentation.

L'hon. M. BENNETT: Il y a eu certainement augmentation. Un impôt a été enlevé et remplacé par un autre.

M. BROWN: Du tout. L'honorable député de Wellington-Sud a fait une observation qui a produit une forte impression chez moi au moment où je l'ai entendue. Il a dit: "Ce qu'il nous faut c'est un ministre des Finances énergique". Je me mis à réfléchir songeant à tout ce que l'on exige du ministre des Finances, simplement pour voir quelle sorte de ministre il nous faut réellement. J'en vins à la conclusion que ce n'était pas tant un ministre des Finances énergique qu'il nous fallait qu'un ministre magicien, capable de nous faire voir comment nous pourrons réduire les impôts et acquitter notre dette publique, comment nous pourrons effectuer des dégrèvements et accroître le chiffre de nos dépenses, en un mot, comment nous pouvons manger l'omelette sans casser les œufs. A mes yeux, il nous faudrait un ministre des Finances capable de prouver que deux lignes droites peuvent circonscrire un espace et capable de démontrer la fausseté de l'axiome géométrique d'après lequel "deux choses égales à une troisième sont égales entre elles". Vu que nous sommes obligés de faire de grosses dépenses,—et lorsque les prévisions budgétaires nous seront soumises, nous verrons que ces dépenses sont réclamées par les honorables députés de par tout le Canada et qu'il y a lieu de compter sur un accroissement,—je conçois facile-

ment que le ministre des Finances aura fort à faire pour concilier les deux manières de voir.

Mais si nous n'avons pas un ministre des Finances énergique, nous avons un ministre des Chemins de fer et Canaux (l'hon. M. Dunning) qui a fait montre d'énergie dans la façon dont il a abordé la question du chemin de fer de la baie d'Hudson. A tout événement, j'estime devoir le féliciter à ce sujet. Le moyen le plus facile pour lui aurait été de suivre la ligne de moindre résistance, c'est-à-dire, de s'en tenir à l'établissement du port de Nelson. Il aurait pu alors s'en reporter aux rapports d'ingénieurs qui s'étaient autrefois prononcés à ce sujet. Mais au lieu de cela, il a pris une attitude qui à un moment fut mal accueillie dans cette Chambre. Cette attitude était mal vue, je le sais, lorsque le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) s'est déclaré en faveur de Churchill. Personnellement, je dois avouer qu'à ce moment-là j'ai soutenu qu'à moins de raisons suffisantes pour un changement, nous devions nous en tenir au port de Nelson vu que nous avions commencé les travaux à cet endroit.

L'hon. M. BENNETT: Nous avons dépensé six millions.

M. BROWN: Mais la lecture des rapports soumis par M. Palmer m'a convaincu que la décision exacte avait été arrêtée. Il me semble, toutefois, qu'avant cela nous avions été mal renseignés sur la situation exacte au port de Churchill. L'on m'avait toujours donné à entendre que le lit du havre de Churchill était de roc; qu'il serait impossible d'y établir un port sans exécuter d'immenses travaux. Les rapports nous font voir que, à cause de sa nature rocheuse, le lit du havre de Churchill se prête facilement au dragage et que l'on peut y établir un port avantageux pour l'objet en vue. D'aucuns étaient portés à opposer les rapports des ingénieurs qui, il y a plusieurs années, portèrent leur choix sur Port-Nelson, à celui de M. Palmer qui s'est prononcé en faveur de Churchill. Tout ce que je puis dire c'est que nous en savons un peu plus long sur les ingénieurs qui avaient opté pour Port-Nelson si nous nous rappelons qu'ils avaient envoyé là une drague propre à l'enlèvement du sable et qu'il n'y avait pas de sable à cet endroit. A cause de la nature du lit de ce havre, on ne pouvait se servir d'une drague aspirante.

Je n'ai pas l'intention, à ce moment-ci, d'entamer une longue discussion au sujet du tarif. Des deux côtés de la Chambre, nous avons déjà précisé notre attitude à cet égard, mais je désire faire une couple d'observations concernant les règlements de douane actuellement en vigueur. Je veux approuver ce que nous disait hier soir l'honorable député de Souris (M. Steedsman). Dans certains cas, les règlements de la douane sont des plus vexatoires. Je suis porté à croire que les honorables députés et les ministres n'obtiennent pas toujours le point de vue de ceux qui sont tenus d'observer ces règlements. Ils devraient se rappeler que plus d'un millier de milles de la frontière du Canada se trouvent entre les Grads lacs et les Rocheuses. Il devrait, autant que faire se peut, être facile à ceux qui habitent des deux côtés de la frontière de se conformer à la loi. Règle générale, les lois de douane ne jouissent guère de la faveur populaire. Cela nous le savons, mais nous devrions faire en sorte qu'elles soient aussi faciles à observer que possible. Tel n'est pas le cas, à l'heure actuelle. De fait, on cause des ennuis considérables à des gens innocents qui ont à traverser la frontière. Je note que le rapport de la commission chargée d'étudier l'administration des douanes conseille de diminuer les postes de douane. Je prie le ministre du Revenu national d'étudier sérieusement la question, avant d'agir en ce sens. J'espérais, avant de prendre la parole, mieux connaître ce qui concerne le nombre des postes de douane; mais je sais qu'il en existe un certain nombre sur la ligne du chemin de fer, dans ma province du Manitoba, à des distances variant de 10 à 20 milles de la frontière, pour ainsi dire directement à travers la partie méridionale de la province. Il y en a un ou deux autres. Il serait possible de réduire le nombre des postes situés sur la ligne du chemin de fer sans causer d'ennui à personne. Je n'ai rien à dire contre les avis présentés dans le rapport de la commission, relativement aux marchandises passant par ces postes de douane; cependant, si le nombre de ces postes doit être réduit, n'oublions pas qu'il ne faut pas seulement tenir compte du volume de ces marchandises, mais aussi de la nécessité de réprimer la contrebande venant du sud et de rendre service à ceux qui traversent la frontière. Si le ministre réalise les changements énumérés, sans tenir compte de ces questions, il commettra une erreur. L'automne dernier, je me suis trouvé dans un endroit situé sur la frontière. On m'a demandé de me rendre compte de l'état de choses existant en cet endroit. J'ai constaté qu'il était très difficile pour ceux qui traversent la frontière d'observer le règlement relatif à l'obtention et la remise des permis qui leur sont accordés. La nature du terrain y est telle qu'on ne peut parvenir au bureau le plus rapproché sans faire de longs détours, de sorte que les gens respectueux des lois ne peuvent s'y conformer qu'au prix d'ennuis et

de frais considérables. J'espère que le ministre étudiera cet aspect de la question, avant de se rendre aux avis exprimés dans le rapport au sujet de la réduction du nombre des postes de douane. On prétend souvent, à propos du commerce des liqueurs, que la contrebande augmente par suite des rigueurs de la loi. De fait, le rapport de la commission exprime l'avis qu'on serait moins tenté d'enfreindre la loi si les droits d'accise étaient moins élevés. Je ne discuterai pas ce point de vue maintenant; mais s'il est bien fondé à cet égard, il devrait l'être au sujet de la question qui m'occupe. Ainsi, les personnes respectueuses des lois qui veulent traverser la frontière ne rencontreront que le minimum d'obstacles. Nous savons qu'on construit des routes nationales aux Etats-Unis pour rejoindre celles du Manitoba, afin de faciliter les échanges entre les deux pays. Néanmoins, nous faisons un règlement trop sévère qui empêchent les gens de se servir de ce moyen de transport.

Je ne traiterai pas ce sujet plus à fond pour le moment, mais j'y attire tout spécialement l'attention du ministre des Douanes et de l'Accise (l'hon. M. Euler).

Je partage l'avis de ceux qui ont demandé de faciliter de plus en plus les recherches scientifiques. Ces recherches intéressent fort les agriculteurs à cause des ravages causés par la rouille. De fait, à moins que nous ne trouvions un remède à ce mal, le Canada risque fort de perdre la situation éminente qu'il occupe dans le commerce d'exportation du blé de bonne qualité. L'on ne dépensera jamais trop d'argent pour amener la solution de ce problème. S'il est nécessaire d'accorder des traitements plus élevés aux spécialistes chargés de ces recettes, qu'on le fasse et s'il faut, pour atteindre ce but, reviser la loi du service civil, qu'on n'hésite pas à le faire...

L'hon. M. MOTHERWELL: Très bien!

M. BROWN: ...parce que nous ne pouvons nous permettre de perdre les meilleures spécialistes du Canada, nécessaires pour l'étude de ces problèmes.

M. ECCLES J. GOTT (Essex-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire parler brièvement de l'état lamentable de la culture du tabac dans l'ouest de l'Ontario. Mais, auparavant, je désire, comme les honorables préopinants, féliciter ceux qui ont proposé (M. Ilsley) et secondé (M. Beaubien) l'adresse en réponse au discours du trône. Je désire également exprimer l'estime que j'éprouve pour les producteurs de tabac de l'ouest de l'Ontario, en particulier de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

Je désire aussi offrir mes remerciements au ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell), et à son sous-ministre, le docteur Grisdale, au ministre de l'agriculture de la province d'Ontario, l'honorable John S. Martin, ainsi qu'au sous-ministre, M. Roadhouse, pour l'attention personnelle qu'ils ont apportée à l'industrie du tabac dans l'ouest d'Ontario. Avec la permission de la Chambre, je citerai un article du *Farmer's Advocate* qu'a reproduit le *Tobacco Grower's Guide* et qui est ainsi conçu:

Toute la culture du tabac est dans un profond marasme. Les explications que l'on donne concernant cette situation malheureuse sont nombreuses et contradictoires. Les uns blâment la qualité de la récolte; les autres, les manufacturiers de tabac. En dépit de la préférence britannique et de la prétendue demande de ce produit sur les marchés du Royaume-Uni, l'exportation de notre tabac ne s'améliore pas et les planteurs sont au désespoir. Dès que surgit une pareille situation, elle s'explique d'ordinaire par plusieurs raisons; le seul moyen d'éclaircir le problème c'est que les planteurs eux-mêmes se rendent maîtres de la situation, se mettent au courant de tous les faits et, par l'entremise de leurs officiers régulièrement élus, se procurent tous les renseignements quant aux besoins, à la valeur et à l'exportation de la récolte. Aussi longtemps que les planteurs ne s'occuperont de cette industrie qu'au point de vue de la production,—et encore les connaissances d'un bon nombre de planteurs sont assez limitées de ce chef,—il y aura des déceptions et des insuccès. La seule solution au problème, c'est de constituer sur de réelles bases d'affaires une société coopérative de vente, qui sera la propriété et sous le contrôle absolu des planteurs eux-mêmes. Une association de cette nature devrait être en mesure de conseiller ses membres quant au nombre d'acres à mettre en culture et, par l'entremise d'instructeurs, elle pourrait aider aux planteurs à produire un tabac de bonne qualité et expliquer ensuite à ses membres quelle est en réalité la situation du marché. Pour ce qui est de la province d'Ontario, les planteurs seraient les maîtres de la situation et ils n'iraient pas constamment à l'aveuglette, ainsi qu'ils le font à l'heure actuelle.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, les planteurs de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter ici produisent environ 40 p. 100 de la récolte globale du tabac dans tout le Canada. Au cours des derniers mois, par la convocation de réunions particulières, je me suis enquis s'il ne serait pas possible de mettre à jour les disparités et les passe-droits dont les planteurs de tabac paraissent être les victimes. J'ai tenu seize réunions particulières avant de convoquer une réunion générale, dans la ville de Leamington, à laquelle 700 planteurs ont assisté. Ces réunions furent le prélude d'une convention à laquelle participèrent le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) et son sous-ministre. Outre les réunions que j'ai convoquées, d'autres assemblées furent tenues

par tout le comté et c'est à l'une d'elles que l'on a adopté une résolution ainsi conçue:

Considérant que les cultivateurs du comté d'Essex ont été encouragés par divers voies et moyens à augmenter considérablement la superficie plantée en tabac et à débourser de fortes sommes en frais de premier établissement, afin de soigner cette culture durant la saison écoulée;

Considérant que ces cultivateurs se rendent aujourd'hui compte que les moyens d'écoulement, les conditions et les prix offerts sont irréguliers et de nature à décourager pour l'avenir,

Les directeurs de l'Essex County Farm Bureau vous prient de signaler cette situation à l'attention du ministère de l'Agriculture, afin que les intéressés soient mis au fait des raisons de ces fluctuations du marché, s'il y a possibilité, en vue de trouver une solution plus satisfaisante à ce problème.

Cette motion fut adoptée à l'unanimité. En outre de ces réunions, les planteurs de l'île Pelée, dans le comté d'Essex-Sud, se réunirent et adoptèrent la résolution qui suit:

Cette assemblée, représentant les planteurs de tabac de l'île Pelée, envisage avec inquiétude la situation où se trouve l'industrie en question tant en ce qui regarde le prix payé par les acheteurs que les difficultés éprouvées pour vendre la récolte d'une façon rémunératrice.

Les planteurs, n'ont retiré aucun bénéfice de la préférence britannique, mais au contraire les profits sont allés à l'acheteur, de sorte que le planteur s'est trouvé privé *ipso facto* du bénéfice que la préférence britannique était censée lui assurer.

L'évidence s'accuse chaque jour que la présente situation ne peut se prolonger davantage, pour la bonne raison que le planteur n'a jamais l'assurance qu'il sera en mesure de placer sa récolte. La culture du tabac n'est pas la plus facile au monde, de sorte que le planteur désire être un peu plus rassuré concernant la vente de sa récolte.

En face du merveilleux avantage que la mise en commun du blé a conféré au cultivateur de l'Ouest, cette assemblée est d'avis qu'un syndicat de vente de même nature serait avantageux pour le planteur de tabac, et désire donner publiquement son adhésion à tout mouvement qui sera tenté dans ce but.

Voilà quelques échantillons, monsieur l'Orateur, des résolutions adoptées aux réunions de planteurs qui ont été tenues dans la circonscription électorale que j'ai l'honneur de représenter ici. Nous avons, c'est vrai, ce que l'on est convenu d'appeler la préférence britannique en ce qui regarde le tabac. Ce régime fut établi par le gouvernement anglais, en 1916, afin d'encourager la culture des tabacs de meilleure qualité dans les colonies anglaises pour les besoins du marché des Iles-Britanniques. Après avoir été mise en vigueur en 1916, cette préférence fut abolie en 1921 et rétablie en 1925. Sous le régime de ce tarif préférentiel, le tabac récolté dans les colonies jouit d'un protection de 40c. par livre sur le marché anglais. Or, monsieur l'Orateur, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'à cette heure les planteurs de l'ouest de l'Ontario ne bénéficient aucunement de cette préférence qui leur fut accordée dans l'unique but, non seulement d'accroître le nombre d'acres de terre affectés à cette culture, mais aussi d'améliorer la qualité de nos tabacs. Afin d'établir que notre tabac gagne du terrain sur les marchés de la Grande-Bretagne, je tiens à citer les chiffres ci-dessous qui font voir l'accroissement du volume de nos exportations:

[M. Gott.]

	Livres
1920	70,000
1926 (environ)	6,000,000
1927	5,577,981

Les chiffres pour 1927 se rapportent aux dix premiers mois, c'est-à-dire à la période allant jusqu'à la fin d'octobre. Nos exportations de tabac en Grande-Bretagne représentent moins de 4 p. 100 de la consommation anglaise. Voici le tableau des quantités de tabac américain importées par la Grande-Bretagne en 1926:

	Livres
Séché à l'air chaud	125,964,372
Burley	305,942
Dark fired Kentucky	15,733,539
Noir de Virginie	3,626,160
Green River	3,638,170
Tabac à cigares	30,380

Durant 1926, le Canada a importé des Etats-Unis 13,517,316 livres de tabac séché à l'air chaud. Nous n'avons importé que 141,656 livres de tabac à cigares et 282,123 livres de "Dark fired Kentucky". L'an dernier, il s'est consommé sur le marché domestique environ 40 millions de livres de tabac. Nous avons exporté en Grande-Bretagne 6 millions de livres de tabac séché à l'air chaud, et nous en avons importé des Etats-Unis 13,517,316 livres.

Le droit sur le tabac qui entre aux Etats-Unis est bien plus élevé que le droit sur leur tabac exporté au Canada. Le droit américain sur le tabac canadien (non écoté) s'élève de 45c. à $1.85 la livre, et sur le tabac écoté de 50c. à $2.50 la livre. Notre droit sur le tabac américain n'est que de 40c. par livre indistinctement, et les importateurs ont le privilège de le garder deux ans en entrepôt. Ils obtiennent aussi une remise des droits acquittés sur le tabac brut traité pour l'exportation. Je m'adresse au ministre de l'Agriculture pour quelques instants, s'il veut m'accorder son attention. Il serait sage de discontinuer la remise accordée aux fabricants de tabac pour le tabac brut importé qui se fabrique pour l'exportation. Je dis en outre au ministre que la culture du tabac étant devenue la plus importante chez les agriculteurs de l'Ontario occidental, il ne faut faire aucune remise mais percevoir le droit à l'entrée du tabac. Je voudrais aussi dire au ministre des Finances (l'hon. M. Robb) que si le tarif

était plus élevé relativement au tabac séché à l'air chaud importé des Etats-Unis, ce serait la solution d'une partie des difficultés auxquelles sont en butte nos planteurs de tabac de l'Ontario occidental.

Permettez-moi d'attirer l'attention du ministre de l'Agriculture et du ministre des Finances sur les trois principaux éléments qui assurent la solution de notre problème du tabac: d'abord, un système de vente coopérative plus étendu; ensuite une diminution du droit d'accise sur les cigares et cigarettes; en troisième lieu, un droit plus élevé sur le tabac séché à l'air chaud et les autres variétés venant de l'étranger. Les cultivateurs font de leur mieux pour sortir de leurs difficultés présentes, et, à cause de cela, je demande au Gouvernement de porter le droit sur le tabac séché à l'air chaud importé des Etats-Unis non pas à $1 ou $1.50 la livre, mais à 65c. la livre. Cela aidera à résoudre le problème. Le ministre de l'Agriculture sait qu'il est très grave. Nous avons encore 5 millions de livres de la récolte de 1927 sur les bras, dans un marché sans compétiteurs, quand aucune offre pour la récolte ne se fait, et vous m'accorderez que c'est une situation fort précaire pour les planteurs de tabac de l'Ouest de l'Ontario. Les cultivateurs font leur part, et je demande au Gouvernement de se joindre à eux et de faire la sienne. Il est très facile de relever le droit au degré convenable.

Nous avons importé, l'an dernier, 13,500,000 livres de tabac des Etats-Unis, et nous n'en avons exporté que 6 millions de livres en Grande-Bretagne. Pour vous montrer que notre tabac acquiert de la vogue d'année en année sur le marché anglais, voici les exportations canadiennes des six dernières années:

	Livres exportées
1921-1922..	340,487
1922-1923..	892,482
1923-1924..	1,164,061
1924-1925..	2,219,109
1925-1926..	2,722,897
1926-1927..	6,308,093

C'est une preuve que notre tabac acquiert de plus en plus la faveur du public anglais chaque année. L'an dernier, le marché anglais a absorbé en tout 197,509,815 livres de tabac pour la consommation domestique, et pour les dix premiers mois de 1927 les Anglais ont importé 158,693,166 livres. Donc si nous parvenons à produire un tabac de bonne qualité au Canada, nous pourrons écouler notre production entière sur le marché anglais. Pensez-y, monsieur l'Orateur, le Canada ne fournit que 4 p. 100 des importations entières de la Grande-Bretagne, et cependant un droit de faveur est accordé aux planteurs de tabac des colonies anglaises pour qu'ils améliorent la qualité de leur tabac, et pour que la Grande-Bretagne s'approvisionne auprès d'eux, au lieu d'acheter chaque année 150 millions de livres de tabac des Etats-Unis.

La récolte totale de tabac au Canada en 1925 a été d'environ 30 millions de livres. L'Ontario a produit quelque 26 millions de livres, dont 13,674,900 livres dans le comté d'Essex. Donc, la circonscription que j'ai l'honneur de représenter a produit approximativement 13 millions de livres, soit plus de la moitié de la récolte entière du Canada en 1925. En 1926, le prix du tabac séché à l'air chaud variait entre 32 et 60c. la livre. Une grande quantité du tabac séché à l'air chaud que nous avons récolté en 1927 reste à vendre et il n'y a pas de concurrence. Le plus haut prix payé en 1927 a été de 44c. la livre.

Au cours de mon enquête sur la situation de l'industrie du tabac, j'ai été fort surpris de constater les profits réalisés par la Imperial Tobacco Company. Je veux que l'on comprenne bien qu'en citant les énormes bénéfices faits par cette compagnie, je n'entends critiquer aucun des directeurs ni des membres de cette institution. Autant que je sache, les membres de cette compagnie sont de parfaits gentilshommes; du moins, je l'espère, et j'ai lieu de croire que tous ses acheteurs ont une réputation irréprochable. Je ne cite ces chiffres que pour montrer les profits énormes que font les manufacturiers comparativement à ceux qui cultivent le tabac, c'est-à-dire ceux qui font le plus dur du travail et qui peinent. Je tiens à démontrer que les profits de ceux qui sont à la peine ne sont pas proportionnés du tout à ceux que réalisent les fabricants. Je prie le ministre de l'Agriculture de vouloir bien saisir la signification des chiffres suivants: En 1926, les bénéfices nets de la Imperial Tobacco Company se sont élevés à $3,672,850; dans l'année finissant le 30 septembre 1927, $4,371,613. J'espère que le ministre des Finances notera ces chiffres. La Imperial Tobacco Company a donc réalisé en 1926 et 1927 un profit total de $8,044,463.

L'hon. M. ROBB: Est-ce déduction faite des dividendes?

M. GOTT: Ce sont les bénéfices nets.

L'hon. M. ROBB: Déduction faite des dividendes.

M. GOTT: Je suppose que les bénéfices nets comprennent les dividendes. En tout cas, ce sont les bénéfices nets. On prétend qu'en 1927 la Imperial Tobacco Company a manipulé moins de 10 millions de livres de tabac. S'il en est ainsi, elle n'a pas fait moins de 43.71c. par livre sur chaque livre de tabac qu'elle a manufacturée. Tels sont les chiffres qui ont été donnés non seulement en par-

ticulier, mais aussi en public. On ne les a jamais contestés et j'ai tout lieu de croire qu'ils sont exacts. La Imperial Tobacco Company réalise aussi de gros bénéfices dans la vente d'engrais aux cultivateurs; ceux-ci se trouvent donc pris dans les deux sens. La compagnie leur vend cher les engrais et ils sont obligés d'accepter son prix pour le tabac qu'ils lui vendent. Les cultivateurs se trouvent donc placés dans une position très désavantageuse. Il leur faut payer les plus hauts prix pour ce qu'ils achètent et ensuite accepter n'importe quel prix pour ce qu'ils vendent. Evidemment cela se passe non seulement pour le tabac, mais pour tous les produits du sol dans ce pays. Le cultivateur paie le maximum pour les articles qu'il achète et vend généralement ses produits au minimum; cela provient de ce qu'il achète d'un marché protégé et vend sur un marché qui ne l'est pas.

J'ai devant moi une demande faite à la commission du tarif qui porte le numéro 69B. Je n'ai pas une grande confiance dans la commission du tarif, mais je voudrais donner lecture de cette demande qui est signée par les compagnies suivantes: Andrew Wilson & Co., Ltd, General Cigar Co., Ltd, L. O. Grothé, Ltd, H. Simon & Sons, Ltd, John McNee, Sons, William Ward & Sons, Ltd, McLeod, Nolan & Co., The Tuckett Tobacco Co., Ltd. En voici le texte:

En formulant cette demande des fabricants de cigares du Canada pour une diminution de leurs présentes charges fiscales, nous tenons à signaler brièvement le marasme effrayant qui existe depuis les quinze dernières années. En outre, nous prétendons encore une fois que les droits imposés depuis 1913 étaient des impôts de guerre et, comme tels, devraient être supprimés.

Le nombre des fabriques de cigares au Canada a diminué de 60 p. 100 depuis 10 ans. Le nombre des employés a été réduit considérablement; le capital a été grevé et le revenu de l'Etat en a souffert.

Pour rétablir l'industrie à peu près dans l'état où elle était autrefois, il faut abaisser sensiblement les prix faits aux consommateurs. Cela ne peut se faire qu'en diminuant les charges imposées par le fisc à l'industrie du cigare depuis 1914.

J'ai entendu deux ou trois mots du discours de l'honorable député qui m'a précédé et l'un d'entre eux m'a frappé: celui de contrebandier. Je tiens à dire au ministre des Finances qu'il se fait au Canada plus de contrebande dans le commerce des cigarettes que dans n'importe quel autre pays et j'indiquerai comment il est facile d'introduire en contrebande et de vendre des cigarettes de fabrication américaine dans les débits du Canada. Des milliers de boîtes de cigarettes entrent au Canada sur lesquelles aucun droit n'a été payé. Vis-à-vis de Windsor, il y a un magasin au bas de l'avenue Woodward à Détroit, qui approvisionne les clients canadiens. Les gens vont là et au lieu de se contenter d'apporter un paquet de cigarettes, ils en apportent deux boîtes et peut-être plus s'ils sont en automobile. Quelques-uns des magasins du comté d'Essex importent et payent des droits sur des cigarettes, mais elles sont vendues seulement lorsque le fonctionnaire du gouvernement se présente ou lorsque l'on soupçonne quelque personne se trouvant dans le magasin. Le reste du temps ils vendent les cigarettes importées des Etats-Unis sur lesquelles aucun droit n'a été payé.

Les cigarettes coûtent aujourd'hui deux fois plus cher au Canada qu'aux Etats-Unis, à cause du droit d'accise. Ce mémoire indique aussi que la production des cigares au Canada est tombée de 294,772,935 en 1913, alors que les droits sur le tabac en feuilles étaient de 28c. et 42c., et l'accise $2 par mille, à 174,154,-652 pour l'année terminée le 31 mars 1927. Je dis donc au ministre des Finances aujourd'hui, que cette réduction de l'accise que je conseille sera de nature à tenter le fabricant de tabac canadien à mettre sur le marché une cigarette qui plaira au public consommateur, et cela empêchera, dans une grande mesure, la contrebande des cigarettes. Les droits d'accise sur les cigares et les cigarettes sont trop élevés aujourd'hui, et constituent un déboursé trop considérable pour le public consommateur et le planteur.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je désire consigner au Compte rendu les importations dans le Royaume-Uni, de tabac non manufacturé, pour chaque année civile de 1922 à 1926 et pour dix mois de l'année 1927, ainsi que les importations dans le Royaume-Uni de tabac non manufacturé, pour les exercices de 1920 à 1924, comprenant les importations des colonies britanniques et des autres pays. Je désire aussi, avec votre permission, mettre au Compte rendu un état des exportations du Canada, de tabac non manufacturé, au cours des années 1921 à 1927 inclusivement. Il indique une augmentation graduelle de nos exportations dans certains pays, et une diminution dans d'autres. En 1924-1925, par exemple, nous avons exporté en Allemagne 794,815 livres, tandis que l'année suivante nous n'en avons exporté que 711 livres, et pour l'année 1926-1927, nous en avons exporté 1,952 livres. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je vais consigner ces chiffres au Compte rendu.

IMPORTATIONS DANS LE ROYAUME-UNI DE TABAC NON MANUFACTURÉ

Années civiles

Pays	1922	1923	1924	1926	1926	1927 au 31 octobre
E.-U.	166,396,097	155,434,263	156,921,009	163,030,799	161,659,317	121,369,088
Autres pays étrangers	5,535,058	5,569,386	6,743,647	7,476,078	5,856,206	3,495,013
Total de l'étranger	171,931,155	161,003,649	163,664,656	170,506,877	167,515,523	124,864,101
Ile de Chypre	46,772	140,814	58,891	14,217	7,430	66,372
Afrique du sud	59,387	50,505	110,398	27,222	462,934	176,995
Rhodésie du nord	360,325	366,513	718,200	993,863	2,323,322	720,979
Rhodésie du sud	.....	.....	.....	.....	.....	6,581,287
Nyassaland	6,734,863	5,891,167	7,162,183	7,300,385	9,157,582	11,757,188
Inde du nord	3,934,573	4,574,504	8,353,408	7,965,987	12,216,058	7,505,258
Bornéo britannique du nord	593,016	894,209	758,791	852,696	913,141	1,348,501
Canada	855,397	955,507	1,747,960	1,848,533	4,892,386	5,577,981
Autres pays britanniques	.....	.....	.....	.....	21,439	94,504
Total, pays britanniques	12,584,333	12,873,219	19,008,831	19,002,903	29,994,292	33,829,065
Grand total	184,515,488	173,876,868	182,673,487	189,509,780	197,509,815	158,693,166

TABACS NON MANUFACTURÉS IMPORTÉS AU ROYAUME-UNI

Années financières

DE PROVENANCE BRITANNIQUE

Pays	1920	1921	1922	1923	1924
Etat libre irlandais	.....	.....	.....	8,463	364,002
Afrique du Sud	927,897	10,572	59,387	50,505	197,402
Nyassaland	5,505,518	4,776,903	6,734,863	5,891,167	6,882,452
Indes anglaises	9,589,879	1,415,162	3,934,573	4,574,504	8,388,055
Canada	215,137	174,361	855,397	955,507	1,787,170
Chypre	43,611	15,503	46,772	140,814	59,382
Rhodésie	156,249	174,665	360,325	366,513	719,392
Bornéo septentrionale anglaise	1,579,056	739,050	593,016	894,209	839,730
Autres pays britanniques	2,832	20,524	37,775	9,644	35,871

DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE

Russie	10,886,174	776,164	24,056	161,696	695,156
Hollande	1,479,462	481,505	981,718	1,005,772	871,180
Etats-Unis	177,448,836	214,690,878	166,755,352	154,799,345	156,891,097
Cuba	167,619	53,864	130,821	112,617	193,200
Belgique	496,942	67,625	130,657	70,610	180,301
Syrie	.....	1,485,656	1,499,562	1,758,317	1,947,316
Afrique portugaise	325,434	7,304	9,698	.....	372
Grèce	974,462	1,144,593	1,235,285	868,769	1,066,844
Bulgarie	961,337	378,555	52,885	863	13,170
Turquie	.....	55,085	68,903	308,462	.....
Smyrne	5,927,005	401,300	457,028	.....	527,699
Arménie	.....	29,452	11,060	222,744	.....
Egypte	160,584	68,768	28,527	31,691	50,065
Chine	1,022,105	502,616	258,167	273,412	185,539
St-Domingue	461,775	.....	872	.....	.....
Mexique	17,880	22,319	5,267	6,740	.....
Brésil	91,940	102,874	243,457	158,340	146,740
Autres pays	324,658	42,502	161,091	215,059	200,697

TABACS NON MANUFACTURÉS EXPORTÉS DU CANADA ENTRE LES ANNÉES FINANCIÈRES 1921 ET 1927 (EN LIVRES)

Pays	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27
Royaume-Uni	340,487	892,482	1,164,061	2,219,109	2,722,897	6,308,093
Guyane anglaise	11,087	8,415	.....	.....	374	.....
Antilles	4,684	.....	.....	.....	.....	.....
Terre-Neuve	.....	.....	.....	.....	400	.....
Belgique	84,543	176,737	175,447	127,119	79,995	.....
Danemark	.....	.....	318,474	326,075	17,660	.....
France	2,211	.....	.....	.....	.....	.....
Allemagne	16,132	.....	324,202	794,815	711	1,952
Italie	.....	.....	59,328	.....	.....	.....
Hollande	.....	12,952	3,050	20,576	.....	.....
Suisse	.....	.....	.....	32,860	.....	.....
Etats-Unis	12,847	10,421	13,775	10,868	38,376	8,648
Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	12,279

Je voudrais dire un mot maintenant sur nos primeurs du comté d'Essex. J'ai l'honneur de représenter la région la plus méridionale du Canada et je crois que nos légumes précoces sont les meilleurs du pays. Au cours du débat sur le budget l'an dernier, l'honorable député de Weyburn (M. Young) a fait certaines remarques au sujet de la clause relative au "dumping". Je regrette l'absence de l'honorable député; mais je vais donner lecture de ses paroles qu'on trouvera à la page 541 (texte anglais) du Hansard de l'année dernière:

On me répondit que le dumping se pratiquait sur une vaste échelle. J'ai alors fait des pas et démarches afin de m'assurer si oui ou non le dumping s'était pratiqué et quelles preuves on en avait. Je m'adressai tout d'abord au ministre des Douanes. Il rappela à mon souvenir que le parti libéral ne détenait plus les rênes du pouvoir à cette époque; la responsabilité retombait donc sur les épaules du parti conservateur. En dernier ressort il me renvoya à son secrétaire particulier, lequel me renvoya au sous-ministre. Je me présentai chez le sous-ministre qui me renvoya à un autre fonctionnaire et celui-ci me référa à un autre encore. Je me suis adressé, je crois, à tous les employés dans l'édifice des douanes, sauf peut-être au policier en faction et au concierge de l'immeuble, et à tous j'ai posé la même question: "Quelle preuve aviez-vous que le dumping se pratiquait au mois de juillet dernier lorsque vous avez imposé le droit de dumping?" Tout le monde me fit la même réponse: "Beaucoup de preuves."

L'honorable député de Weyburn a pris beaucoup d'espace dans le hansard et s'est servi d'un déluge de paroles pour expliquer à la Chambre qu'il n'avait pu trouver de preuve de dumping au Canada en 1926. Le 1er juillet 1926, je reçus le télégramme suivant:

Nous attirons respectueusement votre attention sur le fait que les producteurs d'ici sont placés dans une situation très désavantageuse à cause des fortes importations de concombres et de tomates du sud, qui ont fait un tort considérable à la vente des produits des serres de cette région. Nous commencerons bientôt l'expédition sur une grande échelle de nos récoltes de choux et de tomates et si cette concurrence continue, nos producteurs subiront de lourdes pertes.

[M. Gott.]

Veuillez employer toute votre influence pour améliorer la situation.

Ce télégramme venait des producteurs de Seacliffe et avait été expédié de Leamington. Je le communiquai au ministre de l'Agriculture, qui m'écrivit pour me dire qu'il l'avait renvoyé au ministre des Finances. Celui-ci, à son tour, le renvoya à la commission du tarif, corps inactif et qui n'a jamais donné grand signe de vie. Le 2 juillet, je reçu un autre télégramme des producteurs de Seacliffe, conçu dans les termes suivants:

Notre récolte de choux est invendable. Les prix offerts ne donneraient pas aux producteurs un profit net de 1 c. par livre. La même chose s'applique aux tomates. Cette situation est causée par l'importation de produits américains déversés sur notre marché à des prix si bas que le faible tarif sur ces articles n'offre aucune protection à nos producteurs. Ne pourrait-on pas appliquer la loi anti-dumping? Cette situation a déjà causé de lourdes pertes aux producteurs du pays.

Les chiffres suivants feront voir l'état de choses qui avait provoqué ce télégramme. Pendant la semaine du 24 juin au 1er juillet, on a importé au Canada cent vingt-huit chargements de wagons de tomates, presque en franchise, ou en acquittant des droits si peu élevés qu'ils n'offraient aucune protection à nos producteurs. Voici les chiffres:

	Wagons
Montréal	79
Toronto	35
Winnipeg	8
Ottawa	6

Pendant sept semaines, du 12 mai au 30 juin de la même année, on importa 1,911 chargements de wagons de légumes hâtifs, ce qui a presque ruiné l'industrie dans le comté d'Essex. Voici les chiffres dans ce cas:

Semaine finissant le	Wagons
19 mai	205
26 mai	230
2 juin	365
9 juin	220
16 juin	260
23 juin	217
30 juin	414

Je dirai à l'honorable député de Weyburn que ces chiffres prouvent l'existence du dumping quand fut publié le décret du conseil nº 1088. Quand je fus retourné dans le comté d'Essex d'où provenaient les plaintes, je visitai les fermes et les champs en culture et je me rendis compte que les importations des Etats-Unis faisaient un tort indubitable aux agriculteurs. J'envoyai alors le télégramme suivant à l'honorable H. H. Stevens, qui était à ce moment ministre suppléant de l'Agriculture:

Les maraîchers du comté d'Essex ont appelé mon attention sur l'encombrement du marché qui rend impossible la vente de leurs produits, ce qui fait que les récoltes sont laissées dans les champs. Les rapports du gouvernement préparés par la division des fruits du ministère de l'Agriculture, montrent que des centaines de chargements de wagons de légumes sont importés chaque semaine. Voir le rapport télégraphique nº 14, indiquant l'importation de 414 wagons dans onze villes canadiennes en une semaine seulement. Les rapports américains indiquent que ces produits sont expédiés à des prix qui ne couvrent même pas les frais de transport et encore bien moins le coût de la production. Les droits *ad valorem* imposés par notre gouvernement et basés sur le prix facturé au point de production n'accordent aucune protection contre ces importations. Ces lamentables conditions s'appliquent maintenant aux tomates, choux et haricots de serres, mais elles auront aussi leur effet sur les récoltes principales de tomates des champs et de pommes de terre prêtes à mûrir, à moins que le ministère n'intervienne immédiatement. A mon retour dans le comté d'Essex, j'ai fait une enquête personnelle qui confirme l'exposé des faits communiqué par télégramme.

ECCLES J. GOTT.

En réponse à mon appel, l'honorable M. Stevens fit immédiatement adopter le décret nº 1088, auquel l'honorable député de Weyburn (M. Young) s'oppose si fortement. Ce décret portait la date du 13 juillet 1926, et grâce à lui le ministre intérimaire des Douanes et de l'Accise établit, comme ci-dessous, la valeur attribuée, par livre, à certains fruits et légumes importés des Etats-Unis:

	Cents
Tomates	5
Concombres	3
Chou	1¼
Céleri	2
Oignons	1¾
Pommes de terre	2
Asperges	10
Carottes	1½
Betteraves	2
Laitue	3
Epinards	3
Choux-fleurs	2½
Pêches	4
Framboises	17

Il était statué:

Cette évaluation sera considérée comme la juste valeur marchande de ces produits quand il s'agira d'établir les tarifs de droits *ad valorem* ou un droit spécial.

Je prierais l'honorable député de Weyburn, de dire s'il ne juge pas ces prix conformes à la valeur marchande. Mon honorable ami a fait allusion à l'article 47*a* de la loi des douanes. Les producteurs de ma circonscription sont heureux qu'il se trouve dans la loi des douanes un article qui attribue, dans le tarif, une valeur marchande raisonnable aux produits américains, durant les périodes de dumping. M'est avis que mon honorable ami conviendra avec moi qu'on a agi dans cette circonstance pour le plus grand bien des cultivateurs. A coup sûr, cela servait les intérêts des cultivateurs que j'ai l'honneur de représenter. Dès l'entrée en vigueur du décret du conseil, les abondantes importations de produits à bon marché des Etats-Unis prirent fin et les producteurs canadiens approvisionnèrent les villes du comté d'Essex de légumes frais tous les jours. Ils ont vendu directement aux consommateurs à un prix satisfaisant, et le consommateur a payé moins cher que ce qu'il aurait payé autrement.

Je constate que le temps qui m'est alloué pour mon discours achève, mais, en terminant, je veux signaler la balance défavorable de notre commerce canadien, qui a décliné d'environ 114 millions de dollars au cours des douze mois expirés le 30 septembre dernier. Au cours de ces mois nous avons exporté, en Grande-Bretagne des produits pour une valeur de $435,350,400 et nous avons importé de ce pays pour une valeur de 227 millions de dollars, ce qui établit une balance favorable de 208 millions de dollars pour le commerce avec la mère patrie. D'autre part nous avons exporté aux Etats-Unis pour une valeur de $477,154,614, et nous avons importé pour $707,654,535, ce qui donne une balance défavorable de $230,499,921 pour le commerce avec les Etats-Unis. Ainsi, nos échanges avec la Grande-Bretagne nous ont donné une balance favorable de 208 millions, quand notre commerce avec les Etats-Unis nous a amené une balance défavorable de $230,499,921, établissant, contre nous, en fin de compte une balance défavorable de 22 millions de dollars pour l'année.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. W. G. BOCK (Maple-Creek): Monsieur l'Orateur, je demande l'indulgence de la députation pour les défauts qu'elle pourrait relever dans les quelques observations que je tenterai de faire au sujet du discours du trône. N'étant qu'un simple cultivateur, sans prétention oratoire et peu au courant de la procédure parlementaire, j'ai confiance qu'elle

saura mettre un peu de bienveillance dans la critique que pourront lui inspirer mes paroles, et en échange je m'efforcerai d'être le plus bref possible.

Je tiens, d'abord, à présenter mes félicitations à l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) qui fut si éloquent vendredi dernier; je signalerai, de même, l'heureuse façon, dont l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) s'est acquitté de sa tâche. J'en ai l'espoir, un jour viendra où je pourrai parler avec autant d'assurance et de facilité que mes honorables amis en ont affiché en cette circonstance. Je tiens encore à féliciter le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) d'avoir été élu à ce poste élevé, et à l'instar de nombre d'autres libéraux, sans doute, j'ai l'espoir qu'il continuera longtemps à l'occuper.

Vivement impressionné par la beauté et la splendeur de ces parois historiques, je crains de ne pouvoir figurer ce soir à l'honneur de mes commettants entouré comme je le suis d'hommes d'Etat brillants et d'orateurs bien doués. Une seule pensée me réconforte, c'est que, sans instruction et sans expérience parlementaire, néanmoins, j'ai un sincère désir, mes collègues peuvent en être assurés, d'être utile à mes électeurs et au Canada, tout entier.

Mlle MACPHAIL: Il ne faut pas prendre cette splendeur trop au sérieux. L'honorable député compte davantage en tout cas.

M. BOCK: Je sais gré à mon honorable collègue de ce qu'elle vient de dire. En une circonstance comme celle-ci, je peux difficilement éviter de parler un peu de la célébration du soixantième anniversaire de la Confédération. A mon avis, le comité national mérite d'être félicité sur la façon très heureuse dont il a exécuté ce vaste programme. Je suis convaincu que cette célébration, évoquant le passé, a servi à faire mieux connaître l'histoire du Canada. Les différents ministères fédéraux et provinciaux, les journaux, maintes institutions, et même des particuliers, ont publié à cette occasion de nombreuses études remplies de renseignements sur notre évolution politique et économique ainsi que sur divers aspects de notre vie sociale.

L'esprit des enfants a dû être vivement impressionné. Dans tout le pays, on les a tenus à des essais, à des études, et on les a fait participer à des concours oratoires sur ces sujets canadiens, qui ont dû raviver leur goût pour la culture historique. L'honorable député de Yorkton (M. McPhee) a signalé fort à propos hier soir la collaboration de l'élément d'origine étrangère à ces fêtes. L'intérêt manifesté en cette circonstance par la jeune génération fait plaisir à constater, car ne l'oublions pas, l'avenir du Canada dépend d'elle. L'atmosphère même semblait imprégné d'harmonie et de paix et toute faite pour communiquer partout les airs patriotiques que lançait notre magnifique carillon. Tous les cœurs vibraient sous l'inspiration de nos dirigeants. L'esprit de parti, de classes, les divergences de races et de religion passaient au second plan; espérons qu'il en sera toujours ainsi. Il semble même qu'à cette session suivant les fêtes du jubilé, les sentiments si vivement manifestés au mois de juillet dernier se retrouvent en cette Chambre, ce dont je me réjouis, car il m'est arrivé parfois en lisant les *Débats*, de me demander si l'atmosphère était compatible avec l'expédition des affaires.

Plusieurs personnages de marque, Son Altesse royale, le prince de Galles, son frère le prince George, et M. Baldwin, premier ministre d'Angleterre, nous ont visité l'année dernière. La présence d'un représentant de Sa Majesté nous est toujours un sujet de joie, mais particulièrement celle de Son Altesse royale le prince de Galles, dont les généreuses paroles, l'affabilité et la jovialité contribuent tant, j'en suis sûr, à affermir les liens de sympathie et d'intérêts communs qui unissent les différents pays de l'empire. La visite de M. Baldwin voulait peut-être souligner l'importance de nos fêtes jubilaires. C'était un précédent, la première fois qu'un premier ministre en fonction se rendait dans un dominion. Coïncidence heureuse, M. Baldwin, né en 1867, se trouvait à célébrer en Canada son soixantième anniversaire, la même année que notre jubilé.

Quelques mots maintenant à propos du chemin de fer de la baie d'Hudson. Il faut féliciter le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) d'avoir pris une décision aussitôt après avoir connu le rapport de M. Palmer, et choisi Fort-Churchill comme port terminus. Il n'a pas hésité, ni lésiné, et bien que l'honorable chef de l'opposition le lui ait quelque peu reproché, je crois que s'il eût attendu l'autorisation du Parlement en matière aussi importante il eût provoqué la critique de tout homme résolu, sans excepter peut-être le chef de l'opposition lui-même.

Je crois que tout député nouveau a coutume de signaler les besoins de sa circonscription, et c'est ce que je me propose de faire très brièvement. La circonscription de Maple-Creek est située à l'extrême sud-ouest de la province de la Saskatchewan. C'est un district entièrement agricole propice à l'élevage et à la culture du blé. La partie ouest se trouve dans la zone connue sous le nom de Chinook, sujette à une sécheresse relative et aux vents chauds qui, durant la période de

végétation, détruisent les récoltes en peu de temps. Nombre d'agriculteurs se trouvent dans une situation pénible. Plusieurs, parmi les premiers colons, ont quitté pour aller s'établir ailleurs dans la province, là où la pluie se fait moins rare. D'autres, et en bon nombre, qui sont restés ne pourront jamais acquitter ce qu'ils doivent encore sur leur préemption. Certains ont pensé que s'ils avaient l'avantage de faire la demande d'un second homestead—les terres abandonnées dans cette région étant devenues disponibles à cette fin, avec la dette annulée,—cela les aiderait notablement. L'honorable député de Medicine-Hat (M. Gershaw) a touché à cette situation, hier soir, vu que son comté est voisin du mien et que beaucoup des conditions de cette circonscription ressemblent fort à celles de Maple-Creek. Je me suis laissé dire que nous pouvons nous attendre à quelque soulagement, une loi relative aux dettes envers la couronne ayant été adoptée à la dernière session. Cela voudrait dire que chaque cas devrait être réglé à son mérite, vu qu'une politique générale comporterait des difficultés dans la détermination des limites, c'est-à-dire que si une certaine superficie était mise à part, elle s'appliquerait à tous ceux qui l'habitent. Les colons de ce territoire sont d'excellents sujets et méritent quelque considération à cet égard.

Vous avez, sans doute, entendu parler, monsieur l'Orateur, des abondantes récoltes dont l'Ouest a joui l'an dernier. Le printemps a été extraordinairement tardif et, vu les pluies presque continuelles, les semences n'ont été achevées que vers le 1er juin, et même plus tard. Avec beaucoup d'humidité, les apparences étaient brillantes. Mais, plusieurs orages de grêle ont dévasté le pays et ruiné des milliers d'acres de splendides récoltes. La gelée et la rouille sont venues ensuite et, à l'époque des moissons, des pluies continuelles ont retardé le battage. Pour comble de malheur, l'hiver nous a surpris le 6 novembre, beaucoup plus tôt que d'habitude, et j'imagine que dans la partie occidentale de mon comté au moins 45 ou 50 p. 100 de la récolte n'a pas encore été battue, ayant été enneigée. Une forte proportion du grain battu était de pauvre qualité à cause de la gelée et de la rouille, et la température humide qui sévissait à cette époque a eu l'effet d'en réduire la qualité à celle du blé dit "coriace et gourd". Ainsi lorsque les journaux nous parlent de la merveilleuse situation de l'Ouest, nous regrettons qu'elle n'existe pas partout ailleurs.

Cependant, cet état de choses eût été bien pire sans la coopérative du blé, vu que, nous en convenons tous, grâce à notre système de mise sur le marché en commun nous avons pu obtenir de bien meilleurs prix qu'autrement. Le splendide succès remporté par le syndicat de vente collective du blé dans l'Ouest, à l'heure actuelle, montre les bienfaits de l'organisation coopérative. En effet, bien que le prix du blé ait augmenté pour le producteur,—des personnes dignes de confiance disent environ 25c. le boisseau,—le consommateur n'a pas à payer son pain plus cher. Certains de nos honorables amis qui cherchent à augmenter le tarif pourraient peut-être réduire leur prix de vente en procédant de la même manière.

J'ai lu dans la presse récemment que quelques-uns des experts occupés aux travaux de recherche de la houille pour le compte du ministère de l'Agriculture seraient peut-être obligés de les discontinuer, n'étant pas assez payés. Si cette division du service à quelque espoir de résoudre un problème aussi sérieux que celui de la rouille de la tige, nous devrions voter des fonds suffisants pour permettre au département de poursuivre cette tâche si importante.

Je ne puis guère faire allusion au comité de Maple-Creek sans mentionner le nom de mon prédécesseur, M. George Spence, notre représentant au Parlement durant les deux dernières sessions. Je n'ai jamais connu de travailleur aussi infatigable dans l'intérêt de ses commettants. Il a consacré une grande partie de son temps à l'extension des embranchements de chemin de fer. C'est avec peine que la majorité de ses électeurs ont dû se dispenser de ses services à Ottawa. Tous, j'en suis sûr, connaissent son travail touchant la création de la ligne des consommateurs. Je dirai en passant que les campagnes électorales suivies de la victoire étaient un des passe-temps favoris de M. Spence. Depuis deux ans, je crois qu'il a été engagé dans quatre luttes électorales et n'a pas subi une seule défaite. C'est un record qui, je pense, ne sera pas surpassé d'ici à quelque temps. Marcher sur les traces d'un homme aussi énergique et actif que M. George Spence, aujourd'hui ministre des chemins de fer et des routes nationales de la Saskatchewan, ne sera pas tâche aisée pour moi.

En terminant, je devrais remercier l'honorable leader de l'opposition de ne pas avoir disputé le siège de Maple-Creek à la récente élection complémentaire. Mais je suis porté à croire que mon élection par acclamation n'est pas tant le résultat de la générosité de l'honorable chef de l'opposition, ou d'un grand mérite chez moi, qu'elle n'est une manifestation de confiance de mes électeurs envers le gouvernement libéral actuel.

M. H. J. BARBER (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, dès le début de mes observations, je désire féliciter l'honorable député préopinant sur son premier discours dans cette Chambre. Je n'en doute pas, il est permis au plus ancien député d'éprouver un sentiment de satisfaction au souvenir de cette circonstance remarquable de sa carrière parlementaire. Même si je ne fais partie de cette Chambre que depuis peu, j'aime toujours à me rappeler mon premier discours; j'irai même jusqu'à dire que je ne suis pas encore tout à fait remis de mon embarras.

On a reproché au discours du trône ce qu'il contenait comme ce qui en avait été omis. Des deux côtés de la Chambre nous avons entendu d'excellents discours qui ont pour ainsi dire épuisé le sujet, et j'hésiterais à intervenir dans ce débat si au cours de la discussion le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) n'avait pas signalé à notre attention une question d'intérêt tout spécial pour la province de la Colombie-Anglaise. Je dois dire que dans notre province la question orientale n'a jamais été une question politique. Abstraction faite de toute allégeance politique, nous nous sommes toujours employés à l'unisson à lutter pour faire de la Colombie-Anglaise une province de race blanche. Depuis trente ans nous invitons le Parlement fédéral et la population de l'est du Canada à s'unir à nous pour enrayer ce que l'on appelle le péril jaune. Comme résultat de nos efforts, nous avons réussi, il y a quelques années, à obtenir l'exclusion d'immigrants chinois. Depuis l'application de cette mesure législative, il n'est pas descendu un seul Chinois sur nos rives. Aujourd'hui se pose la question du Japonais, et je puis assurer aux honorables députés que, sans distinction de parti, les citoyens de la Colombie-Anglaise ont appris avec plaisir que l'un des plus anciens partis du Canada, à un congrès tenu cette année, et où étaient représentées toutes les parties du Dominion, a reconnu le bien-fondé de nos prétentions à l'application générale d'un régime qui se rapprocherait de l'exclusion effective des Orientaux. Dans son discours de mardi dernier, le premier ministre a déploré l'attitude prise à cette convention. Il nous a dit:

A la convention conservatrice à laquelle mon honorable ami a pris part, j'ai constaté avec regret qu'entre plusieurs résolutions on en ait adopté une décrétant l'exclusion des Orientaux du pays.

La Chambre conviendra avec moi, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a rien à redire à cette résolution. Elle n'est pas longue et je vais vous en donner lecture. Elle est ainsi conçue:

Cette convention est d'avis que le Canada adopte un régime agressif d'immigration établi sur le principe de sélection, et qu'avec cet objet en vue, l'on se préoccupe de:

(1) Rapatrier les Canadiens.

(2) Obtenir une plus forte proportion de colons britanniques.

(3) Tirer tout le parti possible de l'assistance offerte par le gouvernement anglais en vue de favoriser la colonisation dans l'empire.

(4) Conclure des arrangements entre les deux gouvernements en vue de la formation agricole de jeunes gens des Iles-Britanniques afin d'en faire de meilleurs colons pour le Canada.

(5) La Convention est, de plus, d'avis que dans la sélection et l'établissement des immigrants il soit procédé à un classement et à une répartition raisonnée, en faisant entrer en ligne de compte l'occupation antérieure de l'immigrant et de son adaptabilité, et que dans cette répartition il soit rigoureusement tenu compte des besoins de toutes les provinces.

(6) Que dans la sélection, les nouveaux immigrants, apparentés à des citoyens actuels du Canada, devraient être favorablement accueillis.

(7) Qu'il soit fait des concessions spéciales aux Canadiens en vue de faciliter leur établissement sur les terres inoccupées.

(8) L'exclusion des Orientaux.

Cette résolution est dans l'intérêt bien entendu du Canada. Je n'entends pas la discuter dans son ensemble, mais je parlerai du paragraphe 8, et, en toute justice, je crois que nous devrions la lire à la suite du préambule.

Cette Convention est d'avis que le Canada adopte un régime agressif d'immigration établi sur le principe de la sélection et qu'avec cet objet en vue, l'on se préoccupe de l'exclusion des Orientaux.

C'est ce à quoi nous nous sommes employés depuis nombre d'années dans la Colombie-Anglaise relativement à l'immigration japonaise. Nous avons réclamé une intervention qui, avec le temps, conduirait à l'exclusion des immigrants japonais. Il y a une vingtaine d'années nous avons conclu avec le Japon une entente que deux gouvernements ont ratifiée. Il s'agit d'une entente que l'on désigne sous le nom de convention verbale. La teneur n'en a pas été rendue publique, mais on croit savoir qu'elle avait pour objet de limiter l'immigration japonaise en ce pays. En 1922, la Chambre a consacré toute une journée à un débat sur la question orientale. Au cours de cette discussion, certains représentants de la Colombie-Anglaise firent observer que cette convention ne donnait pas les résultats voulus et en demandèrent l'annulation. A cette époque le gouvernement consentit à accepter, par voie d'amendement, une résolution ainsi conçue:

Que le gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures pour assurer la restriction effective, à l'avenir, des immigrants orientaux de cette catégorie.

Le gouvernement préférait les termes "restriction effective" au mot "exclusion", et nous informa que cela nous conduirait sous peu à ce que nous voulions, savoir l'exclusion. Qu'a-t-on fait pour assurer la restriction effective

de l'immigration japonaise? La convention verbale est encore d'application. L'immigration japonaise a-t-elle diminué depuis l'année 1922? Examinons les rapports du ministère de l'Immigration et de la Colonisation. Ils indiquent que le nombre des Japonais admis au cours des dernières années s'est établi ainsi:

1923	369
1924	448
1925	501
1926	421
1927	475

Ces Japonais ont été admis à titre d'immigrants et sont devenus des habitants du pays. L'aspect inquiétant de cette immigration est qu'au cours de ces années, on a admis un grand nombre de femmes. Parmi les 1,397 Japonais arrivés au Canada durant les trois dernières années, 724 étaient des femmes et 250, des enfants au-dessous de 18 ans. On a conclu, du fait qu'il n'était pas question des femmes dans le pacte, que rien ne s'opposait à leur entrée. Pour reprendre l'expression d'un Japonais, c'est un gentleman's agreement qui ne s'applique pas aux dames. On dit qu'il y a une Japonaise pour tout Japonais qui en désire une. Il en résulte que les Japonais s'emparent peu à peu d'une bonne part du commerce de la Colombie-Anglaise.

Les détails suivants sur l'occupation de la Colombie-Anglaise par les Orientaux ont été recueillis par des examens officiels du bureau provincial de renseignements et ils indiquent l'état de choses exact existant au début de 1927:

1. Au début de 1927, la population orientale de la province s'élevait à 46,500, soit une personne pour douze de la population totale. (En tenant simplement compte des hommes adultes, il y a un homme asiatique pour cinq habitants masculins de la Colombie-Anglaise.—T.M.)

2. La proportion des naissances parmi les Japonais était de 40 par 1,000, comparativement à une proportion de 18 par 1,000, pour l'ensemble de la population (sauf pour les sauvages indigènes).

3. L'augmentation de la population japonaise, par suite de l'excédent des naissances, dépassait, dans une proportion supérieure à deux pour un, l'immigration des gens de cette race.

4. Durant plusieurs années, le nombre des femmes japonaises entrées au pays a été de beaucoup supérieur à celui des hommes, deux femmes arrivant ici pour chaque homme.

5. Durant les vingt dernières années, la Colombie-Anglaise a reçu 80 p. 100 des Chinois admis au Canada, plus de 98 p. 100 des Japonais et près de 99 p. 100 des Hindous.

6. Les Orientaux possédaient des terres et des propriétés construites, en Colombie-Anglaise, d'une valeur de $10,491,250 et louaient des propriétés d'une valeur de $1,099,500.

7. Plus de 11,000 Orientaux étaient employés dans les industries de la province.

8. Durant les trois années précédant 1927, le nombre des enfants japonais fréquentant les écoles publiques avait augmenté de 74 p. 100 tandis que celui des enfants blancs n'augmentait que de 6 p. 100.

9. Les biens possédés par les Orientaux augmentent de plus en plus, par suite de l'extension de la culture en serre chaude. En 1923, ils constituaient 9 p. 100 des producteurs, possédant 28 p. 100 des serres; en 1925, 13 p. 100 des producteurs possédant 37 p. 100 des serres.

10. Les colporteurs ou revendeurs de produits de la ferme et de produits maraîchers étaient presque tous des Chinois, qui avaient la même prépondérance au point de vue de la vente des légumes dans les magasins, possédant 91 p. 100 de ces établissements à Vancouver.

Au sujet de Vancouver, j'ai ici une statistique municipale, indiquant que, au 31 octobre 1927, on avait accordé à des Chinois 756 permis de magasins et 1,060, à des Japonais.

Le premier ministre et d'autres orateurs ont insisté sur l'importance du commerce et ont noté le progrès des ports du Pacifique. Qu'il me suffise de mentionner, à ce propos, que d'autres pays ont adopté des mesures restrictives, ce qui n'a pas gêné leur commerce avec les pays intéressés. L'Afrique du sud, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, qui font partie du même empire que nous, ont adopté des lois pour exclure les Orientaux, ce qui ne les empêche pas de faire encore le commerce avec la Chine et le Japon. Les Etats-Unis ont interdit l'immigration des Japonais; néanmoins, l'an dernier, leur commerce avec le Japon a augmenté considérablement.

La nécessité de maintenir les relations extérieures de la Grande-Bretagne pourrait constituer une autre pierre d'achoppement. Personne, je pense, ne peut douter du loyalisme de la Colombie-Anglaise envers la couronne britannique. Nous ne voudrions pas que rien ne trouble les relations amicales existant entre l'Angleterre et le Japon. Nous prétendons qu'il n'est pas nécessaire de le faire et que cela ne se produirait pas. Cela n'est pas arrivé dans le cas des autres dominions. Je le répète, l'Afrique du sud, la Nouvelle-Zélande et l'Australie interdisent aux Asiatiques d'entrer chez eux en qualité d'immigrants ou d'y devenir citoyens du pays. L'Australie se vante maintenant d'avoir une population exclusivement blanche. Le peuple canadien doit se rendre compte que l'état de choses actuel a fait naître un grand problème domestique et économique. Je fais remarquer au premier ministre que nous n'exigeons pas l'emploi du mot "exclusion", qu'il croit inadmissible au Japon, dans la loi. Il peut adopter la loi du Natal ou toute autre qu'il jugera à propos, si elle peut produire le résultat que nous désirons, qui est d'empêcher l'entrée des immigrants japonais dans notre pays. J'estime que le Japon n'aurait pas lieu de soulever d'objection si on lui expliquait qu'une loi de cette nature s'impose; qu'il est

impossible d'assimiler leur race avec la nôtre; qu'une tentative de cette nature serait grosse de dangers et qu'il y va de l'intérêt des deux pays que cette immigration cesse. Bref, nous devrions être en mesure de faire comprendre aux Japonais, sans les offenser, que le temps est arrivé d'exclure efficacement cette catégorie d'immigrants des rives canadiennes en tant que citoyens.

M. J.-A. BRADETTE (Témiscamingue-Nord): En prenant la parole sur la motion relative à l'adresse en réponse au discours du trône, monsieur l'Orateur, je crois qu'il est de mon devoir de féliciter les deux honorables membres qui ont proposé (M. Ilsley) et appuyé (M. Beaubien) l'adresse. A l'ouverture de la présente session, qui est la seconde de ma carrière parlementaire, j'ai eu le privilège de me familiariser un peu mieux avec le genre d'éloquence de mes collègues et je tiens à rendre à l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) le témoignage qu'il n'a pas déçu son auditoire. La province d'où il vient a fourni au pays nombre d'orateurs éloquents et de politiques éminents et il est, lui aussi, un vrai libéral de la grande école. Je tiens également à féliciter l'honorable député qui a appuyé l'adresse. Il a prononcé un magnifique discours. J'ai eu le plaisir de le relire à tête reposée et je puis affirmer que mon honorable ami a fait honneur non seulement à la circonscription qu'il représente, mais aussi à la grande race dont il est l'un des représentants autorisés ici.

Je désire également offrir mes félicitations au chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) et au premier ministre (le très hon. Mackenzie King). Mes humbles félicitations ne comptent guère, je le sais, surtout après l'accueil chaleureux que les discours des deux chefs ont reçu de la presse canadienne par tout le pays. Mes honorables amis ont fort bien soutenu leur grande réputation et ils méritent assurément toutes les louanges qu'ils ont reçues des deux côtés de la Chambre.

Aujourd'hui, j'ai eu la bonne fortune de lire certains commentaires dans le *Saturday Night* concernant le discours du trône et j'ai conclu de l'article en question que nous pourrons recueillir un tas de renseignements et accomplir beaucoup de travail, au cours de la présente session

Je tiens à faire allusion en passant à la célébration du 60e anniversaire de l'établissement de la Confédération canadienne. Ce fut certes une œuvre merveilleuse que de réunir en un seul tons les divers groupes de population, qui habitaient le Canada, de l'Atlantique au Pacifique. Le pays tout entier en a bénéficié d'étonnante façon. Les fêtes commémoratives ont donné lieu à de magnifiques discours et de la Grande-Bretagne nous sont venus des visiteurs distingués dont le geste a été apprécié par toutes les parties du Canada. En ce qui regarde la meilleure manière de perpétuer le souvenir de cet événement national, plusieurs projets ont été soumis. Les Provinces maritimes ont proposé que l'on construise une grande artère nationale qui s'appellerait la route de la Confédération. Voilà qui indiquerait d'une façon tangible aux générations futures que nous voulons bien réellement l'union de toutes les parties du Canada et le maintien de l'esprit fédératif. La contribution d'une route nationale de l'Atlantique au Pacifique reliant l'une à l'autre les différentes provinces de notre grand pays constituerait certes un monument des plus désirables.

Je me bornerai à faire une courte observation relativement au projet de la canalisation du Saint-Laurent. A mon sens, le Gouvernement a dopté la seule attitude pratique dans les circonstances, à savoir, étudier à fond le problème, car la question ne concerne pas seulement le Canada puisqu'elle revêt un aspect international. Bien que j'aie à cœur de satisfaire aux besoins et aux nécessités des deux grandes provinces du centre, je ferai observer que nous avons dans l'Ontario et dans les limites de nos propres frontières, une merveilleuse voie d'eau qu'il faudra nécessairement développer avec le temps; je fais allusion au canal de la baie Géorgienne. En réalité, il s'agit d'une voie d'eau nationale et située dans les limites du Canada. Et je répéterai les remarques que j'ai faites ici l'année dernière, à savoir, les problèmes du sud de l'Ontario sont aussi les problèmes du nord de la province et *vice versa*. Dans ce débat, nous devrions donc, suivant moi, tenir compte d'abord de la voie d'eau qui coule en territoire canadien sur tout son parcours.

Maintenant, j'ai encore une couple d'observations à faire en ce qui regarde le problème de l'immigration. J'ai entendu d'honorables membres de la gauche se plaindre que la population du Canada n'a pas augmenté au cours des dix dernières années. Or, à mon titre de représentant de l'une des circonscriptions les plus prospères du Canada, je suis heureux d'affirmer que, dans mon comté et dans tout le nord de l'Ontario en général, le chiffre de la population accuse une augmentation d'au moins 300 p. 100 depuis les dix dernières années. Si vous consultez les statistiques, vous vous rendrez compte que la population du nouvel Ontario qui n'était que de 30,000 âmes en 1906 est montée à 100,000 âmes à l'heure qu'il est et la situation doit être la même dans les provinces des Prairies.

Nous avons besoin d'immigration, mais ainsi que le Gouvernement l'a fait remarquer avec justesse, par la bouche du premier ministre, il faut que nous soyons en mesure d'assimiler les nouveaux venus. Ne tentons donc pas d'aller trop vite en besogne; voyons d'abord à assurer du travail aux nouveaux venus.

J'ai été passablement surpris, il y a quelques semaines, de lire dans les colonnes d'un journal un fait divers concernant un jeune immigrant anglais. Traduit devant un juge de paix, il déclara qu'il avait été fort étonné de constater que l'hiver dure six mois au Canada. Notre devoir consiste à dire toute la vérité aux immigrants qui quittent leur pays pour venir s'établir sur notre sol. J'ai eu l'occasion de converser assez souvent avec des immigrants des Iles-Britanniques et j'ai constaté qu'ils n'étaient pas du tout préparés à faire face à la situation qui règne au Canada pendant l'hiver. Bien que chacun reconnaisse la beauté de nos hivers canadiens, tout le monde préfère naturellement l'été, je pense, et il faut veiller à ce que les immigrants aient une pleine connaissance de ces faits. La chose n'importe peut-être pas beaucoup pour les gens des pays scandinaves dont le climat ressemble quelque peu au nôtre, mais je puis dire que l'on fait venir ici des colons britanniques sous de fausses représentations. Comme vous le savez, la plupart de nos immigrants arrivent au printemps et au commencement de l'été, et notre température hivernale les surprend beaucoup. A la tombée de la première neige, ils s'imaginent qu'elle fondra bientôt comme en Angleterre, mais quand ils s'aperçoivent qu'elle dure six mois, ils sont désillusionnés et déçus. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles tant d'immigrants quittent le Canada. Nous devrions leur apprendre la vérité avant leur arrivée ici. Je ne prétends pas que notre climat soit pour nous une cause d'infériorité, mais il engendre comme de raison certaines particularités saisonnières. Chose notoire, la principale industrie au Canada est l'agriculture, et les cultivateurs n'emploient pas autant de main-d'œuvre en hiver que durant les mois d'été. Cette situation dure jusqu'à la fin de mars ou au premier avril. Pour ces motifs, je le réitère, il n'est équitable ni pour le Canada ni pour les immigrants de les amener ici sous de fausses représentations. Révélons-leur l'état des choses exact, et s'ils veulent immigrer dans ces conditions,—et je crois qu'ils le feront,—je suis sûr qu'ils feront de meilleurs Canadiens.

Je mentionnerai une autre catégorie d'immigrants. Je parle de ceux qui viennent au Canada à seule fin d'expédier à l'étranger le plus d'argent possible. Si vous pouviez vous procurer ces statistiques aux postes, vous seriez surpris d'apprendre quelles sommes s'envoient du Canada en Europe. Chaque dollar gagné au Canada par ce genre d'immigrants est une pure perte, parce qu'il sort tout entier du pays.

Allons plus loin. Je ne crois pas que nous aurions autant besoin d'immigration et je suis sûr que l'exode des nôtres ne serait pas aussi grand, si le Gouvernement veillait à encourager les jeunes Canadiens à s'établir sur des terres et à y rester. Les brillantes attractions des villes, théâtres, salles de danse, et ainsi de suite, exercent une merveilleuse fascination même sur les citadins. Il n'est pas étonnant qu'elles attirent la jeunesse des campagnes. Si le Gouvernement pouvait persuader à ces jeunes gens des deux sexes de rester à la campagne, ce serait splendide. A ce propos, voici une chose à laquelle j'ai beaucoup pensé. Dans le nord de l'Ontario, nous avons au moins 20 millions d'acres de la meilleure terre canadienne, et il est aussi des millions d'acres de terre inoccupées dans l'Ouest, je crois. Il devrait donc être facile de retenir nos jeunes gens qui désertent la campagne pour gagner les grandes villes et enfin les grands centres américains. La plupart de ces jeunes feraient de bons agriculteurs et de bons citoyens, mais quelle est la situation actuelle? Dans le cours des quatre dernières semaines je suis allé à Toronto, et, en allant au théâtre, je fus accosté à diverses reprises par cinq jeunes gens vigoureux qui me demandèrent 25c. pour manger. Si le gouvernement fédéral et ceux des provinces pouvaient faire quelque chose pour établir ces jeunes Canadiens sur des terres, ce serait le meilleur emploi à leur fournir. Que nous décidions un jeune homme à se faire colon dans l'Ontario septentrional; le Gouvernement pourrait peut-être lui promettre vingt-cinq dollars pour chaque acre de terre défriché jusqu'à un maximum de 20 acres par année et jusqu'à concurrence de la valeur de $1,500, et il serait possible de conclure un arrangement par lequel ce jeune homme recouvrerait l'argent déboursé, dans le cas où il demeurerait dix ans sur sa terre; il aurait alors la terre pour rien. Quelque arrangement de ce genre contribuerait beaucoup à garder les nôtres au pays.

Quelqu'un nous a dit cet après-midi que nous importons une proportion considérable de nos légumes et fruits, et il ne faut certes pas s'en étonner, puisque nos villes sont surpeuplées. Je suis allé à Montréal, il y a quelque temps, et certaines gens m'ont dit que si elles perdaient leurs positions vers le commencement de décembre, elles ne pourraient ravoir d'ouvrage avant le printemps. Dans le nord de l'Ontario, toutefois, il y a du tra-

vail suivant les saisons. Quand les cultivateurs ont terminé leur ouvrage, l'été, ils peuvent travailler pour les grandes compagnies dans les bois ou les mines. Ils trouvent ainsi un emploi durant les douze mois de l'année. Le Gouvernement, je le réitère, suit une politique sage en s'appliquant d'abord à assimiler les immigrants arrivés, au lieu d'amener les gens ici par milliers sans leur trouver un emploi à cœur d'année.

Je dirai un mot de la diminution de la dette nationale. Je suis absolument en faveur de certaines mesures susceptibles de réduire lentement et sûrement notre dette, mais je crois que le moment est venu pour le Gouvernement de consacrer une certaine somme d'argent à l'érection d'édifices publics dans toute l'étendue du pays. Nous savons que dans le passé les gouvernements ont eu la sagesse de ne dépenser que le strict nécessaire, mais j'estime que nous devrions consentir à ces dépenses-là où le besoin s'en fait sentir. (Très bien! très bien!)

Pour tranquiliser l'honorable député, je lui dirai que personnellement je ne veux pas prendre le trésor d'assaut. Je songe en ce moment à la ville de Toronto qui a besoin d'un grand bureau de douane. J'estime qu'elle y a droit et je ne doute pas qu'elle l'obtienne un jour. Bien entendu, il y a d'autres endroits, en outre de Toronto et de Montréal, où il conviendrait de dépenser de l'argent, car je connais beaucoup de localités qui ont grandement besoin de bureaux de poste et d'autres édifices publics. Je ne dis pas que tout cet argent devrait être affecté uniquement aux bâtiment publics; ainsi je vous citerai un exemple de la façon dont on pourrait l'employer avantageusement. Dans la ville de Kapuskasing, dans ma circonscription, nous avons la meilleure station agronomique de tout le Canada; mais, depuis un an, j'apprends par les colons de la région qu'il a fallu louer les chevaux de cette station pour toucher les deux bouts. Voilà un cas où l'on pourrait dépenser de l'argent avantageusement, car il n'est pas juste pour les colons de cette région d'avoir à soutenir ainsi la concurrence de l'Etat. J'ai conseillé au ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) de doter cette station d'un budget suffisant pour lui permettre de couvrir ses dépenses et délivrer les cultivateurs des environs de cette injuste concurrence.

Il ne faut pas toujours se fier à ce que disent les journaux; parfois ils disent toute la vérité et rien que la vérité; mais on y trouve aussi des choses très curieuses. Or, je ne voudrais pas qu'on pensât que je préconise de piller le trésor. Ce n'est pas mon intention, sauf si la situation l'exigeait absolument; mais dans ce cas-ci, j'estime qu'une dépense de $10,000 aurait d'excellents résultats.

Il y a une autre chose que je voudrais discuter pendant que je suis debout: c'est la très importante question de la taxation des biens des chemins de fer. Les gens de la ville de Cochrane—il en est de même pour toute la région du nord des provinces de Québec et d'Ontario, pour ainsi dire de Québec à la frontière du Manitoba—réclament depuis au moins dix ans que les biens du chemin de fer national du Canada, ou en tout cas d'une section de l'ancienne ligne du Transcontinental, soient soumis à l'impôt. Différents ministres fédéraux des deux partis nous ont tour à tour fait des promesses, mais en vain. Je remets la chose sur le tapis, non pas dans un but politique, mais bien parce que j'estime que c'est une question d'intérêt national. Pour le besoin de la cause, j'avais, avant l'ouverture de la session, donné avis de la proposition suivante:

Taxation des biens des Chemins de fer nationaux canadiens, sur cette partie du réseau, connue autrefois sous le nom de chemin de fer national transcontinental, qui s'étend de Québec à Winnipeg, pour les fins municipales et scolaires, dans toutes les localités, le long de ces sections du chemin de fer qui sont organisées en municipalités:

Considérant que la prise de possession par l'Etat du réseau des Chemins de fer nationaux canadiens a créé une situation embarrassante dans plusieurs municipalités, parce qu'une quantité de propriétés autrefois imposables ont été placées sur la liste d'exemptions;

Considérant que dans beaucoup de cas la perte des taxes municipales dont ces biens sont exempts est hors de proportion et constitue une très grosse perte de revenus qui sont absolument nécessaires à la bonne administration des affaires municipales;

Considérant que la prérogative que possède l'Etat de faire exempter d'impôts ses biens a été établie avant que l'Etat ait jamais pensé ou entrepris de faire concurrence aux sociétés privées qui sont assujetties à l'impôt;

Considérant qu'il semble juste et équitable pour l'Etat de ne pas profiter de sa situation au détriment des sociétés privées dans le fonctionnement des affaires commerciales;

Considérant que le transcontinental national a été construit par le gouvernement fédéral pour le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, à condition qu'il soit, une fois achevé, remis à bail à ce dernier pour faire partie intégrante de son réseau;

Considérant que le principe de la taxation des biens des Chemins de fer nationaux canadiens a été maintenu et dans certains cas établi dans la plupart des sections du réseau actuel; à savoir: la partie du réseau appelée primitivement le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, le Nord-Canadien et l'Intercolonial;

En conséquence, la Chambre déclare qu'elle préconise l'abandon de la prérogative qu'a la Couronne d'exempter d'impôts municipaux et scolaires les propriétés de chemin de fer comprises dans cette section du réseau des Chemins de fer nationaux canadiens connue autrefois sous le nom de chemin de fer Transcontinental,

de la ville de Québec à Winnipeg, pour toutes les municipalités organisées le long de cette partie du réseau, qui sont occupées et employées exclusivement pour l'administration et l'entretien de cette partie du réseau susmentionnée.

Quelques jours après, j'ai reçu la lettre suivante du greffier de la Chambre des communes:

19 janvier 1928.

Cher monsieur BRADETTE,

L'avis de motion que vous avez envoyé pour mettre au Feuilleton ne paraît pas conforme au règlement, car les résolutions tendant à augmenter les charges du peuple doivent être présentées par le Gouvernement sur les conseils du Gouverneur général.

Vous demandez par cette motion que la Chambre décide que la couronne se désiste de sa prérogative d'exempter les chemins de fer nationaux canadiens de taxes municipales dans une certaine partie du pays. Si vous obteniez un vote affirmatif, le Gouvernement serait forcé de renoncer à ces taxes. En d'autres termes, vous demandez une décision de la Chambre sur une charge du peuple sans suivre la pratique ordinaire. J'ai discuté la chose avec monsieur l'Orateur ce matin et il abonde tout à fait dans le même sens que moi. Je regrette, par conséquent, d'être incapable de donner avis de cette motion lorsque la session s'ouvrira.

Comme je l'ai déjà dit, c'est une question très importante pour le nord de l'Ontario. Je ne suis nullement opposé à la nationalisation. Je sais très bien que la régie par l'Etat est très efficace dans la province d'Ontario; elle a certainement produit des résultats visibles au point de vue industriel et commercial dans la partie méridionale de la province. Je doute, cependant, que nous eussions eu la prospérité dont nous jouissons aujourd'hui dans le nord de l'Ontario si nous avions eu à compter sur ce système. Nous devons aux compagnies particulières et au placement de capitaux par des particuliers une grande partie du développement du nord de la province. En soumettant le cas de la ville de Cochrane, comme je le fais, je parle pour tout le nord de l'Ontario et le nord de Québec. Dans une population éparpillée çà et là comme dans le pays du nord, les municipalités ont besoin de toutes les taxes qu'elles peuvent obtenir, et le montant que cela comporte dans le cas actuel est de $75,000 à $100,000 par année.

Je vais lire un mémoire rédigé par la ville de Cochrane, dans lequel la question est discutée à fond. Les autres municipalités l'ont approuvé et, bien qu'il soit un peu long, je crois qu'il est préférable de le mettre à la disposition de la Chambre afin que tous les membres puissent en prendre connaisssance. Il se lit ainsi:

Le conseil municipal de la ville de Cochrane, avec d'autres corps municipaux du nord de l'Ontario et du nord du Québec, a l'honneur de faire part à l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux, de la grande injustice dont souffrent les villes et villages de ces régions par suite de la distinction qui est faite relativement aux taxes municipales des chemins de fer nationaux, et de soumettre respectueusement les faits suivants qui s'y rattachent:

(1) La voie du Transcontinental national a été construite par le gouvernement du Dominion pour le chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, avec l'entente qu'elle serait transportée à ce dernier chemin de fer lorsqu'elle serait parachevée, en vertu d'un bail, comme partie intégrante du système du Grand-Tronc-Pacifique.

(2) La voie du Transcontinental national, à tous égards, a été parachevée à la fin de l'année 1913, mais le chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique ayant manqué à ses obligations, cela a laissé la voie du Transcontinental national entre les mains d'entrepreneurs, qui en ont administré certaines parties avec indifférence, ce qui a grandement retardé le développement aux environs d'ici jusqu'en juillet 1915, alors qu'elle a été réunie avec le chemin de fer Intercolonial, aux Chemins de fer nationaux canadiens, et a été en opération depuis.

(3) Une grande partie de la voie du Transcontinental national a été construite à travers les pays vierges du nord de l'Ontario et du nord de Québec, et doit être considérée, dans toute l'acception du mot, comme un chemin de fer de colonisation, et les emplacements des villes le long de ces parties ont été disposés sur des étendues de terrains plats et marécageux exigeant beaucoup de travail de plateforme dans les clairières, afin de permettre un tracé même rudimentaire de la ville.

(4) La construction de cette partie de la voie du Transcontinental national dans la région de colonisation, ne peut en aucune façon, par conséquent, être considérée comme un bienfait pour les villes situées sur son parcours, car toutes ces villes ont surgi après la construction de la voie, et elles ont fait leur part entière, depuis lors, au point de vue de la colonisation et de la mise en valeur des étendues de pays situées dans leur rayonnement d'influence, même dans une proportion plus grande que le chemin de fer lui-même n'a fait dans le nord de l'Ontario et le nord de Québec.

(5) Les mesures prises au point de vue de l'hygiène et de l'instruction, dans l'érection des villes jusqu'à aujourd'hui, sont hors de proportion avec les moyens des contribuables de ces villes, vu que les plus grands propriétaires, c'est-à-dire les chemins de fer, sont exempts de taxes municipales.

(6) L'état de chose qui existe à l'heure actuelle, à Cochrane, est à peu près celui de toute la région de colonisation de la voie du Transcontinental national, entre La-Tuque et la frontière du Manitoba.

(7) En outre, la ville de Cochrane, et les autres villes et villages situés le long de la voie du Transcontinental national, dans le nord de l'Ontario et le nord de Québec, ont été ravagés fréquemment par l'incendie, et la ville de Cochrane, surtout, a subi en deux occasions différentes une destruction presque complète causée par les incendies des forêts avoisinantes et pour la prévention desquelles personne ne peut être blâmé.

(8) De plus, par suite de l'incapacité de percevoir des taxes suffisantes, à cause de l'exemption des chemins de fer, la ville de Cochrane a souffert plusieurs épidémies causées par le manque de fonds pour compléter les améliorations sanitaires nécessaires, ce qui a appauvri grandement les contribuables et causé de grandes

souffrances par suite de la perte de nombreux citoyens décédés.

(9) En l'an 1919, la municipalité de Cochrane a prié le gouvernement fédéral et le Parlement de lui venir en aide en autorisant l'imposition des propriétés de voies ferrées sises dans les confins de la ville et a obtenu la promesse que des projets de loi alors devant les Chambres, à la session de 1919, obvieraient à l'intervention directe du gouvernement, puisque par suite de la création de la compagnie du National-Canadien cette compagnie aurait la concession des chemins de fer de l'Etat canadien et serait sujette aux mêmes exigences fiscales que toute autre compagnie.

(10) Des déclarations faites à la Chambre des communes à cette époque par le premier ministre et reproduites au Hansard de cette session, indiquent clairement que le Gouvernement avait l'intention de tenir la promesse faite à la ville de Cochrane; mais dans la loi constituant la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, telle qu'elle a été adoptée finalement, il n'y a rien qui donne suite à ces déclarations.

(11) La section colonisatrice du Transcontinental-National est le seul chemin de fer construit au Canada à travers des terrains vierges depuis quarante ans qui n'ait pas contribué au progrès et au développement ultérieur des villes et villages sis sur sa voie en versant sa juste part des taxes dans les coffres de ces municipalités; et cependant la bonne exploitation d'une voie ferrée et ses succès conséquents présupposent la construction de villages propres à assurer une existence convenable aux employés du chemin de fer.

(12) Nulle part ailleurs au Canada on ne trouve une situation aussi fâcheuse que dans les régions septentrionales de l'Ontario et de Québec, en ce qui concerne l'exemption des propriétés de voies ferrées du fisc municipal; et l'on ne saurait établir une comparaison avec d'autres parcours des chemins de fer nationaux où la venue de la voie ferrée a suivi l'établissement des villes et villages et a fait sensiblement bénéficier ces derniers. Par conséquent toute aide qu'on voudra bien accorder à la ville de Cochrane et aux autres municipalités situées sur la ligne de la section de colonisation du Transcontinental-National ne constituera aucunement un précédent que d'autres régions pourraient invoquer.

A une réunion des représentants des municipalités sises le long de la voie du Transcontinental-National entre La-Tuque et la frontière manitobaine, à laquelle réunion assistaient des délégués de Cochrane, de Sioux-Lookout, de Redditt, de Kapuskasing, de Hunta et de Moonbeam, en Ontario, et de Priva, dans la province de Québec, l'exposé suivant a été pleinement approuvé.

Donc, puisque le gouvernement fédéral se montre peu disposé à ouvrir la question générale de la taxation des propriétés des chemins de fer de l'Etat, les corporations municipales soussignées prient instamment l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux de reconnaître la justice d'une indemnisation annuelle, à la place des taxes, aux municipalités intéressées, et d'insérer les crédits nécessaires pour cette année au budget supplémentaire qui doit être présenté à la Chambre au cours de la session actuelle, leur chiffre étant calculé sur les pertes annuelles subies en conséquence du fait que les voies ferrées ne payaient pas d'impôt.

La perte en impôts de la municipalité de Cochrane, supputée d'après une évaluation des propriétés du Transcontinental-National, sises dans les confins de la municipalité, comme en fait foi le rôle de cotisation de Cochrane, de quelque $300,000 depuis 1915, date de la mise en exploitation de la voie, se chiffrerait, selon un taux moyen de $40 par $1,000, à $12,000 par année ou à une taxe totale de $108,000 pour toute la période écoulée jusqu'à la fin de 1923.

La perte d'impôts de la municipalité de Sioux-Lookout, supputée d'après une évaluation des propriétés du Transcontinental-National, sises dans les confins de la municipalité, comme en fait foi le rôle de cotisation de Sioux-Lookout, de quelque $448,900 depuis 1915, se chiffrerait, selon un taux moyen de $40 par $1,000, à $17,950 par année ou à une taxe totale de $161,550 pour toute la période écoulée jusqu'à la fin de 1923.

La perte d'impôts de la municipalité de Kapuskasing, tablée sur une évaluation de $20,000 depuis 1921, date de la création de la municipalité, se chiffrerait, selon un taux moyen de $42 par $1,000, à $840 par année ou à un total de $2,520 depuis 1921.

La perte d'impôts de la section n° 2 d'écoles publiques, Clute et Calder, à Hunta, calculée d'après une évaluation de $3,000, se chiffrerait, suivant un taux moyen de $22 par $1,000, à $66 par année ou à un total de $198 depuis 1921.

Le tout respectueusement soumis.

Nous avons envoyé plusieurs délégués auprès du Gouvernement. On nous a fait un accueil très cordial, mais nous ne sommes pas plus avancés au point de vue législatif. J'ai ici plusieurs lettres que m'ont adressées des ministres et des membres de l'un et de l'autre parti au sujet de cette question.

En voici une qui porte la signature de M. le sénateur G. D. Robertson et la date du 14 février 1923:

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 8 février et de la circulaire imprimée relative à l'opportunité de laisser imposer les chemins de fer nationaux pour les fins municipales et scolaires.

A Cochrane et en d'autres endroits le long du Transcontinental, où les propriétés de la voie ferrée constituent la majeure partie des propriétés améliorées, je reconnais la justice de faire contribuer le chemin de fer aux coffres de la municipalité, surtout pour les fins scolaires, car les enfants qui fréquentent ces écoles sont en majorité les enfants des employés du chemin de fer, et il n'est pas juste que ces employés soient plus obérés pour l'instruction de leurs enfants que ne le sont les employés d'autres municipalités où l'assiette de l'impôt a plus d'ampleur. Cette question fut discutée, il y a deux ans, par le gouvernement d'alors. Je suis revenu de Winnipeg au mois d'août 1920 par la voie du Transcontinental; à cette occasion on a porté la question à mon attention et je l'ai soumise au ministère. Toutefois on a jugé inopportun de procéder à quelque démarche tant que ces lignes ne seraient pas réunies en un seul réseau. Puisque cette fusion s'effectue aujourd'hui et que de fait les lignes du Grand-Tronc et du Canadian-Northern, qui font partie du réseau National-Canadien, payent des taxes, je ne vois pas bien pourquoi on n'imposerait pas une taxe raisonnable aux lignes du réseau qui portaient auparavant le nom de Chemins de fer du gouvernement canadien.

Je prendrai plaisir à faire tout ce que je pourrai pour aider à votre municipalité et à

toutes celles qui se trouvent dans une situation semblable, mais une telle initiative devrait venir de la Chambre des communes, car l'on pourrait mettre en doute les pouvoirs du Sénat au sujet de la présentation de projets de loi comportant des dépenses.

Voici maintenant une lettre de M. William Irvine, député, en date du 23 février 1923:

J'ai bien reçu votre lettre ainsi qu'une résolution de la municipalité de Cochrane concernant la question des impôts sur les propriétés des chemins de fer situées dans les limites de votre municipalité. Je suis en faveur des impôts que vous préconisez et, si la question est soumise au Parlement, je prêterai certainement mon appui dans ce sens.

J'ai reçu des centaines de lettres de ministres, des premiers ministres de l'époque et de députés. Le plus grand nombre évite de se prononcer, mais quelques-unes sont sympathiques. Ces lettres m'avaient convaincu que la question serait soumise à la Chambre. J'ai eu un jour la bonne fortune d'entendre l'honorable Frank Cochrane, qui représentait une partie de la circonscription dont je suis aujourd'hui le député. Il était alors ministre des Chemins de fer et, prononçant un discours à Cochrane, ma propre ville, il dit que la propriété des chemins de fer du Gouvernement devrait être imposable, qu'il était injuste de ne pouvoir taxer cette partie du Transcontinental en particulier. Les honorables députés se rendent-ils compte, comme on le mentionne dans ces pétitions, que le National-Canadien paie aujourd'hui des impôts pour la plus grande partie de son réseau et qu'en 1925, si je ne fais pas erreur, l'on accorda une subvention de $200,000 aux provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, pour remplacer ces taxes? Comme je le disais au début de mes remarques, nous ne voulons pas d'impôts directs, mais nous pensons avoir droit à une allocation qui en tiendra lieu.

Au cours de la même année, en 1925, l'on offrit une somme de $75,000 à la province d'Ontario, mais pour quelque raison, que le premier ministre Ferguson est seul à connaître, cette offre fut refusée. Comme je le disais il y a quelques instants, je pense que les taxes sur tout le réseau, de Cochrane à Winnipeg, s'élèveraient à $100,000 et je ne puis comprendre pourquoi le premier ministre Ferguson a refusé cette allocation, qui est encore absolument nécessaire. Si le Gouvernement est encore disposé à accorder cette subvention, elle devrait être distribuée aux municipalités par le gouvernement provincial ou par le chemin de fer. Je me souviens qu'une délégation étant allée voir le premier ministre Ferguson pour lui demander l'autorisation de prélever des impôts sur le chemin de fer Temiskaming and Northern Ontario, reçut la réponse suivante: Dès que le National-Canadien paiera des impôts, le Temiskaming and Northern Ontario et le gouvernement provincial feront leur part. La valeur imposable des propriétés de ces chemins de fer dans ma propre ville est d'au moins un million de dollars et si l'on nous accorde une subvention, elle devrait être d'au moins $10,000. Je sais que le Pacifique-Canadien a un service spécial dont les fonctionnaires visitent tous les endroits où le chemin de fer paie des impôts. Les honorables députés n'ignorent pas que cette compagnie paie des impôts sur presque tout son réseau, mais nous nous contenterions d'une subvention au lieu des impôts. Un bon nombre de personnes ignorent sans doute les faits. Je vais lire une coupure du *Northern Post*, un journal du nord de l'Ontario:

Ottawa s'étant informé de ce que l'on fait à Londres au sujet des propriétés du gouvernement britannique, a appris que le gouvernement impérial paie approximativement le plein montant des taxes locales sur toutes ses propriétés situées à Londres. On a adopté dans ce cas la méthode ordinaire anglaise de régler les questions épineuses, en refusant d'admettre toute obligation légale. Le gouvernement impériale refuse de se reconnaître obligé de payer les impôts, mais en même temps il charge un de ses fonctionnaires de déterminer ce qui est équitable. Ce fonctionnaire fait rapport qu'il serait équitable de verser une certaine somme aux autorités locales et l'on découvre que cette somme est égale au montant des impôts que l'on devrait payer si les propriétés étaient imposables.

Je le répète, les gens du nord de l'Ontario seraient prêts à accepter une telle subvention. Nous ne voulons pas d'une cotisation directe. L'on soulèverait peut-être au cours des discussions quelque point de droit qui nous embarrasserait. Après nous être adressés aux chemins de fer nationaux à diverses reprises, nous avons écrit une lettre à leur avocat et voici sa réponse, en date du 14 mai 1923:

J'ai en main votre lettre du 9 courant. Vous me demandez si la loi constituant en corporation la compagnie des chemins de fer nationaux, accorde beaucoup de latitude aux administrateurs relativement à la question des impôts. Je dois vous dire qu'ils n'en ont pas. Le décret de conseil relatif aux chemins de fer nationaux, nous confère uniquement le pouvoir de les gérer et de les exploiter; notre situation est analogue à celle d'un gérant général. C'est l'acte de l'Amérique britannique du nord, comme vous le savez sans doute, qui exonère d'impôts les propriétés de la couronne détenues par Sa Majesté pour le Dominion. En qualité d'administrateurs, nous n'avons pas le droit de passer outre aux dispositions de la loi de l'Amérique britannique du nord. Il serait tout aussi raisonnable, et même plus, de s'attendre à ce que le ministre des Postes acquittât des impôts pour les bureaux de postes et se désistât du droit de la couronne à l'exemption, comme ce serait le cas pour nous quant aux

immeubles des chemins de fer de l'Etat dans la ville de Cochrane.

D'après moi le seul moyen de parer à cela serait par une loi du Parlement, ou un décret du gouvernement canadien nous donnant instruction d'acquitter les impôts, en dépit de l'exemption. Ces instructions ne sauraient se confiner à la ville de Cochrane, elles atteindraient également toutes les municipalités que le réseau national traverse, ou n'importe quel endroit où ce réseau possède des immeubles; conséquemment la question prend beaucoup d'envergure. Au surplus, si la couronne acquitte l'impôt pour son réseau, il en sera de même, proportion gardée, dans chaque municipalité où se trouvent des immeubles du Dominion, tels que les bureaux de poste, arsenaux, bureaux de canaux, dépôts d'immigrants ou autres immeubles appartenant à la couronne. Selon moi, vous ne pouvez reconnaître une obligation dans un cas et la rejeter dans un autre. Il vous faudrait assurer le même traitement à toutes les municipalités et les traiter sur un pied d'égalité.

On est bien prêt à reconnaître que la ville de Cochrane se trouve dans une position désavantageuse quant à la superficie imposable, vu que les chemins de fer appartiennent soit au Dominion, soit à la province. Sous le régime de la même loi, les deux sont à l'abri de l'impôt. D'autre part, il faut reconnaître que la ville doit son existence précisément à ces deux chemins de fer.

Si la question est soumise à nos directeurs, je serai forcé de leur dire qu'au point de vue juridique ils n'ont pas, d'eux-mêmes le droit de renoncer à l'exemption garantie par la loi de l'Amérique britannique du nord, vu que la question en est une que seuls les gouvernements du Dominion ou de la province doivent étudier et résoudre comme il leur convient. Le seul moyen que je puisse imaginer serait une subvention votée par le Parlement à la ville pour compenser la perte des impôts, mais il est bien douteux que le Gouvernement ou le Parlement veuillent suggérer ou adopter ce crédit, vu le privilège qu'ils accorderaient à votre municipalité au détriment des autres.

Voilà quelques-uns des motifs d'opposition à une telle taxe. J'ai rencontré personnellement M. Ruel un jour et il a aussi prétendu qu'il faudrait modifier la loi de l'Amérique britannique du nord pour que le réseau national pût acquitter des impôts. Nul ne l'ignore, et il ne faut pas être juriste pour cela, quand fut préparée la loi de l'Amérique britannique du nord en 1867, personne ne songeait que le gouvernement exploiterait des chemins de fer, que des chemins de fer seraient sous la régie d'Etat. On savait bien qu'on était à construire le Pacifique-Canadien et nul n'aurait imaginé que le gouvernement, à cette époque ou dans l'avenir, s'occuperait d'avoir un chemin de fer. Selon moi, d'après la façon dont le réseau national est administré, il devrait, sinon en droit, du moins moralement, être tenu d'acquitter des impôts.

Au moment de la fusion des chemins de fer qui forment aujourd'hui le réseau national, le très honorable Arthur Meighen, au cours de la discussion du projet de fusion, disait, d'après le hansard de 1919, p. 1767:

Il rend la compagnie responsable, aux yeux de la loi, et lui attribue les droits d'une compagnie au lieu de la mettre dans la même position que la couronne... elle pourra agir comme une corporation non sujette aux restrictions ni à la jouissance des privilèges de la couronne.

Puis à la page 1768, on trouve qu'il disait:

Lors du fusionnement, la compagnie possédera les biens matériels.

Plus loin, à la page 1773, nous lisons qu'il déclarait encore:

Ce bill n'indique-t-il pas que nous essayons de mettre sur pied une administration débarrassée de toute ingérence directe ou du contrôle du Gouvernement pour ce réseau de chemin de fer, administration absolument distincte de celle du département?... Il me semble que c'est une compagnie très réelle. Nous voulons en faire une compagnie réelle, mais elle sera très irréelle si la moitié relève d'un département et l'autre moitié est une corporation. Je crois que s'il est vrai qu'il s'agit d'une entreprise du Gouvernement, c'est également vrai que nous essayons de la conduire comme une entreprise commerciale sous une direction autorisée.

Pour s'en tenir à l'esprit de ce texte le réseau étant aujourd'hui administré d'une façon absolument indépendante du Gouvernement—car, à mon sens, nul ici, à quelque parti qu'il appartienne, ne soutiendra qu'il y a ingérence politique—ce réseau, dis-je devrait être sujet à l'impôt.

A la page 1770 du hansard, je cueille les fort justes déclarations suivantes de sir Thomas White, alors ministre des Finances et premier ministre intérimaire:

Cette compagnie de chemin de fer dont le Gouvernement devient, en quelque sorte, propriétaire, n'est pas, malgré la forme collective, un département du gouvernement au même sens que les ministères des Douanes ou du Revenu de l'intérieur.

Voilà une réponse catégorique à la lettre de M. Ruel, conseil juridique du réseau national, quant à la propriété de ce réseau. Sir Thomas poursuit:

Comme je l'ai dit, hier soir, en parlant sur cette question, il y a deux manières pour le gouvernement fédéral de diriger l'exploitation de ce grand réseau de chemins de fer qui nous tombe entre les mains et des autres réseaux qui peuvent nous échoir à l'avenir. L'une serait d'essayer de les administrer de la manière adoptée pour l'Intercolonial, par le département des Chemins de fer, qui se trouve, comme nous le savons, sous la direction immédiate du ministre des Chemins de fer.

L'autre méthode, que conseillent le souci de l'administration pratique et la volonté d'assurer la liberté du réseau de toute ingérence politique, ferait administrer les chemins de fer par l'entremise d'une ou de plusieurs compagnies à fonds social. Voyons quelle est la situation aujourd'hui. Tous les départements administratifs, y compris le département des Chemins de fer, en ce qui concerne les voies ferrées de l'état cana-

dien, dressent leurs prévisions budgétaires et tous les déboursés sont vérifiés par l'Auditeur général, ainsi que l'a indiqué mon honorable ami. Mais en ce qui concerne la compagnie du chemin de fer Canadian-Northern, dont le Gouvernement détient les actions,—tout comme seront détenues pour le compte du Gouvernement les actions de la compagnie que nous constituons présentement, —l'administration se fait comme celle de n'importe quelle compagnie incorporée. La corporation, à titre de corporation, encaisse tous les revenus et les déboursés sont effectués en vertu de l'autorité du conseil des directeurs.

On voit donc qu'au dire du Gouvernement du jour le National-Canadien allait fonctionner tout comme une compagnie à capitaux particuliers, dégagée de toute ingérence de l'Etat. Le citoyen serait porté à conclure de là que cette compagnie payerait ses taxes comme toute autre entreprise. Autre considération: Aujourd'hui, le réseau national débourse des millions de dollars en impôts. Apparemment ce qui est chair dans une région est poisson dans l'autre et les régions du nord de l'Ontario semblent souffrir du fait qu'au moment de la construction du Transcontinental-National le Grand-Tronc-Pacifique n'a pas voulu entreprendre de poser la voie entre Québec et Winnipeg; et, par suite de quelque circonstance imprévue, cette compagnie n'a pas fait l'acquisition de la ligne. Mais je ne vois pas du tout pourquoi nous devrions en souffrir. La situation est absolument injuste et je répète que la population lésée a un droit moral, sinon un droit légal, à la compensation.

Au cours de sa déposition devant le comité parlementaire des voies ferrées et des voies de navigation nationales, M. A. J. Mitchell, vice-président des chemins de fer nationaux et gérant du département des finances, a affirmé que le réseau national avait payé en 1920, $1,371,853.41 en taxes municipales, provinciales et foncières. Mais le nord de l'Ontario n'a pas touché un sou de cette somme. D'autres régions du pays en ont bénéficié, voire les provinces d'Alberta et de Saskatchewan qui imposent les recettes du réseau. Voici un autre incident typique:

On nous mande de Toronto que les Chemins de fer nationaux ont perdu leur appel à la cour de division au sujet de l'évaluation commerciale du bureau faubourien des billets, des bureaux administratifs et des hangars à marchandises. La cour de révision a jugé que l'évaluation n'était pas valide. M. le juge Denton a restauré l'évaluation, et la Commission ontarienne des chemins de fer et des municipalités a confirmé cette ordonnance. A présent, la cour d'appel vient de confirmer la décision de la Commission.

Mon temps est presque expiré, monsieur l'Orateur; j'ai plaidé ma cause avec toutes les ressources à ma disposition, mais je crains qu'en raison de mon inexpérience je n'aie pas réussi à être aussi convaincant que je l'aurais voulu.

L'ORATEUR ADJOINT: A l'ordre. L'honorable député dépasse sa limite de temps.

(Sur la proposition de M. Sanderson la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La Chambre lève la séance à neuf heures et vingt minutes du soir.

Lundi, 6 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT PRELIMINAIRE RELATIF A LA RETROCESSION DES TERRES DE LA COLOMBIE-ANGLAISE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre une copie du rapport préliminaire de monsieur le juge Martin, nommé commissaire pour entendre et étudier les prétentions du gouvernement de la Colombie-Anglaise à l'appui de sa réclamation pour la rétrocession par le gouvernement fédéral à cette province de certains terrains que la province avait cédés au Dominion conformément à l'alinéa 2 du pacte d'union.

DEPOT D'UN RAPPORT DE LA CONFERENCE DE WASHINGTON AU SUJET DE L'ENQUETE DOUANIERE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: J'ai aussi l'honneur, monsieur l'Orateur, de déposer copie des délibérations de la conférence tenue à Washington entre la Commission des douanes et les fonctionnaires du gouvernement des Etats-Unis, les 29 et 30 août 1927. Ce document fait partie du dossier de la commission royale chargée de faire enquête sur l'administration des douanes et de l'accise.

TARIF DES CHEMINS DE FER POUR LES COLONS DE LA RIVIERE DE LA PAIX

M. CLARK: Je désire faire part au Gouvernement d'une lettre que je viens de recevoir de citoyens de Vancouver:

Cher monsieur,—Nous désirons nous rendre dans la région de la rivière de la Paix, au printemps, et nous constatons que les colons ne peuvent obtenir ici un taux de transport particulier, tandis qu'à Blaine, un citoyen américain y a droit. Les effets de colons ne bénéficient pas non plus ici d'un taux de faveur, contrairement à ce qui existe du côté américain.

Le Gouvernement, croyons-nous, amène un immigrant d'Europe pour $15, mais pour aller d'ici dans la région de la rivière de la Paix, il faut payer $45 au chemin de fer national.

Je connais au moins une douzaine de bons gars qui iraient s'établir là et qui réussiraient, mais tous constatent le désavantage d'être Canadien. L'Européen et l'Américain passent avant nous.

M. l'ORATEUR: Je prie les honorables députés de s'en tenir au Règlement, lequel interdit la lecture de lettres ou de télégrammes. L'on peut baser une question sur les renseignements qu'ils renferment, mais l'on ne doit pas en donner lecture.

M. CLARK: Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai reçu de la Colombie-Anglaise une communication indiquant que nos chemins de fer peuvent transporter et, de fait, transportent à prix de faveur les colons étrangers, chose qui est refusée aux Canadiens. Je ne sache pas que je puisse poser la question plus clairement qu'elle n'est formulée dans cette lettre.

M. l'ORATEUR: Le Règlement est là et l'honorable député le connaît trop bien pour que je doive lui rappeler que ce n'est pas le temps d'argumenter.

M. CLARK: Ma question doit être basée sur des faits, monsieur l'Orateur, et les faits sont bien exposés dans la lettre. Puis-je formuler ma question dans les termes de la lettre que j'ai reçue? Je voudrais savoir ce que le Gouvernement pense à ce sujet, et ce qu'il est disposé à faire pour nos nationaux.

Le très hon. MACKENZIE KING: Que mon honorable ami inscrive sa question au Feuilleton de la Chambre.

LES CHUTES DES SEPT-SŒURS

M. HEAPS: Le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) voudrait-il me dire s'il a reçu une demande de la province du Manitoba, relativement aux chutes connues sous le nom de chutes des Sept-Sœurs, et, dans l'affirmative, si le Gouvernement se propose de les transférer à la province.

L'hon. C. A. STEWART (ministre de l'Intérieur): Le ministre de l'Intérieur ne peut transférer ces biens à volonté. Les chutes dites des Sept-Sœurs ont fait l'objet d'une correspondance entre le premier ministre du Manitoba et moi, et celui-là a été tenu au courant de tout.

M. WOODSWORTH: Dois-je déduire des paroles du ministre de l'Intérieur que l'on ne disposera pas des chutes sans le consentement de la province?

L'hon. M. STEWART: Je ne voudrais pas aller jusque-là, mais la province sera certainement tenue au courant de tous les détails.

M. HEAPS: Cela est loin d'être satisfaisant.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Je demande à expliquer un fait personnel. Je trouve dans le discours fait l'autre soir par mon ami de Calgary-Est (M. Adshead) la phrase suivante:

> J'ai cru comprendre de ce que l'honorable monsieur a dit cet après-midi qu'il était d'avis qu'une sorte de parlement impérial devrait s'assembler à Londres.

Je ne connais pas beaucoup de gens disposés présentement à proposer la constitution d'un parlement ou d'une institution qui légiférerait pour l'empire, et, pour ma part, je ne le voudrais certainement pas. Ce que j'ai voulu faire comprendre, c'est la possibilité de concevoir un plan d'après lequel tout le commonwealth britannique participerait à l'administration du ministère des Affaires étrangères et deviendrait quelque chose ressemblant à la conférence impériale, où seraient représentés tous les dominions autonomes. Mais ce comité naturellement ne posséderait aucun pouvoir en matière de législation.

APPLICATION DE LA CLAUSE DU DUMPING AU BEURRE D'AUSTRALIE

M. MacNUTT: Le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) voudra-t-il me dire si la clause du dumping est appliquée actuellement aux importations de beurre d'Australie et de la Nouvelle-Zélande subventionnées d'après le plan Patterson?

L'hon. W. D. EULER (ministre du Revenu national): Je puis répondre à la question de l'honorable député. Nulle disposition relative au dumping n'a été appliquée au beurre depuis quelque temps.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Ilsley, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. ROBERT FORKE (ministre de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre aux honorables députés qui ont félicité ceux de nos collègues qui ont proposé et appuyé l'adresse, pour la manière admirable dont ils se sont acquittés de leur tâche. C'est avec plaisir que j'ai lu le discours du trône, vu que j'endosse ses déclarations relatives à la prospérité du pays à l'heure actuelle. Toutefois, parlant au nom de ma province du Manitoba, je regrette que la situation de l'an dernier n'ait pas été aussi satisfaisante que possible. Jusqu'au dernier moment, on nous avait promis une très belle récolte, mais la rouille en a diminué de beaucoup et la qualité et la quantité. Ainsi, en ce qui concerne le rendement du grain, cette

année-là n'a pas été merveilleuse pour le Manitoba. D'un autre côté, je suis heureux de dire à la Chambre que cette province ne se borne plus exclusivement, jusqu'à un certain point, à la production du grain. On se livre beaucoup aujourd'hui à la culture mixte, et, grâce à la vente d'autres produits de la ferme, nos cultivateurs ne se trouveront pas dans une position aussi difficile qu'auparavant. C'est un pas en avant dans la bonne voie, et si elle a soin de suivre de près cette direction, la classe agricole de cette province jouira d'une ère de prospérité.

Je vais occuper le peu de temps que j'ai à ma disposition à traiter un sujet qui me concerne de plus près: l'immigration. Cette question a été l'objet de critiques acerbes depuis quelque mois tant de la part des journaux que de citoyens en vue, un peu partout dans le pays. Les opinions semblent avoir été partagées. On a même entendu des déclarations contradictoires. On dit parfois que le ministère de l'Immigration ne fait absolument rien, qu'il ne nous arrive pas d'immigrants, que les portes du pays devraient être grande ouvertes à n'importe qui de l'étranger. D'un autre côté, il y en a qui se plaignent de la sévérité des règlements, disant que le ministère se montre plus rigoureux sous ce rapport que pour tout le reste. Il n'est pas très aisé de se former une opinion, ou d'en venir à quelque conclusion touchant ce que nous lisons ou entendons. La meilleure conduite à tenir est de suivre de près les événements.

J'ai immigré dans ce pays il y a nombre d'année, et me suis dirigé vers l'Ouest qui j'ai contribué à développer. L'immigration dans cette partie du pays était considérable, et, lorsque je suis arrivé à la tête de ce département, je croyais être fort bien renseigné et en état d'accomplir un travail utile. Cependant, l'expérience et un contact plus intime des affaires de ce ministère, m'ont appris que ce problème peut être envisagé à plusieurs points de vue. J'ai découvert que j'avais encore beaucoup à apprendre au sujet de l'immigration. J'ai constaté qu'il n'y avait aucune opinion unanime. J'avouerai franchement qu'il ne se passe guère de jour sans que je reçoive des lettres blâmant le département de ne pas faciliter davantage l'entrée des étrangers au pays, alors que d'autres se plaignent que les immigrants viennent prendre la place de nos compatriotes qui souffrent du chômage. Telle est la situation.

J'ai suivi avec beaucoup d'attention, et j'ajouterai, avec plaisir, le discours de l'honorable leader de l'opposition (l'hon. M. Bennett). L'honorable député de Calgary-Ouest a laissé entendre que rien n'a été fait, que l'immigration diminue, bien que nous soyons en mesure de soutenir une population de 17 millions. Il a dit qu'il y a 10,000,000 d'acres de terres arables à moins de 20 milles des chemins de fer. En somme, ces assertions sont peut-être exactes, mais lorsque l'honorable député parle de ces 10,000,000 d'acres de terres, il sait, j'en suis presque sûr, qu'elles sont occupées par des particuliers ou appartiennent à des compagnies, et qu'il faut de l'argent pour se les procurer. C'est pourquoi des colons, qui arrivent au pays sans avoir de quoi acheter des animaux et des instruments aratoires et qui effectuent les versements requis sur leur terre, se trouvent dans l'impossibilité de tirer parti des occasions qui se présentent en fait de terres inoccupées. C'est peut-être là une des grandes difficultés que nous avons à surmonter relativement à cette question de l'immigration. Nous pourrions aujourd'hui nous procurer tous les immigrants que nous voudrions; de tous les côtés du monde, les gens ont les yeux tournés vers le Canada. Si nous ouvrions les portes toute grande ouvertes et si nous nous permettions indifféremment à toutes les catégories d'entrer au pays, nous n'aurions aucune difficulté à nous procurer des immigrants. A quoi nous servirait de voir arriver cette multitude d'immigrants qui n'auraient pas les moyens de s'établir sur la terre? Nos propres travailleurs s'opposeraient énergiquement à un régime de cette sorte. J'ai lu des discours de citoyens de marque, de présidents de banques et d'autres, qui formulent leurs avis sur cette question de l'immigration et, l'autre jour, le chef de l'opposition donnait à entendre qu'il fallait, à cet égard, adopter un régime d'application générale, comportant de fortes dépenses. J'ai également entendu des présidents de banques parler dans le même sens. Cependant, je n'ai pas encore entendu d'avis sur la manière dont le Gouvernement devrait s'y prendre et pour le moment, je n'ai aucune autorisation, ce que personne n'a d'ailleurs, de la part du Gouvernement, pour faire de gros déboursés en vue de l'établissement des immigrants dans ce Dominion.

Le ministère s'est surtout occupé d'activer le flot d'immigrants de la catégorie de ceux qui sont en mesure de s'établir sur la terre et de se livrer à la culture du sol. J'ai été étonné l'autre jour à la lecture d'une déclaration attribuée à sir Charles Gordon dans un discours prononcé au dîner-causerie annuel de la Canadian Pulp and Paper Association, à Québec. Je lisais dans le compte rendu de ce discours:

Sir Charles Gordon s'oppose à une politique d'immigration qui comporterait la dépense de

milliers de dollars par année pour encourager l'immigration.

"Faites en sorte qu'il y ait ici du travail en masse et de nature variée et il ne sera pas nécessaire de débourser un seul dollar pour activer l'immigration", a-t-il dit.

"Il est impossible, de même qu'absurde, de songer qu'un régime d'immigration destiné à l'établissement de colons sur la terre puisse réussir au pays", a-t-il dit. "La chose ne saurait se faire."

S'il en est ainsi, une bonne partie de ce que fait le ministère, il le fait en pure perte, parce que l'une des choses à laquelle nous nous employons tout spécialement, consiste à faire venir des gens au pays pour y cultiver le sol et contribuer à la mise en valeur de nos ressources.

Je dirai un mot de l'exode soutenu des gens de la campagne vers les villes. Il n'y a pas seulement au Canada qu'il en est ainsi; nous constatons la même chose par tout l'univers. Et cela constitue un problème de solution excessivement difficile. Il me déplaît toujours, et j'en suis sûr, il déplaît à tout le monde, de voir une famille étrangère arriver au pays et se substituer à une excellente famille de Canadiens qui sont obligés de se déplacer vers la ville; et c'est ce qui se voit très souvent. Comment peut-on enrayer un mouvement de cette nature? A mes yeux, il s'agit, ni plus ni moins, d'une question de rémunération. L'amour de la patrie est un sentiment qui ne paraît pas exister. Les gens du Canada ne semblent pas éprouver le même attachement à la possession du sol que l'on rencontre parmi les habitants des vieux pays; à cet égard, le citoyen d'origine canadienne ne partage pas le sentiment que l'on constate chez l'étranger. J'ai entendu parler d'un étranger arrivé au Canada qui, après avoir pris possession de ses 160 acres, est tombé à ses genoux et a couvert le sol de baisers. L'amour du sol semble n'être pour rien du tout dans la structure économique de notre pays à l'heure actuelle. Et cependant aucun pays n'a atteint son plein développement, n'a su subsister, qui ne devait pas ses origines à l'exploitation du sol. L'un des grands problèmes qui nous préoccupent au Canada, consiste à savoir comment assurer le contentement de nos populations rurales.

Je n'aurais jamais fait partie de la Chambre des communes, n'eût été le désir qui m'animait de faire quelque chose pour venir en aide à la population rurale et à rendre ce pays d'un plus grand attrait qu'il ne l'a été dans le passé. La plupart des gens conviennent aujourd'hui qu'il serait avantageux d'accroître le chiffre de notre population. Le Canada est un pays aux vastes espaces, abondamment pourvu des ressources inexploitées et auquel il ne manque que des capitaux et la population. Nous avons assez de chemins de fer. Avec le chef de l'opposition, je conviens que nous avons assez de voies ferrées pour suffire à une population de 17 millions. Et nous avons un grand nombre de terres inoccupées. Nous avons aussi des écoles, des églises, des routes, de ponts et diverses autres utilités dont pourrait se servir une population beaucoup plus nombreuse que celle de l'heure actuelle. Tout de même, nous sommes en face du problème que je viens de mentionner. Nous entendons parler à certains moments de terres sans occupants et d'hommes sans travail. A cela je répondrai: amenez l'homme à la terre, et vous aurez ainsi la solution recherchée. Ce n'est pas là le grand problème; il en est d'autres bien plus difficiles à résoudre. On répète souvent que le meilleur agent d'immigration est un immigrant satisfait. J'en suis sûr. J'ai fréquemment fait observer à la Chambre que la première condition de succès en matière d'immigration, et la condition essentielle, consiste à faire en sorte que les gens déjà établis au pays soient satisfaits et qu'il en soit de même des nouveaux venus. Le chef de l'opposition prétend que le ministère ne fait rien. Qu'on me permette au moins d'indiquer le programme que nous suivons. Les représentants du congrès des métiers et du travail se sont dernièrement présentés devant le premier ministre et certains de ses collègues pour leur exposer le résultat de la réunion annuelle. Cet exposé débutait par une citation d'un de mes discours, ce dont j'ai été flatté. Si la Chambre me le permet, je vais lire l'extrait en question:

Des raisons évidentes militent contre un programme d'immigration tendant à autoriser l'entrée au pays des personnes de toutes races et de toutes classes. Il ne suffit pas d'amener un grand nombre d'immigrants pour contribuer à la prospérité du Canada. Les gens oisifs, sans moyens d'existence, ne rapportent rien à un pays et peuvent, au contraire, devenir une entrave sérieuse pour les habitants qui produisent. Il est absolument nécessaire que les immigrants entrant au pays soient d'abord assurés d'un emploi. Il n'est pas moins nécessaire qu'en trouvant cet emploi, ils ne l'enlèvent pas à d'autres.

J'ai prononcé ce discours à Toronto et le *Toronto Globe* en a donné un compte rendu. Je vais citer certains articles du programme que j'ai exposé en un autre endroit:

1. Admettre que, bien que le Canada ait besoin d'augmenter sa population, la qualité importe plus que la quantité; en d'autres termes, nous devons choisir nos immigrants en nous demandant s'ils ont les qualités requises pour s'établir au Canada, tant au point de vue mental, physique, moral, industriel qu'au point de vue ethnique.

2. Que cette limitation du nombre d'immigrants doit être fondée sur le nombre d'immigrants des catégories voulues qu'il est possible

d'obtenir et sur le nombre de personnes que le Canada peut absorber.

3. Que l'immigration britannique doit toujours avoir la plus grande importance et que l'on doit faire tous les efforts possibles pour augmenter le nombre des immigrants anglais.

4. Qu'on doit encourager, après l'immigration britannique, celle des colons des Etats-Unis et du nord-ouest de l'Europe, de ces gens courageux et sains, désireux de s'établir sur la terre canadienne et de se fondre dans notre population.

Voilà, en résumé, le programme du ministère de l'Immigration. Dans aucun de ces articles, il n'est question de dépenser des sommes considérables pour activer le travail dans tous les domaines. A mon sens, il n'est pas encore temps d'agir de la sorte. Je voudrais parler brièvement du voyage que j'ai fait, l'été dernier, dans les pays scandinaves, particulièrement en Norvège, en Suède et au Danemark. J'ai eu l'avantage d'entrer en relations avec des membres du gouvernement de chacun de ces trois pays. Ils m'ont fort cordialement reçu et j'ai constaté qu'ils s'intéressaient beaucoup au Canada. En outre, il ne m'a pas été difficile de causer avec eux, puisqu'ils parlaient bien l'anglais et qu'ils pouvaient même comprendre l'anglais parlé avec un accent écossais! La plupart comprenaient que nous ne désirons pas recevoir beaucoup d'habitants des villes européennes. Un ministre suédois m'a dit: "La population de nos grandes villes est considérable; mais je sais que vous n'en voulez pas." Il a noté aussi que les campagnes de son pays sont surpeuplées, ajoutant: "Si ces gens n'émigrent pas, ils s'en iront dans les villes et nous préférons les voir émigrer plutôt que troubler l'ordre dans nos grandes villes, en provoquant le chômage."

Le même état de choses existe au Danemark. Dans ce pays, il y a surpeuplement des villes, d'où résulte le chômage. On y remarque aussi un excédent de population rurale; les jeunes gens élevés sur des fermes, doivent chercher un foyer ailleurs, soit à la ville, soit dans un pays étranger. Après mon entrevue avec les ministres danois, ceux-ci ont mis une voiture à ma disposition, à Copenhague et, avec mon sous-ministre, j'ai parcouru plusieurs milles, dans la campagne, arrêtant à plusieurs fermes. Nous avons parlé avec les paysans de leur état de fortune. Je dois ajouter que j'ai été enchanté de connaître les personnes du genre de celles que j'ai vues dans ces pays. Ces gens sont sobres, industrieux et intelligents. Nous ne pourrions attirer au Canada de meilleurs colons pour travailler au progrès de notre grand pays.

On parle parfois du nombre d'immigrants venus au Canada il y a plusieurs années. En 1913, 281,890 personnes nous sont arrivées de l'étranger, comparativement à 72,887, l'année dernière. Beaucoup de gens se sont inquiétés des immigrants arrivés l'an dernier. Pour être juste, je dois noter que, dans son discours, le chef de l'opposition s'est préoccupé, moins du nombre des immigrants, que du fait que l'immigration britannique a été plus considérable que l'immigration étrangère.

L'hon. M. BENNETT: Que le nombre des immigrants étrangers a été plus considérable que celui des immigrants anglais.

L'hon. M. FORKE: Oui. Beaucoup de gens craignent que nous admettions trop d'étrangers. Cependant, en 1913, nous en avons reçu 281,890.

L'hon. M. BENNETT: Quel était alors le nombre total des immigrants?

L'hon. M. FORKE: En 1913, il est entré, en tout, 402,432 immigrants. Parfois, on me conseille de tâcher d'atteindre ce nombre. Je ne partage pas cet avis. La situation existante au début du vingtième siècle diffère du tout au tout, de celle qui existe à l'heure qu'il est. La période comprise entre 1901 et 1911 fut l'ère par excellence de la construction des voies ferrées et nous ne verrons plus jamais la répétition d'une époque semblable sur le continent nord américain. Au cours de cette période, on a construit des milliers de milles de chemin de fer; le capital anglais affluait au Canada—de fait, deux billions et demi de capitaux britanniques furent placés au pays,—et la construction de ces voies ferrées ouvrit à la colonisation des millions d'acres de bonne terre arable dans les trois provinces des Prairies. Les immigrants nous arrivaient en grand nombre tandis que les villes et les villages surgissaient comme par enchantement un peu partout. Tous ces nouveaux venus trouvaient du travail dès leur arrivée au Canada, de sorte que nous étions alors en mesure d'absorber un très grand nombre d'immigrants. Mais, les conditions sont entièrement différentes à l'heure actuelle. J'incline à croire toutefois qu'une bonne partie de l'immigration, qui nous arriva dans cet intervalle, n'était que de la main-d'œuvre empruntée à l'Europe, car les salaires des immigrants étaient constamment envoyés au pays de leur origine sous forme de mandats-poste et de chèques. Et du jour ou l'ère de la construction des voies ferrées prit fin, un bon nombre de ces immigrants retournèrent en Europe de sorte que nous avons uniquement bénéficié de leur travail durant les années qu'ils furent domiciliés au Canada.

Cependant, les conditions sont aujourd'hui bien changées. Notre pays offre de splendides occasions à la catégorie d'immigrants dont nous avons besoin.

Loin de moi l'idée de vouloir décourager les immigrants qui sont décidés à venir s'établir sur le sol canadien du moment qu'ils sont animés d'une ambition raisonnable et aptes à accomplir la tâche qu'ils se verront assignée à leur arrivée ici. Cependant, je désire protester contre l'assertion qu'a faite le chef de l'opposition, savoir que l'immigration diminue. Cette assertion est plutôt de nature à induire en erreur. Elle a du vrai si nous prenons l'année 1913 comme point de comparaison, mais elle est inexacte comparativement aux chiffres des dernières années.

J'ai sous la main certaines statistiques lesquelles font voir les rapports qui existent entre l'immigration et notre situation économique. La classe agricole fut prise de découragement lorsque survint la déflation des prix des produits de la ferme, après la conclusion de la paix. L'immigration accusa une diminution sensible, en 1922, bien que pour une couple d'années après l'armistice, nous eûmes encore une couple d'années passables, tant que les prix élevés se maintinrent. Cependant, la baisse des prix survint et les prix des produits de la ferme n'étaient plus du tout proportionnés aux prix des articles que les cultivateurs étaient tenus d'acheter. A cette époque, la classe agricole était en face de la ruine. Par bonheur, un changement pour le mieux est survenu et les perspectives sont aujourd'hui bien plus brillantes et plus encourageantes. Bien que 130,509 immigrants soient arrivés au pays, en 1921, les chiffres tombèrent à 89,999 l'année suivante. En 1922, 68,365 immigrants des Iles-Britanniques, des Etats-Unis et du Nord de l'Europe vinrent s'établir au Canada tandis que les autres pays nous envoyaient un contingent de 21,634 personnes, soit un grand total de 89,999.

En 1923, sont arrivés de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Nord de l'Europe,—je groupe ces divers pays parce que les immigrants qui nous viennent de là sont très faciles à assimiler; leurs us et coutumes ne diffèrent guère des nôtres et ils constituent notre meilleure catégorie d'immigrants,—56,515 personnes et 16,372 immigrants des autres pays, soit un grand total de 72,887.

Or, avec la permission de la Chambre, je vais comparer les chiffres de 1921, 1922 et 1923 avec ceux de 1926 et 1927. Les chiffres concernent onze mois de l'année, car, je n'ai pu me procurer les statistiques de l'immigration en ce qui regarde le mois de décembre. L'omission est du reste insignifiante, car le mouvement de l'immigration subit toujours un ralentissement à cette époque de l'année.

[L'hon. M. Forke.]

Voici les chiffres de cet état comparatif:

	Grande-Bretagne Etats-Unis et nord de l'Europe	Autres pays	Total
1921..	87,536	43,033	130,569
1922..	68,365	21,634	89,999
1923..	56,515	16,372	72,887
1927..	103,297	51,018	154,315

En 1927, nous avons donc obtenu 81,428 immigrants de plus qu'en 1923. Je ne sais plus qui a dit qu'on peut prouver n'importe quoi avec les chiffres. Les chiffres qu'a cités le chef de l'opposition sont parfaitement exacts, mais il les a présentés d'une autre manière que je le fais. M'est avis toutefois que, présentés à ma manière, ils donnent une meilleure idée de la situation.

L'hon. M. BENNETT: Vous tirez meilleur parti des vôtres.

L'hon. M. FORKE: Je le répète, le but principal que vise le Gouvernement du jour, c'est d'obtenir des immigrants des Iles-Britanniques. J'ai souvent entendu le reproche qu'il n'y a pas lieu de nous enorgueillir de nos méthodes de propagande à Londres. Je suis bien prêt à admettre que nous ne faisons pas de publicité à Londres sur une aussi vaste échelle que certains autres dominions. J'espère toutefois qu'avant longtemps nous serons en mesure d'y voir un peu mieux que par le passé. Il y a un fait, cependant, que la Chambre ne doit pas perdre de vue: c'est que les autres dominions concentrent tous leurs efforts à Londres même, tandis que le Canada a dix agences d'immigration disséminées par toutes les Iles-Britanniques. A chacun de ces dix endroits, est stationné un agent d'immigration avec bureaux et personnel voulus afin de faire de la propagande pendant toute l'année et de diriger le courant de l'immigration vers le Canada. Durant l'hiver nos agents donnent des conférences tandis que le personnel est toujours prêt à fournir tous les renseignements aux gens qui ont l'intention d'immigrer. A mon dernier voyage en Angleterre, j'ai inspecté toutes ces agences, et j'ai constaté qu'elles sont bien organisées en tous points. Elles ont chacune leur bureau dans la rue principale, et il y a dans la montre un étalage attrayant de produits canadiens. Nos efforts en ce sens échappent parfois aux visiteurs canadiens qui vont à Londres seulement et y voient la besogne accomplie par les autres dominions. Somme toute, le Canada mène une propagande plus active pour obtenir des immigrants que tout autre dominion, je crois.

M. ADSHEAD: Cherchez-vous à attirer les cultivateurs ou les ouvriers anglais?

L'hon. M. FORKE: Quiconque réussit à passer en Grande-Bretagne l'examen prescrit au point de vue moral et physique et est en mesure de payer son passage, a la faculté de venir au Canada. Aucune restriction ne lui barre la route. Tout sujet britannique peut venir à son gré au Canada; il n'a même pas besoin d'un passeport. Par ailleurs, il faut un passeport pour entrer en Grande-Bretagne.

L'hon. M. BENNETT: Je lisais dans un journal, samedi, qu'un sujet britannique désireux de venir au Canada avait dû répondre à quatre-vingt-quatorze questions, mais qu'on n'a pas interrogé ainsi les immigrants de l'Europe continentale. Ce n'est pas une interruption. Je désire simplement me renseigner sur le sujet, et l'honorable ministre pourra me répondre dans le cours de son discours.

L'hon. M. FORKE: Cette assertion ne s'applique qu'aux immigrants gratifiés d'une subvention de traversée, et même pour ceux-là, elle n'est pas exacte. C'est une de ces affirmations qui renferment un peu de vérité, mais présentée de manière à induire tout à fait en erreur.

L'hon. M. BENNETT: Voilà le mal, semble-t-il.

L'hon. M. FORKE: Profitons de l'occasion pour expliquer brièvement le système de colonisation impériale et d'autres aussi. D'abord permettez-moi de citer un court extrait de la loi qui en explique les fins:

La loi autorise le secrétaire d'Etat, de concert avec le gouvernement de l'un des dominions de Sa Majesté, ou avec des autorités publiques ou avec des associations particulières, soit dans le Royaume-Uni soit dans une région quelconque desdits dominions, à formuler des projets ou à coopérer dans l'exécution de projets comportant l'octroi d'une subvention de traversée aux personnes convenables du Royaume-Uni qui désirent s'établir dans une région quelconque des dominions d'outre-mer de Sa Majesté.

Un système arrêté en vertu de la présente loi peut consister:

(a) soit dans un système d'expansion ou de colonisation,

(b) soit dans un système facilitant la colonisation ou l'émigration dans une partie quelconque des dominions de Sa Majesté, au moyen de subventions de traversée, d'établissement, d'apprentissage ou autres:

Et voici une disposition fort grave:

Le secrétaire d'Etat ne donnera son adhésion à aucun système sans le consentement de la trésorerie.

Voilà l'obstacle contre lequel j'ai buté en Grande-Bretagne; j'avais affaire avec la trésorerie. Quand nous avons affaire avec le service d'émigration, nous n'avons pas beaucoup d'ennuis, mais avec la trésorerie, les choses sont un peu plus difficiles.

Je dirai quelques mots sur la subvention de traversée. Ces subventions ne s'appliquent qu'aux agriculteurs et aux domestiques, et le département a établi un système pour désigner les individus ou la famille qui vont recevoir la subvention de traversée. Ils sont désignés par le département ou par des Canadiens ayant besoin d'ouvriers agricoles ou de domestiques, ou par les hauts fonctionnaires du département en Grande-Bretagne.

Il y a aussi la question de la désignation collective d'immigrants. Il s'agit des groupes nombreux amenés par des compagnies de transport, des sociétés de colonisation, des associations religieuses ou sociales reconnues et approuvées par le département. Cela s'applique aux gens de la Grande-Bretagne amenés au Canada isolément ou par familles pour travailler sur la terre, et l'association qui a pris la responsabilité de les faire venir doit s'engager à leur trouver de l'ouvrage au pays durant l'année qui suit leur arrivée. Quand les intéressés ont découvert des places vacantes pour des employés agricoles de la mère patrie, ils fournissent une liste des employeurs en question et du nombre des employés requis au plus proche bureau de la commission d'établissement agricole. Quand celle-ci donne son approbation, on peut ensuite engager la main-d'œuvre et l'envoyer au Canada. C'est la source de toutes les difficultés et de toutes les critiques à propos de l'immigration. Quand vous lisez des choses terribles sur le ministère de l'Immigration, elles ne s'appliquent pas au courant général de l'immigration anglaise, mais aux immigrants qui ont obtenu une subvention de traversée, qui sont venus ici en payant dix dollars, et dont les enfants âgés de moins de dix-sept ans ont bénéficié d'un passage gratuit.

Je ferai remarquer qu'aujourd'hui les gouvernements canadien et impérial, remboursés par les compagnies de transport, payent la différence du prix des subventions de traversée. Les gens qui profitent de ces réductions déclarent qu'un emploi agricole les attend à leur arrivée ou qu'ils viennent pour acheter une ferme et s'y établir. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de l'Immigration, débourse de l'argent pour faciliter la venue de ces immigrants et leur établissement comme agriculteurs; je ne vois donc pas pourquoi l'on reprocherait au département de s'assurer si ces demandes sont sincères et si vraiment les ayants droit ont un emploi agricole assuré ou au moins qu'ils viennent pour s'occuper d'agriculture.

M. ADSHEAD: Qui a garanti l'emploi des centaines de Slovaques dont le Pacifique-Canadien a inondé l'Ouest, l'an dernier?

L'hon. M. FORKE: J'aurai un mot à dire plus tard au sujet de l'accord avec les chemins de fer. J'ai souvent fait remarquer ceci aux chefs de mon ministère: Vous trouverez en Grande-Bretagne un homme qui vous promettra que l'arrangement est parfaitement régulier et qu'il vient ici pour travailler chez tel ou tel cultivateur; puis, une fois arrivé, il s'aperçoit que son employeur et lui ne peuvent s'entendre et, naturellement, s'il veut le quitter, il s'en ira. Je ne vois pas quel recours l'on puisse avoir dans l'occurrence: c'est un des points faibles du système et il est difficile de le corriger. Toutefois, l'on remarquera que ce n'est pas surtout là-dessus que portent les critiques des journaux et des orateurs; c'est plutôt sur les restrictions imposées aux gens qui font ce que je viens de signaler. Quelle satisfaction aurait le Canada à faire venir des immigrants moyennant $10 chacun pour s'apercevoir ensuite qu'ils ne sont venus ici que pour traverser la frontière aussitôt que possible? Je veux que la Chambre comprenne bien la difficulté qu'éprouvent les chefs de mon ministère et combien il est dur de faire face aux circonstances qui se présentent et qui ne peuvent toujours être expliquées au public, ils le savent bien. Les gens de Grande-Bretagne sont comme les Canadiens; ils ont de belles qualités; mais il y en a parmi eux qui voudraient bien venir au Canada aux frais de notre gouvernement et moyennant paiement d'une somme de $10, pour se glisser ensuite aussitôt que possible chez les Américains. C'est le devoir de mon ministère de l'empêcher.

Un bureau d'établissement agricole est rattaché au département de l'Immigration; il est constitué exactement comme celui de l'établissement agricole des soldats, quoiqu'ayant moins d'employés qu'auparavant. Il est chargé d'aider les immigrants qui viennent dans le pays et de veiller à l'exécution du projet d'établissement de trois mille familles. En réalité, il est supposé être à la disposition de chaque immigrant qui arrive, le conseiller et l'aider pour l'achat d'un terrain, d'instruments et d'animaux. On se rendra compte des excellents services que rendent les membres de ce bureau dans tout le Canada en matière d'établissement agricole.

Nous avons aussi une organisation pour amener des jeunes garçons dans le pays. Le gouvernement fédéral et le gouvernement impérial donnent une subvention de $80 pour chaque jeune garçon de 14 à 17 ans provenant d'une bonne famille, et à ce sujet nous travaillons de concert avec les gouvernements provinciaux. Les gouvernements provinciaux de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba ont adhéré au projet et, à l'heure actuelle, collaborent avec le gouvernement fédéral. La province fournit la ferme qui sert en quelque sorte de point central, non pas comme un endroit de séjour prolongé, mais comme centre de distribution, afin de donner au gouvernement fédéral le temps de trouver les fermes qui conviennent à ces jeunes garçons. Le gouvernement provincial fournit $10, le gouvernement fédéral autant et le gouvernement impérial $20, ce qui fait un fonds de $40 pour défrayer l'entretien de ces enfants; en outre, le gouvernement fédéral et le gouvernement impérial donnent une subvention de $80 qui est amplement suffisante pour acquitter les frais de transport, lesquels ne représentent que $55 ou $60. C'est l'une des meilleures initiatives du département de l'Immigration; nous recevons des centaines de jeunes garçons de quatorze à dix-sept ans qui viennent non pas d'institutions, mais de bonnes familles. Ces enfants sont sous la protection du gouvernement provincial. Je crois que, dans quelques années, lorsqu'ils seront devenus des hommes, ils feront d'excellents citoyens canadiens. C'est une de nos entreprises offrant les plus belles perspectives.

M. WOODSWORTH: Dois-je comprendre que tous ces jeunes garçons sont envoyés par leur famille?

L'hon. M. FORKE: Je ne dirais pas tous, mais la plupart. Il y a des municipalités, celle de la ville de Newcastle par exemple, qui s'est occupé de ce genre de travail et qui a envoyé des garçons choisis parmi les familles privées. Ce sont des jeunes garçons qui ne savent pas où aller chercher du travail et ce système leur plaît. J'ai eu le plaisir d'en parler au lord-maire de Newcastle. Il s'est montré enthousiaste et m'a indiqué plusieurs bonnes familles qui avaient des garçons à qui ce système plairait tout particulièrement. La plupart des garçons sont de cette qualité. Je ne parle pas des institutions privées qui peuvent profiter de cette subvention de traversée. L'Armée du salut amène au pays un grand nombre de garçons qui reçoivent exactement la même assistance que ceux qui sont dirigés sur les provinces. Il y a d'autres organisations qui ont des fermes en Grande-Bretagne où elles donnent un commencement d'instruction. Il y a différentes organisations, plus spécialement les organisations religieuses, qui insistent constamment pour avoir la permission de prendre part à ce système, afin de pouvoir amener des garçons dans un endroit central d'où ils peuvent être dirigés sur un point

particulier. Nous ne les avons pas encouragés parce que nous croyons que les fermes des gouvernements provinciaux sont le meilleur endroit central pour faire ce genre de travail. J'ai été tout particulièrement désireux de coopérer avec les divers gouvernements provinciaux en rapport avec chacun de nos systèmes d'immigration, et je crois que nous pourrons résoudre un grand nombre de nos problèmes lorsque nous aurons la coopération sincère, l'aide et les conseils de nos divers gouvernements provinciaux en rapport avec les activités du département fédéral de l'Immigration.

M. MURRAY MacLAREN (St-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, avant que ce débat prenne fin, il y a des questions, trois en tout, auxquelles je désire faire allusion. La première est celle sur laquelle on a attiré mon attention récemment, et je désire maintenant la signaler aux honorables députés de la Chambre. Je pourrais l'appeler la fausse orientation du Canada par les cartographes du Gouvernement, ou la mauvaise disposition géographique de notre pays sur les cartes.

La projection régulière d'une carte indique la partie la plus basse de la ligne de latitude vis-à-vis le centre de la frontière inférieure, et les extrémités de chaque parallèle doivent être à distance égale des angles inférieurs de la carte. Mais que trouvons-nous? J'ai sous la main l'Annuaire de 1926, et je prierais les honorables députés d'examiner la carte vis-à-vis la première page. Ils verront que l'extrémité du 45e parallèle, du côté est, est située à 700 milles du bas de la carte, tandis que l'extrémité du côté ouest est située à 150 milles seulement; en d'autres termes, l'Est du Canada s'y trouve situé à 550 milles plus au nord qu'il ne l'est véritablement. On retrouvera les mêmes erreurs dans les cartes aux pages 6, 17, 190 et 268. Comme conséquence de cela les Provinces maritimes sont projetées vers le nord. La carte est de biais; l'est pivote vers le nord, et la province de l'Ontario est les provinces de l'Ouest subissent une dépression correspondante. On s'étonne que la ville d'Ottawa ait un hiver si rigoureux quand les cartographes placent l'Ontario si au sud. Le dessin particulier de la carte peut, cependant, jeter un peu de lumière sur celle dont parlait le premier ministre il y a quelques années.

L'exemple suivant se trouve dans une brochure publiée à grands frais par le département de l'Intérieur, l'*Atlas du Canada*, de 1915. Il y a là au moins six cartes mal faites, de la façon que je viens de décrire. Je présume que l'on ne publie plus cet atlas et je m'abstiendrai donc d'en faire l'analyse. Je parlerai maintenant de la carte de 1924, publiée par le département de l'Intérieur. Elle contient les mêmes erreurs que celles que je viens de mentionner. Elle place ma propre ville de Saint-Jean, à 30 milles au nord de Winnipeg, alors que sa véritable latitude passe à travers le nord de l'Orégon. Je puis ajouter que la province entière du Nouveau-Brunswick est située quelque peu au sud du 49e parallèle. Des cartes comme celles-là, monsieur l'Orateur, sont suspendues dans les chambres des honorables députés, elles sont dans nos collèges, dans nos bibliothèques et nos écoles, et dans les bureaux de nos agents d'immigration.

On m'informe que les cartes distribuées par le département de l'Immigration contiennent les mêmes inexactitudes. Je ne suppose pas que les immigrants étudieront les lignes de latitude pour vérifier ces étonnants dessins, mais ils regarderont la carte pour voir à quelle distance du pôle nord se trouve située une certaine province. Ils désirent s'assurer, si possible, s'ils viennent dans un pays au climat tempéré. Il ne suffit pas de dire que cette fausse représentation peut être observée et vérifiée quand on observe quel est le degré de latitude. Combien parmi les deux cent quarante-quatre membres de cette Chambre, —tous des hommes intelligents et observateurs,—ont remarqué cela? Et combien parmi le public en général l'ont observé? Je crois que la réponse est évidente.

Mais voici un point encore plus important. Un grand nombre de ces cartes n'indique pas la latitude, et par conséquent on ne peut pas les vérifier. Même un géographe n'y verrait pas bien clair. Un membre éminent de la Royal Geographical Society à qui on demandait son opinion sur ces cartes,—je parle de celles, nombreuses, qui sont incorrectement tracées: il y a des exceptions, naturellement, —a reconnu que la projection d'une carte doit être transposée sur la feuille avec symétrie, de façon que le parallèle courbe de latitude traverse, à une hauteur identique, les marges à l'est et à l'ouest. Selon lui les bons cartographes se conforment toujours à cette règle qu'enfreignent seulement ceux qui se contentent de transposer une portion d'une carte plus étendue sans se soucier de la projection.

Je ne sais si on trouve là la véritable explication en ce qui concerne nos cartes canadiennes; mais je sais qu'assurément elles donnent une fausse impression, à nous-mêmes comme à l'univers; et je porte cet état de choses à l'attention du ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm), du ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) et du ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), les priant de voir à ce que l'erreur ne soit pas perpétuée à l'avenir.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aborde mon deuxième sujet: le traité, ou l'accord, ou les résolutions de Londres, 1866, et la loi de l'Amérique britannique du Nord, de 1867. Il est souvent question des résolutions de Québec et la loi de l'Amérique britannique du nord est citée sans cesse; mais il est plutôt rare qu'on fasse allusion aux résolutions, ou à la convention, de Londres. Les résolutions de Québec et les résolutions de Londres se ressemblent de très près. Il est vrai que les résolutions de Québec ont fait l'objet d'une discussion plus ample que celle des résolutions de Londres. Non seulement les colonies d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, mais encore celles de l'Ile du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, prirent part à l'élaboration des résolutions de Québec. Elles ne furent pas acceptées définitivement; plusieurs colonies ont refusé d'y adhérer. Il y eut donc une réunion à Londres où des représentants des seules provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse rédigèrent à nouveau les résolutions ou le traité, document qui fut signé le 4 décembre 1866 à l'hôtel dit Westminster-Place. Ce document constitue la base de la confédération. La loi de l'Amérique britannique du nord repose sur les résolutions de Londres. Je prétends que la loi de l'Amérique britannique du nord est une loi autorisant l'exécution des stipulations de la convention conclue entre les quatre provinces qui voulaient la confédération.

Or toutes les prescriptions de cet accord ne figurent pas nécessairement à la loi de l'Amérique britannique du nord; néanmoins la plupart d'entre elles s'y trouvent. A la dernière session j'ai remarqué que le premier ministre (le très hon. Mackenzie King), lorsqu'il nous a présenté le rapport Duncan, nous a rappelé:

L'esprit qui animait les auteurs de la confédération désireux d'établir dans l'Amérique britannique du nord une union fédérale dotée d'un régime administratif qui assurât la sauvegarde des intérêts variés des diverses provinces, de même que le bon fonctionnement, l'harmonie et la permanence de l'union.

Où le premier ministre a-t-il cueilli cette citation? Il l'a prise au second article des résolutions de Londres. Selon moi nous ne parlons pas assez souvent de la base de notre confédération. Je tiens à signaler à l'attention de la Chambre un article en particulier de la convention qui n'est pas reproduit dans la loi. Je parle de l'article 66 que je vais consigner au Hansard. Il est ainsi conçu:

Les communications avec les régions septentrionales de l'Ouest et les améliorations indispensables au développement du commerce du grand Ouest avec le littoral sont, de l'avis de cette conférence, des questions de la plus haute importance pour les provinces fédérées et doivent être établies dès que le permettront les finances publiques.

Sur cet article peut bien être fondé notre programme des transports dans tout le Canada; aussi ouvre-t-il la voie au Gouvernement de pourvoir généreusement à nos ports de mer. Je prie les honorables collègues de lire attentivement l'article que je viens de citer. Il est actuellement en vigueur au même degré que le jour où il fut signé. A ce propos je veux faire mention des conférences et des travaux de M. A. P. Patterson, de Saint-Jean (N.-B.). Il a fait une étude de ces questions et en a fait l'objet d'un nombre d'articles de sa plume; ces derniers sont très précieux au point de vue des renseignements; leur lecture profiterait à tout le monde, je crois, comme elle m'a profité à moi-même.

Or combien de fois les résolutions de Londres ont-elles été imprimées depuis soixante ans? J'ose croire qu'elles n'ont pas été imprimées une seule fois. J'ai à la main une copie de la loi de l'Amérique Britannique du Nord avec ses amendements, publiée récemment par l'imprimeur du roi. J'ai examiné le volume; j'y ai cherché le traité de Londres qui est à la base de notre loi fondamentale. Je répète qu'à mon sens cette loi de l'Amérique britannique du nord n'est qu'une loi autorisant l'exécution des accords intervenus entre les provinces: notre constitution est fondée sur les résolutions. Je demanderais au Gouvernement d'inclure les résolutions de Londres dans les futures éditions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Ce document précieux devrait être tiré des rayons poussiéreux où il est enfoui, car il a aujourd'hui une grande importance et, en toute justice, on devrait le publier en regard de la loi constitutionnelle.

Mon troisième point, monsieur l'Orateur, portera sur les réclamations des Provinces maritimes et sur le rapport Duncan. Aux pages 2336 et 2337 (t.a.) du hansard revisé de l'an dernier, apparaît un exposé de l'attitude adoptée par un nombre important des représentants des Provinces maritimes, siégeant de ce côté-ci de la Chambre à l'égard des mesures que le Gouvernement adoptait en faveur de nos réclamations. Je n'ai pas modifié mes vues depuis. Je ne saurais faire mieux que de passer en revue la liste des demandes que nous avions formulées en cette Chambre. Je vais maintenant revoir cette liste et l'on verra quel progrès a été réalisé. Nous demandions en premier lieu:

La restauration aux ports canadiens du commerce canadien acheminé par les ports étrangers.

A ce sujet, l'on se rappellera que la Chambre a adopté une motion demandant à la com-

mission des chemins de fer de rechercher les causes de cet acheminement de notre trafic vers les ports américains et de nous suggérer des moyens de ramener ce trafic dans nos propres ports. Je ne sache pas que le Gouvernement ait reçu de rapport à ce sujet; dans tous les cas, on n'en a pas porté à la connaissance de la Chambre. Si l'affaire n'est pas encore en marche, je demanderais que l'on donne suite à la motion adoptée en cette Chambre et que la commission des chemins de fer s'occupe de cette importante question et nous fasse connaître ses conclusions.

L'on peut supposer que la diminution spéciale des tarifs de transport du Transcontinental jusqu'à Québec est une mesure destinée à nous aider à retenir notre commerce. En prolongeant la diminution de ces tarifs jusqu'à Saint-Jean et Halifax, on ferait un deuxième pas dans la bonne voie. Je demanderais que le rapport spécial de la commission des chemins de fer soit communiqué à la Chambre.

Le deuxième article de la liste de nos demandes concernait l'acquisition de certains chemins de fer et le troisième visait à la protection adéquate de nos aciéries et de nos mines de houille. Je réunirai ces deux articles en un seul pour une bonne raison: le ministre des Postes a annoncé récemment en public que le Gouvernement a mis ces questions à l'étude et espère leur donner une solution dans un avenir très rapproché.

L'article n° 4 concernait l'amélioration du service de navires transbordeurs entre le continent et l'Ile du Prince-Edouard et des moyens de transport sur l'île elle-même, particulièrement en ce qui a trait au mouvement de la houille. Je n'ai eu aucun renseignement à ce sujet et j'espère que l'on mettra la Chambre au courant de ce que l'on fait dans ce sens, au cours de la présente session.

Le cinquième article demandait l'augmentation des pouvoirs et de la juridiction de la commission des chemins de fer. L'on se rappellera que le premier ministre n'a pas voulu accéder à cette demande l'an dernier. Il nous répondit qu'une telle mesure aurait des effets très éloignés et que l'on n'avait pas eu assez de temps pour étudier la question; il ajouta même qu'elle n'aurait guère d'application pour les Provinces maritimes. Je pense le contraire; l'augmentation des pouvoirs et de la juridiction de la commission des chemins de fer aurait certainement une plus grande portée dans certaines parties du pays que dans les autres. Je pense que les Provinces maritimes en bénéficieraient davantage et je demande au Gouvernement d'accéder à cette demande. Ce serait fournir à la commission des chemins de fer l'occasion de faire des expériences dans les parties du pays qui sont dépourvues d'industries. Elle pourrait étudier leur situation afin de découvrir comment encourager l'établissement d'industries dans ces endroits, parce qu'elles sont essentielles au bien-être et au développement du pays.

L'article n° 6 demande une diminution additionnelle des tarifs de transport, soit au moyen d'ententes ou autrement, afin de donner suite aux points du rapport qui n'ont encore fait l'objet d'aucune mesure législative. Il y en a encore plusieurs: toute la partie du rapport suggérant une diminution de 20 p. 100 et surtout la clause traitant des tarifs de transport internationaux. Le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) a dit que cette question présente de telles difficultés qu'il ne peut la résoudre. Les chemins de fer ne présentent pas de difficultés plus grandes que les autres problèmes de la vie humaine; la vie est remplie de difficultés. Le ministre des Chemins de fer a le devoir de surmonter ces difficultés et je lui demanderai de multiplier ses efforts afin de remplir une condition très importante, essentielle même, à la prospérité des Provinces maritimes.

Je passe maintenant à la question du transport des marchandises importées d'outre-mer et à destination de la division de l'Atlantique. Voilà encore une suggestion à laquelle on n'a pas donné de suite. Le ministre des Chemins de fer a exprimé l'opinion que la situation des Provinces maritimes sur le littoral leur conférait un avantage suffisant et refusa d'intervenir. Le ministre des Chemins de fer sait-il qu'une comparaison des prix de transport entre Montréal et Saint-Jean, principalement pour les articles de la quatrième classe, nous montre que les tarifs se rencontrent à Campbellton, ce qui donne à Montréal un avantage de 190 milles? A mon avis, non seulement il est équitable et sage, mais il est aussi nécessaire de condescendre à cette partie des suggestions.

Nous en venons maintenant à un autre sujet dans le même ordre d'idées, sujet qui a donné lieu à beaucoup de discussion: je veux parler du tarif présenté par le réseau national touchant la diminution de 20 p. 100. En somme c'est bien à la commision des chemins de fer qu'il incombe de régler cette question. Elle a suscité bien des débats et des arguments, mais, en définitive, il appartient à la commission de décider. Que s'est-il passé? Le réseau national a soumis à la commission des chemins de fer des tarifs qu'elle a rejetés en lui donnant instruction d'en présenter un autre revisé. Cela n'a pas encore été fait. Je m'abstiens de discuter moi-même le fond de la question, seulement la commission s'étant prononcée, m'est avis qu'il est grandement temps pour le

réseau national de présenter de nouveau une échelle de tarifs à l'approbation des commissaires et d'en obtenir la ratification.

A propos de cette question de tarifs de transport des marchandises, je parlerai du rétablissement des arrangements qui existaient aux jonctions de Saint-Jean et de Sainte-Rosalie longtemps avant l'adoption de la loi sur les tarifs de transport. La députation le sait, ce sont deux points de division où deux chemins de fer se rencontrent et où un convoi peut passer d'un réseau à l'autre, c'est-à-dire du chemin de fer national à la voie du Pacifique-Canadien, et cela sans frais supplémentaires et au même tarif en vigueur depuis quelques années.

A la suite de l'adoption de la loi des tarifs canadiens de transport, le réseau national réclama à la commission des chemins de fer la permission de mettre fin à ces arrangements en ces deux endroits. Le réseau national vit sa réclamation rejetée et il interjeta appel à la Cour suprême du Canada, qui décida de maintenir l'arrangement à Sainte-Rosalie et d'y mettre fin à Saint-Jean. Pour avoir gagné une réduction de 20 p. 100 des tarifs de transport dans les Provinces maritimes, nous avons perdu la concurrence résultant de la cessation des arrangements du point de division de Saint-Jean. Je ne suppose plus, un instant, que les auteurs de la loi aient voulu la chose. D'après moi, ce n'est qu'un accident de rédaction, mais il n'est pas moins vrai que, d'après le texte de la loi, surtout à l'article 9 de la loi, on restreignait l'autorité de la commission des chemins de fer, ce qui nous valut la décision de la Cour suprême du Canada. J'invite le Gouvernement à modifier la loi de manière à rétablir les anciennes conditions dont bénéficiait la ville de Saint-Jean.

Mon honorable ami le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) a tout récemment traité de cette question et il a particulièrement déclaré qu'il n'était pas juste pour le réseau national d'avoir à céder son trafic au Pacifique-Canadien, sans l'obligation de réciprocité. J'ai entendu formuler une opinion sérieuse qui différait avec celle du ministre sur l'étendue des pouvoirs accordés aux points de transfèrement, cette opinion est si sérieuse qu'elle a fait naître chez moi un doute sur l'exactitude de la version formulée par l'honorable ministre des Postes.

L'hon. M. VENIOT: Pour l'instruction de la Chambre, mon honorable ami saurait-il répondre à une question? Existe-t-il une ordonnance de la commission des chemins de fer de la nature de celle qui atteint le réseau national, contre le Pacifique-Canadien l'obligeant, lui aussi, à céder son trafic?

[M. MacLaren.]

M. MacLAREN: Je ne saurais dire. Seulemet je rapporte une opinion de gens plus autorisés que moi à parler de cette question, et cette opinion est que l'ordonnance comporte réciprocité, que ce qui atteint un réseau atteint l'autre égalemet. Il est un point d'une déclaration de l'honorable ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) que je ne saurais accepter, je crains, c'est quand il dit que cela n'est pas juste pour les Chemins de fer nationaux. D'après moi, il ne s'agit ici que d'une question de manutention. L'existence de cet arrangement ne comporte ni frais supplémentaires, ni diminution de frais; l'arrangement ne représente pas non plus une économie de temps. Quoi qu'il en soit je n'insiste pas là-dessus. Je tiens à faire remarquer que c'est le droit des expéditeurs, d'avoir, comme c'est le cas dans d'autres parties du pays, une route de transport avec concurrence. Pourquoi? De quel avantage est-ce? Il ne s'agit pas d'un bénéfice matériel à obtenir, ni d'une économie de temps, mais d'une amélioration du service, et cela ne s'obtient qu'au moyen de la concurrence. Dans notre région nous ne sommes nullement enclins à favoriser le Pacifique-Canadien ou les Chemins de fer nationaux. Nous cherchons le meilleur service. Que le réseau national donne satisfaction à la population et il gardera son trafic; de même en sera-t-il du Pacifique-Canadien. Si le service est satisfaisant, aucun des réseaux n'a besoin de craindre.

Le dernier alinéa de notre mémoire se lit comme suit:

> 7. Un plus grand souci de la grande industrie des Provinces maritimes, les pêcheries, y compris le fumage, l'emmagasinage et les moyens de transport du poisson aux marchés du Centre.

Il s'agit ici de protection: de la manutention et de la vente du produit de nos pêcheries. Nous le savons, une commission royale fait présentement enquête à ce sujet; j'ai confiance qu'à la suite de cette enquête, qui suscitera d'importantes suggestions on s'occupera de la préservation de nos pêcheries, de la manutention pratique de leurs produits et de leur vente profitable.

Je crois avoir démontré à la Chambre que plusieurs conclusions sont restées jusqu'ici ou en partie lettres mortes. Je ne comprends pas ici la question de Sainte-Rosalie, et je ne prétends pas non plus qu'elle ait motivé une conclusion; elle découle d'un statut. Je signale des choses différentes et indépendantes de la question des chemins de fer et des aciéries. J'affirme qu'il reste des sujets non réglés. Je ne puis endosser la déclaration que l'on dit a été faite à Saint-Jean (N.-B.), le 18 janvier dernier par le ministre des Postes, à savoir que le Gouvernement s'est rendu en-

tièrement aux conclusions du rapport Duncan sauf deux. J'ai établi le contraire. J'ai confiance que le premier ministre pensera autrement que son collègue et qu'il reprendra soigneusement l'étude des réclamations des Provinces maritimes.

M. ROBERT MILNE (Neepawa): Je tiens à dire en commençant que la population de ma province tient compte au Gouvernement de son intention d'octroyer aux provinces leurs ressources naturelles. J'espère toutefois que le temps venu de l'entente finale, l'on se souviendra qu'une bonne partie de ces ressources ont déjà été aliénées et qu'il y a lieu à compensation. Je suis bien aise aussi de constater que le Gouvernement a pris des mesures pour parachever le chemin de fer de la baie d'Hudson et que, avant longtemps, nous pourrons utiliser cette voie pour le transport de nos produits sur les marchés étrangers. De même, pour la prospérité canadienne. La statistique du commerce indique certainement que les affaires sont bonnes au Canada, et cette constatation est corroborée par la finance. Cependant, je dois dire qu'en dépit de ces indices, d'après mes observations personnelles toutes les classes et toutes les parties du pays ne sont pas également prospères. L'agriculture est le fondement de la richesse canadienne. Elle occupe la moitié de la population canadienne approximativement. La statistique citée en cette Chambre démontre que les céréales comptent pour 447 millions de dollars dans le total de nos exportations évaluées à 1 milliard 218 millions de dollars. La production agricole, l'année dernière, est estimée à 1 milliard 660 millions de dollars, un peu moins que l'année précédente. Or, je ne sache pas que l'on ait encore démontré à cette Chambre que l'agriculture participe comme elle le devrait à la prospérité générale au Canada. Un relevé publié récemment dans la province du Manitoba établit que moins de 2 p. 100 des familles agricoles possèdent des installations d'eau courante, moins de 3 p. 100 s'éclairent à l'électricité et moins de 30 p. 100 sont pourvues d'un téléphone. Cela, il me semble, n'indique pas autant de bien-être parmi la population rurale de l'Ouest que parmi d'autres classes et dans d'autres régions du Canada. Si elle était bien prospère, elle ne se priverait pas de ces choses nécessaires au foyer. De nos jours, le téléphone est devenu indispensable, particulièrement à la campagne et dans les établissements nouveaux, où le médecin, par exemple, demeure loin, et où les chemins sont en mauvais état.

Le tableau de la recette de l'impôt sur le revenu indique également que l'agriculteur n'est pas aussi prospère qu'il devrait. Nous y voyons que 3,643 agriculteurs seulement, dans tout le pays, acquittent cette taxe; c'est-à-dire que les revenus de l'immense majorité n'atteignent pas le chiffre assujéti à l'impôt.

Autre indice, d'après moi, de l'insuffisance de prospérité agricole chez nous, c'est cette difficulté à attirer des immigrants. Si l'existence confortable existait parmi la classe rurale, les immigrants afflueraient, et la difficulté serait plutôt de les en empêcher. Tout le monde s'accorde à dire que la solution de nos problèmes se trouve dans l'immigration, et cela se peut, mais le difficile semble être de conserver les colons qui nous viennent. La population du Manitoba s'est accrue d'un peu au delà de 28,000 âmes entre 1921 et 1926, mais l'appoint de l'immigration, durant la même période, représentait 30,000 âmes: en sorte que loin d'avoir conservé son accroissement naturel, la province a perdu 2,000 colons. Voilà qui n'est pas de nature à démontrer un état de choses bien satisfaisant. Pour que le pays progresse, il faut rendre l'agriculture plus lucrative, parce que la prospérité nationale dépend autant de son bien-être de nos jours que dans le passé. Rien au monde ne devrait empêcher l'agriculture de jouir d'une plus grande prospérité. Personne n'a plus de confiance dans l'avenir de l'Ouest, et de tout le Canada, que moi-même. En ce qui concerne la production, il n'y a rien à reprocher au pays, ni à la classe agricole, que l'on peut comparer favorablement avec celle de n'importe quelle autre contrée.

L'un des principaux obstacles de l'agriculture est le coût de sa production. Les frais de transport sont aussi élevés, et les habitants de l'Ouest en souffrent au plus haut point. Il faut également mentionner le tarif, impôt qui devrait être placé sur les épaules du consommateur. A l'appui de cette assertion, permettez-moi de citer le *Retail Trade Review* du mois de décembre 1927:

> Les impôts indirects, tels que ceux des douanes, de l'accise et des ventes, peuvent être prélevés par le gouvernement fédéral parce que les manufacturiers et les producteurs sont censés s'indemniser contre eux en les transportant à leurs consommateurs.

Il a été prouvé à l'évidence, je crois, lorsqu'a été abaissé les droits sur les automobiles que le consommateur pouvait se procurer ces voitures à meilleur marché. Ce serait la même chose pour les autres marchandises, je pense, si le droit dont elles sont frappées était réduit. Ceux parmi nous qui se livrent à l'agriculture sont d'avis que si les instruments de production et les choses nécessaires à la vie étaient dégrevés, nous pourrions vivre plus économiquement. D'après les statistiques soumises à la commission du tarif, le peuple canadien a dû payer 19 millions en une seule année pour le maintien de l'industrie du coton. J'ignore combien ont coûté

les manufactures de lainages ou de chaussures, mais le montant doit avoir été considérable. Maintenant, ce sont ceux qui travaillent au développement du pays, qui posent les piliers d'une nation plus prospère, que l'on oblige d'acquitter les impôts afin de maintenir sur pied ces industries qui accumulent les richesses. Je connais beaucoup d'enfants de ces contribuables qui sont insuffisamment vêtus et ne peuvent aller à l'école que dans les temps doux. Cependant, ces fabricants privilégiés demandent des droits plus élevés, de sorte que sont augmentés les fardeaux de ces malheureux dont les enfants ne sont pas proprement vêtus ni nourris. Je veux limiter mes observations, mais je tiens à dire un mot du droit sur le ciment. Cet article est fort employé dans les campagnes pour les fondations et les planchers des bâtiments de ferme. Dans l'intérêt de la conservation de nos ressources forestières, nous devrions encourager l'usage du ciment plutôt que d'en limiter l'emploi par un taxe. Ne fût-ce que pour ce motif de conservation, il serait bon de songer à l'emploi du ciment, mais nous voyons que ce produit est grevé d'un droit de 8c. les 100 livres. J'ignore si cette question a été soumise à la commission consultative du tarif, mais nous sommes portés à croire que la Canada Cement Company, qui a, pour ainsi dire, le monopole de la fabrication de cet article au Canada, peut fort bien se dispenser d'un droit, surtout lorsque nous savons que, depuis quelques mois, cette compagnie a, comme l'on dit vulgairement, "partagé un melon", et présenté de nouvelles actions à plusieurs de ses actionnaires.

La peinture est un autre produit qui, au point de vue de la conservation, est aussi important que le ciment. Si les bâtiments, les machines et le matériel des agriculteurs ne sont pas souvent peinturés, ils se détériorent et vont à la ruine en relativement peu de temps. Il faut donc encourager l'usage de la peinture plutôt que de l'empêcher par l'imposition d'un droit douanier.

Le blanc de plomb broyé dans l'huile est grevé d'une taxe de 37½ p. 100. A mon sens, c'est absolument déraisonnable. De plus, si nous voulons attirer les touristes et les immigrants au pays, rien ne leur donnera une meilleure impression que des maisons joliment peinturées dans les villages et les villes du Canada. Le Gouvernement ferait donc bien de réduire cet impôt afin d'encourager l'emploi de la peinture.

Je mentionnerai de plus l'impôt sur le revenu, des plus justes, à mon avis, bien qu'on ait tenté énergiquement de le faire disparaître. Dans la brochure dont j'ai parlé il y a quelque temps, il est dit que l'on prendra tous les moyens pour obtenir l'abolition de cette taxe. Je trouve cet impôt juste parce que ce sont ceux qui jouissent des revenus qui sont obligés de la payer. Nous entendons beaucoup parler de la récolte de l'Ouest, cette année. Il est vrai que nous avons produit du grain en grande abondance, mais malgré cela, il se trouve d'immenses régions des prairies où la récolte a été inférieure à la normale à cause de la rouille, de la grêle, de la gelée et de maints autres accidents qui surviennent parfois et nous enlèvent ce qui promettait être une récolte des plus fructueuses. Avec l'existence d'un impôt comme celui du revenu, ces gens dont les bénéfices diminuent, sont ceux qui ne devraient pas l'acquitter, alors que devraient le verser ceux qui, soit par leur travail, ou à la suite d'une saison ou de conditions avantageuses, ont obtenu d'excellents résultats.

Dans l'établissement des droits et de la taxe de consommation, on ne tient pas compte de la prospérité dont jouit l'individu qui acquitte ces impôts; il n'est pas tenu compte non plus, comme dans le cas de l'impôt sur le revenu, des obligations qui incombent aux particuliers relativement à leurs ayants droit. Règle générale, la grande majorité de ceux qui acquittent les droits et la taxe de consommation se recrutent parmi ceux qui contribuent à l'exploitation de nos ressources naturelles. Dans leur brochure, les auteurs de cette attaque contre l'impôt sur le revenu disent:

> Les contributions indirectes, comme par exemple, les droits de douanes, la taxe d'accise et la taxe de consommation, peuvent être imposées par le gouvernement fédéral parce que les industriels et les producteurs sont censés s'en dédommager en les faisant passer à leurs clients.

A ces gens qui veulent à tout prix l'abolition de l'impôt sur le revenu, je demanderais de me dire pour quelle raison les manufacturiers sont-ils supposés être exempts d'impôts. De par quel droit divin ne seraient-ils pas tenus de porter leur part du fardeau des impôts au pays? Nous lisons également dans cette brochure:

> Cette question intéresse indirectement, mais non directement, les citoyens des deux sexes sans travail, et ceux qui ne gagnent pas suffisamment pour acquitter l'impôt sur le revenu.

A mon avis, c'est précisément cette catégorie de citoyens que la question intéresse essentiellement. D'après les statistiques de l'année dernière concernant l'impôt sur le revenu, à peine 10 p. 100 de la population ont acquitté cette contribution directe. Si on les exemptait de l'impôt sur le revenu, le fardeau représenté par $55,000,000, se trouverait réparti sur les 90 p. 100 qui ne jouissent pas

d'un revenu ou ne gagnent pas un salaire suffisant pour les assujétir à l'impôt. On nous dit que l'impôt sur le revenu éloigne les capitaux du pays, mais tous ceux qui ont suivi de près l'expansion du Canada concevront facilement qu'il n'en est pas ainsi. J'inviterais le Gouvernement, non pas a décréter de nouvelles réductions de l'impôt sur le revenu, mais plutôt de taxer le revenu de ceux qui spéculent à la halle aux blés et à la bourse. Ces spéculateurs ne font aucune œuvre utile; ils n'emploient pas de main-d'œuvre, et je ne vois pas de raison qui milite contre l'imposition d'une taxe sur ces spéculateurs.

J'ai cherché à faire voir en quelques mots que la population agricole, composée de ceux qui donnent le premier essor à la prospérité du pays, ne jouissent pas de leur part de cette prospérité dont nous jouissons à l'heure actuelle, et je prétends qu'une réduction de droits sur les articles de nécessité et les instruments de production, contribuera à leur conserver ce qu'ils ont peiné à obtenir et ce qui leur appartient de droit. Je demande humblement qu'il ne soit pas effectué de nouvelles réductions de l'impôt sur le revenu, mais que l'on songe à imposer les revenus de spéculateurs qui encaissent des bénéfices dans le commerce des grains et dans celui des obligations.

M. D.-M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Monsieur l'Orateur, à plusieurs reprises, j'ai lu le discours du trône, et je ne sais pas encore ce que je dois en penser. Je ne saurais dire s'il faut y voir, de la part du Gouvernement, un effort en vue de le limiter à un certain nombre de mots, ou s'il n'a pu, à cause des cérémonies et les conférences de l'année dernière, donner un aperçu du programme législatif dont le Parlement serait saisi cette session-ci. Des deux suppositions, la première doit être la bonne, ou le Gouvernement a dû avoir été tellement absorbé par la célébration du soixantième anniversaire de la Confédération qu'il n'en est pas encore venu à une décision sur les mesures législatives qu'il compte soumettre à la Chambre.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que le discours du trône devrait, pour le moins, nous donner une idée de la marche que le Gouvernement entend suivre, car il importe que, dès les premiers jours de la session, la députation se livre à l'examen des questions susceptibles de lui être soumises. Presque tous les ans, en fin de session, on nous soumet des mesures législatives de nature à provoquer la discussion et comportant de lourdes obligations financières, et fondées sur des principes importants, et la Chambre n'a pas le temps voulu pour faire un examen convenable des questions en jeu. Si le discours du trône ne doit être qu'un lever de rideau, une formalité de la session, il devrait au moins nous donner une idée de la manière dont le Gouvernement entend procéder au cours de la session. Dès le premier paragraphe, je dois protester contre ce que dit le discours du trône, savoir:

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous revois au commencement d'une nouvelle session parlementaire et que je puis vous féliciter de la prospérité constante du pays.

Je veux bien avouer que dans le Dominion la prospérité règne à un certain degré, mais cette prospérité n'est pas générale dans le pays. Le discours du trône énumère ensuite les sujets qui semblent indiquer une prospérité remarquable. J'admets qu'il a raison sur certains de ces points: l'importance du commerce et de la construction, l'augmentation du nombre d'ouvriers employés, des recettes des chemins de fer et des revenus et l'état des affaires en général. A mon sens, mentionner l'amélioration de l'état de l'emploi de la main-d'œuvre n'est pas un indice de prospérité remarquable. Nous devons admettre que, tandis que nous faisons tout en notre pouvoir pour amener des colons d'une partie au moins du monde, il y a beaucoup de chômage en plusieurs endroits du Canada. C'est le cas de certaines régions minières de la province de l'Alberta et, en général, des grandes villes de tout le Dominion. En parlant de prospérité remarquable, le Gouvernement, me semble-t-il, commence la session d'une mauvaise façon. Si le parti libéral veut être fidèle à ses traditions, il doit tenir compte du peuple en général et non seulement du petit nombre qui jouissent d'une grande prospérité. Voici un extrait d'un discours prononcé par le très honorable Mackenzie King à Aurora (Ontario), que je lis dans *Liberalism. A Canadian View:*

L'état de choses existant actuellement au Canada ne s'est pas produit du jour au lendemain. Il est le résultat de forces qui ont agi dans le régime social depuis un certain nombre d'années et dont l'action a été favorisée par la guerre et ses exigences. Si je voulais résumer ma pensée en une phrase, je dirais que la vie politique, industrielle et, jusqu'à un certain point, sociale de notre pays est, à l'heure actuelle, asservie à l'influence subtile et maligne de la réunion des puissances autocratiques et ploutocratiques, qui tendent à l'élévation de quelques individus aux dépens de l'Etat et ne tiennent aucun compte du bien-être du peuple en général.

Si l'on veut conserver au Canada ses institutions politiques et si les partis libéral et conservateur entendent survivre, ces groupes devront se préoccuper d'autre chose que de l'augmentation des recettes des chemins de fer, du prix des valeurs négociées à la bourse et du volume des échanges commerciaux. Il

faut plus qu'un relèvement du nombre des ouvriers employés pour qu'en notre qualité de représentants du peuple, nous puissions parler d'une prospérité remarquable, à moins d'entendre le terme "remarquable" dans le sens péjoratif. La prospérité ne règne pas dans tout le pays. Le ministère fédéral du Travail a fait une étude approfondie de ce qu'il en coûte pour vivre avec un confort raisonnable. Je ne veux pas m'attarder aux détails de cette question. Mais, puis-je noter, le comité des relations industrielles et internationales a établi, suivant le rapport de 1926, que, pour vivre d'une manière raisonnablement confortable, il faut un revenu de $2,200 à $2,400 par année. D'autres corps publics du Canada et des Etats-Unis ont fixé ce chiffre entre $2,200 et $2,500.

Me fondant sur les statistiques de l'*Annuaire du Canada,* je désire examiner ce qu'ont exactement produit l'agriculture et les usines et ce qu'ont gagné les employés de ces industries et certains de ceux qui touchent des dividendes. A la page 186 de l'Annuaire de 1926, est établie la division des industries en plusieurs catégories: agriculture, exploitation forestière, pêcheries, chasse des animaux à fourrure, industrie minière, production de l'électricité, bâtiment, ouvrage à façon et réparations, industrie manufacturière. Pour les besoins de ma cause, je m'arrêterai à l'agriculture et à l'industrie manufacturière. En 1924, on évaluait à $7,498,566,000 la richesse agricole brute du Canada. La production nette a été, cette année-là, de $1,140,895,500. Dans le calcul de la production nette, on a tenté d'en éliminer la valeur des matières consommées en vue de la production. A la page 674 du même Annuaire, est indiqué le nombre des travailleurs rémunérés de l'agriculture ou des autres industries. On y voit qu'environ 1,023,706 hommes et 18,912 femmes se livraient ainsi à l'agriculture, en 1921. Si on le désire, je suis prêt à indiquer sur quelle définition de l'emploi on se fondait pour arriver à ces chiffres; je note tout de suite que cette définition ne comprenait pas les femmes de cultivateurs. Il y a au Canada, 700,000 fermes et, si l'on veut tenir compte des femmes de cultivateurs, il faudra ajouter aux 17,000 femmes se livrant à un travail lucratif dans l'agriculture, au moins une femme par ferme. Il faut aussi tenir compte de l'augmentation de la population entre 1921 et 1924. Sans entrer dans les détails, j'ai calculé qu'en 1924, année que j'ai choisie parce qu'elle est la dernière au sujet de laquelle l'Annuaire donne des statistiques complètes, 1,094,259 hommes et 18,712 femmes se livraient à un travail lucratif au Canada. Mais, si l'on ajoute au nombre des femmes employées celles qui demeurent sur les fermes, on obtient un total beaucoup plus élevé. J'y reviendrai.

On constate que ce million d'hommes et ces 18,000 femmes touchent des salaires s'élevant à $704,574,956. Ces salaires payés, il reste un revenu de 5½ p. 100 sur le capital engagé. Si vous ajoutez aux 18,000 femmes qui sont censées gagner leur vie dans l'industrie agricole, 690,000, c'est-à-dire une femme par ferme, le chiffre des salaires atteindrait $1,013,807,314, ce qui laisserait le superbe revenu de 1½ p. 100, pour acquitter l'intérêt sur le capital de premier établissement, les taxes et ainsi de suite.

Il n'est que raisonnable à mon humble avis que l'on tienne compte du salaire de la femme du cultivateur en établissant le budget de la ferme. Or, d'après l'*Annuaire du Canada,* la moyenne des salaires de la classe agricole par tout le pays, en 1926, s'est élevée à $636 pour les hommes et à $461 pour les femmes. Voilà pourquoi nous voyons tant d'articles de la nature de celui qui suit et qu'a publié le *Western Producer,* dans son numéro du 18 août, 1927:

> Le service fédéral de la Statistique a publié un rapport préliminaire sur les Statistiques agricoles des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta telles qu'elles ont été établies par le recensement quinquennal pris au mois de juin 1926.
>
> Le rapport fait voir que le nombre des fermes occupées a diminué dans les trois provinces des Prairies comparativement à l'année 1921. Le recensement de 1926 établit que 53,251 fermes étaient occupées au Manitoba comparativement à 53,252 en 1921; en Saskatchewan, le chiffre est tombé de 119,451 à 117,187 et dans l'Alberta, de 82,954 à 77,130.

Et ainsi de suite. Quiconque est d'avis que la classe agricole est prospère lorsque la moyenne du salaire annuel de la main-d'œuvre masculine et féminine est respectivement de $646 et $461, y compris la pension, ne se rend guère compte du véritable sens du mot "prospérité".

Je regrette que l'on s'imagine que ces conditions,—et la situation en général ne s'est guère améliorée depuis 1924,—contribuent sensiblement à la prospérité dont jouit le Dominion.

L'honorable député de Neepawa (M. Milne) a cité quelques chiffres concernant la situation actuelle de l'industrie agricole au Manitoba. Le service fédéral de la statistique ne s'étend pas à ce domaine, mais je suis d'avis qu'il serait désirable de lui procurer les fonds afin qu'il soit en mesure de le faire. Aux Etats-Unis, le service de la statistique s'est renseigné de ce chef et je relève l'article sui-

vant qu'a publié dans son numéro du 20 août 1927, la revue *Labour*, de Washington:

Une enquête révèle des conditions d'existence déplorables sur la ferme.

Une enquête qu'a menée le département de l'Agriculture touchant les conditions d'existence sur 10,000 fermes des états du nord et de l'ouest de l'Union américaine, révèle que 20 p. 100 seulement des gens sont pourvues de baignoires et 32 p. 100 connaissent le bienfait de l'eau courante tandis que 85 p. 100 des gens n'ont pas de chambre de toilette dans la maison.

Plus d'un tiers des femmes de cultivateurs sont obligées de transporter l'eau pour les besoins de la famille et elles travaillent en moyenne onze heures et trois minutes par jour.

Et j'en viens maintenant à la situation qui existe dans nos industries manufacturières. Les conditions sont quelque peu différentes quoique la différence ne soit guère sensible. D'après l'*Annuaire du Canada*, les capitaux placés dans les industries canadiennes, en 1924, s'élevaient à $3,538,813,460; la valeur brute du rendement était estimée à $2,695,053,582 et la valeur nette à $1,256,643,901. Les traitements et les salaires représentaient une somme de $559,884,045, ce qui laissait un reliquat de $696,759,856 ou un bénéfice de 19.6 p. 100 à titre d'intérêts sur les capitaux placés dans ces entreprises. La moyenne des traitements et salaires était de $1,101.04. Un de mes amis qui a vécu dans l'Inde m'a informé, il y a quelques années, que les travailleurs ne louent pas leurs services en raison d'un salaire déterminé dans certaines parties de l'Hindoustan; ils touchent ce qu'il faut pour manger à sa faim ou ne faire qu'une moitié ou un quart de repas. Or, en quoi le genre de vie de nos ouvriers industriels et agricoles est-il l'indice de la prétendue prospérité qui règne au Canada? Pour que nos ouvriers mangent à leur faim, ils devraient recevoir un salaire annuel de $2,200. Avec leur salaire de $1,100 par année, nos ouvriers employés dans l'industrie ne peuvent donc manger qu'à moitié de leur faim tandis qu'à raison de $600 et $400 par année, nos ouvriers agricoles sont à peine en mesure de manger un quart de leur faim. Et je le soumets respectueusement, monsieur l'Orateur, voilà l'une des raisons qui ont mis aux prises les ouvriers industriels et les cultivateurs. Quelques-uns ont prétendu que le seul moyen de prêter main forte à la classe agricole, c'est de réduire les salaires des ouvriers employés dans l'industrie afin que les cultivateurs voient de meilleurs jours et *vice versa*. Au demeurant, nous ne saurions aider une classe dont le salaire annuel est tombé à $600 en demandant aux travailleurs industriels, qui ne touchent déjà qu'une moitié des salaires qu'ils devraient avoir, de se contenter d'une rémunération moindre. Mais ce supplément peut se trouver ailleurs, s'il faut le trouver de cette manière,—ce que je ne crois pas. A mon avis nous y arriverons par une meilleure organisation de notre vie industrielle en général de façon à produire à meilleur marché et à ramener le taux du change plus près du pair. Qu'est-il advenu de cette prospérité factice au cours des dernières années et des derniers mois? Qu'est-il advenu de nos valeurs en bourse? C'est un indice de l'activité spéculative. Le *Bureau Monthly* publie un indice, basé sur une liste fixe des valeurs au point de vue du spéculateur. Cette colonne indicatrice donne la cote à la bourse de Montréal et de Toronto des vingt-cinq valeurs industrielles et d'utilité publique qui trouvent le plus facilement acquéreur. Au mois de janvier 1925, le prix-indice de cette colonne est à 100. Or, pour la troisième semaine de janvier 1926, il s'est relevé à 152.1 et, sauf quelques légères fluctuations, il s'est relevé constamment jusqu'à la semaine finissant au 31 décembre 1927, alors qu'il atteignit 500, soit une augmentation de 500 p. 100 pour ainsi dire. J'ai lu, je crois, dans un des journaux d'Ottawa, samedi, que la commission de réserve fédérale des Etats-Unis va augmenter le taux d'intérêt pour enrayer la spéculation.

Je m'occupe maintenant du Gouvernement. Quelle était la politique du parti libéral en 1919, celle qu'il professe toujours? Elle consistait à promouvoir des conditions égales, à assurer une rétribution égale relativement à l'industrie. Les faits mentionnés plus haut démontrent que les valeurs industrielles sont très élevées, tandis que les travailleurs agricoles et industriels n'obtiennent pas le salaire reconnu nécessaire pour vivre convenablement. J'ai ici le programme du parti libéral en 1919, et il contient la résolution suivante au sujet du tarif:

Résolution sur le tarif.

Que, pour le plus grand bien du Canada, il importe d'apporter des réductions sensibles aux impôts de douane afin de réaliser des fins de la plus haute importance: premièrement, la diminution du coût très élevé de la vie qui oppresse si lourdement les masses; deuxièmement, la réduction du prix des instruments de production nécessaires aux industries qui ont pour base les ressources naturelles du pays, dont le développement intense est essentiel au progrès et à la prospérité nationale:

Qu'à ces fins, le blé, la farine de blé et tous les produits de blé; les instruments aratoires et les machines agricoles; les tracteurs agricoles; les machines d'exploitation minière, de minoterie, de scierie et les pièces servant à la réparation de ces machines; le bois de service dégrossi et traité; la gazoline, les huiles d'éclairage et de lubrification et les huiles combustibles; les filets, la ficelle à filets et les outillages de pêche; les ciments et les engrais et la matière première qui entre dans la fabrication de ces objets, devraient être exempts de droits de douane.

Qu'un abaissement du tarif devrait se faire qui comporterait des réductions sensibles des droits de douanes, sur les articles d'habillement

et les chaussures et sur d'autres articles de consommation générale (autres que les articles de luxe), de même que sur la matière première entrant dans la fabrication de ces articles.

Que le tarif de faveur accordé à l'Angleterre soit porté à 50 p. 100 du tarif général.

Et le parti libéral s'engage à mettre à exécution les dispositions de la présente résolution à l'aide de mesures législatives, lorsqu'il sera reporté au pouvoir.

Je lis maintenant l'extrait suivant du manifeste libéral de 1921:

Le parti libéral dirigé par le très hon. W. L. Mackenzie King préconise le gouvernement du peuple par le peuple et non par les autocrates; le gouvernement par le peuple et non par les grandes compagnies; le gouvernement pour le peuple, non pour une poignée de priviligiés.

L'autre jour, le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) a fait la déclaration suivante dans son discours:

Je le dis avec orgueil, monsieur l'Orateur, jamais un premier ministre ne s'est trouvé en mesure, comme je le suis à l'heure actuelle, de fournir au Parlement un bilan plus avantageux ou un message de plus grande espérance tant pour le présent que pour l'avenir. . . Il ne m'appartient pas de vous dire ce que le ministre des Finances aura à vous déclarer lorsqu'il présentera son budget, mais je serais personnellement bien surpris s'il n'accusait pas encore cette année une diminution de la dette publique, un excédent de recettes et de nouvelles réductions d'impôts.

Voici le point que je souligne; le parti libéral est venu au pouvoir en préconisant un programme de dégrèvements radicaux, lesquels ne sont pas encore près de se réaliser, malgré les résultats mentionnés par le premier ministre. Le parti libéral est venu au pouvoir en promettant dans son programme une augmentation des impôts directs. Les premières années de l'administration libérale, M. Fielding, nous le savons, avait à faire face à une situation telle que les revenus avaient peine à égaler les dépenses. Mais quel est l'état actuel des affaires? Elles sont bonnes. Donc, si le Gouvernement est incapable de tenir ces promesses cette année, quand le fera-t-il? Les vieux arguments employés étaient les suivants: "Quand les années sont prospères, pas de changement; et quand elles sont mauvaises, ne modifiez rien, ou ce sera l'effondrement." Le parti libéral gouverne aujourd'hui en ayant des revenus abondants, et si ses promesses ont jamais été sincères, c'est durant cette session-ci qu'il devrait les tenir.

Aux dernières élections, j'ai appris que certains de mes amis libéraux m'en voulaient beaucoup d'avoir proclamé que je ne voyais guère de différence entre la politique tarifaire des libéraux et des conservateurs. Je réitère aujourd'hui cette assertion, et pour éviter tout malentendu, je consigne un état

relatif à toutes les années où les conservateurs ont été au pouvoir de 1888 à 1897, et de 1913 à 1922. Je mets les choses au compte des conservateurs, pour l'année postérieure à leur défaite, dans chaque période. Dans le tableau, je donne les chiffres relatifs aux libéraux de 1898 à 1912, et de 1922 à 1926. Dans les deux cas, je mets en regard la moyenne des droits perçus contre toutes les importations imposables et contre toutes les importations imposables et franches, et, embrassant la période entière de l'administration respective des deux partis, je relève une différence de .8 p. 100 en faveur des libéraux. A considérer toutes les années où les conservateurs furent au pouvoir, vous constaterez que les droits perçus sur les importations imposables se sont élevés en moyenne à 27.4 p. 100, tandis que sous le régime libéral entier ils se sont montés en moyenne à 26.6 p. 100, soit une différence de .8 p. 100.

Si nous prenons les chiffres comprenant toutes les importations, nous voyons pour les conservateurs, une moyenne de 17.2 et pour les libéraux, une moyenne de 16.4. Voici le relevé complet:

Annuaire du Canada, page 462—

Conservateurs 1888 à 1897		Libéraux 1898 à 1912	
Imposables	Ensemble	Imposables	Ensemble
31.8	22	29.7	17.5
31.9	21.8	28.8	17.2
31.0	21.4	27.7	16.7
31.4	21.0	27.5	16.4
29.7	17.8	27.3	16.5
30.3	18.4	27.1	16.5
30.9	17.8	27.5	16.8
30.5	17.8	27.8	16.7
30.0	19.2	27.0	16.4
30.0	18.7	26.5	16.1
		26.7	16.5
307.5	195.9	27.5	16.7
		26.8	16.5
1913 à 1922		25.9	16.2
26.1	17.1	26.1	16.8
26.1	17.3		
27.4	16.8	409.9	249.5
27.2	15.5		
23.8	13.0	1922 à 1926	
21.5	12.1	24.0	16.7
21.5	12.3	22.9	15.1
22.5	14.7	23.3	15.1
20.6	14.1	24.7	15.5
24.5	16.2		
		505.7	311.9
241.2	149.1		
307.5	195.9	Moyenne 26.6	16.4
548.7	345.0		
Moyenne 27.4	17.2		

Relativement à la question des impôts directs qui se rapporte à ce que je vais dire au sujet de l'impôt sur le revenu, je tiens à citer ce passage du dernier paragraphe du

programme libéral, dans lequel se trouve la résolution concernant la situation financière et les impôts:

Considérant que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis prélèvent actuellement au delà de 80 p. 100 de leur revenu au moyen de l'impôt direct, alors que le Canada ne retire de cette façon pas plus de 20 p. 100;

Qu'il soit et il est par les présentes résolu:

1. Que la gravité de la situation financière du pays s'impose à l'examen très approfondi des citoyens patriotes et exige de la part du gouvernement qu'il pratique la plus stricte économie;

2. Qu'il faut chercher à augmenter le revenu en imposant et percevant d'une manière équitable et efficace, des impôts échelonnés, sur les profits d'affaires et le revenu, applicables à tous les revenus excédant un chiffre d'exemption raisonnable;

3. Et taxer les articles de luxe.

J'ai démontré que pendant quarante ans il n'y avait eu entre la politique conservatrice et la politique libérale qu'une différence de .8 p. 100. Or, qu'est-il arrivé l'an dernier à propos de l'impôt sur le revenu? En dépit de ces déclarations, l'impôt a été réduit de 10 p. 100. Je suis opposé à la diminution de l'impôt sur le revenu. Si les libéraux s'en tenaient à leurs déclarations, ils s'y opposeraient aussi. Le plus tôt les gouvernements et les individus se conformeront à leurs engagements, à leurs promesses solennelles et à leurs programmes, le mieux cela vaudra pour notre pays. Si les partis politiques ne peuvent s'y résoudre, alors cessons cette moquerie et soyons francs avec le peuple. On a prétendu que nous devions abolir l'impôt sur le revenu, parce que cela empêche les capitaux de venir au pays. La principale raison pour laquelle le commerce de détail veut l'abolition de cet impôt, c'est que ceux qui le payent ne peuvent pas le répercuter sur d'autres. Dans leur brochure les détaillants disent: "Une taxe directe ne se répercute pas." Nous ne taxons pas les gens par plaisir, mais bien pour les besoins de l'administration, et, au point de vue de la restriction du commerce, ce qu'on peut invoquer contre l'impôt sur le revenu peut l'être également contre tous les autres impôts. Mais l'impôt sur le revenu est une taxe sur les bénéfices, c'est-à-dire une chose qu'on peut payer sans en souffrir, et si on le supprimait, la seule autre solution serait d'avoir des taxes indirectes sous forme d'impôts douaniers sur les articles nécessaires à des gens qui, aujourd'hui, n'ont même pas des moyens d'existence raisonnables. J'espère donc que le Gouvernement, étant donné ses engagements, étant donné aussi que l'impôt sur le revenu n'est pas une charge onéreuse et que la surcapitalisation dans l'industrie donne plutôt moins que plus de travail, remplira ses promesses et effectuera, cette année, toutes les réductions qu'il a promises à cet effet dans le passé. Autrement, il fera partie intégrante du parti conservateur.

Il y a un autre sujet que je tiens à mentionner. Je vois que mon temps passe, mais, en dépit de la règle des quarante minutes, nous aurons l'occasion d'exprimer nos vues. La présente session va apparemment être une session de comités. On nous a promis qu'une ou deux questions seront étudiées de cette façon, par exemple: la question de l'immigration. L'an dernier, nous avons eu un comité auquel furent soumises les conditions de la dernière élection d'Athabasca. Le premier ministre a, je crois, promis que la question serait renvoyée à ce comité ou du moins il a dit qu'il y consentait. Il y a un autre sujet que je voudrais voir soumettre au comité; c'est celle des caisses électorales en général. Les révélations faites l'été dernier à la commission d'enquête vont avoir leur effet sur nos institutions démocratiques, si nous ne réussissons pas à corriger la situation. Peu m'importe ce que le monde dit au sujet du droit de boire d'un citoyen, je crois que le peuple canadien, en fin de compte, ne désire pas que la consommation des spiritueux soit le pivot de notre système de politiques de parti. Le peuple croit de plus en plus que ceux qui ont éludé l'impôt sur le revenu et les lois sur les taxes d'affaires et qui ont déclaré avoir contribué à la caisse électorale des deux partis politiques, l'ont fait, comme on l'a dit, pour être protégés contre une trop rigoureuse application de la loi dans leur cas. Quoi qu'il arrive dans le département du Revenu national, je crois que nous devrions discuter cette question devant un comité parlementaire, pour voir s'il n'y a pas moyen de modifier la loi des élections de façon à permettre au moins au peuple du Canada d'avoir une idée assez nette de la provenance des fonds électoraux des deux partis. Le petit groupe qui siège dans ce coin-ci a subi des remarques sarcastiques de la part de la droite de cette Chambre. Nous vous défions de divulguer la provenance de tous vos fonds électoraux, comme nous l'avons fait. Nous pouvons avoir nos défauts; nous sommes peut-être étroits sous certains rapports, mais nous défions les deux partis de relever le défi et de rendre publique la source des fonds d'élections qui tombent dans leurs caisses et leur aident à gagner leurs élections.

Je désire dire un mot concernant la nomination des diplomates. On a parlé d'un représentant diplomatique au Japon. Les di-

plomates ont fait du bien et du mal. Je ne sais pas si c'est quelque chose que l'on devrait condamner, mais nous ferons aussi bien de garder un œil sur le passé et d'essayer de comprendre les dangers que nous allons rencontrer aussi bien que les avantages. L'industrie agricole de ce pays se maintient en général; il est vrai qu'elle obtient quelque assistance sous forme d'enseignement dû aux fermes d'expérimentation. Le ministre du Commerce ferait très bien s'il nommait encore quelques commissaires du commerce en Orient. Ce que nous cherchons, c'est un plus grand marché pour notre blé; voilà ce qui apporterait vraiment la prospérité, suivant les déclarations d'un grand nombre d'hommes d'affaires importants du pays. Je crois que ce serait une bonne chose si le ministre du Commerce jugeait à propos de nommer encore quelques commissaires du commerce en Orient. Quant à l'immigration qui a été discutée ici cet après-midi, nous nous demandons tous pour quelle raison nous n'avons pas plus d'immigrants. Pourquoi ne les obtenons-nous pas comme nous le faisions de 1901 à 1913? D'abord il semble y avoir en Europe une rareté d'hommes tels que nous en désirons, par comparaison avec la période de 1901 à 1913. Nous leur demandons de venir s'établir dans des conditions absolument différentes. Quelle était la situation en 1901? Nous construisions des chemins de fer avant de faire de la colonisation et les colons pouvaient se procurer les meilleures terres sur une distance de deux cents milles le long de la voie ferrée. Cela est bien différent aujourd'hui; nous ne construisons pas de chemins de fer avant l'établissement de colons. Si le Gouvernement croyait pouvoir remplir la promesse que le premier ministre a faite à la population de la rivière de la Paix, à Edmonton, il y a quelques années, les conditions seraient peut-être celles d'autrefois et nous n'aurions peut-être pas autant de misère à obtenir et garder nos immigrants. Mais il y a une différence fondamentale. Que demandons-nous aujourd'hui? Nous demandons que les colons viennent ici et y vivent comme ils pourront, à vingt, cinquante ou cent milles d'un chemin de fer. Nous leur demandons de se tirer d'affaire le mieux qu'ils peuvent jusqu'à ce qu'ils soient capables, malgré leurs difficultés, de fournir assez de trafic pour payer un chemin de fer dès le début de ses opérations. C'est l'attitude que l'on a eue dans cette Chambre des communes du côté ministériel lors de la dernière session. Même si nous avons commis des fautes dans le passé, pour avoir été trop optimistes, nous devrions au moins faire la moitié du chemin lorsqu'il s'agit du colon.

[M. Kennedy.]

M. ROBERT McKENZIE (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je désire me joindre à ceux qui, des deux côtés de la Chambre, ont parlé de cette question, et offrir mes félicitations aux motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône pour la manière dont ils se sont acquittés de la tâche qui leur avait été imposée. Je ne puis, toutefois, féliciter l'honorable député de la Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) qui vient de parler, ni être d'accord avec lui sur les vues pessimistes qu'il a exprimées quant à l'état de choses qui existe à l'heure actuelle dans notre beau pays. Dès le début de mes brèves remarques, monsieur l'Orateur, que l'on me permette d'exprimer toute la satisfaction et l'orgueil que j'éprouve, et qu'éprouvent aussi, je crois, les honorables députés de cette Chambre et le peuple en général, de constater que les conditions économiques du pays aient permis au Gouverneur général à l'ouverture du Parlement d'exprimer tant d'optimisme. Au premier alinéa de son discours il exprime son plaisir de rencontrer le Parlement et d'être en mesure de le féliciter de la prospérité remarquable du pays. Continuant, il dit que l'étendue du commerce et des travaux de construction, l'accroissement de la main-d'œuvre, l'augmentation des recettes des chemins de fer et des revenus publics, l'état général des affaires, tout témoigne d'un développement économique vigoureux et plein de promesses vers la réalisation d'un progrès considérable. Je conviens avec plus d'un honorable préopinant que notre prospérité du moment,—car nous jouissons actuellement d'une certaine prospérité,—n'est pas répartie également. Là-dessus je suis du même avis que l'honorable député qui m'a précédé. En fait, la prospérité n'a jamais été répartie également. Je ne veux pas faire le prophète; mais tout de même je doute fort qu'on voie jamais le jour où la prospérité sera répartie également, soit chez nous soit dans aucun autre pays. En présence des paroles de Celui d'autrefois: "Vous aurez toujours les pauvres parmi vous", je crois qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin des siècles.

M. WOODSWORTH: L'honorable député trouve-t-il pareille situation satisfaisante?

M. McKENZIE: Non pas; mais elle est inévitable. Nous nous empresserions de l'éviter si la chose était possible.

Je veux faire ressortir le rôle joué par les provinces de l'Ouest dans cet essor de la prospérité nationale. J'ai entendu affirmer à mainte reprise sur le parquet de cette Chambre que l'agriculture constitue la base de la prospérité canadienne. Je crois que c'est la

vérité. Je veux donc attirer l'attention de la Chambre sur la part apportée à cette prospérité par ma province et, à l'instar de l'honorable représentant de Neepawa (M. Milne), faire remarquer que malgré les contributions apportées par les provinces de l'Ouest, ces dernières ne participent pas dans une mesure équitable aux bénéfices qui découlent de la prospérité nationale. Je tiens à la main une revue mensuelle publiée par le Pacifique-Canadien et intitulée: Progrès agricoles et industriels au Canada. Ce n'est pas un numéro récent; mais il est tombé sous ma main, et je voudrais donner lecture d'un passage sous la rubrique: "La croissance de la Saskatchewan —Vingt ans de progrès", qui établit mieux que je ne saurais le faire le point que je veux faire ressortir. Le voici:

Le progrès de cette région en agriculture a été des plus notables. Non seulement cette province a assuré de plus en plus chaque année sa position comme grenier du Canada; mais elle s'est adonnée avec tant d'énergie et d'initiative à d'autres domaines de l'agriculture qu'en un bon nombre elle occupe aujourd'hui un rang élevé. En 1926, selon la statistique officielle, la Saskatchewan a produit 215,101,000 boisseaux de blé, soit plus de 50 p. 100 de tout le rendement du Canada. L'aspect de la Saskatchewan, et sa condition, diffèrent beaucoup de ce qu'ils étaient, voilà vingt ans. Quand la province est née, c'était une vaste région inculte, presque inhabitée: elle ne comptait que quelques villages dispersés. Aujourd'hui elle possède sept cités...

Ce numéro n'est pas récent, monsieur l'Orateur, et le nombre de nos cités vient d'être porté à huit par la constitution de Yorkton en cité la semaine dernière.

...80 villes, 367 villages, 301 municipalités rurales et 4,698 districts scolaires. En 1905 la province comptait 80 industries représentant un placement de moins de 4 millions de dollars, et dont la production se chiffrait à $5,116,782. Le dernier recensement lui attribue 645 industries, représentant un placement de $30,269,547, dont la production globale atteint une valeur de $36,313,931. En 1906, 3,271,436 acres étaient en culture; en 1926 cette superficie était de 20,419,175 acres. Voilà vingt ans la Saskatchewan importait le beurre, même dans les recoins de la campagne; aujourd'hui sa production annuelle de beurre dépasse une valeur de 21 millions de dollars; son exportation du beurre est un commerce permanent.

Voilà qui indique le rôle important qu'a tenu la province de Saskatchewan dans le développement et la prospérité du pays. S'il est vrai, et c'est mon avis, que l'agriculture est à la base de notre prospérité nationale, alors la province de la Saskatchewan a joué un rôle important dans le développement de cette prospérité, mais elle n'a pas récolté une part équitable des bénéfices qui en découlent.

Le deuxième alinéa du discours du trône parle d'un événement notable de cette année, sinon de plusieurs années. Comme ceux qui m'ont précédé j'ai été fort impressionné par l'enthousiasme qu'a montré notre population de souche non britannique dans les fêtes de notre soixantième anniversaire. La chose a été remarquable non pas seulement chez les enfants mais aussi chez les adultes qui en plus d'une région ont pris un très vif intérêt aux célébrations. Quelques-unes des meilleures allocutions en cette circonstance furent prononcées par des enfants, les uns nés à l'étranger, les autres nés de parents immigrés au Canada il y a vingt ou trente ans. J'ai la conviction que ces fêtes ont été d'une valeur inestimable en ce qu'elles nous permettent de produire un type supérieur de citoyen canadien et raffermissent le sentiment national non seulement parmi les nouveaux mais encore parmi nos Canadiens eux-mêmes. Dans bien des cas, les discours et les brochures ont contribué à renseigner davantage les gens sur leur pays. Je désire féliciter le premier ministre pour la grande part qui lui revient du succès de ces fêtes. Espérons que le soixante-dixième anniversaire de la Confédération le verra encore premier ministre du Canada et que les fêtes d'alors seront plus belles que celles du soixantième anniversaire, grâce à l'expérience acquise en cette occasion.

Le paragraphe suivant parle de la visite des membres de la famille royale et du premier ministre de Grande-Bretagne l'an dernier. Mais le peu de temps qui m'est accordé ne me permet pas de m'étendre davantage sur les questions générales. Je m'en tiendrai aux sujets qui intéressent plus particulièrement ma province et la circonscription dont je suis le représentant. Venant des provinces des prairies, le paragraphe traitant de la conférence des provinces et du Dominion et de ses résultats m'intéresse plus particulièrement. Le voici:

Inspirés par les débats de la conférence, mes ministres continuent leurs négociations avec les provinces des prairies, en vue de réintégrer celles-ci dans la possession de leurs ressources naturelles.

La Saskatchewan n'a jamais attaché autant d'importance à la rétrocession de ses ressources naturelles que l'Alberta et le Manitoba, mais nous avons entendu avec plaisir le premier ministre annoncer que l'on va non seulement nous remettre nos ressources naturelles, mais que l'on va également continuer les subventions qui nous ont été payées depuis l'organisation de notre province, en dédommagement pour nos ressources naturelles. C'est là une nouvelle très encourageante et j'espère que les négociations entreprises pourront être menées à bonne fin.

Lors de son discours, il y a une semaine, le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) a cri-

tiqué le Gouvernement parce que déjà, en 1922 et en 1923, les discours du trône mentionnaient la rétrocession des ressources naturelles des provinces des prairies, tout comme celui de cette année, et que rien n'a encore été fait. La réponse du premier ministre démontre que le règlement de cette question a fait plus de progrès cette année que jamais auparavant. Mais je tiens à faire remarquer au chef de l'opposition que la question des ressources naturelles ne vint pas sur le tapis pour la première fois en 1922. Lors de la campagne électorale de 1911, l'honorable sir Robert Borden, alors chef de l'opposition et ensuite premier ministre du Canada, s'adressant aux électeurs de Weyburn et d'autres endroits de la Saskatchewan, leur avait tenu le langage suivant:

> Je promets aux provinces des prairies quelque chose de mieux que la réciprocité; je leur rendrai leurs ressources naturelles qui leur appartiennent de plein droit.

Inutile d'ajouter qu'il ne tint pas sa promesse. La question de la réciprocité, qui avait tant d'importance pour les provinces des prairies, était alors à l'ordre du jour. Après les paroles du premier ministre, espérons un règlement satisfaisant de cette question, qui agite depuis si longtemps les esprits des politiciens de cette Chambre et de tout le pays. Quelques-uns de ces politiciens étaient réellement animés par l'intérêt de leur province, mais un grand nombre n'avaient que des motifs ultérieurs.

Je dirai aussi quelques mots d'une question de la plus haute importance pour la population de ma province, de mon comté et du Canada tout entier. Je veux parler de la diminution des impôts. Il y a quelque temps, je recevais une brochure, comme celle dont l'honorable député de Rivière-de-la-Paix parlait l'autre jour, demandant l'abolition de l'impôt sur le revenu. La population de l'Ouest ne partage pas cette opinion; tout au moins nous n'admettons pas que l'abolition de l'impôt sur le revenu vienne en premier lieu. Quand viendra le temps où il sera possible de diminuer les impôts,—et nous espérons qu'on les diminuera de temps en temps,—nous voulons que les diminutions aient d'abord pour objet d'alléger le fardeau de ceux qui sont le moins capables de le supporter. Nous ne classons pas ceux qui payent l'impôt sur le revenu dans cette catégorie. La loi accorde des exemptions si libérales qu'elle ne fait réellement souffrir personne. Un homme et sa femme, par exemple, jouissent d'une exemption de $3,000 avant d'être appelés à payer cet impôt. S'ils ont deux enfants, l'exemption est portée à $4,000; s'ils en ont quatre, l'exemption est de $5,000 et ainsi de suite. Personne ne peut s'en plaindre, mais on ne peut pas dire la même chose d'un grand nombre d'autres impôts. Ainsi l'ouvrier, pour ce qui est de se nourrir et de se vêtir ainsi que sa famille, a à souffrir de certains droits de douane et, en quelque façon, de la taxe sur les ventes; j'espère donc que, la diminution des impôts qu'on proposera cette année, ne portera pas sur l'impôt sur le revenu, à moins qu'on dégrève aussi certains articles d'usage courant pour la masse. Toutefois, il se peut qu'il faille remanier un peu l'impôt sur le revenu pour répondre aux exigences actuelles.

Avec la question du dégrèvement des impôts, il y a celle de la diminution de la dette nationale. La population du Canada, en général, a lieu de se réjouir qu'au cours des quatre dernières années on ait diminué la dette dans des proportions si considérables. En parcourant les comptes publics qui nous ont été remis l'autre jour, je remarque certains faits d'une importance capitale pour nous, au moment où nous nous occupons de la diminution de notre dette. Au cours des quatre années écoulées le 31 mars 1927, c'est-à-dire 1924, 1925, 1926 et 1927, cette diminution a été d'environ 106 millions de dollars. C'est là, monsieur l'Orateur, plus que le double de toute diminution effectuée à la dette nationale depuis la confédération. Au cours de toutes les autres années, de 1867 à 1924, la diminution globale n'a été que de quarante-cinq à cinquante millions de dollars, soit un chiffre inférieur à la moitié de la réduction effectuée depuis quatre ans. C'est un sujet de contentement pour la population du pays.

Mais il y a plus. On ne s'est pas appliqué seulement à réduire la dette, mais on a de même dégrevé les impôts. Il y a quelques jours l'honorable député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie), je crois, a fait une comparaison entre la dette du Dominion et celle de la province d'Ontario. Il se désolait et semblait vouloir reprocher au Gouvernement de n'avoir pas réussi à diminuer la dette du pays comme l'Ontario l'a fait pour la sienne. Mais, monsieur l'Orateur, on ne saurait faire de comparaison entre la dette nationale du Canada et les dettes publiques de nos provinces ou celles de nos municipalités urbaines ou rurales. Au cours de la guerre la dette nationale s'est accrue de deux milliards. C'est ce qu'il en avait coûté pour poursuivre la guerre. C'était une dépense improductive, dont pas un seul dollar ne pouvait être encaissé, sous forme de recettes. D'autre part, la dette garantie de notre province et de nos

municipalités, tant urbaines que rurales, a été contractée dans le but d'en retirer un certain bénéfice. Cette dette provinciale ou municipale est employée au bénéfice de la population, à qui on a donné des services publics.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. McKENZIE: Quand la Chambre a suspendu la séance, j'en étais, monsieur l'Orateur, à parler de la dette nationale; je m'efforçais de démontrer qu'elle était ce qu'on pourrait appeler une dette "absolue". C'est-à-dire que nous n'avons rien retiré de la dépense d'environ deux milliards qui ont été ajoutés à notre dette de guerre. D'un autre côté, quand une province ou une municipalité contracte une dette, c'est principalement pour l'organisation de services publics, et d'ordinaire ces services publics rapportent suffisamment pour acquitter l'intérêt sur la dette contractée ou pour créer un fonds d'amortissement devant servir à son rachat. Alors, si on reproche au Gouvernement de ne pas diminuer la dette et qu'on lui demande, en même temps, d'abaisser les impôts, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il tarisse la source de revenus par cette diminution des impôts et que, du même coup, il abaisse le chiffre de la dette. Au cours de la dernière session et de la session actuelle, le leader de l'opposition (l'hon. M. Bennett) a proposé des moyens d'acquitter graduellement la dette. D'après moi, le Gouvernement ferait bien de s'inspirer de ces suggestions, et si le parti conservateur reconquiert le pouvoir, il se croira alors tenu de réaliser ce projet et de s'appliquer plus que dans le passé à réduire la dette nationale.

Sans m'attarder aux détails, je tiens à faire miennes les remarques de l'honorable député de Souris (M. Steedsman) et de son honorable collègue de Lisgar (M. Brown) au sujet des permis délivrés, par la douane, aux Canadiens désirant traverser aux Etats-Unis, ainsi que des embarras auxquels ils sont parfois en butte à leur retour au Canada. A ce propos je me permettrai de dire au ministre du Revenu national (l'hon. M. Euler) que, le moment venu de discuter le rapport final de la commission royale d'enquête sur les douanes et l'accise, surtout la partie où l'on suggère de réduire le nombre des postes de douane, il serait bon d'étudier avec soin s'il ne serait pas plus sage d'augmenter le nombre de ces postes plutôt que d'en fermer. Je crois que la municipalité des bureaux de douane le long de la frontière remédierait grandement à la situation dont se plaignent les honorables messieurs auxquels j'ai fait allusion. Je suis porté à croire que les commissaires ont raison quant aux douanes dites de chemins de fer et aux douanes établies loin de la frontière, vu l'usage actuel des automobiles. La circonscription que j'ai l'honneur de représenter compte trois postes de douane le long de la frontière, et j'estime que pour la commodité des gens ayant affaire à voyager d'un pays à l'autre, il devrait y en avoir un bien plus grand nombre. Notre population respectueuse de la loi devrait être mieux traitée et je ne vois là rien qui soit de nature à faciliter la contrebande.

Je m'étais proposé, monsieur l'Orateur, de traiter de l'immigration, mais les remarques de l'honorable ministre (l'hon. M. Forke) cet après-midi me dispensent de m'arrêter sur ce sujet.

Je terminerai donc par la politique fiscale. L'entrée en fonction de la commission consultative du tarif l'année dernière ne nous permettait pas de compter sur l'action du Gouvernement à la dernière session; mais maintenant que cette commission a eu le temps d'étudier au delà d'une centaine de cas, la preuve suffit pour convaincre le public que certains dégrèvements importants s'imposent. Je ne me propose pas d'énumérer les produits sur lesquels le dégrèvement devrait porter; je me borne à approuver les remarques des honorables députés qui ont signalé les produits à dégrever. J'espère que l'exposé budgétaire ne nous désappointera pas sur ce point, non plus qu'au sujet de l'impôt sur le revenu.

M. W. G. ERNST (Queen-Lunenberg): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord me joindre à ceux qui ont félicité l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) et l'honorable député de Provencher (M. Beaubien), les motionnaires de l'adresse. Je regrette que la Providence soit intervenue sous forme d'une tempête de neige pour me priver du plaisir d'entendre l'honorable député de Hants-King, mais j'ai lu son discours, et je me sens bien plus enclin à louer sa forme modérée que son inspiration. L'honorable député a bien voulu s'arrêter à une lettre que j'écrivais au cours de la campagne électorale de 1926. Il en a extrait un paragraphe pour mettre la Chambre sous l'impression que j'ai l'esprit de clocher.

Je ne retiendrai pas la Chambre longtemps sur ce sujet. D'abord, mon attachement au Canada et ma foi dans son avenir ne le cèdent à personne. Deuxièmement, il me semble bien singulier que tous les régionalistes outrés qui se dénomment sécessionnistes, que nous comptons, je regrette de le dire, dans les Provinces maritimes, n'ont jamais recruté leurs adhérents parmi les membres de la loyale opposition. Mais il n'en est pas ainsi, monsieur l'Orateur, des amis de ceux qui siègent à votre

droite. De ce côté-là, bon nombre d'adhérents les plus en vue sont, de leur propre aveu, des sécessionnistes, et le principal organe libéral de la Nouvelle-Ecosse est ouvertement de cette catégorie. J'ajouterai que si l'honorable député avait donné lecture entière de la lettre, la Chambre en eût gardé une impression toute autre. Elle aurait bien compris que l'objet de cette lettre était de démontrer aux électeurs que "le bloc solide des seize" de la Nouvelle-Ecosse n'avait fait rien autre que chanter les louanges du gouvernement, tandis que les députés de l'Ouest réclamaient et avec raison en faveur de leurs commettants; d'où, rien pour "le bloc des seize", et du substantiel pour les députés de l'Ouest. La leçon à retenir de cette lettre, pour mon honorable ami, c'est la crainte des conséquences qui résultèrent pour "le bloc des seize". Ce serait bien pénible de voir un homme de sa valeur devenir la victime d'une aussi mauvaise cause que celle qui perdit "les seize".

Je ne me propose pas pour l'instant d'entreprendre les questions générales,—je veux dire les sujets qui intéressent au même degré le pays entier; car il en est d'autres qui sans avoir le même effet direct sur l'ensemble comportent cependant des réactions dont dépend l'état général du pays. Ce sera mon excuse, si besoin il y a, pour traiter ce soir de problèmes particuliers à la Nouvelle-Ecosse.

Tout d'abord, je me joins à l'honorable député de Cumberland (M. Smith) et à l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. MacLaren) pour insister sur la suite à donner à toutes les conclusions du rapport Duncan.

Le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) a jugé bon de dire que presque toutes ces propositions ont été mises à exécution. Qu'il consulte le *Financial Post* du 18 novembre 1927. Il verra, s'il ne le sait pas encore, que la plus grande partie de ces propositions sont encore lettre morte. J'ajouterai que les habitants des Provinces maritimes et leurs représentants qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, ne seront pas satisfaits tant que toutes les conclusions de ce rapport n'auront pas été mises en vigueur.

Je passe maintenant à un autre sujet d'ordre provincial, dans un sens, je veux dire la loi relative aux pensions de vieillesse, adoptée à la dernière session.

M. GARLAND (Bow-River): Très bien! très bien!

M. ERNST: Je suis entièrement de l'avis de mon collègue, qui vient de manifester son approbation en ce qui concerne le principe de cette mesure législative. J'espère que le jour n'est pas loin où le pays n'aura plus besoin de ces asiles des pauvres, et où l'Etat prendra soin de ceux qui ont servi le pays dans la mesure de leurs forces, plutôt que de les abandonner à la charité publique. Mais l'espoir des amis du Gouvernement actuel, durant la campagne libérale de 1926, ne s'est pas réalisé, je le regrette, la loi des pensions ne s'appliquant pas à tout le pays. Cette espérance ne peut se réaliser. Certaines provinces ont adopté cette loi, mais je compte montrer à la Chambre que d'autres ne peuvent l'accepter, et que, si elle n'est pas d'une application générale, elle est inéquitable, de sorte que la promesse des amis du ministère, durant cette campagne, ne vaut rien. Prenons, par exemple, la province de la Nouvelle-Ecosse. Vous conviendrez avec moi, monsieur l'Orateur, que quelle que soit l'excellence des intentions d'une province, quel que soit son désir de mettre en vigueur les dispositions de la loi relative aux pensions ou d'aider au Gouvernement fédéral, il faut d'abord considérer deux choses: combien l'application de cette loi coûtera-t-elle et, deuxièmement, la province en a-t-elle les moyens?

Sous le régime de cette loi, le Gouvernement fédéral s'engage à aider les gouvernements provinciaux en payant une somme annuelle de 120 dollars au plus à tout indigent de soixante-dix ans, pourvu que la province acquitte une somme égale. Qu'est-ce que cela signifie? D'après le dénombrement de 1921, la Nouvelle-Ecosse compte environ vingt-cinq mille personnes de plus de soixante-dix ans. Une autorité compétente de la province calcule que la moitié de ces vieillards bénéficieraient de la loi si la Nouvelle-Ecosse l'adoptait. En supposant qu'il lui faudrait s'occuper du sort de douze mille personnes, au coût de 120 dollars chacune, le trésor provincial aurait à débourser environ un million et demi par année, non compris les frais administratifs. Allons plus loin. En 1925, la commission Duncan a constaté que la province était dans une situation difficile, vu que ses plus importantes sources de revenus avaient été transmises à l'échiquier du Dominion, sans aucune compensation. Le rapport a proposé, pour permettre à la province d'équilibrer son budget, l'augmentation immédiate d'une subvention de $875,000 par année. Depuis 1925, la Nouvelle-Ecosse n'a acquis aucun nouveau moyen de revenus. Comment alors, si, en 1925, cette province avait besoin de $875,000, le Gouvernement fédéral peut-il être sincère en proposant au gouvernement provincial d'assumer ce fardeau additionnel d'un million et demi pour la mise en vigueur de la loi de pensions aux vieillards?

M. NEILL: Que mon honorable ami me permette une question. Qui subvient aux besoins de ces vieillards maintenant?

M. ERNST: En partie, leurs enfants; d'autres sont dans des hospices. Mais voici ce que l'honorable député qui m'a interrompu oublie. On a prétendu que l'adoption de cette loi mettra fin aux maisons des pauvres. Après enquête personnelle, j'ai constaté que plusieurs pensionnaires de ces refuges sont âgés de moins de soixante-dix ans, ce qui signifie la duplication plutôt que la disparition des asiles des pauvres de la province. Je reviens à mon sujet. Touchant la sincérité du Gouvernement, il n'y a qu'une ou deux solutions possibles; soit que le trésor fédéral augmente la subvention à la province pour lui permettre de s'acquitter de la responsabilité de son fardeau, soit que la loi devienne d'application purement fédérale. Si le Gouvernement désire en toute sincérité donner des pensions aux vieillards, qu'il décrète une loi applicable dans tout le pays. C'est à lui qu'il incombe de trouver une solution. S'il avait été de bonne foi tout d'abord, il aurait consulté les provinces avant de passer cette mesure. Il serait réellement intéressant de savoir ce qui a eu lieu à la conférence interprovinciale à ce sujet, tant pour les provinces qui ont adopté ce système que pour celles qui l'ont refusé. Pour ce qui est des pensions aux vieillards, les circonstances varient selon les provinces, quelques-unes de ces dernières comptant une plus forte proportion de leurs citoyens qui requièrent cette aide. Ainsi, dans la Colombie-Anglaise, on estime que pour l'application de la loi il faudrait deux pour cent de l'ensemble du revenu provincial. D'autre part, dans la Nouvelle-Ecosse, cela absorberait de 20 à 25 p. 100 du revenu brut de cette province. Par conséquent, j'invite le Gouvernement, et en particulier l'honorable ministre du Travail (M. Heenan) à venir en aide aux vieillards indigents du pays et à inaugurer un régime fédéral d'application uniforme par tout le Dominion. A quoi bon dire au public que les gouvernements provinciaux devraient adopter la loi actuelle si, à cause de leur situation financière, ces gouvernements se trouvent dans l'impossibilité de le faire? Je l'invite à soumettre une proposition de loi ayant pour objet de créer un régime de pension aux vieillards susceptible de venir en aide aux indigents du pays, non seulement à ceux d'une province ou de l'autre, mais de chacune des neuf provinces du Canada.

L'hon. M. HEENAN: L'honorable député sait-il que, dans cette partie du pays, certains individus préconisent d'en appeler contre cette loi, sous prétexte qu'elle constitue un excès de pouvoir de la part du gouvernement fédéral?

M. ERNST: Je l'ignorais, mais je sais que le principal organe du parti libéral dans la Nouvelle-Ecosse a demandé au Gouvernement d'en faire une loi d'application fédérale.

Ce sont là les deux seules questions que je compte discuter. La première a trait à la nomination d'une commission royale sur les pêcheries des Provinces maritimes et de la péninsule de Gaspé. Cette commission siège depuis quelques mois.

M. CASGRAIN: Et de la rive nord.

M. ERNST: Au début, il ne s'agissait que des Provinces maritimes, mais je crois savoir que depuis, l'on a élargi les cadres de l'enquête. Cette commission a recueilli des dépositions dans toutes les Provinces maritimes et à certains endroits de Québec. Certains députés de ce côté-ci de la Chambre ont fait ressortir qu'en toute justice pour les pêcheurs des Provinces maritimes, le rapport de cette commission devrait être déposé cette année et et qu'il devrait être donné suite aux conclusions des enquêteurs. Il importe également que l'on prenne des mesures en vue d'atténuer les difficultés dont souffre l'industrie de la pêche dans ces provinces. Aux honorables députés qui ne savent pas au juste ce qu'il y a lieu de faire, je le dirai. Il y a quelques années la Nouvelle-Ecosse était, de toutes les provinces canadiennes, la plus importante au point de vue du rendement de la pêche; aujourd'hui, c'est la Colombie-Anglaise qui occupe ce rang et la Nouvelle-Ecosse vient en second lieu. Mais nous comptons encore dans la Nouvelle-Ecosse 18,000 personnes qui font de la pêche leur principale industrie, et 4,000 autres qui l'exercent à titre secondaire pour assurer leur subsistance, sans compter des milliers, répartis par toute la province, qui en bénéficient également. Nous avons sur nos côtes quelques-uns des plus riches bancs de pêche qui soient au monde, des bancs que fréquentent les flottes de pêche de provenance lointaine, comme par exemple, de France. Nous comptons en grand nombre des gens éminemments doués pour cette industrie, des gens qui ont le culte de la mer. Et cependant, malgré tout cela, depuis 1914, le nombre des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse a accusé une diminution de 14,000 hommes dont la plupart ont gagné les Etats-Unis pour y gagner leur vie, parce qu'ils ne voulaient pas renoncer à leur métier qu'ils continuent d'exercer, soit à Gloucester ou à Boston. Un pareil état de choses exige une intervention. La situation, dans la partie orientale de la province, est fort précaire. Vu que cette commission est à l'œuvre et qu'elle doit soumettre son rapport, il ne m'appartient pas d'indiquer les mesures à prendre en vue d'améliorer la

situation à cet endroit, dans l'intérêt général de la population de la Nouvelle-Ecosse et des Provinces maritimes.

Un mot au sujet d'une autre question qui se rattache à l'industrie de la pêche et j'aurai fini. Il s'agit de ce que, l'année dernière, je signalais au ministre de la Marine et des Pêcheries (l'hon. M. Cardin). A maintes reprises, au cours de la dernière session, j'ai fait ressortir à ses yeux l'importance d'un système de signaux radiotéléphoniques à l'intention des flottes de pêche. J'avais demandé cela parce qu'au cours du mois d'août de 1926 deux goélettes de la flotte de Lunenburg avaient sombré, entraînant avec elles cinquante pêcheurs. L'année dernière, lors de l'examen du budget de son ministère, le ministre m'assura que ces signaux seraient inaugurés en 1927. Je suis peiné de dire que l'on n'a rien fait et en août 1927, nous avons perdu non pas deux, mais quatre navires et quatre-vingts hommes. Cette catastrophe est encore plus épouvantable si l'on songe qu'on aurait pu, jusqu'à un certain point, la prévenir s'il avait été donné suite à la promesse du ministre de la Marine et des Pêcheries. Ce dernier n'est pas à son siège dans le moment, mais en toute sincérité je l'adjure de ne pas attendre le rapport de la commission royale et d'agir au cours de la présente session. Il peut remettre à plus tard les questions de détail, mais je lui conseillerais de se mettre à l'œuvre sans tarder afin de prévenir la répétition de pareilles catastrophes cette année ou à l'avenir, de façon que, l'automne prochain, au retour des navires de pêche, il n'y ait pas, dans nos foyers, de fauteuils vides et de cœurs attristés.

Mlle AGNES MACPHAIL (Grey-Sud-Est): C'est une dure tâche de prendre la parole après le si brillant et jeune représentant de Queen-Lunenburg (M. Ernst). Nous sommes de nouveau appelés à étudier le discours du trône qui, je n'en doute pas, a été préparé au cours de séances du conseil des ministres et rédigé par le premier ministre et que Son Excellence le Gouverneur général a lu aux députés et aux sénateurs réunis. Il n'est donc pas étonnant que, le lendemain de l'ouverture de la session, les amis du Gouvernement aient pris la parole pour célébrer les mérites de ce discours. On ne s'attend guère à autre chose de leur part. Néanmoins, l'ayant lu très attentivement, je pense moi-même que ce discours est fort adroit; avec quelle habileté y évite-t-on de dire quoi que ce soit.

Je ne voudrais pas manquer de féliciter très cordialement celui qui a proposé l'adresse en en réponse au discours du trône (M. Ilsley). Quand à celui qui l'a appuyée, mon honorable ami de Provencher (M. Beaubien), il est si charmant qu'on peut lui pardonner beaucoup. Et, si l'on songe qu'après avoir été élu à titre d'indépendant en 1921, il appuie, en 1928, la motion qui résume l'insuffisant programme législatif de l'un des principaux groupes de la Chambre, on conçoit qu'il a bien besoin de pardon.

M. BEAUBIEN: Puis-je poser une question à mon honorable amie? N'a-t-elle pas déjà accordé sa voix à des adresses en réponse à des discours qu'elle n'avait aucunement contribué à rédiger?

Mlle MACPHAIL: Oui, mais je n'ai pas appuyé la motion. L'honorable député d'Assiniboïa (M. McKenzie) a parlé, cet après-midi, du "pauvre qu'il y aura toujours parmi nous". Il m'a paru alors aimablement complaisant. Il m'a rappelé ce pasteur anti-baptiste qui avait pris comme texte de son sermon: "Méfiez-vous des plongeurs." Le représentant d'Assiniboïa a isolé entièrement l'expression du contexte, afin de défendre un régime inique. Peut-être aimerait-il entendre d'autres citations? Je suis sûre qu'il goûtera celles-ci: "De quel droit écrasez-vous la face des malheureux"? "Les armes du fourbe sont déloyales". "Il ourdit des intrigues pour perdre les humbles par des mensonges, et le pauvre alors même qu'il n'a rien que de juste". "Celui qui se moque du pauvre outrage celui qui l'a fait". "Chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait". "Allez dans les ténèbres extérieures". Ce pourrait être un avertissement au parti libéral, que, à moins de comprendre que le soulagement de la pauvreté du peuple est du devoir du Gouvernement, il sera rejeté dans les ténèbres extérieures de l'opposition.

On a beaucoup parlé de la prospérité dans les discours prononcés à propos de l'adresse en réponse au discours du trône. A mon sens, on ne peut, si l'on se place au point de vue national, nommer prospérité l'augmentation de la richesse des gens fortunés. Les paroles que John Bright adressait au gouvernement anglais sont aussi vraies dans le cas actuel: "Le peuple de tout pays habite la chaumière et, à moins que votre politique ne s'inspire, là, des sentiments et de l'état du peuple, soyez assurés d'avoir encore à apprendre l'art de gouverner." J'admets avec plaisir que l'état des cultivateurs et des ouvriers canadiens s'est un peu amélioré depuis cinq ans; mais la prospérité, telle qu'on l'entend dans cette Assemblée, est inconnue du peuple. L'été dernier, j'ai eu le grand avantage de me rendre dans plusieurs maisons de la campagne de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatche-

wan. Je n'y ai pas constaté la prospérité dont il est question dans le discours du trône. J'y ai trouvé des gens luttant pour payer leurs dettes, ennuyés par les impôts et s'inquiétant du remboursement de leurs hypothèques. Cela est vrai surtout du Manitoba. Si je ne me trompe, un de mes collègues a dit cet après-midi qu'on ne produit plus de grain au Manitoba. C'est bien ce qui est arrivé cette année. Les habitants de cette province, en lisant le discours du trône et ceux qu'il a provoqués seront étonnés d'apprendre que la prospérité, attendue depuis si longtemps, règne enfin. Je suis sûre qu'ils ne s'en apercevront pas à l'état de leurs finances. J'ai parcouru la très riche région située entre Sperling et Carman. Certains de mes parents qui y sont allés s'établir depuis plusieurs années, de même que leurs voisins, m'ont affirmé que seulement trois habitants de l'endroit pourront acquitter leurs impôts, cette année. Je n'appelle pas cela de la prospérité. Je ne crois pas me tromper en disant que moins de 10 p. 100 des habitations rurales du Canada possèdent l'eau courante, une salle de bains, la lumière électrique et les machines destinées à faciliter le travail ménager que l'augmentation de la production d'énergie électrique rend possible. Tous mes collègues qui connaissent bien la campagne, conviendront avec moi qu'il y a trop peu de confort et d'agrément dans nos habitations rurales. Et la population des campagnes, je le crois aussi, se rebelle contre cet état de choses.

Je désire maintenant citer de brefs extraits de *Means and Methods of Agricultural Education,* par le professeur Leake. Voici:

> Il arrive souvent que la mère endure sans se plaindre ou même de bon gré le travail fatigant qui est son partage sur la ferme, mais sa fille se montre de moins en moins disposée à s'y soumettre.

Et un peu plus loin, il ajoute:

> Le grand problème, savoir, comment s'y prendre pour garder le fils du cultivateur sur la ferme est une source d'inquiétudes pour nombre de gens; cependant, le problème serait moins ardu si nous pouvions découvrir les voies et moyens de garder les jeunes filles à la campagne. Les filles sont encore plus mécontentes de leur sort que les jeunes gens et elles quittent la campagne en plus grand nombre. La proportion décroissante des femmes dans les foyers ruraux du Canada constitue l'une des surprises renversantes du dernier recensement.

Pour moi, nous n'avons pas à nous vanter de la prospérité dont nous jouissons tant qu'elle n'aura pas pénétré dans les foyers de la masse de la population canadienne. Il est assez probable que la prospérité, qui règne indubitablement dans certaines classes et dans certaines parties du pays, se continuera et s'accroîtra jusqu'à ce qu'elle atteigne les proportions d'une activité exceptionnelle; elle sera ensuite suivie d'une longue crise de marasme comparable à celle d'où nous venons de sortir. Et que fait le Gouvernement en vue de déterminer la cause de cet état de choses?

J'ai lu avec grand intérêt, du moins en partie, le livre intéressant que le département du Commerce a publié et adressé aux représentants du peuple, sous le titre: *Soixantième anniversaire de la Confédération du Canada. Soixante ans de progrès Canadien.*

A la page 60 de cet opuscule, je relève que le chiffre approximatif de la valeur brute de la richesse agricole au Canada s'élève à $7,508,257,000 tandis que le rendement annuel de ce placement est de $1,600,000,000. Et un peu plus loin, à la page 89 du même volume, je constate que le capital placé dans l'industrie manufacturière représente une somme globale de $3,808,282,981 et que le rendement annuel de ce placement s'élève à $2,948,545,315. Bref, ces chiffres signifient que l'agriculture demande un placement de $7 pour un rendement de $1 et les industries manufacturières un placement de $3 pour produire un rendement d'un peu plus de $2. Dans les circonstances, rien d'étonnant à ce que le problème de la dépopulation de nos campagnes reste insoluble. D'autre part, le représentant de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) a cité cet après-midi d'autres chiffres qu'il est inutile pour moi de répéter; ils établissent toutefois que la valeur des fermes a diminué d'un dollar de l'acre, au cours des années 1925 et 1926, tandis que les valeurs et obligations industrielles ont doublé de valeur. En présence d'un pareil état de choses, il est facile de comprendre pourquoi une population intelligente et virile refuse plus longtemps de peiner dans des conditions auxquelles on refuse de remédier; on ne veut même pas tenter sérieusement d'y apporter remède.

Cependant, la classe agricole du Canada se rend compte peu à peu que l'industrie qui refuse d'assumer la responsabilité d'effectuer elle-même la vente de ses produits tient la queue dans la course au dollar du consommateur. Peu à peu,—et avec une rapidité croissante,—les cultivateurs remédient à cette défectuosité en recourant aux méthodes coopératives pour l'écoulement de leurs produits. Or même si les cultivateurs utilisaient des méthodes coopératives pour la vente des produits de la ferme, ils auraient quand même à supporter le fardeau d'un système de distribution fautif en ce qui regarde les autres articles de première nécessité et en conséquence des lois adoptées au bénéfice d'une minorité parfaitement organisée.

Or, la loi des banques en vigueur est l'une de ces entraves auxquelles je fais allusion en ce moment. Dans le numéro du 3 février du

Weekly News, qui est publié à Winnipeg, je relève que la banque de la Nouvelle-Ecosse a déclaré cette année un dividende de 16½ p. 100, à ses actionnaires; voilà un petit dividende assez profitable, ce me semble. D'autre part, la banque du Commerce a versé à ses actionnaires un dividende de 12 p. 100, ainsi qu'une prime d'un dollar. Et les autres banques ont fait la même chose; ces institutions, c'est évident, ont toutes réalisé de gros bénéfices. Cependant, le sentiment s'impose en général dans nos régions agricoles que le système bancaire en vigueur laisse à désirer et qu'il y aurait lieu d'opérer des réformes par la création immédiate d'une banque d'émission et de réescompte. Au mois d'avril 1927, le Conseil d'agriculture du Canada a adopté une résolution à cet effet et il est inutile pour moi d'en relire le texte à cette heure.

Une autre entrave que toute la classe agricole ne saurait ignorer, c'est le fardeau que constitue pour le cultivateur le maintien du présent tarif douanier. Je suis parfaitement au fait que les cultivateurs de tout le Canada, indépendamment de la province qu'ils habitent, —et surtout la population agricole de certaines provinces,—tournent leurs regards vers le Gouvernement cette année. Ils espèrent que le Gouvernement abaissera sensiblement les droits sur les articles qui accentuent la cherté de la vie, sur les articles de première nécessité et sur les instruments de production. A l'heure actuelle, le Gouvernement n'a aucune excuse à faire valoir pour éluder ses responsabilités. S'il existe un moyen d'éluder ses responsabilités, le Gouvernement s'en servira, mais je n'en vois pas. Autrefois, mes honorables amis pouvaient invoquer l'excuse qu'ils ne savaient pas sur quels articles faire porter les réductions étant donné le danger de faire tort à une industrie très nécessaire. Cependant, après les séances de la Commission du tarif et l'excellent travail qu'a accompli ce corps, sans compter la masse de renseignements que la Commission a mis entre les mains du Gouvernement touchant la question tarifaire, je ne vois pas bien que mes honorables amis puissent se retrancher derrière l'excuse qu'il ne sont pas en mesure de remanier le tarif d'une façon scientifique. Cependant, le Gouvernement dispose d'une majorité et, pour moi, ce n'est guère de nature à nous donner de l'espoir.

Je commenterai une autre question. J'apprends avec plaisir que le Canada a obtenu un siège non permanent au conseil de la Socité des nations. Nous en sommes tous très heureux. Nous pensons que le Canada peut faire beaucoup pour l'humanité en appartenant à ce conseil. La durée d'office est de trois ans, je crois, mais je n'en suis pas sûre. J'espère que le Canada, à titre de nation autonome, prendra une attitude tranchée sur le principe de l'arbitrage et se proclamera disposé à signer des traités d'arbitrage avec tous les pays désireux d'en conclure avec nous. Il n'y a pas de raison au monde pour ne pas agir ainsi. Cette attitude serait bien vue des autres dominions, et aussi d'une partie considérable de la population dans la mère patrie.

J'ai noté, et toute la députation aussi, je l'ose dire, un article de fond fort intéressant paru dans le *Citizen,* ce matin, au sujet de la commission mixte internationale. L'auteur signale que depuis seize ans le Canada et les Etats-Unis possèdent une commission d'arbitrage. Elle fonctionne avec un très grand succès et se compose de six membres, dont trois de chaque pays. Quand elle siège au Canada, un Canadien la préside; quand elle siège dans l'autre pays, c'est un Américain. C'est un fait intéressant que toutes les questions soumises à cette commission se sont réglées à l'unanimité des membres et à la mutuelle satisfaction des deux pays. C'est une chose dont le Canada et les Etats-Unis ont lieu d'être très fiers, et que nous pourrions proclamer à l'extérieur sans vantardise. La situation est asez tendue depuis quelque temps entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et c'est un fait que nous déplorons tous très profondément. Je me rends compte que je suis une âme bien candide, mais je ne vois pas pourquoi la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ne pourraient établir une commission semblable.

Par l'intermédiaire de son représentant à la Société des nations, le Canada devrait se prononcer très vigoureusement contre le commerce international des armes et des armements. Il devrait certes se trouver un dénonciateur, et il n'y a pas de raison pour que ce ne soit pas nous. Je constate dans la vie privée que les gens qui attendent toujours une direction d'autrui n'ont pas beaucoup d'importance. Nous devrions avoir de l'initiative et comme individus et comme pays, et par l'entremise de notre représentant à la Société des nations nous devrions prendre une attitude ferme sur les questions que nous avons à cœur. Ce parti conviendrait au moins à quelques gens, et selon moi, à un grand nombre de gens dans la mère patrie; voilà qui ressort fort clairement de ce passage extrait du livre d'Arthur Ponsonby: "Now is The Time", page 82. Cet auteur dit:

Il ne peut résulter que du bien de toute disposition de nos dominions à refuser leur participation à ces guerres d'origine européenne. Le poids mort d'un pacifisme raisonnable venant de ce côté modérera peut-être l'ardeur du gouvernement anglais.

La suite contient des choses encore plus étonnantes, mais je ne prendrai pas le temps de les lire. J'attire l'attention du Gouvernement sur le fait qu'en un temps de paix marqué par le calme et le bon sens, nous pourrions faire certaines choses pour témoigner au monde que nous avons définitivement abjuré les vieilles méthodes de régler les différends internationaux. L'une consisterait à remettre tout à fait au gouvernement la haute main sur la fabrication des munitions. Je ne vois pas pourquoi la fabrication des munitions destinées à tuer des êtres humains serait entre les mains de particuliers qui peuvent utiliser et ont utilisé ce pouvoir pour leur profit personnel. Adoptons une loi pour décréter qu'au cas où ce malheur nous arriverait dans l'avenir et que nous fussions acculés à la guerre, l'Etat administrera toutes les propriétés et établira une conscription complète de la richesse. Pareille loi aurait une influence pacificatrice sur certains éléments au Canada.

A ce propos, bien que cette demande puisse paraître présomptueuse de ma part, j'exhorte le Gouvernement à détacher tout à fait l'aviation, qui se développe rapidement comme service civil, du département de la Milice, et non seulement du département de la Milice mais aussi du personnel militaire. Il est raisonnable qu'à bref délai nous constituions un département du Transport comprenant l'aviation avec les chemins de fer, les canaux et la voirie, si jamais nous établissons pareil service.

Je prie respectueusement le ministère de nous dire quand il entend modifier l'administration des pénitenciers de manière que les prisonniers reçoivent autant de travail qu'ils peuvent en exécuter chaque jour sans surmenage et une rémunération pour ce travail. Nous avons beaucoup entendu parler de cette réforme, l'Assemblée a adopté une résolution à ce sujet il y a quelque temps, adoptons maintenant une loi. Il faut aller plus loin, parce que ce n'est qu'un petit pas, selon l'expression fort employée dans cette enceinte, dans la bonne direction. Il importe aussi de faire une véritable étude du crime; nous en venons tous à admettre que le crime a pour causes l'ignorance, la pauvreté, le manque de culture, l'absence de bonheur. Plusieurs choses au sujet de la détention commandent aussi un examen, outre le point mentionné. Dans l'entretien général des détenus il faudrait penser au bien qu'on peut leur faire, afin qu'ils sentent que l'Etat est juste envers eux. C'est pourquoi je veux qu'on leur paye raisonnablement le travail qu'ils font, tout en en déduisant ce qu'il faut pour leur entretien. En outre, n'oublions pas que la famille du détenu souffre peut-être plus que le détenu lui-même; aussi quand on le libère, le Gouvernement devrait en quelque sorte lui tendre la main pour le guider dans la vie et le rétablir dans la société. Il y en a tant qui, à leur sortie de prison, tentent pendant quelque temps de suivre la bonne voie et qui, en étant incapables, retournent au crime. L'Etat pourrait faire beaucoup pour améliorer cette situation.

Quant à l'immigration, mon opinion est restée la même: Si l'on s'appliquait à corriger la situation de nos industries fondamentales au lieu de discourir et de dépenser de l'argent pour amener des immigrants, on arriverait plus facilement au but que l'on vise. Tenons compte de la qualité plutôt que de la quantité des immigrants qui viennent au Canada. Une politique d'immigration digne de ce nom devrait avoir pour principe sacré: d'abord le bien du Canada; ensuite, le bien de l'immigrant. Je pense parfois que l'on ne tient guère compte du bien de l'immigrant; mais en cela je peux me tromper. Il faudrait surtout veiller à ce que les immigrants qui ne parlent pas l'anglais ne soient pas fraudés par nos fidèles citoyens à leur arrivée dans le pays. J'ai entendu bien des histoires sur ce qui arrive parfois à des immigrants qui ne parlent pas l'anglais lorsqu'ils arrivent au Canada, surtout avec un peu d'argent. Si nous voulons stimuler l'immigration, tâchons de comprendre qu'il nous faut inaugurer un système d'assurance industrielle ou assurance contre le chômage. Nous ne pouvons pas amener des milliers de futurs colons en leur laissant croire que nous veillerons sur eux, pour ensuite ne rien faire quand ils ont à souffrir de maladie, de manque de travail ou d'insuffisance de vêtements dans la saison froide. D'une manière ou de l'autre prenons un parti.

Il y a une semaine, j'étais à Windsor. Je suis passée devant l'usine de la General Motors qui n'était pas encore ouverte mais qui devait s'ouvrir un ou deux jours après. J'ai vu là des centaines d'hommes faisant queue dans l'espoir d'avoir de l'emploi. En compagnie de la bibliothécaire, j'allai jeter un coup d'œil à la bibliothèque. Les salles de lecture étaient non seulement bien remplies, mais débordaient d'hommes que cette généreuse femme ne pouvait se résoudre à mettre dehors. Et ils venaient là chaque jour, car c'était au moins un endroit chaud dans la ville.

J'espère que durant cette session l'on fera quelque chose pour permettre aux femmes mariées d'établir un domicile légal. La question a été discutée par la Chambre et puisqu'elle a été présentée par l'honorable député de Dauphin (M. Ward) qui, je crois, est parent par alliance au parti ministériel, je ne

vois pas pourquoi le Gouvernement ne prendrait pas la défense de son projet. Voici ce que le Conseil d'agriculture du Canada dit à ce sujet:

Le Conseil d'agriculture du Canada ayant à maintes reprises depuis quelques années exprimé le vœu de voir disparaître l'inégalité de la loi entre hommes et femmes en matière de domicile,

Il est résolu de réaffirmer notre attitude à cet égard et de demander au gouvernement fédéral d'adopter le projet de loi (bill n° 111) présenté par M. W. J. Ward, député de Dauphin, lequel permet à une femme, pour les fins de séparation judiciaire ou de divorce, d'élire elle-même son domicile légal.

J'espère que le Gouvernement accueillera favorablement cette demande.

Pour terminer, je dirai que je fais partie d'un groupe indépendant. La politique de parti ne m'intéresse pas et les partis m'importent peu, mais je dois dire bien sincèrement que je m'intéresse beaucoup à ceux qui les composent. Je suis toujours disposée et même désireuse d'appuyer la législation qui, à mon avis, est avantageuse pour la circonscription que j'ai l'honneur de représenter—c'est ainsi qu'il faut dire, je crois—et à l'ensemble du pays. Je tiens à aider, mais je ne veux le faire que si la législation plaît aux gens qui m'ont déléguée ici. Or, avec ce que j'ai appris dans mes six années de vie politique, je pense que le programme législatif de cette session ne nous embarrassera guère. Je ne crois pas qu'un gouvernement stable, c'est-à-dire un gouvernement ayant une assez forte majorité, puisse être un bon gouvernement. Peut-être ai-je tort; cela m'arrive quelquefois, mais je ne pense pas me tromper dans ce cas-ci. Or, ayant un gouvernement stable, appuyé par une assez forte majorité, grossie malheureusement par des gens qui auraient dû être mieux avisés que cela, je ne vois pas comment on peut espérer un programme législatif satisfaisant pour nos commettants. En tout cas nous sommes ici pour procurer au commun du peuple le plus que nous pourrons obtenir et j'attendrai patiemment que le Gouvernement me fournisse d'agréables surprises.

M. R. H. JENKINS (Queen): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de féliciter le motionnaire de l'adresse (M. Ilsley) et celui qui l'a appuyée (M. Beaubien), et en même temps féliciter sincèrement l'honorable chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) d'avoir été élu à une position aussi élevée et aussi honorable.

Le discours du trône a été approuvé en général par les membres de cette Chambre.

Il y a, cependant, ceux qui ont exprimé du désappointement parce qu'il leur paraissait incomplet, mais nous présumons, monsieur l'Orateur, que dans l'exposé du budget par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) nos amis trouveront ce qu'il leur semblait que le discours du trône ne contenait pas. D'après ce que le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) a dit, on peut sans crainte s'attendre à quelques plaisantes révélations, et d'après notre expérience de ces deux dernières années nous pouvons en conclure que notre sympathique ministre des Finances ira même un peu plus loin que nous n'espérons.

Le discours du trône est avant tout une preuve que les affaires sont bonnes en général au Canada. Je n'ai pas besoin de m'attarder sur ce sujet, parce qu'il a été discuté au long par le premier ministre et les autres qui l'ont suivi; je désire seulement citer quelques paroles du discours prononcé par le vice-président de la banque Dominion, à son assemblée annuelle, il y a quelques jours:

Ce pays est le pays de l'avenir. Les Canadiens dont le souvenir remonte jusqu'à la confédération doivent, s'ils comparent l'époque d'alors avec celle d'aujourd'hui, éprouver de la satisfaction et de l'orgueil à constater le progrès qui, en dépit de quelques échecs momentanés, est le résultat de soixante années. Nous pouvons maintenant envisager avec confiance l'accomplissement dans une mesure raisonnable de la fameuse prophétie: "Le 20e siècle appartiendra au Canada".

Il ne serait pas mauvais de dire quelques mots sur l'état de choses qui existe dans ma province, monsieur l'Orateur. Règle générale, nous n'avons pas de fluctuations très violentes; les choses marchent assez régulièrement. Nous n'avons pas de grandes fortunes et nous avons peu de pauvreté. Nos populations sont prospères en général, et consentent à travailler et faire leur part dans le développement du Canada. Dans son rapport de cette année, le président du Board of Trade de Charlottetown, R. L. Cotton, dit:

Quant à ce qui regarde notre ville (Charlottetown) et notre province, le progrès et la prospérité ont été, cette année, plus grands qu'à l'ordinaire.

L'industrie de l'élevage du renard a été spécialement bonne, et nous avons eu des prix élevés, non seulement pour les renards sur pieds mais pour les pelleteries aussi. Ceci a amené beaucoup d'argent de l'extérieur et a contribué à stimuler et aider le commerce en général. Je crois que l'on peut dire en toute sûreté, cependant, monsieur l'Orateur, que pour ce qui regarde les conditions de la ferme, l'année 1927 ne pourra égaler 1926 parce que les prix d'un grand nombre de denrées étaient plutôt bas, notamment ceux du porc et des pommes de terre. Nous avons eu une assez bonne récolte de cette dernière denrée, et nous en avons exporté des milliers de boisseaux aux Etats-Unis pour les semences, mais la plupart des prix étaient bas et n'ont pas rapporté

aux cultivateurs beaucoup plus que le coût de la production. Il me fait plaisir de dire, monsieur l'Orateur, que les facilités d'entreposage qui existent à Charlottetown, à Summerside et à Georgetown, pour la manutention de cette denrée, sont d'un grand secours pour nos populations, et nous apprécions grandement la part que ce gouvernement y a prise. M. Boulter, secrétaire de l'association des producteurs de pommes de terre, a déclaré dans un interview accordé à la presse il y a quelques jours:

Le volume d'affaires au cours de la saison d'automne terminée le 31 décembre 1927, a dépassé de beaucoup celui de n'importe quelle année entière depuis l'organisation de l'association. Il a été manutentionné au delà d'un million de boisseaux de pommes de terre et 20,000 boisseaux de navets. La navigation de l'automne a grandement aidé au transport par eau, l'association ayant chargé en tout seize navires d'une moyenne de plus de 50,000 boisseaux chacun. Les chargements ont été faits dans trois ports: Summerside, Charlottetown et Georgetown. Sans ce nombre additionnel d'entrepôts, il aurait été impossible de transporter autant par eau. L'entrepôt de Georgetown a surtout été d'une valeur exceptionnelle, car les graines expédiées de ce port étaient dirigées vers le sud, dont les producteurs ne voulaient pour aucune considération accepter les premières expéditions de graines. Le fait, par conséquent, que l'association ait pu faire ces expéditions tardives par Georgetown, a permis de conserver non seulement les débouchés ouverts l'année dernière mais de garder ceux qui ont été ouverts à des distances plus éloignées, allant jusqu'au Tennessee et à l'Alabama, et les expéditions de graines par eau l'année prochaine se feront tout probablement jusqu'à la Nouvelle-Orléans par le golfe du Mexique. Beaucoup de nos pommes de terre ont été expédiées aussi à Cuba et sur des marchés canadiens.

Le soixantième anniversaire de la Confédération a été dûment célébré dans notre province comme dans les autres parties du Dominion. Nous avons une population loyale et patriote et la célébration revêtait un caractère élevé.

Le discours du trône fait allusion à l'immigration. Nous ne pouvons, dans l'Ile du Prince-Edouard, assimiler qu'un petit nombre d'immigrants et ils devraient être d'une classe de cultivateurs ayant quelques ressources à leur disposition, pouvant acheter leur terre et la payer, acheter des instruments aratoires et n'être gênés par aucune dette quelconque. Les gens de ce calibre réussissent toujours s'ils sont disposés à travailler. Nous avons peut-être un certain besoin de main-d'œuvre agricole; mais ce qu'il nous faut avant tout c'est garder nos gens sur les terres. A ce propos je voudrais citer un passage du discours prononcé devant cette Chambre l'autre jour par l'honorable député de Témiscamingue-Nord (M. Bradette), discours qui vaut d'être lu. Voici ses paroles reproduites aux pages 189 et 190 (t.a.) du hansard non revisé:

Je dirai plus. J'ai la conviction qu'il ne nous faudra pas tant d'immigrants, et que nous ne perdrons pas tant des nôtres si le Gouvernement offre à nos jeunes quelque avantage qui les fasse établir et demeurer sur les terres. Vous savez que la gaîté nocturne des villes, les théâtres, les salles de danse, etc., exercent un grand attrait même sur la population urbaine; il ne faut pas s'étonner alors si les jeunes gens de nos campagnes s'y sentent attirés eux aussi.

Je voudrais citer encore le discours prononcé à l'assemblée annuelle de la Banque du Dominion par le vice-président et gérant général. Voici ce qu'il a dit:

Quant à la question importante de l'immigration, on trouve un certain encouragement dans le fait que les chiffres de 1927 sont les plus considérables depuis 1913, et que différentes entreprises de colonisation voient couronner leurs efforts; toutefois le nombre des colons reste bien en deçà de nos besoins et de nos capacités, et le Gouvernement devra tout mettre en œuvre à cette fin s'il veut rétablir le courant d'immigration d'avant-guerre. Le déplacement de la population de la campagne aux villes, dans les vieilles provinces, est un phénomène constant et quasi inévitable, provoqué par l'accroissement de l'emploi des machines, ce qui libère nombre de bras, et aussi par la concentration dans les grands centres ouvriers des établissements industriels à production intense. Une autre cause, qu'il faut déplorer, c'est que nombre des jeunes gens nés sur la ferme ne semblent pas aimer cette vie. Le Gouvernement devrait faire tout ce qu'il peut pour encourager nos gens à rester sur les terres.

Un honorable représentant a dit ici ce soir que les jeunes filles étaient mécontentes aussi. Notre Gouvernement devrait tout faire pour encourager les gens à rester sur les terres. On devrait offrir quelque encouragement aux fils de cultivateurs; par exemple on serait bien avisé d'élaborer à cette fin un projet dans le genre de celui du bureau de placement agricole des soldats: on avancerait des fonds à ces jeunes cultivateurs qui pourraient les rembourser par payements faciles. Voilà qui serait préférable, il me semble, à la méthode d'attirer chez nous des gens qui ne s'adapteront jamais à notre pays. Dans le passé notre province a reçu un assez grand nombre d'immigrants; quelques-uns ont réussi; d'autres, ignorants de la vie agricole, n'ont pas plus réussi chez nous qu'ils l'eussent fait ailleurs.

A une réunion du Rotary Club à Charlottetown l'autre jour un de ces messieurs, originaire d'Angleterre, a affirmé que sa vie était plus aisée dans l'île du Prince-Edouard que dans son pays d'origine: il a pu faire quelques économies, chose qu'il trouvait impossible en Europe. Cet homme a dit que, lorsque des gens quittent l'Angleterre pour le Canada sans être d'abord certains qu'ils sauraient s'adapter à la vie canadienne, les deux pays en

souffrent. Quand je regarde, a-t-il dit, les grandes terres de l'île du Prince-Edouard qui ne sont pas cultivées à la moitié de leur capacité, je suis convaincu qu'il nous faut un plus grand nombre de colons qui s'y entendent. Il a dit:

Venir à l'Ile, c'est venir chez nous. Le paysage est à peu près le même. Ici on est moins en proie à la nostalgie et à l'ennui. Les gens sont bons et sociables. L'Ile offre de belles occasions d'avancement au cultivateur pratique qui possède un peu de capital. En Angleterre bon nombre de gens qui cultivent une petite terre gagnent à peine de quoi subsister. Les taxes et les loyers sont un grand obstacle à la prospérité. Par exemple celui qui a une terre de 30 acres paye $450 en loyer et $100 de taxes.

Le chiffre paraît exorbitant; mais c'est celui qu'on donne ici.

Il faut d'abord convaincre les fermiers des vieux pays que l'émigration leur sera avantageuse. Ils hésiteront à vendre leurs animaux et leur terre avant de savoir au juste ce qui les attend au Canada. L'agent d'immigration doit leur dire toute la vérité au sujet du Canada, leur décrire les terres et leur en faire connaître le prix.

Là-bas les cultivateurs travaillent de 12 à 16 heures par jour. Cela n'est pas nécessaire ici. Il avait trouvé la vie plus aisée ici qu'en Angleterre; il a réussi à mettre un peu d'argent de côté, chose qu'il n'avait jamais pu faire là-bas.

Alors que les bonnes terres sont abondantes ici, que le marché est profitable et d'accès facile, que les voisins ne sont pas éloignés, que les chevaux et les granges sont déjà prêts pour le colon, et que les terres sont déblayées, l'impression est répandue là-bas que le Canada est un pays sauvage où rôdent des bêtes fauves.

L'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) vient de souligner ce qui a été souvent porté à notre attention ici: il nous faut la qualité et non la quantité.

Le discours du trône dit aussi qu'en ce qui concerne les Provinces maritimes les augmentations des subventions conseillées par le rapport Duncan seront continuées cette année. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous sommes convaincus que notre province n'est pas traitée avec assez de considération en matière de subventions.

Si, en avril 1926, le premier ministre et son gouvernement n'avaient fait que nommer la commission royale des droits des Provinces maritimes, ils auraient quand même droit à la gratitude, non seulement des provinces directement intéressées, mais de tout le pays, car une chaîne n'est jamais plus forte que le plus faible des chaînons, et notre pays qui s'étend d'un océan à l'autre doit être indissolublement uni, sans cela il serait impossible d'atteindre le but visé par la Confédération. Les Provinces maritimes, dit-on, croient que la Confédération doit être maintenue par le sentiment, par la forte influence d'un esprit vraiment national et basée sur un pacte fédératif équitable. Si le Canada est destiné à devenir une nation animée d'un esprit vraiment national, le régionalisme étroit dont on a eu tant de manifestations dans le passé doit disparaître.

C'est dans cet esprit et en même temps pour placer les provinces de l'Atlantique sur le même pied que les autres parties du Canada en matière de commerce et de transport et de tout ce qui favorise le développement, que le premier ministre et son cabinet ont conçu et mis à exécution ce plan d'une commission royale chargée d'étudier la question des droits des Provinces maritimes. Quand même le rapport de cette commission ne ferait qu'éclairer la population des Provinces maritimes et des autres parties du Canada sur cette question essentielle, il aurait déjà beaucoup stimulé le commerce et l'industrie et cimenté les liens de la Confédération.

Le rapport Duncan a confirmé les vues de tous ceux qui connaissaient notre population du littoral; il a fait voir que la foi et l'intérêt des Provinces maritimes dans la prospérité générale sont au-dessus de tout soupçon. Nos gens sont sincèrement convaincus que la solution des difficultés de notre province et des deux autres provinces maritimes, peut se trouver dans la politique de notre grand Dominion.

Les termes et les conditions de l'entrée de l'île du Prince-Edouard dans la Confédération, en 1873, renferment la clause suivante:

Un service convenable de bateaux à vapeur, transportant les malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer Intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada.

Monsieur l'Orateur, l'on sait bien, car la chose a été dite et répétée à maintes reprises dans cette Chambre que cette condition principale du pacte de la Confédération, en ce qui concerne l'île du Prince-Edouard, n'a jamais été remplie suivant la lettre de la loi. A ce sujet, je pense que le Gouvernement va mettre à exécution la suggestion du rapport Duncan et mettre en service un autre navire transbordeur. Il y a trois ans, dans cette enceinte, je demandais que l'on s'occupât de cette question. L'on m'a dit que depuis déjà quelque temps, le ministère des Chemins de fer est à recueillir les renseignements requis et à faire les préparations nécessaires pour améliorer les conditions. Nous espérons sincèrement que l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) insérera un crédit, sinon dans le budget principal, au moins dans le budget supplémentaire, pour ce travail si nécessaire. Ces facilités de communication auront pour résultat de garder nos gens dans notre province et seront pour nous une garantie de sécurité quant à notre com-

merce et à nos industries, car, monsieur l'Orateur, quand même nous aurions les plus beaux produits du monde entier, si nous ne pouvons les vendre dans les meilleures conditions et au moment opportun, ils perdent certainement une partie de leur valeur. Les statistiques démontrent qu'avant l'inauguration du service de navires transbordeurs, nos cultivateurs touchaient tout juste un peu plus de 50 p. 100 de ce que les cultivateurs des autres parties du Canada obtenaient pour leurs produits, parce qu'ils étaient obligés d'expédier les leurs, et par conséquent d'inonder le marché, avant la fermeture de la navigation. Nous pouvons maintenant expédier nos produits en tout temps et, grâce à leur excellence, nous obtenons des prix avantageux, non seulement sur les marchés du Canada, mais aussi sur ceux des Etats-Unis.

Les pêcheries de notre province rapportent annuellement au delà d'un million de dollars. Les chiffres exacts pour ces dernières années ont été les suivants: 1924, $1,201,772; 1925, $1,598,119; 1926, $1,358,934. Nous n'avons pas encore les chiffres pour l'année 1927. La pêche a été aussi bonne que les années précédentes, mais elle aura rapporté moins, à cause de la baisse des prix. En 1927, la pêche du homard a été de 62,223 quintaux, tandis qu'elle avait été de 66,298 quintaux en 1926. Cette très importante division de nos pêcheries perd lentement du terrain. L'île du Prince-Edouard a dans son voisinage des endroits de pêche très fructueux et, si les prix étaient meilleurs, l'on pourrait sans aucun doute augmenter de beaucoup la pêche de la morue, de l'aiglefin, du hareng et du maquereau.

Les huîtres de l'île du Prince-Edouard sont de la plus belle qualité, mais nous n'en pêchons plus qu'environ le quart de ce que nous pêchions autrefois. En 1901, par exemple, la pêche fut de 24,972 barils, tandis qu'en 1927, elle n'a produit que 4,064 barils. Il est certain que la pêche fut trop intensive autrefois, mais la plus grande partie de la diminution est due à une maladie qui attaqua, il y a quelques années, les fameux bancs d'huîtres de la baie de Malpèque et en amena l'extinction totale.

Il a été démontré que l'ostréiculture pouvait réussir aussi bien que la culture du sol, et que faite dans des conditions propices elle est tout aussi rémunératrice. Il n'y a pas lieu de douter du succès de cette industrie, si elle est faite convenablement, car l'élevage des huîtres sur l'île se fait dans des conditions naturelles. Ceci étant, il y a les meilleurs motifs de penser que, bien organisée, l'ostréiculture de l'île du Prince-Edouard rapporterait bien plus qu'elle n'a rapporté et qu'elle ne rapporte maintenant.

La situation se complique du fait que la juridiction se partage; ainsi la réglementation des pêcheries relève de la juridiction fédérale, tandis que la location des bancs d'huîtres propres à l'élevage est du ressort de la province. Si je ne me trompe, il se fait des pourparlers entre le gouvernement fédéral et les provinces pour remettre toute la juridiction au pouvoir fédéral; ce dernier a laissé entendre qu'il était tout disposé à faire le nécessaire pour organiser une industrie huîtrière si on lui laisse toute la juridiction. J'ai pleinnement confiance que le gouvernement fédéral et le gouvernement de nos propres provinces donneront toute leur attention immédiate à cette question.

Quant à notre industrie de la pêche, je tiens à exprimer notre reconnaissance au Gouvernement pour avoir nommé cette commission d'enquête sur nos pêcheries. Les pêcheurs ont droit à toute l'estime de cette Chambre; leur tâche est pénible, leurs heures de travail sont longues et dures. J'espère que la députation étudiera avec faveur le rapport que la commission lui soumettra, car, c'est ma conviction sincère, la classe des pêcheurs dans notre province n'a pas été traitée dans le passé comme ils auraient dû l'être.

Pour ce qui est de nos questions de transport, je suis heureux de constater que le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot), de concert avec le département de la Défense nationale, a établi un service postal aérien hebdomadaire entre Moncton et les îles de la Madeleine. Les avions de ce service survolent Charlottetown et, selon moi, ce serait une heureuse initiative si le ministre des Postes faisait délivrer promptement à Charlottetown le courrier attardé à Moncton. Nous espérons voir dans un avenir prochain l'établissement d'un service aérien quotidien entre notre île et la terre ferme. Incontestablement cela aiderait la population de ma province à résoudre quelques-unes de ses difficultés.

Jamais notre province n'a possédé des terres de la couronne dans le sens qu'on emploie d'ordinaire. Ses terres étaient détenues par des propriétaires qui les avaient reçues en don de la couronne britannique et qui les louaient aux colons. En 1853, la législature de la colonie d'alors autorisa le Gouvernement à en faire l'acquisition et à les vendre immédiatement aux colons. Avant la Confédération, environ les trois cinquièmes de ces terres avaient été achetées des propriétaires soit par le Gouvernement, qui s'était servi de ses revenus pour les payer, soit par les locataires eux-mêmes.

Une des conditions de l'adhésion de notre province au pacte fédératif se formulait ainsi:

Que le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard ne possédant pas de terres de la couronne, et, en conséquence, ne retirant pas de revenus de cette source pour l'établissement et l'entretien de travaux locaux, le gouvernement fédéral paiera par versements semi-annuels et d'avance ou gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard quarante-cinq mille dollars par année moins l'intérêt à cinq pour cent par année sur toute somme n'excédant pas huit cent mille dollors, que le Gouvernement pourra avancer au gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'achat des terres actuellement en la possession de grands propriétaires.

La province se fit payer presque toute la somme prévue par cette disposition dans le but d'acquérir ce qui restait de terres appartenant à des propriétaires absentéistes, pour les céder à leurs propres colons. Ce fut naturellement une opération coûteuse pour la province, tant au point de vue de ses frais d'administration que de l'intérêt perdu. Au surplus ce fut une perte nette de $190,000 sur le principal débours. Le Gouvernement a soumis à la commission Duncan une réclamation détaillée, démontrant une perte considérable sur ces transactions immobilières.

Dans un ouvrage intitulé "Confederation Documents", je vois qu'une conférence eut lieu le 4 décembre 1866 à l'hôtel dit Westminster Palace, à Londres, en Angleterre, et à laquelle prirent part les délégués des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Six délégués, ayant à leur tête sir John A. Macdonald, procureur général et ministre de la Milice du Canada, représentaient le Canada; cinq représentaient la Nouvelle-Ecosse et cinq le Nouveau-Brunswick. On vota à cette conférence la résolution suivante qu'on fit adresser au très honorable comte de Carnarvon, secrétaire d'Etat pour les colonies:

Que dans le cas de la colonie de l'Ile du Prince-Edouard, si elle désire, par la suite, faire partie de la Confédération du Canada, cette conférence suggère que le gouvernement de la Confédération étudie avec le plus de générosité possible la question d'une indemnité pour les titres de propriétés sur l'île.

Cette résolution indique bien le désir général de traiter notre province avec justice et équité, généreusement suivant l'expression employée. C'est là, à mon sens, le véritable esprit de la confédération et je crois sincèrement celui qui anime également la population canadienne à l'égard de notre province.

Nous reconnaissons avec plaisir que l'on a donné suite à plusieurs conclusions du rapport Duncan. Mon honorable ami a prétendu qu'un bon nombre ont été ignorées. Il fait erreur. Il reste quelque chose à faire pour y donner suite entièrement, entre autres celles que j'ai mentionnées déjà, savoir, le relèvement des subventions et l'amélioration du service de transbordement des wagons entre Borden et le cap Tormentine; mais les communications ferroviaires sont loin d'être appropriées. De toutes parts dans la province, l'on demande un meilleur service et des embranchements pour le transport des produits à meilleur compte. La population est plus dense chez nous que dans toute autre province, et les moyens de transport devraient être proportionnés. L'honorable député de Queen et moi, nous avons déjà présenté au cabinet une requête dans ce sens, au sujet de ces embranchements, et j'espère que nous obtiendrons quelque chose. Je comprends que l'honorable député de Prince (M. MacLean) a besoin d'embranchements dans son comté et qu'il exposera plus tard la question. A propos de ces embranchements, une lettre indiquant la quantité de marchandises susceptibles d'être transportées sur une section de ce chemin de fer, m'est parvenue. La Chambre me permettra d'en donner lecture. Elle est signée par des gens dignes de confiance:

Pour faire suite à la requête adressée au lieutenant gouverneur en conseil par la population de Rustico, Cavendish, nord et sud, Mayfield et New Glasgow pour demander la construction d'un chemin de fer, nous estimons que la marchandise à transporter chaque année formerait les quantités suivantes:

Exportations

	Tonnes
Beurre et fromage	135
Morue	1,000
Homard	280
Maquereau	150
Hareng	630
Eperlan	50
Pommes de terre	22,500
Navets	300
Porc	500
Œufs	180
Volaille	685
	26,310

Importations

	Tonnes
Lattes et accessoires pour le homard	280
Sel	300
Gazoline	140
Barriques vides, cordages, etc.	30
Fertilisants	2,100
Houille	3,500
Nouveautés, épiceries	1,330
	7,680

Nous profiterons des demandes d'ouverture de crédits par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) pour lui demander une déclaration sur ce sujet. Je prends la liberté de l'en avertir afin qu'il se prépare. L'un des embranchements (l'embranchement connu sous

le nom de ligne de Murray Harbor) est encore une voie étroite. L'administration des chemins de fer devrait y voir sérieusement. Le matériel roulant est vieux, démodé, et souvent il faut transborder le fret à Charlottetown, ce qui accroît la dépense et endommage aussi la marchandise. Je demande à l'administration du chemin de fer de s'occuper de cet état de choses, plus que cela, d'y remédier sans retard.

Les réclamations des Provinces maritimes cesseront, monsieur l'Orateur, quand toutes les conclusions du rapport Duncan seront fait accompli. Nous n'avons jamais demandé plus que justice conformément au pacte constitutionnel. Cette commission indépendante s'est montrée sage et prudente, et je suis convaincu que son œuvre recevra l'approbation générale. Je crois que l'esprit de justice qui anime les membres de cette Chambre fera que la population de ma province jouisse des avantages et des droits communs à tous, et ainsi, monsieur l'Orateur, nous formerons un peuple heureux, content, prospère.

M. D. J. COWAN (Port-Arthur-Thunder Bay): Mes félicitations, monsieur l'Orateur, aux honorables députés (MM. Ilsley et Beaubien) qui ont respectivement proposé et secondé l'adresse en réponse au discours du trône. C'est la première fois que j'entends des discours semblables, et je suis convaincu que leurs observations sont bien à propos.

Je commence par quelques remarques à propos d'un sujet déjà traité par l'honorable député de Témiscamingue (M. Bradette)—le Transcontinental. Plusieurs des municipalités de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter sont dans la même situation que celles dont a parlé l'honorable député. Elles n'obtiennent aucune taxe sur les propriétés des Chemins de fer nationaux, ce qui donne lieu à un état de choses particulier. Certaines municipalités perçoivent des impôts de cette ligne qui, avant la constitution du réseau national, était connue sous le nom de Nord-Canadien. La ville de Sioux-Lookout, centre prospère, située sur les confins de la région minière des lacs Rouge et de la Femme au nord de l'Ontario, n'a pas le bonheur d'obtenir des impôts de ce chemin de fer. De concert avec mon collègue de Témiscamingue-Nord (M. Bradette) je prie le Gouvernement, et en particulier le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning), de s'occuper de cette question sans retard, et de rendre justice à ces municipalités.

Le discours du trône fait allusion à l'heureuse inauguration du courrier aérien entre Rimouski et Montréal. Puisque ce service est satisfaisant, je proposerais au département d'en établir un dans l'Ontario septentrional, où il est impossible d'avoir des voies ferrées, et où le peuple surtout dans les territoires miniers, compte pour le succès de ses affaires sur la rapidité du service des dépêches.

Il est un autre sujet dont ne dit rien le discours du trône mais qu'a mentionné le premier ministre, je veux dire la construction et l'exploitation d'une voie d'eau internationale, question qui intéresse vivement mes commettants de Port-Arthur, où je demeure. Ce problème concerne réellement les villes situées le long de cette voie d'eau internationale, mais, vu le peu temps à ma disposition, je ne m'aventurerai pas dans une longue dissertation à ce sujet. Plus tard, j'espère y revenir, mais, pour le moment, je me contenterai de dire que je me fais l'écho des habitants du pays en suggérant la construction aussi prochaine que possible de cette voie d'eau internationale. Elle facilitera le transport du grain et autres produits de l'Ouest, et aujourd'hui que le canal Welland est presque achevé—si je comprends bien, il sera prêt en 1931—on devrait par tous les moyens hâter la construction des principales parties de la route internationale du Saint-Laurent.

Je vais porter à l'attention de la Chambre, ce soir, une question entièrement négligée par les gouvernants depuis six ou sept ans, sujet qui intéresse plus particulièrement mon comté, mais aussi tout le pays en général, je veux dire l'industrie du minerai de fer. Inutile pour moi de discuter longuement là-dessus parce que ceux qui lisent les journaux et s'intéressent à l'exploitation de cette vaste superficie entre l'Est et l'Ouest connaissent le développement intense que l'on y remarque. Nous espérons donc que l'industrie du minerai de fer bénéficiera de l'attention spéciale du Gouvernement. La région étendue dont je parle, s'étendant du territoire de Rouyn, dans la province de Québec en traversant directement le bouclier précambrien de l'Ontario septentrional, le Manitoba et la Saskatchewan est la plus riche en minerai de tout l'univers. Les géologues nous apprennent que cette formation contient toutes les principales mines que l'on connaisse. Il y a le Mysore des Indes, le Rand du Sud-Africain, et la même formation se trouve en Norvège, en Suède et dans le nord de l'Allemagne. De ce vaste bouclier précambrien, 95 p. 100 sont situés au Canada, et les 5 p. 100 des Etats-Unis comprennent la chaîne de montagnes Messaba dont dépend aujourd'hui la prospérité de la production de l'acier américain. On n'a que fort peu exploité jusqu'à présent les 95 p. 100 du bouclier précambrien de l'Ontario. Sans contredit, si le Gouvernement prenait les moyens voulus, nous trouverions dans cette région des richesses incalculables.

J'abonde dans le sens de mon collègue de Winnipeg-Sud (M. Thorson) qui espère que l'on découvrira dans le nord du Manitoba la continuation de la même superficie minière que dans le nord de l'Ontario et de Québec. Apparemment, il a raison, parce que, l'an dernier, ou vers cette époque, la découverte du Flin-Flon, sur la frontière du Manitoba et de la Saskatchewan, a été l'une des plus remarquables de ce siècle. J'espère que le territoires mentionné par l'honorable député de Winnipeg-Sud jouira d'une aussi grande prospérité que celui du nord de l'Ontario. On se demandera pourquoi je soulève cette question devant la Chambre? J'en parle parce que, dans le passé, une grande activité régnait dans cette région. A venir jusqu'en 1921, de tout le minerai fondu en Canada, près du tiers provenait de mines canadiennes et était fondu dans des hauts-fourneaux du Canada; le reste nous venait des Etats-Unis. Aujourd'hui, on ne saurait trouver une seule once de minerai d'extraction ou de fusion canadienne. Tout le minerai provient, soit de Terre-Neuve qui nous en fournit au moins 33 p. 100, ou des Etats-Unis. A coup sûr, il n'est guère besoin d'arguments pour démontrer que nous devrions mettre en valeur nos propres ressources. Il n'y a pas l'ombre d'un doute, nous avons le minerai; il n'y a pas lieu de douter, non plus, que nous devrions le mettre en valeur. Le même raisonnement s'applique à la pâte de bois et aux ressources forestières de cette région septentrionale. Ce qui, entre autres choses, a contribué à déterminer la balance de notre commerce, c'est l'exploitation de la pâte de bois et des ressources forestières du nord ontarien, et si l'on en eût fait autant de la zone minéralisée de cette même région, nous serions en mesure d'accuser une balance de commerce plus avantageuse. Le moyen que je vais indiquer pour remédier à cet état de choses n'a rien de neuf; on y a déjà eu recours dans le passé. Le gouvernement du très hon. sir Wilfrid Laurier a adopté une mesure législative à cette fin en 1916. Aujourd'hui même, j'entendais quelqu'un rappeler que sir Wilfrid avait dit que le vingtième siècle devait être le siècle du Canada. J'amagine qu'il devait songer que le parti conservateur aurait la direction des affaires pendant ce siècle, et dans ce cas, je suis certain, ce parti n'aurait pas laissé languir cette industrie comme elle a langui, surtout au cours des six dernières années.

En 1898, fut décrétée une prime de $3 par tonne à la fabrication du fer en gueuse, du fer en barres, du fer ébauché, de l'acier en billettes et en lingots, ainsi qu'une prime de $3 au fer en gueuse provenant de minerais étrangers. Cette prime donna un nouvel essor à l'industrie qui se développa rapidement. En 1904 la prime fut étendue à la fabrication de tiges à fil de fer et à certains autres produits de l'acier, et en 1909 au fer en gueuse et à l'acier fabriqués par le procédé électrothermique. Le chiffre de la prime a varié de temps à autre, et en 1912, après que l'on eût versé $17,000,000 pour établir cette industrie, on supprima l'aide de toute sorte accordée directement par l'Etat. Voilà qui devrait convaincre nos amis qui siègent à la droite de l'Orateur que si, au cours de cette période dont je parle, les affaires étaient prospères, à coup sûr, l'adoption d'une mesure accordant une prime à cette industrie contribuerait à accentuer notre prospérité. C'est en 1921 que l'on extrayait au Canada le dernier minerai de fer, et à venir jusqu'en 1911, on avait versé la somme de 17 millions en primes à cette industrie. Pendant les sept ou huit années qui suivirent, il ne fut pas versé une seule prime, et en 1921,—ce qui, si je ne me trompe, coïncide avec l'élection générale de cette époque,—il ne se produisait plus une seule tonne de minerai de fer en Canada. A partir de ce temp-là jusqu'à ce jour, nous avons importé chaque année 730,000 tonnes de minerai, dont un tiers de Terre-Neuve et les deux autres tiers des Etats-Unis. Comme je le disais, il y a un instant, il saute aux yeux que nos propres ressources devraient être exploitées et transformées en produits ouvrés au pays même et par notre propre main-d'œuvre.

Voici la liste des compagnies canadiennes qui ont des hauts-fourneaux en Canada:

L'Algoma Steel Corporation, Sault-Sainte-Marie (Ontario).—A deux fourneaux d'un rendement réuni de 1,450 tonnes de fer en gueuse par jour. En 1922, elle avait un fourneau en activité en janvier, deux pendant les sept mois qui suivirent, et un seul pendant le reste de l'année. Ce fourneau ne fonctionne qu'à un quart de son rendement. Il se trouve à quelques milles des plus importants gisements de fer.

L'Atikokan Iron Company, de Port-Arthur (Ontario).—A un haut-fourneau d'un rendement de 175 tonnes par jour, lequel est immobilisé depuis 1911.

La Canadian Furnace Company, de Port-Colborne (Ontario).—A un haut-fourneau d'un rendement quotidien de 325 tonnes.

La Midland Iron & Steel Company, de Midland (Ontario).—A un fourneau d'un rendement de 120 tonnes par jour. Inactif depuis octobre 1919.

Parry Sound Iron Company, Midland (Ontario).—A, à Parry-Sound, un haut-fourneau d'un rendement de 90 tonnes par jour. Eteint depuis octobre 1919.

La Standard Iron Company, de Deseronto (Ontario).—A un fourneau d'un rendement de

60 tonnes par jour, lequel n'a pas fonctionné depuis le mois de juin 1919.

La Steel Company of Canada de Hamilton (Ontario), a deux hauts-fourneaux d'un rendement d'ensemble de 750 tonnes par jour.

La Canadian Steel Corporation a construit, à Ojibway, près de Windsor, deux fours de fusion, mais elle ne les exploite pas encore.

Ainsi que je l'ai fait observer, l'établissement de ces hauts-fourneaux représente le placement de plusieurs millions de dollars et à l'exception d'un seul, tous sont immobilisés du fait que l'on a supprimé la prime. C'est là une chose bien étonnante à dire d'une industrie qui devrait être une de nos industries fondamentales et qui est si pleine de promesses pour faire de ce pays l'un des grands centres industriels de l'univers. Car, en définitive, l'acier et le fer constituent des produits fondamentaux pour l'industrie manufacturière de tout pays. L'industrie du fer et de l'acier est l'une de celles qui ont contribué à l'immense prospérité des Etats-Unis. Si nous enployions les méthodes voulues, les mêmes résultats se produiraient au Canada.

La commission nommée par le gouvernement Drury en 1923 a indiqué les moyens à employer pour améliorer cet état de choses. Dans son rapport unanime, cette commission a conseillé au gouvernement ontarien d'accorder une prime pour le minerai de fer extrait des mines et traité dans les hauts fournaux de l'Ontario. Elle ajoutait que la moitié de cette prime devrait être versée par le gouvernement fédéral, puisque le Dominion bénéficierait du redressement de cette industrie. La législature de l'Ontario a adopté, il y a deux ans, si je ne me trompe, une loi tendant à mettre en pratique ces avis, de sorte que la province est prête à verser la moitié de la prime dont l'autre partie sortirait des coffres du gouvernement fédéral. Ceux qui ne s'intéressent pas au succès de notre industrie métallurgique prétendront peut-être qu'il est préférable de ne pas accorder cette prime. Je leur ferai remarquer qu'on accorde déjà des primes, sous divers titres ou prétextes? Par exemple, on a établi les fermes expérimentales aux dépens du gouvernement fédéral, à titre d'aide à l'agriculture. Pour préserver les pêcheries, le gouvernement a fondé des piscifactures à divers endroits et la province d'Ontario s'est engagée à permettre la production de l'énergie électrique à bon marché. Voilà des primes de diverses sortes et je prétends que l'extraction du minerai de fer devrait être encouragée de la même manière.

Le discours où l'honorable député de Bow-River (M. Garland) demandait d'accorder des secours pour faciliter le transport de la houille de l'Alberta m'a beaucoup frappé. Ce serait une prime au même titre que celle que je demande. L'honorable député demande le transport de la houille à un prix réduit. L'aide qu'il faudrait alors accorder ne serait pas autre chose qu'une prime. Je partage l'avis exprimé par mon honorable collègue. Je crois que sa demande était bien fondée. Mais je soutiens que ma requête a droit à autant de considération. Point n'est besoin de m'étendre plus longuement sur ce sujet. On n'extrait plus une once de minerai à des endroits où l'on en produisait autrefois des centaines de tonnes. Ce fait doit suffire pour que le Gouvernement considère favorablement ma proposition.

Quel bénéfice retirerait-on des primes ainsi accordées? Tout d'abord, la région dont je parle est peu peuplée. Elle s'étend de North-Bay à la frontière du Manitoba. Chacun sait qu'une ville s'élève partout où a existé un chantier d'exploitation minière. Mes honorables collègues qui ont visité le nord de l'Ontario ont dû remarquer la mine Hollinger, où 3,000 ouvriers travaillent. Cela signifie que la subsistance de 10,000 hommes, femmes et enfants, est assurée. Si une seule mine était mise en exploitation, le Gouvernement serait remboursé de ses déboursés. La balance du commerce s'en ressentirait, puisque nous importons des Etats-Unis et de Terre-Neuve de deux à trois millions de tonnes de minerai, chaque année. En outre, la renaissance de cette industrie procurerait de l'emploi à nos ouvriers. On nous a beaucoup parlé d'immigration. Je ne m'en inquiète pas beaucoup, bien qu'il nous faille augmenter notre population. Je me préoccupe de garder notre population, de procurer du travail, au Canada, à notre peuple, afin de garder au pays ceux qui s'en vont aux Etats-Unis, où les emplois sont plus nombreux et plus rémunérateurs.

C'est pourquoi j'affirme que l'exploitation des mines de cette région jouerait un rôle important dans le progrès du Canada en général. Trouver notre minerai de fer dans notre propre sol est déjà un objectif merveilleux; mais ce ne serait qu'un moyen d'atteindre une fin, s'il était possible de coloniser et de mettre en valeur notre territoire septentrional. De la sorte, nous contribuerions à résoudre la question des chemins de fer et à combler le fossé qui sépare l'Est de l'Ouest canadiens. L'exploitation de nos mines de fer serait d'un grand avantage pour nos cultivateurs, puisqu'elle procurerait des débouchés rémunérateurs à leurs produits, sans parler du progrès général dont elle serait cause. Par conséquent, monsieur l'Orateur, le Gouvernement devrait, en toute justice, étudier sérieusement cette question, afin de pouvoir faire revivre la loi en vigueur de 1896 à 1921.

M. A.-A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Les deux tiers du groupe parlementaire auquel j'ai l'honneur d'appartenir, ont déjà participé au présent débat de sorte que la seule excuse que j'aie de prendre la parole à cette étape, c'est que nous représentons un bien plus grand nombre de commettants que ne le laisse supposer notre force numérique dans cette Chambre. Aux dernières élections fédérales, environ 50,000 personnes ont accordé leurs suffrages à des candidats ouvriers; les honorables membres sont donc en mesure de se rendre compte de la faible représentation parlementaire de ce groupe, puisque nous ne sommes que trois représentants ouvriers à la Chambre des communes canadiennes.

Depuis l'ouverture de la session, je suis resté à mon siège écoutant patiemment les discours qu'ont prononcés les représentants de toutes les parties du Dominion. J'ai écouté les représentants des Provinces maritimes exposer la situation qui existe dans cette partie du pays. J'ai écouté le récit de leurs malheurs ainsi que l'exposé de la triste situation qui règne là-bas. L'industrie du charbonnage de la Nouvelle-Ecosse et d'autres endroits de l'est du pays est en fort mauvaise posture. Les mineurs vivent de la générosité de leurs amis et grâce à ce qu'ils peuvent tirer d'autres sources. Les mines sont en exploitation deux ou trois jours par mois et même, à cette heure, une commission royale nommée par le Gouvernement provincial est à faire une enquête au sujet de deux mines afin de se rendre compte de la raison pour laquelle elles ne sont pas régulièrement exploitées. Voilà qui démontre que les conclusions du rapport Duncan de 1925 ne constituent pas une solution au problème minier de la Nouvelle-Ecosse; de fait la situation à cette heure est à peu près la même qu'antérieurement à 1925.

Et ce soir encore, j'ai écouté l'exposé de la situation en ce qui regarde l'industrie des pêcheries à la Nouvelle-Ecosse. J'aurais désiré toutefois que mon honorable ami de Queen-Lunenburg (M. Ernst) allât un peu plus loin et nous fît savoir pour quelle raison le poisson que les pêcheurs de là-bas vendent un sou la livre en moyenne vaut de quinze à trente fois plus cher lorsqu'il est mis à la portée du consommateur.

J'ai aussi écouté les représentants de l'Ontario exposer la triste situation qui règne dans cette province, le grand nombre de chômeurs que l'on rencontre à Toronto, pour ne citer qu'un exemple, ainsi que les conditions intolérables en face desquelles se débat la classe agricole du sud de la province d'Ontario. Pas plus tard que cet après-midi, j'ai entendu le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) se plaindre également de la situation difficile que traversent les cultivateurs de la province du Manitoba. C'est au point que le Gouvernement provincial a requis l'assistance des autorités fédérales afin de venir en aide aux sans-travail qui sont en grand nombre dans les centres urbains; des plaintes de même nature nous parviennent également de la Saskatchewan touchant la situation de la classe agricole.

Et c'est encore la même chanson qui nous arrive par la bouche des représentants de l'Alberta, qui déplorent la triste situation des mineurs, le chômage dans les villes et réclament de plus une réduction des droits sur les articles de première nécessité. J'ai écouté avec intérêt l'autre jour les remarques de l'honorable député de Bow-River (M. Garland), qui a discuté le problème des charbonnages et réclamé la mise en vigueur d'une politique nationale du combustible. D'autres honorables membres ont formulé la même demande ici; cependant, je suis encore à entendre quelqu'un définir ce que l'on veut dire par ces mots: une politique nationale concernant le combustible. Est-ce que l'on réclame par là la nationalisation des mines ou est-ce autre chose?

En ce qui regarde la situation des charbonnages dans l'Alberta, je désire faire une couple d'observations vu que la province du Manitoba consomme de fortes quantités de charbon albertain. Jusqu'à il y a une dizaine d'années, le Manitoba utilisait peu le charbon de l'Alberta. Mais aujourd'hui, en conséquence des efforts du Gouvernement de l'Alberta, et d'efforts tentés dans d'autres directions, environ 90 p. 100 de la houille que consomme la province du Manitoba pour des fins domestiques provient des houillères de l'Alberta. Voilà donc pourquoi toutes mesures prises par le gouvernement de l'Alberta ou par le pouvoir fédéral concernant le problème du combustible, surtout le problème des charbonnages de l'Alberta, est de nature à intéresser la population manitobaine. Les frais de transport de la houille intéressent au plus haut point les gens du Manitoba. Or, si le gouvernement fédéral ou les compagnies de chemins de fer décident de fixer un tarif de $6.50 par tonne pour le transport du charbon albertain sur les marchés des provinces du Centre, la population du Manitoba a parfaitement le droit d'espérer qu'elle sera traitée sur le même pied. Si à raison de $6.50, les chemins de fer sont en mesure de transporter une tonne de houille des houillères de l'Alberta au centre de la province d'Ontario, il n'y a pas de raison qu'ils exigent $4.50 pour la transporter de Calgary à certains endroits du Manitoba.

A sa dernière session, la législature de l'Alberta a jugé à propos d'imposer une taxe de 25 sous par tonne sur tout le charbon qui est extrait des mines de la province. A venir jusqu'aujourd'hui toutefois, cette taxe n'a pu être perçue, vu que des procédures ont été prises devant les tribunaux afin de s'assurer de la légalité de cette loi. A mon titre de représentant du Manitoba, je proteste énergiquement contre une législation de cette nature. Je ne puis comprendre comment un gouvernement de cultivateurs ayant ici des représentants qui s'élèvent dans leurs discours contre l'imposition des articles nécessaires à la vie, puisse lui-même imposer un de ces articles destinés aux gens des autres régions canadiennes. Cette taxe de 25c. par tonne que le gouvernement de l'Alberta cherche à imposer sur le charbon extrait dans cette province accroîtra d'autant le prix de vente de chaque tonne, et rendra d'autant plus difficile aux charbonnages de l'Alberta la concurrence avec les mines américaines. Par ailleurs, le gouvernement de cette province demande aux autorités fédérales de réduire les tarifs de transport des marchandises. Avant d'agir ainsi, il devrait prendre toutes les dispositions possibles pour assurer l'extraction la plus efficace de la houille et sa vente au plus bas prix.

Voici une autre chose que le gouvernement de l'Alberta devrait faire: depuis des années on s'efforce de déterminer le coût précis de l'extraction d'une tonne de charbon dans plusieurs des mines de l'Alberta, mais sans succès jusqu'ici. Personne ne peut apparemment nous dire au juste combien il en coûte pour extraire une tonne de charbon en Alberta. A ma connaissance personnelle, quelqu'un suscite toujours un obstacle quand il s'agit d'obtenir ce renseignement des autorités intéressées. Je crois toutefois que le coût du charbon à la sortie de la mine, dans l'Alberta, est d'environ $4.50 la tonne, et je voudrais savoir pourquoi l'extraction de la houille dans des circonstances semblables aux Etats-Unis, où les salaires sont légèrement plus élevés qu'en Alberta, puisse s'effectuer pour la moitié de ce prix. Je me demande si les méthodes de production les plus efficaces s'emploient dans les charbonnages de l'Alberta. Quand cette province sollicite l'aide des autres parties du pays, elle devrait leur révéler ces faits, et il ne messiérait pas à son gouvernement de s'efforcer de communiquer ces faits à la population du pays.

Comme je le disais tantôt, j'ai écouté les discours prononcés par divers députés pour exposer la situation respective de leurs diverses provinces, et sauf quelques orateurs ministériels, pas un seul député n'a mentionné la prospérité dont jouirait aujourd'hui le Canada selon le discours du trône. Chaque député a parlé de l'état des choses dans sa province, et j'ai peine à concilier les discours des ministériels, de l'opposition et de notre groupe de cette extrémité de la Chambre avec le passage sur la prospérité inséré dans le discours du trône. Si la prospérité existe, je suis sûr qu'elle ne se réflète pas dans les discours de toutes les parties de la députation.

Le discours du trône traite fort peu de l'avenir, il traite du passé. Ce n'est pas un discours qui envisage le temps à venir, mais le temps écoulé. En général, les hommes d'Etat ne regardent pas en arrière, mais en avant.

Je n'attache pas une très grande importance aux exposés du discours du trône. La partie primordiale se rapporte à l'envoi de ministres en France et au Japon. Les sans-travail de Winnipeg, les demi-chômeurs des mines de la Nouvelle-Ecosse, les pêcheurs qui reçoivent un cent par livre pour leur poisson et les chômeurs de toutes les régions du Canada verront, j'en suis sûr, un très pauvre motif de réjouissance dans la nouvelle que le Canada enverra des ministres en France et au Japon. Cela n'emplira pas leurs estomacs et ne leur apprendra pas comment ils vont se procurer le prochain repas.

Une omission du discours du trône qui implique une question importante, selon moi, que même la nomination de deux ministres canadiens à l'étranger, c'est le silence sur les raisons pour lesquelles le gouvernement canadien a rompu les relations d'amitié avec la Russie soviétique. A cette session-ci et à la dernière nous avons beaucoup entendu parler du statut international du Canada. Je ne suis pas un grand spécialiste sur cette question et ne la comprends pas aussi à fond que certains honorables collègues. Mais on m'a donné à entendre que l'un des motifs de cette rupture, c'est que la Grande-Bretagne l'avait déjà consommée pour sa part. L'unique justification alléguée par le Gouvernement, si j'ai bonne mémoire, c'est qu'il a suivi l'exemple de la Grande-Bretagne. A la dernière session, il a proclamé que le Canada avait acquis un nouveau rang international à la dernière conférence impériale, et à la première occasion qu'il a eue de le montrer, il a humblement suivi l'exemple du gouvernement anglais. Le Canada n'avait aucun motif de rompre les relations diplomatiques avec la Russie; en outre, c'était là une politique dangereuse pour la raison suivante: Supposons que dans un avenir rapproché il y ait un changement de gouvernement en Grande-Bretagne. C'est très probable, car il est généralement admis que si le ministère Baldwin est encore debout, c'est parce qu'il ne veut pas

prendre le risque d'une défaite. Supposons donc qu'il y ait un changement de gouvernement en Grande-Bretagne, le gouvernement canadien suivra-t-il le nouveau ministère dans sa politique étrangère? S'il le fait, alors notre Gouvernement est susceptible de changer d'attitude tous les quatre ans. Le Gouvernement devrait comprendre qu'en Grande-Bretagne, aujourd'hui, il y a une différence d'opinion bien tranchée entre les deux principaux partis de la Chambre des communes au point de vue de la politique étrangère et des rapports avec les autres nations du globe.

Il serait injuste de ma part de ne pas dire un mot de la convention du parti conservateur qui eut lieu à Winnipeg, l'automne dernier. Comme je suis de Winnipeg, je m'intéressais naturellement beaucoup à cette convention. Je m'excuse auprès de mes nombreux amis conservateurs de ne pas avoir été à Winnipeg à cette époque. Eussé-je été là, je me serais fait un plaisir de leur montrer beaucoup de choses très intéressantes dans la ville même et dans la province de Manitoba. Toutefois l'élaboration de leur programme et le choix de leur nouveau chef ont pour moi un certain intérêt. J'ai remarqué que ce programme comprend une législation relative au travail, mais je regrette que ces projets législatifs ne fassent pas mention de l'abrogation de la loi de 1919 hostile à l'ouvrier. La ville de Winnipeg était un endroit très approprié pour inclure cet article dans le programme du parti conservateur.

On me permettra de féliciter le nouveau chef du parti conservateur (l'hon. M. Bennett). L'honorable leader de l'opposition m'intéresse depuis longtemps, il m'intéressait bien avant que je ne rêvasse même de devenir député. Or je suis surpris qu'il n'ait pas lui-même contribué à demander au parti conservateur, dans la circonstance, de faire disparaître cette loi adoptée si hâtivement—environ vingt minutes, je crois—par la Chambre en 1919. Je sais que le leader de l'opposition a des opinions politiques très réfléchies et de profondes convictions religieuses; aussi je suis surpris qu'un homme animé de convictions aussi fermes soit encore disposé, en l'an 1928, à faire incarcérer un de ses semblables, parce qu'il a cité certains passages de la Bible—je veux parler de certains passages du livre d'Isaïe. Je suis étonné qu'un homme à l'esprit démocratique comme l'honorable leader de l'opposition veuille encore, en 1928, faire emprisonner un individu, parce qu'il désire lire certains ouvrages qu'on peut trouver dans les rayons de n'importe quelle bibliothèque du Canada. C'est la loi que nous avons cherché à faire abroger. Le fait est que la Chambre, à trois reprises successives, a adopté le projet d'abrogation qui a été rejeté chaque fois par l'autre Chambre.

Il y a autre chose qui manque dans le programme du parti conservateur: c'est l'excellente suggestion que fit l'honorable député de Calgary-Ouest lui-même (l'hon. M. Bennett) dans cette Chambre, l'an dernier, pendant le débat sur le budget. Il avait alors suggéré la conscription de fonds à 4 p. 100; on ne trouve pas cela dans le programme conservateur. Si jamais le parti conservateur a la bonne fortune de devenir le plus fort dans cette Chambre, j'espère que l'on donnera suite à cette proposition de son chef.

L'honorable leader de l'opposition a fait, au cours des nombreux discours qu'il a prononcés depuis qu'il occupe son nouveau poste, une autre déclaration que je regrette infiniment. Il a dit que la richesse est un grand avantage pour un homme public. Je ne pense pas que la richesse donne, ni doive donner la priorité à quiconque occupe un poste responsable dans la vie publique du Canada. En prétendant que la richesse qu'il a le bonheur de posséder lui donne en quelque sorte un titre à un poste de responsabilité, l'honorable leader de l'opposition se montre injuste envers les nombreux membres de cette Chambre qui n'ont pas le bonheur d'être riches. La richesse ne devrait donner aucun droit spécial à l'exercice de hautes fonctions. En réalité, si nous repassons l'histoire, nous voyons que très peu de grands hommes furent riches et que très peu de riches furent réellement de grands hommes.

Le leader de l'opposition a reconnu que nous étions prospères dans ce Dominion. Je me demande quels sont ceux qui jouissent de cette prospérité. Après avoir entendu les discours des honorables députés de toutes les parties du pays, personne ne prétendra, je pense, que la masse du peuple a bénéficié grandement de cette soi-disant prospérité léonine. Je crois que le leader de l'opposition est directeur d'une des principales banques du pays. Il y a quelques semaines, j'ai lu le rapport de cette banque qui couvrait toute une page de journal, tandis qu'à l'intérieur du même journal paraissait la nouvelle d'un délit commis par un employé de la banque en question. Cet employé avait eu le malheur de prendre quelques centaines de dollars appartenant à la banque. Il a naturellement été arrêté et amené en cour. Il était âgé d'environ vingt ans, et nous avons appris, au cours des procédures prises contre lui, qu'avant les fêtes de Noël il avait été poussé au désespoir en songeant à la pauvreté de sa famille et avait pris cet argent pour que sa famille pût jouir des bonnes choses qui

sont d'usage à cette période de l'année. Nous avons appris ensuite que ce jeune homme, qui occupait une position assez importante à la banque, gagnait $40 par mois. Nous avons donc d'une part dans une colonne de journal le rapport de la prospérité de la banque, tandis que les employés qui ont contribué à amasser ces énormes surplus gagnaient un misérable salaire de $40 par mois. Les présidents de banques parlent de prospérité, mais cet homme qui gagnait $40 par mois est un cas typique de plusieurs autres dans des entreprises semblables qui gagnent à peine de quoi subsister.

Le chef de l'opposition a fait une déclaration avec laquelle je suis parfaitement d'accord. Il a dit qu'il voulait une démocratie instruite. Je suis disposé à le suivre très loin sur ce terrain, dans un effort pour atteindre cet objectif, et je suis sûr que lorsque nous l'aurons atteint, lorsque nous aurons une démocratie instruite au Canada, il ne restera pas beaucoup du parti conservateur ni du parti libéral. Je conseillerais au chef de l'opposition, vu qu'il est intéressé dans la démocratie, de faire le tour du Dominion et de parler à la masse du peuple, lui disant quelque chose au sujet de la démocratie au Canada. Je me permets de lui suggérer le sujet de son discours. Le premier sujet que j'aimerais qu'il traitât est celui-ci: Qui possède la richesse du Canada et qui l'a créée? Deuxièmement, je lui conseillerais de discuter la question de la démocratie dans l'industrie. Et en troisième lieu, je lui demanderais de traiter de la question d'une deuxième Chambre démocratique.

Cela m'amène naturellement à faire allusion à l'autre Chambre, ce qu'il nous est défendu de faire directement dans cette Assemblée. Il y a quelques années le parti conservateur avait à son programme la réforme de l'autre Chambre; je n'ai rien vu de cela dans le programme énoncé récemment à Winnipeg. Au cours de la dernière campagne électorale, le parti libéral a parlé de la réforme du Sénat, mais on en parle très peu à cette session-ci du Parlement.

M. BOURASSA: Il se réforme lui-même.

M. HEAPS: Mon honorable ami a à peu près raison. Mais j'imagine que s'il y avait un renversement des partis dans le gouvernement du pays, il y aurait peut-être une demande de réforme de la part de ceux qui sont maintenant dans l'opposition. Je ne crois pas que l'autre Chambre ait jamais été créée dans le but d'en faire une institution démocratique, car je trouve à l'article 3 de la loi qui l'a créée, la disposition suivante: qu'aucun homme—on ne mentionne pas les femmes, parce que la nomination des dames à cette Chambre n'a pas encore été décidée—ne pourra devenir membre de cette Assemblée à moins de posséder une propriété de $4,000. Or, en tenant compte que le chiffre de fortune requis a été inséré dans la loi il y a plus de soixante ans, nous pouvons comprendre que l'autre Chambre, comme je le dis, n'a jamais été créée pour y admettre un homme pauvre. Un titre clair sur une propriété de $4,000, en 1867, signifiait qu'un homme devait avoir une étendue considérable de terre avant de pouvoir être élevé à l'autre Chambre à cette époque.

Le Canada à l'heure actuelle est gouverné ou du moins gouverné en partie par deux Chambres. Dans une de ces Chambres nous avons un corps démocratique élu par le peuple du Dominion, tandis que dans l'autre nous avons une Assemblée autocratique, un corps irresponsable qui peut faire ce qu'il veut. Il peut apposer son veto aux lois adoptées dans cette Chambre-ci aussi souvent qu'il le voudra et cependant nous ne semblons rien faire pour voir à ce que le désir du peuple fasse loi dans le pays. Je ne crois pas que dans aucun pays où il y a un système électif vous trouviez un corps nommé de la même façon que notre deuxième Chambre au Canada; et, tôt ou tard, cette autre Chambre devra se conformer au vœu du peuple. A l'heure actuelle, le Gouvernement ne semble pas enclin à agir sous ce rapport, bien qu'il ait dit, l'année dernière, que cette question serait discutée. Elle a bien été discutée en partie lors de la conférence provinciale, mais quel a été le résultat de cette conférence? Le discours du trône a fait allusion au travail de cette conférence, et malgré que l'on dise qu'elle a été une réunion heureuse, je ne puis comprendre pourquoi, si les choses allaient si rondement, on a jugé à propos de la tenir à huis-clos. Pour ma part, dans aucun cas je n'aime les assemblées de corps publics à huis-clos, et le peuple du Canada portait tant d'intérêt à la conférence que le Gouvernement aurait bien pu rendre publiques toutes ses délibérations. En tout premier lieu, la conférence fut convoquée expressément pour discuter ce qu'on allait faire de la Chambre haute; voici maintenant qu'on ne fait rien du tout parce que certaines provinces se disent opposées à tout changement. A mon sens cette Chambre des communes représente le public du Dominion, sous le régime de la loi de l'Amérique britannique du nord, si vous voulez, tout autant que les neuf gouvernements provinciaux; et je trouve que la conférence a fait plus de mal que de bien.

Je demande au Gouvernement d'adopter une attitude courageuse sur cette question. Pourquoi ne pas recourir à un plébiscite national pour connaître la volonté du peuple en ce qui

concerne le Sénat? Il n'y a rien à redouter. Le chef de l'opposition qui est démocrate, ne voudra jamais s'opposer à un pareil plébiscite. Quoi qu'il en soit, j'ai mes convictions personnelles sur le résultat d'une telle consultation des électeurs. Un de mes collègues de la Saskatchewan a fait remarquer que les nouveaux membres du Sénat se sont engagés à travailler pour la réforme de la Chambre haute. Mais si on se rappelle que le Sénat compte plus de 90 membres,—et que certains d'entre eux ont le bonheur de vivre cent ans et plus,—on voit le temps qu'il faudra pour obtenir la signature de tous à un engagement pareil.

Il faut faire connaître un peu la situation qui existe actuellement dans la Chambre haute. Cette assemblée honorable compte trente-deux avocats: trente-deux sur un total de 96. Vingt-cinq sont directeurs de corporations financières; dix-huit sont marchands et manufacturiers; six sont médecins et huit s'occupent de journaux. Celui qui prétend que cette assemblée réflète les sentiments du pays fait grandement erreur: il est loin, très loin de la vérité. Personnellement, je ne veux pas d'une seconde Chambre; mais si on doit en avoir une, je crois qu'elle devrait au moins refléter la volonté populaire. On a beau s'écrier que nous devons nous conformer à la loi de l'Amérique britannique du nord, je prétends que la loi de l'Amérique britannique du nord a été faite par le peuple canadien, et non pas le peuple canadien pour la loi de l'Amérique britannique du nord; et si ladite loi ne s'adapte plus à la situation actuelle de notre pays, il nous incombe de la modifier de manière à la rendre conforme à cette situation. Certains de mes honorables amis de la province de Québec sont inquiets dès qu'il est question de modifier la loi de l'Amérique britannique du nord. Je leur assure, en ma qualité de représentant de l'Ouest, que nos gens de l'Ouest n'ont nullement l'intention de priver la population de Québec du moindre droit dont ils jouissent en vertu de cette loi. Quant à moi-même je m'opposerais de toutes mes forces à toute tentative de cette Chambre d'empiéter sur les droits accordés aux premiers colons du Canada. En même temps il serait injuste de la part d'une province, quelque jalouse qu'elle fût de ses propres droits, d'empêcher toute modification destinée à rendre la loi plus conforme à la situation de nos jours. Que je sache, on ne trouve nulle part ailleurs sur le globe une Chambre haute qui jouisse du pouvoir accordé au Sénat canadien. On l'a parfois comparé à la Chambre des pairs en Angleterre. Ceux qui nous parlent tant de nous conformer à la loi de l'Amérique britannique du nord oublient qu'il n'y a pas plus de dix-sept ans la loi anglaise qui régissait les relations entre les deux Chambres à Westminster a été modifiée. En 1911, lorsque la Chambre des pairs a voulu rejeter une mesure législative adoptée par la Chambre des communes, après avoir rejeté le budget, qu'est-il arrivé? Immédiatement le premier ministre libéral du jour a obtenu de Sa Majesté l'autorisation de créer un nombre de pairs suffisant pour renverser la décision de la Chambre haute. La menace de nommer plusieurs centaines de lords a eu l'effet voulu; la Chambre haute a adopté la mesure qu'elle avait voulu rejeter. On l'a privée de son pouvoir de véto absolu. Mais ce droit, nous ne l'avons pas au Canada. S'il lui plaît, le Sénat peut rejeter des bills que nous avons adoptés des centaines de fois. Le Gouvernement ne peut nommer un seul sénateur pour assurer le respect de la volonté populaire. Les nominations ne peuvent être faites que lorsque surviennent des vacances. Les membres de cette Chambre, mes amis conservateurs en particulier, parlent beaucoup de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne. Mais ils doivent sûrement comprendre que notre Chambre haute possède des pouvoirs beaucoup plus étendus que la Chambre des lords. S'ils désirent suivre l'exemple de la Grande-Bretagne, chose que je leur suggérerais dans le cas actuel, qu'ils fassent ce que l'on fit là bas il y a dix-sept ans; qu'ils abolissent le droit de veto de la Chambre haute.

Je vois que mes quarante minutes sont écoulées et je ne veux pas dépasser la limite fixée. J'aurais aimé à toucher d'autres sujets, mais la règle s'applique dans mon cas comme pour les autres. Je vais donc clore mes remarques pour l'instant et, quand l'occasion se présentera de nouveau, je reprendrai ce sujet.

M. LEO K. LAFLAMME (Montmagny) (texte): Monsieur l'Orateur, je demande l'indulgence de cette Chambre puisque, pour la première fois, j'adresse la parole en cette enceinte. Comme représentant du comté de Montmagny, je tiens à dire quelques mots sur le discours du Trône. Je me joins aux honorables députés qui m'ont précédé pour complimenter le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au discours du Trône. Tous deux se sont acquittés très bien de leur tâche et les félicitations qui leur ont été adressées étaient méritées.

Le discours du Trône parle tout d'abord de la prospérité du pays. Lorsqu'il s'exprime ainsi, il doit vouloir dire la prospérité générale de notre Canada. Comme l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) l'a dit, s'il n'y a pas de prospérité partout, en ce sens que dans chacun des comtés représentés par les honorables députés de cette Chambre nous puis-

sions dire que la situation est très bonne et même excellente, nous ne pouvons quand même nier que notre pays au point de vue général est certainement prospère. Si la prospérité n'est pas évidente partout, si tous et chacun d'entre nous pouvons faire ressortir certains points faibles en particulier, puisque nous siégeons dans une chambre représentant chacun un district différent, mais où nous devons nous occuper des affaires générales du pays, nous ne pouvons tout de même faire autrement que d'appuyer sincèrement cette assertion du discours du Trône que notre pays est prospère et l'a été durant la dernière année fiscale de 1927. Les rapports des présidents des banques et des différentes compagnies non seulement sont optimistes mais démontrent clairement que notre pays a joui d'une prospérité à nulle autre pareille durant la dernière année. Je ne reviendrai pas sur ce sujet car le chef du Gouvernement a très bien exposé la situation et nous a fait comprendre l'optimisme que tout Canadien bien pensant doit ressentir lorsqu'il considère l'état général des affaires dans notre pays.

Quelques-uns ont prétendu que nous n'avions pas à nous féliciter de ce que l'année 1927 fut l'occasion de la célébration du soixantième anniversaire de la Confédération canadienne. Cet événement était une occasion excellente pour les Canadiens de revenir un peu sur le passé. Dans toutes les parties du pays on a célébré cet anniversaire, parce qu'on sentait le besoin de commémorer ce que nos prédécesseurs ont fait pour notre pays. Il était bon de rappeler le travail des défenseurs des institutions britanniques, il était nécessaire de rappeler à la génération actuelle, aux jeunes, à ceux qui nous succéderont, le travail que nos devanciers ont accompli dans les différents domaines qui ce sont présentés à leur attention; il était bon aussi de rappeler les luttes que nos ancêtres ont soutenues pour la défense du gouvernement responsable. Dans ces dernières années surtout, un peu sur tous les tons et de différentes manières l'on a traité ce sujet; il était bon cette année de rappeler ces grandes luttes pour la conquête du gouvernement responsable, pour obtenir au Canada les mêmes droits que les sujets britanniques en Angleterre.

Ces fêtes ont aussi donné l'occasion à plusieurs de se souvenir que les pionniers de ce pays venaient de la province de Québec. A cette occasion du 1er juillet 1927, l'on ne pouvait manquer de rappeler que ceux qui avaient posé la première pierre du premier édifice dans un grand nombre de villes canadiennes étaient des Français ou des descendants de Français. Alors que nous parlons de l'unité et de l'union qui doit exister entre les différentes races, nous de la province de Québec ne pouvions souhaiter mieux que l'on rappelle dans cette circonstance que les défricheurs, les pionniers de notre pays venaient de chez nous, afin de faire comprendre à ceux qui, aujourd'hui, habitent avec nous ce vaste Dominion que, lorsque nous manifestons notre amour sincère et véritable pour la terre canadienne, c'est parce que nous nous sentons réellement chez nous et que nous savons que nous y avons pris racine avant les autres.

Une question très importante qui doit occuper les esprits canadiens c'est la question de l'immigration mentionnée dans le discours du trône. Les honorables députés qui m'ont précédé, pour la plupart, en ont parlé à leurs différents points de vue. La question d'augmenter notre population constitue un problème qui doit nous intéresser, tous tant que nous sommes. Nous devons réellement travailler à l'agrandissement de notre pays, à l'augmentation de sa population, afin de diminuer les charges que nous sommes obligés de supporter et afin de développer les ressources naturelles de notre pays. Si nous devons avoir une augmentation de population, certes nous devons tous avoir à cœur que cette augmentation se fasse dans le sens du bien général. Si nous sommes obligés de faire venir des immigrants des pays étrangers, d'Europe, des Iles-Britanniques ou d'ailleurs, nous ne devons pas nous contenter d'exiger qu'ils soient physiquement et mentalement sains, mais nous devons aussi chercher à obtenir des sujets qui puissent devenir réellement des citoyens canadiens et penser comme les Canadiens qui habitent aujourd'hui le pays, afin qu'ils puissent s'assimiler et continuer avec nous la marche ascendante vers le progrès. Le problème est certainement très intéressant et ici se pose la question de savoir si nous ne devons pas considérer spécialement ceux qui sont nés en notre pays, qui sont portés à y rester et à travailler à son développement; nous devons étudier la question de garder le plus possible chez nous ceux qui y sont nés. Ce problème de l'immigration touche aussi celui de l'émigration. Les Canadiens nés au Canada ont une tendance toute naturelle à y rester; ils désirent développer et agrandir ce pays qui leur est cher. Aussi devons-nous trouver les moyens qui nous permettront de garder ici cette excellente population, au moins tous les nôtres qui veulent s'établir dans notre pays pour travailler à son expansion. La richesse des individus doit certainement contribuer, et elle contribue de fait à la richesse générale d'un pays, si nous avons les sujets voulus pour le développement des ressources naturelles. Elles seront immenses, nos ressources, par le fait même que les individus s'y intéresseront, et ils contribueront ainsi d'une manière très efficace au développe-

ment général et à l'augmentation de la richesse de notre pays.

L'on me permettra certainement, monsieur le président, de dire quelques mots au sujet du statut du Canada. Pendant plusieurs décades, ce fut l'idéal des Canadiens d'atteindre à l'autonomie la plus complète, presque à l'indépendance. Cette idée a fait son chemin, ces dernières années, et tous nous aspirons à l'autonomie la plus complète possible. Lors de ses voyages en Angleterre, en France et aux Etats-Unis, sir Wilfrid Laurier lui-même ne craignait pas d'exprimer son opinion librement à ce sujet; il voyait, dans un avenir plus ou moins rapproché que les liens entre le Canada, l'Angleterre, et entre les dominions britanniques et l'Angleterre, diminueraient petit à petit et que chacun de ces dominions verrait un jour l'indépendance complète. Toujours, les libéraux ont continué à répandre cet idée autonomiste,—nous ne pouvons faire autrement puisque les idées libérales tendent à plus de liberté,—et depuis la guerre spécialement, après que le Canada eut pris part au traité de Versailles avec les autres dominions,—et que l'Angleterre les eut considérés pratiquement comme des états souverains. Aux conférences impériales de ces dernières années, les représentants des divers dominions, ainsi que les représentants de l'Angleterre, ont voulu démontrer et établir de plus en plus notre marche ascendante vers l'autonomie la plus complète. Cette idée autonomiste a fait du chemin, surtout depuis que les dominions ont pris part, comme je le disais tout à l'heure, au traité de Versailles, au traité de paix; la force des choses nous pousse à cette situation. L'Angleterre ne semble pas et ne peut vouloir entraver l'expansion de cette idée, puisqu'elle est l'aboutissement des institutions libertaires britanniques. Mais je suis surpris que l'honorable chef de l'opposition (M. Bennett), ainsi que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), veuillent un peu retarder l'enthousiasme des Canadiens pour cette conquête de l'autonomie la plus complète en attendant l'indépendance. Si nous nous attardons à examiner les textes de droit international, certes, nous trouvons qu'ils ne conviennent pas à la situation actuelle des dominions. L'autonomie qu'ils ont acquise jusqu'ici, si elle n'est pas encore tout à fait l'indépendance, a certes créé une perturbation dans le droit international. Dans certains domaines, et à plusieurs points de vue, ils sont considérés comme états souverains; par exemple, ils peuvent faire leurs propres traités sans le concours d'un ambassadeur anglais et par l'entremise d'un ministre canadien seulement. Il ne faut pas oublier que toujours, en droit international, on a procédé par évolutions et que lorsqu'une situation était faite le texte de loi internationale reconnaissait ensuite la situation qui existait.

D'après certains, nous n'avons pas à nous réjouir de notre statut parce qu'il existe encore des lois qui restreignent notre liberté. Mais si nous n'avons pas réellement atteint notre idéal, profitons du moins de ce qui arrive afin de garder devant l'opinion nos relations impériales, et créer une opinion forte en faveur de cet idéal. Que chaque Canadien s'habitue à penser à l'indépendance possible pour que nous ne craignions pas, le moment arrivé, d'accepter les responsabilités du fait accompli.

M. BOURASSA: Très bien, très bien.

M. LAFLAMME: Petit à petit, nous aurons acquis un sens national et nous serons fiers d'appartenir à notre pays,—un Canada grand, prospère et plus uni,—parce que nous aurons tous travaillé à son expansion, à son développement matériel, économique, et industriel, à la conquête de son autonomie parfaite, à son rang parmi les nations du monde.

M. CANTLEY propose l'ajournement de la suite du débat.

Sur motion de l'hon. M. Robb, la séance est levée à 10 heures 35 p.m.

Mardi, le 7 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN BILL PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DES EAUX DANS LA ZONE DU CHEMIN DE FER

L'hon. C. A. STEWART (ministre des Chemins de fer) demande à déposer un projet de loi (bill n° 20), tendant à modifier la loi des eaux dans la zone riveraine du chemin de fer.

—Monsieur l'Orateur, c'est le projet de loi adopté par le Sénat l'année dernière. La Chambre des communes en fut saisie à la fin de la session, et en l'absence de certains députés de la Colombie-Anglaise qui désiraient le discuter, le chef de l'opposition à ce moment-là demanda que l'examen en fut remis. Ce bill tend à modifier deux articles de la loi de 1927, de manière à en faciliter l'application dans la Colombie-Anglaise. Les notes marginales expliquent parfaitement l'objet du bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

DEPOT D'UN BILL PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DU POINÇONNAGE DE L'OR ET DE L'ARGENT

L'hon. M. MALCOLM (ministre du Commerce) demande à déposer un projet de loi (bill n° 21), tendant à modifier la loi du poinçonnage de l'or et de l'argent.

—L'objet du bill est de substituer le titre de: loi relative au poinçonnage de l'or et de l'argent à celui de loi concernant le poinçonnage des métaux précieux, de façon à comprendre le platine, qui, récemment est devenu d'un usage général dans le commerce de la bijouterie. Il est aussi proposé d'autoriser le Gouverneur en son conseil de faire des règlements au sujet de la qualité et de la quantité des articles que l'on appelle plaqués.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu pour la première fois.

1re LECTURE D'UN PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DES POSTES

M. CHURCH demande à déposer un projet de loi (bill nº 22) modifiant la loi des postes (en ce qui concerne les propriétaires et éditeurs de journaux).

—L'objet de l'amendement est d'assurer une loi uniforme, comme aux Etats-Unis, en Angleterre et en Australie, exigeant des déclarations assermentées semi-annuelles de tous les propriétaires de journaux, magazines, publications de commerce et autres périodiques qui contiennent des articles destinés à influencer l'opinion publique, donnant les noms et les adresses des éditeurs, propriétaires et actionnaires. Une disposition de cet amendement excepte les publications religieuses, fraternelles, scientifiques, de tempérance, et autres de même nature. Les noms des petits actionnaires ne sont pas exigés.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu pour la première fois.

LA SITUATION MEXICAINE

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac-Addington): Je désire poser au premier ministre une question. Je ne doute pas que la réponse à cette question n'intéresse une foule de citoyens. Le Gouvernement par demande directe ou correspondance, conversation ou négociations avec le gouvernement mexicain ou l'un de ses représentants, a-t-il témoigné le désir de faire rappeler le consul général du Mexique à Toronto, senor Medina Barron?

M. l'ORATEUR: Vu l'importance de la question, je crois que l'honorable député devrait en donner avis.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je suis absolument de votre opinion. monsieur l'Orateur.

L'hon. M. EDWARDS: Sans doute.

CORRECTION DU COMPTE RENDU

M. HEAPS: Je désire faire une correction au discours que j'ai prononcé, hier soir, au sujet de la houille de l'Alberta. J'ai dit que le gouvernement de cette province grevait de 25c. la tonne le charbon qui y est extrait. Mon renseignement me venait de sources que je croyais autorisées, tant en cette enceinte qu'à l'extérieur. Cependant, j'ai appris par ailleurs que cet impôt est de 5 à 9c. la tonne. Je profite de cette occasion pour faire cette correction.

LE CHOMAGE DANS LES REGIONS HOUILLERES DE LA NOUVELLE-ECOSSE—EMPLOI DU CHARBON AMERICAIN SUR LES NAVIRES DE L'ETAT

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Il y a quelques jours, l'honorable député de Cumberland (M. Smith) a fait allusion à un renseignement qu'il avait eu au sujet de la consommation de la houille américaine sur les navires canadiens. J'ai promis de m'enquérir, et je suis en mesure de déclarer que ce renseignement est tout à fait inexact. Le département a toujours eu pour politique de ne consumer que de la houille domestique sur les vaisseaux canadiens, surtout le *Lady Laurier* et *l'Arleux*, mentionnés dans la dépêche du journal et le télégramme lus par mon honorable ami. Ces deux navires ont consumé de la houille canadienne, et c'est ce qu'ils faisaient à ou vers la date mentionnée dans le télégramme et l'article du journal.

M. SMITH (Cumberland): Le ministre voudra-t-il ordonner une enquête complète, d'une manière formelle...

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. SMITH (Cumberland): Ne puis-je poser une question?

M. l'ORATEUR: Oui, mais non discuter le sujet. Si je comprends bien, le ministre a répondu à une question posée par l'honorable député, l'autre jour, et il ne peut y avoir aucune discussion à cet égard.

M. SMITH (Cumberland): Mais ne suis-je pas libre de demander une autre question?

M. l'ORATEUR: Oui, une autre question.

M. SMITH (Cumberland): C'est ce que je fais. Le ministre va-t-il s'enquérir à fond de l'affaire, au lieu de s'en tenir à la relation des circonstances sous forme de dépêches échangées entre lui et ses fonctionnaires? J'ai la conviction qu'une enquête de cette nature serait beaucoup plus satisfaisante pour la population de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. CARDIN: Je n'ai aucune objection à ordonner l'enquête que l'on voudra si

l'honorable député veut bien me faire connaître les noms de ceux qui accusent l'administration de ne pas se faire une règle d'utiliser la houille canadienne.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Ilsley proposant que soit votée une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours d'ouverture de la session.

M. THOMAS CANTLEY (Pictou): Monsieur l'Orateur, il m'arrive si peu souvent d'avoir lieu d'offrir des remerciements à ce Gouvernement que je saisis la première occasion qui se présente cette session-ci pour le remercier du compliment qu'il a fait à ma province natale en arrêtant son choix sur l'un des plus jeunes députés de la Nouvelle-Ecosse pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Le représentant de Hants-King (M. Ilsley) a parlé d'abondance et avec beaucoup d'assurance, au point même qu'il n'a pas hésité à reprocher au premier ministre du Nouveau-Brunswick certains propos qui, selon ce que l'honorable député a dit à la Chambre, n'étaient pas conformes à l'opinion publique en général dans la Nouvelle-Ecosse. Je suis d'avis que la grande partie des citoyens sensés de la Nouvelle-Ecosse ont accueilli cordialement les déclarations que fit le premier ministre du Nouveau-Brunswick en cette circonstance.

De plus, parlant des résultats de la convention libérale-conservatrice tenue à Winnipeg, en novembre dernier, l'honorable député a dit:

Il s'agit des résolutions adoptées à la convention.

Cela indique que même l'opposition modifie sa politique, veut joindre ses efforts aux autres, sera dorénavant plus disposée à aider et fera preuve d'un plus grand sens pratique et de plus d'esprit national dans ses efforts et ses activités.

Voilà, monsieur l'Orateur, un exemple remarquable de l'ignorance et de l'arrogance de la jeunesse. Un plus grand sens pratique et un plus grand esprit national, ma foi! Je me permettrai de lui demander quel parti et quels chefs de parti ont déterminé la Confédération? Quel parti a fait, en 1869, l'acquisition des terres de la compagnie de la baie d'Hudson et a ouvert à la colonisation les vastes espaces isolés du Nord-Ouest? A quel parti devons-nous la construction du chemin de fer Intercolonial? Quel parti a fait entrer dans le Dominion la province du Manitoba en 1870? Quel parti a construit le chemin de fer Pacifique-Canadien? Quel parti a conçu et exécuté le projet du Grand-Tronc-Pacifique, et quel parti, le jour où l'entreprise échoua et était sur le point de faillir, s'est opposé à l'acquisition de la ligne et son absorption dans un réseau national de voies ferrées, réseau dont nos honorables amis d'en face sont si fiers aujourd'hui? Quel parti a préconisé la réciprocité sans restrictions? Quel parti était en faveur du libre-échange continental? Quels sont ceux qui sont allés faire les "Linger Longer Lou" à Washington? Quel était le cri de ralliement des libéraux à l'élection de 1911? Quel parti a fait preuve de plus grand sens pratique et de plus d'esprit national? L'histoire du Canada fera voir que le parti libéral-conservateur a toujours été le plus pratique et le plus imbu d'esprit national de tous les partis politiques du pays. Je conseillerais à l'honorable député de se renseigner auprès de sa grand'mère sur la réalité des faits et d'en obtenir quelques notions d'histoire nationale.

A en juger par les applaudissements qui ont suivi l'éloquent discours de l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) qui a appuyé la motion, j'ai tout lieu de croire qu'il s'est acquitté de sa tâche de façon remarquable, mais, malheureusement pour moi, vu qu'il ne m'est pas donné de connaître sa langue maternelle, je n'ai pu le suivre dans ses observations.

Je désire maintenant, monsieur l'Orateur, faire amende honorable au sujet d'une déclaration que je faisais en cette Chambre au cours de la dernière session. Je suis peiné de ne pas voir le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) à son siège, car j'aurais aimé présenter ces excuses en sa présence. Il se trouvait absent de la Chambre dans la circonstance en question, et j'en étais chagrin à ce moment. Je veux parler de ce que j'ai dit le 12 avril dernier, alors que j'attribuai au très honorable député une déclaration faite en 1921 relativement à sa politique concernant la houille. Vendredi dernier, par un pur hasard, j'ai constaté que la déclaration en question n'était pas de lui, mais de M. Hance Logan, à cette époque candidat libéral dans Cumberland; cependant, bien que les paroles citées fussent de M. Logan et non du premier ministre, ce dernier se trouvait sur la même tribune, et je ne sache pas qu'il ait nié, pour lui-même ou son parti, toute adhésion à la politique formulée à ce moment par M. Logan, politique destinée à gagner l'appui des électeurs de Cumberland. Si les honorables députés veulent consulter la collection du *Chronicle*, de Halifax, au numéro du 6 octobre 1921, ils verront facilement ce qui m'a mené à commettre la méprise dont je viens de parler. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que j'ai attribué cette parole au pre-

mier ministre en toute bonne foi et j'espère que mes honorables collègues ne me croiront pas capable de vouloir tirer parti d'une citation inexacte. Ce serait déshonorant, à mon sens et, ajouterai-je, incompatible avec ma conception des règles de bienséance à observer dans une discussion. Je saisis donc la première occasion de m'excuser auprès du premier ministre de lui avoir attribué des paroles prononcées par M. Logan, son compagnon en cette occasion.

Plusieurs des membres de mon groupe qui ont pris part au débat ont parlé du discours du trône en des termes peu flatteurs. Au sujet de la prospérité remarquable qui règnerait dans le pays à en croire le Gouvernement, je soutiens que notre reconnaissance est due, non au parti libéral, mais au dieu des moissons. Au cours des trois dernières années, le Canada a été favorisé de moissons abondantes, dont le produit a contribué puissamment à la prospérité du pays, chaque province en bénéficiant plus ou moins. La Nouvelle-Ecosse en a reçu sa part, sous forme de commandes de matériel roulant, de matériel de chemins de fer ou autre et nous en sommes reconnaissants à la source de ces bienfaits. Celui qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône a noté que la prospérité n'a pas été distribuée également dans toutes les parties du pays. C'est un aspect de la question dont le Gouvernement devrait se préoccuper plus qu'il n'a jugé à propos de le faire jusqu'ici.

Quant au bruit fait autour de l'élection du Canada à un siège non permanent du conseil de la Société des nations, je voudrais que notre adhésion à la Société des nations ne fût pas plus permanente que notre présence au conseil, car, à mon sens, les engagements que nous prenons à Genève sont d'un avantage problématique. Si la Société des nations doit exercer une action efficace, en supposant qu'elle puisse jamais le faire, elle devra recourir à la force. Tout au plus peut-on dire que la Société des nations est une entreprise utopique, servant à procurer des positions à des rêveurs et à des hommes d'Etat déchus.

Notre groupe considère comme absolument inutiles les postes d'ambassadeurs qu'on se propose de créer en France et au Japon, comme on l'a déjà fait à Washington. En fait de représentants à l'étranger, il nous faut des agents commerciaux, dont nous n'aurons jamais trop, à condition qu'ils soient des hommes habiles, perspicaces et énergiques.

La conférence des premiers ministres provinciaux, tenue en novembre dernier, a été plus ou moins animée. Il semble que les premiers ministres de Québec et d'Ontario et peut-être aussi d'une des Provinces maritimes aient exprimé franchement leur opinion.

Les mineurs et les ouvriers des aciéries du comté de Pictou (Nouvelle-Ecosse) ne s'intéressent pas à la question du statut du Canada, de notre représentation à la Société des nations ni de la création d'embassades en France ou au Japon. Ils demandent au Gouvernement d'adopter des lois qui rendront possible la réouverture de nos hauts-fourneaux, de nos fours de fusion à foyer ouvert, de nos laminoires et de nos grandes forges. Il faudrait employer autant d'ouvriers qu'autrefois, par exemple comme en 1921, alors que les usines de la Nova Scotia Steel et de l'Eastern Car versaient des salaires s'élevant à cinq millions par année. En 1925, ces salaires n'atteignaient plus que 5½ p. 100 de cette somme.

M. ILSLEY: De quelle année a parlé mon honorable ami?

M. CANTLEY: J'ai comparé l'année 1921 à 1925. Les chiffres seraient beaucoup plus élevés, si je prenais les années de guerre, 1914 à 1918.

On notera que le rapport Duncan conseille d'accorder de nouveau les subsides consentis à la dernière session. Le subside que le rapport Duncan conseillait de donner à la Nouvelle-Ecosse n'a été versé que quelques mois après la session. On n'a alors versé que le quart de la somme en question. On a déduit du subside, injustement et brutalement, la somme de $133,000, au sujet de laquelle un procès entre la Nouvelle-Ecosse et le gouvernement fédéral était alors instruit par les tribunaux. A mon sens, cette manière d'agir était, de la part du Gouvernement, prématurée, cupidement inconsidérée et franchement brutale.

Il me fait toujours plaisir de féliciter mon ami, le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning). Je puis le faire maintenant à propos de la décision prompte et, à mon sens, fort sage, qu'il a prise au sujet du terminus du chemin de fer de la baie d'Hudson. Il était impossible d'établir ce terminus à Nelson. Nous en avons des preuves nombreuses. Churchill constitue un port bien préférable, si j'en juge par les renseignements à ma disposition. Et j'ajouterai que si nous, les Néo-Ecossais, avons approuvé par notre silence la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, nous l'avons fait à titre de concession aux vues et aux désirs de nos concitoyens de l'Ouest qui sont d'avis que le projet est praticable. Un grand nombre de nos compatriotes de la Nouvelle-Ecosse n'envisagent pas la question sous le même angle, mais il nous répugne de contrecarrer les espérances et les aspirations des gens de l'Ouest. Nous préférons que le pays débourse encore de plus fortes sommes plutôt que de voir surgir le mécontentement de ce chef dans les trois

provinces des Prairies. Je demande donc à nos amis de l'Ouest de se souvenir de cela lorsque nous examinerons les causes du malaise et du mécontentement qui règnent dans les Provinces maritimes.

Pour ce qui est de l'immigration, le premier ministre a énergiquement défendu ces jours derniers l'attitude du sous-ministre de ce département. Personne que je sache du côté de la gauche n'a jeté le blâme sur ce fonctionnaire. Au cours de la dernière session et peut-être aussi de la session précédente, j'ai formulé clairement ici ma manière de voir quant aux qualités et à la réputation du sous-ministre du département de l'Immigration et de la Colonisation et je lui ai rendu justice. Ce n'est pas le sous-ministre, mais le ministre qui doit assumer ici la responsabilité des manquements que révèle le programme d'immigration et moins j'apprécierai les talents du ministre que j'estime assez minces plus je me montrerai charitable.

La meilleure politique d'immigration que nous puissions mettre en vigueur suivant moi, —et nous avons besoin certes d'augmenter le chiffre de notre population afin de porter le fardeau des taxes provenant des frais de la dernière guerre et des développements exagérés de nos réseaux de chemins de fer,—ce n'est pas de débourser de fortes sommes pour amener des immigrants au pays—bien qu'il soit peut-être à propos de le faire pourvu que ces deniers fussent dépensés en vertu d'un plan sagement élaboré,—mais d'établir un régime fiscal solide de nature à procurer du travail à nos ouvriers et permettant de convertir nos matières brutes en produits ouvrés, à l'encontre de la politique qui consiste à acheter à l'étranger aux prix de centaines de millions de dollars des produits que nous pourrions fabriquer au Canada. Et si nous mettions un pareil programme à exécution, nous pourrions obtenir ici les heureux résultats qui ont couronné les efforts de nos voisins du sud. Envisageons un instant, monsieur l'Orateur, la posture humiliante dans laquelle nous nous sommes trouvés l'année dernière, lorsque le nouveau ministre plénipotentiaire du Canada à Washington a supplié à genoux le gouvernement des Etats-Unis de permettre à quelque quatre mille Canadiens de traverser la frontière chaque matin afin de gagner leur pain quotidien. Qu'avons-nous besoin de nous mettre en cette posture humiliante? Pour quelle raison le Canada ne prend-il pas les moyens de procurer du travail à nos ouvriers? Nous sommes informés de sources très autorisées que $1,300,000,000 de l'épargne populaire est immobilisé pour ainsi dire dans les caisses des banques canadiennes. Nous possédons au Canada assez de capitaux pour faire l'installation d'industries et acheter tout l'outillage voulu afin de fournir du travail non seulement à la main-d'œuvre disponible à l'heure actuelle, mais aussi à tous les immigrants européens désireux de venir s'établir ici, fussent-ils aussi nombreux qu'en 1913, l'année ou l'immigration atteignit son chiffre maximum. Pour quelle raison n'utilisons-nous pas nos capitaux disponibles?

En ce qui regarde les commissions de port constituées à Saint-Jean et à Halifax, je me bornerai à une seule observation pour l'instant. Tels qu'ils sont constitués, ces corps ne répondent en rien aux conclusions du rapport de sir Andrew Rae Duncan et de ses collègues.

Nous voyons d'un bon œil le passage du discours du trône touchant les intentions du Gouvernement en ce qui regarde les recherches industrielles et scientifiques. J'espère que les installations fournies seront amplement suffisantes; que les laboratoires seront sous la direction d'un chef compétent et, qu'en plus, on construira des édifices convenables et pourvus d'accessoires suffisants sous forme d'instruments scientifiques et ainsi de suite. J'ose espérer que nous aurons une institution de recherches industrielles et scientifiques digne de la situation éminente que le Canada occupe parmi les pays du monde.

Et maintenant, je désire faire allusion brièvement à l'un des actes inconsidérés du ministère, j'entends le bill nº. 233 adopté l'année dernière pour l'encouragement de la production du coke domestique tiré du charbon extrait de mines canadiennes. Les honorables membres se rappellent que ce projet de loi fut déposé et sanctionné au cours de la dernière session. Or, je pose carrément la question au Gouvernement: Où en est rendu le projet? Quel encouragement réel offre-t-il à la fabrication du coke au Canada? Nous, les membres de la gauche, avons souligné l'année dernière l'insuffisance de cette mesure pour faire naître les conditions qu'espéraient ses parrains. Je le répète, ce qu'il faut dans cet ordre d'idées, ce n'est pas tant une loi de la nature du bill nº 233 que l'imposition d'un droit raisonnable sur le coke et la houille sous toutes ses formes. Si la houille est frappée d'un droit, personne ne réclamera le paiement d'une prime, qui sera inutile.

Examinons rapidement la situation. Un grand nombre de mineurs chôment au Cap-Breton, parce que une fois la navigation interrompue sur le Saint-Laurent, la houille des Provinces maritimes ne peut être transportée sur les marchés de la province de Québec et de l'est de l'Ontario, en l'absence d'arrangements conclus pour le transport du charbon par rail après la clôture de la navigation. Le seul moyen de tourner cette difficulté saison-

nière sans cesse renaissante, c'est de fixer un tarif de transport permettant aux chemins de fer de transporter la houille de la Nouvelle-Ecosse sur les marchés des cantons de l'est; de Montréal et de l'est de la province d'Ontario durant les mois d'hiver. Si l'on nous accordait un tarif d'un tiers de cent la tonne par mille,—et j'attire particulièrement sur ce point l'attention du ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning),—tarif équivalant à celui que réclament nos amis de l'Alberta qui devraient obtenir et obtiendront, je l'espère, l'objet de leurs revendications, nous pourrions expédier dans les cantons de l'Est, à Montréal, dans les endroits les plus proches de l'Ontario, à Ottawa et peut-être jusqu'à Cornwall, assez de charbon pour assurer à nos mineurs, durant les mois d'hiver, non un travail continu, mais quatre ou cinq jours d'ouvrage par semaine, ce qui serait une bénédiction pour eux. Cette question de la houille ne se réglera jamais tant que nous n'aurons pas avisé au moyen de transporter le charbon par voie ferrée en hiver.

Il y a quelques années, nous avons expédié quelque 260,000 ou 280,000 tonnes de charbon par Portland, mais c'était à une époque où les taux de transport des marchandises étaient de moitié moindres qu'aujourd'hui, où les frais de transport dans d'autres directions étaient moins coûteux. Il y a deux ans, la même tentative s'est renouvelée, mais les frais d'expédition dans les conditions que j'ai indiquées ont atteint un chiffre prohibitif. Inutile de rechercher une solution du problème dans un seul sens, parce que cela ne marchera pas. Tout gouvernement pratique chargé d'administrer les affaires publiques devra faire face à la situation, et le ministre des Chemins de fer, j'en ai confiance, étudiera la chose et s'efforcera de trouver une solution efficace. Les chemins de fer nationaux envoient aux ports de mer des provinces orientales un grand nombre de wagons remplis de marchandises destinées à l'exportation, et s'en retournent vides. Ce que nous réclamons, c'est l'établissement d'un tarif de transport qui permette d'expédier par ces wagons vides le charbon des Provinces maritimes aux cantons de l'Est, à Montréal et dans l'Ontario oriental. L'an dernier, nous avons payé à des étrangers l'extraction de 18 millions de tonnes de houille, 2 millions de tonnes de plus que tout le charbon extrait au Canada durant la même période. Pourquoi avons-nous agi ainsi? Poser la question, c'est pour ainsi dire y répondre; tout homme intelligent dans cette enceinte sait pourquoi. Nous avons donné à un autre groupe d'étrangers des commandes de fer et d'acier pour 226 millons de dollars. A Washington, M. Massey a quémandé pour 4,000 de nos gens l'autorisation d'entrer aux Etats-Unis afin d'y trouver un moyen d'existence. Une politique judicieuse permettrait à ces hommes de faire leurs trois repas par jour et rapatrierait un million des Canadiens émigrés chez nos voisins. Pourquoi ont-ils dû traverser la frontière? Simplement à cause de la sottise de la plupart d'entre nous au pays.

Pour revenir à la question du charbon d'hiver, il s'est débarqué à Montréal, pendant la dernière saison, 1,634 tonnes de coke anglais, environ 5,000 tonnes de coke allemand et 13,000 tonnes d'anthracite hollandais. En tout, pendant la dernière saison, il est venu à Montréal environ 700,000 tonnes de combustible européen. Si nos mineurs de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta avaient eu à remplir des commandes équivalentes durant l'hiver, il y aurait aujourd'hui moins de difficultés, moins de malaise et moins de souffrances.

Examinez un instant notre situation au point de vue sidérurgique, et le rétablissement de l'Allemagne depuis la guerre.

L'hon. M. DUNNING: Je voudrais poser une question à mon honorable ami. Il se rend compte que ce n'est pas pour l'embarrasser; il sait le vif intérêt que m'inspire cette question du charbon. Je ne puis comprendre l'application de ses derniers commentaires au charbon importé à Montréal, pendant la saison de navigation, je présume. En l'espèce, le charbon néo-écossais n'aurait-il pas pu concurrencer le produit étranger, puisque le transport par eau en été est plus court que le trajet d'Europe? Quelle déduction mon honorable ami tire-t-il du fait cité?

M. CANTLEY: Je saisis fort bien la question et je puis donner une réponse satisfaisante au ministre. En Nouvelle-Ecosse, au Cap-Breton, en particulier, nous extrayons pendant l'été toute la houille que nous pouvons avec les mineurs et l'outillage à notre disposition. Mais les affaires ne durent qu'un temps. Nous sommes occupés sept mois par année, peut-être; durant quatre mois, nous manquons de débouchés. Si l'on n'avait pas importé ces 700,000 tonnes de charbon, et si le Gouvernement avait pris les dispositions que j'ai préconisées, les houillères néo-écossaises auraient pu fournir cette quantité de charbon. La réponse est-elle suffisante?

L'hon. M. DUNNING: Mais les acheteurs de ce charbon l'ont acheté en été. Ils l'ont reçu par eau. Pourquoi ne pouvaient-ils pas acheter de la houille néo-écossaise?

M. CANTLEY: Nous l'extrayons en été, mais elle se consomme en hiver. Voilà la réponse. Cinq minutes d'entretien avec le

ministre me suffiraient, j'en suis sûr, pour convaincre un homme intelligent comme lui.

Je mentionnais le relèvement de l'industrie sidérurgique allemande après la guerre. La plupart de mes collègues savent que, par le traité de Versailles, l'Allemagne perdit environ 43 p. 100 de sa capacité de production sidérurgique.

Malgré ce rebours, l'Allemagne reprend rapidement son rang parmi les pays producteurs d'acier. Eu égard à l'avance réalisée par elle sous ce rapport, si nous nous en rapportons aux chiffres de sa production en 1927—abstraction faite des quantités produites les années précédentes—il y a lieu de prévoir que la production dans l'emploi germanique, en 1928, sera notablement plus élevée qu'elle ne le fut en 1913 ou en n'importe quel temps avant la guerre. Que le Gouvernement compare notre inactivité, je dirai même notre recul, à la prospérité de l'empire allemand, relativement au fer et à l'acier, et même à la prospérité de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, bien que ce dernier pays n'ait pas produit autant d'acier cette année qu'il y a deux ans. Il me semble que le Gouvernement fait rarement un changement de tarif sans nuire aux aciéries de la Nouvelle-Ecosse, par exemple: les drawbacks sur l'acier servant à la fabrication des instruments agricoles et plus tard les changements effectués en faveur des fabricants d'automobiles. Le Gouvernement semble avoir adopté comme politique de protéger de moins en moins l'industrie fondamentale qu'on sacrifie en faveur des industries secondaires.

Je désire maintenant attirer l'attention de la Chambre sur le malaise qui règne dans les Provinces maritimes. Qu'on veuille bien considérer le cas d'Amherst, où, en 1921, le candidat libéral avait fait sa déclaration au sujet des droits sur le charbon et du transport de ce produit. Qu'on aille ensuite visiter les villes de Trenton et de New-Glasgow dans le comté de Pictou, où, durant la même campagne électorale, l'honorable E. M. Macdonald, dans le cours de ses discours à New-Glasgow, Trenton et Stellarton, avait déclaré que le droit sur le charbon était factice et s'était engagé, s'il était réélu, à imposer un droit véritable de $1.50 par tonne et de protéger en même temps l'industrie de l'acier. Voyez ensuite Sydney-Mines, où M. Kelly, durant la même élection, avait fait des promesses du même genre. En réalité, presque tous les partisans du gouvernement libéral dans la province de la Nouvelle-Ecosse avaient tenu le même langage, si bien que la province avait élu un bloc solide de seize libéraux qui, une fois rendus ici, observèrent un mutisme absolu en ce qui concerne les besoins de leur province natale.

Tout récemment—elle est peut être même encore ici—une délégation de la ville de Dartmouth (N.-E.), est venue prier le ministre des Finances de sauver une des industries de cette ville, établie depuis près d'un siècle. Cette industrie, qui se développait vigoureusement bien avant la confédération, emploie aujourd'hui, sous le régime d'un tarif bien réduit, cent soixante ouvriers, représentant une population de 600 à 800 personnes, qui ne comptent que sur elle et qui perdront leur emploi en plein cœur d'un hiver rigoureux, si le ministre des Finances ne vient pas à leur secours et ne donne pas à l'industrie en question la protection qu'elle demande. Si le ministre des Finances n'agit pas, Dartmouth aura le tragique sort d'Amherst, de New-Glasgow, de Trenton et de Sydney-Mines. Je m'adresse à lui pour sauver cet établissement; car lui seul peut le faire. Décharger sa responsabilité sur les représentants des Provinces maritimes, comme on a tenté de le faire la semaine dernière, ne profitera pas à ceux qui sont menacés de perdre leur gagne-pain et leur foyer.

Je me permettrai de faire observer au ministre des Finances que le fait d'amener dans ce pays une énorme quantité de houille et de coke, plus même que nous ne produisons, et cela pendant que nos mineurs en Alberta et en Nouvelle-Ecosse sont sans emploi, constitue un problème d'une importance vitale qui suscite bien des craintes et du mécontentement.

Le 18 mars dernier, le premier ministre avait laissé entendre que son gouvernement espérait bien, après avoir accepté presque en entier les recommandations de la commission royale d'enquête sur les griefs des Provinces maritimes, que le Parlement et la nation verraient là un désir de retirer cette question du domaine des différends de factions et des luttes de partis. Le 12 avril, je faisais remarquer ici même qu'en réalité les propositions du Gouvernement n'avaient donné suite qu'à une minime partie des recommandations faites par la commission. La situation est aujourd'hui à peu près la même, et je demande encore une fois au premier ministre de réaliser intégralement et sans parcimonie les vœux exprimés par la commission Duncan. En faisant cela, son gouvernement et lui contribueront largement à améliorer la situation des Provinces maritimes et auront droit à la reconnaissance d'un million et demi de gens qui, en fait d'énergie et de résultats acquis, n'ont pas de supérieurs dans ce pays.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je dirai que le sentiment de ma province natale

a été fort bien dépeint dans ces quatre vers de Claude McKay, dans "White Houses":

Your door is set against my tightened face,
And I am sharp as steel with discontent,
But I possess the courage and the grace
To bear my anger proudly and unbent.

Si le premier ministre voulait prendre conseil du ministre des Finances, du ministre des Chemins de fer et de quelques autres membres de son cabinet, il pourrait changer la situation complètement, et mériterait par là la reconnaissance des Provinces maritimes. Je le prie de le faire.

Je désire vous remercier, monsieur l'Orateur, pour votre courtoisie, et la Chambre pour toute l'attention qu'elle a bien voulu m'accorder.

M. HENRI BOURASSA (Labelle): J'espère que l'honorable député de Pictou (M. Cantley), pour qui j'ai beaucoup de respect, ne m'accusera pas de manquer de courtoisie à son égard si je ne m'attache pas à faire le commentaire de son discours. C'est que, d'abord la plus grande partie en a été consacrée à une question sur laquelle il fait autorité, et ensuite parce que c'est une question d'une nature locale qui, je l'espère, sera traitée par d'autres membres de l'Assemblée qui la connaissent également bien.

Quant au motionnaire de l'adresse, et à celui qui l'a appuyée je leur ai déjà déclaré privément que je leur épargnerais une répétition des compliments doucereux qu'on leur a décernés toutes les quarante minutes depuis l'ouverture de ce débat, me réservant le droit de leur exprimer en particulier mon admiration de la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Quant au discours lui-même, mon bon ami de Bow-River (M. Garland) a déclaré, sur un ton quelque peu critique ou ironique, qu'il prévoyait le jour où peut-être l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) et l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), proposeraient et seconderaient l'adresse en réponse au discours du trône. Eh bien, malgré tout le respect que j'ai pour le trône, pour le discours, pour ceux qui l'ont préparé, et pour la Chambre, puis-je dire, monsieur l'Orateur, que si jamais le député de Winnipeg-Centre-Nord et moi-même avons quelque chose à faire avec le discours du trône, il sera peut-être un peu plus en l'air que le discours actuel, mais aussi un peu moins insignifiant. Je veux dire que c'est une tradition du Parlement de mettre dans le discours du trône aussi peu d'idées et de pensées que possible, et un nombre de mots suffisant pour couvrir un certain nombre de pages du Hansard. Sous ce rapport le discours de cette année est un modèle du genre. En fait, suivant ma façon quelque peu radicale d'envisager les choses, il serait plus pratique d'abolir l'ancien usage de faire un prétendu discours,—que n'est pas un discours,—au nom de la couronne, bien que la couronne n'ait rien à faire dans cela—un discours où il est question de la pluie et du beau temps et ainsi de suite, toutes choses que nous savons soit que nous sortions ou que nous restions à la maison, un discours où il est question des récoltes abondantes, dont quelques-unes sont connues de nous et quelques-unes ne le sont pas, suivant la partie du pays que nous habitons. Dans un pays soi-disant démocratique, qu'on prétend gouverné d'une manière pratique, il serait plus simple et plus au point que le Gouvernement exposât un programme ministériel disant: "Au cours de cette session, nous avons l'intention de proposer telle et telle chose." L'opposition pourrait avoir un contre-programme, ou si elle jugeait à propos d'agir suivant la façon indiquée par l'habile chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett), elle pourrait décider de ne pas indiquer le remède tant qu'elle ne serait pas appelée aux affaires. Mais je suppose que si un gouvernement tentait d'abolir cet ancien usage, quelques-uns des membres de cette Chambre qui s'attachent—surtout ceux qui prétendent beaucoup s'attacher —au précédent britannique crieraient à la révolution, parce que, suivant ma connaissance limitée de l'histoire parlementaire, le seul discours du trône pratique et efficace que j'aie connu depuis trois siècles est celui prononcé par Cromwell quand, montrant la masse, il a dit: "Qu'allons-nous faire de cette babiole? Enlevez-là." Nous ne sommes pas encore rendus à ce point du précédent anglais.

Quant à la prospérité du pays, évidemment il y a prospérité. Vous et moi, monsieur l'Orateur, pouvons-nous rappeler que lorsque nous sommes venus ici, jeunes gens à l'âme candide, nous avons entendu le discours du trône; et le gouvernement de ce temps disait alors que la prospérité était due à la politique du gouvernement, et cette déclaration était contredite par les membres de l'opposition. Je crois que c'était l'usage au cours des siècles passés, et ce fut l'usage depuis. Du temps de Louis-Philippe, en France, lorsque le maréchal Soult vint à la tête du Gouvernement, la presse française déclarait qu'il avait perdu la bataille de Toulouse, mais lorsqu'il perdit le pouvoir, elle déclara qu'il avait gagné la bataille de Toulouse—toujours la même bataille.

Il y a des indices de prospérité dans le pays. Je crois que quelques-uns des éléments de cette prospérité sont dus à la politique du Gouvernement. Il y en a quelques-uns qui remontent à la politique qui était en vigueur

lorsque les honorables messieurs de la gauche étaient au pouvoir. Mais je crois que la part du Gouvernement, de n'importe quel gouvernement, dans le développement du pays, n'est pas assez grande pour que l'un ou l'autre des partis doive s'en vanter chaque jour et chaque semaine, à chaque session du Parlement. Suivant moi, ignorant comme je suis sur la plupart des questions, mais ayant un peu réfléchi là-dessus, nous considérons trop les résultats extérieurs de l'activité économique et n'examinons pas assez les lois fondamentales de l'économie. Nous devrions nous efforcer d'assurer, dans la mesure du possible, aux diverses régions du pays et aux diverses classes qui contribuent à notre prospérité nationale, une part équitable de cette prospérité.

J'ai suivi avec un vif intérêt les discours du premier ministre et du chef de l'opposition. Comme je suis leur aîné, il me sera peut-être permis de les féliciter du ton de leurs discours. Je reconnais la justesse d'une bonne part de ce qu'ils ont dit tous deux et d'une part plus large encore peut-être des observations du chef du groupe progressiste (M. Gardiner). Un exemple: Le chef de l'opposition a signalé vigoureusement l'opportunité d'augmenter l'immigration afin d'assurer et de maintenir notre prospérité. Le premier ministre a fait ressortir dans sa réponse l'importance d'attirer au pays non seulement les immigrants mais aussi le capital, si l'on voulait assurer le maintien de notre prospérité. Mais je crois que le chef progressiste a frappé droit au cœur du problème lorsqu'il a fait observer qu'en général nous avons une impression erronée de ce qu'est le capital, ainsi que du caractère et de l'importance du rôle que joue le capital. En fait le capital n'est pas la monnaie. La proportion de l'or et de l'argent, voire des billets de banque ou du trésor, dans ce que le monde appelle aujourd'hui le capital, n'est à vrai dire qu'une goutte d'eau dans la mer. Malheureusement ce qu'on appelle le capital, ce qui reçoit comme tel l'appui des législatures de la plupart des pays, et trop souvent de la presse vénale, n'est pas un capital qui représente réellement l'accumulation des vraies richesses mais un capital imaginaire que représente du papier, qui augmente la prétendue capitalisation de l'industrie et des maisons de finance, et exige des masses, des consommateurs et des contribuables, qu'ils contribuent la substance de ce capital fictif. On pérorera en vain sur la permanence de notre prospérité, comme sur la réelle prospérité du Canada, tant qu'il ne sera pas donné au Parlement et aux groupes qui le composent assez d'humilité pour reconnaître qu'un très petit nombre d'entre nous a la compétence en qualité de députés à la Chambre de résoudre ce problème formidable; que nous devrions prendre le temps de nous faire éclairer par des spécialistes dans les questions d'un ordre économique et social, afin de pouvoir faire un examen général non seulement du budget, non seulement d'une source donnée des revenus publics, ou de telle ou telle partie de notre rouage économique, mais bien un examen minutieux de tout notre organisme économique.

Le Canada, voisin de la puissante république au sud, et attaché à la Grande-Bretagne qui, en dépit de tout, demeure le centre de la finance et du commerce du monde entier, peut prendre à ces deux pays des éléments de prospérité tout en évitant leurs faux pas. La prétendue prospérité qui règne, soit en Angleterre, soit aux Etats-Unis, donne naissance aux deux grands maux que sont l'indigence et l'opulence extrêmes; et j'affirme que le paupérisme en général et le capitalisme extrême,—c'est-à-dire trop protégé par l'Etat,—sont deux maux qui rendent précaire l'équilibre économique de notre pays, qui sapent la justice sociale, et minent le bonheur moral et physique de notre population. Je n'en dirai pas plus aujourd'hui, puisque nous pourrons discuter cette question plus à fond lors du débat sur le budget.

Quand au régime fiscal, je me contente d'affirmer ce que j'ai dit à toutes les sessions précédentes: Je tiens à protester contre la prétention exprimée fréquemment dans cette Chambre, que la province de Québec est vouée à un programme de forte protection. J'ai dit, à mainte et mainte reprise, et je le répète aujourd'hui, que chaque fois que les électeurs de la province de Québec ont eu à se prononcer sur la question du tarif, la très grande majorité d'entre eux ont voté soit pour la réforme, soit pour la réciprocité, soit pour la diminution des droits protecteurs sous quelque autre forme. Je ne veux pas que nos amis de l'Ouest aient l'impression que nos bonnes gens de la province de Québec sont des aveugles que mène par le bout du nez un poignée de capitalistes de Montréal.

A propos de l'immigration, je fais respectueusement remarquer aux honorables députés qui ont discuté cet aspect de nos problèmes nationaux que suivant mon humble opinion ils n'ont envisagé qu'un côté de la question. L'immigration ne constitue qu'un élément du grand problème auquel notre public doit faire face aujourd'hui. A mes yeux l'important est ce que j'appellerai la difficulté du peuplement. Tout le monde convient que notre territoire est assez vaste pour suffire à des millions et des millions d'habitants; seulement les opinions varient sur les méthodes à adopter pour assurer le relè-

vement de notre population. Les gens les plus réfléchis de ma province natale, hommes et femmes, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont l'opinion surannée qu'en l'occurrence la meilleure méthode à suivre est celle instituée par le Créateur: la méthode du berceau, si je puis dire. Mais j'aborde là une question par trop délicate, puisque les chefs de nos deux grands partis ont si peu fait pour contribuer à pareille solution de notre problème. Je ne sais pas à quoi m'en tenir au sujet de l'autre leader; s'il est dans le même cas, la situation est encore plus mauvaise. Il est temps de s'écrier: "Marchons de l'avant!" Le deuxième point sur lequel je désire insister est un aspect important du problème de notre population; il vaut certainement mieux garder nos gens que de faire venir des étrangers des autres pays. Le Gouvernement, l'opposition, tous les partis et même tous les Canadiens bien pensants ont le devoir de travailler à rendre les conditions sociales et économiques au Canada propres à permettre aux citoyens canadiens de naissance ou d'adoption, de toutes races et de toutes croyances, qui vivent maintenant au Canada et luttent pour se tirer d'affaire, de travailler avec une chance raisonnable de succès. Que ces gens habitent l'Est ou l'Ouest, qu'il s'agisse de gens des villes ou d'ouvriers de ferme, nous devons voir à ce que les conditions économiques assurent leur bien-être dans une mesure raisonnable. Avec un régime de justice économique et sociale au Canada, nous avons de la place pour tous les citoyens travailleurs et honnêtes, mais non pour les filous, les mendiants et les exploiteurs.

Le troisième aspect de cette situation donne lieu à une solution que j'ai suggérée il y a plusieurs années dans cette Chambre et que je répète maintenant. Au lieu d'inciter si fortement les immigrants étrangers, des Iles-Britanniques ou de l'Europe continentale, à venir s'établir ici, nous devrions offrir des avantages au moins égaux, sinon supérieurs, aux cultivateurs d'Ontario ou de Québec, ou des Provinces maritimes, qui auraient le goût d'aller dans l'Ouest et de coloniser cette partie de notre pays, ainsi que l'espoir d'y réussir. Il y a plusieurs années, je m'adressai au ministère de l'Intérieur afin d'obtenir des conditions faciles de transport pour un bon cultivateur de mon comté qui désirait aller s'établir dans l'Ouest avec sa femme et ses cinq enfants. A ma grande surprise, je découvris qu'il lui coûterait cinq fois plus cher pour aller dans l'Ouest qu'il n'en coûterait à un immigrant de Liverpool et de Manchester pour venir d'Angleterre, traverser l'océan et se rendre au Manitoba. Le transport d'un Canadien de la province de Québec dans l'ouest du Canada, où il pourrait aider au développement de nos territoires, coûterait, dis-je, cinq fois plus cher que l'importation d'un immigrant. Les milliers de fermiers canadiens qui traversent la frontière pour aller aux Etats-Unis, simplement parce que nos villes sont surpeuplées, ou que nos fermes ne leur conviennent pas pour une raison ou pour une autre, soit parce qu'elles sont trop petites ou qu'elles manquent de certains avantages devraient pouvoir déménager dans l'Ouest et y obtenir des terres à leur convenance. Ils ne veulent pas prendre une terre boisée, mais ils seraient prêts à aller dans l'Ouest si les conditions étaient favorables.

Je passe maintenant à mon quatrième point. Avant d'aller chercher des immigrants en Europe, pourquoi n'essaierions-nous pas de ramener au pays les Canadiens désireux de revenir après s'être établis à l'étranger. Ils ne sont pas très nombreux,—inutile de se faire des illusions sur ce point,—mais l'on devrait donner à nos compatriotes qui ont quitté Québec, l'Ontario ou le Manitoba, les Provinces maritimes et qui désirent revenir, les meilleures chances possibles de le faire. Les vieilles Provinces maritimes ont perdu leur meilleur sang depuis cinquante ans. J'ai visité au moins cinquante villes de la Nouvelle-Angleterre pendant le dernier demi-siècle et j'ai discuté cette question avec divers citoyens américains, autrefois canadiens. J'ai invariablement découvert qu'ils avaient dû émigrer du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard, parce qu'on ne les avait pas encouragés à aller s'établir dans l'Ouest. Au Parlement, naturellement, on a répété: Allez dans l'Ouest! Mais lorsque nos gens voulaient aller dans l'Ouest, on ne s'en occupait plus. On offrait plus d'avantages aux chemineaux d'Angleterre, aux révolutionnaires de France ou aux socialistes d'Allemagne pour les encourager à venir s'établir dans le Manitoba et l'Alberta et devenir des citoyens canadiens, qu'aux fils du sol de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard. Je le répète, nous devrions faire un effort sérieux pour ramener quelques-uns de nos Canadiens, principalement ceux qui ne sont pas partis depuis longtemps. La plupart de ces gens s'en allèrent aux Etats-Unis, poussés par la nécessité. Leur naissance, leurs habitudes, leurs traditions et leurs instincts les adaptent à la vie en Amérique en général. Il ne devrait donc pas être très difficile de les convaincre de revenir et de s'établir dans notre pays, en leur offrant des avantages raisonnables.

La question de l'immigration britannique semble être un point sensible chez le chef de l'opposition. Je vais cependant dire ce que

j'en pense, tout comme je le ferais pour un autre sujet, ici ou ailleurs. Au point de vue purement individuel, et nous en avons des exemples dans cette Chambre même, nous pouvons obtenir des Iles-Britanniques les plus beaux types d'immigrants, et en ce qui me concerne, ils seront toujours les bienvenus dans notre pays. Mais il n'est pas moins vrai qu'à cause des conditions sociales et économiques régnant dans les Iles-Britanniques depuis des années dues au fait qu'aucun gouvernement n'a osé fournir à des millions de citoyens libres de l'Angleterre et de l'Ecosse l'avantage d'avoir à eux une parcelle de leur terre natale, de cette terre que leurs ancêtres ont défrichée et arrosée de leur sang au cours des siècles, cette terre aujourd'hui est le fief du duc de Westminster ou du duc de Sutherland, au point que, présentement, la superficie des pâturages et des territoires de chasse sur lesquels les ouvriers anglais pourraient s'établir dépasse en étendue les territoires inhabités du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan qui sont détenus par des compagnies de chemins de fer ou d'autres spéculateurs qui les gardent comme l'avare son trésor. Je prétends que vu cet état de choses il existe maintenant des millions de gens en Angleterre et en Ecosse qui ont perdu depuis des générations, tout contact avec la terre. Ils n'ont plus l'instinct, c'est contraire à leurs aspirations; ils n'ont plus du tout le tempéramment pour redevenir des ouvriers du sol. On parle du socialisme, du radicalisme et du communisme en Angleterre; c'est le produit de l'égoïsme des classes riches. Mais, selon moi, il ne faudrait pas pour cela que les efforts de tous les vrais Canadiens, qu'ils soient d'origine anglaise, écossaise, irlandaise ou française ou autre, tendissent à faire de l'immigration au Canada une panacée pour les maladies sociales de l'Angleterre et une détente à l'égoïsme des classes privilégiées de ce grand pays. Alors, pour notre sécurité sociale ayons garde de ne pas laisser entrer chez nous quiconque vient de l'Angleterre avec l'âme remplie de haine, avec le cœur ulcéré d'un implacable ressentiment pour tout ce qui touche aux institutions ou au régime parlementaire britannique. Bien entendu, si l'on veut hâter la date de la séparation, si l'on tient à amener, au plus tôt, une crise avec la Grande-Bretagne, qu'on laisse arriver sur nos rives autant qu'on pourra de cette sorte de gens.

M. CLARK: Durant la guerre qu'a fait la plus pauvre classe de l'Angleterre: ne s'est-elle pas battue pour son pays?

M. BOURASSA: Oui.

Une VOIX: Qu'avez-vous fait vous-même?

[M. Bourassa.]

M. BOURASSA: Elle a combattu pour son pays et non pour un autre. Une supposition que le Canada soit en guerre...

Une VOIX: Elle s'est battue pour la France et pour vous.

M. BOURASSA: Elle a combattu pour l'Angleterre, et elle a bien combattu.

Une VOIX: Elle a aussi combattu pour vous.

M. BOURASSA: Chacun son opinion là-dessus. Je me contente de dire—et n'importe quel Anglais ou Ecossais bien pensant m'en rendra témoignage,—je dis ce qui se répète tous les jours en Grande-Bretagne, où règne la liberté de parole, non seulement en théorie, mais en pratique. Je me trouvais, l'an dernier en Angleterre, et ce n'était ni mon premier, ni mon deuxième, ni mon troisième, ni mon quatrième, ni mon cinquième voyage; j'y ai fait de nouvelles connaissances, qui m'ont fait persister dans l'opinion que j'avais longtemps avant la guerre, à savoir, qu'il y a en Angleterre des gens bien intentionnés qui veulent envoyer dans les dominions—ou aux colonies comme on les appelle encore—la sorte de colons qu'il faut; mais il s'en trouve aussi, surtout dans la classe riche, qui veulent se débarrasser de leurs nécessiteux: "Expédions-les, disent-ils, aux colonies et que les gouvernements coloniaux en prennent soin." (*Dénégations à gauche.*) Je l'ai appris de dirigeants de l'opinion politique en Angleterre. A leur point de vue ils agissent en patriotes; ils croient travailler au plus grand bien de leur pays. Ayons autant de souci pour le bien-être du Canada que ces gens en témoignent pour l'avenir de l'Angleterre.

Pour ce qui est de l'immigration en masse, comme l'a proposé le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) je ne saurais davantage partager ses vues quant aux moyens à prendre. Au cours des derniers trente ans il m'a été donné de voir échouer tous les vastes programmes d'immigration, toutes les excessives politiques d'immigration en masse, que ce fût sous l'égide d'un gouvernement libéral ou d'un gouvernement conservateur. D'autre part toute tentative de moindre importance, mais conduite énergiquement par des hommes expérimentés, soit en Canada, ou en Ecosse, en Angleterre ou aux Etats-Unis, en vue d'organiser des groupements restreints de sujets bien doués, qu'on dirigeait sur le lieu de leur établissement et auxquels on faisait accorder les avantages pouvant assurer le succès de leur entreprise,—ces tentatives, à ma connaissance, ont accompli des merveilles. Je puis parler de trois établissements dans l'Ouest, que j'ai connus au cours de ces trente dernières années:

l'un est français, l'autre allemand, et le troisième écossais. L'établissement français—je veux dire venant de Québec —s'organisa aux environs de Gravelbourg. Deux ou trois hommes résolus à réussir allèrent là s'assurer d'une certaine étendue de terre, s'entendirent avec le ministère de l'Intérieur à Ottawa, s'en furent dans la province de Québec recruter des sujets convenables, les amenèrent dans la région choisie, veillèrent à l'exécution de ce qui lui leur avait été promis, l'organisation en municipalité, la construction d'une église et d'une école. Et après quinze ou vingt ans seulement, cet établissement est devenu l'un des plus prospères de l'Ouest. Il y a plusieurs années,—j'étais député ici il y a vingt-cinq ans passés,—deux ou trois délégués d'un groupe d'Allemands du Dakota, nés aux Etats-Unis, et qui désiraient passer au Canada, se présentaient à moi, pour m'expliquer comment ils entendaient procéder. Ils se choisirent des terres quelque part entre Régina et Prince-Albert. J'ai traversé cette région il y a bien des années: c'était un véritable désert; point d'eau. Le vieux chemin de fer reliant Régina à Prince-Albert était si mal entretenu qu'il fallait couper le convoi en deux. Tout près s'ébattaient des antilopes qui nous regardaient ayant l'air de se demander: quelles sont ces bêtes qui viennent nous remplacer? Eh bien, ces colons s'étant assurés que l'irrigation était possible, deux cents approximativement, tous agriculteurs, sauf un forgeron et deux ou trois artisans, vinrent s'y établir; et maintenant nous avons là l'une des plus belles colonies de la Saskatchewan, entre Régina et Prince-Albert. Je sais qu'il existe une autre entreprise du même genre, bien que je ne l'aie pas visitée, une colonie écossaise, tout près de Saint-Paul-de-Métis, en Alberta. Celle-ci fut organisée aussi par un prêtre écossais et quelques délégués, de la même manière que les établissements écossais dans l'île du Prince-Edouard après la conquête, et dont s'est formée pour ainsi dire la province actuelle. Nous avons là la preuve que l'initiative privée bien ordonnée, et convenablement aidée par l'Etat, réussira bien mieux qu'un plan général d'immigration en masse conçu par des promoteurs comme ceux de la North Atlantic Trading Company, de triste mémoire.

Mais pour conserver notre population, induire des immigrants convenables de tous pays à venir s'établir au Canada, et les détourner de toute intention de passer la frontière une fois remplies les conditions imposées par la loi américaine de la quotité, il faut faire davantage. Il nous faut un régime économique et social satisfaisant, et voilà qui me ramène à mon point de départ. Modifier le tarif à cette session et l'impôt du revenu l'année suivante, cela est bon; mais il est inutile de compter sur une forte immigration pour accroître notre population tant que nous n'aurons pas réussi à convaincre tous les Canadiens, hommes et femmes, pères et mères de familles, que, dans l'ensemble, la vie est meilleure au Canada qu'aux Etats-Unis, meilleure aussi qu'en Angleterre, en Allemagne, en France, en Italie, qu'en tout autre pays d'où ils ont immigré. Tant que nous ne les aurons pas pénétrés de cette idée, la situation restera la même que depuis la confédération, sous toutes les administrations et sous toutes les politiques; au lieu d'accroître sa population, le Canada servira de tamis par où s'écoulera du côté américain notre meilleur sang, soit purement canadien soit d'appoint étranger.

Et ce n'est pas tout encore. Pour avoir des Européens qui nous conviennent,—je parle principalement de la bonne population anglaise, galloise et écossaise,—il faut leur faire bien comprendre qu'ils doivent oublier les querelles et les rancunes de guerre de leur continent. Il faut leur mettre en tête que, d'après cette égalité de statut dont on discutera longtemps encore sans grand profit pour la masse, le Canada n'est pas en guerre chaque fois qu'il arrive à l'Angleterre de l'être. Cela veut dire que le Canada, situé comme il l'est, formant la moitié du continent nord américain et en paix depuis un siècle avec son voisin, entend vivre en paix avec tous les pays du monde. Sur ce point, je suis pleinement d'accord avec le gouvernement actuel dont la politique vise à relever, non pas à grand train mais graduellement, la situation internationale du Canada. Et, je le sais, cette attitude correspond non seulement à la pensée mais aux désirs des Anglais les mieux pensants. Les paroles de M. Ponsonby, que citait hier l'honorable députée de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) le prouvent. Et bien d'autres Anglais, pas seulement parmi les radicaux ou les libéraux, mais même parmi les meilleurs tories, avec qui j'ai eu l'honneur de m'entretenir de nouveau l'année dernière, désirent que les dominions, et le Canada principalement, obligent pour ainsi dire l'empire britannique, puissance mondiale, à suivre une politique de paix dans le monde entier.

Sous ce rapport, la présence de notre représentant au conseil de la Société des nations vaut beaucoup mieux, à mon sens, que plusieurs des autres emblèmes de liberté ou de domination dont nous nous sommes vantés durant nombre d'années dans le passé, parce que, c'est incontestable, le Canada à la Société des nations n'est pas un instrument du gouvernement britannique; notre pays y est représenté comme nation. J'ai dit, l'an der-

nier, et je le répète aujourd'hui, que ni sir Austen Chamberlain, ni aucun autre homme d'Etat anglais responsable, ne déclareraient jamais que l'empire britannique était représenté par deux voix au conseil de la Société des nations tandis que les autres pays n'en avaient qu'une. Naturellement, ils savent que le Canada est là pour son propre intérêt, et c'est ce qu'ils veulent. De plus, étant donné la situation actuelle dans l'univers, l'Angleterre est la puissance la plus intéressée à obtenir une paix aussi permanente que possible. J'ai déclaré dans ma propre province, et je le dis de nouveau ici, que j'ai la plus vive admiration et la plus entière sympathie pour l'attitude prise par le gouvernement britannique depuis six ans, et, je suis prêt à maintenir cette politique par mon humble voix et avec l'influence du gouvernement canadien. Nous ne sommes pas les esclaves de l'Angleterre, mais des citoyens britanniques libres parlant au nom d'une nation britannique libre, et telle doit être notre attitude en présence des représentants de ce pays magnanime. Maintenant que vous parlez de la paix, maintenant que vous travaillez pour la paix, nous voulons vous aider. Mais dès que vous démusèlerez vos canons et chercherez de nouveau à faire la guerre, nous serons contre vous. Nous voulons vous suivre dans le sentier de la paix, mais jamais nous ne vous suivrons dans celui de la guerre. Si nous faisons cela, si telle est notre conduite à Genève et ailleurs, non seulement accomplirons-nous notre devoir envers le Canada, mais nous aurons rendu service à la Grande-Bretagne, à la véritable Bretagne, à celle des masses, à cette grande nation qui a tant contribué à la réalisation des idées de liberté, de méthodes de gouvernement bien équilibrées, d'aspirations de justice sociale en dépit de tant d'obstacles mis sur son chemin par quelques-uns des siens. En agissant ainsi, nous nous serons acquittés de tout notre devoir de Canadiens et d'associés de la nation britannique.

Et, sous ce rapport encore, j'approuve sans réserve la politique du ministère de nommer des représentants du Canada, non seulement en qualité de commissaires du commerce, mais de ministres étrangers ou résidents, peu m'importe le titre. Prenons l'Europe, par exemple. C'est une excellente chose que nous ayons un représentant en France, un représentant officiel, qui, pour la première fois depuis un demi-siècle, aura le droit d'être reçu au Quai d'Orsay et de causer à cœur ouvert avec le ministre des affaires étrangères de France, ce qu'il ne pouvait faire auparavant parce qu'on le considérait comme une espèce de commis subalterne du bureau du haut commissaire à Londres. Je sais, de fait, que M. Fabre et M. Roy n'ont pu communiquer avec le gouvernement français parce que le secrétaire des affaires étrangères à Londres s'opposait à ce qu'ils fussent reconnus comme représentant le Canada. Mais aujourd'hui, ils pourront parler et échanger leurs vues librement. Si vous avez un représentant à Berlin...

M. l'ORATEUR: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps est expiré.

M. BOURASSA: Je crois avoir encore trois minutes, monsieur l'Orateur; je regardais l'horloge.

M. l'ORATEUR: L'honorable député doit accepter la décision du président.

M. BOURASSA: Très bien, monsieur l'Orateur, si mon temps est écoulé, je terminerai mes observations en une autre circonstance.

M. FINLAY MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Il est toujours difficile de prendre la parole dans cette Chambre avec assurance. Mais, ce l'est encore plus lorsque l'on vient après un aussi brillant orateur que l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Nous lui sommes reconnaissants des jolies choses qu'il a dites à l'égard des Provinces maritimes. Nous avons eu l'honneur de sa visite l'été dernier, et nous nous la rappelons tous avec un vif plaisir. L'honorable député s'est fait entendre à plusieurs assemblées et, bien que nous ne partagions pas toutes ses vues, nous devons tous comprendre la foi qui l'anime.

Il est évident que certains au moins de ses commentaires, cet après-midi, n'ont pas eu l'approbation unanime, surtout de ce côté-ci de la Chambre, mais ses observations au sujet de l'immigration seront, je crois, louées par un grand nombre. Le problème de l'immigration est passablement épineux. Le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) lui-même a avoué, hier, qu'il avait beaucoup à apprendre à cet égard. S'il faut en croire les articles de journaux un peu partout dans le pays, cette opinion serait assez généralement partagée, et il ne manquait peut-être que la déclaration du ministre pour la rendre unanime. Nous pouvons souligner, je crois, deux des vues exprimées par l'honorable député de Labelle: d'abord, l'impérieux besoin de garder les Canadiens au pays. Tel devrait être le principal but du ministère de l'Immigration. En second lieu, et d'égale importance, vient l'opportunité de faire le choix des immigrants. Pour ma part, je ne suis pas en faveur d'abolir toutes les restrictions et d'admettre indifféremment tout le monde au pays.

A l'heure actuelle, nous exigeons trois ou quatre inspections des immigrants désireux de venir ici, une avant leur départ, une à bord du navire et une autre à leur arrivée. Il ne devrait y avoir qu'un seul examen, et cela avant que l'immigrant désorganise son foyer et fasse des préparatifs en vue de quitter son pays. C'est à ce moment que devrait se faire l'unique et décisif examen.

Pour ce qui est de l'observation de l'honorable député de Labelle d'après laquelle, si jamais l'Angleterre se trouve mêlée à une guerre, nous devrions pouvoir nous abstenir, je crois que bien peu de citoyens du pays partagent cette opinion. Si l'Angleterre est en guerre, nous le sommes également et c'est là chose qu'on ne saurait ignorer. De deux choses l'une, ou nous faisons partie de l'empire ou nous n'en faisons pas partie. Si nous en faisons partie, nous devons assumer notre part des obligations de cet empire, et je suis d'opinion qu'à l'heure actuelle, nous n'acquittons pas notre part d'obligations à l'endroit de l'empire.

Lorsque l'honorable député fait observer que, dans la propagande destinée à nous attirer des immigrants, il serait préférable de faire ressortir à leurs yeux l'idéal moral d'ordre supérieur que nous avons ici plutôt que nos ressources matérielles, j'ai lieu de croire qu'un bon nombre parmi nous, qui ne partagent pas les mêmes aspirations idéales que l'honorable représentant de Labelle, ne sauraient souscrire à cette théorie, et au point de vue pratique, lorsqu'il s'agit d'encourager un citoyen des vieux pays à venir au Canada, les avantages d'ordre matériel l'emportent de beaucoup sur tout ce que nous pouvons lui offrir dans le domaine intellectuel.

Cette année, le débat sur le discours du trône a donné lieu à la manifestation d'opinions d'une grande variété. Naturellement, dans un débat sur l'adresse la coutume veut qu'il soit accordé la plus grande latitude aux députés et qu'il leur soit permis de discuter des questions d'intérêt spécial à tous les endroits du Canada. Pour la première fois dans nos annales nous avons, cette session-ci, imposé des restrictions à cet égard, et même si un député a toute la latitude voulue, il ne laisse pas d'être astreint à un certain cadre du fait qu'il doit se limiter à quarante minutes. Le débat sur l'adresse est déjà assez avancé pour démontrer la sagesse de la règle que nous avons adoptée l'an dernier. Il fait plaisir de constater que, dans tous les discours on a eu des paroles bienveillantes, bien méritées d'ailleurs, à l'endroit de l'honorable député qui a proposé l'adresse et de celui qui l'a appuyé. Je n'ai pas eu le plaisir d'entendre les deux discours, mais je les ai lus, et je tiens à m'unir aux autres pour féliciter l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) et l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) de la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche en cette circonstance. Pour ce qui est de l'auteur de la motion sur l'adresse, on peut dire que nos félicitations seraient marquées au coin d'une plus grande cordialité en raison d'une espèce de solidarité parmi la députation des Provinces maritimes; mais, à la suite des observations de l'honorable député de Pictou (M. Cantley) il y a lieu de craindre que la Chambre n'accueille avec beaucoup de réserve tout ce que je pourrais dire pour louer la solidarité dont devraient faire preuve les députés de ces provinces. Même s'il nous arrive, ce qui nous arrivera en toute probabilité, de différer d'avis en matière politique, nous pouvons compter que l'honorable député de Hants-King et les autres représentants des Provinces maritimes seront tous d'accord sur tout ce qui porte atteinte à l'intérêt bien entendu de leurs propres provinces.

En parcourant les débats antérieurs de cette nature, on constatera que dans les discours de l'opposition, on s'en tient toujours à la même tendance et que l'on reproche toujours au discours de contenir bien peu de chose qui mérite l'approbation de la Chambre des communes. Il peut se faire que, dans le passé, ce reproche n'ait pas eu tout à fait sa raison d'être, mais cette session-ci, je ne crois pas qu'en disant du discours du trône qu'il n'est qu'un simple lever de rideau, le reproche soit immérité. On y voit certaines choses qui s'imposent à notre attention, et en premier lieu, la mention des excellents résultats découlant de la conférence tenue l'année dernière entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. J'en suis content, car à mes yeux, cette conférence constituait une démarche des mieux avisées et à l'avenir on jugera à propos de tenir des conférences de cette nature à certaines époques, car, à mesure que les nouvelles provinces prendront de l'expansion et que la situation se modifiera par tout le Canada, il faudra procéder à une nouvelle détermination des relations entre les diverses provinces et le gouvernement fédéral. Cela va sans dire, les provinces ne sont pas toutes de la même allégeance politique que le gouvernement fédéral, et il est fort bon qu'il en soit ainsi. On dit de sir John Macdonald que d'après lui, il était des plus avantageux que les administrations des diverses provinces fussent du parti politique opposé à celui du gouvernement fédéral, car si tous ces gouvernements professaient la même doctrine politique il en résulterait, pen-

sait-il, une gigantesque organisation politique qui constituerait un danger pour l'Etat. Que ce soit vrai ou non, notre groupe partagera cet avis, surtout tant que le présent Gouvernement, restera au pouvoir.

Il semble qu'on tient compte de plusieurs avis du rapport Duncan. Ce rapport, qui prendra place sans doute parmi les documents politiques les plus importants de notre histoire, a déjà fait beaucoup de bien. Il a marqué le début d'une ère nouvelle pour les habitants des Provinces maritimes et, me permettrai-je d'ajouter, son effet psychologique a eu beaucoup plus d'importance dans ces provinces que les bénéfices matériels qui en ont découlé. Des admirateurs trop enthousiastes du Gouvernement ont prétendu que celui-ci a donné suite à tous les avis contenus dans le rapport. Tel n'est pas le cas. Je vais lire, dans une revue des Provinces maritimes, intitulée *The Busy East,* le compte rendu d'un discours prononcé par M. Simms, président du board of trade des Provinces maritimes et qui a été l'un des principaux défenseurs de la cause de ces provinces devant la commission Duncan. Entre autres choses, il a dit dans ce discours prononcé à Saint-Jean:

Le *Financial Post* du 18 novembre a publié un résumé juste et exact du programme exposé dans le rapport Duncan, en indiquant les articles de ce programme qu'on n'avait pas exécutés. Ce résumé démontre que, jusqu'ici, on a donné complètement suite à deux avis seulement sur les trente du rapport, à savoir: L'adoption d'une loi tendant à accorder des primes aux fours à coke et le versement immédiat des subsides temporaires. Le premier juillet dernier, on n'avait versé que la moitié de ces subsides. Cependant, on a obtenu le versement de l'autre partie, à la conférence des premiers ministres tenue récemment à Ottawa.

On a partiellement donné suite à cinq autres avis. On n'a encore rien fait au sujet de onze autres. Il est possible que les 12 derniers soient considérés plus tard.

Sans être indûment impatientes et tout en reconnaissant que des maux aussi chroniques et profonds ne peuvent pas toujours être guéris avec rapidité, les Provinces maritimes ont quelque droit d'être mécontentes de ce qui a été fait jusqu'ici au sujet des avis de la commission Duncan. La plupart des habitants des Provinces maritimes comprennent parfaitement que leurs ministres ont fait beaucoup de travail dur et désintéressé et que les députés de tous les groupes ont appuyé loyalement notre cause. C'est tellemnt évident que personne ne devrait craindre d'examiner franchemnt où en sont les choses.

Aucun Canadien patriote ne voudrait, volontairement, tromper le public sur cet état de choses; mais, à notre avis, certaines paroles ont été prononcées qui ne peuvent démontrer que l'ignorance des faits exacts, ce qui a un effet aussi déplorable.

En conséquence, plusieurs croient sincèrement qu'on a complètement réalisé le programme tracé par la commission et que le malaise des Provinces maritimes n'existe plus. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Je le dis sans aucun parti pris politique. Notre cause n'admet pas la déformation de l'ingérence politique. Nous devons tâcher de voir et de traiter les choses telles qu'elles sont, si nous voulons obtenir à nos provinces la justice à laquelle elles ont droit. Nous devons faire de leurs intérêts notre objectif bien défini auquel la politique de parti est subordonnée. Ainsi, en étant fidèles à nos provinces, nous le serons à nous-mêmes et au Canada tout entier.

[M. MacDonald (Cap-Breton-Sud).]

Je ne sais à quel parti appartient M. Simms; mais je sais qu'il occupe une situation importante dans les Provinces maritimes, ayant été pendant plusieurs années président du board of trade de ces provinces. Nous devons loyalement reconnaître qu'on ne peut tout faire en un jour et, à mon sens, nous sommes tous persuadés que le Gouvernement a l'intention de donner suite aux avis du rapport. A ce sujet, rappelons que le Gouvernement a expliqué son inactivité au sujet des avis relatifs à l'industrie de l'acier par le fait que les diverses sociétés intéressées étaient alors engagées dans des procès et qu'il ne croyait pas opportun de régler la question. Les journaux ont annoncé, l'autre jour, que toutes ces difficultés se sont maintenant aplanies, qu'on a formé une nouvelle et puissante société et que les aciéries ont de nouveaux propriétaires. Cette nouvelle a réjoui les Provinces maritimes, car nous savions que tout changement serait pour le mieux. L'obstacle étant disparu, nous espérons que le Gouvernement donnera suite, au cours de la session, à cet avis du rapport Duncan. Cet espoir est ravivé par un discours prononcé par le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) dans sa province natale, il y a quelque temps. Je cite un article éditorial paru le 21 janvier 1928 dans le *Halifax Star,* journal bien disposé envers le Gouvernement:

L'hon. P. J. Veniot a fait une déclaration d'un intérêt inusité, à Saint-Jean. En voici le compte rendu, pris dans le *Saint John Telegraph*:

"Le gouvernement du Canada a donné pleinement suite aux conclusions du rapport Duncan, à l'exception de deux: le projet relatif au chemin de fer de la Vallée et la prime à l'aciérie de Sydney. Le Gouvernement toutefois a étudié sérieusement ces deux questions et, d'ici à quelques semaines, il annoncera un programme qui remplira d'orgueil les gens des Provinces maritimes.

Ces explications font allusion au traitement injuste dont souffrent les aciéries du fait du tarif douanier.

Les aciéries de l'Ontario ont été établies après celle de Sydney. Ces usines importaient la houille des Etats-Unis frappée d'un droit. Or, on a accordé un drawback de 99 p. 100 à ces aciéries. C'est-à-dire le Gouvernement leur a fait remise de 99 p. 100 des droits qu'elles avaient acquittés sur la houille. Cela revient à dire que les aciéries des autres provinces ont été subventionnées depuis des années à même les revenus du Canada tandis qu'on laissait les

aciéries de Sydney s'en tirer comme elles le pouvaient. Si les industries de l'Ontario méritent des subventions, il va sans dire que les aciéries de Sydney sont tout aussi méritantes. Voilà un exemple entre mille de quelle façon le tarif douanier est remanié au bénéfice de certaines industries particulières.

La commission Duncan s'est rendu compte de l'injustice d'une pareille attitude. Les commissaires ont donc recommandé qu'une prime soit versée aux aciéries du moment que la houille canadienne est utilisée pour la fabrication de l'acier; ils ont recommandé de plus que la prime soit calculée en prenant comme base le drawback en vigueur pour chaque tonne de houille utilisée dans la fabrication de l'acier.

Etant donné les procès en marche, le Gouvernement a retardé à donner suite à ces recommandations, mais il y a lieu d'attendre qu'il le fera prochainement. En toute justice, les arrérages de primes devraient être versés—autrement les aciéries de Sydney ne seraient pas du tout sur un pied d'égalité avec les entreprises de la province d'Ontario.

Le ministre était-il autorisé à faire ces déclarations? Je n'en sais rien. Cependant, autorisé ou non, ses paroles ont certes fait naître des espoirs au cœur de la population des Provinces maritimes et nous attendrons avec patience l'accomplissement des promesses qu'a faites le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot).

Il y a encore une autre question qui forme la note dominante du discours du trône et c'est la prospérité dont jouit le Canada. On nous assure que le pays est très prospère et les orateurs du côté ministériel ont chanté les louanges du Gouvernement du jour pour le rôle qu'il a joué afin de ramener la prospérité au Canada. Par malheur, cependant, tous les orateurs pour ainsi dire mêlent à leurs éloges le regret exprimé sur un ton plus bas que cette prospérité tant vantée ne fait pas particulièrement sentir son effet dans la région d'où ils viennent. Hier encore, le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) lui-même, tout en chantant les louanges du Gouvernement pour ce qu'il a fait, a formulé le regret que la province du Manitoba n'ait pas eu sa part de cette prospérité. Et l'honorable député qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône, si j'ai bonne mémoire, a manifesté le même regret. Cependant, nous sommes prospères et nous le savons fort bien puisque le Gouvernement nous le dit et que le premier ministre l'a démontré. Mon très honorable ami a cité l'autre jour des extraits des rapports des présidents des différentes banques et des diverses institutions financières du Canada, qui constatent que nous sommes prospères. Et comment irions-nous prétendre le contraire après que ces grands financiers se sont prononcés? Voilà pourtant une assertion d'une portée assez générale. Lorsque je parcours la circonscription électorale que j'ai l'honneur de représenter ici, je me rends compte qu'un certain nombre de gens, hommes et femmes, sont dans le dénûment le plus complet. Au Cap-Breton, des milliers d'hommes et de femmes n'ont pas ce qu'il faut pour manger et se vêtir. Ils sont secourus par les fraternités dont ils font partie et par les autorités municipales. Des collectes sont faites par toute la province de la Nouvelle-Ecosse afin d'envoyer des secours dans les centres miniers de mon comté. Et la même situation se répète, dit-on, dans nombre de centres industriels. D'honorables membres de la droite ont admis ici qu'ils ont été approchés, en se rendant au théâtre, par des gens qui demandaient l'aumône. Et c'est la même chose dans l'Ouest. De partout, nous entendons les mêmes doléances. Cependant, nous sommes prospères! Les banques sont prospères; cependant, ceux d'entre nous, qui entrent en négociations avec ces institutions ou qui tentent d'escompter un billet de temps à autre, se font une idée assez maligne quant à la source de cette prospérité dont jouissent les banques. C'est le peuple qui contribue à la propérité des banques, mais il est loin d'en avoir sa part. Il est impossible qu'une moitié du pays soit dans l'esclavage tandis que l'autre moitié jouit de la liberté de même qu'il ne peut se faire qu'une moitié du pays soit prospère tandis que l'autre moitié soit dans le dénûment. Voilà pourtant la situation qui existe au Canada à l'heure qu'il est. Mais, cette prospérité est illusoire. Personne, semble-t-il, n'est en mesure de toucher du doigt cette prétendue prospérité et de dire où elle se trouve au juste. Il est assez difficile de localiser la prospérité et encore plus difficile de se rendre compte en quoi le Gouvernement a contribué à déterminer cette prospérité, si elle règne quelque part. La misère règne dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter ici. Cependant, la population de mon comté se compose d'hommes qui n'ont pas de supérieurs sur le continent Nord-Américain; les mineurs du Cap-Breton n'ont pas peur du travail, mais ils ne peuvent s'en procurer; ces ouvriers ont été habitués à gagner leur vie dans les exploitations minières, mais on leur dit maintenant qu'il n'y a rien à faire pour eux, bien qu'on ne leur ait jamais payé les salaires que leurs camarades touchent dans les autres parties du pays.

Le bulletin n° 11, publié sous les auspices du département du Travail, m'est tombé sous la main l'autre jour et je constate que l'échelle

des salaires est la suivante dans les mines de la Nouvelle-Ecosse:

	Nouvelle-Ecosse	Alberta	Colombie-Anglaise
Mineur à l'entreprise	$6 62	$7 74	$6 76
Mineur à la main	4 15	5 50	4 52
Main-d'œuvre, souterraine	3 35	4 25	3 97
Main-d'œuvre, surface	3 25	4 20	3 76
Charpentiers	3 85	5 30 5 77	4 83
Forgerons	4 00	5 30 5 77	5 11

Depuis quatre ou cinq ans, la même situation s'est répétée chaque année. Les mineurs ont un peu de travail l'été et chôment durant l'hiver. Ils ne gagnent jamais assez durant l'été pour assurer leur subsistance durant l'hiver et ils implorent l'assistance de la population de la province. Je vous demande la permission de consigner aux Débats un tableau du nombre de jours chômés dans les diverses mines du comté de Cap-Breton en 1927. Le voici:

	Jours chômés
N° 1B	11 nuits 209
N° 2	104
N° 4	92
N° 5	85
N° 10	73
N° 11	70
N° 12	64
N° 14	83
N° 16	66
N° 22	84
N° 24	84
Princess	114
Florence	118

Il doit y avoir un remède à pareil état de choses. L'autre jour, l'honorable député de Bow-River réclamait l'établissement d'un tarif statutaire quelque peu inférieur au tarif fixé par la commission des chemins de fer, c'est-à-dire absolument au-dessous des frais effectifs, pour le transport du charbon de l'Alberta en Ontario. Il faut solder la différence entre le tarif statutaire réclamé par l'honorable député, et le tarif fixé par la commission des chemins de fer et c'est la trésorerie fédérale qui doit combler ces écarts. Cela signifie que l'industrie houillère de l'Alberta recevrait une aide de la trésorerie fédérale équivalant à la différence de taux. Et c'est le même député qui, l'an dernier, protestait si vigoureusement contre l'octroi d'une prime aux fours à coke. Ne sollicite-t-il pas aujourd'hui une prime? C'en est une, quelque nom que vous lui donniez. C'est une aide. Qu'elle prenne la forme d'une remise de taux ou d'une allocation, le principe fondamental des deux méthodes est le même. Je suis heureux que l'honorable député de Bow-River ait enfin vu la lumière, et nous nous joindrons à lui, je puis lui donner cette assurance, pour obtenir ce tarif, parce que

[M. Macdonald (Cap-Breton-Sud).]

nous espérons en bénéficier avec lui. A cause de la distance qui nous sépare, je n'ai pas pu distinguer quel effet les paroles de l'honorable député ont produit sur l'honorable député de Rosetown (M. Evans). Je m'imagine les affres d'agonie morale de celui-ci à la pensée qu'un de ses collègues prêchait une pareille hérésie politique. Une prime! J'ignore si l'honorable député de Rosetown était présent ou non, mais s'il l'était, je suis fort surpris qu'il ne se soit pas levé pour protester contre de tels propos tenus par l'honorable député de Bow-River.

Il semble, suivant l'exposé fait cet après-midi par l'honorable député de Pictou (M. Cantley), que notre seul espoir possible consiste à fixer par une loi le tarif ferroviaire réclamé par l'honorable député de Bow-River. Si nous obtenions pareil tarif pour le transport du charbon du Cap-Breton à Montréal, cela contribuerait beaucoup à remédier à la situation pénible qui s'offre à nous tous les jours. Les mineurs du Cap-Breton paraissent du même avis, et j'ai reçu aujourd'hui un vœu adopté par la chambre de commerce de New-Waterford. New-Waterford est une des régions minières importantes du comté de Cap-Breton, et sa chambre de commerce a adopté le vœu suivant à la séance tenue le 26 janvier:

Considérant que depuis cinq ans la région minière de New-Waterford souffre d'un chômage intermittent pendant les mois d'hiver;

Considérant qu'à l'heure actuelle nos deux houillères ne s'exploitent que deux jours par semaine en moyenne;

Considérant qu'il a fallu des secours de l'extérieur pour assurer la subsistance de deux mille familles de New-Waterford dont les houillères constituent l'unique gagne-pain, lequel est insuffisant dans les conditions précitées;

Considérant que, de l'avis des experts, notre charbon est le meilleur pour fins de chauffage domestique et métallurgique;

Considérant qu'il y a dans la province de Québec un marché assez étendu pour assurer un travail continu dans nos charbonnages durant l'hiver entier;

Il est donc résolu que nous vous prions respectueusement d'exhorter le gouvernement fédéral à remanier comme il convient le tarif de transport en vigueur sur les lignes du National-Canadien, de façon que notre charbon puisse se vendre dans la province de Québec et dans les endroits intermédiaires, en concurrence avec la houille étrangère et de préférence à ce produit;

Il est résolu en outre que nous vous prions respectueusement, vu la crise économique actuelle dans la région de New-Waterford, de vous occuper immédiatement de cette grave situation.

Je soumets ce vœu à l'étude du Gouvernement. Je voulais dire un mot sur le projet proposé à la dernière session par le ministère touchant les fours à coke, mais je constate que mes quarante minutes sont expirées.

Comme le signalait cet après-midi l'honorable député de Pictou, ce projet est tout à fait insuffisant. Nous aurons toutefois l'occasion de le discuter dans le cours de la session.

M. C. E. BOTHWELL (Swift-Current): Je prends part au débat surtout pour traiter de certaines questions qui s'appliquent plus particulièrement à mon comté qu'à l'ensemble du pays. Le passage du discours du trône sur la prospérité m'intéresse tout spécialement. Que le Canada soit prospère, comme nous l'ont dit plusieurs députés, ou qu'il ne le soit pas, comme a essayé de nous le démontrer l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacDonald), j'estime que, dans la région à laquelle j'ai le bonheur d'appartenir et que j'ai l'honneur de représenter. la situation n'est pas du tout telle que notre honorable collègue l'a dépeinte. Il nous a dit qu'il y avait des milliers de gens dans la misère dans sa région; tous nos collègues admettront avec moi qu'il n'y a pas pareille misère dans l'Ouest, quoiqu'il y ait, à notre avis, bien des choses à améliorer.

Je manquerais à mon devoir si je n'adressais à mon tour mes félicitations à nos honorables collègues qui ont respectivement proposé et appuyé l'adresse pour la façon splendide dont ils ont présenté leur motion à la Chambre. Les remarques du premier concernant la région qu'il représente et qui est, je crois, voisine de la circonscription de l'orateur qui m'a précédé, indiquent bien la prospérité du pays. L'année qui vient de s'écouler a été mémorable dans l'histoire du Canada. L'an dernier, on avait souligné mieux que jamais l'état de développement que nous avions atteint. La célébration de juillet dernier a servi à démontrer à la nation que nous avions progressé peut-être plus vite que n'importe quel autre pays au monde dans un plus court laps de temps et tout porte à croire que le Canada dans l'ensemble est dans un état prospère. Je ne me propose pas de discuter cette phase de la situation. Je parlerai plutôt de certaines conditions qui ont surgi dans l'Ouest.

Si l'on se reporte à plusieurs années en arrière, l'on voit que les pionniers de l'Ouest se sont établis loin des chemins de fer et que ce sont eux qui ont permis d'ouvrir les prairies de l'Ouest à la colonisation. Ils ont permis d'adopter une grande politique d'immigration, comme l'a signalé l'honorable leader de l'opposition (l'hon. M. Bennett). Ces pionniers, dans nombre de localités de l'Ouest canadien, habitent encore loin des voies ferrées et je crois que c'est pour cela que nous avons aujourd'hui un problème d'immigration. Dans le cours des deux sessions auxquelles j'ai assisté comme député, de nombreux projets d'embranchements de chemins de fer ont été présentés et adoptés, lesquels concernaient la construction de lignes dans le nord des provinces de l'Ouest, pour la mise en valeur de nouveaux territoires, ce qui, bien entendu, est nécessaire. Mais rarement a-t-on songé aux plus anciennes colonies de ces provinces où les pionniers méritent une certaine considération. Je pense à une partie de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Il y a là des colons établis depuis vingt-cinq ou trente ans qui doivent encore charroyer leurs produits sur des distances variant entre 25 et 30 milles pour atteindre un marché. On dit que ce territoire appartient au Pacifique-Canadien dont la ligne principale le traverse. Cette compagnie peut construire là des embranchements sans l'autorisation du Parlement, mais elle n'a pas encore jugé à propos de le faire. Toutefois, la ligne du chemin de fer National est à vingt milles de Swift-Current et à quelques milles de plus de la région dont je parle,—région de pionniers contenant un sol aussi fertile et aussi productif qu'on puisse en trouver n'importe où au Canada. Comme je viens de le dire, la ligne du chemin de fer National ne se trouve pas à plus de vingt milles de là et bien qu'on puisse attribuer ce territoire au Pacifique-Canadien, j'estime que si cette dernière compagnie ne veut pas profiter de la situation, on devrait donner au chemin de fer National l'occasion de pouvoir construire un embranchement, sans être sujet à la concurrence future du Pacifique-Canadien. Je considère que, si une compagnie de chemin de fer ne veut pas desservir un territoire où elle est installée, il serait juste de lui enlever ce territoire pour laisser à une autre compagnie le soin de procurer à la localité les moyens de transport nécessaires. Nous ne voulons plus de lignes établies parallèlement, mais si le Pacifique-Canadien ne juge pas à propos de desservir cette région, j'estime que c'est le devoir du Parlement de faire en sorte que les pionniers établis là aient un service de transport convenable. La région serait ainsi prête à recevoir d'autres colons et les enfants des pionniers, au lieu de se décourager et de s'en aller dans les villes ou dans le nord du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, seraient heureux de rester chez eux et de mettre en culture les terrains vacants. Mais ils n'y resteront pas, si les chemins de fer restent à vingt-cinq ou trente milles de là.

Les gens de l'Ouest ont été enchantés de la décision prise par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning), l'été dernier, relativement au choix du port pour le chemin de fer de la baie d'Hudson. Le ministre mérite pour cela des félicitations. L'enquête a été apparemment complète et quiconque lit le

rapport de M. Palmer comprendra, j'en suis sûr, que ce choix a été entouré de toutes les précautions voulues.

Le chemin de fer dans la région de Flin-Flon sera aussi, je crois, avantageux pour les populations de l'Ouest, et il me semble que le Gouvernement doit être félicité pour ce qu'il a fait sous ce rapport. Mais en même temps je désire demander au ministre, qui a fait preuve d'initiative, de ne pas oublier la région dont je parle; on a souvent attiré son attention sur les besoins de cette dernière relativement au transport. Même ce matin, j'ai reçu le *Herald*, de Swift-Current, en date du 2 février, qui contient le passage suivant, concernant la situation ferroviaire:

> Les parlements de la province et du Canada sont tous deux en session, et en dévorant comme nous le faisons les dépêches quotidiennes relatives aux projets de lois, nous sommes de nouveau portés à faire des reproches au sujet de la situation qui existe dans cette région et du manque de moyens de transport. Le "Board of Trade" a tenu des assemblées de protestation avec une régularité monotone; des délégations des fermes éloignées, situées dans le territoire non desservi par des chemins de fer, sont venues et reparties: des résolutions nombreuses ont été envoyées à Ottawa; des flots d'éloquence ont été versés—on nous a tristement négligés, traités avec injustice, et le reste—et en fin de compte, nous nous trouvons dans la même position d'auparavant, et les cultivateurs transportent toujours leur grain sur une distance d'environ 25 milles.

Et plus loin, on voit ce passage:

> Un grand nombre de personnes croient que si l'on faisait savoir au Gouvernement que les électeurs, sans distinction de partis, ont l'intention de protester énergiquement—et de protester par leur vote—on s'occuperait immédiatement de cette région. Lorsque des électeurs aveugles, qui ont toujours appuyé le même parti depuis qu'ils ont droit de vote, se sentent ainsi disposés, c'est qu'il va se produire quelque chose tôt ou tard.

J'ai lu cela, simplement pour démontrer les sentiments de la population dans cette région en particulier. Il y a quelques années, le ministre des Chemins de fer était le trésorier provincial de la Saskatchewan. En occupant ce poste il s'est rendu compte des difficultés financières de la ville de Swift-Current. Aujourd'hui voici que des firmes comme la Cockshutt Plow Company, la John Deer Plow Company et la International Harvester Company songent à établir des succursales dans la ville, mais hésitent à le faire à cause de l'inaccessibilité des terres contiguës à la ville de Swift-Current qui devraient être desservies par un chemin de fer. Je crois que nous devrions tenir compte de cela en nous souvenant de ce qui est arrivé il y a quelques années dans cette ville et cette région.

Un autre sujet que je désire traiter est celui du département des Postes. Lorsque les tarifs postaux ont été modifiés, cela a amené nécessairement la question des salaires des receveurs du courrier, car un grand nombre de ces derniers chez nous sont payés à commission. D'après l'échelle actuelle, le receveur n'est payé que $60 par année pour un bureau dont le revenu est inférieur à $100. Ce qui veut dire qu'un receveur de la poste à la campagne est payé $5 par mois, ce qui est à peine suffisant pour faire nettoyer la cuisine où la population de l'endroit s'assemble pour réclamer son courrier. Je sais qu'un grand nombre d'honorables députés ont dans leur comté des localités où il est presque impossible de trouver quelqu'un pour s'occuper du bureau de poste. Lorsqu'un homme décide de prendre cette position, c'est simplement pour empêcher que l'endroit ne perde pas le bureau de poste, et non pas parce qu'il se sent suffisamment rémunéré pour ses services. Or, le bureau de poste est un service public, et je prétends qu'il n'importe pas qu'il soit payant ou non; la population a droit d'avoir le service. Je compte donc que, lorsqu'on modifiera l'échelle des salaires, le ministre des Postes prendra en considération les représentations qui ont été faites par la "Dominion Postmasters Association". Elle a demandé une légère augmentation, et pour renseigner la Chambre, j'aimerais à donner le tableau comparé suivant, indiquant les salaires payés à ces fonctionnaires dans notre pays et aux Etats-Unis. Cet état se lit comme suit:

Recettes	Traitement actuel	Traitement proposé	Traitement américain	Recettes	Traitement actuel	Traitement proposé	Traitement américain
$	$	$	$	$	$	$	$
100	60	100	160	2,200	860	1,475	2,100
200	100	200	320	2,300	890	1,525	2,100
300	150	300	480	2,400	920	1,575	2,290
400	200	400	565	2,500	950	1,625	2,290
500	250	500	650	2,600	980	1,675	2,290
600	300	575	735	2,700	1,010	1,725	2,480
700	350	650	820	2,800	1,040	1,775	2,480
800	400	725	895	2,900	1,070	1,825	2,480
900	450	800	970	3,000	1,100	1,875	2,670
1,000	500	875	1,045	4,000	1,400	2,375	3,050
1,100	530	925	1,120	5,000	1,700	2,875	3,400
1,200	560	975	1,195	6,000	2,000	3,275	3,600
1,300	590	1,025	1,270	7,000	2,300	3,675	3,900
1,400	620	1,075	1,345	8,000	2,600	4,075	4,400
1,500	650	1,125	1,420	9,000	2,900	4,475	4,900
1,600	680	1,175	1,530	10,000	3,200	4,875	5,400
1,700	710	1,225	1,720	20,000	5,200	7,375	8,400
1,800	740	1,275	1,910	30,000	7,200	9,875	10,900
1,900	770	1,325	2,000	40,000	9,200	12,375	13,400
2,000	800	1,375	2,100	50,000	11,200	14,875	16,000
2,100	830	1,425	2,100				

L'hon. M. VENIOT: Le relevé indique-t-il si les commissions sur les mandats, les bons postaux et les timbres sont comprises?

M. BOTHWELL: Non.

L'hon. M. VENIOT: Aux Etats-Unis, la rémunération est fixe: les commissions n'existent pas. C'est la différence entre les deux systèmes.

M. BOTHWELL: On peut en tenir compte; mais dans les bureaux de poste de campagne, les recettes provenant de la vente de mandats et de bons postaux ne sont pas considérables.

L'hon. M. VENIOT: On n'a qu'à consulter les registres: tout cela s'y trouve.

M. BOTHWELL: Je veux encore porter à votre attention la question des commis de la poste ambulante. Je ne dirai que ceci: Au Canada ces commis de la poste ambulante doivent travailler les dimanches et les jours de fête, et la nuit aussi. Si je suis bien renseigné, le traitement maximum est le $1,800 par année; aux Etats-Unis, ces employés touchent un maximum de $2,600. Puis le minimum canadien payé à ces fonctionnaires est de $1,140, contre un minimum de $1,800 aux Etats-Unis. Il est juste d'ajouter toutefois que nous leur faisons une allocation plus généreuse pour le parcours de leur itinéraire.

L'hon. M. VENIOT: Il n'existe aucune allocation de ce genre aux Etats-Unis. Le gouvernement américain accorde une somme fixe pour les dépenses.

M. BOTHWELL: Parfait; seulement l'allocation canadienne est en définitive plus généreuse que celle payée aux commis de la poste ambulante aux Etats-Unis. On a adressé à Ottawa une demande de révision des traitements, et je compte que lorsque le moment sera venu le ministre des Postes accordera une attention favorable aux requêtes des commis de la poste ambulante, comme à celles des receveurs de la poste, de ceux surtout des régions rurales.

Je trouve aussi, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'administration des Postes, que nos fonctionnaires avertis et compétents du service postal pourraient très bien être déplacés d'une province ou d'une ville à l'autre, si ce changement de local devient nécessaire pour des raisons de santé ou de famille. Certains de nos receveurs de la poste sont très compétents. Un certain nombre d'entre ceux affectés à de petits bureaux de poste ont su relever d'une façon très considérable les recettes postales grâce à leur dévouement et à l'intérêt qu'ils prenaient à leur tâche. Je vais en donner un exemple: Voici une circulaire qu'a rédigée et fait distribuer un certain receveur de la poste l'an dernier après la réduction des tarifs postaux. Cet homme s'inté-

resse beaucoup au succès de la poste et je vais lire une partie d'une circulaire qu'il a répandue et qui montre bien son enthousiasme pour son travail. En voici quelques passages:

Les mandats-poste constituent le moyen le plus sûr d'envoyer de l'argent, qu'il s'agisse d'une somme importante ou d'un petit montant. Les gens comprennent de plus en plus combien l'on peut avoir confiance aux services de la poste et c'est pourquoi l'on constate une augmentation du nombre de ceux qui expédient des milliers de dollars au moyen de mandats-poste. La confiance du public augmente pour plusieurs raisons:

1. Le service des postes est utile à tous et absolument impartial. Il ne favorise personne aux dépens des autres, ses tarifs sont les mêmes pour tous.

2. Les postes transmettent votre message ou votre argent en sûreté, promptement et à bon marché; elles sont à votre disposition en tout temps.

3. Les postes sont votre institution. C'est un service public. Plus vous les utilisez et plus vous contribuez à les développer et à accroître leur utilité. Souvenez-vous que la poste ne vise pas à obtenir un surplus; toutes les recettes sont employées à améliorer le service. Vous participez aux bénéfices auxquels vous contribuez.

4. Chacun utilise le service postal de quelque manière. Le plus sûr moyen d'expédier des messages ou de l'argent consiste donc à avoir recours au service qui atteint le plus grand nombre de personnes.

Le prix de l'affranchissement d'une lettre a été réduit à 2 c. Songez un peu à tout ce qu'un timbre de 2 c. peut faire pour vous. Tout le monde bénéficie de cette diminution. Cependant cela signifie une énorme diminution des recettes postales; pour la combler, il n'y a qu'à faire un plus grand usage des différents services de la poste de la façon suivante:

1. Ecrivez plus souvent.
2. Faites plus d'annonces par la poste.
3. Expédiez plus de colis par la poste.
4. Profitez de la sécurité que vous donne l'assurance des colis pour une très faible prime.
5. Faites recommander vos lettres et les choses importantes que vous expédiez; c'est plus sûr.
6. Expédiez vos marchandises contre remboursement; vous serez ainsi payés plus promptement.
7. Faites vos envois d'argent par mandats-poste (à destination du monde entier) ou par bons de poste (payables en Canada seulement).

Si vous désirez payer vos impôts, ou une hypothèque, ou une facture, ou faire un versement sur le prix d'achat de votre terre, ou envoyer de l'argent pour quelque raison, il n'y a pas de méthode plus sûre que le mandat-poste. S'il arrivait qu'il fût perdu ou détruit accidentellement, vous pouvez obtenir un duplicata sans frais supplémentaires.

Ce sont là quelques-uns des services que la poste met à votre disposition. Vous conviendrez que c'est là un service excellent et utile. Le meilleur moyen de lui garder son efficacité, c'est de l'utiliser. Ayez donc recours à la poste de toutes manières, et aussi souvent qu'elle pourra vous être utile dans vos affaires.

L'employé qui porte assez d'intérêt à son bureau de poste pour faire une telle réclame est nécessaire au service public, et lorsqu'il a

[M. Bothwell.]

besoin, pour raisons de santé ou de famille, d'aller demeurer dans quelque autre partie du pays, il devrait sûrement être possible en vertu de la loi du service civil, de lui accorder la permutation qu'il demande. Les grandes corporations, comme les compagnies de chemin de fer, les banques, les compagnies de fiducie, envoient souvent leurs meilleurs employés dans une province ou une ville différente. Pourquoi ne pourrait-on pas faire la même chose dans le service public?

J'aimerais aussi à toucher à une autre question, celle des subventions fédérales pour la construction des routes. Les honorables députés se rappelleront qu'en 1919, le Parlement adopta une loi mettant 20 millions de dollars à la disposition des provinces du Canada pour la construction des routes approuvées par le gouvernement fédéral. Celui-ci contribuait 40 p. 100 du coût de la construction et les provinces fournissaient les autres 60 p. 100. Dans les parties les plus anciennes du Canada, au moins dans quelques-unes, il y a d'excellentes routes, mais cette subvention de 20 millions ne donna aux provinces de l'Ouest que l'occasion de commencer, car nous avons des distances énormes et une population très clairsemée. Les Etats-Unis ont accordé des subventions fédérales s'élevant à 725 millions, ce qui a dépassé la mesure si l'on en juge par les rapports qui nous viennent des gens qui se plaignent du fardeau des impôts. Il ne serait pas déraisonnable, il me semble, d'accorder une autre subvention comme celle de 1919, et nous aiderions beaucoup à la cause des bonnes routes. Nous entendons presque tous les orateurs nous parler de la question de l'immigration. Avec des bonnes routes, nous aurions pratiquement au seuil de notre porte une population de 120,000,000 d'habitants, dont un grand nombre s'intéressent à notre pays. Si nous avions des bonnes routes, il serait facile pour ces gens, avec le nombre considérable d'automobiles qu'ils possèdent, de traverser la frontière et de visiter le Canada, mais ils ne viennent pas en aussi grand nombre à cause de l'état de nos routes. La construction de routes interprovinciales, de routes transcontinentales, de routes du nord au sud, avec l'aide du gouvernement fédéral, aurait une valeur inestimable pour la colonisation du pays. Un visiteur est allé faire une visite aux Etats-Unis il y a une ou deux semaines, qui possède plusieurs milliers d'acres de terre dans l'Ouest canadien et qui connaît le genre de cultivateurs qu'il nous faut pour coloniser nos terres, disait ce qui suit en parlant des fermiers américains:

Quand les journalistes, les hommes politiques et les grands courtiers en immeubles dans les villes reconnaissent aussi franchement qu'il

existe du malaise et de la gêne parmi la classe agricole, on peut être assuré que cet état de choses se fait sentir bien plus gravement en réalité. Il m'a été donné de l'apprendre directement, non pas de quelqu'un qui trouve toujours à redire, mais de personnes très renseignées en matière immobilière et aussi bien que des agents même du gouvernement canadien.

Traitant d'immigration en ce pays, il dit:

C'est une question de grande envergure et je n'essaierai pas de l'étudier sous toutes ses faces, mais j'apprends de source sérieuse, de deux agents du gouvernement canadien ainsi que d'agents de colonisation, et par des conversations particulières avec des cultivateurs qu'on s'intéresse grandement à l'immigration.

Il s'agit des États-Unis.

Quoique nous entretenions six agences canadiennes et que quelques-unes fassent un bon travail, il semble qu'on pourrait faire plus pour promouvoir l'immigration de cultivateurs acclimatés et expérimentés possédant tout un roulant, pour s'établir sur nos fermes; il existe une catégorie de ces agriculteurs qu'on pourrait avoir; et il ne serait pas question d'assimilation quant à eux, car ils s'adapteraient mieux aux conditions de chez nous que nos cousins d'Angleterre.

Le type d'Américain qu'on pourrait espérer comme immigrant a tout ce qu'il faut de chevaux, d'instruments aratoires et d'articles de ménage, et possède assez de capital pour voir à sa subsistance pour un an peut-être; ce colon serait prêt à louer ou à acheter à la faveur d'un système à versements faciles.

Sur la question des subventions pour l'amélioration des chemins, je prétends que, grâce à ces chemins, nous pouvons tant développer notre pays que cela inciterait les Américains à venir en plus grand nombre, s'établir chez nous; nous inciterions ainsi plus de ces gens à nous visiter en touristes ou de quelque autre façon, et ils deviendraient pour nous les meilleurs agents d'immigration.

Revenant à la question des chemins de fer, c'est, je crois, en 1926 que l'honorable député de Kenora-Rainy-River (l'hon. M. Heenan) a parlé de la grève des employés d'ateliers de chemins de fer. J'ai appris que le Pacifique-Canadien se dispensait maintenant des ouvriers ayant atteint soixante-cinq ans, et que parce qu'ils ont participé à la grève de 1908, la compagnie refuse de leur payer des pensions. Si c'est vrai, du moins ce l'est dans un cas, je crois, le Parlement devrait s'occuper de la chose. Voici mon point de vue. Les compagnies de chemins de fer ont, sous forme de taux de transport, reçu assez d'argent de la population pour maintenir leur régime de pension. Les compagnies de chemins de fer ont touché l'argent, mais elles ne le versent pas aujourd'hui aux ayants droit. J'ai à l'esprit le cas d'un ouvrier qui a été à l'emploi de cette compagnie durant quarante-cinq ans; j'ai su que jamais on n'avait trouvé à redire à son travail, sauf qu'il avait pris part à la grève de 1908. Sans avoir appris au préalable qu'une grève était imminente, il se mit en grève avec ses compagnons de travail. Il n'était employé là que depuis huit jours. Arrivé à l'âge de soixante-cinq ans il y a quelques mois, il fut congédié et on lui refusa sa pension. A mon sens, le gouvernement du pays devrait intervenir auprès des compagnies de chemins de fer qui ont touché l'argent destiné à être versé en pensions. J'ignore quel peut être le résultat d'un appel en ce sens, mais si cet appel reste sans réponse, j'espère et j'ai confiance qu'on prendra les moyens d'empêcher ces choses de se renouveler à l'avenir. Si je ne me trompe, cette grève de 1908 était légale, et l'on n'a pas droit de châtier ces gens comme ils le sont apparemment en vertu de ce règlement de la compagnie.

Il resterait beaucoup de sujets à traiter, mais on pourra mieux le faire quand viendra l'exposé budgétaire. Présentement, je ne tiens qu'à signaler à l'attention de la Chambre les questions dont j'ai parlé, surtout celles qui intéressent les régions—et ma circonscription n'est pas la seule—qui n'ont pas eu l'avantage d'avoir les chemins de fer auxquels elles ont droit quand d'autres parties du Canada en sont pourvues, dans le but d'amener dans notre pays des colons des autres pays.

M. JELLIFF (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, vu l'heure avancée et vu la réception qui, si je ne me trompe, sera donnée en l'honneur de M. Kellogg, je proposerais que vous déclariez qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. L. H. JELLIFF (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, en me levant pour faire quelques observations sur le sujet qui occupe présentement la Chambre, je tiens, avant tout, à me conformer à l'usage en pareille circonstance. J'adresse mes cordiales félicitations au proposant de l'adresse (M. Ilsley) et au second motionnaire (M. Beaubien). On les a bien loués et c'est juste; ils se sont acquittés de leur tâche avec honneur pour eux-mêmes et pour leurs commettants. Mais en écoutant leurs belles paroles, je ne pouvais me défendre de penser qu'ils peinaient sur un squelette. Il me faut bien reconnaître en effet, après bien d'autres, que le discours du trône est d'une pauvreté remarquable en fait de projets neufs. A mon sens, cela est d'autant plus singulier, et peut-être susceptible de critique, que les événements de l'année dernière, et surtout la célébration des fêtes jubilaires, prêtaient davantage à l'inspiration. De par-

tout, de la capitale comme de la modeste école s'est élevé un sentiment d'admiration pour les pères de la Constitution qui ont groupé les provinces éparses en une fédération qui nous permet de contribuer au progrès de cette partie de l'Amérique du nord. Etant donné l'enseignement qui se dégage de leurs œuvres et l'influence de leur action par la suite, si bien mise en relief dans les publications de toutes sortes qui ont accompagné cette célébration, il m'eût semblé naturel de trouver dans le discours du trône l'énoncé de projets de nature à hausser nos conceptions et à stimuler ainsi le bien-être du pays qui nous est si cher. Voilà ce que je pense du discours du trône. Tant de questions ont été discutées partout au Canada, que le Gouvernement devait, ce me semble, y indiquer les mesures qu'il se propose de soumettre à cette session.

C'est là, dis-je, ma critique quant au discours du trône. Il y a peut-être des raisons que j'ignore, pour expliquer ces lacunes. Je ne voudrais pas paraître trop sévère pour le Gouvernement; de fait, je me garderai bien de dire quoi que ce soit qui puisse lui créer des difficultés. Je crois au contraire m'être toujours comporté de manière à lui aider. Et c'est là encore l'attitude qu'entend suivre le groupe dont je fais partie, et qui siège à votre gauche, monsieur l'Orateur, relativement à cette question de la houille à laquelle je ferai allusion plus tard.

J'ai félicité l'auteur de l'adresse. Je n'oublierai pas le nouveau chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett). J'endosse ce qu'en a dit le chef de notre groupe au début de la session. Le chef de l'opposition est un citoyen de ma province, dont nous sommes tous fiers, et il est éminemment compétent pour remplir la fonction qui lui a été confiée. Les députés de l'Alberta en cette Chambre sont particulièrement heureux de lui rendre ce témoignage. Nous nous réjouissons de ses succès. Son mérite indéniable, son activité exceptionnelle, son courage et son habileté l'ont conduit à l'un des postes les plus élevés, sinon le plus élevé, parmi les citoyens de notre province, et sa renommée s'étend non seulement à toute l'Alberta et au Canada mais à tous les pays de langue anglaise. Nous sommes fiers de le compter au nombre des représentants d'Alberta, en cette Chambre du moins. Connaissant à fond les problèmes canadiens, il voudra s'efforcer, de concert avec nous, d'aider le Gouvernement à résoudre ceux de l'Ouest comme ceux d'une portée plus générale.

Le discours du trône ne renferme pas grand chose que je puisse discuter. Ainsi que je l'ai dit, les projets ministériels y brillent par leur absence, ce que je regrette pour la raison que j'ai mentionnée. Depuis des mois, la presse et le public annonçaient les mesures qui devaient être déposées à cette session. La presse discutait les graves problèmes qui nous intéressent tous. Je vais donner lecture des prévisions d'un journal et de ses idées sur les devoirs du Parlement, et ce que l'on doit en attendre. Je présume que tous les autres journaux ont redit à satiété la même chose. Les lignes que je vais lire sont extraites du *Calgary Herald,* organe conservateur, mais hautement respecté dans l'Ouest, et qui peut à bon droit prétendre prédire ce qu'il espère de la conduite du Parlement. Voici:

Le Parlement canadien est sur le point de se réunir pour la session de 1928. Le Gouvernement et les députés auront à étudier, cette année des problèmes d'une importance nationale exceptionnelle.

La préparation du budget est une tâche annuelle qui comporte un lourd travail. Le pays ne se rend pas compte de la somme d'étude qu'elle exige. On peut dire en toute sûreté qu'aucun gouvernement ni aucun ministre des Finances ne traitent à la légère le devoir de prélever les fonds requis par le pays. Les intérêts industriels ne sont pas ignorés en ce qui concerne les conséquences probables des modifications des droits douaniers, et les hommes d'Etat responsables, de quelque parti soient-ils, ne négligent pas les opinions des grandes institutions au sujet du tarif. C'est ce qui explique pourquoi le tarif canadien a été passablement stable durant plusieurs années. Les gouvernements ont songé à trois principales considérations: l'opportunité de travailler à une sérieuse expansion manufacturière et commerciale au Canada; la sauvegarde des intérêts de ceux qui sont obligés d'acheter des produits protégés, et la nécessité d'obtenir des revenus suffisants.

Le Parlement connaîtra les premières propositions de la nouvelle commission consultative du tarif. Ces propositions concerneront-elles le budget de cette année ou non, on l'ignore. Le Gouvernement ferait bien de s'abstenir d'apporter aucun changement sérieux au tarif cette année, et de permettre au Parlement d'examiner les propositions de la commission. Celle-ci a de graves responsabilités, et le peuple peut avoir confiance qu'elle se conduira avec un sens complet de ces responsabilités.

Deux autres sujets d'importance majeure seront soumis à la Chambre. L'un est la canalisation du Saint-Laurent, qui comporte de sérieux problèmes de transport et d'énergie, et une dépense considérable des deniers des contribuables. Ce n'est donc pas une question qu'aucun gouvernement peut décider à la hâte. L'autre sujet est celui de la houille domestique pour le centre du Canada. A cet égard, c'est au Gouvernement qu'il incombera de se prononcer. Il a maintenant devant lui tous les renseignements qu'il a demandés lorsqu'il a chargé la commission des chemins de fer de s'assurer combien le voiturage de la houille de l'Alberta à l'Ontario coûterait aux chemins de fer. Les voies ont été préparées pour l'adoption d'une politique nationale. L'opinion publique est fortement en faveur de cette politique. Le pays voudrait que l'on tentât une expérience durant quelques années, afin de savoir définitivement si une substitution considérable de la houille du Canada à celle des Etats-Unis est une possibilité économique.

Je n'ai pas besoin d'en lire plus long. J'ai voulu simplement, en citant ces lignes, montrer quel est le courant des idées au Canada à l'heure actuelle, et faire voir que le discours du trône n'aurait pas dû ignorer les questions qui y sont traitées. La plupart des sujets mentionnés dans cet article,—et que tout le pays a discutés,—sont omis du discours du trône. Quoiqu'il en soit, ils n'y sont pas mentionnés particulièrement. Il se peut, comme je l'ai dit récemment, que le ministère ait quelque bonne raison de ne rien dire de ces problèmes importants. Peut-être les politiques dont parlent cet article et autres sont-elles d'une solution difficile, et que, aux yeux du Gouvernement, l'opinion publique n'est pas encore assez formée à leur égard, pour lui permettre de se mettre à l'œuvre. Mais, en ce qui concerne quelques-unes de ces questions, je suis sûr que les citoyens sont d'avis unanime de l'Atlantique au Pacifique, surtout quant à ce qui touche la fixation des tarifs par nos chemins de fer qui transporteront le charbon de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta au centre du Canada, afin que ce problème soit résolu.

Ce sujet m'intéresse tout particulièrement, vu que je représente la circonscription de Lethbridge, l'un des grands centres productifs de houille au Canada. J'ai sous la main une estimation du *Lethbridge Herald* des richesses provenant de la division de Lethbridge du Pacifique-Canadien, l'an dernier. Je vais citer quelques chiffres afin que la Chambre sache jusqu'à quel point je m'intéresse à la solution du problème de la houille. Ces statistiques sont apparemment exactes. Elles ont été soigneusement préparées par le principal journal de ce territoire, qui se tient au courant de la production locale:

Production de la richesse de la division de Lethbridge du Pacifique-Canadien, en 1927:

Blé	$44,000,000
Autres céréales	6,000,000
Moutons et laine	1,800,000
Bestiaux et porcs	5,750,000
Volailles et leurs produits	2,250,000
Laitages	4,000,000
Pommes de terre et légumes	1,250,000
Foin et fourrage	2,000,000
Miel	50,000
Total des produits agricoles	$67,100,000
Houille, huile et gaz	$11,500,000

Le rendement de la houille n'est surpassé en valeur que par la grande production du grain que nous avons dans cette région. Notre population minière est considérable. On extrait de quelques-unes de nos mines de 200,000 à 250,000 tonnes par année, et elles emploient de quatre à cinq cents hommes. Le problème du voiturage de la houille dans ce territoire est donc des plus sérieux. Il l'est même plus pour l'Alberta en général.

C'est ce problème qui me préoccupe ce soir, monsieur l'Orateur, alors que j'en suis à vous dire quelques mots du discours du trône au point de vue humain, c'est-à-dire en ce qu'il a trait à la situation ouvrière faite aux gens de cette province. J'ai sous les yeux le Rapport annuel de la division des mines de la province d'Alberta. A la page 53, je vois que dans les mines de cette province, on emploie 8,669 hommes sous terre et 11,365 à la surface, soit un total de quelque 20,000 hommes. Or, si l'on multiplie ce nombre par cinq, pour représenter les familles de ces mineurs, nous avons, dans cette province, 100,000 personnes qui comptent directement sur l'extraction et le transport de la houille pour leur subsistance. En d'autres termes, un sixième de toute la population de la province est immédiatement intéressé dans ce problème qui est d'une gravité exceptionnelle pour ce groupe de citoyens. Ce rapport fait voir que les mineurs ne travaillent que la moitié de l'année. A partir de février, pendant tous les mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août, de même que jusqu'à une certaine époque en septembre, les mines sont pour ainsi dire inactives, et les mineurs sont obligés de chômer, d'où il résulte que nous sommes immédiatement en face d'un problème épineux. A maintes reprises, l'on a communiqué à cette Chambre des dépêches provenant des camps miniers d'Alberta demandant au Gouvernement de remédier à cet état de choses. Ce que nous voulons c'est un tarif de transport qui nous permette d'expédier la houille, cette importante ressource provinciale, et de la mettre à la portée des citoyens de la province d'Ontario. Je suis en faveur d'un prix fixé par la loi à cette fin, et c'est que je réclame ici ce soir. Je ne veux pas causer d'ennuis à mon généreux ami le ministre des Chemins de fer et des Canaux (l'hon. M. Dunning). Je ne veux pas non plus susciter des embarras à l'administration des chemins de fer nationaux et du Pacifique-Canadien. Je tiens au succès de ces deux grands réseaux de voies ferrées dont les parcours sont de 22,000 et de 17,000 milles respectivement; mais je suis d'avis que la direction de ces réseaux peuvent établir un taux qui permettrait l'expédition de notre houille dans la province d'Ontario. J'adjure le Gouvernement, soit au moyen d'une mesure législative prescrivant un arrangement à cette fin ou par d'autres moyens, de faire face à la situation de façon que le charbon puisse être expédié là où le besoin s'en fait sentir et que les mineurs aient du travail. Au moment même où je parle ce soir, je songe à ces mineurs et à leurs familles dans les camps miniers d'Alberta. Il s'agit là d'une chose de première impor-

tance même pour le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) à qui ma sympathie est acquise. De tous les ministres du cabinet, c'est probablement celui qui est aux prises avec le problème le plus ardu, et je puis lui dire que s'il parvient à solutionner ce problème relatif à l'extraction de la houille, il contribuera sensiblement à la solution du problème que suscite l'immigration dans l'Alberta. Afin de faire vivre leurs familles ces mineurs doivent s'éloigner des mines six mois de l'année pour se livrer à d'autres occupations. Faites en sorte qu'ils ne soient pas astreints à cette nécessité, surtout à celle d'aider aux travaux agricoles, et vous aurez trouvé le moyen d'établir dans cette province un grand nombre d'immigrants agricoles qui à leur tour finiront par être des cultivateurs et exploiteront une ferme pour leur propre compte. De cette façon vous contribuerez, dans une certaine mesure, à accroître la population du pays et à régler cette question de l'immigration.

Les chemins de fer prétendent ne pouvoir faire ce que l'on propose. Je me rappelle avoir entendu, dans ma jeunesse, ce mot que l'on attribue au cardinal Richelieu: "Le mot 'insuccès' ne figure pas dans le dictionnaire de la jeunesse." J'invite les présidents de nos chemins de fer à se souvenir de cette parole. Je ne crois pas que, en ce qui concerne le transport de nos denrées, nous en soyons encore arrivés à un tel degré de perfection qu'il soit impossible de l'améliorer et d'y pratiquer davantage l'économie. Je me souviens qu'aux débuts de l'agriculture dans l'Alberta, nous estimions obtenir un excellent service lorsqu'un wagon pouvait transporter de 600 à 700 boisseaux de blé au marché. Plus tard, on construisit des wagons pouvant transporter de 1,200 à 1,300 boisseaux. A ces derniers l'on substitua d'autres d'une contenance de 1,500 à 1,600 boisseaux et aujourd'hui circulent sur ces lignes des wagons d'un chargement de 2,000 boisseaux. De même, à la place de locomotives d'ordre inférieur d'il y a trente ans, nous avons les locomotives géantes actuellement en usage. Le transport fait des progrès; il n'est pas stationnaire. Avec leurs présidents de réelle valeur et le génie inventif qui doit exister dans les rangs de leur personnel, ces chemins de fer peuvent, me semble-t-il, trouver un moyen de transporter cette houille, et de la transporter à un prix qui nous permettra d'utiliser le charbon de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse dans les parties centrales du Canada et nous dispensera de compter sur l'étranger pour notre approvisionnement. C'est une question que j'invite tout spécialement le ministre des Chemins de fer à examiner et je la lui signale en véritable ami. Je crois que s'il déposait cette session-ci un projet de loi en vue de fixer le prix de transport de la houille d'Alberta, il ne se trouverait guère de députés pour s'y opposer; le bill serait même approuvé à l'unanimité car le public canadien réclame la solution de ce problème, et que je sache, rien n'y met obstacle.

Pour ce qui est du discours du trône, il contient une ou deux questions dont je voudrais dire un mot. Le discours nous parle du projet de nommer des ministres en France et au Japon. C'est une démarche que j'approuve de tout cœur. Je crois que la nomination de tels représentants dans ces pays, avec lesquels nous voulons faire un commerce plus considérable, sera très utile au Canada. Quand j'ai examiné cette question, je me suis demandé s'il existe des rapports indiquant ce que font nos représentants actuels à l'étranger. Nous devrions avoir des rapports de ces représentants, afin de savoir exactement ce qu'ils accomplissent pour l'expansion de notre commerce. Il n'est pas essentiel, me semble-t-il, d'avoir à l'étranger des hommes qui nous représentent au double point de vue social et politique. L'ancienne méthode était satisfaisante à cet égard. Je serais curieux de connaître ce qu'a fait l'ambassadeur que nous avons à Washington depuis près d'un an. Je n'ai pas vu de rapport relatif à ses activités. Je ne doute pas du tout que l'honorable M. Massey ait rendu de précieux services, mais le Gouvernement serait bien inspiré de faire connaître chaque année, au Parlement et au pays, ce que font nos représentants à l'étranger dans l'intérêt de notre commerce.

Par exemple, j'ai entre les mains un document dont je désire parler brièvement et qui intéressera mon honorable ami le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell). Il a trait à une industrie au sujet de laquelle, à mon sens, on aurait dû faire quelque chose au delà de la frontière. Il s'agit de l'élevage. Il y a quelques années, nous nous félicitions chaudement de la disparition des restrictions imposées à l'importation de notre bétail en Angleterre. On attribuait cet heureux événement à tous ceux qui avaient eu à s'occuper de la question; mais on n'a jamais établi clairement qui devait en avoir le mérite. Quoi qu'il en soit, nous espérions que la levée de l'embargo donnerait naissance à des exportations considérables de bétail en Grande-Bretagne. J'ai devant les yeux un rapport du bureau de la statistique relatif à ces exportations. On y note qu'en 1923, nous avons exporté 57,672 têtes de bétail en Angleterre; en 1924, 79,435 et, en 1925, 110,868. Cette année-là, nous nous sommes vantés du débouché que nous avions trouvé en Grande-Bretagne pour

les produits de notre élevage. En 1926, cependant, le nombre des bestiaux exportés est tombé à 79,985 et, en 1927, à 8,263. Il y a peut-être à cela une raison que j'ignore. Naturellement, les grèves anglaises y sont pour quelque chose; mais je ne crois pas que la consommation de bœuf ait diminué en Angleterre au point de faire tomber nos exportations, de 110,868 qu'elles étaient en 1925, à 8,263, en 1927. Je ne blâme pas le Gouvernement à ce propos, mais j'attire l'attention du ministre de l'Agriculture sur cette question. Je conseille à nos ambassadeurs, hauts commissaires et agents commerciaux dans les pays étrangers, de travailler, non seulement à maintenir, mais à augmenter notre commerce.

Voici par ailleurs le tableau des importations de bestiaux aux Etats-Unis:

Année terminée le 31 décembre	Nombre
1923	120,947
1924	133,025
1925	149,067
1926	158,295
1927	283,004

Ces importations ont été faites en dépit de droits de douane imposés sur les importations de bestiaux aux Etats-Unis.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Votre temps de parole est écoulé.

M. JELLIFF: Je regrette d'avoir à terminer, ayant épuisé le temps à ma disposition.

M. G. T. MacNUTT (Colchester): Monsieur l'Orateur, je parlerai très brièvement du sujet à l'étude. An nom des membres de mon groupe, je remercie sincèrement l'honorable député de Lethbridge (M. Jelliff) des paroles éloquentes et aimables qu'il a prononcées au sujet du caractère et de l'intégrité de notre honorable chef (l'hon. M. Bennett). La présente discussion se poursuit depuis huit jours, de la façon la plus aimable et la plus courtoise. Le premier jour, après avoir entendu l'éloquent discours de notre chef et la réponse du premier ministre (le très hon. Mackenzie King), je me suis demandé si la charité chrétienne régnait enfin au Parlement.

De nombreuses questions sur lesquelles je comptais appuyer ont été discutées si à fond, depuis l'ouverture du présent débat, que je ne fatiguerai pas inutilement la Chambre avec des répétitions. Il y a cependant une coutume qui souffre répétition, c'est celle qui veut que les honorables membres offrent des félicitations aux deux collègues qui ont respectivement proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. J'éprouve donc un plaisir particulier ce soir à féliciter mon collègue néo-écossais, l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) ainsi que le représentant de Provencher (M. Beaubien) de ce qu'ils se sont acquittés à leur honneur d'une tâche quelque peu difficile.

Dans la grande république du Sud, les néo-écossais ou plutôt les Blue-Nose, ainsi que l'on nous désignent là-bas, sont remarqués pour trois raisons: notre morue, nos jolies filles et nos professeurs d'université. Et j'ai le certitude que le premier ministre, passant en revue la députation ministérielle afin de choisir un honorable membre pour proposer l'adresse et obtenir du succès dans l'accomplissement de cette tâche, a tout naturellement tourné ses regards vers la petite province du littoral dont la réputation n'est plus à faire et qui a déjà fourni trois premiers ministres au Dominion du Canada.

Depuis l'ouverture du présent débat, j'ai observé que la majorité des honorables membres qui ont pris la parole ont une tendance à limiter leurs remarques en grande partie à la province d'où ils viennent; on me permettra sans doute de suivre cet exemple d'autant plus que l'honorable député de Hants-King a saturé son discours d'un arome maritime assez prononcé. Il s'est dévoué à donner quelques conseils au gouvernement du jour; il a averti les ministres que les Provinces maritimes ont besoin de marchés plus vastes. Et ce cri ne date pas d'hier. A partir du jour où il fut lancé pour la première fois, il se retrouve à chaque page du hansard pour ainsi dire; c'est un mot à effet que l'on exploite ici, à chaque session. On désire de plus vastes marchés pour le jour où nous produisons plus que nous ne consommons.

Le représentant de Hants-King a fait allusion aux pommes qui sont récoltées en grandes quantités dans la partie de la province d'où il vient. En ce qui regarde les marchés pour l'écoulement de nos pommes, je l'avoue modestement, mon honorable ami est beaucoup mieux renseigné que je ne le suis. Je suis parfaitement au fait toutefois que le marché domestique absorbe environ 15 p. 100 de notre récolte de pommes, tandis que les autre 85 p. 100 sont écoulés sur les marchés des Iles-Britanniques et du continent. Je me rends compte également que, si toute la récolte de pommes de la vallée d'Annapolis était offerte en vente au même moment sur le marché domestique, le producteur réaliserait un bénéfice à peine suffisant pour acquitter les frais d'emballage; cependant, je suis au fait de plus que, d'ici à la prochaine récolte, il est pour ainsi dire impossible d'acheter des pommes de la Nouvelle-Ecosse dans les magasins de la province. Nos marchands ont de forts approvisionnements de pommes brillamment colorées mais d'une saveur insipide qui sont importées d'ailleurs. Je ne me

risquerai pas à affirmer que ces pommes viennent de l'Ontario ou de la Colombie-Anglaise lorsque j'aperçois autour de moi un si grand nombre de représentants de ces deux grandes provinces.

Avons-nous besoin de plus vastes marchés pour notre beurre quand la Nouvelle-Ecosse ne produit pas la moitié du beurre qu'elle consomme? Ce qu'il faut aux agriculteurs de la Nouvelle-Ecosse c'est une politique qui assure aux produits néo-écossais une préférence sur les produits étrangers au Canada. Nous avons besoin d'accroître le chiffre de notre production pour répondre aux besoins du marché domestique. Or, nos cultivateurs sont dans l'impossibilité de satisfaire à ces besoins en face de la situation qui leur est faite.

J'ai posé une question hier touchant la clause du dumping; j'ai voulu savoir si elle s'applique au beurre importé de l'Australie et l'honorable ministre du Revenu national (l'hon. M. Euler) m'a informé qu'elle n'a pas été appliquée depuis quelque temps. A cette heure où d'énormes quantités de beurre sont importées au pays,—ces jours derniers encore 27,000 boîtes de beurre contenant en moyenne 56 livres par boîte sont arrivées à Victoria, C.-A.,—je le répète, monsieur l'Orateur, nos cultivateurs n'ont aucun motif de tenter d'augmenter la production en face d'une pareille situation. Non seulement le beurre australien est admis sur le marché canadien en acquittant un droit de 1c. par livre, mais le fermier australien, les expéditeurs et les exportateurs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande reçoivent de leurs gouvernements respectifs une prime de 6c. par livre. Voilà, monsieur l'Orateur, les conditions qui acculent les cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse à la ruine.

Au cours des sept derniers mois, dans le comté que j'ai l'honneur de représenter ici, 2,000 desmeilleures vaches laitières ont été expédiées à l'étranger, le plus grand nombre aux Etats-Unis. Et à la veille de mon départ, les acheteurs américains étaient encore occupés à charger plusieurs wagons de bêtes à cornes à destination des Etats-Unis. Et pendant ce temps, nos cultivateurs sont acculés à la faillite. Nous ne pouvons empêcher, cela va de soi, nos amis les Américains de venir acheter des vaches dans la Nouvelle-Ecosse, s'ils peuvent les acheter à meilleur marché chez nous. Mais, tant que le producteur canadien ne jouira que d'une protection de 1c. par livre tandis que le laitier américain est protégé par des droits de 12c. par livre, il est facile de se rendre compte pour quelle raison les vaches canadiennes sont expédiées à plein wagon aux Etats-Unis. Je soutiens

que le Gouvernement a l'autorisation d'appliquer la clause du dumping afin de mettre un terme à l'importation de ce beurre étranger, qui accule les cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse à la faillite. J'ai inscrit au Feuilleton une question pour demander quand cette disposition antidumping s'est appliquée et quand elle a été suspendue. Je reviendrai peut-être là-dessus plus tard.

Nous faut-il des marchés plus étendus pour nos cultivateurs? Permettez-moi de lire un vœu adopté en janvier 1927, par les cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse à l'assemblée annuelle de l'Association des producteurs laitiers, à Truro, chef-lieu du comté que j'ai l'honneur de représenter:

Considérant que le traité de commerce conclu par les gouvernements canadien et australien a réduit de 4 c. à 1 c. par livre les droits de douane sur le beurre importé au pays;

Considérant que, par cette suite de cette convention appliquée le premier octobre 1925, le prix du beurre canadien a subi une baisse dépassant le droit antérieur;

Considérant que cette baisse a été dommageable à notre industrie laitière d'hiver, au producteur comme au fabricant,

Nous, membres de l'association de producteurs laitiers de la Nouvelle-Ecosse, réunis ici en congrès annuel, prions humblement le gouvernement fédéral de ramener pendant la session actuelle le droit de douane au chiffre antérieur, 4 c. par livre de beurre ou de le rendre égal à la prime de 6 c. par livre établie en Australie;

Il est résolu en outre que copie de ce vœu soit transmise à l'honorable ministre de l'Agriculture, à Ottawa, et à tous les députés de la Nouvelle-Ecosse ainsi qu'à l'honorable J. A. Walker, ministre des ressources naturelles au provincial, pour solliciter les bons offices du gouvernement provincial en notre faveur.

Je donne maintenant lecture du vœu adopté par la même association en janvier 1928:

Il est donc résolu que l'association des producteurs laitiers de la Nouvelle-Ecosse à son congrès annuel à Truro, les 17 et 18 janvier 1928, réitère le vœu adopté à son congrès annuel tenu les 19 et 20 janvier 1927, par lequel elle demandait au Gouvernement d'abroger l'article du traité de commerce avec l'Australie et le décret du conseil autorisant l'entrée du beurre au pays moyennant un droit de 1 c. par livre, et l'entrée du fromage en franchise, et de rendre au cultivateur ce que lui enlevèrent la signature de ce traité et le décret du conseil autorisant l'importation au Canada du beurre et du fromage de la Nouvelle-Zélande aux mêmes conditions tarifaires.

Il est résolu de plus que nous réclamions l'application immédiate de la clause antidumping à tout le beurre venant de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie en Canada, soit que ce produit soit vendu directement ou qu'il soit mis en consignation.

Il est résolu aussi que copie de cette résolution, y jointe copie de la résolution de 1927, soit envoyée par la poste aux sénateurs, au très hon. W. L. Mackenzie King, premier ministre, aux membres du Gouvernement, à la députation

fédérale de la Nouvelle-Ecosse et au ministre provincial des ressources naturelles, l'honorable J. A. Walker.

Ces vœux ont été adoptés à un congrès de cultivateurs intelligents appartenant à nos deux vieux partis politiques. Ils se rendent compte que la situation est très précaire dans leur province. Etant donné ces deux vœux, les agriculteurs de cette province ne se préoccupent pas beaucoup de marchés plus étendus.

Avons-nous besoin de débouchés plus étendus pour notre bois à pâte, quand des vapeurs quittent les rivages néo-écossais comme des bateaux passeurs, pour ainsi dire, transportant sur le marché américain notre bois brut que suivra la jeunesse de notre province, laquelle va où va le bois pour s'occuper dans les fabriques américaines à traiter le bois qui aurait dû se fabriquer chez nous? Ce qu'il nous faut en Nouvelle-Ecosse, c'est traiter chez nous nos produits bruts et la détermination intrépide de développer notre héritage au bénéfice des nôtres. Je pourrais poursuivre l'énumération et mentionner plusieurs autres produits de la ferme dont la consommation en Nouvelle-Ecosse n'égale pas tout à fait la production: le fromage, les œufs et plusieurs autres articles.

Il s'est dit tant de choses pendant ce débat sur la question du charbon que j'hésite à intervenir, surtout étant donné que l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacDonald) et l'honorable député de Pictou (M. Cantley) ont discuté le sujet cet après-midi. Permettez-moi toutefois de féliciter l'honorable député de Bow-River (M. Garland) pour son excellent discours d'il y a quelques jours dans cette enceinte. Son analyse de la situation en Alberta, pour ce qui est de demander qu'on accorde aux exploitants de cette province un tarif de transport fondé sur les frais de déplacement des wagons, ressemble tellement à nos réclamations à nous, gens des Provinces maritimes, que je ne saurais rien ajouter à ce magnifique exposé de la question. Je puis dire qu'en prononçant ce bon discours, mon honorable ami m'a soufflé beaucoup des arguments que j'entendais développer ici.

Le charbon canadien pour le peuple canadien, voilà un mot d'ordre à répéter par tout le Canada. C'est une question nationale. On peut la résoudre en s'y attaquant énergiquement. Faites rembourser aux chemins de fer les frais de circulation qu'entraîne pour eux le transport du charbon et vous comblerez sur-le-champ l'abîme infranchissable aujourd'hui entre les propriétaires de mines de ces provinces et les consommateurs des provinces de l'Est. Les exploitants des houillères réclament le tarif fixé d'après les frais de déplacement des wagons, pour corriger ce qu'on appelle le chômage saisonnier. Pendant l'été, le débit n'est pas suffisant pour que les mines travaillent à plein rendement. Comme l'a expliqué l'honorable député de Pictou, nous avons besoin en Nouvelle-Ecosse de cet emploi saisonnier, et un tarif basé sur les seuls frais de déplacement assurerait de l'emploi à nos mineurs, une fois la navigation close sur le Saint-Laurent. Pendant l'été nos mines marchent à plein rendement, mais le travail cesse dès la clôture de la navigation sur le Saint-Laurent.

Je félicite l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) de toujours écouter attentivement ce qui a trait à son département. Il a interrompu l'honorable député de Pictou pour lui demander pourquoi on avait amené à Montréal durant l'été 700,000 tonnes de charbon d'Allemagne et d'Angleterre. Pourquoi avoir fait venir ce charbon de si loin quand on pouvait se le procurer dans les mines de la Nouvelle-Ecosse qui sont beaucoup plus rapprochées de Montréal? Le signe de tête du ministre me fait croire qu'il n'a pas bien saisi le sens de la remarque de l'honorable député de Pictou. Je dis donc que nos mines marchent à plein rendement pendant la saison de navigation. Les gens de la grande métropole qu'est Montréal, sachant qu'ils ne peuvent faire venir du charbon par le Saint-Laurent en hiver, sont naturellement obligés d'accumuler des provisions et, ne pouvant obtenir ce charbon de la Nouvelle-Ecosse, ils le font venir d'ailleurs. Ce que nous demandons, c'est que ce tarif basé sur les frais réels de transport que le gouvernement et les propriétaires de mines d'Alberta demandent, soit appliqué à la Nouvelle-Ecosse. Si l'on faisait cela, la nécessité d'accumuler de grosses provisions de charbon étranger pendant l'été disparaîtrait immédiatement.

L'hon. M. DUNNING: Je ne voudrais pas importuner l'honorable député, ni couper le fil de son argument, mais pour bien nous comprendre, voudrait-il me dire ce qu'il entend au juste par frais réels de transport ou de déplacement?

M. MacNUTT: Il est bien évident que le ministre des Chemins de fer n'était pas ici l'autre jour, lorsque l'honorable député de Bow-River (M. Garland) a fait un excellent exposé de la situation relativement au coût réel du transport.

L'hon. M. DUNNING: Oui, j'étais présent.

M. MacNUTT: Il y a une différence, je le reconnais, entre l'opinion des propriétaires de mines et du gouvernement d'Alberta, d'une part, et celle de la Commission des chemins de fer, d'autre part, au point de vue des frais. La Commission des chemins de fer, comme l'a dit l'honorable député de Bow-River, pré-

tend que les frais sont les mêmes pour le déplacement de wagons vides et de wagons pleins. Personne ne le croira. Je reconnais que la différence n'est peut-être pas aussi grande qu'elle ne pourrait le paraître à première vue, mais je ne crois pas que le déplacement d'un wagon vide entraîne autant de frais que celui d'un wagon plein.

L'hon. M. DUNNING: L'honorable député ne m'a pas compris. Je ne veux pas entamer une discussion; je veux simplement savoir s'il entend parler du coût réel de transport déterminé par la Commission des chemins de fer ou bien de celui mentionné par l'honorable député de Bow-River et d'autres qui contestent les chiffres de la commission. D'après moi, c'est très important dans la question du transport du charbon de Nouvelle-Ecosse.

M. MacNUTT: N'étant pas un expert en matière de prix de transport, je ne suis pas en était de dire si la Commission des chemins de fer a raison ou tort de déterminer ainsi les frais de déplacement. Je ne sais pas non plus si de son côté le gouvernement de l'Alberta a raison; mais il est vrai, comme on le dit, que les frais de déplacement sont les mêmes pour les wagons vides que pour les wagons pleins, je dirai alors que nous avons des milliers de wagons venant en hiver en Nouvelle-Ecosse et qu'il faut nécessairement renvoyer dans les provinces centrales, et qu'en se basant sur le coût mentionné par l'honorable député de Bow-River, le chemin de fer national du Canada retirera des bénéfices de l'opération.

M. GARLAND (Bow-River): Je puis assurer à l'honorable député que les chiffres de la commission sont erronés.

L'hon. M. DUNNING: Je regrette d'avoir créé un malentendu. Je ne demandais pas si les chiffres de la commission étaient exacts ou non, mais bien si les chiffres sur lesquels l'honorable député basait son argument étaient ceux de la commission ou ceux de l'honorable député de Bow-River qui sont plus bas. La différence est sensible et influerait sur la situation économique. Si vous me dites que vous prenez les chiffres les plus bas, très bien, j'ai ma réponse.

M. MacNUTT: Je dois admettre que je prends les chiffres cités par l'honorable député de Bow-River.

L'hon. M. DUNNING: Et des chiffres encore plus bas si vous pouviez en trouver.

M. MacNUTT: Parfaitement! Il a été dit tant de choses sur la question d'immigration au cours de ce débat que j'hésite à l'aborder. Je comprends qu'une commission ou un comité sera nommé pour faire une enquête sur le département de l'Immigration. Le premier devoir du département ou d'une telle commission devrait être de trouver les moyens de garder nos populations au pays. Si nos propres fils,—des Canadiens qui réussissent partout ailleurs,—ne peuvent gagner leur vie au Canada, comment, je vous le demande, pouvons-nous nous attendre que les personnes des pays étrangers viennent ici et réussissent là où les Canadiens ont failli?

L'hon. M. FORKE: Le département de l'Immigration ne sera pas aidé par des déclarations comme celles que vient de faire l'honorable député.

M. MacNUTT: Je regrette de ne pas avoir entendu ce qu'a dit le ministre. Hier, pendant que le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) parlait dans cette Chambre, j'ai été étonné de l'entendre dire que lorsqu'il est allé outre-mer il a rencontré un grand nombre de personnes qui désiraient venir au Canada. Connaissant comme je les connais les conditions de l'agriculture dans ma province, conditions dont j'ai déjà parlé, je me demande pourquoi ces futurs immigrants auxquels le ministre a fait allusion viendraient au Canada s'occuper d'agriculture, ou d'industrie laitière comme on la pratique dans mon comté, au lieu d'aller en Australie et recevoir une prime de 6c. par livre de beurre qu'ils exporteraient. Comme je viens de le dire pendant que le ministre exposait son point de vue je me demandais comment cela pourrait bien se produire.

J'aborde maintenant le rapport Duncan, parce que si un député des Provinces maritimes adressait la parole dans cette Chambre et n'avait rien à dire sous ce rapport, les gens de chez lui croiraient qu'il lui manque quelque chose. C'est avec plaisir que j'ai entendu le premier ministre (le très hon. Mackenzie King), dans son excellent discours d'il y a quelques jours, nous assurer qu'au cours de la présente session on discuterait la question de donner suite aux autres conclusions du rapport Duncan. L'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) a déclaré que les choses se sont améliorées dans les Provinces maritimes. Sur ce point nous sommes d'accord. La mise a exécution d'une partie des conclusions du rapport Duncan a eu un effet merveilleux dans cette partie du pays; et, ce qui est plus important, c'est l'effet moral que cela a produit. Le ressentiment qui existait dans les Provinces maritimes contre le reste du Canada disparaît peu à peu et ces provinces envisagent maintenant l'avenir avec espoir et confiance. Le développement s'est surtout manifesté par l'accroissement du mouvement coopératif parmi les clubs

de cultivateurs, la création d'instituts de femmes, de cercles d'aviculteurs, de compagnies fruitières, de crèmeries et d'organisations s'occupant du transport de la pomme de terre et du bétail, lesquelles ont tous repris courage. La population ne regarde plus le passé mais l'avenir. Dans la ville d'Halifax, nous sommes à construire deux hôtels genre château qui coûteront des millions de dollars, et, croyant qu'ils reflètent la prospérité, nous les voyons ériger avec plaisir. Il n'y a aucun doute qu'un meilleur avenir ne s'annonce pour cette petite province et que les personnes qui ont entrepris la construction de ces hôtels prévoient un développement assez grand dans les Provinces maritimes pour justifier une telle dépense. Le trafic touristique sera doublé et triplé immédiatement. J'invite les honorables députés de l'intérieur du pays qui n'ont pas encore respiré le bon air salin de l'Atlantique à venir dans la Nouvelle-Ecosse et à profiter du changement.

Comme nous l'avons fait il y a un an, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes disposés à prendre la parole du premier ministre. Nous attendrons avec vigilance pendant cette session, et je désire assurer la Chambre qu'en prenant cette attitude nous ne voulons pas dire que le temps est venu de remettre l'épée dans le fourreau.

L'hon. J. E. SINCLAIR (Queen): C'est avec plaisir que je me joins à ceux qui m'ont précédé dans ce débat pour féliciter le proposant de l'adresse (M. Ilsley) et son collègue (M. Beaubien) pour la façon dont ils se sont acquittés du devoir honorable que leur avait confié le Gouvernement. En continuant le débat, on me permettra pour un moment de faire allusion à certaines choses traitées par l'honorable député de Colchester (M. MacNutt). Au début de ses remarques, il a déclaré—et je suis à peu près d'accord avec lui —que dans les Provinces maritimes nous sommes réputés à cause de notre morue, nos jolies filles et nos professeurs de collèges. La seule modification que nous, de l'île du Prince-Edouard, désirions faire à cette déclaration, est celle-ci: nous mentionnerions les jolies filles avant la morue.

Appartenant à la classe agricole, on me permettra peut-être de dire un mot au sujet des déclarations qui ont été faites concernant la production du beurre et autres produits laitiers dans les Provinces maritimes. Plusieurs orateurs publics ont répété dans tout le Canada que nos cultivateurs souffrent de l'application du traité australien et qu'en conséquence il n'y a pas d'encouragement pour les fabricants de beurre et autre produits laitiers au Canada. En écoutant l'honorable député de Colchester, je n'ai pas bien compris s'il s'est opposé à ce que les Américains viennent acheter nos vaches laitières; je sais qu'aux Provinces maritimes depuis quelques années, surtout depuis que le département a étendu la zone sanitaire à ces provinces, les éleveurs tant des Etats-Unis que des régions centrales du Canada ont les yeux sur les Provinces maritimes. Les grandes laiteries approvisionnent leurs troupeaux, de temps en temps, à même le cheptel des zones immunisées; voilà pourquoi on voit là-bas tant de personnages de l'industrie laitière particulièrement en été, lorsque l'expédition des animaux est facile. En outre depuis quelques semaines, ou quelques mois plutôt pour être exact, les Antilles ont commencé à acheter des animaux aux Provinces maritimes. On est actuellement à préparer des envois de bestiaux aux Antilles. Ce mouvement résulte du fait que les épreuves ont démontré que les animaux des Provinces maritimes sont moins atteints par la tuberculose que les troupeaux de toute autre région du pays.

Il me semble que si les honorables représentants que la chose intéresse veulent faire la comparaison dans les prix du beurre au Canada depuis quelques années ils verront que ce prix n'a pas fléchi par suite de la concurrence de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Le Canada fait partie de l'empire. Mais alors comment pouvons-nous préconiser le commerce entre les nations de l'empire et, sans manquer de loyauté, réclamer l'abrogation du traité avec l'Australie? En ma qualité d'agriculteur, je me trouve en contact direct avec le problème de trouver des débouchés pour nos produits agricoles et je puis affirmer que la grande conséquence des importaitons de beurre australien a été d'évincer le spéculateur du commerce canadien des produits laitiers plutôt que de nuire au producteur. Aujourd'hui, toute l'année durant, nous avons un marché en Grande-Bretagne pour nos produits laitiers; c'est à ce même marché que les producteurs laitiers de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie envoient leur surplus. Ce marché réglemente le prix du beurre sur les marchés du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il va sans dire que nos producteurs laitiers sont prêts à rivaliser avec leurs concurrents des autres dominions pour l'approvisionnement du marché britannique. Je ne puis laisser passer cette occasion d'exprimer mon opposition absolue au tarif additionnel de 4 c. par livre sur le beurre que propose l'honorable député de Colchester. Quant à la prime, elle n'est pas payée au beurre de la Nouvelle-Zélande, et c'est, je crois, ce dernier beurre que le Canada importe surtout. Le régime des primes ne s'applique qu'à l'Australie; et je ne suis pas certain s'il est entièrement en vigueur à l'heure qu'il est.

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, avant d'aller plus loin, de commenter une ou deux observations importantes de nos représentants des Provinces maritimes. Les honorables députés de Pictou (M. Cantley), du Cap-Breton-Sud (M. MacDonald) et de Colchester (M. MacNutt) ont parlé aujourd'hui; et l'autre jour nous avons écouté les honorables collègues de Cumberland (M. Smith) de Queen-Lunenburg (M. Ernst) et de Saint-Jean-Albert (M. MacLaren). Le point saillant de tous ces discours était que le Gouvernement n'avait pas donné suite assez généreusement aux conclusions du rapport Duncan. Mais, à quelques légères exceptions près, les honorables représentants ont eu bien garde de ne pas spécifier en quoi le ministère n'avait pas, dans la mesure du possible jusqu'à présent, donné suite aux conclusions de ce rapport. A leur insu ils ont félicité le Gouvernement de l'effet produit par le rapport Duncan dans les Provinces maritimes. L'honorable préopinant (M. MacNutt) a dit que ce rapport avait produit un effet merveilleux dans les Provinces maritime. Mon honorable ami du Cap-Breton-Sud (M. MacDonald) a affirmé que le rapport Duncan avait donné un regain de vie aux Provinces maritimes. Mais mon honorable ami de Pictou a été plus circonspect: selon lui nous devons remercier la Providence qui nous a donné de si belles récoltes. Mais vers la fin de son discours, lorsqu'il s'associait au ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) pour réclamer le prompt parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson et d'autres projets dans l'Ouest, il a dit ceci: "Les députés de l'Ouest devraient se rappeler nos opinions lorsqu'ils considèrent le mécontentement et le malaise qui règnent dans les Provinces maritimes". En ma qualité de représentant des Provinces maritimes, je proteste, monsieur l'Orateur: pareille observation relative aux Provinces maritimes est injustifiable et ne réflète pas du tout l'esprit qui anime notre population en ce moment.

Arrivons maintenant au rapport Duncan et voyons jusqu'à quel point nos amis ont raison de crier à l'inaction de la part du ministère. Prenons les conclusions, alinéa par alinéa: Le premier propose qu'une subvention en espèces soit versée à chacune des Provinces maritimes. Le Gouvernement a donné suite à cette proposition dans la mesure possible jusqu'à présent, en attendant le remaniement général que la commission Duncan a conseillé. Le deuxième paragraphe des conclusions suggère une diminution de 20 p. 100 des prix du transport pour toutes les marchandises expédiées des stations de la division de l'Atlantique, ou à destination de ces stations, sur le réseau des chemins de fer nationaux

[L'hon. M. Sinclair.]

(y compris le trafic d'importation et d'exportation par mer, pour cette division). Cette diminution doit aussi s'appliquer proportionnellement aux tarifs de long parcours pour tout le trafic ayant sa source aux stations de la division de l'Atlantique, (excepté pour les importations par mer) et destiné à des endroits situés en dehors de cette division. L'on s'est entièrement rendu à cette suggestion de la commission, excepté pour les marchandises arrivant par eau et destinées à des endroits des Provinces maritimes et pour les articles expédiés aux Etats-Unis par chemin de fer et par eau et provenant des Provinces maritimes. Nos amis de l'autre côté de la Chambre prétendent que la diminution devrait aussi être accordée dans ce dernier cas. Un examen attentif des rapports des recettes du trafic marchandises des chemins de fer nationaux, publiés à la fin de chaque mois du 1er juillet au 31 décembre 1927, fera voir que pour le même volume de trafic et la même période en 1926, ces recettes ont diminué de 20 p. 100. On a ainsi accordé tout ce que demandait le rapport Duncan. Les chiffres publiés prouvent cet avancé pour la période terminée le 30 novembre et je suis convaincu que le rapport préparé à la fin de l'année indiquera le même résultat.

M. CAHAN: Cette diminution de 20 p. 100 porte-t-elle sur le même volume de trafic?

L'hon. M. SINCLAIR: Sur le même volume de marchandises relativement à l'année 1926.

Monsieur l'Orateur, on trouvera à la page 27 du rapport Duncan les conclusions concernant l'île du Prince-Edouard. Elles se divisent en deux parties. En premier lieu, l'on suggère un nouvel arpentage du chemin de fer en vue de le redresser et de l'améliorer. Cet arpentage a été fait l'an dernier. La deuxième partie vise l'amélioration du service de navires transbordeurs entre l'île du Prince-Edouard et le continent. L'on a fait des études l'an dernier en vue de donner suite à cette demande et je dirai en passant, comme mon collègue (M. Jenkins) le mentionnait hier, que l'augmentation du commerce de l'île du Prince-Edouard demande une amélioration du service de transbordeurs surtout en ce qui a trait à la capacité. En vue de l'amélioration du chemin de fer et du service de transbordeurs de l'île du Prince-Edouard, le Gouvernement a fait tout ce qui était humainement possible dans le temps donné.

M. CANTLEY: Le Gouvernement n'aurait-il pas pu ordonner la construction du deuxième navire transbordeur demandé dans le rapport de la commission?

L'hon. M. SINCLAIR: Si mon honorable ami veut bien examiner le rapport, il constatera qu'il n'y est pas question d'un deuxième navire transbordeur.

M. CANTLEY: J'ai étudié ce rapport aussi attentivement que n'importe qui en cette Chambre.

L'hon M. SINCLAIR: J'ai le rapport en main et si mon honorable ami met ma parole en doute, je serai heureux de lui prouver l'exactitude de mon assertion. En outre, ni le Gouvernement, ni le chemin de fer ne sauraient prendre de décision, un an avant le rapport des ingénieurs, concernant le genre de navire requis. Ce ne serait pas agir dans l'intérêt de l'île du Prince-Edouard que de commencer la construction d'un navire avant d'avoir fait un examen minutieux des conditions et choisi le genre de navire le plus convenable. Le navire transbordeur en service ne répond pas aux besoins actuels et le Gouvernement fait son possible pour y remédier. Ce ne sera pas long avant que même les rêves compliqués de l'honorable député de Pictou (M. Cantley) se réalisent.

Le rapport Duncan suggérait encore l'examen des trois ports de l'île du Prince-Edouard afin d'améliorer les moyens de transport, en particulier pour les pommes de terre et les autres produits. L'on s'est également rendu à cette suggestion. L'examen a été fait et des contrats adjugés. Deux des entreprises ont été terminées et l'on a pu profiter cette année des améliorations faites dans les ports de Summerside et de Georgetown. L'on a pu ainsi expédier des centaines de mille boisseaux de pommes de terre par eau, à destination des ports du sud. Les travaux à Charlottetown ne sont pas encore terminés. Cependant l'on a adjugé un contrat pour la construction d'ouvrages en eau profonde et pour l'amélioration du terminus de la voie ferrée, et nous espérons que les travaux seront terminés pour l'expédition de la récolte de l'automne prochain. En dépit des doléances des honorables députés de l'opposition, il semblerait donc qu'on ait exécuté entièrement, ou qu'on soit en voie d'exécuter, les suggestions du rapport Duncan quant à l'amélioration du service des ports de l'île du Prince-Edouard.

Pour ce qui est de la prime à l'industrie sidérurgique, nous savons tous que le temps n'était pas propice pour exécuter cette suggestion alors qu'un litige était pendant. Toutefois, quant aux cokeries, on a voté, au cours de la dernière session, la loi pour donner suite à la suggestion du rapport.

M. MACDOUGALL: Je ne désire pas interrompre mon honorable ami au cours de ses très intéressantes remarques. D'après lui, c'est à cause du litige qui existait l'année dernière, au sujet des opérations de la British Empire Steel Corporation, que ce n'était pas le temps d'exécuter la suggestion du rapport Duncan. Maintenant que la situation de la compagnie est réglée, nous assurera-t-il que nous avons lieu d'espérer que l'aide nécessaire nous sera donnée lors du budget?

L'hon. M. SINCLAIR: D'après la question de mon honorable ami, je suis porté à croire qu'il partage mes vues quand je dis que l'occasion d'agir n'était pas favorable au cours du litige. En réponse je lui dirai ceci: j'ai toujours trouvé sage, pour avoir quelque chose de m'adresser à celui qui peut nous le donner, et son désir d'être renseigné sera entièrement contenté lors de l'exposé budgétaire.

A la page 42 du rapport Duncan (v.f.) se trouvent des suggestions quant à ce que le Gouvernement devrait faire pour les chemins de fer du Nouveau-Brunswick. Pour ce qui est du chemin de fer Kent-Northern, on suggère que le Gouvernement entre en pourparlers avec la compagnie pour se l'approprier. Si je ne me trompe, cette suggestion a reçu un commencement d'exécution, et ces pourparlers sont en cours.

A la page 45 (v.f.) de ce rapport, on conseille la nomination d'un sous-ministre des pêcheries. Dois-je faire remarquer que la législation donnant suite à ce vœu a été votée lors de la dernière session?

M. HANSON: Où se trouve le sous-ministre?

L'hon. M. SINCLAIR: On a voté la législation nécessaire, et c'est au département de voir à exécuter les dispositions de la loi.

Le rapport suggère encore des études géologiques au Nouveau-Brunswick et dans l'île du Prince-Edouard, particulièrement pour rechercher ses gisements d'argile et de matériaux servant à la construction des routes, dans ces deux provinces, surtout dans l'île du Prince-Edouard. L'an dernier, on a procédé à ces études afin d'établir la qualité aussi bien que la quantité d'argile qu'on pourrait employer. Je ne suis pas aussi bien renseigné pour le Nouveau-Brunswick, mais pour ce qui est de l'île du Prince-Edouard, le service des mines, au cours de l'été dernier, a donné suite à cette recommandation.

On suggérait de plus que dans le cas de l'île du Prince-Edouard, où l'agriculture est la principale occupation, l'enseignement agricole relevât de la loi relative à l'enseignement technique. Ce vœu a été réalisé entièrement par le département du Travail.

A mon avis, il est équitable de déclarer qu'en général le Gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour exécuter les suggestions du rapport Duncan. Je tiens à le dire aux honorables députés oppositionnistes des Provinces maritimes, ils n'ont pas exprimé le véritable sentiment de la population de cette région en disant qu'il existait du mécontentement et du malaise et qu'on reprochait au Gouvernement de n'avoir pas donné suite aux suggestions du rapport Duncan. J'ai démontré, dans chaque cas, que ces reproches n'avaient pas leur raison d'être. L'année écoulée a vu se dérouler des événements importants de l'histoire du Canada. Peu de temps après la prorogation, l'an dernier, des dispositions ont été prises pour célébrer le jubilé de diamant du Canada. Cette célébration a été accomplie d'une façon qui fait honneur au Gouvernement et au comité qui en a été chargé. Selon moi, tous ceux qui, dans tout le pays, ont pris part à ces fêtes méritent d'être félicités pour avoir ouvert à la population une aussi vaste perspective, lui fournissant l'occasion de faire à tête reposée un retour sur le passé et une revue des conditions présentes, aussi bien que d'envisager l'avenir avec espoir et confiance.

Peu de temps après cette célébration, nous avions l'honneur de recevoir la visite de Leurs Altesse royales le prince de Galles et le prince George, accompagnés du premier ministre de la Grande-Bretagne, et nous apprécions tous l'honneur dont le Canada a été l'objet par la visite de ces personnages distingués. Avoir pour la première fois la visite d'un premier ministre anglais en fonction nous a donné l'impression que la mère patrie était plus près de nous et nous l'a fait mieux apprécier.

Vers la même époque, il s'est produit un événement qu'il convient de signaler dans l'histoire du Canada; c'est la tenue dans notre pays du congrès mondial d'aviculture. J'avais l'honneur d'assister à ce congrès où se trouvaient des représentants de quarante pays, et le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) mérite les félicitations du Parlement et de toute la population pour la manière dont il a préparé ce congrès et en a assuré le succès.

A propos de congrès, je dirai que celui des conservateurs tenu à Winnipeg marque une date dans l'histoire de leur parti. Je tiens à les féliciter d'avoir adopté la méthode démocratique. Si je ne fais erreur, c'est la première fois que cela leur arrive. L'exemple leur en fut donné il y a trente-cinq ou trente-six ans, alors que le parti libéral se réunissait en convention, en 1913, et de nouveau en 1919. C'est plaisir de les voir nous imiter. J'ajoute que l'atmosphère vivifiante de l'Ouest doit avoir influé sur la rédaction des résolutions de la convention de Winnipeg, car le mot "protection" y apparaît rarement. Je félicite mes amis conservateurs pour le choix de leur chef et je félicite celui-ci (l'hon. M. Bennett) pour son élévation à la direction de son parti.

Une autre réunion, celle des premiers ministres des provinces avec les représentants du gouvernement fédéral, a eu lieu un peu plus tard. J'en ai suivi les délibérations, mais je ne me propose pas de commenter maintenant les rapports ou résumés qui ont été rendus publics; je me borne à constater la bonne impression qui en est résultée. Les Provinces maritimes s'attendent à en retirer des avantages appréciables, lorsque le gouvernement fédéral aura le temps d'étudier les vœux formulés, presque à l'unanimité par les représentants des provinces.

Je consacrerai le peu de temps dont je dispose à quelques-unes des questions qui intéressent directement la petite province dont j'ai l'honneur d'être l'un des députés. Tout à l'heure, je faisais allusion à l'une des conclusions du rapport Duncan au sujet de l'amélioration des moyens de transport. Même sans ce rapport, le gouvernement en fonction se serait vu obligé d'y pourvoir en conséquence de l'accroissement de la production agricole de notre province. Nos gens se sont, depuis quelques années, tellement spécialisés dans la culture scientifique des semis de pommes de terre, qu'en 1927 l'île du Prince-Edouard est passée au quatrième rang pour la production de ce tubercule; notre récolte atteignit presque celle du Nouveau-Brunswick. Ontario et Québec sont les seules provinces dont la récolte de pommes de terre excède celle de chez nous. Cet accroissement de production a motivé les demandes d'embranchements de chemins de fer. Nos gens se sont réunis de concert avec leurs représentants pour solliciter l'amélioration des moyens de transport par la construction d'embranchements, et dans certains endroits l'on a fait circuler des requêtes préparées dans ce sens.

Il est à remarquer qu'une récolte de pommes de terre diffère, au point de vue commerce, d'une récolte de céréales, de blé, par exemple; il faut la vendre durant la même saison. Cela ne laisse que quelques mois pour en disposer, abrégés encore par notre hiver. J'appelle l'attention de l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) sur ces demandes d'embranchements, et je lui ferai remarquer en même temps que nous n'avons pas seulement besoin d'embranchements, mais de grandes routes aussi, afin d'utiliser le transport par camions. Il m'a fait plaisir d'entendre cet après-midi l'honorable député de Swift-Current (M. Bothwell) traiter ce sujet et indiquer ce que les Etats-

Unis ont fait dans ce sens. L'administration fédérale doit contribuer dans une certaine mesure à ces travaux. J'ai sous la main un extrait de presse où l'on voit que nous ne sommes pas seuls à penser ainsi. Mon honorable ami a montré cet après-midi que le gouvernement des Etats-Unis a contribué largement à la construction, par les différents états, de grandes routes permanentes. Le gouvernement de la Grande-Bretagne fait de même. Voici le compte rendu d'un discours prononcé par le premier ministre d'Angleterre le 9 juillet dernier, à St. Austell, Cornwall (Angleterre):

Nous avons promis de continuer aux contribuables agricoles le secours que nous leur avions déjà accordé durant notre administration.

Nous avons tenu cette promesse et rendu cette aide permanente. Nous sommes allés plus loin en comprenant les bâtiments de ferme et en les soustrayant à la plus grande partie de leur valeur réelle nette pour les fins d'évaluation.

En 1925 et 1926, nous avons adopté deux lois dans le but de mettre cette promesse à exécution.

La moitié du coût de l'entretien des routes et des ponts a été enlevée des épaules des contribuables locaux et mise au compte du fonds des routes.

Le Gouvernement a payé un quart du coût des routes de seconde classe et des ponts,—c'est-à-dire les routes rurales ordinaires,—pour venir en aide aux tarifs locaux.

En dépit de cette assistance notable, nous trouvons que le moment est arrivé d'examiner si nous ne pourrions pas faire plus.

J'ai causé de ce sujet l'autre jour avec le chancelier de l'échiquier.

Nous avons décidé d'augmenter la proportion d'un quart à un tiers pour les routes de seconde classe, au coût d'un demi-million de livres par année, à partir du 1er avril dernier.

Les honorables députés voient quelle tournure prend cette question en Angleterre et aux Etats-Unis. Au Canada, des requêtes semblables viennent de toutes les parties du pays; j'en ai une devant moi de chambres de commerce du sud de l'Alberta. C'est un sujet que le Gouvernement doit examiner sans retard, afin de s'assurer s'il n'y aurait pas moyen d'aider à la construction de routes permanentes pour le bien du trafic des camions automobiles, afin de soulager ceux qui demandent maintenant de meilleurs moyens de transport, et de venir au secours des trésors des provinces. Bien que les revenus du Dominion soient prospères, nous savons, en effet que ceux des provinces, surtout des Provinces maritimes, diminuent considérablement.

Il est un autre point touchant le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard qui a été fort bien présenté par mon collègue, hier, je veux dire la nécessité de terminer l'élargissement normal de la voie ferrée. Je m'adresse particulièrement au ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) parce que ces travaux comportent des dépenses de premier établissement et qu'ils relèvent de la direction de son département. Il est assez au courant de la situation pour savoir qu'ils ne peuvent souffrir de retard afin de donner aux citoyens de cette partie de l'île le service dont jouissent ceux qui demeurent le long de la ligne déjà normale.

L'hon. M. DUNNING: Les habitants sont-ils satisfaits des travaux d'aménagement?

L'hon. M. SINCLAIR: Je n'ai aucune plainte à cet égard. Je crois que les dépenses faites cette année pour assurer des aménagements normaux à la ville de Charlottetown ont l'approbation des citoyens. C'est réellement une partie nécessaire des travaux de standardisation. Afin d'utiliser ce qui reste du matériel de la voie étroite et de prendre soin de dépenses courantes de l'outillage normal, il a été nécessaire que ce travail relatif aux aménagements fût fait à cette époque, comme l'ont demandé les ingénieurs de la ligne.

Il est un autre sujet du discours du trône que je tiens à mentionner. Dans le dernier paragraphe, il est dit qu'une aide notable et de plus grandes facilités seront accordées aux travaux de recherches industrielles et scientifiques. Cette question a l'approbation cordiale de mes compatriotes de l'île du Prince-Edouard, parce que, sans contredit, le progrès de l'agriculture scientifique de notre province a été assez rapide depuis quelques années. L'argent employé dans ce sens aidera beaucoup aux récoltes de grains et de racines. J'ai sous la main une copie d'un discours prononcé devant l'Institut professionnel du service civil du Canada, à sa réunion au Château Laurier, à Ottawa, le 27 novembre, par le professeur J. C. McLennan, de l'Université de Toronto, un savant de marque, dont le Canada peut être fier. Il dit:

Grâce à l'utilisation du surplus de l'énergie électrique nous pouvons obtenir des sommes considérables de gaz, tels que l'oxygène, l'hydrogène et l'azote, et des matières telles que le phosphore, le magnésium et l'aluminium.

Il ajoute:

Nous pourrons également, avec les grandes quantités d'oxygène, d'hydrogène, d'azote et de phosphore que nous pouvons obtenir par l'usage du surplus de notre pouvoir électrique, construire d'immenses industries pour la production des engrais artificiels qui pourront être employés de plus en plus pour l'enrichissement de nos pâturages, l'augmentation de nos récoltes de foin et de racines, et pour accroître—que dis-je, doubler au moins en certains endroits, la production du grain.

Voilà qui intéresse tout particulièrement les habitants de l'île du Prince-Edouard. Nous avons eu recours aux engrais chimiques pour la culture des pommes de terre. Nous en avons acheté en grandes quantités sur les marchés de l'univers, mais surtout à Baltimore, aux Etats-Unis. L'année dernière nous avons consommé environ trente milles tonnes d'engrais chimiques mélangés pour la production de notre récolte. D'une année à l'autre la quantité utilisée s'accroît rapidement, et si l'on parvient à fabriquer, comme on l'indique ici, des engrais chimiques à l'aide de l'énergie qui se perd dans nos installations hydroélectriques et à substituer nos propres matières premières à celles que nous importons, ce serait assurément un pas dans la bonne voie. En procurant à nos gens des engrais chimiques provenant de nos propres ressources naturelles, nous améliorerons la situation par tout le Canada et en même temps nous contribuerons à équilibrer notre balance de commerce. Il y a lieu de féliciter le Gouvernement d'en être venu à cette décision, et j'espère que l'on fera montre de libéralité dans l'ouverture du crédit destiné à l'organisation d'un bureau de recherches compétent à Ottawa.

Avant de terminer, on me permettra de faire allusion à une question qui est peut-être d'intérêt régional et dont nous a parlé mon honorable collègue hier soir. Dans le discours du trône, il est fait mention des progrès et des développements survenus dans le domaine de l'aviation en Canada, notamment au sujet du transport des dépêches postales, et nous sommes tous heureux du renseignement. Mon honorable ami le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot), dont nous sommes tous fiers dans les Provinces maritimes, a droit à des félicitations pour avoir inauguré au pays un service postal aérien qui permet la distribution des objets de correspondance en moins de temps qu'auparavant. Je veux surtout parler du service hebdomadaire dont bénéficient maintenant les citoyens des îles de la Madeleine. On ne saurait trouver au pays de gens qui aient plus grandement besoin de se rapprocher de la terre ferme que nos bons amis des îles de la Madeleine, et nous nous réjouissons tous de les voir obtenir ce service. Nous avons l'impression que le ministre trouvera peut-être le moyen d'étendre ce service à l'île du Prince-Edouard, ce qui ne comporterait guère de frais additionnels, vu qu'il a maintenant tout le matériel d'aviation voulu à Moncton. A cette saison-ci de l'année surtout, à partir du premier janvier jusqu'au départ des glaces, notre service est fréquemment interrompu, et notamment en fin de semaine, ainsi qu'à certains jours de la semaine lorsqu'il y a interruption dans le service des vapeurs, il nous faut attendre longtemps la reprise régulière de la distribution postale. Si le ministre des Postes pouvait concevoir un moyen quelconque de donner un service postal aérien à la population de l'île du Prince-Edouard, lequel, pour commencer, se limiterait au transport des courriers en retard, j'ai la conviction que la chose serait bien accueillie par la province en attendant l'établissement d'un service régulier.

Je m'aperçois que l'Orateur donne des signes d'impatience et que mon temps est expiré. Je remercie la Chambre de sa bienveillante attention.

M. L.-W. JOHNSTONE (Victoria et Cap-Breton-Nord): Monsieur l'Orateur, je désirerais faire quelques observations sur la question dont la Chambre est saisie. Nous en sommes aux derniers jours du débat, et l'on a tellement discuté à fond les questions principales mentionnées au discours du trône qu'il ne me reste que bien peu de choses à dire.

Tout d'abord, je dois des félicitations à l'honorable député (M. Ilsley) qui a proposé l'adresse et à son collègue qui l'a appuyée (M. Beaubien), pour l'excellence des discours qu'ils ont prononcés en s'acquittant de leurs tâches respectives. Au premier surtout, je tiens à adresser mes félicitations, vu qu'il est des Provinces maritimes; et j'ajouterai que le Gouvernement a estimé qu'il convenait d'accorder cet honneur à l'honorable député de Hants-King qui perpétue la réputation d'orateurs de premier ordre que, dans le passé, s'étaient acquise un bon nombre de ceux qui, siégeant dans ce Parlement à titre de législateurs, étaient originaires de la petite province du littoral maritime.

Je ne veux pas paraître d'un optimisme exagéré, monsieur l'Orateur, ni être taxé de pessimisme. Tout en ne niant pas que certaines parties du pays peuvent être prospères, surtout l'Ouest à la suite d'une abondante récolte de blé, on ne saurait dire que la prospérité règne dans l'Est du Canada où le chômage sévit et où notre principale industrie, l'extraction de la houille, languit et est dans une immobilité relative. Depuis quelques années, la prospérité est chose inconnue dans cette région. Il y a quelques jours seulement, les citoyens d'Halifax se cotisaient en vue de prélever une souscription de près de $3,000 pour venir en aide à la région minière de Cap-Breton. Cette région est dans une grande gêne, et chose certaine, la prospérité n'y est pas à l'ordre du jour. Je tiens à bien faire observer à la Chambre que nos gens ne demandent pas qu'on leur vienne en aide ni qu'on leur fasse l'aumône; ils ne demandent

qu'à travailler. Nous constatons qu'une mine ne fonctionne que 180 jours en une année, et que les mineurs touchent en moyenne un salaire d'environ $4.50; je le demande aux honorables députés, comment un homme qui travaille à peine la moitié du temps, peut-il faire vivre une famille, sans compter l'acquittement des dettes contractées durant la période de chômage en hiver.

Je trouve singulier, monsieur l'Orateur, qu'avec les immenses charbonnages de l'ouest et de l'est, il faille dépenser $100,000,000 d'argent canadien pour l'achat de charbon étranger. Pourquoi ne garderions-nous pas cet argent au pays même? Quelle différence il en résulterait dans la situation ouvrière! Je sais que nombre de mineurs du Cap-Breton travaillent dans les charbonnages de Philadelphie et sont payés en argent américain pour expédier du charbon dans leur pays d'origine. Il y a quelque chose qui ne va pas, et il faut y voir. Le Board of Trade d'Halifax a adopté la résolution suivante, confirmée par toutes les autres chambres de commerce de la province, lesquelles se composent de gens de toutes les classes et croyances, au point de vue politique comme aux autres:

Considérant que, durant l'année civile 1926, le Canada a produit 16,457,484 tonnes de houille et en a importé 18,056,139 tonnes, y compris 4,242,932 tonnes d'anthracite; que tout porte à croire que les importations seront encore plus importantes en 1927; que le paiement des importations rend nécessaire l'exportation de cent millions de dollars et,

Considérant qu'en 1926, les aciéries du Canada n'ont produit que 649,390 tonnes de produits du fer et de l'acier (ce qui est moins que la moitié de ce qu'elles peuvent produire) tandis que, la même année, nous importions de l'étranger 922,482 tonnes de produits du fer et de l'acier absolument pareils à ceux que nous fabriquons, ce qui a entraîné l'exportation de cinquante millions de dollars...

Nous sommes d'avis que le parlement canadien devrait adopter, relativement à ces deux industries, un programme tenant compte des besoins du pays en fait de houille et d'acier et de sa capacité à subvenir à ces besoins, le but de ce programme étant de produire au Canada la houille et l'acier consommés au pays, autant qu'il est présentement possible et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'expansion de ces industries afin qu'elles puissent enfin permettre la réalisation complète de ce programme.

Telle est la résolution adoptée par le Board of trade d'Halifax et soumise à tous les autres boards of trade du pays qui l'ont approuvée. Quel moyen devrait-on prendre pour mettre fin au ralentissement annuel de l'activité de nos houillères? A la dernière session, nous avions cru le trouver dans la loi relative à la production du coke; mais il semble que nous nous soyons trompés, et pourquoi? Parce que les fours à coke emploient la houille américaine et non canadienne, cette houille entrant au pays pour ainsi dire en franchise et le prix de transport rendant la houille canadienne plus coûteuse. Nous ne ferons pas progresser notre pays en détruisant nos industries et en important de l'étranger les produits dont nous avons besoin. Nous ne pourrons remédier à cet état de choses que par deux moyens, c'est-à-dire par le tarif douanier et les prix de transport. Les prix de transport doivent être tels que nous puissions transporter notre houille par chemin de fer en hiver, afin de procurer de l'emploi aux mineurs du Cap-Breton. Qu'il me soit permis de lire un exposé préparé par l'honorable G. S. Harrington, ministre des Travaux publics et des Mines de la Nouvelle-Ecosse, au sujet du programme relatif à l'approvisionnement de houille et d'acier:

Que le parlement fédéral adopte un programme dont le but sera de produire au Canada la houille et l'acier dont le pays a besoin; qu'on donne immédiatement suite aux avis de la commission Duncan relatifs à ce sujet et que le parlement prenne toutes les mesures que les circonstances rendront nécessaires pour réaliser pleinement ce programme.

On conseille à l'heure actuelle d'adopter les mesures suivantes:

1. Etablissement de fours à coke.
2. Subsides pour le transport de la houille de l'Ouest à Montréal.
3. Droits de douane sur les importations de coke, de criblures d'anthracite et de houille grasse.
4. Diminution du prix de transport.
5. Abolition du drawback de douane accordé actuellement pour la houille importée en vue de sa transformation en coke.

Si l'on adoptait immédiatement un tel programme, l'argent servant maintenant aux achats de houille étrangère serait déboursé au pays et, dans le prochain discours du trône, le Gouvernement pourrait annoncer avec raison que la prospérité règne dans tout le pays.

Le discours du trône parle de la célébration du soixantième anniversaire de la Confédération, qui a eu lieu l'été dernier. Je félicite le Gouvernement du succès de ces fêtes. La formation des comités et la réalisation des divers projets ont donné toute satisfaction, au grand avantage du Canada. Si l'on se rappelle l'unanimité des réjouissances, de l'est à l'ouest du pays et dans chaque hameau, village ou ville, on comprend la force qu'a eu le sentiment patriotique. Nous avons ainsi démontré aux autres pays que le Canada est essentiellement patriote, malgré ce que peuvent dire certains propagandistes ou sécessionnistes.

Il serait fort utile que les décisions de la conférence des premiers ministres fussent réalisées. Sinon, la conférence aura été inutile et aura constitué une dépense perdue. L'échange des vues entre les premiers ministres

des provinces et le gouvernement fédéral a dû produire des résultats excellents.

Je ne m'étendrai pas sur la si importante question de l'immigration, dont on a tant parlé. Je verrais d'un bon œil la création d'une commission chargée d'examiner ce sujet et de déterminer le programme à suivre. A mon sens, on pourrait envoyer un certain nombre d'immigrants dans les Provinces maritimes. Au Cap-Breton, nous avons de belles terres fertiles, mais inoccupées. Le gouvernement provincial étudie le moyen d'améliorer cet état de choses. Si j'ai bien compris le discours prononcé par le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), hier, il a l'intention d'étudier prochainement la question avec les diverses provinces. J'espère que cette réunion aura de bons effets.

J'espère que le Gouvernement tiendra compte au moins de quelques-uns des avis qui lui ont été présentés, que la prospérité de notre pays se maintiendra et qu'elle s'étendra à toutes les parties de notre beau Canada.

M. HUGH ALLAN (Oxford-Nord): Au nom de mes commettants, monsieur l'Orateur, je désire fournir mon humble contribution au présent débat. Les orateurs qui ont déjà participé au débat en cours ont fait nombre d'observations aussi intéressantes qu'importantes et ils ont exposé leur manière de voir d'une façon qui leur fait honneur et en tout conforme à la dignité de cette Chambre. Tous les sujets ont été traités si à fond qu'il ne reste plus rien à dire, semble-t-il; il n'y a plus qu'à répéter des arguments qui ont déjà été avancés. Cependant, je croirais manquer à mon devoir, si je m'abstenais de féliciter les honorables députés de Hants-King (M. Ilsley) et de Provencher (M. Beaubien) pour le magnifique effort oratoire qu'ils ont respectivement fourni en proposant et appuyant l'adresse en réponse au discours du trône. Et l'événement revêt une signification particulière du fait que cette tâche importante et honorable a échu à des représentants de l'est et de l'ouest du pays. Quoique mes honorables amis représentent des provinces dont les intérêts diffèrent et qu'ils subissent jusqu'à un certain point l'influence des diverses nuances d'opinions particulières aux localités d'où ils viennent, ils ont néanmoins célébré d'un commun accord la prospérité et l'unité qui règnent présentement au Canada. Bien que cela paraisse peut-être une formalité de convention de féliciter mes honorables amis d'avoir prononcer d'admirables discours en l'occurrence, je le fais tout de même en toute sincérité. Ils ont affirmé leurs talents d'une façon incontestable et j'ai la conviction qu'ils contribueront puissamment d'ici à quelques années à la conduite des destinées du pays.

Personne ne soutiendra certes que la prospérité générale dont le Canada jouit à l'heure actuelle doit être attribué uniquement au Gouvernement du jour; de fait, divers facteurs ont contribué à cette prospérité. Cependant, il n'est que juste à mon humble avis de proclamer que les prudentes méthodes d'administration et la sage direction de nos gouvernants, en élaborant leur programme et élargissant les débouchés commerciaux, ont grandement contribué au progrès qui saute aux yeux au Canada, à l'heure actuelle.

Je désire aussi offrir mes félicitations à l'honorable député de Calgary-Ouest (l'hon. M. Bennett) qui a été appelé aux importantes et honorables fonctions de chef du grand parti conservateur. Le fait que l'histoire de ce parti est si intimement liée au développement du Dominion, sera sans doute une source d'inspiration pour mon honorable ami et l'encouragera à consacrer ses grands talents, son sens des affaires et sa maîtrise des affaires publiques à l'accomplissement des devoirs onéreux et multiples qu'il sera nécessairement appelés à remplir dans ses nouvelles fonctions.

Etant donné que j'appartiens à la catégorie des nouveaux venus dans la vie parlementaire, j'ai beaucoup à apprendre en ce qui regarde la portée des fonctions du Parlement, et l'influence qu'il exerce sur le régime social, industriel et éoconomique du pays. Depuis que j'occupe un siège ici, cependant, j'ai tenté au meilleur de ma connaissance, en suivant les délibérations, de glaner quelques bribes de la procédure et de la coutume parlementaire ainsi que des éléments qui contribuent à la bonne administration des affaires publiques. J'ai toujours présent à l'esprit le fait que le Parlement se compose de 245 membres venant des quatre coins de ce grand Dominion et qui représentent ici des intérêts divers et des nuances d'opinions innombrables; et de ce seul fait surgit un problème de solution difficile. Cette considération toutefois ne devrait pas obscurcir dans l'esprit des honorables membres la claire vision des problèmes de large envergure et d'importance nationale qu'il est essentiel de tenir à l'ordre du jour si nous tenons à résoudre nos petits problèmes régionaux en vue de la prospérité du peuple canadien en général. C'est parce que je me rends compte de cette situation que je suis pénétré de la grave responsabilité qui pèse sur les épaules des représentants du peuple. De tous ces divers éléments que j'ai énumérés, c'est au Parlement qu'il appartient de les passer au grand crible de la discussion, avec l'espoir que dans l'opération la charité et la tolérance fe-

ront du Canada un pays plus fort et plus uni.

Nous acceptons avec gratitude le don que le modèle des parlements a bien voulu nous octroyer sous la forme des institutions parlementaires dont nous jouissons et qui suffisent amplement à l'administration de nos affaires tout en sauvegardant l'avenir de nos relations nationales et internationales.

La circonscription électorale d'Oxford-Nord, que j'ai l'honneur de représenter ici, bien qu'elle soit en majeure partie agricole, contribue également à la production de certains articles qui sont généralement fabriqués dans les centres urbains. La ville de Woodstock est bâtie sur la limite méridionale de mon comté. On y trouve nombre d'entreprises industrielles: des filatures et des fabriques de tissus; des fabriques de meubles et de voitures; des usines où l'on fabrique des presses d'imprimerie et des fonderies. Nous produisons donc des denrées alimentaires et des produits métalliques, qui ajoutent de la variété au tissu de notre vie nationale.

Ce centre urbain situé comme il l'est au milieu d'incomparables régions agricoles d'une richesse inouïe, a vu sa réputation grandir encore depuis une couple d'années, grâce à l'esprit d'entreprise de nos éleveurs. Les sujets qu'ils ont exhibés ont remporté des prix dans tous les concours où ils ont figuré. C'est un comté dont les terres fertiles sont parsemées de foyers où règnent le confort et le contentement; il fournit un précieux appoint à notre richesse nationale et c'est un endroit favorisé où il fait bon de vivre.

Mais, monsieur l'Orateur, quoique nous soyons ainsi favorablement placés, nous croyons que notre population ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite; elle ne récolte pas les fruits en proportion de ce qu'elle contribue à la richesse nationale. Dans un pays d'une population de dix millions d'habitants, environ, où la production moyenne de chaque habitant n'est dépassée en aucune partie du monde, nous sommes d'avis que notre légion de producteurs devrait recevoir l'attention des pouvoirs publics en proportion de ce qu'elle fait pour le pays. A mon sens, je ne saurais me dire, à proprement parler, un adepte du libre-échange ou un adepte d'un régime de protection élevée, mais il me semble que ce serait soulager d'autant plus notre population si on abaissait de quelque façon les droits sur les denrées d'usage courant. Je n'irais pas proposer un dégrèvement pouvant nuire à nos industries, mais je serais prêt à suggérer un abaissement qui serait profitable au consommateur.

A propos de notre problème du combustible, il y a déjà quelque temps que le Gouvernement s'en occupe. On a fait récemment une enquête et des gens d'expérience ont présenté une estimation, dont l'honorable député de Bow-River (M. Garland) nous a donné un aperçu dans le discours de maître qu'il nous a fait entendre ces jours derniers. Il semblerait qu'il est dans l'ordre des choses possibles de transporter jusque dans l'est d'Ontario la houille de l'Alberta. Je tiens compte des difficultés à surmonter, mais si l'on y parvient et si ce projet est d'exécution économique, je proposerais au Gouvernement de tenter l'aventure, sans nuire à nos grands chemins de fer, pour que la houille de l'Alberta puisse faire concurrence, en Ontario, à celle des Etats-Unis.

Sur la question de l'immigration, je puis dire que pour nous, en Ontario, nous avons plutôt un problème d'émigration; il s'agit de retenir dans notre province notre population canadienne qui ne saurait être surpassée en bonnes qualités par la population qui peut nous venir de l'étranger. Je partage de tout cœur les vues exprimées hier soir par l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) et je crois comme elle que notre politique d'immigration devrait consister à nous efforcer d'obtenir la qualité plutôt que la quantité, que nous devrions préférer des citoyens qui s'adapteront facilement à notre vie nationale et qui seront une contribution profitable à la formation d'un canadianisme de choix.

Enfin, monsieur l'Orateur, je tiens à offrir nos félicitations au très honorable premier ministre (le très hon. M. King) et à ceux qui ont collaboré avec lui pour organiser et mener à bien, en juillet dernier, la célébration du jubilé de diamant de la confédération événement qui, j'en suis certain, a fait voir d'une façon saisissante les progrès réalisés par le Canada au cours des soixante dernières années. Cette célébration nous a donné un tableau de notre histoire qui permet à tout Canadien de s'enorgueillir. En examinant ce tableau, comment ne pas nous rappeler les souffrances, les privations et les épreuves des pionniers de ce pays, qui, grâce à leur grandes qualités de cœur et d'esprit, ont transformé ces déserts en une contrée cultivée et couverte de foyers heureux et satisfaits; comment ne pas faire revivre le souvenir de ces hommes d'Etat illustres, qui, en butte à des difficultés presque insurmontables, à des ressentiments et à des antipathies, sont parvenus à unir en un grand Dominion les provinces dispersées et qui nous ont obtenu l'autonomie, haut fait qui dépasse l'imagination. En regardant le passé et en nous remémorant tout ce que les temps écoulés ont apporté à notre Dominion, et avec la perspective qui se déroule du haut de ces années, attestons que nous avons aujourd'hui foi que la Providence ré-

serve à notre magnifique pays une place au premier rang dans le monde, et que nos législateurs continueront à remplir avec dignité leurs fonctions et se dévoueront avec soin à la solution des problèmes qui se posent. Ainsi réaliserons-nous l'idéal des hommes illustres dont nous avons célébré les hauts faits l'année dernière et transmettrons-nous à la postérité un héritage digne des temps où nous vivons.

(Sur proposition de l'honorable M. Veniot, la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La Chambre lève la séance à dix heures trente minutes.

Mercredi, 8 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

1re LECTURE

De trois projets de loi:

Bill n° 23 (M. Goodison), tendant à autoriser la St. Clair Transit Company.

Bill n° 24 (M. Coote), tendant à autoriser la Highwood Western Railway Company.

Bill n° 25 (M. Hay), tendant à autoriser la Niagara Gorge Bridge Company.

DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS

Rapport de la commission du district fédéral et état des recettes et dépenses pour l'année terminée le 31 mars 1927.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DES CHEMINS DE FER

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest) demande à déposer un projet de loi (bill n° 26), tendant à modifier la loi des chemins de fer.

L'hon. CHARLES DUNNING (ministre des Chemins de fer et Canaux): Expliquez-vous.

M. CHURCH: Sous le régime de cet amendement, la houille extraite et carbonisée au Canada sera transportée pour la consommation domestique aux mêmes conditions de faveur que le grain et la farine, comme premier pas vers la consommation de la houille nationale.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu une 1re fois.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF

M. H.-B. ADSHEAD (Calgary-Est): Je voudrais demander au ministre des Finances (l'hon. M. Robb) de déposer sur le bureau de la Chambre les témoignages recueillis par la commission consultative du tarif applicable au coton.

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Je verrai à ce que ces dépositions soient prêtes et les déposerai demain ou le jour suivant.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. POULIOT: Monsieur l'Orateur, je demande la parole au sujet d'un fait personnel. On m'a signalé un article publié en première page de la *Gazette*, de Montréal, numéro du 6 février de cette année. Cet article est intitulé:

On parle de concessions au sujet des taxes scolaires.

Plus bas, en sous-titre, nous lisons:

Les libéraux de la province protestent contre les reproches adressés à Taschereau par J.-F. Pouliot, député.

J'ai quelques commentaires à faire sur cet article et, pour cette raison, je me propose de le discuter aliéna par alinéa; il débute ainsi:

Correspondance spéciale à la *Gazette*. Québec, 4 février. Pour le moment du moins, il n'est pas question de créer une commission pour la révision du Code municipal de Québec. La dernière révision fut sanctionnée par la législature en 1915...

Ce qui est erroné, la chose s'est faite en 1916.

...et l'on n'apporte que bien rarement des amendements au Code municipal.

Autre erreur, car dans l'espace de dix années les huit cents articles du Code ont été l'objet de deux cents modifications.

Les offres de service pour la révision du Code ne manquent pas au premier ministre Taschereau et, dernièrement même, il répondait par la négative à une demande de Jean-François Pouliot, député libéral de Témiscouata, qui désirait être désigné pour entreprendre ce travail.

Quelques VOIX: Ecoutez, écoutez!

M. POULIOT: Or, monsieur l'Orateur, afin de faire plaisir aux honorables députés des deux côtés de la Chambre, je leur déclare dès maintenant qu'aujourd'hui je m'abstiendrai de toute allusion blessante à M. Taschereau, et je répondrai à cet article en aussi peu de mots que possible. D'abord, j'aimerais à savoir s'il y a au département du procureur général de Québec quelque expert ou artiste en citations qui subtilise les documents aux dossiers et dénature les textes? Je ne le crois pas. Je crois plutôt que cet article vient du correspondant de la *Gazette* à Québec, ce concierge de la fabrique de faussetés ou club d'Ananias de Québec, et si pareille chose se répète je le nommerai afin que le pays le connaisse sous ses vraies couleurs. Je n'ai reçu qu'une lettre de M. Taschereau à ce sujet, et je vais lire à la Chambre le passage de cette lettre qui se rattache à l'article en question. L'association des municipalités de

Québec a prié le gouvernement de faire une refonte du Code municipal de Québec à cause des multiples amendements que l'on y avait apportés, et j'ai écrit à M. Taschereau lui disant que s'il voulait me nommer à titre de commissaire à cette fin, j'accepterais avec reconnaissance. Ce passage de l'article est conforme aux faits, mais ma lettre avait été écrite longtemps avant l'ouverture de la session; elle a été écrite le 4 novembre, alors que M. Taschereau accordait des entrevues aux journaux d'Ottawa pendant la conférence fédérale-provinciale. Je reçus sa réponse lorsqu'il fut de retour à Québec; je vais en lire le texte français que je me ferai un plaisir de communiquer à tout membre de la députation et j'espère que M. Taschereau ne niera pas sa signature. Le 12 novembre dernier, il a accusé réception de ma lettre du 4 novembre, et le dernier paragraphe de sa réponse est ainsi conçu:

Je ne manquerai pas, au cours de la prochaine session, de faire part à la Chambre de votre proposition.

Je demande aux honorables députés s'ils trouvent que c'est une réponse affirmative ou négative. On ne changera rien à cette lettre, car je la garde dans un classeur métallique.

A l'encontre d'Esaü qui vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles, je n'ai aucune hésitation à dire que si j'avais à choisir entre un emploi offert par un gouvernement, une compagnie ou un particulier, et la liberté de parole, j'opterais sans hésitation pour la liberté de parole.

Maintenant, je sollicite l'indulgence de la Chambre pour continuer la lecture de cet article, qui est aussi malicieux que diffamatoire, non seulement à mon égard mais à l'égard de tous les députés de la province de Québec qui siègent dans cette enceinte.

L'attaque dirigée par M. Pouliot contre M. Taschereau dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes a soulevé beaucoup de mécontentement ici...

Ce à quoi je ne m'attendais pas.

...et notamment ce passage où il dit que les libéraux provinciaux n'ont d'égards pour leurs frères fédéraux que lors d'élections provinciales. Les libéraux provinciaux prétendent que tel n'est pas le cas, mais que, s'il y a quelque chose, c'est tout le contraire. Les libéraux sont au pouvoir à Québec depuis 1897, ce qui leur a permis de dispenser beaucoup de faveurs politiques, et durant les dix sombres années de 1911 à 1921, alors que les libéraux étaient dans l'opposition à Ottawa, ces faveurs ont dû être réparties de façon à donner satisfaction aux victimes de 1911...

Je n'en étais pas; ai-je l'air d'une victime?

...et parfois le beurre était rare...

Il n'était pas question de beurre australien à cette époque

...et la confiture faisait totalement défaut, à cause des attentions prodiguées aux libéraux du domaine fédéral.

Je réponds à cela que le jeune homme qui a écrit cet article est connu à Québec comme étant un bouffon. Son pain est bien beurré et il s'en empiffre. L'article ajoute:

Des postes de juges, de substituts du procureur de la couronne...

Je ne suis ni juge, ni substitut du procureur.

...et autres ont été accordés par le gouvernement libéral de Québec à des amis malheureux du domaine fédéral...

Il devrait les nommer.

...et ce sont toujours les organismes libéraux de la province qui ont fourni les moyens de faire les élections fédérales...

Je ne l'ai jamais su.

... sans parler du fait que les deux organes officiels des libéraux de la province sont soutenus par le gouvernement de Québec et non par celui d'Ottawa.

J'appelle l'attention du premier ministre (le très hon. Mackenzie King) et du ministre des Finances (l'hon. M. Robb) sur cette affirmation.

C'est pourquoi les libéraux provinciaux, qui ont dû subvenir aux besoins de ceux du domaine fédéral, ne peuvent comprendre les attaques dirigées par M. Pouliot contre le premier ministre Taschereau.

J'espère que la Chambre me permettra de répondre à cela par une petite histoire. Quand j'étais au collège, une de mes cousines beaucoup plus âgée que moi vint me voir, la première année que j'ai été pensionnaire, et elle m'apporta, une fois, un sac contenant six petits biscuits. L'été suivant, elle vint chez nous et, trouvant que je n'étais pas très poli envers elle, elle me dit: "Pourquoi es-tu si impoli, puisque je t'ai nourri, l'an dernier?" Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'un mot à ajouter et le voici: Je ne crois pas que cette histoire fausse, malicieuse et diffamatoire vienne de M. Taschereau, car je le crois assez homme d'honneur pour accepter la responsabilité de ses propres paroles. Mais, quel qu'en soit l'auteur, je lui dis que je méprise un homme qui fait de telles insinuations. Si M. Taschereau n'est pas satisfait de mes paroles, qu'il dépose sur le bureau de l'Assemblée législative de Québec la correspondance officielle échangée entre nous depuis 1921.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Ilsley tendant au vote d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône.

L'hon. M. VENIOT (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer à cette discussion, je désire présenter, à titre personnel, mes félicitations au chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett). Certains députés de l'Ouest ont dit qu'ils sont fiers de son élévation à ce poste, parce que le grand parti conservateur devait aller dans l'Ouest pour trouver un chef. A ceux qui ont parlé de la sorte, je dis que nous, habitants des Provinces maritimes, sommes très jaloux des honneurs qui nous arrivent, et que nous ne pouvons permettre à l'Ouest de s'enorgueillir seul de l'élection du chef de l'opposition. Je regrette que l'honorable député ne soit pas à son siège. J'aimerais qu'il y fût, car, en ma qualité d'habitant du Nouveau-Brunswick, je voudrais féliciter personnellement un autre fils de cette province. C'est au Nouveau-Brunswick qu'il a vu le jour, bien que, à vrai dire, dans l'un de ses plus petits comtés. Mais, venant d'un si petit comté, il occupe aujourd'hui le poste le plus élevé du parti auquel il appartient depuis tant d'années. En ma qualité d'habitant du Nouveau-Brunswick, je suis fier qu'un des grands partis politiques du pays ait choisi un natif de ma province pour le diriger et contribuer à élaborer ses futures destinées.

Je n'ai que quarante minutes à ma disposition et je veux traiter plusieurs points. Par conséquent, je me contenterai de répéter ce qu'on a dit déjà de la façon splendide dont les deux parrains de la motion se sont acquittés de leur tâche. Non seulement je les félicite, mais je leur souhaite longue vie pour conserver la place qu'ils occupent maintenant dans le cœur des gens qui les ont envoyés ici pour les représenter.

Je n'aurais pas pris part à la présente discussion si des députés des Provinces maritimes n'avaient mis en doute certaines déclarations que j'ai faites à deux réunions tenues, l'une à Amherst (N.-E.), l'autre à Saint-Jean (N.-B.) au sujet de ce qu'on nomme les "revendications des Provinces maritimes", sujet bien rebattu. Et puisqu'on met en doute les assertions que j'ai faites en ces deux endroits, je saisis la première occasion qui m'est offerte d'établir à la satisfaction de la Chambre l'exactitude de mes déclarations, savoir que les conclusions proprement dites du rapport Duncan étaient au nombre de dix. Voilà qui est prouvé hors de tout doute, si on laisse de côté les suggestions, les manifestations d'opinions formulées par les commissaires ainsi que les raisonnements avancés par les témoins. Je réitère l'assertion que j'ai faite et je défie mes adversaires de la contredire sérieusement. Or, de ces conclusions proprement dites, huit ont été mises à exécution autant qu'il était pratique de le faire par l'adoption de mesures législatives sous la direction des divers départements du service public. Il reste donc deux propositions auxquelles il n'a pas été donné suite et, si j'ai bien compris, elles sont soumises à la considération du Gouvernement. Ayant affirmé que le rapport Duncan ne renfermait que dix conclusions proprement dites, je me propose d'examiner ces conclusions et d'exposer ici la campagne que certaines personnes ont menée dans les Provinces maritimes. Loin de moi l'idée d'imputer des motifs à ces personnes; je désire toutefois exposer les faits ici, libre à cette Chambre d'en inférer ce qu'elle voudra.

Je rappellerai à mes honorables amis l'attitude qu'adoptèrent le Parlement et le Gouvernement l'hiver dernier, ainsi que la considération que nos amis de l'ouest de l'Ontario de la province de Québec et de la Colombie-Anglaise ont témoigné pour les réclamations des Provinces maritimes. Dans les circonstances, tous se sont donné la main afin d'obtenir le redressement des prétendus torts dont souffraient les Provinces maritimes et, en face de cette attitude, il est humiliant de songer qu'à l'heure actuelle certaines personnes tentent de se faire un tremplin politique dans les Provinces maritimes des mesures qui ont déjà été prises et qui restent à prendre pour donner une solution à ce problème important. Y a-t-il à s'étonner après cela qu'un doute surgisse dans l'esprit des représentants des autres provinces, qui ont appuyé si loyalement les revendications des Provinces maritimes, l'hiver dernier, quant à la question de savoir si nous étions sincères ou non? Est-il étonnant, dans les circonstances, que quelques représentants des autres provinces, qui nous ont accordé leur concours, commencent à se demander sérieusement s'il sera jamais possible de satisfaire les gens des Provinces maritimes? Y a-t-il à s'étonner après cela que ceux d'entre nous, des deux côtés de la Chambre, qui ont revendiqué les droits des Provinces maritimes,—et je tiens à rendre hommage en passant à nos honorables amis, les conservateurs, pour la manière avec laquelle ils ont appuyé mes collègues du cabinet et moi-même, sur cette question,—ayons entendu murmurer depuis quelques mois qu'il est impossible de donner satisfaction aux Provinces maritimes?

Examinons un instant la première conclusion du rapport Duncan, qui concerne l'octroi de subventions en espèces. Cette conclusion a reçu plein et entier effet; elle a été complètement mise à exécution. Et je me permettrai de remettre au point l'assertion qu'a faite l'honorable député de Pictou (M. Cantley), à savoir que la subvention supplémentaire n'a pas été versée au gouvernement de la Nou-

velle-Ecosse durant la dernière session parlementaire. Or, comment aurions-nous pu le faire? Pour quelle raison mon honorable ami tente-t-il de faire croire que le gouvernement fédéral a retardé de verser la subvention? Mon honorable ami n'ignore pas qu'une certaine procédure doit être suivie en ce qui regarde le paiement des subventions aux provinces. Le gouvernement fédéral verse ces subventions à deux époques de l'année, c'est-à-dire au premier juillet et au premier janvier. Or, au premier juillet de l'année dernière, un chèque a été envoyé au trésorier provincial de la Nouvelle-Ecosse. Et si, comme l'affirme mon honorable ami, une certaine somme a été retenue par le gouvernement fédéral, elle l'a été sur la subvention régulière qui était due au gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse. Voilà qui explique de quelle façon cette fausse impression a été créée et s'est répandue, causant ainsi du mécontentement dans les Provinces maritimes.

M. CANTLEY: Le rapport Duncan ne recommandait-il pas de verser sans délai une somme de $675,000?

L'hon. M. VENIOT: J'allais justement aborder cet aspect de la question. Mon honorable ami m'a justement fourni l'argument dont j'ai besoin et je l'en remercie. On tente de créer l'impression que le Gouvernement du jour se fait tirer l'oreille pour verser cette subvention parce que le rapport Duncan a employé le mot "immédiatement". Le mot est écrit en toutes lettres dans le rapport Duncan, cela va de soi, mais il était nécessaire que le Parlement votât les fonds. Il était impossible de verser cette subvention sans délai avant que les fonds ne fussent votés par la Chambre.

M. CANTLEY: Pour quelle raison le Gouvernement n'a-t-il pas fait voter les fonds?

L'hon. M. VENIOT: Nous n'avons pas oublié de faire voter les fonds. L'honorable député lui-même a pris part aux délibérations. Cependant, la subvention ne pouvait être versée avant d'avoir obtenu la sanction de l'autorité compétente, c'est-à-dire avant que le Gouverneur général du Canada eût signé la loi qui enjoignait au gouvernement fédéral de verser ces subventions. Or, quels sont les faits? La session se termina vers le milieu d'avril, l'année dernière. Après l'épuisement du travail de la Chambre et la sanction, par le Gouverneur général de toutes les lois adoptées au cours de la session, les subventions furent versées aux Provinces maritimes, le premier juillet. Le 17 novembre, moins de sept mois après la prorogation du Parlement; le ministère a versé la seconde somme. Il n'a pas suivi l'usage ordinaire et n'a pas attendu au premier janvier pour payer. Mon honorable ami n'a pas dit cela à l'Assemblée, et les gens qui emploient cet argument imitent le président du Board of trade de Saint-Jean qui s'en est servi à une réunion tenue dans cette dernière ville le six décembre. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, assis à ses côtés, a laissé ce monsieur faire cette déclaration sans le contredire,—du moins le compte rendu n'en soufflait mot,—quand il savait que le Gouvernement a versé cette somme au Nouveau-Brunswick, quatre semaines avant la date où le président portait la parole devant le Board of trade dans cette ville. C'est un exemple de la propagande menée à travers toutes les Provinces maritimes relativement au rapport Duncan.

J'en viens au transport et aux tarifs de transport. On a beaucoup parlé de cette question et de la réduction des prix. On a affirmé, et les boards of trade d'Halifax et de Saint-Jean, le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean et le premier ministre du Nouveau-Brunswick ont répandu partout cette assertion, que la réduction générale des tarifs de transport n'a été en moyenne que de 16 p. 100. J'ai en ma possession un état que j'ai demandé et que j'ai reçu hier de la Commission des chemins de fer. J'ai sollicité ce document dans l'intention de le déposer. Il indique le travail de vérification de la réduction effectuée par les Chemins de fer nationaux du premier juillet à l'heure actuelle, et je vous demande la permission de le consigner, vu qu'il est long et que sa lecture entamerait trop les quarante minutes dont je dispose. Il contient en substance:

1. Un relevé de la circulation à laquelle s'applique la diminution de taux décrétée en vertu de la loi adoptée en 1927 relativement au tarif de transport des Provinces maritimes. L'état indique les frais inscrits sur les lettres de voiture et les frais tels qu'ils seraient d'après les taux en vigueur le 30 juin 1927; et aussi la proportion des tarifs mis en vigueur le 30 juin 1927 qui s'applique aux lignes orientales, le pourcentage de réduction effectuée dans ce qui concerne ainsi les lignes orientales, pour les marchandises transportées en entier dans le territoire compris entre Lévis-Diamond-Junction et les endroits à l'est.

2. Le même relevé sur le mouvement des marchandises de l'est de Diamond-Junction aux localités situées à l'ouest de ce point au Canada.

3. Le même relevé basé sur les lettres de voiture des marchandises transportées de Saint-Jean (N.-B.) du 1er au 14 octobre inclusivement, à des endroits compris dans la région qui s'étend de Lévis-Diamond-Junction à l'est, ainsi que des marchandises expédiées de

Saint-Jean (N.-B.), aux localités du Canada situées à l'ouest de Diamond-Junction.

Je prie l'honorable député senior de la ville de Saint-Jean (M. MacLaren) d'examiner particulièrement cet état et de scruter ces chiffres, quand ils paraîtront demain dans le Hansard. Il verra que la réduction n'a pas été de 16 p. 100.

M. MacLAREN: Je n'ai fait aucune mention du pourcentage.

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai pas prétendu que l'honorable député l'ait fait. Je lui demande d'étudier les chiffres, et il constatera que la réduction des prix dépasse 16 p. 100. La raison pour laquelle j'attire son attention sur ce point, c'est que la propagande pour faire croire à une réduction de 16 p. 100 a été lancée à Saint-Jean, la ville où demeure mon honorable ami. Sachant, pour le connaître depuis nombre d'années, qu'il fait preuve de probité et de délicatesse de conscience dans ses avancés, je suis sûr que, lorsqu'il constatera l'inexactitude de la déclaration faite par le Board of trade dont il est un des membres, je pense, par le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean, et par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, il aura la probité de saisir la première occasion de porter la parole à Saint-Jean pour signaler que ces messieurs avaient tort et que j'avais raison.

M. MacLAREN: Je voudrais que la Commission des chemins de fer se prononçât et je n'aurai qu'à m'incliner.

L'hon. M. VENIOT: Je dépose les constatations de la Commission des chemins de fer jusqu'à date en consignant ces chiffres. La commission n'a pas terminé la revision complète des tarifs de marchandises soumis par le National-Canadien. Voici l'état:

Relevé du trafic touché par l'abaissement du tarif décrété par la loi de 1927 concernant le tarif-marchandises des Provinces maritimes, indiquant les prix tels qu'ils sont facturés et tels qu'ils auraient été suivant le tarif en vigueur le 30 juin 1927; aussi la proportion revenant aux lignes de l'Est d'après le tarif en vigueur le 30 juin 1927, avec le pourcentage de réduction dans la part de ces lignes de l'Est.

Le relevé porte sur les expéditions du 1er au 14 octobre 1927 inclusivement.

Marchandises circulant entièrement sur le territoire de Lévis-Diamond-Junction (P.Q.), et à l'est.

Prix de transport—	
Facturées au tarif réduit	$208,736 62
Prix du tarif du 30 juin 1927	260,988 42
Diminution	52,251 80
Pourcentage de diminution	20 02%

Marchandises allant de l'est de Diamond-Junction à un point du Canada situé à l'ouest de cet endroit.

Prix de transport—	
Facturées au tarif réduit	$189,854 78
Prix du tarif du 30 juin 1927	215,169 96
Diminution	23,315 18
Proportion des frais à l'est de Diamond-Junction, suivant le tarif du 30 juin 1927	123,557 98
Pourcentage de diminution des frais dans la part des lignes de l'Est au 30 juin 1927	20 49%

Résumé

Total des frais de transport des marchandises—	
Facturées au tarif réduit	$398,591 40
Prix du tarif du 30 juin 1927	476,158 38
Réduction totale	77,566 98
Proportion totale des frais à l'est de Diamond-Junction, suivant le tarif du 30 juin 1927	384,546 40
Pourcentage de réduction des frais dans la part des lignes de l'Est au 30 juin 1927	20 17%

Relevé compilé d'après les chiffres de recettes fournis par le vérificateur-général des recettes des Chemins de fer nationaux en date du 4 janvier 1928.

[L'hon. M. Veniot.]

Relevé du trafic touché par la diminution de tarif décrétée par la loi de 1927 relative aux tarifs-marchandises des Provinces maritimes, indiquant les prix tels qu'ils sont facturés et tels qu'ils auraient été en vertu des tarifs en vigueur le 30 juin 1927; aussi la proportion revenant aux lignes de l'Est, d'après les tarifs en vigueur le 30 juin 1927, avec le pourcentage de diminution dans la part de ces lignes de l'Est.

Relevé portant sur les expéditions du 18 au 30 juillet et du 1er au 14 octobre 1927 inclusivement.

Marchandises circulant entièrement dans le territoire de Lévis-Diamond-Junction (P.Q.) et à l'est.

Prix de transport des marchandises—	18 au 30 juillet	1er au 14 octobre	Total des deux périodes
Facturées au tarif réduit	$182,345 55	$208,736 62	$391,082 17
Prix du tarif du 30 juin 1927	228,811 34	260,988 42	489,799 76
Réduction	46,465 79	52,251 80	98,717 59
Pourcentage de réduction	20 31%	20 02%	20 15%

Marchandises allant de l'est de Diamond-Junction à des points du Canada situés à l'ouest de cet endroit.

Prix de transport des marchandises—			
Facturées au tarif réduit	$127,339 20	$189,854 78	$317,193 98
Prix du tarif du 30 juin 1927	144,977 42	215,169 96	360,147 38
Réduction	17,638 22	25,315 18	42,953 40
Proportion des frais à l'est de Diamond-Junction suivant le tarif du 30 juin 1927	86,849 88	123,557 98	210,407 86
Pourcentage de réduction des frais dans la part des lignes de l'Est au 30 juin 1927	20 30%	20 49%	20 41%

Résumé

Total des prix de transport des marchandises—			
Facturées au tarif réduit	$309,684 75	$398,591 40	$708,276 15
Prix du tarif du 30 juin 1927	373,788 76	476,158 38	849,947 14
Réduction totale	64,104 01	77,566 98	141,670 99
Proportion totale des frais à l'est de Diamond-Junction suivant le tarif du 30 juin 1927.	315,661 22	384,546 40	700,207 62
Pourcentage de réduction des frais dans la part des lignes de l'Est au 30 juin 1927.	20 31%	20 17%	20 23%

Relevé compilé d'après les chiffres de recettes fournis par le vérificateur général des recettes des Chemins de fer nationaux en date du 13 septembre 1927 et du 4 janvier 1928.

Relevé du trafic de Saint-Jean (N.-B.), touché par l'abaissement du tarif décrété par la loi de 1927 concernant le tarif-marchandises des Provinces maritimes, indiquant les prix tels qu'ils sont facturés et ce qu'ils auraient été suivant le tarif en vigueur le 30 juin 1927; aussi la part revenant aux voies de l'Est, d'après le tarif en vigueur le 30 juin 1927, et le pourcentage de réduction dans la part de ces voies de l'Est.

Le relevé porte sur les expéditions de Saint-Jean (N.-B.), du 1er au 14 octobre 1927 inclusivement.

Marchandises circulant sur le territoire de Lévis-Diamond-Junction et à l'est de ces endroits.

Prix du transport—	
Facturées au tarif réduit	$16,573 60
Prix du tarif du 30 juin 1927	20,642 18
Diminution	4,068 58
Pourcentage de diminution	19 71%

Marchandises circulant de Saint-Jean (N.-B.), à un point du Canada situé à l'ouest de Diamond-Junction (P.Q.).

Prix du transport—	
Facturées au tarif réduit	$8,592 11
Prix du tarif du 30 juin 1927	9,647 24
Diminution	1,055 13
Proportion des frais à l'est de Diamond-Junction, suivant le tarif du 30 juin 1927	5,228 12
Pourcentage de diminution des frais dans la part des voies de l'Est, suivant le tarif du 30 juin 1927	20 18%

Résumé

Total des frais de transport des marchandises—	
Facturées au tarif réduit	$25,165 71
Prix du tarif du 30 juin 1927	30,289 42
Diminution totale	5,123 71
Proportion totale des frais à l'est de Diamond-Junction, suivant le tarif du 30 juin 1927	25,871 30
Total du pourcentage de réduction des frais dans la part des voies de l'Est, suivant le tarif du 30 juin 1927	19 80%

Relevé compilé d'après les chiffres de recettes fournis par le vérificateur général des recettes des Chemins de fer nationaux du Canada en date du 4 janvier 1928.

Qu'indique ce relevé? Il indique dans la première catégorie que j'ai mentionnée une diminution de 20.02 p. 100, et dans la catégorie suivante une diminution de 20.49 p. 100, et ainsi de suite. Quant au trafic sortant de Saint-Jean, la diminution s'élève à 19.71 p. 100 sur le trafic circulant sur le territoire de Lévis-Diamond-Junction et à l'est de ces endroits, et 20.18 p. 100 sur le trafic circulant à des points situés à l'ouest de Diamond-Junction. Malgré ces chiffres, le Board of Trade de Saint-Jean, se fiant à la parole d'un prétendu expert en transport, prétend que le National-Canadien a refusé de se conformer à l'ordre de la commission des chemins de fer et que tout ce que nous recevons aujourd'hui est une diminution de 16 p. 100.

Que l'on me permette de signaler à l'honorable député senior de la ville de Saint-Jean, une déclaration qu'il a faite hier et qui n'est pas conforme aux faits. L'honorable député, si je ne me trompe,—et je sais qu'il me corrigera si je me trompe,—a déclaré que le National-Canadien avait soumis un tarif de transport à la commission des chemins de fer et que ladite commission le lui avait retourné avec l'ordre de reviser ce tarif de façon à donner une réduction de 20 p. 100. Je désire dire maintenant,—et je ne dis pas cela pour contredire l'honorable député personnellement, car je crois qu'il a été mal renseigné et a obtenu ce prétendu renseignement par l'entremise du Board of Trade de Saint-Jean,—que cette déclaration est absolument fausse. Je fais cette déclaration catégoriquement parce que moins de dix minutes après que l'honorable député eut fait cette déclaration sur le parquet de la Chambre, j'ai téléphoné à la commission des chemins de fer et leur ai cité ses paroles mot pour mot et la commission m'a répondu: Non! Pour rémontrer que la déclaration de l'honorable député est inexacte, que l'on me permette de dire que nous employons à l'heure actuelle ce même tarif, afin de vérifier le transport du National-Canadien en vue de nous assurer si ses taux sont réduits d'au moins 20 p. 100 suivant les conclusions du rapport Duncan, et, jusqu'ici nous avons trouvé qu'ils le sont.

M. MacLAREN: Puis-je demander si les taux du National-Canadien ont été approuvés par la commission des chemins de fer?

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai pas dit qu'ils l'avaient été. J'ai dit que la commission des chemins de fer avait le tarif qui a été soumis le 1er juillet 1927, et qu'elle est à le vérifier, et que cette vérification indique les pourcentages que j'indique ici. J'ai la certitude qu'une fois ce contrôle terminé on trouvera que la même proportion de réduction aura été appliquée à tous les tarifs des listes soumises comme devant entrer en vigueur le 1er juillet 1927.

M. QUINN: Vous mettrez des confitures sur le pain beurré.

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député ferait mieux de mettre un grain de bon sens dans se interruptions.

M. MACDONALD (Cap-Breton-Ouest): Un langage très parlementaire pour un ministre.

L'hon. M. VENIOT: Voilà un autre représentant des provinces de l'Est que sa chaussure gêne.

Pour ce qui est des tarifs de transport, pour les marchandises, et des chiffres que je soumets présentement à la Chambre, je tiens à faire remarquer qu'il ne s'agit pas de simples réductions sur le papier, indépendamment du volume du mouvement, comme celles que réclament certains prétendus experts en matière de tarif; il s'agit du pourcentage de diminution du trafic, selon le mouvement réel sur la voie. Advenant une réduction générale, le pourcentage de réduction du trafic selon la mouvement réel sur la voie constitue la seule indication véritable de ce qui a été fait; et les chiffres que j'ai cités ne réflètent pas une simple réduction sur le papier, mais bien une réduction réelle tablée sur le volume du mouvement sur la voie comparé au volume du trafic sur la même voie quand les tarifs étaient plus élevés. On ne saurait découvrir ni accepter de meilleur critérium.

Continuons. La troisième partie du rapport traite du développement des ports et du commerce d'exportation. Cette partie comprend quatre articles où il est question respectivement du commerce et des ports canadiens, des commissions statutaires de port, du développement des ports et du commerce des Provinces maritimes, et des améliorations à effectuer aux ports. Pour ce qui est de cette conclusion du rapport Duncan, le Gouvernement y a donné suite par la création des commissions de port. Certaines gens de la Nouvelle-Ecosse maintiennent, je sais, que le port d'Halifax devrait être constitué en port national, dégagé de toute obligation financière vis-à-vis de l'Etat. La population de Saint-Jean a accepté le rapport Duncan, elle a accepté la commission, elle est disposée à faire sa part pour le développement du port et à solder dans la mesure de ses moyens les intérêts sur le capital qu'il faudra débourser pour assurer le plus grand développement du port de Saint-Jean. Halifax n'est pas meilleur que Saint-Jean.

Je ne dirai rien de l'attitude adoptée par les gens d'Halifax pendant un certain temps; mais je dirai qu'Halifax a définitivement accepté la décision du ministère de donner suite aux conclusions du rapport Duncan. Je suis fier d'apprendre qu'on a déjà commencé là-bas à élaborer les méthodes à suivre pour la réalisation du projet, et j'ai l'espoir, espoir que je chéris, qu'avant bien longtemps les deux ports de Saint-Jean et d'Halifax joueront un rôle très important dans l'exportation du grain canadien. Voilà quel devrait être l'objet de tous nos efforts; et tant que j'aurai une voix dans les affaires de ce Dominion, tant que j'aurai l'honneur de siéger dans cette Chambre...

M. McGIBBON: Ce ne sera pas pour longtemps.

L'hon. M. VENIOT: Vous ne pouvez pas nous en évincer. L'honorable député siffle pour se donner du courage. Tant que j'aurai un siège dans cette Chambre, et je compte y rester longtemps après la disparition de mon honorable ami, je ferai tout mon possible,—avec ou sans succès, mais je sens que je réussirai,—pour assurer le développement des Provinces maritimes; non seulement pour donner suite intégralement aux conclusions du rapport Duncan, car avec le temps et l'expansion de notre commerce le gouvernement de notre pays saura assurer à Saint-Jean et à Halifax leur rang légitime dans un Canada prospère. J'ai confiance dans le Gouvernement et le premier ministre de notre pays. Le premier ministre a énoncé sur le parquet de cette Chambre à la dernière session les intentions du Gouvernement et il s'est engagé à tout mener à bon terme. A cette occasion j'ai ajouté une foi absolue à ses paroles et depuis il n'a rien fait pour ébranler pareille confiance chez qui que ce soit.

J'aborde maintenant la question du commerce. Que trouvons-nous ici? Le rapport Duncan a proposé au Gouvernement de consacrer son attention à ce problème en ayant le souci des intérêts des Provinces maritimes et aussi des autres provinces qui font l'échange des mêmes produits,—j'entends les principaux produits des Provinces maritimes: les produits de la forêt et de la mer,—dans le but d'assurer des relations commerciales plus étroites avec les Etats-Unis et d'ouvrir le marché américain aux produits de nos forêts et de nos pêcheries à des conditions de réciprocité.

Nos amis de l'opposition ont tenté, soit dans cette Chambre soit devant le public, d'établir que le Gouvernement n'en avait rien fait. N'y a-t-il pas de quoi sourire, monsieur l'Orateur, lorsqu'on entend un conservateur censurer un ministère libéral parce que ce dernier ne s'agenouille pas tous les jours, et deux fois le dimanche, devant les Américains, les priant d'accorder la réciprocité au Canada. Nos amis ne sont pas logiques. En exposant à la Chambre le programme du Gouvernement quant à ces suggestions, le premier ministre fit remarquer qu'il y a aujourd'hui dans le tarif, et qu'il y a toujours eu d'ailleurs sous le régime libéral, un article qui permet au Gouverneur général en son conseil d'entamer des négociations avec les Etats-Unis pour en arriver à la réciprocité en matière de produits naturels. Le personnage qui se présenta devant la commission Duncan pour demander que nous resserrions nos relations avec les Etats-Unis, n'était ni plus ni moins que le premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable M. Baxter, celui qui avait pris la tête de la phalange de 1911, lors de nos négociations avec les Etats-Unis pour obtenir la réciprocité, et qui avait parcouru tout le Nouveau-Brunswick en prêchant à la population qu'il serait déloyal de commercer avec les Yankees. L'on me pardonnera peut-être d'ajouter que ce sont là les billevesées auxquelles nos honorables amis s'intéressent et qu'ils disséminent sous forme de propagande dans toute l'étendue des Provinces maritimes.

M. McGIBBON: Comme l'affaire de Moses Asiz.

L'hon. M. VENIOT: Qu'est-ce que raconte l'honorable député? Il n'ouvre la bouche que pour commettre un impair.

J'en viens au paragraphe 4 des conclusions, concernant l'usine de cokéfaction. Je ne discuterai pas ce point bien longuement. La commission Duncan a fait à ce sujet un certain nombre de suggestions que le Gouvernement a entièrement acceptées. On pourra essayer de dire le contraire, parce que le Gouvernement n'a pas encore élevé les droits d'importation sur la houille. Quoi qu'il en soit, l'on a donné suite à cette proposition du rapport Duncan.

Je passe maintenant à la question de la prime à la production de l'acier. L'on ne s'est pas rendu à cette demande. Au moment même où la commission Duncan préparait son rapport, la commission du tarif avait mis à l'étude la question de la prime à la production de l'acier. Le rapport Duncan suggérait que la commission du tarif fût aussi chargée de l'étude de la question des droits sur la houille, et celle-ci fait maintenant l'objet de ses recherches.

Après avoir touché aux questions qui intéressent particulièrement la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, je me proposais de traiter aussi des propositions de la commis-

sion relativement à l'île du Prince-Edouard, mais mon honorable ami de l'île du Prince-Edouard (M. Sinclair), au cours d'un discours bien agencé, avec des arguments très forts, a prouvé que le Gouvernement a complètement mis à exécution les suggestions du rapport Duncan en ce qui a trait à sa province. J'ai dit il y a un moment que l'on a déjà commencé dans le Nouveau-Brunswick une propagande pour déprécier ce que l'on a fait à la suite du rapport Duncan. Je vais vous en donner un exemple, en lisant un extrait du *Telegraph-Journal*, de Saint-Jean, édition du 14 octobre:

L'on a présenté hier à la réunion du conseil de la chambre de commerce un précis des résultats du rapport Duncan. Des trente propositions qu'il formulait, deux ont été suivies, sept ont été partiellement mises à exécution, neuf ont été ignorées totalement et il est possible que l'on tienne compte des douze autres à une date ultérieure.

Voilà ce que l'on répand dans le pays. On n'a jamais aussi complètement dénaturé les faits dans le Nouveau-Brunswick ou dans aucune autre partie du pays. La chambre de commerce de Saint-Jean a un rôle important à jouer et elle devrait s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'elle communique au public. L'on trouvera un autre exemple de ces fausses représentations dans le *Financial Post*. Le représentant de ce journal fit le tour de la province du Nouveau-Bruswick, où il obtint de faux renseignements, venant en partie de la chambre de commerce de Saint-Jean. C'est avec ces renseignements qu'il publia dans le *Financial Post* l'article mentionné hier par un honorable député de la Nouvelle-Ecosse. Il commence par dire que la commission avait recommandé la continuation de l'utilisation des barrières de Saint-Jean et de Sainte-Rosalie. Le rapport de la commission Duncan ne contient absolument aucune suggestion de cette nature. Il y est question des barrières de Saint-Jean et de Sainte-Rosalie comme d'une question pendante devant la commission des chemins de fer et d'une grande importance pour les Provinces maritimes, mais on n'y trouve aucune suggestion. Le rapport suggère ensuite la conclusion d'un traité avec les Etats-Unis afin d'assurer un meilleur marché pour les produits des pêcheries et des forêts des Provinces maritimes. Le journal que j'ai mentionné dit que l'on n'a rien fait à cet égard, bien que nous ayons l'autorité voulue. L'on oublie qu'il faut le consentement de deux parties pour conclure un marché. Il y a quelques années, quand nous essayâmes, de négocier avec les Etats-Unis, nos amis conservateurs nous firent savoir qu'ils ne voulaient pas de réciprocité pour les produits naturels, et quelques députés d'autre part se montrèrent grandement favorables à cette politique. Nous fîmes une nouvelle tentative auprès de nos amis d'outre-frontière et leur réponse fut ce bill Fordney, qui dressait entre eux et le Canada une barrière douanière fermant l'entrée de leur marché aux produits de notre sol. C'est ainsi qu'on nous répondit; cependant on propage partout que le Gouvernement se contente de ne rien faire, et cette campagne est favorisée par le parti conservateur, du moins au Nouveau-Brunswick, sinon dans les deux autres provinces du littoral. Ses porte-parole en cette Chambre viennent nous dit que, puisque nous n'avions pas proposé la réciprocité aux Etats-Unis, vous ne pouvez vous attendre...

M. MacLAREN: Je ne veux pas vous interrompre, je veux seulement intervenir pour l'amour de l'exactitude; mais puis-je rappeler à mon honorable ami la suggestion qui se trouve au bas de la page 25 (v.f.) ayant trait à l'autorité de la commission des chemins de fer?

L'hon. M. VENIOT: J'en parlerai tout à l'heure, car je n'ai pas fini. Donnez-moi le temps d'en finir avec les questions que je suis à discuter. Pour ce qui est d'étendre la juridiction de la commission des chemins de fer, on l'a bien fait remarquer, hier soir, en cette Chambre, il ne faudrait pas seulement modifier la loi des chemins de fer, mais mettre en pièces toute l'échelle des tarifs du Dominion. L'honorable député qui m'interroge siégeait en cette Chambre l'hiver dernier et il accepta cette déclaration; il y applaudit même.

M. MacLAREN: Nullement.

L'hon. M. GUTHRIE: Jamais.

L'hon. M. VENIOT: Les honorables députés de l'opposition ont accueilli sans une protestation toutes les déclarations ayant trait au rapport Duncan et les motifs pour lesquels on ne pourrait donner suite à telle ou telle suggestion du rapport.

M. MacLAREN: Pas du tout.

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député a-t-il formulé une protestation?

L'hon. M. MacLAREN: Oui, je proteste.

L'hon. M. VENIOT: Présentement, oui, mais avez-vous protesté l'hiver dernier?

M. MacLAREN: J'ai évidemment approuvé ce qu'on nous accordait.

L'hon. M. VENIOT: Pourquoi ne formuliez-vous une protestation?

M. MacLAREN: Mon attitude était...

L'hon. M. VENIOT: Après toutes ces interruptions, je ne saurais limiter mon discours à quarante minutes.

M. MacLAREN: L'honorable député nous y invite.

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai pas interrompu l'honorable député durant son discours. J'en viens maintenant à l'argument avancé par lui, hier, au sujet de la barrière de Saint-Jean. A l'entendre, cette barrière est nécessaire pour la concurrence et pour empêcher un monopole de chemin de fer. Comment peut-il y avoir monopole et comment peut-on parler de concurrence quand le réseau national est obligé à une restriction de 20 p. 100 préconisée par le rapport Duncan, restriction qui n'atteint pas l'autre réseau; et si celui-ci s'y conforme, ce sera comme pour le réseau national. Pas n'est besoin de recourir à la concurrence pour assurer un traitement juste et équitable aux Provinces maritimes. Je n'entreprendrai pas de discuter par le menu le principe de barrières ouvertes, mais je tiens à dire que c'est un exemple unique dans l'histoire des chemins de fer qu'un réseau soit forcé de passer le trafic provenant du territoire qu'il dessert à un réseau concurrent qui ne pénètre pas sur ce territoire. Si nos amis conservateurs peuvent agréer un tel principe, à eux de le justifier.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais relever certains passages du discours prononcé, hier, par mon honorable ami de Pictou (M. Cantley). Il disait en rapportant un passage du discours de l'honorable motionnaire de l'adresse (M. Ilsley):

> Monsieur l'Orateur, c'est là un exemple frappant de l'ignorance et de l'outrecuidance de la jeunesse.

Et poursuivant:

> Puis-je savoir de lui quel parti et quels chefs de parti ont déterminé la confédération?

Ma foi, jamais jusqu'ici je n'avais entendu dire que le parti conservateur avait seul le mérite d'avoir réalisé la confédération. Les pères de la confédération furent aussi bien libéraux que conservateurs. A quel parti appartenait sir Leonard Tilley lors de la confédération? Il était alors un ardent libéral. Il est vrai qu'il changea d'allégeance en 1887, mais il était libéral quand il se rallia à la confédération. Quels sont les libéraux de Québec et d'Ontario qui se rallièrent à la confédération? L'histoire a gardé leur nom. Et jamais la confédération n'aurait pu être réalisée, pour ce qui est de la Nouvelle-Ecosse, si Joseph Howe n'avait pas abandonné son opposition au projet. Mon honorable ami n'en soutient pas moins, comme fait historique, que la confédération est l'œuvre du parti conservateur. Il ajoute:

> A quel parti devons-nous l'achat des terres de la Compagnie de la baie d'Hudson, en 1869?

Ce n'est pas le parti conservateur mais un gouvernement de coalition, qui acquit ce territoire. Mon honorable ami fait mentir l'histoire du Canada. Il s'est posé cette autre question:

> Qui a construit l'Intercolonial?

La construction du chemin de fer Intercolonial était l'une des conditions de la Confédération et ce fut l'œuvre des libéraux et des conservateurs. La construction, il est vrai, se fit sous un gouvernement conservateur, qui prit la direction des affaires en 1871, mais mon honorable ami n'a pas le droit de ramener à son parti le mérite de cette entreprise nationale. Il s'est demandé aussi:

> Qui est allé à Washington jouer la comédie "Linger Longer Lou"?

Eh bien, que mon honorable ami relise l'histoire de son parti et il apprendra que les conservateurs furent les premiers à jouer cette comédie, avec sir John A. Macdonald, puis sir George Foster, et sir Charles Tupper, qui visitèrent fréquemment Washington en quête de conventions réciproques. N'ai-je pas raison de conclure que si mon honorable ami a vu dans les remarques de l'honorable député de Hants-King "la preuve évidente de l'ignorance et de la présomption de la jeunesse", sa propre interprétation de l'histoire est un "exemple évident du défaut de mémoire chez les vieillards"?

S'il me reste quelques instants, monsieur l'Orateur, je tiens à revenir sur un point que j'ai oublié, à propos des tarifs-marchandises. Au cours de sa revue annuelle des activités du Board of Trade de Saint-Jean (N.-B.) faite à l'occasion d'un banquet au mois de décembre dernier, le président disait:

L'hon. M. BENNETT: Votre temps est expiré.

L'hon. M. VENIOT: Est-ce le cas?

M. l'ORATEUR: Oui.

M. R.-B. HANSON (York-Sunbury): Je n'aurais probablement pas osé prendre part à ce débat sans l'intervention redondante particulière au ministre des Postes (l'hon. M. Veniot). Les affirmations de l'honorable ministre ne portent pas à conséquence dans le Nouveau-Brunswick, et je crois que les membres de cette Chambre n'y chercheront pas plus d'importance, après

l'avoir entendu quelquefois encore. La population de ma province a jaugé l'honorable monsieur...

L'hon. M. VENIOT: Et les tribunaux vous ont jaugé.

M. HANSON: ...elle l'a renvoyé comme premier ministre au mois d'août 1926, et il doit son poste dans le cabinet fédéral à un concours de circonstances.

L'hon. M. VENIOT: Et quelles sont les circonstances qui vous ont amené devant les tribunaux?

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. HANSON: Je ne me propose pas de suivre l'exemple de l'honorable ministre. J'aime que le débat soit un peu plus relevé, et je me garderai donc d'imiter sa manière. Mais je tiens à présenter quelques observations sur les sujets qu'il a traités. Je m'arrêterai d'abord au discours du trône. Je n'ai jamais lu de pièce pareille. Je défie que l'on y trouve le moindre projet pratique ou simplement un indice rassurant pour le monde des affaires. Il ne renferme certainement rien de nature à donner espoir aux industries canadiennes; à ceux qui sont sans emploi, et dans ma région le nombre en est grand; non plus qu'aux industriels: en un mot, la question fiscale n'y est même pas mentionnée. Prospérité est facile à dire. Le premier ministre en a longuement et éloquemment discouru l'autre jour, mais la différence est grande entre le mot et la chose. La Providence s'étant montrée généreuse pour un certain nombre, je reconnais que la richesse s'est accrue d'une façon appréciable, et personne plus que moi ne s'en réjouit. Mais quant à la prospérité véritable, je suis encore à la découvrir. Je regrette d'avoir à dire que dans le Nouveau-Brunswick, la situation ne s'est pas améliorée. Je dis cela à contre-cœur, parce que personne dans cette Chambre ne prend un plus vif intérêt que moi à l'avancement industriel de ma province. Je fais tout mon possible, dans l'humble mesure de mon influence, pour le progrès de l'industrie du Nouveau-Brunswick, et c'est ce que je continuerai de faire, que je sois ou non membre du Parlement.

Je ne me propose pas d'aborder le sujet du statut national, qui a été mentionné dans le discours du trône. Cependant, tout modeste fervent que je sois de la loi internationale, je crois sérieusement que le Canada n'est pas un état souverain, et ne le sera jamais tant qu'il fera partie intégrale de l'empire. Et je suis satisfait qu'il ne soit jamais un état souverain.

Je consacrerai quelques instants au discours du ministre de l'Immigration (l'hon M. Forke), que je regrette de ne pas voir à son siège. J'ai suivi aussi bien que j'ai pu les entendre les observations qu'il nous a communiquées il y a une couple de jours. Je n'ai pas lu son discours dans le hansard, mais l'impression qui m'en est restée est un aveu d'incapacité, en présence de la situation actuelle. J'ai une proposition à soumettre. A la récente assemblée annuelle des actionnaires de la banque canadienne de Commerce, sir John Aird, le remarquable financier qui a été entendu devant le comité des banques et du commerce, il y a quelque temps, a donné un conseil des plus pratiques. Il a dit que si le département de l'Immigration est incapable de faire face aux difficultés des circonstances présentes, on devrait réunir en conférence les chefs de services de colonisation des chemins de fer, les départements d'immigration des gouvernements provinciaux et tous ceux qui s'intéressent à cette grande œuvre nationale, afin de résoudre ce problème, si c'est possible, parce que c'est un véritable problème national susceptible de solution, et il faudrait s'y attaquer le plus tôt possible dans l'intérêt de la prospérité du pays, comme le désirent tous les représentants du peuple. C'est ce que je recommande au ministre de l'Immigration. Il recevra l'aide des membres des gouvernements provinciaux. Je sais que les gouvernants de Nouveau-Brunswick sont impatients de coopérer avec le ministère de l'Immigration du Dominion pour la solution de ce problème. J'ose assurer au ministre que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, bien que conservateur, ne sera mû par aucune considération politique. Nous voulons tout d'abord au Nouveau-Brunswick garder les nôtres chez nous, puis une immigration de sujets sains et honnêtes des Iles-Britanniques. Je ne puis trop insister sur le mot "britanniques", parce que si nous songeons à l'expérience des Etats-Unis, en 1917 surtout, nous verrons les résultats de la politique d'immigration mixte poursuivie si longtemps par ce grand pays et qui a abouti à un système de proportion et de discernement que devrait imiter tout pays qui désire rester sans tache, ou britannique, comme dans le cas du Canada.

Je regrette que le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) ne soit pas à son siège. Je ne prétendrai pas un instant qu'il ait quitté la Chambre par crainte de ce que j'aurais à dire, parce que je suis sûr que l'honorable membre est courageux. A ma connaissance, il n'a jamais fui devant la bataille.

C'est un politique de carrière, et je ne m'exprime pas avec mépris, parce que le comprends que celui qui devient membre du cabinet fédéral doit être plus ou moins politique de profession. Je ne le suis pas, mais je suis avocat commercial. Tout de même, je sens que les citoyens du Nouveau-Brunswick qu'il a attaqués cet après-midi, et surtout les chambres de commerce associées des Provinces maritimes, ont droit à une réponse aux allusions qu'il a faites.

L'honorable ministre a parlé d'abondance du rapport Duncan et de la mise en vigueur de ses propositions par le Gouvernement. Je dirai un mot de ce qui s'est passé à la Chambre, à la dernière session, au sujet de ce rapport. Nous l'avons tous lu plusieurs fois. Quant à moi, je l'ai étudié avec le plus grand soin. Nous avons tous entendu le premier ministre lire, en cette enceinte, l'an dernier, une déclaration soigneusement préparée touchant l'attitude du ministère au sujet des conclusions de sir Andrew Rae Duncan et de ses associés, et je dois dire que les habitants des Provinces ont été encouragés et par le rapport et par l'attitude du premier ministre, parlant au nom de son cabinet. Mais c'est à mon humble avis, et de l'opinion d'autres qui suivent les événements de près, fort s'écarter de la vérité, pour ne pas dire plus, que de déclarer, comme l'a fait le ministre des Postes, non pas seulement à la Chambre même, mais à deux assemblées publiques dans les Provinces maritimes, il y a quelques semaines, que le Gouvernement a donné effet à huit des dix principales propositions du rapport Duncan. Je passe à quelques-uns des points les plus importants dont mon honorable ami a parlé cet après-midi.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami voudrait-il me donner un éclaircissement? J'aimerais savoir s'il y a dix conclusions ou trente.

M. HANSON: Cela dépend entièrement de ce que vous entendez par des conclusions expresses. Bien que les conclusions principales soient au nombre de dix, pour moi, il y en a trente-deux dans l'ensemble, si l'on comprend non seulement les conclusions d'ensemble mais celles d'ordre secondaire.

L'hon. M. DUNNING: Quiconque lit le rapport se fait une autre idée du nombre des conclusions.

M. HANSON: J'invite l'honorable député à le lire de nouveau et à décider de lui-même.

L'hon. M. DUNNING: C'est ce que j'ai fait et j'ai sincèrement essayé de leur donner suite.

M. HANSON: Je sais que mon honorable ami l'a lu, mais quant à la seconde partie de son observation, je dois lui dire qu'il n'a donné suite qu'en partie à la conclusion visant son département, et si le temps me le permet, j'ai l'intention de dire un mot au sujet de la conclusion relative aux prix de transport international, à laquelle, que je sache, il n'a pas tenté de se conformer.

Je m'arrête un instant aux subventions monétaires, d'une importance si grande pour les gouvernements provinciaux. A n'en pas douter, les conclusions du rapport Duncan à ce sujet étaient aussi précises et expresses qu'on pouvait les formuler en anglais. Quiconque désire en prendre connaissance n'a qu'à ouvrir le rapport à la page 19, et au risque d'empiéter sur le temps précieux à ma disposition, je vais les lire. Je constate que cette règle de quarante minutes est un grand obstacle, mais je dois avouer que j'ai contribué à son adoption au comité spécial de l'année dernière. Voici ce que je relève dans le rapport:

> Nous ne croyons pas juste ou sage que les Provinces maritimes, dans leur état actuel de nécessité urgente, avec des déficits qui s'accumulent dans leurs revenus et leurs dépenses ordinaires, soient laissées dans l'attente jusqu'à ce qu'une réévaluation soit faite par le gouvernement fédéral, et en conséquence, nous recommandons que des sommes globales soient versées immédiatement à titre d'augmentations aux trois Provinces maritimes, d'après l'échelle suivante: . . .

S'il faut entendre quelque chose à cela, c'est que, dès que le Gouvernement en aurait reçu l'autorisation du Parlement, il devrait être versé immédiatement des sommes globales, mais on n'en a rien fait. Si la mémoire m'est fidèle, la prorogation a eu lieu le 14 avril, et le premier versement n'a été effectué que le 1er juillet, ce qui n'est pas "immédiatement", ainsi que le dit le rapport Duncan. Même à cette date, on ne versa que la moitié du montant voté par le Parlement comme minimum de la somme globale à verser, et au début il avait été question de retarder le second versement jusqu'au 1er janvier de cette année. Qu'est-ce que cela signifiait? Tout simplement que le gouvernement du Nouveau-Brunswick pouvait équilibrer son budget pour l'année financière alors en cours, parce que dans cette province l'année financière se termine le 31 octobre, et je crois que dans la province de la Nouvelle-Ecosse, l'année financière se termine le 30 septembre, soit un mois plus tôt. L'idée en vue en retenant la moitié de la somme globale due, était de faire en sorte que les deux gouvernements provinciaux, qui se trouvaient être conservateurs, soient forcés de faire des élections et d'avouer l'existence d'un déficit.

L'hon. M. DUNNING: Oh, du tout.

M. HANSON: Je n'ai pas le moindre doute que telle était l'idée en vue. Plus que cela: le premier ministre, si j'interprète fidèlement sa déclaration,—et je ne crois pas faire erreur, —n'a pas accepté, sur cette conclusion expresse, le principe fondamental du rapport Duncan. Selon que je l'entends, le principe fondamental de la conclusion de sir Andrew Rae Duncan relativement à cette question de première importance, consistait en ce que ce versement intérimaire d'une somme globale devrait être effectué et ce, sans interruption jusqu'au règlement définitif de toute la question entre le trésor fédéral et les autres provinces, mais que ces versements devaient être faits en sus et indépendamment de tout ce que l'on pourrait accorder à d'autres provinces réclamant une augmentation de subvention fédérale. C'est ainsi que j'entends ce principe. Le premier ministre a déclaré expressément,—si la mémoire ne me fait défaut, je regrette qu'en ce moment je n'aie pas sous les yeux le texte même de ses paroles,—qu'il ne pouvait accepter cette conclusion. Or, que faut-il conclure de cela? Cela signifie que le premier ministre du Nouveau-Brunswick et mon ami le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse sont obligés de convaincre le trésor, non seulement du dominion, mais celui de chacune des autres provinces que nous, des Provinces maritimes, à cause de ce que nous avons perdu lors de notre entrée dans la Confédération, avons droit à cette somme globale supplémentaire en sus et indépendamment de tout ce qui peut être accordé aux autres provinces. Non seulement nous faut-il engager la lutte avec l'échiquier fédéral mais il nous faut également nous défendre contre chacune des autres provinces. Ce n'est sûrement pas ce qui avait été conseillé. Nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé à la conférence des premiers ministres. Je reviendrai plus tard sur ce sujet. Pour des raisons qui me semblent bonnes, on n'a pas publié le compte rendu des délibérations de cette conférence. Cependant, je sais que le Gouvernement a déduit des versements la somme qu'il a enlevée à la Nouvelle-Ecosse. Plus tard, on a fait les versements, à cause, me semble-t-il, du bon sens et de la probité du ministre des Finances (l'hon. M. Robb); je désire lui rendre ce témoignage.

Je passe à la question du prix de transport des marchandises. C'est un problème très compliqué qu'aucun député ne peut espérer de traiter entièrement dans les quelques minutes que lui accorde le nouveau règlement; mais il peut au moins exposer ses vues en résumé. La loi relative aux prix de transport des marchandises des Provinces maritimes ne couvrait pas tous les points qu'elle aurait dû. Le ministre des Chemins de fer en est le premier responsable et il accepte cette responsabilité. En vertu de cette loi, le National-Canadien a soumis la liste de ses prix. Mon honorable ami le ministre des Postes a tenté longuement, cet après-midi, de démontrer qu'en vertu de ce tarif, le réseau national a réduit de plus de 20 p. 100 le prix de transport des marchandises mentionnées dans la loi. Je réponds à cela: Puisque ces prix ont été soumis à la commission des chemins de fer depuis plus de sept mois, pourquoi la commission ne les a-t-elle pas approuvés? Faut-il sept mois pour examiner le tarif présenté le 29 juin dernier? Il y a à cela une raison. C'est que les prix en question ne semblent pas à la commission conformes à la loi.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami peut-il le démontrer?

M. HANSON: Non. Je tâche de raisonner aussi justement que possible et c'est une conclusion que je tire de l'inactivité de la commission à cet égard. Qu'est-il arrivé? La commission des chemins de fer a pris une décision que le National-Canadien tente d'éluder. Je passe à la question de ce qu'on nomme les "barrières". Je comprends que c'est une question technique, au sujet de laquelle le profane ne devrait pas se prononcer trop facilement. La commission américaine du commerce entre les Etats et une loi adoptée aux Etats-Unis ont établi le principe que le chemin de fer par lequel les marchandises sont d'abord expédiées a droit de les transporter sur la plus longue distance possible. C'est le principe que le chemin de fer National-Canadien cherche à faire reconnaître en vue de l'élaboration de nos prix de transport relativement aux marchandises expédiées par ses voies des Provinces maritimes et devant parcourir de longues distances. C'est un principe que l'on n'a jamais mis en vigueur dans les Provinces maritimes. Quelle en est la principale raison? Je veux être absolument juste à cet égard; le ministre n'a pas besoin de hocher la tête, car il ne trouvera dans cette enceinte personne qui soit plus loyal que moi. La raison en est que les règlements ont été élaborés à une époque où n'existait pas le réseau national et où l'Intercolonial était le seul chemin de fer en exploitation dans ces provinces. Je ne pense pas me tromper. L'ancien état de choses était des plus favorables aux expéditeurs de marchandises de cette partie du pays. Ils ne bénéficient d'aucun dégrèvement des prix de transport, mais ils ont l'avantage, beaucoup plus précieux, de la

concurrence des chemins de fer qu'aucun expéditeur de nos provinces ne voudrait perdre.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question? Voudrait-il accorder aux expéditeurs de tout le Canada le droit d'ordonner à un réseau de remettre à un concurrent un wagon de leurs marchandises au point de correspondance le plus rapproché?

M. HANSON: Je ne répondrai pas à cette question, car je n'en saisis pas la portée. Le ministre est ou devrait être au courant.

L'hon. M. DUNNING: Tel est le point difficile à résoudre.

M. HANSON: Qu'arrive-t-il? Je vais peut-être donner au ministre des Chemins de fer la meilleure réponse possible. Les administrateurs du National-Canadien se sont opposés à la décision de la commission des chemins de fer. Ils voulaient que les barrières de Sainte-Rosalie et de Saint-Jean soient fermées. La commission en a décidé autrement. Nous voyons donc le gouvernement fédéral, par son influence... Il vaut peut-être mieux que je retire ces paroles.

L'hon. M. DUNNING: Oui.

M. HANSON: Ce n'est peut-être pas le Gouvernement; je veux être juste. Mais nous voyons les administrateurs de notre réseau national...

L'hon. M. DUNNING: C'est plus exact.

M. HANSON: C'est plus exact, je crois. Nous avons vu, dis-je, le conseil de direction du réseau national, responsable au Gouvernement de la gestion de nos lignes de chemin de fer, s'adresser à la Cour suprême du Canada pour faire renverser la décision de la commission des chemins de fer sur cette importante question. Les administrateurs du réseau national auraient peut-être pu adopter cette attitude sans l'assentiment du gouvernement du jour; m'est avis toutefois que si le ministre des Chemins de fer avait répondu catégoriquement par la négative, la question n'aurait jamais été soumise à la Cour suprême; les gens d'en bas ont un compte à régler avec mon honorable ami de ce chef.

L'hon. M. DUNNING: Il me ferait plaisir de répondre à cela, séance tenante.

M. HANSON: C'est parfait.

L'hon. M. DUNNING: Je n'ai pas d'espoir de suivre mon honorable ami en bas.

M. HANSON: J'admets cela et je dirai les gens de l'Est. Je n'insinue rien contre le ministre. Et qu'est-il arrivé en conséquence de cet appel en Cour suprême? La barrière de Sainte-Rosalie a été laissée ouverte et celle de Saint-Jean a été fermée. Je ne veux manquer d'égards envers qui que ce soit et peut-être ne suis-je pas suffisamment renseigné; cependant, je ne puis m'expliquer comment il se fait que l'on ait ordonné la fermeture d'une barrière et laissé l'autre ouverte. Voilà toutefois l'état de choses que sanctionne la loi en vigueur. En regard de la loi, ni le ministre des Chemins de fer, ni le ministre des Postes, ni personne ne peut prétendre que l'attitude du conseil de direction du réseau national est soutenable.

Pour ce qui est de la question du transport, le Gouvernement a-t-il donné effet aux conclusions du rapport Duncan? Je réponds à cette question par la négative. Je tiens à le faire savoir à la Chambre, la presque totalité du volume du trafic des produits forestiers, provenant des industries échelonnées tant sur le parcours des lignes du chemin de fer National-Canadien que sur le parcours du Pacifique-Canadien dans ma province natale, est à destination des Etats-Unis. Accordez-nous cette réduction de 20 p. 100 à laquelle nous avons droit au dire du rapport Duncan et nous encaisserons un dollar pour chaque mille pieds de bois de commerce que nous expédions chez nos voisins du sud. Sous le régime des conditions actuelles, cette réduction de 20 p. 100 peut être de nature à changer la face des choses en ce qui concerne les scieries,—et j'ai la prétention d'être quelque peu au fait de la situation,—car elle rendrait peut-être profitable une industrie qui s'exploite à perte. Que le ministre des Chemins de fer et son collègue des Postes (l'hon. M. Veniot) se le tiennent pour dit, les exportateurs des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ne seront jamais satisfaits tant que l'on n'aura pas raisonnablement apporté remède à la situation en diminuant de 20 p. 100 les tarifs de transport internationaux.

L'hon. M. DUNNING: L'honorable député est-il en mesure de rédiger un amendement à la loi, dans les bornes de la juridiction du Parlement, qui donnerait effet à cette réduction des tarifs de transport?

M. HANSON: Je ne l'ai jamais tenté; cependant, je suis prêt à le faire et à déposer un projet de loi en ce sens, si le ministre des Chemins de fer veut bien me promettre de l'appuyer.

L'hon. M. DUNNING: Et après son adoption, les exportateurs qui utilisent les lignes internationales bénéficieraient-ils d'une diminution de 20 p. 100 comparativement aux frais de transport actuellement en vigueur?

M. HANSON: On m'assure que oui.

L'hon. M. DUNNING: Et on m'assure le contraire; je poursuis les négociations entamées.

M. HANSON: Tout dépend de la source où vous puisez vos renseignements. Mon honorable ami tient ses renseignements de sir Henry Thornton et ce n'est pas à ce fonctionnaire que je m'adresse pour me renseigner. Je tiens mes informations de gens qui ont fait des représentations directes aux chemins de fer américains et aux gérants du trafic des grandes compagnies des Etats-Unis. Or, ils m'assurent que nous bénéficierons, indubitablement de cette réduction de 20 p. 100, si le Gouvernement se décide à intervenir.

L'hon. M. DUNNING: Les chemins de fer américains refusent catégoriquement.

M. HANSON: Cet après-midi, nous avons vu le ministre des Postes attaquer vivement les membres du Board of Trade de la ville de Saint-Jean. Je ne vois pas que j'aie à intervenir dans cette querelle. M. Alexander Paterson, qui, plus que tout autre, a assumé la responsabilité des renseignements qu'a fournis de temps à autre le Board of Trade de Saint-Jean touchant la question des tarifs de transport, répondra au ministre des Postes en temps et lieu et de la façon inimitable qui lui est propre. Le ministre ne saurait diffamer impunément un corps public qui se compose d'hommes de la réputation de M. L. W. Simms, un gentilhomme dans toute la force du mot...

L'hon. M. VENIOT: Quelqu'un l'a induit en erreur.

M. HANSON: Il n'est pas de ceux qui se laissent facilement induire en erreur. A l'heure qu'il est, M. Simms est vice-président de l'Association des manufacturiers canadiens et il en sera le président, l'année prochaine. Voilà qui établit la réputation dont il jouit non seulement dans sa province mais par tout le Canada. Et je n'hésite pas du tout à le dire, la population du Nouveau-Brunswick acceptera d'emblée la parole de M. Simms de préférence à celle du ministre des Postes. Voilà ce que j'ai à dire pour la défense de M. Simms, cet homme de haute culture, qui a été en butte tout à l'heure aux calomnies du ministre des Postes.

L'hon. M. VENIOT: Je ne l'ai pas calomnié.

M. HANSON: Quant à mon ami et ancien collègue, M. Baxter, je ne crains pas qu'il ne puisse réfuter en temps et lieu le ministre des Postes.

L'hon. M. VENIOT: Nous avons souvent croisé le fer.

[M. Hanson.]

M. HANSON: Il a d'ordinaire eu le dessus à chaque rencontre. Je ne sache pas, et je nie aussi catégoriquement qu'il est en mon pouvoir de le faire, que le parti conservateur ait en aucune façon fomenté dans ces provinces l'agitation commencée par les chambres de commerce unies des Provinces maritimes. S'il en était ainsi, j'eusse été certes un des premiers à le savoir. La députation me reconnaîtra au moins assez d'influence pour cela dans les conseils du parti. L'agitation contre la manière dont le National-Canadien donne suite aux injonctions du Parlement a pour auteurs les Boards of trade unis des Provinces maritimes, qui comprennent parmi leurs membres beaucoup de libéraux importants, et en aucune façon, sous aucune forme, cette agitation n'est fomentée par le parti conservateur au Nouveau-Brunswick. Il se trouve toutefois que ces institutions ont confié leur cause à M. Baxter, et, en bon avocat qu'il est,—les Provinces maritimes n'en possèdent pas de meilleur,—il a exposé leurs revendications de la façon et à l'heure qu'il a jugées nécessaires. Personne n'a répondu encore à cet exposé, à ma connaissance, le ministre des Postes moins que tous les autres, dans la harangue de trois heures qu'il a débitée à l'hôtel Admiral-Beatty, à Saint-Jean, juste avant Noël. Ce sont deux avis du rapport Duncan auxquels il n'a pas été donné suite. Je n'ai pas le temps de relever tous les autres.

J'aimerais à traiter de la politique douanière. C'est revenir de loin à la réciprocité, et moins les libéraux en parleront, le mieux ce sera. Je n'aperçois aucun indice laissant prévoir que le parti libéral veuille ressusciter ce cadavre. Je prévois encore moins qu'un chef politique important aux Etats-Unis veuille préconiser à nouveau cette politique, et je crois que la réciprocité repose en paix dans les limbes du passé. Mais il faut une politique douanière relativement aux industries des provinces de l'Atlantique. Le besoin s'en fait sentir immédiatement pour l'industrie sidérurgique, et je demande au ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston), à titre de représentant de la Nouvelle-Ecosse dans le gouvernement: Qu'allez-vous faire au sujet de l'industrie sidérurgique? Le temps presse et elle ne saurait attendre. Qu'est-il arrivé à New-Glasgow? Il y a des hauts fourneaux silencieux et quatre-vingt-treize pour cent des ouvriers se sont faufilés aux Etats-Unis. Le Gouvernement va-t-il les rapatrier? Dans l'affirmative, hâtons-nous de les rapatrier avant qu'il soit trop tard.

Que fera le Gouvernement pour les autres industries des Provinces maritimes? Je ne m'intéresse pas outre mesure à la houille et à l'acier, mais je m'intéresse à la houille jus-

qu'à un certain point. L'autre jour, je voyais à McAdam, dans mon comté, les locomotives du Pacifique-Canadien utiliser le charbon de Virginie. Ce charbon se déchargeait et s'entassait à McAdam, dans un rayon de 75 milles d'une mise en exploitation dans mon comté pour desservir le Pacifique-Canadien. Cette compagnie achète comme de raison le produit meilleur marché. En ce cas, faisons pour une fois une application un peu intelligente de la disposition antidumping.

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député prétend-il que le Pacifique-Canadien puisse acheter le charbon de la Virginie occidentale à meilleur marché que la houille de Minto?

M. HANSON: Elle l'achète.

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député fait erreur.

M. HANSON: Je ne fais pas erreur. J'ai vu les factures.

L'hon. M. VENIOT: Je tiens mes renseignements de sir Thomas Tait; il donne une version tout à fait différente.

M. HANSON: Je sais que, pour les fins du fisc du moins, le charbon se décharge à McAdam au prix de cinq dollars la tonne, et, pour ce prix, on ne saurait amener du charbon de Minto à cet endroit. J'ai vu les factures.

L'hon. M. VENIOT: Le droit n'est pas inclus dans ce chiffre.

M. HANSON: Nous demandons au Gouvernement de définir sa politique douanière touchant l'industrie de la chaussure dans ma circonscription. Qu'est-il arrivé? La préférence britannique a été augmentée tant et tant, que les fabricants de la chaussure Hartt, le plus bel article canadien, ne font que tout juste se maintenir en affaires. Ils ignorent quel jour ils devront fermer boutique. Le ministre des Chemins de fer rit. La chose ne fait pas rire à Frédéricton.

L'hon. M. DUNNING: Je soulève une question de règlement. L'honorable député m'a accusé d'avoir ri d'une de ses remarques, ce qui, dans le compte rendu paraîtrait vouloir dire que j'ai ri d'un exposé des malheurs d'une industrie. Non seulement je ne me suis pas moqué de la situation qu'il dépeignait, mais je n'ai pas ri du tout.

M. HANSON: J'accepte entièrement la déclaration de l'honorable ministre.

L'hon. M. DUNNING: C'était très ingénieux de la part de l'honorable député de faire une chose pareille.

M. HANSON: Je suis tout disposé à prendre la parole de l'honorable ministre, je ne pense pas qu'il veuille se moquer d'une semblable situation. Mais que pense-t-il de l'état de la fabrique de cordages à Dartmouth? Depuis 1921, les industries de ma province, à cause de la déplorable inertie du Gouvernement, ont tour à tour périclité et disparu, pour ne plus jamais revenir tant que le Gouvernement actuel aura le pouvoir. Le cas de la fabrique de cordages de Dartmouth est un des plus pitoyables qu'il m'ait été donné d'observer depuis bien longtemps. La seule chose qui m'inspire le plus d'horreur, c'est de penser que le Gouvernement, à la demande de ses amis de Saskatchewan, veuille modifier le tarif douanier sur les cotons dans le prochain budget. Si la chose se fait, nous aurons une, deux, trois, quatre villes ou plus qui seront désertées dans la province du Nouveau-Brunswick. Laissez-moi vous faire un tableau. Sur les rives de la Nashwaak, dans le comté d'York, se trouve la jolie petite ville de Marysville, érigée par un grand pionnier de l'industrie du Nouveau-Brunswick, feu Alexander Gibson. C'est actuellement tout ce qu'il y a pour rappeler son souvenir. Ayant amassé une grosse fortune dans l'exploitation forestière, il avait le choix de placer ses capitaux soit dans des valeurs de chemin de fer, soit dans l'industrie. Il les plaça dans l'industrie et vers 1880, il érigea dans cette petite ville la plus grande fabrique de coton qui eût jamais été construite au Canada jusqu'à ce jour. Depuis nombre d'années, cette usine fournit de l'emploi à sept cents ouvriers intelligents et bien rétribués. Les salaires représentent un total de $700,000 par an, soit une moyenne de $1,000 par ouvrier. Depuis 1921, la société a eu de la peine à faire marcher son usine à 70 p. 100 de son rendement. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela signifie pour les ouvriers la pénurie complète au lieu d'une existence convenable. Aujourd'hui, un voile s'étend sur cette ville. Le maire et les représentants des ouvriers sont venus me voir et m'ont prié de faire tout mon possible pour contrecarrer les pernicieuses démarches faites auprès de la commission du tarif par le personnage mis de l'avant par les députés de l'Ouest. Ils m'ont dit: Que deviendra la ville si la fabrique ferme ses portes? Il n'y a pas une autre usine dans la ville. Que deviendront les habitants, si vous les privez d'un revenu annuel de $700,000?

Je dois vous dire, monsieur l'Orateur et messieurs les membres de la Chambre des communes, que si l'on modifie le tarif sur le coton dans le prochain budget, il y a deux usines à Saint-Jean qui aussitôt fermeront leurs portes. La fabrique Milltown ne marche qu'une partie du temps actuellement et celle de Marysville est en danger. Qu'est-ce que cela veut dire? Supposons pour les besoins de la discussion

que le tarif douanier représente une taxe, comme nos collègues d'en face se plaisent à le dire. Il a été calculé que cette taxe revient à 5 c. par habitant pour toute la population du Canada. Je ne l'ai pas calculé moi-même, ni vérifié, mais c'est le chiffre mentionné dans la note des fabricants de coton. Or, il y a ici et dans le parti libéral des gens qui, pour épargner à leurs électeurs une somme de 5 c. par habitant, priveraient cette industrie de la protection qui lui est nécessaire pour exister.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur et messieurs, de votre généreuse attention.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes) (texte): Monsieur l'Orateur, au moment où nos hommes d'Etat les mieux avertis s'efforcent de créer dans notre pays une âme nationale, je trouve étrange l'attitude de nos honorables amis de l'opposition s'acharnant à critiquer le programme sessionnel.

Le deux février dernier, l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley) s'est ému de la nomination projetée d'un ministre canadien en France et au Japon. Il a reproché au Gouvernement la création d'un ministère à Washington et déclaré que le commissaire du Canada à Paris devait sa nomination à certaines raisons d'ordre sentimental. Dédaignant le sentiment général de son comté qui, le 6 décembre 1921, avec toutes les autres circonscriptions de la province de Québec, avait condamné la politique de sir Robert Borden, il a eu l'audace de proclamer que l'ancien premier ministre avait fait plus que tout autre pour nous rendre maîtres de nos destinées. Je sais bien que l'honorable député n'oserait pas tenir pareil langage dans son district électoral, voisin du mien, et que ses protestations contre le nouveau statut de notre Dominion y rencontreraient bien peu d'adhérents.

Poursuivant son discours, l'honorable représentant d'Argenteuil a signalé à cette Chambre les considérations de l'honorable chef de l'opposition, concernant les complications dangereuses que pourrait occasionner la nomination par le Canada de ministres dans les pays étrangers. Mon honorable ami voudra-t-il dire à cette Chambre où se produiront ces prétendues complications? Appréhende-t-il un conflit entre la juridiction du gouvernement impérial et celle de notre pays? D'où naîtrait ce conflit puisque l'empire britannique, d'après le texte même des délibérations de la dernière conférence impériale, se compose "d'états autonomes, de rang égal et librement associés en tant que membres de la confédération des nations britanniques"?

Après l'honorable député d'Argenteuil, l'honorable représentant de Wellington-Sud (M. Guthrie) a énoncé les mêmes craintes. L'ancien chef temporaire de l'opposition n'a surpris personne. Parlant en sa qualité de généralissime de son parti, le 26 février 1927, lors du neuvième banquet annuel du Princess Patricia Club, il déclarait: "que le Canada devrait laisser à l'Angleterre le soin de décider des questions d'intérêt général de l'empire ainsi que cela s'est fait en 1914 lors de la déclaration de la guerre." Mais l'ancien chef de l'opposition ne s'arrêtait pas là. Il proclamait hautement, et cela en temps de paix, que le Canada ne faisait pas sa part dans la défense de l'empire.

Monsieur l'Orateur, d'après les déclarations de ces honorables messieurs, je ne crains pas d'affirmer que leur attitude est un obstacle à la formation d'une mentalité canadienne dans notre pays. Leur politique les rend plus impérialistes que les habitants des Iles-Britanniques eux-mêmes. Leur doctrine est une entrave à la réalisation du véritable sentiment national canadien, désiré présentement par tous les citoyens bien pensants du Canada.

J'ai suivi avec un vif intérêt le discours prononcé dans cette Chambre par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). J'ai lu et relu attentivement les observations historiques, légales et scientifiques qu'il a faites avec éloquence sur le nouveau statut du Canada. Moins impérialiste que ses honorables collègues, dont je viens de commenter les assertions, l'honorable député hésite à se prononcer entre notre ancien état de vassal et notre rang actuel de nation dans l'univers. Cependant, dans la péroraison de son discours, il voit "dans ce pays beaucoup d'agitation, d'irritation quant aux questions de race et de religion" et il continue de vaciller. Vains prétextes! monsieur l'Orateur. Où est cette grande agitation? D'où vient cette explosion de querelles dont parle mon honorable ami? Au contraire, et partageant en cela les convictions de mon honorable ami de Charlevoix-Saguenay, je ne sache pas qu'il existe un pays au monde où l'autorité soit plus respectée. Dieu nous garde des fauteurs de désordres, des propagandistes de doctrine communiste ou bolchéviste! Revenant à la prétendue irritation et agitation signalée par mon honorable ami, je me permettrai de lui dire que, plus qu'en aucun temps peut-être depuis la Confédération, nous assistons au triomphe des idées de son illustre chef, sir John A. Macdonald, qui proclamait: "Il n'existe aucune race conquérante ou conquise dans ce pays." Si l'honorable député veut être de bon compte, il conviendra avec moi qu'il est admirable d'avoir réussi à former une nation dans un pays aussi immense, en conciliant les éléments disparates d'une population qui, déjà

animée d'un même esprit patriotique, fait l'envie de l'univers, grâce à sa prospérité dans tous les domaines: agriculture, finance, industries de tous genres et ressources naturelles.

En ma qualité de représentant d'un comté presque exclusivement composé d'agriculteurs, j'ai l'honneur d'attirer l'attention de la Chambre sur la valeur totale du rendement agricole du Canada, s'élevant à la somme de 1,660,387,100 dollars, pour l'année qui vient de finir. Qui nous dira la somme d'énergie déployée par nos cultivateurs canadiens pour parvenir à un tel résultat? Le gouvernement qui dirige actuellement les destinées du pays a beaucoup aidé la classe agricole. Il a diminué le coût de la production en abaissant les droits sur les instruments aratoires. Il a ouvert des marchés pour l'écoulement des produits de la ferme. Aussi, pour les seuls produits végétaux et animaux, nos cultivateurs ont exporté, au cours de l'année dernière, pour un montant de 796,-871,009 dollars. Veuillez remarquer, monsieur l'Orateur, que ces statistiques ne comprennent pas l'exportation du bois et autres produits similaires se rattachant à la terre.

La province de Québec, pays idéal pour l'agriculture, l'industrie laitière et l'élevage du bétail, a produit à elle seule une valeur remarquable de 282,739,000 dollars. C'est un magnifique rendement! Mais notre population rurale continuera d'envisager l'avenir avec confiance en autant que les autorités du pays continueront à lui donner une généreuse assistance. C'est pourquoi, j'aime à croire que l'honorable ministre des Finances (l'hon. M. Robb), en présentant son prochain budget, annoncera à notre admirable population agricole, un message d'encouragement et de réconfort.

L'agriculture, ne l'oublions pas, est le baromètre de la prospérité nationale. Elle est aussi la mère de toutes les autres industries. Dès les premiers âges elle a nourri le monde, et elle continue, sous le regard bienveillant de la Providence, sa mission sublime, qui est celle de répandre la vie, la fécondité et le bonheur parmi les peuples.

Un mot maintenant de notre situation financière. Seuls l'Angleterre et les Etats-Unis l'emportent sur notre pays pour la moyenne de richesse *per capita*. Les ventes des obligations canadiennes se sont élevées en 1926 à la somme de 565,278,644 dollars et en 1927, à 616,464,400 dollars, soit une augmentation de plus de 50,000,000 en une seule année. Mais un fait plus important à signaler est que le Canada a été le principal acheteur de ses propres obligations avec la somme de 305,-461,186 dollars comparativement aux Etats-Unis qui n'ent ont racheté que pour 300, 304,547 dollars.

N'est-ce pas là une preuve irréfutable de la prospérité de notre pays? Mais, les résultats bienfaisants d'une politique d'économie rigide ne s'arrêtent pas là. L'excédent des revenus sur les dépenses, tel qu'établi dans le rapport de l'Auditeur général, est de plus de 73,-000,000 dollars pour l'année fiscale 1926-1927, malgré une diminution des impôts résultant de la guerre. Hélas! il faut toujours des ombres au tableau et l'argentier du Canada nous apprend que le coup de main de l'honorable monsieur Meighen, alors qu'il s'est emparé du pouvoir en dépit de la volonté populaire, en 1926, a coûté au pays la somme fabuleuse de 1,844,479 dollars, représentant les dépenses occasionnées par les élections générales du 14 septembre 1926. Dans le seul laps de temps qui s'est écoulé entre la dissolution des Chambres, le 2 juillet 1926, et la convocation du seizième Parlement du Canada, le 9 décembre de la même année, un gouvernement inconstitutionnel a trouvé le moyen de dépenser 80,671,982 dollars par mandats du Gouverneur général. Sur ce montant, près d'un million est sorti du trésor sans l'ombre d'une autorisation des représentants du peuple.

Mes honorables amis de l'opposition ont toujours été friands d'enquêtes. Peut-être goûteraient-ils moins une enquête qui porterait sur les méfaits de leur courte mais néfaste administration. Nous avions édifié une politique d'économie et relevé la situation financière. Nos honorables amis de l'opposition, entrant par la porte de derrière, au mépris de toutes les traditions et du droit constitutionnel, ont saisi l'occasion de battre en brèche le trésor public. Comparez maintenant, monsieur l'Orateur, la politique de nos adversaires et la nôtre.

Qu'il me soit maintenant permis d'aborder l'important problème de l'immigration. Il me fait plaisir de constater que les Canadiens émigrés dans la république voisine nous reviennent en grand nombre. J'apprécie sincèrement les efforts du Gouvernement en vue du rapatriement des nôtres. Au cours de l'année 1927, 40,245 Canadiens sont revenus au pays. Je crois qu'à l'heure actuelle le rapatriement est notre meilleure politique d'immigration. Que nos gouvernants redoublent donc leurs généreux efforts pour induire nos compatriotes émigrés à repasser la frontière. Certains spécialistes en statistiques estiment à un million le nombre de Canadiens français vivant aux Etats-Unis. Avec un peu d'encouragement et de persuasion, beaucoup d'entre eux, ce me semble, consentiraient à réintégrer la patrie.

Au cours de l'année 1927, 154,318 immigrants nous sont venus des Iles-Britanniques, des Etats-Unis ou des autres pays. Une selection rigoureuse s'impose. Augmenter le nombre des désœuvrés tout en sacrifiant nos compatriotes serait la pire des erreurs. Ces nouveaux venus devraient tous s'établir dans les centres de colonisation et cultiver la terre. Nous n'avons besoin que d'immigrants éprouvés du côté sanitaire et moral, et je sais que les autorités du pays exercent maintenant une surveillance étroite en ce sens. Nous ne devons pas oublier non plus que ces immigrants deviendront citoyens du Canada et qu'ils ne doivent pas être réfractaires à l'assimilation.

Le discours du trône fait mention de la visite du Secrétaire d'état pour les affaires des Dominions. Comme l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) je suis impuissant à me prononcer d'une façon positive sur le but de son voyage en notre pays. D'un autre côté, la Revue mensuelle traitant du progrès agricole et industriel au Canada relate un projet que l'honorable monsieur Amery a soumis ou soumettra au gouvernement canadien. Ce projet consisterait à introduire au pays quelques centaines de militaires de la Grande-Bretagne qui ont déjà subi un entraînement concernant les méthodes les plus modernes de culture. Il serait assuré à ces immigrants du travail pour les cinq années à venir. Voilà, à mon avis, une question délicate et pleine de conséquences. Si réellement ces habitants des Iles-Britanniques viennent au Canada avec l'obligation et l'engagement formel de se livrer à la culture de la terre, soit! Mais si, désertant leur nouveau patrimoine, ils doivent bénéficier un jour de la fameuse clause de la loi du Service civil qui leur donnerait la préséance sur nos jeunes gens, avec un minimum de qualifications, je considère qu'il est de mon devoir de condamner à l'avance un projet qui favoriserait les étrangers au détriment de mes compatriotes! Toutefois, j'ai confiance dans l'exécutif de mon pays, dans sa sagesse et la prudence qu'il apportera à la solution de ce problème.

Je ne puis passer sous silence l'intérêt que le Gouvernement manifeste à l'égard de l'aviation. Les communications aériennes entrent dans une période de développement inconnu jusqu'ici, et le Canada se doit à lui-même d'emboîter le pas avec les autres pays dans cette nouvelle sphère d'activité.

Déjà, de l'Atlantique au Pacifique, des associations ont été formées dans les principaux centres du Dominion. Ces associations sont appelées à rendre de précieux services au point de vue commercial et aussi concernant les recherches et la topographie des lieux. Le transport de la malle par voie aérienne est de nature à activer et étendre nos relations commerciales et industrielles. En conséquence, je dois féliciter nos gouvernants d'une initiative aussi louable, à condition cependant que dans cette affaire comme dans toute autre, ils aient d'abord en vue l'intérêt primordial du Canada.

Monsieur l'Orateur, un avenir de plus en plus brillant s'annonce pour notre pays. Sous la direction éclairée d'hommes d'Etat distingués, tels que le très honorable premier ministre et ses honorables collègues, nous sommes en droit d'espérer beaucoup. Aussi, sommes-nous déjà en mesure de soutenir victorieusement toute comparaison avec la vieille Europe. Si nous jetons un regard sur la France, par exemple, sur la Belgique ou l'Italie, si nous étudions sur place la situation économique et financière de ces divers pays, nous éprouvons la légitime fierté de n'avoir rien à leur envier. On trouve de l'autre côté de l'Atlantique de pauvres ouvriers travaillant pour un salaire dérisoire de 15 ou 20 francs par jour, soit 60 ou 80 cents de notre valeur monétaire. En général, toutes les classes de la société vivent heureuses sur la terre canadienne. Nos services publics, nos systèmes de transport offrent aux touristes un confort inconnu là-bas. Il est vrai que le génie de ces grandes nations a accumulé des trésors artistiques inestimables, qui parlent plus au cœur et à l'esprit qu'un lingot d'or, mais le jour où notre jeune Canada si brillant de promesses aura atteint son apogée glorieuse, il sera le plus beau pays du monde.

L'hon. M. TOLMIE (Victoria) (C.-A.): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'ennuyer l'auteur de l'adresse (M. Ilsley) et celui qui l'a appuyée (M. Beaubien) avec des félicitations formelles, mais, en passant, je leur offre mes bons souhaits; cela économisera du temps. Nous entendons beaucoup parler de la prospérité du Canada et il est vrai que nous jouissons d'une certaine aisance. Et pourquoi pas? Nous habitons peut-être le pays le plus riche au monde en ressources naturelles; l'un des plus riches par tête d'habitant. En outre nous avons obtenu des prix avantageux pour nos métaux et jusqu'à ces temps derniers, pour notre bois. Nous avons eu trois ou quatre saisons favorables et d'excellentes récoltes dont nous avons pu disposer sur un marché dégarni, relativement à ce qu'il était avant la guerre, par la carence de la Russie et d'autres pays dont la production a diminué. Nous avons pu obtenir de l'argent à un taux d'intérêt avantageux. Ce taux a diminué graduellement, à mesure que revenaient les conditions normales et cela nous a permis de trouver des capitaux pour le dé-

veloppement de nos ressources. Nous ne pouvons donc en définitive attribuer cette prospérité au gouvernement actuel; si les conservateurs avaient détenu le pouvoir pendant la même période, ils auraient été trop modestes, je pense, pour s'attribuer le mérite de cette prospérité. En somme, je pense que le parti libéral peut bénir sa veine plutôt que tout autre chose.

La Chambre a employé une bonne partie de son temps à discuter la question de notre statut. Je n'accaparerai pas le temps des honorables députés pour discuter longuement cette question, car il y en a un grand nombre d'autres qui intéressent la population du Canada à un plus haut degré. Parlant d'après ma propre expérience, basée sur une vie d'un peu plus d'un demi-siècle sur la côte du Pacifique, je puis me rappeler plusieurs occasions où le Canada s'est trouvé chanceux d'être une partie de l'empire britannique. Je pense que nous devrions nous rapprocher de l'empire plutôt que de chercher le plus possible à nous en éloigner sans nous en détacher. Tournant les yeux vers l'avenir et tenant compte des développements prodigieux qui ne manqueront pas de se produire sur la côte du Pacifique d'ici à quelques années, nous trouverons inévitablement un avantage à faire partie du grand empire britannique, à apprendre le plus vite possible à faire notre devoir envers lui et à l'aider à porter une partie du fardeau qui retombe entièrement aujourd'hui sur notre mère patrie.

L'émigration de notre jeunesse, dont on a déjà parlé, est, à mon sens, une des plus grandes épreuves que nous ayons à subir. A grands frais nous donnons, dans nos universités et nos écoles, l'instruction à notre jeunesse, avec le résultat qu'au moment pour elle de trouver un emploi ou n'a rien à lui offrir. Pour la garder chez nous il n'y a pas d'autre moyen que de lui assurer le même traitement qu'elle pourrait recevoir aux Etats-Unis ou ailleurs. Il faut lui assurer un salaire aussi alléchant et lui donner des conditions de travail au moins aussi avantageuses; et il nous faut une activité économique suffisante pour pouvoir lui garantir un emploi quand elle est prête à travailler. Aujourd'hui nous devrions profiter de tous nos avantages. On l'a déjà signalé, notre pays possède d'immenses richesses naturelles, et notre effort devrait tendre à faire mettre ces richesses en valeur le plus possible par la population du pays. Nous pouvons, si nous le désirons, nous servir du tarif. Je ne suis pas de ceux qui pensent que le seul bénéfice à retirer du tarif, est de l'élever. Que dans le but de faire de meilleures affaires avec un autre pays, il faille abaisser le tarif, dans certains cas, j'en suis. D'autre part, s'il est nécessaire de protéger mieux nos produits, recourons à la protection, nous servant toujours du tarif en vue d'améliorer la position du pays et de garder assez de travail pour notre population. Il nous faut nous débarrasser du régionalisme. Il faut envisager le bien-être général du pays plutôt que de ne songer qu'à une province ou à une région. Il nous faut tenir compte des activités multiples de notre immense pays, n'oubliant pas que les conditions ne sont pas les mêmes dans chacune des parties du pays, et pour en venir à l'unité canadienne, il faut savoir favoriser le système "donnant donnant". Sur ce point nul ne devrait s'attendre à un régime de faveur. Notre politique devrait être de transformer chez nous le plus possible notre matière première, quoique, je m'en rends bien compte, cela ne puisse se faire autant que nous pourrions le désirer.

A propos du blé, nous devrions, selon moi, le transformer en farine jusqu'au moindre boisseau, si c'est possible, n'exportant que ce que nous ne pouvons fabriquer chez nous. Cette politique aurait un double avantage: d'abord elle assurerait du travail à nos gens; puis, avantage aussi précieux, il nous resterait les rebuts, le son, de la fabrication de la farine pour nourrir le bétail: ce serait créer une nouvelle branche de l'industrie agricole.

De même devrions-nous transformer, chez nous, autant que faire se peut, nos produits forestiers. Il arrive parfois qu'il est plus avantageux de les exporter en billots. Dans certains cas, sur le littoral du Pacifique, il nous est plus profitable de faire l'exportation et d'être payé rubis sur l'ongle que de garder ces produits forestiers sur un marché inactif avec le danger de les voir détériorés par les vers ou perdre de leur valeur pour d'autres causes.

Autrefois la Colombie-Anglaise exportait tout son minerai aux Etats-Unis et même dans le pays de Galles pour être affiné. Sur le parcours du fleuve Colombia en bas de Rossland, nous avons une petite ville de huit mille âmes qui doit son existence entièrement à la transformation de notre minerai qu'autrefois on exportait. Qu'est-il advenu? On a établi cette ville de huit mille âmes; le bordereau des salaires représente huit millions de dollars par an; puis l'affinerie a besoin d'autres produits qui n'entrent pas dans le travail de l'affinement, ce qui l'oblige à acheter, en une seule année, cinq mille tonnes d'acier de construction, trois millions et demi de briques, quatre millions et demi de pieds de bois, et un wagon de ciment à tous les deux jours durant toute l'année. On se procure tous ces matériaux en Colombie-Anglaise, et l'on a organisé un grand centre de consommation où nos cultivateurs peuvent écouler leurs produits

sans avoir à payer le coût de transport vers des marchés éloignés. Je tiens à leur affirmer ceci: en continuant d'exporter notre matière première, comme nous le faisions autrefois, nous perdrons les bénéfices que je viens de signaler.

Selon moi, il faudrait faire disparaître du tarif, toutes les disparités préjudiciables à l'espansion du pays. Je tiens à signaler surtout les produits agricoles, pour lesquels les droits sont en faveur de nos voisins au détriment du Canada. Vous le savez, monsieur l'Orateur, les Etats-Unis sont dans une position plus avantageuse pour fournir des primeurs, par exemple des œufs, des légumes, des fruits variés; ils peuvent nous les exporter à la faveur d'un tarif bien plus bas que celui auquel nos expéditeurs sont soumis s'il se voient obligés d'exporter outre-frontière l'excédent de leurs produits.

Décidons-nous à mettre au premier plan l'intérêt canadien, le bien de ceux qui restent au Canada, de ceux qui acquittent les impôts. Voyez l'industrie des lainages; c'est un autre exemple à l'appui de ce que j'ai dit. Nos fabricants ont été protégés dans une certaine mesure, et la fabrication a atteint une valeur annuelle de cent millions. Nos agriculteurs, eux, se trouvent à la merci de la concurrence étrangère pour la laine de leurs moutons. Aussi, voyez la conséquence. Le cheptel australien compte quatre-vingt-dix-sept millions de têtes; celui d'Angleterre, pays relativement peu étendu, au delà de vingt millions; celui de la Nouvelle-Zélande, grande comme rien, vingt-sept millions; celui des Etats-Unis, entre trente à quarante millions; et celui du Canada, deux millions et trois quarts seulement. Pourquoi cette énorme différence? Parce que nous n'avons pas de droit de douane sur la laine brute; un droit de douane stabiliserait la situation. Les Etats-Unis imposent un droit qui atteint jusqu'à 45 p. 100 dans certains cas; aussi leur industrie des lainages et de l'élevage des moutons est-elle sur un bon pied et progresse-t-elle d'année en année.

Encourageons également la consommation des produits canadiens pour garder autant que possible l'argent canadien au Canada, pratique dont je suis un ferme adepte. Et à ce propos, je ferai remarquer à l'honorable ministre de la Marine (l'hon. M. Cardin) comme on l'a fait déjà, que les navires du gouvernement canadien devraient consommer de la houille canadienne. Puis, étant donné que nous importons des Etats-Unis des produits représentant une valeur de sept cents millions de dollars tout près, dont un bon nombre pourraient être fabriqués au Canada, je crois qu'il serait bon de procéder à un examen sérieux de ces importations en vue d'encourager de toutes manières la production chez nous de tout ce que nous pouvons fabriquer avantageusement.

Nous pourrions commencer tout de suite par le beurre. Tout en désirant ardemment le commerce interimpérial, je crois que le producteur de beurre canadien n'est pas traité comme il devrait l'être, actuellement. Mon honorable ami le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) admettra lui-même, je le sais, que nos producteurs canadiens ne peuvent espérer soutenir la concurrence du beurre de pâturage avec du beurre d'hiver dont le prix de revient est beaucoup plus élevé par suite de l'alimentation bien plus onéreuse; et cependant c'est là la situation. Balivernes, que de représenter le producteur de beurre canadien enchanté du droit de 1c. la livre sur le beurre d'Australie et de la Nouvelle-Zélande. A en juger par les rapports de presse, la satisfaction ne paraît guère. Voici le compte rendu d'une réunion tenue à Toronto les 22 et 23 novembre à laquelle assistait le ministre de l'Agriculture; il est intéressant:

Le conseil national de l'industrie laitière canadienne réuni à l'hôtel King Edward s'est exprimé en termes non équivoques sur le traité australien, en présence de l'honorable M. Motherwell, ministre de l'Agriculture dans le cabinet fédéral.

Le ministre avait été invité à porter la parole mais la plus grande partie de ses remarques a été une réponse à M. J. A. Caulder, de Régina (Sask.), président du conseil, lequel a fait une revue de la situation et montré les effets du traité sur l'industrie laitière au Canada.

M. Motherwell a défendu le traité mollement, pour dire le moins, et conseillé l'envoi à Ottawa d'une nombreuse députation pour discuter la question avec le Gouvernement.

Le président a dit que l'association ne s'était guère occupé du traité lorsqu'il a été passé, ne réalisant pas alors ses conséquences.

Durant l'hiver 1925-1926, elles furent assez indifférentes, et l'Australie ne bénéficia pas du traité. Les règlements relatifs au dumping prévenaient alors les consignations en entrepôt. Nous pouvions prévoir exactement la date des exportations de beurre d'Australie et de la Nouvelle-Zélande au Canada, et agir en conséquence. Nous étions en état de maintenir le prix du beurre au normal, et la situation était assez tolérable.

L'hiver suivant, ce n'était plus la même chose. La grève en Angleterre eut son contre-coup sur notre clientèle de ce côté-là, et nous nous trouvâmes avec une grosse réserve de beurre à disposer. La Nouvelle-Zélande profita du traité pour exporter au Canada les grandes quantités de beurre qu'elle pouvait vendre à meilleur marché que nous. Les agriculteurs canadiens cessèrent la production du beurre tout simplement.

Maintenant, la consignation en entrepôt n'est plus assujettie à la clause du dumping. Le beurre australien peut être expédié à New-York et entreposé là jusqu'à ce que le marché canadien soit propice, et nous ne savons jamais quand cela se produira. L'on peut de même le consigner en entrepôt à Halifax et à Vancouver, jusqu'au moment d'en disposer.

J'ai deux manières de voir sur ce traité, a dit M. Motherwell, l'une à titre de particulier, et l'autre à titre de membre du gouvernement qui a proposé le traité.

L'hon. M. MOTHERWELL: Puis-je demander à mon honorable ami si c'est un compte rendu du *Mail and Empire,* parce que ce journal n'avait pas de reporter à cette assemblée, et il a omis à propos le mot "pas". J'ai dit: "Je ne puis pas avoir deux opinions".

L'hon. M. TOLMIE: L'article est du *Mail and Empire.*

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est ce que je pensais. Il n'avait pas de représentant à cette assemblée.

L'hon. M. TOLMIE: Je ne suis pas surpris que mon honorable ami se sente peu à son aise au sujet des concessions faites à l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, touchant nos importations de beurre. Il comprend aussi bien que moi, j'en suis sûr, que toute concurrence est impossible pour nous dans les circonstances que j'ai décrites—la fabrication du beurre de pâturages aux antipodes, parce qu'on a le printemps et l'été là-bas alors que nous sommes au milieu de l'hiver—le prix de revient de notre beurre étant le plus élevé pendant toute l'année. Nous avons entendu dire l'autre jour que les conséquences ne s'en faisaient guère sentir sur notre marché. J'ai lu dans le *Market Examiner* de Calgary, en date du 2 février, que ce produit a été réduit de 2 cents la livre mercredi dernier. D'après ce journal, la production de plus en plus intense du beurre de la Nouvelle-Zélande et les rumeurs qui nous viennent de ce pays sont en partie responsables de cette diminution, ce qui montre que ce journal est d'opinion que l'importation de ce beurre a eu un effet sérieux. • Apparemment, les rumeurs étaient bien fondées, parce que je vois la dépêche suivante de Victoria dans un de nos quotidiens du matin du 3 février:

Vingt-sept mille boîtes de beurre faisaient partie de la cargaison du *Niagara* qui est arrivé ici aujourd'hui de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

En calculant 56 livres de la boîte, nous avons un total de 1,512,000 livres. La vache canadienne donne en moyenne 150 livres de beurre par année, mais même en nous montrant généreux et en admettant que ce rendement est de 250 livres, il faudrait durant toute une année 6,048 vaches canadiennes pour obtenir le chiffre de cette cargaison. A une moyenne de dix vaches par ferme, il faudrait six cents fermes mixtes bien établies au Canada pour nous aider à garder notre marché pour les nôtres, ce qui aurait pour résultat certain de diminuer l'exode de nos compatriotes aux Etats-Unis.

Une autre conséquence sérieuse de cette importation du beurre est que le commerçant des prairies qui achetait le surplus de beurre de pâturages et le gardait en entrepôt frigorifique pour la consommation d'hiver, achète maintenant cette denrée de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie au temps où il le juge à propos, de sorte qu'il n'essaie pas tant d'acheter son beurre en été lorsqu'il est produit en grandes quantités. On a demandé une couple de fois comment il se fait que le prix du marché n'a pas été réduit pour cela, mais ceux qui sont au courant de la situation savent que les Etats-Unis nous achètent de la crème et du lait en grande abondance. Nous sommes donc fortunés que depuis l'adoption de cette loi nous fassions ce commerce avec nos voisins.

Je passe maintenant à l'impérieux besoin de payer nos experts du département de l'Agriculture et de plusieurs autres ministères des traitements suffisants pour les garder au Canada. Je causais l'autre soir avec un Australien qui m'a appris qu'il nous avait enlevé deux spécialistes du département de l'Agriculture parce qu'il pouvait plus que doubler leurs appointements. L'un de ces experts s'intéressait à la culture du tabac, industrie qui se développe au Canada, mais il s'en va en Australie où il rendra sans doute d'excellents services. Nous devrions reconnaître l'habileté de ces spécialistes et les rémunérer suffisamment, afin que les autres pays ne nous privent pas des meilleurs parmi eux lorsqu'ils en ont le désir.

Nous nous sommes créé une réputation fort enviable au sujet de la santé des animaux, grâce uniquement aux experts exceptionnels de la division de la santé des animaux du département de l'Agriculture. Ces employés ont rendu de précieux services. L'une des principales raisons qui ont porté le gouvernement britannique à songer à la disparition de l'embargo sur le bétail est que le Canada peut se vanter d'avoir les troupeaux les plus propres de l'univers, exempts de la plupart des maladies contagieuses. Nous devrions payer à ces serviteurs de l'Etat des appointements suffisants pour les garder avec nous, surtout ceux qui montrent des aptitudes exceptionnelles pour les travaux de recherches et de pathologie.

Une autre question d'une importance vitale est celle de la colonisation. Le Canada a surtout besoin d'habitants. Une colonisation bien comprise contribuerait beaucoup à la solution de nos problèmes de chemins de fer, au dégrèvement des impôts, à un encouragement notable de l'industrie et à la mise en valeur de nombre d'acres de riches terres. J'ai été quelque peu étonné d'entendre les reproches que l'on a adressés au chef de l'op-

position parce qu'il avait exposé à la Chambre la situation sous son vrai jour. Mes honorables amis d'en face ont insinué que nous devrions mettre en pratique la doctrine du docteur Coué, c'est-à-dire nous répéter continuellement que nous sommes prospères et qu'avec le temps nous finirons par l'être. Je ne sache pas qu'il soit besoin de dissimuler les choses en ce pays. Nous devrions jouer cartes sur table, car il n'est pas de pire publicité pour le Canada que le fait de voir un individu qui vient au pays dans l'intention de s'y établir après s'être attendu à certaines conditions et qui n'éprouve ensuite que des déceptions. Au colon je dirais d'abord que les chances de succès sont nombreuses au Canada, mais que s'il veut réussir il doit s'attendre à travailler. Je préciserais également qu'il n'y a pas de place ici pour les flâneurs. On devrait aussi faire ressortir aux yeux du capitaliste les magnifiques avantages qu'il peut trouver au pays, mais il serait bon de lui faire observer que si les fonds placés avec discrétion et prudence lui rapporteront des bénéfices, il ne s'ensuit pas que le Canada soit un pays de toute sécurité pour les nigauds. Nous devrions accueillir ceux qui veulent devenir des Canadiens et contribuer à l'avancement du pays. Pour ce qui est de l'état de santé, je suis assurément d'accord avec le Gouvernement, c'est-à-dire que nous devrions faire subir la visite médicale de l'autre côté de l'océan. Nous en sommes arrivés à déterminer un degré de santé supérieur parmi nos animaux grâce à l'application rigoureuse des règlements du ministère, et s'il y a lieu d'exiger que les animaux importés soient en bon état de santé, à plus forte raison, devrions-nous exiger qu'il en soit de même de ceux qui viennent au pays pour y créer de nouvelles générations.

Voyons un instant quelle est la situation dans la Colombie-Anglaise. Nous avons là une région qui dépasse en étendue les états réunis de Washington, d'Orégon et de Californie, plus grande que la France et l'Italie, même avec la Suisse. Si l'on en vient au pittoresque des Alpes de la Suisse, nous avons, dans notre province, assez de paysage de ce même genre, pour couvrir vingt-cinq Suisses et il nous en reste encore pour procurer de l'agrément à tous les touristes qui viennent de notre côté. Nos ressources naturelles, notamment nos mines, sont d'une richesse exceptionnelle. Depuis l'ouverture de la première mine, dans la Colombie-Anglaise, nous avons créé une richesse minière de $900,000,000 et l'année dernière, la valeur de nos produits miniers atteignait $70,000,000. Depuis la côte occidentale de l'île Vancouver jusqu'à la frontière d'Alberta, la région abonde en minéraux disséminés dans les divers districts intermédiaires; il en est de même à partir du 49e parallèle au sud, jusqu'à la frontière d'Alaska, au nord. En fait d'exploration minière, on n'a encore qu'effleuré la surface de notre sol, et les mines déjà en exploitation font voir nettement que l'industrie minière de cette province est un succès au point de vue financier. De plus, à l'ouest des montagnes Rocheuses, nous avons la moitié du bois marchand sur pied qui se trouve par tout le Canada, et l'année dernière notre province vendait du bois de service pour une valeur de $82,000,000. L'année dernière nous avons contribué pour 46 p. 100 au rendement des pêcheries de tout le Canada, et la valeur de nos produits agricoles était de $71,000,000. En sus de cela, nous jouissons d'un climat exceptionnel, et nos ports sont ouverts toute l'année, la gelée ou la glace y étant choses inconnues. Et encore, nous sommes admirablement situés au point de vue géographique, car nous sommes en communications faciles avec les centaines de millions de gens qui habitent au delà du Pacifique, et nous avons accès également au littoral atlantique de ce continent ainsi qu'aux ports d'Europe par la voie du canal de Panama. L'établissement de la Colombie-Anglaise coïncide à peu près avec celui des Etats de Washington et de l'Orégon et sa colonisation a suivi de peu d'années celle de la Californie. Etant donné ces avantages, on serait porté à croire que les gens afflueraient par milliers dans la Colombie-Anglaise en vue de s'y établir. Mais quelle est la situation en réalité? Bien que ces états du sud puissent se vanter d'une population de cinq millions et demi, c'est à peine si la Colombie-Anglaise compte 550,000 habitants. Afin de faire voir comment nous nous développons, comparativement à quelques-uns de ces Etats, on me permettra de dire que nous avons 100 millions d'acres de terre propre à l'élevage et à l'heure actuelle nous en exploitons seulement 6 p. 100, alors que dans l'Etat de Washington, l'on utilise 69.7 p. 100 des terres de même nature. Nous importons 75 p. 100 de la viande que l'on consomme dans la Colombie-Anglaise, alors que l'état de Washington produit sa propre viande et en exporte le surplus à d'autres états. L'année dernière nous avons consommé 12 millions ½ de livres de beurre; nous en avons acheté 7 millions ½ de livres en dehors de la province, notre production n'ayant été que de 5 millions de livres. Voilà qui démontre la nécessité absolue de coloniser cette grande province canadienne sise sur le littoral du Pacifique. A la vérité, la région est pleine de promesses d'expansion, et comme je le faisais observer, la colonisation de ces terres déterminera un

état de prospérité que nous n'avons pas encore connu jusqu'à ce jour.

Un mot maintenant de la rétrocession des terres du chemin de fer à la Colombie-Anglaise; j'apprends avec plaisir que la commission a rendu à cet égard une décision favorable et que dans le discours du trône, le Gouvernement nous dit être désireux de rendre ces terres à la province. Quand la Colombie-Anglaise est entrée dans la Confédération en 1871, l'une des conditions était qu'on construirait un chemin de fer à travers le pays pour rejoindre la côte du Pacifique. A cette époque, le gouvernement anglais désirait vivement acquérir des moyens de communication avec ses colonies anglaises de la côte asiatique du Pacifique. Non seulement la Colombie-Anglaise a donné une lisière de 40 milles de terre tout le long de la voie ferrée, soit 20 milles de chaque côté, mais elle a aidé de la manière ordinaire, à la construction du chemin de fer. A cette époque, on ne semblait pas se rendre compte de l'importance de ce projet pour le pays. De fait, on prétendait que le réseau ne gagnerait jamais assez d'argent pour payer la graisse nécessaire à son exploitation et que toutes les ressources de l'empire britannique ne suffiraient pas à la construction et à l'entretien de la voie. Cette prédiction était absurde. Le chemin de fer en question a contribué plus puissamment à la prospérité du Canada que toute autre entreprise canadienne. Le Pacifique-Canadien a permis de coloniser les prairies de l'Ouest. Il a mis en valeur ces grandes étendues de terre, et il a largement contribué au progrès de la Colombie-Anglaise et à la prospérité du pays en général. Dans ces conditions, la Colombie-Anglaise, ayant été la seule province du Dominion à fournir des terres à ce grand réseau, croit qu'on devrait lui rétrocéder ces terres confiées en vue de l'établissement de cette voie ferrée, maintenant que l'entreprise a été menée à bonne fin et a produit de si bons résultats. Dès 1891, le parti conservateur a soutenu ce point de vue.

J'espère qu'avant la fin de la session le Gouvernement nous dira s'il se propose de construire un chemin de fer dans la riche et vaste région de la rivière de la Paix pour la réunir à un point quelconque de la côte du Pacifique. Tous les habitants de cette côte s'intéressent fort à cette question.

En terminant, je désire parler de la nécessité de construire de bonnes routes dans toutes les parties du pays. Depuis l'invention de l'automobile, l'établissement de routes a pris une importance beaucoup plus grande qu'autrefois. Il faut élargir les chemins. Ils doivent avoir une meilleure surface, être plus rectilignes, et débarrassés des courbes, et ainsi de suite. Ces exigences tendent à rendre beaucoup plus coûteuse qu'autrefois la construction des routes. Le gouvernement fédéral se sert beaucoup de nos routes. Le ministère des Postes s'en sert tous les jours et les autres départements de l'administration, plus ou moins au cours de l'année. Le Gouvernement ne pourrait adopter une mesure mieux vue du public que de reprendre la méthode inaugurée par le parti conservateur en 1919 et maintenue jusqu'en 1924, en vertu de laquelle il consentait des subsides aux provinces proportionnellement à leur population. Toutes les provinces prisaient fort cette loi et en tiraient tout le parti possible. Les automobilistes ont besoin de ces améliorations des routes, et n'oublions pas que le camion automobile est fort employé depuis quelques années. Par conséquent, le peuple canadien accueillerait très favorablement toute action en ce sens.

M. W. J. LOVIE (Macdonald): Monsieur l'Orateur, je félicite le Gouvernement de pouvoir, dans le premier paragraphe du discours du trône, annoncer que le Canada est prospère. Cette affirmation s'appuie sur la statistique du commerce et rien encore au cours de la présente discussion n'a pu la contredire.

Dans certaines parties des provinces des Prairies, une épidémie de rouille a sévi, ce qui devient trop commun et est désastreux pour les récoltes de céréales. La moisson de 1927, bien qu'abondante dans l'ensemble, n'a pas une grande valeur commerciale, car une grande partie en est de qualité inférieure, à cause, surtout, des ravages de la rouille. Au Manitoba, la récolte d'avoine, qui s'annonçait excellente, n'a presque rien donné, par suite de l'épidémie de rouille et l'on devra acheter de l'avoine, aussi bien pour les semences que pour la nourriture des animaux. Nous n'en blâmons pas le Gouvernement, puisqu'il ne peut réglementer le climat. Au contraire, nous félicitons le ministre de l'Agriculture et ses subalternes des nombreuses recherches scientifiques déjà faites en vue de trouver des espèces de blé pouvant résister à la rouille. Cependant, je dois reconnaître que ces recherches n'ont fait qu'effleurer le problème. Si l'on veut obtenir des résultats dignes de l'importance de l'industrie agricole, on devra y consacrer des efforts plus ardus et beaucoup plus d'argent.

A l'exemple de mon honorable ami de Victoria (l'hon. M. Tolmie), je tiens à ce que le ministre de l'Agriculture se rende compte de la nécessité de payer aux experts dans les laboratoires de recherches agricoles des appointements proportionnés à l'importance du travail qu'ils exécutent; je verrais d'un bon œil que les traitements de ces fonctionnaires fussent assez élevés pour empêcher les universités

canadiennes ou les autres pays de s'assurer leurs services. Si les règlements de la commission du service civil empêchent le département d'accorder des traitements raisonnables à ces experts, il faut trouver les moyens de tourner la difficulté, car la découverte d'un remède contre les ravages de la rouille constitue un problème d'importance nationale. L'épidémie de la rouille en effet bat en brèche l'industrie fondamentale du Canada, celle qui est à la base même de la prospérité du pays. De fait, l'agriculture est de beaucoup la plus importante industrie canadienne, et si elle est dans le marasme toutes les autres s'en ressentent. Afin d'étayer ma thèse, je citerai un passage du discours que prononça Daniel Webster devant une réunion de cultivateurs tenue à Boston, en 1840. Voici ce que cet homme d'Etat distingué disait:

L'agriculture nous procure les aliments et aussi les vêtements jusqu'à un certain point. Sans elle, nous n'aurions pas de manufactures et il n'y aurait pas de commerce. Ces trois branches de l'activité humaine s'appuient l'une sur l'autre ainsi que les colonnes d'un groupe; le plus gros est au centre et c'est l'agriculture. Rappelons-nous aussi que nous habitons un pays où les petites fermes et les métairies sont détenues en tenure libre; un pays où les hommes cultivent de leurs propres mains leurs terres libérés de toutes redevances; ils tirent du sol qu'ils labourent non seulement leur subsistance, mais aussi leur esprit d'indépendance et leur liberté civile. Les agriculteurs sont en même temps les possesseurs, les cultivateurs et les défenseurs du sol. Peu importe que l'on estime au-dessus ou au-dessous de leur valeur les autres métiers, ne perdons jamais de vue que la culture de la terre constitue le labeur le plus important que l'homme puisse accomplir ici-bas.

L'homme peut jouir d'un certain degré de civilisation sans que les arts et métiers aient beaucoup progressé et sans qu'il entretienne des relations commerciales suivies avec ses voisins éloignés. Dans tous les pays du monde, cependant, il n'est qu'un sauvage, s'il ne s'adonne à la culture de la terre. Il demeure un barbare jusqu'au jour où il cesse de vivre du produit de sa chasse, s'établit à demeure fixe et demande sa subsistance à la terre. Du moment qu'il a tracé son premier sillon, les autres arts surgissent. Les cultivateurs sont donc les pionniers de la civilisation humaine.

Et afin de faire voir l'importance de l'industrie agricole au Canada, permettez-moi de citer quelques chiffres extraits de la *Canadian Review* pour l'année 1926-1927. Voici. On estime à environ $7,817,718,000 la richesse brute de la puissante industrie fondamentale du Canada pour l'année 1926. D'autres chiffres puisés à la même source portent à $1,668,175,000 la valeur du rendement global de l'agriculture pour la même année. D'autre part, le rendement total de nos forêts pour la même période est estimé à $209,276,561; celui de nos mines à $241,245,898, et celui des pêcheries à $56,360,633, soit une valeur globale pour ces trois industries de $506,883,092. Il est donc facile de se rendre compte que la valeur du rendement global de l'agriculture pour l'année 1926, soit $1,668,175,000 excède de $1,161,292,008, la production totale des trois industries combinées, savoir nos forêts, nos mines et nos pêcheries avec leur total de $506,883,092. Pour les producteurs d'une industrie dont la récolte de grain pour une seule année représente une valeur de $1,121,447,000, et qui est menacée de destruction par le fléau de la rouille, est-ce trop demander du Gouvernement qu'il n'épargne rien afin de poursuivre vigoureusement les travaux de recherches tendant à découvrir et à développer une variété de blé capable de résister aux atteintes de la rouille? Les sommes qui ont été déboursées de ce chef ont déjà produit d'excellents résultats, mais ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer en comparaison des dépenses qu'il faudra faire afin que les experts du département de l'Agriculture réussissent à triompher du fléau de la rouille.

Je désire également faire quelques observations relativement à la question de la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Depuis plus de quarante ans, ce problème a été à l'ordre du jour chaque fois qu'arrivait le temps des élections au Canada. J'ai donc ressenti beaucoup de plaisir à constater par le discours du trône que les travaux de parachèvement de cette voie ferrée se poursuivent avec vigueur. Je tiens à féliciter le ministre ds Chemins de fer pour l'énergie qu'il a déployée relativement au choix d'un port terminus et du fait qu'il s'est prononcé pour Churchill de préférence à Nelson. J'ai soigneusement étudié le rapport Palmer concernant les ports de Churchill et de Nelson et, à la lumière des renseignements qu'il renferme, il est facile de conclure que Churchill l'emporte de beaucoup sur Nelson pour l'installation des têtes de ligne du chemin de fer de la baie d'Hudson; le plus étonnant en tout cela, c'est que ce choix n'ait pas été fait, il y a plusieurs années passées.

A la suite des observations qu'a faites l'honorable député de Victoria (l'hon. M. Tolmie), je désire ajouter quelques remarques touchant la construction des grandes routes au Canada. Il y a quelques années, les autorités fédérales ont mis une forte somme à la disposition des provinces afin d'encourager la construction des bonnes routes, et les fonds ont été répartis sous forme de subventions calculées d'après le chiffre de la population. Le gouvernement fédéral s'est engagé à acquitter le tiers des frais de construction jusqu'à concurrence d'une certaine somme pour chaque mille de chemin; cependant, on m'informe que le crédit affecté à cette fin est épuisé. Vu que les gouvernements des provinces des prairies ont entrepris l'exécution d'un programme de voirie assez

élaboré,—et il y a longtemps que cela aurait dû être fait,—j'invite le Gouvernement à faire voter dès la présente session, un fort crédit qui pourrait être réparti entre les différentes provinces pour encourager la construction des bons chemins d'une subvention de tant par mille. Au sujet de la politique fiscale, je tiens à déclarer tout de suite que tous les députés de l'Ouest ont pris l'engagement d'insister sur un dégrèvement des droits de douane et d'appuyer cette politique. Du Manitoba jusqu'aux Rocheuses, l'on ne trouve personne qui soit en faveur d'un tarif douanier dépassant les exigences financières de l'administration publique. L'on y est convaincu qu'un tarif qui permet à une classe de la société de se rabattre sur les autres, autrement dit de vivre au dépens du voisin, constitue une injustice. De 1922 à 1926, le parti conservateur a préconisé à outrance le système protectionniste et des droits toujours de plus en plus élevés, en cette Chambre. Pas un mot pour la classe agricole qui ne peut aucunement bénéficier d'une politique de protection douanière, mais qui peut s'en ressentir gravement sous forme de hausse du prix des choses nécessaires à la vie et à la production. Le Canada doit écouler à l'étranger une grande partie des 400 millions de boisseaux de céréales et de ses autres produits agricoles, et c'est le prix d'exportation qui règle le prix de vente au Canada de tous les articles dont une proportion doit être vendue à l'extérieur.

Pays exportateur, le Canada doit avoir un tarif modéré afin de faciliter l'échange des produits, car le commerce international ne se solde pas en or, mais par l'échange des produits, avantage réciproque; et aucune nation ne peut disposer de l'excédent de sa production sans acheter de l'autre. La commission consultative du tarif était à peine à l'œuvre l'année dernière, et le ministre des Finances ne se croyait pas justifiable de procéder au dégrèvement du tarif en l'absence d'une preuve complète. Mais cette preuve existe maintenant dans bien des cas soumis à la commission, et le consommateur s'attend à ce que cette session lui apporte des diminutions. Dans le cas des filatures de coton, présenté à la commission, la preuve a démontré que le consommateur canadien a payé au delà de 19 millions de dollars en plus de la valeur du prix d'importation, partie sous forme de droits de douane et partie sous forme de prix plus élevés, pour entretenir l'industrie. Et malgré cela, les fabricants sont venus demander à la commission du tarif le relèvement des droits sur les cotonnades. Mais la preuve qu'ils ont faite ne démontre certainement pas qu'ils y aient droit, à moins que ce ne soit à titre de gratification.

Un mot au sujet de l'immigration et je termine. Le discours du trône en fait mention et voici ce que j'ai à dire. Le Canada, pays d'une étendue immense et peuplé de trois personnes seulement au mille carré, tandis que les Etats-Unis en comptent trente-cinq, pourrait assurer l'existence de vingt millions d'âmes tout aussi bien qu'à la moitié de ce nombre, notre population actuelle, et il n'en serait que plus prospère. En douter serait incompréhensible. Il nous faut considérer l'immigration dans un esprit large.

On reproche parfois au ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) de laisser entrer trop d'immigrants; d'autres prétendent qu'il est trop difficile; et presque tous s'imaginent qu'à sa place ils mèneraient les choses bien mieux. Une année d'expérience à la tête de ce ministère suffirait pour les convaincre que la sélection la plus rigoureuse n'empêcherait pas l'entrée de mauvais sujets. J'approuve le projet mentionné par le ministre, à savoir l'immigration des garçons de bonnes familles anglaises à qui l'on ferait suivre au Canada un cours agricole d'une année, sous la direction du ministère de l'Immigration. L'on ne ferait certainement pas des cultivateurs de tous, il ne faut pas s'attendre à cela, mais je ne vois pas pourquoi ils ne feraient pas de bons citoyens et ne s'adapteraient pas assez facilement à nos manières. De quatorze à dix-huit ans est un bon âge pour se transplanter. J'en puis témoigner moi-même, puisque j'avais seize ans quand je suis venu au Canada comme immigrant et que je n'ai jamais eu depuis sujet de regretter mon choix.

(A six heures, la séance est levée, en conformité du règlement, sans que la question soit posée.)

Jeudi, 9 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A ABOLIR LA REELECTION DES DEPUTES APPELES A FAIRE PARTIE DU CABINET

M. JACOBS demande à déposer un projet de loi (bill n° 28) ayant pour objet d'abolir la nécessité d'une réélection des membres de la Chambre des communes lorsqu'ils acceptent une charge.

Quelques VOIX: Expliquez-vous.

M. JACOBS: Monsieur l'Orateur, l'année dernière j'avais l'honneur de déposer ce projet de loi, mais à cause de la prorogation du Parlement à une époque par trop rapprochée, cette mesure n'a pu devenir loi. Je le dépose

de nouveau cette année dans l'espoir qu'il sera adopté. Les dispositions du bill sont analogues à celles de la loi adoptée en 1926 par le parlement d'Angleterre et depuis, par certains états du commonwealth australien et du dominion de la Nouvelle-Zélande. L'objet du bill est indiqué dans un alinéa, c'est-à-dire qu'un membre du Parlement nommé ministre de la couronne n'est pas tenu de solliciter la réélection dans sa circonscription. Cette disposition, me semble-t-il, sera bien vue d'un bon nombre de nos collègues, tant de ceux qui siègent aux bancs ministériels que de ceux qui aspirent à cet honneur.

Pour la gouverne de mes collègues, je note que la loi a été adoptée par la Chambre des communes anglaise, le 15 juillet 1928. Elle a été mise en vigueur, en 1906, dans les Nouvelles-Galles du sud et elle a été approuvée aussi dans l'état de Tasmanie et dans le dominion de la Nouvelle-Zélande. Dans quelques autres états, la loi n'a pas encore été adoptée. J'expliquerai plus longuement le projet quand le bill sera lu pour la seconde fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 1re fois.)

DEPOT D'UN PROJET DE LOI RELATIF AUX BILLETS D'ALLER ET RETOUR

M. S. W. JACOBS (Cartier) demande à déposer un projet de loi (bill n° 29) tendant à modifier la loi des chemins de fer relativement aux billets d'aller et retour.

Quelques VOIX: Expliquez-vous.

M. JACOBS: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà présenté ce projet de loi, ou un autre semblable, à plusieurs reprises. Les deux compagnies de chemin de fer s'y sont énergiquement opposées, ce qui me porte à croire qu'il serait à l'avantage du public. Le projet s'inspire de la loi anglaise et l'on en trouvera les dispositions dans l'article unique, qui se lit ainsi:

Un coupon de retour d'un billet d'aller et retour délivré par une compagnie de chemin de fer entre deux endroits quelconques au Canada sera accepté par toute autre compagnie de chemin de fer qui a une voie entre les mêmes têtes de lignes.

J'ai déposé le bill pour la première fois en 1922. Il a été présenté plus tard, mais il a soulevé des polémiques et le comité des chemins de fer ne l'a pas renvoyé à la Chambre. Le niveau intellectuel des membres de la présente législature étant notablement plus élevé que celui des législatures précédentes, j'espère que mon projet sera adopté au cours de la présente session.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

[M. Jacobs.]

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Ilsley proposant que soit votée une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours d'ouverture de la session.

M. F. P. QUINN (Halifax): Monsieur l'Orateur, je me joins aux honorables préopinants, non pas pour offrir aux parrains de l'adresse des compliments doucereux, pour reprendre les mots de l'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa), mais pour féliciter sincèrement l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) et celui de Provencher (M. Beaubien). Chacun s'est fort bien acquitté de sa tâche, si l'on songe à la pauvreté de la matière mise à sa disposition.

Je signale à mes collègues une réponse très discourtoise que m'a faite le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) pendant son discours d'hier. L'honorable ministre exposait de quelle façon admirable le Gouvernement a donné suite aux avis de la commission Duncan et il citait une statistique tendant à démontrer que le prix de transport de certaines denrées a été réduit de plus de 20 p. 100. Le ministre des Postes, se rappelant que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) avait comparé les faveurs accordées à ses favoris par le premier ministre de Québec à du "pain, du beurre et de la confiture". Je l'ai interrompu pour dire:

Vous mettrez de la confiture sur le pain beurré.

A quoi, cet honorable député a répondu:

L'honorable député ferait mieux de mettre un grain de bon sens dans ses interruptions.

Je n'avais pas eu l'intention de blesser l'orateur. Mon interruption venait bien à propos, me semblait-il et j'ai été froissé que le ministre des Postes ne lui trouve aucun bon sens. Je laisse à mes honorables collègues le soin de juger si elle ne renfermait pas plus de bon sens que tout le discours du ministre des Postes.

Puisque j'en suis au discours de cet honorable député, qu'on me permette de citer un autre passage:

Qu'on me permette de signaler à l'honorable député senior de la ville de Saint-Jean une déclaration qu'il a faite hier et qui n'est pas conforme aux faits. L'honorable député, si je ne me trompe,—et je sais qu'il me corrigera, si je me trompe,—a déclaré que le National-Canadien avait soumis un tarif de transport à la commission des chemins de fer et que ladite commission le lui avait retourné avec l'ordre de reviser ce tarif de façon à donner une réduction de 20 p. 100. Je désire dire maintenant,—et je ne le dis pas pour contredire l'honorable député personnellement, car je crois qu'il a été mal renseigné et a obtenu ce prétendu renseignement par

l'entremise du Board of trade de Saint-Jean,—que cette déclaration est absolument fausse. Je fais cette déclaration catégoriquement, parce que moins de dix minutes après que l'honorable député eut fait cette déclaration sur le parquet de la Chambre, j'ai téléphoné à la commission des chemins de fer et lui ai cité ses paroles mot pour mot et la commission m'a répondu: Non.

Avec la permission de la Chambre, je citerai le texte d'une lettre du secrétaire de la commission des Chemins de fer, datée du 30 juillet 1927:

ALISTAIR FRASER, écr., c.r.,
Avocat de la cour,
Edifice des chemins de fer nationaux,
Montréal.

Cher monsieur,

Dossier 34822

Relativement à cette question, jai reçu l'instruction de vous informer, qu'à une récente réunion de la cour, les tarifs de transport déposés par votre compagnie, en vertu de l'autorité que lui confère la loi des taux des Provinces maritimes, ont été mis à l'étude par les commissaires; cependant les taux fixés ne concordent pas avec les dispositions de la loi et ne peuvent être approuvés par la cour. Il est également ordonné à notre compagnie de nous faire parvenir sans délai au lieu et place des tarifs déjà déposés et qui ne peuvent être approuvés, l'échelle des taux requise par l'article 3 de ladite loi accusant une réduction d'environ 20 p. 100 en regard des prix ou taux de transport en vigueur au premier juillet 1927.

Voilà la réponse à l'assertion qu'a faite mon honorable ami et je laisse à la Chambre de juger quel poids nous pouvons accorder aux affirmations qui tombent de ses lèvres.

Et maintenant, je relèverai certains passages du discours qu'a prononcé l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley). Il s'est exprimé ainsi:

Le pays est prospère. Il ne s'agit plus de dire que la prospérité est proche, car elle est arrivée. Il en a été fait brièvement mention dans le discours du trône, mais elle a été plus amplement signalée dans les rapports et les discours des présidents et directeurs des grandes banques canadiennes à leurs actionnaires depuis quelques semaines. Ces rapports indiquent que dans toute son histoire le Canada n'a jamais fait plus de progrès et n'a jamais joui d'une plus grande prospérité.

Je ferai observer à l'honorable député de Hants-King que la prospérité d'un pays ne se mesure pas par les progrès accomplis par les banques, les institutions financières et les maisons de courtage. A la fin de l'année dernière, je me rappelle avoir lu dans les journaux d'Halifax qu'une certaine maison de courtage a accordé à tous ses employés un boni de 200 p. 100. Est-ce là un indice de prospérité? C'est un indice, cela va de soit, que les maisons de courtage et les institutions financières sont prospères. Cependant, je pose carrément la question à mon honorable ami de Hants-King. Les cultivateurs de la province, la classe agricole de la Nouvelle-Ecosse sont-ils aussi prospères? La situation est-elle aussi brillante pour les pêcheurs des Provinces maritimes? Les mineurs et la classe ouvrière en général sont-ils dans une situation aussi florissante? Mon honorable ami ainsi que tous mes honorables collègues savent très bien quelle est la réponse à ces questions. Il est donc impossible de juger de la prospérité du pays d'après les succès de nos banques et de nos institutions financières. Et un peu plus loin, au cours de son discours, l'honorable député de Hants-King prononçait les paroles suivantes:

...la véritable raison de la participation tardive des Provinces maritimes à la prospérité du Canada. Cette cause est l'absence de débouché pour les produits agricoles de cette partie du Dominion.

Mon honorable ami de Colchester (M. MacNutt) a clairement démontré de quelle façon cette cause s'applique aux laitiers de la Nouvelle-Ecosse, tandis que le Gouvernement a en mains le remède pour améliorer la situation de la classe agricole de la Nouvelle-Ecosse. Et je pose la question: Cette cause s'applique-t-elle aussi aux producteurs de pommes de terre, pour ne citer qu'un exemple? Puis-je faire observer au représentant de Hants-King, qui vient d'une région où la pomme de terre est cultivée sur une vaste échelle, que s'il désire un meilleur débouché pour ce produit, il n'a qu'à s'adresser au ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning), car ce département peut lui procurer un excellent marché. L'été dernier en effet, au temps où furent achetés les approvisionnements pour l'expédition à la baie d'Hudson, le département des Chemins de fer a acheté des pommes de terre de la Caroline du Sud au prix de $12.50 par baril. Voilà donc un plus vaste marché de trouvé pour mon honorable ami.

Ainsi que les représentants du Cap-Breton l'ont éloquemment démontré, les mineurs sont dans la plus grande détresse là-bas. Or, à l'époque où fut organisée cette fameuse expédition à la baie d'Hudson, les approvisionnements de tous les navires et toute la houille furent achetés aux Etats-Unis.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami est absolument et complètement dans l'erreur.

M. QUINN: Je suis en mesure de fournir la preuve de mes avancés; je n'ai pas les preuves sous la main, mais je puis les fournir.

L'hon. M. DUNNING: Tous les approvisionnements...

M. QUINN: Tous les approvisionnements de houille, ai-je dit.

L'hon. M. DUNNING: Je le répète, cette assertion est absolument fausse.

L'hon. M. BENNETT: Le ministre devrait retirer ces paroles, monsieur l'Orateur. J'invoque l'application du règlement.

M. l'ORATEUR: J'invite le ministre à s'abstenir d'employer cette expression, qui est plutôt sévère.

L'hon. M. BENNETT: Retirez ces paroles.

L'hon. M. DUNNING: M'ordonnez-vous de les retirer, monsieur l'Orateur?

M. l'ORATEUR: Ce serait préférable de le faire afin de donner le bon exemple dans cette Chambre.

L'hon. DUNNING: Je m'efforcerai de tenir un langage parlementaire, mais l'assertion de l'honorable député n'est certes pas conforme aux faits.

M. QUINN: En ce cas, monsieur l'Orateur, je demanderai le dépôt du rapport sur l'achat des approvisionnements pour l'expédition de la baie d'Hudson.

L'hon. M. DUNNING: Vous l'obtiendrez assurément.

M. QUINN: L'honorable député de Hants-King a aussi déclaré dans son discours:

En outre, la production dans diverses branches de l'agriculture a augmenté considérablement. Il y a aussi un renouveau d'intérêt dans les mines de la Nouvelle-Ecosse et des autres provinces du littoral, qui promet beaucoup.

Je remarque que l'honorable député ne mentionne pas à qui revient le mérite de cet accroissement de production dans plusieurs branches de l'agriculture de sa province natale. Ce mérite revient au gouvernement actuel de la Nouvelle-Ecosse qui a jugé bon d'établir un ministère des ressources naturelles administré par un chef compétent, sous lequel régime la production agricole a fort augmenté en Nouvelle-Ecosse depuis deux ans. Si mon honorable ami est équitable, comme j'en suis sûr, il rendra plein hommage au département des ressources naturelles de la Nouvelle-Ecosse pour le merveilleux progrès de l'agriculture dans cette province, et aussi au département provincial des mines, à la magnifique administration duquel est dû le regain d'activité minière.

A propos du rapport Duncan, l'honorable député de Hants-King a dit ceci:

On a également doté d'une commission le port d'Halifax, et il faut croire que les nouveaux commissaires sauront imprimer une direction harmonieuse aux efforts des citoyens de cette ville désireux d'améliorer leur situation actuelle.

Je n'ai pas beaucoup de critique à faire sur ce point. Nous permettrons d'abord à la commission d'agir. Il y aura peut-être lieu de la censurer à une autre session, mais pour le présent, je me contente de dire à ce propos au premier ministre et à son cabinet que s'ils avaient eu plus égard aux qualités d'hommes d'affaires qu'aux accointances politiques des commissaires, ils eussent établi une meilleure commission.

Le département de l'Immigration a encouru, et avec raison, beaucoup de critiques. Que le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) me dise s'il peut motiver le renvoi du fournisseur de son ministère à Halifax par d'autres raisons que par des considérations politiques, que par le dessein d'assurer une position à un partisan très mal en point. George Foley remplissait cette charge avec honneur et d'une manière qui lui a valu les éloges de toutes les compagnies de transport faisant affaires hors d'Halifax. Sa conduite comme fournisseur du département de l'Immigration à Halifax n'a jamais suscité une plainte, une critique, et le ministre ne saurait, selon moi, justifier cette destitution. Quand nos adversaires parlent du progrès et de la prospérité du pays, je conclus que leur conception du progrès consiste à chasser aux Etats-Unis ou ailleurs tous les gens qui n'appartiennent pas à leur parti.

Je signale à la députation un cas que le ministre de l'Immigration aura peut-être l'occasion d'expliquer. J'en ai eu personnellement connaissance. Je parle de l'affaire McConachie. Le ministre en connaît les détails. Ce McConachie, un mineur écossais, du Lanarkshire, servit durant toute la Grande guerre, fut blessé et soigné longuement dans un hôpital en Angleterre. A cause de la situation économique d'après-guerre, il ne put obtenir de l'ouvrage dans sa patrie et décida d'émigrer. Il vint à Glace-Bay, y trouva un emploi et travailla continuellement durant dix-huit mois. L'administrateur des mines de Glace-Bay lui décerna des certificats de bonne conduite, de compétence et de probité. Il économisa et se fit un chez-soi pour faire venir sa petite famille d'Ecosse. Finalement, il fut en mesure de l'appeler au Canada, et sa femme et ses cinq petits enfants se préparèrent à émigrer. Le médecin attitré examina l'état mental et physique de la famille au foyer. L'examen fut favorable. La famille se rendit à Glasgow où elle subit un examen semblable encore avec succès. La famille vendit tout le ménage et s'embarqua à bord du *Letitia* où selon les règlements, elle subit un nouvel examen, favorable lui aussi, de la part du médecin du bord. Elle arriva à Halifax en décembre, environ une semaine avant Noël. Là, le Dr Rutherford, je pense, médecin en fonctions à Québec durant l'été, à Halifax durant l'hiver, lui fit subir un nouvel examen. Il découvrit que l'enfant âgé de quatorze mois était faible d'esprit.

J'ai parlé à plusieurs médecins éminents depuis que ce cas s'est présenté, et jusqu'ici je n'en ai pas trouvé un seul pour me dire qu'un médecin peut juger avec certitude de l'état mental d'un enfant de quatorze mois.

Cette famille était retenue à Halifax dans le département de l'Immigration. Lorsque j'en ai eu connaissance, j'ai été lui rendre visite pour me renseigner personnellement. Il y avait là une brave petite Ecossaise, forte, vigoureuse et ayant bon teint; type d'Ecossaise aussi parfait qu'on puisse trouver et les femmes de cette race sont toutes d'assez beaux types. Il y avait cinq enfants dont les âges variaient entre 8 ans et 14 mois. J'ai été au bureau de l'Immigration vers cinq heures du soir; les membres de la famille étaient là assis avec le père qui était venu de Glace Bay pour les rencontrer. Lorsque je leur ai dit qui j'étais devant l'aumônier du département, le père et la mère me racontèrent, les yeux pleins de larmes, comment on les gardait là depuis trois semaines. J'ai demandé des renseignements sur la famille McConachie et l'on me montra l'enfant dans les bras de sa mère. L'enfant tournait le dos à son père, mais quand celui-ci lui a dit: "Viens, Bunny, viens voir papa", le bébé se retourna, tendit les bras et alla à son père. Tel était l'enfant qu'on disait faible d'esprit. Je n'ai vu aucun signe du type mongol mentionné par le département au sujet de cette enfant. Je suis resté là trois ou quatre minutes à parler avec le père et la mère; l'enfant qui était dans les bras du père se tourna aussitôt vers sa mère quand celle-ci l'appela par son nom et alla vers elle. Je me suis approché et j'ai fait une caresse à l'enfant qui m'a souri. *(Exclamation)* Elle ne pouvait faire autrement. Je lui offris un bonbon; elle tendit sa petite main et le prit. Voilà l'enfant qu'on disait faible d'esprit et mentalement déséquilibrée.

Que fit le département de l'Immigration? Il dit que l'enfant devait être renvoyé en Ecosse. Voilà, je suppose, ce que l'honorable ministre appelle encourager l'immigration britannique. J'ai envoyé le télégramme suivant au ministre:

Proteste énergiquement contre exclusion de famille McConachie due, dit-on, à faiblesse d'esprit d'enfant d'un an examiné et reçu en Ecosse par médecin choisi par gouvernement canadien. Votre département a approuvé départ et famille a quitté foyer. Mari employé par Dominion Coal qui le recommande fortement; a maison prête. Considère criminel et grave erreur de déporter famille désirable. Insiste pour qu'elle soit admise.

FÉLIX P. QUINN,
député.

Voici la réponse. On se rappellera que l'enfant avait été examinée quatre fois:

Reçu votre télégramme. Aucun doute...

Trois docteurs avaient dit que l'enfant n'était pas faible d'esprit et un autre était d'avis contraire. Je prétends donc que ceci est l'avis du ministre de l'Immigration.

L'hon. M. FORKE: Je proteste contre cette remarque. L'honorable député doit savoir que les cas de ce genre dépendent du département de la Santé et non du département de l'Immigration. Je n'ai rien à y voir.

M. QUINN: Le télégramme a été envoyé à M. Robert J. Forke, ministre de l'Immigration et la réponse était signée du même nom. J'estimais que dans la circonstance il ne fallait pas avoir affaire aux subalternes, et c'est pourquoi je me suis adressé directement au ministre.

L'hon. M. FORKE: Vous avez l'avantage maintenant; c'est tout ce que je peux dire.

L'hon. J. H. KING: Monsieur l'Orateur, à seule fin d'éclaircir le sujet...

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

M. QUINN: Il n'y a aucun doute...

L'hon J. H. KING: Je pensais que la Chambre aurait voulu avoir des éclaircissements.

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

M. QUINN: Voici la réponse que j'ai reçue:

Reçu votre télégramme. L'état mental de la jeune McConachie ne fait aucun doute. Il a été définitivement certifié que l'enfant est faible d'esprit sans expectative de retour à l'état normal. Loi interdit formellement l'entrée au Canada de faibles d'esprit. Négligence apparente du médecin attitré ne peut être invoquée pour admettre immigrant qui toute sa vie demandera soins. Décision d'exclure toute famille due à déclaration de la mère disant que si enfant exclue tous désirent repartir. Ne peut admettre que l'exécution de la loi est criminelle ou grave erreur. En résumé, Canada a droit de se protéger contre possibilité d'avoir à prendre soin d'enfant toute sa vie durant. Père a ensuite demandé que les autres enfants soient autorisés à rester avec lui en Canada et demande agréée.

ROBERT FORKE.

Le 7 janvier, j'ai envoyé la lettre qui suit:

En réponse à votre télégramme du 3 courant j'ai personnellement examiné cas de famille McConachie et ai vu enfant nommée Margaret, prétendue faible d'esprit, proteste contre exclusion pour raisons suivantes:

Premièrement, il y a divergence d'opinions entre les médecins. Le médecin examinateur attitré a déclaré que l'enfant était saine de corps et d'esprit et, comme vous le savez, ces médecins sont attitrés à cause de leur réputation et sont nommés dans le but exprès d'empêcher les expulsions pour des causes physiques ou mentales, et, conséquemment, leur opinion devrait avoir un grand poids.

Deuxièmement, l'enfant n'étant âgée que d'un an, il est impossible de prévoir avec quelque degré de certitude ce que son état mental pourra être.

Troisièmement, le bureau des fonctionnaires de l'immigration qui a fait une enquête dans ce cas a été très favorablement impressionné par la famille.

Moi aussi:

Quatrièmement, je proteste au point de vue humanitaire. Le père, la mère, le frère, les sœurs et tous les parents du mari sont établis dans la Nouvelle-Ecosse et tous, comme lui, font un travail utile. La mère, après avoir reçu une lettre du bureau de l'immigration en Angleterre approuvant son émigration, a vendu sa maison, et si elle était expulsée aujourd'hui, elle n'aurait ni maison ni amis où se loger.

Enfin, l'expulsion dans ces circonstances me paraît criminelle, inhumaine et une bévue énorme. C'est un cas qui relève clairement de l'article 4 de la loi de l'immigration, qui a été adoptée non seulement pour protéger les intérêts du Canada mais aussi pour accorder justice aux immigrants.

Pour les raisons ci-dessus, j'insiste pour que cette famille soit admise au Canada.

Maintenant, qu'on me laisse citer l'article 4 de la loi de l'immigration:

Le ministre peut émettre un permis par écrit autorisant une personne à entrer en Canada, ou si elle est entrée ou débarquée en Canada, à y demeurer sans être assujétie aux dispositions de la présente loi. Ce permis doit être selon la formule A de l'annexe de la présente loi, et porter qu'il n'est en vigueur que pour une période déterminée, mais il peut à l'occasion être prorogé ou à toute époque révoqué par écrit par le ministre.

McConachie a télégraphié au ministre de l'Immigration d'abord, demandant la nomination d'un conseil spécial de trois médecins, disant qu'il paierait leurs dépenses et se conformerait à leur décision. Mais il n'a reçu aucune réponse à ce télégramme. Je demanderai au ministre de l'Immigration, le cas échéant, de me dire pourquoi l'article 4 n'a pas été appliqué dans ce cas, car l'état mental de cette enfant ne pouvait être prévu avec certitude.

L'hon. M. FORKE: Puis-je répondre maintenant?

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

L'hon. M. FORKE: L'honorable député m'a demandé de lui dire...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. QUINN: Voici maintenant la dernière lettre du ministre:

J'ai reçu votre lettre du 7 courant, concernant le cas de Margaret McConachie, et je l'ai lue attentivement. Vous déclarez que les médecins diffèrent d'opinion et vous vous basez sur le fait que l'enfant a passé l'examen du médecin-examinateur en Angleterre. Bien qu'il soit vrai que ce médecin n'a pas déclaré que l'enfant souffrait d'insuffisance mentale, la preuve au dossier démontre clairement que si elle avait été bien examinée elle aurait été déclarée insuffisante au point de vue mental. Il n'y a aucune divergence d'opinion parmi les médecins du ministère de la Santé; en fait, les deux médecins de ce département qui ont examiné l'enfant s'accordent, et leur diagnostic a été approuvé par le médecin en chef du département de la Santé, à Ottawa. Il serait absolument déraisonnable d'ignorer le diagnostic de trois médecins canadiens d'expérience, et de conclure que l'enfant est saine d'esprit parce qu'elle a passé l'examen du médecin-examinateur en Angleterre.

Vous déclarez qu'il n'est pas possible de prévoir avec certitude ce que l'état mental futur de l'enfant sera, parce qu'elle n'est âgée que d'un an. Je ne puis accepter cette façon de voir, et mon opinion sur cette question est fondée sur la déclaration du principal médecin du service médical de l'immigration au département de la Santé, qui dit que "dans le cas actuel (faisant allusion au cas de Margaret McConachie), avec les caractéristiques du type appelé mongol, l'insuffisance mentale est tout à fait inséparable des anormalités physiques que son examen révèle. Nous sommes d'opinion, par conséquent, qu'il n'y a pas le moindre espoir pour que l'esprit de Margaret McConachie devienne presque normal".

Je reconnais absolument que le médecin-examinateur de l'immigration n'aurait jamais dû accepter l'enfant et que l'expulsion de la mère et de l'enfant sera pénible. Ce dernier point a été examiné attentivement avant qu'une décision définitive fût prise; le fait est que toute l'affaire a été étudiée avec soin par les fonctionnaires du département et moi-même avant que nous décidions de ne pas permettre l'entrée de l'enfant. Si nous avions cru que l'état d'esprit de l'enfant pouvait être traité et guéri nous n'aurions pas hésité à lui donner un permis d'entrer. Mais la preuve démontrait le contraire. Je conviens que les immigrants ont droit à toute notre considération mais on doit prendre, avant tout, les intérêts du Canada, et je puis dire en toute sincérité que l'admission d'une enfant faible d'esprit, dont la vie serait passée sous les soins de ses père et mère, de parents, d'amis, ou de l'Etat, et tout ce que cela comporte, ne serait pas dans l'intérêt du pays. C'est surtout pour cela que nous avons décidé d'appliquer la loi.

Votre bien dévoué,

ROBERT FORKE.

Monsieur l'Orateur, si on doit suivre la loi et appliquer les règlements, on doit aussi agir avec justice.

L'honorable député s'en amuse. Qu'il me suive par la pensée jusqu'à Halifax, sur le quai, par une triste journée grise de janvier, et qu'il regarde sur le pont du navire, qui vient de démarrer, une jolie petite Ecossaise avec un bébé de quatorze mois dans ses bras, pleurant amèrement, folle de douleur, tandis que son mari, resté sur le quai avec quatre petits enfants âgés de deux ans et demi à huit ans se cramponnant après lui, fait ses adieux à son épouse exilée pour toujours. Je vous demande au nom du christianisme, au nom de l'humanité, au nom même du patriotisme britannique, s'il fallait traiter de la sorte un ancien soldat anglais qui était prêt à risquer sa vie pour sa patrie. La loi est la loi, je le sais; mais j'ai souvent entendu citer les paroles d'un avocat éminent, autrefois procureur général de ma province: Il n'y a jamais eu de loi où l'on ne pouvait pas dé-

couvrir une échappatoire. Le ministre de l'Immigration aurait pu trouver une excuse pour admettre l'enfant McConachie; il aurait certainement pu l'admettre en vertu d'une autorisation spéciale. McConachie lui-même était prêt à accepter un permis temporaire de quelques mois pour que l'enfant fût admise et eût l'occasion de faire améliorer son état, quitte à subir un examen définitif et concluant à l'expiration de ce délai.

L'honorable représentant de York-Sunbury (M. Hanson) a fait une allusion éloquente hier à une autre question: le désastre qui menace une petite industrie de Dartmouth dans mon comté. Cet établissement emploie de 100 à 150 hommes ayant quelque 500 personnes à leur charge. La semaine dernière, une délégation du Board of Trade de la cité d'Halifax et de la ville de Dartmouth a visité le Gouvernement pour le prier d'accorder certaines concessions tarifaires qui empêcheraient la mort de cette industrie. Nous perdons nos industries aux Provinces maritimes: une par une elles sont chassées de chez nous. Le Gouvernement a ici l'occasion de protéger cette industrie. Faute de concessions de tarif, cet établissement se verra forcé de fermer ses portes d'ici quatre ou cinq semaines, et la Nouvelle-Ecosse en général, et la ville de Dartmouth en particulier, perdront quatre ou cinq cents de leur population. Où iront-ils? Ils ne peuvent s'établir dans l'Ouest, car ils ne sont pas fermiers; et leur destination logique, les grands centres, leur est fermée, puisque là on n'a pas besoin d'eux. Ils n'ont qu'un refuge: ils traverseront la frontière pour aller trouver leurs frères et sœurs. Voilà quelle est apparemment la politique du ministère. Mais j'espère qu'il n'en est pas ainsi et je demande au Gouvernement de réfléchir et de faire quelque chose pour cette petite industrie dans le comté d'Halifax.

M. THOMAS McMILLAN (Huron-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord adresser mes compliments aux honorables représentants de Hants-King (M. Ilsley) et de Provencher (M. Beaubien) sur la façon dont ils ont proposé et secondé l'adresse. Leurs discours ont fait honneur à eux-mêmes et à leurs commettants. Je veux aussi féliciter l'honorable député de Calgary-Ouest (l'hon. M. Bennett) que ses collègues ont élu au poste élevé de chef du parti conservateur. Je lui offre mes vœux de longue vie et de succès, et je suis sûr que sous son égide les traditions du grand parti conservateur seront noblement maintenues.

Je ne sais si j'aurais pris part au présent débat n'eût-ce été le rôle particulièrement grave qu'a voulu prendre mon honorable ami l'ancien leader intérimaire du parti conservateur (l'hon. M. Guthrie), qui nous a fait un sermon sur le courage. Franchement ce qu'il a dit au ministre des Finances était amusant. Ce qui était plus amusant encore, c'était la gravité avec laquelle il a tenté de censurer l'administration financière du Gouvernement. J'ai l'intention, autant que je pourrai le faire dans les quelques minutes à ma disposition, d'établir une comparaison entre ce qu'a fait le gouvernement actuel et ce qu'a fait le ministère conservateur qui l'a précédé. Pour cela il me faut nécessairement revenir à l'histoire du Canada à l'expiration du régime Laurier, lequel en quinze ans avait porté le Dominion à un degré de développement dont tous nos citoyens sont fiers, et cela moyennant une augmentation de seulement quatre millions de dollars dans nos déboursés ordinaires. Lorsque les successeurs de Laurier sont arrivés au pouvoir, ils ont trouvé un trésor bien garni et un Canada prospère. Quelle a été la conséquence de leur administration financière? Ils ont gaspillé les fonds publics à tel point qu'après trois ans les dépenses ordinaires avaient monté non pas de quatre millions, comme chez leurs prédécesseurs, mais bien de plus de $36,500,000. Quiconque consulte les annales de ce temps-là constate que même les amis politiques et les organes du ministère accusaient ses membres de jeter l'argent comme des matelots ivres. Ensuite la guerre est venue; et sa direction, sans oublier l'adoption de la loi des élections en temps de guerre et la loi relative au vote des soldats, a été caractérisée par les fautes et les manœuvres les plus diaboliques qui aient jamais souillé les pages de notre histoire. Que nous dit l'histoire à propos de cette mauvaise administration financière? Pendant la guerre, ils ont emprunté et ajouté à la dette nationale, jusqu'en 1920, près de 14 millions de plus que le coût total de la guerre, chargeant ainsi, non seulement le peuple en général, mais aussi nos braves soldats, d'un fardeau qu'on n'aurait jamais dû leur imposer. Le tableau suivant démontre que le Gouvernement, durant la guerre, ne réussit même pas à payer les choses courantes, à part les dépenses de guerre:

Année	Revenue total	Dépenses	Déficit	Dépenses au compte de guerre et de démobilisation
1914-1915..	$ 133,073,482	$ 248,098,526	$ 115,025,044	$ 60,750,476
1915-1916..	172,149,393	339,702,502	167,553,109	166,197,755
1916-1917..	232,701,294	498,203,118	265,501,824	306,488,815
1917-1918..	260,778,953	576,660,210	315,881,257	343,836,802
1918-1919..	312,946,747	697,042,212	384,095,465	446,519,439
1919-1920..	349,746,335	785,769,611	436,123,276	346,612,955
	$1,461,396,204	$3,145,576,179	$1,684,179,975	$1,670,406,242
			1,670,406,242	
			$ 13,773,733	

Ce fardeau n'existerait pas si l'administration avait été faite comme elle le devait. Il n'y avait aucune raison pour empêcher de prélever et de percevoir des centaines de millions par année, afin qu'une fois la guerre finie, nous n'eussions pas besoin d'impôts additionnels. Si l'on avait adopté cette méthode, la dette nationale ne serait pas maintenant aussi élevée.

M. SPENCE: Parlez donc d'une manière sensée.

M. McMILLAN: Mes honorables amis n'aiment pas qu'on leur parle de ces choses, mais je vais leur donner les faits. Je le répète, ils ont emprunté et ajouté à la dette nationale 14 millions de plus que le coût total de la guerre et quand les libéraux sont arrivés au pouvoir, la situation financière...

M. SPENCE: Faisiez-vous alors cause commune avec les libéraux?

M. McMILLAN: Si l'on m'interrompt, il faudra m'accorder cinq minutes additionnelles. J'allais dire qu'en arrivant au pouvoir les libéraux durent d'abord tirer les choses du chaos. Ils se voyaient obligés de payer annuellement plus de 463 millions, et ils ne pouvaient diminuer les impôts qu'après avoir soigneusement étudié la situation et graduellement diminué les dépenses. Ils y ont néanmoins réussi. Je ne citerai pas tout en détail, mais je demande la permission de faire inscrire ces chiffres dans les *Débats*, afin que les honorables députés aient l'avantage de les examiner à loisir. Quant à l'augmentation de la dette nationale sous le régime conservateur durant la guerre, je communiquerai les chiffres aux *Débats*, si vous me le permettez, monsieur l'Orateur.

M. GARLAND (Bow-River): Lisez-les.

M. McMILLAN: En même temps je donnerai les résultats des cinq années de régime libéral.

Quelques DEPUTES: Lisez-les.

M. SPENCE: Lisez-les; vous parlerez moins longtemps.

[M. McMillan.]

M. McMILLAN: Ce tableau montre qu'au début du régime libéral, le 31 mars 1922, les dépenses totales...

M. SPENCE: Monsieur l'Orateur, je soutiens que l'honorable député devrait lire ses chiffres.

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

M. SPENCE: Qu'il les lise!

M. McMILLAN: Ce tableau démontre, dis-je, que la dépense annuelle pour toutes fins était de $463,528,000. Je ne lirai pas tous les chiffres, monsieur l'Orateur, mais avec votre permission, je les inscrirai aux *Débats*.

Quelques DEPUTES: Non!

M. SPENCE: Lisez-les!

M. McMILLAN: Vous ne voulez pas les voir imprimer; vous ne voulez pas qu'ils apparaissent au hansard. Cinq années après, si l'on prend comme base la dernière année du régime conservateur, alors que les dépenses furent moins élevées que durant les années antérieures, l'on verra que pendant ces cinq années finissant le 31 mars 1927, on a fait une économie de 447 millions, se répartissant comme suit:

		Réduction
31 mars 1923..	$434,735,277	$ 28,793,112
31 mars 1924..	370,589,247	92,939,142
31 mars 1925..	351,169,803	112,358,586
31 mars 1926..	355,445,308	108,083,081
31 mars 1927..	358,555,751	104,972,638
Réduction en 5 ans, en prenant pour base l'année 1922..		$447,146,359

M. SPENCE: Avez-vous l'argent?

M. McMILLAN: Mes honorables collègues se renseigneront sur les détails en compulsant les comptes publics. Parlons maintenant de la position du réseau national. On le sait, la population se préoccupait beaucoup de savoir si la situation financière de ce réseau allait ruiner le pays ou bien si le Gouvernement réussirait à l'améliorer. Au cours des deux dernières années du régime conservateur, le bilan des opérations du réseau national accusait un écart de 46 millions de dol-

lars entre les recettes et les dépenses ordinaires; mais dès son arrivée au pouvoir le premier soin du Gouvernement fut de consolider ce système ferroviaire en confiant son exploitation à une direction efficace. Qu'en est-il résulté? A l'expiration de deux ans...

Un MEMBRE: Plus fort!

M. McMILLAN: Vous n'aimez pas à entendre exposer les faits. Après deux années de régime libéral, il n'y avait plus de déficit; les recettes dépassaient les dépenses ordinaires: il y avait un surplus excédant 23 millions de dollars. Autrement dit, comparé au régime précédent, le bilan accusait un écart de plus de 69 millions de dollars en faveur du régime libéral. Cette amélioration s'est maintenue d'année en année jusqu'à ce qu'au cours de l'année civile 1926 elle nous vaille un surplus de $48,225,000 des recettes sur les dépenses ordinaires. Nous n'avons pas encore l'état financier complet de l'année dernière, mais les recettes brutes sont plus considérables. Et sans un abaissement du tarif du transport des marchandises et une augmentation des salaires, le bilan serait tout aussi encourageant. Au surplus il faut tenir compte qu'à une certaine époque, à cause des conditions qui existent dans l'Ouest jusqu'à la fin de l'année civile, on ne peut transporter le grain en si grande abondance qu'auparavant.

M. SPENCE: En tenez-vous le Gouvernement responsable?

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

M. McMILLAN: Que nous révèle l'état de la dette nationale? D'après les comptes publics, cette dette s'élevait à 2,422 millions de dollars, en chiffres ronds, à la date du 31 mars 1927. Le ministère Meighen, au cours des deux dernières années de son passage au pouvoir, soit 1920-1922, fut forcé de l'augmenter de 173 millions de dollars. Pas un homme intelligent ne pouvait s'attendre à voir le gouvernement libéral équilibrer le budget en une année. La première année, il fut forcé d'emprunter et d'ajouter 31 millions de dollars à la dette nationale. Mais que s'est-il passé depuis? En consultant les comptes publics, je constate qu'en 1924 on a réduit la dette brute d'une somme de 35 millions de dollars; qu'en 1925 cette diminution fut de $345,589 et de $27,706,000 en 1926, et qu'elle dépasse 41 millions de dollars en 1927, soit une diminution globale de 105 millions de dollars au cours de quatre années. Au surplus, durant les neuf mois terminés au 31 décembre, il y a eu encore une diminution de 55 millions de dollars.

Mais, monsieur l'Orateur, le Gouvernement a d'autre chose à son actif. Si les statistiques que je viens de donner n'ont pas satisfait mes honorables amis conservateurs, il se peut qu'ils le soient encore moins d'ici à la fin de mon discours. Tandis qu'au cours de ces dernières années l'attitude de l'opposition a été loin de mériter des éloges, le Gouvernement a créé des œuvres. Il s'est affirmé; il s'est attaqué aux difficultés avec tant de compétence que l'histoire enregistrera ses actes parmi les plus beaux faits de notre vie politique. Quoiqu'il eût réalisé des économies, qu'il eût administré avec succès et qu'il eût diminué les impôts des douanes, après les élections générales de 1925, le parti libéral se trouvait, à la convocation des Chambres, sans une majorité effective. Le très honorable Mackenzie King s'est-il un tant soit peu montré disposé à s'approprier les dépouilles au bénéfice de ses partisans? A-t-il un tant soit peu manifesté l'intention de commettre quelque exaction? Nullement. Tout le temps de cette crise, il s'est montré désireux de sauvegarder et de respecter les plus belles traditions du régime parlementaire de ce pays. Vaincu lui-même dans sa propre circonscription, il ne consentit pas à s'en assurer une autre, ni à créer un emploi pour s'y caser, comme ce fut le cas pour d'autres anciens premiers ministres. Il attendit la convocation des représentants du peuple pour faire décider par eux qui devrait prendre l'administration du pays. Ceci accompli, et les libéraux ayant été investis d'un nouveau mandat, ils s'empressa, avec ses collègues, de soumettre à la députation le programme législatif le plus progressif qui ait été soumis au Parlement depuis la Confédération. Ce programme contenait tant de bonnes mesures, et le Parlement en accepta tant, qui reçurent aussi l'adhésion de la couronne, que la crise venue nécessitant un nouvel appel au peuple, le Gouvernement changea la défaite de l'année précédent en un victoire magnifique. Il est vrai qu'il avait su exposer magistralement la question constitutionnelle aux électeurs, mais sans doute le budget Robb, abaissant le tarif, contribua plus que toute autre chose à cette victoire. Jamais un gouvernement n'avait réalisé autant de promesses en une seule année. C'était un grand succès comme législation saine et saine administration. Aussi, l'assaut donné au parti libéral au cours de la session antérieure fut-il vain: le corps électoral, satisfait d'une administration efficace et appréciant les dégrèvements commencés, exprima son désir d'obtenir davantage, et tout indique que ses espérances se réaliseront avant la fin de ce Parlement.

Examinons maintenant cette situation un peu plus à fond. Lorsque le premier ministre constata l'impossibilité, par suite de certaines

défections, d'obtenir la majorité en cette Chambre essaya-t-il de biaiser, de ruser pour se cramponner au pouvoir? Pas le moins du monde. Dès l'instant qu'il lui parut impossible d'exercer ses fonctions avec la dignité conforme à un grand parlement il demanda, comme c'était son droit, au gouverneur général de dissoudre les Chambres afin de connaître la décision du peuple. Et sur le refus du gouverneur de suivre son conseil, il démissionna. Puis, le gouvernement fantôme commença son existence illégale, cherchant à prendre la direction des affaires et l'administration des fonds publics, et à conseiller sans droit le gouverneur général. C'est alors que se manifestèrent, non seulement dans cette Chambre où il dominait, mais à la tribune, les qualités d'homme d'état et de grand parlementaire du très honorable Mackenzie King. En Chambre, il força les membres du cabinet fantôme à se soumettre. Il les cingla d'importance, et les contraignit tous d'avouer qu'ils n'avaient pas prêté le serment exigé, et qu'ils agissaient tout à fait inconstitutionnellement. Et ensuite durant les élections, malgré toutes les injures et les accusations de scandales lancées contre lui et son brillant lieutenant, il réussit à diriger la lutte de manière à capter non seulement l'attention mais l'appui des électeurs. C'est cette attitude jointe aux dégrèvements Robb qui a assuré la victoire du chef libéral, soutenu du reste par la grande majorité des agriculteurs et des consommateurs, gens peu empressés auprès des ministres et des commissions du tarif, non pas faute de s'intéresser à ces questions, mais parce qu'ils ne peuvent se permettre ces démarches, qu'ils n'en ont pas le loisir. C'est chose qu'il appartient à d'autres de faire pour eux, et à laquelle s'emploie la commission consultative du tarif, avec un soin et une impartialité dont les bons effets se manifesteront bientôt, j'en suis convaincu.

Le dégrèvement général du tarif douanier et la réciprocité avec les Etats-Unis, deux articles du programme libéral, voilà des facteurs qui assureront le progrès permanent de l'agriculture, du transport maritime, de l'industrie et du commerce international. Nous ne pouvons nous confiner plus longtemps au Canada. Nous avons pris rang dans le monde. L'accroissement de notre commerce international depuis 1913 est tout simplement merveilleux. Nous voici au cinquième rang parmi les grandes nations commerciales, bien que notre population n'atteigne pas dix millions; notre commerce, au prorata de la population, est presque deux fois celui de bien d'autres pays. Situés comme nous le sommes au nord du continent américain, sur le grand chemin qui relie, d'un côté l'Orient et les dominions britanniques, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et les marchés du vieux monde de l'autre; avec deux réseaux transcontinentaux magnifiquement outillés, et en possession de richesses naturelles encore inexploitées, notre politique devrait tendre à atténuer graduellement tous les obstacles au commerce et à stimuler nos efforts dans le sens de la concurrence générale. La concurrence nous réussit déjà, et nous réussirons davantage si la direction des affaires reçoit l'impulsion nécessaire. Un économiste anglais de grande autorité l'a dit, à moins que les Etats-Unis et bien d'autres gouvernements ne cessent d'enseigner à leur population qu'"elle doit acheter ici" et qu'"elle ne doit pas acheter là", le monde sera un jour ou l'autre victime d'une perturbation telle qu'aucun pays ne saurait y échapper. Pour se bien préparer à une pareille éventualité, le Canada s'il entrevoit clairement ses perspectives, doit s'appliquer à faire disparaître toutes les entraves au commerce. Il est de son plus grand intérêt de donner l'exemple dans cette direction.

[M. McMillan.]

Les élections du 14 septembre 1926 ont réglé une fois pour toutes le rôle du gouverneur général au Canada; il doit reconnaître la suprématie de la volonté populaire, la respecter, s'y conformer et y donner suite, telle qu'exprimée par le premier ministre en fonction, seul conseiller dont l'avis doit ou devrait compter. De plus, ce rôle a été confirmé durant les délibérations de la récente conférence impériale, alors que le peuple canadien, par l'intermédiaire de nos grands leaders, a indiqué la voie. Tous les dominions de l'empire réunis en conférence sont convenus unanimement de définir leur position et leurs relations mutuelles comme colonies autonomes dans les limites de l'empire britannique, d'un statut égal, nullement subordonnées les unes aux autres, sous le rapport de leurs affaires domestiques ou extérieures, tout en étant unies par une allégeance commune à la couronne, et librement associées comme membres du commonwealth britannique des nations.

Lorsque mon honorable ami le chef intérimaire du parti conservateur voulut jeter de l'eau froide sur les délibérations de cette conférence en disant que c'était avec un sentiment de déloyauté à la couronne que les libéraux essayaient d'affirmer notre égal statut avec celui de la mère patrie et des autres dominions dans leurs propres sphères, Stanley Baldwin, premier ministre d'Angleterre, lui imposa silence, lorsqu'il déclara à Toronto, le 7 août 1927:

> Je défie qui que ce soit de trouver deux hommes d'Etat qui, pour le bien de l'empire, s'entendent mieux que M. Mackenzie King et moi-même.

Après cela, il n'y avait plus rien à dire. Et cette déclaration, c'est un grand conservateur,

le premier ministre de la Grande-Bretagne qui l'a faite, au cœur même de la ville ultra-loyale de Toronto. Cette assertion venant d'une telle source devrait faire taire pour toujours ce cri de déloyauté que nous avons entendu si souvent dans le passé.

Et récemment, voici que le lieutenant-colonel M. Amery, secrétaire d'Etat aux affaires des dominions, prêche la même doctrine que M. Mackenzie King. Ecoutez ce qu'il dit:

La guerre a placé les nations de l'empire sur un nouveau pied d'égalité, et ce statut leur a été pleinement accordé à la dernière conférence de l'empire. Bien que cette conférence ait été marqué par un notable progrès constitutionnel, quiconque est versé dans les affaires de l'empire ne peut en être surpris. Les conclusions de la conférence ont défini clairement les bases mêmes de l'empire.

Il ajoute:

La conférence a établi tout d'abord la complète égalité des nations britanniques—c'est-à-dire qu'aucune n'est subordonnée à une autre. Le Canada n'est pas plus subordonné à l'Angleterre que celle-ci au Canada. Ce principe a été posé pour tout l'empire avec une unanimité absolue. Comment traiterons-nous cette égalité?

Notez bien, monsieur l'Orateur, ce sont tous des conservateurs, mais de la vraie école. Tous sont des hommes importants.

Il est en outre reconnu que les communications officielles se font maintenant par l'intermédiaire de premier ministre au premier ministre à titre de représentants des gouvernements respectifs, plutôt que par l'entremise du Gouverneur général, comme dans le passé, et c'est la seule manière qui puisse subsister. Les hommes d'Etat britanniques se rendent compte que les assises de liberté et d'égalité sur lesquelles repose l'empire britannique seraient ébranlées s'ils contrevenaient à l'autonomie des dominions. Ils savent que les citoyens des colonies autonomes sont leurs propres maîtres. Ils savent que la liberté est une passion pour eux, que leurs ancêtres ou eux-mêmes ont quitté le sol natal pour la jouissance d'une liberté qui leur est aussi chère que la vie. Les bases politiques de l'empire britannique, comme on l'a toujours vu pour le gouvernement anglais, ne reposent sur aucune constitution écrite. Ce grand empire sera sans doute de plus en plus puissant, et se débarrassera de ces subtilités légales dont nous avons tant entendu parler, et qui disparaîtront peu à peu comme la neige sous le soleil du midi. Nous sommes tous heureux que le statut des dominions soit définitivement déterminé, et qu'il est tel que l'ont proclamé en premier lieu et maintenu plus tard nos grands chefs libéraux. Le Canada a montré le chemin à tous les dominions depuis la Confédération. Telle est l'attitude qu'a d'abord affirmée cet illustre Canadien, sir Wilfrid Laurier, et, après lui, sir Robert Borden, et l'attitude que nous avons prise a reçu son ultime consécration à la récente conférence, par les soins de nos deux plus distingués compatriotes, le très honorable W. L. Mackenzie King, et son digne collègue, le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe). C'est l'une des plus belles pages de notre histoire, monument érigé à l'honneur de nos grands leaders qui ont su voir dans l'avenir et faire briller leurs qualités d'hommes d'Etat.

Je ne puis qu'approuver l'attitude prise par le Gouvernement à la dernière conférence des premiers ministres des provinces, comme l'a exprimé le ministre de la Justice lorsqu'il a dit que nous devrions être autorisés à amender notre Constitution dans la mesure des circonstances. Les paroles prononcées par mon honorable ami de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie), il y a un an, "Ne touchez pas à la loi constitutionnelle", semblent absurdes à la lumière des derniers événements. Quels sont les faits?

1. En 1871, le parlement de la Grande-Bretagne adoptait une autre loi de l'Amérique britannique du nord autorisant le parlement canadien à établir de nouvelles provinces, à leur donner une constitution, à organiser leur administration et à modifier leurs limites.

2. En 1875, le parlement de la Grande-Bretagne adoptait une loi abrogeant un article de la loi de l'Amérique britannique du nord et autorisant le parlement canadien à définir les attributions, privilèges et immunités du Sénat et de la Chambre des communes.

3. En 1883, le parlement britannique adoptait une autre loi de l'Amérique britannique du nord autorisant le parlement canadien à décréter la représentation des territoires au Sénat et à la Chambre des communes.

4. En 1907, le Parlement adoptait une loi ayant pour objet de décréter certains versements à faire aux provinces.

5. En 1915, le parlement britannique modifia la composition du Sénat, portant le nombre des sénateurs de soixante-douze à quatre-vingt-seize en vue d'assurer la représentation des provinces de l'Ouest dans cette assemblée.

Vous trouverez tous ces changements mentionnés dans l'ouvrage de Kennedy, intitulé: "Documents of the Canadian Constitution." Ce sont là toutes les modifications que, dans le cours ordinaire des choses, le parlement britannique a apportées à notre loi constitutionnelle à la prière du parlement canadien, et je me range à l'avis du ministre de la Justice qui propose simplement de nous dispenser d'une formalité inutile, de faire en sorte que la forme concorde avec le fond.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé son droit à la parole.

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je constate avec plaisir que ce débat tire sur la fin. La discussion a été d'une portée aussi vaste et variée que les questions d'intérêt national ont paru l'être, avec raison, aux yeux des honorables députés qui ont pris part au débat. Si j'entends bien le principe qui préside à la latitude accordée dans ce débat, l'idée en vue est qu'en permettant ainsi aux représentants des divers groupes de la Chambre de faire connaître leur manière de voir, le Gouvernement du jour se trouve en meilleur état de préparer le programme législatif de la session et d'en favoriser l'adoption. Cela étant, je désire faire quelques observations avant d'appuyer la motion à l'étude, c'est-à-dire, le vote de remerciements à Son Excellence.

Les discours de l'auteur de la motion (M. Ilsley) et de son collègue (M. Beaubien) qui l'a appuyée sont de nature à leur faire honneur. Les félicitations si libéralement décernées à l'honorable chef de l'opposition par tous les membres de la Chambre qui ont pris part au débat, ne sont pas seulement bien méritées, mais nous les avons accueillies avec d'autant plus de plaisir qu'elles lui sont offertes dans une circonstance où l'on semble reconnaître que la bienveillance, qui est le propre de l'humanité, doit l'emporter sur les dissensions de parti et l'esprit d'antagonisme. Je joins volontiers mes félicitations à celles des honorables députés qui ont pris la parole avant moi, et, en même temps, j'estime qu'il ne serait pas déplacé et qu'aucun député de cette Chambre ne trouverait mauvais de ma part que je disse un mot en passant de celui qui l'a précédé dans ses hautes fonctions, le très hon. Arthur Meighen. A n'en pas douter, monsieur l'Orateur, nous ne conservons pas tous le même souvenir de sa présence ici. Ceux qui, en ces tout derniers temps ont lutté à ses côtés, en conservent un souvenir agréable. Ceux qui l'ont combattu, en conservent peut-être un souvenir mêlé d'effroi. Mais tous, nous nous le rappelons avec respect et admiration. En rappelant les services qu'il a rendus au pays, comme premier ministre aux jours les plus sombres de notre histoire, et plus tard comme chef de la loyale opposition de Sa Majesté, j'ai simplement l'honneur de faire d'un éminent serviteur public l'éloge qu'il sied de faire dans cette Chambre. Je n'entreprendrai pas de faire ressortir l'importance de ces services ni même de donner un aperçu de son œuvre; je me bornerai à dire que les qualités supérieures dont il a fait preuve dans l'exercice de ses hautes fonctions et la pureté d'intention avec laquelle il s'est employé au service du Canada, lui ont conquis une place d'honneur dans notre histoire. A son successeur, également doué, je dirai simplement que le pays fait grand fond sur lui et je ne saurais mieux faire que de lui souhaiter d'être à la hauteur de cette admirable occasion qui lui est offerte de servir utilement son pays.

[M. l'Orateur.]

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne parlerai que d'une seule chose mentionnée au discours du trône, dont certains honorables députés ont nié l'existence, mais que, d'un autre côté, ceux qui ont appuyé le discours du trône ont tapageusement fait revivre et réaffirmée. Il s'agit de la prospérité du pays Si l'on prend ce mot dans son acception populaire, avec certaines réserves mentales quant à la généralité de la prospérité signalée et à ce qu'elle devrait être, je n'ai pas l'intention d'en nier l'existence. Toutefois, à mes yeux, cette mention même de prospérité dans le discours du trône participe d'une nouvelle, tout comme si, dans le cours ordinaire des choses, il n'y avait pas lieu de s'attendre à la voir régner. Si normalement, comme cela pourrait fort bien être, nous devions être prospères, il n'y aurait pas lieu de le proclamer, mais en l'état des choses, il était dans l'ordre de parler de prospérité dans le discours du trône. A mes yeux, c'est comme si l'on annonçait un visiteur bienvenu, qui vient à des intervalles incertains. Je suis heureux que le Gouvernement ait remarqué son arrivée. Je désire non seulement me joindre au Gouvernement pour lui souhaiter la bienvenue, mais aussi prier les ministres de faire en sorte, durant la présente session et les sessions subséquentes, que ce visiteur agréable devienne pour toujours un membre de notre famille, si possible. En d'autres termes, je demande des mesures propres à stabiliser la prospérité.

Ces propos sur la prospérité nous amènent à considérer le problème majeur de la vie industrielle moderne. Quiconque est tant soit peu observateur doit être convaincu que l'industrie et le commerce connaissent des périodes de prospérité favorables, alternant avec des ères de stagnation redoutées. L'interprétation de ce phénomène a été condensée en un petit nombre d'opinions bien définies qui varient, naturellement, et qui ont souvent été exposées dans cette enceinte. Elles l'ont été longuement durant les périodes de stagnation et aujourd'hui, monsieur l'Orateur, je veux en examiner certaines, car je prévois qu'on y aura de nouveau recours, dans quelques années, à propos du prochain marasme des affaires. Mes collègues qui nous les ont exposées les reconnaîtront sans doute. Mais je veux vous les rappeler, maintenant, ne fût-ce que pour indiquer comme nous analysons d'une façon peu rationnelle le problème qui se pose réellement à nous et comme nous sommes encore plus éloignés de sa solution satisfaisante.

Je rappellerai d'abord la doctrine du ministre des Finances. Va sans dire, je ne parle pas du ministre actuel, car il n'occupera peut-être plus ce poste quand les paroles en question seront prononcées la prochaine fois. Quiconque sera ministre des Finances à cette époque affirmera que, ni son ministère, ni le régime financier, ni le gouvernement ne sont responsables du chômage ou du mauvais état des affaires, qu'il déplorera, naturellement. Il n'est pas difficile de prévoir ce qu'il dira. Il reconnaîtra son impuissance par cette parole: *Deus Vult.* Il admettra à contre-cœur la réalité du chômage. Il s'apitoiera sur le sort des victimes, car il sera très humain. Mais il ne pourra qu'offrir sa sympathie et l'espoir du retour de la prospérité.

On a exprimé et on exprimera sans doute encore cette autre opinion que le chômage est dû à ceux qui refusent de travailler. On n'expliquera pas comment ces hommes, accusés de refuser tout travail, étaient les travailleurs de l'année précédente, quand la prospérité était à son apogée. On n'expliquera pas non plus comment il se fait que, précisément par suite de leur travail, les entrepôts seront encombrés de marchandises qu'il sera impossible de livrer à la consommation pour atteindre le but même de l'industrie.

On attribuera encore la stagnation au tarif douanier. Mais ce prétexte est si connu, que je me dispenserai de tout commentaire. On en a rebattu les oreilles du peuple canadien depuis soixante ans.

On prétendra aussi que les affamés et les chômeurs devraient faire pénitence pour leur manque d'économie. On dira qu'ils auraient dû épargner beaucoup d'argent sur leurs salaires de la période de prospérité et qu'ils devraient pouvoir vivre luxueusement sans rien faire.

Il est une autre doctrine, qui n'a pas souvent été avancée dans cette Chambre, mais sûrement ailleurs. Elle tend à démontrer que l'état de notre vie industrielle est dû à la décadence du régime capitaliste; qu'il est sans remède; que le régime doit être détruit par des moyens révolutionnaires. Je ne partage pas cet avis. A mon sens, le régime capitaliste a été établi en vue de la production des marchandises et il n'a pas failli à cette tâche. Je crois aussi que la révolution est le dernier recours de l'ignorant. Par conséquent, je ne défends pas particulièrement la dernière doctrine que j'ai exposée. J'ajouterai cependant ceci: le révolutionnaire, un produit des stupidités du régime industriel que nous tolérons, lance son défi en face du désert, du chaos et de la barbarie de la civilisation que nous endossons, nous forçant ainsi à tenter d'élaborer un système philosophique optimiste pour excuser notre mode d'existence. Bref, nous nous contentons de dissertations arides sur une vieille théorie économique surannée, qui appartient à ce que l'on est convenu d'appeler la morne science. Par bonheur, pour l'avenir toutefois, ce ne sont pas là les seules opinions en vogue. Il y a aussi des économistes qui sont d'avis,—non pas en conséquence d'une crédulité aveugle, mais du fait d'une conclusion inévitable, découlant d'une analyse soignée et scientifique du phénomène économique,—qu'il est possible de prévenir les crises dont nous déplorons si souvent les effets. Or, si tel est le cas, les dirigeants devraient être tenus responsables du retour périodique des temps de marasme. Et quels sont les faits sur lesquels s'appuie cette théorie encourageante? Dans cette analyse quelles sont les circonstances qui nous amènent à une telle conclusion? C'est un fait notoire que la prospérité se développe graduellement et finit en dernier ressort par une hausse subite des valeurs. Puis, la fièvre de la spéculation tombe et se termine par la crise. Dès que surgit une ère de prospérité, chacun dans son propre intérêt,—et c'est naturel,—fait tout ce qui dépend de lui pour accélérer la marche des affaires. C'est-à-dire qu'au début d'une ère de prospérité, l'élément psychologique entre en scène,—les manufacturiers et les autres producteurs augmentent leurs moyens de production. Les sommes déboursées à cette fin accroissent la puissance d'achat du consommateur, de sorte que la vague de prospérité bat son plein. Dès qu'arrive la crise, on suit encore le même procédé. L'individu agit de cette manière,—qu'il s'agisse d'une ère de prospérité ou d'une crise,—parce qu'il est convaincu qu'il ne peut faire échec aux événements. Il sait fort bien qu'il n'existe aucun organisme duquel il pourrait réclamer secours et assistance à l'occasion. Maintenant, existe-t-il un moyen d'obvier à ces crises extrêmes? Est-il possible d'établir la prospérité sur des bases permanentes? J'énumérerai brièvement les facteurs essentiels qui me portent à croire que la prospérité peut être fondée sur des bases permanentes.

En premier lieu, personne ne peut nier que les ressources naturelles ne font nullement défaut au Canada; que nous possédons toutes les installations industrielles ainsi que la main-d'œuvre voulues pour accroître notre production à notre gré. De plus, personne ne niera qu'une bonne partie des capitaux placés au pays ne donnent que des bénéfices insignifiants ou sont exploités à perte dans maints cas, du fait qu'ils sont immobilisés dans des entreprises manufacturières dont les produits ne trouvent pas acquéreurs.

La seconde considération qui s'impose, c'est qu'en réalité, la population canadienne désirerait faire des achats plus considérables. Je fais allusion en ce moment à l'exposé de la situation qu'a fait l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) lundi soir dernier. Mon honorable amie a fait observer qu'une très forte proportion des foyers à la campagne pourraient fort bien être de beaucoup améliorés et c'est là le plus grand désir de la classe agricole; c'est-à-dire, que les gens de la campagne voudraient bien acheter plus de marchandises et relever le niveau de l'existence. Et ce serait tant mieux, c'est incontestable, si nos cultivateurs étaient en mesure d'acheter plus de marchandises et d'améliorer leur mode d'existence. Or, comment se fait-il qu'en face de la puissance de rendement des industries manufacturières et de désir de la classe agricole d'acheter plus de produits, nos gens de la campagne sont-ils impuissants à le faire?

Raisonnons un peu la situation: les cultivateurs ne sont pas dans l'abondance parce qu'ils sont incapables de produire plus. Et ils ne peuvent produire plus parce qu'ils ne trouveraient pas à disposer du surplus de production. Nous ne sommes pas en mesure d'acheter plus que le volume de la production actuelle. Quand bien même nous produirions plus, ce surplus ne pourrait être absorbé car nos revenus n'y suffiraient pas. Et la meilleure preuve à l'appui de cet avancé, c'est l'existence du système de ventes par versements qui est devenu de plus en plus populaire en ces dernières années. L'année dernière, on estime qu'il s'est vendu des marchandises pour une valeur de trois billions de dollars aux Etats-Unis, sous le régime de ce plan. Je ne préconise pas le système des ventes par versements, remarquez-le bien. Au point de vue mathématique, je suis d'avis que le système est impraticable et, quelqu'un de ces jours, il faudra assurément le mettre au rancart. Je me sers tout simplement de ce fait afin de faire voir que si ces gens avaient eu les fonds disponibles, ils auraient acheté ces marchandises d'une valeur de trois billions au comptant au lieu d'avoir recours au système de ventes par versements. Ce fait démontre tout de même que si les gens avaient plus d'argent ils achèteraient plus de marchandises.

Or, puisque les producteurs ne peuvent produire plus d'articles que les consommateurs ne peuvent en consommer, et étant donné que les consommateurs ne sont pas en mesure de consommer plus que ne le leur permettent leurs revenus, le devoir nous incombe certes de nous enquérir des sources d'où le consommateur tire ses revenus. D'où le consommateur tire-t-il les fonds nécessaires à sa subsistance? La réponse est facile: les consommateurs en général touchent leurs revenus sous forme de salaires, de dividendes, d'intérêts, de bénéfices et ainsi de suite. Cependant, le point à faire ressortir, c'est que toutes ces sommes proviennent de l'industrie; d'autre part, l'industrie ne saurait tirer ses revenus d'autre source que des goussets du consommateur, lequel, ne peut obtenir la puissance d'achat d'autre source que de l'industrie. Il y a donc un va-et-vient constant de la monnaie entre l'industriel et le consommateur et *vice versa*. Il s'ensuit donc que si l'industriel ne reçoit pas assez d'argent du consommateur pour acheter tout le rendement de son exploitation, il se trouve dans l'impossibilité d'en disposer. Et de même, si le consommateur ne reçoit pas de l'industriel un salaire suffisant pour acheter tous ses produits, ils lui resteront sur les bras. Or, si l'industrie rendait aux consommateurs tout l'argent qu'ils lui ont remis, et si les consommateurs étaient par ailleurs en mesure d'acheter des marchandises avec tout l'argent reçu d'elle sous forme de salaire, de dividendes, d'intérêts, de profits, ainsi de suite, nous aurions une circulation de richesses joliment constante, nous serions en état d'acheter un quantié déterminée de marchandises à un certain prix uniforme.

Mais ces choses ne suivent pas un cours aussi aisé. Notre régime économique repose sur le profit. En conséquence, le producteur doit vendre ses articles plus cher que le prix de revient. En outre, l'épargne s'impose aux grandes compagnies et aux individus, et l'argent épargné figure d'abord dans la production de nouvelles marchandises. Il existe donc une tendance constante à l'accumulation de marchandises excédant non la capacité de consommation des consommateurs, mais leurs moyens de payer ces produits avec leurs salaires reçus durant le cours de la production. Une circulation équitable de l'argent serait celle qui ferait contre-poids aux marchandises écoulées sur le marché, et c'est l'absence d'une agence pour régler le cours voulu de l'argent qui cause les crises et le chômage contre lesquels je m'élève.

Demandons-nous maintenant: pourquoi une agence de ce genre ne s'est-elle pas établie, c'est-à-dire un organisme destiné à régulariser comme il faut l'affluence de l'argent sur le marché? La raison, c'est que les économistes orthodoxes, ceux qui ont écrit leurs traités avant le progrès moderne et nos problèmes d'aujourd'hui, sont les autorités consacrées, bien que leurs théories reçoivent un démenti de faits familliers à tout homme d'affaires capable de noter un fait. Quelle est cette théorie surannée aveuglément reconnue par

[M. Irvine.]

les dirigeants? C'est la supposition qu'il n'est besoin d'aucune agence pour régulariser le cours de l'argent, parce que, vraiment, John Stuart Mill et Adam Smith ont supposé que si les producteurs obtiennent assez d'argent pour leurs produits, les consommateurs en auront assez pour acheter ces produits. Je veux réduire à néant la théorie des économistes orthodoxes.

J'allumerai la mèche en posant la question suivante: pourquoi l'argent dépensé dans la production ne met-il pas les consommateurs en état d'acheter cette production? Quelle en est la raison? Je l'ai indiquée tout à l'heure, mais j'en fais maintenant une analyse plus détaillée. L'argent dépensé dans la production ne saurait permettre l'achat de tout ce qui est produit, d'abord parce que nous vivons sous le régime du profit. Sans le dénoncer, je me contente de signaler un fait. Notre régime repose sur le profit, et cela signifie que le producteur doit recevoir pour sa marchandise plus que ses frais de production. Personne n'entrera en affaires à d'autres conditions. Personne n'accomplira rien sans obtenir en retour un bien matériel ou une satisfaction morale. Mais quoi qu'il en soit, puisque le producteur doit vendre sa marchandise plus cher que le coût de revient, d'où viendra l'argent supplémentaire? L'argent déboursé dans la production est le seul que possèdent les consommateurs pour leurs achats. Conséquemment, il faut qu'il reste en entrepôt un excédent qui représente la différence entre la somme distribuée dans le cours de la production et le prix de vente des produits. Mais ce n'est pas l'unique difficulté. Les compagnies doivent économiser. Elles ont à renouveler et agrandir l'outillage en cas de nécessité, et cela les oblige à créer un fonds de réserve. L'épargne s'impose aussi aux particuliers. L'épargne, nous dit-on, est une chose très admirable. Je n'y contredis pas, elle est nécessaire. Mais chaque dollar épargné contribue à hâter le marasme économique. D'ordinaire, l'argent économisé retourne à la production. Le dollar du consommateur, dites-vous, est nécessairement quelque part. Oui, mais je vais vous montrer où il se trouve généralement, lorsque vous en avez besoin. Supposons que l'argent est en banque: en temps de marasme, une chose fort difficile pour la banque, c'est de prêter de l'argent à qui que ce soit; le dollar du consommateur reste donc là en dehors de la circulation et en conséquence inutilisé. Le consommateur est donc privé de produits en conséquence.

Certains collègues m'appelleront peut-être un théoricien et feront à ce titre bon marché de mes revendications. Entre temps, mes honorables collègues accordent leur approbation tacite à une théorie fondamentale de notre système industriel entier, à laquelle sont imputables les lacunes les plus frappantes de ce système et dont la fausseté est établie par tous les faits pertinents. En développant ma thèse, je prévois une question qui peut venir en ce moment à l'esprit d'un collègue réfléchi. La voici: quelle est la cause de la prospérité, puisque selon mon exposé, sous le régime industriel ordinaire, les consommateurs n'ont pas en main assez d'argent pour acheter toute la marchandise? Je réponds que la prospérité se manifeste invariablement durant les périodes de dépenses de premier établissement. Ces dépenses causent la prospérité parce que l'argent déboursé au compte du capital trouve immédiatement sa place dans le marché pour l'achat de marchandises. Et cela augmente le pouvoir d'achat du consommateur, parce que, jusque-là, aucun produit n'est venu des entreprises en question pour balancer l'argent dépensé, comme je l'ai indiqué. De cette façon les dépenses des capitaux accroissent toujours le pouvoir d'achat. Qu'on me permette de donner un exemple. Supposons qu'il y ait dans cette ville une grande fabrique de chaussures et que le commerce soit en train de péricliter graduellement. Les rayons sont remplis de marchandises qu'on ne peut écouler. Lorsque la crise atteint la fabrique en question et que celle-ci est dans l'obligation de renvoyer ses ouvriers, voilà qu'on entreprend la construction, disons d'une énorme usine électrique de deux millions de dollars. Aussitôt, la mise en train des travaux, on se met à verser des salaires, etc. Mais cette usine n'a encore rien produit qu'on puisse vendre; elle distribue une somme de 2 millions qui aidera ainsi à acheter quelques-uns des articles de la fabrique de chaussures. Je pourrais citer de nombreux exemples, entre autres le développement considérable de l'industrie automobile aux Etats-Unis. Il y a quelques années, c'était une industrie nouvelle; aujourd'hui, elle occupe le premier rang parmi les industries des Etats-Unis, en fait de volume de rendement. Elle a fourni, l'an dernier, les sept huitièmes de la production mondiale et il a été dépensé aux Etats-Unis en automobiles et accessoires une somme de six milliards. La prospérité dont jouissent les Etats-Unis depuis dix ans, au contraire des autres nations qui sont restées pauvres, est due en grande partie à cette dépense en automobiles, mais cela ne s'est produit que parce que l'industrie automobile s'est développée. Une industrie stabilisée n'augmentera pas le pouvoir d'achat des individus, parce qu'elle n'accroît pas son installation dans la même mesure qu'une industrie nouvelle.

Toutes les périodes de prospérité viennent à la suite de dépenses de capitaux comme celles que j'ai mentionnées. Mais aussitôt

que la nouvelle entreprise commence à écouler se produits, une dépression se produit et continue jusqu'à ce que les circonstances permettent de répéter le procédé. Autrement dit, on est prospère quand tout l'argent dépensé en prévision d'une production à venir permet d'acheter tous les produits disponibles. Je me ferai encore mieux comprendre en disant que pour permettre d'acheter les produits de nouvelles entreprises en marche, il faut en créer de nouvelles et ainsi de suite continuellement. La moindre interruption amène des résultats désastreux.

Il n'y a qu'une seule solution, quelle que soit la manière de l'effectuer; c'est de faire en sorte que nos gens puissent acheter et payer autant qu'ils peuvent produire ou l'équivalent en produits étrangers. Autrement dit, il faut qu'il y ait assez d'argent entre les mains des consommateurs, y compris les importations, pour balancer notre rendement industriel. Certains demanderont: Pourquoi ne pas expédier notre surplus à l'étranger? Nous pouvons le faire; mais si vous n'avez pas assez d'argent pour acheter le surplus que vous avez chez vous, vous n'en aurez pas assez pour acheter les articles importés qui, dans le cours régulier des affaires, doivent être échangés pour ce qu'on exporte. Aucun pays n'est assez imprudent pour exporter des produits sans avoir l'équivalent en importations. Et à quoi servent les importations, s'il n'y a pas d'argent pour les acheter?

Je me propose, pour terminer, de faire quelques suggestions pour la stabilisation de la prospérité que le pays commence aujourd'hui à ressentir, suggestions que j'adresse non seulement au Gouvernement, mais aussi au Parlement. Peut-être ai-je une fausse idée des pouvoirs du Parlement. Mais actuellement je lui attribue une bien plus grande autorité qu'au Gouvernement, même en considérant les pernicieuses influences que le système des partis peut avoir sur lui. Le Feuilleton contient plusieurs propositions de résolutions concernant la nationalisation des banques et l'établissement d'un système de réserve fédérale. Pour le moment, ces propositions ne m'intéressent pas particulièrement, mais je cite le système de réserve fédérale comme exemple. Les banques de réserve fédérale aux Etats-Unis ont contribué principalement à stabiliser le marché monétaire. Je ne décrirai pas la façon dont cela se produit. Nous avons besoin d'une institution de ce genre en Canada, mais cela ne suffirait pas à résoudre nos difficultés. Il nous faut un organisme quelconque qui fera pour l'industrie et le commerce ce que le système de réserve fédérale a fait pour l'argent, c'est-à-dire qui dirigera la circulation de l'argent pour la maintenir en équilibre avec la production, afin qu'il n'y ait à un moment donné jamais trop ni pas assez d'argent en circulation. Pour trouver le moyen de corriger la situation actuelle à cet égard, il faut d'abord découvrir quelque chose qu'aujourd'hui personne ne connaît et qui pourtant n'est pas hors de la portée de l'intelligence humaine. Cette chose que personne ne connaît, mais qu'on peut trouver, est la suivante: Combien d'argent faut-il aux consommateurs pour pouvoir absorber la production courante? Et quelle partie de ce montant est fournie par les producteurs de marchandises sous forme de paiement pour la main-d'œuvre? Je propose, monsieur l'Orateur, la création d'un conseil fédéral qui: (1) recueillerait, de toutes les sources possibles, les renseignements et les données nécessaires pour calculer le revenu exact du consommateur; (2) qui aviserait ensuite le Gouvernement sur la direction à donner à sa politique fiscale ayant trait aux renseignements obtenus; (3) qui déterminerait à quelle date précise le Gouvernement entreprendrait ses travaux, comment ils seraient payés et quelle partie de ces travaux serait exécutée dans un temps donné. Dans un temps de prospérité, le Gouvernement pourrait diminuer ses travaux publics et les augmenter dans un temps de dépression. De cette façon le contrôle de l'argent dans sa relation avec la production serait possible. J'aimerais à discuter cette question plus au long mais le temps qui m'est alloué ne me le permet pas.

On parle, monsieur l'Orateur, du creusement d'un cours d'eau qui coûtera peut-être 400 millions de dollars. Je suppose que le Gouvernement va peut-être autoriser prochainement la construction de ce projet sans penser à son effet immédiat sur la vie industrielle du pays. Mais une dépense de 400 millions de dollars, sans équilibre dans la fabrication et la vente des marchandises sur le marché, mérite l'attention de tout gouvernement. Je conseille à ce Gouvernement, monsieur l'Orateur, de créer un conseil comme celui que j'ai indiqué, lequel conseil serait, de lui-même et au moyen des renseignements à sa disposition, en mesure de donner une direction aux affaires en général. Le seul fait que les hommes d'affaires sauraient que cette question est contrôlée, que la dépression ne se produira pas, les encouragerait à continuer les affaires, et par là maintiendrait plus sûrement la prospérité. La proposition que je viens de soumettre est bien caractérisée par les paroles de MM. Foster et Catchings, les économistes de

la fondation Pollak, qui, dans leur dernier ouvrage, "The Road to Plenty" disent sous ce rapport:

C'est là une solution radicale du problème en ce qu'elle va à la racine du mal; une solution révolutionnaire en ce qu'elle écarte les opinions admises et adopte un contrôle entièrement nouveau. Cette solution doit être cependant jugée conservatrice en ce qu'elle ne modifie pas les institutions établies qui sont généralement regardées comme essentielles; une solution qui ne sort pas de l'ordinaire en ce qu'elle n'exige pas beaucoup plus de nous que ce que nous faisons déjà.

Je termine en disant à ce Gouvernement et à ce Parlement que s'il ne se fait rien de radical et d'efficace, la prospérité dont on parle aujourd'hui va s'enfuir rapidement devant le fléchissement désastreux que nous sommes certains d'avoir. Ne rien faire, c'est comme si nous décidions d'avoir nos fléchissements périodiques et toute la souffrance humaine qu'ils comportent.

M. A. M. YOUNG (Saskatoon): Malgré une aussi savante discussion sur les choses économiques, je ne puis encore déterminer quel effet cela aura sur le prix du blé, mais j'espère que ce sera un bon effet. L'honorable député (M. Irvine) a dit qu'il n'était pas un théoricien. J'espère qu'après avoir eu le temps d'étudier son discours je trouverai qu'il a eu raison de faire cette déclaration. Je désire d'abord féliciter les deux motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. J'ai écouté avec un vif plaisir, vraiment, le discours du proposeur, l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley). C'est un diplômé distingué de l'Université de Dalhousie, un citoyen éminent de la Nouvelle-Ecosse, et un des plus dignes représentants de son comté. J'ai constaté avec plaisir tout l'optimisme que son discours contenait. Ces remarques s'appliquent également à l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) qui a secondé l'adresse. Dans ce beau Canada habité par deux grandes races, j'ai éprouvé beaucoup de plaisir que cet honorable député fût choisi pour seconder l'adresse.

Je désire aussi offrir mes félicitations au parti conservateur pour avoir suivi la pratique du parti libéral en décidant de tenir la convention nationale, qui a eu lieu récemment à Winnipeg. Il était très intéressant pour certains d'entre nous d'observer les vœux qui y ont été adoptés, et nous sommes bien certains que l'atmosphère qui y régnait a dû modérer l'esprit de quelques-uns de ces vœux. Je pourrais ajouter que nous avons été très désappointés d'aprendre qu'aussitôt après la convention plusieurs journaux de l'Est ont déclaré au nouveau chef qu'ils espéraient qu'il ne serait pas guidé par les vœux qui y avaient été adoptés. Ceux d'entre nous qui n'étaient pas à la convention croyaient que l'un de ses buts était d'élire un chef pour le parti conservateur, mais apparemment ce n'est pas ce qui a eu lieu. Il paraît maintenant que le grand parti conservateur s'est réuni en convention nationale dans le but de choisir un chef de l'opposition. J'ai sous la main une coupure de la *Gazette* de Dalhousie, en date du 17 novembre, et j'aimerais à vous lire ce qu'elle dit à ce sujet. Je puis dire d'abord que l'honorable chef, après son élection, a reçu un grand nombre de télégrammes de félicitations, dont un du président du conseil des étudiants de l'université de Dalhousie, qui compte mon honorable ami parmi ses distingués élèves diplômés et dont j'ai moi aussi l'honneur d'être un ancien élève. Ce télégramme de félicitations a été publié dans la *Gazette* de Dalhousie; le chef de l'opposition a répondu comme suit:

Cher M. GODSOE,

C'est aujourd'hui seulement que j'ai eu la première occasion de répondre à votre gracieux message au nom du conseil des étudiants me félicitant sur mon élection comme chef de l'opposition dans la Chambre des communes.

On remarquera que ceci est écrit; donc son exactitude est plus probable. Je ne veux pas me montrer difficultueux en matière de nuances linguistiques; seulement l'honorable représentant se montre lui-même très méticuleux sous ce rapport à propos de notre condition nationale; c'est ce qu'il a fait dans tous les discours que je lui ai entendu prononcer dans cette Chambre depuis deux ou trois ans. Je suis sûr qu'en pareille occasion il ne protestera pas contre mes observations.

L'hon. M. BENNETT: Je veux faire remarquer que le poste est établi par une loi. Les Statuts en portent une description.

M. YOUNG (Saskatoon): J'y viendrai plus tard.

L'hon. M. BENNETT: Vous n'y viendrez jamais.

M. YOUNG (Saskatoon): J'ai entièrement confiance que mon honorable ami ne s'opposera pas à mes paroles en ce moment. Il est vrai que par suite de la situation actuelle à la Chambre des communes le chef du parti conservateur devient par le fait même leader de l'opposition; seulement, selon les paroles de l'honorable représentant lui-même, il a été élu non pas comme chef du parti conservateur mais comme chef de l'opposition.

M. HOCKEN: Voilà une nuance qui est presque imperceptible.

M. YOUNG (Saskatoon): Je me souviens d'un grand peuple de l'histoire dont la situation était à peu près analogue à celle du parti conservateur au Canada. Il lui fallait,

comme au parti conservateur, un chef. Il était en exil, comme l'était le parti conservateur. Ce grand peuple a choisi comme chef un homme du nom de Moïse, et c'était un grand chef. Mû par la charité chrétienne, qui abonde chez les libéraux, puis-je exprimer notre espoir que l'honorable député de Calgary-Ouest aura un apprentissage prolongé dans son nouveau poste, et qu'ainsi il arrivera à la grandeur que l'histoire accorde à cet autre chef dont j'ai parlé. Si, par un malheur politique, le parti conservateur doit un jour arriver au pouvoir, l'honorable chef de l'opposition se trouvera dans la situation singulière de Moïse, à qui il fut permis de voir la Terre promise mais non pas d'y entrer.

M. HOCKEN: Puis-je faire observer que Moïse avait péché? C'est pour cela qu'il ne lui fut pas permis d'entrer dans la Terre promise.

M. YOUNG (Saskatoon): Je ne voudrais pas donner le nombre des péchés commis par l'honorable député qui vient de parler. Selon les termes réfléchis de l'honorable représentant dans la lettre que j'ai citée tout à l'heure, il ne pourrait pas traverser la frontière avec son parti, puisqu'on l'avait choisi pour ce poste réservé à ceux qui sont exclus du pouvoir. L'histoire dit que Moïse, devenu vieux, a eu la permission de voir la terre promise et qu'il est mort en exil. Laissons à l'imagination le reste de la comparaison; notons seulement qu'il incombe au parti conservateur de trouver le Josué qui en ce moment n'est pas connu, qui peut-être n'est pas encore né.

Qu'il me permette d'ajouter ceci: au chef de l'opposition, fils distingué d'une magnifique province, diplômé d'une université qui n'a rien de médiocre, j'offre mes félicitations les plus sincères. Il est doué d'un cerveau merveilleux; sa formation est des meilleures; il est une lumière du barreau et ses connaissances politiques sont immenses. En toute sincérité je lui prédis une carrière très heureuse dans sa position actuelle. Je veux ajouter ceci: après son élection le chef de l'opposition a prononcé un grand nombre de discours dans l'Ouest. Je les ai lus avec plaisir et j'ai regretté mon absence de Saskatoon le jour de sa visite; mais j'ai eu l'occasion de l'entendre le lendemain soir à Régina. Ses discours dans l'Ouest étaient remplis d'un idéal élevé et du vrai patriotisme canadien; et je tiens à lui faire mes compliments pour le ton élevé de ces discours. Il y avait peut-être un petit regret à l'instant où je l'ai vu les yeux pleins de larmes et j'étais peut-être excusable d'avoir pensé au jeune potentat riche quand il a dit ce qu'il lui en coûtait de quitter ces grandes compagnies auxquelles il avait été allié depuis si longtemps. A part ce petit détail, je dois le féliciter du ton élevé de ses discours dans l'Ouest. Il a admis la prospérité du Canada et cela m'a fait plaisir.

Je désire aussi féliciter le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) pour l'admirable discours qu'il a fait l'autre jour dans cette Chambre. Ce discours a été d'un de ses meilleurs efforts oratoires et il passera à la prospérité comme l'exposition de la situation actuelle du pays. Le parti libéral a un chef dont il a raison d'être fier et le Canada, un premier ministre dont il y a lieu de s'enorgueillir. Ce fut un véritable régal pour la Chambre que d'entendre ces nobles paroles exprimant des faits qu'il est à l'avantage du pays de connaître.

Pour revenir au discours du trône, il semble que certains de nos honorables amis d'en face n'en sont pas très contents. En voici le premier paragraphe:

> C'est avec beaucoup de plaisir que je vous revois au commencement d'une nouvelle session parlementaire et que je puis vous féliciter de la prospérité constante du pays.

On y passe ensuite en revue la situation commerciale et quelques autres questions auxquelles je ne m'arrêterai pas pour le moment. L'on y mentionne la célébration du soixantième anniversaire de la Confédération, mais cela n'a pas encore eu le don de plaire à nos honorables amis d'en face. Nous espérions au moins qu'ils se réjouiraient de ces grandes fêtes, mais il n'en est apparemment pas ainsi. Le discours mentionne ensuite la visite du prince de Galles, du prince George et du premier ministre de la Grande-Bretagne. A mon avis, ces visites, coïncidant avec les fêtes de notre soixantième anniversaire, l'été dernier, ont contribué à faire mieux connaître le Canada dans le monde entier et devraient avoir réveillé le patriotisme et l'orgueil national de tous les Canadiens. A mon sens, c'est là un excellent passage du discours du trône.

Le paragraphe suivant traite de la place accordée au Canada à la Société des nations. Les honorables députés d'en face me diront-ils si ce n'est pas là un sujet digne d'attention? Je trouve que c'est un grand compliment pour notre pays, et j'espère que grâce à notre situation exceptionnelle dans le grand continent de l'Amérique septentrionale, où la paix règne depuis cent ans et plus, notre représentation dans la Société aura une grande influence dans l'intérêt de la paix sur notre continent et dans le monde entier.

Le discours du trône traite ensuite du projet de nommer des ministres au Japon et en France. J'ai été étonné de la critique acerbe de certains honorables députés de l'autre côté de la Chambre à ce sujet. L'an dernier, quand

s'est présentée la question de créer une ambassade à Washington, la critique fut aussi mauvaise. Pourquoi les honorables députés ne soufflent-ils plus mot de cette question aujourd'hui? Nous n'entendons plus rien, ou très peu de chose. Naturellement, c'était une expérience que nous tentions, mais ils n'osent plus élever la voix maintenant, parce que le peuple est convaincu que ce fut un pas dans la bonne voie. J'avais espéré que cette proposition d'envoyer des ministres dans les pays étrangers aurait l'approbation unanime des honorables députés de tous les partis de la Chambre. Certains honorables députés auraient mieux servi les intérêts du pays s'ils avaient étudié la question plus sérieusement avant de dénoncer ce projet comme ils l'ont fait ici. Nos représentants au Japon et en France seront aussi habiles et rendront des services aussi importants, je l'espère, que notre ministre aux Etats-Unis.

Quant à la conférence du Dominion et des provinces, qui dira qu'elle n'a pas eu de résultats et qu'elle n'en produira pas encore, tout à l'avantage du Canada en général et des diverses provinces en particulier? C'est encore une chose dont nous devons être fiers.

Le discours du trône mentionne aussi le chemin de fer de la baie d'Hudson. Le parachèvement de ce chemin de fer n'offre peut-être pas un grand intérêt pour quelques-uns des honorables députés d'en face. L'Ouest du Canada a eu pendant longtemps l'impression que certains honorables députés de l'opposition n'étaient pas très enthousiastes pour ce projet; ils ont même exprimé cette opinion dans les journaux et sur les tribunes publiques. Je désire féliciter le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) pour la manière habile dont il a traité cette question depuis qu'il occupe son poste actuel. Je suis convaincu que ce chemin de fer donnera de bons résultats et ouvrira une partie de notre pays, qui sera peut-être la plus riche de tout l'Ouest canadien. Ceux d'entre nous qui habitent cette partie du pays, attachent beaucoup d'importance à ce paragraphe du discours du trône. Si les honorables députés d'en face jugent à propos de déprécier le discours du trône, par contre ceux de ce côté-ci de la Chambre pensent que le chemin de fer de la baie d'Hudson est une œuvre d'une grande importance, qui sera utile non seulement à l'Ouest du Canada, mais au pays tout entier.

Je désirerais parler un peu du discours prononcé ici, il y a quelques jours, par l'honorable député de Bow-River (M. Garland). Je tiens à l'en féliciter. A mon avis, c'était, en général, un discours bien dit et bien pensé. Je n'en ai aucun doute, à son point de vue, il devrait avoir son effet, mais je tiendrais à lui faire remarquer que sur certaines questions nos idées ne se rencontrent pas. Avec sa grande modestie, il a passé en revue quelques-unes des mesures réalisées au cours de ces deux ou trois dernières années, et il s'en est attribué une grande part de mérite. Il décerne encore leur part de mérite à deux ou trois membres de son groupe, laissant la Chambre et le pays en déduire qu'à lui et à ses partisans revient le crédit de ces heureuses mesures. Je suis toujours enchanté d'accepter la collaboration de ce groupe en cette Chambre, mais en lisant son discours j'en suis venu jusque à la conviction que le parti libéral et le parti conservateur, à gauche, n'avaient que faire ici; qu'en abandonnant toute l'administration aux quelques membres de ce groupe, tout serait administré avec plus de diligence et peut-être un peu mieux.

Mlle MACPHAIL: Parfaitement.

M. YOUNG (Saskatoon): En disant "parfaitement", l'honorable représentante semble partager l'opinion que le pays pourrait être administré par deux ou trois, mais il en est parmi nous qui pensent autrement. L'honorable député de Bow-River a parlé du transport de la houille de l'Alberta en Ontario. Qu'on puisse réaliser équitablement et convenablement ce projet, je le favoriserai entièrement et absolument. Je ne veux pas qu'il y ait de méprise là-dessus. Mais envisageons bien l'état de choses actuel. On a chargé la commission des chemins de fer de s'enquérir des divers frais de transport de cette houille: frais effectifs, frais généraux, et frais grossis du bénéfice. Nous avons là-dessus un rapport de cette commission.

Je pourrais faire remarquer ici qu'il me déplaît de critiquer un organisme public, mais j'ai été à même de connaître un peu les commissaires des chemins de fer, comme c'est le cas pour la plupart d'entre nous, surtout pour ceux qui habitent le Canada occidental et qui se sont occupés de faire disparaître les tarifs désavantageux pour le transport du grain vers l'Est ou vers l'Ouest. Or, en 1925, cette Chambre votait une loi statuant que si ces tarifs existaient, il devaient disparaître. La commission des chemins de fer fut saisie de la question avec instruction de donner suite à cette loi, sans retard. Qu'arriva-t-il? Dans l'Ouest nous découvrîmes que la commission lanternait et laissait la question en suspens durant des mois et des mois, voire des années; au point qu'on eut le temps d'expédier deux récoltes à ces tarifs si désavantageux pour les producteurs du nord albertain, du nord manitobain et surtout du nord de la Saskatchewan. Je n'ai donc pas de tendresse pour cette commission; et j'irai jusqu'à déclarer qu'on de-

vrait démettre, sans acception des personnes, toute commission ou tout particulier qui, de propos délibéré, fait fi de la volonté du Parlement ou de la volonté populaire. Alors je ne parle pas avec trop de complaisance des conclusions de la commission des chemins de fer quant au tarif du transport de la houille, mais je tiens à dire que jusqu'à présent, cette commission est encore un organisme indépendant créé par le Parlement pour étudier précisément cette question. Et tant qu'il en sera ainsi notre devoir est d'accepter ses conclusions officielles.

Que révèlent-elles? Elles établissent qu'on pouvait transporter la houille de l'Alberta en Ontario moyennant la dépense effective de $7.22. L'honorable député de Bow-River n'accepte pas ces chiffres. Il se peut qu'ils ne soient pas exacts, car je ne m'y entends pas beaucoup en cette matière, mais, monsieur l'Orateur, je tiens à dire ceci: la Chambre dépasserait les limites si elle établissait, par une loi, le tarif du transport du charbon, ou de toute autre denrée, à un chiffre moindre que celui décidé par un corps indépendant.

M. McGIBBON: L'honorable député ferait-il valoir le même principe pour le charbon que pour le blé, dont le transport actuellement se fait à perte?

M. YOUNG (Saskatoon): C'est ce que je ferais, seulement je ne voudrais pas laisser mon honorable ami faire croire à la Chambre que le transport du blé se fait à perte.

M. McGIBBON: C'est la décision de votre propre département.

M. YOUNG (Saskatoon): Il me faudrait quarante minutes pour convaincre mon honorable ami, alors je ne prendrai pas ce temps. Comme je le disais, vu les conclusions officielles de cette commission, à mon avis, le Parlement n'aurait pas raison d'établir, par législation, un tarif en dessous du taux que comporte ce barème.

Supposons que quelqu'un trouve que la commission n'a pas étudié suffisamment la question, ce qu'il y a à faire évidemment c'est de la renvoyer de nouveau à la commission ou à un autre tribunal. Mais, je le répète, je n'aimerais pas que le Parlement infirme une décision officielle et établisse un taux différent.

Je m'étonne un peu que les honorables députés de l'opposition, toujours si empressés à préconiser la protection n'aient pas proposé une autre solution; par exemple, de hausser le droit de douane sur la houille américaine de trois à cinq dollars la tonne. Nos amis tories de Toronto seraient alors obligés d'acheter la houille canadienne et de verser aux chemins de fer un prix convenable pour les frais de transport. Oui, j'ai été étonné de ne pas les entendre raisonner ainsi. Mais ce n'est pas ce qu'ils proposent. Ce n'est pas, disent-ils, ce qui convient à l'Ontario ni à l'Alberta. Ce qu'ils veulent, c'est une loi établissant un taux moindre que le prix déboursé par les compagnies de transport, laissant aux contribuables le soin de combler le déficit. Curieuse attitude, celle de nos amis de l'opposition: protectionistes lorsque cela fait leur affaire; tout le contraire, si leur portefeuille doit en souffrir.

Il ne faut pas oublier ce que nous coûte, à nous de l'Ouest, cette injuste protection qu'ils réclament pour leurs produits industriels.

M. HOCKEN: Ah! mais non!

Une VOIX: Balivernes.

M. YOUNG (Saskatoon): L'honorable député est en même temps rédacteur de l'*Orange Sentinel*, et il connaît mieux que moi ce produit: j'en resterai là puisque la chose est sans importance.

M. HOCKEN: Quelle habileté!

M. YOUNG (Saskatoon): Il ne s'agit pas d'habileté mais d'un fait. Un mot au sujet de la prospérité. L'on se souvient du grand argument des tories au cours des deux ou trois élections que nous avons eues ces dernières années: une administration libérale, c'était la ruine du pays. Même chanson lors du dégrèvement des droits sur les instruments aratoires. Si vous touchez au droit sur les machines agricoles, c'est la fin de cette industrie, disait-ils. Et puis? Nous savons maintenant que cet argument ne peut plus jamais être invoqué au Canada. L'industrie des machines aratoires n'a jamais été aussi prospère. Même alarme lors de la diminution des droits sur les automobiles. Il fallait, nous disait-on, prendre en pitié ces pauvres fabricants qui d'un rien avaient fait une industrie représentant des millions. Nous nous rappelons tous la sollicitude de l'opposition pour ces malheureux industriels, de même que cette délégation venue d'Oshawa, déployant ses drapeaux et ses bannières sur la pelouse du parlement, et nous déclarant que c'en serait fini de leurs foyers sans parler des fabriques. Et quelle est la situation actuellement? Le Canada compte plus d'automobiles que jamais, et cette industrie est en pleine prospérité.

Autre point. Lorsque le très honorable Arthur Meighen dirigeait l'opposition—l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) a dit à son sujet bien des choses que j'approuve,—il disait: Si l'on peut démontrer qu'un droit plus élevé sur tel produit en fera haus-

ser le prix, je n'y consentirai pas. Or, qu'est-ce qui est arrivé pour l'automobile? Payons-nous les automobiles le même prix d'avant la diminution du droit de douane? Tout le monde sait que le prix de cette voiture a diminué, d'une façon appréciable.

M. KAISER: Est-ce dû au droit de douane?

M. YOUNG (Saskatoon): L'honorable député qui m'interrompt est précisément celui-là qui me suppliait alors, pendu à mon habit et les larmes aux yeux d'engager mes amis à prendre ces pauvres fabricants d'automobiles en pitié. Oshawa va disparaître, me disait-il, si le nouveau droit sur les automobiles est appliqué. Chaque fois que nous nous croisons dans les couloirs maintenant, je lui demande si Oshawa existe toujours sur la carte, et il me répond invariablement "qu'Oshawa est toujours là". La seule chose qui pourrait nuire à Oshawa, monsieur l'Orateur, ce serait l'avènement aux affaires des amis de l'honorable député et le relèvement du droit sur les automobiles.

Il y a peu de chômage au Canada. On le constate dans ma propre ville, comme à Ottawa, je crois. Le leader de l'opposition nous apprend que le chômage se fait sentir parce qu'il a vu quelques hommes occupés à enlever la neige dans les rues. Je connais mon sujet, et je dirai que nous avons moins de sans-travail aujourd'hui que depuis plusieurs années. Personne ne peut le nier. Je sais fort bien que, sous le régime conservateur, dans la ville que j'habite, les hommes sans emploi faisaient queue à la porte des fourneaux économiques, mais même alors nous ne le criions pas sur les toits. Ce n'est pas faire montre de bons Canadiens que de mettre ce sujet sur le tapis à l'heure actuelle, lorsqu'il n'y a que de rares sans-travail, comme il y en aura toujours dans un pays comme le Canada, où les occupations varient selon les saisons.

M. McGIBBON: Tous sont allés aux Etats-Unis.

M. YOUNG (Saskatoon): Mon honorable ami ne pense pas à nous quitter, n'est-ce pas? Le Canada est prospère, et le peuple ne se laissera plus berner par des balivernes comme celles-là. Que l'on compare notre pays avec d'autres d'Europe, et l'on parlera ensuite. L'abondance règne chez nous. Je causais l'autre jour avec un homme qui a vécu deux ans dans les contrées centrales de l'Europe. Il est venu chez moi discuter la question de la prospérité du Canada en regard de celle d'Europe, parce que seuls les rapprochements peuvent nous donner une idée juste de ce qui se passe. Nous sommes donc fiers du pays où nous vivons, quoi qu'en disent certains grognons de la Chambre.

Je désire dire quelques mots à mes honorables amis des Provinces maritimes. Je suis natif de la Nouvelle-Ecosse et je m'en enorgueillis. Il y a près d'un quart de siècle que j'ai quitté cette province pour l'Ouest, mais je retourne tous les ans dans ces petites provinces du littoral, parce qu'elles ont un charme que même l'atmosphère d'optimisme que l'on remarque dans l'Ouest ne peut enlever. L'an dernier, lorsque le grave problème des droits des Provinces maritimes est venu devant la Chambre, qu'avons-nous fait de ce côté-ci? Avons-nous tenté de jeter une douche d'eau froide sur cette proposition? Non pas; nous nous sommes montrés sympathiques, et nous avons donné une aide que nous ne regardions que juste en décrétant une loi mettant en vigueur le rapport de la commission Duncan. Nous comprenions que c'était pour le bien des Provinces maritimes. Cependant, l'opposition ne nous en a montré nulle reconnaissance cette année, ce qui nous a blessés et amèrement désappointés. Ceux parmi nous qui ont essayé d'aider aux représentants conservateurs des Provinces maritimes d'obtenir l'adoption de cette mesure législative, l'an dernier, sont peinés des observations qu'ils ont entendues au cours de ce débat. Le Gouvernement a fait beaucoup pour donner effet aux conclusions de ce rapport. Lorsque je retourne dans la Nouvelle-Ecosse, ce que je fais toujours avec plaisir, je cause beaucoup avec mes amis libéraux. Je ne pense pas que la Chambre a intérêt à connaître le sujet de nos propos. J'ajouterai, toutefois, que j'ai de nombreux amis tories dans la Nouvelle-Ecosse.

Une VOIX: Conservateurs.

M. YOUNG (Saskatoon): Oui, conservateurs, si vous voulez. C'est la même chose là-bas. Je me suis entretenu avec plusieurs de ces tories, et je dirai que je préfère écouter les sentiments exprimés par eux, de même que par le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) au cours du débat, par le proposeur de l'adresse, et l'honorable député de Queen (M. Sinclair). A mon sens ce sont plutôt les véritables sentiments des Néo-Ecossais que ceux qu'ont témoignés les membres de la gauche. J'ai causé avec nombre de ces tories, ou conservateurs, si vous préférez, durant l'intersession, et que m'ont-ils dit? "Nous avons élu plusieurs députés à la Chambre des communes, mais nous sommes las de les entendre continuellement ronchonner. Ce n'est pas ce que nous pensons." Cependant, le même mécontentement se manifeste cette année, comme si rien n'avait été fait au sujet du rapport de la commission Duncan. Les tories à qui j'ai parlé dans la

Nouvelle-Ecosse sont allés plus loin, et si c'est de nature à réconforter les membres du parti conservateur, je leur répéterai ce qu'ils m'ont dit: "Nous les avons appuyés l'an dernier, mais nous ne sommes plus du même avis. Lorsque le premier ministre était ici, il nous a promis une commission en nous assurant qu'il mettrait en vigueur les conclusions de son rapport quelles qu'elles fussent, et le Gouvernement est allé bien plus loin à cet égard que nous nous y attendions. Nous avions l'impression que le premier ministre faisait les mêmes promesses politiques que nous avions l'habitude d'entendre dans les Provinces maritimes, mais nous constatons maintenant qu'il sait tenir parole; jusqu'à ce jour il a fait tout ce qu'il s'était engagé à faire et même plus; dorénavant nous reposerons notre confiance dans le gouvernement qui nous a accordé ce que nous demandions plutôt que dans ceux qui n'ont fait que gourmander au sujet de nos réclamations."

Je désirerais m'arrêter un instant aux observations de l'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Ernst). Il nous a parlé des pensions pour la vieillesse. Au cours de la dernière campagne électorale nous, de l'Ouest, qui avons adressé la parole sur les tribunes publiques, avons affirmé ne pas croire que le parti tory était en faveur des pensions aux vieillards, et aujourd'hui, que voyons-nous? La Colombie-Anglaise a adopté une loi correspondante à la loi fédérale; le Manitoba et la Saskatchewan ont également adopté une mesure semblable, et les administrations de ces provinces ne sont certainement pas des gouvernements tories. Nous constatons que, selon les apparences, la Nouvelle-Ecosse ne se propose pas de tirer parti de cette loi, et la province d'Ontario s'est déjà prononcée par la bouche de son premier ministre. Ces deux provinces ont des gouvernements conservateurs. Nous nous apercevons que lorsqu'il s'agit de législation sociale dans l'intérêt bien entendu de la masse du peuple, il nous faut nous adresser au parti libéral, sans quoi nous ne l'obtiendrons jamais.

Mon honorable ami de Queen-Lunenburg a dit que dans sa province plus de la moitié de ceux qui dépassent l'âge de soixante-dix ans sont des indigents. Je connais personnellement la province de la Nouvelle-Ecosse, et je me refuse à croire que plus de la moitié de ceux qui dépassent les soixante-dix ans sont des miséreux; en ma qualité d'ancien citoyen de cette province, je considère comme un affront que l'on parle ainsi dans cette Chambre. Même si, dans ma province, il se trouvait quelques indigents, je ne voudrais pas que l'on dise que la moitié de nos vieillards sont des miséreux. Je le demande,

est-ce agir en Canadien digne de ce nom que de proclamer pareille chose à la face de l'univers? Pourquoi ne pas nous rendre compte que ce n'est pas par ce moyen que l'on contribuera à l'expansion du Canada.

Un mot ou deux maintenant au sujet de l'immigration, car je crois que le temps à ma disposition est sur le point d'expirer. A cet égard, je dois dire que l'immigration est une question tellement essentielle et importante que l'on a désapprouvé notre règle de quarante minutes lorsque le ministre de l'Immigration a été interrompu au milieu de son discours. Pour ma part, j'aurais aimé l'entendre continuer car je tiens toujours à ne pas faire qu'une bouchée d'une chose. Il lui sera peut-être donné de revenir sur le sujet plus tard, mais j'ai la conviction que cette Chambre et le public tenaient à une déclaration complète de sa part sur la question de l'immigration. Pour commencer, je dois dire que je souhaiterais voir venir de la Grande-Bretagne tous les immigrants que nous sommes en état d'assimiler, tous ceux qui sont en bon état de santé et désireux de travailler, mais je ne veux pas m'en tenir à cela. Dans nos provinces de l'Ouest nous avons à cet égard le plus bel exemple qui soit au monde; nous avons les meilleurs colons qui soient jamais venus au pays, des gens originaires des pays d'Europe. L'honorable député de Yorkton (M. McPhee), dont il nous était donné d'entendre le remarquable discours l'autre jour, nous a cité les noms de ceux de sa circonscription qui, lors de la célébration du soixantième anniversaire de la Confédération, avaient prononcé des allocutions patriotiques de tout premier ordre, et qui avaient obtenu la plus haute récompense en cette circonstance. Quelques jours à peine avant mon arrivée à Ottawa nous avions un banquet des sociétés agricoles, où se trouvaient réunis de trois cents à quatre cents convives, et à ce banquet avait lieu la présentation des récompenses attribuées à la suite des concours d'appréciation du bétail tenus aux récentes expositions de Saskatoon. Dans un de ces concours de compétence, la plus haute récompense fut décernée à un jeune mennonite russe dont le nom m'échappe et qui n'habitait au pays que depuis trois ans. Allez à l'université de Saskatchewan, qui se trouve dans ma propre ville, et vous verrez, sur les listes de présence, des noms qu'un certain nombre d'entre nous ne sauraient prononcer, mais portés par des élèves qui comptent parmi les premiers de classe; l'on ne saurait trouver de meilleurs citoyens canadiens. Faisons venir tous les immigrants britanniques que nous pourrons obtenir, aussi vite que nous

pourrons les assimiler, mais j'espère que certains messieurs cesseront cette propagande par tout le pays contre les gens qui nous viennent d'autres pays, et qui font des citoyens dont nous sommes fiers. J'irai même plus loin; si vous voulez une race forte en ce pays: si vous voulez un peuple patriote, faites cesser ces critiques qui font plus de tort que de bien. J'ai même été témoin, dernièrement, de manifestations de préventions de race et de religion, non seulement dans ma propre province, mais par tout le Dominion. Je compte que l'on fera cesser cet état de choses dans ce grand Dominion à l'expansion duquel nous travaillons aujourd'hui.

J'ai été fort étonné, monsieur l'Orateur, d'entendre l'honorable leader de l'opposition dire il y a quelques jours:

Il n'y a pas trois heures, je recevais d'un ami londonien fort intéressé à cette question un câblogramme...

C'est-à-dire l'examen médical des émigrants en Angleterre.

...dans lequel il me disait que les règlements actuels empêchent l'immigration au Canada. Il qualifie aussi d'absurdes, pour employer ses mots exacts, les nouveaux règlements de l'examen médical. Je ne porte pas un jugement personnel; j'ai bien soin de vous dire qu'il s'agit du câblogramme d'un ami qui témoigne un intérêt primordial à cette question, et pas du tout au point de vue politique.

Naturellement. Je prétends, monsieur l'Orateur, que, n'ayant reçu cette dépêche que depuis trois heures, l'honorable député n'aurait pas dû crier sur les toits que les nouvelles instructions relatives à l'examen médical sont absurdes, sans prendre tous les renseignements possible sur la façon dont cet examen se fait à l'étranger. Il a bien avoué qu'il n'avait pas examiné tous les aspects de la question. Alors, pourquoi abordait-il immédiatement ce point? La propagande de ce genre nuit beaucoup à l'immigration. Pendant des années, j'ai demandé qu'on fasse subir, à l'étranger, un examen médical complet aux immigrants. Je ne change pas d'avis, malgré l'histoire pathétique que nous a racontée cet après-midi l'honorable député d'Halifax (M. Quinn). A ce propos, je suis reconnaissant d'avoir un peu égayé ce sombre drame. Si, au cours du voyage, on remarque des choses qui ne paraissaient pas avant le départ, on n'aura qu'à les signaler aux fonctionnaires de l'immigration, ici. Je ne m'intéresse pas au sort des immigrants qui auront donné des renseignements erronés. On m'a signalé plusieurs cas, dont certains sont aussi pitoyables que celui dont parlait mon honorable ami, cet après-midi. Mais j'ai toujours découvert un fait, ignoré jusque-là et qui éclaircissait toute l'affaire. Il faut connaître toutes les circonstances avant de juger.

L'immigration est une question fort importante, de même que l'examen médical des immigrants. Ne critiquons pas le ministère injustement. Malheureusement, trop de gens, sans en excepter certains députés, acceptent sans les examiner des on dit qu'ils font ensuite connaître au public. Si l'on me permet une digression, j'ai été surpris de la dépêche lue par mon honorable ami de Cumberland (M. Smith). J'ai découpé, dans mon journal, le *Saskatoon Star,* un article intitulé...

M. l'ORATEUR: Le temps de l'honorable député est expiré.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. J. W. EDWARDS (Frontenac-Addington): Je félicite les parrains de la motion, (MM. Ilsley et Beaubien), non pas par pure courtoisie, mais plutôt comme hommage au courage avec lequel ils se sont attaqués à leur tâche sans que rien leur eût fourni la matière d'un discours. Le discours du trône deviendra un autre précédent posé par un gouvernement devenu célèbre par ceux qu'il a déjà établis. Il ne renferme absolument rien. Son Excellence le Gouverneur général aurait pu tout aussi bien vous remettre, monsieur l'Orateur, un rouleau de papier blanc attaché d'un ruban bleu royal et l'adresse en réponse la plus appropriée aurait été un instantané du premier ministre (le très hon. Mackenzie King), vêtu de son uniforme de Windsor portant des décorations à la mode, avec la devise latine: *Ex nihilo nihil fit*: Rien ne vient de rien.

Dans la voie zigzagante qu'il suit depuis 1921, le Gouvernement a accompli des actes étranges. Au cours de la session de 1926, il n'a présenté que des mesures anodines, pour éviter les dangers qui le menaçaient. Comme vous le savez, il en est résulté la dissolution du Parlement. En 1927, le programme a été fort aride. Le Gouvernement, lui-même rebuté, a dû appeler à l'aide la Cour suprême et, plus tard, le Conseil privé.

L'honorable député de Bow-River (M. Garland) a été injustement dur, moins dans les mots qu'il a employés que par ce qu'il laissait entendre, au sujet du député qui a appuyé la motion. Dans ce grand livre qui renferme le nom des gens titrés du Canada, c'est-à-dire le *Guide parlementaire,* le représentant de Bow-River, dans l'autobiographie qu'il a donné, prétend qu'il n'est affilié à aucun groupe politique. L'honorable député (M. Beaubien) qui a appuyé l'adresse en réponse au discours du trône se proclame membre du parti progressiste national. Eh bien!

vu qu'il a apparemment un titre et des principes politiques ainsi que l'indique, bien que d'une façon assez vague, ses notes biographiques dans le *Guide parlementaire*,—tandis que le représentant de Bow-River (M. Garland) n'est attaché à aucun parti,—il est évident que l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) vise un but déterminé. D'autre part, mon honorable ami de Bow-River semble satisfait de ses propres idées et puiser sa science à sa propre école. J'imagine absolument, je l'avoue, ce qu'est un progressiste-libéral, mais je préfère de beaucoup à ce dernier un homme de la nuance de mon honorable ami de Bow-River. J'en conclus que le progressiste-libéral constitue une sorte de trait d'union entre le parti libéral et le parti progressiste. J'ai tenté d'obtenir une définition de l'expression progressiste-libéral. Quelqu'un m'a donné à entendre qu'il s'agit en l'espèce d'une variété de politiciens opportunistes,—vous me pardonnerez, monsieur l'Orateur, d'employer la même expression que mon informateur, mais je suis prêt à la retirer si vous me l'ordonnez,—un type de politicien que l'on désigne ailleurs sous le nom de *mugwump*.

M. BEAUBIEN: L'honorable député est-il en mesure de donner une définition du terme "libéral-conservateur"?

L'hon. M. EDWARDS: Je suis prêt à consacrer un jour de semaine à la tâche d'éclairer l'honorable député sur ce point, si j'avais l'assurance de réussir ou plutôt si le cerveau de mon honorable ami est en mesure de saisir ces explications. Une autre personne m'a défini le libéral-progressiste: une sorte de politicien qui n'est pas capable de diriger complètement ni la doctrine libérale ni la doctrine progressiste, mais qui réunit les deux extrêmes dans l'espoir de berner les électeurs en tentant de leur faire croire qu'il possède les meilleures qualités tant des libéraux que des progressistes, s'ils en ont quelques-unes. Quoiqu'il en soit, monsieur l'Orateur, bien que l'adresse en réponse au discours du trône ait été appuyée par un progressiste-national au lieu de l'être par un libéral...

M. HANSON: Voilà du nouveau!

L'hon. M. EDWARDS: Pas du tout, certes, puisque le ministre de l'Immigration et de la Colonisation (l'hon. M. Forke) n'a pas encore atteint l'étape où il pourra se proclamer franchement libéral. De fait, il se dit encore progressiste, si nous nous référons à l'autorité que j'ai citée tout à l'heure, savoir le *Guide parlementaire*. En quelle posture se trouve le ministre de l'Immigration? Je n'en sais rien. Il se proclame progressiste et il fait partie d'un cabinet libéral. Il me revient à l'esprit qu'il se trouve quelque peu dans la même situation que le cercueil de Mahomet, "entre le ciel et l'enfer" et il n'est acceptable ni dans l'un ni dans l'autre de ces endroits.

On nous a répété sur tous les tons, monsieur l'Orateur, qu'il y a des indices du retour de la prospérité au Canada et personne certes n'oserait le nier un seul instant. Et quels sont donc ces indices de prospérité? L'un de ces indices bien apparents, c'est notre ambassadeur à Washington. Nous avons déboursé un demi-million de dollars pour lui acheter une résidence dans la capitale des Etats-Unis. Un autre indice que l'argent coule à flots au Canada,—et c'est là un indice de prospérité, cela va de soi,—c'est le fait que nous avons déboursé des centaines de mille dollars pour démolir tout un pâté d'édifices au centre même de la ville d'Ottawa. Et nous avons de plus un autre indice évident de prospérité, cela va sans dire, dans la récolte abondante qui est le résultat de la sage administration du Gouvernement. Nous avons encore un autre indice de prospérité, savoir nos exportations de matières premières dont la valeur se chiffre à des millions de dollars. Voilà qui démontre que nous possédons des matières premières sans quoi nous ne pourrions pas les expédier à l'étranger. Un autre indice encore de notre prospérité, ce sont les milliers de Canadiens que nous exportons aux Etats-Unis pour convertir ces matières premières en produits ouvrés qui sont ensuite écoulés sur les marchés du Canada. Autre indice de la prospérité qui règne au pays: les gros traitements que touchent les sous-ministres et les favoris qui ont eu la chance d'être appelés à faire partie des différentes commissions. Il faut tenir compte également des subventions qui sont versées pour amener ici des immigrants des pays européens tandis que nos concitoyens s'en vont aux Etats-Unis. D'autre part, j'appelle l'attention particulière de l'honorable député de Saskatoon (M. Young) sur ce fait-ci. Au cours de ses remarques cet après-midi, mon honorable ami a ridiculisé l'idée qu'il y a du chômage au Canada. Pour toute réponse, je le réfère à la page 197 du hansard non revisé de la présente session; où il pourra relire l'assertion qu'a faite le ministre de l'Immigration, à savoir qu'il se passe à peine une journée sans qu'il reçoive des plaintes touchant le chômage par tout le pays.

A titre d'indice de la prospérité ou plutôt de l'absence de prospérité au Canada, je mentionnerai également le fait que les fonctionnaires du service public, des hommes qui par-

courent le pays en tout sens afin d'accomplir une tâche utile, ne touchent que les traitements dérisoires en regard de l'importance des fonctions qu'ils remplissent. Et la même situation se répète en ce qui regarde les receveurs de postes de la campagne ainsi que les courriers de la poste rurale, qui reçoivent des salaires de famine. Nous aurons peine à leur faire croire à la prospérité du pays quand ils reçoivent une rémunération aussi insignifiante. Je parle aussi de la façon honteuse avec laquelle nos soldats démobilisés ont été traités et sont traités encore. Je parle des aciéries et des autres fabriques qui ne font rien et devraient s'exploiter. Je parle aussi du fait que des milliers d'hommes chôment, que des milliers qui devraient avoir un emploi n'ont pas d'ouvrage au pays, et que l'une des fonctions les plus importantes de notre ambassadeur à Washington a consisté à intercéder auprès du gouvernement américain pour qu'il autorise nos sans-travail à traverser la frontière et à chercher chez nos voisins l'emploi qu'ils n'obtiennent pas chez nous.

Une autre question que je relèverai brièvement, c'est l'"égalité de statut international" du Canada, sujet si rebattu. Le peuple canadien, j'en suis sûr, sait un gré infini au premier ministre et au ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) de ce qu'ils ont fait pour leur pays, avec leur personnalité et leur influence merveilleuses, quand ils sont allés dans la mère patrie et ont réussi à lui arracher une autre Grande Charte, une autre charte de libertés pour notre Dominion. A ce propos, je puis dire que tout changement apporté à notre rang international, si changement il y a, commença à l'époque où des Canadiens s'en allèrent en Afrique pour y répondre à l'appel du devoir, envoyés par un gouvernement libéral d'après le principe que la métropole paierait les frais. Ce geste de la part des Canadiens à l'époque de la guerre du Sud-Africain étonna le monde jusqu'à un certain point. Il étonna le monde mais ne le convainquit peut-être pas que le Canada fût autre chose qu'une jeune nation impulsive. Tout véritable changement dans la situation du pays et dans son état international aux yeux des autres nations s'est opéré par les merveilleux exploits de nos soldats dans la grande guerre de 1914 à 1918, et il sied mal au premier ministre ou à un ministre quelconque de son cabinet de s'arroger la gloire d'avoir modifié les relations du Canada envers les autres pays, et de chercher à l'enlever aux hommes qui ont vraiment valu au Canada la considération dont il jouit.

A ce sujet je relève brièvement une observation faite par l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). (*Exclamations.*) Je m'explique les murmures narquois de mes honorables vis-à-vis; j'y vois un indice du mépris avec lequel ils accueillent les déclarations de l'honorable député de Labelle. L'honorable député a dit dans son discours:

> Alors pour notre sécurité sociale ayons garde de ne pas laisser entrer chez nous quiconque vient de l'Angleterre avec l'âme remplie de haine, avec le cœur ulcéré d'un implacable ressentiment pour tout ce qui touche aux institutions ou au régime parlementaire britannique. Bien entendu, si l'on veut hâter la date de la séparation, si l'on tient à amener, au plus tôt, une crise avec la Grande-Bretagne, qu'on laisse arriver sur nos rives autant qu'on pourra de cette sorte de gens.

Le député de Labelle a mauvaise grâce de parler des gens qui manifestent la haine de tout ce qui est anglais ou qui nourrissent dans leur cœur un ressentiment contre les institutions et les principes britanniques de gouvernement. Il devrait être le dernier à mentionner ces choses. Mais quand il parle, comme il le fait, d'une catégorie de colons anglais qui pourrait susciter ici une crise entre notre pays et la mère patrie, je lui rappellerai que ce qui constitue un homme, ce n'est pas la forme de sa barbe, les crocs de sa moustache ou le langage élégant d'une bonne instruction. Il faut quelque chose de plus pour faire un homme, et nous ne saurions oublier que même les plus rudes et les plus grossiers apaches des bas-fonds de Paris, que même les pires malandrins des bouges de Whitechapel, à Londres, ont senti s'éveiller en eux une flamme d'enthousiasme à l'appel de leur pays. L'honorable député de Labelle ne saurait admirer ces sentiments, encore moins les comprendre. Mais si j'avais à compter sur quelqu'un pour défendre le pays en danger, j'aimerais mieux le remplir des apaches des bas-fonds de Paris et de la racaille des bouges de Londres que de dépendre d'hommes ayant le calibre de l'honorable député de Labelle.

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

L'hon. M. EDWARDS: Pourquoi à l'ordre? Je m'en tiens à ce que j'ai dit, et je pense tout ce que j'ai dit. Il est prouvé qu'à l'heure du danger, à l'appel du tocsin de guerre, les rebuts de la société, les individus privés de tout avantage dans la vie ont senti dans leur âme une étincelle qui n'a jamais flambé dans celle de l'honorable député de Labelle.

Je n'ai qu'un mot à dire sur la question des ressources naturelles, c'est que la proposition de lier à jamais l'Alberta et la Saskatchewan, et d'employer leur propre propriété comme un moyen de corruption, s'inscrira dans l'histoire comme la violation de liberté la plus éhontée que notre pays ait encore connue. J'ajouterai aussi ceci: l'Alberta et la Saskat-

chewan estiment que l'autonomie doit avoir la même signification dans leur cas que dans celui des autres provinces, et que si l'avis de visiteurs de marque lors de leur passage chez nous est mal venu, le fait de dicter tyranniquement leur conduite aux provinces de l'Ouest l'est encore plus.

L'honorable député d'Halifax (M. Quinn), en relatant, cet après-midi, le cas de la famille McConachie, a fait un exposé qui a surpris fortement la Chambre. Je citerai à mon tour quelques cas pour faire voir que cet exemple n'est pas le seul et que le département de l'Immigration, quels que soient les efforts du ministre et la sincérité de ses intentions, est très mal administré. On a encore présent à la mémoire le cas de la famille McConachie qui nous a été clairement exposé, cet après-midi. J'en citerai quelques autres où l'on a agi quelque peu différemment. Cet après-midi, le ministre de l'Immigration a déposé sur le bureau de la Chambre un rapport dans lequel je trouve le cas d'un garçon de neuf ans qui, souffrant de surdité, ne put être accepté par les médecins, mais à qui le ministre a cependant accordé un permis d'entrer au pays. Il y a celui d'un homme de trente-cinq ans venant de Norvège avec sa femme et ses deux enfants; les inspecteurs l'avaient trouvé en mauvaise santé, mais le ministre de l'Immigration lui a accordé un permis d'entrer, parce qu'il possédait $508. Du moins, c'est la raison indiquée par le rapport que le ministre a déposé.

Je citerai encore un autre cas: celui d'un Irlandais, nommé Patrick McGorman, âgé de vingt-cinq ans. Il fut reconnu au port d'entrée comme étant faible d'esprit et illettré. Mais il avait un frère à Toronto, qui promit de le surveiller, et cet homme reçut du ministre l'autorisation d'entrer au pays comme citoyen désirable. Je vois également le cas d'une femme de 51 ans, Mme Mary Holt, qui, d'après le rapport, souffrait d'épuisement cérébral et qui se faisait soigner pour cela en Ecosse; mais elle avait au Canada son mari qui paraissait en état de l'accueillir et qui promit qu'elle ne serait pas à la charge du public: on lui donna un permis d'entrer. Il y a le cas d'un nommé James Moore qui, au port d'entrée, fut jugé en mauvais état physique et susceptible de devenir à charge au public. Le ministre l'a-t-il exclu? Non, il a signé lui-même un permis et cet homme, susceptible de devenir une charge pour le public, fut admis en Canada.

Il y a le cas d'Evelyn Crozier, âgée de dix-huit ans, souffrant de vésanie ou de troubles émotifs. Elle fut néanmoins admise, car on a pensé, suivant l'explication du ministre qu'un changement d'ambiance améliorerait peut-être son état. Une autre personne, nommée Nannie Torrens, fut jugée par le bureau d'examinateurs comme étant dans un piètre état physique et souffrant d'une affection à la colonne vertébrale ainsi que d'une maladie de cœur qui l'empêcheraient de gagner sa vie, mais cela n'a pas empêché le ministre de lui donner l'autorisation d'entrer au pays comme citoyenne. Il y a le cas d'un juif autrichien de trente-cinq ans, qui fut rejeté par les médecins et néanmoins autorisé à entrer au Canada, à la suite de démarches faites auprès du département. Qui, je le demande au ministre, fait ces démarches? Quelle est la puissance invisible qui agit dans certains de ces cas?

L'hon. M. FORKE: L'honorable député sait que ces permis ne sont donnés que pour un laps de temps déterminé.

L'hon. M. EDWARDS: Je sais que ce sont des permis et c'est exactement ce que je dis. La famille McConachie en avait demandé un, mais on n'en a pas donné à cette mère de famille pour rester ici avec son enfant pendant même quelques mois.

Il y a aussi le cas d'une Polonaise de trente et un ans, dont il est impossible de prononcer le nom. Les médecins avaient déclaré qu'elle était généralement mal constituée et qu'elle souffrait de valvulite. Elle avait avec elle son fils âgé de six ans. Son mari habitait la Saskatchewan et le ministre s'est laissé influencer par le fait qu'un foyer convenable l'attendait là-bas. Garantie fut donnée au Gouvernement qu'elle ne serait pas à charge au public. Il y avait aussi un bon foyer qui attendait Mme McConachie et son enfant. Lui a-t-on donné l'avantage de fournir une garantie? Pas du tout.

Vient ensuite le cas d'un Espagnol de vingt-six ans, Angelo Castenello, qui arriva d'abord comme rat de cale et qui fut plusieurs années sans se rapporter. Il fut ensuite examiné, rejeté par les médecins et autorisé quand même à rester. Un autre homme, âgé de dix-huit ans, venant de Hongrie, était au Canada depuis quelque temps lorsqu'il fut arrêté sous une accusation de vol avec effraction et condamné à six mois de prison. Le rapport du ministre dit que le délit dont il s'est rendu coupable n'était pas grave. On a fait rapport que cet homme était d'un esprit terne et souffrait de nombreuses maladies, probablement héréditaires. Le ministre lui a donné un permis pour rester au Canada avec ses parents, de qui il a dû hériter de ses maladies à ce que nous supposons. En voilà un beau type de citoyen à qui l'on permet de demeurer au pays! C'est là un exemple de la grande efficacité du dépar-

tement de l'Immigration! Nous sommes à créer une magnifique population dans ce pays, n'est-ce pas?

Mme Julia Haber, qui est venue de la Pologne avec son mari et cinq enfants, souffrait de goitre ou adénome texique, mais on la laissa entrer au pays. Un autre cas est celui d'un garçon âgé de sept ans, qui est venu au Canada avec ses parents et qui a été déclaré faible d'esprit, à Québec. Les médecins du port ont dit qu'il pourrait peut-être s'améliorer assez pour se garer du danger mais ne pourrait jamais gagner sa vie. Sa famille était cependant ici pour en prendre soin et on lui a donné un permis. Ce garçon, âgé de sept ans et déclaré faible d'esprit, avait probablement assez d'intelligence pour se garer des automobiles sur la rue. On lui tient compte de cela et on lui permet d'entrer, mais Mme McConachie est séparée de sa famille et doit retourner dans la métropole avec son bébé de quatorze mois.

Le cas suivant est celui de James Murray, 55 ans, borgne et dont l'œil unique était affaibli. Le rapport du ministre dit que cela affecterait beaucoup sa capacité de gagner sa vie, mais cela n'a pas frappé le ministre au point de l'empêcher de lui accorder un permis d'entrer au pays.

On dirait qu'il y a quelque chose qui influence le ministre actuel de l'Immigration et de la Colonisation. Il est difficile pour moi de croire que le ministre de l'Immigration et de la Colonisation est un homme sans cœur, mais jamais on n'a porté à mon attention une chose plus cruelle que l'expulsion de la femme McConachie, et à la lumière des cas que j'ai cités, et que le ministre lui-même a rapportés dans les documents déposés sur le bureau de la Chambre aujourd'hui, je lui demande maintenant de l'autre côté de la Chambre s'il veut revenir sur sa décision et permettre à cette femme McConachie de venir ici quelque temps avec un permis.

L'hon. M. FORKE: Lorsque je considère que l'affaire McConachie...

L'hon. M. EDWARDS: Non. On peut répondre à ma question par la négative ou l'affirmative immédiatement.

L'hon. M. FORKE: Je puis y répondre.

L'hon. M. EDWARDS: Si le ministre désire s'expliquer, il pourra le faire plus tard, mais je ne veux pas qu'il fasse un discours. La raison pour laquelle il désire faire un discours sur cette question, c'est d'essayer, si la chose est possible, d'excuser un acte de sa part qui est absolument inexcusable.

L'hon. M. FORKE: C'est injuste.

L'hon. M. EDWARDS: Injuste, dit le ministre. Je pourrais répondre à cette remarque de la façon suivante: en tenant compte de l'acte du ministre dans l'affaire McConachie, il devrait être le dernier homme de ce pays à employer le mot injuste.

La question de l'immigration, monsieur l'Orateur, porte sur l'émigration et l'immigration, chacun de ces mots étant compris dans le mot migration. La migration a toujours joué un grand rôle dans l'histoire en déterminant les destinées des nations et leur degré de civilisation. Le temps ne me permet pas de faire allusion aux trois grandes migrations au Canada qui ont influencé notre degré de civilisation, mais je signalerai à la Chambre le fait que, durant les quarante ans qui se sont écoulés entre 1881 et 1920, nous avons reçu dans ce pays 4,640,000 immigrants, ce qui avec l'accroissement naturel devrait donner au Canada aujourd'hui, une population d'au moins 16 millions. Au cours des derniers cinquante ans nous avons ajouté à notre population, seulement 6 millions en tout, tandis que dans vingt ans, de 1820 à 1840, la population des Etats Unis a augmenté de 9 millions à 17 millions. Nous avons dépensé,—non seulement ce gouvernement, mais les gouvernements provinciaux et les diverses compagnies de transport,—des millions de dollars pour amener des immigrants au Canada. Mais ce n'est pas seulement une question de les amener ici; il s'agit de les garder une fois qu'ils y sont venus.

L'immigration est plus qu'un problème de nombre. C'est, monsieur l'Orateur, un problème où il s'agit de savoir s'il est à propos et possible de fondre les caractéristiques et la culture de race de l'ancien monde avec celles du nouveau. C'est le problème de ce que sera le Canada, de la part qu'il prendra dans les affaires du monde dans les années à venir. Nous ne voulons pas que le Canada soit 85 p. 100 rural, comme la Russie, ni 72 p. 100 urbain, comme les Etats-Unis. Nous devrions essayer en matière d'immigration d'obtenir des immigrants jusqu'à ce que notre population ait un équilibre raisonnable au point de vue des occupations. Un autre objet que nous devrions viser est celui-ci, indiqué par le président Coolidge dans son discours au Congrès au mois de décembre 1923. Voici ses paroles:

> Nous devrions garder l'Amérique pour les Américains. A cette fin nous devrions admettre seulement ceux que nous pouvons assimiler, à savoir ceux dont les traditions sont similaires aux nôtres, et ceux qui viennent ici pour adopter l'Amérique comme leur patrie et qui absorberont l'esprit américain.

Ces paroles, monsieur l'Orateur, pourraient très bien s'appliquer au programme d'immigration qui s'impose au Canada. Les étrangers sur notre sol doivent apprendre que nous sommes ici en pays britannique et que l'Union Jack et la langue anglaise sont les caractéristiques de notre commune citoyenneté canadienne. (*Rires et exclamations.*) Que signifient ces rires?

M. MORIN (Saint-Hyacinthe): L'honorable député croit-il que ceux qui sont nés ici et qui y demeurent depuis trois générations ne sont pas aussi bons Canadiens que lui-même?

L'hon. M. EDWARDS: Mais, mon cher monsieur, je suis né ici. Depuis 1921 le Canada a perdu aux Etats-Unis pas moins de 600,000 Canadiens d'origine. Ce nombre seul représente une perte, pour ce qui est du marché intérieur des produits agricoles, de $52,500,000 et une perte de $145,800,000 pour nos manufacturiers, soit un total de $208,300,000; en outre la plupart de ces 600,000 Canadiens émigrés depuis 1921 ont établi des foyers aux Etats-Unis, de sorte que la perte est plus considérable encore. M. le professeur Irving Fisher dit que chaque citoyen producteur a une valeur de $3,000 pour l'Etat. Je ne sais s'il a raison; mais qu'on y mette le chiffre qu'on voudra, il faut bien reconnaître que ce mouvement migratoire de nos Canadiens aux Etats-Unis nous occasionne des pertes immenses.

Le ministre de l'Immigration nous dit que le programme du Gouvernement est d'établir les gens sur les terres et le moment d'après il nous parle de nos campagnards qui s'en vont dans les villes. Pourquoi ces gens quittent-ils la campagne pour la ville? A cause d'une politique tarifaire erronée qui fait souffrir nos cultivateurs canadiens. Dans son excellent discours de l'autre jour, l'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott) nous a donné quelques chiffres très intéressants: il nous a montré qu'en une semaine 128 wagonnées de tomates sont entrées au Canada, et qu'en sept semaines consécutives il y est entré 1,911 wagons de légumes primeurs. L'honorable représentant de Victoria (Colombie-Anglaise) (M. Tolmie) nous a cité des chiffres intéressants aussi: il nous a dit que la province de la Colombie-Anglaise a fait une consommation de 12,500,000 livres de beurre dont 7,500,000 étaient importées. Il a affirmé également que sa province importe 75 p. 100 de sa consommation de viande. De l'autre côté de la frontière, dans l'état de Washington, 70 p. 100 des terres sont habitées et produisent, alors que la Colombie-Anglaise ne compte qu'une fraction de cette proportion. Dans le courant de l'année terminée en novembre 1926, nous avons importé de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande du beurre pour une valeur de $3,342,339, et l'an dernier pour une valeur de $3,503,833, soit un total de $6,828,172, ou 20 millions de livres de beurre importés de l'étranger en deux ans, 20 millions de livres de beurre que le cultivateur canadien aurait dû produire lui-même, sept millions de dollars qui auraient dû être versés dans les coffres de nos cultivateurs canadiens.

J'ai remarqué que le ministre de l'Immigration avait groupé ensemble les chiffres des immigrants qui nous venaient des Etats-Unis, des Iles-Britanniques et des pays scandinaves. Pourquoi? Parce que s'il les avait laissés séparés, ces chiffres auraient démontré à quel point son programme d'immigration est inepte et stérile; ils auraient prouvé que nous ne recevons pas des Iles-Britanniques les immigrants qu'au dire du ministre le Gouvernement cherche surtout à attirer chez nous. Qu'il me soit permis de citer les chiffres d'une seule année. En 1927 le Canada a reçu 49,784 immigrants des Iles-Britanniques et 73,182 de l'Europe continentale. La situation est d'autant moins heureuse qu'en 1926, 94,631 Canadiens ont émigré aux Etats-Unis; sur ce nombre, 56,957 sont revenus, ce qui laisse une perte totale de 37,674 Canadiens. Q'on déduise ce chiffre du nombre d'immigrants britanniques, 49,784, et l'on constate qu'en cette année notre population a été augmentée d'un total net de 12,110 sujets britanniques, contre 73,182 d'autre provenance.

Où cela s'arrêtera-t-il, monsieur l'Orateur? J'affirme qu'il est grand temps que le Gouvernement et les membres de la députation s'intéressent à cette question. Il est vrai, n'est-ce pas que nous voulons un plus grand nombre d'immigrants au Canada, des immigrants d'un type choisi? Je dis, sauf tout le respect que je dois à ceux qui ne partagent pas mon opinion, que l'objet de ce Gouvernement et de tout gouvernement canadien doit être d'attirer chez nous des immigrants britanniques de préférence à ceux de l'Europe continentale. Nous n'avons que cette méthode à suivre si nous voulons développer le Canada selon nos désirs.

L'hon. CHARLES-A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et Canaux): Monsieur l'Orateur, je prendrai quelques instants seulement de la brève période que les nouveaux règlements m'accordent pour féliciter l'auteur de la motion (M. Ilsley) et son collègue qui l'a appuyée (M. Beaubien). Je me contenterai de me joindre à tous les orateurs qui leur ont déjà décerné des félicitations bien méritées. Ce devoir n'a jamais été mieux rempli que ne l'ont fait ces deux messieurs cette année. Je consacrerai cependant un moment à mon

vieil ami personnel et adversaire politique, le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) pour le féliciter d'avoir su conquérir le haut et responsable poste de chef de son parti. Je me suis senti entraîner quelque peu par son discours de l'autre jour en cette Chambre; ma mémoire s'est reportée à ces délicieux discours que les gens de l'Ouest ont accoutumé d'entendre depuis plusieurs années. Tous sont empreints d'un charmant abandon et d'une gracieuse liberté d'allure. Il a toujours su libérer au moment opportun un véritable flot d'éloquence, généralement appuyé sur une connaissance approfondie de tous les sujets qu'il est appelé à traiter. Je le répète, je l'ai bien compris l'autre jour, parce qu'il portait pour la première fois le fardeau de la responsabilité. C'était tout au moins la première fois qu'il m'était donné de l'entendre depuis qu'il occupe son nouveau poste. Je sais ce que l'on ressent quand on est privé de la liberté d'expression, comme il arrive toujours quand on se sent chargé d'une responsabilité. J'espère que dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, mon honorable ami ne perdra pas ce charme et cette éloquence qui l'ont toujours fait remarquer autrefois.

Pour ce qui est de la prospérité, les adversaires du Gouvernement semblent lui faire reproche d'en avoir parlé dans le discours du trône. L'opposition semble croire que la Providence prend soin de notre pays malgré le Gouvernement. (*Très bien! très bien!*)

C'est bien cela, n'est-ce pas? Monsieur l'Orateur, je suis d'un avis différent; c'est une bonne chose pour un pays d'avoir un gouvernement avec qui la Providence consent à coopérer. Tous les Canadiens devraient se sentir fiers, quelle que puisse être leur allégeance politique, de sentir d'une extrémité du pays à l'autre les pulsations de l'énergie économique, malgré les jérémiades de mes amis de l'opposition. Tous les indices acceptés par les hommes d'affaires et adoptés par les économistes tendent à prouver que le Canada jouit aujourd'hui d'une mesure de prospérité connue seulement d'un très petit nombre d'autres pays.

Au sujet de ces jérémiades, j'ai remarqué avec intérêt que les membres de l'opposition ont en grande partie abandonné dans leurs discours la tactique qu'ils avaient adoptée depuis plusieurs sessions. Pendant la première session où il me fut donné de siéger dans cette Chambre, l'on nous ressassait tous les jours l'histoire que si ce Gouvernement n'était pas renversé, la vie deviendrait bientôt impossible au Canada. Mes honorables amis de l'opposition ont abandonné cette vieille rengaine et il est à leur honneur de l'avoir fait. Les seuls qui persistent dans cette attitude sont quelques tories des Provinces maritimes, qui chantent encore la vieille complainte, malgré l'amélioration évidente des conditions, même dans les Province maritimes.

Je consacrerai quelques instants à la question du chemin de fer de la baie d'Hudson. Je ne m'étendrai pas bien longuement sur ce sujet, parce que j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard, probablement au comité des crédits, pour répondre aux questions que les honorables députés pourront désirer me poser à ce sujet. Dans son discours admirable et modéré, le chef de l'opposition a exprimé des doutes sur la méthode adoptée pendant l'année 1927 et que nous avons suivie jusqu'à présent. A ce sujet, je me contenterai de le renvoyer aux débats de la dernière session et aux crédits accordés par le Parlement pour le chemin de fer de la baie d'Hudson, de la même manière que l'on avait procédé dans le passé quand il s'agissait de ce chemin de fer, sous les diverses administrations qui se sont succédées. Je renverrai mon honorable ami à la page 2151 du hansard de l'an dernier (t.a.), où il verra que l'honorable député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie) me posa la question suivante:

Parlant au nom du Gouvernement, voici quelle fut ma réponse:

J'ai dit que nous comptons être guidés à cet égard par l'enquête.

Puis l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. McGibbon) me posa la question suivante:

Quand attendez-vous le rapport de M. Palmer?

J'ai répondu:

Pas plus tard qu'au mois d'août.

Cependant le chef de l'opposition semble vouloir dire que le Gouvernement aurait dû avoir le rapport de M. Palmer en août, et se tenir les bras croisés, sans poursuivre la construction jusqu'à la réunion des Chambres et après qu'elles eurent voté ce rapport. Ce n'est pas ainsi que j'ai compris la volonté que le Parlement a exprimée. Tout le ton de la discussion au sujet du crédit et d'ailleurs l'importance de ce crédit même prouvent le contraire. Mon honorable ami nous a rappelé que lors de son premier discours en cette Chambre, en 1911, il préconisa la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. J'ai eu la curiosité de chercher et j'ai trouvé la déclaration de mon honorable ami en faveur de la construction immédiate de cette voie ferrée.

A ce moment-là, il avait évidemment foi dans ce projet, et cette foi, il l'affirmait en exposant ce qui suit:

Elle constituera un nouveau moyen de transport dans le cas de millions de boisseaux de grain que produiront les graines fertiles de l'Ouest, produits auxquels il ne faut qu'un accès aux marchés de l'univers; alors même qu'on n'exploiterait cette route que durant une limite de temps très restreinte dans l'année, on se convaincrait qu'elle fournit aux intéressés qui en ont absolument besoin un peu de ces avantages auxquels ils ont droit. Il importe avant tout que, non seulement on choisisse le tracé qui présente le moins d'inclinaisons possible, mais encore qu'on établisse les installations du terminus aux meilleurs endroits qu'on puisse trouver. Je suis persuadé que le Gouvernement, après mûre considération, règlera ces questions, comprenant qu'elles intéressent la population du Canada en général.

Il plaisait fort à mon honorable ami, en 1911, de voir le Gouvernement régler ces questions. Je soutiens que, lors de la dernière session, la Chambre, en adoptant le crédit qu'on lui soumettait à cette fin, a autorisé, par le fait même, le Gouvernement à employer ce crédit. En 1926 mon honorable ami a encore parlé, à la Chambre, du chemin de fer de la baie d'Hudson. Les honorables députés siégeant à cette époque doivent se souvenir que le parti conservateur n'était pas unanime à reconnaître l'opportunité de parachever cette ligne. Nous entendîmes d'énergiques discours, principalement celui de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) laissant entendre qu'à un grand nombre de membres de la gauche tout ce projet apparaissait comme la plus grande extravagance, sans aucun avantage au point de vue national, et qui ne devait jamais réaliser les fins qu'on se proposait.

M. CAHAN: Avez-vous trouvé cela dans mon discours?

L'hon. M. DUNNING: Mais très certainement.

M. CAHAN: J'en doute fort.

L'hon. M. DUNNING: Citer le discours de mon honorable ami prendrait trop de mon temps, mais je lui conseille de se relire lui-même.

M. CAHAN: J'ai réclamé une étude plus récente et plus étendue quant au détroit et à la baie.

Un MEMBRE: Donnez-donc lecture de son discours.

L'hon. M. DUNNING: Je ne tiens pas à sacrifier une partie de mes quarante minutes à cette lecture; il me faut prononcer mon propre discours.

[L'hon. M. Dunning.]

L'hon. M. CHAPLIN: Alors acceptez sa déclaration.

L'hon. M. DUNNING: Bien entendu j'accepte toute déclaration que pourrait faire mon honorable ami, mais je lui conseille de lire son propre discours à la lumière de ce qui s'est passé depuis. Entre 1911 et 1926, mon honorable ami de Calgary-Ouest avait cru devoir changer de sentiment, car en 1926 il s'exprimait ainsi:

Je ne voterais pas la proposition de prolonger le chemin de fer jusqu'à la baie. Cette attitude m'est indiquée par le défaut de renseignements propres à nous convaincre qu'une nouvelle dépense d'une trentaine de millions serait conforme à l'intérêt public.

L'hon. M. BENNETT: Très bien, très bien!

L'hon. M. DUNNING: En 1911, il était presque persuadé, mais, en 1926, quand les sept huitièmes de la route sont construits, il songeait qu'on devrait avoir une enquête sur le projet.

L'hon. M. BENNETT: Qu'y a-t-il de répréhensible là-dedans?

L'hon. M. DUNNING: Je veux poursuivre:

Je suis prêt à me laisser convaincre; je n'ai aucune prévention, aucune idée préconçue sur cette question. Après avoir tout examiné, tout pesé, je constate une divergence d'opinions.

Et plus loin il suggérait:

Je conseille au ministre de prendre ses mesures pour démontrer hors de tout doute la navigabilité du détroit. Le ministre a paru indiquer au Parlement qu'il allait lui demander des crédits dans ce but...

Personne dans cette Chambre ne peut affirmer avec autorité, en se guidant sur les preuves exposées ici, que la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson jusqu'à la baie va sûrement, économiquement, et d'une manière satisfaisante accomplir l'objet visé.

En 1911 il nous a dit que cette route servirait au transport de millions de boisseaux de céréales. Je le cite de nouveau:

Cela, il me semble, ne peut être déterminé qu'au moyen d'une étude minutieuse non pas sur la terre mais sur la mer.

Je suis de cet avis, mais je lui ferai remarquer que l'exploration des détroits est commencée. Est-ce que cela fait le bonheur de l'honorable député de Calgary-Ouest? Ce qu'il y a de fait dissipe-t-il ses craintes?

M. CAHAN: Nous n'avons pas encore le rapport sur ce sujet.

L'hon. M. DUNNING: Non, mais cependant le grand parti conservateur et son chef sont maintenant disposés à appuyer le parachèvement du chemin de fer de la baie

d'Hudson. Et c'est précisément mon point, monsieur l'Orateur: en 1926, tout paraissait douteux à nos honorables amis de la gauche, l'entreprise leur semblait mauvaise. Mon honorable ami le chef de l'opposition disait: renseignez-vous, et il ne voulait consentir à rien avant que l'enquête fût terminée. Le Gouvernement se rangea à cet avis. Or, l'enquête n'est pas encore terminée, et cependant mon honorable ami le chef de l'opposition se dit convaincu que le chemin de fer de la baie d'Hudson est chose pratique et que le gouvernement fédéral fait bien de procéder comme il le fait. Est-ce bien cela? Il ne répond pas. Faudra-t-il croire que mon honorable ami et son parti ont changé d'opinion pour d'autres raisons que celles qu'il exigeait lors du vote du crédit que j'ai mentionné. Je n'ai qu'une autre remarque à faire pour le moment, à propos de cette entreprise. Mon honorable ami de Halifax (M. Quinn) dont je regrette l'absence...

M. QUINN: Présent.

L'hon. M. DUNNING: ... pardon—a déclaré cet après-midi que le ministre des Chemins de fer pouvait remédier à la situation économique de sa province en achetant des produits canadiens pour l'entreprise de la baie d'Hudson. J'espère ne point trahir la pensée de mon honorable ami. Puis, il a ajouté que le ministre des Chemins de fer avait acheté des pommes de terre de la Virginie.

M. HANSON: Non, des pommes de terre de la Caroline, et de la houille de Virginie.

L'hon. M. DUNNING: Pommes de terre de la Caroline et houille de la Virginie. L'on m'a déjà rappelé à l'ordre pour avoir dit que cette affirmation est fausse, et je ne puis m'exposer à enfreindre de nouveau les règlements de la Chambre. Mais je citerai le rapport de l'acheteur du département, traitant de tous les achats faits par le département des Chemins de fer et Canaux pour cette entreprise et la Chambre jugera si l'assertion de mon honorable ami est vrai ou fausse.

M. QUINN: Je suis bien certain qu'elle l'est.

L'hon. M. DUNNING: Fausse?

M. QUINN: Je suis bien sûr qu'elle est vraie.

L'hon. M. DUNNING: Eh bien, mon honorable ami voudra-t-il écouter:

A votre demande, j'ai l'honneur de vous communiquer le détail des achats de charbon et de pommes de terre faits dans la Nouvelle-Ecosse pour les navires en partance de Sydney et d'Halifax pour la baie d'Hudson, l'automne dernier, et se rapportant aux travaux d'installation de têtes de ligne du chemin de fer de la baie d'Hudson. Le cargo *Canadian Raider* parti de Sydney transportait la cargaison suivante: 3,840 tonnes de houille tout-venant fournie par la Dominion Coal Company Limited, de Sydney.

Mon honorable ami prétend-il que la Dominion Coal Company fournissait de la houille de la Virginie-Ouest. Est-ce vrai ou faux cela?

L'hon. M. BENNETT: Cela est une infraction aux règlements.

L'hon. M. DUNNING: (*lisant*)

Dix tonnes de houille à forge, en sacs, fournie aussi par la Dominion Coal Company Limited de Sydney.

Mais voici à quoi s'accroche mon honorable ami:

408 tonnes d'anthracite, en sacs, fournis par la Compagnie S. Cunard, Limited, de Halifax. Pour chauffer les camps de travailleurs dans la baie d'Hudson.

Houille pareille à celle expédiée par le Gouvernement qui a fait l'achat des poêles, et dont mon honorable ami était un adepte, quand fut commencée la construction des installations à Nelson par une administration conservatrice. Je ne dis pas qu'elle a trahi le Canada pour cela; c'était bien. Mais pourquoi nous reprocherait-on d'envoyer 408 tonnes de houille anthracite pour utiliser les fournaises à anthracite fournies par le gouvernement conservateur? La cargaison comprenait aussi:

100 tonnes approximativement de produits, conserves, viandes, quincaillerie, etc., achetés d'établissements canadiens à Halifax et à Sydney. Le département n'a pas expédié de pommes de terre par ce navire.

L'hon. M. BENNETT: Que dites-vous des pommes de terre pour la consommation de l'équipage du navire? C'est ce dont il parlait.

L'hon. M. DUNNING: Je discuterai cela quand il sera question de l'autre vaisseau. Je donnerai ce renseignement avec plaisir à mon honorable ami. Voici:

Le remorqueur *Sainte-Anne*, qui a quitté le port d'Halifax, avait une cargaison de 238 tonnes brutes de houille criblée, fournies par la S. Cunard Co., Ltd., d'Halifax; 16 tonnes nettes de houille criblée de Sydney en sacs, fournies par la S. Cunard and Co. Ltd., d'Halifax; 45 boisseaux de pommes de terre pour la consommation de l'équipage, fournis par Nickerson and Crease, Ltd., d'Halifax.

Et l'acheteur ajoute que, bien qu'il eût ordre de s'assurer que ce fussent des pommes de terre canadiennes, il ne pouvait jurer que ces 45 boisseaux de pommes de terre fussent du Canada. Et ne serait-ce pas terrible, je le demande au leader de l'opposition, si 45 boisseaux de pommes de terre achetés pour l'équipage d'un vaisseau à destination de la baie d'Hudson, d'après les renseignements à notre disposition, étaient ou non canadiennes.

Vient ensuite le remorqueur *Ocean Eagle*: 380 tonnes brutes de houille criblée fournies par Cunard & Sons; 170 tonnes nettes de houille criblée de Sydney; 30 tonnes brutes de houille criblée fournies par la Nova Scotia Steel & Coal Company Limited, de Sydney-Nord—et cette compagnie, naturellement, ne vendrait pas de la houille de la Virginie occidentale—et aussi 45 boisseaux de pommes de terre pour la consommation de l'équipage. Et cette fois encore, je ne puis dire positivement, je ne puis jurer, qu'il ne se soit pas trouvé une pomme de terre yankee parmi elles.

Une VOIX: Pourquoi?

L'hon. M. DUNNING: Pourquoi? Eh bien! monsieur l'Orateur, nous n'en sommes pas encore arrivés au point où nous devons exiger que chaque pomme de terre doive porter la marque d'origine.

M. McGIBBON: Dites-nous quel en est le prix?

L'hon. M. DUNNING: Je n'ai pas ce renseignement devant moi, mais je me le procurerai avec plaisir pour mon honorable ami.

M. QUINN: Je l'ai donné cet après-midi.

L'hon. M. DUNNING: Si le parti conservateur est dans une telle impasse qu'il soit obligé de faire tant de bruit à propos de 45 boisseaux de pommes de terre, c'est qu'il est dans une situation fort précaire. En terminant, laissez-moi vous dire que les instructions du ministre sont d'acheter des produits canadiens lorsqu'on peut se les procurer à bon marché. C'est la politique que je maintiendrai tant que j'aurai l'honneur d'occuper ce poste.

En ce qui concerne le combustible, et le besoin d'une politique nationale du combustible, comme l'ont dit plusieurs députés, je serai assez réservé à cette phase du débat, parce que je sais que mon collègue le ministre des Mines (l'hon. M. Stewart) étudie ce problème d'une manière aussi consciencieuse depuis que le renseignement lui est venu de la commission des chemins de fer touchant cette question. Toutefois, au sujet de l'expression "politique nationale du combustible", je désire souligner le conseil donné par le leader de l'opposition dans un récent discours, lorsqu'il a prévenu le public de ne pas se laisser leurrer par des réclames.

L'hon. M. BENNETT: Je suis heureux que vous ayez lu cela.

L'hon. M. DUNNING: Eh bien, j'ignore encore ce qui constitue une politique nationale du combustible. Quels en seraient les détails et sur quels principes serait-elle fondée?

[L'hon. M. Dunning.]

Si elle doit reposer sur les mêmes principes qui sont à la base de cette autre noble réclame si souvent employée par mes honorables amis de la gauche—la politique nationale conservatrice, qui signifie que tous les contribuables vont être grevés au profit de quelques-uns—alors, quant à moi, je m'oppose à cette sorte de principe dans notre vie nationale. Même ceux qui, parmi nous, ne veulent pas de la haute protection, qui se refusent à ce que notre tarif protecteur soit de plus en plus élevé, comme semblent le désirer les membres de la gauche, doivent lutter avec ce qui a été édifié jusqu'à ce jour et, en toute justice pour ceux qui dépendent d'une politique fiscale qui existe au pays depuis tant d'années il nous faut agir avec prudence. C'est une raison de plus pour user de beaucoup de réserve au sujet de l'adoption de ces prétendues politiques nationales basées sur l'imposition du grand nombre au profit de quelques-uns.

M. McGIBBON: C'est du verbiage de la Saskatchewan.

L'hon. M. DUNNING: L'expérience nous a coûté assez cher. Inutile de dire que j'approuve de tout cœur le principe du plus grand encouragement possible de l'industrie canadienne par l'intermédiaire des associations de transport, et que je ferai tout en mon pouvoir dans ce sens. J'ai donné des preuves de mon intérêt à cet égard dans le passé, et je continuerai dans toute la mesure de mes forces. Cependant, je me permettrai de poser ce principe d'application en matière de transport: Il est de mon devoir de sauvegarder l'intérêt des voituriers de ce pays, et si l'Etat, pour des raisons d'ordre public, fixe, pour le transport des marchandises un prix qui se trouve inférieur à un niveau équitable et raisonnable au point de vue des compagnies de transport, ainsi que de l'avis de la commission des chemins de fer, l'Etat ne devrait pas exiger de ces compagnies qu'elles supportent les pertes qui en découlent mais devrait en faire l'objet d'un crédit parlementaire en vertu du même principe qui est appliqué dans la loi des taux de transport de marchandises dans les Provinces maritimes. Si l'on veut que règnent cet esprit de corps, cet attachement au devoir, cet orgeuil qu'une institution inspire à son personnel, conditions indispensables au succès, il nous faut encourager ces fonctionnaires et employés à faire en sorte que leur organisation joigne les deux bouts. Mais nous ne pouvons faire cela si nous obligeons les chemins de fer à supporter une part de dépense ordonnée par l'Etat et inférieure à ce l'on admet être un chiffre équitable et raisonnable.

Pour ce qui est des prix de transport dans les Provinces maritimes, je me suis employé avec d'autres, notamment les deux ministres de ces provinces, à élaborer, l'année dernière, une mesure qui répondrait aux désirs, aux aspirations de la population des Provinces maritimes à cet égard. Je suis étonné aujourd'hui de constater que les tories représentant ces provinces dans cette Chambre censurent et désapprouvent ce que nous avons fait, car notre travail nous a valu les éloges de gens de toutes les nuances politiques dans ces provinces. Je suis heureux de dire que, tout en représentant temporairement la population des Provinces maritimes dans cette Chambre, ces honorables députés ne représentent pas en réalité l'attitude de ces gens à l'endroit du Gouvernement sur cette question des prix de transport de marchandises dans les provinces en question. Les citoyens des Provinces maritimes m'ont fourni, ainsi qu'à d'autres membres du Gouvernement, d'abondantes preuves qu'ils étaient satisfaits des mesures prises par le Gouvernement en vue de diminuer les prix de transport des marchandises. Mes honorables amis parlent de tarifs ineffectifs, et ils prétendent que le Gouvernement a fait preuve de mesquinerie à ce sujet,—non pas le Gouvernement, car l'attaque a été dirigée contre les Chemins de fer nationaux du Canada. Si je ne me trompe, un honorable député, le représentant de York-Sunbury (M. Hanson) a donné à entendre qu'il ne prendrait pas la parole de sir Henry Thornton; il s'est adressé à d'autres, "aux gérants de trafic de chemins de fer américain", a-t-il dit. Il ne s'est pas renseigné auprès de nos propres compagnies de voies ferrées. Encore des pommes de terre de la Virginie.

Après tout, quel est le meilleur moyen de savoir si, oui ou non, la population des Provinces maritimes a obtenu tous les avantages que, dans l'intention du Gouvernement, elle devrait retirer de la loi? Le seul moyen c'est de constater si, oui ou non, aujourd'hui leurs marchandises sont transportées, sous le régime de la loi, à des prix inférieurs de 20 p. 100 à ceux d'il y a un an; et je me fais fort de l'affirmer, les chiffres fournis par le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) démontrent, comme on arrivera graduellement à le constater avec le temps, que, relativement au transport assujetti à la loi, l'ensemble des frais de transport déboursés par la population de ces provinces sera de 20 p. 100 moins élevé que ce qu'il leur en coûterait sans l'adoption de cette loi concernant les taux de transport des marchandises. C'est là chose indiscutable. Quant aux prix applicables au trafic international, j'ai renseigné la Chambre au meilleur de ma connaissance lorsque la question fut discutée l'année dernière. Je fis observer que ni la commission des chemins de fer du Canada, ni la commission américaine du commerce entre états, ne pouvaient intervenir dans la fixation du prix commun applicable au trafic international, et j'ajouterai que, à en juger par les renseignements émanant des chemins de fer américains, si ces prix étaient réduits de 20 p. 100 du côté canadien, les Etats-Unis, pour se protéger, verraient à ce que les expéditeurs canadiens ne puissent bénéficier de cette réduction. Hier, alors que mon honorable ami de York-Sunbury avait la parole, je l'ai interrompu pour lui rappeler cela. Il m'a répliqué que je tenais mon renseignement de mauvaise source. Je le tiens de sir Henry Thornton, mais il n'a pas cru ce dernier. Eh bien, je le crois.

M. HANSON: Je n'ai rien dit de la sorte. J'ai dit...

Quelques VOIX: Asseyez-vous.

M. HANSON: Le ministre me permettra de le reprendre. J'ai dit que je ne m'étais pas adressé à sir Henry Thornton pour me renseigner. Voilà ce que j'ai dit, ni plus ni moins.

L'hon. M. DUNNING: Il y avait certainement lieu d'en conclure que mon honorable ami avait peu de confiance dans le renseignement fourni par sir Henry Thornton. Quoiqu'il en soit, je n'irai pas plus loin. Il y a un moyen bien simple de régler le cas s'il y a des doutes sur la véridicité de l'administration des Chemins de fer nationaux. Si mon honorable ami ne tient pas à se renseigner à cette source, je l'inviterais à se procurer des vice-présidents des chemins de fer américains chargés des services du trafic et d'exploitation, un écrit par lequel ils s'engagent, advenant l'adoption de cette réduction de 20 p. 100 du côté canadien, applicable à la proportion canadienne du tarif d'entier parcours, à ne faire aucune démarche en vue de relever le tarif international d'entier parcours. Si mon honorable ami consent à obtenir un arrangement de cette sorte des chemins de fer américains, son renseignement nous fera alors voir que les compagnies américaines ont modifié leur manière de voir depuis un an, alors que nous eûmes des pourparlers avec eux à ce sujet et, dans ce cas, je me ferai un plaisir d'examiner l'opportunité d'une modification tendant à la réduction du tarif international en même temps que les prix actuellement en vigueur sous le régime de la loi des prix de transport de marchandises dans les Provinces maritimes.

Je ne sais combien il me reste de minutes, mais je voudrais dire un mot de la question des "barrières". Je doute que mes honorables collègues connaissent réellement les détails de ce qui constitue la barrière ouverte au sujet duquel mes honorables amis de la gauche font tant de bruit. Je vais donner un exemple de ce qu'est la "barrière ouverte", telle que l'entendent les députés tories des Provinces maritimes. Ma ferme est située à quelques milles d'une gare du National-Canadien. Vingt milles plus loin, existe un point de correspondance entre cette voie ferrée et celle du Pacifique-Canadien. Mes honorables amis voudraient que, expédiant un wagon chargé de grain de la gare du National-Canadien, j'aie le droit d'ordonner à cette dernière compagnie de remettre ce wagon au Pacifique-Canadien, au point de correspondance, pour que celui-ci le transporte jusqu'à Fort-William ou Port-Arthur. Voilà ce qu'est la "barrière ouverte". Quel est l'historique de cette question, en ce qui concerne la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick? Il est très facile de comprendre comment se sont établis ces points de correspondance. Quand l'Intercolonial ne dépassait pas Lévis, qu'il ne faisait pas partie d'un réseau national et que les expéditeurs devaient, en un endroit quelconque, abandonner l'Intercolonial pour le Pacifique-Canadien, on leur permettait, pour les accommoder, d'opérer cette correspondance à Saint-Jean ou à Sainte-Rosalie. Maintenant, l'Intercolonial fait partie d'un grand réseau national capable de transporter la marchandise vers toutes les villes importantes du pays. Nulle part, sur le continent américain, l'expéditeur n'a le droit d'ordonner à une compagnie de chemin de fer de remettre à une autre compagnie un wagon chargé de marchandises destiné à un endroit que la première compagnie dessert convenablement. Mes honorables amis ne prétendent même pas que cette méthode aurait un intérêt économique quelconque pour les habitants des Provinces maritimes. Provoquerait-elle une réduction des prix de transport? Non. Amènerait-elle des économies? Non. On affirme seulement qu'elle stimulerait la concurrence. Je suis en faveur d'une certaine concurrence, tant qu'existera le régime actuel; mais il y a une concurrence sage et avantageuse et une concurrence déraisonnée et désastreuse. A mon sens, ce dernier genre de concurrence se produirait entre nos deux grands réseaux si le principe préconisé était adopté dans tout le pays. Le Pacifique-Canadien tâcherait de convaincre ceux qui demeurent près de la voie du National-Canadien de lui confier leurs marchandises au prochain point de correspondance; le National-Canadien devrait agir de même, à l'égard des voies du Pacifique-Canadien. Je prétends que nous donnerions naissance à un genre de concurrence qui ne serait pas avantageux et qui entraînerait des dépenses que le peuple canadien devrait solder.

L'hon. M. BENNETT: Sainte-Rosalie est toujours une barrière ouverte.

L'hon. M. DUNNING: A cause d'une décision de la Cour suprême du Canada. Je ne traiterai pas l'aspect juridique de la question. Je discute simplement le principe, par rapport aux chemins de fer du Canada et du continent américain en général. Je pourrais, cependant, poser cette question à mes honorables amis: le parti conservateur désire-t-il établir, dans toutes les parties du pays, des "barrières" semblables à celles de Sainte-Rosalie et de Saint-Jean? Voilà une question fort simple. Les tories des Provinces maritimes ont exposé très clairement leurs désirs. Ils veulent maintenir cette double exception, bien qu'elle ne rapporte rien, financièrement, à leurs commettants; bien qu'elle ne leur procure aucun avantage, mais enlève au réseau national des marchandises expédiées à l'origine par ses voies. Je consens à accorder aux habitants de ces provinces, comme question de principe, à cause de leur situation particulière, à cause des conditions de la Confédération, tout ce qui est contenu dans les lois; mais je ne veux pas leur accorder une chose qui ne leur serait d'aucun avantage et ne profiterait qu'au concurrent du National-Canadien. On ne peut non plus m'accuser d'injustice envers les administrateurs des deux réseaux; j'essaie de leur accorder un traitement égal. Je dirais la même chose, si le réseau intéressé était le Pacifique-Canadien au lieu du National.

Puis-je ajouter avant de terminer mes remarques, car mon temps est presque expiré, que l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson est mécontent du fait que le National-Canadien a porté l'affaire en appel devant la commission des chemins de fer d'abord et subséquemment devant la Cour suprême. Pour commencer, il a affirmé que le Gouvernement était au fond de l'affaire. Un peu plus loin, il s'est repris pour déclarer que le Gouvernement aurait pu empêcher ces procédures. Je tiens à ce que les honorables membres saisissent bien le sens de cette assertion. Le conseil d'administration du National-Canadien, sous le régime de la loi en vigueur, est tout aussi libre que la compagnie du Pacifique-Canadien d'avoir recours à la commission des chemins de fer ou aux tribunaux du pays, s'il croit servir en cela les intérêts du réseau national.

Et je soumets respectueusement que ce sera l'aurore d'un triste jour lorsque le ministre des Chemins de fer aura le droit de toucher à l'épaule les membres du conseil de direction des chemins de fer nationaux relativement à une affaire pendante devant la commissioon des chemins de fer ou les tribunaux en leur disant: "Faites ceci ou cela." Mon honorable ami de York Sunbury verrait-il d'un bon œil pareille situation? Désire-t-il que le Gouvernement intervienne auprès des administrateurs du réseau national touchant une question qui, sous le régime de la loi en vigueur, relève entièrement de la juridiction du conseil de direction? Si je comprends bien l'anglais, il a soutenu hier que le Gouvernement aurait dû intervenir. Or, je le soumets respectueusement, monsieur l'Orateur, une intervention de cette nature serait absolument contraire au principe sur lequel repose notre réseau national. Il est clair comme le jour que les responsabilités sont réparties entre le Gouvernement et le ministre des Chemins de fer d'une part et le conseil d'administration du réseau d'autre part. Cependant, ce partage des responsabilités n'octroie en rien au ministre des Chemins de fer le droit de s'ingérer dans des affaires qui relèvent entièrement des administrateurs en ce qui regarde les compagnies de chemin de fer particulières.

M. l'ORATEUR: Le temps est expiré. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. J.-G. ROSS (Moose Jaw): Je désire tout d'abord, monsieur l'Orateur, féliciter à l'instar des orateurs précédents les honorables membres qui ont respectivement proposé (M. Ilsley) et appuyé (M. Beaubien) l'adresse en réponse au discours du trône. Je tiens également à offrir mes félicitations au nouveau chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) à l'occasion de son élection au poste de chef du parti conservateur.

Je n'ai pas du tout l'intention de prendre le temps de la Chambre pour discuter au long les nombreux paragraphes du discours du trône. Dans l'*Ottawa Citizen* de ce soir, je relève un article sur la houille et je désire consacrer quelques instants à la discussion de ce problème. Voici le texte de l'article en question:

> On espère qu'un tarif de $7 par tonne sera fixé pour le transport du charbon albertain.
>
> Le président E. W. Beatty, du Pacifique-Canadien est dans la capitale aujourd'hui concernant des arrangements à cet effet.
>
> Un tarif d'environ $7 par tonne pour le transport du charbon de l'Alberta sur les marchés du centre de l'Ontario constitue la base des pourparlers qui se poursuivent, à l'heure actuelle, entre le ministère de l'Intérieur et le Pacifique-Canadien. Le président Beatty était ici aujourd'hui relativement à cette affaire et on assure qu'elle est sur le point d'aboutir.
>
> Ces jours derniers, une députation de l'Alberta a fait des instances auprès du Gouvernement pour qu'il établisse un prix statutaire de $6.50 par tonne et cette requête a été appuyée par toute une série d'arguments avancés à la Chambre des communes. Des objections ont été soulevées, cependant, et des obstacles ont été accumulés à l'encontre du projet.
>
> Les compagnies de chemins fer n'envisagent pas d'un bon œil l'idée d'établir un taux fixe tandis que les représentants de la Saskatchewan et du Manitoba ont déclaré carrément qu'ils réclameront l'abaissement des taux de transport dans leurs provinces respectives en proportion de la réduction dont bénéficiera l'Ontario. Il n'est guère probable que le Gouvernement consente à fixer un taux par statut.
>
> En réalité on espère obtenir un trafic saisonnier pour une période de plusieurs années, les compagnies de chemins de fer consentant de bon gré à accepter un tarif de $7 et le Gouvernement s'engageant à les rembourser de toutes pertes. Un projet de cette nature devrait être sanctionné par la commission des chemins de fer, mais le Parlement ne serait pas tenu de légiférer en cette matière. Les perspectives paraissent brillantes pour la conclusion prochaine d'un accord de cette nature.

Je n'ai pas la prétention d'être un expert en ce qui regarde l'exploitation des charbonnages; à mon titre d'humble citoyen du Canada, j'essaierai tout simplement de formuler ma manière de voir sur cette question. L'approvisionnement des marchés du centre du Canada par les houillères des Provinces maritimes et de l'Alberta a soulevé passablement de discussions ici tandis qu'une campagne en règle a été menée dans la presse du Canada et par l'entremise de la poste. Je désire tout d'abord exposer la situation en tant qu'elle concerne les houillères des Provinces maritimes.

On répète dans cette Chambre et on nous demande par la voie des journaux d'utiliser le charbon canadien. Les gens des Provinces maritimes sont d'avis que la population du centre du Canada devrait acheter leur houille au lieu d'importer à grands frais l'anthracite des Etats-Unis. J'ai demandé à la commission fédérale du combustible de me communiquer quelques chiffres concernant les importations de charbon à la Nouvelle-Ecosse. Or, à la lumière de ces chiffres, je constate qu'en 1926,—je n'ai pu me procurer les statistiques pour les autres années,—52,957 tonnes d'anthracite ont été importées dans la Nouvelle-Ecosse où le charbon n'est pourtant pas rare. Cependant, les représentants de cette province déclarent énergiquement ici que la population du centre du Canada devrait utiliser la houille de la Nouvelle-Ecosse, bien qu'ils ne s'en servent pas eux-mêmes. De plus, la Nouvelle-Ecosse a également importé 76,978 tonnes de houille grasse, en 1925. L'autre

jour, durant le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, une discussion s'est engagée sur les divers prix du charbon en Nouvelle-Ecosse, et je constate que le coût du charbon déposé en gare est le suivant à Halifax:

Tout-venant:

De—	Déposé en gare, prix par tonne
Inverness	$6 35
Sydney	7 35
Springhill	6 85
Acadia	6 65

Charbon en gros morceaux:

De—	
Inverness	$ 8 35
Sydney	7 85
Springhill	7 35
Acadia	7 15

En regard de la houille vendue à ces prix, l'anthracite se vend à Halifax, à la livraison en gare, $12.35 la tonne, ou $15.50 au détail. Le coke se vend à Halifax $12.75 au détail quand il s'agit du coke américain, $12.75 quand il s'agit du coke de la Besco, et le coke de la Nova Scotia Tramways Company de Halifax coûte $11.60. Je crois comprendre que le coke de la compagnie des tramways s'est fabriqué entièrement jusqu'à date avec de la houille des Etats-Unis. Si les gens de la Nouvelle-Ecosse ne peuvent pas avec leur propre charbon en Nouvelle-Ecosse concurrencer le charbon américain, comment pourrons-nous jamais arranger les choses pour qu'ils le fassent dans Ontario et Québec? Vous pourriez élever le droit, mais je ne crois pas que quelqu'un en bénéficierait; cela causerait un grand tort aux provinces du Centre. Et certains collègues auront beau dire qu'ils goûtent à leur propre médecine, je n'approuve pas cette façon de voir; deux mauvaises choses ne rendent pas bonne une troisième, et un droit en l'occurrence est certes une mauvaise chose.

Quant au charbon dans ce qu'on appelle, au point de vue combustible, la zone critique d'Ontario et de Québec, je relève les importations suivantes dans cette région en 1926:

	Tonnes
Anthracite	2,500,000
Coke	900,000
Charbons bitumineux pour usages domestiques	600,000

La population de certaines parties de l'Alberta demande qu'on fixe le prix de transport du charbon à expédier dans l'Ontario et elle s'attend à l'obtenir, comme le fait remarquer cet article. Nous sommes tous des Canadiens, et si un tarif de transport se fixe,—malgré mon opposition à l'établissement de tout tarif n'embrassant pas tous les frais des chemins de fer,—chaque région du Canada devrait recevoir le même traitement équitable. Je ne prétends pas que les voies ferrées devraient retirer de grandes recettes du transport de la houille, mais elles devraient faire leurs frais. Sinon, la population entière en paiera le coût pour un petit groupe. Ce n'est pas juste. C'est une forme de protection à laquelle ne croient pas même nos amis de l'Alberta.

Combien coûte la houille en Ontario aujourd'hui, et quels sont les concurrents de l'Alberta? Il y a d'abord l'anthracite américain qui, déposé en gare, vaut $12 la tonne. J'ai sous la main un rapport fait par le département des mines à la demande expresse de cette Assemblée; le document indique les résultats des expériences menées pour comparer les spécimens de charbon de l'Alberta avec le charbon bitumineux et l'anthracite américain, et avec le coke. Ces expériences ont été fort équitables, car on a brûlé un certain nombre de tonnes de chaque combustible dans les conditions les plus favorables. Selon ce rapport, les charbons bitumineux de Pocahontas et de New-River et la houille sans fumée de la Pennsylvanie égalèrent l'anthracite quand on les brûla dans les conditions voulues. Certaines variétés de l'Alberta, de Canmore, le semi-anthracite, je crois, le disputèrent à l'anthracite américain quand la combustion s'opéra dans les conditions voulues. Il fallut 1.3 tonne du charbon Foothills de l'Alberta et de 1.493 tonne à 1.673 tonne de charbon de la prairie, tel que celui de Drumheller et de Lethbridge, pour égaler une tonne d'anthracite. En d'autres termes, il faut brûler pour ainsi dire une tonne et demie de ces variétés de houille pour obtenir les résultats que donne une tonne d'anthracite.

J'indique maintenant les prix du charbon américain déposé en gare à Toronto; ce ne sont pas les prix de détail, mais les prix dans lesquels ne sont pas inclus le profit du marchand ni les frais de livraison. Le charbon bitumineux déposé en gare à Toronto coûte de $7.25 à $8.75 la tonne. Ce sont les variétés de charbon de Pocahontas et le charbon sans fumée de Pennsylvanie en gros morceaux, comparables suivant nos marchands de charbon, à la houille de l'Alberta, bien que les expériences mentionnées dans le rapport précité accusent leur supériorité sur cette dernière. Le charbon bitumineux déposé en gare à Toronto coûte de $7.25 à $8.75 la tonne, et cependant nos amis de l'Alberta s'imaginent que s'ils obtiennent le tarif de transport demandé de $6.50 par tonne, leur houille pourra concurrencer la houille américaine dans l'Ontario.

M. KENNEDY: L'honorable député reconnaîtra-t-il les preuves faites?

M. ROSS (Moose Jaw): Je cite le rapport du département des Mines au fédéral, sur les expériences de chauffage de diverses espèces de charbon, le tableau n° 5 indiquant la valeur

relative des divers combustibles mis à l'épreuve, par comparaison avec l'anthracite américain, en prenant pour base le nombre de livres de houille brûlées par calorie (100,000 B.T.U.) dégagée dans le bassin de refroidissement du système.

Je donnais les prix. Les charbons d'Alberta, à Lethbridge, en morceaux à la mine, coûtent aujourd'hui $5.50 la tonne; le Lethbridge, de la grosseur dit "egg", $4.25; le Drumheller, en morceaux, $3.85 à $4.25 à la mine; le Coalspur, en morceaux doublement criblés, $5.50; celui dit "de fournaise", $5; le "egg", $4.75; le Foothills, en morceaux de plus de 5 pouces, $5.50; au-dessus d'un pouce et demi, $5; le "egg", $4.75; le Edmonton, en morceaux de 6 pouces doublement criblés, $5; en morceaux d'un pouce et demi et plus, $4.50.

Supposons que l'Alberta obtienne un tarif de $6.50 par tonne. Avec les prix mentionnés, le charbon reviendrait à plus de $10 la tonne dans l'Ontario. A l'heure actuelle, le charbon d'Alberta ne doit pas être vendu pour plus de $8.50 la tonne dans l'Ontario, pour soutenir la concurrence du charbon sans fumée de Pocahontas et de Pennsylvanie. A London (Ontario), on vend actuellement du charbon connu sous le nom de "red jacket de Virginie", qui coûte à la mine $2.25, ce qui, en ajoutant $3.70 pour le transport et 50c. pour les droits de douane, représente un prix de $6.45 pour le marchand de London. C'est moins que le prix de transport demandé par les députés d'Alberta. Comment le charbon d'Alberta pourrait-il soutenir la concurrence à cet endroit?

Prenez le charbon d'Alberta comparativement à l'anthracite. Supposons qu'il ne coûte même que $4 à la mine, avec $6.75 pour les frais de transport, on arrive à un total de $10.75 à Toronto. D'après les expériences faites, une tonne et un tiers de charbon Foothills équivaut à une tonne d'anthracite, ce qui porterait le prix du charbon d'Alberta à $14 comparativement au charbon américain qui se vend effectivement à Toronto aujourd'hui à raison de $12 la tonne.

S'il faut donner des subventions, il y a bien d'autres choses à subventionner avantageusement pour le peuple que le charbon. Pourquoi ne pas développer le marché à l'ouest des lacs avant celui de l'Ontario? La région située à l'ouest des lacs a importé en 1926 78,800 tonnes d'anthracite et 1,314,000 tonnes de charbon gras. Tâchons d'abord d'avoir ce marché. Si l'on ne peut avoir le marché de Winnipeg, où le charbon peut être amené à meilleur marché que de l'Alberta à Toronto, comment peut-on espérer que ce charbon d'Alberta réussisse à soutenir la concurrence des autres à Toronto?

L'autre jour, un de nos collègues s'est plaint de la décision de la commission des chemins de fer. Je ne suis pas chargé de défendre la commission, mais tant qu'existera dans le pays un tribunal pour trancher ces questions, on devra se conformer à ses décisions jusqu'au jour où on l'aura remplacé par un autre.

L'honorable député de Bow-River (M. Garland) se plaint de ce que la commission ait fixé un tarif de $7.22. Il prétend que le chiffre est inexact. Il est un peu dans la situation du plaignant qui, parce que le juge et le jury rendent un verdict défavorable à son endroit, dit que le tribunal devrait être révoqué. Je n'entrerai pas dans les détails du rapport de la commission des chemins de fer. Je me contenterai de prendre les arguments de l'honorable député de Bow-River et d'essayer ensuite de citer les faits tels que je les ai constatés.

La première remarque que je contesterai se trouve à la page 122 du hansard non revisé et elle est ainsi conçue:

> Je suis prêt à croire, comme le disait sir Henry Thornton, qu'il peut et veut transporter la houille pour $9 la tonne, tout en payant les frais généraux et en réalisant un profit substantiel.

Je prétends que sir Henry Thornton n'a jamais dit une chose pareille et je pense que l'honorable député le savait tout probablement, car je crois comprendre qu'il faisait partie du comité qui a étudié cette question et qu'il a questionné sir Henry Thornton à ce même sujet. Je me rappelle avoir vu, il y a quelque temps, dans les journaux, une déclaration attribuée à sir Henry Thornton, disant que si les propriétaires de houillères d'Alberta étaient disposés à réduire leur prix et que les marchands de l'Est voulussent en faire autant, il diminuerait le prix de transport et accepterait $9. Voilà, je crois, ce qu'avait dit sir Henry Thornton.

L'honorable député a fait aussi la remarque suivante:

> En réalité ce tarif va jusqu'à tenir compte de l'usure des rails d'acier. . . Il fait aussi entrer en ligne de compte tous les autres frais possibles. . . et tout ce qui peut être attribué au transport du charbon...

Néanmoins, la commission des chemins de fer, tout en permettant aux compagnies qui comparaissaient devant elle d'inclure les salaires de l'équipe du train transportant le charbon et le prix du charbon contenu dans le tender, ne les a pas autorisées à faire entrer en ligne de compte les frais de transport du charbon à partir du point de départ. Les frais de transport ne commençaient de compter qu'après Winnipeg; il fallait transporter ce charbon des mines d'Alberta jusqu'à Win-

nipeg avant que le chemin de fer pût exiger quoi que ce soit. Puis il y avait d'autres frais dont on ne pouvait tenir compte. Supposons que le charbon d'Alberta supplante le million de tonnes de charbon américain vendu dans l'Ontario, n'oublions pas qu'aujourd'hui le chemin de fer National-Canadien réalise sur le transport de ce million de tonnes de charbon de la frontière, un profit disons de 25c. par tonne. Qui paiera alors le quart de million de dollars que représentera la perte dans ce cas? Il faudrait qu'il soit payé par le peuple du Canada, naturellement, si vous enlevez aux compagnies de chemins de fer ce commerce profitable.

L'autre point du discours de mon honorable ami que je désire mentionner est celui où il dit que, si 10,000 wagons de charbon étaient amenés dans l'Est du Canada, le trafic de retour vers l'Ouest deviendrait beaucoup plus grand. Naturellement, il y aurait un peu de transport de plus, mais les chemins de fer transportent, même aujourd'hui, des wagons vides, et si vous ajoutez 10,000 wagons, cela n'est sûrement pas pour les aider. En 1925, le National-Canadien a ramené 8,000 wagons vides vers l'Ouest du Canada, et en 1926, il en a ramené 10,000. Mon honorable ami a aussi dit que la commission des chemins de fer a déclaré que cela coûterait autant pour ramener les trains vides que pour amener les trains chargés. Je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point; cela coûte autant par tonne de 2,240 livres, et je crois que c'est ce que la commission des chemins de fer a dit. En d'autres termes, il y a dans un train amené ici tant de milliers de tonnes pour le train et tant de milliers de tonnes pour le charbon, et la commission des chemins de fer a dit que pour ramener les wagons vides cela coûterait autant par tonne que pour amener les wagons pleins, et je crois que cela est absolument juste.

La question suivante est la réparation aux wagons de chemins de fer. Mon honorable ami a déclaré qu'un taux raisonnable pour la réparation de tous les wagons sur toute la ligne de chemin de fer était de $121.90 par année; que certains experts sont arrivés à un calcul de $209.52, mais que la commission des chemins de fer n'a pris ni l'un ni l'autre de ces montants et en a fixé le coût à $424.85 par wagon. Le fait est que la commission des chemins de fer a accepté la théorie de M. Oliver, qui était employé par les personnes intéressées à amener du charbon de l'Alberta dans l'Est du Canada, plus 11 p. 100 par wagon-mille. Vous ne pouvez établir un prix annuel pour la réparation des wagons. Si un wagon reste sur la voie d'évitement toute l'année et qu'un autre circule tout le temps, naturellement celui qui est constamment employé aura besoin de beaucoup plus de réparations, de sorte que vous devez faire le calcul par wagon-mille, et c'est, je crois, ce que la commission des chemins de fer a fait.

Un autre point est celui en rapport avec le chargement des wagons et il me semble que mon honorable ami en a fait une affaire importante parce qu'on aurait dit que la commission des chemins de fer avait basé son calcul sur un chargement peu équitable des wagons. Mon honorable ami a dit que la moyenne du National-Canadien était de 36 tonnes par wagon, tandis que pour le Pacifique-Canadien elle était de 38 tonnes par wagon. J'ai ici les chiffres exacts. Je les ai pris à la page 29 du rapport annuel du National-Canadien, pour l'année 1926, à l'article 162. Le chargement moyen en 1925 était de 24.59 tonnes et en 1926 24.39 tonnes, c'est-à-dire environ 12 tonnes de moins que le montant cité par mon honorable ami. Les chargements américains sont de 27.4 tonnes pour 1926 et 27 tonnes pour 1927. A la page 36 du rapport annuel du Pacifique-Canadien pour l'année 1926, les chargements, que mon honorable ami a déclaré être de 38 tonnes, y sont indiqués comme étant de 26.63 tonnes pour 1925 et 26.76 pour 1926.

M. GARDINER: Cela s'applique-t-il au charbon?

M. ROSS (Moose Jaw): Cela s'applique à tous les wagons, c'est comme cela que mon honorable ami l'a donné.

M. GARDINER: Cela s'applique-t-il au charbon?

M. ROSS (Moose Jaw): Non, mais je vais vous donner les chiffres. La commission des chemins de fer a pris pour base le chiffre de 33.4 tonnes. Elle a obtenu ce chiffre des chargements du charbon albertain lors de l'expérience des 2,000 wagons expédiés dans l'Est. Est-il déraisonnable de prendre cela comme le chiffre véritable? Pourquoi mon honorable ami dit-il que cela est injuste?

M. SPENCER: N'a-t-il pas été dit que ce charbon avait été mis intentionnellement dans de petits wagons?

M. ROSS (Moose Jaw): Non, il n'a pas été mis dans de petits wagons. Si vous examinez les témoignages qui ont été rendus devant la commission des chemins de fer, vous y verrez que M. Stutchbury, qui était très intéressé dans le transport du charbon de l'Alberta, est allé trouver le surintendant à Edmonton et lui a demandé de mettre le charbon dans les plus petits wagons possible, parce qu'il ne pouvait pas vendre le charbon dans les gros wagons s'ils étaient pleins.

M. SPENCER: Il voulait qu'il fût bien distribué à cette date particulière.

M. ROSS (Moose Jaw): Oui, et ils veulent toujours cela dans le commerce du charbon. Le petit wagon est ce qui est demandé dans tout l'Ouest du Canada, et dans les petites villes de l'Est du Canada. Les chargements qui ont été faits à Drumheller l'année dernière étaient de 34 tonnes au wagon. Lorsqu'un homme dans une petite ville achète du charbon, il téléphone pour faire savoir à la population des environs qu'il en a un wagon en main. Il peut plus facilement disposer de ce petit wagon que s'il en avait commandé un gros, et il a l'avantage de ne pas être obligé de le décharger et de le transporter dans son entrepôt, ce qui lui épargne des frais. C'est pourquoi le petit wagon est en demande dans tout le Canada.

Or, monsieur l'Orateur, je préconise le transport du charbon de l'Alberta dans l'Ontario ou à tout autre endroit au Canada, pourvu que cela soit sans aide, c'est-à-dire pourvu que le reste du Dominion n'ait rien à débourser. Cela, je n'y crois pas; je n'y croirai jamais. Mon honorable ami de Bow-River a fait un beau discours politique pour son comté où se trouvent les mineurs des houillères. Il est un des membres du parti ou du groupe qui depuis quatre ou cinq ans ne cesse de proclamer au public de l'Ouest que les vieux partis politiques, les libéraux et les conservateurs, cherchaient à inculquer certaines notions erronées aux électeurs. Qu'a-t-il fait à ses propres électeurs l'autre jour? Il a fait miroiter devant leurs yeux l'espoir qu'advenant l'établissement d'un tarif de $6.50, la houille d'Alberta pourrait être transportée aux régions centrales du Canada, et qu'ils y trouveraient leur profit, alors qu'il sait parfaitement que la chose n'est pas possible. Même s'ils obtenaient ce tarif de $6.50, les producteurs houillers d'Alberta recourraient à la protection contre les autres régions du Canada; et ils ne croient pas à la protection. Dans l'Ouest nous ne croyons pas du tout à la protection. Pourquoi mon honorable ami de Bow-River a-t-il plus raison de réclamer sur le parquet de cette Chambre la protection de l'industrie du charbon parce qu'elle se trouve dans son comté que n'ont nos amis conservateurs d'en face lorsqu'ils demandent la protection de quelque autre industrie dans leur circonscription? Ils ne pensent pas à toute la population canadienne; ils ne s'intéressent qu'à leur petit district.

Je tenais simplement, monsieur l'Orateur, à porter ces faits à l'attention de la Chambre et du pays; car à cette heure il se dépense des milliers de dollars dans une campagne de propagande qui bat son plein dans tout le pays et qui va fomenter d'autres dissensions qu'un jour cette Chambre devra apaiser. Je crois qu'on devrait mettre le holà à cette propagande, et sans perdre une journée. Nous avons dû régler l'année dernière la question des Provinces maritimes. Ces gens avaient peut-être raison; peut-être avaient-ils tort; sur cela je ne me prononce pas. Peu importe, du reste; il y avait du mécontentement et nous avons dû l'apaiser. Aujourd'hui certains honorables membres parcourent le pays avec leur propagande; ils disent aux gens d'Ontario qu'on peut vendre le charbon d'Alberta en Ontario en concurrence au charbon d'autre provenance, et ainsi ils font croire aux producteurs houillers d'Alberta qu'ils seront sûrement prospères le jour où ce tarif entrera en vigueur. Ils savent très bien que le charbon d'Alberta ne pourra jamais souffrir la concurrence en Ontario; n'empêche qu'ils font miroiter cet espoir aux yeux de ces gens, et provoquent de graves mécontentements pour plus tard, qu'il nous faudra calmer un jour.

M. O.-B. PRICE (Westmoreland): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat; seulement je sens qu'il est de mon devoir en ma qualité de représentant des Provinces maritimes de réfuter certaines observations émanant de l'autre côté de la Chambre. Cet après-midi l'honorable député de Saskatoon (M. Young) a exprimé son mécontentement des plaintes des Provinces maritimes, il laissait entendre que la population de ces provinces n'avaient pas droit à la considération que leur avait montrée le gouvernement actuel au cours de la dernière année. Je regrette beaucoup que l'honorable député soit originaire de la Nouvelle-Ecosse; en effet, je suis convaincu que s'il avait visité sa province ces années dernières il ne pourrait jamais critiquer ces provinces aussi sévèrement qu'il l'a fait, ni se montrer si âpre au sujet des droits des Provinces maritimes.

Si vous voulez bien me le permettre monsieur l'Orateur, je vais rappeler à la Chambre dans quelles circonstances les Provinces maritimes ont obtenu certaines concessions, si vous aimez le mot, l'année dernière. Le Gouvernement, en nommant sir Andrew Rae Duncan président de la commission d'enquête, a choisi un homme idéal pour le poste; et je ne doute nullement de la sincérité de ses collègues. Les commissaires ont visité la région par petites étapes, recueillant toutes les données possibles relatives à la situation de ces provinces; et ils ont cherché à élaborer une méthode d'assurer à ces gens ce qui leur revenait de droit. Quand on se rappelle que les Provinces maritimes se sont ralliées à la Confédération de mauvais gré, et qu'on se remémore le rôle qu'elles ont joué depuis ce

temps, il me semble qu'elles méritent toute notre considération. Pas n'est besoin pour moi de relater ce que les Provinces maritimes ont contribué à la Confédération; je puis dire du moins qu'elles ont effectué de concert avec Québec et l'Ontario l'achat des terres de l'Ouest et qu'elles ont contribué leur part des fonds nécessaires au développement des provinces de l'Ouest. Je crois le rapport très juste dans ses conclusions, lesquelles ont assurément rallié l'approbation tant de la Chambre que du grand public de notre pays.

Certains prétendent que nous n'avons pas droit aux tarifs spéciaux proposés par le rapport. Je vais brièvement exposer les raisons pour lesquelles nous avons droit à ces tarifs. Par suite de notre position géographique nous ne faisons maintenant que suivre la méthode adoptée aux Etats-Unis. Jamais on n'avait reconnu l'importance de la position géographique des Provinces maritimes au point de vue du transport. Les chemins de fer accordent et favorisent l'adoption de tarifs moins élevés pour les marchandises à destination de l'ouest et provenant des ports américains de l'Atlantique, mais ils refusent de reconnaître le même principe quand il s'agit du Canada. En d'autres termes, bien que l'on accorde un tarif de faveur pour toutes les marchandises expédiées des ports américains de l'Atlantique aux Etats du centre et aux provinces centrales du Canada, les tarifs en vigueur pour les Provinces maritimes sont égaux dans les deux directions. Ce n'est pas là un tarif de protection pour les expéditeurs habitant l'extrémité orientale des Etats-Unis, mais un tarif qui leur permet d'aborder le territoire de leurs concurrents et de commercer au moins dans une partie raisonnable du pays. Autrement, ils se verraient limités aux régions situées à l'est de leurs concurrents du centre, tandis que ceux-ci pourraient expédier dans les deux directions. Par exemple, les tarifs de Boston et de Portland vers l'ouest sont moins élevés pour la même distance que les tarifs vers l'est, pour la même classe de marchandises et pour le même service, sur la même route, dans la mesure suivante:

	Cents en moins
De Boston à Chicaco entièrement par la route des Etats-Unis	7
De Boston à St-Louis entièrement par la route des Etats-Unis	7
De Boston à Chicago par le Canada et les Etats-Unis	12
De Boston à St-Louis par le Canada et les Etats-Unis	12
De Boston à Montréal	7
De Boston à Toronto	15
De Boston à Ottawa	11
De Boston à London	15
De Boston à Hamilton	15

[M. Price.]

Je mentionne ces détails afin que les honorables députés puissent se former une idée des prix de transport actuels, pour les endroits où s'appliquent les tarifs de faveur. Je passe maintenant à notre politique agraire, qui a été copiée sur celle des Etats-Unis après la guerre de la révolution. A ce moment, treize Etats de l'Union se trouvèrent en possession de vastes territoires allant de l'Atlantique au Mississipi et se prolongeant jusqu'au nord des Grands lacs. Chacun des Etats prétendait avoir droit à un agrandissement. Finalement, l'on décida de laisser cette question entre les mains du congrès fédéral, avec l'entente qu'il ferait une division équitable entre les divers Etats. Dans le cas des Provinces maritimes, nous n'avons pas bénéficié des territoires que nous avons aidé à acheter pour Ontario et Québec et qui forment partie de notre Dominion. Jusqu'aujourd'hui nous n'avons pas eu notre part de la division. Nous sommes favorables à la rétrocession des ressources naturelles des provinces de l'Ouest, mais il ne faut pas oublier que les Provinces maritimes ont aussi des droits sur ce territoire.

J'ai été étonné l'autre jour des paroles prononcées par l'honorable ministre des Postes, (l'hon. M. Veniot), quand il a fait l'éloge du chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett). Je suis heureux de constater qu'il a modifié son opinion depuis le jour où, parlant à une assemblée libérale à Montréal, il disait que le parti conservateur avait choisi pour chef l'homme le plus facile à vaincre. L'honorable ministre prétendra sans doute, comme il l'a déjà fait bien des fois, que l'on a mal rapporté ses paroles. A Saint-Jean, il exprimait son regret de ce que la circonscription de St-Jean-Albert ne fût pas représentée en Chambre. C'était sans doute un compliment pour les honorables députés qui ont l'honneur de venir de cette division électorale.

Le ministre des Postes est un homme très occupé. J'ai parlé l'an dernier du grand nombre de receveurs et de receveuses de la poste qu'il a destitués. Je ne pense pas que le Gouvernement soit aujourd'hui en faveur de ces destitutions en masse. Je ne pense pas qu'il les approuve. Je mentionnerai en particulier une destitution toute récente. Le même courrier qui portait les souhaits de bonne année du ministre des Postes et de son sous-ministre au nouveau titulaire, du bureau de Fox-Creek, dans mon comté, portait aussi l'avis de destitution de celui qui avait occupé ce poste jusque-là. La population de cet endroit se compose en grande partie de partisans du Gouvernement. A l'exception de trois ou quatre familles qui composent le comité chargé de distribuer les faveurs politiques, toutes les autres familles ont adressé une requête au Gouvernement à

ce sujet. La population de cette circonscription diminue graduellement à cause de la politique du Gouvernement. Je le répète, à part trois ou quatre familles faisant partie du comité distribuant les faveurs politiques dans la région, les autres familles, hommes et femmes, sans exception, ont signé une requête demandant la réintégration de l'ancien receveur de la poste.

Pour vous faire voir le fonctionnement de ce comité, je vais vous lire une lettre de l'ancien candidat libéral adressée à M. Théophile Brisson, ancien libéral lui-même:

Dorchester, 12 janvier 1928.

M. THÉOPHILE BRISSON,
Fox-Creek.

Cher monsieur,

J'accuse réception de votre lettre et de la requête qu'elle renfermait pour protester contre le changement du titulaire du bureau de poste de Fox-Creek.

On en a agi ainsi à la demande du comité libéral n° 11 de la paroisse de Moncton. Je déplore que cette décision ne vous satisfasse pas et je me rappellerai qu'une copie de la requête a été transmise au ministre des Postes.

Votre très dévoué,
H. R. EMMERSON.

La réponse du ministre se lisait comme suit:

Ottawa, 10 janvier 1928.

M. THÉOPHILE BRISSON,
Fox-Creek (N.-B.).

Cher monsieur,

J'accuse réception de votre honorée en date du 3 du courant accompagnée d'une requête. En réponse, je dois dire que le changement ayant déjà été ordonné, je n'ai pas l'intention de le révoquer.

Votre dévoué,
P. J. VENIOT.

Autrement dit, on fait fi du désir de quatre-vingt dix-neuf pour cent de la population. Au surplus, on a fait parvenir au ministre des Postes, ainsi qu'au candidat libéral dans le comté, une requête portant de nombreuses signatures.

Le ministre des Postes a parlé de l'attitude des chambres de commerce et de la population en général des Provinces maritimes; cette attitude laisserait croire qu'on ne sait pas gré au Gouvernement de ce qu'il fait, et on semble prétendre que sous le couvert des chambres de commerce et d'autres associations diverses on veuille faire de l'agitation politique. Je dirai ceci: j'ai eu le plaisir d'assister au banquet offert au ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston) et au ministre des Postes vers le 15 juin, et peut-être n'avait-on jamais vu, en ces dernières années, les divergences politiques aussi complètement mises de côté. Les journaux l'avaient suggéré et on s'y est entièrement conformé. Des représentants des deux partis politiques s'y trouvaient et le meilleur esprit n'a cessé de régner. Des membres de diverses chambres de commerce y assistaient. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick eut plusieurs paroles flatteuses tant pour le ministre de la Défense que pour son collègue des Postes. Il déclarait:

La seule façon d'obtenir l'union est de supporter ces deux hommes et de présenter un front uni.

Il est plus que pénible aujourd'hui que le ministre des Postes croie nécessaire de dénoncer le premier ministre du Nouveau-Brunswick et de se permettre à l'adresse de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) des observations qui n'ont pas leur place. Pour ce qui est de cet honorable collègue, je puis dire qu'il acquitte entièrement ses dettes, qu'il possède une maison en son nom, qu'il n'est pas sous le coup de jugements, qu'il jouit de l'estime non seulement de la population de Fredericton, mais de toute la circonscription. Je pourrais ajouter que les allusions faites par le ministre étaient déplacées dans la bouche d'un homme qui occupe un poste aussi élevé que le ministre des Postes.

Il y a quelques jours le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) a parlé des conditions du travail. D'après lui il y aurait beaucoup moins de chômage. Sans doute le premier ministre n'ignore pas que les bureaux de placement du Dominion n'ont pas l'activité d'autrefois. Le favoritisme sévit avec tant d'intensité que les aspirants aux emplois de commis, de sténographes ou de métiers divers dans l'administration sont forcés de faire appel au comité libéral qui distribue les faveurs. Tout travail comportant un traitement n'est accordé que par ce comité. En voici un exemple. Le service des ponts et de construction du département des Chemins de fer a jugé bon de congédier des employés autrefois permanents pour les remplacer par des employés ayant prouvé leur dévouement au gouvernement libéral. Au mépris du département des Chemins de fer, les recommandations ont été agréées par le comité libéral. A la vérité, pour peu qu'on soit au courant du service des ponts et de la construction sur le réseau national, on sait que les emplois ne sont que temporaires. Et quoique les employés soient supposés permanents et versent une contribution au fonds de retraite, on ne les laisse travailler que durant quelques mois de l'année. Certains mois ils n'ont absolument rien à faire. Pour cette raison, et aussi parce qu'ils doivent faire partie de ce service durant une période de temps assez longue pour bénéficier de la retraite,—il leur faut atteindre soixante ans et avoir quinze ans de service,—je soutiens qu'on devrait voir à les protéger. On ne leur accorde pas cette protection. A la vérité, il

en est qui ont, après nombre d'années, vu leur emploi échoir à des jeunes gens sans expérience.

Pour donner un autre exemple du favoritisme qui règne, je raconterai que le bureau de placement du Dominion se trouvant à Moncton avait trouvé à un homme un emploi de mécanicien de machine fixe. En route pour aller prendre son poste, l'un des membres du comité du patronage libéral l'informa qu'il était inutile de s'y rendre parce qu'il n'appartenait pas au bon parti, et un autre fut envoyé à sa place, bien que, d'après les lois de la province, il ne fut pas compétent comme mécanicien de machines à vapeur fixes.

L'honorable député de Muskoka (M. McGibbon) a demandé au premier ministre au cours de ce débat s'il savait:

Que le nombre de Canadiens immigrant aux Etats-Unis surpasse le nombre des immigrants qui nous sont venus de toutes sources, au cours des cinq dernières années.

Le premier ministre a répondu qu'il n'en savait rien, ajoutant que si le député de Muskoka tenait encore à l'immigration, il ne soulignerait pas pareil état de choses. Le premier ministre a donné là mesure de son courage en matière d'affaires publiques: étouffer la vérité, de crainte d'arrêter l'immigration au Canada. Pourquoi dépenser des millions pour amener des immigrants au Canada, alors que les Canadiens sont obligés de quitter le pays pour se chercher de l'emploi. L'honorable chef de l'opposition a soutenu qu'il nous faut commencer par fournir de l'emploi à nos propres gens. Il a raison. Et en cela, il est d'accord avec le président de la Banque de Montréal, lequel disait au cours de ses remarques à l'occasion du dîner annuel de la Canadian Paper and Pulp Association de Montréal, qu'il était impossible d'arrêter le flot de l'immigration aux Etats-Unis, à moins d'avoir un tarif douanier aussi élevé que celui de nos voisins. Si le Canada était situé comme l'Australie, c'est-à-dire loin de tout voisin, il pourrait se permettre la protection modérée que nous avons actuellement; mais tout proche d'un pays dont l'organisation industrielle est si puissante, il ne réussira jamais à conserver sa propre population, non plus que les immigrants qui lui viennent, sans un tarif adéquat aux besoins de son industrie. Toute politique qui ne vise pas aussi bien à l'emploi dans l'industrie qu'à l'établissement agricole des immigrants est vouée à la faillite. Trente, quarante ou cinquante pour cent des immigrants se porteront toujours vers l'industrie. Il faut accroître notre population mais les immigrants ne viendront pas là où règne tant de chômage dans les grands centres et où il n'existe qu'un marché local restreint pour les produits agricoles. La Consumers Cordage Company de Dartmouth, nous a fourni l'autre jour un exemple bien déplorable de la situation. Cette entreprise demande à l'administration actuelle un peu plus de protection sous forme de droit de douane, et je prie le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) d'étudier soigneusement la requête de cette petite compagnie qui emploie quelque chose comme cent cinquante personnes. Elle a besoin de cette protection pour soutenir la concurrence de produits similaires, cordage et corde venant des Etats-Unis. A moins qu'il ne soit fait quelque chose pour l'aider, il fait aucun doute, quant à moi, qu'elle sera obligée d'abandonner ses opérations.

Quant au traité avec l'Australie, je dois dire qu'il nuit à l'industrie laitière dans ma circonscription. L'été y est très court et, l'hiver, la circulation est rendue difficile par l'état des chemins. Si le ministre des Finances est disposé à maintenir le courage de cette population, il doit les aider un peu. L'industrie laitière souffre non seulement dans les Provinces maritimes mais dans tout le Canada. Je connais une fabrique de beurre dans ma circonscription qui habituellement écoulait son beurre à Halifax. Actuellement, elle cherche en vain à disposer d'une production de trois mois, à cause du beurre de la Nouvelle-Zélande qui fournit la clientèle d'Halifax. La concurrence est impossible dans ces conditions et tous les agriculteurs parlent d'arrêter la production du beurre si cet état de choses dure. Il me semble que le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) doit examiner sérieusement cette question.

L'un des représentants de Queen (l'hon. M. Sinclair) s'est exprimé de manière à faire comprendre qu'il considérait la situation excellente dans l'île du Prince-Edouard. Puis-je lui faire remarquer que la population de cette province a diminué de 94,021 à 88,650, entre les années 1871 et 1921. Je ne vois là rien de nature à réjouir l'honorable député. La diminution de la population devrait ce me semble induire à une action susceptible de créer des industries locales ou de favoriser d'autres entreprises. L'administration Borden a amélioré les communications entre l'île et la terre ferme, en établissant le service de transbordement des wagons entre Point-Borden et le cap Tormentin. On se proposait aussi de fournir d'autres moyens de transport, si le progrès des affaires le justifiait. En réalité, le gouvernement actuel aurait parfaitement raison de faire quelque chose de plus dans ce sens pour l'île du Prince-Edouard.

Les habitants des Provinces maritimes voient d'un bon œil le désir de leurs compa-

triotes de l'Alberta de trouver un marché pour leur houille dans la province de l'Ontario. Ils admirent leur courage et leur esprit d'entreprise à cet égard.

En ce qui concerne le problème des immigrants au Canada, nous croyons que les Provinces maritimes sont victimes d'injustice sous le rapport des tarifs. Par exemple, supposons qu'un immigrant arrive à Québec plutôt qu'à Halifax; il lui en coûtera plus cher pour se rendre dans les Provinces maritimes que dans l'Ouest. Cela ne devrait pas être. Cette question relève de l'association du service des voyageurs, mais il est bon de la faire observer au ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning).

Avant de terminer, je désire appeler l'attention sur certaines dépenses actuelles du Gouvernement. Le ministère King est l'un des plus dépensiers que nous ayons eus. Si les contribuables étaient mieux renseignés, ils exprimeraient leur opinion sans la moindre hésitation. Par exemple, on dépense des millions dans cette belle ville. Je félicite Ottawa de ce que le Gouvernement fait pour elle, mais lorsque le public songera aux sommes énormes déboursés dans le passé, et encore aujourd'hui, pour la capitale, il aura son mot à dire aux prochaines élections. Durant la dernière année financière, près de 20 millions ont été dépensés dans Ottawa et le district, et voici le détail:

Appointements du personnel administratif	$14,974,285 58
Edifices publics réparation, améliorations, ameublements, et le reste	623,058 17
Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, et le reste	389,915 91
Eclairage	99,001 68
Eau	39,829 39
Préposés aux ascenseurs	99,001 68
Service téléphonique	95,000 00
Conciergerie en général	364,298 58

J'insiste sur les dépenses de la commission du district fédéral, au montant de $3,338,881.47 dont près de $2,500,000, ou, pour être exact, $2,483,443.11, ont été affectés à la construction et à l'entretien des nombreux parcs, promenades, jardins, serres, terrains de jeux, et le reste, considérés nécessaires dans le plan général de l'embellissement de la capitale du pays. Voici les chiffres en détail:

Entretien des serres	$ 91,278 67
Coût du jardin Macdonald	262,176 70
Entretien et travaux de construction de l'avenue et du parc King Edward	206,807 12
Le parc national	212,253 94

La construction a coûté $132,354.83 et l'entretien, $79,899.11.

Coût de la promenade du canal Rideau, $701,886.03.

Sur cette somme, $299,078.35 ont été affectés à la construction et $402,817.68 à l'entretien.

En face de ces dépenses, combien apparaîtra dans les crédits pour la construction de routes nationales dans les diverses provinces? Je dirai au ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott), et au ministre des Finances (l'hon. M. Robb), que lorsque le public aura été mis au courant de cet état de choses le Gouvernement sera à bon droit blâmé de ces énormes dépenses.

En terminant, je désire faire allusion à la loi relative au fonds de prévoyance des employés de l'Intercolonial et du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard. Il y a quelques années, le ministre des Chemins de fer de cette époque avait émis l'opinion qu'il devait y avoir une amalgamation du fonds du Grand-Tronc et de ceux de l'Intercolonial et du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard et qu'il fallait trouver une meilleure base pour que tous les employés fussent traités sur un même pied. Nous devons féliciter le Gouvernement d'avoir augmenté, il y a quelques années, le minimum de la pension des employés des Chemins de fer nationaux de $20 à $30, mais, à mon avis, cette pension devrait être portée dans un avenir rapproché à $50 par mois. Ces employés contribuent du mieux possible au succès du plan. Dans le passé, leur quote-part a été plus considérable que celle du Gouvernement surtout lorsque celle-ci était de $100,000 par année.

M. A.-W. NEILL (Comox-Alberni): Je ne me proposais pas de prendre part au débat, mais les observations de l'honorable député de Moose Jaw (M. Ross) m'ont tellement intrigué que je désire lui donner la réplique au point de vue d'une autre province. Nous entendons beaucoup parler, ces jours-ci, de politique nationale. On a même, je crois, abusé du mot "national", surtout touchant le combustible. La politique nationale du combustible et la politique nationale de la houille sont sans cesse ressassées. A quoi se résument-elles lorsqu'on les examine? L'autre jour, j'entendais un honorable député de la Nouvelle-Ecosse dire qu'il avait à annoncer une politique nationale de la houille qui serait avantageuse à tout le Canada. Je me préparais à le suivre avec beaucoup d'intérêt, car la question de la houille est un gros problème dans la Colombie-Anglaise, mais l'honorable député n'était pas encore entré dans le vif de son sujet que l'on s'aperçut que la conception qu'il se faisait d'une politique nationale concernant la houille était simplement un régime provincial d'égoïsme dont la Nouvelle-Ecosse serait seule à bénéficier. Tout en n'ignorant pas,—et il devait le savoir, car je le lui ai dit l'an dernier, ainsi qu'à la session précédente, si je ne me trompe,—qu'advenant, comme il le désirait, l'augmentation d'un dollar par tonne du

droit qui frappe la houille grasse importée au Canada, ce relèvement entraînerait la ruine de nos charbonnages de la Colombie-Anglaise, car c'est en grande partie aux Etats-Unis que nous vendons notre houille, et vu que nous avons avec eux un droit réciprocitaire, il en résulterait que leur droit serait augmenté d'un dollar par tonne; sachant tout cela, dis-je, il n'en a pas moins développé sa thèse, qu'il dissimulait sous le nom de politique nationale de la houille, et d'après laquelle nous devrions augmenter sensiblement les droits sur la houille. En cela, toutefois, il n'y a rien de bien exceptionnel, sauf que son point de vue était tout à fait régional, égoïste et étroit; mais jusqu'à un certain point, il ne laissait pas d'être logique car il appartient à un parti qui en principe voit dans le relèvement continuel des droits une panacée universelle.

Mais que faut-il penser de la politique de la houille que l'on préconise à l'autre extrémité du Canada, par l'intermédiaire d'une publicité coûteuse et par la bouche de certains députés d'Alberta? Par une politique nationale de la houille, ils semblent entendre que cette Chambre doive imposer à nos deux réseaux de voies ferrées, en vertu d'une loi, un tarif sensiblement au-dessous de ce que les chemins de fer peuvent économiquement consentir. Sir Henry Thornton a la réputation d'être un administrateur habile, ce qu'il a fort bien démontré. S'il lui était possible de transporter la houille à un prix qui lui laisserait même un léger bénéfice, il tiendrait certainement à obtenir ce trafic. Le fait qu'il l'a refusé et ne saurait se rendre aux désirs des honorables députés d'Alberta est une preuve qu'en réclamant ce tarif statutaire, peu importe sous quoi on le dissimule, l'on vise à établir un taux que sir Henry Thornton et le Pacifique-Canadien ne peuvent maintenir au point de vue économique. Telle est la seule et indéniable conclusion qui se dégage de ce mouvement en vue d'obtenir un tarif statutaire. Si au lieu de parler comme il convient de s'exprimer dans ce Parlement, je me servais d'une expression populaire, je pourrais dire que cela peut se comparer en quelque sorte à ce que l'on appelle communément du "grappillage", si nous acceptons la signification de ce terme: enlever à un grand nombre de gens soit des avantages ou de l'argent pour en faire bénéficier un petit nombre, et c'est ce à que l'on vise dans le cas qui nous occupe. Cette attitude sied fort mal à des honorables députés qui, il y a quelques années, n'avaient pas le courage de protéger les enfants et les laitiers du Canada en votant contre la mesure destinée à encourager la consommation et la fabrication de la margarine. Sans doute, je ne méconnais à personne le droit de modifier sa manière de voir sur des questions de principe. Je fais cette observation en passant, simplement pour déposer une fleur sur la tombe de la logique en matière politique.

Comme je le disais, je ne trouve rien à redire au principe de la protection. Ainsi que certains honorables députés me l'ont peut-être entendu dire auparavant, je ne professe aucune doctrine sur la question des droits et je me déclarerais volontiers en faveur de la protection une journée et préconiserais le libre-échange le lendemain si j'estimais que le régime était à l'avantage de ma province ou de mon district. Pour moi, il ne s'agit pas d'un précepte religieux dont on ne puisse s'écarter et c'est ce qui m'évite bien souvent des situations embarrassantes. Si, au sujet de la houille de l'Alberta, il s'agissait d'obtenir de l'aide au moyen d'une prime,—ce qui constitue le genre de protection le moins malfaisant, et de beaucoup préférable à un droit,—je n'y verrais pas d'inconvénient; mais je m'oppose de toutes mes forces à ce qu'on dissimule la chose sous le couvert d'un tarif de transport aux dépens de nos chemins de fer nationaux, car cela serait de nature à saper par la base tout le réseau de l'Etat dont l'établissement a coûté si cher au pays. Où cela nous conduira-t-il? On ne saurait accorder aux uns ce que l'on refuse aux autres. Si la Nouvelle-Ecosse obtient son prélèvement sur les prix de transport et l'Alberta ses concessions spéciales, que se présentera-t-il après et quand verra-t-on la fin de cette application du principe?

Il est un autre aspect de la question qui s'impose à mon attention en ma qualité de représentant de la Colombie-Anglaise, et plus particulièrement des régions minières de cette province. Si l'on doit dorloter les charbonnages d'Alberta au point de leur accorder un tarif à l'est, combien de temps s'écoulera-t-il avant qu'elles poussent le caprice jusqu'à réclamer un taux vers l'ouest jusqu'à Vancouver? Logiquement, indiscutablement, l'un est la conséquence de l'autre, et qu'adviendrait-il alors des mines de l'île de Vancouver? A l'heure actuelle, elles se débattent contre la concurrence que leur suscite l'huile combustible, et il saute aux yeux que ce serait injuste de leur créer un nouvel obstacle en réduisant le prix du transport d'Alberta, dont il leur faudrait acquitter une partie et qui ruinerait leur industrie. Nous avons un problème de la houille dans la Colombie-Anglaise, et nous ne venons pas pleurnicher ici et réclamer des mesures tutélaires. Nos mines de charbon sont profondes; elles sont d'exploitation coûteuse et notre marché se voit envahi par l'huile combustible américaine. J'ai déjà étudié la possibilité de trouver un débouché, dans l'expédition de notre houille, extraite sur les

côtes de la mer, par les navires de la marine marchande de l'Etat à Montréal ou Toronto, en passant par le canal de Panama. J'ai lieu de croire que cela serait possible, si l'on accordait, pour ces expéditions de houille de la Colombie-Anglaise, la même réduction du prix de transport qu'on demande pour la houille de l'Alberta, laquelle représenterait une prime de deux dollars par tonne. Nous ne l'avons pas demandé, car nous ne croyons pas sage de demander aux autres parties du Canada de nous aider à étendre notre commerce, surtout si cette aide devait forcer le National-Canadien et la marine marchande de l'Etat à consentir un prix de transport désavantageux et propre à causer de lourds déficits. Une fois engagés dans cette voie, où nous arrêterions-nous?

Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention de mes collègues, car on désire terminer la discussion avant onze heures.

Je n'ai pas eu l'avantage d'entendre le discours de l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning). Par conséquent, je ne sais pas de quel programme relatif à la houille il parlait, ni ce qu'il se propose de faire. Mais j'espère sincèrement que, si le Gouvernement juge à propos d'accorder une prime à l'extraction de la houille de l'Alberta, il portera cette somme au chapitre du budget relatif aux primes pures et simples et qu'il ne lui donnera pas la forme d'une réduction des prix de transport qui serait désastreuse pour le National-Canadien et qu'il ne l'accordera que pour la houille expédiée vers l'Est.

(La motion est adoptée.)

Sur motion du très hon. Mackenzie King appuyé par l'hon. M. Robb, il est ordonné que l'Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

FIXATION DE LA DISCUSSION DES CREDITS

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose à la Chambre de fixer à vendredi la discussion des crédits en comité général.

La motion est adoptée.

FIXATION DE LA DISCUSSION SUR LES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose la fixation à la prochaine séance de la discussion en comité général sur les voies et moyens des subsides à voter à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

DEPOT DU BUDGET PRINCIPAL DE 1928-1929

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) remet un message de Son Excellence le Gouverneur général transmettant les prévisions budgétaires pour l'année financière finissant le 31 mars 1929. M. l'Orateur donne lecture du message, qui est renvoyé au comité des crédits.

Sur la motion du très hon. Mackenzie King, la Chambre passe aux avis de motions du Gouvernement.

DEPOT D'UNE RESOLUTION TENDANT A MODIFIER LA LOI DE L'IMPRIMERIE NATIONALE ET DE LA PAPETERIE

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire l'Etat) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution dont la teneur suit:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi des impressions et de la papeterie publiques en ce qui a trait aux avances autorisées qui doivent être faites à l'imprimeur du Roi pour acheter le matériel requis pour l'exécution des commandes et des réquisitions et pour payer les gages, et de décréter que le montant total de ces avances n'excédera en aucun temps la somme de sept cents mille dollars, ou telle somme qui pourra dorénavant être fixée de temps à autre par le Gouverneur en son conseil.

—Son Excellence le Gouverneur général a pris connaissance de l'objet de ce projet de résolution et il le recommande à l'examen de la Chambre.

(La motion est adoptée).

DEPOT D'UN PROJET DE RESOLUTION RELATIF AUX FONDS DE CANTINES

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de pourvoir à la distribution et à la répartition des fonds de cantines accumulés durant la guerre par certaines unités de l'armée expéditionnaire canadienne au Canada, par l'armée canadienne de Sibérie et par l'armée stationnée à Sainte-Lucie (Antilles anglaises), fonds provenant des profits des cantines et d'autres institutions semblables gérées par plusieurs unités et par plusieurs corps, et de pourvoir à l'administration de ces mêmes fonds par les conseils provinciaux d'administrateurs nommés en vertu de la loi des fonds de cantines, chapitre 34 des Statuts de 1925.

—Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre:

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UN PROJET DE RESOLUTION RELATIF A LA COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération, la résolution suivante:

Que le ministre des Finances reçoive l'autorisation de payer à la Commission des champs de

bataille nationaux du Canada, à partir du premier jour d'avril 1928, et pour une période qui n'excédera pas dix ans, la somme de soixante-quinze mille dollars par année pour être dépensée par la Commission pour les fins et d'après les stipulations de la loi concernant les champs de bataille à Québec.

—Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UN PROJET DE RESOLUTION RELATIF A UN EMPRUNT DE $500,000,000

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Que le Gouverneur en conseil reçoive l'autorisation de lever par voie d'emprunt, et d'après les stipulations de la loi du revenu consolidé et de l'audition telle ou telles sommes d'argent qui pourront être requises mais ne devant pas dépasser en tout la somme de cinq cents millions de dollars, pour payer ou racheter la totalité ou une partie quelconque des emprunts ou débentures du Canada, et pour acheter et retirer de la circulation des obligations non échues du Canada; le principal et l'intérêt à être imputés sur le fonds du revenu consolidé et être payables sur ce fonds.

—Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UN PROJET DE RESOLUTION RELATIF A LA MODIFICATION DE LA LOI DES BILLETS FEDERAUX

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Que la loi des billets du Dominion soit modifiée pour stipuler que le Gouverneur en conseil pourra établir des succursales du ministère des Finances pour le rachat des billets du Dominion, (en plus des succursales déjà existantes) en telle ou telles localités du Canada que le Gouverneur en conseil, sur recommandation du conseil du trésor pourra autoriser.

—Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UN PROJET DE RESOLUTION RELATIF A LA MODIFICATION DE LA LOI D'INSPECTION DE L'ELECTRICITE

L'hon. JAMES MALCOLM (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

[L'hon. M. Robb.]

Quil est expédient de modifier et reviser la Loi de l'inspection de la lumière électrique pour l'adapter aux conditions existantes dans le domaine de l'électricité sous le rapport de l'unité commerciale de la fourniture d'énergie électrique, des unités de mesures d'énergie électrique, des étalons d'inspection, de la vérification des compteurs, et autres sujets, corrélatifs, et pour pourvoir à la nomination d'un directeur et de tels assistants que l'on jugera requis.

—Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

(La motion est adoptée, et la Chambre lève sa séance à onze heures moins le quart.)

Vendredi, 10 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DE L'AMIRAUTE

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) demande à déposer un projet de loi (bill n° 30) ayant pour objet de modifier la loi de l'Amirauté.

M. GARDINER: Donnez des explications.

L'hon. M. LAPOINTE: En vertu de la loi, la Cour d'échiquier du Canada constitue une cour d'amirauté et, comme telle, a, dans les limites du Canada, les pouvoirs et l'autorité conférés par la loi de l'amirauté de 1890. Dans des jugements récents, le Conseil privé a décidé que cela ne doit pas s'appliquer aux modifications par lesquelles des pouvoirs additionnels ont été donnés à la haute cour de l'amirauté depuis 1890. Le présent projet de loi a pour objet de donner à notre cour d'amirauté les mêmes pouvoirs que possèdent les tribunaux similaires, en Angleterre.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 1re fois.)

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DE LA COUR SUPREME

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) demande à déposer un projet de loi (bill n° 31), ayant pour objet la modification de la loi de la Cour suprême.

L'hon. M. GUTHRIE: Expliquez-vous.

L'hon. M. LAPOINTE: En vertu de ce projet de loi, les séances du printemps, qui, dans l'état actuel de la loi, sont fixées au premier mardi de mai, commenceraient le qua-

trième mardi d'avril. Ce sera plus commode pour les juges et aussi, me semble-t-il, pour les avocats.

On propose d'apporter un autre amendement de quelque importance, en vue de permettre au tribunal, s'il le juge à propos, dans certains cas particuliers, d'entendre des témoignages en plus de ceux que renferme le dossier. Le Conseil privé ainsi que la Cour supérieure d'appel, en Angleterre, jouissent d'un pouvoir de cette nature. Or, il est arrivé dans une cause canadienne que la Cour suprême du Canada n'avait ni l'autorité ni le pouvoir discrétionnaire de permettre le dépôt d'un plan; la cause fut alors portée en appel au Conseil privé qui permit de déposer le plan en question. Le présent bill vise à conférer à la Cour suprême le même pouvoir discrétionnaire dont jouit le Conseil privé en ce qui regarde les affaires de cette nature.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

1re LECTURE

D'un projet de loi tendant à modifier la loi des élections fédérales.

M. BANCROFT (Selkirk) demande à déposer un projet de loi (bill nº 32) tendant à modifier la loi des élections fédérales (le vote des ministres du culte, des instituteurs et des étudiants).

Quelques MEMBRES: Expliquez-vous.

M. BANCROFT: Le présent bill vise à modifier l'alinéa *c* de l'article 29 de la loi des élections fédérales, qui est ainsi conçu:

(*c*) A eu son domicile ordinaire au Canada pendant au moins douze mois, et dans le district électoral où cette personne cherche à voter, pendant au moins deux mois, précédant immédiatement l'ordonnance de convocation des électeurs.

Comme ces ordonnances sont ordinairement lancées deux mois avant le jour du scrutin, la loi en vigueur prive de leur droit de suffrage toutes les personnes qui changent de domicile au cours des quatre mois précédant immédiatement le jour du scrutin. Or, les ministres du culte qui changent de paroisse ou de pastorat le font ordinairement durant les mois de juillet ou d'août; les instituteurs entrent en fonctions d'ordinaire vers le premier septembre tandis que les étudiants des universités reprennent leurs cours vers le premier octobre. Et depuis 1896, toutes les élections générales fédérales ont eu lieu à l'automne. Cependant, tous les ministres du culte, les instituteurs et les étudiants, qui, dans l'exercice de leurs fonctions, changent de domicile au cours des quatre mois précédant immédiatement le jour du scrutin, sont privés du privilège électoral sous le régime de la loi en vigueur. L'amendement en discussion soustrait les ministres du culte, les instituteurs et les étudiants à l'application du paragraphe *c* de l'article 29, pourvu qu'ils soient en mesure d'établir à la satisfaction du registraire qu'ils possèdent les autres qualités nécessaires pour que leurs noms soient inscrits sur la liste électorale. Le présent amendement concerne environ 12,000 ministres du culte, 13,000 instituteurs et 75,000 étudiants.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

DEPOT DU BILAN RELATIF A LA FARMERS' BANK

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): Avec l'assentiment unanime de la Chambre, puis-je déposer un document?

M. l'ORATEUR: Si la Chambre y consent à l'unanimité.

L'hon. M. ROBB: Le 3 du mois courant l'honorable député de Halton (M. Anderson) a réclamé le dépôt d'un état concernant les recettes et les dépenses de la Farmers' Bank. J'ai l'honneur de déposer le bilan qui m'a été communiqué par le liquidateur.

L'INHUMATION DES SOLDATS INDIGENTS

M. ADSHEAD (Calgary-Est): Je désire savoir du ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile si certaines sommes ont été déboursées pour l'inhumation des soldats indigents, pour accomplir la promesse que le premier ministre a faite à la fin de la dernière session?

M. l'ORATEUR: La question tiendra lieu d'avis de motion.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. QUINN (Halifax): Je demande la parole au sujet d'un fait personnel. J'ai avancé ici, hier, une assertion touchant l'achat des approvisionnements de pommes de terre qu'a faits le Gouvernement pour l'expédition envoyée à la baie d'Hudson l'été dernier. Or, hier soir, le ministre des Chemins de fer a affirmé de son siège qu'il s'agit tout au plus d'un achat de quarante-cinq boisseaux de pommes de terre. J'ai reçu aujourd'hui d'une maison de provisions recommandable d'Halifax un télégramme ainsi conçu:

M. l'ORATEUR: A l'ordre. A l'appel de l'Ordre du jour, un honorable membre n'a pas le droit de citer le texte de télégrammes ou de messageries quelconques.

L'hon. M. BENNETT (chef de l'opposition): Si Votre Honneur veut bien me le permettre, il ne s'agit pas de l'appel de l'Ordre du jour mais d'une explication sur un fait personnel que l'honorable député d'Halifax désire fournir à la Chambre. Votre Honneur n'a peut-être pas saisi le sens des remarques de mon honorable ami.

M. l'ORATEUR: Même en s'expliquant sur un fait personnel, un honorable membre n'a pas le droit de citer le texte d'un télégramme ou d'un document qui n'a pas été déposé sur le bureau au préalable.

L'hon. M. BENNETT: A mon avis, monsieur l'Orateur, il a le droit de citer la teneur du télégramme.

M. l'ORATEUR: Assurément.

L'hon. M. BENNETT: Si j'ai bien compris, c'est ce que l'honorable député se propose de faire. On l'a accusé hier d'avoir fait une fausse déclaration; il prend maintenant la parole pour s'expliquer sur un fait personnel concernant sa propre véracité en toute cette affaire.

M. QUINN: Je communiquerai un renseignement digne de foi que j'ai reçu aujourd'hui d'Halifax par télégramme. Il en ressort qu'on a fourni à l'expédition de la baie d'Hudson 450 barils de pommes de terre à $12 le baril, tandis qu'il eût été possible d'acheter des pommes de terre canadiennes à Halifax pour le tiers de ce prix.

L'hon. M. DUNNING: Certes, monsieur l'Orateur, j'ai maintenant le privilège de répondre. Je nie catégoriquement que le département des Chemins de fer et des Canaux ait jamais fait un achat de ce genre.

L'hon. M. BENNETT: Dois-je comprendre qu'au dire du ministre, aucun ministère fédéral n'a acheté ces pommes de terre? Cherche-t-il à se dérober derrière le personnel de son département.

L'hon. M. DUNNING: Hier, à ce propos, l'honorable député d'Halifax (M. Quinn) m'a mis directement en cause, moi et le département des Chemins de fer et des Canaux. Je n'ai pas étendu mes investigations au delà de mon département et du travail accompli par celui-ci à la baie d'Hudson. Quant à ce qui est survenu ailleurs, mon honorable ami peut poser sa question à l'autorité responsable, mais pour ce qui regarde mon département, j'affirme catégoriquement l'exactitude parfaite de mon assertion d'hier soir.

M. l'ORATEUR: Pour élucider parfaitement ce point, Bourinot dit à la page 336, ainsi que le cite Beauchesne dans *Parliamentary Rules and Forms.*

Il est aussi irrégulier de donner lecture d'articles de journaux, de lettres ou autres communications, imprimés ou manuscrits, dont les auteurs n'appartiennent pas à la députation, et se rapportant aux paroles prononcées par un député, les commentant ou les démentant, ou exprimant une opinion défavorable sur les délibérations de l'Assemblée.

Voilà sur quelle autorité je m'appuie pour m'opposer à la lecture du télégramme.

MODIFICATION DE LA LOI DES PENSIONS DE VIEILLESSE

M. WILLIAM IRVINE: Puis-je demander au Gouvernement s'il a l'intention de modifier à cette session-ci la loi de pensions de vieillesse, soit pour faire de la chose une œuvre fédérale, soit pour accroître au moins le degré de responsabilité de l'autorité fédérale?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Nous n'avons pas l'intention de modifier la loi à cette session-ci.

2e LECTURE

D'un projet de loi tendant à confirmer une convention conclue par les Chemins de fer nationaux au sujet de l'embranchement Rosedale-Bullpound.

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Chemins de fer) propose la 2e lecture d'un projet de loi (bill n° 6) tendant à ratifier une certaine convention passée entre la compagnie du Pacifique-Canadien et la direction des Chemins de fer nationaux.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

2e LECTURE

D'un projet de loi tendant à modifier la loi sur les brevets d'invention.

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat) propose la 2e lecture d'un projet de loi (bill n° 7) tendant à modifier la loi des brevets.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité général pour la discussion des articles.

Sur l'article 1er (fabrication pour besoins raisonnables).

L'hon. M. BENNETT: Quelle modification est apportée à la présente loi?

L'hon. M. RINFRET: Comme je l'ai expliqué quelque peu brièvement lors de la première lecture, l'objet de cette modification est de rendre notre loi des brevets conforme aux termes de la convention internationale pour la protection des biens industriels adoptés à la

conférence de La Haye en 1925. M. Frederick Herbert Palmer, commissaire de commerce du gouvernement canadien représentait à cette conférence le Canada qui est partie à cette convention, laquelle notre représentant a signée en notre nom. Nous voulons insérer dans la loi des brevets la revision arrêtée à la conférence de La Haye.

La députation notera que la modification effectuée est soulignée dans le texte du projet de loi. La loi a toujours décrété que le breveté est tenu de satisfaire aux besoins raisonnables du public relativement à son brevet. La conférence de La Haye a jugé bon de rendre cette disposition plus claire et d'exiger de tous les pays cosignataires, non seulement que l'article breveté satisfasse aux besoins raisonnables du public, mais encore qu'il se fabrique au pays même. Telle est la raison des modifications proposées aux alinéas *b* et *c* de l'article 40 de la loi. Après avoir subi la modification proposée, l'alinéa *b* sera ainsi conçu:

Tout intéressé peut présenter au commissaire une requête alléguant qu'il n'a pas été répondu aux besoins raisonnables du public relativement à une invention brevetée...

Puis on ajoute:

...ou que le breveté a négligé de fabriquer en quantité suffisante l'invention brevetée au Canada.

M. GARDINER: Qu'est-ce que le ministre entend par "besoins raisonnables du public"? Comment les définit-il?

L'hon. M. RINFRET: Je crois que c'est justement à cause de la confusion créée par cette phrase qu'on propose la modification. Le département, comme tous les départements semblables dans les autres pays, s'est rendu compte souvent qu'une fois le brevet pris, aucune tentative n'est faite pour donner au public le bénéfice de l'invention. Pour moi, l'expression "besoins raisonnables du public" veut dire que le public pourrait raisonnablement acheter l'article breveté et que cet article devrait être placé en quantité suffisante sur le marché pour satisfaire les demandes des acheteurs. La modification qu'on propose maintenant d'apporter à la loi primitive a pour but de faire bien comprendre que le breveté est obligé de veiller non seulement à ce que les besoins raisonnables du public soient satisfaits, mais aussi à ce que l'article breveté soit fabriqué dans le pays.

M. McGIBBON: Cela veut-il dire qu'il perdra ses droits s'il ne fabrique pas l'article?

L'hon. M. RINFRET: Non. Il y a une disposition à ce sujet. C'est dans un autre article. Si l'on ne satisfait pas aux besoins du public ou si le breveté néglige de fabriquer, n'importe quel citoyen peut demander un permis pour fabriquer l'article en question.

M. McGIBBON: C'est terrible.

L'hon. M. RINFRET: C'est la loi depuis longtemps.

M. McGIBBON: Un homme se trouve dépouillé de ses droits.

M. GARDINER: L'alinéa *b* dit que le breveté doit fournir l'article breveté à un prix raisonnable. Je demanderai au ministre si son département est organisé pour déterminer si l'article est vendu à un prix raisonnable.

L'hon. M. RINFRET: Il est difficile de déterminer ce qui constitue un prix raisonnable. Je suppose qu'il y a de la concurrence. On calcule le prix raisonnable d'après le prix des articles du même genre. Dans le cas d'un article d'un genre unique, je suppose qu'il serait laissé à la discrétion du département de déterminer si le prix est raisonnable ou non, mais je dirai que le département n'a aucunement l'intention de fixer le prix de l'article. Le seul pouvoir discrétionnaire consistera à déterminer si l'article est vendu à un prix raisonnable, et, dans la négative, le département aura le droit de donner un permis à une autre personne, afin de mettre un article semblable à la disposition du public à un prix inférieur. A mon avis, c'est ce que cela signifie.

M. GEARY: Le paragraphe *c* de l'article 40 le spécifie justement: le commissaire peut fixer le prix.

L'hon. M. GUTHRIE: J'attire l'attention du ministre sur une faute grossière dans la rédaction du texte anglais de l'article et je sais qu'en sa qualité d'homme de lettres, il la remarquera. Le rédacteur a, dans l'emploi d'un infinitif, séparé le verbe de sa préposition. Ainsi, à la dix-neuvième ligne, je trouve les mots suivants:

Or that the patentee has failed to adequately manufacture.

Il serait mieux et plus littéraire de dire: has failed to manufacture adequately.

L'hon. M. BENNETT: Si l'honorable ministre veut se reporter à l'alinéa *c* de l'article 40, il verra à la 2e page de la version anglaise du bill qu'il est dit ceci: Toutefois cette ordonnance ne peut être rendue avant l'expiration d'une année à compter du trentième jour de juin 1923. Tous ces mots deviennent inutiles en 1928, car on réintroduit un article qui a été abrogé. Evidemment, il est inutile en 1928 de faire mention de l'année 1923, et ces mots devraient être biffés.

L'hon. M. RINFRET: Que l'honorable leader de l'opposition veuille bien m'expliquer la chose clairement.

L'hon. M. BENNETT: La loi fut apparemment adoptée antérieurement à 1923 et il est dit qu'aucune ordonnance ne sera rendue avant l'expiration de trois ans à compter de la date du brevet et "d'une année au moins à compter du trentième jour de juin 1923". Or, il est bien évident qu'une ordonnance datant de 1928 aurait été rendue au moins un an après le trentième jour de juin 1923. Ces mots ne peuvent s'appliquer dans le cas actuel.

L'hon. M. RINFRET: L'article dit: Pas plus d'un an après l'adoption de la loi.

L'hon. M. BENNETT: C'était l'intention au début, mais vous avez substitué les mots, "et d'une année au moins à compter du treize juin mil neuf cent vingt-trois". Il s'est écoulé cinq années depuis cette date.

L'hon. M. RINFRET: D'où lisez-vous?

L'hon. M. BENNETT: Du haut de la page 2, paragraphe *c*. Il me semble que cela est évident.

L'hon. M. RINFRET: Il y a une erreur quelque part, parce que ma copie ne se lit pas comme celle de mon honorable ami. Je ne sais pas si cette erreur est due aux rédacteurs des lois. Je crois que nous ferions mieux de réserver cet article. J'observe que les bills mis à la disposition des députés diffèrent de celui que j'ai. Ma copie se lit ainsi:

Pourvu que cette ordonnance ne puisse être rendue avant l'expiration de trois ans à compter de la date du brevet et d'une année au moins à compter de l'adoption de la présente loi.

L'hon. M. BENNETT: C'est parfaitement clair.

L'hon. M. RINFRET: Je n'ai jamais eu l'intention de demander autre chose, de sorte que je désire modifier le bill.

L'hon. M. BENNETT: Je crois que vous feriez mieux de réserver l'article afin qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet, et, en attendant, vous ferez l'amendement.

(L'article est réservé.)

Sur l'article 2 (délai pour la révocation du brevet).

L'hon. M. BENNETT: Cet article contient la même disposition que l'alinéa *c* du premier paragraphe et fixe le délai à au moins trois années à compter de l'adoption et d'une année au moins après le treizième jour de juin mil neuf cent vingt-trois.

L'hon. M. RINFRET: C'est une erreur dans l'impression du bill. Je n'ai jamais eu l'intention de le rédiger ainsi. Si c'est la seule objection, peut-être mon honorable ami consentira-t-il à ce que nous le corrigions maintenant.

[L'hon. M. Bennett.]

M. le PRESIDENT: Allons-nous faire la correction maintenant?

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Je crois que le bill devrait être retourné au département.

L'hon. M. BENNETT: Faites l'amendement, mais ne sortez pas le bill du comité.

M. le PRESIDENT: Nous allons retourner à l'article 40 de la loi, c'est-à-dire l'article 1 du bill. A la ligne 8 les mots suivants:

...treizième jour du juin mil neuf cent vingt-trois...

seront rayés. L'article ensuite se lira ainsi:

...après l'adoption de cette loi.

La même modification sera faite à la ligne 22 de l'article 41, ou article 2 du bill.

L'hon. M. BENNETT: Le ministre va retirer le bill du comité pour que les rédacteurs des lois de la couronne voient à ce qu'il soit rédigé suivant ses intentions?

L'hon. M. RINFRET: Oui.

(Les amendements sont adoptés.)

Les articles 1 et 2 ainsi modifiés sont adoptés.

M. le PRESIDENT: L'article 3.

M. GEARY: C'est encore le même ennui.

M. WOODSWORTH: Monsieur le président, je n'ai pu très bien suivre, de ce bout-ci de la Chambre, les délibérations. Nous sommes intéressés à faire une enquête sur de nouveaux procédés industriels. Au cas où un nouveau procédé serait découvert et généralement adopté, y a-t-il dans ce bill une disposition pour protéger le public en rendant possible l'usage général du nouveau procédé dans tout le pays?

L'hon. M. RINFRET: La loi en général comprend ce cas. Je considère que notre loi des brevets protège suffisamment le public relativement à un procédé du genre mentionné par mon honorable ami. Mais cela pourrait être difficilement compris dans ce bill, dont le seul objet est d'inclure, dans notre loi des brevets, les modifications adoptées par les pays qui se sont réunis à La Haye il y a deux ans. Naturellement, on peut très bien discuter la loi des brevets en général pendant que la Chambre est saisie de ce projet de loi, mais mon département n'a pas l'intention de faire d'autres modifications que celles qui ont été adoptées à cette convention.

M. ANDERSON (Halton): Puisque l'on peut discuter la loi en général, puis-je demander au ministre si un breveté peut perdre son

brevet à l'expiration de trois années lorsque avant l'expiration de ce délai il n'a pas commencé la fabrication sous le régime du brevet?

L'hon. M. RINFRET: Il ne perd pas son brevet, mais le breveté ne s'étant pas prévalu du privilège qui lui a été accordé, tout citoyen peut faire une demande au département pour un permis de manufacturer l'objet breveté.

M. ANDERSON (Halton): N'a-t-on pas fait valoir certaines objections relatives à la durée du délai? Nombre d'inventions sont compliquées et la confection des articles inventés est parfois difficile; et celui qui détient le brevet aura peut-être bien du mal à accumuler en trois ans les fonds nécessaires.

L'hon. M. RINFRET: Et le ministre, sur l'avis du commissaire des brevets, peut à discrétion accorder ou refuser un permis.

(L'article 3 est adopté.)

Il est fait rapport sur l'état de la question.

ADOPTION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'EMBRANCHEMENT DE ROSEDALE A BULLPOUND, SUR LE RESEAU NATIONAL

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre la permission de révoquer l'ordre renvoyant au comité des Chemins de fer et Canaux le bill n° 6; et je propose qu'ensuite ce projet de loi soit soumis au comité général.

M. l'ORATEUR: Il faut le consentement unanime.

Quelques DEPUTES: Adopté, adopté.

M. l'ORATEUR: La motion est adoptée, du consentement de la Chambre.

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Chemins de fer) propose:

Que le projet de loi (bill n° 6) ratifiant un certain contrat entre la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien et la compagnie des Chemins de fer nationaux canadiens soit soumis maintenant au comité général de la Chambre.

(Cette motion est adoptée et la Chambre passe à la discussion des articles.)

Sur l'article 1er (contrat ratifié et confirmé).

M. GARDINER: Est-ce ici la forme usuelle d'un contrat conclu entre deux compagnies de chemins de fer en pareilles circonstances?

L'hon. M. DUNNING: Je ne saurais dire si cette forme de contrat est générale. Même je ne sais s'il existe une forme générale; m'est avis que la forme dépend des circonstances. Mon honorable ami sait qu'en 1924 les deux compagnies étaient désireuses de poser une voie ferrée desservant la région que nous appelons aujourd'hui la ligne d'embranchement de Rosedale à Bullpound; le comité parlementaire des chemins de fer a jugé que dans l'intérêt national les deux compagnies devraient s'entendre pour desservir collectivement cette région. Depuis 1924 les deux compagnies s'efforcent d'arriver à une entente relative à une ligne collective à cet endroit. Aujourd'hui elles sont d'accord et le département a revu le contrat pour sauvegarder les intérêts publics. Le comité en voit le résultat dans le bill qu'il a devant lui présentement. Nous avons cru préférable de faire ratifier l'accord par la Chambre à cause des circonstances du début.

(L'article est adopté.)

Il est fait rapport sur le projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

MODIFICATION DE LA LOI DES MARQUES DE COMMERCE ET DESSINS DE FABRIQUE

L'hon. M. RINFRET propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 8) tendant à modifier la loi des marques de commerce et dessins de fabrique.

L'hon. M. BENNETT: Le présent projet de loi comme maint autre qui figure au Feuilleton, a pour objet de modifier les Statuts revisés du Canada. Lesdits Statuts ne sont entrés en vigueur que le 1er février de cette année; or presque avant leur entrée en vigueur le Parlement est saisi d'autres projets législatifs destinés à les modifier. Nous gaspillons pas mal d'argent de la sorte; bien plus, cela cause de grands inconvénients non seulement aux magistrats et aux avocats, mais aussi au grand public. J'ai regardé l'autre jour cinq bills, l'un après l'autre; et chacun d'entre eux a pour objet quelque légère modification d'une loi entrée en vigueur le 1er février de cette année. Je fais observer que le Gouvernement, avec un peu d'attention, aurait pu éviter cet état de choses, lequel, je le répète, non seulement incommode le public, mais coûte assez cher.

L'hon. M. RINFRET: Je suis de l'avis de mon honorable ami; il a parfaitement raison en ce qui concerne les amendements que de temps en temps nous sommes tentés de proposer à la Chambre d'une façon générale. Seulement pour ce qui est du présent projet je fais remarquer qu'il se trouve dans la position singulière d'un autre bill dont j'ai proposé la 2e lecture cet après-midi: notre intention est de faire conformer nos statuts

aux décisions d'un congrès international auquel nous avons pris part.

L'hon. M. BENNETT: Mon honorable ami se rappelle que cette conférence a eu lieu en 1925.

L'hon. M. RINFRET: Je reconnais qu'il eût été préférable de faire adopter ces amendements l'an dernier; seulement mon honorable ami sait que la session a été très courte l'année dernière et que nous n'avons pas pu arriver a y faire autant de besogne que dans une session prolongée. Lors de la prorogation, en avril dernier, ces changements n'étaient pas encore prêts à être présentés à la Chambre.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Le ministre n'a-t-il pas présenté l'an dernier un projet de modification à la loi des brevets?

L'hon. M. RINFRET: Je pense qu'il fut abandonné. Mais si nous désirons discuter la question, il vaudrait mieux se former en comité.

(La motion est adoptée et le projet de loi lu pour la 2e fois.)

La Chambre se forme en comité général et passe à la discussion des articles, sous la présidence de M. Johnston.

Sur l'article 1er (le ministre peut refuser l'enregistrement d'une marque de commerce dans certains cas).

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Le ministre devrait nous expliquer cet article, nous n'avons pas encore eu l'occasion de lire le projet de loi. Est-ce pour se conformer aux décisions du congrès international que l'on a ainsi rédigé ces dispositions?

L'hon. M. RINFRET: Oui. Mon honorable ami pourra comprendre ce que l'on a en vue, s'il veut bien consulter les notes explicatives. L'article 11 de la loi énumère un certain nombre de raisons pour lesquelles le ministre peut refuser d'enregistrer une marque de commerce; l'on désire maintenant ajouter deux autres raisons, qui sont mentionnées à l'article 6 bis du bill, afin de rendre notre loi conforme aux décisions de La Haye:

Article 6 bis

Les pays contractants s'engagent à refuser ou à invalider soit d'office si la législation du pays le permet, soit à la requête de l'intéressé, l'enregistrement d'une marque de fabrique ou de commerce qui serait la reproduction ou l'imitation susceptible de faire confusion, d'une marque que l'autorité compétente du pays de l'enregistrement estimera y être notoirement connue comme étant déjà la marque d'un ressortissant d'un autre pays contractant et utilisée pour des produits du même genre ou d'un genre similaire.

Les paragraphes *f* et *g* ont été rédigés dans ce but.

(L'article est adopté.)

[L'hon. M. Rinfret.]

Les articles 2 à 5 sont adoptés.

Sur l'article 6 (déposition de la demande déjà déposée dans un autre pays).

L'hon. M. BENNETT: Vu les dispositions des Statuts revisés de 1927, je demanderais au ministre si l'on a bien décrit la situation en disant que l'article 52 de la loi, édicté au chapitre 28 des Statuts de 1923, est abrogé. Ne vaudrait-il pas mieux dire que l'article des statuts revisés, qui l'a remplacé, est abrogé?

L'hon. M. RINFRET: Nous pourrions peut-être faire rapport sur l'état de la question. J'examinerai ce point.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

2e LECTURE

D'un projet de loi concernant le chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec.

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Chemins de fer) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 9) ayant pour objet d'autoriser une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer de Saint-Jean à Québec, entre Centreville, dans le comté de Carleton, et Andover, dans le comté de Victoria, (N.-B.).

L'hon. M. BENNETT: Veuillez nous donner des explications.

L'hon. M. DUNNING: J'ai expliqué ce projet de loi quand je l'ai déposé devant la Chambre. Si nous nous formions en comité général, je serais heureux de répondre aux diverses questions.

(La motion est adoptée et le bill lu pour la 2e fois.)

La Chambre se forme en comité général, sous la présidence de M. Johnston, et passe à la discussion des articles du bill.

Sur l'article 1er (prorogation de délai).

L'hon. M. DUNNING: Comme je le disais lors du dépôt du projet de loi, le chemin de fer de Saint-Jean à Québec appartient au gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, qui a demandé une prorogation de délai pour la construction de cet embranchement. L'article à l'étude a pour but de donner au ministre des Chemins de fer l'autorité d'accorder cette prorogation.

L'hon. M. BENNETT: La seule raison que j'aie d'appeler l'attention sur ce projet de loi, c'est qu'à mon avis cette compagnie a cessé d'exister le 1er décembre 1927. Le ministre pouvait autoriser une prorogation de délai jusqu'au 1er décembre dernier; ce délai étant écoulé, le même jour la compagnie cessa d'exister. Je proposerais d'ajouter certains articles au projet de loi afin d'éclaircir ce point car les délais antérieurs ayant expiré avant la présen-

tation de ce projet de loi, je le répète, la compagnie a cessé d'exister.

L'hon. M. DUNNING: Ce point a naturellement été soulevé lors de la préparation du projet de loi et, à cette occasion, j'ai fait comme tout bon profane aurait fait dans le même cas, j'ai renvoyé la question au service légal du gouvernement, au ministère de la Justice, et c'est en me basant sur l'opinion de celui-ci que je présente le projet de loi dans sa rédaction actuelle. Je regrette de ne pouvoir discuter avec mon honorable ami les subtilités de droit que cette situation amène; mais il semble bien que le département de la Justice juge que cette législation aura le résultat désiré.

L'hon. M. BENNETT: Je n'ai nul désir d'engager une discussion de droit, mais après le premier décembre dernier, la compagnie n'existait plus.

L'hon. M. DUNNING: J'en doute.

L'hon. M. BENNETT: Que mon honorable ami prenne la peine de consulter les Statuts de 1925; il verra qu'on avait prolongé jusqu'au premier décembre 1927 l'autorité du ministre, et une fois cette date passée le droit de construire un chemin de fer était devenu caduc, et avec ce droit s'évanouissaient, en partie du moins, les privilèges de la corporation. Le département de la Justice est plus en état que moi de nous éclairer là-dessus, mais voilà que nous prorogeons jusqu'en 1930 les pouvoirs d'une compagnie qui s'est trouvée à perdre son existence légale à l'expiration du temps qui lui avait été assigné.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami soutient-il que la compagnie a cessé d'exister?

L'hon. M. BENNETT: J'ai dit en partie.

L'hon. M. DUNNING: Je ferai remarquer qu'elle existe puisqu'elle est propriétaire d'un réseau dans le Nouveau-Brunswick et qu'elle le loue au réseau national qui l'exploite. Il faut donc que la compagnie continue d'exister; elle ne peut pas avoir cessé le premier décembre dernier. L'objection qu'on fait, si je saisis bien, est que l'autorité du ministre de proroger le délai s'est trouvée caduque à cette date. Cette objection fut soumise au département de la Justice, et son avis est que si on légifère de cette façon cela sera satisfaisant et l'on atteindra le but désiré. Toutefois, pour l'instant, je vais laisser ce projet de loi au comité.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

2e LECTURE

Du projet de loi tendant à modifier la loi des fermes expérimenales.

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 10), portant modification de la loi des fermes expérimentales.

L'hon. M. BENNETT: Dans ce projet de loi il y a un principe en jeu, monsieur l'Orateur. Le Parlement a établi ces stations et a vu lui-même à déterminer quelle superficie elles devraient avoir une fois acquises et quelles sommes d'argent il faudrait dépenser. En vertu de cette modification, on transmet l'autorité au Gouverneur en conseil qui pourra prendre action sur rapport du ministre. Sans qu'il soit nécessaire de douter un tant soit peu du titulaire actuel de ce ministère, à mon avis, il est à souhaiter, autant que faire se peut, que l'on n'étende pas trop l'autorité du Gouverneur en conseil quand, sans inconvénient, cette autorité peut être exercée par le Parlement. Voilà ce qui en est de ce projet de loi; il pourrait entraîner la dépense de sommes considérables.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ferai remarquer que les gouvernements précédents, au cours des dernières trente et quarante années, ont fait l'acquisition de fermes sans en avoir été nullement autorisées. La première loi fixait une limite à la superficie des cinq premières stations agronomiques, mais jamais on n'a respecté cette restriction. L'automne dernier, tout accidentellement, nous avons découvert cela, et je désire faire disparaître cette restriction et obtenir l'autorité d'agrandir les anciennes stations et d'en acquérir de nouvelles.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.)

2e LECTURE

Du projet de loi tendant à modifier la loi des semences.

L'hon. M. MOTHERWELL propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 11) tendant à modifier la loi des semences.

M. G.-G. COOTE: Le ministre se propose-t-il de confier l'examen de ce projet de loi au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. TOLMIE: Le ministre voudrait-il nous donner un mot d'explication?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je l'ai déjà fait lors du dépôt du projet de loi, mais je vais l'expliquer de nouveau. On propose deux modifications principales, la première dans le but de refaire la rédaction. En maintes circonstances les producteurs de l'Ouest ont repassé cette loi et comme on le verra à la page 2 du projet de loi, on a changé les noms et les qualités des graines enregistrées. C'est une question discutée depuis nombre d'années dans l'Ouest et j'aimerais qu'elle fût confiée au comité de l'agriculture. Quant à l'autre modification, voici ce qui en est. Il y a deux ans le ministre recevait du Parlement l'autorisation d'émettre des permis pour de nouvelles variétés de graines de semence. Cela a entraîné des abus. Le ministre n'a pas l'autorisation de refuser ce permis quand l'espèce n'est pas de bonne qualité. Ainsi on accorde un permis sans égard pour la qualité. Je propose que le ministre soit autorisé, après en avoir référé au conseil consultatif, à refuser un permis lorsqu'il a été démontré, par des expériences, que la qualité des graines de semences n'atteint pas la moyenne nécessaire. Ce sont les deux amendements principaux. Les autres tendent seulement à des modifiations de forme de nature à rendre l'application de la loi plus facile. Les deux seules modifications de fond sont celles que j'ai mentionnées, à savoir un classement nouveau des variétés et le refus d'en autoriser la vente avant d'en avoir fait la culture pratique.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois, et renvoyé au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.)

2e LECTURE

D'un projet de loi portant modification de la loi de l'industrie laitière.

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture) propose que le projet de loi (bill n° 12) portant modifications de la loi de l'industrie laitière soit lu pour la 2e fois.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois, et renvoyé au comité d'agriculture et de la colonisation).

DISCUSSION GENERALE D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LE COLLEGE MILITAIRE ROYAL

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défence nationale) propose que le projet de loi (bill n° 13) soit lu pour la deuxième fois.

L'hon. M. BENNETT: Le ministre voudra bien nous expliquer l'objet de ce bill. J'ai reçu nombre de communications à ce sujet.

L'hon. M. RALSTON: Nous voulons par ce projet de loi mettre à point la loi relative au Collège militaire royal. A dire vrai, la pratique du département, depuis 1910 ou 1911, diffère des dispositions de la loi qui datent de la revision des Statuts (1906). Par exemple, il est dit dans cette loi que l'examen pour l'admission au Collège sera présidé par un bureau dans chaque province, tandis que les règlements et la pratique confèrent cette fonction à un bureau central, lequel s'en rapporte aux certificats délivrés aux aspirants par les maisons d'enseignement dans les provinces. Ensuite, la loi limite à 120 le nombre des étudiants, et, depuis 1913, ce nombre a toujours été dépassé, sauf durant deux années. Depuis 1913 aussi, les dispositions relatives aux traitements du personnel ont été oubliées. Ce bill a pour objet, on peut le constater par les notes explicatives, d'éliminer ces restrictions et d'autoriser le Gouverneur en conseil à réglementer l'admission au Collège. Ces règlements seront publiés dans la *Gazette du Canada*.

L'hon. M. BENNETT: Au fond, il s'agit de révoquer une loi d'après laquelle le Parlement possède une certaine autorité qu'il s'est conférée, et de lui substituer la discrétion du Gouverneur en conseil. En d'autres termes, c'est le contrôle politique qui va remplacer le contrôle parlementaire. C'est une innovation malheureuse, principalement dans le cas du Collège militaire royal auquel le pays doit beaucoup et d'où sont sortis des hommes bien éminents qui ont fait honneur au nom canadien, même à l'étranger. Quels qu'aient été les défauts de l'ancien système, il est certain qu'il a produit des hommes d'une formation telle qu'ils ont fait leur marque dans le monde entier, même dans d'autres carrières que celle des armes. La loi déterminait le nombre des élèves et attribuait à chaque province sa proportion; le Parlement possédait le droit de fixer non pas les quotités mais le nombre des élèves. Jusqu'à présent, la part de chaque province se déterminait d'après cette disposition, et bien que le programme de l'enseignement, les traitements et la direction de l'institution relevassent peut-être du Gouverneur en conseil, la loi renfermait certaines prescriptions à ce sujet.

Grand nombre d'anciens élèves s'intéressent immensément à cette institution, et quelques-uns craignent,—à tort, je veux l'espérer, —que ce projet de substituer entièrement le contrôle, toujours politique, du Gouverneur en conseil à l'autorité parlementaire ne lui soit fatal. L'on préférerait de beaucoup que le Collège relevât d'une direction tout à fait indépendante de la politique. Le ministre est probablement mieux en état que moi de dire dans quelle mesure cela serait possible; mais il me semble, et quiconque a lu le bill en con-

viendra, je crois, que le projet du ministre substitue à l'autorité parlementaire réelle et effective, nonobstant certains accrocs, l'autorité du Gouverneur en conseil. Il était du devoir du Gouvernement de ne pas l'ignorer. Parce que cela a été fait en 1917 ce n'est pas une raison d'avoir agi de la sorte en 1923. Les dispositions de la loi ont été ignorées et, si le nombre des étudiants doit être augmenté de cent vingt à cent cinquante, c'est au Parlement de prendre cette décision, et non en vertu de règlements du Gouverneur en conseil. Tel est l'effet de ce projet de loi. Lorsque le sujet sera étudié davantage en comité, j'aurai quelques observations à présenter, peut-être mieux que maintenant. Tout de même, je proteste contre cette substitution d'autorité de la part du Gouverneur en conseil, surtout après les remarques faites par le premier ministre lorsqu'il siégeait à la gauche de l'Orateur, et qu'il a, je présume, opportunément oubliées.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu une 2e fois, et la Chambre se forme en comité pour la discussion des articles.

Sur l'article 1er (titre abrégé).

L'hon. M. GUTHRIE: Si je comprends bien, la loi actuelle qui a été adoptée vers 1876, et la loi relative au Collège royal militaire, chapitre 131 des Statuts revisés, mis en vigueur le 13 février dernier, seront entièrement rappelées, et remplacées par cette brève mesure législative. J'abonde dans le sens des observations du leader de l'opposition, surtout au sujet du but de cet amendement. A la lecture de ce projet de loi concis, les honorables députés verront que sous tous rapports la haute main de cette institution remarquable est enlevée au Parlement et confiée au ministère de la Défense nationale. Il peut y avoir quelque chose à dire en faveur de cette méthode touchant une maison d'éducation, mais je ne pense pas que le Parlement soit prêt à céder au ministère l'empire qu'il a sur cette institution, comme le propose ce bill. Le paragraphe 2 de l'article 2 décrète que:

> Cette institution porte le nom de Collège militaire royal du Canada; elle est établie dans l'une des villes de garnison du Canada et est sous la direction et la gestion du ministre de la Défense nationale.

En d'autres termes cette institution de l'Etat sera la créature du ministre, et sous sa dépendance, bien que nominalement sous l'autorité du Gouverneur en conseil qui se conduisait, bien entendu, en conformité des recommandations du ministre de la Défense nationale.

Tous les règlements pour la gouverne du collège seront faits de cette façon. C'est le ministre de la Défense nationale qui proposera toutes les nominations, et toutes les nominations militaires devront avoir sa sanction exclusive. Une disposition de réserve décrète que les civils seront nommés en vertu de la loi du service civil. Les appointements doivent être fixés par le Gouverneur en conseil, et non par le Parlement. Le nombre des élèves sera déterminé par le ministre lui-même ou par le Gouverneur en conseil. Tous les approvisionnements seront achetés sous l'autorité du ministre ou du Gouverneur en conseil. Le Parlement, si ce bill est adopté, livrera toute la juridiction de ce collège au ministre de la Défense nationale.

Telle n'était pas l'intention des législateurs lorsque ce collège a été fondé vers 1874. Le pays est fier de cette institution. Le Parlement a toujours été assez jaloux de son administration, et, dans les jours d'antan, c'est avec orgueil que la Chambre des communes était toujours consultée au sujet de tout changement dans cette administration. La méthode qui a si bien réussi durant plus d'un demi-siècle ne devrait pas être modifiée. Je ne veux pas insinuer que le ministre de la Défense nationale songe à faire du collège une institution politique, mais ce serait possible avec l'adoption de cette mesure sous sa forme actuelle. A mon sens, nous devrions maintenir autant que possible le principe de l'ancienne loi en vertu de laquelle le Parlement a la haute main sur cette institution. Je ne dis pas que l'ancienne mesure devrait être gardée intacte. Elle peut subir des modifications, mais ici ce n'est ni plus ni moins qu'une audacieuse tentative de placer tout le pouvoir entre les mains de ce ministère. Ce n'est pas un principe louable.

L'hon. M. RALSTON: Je regrette fort, monsieur le président, que mes honorables amis aient trouvé nécessaire de suggérer ces intentions. Que la Chambre soit certaine, et je m'exprime avec la plus parfaite sincérité, que le but de ce bill est tel que je l'ai déclaré, c'est-à-dire de conformer la loi à la coutume suivie depuis plusieurs années. Il se peut qu'un autre mieux avisé et moins hardi que je ne le suis a laissé subsister un état de choses qui existait depuis plusieurs années, mais j'ai cru que la loi devrait se conformer avec la coutume établie et que je devrais demander au Parlement la modification de la loi en conséquence; c'est ce que je suis à faire.

Je ne crois pas que mes honorables amis aient lu attentivement la loi en vigueur car je leur assure, et je compte convaincre le comité dans un instant au moyen de la loi existante, que d'après la loi adoptée en premier lieu et appliquée depuis nombre d'années, c'est le Gouverneur en conseil qui en détermine l'application. Je vais rappeler certains articles de la loi actuelle, simplement afin de

faire voir au comité quelle est la situation. L'article 5 de la loi en vigueur porte que tout le personnel du Collège est nommé par le Gouverneur en conseil et est révocable à volonté. Mon honorable ami donne à entendre qu'en attribuant ici le droit de réglementation au Gouverneur en conseil nous visons à créer une institution politique.

L'hon. M. BENNETT: Je n'ai pas dit une institution politique. Je m'en suis bien gardé; je ne voudrais certes pas le dire.

L'hon. M. RALSTON: J'accepte l'explication de mon honorable ami. C'est ce que j'en avais conclu, mais je suis heureux d'avoir fait erreur. Je dis qu'aux termes de la loi actuelle, le personnel, ainsi qu'à l'heure actuelle, est nommé par le Gouverneur en conseil et ce bill ne déroge en rien à cet usage sauf qu'il décrète que la nomination du personnel civil sera assujettie à la loi du service civil, et les membres du comité conviendront que cela n'ajoute pas au moins à la juridiction du Gouverneur en conseil ou donne plus lieu d'appréhender que l'on se servira de cette loi à cette fin.

Le paragraphe 2 de l'article 6 de l'ancienne loi stipule qu'il y a un personnel civil subalterne dont le cadre est fixé par le Gouverneur en conseil selon qu'il le juge nécessaire.

Vient ensuite l'article 7 d'après lequel les traitements, la solde et les allocations sont déterminés de temps à autre par le décret rendu en conseil.

La disposition suivante décrète la nomination du bureau d'examinateurs par le Gouverneur en conseil.

Le paragraphe 2 de l'article 8 porte que le bureau est chargé d'examiner les candidats pour l'admission au Collège à titre d'élèves, et de donner des certificats, en la forme prescrite, à ceux qui peuvent se faire reconnaître éligibles suivant les règlements adoptés à cet égard; d'après l'article 4, ces règlements sont établis par le Gouverneur en conseil.

Aux termes de l'article 9, les examinateurs doivent transmettre au ministère, à titre de renseignements pour le Gouverneur en conseil un rapport contenant les noms de tous les aspirants.

L'article 11 porte que le choix des aspirants se fait par le Gouverneur en conseil d'après la liste de noms soumise par le bureau d'examinateurs.

L'article 12 stipule qu'en sus du nombre d'élèves restreint par la loi, le Gouverneur en conseil peut faire le choix d'autres aspirants et élèves et les admettre dans l'institution.

J'ai peut-être examiné cette question un peu plus à fond que ne l'ont fait mes honorables amis et je veux user de franchise à leur endroit comme j'ai essayé de le faire il y a un instant, je leur dirai que les changements qu'apporte cette nouvelle loi ne sont pas de la nature qu'ils donnent à entendre. Le Gouverneur en conseil n'est pas investi de pouvoirs plus étendus que ceux dont il jouissait antérieurement, sauf à deux points de vue: (1) D'après la loi en vigueur, le nombre des élèves est limité à cent vingt. Cette limitation de nombre est supprimée dans le projet de loi, parce que, comme je l'ai dit, depuis des années le nombre d'élèves dépasse de beaucoup ce chiffre de cent vingt; mais notez bien, le rapport du ministère est déposé sur le bureau de la Chambre et le nombre des élèves y est toujours indiqué; je ne crois pas que l'on puisse trouver à redire à cela.

L'hon. M. EDWARDS: Pourquoi ne pas laisser le droit de fixer le nombre des élèves au Parlement plutôt qu'au Gouverneur en conseil?

L'hon. M. RALSTON: Je n'y vois pas d'inconvénient si le comité le juge à propos.

Sir EUGENE FISET: C'est précisément ce qui se fait dans la pratique, car le ministre doit se présenter au Parlement avec ses prévisions budgétaires, et tous les députés peuvent alors se renseigner sur le nombre d'élèves inscrits; le ministre est alors tenu de fournir les explications voulues relativement au Collège militaire royal, qu'il ne saurait administrer sans fonds.

L'hon. M. RALSTON: J'allais dire que c'est le Parlement qui décide des crédits. Le ministre est présent lors de la discussion de ses crédits et tout député peut alors lui demander quel est le nombre des élèves. Je crois que cela donne amplement au Parlement la faculté de réglementer le nombre des élèves car nous ne saurions en admettre si le Parlement ne vote pas les fonds nécessaires. La proportion d'étudiants de chaque province ne sera pas changée. Mes honorables collègues comprennent que nous ne pouvons recevoir d'étudiants au Collège sans avoir l'argent nécessaire à leur entretien. C'est pourquoi nous présentons ce projet de loi. On a tenté de diviser avec justice le nombre d'étudiants entre toutes les provinces et ce n'est que lorsque certaines provinces n'ont pas envoyé le nombre d'étudiants voulus que les autres ont été autorisées à en envoyer plus que leur part.

L'hon. M. EDWARDS: Le nombre d'étudiants autorisé par la loi est-il déterminé par le coût d'entretien? Sinon, sur quoi s'est-on fondé pour fixer ce nombre?

L'hon. M. RALSTON: Je ne m'en suis occupé que l'an dernier. Mais, si je ne me

trompe, on tient surtout compte de la place disponible. A l'heure actuelle, on se sert de tout l'espace possible, c'est-à-dire qu'on loge de 190 à 200 étudiants.

L'hon. M. EDWARDS: A mon sens, l'espace est trop restreint et on aurait dû agrandir le collège depuis longtemps.

L'hon. M. RALSTON: D'un autre côté, un article de la loi spécifie que les traitements du personnel ne dépasseront pas $62,000. Je l'ai déjà dit, on a dépassé cette somme depuis un temps indéfini. Je ne saurais dire comment l'Auditeur général a pu accepter cet état de choses; mais ces traitements sont versés depuis un certain nombre d'années. Il me semblait que je ne pouvais demander à la Chambre un crédit dépassant la somme fixée par la loi.

L'hon. M. BENNETT: Cette restriction disparaîtrait en vertu du projet de loi à l'étude.

L'hon. M. RALSTON: Oui. Le troisième article a trait aux conditions d'admission. En vertu de l'ancienne loi, le Gouverneur en conseil nommait une commission d'examinateurs dans chaque district militaire. Depuis quelques années, on n'a pas cru nécessaire d'en avoir une dans chaque district. On en a formé une, à Ottawa, composée de professeurs du Collège militaire royal et d'autres éducateurs et on a demandé aux candidats à l'admission d'envoyer à cette commission les certificats reçus des institutions d'éducation de leur province respective. Les conditions d'admission n'étaient pas uniformes, puisque le régime scolaire n'est pas le même dans toutes les provinces. On a pensé que, permettant à chaque province d'envoyer des étudiants au Collège, on devait tenir compte du programme scolaire de chaque province en déterminant les conditions requises des candidats de ces provinces, plutôt que d'établir une seule commission qui déterminerait les conditions sans se préoccuper de cet aspect de la question. La loi confie au conseil des ministres le soin de déterminer les règlements relatifs à l'admission. A mon sens, le principe ne diffère pas de celui dont s'inspirait l'ancienne loi et en vertu duquel le conseil des ministres devait nommer un bureau d'examinateurs et choisir, parmi les noms présentés par ce bureau, ceux des jeunes gens qui devaient être acceptés. Mon honorable ami a mentionné l'article en vertu duquel l'administration est confiée au ministre. Je lui fais remarquer que le ministre est mentionné dans deux articles de l'ancienne loi et, va sans dire, que la coutume a toujours été de charger le ministre de l'administration du collège. Le nouvel article a pour but de bien établir ce point, car l'ancienne loi semblait donner de pleins pouvoirs au commandant de l'institution. On a pensé qu'il valait mieux placer le collège sous la surveillance d'un ministère.

M. McGIBBON: Le ministre peut-il nous dire quelles sont les conditions d'admission, au point de vue de l'âge et ainsi de suite?

L'hon. M. RALSTON: Les élèves sont admis de seize à dix-neuf ans et les titres académiques requis...

L'hon. M. BENNETT: Ils doivent avoir au moins quinze ans et pas plus de vingt.

M. RALSTON: Je crois qu'ils doivent avoir de seize à dix-neuf ans. Quant aux titres universitaires, on tient compte du programme scolaire de chaque province. Je crains de ne pouvoir les indiquer à mon honorable ami sur-le-champ.

L'hon. M. EDWARDS: Je crois qu'ils correspondent à l'immatriculation ès arts.

L'hon. M. RALSTON: D'une manière générale, oui, je crois.

M. ADSHEAD: Dois-je comprendre que la réglementation proposée à cette heure est censément la même que sous le régime de la loi actuelle, qui confère une certaine autorité au Gouverneur en conseil sauf que les fonctionnaires civils du collège tomberont sous la juridiction de la loi du service civil, contrairement à ce qui existe aujourd'hui?

L'hon. M. RALSTON: D'une façon générale, je réponds par l'affirmative. Sous le régime de la loi actuelle, le nombre des élèves et le chiffre des traitements alloués au personnel sont limités. La disposition à cet effet, est retranchée, mais on suit encore la coutume qui a existé dans le département depuis nombre d'année.

L'hon. M. BENNETT: Avec tous les égards que je dois au ministre, je suis d'avis qu'il n'a pas saisi clairement l'attitude que nous avons adoptée. En ce qui regarde les principes fondamentaux, le Parlement devrait avoir juridiction; cependant, pour ce qui est de la régie de l'institution qui dépend du changement des conditions de jour en jour, il faut édicter des règlements, c'est évident, et c'est au Gouverneur en conseil qu'il appartient de le faire. Mais, le Parlement ne devrait pas être dépouillé de son autorité en ce qui regarde les questions essentielles qu'avait prévues M. MacKenzie à l'époque où il déposa le bill créant le Collège militaire royal, il y a cinquante ans. En 1876 toutefois, on a jugé que ces questions n'avaient pas d'importance au point de vue de l'instruction. Cependant, le premier ministre de l'époque a imposé des restrictions qui avaient

de l'importance à ses yeux. Et la limite du nombre des élèves fait partie de ces restrictions; or, le Parlement l'a toujours maintenue, quoique le développement du pays nous autorisait peut-être à l'augmenter.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami admettra sans doute que ce serait créer un mauvais précédent que de tenter d'incorporer dans les Statuts revisés des modifications de cette nature; il serait préférable de faire adopter par le Parlement une loi donnant effet à ces divers amendements.

L'hon. M. BENNETT: Mon honorable ami sait fort bien que j'envisage la question sous le même angle que lui. Ce dont je me plains, c'est que le revision des Statuts devait être sanctionnée le premier février; or, avant même que les Statuts revisés soient entrés en vigueur, on a préparé des projets de loi qui annulent complètement cinq ou six articles desdits Statuts. Il ne s'agit plus d'une revision des Statuts, mais du remplacement de la loi actuelle par une nouvelle. La loi primitive est inscrite dans nos Statuts depuis la création de cette institution. L'article 15 est ainsi conçu:

Une somme n'excédant pas trois cents dollars par année, et telles allocations qui, de temps à autre, sont autorisées par le Gouverneur en conseil, peuvent être payées pour chaque élève pendant la période de son séjour au collège, pour subvenir aux frais de subsistance et d'uniforme.

Il faut ajouter à cela le texte de l'article 7, qui dit:

Les traitements, la solde et les allocations ne doivent pas excéder la somme globale de $60,000. Les détails de ces traitements et appointements sont consignés dans le rapport annuel présenté au Parlement par le ministre.

L'hon. M. RALSTON: Quel est l'article que cite mon honorable ami?

L'hon. M. BENNETT: Je cite l'article des Statuts revisés de 1927. J'ai d'abord lu le texte de l'article 15 et ensuite celui de l'article 7. Je relève encore l'article qui suit et que je considère d'une très grande importance pour les raisons que j'ai exposées au ministre à maintes reprises. L'article 11 de la loi actuelle décrète:

Le nombre des élèves qui fréquentent le collège en même temps ne doit pas dépasser cent vingt.

2. Le temps pour lequel ils sont admis ne doit pas dépasser quatre ans.

3. Le choix est fait par le Gouverneur en conseil sur une liste de noms transmise par le conseil des examinateurs, en tenant compte de l'ordre de mérite dans lequel ils ont passé leur examen préliminaire.

Quoiqu'il en soit, de 1871 à 1927, l'influence politique n'a pas eu la chance de s'exercer quant au choix des élèves admis à suivre les cours du collège militaire, puisque la loi décrète que le choix doit se faire en tenant compte de l'ordre de mérite dans lequel les candidats ont passé leur examen préliminaire. Or, je considère que cette disposition est essentielle en ce qui regarde cette institution d'enseignement, la seule que maintient le pouvoir fédéral. D'aucuns sont d'avis que le programme devrait être élargi et qu'on devrait faire une plus large place qu'on ne le fait à l'heure actuelle à l'enseignement scientifique. Je viens justement d'envoyer chercher le numéro de Noël de la revue du collège, dans lequel on publie deux articles remarquables. Le premier est dû à la plume d'un ancien élève de l'institution, qui a servi avec distinction au cours de la dernière guerre; l'autre a été écrit en réponse par un professeur du collège de Kingston. Je ferai observer au ministre, après avoir observé la situation depuis plusieurs années, que ce court alinéa de la loi actuelle constitue l'influence la plus puissante afin de contrôler le type et la réputation des élèves admis au collège militaire de Kingston. De fait, les cadets doivent être choisis en tenant compte de l'ordre de mérite dans lequel ils ont passé leur examen préliminaire. A quel endroit du bill en discussion relève-t-on une disposition à cet effet?

L'hon. M. RALSTON: Je le répète, je doute fort que la coutume de constituer des conseils d'examinateurs provinciaux ait été observée depuis nombre d'année. Je me demande où mon honorable ami veut en venir lorsqu'il déclare que cette disposition de la loi est essentielle et salutaire, à la lumière des observations qu'il a faites. Je le répète encore une fois, le choix a été fait par le conseil central des examinateurs.

L'hon. M. BENNETT: Mon ami le ministre n'a pas saisi ce que je veux dire. L'article 8 de la loi en vigueur prévoit l'établissement d'un bureau d'examinateurs. Celui-ci doit transmettre au département la liste de noms de tous les candidats ayant obtenu leurs certificats, pour l'information du Gouvernement, et faire un rapport de chaque séance. Les conditions de l'admission viennent ensuite, et il est décrété par l'alinéa 3 de l'article 11 que le Gouverneur en conseil choisira les élèves sur la liste transmise par le bureau des examinateurs, suivant le rang dans lequel ils se sont classés à l'examen préliminaire. Le Gouverneur en conseil peut déléguer ce pouvoir à un conseil général ou à l'aide-major général, mais la disposition de la loi est catégorique:

Le choix en est fait par le Gouverneur en conseil sur une liste de noms transmise par le conseil d'examinateurs en tenant compte de l'ordre de mérite dans lequel ils ont passé leur examen préliminaire.

Durant les longues années où son gouvernement libéral eut la direction de cette institution, plusieurs jeunes gens n'appartenant pas à ce parti politique ont pu entrer à cette institution à cause de leur mérite. Le projet de loi élimine cette garantie, et je demande au ministre de rétablir dans les statuts la disposition qui faisait du mérite la condition de l'admission à cette institution, non l'influence politique. Voilà mon attitude à ce sujet.

L'hon. M. RALSTON: Cette expression est ce que je réprouve. Je croyais que mon honorable ami désavouait toute idée d'influence politique.

L'hon. M. BENNETT: Je veux prévenir cette influence.

L'hon. M. RALSTON: Si quelqu'un était assez pervers pour empêcher un jeune homme d'étudier au Collège militaire royal à cause de ses principes politiques, la loi projetée lui laisserait le moyen d'y parvenir assez facilement en choisissant un bureau d'examinateurs tels...

L'hon. M. BENNETT: Oh! non.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami ne croit pas à la possibilité de cette situation, je l'espère.

L'hon. M. BENNETT: J'ai vu une tentative de ce genre.

L'hon. M. RALSTON: Sous le régime de la loi actuellement en vigueur.

L'hon. M. BENNETT: Mais la disposition en question l'a fait rater.

L'hon. M. RALSTON: J'assure à mon honorable ami que si une personne avait l'âme assez noire pour désirer écarter un jeune homme à cause de ses opinions politiques, elle pourrait atteindre ses fins en nommant un bureau d'examinateurs d'une certaine couleur.

L'hon. M. BENNETT: Non, tous ceux qui aspirent à faire leurs études reçoivent des papiers. Mon honorable ami ne parle pas sérieusement?

L'hon. M. RALSTON: Je parle aussi sérieusement que lorsque mon honorable ami prétend que le conseil des ministres exclurait délibérément un jeune homme ayant le degré de mérite exigé au témoignage du bureau des examinateurs, et lui dirait: Nous ne pouvons vous admettre bien que vous occupiez le rang voulu.

L'hon. M. BENNETT: Mon honorable ami comprendra que nous voulons mettre le Gouvernement hors d'état d'agir ainsi.

L'hon. M. RALSTON: A mon sens, vous lui laissez aussi efficacement ce pouvoir, parce que le bureau des examinateurs détermine seul le classement des candidats; c'est lui qui fixe leur rang. Ensuite, le Gouverneur en conseil choisit automatiquement les candidats dans l'ordre indiqué.

L'hon. M. BENNETT: Ce n'est pas ce que je dis. Je...

L'hon. M. RALSTON: Permettez. La disposition mentionnée porte que les candidats agréés par le bureau des examinateurs devront être choisis par le Gouverneur en conseil suivant l'ordre des points obtenus à l'examen préliminaire. J'affirme que, si un ministre avait l'âme assez noire pour vouloir écarter un jeune homme du Collège, il n'aurait qu'à faire classer par les examinateurs le candidat au rang désiré.

L'hon. M. BENNETT: Mon honorable ami ne croit assurément pas ce qu'il dit. La nature humaine a beau être mauvaise, vous ne pourriez trouver un pareil bureau d'examinateurs.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami donne bien à entendre qu'il peut se trouver un gouvernement assez pervers pour en agir ainsi.

L'hon. M. BENNETT: Non, mon honorable ami oublie un fait. Le Parlement, sous le régime d'Alexander Mackenzie qui s'enorgueillit beaucoup de fonder le Collège royal militaire, jugea fort désirable d'insérer dans la loi une disposition empêchant les abus évoqués. Il n'est peut-être pas nécessaire, comme le dit mon honorable ami d'invoquer cette disposition, mais sa seule présence dans la loi n'est-elle pas un préventif, une garantie précieuse?

L'hon. M. EDWARDS: Et par là Alexander Mackenzie ne voulait pas mettre en doute sa propre intégrité, ni l'intégrité de son ministère.

L'hon. M. BENNETT: Certainement non. Je dis à l'honorable ministre qu'il est à souhaiter qu'on maintienne cette garantie dans l'intérêt public afin d'empêcher toute tentative d'admission basée sur autre chose que les aptitudes prévues par la loi.

L'hon. M. RALSTON: Une pareille tentative ne pourrait réussir que si le Gouverneur en conseil passait délibérément par-dessus la tête du jeune homme occupant dans la liste un rang supérieur.

L'hon. M. BENNETT: Ce n'est pas le Gouverneur en conseil, mais bien le ministre qui déciderait.

L'hon. M. RALSTON: Pardon.

L'hon. M. BENNETT: L'honorable ministre oublie que cette institution, en vertu du paragraphe 2 de l'article 2, est placée sous la direction et la gérance du ministre de la Défense nationale.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable leader de l'opposition oublie aussi que le nombre des élèves suivant les cours du Collège et les conditions d'admission sont toujours tels que l'autorise le Gouverneur en conseil.

L'hon. M. BENNETT: Parfaitement, mais il n'y a aucune disposition concernant les mérites des aspirants, comme il y en avait une dans l'ancienne loi, et c'est justement à cause de cette disposition que le Collège est depuis si longtemps libre de ce qu'on pourrait appeler les embarras et les funestes influences de la politique. Je me rappelle que, dans ma jeunesse, lorsque j'allais dans le Nouveau-Brunswick pour Noël, je voyais toujours dans le train un grand nombre de jeunes gens, élèves du collège de Kingston, qui allaient dans leur famille. Les libéraux, à ce moment-là, avaient le pouvoir à Ottawa; mais l'application de cette disposition pour le choix des élèves par le Gouverneur en conseil, d'après une liste de noms fournie par le bureau d'examinateurs, y compris l'ordre de mérite justifié par les notes d'examen, garantissait que ces listes venant de toutes les parties du pays déterminaient le choix. C'est pour cela que les listes étaient affichées chaque année et l'aspirant qui était en tête savait qu'il pourrait entrer au Collège militaire, parce qu'un examen uniforme, comme l'honorable ministre se le rappelle, était finalement fixé dans chaque province. Sans égard au luxe dont le jeune homme pût être entouré chez lui, sans égard à la fortune de ses parents, il était parfaitement sûr de ne pouvoir entrer au Collège, s'il n'avait que 50 points et qu'il y en eût douze avant lui ayant 70 points. J'estime que l'honorable ministre ferait bien de conserver dans ce projet-ci la disposition introduite dans la loi, il y a cinquante ans, par Alexander Mackenzie. En outre, il y a cette autre raison que j'ai signalée: c'est que les règlements doivent toujours être établis—le ministre sera d'accord avec moi là-dessus—en vue de l'application d'un principe déterminé par le Parlement; mais ce dernier ne doit pas laisser au Gouverneur en conseil le soin de déterminer les principes essentiels d'une loi.

L'hon. M. RALSTON: J'ai essayé de faire comprendre à l'honorable leader de l'opposition que, pour moi, rien dans la loi actuellement en vigueur non plus que dans la loi projetée, n'empêcherait de priver un jeune homme du rang auquel ses mérites lui donnent droit, si l'on voulait réellement le faire. Nous sommes parfaitement d'accord quant au principe et je dis que s'il était nécessaire de spécifier, je pourrais introduire dans le règlement une clause traitant du choix par ordre de mérite. Est-ce que cela satisfait mon honorable ami?

L'hon. M. GUTHRIE: Y a-t-il un motif sérieux pour ne pas le mettre dans la loi?

L'hon. M. RALSTON: Je ne le pense pas.

L'hon. M. GUTHRIE: La difficulté se trouverait ainsi tranchée.

L'hon. M. RALSTON: Sauf que nous décrétons que tout ce qui se rapporte à l'administration sera une question de règlement.

L'hon. M. BENNETT: C'est plus qu'une question d'administration.

L'hon. M. GUTHRIE: C'est un principe fondamental. On ferait disparaître bien des objections en l'introduisant dans la loi. Nous avons confiance dans le ministre actuel, mais il ne gardera peut-être pas ce poste très longtemps. En réalité, la rumeur lui attribue de bien plus hautes fonctions au service de son pays. Supposons donc qu'il soit remplacé par le directeur général des Postes; nous n'aurions peut-être pas la même confiance en ce dernier.

L'hon. M. EDWARDS: Espérons que non.

M. ROSS (Kingston): Le principe qu'on préconise n'est-il pas celui qui a été déjà reconnu et qu'on applique?

L'hon. M. RALSTON: Certainement.

M. ROSS (Kingston): C'est-à-dire que chaque élève est choisi d'après ses aptitudes, lesquelles sont indiquées par le département de l'Instruction publique. Le choix est fait suivant l'examen d'immatriculation et le département de l'Instruction publique fait rapport du nombre de points obtenus, lesquels sont adoptés comme base moyenne. Je n'ai aucune objection à ce que ce principe soit adopté, bien que j'aie de la peine à croire qu'il soit suivi à la lettre. Un étudiant peut, par exemple, demander à être admis au collège et, bien qu'il ait eu une forte moyenne en lettres, il peut être très faible en mathématiques. En ce cas, il échouerait complètement dans cette institution. Je crois que le bureau des examinateurs choisit les étudiants les mieux outillés pour le genre de travail qui se fait dans cette institution et qu'il base son choix sur les connaissances que l'étudiant a en mathématiques. Je n'ai aucune objection à ce qu'une disposition semblable soit insérée dans le statut. Je prévois, cependant, une cause de mécontentement dans le cas d'un étudiant qui, comme je l'ai dit, serait fort en lettres et faible en mathématiques, parce que la tendance sera de choisir celui qui sera compétent dans la science des chiffres. Le choix des étudiants est basé sur le mérite, et je

crois que dans un grand nombre de cas c'est ce mode qui est suivi.

Quant à la limitation du nombre d'étudiants devant être admis, je crois que le ministre serait sage de retirer toute disposition dans ce sens. Le nombre d'étudiants admis au Collège dépend beaucoup de la sévérité des examens, et les examens dans une institution de ce genre sont assez sévères; ce qui fait que 15 ou 20 p. 100 des étudiants échouent. Il peut y avoir une année une classe exceptionnellement forte en mathématiques et dans les sujets connexes, tandis qu'une autre année la classe peut être faible sous ce rapport. Le pourcentage des échecs varie. Par conséquent, les étudiants échouent en plus grand nombre une année qu'une autre. La tendance est d'admettre en plus grand nombre en quatrième année les candidats qui se présentent tous les ans, laquelle quatrième année équivaut réellement à la première. Je crois que la proposition du ministre est sage sous ce rapport.

L'hon. M. EDWARDS: Sur cette question le degré de connaissances exigé est déterminé, et a toujours été déterminé, par les maisons d'enseignement, telles que nos universités, et ceux qui veulent être admis doivent posséder ces connaissances. En Ontario et Québec, et, en fait, dans toutes les provinces, le degré de connaissances exigé est généralement compris dans le mot "immatriculation", et ceux qui peuvent passer les examens d'immatriculation ont le droit d'entrer dans ces maisons d'enseignement. Il n'y a pratiquement aucune restriction quant au nombre. Lorsque la loi a été adoptée, on a limité le nombre d'étudiants devant suivre les cours du Collège militaire royal, et c'est à cause de cette limitation que l'honorable M. Mackenzie a fait adopter l'article décrétant comment on choisirait ce nombre limité. Mais le fait que le ministère Mackenzie ait mis dans la loi une disposition décrétant que les étudiants qui passeraient les examens d'admission du Collège royal militaire seraient choisis suivant leur mérite, c'est-à-dire suivant le nombre de points, n'indique pas nécessairement que M. Mackenzie manquait de confiance dans l'intégrité de son propre Gouvernement et dans la sienne. Il a fait insérer cette disposition parce qu'il était d'avis que puisque le nombre des étudiants était limité, et tant qu'il le serait, il fallait trouver un autre mode d'admission que celui de passer simplement des examens. En choisissant ceux qui pouvaient entrer dans le Collège, si le nombre convenu n'était pas dépassé, l'ordre de mérite importait peu. Mais si le nombre de ceux qui passaient l'examen, avec un grand nombre de points pour quelques-uns et un petit nombre pour d'autres dépassait disons 120, les étudiants qui étaient alors choisis l'étaient parmi les meilleurs suivant ce qu'indiquait le pourcentage de leur examen. Quelle objection peut-on avoir contre une telle règle? Pourquoi s'opposerait-on à ce qu'elle soit insérée dans la loi? On ne pourrait imaginer un meilleur moyen pour choisir les étudiants, et avec ce système le Collège a très bien marché dans le passé. Il s'est fait une renommée non seulement au Canada mais dans le monde entier. Et depuis que je siège dans cette Chambre j'ai toujours observé avec plaisir la façon dont les députés examinaient les crédits du Collège militaire royal, sans égard au parti auquel ils appartenaient ou au gouvernement du jour. Par leur empressement à voter l'argent pour cette institution, les représentants du peuple dans cette Chambre ont toujours—du moins depuis vingt ans—montré la confiance qu'ils avaient dans son efficacité. Cela est dû en partie à l'esprit de justice qui y règne, car là où, disons, 150 passent un examen, et 120 seulement peuvent être choisis, on suit le principe ci-dessus, c'est-à-dire que l'on choisit les étudiants suivants le nombre de points qu'ils ont obtenus à l'examen. C'est une sage protection, et c'est juste et équitable. Et, suivant moi, cela n'est en aucune façon dérogatoire à l'intégrité du cabinet ni à celle du ministre.

L'hon. M. RALSTON: Si je ne m'abuse, le présent article veut établir que si, par exemple, le bureau d'examen de la Nouvelle-Ecosse soumet une liste de noms, le Gouverneur en conseil devrait, en ce qui concerne les étudiants de cette province, choisir ceux qui auront le plus haut rang. J'entends que le privilège doit être réparti entre les différentes provinces.

L'hon. M. BENNETT: A chacune selon sa part convenue.

L'hon. M. RALSTON: Parfaitement. Ainsi que je l'ai fait remarquer, il n'y a pas un bureau distinct pour chaque province, l'aptitude des candidats est jugée suivant des examents subis sous les auspices de diverses universités dans les provinces, et je ne vois pas bien le moyen d'établir une condition pareille, puisque les candidats pourraient bien ne pas être choisis par ordre de mérite, en autant qu'il s'agit d'un examen uniforme Mon honorable ami accepterait-il un engagement de ma part de voir à ce que soit insérée dans les règlements une prescription établissant que le mérite doit présider au choix des candidats?

L'hon. M. BENNETT: Je n'en serais que trop heureux si mon honorable ami devait être ministre à perpétuité; seulement nous savons tous qu'un décret du conseil, adopté aujourd'hui, peut être révoqué demain. Dans

les circonstances, je crois que le ministre serait bien avisé de réfléchir à cette question et de voir s'il n'y a pas possibilité d'insérer au statut même cette prescription relative au mérite. Peut-être sa méditation portera-t-elle fruit avant que le comité n'ait disposé du bill. Ce n'est pas que j'aie l'ombre d'un soupçon que le ministre ne continuerait pas à en tenir compte dans ses règlements; mais, comme nous tous qui faisons la lutte politique, il connaît les faiblesses de la nature humaine. Il me semble peu probable que le Gouvernement annulle une prescription pareille, seulement, comme je l'ai fait entendre, il pourrait trouver quelque prétexte de le faire tout en masquant la vraie raison de sa décision. J'espère que le ministre y songera; et sans doute pourrons-nous discuter privément la chose plus avant.

L'hon. M. RALSTON: Je ne puis dire que ceci: Apparemment je proteste trop au sujet de ma probité. J'ai cru que ma suggestion serait acceptée, car après tout je sais que mon honorable ami croit à ma sincérité et il sait que le Gouvernement respecterait cet engagement. En vue de la discussion qui vient d'avoir lieu ici, je trouve qu'un ministère serait fort mal avisé d'abroger une disposition de ce genre. Je puis assurer mon honorable ami de ma conviction que cette méthode est la meilleure; il est avocat et il doit reconnaître que nous adoptons là la meilleure méthode possible si nous voulons que ce principe soit sauvegardé clairement. Dans la pratique nous respectons ce principe et nous continuerons à le respecter qu'il se trouve dans le statut, dans les règlements ou même s'il n'est écrit nulle part.

M. ROSS (Kingston): Puis-je poser une autre question? Que signifie le mot "civil" à l'article 4? Fait-il allusion au personnel subalterne, aux employés du collège ou au personnel supérieur?

L'hon. M. RALSTON: Si je comprends bien, ce terme est appliqué au personnel enseignant, à tous ceux qui ne font pas partie de l'établissement militaire.

M. ADSHEAD: Ai-je bien compris que le ministre va insérer dans les règlements, sinon dans la loi, une prescription décrétant que le mérite doit présider au choix des élèves admis au Collège? S'il en est ainsi, je crois que le ministre fait très bien.

L'hon. M. RALSTON: Je le ferai avec plaisir; et je consulterai encore mon honorable ami à ce sujet.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2 (nom):

[L'hon. M. Bennett.]

L'hon. M. EDWARDS: Pourquoi ne pas dire que le Collège doit être là où il se trouve aujourd'hui?

L'hon. M. RALSTON: Je ne songerais pas à le transporter à Halifax pour le moment; je n'en dirai pas plus.

M. ROSS (Kingston): Je ne crois pas qu'on déplace jamais le collège; seulement le texte dit qu'il est "établi dans une ville de garnison" ou quelque chose dans ce genre, alors qu'en réalité il n'est pas établi dans une ville de garnison.

L'hon. M. BENNETT: La loi jusqu'ici en vigueur définissait les mots "force permanente" et le terme "ville de garnison" avait un sens qu'il n'a plus.

M. GEARY: Pourquoi ne pas dire clairements "dans la cité de Kingston"?

M. ROSS (Kingston): J'en serais très heureux; mais le collège ne se trouve pas dans la cité de Kingston.

L'hon. M. EDWARDS: Nous avons l'honneur de posséder le Collège dans le comté de Frontenac-Addington, qui n'est pas précisément une ville de garnison.

M. GEARY: Si le Collège ne se trouve pas dans la ville de Kingston, je ne voudrais pas l'y situer.

L'hon. M. EDWARDS: Nous répondrions à l'objection en disant "près de Barriefield, dans le township de Pittsburg, comté de Frontenac".

Sir EUGENE FISET: Je ne pense pas que la situation du Collège soit exactement décrite dans ce projet de loi, car il ne se trouve pas dans une ville de garnison.

L'hon. M. RALSTON: Nous avons à cet endroit un escadron du corps d'artillerie à cheval. Je serais bien prêt à accepter l'expression "dans ou près".

L'hon. M. EDWARDS: Nous devrions modifier l'article en ajoutant les mots "ou près" de sorte qu'il se lirait ainsi "dans l'une ou près d'une des villes de garnison"...

L'hon. M. RALSTON: Cela ferait très bien.

(L'article ainsi modifié est adopté.)

L'article 3 est adopté.

Sur l'article 4.

M. GEARY: L'honorable député de Kingston (M. Ross) a attiré l'attention sur le mot "civil". Le paragraphe 1 divise l'établissement en une section militaire et une section civile; le paragraphe 2 vise le personnel militaire et le paragraphe 3, le personnel civil. Quelques-uns des professeurs du Collège militaire royal ne sont pas des militaires, je pense;

l'institution a un certain nombre de professeurs civils. Sont-ils visés par le paragraphe 3? Ce ne sont pas des officiers et ils forment le personnel civil de l'institution.

L'hon. M. RALSTON: Je pense qu'ils sont régis par le paragraphe 3.

(L'article est adopté.)

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Sur l'article 7 (nombre d'élèves).

L'hon. M. BENNETT: Nous pourrions réserver cet article. J'aimerais à le discuter avec quelques-uns de mes amis qui sont plus au courant des conditions que moi.

(L'article est réservé.)

L'article 8 est adopté.

Sur l'article 9 (fournitures par les élèves).

L'hon. M. BENNETT: Il existe actuellement une limite aux dépenses de chaque élève, n'est-ce pas?

L'hon. M. RALSTON: Oui.

L'hon. M. BENNETT: C'est là sans doute l'explication du fait que cette institution attire parfois des hommes de grande valeur, mais qui ne sont pas très riches. Cet article tendrait à faire disparaître cet ordre de choses. Est-ce juste?

L'hon. M. RALSTON: Sauf que l'article 15 de l'ancienne loi spécifie: "une somme ne dépassant pas $300 par an" et telles allocations qui sont accordées de temps à autre.

L'hon. M. BENNETT: Mais il s'agit là d'allocations. L'honorable député de Rimouski (sir Eugène Fiset) est peut-être le mieux renseigné d'entre nous sur cette question. Le coût ordinaire était de $300, plus un versement mensuel de $10 à $25, n'est-ce pas?

Sir EUGENE FISET: Oui.

L'hon. M. BENNETT: L'article en discussion permettrait d'augmenter le prix de l'enseignement du Collège au même niveau qu'à l'Université de Toronto, par exemple. Il pourrait s'élever à $1,000 par année.

Sir EUGENE FISET: Cet article permettrait en effet une telle augmentation.

L'hon. M. BENNETT: Ne vaudrait-il pas mieux garder le principe qui a guidé les fondateurs de cette institution? L'article premier mentionne que le Collège a été fondé dans un certain but, pour préparer les élèves à un certain travail. L'on voulait attirer dans cette institution des jeunes gens qui avaient fait preuve de qualités méritoires et leur donner l'enseignement à un prix modique. A l'heure actuelle,—et mon honorable ami se rappellera un cas qui s'est présenté l'automne dernier,—un jeune homme de ressources limitées, mais bien doué, peut obtenir à cette institution l'instruction qu'il ne saurait trouver ailleurs.

L'hon. M. RALSTON: C'est à la Chambre de se prononcer. L'on imposerait au pays une dépense plus considérable qu'au moment de l'adoption de la loi, car la somme de $300 représentait beaucoup plus alors qu'aujourd'hui. L'on exige encore un paiement de $300 par an, excepté pour la première année, où il y a une dépense additionnelle de $250 pour les uniformes.

L'hon. M. BENNETT: En vertu de l'article en discussion?

L'hon. M. RALSTON: Non. C'est la coutume suivie.

L'hon. M. BENNETT: Mais l'article mentionne $300, plus une allocation pour l'uniforme.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami aurait-il une suggestion à faire à ce sujet? D'après moi, il ne serait peut-être pas bien de s'en tenir à la somme de $300.

L'hon. M. BENNETT: C'est là une question que, suivant moi, le ministre devrait considérer. Ce n'est, évidemment pas à un simple député de décider quel devrait être le montant. Je songeais que le ministre pourrait avoir quelque idée de la somme qu'il faudrait dans ce cas-là.

L'hon. M. RALSTON: Je tenais à savoir si mon honorable ami était d'opinion de s'en tenir à cette somme exacte?

L'hon. M. BENNETT: Nullement.

L'hon. M. RALSTON: Ou à un montant déterminé?

L'hon. M. BENNETT: Soit à un montant déterminé tout en respectant l'esprit de la disposition de la loi.

M. McGIBBON: Quel est le coût moyen annuel?

L'hon. M. RALSTON: Il est de $1,681, sans égard au capital.

M. McGIBBON: Est-ce ce qu'il en coûte en moyenne au cadet ou au pays?

L'hon. M. RALSTON: Au pays.

M. McGIBBON: Qu'est-ce qu'il en coûte au cadet?

L'hon. M. RALSTON: Une somme de $1,450 pour quatre ans, soit: $550 pour la première année et $300 pour les trois autres. Il en coûte $1,681 au trésor.

(L'article est réservé.)

L'article 10 est adopté.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable chef de l'opposition serait-il disposé à étudier maintenant la portée du paragraphe 2 de l'article 3. Il contient les règlements dans lesquels je veux inclure le mérite comme condition, et ces règlements devront être publiés dans la

Gazette officielle pour entrer en vigueur; ce serait leur donner plus de publicité. Il ne s'agit pas ici d'un décret du conseil qu'on laisse moisir dans un casier. Peut-être mon honorable ami jugera-t-il que cela rencontre son idée.

L'hon. M. BENNETT: C'est pourquoi j'ai prié mon honorable ami de réserver son projet de loi. Quelques mots d'entretien avec lui élucideront mieux la question que ce que je pourrais dire ici. Sa proposition pourrait peut-être servir de base à une entente définitive.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

DISCUSSION DU PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DES EAUX DE LA ZONE DU CHEMIN DE FER

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur) propose la 2e lecture du projet de loi (bill nº 20) tendant à modifier la loi sur le régime des eaux de la zone du chemin de fer.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre passe à la discussion des articles en comité général.

Sur l'article 1er (titre abrégé).

L'hon. M. STEWART: Je l'ai dit l'autre jour, ce projet de loi fut présenté l'année dernière; il émanait du Sénat qui l'avait adopté; mais quand il vint devant la Chambre, il était trop tard, vu que des députés intéressés de la Colombie-Anglaise étaient partis au moment de la discussion du bill. Ce projet a pour but de suspendre l'application de l'article 11 et de révoquer l'article 12 de la loi. En Colombie-Anglaise, le pouvoir fédéral est propriétaire de la zone du chemin de fer et du territoire de la rivière de la Paix et il administre les ressources naturelles de la Colombie-Anglaise dans cette région. La législature de cette province a voté une loi relative aux concessions d'eau dans le territoire sous la juridiction provinciale, le gouvernement fédéral adopta cette loi. Les permis de prises d'eau dans la zone fédérale étaient accordés en vertu de la loi provinciale: un ministre du gouvernement provincial en avait l'administration. En 1924, la législature a consolidé sa loi et en 1926 nous prîmes des mesures pour faire concorder notre législation avec celle de la Colombie-Anglaise. Mais des difficultés surgirent à cause des droits de certains Indiens, accordés par le département des Indiens, dont j'ai la direction. On se demandait si les droits des propriétaires riverains étaient assez protégés. C'est alors que nous insérâmes dans notre bill, outre les articles de la loi de la Colombie-Anglaise, les articles 11 et 12, décrétant que dans certains cas spécifiés dans l'article 11, il faudrait l'assentiment préalable du ministre de l'Intérieur pour

[L'hon. M. Ralston.]

donner effet à un permis provincial. Ceci eut pour effet de froisser le département de la Colombie-Anglaise, et durant quelque temps on cessa d'accorder des permis parce que, prétendait-on, le contrôle leur avait été enlevé au bénéfice du ministre de l'Intérieur. Après une étude complète de la question, j'en vins à conclure qu'il n'y avait pas lieu de maintenir une attitude dont se trouvaient à souffrir un certain nombre de personnes, et je consentis à un projet de loi, déposé au Sénat, suspendant l'effet de l'article 11 jusqu'à ce qu'il fut jugé bon de le mettre en vigueur par décret du conseil, ainsi que la chose est prévue dans le bill.

Quant à l'article 12, nous sommes convaincus que les droits des riverains sont sauvegardés par l'article 4 et qu'il n'est pas nécessaire de le conserver.

M. FRASER: L'explication du ministre me fait grand plaisir. Lorsque cet amendement fut proposé en 1926, je m'y opposai dans une certaine mesure. Je voudrais savoir maintenant si les modifications proposées présentement touchent d'une manière quelconque aux droits de ceux qui utilisent l'eau des zones ferroviaires, et s'il existe, en vertu de l'amendement de 1926, des droits acquis qui n'auraient pu être conférés sans le consentement de la Colombie-Anglaise. Voilà les deux points que je désire tirer au clair. J'ai déjà fait remarquer au ministre, au cours des discussions antérieures sur ce sujet, que dans bien des parties de la zone ferroviaire, une concession de terre sans le droit à l'usage de l'eau, ne vaut pas mieux qu'une concession sur le mont Everest. Je voudrais donc savoir si le droit à l'usage de l'eau dans cette zone se trouve ou non compromis. J'ignorais jusqu'à présent que cette mesure était la conséquence d'une querelle de famille. Nous connaissons bien notre ministre des terres, dans la Colombie-Anglaise, et je constate avec plaisir que le ministre de l'Intérieur a goûté un peu au caractère de M. Patullo.

L'hon. M. STEWART: Je tiens à dire à l'honorable député que l'article 11 nous fut inspiré uniquement par l'octroi d'un permis particulier, qui nous paraissait arbitraire. Je crois que ce cas-là a été réglé. L'application de la loi dite Water Belts Act nous convient parfaitement, mais nous conservons notre droit pour le cas où il deviendrait nécessaire de l'exercer pour protéger tout individu demeurant dans cette zone. Les deux lois se trouvent en parfaite conformité maintenant. Le fonctionnement en était arrêté jusqu'à ce que je consentisse à proposer ces modifications. Maintenant tout va comme par le passé. Je n'étais pas autorisé à délivrer des permis. Je pouvais seulement d'après l'article 11, comme

mon honorable ami le constatera, refuser d'acquiescer au cas d'une protestation formulée et, ce faisant, le permis n'était pas délivré.

M. FRASER: Alors, il n'y a rien de changé.

L'hon. M. STEWART: Non.

L'hon. M. TOLMIE: Ces terres sont-elles comprises dans celles qui doivent être bientôt transférées à la Colombie-Anglaise, si j'en crois le discours du trône?

L'hon. M. STEWART: Oui.

L'hon. M. TOLMIE: Alors, pourquoi modifier la loi, si elles doivent passer sous la juridiction provinciale?

L'hon. M. STEWART: D'après mon expérience dans le cas des terres de l'Alberta, je crois qu'il est bon de conserver cet article. Naturellement, si les terres étaient transférées, le gouvernement fédéral n'aurait plus à intervenir.

(L'article est adopté.)

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3 (abrogation).

L'hon. M. BENNETT: Pourquoi abroger l'article 12? Cet article ne s'applique qu'à l'eau pour l'usage domestique.

L'hon. M. STEWART: Si mon honorable ami veut bien se reporter à l'article 4, il reconnaîtra que les droits des riverains sont amplement sauvegardés. Article 4:

Nulle concession faite par la couronne, après le sixième jour de juin, mil neuf cent treize, de terres dans la zone du chemin de fer, ou de tout intérêt dans ces terres, ne doit transmettre au concessionnaire quelque droit exclusif, titre ou privilège dans, à, ou relatif à tout cours d'eau, ou dans, au, ou relatif au lit ou aux rives de quelque cours d'eau, sauf seulement en tant que quelque droit, titre ou privilège au lit ou aux rives de quelque cours d'eau est expressément énoncé et décrit dans cette concession, sauf le droit de chaque propriétaire riverain de s'approvisionner d'eau pour ses besoins domestiques.

Cet article le sauvegarde amplement.

(L'article est adopté.)

Il est fait rapport du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DU POINÇONNAGE DE L'OR ET DE L'ARGENT

L'hon. JAMES MALCOLM (ministre du Commerce) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 21) tendant à modifier la loi relative au poinçonnage de l'or et de l'argent.

La motion est adoptée.

Le projet de loi est lu une 2e fois, et la Chambre se forme en comité pour la discussion des articles.

Sur l'article 1er (changement du titre de la loi).

L'hon. M. MALCOLM: Il n'y a que trois modifications à la loi. La première concerne l'introduction du platine comme métal précieux. Cela demande un changement du titre de la loi. La deuxième a pour but de donner au Gouverneur en conseil le pouvoir de faire des règlements au sujet de la qualité et de la quantité du métal précieux qui sera employé dans la fabrication des objets plaqués, doublés de métal, plaqués or ou argent, afin d'éliminer quelques-uns des articles inférieurs et falsifiés. Cette mesure permettra au Gouverneur en conseil de faire des règlements concernant le poids et l'épaisseur de ce métal roulé. En vertu du troisième amendement, toutes les marchandises du fabricant porteront sa marque de commerce. Cela l'empêchera d'importer de la camelote et de la vendre comme de bons articles.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Sur l'article 4 ("platine" ne doit s'appliquer qu'à certains articles).

L'hon. M. MALCOLM: Tout article marqué "platine" sera composé de 95 p. 100 de platine et de pas moins de 5 p. 100 d'iridium).

L'hon. M. BENNETT: Pourquoi ne pas décréter que la loi ne sera pas mise en vigueur avant une certaine date, afin que ceux qui ont des marchandises en main puissent en disposer.

L'hon. M. MALCOLM: Avant longtemps divers commerçants seront consultés au sujet des règlements, et lorsque les règlements auront été décidés d'une manière satisfaisante, nous nous occuperons de cette question.

L'hon. M. BENNETT: Mais le bill est applicable dès qu'il est adopté, et je propose qu'il entre en vigueur le 1er juillet 1928, où quelque autre date convenable, afin que tous soient prévenus et en mesure de faire face à la situation.

L'hon. M. MALCOLM: Je modifierai le bill à sa 3e lecture.

L'hon. M. BENNETT: Il vaut mieux laisser le projet en comité, afin que nous puissions l'étudier.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

DISCUSSION D'UNE RESOLUTION RELATIVE AUX AVANCES A L'IMPRIMEUR DU ROI

L'hon. M. RINFRET (secrétaire d'Etat) propose que la Chambre se forme en comité pour la discussion du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi des impressions et de la papeterie publiques en ce qui a trait aux avances autorisées qui doivent être faites à l'imprimeur du roi pour acheter le matériel requis pour l'exécution des commandes et des réquisitions et pour payer les salaires, et de décréter que le montant total de ces avances n'excédera en aucun temps la somme de sept cent mille dollars, ou telle somme qui pourra dorénavant être fixée de temps à autre par le Gouverneur en conseil.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité.)

L'hon. M. BENNETT: Expliquez.

L'hon. M. RINFRET: Le but de ce projet de résolution et du bill qui suivra est d'assurer des fonds suffisants à l'imprimeur du roi pour s'acquitter de la responsabilité que lui impose la loi. Comme le savent les honorables députés, l'imprimeur du roi est obligé de faire des impressions de toutes sortes qui lui sont demandées par les Chambres du Parlement et par toutes les divisions du service administratif. Il est tenu de fournir toute la papeterie et les fournitures de bureaux requises par elles. Il doit publier la *Gazette du Canada* et c'est lui qui distribue les publications des divers ministères. C'est par son intermédiaire exclusif que se vendent toutes les publications officielles. Il est obligé de vérifier les comptes de toutes les annonces des départements. En vertu de la loi, le ministre des Finances (l'hon M. Robb) autorise des avances à l'imprimeur du roi, et celui-ci remet au receveur général tout l'argent reçu pour les services rendus par le département. Il a de toute nécessité, un assortiment considérable et varié de papier et autres articles d'imprimerie et de reliure d'une valeur approximative de $350,000, et des marchandises classées en général comme papeterie et fournitures de bureaux, d'une valeur approximative de $150,000. Ce montant s'accroît avec la forte augmentation des travaux des divers départements.

L'hon. M. BENNETT: Le ministre veut $700,000?

L'hon. M. RINFRET: Le montant pour les impressions et la reliure est de $500,000. Il faut donc voter des fonds, d'abord pour le maintien du matériel permanent dont les détails, cela va sans dire, varient constamment, ainsi que pour parer aux dépenses éventuelles qui surviennent entre la date des services rendus et la perception des montants payables de ce chef. Sous sa forme actuelle, l'article 38 de la loi décrète que le ministre des Finances peut autoriser l'avance d'une somme ne dépassant pas $200,000 à l'imprimeur du roi, mais depuis nombre d'années, m'apprend-on, et l'année dernière, comme je le sais personnellement, ayant eu la direction du ministère, la somme avancée dépasse de beaucoup le montant prescrit par la loi. Deux raisons ont concouru à rendre cette somme insuffisante pour que l'imprimeur du roi soit en mesure de répondre convenablement aux besoins actuels. Il y a d'abord la recrudescence d'activité dans toutes les divisions du département et ensuite la variation survenue dans la valeur de l'argent, ce qui ne peut manquer d'avoir une certaine répercussion sur les salaires des différents employés de l'Imprimerie nationale et sur les dépenses générales qui s'y rattachent. Par conséquent, cette résolution et le bill qui y fera suite visent à porter de $200,000 à $700,000 le montant prévu par la loi. Ainsi que je l'ai expliqué, il ne s'agit pas d'une dépense du tout; il s'agit d'un simple remaniement. Dans le passé, l'auditeur général nous a fait observer que nous dépassions les limites imposées par la loi. On ne s'entendait pas très bien sur son interprétation exacte. La loi disait que l'avance ne devrait en aucun temps dépasser $200,000; l'intention des législateurs était, dois-je croire, de bien préciser que, cumulativement, on ne devrait pas aller au delà de cette somme; mais afin de pouvoir expédier la besogne, on l'a interprétée comme signifiant qu'aucune avance ne devrait dépasser $200,000. Nous constatons l'impossibilité d'exécuter les travaux d'impression avec cette somme plutôt minime, et nous nous proposons de faire en sorte que le service de l'imprimerie se conforme de plus près à l'esprit de la loi en décrétant que le ministre des Finances sera autorisé à faire des avances jusqu'à concurrence de $700,000. Comme je le disais, nous avons en main un matériel de plus de $500,000, et cette somme est susceptible d'augmentation dans quelques années. Nous voulons donc faire des prévisions en vue de l'avenir et, de cette façon, nous conformer au désir du chef de l'opposition, c'est-à-dire que l'on ne devrait pas être obligé d'apporter constamment des modifications aux lois.

L'autre partie de la résolution portant que de temps à autre le Gouverneur en conseil peut fixer la somme est destinée à prévoir cette éventualité. En 1926, malgré la durée prolongée de la session, les crédits ne purent être votés et l'Imprimerie nationale a eu beaucoup de peine à poursuivre ses travaux, même s'il eût été possible de lui avancer la somme prévue par la résolution. Comme je l'ai expliqué, ce bill n'a pas pour objet d'ajouter aux dépenses de l'Imprimerie; il s'agit simplement de mettre fin à la confusion qui découle de l'interprétation de la loi existante, et de faire concorder davantage le fonctionnement de l'établissement avec l'esprit de la loi.

M. ADSHEAD: Je suppose que les travaux exécutés par l'Imprimerie nationale pour le compte d'autres départements sont débités à ces derniers et que l'Imprimerie est créditée en conséquence.

L'hon. M. RINFRET: Oui.

M. ADSHEAD: Quel est le montant porté au crédit de l'Imprimerie pour des travaux de cette nature?

L'hon. M. RINFRET: Mon honorable ami verra que dans les prévisions budgétaires le Parlement ouvre à tous les départements un crédit d'un certain montant pour la papeterie et les impressions. Les départements versent ces fonds à l'Imprimerie qui en fait immédiatement la remise au receveur général.

M. ADSHEAD: Dans cas, l'Imprimerie nationale n'est pas loin de se suffire à elle-même?

L'hon. M. RINFRET: Tout à fait.

L'hon. M. BENNETT: Il ne se présente qu'une seule difficulté, et c'est cette autre supposition que le montant pourra dépasser $700,000. Cela, ajouté à la disposition de la loi, pourrait être aussi bien écarter tout à fait la limitation de $700,000, car la résolution dit:

...le montant total de ces avances n'excédera en aucun temps la somme de sept cent mille dollars, ou telle somme qui pourra être fixée de temps à autre par le Gouverneur en conseil.

Ainsi, tout ce que fait cette résolution consiste à autoriser sans restriction des avances jusqu'à concurrence de $700,000 lorsqu'on voudra se prévaloir de cette autorisation, et ce chiffre de $700,000 est ce que mon honorable ami le ministre des Chemins de fer appellerait une cocasserie. Tel serait en réalité l'effet de la résolution sous sa forme actuelle.

L'hon. M. RINFRET: Nous espérons bien n'avoir jamais besoin de ce montant, mais nous voulons nous prémunir contre une éventualité semblable à celle qui est survenu en 1926. Quant à moi, j'imagine que la chose ne saurait se répéter, car j'ai lieu de croire qu'à l'avenir ce Gouvernement aura toujours une majorité si forte que nous ne reverrons jamais ce qui s'est passé au cours de la session de 1926.

L'hon. M. BENNETT: Vous avez été renversés alors.

L'hon. M. RINFRET: Mon honorable ami consentira peut-être à l'adoption de cette résolution et lorsque le bill sera discuté en comité, je me ferai un plaisir de tenir compte de ses observations.

L'hon. M. BENNETT: Je veux que le ministre comprenne que je reconnais la nécessité de fournir à son ministère des fonds d'exploitation. Mais la Chambre ne devrait pas adopter une résolution qui impose une restriction que la ligne suivante fait disparaître. Dans une certaine ligne de la résolution, les fonds d'exploitation sont limités à $700,000 et la ligne suivante se lit ainsi: "ou telle somme que pourra déterminer le Gouverneur en conseil", laquelle pourrait être de deux millions. J'admets bien volontiers le raisonnement du ministre; mais il ne peut rédiger un projet de loi dont un article impose une restriction qu'un autre abolit.

L'hon. M. RINFRET: Je ne partage pas l'avis de mon honorable ami. Nous n'imposons pas de restriction; au contraire, nous augmentons la somme fixée par la loi. Le Gouvernement aurait moins d'excuse de se prévaloir des dernières lignes de la résolution pour relever le montant des fonds d'exploitation.

L'hon. M. BENNETT: Mais les dernières lignes font disparaître toute restriction.

L'hon. M. RINFRET: Je ne tiens pas particulièrement aux dispositions contenues dans ces dernières lignes.

L'hon. M. BENNETT: C'est ce que je pensais.

L'hon. M. RINFRET: Mais, réellement, je ne puis les voir du même œil que mon honorable ami. L'intention du Gouvernement est de porter la limite à $700,000 et il ne prendrait la responsibilité d'augmenter cette somme que dans des cas exceptionnels.

L'hon. M. BENNETT: La résolution devrait se terminer après les mots "sept cent mille dollars", si le ministre nous a bien indiqué ses intentions. Néanmoins, nous pourrons discuter ce point quand le bill nous sera présenté. Je ne veux pas faire perdre de temps à la Chambre.

(Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la seconde fois et adoptée.)

L'hon. M. Rinfret demande à déposer un projet de loi (bill n° 33) tendant à modifier la loi sur les impressions et la papeterie publiques.

(La motion est adoptée est le projet de loi est lu pour la 1ère fois.)

DISCUSSION D'UN PROJET DE RESOLUTION RELATIF A LA COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité et passe à l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide d'autoriser le ministre des Finances à payer à la commission des champs de bataille nationaux, à partir du pre-

mier jour d'avril 1928, et pour une période qui n'excédera pas dix ans, la somme de soixante-quinze mille dollars par année pour être dépensée par la commission pour les fins et d'après les dispositions de la loi concernant les champs de bataille nationaux à Québec.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité.)

L'hon. M. BENNETT: Le ministre veut-il nous expliquer ce projet de résolution?

L'hon. M. ROBB: La commission des champs de bataille nationaux a été créée par une loi, il y a quelques années et, depuis 1912, elle a reçu des subsides annuels.

L'hon. M. BENNETT: Qu'a-t-elle reçu depuis 1912?

L'hon. M. ROBB: En 1912-1913, elle a touché, $116,500; en 1913-1914, $145,000; en 1914-1915, $143,000; en 1915-1916, $118,000. On n'a pas accordé le subside durant la guerre et, l'an dernier, on a donné $75,000. On nous a expliqué que la commission pourrait plus facilement équilibrer son budget si elle savait d'avance la somme qu'elle recevra chaque année. Elle a des projets relatifs aux champs de bataille de Québec. On agrandira le parc et on construira de nouveaux trottoirs. Les membres de la commission sont: sir Georges Garneau, LL.D., Québec; l'honorable A .Turgeon, C.V.O., C.M.G., Québec; M. Robert Bickerdike, Montréal; l'honorable sénateur T. Chapais, Québec; M. N.-A. Dussault, M.D., Québec; l'honorable W. H. Price, Toronto; l'honorable L.-A. Taschereau, Québec, et le Dr A. G. Doughty, Ottawa.

(Il est fait rapport sur le projet de résolution, qui est lu pour la seconde fois et adopté.)

L'hon. M. Robb demande à déposer un projet de loi (bill n° 34), relatif aux champs de bataille nationaux de Québec.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1ère fois.)

DISCUSSION D'UN PROJET DE RESOLUTION TENDANT A AUTORISER UN EMPRUNT DE CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité et passe à l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide d'autoriser le Gouverneur en conseil à se procurer, par voie d'emprunts, et d'après les dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification telle ou telles sommes d'argent qui pourront être requises mais ne devant pas dépasser en tout la somme de cinq cents millions de dollars, pour payer ou racheter la totalité ou une partie quelconque des emprunts ou obligations du Canada, et pour acheter et retirer de la circulation des obligations non échues du Canada; le principal et l'intérêt à être imputés sur le fonds du revenu consolidé et être payables sur ce fonds.

[L'hon. M. Robb.]

L'hon. M. BENNETT: Donnez des explications, s'il vous plaît; nous n'approuvons pas le principe sur lequel est fondée la résolution.

L'hon. M. ROBB: Le Gouvernement devra rembourser des obligations arrivant à échéance, en 1933, jusqu'à concurrence de 446 millions de dollars en chiffres ronds et 535 millions de dollars en 1934. Et entre ces deux dates, d'autres emprunts de moindre importance écherront également.

L'hon. M. BENNETT: Etes-vous en mesure de citer ces sommes en détail?

L'hon. M. ROBB: Voici:

En 1928..	$53,000,000
1929..	60,000,000
1930..	65,000,000
1931..	77,000,000
1932..	73,000,000

Je cite les chiffres ronds. Le chef de l'opposition est tout particulièrement au fait que ces emprunts portent un taux d'intérêt plutôt élevé.

L'hon. M. BENNETT: Certaines de ces obligations sont exemptes de toutes taxes.

L'hon. M. ROBB: Si les revenus se maintiennent et grâce à la pratique d'une sage économie, nous avons l'espoir de pouvoir rembourser en espèces une partie, sinon la totalité des emprunts qui arriveront à échéance d'ici à 1933. L'argent est abondant sur les marchés monétaires du monde à l'heure actuelle et des financiers avertis m'assurent que ce sera le temps propice, d'ici à l'année prochaine, de financer de nouveau ces emprunts afin de diminuer les taux d'intérêt et de rembourser les obligations qui sont exemptes de l'impôt sur le revenu. Or, les honorables membres sont au fait qu'il me faut l'autorisation du Parlement avant d'entreprendre cette tâche. Et je profite avec plaisir de l'occasion pour annoncer,—car, je ne tiens pas à subir un assaut en règle des courtiers en obligations durant la présente session,—que le Gouvernement n'a pas du tout l'intention de se prévaloir immédiatement de l'autorisation qui lui sera conférée par le Parlement. Dès que nous en aurons le temps, nous élaborerons un plan qui épargnera, croyons-nous, un montant considérable d'intérêts au bénéfice du pays. D'autre part, nous donnerons peut-être satisfaction à de nombreux détenteurs d'obligations, si nous leur assurons des certificats d'obligations à plus long terme en menant à bonne fin cette opération financière. Voilà la situation et voilà pourquoi nous réclamons cette autorisation du Parlement.

L'hon. M. BENNETT: Nous pourrons discuter la question en comité général, car elle prête à certaines observations.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général, sous la présidence de M. Johnston.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

La séance suspendue, à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

2e LECTURE

De divers projets de loi d'intérêt privé.

Bill n° 15, concernant une certaine demande de brevet de William H. Millspaugh.

Bill n° 16, concernant certaines demandes de brevets appartenant à la British Steel Piling Company, Limited.

Bill n° 18, concernant un certain brevet appartenant aux Canadian Cinch Anchoring Systems, Limited.

Bill n° 24, constituant en corporation la Highwood Western Railway Company.

Bill n° 25, constituant en corporation la Niagara Gorge Bridge Company.

2e lecture d'un projet de loi concernant la Niagara Falls Memorial Bridge Company.

M. PETTIT (Welland) propose que le bill n° 14, tendant à constituer en corporation la Niagara Falls Memorial Bridge Company, soit lu pour la 2e fois.

M. l'ORATEUR: Je dois informer la Chambre que les comités permanents n'ont pas encore été constitués; nous pourrions toutefois suivre la coutume en vigueur aux Communes anglaises, où les bills sont renvoyés par anticipation aux divers comités à être nommés. La Chambre y consent-elle? Adopté.

L'hon. M. BENNETT: Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, qu'au lieu d'être renvoyé au comité des bills d'intérêt privé, le projet devrait l'être au comité des chemins de fer et des canaux; de fait il concerne les chemins de fer et il relève jusqu'à un certain point de la loi des chemins de fer.

M. PETTIT: L'année dernière, ce bill a été examiné par le comité des bills d'intérêt privé, qui est à mon sens le comité tout désigné pour en faire l'étude.

M. l'ORATEUR: Dans les circonstances, m'est avis que l'objection soulevée par le chef de l'oppostion est valable; le bill en effet devrait être renvoyé au comité des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, des canaux et lignes télégraphiques.

2e LECTURE

Du projet de loi concernant la Saint-Clair Transit Company.

M. GOODISON (Lambton-Ouest) propose que le bill n° 23, tendant à constituer en corporation la Saint-Clair Transit Company soit lu pour la 2e fois.

L'hon. R. B. BENNETT: Il semble que voici encore un de ces projets de loi à renvoyer au comité des chemins de fer et des canaux plutôt qu'au comité des bills divers d'intérêt privé.

M. l'ORATEUR: Cela paraît exact.

L'hon. LUCIEN CANNON: L'an dernier, le comité des bills d'intérêt privé a examiné un projet de loi semblable à celui-ci.

M. l'ORATEUR: Si le parrain du projet de loi en expliquait les fins, peut-être saurions-nous à quel comité le renvoyer.

M. GOODISON: L'objet du projet de loi, c'est la constitution d'une compagnie pour construire un pont sur la rivière Sainte-Claire entre les villes de Sarnia (Ont.) et Port Huron (Michigan).

M. l'ORATEUR: Dans les circonstances, il faut le soumettre au comité des chemins de fer, des canaux et des télégraphes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, des canaux et des télégraphes.

DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI TENDANT A REGLEMENTER L'EXPORTATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Sur l'ordre de deuxième lecture du projet de loi déposé par M. Stewart (Leeds) et tendant à réglementer l'exportation de l'énergie électrique:

L'hon. R. B. BENNETT: Au nom de l'honorable député de Leeds, me sera-t-il permis de proposer la deuxième lecture de ce projet de loi?

L'hon. M. LAPOINTE: Le parrain du bill devrait être présent pour l'expliquer.

L'hon. M. BENNETT: Je puis l'expliquer. Il est décrété aux termes de ce projet de loi, que le pouvoir d'octroyer des permis d'exportation de l'énergie électrique sera dévolu au Parlement au lieu de l'être au Gouverneur en conseil, comme à présent. En résumé, c'est l'essence du projet de loi.

M. l'ORATEUR: En l'absence de M. Stewart (Leeds), M. Bennett, appuyé par M. Macdonald (Cap-Breton-Sud), propose la deuxième lecture du projet de loi (bill n° 2) tendant à réglementer l'exportation de l'énergie électrique.

L'hon M. STEWART: C'est un projet de loi très important. Je ne me lève pas pour

m'y opposer en particulier, mais c'est un de ces projets de loi que nous devrions avoir le temps d'étudier, avant d'en entreprendre la discussion. Si mon honorable ami m'en croyait, il le réserverait pour nous permettre de l'examiner.

L'hon. M. BENNETT: La difficulté, c'est que cette occasion ne se représentera peut-être jamais. L'argumentation du ministre de l'Intérieur est à point. Nous pourrions soumettre le projet de loi au comité plénier qui pourrait l'examiner avec l'entente, s'il le faut, que l'Assemblée ne donne pas son adhésion au principe sur lequel repose le projet de loi.

L'hon. M. STEWART: Voilà la difficulté.

L'hon. M. BENNETT: Je propose la deuxième lecture pour l'honorable député de Leeds qui se rend compte qu'il n'aura peut-être jamais l'occasion de le faire à cette session-ci, s'il n'en profite pas maintenant. On a souvent procédé ainsi, et l'objet de ce projet de loi mérite bien l'examen de l'Assemblée: il met en jeu des questions de premier ordre, bien qu'il y ait conflit d'opinions, il est vrai, sur ce sujet. Il existe toutefois une tendance générale à considérer qu'en matière d'exportation de l'énergie électrique il faut consulter le Parlement, à cause des malheureux incidents auxquels l'octroi de pareils permis a parfois donné lieu. Alors qu'on avait besoin d'énergie électrique pour usages domestiques au pays, on constata l'existence d'intérêts acquis d'une telle nature à l'étranger que la résiliation du permis eût passé pour un acte d'hostilité. Le Parlement devrait donc scruter ces questions dans tous les détails avant d'accorder un permis d'exportation. Au nom de l'honorable député de Leeds, je demanderais de faire franchir cette étape au projet de loi, s'il est possible, en prenant pour acquis que l'Assemblée formée en comité plénier se prononcera sur le principe en jeu, car, somme toute, si le comité plénier rejette le projet de loi, on n'en parlera plus.

L'hon. JAMES MALCOLM (ministre du Commerce): Comme mon département réglemente l'exportation de l'électricité, ce projet de loi m'intéresse plus ou moins, et j'eusse préféré que le parrain fût ici pour fournir quelques explications sur son importance. Le projet de loi enlève au Gouverneur en conseil, comme le dit l'honorable chef de l'opposition, le pouvoir de contrôler l'exportation de l'électricité pour le confier au Parlement, je le reconnais, mais aucun député ne comprend mieux que le chef de l'opposition, je pense, que le Parlement ne saurait toujours réglementer l'exportation de l'électricité. De temps à autre, il peut surgir des cas exceptionnels où la quantité demandée n'est pas grande et, en réalité, nous avons eu une exception de ce genre au cours des deux derniers mois. Pendant les inondations du Vermont, cet état se trouva privé d'électricité. Il fallait absolument,—le premier ministre du Nouveau-Brunswick le demanda lui-même,—permettre d'augmenter légèrement et temporairement la quantité d'électricité exportée du Nouveau-Brunswick dans l'état voisin. Je prétends qu'on ne pouvait pas convoquer le Parlement pour régler ce cas d'urgence.

L'hon. M. BENNETT: Cela pourrait être régi par la loi projetée.

L'hon. M. MALCOLM: Je ne vois pas comment c'est régi par la loi projetée; autrement je n'aurais pas présenté d'objections. Je pensais que l'auteur du projet nous expliquerait comment procéder dans les cas d'urgence qui pourraient se présenter et rendre le projet non réalisable. Je demande au leader de l'opposition de bien vouloir remettre l'étude du bill à plus tard et je ferai tout mon possible pour qu'on en reprenne l'examen, car j'en comprends l'importance.

L'hon. M. BENNETT: On ne peut demander plus. Je comprends parfaitement la situation de l'honorable ministre.

(La motion est réservée.)

[L'hon. M. Stewart.]

2e LECTURE

D'un projet de loi tendant à modifier la loi du Service civil.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord) propose la 2ème lecture d'un projet de loi (bill nº 4) tendant à modifier la loi du Service civil.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Si l'honorable député qui présente le projet n'a pas d'objection à renvoyer le bill au comité des relations industrielles et internationales pour avoir ses conclusions avant que la Chambre se prononce, le Gouvernement ne s'opposera pas à la 2e lecture.

(La motion est adoptée.)

Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité des relations industrielles et internationales.

REJET D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LE CODE CRIMINEL (ECRITS BLASPHEMATOIRES)

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord) propose la 2e lecture d'un projet de loi (bill nº 5) tendant à modifier le Code criminel.

L'hon. M. LAPOINTE: Que l'honorable député veuille bien nous expliquer le but de sa modification.

M. WOODSWORTH: La loi en question est très ancienne. On l'a rarement appliquée

en Angleterre et, d'après ce qu'on peut voir, elle ne l'a été qu'une seule fois au Canada. En effet, l'an dernier, la plupart des gens ont appris pour la première fois qu'il existait une pareille disposition dans la loi. On venait de l'invoquer dans le cas d'Ernest V. Sterry, de Toronto, qui était accusé de blasphème à cause de son article intitulé: The Jewish God. Dans ce procès, le juge Coatsworth fit les déclarations suivantes, qui, je crois, nous donneront une idée de la façon dont on peut interpréter cette loi:

La Bible, les Saintes Ecritures sont pour nous la révélation de la volonté de Dieu à notre endroit et à l'égard de toutes ses créatures. Nous considérons la Bible comme étant le fondement de toute bonne loi dans notre pays.

Etant donné la récente controverse, on pourrait demander: Quelle Bible? Le juge Coatsworth continue en disant:

Lorsqu'un homme se met à exprimer ses opinions d'une façon blessante pour les autres, il faut alors le brider, que ses opinions soient justes ou fausses.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que c'est aller trop loin si nous devons avoir dans ce pays un tant soit peu de liberté pour exprimer nos opinions. Voici l'interprétation du juge Coatsworth:

Lorsqu'un homme se met à exprimer ses opinions d'une façon blessante pour les autres, il faut alors le brider, que ses opinions soient justes ou fausses.

Je dois dire qu'après avoir présenté cette proposition de loi, l'an dernier, j'ai reçu plusieurs lettres d'approbation, dont beaucoup provenant de ministres de différents cultes, qui estiment qu'il n'est pas nécessaire, pour protéger la religion, de conserver cette disposition dans nos statuts. Des protestations ont été publiées à l'époque, dont la meilleure fut probablement celle d'un rabbin juif de Toronto. Comme les Juifs étaient ceux qu'on aurait supposés être les plus offensés par le blasphème en question, puisqu'il visait le dieu des Juifs, peut-être me permettra-t-on de citer simplement deux ou trois passages de ce plaidoyer en faveur de M. Sterry. Monsieur le rabbin Isserman expose l'idée que les Juifs se faisaient autrefois du blasphème. Se reportant à une époque très reculée il dit:

En raison de cette puissance des noms, l'Israélite de l'ancien temps ne prononçait jamais le nom de Dieu.

Voilà l'origine de cette coutume. Le nom de Dieu lui-même était si sacré qu'il ne pouvait être prononcé, et en conséquence, celui qui de quelque façon disait quelque chose concernant le Dieu du temps était considéré comme un blasphémateur. En outre, cela comportait certaines solidarités sociales. Cet auteur dit:

Blasphémer son nom, ce qui signifiait souiller son caractère, mettait la divinité en colère, et, en conséquence, les hommes s'empressaient de punir le coupable afin d'adoucir la juste colère de Dieu. Car toute la tribu serait tenue responsable pour l'offense impunie d'un seul homme contre Dieu.

L'idée du blasphème a évolué de cette croyance. L'auteur de cet article décrit ensuite l'évolution graduelle de l'idée de Dieu. Il dit:

Le Dieu qui, suivant la croyance des hommes, désirait la mort du blasphémateur a été remplacé par une autre conception de Dieu dans l'histoire d'Israël.

Plus loin:

Car cette conception étroite et limitée de Dieu représente une des phases dans l'évolution de la religion. Elle représente une époque dans le développement graduel que l'homme avait de la connaissance de Dieu.

Un autre passage:

Il est inexact de parler de l'idée de Dieu suivant la Bible, car la Bible a plusieurs conceptions de Dieu.

Il dit encore:

La religion organisée n'a pas besoin de craindre les attaques des incroyants. Elle a des orateurs capables. Son organisation est excellente. L'opinion publique et la presse sont là pour l'aider. Elle a des presses d'imprimeries, des auteurs et des penseurs qui sont prêts à croiser le fer pour la défendre. Elle supportera toutes les attaques. Elle peut se réformer au besoin, mais elle durera et les personnes pieuses n'ont à s'inquiéter de craindre d'aucune publication ni d'aucun groupe d'hérétiques.

Il conclut par ses paroles, que je prie la Chambre de noter:

Et, sincèrement, je ne crois pas que les paroles soient blasphématoires pour Dieu, mais plutôt les actes. L'injustice est un blasphème. Le dommage est un blasphème. La guerre est un blasphème. La pauvreté est un blasphème. La persécution est un blasphème. Le mal dans la vie et dans les actes sont des blasphèmes, mais non pas les paroles. Le Dieu de nos jours souffre, non pas de nos paroles, mais de nos actes, et quand je regarde l'histoire de l'humanité, je vois que les plus grands blasphèmes qui ont été commis l'ont été par ceux qui étaient consacrés à Dieu. Ils marchaient en chantant des psaumes et en tenant dans leurs mains les symboles de Dieu, et allumaient le bûcher qui brûlait les hérétiques blasphémateurs. Cela était du véritable blasphème—des hommes consacrés à aimer leur prochain qui brûlaient au nom de Dieu un être humain créé à Son image. Puissions-nous tous être protégés et sauvés d'un tel blasphème.

Je crois, monsieur l'Orateur, que l'attitude de ce rabbin, qui aurait dû être le plus offensé par l'article en question, devrait être celle du public en général sur des questions de ce genre. Une des difficultés qui se présentent avec la loi actuelle, c'est l'absence de définition du blasphème. Les croyances d'un groupe religieux sont sans doute des blasphèmes aux yeux des autres groupes. Puis-je rappeler à quelques-uns des membres de cette Chambre

les 39 articles de l'église d'Angleterre. Dans ces articles je lis ceci:

C'est pourquoi les sacrifices de la messe, dans lesquels il était communément dit que le prêtre offrait le Christ pour les vivants et les morts, pour la rémission de la peine ou du péché, étaient des inventions blasphématoires, et de dangereuses illusions.

Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'un homme devrait pouvoir avoir dans ce pays une opinion concernant la messe sans s'exposer à être traduit en cour pour blasphème.

M. GEARY: C'est ce qu'il peut faire; il peut avoir toutes les opinions qu'il voudra.

M. WOODSWORTH: Il ne peut avoir ces opinions, car alors il pourrait les exprimer et cela pourrait blesser les autres. C'est là qu'est la question.

M. GEARY: L'honorable député cite un jugement qui n'a absolument rien à faire avec la décision dans la cause.

M. WOODSWORTH: Je donne l'interprétation qui peut être donnée et qui a été donnée. Je dirais aussi qu'il n'y a aucun doute que les croyances des juifs ne soient blasphématoires aux yeux des chrétiens, qu'un grand nombre de croyances des chrétiens ne soient blasphématoires aux yeux des juifs. Nous avons dans l'Alberta la secte des mormons, dont la constitution a été amendée par ce Parlement il y a un an environ. Un grand nombre de leurs croyances sont blasphématoires aux yeux des chrétiens orthodoxes. Les rationalistes, auxquels appartenait Sterry, ont sans doute des croyances qui sont considérées blasphématoires par les chrétiens orthodoxes. Les croyances religieuses des catholiques sont considérées des blasphèmes par ceux qui ont rédigé le livre de prières de l'église d'Angleterre.

Une VOIX: Oh, non!

M. WOODSWORTH: Bien que mon ami soit une autorité en droit, il est possible qu'il ne soit pas une aussi grande autorité dans les questions religieuses. Les opinions professées par les modernistes sont sans doute des blasphèmes aux yeux des fondamentalistes, et réciproquement, les opinions des fondamentalistes sont jugés des blasphèmes par les modernistes. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que Socrate a été accusé de blasphème, et même Jésus de Nazareth a été accusé de blasphème par ses contemporains orthodoxes.

Je maintiens, sans discuter plus avant,—peut-être m'y suis-je déjà trop attardé,—qu'il ne convient pas de garder dans nos Statuts une loi pareille. Je l'ai déjà dit; elle n'a été invoquée qu'une seule fois dans l'histoire du Canada. N'empêche qu'elle menace toujours

[M. Woodsworth.]

la libre expression de l'opinion religieuse. Je sais qu'une clause protectrice dit ceci:

Mais nul n'est coupable de publication d'un écrit blasphématoire pour avoir exprimé de bonne foi et dans un langage convenable, ou cherché à établir par des arguments employés de bonne foi et exprimés dans un langage convenable, une opinion quelconque sur un sujet religieux.

L'écrit en question, que j'ai lu attentivement, n'est pas plus extrême que nombre d'articles écrits dans un langage moins populaire sans doute et publiés dans les journaux théologiques de nombre d'œuvres religieuses au Canada. Le nommé Sterry n'a peut-être pas eu la parole heureuse; mais je répète qu'il est dangereux de laisser dans nos Statuts une loi pouvant être invoquée contre un individu qui donne expression à ses opinions en matière de religion.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): L'article dont l'honorable député demande l'abrogation est ainsi conçu:

Est coupable d'un acte criminel et passible d'un an d'emprisonnement, celui qui publie un écrit blasphématoire.

(2) Qu'un écrit particulier et publié soit ou non blasphématoire, est une question de fait. Mais nul n'est coupable de publication d'un écrit blasphématoire pour avoir exprimé de bonne foi et dans un langage convenable, ou cherché à établir par des arguments employés de bonne foi et exprimés dans un langage convenable, une opinion quelconque sur un sujet religieux.

Cet article n'a rien d'étroit. L'honorable représentant ne se rend pas compte sans doute des conséquences qu'entraînerait l'adoption du bill qu'il nous propose. Notre code criminel est en grande partie une codification du droit commun, mais il est expressément prescrit que le droit commun s'applique aux délits non prévus par le code. L'abrogation que réclame mon honorable ami n'aurait pas pour effet d'annuler le droit commun, et les messieurs que désire protéger l'honorable député seraient punis plus sévèrement par le droit commun que par le code. Les dispositions du code constituent une modification du droit commun destinée à le rendre moins strict et moins rigoureux qu'il ne le serait advenant l'abrogation de cet article. La Chambre doit voir, d'après le texte même de l'article, que toute opinion peut être exprimée sur un sujet religieux à condition qu'il n'y ait pas d'affront réel aux sentiments religieux de la société. Somme toute cette loi est en honneur dans la plupart des pays; c'est la loi de l'Angleterre, c'est la loi des Etats-Unis d'Amérique; et je trouve que nous ne devrions pas trop chercher à protéger des gens qui en réalité veulent faire affront aux sentiments religieux du public canadien. Nous sommes un pays chrétien. Avec toute la liberté de parole que nous avons,—moi-même j'en suis épris,—je ne crois

pas que ledit article dans l'un ou dans l'autre code ait lésé qui que ce soit. J'ignore les circonstances de la cause citée par l'honorable député et qui semble avoir provoqué sa motion; toutefois si la sentence a été sévère, comme cela arrive parfois, il ne s'ensuit pas nécessairement que la loi ait tort. J'ai lieu de croire qu'on en a appelé de la décision du magistrat et que la division d'appel de la haute cour d'Ontario a confirmé le verdict et la sentence. Je ne serais assurément pas disposé à accepter ce bill et je voterais contre la 2e lecture parce que je suis opposé au motif du bill.

M. G. R. GEARY (Toronto-Sud): Il m'a été donné si rarement de m'associer entièrement au ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) que je le fais aujourd'hui avec le plus vif plaisir. J'approuve tout ce qu'il a dit. La cause a surgi à Toronto; et il est à la louange du public canadien que, dans toute notre histoire, cet article du code n'ait été invoqué que contre un seul individu. Ainsi que le ministre de la Justice l'a fait remarquer, nous n'imposons aucune restriction à la liberté de parole, ni à la libre discussion des croyances religieuses, à quelque point de vue que ce soit, pourvu que la chose se fasse d'une manière convenable. Mais lorsqu'un homme va jusqu'à rédiger l'écrit qui a suscité l'action dont mon honorable ami se plaint, c'est une excellente chose que nous ayons dans les Statuts du pays une loi qui défende pareille conduite et punisse le coupable. Il me semble qu'il ne plairait pas à mon honorable ami de lire cet écrit, ni de s'y associer.

M. WOODSWORTH: Je l'ai lu.

M. GEARY: A haute voix, j'entends.

M. WOODSWORTH: Je me ferai un plaisir d'en donner lecture.

M. GEARY: Je suis peiné d'apprendre que l'honorable député serait heureux d'employer le langage qu'on y trouve.

M. WOODSWORTH: Non; je ne me servirais pas moi-même de ce langage; mais je suis prêt à lire l'article à haute voix. Les sentiments qui y sont exprimés sont identiques à ceux que l'on enseigne dans plusieurs collèges théologiques du pays.

M. GEARY: Pourquoi alors mon honorable ami s'oppose-t-il à la loi? Elle ne vise que la manière dont on exprime les choses. On peut tout dire dans un langage décent et tout discuter entre personnes respectables, et les statuts ne contiennent aucune loi pour empêcher de le faire. La loi criminelle punit seulement ceux qui font les choses, comme on les a faites dans le cas en discussion.

M. ADSHEAD: Ayant appuyé la motion demandant la deuxième lecture de ce bill, l'on me permettra de dire un mot. Le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) a fait une argumentation qui peut tendre à prouver que l'on devrait abroger l'article en discussion. Si je l'ai bien compris, il a dit que, cet article étant abrogé, la loi ordinaire serait beaucoup plus rigoureuse. Ne vaudrait-il pas mieux alors abolir l'article incriminé et laisser intervenir la loi ordinaire qui impose des punitions plus dures?

L'hon. M. LAPOINTE: Ce n'est pas le but visé par le projet de loi.

M. T. W. BIRD (Nelson): Afin de protéger mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) contre tout soupçon, je vais lire l'article et le commenter. Il a paru dans une publication intitulée *Christian Inquirer*, dont je ne connais rien.

L'hon. M. BENNETT: J'en appelle au règlement. Est-il permis de lire dans la Chambre un article que les tribunaux ont trouvé blasphématoire?

M. l'ORATEUR: Comment puis-je me prononcer quand je n'ai pas entendu lire l'article en question? On trouvait une certaine théorie blasphématoire; l'affaire fut portée devant les tribunaux et ceux-ci en conclurent dans le même sens. Mais nous constituons aussi un tribunal, le plus élevé du pays. Mon honorable ami veut peut-être parler d'autre chose.

L'hon. M. BENNETT: Au parlement britannique, on a décidé que le mot "maudit" ne peut être admis dans le langage parlementaire, parce qu'il est employé dans un sens péjoratif. Les tribunaux du pays ayant décidé qu'une certaine chose est blasphématoire,—et l'on désire apparemment lire ici cet article jugé blasphématoire,—je pense que le règlement défend l'emploi d'un tel langage dans nos débats. Je désirerais revoir le règlement relatif aux expressions non admises.

M. l'ORATEUR: Avant que l'honorable député continue, j'aimerais à entendre des expressions d'opinion sur ce point. Voudrait-il me passer cet article réputé blasphématoire afin que je l'examine?

M. BIRD: Monsieur l'Orateur, je ne lirai pas cet article comme une expression d'opinion personnelle, mais afin de renseigner la Chambre et...

Plusieurs DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

M. l'ORATEUR: Je demande à l'honorable député de faciliter ma tâche. L'on me dit que les tribunaux ont jugé cet article blasphématoire et l'on s'oppose maintenant pour cette raison à ce qu'il soit lu dans la Chambre. Si

l'honorable député voulait me passer l'article incriminé, je pourrais me prononcer. Je ne dis pas que j'en déclarerais la lecture contraire au règlement.

M. BIRD: Monsieur l'Orateur, j'insistais pour lire cet article afin de vous dégager de l'obligation d'avoir à exprimer votre opinion.

M. l'ORATEUR: Avant que l'honorable député aille plus loin, j'aimerais à entendre ce que l'honorable chef de l'opposition a à ajouter relativement à l'objection qu'il a formulé il y a quelques instants. Il est peut-être maintenant en mesure de citer des auteurs faisant autorité

M. BIRD: Dans l'intervalle, je puis dire...

L'hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, la règle n° 41 traite des questions de décorum:

Nul membre ne doit parler d'une manière irrévérente de Sa Majesté, ni d'aucun membre de la famille royale, ni du Gouverneur ou de la personne administrant le Canada; il ne doit faire usage d'aucune parole injurieuse pour l'une ou l'autre des deux Chambres, ni pour aucun de leurs membres et il doit s'en tenir à la question débattue. Nul membre ne peut critiquer un vote de la Chambre, si ce n'est dans le but de le faire rescinder.

L'on trouvera cet article à la page 95 de la seconde édition de *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*. Vient ensuite une longue liste d'expressions condamnées jusqu'en 1899. Je n'avais pas revu cet article du Règlement avant de faire mes remarques. A la page 101 l'on parle du langage qu'un député doit tenir. Je formule cette objection au nom de ce que je considère comme les traditions de la Chambre et du Parlement. Je ne suis que le chef de l'opposition, et je laisse au leader de la Chambre et à ceux qui composent la majorité le soin de faire les observations qu'il leur plaira au sujet de cette question.

M. McGIBBON: Assurément, monsieur l'Orateur, le premier ministre va dire quelque chose.

L'hon. M. DUNNING: Vous vous êtes fourvoyé dans une impasse et vous comptez sur nous pour vous en sortir.

M. McGIBBON: Pas du tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai entière confiance dans le jugement de monsieur l'Orateur, lorsque survient un incident de ce genre.

M. BIRD: Pour continuer je puis dire que j'ai parcouru cet écrit et, qu'on m'accorde ou non la permission d'en donner lecture, je ne crois pas qu'on puisse m'empêcher de donner mon opinion...

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien!

[M. l'Orateur.]

M. BIRD: ...quant à son caractère blasphématoire.

L'hon. M. BENNETT: Très bien.

M. BIRD: Je prends part à ce débat afin de protéger mon ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) contre les commentaires injustes de l'honorable représentant de Toronto-Sud (M. Geary) qui veut créer l'impression que cet honorable député défend une chose monstrueuse.

M. GEARY: Monsieur l'Orateur, puis-je en appeler au règlement? Ce que mon honorable ami peut penser de cet article m'importe peu; mais je répète que suivant moi mon ami de Winnipeg-Centre-Nord n'aimerait pas à lire l'article à haute voix; cette lecture du reste ne serait pas plus agréable si elle était faite par l'honorable député de Nelson (M. Bird).

M. BIRD: Alors mon honorable ami s'en contente, d'une manière ou de l'autre.

M. GEARY: Pas nécessairement.

M. BIRD: J'ai droit de dire mon opinion sur la question de savoir si la chose est convenable ou non. Il n'est pas le seul juge du décorum dans cette Chambre.

M. l'ORATEUR: Avant que l'honorable député continue, laissez-moi dire que selon moi le rappel au règlement n'est pas fondé. Il est vrai qu'une note *c* à l'article 41 du règlement dit ceci:

Lorsqu'un député a la parole, il ne doit faire aucune allusion à une question qui est en délibéré judiciaire.

Cette note est fondée sur May, page 296. En cette occurrence toutefois, la question n'est pas en suspens: jugement a été rendu; et il n'existe pas de pouvoir qui puisse empêcher le Parlement d'adopter une loi à la suite d'une décision des tribunaux afin de rectifier ce qu'on peut considérer comme une injustice ou un empiétement sur la liberté personnelle, résultant de ce jugement. Je puis dire que j'ai lu cet écrit, et bien qu'il me paraisse à moi personnellement tout à fait condamnable, c'est ici le temple de la libre parole. J'espère que chaque honorable membre saura reconnaître toute l'importance que j'attache aux paroles que je vais dire: C'est ici non seulement le temple de la libre parole, mais c'est encore le temple de la pensée libre. Je ne saurais empêcher un honorable représentant d'exprimer ses opinions même sur une question de cet ordre, du moment qu'il les exprime d'une manière honnête et convenable. Dans les circonstances, je trouve que je devrais laisser la plus grande marge de liberté à tout

honorable député qui veut saisir la Chambre d'une question comme celle-ci.

M. BIRD: Monsieur l'Orateur, je tiens à ce qu'il soit bien compris que je ne cherche nullement à défendre le langage de cet écrit, pas plus que les opinions qu'il expose. Je puis ajouter aussi que, m'inclinant devant ce qui paraît être l'attitude d'un grand nombre de mes honorables collègues, je renonce à l'idée de donner lecture de cet article; mais j'y ferai allusion et je m'efforcerai de donner à la Chambre une idée assez juste de sa teneur.

M. l'ORATEUR: J'ai oublié de dire ceci à l'appui de ma décision. La députation se rappelle très bien le fameux incident Bradlaugh. De temps immémorial nul député, après son inscription, ne pouvait prendre son siège dans la Chambre des communes en Angleterre avant d'avoir fait un certain serment. M. Bradlaugh s'est présenté non pas une fois, non pas deux fois, mais bien trois fois, il me semble, devant le greffier de la Chambre des communes et a absolument refusé de prononcer ce serment. Un incident semblable s'était produit cinquante ans auparavant dans le cas de Daniel O'Connell; dans ce dernier cas la loi fut modifiée. Elle fut également modifiée, je crois, dans le cas de M. Bradlaugh. Je cite ce dernier cas parce que M. Bradlaugh ne croyait nullement à ce qui constitue un serment: il était athée. A l'heure qu'il est en Angleterre, libre-penseurs comme croyants peuvent prendre leur siège et faire profession de leurs idées. Je crois que la loi fut modifiée aussi pour répondre aux objections de conscience des députés quakers. J'évoque ces cas dans l'intention de démontrer que la plus grande liberté de parole et la plus grande liberté de pensée existent sous l'égide des institutions britanniques.

L'hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, je voudrais vous faire remarquer...

M. BIRD: Monsieur l'Orateur, je...

L'hon. M. BENNETT: J'en suis sur le point du règlement. M. Bradlaugh fut reconnu non coupable de libelle blasphématoire.

M. BIRD: J'avais déjà la parole, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

L'hon. M. BENNETT: Les règlements de la Chambre exigeaient que M. Bradlaugh prêtât serment, ce qu'il refusa de faire. Le cas n'était pas le même que celui-ci. M. Bradlaugh fut traduit ensuite devant les tribunaux, et lord Coleridge exposa toute la question. Il n'y a pas la moindre analogie entre les deux cas; ceci soit dit simplement pour rafraîchir votre mémoire. M. Bradlaugh, présent à la barre de la Chambre, refusa de prêter serment, parce que, se disant athée, il ne se considérait lié par aucun serment. Le règlement de la Chambre exigeait le serment et il refusa de le prêter.

M. l'ORATEUR: Le règlement fut modifié en conséquence.

L'hon. M. BENNETT: Non, une loi fut passée.

M. BIRD: Si l'on me permet de continuer, je terminerai mes remarques. Cet article est un récit trivial de la création, formulé en langage vulgaire, il est vrai, mais pas plus vulgaire, je vous en donne ma parole, que ce que l'on entend sur le même sujet dans toutes les réunions sociales, de nos jours. Il est devenu de mode de présenter ce récit sous une forme plus ou moins leste. L'auteur, que je ne connais pas, a suivi l'exemple de ses supérieurs. Il a voulu présenter un récit plutôt extravagant, mais pas pire que ce que l'on entend de la bouche de gens plus respectables. Je pourrais vous montrer dans presque toutes les chaires de théologie du Canada, des professeurs qui accompagnent leurs cours sur l'Ancien Testament d'histoires de la création tout aussi drôles. La forme peut en être plus polie, plus savante, mais le sens en est le même. Cet homme n'appartient pas à l'élite, heureusement. Ce doit être un de ces rustauds à longue chevelure, orateur de carrefour dans Toronto la sainte, la cité renommée pour sa résistance à la vague de théories hétérodoxes qui envahit tout le pays, et sa fidélité aux principes traditionnels dans le domaine fiscal comme dans le domaine religieux.

L'on fait grand bruit pour rien. Cette interprétation de la création est généralement admise partout au Canada. Elle s'enseigne dans toutes nos écoles dominicales et nos écoles élémentaires, sous une forme moins libre peut-être; et cependant, mon honorable ami se scandalise et nous avertit, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord et moi, de ne point en donner lecture. Je lui dirai que j'en ai fait mes délices. La susceptibilité de l'honorable chef de l'opposition en ce qui regarde les traditions et les croyances de cette Chambre, m'a bien agréablement surpris. Il a été jusqu'à prendre sur le peu de temps dont je disposais pour exposer son objection.

M. W.-G. ERNST (Queen-Lunenburg): Je n'ai qu'une remarque à présenter. L'auteur de ce projet de loi a cité à l'appui de son opinion certains textes se rapportant aux croyances religieuses. J'ai consulté l'auteur qui fait autorité en Canada, en matière de droit criminel, et voici ce que je trouve dans *Crankshaw's Criminal Code*. Le ministre de la Justice

(l'hon. M. Lapointe) a cité l'article même, et je voudrais ajouter les commentaires. Le premier est extrait de la page 203, édition de 1924:

Le libelle blasphématoire consiste dans la publication de toutes paroles calomniant ou ridiculisant Dieu, Jésus-Christ, le Saint-Esprit, l'Ancien ou le Nouveau Testament ou le christianisme, dans l'intention d'insulter les croyants, ou de pervertir ou d'induire en erreur l'ignorant ou le crédule; et toute publication traitant à la légère de sujets sacrés, dans un langage où le raisonnement est remplacé sans discernement par l'injure et l'infamie, justifie de conclure sans hésiter à l'intention de blesser les sentiments religieux d'autrui. Mais le libelle blasphématoire n'existe pas, si la publication est exempte de toute légèreté blessante, d'injures et de sophismes, et si elle n'est, en fait, que l'expression loyale et modérée d'opinions religieuses sincères et avouées.

Voici maintenant un extrait de la décision rendue par lord Coleridge, qui était le juge en chef d'Angleterre, dans la cause du Roi contre Ramsay et Foote:

L'on peut discuter même des principes fondamentaux de religion sans se rendre coupable de libelle blasphématoire, en observant les règles de la courtoisie dans la discussion.

C'est la loi que l'on veut changer par cet amendement.

(La motion de M. Woodsworth n'est pas adoptée.)

REPRISE DE LA DISCUSSION DU PROJET DE RESOLUTION TENDANT A AUTORISER UN EMPRUNT DE $500,000,000

La Chambre reprend en comité la discussion du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'elle autorise le Gouverneur en conseil à lever par voie d'emprunt, et d'après les dispositions de la loi du revenu consolidé et de l'audition telle ou telles sommes d'argent qui pourront être requises mais ne devant pas dépasser en tout la somme de cinq cents millions de dollars, pour rembourser la totalité ou une partie quelconque des emprunts ou obligations du Canada, et pour acheter et retirer de la circulation des obligations non échues du Canada; le principal et l'intérêt à être imputés sur le fonds du revenu consolidé et être payables sur ce fonds.

L'hon. M. GUTHRIE: Pouvons-nous avoir quelque explication?

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Je me suis expliqué avant six heures.

L'hon. M. BENNETT: Il y a beaucoup à dire au sujet de cette question parce qu'elle comporte l'application d'un principe qui a été suivi en plusieurs circonstances en Angleterre. Cependant, je ne discuterai pas cela ce soir. Je réserve mes observations et mes propositions pour la 2e lecture du bill, sans approuver en aucun sens la résolution dont nous sommes saisis.

M. IRVINE: A seul titre de renseignement, le ministre devrait apprendre au comité comment il se propose de faire cet emprunt, disons l'an prochain, à un taux d'intérêt qui peut varier de 1 à 4 p. 100, pour rembourser les bons à 5½ p. 100, en 1932 ou 1933, selon le cas, sans perdre de l'argent? Je ne vois pas comment cela peut se faire.

L'hon. M. ROBB: C'est une question fort raisonnable. Si nous constatons qu'aux taux d'intérêt suggérés, nous ne pouvons convertir ces obligations impayées, nous ne le ferons pas. D'après la conduite passée du Gouvernement, les nouveaux emprunts ont toujours été faits à un taux d'intérêt peu élevé, et ce sera notre politique dans ce cas-ci. Nous prions simplement le Parlement de nous autoriser à convertir, si c'est possible, ces emprunts impayés à un taux d'intérêt suffisamment bas pour sauver au pays quelque chose sur l'intérêt. Les financiers nous disent de temps à autre qu'ils font de fréquentes opérations impliquant ces bons courants, et l'on nous dit que, grâce à un remboursement, nous acquittant à l'égard des obligations qui touchent un taux d'intérêt élevé, nous ferons des économies. Laissez-moi vous dire que dorénavant, pour des emprunts de cette importance, nous ferons en sorte que le ministre des Finances puisse racheter ces bons, si le marché est tel que ce soit à l'avantage du pays, le remboursement se faisant à un taux modéré.

M. GARDINER: Avant la suspension de la séance, le ministre nous a mentionné divers remboursements qui doivent être faits d'ici à quelques années. Le capital, je crois, se monte à $446,000,000, dû en 1933, et en 1934 nous avons la large somme d'environ $511,000,000. Les autres chiffres cités par le ministre varient de $53,000,000 à $73,000,000. Il a aussi déclaré qu'il espère payer les plus petites émissions de bons en espèces jusqu'en 1932. Etant donné que le véritable rachat concernera les emprunts les plus considérables, le ministre a-t-il le pouvoir de rembourser ces émissions avant leur échéance? Je suppose que ce serait une question de négociation. Le ministre veut-il expliquer la situation?

L'hon. M. ROBB: Nous ne sommes pas autorisés à dire à mon honorable ami ou à aucun porteur de ces obligations: "Apportez-nous vos bons, et nous allons vous les payer en argent." Nous croyons, cependant, que nous pouvons les échanger pour un prix attrayant, ce qui nous permettra de les rembourser à un taux d'intérêt qui épargnera de l'argent au pays.

M. IRVINE: Le ministre peut-il nous dire où sont détenues ces obligations?

L'hon. M. ROBB: Non, je n'en ai aucune idée, mais je puis apprendre à la Chambre où

sont celles qui sont payables à l'étranger. Les bons payables à New-York, de 1929 à 1952 se chiffrent à $225,874,000 environ, et des obligations seront échues à Londres, de 1934 à 1960 inclusivement, au montant de $311,668,-138.39. La dette du pays est en grande partie au Canada même.

M. IRVINE: Les bons que le ministre se propose de racheter sont-ils exempts d'impôt?

L'hon. M. ROBB: Ce renseignement n'est pas dans nos documents. Je viens de l'envoyer chercher. Cependant, une partie considérable de ces obligations est libre d'impôt.

M. MATTHEWS: Celles de 1933 sont exemptées, mais celles de 1934 sont imposables.

M. GARDINER: Le ministre peut nous dire où ces diverses émissions ont été lancées, est-ce au Canada ou à l'étranger?

L'hon. M. ROBB: La plupart sont remboursables au Canada; il y en a qui sont remboursables à New-York, d'autres le sont tant à New-York qu'au Canada. A New-York nous avons $60,000,000 à rembourser en 1929, $25,-000,000 en 1915; en 1935 nous aurons une échéance de 874,000 à New-York et au Canada; en 1935, il nous faudra rembourser $40,000,000 et nous avons une émission de $100,000,000 remboursable en 1952. Le reste est remboursable au pays, à l'exception d'un emprunt de $45,000,000 qui arrivera à échéance en 1930 et qui est remboursable à New-York et au Canada. Je dirai de nouveau que nous comptons être en mesure d'acquitter sur le revenu, sans contracter d'emprunt public, les échéances de 1928 au montant de $53,000,000, celles de 1930, du montant de $65,000,000, celles de 1931, $52,000,000, et celles de 1932 au montant de $73,000,000, mais c'est trop exiger du public canadien qu'il fasse les frais des importants remboursements de 1933, bien qu'il puisse le faire en partie.

M. MATTHEWS: Je crois avoir une réponse à la question de mon honorable ami. L'emprunt de 1933 est remboursable au Canada exclusivement; ces obligations ne sont pas imposables et ces $500,000,000 seraient destinés à leur rachat. Cette émission n'est remboursable qu'au Canada.

M. IRVINE: Monsieur le président, au risque de paraître ridicule aux yeux des honorables députés qui prétendraient être des spécialistes en matière de finance, je désire offrir à l'honorable ministre un simple avis que j'ai déjà formulé dans des circonstances antérieures, mais qu'à mon grand regret, il n'a pas jugé à propos d'accepter. Je ne crois pas qu'il puisse se présenter d'occasion plus favorable que le moment actuel de racheter nos propres obligations. Après tout, les obligations que l'on émettra pour cet emprunt de $500,000,000, sont appuyées sur le crédit du Canada. Peu m'importe que le ministre aille à New-York pour contracter cet emprunt, il lui faudra engager le crédit national; il lui faudra, pour ainsi dire mettre le Canada en dépôt à Wall Street et ensuite offrir ouvertement le crédit canadien à raison de 4 p. 100 ou de 5 p. 100 selon le cas. J'en suis encore à me demander pourquoi ce crédit, qui suffit à Wall Street, ne serait pas assez bon pour le Canada, et j'attends encore du ministre une réponse à cette question.

L'hon. M. ROBB: Je ne veux pas manquer de courtoisie envers mon ami, mais, je le dis encore une fois, la dette du Canada est en bonne partie remboursable aux citoyens du pays, et dans ces opérations de remboursement nous entendons leur donner la préférence. Mais, pour les courtiers en obligations et les banquiers du Canada, j'ajouterai qu'ils devront faire concorder leurs prix avec ceux du marché mondial, ou nous nous adresserons ailleurs.

(Rapport est fait des résolutions qui sont lues la 2e fois et adoptées.)

L'hon. M. ROBB demande à déposer un projet de loi (bill nº 35) autorisant le prélèvement par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu la 1re fois.

DISCUSSION D'UNE RESOLUTION TENDANT A L'ETABLISSEMENT DE NOUVELLES SUCCURSALES POUR LE RACHAT DES BILLETS DU DOMINION

L'hon. M. ROBB (ministres des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour l'examen d'un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide que la loi des billets du Dominion soit modifiée de manière à édicter que le Gouverneur en conseil pourra établir des succursales du ministère des Finances pour le rachat des billets du Dominion, (en plus des succursales déjà existantes) en telle ou telles localités du Canada que le Gouverneur en conseil, sur proposition du conseil du Trésor pourra autoriser.

L'hon. M. BENNETT: Expliquez-vous.

L'hon. M. ROBB: La loi actuelle, limite l'autorisation d'ouvrir des bureaux aux endroits désignés par le texte même de la loi. Cette résolution a pour objet d'autoriser le Gouverneur en conseil à établir de nouveaux bureaux du receveur général adjoint à mesure que peuvent l'exiger l'accroissement des affaires du pays.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général.)

L'hon. M. BENNETT: Pour quelle raison cela est-il réellement nécessaire? Depuis des années ce service a fonctionné ainsi avec des

bureaux à Toronto, Montréal, Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Winnipeg, Victoria, Calgary.

L'hon. M. ROBB: Charlottetown, Régina.

L'hon. M. BENNETT: Oui, un bureau dans chaque province et les billets du Dominion ainsi que les coupons sont tous rachetables à ces endroits. Aujourd'hui le gouvernement se propose d'en établir d'autres, ce qui entraînera de grands frais supplémentaires pour les édifices et les personnels; il en résultera d'autres difficultés au sujet des réclamations pour le rachat de nos titres réguliers qui sont remboursables à tous les bureaux du receveur général, ainsi que des frais additionnels qu'exigeront les banques pour les services ainsi rendus. A-t-on demandé cette innovation et d'où émane la demande? Le comité à le droit de le savoir.

L'hon. M. ROBB: Les gens d'affaires des diverses parties du pays la demandent.

L'hon. M. BENNETT: D'où?

L'hon. M ROBB: Autant vaut dire toute la vérité à mon honorable ami. Dans la Colombie-Anglaise, on prétend qu'il n'est pas commode de se rendre à Victoria pour négocier ces affaires.

L'hon. M. BENNETT: Je partage l'avis de mon honorable ami. Quand on a modifié la loi des banques pour la dernière fois, jétais député et je me rappelle une discussion sur les mérites respectifs de Victoria et de Vancouver. Si je ne me trompe, on a dit alors que, les difficultés n'étant pas considérables et une succursale existant à Victoria, il était inutile d'en établir une à Vancouver. Il s'agit simplement de décider si les hommes d'affaires porteront eux-mêmes ces documents à un édifice qui coûtera cher ou s'il les transmettront à Ottawa en remplissant une formule. Aux Etats-Unis, il n'existe pas autant de succursales qu'ici. Les remboursements se font aux succursales de la banque fédérale de réserve, qu'on ne trouve pas dans tous les Etats, comme le sait mon honorable ami.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami semble bien comprendre la question, mais ne se rend-il pas compte que nous avons des obligations envers les hommes d'affaires du pays?

L'hon. M. BENNETT: Certainement.

L'hon. M. ROBB: Ces gens prétendent que ce serait plus commode, en particulier ceux de la Colombie-Anglaise. Mon honorable ami doit se rappeler que le pays progresse rapidement.

L'hon. M. BENNETT: Les Etats-Unis sont un peu plus considérables.

[L'hon. M. Bennett.]

L'hon. M. ROBB: Il peut être sûr que nous n'augmenterons pas inutilement les dépenses de ce service, dont, en réalité, le coût d'administration est moindre, cette année.

L'hon. M. GUTHRIE: Cette mesure serait-elle à l'avantage des hommes d'affaires eux-mêmes, ou des banques?

L'hon. M. ROBB: Surtout des banques.

M. GARDINER: Cette résolution indique qu'il est nécessaire de créer de nouveaux bureaux en vue du remboursement des billets du Dominion. Le ministre veut-il nous expliquer comment ce travail se fait?

L'hon. M. ROBB: Les adjoints du receveur général remplissent la même tâche que le bureau d'Ottawa. Ils sont chargés de distribuer aux banques les billets du Dominion et les pièces d'argent; de leur consentir des avances, conformément à la loi des finances et d'agir à titre de registraire par rapport aux avis de l'intention d'accorder des garanties, en vertu de l'article 88 de la loi des banques. Ils agissent encore à titre d'agents de transport pour l'enregistrement et la radiation des obligations du Dominion. Ils payent aussi le principal et l'intérêt des obligations de l'Etat et de certaines obligations du National-Canadien garanties par l'Etat.

L'hon. M. BENNETT: On a prétendu, à tort ou à raison, que l'existence de plus d'un bureau dans une même province compliquait beaucoup le travail relatif à l'enregistrement dont vient de parler le ministre. Dans la province de Québec, où le volume des affaires est considérable, on a conseillé d'établir un bureau de transfert à Québec comme à Montréal et je me rappelle toutes les discussions relatives à ce sujet. Naturellement, les banques aimeraient à en avoir un à tous les coins de rues; mais ce n'est pas une raison suffisante pour le gouvernement fédéral débourse des sommes considérables en vue d'établir une seconde succursale du bureau du receveur général dans chaque province. Si mon honorable ami me le permet, je vais lui donner un exemple d'une affaire de ce genre. Les banques possèdent une certaine somme de monnaie légale et il existe certaines dispositions relatives au remboursement des billets; mais on en rembourse fort peu dans les endroits éloignés des grandes villes. Quand les banques ont besoin de monnaie légale, elles en obtiennent du bureau du receveur général, sous forme de billets de $500, $1,000, $10,000, $1 ou $2; mais, en général, les banques gardent ces billets dans leurs caisses. Je désire être utile aux hommes d'affaires; mais je ne vois pas comment nous le serions en établissant, à grands frais, de nouveaux bureaux du receveur général. Je crois connaître le motif

de ce projet. On le présente pour accommoder certaines personnes en particulier et non dans l'intérêt du commerce en général. Dès qu'on aura adopté ce projet de loi, on demandera de réaliser la réforme promise. Il faudra alors un nouvel édifice, un adjoint du receveur général et un autre personnel. On aura alors deux bureaux qui ne rendront pas plus de service qu'un seul. Si le ministre se rend au bureau du receveur général, à Montréal, il comprendra ce que je veux dire. Je ne doute pas qu'il n'ait étudié lui-même la façon dont se font ces affaires. C'est fort simple.

L'hon. M. TOLMIE: Il n'y a pas d'ennuis sérieux à redouter pour ceux qui transigent des affaires dans la ville de Victoria. La province tout entière de la Colombie-Anglaise fait ses affaires à Victoria, qui est la capitale provinciale. S'il nous fallait écouter toutes les demandes de cette nature, il serait peut-être nécessaire de créer quatre ou cinq autres capitales sur divers points du pays. L'île de Vancouver est reliée à la terre ferme par un excellent service de navires à vapeur; deux lignes font le service tous les jours et leurs navires peuvent rivaliser avec ceux de n'importe quelle compagnie. Les gens sont habitués à faire leurs affaires à Victoria et il leur est aussi facile de les transiger là qu'en tout autre endroit où l'on pourrait établir des succursales. De plus, j'ai la ferme conviction que, du moment que le Gouvernement créera ce précédent en Colombie-Anglaise, il lui faudra répondre à de nombreuses demandes de même nature de la part des autres provinces.

L'hon. M. GUTHRIE: Quoi que l'on désigne ce bureau sous le nom de succursale du département des Finances pour le rachat des billets du Dominion, ne serait-ce pas également un bureau pour délivrer ces mêmes billets aux banques? Les banques peuvent-elles s'adresser au bureau du receveur général et obtenir des billets du Dominion?

L'hon. M. ROBB: Précisément; sous le régime de la loi des Finances, si les banques ont un besoin pressant de monnaie, elles peuvent l'obtenir du bureau du receveur général.

L'hon. M. GUTHRIE: Elles peuvent s'en procurer au bureau du receveur général?

L'hon. M. ROBB: Assurément.

L'hon M. GUTHRIE: Et ces prêts se font sous forme de billets du Dominion?

L'hon. M. ROBB: Les billets spéciaux à l'usage des banques. Nous avons accompli tellement de travail aujourd'hui, monsieur le président, que je ne veux pas retarder du tout les délibérations de la Chambre. C'est à la demande des hommes d'affaires de la Colombie-Anglaise que je présente cette mesure.

L'hon. M. BENNETT: A la demande des hommes d'affaires ou des banques?

L'hon. M. ROBB: Exactement; à la demande des banques qui représentent les hommes d'affaires de cette province. Et on m'a représenté que Vancouver est devenu aujourd'hui l'un des plus grands ports d'exportation de l'univers et il est ouvert à la navigation pendant douze mois de l'année. Cependant, si les représentants de la Colombie-Anglaise à la Chambre des communes ne veulent pas de ce service supplémentaire, je suis prêt à en rester là; mais je ne suis pas prêt à dire que je retrancherai la résolution du Feuilleton. Je propose que le comité lève la séance et que rapport soit fait sur l'état de la résolution.

L'hon. M. BENNETT: Edmonton désire également la création d'une succursale du département des Finances.

L'hon M. GUTHRIE: Et Guelph aussi.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

DISCUSSION D'UN PROJET DE RESOLUTION MODIFIANT LA LOI DE L'INSPECTION DE L'ELECTRICITE

L'hon. M. MALCOLM (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité général et passe à l'examen d'une résolution ainsi conçue:

Il y a lieu de modifier et réviser la loi de l'inspection de la lumière électrique pour l'adapter aux conditions existantes dans le domaine de l'électricité sous le rapport de l'unité commerciale de la fourniture d'énergie électrique, des unités de mesures d'énergie électrique, des étalons d'inspection, de la vérification des compteurs, et autres sujets corrélatifs, et pour pourvoir à la nomination d'un directeur et de tels assistants que l'on jugera requis.

L'hon. M. BENNETT: Le ministre est-il en mesure de fournir quelques explications touchant cette résolution?

L'hon. M. MALCOLM: Au cours des vingt dernières années, c'est un fait notoire, des progrès remarquables ont été accomplis en tout ce qui regarde l'outillage électrique, et les termes employés dans le texte de la loi concernant l'inspection de la lumière électrique de 1907 sont loin de prévoir tous les perfectionnements actuellement utilisés pour le mesurage de l'énergie électrique. Voilà pourquoi nous avons l'intention de reviser la loi en vigueur. De plus, nous nous proposons de modifier les articles concernant les fonctionnaires de ce service afin de les placer sous le régime de la loi du service civil. C'est aussi notre intention d'éliminer un certain nombre d'articles qui excèdent, prétend-on, la compétence du parlement fédéral; d'autres dispositions seront également biffées parce qu'elles sont désuètes. Lorsque nous examinerons le projet article par article, la Chambre se rendra

compte, j'en suis convaincu, qu'une bonne partie de la loi actuelle est tombée en désuétude en conséquence des rapides changements qui se sont produits dans le domaine de l'électricité.

L'hon. M. BENNETT: Que dites-vous des étalons d'inspection?

L'hon. M. MALCOLM: Le présent bill décrète la fixation des étalons électriques.

L'hon. M. BENNETT: Où et comment seront-ils fixés?

L'hon. M. MALCOLM: Ici même, nous l'espérons.

M. GARLAND (Bow River): J'éprouve des doutes sur un point. Je remarque que le bill prévoit la nomination d'un directeur du service et d'autant d'adjoints qu'on le jugera nécessaire. Je suppose que ces nominations seront faites sous le régime de la loi du service civil?

L'hon. M. MALCOLM: Parfaitement.

(Rapport est fait sur la résolution qui est lue pour la 2e fois et adoptée.) M. Malcolm demande à déposer un projet de loi (bill n° 36) tendant à modifier et à reviser la loi de l'inspection de la lumière électrique.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

RENVOI DE LA DISCUSSION D'UNE RESOLUTION CONCERNANT LES FONDS DE CANTINES

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité pour l'examen d'un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de pourvoir à la distribution et à la répartition des fonds de cantines accumulés durant la guerre par certaines unités de l'armée expéditionnaire canadienne du Canada, par l'armée canadienne de Sibérie et par l'armée stationnée à Ste-Lucie (Antilles anglaises), fonds provenant des profits des cantines et d'autres institutions semblables gérées par plusieurs unités et par plusieurs corps, et de pourvoir à l'administration de ces mêmes fonds par les conseils provinciaux de fidéicommissaires nommés en vertu de la loi des fonds de cantines, chapitre 34 des Statuts de 1925.

L'hon. M. BENNETT: Cette question intéresse de près un bon nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre. J'ai rappelé à mon honorable ami, le ministre (M. Ralston) qu'ils n'étaient pas ici cet après-midi, et depuis, j'ai constaté qu'ils ont quitté la ville pour se rendre dans leurs foyers, ne pensant pas que cette mesure serait abordée ce soir. Si le ministre peut, sans nuire cependant à l'expédition des affaires, réserver la motion afin qu'il leur soit donné de prendre part à la discussion, je lui en saurais gré. Je veux parler de ceux qui ont été en activité de service outre-mer.

[L'hon. M. Malcolm.]

L'hon. M. RALSTON: Réservé.

(La motion est réservée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. MACKENZIE KING: Comme nous sommes au vendredi, il nous faudrait le consentement unanime de la Chambre pour commencer la discussion des subsides ce soir. Je me demande si les honorables députés d'en face y consentiraient.

L'hon. M. BENNETT: Nous n'avons pas d'objection à faire valoir, mais ceux de nos collègues qui s'étaient préparés à discuter les crédits du ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) avec le concours de mon ami l'ancien ministre (l'hon. M. Tolmie) ne sont pas en mesure de faire la discussion ce soir. Nous avons abattu une assez bonne journée de travail, et il serait peut-être mieux de se séparer.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis de l'avis de notre collègue. Nous avons fait une bonne journée de travail.

(La séance est levée à neuf heures et demie.)

Lundi, 13 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT

Par le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Rapport du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 mars 1927.

DEPOT DES TEMOIGNAGES RECUEILLIS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Le 8 courant, l'honorable député de Calgary-Est (M. Adshead) a demandé que le texte des dépositions faites devant la commission consultative du tarif touchant les cotonnades fût déposé sur le bureau de la Chambre. Je dépose donc plusieurs exemplaires du compte rendu des dépositions qui ont été faites.

CONSTITUTION DES COMITES PERMANENTS

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter la liste des membres devant constituer les comités permanents de la Chambre ainsi qu'il suit:

N° 1

PRIVILEGES ET ELECTIONS

MM.	MM.
Beaubien,	Blatchford,
Bell (Hamilton),	Cannon,
Bell (St-Antoine),	Clark,
Bennett,	Cotnam,
Bird,	Denis (Joliette),

Duff,
Edwards (L'h. M.),
Elliott,
Goodison,
Gott,
Hanson,
Jacobs,
Johnston (Long-Lake),
Kellner,
Kennedy,
King (L'h. J. H.),
Lapointe,
McPhee,
McQuarrie,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Marcil,
Mercier (St-Henri),
Ralston,
Rhéaume.—29.

(Quorum 10)

N° 2

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TELEGRAPHIQUES

MM.

Anderson (Toronto-High Park),
Bell (St-Antoine),
Bell (Hamilton),
Blatchford,
Bock,
Bothwell,
Bourgeois,
Bowman,
Cahan,
Cahill,
Cantley,
Casgrain,
Casselman,
Denis (Joliette),
Drayton (Sir Henry),
Dubuc,
Dunning,
Edwards (Waterloo),
Evans,
Fafard,
Fansher (Last-Mountain),
Foster,
Fraser,
Gardiner,
Geary,
Gershaw,
Guerin,
Heaps,
Howden,
Jones,
Kay,
Kellner,
Kennedy,
Lanctôt,
Laflamme,
Lapierre,
McLean (Melfort),
McQuarrie,
Macdonald (L'h. M.),
MacLean (Prince),
MacNutt,
Manion,
Mercier (Laurier-Outremont),
Milne,
Morin (Bagot),
Parent,
Pettit,
Pouliot,
Price,
Rennie,
Ryerson,
Séguin,
Simpson,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Telford,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
Young.—60.

(Quorum 20)

N° 3

BILLS PRIVES

MM.

Adshead,
Anderson (Halton),
Baldwin,
Barber,
Blanchard,
Boucher,
Bowen,
Brown,
Cahan,
Cannon,
Chaplin,
Church,
Denis (St-Denis),
Descoteaux,
Deslauriers,
Duff,
Embury,
Fansher (Lambton-Est),
Fontaine,
Glen,
Hall,
Irvine,
Kay,
Langlois,
Letellier,
Luchkovitch,
McGregor,
McIntosh,
McMillan,
McPherson,
Macdonald (Glengarry),
MacLaren,
Maloney,
Mercier (Laurier-Outremont),
Parent,
Peck,
Pettit,
Robitaille,
Rutherford,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Wellington-Nord),
Spence,
Stinson,
Telford,
Thompson,
Tummon,
Verville
Wilson (Wentworth),
Young (Saskatoon).—50.

(Quorum 15)

N° 4

ORDRES PERMANENTS

MM.

Bell (Hamilton),
Blanchard,
Blatchford,
Brady,
Desaulniers,
Deslauriers,
Ernst,
Evans,
Gershaw,
Gervais,
Grimmer,
Ladner,
Lavigueur,
McGregor,
McKenzie,
MacNutt,
Mercier (St-Henri),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Speakman,
Young (Weyburn).—20.

(Quorum 8)

N° 5

IMPRESSIONS

(Députés qui représenteront les Communes)

MM.

Baldwin,
Bettez,
Bock,
Boulanger,
Bradette,
Charters,
Edwards (Waterloo),
Embury,
Eslin,
Evans,
Foster,
Fraser,
Garland (Bow-River),
Girouard,
Gott,
Goulet,
Hocken,
Howden,
Hubbs,
Kaiser,
Lacombe,
Lacroix,
Lang,
Lapierre,
Lucas,
McKenzie,
MacLean (Prince),
Macdonald (Glengarry),
MacLaren,
Marcil
Maloney,
Matthews,
Maybee,
Morrissy,
Peck,
Perras,
Prévost,
Quinn,
Raymond,
Rennie,
Rinfret,
Roberge,
Rowe,
Ryerson,
St-Père,
Speakman,
Spencer,
Spotton,
Steedsman,
Sylvestre,
Taylor,
Verville,
White (Mont-Royal),
Wilson (Vaudreuil-Soulanges).—54.

N° 6

COMPTES PUBLICS

MM.

Adshead,
Arthurs,
Beaubien,
Bettez,
Black (Yukon),
Bothwell,
Boys,
Campbell,
Cahan,
Cannon,
Clark,
Coote,
Denis (Joliette),
Donnelly,
Drayton (sir Henry),
Dubuc,
Duff,
Edwards (L'h. M.),
Gardiner,
Girouard,
Guthrie,
Hanson,
Ilsley,
Jacobs,
Kaiser,
Laflamme,

Lapierre,
Lennox,
Lovie,
McDiarmid,
Malcolm,
Manion,
Odette,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Power,
Preston,
Raymond,
Ross (Kingston),
Rutherford,
Ryckman,
Smith (Stormont),
Smith (Cumberland),
Stewart (Leeds),
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tobin,
White (London).—50.

(Quorum 15)

N° 7

BANQUES ET COMMERCE

MM.

Allan,
Bennett,
Benoît,
Bird,
Black (Halifax),
Bock,
Bothwell,
Brown,
Casgrain,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Clark,
Donnelly,
Drayton (sir Henry),
Ernst,
Fafard,
Geary,
Gervais,
Guerin,
Hanson,
Harris,
Hay,
Hepburn,
Irvine,
Jacobs,
Ladner,
Lang,
McLean (Melfort),
McMillan,
McPhee,
McRae,
Matthews,
Odette,
Perley (sir George),
Robb,
Robinson,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
Rutherford,
Ryckman,
Smith (Stormont),
Smoke,
Spencer,
Steedsman,
Stevens,
Vallance,
Ward,
Woodsworth,
Young (Weyburn).—50.

(Quorum 15)

N° 8

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM.

Anderson (Halton),
Arthurs,
Bancroft,
Benoît,
Boivin,
Bouchard,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowen,
Boys,
Brown,
Cahan,
Campbell,
Carmichael,
Casgrain,
Charters,
Coote,
Delisle,
Desaulniers,
Donnelly,
Dubuc,
Edwards (L'h. M.),
Fafard,
Fansher (Last-Mountain),
Forke,
Garland (Carleton),
Garland (Bow-River),
Gervais,
Gott,
Guthrie,
Hodgins,
Kay,
Lanctôt,
Lucas,
McGibbon,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McRae,
Maybee,
Millar,
Morin (Bagot),
Motherwell,
Rowe,
Séguin,
Senn,
Sinclair (Wellington-Nord),
Spence,
Spotton,
Steedsman,
Stewart (L'h. M.),
Stirling,
Sylvestre,
Tolmie,
Tummon,
Totzke,
Vallance,
Young (Weyburn),
Young (Saskatoon).—60.

(Quorum 20)

N° 9

MARINE ET PECHERIES

MM.

Bancroft,
Beaubien,
Bissett,
Blanchard,
Bourgeois,
Brady,
Cantley,
Cardin,
Dickie,
Dionne,
Duff,
Dusseault,
Ernst,
Fansher (Last-Mountain),
Grimmer,
Jenkins,
King (L'h. J. H.),
Luchkovitch,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (L'h. M.),
MacDonald (Cap-Breton-Ouest),
MacLean (Prince),
McPherson,
McQuarrie,
McRae,
Morrissy,
Neill,
Pouliot,
Price,
Quinn,
Short,
Sinclair (L'h. M.),
Smith (Stormont),
Ward.—34.

(Quorum 10)

N° 10

MINES, FORETS ET COURS D'EAU

MM.

Anderson (Toronto-High Park),
Baldwin,
Barber,
Beaubien,
Bell (St-Jean-Albert),
Black (Yukon),
Blatchford,
Bouchard,
Bradette,
Cahill,
Cowan,
Dickie,
Duff,
Esling,
Gershaw,
Heaps,
Howden,
Ilsley,
Jelliff,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Lanctôt,
Lapierre,
Letellier,
McDiarmid,
McLean (Melfort),
McDonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdougall,
Macphail (Mlle),
Millar,
Roberge,
Robinson,
Sanderson,
Simpson,
Smith (Cumberland),
Stewart (L'h. M.).—35.

(Quorum 10)

N° 11

RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

MM.

Auger,
Bell (St-Jean-Albert),
Bissett,
Black (Halifax),
Bourassa,
Church,
Cowan,
Deslauriers,
Gervais,
Grimmer,
Hall,
Heenan,
Howard,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Laflamme,
Letellier,
Macphail (Mlle),
McGibbon,
McIntosh,
McMillan,
Malcolm,

Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Neill,
Perley (sir George),
Prévost,
Ross (Kingston),
Stinson,
Thorson,
Tolmie,
Veniot,
White (Mont-Royal),
Wilson (Vaudreuil-Soulanges),
Woodsworth,
Young (Toronto-Nord-Est).—34.

(Quorum 10)

N° 12

DEBATS

MM.

Bouchard,
Church,
Elliott,
Hocken,
Macdougall,
Marcil,
Millar,
Preston,
Prévost,
Rinfret,
Ross (Moose Jaw).—11.

(Quorum 7)

N° 13

BIBLIOTHEQUE

M. l'Orateur et MM.

Auger,
Bettez,
Bourassa,
Bowman,
Carmichael,
Chevrier,
Cotnam,
Descoteaux,
Dionne,
Edwards (Ottawa),
Fontaine,
Foster,
Fraser,
Garland (Carleton),
Geary,
Girouard,
Glen,
Guthrie,
Hepburn,
Hodgins,
Jones,
Kennedy,
Lacroix,
Langlois,
Lavigueur,
Lennox,
McIntosh,
Marcil,
Neill,
Pouliot,
Prévost,
Quinn,
Rinfret,
Senn,
Short,
Smoke,
Spencer,
St-Père,
Stirling,
Thompson,
White (London),
Young (Toronto-Nord-Est).—43.

N° 14

RESTAURANT

M. l'Orateur et MM.

Bancroft,
Black (Yukon),
Boivin,
Carmichael,
Cayley,
Chevrier,
Edwards (Ottawa),
Fiset (sir Eugène),
Howard,
Howden,
Kay,
Kellner,
Lang,
Macdougall,
McQuarrie,
Preston,
Senn,
Wilson (Wentworth).—19.

Le très hon. MACKENZIE KING propose l'adoption dudit rapport.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. MACKENZIE KING propose:

Que les listes des membres qui devront composer les comités permanents de la Chambre, conformément à l'ordre permanent 63, soient imprimées dans les Débats.

(La motion est adoptée.)

ATTRIBUTIONS DES COMITES

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents.

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DE FAILLITE

M. J. C. BRADY (Skeena) demande à déposer un projet de loi (bill n° 38) tendant à modifier la loi de faillite.

L'hon. M. LAPOINTE: Expliquez-vous.

M. BRADY: Dans un pays aussi immense et avec une population aussi éparpillée que dans le nord de la Colombie-Anglaise, ainsi que dans les autres parties du Canada, le débiteur qui a fait une cession de ses biens est obligé en vertu de la loi, sous peine de condamnation sévère, de parcourir très souvent des centaines de milles afin de se présenter pour subir un interrogatoire devant le syndic autorisé, qui, en vertu de la présente loi, est nommé par la cour. Le but de ce bill est de dispenser le débiteur de parcourir des centaines de milles, comme c'est souvent le cas, dans le nord de la Colombie-Anglaise, et sans doute dans d'autres parties du Canada. Si on a besoin d'autres renseignements, je me ferai un plaisir de les donner lors de la 2e lecture du bill.

(La motion est adoptée.)

Le bill est lu une 1re fois.

IMMIGRATION DES MINEURS

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): J'aimerais à poser une question au ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke). Je vois qu'il n'est pas à son siège dans le moment, mais il pourra peut-être me répondre demain. Je désire d'abord lui signaler une nouvelle publiée dans le *Sunday Times*, de Londres (Angleterre), en date du 4 décembre 1927. Elle ne contient qu'une phrase que je vais lire:

"Tout mineur sans emploi en Grande-Bretagne", a dit M. H. H. Stevens, député de Vancouver, qui est arrivé à Liverpool, hier, par le navire *Melita*, de la compagnie du Pacifique-Canadien, "peut en trouver dans les mines canadiennes, pourvu qu'il soit apte physiquement."

L'honorable député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens) est absent; je doute qu'il ait dit cela, car c'est un homme intelligent.

Néanmoins cette affirmation est apparemment rehaussée de l'autorité d'un ancien ministre de la couronne, et elle peut avoir des suites fâcheuses en Grande-Bretagne en encourageant des mineurs désœuvrés à s'embarquer pour le Canada. Je demande au ministre de l'Immigration d'utiliser les grandes ressources de son département en matière de publicité pour apprendre aux gens de la Grande-Bretagne que le Canada n'offre pas d'emploi à ces mineurs, qu'au contraire bon nombre de mineurs, tant sur les côtes de l'Atlantique que sur le littoral du Pacifique, sont réduits au chômage ou bien ne trouvent qu'un emploi intermittent.

INCIDENT RELATIF AU PROJET DE LOI CONCERNANT LA SAINT-JOHN RIVER STORAGE COMPANY

L'Ordre du jour appelle la 2e lecture du projet de loi (bill n° 17) concernant la Saint John River Storage Company.—Sir Eugène Fiset.

Sir EUGENE FISET: Réservé.

M. J.-F. POULIOT (Témiscouata): Je soulève une question de Règlement, monsieur l'Orateur. L'article 92 de la loi de l'Amérique britannique du Nord prescrit que:

> Dans chaque province la législature doit avoir la compétence exclusive de légiférer concernant les questions qui relèvent des catégories ci-après énumérées.

Et le paragraphe 11 dudit article dit ceci:

> La constitution en corporation de compagnies dont les objets sont d'un ordre provincial.

Or de qui s'agit-il dans le présent projet de loi?

Sir EUGENE FISET: Le bill n'est pas encore venu en discussion.

M. POULIOT: Oui; mais je soulève la question de Règlement.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: En ce moment la Chambre n'est saisie d'aucune question et le point de Règlement que voudrait soulever l'honorable député (M. Pouliot) ne peut être soulevé dans les circonstances.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Mon honorable ami de Rimouski (sir Eugène Fiset), si je comprends bien, ne demande pas l'examen de son projet aujourd'hui; il me semble donc que mon honorable ami de Témiscouata (M. Pouliot) devrait différer sa question de Règlement jusqu'au moment où le bill viendra en discussion.

M. POULIOT: J'avais compris qu'on proposait la 2e lecture du bill.

L'hon. M. LAPOINTE: Le parrain du bill n'en demande pas l'examen aujourd'hui.

[M. Neill.]

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député s'est levé dès l'appel de l'Ordre du jour. L'honorable représentant de Rimouski a dit: "réservé". Il n'y a donc rien en délibération.

M. POULIOT: Très bien. Nous y reviendrons demain.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

LA CONFÉRENCE IMPÉRIALE DE 1926

M. CAHAN demande:

1. A-t-on nommé un comité d'experts, comme le conseillait le rapport du comité des relations interimpériales de la Conférence impériale de 1926, pour enquêter, faire rapport et faire des suggestions touchant:

(1) Les dispositions statutaires existantes qui défèrent les lois des dominions à l'assentiment de Sa Majesté ou autorisent l'annulation de telles lois.

(2) *a* La position actuelle des Parlements du Dominion, touchant leur compétence à donner à leur législation une portée extra-territoriale. *b* La praticabilité et la méthode la plus convenable de donner effet au principe que chaque Parlement devrait avoir le pouvoir de donner une portée extra-territoriale à ses lois en tous les cas où cette portée est subordonnée aux dispositions relatives à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement de ce Dominion;

(3) Les principes énoncés dans la loi dite "Colonial Laws Validity Act", de 1885, ou à la base de cette loi et dans quelle mesure les dispositions de cette loi devraient être révoquées, amendées ou modifiées à la lumière des relations existant entre les différents membres du Commonwealth des nations britanniques, telles qu'elles sont décrites dans ce rapport.

2. Dans l'affirmative, quand les nominations ont-elles été faites et quelles sont les personnes qui furent nommées après avis du gouvernement canadien pour représenter le Canada dans ce comité?

3. Ce comité a-t-il présenté son rapport?

4. Les suggestions et le rapport du dit comité seront-ils soumis au Parlement du Canada durant la session actuelle?

5. A-t-on constitué ou nommé une sous-conférence spéciale qui se serait réunie dans le même temps ou à peu près que le comité d'experts, afin d'étudier la question générale de la législation sur la marine marchande, et pour faire une enquête et un rapport sur les principes qui, dans l'intérêt général, devraient gouverner la pratique et la législation relatives à la navigation marchande dans les diverses parties de l'empire, en tenant compte des changements qui se sont opérés dans les statuts constitutionnels et les relations générales depuis que les lois existantes ont été promulguées?

6. Cette sous-conférence a-t-elle eu lieu, et quels en étaient les membres?

7. Quelles personnes ont représenté le gouvernement canadien à cette sous-conférence?

8. Cette sous-conférence a-t-elle fait son rapport?

9. Le rapport de cette sous-conférence sera-t-il soumis au Parlement canadien durant la session actuelle?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le secrétaire d'Etat aux Affaires des dominions, lors de sa récente visite aux différents dominions, a discuté avec les divers gouvernements le choix d'une date qui conviendrait à tous. A la suite de cet échange de vues, l'on pourra annoncer prochainement la date de l'assemblée.

2 à 4. Répondu sous le n° 1.

5. La situation est identique à celle qui s'applique au comité des experts.

6 à 9. Répondu sous le n° 5.

LE TARIF POSTAL ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

M. PARENT demande:

1. Le tarif postal qui est en vigueur sur les lettres, les livres, les journaux, les magazines et les revues entre le Canada et la France est-il le même que celui qui est en vigueur entre le Canada et l'Angleterre?

2. Dans la négative, pourquoi?

L'hon. M. VENIOT (ministre des Postes):

1. Non.

2. Nous sommes actuellement en négociations afin d'obtenir un tarif postal moins élevé entre le Canada et la France, mais les autorités postales françaises ont porté à notre attention la situation financière de la France et la nécessité dans laquelle elle se trouve de considérer le service de la poste comme une source de revenus. Elles nous ont aussi fait remarquer que l'abaissement du tarif postal entre le Canada et la France susciterait probablement des demandes de la part d'autres pays également désireux d'obtenir une diminution. Cet aspect de la question aura probablement une forte influence sur les négociations en cours.

COÛT DU TRANSPORT DES DÉPÊCHES

M. WOODSWORTH demande:

1. Quelle proportion des dépêches de Sa Majesté les Chemins de fer nationaux canadien transportent-ils?

2. Quelle somme les Chemins de fer nationaux canadien ont-ils reçue l'an passé pour le transport des dépêches et quelle somme a reçue le chemin de fer Pacifique-Canadien?

L'hon. M. VENIOT (ministre des Postes):

1 et 2. Le coût du transport des dépêches pour tout le Canada pendant l'année financière 1926-1927 a été le suivant:

Pacifique-Canadien	$3,670,530.40
National-Canadien	3,169,609.61
Autres chemins de fer	484,406.77
Total..	$7,324,546.78

Ces chiffres indiquent approximativement le pourcentage des dépêches transportées par les différents chemins de fer.

Le Gouvernement doit être guidé, dans tous les cas, par les besoins du service postal dans les différentes régions desservies par les chemins de fer, mais, chaque fois que la chose est possible, l'on accorde la préférence aux chemins de fer nationaux pour le transport des dépêches et la création de nouveaux services.

IMMIGRATION JAPONAISE

M. BLACK (Yukon) demande:

1. S'il en existe une, quelle est la nature de l'entente actuelle entre le Canada et le Japon pour limiter l'immigration des Japonais au Canada?

2. Quel est le nombre maximum de personnes japonaises de chaque sexe qui peuvent entrer au Canada chaque année d'après cet arrangement?

3. Combien de personnes japonaises de chaque sexe ont été admises au Canada chaque année depuis 1925?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre):

1. L'entente actuelle est basée sur un échange de notes qui a eu lieu en 1907, entre le ministre des Affaires étrangères du Japon et l'honorable Rodolphe Lemieux. Le gouvernement japonais déclarait son intention de ne pas insister pour obtenir en entier les droits et privilèges d'entrée, de résidence et de voyage qui lui avaient été garantis par le traité de 1894, conclu entre Sa Majesté britannique et l'empereur du Japon, et s'engageait à prendre des mesures effectives pour restreindre l'émigration au Canada.

2. En vertu de cette entente, modifiée par un autre échange de notes en 1923, il est entendu que le gouvernement japonais n'accorde pas plus de 150 passeports par année aux domestiques et aux ouvriers de ferme désirant émigrer au Canada. Il n'a été fixé aucun nombre maximum de Japonais de l'un ou de l'autre sexe admissibles au Canada chaque année, car, en sus des classes précédemment citées, on admet les Japonais qui reviennent au Canada et leurs familles.

3.

Année financière	Adultes mâles	Adultes femelles	Enfants âgés de moins de 18 ans	Total
1924-1925	182	269	50	501
1925-1926	126	205	90	421
1926-1927	115	250	110	475

INTERPRÉTATION DE LA LOI DES GRAINS

M. CAMPBELL demande:

Le ministère de la Justice a-t-il répondu à une question qui lui a été récemment posée par le bureau des commissaires des grains qui lui demandait d'interpréter certaines classes de la loi des grains du Canada?

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): Oui.

LES FONCTIONNAIRES EMPLOYÉS À LA MAISON DU CANADA À LONDRES

M. NEILL demande:

Quel est le nombre des employés permanents de la Maison du Canada, à Londres?

2. Combien d'entre eux sont nés au Canada, ou ont passé cinq ans ou plus au Canada?

L'hon. M. LAPOINTE:

Département des Affaires extérieures:

1. On compte trente-cinq fonctionnaires réguliers au haut commissariat à Londres.

2. Cinq d'entre eux sont nés au Canada, ou ont passé cinq ans ou plus au Canada.

Département de la Santé:

1. 10.

2. Cinq sont nés au Canada. Les dossiers du département ne contiennent aucun renseignement quant au nombre d'années de séjour au Canada des fonctionnaires qui n'y sont pas nés.

Département de l'Immigration et de la Colonisation:

1. 62.

2. 14.

Département des Travaux publics:

1. 14.

2. 2.

Département du secrétaire d'Etat.—Bureau du gardien et bureau des compensations:

1. 1.

2. Aucun.

Département du Rétablissement civil des soldats:

1. 10.

2. Nés au Canada, aucun. Ayant séjourné au Canada cinq ans ou plus, 2.

Département du Commerce:

1. 5.

2. 1.

LA REVISION DES STATUTS DU CANADA

M. BLACK (Yukon) demande:

1. Combien a coûté jusqu'à ce jour la révision des Statuts du Canada qui se fait actuellement?

2. Quels sont les noms des Commissaires?

3. Combien a-t-on payé à chacun: *a* pour salaire et appointement; *b* pour dépenses?

L'hon. M. LAPOINTE:

1. $123,173.49.

2. Membres d'office: Le ministre de la Justice et le solliciteur général. Président: le très honorable sir Charles Fitzpatrick, C.S.M.G., C.R.; vice-président: E. L. Newcombe, C.M.G., C.R. (jusqu'au 14 septembre 1924); vice-président: E. R. Cameron, C.R.; commissaires: H. H. Dewart, C.R. (décédé); E. J. Day; F. R. McD. Russell, C.R.; L.-A. Rivet, Alex. MacGregor.

[L'hon. M. Lapointe.]

3.

	(a)	(b)
Sir Charles Fitzpatrick	$15,569 86	$1,921 80
H. H. Dewart (décédé)	1,189 50	260 00
E. L. Newcombe (au 19 septembre 1924)	2,085 75	40 00
E. R. Cameron	8,669 35	79 10
E. J. Daly	9,522 82	
F. R. McD. Russell	9,522 82	4,600 00
L.-A. Rivet	9,522 82	920 00
Alex. McGregor	6,777 95	720 00

LES SAISIES DU SERVICE DE RÉPRESSION

Par M. GARLAND (Bow-River):

1. Quelles sommes totales provenant des saisies du service de répression des douanes a-t-on déposées au compte du Receveur général pour chacune des années financières suivantes se terminant le 31 mars: 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927, et pour les neuf mois se terminant le 31 décembre 1927?

2. Combien le service de répression a-t-il dépensé pour *a* salaires, et *b* frais durant chacune de ces années?

3. Combien d'agents a-t-on employés durant chacune de ces années?

L'hon. M. EULER:

1. Voici quelles ont été les revenus bruts provenant des saisies faites par le service de répression au cours des années ci-dessous:

Année financière	Saisies aux douanes	Saisies à l'accise	Total
1922-1923	$103,717 04	$222,717 72	$326,434 76
1923-1924	334,877 43	268,148 99	603,026 42
1924-1925	224,801 45	205,183 31	429,984 76
1925-1926	181,054 29	132,587 25	313,641 54
1926-1927	306,342 27	123,260 95	429,603 22
1927-1928 (9 mois)	*425,788 10	*106,658 86	532,446 96

* En outre 70,534 gallons de spiritueux dont la valeur, droits payés, aurait été de $830,750.50, ont été saisis.

2. Sommes payées respectivement en salaires et en frais de voyages au service de répression durant chacune des années financières terminées au 31 mars 1923, 1924, 1925, 1926, 1927 et durant neuf mois de 1928 jusqu'au 31 décembre 1927:

Année financière	Salaires	Dépenses	Total
1922-1923	$113,433 21	$120,789 93	$234,223 14
1923-1924	118,004 93	169,201 51	287,206 44
1924-1925	167,546 19	149,121 28	316,667 47
1925-1926	216,900 95	169,757 06	386,658 01
1926-1927	285,842 27	317,299 13	603,141 40
9 mois jusqu'au 31 décembre. 1927....	392,136 12	718,135 49	1,110,271 61

3. Nombre des fonctionnaires du service de répression (y compris les bateaux) au cours

des années financières 1922-1923, 1923-1924, 1924-1925, 1925-1926, 1926-1927 et des neuf premiers mois de 1927-1928:

1922-1923	127
1923-1924	170
1924-1925	186
1925-1926	299
1926-1927	400
Les premiers 9 mois de 1927-1928	662

PUBLICATIONS DANGEREUSES

M. ALLEN demande:

Quelles mesures notre gouvernement a-t-il prises pour interdire ou empêcher l'importation en Canada des publications dangereuses?

L'hon. M. LAPOINTE (au nom du secrétaire d'Etat):

Ministère du Revenu national.

L'article 11 de la loi des douanes de 1907 décrète que: "l'importation en Canada des produits dénommés, décrits ou dont il est question au tableau C annexé à la présente loi, est prohibée sous peine de confiscation au profit de la Couronne, et les produits s'ils sont importés, doivent être détruits ou il doit en être autrement disposé suivant qu'en décide le ministre des Douanes; et quiconque importe ces produits prohibés ou les fait importer ou permet qu'ils soient importés, encourt pour chaque contravention une amende d'au plus deux cents dollars."

Sont prohibés, d'après l'article 1201 annexe C du tarif des douanes, de 1907: "Livres imprimés, dessins, peintures, gravures, photographies ou reproduction de tout genre de nature à fomenter la trahison ou la sédition ou ayant un caractère immoral ou obscène."

Les percepteurs ou autres fonctionnaires de la douane saisissent les produits d'un caractère évidemment immoral ou obscène et dans le cas d'importation générale, comme pour les publications, une circulaire en interdit l'entrée au Canada. Lorsqu'il y a doute, ces publications importées sont adressées au département par les percepteurs, et autres personnes, et elles sont examinées avec soin, puis interdites, si elles sont du caractère prévu par l'article 1201 du tarif.

Ministère des Postes.

Le transport par la poste des publications dangereuses est interdit par l'alinéa (*d*) paragraphe 1er de l'article 9 de la loi des postes, modifiée en 1913.

LE QUAI DE PENETANGUISHENE

M. THOMPSON demande:

1. Combien le Gouvernement a-t-il dépensé en 1927 pour le quai de Penetanguishene?
2. A qui a-t-on payé les divers montants, et pour quelle fin?

L'hon. M. ELLIOTT (ministre des Travaux publics):

1. $1,483.20.

2. Frank Payette, contremaître, $348; Joseph Robillard, menuisier, $120; Joseph Desrochers, menuisier, $55; H. Robillard, journalier, $8; Alfred Lacroix, journalier, $8; Andrew Marion, journalier, $78; Joseph Butman, journalier, $16; H. Lortie, journalier, $16; John Desrochers, menuisier, $5; M.-. Gendron, quincaillier, $33.10; The Beck Manufacturing Co. Ltd, bois, $391.34; The McGibbon Lumber Co., Ltd., bois, $58.97; P. Payette et compagnie, bois de charpente, $315.64; Adjutor-G. Gignac, travaux de forge, $30.15.

CANTONNEMENT DE TROUPEAUX

M. CAYLEY demande:

1. Combien de zones de cantonnement a-t-on établies dans l'Ontario et où?
2. Combien d'animaux dans chacune de ces zones?
3. Quels sont les règlements qui régissent l'établissement de ces zones de cantonnement?

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture):

1. Tout le comté de Prince-Edouard et une partie du township Murray, dans le comté de Northumberland, située au sud du canal Murray et avoisinant le comté de Prince-Edouard.

2. 24,184.

3. (1) A la demande de tout gouvernement provincial et conformément aux dispositions de ces règlements, le gouvernement du Canada, lorsque le ministre de l'Agriculture le jugera bon, aidera de la manière ci-après indiquée à l'extirpation de la tuberculose bovine dans un cantonnement.

(2) Le ministre de l'Agriculture d'une province peut adresser sa demande au département de l'Agriculture du Dominion en déclarant que la province désire obtenir l'aide de l'autorité fédérale pour extirper la tuberculose bovine d'un cantonnement en conformité des règlements, et indiquant (*a*) l'endroit et les limites du cantonnement proposé, (*b*) le nombre approximatif de sujets qu'il comprend, (*c*) déclarant que les deux tiers au moins des propriétaires de troupeaux consentent à leur épreuve par la tuberculine, et (*d*) que chaque fois qu'il en sera requis par le département de l'Agriculture du Dominion, le gouvernement provincial aidera à faire observer ces règlements, en intentant des poursuites contre les personnes accusées de nuire aux inspecteurs fédéraux ou de refuser de les aider dans l'exécution de leurs devoirs, et contre les personnes refusant d'une manière quelconque de se conformer aux règlements établis à ce sujet.

(3) Après l'assentiment du ministre de l'Agriculture du Dominion, un décret sera publié dans la *Gazette du Canada* déclarant zone

cantonnée l'étendue proposée et sujette en conséquence à tous les règlements s'appliquant à ces cantonnements.

(4) Ce sera une zone indemne de tuberculose bovine. Les bestiaux ne pourront y entrer ou en sortir qu'aux conditions suivantes:

(a) Les bestiaux absolument immunisés, accompagnés d'un certificat d'un inspecteur vétérinaire, peuvent entrer dans la zone sans examen.

(b) Les bestiaux de troupeaux sous la surveillance de la division de police sanitaire des animaux en vue de l'élimination de la tuberculose peuvent entrer dans la zone sans examen s'ils ont reçu un certificat signé par un inspecteur vétérinaire montrant la date du dernier examen.

(c) Les autres bêtes à cornes qui doivent rester dans la zone seront tuberculinisées par un inspecteur vétérinaire ou par un médecin vétérinaire avant d'être admises dans la zone.

(d) Les bestiaux qui doivent être admis dans la zone pour des fins d'exposition ou autre séjour temporaire, non compris par les paragraphes *a* et *b* seront tuberculinisés par un inspecteur vétérinaire ou par un médecin vétérinaire avant d'être admis dans la zone.

(e) Les bêtes à cornes qui sont dans des abattoirs reconnus pour y être abattues immédiatement peuvent être conduites dans la zone sans examen, mais ne pourront venir en contact avec les autres animaux et seront tenues isolées sur les lieux jusqu'au moment de leur abatage.

(f) Les bestiaux transportés par chemin de de fer à travers la zone ne seront descendus qu'à un endroit déterminé, où ils ne seront pas en contact avec les autres dans la zone.

(g) Les bestiaux ne seront pas conduits à travers la zone sans une permission spéciale par écrit de l'inspecteur vétérinaire en charge de la zone.

(5) Les propriétaires des bestiaux dans les limites de la zone seront priés d'aider aux inspecteurs vétérinaires qui font l'examen en assemblant leurs animaux lorsqu'ils y seront invités, et en donnant toute autre aide raisonnable. Les propriétaires, lorsqu'on le leur demandera, devront loger et nourrir l'inspecteur durant son examen.

(6) Les moyens de transports convenables d'une ferme à l'autre dans les limites de la zone pour les fonctionnaires de la division de la santé des animaux doivent être fournis par le gouvernement provincial.

(7) Les syndicats ou les groupements de taureaux seront permis pour les troupeaux exempts de maladies mais pas autrement. Par exemple, un taureau provenant d'un troupeau dont certains sujets ont réagi à l'épreuve ne sera pas admis dans un troupeau qui a subi l'examen sans accuser de réaction.

(8) Tous les bestiaux de la zone seront tuberculinisés aussitôt que possible par des inspecteurs vétérinaires ou des vétérinaires reconnus, et seront examinés de nouveau chaque fois que le vétérinaire en chef le jugera à propos.

(9) Les bestiaux qui auront réagi seront marqués pour les fins d'identité et abattus aussitôt après l'inspection.

(10) Une indemnité pour les bestiaux qui ont réagi à l'épreuve et qui sont abattus par ordre de l'inspecteur vétérinaire dûment autorisé sous le régime de la loi peut être accordée conformément aux articles 6 et 7 de la loi des maladies contagieuses des animaux.

(11) Une indemnité ne sera pas accordée pour les taureaux qui n'ont pu subir l'épreuve ou les animaux atteints d'actynomycose.

(12) L'alimentation des animaux dans les limites d'une certaine zone avec les sous-produits de fromageries, de stations d'écrémage et de beurreries est défendue, à moins que ces sous-produits n'aient d'abord été stérilisés par la chaleur.

Un médecin vétérinaire reconnu pour les fins de ces règlements signifie un médecin vétérinaire autorisé par le directeur général du service vétérinaire pour l'opération des épreuves en vertu des règlements de la santé des animaux.

[L'hon. M. Motherwell.]

EDIFICE PUBLIC DE PRINCE-RUPERT

M. BRADY demande:

1. Le Gouvernement détient-il un bail pour l'édifice dont se servent maintenant à Prince-Rupert les ministères des Postes, des Douanes, de la Marine et des Pêcheries?
2. Dans l'affirmative, qui est le bailleur et combien d'années encore le bail couvre-t-il?
3. Quel est le montant annuel payé par le Gouvernement pour le bail dudit édifice?
4. Quand le bail actuel expire-t-il?
5. A-t-on renouvelé le bail récemment, et dans l'affirmative à quelle date?
6. Qui a recommandé le renouvellement?
7. Si le bail n'est pas expiré, le Gouvernement a-t-il l'intention de le renouveler?

L'hon. M. ELLIOTT (ministre des Travaux publics):

1. Oui.
2. (*a*) Mme Cora E. Black; (*b*) Cinq ans à dater du 1er juin 1927.
3. $6,540.
4. 1er juin 1932.
5. (*a*) Oui, (*b*) 1er juin 1927.
6. Les divers départements concernés.
7. Répondu sous le n° 5.

IMPORTATIONS DE BEURRE ET DE FROMAGE

M. MacNUTT demande:

1. Quelle quantité totale de beurre,

a le Canada a-t-il importée de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande depuis la signature de la convention de commerce avec l'Australie?

b chaque province canadienne a-t-elle importée depuis la signature de cette convention?

2. Quelle quantité totale de fromage,

a le Canada a-t-il importée de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande depuis la signature de cette convention?

2. Quelle quantité totale de fromage.

a le Canada a-t-il importée de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande depuis la signature dudit traité?

b chaque province canadienne a-t-elle importée depuis la signature du même traité?

3. Quand a-t-on appliqué la clause du dumping à ces produits?

4. A-t-on cessé d'appliquer la clause du dumping à ces produits et dans l'affirmative, depuis quelle date?

L'hon. M. EULER (ministre du Revenu national):

1 et 2.

Etat indiquant les importations de beurre et de fromage de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour la consommation dans chacune des provinces du Canada, du 1er octobre 1925 au 31 janvier 1928.

Article et province	1er oct. 1925 au 31 mars 1926	1er avril 1926 au 31 mars 1927	1er avril 1927 au 31 janv. 1928	Total du 1er oct. 1925 au 31 janv. 1928
BEURRE	liv.	liv.	liv.	liv.
De l'Australie—				
Nouvelle-Ecosse	222,376	.....	.....	222,376
Nouveau-Brunswick	28,056	.....	.....	28,056
Québec	445,648	411,544	99,288	956,480
Ontario	1,081,528	151,472	42,000	1,275,000
Manitoba	56,000	28,000	.....	84,000
Alberta	84,000	.....	.....	84,000
Colombie-Anglaise	567,894	210,308	192,584	970,786
Total pour le Dominion	2,485,502	801,324	333,872	3,620,698
De la Nouvelle-Zélande—				
Nouvelle-Ecosse	.....	266,000	219,738	485,738
Québec	868,000	548,744	359,034	2,775,778
Ontario	55,712	1,138,200	1,763,531	2,957,443
Saskatchewan	.....	.....	68,600	68,600
Alberta	39,719	.....	195,946	235,665
Colombie-Anglaise	1,379,535	2,951,592	4,288,265	8,619,392
Total pour le Dominion	2,342,966	4,904,536	7,895,114	15,142,616
FROMAGE				
De l'Australie—				
Colombie-Anglaise	270	18	3,132	3,420
Total pour le Dominion	270	18	3,132	3,420
De la Nouvelle-Zélande—				
Colombie-Anglaise	.....	15	137,441	137,456
Total pour le Dominion	.....	15	137,441	137,456

3. Tout d'abord, le département s'est assuré, en février 1926, que le beurre importé d'Australie subissait l'impôt du dumping à cause de la mise en vigueur du projet Patterson qui a pris effet en Australie le 1er janvier 1926. On a ensuite donné des instructions pour l'imposition d'un droit spécial sur les importations de cette nature. Le département n'a pas de renseignements touchant l'imposition d'un droit de dumping sur le beurre de la Nouvelle-Zélande ou sur le fromage d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

4. L'article 6 du tarif douanier de 1907 est toujours en vigueur.

POSITION DE RECEVEUR DES POSTES À HARTLAND, (N.-B.)

L'hon. M. JONES demande:

1. Quels étaient les candidats qui ont demandé au ministère des Postes ou à la Commission du service civil la position de maître de poste à Hartland (N.-B.) rendue vacante par le décès de M. J. E. McCollom receveur de poste?

2. Quelles personnes ou quelles organisations ont proposé chaque candidat?

3. S'il y en avait quels sont les noms de ceux qui étaient des soldats rapatriés?
4. Quels candidats la Commission du service civil a-t-elle nommés ou proposés?
5. Parmi ces propositions ou ces nominations, quelles sont celles que le ministère des Postes a refusées, et pour quels motifs?
6. Quelle recommandation et nomination le ministère des Postes a-t-il acceptée?
7. Quelqu'un a-t-il délibéré personnellement, ou par lettre, avec le ministre des Postes ou l'un de ses subalternes au sujet de ces candidatures, et dans l'affirmative, en faveur de quel ou de quels candidats?
8. Dans l'affirmative, quels motifs ce ou ces personnes ont-elles fait valoir en faveur de ce candidat?
9. Le comité libéral d'Hartland a-t-il proposé l'un de ces candidats à ladite ou auxdites personnes, au ministre des Postes ou à un officier quelconque de son ministère?
9. Le comité libéral d'Hartland a-t-il proposé l'un de ces candidats à ladite ou auxdites personnes, au ministre des Postes ou à un officier quelconque de son ministère?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. Sarah Catherine Currie.
Edward Wallace Laskey.
J. Stirling King.
Edward Albert Britton.
Frank Hagerman.

2. E. A. Britton—Kenneth W. Keith.
O. I. Clark.
J. U. Montgomery.
Frank A. Acton.
A. G. Baker.
Rev. C. LeRoi Mooers.
Major H. Priestman.
Mlle S. Currie—W. Steadman Smith.
Kenneth W. Keith.
I. A. J. Ward.
M. L. Hayward.
A. G. Dickinson.
R. J. Potts.
F. Hagerman—H. Ward Ginson.
A. F. Campbell.
C. J. Dunphy.
Albion R. Foster.
J. S. King—A. E. Plumer.
M. G. Harmer.
George Jackson.
E. W. Laskey—Garnett W. Birmingham.
C. G. Anslow.
Wendal P. Tedlie.
H. N. Boyer.
F. E. Sayre.
A. D. McCain.

3. Edward Albert Britton.

4. Edward Albert Britton.
Sarah Catherine Currie.
Edward Wallace Laskey.

5. *a* Edward Albert Britton. Inacceptable pour raison d'âge et dans l'intérêt du service public; *b* Sarah Catherine Currie. Inacceptable.

[L'hon. M. Jones.]

6. Edward Wallace Laskey.

7. Le ministre des Postes a pris des renseignements dans Hastings au sujet de M. Britton et de Sarah C. Currie.

8. On nous a fait des observations portant que M. Britton et Sarah C. Currie étaient inacceptables pour des raisons d'âge, de réputation ou d'aptitudes générales.

9. Oui.

LES DROGUES NARCOTIQUES

Par M. ANDERSON (Halton):

1. Combien de médecins furent trouvés coupables d'infractions à la Loi de l'opium et des narcotiques, dans chaque province, durant l'année 1927?
2. Combien de ces médecins furent-ils condamnés sur le témoignage de personnes adonnées aux drogues et dont on se servait en qualité de détectives?
3. Combien de personnes adonnées aux drogues le ministère de la Santé emploie-t-il ici en qualité de détectives pour appliquer cette Loi?

L'hon. J. H. KING (ministre de la Santé):

1.

Québec	4
Ontario	10
Alberta	1
Total	15

2. Aucun. Il n'est pas employé d'agents que l'on sait être des narcomanes au moment de leur engagement et, si dans la suite, l'on apprend ou soupçonne qu'un de ces agents est adonné à l'usage de drogues, on met tout en œuvre pour restreindre sa passion jusqu'au moment où la cause ou les causes à l'étude sont terminées, après quoi l'agent est immédiatement renvoyé.

Si un agent que l'on sait ou que l'on soupçonne même avoir été narcomane, à une époque antérieure, est engagé, on le confie aux soins d'un agent expérimenté et digne de confiance de la gendarmerie à cheval; il travaille alors sous la surveillance immédiate de cet agent, et ses démarches et ses mouvements sont vérifiés par les agents de police qui, au besoin, corroborent son témoignage.

3. Aucun.

L'IMPÔT FÉDÉRAL ET LES COMPAGNIES DE TÉLÉPHONE

Par M. CHURCH:

1. Quels impôts fédéraux, la Compagnie de téléphone Bell paie-t-elle chaque année?
2. Quels impôts fédéraux paient les systèmes téléphoniques qui appartiennent aux gouvernements provinciaux *a* du Manitoba; *b* de la Saskatchewan; *c* de l'Alberta?

L'hon. W. D. EULER (ministre du Revenu national): Il est contraire à l'usage au ministère de fournir des renseignements de nature à révéler les affaires d'un établissement particulier.

LIGNE DE POSTE RURALE DE CORKERY (ONT.)

Par M. GARLAND (Carleton):

1. Quel est le nom de l'adjudicataire du transport du courrier sur la ligne rurale de Corkery, n° 1, dans le comté de Carleton?
2. Quels sont les noms des personnes qui ont envoyé des soumissions et le montant de leur soumission respective?
3. Quand le contrat expire-t-il?
4. Demandera-t-on des soumissions lorsque le contrat actuel sera terminé?
5. Quelles plaintes, s'il y en a, le ministère a-t-il reçues durant les douze derniers mois au sujet de la livraison par l'entrepreneur actuel?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. Wm. J. Egan.

2. La dernière adjudication a eu lieu en janvier 1920. Michael Kennedy, de Corkery, avait offert de remplir le poste pour $900 par année et Frank Forrest, aussi de Corkery, pour $1,000 par année, à condition que le bureau de poste lui soit confié.

Le marché, adjugé à Michael Kennedy, pour $900 par année, est passé ensuite à W. J. Egan, par suite des mutations et des renouvellements ordinaires.

3. Le 31 mars 1932.

4. Comme le marché n'expirera que dans quatre ans, on n'a pas encore arrêté la ligne de conduite à suivre à cette époque.

5. Le dossier ne révèle qu'une plainte, laquelle a fait l'objet d'un examen et qui a reçu satisfaction.

L'IMPERIAL TOBACCO COMPANY

M. DENIS (Saint-Denis) demande:

1. Quelle est la quantité de tabac manufacturée par l'Imperial Tobacco Company durant l'année 1927?
2. Sous quelle forme ces tabacs sont-ils manufacturés?
3. Quelle est la quantité manufacturée de chaque catégorie?
4. Quels sont les droits d'accise imposés sur chaque forme ou catégorie de tabac manufacturé?

L'hon. M. EULER (ministre du Revenu national): Le ministère ne donne jamais de renseignements qui indiqueraient le chiffre d'affaires d'une société particulière.

L'EXPÉDITION DES MARCHANDISES SUR LES GRANDS LACS

M. CHURCH demande:

1. A-t-on attiré l'attention du Gouvernement sur la dépêche suivante publiée dans l'*Evening Telegram* de Toronto, mercredi, le 8 février 1928, et qui se lit comme suit: "L'Association nationale des mécaniciens de marine du district des Grands lacs, réunie en convention à Walker-House aujourd'hui, tentera de trouver les causes de l'état de choses existant dans les cercles maritimes des Grands lacs et de blâmer qui de droit au sujet du fait que quelques-uns des plus gros cargos canadiens, les plus grands qui soient sur les Grands lacs, sont retenus à des quais pendant un espace de temps aussi long que trois mois, durant la saison d'été, pendant que les compagnies de navigation américaines monopolisent pratiquement le plus gros du commerce"?
2. Si tel est le cas, que se produit-il réellement?
3. Quels moyens le Gouvernement prendra-t-il pour protéger les cargos canadiens?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je signale à l'attention de la Chambre les termes de cette question. Mon honorable collègue demande si on a mis le Gouvernement au courant d'une dépêche parue dans l'*Evening Telegram* de Toronto, mercredi, le 8 février 1928. Il me paraît réellement impossible de donner une réponse satisfaisante aux questions de ce genre. Un article de journal est naturellement d'ordre général. On signale certains articles à des ministres; mais il est rare qu'on en saisisse le Gouvernement. Pour obtenir un renseignement, il faut poser une question précise; alors, on y répondra, dans la mesure du possible ou s'il est jugé opportun de procurer ce renseignement. Mais il est impossible de répondre comme il convient à des questions relatives à des articles de journaux.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Retirée.

MUR DE SOUTÈNEMENT DU CANAL RIDEAU

M. GARLAND (Carleton) demande:

1. Combien a coûté jusqu'au 1er février la construction du nouveau mur de soutènement du canal Rideau, à Ottawa?
2. Combien d'hommes a-t-on employés pour ce travail?
3. Qui a recommandé les hommes ainsi embauchés?
4. Quelles qualités exigeait-on d'un homme désireux d'obtenir de l'emploi à cet endroit, et quels moyens devait-il prendre pour se faire embaucher?

L'hon. M. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. $175,000.
2. 376.
3. Les députés de la ville et de la région.
4. Il devait être physiquement apte à ce travail et être recommandé comme il est marqué sous le n° 3.

*NEGOCIATIONS TOUCHANT L'ACHAT DU PACIFIC GREAT EASTERN RAILWAY

L'hon. M. TOLMIE demande:

1. Des négociations visant à l'achat du Pacific Great Eastern Railway par le gouvernement fédéral ou par les chemins de fer nationaux du Canada, ont-elles eu lieu ou sont-elles actuellement pendantes?
2. Dans l'affirmative, les négociations ont-elles fait des progrès?

L'hon. M. DUNNING:

1. A la suite de ce qui fut exposé à la conférence entre les provinces et le gouvernement fédéral, le président des Chemins de fer

nationaux a été prié d'examiner les problèmes de chemins de fer présentés par plusieurs provinces, y compris la Colombie-Anglaise, relativement à une acquisition possible de la part du réseau national.

2. Répondu sous le N° 1.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

EXPÉDITION DE GRAIN

M. STEWART (Leeds) demande:

1. Quel est le nombre total de boisseaux de grains canadiens de toute espèce qui sont passés par le canal Welland, dans la direction de l'est, durant la saison de navigation 1927?

2. Quel est le nombre total de boisseaux de grains canadiens de toute espèce déchargés à Buffalo durant la saison de navigation 1927?

3. Quel est le nombre total de boisseaux de grains canadiens de toute espèce déchargés aux ports de la baie Géorgienne durant la saison de navigation 1927?

4. Quel est le nombre total de boisseaux de grains canadiens de toute espèce mis à bord de navires se dirigeant vers l'est à Port-Arthur, Fort-William et Duluth, durant la saison de navigation 1927?

5. Quel est le nombre total de boisseaux de grains canadiens de toute espèce exportés par les ports de Montréal et de Québec durant la saison de navigation 1927?

6. Quel est le nombre total de boisseaux de grains américains de toute espèce exportés par le port de Montréal durant la saison de navigation 1927?

ENTRETIEN DE RIDEAU-HALL

M. WOODSWORTH demande:

Quelle somme le Trésor a-t-il déboursé durant les dix dernières années pour le maintien du poste de Gouverneur général, pour les salaires, entretien de Rideau-Hall, dépenses de voyages, dépenses diverses, etc.?

LA DETTE CONSOLIDÉE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

M. WHITE (Mont-Royal) demande:

Quelle partie, s'il y en a une, de la dette consolidée des chemins de fer nationaux du Canada est comprise dans la dette du Dominion, telle qu'indiquée mensuellement dans la *Gazette du Canada*?

CLASSEMENT DU BLÉ PAR LE SERVICE D'INSPECTION DE L'OUEST

M. COOTE demande:

Combien de wagons de blé de chaque classe ont-ils été examinés à chaque bureau d'inspection dans la Division d'inspection de l'ouest, à partir du 1er octobre 1927 jusqu'au 31 décembre 1927?

LES NAVIRES DU SERVICE DE RÉPRESSION DES DOUANES

M. CANTLEY demande:

1. De combien de navires le service de répression des douanes s'est-il servi dans les eaux des Provinces maritimes durant l'année civile 1927?

2. Quels sont les noms, le type et les dimensions de ces navires?

[L'hon. M. Dunning.]

3. Combien de saisies de navires ont-elles été faites durant l'année 1927, quels sont les noms des navires saisis, et de quelle manière en a-t-on disposé?

4. Quelle était la valeur des alcools et effets saisis dans ces navires durant l'année 1927?

5. Quel est le coût d'administration de la flotte de navires employée par le service de répression des douanes dans les eaux des Provinces maritimes durant l'année du calendrier 1927?

6. Quels navires a-t-on ajoutés à cette flotte durant l'année 1927, par qui ont-ils été construits, quelles sont leurs dimensions et de quel type sont-ils?

7. Combien de ces navires appartiennent-ils au ministère, quels sont les noms et numéros sous lesquels ils sont connus?

8. Quels sont les navires dont se sert le service qui sont loués ou nolisés, quelles sont leurs dimensions, quel est leur type et le coût de l'affrètement?

9. Combien de navires additionnels seront-ils mis en service durant l'année 1928, quelles seront leurs dimensions, de quel type seront-ils, où seront-ils construits, par qui et à quel coût?

10. Existe-t-il des commandes pendantes pour la construction de navires pour le service de répression des douanes, dans l'affirmative quelles seront leurs dimensions, quel sera leur type où seront-ils construits et combien coûteront-ils?

LES RÈGLEMENTS DE L'IMMIGRATION ET L'EXAMEN MÉDICAL DES IMMIGRANTS

M. CHURCH demande:

1. A-t-on modifié les règlements de l'immigration dans les pays où l'on fait l'examen médical des immigrants?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature des modifications, qui les a autorisées, et pourquoi?

3. A quels pays s'appliquent les nouveaux règlements; *a* à la Grande-Bretagne; *b* aux Etats-Unis; *c* à l'Europe?

4. Le nouvel examen se fait-il: *a* en Allemagne; *b* en Italie?

L'IMMIGRATION JAPONAISE

M. NEILL demande:

1. D'après les statistiques du gouvernement canadien, combien de Japonais ont débarqué pour la première fois au Canada durant l'année civile 1927?

2. A quels ports ont-ils débarqué?

3. Comment ont-ils été classifiés: *a* pour l'état, *b* pour le sexe?

L'IMMIGRATION CHINOISE

M. NEILL demande:

1. D'après les statistiques du gouvernement canadien, combien de Chinois ont débarqué au Canada pour la première fois durant l'année civile 1927?

2. Parmi ces nouveaux arrivants, combien entraient dans les catégories suivantes: *a* membres du corps diplomatique et leurs domestiques; *b* marchands; *c* étudiants; *d* sous l'empire de la clause 9 du chapitre 38 de la loi de l'immigration chinoise de 1923 (permis)?

3. Comment classifier, par l'état, ceux qui furent admis sous l'empire de ladite clause 9 du chapitre 38?

4. Durant l'année, des permis alors en vigueur ont-ils été renouvelés ou prolongés pour une autre période, et dans l'affirmative, combien et pour quel temps?

L'IMMIGRATION ET LE SYSTÈME DES PRIX DE PASSAGE RÉDUITS

M. CLARK demande:

1. A quel pays étendons-nous le privilège du prix du passage réduit?
2. Combien d'immigrants le Canada a-t-il obtenus chaque année avec ce système de prix du passage réduit et de quels pays venaient-ils?
3. Quelle partie du prix l'immigrant qui profite de ce système paie-t-il lui-même?
4. Quelle somme totale le Canada a-t-il déboursée du fait de ce système?
5. Quel est le prix du passage pour un immigrant qui ne profite pas de ce système et qui vient: *a* de Copenhague; *b* de Londres; *c* de Blaine (E.-U.); et se rend; *a* à Edmonton; *b* à Vancouver?
6. Quelle assistance: *a* financière, *b* ou autre reçoivent les immigrants de cette dernière catégorie pour s'établir et s'acheter des terres?
7. Quel est le prix du passage pour un Canadien résidant: *a* à Halifax; *b* ou Vancouver qui désire s'établir sur une terre dans le voisinage d'Edmonton?
8. Le gouvernement du Canada assiste-t-il les Canadiens qui désirent s'établir sur les terres inoccupées du pays: *a* financièrement; *b* dans le choix d'une terre; *c* dans l'achat d'une terre; *d* autrement?
9. Quel est le pourcentage de nos immigrants qui se sont établis sur des terres arables durant les années: *a* 1923; *b* 1924; *c* 1925; *d* 1926; *e* 1927?
10. Quel est le pourcentage de ces immigrants qui sont restés sur des terres?
11. Quel est le pourcentage de tous les immigrants venus au Canada durant les années énumérées au paragraphe 8 qui sont demeurés au Canada?

L'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS SUR DES TERRES

M. CLARK demande:

1. Le ministère de l'Immigration ou un autre ministère du Gouvernement a-t-il envoyé en Grande-Bretagne des représentants de la Commission d'établissements des soldats?
2. Dans l'affirmative, à quelle fin?
3. Combien de délégués a-t-on envoyés et de quelle province venaient-ils?
4. A-t-on donné instruction à ces délégués de trouver des colons pour les terres quittées par des anciens combattants selon les clauses de la loi d'établissement des soldats?
5. De nouveaux colons ont-ils obtenu à des conditions plus favorables que les soldats établis sur des terres quelques-unes des fermes d'abord occupées par ces derniers?
6. Les combattants canadiens qui sont maintenant établis sur des terres ont-ils eu la chance préalable de s'établir sur ces terres aux conditions offertes aux nouveaux colons?
7. Les combattants canadiens désireux de s'établir sur des terres peuvent-ils obtenir des prêts aujourd'hui?

L'IMMIGRATION AU CANADA DE 1921 À 1927

M. CHURCH demande:

1. Combien d'immigrants sont arrivés au Canada durant les années 1921-1927 et venant: *a* de la Grande-Bretagne; *b* de l'Europe; *c* des Etats-Unis?
2. Quelles sommes d'argent a-t-on dépensées durant chacune de ces années de cette période?

REVENUS ET SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. CHURCH demande:

1. A combien s'élèvent les revenus totaux du Gouvernement provenant de toutes les sources, pour la dernière année dont les recettes sont connues?
2. Quels octrois ou autres paiements a-t-on accordés aux diverses provinces dans le même espace de temps?
3. Quelle partie de ce revenu en espèces déterminé provient de chacune des neuf provinces, et quelle est la somme payée par chaque province?
4. Après avoir déduit les octrois en espèces reçus par chaque province des revenus en espèces payés à la trésorerie fédérale par chaque province, quel est le montant de taxes payées en espèces, par province, et au prorata de la population, sur la base du dernier recensement, et quel est le montant net des impôts payés en espèces par chaque province?

VERSIONS ANGLAISE ET FRANÇAISE DES LIVRES BLEUS

Par M. PARENT:

1. Les rapports divers publiés en langue anglaise seulement par les ministères publics.
2. Les mêmes rapports, qui ont été publiés dans une seule des langues officielles.
3. Le nombre et le titre des publications, l'endroit où chacune a été imprimée, avec le nom du ministère qui a fait faire les impressions ou publications, gravures et photogravures comprises.

LE BARRAGE DU SAULT DU SUD

Par M. STEWART (Leeds):

Copie de toutes résolutions, correspondance, de tous décrets ministériels, télégrammes, rapports ou autres papiers que tout ministère du gouvernement du Canada ou la Commission des eaux limitrophes auraient en leur possession et qui auraient trait de quelque manière que ce soit à la construction ou à l'entretien d'un barrage dans les rapides du Sault du Sud du fleuve Saint-Laurent, entre l'île Barnhart et le rivage principal dudit fleuve dans l'état de New-York.

DÉRIVATION DES EAUX À MASSENA, (NEW-YORK)

Par M. STEWART (Leeds):

Copie de toutes résolutions, ententes et correspondance, de tous décrets ministériels, télégrammes, rapports ou autres papiers que tout ministère du gouvernement du Canada ou la Commission des eaux limitrophes auraient en leur possession, et qui auraient trait de quelque manière à une dérivation des eaux pour la génération d'énergie électrique, à Massena ou près de cet endroit, dans l'état de New-York.

TRAITEMENTS ET PENSIONS DES JUGES

Par M. CAMPBELL:

Copie du mémoire que les juges des cours de comté et de district ont présenté récemment au Gouvernement au sujet de leur demande d'une pension et d'une augmentation de traitement.

DESTITUTION DU RECEVEUR DE LA POSTE À NUT-MOUNTAIN (SASKATCHEWAN)

Par M. CAMPBELL:

Copie de toutes lettres et correspondance et de tous documents se rapportant à la destitution de M. H. Stevens, receveur de la poste à Nut-Mountain (Saskatchewan) sur l'accusation d'avoir montré de l'esprit de parti, et se rapportant aussi à la nomination de son successeur.

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

LE FONDS DE PENSION DES EMPLOYÉS DU SERVICE CIVIL

Par M. CHEVRIER:

Un état indiquant:

1. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 1, le 1er décembre 1927;
2. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 2, le 1er décembre 1927;
3. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 5, le 1er décembre 1927;
4. Le nombre des souscripteurs au Fonds de retraite, le 1er décembre 1927;
5. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de pension No 1, qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
6. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de pension No 2, qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
7. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de retraite qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
8. Le montant au crédit du Fonds de pension No 2, le 1er décembre 1927;
9. Le montant au crédit du Fonds de pension No 5, le 1er décembre 1927;
10. Le montant au crédit du Fonds de retraite le 1er décembre 1927;
11. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds No 2, pour l'année financière terminée le 31 mars 1927;
12. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds de pension No 5, depuis l'établissement du Fonds;
13. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds de pension No 2, pour l'année financière terminée le 31 mars 1928;
14. Les déboursés totaux en gratification, sur le Fonds de pension N° 5, pour l'année financière terminée le 31 mars 1927;
15. Le total des déboursés du chef de gratifications sur le Fonds de pension N° 5, du 1er mars 1927 au 1er décembre 1927;
16. Le total des déboursés du chef de rentes annuelles prises sur le Fonds de pension n° 5, pour l'année financière terminée le 31 mars 1927?
17. Le total des déboursés en rentes annuelles, pris sur le Fonds de pension n° 5, du 31 mars 1927 au 1er décembre 1927;
18. Le total des déboursés du Fonds de pension n° 1, pour l'année financière terminée le 31 mars 1927;
19. Le total des déboursés sur le Fonds de pension n° 2, pour l'année financière terminée le 31 mars 1927;
20. Le montant total des intérêts payés par le Gouvernement pour la jouissance de la somme au crédit du Fonds de pension n° 5, durant l'année terminée le 31 mars 1927.

[M. Campbell.]

L'EXPORTATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Par M. STEWART (Leeds):

1. Copie de tous les décrets du Conseil qui ont trait à l'exportation de l'énergie électrique.
2. De tous les baux et renouvellements de baux contenant des clauses qui ont trait à l'exportation de l'énergie électrique.
3. De tous les règlements adoptés par le Gouverneur en conseil et qui ont trait à l'exportation de l'énergie électrique.

LOI DES EAUX DE LA ZONE FERROVIAIRE

Par M. FRASER:

Copie de toute correspondance, des télégrammes, rapports et mémoires échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Anglaise, ou entre fonctionnaires de l'un au des deux gouvernements, et qui ont trait aux amendements à la loi des eaux de la zone du chemin de fer, article 5, chapitre 15, des Statuts de 1926.

RAVITAILLEMENT DES NAVIRES DE L'ÉTAT

Par M. SMITH (Cumberland):

Copie de toute correspondance, résolutions ententes, rapports, télégrammes et autres documents échangés entre tout ministère du Gouvernement, tout membre du Gouvernement, et tout fonctionnaire du Gouvernement à Ottawa avec toute personne de la cité d'Halifax, ou de la province de la Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1927 et jusqu'à la date actuelle de l'année 1928 au sujet du remplissage des soutes ou de l'approvisionnement en combustible des navires du gouvernement canadien. (Ceux de la M.M.G.C. exceptés).

LE CLASSEMENT DES ANIMAUX DE FERME

Par M. KENNEDY:

Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents reçus par le ministère de l'Agriculture ou tout autre ministère du Gouvernement depuis le 1er janvier 1927, et qui ont trait à la classification du bétail ou des sous-produits du bétail pour le marché domestique ou extérieur, ou sur le sujet de la législation introduite ou adoptée concernant le bétail ou les sous-produits du bétail durant la session de 1927.

LE DÉFRICHEMENT PAR LE FEU

Par M. KENNEDY:

Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents que le ministère de l'Intérieur ou tout autre département ministériel aurait en sa garde au sujet du défrichement des terres par le feu.

LE BUREAU DE POSTE DE ROCKFORD

Par M. CAMPBELL:

Copie de toute correspondance, lettres et autres documents qui ont trait au déménagement du bureau de poste de Rockford (Saskatchewan) de la résidence de Mme M. Montgomery à celle de M. Weightman.

LE BUREAU DE POSTE DE MALONECK

Par M. CAMPBELL:

Copie de toute correspondance, lettres et autres documents qui ont trait au déménagement du bureau de poste de Maloneck (Saskatchewan), de la résidence de M. W. S. Jones à une autre localité du district.

LE RECEVEUR DE LA POSTE À SAINT-FRONT

Par M. CAMPBELL:

Copie de toute correspondance, lettres et autres documents qui ont trait à la destitution de M. Joseph Lalonde de la position de receveur de la poste, à Saint-Front (Saskatchewan), et qui ont trait à la nomination de son successeur.

LE RECEVEUR DE LA POSTE À POPLAR-BLUFF

Par M. CAMPBELL:

Copie de toute correspondance, lettres et autres documents qui ont trait à la destitution de M. W. Stasink, de la position de receveur de la poste à Poplar-Bluff (Saskatchewan), et au déplacement du bureau de poste de l'endroit où il se trouvait.

LE RECEVEUR DE LA POSTE À HYAS

Par M. CAMPBELL:

Copie de toute correspondance, lettres et autres documents qui ont trait au changement que l'on se propose de faire du receveur des postes de Hyas (Sask.).

LE RECEVEUR DE LA POSTE À FORT-PELLY

Par M. CAMPBELL:

Copie de toute correspondance, lettres et autres documents qui ont trait à la destitution de J. Schram de la position de receveur de la poste à Fort-Pelly (Sask.), sur l'accusation d'avoir montré de l'esprit de parti; et aussi tous les papiers du même genre qui ont trait à la nomination de son successeur.

DISCUSSION D'UNE MOTION POUR LA CREATION D'UNE BANQUE NATIONALE

M. J. S. WOODWORTH (Winnipeg-Centre-Nord) propose ce qui suit:

La Chambre est d'avis que le temps est venu d'établir un système bancaire national.

Il dit:

Monsieur l'Orateur, j'avais, en 1925, proposé une résolution conçue en ces termes:

La Chambre est d'avis qu'il n'est pas dans l'intérêt du pays en général d'accorder à des sociétés particulières le privilège d'émettre de la monnaie fiduciaire et de réglementer le crédit financier.

En 1926, j'ai proposé une résolution semblable dans ses termes à celle que nous discutons. Je conviens tout à fait que nous ne pouvons avoir immédiatement un système bancaire complètement développé. Mes amis ont en effet critiqué les termes de ma résolution en disant que cela ferait disparaître aussitôt toutes les banques privées. Ce n'est nullement l'intention de cette résolution. D'autre part, certains ont prétendu que nous avions déjà un système bancaire national. Mais je ne crois pas que l'on puisse prétendre sérieusement que le système actuel soit national dans le sens qu'il soit conduit par l'Etat. Ma résolution a pour but de contrôler davantage nos banques autorisées actuelles. et, en outre, d'accorder des facilités bancaires plus étendues au public. Il y a deux ans, dans le discours que j'ai prononcé à l'appui de ma résolution, j'ai déclaré que l'on pourrait adopter certaines mesures. Premièrement, les billets de banque devraient être émis par le Gouvernement. Deuxièmement, les banques d'épargnes postales devraient être développées, modernisées et libérées de l'ingérence de la bureaucratie. Troisièmement, on pourrait donner aux banques d'épargnes provinciales tous les privilèges bancaires. Quatrièmement, il devrait y avoir plus de facilités pour le crédit coopératif. Cinquièmement, un conseil bancaire central devrait être créé.

Or, monsieur l'Orateur, il semble que c'est dans ce dernier sens que nous devrons diriger nos efforts si nous voulons commencer un système bancaire vraiment national. Il est bien possible que si le conseil actuel de la trésorerie avait des fonctions plus étendues, nous puissions élaborer un conseil bancaire central qui serait responsable de l'émission des billets de banque et deviendrait une banque de réescompte. Je puis dire que dans le moment il se fait beaucoup d'agitation en Grande-Bretagne pour nationaliser la banque d'Angleterre, qui, nous en convenons tous, fonctionne là comme une banque centrale, mais sous la direction de particuliers.

M. SANDERSON: L'honorable député me permettra-t-il une question? Pour mon propre renseignement, je désire savoir en quoi son projet d'un système bancaire national diffère de notre présent système bancaire.

M. WOODSWORTH: Je vais consacrer la prochaine demi-heure à expliquer ce point. Je prie le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) de bien vouloir permettre, si c'est possible, que cette résolution soit soumise au comité de la banque et du commerce. Je n'ai aucun projet positif à soumettre à la Chambre dans le moment; il me semble que cela ne serait pas sage. Je dirai, cependant, qu'il y a une forte tendance dans le pays à demander un meilleur système bancaire que celui qui existe dans le moment pour donner au public des facilités bancaires plus étendues, et pour assurer un meilleur contrôle de l'émission des billets de banque et du réescompte. Un plan général sur ces questions pourrait être élaboré par le comité.

En réponse à la question que l'on vient de me poser, je désire faire connaître quelques-unes des raisons qui m'ont porté à faire cette proposition. Le besoin d'un contrôle national de notre système de finance vient d'abord de la concentration du contrôle financier et industriel qui place en grande partie nos ressources aujourd'hui entre les mains d'un petit nombre de personnes et de compagnies. En 1922, M. Andrew McMaster a consigné dans les Débats, le renseignement suivant: quinze hommes ont la haute main sur un nombre de compagnies dont le capital global s'élève à $4,285,000,000. L'actif total des quatre plus grandes banques du Canada—la banque de Montréal, la banque Royale du Canada, la banque de la Nouvelle-Ecosse et le banque Canadienne du Commerce—était, le 30 novembre 1927, de $2,529,488,192. J'ai sous la main la liste des membres des conseils d'administration de ces quatre grandes banques. C'est une liste préparée par M. J. McA. Conner, de Toronto, et elle indique que, dans les conseils d'administration de ces quatre banques, il y a quatre-vingt-douze administrateurs, lesquels font partie en moyenne de quatorze conseils d'administration chacun, c'est-à-dire que chaque homme est, en moyenne, membre de quatorze conseils d'administration. L'exemple le plus frappant est celui de sir Herbert Holt, qui devient une sorte de Stinnes canadien, s'occupant de presque toutes les branches de l'industrie et du commerce.

M. CASGRAIN: Pourquoi pas?

M. WOODSWORTH: Je ne le blâme pas de le faire; j'imagine que beaucoup d'hommes seraient contents de faire comme lui. Je cite simplement les faits tels qu'ils sont et tels que révèle cette liste qui, comme le dit M. Conner, n'est pas complète et est sujette à une refonte constante. Avec la permission de la Chambre je demande que cette liste en ce qui concerne sir Herbert Holt soit consignée dans les Débats. Elle indique en tout 135 conseils d'administration:

Royal Bank of Canada

Sir Herbert Holt.
- Montreal Light Heat & Power Consolidated.
  - Montreal Light & Power Co.
  - Montreal Gas Co.
  - The Royal Electric Co.
  - Montreal & St. Lawrence Light & Power Co.
  - Imperial Electric Co.
  - Lachine Rapids Hydraulic & Land Co.
  - Citizens Light & Power Co.
  - Temple Electric Co.
  - Standard Light & Power Co.
  - Provincial Light, Heat & Power Co.
  - Cedar Rapids Mfg. Co.
  - Merchants Light, Heat & Power Co.
  - Quebec-New England Hydro. Elec. Corp.
  - Dominion Light & Power Co.
  - St. Pauls Electric Light & Power Co.
  - Montreal Electric Co.
- The Shawinigan Water & Power Co.
  - Canadian Carbide Co.
  - Can. Electric Product Co.
  - Shawinigan Engineering Co.
  - North Shore Power Co.
  - Electric Service Corp.
  - Laval Electric Co.
  - Continental Heat & Light Co.
  - Athabasca Water & Power Co.
  - Shawinigan Falls Terminal Ry. Co.
  - Three Rivers Traction Co.
  - St. Francis Water & Power Co.
  - Sorel Light & Power Co.
  - St. Maurice Power Co.
  - Thetford Mines Electric Co.
  - Beauharnois Electric Co.
  - Portneuf Hydro Electric Co.
  - Consolidated Electric Products Co.
- The United Securities Ltd.
  - The Montreal Tramways.
  - The Montreal Land & Development Co.
  - The Miacet Chemical Corp.
  - The Montreal Hydro Electric Co.
  - The Canadian Light & Power Co.
  - The Consolidated Securities Ltd.
- Port Alfred Pulp & Paper Co.
- Wayagmack Pulp & Paper Co.
- Wayagmack News Co.
- The Anticosti Corporation.
- The Fort William Paper Co.
- The Hillcrest Collieries Ltd.
- The Holt Renfrew Co. Ltd.
- The Hydro Electric Bond & Share Corp.
- The Investment Bond & Share Corp.
- The Kamanistiqua Power Co. Ltd.
- The Canadian National Corp. Ltd.
- The Canadian General Electric Co.
  - The Canadian Allis Chalmers Co.
- The Dominion Bridge Co., Ltd.
- The National Bridge Co. of Canada.
  - The Robb Engineering Works, Amherst (N.S.).
  - The Canadian Tinsoil Farm Motors Ltd.
- The Dominion Textile Co. Ltd.
  - Dominion Cotton Mills Ltd.
  - The Montmorency Cotton Co.
  - The Merchants Cotton Co.
  - The Colonial Bleaching & Printing Co.
  - The Mount Royal Mill Co.
- The Famous Players Canadian Corp.
- The St. Maurice Valley Corp.
  - The Canada Paper Co.
  - The Belgo-Canadian Paper Co. Ltd.
- The Canadian Pacific Railway Co.
  - Can. Pacific Express Co.
  - Alberta Yards Co.
  - Esquimalt & Nanaimo Ry. Co.
  - Spokane International Ry. Co.
  - Cœur D'Alène & Pend D'Oreille Ry. Co.
  - Chateau Frontenac Hotel Co.
  - Quebec Central Ry. Co.
  - Montreal & Atlantic Railway Co.
  - St. John Bridge Ry. & Extension Co.
  - The Hull Electric Ry. Co.
  - Minn., St. Paul and Sault Ste. Marie Ry.
  - Duluth, South Shore At. Ry. Co.
  - Wisconsin Central Ry. Co.
  - Canadian Pacific Steamboats Co.
- The Consolidated Mining & Smelting Co. of Canada.
  - The Henry Gardiner Co. Ltd.
  - A. Cameron Co. Ltd.
  - War Eagle Cons-Mining & Devel. Co. Ltd.

Centre Star Mining Co.
St. Eugene Consolidated Mining Co.
The Rossland Power Co.
Phoenix Amalgamated Copper Mines Ltd.
Fort Steel Mining & Smelting Co. Ltd.
Le Roi Mining Co. (Rossland).
The Virginia & Abe Lincoln Mines Ltd.
Coast Copper Co.
White Bear Mining Co.
Sunlock Mines Ltd. (Vancouver).
The West Kootenay Power & Light Co.
Cascade Waterpower & Light Co.
South Kootenay Water & Power Co.
Rossland Water Power Co. Ltd.
Okanagan Water & Power Co.
Northport Power & Light Co.
The Fort William Power Co.
The Monteray Railway Light & Power Co.
The Consolidated Gas & Electric Co. of Baltimore.
The Paton Mfg. Co.
The Ritz-Carlton Hotel Co.
The Montreal Cottons Co.
The Tucketts Tobacco Co.
The Ogilvie Flour Mills Ltd.
Tree Line Steamship Co.
The Title Guarantee & Trust Co. Ltd.
The Pensylvania Water & Power Co.
Susquehanna Power Co.
The Price Brothers Ltd.
Quebec Pulp & Paper Mills Ltd.
The Imperial Writing Machine Co. Ltd.
The Imperial Life Assurance Co. of Canada.
The Sun Life Assurance Co. of Canada.
The Royal Bank of Canada.
The British Empire Steel Corp. Ltd.
Nova Scotia Steel & Coal.
Dom. Steel Co.
Dom. Iron & Steel Co.
Dom. Coal Co.
Sydney & Louisburg Ry. Co.
Eastern Car Co.
Dom. Shipping Co.
Acadia Coal Co.
Cumberland Ry. & Coal Co.
Halifax Shipyards Co.
Nova Scotia Land Co.
Wasses Steamboat Co.
Sydney Lumber Co.
Jas. Pender Co. Ltd.

Il me semble que lorsqu'un pouvoir aussi étendu se trouve entre les mains d'un seul individu ou d'une seule compagnie, nos hommes d'affaires devraient se demander où ils vont et où ils pourront trouver l'occasion de développement qui serait plus facile en l'absence de pareille centralisation de la puissance financière. Je prétends qu'un petit groupe d'hommes qui ne sont pas directement responsables envers le public sont en mesure de manipuler toute la richesse et tout le crédit du pays pour l'avancement de leurs propres intérêts. Cet état de choses est sans doute plus pénible pour nous, de l'Ouest, que pour la population de l'Est. Tout le monde sait que les deux grands centres de la banque au Canada sont Toronto et Montréal. Toutes les institutions y ont leur siège social et nous sommes portés à penser que les industries situées dans ces deux villes trouvent plus facilement du crédit que les institutions établies dans les autres parties du pays. En réalité, je serai porté à croire que l'opinion publique au Canada commence à s'émouvoir devant l'exportation si facile de l'argent canadien pour alimenter des entreprises situées hors du Canada. Pourquoi enverrait-on notre argent à Cuba, au Mexique, ou aux républiques de l'Amérique méridionale quand nous en avons apparemment tant besoin pour le développement de notre pays?

Quelques honorables députés se rappelleront sans doute les paroles plutôt remarquables de sir Clifford Sifton, lors des élections de 1925. Voici ce qu'il disait:

Nous approchons rapidement du moment ou deux peut-être trois banques canadiennes accapareront toutes les affaires du Dominion, et nous aurons le spectacle de trois hommes disposant de tous les fonds du peuple canadien déposés dans les banques et décidant à qui ils doivent prêter cet argent.

Il ajoutait:

S'il est quelque chose de nature à justifier une rébellion à main armée contre le régime établi, je pense que cette orientation de notre système bancaire pourrait bien servir de prétexte.

Des DEPUTES: C'est de la sédition.

M. WOODSWORTH: Quelqu'un dit que c'est là de la sédition. Une telle expression d'opinion pourrait bien être jugée séditieuse si elle venait de la bouche de mes camarades de la classe ouvrière, mais sir Clifford Sifton pouvait l'émettre sans danger.

En premier lieu, pourquoi les banques jouissent-elles du privilège de l'émission de la monnaie? Il y a bien longtemps déjà, des gens du peuple avaient approché le prophète du jour et lui avaient posé des questions concernant les impôts. Il leur montra une pièce de monnaie et leur dit: "De qui sont cette image et cette inscription?" Je vous montre deux billets de banque, et, commençant par un billet d'un dollar, je vous pose la même question: "De qui sont cette image et cette inscription?" Et vous me répondez: du roi George. Mais quand je vous pose encore la même question en vous montrant un billet de dix dollars, la réponse est: "L'image et l'inscription sont celles de sir Frederick Williams-Taylor et de sir Vincent Meredith." Il semble qu'au Canada, les billets d'un dollar soient jugés suffisants pour le roi. Pour ce qui est des billets de cinq dollars, dix dollars, ou plus, nous admettons évidemment la souveraineté des rois de la finance. Il y a dans cette Chambre des honorables députés qui nous accusent parfois de manque de patriotisme. Je dirai à ces

patriotes: "Aidez-moi à placer l'image et l'inscription du roi sur tous les billets de banque du Canada."

Je passe maintenant à un point encore plus important, celui du contrôle du crédit. L'on admet aujourd'hui que le crédit est l'âme du commerce; nous ne pouvons faire de commerce sans crédit. Nous admettons tous qu'il est essentiel. Cependant, comme je le disais il y a quelques instants, le crédit est concentré entre les mains de quelques hommes J'irai plus loin, je dirai que le crédit détermine en grande partie le pouvoir d'achat du dollar. Il y a quelques années, un cultivateur me disait: "Je ne veux plus déposer mon argent à la banque, je vais le garder dans mes goussets, il y est plus en sûreté." Je lui dis: "Vous ne connaissez pas la puissance des banques. Vous pouvez garder votre argent dans vos poches et le croire en sûreté, mais quand vous l'en sortirez vous trouverez peut-être que vos dollars ne vaudront plus que cinquante cents." C'est de la jonglerie de première classe, et c'est là réellement le pouvoir détenu par les corporations de nos jours.

Je consacrerai quelques minutes à cet aspect économique, qui est plutôt difficile à comprendre; c'est une question d'ordre technique. Il est généralement admis que la somme de monnaie en circulation a des rapports très étroits avec le niveau des prix. Quelques banquiers pratiques, absorbés par la routine de leurs affaires, et pensant à la circulation monétaire seulement, sont plutôt disposés à croire que les changements dans le niveau des prix sont la cause de l'expansion ou de la contraction du volume de la monnaie en circulation. D'autres banquiers de marque et la plupart des économistes insistent sur le fait que le volume de la monnaie détermine en grande partie le niveau des prix. Je n'entrerai pas dans cette question plutôt technique, mais je citerai un économiste distingué, le professeur Taussig, qui dit:

> Si l'on double la quantité de l'argent en circulation, toutes choses étant égales d'ailleurs, les prix seront deux fois plus élevés et l'argent n'aura plus que la moitié de sa valeur. Si l'on diminue de moitié la quantité d'argent en circulation, toutes choses étant égales d'ailleurs, les prix diminueront de moitié et l'argent aura double valeur.

M. CAMPBELL: C'est-à-dire les prix mesurés en termes d'argent.

M. WOODSWORTH: Oui, c'est toujours ainsi que nous mesurons les prix. Au temps où il n'y avait que de l'or, le commerce du monde devait compter sur la découverte de nouveaux gisements; cela fut la règle jusqu'à l'invention des billets de banque. Ce fut une amélioration énorme; je ne vois pas comment l'on aurait pu subvenir à l'augmentation du commerce sans les billets de banque. On en était encore à croire que les billets de banque valaient de l'or; mais la guerre a dissipé là-dessus nos illusions; et, nous l'avons alors appris, quand la circulation de ces billets s'intensifie, le coût de l'existence s'en ressent. Nous savons tous ce qui s'est passé en Allemagne, en Russie, et plus tard en France. Les presses furent mises en pleine activité, et plus on imprimait de billets de banque, plus la monnaie perdait de sa valeur, et le coût de la vie s'élevait en proportion. Ainsi apprenions-nous que ce n'est pas seulement la quantité de l'or qui fixait le coût de l'existence, mais aussi la quantité de billets en circulation.

On est maintenant unanime là-dessus; seulement je soutiens que l'argent prend une troisième forme. Je le sais, il répugne aux banquiers de reconnaître que c'est encore de l'argent, mais des autorités en la matière nous donnent raison. Je veux parler du chèque, qui aujourd'hui nous sert à traiter 96 p. 100 de nos opérations au Canada. Le chèque fait fonction de monnaie et je prétends que le montant global du crédit accordé influe sur le niveau des prix, en d'autres termes le pouvoir d'achat. Ajoutez une certaine quantité d'or à celle qui est déjà en circulation, aussitôt les prix s'élèveront; de même en sera-t-il du niveau des prix si vous augmentez la quantité des billets de banque en circulation; et vous élevez encore le niveau des prix si vous élevez le chiffre du crédit dans le pays, sans augmenter proportionnellement le chiffre d'affaires. Il s'agit là d'une affaire capitale, cependant le Gouvernement, qu'il s'agisse d'étendre ou de restreindre le crédit, ne peut absolument rien faire. Il n'y a qu'un moyen d'augmenter la quantité d'or: découvrez de nouveaux gisements aurifères ou améliorez les procédés d'extraction. Directement ou indirectement le Gouvernement peut régler la circulation des billets de banque, mais pour ce qui est d'étendre ou de restreindre le crédit, cela appartient entièrement aux banques.

En 1926 cette question fit le sujet d'un débat dans cette Chambre, et l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), qui y prit part, ne fit pas autre chose que de tuer le projet en parlant jusqu'à la limite du temps consacré à la discussion.

M. CAHAN: Si je ne me trompe, je ne parlai que trois minutes.

M. WOODSWORTH: A six heures l'honorable député demanda le renvoi de la suite du débat, ce qui, il le savait bien, mettait fin à la discussion au cours de cette session. En parlant des discours venant de ce groupe-ci

de la Chambre, vraisemblablement du mien aussi; il disait que ce n'était que de "la propagande désordonnée n'ayant pas sa raison d'être", et prétendait que "l'ignorance était sans bornes."

M. CAHAN: C'était beaucoup dire en trois minutes.

M. WOODSWORTH: En effet. Je voudrais aujourd'hui invoquer des autorités que mon honorable collègue ne saurait rejeter. Les avocats sont nombreux dans cette Chambre; peut-être pourrions-nous assimiler cette Chambre à un tribunal. Le premier témoin que j'assignerais serait le très honorable Réginald McKenna, président du bureau exécutif de la banque Midland, d'Angleterre, banquier d'un renom universel que les gens de la rue Saint-Jacques écouteront, je suppose, puisqu'il est devenu un des directeurs du Pacifique-Canadien. Je citerai un passage de son discours que je cueille dans le *Saturday Night,* du 5 avril 1924. Il traite dans les termes suivants de la stabilité commerciale:

Nous sommes exposés, dans le commerce, à la hausse et à la baisse, mais une sage politique monétaire peut toujours empêcher ce mouvement périodique d'atteindre des proportions trop grandes.

Il traite de la monnaie en circulation et du niveau des prix dont je parlais il y a un instant:

Que le niveau des prix reste stationnaire, et une augmentation du volume du commerce nécessitera une augmentation du crédit bancaire et de la circulation, c'est-à-dire de la monnaie.

Parlant de "monnaie" il y a un instant, je ne voulais pas dire seulement l'or ou les billets de banques, mais aussi les chèques; or je vais me réclamer de l'autorité de M. McKenna qui dit bien clairement:

Et j'entends par là...

C'est-à-dire la monnaie.

...toute monnaie en circulation dans le public et tous les dépôts en banque qui peuvent être retirés par chèques.

L'hon. M. MALCOLM: Puis-je poser une question à mon honorable ami? Il ne soutiendra pas qu'un chèque qui n'est qu'un ordre donné à la banque de payer un certain montant soit de l'argent comptant? Si j'ai bien compris, il prétend que M. McKenna aurait dit que les dépôts payables par chèques sont de la monnaie.

M. WOODSWORTH: Précisément; mais l'honorable ministre du commerce sait fort bien que, dans le commerce de banque, les prêts sont considérés comme des dépôts. Il ne faut pas perdre cela de vue. M. McKenna ne s'en tient pas aux dépôts d'épargne, mais il parle aussi des prêts considérés comme dépôts. Traitant de la monnaie en circulation, il dit:

Sous le régime en vigueur dans notre pays, il n'y a qu'un moyen d'augmenter ou de diminuer le montant global de notre monnaie. On ne frappe plus de pièces d'or, et l'on ne met des billets en circulation que selon la demande du public. . . Le montant de la monnaie existante varie selon que les banques augmentent ou diminuent leurs dépôts. . . Tout prêt de banque et tout achat d'obligations par une banque représentant un dépôt, et tout remboursement à la banque ou toute vente par la banque en soustrait un.

Il traite bien en détail du pouvoir que nous avons donné aux banques de créer vraiment de la monnaie de la circulation. Il se sert de cette formule:

Pendant que les banques possèdent ce pouvoir de créer la monnaie.

Bien peu de Canadiens se rendent compte du pouvoir que les banques ont ainsi obtenu. Je ne parle pas maintenant des billets de banque, mais de chèques dont la circulation produit sur la situation économique le même effet que le papier monnaie. Le monnayage fut jadis une offense, un crime entraînant peine de mort; et maintenant nous conférons aux banques le privilège de fabriquer de l'argent. Mon intention n'est pas de proposer le rétablissement de la peine capitale pour le monnayage, car j'y suis opposé en principe, mais je suis d'avis que la concession d'un pouvoir aussi grand à des institutions privées est chose très grave.

Je prévois une ou deux objections. "Et l'étalon d'or?" principe avec lequel nous avons tous grandi, diront un certain nombre. M. J. M. Keynes écrit dans la *Monetary Reform*:

L'or lui-même est devenu un numéraire "manié".

Le professeur Gustave Cassel, banquier de réputation internationale, et loin d'être un radical avancé, disait devant l'institut des banquiers de Londres, le 11 juin 1924:

Il ne saurait plus être question de l'étalon or comme objectif absolu, en dehors de toute discussion politique.

Et dans son rapport de l'année dernière, M. McKenna dit:

Ainsi, nous voyons que l'étalon or est loin d'être le mécanisme "automatique" que l'on croit généralement, puisque par le simple fait d'acheter ou de vendre, de prêter ou de se faire rembourser, la banque peut, dans une certaine mesure, élargir ou restreindre le crédit, indépendamment de la circulation or.

Permettez que j'insiste:

...indépendamment de la circulation or.

Les honorables députés qui étaient membres de cette Chambre en 1923 se souviennent de la risée dont M. W. C. Good, alors député, et mon honorable ami de Wetaskiwin (M. Irvine) furent l'objet pour avoir indiqué dans leur

raisonnement la relation entre la quantité de monnaie en circulation et le niveau des prix. Je crois qu'ils sont déjà vengés.

Nos banquiers canadiens eux-mêmes commencent à ouvrir les yeux. A la banque Royale du Canada, en avril 1927, le discours de M. McKenna était signalé comme "le discours le plus remarquable de l'année, en matière de finances,—un exposé splendide de la corrélation entre l'activité commerciale et industrielle d'une part et le volume de la circulation monétaire, de l'autre."

D'après le rapport de la *Gazette* de Montréal, autorité digne de confiance en pareille matière, je présume, M. C. E. Neill, président de l'association des banquiers canadiens, disait à la réunion annuelle, en 1926:

Depuis que les Etats-Unis et les Indes absorbent l'or, les autres pays se rendent compte que la stabilité de leur monnaie peut se régler par le volume de la circulation monétaire aussi bien que par les quantités d'or en réserve.

"Stabilité monétaire", dit M. Neill. Il ne comprend pas, ou bien il tient à ignorer le crédit, facteur plus important. M. McKenna est moins timide que nos banquiers canadiens. Il nous donne une leçon d'économie pratique. Je le cite de nouveau:

L'extension du crédit provoque une consommation plus considérable, stimule le commerce et procure plus d'emploi à la main-d'œuvre.

Il écarte le spectre de "l'argent facile". L'on se souvient de l'unique réponse des tenants du système actuel lorsque nous exposions nos vues sur ce sujet. "Prôneurs de l'argent facile", nous disait-on. Non pas. Nous prétendions simplement que le crédit doit suivre l'évolution économique, au contraire de ce qui s'était passé sous le système qui a prévalu au Canada il y a quelques années. Voici ce que M. McKenna pense du danger de l'inflation:

L'inflation n'existe véritablement pas si l'accroissement dans la circulation ne dépasse pas l'accroissement de la production.

Eh bien, qu'est-ce qui détermine la circulation monétaire? Je disais tout à l'heure qu'au temps de la monnaie or, elle se réglait dans une grande mesure sur l'activité des mineurs. Dans le cas du papier monnaie, c'est le Gouvernement qui en décide directement ou indirectement. Mais je dis que l'extension du crédit dépend uniquement des banques. Que dit M. McKenna sur ce point?

Dans la pratique, le peuple ne peut, indépendamment des banques, accroître ou diminuer d'une manière permanente l'ensemble du mouvement monétaire.

Et, incidemment, il dit ce qu'il pense de l'idée de l'exode de nos capitaux à l'étranger. On nous apprend qu'avec l'application de certaines de nos théories, notre argent disparaîtra du pays. Un collègue suggère l'impôt sur le revenu, oui, il aboutirait à ce résultat. Voici comment s'exprime M. McKenna:

Ce n'est pas l'argent, mais le titre à l'argent, qui se déplace.

Ce qui est tout différent dans ses conséquences touchant les finances du pays. M. McKenna dit encore:

Les fluctuations dans la quantité de l'argent ne peuvent, dans les circonstances actuelles, être expliquées par rien de ce qui est fait indépendamment, soit par le public soit par le Gouvernement.

J'insiste sur cette dernière assertion. Si la quantité de l'argent, comme nous avons essayé de le montrer, influe sur le niveau des prix, la vie chère pour la masse du peuple, il semble extraordinaire que le public, voire même le Gouvernement, n'aient pas un mot à dire au sujet de la quantité de l'argent, et, par conséquent, de la fixation du niveau du prix. Et cependant, telle est la déclaration, ainsi que je l'interprète, de M. McKenna.

Jetons maintenant un regard en arrière, afin de voir comment la politique monétaire a fonctionné au Canada, il y a quelques années surtout. Qu'ont fait les banques aussitôt après la guerre? Quelques-uns des hommes d'affaires, des industriels, des cultivateurs que je vois ici savent les temps difficiles qu'ils ont vécus lorsqu'est venue la rigoureuse application de la déflation. Quel effet celle-ci a-t-elle eu sur les banques? Eh bien, je dirai que ces dernières n'en ont pas beaucoup souffert. Si vous consultez la brochure du Soixantième anniversaire de la confédération du Canada, soixante ans de progrès, page 116, vous y lirez que les actifs des banques n'ont que fort peu diminué durant ces années, et qu'on ne peut nullement les comparer à ceux de la plupart des compagnies particulières, qui ont fort péréclité. Je reviens à M. McKenna. Je ne dois pas oublier mon "principal témoin", dont je voudrais avoir l'aide au cours de ce débat. Il dit:

Enrayer l'augmentation du crédit lorsque la population est de plus en plus nombreuse et qu'une foule d'hommes et de femmes sont sans emploi, est évidemment enlever tout espoir d'expansion commerciale. Les conséquences de la diminution de l'argent sont une dépression du commerce considérable et continue.

A mon avis, le parti politique qui se trouve être au pouvoir à l'heure actuelle n'est responsable ni de l'expansion ni du fléchissement du commerce. Je dois dire que la citation que je viens de faire n'est pas dans le document publié par la banque Royale, qui contient des extraits du discours de M. McKenna. Cependant, on lit dans ce document que M. Mc-

Kenna insiste sur le besoin d'un nouveau système financier. M. McKenna ajoute:

Une étude minutieuse des principes sur lesquels une banque centrale devrait être fondée et d'après lesquels elle devrait conduire ses opérations serait d'un immense service pour le public. Le mode actuel convenait peut-être aux conditions de 1844, alors que le système de dépôt était à son enfance. Il conviendrait peut-être aujourd'hui, mais accidentellement. Il a survécu durant quatre-vingts ans, grâce à sa propre suspension dans des temps de crise, à la phénoménale substitution des chèques à la circulation, et à de fortuites découvertes d'or. Il faut de toute nécessité pour l'avenir voir à ce que le maintien de la prospérité, avec une population de plus en plus nombreuse, et un mode de vie de plus en plus confortable, exigeant une expansion du commerce, ne soit pas entravé par des restrictions mal comprises de la quantité des capitaux.

Et j'insiste sur ses dernières paroles:

Nous avons besoin d'une étude soigneuse et habile des bases théoriques et de la technique pratique de notre système de crédit et de circulation.

Si cette résolution est renvoyée au comité de la banque et du commerce, je n'espère guère que nous y ayons un examen soigné des bases théoriques et de la technique pratique de notre système de crédit. Cependant, nous pouvons considérer le sujet dans le but de le soumettre plus tard à un comité ou à une commission d'experts qui l'étudierait à fond et nous communiquerait des renseignements nous permettant de nous prononcer d'une manière intelligente. Je n'ai rien à ajouter sous ce rapport.

Je ferai observer que trente et une nations, à la conférence économique de Genève, se sont déclarées en faveur de circulation stable et d'un niveau de prix stabilisé grâce à un contrôle des crédits nationaux. Le principe est donc reconnu par les financiers internationaux. Sans discuter en détail ce qu'ont fait les autres pays, j'ai peut-être le temps de lire quelques lignes concernant la banque de l'Etat du commonwealth de l'Australie:

En exerçant les fonctions de banques centrales depuis 1924, la banque du commonwealth de l'Australie, dit-on, a donné une aide considérable aux autres institutions financières. Durant les douze mois expirés au mois de juin dernier, les profits de la banque, non compris la division des émissions de billets, se sont montés à 580,987 livres, comparés à 461,296, l'année précédente.

Les bénéfices de la division des crédits agricoles de la banque se sont étendus à la laine, au blé, au coton, au vin, au beurre, aux œufs, aux œufs liquides, aux pistaches, aux conserves de fruits et décortiqués, aux fruits secs, à l'osmiridium, au mil à balais, à l'arrow-root, au maïs, et aux fortifiants. Le chiffre d'affaires de cette division, durant l'année, a été de 8,004,577 livres, en regard de 2,732,392 livres, en 1926.

Les profits du département d'émission des billets de la banque ont été de £1,136,476, dont £852,357 ont été payés au fonds du revenu consolidé et £284,119 au capital du département des crédits ruraux.

Je puis ajouter que ces renseignements doivent être exacts parce qu'ils viennent du *Bulletin des renseignements commerciaux,* publié par le Gouvernement.

Si l'on me permet de récapituler ce que j'ai voulu dire, j'insisterai sur le fait qu'il nous faut une meilleure direction du Gouvernement que celle que nous avons actuellement, parce que nous avons atteint une situation de progrès financier et industriel qui permet à quelques individus n'ayant aucune responsabilité vis-à-vis du peuple, d'avoir pour ainsi dire la haute main sur tout le peuple canadien.

En second lieu, les banques jouissent toujours de la précieuse franchise d'émettre de la monnaie. Cela ne devrait pas être accordé à un groupe privilégié. L'émission de la monnaie appartient essentiellement au Gouvernement.

Troisièmement, j'ai parlé du contrôle du crédit. Il est nécessaire d'avoir une direction centrale, afin que les régions les moins riches du pays et les industries les plus faibles puissent être protégées contre ces firmes puissantes qui agissent si fortement en coopération avec les banques. De plus, si, conformément aux autorités que j'ai citées, le montant de la monnaie en circulation, y compris le crédit accordé, a une portée directe sur le coût de la vie, il est très important que cette fonction soit, elle aussi, sous la direction de fonctionnaires responsables vis-à-vis du public, et non sous celle de corporations particulières irresponsables.

Il existe un quatrième argument que je n'ai pas eu le loisir de développer, mais que je désire nommer en terminant et c'est que, si nous pouvions mettre en œuvre un projet de cette nature, cela aiderait matériellement le Gouvernement à régler ses questions financières, et à trouver des fonds. Tout récemment, le Gouvernement a présenté une proposition tendant à emprunter 500 millions pour le Canada. J'imagine que, pour trouver des fonds, nous nous adresserons au marché financier et nous paierons un taux d'intérêt élevé, outre les commissions et frais de ce genre. Nous pourrions assurément faire mieux si notre système de caisses d'épargnes était mieux développé. Si nous avions une institution organisée dans le sens que j'ai indiqué, le Gouvernement serait en mesure de trouver des fonds à des conditions bien plus avantageuses qu'il ne le peut avec le système actuel.

Je pense, monsieur l'Orateur, que les considérations que j'ai tenté de soumettre suffisent pour me permettre, du moins, de discuter la question devant le comité qui est créé pour

discuter les questions se rapportant au système bancaire du pays. Dans quelques années, quand nous en arriverons à reviser la loi des banques, on nous dira que nous devons nous occuper de la loi elle-même et qu'on n'a pas le temps d'étudier les questions fondamentales se rapportant à la finance. C'est pourquoi je suggère, que, dans un moment où nous en avons le temps, nous profitions de l'occasion pour approfondir la question. De cette manière nous obtiendrions le consentement de toute l'opinion publique et, comme je l'ai dit, cela pourrait amener la formation d'une sorte de comité d'experts qui indiquerait au Gouvernement la meilleure voie à suivre pour le Canada.

M. H. E. SPENCER (Battle River): Je comptais, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances (M. Robb) ferait une déclaration à la Chambre au sujet de la résolution qui a été mise devant elle par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) et ainsi empêcher de prolonger la discussion; mais s'il désire entendre discuter cette résolution davantage je suis heureux de lui soumettre mon opinion à ce sujet.

La question discutée est l'une des plus importantes que nous ayons à considérer. C'est un sujet qui revient tous les ans devant la Chambre, un sujet auquel le peuple du Dominion donne de plus en plus d'attention et d'étude. Bien qu'on ait plus ou moins tourné cette question en ridicule quand elle a été présentée à la Chambre pour la première fois, il y a environ six ans, et que la Chambre se soit vidée au cours de la discussion, je suis content de voir que, aujourd'hui, un grand nombre de membres s'y intéressent.

Je prends beaucoup d'intérêt à cette discussion parce que c'est un pas vers une demande au Gouvernement de s'occuper de la direction du crédit dans le pays. Aujourd'hui, il existe un monopole entre les mains d'un groupe restreint, un monopole qui, dans mon humble opinion, n'est pas la meilleure chose pour un pays. Un monopole n'est jamais bon, et le monopole financier est le pire de tous. Par conséquent, la recommandation tendant à créer une sorte de direction du Gouvernement, même au moyen d'une banque fédérale de réescompte serait, à mon sens, une excellente chose dans son ensemble, pour le Canada.

En recommandant des changements, il est toujours bon d'indiquer ce qui est défectueux dans le système existant. Aujourd'hui, nous n'avons au Canada que onze organisations particulières nommées banques, alors que nous en avions trente-deux il y a environ vingt ans. Vous voyez donc, monsieur l'Orateur, que ce monopole devient de plus en plus étroit, d'année en année, et la rumeur veut qu'il se forme probablement d'autres amalgamations. Ainsi que le disait l'honorable député (M. Woodsworth) qui m'a précédé, ces banques sont fort centralisées et, à une exception près, leurs bureaux-chefs se trouvent situés dans deux villes du Canada central, même si leurs succursales couvrent le Canada en tous sens sur un parcours de plus de quatre mille milles. Une organisation particulière de la nature d'une banque a pour objet principal de faire des bénéfices; une institution publique viserait surtout à rendre service.

En faveur du régime de banques à succursales on a fait valoir cet argument que dans certaines parties du pays, les dépôts s'accumulent plus rapidement que dans d'autres, et que grâce à ce régime de succursales le transfert de ces dépôts peut s'effectuer à d'autres régions du pays où l'on peut s'en servir plus abondamment. Cet argument pourrait être de quelque valeur aux yeux de ceux qui n'ont pas réfléchi à cette question, mais pour ceux qui ont tant soit peu approfondi le sujet l'argument est loin d'être conforme aux faits. S'il concordait avec les faits, il faudrait alors reconnaître que notre commerce, son développement et son accroissement, dépendent entièrement du montant d'argent que le public est en mesure d'économiser, ce qui serait, il va sans dire, absurde. Nous savons que les affaires se font en bonne partie au moyen de crédit appuyé par des garanties accessoires. Qu'est-ce que le crédit? De l'avis d'un économiste de renom, c'est la faculté de produire et de distribuer, soit des marchandises ou des services. Si l'industrie se poursuit à l'aide de prêts, si les prêts sont constitués par les valeurs déposées entre les mains des banquiers, et si les prêts, comme le disait il y a quelques instants l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) déterminent les dépôts courants, il n'est pas besoin, dans ce cas, d'avoir recours à l'épargne pour emprunter. Les banquiers font la grande partie de leurs affaires sur le crédit des gens. Cela peut se faire grâce à ce que l'on désigne sous l'appellation de crédit constitué par le banquier. Ainsi, il n'y a pas de limite à la somme des fonds mis en disponibilité pour les affaires courantes ou à la marge de crédit, au gré des banquiers, sauf qu'il faut qu'une proportion raisonnable de leur actif soit de réalisation immédiate.

J'imagine que l'on contestera peut-être ma prétention que les dépôts sont constitués par les prêts, et pour cette raison, je désire invoquer à l'appui de mon assertion le témoignage de personnalités en vue. Le professeur Shortt, que l'on range parmi les économistes orthodoxes, adressant la parole aux étudiants de

l'université du Manitoba en 1917, leur fournissait cet éclaircissement:

Ainsi une ouverture de crédit de $5,000,000 accordée au gouvernement constitue simplement une inscription aux livres de la banque, et lorsque le gouvernement l'utilise pour le compte des fabriques de munitions, des compagnies de transport, et pour approvisionner de fonds les fournisseurs de toutes sortes, il peut arriver qu'une bonne partie du crédit ainsi accordé ne quitte pas les livres de la banque particulière, la transaction ne comportant rien autre que des inscriptions au débit et au crédit de ses grands livres. Même lorsque les personnes auxquelles ces crédits sont transférés ont leurs comptes dans différentes banques les crédits ainsi échangés entre les banques, par l'intermédiaire de la chambre des liquidations, se neutralisent les uns les autres à la longue. Ainsi un crédit, même de $5,000,000, ouvert au gouvernement, ne saurait guère ou même pas épuiser les ressources de la banque individuelle, et n'est aucunement à charge à l'ensemble des banques, à moins qu'il ne s'agisse d'opérations sur les places étrangères.

Le professeur Soddy, de l'université d'Oxford, expose la situation en ces termes, et ses vues sont partagées par l'honorable Reginald McKenna et le major C. H. Douglas, de Londres (Angleterre):

Autre circonstance, et des plus importantes, qu'il importe de faire ressortir c'est que la presque totalité des fonds (ou comptes de banques) entre les mains du public ont été créés à l'origine sous forme de prêts consentis par le système des banques. Ils ne sauraient avoir d'autre provenance, ni être déterminés autrement que par des prêts. Cette vérité, qui renverse toutes les vieilles théories d'après lesquelles les prêts seraient constitués par les fonds pris sur des dépôts effectués antérieurement, est démontré d'un façon concluante dans les ouvrages du major Douglas, et même, depuis ce temps-là, a été appuyée par M. McKenna, le président de la banque Midland. L'ordre des opérations est comme suit:

(1) Les banques impriment la monnaie ou en déterminent l'existence par écrit:

(2) La monnaie est mise en circulation sous forme de prêt consenti à quelqu'un.

(3) La monnaie est ensuite dépensée, puis devient un "dépôt" au nom de la personne qui le reçoit.

Sous le régime actuel nous avons un monopole exercé par un petit nombre d'institutions qui, comme je le dis, sont toutes-puissantes relativement à la réglementation de l'industrie. Il est de toute logique qu'elles ne veuillent pas l'abolition de ce monopole. Elles ne verraient pas d'un bon œil les banques de réescompte si cette Chambre en décidait l'établissement.

L'honorable député qui a pris la parole avant moi a parlé du cumul des fonctions administratives. Je n'entends pas empiéter sur les instants de la Chambre en revenant sur ce qui a déjà été dit à ce sujet, mais l'on sait fort bien que parfois il y a conflit entre industriels et financiers lorsque d'autres veulent débuter dans des branches d'industries où certaines personnalités du monde financier exercent la prépondérance absolue. Il se peut fort bien que ces derniers mettent tout en œuvre pour empêcher l'établissement d'industries qui rivaliseraient avec les leurs.

On dit parfois que notre régime de banques au Canada est excellent parce qu'il est calqué sur le régime anglais. A mon avis, cette assertion ne saurait tenir devant l'analyse, pour cette raison: tout ce qui peut être avantageux à un pays d'une étendue correspondant à environ la moitié de la superficie d'Alberta, n'est pas nécessairement ce qui il y a de mieux pour un pays qui couvre la moitié du continent. Comme on l'a déjà dit, il peut se faire que le régime tout en convenant peut-être assez bien à la population du Canada central, ne constitue certainement pas le régime idéal pour d'autres parties du pays situées à des milliers de milles du centre. Par exemple, il y a quelques années, un ordre général a été envoyé aux directeurs de succursales de banques situées dans des villes de l'Ouest dont dépendent des districts ayant jusqu'à 20 milles carrés, leur enjoignant de ne plus accorder de crédit ou de prêts aux habitants de ces régions. Il est fort possible que 60 p. 100 de ces gens ne pouvaient fournir les garanties nécessaires; mais les autres avaient une bonne réputation et pouvaient donner des garanties. Ces derniers ont eu à souffrir de l'ordre en question, lequel, au surplus, était fort injuste pour le pays en général.

Le régime des banques anglaises est fondé sur une loi adoptée dès 1844. Il répondait peut-être aux besoins immédiats de l'industrie; mais, depuis 1844 des modifications considérables se sont produites dans les procédés industriels, les moyens de transport et dans d'autres domaines. A aucune époque depuis mille ans, il n'est survenu autant de changements que durant cette période. Par conséquent, il est facile de comprendre qu'un régime, satisfaisant en 1844, ne l'est plus de nos jours. Je ne saurais trop fortement appuyer l'avis exprimé par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord au sujet du grand pouvoir attribué aux banques dans la création de ce qu'on désigne d'ordinaire la monnaie de chèque. Feu sir Edmund Walker, rendant témoignage au comité des banques et du commerce en 1923, a déclaré que 96 p. 100 des opérations commerciales se font par des instruments d'échange autres que le numéraire ou les billets de banque.

L'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord m'a devancé quand il a parlé des punitions sévères qui seraient imposées pour toute tentative d'augmenter le numéraire du royaume. Les mêmes punitions seraient imposées à ceux qui chercheraient à augmenter

le nombre des billets en circulation. Mais ces deux instruments d'échange ne correspondent plus qu'à 4 p. 100 de ceux dont nous nous servons. Par conséquent, nous devons nous préoccuper surtout du régime des chèques. Je ne m'oppose pas à l'emploi de cet instrument par les banques; mais je désapprouve le droit exclusif qui leur est accordé de dicter aux individus ou aux sociétés commerciales la façon de faire usage de leur crédit. Mon honorable ami a déjà cité les paroles du très honorable Reginald McKenna au sujet des chèques. Je désire reprendre la citation, pour les besoins de mon argumentation:

La somme d'argent en circulation varie seulement selon que les banques augmentent ou diminuent les dépôts. On sait comment elles procèdent. Tout prêt consenti par une banque crée un dépôt et tout remboursement d'un tel prêt en fait disparaître un autre.

On lit dans les *Elements of Banking*, de M. H. D. Macleod:

La caractéristique essentielle d'une "banque" et d'un "banquier" est d'émettre des notes de crédit payables à demande et ces notes peuvent être mises en circulation... et servent à titre d'argent.

Plus loin:

Quand on dit qu'une grande banque londonienne à capital social a vingt-cinq millions de livres de "dépôts", presque tout le monde croit qu'elle a vingt-cinq millions d'argent réel "à prêter"...

Notez bien cette phrase:

...comme on dit faussement... C'est une illusion complète. Ces "dépôts" ne sont pas du tout des "dépôts" de monnaie... Ils ne constituent qu'une énorme superstructure de crédit.

Dans l'intérêt du public, nous devrions enlever, au petit nombre de ceux qui le détiennent, le monopole du crédit en notre pays. Cette question domestique a acquis une portée internationale. Des gens de toutes les parties du monde s'intéressent vivement à sa solution. En Angleterre, des journaux sont consacrés exclusivement à son étude; l'Australie s'en occupe aussi, activement. De fait, c'est un sujet brûlant d'actualité et la Chambre devrait s'en préoccuper.

Je désire signaler à mon auditoire les vues de certains hommes éminents. Je cite tout d'abord sir Charles Addis. Il écrivait dans l'*Edinburgh Review* de juillet 1918:

Plus la banque est considérable, plus il y a de danger que, avec le temps, elle ne soit entourée d'intérêts acquis, hostiles aux changements, opposés aux idées nouvelles et décourageant les méthodes plus efficaces de concurrents jeunes et vigoureux.

Feu Woodrow Wilson, dans son livre: *The New Freedom*, publié en 1913, écrivait:

Le grand monopole du pays...

C'est-à-dire des Etats-Unis.

[M. Spencer.]

...est celui des crédits considérables... Une grande nation industrielle dépend de son régime des crédits. Le nôtre est l'objet d'un monopole. Par conséquent, le progrès de la nation et toutes nos activités dépendent d'un petit nombre d'hommes qui... découragent, répriment et détruisent la véritable liberté économique.

En dernier lieu, je fais appel à un auteur qui n'est autre que W. E. Gladstone. L'honorable député de Calgary-Ouest (l'hon. M. Bennett) l'a longuement cité. C'est pourquoi, il me fait plaisir de faire cette citation.

Quand je suis devenu chancelier de l'Echiquier, j'ai appris que, à l'égard des finances, l'Etat était dans une situation tout à fait fausse, vis-à-vis de la banque et des financiers.... Le nœud de toute la question était ceci:

L'Etat lui-même ne devait pas constituer un pouvoir indépendant en ce qui regarde les questions de finance; les capitalistes devaient être le pouvoir suprême et indisputé. En face d'une pareille situation, je me montrai récalcitrant à l'accepter et je commençai la lutte dès le début par la défense des droits de l'Etat au point de vue financier... J'ai dû faire face à l'opposition tenace de l'administration et de l'administrateur-adjoint de la banque, qui occupaient des sièges à la Chambre des communes et, en toutes circonstances, pour ainsi dire, je me heurtai à l'antagonisme des représentants de la cité.

J'ose espérer que, du moment que le ministre des Finances se rendra compte des hautes autorités sur lesquelles nous nous appuyons à cette heure pour réclamer des renseignements sur ce problème important, il se rangera sans hésiter à l'idée de renvoyer la présente résolution au comité de la banque et du commerce.

Cela me surprend toujours d'entendre soutenir qu'il faille tant de capitaux étrangers pour développer les industries du Canada; je me suis toujours demandé pour quelle raison il est nécessaire de nous procurer des fonds ailleurs qu'au Canada. C'est un fait notoire, cependant, que nos industries sont exploitées grâce à un système d'emprunts. Or, ces emprunts peuvent être contractés du fait des garanties subsidiaires qui sont fournies aux institutions financières consentant à faire ces prêts. Les entreprises industrielles obtiennent donc des prêts en proportion des garanties qu'elles sont en mesure d'offrir et les emprunteurs ont ainsi à leur disposition dans les banques des fonds qu'ils retirent au fur et à mesure de leurs besoins. Or, si les garanties subsidiaires canadiennes valent aux yeux des institutions financières des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne ou d'ailleurs, pour quelle raison n'auraient-elles pas la même valeur aux yeux de nos propres institutions financières? Est-ce que par hasard nos grands financiers manqueraient d'initiative? S'il en est ainsi, nous ne saurions blâmer les financiers étrangers de réaliser de gros bénéfices sur les prêts de cette nature. J'aimerais toutefois voir les

capitalistes canadiens s'intéresser un peu plus qu'ils ne le font au développement des industries du pays, car les garanties subsidiaires de nos grandes entreprises doivent avoir autant de valeur pour eux que pour les capitalistes étrangers.

Je verrais d'un bon œil la création d'une sorte de banque fédérale de réescompte, pour plusieurs raisons. Je suis d'avis qu'une pareille institution constituerait un bienfait pour le Canada et voici pour quelles raisons je réclame cette innovation:

1° Cette banque pourrait accomplir les fonctions que remplit actuellement la Trésorerie en escomptant les valeurs des banques existantes ou qui seront créées à l'avenir.

2° Elle pourrait assumer certaines fonctions qui sont actuellement exercées par l'association des banquiers canadiens en ce qui regarde les billets.

3° Elle pourrait servir aux mêmes fins que la réserve centrale de l'or.

4° Elle pourrait gérer le fonds pour le rachat des billets en circulation.

5° Toutes les affaires de l'Etat pourraient être transigées par l'entremise de cette institution.

6° Elle pourrait et devrait émettre tous les billets de banque.

7° Une pareille banque pourrait aussi voir à l'achat et à la vente des valeurs afin de prévenir les périodes soudaines d'inflation ou de déflation, qui font tant de tort au commerce et au mode d'existence de notre population.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami est-il d'avis que la banque fédérale de réserve devrait directement faire des avances aux particuliers et en recevoir des dépôts ou voudrait-il la voir opérer par l'intermédiaire du système de banques actuel?

Il est important que nous élucidions ce point, car le discours de l'honorable député ne cadre pas avec les observations qu'a faites l'auteur de la résolution. Mon honorable ami se propose de restreindre le champ des opérations auxquelles nous nous livrons sous le régime de la loi des Finances, tandis que l'auteur de la résolution vise à développer ce champ.

M. SPENCER: A mon avis, ce serait entièrement affaire de l'Etat; ce serait sur le modèle de la banque d'Australie. En terminant, je ne saurais mieux faire que de citer un passage du discours qu'a prononcé le très honorable Reginald McKenna lorsqu'il conseillait une réforme de la banque de Londres devant les actionnaires de la banque de Neidland, en 1926. Voici les paroles prononcées par l'ex-chancelier de l'Echiquier du Royaume-Uni, en terminant son discours:

Le sujet est trop vaste pour me permettre d'entrer dans les détails, en pareille occurrence; j'ai la conviction toutefois qu'il mérite l'examen le plus désintéressé et le plus minutieux. On rendrait un immense service au public en faisant une enquête approfondie des principes sur lesquels devrait être constituée une banque centrale et sur le régime desquels ses opérations devraient être conduites. Le système en vigueur a peut-être répondu aux conditions qui existaient en 1844, alors que venait de naître la coutume de déposer ses fonds en banque. Il est possible que le système réponde encore aux exigences de l'heure, mais ce ne peut être que par accident. Il a survécu pendant quatre-vingts ans du fait de sa propre suspension en temps de crise, c'est-à-dire le remplacement du numéraire par les chèques, et la découverte fortuite de nouvelles réserves d'or. La nécessité essentielle pour l'avenir, c'est d'obtenir l'assurance que le maintien de la prospérité en face de l'accroissement du chiffre de la population et l'amélioration de notre mode d'existence,—conditions qui exigent une augmentation constante du volume de notre commerce,—ne soit pas entravé par des restrictions fautives quant à la quantité de la monnaie en circulation.

M. JOHN EVANS (Rosetown): Je désire ajouter quelques observations aux arguments qui ont déjà été avancés à l'appui de la résolution en discussion, bien que je ne sois pas en mesure d'exposer mieux la question que l'ont fait l'auteur de la motion (M. Woodsworth) ainsi que mon honorable ami de Battle River (M. Spencer). Le problème est de l'essence même de notre régime industriel et voilà pourquoi je tiens à relater certains faits dont j'ai eu connaissance et qui démontrent bien le pouvoir absolu dont disposent les banquiers en ce qui regarde le crédit et les entreprises industrielles.

Le système bancaire actuellement en vigueur constitue une autre entreprise d'utilité publique qui est abandonnée à l'initiative particulière; les banques sont exploitées au bénéfice de particuliers au lieu de viser à rendre service au public. Nous avons au Canada nombre d'entreprises à l'usage de la population,—telles que les chemins de fer, les télégraphes, les téléphones, les services de transport et de messageries et le reste,—que l'on peut appeler avec raison des services d'utilité publique. Or de pareilles entreprises ne devraient jamais être abandonnées aux mains de l'initiative particulière et servir à accumuler les bénéfices pour le compte de compagnies particulières. Tous ces services sans exception devraient être nationalisés et exploités au prix de revient. C'est la seule condition à laquelle l'industrie d'un pays puisse se développer comme elle le devrait quand les facilités de crédit s'offrent à tous les intéressés.

De tous les services publics, le commerce de la banque mené par des particuliers est devenu à peu près le plus insupportable, non qu'il ne rende des services,—il en rend,—mais par le fait que plus il rend des services, plus il paraît intolérable. La banque tire profit du malheur des gens obligés de recourir à elle. Cela provient du pouvoir considérable dérivé de la concentration de la richesse et de l'industrie. Tout probablement, il ressort des rapports

des dernières réunions annuelles,—je n'ai pas pu les lire tous,—que notre système banquier prélèvera cette année des millions de dollars de recettes sur les salaires du peuple, de sorte que, l'an prochain, l'industrie sera d'autant plus à la merci des maîtres actuels du crédit. Aucun petit homme d'affaires ne peut obtenir aujourd'hui un prêt modique des banques à moins d'un intérêt d'environ 9 p. 100, et quand je dis 9 p. 100, je sais ce que je dis, je parle d'expérience. C'est ainsi que les petites gens sont étouffées et, en conséquence, les industries se concentrent encore davantage dans quelques mains. Non seulement ces directeurs de l'industrie concentrent entre leurs mains la direction des affaires en faisant ou en refusant crédit à leur gré, mais ils ont encore toujours l'œil sur toute banque prétendue renégate qui n'est pas affiliée à l'association des banques. Je me rappelle l'époque où il y avait plus que 40 banques à charte au pays; la population ne dépassait pas les deux tiers de ce qu'elle est aujourd'hui. De toute évidence, ces grandes institutions ont tout à fait la haute main sur le crédit et l'activité industrielle de la nation. Lorsque des maisons comme la banque des Marchands ou la banque d'Hamilton se sont trouvées autrefois en mauvaise passe, des banques plus fortes les ont prises à la remorque. Mais il n'en fut pas de même dans le cas de la Home Bank et de la Farmers' Bank. Pour ce qui regardait la banque d'Hamilton et d'autres encore, il n'y avait pas à dédommager les déposants comme dans le cas de la Home Bank et de la Farmers' Bank. Cette dernière institution fut en butte aux attaques de la coalition des banques dès sa fondation, et je me rappelle fort bien l'époque où la Grain Growers' Grain Company faisait ses opérations de banque par l'intermédiaire de cette banque. Je me souviens aussi que plus tard on s'efforça de ruiner et la Home Bank et la Grain Growers' Grain Company, et que ces deux institutions ne durent leur salut qu'à l'intervention opportune de la Scottish Co-operative Wholesale Company qui avait des représentants au pays. La Home Bank a toujours passé pour une renégate et une usurpatrice aux yeux des gens munis du droit juridique octroyé par le Parlement d'empêcher les ouvriers et les cultivateurs d'utiliser le crédit dont ils jouissent, et du droit de les tondre. Faisant encore appel à mon expérience, j'ai bon souvenir que je chargeais un jour un wagon de blé sur la voie d'évitement à Saskatoon, après une attente de plusieurs jours et maintes démarches pour obtenir le wagon. Le wagon rempli, je portai ma lettre de voiture aux banques autorisées de la ville, il y en avait cinq, et leur demandai une avance de $300 sur ce wagon de blé valant au moins de $850 à $900. Chacune des cinq banques me la refusa. Retournant à ma banque ordinaire, la banque d'Hamilton, j'intercédai auprès de l'administrateur pour qu'il me prêtât $300 afin de payer le versement dû sur l'hypothèque dont ma terre était grevée. Il répondit: "La seule lacune de cette lettre de voiture, c'est que le destinataire devrait être un autre". La lettre de voiture portait le nom de la Grain Growers' Grain Company devenue ensuite celle des United Grain Growers. L'administrateur me dit: "Rapportez le document, inscrivez-y un autre nom et je vous avancerai tout l'argent voulu". Je ne le fis pas, je courus le risque et je réussis à m'acquitter de mon obligation avec un seul retard de trois jours.

Ces faits démontrent l'emprise complète de ces hommes sur toute l'activité industrielle et économique du pays. Parce que la Grain Growers' Grain Company faisait affaires avec la Home Bank, il fallait amener la faillite de ces deux institutions, et je me rebellais contre cela. Le commerce de la banque est le commerce du peuple, dis-je, et l'Etat devrait l'exercer davantage. Nous devrions commencer par l'institution d'une banque d'Etat centrale ayant seule droit d'émettre des billets et octroyant tous les privilèges d'escompte, de façon que tous les producteurs obtiennent des prêts selon leurs besoins à un taux équivalant aux seuls frais. Cette réforme est aujourd'hui nécessaire, et l'absence de cette mesure entrave la production agricole. Le temps est venu où l'industrie, le crédit et la mainmise unique sur les activités du pays ne doivent plus résider entre les mains de quelques particuliers pour leur bénéfice personnel. C'est un mauvais principe.

Je crois aussi qu'on devrait inaugurer un système d'enseignement par lequel nos gens se feraient une juste idée de cette servitude qui entrave tant notre activité nationale. Ce n'est pas trop attendre de la part des professeurs d'économie dans nos maisons d'enseignement, d'un bout à l'autre du Canada, qu'ils enseignent des théories utiles et cela dans un langage que tout le monde puisse comprendre. Certes non, mais l'industrie et le crédit sont si bien tombés entre les mains d'une clique de quelques individus que même nos principaux éducateurs sont restés bouche close depuis nombre d'années et que rien ne se fait même chez nos grands professeurs d'économie en vue de l'émancipation des classes ouvrières et des petits producteurs. Elle ne peut durer indéfiniment, cette alliance de tous les intérêts financiers et industriels avec l'homme politique. C'est pourquoi je dis que le politicien est la clef de voûte, et c'est un grand tort à notre époque, chez des gens intelligents

comme ceux qui peuplent le Canada aujourd'hui.

Cette réforme est motivée à plus d'un titre. D'abord, elle empêche la maîtrise autocratique du crédit qui veut dire maîtrise autocratique de l'industrie, de même que le pouvoir de fixer les taux d'intérêt et d'amender tantôt l'inflation, tantôt la déflation, ce dont nous avons tant souffert depuis la guerre. Il faut aussi empêcher le placement à l'étranger de l'épargne des travailleurs au détriment du développement de nos propres ressources nationales, et cela a beaucoup de rapport avec le chômage qui existe actuellement. Tout le monde doit comprendre que tout cela est nécessaire, car il est fort possible que les circonstances qui ont rendu la vie si dure aux cultivateurs depuis la guerre se présentent de nouveau. Si je comprends bien les nouvelles que publient les journaux, il y a une tendance même aujourd'hui à amener la guerre entre les deux plus grandes nations du monde qui sont le mieux à même de payer pour leurs munitions en cas de grand conflit. On laisse entendre actuellement que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne se sauteront à la gorge d'ici à quelques années. Or je pense que ceux-là même qui, aujourd'hui, ont la haute main sur l'industrie et le crédit essaient de créer un état d'esprit qui rendrait la chose possible, afin de satisfaire leur cupidité. C'est pour ces raisons et aussi pour faire connaître au peuple les faits tels qu'ils sont que je me propose d'appuyer la proposition de résolution.

M. A. M. CARMICHAEL (Kindersley): Monsieur l'Orateur, la proposition dont nous sommes saisis est très importante; elle dit que le moment est venu d'instituer un système bancaire national. L'auteur (M. Woodsworth) a exprimé le désir de la voir renvoyer au comité de la banque et du commerce où elle pourrait être discutée plus à fond. Je pense que ce serait la meilleure façon d'examiner en détail le projet de notre honorable collègue. Je ne sais pas si j'aurai le plaisir de faire partie de ce comité, cette année; en effet, comme on a réduit le nombre des membres de chaque comité, je crois que je suis privé de ma place dans celui-là. C'est pourquoi je tiens à formuler quelques observations au sujet de cette proposition de résolution.

Je regrette de voir autant de banquettes vides quand la Chambre est saisie d'une proposition aussi importante. Proportionnellement notre petit groupe indépendant est bien plus largement représenté en ce moment que ne le sont les deux grands partis. Je me demande pourquoi. L'honorable député de Rosetown (M. Evans) a dit que les affaires bancaires sont du domaine public; je le crois et elles devraient être entre les mains de l'Etat.

Je ne m'étendrai pas sur notre régime bancaire canadien; je parlerai surtout d'un système en vogue en Australie; mais auparavant je dirai quelques mots de notre propre régime. Peut-être ne sait-on pas qu'au Canada, trente-trois banques ont été absorbées par d'autres depuis 1867, c'est-à-dire depuis soixante ans. Mais ce n'est pas le point le plus grave. Il y a eu dans le même laps de temps vingt-six faillites de banques au Canada. Voilà qui est très grave, et aussi je suis très surpris que tous les membres de la Chambre ne s'intéressent pas à ce débat et ne soient pas ici pour écouter ce qui se dit. La dernière déconfiture fut celle de la Home Bank, en 1923, à la suite de laquelle nous fûmes appelés à voter près de trois millions pour indemniser ceux qui avaient perdu leurs dépôts dans cette malheureuse entreprise. On dit même qu'il est question de demander une somme additionnelle au Trésor pour liquider d'autres dettes se rapportant à la faillite de la Home Bank. A l'heure actuelle il y a exactement onze banques au Canada et leurs affaires vont bien. Leurs profits, d'après le rapport annuel de 1926, ont été de 21 millions de dollars, et leurs dividendes ont été de $15,500,000. Les taux de dividende variaient de 5 p. 100, comme dans le cas de la Weyburn Security Bank, à 16 p. 100, comme dans le cas de la banque de la Nouvelle-Ecosse. Ce sont de beaux dividendes, en vérité.

Il y a une chose que nous ne devrions pas oublier en rapport avec notre système bancaire,—et cette question a été débattue par les orateurs précédents,—c'est celle de l'émission des billets de banque qui est entre les mains des banques elles-mêmes. On fait souvent ressortir la solidité de nos banques, mais il ne faut pas oublier que nous avons eu vingt-six faillites de banque en soixante ans. Il y avait en Australie, le 30 juin 1925, vingt et une banques en opération, ayant un capital payé de près de 64 millions de livres, ce qui fait environ 311 millions de dollars de notre argent. Il y a dans ce capital 4 millions de livres de la Banque du Commonwealth de l'Australie. Ces 4 millions de livres sont du capital provenant des recettes de la banque, qui est un peu différent du capital employé par les autres banques privées. La Commonwealth Bank of Australia n'a déclaré aucun dividende ni boni, mais les autres banques ont déclaré des dividendes. Je mentionne cela pour indiquer que le fait qu'il y a en Australie une banque du commonwealth n'empêche pas les autres banques de faire des opérations très profitables. Quant aux divi-

dendes déclarés par les autres banques en 1925, 7 p. 100 était le chiffre le plus bas, le suivant était 8 p. 100, et un autre était de 9 p. 100. Six banques ont déclaré un dividende de 10 p. 100, trois un dividende de 12 p. 100, une un dividende de 12½ p. 100, une autre un dividende de 15 p. 100, et la Western Australia Bank un dividende de 17½ p. 100. Ces chiffres indiquent que les banques sont assez prospères là-bas. En outre de ces dividendes, il y a des profits placés au compte de réserve s'élevant à plus de 40 millions de livres. Sont compris dans ces chiffres les profits de la Commonwealth Bank qui s'élèvent à un peu plus de 3 millions de livres.

La banque dont je désire m'occuper le plus est la Commonwealth Bank of Australia, laquelle a été constituée en 1911. Son capital devait être, en vertu de la loi la constituant en corporation, de 1 million de livres. En 1914, il fut porté à 10 millions de livres, et en 1924, à 20 millions de livres. Mais il y a quelque chose de remarquable en rapport avec le capital de la banque. Bien que cette banque soit autorisée à avoir un capital de 20 millions de livres, elle a une somme de 4 millions de livres qui a été transférée de la réserve et du fonds de rachat au compte du capital. Le département du trésor a le droit d'emprunter 6 millions de livres et de les prêter à la banque au besoin, en sus du capital autorisé par statut. Jusqu'ici la banque n'a cru devoir employer plus de 4 millions de livres provenant des profits accumulés. D'après la loi originelle l'administration de la banque était sous la direction d'un gouverneur et d'un assistant-gouverneur nommé par le Gouverneur général. En 1924, il a été adopté une modification créant un conseil d'administration composé du gouverneur et de sept autres administrateurs. Voici une autre caractéristique de cette loi. Les profits nets de la banque devaient être distribués de la façon suivante: la moitié devait être placée au fonds de réserve de la banque, et l'autre moitié au fonds de rachat. La première moitié devait permettre à la banque de s'acquitter de ses dettes, et la deuxième devant servir à rembourser au trésor les déboursés d'organisation, et le reste, soit à racheter des obligations s'il y en avait d'émises pour des fins de capital, soit à solder les dettes du commonwealth. En 1924, en vertu d'une nouvelle modification de la loi, une moitié des profits allait au fonds de réserve de la banque, et une moitié au fonds d'amortissement de la dette nationale. Ces dispositions sont insérées dans l'article 30 du statut.

Une autre question en rapport avec le bill constituant cette banque en corporation est qu'en vertu de l'article 33 de la loi en question, le commonwealth de l'Australie est responsable de toutes les dettes de la banque. Je suis certain que la plupart de ceux qui y déposent leur argent se sentent plus en sûreté lorsqu'ils savent que le commonwealth de l'Australie en assume toute la responsabilité. La Commonwealth Bank of Australia a commencé ses opérations le 20 janvier 1913. Le jour même de l'ouverture de ses portes, des dépôts au montant de 2,341,720 livres y furent placés, soit un peu plus de 11 millions de dollars de notre argent. Ces fonds provenaient des différents départements ministériels. Environ six mois avant l'ouverture de cette banque, des banques d'épargnes avaient été ouvertes dans tout le pays pour recevoir les épargnes du peuple. En 1913, la State Savings Bank of Tasmania a été absorbée, et en 1920, la State Savings Bank of Queensland aussi. Au début de ses opérations, la Commonwealth Bank payait un intérêt de 3 p. 100 sur les épargnes du peuple, épargnes se chiffrant jusqu'à 300 livres, mois plus tard, suivant l'Annuaire de 1925, l'intérêt payé était de 3½ p. 100 sur les premiers 1,000 livres, et 3 p. 100 sur les 300 livres suivantes.

Voici un autre fait saillant. En décembre 1920, l'émission des billets de banque de l'Australie a été transférée à la Commonwealth Bank, chose qui en notre pays appartient malheureusement aux banques administrées par des particuliers. Je n'ai jamais pu découvrir au juste quels bénéfices nos banques canadiennes tirent de ce privilège. Je suis convaincu que si le Gouvernement se réservait ce privilège, les profits de nos banques seraient bien moins considérables; mais on ne saurait dire au juste quelle proportion de leurs profits résulte de ce privilège. En Australie l'émission des billets a été confiée à une commission composée du gouverneur, du secrétaire de la banque du Commonwealth australien, d'un membre de la trésorerie et de deux experts financiers éminents.

Il est très intéressant de noter le volume d'affaires des banques d'épargne en Australie après l'inauguration de cette banque nationale. Je ne donnerai pas lecture de tout le tableau, —ce serait abuser de l'indulgence de la Chambre;—mais il intéresse assez les honorables membres, je crois, pour qu'il soit reproduit au hansard. J'ai dressé un tableau des opérations depuis le 30 juin 1913, environ six mois après l'inauguration de la banque nationale, jusqu'au 30 juin 1925, en indiquant séparément le volume d'affaires pour chaque année. A l'expiration des premiers six mois, les banques d'épargne de la banque nationale australienne comptaient plus de 83,000 déposants, et les épargnes se chiffraient à 2,500,000 livres sterling. A la fin de juin 1925, les dépo-

sants dépassaient le million et les épargnes dépassaient 42 millions de livres sterling. Du consentement de la Chambre, je vais remettre ce tableau aux sténographes du hansard:

	Nombre de déposants	Montant du crédit
30 juin 1913.. ..	83,558	£ 2,693,971
30 juin 1914.. ..	143,143	4,645,268
30 juin 1915.. ..	210,361	7,420,647
30 juin 1916.. ..	278,536	9,477,896
30 juin 1917.. ..	356,344	12,442,847
30 juin 1918.. ..	419,720	15,227,534
30 juin 1919.. ..	489,010	17,789,423
30 juin 1920.. ..	539,795	17,982,402
30 juin 1921.. ..	824,756	36,190,390
30 juin 1922.. ..	869,017	38,056,980
30 juin 1923.. ..	922,777	40,150,890
30 juin 1924.. ..	977,240	41,071,099
30 juin 1925.. ..	1,032,482	42,313,086

Les opérations générales de la banque intéressent peut-être les honorables membres. A la fin de juin 1913 les opérations générales accusaient un déficit de 24,000 livres sterling, ce qui, ajouté au déficit des opérations d'épargne, plus de 22,000 livres sterling, donnaient un déficit total de 46,637 livres sterling. D'aucuns trouveront que l'entreprise n'était pas très profitable si elle était endettée dès le début. Il est vrai qu'elle était endettée la première année; mais l'année suivante le déficit était moins considérable et la troisième année il y eut un excédent de plus de 2,000 livres sterling, excédent qui n'a cessé d'augmenter tous les ans: le 30 juin 1925, il atteignait un total de presque 5 millions de livres sterling. Voilà le total net des opérations de la banque. Comme ce relevé peut intéresser les honorables députés, je demande la permission de le remettre au hansard:

	Opérations générales et opérations d'épargne					
	Opérations générales		Opérations d'épargne		Total net	
30 juin 1913..	déficit	£ 24,329	déficit	£ 22,308	déficit	£ 46,637
30 juin 1914..	surplus	11,761	déficit	48,757	déficit	36,996
30 juin 1915..	surplus	56,905	déficit	54,684	surplus	2,221
30 juin 1916..	surplus	181,445	déficit	34,376	surplus	147,069
30 juin 1917..	surplus	522,467	surplus	3,825	surplus	526,292
30 juin 1918..	surplus	991,934	surplus	84,092	surplus	1,076,026
30 juin 1919..	surplus	1,726,532	surplus	196,438	surplus	1,922,970
30 juin 1920..	surplus	2,426,067	surplus	330,038	surplus	2,756,105
30 juin 1921..	surplus	3,082,249	surplus	369,116	surplus	2,451,365
30 juin 1922..	surplus	3,577,317	surplus	424,342	surplus	4,001,659
30 juin 1923..	surplus	3,869,219	surplus	534,768	surplus	4,403,987
30 juin 1924..	surplus	3,964,620	surplus	690,053	surplus	4,654,673
30 juin 1925..	surplus	4,098,392	surplus	890,838	surplus	4,989,230

M. ADSHEAD: Un désastre comme celui de la Home Bank serait-il possible sous le régime australien?

M. CARMICHAEL: Je crois qu'à vrai dire un désastre pareil serait impossible sous le régime d'une banque nationale comme celle du commonwealth d'Australie; en effet, cette banque repose sur toutes les ressources de l'Australie, ses terres, ses forêts, ses mines, ses pêcheries, et tout ce qu'elle a de quelque valeur. Un article de la loi établissant la banque prescrit que le commonwealth d'Australie doit être responsable des affaires de la banque.

M. McQUARRIE: Puis-je demander quel est le caractère des opérations de cette banque?

M. CARMICHAEL: Au début, la banque s'occupa principalement des affaires du Gouvernement, auxquelles sont venues s'adjoindre ce que l'on appellerait les affaires municipales dans notre pays. Plus tard son champ d'action s'agrandit et elle fait maintenant les affaires générales de banque, bien que sa principale raison d'être soit relative aux affaires des ministères.

M. McQUARRIE: Je voulais savoir si elle fait de l'escompte.

M. CARMICHAEL: Elle fait les opérations ordinaires de banque, tout comme nos banques canadiennes, en concurrence avec les vingt autres banques de l'Australie.

Un point qui mérite d'être souligné, c'est que la banque du commonwealth d'Australie paie un intérêt de 3½ p. 100 sur les premiers mille louis sterling des dépôts et 3 p. 100 sur les trois cents louis sterling qui sont déposés ensuite. Comparez ce taux d'intérêt au taux de 3 p. 100 seulement payé par nos banques.

Voyons maintenant l'autre côté; la banque du commonwealth d'Australie n'exige que 5 p. 100 d'intérêt sur les prêts qu'elle consent. Dans un grand nombre de cas, quand il s'agit de prêts aux municipalités, aux arrondissements scolaires, aux églises, l'intérêt exigé est inférieur à 6 p. 100. L'écart n'est donc que de 2½ p. 100. Quelle différence avec notre pays! L'honorable député de Rosetown (M. Evans) a dit que l'on exige généralement 9 p. 100 d'intérêt sur les prêts dans l'Ouest. Il se peut qu'un grand nombre de prêts soient faits à 8 p. 100, mais un certain nombre d'emprunteurs doivent payer 9 p. 100. L'écart entre 3 p. 100 et 9 p. 100 est donc de 6 p. 100, en comparaison avec l'écart de 2½ p. 100 en Australie. Cependant, les banques australiennes sont prospères. En 1925, la banque

du commonwealth de l'Australie a fait un profit de près de 5 millions de livres sterling, soit environ $24,280,919. En vertu de la loi, la moitié de cette somme fut versée à la réserve et l'autre moitié employée pour diminuer la dette nationale.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que ce serait là une bonne affaire pour le Canada. Si les profits des banques sont aussi élevés que les dividendes payés l'indiquent, pourquoi la population, par l'intermédiaire du Gouvernement, n'aurait-elle pas une part de ces profits? Notre dette publique est tellement élevée qu'elle en donne le vertige. Nous n'avons fait que l'entamer à l'aveuglette depuis quelques années; jusqu'à ces quatre dernières années, nos coups ont porté dans le vide plus souvent qu'autrement. La diminution totale est très minime en proportion du chiffre de notre dette publique; en réalité elle n'égale pas l'intérêt qui s'accumule d'année en année. Si nous pouvions augmenter notre revenu par un commerce qui nous appartient de droit, ne serait-ce pas avantageux? Nous avons au Canada un certain nombre de bureaux de poste qui acceptent en dépôt l'épargne des gens. Le 31 mars 1926, il y avait $24,035,669 dans la caisse d'épargne des postes et $8,794,870 à la caisse d'épargne fédérale. En outre, la province d'Ontario a sa propre caisse d'épargne; je ne sais pas quelles sommes y sont en dépôt. Je pense que la province de Québec a aussi certains comptes d'épargne en rapport avec le gouvernement provincial ou les administrations municipales. Les différents ministères du Gouvernement ont, à certains moments, de grandes sommes à leur disposition. Les municipalités de villes, de villages et de la campagne ont souvent de fortes sommes entre les mains. Nous avons aussi nos différentes commissions scolaires. Si tous ces montants étaient confiés à une banque fédérale, ou à une banque semblable à la banque nationale australienne, nous aurions assez d'argent pour faire le commerce de banque, tout comme en Australie et sans qu'il soit nécessaire d'émettre d'obligations pour former un capital. Ce serait là, monsieur l'Orateur, un placement sûr et profitable.

Je regrette que l'auteur de la résolution en discussion ne nous ait pas exposé la méthode qu'il désirerait faire adopter. Il a dit qu'il n'avait pas de dogme à présenter à la Chambre. Il pourra peut-être nous tracer une voie, au comité; ou bien le ministre des Finances a peut-être quelque projet à soumettre à la Chambre. En attendant, je lui demanderais d'étudier l'histoire de la banque du commonwealth d'Australie qui, dans l'espace de quinze ans, s'est fait un nom enviable dans ce petit pays insulaire. Nous ne savons pas quels résultats nous aurions au Canada d'une entreprise semblable, mais l'histoire de cette banque nous porte à penser que le Canada n'aurait rien à redouter de l'adoption d'un projet de cette nature.

M. C. E. BOTHWELL (Swift-Current): Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à ce que l'on discute au comité de la banque et du commerce la question présentée à la Chambre cet après-midi, mais je pense que la motion actuellement à l'étude n'est pas assez claire pour que le comité puisse la discuter d'une manière utile. Le parrain de cette proposition (M. Woodsworth) a bien reconnu qu'il ne serait pas possible d'établir présentement un nouveau régime bancaire national, et il a ajouté qu'il n'avait aucun système bien défini à offrir; seulement il voudrait confier sa proposition au comité de la banque et du commerce pour recueillir là des idées pouvant nous aider à élaborer un projet.

M. WOODSWORTH: J'ai parlé d'un système bancaire national bien organisé.

M. BOTHWELL: Cette explication me satisfait. Toutefois je suis enclin à inférer des remarques de l'honorable député qu'il n'a pas de système bien défini.

J'ai bien écouté tous les orateurs, et ils ne semblent pas s'entendre quant à ce que serait ce régime bancaire national. Quant à moi, j'ai toujours cru que, présentement, nous en avions un au pays.

L'hon. M. ROBB: Parfaitement.

M. CASGRAIN: En effet.

M. SPENCER: Sous l'exploitation privée.

M. BOTHWELL: Il n'est pas question de cela dans la proposition. J'ignore quelle portée on veut lui donner, mais en m'en tenant à sa rédaction et aux observations du motionnaire, j'inclinerais à penser que cette proposition veut dire que la Chambre est d'avis que le temps est venu d'étudier l'établissement d'un nouveau régime bancaire national. Je ne saurais trouver un autre sens aux observations de l'honorable député.

J'en viens maintenant au discours de l'honorable représentant de Rosetown (M Evans). Si je saisis bien sa pensée, il voudrait faire fermer toutes les banques sous régie privée. D'autre part, l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) semblerait favoriser le régime australien qui fait concurrence à ces institutions privées.

M. HEAPS: L'honorable député pourrait-il me dire s'il a dans l'esprit quelque système que, d'après lui, on devrait établir?

M. BOTHWELL: Je n'en ai pas. Je ne me suis pas arrêté à étudier quel nouveau régime on pourrait organiser. Selon moi, ceux qui ont pris la parole ne paraissent pas avoir étudié tout à fait le régime qu'ils voudraient en définitive proposer. Du moins ce n'est pas la conclusion que j'ai tirée de leurs discours de cet après-midi. Sans doute on peut trouver à redire sur certains points, à notre régime bancaire, mais avant que la Chambre se prononce pour dire qu'il est temps d'établir un nouveau régime national de banque, et sela sans savoir ce qu'on entend par là, à mon avis, on devrait au préalable lui soumettre un projet bien défini. En confiant au comité des banques et du commerce l'étude de notre régime bancaire, il y aurait lieu pour nous de nous éclairer; mais voter une proposition qui, si j'en saisis bien la teneur, veut nous débarrasser de notre régime actuel sans avoir rien à offrir en retour, c'est, monsieur l'Orateur, à mon sens, prendre une initiative que l'expérience ne justifierait pas.

M. SPENCE: Mon honorable ami serait-il disposé à laisser discuter la proposition au comité de la banque et du commerce?

M. BOTHWELL: Sans doute, mais pas dans sa teneur actuelle. Qu'on la modifie et je consentirai à la confier au comité. Je ne tiendrais pas à ce qu'on me fasse déclarer que le temps est venu d'établir un nouveau régime bancaire national, mais que le temps est venu, peut-être, d'étudier et de discuter un nouveau projet. Je m'opposerais à laisser saisir le comité de cette proposition telle qu'elle est rédigée présentement. D'après l'honorable député de Rosetown (M. Evans), tous les services publics devraient passer sous la régie de l'Etat, et j'en infère que tous les chemins de fer, les réseaux télégraphiques ou téléphoniques, les maisons de crédit ou autres entreprises devraient être la propriété de l'Etat, qui les administrerait et les exploiterait. C'est peut-être là un régime idéal, mais il faudra attendre encore bien des années avant que, dans ce pays, nous puissions confier à la régie d'Etat tous les services que nous considérons d'utilité publique. Il est plutôt difficile de bien déterminer ce que l'on entend par "services publics". Cette expression a un sens très large; elle pourrait comprendre à peu près tout, tant dans la production privée que dans les services du ressort municipal.

L'honorable député m'a plutôt étonné quand il a prétendu que présentement, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, les grands capitalistes fomentaient la guerre. Monsieur l'Orateur, d'après moi, rien de tel nexiste.

Je ne crois pas que la haute finance, comme on dit, se soit le moindrement mêlée des rapports de presse publiés récemment au sujet des relations entre les deux pays, ni qu'elle travaille à susciter le trouble dans ce domaine.

L'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) a jugé à propos de signaler l'absence d'un grand nombre de membres dans cette Chambre. L'on a déjà dit que le hansard prêtait à l'exploitation politique et je déduis de ses remarques que cette pensée n'était pas absente de son esprit car s'il eût pris la peine de compter les membres des deux anciens partis il se serait aperçu que ceux de son petit groupe n'étaient pas en force comparé à l'effectif du Gouvernement et de l'opposition. A ce moment-là, il n'y avait de présent en Chambre que douze députés pour représenter les Fermiers-Unis de l'Alberta, les progressistes et les travaillistes.

M. HEAPS: En ce qui regarde le groupe travailliste, la remarque n'est pas juste: nous étions au complet.

M. BOTHWELL: L'honorable député de Kindersley n'a pas fait de distinction et je me suis donné la peine de compter les députés qu'il comprenait apparemment dans le "petit groupe" de ce coin de la Chambre.

M. CARMICHAEL: Avez-vous compté aussi les présences dans les deux anciens partis?

M. BOTHWELL: J'en ai compté vingt-quatre de ce côté-ci de la Chambre.

M. SPENCER: Sur un total de cent seize.

M. BOTHWELL: L'absence d'un certain nombre de députés peut s'expliquer par une des premières remarques du proposant de la résolution, lequel a convenu que le temps n'est pas encore venu d'établir un système national de banques, ou quelque chose comme cela.

M. WOODSWORTH: L'honorable député voudra bien être plus exact dans ses citations. J'ai dit: L'établissement d'un système complet de banque n'est pas chose de réalisation immédiate.

M. BOTHWELL: J'ai cité les paroles dont j'ai pris note à ce moment-là. Je tiens à lui rendre justice: il a peut-être ajouté autre chose. Il a certainement dit plus tard que nous n'avions pas de système bancaire complet. Presque tous les membres de cette Chambre étant convaincus que nous possédons déjà un système national de banques, je m'explique bien que la proposition de l'honorable député demandant l'établissement de la même chose les intéresse moins qu'un projet mieux défini.

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): Pour ma part, monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas au renvoi de la résolution au comité des banques et du commerce, mais, tout comme l'honorable député de Swift-Current (M.

Bothwell), je suis d'avis que la rédaction doit en être modifiée, et j'espère que si elle est renvoyée au comité, l'honorable membre qui l'a proposée s'entendra avec l'honorable député de Swift-Current pour en changer la teneur de manière à ne pas laisser entendre que la Chambre déclare que le Canada ne possède pas de système national de banque. Je prétends, monsieur l'Orateur, que la comparaison entre le régime bancaire canadien et les faillites de banques au Canada avec le système des institutions similaires et le nombre de faillites de banques à l'étranger depuis quelques années, nous donne le droit d'être fiers de notre système.

Je tiens à dire immédiatement que je ne me prétends pas être expert en matière d'affaires de banque. Mes relations avec les banquiers se sont bornées la plupart du temps à celle d'un emprunteur, et le plus grand service qu'on m'ait rendu parfois a été de me refuser; car l'argent emprunté doit être remboursé. Mes honorables amis qui proposent au Gouvernement d'entreprendre directement les opérations de banque, sont des hommes de jugement j'en suis sûr, mais je me demande s'ils ont pensé un peu à ce qui est arrivé au Gouvernement au sujet de ses avances de fonds dans la région qu'ils représentent particulièrement.

Il y a un aspect de la question auquel je m'arrêterai. Mon honorable ami, le proposant de cette résolution, a critiqué les prêts faits par les banques canadiennes à l'étranger; et il a insisté en se demandant: "pourquoi envoyer de l'argent canadien dans d'autres pays alors qu'on en a besoin pour certaines entreprises au Canada? Eh bien! si mon honorable ami avait lu soigneusement les états publiés et envoyés au département des Finances chaque mois, il aurait appris que nos banques canadiennes faisant affaires dans d'autres pays en concurrence avec des banques de nations étrangères nous apportent plus d'argent au Canada qu'elles n'en sortent. Que la Chambre me permette de lui donner le rapport jusqu'à la date du 31 décembre dernier. Mon honorable ami peut en vérifier les chiffres pour chaque mois et calculer la moyenne. D'après les statistiques qui ont été rendues publiques, la somme des emprunts commerciaux dans les banques canadiennes ailleurs qu'au pays a été de $264,708,072, et les dépôts se sont montés à $374,425,788, de sorte que dans ces pays les dépôts ont été de $110,000,000 de plus que les emprunts. Cet argent était disponible chaque fois que le Canada en avait besoin. Mon honorable ami notera que je parle d'emprunts de commerce. Il est vrai que nos banques avaient d'autres dépôts et d'autres emprunts liquides à l'étranger. Mais la raison pour laquelle les banques canadiennes font ces prêts liquides à l'extérieur du Dominion surtout à New-York et à Londres, est qu'il n'y a pas de placement liquide pour les capitaux au pays même, et plutôt que de le laisser improductif on l'envoie en ces endroits où, tout en ne rapportant qu'un faible intérêt, il est à la disposition du Canada lorsqu'il en a besoin pour son commerce.

Avant d'aborder le sujet des opérations de nos propres banques, qu'il me soit permis de répondre aux observations du whip en chef des fermiers-unis de l'Alberta, qui a dit que notre système est peut-être satisfaisant pour l'Est mais non pour l'Ouest. Selon lui, nous devrions adopter une autre méthode et le Dominion devrait se livrer aux affaires de banques, prêter de l'argent à tous ceux qui en ont besoin, surtout dans l'Ouest. Si je manque de justice à l'égard de l'honorable député, je le prie de me corriger.

M. SPENCER: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai demandé que l'institution ne fût employée que comme banque de l'Etat.

L'hon. M. ROBB: Eh bien! nous ne sommes pas sans expérience en ce qui concerne les prêts d'argent. Nous savons ce que ce genre d'affaires coûte aux gouvernements, car nous avons dans les livres du département plus de deux millions avancés en grande partie en 1915, et même à une époque aussi reculée que 1880. Cet argent a été prêté avec de bonnes garanties, mais aujourd'hui nous ne pouvons trouver les emprunteurs, de sorte que nous doutons fort d'être jamais payés.

M. EVANS: Le ministre tient-il compte de l'inflation et de la déflation considérables qui, durant toute ces années, ont si grandement nui aux cultivateurs de l'Ouest?

L'hon. M. ROBB: A la date où cet argent a été prêté dans l'Ouest, la garantie était jugée amplement satisfaisante. Mais ce n'est pas là notre seule expérience. Nous avons prêté non seulement à l'Ouest mais à toutes les provinces plus de cent millions sous le régime du projet de l'établissement agricole des soldats. Et dans quelle position nous trouvons-nous lorsque les affaires de banques sont mêlées à la politique? D'année en année, les honorables députés ont demandé au Gouvernement une nouvelle évaluation des terres sur lesquelles l'argent avait été avancé, en assurant au Parlement que les soldats étaient incapables de faire honneur à leurs paiements. Peut-être avaient-ils raison. Cependant, comme conséquence de la loi de réévaluation des terres, le pays perd environ seize millions. Telle est notre expérience de prêteurs d'argent.

Mon honorable ami de Kindersley (M. Carmichael) a fait allusion au système de

l'Australie, à la banque d'Etat du commonwealth de l'Australie, et nous a dit ce qui est fait pour ce pays. Et le motionnaire (M. Woodsworth), aussi bien que l'honorable député de Rosetown (M. Evans), se sont plaints qu'un petit groupe d'hommes, une soixantaine, je crois, cumulant des fonctions administratives, dirigeaient les affaires importantes du pays. Quelle était la situation touchant la banque du commonwealth de l'Australie? Cette banque avait été administrée exclusivement par sir Dennison Millar, jusqu'au moment de sa mort. C'était un véritable czar, parce que le trésorier du commonwealth lui-même, n'avait rien à dire. Sir Dennison était le président, l'administrateur général et le conseil des directeurs. Je n'ai rien à reprocher à cette banque; elle est solide.

M. CAMPBELL: N'était-il pas responsable envers le gouvernement?

L'hon. M. ROBB: Peut-être. C'était un excellent banquier, un banquier écossais d'expérience, qui avait reçu son éducation dans une banque d'Ecosse, et que l'on avait invité, en vertu de la loi, à assumer un contrôle absolu de la banque du commonwealth. Mais quelle a été l'histoire de cette institution en ce qui concerne les avances aux cultivateurs et aux hommes d'affaires de cette confédération? Nous apprenons que la plus grande partie de l'actif de cette banque consiste en prêts du dominion et des colonies. Les placements en valeurs du gouvernement colonial britannique et du Commonwealth forment la majeure partie de ses affaires, alors que les effets escomptés, les prêts et avances aux clients et les autres sommes dues à la banque ne représentent qu'environ 7½ p. 100 de son actif. Comme je le disais, les placements en valeurs du gouvernement colonial britannique, en valeurs du gouvernement du Commonwealth, les dépôts fixes, en effets payables à Londres, et ainsi de suite, forment la majeure partie des affaires de cette banque. Par conséquent, bien que la Commonwealth Bank d'Australie puisse être utile au gouvernement pour lancer des emprunts, elle n'a certainement pas grande importance pour le monde commercial d'Australie et pour les cultivateurs. D'honorables députés disent: "C'est splendide de voir le gouvernement australien s'être lancé dans cette affaire". Alors, je les invite à étudier la situation du Canada quand il cherche à emprunter des fonds sur les marchés du monde et à la comparer avec celle du gouvernement australien. Je n'ai rien à dire contre l'Australie; je ne dis pas quels ont été ses succès en consentant des prêts, mais je prétends que le Canada n'a pas à recevoir de leçons de l'Australie au point de vue bancaire et en ce qui regarde le crédit du pays.

Voici le point dont il faut nous rappeler: Une banque doit toujours posséder la confiance nationale, afin que le peuple y dépose ses épargnes qui serviront à des fins commerciales, les fonds étant distribués où ils peuvent rapporter des profits au lieu d'être mis dans un bas de laine, comme jadis, et d'y rester à dormir sans profit pour leurs propriétaires et pour la société en général. Je dis par conséquent que nous devons tout faire au Canada pour garder notre confiance à notre système bancaire.

Les honorables députés de la gauche nous disent que les banques du Canada sont graduellement absorbées par les plus fortes institutions et, tandis que nous avions un nombre considérable de banques—je ne me souviens plus combien—nous sommes actuellement réduits à onze ou douze. C'est vrai, mais où s'en trouve la raison? Comment se fait-il que, de temps à autre, on demande au Gouvernement de fusionner des banques? Comment se fait-il que cette banque, ayant ses bureaux-chefs dans l'ouest du Canada...

Un DEPUTE: La banque de Weyburn.

L'hon. M. ROBB: Non, je parle d'une banque de l'Est qui s'est transportée à l'Ouest il y a quelques années, en ma qualité de ministre des Finances, j'ai dû aller là-bas et persuader une des plus fortes institutions financières du pays, de prendre cette banque—je parle de la banque Union—simplement parce que je craignais que, si nous n'agissions pas ainsi, il se produirait un désastre pire que celui de la Home Bank. Or, qu'est ce qui a créé un tel état de choses? Une des raisons est probablement que la banque avait avancé plus d'argent qu'elle n'aurait dû le faire à deux entreprises de l'ouest du pays. Mais il existait une autre raison, tout comme il existe aujourd'hui une autre raison qui fait que, pour continuer les affaires, les banques sentent la nécessité de grouper leurs forces. Et quelle en est la raison? C'est que, dans tout le pays, les clients importants veulent traiter avec les banques les plus fortes.

Certains des honorables députés de la gauche viennent d'une région du Canada où l'un des plus grands fusionnements du pays s'est produit; le syndicat des blés de l'Ouest. Je l'approuve, mais je ferai observer aux honorables députés qu'un syndicat de cette nature ne saurait traiter ses affaires avec de petites banques; il lui faut une institution susceptible de protéger ses engagements. Et ce qui se passe pour le syndicat des blés se produit dans l'est du pays. Je veux être franc vis-à-vis de la Chambre et ajouter qu'on nous fait voir, de temps en temps, qu'à cause de ces fusionnements et du désir qu'ont ces syndicats de s'adresser aux banques qui sauront le mieux

protéger leurs intérêts, les banques de moindre importance trouvent difficile de faire des affaires. Ces petites banques disent: "Certains de nos clients qui nous confiaient leurs affaires cherchent aujourd'hui des banques plus fortes et plus considérables." Voilà des questions que le comité des banques et du commerce pourrait étudier, mais je dis à mes amis de la gauche—et j'espère qu'ils partageront mon avis—qu'il n'est pas bon d'annoncer au monde entier que le Canada ne possède pas actuellement un bon système bancaire. En réalité, nous en avons un bon sous le régime de la loi des Finances. Ce n'est pas la première fois que la question est soulevée pour être soumise au comité des banques. Les honorables députés doivent se souvenir qu'elle a été présentée en 1923 et, de nouveau, en 1924. Des experts sont venus de Washington et la question a été étudiée. Au cours d'un débat dans le but de soumettre une résolution au comité des banques on a posé cette question: Pourquoi le Canada n'aurait-il pas un système semblable à celui de la réserve fédérale des banques des Etats-Unis? On a fait venir un monsieur qui a été entendu par le comité et a déclaré—on peut se reporter à son témoignage si nos collègues désirent le consulter—que, sous le régime de la loi de finances du Canada, nous donnons économiquement toutes les facilités voulues pour poursuivre les affaires du pays et que nous accomplissons un travail aussi bon que celui qui est exécuté par le système de réserve fédérale des Etats-Unis. Je mentionne cela à l'appui de l'assertion de mon honorable ami de Swift-Current (M. Bothwell) d'après laquelle le Canada est aujourd'hui doté d'un système de banques d'application nationale. Et lorsque certains honorables députés disent des banques qu'elles ont le droit de mettre en circulation toute la monnaie émise, les statistiques font voir que des billets du Dominion émis, abstraction faite des pièces monnayées émises par le gouvernement fédéral, le 31 décembre 1927, il y avait $220,835,000 de billets du Dominion en cours, alors qu'à la même date, la circulation des banques était de $182,747,000. Ainsi, le chiffre des billets du Dominion en circulation l'emportait sur celui des billets des banques.

M. SPENCER: La plus grande partie de ces $220,000,000 ne comprenait-elle pas les billets de fortes dénominations à l'usage exclusif des banques?

L'hon. M. ROBB: Cela suffit aux besoins du pays et le Gouvernement en perçoit un certain revenu. Pour ce qui est des avances consenties en vertu de la loi financière et de la loi des banques, nous avons, depuis 1914-1915, perçu des banques un total de $16,831,-

[L'hon. M. Robb.]

894 en droits de circulation, et $14,402,129 à titre d'impôt spécial, soit un ensemble de $31,-334,023. Il est vrai que, d'après la loi financière, le Gouvernement n'est pas autorisé à consentir directement un prêt au client, et à en juger par ce que le Gouvernement a constaté au sujet des avances faites pour les grains de semence dans l'Ouest, de même que par l'intermédiaire de la commission d'établissement agricole des soldats par tout le Canada, c'est une bonne chose que nous ne soyons pas autorisés à cette fin. Toutefois, nous sommes autorisés à consentir des prêts au banques, contre certaines garanties stipulées, et les banques qui ont besoin de fonds n'ont aucune peine à obtenir ce qu'il leur faut pour l'expédition générale des affaires de tout le pays. La preuve qu'il en est bien ainsi c'est que, par tout le pays, les affaires sont bonnes. Personne ne se plaint de la pénurie des fonds. Nous avons entendu cependant l'honorable député qui a fait cette motion se plaindre de ce que les banques canadiennes faisaient des affaires dans d'autres pays, où elles exportent l'argent canadien, et en même temps, un autre honorable député se plaint de ce que l'argent vient au Canada. Voilà qui fait voir combien il est difficile de contenter tout le monde. Vous verrez d'une part les journaux étaler sous des titres flamboyants cette question: "Pour quelle raison tolérons-nous l'envahissement de notre pays par le capital étranger?" Et d'autre part, nous entendons dire dans cette Chambre que nous ne devrions pas tolérer la sortie de nos capitaux. Or, il y a à cela un moyen terme, et tout en ne m'opposant pas à ce que le comité de la banque et du commerce examine la résolution, je dois dire que je m'oppose décidément à ce qu'il soit proclamé à tout l'univers que nous n'avons pas de régime national de banques.

M. EVANS: Le ministre ne tient-il pas compte du fait que, la lourde dette contractée par les cultivateurs de l'ouest vis-à-vis le Gouvernement pour les grains de semence et le fourrage, notamment en 1917, n'est pas attribuable à un régime quelconque, mais à cette circonstance qu'en 1917 le prix du blé a été fixé à environ la moitié de ce qu'il valait? Je lui rappellerai que, le jour où le groupe que j'accuse d'être en état de provoquer l'inflation et la déflation, décida de déterminer la déflation, le prix du blé a été le premier à fléchir, avec cette conséquence qu'entre 1925 et 1926 nous comptions 2,000 cultivateurs de moins.

L'hon. M. ROBB: Je suis Ecossais, et je répondrai à l'honorable député par une autre question. Les banques auraient-elles été en meilleure posture si elles avaient avancé les fonds?

M. l'ORATEUR: Dois-je entendre qu'il s'agit d'une proposition d'amendement?

M. WOODSWORTH: Pour concorder avec les observations de l'honorable député de Swift-Current (M. Bothwell), et s'il y consent, je proposerais la motion suivante:

Cette Chambre est d'avis que le temps est venu d'examiner l'opportunité d'établir un service national de banques sous le contrôle public.

M. l'ORATEUR: Sans donner lecture de l'amendement, je ferai observer à l'honorable député qu'il ne peut proposer d'amendement à sa propre motion.

M. IRVINE: Comme j'ai l'intention de discuter cette question, je vous prierais, monsieur l'Orateur, de constater qu'il est six heures.

M. l'ORATEUR: Dans l'intervalle, je dois déclarer que l'amendement est irrégulier.

M. WOODSWORTH: L'amendement n'est pas de moi, monsieur l'Orateur; ce à quoi il vise émane du ministre des Finances.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): En me levant pour dire quelques mots au sujet de la motion dont la Chambre est saisie, je désire adresser des félicitations à l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord pour l'admirable exposé de sa thèse, qui porte une question qu'il n'était guère facile de soumettre au Parlement dans le peu de temps qu'il avait à sa disposition. Je tiens également à dire que j'ai les mêmes objections que l'honorable député de Swift-Current (M. Bothwell) aux termes dans lesquels est rédigée la motion. Je félicite aussi le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) de l'accueil sensé qu'il a fait au projet de résolution. Si je ne me trompe, il a dit que, certaines modifications étant apportées, il ne s'opposerait pas au renvoi de ce projet au comité. Voilà, monsieur l'Orateur, qui est fort juste. Personne ne songe à nier que le sujet n'ait des ramifications étendues, qu'il ne soit d'ordre purement technique et que la Chambre ne pourrait lui trouver une solution satisfaisante. Il faut en confier l'étude à une commission. Va sans dire, cela ne signifie pas que le comité agira très efficacement; mais nous y aurons l'occasion d'examiner le sujet à fond.

Avant de proposer la modification qui, je l'espère, satisfera le ministre, car j'ai tenu compte, en la rédigeant, de ses paroles, je désire examiner brièvement certains des avis exprimés par le ministre des Finances, car je crois que certaines de ses paroles dépassaient sa pensée. De fait, je doute qu'il consente à approuver certaines conclusions qui se dégagent de son discours. Le ministre a repoussé l'idée qu'il nous manque un régime national de banques. Il se peut que notre organisation bancaire ait un caractère national qui fasse naître les défauts dont nous nous plaignons. Mais je n'ai jamais pensé que la nationalisation d'une activité quelconque suffise à la rendre parfaite. Je ne suis pas certain que la nationalisation de nos banques, même si elle était accomplie ou si nous la projetions, suffirait pour répondre aux besoins actuels du pays, si l'on tient compte de l'état économique ou industriel du Canada en général. Il s'agit moins de savoir qui dirige les banques, que ce qu'on y fait. Je ne demande pas l'étatisation de nos banques. Je désire qu'elles rendent les services qu'on en attend et qui doivent être en rapport avec les besoins de l'industrie nationale. Peu m'importe que ce soit fait par une banque particulière ou par une banque d'Etat. Peu m'importe, même, que les banquiers retirent un certain bénéfice de ces affaires. Le mal vient, non pas des profits réalisés, mais du monopole, parfois mal avisé, d'un service essentiel à notre vie économique. Les banquiers qui, au cours des années dernières, ont rendu témoignage devant le comité, ont sincèrement admis qu'ils ne comprennent pas l'importance économique des opérations financières. Ils connaissent, naturellement, la technique des opérations de banque; ils sont passés maîtres dans ce domaine; mais ils ont avoué n'en pas comprendre l'importance économique. Le plus grand mal vient donc qu'ils refusent ou accordent des crédits en temps inopportun, parce qu'ils n'ont pas étudié l'aspect économique de la question. Par conséquent, peu importe que les banques soient administrées par des particuliers ou par l'Etat; l'ennui vient de ce que les banques ne se préoccupent pas de répondre aux besoins de l'industrie nationale. D'un autre côté, le ministre n'a sans doute pas voulu dire que nous possédons actuellement un régime national. Nous n'en avons certes pas, au sens ordinaire du mot "national". Nos banques sont nationales par rapport à notre territoire, puisqu'elles ont des succursales dispersées dans tout le Dominion. On peut encore dire qu'elles sont nationales, puisqu'elles ont la haute main sur la vie économique de l'Etat; cela ne fait pas de doute. Elles le sont encore parce que le Parlement leur a accordé des privilèges spéciaux et peut-être encore à d'autres points de vue. Mais je ne pense pas que le ministre veuille dire que nous possédons des banques, nationales au même titre que notre réseau de voies ferrées.

Le ministre a comparé le crédit du Canada à celui de l'Australie, à propos des obligations vendues à l'étranger par ces deux pays. Je

ne puis me prononcer sur ce point particulier. Cependant, je comprends facilement pourquoi les financiers étrangers nuisent au crédit de l'Australie, si ce dernier pays a pris des mesures en vue de briser le monopole des financiers. Ce serait une bonne explication. Ne possédant pas la statistique voulue, je dois accepter sans commentaire les affirmations du ministre.

Je désire mettre en lumière ce que le ministre a dit du plan de rétablissement des soldats. Il considère cela comme un prêt consenti par le Dominion, suivant les méthodes des banques. Le ministre sait fort bien que telle n'est pas la nature de ces opérations.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami parle du rétablissement des soldats dans la vie civile et j'ai fait allusion pour ma part à la commission de l'établissement des soldats sur des terres.

M. IRVINE: J'accepte l'explication du ministre. Cependant, même dans ce cas-là, le prêt n'est pas de la nature des affaires que transigent d'ordinaire les banques. Si le ministre insiste pour assimiler les prêts de cette nature aux opérations ordinaires qu'accomplissent les banques, je ne vois pas cette question du même œil que lui. Cependant, admettons qu'il en soit ainsi pour les fins du raisonnement; or, je tiens à signaler au ministre le pourquoi des conséquences désastreuses qu'il a exposées tout à l'heure et je doute fort que mon honorable ami trouve à redire à l'analyse que je ferai de la situation, car les faits sont trop évidents pour qu'il soit possible de les contredire.

N'est-il pas vrai que les sommes prêtées à la commission de l'établissement des soldats sur des terres ont été déboursées en grande partie pour l'achat de terres à une époque où l'inflation avait atteint son zénith? Et n'est-il pas vrai aussi que le Gouvernement espérait que les soldats-colons seraient en mesure de rembourser ces prêts au moment où le prix de tous les produits de la ferme était au plus bas, c'est-à-dire en pleine période de déflation? A sa face même, cet espoir que les soldats-colons pourraient rencontrer leurs obligations était ridicule, dans les circonstances. Cependant, j'irai plus loin et j'établirai comment il se fait que nous avons eu cette période d'inflation suivie d'une période de déflation.

Par quelles circonstances particulières, le dollar canadien d'une valeur de 100 cents à un moment donné, ne valait-il plus que 45c. l'année suivante? Pour abréger, cette situation s'est produite parce que l'Etat n'exerce pas un contrôle intelligent sur la haute finance, au Canada. Voilà la seule explication plausible. Et quels sont ceux qui exerçaient ce contrôle, monsieur l'Orateur? L'association des banquiers et voilà le fruit de son travail.

Le ministre donne à entendre que la trésorerie constitue une institution qui remplit exactement les mêmes fonctions qu'un système fédéral de réserve. Or, s'il en est ainsi, le ministre accepte-t-il la responsabilité de l'écart, qui s'est produit dans la transaction qu'il a assimilée à une faillite du système bancaire en vigueur, de fait de l'inflation et de la déflation? Si ma mémoire est fidèle, le ministre des Finances du jour ainsi que son prédécesseur ont refusé d'assumer une part des responsabilités en toute cette affaire. J'ai également raison d'affirmer que les banquiers, qui ont rendu témoignage devant le comité parlementaire touchant le problème du crédit, ont aussi refusé d'assumer leur part de responsabilité relativement à cette situation. Et puisque ni la trésorerie ni l'association des banquiers ne veulent accepter la responsabilité des événements qui sont survenus par suite du fonctionnement de l'organisme qu'ils sont censés diriger, je dois nécessairement en conclure que personne ne s'en occupe; l'organisme en question est laissé à lui-même; il est désempéré et il échappe à tout contrôle.

Un honorable membre a déclaré qu'il faut abaisser le taux de l'intérêt et faciliter le crédit. Pour l'instant, je doute fort qu'il serait bon de faciliter le crédit. Il peut se faire que le fait d'accorder trop de crédit soit aussi préjudiciable que de ne pas en donner assez. Entendons-nous bien sur ce que nous voulons de ce chef. Nous voulons exercer le contrôle et nous ne désirons pas que le système se détraque dans un sens ou dans l'autre.

L'hon. M. DUNNING: L'honorable député est-il en mesure de nous dire comment s'en sont tiré les pays où existe le système bancaire qu'il préconise, pour ce qui est de l'inflation et de la déflation?

M. IRVINE: Je ne préconise pas la création d'une système national de banques. Je croyais m'être fait bien comprendre au début de mes remarques, lorsque j'ai déclaré que les défectuosités du système en vigueur proviennent peut-être du fait qu'il a toutes les caractéristiques d'un système national. Le ministre des Finances a admis que nous avons un système national de banques. Or, je doute fort que nous rendrions plus efficace le système bancaire actuellement en vigueur au Canada, si nous le nationalisions. La principale difficulté, c'est que le présent système n'est soumis à aucun contrôle. Qui exerce un contrôle quelconque sur la haute finance et

que fait-on de ce chef? Personne ne s'occupe de cela et mon assertion s'appuie sur le fait que ni le ministre des Finances, ni l'association des banquiers,—par la bouche de ses représentants qui ont rendu témoignage devant le comité d'enquête parlementaire,—n'ont voulu accepter la responsabilité de cette situation critique.

Or, je le répète, puisque la trésorerie et l'association des banquiers s'accordent pour éluder toutes les responsabilités en ce qui regarde l'inflation et la déflation, j'ai le droit de conclure qu'il n'existe aucun organisme pour contrôler le système financier au Canada et c'est là tout ce dont nous avons besoin. Nous ne demandons pas que les banques élargissent ou restreignent le crédit. Pour nous, il s'agit d'un problème mathématique; les données nécessaires pour donner une solution raisonnable au problème ne dépassent aucunement les bornes de l'intelligence humaine. On devrait mettre un terme aux pénibles conditions qui ont suivi les périodes d'inflation et de déflation et le Parlement devrait assumer les responsabilités à cette fin.

C'est un sujet très étendu, je le répète. Les orateurs précédents ont déjà traité un très grand nombre de points, et pour faire un exposé précis il faudrait entrer dans beaucoup de considérations techniques que je n'entends pas imposer à l'Assemblée en ce moment. Je reviendrai sur la question quand le temps de l'étudier se présentera, je veux dire en comité. Je ne vous ennuierai pas avec d'autres commentaires, mais dans l'espoir que l'amendement que je vais préconiser réponde à l'objection exposée par le ministre des Finances dans ses remarques sur cette résolution, je propose:

D'élaguer de la résolution tous les mots venant après "est venu", à la seconde ligne, et d'y insérer ensuite les mots suivants:

"D'aviser à l'amélioration de notre système banquier et de donner instruction au comité des banques et du commerce d'étudier les moyens possibles d'y parvenir et de faire rapport là-dessus."

M. F. S. CAHILL (Pontiac): J'implore un instant votre indulgence, monsieur l'Orateur, et celle de l'Assemblée, pour transmettre à mon honorable ami de Calgary-Ouest (l'hon. M. Bennett) mes félicitations à propos de son élévation au poste honorable de chef du parti conservateur. J'espère qu'il vivra de longs jours pour remplir ces fonctions et restera longtemps chef de la loyale opposition de Sa Majesté.

Je suis heureux que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) consente à renvoyer au comité la résolution proposée par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth). L'insuffisance de notre système bancaire à répondre aux besoins du Canada commence à apparaître à un grand nombre de gens d'un bout à l'autre du pays. Le chef de l'opposition appuiera aussi la résolution, du moins jusqu'à un certain point. L'autre jour, il déplorait le fait que nous perdons nos gens. Il se lamentait sur l'émigration des dernières années, et, s'il étudie notre système bancaire, il y verra une des très grandes causes de cet exode. Notre système bancaire, centralisé comme il l'est, ne permet pas le développement des ressources du Canada par les Canadiens. Tous ceux qui ont le moindrement étudié les systèmes de gouvernement ou l'organisation de la société ont toujours cherché à s'éloigner le plus possible de l'autorité et de la domination centralisées. Cependant, tel est le régime de banque autorisé au Canada.

On nous répète que notre système bancaire est merveilleux, que c'est le meilleur au monde. C'est peut-être que nous n'en connaissons pas d'autre, que nous y sommes habitués depuis notre enfance. On nous chante de temps à autre que c'est un merveilleux système, et, faute d'en avoir expérimenté d'autres, comme de raison, nous sommes enclins à le croire bon. Mais toute organisation de la banque centralisant les finances nationales dans une couple de villes ne saurait être salutaire pour un pays d'une aussi grande superficie que le nôtre. Un organisme financier est aussi nécessaire au pays que des ingénieurs. Le proposeur de la résolution et moi-même pouvons bien construire un chemin de fer d'ici à Winnipeg sans ingénieur. Ce serait une très médiocre voie ferrée, j'en conviens, mais il serait possible de la bâtir. Nous faisons la même chose dans l'ordre financier en établissant notre organisme financier sans l'aide de financiers expérimentés. Vous me direz que nous avons des financiers d'expérience et d'excellents banquiers. D'accord, mais le nombre en est décidément trop petit. En dehors des deux grandes villes de Toronto et de Montréal, il n'existe pour ainsi dire pas de banquiers expérimentés. On trouve à peine dans une de nos banques un expert assez compétent pour conseiller sa clientèle dans les questions d'argent, ou notre jeunesse qui a besoin de l'assistance et des avis de banquiers expérimentés. Sous le régime actuel, les banques emploient des jeunes gens, les uns diplômés des écoles primaires supérieures, les autres venant des magasins de campagne, certains d'entre eux n'ayant même pas cette formation. Au bout de quelques années, ils deviennent administrateurs d'une succursale de banque où leur seule fonction consiste à recueillir l'argent des déposants dans la région pour l'envoyer soit à Montréal, soit à Toronto.

Je n'admets pas beaucoup les assertions de mon honorable vis-à-vis sur le fait que les banques ne voudraient pas prêter de l'argent.

Toute banque désire autant prêter de l'argent qu'un homme jouissant d'un bon crédit désire en profiter. L'argent est absolument inutile à une banque si elle ne le prête pas. La banque ne saurait payer un intérêt de 3 p. 100 sur les dépôts sans les prêter. Elle est obligée de le faire pour obtenir un profit. Je n'ai donc aucun reproche à faire aux banques quant aux opérations de prêt. Ce que je reproche au régime actuel, c'est l'accumulation de l'argent dans deux centres seulement, et l'absence de facilités pour emprunter sauf dans ces deux centres. Faute de facilités pour faire des prêts en dehors de ces deux villes, les banques, dis-je, ont été obligées de consentir des avances imprudentes et de subir de grandes pertes qui ont diminué leur nombre d'une trentaine à dix ou douze environ. Etudiez le système, et vous comprendrez vite qu'une banque ayant 400 ou 500 succursales ne saurait déléguer à 400 ou 500 représentants les pouvoirs d'une banque centrale ou le pouvoir de faire des prêts. Il leur faut nécessairement communiquer avec le bureau-chef. L'institution doit avoir une tête dirigeante; or les têtes dirigeantes de toutes nos banques ne se trouvent que dans deux villes. Ce n'est pas tant la faute des banquiers que du régime bancaire et du système de succursales qui ne permettent pas de développer les ressources naturelles ici et là dans le pays.

Le ministre des Finances a fait remarquer que nous n'avons pas autant de faillites que d'autres pays; je suppose qu'il voulait parler des Etats-Unis. On a souvent comparé notre régime bancaire à celui des Etats-Unis où il y a de petites et grandes banques dans toute l'étendue du pays. Certes, il y a eu là beaucoup de petites faillites, mais qui ne peuvent se comparer à aucune des nôtres. Depuis quelques années, nombreuses ont été les faillites dans les régions agricoles des Etats-Unis, mais elles étaient peu importantes et ne touchaient que l'argent des habitants des localités où ces banques étaient situées.

On nous dit aussi que notre régime est élastique et permet de faire de grosses avances aux puissants syndicats. Eh bien, monsieur l'Orateur, au Canada, il nous faut autre chose que des commodités bancaires pour les grands syndicats commerciaux. Nous voulons un système utile au jeune Canadien qui, avançant en âge, cherche à développer l'industrie au Canada, mais qui n'a jamais l'avantage de pouvoir causer avec un vrai banquier durant sa jeunesse. Il lui faut attendre d'être plus vieux pour pouvoir aller voir ces vrais banquiers à Toronto, à Montréal, et pas ailleurs. Jusque là, inutile d'espérer pouvoir établir son crédit. Nous savons tous que le crédit est la clef du succès en affaires, que pas un homme ne peut espérer réussir tant qu'il n'a pas pu, grâce à ses qualités d'administrateur et à l'intégrité de sa conduite, persuader ses associés de son talent et de sa franchise. Je le répète, il ne peut pas y arriver parce qu'il n'a pas de banquier avec qui il puisse s'entendre. S'il veut financer une entreprise au Canada, il lui faut faire de deux choses l'une: il est obligé d'aller à Toronto ou Montréal où se trouvent les sièges sociaux de nos grandes banques, ou alors il lui est impossible de s'entretenir avec nos financiers.

Le système bancaire des Etats-Unis, que certains condamnent, a réussi, monsieur l'Orateur, à développer toutes les ressources dans chaque localité. Allez de la frontière canadienne jusqu'au Mexique, ou du Maine jusqu'en Californie, vous ne trouverez aucune ressource d'exploitation avantageuse sans aussitôt trouver sur les lieux les fonds nécessaires. Au Canada c'est impossible, et je crains qu'à cause de notre régime bancaire nous ne soyons guère mieux placés aujourd'hui que les Mexicains. Il y a vingt-cinq ou trente ans, ils étaient tout disposés à faire des affaires avec les Américains; ils étaient prêts à leur vendre leurs ressources naturelles. Tout s'était passé régulièrement; mais les Mexicains s'aperçurent plus tard qu'ils avaient sacrifié leurs ressources et en avaient abandonné la possession à l'étranger. Eh bien, monsieur l'Orateur, nous arrivons nous aussi à ce résultat.

Le chemin de fer du Pacifique-Canadien publie périodiquement une brochure que je lis toujours avec un intérêt. Elle contient de nombreux et précieux renseignements et mérite d'être lue par tous les députés. Dans l'une d'elles, il est dit qu'en 1913, 30 p. 100 seulement des valeurs de l'Etat, représentant la dette publique, étaient entre les mains des Canadiens; en 1923 ou 1924, la proportion est montée à 70 p. 100, c'est-à-dire environ 700 ou 800 millions de dollars. L'auteur de l'article faisait aussi remarquer que depuis quelques années l'étranger avait placé au Canada trois ou quatre milliards de dollars.

A ce sujet j'aurai quelques mots à dire à l'honorable ministre des Finances. A mon avis, il n'est pas pratique de vendre à nos nationaux nos bons de l'Etat qui ne coûtent pas cher, car il suit que le Canadien qui veut monter une affaire est obligé d'aller chercher ailleurs des fonds qui lui reviennent plus cher. Le ministre ferait bien mieux de faire ses émissions en dehors du Canada et laisser ainsi nos capitaux pour le développement de nos ressources naturelles. Nous voyons qu'on dépense dans le pays beaucoup d'argent. J'en suis heureux, car il est bon de pouvoir trouver des capitaux, mais cet argent devrait, si c'est possible, être dépensé sous une direction canadienne; la chose pourrait se faire si nous avions

eu un système bancaire qui aurait pu créer chez nous un certain nombre de financiers. Ils auraient pu financer ces entreprises par l'intermédiaire des banques canadiennes et aussi par l'intermédiaire des banques étrangères avec l'aide des nôtres. Cela vaudrait beaucoup mieux que de vendre nos ressources naturelles aux étrangers qui empochent le gros chèque des dividendes, ne nous laissant que celui de la paie de l'ouvrier, c'est-à-dire juste de quoi manger. Je le dis à regret, mais nous approchons rapidement du jour où nous aurons l'occasion de porter la boîte à lunch au lieu de détacher le coupon de dividende, et je crois que cette situation regrettable est due à nos banques, plutôt qu'à n'importe quel autre organe au Canada.

Un MEMBRE: Excepté le Gouvernement.

M. CAHILL: Peut-être bien; peut-être le Gouvernement aurait-il dû modifier la loi des banques depuis longtemps de façon à la rendre utile au peuple du Canada. Je ne puis me convaincre, monsieur l'Orateur, et je ne crois pas pouvoir vous convaincre ni aucune autre personne dans cette Chambre, que le peuple canadien n'est pas aussi intelligent, aussi énergique et aussi capable que n'importe quel autre peuple que nous connaissons dans le monde. Pourquoi nous mettrions-nous dans la position d'avoir à céder notre place aux autres qui viennent ici? Je ne crois pas qu'ils soient plus capables que les Canadiens, mais ils ont un système de finance qu'ils connaissent par entraînement, tout comme notre peuple est entraîné dans les autres professions. Nous manquons de cet entraînement, nous ne pouvons l'avoir avec notre système bancaire actuel, et tant que nous ne changerons pas ce système, il n'y aura aucun avancement pratique au Canada. Je conviens avec mon honorable ami le chef de l'opposition que nous n'avons fait aucun progrès réel au cours des dernières vingt ou trente années. Il est vrai que notre population a augmenté un peu. Mais comment? Nous avons simplement échangé notre population de Canadiens nés au pays pour une population d'étrangers. Je ne blâme pas le gouvernement actuel, ni le gouvernement précédent, mais je prétends qu'il est temps d'étudier toute la question dans l'intérêt du Canada, quelle que soit l'auteur de l'idée. Si nous ne le faisons pas, si nous continuons à ne rien faire, il restera bientôt peu de Canadiens dans le pays, car, comme je l'ai dit, nous avons maintenu le chiffre de notre population jusqu'ici en important des immigrants qui ne sont certainement pas aussi bons que les Canadiens nés au pays.

Cet état de choses, monsieur l'Orateur, continue depuis des années. Il a atteint son point culminant aujourd'hui avec la formation de fusionnements gigantesques. Ce n'est qu'aujourd'hui que nous nous rendons compte que les Canadiens n'ont pas mis en valeur leurs ressources naturelles; ce n'est qu'aujourd'hui que nous commençons à nous apercevoir que ces ressources naturelles n'ont pas été développées sur les lieux; nous venons seulement de nous rendre compte que notre argent prend la direction de Toronto ou Montréal, sinon celle de New-York; et s'il n'est pas trop tard pour étudier la question, il n'est sûrement pas trop tôt. J'espère donc, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement accordera toutes les facilités pour l'étude de cette question, et aidera à élaborer un plan pour améliorer la structure économique du Canada en modifiant notre système bancaire. Il donnera ainsi au Canadien l'héritage auquel il a droit au lieu de le contraindre à quitter son pays pour gagner sa vie.

M. l'ORATEUR: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la question?

Quelques MEMBRES: Adoptée.

M. l'ORATEUR: Je déclare que la motion principale, telle qu'elle a été amendée, est adoptée.

(La motion de M. Woodsworth, telle qu'elle a été amendée, est adoptée.)

PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT UN INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES

M. E. J. GARLAND (Bow-River) propose:

Que la Chambre est d'avis qu'un plus grand développement de notre pays exige aujourd'hui la fondation d'un Institut national de recherches scientifiques, et que le gouvernement du Dominion doit prendre cette initiative.

—Monsieur l'Orateur: La principale raison pour laquelle j'adresse la parole à la Chambre sur ce sujet ce soir est l'apathie du public sur le besoin d'un institut national de recherches scientifiques. J'espère que tout mon discours tendra vers une coopération sympathique avec ce que le Gouvernement projette à ce sujet. Qu'on me permette tout d'abord de féliciter le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) pour avoir déclaré—ce qui est exact, je crois,—qu'il y aurait dans les crédits de cette année un fort montant pour l'établissement d'un tel institut. Je ne suis pas d'avis, cependant, que la somme accordée soit suffisante, mais elle sera sûrement un bon commencement. Il fallait que la guerre arrivât pour secouer l'apathie non seulement du Canada mais de l'Angleterre au sujet de la question de recherches scientifiques. Avant cette date les deux pays étaient indifférents sur cette question, sur ce qu'elle pourrait faire pour le Canada, et tout le

reste. Plusieurs parmi nous avaient compris en théorie que l'énorme progrès industriel de l'Allemagne était le résultat de l'application des recherches à l'industrie. Mais, comme je l'ai dit, ce n'est pas avant la guerre que l'Angleterre et ensuite le Canada se sont rendu compte de la valeur des recherches dans la mise en valeur de leurs propres ressources et dans l'organisation de leurs propres industries.

Nous avons établi un conseil national de recherches auquel revient une grande part du mérite d'avoir retenu l'attention du public sur ce sujet au cours des dernières années. Il est vrai qu'il avait une tâche immense devant lui. L'intérêt public a commencé à décliner en 1918 et a continué à décliner jusqu'à ce qu'une série d'articles publiés dans la presse en 1927 le remît de nouveau devant le public. Le montant qui doit être dépensé sur une entreprise de ce genre doit être suffisant dès le début. A l'heure qu'il est, nos départements administratifs s'occupent un peu de recherches, nos universités aussi donnent un peu d'attention à ces activités et un petit nombre de nos grandes compagnies manufacturières maintiennent des laboratoires. Mais les recherches des départements sont nécessairement cinconscrites et de peu d'étendue; les expériences faites dans les universités sont presque toutes locales; et les efforts des départements comme ceux des universités dans ce sens ont jusqu'ici été atténués par la nécessité de mener de front des travaux d'instruction et des travaux d'expérimentation. Le Canada ne compte peut-être pas un seul savant qui s'occupe exclusivement de recherches scientifiques. L'autre jour il m'est tombé sous les yeux un article publié dans le *Canadian Forum;* j'y trouve ceci, qui appuie ce que j'avance:

> Les savants employés directement par l'industrie canadienne sont astreints à des fonctions réglementaires plus qu'ils ne sont affectés aux recherches. Pour tout dire, la vérité est qu'à un nombre insignifiant d'exceptions près, il n'y a pas au Canada de savants qui s'occupent exclusivement de recherches scientifiques. Presque tous n'y peuvent consacrer que les quelques loisirs que leur laissent des emplois importants et souvent nombreux.

M. McGIBBON: L'honorable député parle-t-il dans le sens large ou fait-il allusion simplement aux recherches scientifiques?

M. GARLAND (Bow-River): Je parle dans le sens le plus large.

M. McGIBBON: Alors ce que dit l'article est tout à fait erroné.

M. GARLAND (Bow-River): Cet article, écrit par un expert en l'espèce, a paru dans le dernier numéro, celui de février 1928, du *Canadian Forum*; et autant que j'ai pu me renseigner auprès d'autres,—des professeurs, des experts en économie politique, voire des membres du conseil des Recherches,—la vérité est qu'au Canada le nombre de savants qui, aidés par un gouvernement ou une université, consacrent leur temps uniquement aux travaux d'expérimentation est presque insignifiant. Nous avons besoin de ces hommes. Nous avons vu un peu de ce dont ils sont capables, et si nous voulons avoir une idée de leur valeur au pays, on ne saurait mieux faire qu'écouter M. le professeur McLennan lui-même. Il dit ceci:

> La protection...
>
> Qui rallie tant le dévouement des honorables membres à ma droite.
>
> ...est un moyen de défense, un moyen certes nécessaire parfois, mais si vous voulez remporter les victoires réelles et sûres, voici le programme national que je vous proposerais: "La science dans le service civil et la science dans l'industrie".
>
> J'ose dire qu'il sera réalisé de plus grands progrès, qu'un plus grand bonheur, un plus grand contentement seront assurés à notre population par la mise en application de ce programme que par tout autre que sauraient élaborer nos politiques.

Quant au besoin de financer un institut, je n'ai pas besoin de citer un grand nombre d'exemples pour prouver qu'en ceci nous devons nous attendre à des dépenses considérables. Je n'en cite qu'un. Un certain professeur de chimie en Allemagne, parlant d'une expérience, magnifique et précieuse, accomplie par un chimiste allemand à l'Institut du Kaiser Wilhelm, dit que ce chimiste, au cours de cette seule expérience, a dû utiliser plus de cent livres d'acide phospho-tungstique, sans parler des autres réactifs. Les honorables collègues peuvent se faire une idée du coût quand on leur dit que l'acide phospho-tungstique vaut environ $24.50 la livre. On pourrait citer maint et maint exemple du même genre; nous devrons donc dorénavant y aller largement lorsque nous voterons des fonds pour les recherches scientifiques. A vrai dire, toute l'affaire tournera au fiasco si nous voulons astreindre nos savants à une petite somme fixe chaque année.

Tout le monde sait qu'aujourd'hui l'Allemagne n'est qu'une immense fabrique parce que depuis des années ce pays a appliqué la recherche scientifique à ses industries et à ses ressources naturelles. Avant la guerre l'Allemagne surpassait tous les pays du monde dans ce domaine: elle avait été seule à reconnaître l'importance des recherches scientifiques dans leur relation avec l'industrie. En conséquence ses produits apportaient lentement mais fatalement une concurrence de plus en plus formidable aux produits des autres pays sur les marchés de l'univers. Même avant la guerre,

dis-je, le monde avait commencé à se rendre compte de cette situation; mais la guerre elle-même a révélé tous les progrès accomplis par l'Allemagne dans ce domaine. Tous nous nous souvenons,—je m'en souviens moi-même, en évoquant mes années d'université,—que nos collègues, dès qu'ils étaient diplômés de l'université d'Edimbourg, des universités d'Angleterre, même des universités d'Irlande, s'en allaient suivre des cours plus avancés en Allemagne, à Vienne, etc. Nous n'avions pas ce qu'il fallait; ces travaux scientifiques ne nous intéressaient pas autant qu'ils intéressaient les Allemands, et nous n'avions pas affecté à ces travaux les mêmes sommes immenses. La situation était à peu près la même qu'au Canada aujourd'hui. Dès que nos étudiants obtiennent leur diplôme d'université, ils s'en vont suivre des cours avancés à l'université du Wisconsin, par exemple, pour en nommer une, et j'en pourrais nommer d'autres. Une preuve de la générosité et de l'hospitalité de nos voisins, c'est que les universités américaines ouvrent leurs portes à nos étudiants sans nulle restriction et sans exiger d'eux un prix plus élevé pour l'enseignement.

Je le répète, nous n'avons fait aucun progrès. Le gouvernement et les savants allemands ont intensifié leurs efforts dans les années qui ont suivi la guerre. Par exemple, presque tous les travaux d'hydrogénation de la houille, c'est-à-dire la production du pétrole et des autres sous-produits, se font en Allemagne. Depuis un an ou deux, l'Angleterre, à son tour, a porté son attention vers ces importantes recherches. Bien que ce soit un Anglais qui ait le premier découvert les possibilités de ces procédés, ce sont les laboratoires magnifiquement outillés de l'Allemagne qui ont mis ses découvertes en pratique.

Nous avons une autre démonstration de la valeur des travaux de recherches dans la production de l'alcool méthylique synthétique en Allemagne. C'est l'un des produits les plus importants de l'industrie moderne. Les Allemands ont fait un tel progrès dans cette sphère qu'ils peuvent vendre un produit synthétique à New-York, 48 c. le gallon, soit à un prix moins élevé qu'il en coûterait pour l'extraire du bois. Cela nous donne une idée de ce que l'on pourrait faire avec des travaux de recherches dans l'industrie. Je n'ai pas besoin de citer d'autres exemples de l'avancement des Allemands dans ce domaine. Ils nous ont enlevé le marché américain pour notre acier et notre fer en gueuse. Ils ont aujourd'hui le monopole de la vente de l'acide tartrique et l'on peut aujourd'hui fabriquer en Allemagne des nitrates à un prix moins élevé qu'il n'en coûte pour les extraire du sol au Chili. C'est là un grand éloge à faire des recherches scientifiques.

Comme je le disais, l'Angleterre a été presque aussi arriérée que le Canada sous ce rapport. Avant la guerre, elle ne portait à ces questions qu'un intérêt académique et dilatoire. En 1913, cet immense pays ne consacrait que 4,000 livres sterling aux recherches scientifiques, soit $20,000 pour venir en aide à la science dans toute l'Angleterre. En 1916, l'on créa le conseil national de recherche, pour répondre à des besoins qui étaient nés de la guerre. Depuis, ce conseil de recherche est devenu un département organisé du gouvernement; et ce département, en 1926, a dépensé 515,000 livres sterling en sus des sommes employées pour des recherches par l'armée et la marine. En 1926, l'Angleterre a employé 2,500 personnes à des recherches dans les universités et les écoles, tandis qu'en 1914, la subvention totale du gouvernement pour l'enseignement supérieur n'était que de 336,000 livres sterling. En passant, il est intéressant de noter que le Canada, avec sa faible population disséminée sur une vaste étendue, accordait et accorde encore autant d'argent pour l'enseignement technique que l'Angleterre. Cette même année, notre gouvernement fédéral accordait une subvention de 220,000 livres sterling pour l'enseignement technique. En 1925, cependant, l'Angleterre se rendit compte de la situation et accorda 1,500,000 livres sterling pour cette fin; les revenus des universités avaient en même temps augmenté, grâce à des dons, des legs et des fondations, de 970,000 livres sterling à 3,500,000 livres sterling, et la plus forte partie de cette augmentation fut dépensée pour la création de laboratoires universitaires de recherches et pour accorder des bourses.

L'on commence déjà à voir les résultats. Il arrive, monsieur l'Orateur, que des honorables députés de cette Chambre ou que des honorables membres de l'autre Chambre fassent entendre des critiques au sujet des sommes dépensées de cette manière; ils disent qu'il s'agit seulement d'expérimentation et de futilités académiques. Ces esprits matérialistes ou ultra-pratiques ne semblent se préoccuper que des résultats pratiques. Nous devons donc voir quels ont été les résultats obtenus en Angleterre. Les 400,000 livres sterling dépensées en 1926 pour des recherches sur les combustibles a eu pour résultat une économie annuelle de 500,000 livres sterling en Angleterre seulement dans la production du gaz. Un autre exemple. D'après un rapport du Gouvernement, des travaux de recherche qui n'ont pas coûté bien cher ont augmenté la valeur des usines industrielles électriques de 4 millions de livres sterling, si l'on tient compte de l'augmentation de leur production. Une seule industrie économise 1,100,000 livres sterling par année, grâce à des recherches qui ont permis d'éliminer des sources de gaspillage.

Pour prouver la valeur de ces recherches au point de vue national, voyons ce qui s'est passé au Japon. Il n'y a pas un seul député de cette Chambre qui n'ait vu avec un grand intérêt, peut-être même avec alarme, mais certainement avec beaucoup d'admiration, les progrès étonnants réalisés par le Japon, qui a passé de l'obscurité industrielle au premier rang, ou au moins à un rang très élevé parmi les nations productrices du monde entier. L'on se demande comment ce résultat a été obtenu, comment le Japon a pu progresser aussi rapidement, et j'espère que les honorables députés écouteront avec intérêt l'historique des progrès du Japon. J'ai la plus grande admiration pour ce pays à cet égard; c'est bien l'histoire la plus étonnante que j'aie lue. Aucune autre nation n'a progressé aussi rapidement. Un savant a dit: "Je n'ai encore vu aucun pays faire preuve d'une telle intensité d'énergie dans ses institutions d'enseignement et dans les ministères de son gouvernement afin d'assurer le succès industriel de la nation".

En premier lieu, le Japon possède tout un système d'écoles d'orientation professionnelle; elles se trouvent dans tous les centres industriels. Puis, l'Etat subventionne six universités. Au Canada, autant que je sache, nous n'avons aucune université ainsi soutenue par l'Etat, tandis que le Japon en compte six. Il possède, au surplus, soixante-neuf instituts de recherches agricoles on industrielles, dont quarante-cinq sous la direction de l'Etat et bénéficiant de subventions. Ces établissements emploient 1,102 savants et 2,214 aides soit 3,316 savants consacrant toute leur énergie à la mise en valeur des richesses du Japon, à l'organisation industrielle et à prévenir tout gaspillage. Ce pays donne encore l'exemple d'une autre façon. Chaque année trois cents des étudiants choisis parmi les plus brillants des universités japonaises sont envoyés, aux frais du gouvernement, étudier les conditions économiques dans d'autres pays, surtout en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis et en France, en vue de renseigner la population japonaise et la tenir au courant des développements et des progrès de la science et de la technologie dans tout l'univers. En bourses de voyage le Japon a dépensé et dépense la somme énorme de $600,000 par an.

Et qu'avons-nous fait pour imiter l'exemple du Japon? Absolument rien. Nos voisins des Etats-Unis nous indiquent, eux aussi, ce que nous devrions faire dans cette voie. Ils se placent immédiatement après l'Allemagne pour l'importance qu'ils attachent à la recherche et à l'enseignement scientifiques et du rapport de celles-ci avec la production économique. Ce pays s'en rend si bien compte et consacre à cela tant d'efforts qu'en certaines régions des Etats-Unis on craint aujourd'hui que cette recherche scientifique sacrifie la science pure au bénéfice matériel qu'elle peut rapporter. D'abord, on possède chez nos voisins un bureau national d'étalons, de numéralogie et de chimie; à vrai dire, ce sont trois bureaux indépendants pour lesquels on dépense annuellement, trois millions de dollars. Il y a, en outre, un conseil national de recherches qu'on dote d'un crédit de cinq millions. Dans presque toutes les principales universités il y a une école de recherche, et l'on distribue des bourses de voyages à plus de deux mille étudiants. Dans presque tous les centres industriels se trouvent des écoles techniques des plus modernes, surtout en ce qui concerne l'outillage des laboratoires. Trois cents établissements industriels possèdent leurs propres laboratoires et quelques-unes de ces compagnies dépensent jusqu'à dix millions de dollars par an en travaux de recherches. Il faut ajouter à cela l'institut Mellon, qui est lui aussi très richement doté et qui, l'an dernier, a dépensé $600,000 en recherches scientifiques, des établissements industriels ayant contribué pour $60,000 à cette somme. En passant, il est bon de faire remarquer que l'inspirateur de l'établissement de l'institut Mellon est un Canadien né à Brantford (Ont.) et diplômé de l'université de Toronto. C'est une autre preuve de ce que disait, il y a un instant, en cette Chambre mon honorable ami de Pontiac (M. Cahill), à savoir que nous avons chez nous le talent et l'intelligence, mais que nous n'avons pas su les orienter vers la banque ou la recherche scientifique.

Outre tout ce que j'ai énuméré, les Etats-Unis possèdent encore les instituts Rockfeller et Carnegie, le premier ayant reçu une dotation s'élevant à 160 millions de dollars, qui se consacre surtout en recherches pour la science et pour la médecine. De même toutes les grandes universités se livrent aux études scientifiques agricoles. M. Hoover déclarait: "l'année dernière"—c'est-à-dire en 1926—"les Etats-Unis ont dépensé environ 200 millions de dollars en recherches industrielles, si l'on tient compte de toutes les organisations, et outre cela dix millions de dollars ont été dépensés pour la science exclusivement". Ce montant si peu considérable consacré à la science pure l'a impressionné, au point que depuis quelques mois il se dévoue à lancer un mouvement afin de recueillir vingt millions pour un institut ne devant s'occuper que de recherches purement pour la science. Je dois dire qu'en 1926 le bureau d'étalons a procédé pour l'industrie et pour les départements administratifs à 180,000 analyses de matériaux, comportant 600,000 définitions scientifiques

exactes. Ce travail entraîne une dépense de deux millions de dollars. Au surplus les établissements industriels ont dépensé $500,000 pour avoir des agrégés dans les laboratoires de l'Etat, en vue d'aider à résoudre leurs propres problèmes scientifiques. L'institut Mellon et le bureau d'étalonnage viennent en aide aux petites industries des Etats-Unis, ou à toutes les industries qui ne peuvent faire les frais de laboratoires ou de recherches scientifiques.

Puis monsieur l'Orateur, je ferai remarquer qu'un produit dénommé furfurole, sorte de dérivé étrange qu'on rencontrait dans les laboratoires lorsque j'étais jeune garçon, et qui coûtait environ $30 la livre, se fabrique maintenant pour 15c. la livre, avec de la barbe d'avoine et des tiges de maïs. Produit singulier, qui sert à la fabrication d'articles des plus importants, à partir du coton-poudre jusqu'aux disques à phonographe et jusqu'à l'aromatisation du tabac. Imaginez toutes les utilisations comprises entre le coton-poudre et l'aromatisation du tabac, et vous avez une idée de l'importance générale de ce produit pour l'industrie. Depuis quelques années la Dupont Powder Company des Etats-Unis a dépensé 6 millions de dollars en recherches scientifiques, et le rapport de ses opérations constate que les profits réalisés en conséquence de ce débours s'élèvent à 82 millions de dollars. Six millions dépensés et 82 millions réalisés. M. Hoover remarque que le travail du bureau de recherches et de standardisation équivaut, par la simplification des procédés de fabrication à une économie de 600 milliards par année. Capitalisez cette somme à 5 pour cent, et vous constaterez un accroissement de 12 milliards dans la richesse nationale.

Le docteur Tory écrivait récemment:

La science et les recherches scientifiques ont accru depuis 35 ans l'avoir national des Etats-Unis de pas moins de 50 milliards de dollars.

Et depuis trente-cinq ans nous n'avons rien fait, sauf quelques petites expériences dans les différents départements—expériences que nous poursuivons chichement. Le peu de résultat obtenu fait honneur à nos canadiens dévoués et ambitieux qui y ont consacré leur temps et leur énergie; mais, je le répète, depuis trente-cinq ans le Canada, comparé aux autres nations, n'a rien fait dans le domaine des expériences et des études de nature à activer les progrès industriels. Voilà où nous en sommes. Malgré les difficultés résultant d'une population éparse, nous avons bien réussi, tout aussi bien qu'aucune autre nation, dans le domaine d'instruction primaire ou secondaire. Nos collèges agricoles peuvent subir la comparaison. Nos écoles de sciences appliquées sont bonnes. En matière de science pure, nos universités valent les autres, jusqu'à un certain point. Mais maintenant nous en sommes rendus au point où il faut qu'un homme soit en état d'entreprendre la solution des problèmes d'importance fondamentale. Et qu'avons-nous pour lui en donner les moyens? La préparation de nos étudiants aux degrés universitaires ne laisse rien à désirer. Mais cela ne les rend pas compétents pour les tâches actuelles, pour les travaux de recherches scientifiques. Après cela, il faut trois à quatre années au moins de pratique dans une institution parfaitement outillée et dirigée suivant toutes les règles de la science. J'espère que nous aurons de pareilles institutions, mais nous ne les avons pas encore. Et c'est l'une des principales raisons pourquoi nos meilleurs diplômés, poussés par le désir de se perfectionner davantage, prennent le chemin de l'étranger. Naturellement, le prix élevé d'une instruction de ce genre en prive un certain nombre de très aptes, faute de moyens d'aller à l'étranger.

Le Conseil national des recherches du Canada a fait un travail magnifique. Il a voulu remédier partiellement à cet état de choses en créant une série de bourses, et affectant à cette fin une somme de $40,000 tous les ans depuis quelques années. 155 sujets en ont profité depuis 1917, dont 85 p. 100 sont employés dans les industries canadiennes, les institutions d'enseignement, et quelques départements de l'état. Le Conseil contribue chaque année maintenant pour une somme de 60 milles dollars aux recherches scientifiques. Celles-ci se font principalement dans les universités, elles sont de nature disparate et, naturellement, d'application particulière, du moins en grande partie. La principale de ces expériences, nous le savons au Manitoba et dans l'Ouest canadien, a porté sur la destruction de la rouille des céréales, et je ne crois pas qu'il y ait chose plus importante dans le moment au Canada. La destruction de la rouille représenterait pour l'agriculteur de l'Ouest une économie annuelle immense. Un expert a évalué à au delà de 20 millions de dollars les dommages causés chaque année par la rouille aux agriculteurs de l'Ouest canadien et, conséquemment, à tout le Canada. Voilà un problème vraiment technique et qui ne peut être résolu, d'après moi, que si nous mettons l'argent nécessaire. L'université de Minnesota, vieille de soixante ans maintient une école de sciences techniques supérieurement organisée et couvre maintenant tout le domaine scientifique. La population de l'état du Minnesota,—remarquez bien cela,—est moindre que celle de certaines de nos provinces et cependant l'université de cet état consacre chaque année des sommes considérables aux recherches scientifiques. Elle se montre même généreuse jusqu'à recevoir nos étudiants diplômés pour leur permettre de se préparer aux tâches difficiles de l'avenir

Il en est de même pour l'état du Wisconsin; ces deux universités nous aident autant que possible. Si le Canada veut garder son rang en rivalisant avec le reste de l'univers comme nation productrice, il doit reconnaître la suprême importance des recherches industrielles pour l'industrie. Tant que nous ne les aurons pas appliquées à notre propre province, nous ne pourrons marcher du même pas que les autres pays, éliminer le gaspillage dans les usines et ailleurs, et obtenir le plein rendement de nos ressources. Jusqu'à présent, nous avons attendu en grande partie le résultat des expériences des autres nations. Laisser cet état de choses se continuer serait de manquer de respect à notre propre égard. Les industries canadiennes dépendent presque entièrement des laboratoires étrangers, pour nous assurer, par exemple, de l'opportunité de nos besoins d'outillage fabriqués en ce pays. Le bureau des étalons de Chicago est l'endroit où nous nous renseignons au sujet de la standardisation concernant presque tous nos besoins manufacturiers.

On dit que plusieurs fabricants canadiens contribuent aux recherches des Etats-Unis. C'est peut-être vrai. Dès que notre institut de recherches aura été établi au Canada, il faudra beaucoup d'argent pour son avancement. En résumé, il nous faut un service de standardisation, un bureau d'étalons pour l'utilité générale de tout le Dominion. Nous avons besoin de recherches scientifiques pour les fins industrielles et économiques en général. Il nous manque un endroit où ces travaux peuvent être faits convenablement pour les industries particulières, à leur demande et à leurs dépens. Grâce à cet institut, nous aurons la coordination des recherches de toutes les provinces. Tous les résultats des travaux devraient être à la disposition de quiconque est en mesure d'entreprendre la production commerciale de tout article provenant de ces travaux. On ne saurait me blâmer d'insister sur ce dernier point. Si cet institut de recherches au Canada, même à la demande d'une industrie,—disons par exemple celle de la pâte de bois et du papier,—s'applique à la solution d'un problème concernant cette industrie, et que le résultat de cette solution soit d'une grande valeur pour la production de ses produits en lui permettant de réaliser des profits énormes, alors je dis que si le Gouvernement doit faire servir à une industrie un institut qui sera maintenu en partie par les fonds publics et qui leur devra sa création même, aucun fruit des travaux de cet institut ne devrait être employé pour l'exploitation du peuple.

Le docteur Browne, chef du bureau de chimie aux Etats-Unis dit que la lignine, substance trouvée dans la paille, offre autant de moyens d'utilisation que le goudron de houille. Les honorables députés se rappellent que ce goudron est le produit sur lequel est basé la grande industrie de teinture en Allemagne. Si le docteur Browne, qui est un chimiste de très haute réputation aux Etats-Unis dit que notre paille de blé est capable d'autant de sous-produits il importe donc que nous fondions un institut de recherches pour découvrir si oui ou non nous pouvons faire servir la paille à des fins utiles.

L'an dernier, les travaux de recherches ont coûté au Canada $250,000, aux Etats-Unis, $50,000,000 et à l'Angleterre, $25,000,000. Quel contraste entre le Canada et les Etats-Unis. Quelques collègues à ma droite disent oui, mais songez à la population énorme des Etats-Unis. Si nous devions dépenser au Canada pour un institut de recherches en proportion de notre population à celle des Etats-Unis, nous débourserions cette année $4,540,000. Si le ministre des Finances (M. Robb) veut affecter avec intelligence de l'argent à une institution de cette nature, il aura mon cordial appui. Il ne faut pas nous montrer parcimonieux à cet égard.

La Chambre, en 1921, a adopté un projet de loi proposant la création d'un institut de recherches au Canada, en faisant observer que la richesse du pays serait peut-être augmentée de dix fois par l'application de ces recherches à l'industrie. Il y a sept ans de cela. Qu'est devenu le bill. Il a été envoyé à l'autre Chambre qui l'a rapidement rejeté en disant que nous étions trop pauvres pour essayer d'accroître de dix fois notre avoir national au moyen de travaux de recherches.

Comme je l'ai dit il y a un instant, la rouille du blé nous coûte à elle seule $25,000,000. Il y a dans le nord de l'Alberta, et dans le bassin du fleuve Mackenzie, 10,000 milles carrés de sables goudronneux les plus riches en huile de l'univers, en quantités suffisantes pour le combustible du globe durant deux mille ans à venir, si seulement nous savions comment l'extraire.

Tous les ans nous achetons pour 38 millions de pétrole et de produits du pétrole des Etats-Unis et nous laissons intact ce vaste approvisionnement tant que les recherches industrielles ne pourront s'appliquer à son extraction? Nous avons au Canada de vastes gisements de minerai de fer de basse qualité et nous achetons des Etats-Unis pour 34 millions de minerai et de produits de minerais. On a tenté de découvrir une méthode d'utiliser les minerais pauvres et d'établir ainsi une industrie au Canada, mais on ne devrait pas s'en tenir aux tentatives.

Un autre problème qui a été résolu en Allemagne est la liquéfaction des houilles de lignite. Le lignite brun de l'Allemagne ne ressemble pas à nos lignites noirs de l'Ouest du Canada, mais si l'on donnait à ce problème autant d'énergie, de travail et d'argent, notre problème du lignite serait résolu tout comme celui de l'Allemagne l'a été.

Je ne désire pas retenir la Chambre bien plus longtemps, mais je désire faire entrer au hansard une déclaration du docteur H. M. Tory, président de l'université d'Alberta et président du conseil consultatif honoraire des recherches scientifiques et industrielles. Il dit:

J'exprime l'entière conviction de mon esprit, conviction basée sur beaucoup d'études, quand je vous dis que si nous rejetions le manteau du pessimisme et le sens d'infériorité qui s'empare de nous, et si nous voulions utiliser les intelligences préparées et préparables de notre propre peuple, nous pourrions, en une seule génération, ajouter à l'actif de notre pays l'équivalent de notre dette nationale. Cela peut se faire si nous avons confiance en nous-mêmes, confiance les uns dans les autres et l'étendue de vision qui nous permettra d'avancer, le regard fixé vers l'avenir.

Quelle est la solution? J'ajoute que l'ignorance damne toute nation. Aussi vrai que le soleil s'élève dans les cieux, si nous refusons de prendre la voie du savoir—la seule voie vers l'avenir,—nous deviendrons une nation de paysans et de commerçants, accomplissant le travail de l'univers pour un autre peuple, alors que nos richesses nationales iront emplir les coffres d'hommes plus entreprenants que nous ne le sommes.

Ces paroles du docteur Tory pourraient bien conclure la courte discussion de la résolution, mais je désire en appeler à ceux,—je ne crois pas qu'ils soient nombreux à la Chambre,—dont l'esprit peut encore avoir des doutes sur cette question. Est-il un homme qui voudrait évaluer en dollars la valeur de la découverte des anesthésiques; résultat de recherches scientifiques? Qui pourrait évaluer en argent ce que cela a fait pour l'humanité souffrante, ou qui donc oserait donner une évaluation en dollars à la chirurgie antiseptique? Voyons encore les moteurs à combustion interne, découverte sur laquelle toute l'industrie de l'automobile est basée. Prenez encore la découverte du champ magnétique par Faraday; Faraday, fils d'un humble cordonnier anglais, qui travaillait dans un laboratoire établi de ses propres mains et y découvrait l'action d'un courant électrique sur un petit disque de papier. Faraday ignorait ce qu'il avait découvert et on relate que Gladstone est venu voir sa découverte et lui a demandé: "A quoi cela est-il bon?" Faraday lui répondait: "Peut-être pourriez-vous le taxer!" C'est sur cette découverte de Faraday que s'est basée toute la gigantesque industrie de l'électricité qui encercle aujourd'hui le globe, éclaire nos demeures, nous donne le radio, chauffe nos foyers et prépare rapidement nos rôties pour le déjeuner du matin. Mais Faraday ignorait ce qu'il avait découvert. Est-ce que cela ne vaut pas la peine d'employer les recherches pour résoudre nos problèmes et n'êtes-vous pas susceptible de trouver une solution quand on vous demande de résoudre un problème bien déterminé?

Pour terminer, je plaide près de ceux qui souffrent du fardeau d'un excès de richesses au Canada afin qu'ils voient ces choses dans l'intérêt de la nation aussi bien que leurs âmes propres. Les monuments érigés sur leurs tombeaux après leur mort ne leur donneront que peu de satisfaction s'ils n'ont pas l'occasion de regarder ce qu'ils ont laissé derrière eux. Mais s'ils peuvent léguer leurs profits énormes et parfois légitimement acquis pour établir et aider un institut de recherches scientifiques, leurs âmes pourront voir avec orgueil les travaux qui s'accomplissent sur la terre. Monsieur l'Orateur, je recommande cette résolution à la Chambre.

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): Jusqu'à il y a quelques moments, monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat et je me lève maintenant surtout pour deux raisons. Je désire, tout d'abord, contredire une déclaration de l'honorable préopinant (M. Garland) à l'effet qu'il n'y a pas au Canada un seul homme qui s'occupe de science toute pure. Je désire ensuite complimenter le Gouvernement et surtout le ministre du Commerce (M. Malcolm) et le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) pour l'aide qu'ils ont donnée à cette cause depuis de nombreuses années. Il y a tout près de dix ans que, pour la première fois, j'ai élevé la voix au Parlement en faveur des recherches scientifiques et industrielles et, à mesure que les années se sont écoulées, j'ai été de plus en plus convaincu, non seulement des avantages, mais de l'absolue nécessité pour le Canada de donner une aide dans le genre de celle qu'on demande en ce moment.

Ma critique du Gouvernement sous ce rapport est double. Tout d'abord, il est six ou sept ans en retard et, secondement, l'aide accordée aux recherches scientifiques et industrielles est beaucoup trop faible. Je crois que le ministre du Commerce va demander au Parlement de voter quelque chose comme trois quarts de million dans ce but. S'il avait doublé, triplé et même quadruplé ce montant, ce serait bien plus approprié aux besoins dans les circonstances dont il s'agit. Depuis longtemps, nous en sommes arrivés à un point où ce pays, comme tous les autres, doit tirer le plus grand parti possible des avantages qu'offre

la science afin de se mettre au diapason du reste de l'univers. Et à ce propos, monsieur l'Orateur, je ne tiens pas qu'il soit proclamé à l'univers, comme le dit l'honorable député de Bow-River (M. Garland) que notre grand pays, le Canada, n'a pu produire un seul savant; que nos universités n'ont rien fait de nature à permettre qu'un seul Canadien soit en mesure de se consacrer exclusivement aux sciences. A mon avis, monsieur l'Orateur, il faut qu'il ignore misérablement l'histoire de son propre pays, l'histoire de sa propre province. J'ai présents à l'esprit certains noms que l'on a inscrits en ces derniers temps au tableau d'honneur dans le domaine des recherches scientifiques, comme par exemple, le professeur Collip, de l'université d'Alberta, un des principaux collaborateurs du docteur Banting dans l'amélioration de l'insuline; le professeur McCallum, de l'université McGill; le docteur Banting lui-même, de l'université de Toronto, et le professeur Macleod, qui tous se consacrent exclusivement à des travaux de recherches scientifiques. Je rappellerai à mon honorable ami le nom du professeur McCallum, auteur de découvertes accueillies par tout l'univers. A cinq reprises, on lui a offert la présidence d'une université et aujourd'hui il est à l'université McGill où il donne tout son temps à l'étude des sciences fondamentales.

Je n'ai pas même besoin d'aller plus loin que dans cette ville d'Ottawa. On me permettra de mentionner les découvertes du docteur Watson et les travaux auxquels il se livre? Ai-je besoin de rappeler que ce gouvernement est à terminer la construction d'un édifice de $70,000 de l'autre côté de la rivière, ainsi que le remarquable résultat obtenu par le docteur Watson qui a réduit de $47,000 à $300 d'abord, et dans la suite à $70, le chiffre des dédommagements accordés relativement à la maladie du coït chez les animaux? Je lui signalerai ce que l'on fait au ministère de l'Agriculture pour améliorer les différentes qualités du blé, travaux qui ont ajouté des millions à notre richesse nationale. Je mentionne ces choses simplement afin de faire voir que les Canadiens ne se sont pas laissés devancer par d'autres dans ce domaine, et que nous comptons, au pays même, des hommes qui savent faire preuve de grands talents, de ténacité et de haute compétence lorsqu'il s'agit de recherches scientifiques et industrielles.

J'aimerais à demander également à mon honorable ami s'il a jamais entendu parler de ce que les Canadiens ont fait durant la guerre. Les savants du Canada sont-ils plus arriérés que ceux d'autres pays? Je lui rappellerai la tâche difficile que l'on confia à un Canadien au cours de la guerre, tâche égale sinon supérieure à celle dont tout autre individu a pu s'acquitter à cette époque. Je veux parler de la protection du Pas-de-Calais contre les sous-marins, mission que l'on confia à un Canadien. S'entourant d'un personnel de Canadiens, lui et ses aides ont travaillé à cette fin quelque douze ou quinze mois, et en août 1917, l'entrée du détroit était fermée aux sous-marins et pas un seul n'y pénétra après cette date. Le système appliqué à cet endroit pourrait aussi servir dans la mer du Nord, nous a-t-on dit, sauf dans une certaine partie de trop grande profondeur que l'on pourrait protéger par d'autres moyens.

Je pourrais aussi mentionner l'œuvre d'un Canadien relativement à la téléphonie sous-marine, chose d'une valeur inappréciable. Je pourrais rappeler l'œuvre accomplie à Toronto par le docteur Banting qui, en ces dernières années, a découvert le traitement efficace du diabète. C'était là un secret recherché par tous les savants du globe, et il appartenait à un des nôtres de faire cette découverte si précieuse pour l'humanité non seulement parce qu'elle soulage les souffrances mais aussi parce qu'elle prolonge la durée de la vie humaine; et le prolongement, chaque année, d'une vie humaine, grâce à l'application de ce traitement, représente une source naturelle de revenu pour le pays.

Je pourrais continuer, si le temps le permettait, à signaler à mon honorable ami, ainsi qu'à la Chambre et au public, ce que les divers pathologistes de nos universités, ces chercheurs avides de l'inconnu, ont fait dans le passé, et faire voir que, tout fiers que nous soyons de ceux qui viennent s'établir parmi nous, nous nous refusons à concéder que le Canadien d'origine est inférieur aux sujets de n'importe quel autre pays du monde.

Je tiens à féliciter le Gouvernement au sujet de la décision qu'il a prise à cet égard. Depuis dix ans, je ne cesse de préconiser cette doctrine dans la Chambre. J'ai la conviction que chaque dollar qu'il déboursera à cette fin lui en rapportera dix fois autant. Je pourrais citer à la Chambre des exemples que j'ai fait consigner au hansard dans le passé et qui font voir les bénéfices immenses qu'ont rapporté les fonds consacrés aux recherches scientifiques et industrielles. Par exemple, je pourrais mentionner le procédé découvert par un établissement de la république voisine pour l'amélioration de la levure, procédé qui permit à ce seul établissement d'économiser $500,000 par année. Je pourrais vous parler du grand Pasteur, et ne pas m'en tenir seulement au domaine de ver à soie, la fougère splénique et à d'autres découvertes relatives au vin. Le célèbre Huxley disait de ses trois découvertes qu'elles avaient valu à la République française

de quoi acquitter la dette de la guerre Franco-Allemande.

Je pourrais vous montrer la puissance des grandes industries canadiennes. Nos pêcheries produisent environ quarante millions de dollars par année et les savants nous disent que l'huile des sous-produits, que nous perdons, équivaut à 25 p. 100 de la valeur du poisson. Je pourrais mentionner les produits perdus de nos scieries et de nos usines de pâte de bois et vous indiquer les moyens de tirer de la richesse de matières premières maintenant jetées au rebut. Devant un comité dont je faisais partie, il y a quelques années, des savants ont affirmé, qu'un chargement de voiture ordinaire de sciure produirait dix gallons d'alcool éthylique, tandis qu'un boisseau de grain n'en produit que trois. Voilà un moyen d'utiliser un produit de nos industries que nous jetons, maintenant, dans les rivières ou les marais. Je pourrais vous parler d'industries considérables établies pendant la guerre. Par exemple, rappelons-nous qu'au début des hostilités, les hommes de sciences prétendaient que, si l'Angleterre pouvaient empêcher l'Allemagne d'importer du coton, la guerre ne durerait pas plus de six mois. Quand l'opinion publique a eu adopté ce point de vue et que le blocus a été réalisé, qu'est-il arrivé? Les savants allemands se sont mis au travail et ils ont tiré de la cellulose un produit destiné à remplacer le coton, et la guerre a continué. L'Allemagne ne pouvant plus importer de sels de potasse, lesquels sont à la base des engrais chimiques et de plusieurs autres produits, ses savants, par un procédé électrique, ont extrait du nitrogène de l'air et l'Allemagne a pu se passer de potasse.

Je pourrais vous parler de la grande industrie de la soie artificielle, établie en notre pays et vous dire comment, par la pression et par des procédés chimiques, la cellulose est transformée en soie artificielle. Je pourrais ainsi passer en revue toutes les industries du Dominion et démontrer que leur progrès est dû aux applications de la science et indiquer ce que l'avenir réserve à cet égard. Le devoir du Gouvernement est tout indiqué. Il est pénible de contempler le gaspillage actuel de nos forêts. Dans la région d'où je viens, on laisse maintenant pourrir sur place l'écorce de pruche, qui servait autrefois au tannage du cuir, parce que le transport en coûterait trop cher. Il y a quelques années, j'ai signalé au conseil des recherches la possibilité d'extraire le tan de l'écorce par des procédés économiques. On n'y a pas encore réussi.

Considérons les progrès remarquables réalisés dans diverses industries par suite des recherches scientifiques.

Je félicite de nouveau le Gouvernement, car il m'arrive peu souvent d'approuver ce qu'il fait. Je félicite particulièrement mon ami, le ministre du Commerce, d'avoir enfin eu le courage de faire un pas dans la bonne voie. Je l'approuve pleinement, de même que le programme du Gouvernement. Je trouve seulement qu'au lieu de demander $750,000, on devrait porter le crédit à au moins trois millions. Cette somme sera nécessaire dans deux ou trois ans et les ministres le savent. Alors pourquoi ne pas avoir le courage de commencer maintenant, en vue de faire bénéficier nos industries des recherches scientifiques les plus récentes. Procurons à nos industries les avantages dont jouissent celles des autres pays. En un mot, faisons progresser le Canada, dans l'intérêt des Canadiens.

L'hon. JAMES MALCOLM (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne veux traiter qu'un ou deux points relatifs à la résolution. Il est encourageant pour un ministre d'être approuvé comme je l'ai été par mes honorables amis de Bow-River (M. Garland) et de Muskoka (M. McGibbon). Je doute qu'un autre sujet obtienne l'assentiment de la Chambre comme celui des recherches scientifiques.

Depuis plusieurs années, des membres éminents de cette Assemblée ont demandé de consacrer de plus fortes sommes à ces recherches. M. Hume Cronyn, entre autres, le faisait à tout propos. Je crois que le public comprend maintenant assez l'importance de la question pour que nous puissions aller de l'avant.

Je félicite mes amis de Bow-River et de Muskoka d'avoir traité plusieurs des aspects de ce sujet, ce qui me dispense de l'examiner à fond, ce soir. Je ne m'arrêterai qu'à deux points. Tout d'abord, je comprends avec quelle sincérité le député de Muskoka nous critique de ne pas demander un crédit suffisant. Qu'il sache donc que nous l'avons fixé à $750,000 à la demande du conseil des recherches. Après avoir examiné les divers aspects du problème de concert avec les membres de ce conseil consultatif, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il faudrait débourser une somme de trois millions de dollars durant une période de cinq à dix ans afin de construire dans la capitale fédérale les laboratoires nécessaires à l'accomplissement de cette tâche. Etant donné le programme élaboré pour cette année, cependant, nous avons décidé qu'il ne serait guère possible de dépenser un crédit plus considérable que celui qui est inscrit au budget. De plus, le conseil a demandé de porter de $175,000 à $300,000 la somme affectée aux frais d'admi-

nistration pour l'année courante et cette augmentation a été inscrite au budget. En ce qui regarde la mise à exécution de ce programme, nous suivons donc l'avis du seul corps public canadien qui soit en mesure de nous conseiller d'une façon pratique. Nous aurions pu demander au Parlement de voter un crédit plus élevé, c'est vrai, mais nous serions dans l'impossibilité de le dépenser d'une façon plus avantageuse au cours de la présente année.

Les honorables membres ne doivent pas perdre de vue qu'il est relativement facile de constituer le conseil de recherches; nous avons au Canada nombre d'hommes capables qui se feront un plaisir de faire partie de l'organisation et de la faire bénéficier de leurs conseils: Il faut un peu plus de temps et un choix soigneux pour constituer un personnel averti afin de mettre les laboratoires en pleine exploitation. Le nombre est assez limité au pays des gens qui possèdent les connaissances scientifiques requises pour aborder, au point de vue exclusif de la science nombre de problèmes dont il faudra chercher la solution; de toute nécessité, le développement des laboratoires se fera donc graduellement. Et dans cet ordre d'idées, j'ai l'espoir que nous demanderons au Parlement d'année en année de nous voter des crédits de plus en plus élevés au fur et à mesure que les travaux avanceront. Je tiens également à faire observer qu'une somme assez considérable de travaux scientifiques s'exécute dans les divers départements du service public et que, peu à peu, ces services devront être fusionnés avec les laboratoires du conseil de recherches. Il faudra du temps pour opérer ce fusionnement; peu à peu cependant, les savants, éparpillés à cette heure dans les divers départements du service public, se trouveront à travailler sous l'œil d'un directeur unique. Voilà le programme que nous tenterons de mettre à exécution.

Et maintenant, puis-je ajouter quelques observations quant au conflit de juridiction qui peut s'élever dans ce domaine entre le pouvoir fédéral et les autorités provinciales? Le conseil national de recherches est d'avis qu'il existe dans les différentes provinces du Dominion nombre de problèmes de recherche d'un intérêt purement régional.

Grâce aux crédits dont il disposera, le conseil de recherches est d'avis qu'il sera en mesure d'aider à la solution des problèmes relevant de la juridiction exclusive des provinces en accordant des subventions à une université située dans les limites d'une province. De cette façon-là, si le gouvernement provincial d'autre part décide de subventionner ces travaux, il se trouvera à surveiller lui-même

[L'hon. M. Malcolm.]

pour ainsi dire le résultat des expériences entreprises. Et sans entrer dans les détails du problème du combustible, c'est un fait notoire que le Canada possède des charbonnages d'une grande richesse. Le charbon de l'Alberta, nous le savons, renferme une forte proportion d'humidité tandis que nous sommes également au fait que la forte proportion de souffre de la houille de la Nouvelle-Ecosse offre des difficultés lorsqu'il s'agit de la convertir en coke. Voilà deux problèmes qui diffèrent du tout au tout. L'un peut être étudié à l'université de Dalhousie et l'autre à l'université de l'Alberta, à Edmonton. Le conseil de recherche est au fait que l'étude des problèmes de cette nature doit être répartie entre les universités des différentes provinces du Canada.

Et avec votre permission, monsieur l'Orateur, je relèverai certaines remarques qui sont tombées des lèvres de mon honorable ami de Bow-River (M. Garland). L'honorable député a affirmé—et sans raison ainsi que le représentant de Muskoka-Ontario (M. McGibbon) l'a fait observer en passant,—qu'on ne s'est guère occupé d'encourager les travaux de recherches au Canada. Je répondrai à cette assertion de l'honorable député que les compagnies particulières au Canada ont fait exécuter à maintes reprises des travaux de recherches importants. Le travail qui est accompli à l'université McGill, grâce à l'assistance des compagnies de pâte à papier et de papier du Canada, a assuré le premier rang à cette industrie dans le monde entier. Et ces résultats ont été obtenus sans l'aide directe du Gouvernement, bien que le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) ait contribué quelque peu à l'érection ou à l'entretien d'un laboratoire à cette fin et coopéré de toute manière à l'exécution de ces travaux.

Et permettez-moi de citer encore un autre exemple. Le ministère fédéral des Mines a accompli un travail qui est plutôt intéressant dans cet ordre d'idées; si je puis mettre la main sur une lettre que j'ai reçue ces jours derniers, sans l'avoir sollicitée, elle révélera à cette Chambre le travail précieux qui a été accompli. On trouve en Autriche un minerai de magnésite très riche; avant la guerre, on importait ce minerai au pays et il entrait, à titre de matériel réfractaire, dans la construction des hauts fourneaux à foyer ouvert. Pendant la guerre, cependant, la magnésite nécessaire à l'industrie fut extraite d'un minerai de faible teneur découvert au Canada et, à la conclusion de la paix, le produit autrichien envahit de nouveau le marché canadien. Voyant cela, les industriels du Canada s'adressèrent au conseil de recherches; le problème fut sérieusement étudié avec le résul-

tat qu'à l'heure actuelle les intéressés prétendent qu'ils ont pratiquement reconquis le marché canadien sans compter qu'ils exportent des quantités considérables de magnésite en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Ainsi se développe l'exploitation de l'une de nos grandes ressources naturelles et une bonne partie des produits ouvrés de ce chef s'exportent. C'est l'aide donnée par le conseil national des recherches qui a permis ce résultat.

Je ne vous ennuierai point par un exposé de tout le travail de recherches opéré dans le domaine agricole ou minier, mais je vous assure qu'il est considérable. Je puis signaler que nous avons bénéficié des travaux de recherches faits aux Etats-Unis. Nous avons été très favorisés de bénéficier des recherches accomplies par d'autres pays, mais je ne sache pas que nous ayons lieu d'être particulièrement fiers d'un tel rôle.

A ce propos, je ferai une remarque à laquelle tous les députés de cette partie de la Chambre ne souscriront peut-être pas. Le développement de nos ressources naturelles est fort important; l'ouvraison de la matière première est toujours essentielle à la richesse d'un pays. Le premier venu comprend que le fer en gueuse se vend moins cher que les ressorts de montre. Mais les recherches offrent une autre particularité: quand un besoin se fait sentir et qu'un certain produit promet de trouver un débouché dans un pays, le produit se fabriquera au pays, dût la matière première venir des quatre coins du monde. Permettez-moi de donner un exemple. D'aucuns prétendent que l'industrie doit être indigène dans un pays. Fort bien. Quelqu'un peut-il me dire pourquoi le Canada importe du caoutchouc brut d'une autre partie de l'empire, aux antipodes; pourquoi il importe du coton à longue fibre de l'Egypte; pourquoi il importe en ce continent une lourde denrée qui a dû faire la moitié du trajet autour du monde, l'importe, dis-je, au centre du continent, la fabrique et puis la réexpédie au pays d'ou provient la matière première, je veux parler des pneus et des chaussures en caoutchouc pour plusieurs millions par année? Comment cela se fait-il? Non seulement nous faisons cela, mais nous fabriquons ici ces denrées à un prix comparable à celui de tout autre pays. C'est plus remarquable qu'expédier du charbon à Newcastle. C'est importer de la houille de Newcastle et l'y réexpédier après lui avoir fait subir une transformation par un travail intelligent et par de la science. Voilà ce que cela signifie. Les recherches scientifiques ont développé l'industrie du caoutchouc depuis le suc tiré de l'arbre à caoutchouc aux pneus et à la multitude des produits en caoutchouc. Le caoutchouc a révolutionné nos méthodes de transport. Il a probablement contribué autant au progrès du monde que n'importe quelle autre denrée traitée par la science appliquée. Mais si la science a créé l'industrie du caoutchouc au Canada, au point que sa production atteint 100 millions de dollars par année, elle l'a fait en traitant un produit importé des quatre coins du globe pour l'utilité du peuple canadien.

En demandant donc un crédit affecté aux recherches industrielles et scientifiques, je ne le fais pas pour le seul motif d'ouvrer notre matière première que nous devons inévitablement exporter sous une forme ou une autre, mais aussi pour le motif que si nous avons à exporter une partie de notre minerai de nickel dans un pays désireux de fabriquer ses propres articles de nickel, nous devons également exploiter notre propre nickel le plus possible au Canada pour nos besoins personnels. Mais, d'après le même principe, la science doit s'appliquer à la matière brute importée d'ailleurs pour fabriquer ici les articles nécessaires à notre consommation. Je sais qu'un plus long plaidoyer à ce sujet est inutile.

J'aprouve de tout cœur la résolution proposée par l'honorable député de Bow-River, et toute la députation aussi, et j'espère que les industriels se rallieront à l'idée lancée par l'honorable député quant à l'appui dû à l'industrie. Le Gouvernement fédéral doit au peuple de fournir les connaissances scientifiques, les laboratoires, l'outillage. L'industrie elle-même en bénéficie directement, et aussi l'ensemble du pays. C'est un fait d'expérience que l'industrie s'est montrée fort généreuse envers la science aux Etats-Unis, et je pense que notre industrie agira de même.

Même si nous pouvions obtenir gratuitement au Canada les avantages des recherches scientifiques effectuées ailleurs, même si nous pouvions recevoir pour rien d'Allemagne, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis toutes les notions scientifiques nécessaires, si nous n'avions pas à débourser un dollar pour apprendre toutes les applications scientifiques nécessaires à l'industrie, je préconiserais néanmoins un crédit pour recherches industrielles. Le champ d'action pour la science pure, pour la solution de problèmes déterminés est si grand au pays, qu'en votant les fonds nécessaires nous fournirons à la moitié probablement des diplômés de nos universités l'occasion de se livrer aux travaux de science, et que nous ferons une chose qu'il nous sied de faire avec les deniers publics, je veux dire fournir chez nous un emploi à nos savants.

Pour l'information de la Chambre, je dois dire que le Gouvernement a l'intention de faire ériger à Ottawa, sur un terrain de dix acres

obtenu gratuitement du département de l'Agriculture, la première section d'un laboratoire national de recherches et aussi une usine centrale électrique. Ce bâtiment se trouvera à proximité de la station agronomique dont les fonctionnaires pourront tirer avantage des recherches qu'on effectuera dans le domaine de la science agricole. Je dirai en outre que l'intention du Gouvernement est d'étendre le cadre des travaux du conseil national des recherches à tous les problèmes industriels; on aurait tort de croire que ces travaux doivent se borner aux problèmes de telle ou telle industrie en particulier. Il y a encore des recherches à faire dans le domaine agricole, de même que pour la pêche et les mines. Au fur et à mesure que les recherches se poursuivront et que la Chambre sera mieux au courant des travaux effectués, il sera, je crois, très intéressant de suivre les débats, car, à mon avis, de précieuses suggestions nous viendront des députés qui, apparemment, approuvent entièrement cette œuvre.

L'hon. M. TOLMIE: Puis-je poser une question? Je voudrais savoir si le conseil des recherches s'occupe de l'utilisation des déchets laissés dans la forêt après la coupe et l'enlèvement des billes de bois?

L'hon. M. MALCOLM: Je ne puis répondre sur-le-champ à l'honorable député. Conformément à un ordre de la Chambre, on déposera probablement demain les documents traitant des différents sujets que le conseil est en train d'étudier. Le dossier contient plusieurs pages; peut-être l'honorable député y trouvera-t-il une réponse à sa question.

M. McGIBBON: Le ministre du Commerce aurait-il la bonté de s'entendre avec son collègue le ministre de la Santé (l'hon. M. King) pour voir s'il n'y aurait pas moyen de secouer l'apathie de cette institution et obtenir quelque chose dans le sens indiqué?

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Mes remarques seront très brèves, car j'ai l'intention de prendre la parole sur la proposition qui doit suivre, laquelle est presque semblable à celle dont nous sommes actuellement saisis. En réponse à l'honorable député de Victoria (l'hon. M. Tolmie), je dirai que, jusqu'ici, c'est le département de l'Intérieur qui a fait les recherches concernant les produits forestiers, et nous n'avons pas encore abordé l'étude de l'utilisation des déchets de coupe. Nos recherches ont porté surtout sur les moyens de préserver le bois et autres sujets divers. Grâce à la générosité de la Canadian Pulp and Paper Association, on est en train de construire à l'université McGill un laboratoire, qui sera occupé en partie par notre personnel et où l'on s'occupera de travaux scientifiques. Je dis que nos fonctionnaires en occuperont une partie, parce que les recherches concernant la cellulose et autres sujets divers relatifs à l'industrie de la pulpe et du papier sont faites par les professeurs de l'université McGill.

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai toujours approuvé que l'on consacrât plus d'argent et d'efforts aux recherches scientifiques et industrielles. J'en ai compris l'utilité après avoir vu tout ce que le Dr Saunders avait fait pour les agriculteurs de l'Ouest en créant son blé Marquis. Personne ne peut se faire une idée de ce que cela signifiait pour nos cultivateurs, et je le répète depuis ce temps-là, je me suis toujours intéressé aux recherches scientifiques et industrielles. Nous n'avons pas chômé au Canada; à l'heure actuelle on étudie de nombreux et intéressants problèmes. Je citerai un cas dans la province d'Alberta. Notre université provinciale là-bas est en train d'étudier la possibilité d'extraire de nos dépôts de gaz ce que nous pensons être de l'hélium. Je ne veux pas m'étendre sur la valeur de la découverte...

L'hon. M. BENNETT: Où l'écouler?

L'hon. M. STEWART: Il est intéressant de savoir si nous pouvons en extraire de nos propres dépôts.

L'hon. M. BENNETT: Pourquoi ne pas essayer quelque chose de plus pratique?

L'hon. M. STEWART: Je ne fais que citer un exemple des problèmes à l'étude. On peut en dire autant de nos gisements de sable bitumineux dont a parlé l'honorable député de Bow-River (M. Garland).

L'hon. M. MANION: Que dire du fer?

L'hon. M. STEWART: Au sujet du fer, voici où les laboratoires en sont rendus: les scories actuellement rejetées des gisements à Sudbury pourraient être économiquement traitées et le fer utilisé. Mais quant à l'autre problème, celui de l'hématite de qualité inférieure, nous ne sommes pas très avancés dans nos recherches. Je puis dire, cependant, que nous nous tenons au courant de ce qui se fait sous ce rapport dans les autres pays, et nous ne désespérons pas d'accomplir quelque chose un jour.

L'hon. M. MANION: C'est le plus important problème aujourd'hui.

L'hon. M. STEWART: Je conviens que c'est une des questions les plus importantes, mais je ne dirais pas que c'est la plus importante. Il y a un autre point que j'aimerais à discuter, en dehors de la question du char-

bon, et qui viendra plus tard lorsque la motion qui suit celle-ci sur l'ordre du jour sera appelée. J'ai l'intention d'envoyer à tous les membres de cette Chambre l'invitation d'assister à une conférence qui aura lieu ici, je l'espère, et qui sera donnée par un de nos fonctionnaires de la division de l'arpentage, nous montrant où nous en sommes rendus dans l'exploration aérienne au Canada. Nous sommes fiers d'être aujourd'hui à la tête du monde dans l'exploration aérienne et, pour les honorables députés de cette Chambre qui s'intéressent à cette question, je me propose de faire donner, par un fonctionnaire en charge de ce travail, dans la chambre du comité des chemins de fer, une démonstration sur la façon dont ce travail est fait, comment les cartes sont faites, et les avantages de faire l'exploration par cette méthode, comparativement avec l'ancienne méthode de faire l'arpentage sur terre qui était plus lente et plus monotone et sur laquelle nous devions compter autrefois. Je sais que l'un des honorables députés de la gauche a porté des accusations graves sur notre façon de faire les cartes, mais nous sommes tout disposé à démontrer ce que nous pouvons faire dans la photographie aérienne, et je puis dire en toute sûreté que nous ne traînons pas en arrière sous ce rapport. Le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) a mentionné ce qui a été fait avec la magnésite, et il y a un grand nombre d'autres choses qui ont permis aux savants de notre pays de se faire une réputation dans les études industrielles et scientifiques.

Mon espérance est qu'avec l'établissement de ces laboratoires et l'encouragement plus grand qui en résultera, nous pourrons nous procurer un plus grand nombre de jeunes hommes désirant se livrer à un travail scientifique. Je crois qu'il est important de dire maintenant que le conseil national espère que les universités du Canada seront employées le plus possible, car c'est de là que nous devrons recruter les hommes qui entreprendront ces travaux de recherches. C'est là qu'ils devront être instruits et entraînés, et, suivant moi, il est logique de donner aux universités, peu importe où elles sont situées, l'occasion de porter à leur maximum les travaux de recherches scientifiques. Ensuite on devrait établir à Ottawa une organisation centrale pour faire le travail que les industries du Canada désireraient voir fait, soit par une subvention directe du gouvernement fédéral ou avec l'aide de l'industrie canadienne, quelque chose comme ce qui est fait dans le bureau des standards et l'Institut Mellon, aux Etats-Unis. Je crois qu'il est important de faire connaître au public que nous allons employer toutes les facilités à notre disposition et en créer d'autres à cette fin. Ayant placé la chose sur cette base je crois que cela intéressera tous les hommes d'affaires du Canada. Quant au double emploi, je pense qu'il peut très bien être évité. Il y a un grand nombre de problèmes en rapport avec nos ressources naturelles qui depuis longtemps attendent une solution, et dont l'étude prendra beaucoup de temps, beaucoup d'argent et tous les hommes que nous pourrons nous procurer pour cette fin. D'autres problèmes et d'autres champs d'activités qui n'ont pas autant d'importance pour nous pourront être entrepris dans d'autres parties de l'empire.

M. GARLAND (Bow-River): Quant aux expériences qui seront faites pour le compte de l'industrie, peut-on présumer que, comme cela se pratique à l'Institut Mellon, l'industrie paiera les dépenses de ces expériences?

L'hon. M. STEWART: Je puis répondre difficilement à cette question. Si les recherches affectent directement l'industrie, la réponse sera dans l'affirmative; mais si elles ont trait à une question d'importance générale, alors elles seront entreprises à la charge du gouvernement.

M. GARLAND (Bow-River): Ma question n'avait trait qu'à la demande d'une industrie particulière qui souhaiterait que les travaux de laboratoire soient faits pour résoudre un certain problème intéressant particulièrement cette industrie. Je crois que dans ce cas l'industrie en question devrait payer les frais de l'expérience.

L'hon. M. STEWART: Parfaitement. C'est ce qui se fait dans la plupart des pays où j'ai eu l'occasion d'étudier cette question. C'est ce qui se fait aux Etats-Unis, et je ne vois aucune raison pour faire des changements sous ce rapport au Canada.

M. McGIBBON: Lorsque certains problèmes sont confiés à des universités provinciales, la direction supérieure des recherches émanera-t-elle toujours d'Ottawa?

L'hon. M. STEWART: Le conseil national surveillera les travaux afin d'assurer la coordination et d'éviter tout double emploi. Il y a l'exemple des recherches qu'on poursuit actuellement dans la province du Manitoba, au sujet de la rouille du blé. Ces travaux sont très importants pour le Manitoba et il n'est que logique de les confier à cette province pour qu'elle y trouve une solution, si la chose est possible. Mais je fais observer que cela n'enlève rien à l'intérêt général du sujet.

Je n'ai plus rien à dire, monsieur l'Orateur; je me contente de remercier tous les honorables représentants qui ont exprimé leurs opinions à ce sujet. J'ai suivi avec un très vif intérêt une conférence donnée au Château

Laurier par M. le professeur McLennan; malheureusement son auditoire était composé presque exclusivement de techniciens. Après la conférence, je lui ai dit: Cela n'a pas grande utilité de traiter ces questions en présence de gens déjà bien renseignés. Ce qu'il nous faut, c'est de faire comprendre au grand public l'importance des recherches scientifiques. A cette occasion j'ai fait observer au professeur McLennan que sa causerie donnée à un auditoire d'hommes d'affaires serait plus fructueuse que devant un auditoire de spécialistes. Je crois que nos députés peuvent faire une excellente propagande de ce côté. S'ils veulent semer cette connaissance dans le pays, ils stimuleront l'intérêt du public dans ces questions et l'opinion publique se fera de plus en plus favorable aux dépenses nécessaires au développement des recherches en coopération avec nos universités.

M. C.-H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Je crois que nous, de la gauche, sommes très heureux des observations du ministre du Commerce (M. Malcolm); et s'il doit avoir la direction de ces travaux, je veux lui faire remarquer qu'à ma connaissance il n'y a aucun domaine de l'effort humain où l'on puisse dépenser de fortes sommes d'argent avec si peu d'utilité et si peu d'effet que dans les recherches nationales. En mainte région des Etats-Unis on a tenté, en fait de recherches, de tout étudier en commençant par les éléments, croyant indigne de leurs établissements de tirer parti des découvertes faites par d'autres pays au cours de cinquante années d'expériences. Voilà une manière de dépenser, sans utilité et sans effet, des fonds publics ou des contributions particulières; et je dirai au ministre du Commerce (M. Malcolm) ou au ministre de l'Intérieur (M. Stewart), à qui que ce soit qui aura la direction de ces travaux, qu'on a accès aux fruits des recherches scientifiques de tous les pays du globe, sauf de celles entreprises secrètement et à ses propres frais par une industrie particulière, et qu'ils devraient dans toute la mesure du possible profiter de ce qu'ont accompli jusqu'à présent tous les pays du monde entier.

Voici quelle était la méthode de l'Allemagne: elle envoyait dans chaque pays industriel un certain nombre des plus brillants jeunes diplômés de ses écoles techniques, et les y maintenait pendant cinq, six ou sept ans, pour s'y familiariser avec les méthodes les plus perfectionnées dans le domaine du génie et de la chimie où elle-même a récolté de si beaux succès. Le Japon a suivi l'exemple de l'Allemagne. Pendant la guerre j'ai eu la direction temporaire, en qualité de président d'une commission, de soixante-dix à quatre-vingts établissements d'ingénieurs et de leurs travaux, et le gouvernement du Japon nous a demandé d'admettre dans ces établissements un certain nombre de jeunes Japonais que leur gouvernement déléguait à l'étranger. Le Japon a placé de la sorte des jeunes gens en Angleterre, aux Etats-Unis et au Canada, où ils pouvaient scruter les méthodes qui produisaient certains résultats satisfaisants, et le Japon a profité depuis lors des connaissances que ces jeunes gens ont rapportées dans leur patrie.

J'abonde dans le sens de l'honorable ministre du Commerce. Je trouve très satisfaisant que son département soit entre les mains d'un homme ayant un tel idéal et possédant sur la situation commerciale la connaissance approfondie à laquelle il a donné expression ce soir. Seulement, je lui suggère que son institut, ou conseil national de recherches,—qu'on l'appelle comme on voudra, —devrait s'efforcer de révéler au public canadien, à nos industries canadiennes surtout, les fruits des recherches et des expériences scientifiques de tous les pays du globe, en autant qu'ils sont accessibles; et si son département publiait à ce sujet de temps en temps des circulaires indiquant les résultats des recherches à l'étranger, des circulaires semblables aux bulletins commerciaux qu'il publie actuellement, bulletins que moi-même, sans être homme d'affaires, je trouve fort intéressants mais qu'on pourra perfectionner avec le temps; si, dis-je, il disséminait de la sorte ces renseignements, nos industries en profiteraient largement. Je pense aussi que l'on devrait tenir compte du développement des recherches scientifiques dans nos maisons d'éducation. Dans ma province natale de la Nouvelle-Ecosse, je sais que l'on fait depuis quelque temps des travaux qui seront d'un grand avantage pour la province. Depuis cinq ans, le gouvernement provincial a formé dans une institution de la ville de Montréal un groupe de jeunes gens qui peuvent subir avantageusement la comparaison avec tout autre groupe de jeunes gens formés dans une institution d'enseignement. En outre, l'université McGill s'occupe aussi d'enseignement technique. Ces jeunes gens qui ont reçu une formation spéciale devraient être utilisés par le conseil de recherches; on devrait les envoyer dans les pays étrangers où il y a des industries semblables aux nôtres et qui font l'objet de recherches. Ils pourraient étudier les développements réalisés à l'étranger et nous rapporter les découvertes scientifiques des autres pays afin que nous les appliquions ici. Nous ne devrions pas disséminer nos efforts dans le vaste domaine des recherches industrielles, parce que pour atteindre ce but

et obtenir même une mesure raisonnable de succès, il faudrait y consacrer toutes les ressources du pays. Mais en utilisant les renseignements que nous pouvons obtenir à l'étranger et en les appliquant à nos besoins, nous aurons, j'en suis sûr, les résultats que le ministre du Commerce nous a fait entrevoir.

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest): Le projet de résolution en discussion demande la création d'un institut national de recherches. Néron, qui jouait de la lyre pendant que Rome brûlait, offre une comparaison avec l'attitude du Gouvernement sur ce sujet. La première recherche que le Canada devrait entreprendre, ce serait de trouver une politique douanière qui aurait pour résultat de garder les Canadiens au Canada et de leur donner du travail dans leur pays. Ce devrait être la pierre angulaire de notre politique de recherches industrielles et scientifiques.

Nous avons maintenant à l'œuvre un corps inutile, connu sous le nom de commission du tarif, auquel on a soumis les questions économiques du pays. Cette commission nous coûte des centaines de mille dollars; elle joue avec le tarif, au nom du Gouvernement pendant que des milliers de jeunes Canadiens traversent la frontière pour aller chercher du travail aux Etats-Unis.

Vous en connaîtriez plus long sur la question des recherches scientifiques dans notre pays, en lisant la colonne des annonces de décès et de mariages des journaux, que vous avez pu en apprendre dans les remarques des deux ministres qui ont pris la parole aujourd'hui. Il y a quelques jours à peine, j'ai lu dans un journal la mort accidentelle, à Toronto, d'un employé de chemin de fer âgé de quarante-huit ans. L'un de ses fils est revenu de Détroit tout récemment pour se marier, et maintenant ses deux autres fils, âgés respectivement de vingt et dix-huit ans, sont également revenus de Détroit, où ils étaient allés chercher du travail, pour assister à ses funérailles. Ces jeunes gens et des milliers d'autres Canadiens ont été forcés de traverser la frontière, parce que le Gouvernement n'a pas les connaissances voulues, n'étudie pas et ne recherche pas une véritable politique économique pour notre pays. Le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) n'attaque pas ce problème du bon côté. Il est allé dernièrement en Angleterre. Je me demande pourquoi il n'a pas fait connaître à la Chambre les conclusions de la commission de vente des produits de l'Empire, sur l'agriculture et l'industrie. Il aurait été mieux inspiré qu'en créant un autre département du Gouvernement, une commission du tarif qui dépense sans compter. Le Gouvernement devrait faire quelque chose de pratique. Q'il accorde des subventions aux différentes universités qui font des travaux de recherches sur des sujets différents: la médecine à McGill, la médecine et les sciences à l'université de Toronto.

Je citerai un paragraphe du rapport de la commission de vente des produits de l'Empire, siégeant à Londres, en Angleterre, et je conseillerai aux deux ministres qui ont pris la parole ce soir, de fournir une copie de ce rapport à tous les membres de cette Chambre et d'en appliquer les conclusions, s'ils veulent faire quelque chose de pratique. Voici les conclusions de cette commission sur le sujet des recherches:

> La commission n'a pas tenté de s'engager elle-même dans les recherches scientifiques. Elle a vu clairement qu'elle avait pour but de fortifier les institutions déjà en existence afin de leur permettre d'intensifier et de développer leur travail et de rendre possible la fondation d'autres institutions scientifiques pour subvenir aux besoins nouveaux. En accordant les subventions pour les travaux de recherche, la commission s'est laissée guider par les diverses organisations du gouvernement, au pays ou à l'étranger, qui étaient le plus en mesure de la conseiller.

Au lieu de créer une autre grande institution, le ministre devrait utiliser les établissements qui s'occupent déjà de recherches scientifiques, je veux parler des universités. Il existe à Toronto, depuis trente ou quarante ans, une institution scientifique connue sous le nom de Canadian Institute, établie sur la rue Collège.

Je le disais dans cette Chambre quand cette question fut soulevée il y a deux ou trois ans: tout le monde est unanime à reconnaître la nécessité des recherches scientifiques. Comme le déclarait le premier ministre Baldwin, en Angleterre, l'industrie a besoin d'"amortisseurs". Ainsi parlons du radio. Je cite ce que je disais dans mon discours sur l'exposé budgétaire en 1926: "Cet appareil a presque remplacé le phonographe, mais les fabricants de ce dernier instrument ont été forcés de fabriquer un meilleur produit et il a gardé sa place. L'éclairage électrique a ruiné presque complètement l'éclairage au gaz; mais le manchon à incandescence a sauvé ce dernier. Les compagnies de nickel se contentaient de produire pour les fins de guerre; mais maintenant, elles fabriquent plusieurs objets d'usage domestique très utiles. L'industrie de la houille est dans un état déplorable; les exploitants de houillères n'avaient pas d'"amortisseurs", car ils croyaient posséder un monopole perpétuel, quand le pétrole et la gazoline ont fait leur apparition. En Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en Allemagne et au Canada, l'industrie de la houille est dans un état déplorable. On pourrait et on devrait utiliser les sous-produits du charbon lesquels procureraient des profits plus considérables que le produit brut; je prédis que, dans vingt ans,

chaque houillère du pays produira du combustible liquide. Si l'on en croit les journaux de Montréal, le chemin de fer du Pacifique-Canadien a commandé de nouvelles locomotives employant le pétrole comme combustible; la voiture à essence ne disparaîtra pas. On met actuellement sur le marché une nouvelle sorte d'essence qui révolutionnera le genre de moteurs d'automobiles. L'azote va faire progresser énormément l'agriculture. De nouvelles découvertes scientifiques révolutionnent chaque industrie. Si les hommes d'affaires ne collaborent pas avec les savants, le commerce se ruinera. Le conseil national des recherches scientifiques fait de la bonne besogne et peut tenir l'industrie au courant des progrès. Il peut indiquer quand il faut abandonner un commerce et en développer un autre, et tout banquier devrait savoir comment ce renseignements agira sur l'industrie".

Si le ministre tient à faire quelque chose de pratique en fait de recherches scientifiques, qu'on lui accorde les crédits requis et qu'il s'en serve pour aider les universités qui s'occupent de ce travail. Il y a deux ans, presque toute une promotion de l'enseignement de génie électrique de l'une de nos grandes universités fut forcée d'aller chercher du travail aux Etats-Unis, et cela en dépit de l'exploitation intense de nos forces hydrauliques. Le Gouvernement pourrait mettre des conditions aux subventions qu'il accorderait aux universités. Nombre de nos étudiants les mieux doués, ayant remporté les plus belles récompenses en médecine, en chimie industrielle et en d'autres sciences sont obligés de prendre des emplois de domestiques comme cuisiniers et garçons de table sur les navires faisant le service des Grands lacs et du Saint-Laurent, au cours de l'été. La politique du Gouvernement devrait être de les employer aux recherches scientifiques. Ainsi donc, je prie le ministre de faire quelque chose de pratique, d'augmenter les subventions aux universités, aux hôpitaux et aux écoles de sciences, qui ont pris l'initiative de recherches scientifiques, sans en rien connaître. Une politique fiscale appropriée fera plus, en une semaine, pour les recherches scientifiques que n'importe quel autre institut.

Les recherches scientifiques n'aideront pas en rien nos fabricants sans aider, en même temps les fabricants américains, et l'argent que nous dépenserons à cette fin bénéficiera tout autant à la population américaine. Je l'ai déjà dit, les recherches auxquelles nous tenons le plus sont celles qui nous feront garder chez nous notre matière première et la recherche d'une politique douanière qui mettra fin à la dépense de 600 millions de dollars d'argent canadien pour l'achat des produits coûteux des Etats-Unis, dont un grand nombre proviennent de notre matière première. Nous payons ces produits avec nos matières premières. Ces dernières, s'épuiseront, à moins que nous ne découvrions un moyen scientifique et une politique fiscale pouvant assurer de l'emploi aux Canadiens, dont quatre-vingt huit mille s'en vont chaque année aux Etats-Unis malgré eux. Ces six cent mille Canadiens —soit 88,000 par année,—si je calcule bien— ont été saturés de recherches scientifiques et sont allés chercher un emploi aux Etats-Unis. Qu'importe à ces six cent mille nobles romains les sérénades des Nérons de la droite sur cette question? En quoi les recherches scientifiques proposées leur profiteront-elles? A mon avis, le devoir du Gouvernement est d'organiser ce service de recherches de concert avec les universités, non seulement pour ce qui est de la médecine et de l'industrie de la chimie, mais aussi de l'électricité, de la chimie et de l'utilisation des sous-produits. Puis, au lieu de faire payer par les contribuables les frais d'un nouveau service administratif surchargé de fonctionnaires, mieux vaut pour le Gouvernement faire sienne la politique de la commission impériale de ventes, de l'Angleterre, dont le gouvernement met ses conditions aux subventions accordées aux universités pour les recherches scientifiques et industrielles.

La politique du gouvernement me semble être de chercher des capitaux à droite et à gauche, où il n'a pas d'ambassadeurs. C'est à cela que se bornent nos recherches. Je félicite l'honorable député qui a présenté cette question à la Chambre, mais je crois que l'attribution aux universités de fonds qui seraient appliqués d'après un plan arrêté et bien défini par le gouvernement, produirait de bien meilleurs résultats. Je crois que ce que désire principalement le peuple canadien c'est la découverte d'un tarif douanier qui assurera du travail aux Canadiens et gardera notre jeunesse au pays. Grand nombre de diplômés des universités canadiennes s'en vont aux Etats-Unis pour s'y faire une carrière, non seulement dans la chimie mais dans l'industrie et les professions. Il vaudrait infiniment mieux pour nous d'avoir une politique fiscale qui leur permettrait de vivre au Canada.

M. THOMAS CANTLEY (Pictou): J'hésite à prendre part à cette discussion générale, à cette heure tardive. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt presque tous les discours sur ce sujet, et je dois dire que toutes les contributions en débat ont été d'ordre pratique, sauf celle de l'honorable préopinant (M. Church). J'aimerais à connaître l'idée du ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) quant aux projets du gouvernement en matière de recherches scientifiques.

L'honorable député de Bow-River a fait un excellent discours qui m'a bien intéressé. Son seul tort a été d'exagérer, et d'affaiblir ainsi son raisonnement. Tout comme l'Angleterre, le Canada a progressé d'après la vieille méthode d'expériences mêlées d'erreurs. Et c'est ainsi qu'ont été résolus les neuf-dixièmes des problèmes industriels. De même qu'ailleurs, les pionniers de l'industrie canadienne, sans recherches scientifiques et, dans la plupart des cas, sans connaissances scientifiques, sont venus à bout de difficultés fondamentales.

Prenons l'industrie sidérurgique. C'est la seule dont je puisse parler pertinemment, après quarante ans d'expérience. Vers 1888, nous remplaçâmes, à notre usine de New-Glasgow, le procédé Bessemer par le procédé Thomas, ou basique. Pour cela, il nous fallait un revêtement de four réfractaire ou neutre. Où allions-nous l'acheter? Nous importâmes de la dolomite d'Angleterre, quand nous en avions des millions de tonnes en gisement à trois milles de nos fournaux. Plus tard, nous achetâmes de la magnésite d'Autriche, et je me souviens encore ce que c'était pour nous dans ce temps-là d'avoir à payer 28c. de droit chacune, pour briques de 9 pouces par 4½. Peu de gens sont au fait de ces difficultés de début à cette époque. Tout cela est chose du passé, mais alors il fallait vaincre les difficultés sans beaucoup d'aide de la part des gouvernements, de cette aide que l'on propose actuellement de fournir à notre industrie. Celle-ci devra progresser bien plus facilement à l'avenir que par le passé, et je suis convaincu qu'il en sera ainsi. Mention a été faite des matières premières que nous laissons inutilisées, et l'honorable député de Bow-River a indiqué les sables goudronneux. D'autres ont mentionné le bran de scie et la ciguë. Quant à cela, c'est en grande partie une question de transport, non pas de recherches scientifiques. Nous savons que l'huile peut être extraite des sables goudronneux, mais ces sablonnières se trouvent si éloignées des endroits où l'huile peut être utilisée, et si dispersées, que leur exploitation dépend surtout du transport. Je souhaite que le ministre obtienne des résultats un peu plus promptement que ces remarques ne portent à espérer.

Autre point sur lequel je désire insister. Je crois que le ministre trouverait grand profit, et le pays non moins, à consulter certains hommes possédant une expérience dans les industries. Ces messieurs de la science ont une tendance à pousser toujours plus loin et plus avant le côté purement scientifique, oubliant le côté pratique qui importe réellement pour nous. La plupart des grands développements dans les arts mécaniques furent l'œuvre, non pas de théoriciens de la science confinés dans l'enseignement, mais d'hommes pratiques pris par le travail de chaque jour. Voyez Colt et Bessemer, Thomas et Gilchrist, Martin, Riley, et tous les grands noms de l'industrie sidérurgique: pas un homme de science, mais presque tous des travailleurs qui peinaient en observant et en réfléchissant. Il ne faut pas oublier ces faits. Si le ministre veut que cette entreprise soit couronnée de succès, il y gagnera beaucoup, avant d'en arrêter les derniers détails, s'il demande l'avis de ceux qui ont de sérieuses connaissances des nombreux problèmes qu'il a à résoudre pour le bien de diverses industries avec son projet de recherches scientifiques.

L'hon. M. BENNETT (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire faire observer que la résolution à l'étude n'implique pas le paiement de deniers publics pour les fins mentionnées par le ministre. Par conséquent, je ne me propose pas, en ce moment, de discuter ce sujet. J'y reviendrai lors de l'examen des crédits. Je dirai, cependant que, à mon sens, le pays n'est pas encore mûr pour la répétition de ces mêmes travaux dans tout le pays. Il y a plusieurs universités fédérales ou provinciales qui se livrent activement à cette tâche. Nous en remarquons une dans la Colombie-Anglaise, une autre dans l'Alberta, une troisième dans la Saskatchewan, une quatrième dans le Manitoba, et enfin une dans la grande province de l'Ontario. A chacune de ces universités des sommes considérables sont votées chaque année, et des parts fort importantes de ces allocations sont destinées à des fins de recherches industrielles et autres. On a cité des exemples, ce soir, des méthodes poursuivies et les résultats obtenus dans quelques-unes des provinces sous le régime de ces dépenses. Mais si nous devons établir à Ottawa un institut national de recherches pour tout le Canada, comme le propose le ministre, nous devons prendre bien garde que les travaux qui se font déjà ne se répètent pas ailleurs, et de ne pas dépenser l'argent pour des fins que l'on poursuit ailleurs.

Ainsi,—ce n'est peut-être pas le moment de discuter ce sujet—le ministre de l'Intérieur (M. Stewart a parlé de ce que l'on fait pour l'industrie de la pâte de bois et du papier. Après enquête, on constatera, je crois, que c'est là un effort de la part du Gouvernemet de répéter le travail déjà si bien accompli par l'université McGill. Et de plus, les travaux relatifs à l'élevage dans cette ville ont obtenu de merveilleux résultats, mais la même chose se fait sur une autre échelle dans toutes les provinces. Voyons en outre ce qui s'accomplit aux laboratoires Connaught, un travail fort précieux, mais je n'ai pas le temps de discuter cela aujourd'hui. Bref, dans toutes

les parties du Canada, les travaux de recherches sont bien conduits, et nous devons faire attention de ne pas nous trouver en présence d'une répétition d'efforts si nous voulons que cette entreprise ait le succès que nous espérons tous.

Mais les observations de mon collègue de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) sont je crois, beaucoup plus au point. Ayant à notre disposition les vastes connaissances acquises par les cent dix millions d'habitants des Etats-Unis au coût de cinquante millions de dollars et plus par année, ainsi que les expériences qui se font en Allemagne, nous devrions d'abord utiliser l'argent du public à faire bénéficier les nôtres des renseignements ainsi obtenus dans d'autres parties de l'univers. Voilà, il me semble, l'une des grandes utilités de ce bureau de recherches industrielles. Lorsque certaines personnes sont revêtues de l'autorité et qu'on leur en donne l'opportunité, elles sont portées,—non seulement au Canada, mais ailleurs,—à chercher à étendre le champ de leurs opérations. Nous en avons tous l'expérience, si je ne me trompe.

Bien que ce ne soit peut-être pas le moment pour moi de faire ces observations, étant donné ce qu'a dit ce soir le ministre du Commerce (M. Malcolm) je suggère que l'on voie sérieusement à ce que toute expérience et toute recherche soient d'ordre pratique et que les Canadiens en bénéficient. Nous ne devrions pas utiliser seulement les connaissances acquises par nous-mêmes, mais toutes celles des autres contrées. J'ai causé avec des étrangers qui visitaient le Canada et les autres dominions uniquement pour savoir ce que nous avaient appris nos travaux de recherches afin d'en tirer eux-mêmes partie. C'est important. J'abonde dans le sens de mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges, qui montre combien il importe d'examiner tous les efforts tentés pour utiliser non seulement nos plus belles intelligences dans le domaine des sciences, mais aussi les méthodes et les connaissances merveilleuses qui nous viennent de l'étranger.

Il n'y a qu'une difficulté. Ne nous laissons pas emporter par des espoirs démesurés. Je me rappelle que, durant la guerre, les représentants d'une maison américaine considérable sont venus dans notre extrême ouest pour y examiner des gisements fort précieux. Ils étaient convaincus que ces dépôts pouvaient être rendus très productifs durant la guerre, mais ils déclarèrent franchement que, vu le chiffre peu élevé de notre population, ils ne pourraient trouver de marché pour les sous-produits. Quand on nous parle de sables bitumineux situés à des centaines de milles dans le nord de l'Alberta, il me semble que nous devrions toujours nous rappeler que, possédant à proximité des matières premières qu'on peut se procurer à meilleur marché que celles situées au loin, nous devrions donner la préférence à celles-là. Voilà un fait qu'il faut toujours se rappeler dans un pays tel que le nôtre et possédant une population peu nombreuse.

Je ne veux pas discuter davantage cette question, monsieur l'Orateur, si ce n'est pour dire que l'effort que fait maintenant le Gouvernement est une reconnaissance tardive du zèle infatigable qui a caractérisé les efforts de M. Hume Cronyn, dont le ministre du Commerce a parlé, et de ceux qui, au temps des revendications de ce dernier, constituaient le Gouvernement du Canada, pour promouvoir l'intérêt d'une façon éclairée et intense dans les problèmes des recherches scientifiques. Je le répète, j'espère que les efforts qui seront faits ne se nuiront pas, et que l'argent ne sera pas dépensé mal à propos, comme pourrait le faire craindre la tendance de l'humaine nature à distribuer ses efforts dans un champ trop vaste et incompatible avec l'obtention des meilleurs résultats; j'espère surtout que nous consacrerons les sommes disponibles à faire connaître aux Canadiens les recherches faites par les savants dans les autres parties du monde en vue de découvrir les meilleurs moyens de traiter les problèmes industriels et autres.

(La motion est adoptée.)

UTILISATION DU LIGNITE ET DU CHARBON DE TERRE POUR FINS INDUSTRIELLES

M. T. E. KAISER (Ontario) propose:

De l'avis de cette Chambre, il est résolu que le gouvernement du Dominion devrait proposer immédiatement les mesures et moyens indispensables pour utiliser et transporter nos vastes gisements de houille grasse et de lignite, et pour en extraire l'huile brute et d'autres produits de grande utilité quotidienne.

Monsieur l'Orateur, l'objet de ce projet de résolution éveille beaucoup l'attention non seulement chez ceux des nôtres qui ont étudié ce problème, mais aussi à l'étranger. Je crois opportun de dire que je me suis intéressé quelque peu à ce problème depuis un certain nombre d'années, ayant été mêlé durant une vingtaine d'années à l'entreprise de la fabrication du gaz pour la ville d'Oshawa. C'est ce qui m'a porté à faire une étude de la chimie appliquée au charbon. En ces dernières années, et surtout depuis un an, certaines choses portées à l'attention de la population du Canada sur ce sujet ont soulevé un immense intérêt. Afin de bien montrer l'importance que ce problème a pour nous, Canadiens, je vais communiquer à la Chambre certains faits qui sont à ma connaissance.

Disons d'abord que notre pays possède des gisements de charbon pouvant donner 1,250

billions de tonnes. C'est un chiffre énorme. En 1890, une commission fut chargée de faire une enquête sur la quantité de charbon qui se trouvait dans les gisements d'Angleterre; elle trouva que ces gisements pouvaient donner 100 billions de tonnes de charbon. Notre pays possède donc douze fois et demi plus de charbon que l'Angleterre. Nous possédons en Canada de seize à vingt pour cent du charbon de l'univers entier. C'est inouï.

En second lieu, je dirai que nous importons chaque année 480 millions de gallons d'huile et 58 millions de gallons de gazoline. Que produisons-nous au Canada sous ce rapport? Nous ne produisons qu'un baril d'huile sur cent que nous consommons. Puis il ne faut pas oublier que, malgré ce qu'on en dise, il se fait un grand changement, au Canada et aux Etats-Unis, dans les méthodes de chauffer les maisons des villes et sous le rapport de la consommation générale du charbon. L'emploi de l'huile de chauffage est un sujet qui mérite notre attention. Je constate que sept pour cent du chauffage à Toronto se fait à l'huile, au moyen de fournaises à l'huile. D'après M. Taylor, chef de l'industrie du charbon aux Etats-Unis, l'emploi de l'huile de chauffage dans ce pays a tellement remplacé le charbon que, dans une seule année, en 1925, l'huile a pris la place de 200 millions de tonnes de charbon. Voici donc le problème qui se présente: il se consomme de plus en plus d'huile de chauffage, ses avantages et ses attraits sont de plus en plus appréciés, et nous avons très peu de ce produit au Canada.

Envisageons maintenant le problème sous un autre angle. Nous nous plaignons d'importer beaucoup de charbon des Etats-Unis. Ce n'est pas à cela que nous trouvons à redire, mais c'est un fait que cela nous coûte 216 millions, c'est au fait que nous désirons rétablir une balance commerciale favorable en employant notre propre charbon, et que pour des raisons sentimentales même, nous préférons employer le nôtre. Mais nous ne saurions changer la balance commerciale si, en changeant le mode de chauffage, nous n'abandonnons la consommation du charbon que pour consommer de l'huile qui vient aussi des Etats-Unis. En 1927, il se tint dans notre pays un congrès métallurgique; parmi les congressistes qui vinrent ici se trouvait sir Robert Horne, qui nous dit que l'Angleterre consomme annuellement 11 millions de tonnes d'huile. Il a dit également que tout l'empire ne produisait que 3 millions de tonnes d'huile et que pour les 8 autres millions du même produit nous devrions compter sur l'étranger. De même que sir Richard Redmayne, il a fait observer que, dans le sein même du Dominion du Canada, nous avions, en quantités inestimables des gisements de vaste étendue et de grande richesse, susceptibles de fournir à l'avenir toute l'huile consommée dans l'empire britannique.

Je passe maintenant à un autre aspect de la question. Je suis d'accord avec une bonne partie de ce que l'on a dit au sujet des recherches, mais je dois faire observer que, pour ce qui est de la question que je suis en train de discuter, l'univers a dépassé l'ère des investigations. Nous ne sommes pas à délibérer ce soir sur une chose qu'il s'agit de découvrir; pendant quelques instants nous concentrerons notre attention sur une chose déjà découverte. Il ne s'agit pas de faire des recherches, mais de faire l'application de faits scientifiques déterminés par d'autres dans d'autres parties de l'univers. En 1926, avait lieu à Pittsburgh le congrès de la houille grasse et au nombre des délégués se trouvait un Allemand du nom de Frederick Bergius qui lut une étude intitulée: "La liquéfaction et l'hydrogénation de la houille". Ce travail s'imposa à l'attention du monde savant et aujourd'hui les avancés et les conclusions de son auteur sont d'intérêt universel. En 1921, il vint en Canada et obtint un brevet pour le procédé qu'il avait inventé. En 1923, il fit un autre voyage et obtint un autre brevet, et en 1926, il vint encore au pays pour obtenir un troisième brevet. Ce brevet avait trait au procédé qu'il avait découvert et dont il communiqua les détails au congrès de Pittsburgh en novembre 1926. Je n'irai pas jusqu'à dire que, dans les découvertes de Bergius, il faille voir le dernier mot sur l'évolution de cette question, mais je puis dire que sa découverte et le procédé qu'il a élaboré sont de première importance pour ce pays et le reste de l'univers. Si en parlant de la sorte, je fais erreur, et la chose est possible, mon erreur est partagée par un certain nombre de personnalités les plus pratiques et les plus marquantes. N'est-il pas merveilleux de songer que la Standard Oil Company, de New-Jersey, dont les administrateurs se recrutent parmi les hommes d'affaires les plus avisés qui soient aux Etats-Unis, aît dû s'adresser à l'Allemagne et acquérir de Bergius le droit de fabriquer l'huile à l'aide de la houille dans tout le territoire américain? C'est encore une chose remarquable que l'Allemagne ait appuyé l'exploitation de ce procédé d'une subvention de $300,000 la première année, avec augmentation annuelle; n'est-il pas étonnant de voir que les hommes d'affaires les plus en vue de l'Angleterre aient été trompés dans cette affaire, car lorsque j'écrivis à Bergius pour lui demander certains détails au sujet de son procédé, il me renvoya à un syndicat anglais, connu sous le nom de British Bergius Syndicate, qui avait fait l'acquisition du brevet autorisant l'extraction du pétrole de la houille par tout l'empire britan-

nique. J'étais curieux de savoir ceux qui étaient les âmes dirigeantes de ce mouvement en Angleterre. Un de mes amis de Londres me fit parvenir le prospectus de la société qui s'était fait céder ces brevets et en est aujourd'hui la titulaire pour le Dominion du Canada; je constate que le capital de cette compagnie est de $275,000,000; c'est donc une compagnie de grande envergure. A la tête de la compagnie se trouve le très honorable sir Alfred Maud, avantageusement connu au Canada et reputé par tout l'univers homme d'affaire de premier ordre. Parmis ses collègues, nous relevons des sommités comme sir Henry McGowan, le très honorable lord Ashfield, bien connu dans le monde des affaires, le marquis de Reading, C.P., G.C.B., G.C.V.O., G.M.S.I., G.M.I.E., et d'autres; ainsi, on verra que les principaux hommes d'affaires de l'empire britannique appuient ce procédé.

J'aimerais ajouter un mot ou deux au sujet du procédé lui-même. Depuis de nombreuses années, les chimistes recherchaient le moyen d'extraire le pétrole de la houille à l'aide de ce que l'on appelle communément le procédé de décomposition, mais ce nommé Bergius conçut l'idée que le même résultat pouvait être obtenu par une méthode synthétique. On constata qu'une tonne de houille se composait de seize parties de carbone pour une partie d'hydrogène, alors que l'huile se composait de huit parties de carbone pour chaque partie d'hydrogène. D'autres savants entreprirent de réduire la teneur en carbone, mais Bergius ajouta de l'hydrogène et releva ainsi la proportion de ce gaz de manière à donner naissance à l'huile par ce moyen, et il réussit au point de voir son procédé appuyé par des millions de dollars en Allemagne. Il a aujourd'hui dans ce pays une usine que l'on compte devoir fabriquer cette année cent millions de gallons d'huile brute, destinée ensuite à la distillation. On a constaté qu'une qualité de houille propre à ce procédé donnera 30 p. 100 de gazoline , 30 p. 100 d'huile combustible, 30 p. 100 d'huile lubrifiante, et ne laissera qu'un résidu de 10 p. 100. L'inventeur fait observer que ce procédé est applicable à la houille de toutes sortes sauf la houille maigre, mais il lui faut une application spéciale dans le cas du lignite, et il a constaté que même en soumettant ce dernier à son procédé, il faudrait certaines modifications peu importantes pour l'appliquer à de nombreuses variétés de houille de cette catégorie.

Les détails techniques paraîtraient fastidieux, à une heure aussi avancée. Mais il me semble déplorable d'accorder à un étranger un brevet qui immobilisera certaines ressources naturelles du pays et nous empêchera de poursuivre des recherches à leur sujet. Le Gouvernement devrait se réserver la faculté de racheter ce procédé, car s'il donne ce qu'on en attend, les applications en seront considérables au Canada. Nous devons songer à mettre en valeur nos ressources naturelles. Le peuple est fatigué d'entendre les hommes politiques en parler sans rien faire.

M. l'ORATEUR: Il est onze heures. La motion de l'honorable député occupera, au Feuilleton, la même place qu'aujourd'hui, au prochain jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire.

(La motion est adoptée et la Chambre lève sa séance à onze heures.)

Mardi, 14 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

SUITE DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DES BREVETS D'INVENTION

La Chambre se forme en comité général et passe à la suite de la discussion du projet de loi (bill N° 7), déposé par l'honorable M. Rinfret, tendant à modifier la loi des brevets d'invention.

Sur l'article 1er—(fabrication pour besoins raisonnables).

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat): Lorsque nous discutions cet article, l'autre jour, il a été question du passage qui suit:

Pas moins d'un an après le treizième jour de juin mil neuf cent vingt-trois.

On a fait remarquer très à propos que ces mots n'avaient plus leur raison d'être. L'intention était de reproduire exactement le texte de la loi actuelle. Je reconnais que ces mots n'ont aucun sens, mais si nous disons: un an après l'adoption de cette loi, cela prêtera peut-être à confusion et l'on pourra penser que nous voulons donner un délai d'un an au porteur du brevet. Je propose que nous rescindions l'amendement proposé l'autre jour et que nous supprimions les mots suivants: "et pas moins d'un an après le treizième jour de juin mil neuf cent vingt trois".

M. CHURCH: Le ministre voudra-t-il me dire, maintenant que l'amendement est annulé, ce qu'il a l'intention de faire relativement à l'adoption d'une politique nationale pour les brevets et les marques de commerce? D'après les registres, je vois qu'en vertu de cet article de la loi, 90 p. 100 des marques de commerce

sont la propriété d'étrangers. Pour moi tous ces brevets qui se rapportent aux produits bruts ou aux ressources naturelles du Canada devraient être sous le contrôle de Canadiens. Le commissaire des brevets devrait avoir le droit d'exiger que ces brevets restent au Canada et que le produit soit manufacturé dans le pays pendant une durée d'un an. Je vois que les pays, où il existe une loi semblable, ont ce qu'ils appellent une politique nationale et ont, dans de pareils cas, le droit d'annuler le brevet. Qu'arrive-t-il aujourd'hui avec notre loi des brevets? A-t-on jamais annulé des brevets? Je ne le pense pas. Un Américain vient au Canada, se rend au bureau des brevets, fait inscrire sa demande en vertu de cet article ou d'un autre et obtient son brevet qu'il emporte avec lui aux Etats-Unis. Il prend ses matières premières au Canada et fabrique aux Etats-Unis.

En ce qui regarde les radiophones et les automobiles, si nous avions une loi décrétant que leur fabrication doit être effectuée entièrement au Canada, cela donnerait de l'emploi à nos gens. Vous ne pouvez pas aller à Washington obtenir un brevet et ensuite en tirer profit en dehors du pays, car là-bas ils ont une politique nationale pour les brevets comme pour le reste. Aujourd'hui, nous n'avons rien pour contrôler les porteurs de brevets, et je suis sûr que si l'on en demandait la liste, on s'apercevrait que 90 p. 100 des brevets et des marques de commerce sont entre les mains de gens qui ne sont pas sujets britanniques. Est-ce tout ce que le Gouvernement peut faire pour améliorer notre loi des brevets? Il serait alors mieux de copier celle des Etats-Unis.

L'hon. M. RINFRET: Comme je l'ai expliqué l'autre jour, l'objet de ce bill est de faire concorder notre loi des brevets avec les décisions prises par les pays réunis à la conférence internationale de La-Haye. Vendredi dernier, le comité était satisfait du projet de loi. L'honorable député doit comprendre que lorsqu'un brevet a été accordé nous devons veiller à ce que l'inventeur se mette à fabriquer dans un délai raisonnable à l'avantage du pays.

M. CHURCH: Je rappellerai au ministre que le projet est maintenant devant le Parlement du Canada et non devant la conférence internationale. Je lui demande, à lui, Canadien, qui s'intéresse au développement de nos ressources naturelles, de veiller à ce que, pour les brevets, nous ayons une politique nationale qui assurera la fabrication de l'article breveté au Canada pendant au moins un an, afin de donner de l'emploi à nos nationaux. La loi actuelle pousse nos gens à aller travailler nos matières premières de l'autre côté de la frontière.

M. le PRESIDENT: La dernière fois que le bill est venu en discussion, on avait modifié l'article 1er. A la 8e ligne, on avait supprimé les mots suivants:

...treizième jour de juin mil neuf cent vingt-trois...

et l'on y avait substitué les mots suivants:

...après l'adoption de cette loi.

Le ministre propose maintenant que cet amendement soit rescindé et que les mots:

...et d'une année au moins après le treizième jour de juin mil neuf cent vingt-trois,

qui sont à la 7e ligne et aux suivantes, soient rayés.

(L'amendement est adopté.)

L'article ainsi amendé est adopté.

L'hon. M. RINFRET: Je demande maintenant, monsieur le président, que nous passions à l'article 2, où la même chose existe. Je propose de rapporter aussi l'amendement adopté vendredi dernier et que les mots:

...d'une année au moins après le treizième jour de juin mil neuf cent vingt-trois,

soient rayés.

L'hon. M. CHAPLIN: Veuillez lire l'amendement.

L'hon. M. RINFRET: C'est le même amendement que celui que nous avons fait à l'article précédent.

(L'amendement est adopté.)

L'hon. M. RINFRET: Depuis que le bill a été renvoyé au comité, des personnes intéressées m'ont dit que nous pourrions peut-être faire une modification à la 31e ligne qui se lit ainsi:

...si une licence relative audit brevet a été antérieurement accordée en vertu de l'article quarante.

Je désire expliquer que le commissaire des brevets n'accorde pas la licence; il donne seulement l'ordre au breveté de le faire. L'intention du législateur serait exécutée si nous substituions au mot "accordée" le mot "ordonnée", car il peut se présenter un cas où un breveté a reçu l'ordre d'accorder une licence et ne l'a pas fait. Je crois qu'en vertu des autres articles de la loi nous pourrions encore le poursuivre et faire révoquer son brevet. Je crois que l'article serait beaucoup plus clair si on y lisait ceci:

...si une licence relative audit brevet a été antérieurement ordonnée en vertu de l'article quarante.

Je propose donc, monsieur le président, que nous rayions le mot "accordée" à la 31e ligne et que nous lui substituions le mot "ordonnée".

(L'amendement est adopté.)

L'hon. M. CHAPLIN: Monsieur le président, dans le même article, quelques lignes plus bas que l'endroit où le ministre vient de lire, se trouvent les mots suivants:

...et à moins que le breveté ne prouve que l'article ou le procédé breveté est fabriqué ou appliqué suffisamment dans les limites du Canada.

Voudra-t-il expliquer ce qu'il entend par 'suffisamment"?

L'hon. M. RINFRET: On m'a posé une question semblable l'autre jour. C'est laissé à la discrétion du commissaire. Si mon honorable ami veut bien lire à l'article 1er, paragraphe *c*, il y verra que le commissaire étudie la requête, et qu'il a le pouvoir discrétionnaire de décider si d'après les besoins raisonnables du public l'objet breveté a été fabriqué en quantité suffisante. Je puis dire à mon honorable ami de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie) que si nous avons été heureux la semaine dernière d'éviter de séparer le verbe de sa proposition dans l'emploi de l'infinitif, les mots "fabriquer en quantité suffisante" sont employés dans tout le bill et forment pratiquement un verbe d'eux-mêmes. D'une façon ou d'une autre, cela n'a pas d'importance.

L'hon. M. CHAPLIN: Monsieur le président, je m'attendais à une réponse de ce genre de la part du ministre. Je crois qu'une des raisons pour lesquelles on ne s'occupe pas des brevets canadiens comme on devrait le faire, c'est qu'on donne trop de pouvoir au commissaire des brevets. Vous devriez rédiger la loi de telle façon que si un brevet est nul, il est nul; et s'il n'est pas nul, alors le commissaire ne devrait avoir aucun pouvoir discrétionnaire.

L'hon. M. RINFRET: J'ai un grand respect pour l'opinion de mon honorable ami à laquelle je tiens beaucoup. Nous n'avons pas l'intention par ce bill de modifier notre loi des brevets; nous voulons seulement la rendre conforme aux décisions de la conférence de La-Haye relativement aux choses d'importance minime que j'ai indiquées. Je serais très heureux d'examiner les prétentions de mon honorable ami et de faire, si c'est possible, une étude plus complète de toute notre loi des brevets en vue d'une refonte générale.

L'hon. M. CHAPLIN: Ja n'ai pas bien compris le but exact de l'amendement; le ministre voudra-t-il le lire de nouveau?

[L'hon. M. Rinfret.]

L'hon. M. RINFRET: L'amendement est clair. Il avait été prévu que la disposition contenue dans la loi de 1923 modifiant la loi des brevets ne durerait qu'un an, et lorsque les lois ont été refondues les mots "d'une année au moins après le treizième jour de juin mil neuf cent vingt-trois" ont été mis dans les Statuts revisés. Ils sont maintenant inutiles. Je suis sûr que mon honorable ami ne s'opposera pas à l'amendement sous ce rapport, et l'autre amendement ne comprend seulement que la modification d'un mot. L'article 2, paragraphe 2, donne au commissaire le pouvoir d'examiner la requête, "et si une licence relative au dit brevet a été antérieurement accordée en vertu de l'article quarante", il peut prendre telle ou telle décision. Ceci me paraît être une erreur d'écriture; en effet, les licences ne sont pas accordées en vertu de l'article 40: cet article ordonne au concessionnaire d'accorder une licence. Par conséquent on ne fait que substituer le mot "ordonnée" au mot "accordée".

M. CHURCH: Apparemment on demande à la Chambre de confier l'application de la loi à un commissaire qui pourra, à sa discrétion, accorder des licences pour des fins politiques. Au mot "accordée" on veut substituer le mot "ordonnée". Le paragraphe 2 prescrit que le brevet doit être révoqué à moins qu'il ne soit établi à la satisfaction du commissaire que l'objet ou le procédé breveté "est fabriqué ou appliqué au Canada dans une mesure suffisante". Ces termes signifient-ils que le requérant d'un brevet est libre d'importer de la main-d'œuvre étrangère, artisans ou manœuvres, comme cela se fait présentement, en contravention de notre loi sur la main-d'œuvre étrangère? Dans la ville que je représente, un certain nombre d'hommes ont été importés du sud pour travailler dans une pépinière, malgré qu'on pût trouver au Canada des hommes adaptés à ce travail. En cela le bill devrait, selon moi, tenir compte des prescriptions de notre loi relative à la main-d'œuvre étrangère. N'est-il pas vrai qu'aux termes du présent article, tel qu'il est rédigé, les concessionnaires de brevet pourront importer des artisans et des manœuvres des Etats-Unis en invoquant l'alinéa *b* que j'ai cité?

L'hon. M. RINFRET: Mon honorable ami formule la même objection qu'il a avancée contre l'article précédent; je croyais lui avoir fait comprendre que je n'ai pas changé d'opinion. Nous avons déjà discuté cette question et il a été démontré que le projet proposé a pour objet de donner suite à une convention mutuelle conclue entre les nations réunies à La-Haye. Je reconnais parfaite-

ment que ce Parlement ne siège pas à La-Haye mais à Ottawa. Tout de même n'est-il pas opportun pour nous de tirer parti de la protection que nous assurent les pays signataires? Nous sommes assurément bien avisés de cultiver à l'occasion cet esprit international qui rapproche les nations. Je dois avouer franchement que l'objection de l'honorable député ne me paraît pas fondée.

M. BOYS: Je ne saisis pas bien pourquoi on substitue le mot "ordonnée" au mot "accordée". Je conçois que la licence soit ordonnée; mais vient un moment où de fait elle est accordée. Le législateur a donc certainement l'intention de rendre le texte applicable non seulement aux licences ordonnées, mais encore aux licences accordées.

L'hon. M. RINFRET: Le commissaire ordonne l'émission de la licence, mais cette dernière est accordée par le concessionnaire lui-même. Naturellement selon les termes de l'article 40, s'il n'accorde pas la licence dans un délai prescrit, nous pouvons révoquer le brevet. Nous avons jugé préférable de rédiger le texte dans la forme que nous proposons maintenant. Nous ordonnons que le brevet soit émis; c'est tout ce que nous faisons, comme département. Le commissaire ordonne au concessionnaire d'accorder la licence.

M. BOYS: Mais en définitive la licence émane du département?

L'hon. M. RINFRET: Elle est accordée par le concessionnaire lui-même.

M. BOYS: Mais prenons le document lui-même, la licence; d'où vient-elle?

L'hon. M. RINFRET: Elle est enregistrée au département; mais nous ne pouvons pas obliger le concessionnaire à accorder la licence. Toutefois, nous pouvons révoquer son brevet. L'amendement proposé cherche simplement à rendre le texte plus clair et plus conforme à l'article précédent.

M. BOYS: Je ne crois pas que le ministre ait bien saisi le point que je veux faire ressortir. Je fais remarquer qu'il vient un moment où la licence est émise et, d'après ce que j'en sais, elle est émise par le département. Je puis faire erreur là-dessus; s'il en est ainsi,—si la licence émane du concessionnaire,—j'abonde dans le sens du ministre.

L'hon. M. RINFRET: Aux termes de la loi du copyright, la requête relative à une licence est accordée par le département; mais par contre, aux termes de la loi des brevets, le département émet l'ordonnance et le concessionnaire accorde la licence. Si l'on n'a pas suivi nos instructions et si la licence n'est pas accordée, nous pouvons invoquer l'article 40.

(L'article, ainsi modifié, est adopté.)

Il est fait rapport du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

SUITE DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DES MARQUES DE COMMERCE ET DESSINS DE FABRIQUE

La Chambre passe à la suite de la discussion du projet de loi (bill n° 8) tendant à modifier la loi des marques de commerce et dessins de fabrique.

L'hon. FERNAND RINFRET: Je propose que le comité reprenne l'examen de l'article 6.

Sur l'article 6 (déposition de la demande déjà déposée dans un autre pays):

L'hon. M. RINFRET: Je vais proposer un amendement modifiant le texte du présent article. Le chef de l'opposition a fait remarquer l'autre jour que les mots "tel qu'il est édicté par l'article 3 du chapitre 28 des Statuts de 1923" n'étaient plus de mise, et je propose que ces mots soient biffés. Je propose aussi que le chiffre 49, au commencement du nouvel article, soit remplacé par le chiffre 52. Cette modification n'a aucune importance; elle a simplement pour but de faire disparaître une ligne de la loi jusqu'ici en vigueur, qui ne signifie plus rien maintenant que nous avons les Statuts revisés.

(L'article, ainsi modifié, est adopté.)

Les amendements sont adoptés.

Rapport est fait sur le projet de loi.

SUITE DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI CONCERNANT LE CHEMIN DE FER DE SAINT-JEAN (N.-B.) A QUEBEC

La Chambre passe à la discussion en comité général sur le projet de loi (bill n° 9) tendant à accorder une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, entre Centreville, dans le comté de Carleton, et Andover, comté de Victoria, dans le Nouveau-Brunswick. M. Johnston occupe le fauteuil.

Sur l'article 1er (prorogation de délai).

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): L'autre jour, le chef de l'opposition m'a fait remarquer un certain point et la discussion fut laissée en suspens afin de me donner l'avantage de pouvoir discuter la question avec le ministère de la Justice. C'est ce que j'ai fait et le ministère de la Justice trouve que l'amendement, tel qu'il est rédigé, est tout à fait suffisant.

L'on m'a aussi dit que le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui est le promoteur du chemin de fer en question, est satisfait de la rédaction du projet de loi et désirerait qu'il soit adopté sous cette forme.

M. CHURCH: Je suis membre du comité des chemins de fer depuis six ans, et je n'ai jamais encore vu de prorogation de délai accordée sans que le projet de loi ait été d'abord renvoyé au comité. Je ne vois pas pourquoi l'on devrait faire d'exception dans le cas d'un bill du Gouvernement. La Chambre a nommé un comité chargé d'étudier les questions de chartes, de prorogation de délai, etc., et je vais proposer que ce bill soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami n'était sans doute pas ici l'autre jour, quand on a décidé de renvoyer ce bill au comité général au lieu du comité des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques. Dans le cas actuel, il ne s'agit pas d'une charte ordinaire de chemin de fer; celui-ci appartient au gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, qui demande la prorogation de délai. Il n'y avait donc aucune objection à adopter cette procédure, puisqu'il n'y a aucun intérêt particulier en jeu et qu'il n'est pas nécessaire de faire comparaître des témoins et de passer par les formalités ordinaires. J'ajouterai que ce chemin de fer est déjà en exploitation et que cette prorogation de délai a trait à un embranchement qui n'est pas encore construit.

M. CHURCH: Le ministre peut avoir raison et le cas est peut-être unique, mais d'autre part, je ne vois pas pourquoi l'on demande à la Chambre de procéder de cette manière pour les bills de chemin de fer. Le prédécesseur du ministre actuel renvoyait toujours les bills d'embranchements de chemin de fer, publics ou particuliers, au comité des chemins de fer. Les crédits des chemins de fer nationaux sont même soumis à un comité de la Chambre. Tous les bills des embranchements furent envoyés au comité des chemins de fer et c'est la seule manière dont l'on puisse procéder pour s'en tenir au règlement de la Chambre. Quelques-unes de ces compagnies n'ont jamais existé ailleurs que sur le papier; elles obtiennent une charte et demandent ensuite des prorogations de délai. Au cours des deux ou trois dernières sessions, l'on a renvoyé au comité des chemins de fer deux ou trois bills demandant des prorogations de délai, et dans chaque cas on n'avait pas encore dépensé un dollar. Une telle manière de procéder est en contradiction du principe de la loi des chemins de fer. Pour ces raisons, je suis d'avis que le ministre aurait dû traiter ce projet de loi de la manière ordinaire.

[L'hon. M. Dunning.]

(L'article est adopté.)

Rapport est fait sur le projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

SUITE DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI CONCERNANT LE COLLEGE MILITAIRE ROYAL

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le projet de loi (bill n° 13) concernant le Collège militaire royal.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Quand ce projet de loi a été mis à l'étude, on a réservé les articles 7 et 9. En ce qui a trait à l'article 7, les membres du comité se rappelleront que nous étions à discuter les conditions d'admission des élèves au Collège. Comme je l'ai fait remarquer, la disposition qu'on avait gardée de la loi jusqu'ici en vigueur n'avait plus sa raison d'être puisqu'il n'y a plus d'examen préalable; aujourd'hui ces examens s'inspirent des qualités ordinaires requises d'après le mode d'enseignement de chacune des provinces; faire un choix des candidats dans tout le pays d'après le mérite n'était pas pratique. Toutefois j'ai étudié les suggestions qu'on m'a faites dans le temps pour m'engager à tenir compte le plus possible du mérite, et comme j'en ai fait part au comité, le mérite sera la condition d'admission, que cela soit inscrit dans la loi ou qu'on le reconnaisse en pratique. Je propose donc au comité d'inclure les mots suivants au commencement de l'article 7:

Le choix des cadets de chaque province se fera d'après le mérite et...

A mon avis cela devrait rencontrer les désirs de tous. On inclut les mots "de chaque province" parce qu'on a jugé qu'on ne pouvait réunir tous les candidats du pays et ensuite faire un choix d'après le mérite. Ce mode de sélection n'eût pas été juste pour chaque province en particulier et ne lui eût pas donné sa part.

M. CHURCH: Mon désir serait de voir modifier la loi régissant cette magnifique institution. Cette modification consisterait à fixer à trois ans au lieu de quatre, comme la chose existait depuis trente-cinq ans jusqu'à récemment, la durée de la période de temps requise pour donner droit à un diplôme. J'ai entendu formuler des plaintes au sujet de l'immatriculation au Collège militaire royal. Dans chaque province, on procède à un exament séparé pour cette immatriculation et, selon moi, les modifications apportées au régime suivi à Kingston ne l'ont pas été pour le bien de l'institution. Nous devrions re-

tourner à l'ancien régime et laisser le Collège régler ses conditions d'immatriculation.

Je désirerais citer des passages d'une lettre, qu'à ma demande, m'a adressé M. Iva E. Martin, maître ès arts, qui durant nombre d'années fut directeur des études et qui habite maintenant ma circonscription. Il fut un des plus brillants mathématiciens diplômés de l'Université de Toronto et durant trente ans il fut un des professeurs les plus pratiques et les plus heureux du personnel du collège de Kingston. Le ministre devrait voir à ce qu'en matière de culture littéraire l'institution fasse des progrès au lieu de perdre du terrain. Le mérite devrait être la seule condition d'admission et un seul examen devrait avoir lieu pour tous les candidats.

Me permettra-t-on d'extraire quelques passages de cette lettre du professeur Martin, en qui tous les diplômés ont la plus grande confiance, et qui a fait plus qu'aucun autre pour cette institution. Il écrit:

Ce projet de loi assurera plus d'efficacité à l'autorité nécessaire pour maintenir cette institution comme elle est actuellement dirigée. Il y a plusieurs années que la loi actuelle n'est plus pratique. Les règlements que de temps à autre le Gouverneur en conseil édictera sont ses vrais moyens d'exécution et cette loi ne fait qu'autoriser cette constitution.

Je proposerais de rédiger à peu près comme suit l'alinéa 1 de l'article 2:

2. (1) Il existera une institution destinée à donner une instruction préliminaire sur des sujets militaires comme la tactique, les fortifications, le génie, etc., et une introduction sommaire à l'enseignement des matières scientifiques qui y sont connexes et nécessaires, un enseignement technique pour l'officier dans l'exécution de ses devoirs professionnels. Ainsi que pour préparer des officiers destinés au commandement et à l'état-major.

L'article 5 énumère les "qualités requises" du commandant, chose assez difficile à réaliser en pratique. Selon moi il devrait avoir "l'aide" d'un directeur des études qui serait choisi parmi les civils de son personnel.

Le professeur Martin a entièrement raison. Il devrait y avoir, sous l'autorité du commandant, un directeur des études ayant des devoirs et des pouvoirs plus étendus. J'ai l'espoir que le ministre trouvera le moyen d'améliorer les édifices, l'aménagement, les terrains et la salle de récréation du Collège militaire royal de façon qu'il ne se trouve pas sur un pied d'infériorité vis-à-vis de McGill, de Queen et des autres institutions; il pourrait aussi mieux payer le personnel et lui assurer des résidences à un prix moindre.

L'hon. M. RYCKMAN: Avant qu'on adopte cette modification, je tiens à dire que l'article me paraît un peu confus. Nul ne pourrait dire comment on établirait "l'ordre du mérite". En quoi consiste ce mérite? En athlétisme, en matières scolaires, en matière religieuse?

L'hon. M. RALSTON: Un mérite quant aux matières faisant le sujet de l'examen.

L'hon. M. RYCKMAN: L'article ne le dit pas. A mon avis, monsieur le président, cette question est laissée sans solution; ce sera une affaire d'à peu près, de conjecture. Plus tard quelqu'un pourra venir dire que telle chose constitue le mérite, tandis qu'un autre prétendra autre chose. Et la décision incombera au commandant ou au ministre.

(L'article, ainsi modifié, est adopté.)

L'hon. M. RALSTON: Quant à l'article 9, on m'a fait remarquer que la loi actuellement en vigueur contenait une limite à la somme exigée de chaque élève. Je l'ai incluse dans l'article modifié dont je donnerai lecture au comité:

9. Chaque élève doit se fournir des livres, appareils et équipement que ne fournit pas le Collège, et il doit verser une somme ne dépassant pas $300 par année et les cotisations que le Gouverneur en conseil autorise pour couvrir les frais ordinaires de pension et d'uniformes.

L'hon. M. EDWARDS: L'étudiant devra-t-il payer $300 par année pour l'enseignement et sa pension?

L'hon. M. RALSTON: Je fais demander un état montrant ce que cela comprend. Mais je puis dire à mon honorable ami que cette disposition est la même que dans l'ancienne loi; le cadet n'aura rien de plus à payer. J'ai fourni les chiffres lors de la discussion antérieure du bill: il n'en coûte que $300 par année, sauf la première année, où il faut débourser $550, dont $250 pour l'uniforme.

L'hon. M. EDWARDS: Ce que j'ai à dire ne plaira guère, mais je suis habitué à cet accueil en cette Chambre. Tout naturellement, j'admire beaucoup le Collège militaire royal de Kingston, son œuvre, et ses élèves qui font leur marque dans le monde entier. Mais je me demande si nous faisons bien de maintenir le même prix que par le passé. L'enseignement des arts, de la médecine et des sciences coûte bien moins cher aux universités que les cours donnés aux cadets au Collège militaire. Et si nous pourvoyons pour un plus grand nombre d'élèves, nous ajoutons aux dépenses de la trésorerie dans la mesure où nous limitons la contribution de l'élève. Il peut être à propos de restreindre la dépense et de la maintenir au même chiffre approximativement que le chiffre actuel ou passé, mais si nous aménageons l'institution de manière à recevoir plus d'élèves,—ce qui est à souhaiter,—il me semble fort à propos d'examiner si les élèves ne devraient pas con-

tribuer davantage. Je n'ai pas à proposer le prix à fixer, mais le seul fait qu'il est resté à $300 depuis des années au cours desquelles toutes les autres institutions d'enseignement ont haussé considérablement leur prix amène à penser que, en justice pour tout le monde, il y a peut-être lieu de le relever pour les élèves du Collège de Kingston, sans toutefois leur demander trop.

Le Collège militaire de Kingston est considéré à juste titre comme une institution d'enseignement de haute valeur, fréquentée par des élèves venant de toutes les parties du Canada, et choisis avec soin. Le prix de l'enseignement y est moindre que dans les universités. J'aimerais qu'un plus grand nombre d'élèves y fussent admis, et cela naturellement représenterait un accroissement de dépenses pour le pays, à moins d'élever la contribution des élèves. Cela n'est pas plaisant à entendre, relever le prix de l'enseignement, mais étant donné les circonstances différentes actuelles, je crois que la question mérite d'être examinée.

L'hon. M. RALSTON: Bon nombre d'entre nous se sentent probablement portés à penser comme mon honorable ami. Mais en préparant ces modifications à la loi, je n'ai pas voulu y introduire de principe nouveau. Pour le moment, l'aménagement n'a pas été agrandi. Lorsqu'il le sera, le ministre en charge pourra fort bien examiner la question du relèvement du prix à payer par les élèves. Il est bon que le comité sache que l'admission de ces élèves diffère de celle des autres institutions. Partout ailleurs, l'on n'a qu'à se présenter pour être admis. Le privilège, car c'en est un, de l'admission au Collège militaire de Kingston n'est accordé qu'à ceux qui possèdent certains titres, certaines aptitudes, certaines dispositions physiques, une certaine agilité intellectuelle, en un mot qu'aux élèves d'une certaine formation. Or comme le présent bill ne comporte que des modifications de forme, et simplement pour mettre la loi à jour, je ne voudrais pas en prendre occasion pour relever la contribution des élèves. Il y aura peut-être lieu d'examiner la question lorsque l'aménagement sera agrandi et embelli.

L'hon. M. EDWARDS: Je comprends le point de vue du ministre et je m'y rends. A-t-il assez de renseignements à la main pour dire au comité combien de diplômés du Collège militaire royal suivent la carrière militaire, leur cours terminé?

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas ce renseignement sous la main. Parlant de mémoire, je crois que ceux qui embrassent la carrière

[L'hon. M. Edwards.]

des armes sont moins de 5 p. 100, mais j'ajouterai qu'au cours de la dernière guerre 99 p. 100 des élèves en bon état de santé se sont enrôlés sous les drapeaux, et se sont conduits comme le doivent les étudiants du Collège royal militaire.

M. CHURCH: Puis-je demander au ministre si les fournitures vont être achetées sous le régime du favoritisme fédéral? Vu l'augmentation du prix de l'enseignement, les uniformes, et autres articles requis, le Collège militaire royal est regardé maintenant comme une institution des riches. Aujourd'hui, les seize *collegiates* du district de Toronto ne fournissent pas plus d'un ou deux étudiants par année au Collège, alors que, les années antérieures, ce nombre était bien plus considérable. Il n'y a pas d'autre institution au Canada où l'on voit plus de favoritisme politique, non seulement en ce qui concerne le personnel civil et militaire, le service, mais l'achat du matériel, les réparations aux édifices, les nouvelles constructions, et les approvisionnements. On a même construit une route dans la circonscription de l'honorable député de Frontenac-Addington (l'hon. M. Edwards) en profitant du favoritisme politique. Mon honorable ami peut nous dire tout l'argent qu'a coûté un petit chemin de macadam et de béton sans appel de soumissions, et que tout ingénieur municipal eût pu construire pour un tiers du prix. On tend à faire de cette institution un collège pour les fils de familles, ce qui n'était pas le but des fondateurs. Le cours a été prolongé à quatre ans; tout a été augmenté, et, aujourd'hui, c'est une maison politique à l'avantage du parti libéral de la ville de Kingston et du comté de Frontenac. C'est là que sont achetés tous les approvisionnements. Si le département se procurait les livres de classe comme le font les principaux conseils d'éducation, il épargnerait à cet établissement et aux cadets un quart ou un tiers du coût actuel. Le ministre devrait acheter ces livres et les vendre lui-même aux étudiants, dans un but d'économie.

L'hon. M. RALSTON: Si mon honorable ami connaît des exemples de dépenses condamnables, j'espère qu'il me les citera lorsque les crédits du Collège royal militaire seront soumis à la Chambre. En ce qui concerne le favoritisme, je lui dirai que je ne connais aucune institution qui soit moins l'objet de faveurs politiques que celle-ci de la part d'aucun département. Tant que j'occuperai ce poste, il n'y aura rien de changé à cet égard, parce que je veux que cet établissement demeure un endroit où les jeunes gens méritoires, qui seront un honneur pour leur pays, s'instruisent à un prix modéré, et s'outillent pour l'avenir du Canada.

L'hon. M. EDWARDS: J'espère que le jour est encore loin où, comme on l'a déjà suggéré à la Chambre, le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) succédera peut-être au ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston).

(L'article est adopté.)

Il est fait rapport du projet de loi, qui est lu une 3e fois et adopté.

DISCUSSION D'UNE RESOLUTION RELATIVE AUX FONDS DE CANTINE

L'hon. M. RALSTON (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité pour la discussion du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de pourvoir à la distribution et à la répartition des fonds de cantines accumulés durant la guerre par certaines unités de l'armée expéditionnaire canadienne au Canada, par l'armée canadienne de Sibérie et par l'armée stationnée à Ste-Lucie (Antilles anglaises), fonds provenant des profits des cantines et d'autres institutions semblables gérées par plusieurs unités et par plusieurs corps, et de pourvoir à l'administration de ces mêmes fonds par les conseils provinciaux de fidéicommissaires nommés en vertu de la loi des fonds de cantines, chapitre 34 des Statuts de 1925.

La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité général.

L'hon. M. BENNETT: Le ministre veut-il s'expliquer?

L'hon. M. RALSTON: Le receveur général a entre ses mains la somme de $124,000, qui s'est accumulée sur les profits des cantines administrées par les unités qui ont leurs associations au Canada et ne sont pas allées outre-mer. Ces unités comprenaient les détachements de dépôts, les hôpitaux, et ainsi de suite, sans mentionner le corps expéditionnaire de Sibérie, les forces de Sainte-Lucie, et le Y.M.C.A. dont les profits accumulés et ces fonds de cantine ont été payés au receveur général.

L'hon. M. GUTHRIE: Quel en est à peu près le montant?

L'hon. M. RALSTON: Environ $124,000.

L'hon. M. GUTHRIE: C'est ce qui reste?

L'hon. M. RALSTON: Oui. Le moyen que l'on se propose d'employer pour disposer de ces fonds—et on nous dit qu'il faudra faire adopter une loi à cet effet,—est de les diviser en parts, selon les provinces, et de les remettre aux commissions de cantines qui ont été formées sous le régime de la loi de 1925. Naturellement, l'administration sera quelque peu différente et les proportions accordées aux provinces différentes de celles des fonds de cantines d'outre-mer, mais c'est une question qui, à mon sens, peut être réglée par les commissions provinciales quand les fonds leur seront remis. Voici ce que nous avons fait; nous avons pris le lieu d'organisation d'une unité de dépôt en particulier et nous avons assigné les fonds, les profits de cette unité, à la province dans laquelle l'organisation a eu lieu. En général, les enrôlements se sont faits parmi les hommes des provinces où les unités se trouvaient. Nous avons en outre les troupes de Sibérie, celles de Sainte-Lucie et la troupe du Y.M.C.A. Dans ces cas, on se propose de partager selon les enrôlements dans chacune des provinces. Grâce à une combinaison des deux on a fixé un pourcentage qui se trouve dans l'annexe du projet de loi basé sur cette résolution et c'est dans ces proportions qu'on se propose de verser les fonds aux diverses provinces. Je ne sais si le comité aimera ou non entendre citer ces pourcentages. Je vais citer les chiffres *grosso modo*, laissant de côté la seconde décimale. Ils sont comme suit:

	Pourcentage
Alberta	6.5
Colombie-Anglaise	3.6
Manitoba	10.9
Nouveau-Brunswick	5.5
Nouvelle-Ecosse	4.4
Ontario	41.5
Ile du Prince-Edouard	.32
Québec	23.5
Saskatchewan	3.1

M. ADSHEAD: Le ministre peut-il nous donner les chiffres en dollars et cents.

L'hon. M. RALSTON: Je donnerai le capital en dollars et cents. Les intérêts sont groupés au bas de la liste. Les chiffres sont:

Ontario	$42,000
Québec	23,900
Alberta	6,500
Saskatchewan	3,600
Manitoba	11,000
Nouveau-Brunswick	5,500
Nouvelle-Ecosse	4,500
Ile du Prince-Edouard	320
Colombie-Anglaise	3,600

Cela forme un total de $101,000; puis nous avons $23,000 d'intérêts, ce qui forme un total de $124,000 en tout.

L'hon. M. GUTHRIE: Puis-je demander si le projet qu'on nous propose a eu l'approbation de la Légion canadienne et d'autres associations de soldats?

L'hon. M. RALSTON: Je ne puis pas le dire pour le moment. Les fonctionnaires de mon département se sont consultés avec certains représentants, mais je ne puis répondre au pied levé.

L'hon. M. MANION: Ces fonds sont-ils divisés sur les mêmes bases que les autres fonds de l'an dernier et d'après la même organisation? Je crois avoir compris que le ministre l'avait dit.

L'hon. M. RALSTON: Ils sont divisés par la même organisation et sur les mêmes bases, sauf que mon honorable ami doit se rappeler que ceux qui sont allés outre-mer ne compteraient probablement pas avoir leur part de ces fonds, parce que ceux qui se sont enrôlés dans les unités de dépôt et sont ensuite allés au front sont censés avoir touché les bénéfices des profits des cantines de dépôt quand ils sont partis. Les officiers qui les conduisaient ont touché un certain montant pour leur payer des douceurs et cela est censé représenter théoriquement une juste proportion des profits non dépensés jusqu'à cette date. Donc, ceux qui participeront à cette distribution de fonds seront surtout ceux qui ne sont pas partis outre-mer et qui n'ont reçu aucun avantage d'aucune autre source.

L'hon. M. MANION: J'avoue avoir peu de renseignements à ce sujet, sauf ceux que le ministre nous a donnés. J'imagine que nous pourrons en avoir davantage quand le bill viendra en délibération. Je suppose que le ministre ne s'opposera pas à des modifications raisonnables pourvu que leur but soit de rendre justice à tous. Je ne dis pas qu'il y aura des modifications, mais de nouveaux renseignements peuvent nous parvenir d'ici à ce que le bill vienne devant la Chambre et je présume que le ministre ne nous lie pas aux détails du bill tel qu'il est rédigé.

L'hon. M. RALSTON: Non, j'aimerai à recevoir des suggestions, parce que nous savons tous que, jusqu'à un certain point, nous nous occupons d'un fonds qui, d'après la stricte interprétation légale, peut appartenir à des individus, mais qui, en bloc, nous permettra d'accomplir quelque chose de tangible. Je serai donc heureux de recevoir des avis qui nous aideront.

M. ADSHEAD: Ces fonds n'ont-ils pas été accumulés avec l'argent des hommes qui sont allés outre-mer?

L'hon. M. RALSTON: Non, je ne crois pas que ces fonds aient été particulièrement accumulés avec l'argent des hommes partis outre-mer. Comme j'ai essayé de le faire observer, ceux qui sont partis, en théorie du moins, et je crois qu'on m'accordera qu'il en a été ainsi en pratique, ont reçu les bénéfices des profits des cantines de dépôts où ils ont fait leurs emplettes. A ce moment-là, ceux qui étaient outre-mer commencèrent à bénéficier des fonds provenant des cantines de l'armée expéditionnaire, mais ceux qui sont restés au Canada ont continué de contribuer à ces cantines de dépôts, et ce sont eux, ainsi que leurs ayants droit, qui devraient, selon moi, profiter en bonne partie de l'emploi que l'on fait de ces fonds. Le bill qui doit faire suite à cette résolution porte en effet que les fonds attribués aux provinces pour des fins de secours ne devraient être employés qu'à l'intention de ceux à qui il n'est pas venu en aide par le Gouvernement ou au moyen du montant versé aux provinces sous le régime de la loi des fonds de cantine. En d'autres termes, il est question de venir en aide à ceux qui, règle générale, ont contribué dans une plus grande mesure au fonds de cantines qui subsiste.

M. CLARK: Monsieur le président, le ministre devrait être en mesure d'assurer au comité en général que ceux qui sont allés outremer et ont contribué à ces fonds ont en réalité reçu la part à laquelle ils avaient droit. Je doute fort. qu'il en soit ainsi. Je ne crois pas qu'il soit d'usage de leur verser la proportion exacte des fonds qui leur serait due si le partage en avait été fait à ce moment-là. Il est vrai qu'ils peuvent avoir reçu quelque chose sur ces fonds lorsqu'ils sont allés de l'autre côté, mais on n'admet pas, me semble-t-il, qu'ils ont reçu la proportion à laquelle ils auraient eu droit en réalité si l'on avait fait le partage des fonds à ce moment-là. Par conséquent, je n'estime pas que, dans l'emploi de ces fonds, l'on puisse ignorer tout à fait ceux qui sont allés outre-mer.

L'hon. M. RALSTON: J'ai essayé de faire entendre nettement au comité que théoriquement du moins,—et c'est le mot dont je me suis servi,—j'étais d'avis que ces gens étaient supposés avoir touché le bénéfice des fonds qui s'étaient accumulés; mais comme il n'a pas été tenu de comptabilité à cette fin, il peut se faire que les contributions aient dépassé les remboursements. Il nous faut envisager la situation au point de vue pratique et il s'agit de savoir s'il vaut la peine d'entreprendre le partage d'une faible somme entre tous ceux qui ont contribué, ou ne s'en tenir qu'à ceux qui faisaient partie des unités de dépôts. Comme je le disais à mon honorable ami de Fort-William (l'hon. M. Manion), il y a un instant, j'accueillerai volontiers tous les avis que pourront offrir les membres du comité lors de l'examen du bill. Nous visons surtout à ne pas employer ces fonds sans discernement, ce qui ne ferait aucun bien.

M. CLARK: Quels renseignements le Gouvernement a-t-il obtenus de ceux que ces fonds intéressent directement? Après tout, leurs observations devraient être pour quelque chose dans l'emploi de ces deniers.

L'hon. M. RALSTON: Je ne saurais répondre à la question de mon honorable ami quant à la résolution dont il s'agit. Je ne

saurais parler que des observations que l'on a faites au comité qui a examiné dans son ensemble cette question des fonds de cantines il y a deux ou trois ans. A cette époque, on fit observer que ces fonds ne devraient pas être partagés parmi des particuliers, mais devraient être employés pour le soulagement et dans l'intérêt général de ceux qui en avaient le plus grand besoin. C'est là, si je ne me trompe, le principe que nos vétérans souhaiteraient voir appliquer, et c'est aussi celui qui préside à l'administration par les commissions provinciales des fonds provenant des cantines d'outre-mer.

M. CLARK: Pour quelle raison ne les a-t-on pas inclus à ce moment-là?

L'hon. M. RALSTON: Le fonds dont il s'agit ne faisait pas l'objet immédiat de l'enquête dont je parle, bien que celle-ci ait porté sur des fonds analogues accumulés outremer.

M. GEARY: Le ministre peut-il nous dire le montant reçu de chacune des sources énumérées, comme par exemple, les troupes de Sibérie, les troupes stationnées à Sainte-Lucie, et ainsi de suite?

L'hon. M. RALSTON: Je pourrais indiquer à mon honorable ami les proportions attribuées aux diverses provinces sur ces fonds. Je ne crois pas avoir sous la main le montant reçu des troupes de la Sibérie. Pour l'Ontario, par exemple, le part de $42,000 est constituée par des fonds provenant d'environ soixante unités. Les deux seuls montants que je vois provenant des troupes expéditionnaires de la Sibérie, dans le part attribuée à l'Ontario, sont de $139 et $71. La 85e batterie du corps de Sibérie a contribué pour $652. Je ne saurais donner à l'honorable député le total pour les troupes de la Sibérie. Il n'y aurait qu'à additionner les diverses inscriptions relatives à ces troupes dans chaque liste provinciale.

M. GEARY: Ces deux inscriptions représentent probablement des fonds réalisés en Canada.

(Rapport est fait de la résolution qui est lue la 2e fois et adoptée.)

L'hon. M. RALSTON (ministre de la Défense nationale) demande à déposer un projet de loi (bill n° 39) concernant l'emploi de certains fonds de cantines.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

RETRAIT DU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DE L'AMIRAUTE

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) propose que l'objet inscrit au Feuilleton relatif à la 2e lecture du projet de loi (bill n° 30) tendant à modifier la loi de l'Amirauté soit rayé.

(La motion est adoptée.)

DISCUSSION DU PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI SUR LA COUR SUPREME

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice) propose que le projet de loi (bill n° 31) portant modification de la loi sur la Cour suprême soit lu pour la 2e fois.

L'hon. M. EDWARDS: Que renferme le projet de loi?

L'hon. M. LAPOINTE: Si mon honorable ami veut bien nous permettre de passer à la discussion des articles, il aura tous les éclaircissements voulus.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité général pour la discussion des articles.)

Sur l'article 1er (changement des dates des sessions de la Cour suprême).

L'hon. M. LAPOINTE: Dans l'état actuel de la loi, la session du printemps commence le premier mardi de mai; mais on prétend qu'il serait plus commode pour le tribunal de commencer le quatrième mardi d'avril. Les magistrats veulent travailler un peu plus longtemps et je ne crois pas qu'on puisse s'y objecter.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2 (avis d'ajournement de la Cour).

L'hon. M. LAPOINTE: Cet article a pour objet de modifier l'article en vertu duquel la Cour peut renvoyer à une date ultérieure les séances d'une session quelconque et se réunir de nouveau, à la date fixée, pour l'expédition des affaires. Le paragraphe qu'on se propose d'abroger oblige le régistraire à publier dans la *Gazette officielle* l'avis de l'ajournement et la date fixée pour la reprise des séances. On fait observer que cet article est inutile et que, en réalité, on ne l'a pas mis en pratique. En général, la Cour ne suspend ses audiences que pour très peu de temps et il serait parfois impossible d'en donner avis dans la *Gazette offlcielle*, à moins de publier une édition spéciale. Seuls les avocats intéressés dans la cause dont l'examen est renvoyé à plus tard ont besoin de ce renseignement et il savent déjà quand le tribunal doit se réunir de nou-

veau. Par conséquent, on considère inutile de publier un avis dans la *Gazette officielle*.

Sur l'article 3. (l'appel a lieu sur un exposé de la cause).

L'hon. M. LAPOINTE: Cet article a pour but d'ajouter à la loi la clause conditionnelle qui suit:

Toutefois, la Cour peut, à sa discrétion, pour des motifs particuliers et par permission spéciale, recevoir plus ample preuve sur une question de fait. Cette preuve doit être recueillie de la manière autorisée par le présente loi, soit par interrogatoire oral en cours soit par affidavit ou par déposition selon que la cour peut l'ordonner.

Comme on l'explique dans la note de la page suivante, il est arrivé récemment, dans la cause de la compagnie du chemin de fer de Red-Mountain contre Blue, qu'on n'a pu verser des plans au dossier, parce que le tribunal n'était pas autorisé à recevoir de nouveaux témoignages; mais on l'a fait quand la cause a été entendue par le Conseil privé. Le nouvel article a pour but d'accorder à notre Cour suprême les mêmes pouvoirs qu'ont le Conseil privé et la Cour d'appel, en Angleterre.

L'hon. M. GUTHRIE: Et en Ontario.

L'hon. M. LAPOINTE: Et, comme vient d'ajouter mon honorable ami, la Cour d'appel de l'Ontario.

(La motion est adoptée.)

Il est fait rapport du projet de loi, lequel est lu pour la 3e fois et adopté.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI SUR LES IMPRESSIONS PUBLIQUES ET LA PAPETERIE

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat) propose que le projet de loi (bill n° 33) tendant à modifier la loi sur les impressions et la papeterie publiques soit lu pour la 2e fois.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre passe à la discussion des articles en comité général.

Sur l'article 1er (solde des dépenses).

L'hon. M. BENNETT: L'autre jour, j'ai exprimé l'avis que ce projet de loi a pour but de limiter à $700,000 les fonds d'exploitation de l'imprimerie; mais j'ai ajouté que les derniers mots du texte tendent à accorder au conseil des ministres une latitude illimitée et que, pour cette raison, ils sont fort discutables. On remarquera que, en vertu de cet article, les fonds d'exploitation du département peuvent être portés à la somme de $700,000. Si le projet de loi se terminait là, on le comprendrait facilement. Mais on a ajouté ces mots:

Ou la somme que peut fixer dans la suite et de temps à autre le Gouverneur en conseil.

Cela saute aux yeux qu'il est impossible de fixer une limite à la somme à débourser dans un paragraphe et, dans un autre, employer des mots qui ne fixent aucune limite à la somme que pourra allouer le Gouverneur général en conseil. Nous sommes ici simultanément en face d'une limite fixée à $700,000 par le Parlement et d'une autorisation permettant au Gouverneur en conseil de porter cette somme au chiffre qu'il voudra. On ne peut faire cela et ce n'est pas là du tout, j'imagine, la conception du secrétaire d'Etat. Il est impossible d'imposer une restriction d'une part et d'octroyer d'autre part une autorisation illimitée.

L'hon. M. RINFRET: Le raisonnement de mon honorable ami est juste et je suis parfaitement disposé à accepter sa manière de voir sur ce point-là. Le présent bill vise à remédier à une situation qui existe depuis quelque temps. Quoi que le Statut décrète que l'Imprimerie nationale a droit à une avance de $200,000 à la fois, il est arrivé que les avances furent retardées pour des raisons particulières. Or, le bill en discussion vise à porter à $700,000 le chiffre de ces avances; il vise également à nous permettre de faire face à des circonstances imprévues, advenant le cas, pour ne citer qu'un exemple, où la vacance parlementaire se prolongerait sans que des crédits suffisants eussent été votés à cette fin. Je partage absolument l'avis de mon honorable ami que l'article est contradictoire du fait qu'il impose une limite tout en décrétant qu'il n'y en aura pas.

Je propose donc que le texte de l'article en discussion soit modifié par la radiation des mots: "ou la somme que peut fixer dans la suite et de temps à autre le Gouverneur en conseil."

L'hon. M. BENNETT: Le ministre s'est rendu compte de la situation l'autre jour et il peut être assuré que je comprends bien son attitude. Puis-je lui faire observer toutefois, puisqu'il a la direction du département des Impressions et de la Papeterie, qu'il devrait se rendre compte qu'en vertu des méthodes strictement d'affaires il ferait bien de ne pas tenir en magasin un stock trop considérable; or, il a mentionné un stock d'un demi-million de dollars l'autre jour. J'ai été étonné d'entendre mon honorable ami mentionner une pareille somme lorsqu'il réclame un fonds de roulement de $700,000. Si le ministre a lu le livre qu'Henry Ford a publié dernièrement, il

se rendra compte qu'à l'époque où le grand industriel fut acculé à une impasse, il eut la sagesse de diminuer son stock en magasin. Et lorsqu'il s'agit de papeterie surtout, il est grandement désirable de réduire au minimum les fournitures en magasin, sans quoi on s'expose à subir des pertes.

M. ADSHEAD: Lorsque la présente mesure a été discutée en comité général, l'autre jour, j'ai cru comprendre que le département des Impressions se maintient par lui-même. Lorsqu'il publie certains documents, disons pour le ministère de l'Intérieur, le travail est porté au compte de ce ministère, et la somme est mise au crédit du département des Impressions; et c'est ainsi pour tous les autres départements du service public. Peut-être serait-il préférable d'attendre que nous en soyons à l'examen des crédits pour soulever cete question, mais voici: dans les crédits des autres ministères, je ne vois aucune somme affectée au remboursement de ces frais d'impression.

L'hon. M. RINFRET: Je suis en mesure, je le crois, de répondre séance tenante à la question de mon honorable ami. Il ne s'agit que d'un article d'une loi assez volumineuse. Si l'honorable député veut bien prendre la peine de se reporter au texte de la loi, il se convaincra qu'elle prévoit tout.

M. ADSHEAD: Alors, pour quelle raison augmenter le compte du capital si les frais d'impression sont crédités à l'Imprimerie nationale aussitôt que le travail est terminé?

L'hon. M. RINFRET: C'est afin de couvrir l'intervalle compris entre le temps du parachèvement du travail et le temps où les frais d'impression sont remboursés par les divers départements du service public.

(L'amendement est adopté.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

Rapport est fait sur le projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Johnston.

Agriculture.—Industrie laitière, y compris l'allocation de $5,000 au conseil national de l'industrie laitière, $265,000.

L'hon. W. R. MOTHERWELL: Les honorables membres voudront bien prendre note que le chiffre de ce crédit n'accuse guère de changement; l'augmentation de $14,000 s'explique en grande partie par les augmentations de traitement qui sont entrées en vigueur l'année dernière. Cette augmentation se répartit entre trois ou quatre articles principaux du budget. Une partie de la somme est consacrée à des travaux de recherches et une autre partie au classement du beurre par tout le pays; une autre partie est consacrée aux fins de l'instruction agricole. Je fournirai des détails aussitôt que j'aurai les chiffres sous la main dans un instant.

M. LUCAS: Le ministre a mentionné le classement du beurre. Je voudrais bien savoir s'il existe à cette heure un système uniforme pour la classement du beurre par tout le Dominion?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le classement est uniforme à l'heure qu'il est. Autrefois, les provinces de l'Ouest voyaient au classement du beurre et nous l'acceptions; il s'est trouvé, cependant, que le classement laissait parfois à désirer. Elles voulaient donner plus d'étendue à leur classification que dans l'Est. Il y a un an environ, nous nous sommes donc arrangés pour effectuer la classification pour toutes les provinces de l'Ouest.

M. LUCAS: S'applique-t-elle seulement au beurre d'exportation, ou bien aussi au beurre destiné à la consommation domestique?

L'hon. M. MOTHERWELL: Elle n'a été établie qu'en vue de l'exportation, bien qu'on utilise les mêmes catégories pour le beurre domestique. La classification n'est que facultative pour la consommation locale, mais obligatoire pour l'exportation. Le commerce d'exportation, comme de raison, est maintenant très minime.

L'hon. M. EDWARDS: Selon le mot fort judicieux du ministre, nos exportations de beurre sont maintenant très minimes, et, cette situation s'explique par des raisons très probantes; j'en énonce quelques-unes pour que le ministre y accorde sa plus attentive et pieuse considération. Je signale un instant le tort causé à notre industrie laitière par la folle convention conclue en 1925 par le Gouvernement avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ce traité de commerce est entré en vigueur avec l'Australie, le premier octobre 1925, et un décret du conseil en a étendu l'application à la Nouvelle-Zélande. A l'époque de la conclusion de cette convention, les droits sur l'importation du beurre sous le régime tarifaire de 1907 étaient de 4 cents pour le tarif général et intermédiaire, et de 3 cents pour le tarif de faveur accordé à l'Angleterre. D'après le système Patterson appliqué en Australie, 3 c. par chaque livre de beurre fabriquée dans le Commonwealth sont versés dans un fonds commun, et, sur ce fonds, 6 c. par livre sont payés pour chaque livre de beurre exportée. De toute évidence, cet arrangement confère un avantage très marqué aux producteurs de beurre australiens, sans compter les avan-

tages que le climat leur donne sur les producteurs canadiens. Le beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie peut s'expédier à Vancouver pour un peu moins de 3 c. par livre. C'est exact, je pense. Voyons ce qui arrive dans la pratique. Supposons que chaque livre de beurre exportée d'Australie ait coûté au producteur les 3 c. supplémentaires par livre versés au fonds collectif. Il reçoit une prime de 6 c. Versement fait de 3 c. au fonds commun, il lui reste donc assez d'argent pour acquitter les frais de transport du beurre à Vancouver, sans débourser un sou; du moins, il entre en concurrence avec le producteur de Vancouver sans plus d'infériorité que si l'Australie était tout proche. Il jouit d'un autre avantage. Le beurre australien et néo-zélandais arrive à Vancouver et peut s'expédier de là à Montréal pour $2.30 le cent livres. Ajoutez-y le droit d'un cent par livre maintenant imposé, et vous avez $3.30 par cent livres. Mais supposons que le beurrier de la Colombie-Anglaise veuille expédier un wagon de beurre à Montréal. Les frais de transport de son beurre s'élèveront en ce cas à $3.58 c. ½ par cent livres. En d'autres termes, il souffre d'un désavantage de 28 c. ½ par cent livres pour concurrencer le producteur australien et néo-zélandais sur le marché de Montréal. Le beurre néo-zélandais importé à Vancouver en novembre, en décembre et en janvier valait, déposé en gare et tous frais payés, 34 c. la livre. Cela signifie que le beurre fabriqué en Saskatchewan et expédié à Vancouver de Régina ou de Saskatoon devait se vendre 31 c. ½ par charge de wagon, pour la raison que le transport, des villes mentionnées à Vancouver, coûte 2 c. ½ par livre. Le prix se fixait donc d'après les importations en Saskatchewan.

J'attire aussi l'attention sur un autre fait, sur l'écart existant ici entre le prix du lait l'hiver et l'été, en Ontario, et dans Québec. En cette ville, l'écart s'élève à 40 c. par cent livres et à Montréal à 90 c. A Montréal, le lait se vend, je crois, $2 par cent livres, l'été, et $2.90 l'hiver. Certes, quiconque note la différence dans les frais de la production du lait, l'hiver et l'été, se rendra à l'évidence qu'il est fort injuste de mettre en concurrence les producteurs canadiens vivant sous un tel climat, avec des gens qui n'ont pas d'hiver, mais une température d'été continuelle.

Voyons brièvement les effets de cette situation dans les provinces de l'Ouest. Prenons d'abord la Saskatchewan. En 1900, cette province ne produisait que 339 livres de beurre. Elle ne possédait pas encore d'industrie laitière. En 1910, elle produisait 1,548,000 livres de beurre; en 1925, 15,946,000 livres; en 1926, 16,629,000 livres. Vous direz que malgré la

[L'hon. M. Edwards.]

conclusion du traité avec l'Australie, en octobre 1925, la production augmenta en 1926 en Saskatchewan. D'accord, mais les effets des importations qui devaient se produire plus tard ne s'étaient pas encore fait sentir. Autrement dit, on ne pouvait pas s'attendre à ce que les cultivateurs de Saskatchewan tuassent toutes leurs vaches, aussitôt la convention conclue; mais à mesure que les effets de la convention se firent sentir, ils se retirèrent de l'industrie laitière. Par exemple, comparez la production de la Saskatchewan pour les dix premiers mois de 1926, qui fut de 15,730,000 livres, à celle des dix premiers mois de 1927, qui ne s'éleva qu'à 11,502,000 livres, vous verrez qu'il y a une diminution de 4 millions de livres, soit environ 26.8 p. 100. Le rendement pour octobre 1925 avait été de 1,302,432 livres; il est descendu durant le même mois en 1927 à 633,062 livres, soit une diminution de 48.6 p. 100. A l'heure actuelle, la Saskatchewan fabrique environ 50,000 livres de beurre par semaine et en consomme 200,000. Pourquoi ne ferait-on pas fabriquer ces 150,000 livres par les gens de Saskatchewan, au lieu de les acheter des cultivateurs d'Australie et de la Nouvelle-Zélande? D'après des renseignements pris à bonne source, vingt beurreries qui étaient en activité en Saskatchewan depuis plusieurs années ont cessé définitivement leurs opérations en novembre dernier.

Cette convention commerciale a eu les mêmes effets sur la fabrication du beurre dans l'Alberta. La différence de rendement de chacune des provinces de Saskatchewan et d'Alberta entre 1926 et 1927 est estimée par ceux qui sont bien placés pour le savoir, à 4 ou 5 millions de livres. Les quatre provinces de l'Ouest avaient réussi à très bien développer leur industrie laitière. Leur rendement qui, en 1910, ne s'élevait qu'à 7 millions de livres, montait en 1920 à 28 millions de livres, en 1925, à 52 millions et en 1926 à 55 millions de livres. Or les membres du National Dairy Council, qui sont bien placés pour faire une estimation, disent que, pour l'année expirant le 31 mars prochain, le rendement dans ces provinces aura diminué de 10 millions de livres comparativement à l'année précédente.

J'exposerai la situation au ministre sous un autre angle. On parle beaucoup d'engager les gens à venir chez nous pour peupler nos régions inhabitées et cultiver la terre. Pour y réussir, il faut leur faire entrevoir la perspective d'un emploi rémunérateur et de profits raisonnables. Prenez le rendement en beurre de la moyenne des vaches canadiennes. Je crois que c'est environ 150 livres par an, mais nous dirons 200 livres, si vous le voulez. La fabrication des dix millions de livres de beurre que nous importons de Nouvelle-Zélande et

d'Australie représenterait le rendement annuel de 50,000 vaches au Canada. A raison de 10 vaches par ferme, cela contribuerait fortement à faire pratiquer avantageusement la culture mixte dans cinq mille fermes canadiennes. Quel est l'effet de ce ridicule accord avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande? Cette politique absurde du Gouvernement aboutit à l'établissement de fermes mixtes de rapport, non pas en Colombie-Anglaise, en Saskatchewan, dans l'Alberta ou quelque autre province, mais bien en Australie et en Nouvelle-Zélande. Nous importons de ces deux derniers pays des millions de livres de beurre qu'on devrait fabriquer chez nous et nous exportons, chaque année, des millions de dollars qui vont gonfler les poches des cultivateurs de la Nouvelle-Zélande et d'Australie, au lieu de rester dans la poche de nos propres cultivateurs.

L'écart entre nos exportations et nos importations est significatif. En 1925, par exemple, nous avons exporté 24,500,000 livres de beurre et nous en avons importé 193,000 livres, de sorte que nous avions un excédent de plus de 24 millions de livres. Nos produits allaient à l'étranger, qui, à son tour, nous envoyait son argent, lequel servait à enrichir nos cultivateurs. En 1926, nos exportations s'élevaient à 23,303,900 livres et nos importations à 7,029,000 livres. En 1927, nos exportations sont descendues de 23,303,900 à 9,878,400 livres et nos importations ont atteint 7,190,267 livres. Quant à 1928, tout porte à croire que nos importations vont dépasser de 10 millions de livres nos exportations; en réalité nous n'aurons pour ainsi dire rien exporté. Par conséquent, après deux ans et demi d'application de l'accord commercial avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, nous avons comme résultat la disparition totale de notre surplus exportable de 24 millions de livres de beurre et, à sa place, l'importation de plus de 10,000 livres.

Je signalerai un autre fait. Les Etats-Unis imposent un droit de 12c. par livre sur le beurre canadien. Tous les députés qui représentent des circonscriptions productrices de produits laitiers et qui cherchent de nouveaux débouchés, voudront certainement voir diminuer ces droits sur le beurre, mais pensez-vous que les Etats-Unis vont le faire tant que le Canada permet à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande d'envoyer ici des millions de livres de beurre moyennant un droit de 1c. par livre? Les Etats-Unis vont-ils abaisser leur tarif et faire ainsi du Canada une simple zone de transit pour d'immenses importations de beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie? Je ne le crois pas, parce que les Etats-Unis ont un tarif qui protège leurs cultivateurs sur les marchés intérieurs et leur donne l'avantage sur leurs concurrents de l'extérieur. Cela est sensé et rationnel et c'est ce que nous devrions faire au Canada.

Un autre point qui mérite l'attention sous ce rapport est celui-ci. Nous savons tous par les annonces et les affiches que nous voyons par tout le Canada que, durant la saison des moissons dans l'Ouest, on invite des hommes de toutes parts dans le pays pour aider les cultivateurs de l'Ouest à faire leurs moissons. Un des avantages pour les cultivateurs du Manitoba, de la Saskatchewan, et de l'Alberta de faire de la culture mixte serait d'engager au moins un homme pour toute l'année, de lui donner de l'ouvrage l'hiver comme l'été. Mais par cette entente avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'industrie laitière périclite, les cultivateurs vendent leurs vaches et il n'y a rien à faire en hiver pour un garçon de ferme. Il en résulte que des centaines d'hommes qui aidaient auparavant les cultivateurs à prendre soin des animaux en hiver se trouvent sans emploi. Cela était inévitable.

Le ministre des Finances (l'hon. M. Robb), en préconisant cette entente, nous a conseillé de vendre notre beurre dans la métropole; il nous a dit d'expédier à Londres notre surplus de beurre si nous en avions, et d'importer le beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. En premier lieu, si nous expédions notre beurre dans la métropole, cela nous coûtera environ 5c. par livre pour le transporter des prairies en Angleterre. En second lieu, lorsqu'il sera parvenu là, nous serons obligés de faire face à la concurrence de tous les pays producteurs de beurre du monde qui ont un surplus. En troisième lieu, si nous expédions une livre de beurre, disons de Saskatoon ou de Régina à Londres (Angleterre) au coût de 5c. par livre, et si nous importons une livre de beurre de la Nouvelle-Zélande ou de l'Australie à Saskatoon ou Régina au prix de 5 autres cents par livre, cela fait une perte de 10c. par livre suivant le système préconisé par le ministre des Finances. Cela me paraît insensé et illogique au possible.

Je me suis renseigné pour savoir quels marchés nos cultivateurs avaient en Australie et en Nouvelle-Zélande. En 1926, nos exportations de beurre en Australie étaient nulles, et en Nouvelle-Zélande elles s'élevaient à dix dollars. Il y a des gens en Nouvelle-Zélande qui ont dû se demander quelle sorte de monde nous étions au Canada pour conclure une entente aussi insensée, et pourquoi nous ne produisions pas notre propre beurre. Ils ont évidemment acheté une livre de notre beurre pour savoir quelle qualité de beurre le Canada produisait, et je suis certain qu'ils se sont aperçus que le beurre fabriqué dans n'importe quelle province du Canada valait le meilleur

beurre du monde. C'est ainsi que nous avons eu dix dollars de leur argent. En 1926, nous avons exporté aux Etats-Unis seulement 17,774 livres de beurre. Pourquoi? Parce que cela coûte 12c. par livre pour importer du beurre dans ce pays. C'est une excellente raison. Les Etats-Unis nous disent au Canada: nous avons ici des cultivateurs qui peuvent produire le beurre et, bien qu'il soit vrai que vous fabriquez du bon beurre au Canada, nous n'en voulons pas. Nous ne voulons pas vous permettre d'exporter votre beurre dans notre pays pour être consommé par notre peuple. Nous désirons donner à nos cultivateurs l'occasion de fournir le beurre à notre peuple.

M. BROWN: L'honorable député a-t-il les chiffres concernant les exportations du lait, de la crème ou du fromage?

L'hon. M. EDWARDS: Je discute la question du beurre.

M. BROWN: Mais il est important de les avoir tous ensemble.

L'hon. M. EDWARDS: En effet, c'est très important. Voici les chiffres de nos importations de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en 1925 et 1926:

	Importations d'Australie	Importations de Nouvelle-Zélande
1925.. ..	Aucune	162,848 livres
1926.. ..	2,485,000 livres	2,342,966 livres

A l'heure actuelle aux Etats-Unis, dans l'état de New-York surtout, il y a une demande de lait et de crème d'Ontario. Mon honorable ami sait probablement que dans l'état de New-York—et peut-être dans les autres états de l'autre côté de la frontière, mais certainement dans l'état de New-York—ils emploient à l'année la tuberculine sur leurs bestiaux. Ils sont résolus à avoir dans cet état des troupeaux certifiés; cela a fait disparaître des milliers de bestiaux de l'état, et, jusqu'à un certain point, fait disparaître leur production locale. C'est pour cela qu'il y a dans cet état une demande de lait et de crème d'Ontario et de Québec, ainsi qu'une demande de bestiaux et de vaches à lait de ces provinces. C'est une des causes de cette demande.

Je demande au ministre ou à quelque représentant de la droite, de préférence quelqu'un de l'Alberta ou de la Saskatchewan, d'exposer à ce comité une raison valable qui justifie la situation que nous avons imposée à nos producteurs laitiers des provinces de l'Ouest. J'ai cité des chiffres pour l'Ouest, mais ils s'appliquent également à l'Est; la situation est désavantageuse aussi pour les producteurs laitiers de l'Ontario, de Québec et des Provinces maritimes. Le prix que les cultivateurs de l'Ontario et de Québec touchent pour leur fromage s'en ressent. Ces gens commencent à sentir l'effet de cet arrangement conclu avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en ce qui concerne le prix du fromage. La situation a été réflétée dans le cours du fromage de l'Ontario et de Québec durant la dernière saison. Son effet est très étendu; mais quelqu'un me dira-t-il, l'honorable député de Lisgar me dira-t-il pourquoi nous devrions permettre à la Nouvelle-Zélande d'envoyer des millions de livres de beurre au Canada en ne payant qu'un droit de 1c. par livre, sans que le Canada reçoive rien en échange? Pour ce qui est du traité avec l'Australie, on pourrait prétendre que nos pertes dans le domaine de la production laitière sont compensées par les avantages qu'en retirent nos papeteries et nos fabriques d'automobiles. Mais on ne saurait avancer la même raison en ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, et nous importons plus de beurre de la Nouvelle-Zélande que de l'Australie. La convention avec l'Australie était déjà assez désavantageuse pour notre pays; pourquoi l'étendre à la Nouvelle-Zélande sans que le Canada en récolte le moindre profit? Naturellement, sous le régime du traité, nous avons le privilège de payer les raisins secs plus cher au Canada. C'est ce que l'on voulait, pour l'avantage particulier de l'Australie; mais la pilule a été bien dorée, si bien même que les libre-échangistes de l'Ouest l'ont avalée comme si de rien n'était. Il est vrai que les cultivateurs d'Australie et de Nouvelle-Zélande ont un climat qui constitue un réel avantage, en comparaison du Canada. Le lait, d'où vient le beurre, peut être produit à meilleur compte au moyen de troupeaux qui broutent l'herbe que d'animaux qui en hiver doivent être gardés à l'intérieur et nourris de provende coûteuse. Les producteurs laitiers d'Australie et de Nouvelle-Zélande ont un grand avantage puisque leurs troupeaux sont au pacage toute l'année durant; et je prie les honorables collègues de bien noter ce point. On a beau rappeler les paroles de John Bright, de Cobden et autres gens d'autrefois. On a beau invoquer des théories sur la protection et le libre-échange. Je maintiens que tout gouvernement canadien doit tenir compte de notre climat lorsqu'il arrête les cédules du tarif. Le Gouvernement n'est pas juste envers les cultivateurs qui sont forcés de dépenser des milliers de dollars pour construire des dépendances et des écuries; qui doivent débourser d'autres milliers de dollars pour couper et emmagasiner la provende d'hiver des animaux. Pendant l'hiver ces derniers coûtent cher et ne rapportent rien; le cultivateur doit attendre l'été suivant pour réaliser un bénéfice sur ses animaux. C'est à coup sûr une injustice extrême de dire à l'agriculteur de l'Ontario,

de Québec, des provinces de l'Ouest canadien ou de toute autre province, où l'hiver est rigoureux, qu'il doit faire concurrence au cultivateur de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, où le climat est bien plus clément. Voilà deux ans et demi que dure l'épreuve de cet arrangement; sa faillite est démontrée; aujourd'hui des hommes de tous les coins du Canada, non pas un individu ou deux, mais des associations laitières de toutes les provinces, demandent au Gouvernement de mettre fin à cette convention et d'être juste envers les cultivateurs canadiens en leur permettant de trouver chez nous un marché pour leurs produits.

M. ADSHEAD: J'ai suivi avec intérêt les observations de l'honorable député de Frontenac. Je croyais que le ministre de l'Agriculture allait prendre la parole pour défendre le traité. J'ai dit l'an dernier, je crois, et je le répète cette année, qu'on ne peut à la fois ménager la chèvre et le chou. J'entends que celui qui préconise un tarif modéré ou le libre-échange ne peut pas dire: "Je veux le libre-échange pour les choses que j'achète et la protection pour les choses que je vends." Au cours de la dernière campagne électorale, on a mis de l'avant la proposition que vient de formuler l'honorable préopinant. Les gens de la cité de Calgary, lorsque je parlais du libre-échange du beurre et du traité australien, m'ont dit que je n'oserais pas exprimer les mêmes opinions dans les régions agricoles en présence des producteurs laitiers. Je veux communiquer à l'honorable député de Frontenac certains chiffres relatifs à cette question; je les ai reçus ces jours derniers. J'avais vingt huit vaches moi-même quand j'étais sur un homestead dans l'Alberta et je disais aux producteurs laitiers du district,—je pourrais nommer le district: "Si vous ne pouvez soutenir la concurrence de vos compatriotes de l'empire britannique, séparés de vous par une distance de 8,000 milles, et qui doivent expédier leur beurre à une telle distance, en passant pas l'équateur, vous feriez mieux d'apprendre, ou de vous retirer des affaires." J'ai obtenu le plus grand nombre des suffrages dans les endroits où j'ai parlé aussi ouvertement. J'ai dit à mes électeurs: "'Comment pouvez-vous logiquement demander la protection pour votre beurre et en même temps m'envoyer demander au Parlement la diminution des droits sur les machines agricoles? Cela ne se peut." Je ne puis pas être en faveur de la protection pour le beurre et en même temps de la diminution des droits sur les instruments aratoires.

Mon honorable ami a cité des chiffres se rapportant à 1925. Cette question du beurre m'intéresse et, en arrivant ici, j'ai écrit au ministère pour lui demander communication des faits concernant les importations et les exportations de beurre pour l'année 1927. Quand j'ai entendu l'honorable député de Frontenac aborder cette question, j'ai couru à mon bureau et j'ai rapporté l'état que l'on m'a donné l'autre jour. En 1927, nous avons exporté du beurre pour la somme de $3,351,-581 et nous en avons importé pour $2,500,000. Nos exportations ont donc dépassé nos importations de près d'un million de dollars. Ces chiffres démontrent que le commerce de beurre canadien n'as pas eu beaucoup à souffrir.

L'hon. M. EDWARDS: De quelle année parlez-vous?

M. ADSHEAD: De l'année terminée le 31 décembre 1927. Mon honorable ami a parlé de 1925. Je suppose que l'année 1927 a été beaucoup plus satisfaisante pour nos cultivateurs et pour les membres de la Chambre. Nous avons importé pour deux millions de dollars de beurre et nous en avons exporté neuf millions de livres, soit pour un million de dollars de plus. Pourquoi? Simplement parce que notre beurre est excellent et se vend plus cher à l'étranger que chez nous. Pourquoi demanderions-nous à nos concitoyens des villes et des villages de payer leur beurre un prix plus élevé que le prix courant sur les marchés du monde? Nous produisons notre blé et nous le vendons sur les marchés ouverts en dépit de la concurrence du monde entier et nous faisons la même chose pour notre beurre.

L'hon. M. EDWARDS: Mon honorable ami ne pense-t-il pas que, le Canada ayant un surplus de vingt à vingt-quatre millions de livres de beurre, ce fait constitue une garantie suffisante que les Canadiens n'auront pas à payer plus que de raison pour leur beurre?

M. ADSHEAD: Cela nous assure que s'ils peuvent obtenir davantage sur les marchés d'exportation, ils y expédieront leur beurre. Et c'est ce qu'ils ont fait. Monsieur le président, je ne pense pas devoir insister davantage sur ce point. Nos exportations de beurre prouvent que, même avec le traité australien, le beurre canadien peut subir la concurrence sur les marchés du monde et n'a pas besoin de faveurs. Je ne me propose pas de ménager en même temps la chèvre et le chou.

(L'article est adopté.)

Entrepôts frigorifiques, $30,000.

L'hon. M. TOLMIE: Y a-t-il eu quelque changement dans la distribution de ces succursales depuis l'an dernier?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, ce crédit est destiné à terminer les entreprises adjugées l'an dernier.

L'hon. M. TOLMIE: En a-t-on de nouvelles en vue pour cette année?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, nous avons justement conclu un contrat avec un établissement frigorifique de New-Westminster. Si nos négociations avancent suffisamment, nous inclurons une somme additionnelle dans les crédits supplémentaires.

L'hon. M. TOLMIE: Ces établissements conservent-ils les produits agricoles et le poisson, ou le poisson seulement?

L'hon. M. MOTHERWELL: Tous les produits périssables.

(Le crédit est adopté.)

Fruits, y compris une subvention de $8,000 au conseil canadien d'horticulture, $290,000.

L'hon. M. MOTHERWELL: La majeure partie de l'augmentation de ce crédit est due à une plus grande utilisation de notre système de classement pour l'exportation. L'on se rappellera qu'à la dernière session, le Parlement a autorisé le ministère à adopter un système d'inspection obligatoire des pommes et des autres fruits destinés à l'exportation. Cela comporte une dépense considérable. Le ministère exige les honoraires d'inspection de cinq dollars par wagon et cet argent est versé au trésor.

L'hon. M. TOLMIE: Ce nouveau système d'inspection permet-il à nos fruits d'être admis sur le marché australien?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non.

L'hon. M. TOLMIE: Accepte-t-on nos fruits en Australie?

L'hon. M. MOTHERWELL: On y expédie des fruits, mais il ne sont pas soumis à l'inspection. Nos amis Australiens ne veulent pas de nos fruits parce qu'ils craignent qu'ils infestent leur pays avec la brûlure. Nous ne pensons pas que cette maladie ait été propagée par nos fruits.

L'hon. M. TOLMIE: Est-ce le seul pays qui refuse nos fruits pour ce motif?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il y aussi le Japon. Certains pays ont plus peur de la nielle que d'autres.

L'hon. M. TOLMIE: Il y a quatre ans, alors que nous discutions le même article du budget, le ministre eut l'obligeance de me promettre de me dire la raison de l'écart qu'il y a entre le prix payé aux producteurs de la pomme dite Délicieuse de la vallée Okanagan et le prix exigé par les vendeurs de la ville d'Ottawa. Seulement ces derniers vendent ces pommes au prix de deux pour 15c. quand le producteur, si je ne fais erreur, reçoit de $1.60 à $1.70 la boîte d'environ 140 pommes. Je suis aussi curieux de me renseigner qu'il y a quatre ans, et si le ministre ou son habile assistant peuvent satisfaire mon désir, cela intéressera hautement, j'en suis sûr, et le consommateur d'Ottawa et le producteur de la vallée d'Okanagan.

L'hon. M. MOTHERWELL: D'après moi il faut attribuer cet écart dans les prix aux tarifs élevés pour le transport des marchandises pour le service de messagerie et au coût élevé de manutention. Il y a quatre ans on aurait pu en tenir responsable le monopole qui existait alors. Mais il a été désorganisé, de sorte, qu'en somme, il n'était peut-être pas si coupable qu'on le croyait alors. Je me souviens bien de la question de mon honorable ami, mais elle me fut posée il y a si longtemps que j'oubliai d'aller au-devant de ses désirs. Nous pouvons peut-être nous renseigner.

L'hon. M. TOLMIE: Je ne m'attends pas à une réponse immédiate du ministre, mais il serait très intéressant de connaître la raison de cet écart.

L'hon. M. MOTHERWELL: Certainement.

M. McGIBBON: Le Gouvernement ou le département de l'Agriculture s'est-il occupé de faire diminuer cet écart?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est ce que le service des fruits croyait faire quand il aida le commissaire à recueillir des renseignements sur le monopole Nash. Nous avons travaillé là-dessus durant près de deux ans. Quoi qu'il en soit, les producteurs ont toujours peur des monopoles, qu'il s'agisse du blé, du tabac, ou d'une autre denrée. Nous avons jugé que nous devions les aider à faire la lumière sur cette question. A cette fin nous avons convoqué les producteurs en conférence à Ottawa, il y a deux ans et demi environ, pour étudier la question avec eux. Il en vint du littoral de l'Atlantique comme du littoral du Pacifique et nous défrayâmes les dépenses de cette réunion qui s'élevèrent à $1,600. Ce leur fut une occasion de s'organiser en vue d'une campagne nationale pour l'écoulement de leurs produits, dans le but de diminuer leurs frais, question dont mon honorable ami a parlé. La première condition pour effectuer une vente satisfaisante est d'avoir un produit de bonne qualité, et je tiens à dire ceci aux gens de la Colombie-Anglaise: aucun producteur dans le pays, pour ce qui est de cette denrée ou de toute autre, n'a fait plus pour surpasser le degré de qualité exigé par la loi. Le produit de la Colombie-Anglaise est d'une qualité supérieure à celle exigée par

la loi et c'est la raison, d'ordinaire, qui le fait vendre si bien sur n'importe quel marché du monde.

M. McGIBBON: Le ministre n'a pas répondu à ma question.

L'hon. M. MOTHERWELL: Que désire l'honorable député?

M. McGIBBON: A plusieurs reprises j'ai posé cette question: je l'ai posée, encore aujourd'hui, et je ne cesserai de le faire. Je veux savoir du ministre ce que lui ou son département ont fait pour assurer aux producteurs une plus grande proportion des sommes considérables auxquelles ils ont droit, étant donné les sommes énormes que les consommateurs dépensent pour leurs denrées.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si je ne me trompe, mon honorable ami veut d'abord savoir ce que nous avons fait pour restreindre l'écart considérable qu'il déplore et j'ai essayé de lui donner satisfaction. Il s'est informé aussi de ce que nous avons fait pour obtenir un service plus pratique de vente. Mon honorable ami paraît n'avoir pas saisi, car j'ai parlé des postes d'inspection, surtout pour l'exportation. Grâce à cette inspection et au certificat du gouvernement pour chaque envoi, nous avons aidé à l'industrie et les producteurs de pommes de la Colombie-Anglaise et d'Ontario, ayant été à même de bénéficier de ce régime, ne songeraient plus à expédier leur produit sans un certificat quant à la qualité.

M. McGIBBON: Il ne s'agit pas de cela.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela déplaît à l'honorable député. C'est pourtant le seul moyen de réussir, et je tiens à le lui faire comprendre. Si l'honorable député désire d'autres renseignements particuliers, je suis à sa disposition. Je le prie toutefois de préciser au lieu de généraliser sur ceci et cela. Nous avons amélioré la situation et relevé la réputation des pommes de la Colombie-Anglaise sur le marché d'Angleterre, en rendant le classement obligatoire. Quatre-vingt-dix pour cent des producteurs de pommes les classent volontairement, et l'objet de ce bill est d'obliger les autres à faire de même. Que puis-je faire de plus pour mon honorable ami?

M. McGIBBON: Le ministre dit que le Gouvernement a relevé la valeur marchande de l'article, mais le producteur n'a pas touché davantage. Je veux savoir ce que le Gouvernement peut fait, ou a fait, ou se propose de faire pour assurer au producteur un prix plus en rapport avec le prix que le consommateur est obligé de payer.

L'hon. M. MOTHERWELL: Tout ce qui se rapporte directement à la production relève du domaine provincial; cela est généralement reconnu. La ligne de démarcation entre la fonction de l'autorité provinciale et celle de l'autorité fédérale n'est pas facile à tirer nettement en pareille matière, mais nous avons essayé de convenir d'une distinction générale laissant à la province tout ce qui concerne l'amélioration de la production et la diminution du prix de revient, et à l'autorité fédérale ce qui se rapporte au classement, à l'écoulement et à la qualité. Or, j'ai dit déjà à l'honorable député ce que nous avons fait dans notre domaine. Nous ne fixons pas le prix du transport. Nous faisons une inspection aux points de chargement et de déchargement mais nous ne pouvons rien quant au tarif marchandise bien que nous ayons fait des représentations à ce sujet. Au fait, je suis intervenu moi-même lorsque j'était ministre provincial, mais rien ne démontre que j'aie réussi. Cette question du prix de transport des pommes par messagerie ou par fret s'est posée souvent, mais je ne saurais dire au pied levé à quoi ont abouti les démarches faites. Les prix sont encore très élevés cependant.

M. McGIBBON: C'est peut-être de ma faute si je ne réussis pas à me faire comprendre par le ministre, à moins qu'il ne veuille se dérober, mais je voudrais obtenir une réponse claire à une question précise. Qu'a-t-il fait depuis qu'il est ministre de l'Agriculture, premièrement pour connaître la marge entre le prix touché par le producteur et le prix payé par le consommateur, et deuxièmement pour savoir si cette marge ne pourrait se répartir de manière à bénéficier davantage au producteur. Est-ce assez clair cela?

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député entend-il par là que nous devrions enquêter sur le prix de la manutention aux deux points? Eh bien, c'est ce qui a été fait. Mon honorable ami se souvient que la coalition prévalait une commission double, chose illégale, et elle a été punie par une condamnation à une amende de plusieurs milliers de dollars. Les tribunaux ont confirmé cette décision, et l'abus a cessé. Mon honorable ami reconnaîtra que c'est quelque chose.

M. McGIBBON: Et d'un. Ensuite?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je constate que mon honorable ami se souvient de cela. Croit-il que nous devions demander à la commission des chemins de fer d'intervenir? Je le répète, nous avons convoqué en conférence les producteurs de fruits des différentes régions du Canada, leur payant leurs frais de voyage, et s'ils ont à se plaindre des tarifs de transport, il leur était facile de demander à être entendus devant la commission des chemins de fer. Voilà ce que nous avons fait.

L'hon. M. EDWARDS: Le ministre nous a dit avec quel grand soin il veillait sur le classement et l'emballage des pommes de la Colombie-Anglaise, grâce auxquels la qualité supérieure de ce fruit trouve facilement une clientèle. Cela est très bien. Mais mon honorable ami (M. McGibbon) se dit sans doute ceci: nous savons tous, il suffit d'en acheter pour le savoir, que les pommes se vendent un gros prix à Ottawa comme partout ailleurs, dans l'Est du moins. Nous savons tous également que le producteur de pommes dans la Colombie-Anglaise, par exemple, ne touche pas pour son produit un prix approximativement rémunérateur et proportionné à ses peines et aux fonds placés dans cette industrie. Le ministre a peut-être sur ce point des renseignements que j'aimerais à connaître pour ma propre satisfaction. Il pourrait nous apprendre quelle quantité de fruits semblables la Colombie-Anglaise achète des Etats-Unis. Je me suis laissé dire que les pomiculteurs des états de Californie, de Washington et de l'Oregon, incapables de vendre tous leurs produits chez eux, sont obligés de laisser pourrir leur surplus sur place ou de l'exporter au Canada où ils acceptent ce qu'on leur offre. Ce fruit est envoyé dans l'ouest du Canada à des prix bien moins élevés que le coût de la production.

M. BANCROFT: Cela augmenterait-il l'expansion?

L'hon. M. EDWARDS: J'essaie de savoir si cela n'est pas étranger au prix peu élevé obtenu par les pomiculteurs de la Colombie-Anglaise. Le producteur américain dit: "Voici une boîte de pommes dont le prix de revient me coûte environ $5; j'aime autant vous la vendre à $2 plutôt que de l'envoyer au dépotoir". Et nous lui permettons de nous l'expédier au détriment de nos exploitants de la Colombie-Anglaise. Ce fruit à bon marché est vendu au rabais dans l'Ouest, de sorte que le pomiculteur de la Colombie-Anglaise est obligé de diminuer ses prix. Le ministre comprend cela, et il a peut-être des statistiques montrant dans quelles proportions s'est faite cette importation des pommes des Etats-Unis dans l'Ouest.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'importation totale?

L'hon. M. EDWARDS: Oui, des Etats-Unis dans l'Ouest.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas le total pour chaque province, mais j'ai le chiffre de l'importation globale des pommes au Canada pour l'année 1927, soit 151,568 barils. J'ai également une liste de tous les autres fruits, si mon honorable ami le désire.

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. EDWARDS: Les producteurs canadiens se sont-ils plaints de ce dumping de pommes et autres fruits, de sorte que leurs fruits ont été vendus au rabais?

L'hon. M. MOTHERWELL: On n'a importé que 525 barils de pommes sous le régime de la loi du dumping, parce que, vous le savez, le prix de facture doit être inférieur au prix fixé avant que la loi relative au dumping soit appliquée. Cela ne se monte qu'à .34 p. 100 du total. La balance des pommes a été achetée à un prix de facture plus élevé. Par conséquent, la loi du dumping n'a pas été appliquée.

L'hon. M. EDWARDS: Est-ce pour l'an dernier?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. McGIBBON: Le ministre a-t-il dit que plus de 150,000 barils de pommes ont été importés dans les trois provinces de l'Ouest?

L'hon. M. MOTHERWELL: Dans tout le Canada.

M. CAMPBELL: L'application de l'article 43 de la loi douanière à l'importation des fruits américains dans l'Ouest ne rendrait-elle pas impossible la mévente de ce produit au Canada?

L'hon. M. MOTHERWELL: L'article 43 a été appliqué à 525 barils de pommes, ce qui n'était qu'un tiers de 1 p. 100 environ du total. C'étaient des pommes de qualité inférieure importées à bas prix, de sorte que la loi du dumping a été mise en vigueur. Les autres pommes étaient d'une qualité supérieure et ont été achetées au prix fixé. Par conséquent, la loi relative au dumping n'a pas été appliquée dans ce cas-là.

M. CAMPBELL: J'ignore jusqu'à quel point ce fruit est vendu au rabais dans les provinces de l'Ouest, mais je ne connais pas d'exemple de ces prix peu élevés. Dans ma région, l'achat de ce fruit offre tout un problème pour nous. Nous savons que nos amis de la Colombie-Anglaise produisent un excellent fruit que nous désirons nous procurer, parce que nous en avons besoin. Vu la sévérité du climat, nous ne pouvons cultiver ce produit nous-mêmes. L'hiver, c'est un excellent aliment pour nous reposer de la nourriture lourde de la ferme. Nous avons besoin des pommes et autres fruits de la Colombie-Anglaise, et, si nous étions en mesure de l'acheter, l'Ouest serait le meilleur marché pour ce fruit de la Colombie-Anglaise. Je ne prétends pas que nos amis de la Colombie-Anglaise obtiennent un prix trop élevé pour leurs produits. J'en connais plusieurs qui ont abandonné leurs terres de l'Ouest pour se livrer à la pomiculture dans la Colombie-Anglaise, mais un grand

nombre parmi eux en sont revenus après avoir perdu de l'argent. Sans contredit, la culture des fruits ne rapporte guère en Colombie-Anglaise, mais je crois que cela dépend plus d'une vente défectueuse que du tarif ou de tout le reste. Je puis rarement, dans mon village, acheter une boîte de pommes à un prix moindre de $4, ou $3 au plus. La moyenne des cultivateurs de l'Ouest devraient être capables d'acheter vingt ou quarante boîtes de pommes par année, mais pas un sur dix peut le faire. Je crois qu'il existe là un vaste champ de recherches et, peut-être, ce travail pourrait-il se faire par la coopération. Si des fruits des Etats-Unis sont vendus au rabais dans les provinces des Prairies, ils ne parviennent pas dans notre région. Je ne crois pas que les détaillants fassent non plus beaucoup de profit, mais le problème semble résider dans la distribution. Les fruits sont expédiés par wagons complets aux grands centres, puis réexpédiés à de grandes distances, parfois 300 milles et davantage, vers les centres moins importants, en quantités moindres, ce qui signifie des frais de transports et de messageries qui font que le prix est pour ainsi dire prohibitif pour le consommateur. Je conseille à mes amis de la Colombie-Anglaise d'étudier la situation et de voir s'il n'est pas possible de créer un système de marchés dans le genre de notre syndicat des blés, ce qui leur permettrait d'expédier les pommes aux petits centres. Ils pourraient expédier les fruits par wagons ce qui coûterait moins cher de transport. Si l'on agit ainsi et que les fruits se vendent à des prix raisonnables, il n'y a pour ainsi dire pas de limite à ce que nous pourrions consommer dans les provinces de l'Ouest. J'allais dire que notre consommation serait doublée mais je puis aisément ajouter qu'on peut la multiplier cinq ou dix fois. Nous pouvons consommer cela, mais les prix sont si élevés que nous ne pouvons acheter la quantité que nous pourrions consommer.

M. McGIBBON: Je suis heureux de voir un député me donner des renseignements que je ne pouvais obtenir du Gouvernement. Les remarques de mon honorable collègue (M. Campbell) ont un ton de sincérité et de bon sens. Il s'agit là d'un des problèmes actuels du Canada et je crois que le ministre et son département devraient surveiller la question de la distribution. S'il pouvait faire quelque chose dans ce sens il rendrait au consommateur et au producteur un service plus grand que tout ce qui a été accompli dans le passé. J'espère que le ministre prendra en considération les suggestions de mon honorable préopinant et verra s'il ne peut nous donner un peu plus de renseignements touchant cette branche de l'industrie.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si cela peut aider mon honorable ami il ne faudra qu'un moment ou deux pour dire ce que nous comptons accomplir au cours des prochains douze mois. L'an dernier, en réponse à une question de l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) touchant ce que nous devions faire pour aider la vente en coopération, j'ai fait observer que je ne comptais pas organiser de nouveaux services dans mon ministère tant que je n'aurais pas plus d'espace pour les bureaux, mais qu'aussitôt que j'aurais le local voulu j'organiserais un service de marchés coopératifs. Mon ministère était alors dispersé dans dix-huit ou vingt édifices, par toute la ville et je ne voulais pas porter ce nombre à vingt et un. Toutefois, les choses ont été vite depuis cette époque. Il y a par exemple, la situation dans les comtés d'Essex et Kent touchant la vente coopérative des tabacs. Les efforts des cultivateurs n'ont atteint qu'un succès relatif. Mon sous-ministre et moi-même avons été étudier la situation à Chatham et plus tard, à Windsor, et nous avons dit ce que nous comptions faire. Nous n'avions pas le local voulu pour notre personnel actuel, mais la situation devenait si sérieuse dans Kent et Essex que nous avons compris que le moment était venu d'organiser un service de marché coopératif et de prendre les locaux que nous pourrions trouver une fois ce service établi. Le rapport au conseil demandant l'autorisation nécessaire est signé et il sera présenté au comité du trésor dans un jour ou deux. Le personnel sera de cinq personnes.

C'est probablement le renseignement que mon honorable ami demandait. Le service ne fonctionne pas encore et je ne sais pas non plus combien de temps il nous faudra attendre. Nous voyons qu'il faut au moins quatre-vingt-dix jours pour obtenir quelque chose par la commission du service civil et c'est pourquoi je préviens qu'un délai peut se produire.

M. McGIBBON: Le Gouvernement est certainement extraordinaire. Il est au pouvoir depuis 1922 et, en 1928, le ministre de l'Agriculture nous annonce, solennellement, que s'il n'a pas agi au sujet de certain service c'est parce qu'il n'avait pas de bureaux. Je vous demande, monsieur le président, si jamais excuse plus absurde a été offerte à un corps de représentants intelligents? Il n'a pas de bureaux! Après six ou sept ans de service dans ce ministère voici l'excuse que donne le ministre parce qu'il n'a rien fait pour le peuple du pays.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ecoutez un instant.

L'hon. M. TOLMIE: J'allais demander au ministre s'il avait distribué des renseignements au sujet de la conservation des fruits. Naturellement, on sait fort bien qu'on peut conserver des fruits, surtout des pommes, à une certaine température et que les marchands de gros importants les conservent ainsi; mais quand les pommes arrivent au petit magasin de détail et aux consommateurs, bien des sacs peuvent être gâtés parce que les fruits auront été exposés à une température relativement élevée, comme la température d'une cuisine, par exemple. La pomme perd alors de son attrait et le public n'en consomme pas autant qu'il en consommerait sans cela. Il m'est souvent venu à l'idée que si l'administration publiait un bulletin sur la conservation des fruits, il en résulterait des avantages signalés et cela, j'en suis sûr, augmenterait la consommation.

Nous avons eu hier un débat intéressant sur la question des recherches. Nous consommons au pays d'importantes quantités de sirops de fruits du genre citrus pour le déjeuner, et j'allais proposer au ministre qu'il pourrait peut-être charger le conseil de recherches de voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver un succédané, agréable au goût, de ces sirops de fruits du genre citrus, ce qui assurerait un nouveau débouché pour les fruits de production domestique.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons expédié, tant l'an dernier que cette année, un certain nombre de boîtes de fruits en Grande-Bretagne. Ces fruits étaient emballés de différentes manières,—quelques-uns en deux rangées, et d'autres en une seule,—simplement afin de constater quel effet le nombre de rangées pouvait avoir sur l'état du fruit en cours de route. Nous avons également fait des expériences au cours des trois ou quatre dernières années sur la cueillette de la pomme Jonathan, et ces expériences ont démontré qu'en cueillant le fruit au moment voulu, les résultats obtenus étaient sensiblement plus avantageux. Je crois que l'on pourrait faire encore beaucoup plus. On ne saurait apporter trop de soin au conditionnement, non seulement des pommes, mais des autres produits destinés à l'exportation. La moindre empreinte du pouce ou la moindre maladresse dans la manutention se voit immédiatement à l'arrivée du fruit de l'autre côté de l'océan. Je me souviens que certains concitoyens, en visite chez Harrod, purent apercevoir, dans une caisse de pommes canadiennes, des empreintes de doigts à la surface des fruits, malgré tout le soin que l'on avait apporté à leur manutention. Je le dis de nouveau, on ne saurait rien épargner afin d'assurer que nos fruits arrivent à destination en parfait état.

L'hon. M. TOLMIE: A propos de la conservation des fruits, j'ai été fort surpris, lors d'un voyage que je faisais à Londres en 1921, de voir des pommes vieilles de plus d'un an et demi. On venait précisément de les sortir d'entrepôt où on les avait tenues à la température propice. C'était des pommes d'Ontario de la variété "spy", et elles étaient parfaitement conservées.

M. BANCROFT: J'aimerais savoir si le crédit de $8,000 destiné au Conseil d'horticulture canadien lui sera continué. Depuis nombre d'années ce crédit a été adopté et personne ne s'y est opposé lorsqu'il doit être employé pour l'encouragement de l'horticulture. Mais lorsque ce crédit, ou une partie de la somme, sert à faire les frais d'une réclamation auprès de la commission du tarif en faveur du relèvement des droits sur les fruits dont le public a besoin, le temps est venu, me semble-t-il, de protester. Je m'oppose décidément qu'il soit voté, à l'intention du Conseil d'horticulture canadien ou de toute autre organisation, des fonds qui leur permettent de se présenter devant la commission du tarif et de demander le relèvement du tarif.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'imagine qu'ils ne visent qu'à sauvegarder ce qu'ils estiment être dans l'intérêt bien entendu de l'industrie fruitière. D'un autre côté, il y a la Ligue des consommateurs, organisation très active dirigée par une personne très en vue, qui se charge de démarches du genre de celles qu'entreprend le conseil d'horticulture.

M. BANCROFT: Mais on ne lui vote pas de fonds.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai l'impression qu'il figure quelques prévisions qui la concernent.

M. CAMPBELL: Le ministre peut-il nous dire de quelle façon il estime que la commission du service civil lui est nuisible relativement à un emploi quelconque qu'il se propose de créer? Je l'ai entendu parler si souvent dans cette Chambre des obstacles que lui suscite la commission que j'aimerais savoir en quelle circonstance particulière il croit se voir entravé.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'aurais dû dire la commission assujettie aux restrictions que lui impose la loi du service civil. Je n'ai aucunement à me plaindre des retards attribuables à la commission, mais les formalités prescrites sont tellement compliquées qu'il faut en moyenne quatre-vingt-dix jours avant

d'en arriver à une décision. J'ai constaté, dans un discours prononcé par un membre de l'administration antérieure en 1921, que précisément le même état de choses existait à à cette époque. D'après un document déposé sur le bureau, il a fallu quatre-vingt-dix jours pour régler une certaine affaire. La commission n'y est pour rien; elle agit avec toute la célérité possible, mais il faut s'en prendre à la routine suivie. La première chose que nous avons à faire, c'est de créer l'emploi, ce qui est indispensable avant d'en nommer le titulaire. Il faut ensuite soumettre l'affaire au conseil de la trésorerie, qui l'examine à fond afin de s'assurer que je ne dépasse pas mes attributions. Depuis trois ou quatre ans, on exerce une surveillance très étroite à ce sujet. Il y a des formalités à n'en plus finir, et chaque individu qui est saisi de l'affaire est tenu de faire son devoir et de voir à ce que les prescriptions voulues soient observées. Tout cela prend du temps. J'ai occupé, ailleurs, un poste où j'avais à suivre des formalités plus simples. Une position étant établie, on ne prenait pas tant de temps à nommer un titulaire. Quand nous avions besoin d'un homme, nous le cherchions et le trouvions. Je n'ai pas le droit d'agir ainsi, à l'heure actuelle. On devrait donner au ministre le pouvoir d'agir rapidement, quand les circonstances demandent une solution immédiate. Actuellement, les formalités administratives l'en empêchent. Il en est de même pour les recherches scientifiques. L'Australie peut venir au Canada nous enlever, en toute liberté, nos meilleurs hommes. Pourquoi? Parce que les savants à son emploi ne dépendent pas de la commission du service civil de ce pays. Il nous est impossible, à nous, d'aller chercher des gens en Australie, n'en ayant pas le droit.

M. CAMPBELL: Les paroles du ministre augmentent mon respect et mon admiration envers la commission du service civil et me raffermissent dans la convention qu'il nous faut garder cette institution. Malgré ce qu'a dit le ministre, je constate qu'à chacune de ses sessions, le Parlement agit de façon à nuire à l'utilité et à l'autorité de la commission. Chaque année, on demande des crédits ayant pour but de nommer des fonctionnaires, en ignorant la commission. Le Gouvernement ne semble avoir aucune difficulté à l'ignorer, quand il le désire. Mais le ministre de l'Agriculture et un ou deux de ses collègues saisissent toutes les occasions de se prononcer, non pas contre les commissaires en particulier, mais contre le principe qui a présidé à la création de la commission. En d'autres termes, ils voudraient faire revivre le régime du favoritisme. Le ministre nous a raconté comme les choses se passaient agréablement dans l'endroit d'où il vient, voulant sans doute parler de la Saskatchewan. Je pourrais donner des exemples de ce dont il parle. Qu'on me permette d'en citer un.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pris dans le ministère de l'Agriculture, dont j'avais la direction?

M. CAMPBELL: Non. Je pense que le ministre administrait son ministère d'une façon parfaite, en Saskatchewan. Je lui rends le témoignage, comme je l'ai fait dans mon comté, qu'il est un excellent ministre de l'Agriculture. Me rappelant le vieux proverbe: "Les comparaisons sont odieuses", je suis persuadé que le ministre connaît son affaire tout aussi bien que tout autre ministre actuel. Je ne pense pas qu'il soit plus coupable qu'un autre de favoritisme. Il y a quelque temps, j'ai eu le malheur d'être engagé dans un procès en Saskatchewan.

M. le PRESIDENT: Il me répugne d'interrompre mon honorable collègue, mais je ne vois pas quel est le rapport entre cette histoire et le sujet à l'étude.

M. CAMPBELL: Je serai bref; je crois que mon exemple se rapporte bien au sujet de la discussion. Le ministre a pu exposer son point de vue à l'égard du favoritisme, dont s'inspire chaque crédit demandé à la Chambre. J'allais dire que la police provinciale de la Saskatchewan a servi à réunir les preuves d'un procès qui m'a été intenté en cour civile.

M. le PRESIDENT: L'honorable député est tout à fait à côté de la question.

M. CANTLEY: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la discussion qui se poursuit depuis une heure. Je partage, dans une large mesure, l'avis du ministre...

L'hon. M. MOTHERWELL: Merci.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE A L'EXPORTATION DE L'ELECTRICITE ET DES FLUIDES

M. H. A. STEWART (Leeds) propose que le projet de loi (bill n° 2) ayant pour objet de réglementer l'exportation de l'énergie électrique soit lu pour la 2e fois.

M. CAHILL: Donnez des explications.

M. STEWART (Leeds): Je ne puis ajouter beaucoup de renseignements à ceux que j'ai

donnés lors de la première lecture. L'objet du projet de loi est de modifier la loi de 1907 relative à l'exportation de l'électricité et autres fluides. En vertu de cette loi, l'exportation du pétrole, du gaz naturel, de l'eau et des autres fluides est réglementée par un arrêté du conseil. L'objet du bill à l'étude est de modifier cette disposition, pour ce qui a trait à l'énergie électrique, dont l'exportation serait dorénavant réglementée par une loi du Parlement. Rien ne serait changé au sujet des autres fluides.

Quand la loi a été adoptée en 1907, la valeur de l'énergie électrique était beaucoup moins considérable qu'à l'heure actuelle. L'énergie électrique constitue actuellement l'une de nos ressources les plus précieuses, et pour ainsi dire inépuisable, car tant qu'un certain volume d'eau passera par nos chutes, nous serons en mesure de développer l'énergie électrique. La valeur de l'électricité s'accroît sans cesse, et l'instant s'approche où elle sera développée sur une vaste échelle au Canada. Il n'est guère possible d'exagérer la valeur de l'énergie électrique au Canada et, lorsqu'il s'agit de disposer de ressources aussi précieuses, nous devrions obtenir la sanction et l'assentiment du Parlement au lieu de le faire par voie de décrets de l'exécutif. Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que l'exportation de l'énergie électrique devrait être prohibée autant que faire se peut; nous devrions garder l'électricité au pays pour le bénéfice de la population canadienne, car il n'est guère possible d'estimer exactement sa valeur pour le développement de nos industries et de notre agriculture, sans compter le volume de trafic qu'elle est en mesure de procurer à nos chemins de fer. Le bill ne vise pas à prohiber l'exportation de l'énergie électrique, mais à l'assujettir à la sanction du Parlement. A la lumière de l'observation, j'ai raison d'affirmer que le bill en discussion a été bien accueilli par la presse canadienne et qu'il a l'appui de la grande masse du peuple au Canada. Le projet de loi renferme aussi des dispositions qui préservent les droits des provinces ainsi que des clauses de réserve concernant les obligations existantes.

La seule objection que l'on ait soulevée contre la mesure, tant ici qu'en dehors de la Chambre, c'est qu'elle ne prévoit pas les éventualités ni le fait qu'il serait avantageux dans certaines circonstances d'échanger de temps à autre l'énergie électrique, ainsi qu'on le fait à Niagara et peut-être aussi ailleurs. Or, il est assez facile de faire disparaître cette objection par un amendement en conséquence. De fait, j'ai pris la liberté de rédiger un projet d'amendement qui serait de nature, il me semble, à faire taire toutes les objections. Le Parlement a or-

donné le dépôt de tous les permis et règlements concernant le développement de l'énergie électrique et, dès que nous aurons ces documents sous la main, nous serons en mesure de discuter le problème d'une façon plus intelligente. Je propose que le bill soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité pour y être examiné et modifié selon que les circonstances l'exigeront.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement n'a pas d'objection à faire valoir contre le bill en discussion, qui n'apporte aucune modification radicale à la loi en vigueur. Cependant, voici le but que vise le parrain de la mesure à mon sens: lorsque de nouvelles entreprises surgiront et qu'il y ait possibilité d'exporter une certaine partie de l'énergie électrique ainsi développée, la compagnie ou le particulier qui dirige l'entreprise seront tenus d'obtenir l'autorisation du Parlement à cette fin au moyen d'un bill d'intérêt privé. Loin de trouver à redire à cette proposition, je suis en mesure de déclarer au nom du Gouvernement que nous sommes disposés à faire encore un pas de plus dans cette voie. Nous sommes d'avis qu'il serait désirable de prohiber strictement l'exportation de l'électricité, qui constitue une richesse trop précieuse pour qu'on permette son utilisation en dehors des limites du pays.

Bien que le Canada occupe une situation quelque peu désavantageuse du fait de son climat rigoureux, la précieuse source de richesses que constitue le développement hydro-électrique compense pour cet aléa jusqu'à un certain point, de sorte qu'il est important de le conserver dans les limites de notre frontière. Je propose donc que le bill soit renvoyé au comité des chemins de fer et canaux et lignes télégraphiques, afin de fournir l'occasion aux intéressés de comparaître et de faire valoir les objections qu'ils peuvent soulever contre les dispositions du projet de loi. D'autre part, mon honorable ami aura également la chance de préparer les amendements qui s'imposent à mon avis, surtout en ce qui regarde l'article 6. Voici le texte de l'article en question:

Rien dans la présente loi n'est censé porter atteinte aux droits d'une province quelconque relativement à l'énergie ou aux droits d'une personne quelconque détenant un permis émis avant le premier jour de janvier 1928.

Si j'ai bien compris, mon honorable ami n'a nullement l'intention de mettre obstacle aux contrats en vigueur et la délivrance des permis annuels se continuera. Dans les circonstances, nous pourrions renvoyer le bill au comité où il sera mis à l'étude et le Gouvernement sera satisfait.

M. ADSHEAD: Je désire obtenir de plus amples renseignements sur cette question.

Mon honorable ami affirme que le projet de loi ne portera en rien atteinte aux droits des provinces. Or, l'année dernière, une discussion a été soulevée dans l'Alberta quant au droit de cette province de développer ses chutes d'eau. Si j'ai bien compris toutefois, les provinces d'Ontario et de Québec soutiennent qu'elles ont pleinement le droit de développer l'énergie électrique dans les limites de leurs frontières. Et pour moi, si les provinces exercent un contrôle absolu quant à la production et à la distribution de l'électricité, il peut se faire que le bill en discussion porte atteinte aux droits des provinces. Si nous continuons de frapper d'un embargo l'exportation de l'énergie électrique, il n'y a pas de raison de ne pas adopter la même attitude en ce qui regarde l'exportation du gaz et des autres ressources naturelles qui relèvent de la juridiction des provinces. M'est avis que nous devrions statuer clairement jusqu'à quel point nous empiéterons sur les droits des provinces.

(La motion est adoptée; le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

DISCUSSION DU PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DES POSTES RELATIVEMENT A LA PUBLICATION DES NOMS DES PROPRIETAIRES DES JOURNAUX

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 22) tendant à modifier la loi des postes relativement à la publication des noms des propriétaires de journaux.

L'objet de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, est bien connu de la presse canadienne; il s'agit de rendre publics les noms des propriétaires de journaux. Depuis plusieurs années, les propriétaires de journaux canadiens s'adressent au Parlement pour obtenir des privilèges. Jusqu'en 1882, les journaux jouirent de la franchise postale. Ce projet de loi exige la formalité imposée par la loi en Angleterre, en Australie, aux Etats-Unis: le dépôt semestriel, au bureau du ministre des Postes, d'une déclaration sous serment énonçant les noms et adresses postales des éditeurs, des propriétaires et des principaux actionnaires de chaque journal, magazine, périodique ou autre publication. Exception est faite en faveur des publications religieuses, fraternelles, scientifiques, de tempérance et autres publications semblables. Il n'est pas nécessaire d'inclure dans cette déclaration les noms des petits actionnaires, c'est-à-dire des personnes détenant moins de 1 p. 100 du chiffre total des actions, obligations, hypothèques ou autres titres. Si une de ces publications omet de se conformer à ces dispositions, les privilèges de la poste leur seront refusés. Les articles de fond payés et toute autre copie portant rémunération doivent être clairement marqués: "Annonce". La déclaration prescrite par la loi doit être faite en double et transmise au ministre des Postes qui réglementera l'exécution des dispositions de la loi.

Je dépose ce projet de loi uniquement pour sauvegarder la liberté de la presse dans un pays ami de la liberté. Cette loi a été adoptée, dis-je, dans la mère patrie, en Australie et aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis, si un journal n'a pas déclaré les noms du rédacteur en chef, de l'éditeur et des principaux actionnaires, il ne peut jouir des privilèges postaux, et s'il publie des éditoriaux payant, ils doivent être marqués: "Annonce".

Il est intéressant de rappeler, monsieur l'Orateur, que vous avez été le pionnier dans ce domaine. En 1919, vous avez présenté une résolution dans une intention semblable à celle qui préside aujourd'hui à mon projet de loi. On jugeait alors une pareille loi nécessaire et le Parlement était disposé à l'adopter. Malheureusement, nous avions à cette époque la forme supérieure de gouvernement appelée gouvernement d'union, lequel prenait plaisir à faire un ballon politique de toute question économique. Le président du conseil à cette époque, M. Rowell, objecta qu'aux termes de l'article 92 de l'acte de l'Amérique britannique du nord votre proposition atteignait la propriété et les droits civils, et ces questions étant du ressort des provinces, il demanda à l'Assemblée de réserver votre motion. Son avis prévalut.

J'ai écrit au ministre des postes des Etats-Unis et, dans sa réponse, il mentionne le fait que l'application de la loi y est très satisfaisante, et que ce pays ne saurait s'en passer avantageusement.

Les journaux de Hearst, dont quelques-uns ont été prohibés pendant la guerre, ont le droit de circuler au Canada, mais, aux Etats-Unis, ils sont soumis à une réglementation semblable à celle que je propose.

A Toronto, nous avons le journal *Mail and Empire*. Jusqu'à ces derniers temps, personne n'en connaissait les propriétaires. Ce journal était le critique acharné de la politique hydro-électrique du gouvernement Whitney. Il ridiculisa sir Adam Beck, il ridiculisa la régie d'Etat, il ridiculisa le gouvernement Whitney quand celui-ci proposa une loi d'exploitation hydroélectrique à la faveur de laquelle nous avons établi un système d'énergie hydroélectrique appartenant à la province et si avantageux pour les cultivateurs et les ouvriers de l'Ontario. Le *Mail and Empire* avait manifestement tort dans son attitude sur la régie d'Etat. De fait, le propriétaire était un Montréalais. Dernièrement, cette feuille a été vendue à un homme honnête et équitable, M. I. W. Killam, de Montréal. Nous savons que c'est un homme fiable et conscient de ses

responsabilités. Il a réformé le journal à fond. Ce journal est aujourd'hui meilleur sous tous rapports, et j'ose dire que ce monsieur ne combattrait pas ce projet de loi.

La presse s'est beaucoup occupée de ce projet de loi. Les diverses revues des cultivateurs l'ont ouvertement approuvé comme servant l'intérêt bien entendu d'une presse libre et d'un Parlement libre. Le directeur du *Farmers' Advocate* m'a écrit ce qui suit:

Les lecteurs ont le droit de savoir quels sont les propriétaires des publications qu'ils lisent. L'opinion publique présente aujourd'hui des courants opposés, et tant d'idées contradictoires s'expriment que la publication des renseignements énoncés dans votre projet de loi contribuera, nous en sommes sûrs, à éclaircir la situation à l'avantage des gens qui prennent la feuille imprimée pour guide.

Le *St. Catharines Standard* dit:

Il sera très intéressant de posséder ce renseignement quand des capitalistes sollicitent une concession de force hydroélectrique ou autre, et elle expliquera peut-être plusieurs volte-face à la veille d'une élection.

Le *Globe*, fondé par George Brown, a prôné ce projet de loi depuis plusieurs années. Voici ce qu'il disait dans un récent article de fond:

Le Parlement devrait accepter avec empressement et adopter le projet de loi que M. T. Church vient de présenter de nouveau pour forcer les journaux à publier les noms de leurs propriétaires. C'est une chose que les journaux eux-mêmes devraient favoriser dans l'intérêt du journalisme honnête.

Les journaux constituent une puissance reconnue quant la formation de l'opinion publique, et conséquemment une puissance dans le gouvernement du pays. Ils publient des nouvelles, mais ils publient aussi des opinions. Les lecteurs devraient savoir quels intérêts et quelles influences concourent à la formation des opinions présentées. Il devrait y avoir moyen de juger si ces opinions sont fondées sur un zèle éclairé pour l'opinion publique ou si le journal qui les publie ne fait pas secrètement l'affaire de quelques intérêts privés.

Deux journaux appartenant au même propriétaire ne pourraient pas prôner des politiques opposées l'une à l'autre sans que le public constate le fait. Si l'on adopte le sage projet de loi présenté par M. Church les journaux s'en trouveront mieux et le public aura plus de confiance en eux.

Le *Port Hope Guide* publie ceci à l'appui du projet de loi:

Le public a le droit de savoir à quelle source l'opinion publique, représentée par la presse, puise son inspiration. Si elle est inspirée par des intérêts contraires à l'intérêt public, la chose devrait être criée sur les toits. Notre pays ne saurait permettre que la presse soit muselée ou tenue en laisse par des corporations, des partis ou des hommes dont le seul objet est de donner à l'opinion publique une direction destinée à promouvoir des intérêts de particuliers ou de corporations, et cela au détriment de l'intérêt général des Canadiens.

[M. Church.]

Aucun homme responsable qui publie ou possède un journal n'a honte ou peur de laisser savoir au monde entier qui il est, et pas un n'accueillera pas favorablement une telle loi; pareille crainte ne peut exister que chez les compagnies représentées par des "hommes de paille" et contre lesquelles aucune poursuite ne peut être instituée à cause du brouillard qui les entoure. On ne doit pas perdre de vue qu'il se trouve même en Canada des corporations qui peuvent se permettre non seulement d'avoir des journaux, mais aussi de se servir du radio pour disséminer les choses qu'elles veulent faire croire au public. Elles peuvent ainsi influencer les électeurs en faveur de quelque projet frauduleux.

Je puis faire remarquer, monsieur l'Orateur, que vous-même avez supporté un projet semblable en 1919. La Chambre pourra consulter les Débats pour connaître vos vues sur cette question. Je tiens à ce qu'il soit bien compris que je n'attaque aucunement la presse de notre pays, car je ne crois pas qu'elle ait de supérieure nulle part ailleurs. Les journaux canadiens ont rendu des services incalculables au public, au pays, à la cause de l'éducation et du progrès social; ils ont travaillé pour la bonne cause durant la guerre; ils ont contribué à soutenir les pauvres et les nécessiteux en encourageant les œuvres charitables et philanthropiques et ils ont participé à tous les mouvements entrepris dans l'intérêt de nos soldats et de la nation en général. La presse a contribué grandement à remettre le Canada dans sa situation normale. On ne saurait trop louer l'honneur et l'intégrité de la presse du Canada. La tendance de nos journaux canadiens est d'aller de l'avant, non de l'arrière, et en dépit du coût élevé des matériaux et de la main-d'œuvre, de brillantes perspectives s'ouvrent devant eux. Le caractère de nos journaux, je n'en doute pas, va aider à faire du Canada un grand pays industriel qui marchera de triomphe en triomphe. Le caractère de notre peuple libre va aider à promouvoir le succès de l'industrie des journaux.

L'objet de ce projet de loi est d'obliger les journaux à révéler les noms de leurs propriétaires. Il y a quatre états dans le Dominion: le Gouverneur général, le Sénat, la Chambre des communes et la presse. Nous savons qui est Gouverneur général, nous connaissons ceux qui composent le Sénat et la Chambre des communes; il est donc logique que nous connaissions ceux qui constituent le quatrième état: la presse. Il n'y a pas de raison pour que la propriété des journaux de notre pays ne soit pas révélée. Rappelons-nous que l'enregistrement est obligatoire dans tous les cas de transfert de propriétés immobilières et personnelles, aussi bien que dans les cas d'hypothèques, de contrats de vente, de testaments, etc. Les noms des directeurs et actionnaires

des banques doivent aussi être connus, et l'on ne cache pas les noms de ceux qui forment les fusionnements de banques. Alors pourquoi cacherait-on les noms des propriétaires des journaux? Une presse libre est aussi nécessaire au bien du pays qu'un Parlement libre. Vous, monsieur l'Orateur, qui êtes un lettré et un avocat, vous avez, il y a quelques années, en 1919, exposé cette cause d'une manière qui a convaincu tous les hommes bien pensants. Si votre avis avait été suivi en 1919, cela eût été une bonne chose pour le pays et pour la presse, une bonne chose pour la presse libre, pour la liberté de la presse.

Se trouve-t-il dans notre pays un seul homme bien intentionné qui soit opposé à cette proposition s'il a à cœur les intérêts non seulement du pays mais de la presse elle-même? Une loi semblable à celle-ci a été jugée nécessaire et s'est révélée utile aux Etats-Unis, en Angleterre et en Australie, et les raisons qui existent là-bas se retrouvent ici. L'amendement proposé a pour objet de faciliter la mise en vigueur des règlements concernant l'emploi de la poste. Dans un document déposé par le ministre, il est dit que nous avons perdu 8 millions par année en transportant des journaux par la poste à un prix moindre que ce qu'il en coûte au département des Postes; en d'autres termes, nous avons accordé aux journaux l'équivalent d'une subvention annuelle de 8 millions de dollars en argent.

Le Gouvernement dépense des sommes d'argent considérables en annonces et je ne le blâme pas de le faire. Il est du devoir du Gouvernement de tenir le public au courant de certaines questions affectant les intérêts du peuple. Tous les gouvernements font cela et il est naturel qu'ils favorisent les journaux qui les appuient. Je ne me plains pas de cela car je suis assez généreux pour me rendre compte que c'est ce que les autres feraient. Le marchand de la rue Sparks est obligé d'annoncer dans la presse, et pour faire commerce il doit faire enregistrer son magasin. Le marchand ne peut vendre sa marchandise sans s'enregistrer. Le cultivateur ne peut disposer de sa récolte ou de ses produits sans se conformer aux mêmes exigences que dans un acte de vente. Je ne vois aucune raison, par conséquent, pour que les journaux n'en fassent pas autant et ne fassent pas connaître les noms de leurs propriétaires.

Le Canada est aujourd'hui un pays convoité par les millionnaires américains et les promoteurs qui s'emparent de nos forêts, de nos réserves à bois, de nos mines, de notre bois de pulpe, de nos forces hydrauliques, et pour faire cela ils ont recours à une partie de la presse. L'avenir de l'Ontario est mis en danger par un petit nombre de journaux qui se chargent de promouvoir les intérêts des millionnaires américains, et nous comprenons très bien pourquoi cette loi est proposée par un petit nombre. C'est un fait reconnu que plusieurs journaux publient des articles de fond payés, dont le seul but est de vanter certains projets. Le *News*, de Toronto, qui fut un temps dirigé par sir John Willison, est allé jusqu'à dire que sir James Whitney et sir Adam Beck, avec leur programme hydroélectrique, étaient deux anarchistes amateurs, et d'autres journaux se sont opposés à des projets entrepris dans l'intérêt commun du pays Je sais qu'une partie de la presse de la ville d'où je viens a essayé d'imposer aux contribuables une dépense de 32 millions de dollars, en 1914, en rapport avec la vente de la Toronto Railway Company et de la Toronto Electric Light Company à la ville. Le tribunal d'arbitrage leur a accordé, en 1922, 12 millions de dollars pour le chemin de fer, au lieu de 32 millions de dollars, et c'était deux fois plus que ce qu'elles auraient dû recevoir. Les Américains qui ont des intérêts dans ce pays ne laissent jamais passer l'occasion de s'affirmer, et n'hésitent pas à se servir de la presse pour leurs fins.

La dernière fois qu'une résolution de ce genre a été proposée, en 1919, nous avons eu de l'opposition de la part des apôtres du gouvernement unioniste, surtout de cette catégorie d'hommes qui ont fini par tuer l'ancien parti conservateur. Une loi du genre de celle qui est proposée aujourd'hui fonctionne admirablement aux Etats-Unis, en Angleterre et en France. C'est une nécessité sociale et économique qui a pour but de protéger les intérêts du pays. Je regrette que ni le Gouvernement ni aucun membre du parti progressiste n'aient jugé à propos de présenter ce bill, surtout à cause du fait que cette idée a été appuyée par les journaux agraires des provinces de l'Ouest et les principaux journaux des provinces des Prairies, quelle que fût leur couleur politique. Je ne puis comprendre pourquoi il devait être laissé à un membre de l'opposition de présenter un projet de loi de ce genre.

Il est regrettable de constater que la tendance de la presse aujourd'hui est d'adopter le système de journaux en série; nous avons des séries de journaux à travers tout le pays. Ces sortes de journaux ont perdu leur identité propre et leur influence. Ils n'ont plus cette couleur locale et ne combattent plus sans cesse comme autrefois pour une saine administration municipale ou pour l'adoption de lois favorisant les masses. J'ai à ce sujet une lettre du ministre des Postes des Etats-Unis dans laquelle il déclare qu'une loi de ce genre fonctionne bien dans ce pays. Il n'y a pas de

raison pour qu'il n'en soit pas ainsi chez nous. Ce bill devrait donc être renvoyé au comité des bills privés, parce qu'il comporte un principe d'ordre public, et dans ce comité on pourrait débattre cette question sous toutes ses faces. J'ai déjà présenté trois projets de loi semblables, mais ils ne sont jamais allés plus loin que la 1re lecture. En 1924, mon bill devait être lu une 2e fois, mais en l'absence du ministre des Postes d'alors, le premier ministre m'a demandé de réserver le bill, me promettant que j'aurais une autre occasion de la présenter, laquelle occasion n'est jamais venue cependant. Il n'y a eu aucune loi sur ce sujet depuis 1882; le prédécesseur du ministre actuel des Postes m'avait promis que mon bill dans le temps serait renvoyé au comité des bills privés pour y être étudié, et je crois que c'est ce qu'il y a de mieux à faire dans le cas actuel.

L'hon. M. VENIOT: Monsieur l'Orateur, je ne prends pas la parole pour m'opposer au bill; au contraire, je suis bien aise qu'il soit présenté, car il représente l'un des articles du programme politique libéral du temps que ce parti était dans l'opposition, en 1919, et il a été exposé dans une résolution du même genre présentée par vous, monsieur l'Orateur, dans cette même année.

Cependant j'ai une objection, et c'est celle-ci: nous devrions mettre sur un pied d'égalité tous les journaux du pays; il ne doit pas y avoir d'exception. Le paragraphe 1er de l'article 23*a* dit:

> Cependant, les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux publications religieuses, fraternelles, scientifiques et de tempérance, ni aux autres publications semblables.

Je suggère à l'honorable député qu'il consente à modifier cet article en rayant cette condition, de sorte que le texte s'applique à tous les journaux et à tous les périodiques quels qu'ils soient. S'il accepte cette suggestion avant que le bill soit présenté au comité général, je me ferai un plaisir d'aider à son adoption.

Je ne trouve pas nécessaire d'envoyer le bill devant un comité spécial; le comité plénier de la Chambre peut très bien en disposer. Nous savons assez, il me semble, à quoi nous en tenir sur l'importance de nos journaux canadiens, et nous savons assez aussi ce que veut le bill, pour nous dispenser de le déférer à un comité.

M. CHURCH: J'accepte valontiers l'amendement; mais je crois encore que le projet devrait être soumis au comité des bills privés.

M. N. CAMPBELL: Je veux ajouter un mot à ce qui a été dit au sujet de ce bill. Je fais tous mes compliments à l'honorable représentant de Toronto (M. Church) d'avoir saisi la Chambre d'un projet pareil, témoin de son intérêt à la chose publique, et je félicite aussi le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) de ce qu'il est au moins un des ministres disposé à remplir les promesses du programme de 1919. Ce que nous faisons ici, les fermiers organisés de l'Ouest le réclament depuis des années. Il est peut-être à remarquer que la proposition émane d'un des représentants de Toronto; mais je l'approuve assurément et je crois que nous devons remercier l'honorable député d'avoir présenté son projet à la Chambre.

(La motion est adoptée; le projet de loi est lu pour la 2e fois et le comité passe à la discussion des articles en comité général.)

Sur l'article 1er (déclaration sous serment des noms et adresses des rédacteurs, propriétaires, actionnaires, etc., devant être faite semestriellement).

L'hon. M. VENIOT: Monsieur le président, j'ai suggéré une modification de l'article en discussion; on me permettra sans doute de proposer maintenant que soient rayés tous les mots à la suite du mot "précédents", à la 23e ligne, jusqu'au mot "semblables" inclusivement, à la 26e ligne.

L'hon. M. MANION: Mais alors il faudrait rayer aussi les mots "en outre" à la suite du mot "prescrit", à la ligne suivante.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Je n'ai pas étudié le bill bien avant; mais je suppose que le ministre veut en assurer l'application intelligente. Je trouve qu'on incline du côté de la minutie quand on exige la publication des noms de toutes personnes détenant un pour cent des actions, obligations ou hypothèques.

L'hon. M. VENIOT: Où cela se trouve-t-il?

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Immédiatement à la suite des mots qu'on vient de rayer, à la 28e ligne.

> ...moins d'un pour cent des actions, obligations, hypothèques ou autres titres.

Si le total était de $1,000,000, un pour cent serait $10,000 et ce nom devrait être inclus comme celui du détenteur de $100,000 d'obligations. Cela me paraît trop minutieux.

L'hon. M. VENIOT: Je suis parfaitement satisfait du bill tel qu'il est rédigé. Il appartient à l'honorable député (M. Church) d'agréer tout autre changement.

(L'article, ainsi modifié, est adopté.)

Il est fait rapport du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

DISCUSSION GENERALE DU PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DES CHEMINS DE FER RELATIVEMENT AUX TARIFS SUR LE CHARBON

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest) propose la 2e lecture d'un projet de loi (bill n° 26) tendant à modifier la loi des chemins de fer en ce qui concerne le tarif applicable au charbon.

L'hon. M. LAPOINTE: Expliquez-le.

M. CHURCH: L'objet du bill est de faire un pas vers la réalisation d'un programme national en ce qui concerne la houille et d'apporter une solution au problème du transport du charbon aux régions centrales et autres du Canada, et de rendre le Canada indépendant des houillères étrangères. La situation actuelle dans le domaine de la houille est grave; il faut y remédier sans plus tarder; il faut adopter un programme national sur le combustible pour que chaque livre de notre charbon soit minée et traitée sous le drapeau britannique.

Le bill tend à établir une politique nationale accordant au transport du charbon et du coke canadiens des tarifs spéciaux analogues à ceux qu'on accorde au grain et à la farine. Par décret du conseil, le Gouvernement abolit et ensuite rétablit les prix spéciaux pour le transport du grain et de la farine. La question de la houille au Canada se résume à une question de transport, dans une proportion de 95 p. 100. Le Canada possède ses chemins de fer nationaux et sa marine commerciale, et il pourrait résoudre la question de la houille et adopter une politique qui le rendrait pour toujours indépendant des sources d'alimentation étrangères. Nous voulons que l'on agisse. La houille est un objet de première nécessité, tout comme le grain et la farine. Une partie du grain expédié par la route américaine bénéficie de tarifs de faveur. Il devrait y avoir égalité de traitement pour le transport de la houille, tout comme pour la farine et le grain. Le Canada a dépensé deux billions de dollars pour ses chemins de fer nationaux. Il devrait sûrement être possible de diminuer les prix du transport de la houille de quelques cents afin de venir en aide aux mineurs de l'Alberta et des Provinces maritimes. Les Chemins de fer nationaux appartiennent au peuple canadien ou à sir Henry Thornton. Devrions-nous les employer à développer nos vastes régions peu peuplées, ou simplement essayer de réaliser des profits, pour satisfaire les ambitions du président. Veut-on seulement faire des profits, ou désire-t-on développer notre immense pays? La nation a-t-elle acquis ce réseau de chemin de fer afin de hâter l'annexion économique aux Etats-Unis, ou voulait-on faciliter la distribution des choses nécessaires à la vie et transporter les colons, augmentant par là le bien-être et la prospérité dans le pays? Peut-on espérer qu'un pays où l'hiver dure six mois de l'année puisse grandir, si l'on répand à l'étranger le bruit que nous n'avons pas d'approvisionnement sûr de houille pour les colons? Un pays qui ne se développe pas peut-il espérer voir augmenter ses revenus? Ce projet de loi ne favoriserait-il pas dans un avenir très rapproché un grand développement de notre industrie.

Les législatures de l'Alberta et de l'Ontario, et d'autres provinces aussi, se sont prononcées en faveur de ce projet de loi. Il n'y a qu'une chose à faire et c'est d'accorder des tarifs spéciaux pour le transport de la houille minée et cokéfiée au Canada, et servant aux usages domestiques, afin que la population puisse plus facilement satisfaire ses besoins. Cette loi n'entraînera pas, ou presque pas, de dépenses pour le pays; elle sera d'un grand avantage pour l'Alberta et les autres provinces de l'Ouest, ainsi que pour les Provinces maritimes et le Canada central. La direction des chemins de fer nationaux prétend qu'elle ne saurait transporter la houille de l'Alberta à moins de $9 par tonne. Je dirai à sir Henry Thornton que les chemins de fer nationaux du Canada ne doivent pas être exploités à l'avantage des rois du charbon des Etats-Unis, mais à l'avantage du peuple canadien. Sir Henry Thornton, reçoit son traitement du peuple canadien. A-t-il le moindre souci de l'intérêt public, ou ne s'occupe-t-il que de sa gloriole personnelle? Cette question est agitée depuis maintenant six ou sept ans et l'on n'a réalisé aucun progrès; on en fait un jeu politique.

Il n'y a qu'une seule méthode de résoudre ce problème et c'est en suivant les conseils contenus dans le rapport Duncan, lequel est le principe à la base du projet de loi en discussion. Les provinces d'Ontario et de Québec ont autant droit à ce qu'on leur vienne en aide pour leur approvisionnement de houille, que les autres parties du pays ont droit à des subventions pour soulager leurs maux économiques.

L'Alberta a autant droit à une diminution du tarif pour le transport de sa houille que les Provinces maritimes et cette diminution devrait correspondre à celle que l'on a accordée pour le grain et la farine. Il devrait y avoir égalité de traitement au Canada. Nous devrions adopter une politique économique visant au bien général des provinces. Ce devrait être une politique de coopération ayant pour maxime: Tous pour chacun et chacun pour tous. C'est là un principe de justice pour toutes les provinces de la Confédération.

Ce bill peut être assimilé à une faible subvention, mais il aura de grands résultats, non seulement pour les chemins de fer nationaux, mais aussi pour la population des régions de l'Ouest et du Centre du Canada, tout comme pour celle des régions de l'Est. Si sir Henry Thornton a en vue l'intérêt des rois du charbon et son propre intérêt, c'est de ces derniers qu'il devrait recevoir son traitement, sinon il devrait renoncer à ses émoluments pour contenter son ambition de plus gros profits. Apparemment sir Henry Thornton préférerait fixer le tarif du transport de la houille à $9 ou $10 par tonne et ne pas transporter de charbon canadien du tout, plutôt que de demander un peu moins et d'obtenir le meilleur du trafic. A mon sens, on a prouvé la nécessité de placer la houille sur le même pied que le grain et la farine, en ce qui concerne les tarifs spéciaux de transport des chemins de fer. Si les honorables députés veulent bien lire la preuve faite devant la commission des chemins de fer, ils comprendront la vérité de cette affirmation et verront que le charbon doit bénéficier des mêmes tarifs de faveur. Pour toutes ces raisons, je propose la deuxième lecture du projet de loi.

L'hon. M. DUNNING (ministre des Chemins de fer et Canaux): Monsieur l'Orateur, le devoir m'incombe d'apprendre aux honorables membres de la Chambre l'effet que l'adoption du présent bill aurait sur les tarifs que l'on voudrait modifier. En premier lieu, les tarifs actuels pour le transport du grain, accordés en vertu de la convention du Nid-de-Corbeau, s'appliquent seulement jusqu'à la tête des Grands lacs. Quant au transport de la houille de l'Ouest à Toronto, les tarifs pour le grain et pour la houille, par tonne, sont maintenant les mêmes. Pour le grain il est de $12.70 par tonne, et c'est le même coût pour le transport d'une tonne de houille de Drumheller, centre minier, jusqu'à Toronto. Toutefois je devine que mon honorable ami en proposant ce projet de loi a en vue de mettre en vigueur le même taux par mille qu'on paie pour le grain jusqu'à Fort-William pour le reste du parcours entre Fort-William et Toronto, quoique la teneur de son projet fasse naître des doutes dans mon esprit quant à l'effet à en attendre. Néanmoins j'ai jugé qu'il serait sage de voir ce que serait le coût de la mise en vigueur pour la houille, du tarif par mille pour le grain du pas du Nid-de-Corbeau jusqu'à Fort-William, et de là jusqu'à Toronto. Cette étude avait pour objet de m'assurer si la consécration de ce principe nous permettrait ou non de transporter la houille de Drumheller à Toronto de façon à la vendre là à la satisfaction de la population de cette ville et de la population de toute la province en général.

Si je me souviens bien, les propriétaires de mines de l'Alberta et le gouvernement provincial soutenaient qu'il n'y avait pas moyen de faire de commerce à moins que le tarif ne dépassât pas sept dollars par tonne. Ils ont toujours réclamé un tarif de sept dollars ou moindre pour rendre pratique le transport de la houille de l'Alberta à Toronto et dans le sud ontarien en général. Si nous appliquons au charbon la mesure proposée par mon honorable ami comme je viens de l'indiquer, c'est-à-dire le tarif par mille du pas du Nid-du-Corbeau à l'est comme à l'ouest de Fort-William, le coût de transport de la houille sera de $8.44 par tonne de Drumheller à Toronto. C'est le tarif que la commission établirait. Je prie l'honorable député et ceux qui s'intéressent à ce problème de s'en rendre compte, aux taux de $8.44 par tonne ne serait pas un tarif conforme aux prétentions des propriétaires des houillères et des consommateurs ontariens, qui ne verraient pas là une amélioration.

M. HOCKEN: S'agit-il d'un parcours entièrement par chemin de fer jusqu'à Toronto?

L'hon. M. DUNNING: Oui. Le tarif pour transport entièrement par chemin de fer est le seul visé par le projet de loi. On dira peut-être que, dans la question du transport la houille, la comparaison serait plus facile si l'on comprenait ensemble le tarif légal sur le grain à destination de Fort-William et le tarif établi par la commission sur le grain transporté par le Transcontinental à destination de Québec et en appliquant le barème pour le grain à l'est d'Armstrong à la distance qui existe jusqu'à Toronto. J'ai calculé ces chiffres et le résultat, si on calculait ainsi—ce qui, j'en doute fort, n'est pas l'objet de ce bill—c'est que le coût serait encore de $8.30 par tonne. Nous constatons donc qu'en nous servant du barème le moins élevé en vigueur au pays pour le grain, le coût serait encore de $8.30 par tonne pour le transport de la houille des mines de l'Ouest jusqu'au consommateur ontarien. A mon avis, mieux vaut laisser la Chambre décider s'il est sage d'inclure dans la loi des chemins de fer un tarif statutaire qui ne réalisera pas le dessein du parrain de ce projet de loi, car le tarif qu'on aurait ainsi serait de beaucoup plus élevé que celui que réclament, comme indispensable, les propriétaires de mines et le gouvernement de l'Alberta de même que les consommateurs d'Ontario. De la part du Gouvernement je serais disposé à confier l'étude plus appropriée de ces tarifs à un comité de la Chambre, et

selon moi, on en viendrait à confirmer l'exactitude de mes prétentions. Il va sans dire que je ne discute pas ici, comme l'autre jour, de l'opportunité de donner plus de portée au principe des tarifs statutaires.

Il serait peut-être utile, pour l'information de la Chambre de comparer le tarif applicable au charbon des Provinces maritimes avec celui du Nid-du-Corbeau sur le grain et actuellement en vigueur dans l'Ouest. On est assez généralement dans l'erreur à ce sujet. Le taux sur le charbon jusqu'à la Rivière-du-Loup, soit un parcours de 718 milles, est de $2.90 par tonne. Pour le même parcours dans l'Ouest, le tarif du Nid-du-Corbeau, serait de $3.80 la tonne.

L'hon. M. BENNETT: Question de classification.

L'hon. M. DUNNING: Bien entendu, la houille et le grain appartiennent à une classe différente; mais le projet de loi a pour but de les comprendre dans la même classe. Qu'on vote cette proposition, et il est clair que le tarif du transport de la houille des Provinces maritimes à la Rivière-du-Loup sera porté de $2.90 à $3.80 par tonne, et les Provinces maritimes se trouveront privées des avantages que leur assure la loi des tarifs de transport applicable aux Provinces maritimes.

M. CANTLEY: Le ministre aura-t-il l'obligeance d'indiquer l'endroit des Provinces maritimes auquel il fait allusion?

L'hon. M. DUNNING: Sydney (Nouvelle-Ecosse). C'est l'endroit pris comme point d'expédition. J'ai mentionné le parcours. Pour Québec, marché important pour la houille des Provinces maritimes, le taux actuel d'après la loi applicable aux tarifs des Provinces maritimes, est de $3.50 la tonne. Pour un même parcours (818 milles) le taux de transport du grain d'après l'accord du Nid-de-Corbeau est de $4 la tonne, soit 50 cents la tonne de plus pour le grain que pour la houille transportée sur les marchés du Canada central. Pour Montréal, centre important de consommation...

M. l'ORATEUR: L'heure réservée pour la législation privée étant expirée, la Chambre se formera maintenant en comité des crédits.

DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des crédits.

Agriculture.—Industrie fruitière, comprenant la subvention de $8,000 au Conseil d'horticulture canadien, $290,000.

M. STIRLING: Le ministre peut-il me dire où en sont rendus les pourparlers entre le gouvernement canadien et le gouvernement d'Australie au sujet de l'importation des pommes canadiennes en Australie? Le ministre se souviendra que le premier ministre d'Australie, durant son séjour au Canada l'année dernière, a été pressenti à ce propos. De nouveau lors de son passage à Vancouver, il reçut des députations de producteurs de fruits de la Colombie-Anglaise dont les représentations parurent l'intéresser vivement. Il lui semblait trouver l'occasion d'accroître l'exportation au Canada de la pomme australienne lorsque la réserve de pommes canadiennes commence à s'épuiser. D'autre part, le ministre de la Justice en partance pour l'Australie fut documenté sur cette question et prié de s'en occuper en Australie. Nous n'avons jamais su ce que le ministre a pu obtenir en Australie et nous aimerions à savoir où en sont les choses.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai profité de la présence au Canada du premier ministre Bruce pour discuter à fond avec lui l'embargo placé sur la pomme canadienne à cause de la brûle. Nos experts ont toujours été d'avis que la brûle ne se communique pas par le fruit. Le gouvernement australien soutient le contraire, du moins que la contagion est possible, et il n'en veut point démordre. Après le départ du premier ministre Bruce, je lui ai écrit de nouveau afin que ma lettre lui parvienne au moment de son arrivée, et j'ai insisté le plus vivement possible pour que son gouvernement remette la question à l'étude en vue de lever l'interdiction. Je reçus la même réponse, à savoir, un refus. C'est le droit de l'Australie d'interdire ce qu'elle juge à propos, et les choses en sont là.

M. CANTLEY: Avant la suspension de la séance, le ministre a prononcé certaines paroles qui m'ont porté à croire qu'il se propose de faire quelque chose relativement à l'écoulement des produits dans le Canada central. J'aimerais à connaître ses intentions dans le même sens relativement à la Nouvelle-Ecosse? Le sujet a été discuté en cette Chambre l'année dernière, et si je ne fais erreur le député de Hants-King (M. Ilsley), parlant du commerce de fruits entre l'est et l'ouest, a dit que les fruits de la Nouvelle-Ecosse ne parvenaient pas dans l'ouest. Cela est vrai, monsieur le président, et pour une bonne raison: les taux de fret empêchent absolument ce commerce de prendre cette direction. Le ministre des Chemins de fer était à son siège tout à l'heure, mais je constate qu'il s'est absenté. Je fais remarquer cependant que le taux de transport entre la vallée d'Onondaga et Halifax est de $1.64, tandis qu'il est de $2.65 pour les fruits de la Nouvelle-Ecosse expédiés à la Colombie Anglaise.

L'hon. M. RALSTON: Les 100 livres?

M. CANTLEY: Peu importe que ce soit les 100 livres ou le baril, c'est un désavantage pour les fruits de la Nouvelle-Ecosse. Je prie le ministre de l'Agriculture d'intéresser le ministre des Chemins de fer à cette question, source d'injustice à l'égard des Provinces maritimes, comme bien d'autres taux de transport.

M. BROWN: Il est bon de faire remarquer que l'accord du Nid-de-Corbeau, dans sa forme primitive, comprenait les dispositions pour le transport des fruits verts dans l'Ouest, et, sauf erreur, grand nombre de représentants des Provinces maritimes s'opposèrent énergiquement à cette convention.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si ce n'est tous.

M. CANTLEY: Peu importe, car je doute de l'exactitude de cette déclaration.

(L'article est adopté.)

Contrôle des graines de semences, aliments et engrais, y compris octrois aux foires de semence, et le reste, $375,000.

M. FANSHER (Last Mountain): Le ministre étend-il les opérations du service du contrôle des graines de semence à l'ouest du Canada?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je répondrai peut-être mieux à cette question en faisant observer que, dans tout le pays, il y a six zones de contrôle de graines de semence, en commençant par l'Ouest. La première est à Calgary, puis à Winnipeg, Toronto, Québec, Sackville. Il y a une zone centrale à Ottawa. Leur premier usage est de s'assurer si les graines de semences sont pures. On exige beaucoup plus d'attention dans l'Ouest au sujet du nettoyage et de la préparation des graines de semences. Les appareils sont tellement primitifs là-bas que la moyenne des cultivateurs ne peuvent acheter des graines de semences convenablement nettoyées. J'ai causé de cette question avec les ministres de l'agriculture de l'Alberta et de la Saskatchewan afin d'en arriver à un travail de coopération. Ce crédit comprend les graines de semences, les fourrages et les engrais. Je me souviens, la première année que nous sommes venus ici, que l'honorable député de Lisgar a appelé mon attention sur l'urgente nécessité de modifier la loi relative aux fourrages, surtout touchant le petit son et le gros son. A cette époque, ceux-ci contenaient une forte proportion de criblures. Ce fut d'une grande aide au point de vue de l'élimination des mauvaises herbes, mais non pas au point de vue de l'alimentation du troupeau. Cette loi est revenue souvent devant nous, et tous sont satisfaits aujourd'hui de la loi relative au contrôle de l'alimentation du troupeau.

L'espèce particulière de fertilisants n'intéresse guère les cultivateurs de l'Ouest. L'expérience a appris aux habitants de ce territoire que les fertilisants ne soldent pas les frais de l'épandage, même s'ils étaient délivrés gratuitement sur la terre. Mais dans l'Est, les engrais chimiques sont importants pour le sol appauvri, surtout lorsque l'on fait récolte sur récolte de pommes de terre ou de tabac. Il est essentiel que les agriculteurs aient un bon approvisionnement de la qualité voulue. C'est aussi important pour eux que tout le reste, que le classement du grain, par exemple, l'est pour le cultivateur de l'Ouest.

Ces trois mesures législatives, sans mentionner la loi relative aux insecticides adoptée l'an dernier, relèvent de la division du contrôle des graines de semences. La loi des insecticides comprend tous les poisons pour des fins économiques—les fruits, les légumes, et ainsi de suite. Voilà, dans ses grandes lignes, le travail du commissaire du contrôle des graines de semences.

M. FANSHER (Last Mountain): Le point sur lequel j'insiste concerne le contrôle des graines de semences dans l'Ouest. Nous avons fait des progrès grâce à la création de zones indemnes de tuberculoses, de zones à reproducteurs de race pure, et le reste, mais je pense que le contrôle des graines de semences dans l'Ouest est d'une utilité exceptionnelle. Les grains vendus dans le même territoire sont des plus variés, et lorsque la récolte est mise sur le marché nous avons des qualités mélangées.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami parle de graines de semences commerciales. Il connaît, je suppose, l'inspection faite par le département de l'Agriculture, au sujet de l'espèce de graines de semences employée par de nombreux cultivateurs. On s'est aperçu qu'une forte proportion des graines de semences prises dans les semoirs était inférieure et malpropre. Il est malheureux que cette qualité de graines de semences soit vendue dans la principale province, peut-être, qui se livre à la culture du grain. Nous avons découvert que quelques inspecteurs des mauvaises herbes faisaient cela, mais ils devraient savoir mieux que tout autre. Ce n'est pas ainsi que l'on se conduisait il y a vingt ans; alors on prenait le plus grand soin des graines de semences, qui étaient traitées avec quelque insecticide. Malheureusement après plusieurs récoltes abondantes, le détaillant est porté à négliger la qualité des graines de semences, en pensant que tout est bon.

M. BROWN: Je regrette que l'honorable député de Neepawa (M. Milne) ne soit pas à son siège, parce qu'il a eu, ainsi que son frère une regrettable aventure, qui ne devrait pas

se répéter trop souvent. On m'a dit qu'ils avaient acheté sur simple échantillon d'un marchand de 400 à 500 boisseaux de graines de semences. Mais ils constatèrent que l'article ne correspondait nullement à l'échantillon. Ils se plaignirent, mais on leur répondit simplement qu'ils n'avaient qu'à charroyer les graines à la gare, à une douzaine de milles de distance. Transporter 400 ou 500 boisseaux de graines de semence à une telle distance, à cette époque de l'année, n'était pas un plaisir, loin de là. Il faut un contrôle plus rigoureux afin que les produits mis en vente correspondent aux échantillons.

L'hon. M. TOLMIE: Je vois que le ministre a une augmentation de $39,000. Comment explique-t-il cela?

L'hon. M. MOTHERWELL: Comme le remarquera mon honorable ami, les travaux du département s'accroient de plus en plus. La loi des insecticides entraîne des dépenses et il en est de même de la nouvelle loi relative au foin. L'augmentation générale accordée l'an dernier à tous les employés représente aussi une partie considérable du crédit. Il n'y a rien de bien nouveau en dehors de ce qui a été mentionné.

Quant à ce qui regarde la plainte faite par l'honorable député de Lisgar (M. Brown) la loi ne contient aucune disposition pour porter remède à cet état de choses. Je sais qu'il est difficile d'obtenir un remède quand vous vous trouvez avec une quantité de mauvaises semences au moment des semailles et que vous ne pouvez en obtenir de meilleure. Le marchand de graines devrait avoir été poursuivi pour infraction à la loi, parce que la moindre parcelle de semence est examinée par l'inspecteur avant de quitter l'entrepôt des graines de semences. Quelqu'un a dû agir malhonnêtement, sans quoi il aurait été impossible à une telle consignation de pénétrer dans le commerce. Si quelque chose de ce genre se produit de nouveau nous aimerions à en être informés afin de nous en occuper et de faire droit aux griefs, si c'est possible. Je comprends parfaitement que la victime ne peut obtenir complète satisfaction.

L'hon. M. BENNETT: Les traitements des inspecteurs sont-ils compris dans ces item?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

L'hon. M. BENNETT: Combien y a-t-il d'inspecteurs dans le ministère?

L'hon. M. MOTHERWELL: Dans tout le ministère?

L'hon. M. BENNETT: J'allais lui demander le nombre des inspecteurs pour tout le ministère, avant de découvrir combien il y en avait le 1er janvier 1926, le 1er janvier 1927 et le 1er janvier 1928.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est là une belle question qui devrait faire l'objet d'un rapport.

L'hon. M. BENNETT: Non, mais c'est une belle question à poser au ministre.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le ministre sera heureux d'y répondre et de justifier sa réponse.

L'hon. M. BENNETT: Je suis absolument convaincu qu'il tentera de la justifier.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je puis dire qu'en dehors d'un nombre restreint d'articles, ces sommes sont destinées surtout à l'inspection et, naturellement, l'inspection se fait par des inspecteurs des deux sexes. C'est la caractéristique de ce travail.

L'hon. M. BENNETT: Je voudrais savoir combien de libéraux le ministre a employé l'an dernier.

L'hon. M. MOTHERWELL: Des libéraux! Il nous faudrait des rayons X pour en découvrir un seul. J'ignore combien...

M. McGIBBON: Cent pour cent.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est difficile à dire. Mon ami a-t-il quelqu'un en vue? Dans ce cas, je pourrais envoyer quelqu'un à la découverte.

L'hon. M. BENNETT: On m'informe que c'est maintenant toute une affaire de retrouver un de ces employés, ils sont en tel nombre, et il y a aussi les inspecteurs d'inspecteurs.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'invite maintenant, non seulement mon honorable ami, mais tous les autres députés à me nommer un homme dans le service, en plus du nombre nécessaire.

L'hon. M. BENNETT: C'est ce que nous tentons de découvrir. En discutant ce crédit, le ministre veut-il nous dire combien il y a d'inspecteurs et où va l'argent? C'est au ministère de savoir cela.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pour les diverses divisions de ce crédit particulier?

L'hon. M. BENNETT: Prenons simplement ce crédit pour commencer.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'avoue que je ne le sais pas.

L'hon. M. BENNETT: C'est ce que nous allons découvrir.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon sous-ministre a les renseignements voulus en divers groupes. Pour donner le nombre total il lui faudra additionner.

L'hon. M. BENNETT: Le ministre peut nous les donner en détail au moyen de ce livre.

L'hon. M. MOTHERWELL: S'agit-il d'une province en particulier?

L'hon. M. BENNETT: Je voudrais savoir combien il y en a en tout.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est là un problème qui compte.

L'hon. M. BENNETT: Le pays s'y intéresse beaucoup.

L'hon. M. MOTHERWELL: Certains des noms sont difficiles à prononcer.

L'hon. M. BENNETT: Je ne veux pas les noms des inspecteurs, mais la liste par province.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cinq dans les Provinces maritimes, Sackville est le centre.

L'hon. M. BENNETT: A quelles fins, dans l'application de ce crédit?

L'hon. M. MOTHERWELL: Dans l'application des lois concernant les semences, les engrais chimiques, la provende, les insecticides et le foin, se trouvent cinq ou six subdivisions qui relèvent du commissaire Clark. Tous les ans, on y ajoute.

M. BOYS: Quels sont les traitements?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le maximum est de $2,200 et le minimum de $1,400.

M. BOYS: Consacrent-ils exclusivement leur temps à ce service?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, que je sache; mais ils ne s'occupent pas que d'un seul domaine. Ces inspecteurs doivent souvent se charger de travaux que comporte l'application de cinq lois. Pour une loi, ils travailleront une certaine partie de l'année, et à d'autres époques, ils s'occuperont d'autres lois. De cette façon, ils peuvent appliquer quatre ou cinq lois.

M. BOYS: Ils sont exclusivement au service du département?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui. Certains inspecteurs ne sont de service qu'une partie du temps, trois ou quatre mois, mais cela ne s'applique pas à ceux dont il s'agit en ce moment. D'autres sont employés six mois de l'année.

M. BOYS: Ceux qui touchent $2,000 ou $2,100, donnent-ils deux, trois ou quatre mois de service pour ce traitement?

[L'hon. M. Bennett.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Ces traitements sont pour l'année. A l'heure actuelle la saison du commerce des semences bat son plein et il y a du travail pour les inspecteurs jusqu'au printemps. Il va sans dire, le personnel est plus nombreux aujourd'hui qu'il ne le sera immédiatement après la clôture de la saison. Lorsqu'ils auront terminé cette besogne, ils s'occuperont des fonctions que leur attribuent les lois concernant les engrais chimiques et les insecticides.

M. BOYS: Quelle partie de l'année ces inspecteurs consacrent-ils à l'exercice de leurs fonctions?

L'hon. M. MOTHERWELL: Tout leur temps est absorbé.

M. BOYS: Je crois savoir qu'ils n'étaient tenus de travailler qu'une partie de l'année parce que leurs services n'étaient requis qu'à une certaine époque.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'application des cinq lois ne se fait pas en même temps par les mêmes inspecteurs. Par exemple, le travail relatif aux graines de semence ne commence qu'à l'automne, immédiatement après le battage, et devient de plus en plus pressant. Ainsi, il y a la germination des graines, l'essai en vue de constater la variété et l'absence de graines nuisibles; tout cela absorbe le temps des inspecteurs jusqu'aux semailles en avril, alors que la besogne est à son maximum d'activité. Immédiatement après les semailles, l'inspecteur passe à l'application de la loi concernant les engrais chimiques. Plus tard, même avant que les arbres soient en fleurs, il faut voir à l'arrosage, et ensuite il faut faire observer les dispositions de la loi concernant les insecticides. Plus tard, encore, vient l'inspection du foin. Et ainsi de suite. Il y a également la loi des produits alimentaires qu'il faut appliquer, et ce service porte sur toute l'année étant donné que ses dispositions sont susceptibles d'être imposées en tout temps, la nourriture étant chose indispensable à l'homme comme aux animaux pendant les douze mois de l'année.

M. BOYS: Je remercie le ministre pour cette explication complète.

L'hon. M. BENNETT: Il pourrait peut-être la rendre plus complète en nous donnant le nombre d'inspecteurs par provinces.

M. CHAPLIN: Nous le savons pour la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. MOTHERWELL: Dans la province de Québec il y a neuf inspecteurs; dans l'est d'Ontario, trois; dans l'ouest d'Ontario, sept; au Manitoba et dans la Saskatchewan, sept, et six dans l'Alberta et la Colombie-

Anglaise. De ces deux provinces ils vont à Calgary pour le service d'inspection et l'essai des semences: je compte que mon honorable ami n'a pas manqué de visiter ce laboratoire.

L'hon. M. BENNETT: Je l'ai visité; il est bien dirigé, ou du moins il l'était autrefois.

M. KENNEDY: Existe-t-il un degré de pureté déterminé qui garantisse au cultivateur, qui consent à payer le prix, qu'il ne se trouvera pas de grains d'herbes nuisibles dans les semences qu'il achète? Je veux surtout parler des graines de graminées et de jardins.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le cas est prévu par la loi de contrôle des semences, que le comité de l'Agriculture sera peut-être appelé à modifier. Il y a un degré de pureté réglementaire pour les semences de jardins et les graines de légumes.

M. KENNEDY: Existe-t-il un degré de pureté réglementaire qui garantisse au cultivateur qu'il ne trouvera pas de graines d'herbes nuisibles dans les semences qu'il achète?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. KENNEDY: Quel est ce degré?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je suppose que mon honorable ami veut dire qu'il ne doit pas se rencontrer de graines d'herbes nuisibles selon que l'entend la loi de contrôle des semences. Rien ne garantit l'absence absolue de graines d'herbes nuisibles dans les semences d'aucune sorte. Il peut toujours y en avoir une petite proportion; mais la loi détermine quelle doit être cette proportion. On observe la loi strictement. Voici quelles sont les diverses catégories de graines; enregistré, extra nº 1, nº 2 et nº 3. Nous avons fixé le maximum de semence de mauvaises herbes qui peut se trouver dans chaque livre de graines de semence et les diverses proportions ont été établies avec un soin minutieux. Les graines de la catégorie dite "enregistré nº 1" sont considérées comme exemptes de graines de mauvaises herbes.

M. KENNEDY: Cela veut-il dire réellement qu'elles ne contiennent aucune graine de mauvaise herbe?

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami sait que le terme "mauvaise herbe" est défini dans la loi provinciale relative aux mauvaises herbes. Dans les graines de semence de la catégorie en question, il peut y avoir des semences étrangères qui ne seraient pas dangereuses. On a publié la liste des mauvaises herbes.

M. McMILLAN: Distribue-t-on cette liste sous forme de brochure?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. KENNEDY: S'il n'existe pas de type officiel...

L'hon. M. MOTHERWELL: Il en existe un, bien défini.

M. KENNEDY: S'il n'y en avait pas, le ministère devrait faire tout en son pouvoir pour en établir un. Rien n'est plus décourageant, pour ceux qui veulent une récolte propre, que de découvrir, dans les graines de semence qu'ils ont payées fort cher, des semences de mauvaises herbes. L'inspecteur, municipal ou provincial, tient fort peu compte du soin qu'a mis le fermier à éviter ces mauvaises herbes. Si nous voulons des fermes propres, il est absolument nécessaire que le ministère fédéral, seul ou en collaboration avec les ministères provinciaux, cherche à établir un type. On devrait l'établir de telle sorte que, s'il veut payer le prix, le cultivateur soit assuré d'avoir, au début, des graines absolument exemptes de semences de mauvaises herbes, pour, ensuite, produire lui-même les graines de semence dont il aura besoin. Si la loi réglementant la vente des graines de semence permet que les graines du meilleur type, vendues au prix le plus élevé, contiennent des semences de mauvaises herbes, nous ne pourrons espérer que l'agriculture, en notre pays, soit jamais libérée de la plaie des mauvaises herbes, puisqu'une ou deux graines suffisent à produire le mal.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon expérience m'a démontré que, quelle que soit la propreté de la semence et malgré tous les certificats qui y sont attachés, le cultivateur doit surveiller l'apparition des mauvaises herbes dans ses champs. Dans ses heures de loisir, il ferait bien d'ouvrir l'œil, car il peut toujours y avoir une graine isolée dans un sac et cela suffit à produire le mal. Voici les herbes les plus dangereuses que nous voulons faire disparaître: la silène enflée, la cuscute, le liseron des champs, le mille-pertuis commun, la grande marguerite, le laiteron des chamos, la lychnide blanche, la moutarde sauvage et la folle avoine. Certaines mauvaises herbes moins dangereuses peuvent être tolérées, jusqu'à un certain point, quand les autres sont absolument bannies. Ce sont: la cameline, la vipérine, le chardon du Canada, la chicorée sauvage, le chiendent, la vaccaire, les polygonées, le faux lin, le vélar d'Orient, la silène noctiflore, la nielle, l'herbe à poux commune, la grande herbe à poux, l'herbe à poux vivace, le plantain lancéolé, le chardon de Russie, la bardanette, le tabouret des champs, la moutarde roulante, la carotte sauvage et le radis sauvage. Ces dernières mauvaises herbes sont les moins dangereuses et on permet qu'il y en ait une certaine quantité dans les échantillons.

selon les catégories. Cependant, mon honorable ami s'est livré à la culture assez longtemps et il a assez acheté de graines de semence pour savoir qu'il est impossible d'être sûr de l'absolue pureté des graines de semence. Mais on les examine et on les garantit autant qu'il est possible. Les pouvoirs de l'homme sont limités et cela s'applique à l'examen des semences.

M. CAMPBELL: Je prie le ministre de nous donner des renseignements sur les recherches relatives au blé Vermillon.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ces expériences ont été faites l'an dernier et les résultats en ont été si peu satisfaisants que je ne pense pas qu'on les ait poursuivies. Une certaine quantité de blé Vermillon a été vendue, cependant et on en a semé beaucoup avant de s'apercevoir qu'il produit une farine peu propre à la boulangerie. L'automne dernier, une nouvelle variété de blé est apparue à Winnipeg; mais les inspecteurs ne l'ont pas trouvée fort bonne. Ils ont envoyé au céréaliste du Dominion des échantillons de ce blé et de la farine, lui demandant d'en rechercher la variété et l'on s'est aperçu qu'il s'agissait du blé Vermillon.

M. BANCROFT: Les inspecteurs des grains de semence s'occupent-ils aussi de l'examen de la ficelle d'engerbage?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. BANCROFT: Je saisis l'occasion pour faire savoir au ministre que les inspecteurs du département ont accompli une excellente tâche l'été dernier pour ce qui est de l'inspection de la ficelle d'engerbage. L'année dernière, j'avais appelé l'attention du ministre sur le fait qu'en certains cas, l'on vendait de la ficelle d'engerbage dont les pelottes n'avaient ni le poids ni la longueur fixés par la loi. Or, il me fait plaisir de déclarer ici que l'inspection a été faite avec plus de soin l'été dernier. A ce que je sais, il ne s'est pas vendu de ficelle dont la longueur ne fut pas strictement conforme aux dispositions de la loi, l'année dernière.

Et tandis que j'ai la parole, je tiens à rappeler encore une fois au ministre que le personnel de la Commission consultative des grains de semence devrait être augmenté; de plus chacune des provinces des Prairies devrait y être représentée au lieu d'avoir un seul représentant pour les trois comme à l'heure actuelle. Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ne comptent qu'un seul représentant et il est nommé pour un an seulement. Pour l'année courante, les provinces des Prairies sont représentées par M. Mountain, de Solsgirth (Manitoba); l'année prochaine, ce représentant sera choisi en Saskatchewan et, l'autre année, ce sera au tour de l'Alberta; et le tour de rôle se répète. Or, les provinces des Prairies ne sont pas suffisamment représentées par un seul commissaire; la pureté des grains de semence est un problème trop important pour que cela suffise. Le moins que nous puissions exiger c'est que chaque province de l'Ouest soit représentée par un cultivateur; de plus, je suggère que ces représentants soient nommés pour trois ans au lieu d'un an. Actuellement, un commissaire est à peine au courant qu'il doit céder la place à son successeur et tout est à recommencer.

L'hon. M. MOTHERWELL: Les observations de mon honorable ami sont parfaitement justes; cependant, j'ai le plaisir de lui annoncer qu'un nouveau commissaire, un cultivateur, a été nommé ces jours derniers. Nous éprouvons certaines difficultés pour établir une proportion entre les différentes branches de commerce des grains de semence qui doivent avoir des représentants au sein de cette commission. Les marchands de grains de semence, les producteurs et la division des grains de semence du ministère de l'Agriculture doivent être également représentés. Or, il est impossible d'augmenter la représentation d'une classe au détriment de l'autre et ceux qui ont eu quelque chose à faire avec la commission savent que plus les commissaires sont nombreux moins satisfaisants sont les conseils que nous recevons. Le seul moyen d'augmenter l'efficacité de la commission et d'en obtenir des conseils pratiques, c'est de limiter son personnel. Nous nous sommes efforcés de maintenir l'harmonie désirable ainsi qu'une proportion raisonnable entre les divers éléments qui composent cette commission consultative des grains de semence en accordant ces jours derniers un autre représentant à la classe agricole.

M. BANCROFT: Et le nouveau commissaire vient-il de l'une des provinces des Prairies?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui; il vient de l'Alberta, si je me rappelle bien. Le nom m'échappe, mais je crois que c'est un excellent choix.

M. BOYS: Le ministre peut-il nous dire d'indiquer quelle part de ce crédit est utilisée pour la distribution gratuite des grains de semence par tout le pays.

L'hon. M. MOTHERWELL: Aucune. D'ordinaire cette distribution se fait par l'entremise du ministère de l'Intérieur. Il arrive parfois que mon département en distribue un peu; cependant, nous ne le faisons plus pour ainsi dire.

M. ROWE: Le département de l'Agriculture a-t-il adopté des mesures pour encourager l'usage des engrais chimiques par tout le Dominion?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous continuons toujours les expériences dans ce domaine.

M. ROWE: Du crédit en discussion, quelle somme à peu près est affectée à cette fin?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous continuons toujours les expériences en ce qui regarde l'assainissement du sol. Dans l'est du Canada, nous avons institué un système de primes variant entre deux à trois cents dollars afin d'encourager l'emploi des engrais chimiques parmi les cultivateurs qui le font avec parcimonie. Mon attention a été appelée sur des cas de cette nature dans les Provinces maritimes ainsi que dans la province de Québec et il y en a aussi, je le suppose, dans les autres provinces. Nous encourageons les cultivateurs à essayer l'emploi des engrais chimiques. D'aucuns n'ont pas confiance aux engrais de cette nature; cependant, si nous les décidons à les essayer une couple de fois, ils ne pourront plus s'en passer. Et je le ferai observer à mon honorable ami, en plus des sources ordinaires d'où proviennent les engrais artificiels, nous avons une fabrique d'engrais synthétique près de Niagara Falls,—mon honorable ami en a peut-être déjà entendu parler, —où les nitrates sont extraits de l'air par l'emploi de l'énergie hydroélectrique; ce produit devient de plus en plus populaire. Il faut utiliser cet engrais avec le plus grand soin étant donné le tort qu'il peut causer aux plantes, à moins de l'appliquer quelques semaines avant que la végétation apparaisse à la surface du sol.

L'hon. M. CHAPLIN: Est-ce que les produits de cette fabrique d'engrais artificiels sont utilisés au Canada?

L'hon. M. MOTHERWELL: La plus grande partie est exportée à Buffalo, vu que les cultivateurs des Etats-Unis sont plus au fait des méthodes qui permettent de l'employer sans danger.

L'hon. M. CHAPLIN: Si j'ai bien compris, le ministre a affirmé tout à l'heure que ces engrais artificiels sont utilisés au Canada.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai jamais fait pareille assertion; j'ai dit que ces engrais sont fabriqués au Canada. La plus grande partie s'expédie aux Etats-Unis, parce que là-bas on est plus habitué à ce genre particulier d'engrais.

L'hon. M. CHAPLIN: Ces engrais s'utilisent en entier aux Etats-Unis.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'en doute pas. Je voulais faire remarquer à mon honorable ami, sans l'irriter plus que de raison, que ces articles sont de fabrication canadienne.

M. ROWE: Le ministre peut-il me dire si le département n'a pas fourni au prix coûtant ou distribué gratis des engrais dans les régions pauvres du Canada? N'est-ce pas un usage du département? Dans l'affirmative, combien en a-t-il donné en 1926?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons octroyé une certaine quantité de ce produit à des gens faisant certaines expériences.

M. ROWE: Combien de chargements de wagons le ministère a-t-il distribués en 1926 et 1927?

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon sous-ministre m'apprend que le département en a donné l'an dernier pour $2,000 sous forme de prix décernés aux personnes menant certaines expériences appropriées à une région donnée et faisant rapport au ministère. Certains agriculteurs répugnent encore beaucoup à l'emploi des engrais chimiques, avec lequel cette pratique les familiarise.

M. ROWE: Le ministre n'a pas encore répondu à ma question. Je voudrais savoir quelle quantité chaque province a reçue.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon sous-ministre m'infirme qu'il n'a pas le renseignement sous la main.

M. MILLAR: Quelle est la peine de l'infraction, quand la ficelle d'engerbage mise en vente n'a pas la longueur spécifiée par livre, et combien de cas de ce genre se sont présentés en 1927?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous sévissons dans presque tous ces cas. Je ne me rappelle pas le nombre des infractions.

L'hon. M. BENNETT: Selon le ministre, le déboursé s'élève à $375,000 et le nombre des employés à une quarantaine. Ce n'est certes pas le nombre des inspecteurs prévus par ce crédit. Le débours de $375,000 indique qu'ils sont plutôt une centaine qu'une quarantaine. Je voudrais connaître le nombre exact des employés.

L'hon. M. MOTHERWELL: Des inspecteurs?

L'hon. M. BENNETT: Ce que je cherche à savoir, c'est le nombre des personnes auxquelles ce crédit s'applique.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voilà une toute autre question. Mon honorable ami

s'intéresse maintenant aux sténographes. Je croyais qu'il ne s'y intéressait pas.

L'hon. M. BENNETT: Fort bien. Le ministre ne s'en tirera pas avec de faciles plaisanteries.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je me suis expliqué fort clairement.

L'hon. M. BENNETT: Tant que mon honorable ami aura conscience de ses responsabilités et se conduira en conséquence, nous le traiterons comme il le mérite, mais s'il oublie son rôle un instant, il aura lieu de se rappeler notre présence ici.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ah!

L'hon. M. BENNETT: Vaut autant que le ministre le comprenne maintenant que plus tard. Nous lui avons demandé combien de gens reçoivent une rémunération en vertu de ce crédit. J'ai demandé le nombre des inspecteurs, et il m'a répondu: moins d'une quarantaine en tout. Dans le public, on soupçonne que de grandes sommes se dépensent pour fournir un emploi à des gens peu utiles dans les services de l'Etat. Tout ce que je demande,—et nous avons le droit de le savoir, qu'il s'agisse au non de racoleurs de partisans politiques,—c'est le nombre de ceux qui reçoivent un traîtement sur ces $375,000.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si mon honorable ami prend la peine de lire le hansard demain,—je ne suppose pas qu'il en ait le temps,—il constatera qu'il s'est informé du nombre des inspecteurs.

L'hon. M. BENNETT: Oui, c'est vrai.

L'hon. M. MOTHERWELL: Maintenant, il étend la portée de sa question.

L'hon. M. BENNETT: Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Eh bien, nous allons tâcher d'y répondre. Pourquoi se rebiffer?

L'hon. M. BENNETT: Nous nous rebiffons quand le ministre cherche à tourner en risée une question pertinente.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si nous ne plaisantions pas de temps à autre, que deviendrions-nous?

L'hon. M. BENNETT: Je conviens que l'honorable ministre plaisante assez souvent, mais n'exagérons pas.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable leader de l'opposition a le droit de modifier sa question. Il l'a fait et mon devoir est de répondre. Voilà où nous en sommes.

L'hon. M. BENNETT: Très bien.

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Alors nous énumérerons tous les employés en partant du haut de l'échelle jusqu'aux concierges.

M. CHAPLIN: Et aux racoleurs de partisans.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il ne faut pas oublier que cet article du budget ne consiste pas seulement en appointements, mais qu'il comprend aussi les subventions aux expositions de graines et d'autres dépenses. Pendant que le sous-ministre en fait le compte, je demanderai au député de Selkirk (M. Bancroft) si, d'après l'expérience qu'il a de ce travail d'inspection, nous n'avons pas plutôt moins que trop d'employés. Depuis que l'honorable député s'est plaint de l'inspection de la ficelle d'engerbage, je me suis rendu compte que notre personnel n'était pas suffisant pour assurer le service aussi bien qu'on le désirerait. Je ne sais si l'honorable député de Selkirk est ici présent. Telle était la situation. Pourquoi irions-nous augmenter indûment le nombre de nos employés? Qu'on veuille bien me spécifier là ou le personnel est trop nombreux. Si on me le prouve, je serai tout disposé à le diminuer, mais jusque-là je ne ferai rien. Ce crédit ne consiste pas uniquement en appointements; il comprend aussi toutes les dépenses qui se rapportent aux expositions de graines de semence d'un bout à l'autre du pays. Le sous-ministre m'informe qu'il y a environ 92 employés.

M. BOYS: Le ministre peut-il nous dire quelle est la proportion des appointements et celle des subventions aux expositions.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le crédit total de $375,000 est réparti de la façon suivante:

Frais généraux d'administration	$30,000
Production et vente des graines de semence	56,000
Application de la loi d'inspection et de la vente	4,000
Application de la loi concernant les insectes nuisibles à l'agriculture	5,000
Application de la loi des graines de semence et des engrais, par région:	
Provinces maritimes	28,000
Québec	42,000
Est de l'Ontario	24,000
Ouest de l'Ontario	59,000
Manitoba et Saskatchewan	55,000
Alberta et Colombie-Anglaise	49,000
Subvention aux associations de producteurs de graines de semence	13,000
Achat de teinture pour les graines de semence	2,500

Cette dernière dépense est due à ce que dans certains pays où nous exportons des graines de semence, la loi exige que les graines soient teintes, afin d'indiquer le pays d'où elles proviennent.

Honoraires pour l'analyse chimique des matières alimentaires, etc., $7,500.

Les augmentations que l'on demande sont nécessitées par les accroissements d'appointements prévus par la loi et par l'application de la nouvelle loi des insectes nuisibles à l'agriculture; il y a aussi une certaine somme dont on a besoin pour payer les analyses chimiques des échantillons d'insecticides et fongicides. Dans la somme de $56,000 relative à la production et la vente des graines de semence sont comprises les subventions aux expositions de graines de semence. Ces subventions sont accordées à certaines conditions: on verse l'argent au département d'agriculture de chaque province qui ensuite en fait la distribution, à conditions que la province verse une somme égale à la nôtre. La chose se fait depuis quinze ans.

L'hon. M. TOLMIE: Qui paye-t-on pour l'analyse des produits servant à l'alimentation des animaux?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous n'avons pas assez de chimistes pour faire le travail, aussi nous avons un certain nombre de chimistes attitrés qui font le travail à un tarif déterminé. C'est à eux que les échantillons sont remis et c'est pour payer leurs honoraires que l'on demande la somme en question.

L'hon. M. TOLMIE: Ces chimistes sont-ils répartis dans tout le Dominion?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, on suit à peu près le même principe que pour les vétérinaires.

L'hon. M. BENNETT: Ils sont désignés par un comité de dispensateurs de faveurs politiques?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je serais bien content que mon honorable ami m'indiquât là où l'on peut accorder des faveurs politiques, car je n'ai pas encore pu le savoir.

L'hon. M. BENNETT: Je sais que le ministre a bien cherché.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je reconnais qu'il y en a encore quelques-unes, mais pas ici. Elles sont en dehors du contrôle et de la juridiction de ce Parlement. Mon honorable ami le sait très bien et le reconnaîtra avec moi. Quant au choix de ces chimistes, je n'en connais pas un et je ne les ai jamais vus. Dans chaque cas le conseil consultatif les recommande et ils sont nommés par arrêté ministériel. Ils sont ensuite engagés à un tarif déterminé qu'ils ne peuvent dépasser. Je n'en connais aucun dans tout le Canada, et nous sommes trop occupés pour chercher à connaître les attaches politiques des hommes qui travaillent pour le Gouvernement. Mon honorable ami ne me croit peut-être pas, mais c'est ainsi.

L'hon. M. BENNETT: Puisque mon honorable ami le dit, je le crois.

M. ROWE: Le ministre en réponse à une question a déclaré que le département de l'Intérieur distribue des graines de semence dans tout le Canada. Je crois que le ministre fait erreur. Quand le département de l'Agriculture a-t-il transféré cette responsabilité au département de l'Intérieur?

L'hon. M. MOTHERWELL: Peut-être n'est-il pas venu à la connaissance de mon honorable ami que depuis l'établissement de homesteads dans l'Ouest, le département de l'Intérieur a toujours manutentionné une certaine quantité de graines de semence. Cela se fait aujourd'hui par le département de l'Intérieur depuis que les homesteads sont sous la direction de ce ministère. Ces homesteads sont maintenant du ressort de ce ministère jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur patente. Depuis quarante ans, en temps de sécheresse excessive, les graines de semence sont fournies aux propriétaires de homesteads par la département de l'Intérieur, qui est le département d'où ils obtiennent leurs homesteads. En 1914, cet usage a été étendu aux cultivateurs autres que les propriétaires de homesteads.

M. ROWE: Cela porte à confusion. Je ne vois pas quel rapport il puisse y avoir entre la distribution des graines de semence aux cultivateurs pour l'encouragement d'une meilleure culture, et le département de l'Immigration et de la Colonisation ou le département de l'Intérieur. Cela devrait être sûrement une dépense du département de l'Agriculture. Ces graines de semence sont distribuées non seulement dans les régions de colonisation mais dans tout le Dominion. J'ai posé la question seulement pour savoir quelle proportion approximative de ce crédit représentent les graines de semence. Cette dépense appartient certainement au département de l'Agriculture.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois que mon honorable ami fait allusion aux petits paquets échantillons de cinq livres que nous donnions autrefois. Il se commettait des abus sous ce rapport. Une grosse famille s'arrangeait de façon à en obtenir trois ou quatre boisseaux. On ne se contentait pas d'en demander pour tous les membres de la famille, mais on envoyait des noms de son entourage. Une autre objection est celle-ci: si un homme sème exactement cinq livres de graines, mon honorable ami sait qu'il est plus

difficile de bien s'occuper d'un petit lopin de terre ensemencé de cinq livres de graines que de s'occuper d'une terre de cinq acres. Les graines sont placées à part dans un coin; elles sont exposées aux intempéries; cela ne vaut pas la peine de faire le tour avec la lieuse, et elles peuvent être laissées là trop longtemps. Les cultivateurs n'aiment pas à les battre avec une batteuse mécanique. Ce système est donc devenu un ennui et n'a pas produit les résultats que l'on en attendait. Je ne le condamne pas, mais il est devenu usé et il a été abandonné il y a huit ou neuf ans, bien avant mon entrée en fonctions. Depuis ce temps, nous avons développé de nouvelles variétés qui sont vendues à des prix fixes et uniformes pour tous. Le blé "Reward" se vend trois dollars le boisseau du point de départ.

M. ERNST: Quant aux dispositions de graines de semence, à quels règlements ces expositions doivent-elles se conformer, d'une façon générale, pour obtenir la subvention? Combien de subventions semblables ont été payées l'année dernière à des expositions de graines dans la Nouvelle-Ecosse?

L'hon. M. MOTHERWELL: Les conditions sont changées depuis que j'étais ministre provincial, mais l'usage était qu'il devait y avoir une certaine concurrence entre le grain sur pied et les graines en sacs. Cela a été abandonné. La concurrence entre les graines de semence et le grain sur pied n'existe plus. La seule condition imposée est que le gouvernement provincial contribue un montant équivalent, puis il prend la direction de la foire. Quant au nombre de foires dans la Nouvelle-Ecosse, mon sous-ministre me dit qu'il n'en connaît aucune. Le gouvernement provincial approuve ces foires et signale la chose à l'attention des autorités fédérales C'est ce que je comprends.

M. ERNST: Dois-je comprendre que la subvention n'est accordée qu'à des foires exposant des graines de semence, et qu'elle ne serait pas accordée à des foires exposant des graines de pommes de terre ou autres graines de légumes?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oh oui, nous avons une grande latitude pour interpréter les mots "foires de graines de semence".

M. ERNST: Supposons qu'une foire expose des graines de pommes de terre, à quels règlements doit-elle se conformer pour être d'accord avec la subvention?

L'hon. M. MOTHERWELL: Tous ces termes sont quelquefois trompeurs. Par exemple, les foires de graines de semence comprennent les pommes de terre, les graines de jardins, et le reste. Je crois que mon honorable ami a à l'esprit la foire d'hiver dans la ville d'Amherst, qui représente les trois Provinces maritimes.

M. ERNST: Non.

L'hon. M. MOTHERWELL: Bien, il y en a une là et il y a une foire de graines de semence avec cette foire d'hiver. Les expositions d'hiver ne sont plus seulement des expositions d'animaux, comme il y a dix ou quinze ans; elles deviennent de plus en plus des expositions de semences. Ces subventions sont proportionnées aux avances faites par les promoteurs de l'exposition et par le gouvernement provincial.

M. ERNST: Le ministre sait que dans la plupart des régions de la Nouvelle-Ecosse le grain est relativement peu important en regard de certains autres produits. J'avais à l'idée un nombre d'expositions agricoles qui ont lieu par toute la province chaque automne, où l'on fait une spécialité des semences. La plupart de ces expositions ont un étalage de semences de pommes de terre et d'autres légumes; et je me demandais comment elles pourraient s'y prendre pour participer à cette subvention.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si je comprends bien, l'honorable député fait allusion aux expositions de semences qui font partie des petites foires. Ces dernières ne sont jamais subventionnées. La subvention fédérale est limitée autant que possible aux expositions plutôt considérables. Pour ce qui est des expositions d'été, il y a les classes ordinaires "A" et "B"; celles-ci, qu'elles soient provinciales ou interprovinciales, sont classées selon l'étendue de l'exposition, la liste des prix, et les activités qui y sont représentées. Il n'y a pas de subvention pour les petites expositions comme celles qui sont tenues dans plusieurs provinces. Les provinces n'en font pas la demande; et nous nous guidons sur les demandes des provinces.

M. ERNST: Je n'ai pas encore une réponse à ma question. Je comprends que la province doive en faire la demande, mais je ne conçois pas que le ministre approuve la subvention sur la simple prière de la province. Il doit exister quelque règlement à ce sujet. Les expositions dont je parle sont assez considérables et je veux savoir ce qu'elles devraient faire pour participer à la subvention, si la chose est possible.

L'hon. M. MOTHERWELL: Elles n'ont qu'une chose à faire: c'est d'offrir des prix assez importants pour y attirer des exposants en grand nombre. Presque tout se fait sur l'avis favorable du gouvernement provincial. Le régime a sans doute une certaine élasticité; mais lorsque le gouvernement provincial

trouve une exposition assez importante, nous approuvons sa demande. C'est là, je crois, la meilleure méthode. Il nous faudrait un personnel bien plus nombreux si nous tentions de surveiller toutes les expositions et de déterminer lesquelles ont droit à une subvention. Dans un grand nombre de cas nous acceptons la recommandation des autorités provinciales.

M. ERNST: Lorsque le gouvernement provincial recommande une exposition, le ministre ne va pas aux renseignements?

L'hon. M. MOTHERWELL: La chose pourrait se faire si l'exposition se tenait dans un endroit trop éloigné. Règle générale la liste des prix indique assez bien l'étendue de l'exposition et l'intérêt qu'il suscite dans le public.

M. ERNST: Enfin on est venu tout près de me répondre. Je veux attirer l'attention sur les expositions tenues dans nos districts ruraux. L'exposition d'hiver d'Amherst est importante pour une grande région; mais en général les cultivateurs qui pourraient s'y intéresser n'y vont pas et n'y envoient pas des échantillons de leurs produits. Si le ministre voulait rendre un vrai service aux Provinces maritimes,—qui diffèrent des provinces de l'Ouest,—il les encouragerait par une subvention pour le développement des semences. Je ne sais ce que peuvent être les règlements. Apparemment le ministre regarde la liste des prix et décide arbitrairement si la subvention sera payée ou non; mais si les règlements qu'il a improvisés n'autorisent pas la subvention en pareils cas, je lui demande d'improviser encore de manière à leur verser cette subvention.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député veut étendre le champ de ces activités.

M. ERNST: Oui; pour assurer un avantage pratique aux cultivateurs des Provinces maritimes.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pour parler franchement, nous contribuons à plus d'activités purement provinciales dans les Provinces maritimes que dans n'importe quelle autre région du pays.

M. ERNST: Cela se peut; mais l'encouragement est nécessaire et je crois que les activités devraient être augmentées de cent pour cent.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je causerai avec l'honorable député l'un de ces jours pour voir si nous ne pouvons pas tomber d'accord.

M. MILLAR: Le ministre est-il prêt maintenant à nous fournir le renseignement que j'ai demandé tout à l'heure au sujet de la ficelle d'engerbage inférieure à la qualité réglementaire, et du nombre de fabricants qui ont été mis à l'amende?

L'hon. M. MOTHERWELL: L'amende maximum est de $50, l'amende minimum, de $10. Plusieurs ont été mis à l'amende; nous ne nous rappelons pas leur nombre. On s'était beaucoup relâché dans la qualité et la quantité de la ficelle d'engerbage, il y a dix ou quinze ans, mais aujourd'hui il y a très peu d'infractions de cette nature. Très souvent, un simple avertissement suffit pour empêcher qu'on manque une seconde fois de se conformer à la loi.

M. MILLAR: Y a-t-il eu des confiscations de ficelle d'engerbage?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne le sais pas.

M. COOTE: Ce crédit prévoit-il une subvention à l'association des producteurs de graines de semence? Dans l'affirmative, quel sera le chiffre de cette subvention?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui. L'association des producteurs de graines de semence, dont le major Strange et plusieurs autres sont des membres très actifs, fait un si excellent travail que nous avons décidé cette année d'augmenter la subvention qu'on lui accorde de deux ou trois mille dollars. Elle s'élève maintenant à $13,000. C'est de l'argent bien employé.

M. COOTE: Y a-t-il une division des mauvaises herbes au ministère de l'Agriculture? Dans l'affirmative, ses dépenses sont-elles incluses dans ce crédit?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, c'est là une question du ressort des provinces. Néanmoins, environ tous les dix ans, la division des graines de semences publie un bulletin illustré.

M. COOTE: Je pensais qu'il y avait une division des graines et des mauvaises herbes, mais j'ai probablement fait erreur. Dans l'Ouest, nous avons à faire face à un problème très difficile, relativement aux mauvaises herbes qui poussent sur les terres du gouvernement fédéral. La convention des fermiers unis de l'Alberta, l'an dernier, a exprimé le vœu que le Gouvernement prenne des mesures pour la destruction des mauvaises herbes sur les terres fédérales. Une copie de cette résolution fut adressée au ministre. Il répondit qu'il serait heureux si nous pouvions lui suggérer une méthode pour faire disparaître ces mauvaises herbes. Il me semble étrange de voir le Gouvernement publier tant de bulletins enseignant aux cultivateurs à détruire les mauvaises herbes, alors qu'il s'occupe si peu de celles qui poussent sur sa propriété. Je suis très sérieux en suggérant au ministre de dépenser un peu d'argent afin de faire disparaître les mauvaises herbes qui ont envahi les

terres fédérales dans l'Ouest du Canada. En ce moment, j'ai présente à l'esprit une bande de terrain située sur les rives de la rivière Old-Man, dans la ville de Macleod, qui appartient au Gouvernement et qui est envahie par le laiteron lisse. Cette mauvaise herbe a poussé sans qu'on fît rien pour la détruire et les vents de l'ouest transportent sa graine dans le district d'irrigation de Lethbridge, pour lequel la province elle-même a garanti des obligations s'élevant à plus de cinq millions. Les habitants de cette région ont assez à faire pour assurer le succès financier de cette entreprise, sans avoir à lutter contre le laiteron lisse vivace provenant des terres fédérales. Un honorable député me suggère de lui donner le nom de laiteron lisse fédéral. Le ministre conviendra sans doute que c'est l'une des herbes qui nous donnent le plus de difficultés. Il est certainement honteux que le gouvernement fédéral ne prenne pas les moyens de détruire ces mauvaises herbes qui croissent sur ses propres terrains. Dans le cas de fermiers de la région, nous pouvons toujours labourer leurs terres ensemencées quand ils ne détruisent pas leurs mauvaises herbes, mais nous ne pouvons pas appliquer cette mesure rigoureuse aux terres du Gouvernement. Le gouvernement fédéral devrait certainement dépenser quelque argent pour faire disparaître ses mauvaises herbes avant d'essayer de donner des conseils aux cultivateurs. Nous n'avons absolument aucun moyen de défense contre les mauvaises herbes qui croissent sur les terres fédérales et j'espère que le ministre va prendre des mesures pour faire disparaître ce sujet de plaintes avant la prochaine session.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne veux pas me dissimuler derrière le ministère de l'Intérieur, mais mon propre ministère ne possède aucun terrain. Ces terres appartiennent au ministère de l'Intérieur et c'est réellement là que mon honorable ami devrait porter ses plaintes. S'il y a un moyen de régler cette question, je serai prêt à prêter mon concours à ce ministère. Prenons le cas du refuge pour les oiseaux, à Quill-Lake, qui a été loué récemment pour le pâturage des animaux. C'est un terrain marécageux. J'ai visité cet endroit il y a un an et j'ai constaté que le laiteron des champs s'implantait dans le terrain humide. Il prospère dans ces conditions et, à moins d'employer une armée d'hommes pour l'arracher à la main, je ne vois pas ce que l'on pourrait faire. Il y avait des champs de grain dans les environs. Le lac était rempli de canards sauvages et les gerbes des champs avoisinants étaient à moitié mangés. Si je me rappelle bien, j'ai suggéré à mon collègue de fermer ce refuge. Comme je le disais, on l'a loué récemment pour le pâturage, mais cela ne détruira pas le laiteron qui y croît. Mon honorable ami est un excellent cultivateur et il sait que cette mauvaise herbe a une racine profonde qui trouve des conditions idéales dans les terrains humides. Qu'allons-nous faire à ce sujet? Si mon honorable ami possède quelque procédé pour extirper ce laiteron des champs j'en ferai part à mon collègue.

M. COOTE: A entendre le ministre, il semblerait que je devrais discuter cette affaire avec le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart), mais je prends pour acquis que le ministre de l'Agriculture doit, en ces matières, éclairer son collègue.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je suis tout disposé à prêter une oreille attentive à ce que me dira mon honorable ami.

M. COOTE: Assuré maintenant de sa sympathie, je veux aussi espérer son appui pour obtenir du ministre de l'Intérieur qu'il s'occupe de mettre fin à cet état de choses. L'inspecteur provincial des herbes nuisibles—j'ignore si c'est ainsi qu'on l'appelle—a maintes fois inspecté le terrain dont je parle, et d'après ce qu'il m'a dit je croirais qu'il est bien déterminé à prendre les moyens d'extirper ce laiteron des champs. A mon avis il n'en coûterait qu'un millier de dollars et le gouvernement fédéral devrait se charger de cette dépense pour débarrasser le terrain de ces herbes mauvaises. Un de ces jours je profiterai de l'occasion d'aller traiter de cette question avec le ministre à son bureau, et je crois pouvoir lui suggérer un moyen de parer à cet état de choses. Je le prierais de m'accorder son appui pour réaliser mon projet.

M. BANCROFT: Mon honorable ami veut-il laisser entendre qu'on a trouvé dans son comté un procédé pour se débarrasser du laiteron des champs?

M. COOTE: Un procédé que suggère le département d'agriculture est de couvrir la pièce de laiteron de papier goudronné durant une année ou deux. Cela aura pour effet de faire périr les mauvaises herbes.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous ferons de notre mieux à ce sujet.

L'hon. M. BENNETT: Je prierais le ministre de bien s'occuper de ce que vient de lui dire l'honorable député (M. Coote). En matière d'agriculture ce Parlement a son mot à dire et les provinces aussi exercent une certaine juridiction. Autrefois le ministre dirigea le département de l'Agriculture dans sa province et c'est le même département qu'il dirige au fédéral. Maintenant voici où je

veux en venir. Nous votons ici d'importantes sommes dont l'emploi serait plus profitable s'il était laissé dans une certaine mesure aux autorités provinciales. Dans presque toutes les sphères, la centralisation a échoué, et toute tentative de standardiser l'agriculture est vouée à un échec, au Canada comme ailleurs. Mon honorable ami de Macleod a traité d'une matière dons je vais m'occuper. Le gouvernement du Dominion possède d'immenses étendues de terres dans l'Ouest: il possède des réserves indiennes, des refuges pour les oiseaux, des réserves forestières et autres terres, dont quelques-unes sont habitées et les autres ne le sont pas. C'est certain, quand les autorités provinciales s'efforcent d'extirper les mauvaises herbes ou de résoudre quelque autre difficulté dont souffre l'agriculture, leurs efforts restent sans résultat quand elles se trouvent en face des terres laissées sans soin du gouvernement fédéral. Le refuge d'oiseaux du lac Quill, dont le ministre a parlé est un exemple frappant de ce que je veux exposer. A quoi bon dépenser des sommes considérables du gouvernement fédéral pour réaliser les désirs sincères du ministre, si les provinces sont arrêtées dans leurs efforts parce qu'elles ne peuvent toucher aux terres fédérales et si le laiteron des champs et les mauvaises herbes de toutes sortes se propagent jusqu'à ruiner toute une région? A quoi bon dépenser l'argent fédéral alors que le gouvernement du pays ne s'acquitte pas de son devoir à l'égard de ces terres? C'est ce qui a lieu pour certaines réserves indiennes en Alberta, ainsi que pour d'autres terres fédérales. A mon avis, le ministre rendrait un grand service au pays si, en s'acquittant de ses fonctions de ministre de l'Agriculture, il s'inspirait de l'intérêt général, et collaborait avec les départements de l'agriculture des provinces. Ainsi le département de l'agriculture de Québec n'a pas les mêmes problèmes à résoudre que le département de l'agriculture de l'Alberta. Quand dans les provinces occidentales il se trouve des terres détenues par le gouvernement fédéral et qui suscitent des embarras comme ceux dont le ministre a parlé, comment espérer protéger de la contamination les terres avoisinant le domaine fédéral, si le Gouvernement ne se préoccupe de son domaine? Il s'agit là d'un problème de haute importance. Les cultivateurs m'ont déjà parlé de cela et je sais que les autorités provinciales ont protesté à maintes reprises. J'ai moi-même vu, en passant en automobile à la campagne, et même le long des chemins de fer, j'ai vu, dis-je, d'immenses étendues couvertes de mauvaises herbes qui se propagent. La contamination continue son œuvre en dépit de tout ce que font les autorités provinciales, simplement parce que le gouvernement fédéral ne s'est pas acquitté de son devoir sur les terres qu'il détient et quant aux choses sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif.

Je prétends que la fonction du ministère fédéral de l'Agriculture est d'un caractère national. L'intention n'a jamais été de lui attribuer les activités de détail relatives à l'agriculture dans les provinces, et bien qu'il subventionne des travaux de cette nature entrepris par les provinces, il ne doit pas s'occuper de ces petites choses que j'ai mentionnées et négliger ses propres biens, ce dont finissent par souffrir les provinces, principalement dans l'Ouest. Je ne m'attends pas à ce que le ministre se prononce maintenant sur ce point, mais je compte qu'il étudiera à fond cette question de décentralisation d'une part, et de l'application plus suivie du département quant à ce qui regarde les semences pures.

Quant aux autres sujets auxquels le ministre a fait allusion, il est bien évident que le département doit exercer sa juridiction. Mais en fait d'inspections et de choses semblables, il y a danger que ce qui s'est passé à propos des œufs se répète. Les tribunaux décréteront que la législation est inconstitutionnelle, parce qu'elle contrevient aux droits civils qui relèvent des provinces. Mes observations m'ont convaincu que le ministère fédéral de l'Agriculture entreprend trop de choses de nature à gêner l'industrie, au détriment des autorités locales plus compétentes et mieux situées pour s'en occuper. Et cela soit dit, sans oublier mon premier point, à savoir le défaut du gouvernement fédéral d'entretenir ses propres terres, ce qui, en définitive, nuit aux terrains avoisinants, propriétés de particuliers ou de l'Etat.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne veux pas laisser passer les remarques de mon honorable ami sans mot dire. Je le remercie pour ses conseils. Il y a cependant des choses auxquelles on ne peut rien. Mon honorable ami (l'hon. M. Manion) que je vois à son siège, sait, à titre de médecin, que l'on n'a pas encore trouvé de remèdes pour le cancer. Doit-on pour cela se moquer de toute la faculté médicale? S'il se trouve un agriculteur connaissant le moyen d'extirper le laiteron des sols bas et humides favorisant sa croissance, et impossibles à labourer, sa fortune est faite. Il ne m'en coûte pas d'avouer que je n'y puis rien. Pas plus que la profession médicale impuissante à guérir le cancer, je ne puis entreprendre l'impossible.

L'hon. M. BENNETT: Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

L'honorable M. MOTHERWELL: Il n'y a pas de raison toutefois d'abandonner la partie. C'est une grosse question que j'ai continué d'étudier depuis mon arrivée ici, tout comme à Régina. Le laiteron se propage plus rapidement dans les terres cultivées qu'ailleurs. Les agriculteurs sont naturellement portés à compter sur le gouvernement, mais ici la coopération seule réussira. Les agriculteurs diront: "A quoi bon le détruire chez nous, tant que les terres du domaine fédéral en sont infectées". Et j'imagine que le fonctionnaire fédéral pensera de même. Le laiteron existe, c'est connu et notre seule consolation est de savoir que 75 p. 100 des plantes se propagent.

Quant au cumul des activités, il y en a été question à la conférence interprovinciale, et il faut reconnaître qu'il existerait dans une large mesure il y a plusieurs années. L'honorable M. Hoadley a provoqué la discussion sur ce sujet, et l'on a fini par convenir que le gouvernement fédéral et les provinces avaient réussi à le restreindre considérablement.

L'hon. M. BENNETT: Le ministre ne m'a peut-être pas écouté. Ce que j'ai dit s'appliquait aux terres fédérales.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il y a un autre sujet que je me garde bien d'oublier à savoir l'ingérence dans l'agriculture.

L'hon. M. BENNETT: Non, non.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, je me souviens de cela. Mon honorable ami a prétendu découvrir une forte tendance de la part du Gouvernement à s'ingérer dans l'agriculture, faisant allusion, je crois, à l'uniformisation des produits destinés à l'exportation et à la consommation au Canada. Naturellement, il faut intervenir, mais nous ne le faisons jamais avant que la population ne manifeste un sentiment prononcé dans le sens que nous nous proposons de suivre. Nous procédons toujours en commençant par la persuasion, comme dans le cas du fromage et du beurre, jusqu'à ce que la pratique s'étende aux trois quarts des intéressés. Alors, nous la rendons obligatoire, cela n'est pas de l'ingérence à contre temps. Demandez aux députés des Provinces maritimes si le classement chez eux occasionne maintenant des interventions fâcheuses. Nous ne faisons ce travail que lorsque le public le demande avec instance; ce serait inutile autrement. Si mon honorable ami connaissait ce sujet aussi bien que la loi, il comprendrait que ce travail ne peut être fait sans quelque intervention, pas plus qu'on ne peut faire une omelette sans casser des œufs.

L'hon. M. BENNETT: Mon honorable ami ne m'a pas compris. Je ne parlais nullement d'ingérence dans ce sens. Je faisais une distinction entre le pouvoir du Dominion et celui des provinces, et je demandais à mon honorable ami s'il ne pensait pas que le département fédéral de l'Agriculture devait au moins soumettre à la loi les terres fédérales en ce qui concerne les mauvaises herbes, plutôt que de les garder dans un état de contamination au sein des endroits autrement intacts.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'en causerai au ministre de l'Intérieur.

M. ROSS (Moose Jaw): Vous dépenserez tout le revenu du Canada si vous essayez de nettoyer les terres fédérales, et mon honorable ami le leader de l'opposition le sait bien. Il y a des années, on a ouvert dans l'Ouest des terres auxquelles on n'aurait jamais dû toucher, et depuis elles ont été abandonnées. On les trouve partout dans les provinces des Prairies; elles sont envahies par les mauvaises herbes, et il est impossible de les nettoyer. Quant au cas mentionné par mon collègue (M. Coote), il s'agit peut-être d'un lopin de terre que possède le Gouvernement et que pourraient nettoyer les citoyens de cette ville, mais vous épuiserez tout le trésor du Dominion si vous tentez de nettoyer tous les homesteads et les terres de préemption du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, les réserves routières et toutes les terres domaniales.

L'hon. M. MOTHERWELL: Et sans accomplir votre but.

M. COOTE: Comme je l'ai déjà dit, je ne veux pas retarder l'adoption de ce crédit, mais je dois répondre brièvement aux observations du ministre. Dans le cas qui nous occupe, on me dit que les mauvaises herbes sont dues à ce que quelque particulier ou établissement de la ville de Macleod jetaient sur ce terrain vacant de la paille de boîtes d'emballage. Des laiterons ont commencé par pousser en cet endroit puis ont gagné les terres domaniales du voisinage. Je ne veux pas être mal compris quand je dis que l'on pourrait facilement prendre soin de ce terrain. Il n'est pas étendu, et l'on pourrait le nettoyer complètement. Il est, bien entendu, plus vaste qu'il y a deux ans, et, si on en enlevait les racines, la disparition de cette source de contagion rapporterait plusieurs milliers de dollars. Les deux seules pièces de terre où pousse le laiteron en assez grande abondance dans mon comté, autant que je sache, appartiennent à la couronne; l'un est sur la réserve indienne et l'autre sur cet immeuble dans la ville de Macleod. Le surintendant des Affaires indiennes essaie de son mieux à enlever le laiteron sur la réserve, et je l'en remercie. Il est déraciné, je crois, et c'est ce que l'on devrait faire à Macleod.

M. McLEAN (Melfort): Je suis porté à croire que toute cette discussion enfreint les règlements; le laiteron ne relève pas du tout de ce crédit. Il est peut être vrai, comme l'a dit le leader de l'opposition, qu'un assez grand nombre de terrains de l'Etat sont couverts de laiterons et d'autres mauvaises herbes, mais le département de l'Intérieur est toujours prêt à travailler de concert avec les autorités locales pour enrayer ce mal. Il y a des endroits où c'est fort difficile à faire, mais en ce qui concerne ce terrain de Macleod, mon honorable ami constatera que le ministère de l'Intérieur consentirait à le céder à la ville pour des fins publiques, et alors les citoyens pourraient le nettoyer. Ce ne serait que raisonnable, vu que c'est la ville qui est responsable de cet état de choses. Je crois que c'est la coutume du département partout ailleurs, et je me demande pourquoi cette discussion se fait sous ce chapitre.

(Le crédit est adopté.)

...pour expériences de déshydratation des fruits et des légumes, $10,000.

M. BARBER: Combien ces expériences ont-elles coûtées jusqu'aujourd'hui, dans quels territoires ont-elles été faites, et quelles espèces de fruits en ont fait l'objet?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons trois établissements de déshydratation, l'un à la ferme centrale d'Ottawa, un autre à Grimsby et un troisième à Penticton. Nous avons obtenu d'excellents résultats, et plusieurs entreprises commerciales particulières ont été fondées. Il y en a à Vernon et à Kelowna, je crois, et elles prospèrent. Nous importons d'énormes quantités de fruits déshydratés et nous pouvons en fournir une grande quantité nous-mêmes, mais, pour une raison ou une autre, cela n'a pas été fait et c'est la raison pour laquelle le ministère a dépensé un certain montant pour organiser ces établissements. Le travail se fait sous la surveillance d'un comité de déshydratation qui se compose de M. E. S. Archibald, B.A., directeur des fermes expérimentales, président; George E. McIntosh, commissaire des fruits du Dominion; F. T. Shutt, M.A., chimiste du Dominion; W. T. Macoun, horticulteur du Dominion; et C. S. McGillivray, inspecteur en chef de la mise en conserves. Plusieurs de ces messieurs ont été en Europe pour assister à une convention de recherches et M. Archibald arrive justement d'une convention sur la laiterie, dans l'Ouest. Par conséquent, ils n'ont pas eu le temps d'organiser un programme pour cet hiver et, à moins que quelque chose d'inattendu ne survienne, nous allons continuer le même programme cet hiver. Mes amis des Provinces maritimes seront heureux d'apprendre que plusieurs personnes de Berwick, dans le comté de King, sont venus ici pour voir s'ils pouvaient obtenir de l'aide afin d'établir un établissement de ce genre. Cependant, nos crédits étaient épuisés à cette époque et nous n'avons pu leur acorder de fonds, mais nous les avons mis en relations avec un ingénieur compétent et nous leur avons donné tous les renseignements en notre possession. Comme d'autres entreprises, ils n'avaient pas les capitaux nécessaires et leur établissement n'était pas aussi prospère qu'ils l'auraient désiré, parce qu'ils ne pouvaient pas installer de cloisons isolantes. Le résultat a été moins satisfaisant qu'ils ne s'attendaient. Nous avons l'idée d'aider cet établissement et de le relever par une subvention. Un grand nombre de propositions sont devant le comité de déshydratation. Les choses ont bien été dans les Provinces maritimes, mais on manquait de capitaux. Il n'y en avait pas assez pour bien exploiter l'établissement et, à cette époque, nous ne pouvions rien accorder.

M. BARBER: Combien a-t-on dépensé pour poursuivre ces expériences?

L'hon. M. MOTHERWELL: Les fruits qu'on a déshydratés sont les pommes, abricots, mûres, les bluets, les pommes d'amour, les fraises, les groseilles, les cerises, les framboises, les baies de Logan, les pêches, les poires et les prunes, ainsi que des légumes. Je crois que ce procédé aura un grand succès.

M. BARBER: Le ministre n'a pas répondu à ma question touchant la somme dépensée pour conduire ces expériences.

L'hon. M. MOTHERWELL: La Chambre a d'abord voté $15,000 et nous n'avons pas dépassé ce montant. C'est la quatrième année de ce travail et nous demandons actuellement $10,000. Nous n'avons pas l'idée, je crois, d'étendre ce système à la vallée d'Okanagan. Il existe deux bons établissements en Colombie-Anglaise, un à Vernon et l'autre à Kelowna, mais je ne les ai pas visités depuis qu'ils sont établis. Je voudrais voir un établissement de ce genre, dans la vallée d'Annapolis. Une installation commerciale a été établie à cet endroit, mais, à cause du manque de capitaux, elle n'a pas eu autant de succès qu'elle aurait dû en avoir et je crois que nous pourrions l'aider en lui organisant un outillage de deshydratation convenable, ou quelque chose de ce genre, afin de la remettre sur pied.

M. BARBER: Dans la vallée du Fraser nous comptions que le ministère ferait quelque chose pour la déshydratation et la cristallisation des fruits. Actuellement, on importe au pays une grande quantité de fruits déshydratés et cristallisés, alors que des tonnes

et des tonnes de fruits mûrs sont perdus dans la région de la vallée du Fraser. Nous sommes d'avis que des fruits comme les baies de Logan, les framboises, les fraises, les cerises et les pêches pourraient être sauvés si nous avions des procédés de déshydratation ou de cristallisation. Le ministre a parlé d'établissements commerciaux qui n'ont pas réussi. Nous en avons eu dans la région dont je parle et ils n'ont pas réussi davantage. J'ai cru que le but de ce crédit était de créer un procédé de déshydratation qui permettrait d'utiliser les fruits de nos producteurs qui, autrement, sont perdus. On perd aujourd'hui des tonnes de fruits qu'on pourrait utiliser si nous avions des procédés de déshydratation et la cristallisation des fruits.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous étudierons avec plaisir la question de cristallisation. Mon honorable ami convient qu'il n'est pas nécessaire d'expérimenter davantage au sujet de la déshydratation des fruits sur la côte du Pacifique. C'est de la cristallisation qu'il parle, n'est-ce pas?

M. BARBER: Je ne crois pas qu'on ait fait des expériences sur la déshydratation des petits fruits.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oh oui.

M. BARBER: Pas dans la partie intérieure de la région du Fraser. Depuis deux ans je tente d'obtenir des renseignements du ministère pour les producteurs de cette région et je n'ai pu les obtenir. Le rapport du ministère se borne à dire que l'on a continué les expériences sur la déshydratation des fruits et des légumes.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le ministère a publié dernièrement un bulletin,—dont mon honorable ami n'a peut-être pas eu connaissance,—contenant un exposé des travaux accomplis depuis quatre ans par le comité de la déshydratation. Les membres du comité n'étant revenus au pays que tout dernièrement, le programme des travaux de l'année qui vient n'a pas encore été arrêté.

M. ERNST: J'aimerais à obtenir certains renseignements du ministre. Je ne trouve rien à redire au crédit parce que je sais fort bien qu'il faut de l'aide et de l'encouragement pour mettre cette industrie sur pieds si l'on veut qu'elle profite aux producteurs de fruits de la Nouvelle-Ecosse. Il a dit qu'une certaine partie de ce crédit est destinée à une entreprise industrielle de Berwick. Le ministre pourrait-il nous dire au juste la proportion de cette somme que l'on accordera à cette entreprise, et nous donner le nom de cette compagnie?

L'hon. M. BENNETT: Nous avons le droit de le savoir.

[M. Barber.]

M. ERNST: J'estime que la Chambre a droit à ce renseignement. Je ne le demande qu'en vue de me renseigner.

L'hon. M. MOTHERWELL: Les représentants de la compagnie sont venus nous voir il y une couple d'années.

M. ERNST: De quelle compagnie?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne me souviens pas du nom de la compagnie. Il ne m'est pas arrivé de discuter à son sujet avec l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley). Quoiqu'il en soit, je ne me rappelle pas le nom de la compagnie.

M. ERNST: Il s'agit de la Apple Crisp Company, n'est-ce pas?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne saurais dire. Je crois qu'il faudrait la totalité de ce crédit pour améliorer les usines déjà établies, une fois que l'on aurait commencé l'installation d'un meilleur outillage et l'isolement au liège. Ces améliorations auraient vite fait d'épuiser les $10,000.

M. ERNST: Si une partie de ce crédit de $10,000 doit servir à venir en aide à une entreprise particulière, quelque recommandable qu'elle puisse être, le ministre devrait avoir confiance en la Chambre et lui dire de quelle entreprise il s'agit.

L'hon. M. BENNETT: Nous avons droit à ce renseignement.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne tiens pas à le dire sans consulter les membres du comité de la déshydratation qui ne sont de retour à Ottawa que depuis ces jours derniers. Je ne voudrais promettre directement que les fonds seraient employés à cette fin ou à telle autre. Si mon honorable ami est d'avis que les renseignements fournis sont insuffisants nous retrancherons le crédit.

M. ERNST: Je ne demande pas la radiation du crédit; je veux simplement obtenir ce renseignement avant qu'on l'adopte. Si le ministre n'est pas en mesure de nous le donner, je propose que le crédit soit réservé et il pourra peut-être nous renseigner demain.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous n'avons pas le renseignement que désirerait obtenir mon honorable ami et que j'aimerais à lui communiquer. Nous nous sommes toujours inspirés des conseils du comité de la déshydratation, mais je ne suis pas insensible à l'idée de venir en aide à l'établissement industriel que l'on a inauguré et qui, faute de capital, a échoué.

L'hon. M. BENNETT: De quelle fabrique est-il question?

M. ERNST: Je veux simplement voir à ce que les fonds votés pour la déshydratation dans les Provinces maritimes soient productifs

de bons résultats. Je ne proteste pas contre un crédit destiné aux travaux de déshydratation, mais j'aimerais à pouvoir compter que l'argent sera utilisé là où il fera le plus de bien. Je veux quelque chose qui soit profitable à l'industrie.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'aurais peut-être mieux fait de ne pas parler de cet établissement, vu que je n'en connaissais pas le nom.

M. ERNST: L'honorable député de Hants-King est à son siège. Il peut parler au nom de sa circonscription.

M. McGIBBON: Le ministre demande-t-il au Parlement l'ouverture d'un crédit sans savoir l'emploi qu'il en fera?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois avoir donné, au moins trois fois, la raison pour laquelle je n'ai pas le renseignement demandé. Les membres du comité de la déshydratation ne sont à Ottawa que depuis hier, et j'aimerais à les consulter parce qu'ils sont au courant des travaux. Si le fait de ne pas avoir le renseignement au complet, même pour les raisons indiquées, constitue une infraction aux droits du Parlement, je me ferai un plaisir, afin de ne pas déroger à ces droits, de proposer la radiation du crédit. Notez bien que je n'agis pas ainsi par emportement mais plutôt parce que je reconnais le bien fondé de l'objection. Cependant, il y a assez de circonstances atténuantes et la somme est si modique que mon honorable ami ne devrait pas tant insister.

M. ERNST: C'est parce que je connais la façon dont s'exécutent les projets du Gouvernement dans les Provinces maritimes que je me suis arrêté à ce crédit. Je demandais simplement des renseignements et je suis surpris que le ministre ne puisse les donner.

L'hon. M. MOTHERWELL: A cause de mon estime pour les Provinces maritimes, je n'aimerais pas que le crédit fût abandonné; mais j'admets que les circonstances dont j'ai parlé m'empêchent de fournir les éclaircissements voulus. Le comité devra accepter le crédit sous sa forme actuelle ou le rejeter.

L'hon. M. BENNETT: Le Parlement n'en est pas arrivé à ce point.

M. ERNST: Renvoyons l'étude de ce crédit à plus tard. Il nous sera alors possible d'obtenir des renseignements.

M. ILSLEY: L'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Ernst) semble m'avoir invité à exprimer mon opinion. Je le ferai très brièvement. Je ne savais pas, avant que le ministre nous le dise, qu'une compagnie de Berwick, par conséquent de mon comté, avait fait une demande pour un subside et je ne sais pas encore de quelle société il s'agit.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je sais seulement qu'elle est établie dans la vallée d'Annapolis.

M. ILSLEY: Je ne sais pas du tout quelle compagnie avait demandé ce subside. Si l'honorable représentant de Queen-Lunenburg, qui a eu tant à se plaindre de l'exécution des entreprises de l'Etat, craint le moins du monde que la somme en question soit déboursée mal à propos, je l'assure qu'elle n'ira pas à un de mes amis. Je crois qu'il serait honteux de rejeter ce crédit. Il faut encourager et augmenter les recherches de ce genre. Si on peut en faire dans la vallée d'Annapolis, ne perdons pas cette occasion. Je voulais simplement détruire cette impression, créée par mon honorable ami de la gauche, qu'on se propose de faire des déboursés inutiles ou malavisés dans la vallée d'Annapolis.

L'hon. M. MANION: Il me semble que mon voisin a raison de demander au ministre de remettre à plus tard l'étude de ce crédit. La session ne doit pas finir demain. Nous avons le temps.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'y consens. Le comité peut constater que le ministre est fort aimable ce soir.

(Le crédit est réservé.)

Bestiaux, y compris les subventions aux expositions, expositions d'éleveurs, etc., $1,480,000.

L'hon. M. MOTHERWELL: Un de mes collègues m'a demandé de renvoyer à plus tard l'examen de ce crédit, parce qu'il voudrait obtenir certains renseignements.

(Le crédit est réservé.)

Il est fait rapport de l'état de la question.

RENVOI DE PROJETS DE LOI D'INTERET PRIVE DU COMITE DES CHEMINS DE FER A CELUI DES BILLS PRIVES

L'hon R. B. BENNETT: Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, on a proposé la deuxième lecture de projets de loi tendant à constituer en sociétés une compagnie chargée de l'érection d'un pont commémoratif, une entreprise de transport et un groupe chargé de la construction d'un pont sur un gorge. On allait les renvoyer au comité des bills privés, quand j'ai noté qu'ils avaient trait aux chemins de fer et à la construction de ponts et qu'on devrait, en conséquence, en confier l'examen au comité des chemins de fer. On me dit maintenant que les projets de cette nature sont d'abord étudiés par le comité des bills privés après quoi, si on le juge à propos, on les renvoie au comité des chemins de fer. Je propose donc:

Que l'ordre de renvoi des bills suivants au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, adopté par la Chambre le 10 fé-

vrier dernier, soit rescindé et que lesdits projets de loi soient renvoyés au comité des bills privés, à savoir:

Le projet de loi (bill n° 14) ayant pour objet la Memorial Bridge Company;

Le projet de loi (bill n° 23) ayant pour objet de constituer en corporation la St. Clair Transit Company;

Le projet de loi (bill n° 25) ayant pour objet de constituer en corporation la Niagara Gorge Bridge Company.

On revient ainsi au point de départ. Vendredi, le solliciteur général, après mon discours, a mentionné qu'un projet de loi similaire a été, l'an dernier, renvoyé au comité des bills privés.

L'hon. M. CANNON: Je l'ai mentionné.

(La motion est adoptée et la séance est levée à onze heures du soir.)

Mercredi, le 15 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DECES DU COMTE D'OXFORD ET D'ASQUITH

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a quinze jours, la Chambre commentait en termes touchants la mort du feld-maréchal comte Haig, commandant en chef des armées britanniques pendant la Grande guerre. Après la nouvelle qui nous est parvenue de Grande-Bretagne aujourd'hui, il sied que nous suspendions nos travaux pour rendre hommage au nom et à la mémoire de celui qui occupait le haut poste de premier ministre de Grande-Bretagne au moment de l'ouverture des hostilités et pendant les deux premières années de la guerre.

Je n'essaierai pas de passer en revue l'œuvre et la grande carrière de feu lord Oxford et Asquith. Tout le monde les connaît et on les appréciera encore plus à mesure que les brumes de la polémique de parti se dissiperont à la lumière sereine de l'histoire impartiale. M. J. B. Spender, dans son récent ouvrage intitulé: *The Public Life*, fait remarquer d'une façon significative que la grande guerre, quand on veut parler des hommes qui y furent mêlés, est comme une vaste ligne de partage des eaux qui traverse le territoire examiné, et que les événements de cette époque furent si exceptionnels et étonnants qu'il est difficile, sinon impossible, de se rappeler un grand

nombre des incidents des carrières qui avaient été déjà si longues et si utiles antérieurement.

A ce propos, je rappellerai à la Chambre que la carrière publique de feu lord Oxford et Asquith a couvert près d'un demi-siècle, au cours duquel il a occupé le poste de premier ministre pendant huit ans et huit mois sans interruption, c'est-à-dire plus longtemps que n'importe quel autre premier ministre de Grande-Bretagne, que sa vie fut intimement liée aux principaux événements qui précédèrent immédiatement la guerre et que ses services envers le pays, d'un bout à l'autre de sa carrière, furent exceptionnellement grands et utiles. S'il était besoin de démontrer la valeur exceptionnelle de ses services publics, je rappellerais aux honorables députés que lorsque Sa Majesté le roi a offert, il y a un an ou deux, le titre de comte à M. Asquith, c'était sur la recommandation du chef du parti politique auquel il avait été opposé par tradition. Il n'y a pas eu d'incident plus gracieux dans les nombreuses amabilités de la vie publique britannique.

Quant au rôle joué par M. Asquith durant la guerre, j'aimerais à citer un passage du livre auquel j'ai fait allusion. Il fait ressortir certains faits qu'apprécieront ceux qui ont des responsabilités publiques. Parlant des hommes ayant eu un rôle à jouer durant la grande guerre, M. Spender dit qu'il est impossible de les juger, surtout M. Asquith et un ou deux autres qu'il nomme.

> ...sans ressentir qu'ils sont, dans un certain sens, à part des autres. Ils ont dû prendre des décisions qui ont ébranlé le monde, qui ont affecté l'existence même de leur pays, qui ont causé la mort et la désolation, le salut et la victoire de leurs compatriotes et des peuples des autres pays. Ils ont dû assumer des responsabilités à côté desquelles celles de leurs prédécesseurs, quelque illustres qu'ils aient été, semblent peu de chose.

Il n'y a aucun doute que cette grande responsabilité, telle qu'il n'en échut peut-être pas de plus grande à personne autre, a affecté la constitution et ébranlé la force de résistance du grand homme d'Etat qui est mort ce matin. Ayant cela à l'esprit, et me rappelant les services qu'il a rendus à son pays et à l'empire britannique en général, je crois que les membres de ce Parlement désireront se joindre aux membres du Parlement de Westminster pour exprimer leur très sincère sympathie à la comtesse d'Oxford et aux autres membres de cette famille dans leur grand malheur; je crois aussi que notre pays désire se joindre aux autres dominions pour exprimer à la Grande-Bretagne sa sympathie à l'occasion de la perte de l'un de ses plus grands hommes d'Etat, dont la mort créé un vide non seulement

dans la vie publique de son pays natal, mais aussi, j'ose le dire, dans la vie publique du monde.

L'hon. M. BENNETT (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il appartient au leader de cette Chambre, qui est aussi le premier ministre, d'exprimer au nom de ce Parlement comme au nom du peuple canadien notre sincère sympathie et notre grand regret à l'occasion de la mort du très honorable comte d'Oxford et Asquith, mieux connu sous le nom de M. Asquith. Au nom de ceux qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, et que je représente, je désire ajouter ma sympathie à celle qui a été exprimée, et je désire aussi exprimer ce sentiment de vide que ressent l'empire par la mort d'un homme d'Etat aussi distingué.

Comme le disait lord Granville en parlant du comte de Beaconsfield, M. Asquith est entré dans la vie publique:

> Sans le concours de circonstances étrangères qui très souvent en Angleterre contribuent à l'arrivée de jeunes hommes à la Chambre des communes et à la formation d'une carrière politique.

Il fut en vérité l'artisan de sa propre fortune. Doué de grandes qualités naturelles, il les développa par l'étude et l'application et devint étudiant et plus tard agrégé du Collège de Baliol, et diplômé de l'ancienne université d'Oxford. Il choisit la profession d'avocat et manifesta de bonne heure ce grand talent qui le mit bientôt au premier rang du barreau. Mais la vie publique le réclama tout jeune et vers l'âge de trente ans il fut élu au Parlement par un comté écossais qu'il représenta continuellement pendant plus de trente ans. Son grand talent attira bientôt l'attention de M. Gladstone, et c'est lui qui proposa le vote de défiance qui fit tomber le gouvernement conservateur dirigé alors par le marquis de Salisbury. Il entra en fonctions, et comme secrétaire de l'Intérieur, il joua un grand rôle dans l'histoire politique de ce temps. Il devint plus tard chancelier de l'Echiquier, et de 1908 à 1916 il fut premier ministre de la Grande-Bretagne.

Au début de la guerre, comme mon très honorable ami l'a dit, il dut prendre des décisions qui eurent les plus grandes conséquences sur le monde entier. Calme et serein, impassible devant le choc et la destruction des armées et la perte des navires, M. Asquith suivit régulièrement son chemin. Jamais les grandes qualités d'un Anglais du Yorkshire ne furent plus évidentes que dans sa manière d'agir à ce moment, et s'il y a quelque chose qui puisse enorgueillir un homme d'être né dans le Yorkshire, c'est bien le souvenir du Asquith de cette époque.

Il n'est pas possible de juger à l'heure actuelle de sa valeur exacte comme homme d'Etat. Les opinions varient quant à l'attitude qu'il aurait dû prendre ou qu'il aurait pu prendre durant les années qui ont précédé l'année 1914, mais je me rappelle qu'un grand homme d'Etat écossais m'a dit un jour en Angleterre que M. Asquith dominait les hommes plus qu'aucun autre homme d'Etat depuis le temps de Pitt. Le premier ministre doit tirer quelque inspiration du fait que lui-même, dans une certaine mesure, s'est montré un disciple pas trop indigne de M. Asquith; en effet, M. Asquith, malgré que son parti fût en minorité, a gardé le pouvoir, est resté premier ministre, pendant plusieurs années avec le concours de deux groupes opposés dans la Chambre des communes.

Je ne dirai pas quel rang l'histoire peut lui attribuer en ce qui concerne la guerre. Des opinions variées ont déjà été imprimées à ce sujet. Mais tous les hommes reconnaîtront que lorsque est venu le moment difficile pour lui de se démettre du pouvoir en faveur d'un homme qui avait servi sous ses ordres, il s'est retiré, patriote loyal et dévoué, et sans souci de sa propre position il a fait don à sa patrie de sa grande expérience et de ses profondes connaissances. Sa vie nous offre donc un bel exemple de dévouement patriotique à l'empire au moment le plus critique de son existence.

Ce n'est pas à moi de parler, je crois, de la suite de sa carrière. Son parti brisé, il s'est retiré à la Chambre des pairs. Il a trouvé un certain bonheur dans la composition de ses mémoires et un bonheur plus grand encore dans ses recherches littéraires qui, nous le savons, ont caractérisé sa vie.

M. Asquith était avant tout un grand lettré. Il était un des lettrés classiques les plus éminents de l'Angleterre: pendant de longues années il avait été président de la société dite "Classical Association". Une des grandes joies de sa vie était de retourner à la vieille école à Winchester où on l'invitait à dire quelques mots en grec et en latin. Il était aussi un orateur distingué. Je ne parlerai pas de sa valeur comme politique; mais il a certainement maintenu les fières et nobles traditions du Parlement, et cela d'une manière digne des plus grands hommes d'Etat de l'histoire. Il était en outre un excellent jurisconsulte. Nous du Barreau reconnaissons vraiment sa haute compétence de jurisconsulte. J'ai eu le privilège d'occuper devant le Conseil privé à l'occasion où pour la première et, je crois, la seule fois, il a siégé au comité judiciaire; et bien qu'il fût alors âgé de plus de soixante-dix ans et n'eût pas pratiqué le droit depuis un quart de siècle, il savait saisir le

point contesté d'une cause avec une sûreté qui émerveillait tous ceux qui étaient présents au tribunal.

Certes, l'empire a perdu un citoyen renommé, —un citoyen qui fut grand exceptionnellement. Il nous a quitté dans la plénitude des honneurs comme des années et ce qu'il nous a légué demeure sans prix.

Sans accepter ses opinions politiques et ses idées touchant notre obligation commune envers l'union, nous reconnaissons que sa vie servira toujours à inspirer les jeunes de l'empire britannique et ses discours seront pour tous dans l'avenir un puits d'érudition. Jamais, je crois, lord Asquith ne s'élevait plus haut que dans une occasion comme celle-ci, où il fallait déplorer la perte d'un grand collègue. Qui peut se rappeler sans émotion son noble tribut à Alfred Lyttleton? Quel homme de langue anglaise peut lire sans être profondément ému, ce que lord Asquith a dit de son grand premier ministre Campbell-Bannerman? Qui peut étudier ses discours au sujet de la Bible anglaise, ou les paroles de remerciements qu'il exprimait à ses vieux collègues quand les membres du Barreau lui offraient quelque témoignage d'estime, sans vénérer cet homme? Qui peut lire tout cela sans être ému? Je veux consigner au hansard des paroles que lord Asquith lui-même eût citées, je crois, dans une occasion comme celle-ci, paroles du poète qu'il affectionnait particulièrement. Wordsworth:

Still glides the Stream, and shall for ever glide;
The Form remains, the Function never dies;
While we, the brave, the mighty, and the wise,
We, Men, who in our morn of youth defied
The elements, must vanish; be it so!
Enough, if something from our hands have power
To live, and act, and serve the future hour;
And if, as toward the silent tomb we go,
Through love, through hope, and faith's transcendant dower,
We feel that we are greater than we know.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Je veux m'associer au premier ministre (le très hon. Mackenzie King) et au chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett), ainsi qu'aux honorables collègues de la Chambre en général, pour déplorer la perte du regretté comte d'Oxford et Asquith. Le public se le rappelle mieux, je crois, en l'appelant Herbert Henry Asquith. Il est vrai qu'il a eu une carrière distinguée au Barreau, mais ce n'est pas à cause de cela qu'il vivra dans les cœurs des citoyens de ce grand commonwealth de nations. C'est grâce à sa carrière parlementaire qu'il survivra dans notre mémoire. C'est là qu'il a été le plus en vedette et par conséquent il sera toujours pour nous un des plus grands serviteurs de l'empire. Comme le chef de l'opposition l'a fait observer, lord Asquith a occupé nombre de postes élevés.

[L'hon. M. Bennett.]

Mais après tout, monsieur l'Orateur, ce ne sont pas les fonctions élevées d'un homme d'Etat qui rendent sa mémoire impérissable; ce sont les actions qu'il a accomplies pendant sa carrière. Je suis sûr que le peuple de la Grande-Bretagne, en commun avec les autres nations du commonwealth britannique, chériront la mémoire du disparu, plus pour la législation sociale dont il a été le père que pour toute autre raison. Ce fut lui qui brisa le droit de veto de la Chambre des lords, qui fit adopter la loi des pensions de vieillesse en Grande-Bretagne et qui appuya fermement toutes les mesures sociales destinées à améliorer le sort du peuple anglais. Malgré tout ce qu'il fit dans le domaine de la jurisprudence, et quelques hautes qu'aient été ses connaissances juridiques, sa mémoire restera gravée dans le cœur des gens du peuple parce qu'il a toujours été dévoué aux intérêts des faibles. Je profite de cette occasion, au nom du groupe que je représente en cette Chambre, pour m'unir aux honorables députés et offrir l'expression de nos sincères regrets à la veuve et aux parents éplorés de feu lord Oxford et Asquith.

1re LECTURE

De divers projets de loi d'intérêt privé:

Bill n° 40, déposé par M. Edwards (Ottawa), tendant à constituer en corporation la British Empire Assurance Company;

Bill n° 41, déposé par M. Edwards (Ottawa), concernant la Imperial Guarantee and Accident Insurance Company of Canada;

Bill n° 42, déposé par M. Odette, tendant à constituer en corporation la Port Huron and Sarnia Bridge Company;

Bill n° 43, déposé par M. Edwards (Ottawa), concernant la Bell Telephone Company of Canada.

CREATION D'UN COMITE SPECIAL DES PENSIONS ET DES PROBLEMES DES ANCIENS SOLDATS

L'hon. J. H. KING (ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile) propose:

Que toutes les affaires qui se rapportent aux problèmes des pensions et des anciens combattants soient renvoyées à un comité spécial composé de messieurs: Adshead, Arthurs, Black (Yukon), Clark, Fiset (sir Eugène), Gershaw, Hepburn, Ilsley, McLean (Melfort), McGibbon, McPherson, MacLaren, Power, Ross (Kingston), Sanderson, Speakman et Thorson.

(Adopté.)

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES COMITES PERMANENTS

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre: Il arrive souvent qu'après la formation des divers comités, certains honorables députés expriment le désir de faire partie d'autres comités que ceux auxquels ils avaient été assignés. Il y a ordinairement des

mutations. Je propose, appuyé par le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe), que les mutations suivantes soient approuvées par la Chambre:

Que le nom de M. Delisle soit ajouté à la liste des membres du comité de la marine et des pêcheries.

Que le nom de M. Jenkins soit ajouté à la liste des membres du comité des relations industrielles et internationales.

Que le nom de M. Lacombe soit ajouté à la liste des membres du comité des débats.

Que le nom de M. Bowman et aussi le nom de M. Boucher soient substitués à ceux de M. Sanderson et de M. Bouchard dans la liste des membres du comité des mines, forêts et cours d'eau.

Que le nom de M. Sanderson soit substitué à celui de M. McMillan dans la liste des membres du comité des banques et du commerce.

Que le nom de M. Vallance soit substitué à celui de M. McIntosh dans la liste des membres du comité des bills privés.

Que le nom de M. Young (Weyburn) soit substitué à celui de M. Ross (Moose Jaw) dans la liste des membres du comité des débats.

Que le nom de M. Ross (Moose Jaw) soit substitué à celui de M. Young (Weyburn) dans la liste des membres du comité de l'agriculture et de la colonisation.

Que le nom de M. St-Père soit substitué à celui de M. Auger dans la liste des membres du comité des relations industrielles et internationales.

Que le nom de MM. Fansher (Lambton-Est), McIntosh, St-Père, Sanderson, Young (Saskatoon) soient substitués à ceux de MM. Fansher (Last-Mountain), Vallance, Morin (Bagot), MacLean (Prince) et Young dans la composition du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. BOYS: Je serais grandement enchanté, si le premier ministre n'y voit pas d'inconvénient, qu'on retranche mon nom du comité des comptes publics et qu'il soit inscrit au comité des bills privés. J'ai causé de la chose à l'honorable député de Peterborough (M. Peck) et il lui plairait de faire partie du comité des comptes publics à ma place.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il y a lieu de croire que les modifications seront faites.

M. l'ORATEUR: Le greffier y verra.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DES BANQUES

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest) demande à déposer un projet de loi (bill n° 44) tendant à modifier la loi des banques relativement à l'autorisation de fusionner. Ce projet de loi a pour but de réintroduire dans la loi une disposition voulant que les fusionnements de banques devront être approuvés et sanctionnés par le Parlement, au lieu de ne l'être que par le Gouverneur en conseil et le ministre des Finances.

(Cette motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1er fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

LA TRADUCTION EN ANGLAIS DES DISCOURS FRANÇAIS DU HANSARD

M. CAMPBELL demande:

1. Quel système suit-on aux Débats pour la traduction en anglais des discours prononcés en langue française dans la Chambre des communes?

2. La traduction anglaise de tous ces discours est-elle ordinairement publiée dans l'édition non révisée du hansard?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre):

1. Le système suivi au hansard est conforme à la résolution votée par la Chambre des communes le 9 mars 1921 et dont voici le texte:

"Cette Chambre est d'avis que les discours prononcés en français soient immédiatement traduits et publiés; invite le Gouvernement à donner des instructions immédiates au bureau des traducteurs et à l'imprimeur du roi pour faire publier sans délai, en vue de la distribution, tous les lundis pendant la session, un feuillet spécial du hansard contenant la traduction en anglais de tous les discours prononcés en français la semaine précédente."

2. Oui, en annexe au hansard du premier lundi qui suit le jour où ils ont été prononcés en langue française.

LA LOI DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD ET LES SUBSIDES AUX PROVINCES MARITIMES

M. CAHAN demande:

Etant donné les termes de l'adresse adoptée par le Sénat et la Chambre des communes du Canada, le 26 avril 1907, et l'acte de l'Amérique britannique du nord (7 Edouard VII, c. 11), le Gouvernement a-t-il l'intention de présenter un amendement nouveau à l'acte de l'Amérique britannique du nord pour autoriser le paiement aux provinces des subsides additionnels accordés ou qui doivent être accordés par le gouvernement fédéral pour exécuter tout ou partie des propositions du rapport Duncan?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Comme il est dit dans le discours du trône, le Gouvernement a décidé, en attendant la révision finale des arrangements financiers proposés dans le rapport Duncan, de proposer le maintien des subventions accordées durant la dernière session aux Provinces maritimes. Si à la suite d'une revision approfondie de ces arrangements entre le gouvernement du Dominion et les provinces, ces subventions ou d'autres doivent être rendues permanentes, le Gouvernement se propose de faire modifier la loi de l'Amérique britannique du nord conformément à la politique arrêtée en 1907.

SOMMES PERÇUES PAR LA DOUANE ET L'ACCISE À BERTHIER

M. GERVAIS demande:

Quel est le montant total des sommes perçues par le ministère du Revenu national à la douane de Berthierville, pour l'année 1927: *a* en droits d'accise; *b* en droits de douanes?

L'hon. M. EULER: Droits de douane, $25,433.68; taxes d'accise $544,815.92; droits d'accise, $537.34.

CONCESSIONS DE TERRE DANS LES DISTRICTS DE GRANDE-PRAIRIE ET RIVIERE-DE-LA-PAIX

M. KENNEDY demande:

Quel est le nombre de concessions de terre accordées: *a* dans le district de Grande-Prairie; *b* dans le district de Rivière-de-la-Paix pour chacune des années 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927?

Par l'hon. C.-A. STEWART (ministre de l'Intérieur):

Année financière close le 31 mars	Agence des terres, Grande Prairie	Agence des terres, Rivière-de-la-Paix
1921	548	671
1922	312	462
1923	172	286
1924	94	142
1925	92	137
1926	111	205
1927	193	251

L'EXPORTATION DES CÉRÉALES

M. COWAN demande:

1. Quel est le nombre total des boisseaux de blé manutentionnés au port de Vancouver durant chacune des années 1926 et 1927?
2. Quel est le nombre total ds boissaux de blé mis à bord de navires à Fort-William et à Port-Arthur durant chacune des saisons de navigation 1926 à 1927?
3. Quelle est la quantité totale de grains manutentée à Port-Colborne durant chacune des saisons 1926 et 1927?
4. Quelle est la quantité totale de grains envoyée par eau du port de Montréal durant chacune des saisons de navigation 1926 et 1927?
5. Existe-t-il des statistiques disponibles de la quantité de grains canadiens envoyés par le canal Erié, de Buffalo à New-York, et, dans l'affirmative, quelle quantité a passé par ce canal durant chacune des saisons 1926 et 1927?
6. Quelle quantité de grains américains a-t-on manutentée au port de Montréal durant chacune des saisons 1926 et 1927?

Par l'hon. M. MALCOLM (ministre du Commerce):

1. Année civile—
   1926: 52,494,615; 1927: 50,847,482.
2. Saison de navigation—
   1926: 298,860,493; 1927: 284,172,722.
3. 1926: 93,762,003; 1927: 110,166,303.
4. 1926: 138,635,858; 1927: 197,522,230.
5. Pas de renseignements.
6. 1926: 38,101,582 boisseaux; 1927: 96,239,783 boisseaux.

[Le très hon. Mackenzie King.]

SUBVENTIONS AUX FERMES EXPÉRIMENTALES

M. COWAN demande:

1. Quels secours, financiers ou autres, reçoit du ministère de l'Agriculture la station agronomique du district de la baie du Tonnerre?
2. Quel est le montant de la subvention, s'il y en eut un, ou quel est le secours qu'elle a reçu en 1926 et 1927?

Par l'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture):

1. Il n'y a pas de ferme expérimentale dans le district de la baie du Tonnerre.
2. Aucun.

ÉTUDES GÉOLOGIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. MacLAREN demande:

1. A-t-on fait des études géologiques détaillées du Nouveau-Brunswick durant les années 1926 et 1927?
2. Dans l'affirmative: *a* quelle ampleur ont pris ces études; *b* combien de personnes ont pris part à ce travail; *c* combien de temps y a-t-on consacré?

Par l'hon. C.-A. STEWART (ministre de l'Intérieur):

1. L'étude en détail de la géologie du Nouveau-Brunswick a été continuée durant l'été de 1926 et l'été de 1927.

2. *a* En 1926, l'on a terminé l'exploration géologique d'une étendue de 400 milles carrés approximativement, à l'est de Saint-Jean, et continué les relevés topographiques sur un espace de 400 milles (partie dans la province de Québec) le long de la baie des Chaleurs. Etude de différents gisements minéraux et de tourbières.

En 1927, l'on a terminé les relevés topographiques sur une étendue de 400 milles carrés le long de la baie des Chaleurs, ainsi que l'exploration hydrographique du lac Chamcook et des environs. Examen méthodique de gisements de manganèse, examen de différentes autres couches minérales.

b En 1926, huit; en 1927, douze.

c En 1926, 455 jours; en 1927, 896 jours.

L'on comprend que l'étude en détail de la géologie du Nouveau-Brunswick ne sera pas terminée avant plusieurs années. On l'a commencée longtemps avant 1926 et continuée depuis. L'on commence d'abord par les relevés topographiques, et les données topographiques et géologiques formeront une série de cartes d'une échelle de un mille au pouce représentant chacune un territoire de 15 degrés de latitude par 30 degrés de longitude.

L'EMPLACEMENT DU BUREAU DE POSTE DE TRURO

M. MacNUTT demande:

1. A quelle date a-t-on acheté un lot dans la ville de Truro, en Nouvelle-Ecosse, pour ériger un nouveau bureau de poste?
2. Quel prix a-t-on payé pour ce lot?
3. A qui a-t-on vendu ce lot?
4. Quelle partie du lot primitif a-t-on vendu pour y construire une église?

5. Qui a acheté la partie de ce lot qui restait?
6. Quel prix a payé chacun des deux acheteurs?

Par le très hon. MACKENZIE KING (pour le ministre des Travaux publics):

1. 11 juillet 1914.
2. $17,000.
3. A la St. James Presbyterian Church, une partie de l'emplacement (100 pieds par 165) $3,000; à Geo. L. Brenton l'autre partie (124 pieds par 165), $4,500.
4, 5, et 6. Réponse sous le nº 3.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOTS DE DOCUMENTS

RÉÉVALUATION DES TERRES DES SOLDATS COLONS

Par M. SPEAKMAN:

1. Combien de demandes a-t-on reçues durant la dernière année pour la réévaluation de terres détenues par des soldats colons sous l'empire des dispositions de la loi de l'établissement agricole des soldats et ses amendements: *a* le nombre total; *b* le nombre par province.
2. S'il y en a, combien de causes, ont été portées en appel devant la Cour d'échiquier; quel est: *a* le nombre total; *b* le nombre par province.
3. Combien de causes ont été définitivement réglées: *a* le nombre total; *b* par province.
4. Quel est le pourcentage moyen des réductions opérées dans ces cas: *a* le nombre total; *b* par province.

CONSEIL NATIONAL DES RECHERCHES

Par M. KENNEDY:

1. Quels sont les membres du Conseil national des recherches du Canada.
2. Quelles sommes d'argent a-t-on votées pour cette institution, chaque année, depuis sa fondation.
3. Sur quels sujets ou sur quels objets portent actuellement les enquêtes du Conseil des recherches.
4. Quels rapports de ces travaux sont disponibles.

DEMANDES DE DOCUMENTS ADOPTEES SANS DEBAT

RESSOURCES NATURELLES DANS L'OUEST

Par M. CHURCH:

Copie de toute correspondance, de tous télégrammes, décrets ministériels, rapports ou autres documents échangés entre le Gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta, depuis la dernière session, et qui auraient trait à la question des ressources naturelles;

Et qui auraient trait aussi à la remise, par le Dominion, aux provinces de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Colombie-Anglaise de leurs ressources naturelles.

ÉDIFICE DE LA BOURSE DES GRAINS À FORT-WILLIAM

Par M. COWAN:

Copie du bail existant entre le Gouvernement ou un ministère du Gouvernement, et la compagnie de la Bourse des grains, à Fort-William, pour la location d'un local dans l'édifice de la Bourse des grains, à Fort-William, et une déclaration du prix que le ministère paie pour se servir de ce local.

LE RECEVEUR DE KAMSACK (SASKATCHEWAN)

Par M. CAMPBELL:

Copie de toutes correspondance, lettres et autres documents qui ont trait à la destitution d'Alex. Wilson de la position de maître de poste à Kamsack (Saskatchewan) et aussi à la nomination de son successeur.

PAIEMENTS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Par M. GARLAND (Bow-River):

Etat indiquant la manière dont on a disposé de la somme de $495,957.06 payée à des avocats pour services professionnels durant les années 1926-1927 d'après le rapport de l'auditeur général, spécifiant par exemple les noms des avocats ou des sociétés légales et le montant payé dans chaque cas.

LE RECEVEUR DE DROBOT (SASKATCHEWAN)

Par M. CAMPBELL:

Copie de toutes correspondance, lettres et autres documents qui ont trait à la destitution de John Stinka de la position de maître de poste à Drobot (Saskatchewan) de même que tous les papiers de même nature qui ont trait à la nomination de son successeur.

LE RECEVEUR DE SHEHO

Par M. CAMPBELL:

Copie de toutes correspondance, lettres et autres documents qui ont trait à la destitution de J. C. Sorrell de la position de maître de poste de Sheho, de même que tous les papiers de même nature qui ont trait à la nomination de son successeur.

L'INCIDENT MEXICAIN

Par M. CHURCH:

Copie de toute correspondance, de tous télégrammes et décrets ministériels échangés entre le gouvernement du Mexique ou les chemins de fer mexicains et le Gouvernement du Canada, ou les chemins de fer nationaux du Canada sollicitant les services de sir Henry Thornton, président des Chemins de fer nationaux du Canada, pour faire rapport sur la situation des chemins de fer du Mexique;

Et copie aussi de toute correspondance échangée entre le Gouvernement du Canada et toute ou toutes personnes s'opposant audit voyage et aux déclarations et lettres du consul mexicain à Toronto, L. Medina Barron, sur le même sujet.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire appeler l'attention sur un aspect de cette motion. Elle demande deux correspondances distinctes; l'une relative à la visite de sir Henry Thornton au Mexique et l'autre à certaines paroles du consul du Mexique à Toronto. Le Règlement exige que les demandes de production de documents ne portent que sur un seul sujet. Si mon honorable ami veut être assez bon de modifier sa résolution de manière à en exclure la seconde partie, le Gouvernement n'aura aucune objection, en ce qui regarde la première partie, à déposer toute la correspondance officielle touchant la mission de sir Henry Thornton au Mexique. Quant à ce qui

regarde la seconde partie de sa motion, je tiens à dire à mon honorable ami et à la Chambre que le Gouvernement a reçu une foule de lettres de diverses personnes, de toutes les parties du Canada, certaines s'élevant contre les paroles du consul mexicain, d'autres les louangeant.

Je ne crois pas que la production de cette correspondance soit d'intérêt public. Beaucoup de ces lettres sont rédigées en termes outrés. Certaines semblent avoir été écrites dans le simple but de soulever des controverses. Je ne vois pas comment leur production peut avoir un bon résultat, mais je vois au contraire comment elle pourrait causer beaucoup de tort, non seulement dans les limites de notre Dominion, mais aussi dans nos relations internationales. Je compte sincèrement que mon honorable ami se contentera de faire produire devant la Chambre la correspondance qui se rattache à la visite de sir Henry Thornton au Mexique et qu'il abandonnera la seconde partie de sa motion.

M. CHURCH: Je ne m'oppose pas à ce que les deux alinéas soient séparés, si le premier ministre le désire. La première partie de la question est bien à propos. Le réseau appartient à l'Etat et nous devrions découvrir quelles sont les personnes qui ont demandé l'envoi de sir Henry Thornton au Mexique sans l'autorisation du Parlement. Nous aimerions aussi avoir des renseignements touchant la conduite politique que cela entraîne. La seconde partie de la motion est explicite. Un député de la droite a donné un avis de motion à ce sujet, puis l'a abandonné. Ma motion soulève une question importante relative à notre statut et à nos relations avec un pays ami, le Mexique, ainsi qu'aux droits et prérogatives des consuls dans les limites du pays, autre problème international important. Je m'oppose au retrait de la motion et je ne la retire pas. Il est conforme au Règlement de demander la production de tous les documents publics. Ce ne sont pas des documents particuliers, mais des lettres reçues touchant la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement. Si le ministre le désire, il peut prendre la responsabilité de faire repousser ma motion.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si l'on me permet un mot, monsieur l'Orateur, je demande votre décision sur le point de Règlement, que j'ai soulevé au début, au sujet de cette motion.

M. l'ORATEUR: A mon sens, la motion devrait être divisée. Le premier alinéa devrait faire l'objet d'un motion et le second celui d'une autre motion, parce que la seconde partie ne découle pas nécessairement de la première. Si l'honorable député le désire, il peut faire inscrire un autre motion à l'Ordre du jour, motion traitant du sujet dont il est question dans le second alinéa.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si cette manière de procéder était régulière, monsieur l'Orateur, je ne m'opposerais nullement à ce que les deux questions soient posées immédiatement, du moment que mon honorable ami le désire, ou plutôt à laisser adopter le premier alinéa et à demander le vote, si c'est nécessaire, sur le second.

M. l'ORATEUR: Je crois qu'on devrait donner à l'honorable député qui a proposé la motion la facilité de transformer le second alinéa en une motion qui serait portée à l'Ordre du jour d'une séance subséquente.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je propose un amendement afin que le second alinéa de la motion de l'honorable député soit biffé et que la motion, ainsi modifiée, soit adoptée.

M. l'ORATEUR: L'honorable Mackenzie King propose par amendement, appuyé par l'honorable M. Lapointe:

Que le second alinéa de la motion soit rayé.

M. CHURCH: Je soulève une question de Règlement. Les deux alinéas sont strictement conformes au Règlement de la Chambre. Le Canada veut qu'on agisse au sujet de cette question qui intéresse un grand principe public. Je m'oppose à ce que la seconde partie de la motion soit biffée. Je crois que la motion est conforme au Règlement et qu'il n'est pas permis de la modifier, comme on propose de le faire.

M. l'ORATEUR: D'après moi, toute motion présentée à la Chambre peut être modifiée. Je consulte la Chambre sur l'amendement.

L'hon. M. BENNETT: Il me semble qu'avant que la question soit mise aux voix, nous devrions bien comprendre ce qu'est la question. L'honorable député de Toronto-Nord-Ouest a présenté un avis de motion et le très honorable premier ministre a soulevé une question de Règlement. Il a dit qu'il ne croyait pas que la motion fût conforme au Règlement et que celui-ci exigeait qu'une motion pour dépôt de documents ne comprît qu'un seul sujet. Votre Honneur a décidé, et avec raison selon moi, que la motion était double, et que, par conséquent, la première partie est la seule qui soit en discussion maintenant. La seconde partie, qui a trait à une autre question, devrait être inscrite au Feuilleton par l'honorable député à une date ultérieure, s'il le juge à propos. C'est ainsi que j'entends la chose. Il ne saurait donc y avoir d'amendement, étant donné la décision de l'Orateur.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je veux simplement faire en sorte qu'il soit plus facile pour mon honorable ami d'obtenir une

partie de ce renseignement. Il pourrait l'obtenir sur-le-champ s'il consentait à la modification de sa motion, et c'est tout ce à quoi vise ma proposition d'amendement. La première partie de la motion serait tout à fait régulière, et si l'honorable député désire dans la suite faire une autre motion fondée sur la deuxième partie de sa résolution, nous l'examinerons volontiers, le temps venu.

L'hon. M. EDWARDS: Monsieur l'Orateur, si vous acceptez du premier ministre un amendement tendant à retrancher la deuxième partie de la motion, je me demande comment la question dont il s'agit pourra être remise sur le tapis.

M. l'ORATEUR: Ma décision, si on peut l'appeler ainsi, porte que la deuxième partie de la motion ne découle pas de l'autre. La deuxième partie pourrait être l'objet d'une seconde motion qui devra figurer au Feuilleton. Telle est ma manière de voir. On me permettra maintenant de lire à la Chambre ce que dit Beauchesne, au paragraphe 379, commentant l'article 47 du Règlement:

Une motion renfermant deux ou plusieurs propositions distinctes peut être divisée de façon que la Chambre puisse se prononcer séparément sur chacune d'elles.

A mon avis, la Chambre peut accepter le premier alinéa de la motion, et l'honorable député pourra alors faire une autre proposition fondée sur le deuxième alinéa. La Chambre consent-elle à adopter la motion ainsi modifiée?

Quelques VOIX: Adoptée, adoptée.

M. CHURCH: Rejetée.

M. l'ORATEUR: Il est loisible à l'honorable député de faire une autre proposition ayant pour objet la deuxième partie de sa motion. Je déclare la motion adoptée.

M. CHURCH: Je modifierai la deuxième partie en conséquence pour la prochaine séance.

LA NAVIGATION SUR LES GRANDS LACS

Par M. CHURCH:

1. Copie de toute correspondance, de tous rapports, décrets ministériels et autres documents demandant la suspension des lois de cabotage sur les Grands lacs;

2. Relevé donnant une liste des cargo-boats des Grands lacs, chargeant en vrac, inscrits au Canada sur les listes de la navigation, et le nombre de jours, durant la saison de navigation, que chacun de ces navires a été immobilisé, faute de cargaison;

3. Copie de toute correspondance, de tous documents et mémoires provenant de l'association des capitaines et seconds, ou du capitaine William Stitt, leur secrétaire, ou de l'Association des mécaniciens de marine, ou tout marin, demandant l'établissement d'un système moderne de stations de sauvetage, l'installation de balises éclairées, un outillage moderne, l'emploi d'avions, de brise-glaces et d'autres appareils pour faciliter la navigation sur les Grands lacs.

M. ARTHURS: Cette motion me paraît être quelque peu compliquée et porter sur diverses questions se rattachant à la navigation, et pour cette raison, elle participe beaucoup de la nature de la motion précédente.

M. l'ORATEUR: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. JAMES MALCOLM (ministre du Commerce): Je ferai observer que le renseignement demandé dans la deuxième partie de la motion ne peut être obtenu que des propriétaires de navires ou de leurs agents. Le Gouvernement ne saurait le fournir vu qu'il n'a pas de statistiques à ce sujet.

M. CHURCH: Je crois que le Gouvernement pourrait facilement, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires, se procurer le renseignement demandé.

(La motion est adoptée.)

UTILISATION DU LIGNITE ET DU CHARBON DE TERRE POUR FINS INDUSTRIELLES

La Chambre passe à la suite de la discussion d'un projet de résolution de M. Kaiser ainsi conçu:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement du Dominion devrait proposer immédiatement les mesures et moyens indispensables pour utiliser et transporter nos vastes gisements de houille grasse et de lignite, et pour en extraire l'huile brute et d'autres produits de grande utilité quotidienne.

M. T. E. KAISER (Ontario): Monsieur l'Orateur, lorsque, lundi soir, j'ai été interrompu par l'application de l'article du règlement fixant à onze heures la levée des séances, j'étais sur le point de discuter la seconde partie de ma résolution, c'est-à-dire ce que, selon nous, le Gouvernement devrait faire, et faire sans tarder, pour donner suite à ma proposition. Je conseille d'abord au Gouvernement de se procurer quelques centaines d'exemplaires du rapport, présenté à Pittsburg par Frederick Bergius, afin que tous les membres de cette Assemblée et tous ceux qui s'intéressent au sujet puissent obtenir les renseignements essentiels.

En second lieu, le Gouvernement devrait demander à l'université de Bermingham de permettre aux professeurs Skinner et Graham, qui connaissent la technique et possèdent l'outillage voulu, de faire les recherches et les analyses de houille dont j'ai parlé. Ces professeurs ont analysé des centaines de variétés de houille d'Angleterre et de l'empire et j'ai sous les yeux le résultat de leurs recherches relatives au schiste houiller de l'Australie. Ils ont trouvé des houilles qui se prêtent bien à ce procédé, d'autres qui sont réfractaires. Au début de l'entreprise, il nous faut savoir si les houilles canadiennes, de l'Alberta ou de la Nouvelle-Ecosse, seraient utilisables. On

ne peut y arriver qu'en demandant à ceux qui possèdent l'outillage voulu d'analyser nos houilles. Pour les fins de leur travail, ces professeurs demandent qu'on leur envoie cent livres de chaque variété. Il serait peu coûteux de leur expédier deux ou trois cents échantillons de cent livres chacun et nous obtiendrions beaucoup de renseignements. Le Gouvernement devrait, en outre, demander au Dr Tory d'envoyer en Angleterre, en les rémunérant, quelques jeunes Canadiens, qui ont consacré une partie de leur vie à des sujets de ce genre, afin qu'ils acquièrent la théorie et la pratique nécessaires à la solution de ce problème et d'autres que nous avons à résoudre.

Nous devrions demander à des Européens comme Shatwell, Graham ou Skinner, qui, l'été, échangent des cours avec des professeurs d'autres universités, de venir à l'université de Saskatoon installer l'outillage nécessaire à l'analyse de la houille pour y faire les expériences dont nous avons besoin.

Qu'on me permette de citer l'opinion d'hommes éminents de l'Angleterre et du Canada sur le sujet à l'étude. Dans les questions de ce genre, je ne me fie, comme la Chambre devrait le faire, qu'à l'opinion de spécialistes dont les avis sont dignes de foi. Tout d'abord, je signale à mes collègues quelques mots du rapport des professeurs Graham et Skinner, directeurs du laboratoire des recherches relatives aux mines à l'université de Birmingham et qui ont analysé des centaines d'échantillons de houille pour déterminer ce que chacune donnerait par le procédé Bergius. Ils écrivent:

> Avec des houilles de la catégorie dont il est question plus haut, le procédé pourrait, actuellement, donner des résultats rémunérateurs. La production annuelle de ces houilles suffit à procurer toute l'huile dont le pays a besoin comme combustible.

Je signale aussi le rapport de M. H. G. Shatwell, envoyé par le syndicat des exploitants de houillères anglaises aux usines Bergius en Allemagne afin de pouvoir renseigner le syndicat et le gouvernement anglais sur ce sujet. Le rapport est fort détaillé; je n'en veux citer que les conclusions:

> Par conséquent, le procédé d'hydrogénation préconisé par Bergius, lequel dispense de la catalyse et permet l'emploi de réactifs qui ne sont purs dans aucun sens du terme et ne sont même pas des corps chimiques, ouvre de nouvelles voies à la recherche scientifique et à l'exploitation commerciale; il n'y a pas de doute que la généralisation de son emploi ne soit qu'une question de temps.

Voici l'opinion exprimée dans le *Times* de Londres, en décembre 1927, par M. Frank Hodges, qui nous dira ce qu'il est:

> En ma qualité de membre du comité national du combustible et de la force motrice, je suis

[M. Kaiser.]

> en mesure de me rendre compte de toutes les recherches de nos ingénieurs et de nos chimists et des résultats qu'ils ont obtenus. En conséquence, je puis affirmer que la production de la vapeur au moyen de la houille pulvérisée est devenue d'un emploi rémunérateur et courant. Bientôt, on y aura recours, non seulement sur terre, mais aussi sur mer.
>
> L'an prochain, on exploitera en Angleterre des usines commerciales qui tendront à diminuer les importations de combustible sous forme d'huile des pays étrangers, faites tandis que notre peuple est dans la misère. On extraira de la houille une huile d'une telle qualité et constituée de sorte à correspondre à l'huile Diesel, l'huile lubrifiante et l'huile combustible provenant du "diamant noir" si décrié.

Telle est l'opinion d'éminents savants anglais et étrangers.

Et revenons à ce qui se passe au Canada. Nous avons au service de l'Etat un fonctionnaire dont la manière de voir sur les problèmes de cette nature fait autorité au pays; je fais allusion au docteur Adam Short. Voilà du moins quelqu'un, je le suppose, qui sait ce dont il parle. Or, au cours d'un discours qu'il a prononcé dans ma propre ville, au mois de décembre dernier, il s'est exprimé ainsi qu'il suit:

> Les progrès de la science sont aussi rapides qu'étonnants. En Allemagne, tout particulièrement, les procédés pour l'extraction de la gazoline du lignite s'avancent à grands pas. Au cours de la dernière année, on a fabriqué 100,000 tonnes de gazoline grâce à ces nouvelles méthodes et l'on possède à cette heure l'outillage suffisant pour extraire du lignite 400,000 tonnes de gazoline au cours des prochains dix-huit mois. Les prix accusent une diminution et il n'est guère possible de prédire jusqu'à quel point ils descendront.
>
> Qu'est-ce que cela signifie, sinon de merveilleux progrès pour l'Ouest canadien? Il y a des quantités énormes de lignite dans l'Alberta. A venir jusqu'aujourd'hui, il est impossible de transporter cette houille d'une façon économique; de fait, elle se désagrège après l'extraction de sorte qu'il faut employer un agglomérant.
>
> Cependant, s'il y a possibilité de convertir ce combustible en gazoline et d'uliser les sous-produits, le problème du combustible se trouvera résolu au Canada.

Or, si la population canadienne est d'avis que je ne suis pas au fait de mon sujet autant que je devrais l'être, je l'invite à prêter au moins quelque attention aux assertions qu'ont faites les autorités que j'ai citées. Et il y a un autre aspect du problème que je tiens à faire ressortir. En ce qui regarde le procédé Bergius, on a constaté que les frais les plus élevés résultent de la production de l'hydrogène. A la suite de cette constatation, un certain nombre d'experts à Toronto entreprirent de découvrir le moyen d'obvier à cette difficulté. Tout récemment, un inventeur du nom de Stewart a annoncé qu'il a découvert une méthode qui aura pour effet de réduire de 50 p. 100 les frais qu'entraîne la production de l'hydrogène. Le lendemain, le professeur Mc-

Lennan, de l'université de Toronto, un savant à qui nous versons de trois à quatre mille dollars par année, déclara qu'il avait examiné le nouveau procédé et constaté qu'il était absolument efficace. Or, si le génie canadien a été en mesure de découvrir un procédé qui réduit de moitié les frais inhérents à la production de l'hydrogène, quels espoirs n'avons-nous pas le droit de caresser en ce qui regarde le problème de l'utilisation d'une manière pratique des énormes gisements de lignite et de houille grasse que nous possédons au Canada? Les inventeurs et les savants canadiens, à mon avis, ne le cèdent en rien aux inventeurs et aux savants des autres pays.

Et lorsque je songe aux progrès merveilleux que le Canada a accompli par la transformation des vastes prairies de l'Ouest, qui, à mes yeux autrefois, paraissaient aussi stériles que les gisements de lignite de l'Alberta; quand je me rappelle que nous devons au génie du professeur Saunders le développement d'une nouvelle variété de blé, découverte précieuse qui fut la base de la principale source de richesse des provinces des Prairies à cette heure, je déplore à mon titre de Canadien,—je ne l'ai jamais plus regretté que l'année dernière, au cours du voyage que j'ai fait d'un océan à l'autre, à la vue des monuments élevés à la mémoire de nos soldats et des hommes qui ont joué un rôle éminent dans l'histoire du pays,—que l'on ait négligé d'ériger un monument à la mémoire du professeur Saunders, à l'entrée même des prairies de l'Ouest. Ce serait la meilleure manière de rendre hommage à l'œuvre de ce grand savant et de proclamer à la face du monde entier que certaines victoires remportées en temps de paix surpassent de beaucoup les conquêtes de la guerre. Pour moi, nous sommes dans l'attente de quelques mouvements de cette nature pour que l'exploitation de ces gisements de lignite soit praticable au bénéfice de la population canadienne et de l'univers tout entier.

Nous ne sommes que les dépositaires de ces ressources éminemment précieuses et, aux yeux des futures générations, nous serons jugés par la manière dont nous nous serons acquittés de notre mission. C'est à nous de faire appel au cerveau, à l'énergie et à l'esprit d'entreprise du peuple canadien pour nous aider à donner une solution aux problèmes de cette nature; à mon avis, nous sommes à la veille de résoudre non seulement cette question mais aussi le problème du combustible dans les provinces du centre du pays.

Mon temps est pour ainsi dire expiré; je tiens à ajouter toutefois que j'ai l'intention de laisser absolument toute l'affaire entre les mains du Gouvernement. Il m'a fait grand plaisir d'apprendre que le ministre de l'Intérieur (l'hon M. Stewart) s'est renseigné sur la question lors du voyage qu'il a fait en Europe, l'été dernier; j'ose espérer qu'il aura l'obligeance de communiquer à cette Chambre les renseignements qu'il a recueillis de ce chef. Après son retour au pays, j'ai pris note d'une assertion qu'il a faite, savoir que le département des mines est outillé et en mesure de chercher la solution du problème. Or, ce département n'est pas outillé à cette fin, monsieur l'Orateur, mais il devrait l'être pour aborder l'examen du problème d'une manière intelligente. Renseignons-nous d'abord et assurons-nous d'être dans la bonne voie avant de débourser de fortes sommes; les générations futures nous béniront pour avoir consacré à ces grands problèmes l'attention qu'ils méritent.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Je ne trouve rien à redire aux quelques bribes des remarques de l'honorable député d'Ontario (M. Kaiser) que j'ai pu saisir. Autant que j'ai pu m'en rendre compte, ses raisonnements étaient solides et valables. Cependant, il est impossible de dire la même chose du texte de la résolution qu'il a déposée, dès qu'on l'étudie avec un peu d'attention. Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur les engagements qu'il prendra du fait de l'adoption de la présente résolution. Si la résolution vise tout simplement à soulever une discussion académique pour être retirée après cela, elle ne saurait être dangereuse, cela va de soi. Cependant, voici les engagements qu'elle demande au Gouvernement de prendre:

> Le Gouvernement du Dominion devrait proposer immédiatement les mesures et moyens indispensables...

C'est un programme étendu.

> ...pour utiliser et transporter...

Une autre grande entreprise:

> ...nos vastes gisements de houille grasse et de lignite...

Et c'est sur les lignes suivantes que j'attire surtout votre attention:

> ...et pour en extraire l'huile brute et d'autres produits de grande utilité quotidienne.

Je ne suis pas un chimiste assez émérite pour savoir si l'extraction de l'huile brute véritable du charbon est chimiquement possible. Je ne le crois pas. Sans doute, on peut en extraire une huile quelconque, mais aux termes de cette résolution le Gouvernement devrait produire de l'huile par tous les moyens et à tout prix. Il est notoire qu'on peut produire de l'or avec l'eau salée, mais économiquement parlant, c'est impraticable. Il y a plusieurs autres choses réalisables, surtout en chimie, mais dont la production commerciale est impossible parce qu'elle est trop coûteuse. Sans doute une forme quelconque d'huile et en particulier le gaz, non la gazoline, mais le

gaz d'éclairage, peut se tirer de la houille. C'est un fait aujourd'hui admis en chimie. Mais la question est celle-ci: l'opération ici demandée peut-elle s'effectuer avec profit, et l'Etat devrait-il s'engager à entreprendre, abstraction faite des frais de transport ou autres? L'engagement me paraît exorbitant. C'est le caractère impératif de la résolution qui m'effraye.

L'été dernier, l'Institut des ingénieurs en mines et en métallurgie du Canada a tenu ses réunions en Colombie-Anglaise. Il nous a été donné d'entendre de très bons discours de la part d'hommes très capables ayant étudié le sujet. Ils m'ont vivement intéressé, car je croyais trouver dans cette méthode de transformation de la houille en gazoline ou en d'autres produits la solution de nos difficultés provenant du manque de débouchés pour la production minière de notre province. Mais ce corps de techniciens a été unanime à reconnaître l'impossibilité, dans le domaine économique, d'appliquer aujourd'hui ce procédé au Canada. L'Allemagne en a fait, je crois, une application plus ou moins réussie dans le commerce. L'extraction de la houille est peut-être plus facile et moins coûteuse là-bas; les gisements de pétrole naturel à l'état brut sont peut-être quelque peu éloignés; le bon marché de la main-d'œuvre y est peut-être pour quelque chose. Mais je suis enclin à attribuer surtout le succès de l'opération en ce pays-là à l'accès relativement facile de quelque grande ville où il existe une clientèle pour la consommation du gaz car l'extraction de la gazoline de la houille n'a pu s'effectuer jusqu'ici qu'à un prix énorme. Quelle absurde solution des difficultés de nos houillères c'est donc proposer, imaginez-vous-le, que cette transformation de notre charbon en gaz lorsque, dans notre province lointaine, n'existe pas de débouché à proximité pour le produit, et qu'il n'existe qu'un marché fort restreint au loin. Quand le système dit de carbonisation à basse température se perfectionnera, il sera peut-être possible d'extraire la gazoline de la houille, mais pas aujourd'hui.

Les techniciens mentionnés ne se sont pas laissés emballer du tout par la situation locale. Ils n'envisageaient la question qu'au strict point de vue scientifique et technique, et ils ont conseillé à ceux d'entre nous qui s'intéressent aux charbonnages et à leur avenir, de consacrer nos énergies à la production et à l'utilisation de la houille pulvérisée. J'ai inscrit au Feuilleton, sous le N° 19, un projet de résolution dans lequel j'indique cet aspect du problème.

Ces techniciens nous ont aussi donné un autre avis. Selon eux, ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne devraient affecter des dépenses énormes à des recherches scientifiques de ce genre pour n'arriver peut-être, au bout de cinq ou dix ans, qu'à une solution déjà obtenue en Europe. En d'autres termes, ils s'opposent à ce que nous fassions comme cet astronome d'Italie, je crois, qui entreprit de faire de nouvelles découvertes en astronomie. Mais il n'était pas pour commencer au point où les savants antérieurs avaient laissé la science; il allait tout découvrir par lui-même. Après avoir consacré sa vie aux recherches astronomiques, il mourut avant d'avoir découvert la rotondité de la terre. Le même principe doit nous guider en l'espèce. Au lieu de faire d'énormes déboursés dans un pays jeune pour recueillir des données élémentaires sur le sujet, ces techniciens nous conseillent de choisir une demi-douzaine de chimistes compétents et habiles et de les envoyer à l'étranger pour qu'ils acquièrent dans les collègues et les écoles et les instituts de recherches de la Grande-Bretagne et du continent, les dernières données en la matière. Les notions scientifiques sont en général à la disposition de l'univers, et nous pourrions ainsi les obtenir à bien meilleur marché et d'une façon bien plus pratique et prompte.

Comme je l'ai dit, je traiterai du charbon pulvérisé quand on abordera mon propre projet de résolution, mais je tiens à faire remarquer encore une fois que, bien que le fond de cette proposition-ci soit juste, le Gouvernement engagera le pays dans de grosses dépenses, à mon sens inopportunes, s'il laisse adopter la motion dans son texte intégral.

M. H. C. HOCKEN (Toronto-Centre-Ouest): Monsieur l'Orateur, il me semble que l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) critique à l'excès cette proposition. Si je comprends bien, l'on veut engager le Gouvernement à faire des recherches suffisantes pour découvrir si nos grands dépôts de lignite peuvent servir à des fins commerciales. L'honorable député analyse la proposition et en extrait certaines phrases d'où il conclut en un tournemain que ce qu'on propose est impossible. Cette façon de juger la proposition n'est pas raisonnable. Peut-être ne pourrons-nous pas extraire de gaz ni autre chose de ces dépôts de lignite, mais je prétends que si une autre nation avide de progrès, l'Allemagne par exemple, possédait de pareils dépôts, elle n'hésiterait pas à faire la dépense nécessaire pour en découvrir l'utilité commerciale.

Une VOIX: L'Allemagne le fait déjà.

M. HOCKEN: Alors raison de plus pour que nous le fassions.

Une VOIX: Parfaitement.

M. HOCKEN: Je pense bien que, malgré le désir de l'honorable député de Comox-Alberni de voir traiter cette question d'une façon aussi expéditive, le ministre de l'Intérieur donnera quand même son appui à la proposition de résolution. Je trouve que le député d'Ontario (M. Kaiser) a présenté là quelque chose qui mérite d'être étudié par le Gouvernement. Il s'agit d'une de nos ressources naturelles; on ignore au juste ce qu'elle vaut, mais il serait certainement sage de notre part de nous enquérir et de savoir comment l'utiliser.

J'espère que l'honorable député de Comox-Alberni n'aura pas réussi à persuader le ministre de traiter cette résolution comme il l'a fait lui-même. Notre pays possède d'immenses ressources dont quelques-unes nous sont peu connues. Je me rappelle un temps où les meilleurs géologues disaient que nous ne trouverions jamais d'or dans le nord de l'Ontario, parce que la formation rocheuse ne convenait pas.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Ni même d'argent.

M. HOCKEN: Cependant on a trouvé de l'or. Nous ne saurons pas ce que peuvent donner ces dépôts de lignite tant que nous ne les aurons pas examinés et que nous n'en aurons pas fait l'expérience dans les meilleures conditions possibles.

M. NEILL: Mais la proposition est impérative.

Un DEPUTE: Qu'on la modifie.

M. HOCKEN: Certes le Gouvernement n'aurait pas raison de dépenser tout le revenu du pays pour réaliser ce que propose l'auteur du projet de résolution, mais il devrait faire en sorte de découvrir si ces dépôts de lignite sont exploitables dans l'intérêt du Dominion.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots à l'appui de cette proposition. Peut-être aurait-elle pu être mieux rédigée, comme l'a signalé l'honorable député de Comox-Alberni, mais il serait comparativement facile de la modifier pour dire que le Gouvernement devrait étudier la possibilité de réaliser ce qu'on propose.

M. NEILL: Très bien.

M. WOODSWORTH: De cette façon, je crois que l'honorable député n'aurait pas d'objection. Indépendamment des termes mêmes de la proposition, j'estime que le député d'Ontario a très bien exposé l'utilité qu'il y aurait à se rendre compte de ce que pourrait donner la transformation de notre lignite et de notre charbon bitumineux en huile et autres produits. D'après le peu que j'ai lu à ce sujet, je suis porté à croire ce que notre honorable collègue a déjà dit et je répète que, à mon sens, il a fort bien prouvé son avancé.

J'ai souvent pensé qu'au lieu de tant chercher dans notre tarif de chemin de fer la solution de notre problème du charbon, l'on devrait plutôt se tourner vers ce que l'honorable député propose. Outre cela, l'insistance avec laquelle l'honorable député signale le besoin d'étudier scientifiquement nos ressources naturelles et leur mise en valeur m'a fait une profonde impression. La proposition devrait être rédigée de telle façon que tout le monde puisse l'accepter.

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Inutile de dire que la proposition dont nous sommes saisis m'intéresse beaucoup, comme m'intéresserait d'ailleurs celle de l'honorable député de Bow-River (M. Garland) relativement aux recherches scientifiques et industrielles. En vérité, elles vont bien ensemble. Mais si la résolution actuelle m'intéresse davantage, c'est que, cet été, j'ai eu l'occasion de me renseigner sur le sujet qu'elle mentionne. Une partie de ma mission sur le continent européen cette année portait sur cette question, à part une semaine ou deux que j'ai agréablement passées à Genève à écouter les délibérations des délégués assemblés à la Ligue des nations. Puis-je dire en passant, monsieur l'Orateur, que les discussions qui y ont eu lieu étaient des plus intéressantes, et que cette visite m'a convaincu que les efforts de la Ligue produiront de très bons résultats. Toutefois, je ne désire pas parler de cela aujourd'hui. Ce que je désire surtout discuter, c'est cet aspect de ma mission qui était d'un grand intérêt pour moi à cause de l'enthousiasme qu'elle créait, et je le fais surtout à cause du rapport mentionné par l'honorable député d'Ontario (M. Kaiser) c'est-à-dire le rapport du docteur Bergius au congrès des experts scientifiques tenu à Pittsburg concernant la liquéfaction du charbon.

Je n'irai pas jusqu'à dire comme mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) que nous pouvons immédiatement faire quelque chose de ce côté pour obvier à l'obligation de transporter notre charbon. Nous devrons quand même être obligés de tenir compte des taux dans la mesure du possible pour amener le charbon de l'Ouest et le charbon de l'Est au centre du Canada. Mais j'affirme que trois ou quatre de ces expériences ont démontré la possibilité d'un développement illimité. Je ne veux pas dire que la période d'expérience soit finie, bien qu'en Allemagne on ait dépensé beaucoup d'argent. Comme mon honorable ami

l'a dit, le docteur Bergius a passé quinze ans de sa vie à faire des expériences de ce côté avec du charbon allemand et a réussi jusqu'à un certain point. On fait des expériences sur une grande échelle à Leuna, où il existe des facilités pour leur donner une valeur marchande. Les recherches scientifiques s'y font avec toute l'aide qu'il est possible d'accorder. Une quantité innombrable de choses sont fabriquées avec le charbon, et l'on demeure étonné de voir le rendement de cette immense usine qui, lors de ma visite, employait 25,000 hommes. Grâce à l'amabilité du docteur Streseman, que j'ai rencontré à Genève, on peut dire que ce sont les représentants du Canada qui ont été les premiers de toutes les nations à être admis à l'intérieur de cette usine où l'on nous a montré son fonctionnement en détail. Nous avions, par conséquent, une belle occasion d'observer exactement ce qui s'y faisait, et l'on était frappé de l'immensité des travaux et du nombre incroyable d'expériences que l'on y fait. Si je me rappelle bien, cette usine emploie douze mille chimistes. Chaque département a à sa disposition les services d'un expert chimiste versé dans la branche spéciale qu'il étudie. Il n'est peut-être pas important mais en tous cas intéressant de noter qu'ils collectionnent toutes les pierres précieuses provenant du charbon. Mon honorable ami a exprimé l'avis que nous n'avions pas d'idée du développement possible de cette chose, et je puis lui dire tout l'étonnement que j'ai éprouvé en constatant qu'ils pouvaient obtenir des pierres précieuses pour les bagues. J'en ai rapporté une que l'on a trouvée dans l'un des fourneaux électriques pelle bien, cette usine emploie douze cents employés à un autre endroit. Cette usine est bien outillée pour la production du pétrole. Mon honorable ami sait que l'Allemagne a besoin de 8 millions de barils de pétrole brut par année, et elle n'en produit que 400,000.

M. McGIBBON: Des tonnes.

L'hon. M. STEWART: Ce sont des barils, d'après le renseignement que je possède. On peut voir par là quelle quantité énorme de pétrole l'Allemagne doit importer chaque année. Ils ont là un marché qu'aucun d'entre nous ne connaissait.

Je ferai avec plaisir, comme mon honorable ami me l'a demandé, distribuer parmi les membres de cette Chambre des exemplaires du travail que le docteur Bergius a fait, et, en outre, je lui donnerai la plus grande publicité au Canada. Je dirai aussi au docteur Tory que j'encourage fortement nos étudiants à faire des études en Europe; et si le Conseil national des recherches scientifiques ne veut pas s'occuper de la chose, je présenterai un

[L'hon. M. Stewart.]

crédit couvrant les dépenses nécessaires à cette fin. J'aimerais que nous étendions, par tous les moyens possibles, notre savoir sous ce rapport, car c'est très important pour le pays. Mon honorable ami me disait, l'autre jour, que depuis dix ou douze ans il préconisait constamment des recherches scientifiques de ce côté, et je puis l'assurer que c'est un sujet que j'ai à cœur. J'aimerais que nous fassions des recherches scientifiques de tous genres. Il faudrait cependant, comme le disait le chef de l'opposition l'autre jour, éviter autant que possible de multiplier inutilement les travaux de recherches. Des six ou huit usines que nous avons visitées en Allemagne, toutes n'employaient pas le procédé de la liquéfaction, quelques-unes faisaient la carbonisation à basse température; et dans toutes les dix ou quinze usines de Grande-Bretagne j'ai trouvé des échantillons de houille albertaine soumis par des intéressés. Je ne me souviens pas d'un seul établissement où nous n'ayons trouvé d'échantillons de notre charbon canadien, soit de l'Alberta, soit de la Nouvelle-Ecosse. Il y en avait même dans cette usine dont je parle. Je ne voudrais pas imposer une limite de 100 livres au charbon soumis pour les épreuves; je suis prêt à consigner le charbon par tonnes, aux frais de l'Etat, à tout établissement disposé à en faire l'épreuve et je suis sûr que non seulement les intéressés mais le pays en général aura à s'en féliciter.

M. KAISER: Je n'ai pas proposé une limite de 100 livres; je faisais simplement remarquer que l'université en question demandait que les échantillons fussent de 100 livres chacun.

L'hon. M. STEWART: Parfaitement; mais il n'est pas nécessaire de limiter la quantité. Plus elle sera grande, mieux ce sera. Lorsque j'étais en Allemagne j'ai eu le plaisir de visiter à Mulheim le laboratoire de M. le docteur Fischer. Ses expériences ne sont qu'au début, mais je crois que son procédé sera moins coûteux que celui du docteur Bergius. Je ne sais si les résultats seront les mêmes. Puis-je ajouter que j'ai eu le plaisir de passer une heure avec le docteur Bergius chez lui et que partout en Allemagne on a manifesté à mon égard la plus grande courtoisie. Il va sans dire que je n'ai pas bien compris tout ce que j'ai vu; seulement le docteur Camsell m'accompagnait et j'ai bénéficié de ses connaissances.

Nous étions fort intéressés à la carbonisation à basse température; il y en a quelque huit ou dix procédés en Allemagne et tous semblent promettre un succès certain. Il va sans dire que, selon l'inventeur, l'invention est des plus réussies. Mais lorsqu'on examine la chose de plus près on constate qu'en somme il n'y a là encore que des expériences. Quant à cela, je

suis sur mes gardes; les honorables représentants se rappellent en effet qu'à mon arrivée au ministère, on était en train de faire des recherches à Bienfait (Saskatchewan); ce n'étaient que des expériences et nous avons gaspillé près d'un million de dollars, sans grand résultat. Aujourd'hui je tiens à voir clairement que le temps des expériences est passé et que l'on est entré dans le domaine des recherches pratiques ayant une véritable valeur marchande. Il faut toujours y aller avec circonspection, quelle que soit la valeur des travaux.

M. McGIBBON: Assurément le ministre ne compte pas récolter, au début, la pleine valeur, dollar pour dollar, de ses déboursés?

L'hon. M. STEWART: Non; mais je crois que tout expert reconnaîtra qu'une expérience conduite sur une petite échelle peut très bien réussir, mais qu'elle rencontre nombre d'obstacles dès qu'on la tente sur une échelle commerciale. Voilà ce qui a eu lieu à Bienfait; et c'est le souvenir qui m'accompagnait lorsque, en profane, je visitais les usines allemandes. Certaines d'entre elles utilisaient le procédé de la distillation. Nous savons que la carbonisation peut bien s'effectuer à une haute température; cette haute température fait dégager de fortes quantités de gaz et le rendement en pétrole est faible. Au Canada, si je ne m'abuse, nous voulons obtenir un combustible de haute qualité par un procédé à basse température qui dégage un faible volume de gaz et donne un fort rendement de pétrole. C'est ce que nous avons toujours présent à l'esprit quand nous visitons des usines expérimentales. Je suis arrivé à cette conclusion après avoir visité pendant plusieurs jours les établissements où le procédé à haute température réussit si bien. Apparemment le procédé donne de meilleurs résultats quand la houille n'est pas agitée comme cela se fait dans certaines méthodes.

Puis-je dire qu'on ne peut pas visiter l'Allemagne sans être frappé de l'excellent fonctionnement, de la célérité et de la propreté qui dominent; on est impressionné aussi par le caractère moderne des édifices attenant aux usines et par le rôle important qu'on attribue partout à l'hygiène. Tout indique au suprême degré la simplification et la systématisation. Je me demande parfois si nous pourrions créer la même impression chez des visiteurs dans nos houillères canadiennes. Sous ce rapport je crois qu'il nous reste bien des choses à apprendre. Je connais un peu la situation dans les houillères de ma province et j'ai visité les charbonnages d'autres régions du pays; nous ne serions pas fiers d'y introduire des visiteurs distingués ou des hôtes savants. J'ai vu une ville modèle où la situation sanitaire est idéale, où l'on pourvoit généreusement à l'instruction, aux soins médicaux, et à tout ce qui peut contribuer au bon fonctionnement. On m'a dit que nul ouvrier ordinaire ne touche plus de $50 par mois de notre monnaie; néanmoins on s'intéresse beaucoup au bien-être social de l'ouvrier. Un point en particulier a retenu mon attention. De nos jours, au Canada et dans les autres parties du monde, on constate une tendance à la construction de ce qu'on appelle des maisons à appartements. Généralement les locataires qui ont plus d'un ou deux enfants n'y sont pas les bienvenus. A ma grande surprise, l'on ne fait aucune distinction de cette nature à cette grande usine; les familles les plus nombreuses ont les maisons les plus confortables. En outre, à la naissance de chaque enfant, la compagnie fait cadeau d'un berceau aux parents et défraie les soins médicaux. Cela m'a ouvert les yeux et j'espère que mon expérience profitera à l'administration. Le machinisme a atteint son plus haut degré de perfectionnement, et peut-être veut-on aussi l'introduire dans la famille. Sous certains aspects, on semble avoir dépassé les limites raisonnables, mais je n'ai pu m'empêcher d'admirer l'efficacité si évidente partout.

Nous quittâmes l'Allemagne pour passer en Grande-Bretagne. Grâce à la courtoisie du docteur Lander, du bureau fédéral britannique de recherches, nous pûmes visiter plusieurs endroits en Angleterre, principalement ceux où nous pouvions nous renseigner sur la carbonisation à basse température. On utilise environ cent cinquante procédés différents et tous offrent de splendides possibilités de développement. L'on nous avait conseillé de visiter certains endroits, ce que nous fîmes, et nous procédâmes à un examen minutieux. Les conditions que nous avons observées ne s'appliqueraient pas toutes au Canada et, pour être sûr de ne pas faire erreur, je vais envoyer l'un de nos meilleurs employés visiter ces endroits, afin de s'assurer s'il est possible d'adopter leurs méthodes au Canada.

En ce qui a trait au procédé Bergius, j'ai pu voir à la station de recherches de Londres ce que j'avais été tout à fait incapable de comprendre à Leuna, en Allemagne; une installation expérimentale disposée de façon à ce que même un profane puisse comprendre toutes les opérations sans la moindre difficulté. Comme mon honorable ami le faisait remarquer, la découverte d'un procédé peu dispendieux de production de l'hydrogène diminuerait beaucoup le coût des opérations, et je suis heureux de mentionner que l'honneur d'avoir fait des découvertes dans ce sens revient à l'un de nos Canadiens. En passant, je dirai toute la fierté que l'on ressent à voir à l'œuvre, dans un grand nombre de ces insti-

tutions, des jeunes gens brillants, diplômés de nos universités. Dans les vieux pays, on ne néglige rien de ce qui se rapporte au traitement du charbon, parce que le problème est urgent. L'on ne saurait demeurer longtemps à Londres sans comprendre que le traitement du charbon s'impose. On se heurte là-bas aux mêmes difficultés que nous rencontrons ici. L'on se rappellera qu'il y a dix ou douze ans, l'on faisait un bien plus grand usage du charbon sur la côte du Pacifique; ce marché est actuellement en train de disparaître. Sur l'Atlantique, les navires utilisent le chauffage au mazout. Même dans la ville où nous sommes, la chauffe au mazout remplace en grande partie celle au charbon. Je me hasarderai à dire qu'on emploie ce mode de chauffage aujourd'hui dans 40 p. 100 des maisons, ou tout près de ce chiffre. Dans ma propre ville d'Edmonton, où l'on mine du charbon que l'on employait autrefois pour le chauffage, l'on a aujourd'hui généralement recours au gaz naturel provenant de la région de Viking, située à quatre-vingts milles de là. Les marchés de la houille ont été envahis de toutes parts. La même chose s'applique à l'Allemagne, à l'Angleterre et à toutes les nations productrices de houille. Lorsque le pétrole à bas prix aura disparu, la houille reprendra sa vogue d'autrefois. La plus intéressante expérience dont j'aie été le témoin se rapportait à la carbonisation de la houille à basse température. Je ne sais pas ce qui en résultera, mais à Birmingham, un jeune étudiant a inventé une méthode de traitement de la houille par de la vapeur portée à une haute température. Il fit des expériences de laboratoire pendant environ deux ans, et l'année dernière seulement, il parvint à convaincre un industriel écossais de Glasgow de faire un essai dans son usine. Ce système pourrait être très utile à l'industrie houillère canadienne; il n'offre aucune difficulté au point de vue des gaz.

Le temps à ma disposition ne me permet pas de décrire tout ce que l'on peut voir dans un voyage comme celui-là, mais je peux prédire que dans dix ans l'on ne brûlera plus de charbon brut en Grande-Bretagne; on lui fera subir un traitement. On en extraira les sous-produits de valeur et le résidu sera un combustible qui ne produira presque pas de fumée, ce qui aura pour effet de faire disparaître les difficultés que l'on éprouve à cause du brouillard, dans les grands centres comme Londres.

Mon honorable ami a parlé de la possibilité d'utiliser un combustible provenant de charbon pulvérisé. J'ai visité l'une des grandes stations navales de l'Angleterre et j'ai été surpris des grands progrès réalisés dans ce domaine. L'on installait des appareils utilisant le charbon pulvérisé sur des navires destinés au service dans le nord de l'Atlantique et sur le Pacifique et l'on estimait que l'on réaliserait ainsi une économie de 30 p. 100 environ sur la chauffe au mazout. Où que vous alliez, les savants, sans se lasser, recherchent les meilleurs procédés de transformation de la houille pour en faire le plus économique et le plus efficace générateur de pouvoir. Le Dr Bergius a été l'initiateur de la liquéfaction, mais nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, ont adopté son procédé.

[L'hon. M. Stewart.]

Mon voyage sur le continent me fut une véritable révélation. J'ai recueilli des renseignements qui, à mon avis, me profiteront grandement et qui, j'en suis sûr, aideront aussi la population dans le traitement de notre houille. Puis j'ajouterai que nous devrions faire l'éducation de nos gens de façon à mettre en pleine valeur toutes nos richesses naturelles, tout en évitant la multiplicité des recherches, car il s'en fait de ce côté en Allemagne et en Angleterre, et l'on nous a promis de nous en faire bénéficier. Je n'ai pas parlé du transport, car ce n'est guère le temps. Je ne crois pas que mon honorable ami juge très important de s'en tenir au texte de sa proposition ou qu'il tienne ou non à la faire adopter; l'important est de faire l'éducation de nos compatriotes en vue d'obtenir les ressources pécuniaires et de découvrir les procédés dont nous pouvons avoir besoin et que ne recherchent pas les savants des autres pays. Il importe grandement de réunir leurs renseignements et les nôtres et de nous rendre compte le plus tôt possible de l'immense richesse de nos ressources naturelles et surtout de nos gisements houillers.

M. DAVID SPENCE (Parkdale): A mon avis la Chambre devrait voter cette proposition, du moins en retranchant le texte, et je sais gré au ministre de l'Intérieur d'y avoir donné son adhésion. Nous lui savons aussi gré de l'intéressante causerie, remplie de renseignements précieux, qu'il vient de nous donner. Il mérite nos félicitations pour la peine qu'il s'est donné pour recueillir tous ces renseignements.

On nous dit que le Canada est une terre de Canaan, une contrée aux merveilleuses richesses naturelles. A mon sens, consacrer une part des deniers votés pour les recherches scientifiques à la mise en valeur de ces richesses, ce serait faire un très utile emploi de ces deniers. Le ministre s'est abstenu de parler des transports de long parcours et des tarifs en ce pays, mais me permettra-t-on une remarque à ce sujet. Tandis que la distance à couvrir pour la houille d'Amherst est de 2,000 milles, celle de la houille de Pittsburg ou de Virginie n'est que 400 ou 450 milles. Si l'on parvenait à

condenser cette houille, son transport deviendrait à la fois plus économique et plus facile. Aujourd'hui des milliers de gens emploient le pétrole comme combustible à Toronto. Son prix égale a peu près celui de l'anthracite, et sa manutention n'est pas malpropre. Si l'on parvenait à découvrir, en ce pays, quelques riches puits de pétrole ou de gaz, ce serait une magnifique affaire pour le Canada.

Au lieu de voter la proposition dans son texte actuel, je serais d'avis de la modifier comme suit:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement du Canada devrait songer à présenter telle mesure...

Et ainsi de suite. Cela n'engage en rien le Gouvernement. Je crois que le ministre serait disposé à accepter cette modification.

L'hon. M. STEWART: En effet. Je ferai remarquer à mon honorable ami que je n'ai pas jugé nécessaire de m'occuper de la question du transport, car elle fait le sujet d'une autre motion.

M. SPENCE: C'est le devoir de ce pays de développer ses ressources naturelles; elles surabondent. Il nous faut les mettre en valeur avant que les étrangers ne s'en emparent.

M. THOMAS CANTLEY (Pictou): Comme l'a fait toute la députation, sans doute, j'ai suivi cette discussion avec beaucoup d'intérêt. Il est incontestable qu'il s'agit ici d'un problème de haute importance, mais je me demande si quelque département de l'administration y donnera l'attention qu'il faut, vu que depuis une génération cela fait le sujet d'études. Il y a plus longtemps encore qu'en Ecosse on extrait de l'huile de l'argile schistense. Depuis environ dix ans nous avons fait aussi des essais au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse, et si mon honorable ami d'Ontario (M. Kaiser) veut descendre rue Victoria, à Montréal, un peu plus haut que la rue Sainte-Catherine, il trouvera un petit établissement où l'on fait la distillation de l'argile schisteuse et de la torbanite de la Nouvelle-Ecosse. Il y a déjà longtemps qu'on se livre à ces expériences.

Dans la pratique, il se présente de sérieuses difficultés. J'ai attentivement écouté le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart). Je suis bien au courant de ce qui se fait en Allemagne et j'ai visité plusieurs des endroits dont il a parlé. Depuis dix ans je fais partie d'une compagnie qui a fait des essais avec de l'argile schisteuse et de la carbonite du comté de Pictou, où se trouvent les gisements les plus considérables et les plus riches du Canada. Or quelles difficultés réelles avons-nous à résoudre? L'une est de trouver un procédé complet, c'est-à-dire capable d'extraire l'huile du schiste et d'en convertir automatiquement le résidu. Autant que je sache, rien d'aussi parfait n'a encore été découvert, et cela est indispensable pour rendre l'opération commerciale lucrative.

La valeur du produit intervient aussi. Tant que l'huile brute se vendra aussi bon marché qu'elle se vend dans les états du sud et autres pays producteurs d'huiles en Amérique et en Europe, il nous est impossible, d'après moi, d'extraire avantageusement l'huile du schiste ou de houille par la distillation en vase clos, en d'autres termes, d'y trouver profit. Nos schistes et torbanites,—et c'est la même chose approximativement pour la houille,—rendent 40 gallons et nos meilleures torbanites jusqu'à 100 gallons à la tonne. Puis il y a la question du prix de l'utilisation des matières brutes et du prix de vente de l'huile et des autres produits.

Autre désavantage: comment disposer du gaz? Si l'on transforme la matière première, la houille, sur place, tout près de l'entrée du puits, disons, ou à la surface dans le cas d'exploitation à ciel ouvert, la clientèle vous manque pour la consommation du gaz, produit abondant de l'opération. D'autre part, le transport de la houille dans les grands centres où sont les consommateurs de gaz ajoute aux frais sous forme de frais de transport. Le premier venu comprend qu'un rendement de cinquante gallons par tonne met le coût de l'huile à 4c. le gallon, même avec la matière première à un prix aussi bas que deux dollars la tonne. Or l'opération devient tout à fait impossible, commercialement parlant, quand l'huile se vend $1.50 le baril sur le littoral de l'Atlantique. C'est là toute la question. Le problème se trouvera résolu du moment que le prix de l'huile remontera à ce qu'il était il y a cinq ans. Les travaux d'expérimentation qui se poursuivent depuis une génération dans six pays différents ont accumulé sur ce sujet une masse de renseignements quant aux résultats obtenus.

Le ministre a mentionné ce qui se fait en Allemagne. Il a dit aussi,—en quoi je suis tout à fait de son avis,—que l'Angleterre en connaît tout autant que l'Allemagne sur cette question. De fait, l'Ecosse pratique l'extraction de l'huile de schiste depuis plus longtemps qu'aucun autre pays, et cela avec avantage depuis au delà de quarante ans: si bien qu'elle a pour ainsi dire épuisé tous ses gisements de schiste jusqu'à une profondeur de quatre à cinq cents pieds. Maintenant, ses raffineries traitent des huiles importées de la Perse, parce que ses dépôts de schiste sont épuisés. Les huiles qu'elle extrait du schiste sont transformées en différentes variétés; mais elle n'en extrait pour ainsi dire plus, faute de matière première, et ses usines servent à raffiner les huiles importées de l'étranger.

M. McGIBBON: Quelle est la valeur du gaz extrait d'une tonne de houille?

M. CANTLEY: Je ne pourrais le dire au juste, mais elle dépend partout de la consommation. Le ministre a mentionné la houille pulvérisée. L'on s'en sert en bien des endroits et l'on s'en trouve bien. Il a dit que des navires l'utilisaient. Le premier navire à vapeur chauffé au poussier, à ma connaissance, a traversé d'Amérique en Angleterre il y a quatre mois. Au delà de sept cents mécaniciens et de personnes intéressées dans la navigation ont examiné son installation pendant son séjour en Angleterre, et bon nombre ont fait de même lors de son retour au Canada. C'est le premier navire consommant du charbon pulvérisé qui ait fait la traversée de l'Atlantique aller et retour. L'on croit,—et il y a de bonnes raisons pour cela,—que le perfectionnement de cette installation permettra la substitution du poussier à l'huile comme combustible pour la production de la vapeur, et supplantera peut-être le moteur Diesel. Ceci est une autre affaire, naturellement, mais quant à l'usage de la houille pulvérisée, il n'est pas nouveau en Canada. Au Cap-Breton l'on s'en sert depuis dix ans. Les usines de la Nova Scotia Steel Co. à New-Glasgow sont actionnées de cette manière, depuis huit à dix ans, et même au delà. L'impression existe au Canada que nous sommes plus lents que les autres à appliquer des idées nouvelles. C'est une erreur. Nous marchons de pair dans bien des cas, et, règle générale, le Canadien est aussi bien doué, aussi intelligent et aussi avancé que n'importe quel autre peuple.

Ce problème, je n'en doute pas, sera résolu, mais il s'agit d'une question commerciale. Tout dépend du prix auquel les exploitants des puits considérables de ce continent et d'ailleurs peuvent produire et vendre l'huile brute et, tant que l'huile ne sera pas plus chère qu'aujourd'hui, l'extraction de l'huile de la houille ne fera guère de progrès d'ordre pratique, que l'extraction se fasse à haute ou basse température. Dès que l'huile rapportera, disons, 4 ou 5 dollars au port de mer, la houille sera ainsi traitée, comme l'ont suggéré le ministre et d'autres cet après-midi. Je le répète, c'est, en grande partie, une question de transport et de coût relatif de l'huile brute.

M. H. E. SPENCER (Battle-River): Je félicite l'honorable député d'Ontario (M. Kaiser) d'avoir présenté ce sujet à la Chambre et le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) du travail de son département et des belles promesses qu'il nous a faites aujourd'hui, s'il a l'appui de la Chambre.

Lorsque je suis allé en Angleterre, il y a un an, j'ai pris tous les renseignements possible au sujet de l'extraction de l'huile de la houille. J'ai visité une usine dans le Yorkshire où je me suis procuré une foule d'informations que mon collègue de Comox-Alberni (M. Neill) semble ignorer. Les Anglais prétendent que les Allemands ne peuvent rien leur apprendre touchant l'extraction de l'huile brute de la houille, et la compagnie dont j'ai eu le plaisir de visiter l'usine était si sûre qu'elle avait obtenu le secret de production sur une base commerciale que, bien que son établissement ne fût que d'une capacité de 10 tonnes par jour, elle en construisait d'autres d'une capacité de plusieurs centaines de tonnes par jour dans la contrée.

Comme le savent bien les honorables députés, nous perdons environ 80 p. 100 de la valeur de notre houille lorsque nous la consumons de la manière ordinaire. Il est probable qu'il est plus important pour la Grande-Bretagne que pour le Canada d'obtenir de l'huile de la houille, mais étant donné que nous possédons environ 14 p. 100 de l'approvisionnement du charbon de tout l'univers, et que certaines parties du pays ont grandement besoin de combustible d'aucune sorte, il importe au plus haut point que le Canada prête quelque attention au procédé découvert à l'étranger. Les industriels que j'ai visités n'avaient pas traité moins de deux cents différentes espèces de houille au cours de leurs expériences, et ils prétendaient extraire de 20 à 50 gallons d'huile brute de chaque tonne de houille, selon l'espèce. Un des notables avantages de ce procédé était qu'ils pouvaient utiliser la houille menue, le poussier, que l'on regarde aujourd'hui comme de nulle valeur.

Une des objections entendues l'an dernier au sujet des usines de carbonisation projetées au Canada était qu'il serait difficile de trouver des marchés en ce pays pour la quantité considérable de gaz produite par ces usines. Si nous pouvons trouver quelque autre moyen plus avantageux de disposer de notre houille, comme l'a suggéré le motionnaire, nous serons plus prêts d'employer 100 p. 100 du charbon sous quelque autre forme que le gaz.

Je réitère mes félicitations au département pour son travail et au ministre pour ses promesses.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je propose, monsieur l'Orateur, que la résolution soit modifiée de la manière suivante:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement du Dominion devrait mettre à l'étude la question de savoir s'il y a lieu de prendre des mesures pour utiliser nos dépôts de lignite et de charbon de terre par l'extraction de l'huile brute et autres produits de grande utilité.

Je pense que c'est la rédaction qui a été acceptée par le motionnaire.

M. l'ORATEUR: L'honorable député approuve-t-il cet amendement?

M. KAISER: Oui.

M. SPENCE: Est-il semblable au mien?

M. l'ORATEUR: Oui.
(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

DISCUSSION D'UNE RESOLUTION RELATIVE AU CLASSEMENT DU BLE

M. JOHN MILLAR (Qu'Appelle) propose la discussion d'un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre est d'avis que les définitions statutaires qui s'appliquent à toutes les qualités de blé spécifiées par contrat dans la division d'inspection de l'Ouest canadien devraient être modifiées de manière à inclure la protéine comme l'un des éléments de cette définition.

—En proposant l'adoption de ce projet de résolution, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le besoin s'en fait sentir depuis longtemps. Je ne me souviens pas que, depuis vingt ou vingt-cinq ans, dans l'ouest du Canada, on ait cessé de mener une agitation plus ou moins prononcée pour que notre blé soit classé selon sa valeur en farine et sa valeur pour la cuisson plutôt que d'après sa couleur. Il est vrai que, pendant ces années, l'agitation ayant été active sans obtenir aucun résultat, on n'en a pas beaucoup entendu parler, mais, depuis que j'ai fait inscrire ce projet de résolution à l'ordre du jour, j'ai reçu un grand nombre de lettres m'en félicitant. Une personne m'a fait observer, quand je suis parti pour venir ici, que si cette résolution pouvait être adoptée par la Chambre, ce serait la meilleure chose qu'on ait fait depuis longtemps pour l'ouest du Canada.

Je tiens à faire ressortir, monsieur l'Orateur, que c'est une question de très grande importance puisqu'elle touche à la production de quatre cents millions de boisseaux de blé. Au cours des vingt ou vingt-cinq dernières années, notre blé a été classé d'après des étalons rigides et, pour ainsi dire, immobiles. Il y a eu de légers changements, mais ils ont été très minimes. Pendant ce temps, les connaissances chimiques touchant le blé et la farine ont beaucoup augmenté surtout au cours de ces dernières années. Les chimistes ont été à l'œuvre, ici, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays. Ils ont beaucoup appris au sujet des divers éléments qui composent le blé. Naturellement, il est tout simple que les meuniers et les boulangers aient profité de ces connaissances et qu'ils aient modifié et amélioré leurs méthodes. Le moment est arrivé, maintenant, où le blé est vendu au Canada et aux Etats-Unis—je vais changer ce terme et je ne dirai pas vendu—alors qu'il est vendu au Canada et en Angleterre d'après le classement, il est vendu aux Etats-Unis selon sa teneur en protéine,—je dirai donc qu'il est en réalité choisi par les représentants des minoteries d'après cet étalon de qualité. Il semble que, dans le monde entier, les meuniers donnent bien plus d'importance et une plus grande valeur marchande au contenu en protéine qu'à tout autre élément du grain de blé. Je vais lire tout à l'heure des extraits d'autorités qui appuient mes dires.

Après avoir lu ce projet de résolution, certaines personnes m'ont demandé quel était son but. Est-ce que le but est de subdiviser nos catégories actuelles pour en multiplier le nombre? Ce n'est pas cela du tout; le nombre des catégories ne sera pas augmenté. Le but est simplement de classer d'après une base différente. Au lieu de classer le blé d'après son poids par boisseau, d'après sa variété et sa couleur—j'insiste sur la couleur—la proposition est de le faire classer comme cela se fait actuellement, sauf en ce qui regarde la couleur. La proposition est que la question de couleur soit presque entièrement éliminée, car, dans beaucoup de cas, elle n'intéresse que le son et n'indique pas la valeur du blé au point de vue meunerie ou boulangerie. A la couleur je substituerais le facteur de la teneur en protéine. L'effet sera qu'une quantité considérable de grain se trouvera mieux classée, surtout durant une année comme celle-ci où durant la saison du battage ou immédiatement après la moisson, il vient une période de mauvais temps et que beaucoup de grain en est affecté, ce qui est cause que le son en modifie la couleur et que cette dernière n'est pas du rouge exigée dans la définition de la loi des grains. L'analyse, comme je l'indiquerai tout à l'heure, a prouvé que du grain légèrement germé n'a pas été endommagé au point de vue de la minoterie. On tient, aux Etats-Unis, que la décoloration ne constitue pas un dommage. Cependant, le grain avant d'être décoloré, était classé comme nº 1 du nord et, immédiatement après sa décoloration, on le classe nº 3 du nord. Si les honorables députés sont prêts à dire: "Oh, mon Dieu, les cultivateurs se plaignent constamment et c'est une autre manière de se plaindre," je leur demanderai comment ils aimeraient, après avoir travaillé pendant un an et coupé leurs récoltes, voir leur blé classé de manière que la catégorie diminue sa valeur de $100 à $400 par charge de wagon et ceci sans raison justifiable. Il y a eu des moments, cet hiver, où la différence entre deux catégories a été de 15c. par boisseau et de 25c. entre le n° 1 et le n° 3. Du blé comme je viens d'en décrire, c'est-à-dire des millions de boisseaux et parfois la moitié de la récolte, se trouve affecté de cette manière. Vous voyez donc l'extrême importance de cette question pour les cultivateurs de l'ouest du Canada et, naturellement, cet état de choses cause du mécontentement.

Je vois à la page de définition de la loi des grains, page 28, les lignes suivantes:

Le blé n° 1 Manitoba nord comprend toutes les variétés de blé du printemps dur et rouge et égales en valeur au blé Marquis...

Nous avons là une garantie de qualité parce que tout blé qui atteint la qualité du Marquis est un bon blé pour la minoterie. Mais on me permettra de faire observer que dans le cas du Marquis ou de toute autre variété, la variation de la teneur en protéine des blés cultivés dans diverses régions du Canada est très grande. Vous pouvez trouver du blé Marquis qui n'aura que 8 à 9 p. 100 de protéine, et on peut en trouver qui en contient 17 ou 18 p. 100. Je continue:

...devra être bien mûr et bien nettoyé...

Naturellement, cela n'indique nullement la force.

...ne pas peser moins que 60 livres au boisseau...

Tout ceux qui connaissent le blé, savent que cela n'indique nullement sa force. Le nombre de livres par boisseau se rattache à la quantité de farine que donne un boisseau, et c'est tout; il n'indique pas autre chose.

...et est presque exempt de grains vitreux endommagés et de grains étrangers...

Nous en sommes maintenant à la dernière partie de la définition:

...il contient 60 p. 100 de grains vitreux durs et rouges.

Telle est la définition. Est-il question, dans ce texte, de la force du blé? Oui, dirai-je. Les grains vitreux durs et rouges sont susceptibles d'être d'une plus grande force que ceux qui ne répondent pas à cette description. Mais s'il s'agit de blé battu au printemps qui a été exposé à la pluie ou à d'autres intempéries, ce n'est plus du blé rouge. Même si le son seul est endommagé, le blé ne saurait être du blé rouge, et pour cette raison il ne pourra être classé comme du blé du nord n° 1.

J'ai eu connaissance, il y a quelque temps, d'un cas qui, j'en suis sûr, est de nature à intéresser la Chambre. Il s'agit d'un échantillon de blé américain, mais l'exemple est d'application. Du côté américain ce blé avait été classé n° 1, de la meilleure qualité produite aux Etats-Unis. Le grain était préparé de façon à le rendre propre à la mouture, et n'avait, je vous l'assure, subi aucune détérioration; on en avait amélioré la qualité, ce qui en rehaussait la valeur pour la minoterie. On soumit ce grain à un individu qui avait autrefois été sous-inspecteur des grains à Winnipeg, et ce dernier lui attribua la qualité n° 3. C'est dans ces conditions que nous vendons aujourd'hui notre grain. On ne saurait, me semble-t-il, trouver personne au courant de notre régime de classement qui consentirait à parier qu'un échantillon de blé du nord n° 1, pris sur le bureau de l'inspecteur, ne saurait, dans l'espace de vingt-quatre heures, se décolorer au point de ne pouvoir être rangé entre les qualités n° 2 et n° 3. Et cependant, le grain n'a subi aucun dommage. A plusieurs reprises, les essais ont fait voir que ce grain est aussi bon, et meilleur, que le grain qui n'est pas décoloré de cette façon, assertion que j'appuierai au moyen d'extraits dont je donnerai lecture dans quelques instants. Ce qui fait qu'à l'heure actuelle, nous classons notre blé d'après une méthode qui tend simplement à choisir à peu près et d'une manière générale le blé de valeur et en fait un classement que je prétends être injuste.

Afin de convaincre davantage les honorables députés que notre classement n'est pas équitable, on me permettra de lire quelques extraits provenant de personnages autorisés tant du Canada que des Etats-Unis. D'aucuns peuvent prétendre que les exemples tirés des Etats-Unis sont d'aucune valeur pour le Canada; tel n'est pas le cas. Le grain cultivé au sud du 49e parallèle de latitude ne diffère en rien de celui que l'on cultive au nord, et les mêmes essais sont d'application quant au gluten, à la protéine, à la couleur et à ce que l'on appelle le dommage. Par conséquent, les expériences faites aux Etats-Unis sont de grande importance pour le Canada. Il est vrai que, si l'on en vient à ce point où se trouve déterminé le chiffre de la prime, les conditions varient, mais la différence ne consiste que dans l'étendue de la prime. Ma première citation est empruntée au bulletin n° 37 de la minoterie d'essai de l'Etat, à Minneapolis:

Le blé de printemps du nord n° 1 contenait une proportion de protéine légèrement plus forte que celle de la farine provenant de blé de printemps du nord n° 1 noir.

A titre d'explication, j'ajouterai qu'aux Etats-Unis, le blé noir du printemps nord n° 1 est le blé de fantaisie; c'est un blé de qualité supérieure; et cependant on a constaté que leur blé de seconde qualité, dans le cas en question, était plus riche en protéine.

Voilà qui fait ressortir l'imperfection de la méthode suivie à l'heure actuelle et qui consiste à classer les blés du printemps d'après leur densité ou leur teneur relative en amandes vitreuses. La détermination de la teneur du blé en protéine brute offrirait probablement un principe plus satisfaisant et d'une plus grande exactitude pour le classement, par qualités secondaires, du blé de printemps du nord.

Le bulletin n° 18, publié en 1904, par le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan, résume comme suit les résultats des recherches faites à ce sujet:

En tenant dûment compte du fait que la farine provenant de ces blés, les numéros 4 et 5, sont plus ou moins noirs, l'on ne peut en arriver à d'autre conclusion que la valeur marchande ne concorde pas avec la valeur intrinsèque des blés que les cultivateurs ont à vendre.

Le président d'un comité sur la protéine, dans un centre américain du commerce du blé, s'exprime ainsi:

La teneur en protéine des différents échantillons varie de 10 à 15 p. 100, et sur cette place, la couleur et la qualité du grain ne disent rien quant à la teneur en protéine.

C'est ce que je me suis efforcé d'expliquer, c'est-à-dire, que bien souvent la couleur du blé n'indique pas la teneur en protéine. J'en suis maintenant au témoignage du docteur Birchard, chimiste du service fédéral à Winnipeg, devant la commission d'enquête sur les grains. Je possède une lettre d'une autorité américaine qui cite le docteur Birchard et reconnaît en lui un chimiste de haute réputation; tout en n'étant pas personnellement en mesure de me prononcer là-dessus, je tiens pour certain que parmi les chimistes le docteur Birchard occupe un rang enviable. Voici ce qu'il dit:

Pour ce qui est du blé battu le printemps, lequel blé accuse les propriétés boulangères sensiblement analogues à celles du blé germé, je prétends que, d'après notre mode actuel de classement, l'on devrait attribuer à ce blé une qualité de beaucoup supérieure, pourvu qu'il soit du poids voulu par boisseau et exempt de dommage de toute sorte. On a prétendu que ce blé battu au printemps, et le blé blanchi, qui est le même sous une autre forme, sont susceptibles de détérioration par la moisissure ou d'autre façon.

Dans une note, on ajoute:

A ce propos, il convient d'observer que le département d'agriculture des Etats-Unis qui a poursuivi d'importantes investigations dans ce domaine, ne considère pas comme endommagé un blé blanchi. De fait, après trois ans, on y a fait disparaître le mot "luisant" de la définition des catégories. On me dit qu'on n'y a jamais tenu compte de la définition de ce terme.

Il ajoute:

J'ai examiné plusieurs échantillons de blé blanchi et battu au printemps et, dans aucun cas, je n'ai constaté une défectuosité due à cette cause. Nous avons fait beaucoup d'expériences sur le blé blanchi et battu au printemps et, dans chaque cas, nous avons trouvé que le blé est devenu plus propre à la cuisson. Il est vrai que, parfois, le poids, au boisseau, est moins élevé, de même que le rendement en farine, de sorte que, presque toujours, on ne peut le placer que dans la catégorie dite "n° 2 du nord". Le point que je veux mettre en lumière, cependant, est que ce blé ne doit pas être placé dans une catégorie inférieure simplement parce qu'il est blanchi.

On demande du blé contenant beaucoup de protéine pour cette autre raison qu'il faut garder une certaine uniformité dans la quantité de protéine que renferme la farine, en ayant toujours une réserve de blé renfermant beaucoup de protéine. Tant que ce besoin se fera sentir, on devrait remettre au producteur une partie du supplément de prix accordé pour ce blé.

Dans les *Wheat Studies of the Food Research Institute,* publiées par l'université Stanford de la Californie, je lis ce paragraphe:

Le peu de rapport entre les catégories et la valeur du blé, dû surtout à la différence de la proportion de protéine, ressort dans les prix payés pour des achats au comptant de chargements de wagons faits en une seule journée sur les places les plus importantes comme Minneapolis et Kansas-City. Récemment, à Minneapolis, le prix moyen du blé des catégories dites n° 1, n° 2 et n° 3 de printemps du nord (à l'exception du blé malpropre ou carié) a été, un certain jour, de $1.70½, $1.68½ et $1.65⅝; mais le prix de la catégorie n° 1 allait de $1.64½ à $1.80¼; du n° 2, de $1.62½ à $1.77⅜ et du n° 3, de $1.56¾ à $1.77½. En d'autres termes la différence du prix de chaque catégorie était de quatre à cinq fois plus forte que la différence entre le prix moyen des numéros 1 et 3 et le dixième des chargements de wagons classé le plus bas dans la catégorie n° 1 s'est vendu au-dessous du prix moyen du n° 3.

Aux Etats-Unis, sauf dans un cas, le classement n'est pas fait par l'Etat. Le grain est classé comme ici, après quoi il est soumis à une épreuve dans un laboratoire commercial qui demande une rémunération. On le vend alors d'après son classement et d'après le certificat relatif à la quantité de protéine qu'il contient. Dans ce pays, on prise tant la protéine, que les prix courants publiés de temps à autre par les meuniers indiquent des prix différents pour une différence de un quart de un p. 100 dans la proportion de protéine. Cette proportion de protéine rapporte habituellement de 1 à 2c. ½ par boisseau; c'est-à-dire qu'un p. 100 de protéine fera augmenter le prix de 4 à 10 c. par boisseau.

On parlera beaucoup, au cours de la discussion, de la qualité et de la quantité de la protéine et je conviens que la qualité a plus d'importance que la quantité. On ne peut l'obtenir facilement. La méthode qui nous permettrait de connaître sur le champ la valeur réelle du blé serait une méthode idéale; mais on ne la connaît pas encore. Un collaborateur de la revue *Milling,* de Liverpool, écrivait le 20 février 1926:

Nos frères américains font partout connaître leurs travaux. Il en résulte malheureusement qu'on est porté à croire qu'ils soient les seuls à faire des recherches scientifiques et à expérimenter les idées et les méthodes nouvelles. Cependant plusieurs meunieurs des Iles-Britanniques ajoutent à leurs méthodes empiriques l'épreuve en vue de déterminer la quantité de protéine. L'erreur des meuniers anglais est d'attendre encore l'expérience parfaite qui éclipsera toutes les autres. Je crains qu'ils ne se préparent des désillusions; le grain de blé est beaucoup trop compliqué pour cela. Dès lors, si l'on considère l'épreuve relative à la protéine comme avantageuse à titre d'expérience supplémentaire, on s'en trouvera fort bien, ainsi que le savent tous ceux qui y ont recours... Mais, bien que beaucoup ne s'en doutent pas, puisqu'il y a de grandes différences entre divers blés de la même catégorie, l'épreuve peut être fort utile pour déterminer la quantité de gluten.

On nous dit que nous devrions procéder à des expériences au double point de vue de la mouture et de la cuisson. Mais je crois que cela n'est pas pratique, à l'heure actuelle. Pour

le démontrer, je vais lire l'opinion d'un auteur sur ce sujet, laquelle se trouve dans le compte rendu des travaux du conseil des recherches du Canada:

Tous les efforts faits en vue de découvrir une autre méthode que l'épreuve de la cuisson pour déterminer la force du blé ont échoué; mais la méthode actuelle est peu satisfaisante, pour plusieurs motifs. Elle est inexacte, dépend surtout de l'habileté de l'exécutant, elle est lente et, quand elle a été terminée, il est impossible d'en indiquer les résultats en chiffres ou d'une façon que tout le monde comprendrait. En outre, on ne peut guère se fier à une seule expérience et, souvent, il faut jusqu'à trois cuissons pour obtenir un résultat certain.

C'est-à-dire qu'une des caractéristiques d'une grande quantité du grain de l'Ouest canadien, comme d'une certaine partie du grain américain, est de manquer de pouvoir diastatique ou de fermentation. Cette particularité de notre grain est bien connue. La cuisson seule donnerait des résultats très peu satisfaisants. En outre, le blé qui contient, comme le blé Reward et certaine variété de blé Marquis, 17 ou 18 p. 100 de protéine ne donnerait pas de résultats satisfaisants, s'il était cuit seul. Ce n'est pas un blé satisfaisant. Le gluten est trop compact. C'est ce que les meuniers appellent "agglutiné". On me demandera peut-être ce qu'est la protéine. Je ne suis pas chimiste, mais je puis donner quelque explication. La protéine est de la famille des aliments qui renferment du nitrogène. Voilà qui la distingue de l'amidon et des autres aliments dont se compose le blé. En dépit de l'existence de plusieurs sortes de protéines dans le blé, il n'y en a que deux dont il faut tenir compte au point de vue de la boulangerie, savoir la gluténine et la gliadine. Ces deux éléments, lorsqu'ils sont mélangés à la farine constitue une pâte collante, ainsi que nous l'avons vu dans la cuisine, au foyer paternel. Toutes les formes du gluten sont désignées par le terme générique de gluten. Si la protéine que renferme le blé est de bonne qualité, la pâte sera très collante; sinon, elle sera rugueuse selon l'expression qu'emploient les meuniers. La fermentation se fera mal; la période de fermentation sera de courte durée et les dimensions de pain ne seront pas satisfaisantes. D'autre part, si le gluten est de bonne qualité et en quantité suffisante, la pâte donnera à la cuisson un gros pain de bonne forme et à mie fine; de plus, on confectionnera un plus grand nombre de pains par baril de farine, ce qui joue un rôle important aux yeux du boulanger. Je citerai un autre passage de l'article du *Milling*, de Liverpool, en réponse à l'objection, savoir que la quantité de protéine ne signifie pas grand'chose. Voici:

Lorsqu'on examine les essais concernant la teneur en protéine, on soulève ordinairement l'objection qu'ils visent à mesurer la quantité et non pas la qualité du gluten. En réalité, cependant, est-il nécessaire de se rendre compte de la qualité du gluten du blé non-préparé au début? Un examen superficiel est suffisant pour s'assurer si le blé est avarié, gelé ou racorni de sorte que les essais concernant la teneur en protéine ne sont pas nécessaires. La qualité du gluten dans le blé non préparé n'est pas d'une importance essentielle puisque ces méthodes de traitement visent à améliorer et à modifier la teneur en gluten de telle façon que cet élément n'est plus reconnaissable en regard de ce qu'il était avant le traitement. Comment le meunier s'assurera-t-il que le blé renferme une quantité de gluten brut suffisante pour qu'il puisse le traiter? De quelle façon se rendra-t-il compte si le blé censé être de qualité supérieure et acheté à un prix élevé a de la valeur pour lui? Ce dont il a besoin, c'est du blé d'une certaine teneur en gluten et la qualité de ce gluten lui importe peu jusqu'à un certain point; de fait, il sera en mesure de modifier et de doser le gluten grâce à l'emploi expérimenté de ses méthodes de préparation. Dans ce cas, le meunier a recours à certains essais qui lui permettront de s'assurer exactement du pourcentage de gluten ou de protéine qu'il pourra retirer du blé en question. Ceux qui emploient ces méthodes d'essai quant à la teneur en protéine, admettront que l'essai est en mesure de fournir les renseignements désirés de la façon la plus digne de confiance et la plus exacte; de fait, l'habileté de l'opérateur relativement à cet essai n'entre pas en ligne de compte comme lorsqu'il s'agit d'extraire le gluten par le procédé humide, pour ne citer qu'un exemple. Par malheur, l'essai ne peut être tenté que par un chimiste muni d'appareils et d'installations convenables. C'est pour cette raison peut-être que l'essai n'est pas aussi populaire ici qu'il l'est en Amérique.

Je l'ai fait observer en passant, le système d'inspection en vigueur ne tient pas compte de la teneur en protéine. Je citerai d'autres extraits étant donné l'importance qu'il y a de convaincre cette Chambre que dans tous les pays du monde qui achètent le blé du Canada, on exige une certaine teneur en protéine. Voici:

Le fait que les cultivateurs du Minnesota bénéficient des expériences d'une minoterie, qui est en mesure de manutenter le blé par charge de wagon et d'emmagasiner à la fois le chargement de deux wagons et demi, rend ce travail particulièrement précieux. L'établissement en question a 32 pieds de large par 60 pieds de longueur; il se compose de quatre étages et d'un vaste sous-sol. Le bâtiment et l'outillage au complet ont coûté $80,000. Cependant, grâce à un accord sous le régime duquel les institutions d'Etat achètent toute la farine dont elles ont besoin à cette minoterie, les frais d'exploitation ne dépassent pas $10,000 par année.

Et je citerai également l'extrait suivant d'un article qu'a publié le *Northwestern Miller* de Minneapolis (Minn.), dans son numéro du 13 février 1926:

Du fait que le blé du Montana est à forte teneur de protéine et est en conséquence fort recherché par les minotiers qui le mélangent avec le blé mou afin de fabriquer une farine de haute qualité, les producteurs de cet état mènent une vigoureuse campagne depuis l'automne dernier afin d'obtenir du département d'Agri-

culture la création d'un système de classement basé sur la teneur en protéine.

Et un peu plus loin:

Au cours des dernières années, cependant, des progrès considérables ont été faits quant au rôle que joue cet élément... On peut utiliser aujourd'hui la méthode dite de viscosité afin de mesurer la qualité du gluten.

Cette méthode permet d'éprouver la qualité du gluten; cependant, elle n'est pas encore couramment en usage. On l'a utilisée dans plusieurs états de l'Union américaine et l'on a constaté qu'elle est parfaitement exacte. Le jour où elle se popularisera toutefois, elle renversera l'objection que l'on fait à tout instant, savoir qu'il ne suffit pas d'avoir la quantité de gluten voulu; ce qu'il faut c'est la qualité. Or, la méthode en question mesure le degré de viscosité de cette masse collante.

Voici un autre passage que je relève dans le *Food Research Institute*, de l'université Sanford, en Californie, dans le numéro de février 1926:

Néanmoins et toutes choses étant égales d'ailleurs, la teneur de gluten, c'est-à-dire de protéine, constitue ce qui rapproche le plus d'un indice idéal de nos jours pour ce qui est de la force des farines à boulanger. Le boulanger qui se fie uniquement à cette qualité sera trompé par-ci par-là. Cependant, s'il connaît les différentes variétés de farine et l'endroit d'où provient le blé qui a servi à sa fabrication, il sera moins souvent induit en erreur.

D'aucuns me poseront peut-être la question: Où trouverons-nous des débouchés? La question est importante et nous devons donner une réponse satisfaisante si nous voulons instituer cette méthode de manutenter le blé. Si vous allez à Winnipeg ou que vous communiquiez avec les offices des grandes minoteries, vous vous rendrez compte qu'ils sont disposés à exposer leur plan et à vous donner une idée de leur manière de voir touchant les hautes qualités de la protéine. Ces gens-là n'emploient pas des chimistes à gros traitements afin de recueillir des renseignements et s'assurer si oui ou non le blé contient de l'amidon; cependant, ils utilisent les services de chimistes grassement rémunérés à Winnipeg, qui s'occupent exclusivement de choisir les variétés de blé dur qui ont une forte teneur en protéine. Ils ont leurs graphiques pour tenir compte des résultats que donnent les différentes variétés à l'essai. J'ai consulté l'un de ces graphiques lorsque je suis passé dernièrement par Winnipeg, en route pour Ottawa.

Dans ce cas-là, des épingles de six couleurs différentes étaient plantées sur la carte. Une épingle jaune indiquait les régions d'expédition où la protéine était la plus faible. Il y avait une épingle verte, une bleue, une blanche et une rouge, six en tout. A plusieurs points d'expédition, il y avait quatre épingles, indices de quatre catégories diverses de protéine à ces endroits. La protéine s'obtient dans des contrées sèches ou à moitié sèches, et par la culture d'une variété de blé ayant une teneur plus forte en protéine que d'autres. D'autres éléments interviennent, comme la quantité d'azote contenue dans le sol ou la présence ou l'absence d'une terre forte. Parfois, au même point d'expédition, vous trouvez du grain récolté sur un sol sablonneux ou dans une contrée excessivement pluvieuse, et, dix milles plus loin, les conditions seront tout à fait différentes. Un wagon de blé aura 9 p. 100 de protéine, et un autre 15 p. 100.

Maintenant que les minotiers canadiens comprennent la valeur de la protéine dans le blé, ils achètent à très grands frais des wagons de cette céréale offrant la qualité voulue. Il existe aujourd'hui un marché pour la protéine, mais ils ne paieront pas une prime pour elle tant que l'approvisionnement sera abondant. Ils font exactement au Canada comme ils ont fait aux Etats-Unis il y a plusieurs années. A une certaine période du développement de leur industrie, dit-on, certains minotiers américains ont compris l'importance de la protéine dans le blé, et, sans bruit, ils s'appropriaient autant qu'ils pouvaient tous les wagons de blé ayant une forte teneur en protéine. Puis vint le temps des primes offertes, et quelques minotiers commencèrent même à garantir la présence d'un certain pourcentage de gluten. Tout ce que nous obtenons, c'est le prix ordinaire, et il est fort loin de correspondre à la qualité minotière réelle du blé. La Grande-Bretagne reçoit du blé de toutes les parties du monde. Elle se procure du blé tendre en Argentine et aux Etats-Unis, et un blé relativement fort en Australie. Si la Russie exportait du blé, l'Angleterre obtiendrait d'elle du blé fort, mais les minotiers anglais ne peuvent faire une grande provision de blé fort qu'au Canada. Ils veulent de ce blé; ils le choisissent à cause de sa force. Le terme implique non seulement la qualité, mais aussi la quantité. Une quantité considérable de blé canadien est moulue aux Etats-Unis avec un mélange d'environ 30 p. 100 de blé américain. Ainsi, tout en payant un droit sur les produits dérivés, les minotiers obtiennent une remise de 99 p. 100 de droit sur la farine exportée.

On me dit que le temps réglementaire est expiré. En reprenant mon siège, j'exprime l'espoir que l'honorable collègue qui aura la parole à six heures ne proposera pas le renvoi du débat à plus tard.

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Je féliciterai d'abord l'honorable député de Qu'Appelle pour son très bon exposé de cette question de grande importance, et pour l'étude attentive et patiente qu'il a faite de la

classification du grain suivant sa valeur minotière.

C'est une question qui agite les cultivateurs de l'Ouest canadien depuis plusieurs années. Dès 1903, se rendant à la demande de la population rurale, le gouvernement des territoires du Nord-Ouest ordonna une enquête à ce sujet. Au commencement de 1904, le département de l'Agriculture confia ce soin à M. Harcourt, professeur de chimie au collège d'agriculture de l'Ontario. Le professeur Harcourt se procura des échantillons de toutes les catégories de blé récoltées alors dans l'Ouest. Ces échantillons étaient réunis en paquets et envoyés à l'inspecteur en chef des grains à Winnipeg. Ils comprenaient toutes les variétés, depuis le "blé dur n° 1" jusqu'à l'expèce "fourragère". J'extrais d'un livre intitulé *Deep Furrows*, quelques-unes des pièces officielles se rapportant à cette enquête:

On a moulu les échantillons avec un soin exceptionnel pour empêcher le mélange des espèces, et l'on a soumis les farines obtenues à trois épreuves de panification différentes.

Nous en vînmes à la conclusion qu'il ne paraît pas exister beaucoup de différence dans la valeur des diverses catégories de blé. Même l'échantillon de blé "fourrager" ne s'est pas révélé inutile en panification, soit pour le volume ou la qualité. La seule chose qui restreigne son usage par les boulangers, c'est sa couleur foncée. La qualité de ce pain a surpris tous ceux qui en ont vu des morceaux.

Ces essais semblèrent confirmer ce dont les cultivateurs se sont toujours doutés, c'est-à-dire que la différence de prix entre le blé dur n° 1 et l'espèce fourragère est tout à fait disproportionnée à la valeur intrinsèque des deux variétés. Par exemple, je lis encore cet extrait du rapport:

La quantité de farine fabriquée avec le blé dur n° 1 a été 70.8 p. 100, contre 68 p. 100 pour la quantité fabriquée avec le n° 4.

En 1903, il y eut sur la prairie de très fortes gelées qui endommagèrent gravement le grain. L'automne fut aussi très pluvieux, et il y eut donc beaucoup de grain humide et coriace. Le Gouvernement crut qu'il ne serait peut-être pas équitable de faire porter l'épreuve sur le grain de 1903. Il répéta donc l'essai l'année suivante, et, à ce sujet, je lis de nouveau dans le livre déjà mentionné:

Les secondes épreuves confirmèrent pour ainsi dire l'expérience de l'année précédente. Les épreuves de minoterie, de chimie et de panification ne mirent pas au jour de grandes différences dans la composition et la valeur minotière des catégories présentées.

On a conclu qu'en fait de composition et de valeur meunière il y avait presque autant de différence entre les échantillons de la même qualité qu'entre les différentes qualités.

C'est très important. La différence entre les différentes sortes de blé de 1ère qualité peut égaler celle qui existe entre la valeur meunière du blé de 1ère qualité et celle des qualités les plus inférieures.

En 1923, le Gouvernement a nommé une commission pour s'occuper de la manutention du blé. Le professeur Rutherford qui en faisait partie a été envoyé en Europe pour y étudier la situation. Il a visité les Iles-Britanniques où il a fait un séjour assez prolongé et il a aussi visité plusieurs pays d'Europe. Son rapport était annexé au rapport de la commission dont la Chambre a été saisie en 1925. Il y signalait ce que nous savons tous, à savoir que notre blé peut être divisé en trois catégories principales. Il y a d'abord le blé rouge dur du printemps qu'on cultive dans les provinces de la Prairie et qui, en raison de sa haute teneur en protéine, est probablement le meilleur blé au monde pour faire du pain. Ensuite il y a le blé dur dont on se sert principalement pour fabriquer le macaroni. Enfin viennent les blés plus mous d'Ontario qui conviennent mieux à la fabrication des biscuits et autres genres de pâtisseries.

Les meuniers d'outre-mer qui emploient tous, je dois le dire, des chimistes, et qui ont, adjoints à leurs moulins, des laboratoires pour l'examen du grain, ont signalé une chose très importante au professeur Rutherford. Ils ont dit, en premier lieu, que le grain canadien envoyé directement de Vancouver est meilleur que le grain coté de même qualité qui est envoyé des ports canadiens de l'Atlantique Ils ont aussi fait remarquer que le grain envoyé des ports canadiens de l'Atlantique est comparativement meilleur que le grain de même qualité envoyé des ports américains. Il est bien évident que la différence provient du mélange. Il ne s'est probablement pas fait de mélange jusqu'ici à Vancouver. Nous savons que notre grain qui passe par les Etats-Unis malgré qu'il y passe en transit et qu'il porte le certificat de qualité, est constamment mélangé là-bas et que sa qualité en souffre. On me permettra de citer ce passage du rapport du professeur Rutherford qui en parle:

La 1re qualité du nord passant par Vancouver vaut un shilling de plus qu'en passant par l'Atlantique et la 3ème qualité de Vancouver est presque aussi bonne que la 2ème de l'Atlantique, et ainsi de suite.

Citant les meuniers, il dit:

Nous fixons nos prix d'après ce que nous pensons en retirer, en nous basant sur les expériences passées.

Par conséquent nous vendons notre grain là-bas suivant sa valeur meunière, parce que les meuniers basent leur prix pour telle ou telle qualité sur ce qu'ils ont obtenu précédemment dans chaque cas. A la page 185, le professeur Rutherford dit ceci:

La plupart des meuniers d'outre-mer qu'on a interrogés à ce sujet disent que depuis dix ou

douze ans la qualité meunière du blé canadien a graduellement baissé.

Voilà une chose dont il faut tenir compte, car en vendant notre blé nous avons à soutenir la concurrence d'autres pays. A la page 186, je lis ceci:

Evidemment le mélange du grain, comme on l'a effectué dans le passé, contribue largement à réduire la qualité du grain expédié par les ports de l'Atlantique.

Le professeur Rutherford a aussi visité un grand nombre de nos moulins canadiens et, à la page 187, il dit:

J'ai obtenu d'un des grands moulins de l'Ouest un rapport sur la teneur en protéine de 114 wagons de blé du nord de 1ère qualité, laquelle variait entre 10.8 p. 100 et 16.5 p. 100.

On voit donc quelle est la différence dans la valeur intrinsèque du blé. Ce n'était que de la 1ère qualité et pourtant la teneur en protéine variait entre 10.8 p. 100 et 16.5 p. 100.

J'ai sous la main un aperçu du rapport du département de l'Agriculture des Etats-Unis pour l'année passée. Voici ce que M. le secrétaire d'Etat Jardine dit à ce sujet:

Le bon blé de meunerie pour la consommation domestique a donné au cultivateur au moins 15c. de plus par boisseau que le prix d'exportation. A Kansas City, les primes pour du blé rouge d'hiver de choix se sont élevées jusqu'à 35c. le boisseau. Un wagon de blé vendu à Minneapolis qui indiquait une teneur en protéine de 16 p. 100 a valu une prime de 65c. par boisseau.

Cela veut dire 65c. en sus du prix régulier de ce grain et, d'après notre système, il est possible que le cultivateur n'en ait rien touché. Il y a quelques années, dans une région proche de la mienne, un cultivateur avait envoyé à Minneapolis deux échantillons de blé de 3ème qualité qui provenait de sa ferme, pour les faire inspecter et savoir quelle en était la teneur en protéine. L'un avait été cultivé sur jachère d'été, l'autre sur labour de printemps. Or, bien que les deux eussent été, d'après notre système, cotés de 3ème qualité, un meunier de Minneapolis offrit à cet homme une prime de 26c. par boisseau pour le blé cultivé sur jachère d'été. On doit comprendre ce que cela signifie pour nos cultivateurs.

Il y a quelques années l'honorable député de Qu'Appelle et un autre honorable député de cette Chambre ainsi que moi-même sommes allés voir le ministre du Commerce et lui avons demandé d'établir un laboratoire à Winnipeg pour faire ces examens. Le ministre a consenti et le Dr Birchard, je crois, a pris la direction de ce travail particulier. Mais le Dr Birchard a été gêné dans ses recherches. On me dit qu'il n'a pas un personnel suffisant; il n'a pas l'outillage voulu non plus. J'insiste auprès du ministre pour qu'il lui donne le personnel et l'outillage nécessaires pour exécuter ce travail de laboratoire afin qu'un cultivateur qui désire savoir quelle teneur en protéine a son blé, puisse envoyer un échantillon à Winnipeg et apprendre, avant que ce blé quitte la ferme, s'il fait prime ou non. Je me rends bien compte qu'il est impossible à l'heure actuelle d'élaborer un système par lequel le blé à l'élévateur local pourrait être examiné quant à sa teneur en protéine. D'après la *Western Producer,* M. Robinson, du Bureau des commissaires des grains, a fait la déclaration suivante lors de la récente convention des Fermiers-Unis de l'Alberta:

Il y a maintenant 573 classements reconnus de blé, et si on comprend le dur et l'humide, le total est d'environ 1,700 classements.

On peut donc comprendre ce que nous aurions à envisager si nous essayions de créer d'autres classements. Pour le moment, je ne préconise pas l'établissement d'un système par statut. Je ne crois pas que ce soit faisable. Les griefs des cultivateurs ont été résolus jusqu'à un certain point par la création de la commission du blé, c'est-à-dire qu'aujourd'hui le grain qui fait prime est tout dans le syndicat de vente en commun, et les primes reçues sont distribuées parmi les cultivateurs.

M. MILLAR: N'est-il pas vrai que ceux qui produisent les classements supérieurs ne reçoivent pas un prix correspondant?

M. CAMPBELL: J'allais le dire. A l'heure actuelle, naturellement, le cultivateur qui produit le grain qui fait prime ne reçoit pas un prix correspondant à la valeur de son blé, mais il reçoit tout de même un prix un peu plus élevé qu'autrefois. Ce prix est réparti parmi tous les cultivateurs. On n'a pas remédié en entier à leurs griefs, mais on y a remédié jusqu'à un certain point, et comme le syndicat redistribue ces prix au cultivateurs, il force les compagnies de grain, en créant de la concurrence, à en faire à peu près autant. Mais, comme je l'ai dit, il est impossible d'imaginer un système pour juger de la valeur meunière du grain à l'élévateur local. On peut le faire à Winnipeg, mais je crois qu'il est un peu trop tôt pour établir un classement statutaire. J'aimerais, cependant, que cette résolution soit renvoyée au comité de l'agriculture où les représentants du syndicat du blé, les compagnies de blé, les organisations de cultivateurs, les meuniers et tous les autres intéressés pourront comparaître et donner leur opinion. Il

y a un certain nombre de recherches qui se font à l'heure actuelle, et j'espère que le ministre consentira à renvoyer cette résolution au comité de l'agriculture.

M. MILLAR: L'honorable député voudra-t-il lire la question à laquelle j'ai fait allusion à la page 159 du rapport de l'enquête de la commission royale des grains?

M. CAMPBELL: Le Dr Rutherford, dans son rapport, déclare ce qui suit:

J'ai demandé au témoin s'il connaissait la définition statutaire du blé du Manitoba n° 1 du nord. Il m'a répondu "Non". Il aimait à commercer sur le blé canadien portant certificat final. C'est celui qui leur donnait le moins d'ennui. Je lui ai demandé si, en vendant le blé canadien, il serait avantageux de garantir au meunier un classement de blé dont la teneur en protéine serait, disons, de 14 p. 100. Il m'a répondu "qu'il serait avantageux pour le meunier de posséder ce renseignement et davantage, si possible".

M. l'ORATEUR: L'honorable député désire-t-il continuer le débat?

M. CAMPBELL: Oui.

M. l'ORATEUR: Alors le projet de résolution gardera sa préséance sur le feuilleton.

AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Le très hon. MACKENZIE KING: Avant de lever la séance, avec la permission des honorables députés, je désirerais dire quelque chose au sujet du programme de la Chambre pour demain. Il est entendu que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) fera l'exposé de son budget de bonne heure dans l'après-midi. C'est lundi soir, je crois, que la Chambre a décidé cela à l'unanimité, et le Gouvernement désire demander à la Chambre de permettre que le débat sur le budget ait préséance sur toutes les autres affaires jusqu'à ce qu'il en soit disposé.

Quelques honorables députés m'ont informé que le renvoi du débat sur le budget à lundi, après la lecture de l'exposé budgétaire du ministre des Finances, leur agréerait mieux. Nous désirons satisfaire la députation à cet égard, et je désire vous informer que l'exposé budgétaire une fois fait, nous entendons revenir à l'Ordre du jour ordinaire du jeudi.

Au nom du Gouvernement je me suis engagé à accorder un jour supplémentaire aux simples députés pour la discussion de leurs motions, si nous employions le jeudi en entier à discuter le budget, mais je désire maintenant

[M. Campbell.]

modifier cet engagement pour leur promettre plus tard une période de temps correspondant au temps que prendra l'exposé budgétaire du ministre des Finances. C'est équitable, la députation en conviendra.

M. CAHAN: Avant de quitter cette enceinte, le chef de l'opposition m'a dit qu'il consentait à renvoyer, demain après-midi, la suite du débat sur l'exposé budgétaire à lundi, mais il espère aussi que le Gouvernement s'en tiendra à ce qu'il a indiqué et ne renoncera pas à accorder un autre jour pour la discussion des résolutions des simples députés, même si une partie de l'après-midi et de la soirée de demain est affectée à cette fin; sans cela, les députés n'auraient pour ainsi dire que quatre jours à leur disposition durant la session entière.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis dire que nous sommes des plus disposés à accorder un temps supplémentaire pour la délibération des mesures d'initiative parlementaire. Nous n'épuiserons pas les privilèges de la députation en consacrant la journée de lundi à la discussion de l'exposé budgétaire.

(La séance est levée à 6 heures du soir.)

Jeudi, 16 février 1928

La séance est ouverte à trois heures.

COMPOSITION DU COMITE SPECIAL RELATIF AUX ANCIENS COMBATTANTS ET A LEURS FAMILLES

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Un comité spécial a été nommé hier pour étudier les problèmes concernant les anciens combattants. Le nombre de membres devant faire partie du comité a été fixé à dix-sept; c'est une violation du Règlement qui les limite à quinze. Je propose, par conséquent:

Que les dispositions de la règle 65 par lequel aucun comité spécial sans la permission de la Chambre, ne peut se composer de plus de quinze membres, soit suspendues à l'égard de la résolution adoptée par la Chambre, le 15 février, nommant un comité spécial pour étudier les problèmes des pensions et des anciens combattants.

(La motion est adoptée)

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. E. R. E. CHEVRIER (Ottawa) demande à déposer un projet de loi, (bill n° 45), tendant à modifier le Code criminel en ce qui concerne les courses de lévriers.

—L'objet du bill est de modifier le Code criminel de manière à mettre les courses de lévriers sur le même pied que les courses de chevaux.

(Cette motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

IMPORTATION DU BEURRE

M. CAYLEY demande:

1. De quels pays le Canada importe-t-il du beurre?
2. Combien de livres chacun de ces pays nous a-t-il envoyées?
3. De combien de livres nos importations de beurre ont-elles augmenté en 1927, si on les compare à celles de 1926?
4. Quel fut le prix du beurre au Canada et en Angleterre en 1927?
5. Combien de livres de beurre a-t-on exportées du Canada en 1925, 1926 et 1927 séparément?
6. Les pays qui exportent du beurre au Canada peuvent-ils produire le beurre à moins de frais que le Canada, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. M. RINFRET (secrétaire d'Etat): 1, 2 et 3.

Quantité de beurre importée des différents pays au Canada dans les années terminées le 31 décembre 1926 et 1927, et l'augmentation ou la diminution comparative entre les deux années 1926 et 1927.

Provenance	Années terminées le 31 décembre 1926 livres	1927 livres	Augmentation+ Diminution— Comparaison entre 1926 et1927 livres
Royaume-Uni	2,798,697	2,007,830	— 790,867
Etats-Unis	99,127	104,236	+ 5,109
Argentine	62,720	.....	— 62,720
Australie	2,995,740	376,096	— 2,619,644
Barbade	8	.....	— 8
Bermudes	448	.....	— 448
Fiji	.....	4,760	+ 4,760
Italie	.....	9	+ 9
Terre-Neuve	110	410	+ 300
Nouvelle-Zélande	3,193,382	8,714,985	+ 5,521,603
Syrie	1,650	490	— 1,160
Trinidad et Tobago	.....	3	+ 3
Total des importations	9,151,882	11,208,819	+ 2,056,937

4.

Beurre—cours du gros à Montréal

(Cote notée au milieu de chaque mois)

1927	Cents par livre
Janvier	43
Février	42
Mars	46
Avril	39
Mai	38
Juin	36
Juillet	36
Août	38
Septembre	41
Octobre	42
Novembre	40
Décembre	40

Beurre—cotes du gros, Londres (Angleterre). (Commercial Times) (Milieu du mois).

1927	Argentine	Hollande	Nouvelle-Zélande	Danemark
	Changé au pair au prix en cents par livre			
Janvier	30.8—34.7	39.9—40.3	32.1—39.9	37.7—38.1
Février	32.1—34.3	42.9—43.3	35.1—39.4	40.7—41.1
Mars	30.8—33.0	37.7—38.1	32.6—35.6	38.6—39.0
Avril	31.3—33.9	38.1—38.6	31.7—35.6	38.6—39.0
Mai	31.7—33.4	33.0—33.9	33.0—36.0	34.3—35.1
Juin	32.1—35.6	33.4—34.3	33.4—37.7	34.7—35.1
Juillet	30.8—35.1	33.0—33.9	29.1—35.1	34.3—34.7
Août	31.3—36.0	36.0—36.4	34.3—38.6	37.7—36.0
Septembre	37.7—38.1	40.7—41.1	36.0—40.3	41.1—41.6
Octobre	33.4—38.1	41.6—42.0	36.0—40.3	41.1—42.0
Novembre	33.9—37.7	43.3—43.7	34.7—40.7	44.6—45.0
Décembre	31.3—35.1	42.1—41.1	32.1—34.7	39.0—

5.

Exportations de beurre du Canada
(Années civiles 1925, 1926, 1927)

	1925 livres	1926 livres	1927 livres
Beurre canadien	26,646,535	9,814,000	2,696,000
Produit étranger	840	800	2,100
Total des exportations	26,647,375	9,814,800	2,698,100

6. Dans le cas de la Nouvelle-Zélande, probablement oui. Pour les autres pays, on ne saurait exprimer une opinion.

Le beurre peut probablement être produit à meilleur compte en Nouvelle-Zélande qu'au Canada, vu que les pâturages restent verts tous les douze mois de l'année, ce qui est une grande économie de travail pour la moisson des fourrages et qui rend probablement le coût de production moins élevé qu'au Canada.

LE TRANSPORT DES JOURNAUX

M. GEARY demande:

1. Combien a coûté le transport des journaux par messageries, chaque mois, du 1er janvier 1926 jusqu'à aujourd'hui?

2. Quel montant de revenu a-t-on tiré mensuellement du transport des journaux par messageries, de janvier 1926 à aujourd'hui?

3. A quelle date a-t-on mis en vigueur le tarif réduit autorisé par le Parlement en 1927?

L'hon. M. VENIOT:

1. Le transport des journaux coûte environ $8,500,000 par an.

2.

	1926	1927
Janvier	$127,644 27	$149,104 06
Février	125,221 42	146,227 09
Mars	130,067 13	149,011 25
Avril	137,300 93	133,038 97
Mai	138,300 57	134,572 35
Juin	136,301 31	131,505 61
Juillet	133,156 25	114,124 25
Août	134,284 35	116,248 57
Septembre	138,322 94	118,358 47
Octobre	149,872 61	127,114 96
Novembre	148,876 32	122,105 54
Décembre	156,868 92	131,510 89

3. Le 16 avril 1927.

[L'hon. M. Rinfret]

QUESTION DE PRIVILEGE

M. WOODSWORTH: Je voudrais appeler l'attention sur une information de la presse, qui est de nature à induire en erreur, je pourrais dire faux, au sujet de ce que j'ai dit, l'autre jour, au cours du débat sur notre régime bancaire, et qui a été publié dans le *Toronto Evening Telegram* du 14 février. Cette nouvelle prétend donner un compte rendu de ce qui s'est passé à la Chambre ce jour-là, et elle a été écrite par le correspondant spécial de ce journal. Sous le titre: "Excitation à la rébellion", je relève ce qui suit:

Mais son langage devint plus violent à mesure qu'il continuait à parler, et il représenta le crédit national passant aux mains de deux ou trois hommes. C'est alors qu'il exprima sa triste conviction que "s'il y a quelque chose qui puisse justifier la rébellion armée contre l'administration établie des affaires, c'est bien la conservation de notre système bancaire actuel".

Il est étrange, n'est-ce pas, que ces paisibles bonshommes, la plupart pacifistes, soient toujours disposés à parler de rébellion rouge. Vous êtes portés à vous demander, au cas où il y aurait rébellion, s'ils se battraient, ou s'ils aimeraient mieux produire du blé pour les combattants.

L'on trouvera tout ce que j'ai dit à la page 406 des Débats:

Quelques honorables députés se rappelleront sans doute les paroles plutôt remarquables de sir Clifford Sifton, lors de l'élection de 1925. Voici ce qu'il disait:

Nous approchons rapidement du moment ou deux, peut-être trois, banques canadiennes accapareront toutes les affaires du Dominion, et nous aurons le spectacle de trois hommes disposant de tous les fonds du peuple canadien déposés dans les banques et décidant à qui ils doivent prêter cet argent.

Il ajoutait:

S'il est quelque chose de nature à justifier une rébellion à main armée contre le régime

établi, je pense que cette orientation de notre système bancaire pourrait bien servir de prétexte.

Des DEPUTES: C'est de la sédition.

M. WOODSWORTH: Quelqu'un dit que c'est là de la sédition. Une telle expression d'opinion pourrait bien être jugée séditieuse si elle venait de la bouche de mes camarades de la classe ouvrière, mais sir Clifford Sifton pouvait l'émettre sans danger.

Il me semble que les membres de la Chambre devraient être protégés contre une fausse représentation de ce qui se passe au Parlement et de ce qu'ils y disent.

CONGRES DE L'INSTITUT ROYAL D'ARCHITECTURE

L'hon. J. W. EDWARDS (Frontenac-Addington): Puis-je appeler l'attention sur un article publié dans l'*Ottawa Evening Journal* d'hier? (*Exclamations.*)

L'hon. M. EDWARDS: Pour l'instruction de mes honorables amis de la droite, je tiens à dire qu'il ne s'agit pas d'un journal humoristique. L'article fait mention du congrès très important qui aura lieu à Ottawa demain et samedi. C'est celle de l'Institut royal d'architecture du Canada, à laquelle des représentants de toutes les parties du pays participeront. D'après l'information du journal, le département des Travaux publics n'a qu'un fonctionnaire inférieur pour le représenter. Puisqu'il s'agit d'une réunion aussi représentative, je désirerais savoir du ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) si son département déléguera son architecte en chef, ou, au cas où il ne pourrait le faire, du moins un des architectes supérieurs.

L'hon. M. ELLIOTT: Le département sera convenablement représenté.

Le très hon. MACKENZIE KING: A mon tour, pour l'instruction de mon honorable ami, je tiens à lui faire part que le Gouvernement a fait des arrangements pour recevoir une délégation de cet institut. L'association conférera avec le ministère.

RAPPORT DE LA COMMISSION HUNTER SUR LA RESTAURATION CIVILE DES SOLDATS.

L'hon. R. J. MANION (Fort-William): J'aurais un renseignement à obtenir du ministre du Rétablissement civil des soldats (l'hon. M. King). Les journaux, depuis quelques mois, ont beaucoup parlé de la commission Hunter, qui étudie des questions concernant ce département. Le ministre aurait-il l'obligeance de me dire quand il compte déposer pour l'information de la Chambre le rapport de cette commission ainsi que les témoignages qui l'accompagnent?

L'hon. J. H. KING: Ce rapport sera déposé à la prochaine séance.

L'hon. M. MANION: Avec les dépositions?

L'hon. J. H. KING: Si on exige les dépositions, elles seront aussi déposées.

L'hon. M. MANION: J'y tiendrais, car nombre d'entre nous s'intéressent à cette question.

LA PECHE A L'EPERLAN SUR LA RIVIERE RESTIGOUCHE

L'hon. G. B. JONES (Royal): Avant la séance, j'ai essayé, monsieur l'Orateur, de rencontrer le ministre de la Marine et des Pêcheries (l'hon. M. Cardin), mais ce fut sans succès. Je tenais à l'avertir que l'inspecteur des pêcheries sur la rivière Restigouche, au Nouveau-Brunswick, avait donné avis aux pêcheurs et aux acheteurs que la saison de la pêche à l'éperlan ne sera pas prolongée, bien qu'elle le soit du côté de Québec, où les conditions sont les mêmes. Je voudrais savoir le motif de cette distinction préjudiciable.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre de la Marine et des Pêcheries n'est pas présentement à son siège; je lui signalerai ce fait.

L'ACQUISITION DE LA PENINSULE DE L'ALASKA

M. W. G. McQUARRIE (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, puis-je savoir du premier ministre s'il a reçu une requête de la Colombie-Anglaise le priant d'entrer en pourparlers avec les Etats-Unis en vue de l'acquisition de la péninsule de l'Alaska; si cette requête lui est parvenue la prendra-t-il en considération?

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, j'ignore si telle requête nous a été adressée. Si elle l'est, nous la prendrons en considération.

EXPOSE DU BUDGET PAR LE MINISTRE DES FINANCES

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propse, avec le consentement unanime des chefs des divers partis:

Que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, rarement, autant qu'en 1927, les rapports annuels des chefs de la finance et de l'industrie, dans tout le pays, ont en général révélé de tels progrès et une telle prospérité. Et l'exposé des affaires du pays que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui démontrera, sans conteste, que, en dépit de la réduction que nous avons fait chaque

année dans les taxes, nos recettes ont suffi pour faire face aux exigences des charges fixes ou frais obligatoires, pour satisfaire aux nécessités d'un pays qui se développe et pour aider à l'amortissement de la dette.

Les comptes publics de 1926-1927

L'exposé budgétaire soumis le 17 février 1927 laissait entendre que nous pourrions diminuer la dette d'environ $31,366,000. Or les comptes publics qu'on vient de déposer révèlent que la dette brute a été, en réalité, réduite de $41,896,729.33, soit environ $10,500,000 de plus qu'on ne prévoyait. La prudence toujours appliquée dans l'estimation de la recette et de la dépense explique cette différence.

J'ai voulu dissiper tout doute quant à l'exactitude de la comptabilité du Dominion, en proposant au conseil de la trésorerie une vérification indépendante du bilan publié dans les comptes publics pour les années se terminant le 31 mars 1924, 1925, 1926 et 1927. La société de comptables experts, P. S. Ross et fils, bien connue à Montréal, Toronto et Winnipeg, fut autorisée à faire cette vérification complète des états en question, et le 5 décembre dernier elle présenta son rapport certifié, que l'on trouvera à la page XIV du volume des Comptes publics pour l'année 1926-1927. Ce rapport confirme l'exactitude des états présentés au Parlement, et, certifie que durant cette période la dette nette a été diminuée de $105,942,498.65.

Revenu pour l'année financière 1927-1928

La Chambre me permettra d'insérer au hansard un état général comparatif de la recette et de la dépense en 1926-1927 et des prévisions correspondantes pour l'année financière courante.

Recettes et dépenses

Recettes ordinaires	Recettes 1926-1927	Prévision 1927-1928	Augmentation	Diminution
Recettes de taxes—				
Droits sur les importations	$141,968,678	$153,600,000	$11,631,322	$
Droits d'accise	48,513,160	57,000,000	8,486,840	
Recettes des taxes de guerre—				
Taxes d'accise (de vente, du timbre, etc.)	105,613,160	88,000,000	.....	17,613,160
Impôt du revenu	47,386,309	55,300,000	7,913,691	
Taxes de guerre différées sur les profits d'affaires	710,102	640,000	.....	70,102
Taxes diverses	2,457,863	2,530,000	72,137	
Total du revenu des taxes	$346,649,272	$357,070,000	$28,103,990	$17,683,262
Intérêt sur placements	8,559,401	10,190,000	1,630,599	
Poste	29,069,169	31,000,000	1,930,831	
Terres fédérales	3,327,273	3,400,000	72,727	
Loi des céréales du Canada	2,582,984	2,600,000	17,016	
Diverses	8,507,677	8,320,000	.....	187,677
Total du revenu ordinaire	$398,695,776	$412,580,000	$31,755,163	$17,870,939
Recettes spéciales				
Réparations allemandes—				
D'après le plan Dawes	1,756,704	2,977,000	1,220,296	
D'après conventions antérieures	.....	3,790,000	3,790,000	
Diverses	.....	133,000	133,000	
Total du revenu	$400,452,480	$419,480,000	$36,898,459	$17,870,939
			17,870,939	
			$19,027,520	
Dépenses ordinaires				
Intérêt sur la dette publique	$129,675,368	$128,700,000	.....	$ 975,368
Pensions	37,902,939	39,380,000	$ 1,477,061	
Subsides aux provinces	12,516,741	12,516,741		
Etablissement agricole des soldats, et général—				
Administration	1,250,787	1,300,000	49,213	
Rétablissement civil des soldats	6,976,762	6,820,000	.....	156,762
Revenu national	10,130,430	11,700,000	1,569,570	
Poste	31,007,698	32,250,000	1,242,302	
Défense nationale	13,086,051	15,950,000	2,863,949	
Agriculture	5,838,941	6,490,000	651,059	
Travaux publics, imputable sur le revenu	11,178,054	15,500,000	4,321,946	
Terres et parcs du Dominion	4,251,662	4,150,000	.....	101,662
Commerce	4,168,047	4,200,000	31,953	
Gouvernement civil	10,865,757	11,800,000	934,243	
Autres dépenses	40,698,936	42,973,259	2,274,323	
Total de la dépense ordinaire	$319,548,173	$333,730,000	$15,415,619	$ 1,233,792

[L'hon. M. Robb.]

Recettes et dépenses

Recettes ordinaires	Recettes 1926-1927	Prévision 1927-1928	Augmentation	Diminution
Dépenses spéciales				
Règlement des réclamations de guerre	64,485	1,660,000	1,595,515	
Escompte et dépenses d'emprunts	3,278,032	12,000	.....	3,266,032
Diverses dépenses imputables au fonds consolidé	1,615,883	1,600,000	.....	15,883
Loi des tarifs des marchandises des Provinces maritimes—				
Montant probable requis—				
Chemin de fer National-Canadien	.....	3,395,000	3,395,000	
Autres chemin de fer	.....	448,000	448,000	
Dépenses de premier établissement				
Travaux publics	2,920,670	3,485,000	564,330	
Chemins de fer	2,792,343	4,200,000	1,407,657	
Canaux	13,845,689	13,720,000	.....	125,689
Prêts et avances improductifs				
Chemin de fer National-Canadien	10,000,000	.....	.....	10,000,000
Marine marchande de l'Etat	426,817	1,000,000	573,183	
Commission du port de Québec	680,000	1,415,000	735,000	
Comptes divers improductifs	462,596	.....	.....	462,596
	$355,634,688	$364,665,000	$24,134,304	$15,103,992
			15,103,992	
			$ 9,030,312	
Surplus des recettes sur les dépenses	$ 44,817,792	$ 54,815,000		
Actifs rayés comme improductifs—				
Avances pour l'établissement agricole des soldats	2,921,063	14,000,000		
Avances pour les graines de semences et pour l'aide (département de l'Intérieur)	.....	2,000,000		
Diminution nette de la dette	$ 41,896,729	$ 38,815,000		

Ce résumé montre que nous évaluons nos revenus ordinaires pour l'année financière actuelle à $412,580,000, qui, avec les recettes spéciales de $6,900,000 (comprenant $6,767,000 de paiements pour réparations, dont $3,790,000 de la nature d'un règlement en souffrance) donneront pour l'année un revenu total d'environ $419,480,000, soit une augmentation d'environ $19,000,000 sur les revenus de 1926-1927.

Nous comptons recevoir des droits douaniers $153,600,000, soit $11,600,000 de plus que l'an dernier; des droits d'accise $57,000,000, augmentation de $8,400,000; de l'impôt sur le revenu $55,300,000, augmentation de $7,900,000; de l'intérêt sur les placements $10,190,000, soit $1,630,000 de plus; des postes $31,000,000, augmentation de $1,930,000; des terres fédérales et certaines autres sources de revenus $8,530,000, ou $161,000 de plus.

Les services du revenu qui indiquent des diminutions sont: impôts d'accise (ventes, timbres, et le reste), $88,000,000, soit $17,600,000 de moins que l'année précédente; taxes en souffrance sur les profits d'affaires, $640,000, diminution de $70,000; services divers, $8,320,000, soit $180,000 de moins.

Dépenses

Les dépenses estimatives de l'année sont: dépenses ordinaires, $333,730,000; dépenses de premier établissement, $21,405,000; dépenses spéciales, $7,115,000, y compris $3,843,000 pour le National-Canadien et autres chemins de fer dues à la loi de 1927 relative aux tarifs de marchandises des Provinces maritimes. De plus, il y a des avances d'argent à la marine commerciale de l'Etat au montant de $1,000,000, et à la commission du port de Québec jusqu'à concurrence de $1,415,000. Comme ces prêts sont inscrits dans nos livres comme actifs improductifs, les montants sont compris comme dépenses de l'année. Les dépenses totales seront donc de $364,665,000, soit $9,030,000 de plus que l'an dernier.

Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, puis-je aussi insérer au hansard:

Premièrement, l'état de nos revenus ordinaires probables par services, de même que leur pourcentage du total des recettes estimatives ordinaires.

Deuxièmement, l'état de nos dépenses estimatives, par services, pour l'année financière actuelle, montrant les divers montants et leurs pourcentages des dépenses globales.

56104—32
ÉDITION REVISÉE

Evaluation des recettes ordinaires pour l'année financière 1927-1928

	Montant	Pourcentage du revenu total
Recettes de la taxe spéciale de guerre (ventes, timbres, etc.)	$ 88,000,000	21.33
Taxe sur le revenu	55,300,000	13.40
Arriérés de l'impôt sur les bénéfices	640,000	.16
Impôts divers	2,530,000	.61
Recettes totales des taxes spéciales de guerre	$146,470,000	35.50
Recette des taxes de douane	$153,600,000	37.23
Droits d'accise	57,000,000	13.82
Recettes totales des impôts	$357,070,000	86.55
Intérêts sur placements	$ 10,190,000	2.47
Postes	31,000,000	7.51
Terres de la Couronne	3,400,000	.82
Loi des grains du Canada	2,600,000	.63
Recettes diverses	8,320,000	2.02
	$412,580,000	100.00

Prévision des dépenses pour l'année financière 1927-1928

Dépenses principales attribuables à la guerre	Montant	Pourcentage des dépenses totales
Intérêt sur la dette publique (augmentation sur 1914)	$ 115,807,000	31.76
Pensions de guerre	38,140,000	10.46
Rétablissement des soldats dans la vie civile	6,820,000	1.87
Etablissement des soldats sur des terres	1,300,000	.36
Commission impériale des tombes militaires	574,000	.16
Monuments de guerre	200,000	.05
Règlement de réclamations de guerre	1,660,000	.45
	$ 164,501,000	45.11
Autres frais obligatoires et imputables sur la dette publique		
Intérêt sur la dette publique (telle qu'elle était en 1914)	$ 12,893,00	3.54
Autres pensions	1,240,000	.34
Pensions de retraite	1,500,000	.41
Subventions aux provinces	12,516,000	3.43
Coût et escompte des emprunts	12,000	
Primes, escompte et change	10,000	
	$ 28,171,000	7.72
Frais généraux		
Frais de gestion	$ 910,000	.25
Gouvernement civil	11,800,000	3.24
Administration de la justice	2,166,000	.60
Service législatif	2,430,000	.67
Pénitenciers	1,760,000	.48
Agriculture	6,490,000	1.78
Immigration et colonisation	2,900,000	.79
Santé	780,000	.21
Défense nationale	15,950,000	4.37
Royale gendarmerie à cheval	2,360,000	.65
Travaux publics—Imputable sur le revenu	15,500,000	4.25
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le revenu	1,369,000	.38
Routes	1,066,000	.29
Subventions aux postes	867,000	.24
Service maritime et fluvial	3,600,000	.99

Prévision des dépenses pour l'année financière 1927-1928—*Fin*

Frais généraux—*Fin*	Montant	Pourcentage des dépenses totales
Service des phares et des côtes	2,900,000	.80
Inspection des paquebots	130,000	.04
Pêcheries	1,600,000	.44
Mines et Commission géologique	600,000	.16
Institutions scientifiques	1,010,000	.28
Affaires indiennes	4,076,000	1.12
Administration des Territoires du Nord-Ouest	415,000	.11
Administration des territoires du Yukon	180,000	.05
Subvention spéciale aux Provinces maritimes	1,600,000	.44
Divers	2,726,000	.75
Revenu national (service extérieur)	11,700,000	3.21
Postes (service extérieur)	32,250,000	8.84
Travaux publics (perception du revenu)	1,000,000	.27
Chemins de fer et Canaux (perception du revenu)	2,550,000	.70
Terres et parcs fédéraux	4,150,000	1.14
Commerce	4,200,000	1.15
Travail	1,400,000	.38
Impression et papeterie publiques	295,000	.08
Dépenses diverses au fonds consolidé	1,400,000	.38
Dépense imputable sur le capital—		
Travaux publics, y compris ministère de la Marine	3,485,000	.96
Chemins de fer et Canaux	4,200,000	1.15
Canaux	13,720,000	3.76
	$165,535,000	45.40
Total estimatif des dépenses pour les services de l'administration	$358,207,000	98.23
Autres dépenses		
Loi concernant les prix de transport des marchandises dans les Provinces maritimes.—Chiffre estimatif du montant requis.		
Chemins de fer nationaux du Canada	$ 3,395,000	.93
Autres chemins de fer	448,000	.12
Loi pour venir en aide aux déposants de la Home Bank	200,000	.06
Prêts à la commission du port de Québec	1,415,000	.39
Prêts à la marine marchande de l'Etat	1,000,000	.27
Grand total	$ 364,665,000	100

Excédent de $54,815,000

Dans les tableaux qui viennent d'être déposés, on évalue les recettes ordinaires à $412,580,000, ce qui, avec des recettes spéciales de $6,900,000, porte à $419,480,000 l'ensemble estimatif du revenu. Après avoir retranché de ce dernier montant le total estimatif des dépenses, soit $364,665,000, il y aura un excédent de revenus de $54,815,000 sur l'ensemble des dépenses.

Dette nette réduite de $38,815,000

Après avoir rayé jusqu'à concurrence de $16,000,000 certains prêts consentis par la commission d'établissement des soldats ainsi que d'autres éléments d'actif, la dette nette accusera une réduction de $38,815,000. Ainsi, pendant la période de cinq années se terminant le 31 mars 1928, nous avons réussi, après avoir prévu à l'annulation de certains éléments d'actif, à diminuer notre dette nette de $144,700,000.

Le chapitre 68 des Statuts de 1927 a modifié la loi de 1919 concernant l'établissement agricole des soldats, décrétant une nouvelle évaluation des prêts consentis aux colons pour l'achat de terres. La commission d'établissement des soldats informe le ministère des Finances que le montant total à retrancher à la suite de cette nouvelle estimation sera probablement d'environ $8,000,000. Nous nous proposons de diminuer de cette somme l'actif indiqué aux comptes publics à la clôture

de l'année en cours. La commission nous apprend également qu'il faudra subir d'autres pertes sur la revente des animaux et du matériel, ainsi que sur les fermes rétrocédées à la commission. On a revendu certaines de ces fermes, mais il en reste encore 3,000. La commission est d'avis qu'on perdra environ six millions sur les éléments d'actif en question, somme que le Gouvernement a l'intention de radier, puisqu'elle constitue un actif improductif.

On a aussi cru bon de réduire de deux millions les éléments d'actif productif, comme les graines de semence et les avances en cas de nécessité, et de faire de cette somme un actif improductif. Ces comptes constituent des éléments d'actif depuis un certain nombre d'années, mais on doute de leur valeur.

Dette publique

On a conseillé, dans cette enceinte et ailleurs, de constituer une caisse d'amortissement dont les fonds, bien placés, serviraient à éteindre toute notre dette en un certain nombre d'années. Je ne veux pas étudier le fond de la question, sauf pour noter que les opinions sont partagées, pour ou contre l'adoption d'un projet défini. En dernière analyse, on doit convenir qu'un excédent net des recettes sur les déboursés constitue le seul fonds d'amortissement effectif en vue du remboursement de la dette. En 1845, un éminent économiste anglais, McCulloch, a dit, au sujet des caisses d'amortissement et des impôts:

L'amélioration de la production de l'industrie et du bien-être de la communauté sociale sont les fonds d'amortissements véritables qu'un gouvernement sage doit s'efforcer de constituer et d'encourager.

Depuis quelques années, nous avons réussi, au Canada, à diminuer aussi bien la dette que les impôts; toute diminution de la dette portant intérêt nous a permis de réduire les impôts et, tout en attendant un projet d'ordre pratique qui assurerait le remboursement de notre dette publique, je prétends que, tant que les impôts ne seront pas revenus à un point plus rapproché de ce qu'ils étaient avant la guerre, le dégrèvement annuel de l'impôt est tout aussi important que l'extinction de la dette. Notre programme est de réduire l'un et l'autre.

Remboursement d'emprunts échus

Monsieur l'Orateur, au cours de l'année financière, nous avons dû rembourser les obligations suivantes, dont le total est de $100,505,650:

Le 1er et le 15 novembre 1927, nous avons remboursé en espèces l'emprunt de remboursement à 5½ p. 100 de 1922, dont la somme était de $29,068,400 et les notes à 4 p. 100 remboursables en trois ans, dont le montant s'élevait à huit millions.

[L'hon. M. Robb.]

Le 1er décembre 1927, une partie de l'emprunt de guerre de 1917 à 5½ p. 100 s'élevant à $63,437,250 et exempt d'impôt est échu. Nous avons pu en rembourser $18,437,250 en espèces. Pour le solde, nous avons émis pour 45 millions de notes du Trésor, 3 ans, 4 p. 100, que nous avons vendues directement, au pair, aux banques à chartes du Canada. Toutes ces banques en ont acheté. C'était la première fois, depuis 1912, que le Dominion vendait des obligations à un coût net ne dépassant pas 4 p. 100.

Par ces opérations financières, on économisera, chaque année, $3,607,000 sur les intérêts. Un autre avantage résulte de la diminution des obligations exemptes d'impôt, puisque l'émission de $63,437,250, échue le 1er décembre, était de cette catégorie.

Endossement d'obligations

Chemins de fer nationaux canadiens.

Pour faire face aux obligations du réseau national des chemins de fer, on a émis le 1er juillet 1927, pour 65 millions d'obligations à 4½ p. 100, remboursables dans trente ans et garanties par le Dominion du Canada.

Cette émission avait pour but de remplir les engagements autorisés dont l'énumération suit:

20 millions pour le remboursement d'une même somme de notes, 4 p. 100, trois ans, garanties par le Dominion, échues le 1er juillet 1927, autorisées par la loi relative au remboursement des obligations du National-Canadien de 1927 (chap. 27).

15 millions destinés à consolider un emprunt temporaire obtenu par la compagnie en vue du paiement des dépenses imputables sur le compte de capital et de diverses obligations échues, comme il était prévu dans les crédits des chemins de fer de l'année précédente, 1926-1927. Ces crédits s'élevaient à 31 millions. Le gouvernement en a avancé dix millions, comme il était indiqué dans l'exposé budgétaire de l'an dernier et on a fait un emprunt temporaire de 15 millions, comme le permettait l'article 372 de la loi de finances de 1926-1927, article qui autorisait aussi l'émission et l'endossement d'obligations en vue de cet emprunt temporaire.

$16,600,000 destinés au paiement de déboursés autorisés par les crédits des chemins de fer pour 1926-1927 pour des additions d'ordre général, des améliorations et diverses obligations échues, comme il était prévu à l'article 408 de la loi de finances de 1926-1927, intitulé: "Prêts à la compagnie des Chemins de fer nationaux canadiens".

4 millions pour les dépenses imputables sur le capital et relatives au projet de construction du viaduc de Toronto, autorisées par les lois de 1924 et de 1925.

$9,400,000 pour la construction de divers embranchements, autorisée par des lois spéciales adoptées en 1924, 1925 et 1927.

Commission du port de Montréal.

Au cours de l'année, le Gouvernement a garanti 4 millions d'obligations de la commission du port de Montréal, en vue des déboursés relatifs au pont de la rive droite, comme il était prévu au chap. 58 des Statuts de 1924. Si à cette somme, nous ajoutons une garantie pour un égal montant que nous avions préalablement accordée, il se trouve que le grand total des obligations émises pour la construction de ce pont avec la garantie de l'Etat s'élève à $8,000,000.

Ligne de paquebots du National Canadien limitée (Antilles.)

L'année dernière, le Parlement a autorisé le Gouvernement à garantir les obligations de la ligne de paquebots du National-Canadien limitée (Antilles) afin de défrayer le coût de construction d'un paquebot destiné à faire le service entre le Canada et les Antilles. L'Etat a garanti les obligations de la compagnie jusqu'à concurrence de $8,000,000; en réalité, cependant, la compagnie n'empruntera que les sommes nécessaires à défrayer les frais de construction au fur et à mesure que le travail avancera. La compagnie à pris des mesures pour se faire avancer les fonds par la banque donnant comme caution subsidiaire des obligations portant la garantie de l'Etat.

Le volume du commerce international du Canada s'est bien soutenu. L'année financière ne se terminera pas avant plusieurs semaines; cependant, les statistiques, pour les neuf mois finissant au 31 décembre dernier, laissent prévoir une balance de commerce favorable. C'est un fait particulièrement digne de remarque à une époque où le développement industriel et les entreprises de toute nature créent une forte demande en ce qui regarde les machines, les matériaux de construction et autres articles nécessaires qu'il est impossible de se procurer au Canada.

Les importations des approvisionnements de matières premières nécessaires pour alimenter nos manufactures se font aussi sur une plus vaste échelle. Si nous jetons un regard en arrière, à l'époque où nous prolongions notre réseau de voies ferrées par tout le Dominion et où il s'agissait de coloniser l'Ouest, nous devons nous rappeler que l'année financière se terminait infailliblement par une balance de commerce défavorable pour le Canada; c'est ainsi que pour l'année civile 1913, cette balance défavorable atteignit le chiffre de 222 millions de dollars; à ce point de vue ce fut l'une des années les plus désastreuses dans nos annales.

En 1927, la Société des nations à fait une comparaison intéressante en ce qui regarde le commerce international dans le monde entier, en prenant comme point de comparaison les années civiles 1913 et 1926. Or, il est établi qu'en 1913, il n'y avait que trois pays au monde qui pouvaient se vanter d'avoir obtenu une balance de commerce favorable. Pour l'année en question, la balance de commerce favorable obtenu par les Etats-Unis représentait $7.13 par tête; dans la république Argentine, $6.78 par tête et aux Antilles, 60c. par tête. Et treize ans plus tard, six pays pouvaient se vanter d'avoir obtenu une balance de commerce favorable. Le Canada, qui, en 1913, se trouvait en face d'une balance adverse représentant $29.61 par tête de sa population, était remonté au premier rang en 1926, avec une balance de commerce en sa faveur représentant $29.34 par tête. Voici les pays compris de ce tableau comparatif:

Pays	Balance favorable par tête
Canada	$29 34
Etats-Unis	3 22
Brésil	1 97
Antilles	1 01
Afrique-Sud	14
France	02

Au cours des neuf premiers mois de l'année financière courante, c'est-à-dire du premier avril au 31 décembre, nos importations globales se sont élevées à $823,054,094 et le total de nos exportations a atteint le chiffre de $970,154,998, ce qui laisse une balance de commerce en notre faveur de $147,100,904. Et voici un tableau comparatif du volume global de notre commerce pour la même période au cours des deux dernières années:

	Importations du premier avril au 31 décembre 1926	1927
En franchise	$277,186,180	$297,055,594
Imposable	489,576,862	525,932,873
Electricité	66,508	65,627
Total	$766,829,550	$823,054,094

	Exportations du premier avril au 31 décembre 1926	1927
Produits domestiques	$983,924,100	$950,103,367
Produits étrangers	11,361,988	16,391,583
Electricité	3,452,786	3,660,048
Total	$998,738,874	$970,154,998

La diminution de 28 millions de dollars qu'accuse notre commerce d'exportation tandis que nos importations ont augmenté de 56 millions de dollars doit être principalement attribuée à la plus grande demande sur le marché domestique, étant donné l'ère de prospérité dont nous jouissons. Il est évident

toutefois que nous sommes en mesure de produire beaucoup plus que nous ne consommons et, chaque année, nos exportateurs écoulent sur les marchés étrangers des produits canadiens représentant une valeur d'au-delà d'un billion de dollars.

Notre commerce avec les pays signataires de traités.

Le traitement de la nation favorisée intéresse aussi bien les producteurs de matières premières que les manufacturiers de produits ouvrés. Les hivers prolongés que nous avons au Canada tendent à restreindre le travail dans certaines industries, tandis que la saison des ventes est très courte pour d'autres. En conséquence, les marchés extérieurs sont d'une importance primordiale pour ainsi dire tant pour un bon nombre d'industries que pour les producteurs de matières premières afin de maintenir notre organisation économique sur un bon pied. Le Canada à cette heure bénéficie des relations commerciales favorables avec nombre de pays étrangers auxquels nous avons vendu des marchandises jusqu'à concurrence de 157 millions de dollars, en 1927; d'autre part, nous avons acheté de ces divers pays des produits représentant une valeur de 78 millions de dollars.

Le commerce impérial

Nos statistiques commerciales font voir que, au cours de l'année financière 1927, nos exportations aux différentes parties de l'empire ont atteint le chiffre de 542 millions de dollars, tandis que nos importations représentent une somme de 214 millions de dollars; sur ces importations, nous avons perçu une somme de $36,598,000 en droits de douane. L'on fait souventefois des comparaisons pour établir le taux moyen des droits de douane imposés en vertu des divers tarifs. Or, je le ferai observer en passant; 35 p. 100 pour ainsi dire du total des droits, perçus sur les importations provenant des différentes parties de l'empire, ont été acquittés sur des breuvages alcooliques représentant une valeur de $25,711,000. Le Royaume-Uni excepté, on notera que, pendant l'année financière 1927, le Canada a acheté des autres pays britanniques pour environ 50 millions de marchandises. Sur ces importations, nous avons perçu $4,267,000 en droits de douane, plus de 54 p. 100 desquels sont des droits sur le sucre et les spiritueux. C'est un indice général que la majeure partie de nos importations des dominions britanniques comprennent des produits à l'état brut et pour lesquels il n'y a pas de concurrence. Comme la quasi-totalité de nos 94 millions d'exportations dans ces dominions et possessions britanniques est faite de produits tout à fait ouvrés, l'importance de travailler au resserrement des relations commerciales entre les pays de l'empire est manifeste.

Dégrèvements

Après avoir pourvu aux dépenses prévues pour la prochaine année financière, et compte tenu de l'échéance d'obligations, nous avons le plaisir et la satisfaction d'être de nouveau en mesure d'annoncer de nouveaux dégrèvements. Pour encourager davantage le commerce, pour soulager les contribuables et ces provinces où il existe un impôt provincial sur le revenu, c'est l'intention du gouvernement fédéral de continuer à alléger graduellement le fardeau de l'impôt sur le revenu. L'an dernier, nous avons annoncé une réduction de 10 p. 100 dans toutes les catégories de cet impôt. Aujourd'hui nous pouvons aller plus loin, et nous proposons une nouvelle coupure de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous allongeons la liste des exemptions en accordant une exemption de $500 aux contribuables ayant à leur charge des personnes incapables de subvenir à leur entretien à cause d'une infirmité d'esprit ou du corps. Dans le cas des corporations et des compagnies par actions, nous proposons d'établir une taxe de 8 p. 100 net.

Nous apporterons une réduction générale de 25 p. 100 à la taxe sur les ventes.

Tarif douanier

Nous en venons maintenant au tarif douanier. La commission consultative du tarif et des impôts a terminé son enquête sur le groupe des textiles, sauf la soie et la soie artificielle, et la revision proposée accusera une réduction générale des droits.

Cotonnades

Considérons d'abord les articles composant le tableau des cotonnades. Nous proposons de réduire de 37½ p. 100 à 30 p. 100, avec une seule exception, le maximum prévu par le tarif général.

Pour une grande catégorie de cotonnades de ménage et aussi pour les chaussettes et les bas de coton, les sous-vêtements et les vêtements de coton, il y aura un appréciable dégrèvement.

A un dégrèvement général des produits finis se joint une diminution de droits sur le fil de coton et autres produits utilisés par le fabricant pour les opérations du tissage. En effectuant les modifications proposées, nous avons soigneusement tenu compte des besoins du consommateur et du fabricant canadiens, et nous avons incidemment élargi de façon sensible la marge du tarif de préférence britannique.

Lainages

En revisant les tableaux des lainages, deux considérations principales nous ont guidés: la nécessité primordiale de vêtements chauds sous un climat comme le nôtre, et la situation des filatures canadiennes qui fabriquent des tissus de laine et de la laine peignée. Nous entendons aider les tissages canadiens en autorisant l'importation en franchise du fil de laine pour fins de tissage. Les importations de tissus de laine et de laine peignée sont considérables et la faveur proposée devrait aider sensiblement l'industrie.

La remise du droit sur le fil de laine filé sec sera abolie le premier octobre 1928.

Nous diminuerons sensiblement le droit de faveur sur les lainages importés à l'état brut pour subir la teinture et le finissage au Canada.

Nous dégrevons tous les gants et tous les sous-vêtements, les chaussettes et les bas de laine, sauf les catégories les plus coûteuses. Nous entendons aussi réduire le droit sur certains lainages.

Toile, produits du lin et du jute

La classification de la toile et des produits du lin et du jute sera séparée de celle des cotonnades. Les tableaux proposés des toiles présenteront le même arrangement que ceux des cotonnades et des lainages.

Quant aux toiles de meilleure qualité qui ne se produisent pas au Canada, nous diminuons le droit de faveur britannique.

Soie et soie artificielle

Nous n'avons pour ainsi dire pas modifié le droit sur les articles de soie ou soie artificielle, vu que l'enquête sur ces groupes n'est pas terminée, mais nous avons revisé la rédaction des tableaux pour la rendre conforme à celle des tableaux des cotonnades, lainages et toiles.

Matériel de l'industrie textile

Pour aider encore l'industrie textile, nous remanions le droit sur les machines servant à l'ouvraison des matières fibreuses. Ce matériel est maintenant inscrit sous les articles 467 et 468. Le département du Revenu national est embarrassé pour appliquer ces deux articles, vu que l'un empiète sur l'autre. La fusion de ces articles nous a paru opportune. Le nouvel article entraînera peut-être un relèvement du droit sur une faible proportion des importations classées dans le tarif général, mais les dégrèvements relatifs au tarif de faveur britannique et au tarif intermédiaire font plus que compenser cette augmentation. Sur un petit nombre des machines importées sous le premier article, il n'y aura aucun changement, mais sur une grande partie des importations on propose, pour le tarif de préférence britannique, la gratuité au lieu du droit de 10 p. 100 et, pour le tarif intermédiaire, un droit de 5 p. 100 au lieu de 10 p. 100.

Autres modifications du tarif

Les droits sur les machines servant aux mines et à la concentration du minerai seront abaissés. Cette réduction s'applique aux locomotives servant au transport souterrain dans les mines, aux élévateurs de mines d'une sorte qui ne se fabrique pas au Canada et aux pièces de certaines machines employées dans les mines. Pour les blanchets d'imprimerie d'une sorte qui ne se fabrique pas au Canada, on propose de supprimer les droits dans le tarif de préférence et de les porter à 5 p. 100 et 10 p. 100 respectivement dans les tarifs intermédiaire et général. A l'heure actuelle, c'est le tarif général qui s'applique à l'importation des blanchets, et les droits varient entre 20 et 25 p. 100.

On propose d'abaisser de 15 p. 100 à 5 p. 100 dans le tarif de préférence et de 25 p. 100 à 10 p. 100 dans le tarif général les droits sur certains cartons servant à l'emballage des rouleaux de papier.

On supprime les droits sur le chlorure de calcium en flocons pour fins d'épandage sur les routes seulement; aussi les droits des trois tarifs sur les préparations non-alcooliques ou chimiques pour la désinfection, l'immersion ou l'arrosage. On supprime également les droits sur le pétrole brut, non dans son état naturel, importé pour raffinage, et cela jusqu'au 1er juillet 1931.

Les droits du tarif général sur les moteurs pour bateaux de pêche sont abaissés à 15 p. 100. Les pièces détachées seront assujetties au même droit. C'est une réduction de 12½ p. 100.

Les droits actuels qui s'appliquent aux moteurs et pièces complètes pour l'outillage des aéroplanes resteront en vigueur jusqu'au 1er juillet 1930.

On propose de supprimer les droits des trois tarifs sur le chrome de nickel en barres et baguettes d'une sorte qui ne se fabrique pas au Canada et devant servir à la manufacture de fils de résistance électrique.

Drawbacks

On aide les maisons d'édition en accordant une remise de 80 p. 100 sur certains papiers employés dans la publication de revues.

Une remise de 99 p. 100 est allouée sur le charbon gras employé dans la fusion ou l'évaporation du sel fabriqué au Canada; une remise de 60 p. 100 sur les matières employées dans la fabrication de divers outils lorsqu'au moins la moitié du coût de production a été acquittée au Canada; une remise de 50 p. 100

sur les matières employées dans la fabrication de moteurs d'aviation. Après le 1er juillet 1930, aucune remise ne sera versée, sauf si 40 p. 100 au moins du coût de production de l'article fini a été défrayé au Canada.

Le département du Revenu national a de la difficulté à appliquer l'article 531 du tarif concernant la toile de reliure. Cet article est abrogé; on accorde à la place une remise de 99 p. 100. Cela donnera aux relieurs pour ainsi dire la même concession.

Le relevé qui suit classe les changements projetés par industries:

—	Tarif de préférence britannique		Tarif général	
	Anciens taux	Taux proposés	Anciens taux	Taux proposés
Industrie minière				
Xanthates et acide crésylique utilisés pour la concentration des minerais et des métaux	15 p. 100	En franchise	17½ p. 100	En franchise
Locomotives et voitures automotrices adaptées au transport souterrain	22½ p. 100	10 p. 100	35 p. 100	20 .p 100
Elévateurs de mines d'une catégorie ou d'une sorte non fabriquée au Canada	15 p. 100	10 p. 100	27½ p. 100	20 p. 100
Machines pour la concentration des minerais et des métaux	15 p. 100	10 p. 100	27½ p. 100	20 p. 100
Industrie de l'imprimerie et de l'édition				
Blanchets de presses à imprimer	22½ p. 100	En franchise	35 p. 100	10 p. 100
Drawback sur le papier employé dans la production des magazines	80 p. 100			
Industries de l'horticulture et des fruits				
Plants d'oignonets pour fins de transplantation ou de propagation	15 p. 100	En franchise	17½ p. 100	En franchise
Préparations non-alcooliques ou chimiques pour la désinfection, l'immersion et l'arrosage	10 p. 100	En franchise	20 p. 100	En franchise
Pêcheries				
Flotteurs en aluminium d'une catégorie ou d'une sorte non fabriquée au Canada	15 p. 100	En franchise	25 p. 100	En franchise
Pièces de moteurs pour bateaux de pêcheurs	15 p. 100	10 p. 100	27½ p. 100	15 p. 100
Construction des routes				
Chlorure de calcium en paillettes pour fins d'épandage sur les routes. Par cent livres	10 c.	En franchise	15 c.	En franchise
Aviation				
Moteurs et pièces complètes d'iceux qui doivent servir à l'équipement des avions.—Les taux actuels sont prolongés jusqu'au 1er juillet 1930.				

Il sera alloué un drawback de 50 p. 100 sur les matériaux employés dans la fabrication des moteurs pour avion. Après le 1er juillet 1930, il ne sera payé aucun drawback, sauf dans le cas ou au moins quarante p. 100 du prix de revient de l'article fini a été défrayé au Canada.

Outils d'ouvriers mécaniciens

Il sera alloué un drawback de 60 p. 100 sur les matériaux employés dans la fabrication de certains outils lorsqu'au moins 50 p. 100 du prix de revient de l'article fini a été payé au Canada.

Industrie du sel

Il sera alloué un drawback de 99 p. 100 sur le charbon employé dans la production du sel.

La réduction des impôts est évaluée à environ 19 millions de dollars.

Afin d'encourager le commerce dans le cadre de l'empire il y a une tendance générale dans

les dominions et dans la métropole à augmenter le pourcentage du coût de production exigé sur les marchandises jouissant du tarif de préférence britannique. A l'heure actuelle le

Canada exige que ce coût de production soit de 25 p. 100, et il est proposé que ce pourcentage soit doublé. Il y aura des augmentations semblables dans les pourcentages exigés sur les marchandises entrant en vertu des traités et du tarif intermédiaire.

En résumé, sur l'exposé présenté aujourd'hui il y a bien peu à dire, parce que, monsieur l'Orateur, les chiffres, parlant d'eux-mêmes, n'ont pas besoin d'être soulignés pour démontrer la solidité de la position financière du Dominion. Il y a un optimisme général dans tout le Canada. Que l'on me permette, cependant, de donner un avis amical pour l'avenir.

Aujourd'hui, nous reculons les frontières de notre territoire habité; nous pénétrons et nous mettons en valeur notre grand pays du Nord. Les gouvernements fédéral et provinciaux, les compagnies de transport, les sociétés commerciales et les particuliers participent dans ce travail. C'est une entreprise nationale d'importance, car elle ne développe pas seulement le Canada au point de vue matériel, mais en outre, répartit mieux les groupements géographiques de notre population. Ne devrions-nous pas profiter de l'expérience du passé et limiter ces entreprises à nos moyens économiques afin de ne pas s'exposer à épuiser les ressources de l'Etat ou des capitalistes.

Le premier exposé du budget d'après-guerre du gouvernement du très honorable Mackenzie King a été présenté dans cette Chambre au mois de mai 1922. Le pays passait par une période de dépression commerciale, et un déficit de 81 millions de dollars a été annoncé. En vue de boucler le budget on a diminué les dépenses, on a remanié l'impôt et on a adopté certaines mesures destinées à favoriser nos industries essentielles. Ainsi, grâce à un programme avantageux à toutes les régions du pays, on a encouragé l'essor de l'industrie et de la population. Les Canadiens reviennent. (*Exclamations.*) Quelqu'un conteste-t-il mon assertion que les Canadiens reviennent?

Une VOIX: Tout le monde.

L'hon. M. ROBB: Nos Canadiens reviennent, nous attirons sur nos rives des immigrants du type que nous voulons et de nouveau le Canada édifie solidement en vue de l'avenir.

Il règne aujourd'hui un esprit d'optimisme; lorsque nous sommes entrés dans cette année civile, on ne pouvait pas ne pas remarquer que les dirigeants de l'industrie et de la finance attribuaient notre prospérité actuelle au développement solide et aux finances sûres de nos industries essentielles.

Nos recettes sont abondantes; il en résulte une certaine tendance à vouloir jeter l'Etat dans de nouvelles entreprises. Chez les particuliers aussi on constate une tendance à la spéculation inconsidérée. Toutefois nous ne devons pas perdre de vue notre dette nationale. Il n'y a que par le travail et par l'économie qu'on arrive au succès. La génération qui a dépensé cet argent ne devrait pas éluder ses responsabilités. A mesure que le Canada réalisera des progrès plus grands, l'impôt pourra être réduit de plus en plus; mais tout progrès national dépend de la saine concorde qui doit exister entre nous.

J'ai l'honneur de donner avis que, lorsque la Chambre se formera en comité, je proposerai les projets de résolution suivants:

La Chambre est d'avis qu'il est urgent de modifier la liste A du tarif des douanes, soit le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada (1927), en y biffant les item portant les numéros 219a, 236, 267b, 277, 291, 438, 442, 453e, 462, 465, 467, 468, 494a, 520, 521, 522, 523, 524, 524a, 524b, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 533a, 533b, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 543a, 544, 544a, 545, 546, 547, 548, 548a, 549, 550, 551, 552, 553, 553a, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 568a, 569, 570, 571, 572, 573, 573a, 574, 575, 575a, 575b, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 581a, 582, 583, 583a, 583aa, 583b, 583c, 583d, 590c, 610, 620, 621, 626, 627, 630, 631, 638, 638a, 639, 641, 643, 644, 645, 646, 681, 683, 721, 732, 734, 740, 750, 753, 764, 765, 772, les diverses énumérations de marchandises respectivement, et les divers tarifs douaniers placés vis-à-vis chacun desdits item, et en abrogeant l'Arrêté en conseil, C.P. 2158, daté le 9e jour de novembre 1927 et désigné comme l'item n° 790 du Tarif des douanes, et les item, énumérations et tarifs qui suivent sont insérés dans la liste A:—

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
87b	Oignonets provenant de graines et importés pour fins de semences ou de propagande seulement	En franchise	En franchise	En franchise
192a	Carton en rouleaux d'une épaisseur d'au moins neuf millièmes de pouce pour envelopper les rouleaux de papier	5 p. 100	7½ p. 100	10 p. 100
208d	Chlorure de calcium en flocons pour fins d'épandage sur les routes seulement	En franchise	En franchise	En franchise
208c	Xanthates, acide crésylique et composés d'acide crésylique, utilisés pour la concentration des minérais, des métaux ou des minéraux	En franchise	En franchise	En franchise
219a	Préparations non-alcooliques ou chimiques pour la désinfection, l'immersion ou l'arrosage, n.d.	En franchise	En franchise	En franchise
236	Pansements, antiseptiques ou aseptiques, y compris les cotons absorbants, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, filasse et tissus de coton ne pesant pas plus de sept livres et demie le cent verges carrées, importés séparément ou les uns avec les autres, mais non cousus ou autrement fabriqués; ceintures et bandages de prothèse et suspensoires de toutes sortes; serviettes hygiéniques, bretelles dorsales et bandes abdominales	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
267b	Pétrole cru à son état naturel, d'une gravité spécifique de ·725 ou plus lourd à une température de 60 degrés, lorsqu'il est importé par des raffineurs d'huiles pour le raffinage dans leurs propres usines. Le ou après le 1er juillet 1931, le gallon	En franchise 3/10 c.	En franchise 4/10 c.	En franchise 1/2 c.
277	Huile de palmier ou d'amande de palmier, blanchie ou non, non comestible; beurre de Galam (Shea Butter)	En franchise	En franchise	En franchise
356b	Chrome de nickel, en barres et baguettes de pas plus de trois quarts de pouce de diamètre, contenant plus de 60 p. 100 de nickel et plus de 10 p. 100 de chrome, d'une classe ou espèce non fabriquée au Canada, lorsqu'il est importé par des fabricants de fils ronds, méplats ou plats de résistance électrique pour la fabrication seulement de tels articles dans leurs manufactures	En franchise	En franchise	En franchise
438	Locomotives et voitures automotrices pour chemins de fer et tramways, et châssis, capotes, roues et carosseries pour ces machines, n.d	22½ p. 100	30 p. 100	35 p. 100
438e	Locomotives et voitures automotrices pour les chemins de fer et tramways, d'une classe ou espèce adaptée au transport souterrain et devant servir à l'exploitation des mines seulement	10 p. 100	15 p. 100	20 p. 100
442	Presses à imprimer, presses lithographiques, et accessoires pour la fabrication de caractères, aussi machines spécialement destinées à régler, plier, relier, gaufrer, marquer de plis ou couper le papier ou le carton, margeuses automatiques lorsqu'elles sont pour servir exclusivement à des imprimeurs, des relieurs et des fabricants de produits de papier ou de carton—y compris les parties de ces machines composées en tout ou en partie de fer, d'acier, de cuivre ou de bois; les machines et parties complètes pour l'impression par procédés photographiques sur plaques, devant servir avec des presses lithographiques et réversibles	En franchise	5 p. 100	10 p. 100
453e	Moteurs et parties complètes devant servir exclusivement à la propulsion des bateaux possédés de bonne foi par des pêcheurs pour leur usage personnel dans les pêcheries, conformément aux règlements prescrits par le ministre du revenu national.	10 p. 100	12½ p. 100	15 p. 100
453g	Machines pour la concentration des minérais, des métaux ou des minéraux, notamment: machines à flottaison, pompes, cribles à vibration et à choc, cribles à eau, trieurs magnétiques et filtres, devant servir à la concentration ou au tri des minérais, métaux ou minéraux et les parties intégrales de toutes les machines mentionnées dans le présent article	10 p. 100	15 p. 100	20 p. 100
453h	Elévateurs de mines d'une catégorie ou d'une sorte non fabriquée au Canada	10 p. 100	15 p. 100	20 p. 100
462	Machines soufflantes en fer ou en acier d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada, pour servir à la fonte des minérais ou à la réduction, au triage ou à l'affinage des métaux, minérais ou miné-			

[L'hon. M. Robb.]

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	raux; fours rotatifs, grilloirs rotatoires et fourneaux métalliques d'une classe ou d'une sorte non fabriquée au Canada, pour griller le minérai, les minéraux, la roche ou l'argile; chariots pour scories de hauts fourneaux, et récipients à scories d'une classe ou espèce non fabriquée au Canada et parties intégrales de toute machine mentionnée dans le présent article	En franchise	En franchise	En franchise
465	Les articles et matières qui suivent importés par les fabricants de bouées à gaz automatiques et de balises à gaz automatiques, pour servir à la fabrication de bouées ou de balises de cette nature pour le gouvernement du Canada ou pour l'exportation sous le régime des règlements établis par le ministre, savoir: tuyaux de fer ou d'acier ayant plus de seize pouces de diamètre; têtes de bouées en acier, à collerette et rebords faites avec des plaques à chaudières et dépassant cinq pieds de diamètre; boules en acier durci d'au moins trois pouces de diamètre; lanternes à gaz acétylène et leurs parties; et bronze tobin en barres ou en baguettes	En franchise	En franchise	En franchise
468	Machines et appareils d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada et leurs parties, fabriqués spécialement pour préparer, fabriquer, essayer ou finir les fils, cordages et tissus de fibre textile ou pour servir aux opérations relatives à cette fabrication, importés pour l'usage exclusif des manufacturiers ou des institutions d'enseignement ou de bienfaisance et ne devant servir qu'à ces fins	En franchise	5 p. 100	10 p. 100
494a	Dosses de liège, planches, ais et tuiles faits de déchets de liège ou de liège granulé ou moulu	15 p. 100	17½ p. 100	25 p. 100
520	Coton brut et fibres de coton non ouvré plus que l'égrenage; chiffons et rebuts entièrement de coton impropres à tout usage sans être ouvrés de nouveau, ne comprenant pas les vêtements usagés ni les parties de rebut des tissus non usagés	En franchise	En franchise	En franchise
520a	Parties de rebut des tissus neufs ou de vêtements usagés, entièrement de coton, importés par les fabricants et destinés exclusivement à être effilochés, ou à la fabrication de torchons dans leur propre fabrique	En franchise	En franchise	En franchise
520b	Effilures, entièrement de coton, obtenues par l'effilochage de brins ou tissus, prêtes à être employées; linges et bourres à essuyer en coton; parties de rebut de tissus neufs et chiffons et bourres entièrement de coton, vendus au poids, ne comprenant pas les coupons de vente et les coupons de fabrique, n.d	7½ p. 100	10 p. 100	12½ p. 100
520c	Courtes fibres de coton, blanchies, quand elles sont importées par les fabricants de papier pour emploi exclusif dans leur propre fabrique à la fabrication du papier buvard ou autre genre de papier	7½ p. 100	10 p. 100	12½ p. 100
521	Ouate en paquet ou en feuille et en ruban cardé, entièrement de coton, non blanchi, coloré ni imprégné; fibres de coton, blanchi ou coloré, n.d	5 p. 100	10 p. 100	12½ p. 100
521a	Ouate, bourre, ouate en feuille et ruban cardé entièrement de coton, n.d	7½ p. 100	15 p. 100	17½ p. 100
522	Mèches, fils de trame et de chaîne entièrement de coton ne dépassant pas le numéro vingt en grosseur, non ouvrés plus que l'état de brin simple	10 p. 100	15 p. 100	20 p. 100
522a	Fils de trame et de chaîne entièrement de coton au-dessus du numéro vingt, mais ne dépassant pas le numéro quarante en grosseur, non ouvrés plus qu'à l'état de brin simple	12½ p. 100	15 p. 100	22½ p. 100
522b	Fils de trame et de chaîne entièrement de coton au-dessus du numéro quarante en grosseur, non ouvrés plus qu'à l'état de brin simple	7½ p. 100	10 p. 100	15 p. 100
522c	Mèches, fils de trame et de chaîne entièrement de coton, y compris les fils, cordes et ficelles employés généralement pour la couture, les piqures, l'emballage et autres fins, n.d.; fils de coton non ouvrés plus qu'à l'état de brin simple, complète-			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	ment ou partiellement recouverts d'une lamelle métallique, désignés généralement sous le nom de fil de clinquant	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
522d	Fils de trame et de chaîne entièrement de coton, mercerisés, du numéro quarante ou plus fin, importés par les fabricants pour usage exclusif dans leur propre fabrique	En franchise	10 p. 100	15 p. 100
522e	Fils entièrement de coton, au-dessus du numéro vingt en grosseur, mais ne dépassant pas le numéro quarante, non ouvrés plus qu'à l'état de brin simple; fils de coton pour la couture, le tricot au crochet ou à la broche, pour les reprises et la broderie, en écheveaux, composés de trois brins ou plus; non blanchis, colorés ni mercerisés; importés par les fabricants qui fabriquent les fils à coudre à tricoter au crochet ou à la broche, à repriser et à broder, pour usage exclusif dans leur propre fabrique pour la fabrication de ces produits	7½ p. 100	15 p. 100	20 p. 100
523	Tissus entièrement en coton non blanchis, non mercerisés ni en couleur, n.d	12½ p. 100	20 p. 100	22½ p. 100
523a	Tissus entièrement en coton, blanchis ou mercerisés, n.d	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
523b	Tissus exclusivement en coton, n.d	20 p. 100	25 p. 100	27½ p. 100
523c	Tissus exclusivement en coton fabriqués de fils de coton de plus d'une couleur, n.d	20 p. 100	25 p. 100	30 p. 100
523d	Tissus entièrement en coton, importés par les fabricants de corsets pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces articles	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
523e	Tissus entièrement en coton avec poils coupés, n.d	17½ p. 100	25 p. 100	30 p. 100
524	Toile de coton à forme tubulaire, sans couture, d'une classe ou espèce qui ne se fabrique pas au Canada, pour servir à la fabrication de boyaux	En franchise	En franchise	En franchise
525	Draps de lit, taies d'oreillers, linge ouvré, serviettes à plateau, couvre-lits piqués, courtes-pointes, essuie-mains, moquettes pour salle de bain, serviettes de toilette, nappes, serviettes, dessus de commode, rideaux, fabriqués de tissus entièrement en coton, simplement bordés ou ourlés, non en couleur, non brodés ni autrement garnis	15 p. 100	25 p. 100	27½ p. 100
526	Couvertures exclusivement en coton, pour l'usage de la maison, à l'exclusion des couvertures à chevaux, des couvertures en usage dans les autos et sur les vapeurs, et des articles semblables	15 p. 100	22½ p. 100	27½ p. 100
527	Lacets en coton pour chaussures, chemises et corsets.	15 p. 100	25 p. 100	30 p. 100
528	Bobinette en coton blanc, simple, à la pièce	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
529	Broderies, dentelle, tresse, bobinette, n.d.; franges et glands; articles en dentelle; mouchoirs et dessus d'oreillers; rideaux, n.d.; tous les articles mentionnés ici devant être entièrement en coton	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
529a	Dentelles et broderies entièrement en coton, non en couleur, importées par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication de sous-vêtements	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
530	Chaussettes et bas fabriqués en tout ou en partie de fibres végétales, mais ne contenant aucune soie, soie artificielle ou laine, n.d	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
531	Tissus tricotés entièrement en soie, à la pièce, importés par les fabricants de chaussures et de bottes en caoutchouc pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces articles	10 p. 100	20 p. 100	25 p. 100
532	Vêtements et articles d'habillement, fabriqués d'étoffes tissées ou tricotées, et toutes matières textiles, complètement ou en partie ouvrées, composées exclusivement de coton, n.d.; tissus exclusivement en coton, induits ou imprégnés, n.d.	22½ p. 100	25 p. 100	30 p. 100
532a	Chemises non tricotées, faux-cols et manchettes, entièrement en coton	20 p. 100	30 p. 100	32½ p. 100
533	Voiles à bateaux et à bâtiments	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
534	Coton à mèches tressé avec ou sans âme métallique ou mèches à bougies avec ou sans âme métallique, importé par des fabricants de bougies ou chandelles appelées à être utilisées exclusivement dans leurs propres établissements pour la fabrication de chandelles ou bougies	En franchise	En franchise	En franchise

[L'hon. M. Robb.]

Numéros	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
535	Gazons, algues marines, mousses et fibres végétales autres que le coton, couleur nature, pas ouvrés au-delà du séchage, nettoyage, façonnage, broyage, et tamisage; étoupe de lin, chanvre ou jute; caire et fil de caire	En franchise	En franchise	En franchise
535a	Gazons, algues marines, mousses et fibres végétales autres que le coton, n.d	10 p. 100	17½ p. 100	17½ p. 100
535b	Chiffons et déchets inutilisables autrement que par retour à la fabrication, mais excluant les vêtements usagés et les déchets de tissus neufs, n.d	En franchise	En franchise	En franchise
535c	Déchets de tissus neufs ou de vêtements usagés, n.d., importés par les fabricants pour fins exclusives de désintégration ou pour entrer dans la fabrication de torchons à mains ou autres dans leur propre établissement	En franchise	En franchise	En franchise
535d	Etoupe tirée de fils ou tissus désagrégés, à pied d'œuvre, n.d.; torchons et bourre, n.d.; déchets de tissus neufs, chiffons et déchets, débités à la livre, à l'exclusion des débris et coupons, n.d	7½ p. 100	10 p. 100	12½ p. 100
536	Tissus de coton ou laine, ouate en feuilles bandes cardées de fibres végétales, n.d	12½ p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
537	Boudinages, fils de coton et chaînes totalement ou partiellement constitués de fibres végétales, à l'état simple, n.d., sans soie naturelle, artificielle ou laine	12½ p. 100	17½ p. 100	25 p. 100
537a	Boudinages, fils de coton et chaînes totalement ou partiellement constitués de fibres végétales comprenant de la corde de fil, des cordes et des ficelles ordinairement utilisés pour l'empaquetage et autres fins, n.d., sans soie naturelle, artificielle ou laine	20 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
537b	Fils de coton pour travaux de couture à la main ou mécanique	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
537c	Boudinages, fils de coton et chaînes exclusivement confectionnés de fibres végétales autres que de coton, à l'exclusion de matières servant à la couture, au brochage ou à l'empaquetage, importés par des manufacturiers pour utilisation exclusive dans leurs propres établissements pour la fabrication de tissus ou de fils métalliques isolateurs	En franchise	10 p. 100	15 p. 100
538	Ficelle d'engerbage ou ficelle utilisée par les moissonneurs	En franchise	En franchise	En franchise
538a	Articles entrant dans le coût de fabrication de la ficelle d'engerbage, ou de ficelle servant aux moissonneurs, importés pour cette fin exclusive par les manufacturiers spécialisés dans ce genre de produits	En franchise	En franchise	En franchise
539	Cordages, de plus d'un pouce de circonférence, entièrement en fibres végérales, n.d	20 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
540	Tissus ouvrés, entièrement en lin, ou en lin et coton, non blanchis, mercerisés ou teints, n.d	15 p. 100	25 p. 100	27½ p. 100
540a	Tissus, tressés entièrement de lin, ou de lin et de coton, n.d	20 p. 100	30 p. 100	32½ p. 100
540b	Tissus tressés ou soutachés entièrement de lin ou de coton, ou des deux, connus généralement sous le nom de rubans ou de toile, ne dépassant pas douze pouces de largeur, avec ou sans le poil coupé	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
541	Tissus, tressés entièrement de chanvre, de jute, ou des deux, non blanchis ni coloriés, n.d	En franchise	5 p. 100	10 p. 100
541a	Tissus tressés entièrement de chanvre, de jute, ou des deux, n.d	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
541b	Tissus tressés ou soutachés, entièrement de chanvre ou de jute, ou des deux, ne dépassant pas douze pouces de largeur	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
542	Tissus tressés ou soutachés, entièrement ou partiellement de fibres végétales, le poil de tous les tissus susdits étant coupé, n.d., ne renfermant pas de soie, de soie artificielle ou de laine	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
542a	Tissus tressés ou soutachés n'ayant pas plus de douze pouces de largeur, faits entièrement ou partiellement de fibres végétales, n.d., ne devant pas renfermer de soie, de soie artificielle ou de laine	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
543	Ficelle à voile et canevas de chanvre, ou de lin, importés pour servir à la fabrication des voiles de bateaux et de navires	En franchise	5 p. 100	10 p. 100

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
544	Draps, taies d'oreillers, couches, serviettes à plateaux, couvre-pieds, courtes-pointes, serviettes, moquettes pour salles de bain, serviettes de toilette, essuie-mains, dessus de commodes, consistant en tissus tressés entièrement de fibres végétales, n'ayant que l'ourlet et le point d'ourlet, non coloriés, non brodés, ni autrement ornementés, n.d.	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
544a	Mouchoirs en tissus tressés entièrement de lin ou de lin et coton, n'ayant que l'ourlet et le point d'ourlet, non coloriés, non brodés ni autrement ornementés	20 p. 100	30 p. 100	32½ p. 100
544b	Mouchoirs faits de lin ou de lin et coton, n.d.	22½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
545	Dentelles et broderies, entièrement de lin, ou de lin et coton, non coloriées, importées par les fabricants pour servir exclusivement à la fabrication de sous-vêtements dans leurs propres usines	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
546	Articles faits de tissus, terminés ou non terminés, et de tous les objets tissés entièrement de chanvre ou de jute, ou des deux, n.d., tissus, entièrement de chanvre ou de jute, ou des deux, enduits ou imprégnés	12½ p. 100	25 p. 100	30 p. 100
547	Sacs et poches de chanvre, de toile ou de jute, et poches de coton sans couture; poches dans lesquelles le ciment ou la chaux mentionné à l'article 290 du Tarif est importé	15 p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
548	Vêtements, vêtements et articles d'habillements, faits de tissus tressés ou tricotés, et tous les objets tissus, ouvrés entièrement ou partiellement, formés entièrement ou partiellement de fibres végétales, mais ne renfermant pas de soie, de soie artificielle, ni de laine, n.d.; tissus, enduits ou imprégnés, formés entièrement ou partiellement de fibres végétales, mais ne renfermant pas de soie, de soie artificielle ni de laine, n.d	22½ p. 100	30 p. 100	35 p. 100
548a	Vêtements et chapeaux faits de tissus huilés de coton ou de lin, ou des deux	15 p. 100	25 p. 100	30 p. 100
548b	Faux-cols et manchettes faits entièrement de lin ou de lin et coton	20 p. 100	30 p. 100	35 p. 100
549	Laine, poil du chameau, de l'alpaca, de la chèvre ou autre animal de même genre, n'ayant été que cordée	En franchise	En franchise	En franchise
549a	Cheveux, lavés ou non, mais non frisés, teints ou autrement ouvrés; crin simplement lavé et immergé ou teint	En franchise	En franchise	En franchise
549b	Cheveux, frisés ou teints, n.d.	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
550	Chiffons et déchets, entièrement ou partiellement de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, inutilisable sans être ouvrés, mais ne comprenant pas les vêtements usagés ni les retailles de tissu neuf	En franchise	En franchise	En franchise
550a	Les retailles de tissu neuf ou les vêtements usagés, entièrement ou partiellement de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, importés par les manufacturiers exclusivement pour l'effilochage dans leurs manufactures	En franchise	En franchise	En franchise
550b	Tissus effilochés, entièrement ou partiellement de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, obtenus par l'effilochage des brins de laine ou des tissus, préparés pour l'usage; retailles de tissu neuf, chiffons et déchets, entièrement ou partiellement de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, vendus au poids, mais non compris les coupons de magasins ou de manufactures, n.d.	7½ p. 100	10 p. 100	12½ p. 100
550c	Déchets de laine blanche effilochée importés par les manufacturiers de lainages exclusivement pour usage dans leurs fabriques	En franchise	En franchise	En franchise
551	Fil de laine composé en tout ou en partie de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, mais ne contenant pas de soie ni de soie artificielle, n.d.	20 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
551a	Fil de laine et chaîne composés en tout ou en partie de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, importés par les manufacturiers exclusivement pour usage dans leurs manufactures, n.d.	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p. 100

[L'hon. M. Robb.]

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
551b	Fil de laine et chaîne composés en tout ou en partie de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, importés par les manufacturiers pour servir exclusivement dans leurs fabriques à la confection de tissus dits *worsted* (mais non compris les tapis et les carpettes).....	En franchise	10 p. 100	12½ p. 100
551c	Fil de laine composé entièrement ou principalement de laine mérinos, non ouvrée plus qu'en brin simple, filé à sec selon le procédé français ou belge, mais ne contenant pas de soie ni de soie artificielle, importé par les manufacturiers de marchandises tricotées exclusivement pour la fabrication des dites marchandises dans leurs fabriques.....	10 p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
552	Feutre foulé de toute sorte, à la pièce, ne consistant ni en tout ni en partie d'aucune étoffe ou matière tissées, tricotées ou autrement fabriquées.....	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
553	Couvertures n.d., ne comprenant pas les couvertures à chevaux, les couvertures d'automobile, les couvertures de navire ni les articles semblables.....	22½ p. 100	30 p. 100	35 p. 100
554	Etoffes tissées composées, quant au poids, entièrement ou principalement de laine, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, ne dépassant pas six onces la verge carrée, importées à l'état écru non fini pour les teindre et les finir au Canada.....	10 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
554a	Etoffes tissées, composées de fils de coton avec trames entièrement de poil de chèvre d'Angora ou de l'alpaca ou des deux, généralement connues sous le nom de tissus lustrés ou de doublures italiennes, n.d.....	10 p. 100	20 p. 100	25 p. 100
554b	Etoffes tissées ou tricotées, composées en tout ou en partie de laine, de poil de chameau, de l'alpaca, de chèvre ou d'autre animal similaire, ne pesant pas plus de cinq onces par verge carrée, n.d.....	22½ p. 100	30 p. 100	35 p. 100
554c	Etoffes tissées ou tricotées, feutrées ou non feutrées, comprenant toutes les étoffes à poils coupés, composées en tout ou en partie de laine, de poil de chameau, de l'alpaca, de la chèvre ou d'autre animal similaire, n.d.....	27½ p. 100	35 p. 100	35 p. 100
554d	Etoffes tissées ou soutachées, ne dépassant pas douze pouces de largeur, soit à poils coupés ou non, composées en tout ou en partie de laine, de poil de chameau, de l'alpaca, de chèvre ou d'autre animal similaire.....	27½ p. 100	35 p. 100	35 p. 100
555	Vêtements, hardes et articles, confectionnés d'étoffes tissées ou tricotées, et tous les produits textiles, fabriqués en tout ou en partie, composés en tout ou en partie de laine, de poil de chameau, de l'alpaca, de chèvre, ou de tout autre animal similaire, mais ne contenant pas de soie, ni de la soie artificielle, n.d.; des étoffes enduites ou imprégnées, composées en tout ou en partie de laine, de poil de chameau, de l'alpaca, de chèvre ou d'autre animal similaire, mais ne contenant pas de soie ni de soie artificielle, n.d.....	27½ p. 100	35 p. 100	35 p. 100
556	Chaussettes et bas, composés en tout ou en partie de laine, mais ne contenant pas de soie ni de soie artificielle, évaluée à plus de $1.50 la livre.....	27½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
556a	Chaussettes et bas, composés en tout ou en partie de laine, mais ne contenant pas de soie ni de soie artificielle, évaluée à plus de 90 cents la livre mais ne dépassant pas $1.50 la livre.....	25 p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
556b	Chaussettes et bas, composés en tout ou en partie de laine, mais ne contenant pas de soie ni de soie artificielle, n.d.....	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
557	Cocons de soie, soie grège, non ouvrée plus qu'en brins simples, ne devant pas comprendre les tissus entièrement ou partiellement dégommés; brins ou filaments composés en tout de soie, de soie artificielle ou de fibres artificielles similaires provenant d'une espèce de cellulose obtenue par procédés chimiques, impropres à l'usage sans autre fabrication, ne devant pas inclure les articles de vêtements usagés ni les morceaux de rebut provenant des tissus non usagés.....	En franchise	En franchise	En franchise

Numéros	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
557a	Pièces de rebut de tissus non usagés, ou d'articles de vêtements usagés, composés entièrement de soie, de soie artificielle ou de fibres artificielles similaires provenant d'une espèce de cellulose obtenue par procédés chimiques, importés par les manufacturiers exclusivement pour être effilochés dans leurs manufactures	En franchise	En franchise	En franchise
557b	Tissu effiloché composé entièrement de soie, de soie artificielle ou de fibres artificielles similaires provenant d'une espèce de cellulose obtenue par procédés chimiques, en effilochant les cocons de soie, les fils ou tissus préparés pour l'usage; les brins ou filaments composés entièrement de soie, de soie artificielle ou de fibres artificielles similaires provenant d'une espèce de cellulose obtenue par procédés chimiques, non ouvré plus qu'en fils; pièces de rebut de tissus non usagés, chiffons et déchets, composés entièrement de soie, de soie artificielle ou de fibres artificielles similaires provenant d'une espèce de cellulose obtenue par procédés chimiques, ne devant pas comprendre les coupons de magasin ou de manufacture, n.d	5 p. 100	7½ p. 100	10 p. 100
558	Fil de soie, trame et organsin gommé	10 p. 100	12½ p. 100	15 p. 100
558a	Brins de soie, fils de soie et trame, comme «schappe» et bourette, non ouvrés plus qu'en brins simples	10 p. 100	12½ p. 100	15 p. 100
558b	Brins de soie, fil de soie et trame de soie artificielle, ou filaments de soie artificielle provenant d'une espèce de cellulose obtenue par procédés chimiques, non ouvrés plus qu'en brins simples	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
558c	Brins de soie, fil de soie et trame en tout ou en partie de soie, n.d., y compris fils, cordes ou fils de soie retors, à coudre, broder ou autres usages	17½ p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
558d	Brins de soie, fil de soie et trame en tout ou en partie de soie artificielle ou de filaments de soie de fibre artificielle provenant d'une espèce de cellulose obtenue par des procédés chimiques, n.d., y compris fils, cordes ou fils de soie retors, à coudre, broder, ou pour autres usages, ne contenant pas de soie	17½ p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
558e	Fil de soie ou trame entièrement de soie gommée; brins de soie, fil de soie ou trame de soie retorse, non colorée, importée par les fabricants de sous-vêtements de soie pour usage exclusif dans leur manufacture et soie filée lorsqu'elle est importée par les fabricants de fil de soie	En franchise	7½ p. 100	10 p. 100
559	Crêpes noirs	10 p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
560	Tissus de soie gommée, non bouillie ni blanchie, mesurant au moins vingt pouces de largeur, importé pour être dégommé teint et fini au Canada	12½ p. 100	22½ p. 100	35 p. 100
560a	Articles en soie de plus de 26 pouces de largeur	17½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
560b	Articles en soie de vingt-six pouces ou moins de largeur, n.d	17½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
560c	Tissus en soie, n.d., tricots où la soie est la partie constitutive ayant la valeur principale, ne contenant pas de laine	22½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
560d	Tissus de soie à poil coupé, connu comme velours et peluches avec poil en soie ou soie artificielle, ne contenant pas de laine, largeur, plus de vingt-quatre pouces	17½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
560e	Tissus de soie à poil coupé, généralement connu comme velours et peluches avec poil en soie ou soie artificielle, ne contenant pas de laine, largeur, vingt-quatre pouces au moins	17½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
561	Tissus de soie artificielle ou de fibre de soie artificielle provenant d'une espèce de cellulose obtenue par procédés chimiques, n.d	17½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
561a	Tissus de soie artificielle ou tissus de soie fibre artificielle produits d'après une espèce de cellulose obtenue par procédés chimiques, n.d., tricots en tout ou en partie de cette soie artificielle ne devant pas contenir de laine	22½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
562	Tissus de soie n'excédant pas douze pouces de largeur, généralement connus comme «rubans» à poil coupé ou non, ou en partie de soie, mais ne contenant pas de laine	22½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100

[L'hon. M. Robb.]

Numéros	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
562a	Etoffes tissées n'ayant pas plus de douze pouces de largeur, désignées généralement sous le nom de «rubans», avec poils coupés ou non coupés, fabriquées partiellement ou totalement en soie artificielle ou de fibres similaires de composition synthétique produites par procédés chimiques mais ne contenant ni soie ni laine	22½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
563	Toile à blutoir, non finie	En franchise	En franchise	En franchise
564	Etoffes fabriquées totalement, ou principalement en pesanteur, de soie ou de soie artificielle, ou les deux importées en pièces en longueur d'au moins dix verges chacune par les fabricants de cravates pour être employées exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques	17½ p. 100	20 p. 100	20 p. 100
565	Broderies, dentelles, soutaches, cordons, chenilles, élastiques, franges et glands, contenant du fil métallique ou non, n.d., bobinette, articles en dentelle, mouchoirs, dessus d'oreiller et rideaux, n.d.	25½ p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
566	Chaussettes et bas partiellement ou totalement en soie	25 p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
566a	Chaussettes et bas partiellement ou totalement en soie artificielle ou de fibres similaires de composition synthétique produites par procédés chimiques, mais ne contenant pas de soie	25 p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
567	Vêtements et articles fabriqués d'étoffes tissées ou tricotées et tous produits textiles, n.d., partiellement ou totalement ouvrés; étoffes, enduites ou imprégnées, n.d.; tous totalement ou partiellement faits en soie	30 p. 100	35 p. 100	37½ p. 100
567a	Vêtements et articles fabriqués d'étoffes tissées ou tricotées et tous produits textiles, n.d., totalement ou partiellement ouvrés, étoffes, enduites ou imprégnées, n.d.; tous totalement ou partiellement fabriquées de soie artificielle ou de fibres similaires de composition synthétique produites par procédés chimiques mais ne contenant pas de soie	30 p. 100	35 p. 100	37½ p. 100
567b	Vêtements sacerdotaux de toute sorte	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
568	Vêtements tricotés, n.d., articles tricotés, n.d., sous-vêtements tricotés, n.d., devant tous être évalués à plus de 90 cents la livre	20 p. 100	30 p. 100	35 p. 100
568a	Vêtements tricotés, n.d., articles tricotés, n.d., sous-vêtements tricotés, n.d., devant être évalués à 90c. la livre, ou moins	15 p. 100	30 p. 100	35 p. 100
569	Chapeaux, casquettes et bonnets, n.d., couronnes de chapeaux et de bonnets, formes de chapeaux et de bonnets	22½ p. 100	30 p. 100	35 p. 100
569a	Cloches de chapeaux en paille d'Italie, de «Manille», feuilles de palmiers, herbe, saule ou copeaux de bois, qui ne sont pas blanchies et n'ont pas été mises sur la forme	En franchise	5 p. 100	7½ p. 100
569b	Cuirs de chapeaux, visières de casquettes, fonds et flancs de chapeaux, taillés, importés par les chapeliers exclusivement pour la fabrication des chapeaux et casquettes dans leurs propres établissements	En franchise	5 p. 100	7½ p. 100
569c	Tresses de copeaux de bois, feuille de palmier, manille, saule, osier, rotin, paille, gerbe ou foin; tresses en soie artificielle, ou de fibres similaires de composition synthétique produites par procédés chimiques; tresses de fil de coton glacé; devant toutes être importées pour être employées exclusivement à la fabrication des calottes ou formes de chapeaux, mais non pour orner ou garnir lesdites calottes ou formes de chapeau	En franchise	5 p. 100	7½ p. 100
569d	Tissus n'excédant pas trois pouces de largeur, par longueurs d'au moins dix-huit verges, d'une catégorie ou d'un genre non fabriqué au Canada, généralement connu sous le nom de «ruban cordé à duite simple, double ou quadruple», importés par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication des bourdalous ou pour garnir les rebords de chapeaux	En franchise	5 p. 100	7½ p. 100
570	Paillassons, de portes ou de voitures, autres qu'en métal, n.d.	25 p. 100	30 p. 100	35 p. 100
571	Tapis, paillassons et nattes en fibres de coco, en paille, en chanvre ou en jute; doublures de tapis et coussinets d'escaliers	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
572	Tapis de Turquie ou leurs imitations, ou autres carpettes ou tapis de parquet, et tapis, n.d.	25 p. 100	30 p. 100	35 p. 100
573	Prélarts et toiles cirées émaillées pour voitures, parquets, tablettes et tables, nattes ou tapis en liège et linoléum	25 p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
574	Tissus, non élastiques, n'excédant pas trois pouces de largeur, importés par les fabricants de bretelles, jarretières et jarretelles pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures	10 p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
574a	Tissus élastiques, contenant des brins de caoutchouc tissés ou soutachés à l'intérieur, n'excédant pas douze pouces de largeur; soutache élastique ronde	20 p. 100	32½ p. 100	35 p. 100
574b	Tissus élastiques, contenant des brins de caoutchouc tissés ou soutachés à l'intérieur, excédant un pouce mais n'excédant pas douze pouces de largeur, importés par les fabricants pour servir exclusivement à la fabrication dans leurs propres manufactures	12½ p. 100	20 p, 100	25 p. 100
575	Cordages excédant un pouce de circonférence, n.d.	20 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
576	Stores montés sur rouleaux, n.d.	20 p. 100	30 p. 100	35 p. 100
577	Faux-cols et manchettes en xylonite, xyolite, ou celluloïde	15 p. 100	20 p. 100	25 p. 100
578	Insignes, ceintures et ceinturons de toute sorte, n.d., excepté les ceinturons en soie	22½ p. 100	30 p. 100	35 p. 100
590c	Moteurs et parties complètes de moteurs, lorsqu'ils sont importés pour servir exclusivement à la construction des aéroplanes	En franchise	7½ p. 100	10 p. 100
	Le et après le 1er juillet 1930	15 p. 100	25 p. 100	27½ p. 100
610	Courroies pour machinerie, n.d.	20 p. 100	25 p. 100	27½ p. 100
620	Fil métallique (clinquant), importé par les fabricants de soutaches, cordons, glands, rubans et franges, pour servir exclusivement dans leurs propres fabriques à la fabrication de ces articles	5 p. 100	7½ p. 100	10 p. 100
621	Nitrate de thorium et nitrate de cérium employés à la fabrication des manchons à incandescence, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de ces manchons ou gaze destinés à la fabrication de ces manchons à incandescence	En franchise	En franchise	En franchise
622	Ficelles ou fil de papier importés par les fabricants de meubles pour servir seulement dans leurs propres manufactures à la fabrication des meubles	En franchise	En franchise	En franchise
627	Gants de toutes sortes	22½ p. 100	30 p. 100	35 p. 100
627a	Gants et mitaines de toutes sortes	15 p. 100	25 p. 100	30 p. 100
630	Lacets de bottines, de chaussures de chemisettes et de corsets, n.d.	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
681	Vieux cordages; déchets et rognures de papier et déchets de toutes sortes, n.d., à l'exception des déchets métalliques; verre cassé ou rebuts de verre	En franchise	En franchise	En franchise
682a	Flotteurs à filet, en aluminium, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, devant servir exclusivement à la pêche en mer profonde ou en lac, à l'exception des flotteurs employés par les amateurs de pêche	En franchise	En franchise	En franchise

2. Il est résolu que l'annexe B du tarif douanier, c'est-à-dire le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada (1927), soit modifié en y retranchant les numéros 1011, 1012, 1024, 1029, l'énumération des marchandises et les pourcentages de drawback se trouvant en regard de chacun desdits numéros, et que les numéros, énumérations et pourcentages de drawback suivants soient insérés dans ladite annexe B.

Numéro	Produits	Lorsque sujet à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou droit dit dumping) payable à titre de drawback
1011	Laine filée dite Botany; simple, du numéro 30 et plus fine, sur espolin, tubes et cônes, ou en écheveaux, filée sèche d'après la méthode française ou la méthode belge, en blanc seulement, non doublée ou retorse.	Lorsque employée antérieurement au 1er jour d'octobre 1928, dans la fabrication de chaussettes, de bas et d'étoffe Jersey.....	99 p. 100
1012	Etoffes tissées en pièce.....	Lorsque employées dans la fabrication de doublures de chapeaux et de casquettes.....	99 p. 100
1024	Fils composés en plus grande partie de laine simple, du numéro 30 et plus fine, sur espolins, tubes ou cônes, ou en écheveaux, bitord sec d'après la méthode française ou la méthode belge, en blanc seulement, non doublés ni tordus.	Lorsque employés antérieurement au 1er jour d'octobre 1928, dans la fabrication de chaussettes et de bas.....	99 p. 100
1029	Matières.....	Lorsque importées par des fabricants de bandes intérieures de chapeaux, de visières de casques, de fonds et flancs de chapeaux, en vue de la fabrication de ces mêmes articles dans leurs propres établissements.....	99 p. 100
1060	Papier à journal, papiers à livres finis à la machines, non collés, papiers à livre collés ou super-glacés, lorsqu'ils sont importés sous le régime des articles 197, 197a ou 198a.	Lorsqu'ils sont employés exclusivement à la production au Canada de magazines ou de périodiques, y compris les journaux agricoles, imprimés, publiés et mis en circulation régulièrement, et jouissant des privilèges postaux des matières de la deuxième classe, contenant des articles divers d'ordre critique, descriptif et d'informations, des faits divers, des nouvelles politiques ou autres nouvelles, de la critique ou d'autres informations, ou de la fiction lorsque les magazines, périodiques ou autres publications susdites sont reliés, brochés ou attachés ensemble de quelque autre manière.....	80 p. 100
1061	Tissus fabriqués pour servir de couverture aux livres d'une catégorie ou d'une espèce non manufacturée au Canada.	Lorsqu'ils sont importés par des relieurs pour servir exclusivement à la reliure de livres dans leurs propres ateliers.....	99 p. 100
1062	Matériaux, y compris toutes les parties..	Lorsqu'ils sont employés dans la fabrication des vilbrequins, des jauges de métal ou de bois, des niveaux de métal ou de bois, des rabots ou des grattoirs à main, de métal ou de bois, des vastringues, des équerres à lame d'acier et des fausses équerres munis de manches de métal ou de bois: pourvu qu'il ne soit payé aucun drawback sous le régime de cet article sauf dans le cas où au moins cinquante pour cent du coût de production de l'article fini a été défrayé au Canada; et pourvu, de plus, qu'aucun drawback ne soit payé, sous le régime de ce numéro, plus qu'une fois sur l'un quelconque de ces articles..	60 p. 100

Numéro	Produits	Lorsque sujet à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou droit dit dumping) payable à titre de drawback
1063	Matériaux, y compris toutes les parties..	Lorsqu'ils sont employés dans la fabrication des moteurs qui soivent servir seulement à l'équipement des avions; pourvu que, le ou après le 1er juillet 1930, il ne soit payé aucun drawback sous le régime de cet article, sauf dans le cas où au moins cinquante pour cent du coût de production de l'article fini a été défrayé au Canada.....	50 p. 100
1064	Tubes en fer ou en acier, sans couture, dépassant quatre pouces de diamètre.	Lorsqu'ils sont employés pour la transmission du gaz naturel sous une haute pression, à partir des puits à gaz jusqu'aux points de distribution.....	50 p. 100
1065	Charbon bitumineux.....	Lorsqu'il sert à fondre ou à évaporer le sel produit au Canada: Pourvu qu'aucun drawback ne sera payable en vertu de cet item sur la houille employée dans la production du sel ou de la saumure, lorsque ledit sel ou saumure est davantage ouvré que le sel énuméré dans les articles tarifaires 40, 41, 42 et 42a.....	99 p. 100

3. Que tout décret fondé sur les résolutions précitées sera censé être entré en vigueur le dix-sept février mil neuf cent vingt-huit et s'appliquer à toutes les marchandises désignées dans les résolutions précitées et importées ou sorties de l'entrepôt pour la consommation à cette date ou après cette date, et aux marchandises importées antérieurement et sur lesquelles il n'a été fait aucune déclaration d'entrée pour la consommation avant cette date.

Il y a lieu de proposer une loi modifiant ainsi la loi concernant l'impôt sur le revenu de guerre et de décréter:

1. Que les différents impôts sur le revenu personnel soient réduits de vingt pour cent pour l'année 1927 et les années subséquentes;

2. Que l'impôt sur le revenu des compagnies soit de huit pour cent pour l'année 1927 et les années subséquentes;

3. Qu'il soit tenu compte de l'épuisement des terrains miniers, des puits d'huile et de gaz ainsi que des domaines forestiers, et que le dédommagement y afférant soit réparti entre le preneur et le donneur de bail;

4. Que le revenu provenant de la mise en service de navires appartenant à une personne ou société commerciale non résidante ou exploités par elle soit exonéré d'impôt, pourvu que le pays de résidence accorde une exemption équivalente en faveur d'une personne ou société commerciale résidant au Canada;

5. Qu'une exemption de $500 soit accordée aux individus ayant à leur charge des personnes de vingt et un ans et plus, incapables de se suffire à elles-mêmes en raison d'une infirmité d'esprit ou de corps;

6. Que, advenant le cas où le fiduciaire administrant un fonds ou système de pension de retraite déciderait de faire exonérer le revenu émanant du placement, les contributions des employés intéressés ne soient pas exemptes d'impôts;

[L'hon. M. Robb.]

7. Que des dispositions soient prises afin d'obtenir des renseignements sur les payements effectués de la part même des personnes qui ont fait lesdits payements.

Il est résolu qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu (chapitre 179 des Statuts revisés du Canada) et de décréter:

1. Que l'article quatre-vingt de ladite loi qui impose une taxe d'accise sur les automobiles pouvant être affectées à l'usage des voyageurs soit modifié en y adjoignant le paragraphe suivant:

"4. Lorsque des marchandises de toute catégorie mentionnée dans le tableau 1 sont fabriquées ou produites au Canada et qu'elles sont destinées à l'usage du fabricant ou du producteur et non à la vente, ces marchandises seront, pour les fins de cette disposition, censées avoir été fabriquées ou produites au Canada et vendues, et la vente sera censée avoir eu lieu lorsque lesdites marchandises seront mises en usage. Le ministre peut déterminer la valeur imposable desdites marchandises."

2. Que le taux de la consommation ou la taxe sur les ventes soit réduit à 3 pour 100 et que toute mesure législative, qui peut être fondée sur cette résolution No 2, soit censée être entrée en vigueur le dix-septième jour de février 1928 et s'être appliquée aux marchandises importées ou dédouanées pour la consommation à cette date ou après cette date et s'être appliquée aux marchandises importées antérieurement et pour lesquelles il n'a pas été fait de déclaration en douane pour la consommation avant cette date.

Il est résolu qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi des primes sur le cuivre (1923) et décrétant que le paiement des primes, au taux d'un demi-cent la livre, sur les tiges de cuivre, tel que prévu

dans ladite loi, soit continué jusqu'au trentième jour de juin 1931.

1. Il est résolu qu'il y a lieu de modifier la liste A du tarif des Douanes, soit le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada (1927).

2. Il est résolu que l'annexe B du tarif douanier, c'est-à-dire le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada (1927) soit modifié.

3. Il est résolu que tout décret basé sur les résolutions ci-dessus sera censé être entré en vigueur le dix-sept février dix-neuf cent vingt-huit.

4. Il est résolu qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

5. Il est résolu qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi spéciale des revenus de guerre, chapitre 179 des Statuts revisés du Canada (1927).

6. Il est résolu qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi des primes sur le cuivre (1923).

Sur la proposition de M. Cahan, le débat est ajourné.

Sur la proposition du très honorable Mackenzie King, la Chambre passe à l'étude des bills et ordres publics.

LE CLASSEMENT DU BLE

MODIFICATION DES DÉFINITIONS LÉGALES DE QUALITÉS

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Millar, laquelle est ainsi conçue:

Que la Chambre est d'avis que les définitions statutaires qui s'appliquent à toutes les qualités de blé spécifiées par contrat dans la division d'inspection de l'Ouest canadien devraient être modifiées de manière à inclure la protéine comme l'un des éléments de cette définition.

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): A la fin de la séance, hier, j'étais en train d'expliquer pourquoi, à mon avis, la proposition serait difficile à réaliser, en ce qui concerne la fixation d'une qualité légale pour la teneur en protéine du grain. Je comprends qu'il est très difficile actuellement de l'établir, mais je préconiserai de plus amples recherches à cet égard. J'ai fait observer au ministre—j'insiste sur ce point—qu'il est nécessaire de perfectionner le service du bureau de Winnipeg et de donner au Dr Birchard tout le personnel dont il a besoin pour effectuer ces travaux. Je crois que ce bureau, s'il était bien outillé et pourvu d'un personnel suffisant, rendrait de grands services aux cultivateurs de la prairie. Un cultivateur qui pense avoir du grain de haute teneur en protéine pourrait envoyer un échantillon à ce bureau et en obtenir l'analyse, si bien qu'il connaîtrait la valeur de son grain avant de l'expédier. Pour moi cela simplifierait considérablement les choses. Je demande encore une fois au ministre de consentir au renvoi de cette proposition au comité de l'agriculture et de la colonisation. En faisant cela et en permettant à ceux que la question intéresse de donner leur opinion, je suis sûr que nous serons mieux renseignés et la Chambre sera alors mieux en état de déterminer ce qu'il convient de faire. Si les marchands de grain, les représentants du syndicat, les meuniers et les associations de cultivateurs pouvaient venir témoigner, je pense que le comité serait en mesure d'indiquer d'une façon concrète à la Chambre comment procéder.

M. J. G. ROSS (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je commencerai par dire que, à mon avis, il ne serait pas bon de forcer le bureau chargé d'établir les qualités-types ou la commission des grains à tenir compte de la teneur en protéine, avant d'avoir fait examiner la question par le conseil consultatif des recherches scientifiques et industrielles et aussi par le comité de l'agriculture et de la colonisation de la Chambre des communes. En ce qui concerne le grain, voici quelle est la situation au Canada: nous n'avons aucune base scientifique pour classer notre grain suivant sa qualité meunière. C'est à peu près le seul produit circulant en grande quantité dont la valeur ne soit pas encore fixée d'après la qualité de son contenu. On me permettra de citer cette définition de ce que je crois être la façon régulière d'établir les qualités:

Pour que la valeur commerciale d'une denrée soit la plus grande elle doit être telle qu'elle puisse permettre le classement de cette denrée d'après sa valeur pour l'industrie qui l'emploie le plus. Le classement de cette valeur doit être suffisamment définie pour être d'application uniforme, suffisamment simple pour être d'application pratique là où la denrée subit sa première inspection, et suffisamment sévère pour indiquer des différences réelles dans la valeur.

Le blé, après avoir été réduit en farine, est surtout employé à faire du pain. La farine est employée par deux classes de consommateurs, premièrement, le consommateur domestique ou la ménagère qui fabrique son propre pain chez elle, et deuxièmement, le consommateur commercial, c'est-à-dire le boulanger. La ménagère désire telle qualité de farine et le boulanger telle autre, ce qui fait que le meunier fabrique deux sortes de farine pour deux consommateurs différents. La ménagère exige une farine qui fera un bon pain dont la pâte se lie bien et qui est d'une couleur agréable. Elle ne veut pas d'une farine trop difficile à pétrir. Elle ne s'occupe pas que la farine absorbe beaucoup d'humidité, et il ne lui importe pas beaucoup de pouvoir tirer de son sac ou son baril de farine jusqu'à son dernier pain. D'autre part, le boulanger veut un pain d'un bon volume, de texture fine, léger et de bonne couleur. Il importe beaucoup au boulanger de pouvoir employer en entier son sac ou son baril de farine, de même qu'il est très important pour lui que la farine absorbe une grande quantité d'eau, parce que cette

eau est comprise dans le poids du pain qu'il vend, et elle coûte moins cher que la farine. Le meunier sait cela et fabrique toutes sortes de farines. Ce qui importe le plus au meunier c'est de pouvoir fabriquer toute l'année une farine d'un type semblable à la marque qu'il vend, c'est-à-dire qu'il doit avoir à l'année une farine de même teneur en protéine pour la même marque. Autrement, si la ménagère ou le boulanger employait une qualité ou marque de farine cette année et la même qualité ou marque l'année suivante, mais d'une teneur en protéine différente, employant les mêmes ingrédients, il pourrait réussir dans un cas et échouer complètement dans un autre. Le point le plus important, par conséquent, est de voir à ce que le type de farine soit toujours uniforme. Cela a une grande portée sur la teneur en gluten et la qualité de gluten dans notre blé.

Les facteurs importants pour le meunier sont le rendement, la valeur de panification, la couleur et la teneur en humidité du grain. Voilà ce que cherche le meunier. Mais le classement de notre grain n'est pas fait suivant ces facteurs. Suivant notre système de classement, en vertu de la loi des grains, comme l'a signalé hier l'honorable député de Qu'Appelle (M. Millar), le blé n° 1 Nord, du Manitoba, doit comprendre toutes les variétés du blé dur, du blé printanier rouge, égal en valeur au blé marquis. Mais tous ceux qui connaissent les grains savent que le marquis lui-même n'est pas d'une valeur uniforme dans tout le pays, et il n'y a rien dans la loi des grains pour aider à déterminer si un blé est égal en valeur au blé marquis. La loi dit que le blé doit être mûr et propre. Il est vrai aussi qu'un blé d'une partie du pays, sans être tout à fait mûr peut être meilleur pour la farine que le grain tout à fait mûr d'une autre partie du pays. La loi dit aussi qu'il ne doit pas peser moins que 60 livres au boisseau. Cela a un certain effet sur le rendement de farine du grain. Il ne doit pas contenir de grains endommagés; mais la loi ne dit pas ce qu'elle entend par "endommagés". Cela peut vouloir dire n'importe quoi, et il y a des grains qui, en vertu de la loi des grains, sont endommagés, mais qui, quant à leur valeur pour le meunier ou pour la cuisson, ne sont nullement endommagés. Au contraire, leur valeur est quelques fois augmentée par ce prétendu dommage. En outre, le blé doit contenir 6 p. 100 de graines dures, rouge vitreux. C'est encore un standard qui ne détermine aucune véritable valeur sur laquelle on peut se baser.

Peut-on établir en ce pays un système de classement basé scientifiquement sur la valeur réelle du grain au point de vue du meunier et de la cuisson? Il n'y a aucun doute qu'avec des recherches scientifiques bien conduites cela pourrait se faire, et je crois que cela se fera un jour. Nous faisons le classement du pétrole en ce pays, et sa valeur est basée sur sa gravité spécifique et sur la quantité d'essence qu'il y a moyen d'en tirer. Nous faisons aussi le classement de la crème, et sa valeur est basée sur sa teneur en matière grasse. Nous faisons le classement des minerais provenant de nos mines, et leur valeur est déterminée suivant le pourcentage d'or, d'argent, de plomb, de cuivre, de zinc ou autres métaux précieux qu'ils contiennent par tonne. Il n'y a, par conséquent, aucune raison au monde pour empêcher que l'on fasse le classement du blé suivant son rendement en farine par cent livres, sa teneur en protéine, et le pourcentage d'humidité qu'il contient. Ces facteurs doivent déterminer la valeur du blé. Des marchands de grain nous ont dit que cela ne pouvait pas se faire et ne se fait pas, mais je prétends que cela se fait aujourd'hui, dans toutes parties du monde, par ceux qui achètent notre grain. Il n'y a pas dans le dominion une seule grande minoterie qui ne fasse pas faire l'épreuve chimique du grain qu'elle achète pour déterminer si le grain possède ces valeurs. Les exportateurs nous disent qu'à Liverpool le prix n'est pas basé sur ces données mais sur le certificat final canadien. Je prétends que, lorsqu'arrivent à Liverpool les échantillons de grain des premières récoltes, ces échantillons sont soumis à une épreuve chimique et que le prix du blé est déterminé d'après cette analyse; le prix reflète le résultat de l'analyse chimique de chaque catégorie et ce qu'on offre pour le grain canadien dépend du résultat de cette analyse. Autrement dit, ici nous vendons notre grain sur une base et les meuniers du monde l'achètent sur une autre base. Il a été affirmé souvent par tout le pays qu'il ne serait pas pratique de faire un essai complet de meunerie et de boulangerie. On allègue deux raisons; d'abord ce que coûterait cet essai et ensuite le temps qu'il faudrait lui consacrer. Quant au coût, je ne suis pas convaincu que le producteur de grain ne gagnerait pas à soumettre son grain à une épreuve complète de meunerie et de boulangerie. Voici quelle serait cette épreuve: mouture, deux heures; peser et mélanger les ingrédients de la farine, cinq minutes; fermentation, deux heures; essai de contrôle, une heure; four, une demi-heure; refroidissement, une heure; enregistrement et mesurage du pain, cinq minutes; soit un total de six heures et quarante minutes. De prime abord cela semble un temps considérable à consacrer à un essai, et cela pour chaque échantillon. Seulement on

[M. Ross (Moose Jaw).]

pourrait appliquer à cette opération les méthodes de la production intense; ainsi chaque échantillon ne requerrait pas six heures et quarante minutes. L'essai peut se pratiquer sur de grandes quantités; le meunier peut moudre plus d'un échantillon à la fois; on peut employer des machines pour peser et mélanger la farine; la fermentation et le contrôle peuvent se faire par grandes quantités; un seul homme peut faire cette opération sur un grand nombre d'échantillons; et la cuisson peut se faire, comme elle se fait dans les grandes boulangeries commerciales, par centaines de pains à la fois dans de grands fours; l'enregistrement et le mesurage ne prennent pas grand temps.

Cela ne retiendrait pas les wagons sur le chemin de fer; sous le régime actuel d'inspection, les échantillons sont cueillis des wagons et ces derniers reprennent aussitôt la route vers leur destination. L'essai complet de meunerie et de boulangerie peut prendre de six à sept heures; pendant ce temps le wagon s'achemine vers sa destination; et le résultat de l'épreuve peut y être télégraphié. Ainsi les chemins de fer ne perdent pas de temps. Je ne dis pas que cette épreuve soit nécessaire; mais je prétends assurément que les autorités devraient étudier la proposition pour déterminer si nos producteurs de grain n'y trouveraient pas un avantage pécuniaire.

Selon moi, les seules épreuves nécessaires pour déterminer la qualité du blé canadien pour la mouture et pour la panification sont l'épreuve de la teneur en humidité,—on la pratique aujourd'hui,—l'épreuve de la teneur en protéine et l'épreuve de la viscosité. L'épreuve de la viscosité révèle la qualité de la protéine, c'est-à-dire la valeur boulangère de la farine. Le rôle du levain est de dégager du gaz carbonique et partant de faire dilater le pain. Le degré de cette dilatation peut être établi définitivement par l'épreuve de la viscosité. Autrement dit, elle découvre le degré de la dilatation qui sera provoquée par le levain et le temps de sa durée; ainsi on détermine si la fermentation laisse à désirer. Cet essai se pratique aujourd'hui non seulement dans notre propre laboratoire de Winnipeg mais dans les laboratoires de toutes les minoteries du Canada et des Etats-Unis, et dans un bon nombre de ceux d'Europe. L'essai de la protéine ne prend que de quarante-cinq minutes à une heure; l'épreuve de la viscosité ne prend que cinq minutes et peut se faire en même temps que l'essai de la protéine. L'épreuve de la teneur en humidité prend quarante-cinq minutes et peut aussi se faire pendant qu'une autre portion du même grain subit l'essai de la protéine.

La valeur de notre grain canadien résulte de deux qualités: il peut se moudre lui-même en farine et il peut se mélanger avec les blés des autres pays afin d'en relever, jusqu'au degré réglementaire, la valeur boulangère. J'affirme donc, monsieur l'Orateur, que notre méthode de classement devrait tenir compte en premier lieu de la qualité de la protéine dans le grain et en second lieu de sa teneur en humidité. Je me souviens qu'au cours d'une discussion à ce sujet l'année dernière un honorable représentant m'a demandé quelle teneur d'humidité on devrait tolérer dans les qualités normales du grain. Nous admettons une teneur de 14.4 p. 100 en humidité. C'est-à-dire que le grain canadien s'achète dans les marchés du globe avec l'entente qu'il contient cette proportion d'humidité. Mais une bonne part du grain apporté au marché par le cultivateur canadien ne contient pas 14.4 p. 100 d'humidité. Si un producteur a du grain contenant seulement 12 p. 100 d'humidité, et si le prix du marché est de $1.50 le boisseau, le producteur perd 2 p. 100 de son prix, soit 3 c., parce que son grain n'atteint pas la proportion convenue de 14.4 p. 100. Nous devrions adopter un standard moins élevé pour la teneur en humidité, et le producteur devrait être rétribué lorsque son grain contient une faible teneur en humidité. Et il ne devrait pas avoir à subir une diminution de prix, parce que son blé ne contient que 14.5 ou 17 p. 100 d'humidité. D'après notre système de classement actuel, on appelle "grain gourd" le grain contenant plus de 14.4 p. 100 d'humidité. Le propriétaire de ce grain perd immédiatement 8 ou 10 c. par boisseau. Si son grain renferme 17 p. 100 d'humidité, on lui enlève encore 8 ou 10 c., et ainsi de suite. Cela ne devrait pas exister. Le producteur ne devrait perdre que le pourcentage réel d'humidité de son grain, c'est-à-dire la diminution du poids et le coût du séchage. Lorsque le grain gourd ou humide est séché, sa valeur meunière n'en souffre aucunement. En réalité, un grand nombre d'expériences ont prouvé que le grain gourd ou humide, séché dans de bonnes conditions, produit une meilleure mouture que le grain ordinaire.

Quand le conseil de recherches étudiera le classement du grain, il devra aller plus loin et faire une enquête sur le séchage du grain. Je pense qu'aujourd'hui l'on ne fait aucun séchage de grain au pays avant la clôture de la navigation. Néanmoins, l'on déduit 8 ou 10c. du prix du grain renfermant plus de 14.4 p. 100 d'humidité. C'est un système faux. Les commerçants de grain qui font le mélange en tirent avantage. Par exemple, l'un d'eux reçoit un wagon de grain renfermant 12 p. 100

d'humidité, en même temps qu'un autre titrant 16 p. 100. Il mélange le contenu des deux wagons et il en résulte une moyenne de 14 p. 100, soit une excellente qualité.

M. GARLAND (Bow-River): Mon honorable ami me permettra-t-il de lui poser une question?

M. ROSS (Moose Jaw): Certainement.

M. GARLAND (Bow-River): Je me demande s'il pourrait prouver son assertion que l'on ne fait aucun séchage de grain avant la clôture de la navigation. Il rendrait alors un grand service au pays.

M. ROSS (Moose Jaw): Je me ferai un plaisir de demander au ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) un état du nombre de wagons de grain qui a subi le séchage. Un état de ce genre éclaircirait la question. En causant avec les employés d'élévateurs, l'on m'a dit que l'on ne faisait pas de séchage avant la fermeture de la navigation et que dans un grand nombre d'élévateurs privés, les séchoirs ne sont presque jamais employés. Ils ne sont que des trompe-l'œil.

Pour revenir à la question du degré d'humidité du grain, l'on a trouvé, à la suite d'expériences, que le blé légèrement blanchi n'est aucunement endommagé et fait une aussi bonne farine. Le blé fortement blanchi est endommagé, mais loin de la proportion que lui fait perdre notre système actuel de classement. Par exemple, il arrive que la récolte soit d'excellente qualité, mais qu'elle renferme du blé fortement blanchi ou germé. Les meuniers de notre pays et des Etats-Unis ont alors l'habitude d'acheter ce blé fortement blanchi, ou germé, qu'ils payent plus cher, afin de le mélanger à du blé à haute teneur en protéine et d'un haut degré de viscosité, et de produire une meilleure farine boulangère sans autres améliorations commerciales. Ce blé est actuellement classé comme n° 4. On le range dans la même classe que les blés contenant une forte proportion de grains verts, ou que les blés fortement gelés. Or, ces derniers ne donnent qu'une farine inférieure. Les blés germés, qui sont excellents pour la mouture, et les blés fortement blanchis ne devraient pas être classés avec le n° 4, de sorte qu'on pourrait les employer comme je le disais il y a un instant.

Je dirai maintenant quelques mots des acheteurs de notre blé sur les grands marchés du monde. Le meunier de Liverpool, ou le meunier européen, se trouvent dans la situation suivante: il leur faut constamment pouvoir fournir un produit uniforme, autrement ils perdraient leurs clients. Lorsqu'ils reçoivent les blés des différentes parties du monde, ils les analysent afin de découvrir combien de

chaque espèce ils doivent moudre pour produire la farine qu'ils vendent depuis des années. Il arrivera qu'ils pourront avoir besoin d'un blé canadien à forte teneur de protéine, ou d'une haute viscosité, beaucoup plus que l'année précédente. Si le blé des autres parties du monde n'a qu'une faible teneur en protéine, il leur faudra cette année-là plus de blé canadien que d'autre blé. Ils seront prêts à le payer plus cher et seraient tout disposés à accepter un classement basé sur la teneur en protéine. Le meunier canadien se trouve dans une situation différente. Il achète son grain dans un pays où l'on récolte ordinairement un blé ayant une forte teneur en protéine et une haute viscosité, ou produisant une farine très forte à boulanger. Néanmoins, cette année, les meuniers canadiens achètent des milliers de wagons de blé d'après le classement ordinaire du marché et dans plusieurs cas, en revendent les deux tiers après avoir analysé le blé dans leurs laboratoires. Le blé de la moisson de cette année n'est pas aussi riche en protéine qu'à l'ordinaire. C'est-à-dire que le meunier canadien choisit dans la récolte le blé le plus riche en protéine, et celui qui l'est moins est destiné à l'exportation. Pour mieux me faire comprendre, je dirai que c'est le blé canadien le moins riche qu'on vend sur le marché du monde et que c'est lui qui sert à établir le prix de toute la récolte du blé canadien.

Cependant, le meunier américain se trouve dans une situation différente. Aux Etats-Unis la plus grande partie de la récolte se compose de blé mou pauvre en protéine et sans richesse boulangère. Son débouché est limité; alors le meunier américain, plus que nul autre, sera beaucoup mieux disposé à offrir un prix élevé pour un blé riche en protéine, car il a besoin de cette qualité de blé pour le mélanger avec son blé tendre afin de donner à sa farine plus de richesse boulangère. Alors les exemples qu'on nous a cités, ici, des prix que les Américains paieraient pour le blé riche en protéine ne sont pas appropriés quant au grain canadien ou au grain vendu à l'étranger, car la demande sur le marché mondial n'égale pas celle du marché limité des Etats-Unis, ou elle n'est pas aussi considérable. Pour la consommation canadienne la demande pour un blé riche en protéine est très restreinte. La moyenne de notre récolte est riche. Certaines années le blé ayant peu de protéine ou blé tendre, un blé blanchi et germé, est plus en demande pour être mélangé avec un produit plus riche en protéine.

Parlons maintenant du mélange. Sous le régime de notre loi actuelle des grains l'acheteur est autorisé à faire des mélanges. Si vous achetez un blé n° 3 il y a une différence

considérable dans la qualité. Un bon Nord n° 3 fait à peine un maigre n° 2; un pauvre n° 3 est trop riche pour donner un n° 4; un blé n° 4 riche ne l'est pas assez pour donner un n° 3; tandis qu'un n° 4 pauvre est trop riche pour constituer un n° 5. Or un acheteur, en ce pays, peut acheter un wagon de blé Nord n° 3 de bonne qualité et le mélanger avec un wagon de blé Nord n° 4 de bonne qualité et grâce à notre système de classement il obtiendra deux wagons de blé Nord n° 3, qui se vend cette année de 12 à 13c. de plus le boisseau. A vrai dire, cette année, on a mélangé des wagons de blé Nord n° 3, bien marqué avec un bon blé n° 5 et on a obtenu un blé Nord n° 3, bien marqué. Voici pourquoi je peux parler en connaissance de cause. Précisément sur la récolte de cette année j'ai fait un choix de wagons de bon blé n° 5 et de blé Nord n° 3 que j'ai mélangés en parties égales. J'ai soumis ce mélange à un inspecteur de la commission des grains, payé par le pays et lui-même le classa blé Nord n° 3. Toutefois, cette décision ne m'allait pas. Je vis un autre inspecteur pour avoir un nouveau classement, et rien ne fut changé. Dans le cas actuel il y avait dans le prix un écart de 26c. par boisseau acheté au wagon. Un système de classement qui tolère des choses semblables a besoin d'être modifié. Ce n'est pas tolérable; et de ce fait les producteurs de blé du Canada occidental perdent aujourd'hui des millions de dollars.

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable député ne veut donc pas de mélange?

M. ROSS (Moose Jaw): Pas du tout.

M. GARLAND (Bow-River): Je me demande si l'honorable député nous dira pourquoi une proposition relative au mélange a été rayée du Feuilleton par un de ses collègues.

M. ROSS (Moose Jaw): Je ne crois pas pouvoir renseigner mon honorable ami; je n'en sais rien. J'ignorais même qu'elle eut été rayée.

Monsieur l'Orateur, je voudrais demander que cette proposition soit renvoyée au comité de l'agriculture ou confiée au conseil de recherches scientifiques pour être bien étudiée afin de savoir si, au Canada, nous pouvons avoir un système de classement scientifique en tenant compte surtout de la valeur boulangère de notre blé. Si on condescend à cela, je proposerais de ne pas confier la question entièrement à des professeurs universitaires des diverses parties du pays, dont quelques-uns, je crois, formeront partie de cette commission. D'après moi, le ministère du Commerce devrait, sur le crédit consacré à la recherche scientifique, accorder une somme convenable au laboratoire de Winnipeg, où des analyses ont été faites à ce sujet et avec beaucoup de succès. Je proposerais aussi au ministre du Commerce de réunir en conférence les commissaires du grain pour leur faire part que notre groupe tient grandement à ce que cela se fasse et qu'ils aident le plus possible à tirer ces questions au clair. Actuellement, je ne désire pas parler longuement de ces commissaires.

M. GARLAND (Bow-River): Pourquoi pas?

M. ROSS (Moose Jaw): Je reviendrai peut-être sur ce sujet une autre fois, mais je voudrais les voir un peu plus portés pour les producteurs de grains et un peu moins pour le commerce des céréales dans l'Ouest canadien. Cette résolution est l'une des plus importantes dont la Chambre sera saisie. Elle représente, si elle est approuvée des millions de dollars pour nos gens, et autant à disposer pour l'achat de produits canadiens. Le système actuel de classement des céréales n'apporte pas au producteur un profit convenable.

M. F. W. GERSHAW (Medecine Hat): Monsieur l'Orateur, en proposant cette résolution, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Millar) a rendu un grand service à la population canadienne. Le classement des céréales est de première importance pour nous de l'Ouest. Pour le producteur de blé, la vente de sa récolte est souvent le grand fait de la saison, et cette année le classement a causé bien du mécontentement. La commission semble modifier ses instructions tous les ans et souvent celles-ci ne s'appliquent pas partout. Elles peuvent porter sur la rouille et autres choses semblables, mais les inspecteurs dans certaines régions, faute d'indications suffisantes, sont obligés de s'en rapporter à leur propre jugement pour accomplir une tâche d'importance aussi vitale pour les agriculteurs de l'ouest. Cela est loin d'être satisfaisant. Il arrive qu'un même échantillon soit classé bien différemment par des inspecteurs différents. Leur opinion se forme d'après la couleur, la proportion de grains non mûris, la teneur d'amidon, et la présence ou non de grains congelés.

Dans l'Ouest, il se cultive bien des variétés de blé. Les plus anciennes maintiennent encore leurs qualités normales, mais bon nombre de particuliers essaient les variétés nouvelles. Je reconnais que le département s'efforce de les en dissuader aussi longtemps que les expériences des fermes expérimentales n'en auront pas déterminer définitivement le mérite; mais je sais aussi que la récolte de ces variétés nuit au classement du blé. D'après l'inspecteur en chef, le classement comprend

approximativement dix-sept cents qualités, actuellement. D'une façon, le classement canadien a son avantage, comparé à celui qui se pratique en Europe. Dans presque tous les pays européens qui nous font le plus concurrence, le blé est exposé à un deuxième classement, tandis que le classement canadien est reconnu définitif. Le changer présenterait peut-être des difficultés. Le blé d'Australie, de l'Inde et de l'Argentine peut être classé de nouveau en Europe, tandis que le classement du nôtre est accepté.

Tout de même, nos agriculteurs sont fort mécontents et soupçonneux à ce sujet; ils se demandent si la vente de leur blé leur rapporte autant qu'ils ont droit, et, à tort où à raison, ils se croient exploités souvent. Ainsi, lorsque tout le blé d'un district est classé nº 4, ils se demandent si la farine que l'on en tirera sera de même qualité ou non, et, encore, s'il ne serait pas possible de vérifier si les acheteurs revendent les mêmes quantités d'une qualité donnée, de nº 4 disons. Que ceux qui doutent du degré de mécontentement réfléchissent aux remarques des honorables députés qui ont pris la parole, et ils reconnaîtront, j'en suis convaincu, la nécessité d'une enquête sur la méthode actuelle de classement, en vue d'en découvrir une plus juste.

Le classement officiel ne tient actuellement aucun compte de la richesse en gluten et sa réglementation ne fournit non plus aucune donnée de nature à s'en rendre compte avec certitude. Le gluten, ou protéine, est recherché par les boulangers. Nous savons que le blé très riche en gluten se vend bien plus cher aux minotiers, et nous ne sommes pas convaincus que le système actuel assure pleinement au producteur cette différence dans le prix. Voilà ce qui déplaît aux producteurs de certaines de nos meilleures variétés, je veux dire les agriculteurs établis sur des terres arides, éloignés des minoteries et des marchés ils sont presque à la mercie des acheteurs. N'est-il pas de simple justice cependant que celui qui a peiné à sa récolte bénéficie de la plus value découlant de la qualité?

Je citerai un bref extrait des *Wheat Studies*, publication de l'institut des recherches de l'université Stanford. Après avoir énuméré les qualités de blé, et exposé la méthode de classement, l'on ajoute:

Cependant, tout considéré, la quantité de gluten, c'est-à-dire de protéine, semble, à la lumière des connaissances actuelles, le mieux indiquer la valeur boulangère possible. Le boulanger qui compte sur lui uniquement sera déçu de temps à autre. Si, toutefois, il connaît la variété et la place d'origine du blé d'où provient la farine, il sera moins souvent trompé.

C'est un sujet qui demande une étude approfondie. Les cultivateurs ne sont pas satisfaits de la méthode actuelle de classement, et ils espèrent qu'ils en auront une meilleure. Les Américains se rendent comptent également de cet état de choses, et le président de la commission de revision des Etats-Unis a déclaré au cours d'une conversation que:

Si le Canada établissait le gluten comme facteur de classement, les Etats-Unis seraient obligés de l'imiter. On a insisté là-dessus tout le temps. Les laboratoires américains s'occupent sérieusement de ce problème aujourd'hui. Les boulangers demandent aux minoteries de la farine riche en gluten, et la concurrence entre les minoteries les a forcées de se rendre à ce désir.

Le blé canadien devrait occuper une meilleure place sur les marchés de l'univers, vu sa quantité de protéine, et nos cultivateurs seraient plus heureux s'ils ne pensaient pas que la méthode présente est injuste à leur égard.

M. G. G. COOTE (Macleod): Nous devons féliciter l'honorable député de Qu'Appelle (M. Millar) de remettre constamment ce sujet sur le tapis. C'est une question d'une vitale importance pour les agriculteurs de l'Ouest et, partant, pour tout le pays.

Inutile de dire que les producteurs de grain dans l'Ouest sont mécontents du système actuel de classement. On a fort loué la méthode présente, avec raison, peut-être, jusqu'à un certain point. Mais je crois qu'une bonne partie des griefs sont dus au manque d'uniformité dans le classement. C'est très difficile d'obtenir cette uniformité avec le système mis en vigueur sous l'empire de la loi des grains du Canada. On dit que l'inspecteur en chef a déclaré récemmeent, à une convention de cultivateurs, que le classement n'était, après tout, qu'affaire d'opinion. Mais c'est une question trop importante pour les producteurs pour se contenter simplement de l'opinion de l'inspecteur.

Je ne suis pas assez familier avec le sujet pour dire si les conditions seraient améliorées en basant le mode de classement sur la quantité de protéine du blé. Il y a deux ans, alors que j'étais en route pour Ottawa, j'ai visité le marché d'échantillons de Minneapolis. J'ai passé deux jours dans cette ville. J'ai vu l'acheteur de l'une des minoteries offrir une prime de 28c. le boisseau pour un wagon de blé de plus que pour une autre, bien que les deux fussent classées de la même manière, le blé noir de printemps Nord n° 1. Le courtier qui vendait ces deux wagonnnées avait obtenu une épreuve de la teneur en gluten pour les deux. L'une contenait plus de 15 p. 100 de protéine, et l'autre environ 10½ p. 100, et cet écart, de l'avis de l'achteur, constituait une différence en valeur de 28c. le boisseau. Durant la même saison, on a même payé une

prime de 52c. sur le marché de Minneapolis pour du blé riche en protéine.

Comme l'a dit mon collègue de Moose Jaw (M. Ross), on croit que le blé canadien contient une grande proportion de gluten à peu près uniforme, mais nous présumons peut-être trop, étant donné nos connaissances actuelles. Quant à moi, j'aimerais que ce problème fût soigneusement étudié, après ce que j'ai vu à Minneapolis, et j'en proposerais le renvoi au comité de l'agriculture. Je sais que l'on s'opposera fort à ce que l'on modifie notre méthode de façon à baser le classement du blé selon sa quantité de protéine. Cependant, je ferai observer que les dispositions de la loi des grains comprenant les définitions du classement tiennent compte de la valeur meunière du blé, et celle-ci, je crois, est déterminée en grande partie, surtout pour les qualités supérieures, par la proportion de protéine. J'ignore s'il est vrai que l'on se base sur la proportion de gluten seulement pour les qualités supérieures du blé. Parfois, notre blé inférieur, bien que riche en protéine ou gluten, n'est pas de grande valeur meunière, parce que la qualité de la protéine a souffert de la température, de la gelée, peut-être, ou d'autres accidents.

Je ne discuterai pas ce sujet longuement à l'occasion de l'étude de cette résolution. Je suis d'avis qu'il suffit de dire qu'au moins la moitié et peut-être davantage de nos producteurs de grains croient que le système pourrait s'améliorer et, si c'est vrai, inutile pour nous de discuter longuement le système actuel. Je crois que nous sommes pleinement justifiés de demander le renvoi de cette proposition à l'examen du comité d'agriculture, et il se peut que le comité émette un avis en faveur de la modification de la loi s'il le juge nécessaire, ou encore qu'il recommande une étude plus approfondie par le service des recherches et analyses.

M. CAYLEY: Est-il au monde un pays où l'on emploie l'essai en protéine et dites-nous ce que l'on considère constituer une proportion élevée de protéine?

M. COOTE: Je ne crois pas qu'il y ait un pays au monde qui se base sur l'essai en protéine pour le classement, mais je crois qu'il sert de base pour la vente de la majeure partie du blé vendu sur le marché de Minneapolis, le plus grand marché de blé dur du printemps des Etats-Unis.

M. CAYLEY: Se sert-on de l'essai en protéine pour les achats?

M. COOTE: Oui, les acheteurs s'en servent. Quand le blé arrive à Minneapolis, principalement du Dakota-Nord et du Montana, il est classé pour ainsi dire de la même manière que notre blé canadien, bien que nous puissions regarder leur classement comme plus large que le nôtre. Mais, après que le blé est classé, il est presque entièrement vendu sur échantillons; ou du moins, il est mis en vente par les courtiers sur le marché d'échantillons de Minneapolis. Il y a de vastes minoteries à Minneapolis et une grande partie du blé ne va pas plus loin que cette ville, mais y est moulu. Les acheteurs pour le minoteries de Minneapolis n'achètent pas beaucoup de blé sans se faire donner tout d'abord un essai sur la proportion de gluten. Je crois que les minoteries ont toutes un laboratoire pour faire les analyses. Il y a en outre un laboratoire au rez-de-chaussée de la Chambre de commerce, où se tient le marché. Dans ce laboratoire on peut pratiquer un essai en très peu de temps pour la somme de 50 c. je crois. J'ai visité ce laboratoire et le propriétaire m'a dit que cinq cents échantillons de blé avaient été analysés au cours de la matinée. L'analyse prend très peu de temps.

Un MEMBRE: Quelle est la moyenne du contenu en protéine?

M. COOTE: Je ne prétends pas en savoir assez long sur le sujet pour répondre positivement, mais nous avons au Canada beaucoup de blé qui donnerait à l'analyse au moins 15 p. 100 de protéine. Je crois que le record indique des analyses de 16 et 17 p. 100 et, parfois, un échantillon donnant encore davantage. Mais, d'après l'opinion que je me suis formée, à la suite de conversations avec des marchands de grain et des meuniers, je crois qu'on peut regarder 13 à 14 p. 100 comme une proportion élevée de gluten, et il y a aux Etats-Unis, et aussi probablement dans l'ouest du Canada, beaucoup de blé donnant moins que 10 p. 100 à l'analyse. Les meuniers veulent un blé dont la valeur boulangère soit uniforme. Pour y arriver, il leur faut des proportions uniformes de proétine. Je ne sais pas exactement ce que doit être cette proportion, mais je sais que s'ils achètent un wagon de blé dont la teneur en protéine est trop faible, ils paient une prime pour se procurer un autre wagon de blé contenant une proportion de gluten excessivement élevée pour le mélanger avec le premier, et c'est ce qui fait qu'on paye des primes sur le marché de Minneapolis pour le blé contenant beaucoup de protéine. Il est difficile de dire si ce système réussirait au Canada, parce que beaucoup de gens prétendent, ici, qu'une grande partie de notre blé contient une forte proportion de protéine et la demande ne serait pas assez forte pour assurer le paiement d'une bonne prime pour le blé ayant un pourcentage très élevé. Il me semble, néanmoins que nous avons sous les yeux assez de preuves pour nous justifier de demander que cette question soit soumise au comité de l'agriculture pour étude. Il peut,

s'il le croit nécessaire ou avantageux, demander l'aide de notre chimiste en chef de Winnipeg, ou des chimistes qui dirigent les expériences pour les minoteries du Canada. Je demande donc au ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) qu'il permette l'envoi de cette résolution au comité de l'agriculture.

M. THOMAS DONNELLY (Willow Bunch): Monsieur l'Orateur, comme ceux qui ont adressé la parole avant moi, je désire féliciter l'honorable député de Qu'Appelle (M. Millar) d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette résolution. Je suis d'avis que c'est une résolution très importante pour les cultivateurs de l'Ouest ou pour tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture, car elle constitue, de la part du proposant, une franche tentative de donner au cultivateur le droit de demander et de recevoir la juste et véritable valeur de son grain. Nous admettons tous que le Canada est, et sera encore longtemps, un pays essentiellement agricole. La prospérité du pays dépend de l'agriculture. Si le cultivateur est prospère, tout le pays l'est et si l'ouest du Canada obtient une bonne récolte, le commerce est stimulé d'autant dans tout le Dominion et cela signifie une période de prospérité. L'agriculture est actuellement, et sera pendant bien des années, l'industrie fondamentale du Canada. Par conséquent, toute mesure législative qui permet au cultivateur d'obtenir la pleine valeur de ce qu'il produit est excellente et mérite l'appui des membres de cette Chambre.

Il n'y a que deux moyens d'améliorer la situation du cultivateur et de lui assurer de plus grands bénéfices nets sur la vente de ses produits. L'un consiste dans la diminution des frais de production et l'autre dans le relèvement du prix que le cultivateur obtient de son blé. Et pour arriver à ce dernier résultat, il ne saurait également y avoir que deux moyens: le premier est de diminuer les frais de distribution du blé. Les syndicats de vente collective du blé dans l'Ouest canadien ont déjà contribué sensiblement à la solution de ce problème On estime que, grâce à leur mode effectif de distribution, les syndicats de vente du blé ont valu aux cultivateurs une augmentation de 25c. le boisseau dans le prix obtenu pour son blé, sans cependant déterminer le moindre relèvement du prix auquel le consommateur achète le pain. Cela, il faut l'attribuer au régime de distribution de plus grande efficacité, et nous comptons que l'utilité des syndicats de vente collective s'accroîtra encore à l'avenir. Nous pouvons aussi relever le prix du blé pour le cultivateur en l'engageant à cultiver un blé de meilleur rendement et de qualité supérieure. Dans tous les marchés de l'univers le blé de l'Ouest canadien doit surtout la faveur dont il jouit à sa dureté et sa teneur en protéine ou gluten.

On a fait beaucoup sous ce rapport dans les années passées, et il y a lieu de prévoir une amélioration marquée à l'avenir. La motion à l'étude demande que, dans la détermination et l'application des étalons de valeur, il soit tenu compte de la propriété fondamentale du blé, c'est-à-dire de sa teneur en protéine. La protéine est cet élément caractéristique du blé auquel la pâte doit sa viscosité; en d'autres termes, c'est cet élément constituant de la farine qui, lorsqu'elle est en pâte et commence à fermenter, tient les globules d'air distinctes et isolées les unes des autres, ce qui donne de l'élasticité à la pâte, et en empêchant ces globules d'air de s'entremêler, lui conserve sa consistance. Notre mode de classement est en vigueur depuis un certain nombre d'années, et au point de vue commercial c'est probablement le meilleur qui soit par tout l'univers. C'est un système avantageux pour le commerce et il facilite la manutention du blé. Il ne tient pas compte de la teneur en protéine du blé. D'après notre mode de classement, nous ne faisons entrer en ligne de compte que le degré d'humidité, le poids, la couleur du blé, ainsi que la gelée et ainsi de suite, sans nous préoccuper de sa richesse en protéine. Nous nous désintéressons complètement du principal élément auquel le blé doit sa valeur, c'est-à-dire la protéine. Le blé de printemps que nous cultivons en Canada est recherché par tout l'univers à cause de sa teneur en protéine, et cependant nous en faisons abstraction complète dans notre régime de classement, et bien que notre système d'inspection du blé soit établi depuis plusieurs années et n'aît pas été modifié depuis longtemps; bien que pendant de nombreuses années, nous ayons eu une commission chargée du classement du blé, nous n'avons jamais eu de rapport au sujet de l'inspection et du classement. J'ajouterai aujourd'hui que cette année, entre toutes, les plaintes concernant le classement de notre blé sont plus nombreuses qu'elles ne l'ont jamais été. A mon avis, le temps est venu où le Gouvernement devrait faire une enquête générale sur le régime de classement et d'inspection du blé.

Si j'ai un reproche à faire à cette motion, c'est bien qu'elle ne va pas assez loin. Nous devrions réclamer une enquête approfondie sur notre système de classement et d'inspection tel qu'il existe à l'heure actuelle. Dans certaines parties de l'Ouest canadien nous cultivons aujourd'hui du blé d'une teneur en protéine d'à peine 7 ou 8 pour 100. Ce blé peut être luisant et avoir des amandes assez grosses et fortes en amidon, mais il est faible en gluten; d'autres part, nous pouvons avoir du

blé contenant jusqu'à 16 ou 17 p. 100 de gluten, de bonne couleur, mais à petites amandes, et cependant, sur les marchés mondiaux, ces deux qualités de blé, dont l'une contient 8 p. 100 et l'autre 17 p. 100 de protéine, obtiennent exactement le même prix. Cet état de choses intéresse probablement ma circonscription plus que toute autre partie de l'Ouest. J'ai l'honneur de représenter une circonscription dont le sol est neuf, presque en totalité vierge, et ne reçoit pas trop d'humidité, mais en quantité suffisante pour y cultiver un excellent blé de printemps, dur et rouge. Et cependant, bien que nous cultivions un blé très riche en protéine nous n'en obtenons pas plus que ceux qui produisent un blé moins riche, d'une proportion ne dépassant peut-être pas 7 ou 8 p. 100. Nous avons constaté avec plaisir qu'au cours de l'année dernière, la Saskatchewan Co-operative Wheat Producers Limited a fait une enquête approfondie et générale sur le classement et l'inspection du grain tels qu'ils sont effectués à l'heure actuelle en Canada, et ce en vue de se procurer des renseignements qui la mettront en mesure de proposer un mode de classement plus équitable à l'endroit du cultivateur individuel. Nous nous réjouissons également d'apprendre que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la commission des grains, a chargé des savants de faire des recherches à ce sujet et nous espérons que les résultats obtenus nous vaudront des renseignements d'ordre pratique. Nous avons la conviction que l'on pourrait obtenir encore de meilleurs résultats si l'on pouvait s'assurer des services d'un plus grand nombre de savants dans ce domaine.

Je signale particulièrement au Gouvernement une partie du rapport du comité créé par la Saskatchewan Wheat Producers Limited, où il est parlé des défectuosités découvertes dans la méthode de classement du blé. Voici l'un des vœux du comité:

Nous avons ensuite étudié la méthode de classement employée à Winnipeg. Nous avons vérifié le travail d'échantillonnage, celui des inspecteurs adjoints et de l'inspecteur principal, ce qui nous a permis d'obtenir des renseignements précieux dont nous vous avons communiqué le détail. De Winnipeg, nous nous sommes rendus à la tête des lacs. Là, nous avons acquis la conviction, que nous avons toujours, qu'il y a une différence entre les modèles-types de Winnipeg et ceux de la tête des lacs. On a sévèrement critiqué les membres de la commission pour avoir exprimé cette opinion; mais, malgré tout ce qu'on a dit, nous sommes toujours du même avis. Nous conseillons de présenter de nouveau au Gouvernement, à la prochaine session, la résolution adoptée unanimement à la conférence interprovinciale tenue à Calgary au mois de mars dernier et dont voici le texte:

"Des mesures doivent être prises, pour obliger, en conformité de la loi des grains, les élévateurs de tête de lignes, appartenant à l'Etat ou à des particuliers, à déterminer des modèles-types semblables à ceux qu'on emploie aux endroits où se fait la première inspection. Si la loi des grains ne permet pas d'agir en ce sens, on devrait la modifier à cet effet".

Dans ce document, on prétend qu'il existe deux types de grain, l'un qui sert pour l'inspection à Winnipeg et l'autre à Fort-William. En outre, la commission des grains détermine un type qui sert à la vente du grain à Fort-William ou à la tête des lacs. Comme l'indique ma citation, le modèle-type d'après lequel le grain est vendu à Fort-William n'est pas aussi élevé que celui qui sert à l'achat, à Winnipeg. Le cultivateur en souffre, mais le distributeur ou le marchand de grain en profite. Les agriculteurs prétendent qu'on leur achète leur grain en le comparant à un modèle plus parfait que celui qu'on emploi pour la vente. Pour démontrer que le blé, au moment de la vente, n'est pas d'une catégorie aussi élevée qu'au moment de l'achat, permettez-moi d'indiquer ce qui a été fait à cet égard. On a fait venir de Buffalo 47 échantillons de blé des catégories réglementaires. L'inspecteur de l'Etat fixé à Winnipeg et celui de la Saskatchewan Wheat Producers Limited les ont examinés. On expédiait, de Régina à Winnipeg, quatre ou six de ces échantillons à la fois. On a respecté le classement de seize des échantillons, les inspecteurs de l'Etat comme ceux des producteurs de blé s'entendant sur ce point. L'inspecteur de l'Etat a classé 31 échantillons dans une catégorie inférieure, tandis que le surintendant des producteurs de blé agissait de même à l'égard de 21 autres échantillons. Dans chacun de ceux-ci, il y avait une petite quantité d'autres grains, orge, seigle ou autres. On a aussi obtenu des échantillons de la côte du Pacifique. On en a pris dans les élévateurs publics de Baltimore, Philadelphie, Portland (Maine), New-York et Montréal. Le classement d'un seul de ces échantillons a été respecté. Il s'agissait de l'échantillon n° 4, pris à l'élévateur de Montréal. Le classement était fait par M. Steele, des Wheat Producers Limited, qui était parfaitement en mesure de juger de la qualité du blé. Ne se contentant pas de cet examen, la société a fait revenir d'Angleterre des échantillons de blé exporté. Je les ai vus. Il y en avait de cinquante à soixante. Dans chaque cas, on les a placés dans une catégorie d'un degré au moins inférieure à celle qu'on leur avait assignée, à Winnipeg. En général, on était d'avis que notre classement a été plus uniforme et peut-être un peu supérieur à celui de l'an dernier. L'an dernier, les meuniers anglais se sont plaints amèrement de notre blé de la catégorie n° 3, parce qu'il contenait du blé séché. Ces plaintes venaient de partout, non seulement de l'étranger, mais aussi des meuniers de l'est du Canada. Les blés des catégories nos 1 et 2 étaient d'une qualité plus uniforme, mais leur classement était indécis, c'est-à-dire

qu'ils étaient d'une qualité les plaçant entre les classes nos 1 et 3 ou 2 et 3 et qu'invariablement, on les avait placés dans la catégorie supérieure. Voilà certains des travaux faits à cet égard. Leur résultat indique que, au moment de l'exportation, le blé était d'une catégorie inférieure à celle qu'on leur avait assignée au moment de la vente par les fermiers, à Winnipeg. Cet état de choses permet aux élévateurs particuliers de tête de lignes de mélanger les divers grains avant l'exportation à Fort-William, ce qui diminue la valeur de notre blé à l'étranger.

Qu'on me permette de citer un exemple de ces mélanges. J'en pourrais indiquer plusieurs, mais je me contenterai d'en donner un seul qui indique jusqu'à quel point on se livre à cette coutume, à la tête des lacs. Une cargaison de blé, qui fut expédiée à bord du paquebot *Royalton,* au mois de novembre 1926, nous donne une bonne idée de la façon dont on opère ces mélanges à Fort-William. Voici:

125,000, nos 3.
65,963, nos 3.
20,000, nos 3, rejeté.
1,200, coriace, 4.
6,720, n° 5.
5,280, nos 1 et 2, Kota.
8,580, humide, nos 3 et 4.
4,730, coriace, n° 3, Kota.
4,730, coriace, n° 3, Durham rouge.
1,300, Durham et du printemps.
6,500, séché, n° 1.

Ce mélange fut expédié et vendu sur le marché mondial comme du blé n° 3. Voilà un échantillon du pire mélange qui se puisse faire et, grâce à cette méthode, les compagnies d'élévateurs de Fort-William réalisent de gros bénéfices. Or, bien que les élévateurs du syndicat de mine en commun remettent aux cultivateurs une bonne partie des bénéfices provenant de cette source,—ces établissements suivent en effet la même méthode que les élévateurs des compagnies particulières,—le système est fautif à notre avis et il serait préférable de l'abolir une fois pour toutes.

Depuis une dizaine d'années, les qualités types de notre blé se sont dépréciées sur le marché mondial du fait des méthodes de mélange en vigueur. Quoique nous nous efforcions par tous les moyens d'augmenter les qualités types de tous les autres produits de la ferme, c'est déplorable que nous tolérions le tort que ces méthodes répréhensibles causent à notre blé. Nous tentons de relever les qualités types de notre beurre, de notre fromage, de notre bacon et de nos fruits; de fait, nous nous occupons d'améliorer la qualité de tous les produits de la ferme, sauf du blé, notre principal article d'exportation sur le marché mondial, où il est fort déprécié actuellement. Et dans cet ordre d'idées, je relève dans les

colonnes du *Regina Leader,* numéro du 17 janvier 1928, un article ainsi conçu:

Le Canada perd du terrain sur les marchés de l'univers du fait qu'il néglige de maintenir l'excellente qualité de ses produits, a affirmé aujourd'hui madame H. M. Aitkens, du département de l'Agriculture de l'Ontario, devant la succursale d'Ottawa du conseil national des femmes.

Discutant ses impressions quant à la réputation dont jouit le Canada dans les différents pays européens qu'elle a visités dernièrement et à l'appui de son assertion, savoir que les produits canadiens perdent du terrain sur les marchés étrangers, elle a déclaré: "Le blé canadien perd de sa valeur; au cours de l'année dernière les producteurs du Dominion ont perdu de ce chef une somme de 9 millions de dollars".

Ceci est un extrait du rapport du comité établi par le bureau de direction de la "Saskatchewan Cooperative Wheat Producers Limited".

A ce propos, nous avons constaté, à la lumière des renseignements que nous a communiqués le gérant général du service des ventes du syndicat, M. D. L. Smith, et à la lecture de la correspondance et des câblogrammes reçus tant du Royaume-Uni que du continent européen, que ces pays sont mécontents de la qualité du blé qu'ils importent du Canada; le blé du Nord, n° 3 a surtout donné lieu à de vigoureuses protestations. Les exploitants d'élévateurs de tête de ligne possédant une longue expérience et les marchands de grains en général sont également d'avis que les qualités types de votre grain dégénèrent peu à peu. Et ils attribuent cette situation à deux causes: en premier lieu, ils blâment les nombreuses variétés de blé qui sont cultivées dans les trois provinces des prairies. En second lieu, ils font ressortir le fait que la plupart des élévateurs de tête de ligne, à la tête des Grands lacs, sont exploités par l'initiative particulière, et ils sont utilisés purement et simplement pour opérer le mélange du grain; de fait, un nombre restreint d'élévateurs de tête de ligne sont exploités en vertu d'un permis délivré aux élévateurs publics de tête de ligne. De tous les élévateurs exploités actuellement à Fort-William et à Port-Arthur, il n'y en a que six qui le sont à titre d'élévateurs publics de tête de ligne.

Le ministre du Commerce devrait faire une enquête approfondie sur les divers aspects du problème et s'efforcer par tous les moyens en son pouvoir de maintenir au plus haut degré la qualité du blé canadien qui est écoulé sur le marché mondial. Tous les intéressés sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'avoir deux qualités: l'une à Winnipeg et l'autre à Fort-William. A notre avis, le blé devrait être inspecté à un seul endroit et Winnipeg est l'endroit tout désigné. Toutes les observations que je fais à cette heure, cela va de soi, ne concernent que le blé expédié de Winnipeg via Fort-William. Je le soumets respectueusement, il est parfaitement inutile d'inspecter le blé à Fort-William; le blé livré par le cultivateur devrait être inspecté à Winnipeg de même que tout le blé destiné à l'exportation par l'intermédiaire des compagnies d'éléva-

teurs particulières, même advenant le cas où l'on continuerait de tolérer le système de mélange en vigueur. Un échantillon du blé préparé pour l'exportation devrait être pris dans chaque élévateur particulier et envoyé à Winnipeg pour y être inspecté par les mêmes inspecteurs, qui ont vu le blé tel qu'il fut livré par le cultivateur. Loin de moi l'idée que les inspecteurs stationnés à Fort-William sont malhonnêtes ou n'accomplissent pas leurs fonctions d'une façon efficace; cependant, l'idée s'est implantée dans le public que ces fonctionnaires ne font pas tout ce qu'ils devraient faire et que le système laisse trop de place au gaspillage. Et si nous tenons compte d'une part de l'écart qui existe à cette heure entre le blé du Nord n° 2 et n° 3, lequel a été en moyenne de 15c. pendant toute la saison; si d'autre part, nous tenons compte du fait que les navires transportent des cargaisons de deux, trois et quatre cents mille boisseaux à la fois, nous constatons que la différence de classement comporte une perte de $30,000 à $60,000 par cargaison. De plus, il ne faut pas perdre de vue le fait que les traitements de ces inspecteurs varient entre $2,500 et $3,000 par année et l'on en vient parfois à penser à l'instar du campagnard que "la nature humaine est la nature humaine". Bref, le système en vigueur offre trop de chance aux pots de vin et il serait désirable de remédier à cette situation. En toute justice pour ces fonctionnaires eux-mêmes, il serait à propos de les relever de tout soupçon et le Gouvernement devrait prendre toutes les précautions voulues à cette fin. Pour mettre ces employés à l'abri de tout soupçon qu'ils appliquent des méthodes douteuses, soit pour le classement, soit pour recueillir des échantillons, il serait opportun de faire l'échantillonnage non seulement à Fort-William, au chargement du navire, mais aussi à Buffalo ou à tout autre port de déchargement, et de renvoyer les spécimens à Winnipeg pour que se confirment les classements précédents.

Pour conclure, j'appuie cette résolution de tout cœur, mais il faudrait l'étendre de façon à inclure la question entière de la classification et de l'inspection du blé, et la renvoyer au comité de l'agriculture en le chargeant de la scruter et de faire rapport.

M. C. E. BOTHWELL (Swift-Current): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt la discussion de ce projet de résolution. Tous les députés de la prairie doivent comprendre que le classement du blé est un des éléments très importants de la grande industrie de l'Ouest. Tous les ans, le classement du blé suscite des plaintes, et l'année écoulée n'a pas été une exception. L'automne dernier, les griefs exprimés ont été plus nombreux que jamais.

Je doute toutefois que nous en soyons rendus au point où nous puissions adhérer à ce projet de résolution. Il est ainsi conçu:

La Chambre est d'avis que les définitions statutaires qui s'appliquent à toutes les qualités de blé spécifiées par convention dans la divison d'inspection de l'Ouest canadien devraient être modifiées de manière à inclure la protéine comme l'un des éléments de cette définition.

J'en conclus que si l'Assemblée adopte la résolution, la Commission des grains recevra immédiatement du département du Commerce l'instruction de préparer une modification de la loi des grains, mais à juger par les exposés faits durant ce débat, je doute fort que nous consentions maintenant à pareille modification. Hier, en proposant la résolution, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Millar) a cité (page 524 des Débats non revisés t.a.) le passage suivant du rapport du Conseil de recherches du Canada:

Tous les efforts tentés pour découvrir une méthode de mesurer la force autre que l'épreuve de panification ont échoués jusqu'ici mais cette épreuve n'est pas satisfaisante pour plusieurs raisons. Elle est inexacte, elle dépend de l'habileté de l'expérimentateur, elle fait perdre du temps, et quand elle est achevée, il est impossible d'exprimer les résultats numériquement ou d'une façon universellement comprise. On ne saurait non plus se fier à une seule épreuve, et il faut jusqu'à trois boulanges pour obtenir des résultats certains.

Si c'est là un exposé exact des faits quant au conseil de recherches, certes nous ne sommes pas encore disposés à faire modifier la loi et décréter que l'analyse de la teneur en protéine sera un des éléments de classification du blé, avec tout ce que le mot implique. J'ignore quel serait l'effet précis de cette disposition sur la culture du blé dans l'Ouest. Et j'aimerais à savoir quelle en serait la répercussion sur les minoteries aux lieux d'inspection ou dans le voisinage. Ces minoteries achètent souvent le froment dès son arrivée à Winnipeg, et nous ne savons pas combien ces épreuves retarderaient l'expédition du grain. Nous ignorons aussi quelle en serait la répercussion sur la circulation des wagons employés au transport de l'immense récolte de l'Ouest.

Pour ces motifs et aussi pour le fait que les enquêteurs, semble-t-il, ne peuvent encore présenter un rapport catégorique sur la détermination exacte de la teneur en protéine, ni établir avec précision le pourcentage ou la qualité de la protéine qui doit servir à fixer la valeur du blé, comme cela ressort d'un extrait du *Southwestern Miller* que je vais lire, nous ne sommes pas encore prêts à souscrire au changement énoncé dans le projet de résolution. L'article en question est daté de Kansas City, le 21 juillet, et il est ainsi conçu:

"Le pourcentage et la qualité du gluten influent de plus en plus sur le prix du marché du blé," dit H. M. Gainer, directeur de la Southwestern Wheat Improvement Association. Il ajoute: "Les minotiers et les négociants en

grain payent une prime généreuse pour le blé riche en protéine, surtout quand ils savent que la protéine est de bonne qualité. Le grand écart dans les prix souvent payés au même marché, le même jour, pour des échantillons différents de blé de la même catégorie provient presque toujours d'une teneur différente en protéine.

L'acheteur du grain de la campagne ne peut déterminer la teneur du blé en protéine. C'est une analyse trop compliquée et qui exige des instruments de chimie spéciaux. Pour le producteur ou l'acheteur du blé, il n'y a qu'un moyen d'établir le pourcentage de la protéine, c'est d'envoyer un petit échantillon composé au laboratoire à grains de l'Etat ou à un chimiste spécialiste en céréales pour qu'il l'analyse. Le minimum de protéine peut descendre jusqu'à 8 p. 100, et le maximum monter jusqu'à 8 p. 100, mais 12 p. 100 est une bonne, haute moyenne.

C'est l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Cayley) je crois, qui a demandé quelle est la richesse de notre blé canadien en protéine. D'après le rapport du *Leader* de Régina sur les six variétés de blé les plus communément analysées à la station de l'Ouest, les résultats sont les suivants:

	Pourcentage
Reward	17.52
Kota	17.29
Ruby	16.99
Marquis	16.20
Garnet	15.89
Kitchener	14.54

Monsieur l'Orateur, étant donné, comme je l'ai exposé, que nous ne sommes pas encore en mesure de classifier le blé d'une façon définitive d'après sa teneur en protéine et que d'autre part la teneur en protéine, suivant les prix cotés, est un facteur très important dans le classement du blé, j'ai l'honneur de proposer l'emendement suivant, appuyé par M. Vallance:

Que tous les mots après le mot "que" dans le projet de résolution soient supprimés et remplacés par les suivants:

Considérant que la teneur en protéine est un élément important de la valeur du blé,

En conséquence la Chambre est d'avis que l'on devrait demander au Conseil national des recherches scientifiques et industrielles de faire enquête et rapport, avec la coopération du Bureau des commissaires du grain, sur la possibilité de se servir de cette teneur en protéine du blé comme d'un élément principal de la classification de ce produit.

Et aussi que cette résolution soit référée au comité de l'agriculture et de la colonisation pour étude, et pour que celui-ci fasse, au sujet de la classification et de l'inspection du blé, les suggestions qu'il jugera à propos de transmettre audit Conseil national et au Bureau des commissaires des grains.

Si je fais cette proposition, c'est parce que notre conseil de recherches, comme l'indique un rapport en date du 11 janvier 1928, n'est pas encore prêt à déposer des conclusions définitives. A l'appui de ma proposition d'amendement, je citerai ce passage du rapport de M. F. J. Birchard, chimiste en chef:

[M. Bothwell.]

Parmi les autres problèmes à l'étude ou qu'on se propose d'examiner très prochainement, on peut mentionner les suivants:

Le rapport existant entre la variété, le poids par boisseau, la grosseur des grains et autres facteurs et la teneur en huile du lin.

L'effet de certaines proportions de diverses formes de blé endommagé sur la qualité meunière et boulangère de la farine qu'on en retire.

La création possible d'une méthode pratique pour déterminer la qualité du gluten dans le froment.

L'étude de la composition chimique et des caractéristiques, en fait de qualité meunière et boulangère, des différentes catégories de froment provenant de diverses régions de l'Ouest canadien.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Je n'aurai que quelques observations à formuler avant la mise aux voix de la proposition d'amendement. La Chambre doit des remerciements à l'honorable député de Qu'Appelle (M. Millar) et à ses collègues pour avoir si bien persisté à imposer cette importante question à l'attention de la Chambre et du pays en général. Depuis quarante ans, chaque fois qu'une année s'est passée sans qu'on fasse de changement à cet égard, on a exigé avec raison l'amélioration de notre système de classification du blé. Si on ne l'a pas amélioré suffisamment, ce n'est pas une raison pour abandonner la lutte; au contraire cela nous engage à insister jusqu'à ce que l'amélioration désirée soit effectuée. Les honorables députés, du moins ceux qui ont eu l'avantage de lire le compte rendu que monsieur le doyen Rutherford a fait de sa visite en Grande-Bretagne, les honorables députés, dis-je, se rappelleront que M. Rutherford, n'avait pas, pendant son séjour là-bas, trouvé un seul minotier ou importateur, qui osât affirmer que le froment pouvait être classé comme il faut pour l'exportation suivant sa valeur en gluten, en raison de la difficulté qu'il y a de conserver l'identité de ces différents blés lorsqu'on prend cela pour base. Je n'entrerai pas dans le détail; je me contenterai de faire remarquer que nous avons actuellement un nombre considérable de catégories et qu'on doit éviter de l'augmenter encore plus, lorsqu'il n'y a pas un réel avantage à le faire. Prenez, par exemple la première qualité du nord. Le blé peut être coriace, humide, carié ou je ne sais quoi encore. S'il fallait le classer suivant sa teneur en protéine —que ce soit 16, 15 ou 14 p. 100—cela multiplierait considérablement le nombre des catégories. Pourtant, il y a une chose qu'on peut faire et l'honorable député de Macleod (M. Coote) l'a indiquée. Les prix sont principalement basés, du moins pour le marché domestique et celui des Etats-Unis, sur la teneur en protéine ou gluten. Lorsque les minotiers sont sur place, quand ils peuvent voir l'échantillon qu'ils achètent et que le blé n'a pas ou

presque pas été gâté par la gelée, ils peuvent facilement baser leurs prix là-dessus. Mais lorsque la mauvaise qualité du blé est due soit à la gelée, soit à la rouille, le classement suivant la teneur en protéine peut induire en erreur et avoir un effet tout à fait contraire à celui qu'on recherche. Comme je l'ai déjà signalé, le blé le plus inférieur, le nº 6 par exemple, peut avoir une teneur en protéine aussi élevée que le blé de la première qualité. La teneur en protéine ne signifie rien, si l'on n'y joint pas la qualité même du grain; or tout le monde sait qu'on ne peut pas dire d'un blé placé dans la catégorie nº 6, gâté par la gelée, que c'est du blé de qualité. C'est la même chose pour du blé abîmé par la rouille. Par conséquent, il convient de faire examiner l'ensemble de la question par le comité de l'agriculture et continuer les recherches.

J'espère que la Chambre ne se trompera pas sur le sens des paroles de l'honorable député de Macleod (M. Coote) lorsqu'il a dit qu'il pouvait y avoir une différence de 28c. par boisseau à cause de la teneur en protéine. Lorsqu'un blé a été endommagé, comme le blé canadien peut l'être, le fait qu'il aurait une plus grande teneur en protéine ne suffirait pas à contrebalancer ce dommage d'une manière appréciable; cela aurait peut-être un effet tout contraire à celui que l'on a en vue. Si nous renvoyons cette question devant le comité de l'agriculture, nous aurons l'avantage de nous consulter avec nos experts, comme, par exemple, le docteur Schutt, chimiste du Dominion, qui a fait beaucoup d'expériences de ce côté, et M. Newman, expert en céréales du Dominion. Nous pourrons aussi avoir recours aux lumières de M. Harcourt, de Guelph, qui dirige les laboratoires de meunerie et de cuisson les mieux outillés du Canada, sinon de l'Amérique, et nous pourrons apprendre d'eux, immédiatement, la valeur exacte de la teneur en potéine, sans nous exposer à être induits en erreur dans le sens indiqué par divers députés.

Je désirerais faire quelques observations au sujet des remarques faites par l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly) sur une autre question connexe à celle-ci, à savoir: les standards de notre grain d'exportation venant de la tête des Grands lacs. Il a démontré qu'un grand nombre d'échantillons du grain expédié différaient beaucoup des échantillons basés sur les standards au moment de l'achat à Winnipeg. Cela est sans doute très important, et je désire signaler à la Chambre le fait qu'il y a dans le rapport Turgeon une disposition pour corriger cela, mais, dans le temps, le comité de l'agriculture et la Chambre n'étaient pas disposés à adopter de mesure dans le sens indiqué par le rapport Turgeon. Il n'y a aucun doute que si les cultivateurs demandaient, par l'entremise de leurs syndicats, que le grain qui est mêlé aux élévateurs de tête de ligne à Fort-William, soit classé suivant le standard de classement du grain à Winnipeg, le comité actuel de l'agriculture et la Chambre seraient disposés à accepter un conseil venant d'un telle source.

Quelques-uns des députés de l'Ouest, dont le souvenir peut remonter à une quarantaine d'années, savent que le mélange avait augmenté dans des proportions si énormes vers ce temps que les commerçants de grain sont venus au Parlement pour demander qu'on fasse disparaître cet état de choses. Comme conséquence de cette agitation, la loi des grains a été adoptée vers l'année 1900, et le mélange des grains a été prohibé. Vers 1912, —et pour des raisons que je n'ai pas besoin de mentionner,—le mélange des grains a recommencé; il continue depuis et est même pratiqué sur une plus grande échelle et c'est ce qui cause les griefs auxquels a fait allusion l'honorable député de Willow-Bunch. Suivant moi, l'histoire se répétera. Ce mal se guérira de lui-même parce que ceux qui le pratiquent et les cultivateurs eux-mêmes viendront un jour demander au Parlement de remédier à cet état de choses. J'approuve beaucoup cet amendement et mon département fera tout ce qu'il pourra pour faire venir devant le comité les personnes auxquelles j'ai fait allusion, afin qu'elles rendent témoignage.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer cet amendement parce que l'endroit qui convient pour discuter cette résolution et le faire avec justice est le comité de l'agriculture. Comme l'a dit le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell), nous pouvons faire venir là les meuniers, les cultivateurs et les autres intéressés et leur demander leur opinion sur ce sujet. Peut-être cette résolution et l'amendement sont-ils prématurés, parce que je crois que toute cette question en profiterait si la discussion avait lieu après le dépôt du rapport du conseil de recherches. Nous pourrions alors discuter la chose plus intelligemment.

Il est bien évident que tous les députés des provinces de l'Ouest ont essayé, au cours de ce débat, de faire connaître les maux du système actuel de classement, mais je ne crois pas que tous ces maux aient été indiqués. L'honorable député de Moose Jaw (M. Ross) a fait ressortir un cas particulier, à savoir: la teneur en humidité du blé. Dans une récolte comme celle de 1927, alors que nous avons eu une grande quantité de blé dur, cette question devint d'une importance qui s'imposa chez les cultivateurs de l'Ouest du Canada. On m'a signalé plus d'une fois qu'il y avait trop de latitude dans le classement, par exemple, lorsque le blé doit contenir 14.4 p. 100

d'humidité afin d'être classé dans le blé sec. Il est notoire, du moins pour les cultivateurs de l'Ouest, que la plus grande partie du blé cultivé dans les prairies de la Saskatchewan et de l'Alberta contient un pourcentage d'humidité aussi bas que 11 p. 100, et le cultivateur qui cultive du blé contenant 11 p. 100 d'humidité sent qu'il souffre un dommage parce qu'il doit convenir que ce blé contient 14.4 p. 100 d'humidité. Nous vendons par conséquent sur les marchés du monde du blé classé comme contenant 14.4 p. 100 d'humidité, bien que fréquemment nous cultivons un blé dont la teneur en humidité est beaucoup moins forte. Tant qu'il y aura de la latitude pour faire le classement, comme c'est le cas d'après notre système actuel de classement, nous aurons deux sortes de classement. Mon expérience de vingt-deux ans pendant lesquels j'ai cultivé le blé dans les plaines de l'Ouest, me fait croire que nous, les cultivateurs, vendons notre blé au maximum d'humidité et que sur les marchés du globe il est également vendu au maximum d'humidité, ce qui laisse aux meuniers pas mal de latitude pour le mélange. En ce moment, particulièrement dans las Saskatchewan où la compagnie dite Co-operative Wheat Producers, Limited, a la haute main sur 80 p. 100 du blé, le cultivateur souffre moins des abus de mélange qu'il ne souffrait avant l'inauguration de la coopérative des blés, car nous avons pour le mélange les mêmes privilèges que les autres commerçants du grain. Si toute cette question est soumise au comité de l'agriculture nous pourrons y faire témoigner les plus grands spécialistes en l'espèce et ainsi trouver au problème une solution intelligente. Je suis donc très heureux d'appuyer la motion.

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Je prends la parole pour me rallier à l'amendement. Je suis d'avis qu'il importe tout d'abord d'avoir sur cette question l'opinion de l'Institut national des recherches quand il sera établi; ainsi nous aurons sur ce problème des connaissances aussi scientifiques que possible.

Si je ne m'abuse, l'objet de l'amendement est d'établir que dans le classement du blé la teneur en protéine soit, sinon la considération la plus importante, du moins une considération plus importante qu'elle ne l'est actuellement. J'ai été frappé par les observations de l'honorable député de Moose-Jaw (M. Ross) qui nous a fait remarquer que la teneur en protéine, tout importante qu'elle soit, n'est pas la seule qualité exigée par les meuniers qui achètent le blé. Aux Etats-Unis la protéine joue un rôle prépondérant pour cette raison: Minneapolis est un grand centre de minoterie et tire son blé d'une vaste zone où tout le blé est faible en protéine. C'est seulement le long de la frontière dans le nord du Montana et du Dakota qu'on produit du blé riche en protéine. Par conséquent les meuniers de Minneapolis, désireux de produire une farine de qualité normale, cherchent du blé à forte teneur de protéine pour compenser la faiblesse en protéine d'une bonne part de leur grain. Donc la teneur en protéine domine toujours le marché de Minneapolis. Là-bas ils ont leurs catégories comme nous avons les nôtres. On trouve par exemple que du blé produit dans le Montana près de la frontière, s'il contient une forte proportion de gluten, commande $1.28 du boisseau, alors que le cours du blé ordinaire est de $1.00. Mais il n'en serait pas ainsi partout; au Canada, par exemple. Presque tout notre blé est riche en gluten. Il n'existe donc pas ici la rareté qui donne tant de valeur marchande à la protéine de l'autre côté de la frontière.

En quoi consiste aujourd'hui notre méthode de classement? Nous classons surtout à vue et au poids. Si le blé pèse soixante livres au boisseau et montre une certaine proportion d'amandes dures, à surface vitreuse, d'un rouge vif, on peut examiner ces dernières à l'œil, et le blé est classé comme étant de la qualité n° 1. On nous a beaucoup parlé du mécontentement provoqué dans l'Ouest depuis un an par la méthode de classement. Je n'ai jamais été témoin d'un mécontentement aussi répandu; seulement je ne crois pas qu'il résulte de la présence ou de l'absence de la protéine. Voici, selon moi, comment les choses se passent: le cultivateur regarde son échantillon, voit qu'il est composé en grande partie d'amandes dures, vitreuses, d'un rouge voyant, et en conclut que c'est assurément du blé de la qualité n° 1. Il expédie son wagon et un échantillon en est cueilli à Winnipeg. L'inspecteur ne cherche pas les amandes dures, rouges, vitreuses; il cherche des amandes défectueuses et s'il trouve un certain nombre d'amandes vertes, gelées ou avariées, il baisse d'une catégorie la qualité du blé.

Il me semble qu'on pourrait modifier la loi des grains sans attendre un règlement de la présente difficulté. L'inspection refuse de séparer le blé d'avec le blé: un cultivateur expédie un wagon de blé qui contient une certaine proportion de folle avoine et il peut arriver qu'on le laisse passer comme étant de la qualité n° 1; mais qu'il arrive un autre wagon contenant le même blé, mais où, cette fois, au lieu de folle avoine, on trouve une certaine proportion de petites amandes, vertes et ratatinées, on lui attribuera une qualité inférieure parce que les inspecteurs ne veulent pas séparer le blé d'avec le blé. Or

on pourrait enlever ces amandes flétries avec autant de facilité qu'on enlève la folle avoine.

L'hon. M. DUNNING: Avec plus de facilité.

M. YOUNG (Weyburn): Parfaitement. Je trouve qu'il y a lieu d'améliorer la situation sous ce rapport, sans égard à la teneur en protéine. Telle est, selon moi, la cause d'une bonne part du mécontentement suscité ces derniers temps par notre méthode de classement.

M. MILLAR: Pour revenir à ce que l'honorable député a dit tout à l'heure, à savoir qu'on ne peut pas s'attendre à ce que la richesse en protéine commande un prix plus élevé au Canada, comme cela se voit aux Etats-Unis, n'est-il pas vrai que si nous adoptions la méthode du classement fondé sur la teneur en protéine, cela étendrait le champ de la concurrence de manière à inclure l'acheteur américain qui aujourd'hui importe une grande quantité de notre blé qu'il moud avec le blé mou américain tant pour l'exportation que pour la consommation intérieure? L'acheteur anglais ne se trouvera-t-il pas aussi inclus? Le champ ne se trouverait-il pas à comprendre le Canada, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, tandis qu'aujourd'hui il est restreint au meunier canadien?

M. YOUNG (Weyburn): Je ne le pense pas. Les acheteurs américains recherchant une qualité particulière de blé procèdent de la manière suivante: ils font visiter tout le pays par leurs experts avant la récolte; ils savent d'avance où trouver le blé qu'ils désirent et ils donnent instruction à leurs représentants d'acheter le blé dans une région déterminée.

M. MILLAR: Ils n'auraient plus ce privilège. Ils seraient obligés de le payer.

M. YOUNG (Weyburn): Peut-être, mais il y a un autre moyen de résoudre la difficulté. Il me semble que le premier individu à consulter quand il s'agit de classer notre blé, c'est le meunier européen. Il sait ce qu'il lui faut; il est prêt à nous dire exactement ses besoins et ce qu'il est disposé à payer. Le producteur de tout autre article, de vêtements par exemple, consulte d'abord les acheteurs pour savoir ce qu'ils désirent et il essaie de produire un article qui leur convient. Notre principal marché se trouve en Grande-Bretagne et, après avoir réglé notre système de classement sur les besoins de ce marché, nous devrions lui fournir la qualité minimum. Il ne faut jamais donner plus que l'on ne nous paie; rien de plus que la loi ne le demande. Ils ne s'attendent à rien de mieux.

M. MILLAR: Par la coutume qu'il a de choisir les blés à haute teneur de protéine, le meunier anglais ne nous a-t-il pas déjà fait savoir exactement le blé qu'il désire? Il veut une forte teneur en protéine.

M. YOUNG (Weyburn): Non. Je rappellerai les remarques de l'honorable député de Moose Jaw. Il a dit que cela est vrai d'une manière générale, mais quand le blé vient de plusieurs différents pays, il y en a de toutes les qualités. Certaines années, le meunier anglais veut une teneur en protéine moins élevée qu'en d'autres temps. Ce n'est donc pas la teneur en protéine qu'il recherche. Réglons notre classement suivant les besoins du meunier anglais et voyons ensuite à ce qu'il ne reçoive pas une meilleure qualité que celle pour laquelle il nous paie. Soyons toujours sûrs que le blé exporté a exactement la qualité requise pour être dans la classe voulue.

Il se présente un autre point et c'est de faire bénéficier le cultivateur de toute la valeur de son blé. Aujourd'hui, tous les cultivateurs ayant du blé n° 1 obtiennent le même prix, qu'il s'agisse de bon n° 1, ou d'un n° 1 inférieur. Mais il peut y avoir une différence de 5 à 10c. par boisseau dans la valeur meunière de deux wagons de blé n° 1; le même état de choses existe pour les autres classes. Il s'agit de trouver le moyen de donner à chaque cultivateur la valeur exacte de son blé. La solution serait celle de la vente sur échantillons, avec différents échantillons de la même classe, si vous voulez. Les acheteurs professionnels représentant les élévateurs où le mélange doit être fait pourraient examiner chaque chargement de wagon. Ils pourraient ensuite faire une offre pour chaque wagon et dire exactement ce qu'il vaut, étant donné l'état du marché à ce moment. On pourrait ensuite expédier le blé aux élévateurs, où il serait mélangé pour donner tout juste la qualité requise. Il me semble que c'est là une solution aussi bonne que toutes les autres que l'on a suggérées. J'appuie bien volontiers l'amendement.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. J. L. BROWN (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas longuement l'attention de la Chambre. A mon titre de député du Manitoba, je désire m'associer aux honorables députés des autres provinces qui ont insisté sur l'importance du sujet en discussion. Je n'approuvais pas entièrement le projet de résolution de l'honorable député de Qu'Appelle (M. Millar). Je comprenais bien l'importance du sujet, mais j'étais d'avis que nous n'étions pas assez au fait de la question pour adopter d'emblée le principe exposé par l'honorable député. J'ai discuté cette question bien souvent avec mon honorable ami et il connaît mes vues sur ce point. La question est d'une très grande importance, mais je doute fort qu'il soit possible, en tenant compte des conditions du marché

des grains, d'appliquer les principes qui ont eu tant de succès sur le marché de Minneapolis, surtout quand l'on tient compte du fait que la majeure partie de notre blé est destinée à l'exportation.

L'on a dit que nous pourrions avoir et que nous aurions l'aide des chimistes. Je ne suis pas convaincu que nous ayons lieu d'attendre beaucoup plus des chimistes que ce qu'ils nous donnent aujourd'hui. Il y a deux ans, il a été donné à quelques-uns d'entre nous de visiter la ferme expérimentale centrale et nous avons eu avec le docteur Shutt et ses aides un entretien des plus instructifs; or quoi qu'ils aient eu des choses fort intéressantes à nous apprendre au point de vue scientifique, ils ne purent rien nous proposer qui pût servir au classement du grain en employant leurs principes. Toutefois si, comme je le pense, on en vient à renvoyer cette question à un comité, j'adhère entièrement à la modification proposée. Au cas où un comité serait saisi de cette question et de celle dont l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly) a parlé, il est bien inutile pour moi de prolonger la discussion. Je tiens à le redire, député du Manitoba, je veux faire cause commune avec ceux qui ont mis en lumière l'importance de ce problème. Les cultivateurs manitobains s'unissent étroitement à leurs frères des autres provinces des Prairies pour essayer de trouver une issue heureuse à quelques-unes des difficultés auxquelles nous nous heurtons depuis le dernier quart de siècle.

M. JOHN EVANS (Rosetown): Monsieur l'Orateur, depuis ces dernières années la question du classement du blé d'après sa richesse en protéine a pris de plus en plus d'importance et je crois, comme l'honorable député de Lisgar (M. Brown), qu'il est à peu près impossible pour le producteur de l'Ouest de vendre son blé dans les conditions actuelles. Il y a quelques années nous avons réclamé l'établissement d'un marché d'échantillons. On n'en a rien fait, et cela pour des motifs bien évidents. Ce serait une nécessité pour le producteur du blé dur de l'Amérique du Nord, s'il parvenait à écouler tout son produit sur le marché domestique. Je tiens à le dire, il nous faut à tout prix ce marché d'échantillons pour que le producteur bénéficie de la valeur réelle de son blé. Seulement il nous faut exporter les neuf dixièmes de la récolte et la difficulté à laquelle se heurte le meunier étranger est de ne pouvoir faire parvenir à destination le blé acheté sur échantillon afin d'avoir la richesse de protéine voulue pour sa farine. Ce blé passe par tant d'élévateurs et de transfèrement entre Fort-William et le port de mer qu'il se peut fort qu'il perde son identité, mélangé dans toute la masse exportée. D'abord on l'expédie à Fort-William en certaines quantités après avoir été classé à Winnipeg, d'après sa richesse en protéine, puis les connaissements sont échangés entre les compagnies et le blé est déchargé à l'élévateur disponible à ce moment-là.

D'après moi il n'est plus possible de classer ainsi le blé. Au surplus, m'est avis que présentement le producteur voit sa situation améliorée de soixante à soixante-dix pour cent du fait qu'il peut vendre son blé grâce au mode mis en usage par la coopérative. Aujourd'hui il reçoit beaucoup plus de la valeur de son produit qu'en aucun temps auparavant. Si on trouve qu'il y a avantage à faire le transfèrement du blé tout en sauvegardant sa valeur réelle depuis l'expéditeur jusqu'au meunier qui l'a acheté, je favoriserais ce système; mais, pour l'heure, je ne saurais dire en quoi cela aide tont le producteur. Je ne m'oppose pas à la proposition et il me plairait qu'elle fût discutée en comité, mais présentement je ne vois pas son utilité pratique.

(L'amendement est adopté.)

La motion, ainsi modifiée, est adoptée.

DISCUSSION GENERALE DU PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DES ELECTIONS DU DOMINION

M. L.-P. BANCROFT (Selkirk) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 32) portant modification de la loi électorale.

L'hon. M. LAPOINTE: Expliquez-vous.

M. BANCROFT: Lors du dépôt du projet de loi, j'en ai donné un bref aperçu et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en parler longuement. Je prierais la Chambre d'ordonner la 2e lecture et le renvoi du bill au comité des privilèges et élections pour y être mûrement examiné. Le but est de parer à la privation du droit de vote des ecclésiastiques, des professeurs et des étudiants quand, pour répondre à leur obédience ou pour poursuivre leurs études, ils se voient forcés de changer de circonscription à une époque où ce changement de domicile leur enlèverait le droit de vote. La période fixée par la loi actuelle est de quatre mois antérieurs à une élection. La plupart du temps l'élection fédérale a lieu en automne. En réalité c'est ce qui s'est passé depuis 1896, et d'ordinaire c'est l'époque de l'année où les ecclésiastiques changent de paroisses, tandis que les professeurs reprennent leurs cours au premier septembre et les étudiants leurs études vers le premier octobre. Sous le régime de la loi actuelle, ces trois catégories d'électeurs se trouvent, de ce fait, privés de leur droit de vote, si une élection survient en automne.

La loi exige que l'électeur habite dans son arrondissement électoral depuis soixante jours avant l'avis de convocation des électeurs, et comme celui-ci est généralement publié deux mois auparavant, il s'ensuit que la résidence antérieure à l'élection doit être de quatre mois. Pourquoi les ministres du culte, les instituteurs et les étudiants, dira-t-on? Eh bien, la loi actuelle établit le vote anticipé pour les employés de chemins de fer, les navigateurs, les voyageurs de commerce.

J'ai proposé ce bill à la dernière session, il a été lu une première fois, mais la Chambre n'en a pas disposé. Avant de le présenter, j'en avais exposé l'objet au colonel Biggar, alors directeur des élections, et il avait convenu que la loi devrait être modifiée dans ce sens. L'on prétendra peut-être que nous ne devrions pas nous en tenir à ces trois catégories d'électeurs.

M. HEAPS: Pourquoi pas les moissonneurs?

M. BANCROFT: Je voudrais bien garantir le droit de suffrage à tous les moissonneurs et à tous les citoyens canadiens, mais nous nous en sommes tenus aux trois catégories qui ne présentaient aucun danger d'abus.

M. HEAPS: L'honorable député prétend-il que les moissonneurs abuseraient de ce privilège?

M. BANCROFT: Je ne dis pas qu'ils en abuseraient, mais le mouvement d'une circonscription certaine à une circonscription incertaine deviendrait possible. Des moissonneurs d'une certaine sorte pourraient passer d'un comté sûr dans un comté douteux, et y voter.

M. KELLNER: Les étudiants ne peuvent-ils faire de même?

M. BANCROFT: Il ne s'agit que des étudiants dans les institutions de haut enseignement,—universités et écoles de commerce. Tous les élèves de ces institutions sont tenus d'indiquer l'endroit de leur domicile en demandant leur admission. Le secrétaire, ou autre, le régistraire peut-être, connaît par conséquent assez bien leur histoire individuelle. Le bill exige en outre que le préposé à l'inscription sur la liste électorale s'assure du droit du requérant ou de la requérante à figurer sur la liste, indépendamment de la question de domicile. De même pour les instituteurs et les ministres du culte. Les instituteurs ne sont admis à enseigner dans une école que sur la connaissance dans une certaine mesure de leurs antécédents. Le secrétaire d'un arrondissement scolaire sait d'où vient l'instituteur, combien de temps il a demeuré dans tel endroit, et il est généralement assez informé sur le cas pour permettre au régistraire de décider s'il a droit ou non d'être inscrit. Quant aux ministres du culte, je crois que leur transfert d'un endroit à un autre est toujours consigné dans les régistres de toutes les confessions religieuses. Pour ces trois catégories donc, les allégations du requérant peuvent être vérifiées, et c'est à lui à démontrer son droit à l'inscription, indépendamment de la question de domicile. Voici le dispositif de la loi que nous proposons de modifier:

A eu sa résidence ordinaire au Canada pendant au moins douze mois, et dans le district électoral où il cherche à voter, pendant au moins deux mois, précédant immédiatement l'émission du bref d'élection.

Nous proposons d'ajouter ce paragraphe:

Toutefois, les ministres du culte ou les instituteurs qui remplissent leurs fonctions respectives, ou les étudiants qui fréquentent une université ou autre institution d'enseignement et y suivent leurs cours, s'ils ont eu leur domicile ordinaire au Canada pendant au moins douze mois précédant immédiatement l'émission du bref d'élection, pourront obtenir du régistrateur de se faire inscrire sur la liste des électeurs, s'il est établi à la satisfaction du régistrateur que, le jour du scrutin, ils auront leur domicile dans le district électoral dans lequel ils désirent voter, et les règles des annexes "A" et "B" de l'article trente-deux de la loi s'appliquent à la présente restriction en tant qu'elles n'y sont pas contraires.

Je l'ai dit en le déposant, ce bill concerne 12,000 ministres du culte, 63,000 professeurs et 75,000 étudiants.

L'hon. M. BENNETT: Sur quoi basez-vous cette affirmation?

M. BANCROFT: Sur la statistique fournie par le Bureau fédéral des statistiques.

L'hon. M. BENNETT: Ils sont si nombreux que cela?

M. BANCROFT: Oui.

M. McGIBBON: Mais ils ne changent pas tous les ans.

M. BANCROFT: Il serait très difficile de dire combien changent chaque année, mais tous sont intéressés, parce qu'ils changent de temps à autre. Je prie la Chambre de permettre la 2e lecture de ce projet de loi et de le renvoyer au comité des privilèges et élections.

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Comme je ne suis pas membre du comité des privilèges et élections je n'aurai pas l'occasion de prendre part au débat du bill s'il est renvoyé à ce comité. Il n'y a pas d'analogie entre le vote anticipé tel qu'il est décrété par la loi des élections fédérales et le but de ce bill. Le vote anticipé donne simplement à l'électeur l'opportunité de voter dans la circonscription où il a droit de suffrage, mais cette mesure propose de donner

à trois classes particulières le droit de vote dans une circonscription autre que celle dans laquelle, en vertu de la loi, elles auraient droit d'exercer leur suffrage. Si l'honorable député veut abréger le délai du vote, il aurait dû présenter un bill rédigé en conséquence, en mettant toutes les classes sur le même pied à cet égard, mais cette proposition ne s'applique qu'à trois classes spéciales, les étudiants, les ministres du culte et les professeurs, et les place dans une catégorie privilégiée. Il y a d'autres électeurs et électrices qui peuvent se trouver dans une circonstance aussi difficile à l'époque des élections, et pourquoi seraient-ils privés du privilège accordé par cet amendement? Ceux qui travaillent aux chemins de fer et les moissonneurs ne peuvent donner leur vote anticipé prévu par la loi, bien qu'ils aient droit de suffrage. Je désire autant que mon collègue que tous les électeurs votent aux élections, mais je m'oppose à ce que quelques-uns seulement profitent de ces faveurs, de sorte que la loi électorale crée des injustices. L'honorable député a donné le nombre des étudiants, des ministres du culte et des professeurs qui bénéficieraient de l'adoption de cette mesure, mais, quoiqu'il base ses chiffres sur l'autorité du bureau des statistiques, il ne s'ensuit pas que tous ceux-là aient droit de vote; par exemple, un grand nombre d'étudiants sont peut-être âgés de moins de vingt et un ans, alors que d'autres ne sont peut-être pas citoyens canadiens. Je n'ai aucune objection à ce que le bill soit renvoyé au comité des privilèges et élections, mais j'espère que celui-ci examinera soigneusement les inégalités que j'ai mentionnées, et mettra toutes les classes de la société sur un même pied.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, comme le motionnaire consent au renvoi du bill au comité des privilèges et élections, je ne m'oppose pas à sa 2e lecture.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu une 2e fois et renvoyé au comité des privilèges et élections.

DISCUSSION GENERALE DU PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DE FAILLITE

M. J. C. BRADY (Skeena), propose la 2e lecture du projet de loi (bill nº 38) tendant à modifier la loi de faillite.

—Sous le régime de la loi de faillite, chaque province devient un district de faillite, mais le Gouvernement en consentant peut diviser ces districts et nommer un séquestre officiel pour chaque division. Dans le centre de la Colombie-Anglaise, immense superficie où sont disséminées de petites villes et places d'affaires, il n'y a que deux receveurs officiels, l'un à Vernon, et l'autre à Prince-Rupert. Le débiteur est obligé de parcourir des distances considérables afin d'être examiné par le séquestre officiel. Le but de l'amendement n'est pas d'intervenir avec les principes fondamentaux de la loi. C'est une simple question de procédure au sujet de l'examen et le moyen d'obvier à la nécessité actuellle pour le débiteur de franchir une si grande distance au détriment de ses créanciers, parce que les frais de route, naturellement, sont payés par les ayants droit. Ce bill rendrait la loi de faillite applicable aux régions où elle ne l'est pas aujourd'hui, pour les causes que je viens de mentionner. En d'autres termes, elle permettrait aux créanciers de profiter de la loi comme dans les villes.

Laissez-moi vous donner un exemple topique des difficultés que l'on a à surmonter dans ces territoires pour obtenir l'examen d'un débiteur. Un failli, qui faisait affaires près de Prince-George, demeure maintenant à Vancouver, soit une distance de 480 milles par le chemin de fer du Pacific Great Eastern, et par voie de Prince-Rupert, par terre et par eau, cette distance est de 1,200 milles environ. Le débiteur est obligé, sous peine de sanctions rigoureuses, de se rendre à Vernon pour comparaître devant le séquestre officiel du district où il demeurait anciennement. Ensuite, il doit aller à Prince-George, où a lieu naturellement l'assemblée des créanciers. Le but de l'amendement n'est pas de changer les principes fondamentaux de la loi, mais de permettre son application à ces régions où, aujourd'hui, il est impossible aux créanciers de profiter de la loi. Par conséquent, je crois que quiconque a étudié le projet de loi et lu les observations qui y sont exposées n'aura pas de difficulté à constater qu'il est très important de voir à ce que le créancier ait au moins quelque chose de la succession. Dans un cas particulier où l'on a voulu profiter de la loi, les créanciers ont dû payer deux fois les déperses du débiteur et, cependant, ils n'ont rien reçu de la succession. En conséquence, le but de l'amendement est simplement de rendre la loi applicable dans toute l'étendue du pays et, en même temps, de permettre au créditeur ou aux créditeurs de toucher les bénéfices que la loi les autorise à recevoir.

M. C. H. CAHAN (Saint-Laurent et Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, le député de Skeena m'a exposé, il y a quelque temps et simplement à titre d'ami, les difficultés qui existent en Colombie-Anglaise et dans certaines régions du Nord-Ouest, pour interroger les débiteurs. Il semble impossible de faire venir des débiteurs de distances de 500, 600

et même 1,000 milles, par des régions souvent très difficiles, dans le but de les interroger. Je crois que le nœud de la question se trouve dans l'article 1er, paragraphe 1er, dernière phrase:

L'interrogatoire du débiteur doit se faire devant un magistrat, un juge de paix, un commissaire pour prendre des affidavit, un notaire public ou toute personne compétente, autorisée par le tribunal à prendre des témoignages, à ce siège d'affaires ou cette résidence, ou aussi près que possible de ces endroits.

En tous les cas, cet interrogatoire se fera en vertu de l'ordonnance d'un tribunal et, à mon sens, cela donne au juge chargé des procédures en faillite l'autorité de procéder à l'interrogatoire *bene esse* comme nous disons en droit anglais. Dans ces circonstances, je suis d'avis que l'amendement vaut d'être étudié par la Chambre, mais on l'étudierait mieux en comité si le ministre de la Justice veut bien le laisser déposer devant le comité pour étude et considération. C'est une simple question de procédure et non un amendement substantiel à la loi.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Le projet de loi n'ayant été imprimé que depuis deux jours, j'avoue que je n'ai pas pu donner à la question l'attention qu'elle mérite. La loi des faillites a été inscrite dans les statuts après mûres délibérations par le comité de la Chambre et chaque article a été soigneusement étudié. Conséquemment, j'hésite beaucoup à modifier la loi sans étudier à fond le changement proposé. Néanmoins, je puis dire à mon honorable ami: j'admets que la loi, telle qu'elle est, peut causer des difficultés dans quelques cas spéciaux. Aux termes de l'article 128 de la loi le débiteur doit, dans les trois jours après avoir fait cession de ses biens, se présenter devant le séquestre pour être interrogé, et cela sous peine d'emprisonnement. Il me semble que, dans la pratique ordinaire, on fait l'interrogatoire en même temps que le débiteur présente sa cession au séquestre officiel. Il doit voyager une certaine distance, une grande distance dans quelques cas et cela exige des frais considérables. Dans certains cas, il n'y a pas beaucoup d'actif et, même s'il en existe, le débiteur lui-même n'a pas d'argent. Même en décrétant qu'il sera remboursé de ses dépenses sur la vente de l'actif, il ne pourrait pas aller subir son interrogatoire. D'un autre côté, les fonctionnaires qui mettent la loi en vigueur me disent qu'il ne connaissent pas un seul cas où un individu ait été mis en prison parce qu'il n'allait pas se faire interroger, faute de fonds. Je puis dire à mon honorable ami que ce sont des obstacles, mais on visait un but quand on les a insérés dans la loi de 1923, à cause du grand nombre de faillites qui se produisaient à cette époque, surtout dans les régions rurales. Dans ma province, c'était une vraie plaie et les obstacles ont été placés pour empêcher ces nombreuses cessions de biens considérées comme un véritable danger. Or, la question est de savoir si le moment est venu de supprimer les obstacles et comment s'y prendre. Un moyen serait de nommer d'autres séquestres officiels. Ainsi, dans la province de Québec, il y a actuellement treize séquestres officiels et trente districts judiciaires. S'il y en avait un dans chacun des districts, il y en aurait trente au lieu de treize. J'étudie l'opportunité d'autoriser les séquestres officiels à se nommer, en certains cas, des substituts dans d'autres parties du district. Je puis dire à mon honorable ami de Skeena (M. Brady) qu'en ce qui regarde sa province, et je dirai sa région, j'en suis venu à la conclusion qu'on doit nommer un séquestre officiel à Prince-George. Je crois que cela ferait beaucoup pour supprimer les difficultés dont il se plaint. Le département étudie aussi la question de distribuer la besogne entre les juges de la haute cour et des cours de comté. Quant à l'idée d'autoriser un notaire public ou un petit magistrat à faire ce dont il est question dans le bill, j'en suis à me demander si ce serait une amélioration. Quoiqu'il ne soit, nous sommes en ce moment à examiner les modifications qu'il y a lieu d'apporter à la loi.

Je ne saurais dire s'il serait préférable de confier ce bill au comité de la banque et du commerce,—et j'imagine que c'est le comité tout désigné à cette fin,—ou, encore, de permettre qu'il soit réservé. En ce dernier cas mon honorable ami pourrait peut-être discuter l'affaire avec moi et les fonctionnaires de mon ministère, alors que nous en arriverions probablement à une conclusion qui lui serait satisfaisante.

M. BRADY: Cela m'irait très bien. Pendant que le ministre était à parler je pensais au Yukon où, par exemple, il n'y a pas de séquestre officiel. Les faillites y sont peut-être chose inconnue; ou encore elles sont réglées selon leur propre coutume. Je n'ai jamais entendu parler d'une faillite au Yukon, mais il y en a beaucoup aujourd'hui en Colombie-Anglaise où les créanciers n'ont pas recours à la loi de faillite, ou n'en tirent pas parti, à cause des gros déboursés qu'elle entraîne.

L'hon. M. LAPOINTE: Réservé.

L'hon. M. BENNETT (leader de l'opposition): Il a été fait une motion pour la deuxième lecture, et le ministre de la Justice a fait connaître la manière de voir de l'administration à ce sujet. Je ne pense guère que l'on puisse permettre que le bill soit réservé maintenant; il faudrait renvoyer la suite du débat. Selon moi c'est ce qu'il conviendrait de faire. Après ce que nous a dit le ministre il conviendra, j'en suis sûr, que le gros de la besogne accomplie cette

session-ci, jusqu'à ce jour, a été de modifier des lois qui ont été codifiées au cours des quelques dernières années et qui figurent dans les Statuts revisés entrés en vigueur le premier jour de ce mois. La loi dont il s'agit est de ce nombre. L'objet de la discussion s'impose de façon spéciale à l'attention du Gouvernement, étant donné l'étendue du territoire visé et la population restreinte de la région en cause; nous accélérerions peut-être l'expédition des affaires publiques si, simplement pour la forme, nous consentions au renvoi du bill devant le comité. Ensuite, si le ministre conclut à l'opportunité d'adopter cette modification, nous pourrons le rayer de l'ordre du jour et ce sera autant de fait. Le ministre consentira peut-être à prendre ce parti.

L'hon. M. LAPOINTE: J'espère pouvoir me ranger à tous les avis de mon honorable ami avec autant de plaisir que j'en éprouve à agréer celui-ci.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu la 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce.

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

LE BUREAU DE POSTE DE MALLORYTOWN

M. STEWART (Leeds) demande:

Copie de toute correspondance, rapports, pétitions, décrets ministériels, recommandations, communications, mémoires et autres documents qui ont trait de quelque manière que ce soit au changement de local du bureau de poste de Mallorytown, dans le comté de Leeds (Ontario).

LE MAÎTRE DE POSTE DE DALEM-LAKE

M. JOHNSTONE demande:

Copie de toute correspondance, lettres, et autres documents qui ont trait à la destitution d'Alex McDonald, de Dalems-Lake, Boularderie, Cap-Breton, de la position de maître de poste, et de tous les documents qui ont trait à la nomination de son successeur.

LE BUREAU DE POSTE DE WESTERN-SHORE

M. ERNST demande:

Copie de toute correspondance, télégrammes, lettres et autres documents qui ont trait au déplacement du bureau de poste de Western Shore, dans le comté de Lunenburg ,province de la Nouvelle-Ecosse, de la résidence de M. E. Holman à une autre localité du district.

LE BUREAU DE POSTE DE CONQUERALL-BANKS

M. ERNST demande:

Copie de toute correspondance, télégrammes, lettres et autres documents qui ont trait à la destitution de Mme Albert Rafuse de la position de maître de poste à Conquerall Banks, comté de Lunenburg (Neuvelle-Ecosse), et qui ont trait aussi à la nomination de son successeur.

[L'hon. M. Bennett.]

POSTE RURALE ENTRE MAHONE-BAY ET CHURCH-LAKE

M. ERNST demande:

Copie de toute correspondance, télégrammes, lettres et autres documents qui ont trait au changement projeté de la ligne postale entre Mahone-Bay et Church-Lake, dans le comté de Lunenburg (Nouvelle-Ecosse).

RELATIONS DU CANADA AVEC LA RUSSIE SOVIÉTIQUE

M. ERNST demande:

Copie de toute correspondance, lettres, décrets ministériels et autres documents qui ont trait à la rupture des relations entre le Canada et la Russie soviétique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'y a pas d'inconvénient au dépôt des documents demandés, mais je dois faire observer à mon honorable ami qu'il y a eu échange de dépêches entre le gouvernement britannique et le gouvernement canadien; comme il est d'usage, lorsqu'il s'agit de relations entre gouvernements, j'aimerais à obtenir le consentement du gouvernement anglais avant de déposer sur le bureau des communications de cette provenance ou destination.

DESTITUTION DE M. GEORGE E. BANKS

Par M. ERNST:

Copie de toute correspondance, télégrammes, décrets ministériels, rapports et autres documents que le ministère des Douanes ou tout autre ministère du Gouvernement aurait en sa possession et qui ont trait à la destitution de Geo. E. Banks, de Caledonia, dans le comté de Queen, province de la Nouvelle-Ecosse, de son poste d'agent du service de répression.

M. ERNST: Je demande à retirer cette demande de documents. On l'a inscrite au Feuilleton par erreur, puisque j'ai obtenu les renseignements voulus.

(La motion est retirée.)

DEMANDE DE DOCUMENTS AU SUJET DU CANAL D'ASSAINISSEMENT DE CHICAGO

M. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges) propose le dépôt du dossier contenant:

1. Le rapport des trois membres canadiens de la commission des eaux limitrophes, daté le ou vers le 25 avril 1906, qui recommande la négociation d'un traité avec les Etats-Unis au sujet de la voie internationale fluviale située le long de la frontière du Canada et des Etats-Unis, et qui a trait aussi au détournement dans le fleuve Mississipi et par le canal d'assainissement de Chicago, de 10,000 pieds cubiques d'eau par seconde.

2. Le rapport conjoint de la commission des eaux limitrophes, daté le 3 mai 1906, adressé au gouvernement du Canada et à celui des Etats-Unis, recommandant entre autres choses que pour des fins sanitaires soit autorisé par le canal d'assainissement de Chicago un détournement qui ne devra pas excéder 10,000 pieds cubiques d'eau par seconde.

3. Un rapport de la commission des eaux limitrophes, daté le 4 janvier 1907, qui recommande au gouvernement des Etats-Unis de prohiber la diversion de plus que 10,000 pieds cubiques d'eau par seconde pour le canal d'assainissement de Chicago.

4. Toute correspondance, tous rapports ou documents que le gouvernement du Canada ou tout ministère aurait en sa possession, et qui pourraient prouver ou confirmer une déclaration faite devant le comité des relations extérieures du sénat des Etats-Unis, alors que le traité des eaux limitrophes de 1909 était à l'étude et qui était à l'effet que les délégués du gouvernement canadien "ont consenti à ne laisser mentionner d'aucune manière dans le traité le canal d'assainissement et que nous prenons maintenant pour le canal d'assainissement 10,000 pieds cubiques d'eau par seconde qui viennent réellement des Grands lacs".

5. Copie de toute correspondance, de tous rapports et documents qui ont trait aux protestations faites par le gouvernement du Canada ou en son nom contre le détournement des eaux du lac Michigan par le district sanitaire de Chicago.

Nous avons discuté à diverses reprises le droit qu'on le district sanitaire de Chicago et l'état de l'Illinois de détourner les eaux à Chicago. Le ministre actuel de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) en a parlé le 26 mars 1924, le 3 juin 1924 et, plus récemment, au cours de la session de 1926. Le 25 janvier 1926, étudiant toute l'affaire, le ministre a fait une déclaration précise, dans laquelle il faisait allusion à un jugement rendu par la Cour suprême des Etats-Unis le 5 janvier 1925, à l'effet d'empêcher le district sanitaire de Chicago de détourner du lac Michigan, dans son canal d'assainissement, une quantité d'eau plus considérable que ne l'avait autorisé le secrétaire américain de la Guerre. Le ministre de l'Intérieur a dit alors:

Ce jugement...

C'est-à-dire le jugement de la Cour fédérale des Etats-Unis.

...admettait, pour la première fois, que le détournement était contraire et portait atteinte aux droits du Canada établis en vertu du traité de 1909 relatif aux eaux limitrophes.

J'ai étudié ce jugement assez à fond; mais il m'a été impossible d'y voir l'aveu mentionné par le ministre de l'Intérieur. En tout cas, cet aveu était annulé le 3 mars 1925, quand le secrétaire de la Guerre des Etats-Unis a accordé au district sanitaire de Chicago la permission de détourner la quantité d'eau alors requise. Le ministre de l'Intérieur avait aussi parlé d'un projet de loi alors à l'étude au Sénat américain, "lequel comporte l'établissement d'un chenal de neuf pieds dans les rivières Illinois et Mississippi, subordonné au détournement du lac Michigan, par le moyen du canal d'assainissement, de 10,000 pieds par seconde". Le ministre ajoutait:

Le gouvernement canadien se rend parfaitement compte de la menace que constituent les dispositions de ce projet de loi pour la navigation, l'énergie hydroélectrique et les autres ressources des Grands lacs et du Saint-Laurent et il a protesté énergiquement auprès du gouvernement américain contre son adoption, en ce qu'il comporte le détournement des eaux des Grands lacs.

Il me semble fort important, à cause des événements subséquents, que le texte de ces protestations soit déposé sur le bureau de la Chambre afin que nous connaissions exactement les mesures prises par le Gouvernement par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur.

Le 7 juin 1927, la Cour suprême des Etats-Unis a chargé Charles-Evans Hughes de l'instruction de trois causes en instance devant les tribunaux fédéraux et dans lesquels douze états se portaient plaignants et le district sanitaire de Chicago, défendeur, ces trois causes étant réunies en une seule et renvoyées au juge d'instruction. Le choix d'un commissaire devant les Cours fédérales des Etats-Unis, aussi bien que devant nos tribunaux, se porte d'ordinaire sur un titulaire versé dans les questions de droit, mais qui est un avocat denué de fonds et sans clientèle. Or, la nomination d'un ex-secrétaire d'Etat des Etats-Unis, ancien gouverneur de l'Etat de New-York et ex-juge de la Cour suprême des Etats-Unis à ce poste, laisse supposer que le choix de M. Hughes revêt une signification tant politique que judiciaire.

L'enquête prolongée, qui s'est continuée devant M. Hughes, commissaire spécial du 8 novembre 1925 au 23 juin 1927, fut enfin complétée. A la fin de novembre ou au commencement du mois de décembre dernier, M. Hughes a déposé son rapport, qui est d'un intérêt tout particulier pour le Canada. En résumé, les conclusions du rapport sont les suivantes:

Le congrès des Etats-Unis a le droit de réglementer le détournement des eaux des Grands lacs au bénéfice de Chicago et de fixer le volume d'eau ainsi détourné.

Le permis du secrétaire de la Guerre en vertu duquel le détournement se fait aujourd'hui est valide et efficace selon les conditions arrêtées. En droit et en fait, le détournement des eaux par la ville de Chicago est absolument légitime et régulier.

Bref, pour employer une expression courante dans le journalisme, il n'y a pas de Chicago "steal" en tant qu'il s'agit des Etats-Unis. Ce rapport est de nature à donner satisfaction au Canada au moins sur un point, car s'il est confirmé,—ainsi que tout le fait prévoir,—le document en question affirme carrément qu'en ce qui regarde les Etats-Unis le congrès américain exerce une juridiction exclusive sur ce détournement des eaux des Grands lacs au bénéfice de la ville de Chicago. Donc, en tant que ce détournement est nuisible à l'intérêt du Canada, le gouvernement fédéral des Etats-

Unis, semble-t-il, doit assumer la pleine et entière responsabilité.

A la lumière des conclusions découlant des faits, le rapport confirme également la thèse que certains membres du cabinet ont soutenue ici, à savoir que ce détournement de 8,500 pieds cubes d'eau à la seconde a eu pour effet d'abaisser de 6 pouces le niveau moyen des lacs Michigan et Huron; d'environ 5 pouces, le niveau moyen des lacs Ontario et Erié; de maintenir au même chiffre la moyenne du niveau des rivières reliant ces lacs ainsi que dans les havres et les baies adjacentes. On a prétendu d'autre part que le détournement de 1,500 pieds cubes d'eau par seconde chaque fois aurait pour effet de faire baisser d'un autre pouce le niveau des eaux des Grands lacs. Et en dernier lieu, je relève cette autre conclusion de fait découlant de la preuve que, si ce détournement au profit de Chicago prenait fin, en supposant que les autres diversions restent les mêmes qu'actuellement, il en résulterait ceci: la moyenne du niveau des eaux des lacs et des rivières affectés par le détournement au bénéfice de Chicago serait relevée à la normale dans l'espace d'environ cinq ans pour ce qui est des lacs Michigan et Huron, et dans l'espace d'environ une année en ce qui regarde les lacs Erié et Ontario.

A venir jusqu'ici, le rapport n'excède pas la limite des attributions conférées à M. Hughes. Cependant, à travers la masse de preuves qui lui a été soumise, je relève certains rapports qui ont été préparés par l'ancienne commission internationale des eaux limitrophes et signés aussi bien par les commissaires canadiens que par leurs collègues des Etats-Unis. Or, M. Hughes s'est inspiré de ces documents pour la préparation de son rapport; il a peut-être excédé les limites de sa juridiction en ce faisant ou du moins la conclusion qu'il tire des faits ne lie en rien le Canada sous ce rapport. M. Hughes laisse entendre que le Canada n'a pas le droit de se plaindre sous le régime du traité des eaux limitrophes de 1909; de fait, dit-il, la conduite et l'assentiment de ses représentants ainsi que les conditions du traité de 1909 empêchent le Canada de protester efficacement contre un détournement des eaux de cette nature.

Et la preuve révèle les faits significatifs ci-dessous énumérés:

Pendant plusieurs années antérieurement à 1909, le congrès des Etats-Unis a eu à l'étude le projet de détourner 10,000 pieds cubes des eaux du lac Michigan dans la rivière des Illinois et le Mississipi pour les fins du district sanitaire de Chicago; le projet visait aussi à établir un moyen de communication entre les Grands lacs et le Mississipi et ses affluents. Comme j'ai peu de temps à ma disposition, je m'abstiendrai de m'étendre longuement sur le texte des divers statuts qu'adopta le congrès des Etats-Unis afin d'autoriser les divers plans pour le détournement des eaux des Grands lacs.

L'hon. M. STEWART: En ce qui regarde le volume d'eau...

M. CAHAN: J'ai tous les permis sous la main. Des permis furent délivrés à diverses reprises jusqu'à ce que le détournement atteignit le chiffre de 8,500 pieds cubes par seconde, en sus des 1,400 ou 1,500 pieds cubes par seconde, qui étaient détournés d'autre façon.

L'hon. M. BENNETT: Mais, le tout ne devait pas excéder 10,000 pieds cubes.

M. CAHAN: Exactement; le détournement représente environ 9,800 pieds cubes en tout.

L'hon. M. STEWART: Cependant, mon honorable ami ne prétend pas...

M. CAHAN: Je ne discute pas du tout. Je fais un simple exposé sur une affaire apparemment établie.

L'hon. M. STEWART: Je veux seulement des éclaircissements. Dois-je comprendre qu'au dire de mon honorable ami il ressortirait du jugement Hughes qu'une dérivation de 10,000 pieds cubes s'opère sous le régime du traité de 1909?

M. CAHAN: Je ne suis pas allé jusque-là, et je ne donne pas à entendre cela. Je vous indiquerai dans quelques instants ce que M. Hughes a dit. Ces lois antérieures auxquelles M. Hughes se réfère dans son rapport ont été adoptées par le Congrès américain environ dix ans avant la négociation du traité des eaux limitrophes de 1909. Le 18 novembre 1900, une commission d'ingénieurs établie suivant une loi du Congrès du 3 mars 1899 qualifia le canal de dérivation "d'assez profond et large pour tous les besoins possibles de la navigation", et fit rapport que "de l'extrémité ouest de ce canal les eaux du lac Michigan, dans un débit constant de 5,000 à 10,000 pieds cubes par seconde, se déchargent dans le lit de la rivière Des Plaines, et, de là, coulent dans la rivière Illinois jusqu'au Mississipi."

Dans la suite, d'autres permis se délivrèrent, et nous arrivons à la constitution de la première commission des voies d'eau internationales. Cette commission s'établit conformément à une loi du Congrès américain, appelée la loi des rivières et des ports du 13 juin 1902, et, avec la permission de l'Assemblée, je consignerai dans le hansard la disposition suivante de cette loi sans en donner lecture:

Le président des Etats-Unis est prié par la présente loi d'inviter le gouvernement de la Grande-Bretagne à participer à la constitution d'une commission internationale. Cette com-

mission se composera de trois membres américains et de trois membres représentant les intérêts du dominion du Canada. Ces fonctions consisteront à mener une enquête suivie d'un rapport sur l'état et l'utilisation des eaux limitrophes aux lignes frontières des Etats-Unis et du Canada, y compris toutes les eaux des lacs et rivières dont la voie de décharge naturelle est le Saint-Laurent jusqu'à l'Atlantique; aussi, sur le maintien et la réglementation des niveaux convenables, et sur l'effet qui résultera, pour les rivages de ces eaux et les installations qui y sont érigées, et pour les intérêts de la navigation, d'une dérivation de ces eaux ou d'une modification de leur cours naturel; en outre, elle fera rapport sur les mesures à prendre pour réglementer ces dérivations et donnera avis des améliorations et réglementations à effectuer dans l'intérêt de la navigation dans lesdites eaux.

Cette loi pourvoyait à l'établissement d'une commission internationale dans laquelle le Canada devait être représenté par trois membres canadiens désignés par le gouvernement canadien, et les Etats-Unis par trois Américains désignés par le gouvernement américain. Ces six membres devaient représenter les intérêts de leur pays respectif, et leurs fonctions devaient consister à mener une enquête suivie d'un rapport sur l'état et l'utilisation des eaux limitrophes aux lignes frontières des Etats-Unis et du Canada, y compris toutes les eaux des lacs et rivières dont la décharge naturelle est par voie du Saint-Laurent jusqu'à l'océan Atlantique; sur le maintien et la réglementation des niveaux convenables, et aussi sur l'effet qu'entraîne pour les rivages de ces eaux et les installations qui s'y trouvent, la dérivation de ces eaux ou la modification de leurs cours naturel, et ainsi de suite. Le gouvernement canadien, dont sir Wilfrid Laurier était alors le premier ministre, accepta l'invitation du gouvernement américain et, par un décret du conseil daté du 27 avril 1903, pourvoyait à la nomination par le Canada de représentants canadiens dans la commission aux fins mentionnées dans la loi. Mais les trois Canadiens ne furent nommés en fait qu'en janvier 1905, et le décret du conseil les autorisait, entre autres choses, à s'enquérir de l'effet produit sur le niveau des lacs Huron et Erié par la construction de la canalisation de Chicago.

La commission tint ses premières séances à Toronto les 14 et 15 juin 1905. La commission des ingénieurs américains fit le rapport suivant au Congrès, le 18 janvier 1905:

La canalisation de Chicago s'est inaugurée en janvier 1900. Elle n'est pas encore achevée pour donner le plein rendement désiré. Une fois complétée, elle aura une capacité d'environ 10,000 pieds cubes d'eau par seconde en débit lent. Dans son état actuel, elle a une profondeur d'environ 22 pieds, et une largeur de fond en différents endroits, de 110 pieds, 160 pieds, et 202 pieds respectivement. C'est un canal navigable capable de recevoir les plus grands navires des Grand lacs. Il s'étend de la rivière Chicago à Lockport, où il se décharge dans la rivière Des Plaines. . . En préparant ses prévisions, la commission...

Il s'agit de la commission américaine.

...présume que le secrétaire de la Guerre permettra éventuellement le débit entier de 10,000 pieds cubes par seconde prévu dans les projets du service sanitaire.

Même alors l'effet de cette dérivation sur le niveau des Grands lacs apparaissait clairement. Dans le même rapport, la commission des ingénieurs américains dit:

L'effet produit sur le niveau du lac Michigan par une dérivation de 10,000 pieds cubes d'eau par seconde pour une période indéfinie a fait l'objet d'une enquête approfondie, sous la direction du service hydrographique des lacs, à Détroit, et la conclusion obtenue, c'est que l'effet final de cette dérivation sera d'abaisser le niveau d'environ six pouces.

Ce qui fut subséquemment prouvé par les témoignages rendus devant M. Hughes, l'an dernier. Ce rapport était daté du 18 décembre 1905. Le 29 décembre de la même année, la section canadienne de la commission internationale des eaux limitrophes fit son premier rapport. Il y était dit qu'un sous-comité avait personnellement visité le canal d'assainissement de Chicago et que le canal n'était pas encore achevé à cette époque. Le rapport disait ensuite:

Ce canal n'est pas entièrement achevé. Il a été projeté pour prendre à tout événement, un volume d'eau de 10,000 pieds cubes par seconde. Ceci représente environ 5 p. 100 du débit passant par les chutes du Niagara qui est environ 222,400 pieds par seconde. Le canal d'assainissement de Chicago, une fois complété, devra, d'après un calcul fourni par l'ingénieur de la section canadienne de la commission, abaisser de six pouces le niveau du lac Huron et de quatre pouces et demi le niveau du lac Erié. Mais actuellement le canal d'assainissement prend moins que la moitié du volume d'eau originairement supposé. Le département de la Guerre aux Etats-Unis, usant de son pouvoir pour protéger la navigation dans la rivière Chicago, a décidé, le 5 décembre 1907, que la limite du volume d'eau qu'il serait permis au canal d'assainissement de Chicago de prendre dans cette rivière n'excéderait pas 250,000 pieds cubes par minutes durant les 24 heures de la journée, ce qui représente environ 4,166 cubes par seconde. Si les plans originaux du canal d'assainissement de Chicago sont mis à exécution, et il semble probable que cela arrivera, le volume d'eau entraîné par ce canal sera de 10,000 pieds par seconde, tel qu'il a été ci-dessus mentionné.

Par conséquent les membres américains qui avaient fait un rapport distinct à leur gouvernement étaient parfaitement au courant de ce détournement à l'époque, comme l'étaient du reste les membres canadiens qui, eux aussi, avaient fait un rapport à leur gouvernement. Puis le 9 mars 1906, les trois représentants des Etats-Unis recommandèrent dans un rapport au Congrès d'édicter une loi autorisant le détournement de 10,000 pieds cubes d'eau par seconde par la voie du canal d'assainissement de Chicago. Remarquez bien la date. Le 25

avril 1906, c'est-à-dire le mois suivant, les trois membres canadiens de la commission recommandèrent à leur gouvernement de faire limiter le détournement des eaux du Niagara à 36,000 pieds cubes par seconde du côté canadien et à 18,500 pieds cubes par seconde du côté américain, en dehors du débit nécessaire à l'usage domestique, disant que ce qui paraissait être un avantage pour le Canada était largement compensé par les 10,000 pieds cubes par seconde qu'on détournait par le canal d'assainissement de Chicago vers le Mississippi et demandant que le détournement des eaux à Chicago soit limité au chiffre mentionné.

Le 25 avril 1906, les membres canadiens de la commission internationale des eaux limitrophes faisaient au Gouvernement canadien un rapport conçu en ces termes:

A Chicago les Américains ont construit une conduite d'eau qui, une fois en usage, utilisera environ 10,000 pieds cubes d'eau à la seconde. La quantité d'eau nécessaire à un canal navigable est petite, en comparaison, mais cette conduite d'eau de Chicago est telle qu'elle exige un courant continu dont l'effet sera d'abaisser de six pouces le niveau du lac Michigan et de quatre et demi celui du lac Erié.

Il est dit ensuite que l'eau peut être employée en la détournant de telle façon qu'on en retire une force de 30,000 chevaux et le rapport continue en disant:

Vu que le détournement d'eau du lac Michigan au profit de la rivière Mississippi revêt un caractère dont les conséquences seront beaucoup plus graves que les prises d'eau temporaires de la rivière Niagara, on pense qu'il faudrait restreindre à la somme de 18,500 pieds cubes à la seconde l'eau à prendre sur le côté de la rivière Niagara.

Et plus loin:

Il est d'une importance capitale que, dans l'intérêt de la navigation, tant que du Canada que des Etats-Unis, le détournement d'eau par le canal de Chicago soit restreint.

Je ne citerai pas tout, mais il est dit ensuite:

Si notre proposition est acceptée, le détournement d'eau sera comme suit:

Détournements sur le côté américain	Pieds cubes à la seconde
Chutes Niagara	18,500
Canal d'assainissement de Chicago	10,000
Total	28,500
Détournements sur le côté canadien	**Pieds cubes à la seconde**
Chutes et péninsule de Niagara	36,000

Les commissaires canadiens déposent les conclusions suivantes:

Les détournements par le canal d'assainissement de Chicago qui sont de cette nature devraient être limités à 10,000 pieds cubes à la seconde. Du côté canadien à Niagara, on devrait autoriser pour des fins électriques un détournement de 36,000 pieds cubes par seconde et du côté américain seulement 18,500 pieds cubes.

Et les commissaires canadiens ajoutent:

Les intérêts canadiens sembleraient gagner à cet arrangement mais, vu que les détournements ne nuisent pas gravement aux chutes et n'atteignent pas d'une manière sensible les intérêts de la navigation, cet avantage est plus que surpassé par le détournement définitif de 10,000 pieds cubes d'eau par voie du canal d'assainissement de Chicago au profit de la rivière Mississippi.

Ce rapport qui a trait à l'indemnisation du Canada pour les 10,000 pieds cubes d'eau qu'on propose de détourner par seconde à Chicago est signé par George C. Gibbons, président, Louis Coste et W. F. King, membres et Thomas Côté, secrétaire, de la section canadienne. Ensuite, environ huit années plus tard, vient le rapport mixte de la commission des eaux limitrophes, comprenant les membres américains et canadiens. Le rapport soumis à leurs gouvernements respectifs, contient le passage suivant:

La commission, par conséquent, conseille que ces dérivations, sauf les eaux nécessaires pour les besoins domestiques ou pour le service des écluses dans les canaux navigables, soient limitées du côté canadien à 36,000 pieds cubes par seconde et du côté des Etats-Unis à 18,500 pieds cubes par seconde (et en outre qu'une dérivation pour des besoins sanitaires, ne devant pas dépasser 10,000 pieds cubes par seconde soit autorisée pour le canal d'égout de Chicago) et qu'il soit adopté un traité ou une loi limitant ces dérivations aux quantités mentionnées. L'effet de la dérivation des eaux par le canal d'égout de Chicago sur la navigation des Grands lacs en général sera examiné dans un rapport séparé.

Ensuite le 4 janvier 1907, c'est-à-dire l'année suivante, les membres canadiens de la commission des eaux limitrophes ont réexaminé et réaffirmé les conclusions de leur rapport du 25 avril 1906, et ont aussi réaffirmé la conclusion commune de la commission des eaux limitrophes du 3 mai 1906, ainsi conçue:

Qu'une dérivation pour fins sanitaires, n'excédant pas 10,000 pieds cubes par seconde, soit autorisée pour le canal d'égout de Chicago.

Cette conclusion était signée par les membres canadiens, MM. George C. Gibbons, président, W. F. King et Louis Coste, membres, et Thomas Côté, secrétaire. Ils ont terminé leur rapport de la façon suivante:

Nous avons examiné la question des chutes Niagara en tenant compte des circonstances exceptionnelles qui y existent ainsi que des dérivations permanentes considérables par le canal d'égout de Chicago.

Le 4 janvier 1907, les membres de la commission mixte ont fait rapport de nouveau à leurs gouvernements respectifs. Je n'ai pas le temps de repasser au long cet extraordinaire rapport, je citerai simplement le résumé contenu dans le rapport mixte:

Les dérivations de 10,000 pieds cubes par seconde à Chicago rendront praticable un cours d'eau d'une profondeur de quatorze pieds dans le fleuve Mississipi.

Ce rapport mixte, approuvé par les membres canadiens, conclut de la manière suivante, après avoir pesé tous les faits:

Un examen attentif de tous les faits nous porte à conclure que la dérivation de 10,000 pieds cubes d'eau par seconde par la rivière Chicago suffira—avec un bon système d'égout dans l'étendue, maintenant peu peuplée—pour toute la population qui pourra jamais être tributaire de cette rivière, et le montant ci-dessus suffira, par conséquent, pour tous les besoins sanitaires futurs de la ville. Et incidemment, elle rendra navigable le plus grand cours d'eau entre le lac Michigan et le fleuve Mississipi, question qui a déjà été examinée par le Congrès.

Je désire consigner dans les débats leur conclusion commune sans en rien retrancher:

Nous sommes d'avis, par conséquent, que le gouvernement des Etats-Unis devrait prohiber la dérivation de plus de 10,000 pieds cubes par seconde pour le canal d'égout de Chicago, le tout respectueusement soumis.

W. F. King, président, section canadienne.
Geo. C. Gibbons, Louis Coste, membres de la section canadienne.
C. H. Ernst, brigadier-général de l'armée des Etats-Unis en retraite, président de la section américaine.
Geo. Clinton, E. E. Haskel, membres de la section américaine.
Témoins: W. Edward Wilson, secrétaire de la section américaine.
Thos. Côté, secrétaire de la section canadienne.

Le 9 mars 1908, les membres canadiens de la commission des eaux limitrophes, qui étaient alors George C. Gibbons, Louis Coste et William J. Stewart, ont fait un rapport supplémentaire au gouvernement canadien, réaffirmant les conclusions du rapport de la commission mixte en date du 3 mai 1906, à savoir:

Qu'une dérivation pour fins sanitaires, n'excédant pas 10,000 pieds cubes par seconde, soit autorisée pour le canal d'égout de Chicago.

Là-dessus, le gouvernement du Canada, ayant en main les rapports cités, a entamé, avec le gouvernement des Etats-Unis, les négociations qui ont abouti au traité des eaux limitrophes de 1909, lequel a été signé à Washington le 11 janvier 1909, et subséquemment approuvé par notre Parlement. Ce traité a été négocié, après une étude du dossier si je ne me trompe, par trois membres du gouvernement canadien: l'honorable M. Pugsley, décédé depuis, M. (plus tard, sir George) Gibbons, également décédé, et le ministre de la Justice du temps, sir Allen Aylesworth, maintenant membre de la Chambre haute. Lorsque la Chambre a été saisie de la ratification du traité, M. Aylesworth, comme il s'appelait alors, a déclaré le 6 décembre 1910:

Je prends, avec mes collègues, toute la responsabilité de conseiller la ratification du traité que nous sommes à étudier.

Je cite de la page 908 du hansard de 1910-1911 (t.a.), ce que sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre, a dit:

Je puis dire que ce n'est qu'après une étude approfondie de ma part que j'ai consenti à accepter le traité tel qu'il est rédigé.

L'honorable Elihu Root, qui était alors secrétaire d'Etat pour les Etats-Unis, et qui a négocié le traité au nom de son pays, a déclaré, lorsqu'il a soumis le projet de traité au comité des relations étrangères du Sénat des Etats-Unis:

J'ai surveillé les stipulations de ce traité afin de ne pas inclure le lac Michigan et de n'intéresser aucunement les commettants du sénateur Cullom au canal sanitaire qui fait l'objet du traité

Il va sans dire que ses propos ne nous engagent en rien. Quoi qu'il en soit, M. Root a continué:

Le gros débit des eaux se trouve sur le côté canadien, et la commission des eaux limitrophes créée voilà quelques temps pour résoudre ce problème des niveaux des lacs, a fait rapport, je crois, qu'il serait possible, sans nuire aux chutes, de détourner 36,000 pieds sur le côté canadien et 18,500 pieds sur le côté américain. J'ai cru bon de suivre le rapport de la commission et j'ai ajouté 1,500 pieds pour avoir un chiffre rond.

Il continue:

A cette heure nous détournons à Chicago, du lac Michigan, 10,000 pieds cubes par seconde, et j'ai refusé d'en permettre la moindre mention dans le traité. La définition des eaux limitrophes a été rédigée avec soin dans le but d'exclure le lac Michigan. . . En troisième lieu...

Il parle des raisons pour lesquelles les Américains n'ont la permission de détourner que 20,000 pieds cubes tandis que les Canadiens peuvent en dériver 36,000 pieds cubes.

...ils...

Les Canadiens, s'entend.

...ont consenti à exclure de ce traité toute mention du canal d'assainissement et aujourd'hui nous détournons pour les fins de ce canal 10,000 pieds cubes qui en réalité viennent de ce réseau de lacs.

M. Hughes, citant ces paroles, trouve que:

Les observations faites par le secrétaire d'Etat (Elihu Root) devant le comité sénatorial des relations étrangères, lorsque ce dernier était saisi du traité, prouvent que l'intention du traité n'était pas d'inclure le lac Michigan dans les eaux limitrophes, ni de porter atteinte à la dérivation pratiquée pour le canal d'assainissement de Chicago.

Or ce traité est encore en pleine vigueur; mais il peut être abrogé après avis, par écrit, de douze mois, émanant de l'un ou de l'autre des signataires. Le traité fut négocié, comme il est dit dans le préambule:

Pour prévenir tous différends concernant l'usage des eaux limitrophes...

Et régler toutes les questions qui étaient alors...

...pendantes entre les Etats-Unis et le Canada relativement aux droits, aux obligations et aux intérêts des deux pays et de leurs habitants le long de leur commune frontière.

Je puis continuer et montrer que, par les termes exprès du traité, le lac Michigan fut exclu. L'article préliminaire du traité définit comme suit les "eaux limitrophes":

Les eaux situées entre les deux rives principales des lacs et des rivières et des cours d'eau intermédiaires ou des parties des lacs, rivières et autres cours d'eau que longe la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada.

Donc, suivant les termes du traité, le lac Michigan, que la frontière ne traverse pas, fut expressément exclu. Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus. Mais, dans le but, apparemment, de mettre absolument hors de doute, la réservation du lac Michigan du régime du traité, il fut inséré au traité que le terme "eaux limitrophes" ne devait pas inclure:

Les eaux tributaires qui dans leur cours naturel couleraient dans ces lacs, rivières et cours d'eau...

...qui sont compris dans le terme "eaux limitrophes". Ainsi il fut dit clairement que, bien que les eaux du lac Michigan puissent être du même niveau que le lac Huron et puissent se déverser dans le lac Huron, le lac Michigan n'est quand même pas inclus dans le terme "eaux limitrophes".

Ensuite l'article II du traité réserve expressément à chacune des parties:

La juridiction et le contrôle exclusifs quant à l'usage et au détournement, soit temporaires ou permanents de toutes les eaux de son propre côté de la frontière qui dans leur cours naturel traverseraient la frontière ou dans les eaux limitrophes.

D'aucuns prétendent que cette restriction, par les Etats-Unis, relative au lac Michigan, leur assure certainement, aux termes mêmes du traité, le droit à l'usage et au détournement des eaux du lac Michigan. Seulement l'article II du traité stipule:

Mais il est convenu que tout captage ou détournement de ces eaux, de l'un ou de l'autre côté de la frontière, qui ferait du tort à qui que ce soit de l'autre côté de la frontière donnera à la personne ou aux personnes lésées le droit d'exercer les mêmes recours que si ce tort avait été causé dans le pays où les eaux auront été détournées ou captées.

C'est-à-dire que si les Canadiens sont lésés par un détournement d'eaux opéré du côté américain de la frontière, ils peuvent avoir recours aux tribunaux américains et exercer exactement les mêmes droits que les Américains dans leurs propres cours; seulement le fait que le Congrès a autorisé le détournement prive les citoyens américains du recours à leurs propres tribunaux, et comme la situation des Canadiens est identique à la leur, les Canadiens non plus ne pourront rien.

Mais les représentants des Etats-Unis qui négocièrent ce traité prirent d'autres précautions afin d'obvier à tout doute possible; ils firent ajouter la condition suivante à l'article II:

Mais cette stipulation...

Concernant le droit de recourir aux tribunaux.

...ne s'appliquera pas aux cas existant déjà ou aux cas expressément couverts par une convention spéciale entre les parties aux présentes.

Le pacte relatif aux cours d'eau réserve donc expressément tous les cas de détournement existants à ce moment. La ville de Chicago détournait alors environ 5,000 pieds cubes par seconde; elle prétend que c'est davantage, mais disons au moins 5,000. Le pacte soustrait aussi à la juridiction des tribunaux les cas qui ont fait l'objet d'ententes spéciales. Je ne veux pas prétendre que cet argument soit inattaquable, mais à première vue il semble bien que le détournement de 5,000 pieds cubes par seconde soit protégé par la clause que j'ai citée. Quant au détournement de 10,000 pieds cubes par seconde, il se trouve aussi maintenu par la même clause du traité, puisqu'il existait une entente entre les Etats-Unis et le Canada de donner suite au rapport de la commission mixte internationale, que j'ai cité et qui concluait que l'on devrait autoriser Chicago à faire ce détournement de 10,000 pieds cubes par seconde. Si ces prétentions des Etats-Unis sont justes, et il semble qu'elles ont une certaine valeur, alors l'accusation de "vol" portée par les Canadiens n'a aucune valeur en ce qui concerne les Etats-Unis. Les journaux des deux partis et les honorables députés des deux côtés de la Chambre ont souvent répété, depuis cinq ou six ans, que le détournement des eaux à Chicago constituait une illégalité de la part des Etats-Unis, ou de la législature de l'Illinois, ou du district d'assainissement de Chicago. On parle souvent de l'illégalité commise par les Etats-Unis et l'on appelle ce détournement "un vol".

Si le Canada a consenti au détournement de 10,000 pieds cubes par seconde à Chicago; si, en pleine connaissance de cause, il a reçu une compensation sous la forme de 16,000 pieds cubes d'eau par seconde aux chutes Niagara, on a droit de tirer la conclusion qu'il y a eu entente avec les Etats-Unis à ce sujet. Je dis qu'il y a là une certaine preuve, mais vu les bonnes relations qui existent entre notre pays et les Etats-Unis et vu les documents que j'ai cités, il est temps que le Gouvernement par

l'intermédiaire du premier ministre ou de l'un de ses collègues, mette la question à l'étude et fasse connaître à la Chambre et au pays en général l'attitude du Canada à ce sujet. Ces documents publics sont maintenant connus aux Etats-Unis, j'en ai vu la reproduction dans des journaux américains depuis deux ou trois jours. Si nous avons consenti à ce détournement et si nous avons accepté une compensation en retour, l'honneur et la bonne foi de notre pays sont en jeu et nous ne pouvons répudier une entente conclue avec nos voisins, les Etats-Unis. Si, d'autre part, la correspondance diplomatique et les rapports des négociateurs du traité nous offrent quelque argument démontrant que nous n'avons pas acquiescé comme les autorités américaines le prétendent, la chose doit être portée à la connaissance du Parlement et du peuple en général. C'est pourquoi j'insiste sur la suprême importance de soumettre à la Chambre tous les documents concernant le détournement des eaux à Chicago, afin que nous puissions nous former une opinion précise et intelligente à ce sujet.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a droit à la gratitude de la Chambre pour le clair exposé qu'il nous a fait des négociations qui ont précédé le traité de 1909. J'ignorais cependant que tous les documents de cette affaire n'avaient pas été déposés et placés sous la garde du Parlement. Je tiens à lui affirmer que tous les documents qui n'ont pas été déposés le seront et que nous nous rendrons volontiers à sa demande de dépôt de documents.

Je n'entreprendrai pas de répondre en détail à tous les points soulevés par mon honorable ami, mais je désire m'inscrire en faux contre certaines de ses conclusions. Pour revenir aux négociations antérieures à 1909, tous savent qu'elles ont été conduites par les représentants accrédités des gouvernements du Canada et des Etats-Unis. Il est raisonnable de supposer que ces représentants ont fait de temps à autre des rapports à leurs gouvernements respectifs sur les conditions qu'ils découvraient. Il est vrai que vers 1840 la ville de Chicago avait déjà commencé des détournements des eaux du lac Michigan et naturellement, dans leurs rapports, les commissaires canadiens prirent pour acquis que les eaux du lac Michigan étaient des eaux limitrophes, point de vue que nous pouvons bien encore conserver. A mon titre de simple député, j'ai toujours prétendu que, les eaux du lac Michigan se déversant dans les Grands lacs, elles font nécessairement partie des eaux limitrophes.

Sans entrer dans trop de détails, chose que je ne veux pas faire ce soir, c'était bien là la prétention des commissaires canadiens, et tous les documents, à ce sujet, sont classés dans les archives comme rapports au gouvernement canadien. Personne ne tentera de dire le contraire. Seulement je dirai ceci, et je ne réfute d'aucune façon la prétention de mon honorable ami: quand le traité de 1909 entra en vigueur, les négociateurs étaient au courant de tout cela, et les négociateurs américains ne voulurent pas que le lac Michigan fût compris dans les eaux frontières et il n'est pas question de ce lac dans le traité. Une des raisons, sans doute, était le détournement que Chicago se permettait. Mon honorable ami, a soutenu, comme on l'a fait avant lui, que le détournement consenti en 1909 était exactement de 4,167 pieds. Mon honorable ami pourrait soutenir qu'en compensation nous avons eu l'eau du Niagara pour le canal Welland.

M. CAHAN: Je n'argumente pas.

L'hon. M. STEWART: C'est sur cette face que mon honorable ami pose le problème, pour ainsi dire, et il en conclut que des pourparlers ayant eu lieu et des rapports étant en possession du Gouvernement, nous sommes en quelque sorte engagés à laisser Chicago détourner 10,000 pieds cubes à la seconde.

L'hon. M. BENNETT: Ne le sommes-nous pas?

L'hon. M. STEWART: Que mon honorable ami me laisse terminer mon argumentation et je lui démontrerai que nous ne sommes pas engagés à cela. Mes honorables amis de la gauche reconnaîtront que les divers rapports doivent avoir trait à toute controverse ou avoir pour objet d'arranger des pourparlers relatifs à ce qui peut devenir une controverse. Eh bien, les documents signés et scellés font voir, sans ambiguité, ce qui s'est passé et ce que les négociateurs avaient dans l'esprit. Je n'irais pas jusqu'à nier que peut-être les négociateurs canadiens jugeaient que jusqu'à un certain point le détournement à Chicago n'était pas permis; mais je dis que nulle part dans le traité il n'en est fait mention pour la bonne raison que le lac Michigan ne fut pas inclus. Il n'en est rien dit dans le traité, pas plus qu'on ne parle du canal d'assainissement de Chicago, et personne ne soutiendra qu'il soit question de 10,000 pieds cubes dans le traité.

M. CAHAN: Je le pensais.

L'hon. M. STEWART: En écoutant argumenter mon honorable ami, je ne croyais pas qu'il le pensait.

M. CAHAN: Il m'est impossible de croire que le détournement consenti par les parties jusqu'alors était pratiquement ratifié par le traité.

L'hon. M. STEWART: Je m'efforce de dissiper l'impression qu'à cause des déclarations et des rapports faits au gouvernement canadien avant 1909, nous étions en quelque sorte engagés à laisser détourner 10,000 pieds. Je le déclare maintenant, comme je l'ai déclaré déjà, le secrétaire de la guerre n'avait autorisé à détourner que 4,167 pieds. Maintenant il nous fait plaisir d'apprendre que pour cette question nous n'avons plus à discuter avec la cité de Chicago ou avec l'état de l'Illinois, mais avec le Congrès lui-même.

M. GEARY: Le ministre soutient-il que le traité de 1909 autorisait un détournement allant jusqu'à 4,167 pieds cubes?

L'hon. M. STEWART: Je ne prétends pas cela.

M. GEARY: Je ne pose la question que pour m'éclairer.

L'hon. M. STEWART: Si nous sommes engagés à quelque chose,—et non pas en vertu du traité, comme je le comprends,—nous sommes engagés par une ordonnance du secrétaire de la guerre à un détournement de 4,167 pieds à Chicago. Mais, d'après moi, nous ne sommes pas engagés à cela, car ce n'est pas compris dans le traité ou dans aucun traité, que je connaisse, qui ait été négocié par le gouvernement canadien. A coup sûr, si le gouvernement canadien avait clairement consenti à ce détournement, il en eût été fait mention dans le traité. D'après moi, ces rapports avaient pour but de conduire à la négociation d'un traité. Le traité n'en faisant aucune mention, nous ne sommes pas engagés à ce détournement, sauf par déduction. Les gouvernements ne peuvent se soustraire aux responsabilités d'un document écrit, mais je le répète, étant donné qu'il n'est nullement question de ce détournement dans ce traité,—et dans aucun autre à ma connaissance,—alors le gouvernement canadien n'y est pas tenu.

J'ignore s'il y aurait beaucoup plus à dire. Quant à moi,—et je veux être bien précis,—je fais cette déclaration sous ma propre responsabilité. Bien entendu je n'ignore pas que je parle au nom du Gouvernement, mais ici je parle sous ma propre responsabilité. Je sais parfaitement bien que le gouvernement américain, je ne devrais peut-être pas dire le gouvernement américain, mais le groupe de Chicago continuera de soutenir que le Canada est lié par les rapports de ses représentants. Je prétends que le Gouvernement n'y ayant pas donné suite ne peut pas s'être compromis.

[L'hon. M. Stewart.]

J'ajoute que le Congrès n'a pas l'intention d'insister pour une diversion de 10,000 pieds. Je reconnais, et bien volontiers puisque je suis quelque peu au fait de ces négotiations, que nous n'avons fait rien autre que protester contre la durée de cette diversion et l'idée d'en accroître le volume. Nous avons cru que les douze ou treize états avoisinant l'Illinois qui s'y opposent en vue de le restreindre produiraient plus d'effet sur le gouvernement américain que nos démarches, probablement. Nous suivons avec intérêt toutes les représentations et toutes les protestations motivées par cet état de choses. Nous n'avons pas bronché dans notre attitude depuis que je suis ministre à Ottawa, à savoir que le Congrès veuille se décider à décréter une diminution considérable du volume détourné par le canal de drainage de Chicago, afin d'élever de six pouces le niveau des eaux internationales, principalement du fleuve Saint-Laurent, chose si importante pour la navigation.

Mon honorable ami a traité d'un autre point très important, la révocation du traité après un avis d'un an. Ce traité n'était pas destiné à durer toujours; c'est l'urgence du moment qui l'a motivé.

M. CAHAN: L'honorable ministre croit-il que la révocation du traité mettrait fin à ses dispositions qui exceptent le lac Michigan?

L'hon. M. STEWART: Les gouvernements sont tenus de faire honneur à leur parole et je ne voudrais nullement que nous dérogions à ce sujet. Mais mon honorable ami sait que la question des eaux limitrophes se posera de bien des manières et qu'elle présentera peut-être une occasion de remédier au détournement vers Chicago. Je regrette avec lui que nos journaux aient jusqu'à un certain point exposé la situation sous un faux jour. Cela n'est pas de nature à faciliter le règlement des questions difficiles, et la surveillance des eaux internationales en occasionnera de cette nature. Cela n'est cependant pas pour accomoder nos relations avec les gouvernements étrangers. Je ne crois pas le moindrement que le Gouvernement canadien ait d'une manière ou de l'autre consenti à la diversion à Chicago. Voilà ma pensée et tout ce que j'ai à dire sur ce sujet.

M. GEARY: Monsieur l'Orateur, l'exposé de la situation que viennent de présenter le député de Saint-Laurent et Saint-Georges (M. Cahan) et le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) m'a bien intéressé. J'espère que le ministre a représenté les choses telles qu'elles sont. Je ne verrais rien d'aussi désastreux pour la navigation canadienne, si le gouvernement de feu sir Wilfrid Laurier avait en 1909

consenti d'une manière ou d'une autre aux conséquences résultant de la dérivation vers Chicago de dix mille pieds cubes d'eau la seconde. Le ministre a insisté quelque peu sur la clause de révocation dans le traité, mais, pour l'instant, je n'y vois pas grand sujet de consolation. Tout le volume des eaux détourné des chutes Niagara est utilisé pour de grandes entreprises en majeure partie, je crois, par la commission hydroélectrique d'Ontario et les installations qui se font là pour répondre aux besoins quotidiens de notre population nous défendent de songer au renouvellement de la concession des trente-six ou dix-huit mille pieds en plus des vingt mille déjà consentis aux entreprises américaines. En outre, pouvions-nous et devions-nous mettre fin au traité, nous serions d'après le ministre, encore, au même point relativement à la dérivation à Chicago. Ses paroles en effet m'induisent à le croire d'avis que le traité ne faisant pas mention du cas de Chicago, celui-ci n'en relève par conséquent point.

Je suis tout comme le public anxieux de savoir où en sont les choses. Nous avons eu constamment présent à l'esprit le danger de ce détournement, et lorsque celui-ci aura été complété dans toute sa capacité de 10,000 pieds cubes par seconde, le commerce maritime sera en fort mauvaise posture. En réalité, il l'est déjà aujourd'hui, et les armateurs des Grands lacs calculent que le peu de tirant d'eau leur fait perdre plusieurs millions par année. Si nous devons canaliser le Saint-Laurent, dans un sens ou l'autre,—et je ne veux pas discuter comment se feront les travaux ni quelles dispositions l'on prendra—si nous devons réaliser le rêve que caressent plusieurs parmi nous qu'un jour le Saint-Laurent sera relié directement aux Grands lacs, cette question de dérivation à Chicago prend des proportions qu'on ne peut guère exagérer. A mon sens, c'est le premier pas à faire au sujet de cette voie d'eau directe. Si nous voulons rétablir pour toujours le niveau des lacs, nous ne le pourrons qu'en solutionnant ce problème du détournement des eaux à Chicago.

Le Canada n'a encore rien fait sous ce rapport. Si je me rappelle bien les déclarations du ministre au nom du Gouvernement, personne ne sait quelle est l'attitude du Canada, ni quels sont ses projets, par pression, négociations ou autrement, pour enrayer cette diversion. Il est vrai que les villes des lacs, telles que Cleveland, Détroit, Toledo, Milwaukee et autres des Etats-Unis sont aussi vitalement intéressées que nous, et pour les mêmes raisons, parce que les ports, tout en existant encore, sont très sérieusement atteints, et que le peu de tirant d'eau des vaisseaux des lacs, comme je l'ai dit il y a un instant, a fait perdre des millions chaque année à nos transports.

L'hon. M. STEWART: Puis-je faire une observation que j'aurais dû présenter auparavant? Mon honorable ami a dit que nous ne faisons rien.

M. GEARY: Exactement.

L'hon. M. STEWART: Le récent ordre du ministre de la guerre accordant une dérivation de 8,500 pieds cubes décrète qu'il y aura une réduction annuelle jusqu'en 1935, et que le détournement à cette date ne sera pas de plus de 4,167 pieds cubes. C'est ce que j'aurais dû mentionner.

M. GEARY: Cela dépend de la construction de certains travaux d'égouts par le district sanitaire de Chicago. La diversion à Chicago peut être restreinte en 1934 à 7,500 pieds cubes par seconde, mais c'est plus que ne peuvent tolérer le Dominion et nos amis de la rive opposée des Grands lacs. Le commerce maritime du pays ne peut résister à une dérivation aussi considérable. Je demande avec instance que le Gouvernement fasse une opposition plus énergique, qu'il nous communique des résultats, quelque chose qui prouve au peuple qu'il se rend compte de la situation et présente des représentations non sans effet. On a suggéré l'intervention du gouvernement britannique et des observations catégoriques du gouvernement canadien.

Nous avons une ambassade à Washington. Il serait intéressant de savoir de quelles négociations elle a été chargée, ce qu'elle fait, et si oui ou non le cabinet s'opposera si sérieusement à cette dérivation que ses démarches ne seront pas sans succès. Je l'avoue, en toute franchise, monsieur l'Orateur, je ne puis accepter ce dont nous avons été témoins jusqu'à présent. Au cours des deux dernières sessions, le ministre et des députés de la droite nous ont répété assez souvent qu'ils s'occupaient de cette affaire, mais j'ignore, et je serais heureux de le savoir, ce que le Canada a tenté pour affirmer ses droits.

Je crois que la présomption légale si bien présentée par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) n'est nulle autre, qu'elle n'a aucune substance. J'espère, et je pense qu'il le souhaite autant que moi, que le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) a raison, mais il n'en demeure pas moins que M. Hughes, le maître, dans la décision qu'il a rendue dernièrement, et qui, à mon sens, sera très probablement confirmée par la Cour suprême des Etats-Unis lorsqu'elle lui sera soumise, établit—c'est peut-être une opinion collatérale, quelque chose d'absolument étranger au rapport—les faits que mon collègue de Saint-Laurent et Saint-Georges a

montrés, et prend évidemment cette attitude au nom du gouvernement américain.

Peut-être est-il vrai, je le souhaite, que le pays n'a nullement été engagé par les rapports mixtes de nos membres canadiens de la commission des voies d'eau internationales. Il n'y a pas eu, que je sache, d'entente formelle conclue entre les deux pays, mais si mon honorable ami le ministre est obligé d'admettre que les "causes actuellement existantes" se rapportent au détournement de 4,167 pieds cubes d'eau existant alors, il semble très difficile de ne pas comprendre le reste des termes de l'article touchant le détournement qui doit s'étendre dans l'avenir. Le langage est pour ainsi dire exprès et je compte que le Gouvernement fera tous ses efforts pour appuyer l'attitude que le ministre a prise en déclarant que le Gouvernement n'est pas engagé plus loin que la lettre stricte du traité, quel qu'il soit. Je suis sûr qu'il agira ainsi.

Je désire ajouter que si le Gouvernement veut bien donner à la Chambre l'assurance qu'il emploie ses meilleurs efforts et obtient quelque résultat dans ses protestations contre le détournement des eaux par Chicago, je suis certain que le pays se sentira soulagé. Actuellement, la question est fort incertaine et le pays craint les résultats. Il n'est actuellement aucune question devant la Chambre qui soit plus importante pour le Dominion dans ses affaires pratiques que la question de la profondeur de nos grandes voies fluviales navigables dans les Grands lacs et en descendant le Saint-Laurent

L'hon. M. BENNETT (leader de l'opposition): Il est, à mon sens, peu de questions de plus d'importance pratique qui puisse retenir l'attention de la Chambre que le sujet de la motion présentée par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). Il est parfaitement clair que l'attitude des américains touchant cette question, telle qu'elle est exprimée dans leurs journaux depuis quelques semaines, c'est que, par des négociations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement du Canada et ceux du gouvernement des Etats-Unis, les commissaires du canal sanitaire de Chicago ont acquis certains droits: de détourner pas plus que 10,000 pieds-cubes-seconde du lac Michigan pour les besoins sanitaires et pour la force motrice. C'est là une proposition à laquelle, pour le moment, le pays est lié ou ne l'est pas. Le fait de savoir si nous sommes liés ou non dépend beaucoup de l'interprétation à donner à un grand nombre de documents et papiers, y compris des correspondances qui ont été échangées entre les deux gouvernements et des rapports qui ont été présentés par certains commissaires canadiens relativement à ces questions.

En examinant le hansard de 1909, je vois qu'il est absolument clair que le gouvernement de l'époque a pris l'attitude qu'il devait négocier avec les Etats-Unis un traité presque dans les termes employés dans le traité finalement soumis pour être étudié. Quand le traité des voies d'eau limitrophes a été étudié, par feu l'honorable William Pugsley, parlant au nom du gouvernement, (colonne 903 du Hansard de 1910 (v.f.), a discuté la question de droit international sur laquelle comptait le gouvernement des Etats-Unis. Il a dit très clairement que même si ces propositions ne lui plaisaient pas, comme avocat, elles avaient été acceptées par lui et par d'autres et qu'ils étaient obligés de les respecter. Je prétends qu'en acceptant ces principes de droit international qui ne sont pas ordinairement acceptés par les nations comme les engageant, mais représentent une nouvelle doctrine posée par les Etats-Unis; principes que M. Borden, aujourd'hui sir Robert Borden, chef de l'opposition de l'époque a repoussé en disant que ni lui ni ses amis n'étaient prêts à les accepter, mais que M. Pugsley, sir Allen Aylesworth et, enfin sir Wilfrid Laurier lui-même ont accepté après une discussion de plusieurs heures, car sir Wilfrid Laurier s'est levé à son siège et a déclaré qu'en effet, à cause de notre voisinage des Etats-Unis et à cause de leur influence et de leur puissance, nous accédions à leurs vues; je prétends, dis-je, qu'en acceptant ces propositions nous avons mis le pays dans un grand embarras et que c'est la source de nos ennuis actuels. Je ne puis croire qu'aujourd'hui, du moins, aucun ne voudrait accepter de telles propositions aussi facilement qu'elles ont été acceptées alors.

Je renvoie les honorables députés aux discussions qui ont eu lieu en 1909 parce que je crois qu'il n'y a pas un député ici qui ne comprenne pas la grande responsabilité qui s'attache à cette question. Tout député qui sera assez bon pour lire ce que je ne lirai pas ce soir pour ne pas lasser la Chambre, c'est-à-dire la longue série de discours faits à ce sujet, aura, je le prétends, une appréciation beaucoup plus claire de la situation qu'il ne possède actuellement.

J'ai remarqué que, dans certains quartiers, on blâme le gouvernement britannique touchant la négociation de ce traité. Le traité lui-même, traité qu'on trouve dans les statuts de 1911, pages 253 et suivantes, est signé par lord Bryce comme plénipotentiaire agissant au nom de Sa Majesté et par M. Root agissant au nom des Etats-Unis d'Amérique. Quand le traité a été présenté au Parlement

pour considération, M. J. D. Reid, aujourd'hui sénateur Reid, désirait beaucoup savoir jusqu'à quel point le gouvernement canadien avait agi à ce sujet. Il a demandé qui était responsable du traité et à la colonne 9596 du hansard de 1911 (v.f.), M. Pugsley a répondu à sa question dans les termes suivants:

M. Gibbons, le président de la commission internationale des eaux limitrophes, a surveillé les intérêts du Gouvernement canadien; il a été constamment en conférence avec l'ambassadeur anglais, et il a été assisté de M. King et de M. Campbell, tous deux du ministère de l'Intérieur. Je suis allé à Washington en mainte occasion pour y rendre les services que je pouvais, et le ministre de la Justice (l'hon. M. Aylesworth) s'y est transporté une fois, lui aussi, pour prendre part aux négociations.

Continuant ses questions, M. Reid dit, colonne 9597:

Le ministre des Travaux publics et son collègue de la Justice avaient donc, à vrai dire, été chargés de négocier ce traité au nom du Canada, et ils sont tous deux responsables de la convention qui nous occupe actuellement.

Ce à quoi l'honorable M. Pusgley répliqua:

La responsabilité en incombe au cabinet tout entier.

Ainsi, il saute aux yeux que l'administration libérale de cette époque est responsable de ce traité et de tout ce qu'il comporte. Je ne vise pas, en parlant ainsi, à obtenir un avantage politique au détriment de l'administration libérale, mais je dis que toute tentative en vue de faire retomber la responsabilité de ce gouvernement sur le ministre plénipotentaire anglais est destinée à échouer étant donné ce, qu'en ce temps-là, M. Pugsley, le ministre en charge, disait à la Chambre des communes lorsqu'il lui demandait de ratifier le traité en question.

De plus, on constatera que dans le traité même des eaux navigables, se trouve une réserve expresse des droits des Etats-Unis relativement aux eaux du lac Michigan. Ce traité porte sur des questions internationales, des voies d'eaux internationales, des frontières internationales, et il y figure une réserve spéciale des droits des Etats-Unis concernant ses propres eaux d'une part, et relativement aux eaux qui appartenaient exclusivement au Canada, d'autre part. Il en découle que le lac Michigan qui n'est pas une nappe d'eau de frontière ni un cours d'eau limitrophe, à l'exemple du lac Supérieur, entre les Etats-Unis et le Canada, était comme M. Root l'a fait observer au Sénat, expressément soustrait à l'application du traité, et c'est ainsi que notre Gouvernement ayant agréé cette prétention des Etats-Unis en vertu de cette doctrine de droit internationale, contre laquelle sir Robert Borden protesta et à laquelle sir Allen Aylseworth et sir Wilfrid Laurier souscrivirent, cette prétention, dis-je, qu'ils avaient, par l'intermédiaire de leur congrès, le droit exclusif d'autoriser par permis l'utilisation des eaux du lac Michigan, prétention fondée sur un axiome incertain, et à mon avis erroné, de droit international le Canada se trouve aujourd'hui dans la situation actuelle, et ce malgré, ainsi que je l'ai dit, les protestations de sir Robert Borden, de M. Magrath, du colonel Currie, député de Simcoe à cette époque, et d'autres qui avait fait une étude approfondie de la question. Pour cette raison, j'estime d'importance le dépôt sur le bureau de la Chambre de tous ces documents qui ont trait à cette affaire et sont de nature à nous éclairer le moindrement sur les questions en jeu quant à l'application de ce nouveau principe de droit international posé pour la première fois par les Etats-Unis dans ses relations avec le Mexique. Le procureur général des Etats-Unis avait invoqué certains principes d'acception contestable au point de vue du droit international dans un différend survenu avec le Mexique au sujet du Rio Grande. Le gouvernement américain a tenté d'affirmer le même principe au détriment de ce pays relativement au lac Michigan. Lorsque sir Robert Borden protesta, on lui répondit en définitive que "avec nos riches et puissants voisins nous sommes pour ainsi dire obligés de nous rendre à leur proposition, et nous reconnaissons qu'il peuvent formuler de nouveaux principes de droit international," A l'époque où nous sommes je proteste contre cette manière de voir.

Je pourrais peut-être rappeler, au sujet de l'arbitrage de nos propres frontières d'Alaska, un incident de la carrière de feu le président Roosevelt, et je prétends que le Parlement canadien devrait protester contre l'application d'un principe de prétendu droit international de cette nouveauté. Il s'agit là d'une question à laquelle la Chambre devrait réfléchir sérieusement avant de s'engager davantage dans la reconnaissance d'un principe qu'une nation seule affirme être un sain principe de droit international. Lorsque sir Wilfrid Laurier eut à peser le point de vue Américain, il dit que les Etats-Unis nous avaient toujours traités fort loyalement et convenablement, et tout en ayant pu invoquer, au sujet de cette affaire, l'opinion de Vatell sur les droits des nations, il a cru préférable de la régler de la façon que j'ai indiquée. M'appuyant sur ces faits, je prétends que l'on devrait ordonner le dépôt de tous les documents, jusqu'au moindre bout de papier, susceptibles de se rattacher à cette question, afin de mettre la Chamber en mesure de décider si elle est tenue d'adhérer à une nouvelle doctrine que, par ignorance, l'on nous a imposée. Nous devrions pouvoir nous rendre compte si le Congrès des Etats-Unis peut autoriser la commis-

sion sanitaire de Chicago à détourner 10,000 pieds-seconde d'eau du lac Michigan, malgré l'effet de ce détournement sur l'exploitation, par les Canadiens, des eaux internationales des lacs Supérieur, Ontario, et Erié ou du fleuve Saint-Laurent.

Notre situation présente de grandes difficultés. J'ai appris l'an dernier que, lorsque ces audiences ont eu lieu, lorsque l'ancien juge Hughes recueillait des témoignages relatifs au détournement effectué par le district sanitaire de Chicago et recevait les réclamations des Etats, le Canada a envoyé à Chicago un jeune avocat chargé de surveiller l'audience au nom du pays. Il s'est rendu à l'audience, y est resté quelque temps; puis il est revenu dans l'après-midi. Je prétends que le Gouvernement ne remplit pas son devoir en traitant l'affaire de cette façon. Je le dis très sérieusement. Si notre groupe peut contribuer à éclaircir la question et à permettre au Gouvernement de défendre nos intérêts plus énergiquement que par le passé, nous en serons heureux. A mon sens, il est de la plus grande importance, au point de vue de nos droits, d'empêcher le niveau des lacs et des fleuves incontestablement internationaux d'être abaissé par un pays qui prétends posséder en entier l'eau du lac Michigan et de pouvoir autoriser, par une loi du Congrès, le détournement d'autant d'eau qu'il lui plaît sans se préoccuper de l'effet de ce détournement pour son voisin. C'est la doctrine que sir Robert Borden a combattue et il est malheureux qu'elle ait été reconnue dans le traité qui a suivi. Cette doctrine fausse a été établie en 1909 et reconnue dans le traité de 1911.

Voilà ce qui en est et aucune parole ne peut changer ces faits essentiels. Le Gouvernement ne devrait pas laisser cet état de choses se perpétuer.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami veut-il parler de l'état de choses créé en 1911?

L'hon. M. BENNETT: De l'article 2 et d'autres articles du traité, on peut conclure que les Etats-Unis ne permettront pas de faire des eaux du lac Michigan l'objet d'une convention, sous prétexte que ces eaux leur appartiennent exclusivement et qu'ils ont le droit exclusif d'en disposer. Ils prétendent qu'ils peuvent se servir des eaux du lac Michigan à leur guise et que le Canada n'a rien à voir au dénivellement des autres lacs et des rivières. Rappelons que les pactes relatifs aux cours d'eau dont il est question,—je parle du traité de 1909,—ont été discutés dans cette enceinte cette année-là. On trouvera le pacte de 1909 aux pages 245 et suivantes des Statuts de 1911. Le titre en est: "Traité avec les Etats-Unis au sujet des eaux limitrophes originant le long de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, signé à Washington, le 11 janvier 1909". Le pacte n'a pas été ratifié la même année, car on se rappellera que, lorsque le Sénat américain l'a examiné, un des sénateurs a proposé la modification de la résolution de ratification et ce n'est qu'en 1911 que notre parlement l'a adopté. On remarquera que la loi de ratification a été approuvée par le Gouverneur général le 19 mai 1911 et que cette loi forme le chapitre 28 des Statuts. A cette époque, des négociations d'ordre commercial étaient engagées entre les deux pays. Dans le hansard de cette année-là, on trouvera des protestations contre le traité. Mais le parlement l'a ratifié. Nous ne pouvons blâmer l'Angleterre du compromis. M. Pugsley, parlant au nom du Gouvernement, déclara alors dans la Chambre que le Gouvernement était responsable du traité, comme je l'ai déjà indiqué. Dans ces circonstances, étant donné ces faits, on doit dire, c'est le cas ou jamais, que, depuis le début de l'affaire, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. On ne peut nier ni ignorer les faits. Nous devons par l'examen minutieux des moindres données,—non pas dans un ou deux ans, mais maintenant,—protéger les droits du peuple canadien sur les eaux des lacs, dont j'ai parlé à propos du détournement des eaux du lac Michigan.

L'hon. M. STEWART: Pour notre gouverne, l'honorable député devrait nous dire comment il peut prétendre que nous nous sommes engagés dans l'affaire du canal d'assainissement de Chicago, puisqu'il n'était pas du tout question du lac Michigan dans le traité de 1909.

L'hon. M. BENNETT: A ce sujet, je ne puis que répéter que le gouvernement américain a absolument refusé de parler du lac Michigan dans le pacte. Les Etats-Unis ont prétendu, grâce à l'application de ce principe fort douteux en droit international auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, qu'eux seuls avaient le droit d'octroyer un permis concernant le détournement des eaux de ce lac américain et que ce qui pourrait s'ensuivre ne regardait pas la population du Canada. Les Etats-Unis se mêlaient de leurs affaires; aux Canadiens de suivre cet exemple et nous avons apparemment souscrit à cette manière de voir.

Voilà qui donne en résumé une bonne idée de l'attitude qu'adoptèrent nos voisins du sud. Cependant, s'il faut apporter d'autres preuves à l'appui de cet exposé général de leur façon d'envisager les questions de cette nature, je référerai mes honorables amis à l'ouvrage sur la vie de Théodore Roosevelt,

qu'a publié lord Charnwood, surtout à la partie où il traite de la question de la délimitation des frontières de l'Alaska. On se rappelle sans doute qu'une commission composée de six membres fut constituée pour donner une solution au problème qui surgit de ce chef. Les faits racontés par lord Charwood sont fort intéressants. Voici ce qu'il écrit à la page 131 de son livre:

A la veille de la réunion de la nouvelle commission, Roosevelt, prit un parti décidemment radical et d'un procédé vraiment délicat afin d'éviter un échec,—ou plutôt pour empêcher toute influence de nature à faire voter le juge en chef du mauvais côté afin d'obvier à l'affront de faire des représentations diplomatiques, il écrivit à l'un de ses amis des Etats-Unis, qui était aussi en excellents termes avec les hommes d'Etat anglais intéressés, le priant de communiquer à ces derniers en conversant amicalement avec eux la détermination inébranlable qu'il avait prise. S'il a consenti à la création de cette seconde commission, dit-il, "c'est uniquement à cause de son très sincère désir de rester en bons termes avec l'Angleterre". Et si les négociations n'aboutissaient pas, il était décidé à adopter des mesures qui rendraient absolument impossible toute tentative d'arbitrage et à utiliser les troupes (qu'il avait de fait envoyées en Alaska pour maintenir le bon ordre) pour "fixer la ligne frontière à notre gré sans s'occuper plus longtemps de l'attitude de l'Angleterre et du Canada". "Si, dit-il, j'ai tenu compte d'un droit purement abstrait, voilà l'attitude que j'aurais dû prendre en tout cas. Cependant, je ne l'ai pas adoptée parce que je désire épuiser tous les efforts afin de régler toute l'affaire à l'amiable et en ménageant la dignité de l'Angleterre." Cette attitude de Roosevelt, cela va sans dire, ne fut connue du public que beaucoup plus tard.

Lord Charwood formule l'avis que Roosevelt avait le droit de faire savoir sa manière de voir au secrétaire d'Etat anglais pour les affaires étrangères. D'autre part, les autorités britanniques déclarent que le message ne fut pas communiqué au juge en chef d'Angleterre. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une doctrine fort douteuse en droit international à laquelle le gouvernement du jour, en 1911, aurait souscrit pour des raisons identiques, je le suppose, à celles que lord Charwood prête à Roosevelt.

Le moment est certes arrivé où nous devons nous appuyer sur les principes du droit international et insister pour qu'ils soient respectés par tous les pays civilisés. Nous parlons à tout bout de champ des paisibles relations que nous entretenons avec nos voisins du sud, mais la véritable situation a été exposée ici ce soir. Et dans quel but avons-nous appelé l'attention de la Chambre sur ce problème, à cette étape de la session? Nous ne devrions pas laisser cette question traîner plus longtemps en longueur et, par notre silence, faire naître l'idée que nous acceptons les prétentions émises par nos puissants voisins. La puissance et la force ne seront pas des facteurs décisifs dès que nos droits sont en jeu. Nul pays, quelque riche et puissant qu'il soit, n'a le droit d'adopter l'attitude qu'il ignore les principes du droit international tant qu'il est en mesure de se servir de la force pour arriver à ses fins. Je suggère donc que la moindre petite parcelle de preuve concernant cette question devrait être déposée sur le bureau de la Chambre au plus tôt afin que la Chambre examine les faits affectant les droits des Canadiens qui utilisent la voie des Grands lacs; or les droits de ces gens ont été lésés du fait du permis que le secrétaire de la Guerre des Etats-Unis a octroyé en vertu d'une loi du Congrès. Nous n'avons pas perdu nos droits, j'ose l'espérer et voilà pourquoi la présente motion devrait être adoptée séance tenante.

Les très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Personne n'a la moindre objection à faire valoir contre le but que vise la présente résolution. Je partage entièrement l'avis de l'honorable préopinant (M. Cahan) aussi bien que la manière de voir du chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett), savoir qu'il est dans l'intérêt du Parlement de déposer tous les documents qui ont quelque rapport avec cette question du détournement des eaux des Grands lacs au bénéfice de la ville de Chicago. Le Gouvernement est bien disposé à prendre des mesures pour que les documents qui ne sont pas déjà entre les mains des honorables membres,—s'il y en a,—soient déposés conformément à l'ordonnance de la Chambre. Cependant, j'incline à croire que tous les documents énumérés dans le texte de la présente motion sont déjà en possession des honorables membres qui s'intéressent à la solution du problème. Ces documents sont certes plus ou moins publics de leur nature; sinon, mon honorable ami n'aurait pas été en mesure d'en citer de longs extraits comme il l'a fait ce soir au cours de ses remarques. De plus, je tiens à le faire observer, j'approuve de tout cœur l'attitude du chef de l'opposition lorsqu'il déclare, avec son grand talent, que le Parlement et le peuple canadiens doivent protester contre tout principe douteux en droit international invoqué par les Etats-Unis. Au nom du Gouvernement je suis prêt à m'unir à mon honorable ami pour repousser tout principe de droit international qui n'est pas accepté par la coutume et la procédure anglaises.

L'hon. M. BENNETT: La coutume internationale.

Le très hon. MACKENZIE KING: Après avoir suivi le débat, ce soir, j'ai dans l'idée que les honorables membres de la gauche visent à tout autre chose que le dépôt des

documents que réclame la présente motion en vue de renforcer la situation du Canada sur une affaire comportant des négociations internationales. Peut-être puis-je poser la question ainsi: s'il existe un point faible dans la revendication du Canada, par suite des négociations engagées il y a vingt ans environ, est-il à propos de le mettre à jour, étant donné que nous cherchons aujourd'hui à régler la dispute de façon satisfaisante? S'il existe un point faible dans le plaidoyer du Canada relativement à la dérivation des eaux faite à Chicago, est-ce ici l'endroit approprié pour fournir des arguments aux gens appliqués de toutes leurs forces, aux Etats-Unis, à faire échouer la cause du Canada à cet égard?

L'hon. M. BENNETT: Ce que j'ai dit, c'est que la presse américaine publie l'exposé de ces arguments. Dans cet édifice, j'ai vu hier un magazine publié par un monsieur Bede, je crois, qui contenait l'énoncé de tous les faits essentiels mis de l'avant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, et demain la presse américaine fera valoir contre le Canada, dans une affaire de graves négociations internationales en cours, les arguments énoncés ce soir par les honorables députés, en les donnant comme l'opinion du parti conservateur. Voilà pourquoi je m'oppose à la discussion présente. Je ne trouve pas à redire à la motion proposée par mon honorable ami, mais à son argumentation, laquelle reçoit l'appui de son honorable chef, argumentation que tous les Américains intéressés à maintenir la dérivation des eaux à Chicago s'empresseront de citer, phrase par phrase, alinéa par alinéa, jusqu'à la dernière ligne.

Il est une autre remarque de mon honorable ami contre laquelle je m'élève. Le chef de l'opposition a mentionné une accusation à laquelle le gouvernement anglais pourrait être en butte à propos des négociations de 1909-1911. Je pose cette question à mon honorable ami: a-t-il entendu quelqu'un accuser formellement ou spécifiquement les négociateurs anglais d'avoir en rien négligé leur devoir au sujet de la dérivation des eaux à Chicago? Je n'ai jamais entendu pareil propos, du moins dans notre parti.

L'hon. M. BENNETT: Je n'ai pas parlé de la Chambre. Il y a des gens qui ne se sont pas gênés pour dire que voilà un autre traité britannique dans le genre de l'affaire d'arbitrage de l'Alaska.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je diffère d'avis avec mon honorable ami, et je doute fort qu'il puisse attribuer cette allégation à une autorité reconnue.

L'hon. M. BENNETT: Je l'ai souvent entendu dire.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Je déduisais des commentaires de mon honorable ami qu'à son sens, dans une autre affaire de négociations internationales, l'arbitrage relatif à l'Alaska qu'il vient de mentionner, il y a lieu de critiquer la conduite officielle d'au moins un des membres de la commission d'arbitrage, le délégué désigné par le gouvernement anglais.

L'hon. M. BENNETT: Nous le nions.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais, à prendre les commentaires de mon honorable ami et les citations qu'il a faites, ce soir, on pourrait avec beaucoup de raison lui attribuer cette pensée, comme je le fais en ce moment.

A propos de l'attitude du Canada qui proteste et présente argument sur argument contre la dérivation des eaux effectuée à Chicago, qu'il me soit permis de dire que le Gouvernement a vigoureusement maintenu cette attitude depuis son arrivée au pouvoir. D'autres préopinants ont dit ce soir qu'à tous les intérêts lésés de ce côté-ci de la frontière correspondent là-bas des intérêts identiques. Mon honorable ami de Toronto-Sud (M. Geary), je crois, a donné une liste des localités importantes des Etats-Unis lésées par la dérivation des eaux en question, et il nous a démontré qu'au point de vue de l'influence et de la puissance, à juger par le nombre des personnes et la grandeur des localités en cause, les localités lésées aux Etats-Unis sont plus nombreuses et ont probablement plus d'intérêts en jeu que les nôtres. S'il en est ainsi, ne saute-il pas aux yeux de tout le monde que les états riverains des eaux internationales et les gens lésés font tout leur possible pour que le gouvernement américain protège pleinement, comme il sied, leurs intérêts semblables aux nôtres? Je le demande à l'Assemblée, si une situation pareille se présentait au Canada, si la population d'Ontario et de Québec défendait ses droits de son mieux auprès du gouvernement fédéral, pensez-vous que la position de ces deux provinces se raffermirait sensiblement, advenant que les Etats-Unis interviendraient autrement que pour appuyer de toutes leurs forces les efforts d'intéressés également lésés au pays?

M. CLARK: Est-ce pour cela que le Gouvernement n'a rien fait?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je répondrai à l'honorable député qu'une pareille remarque ne constitue pas un argument.

M. CLARK: Je pose la question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est même pas une question; autrement j'y aurais répondu. C'est une remarque qui n'a pas sa raison d'être, parce qu'auparavant...

M. CLARK: Le premier ministre peut-il nous prouver qu'on a fait quelque chose?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai dit, et l'honorable député me regardait quand j'ai fait la remarque...

M. CLARK: Je l'ai entendue.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela prouve que sa question est futile et n'est faite que dans le but de m'interrompre.

M. CLARK: Je ne voulais pas interrompre le premier ministre. Les gens sont portés à croire que le Gouvernement n'a rien fait et je demande au premier ministre de nous prouver le contraire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si je disais à l'honorable député que le Gouvernement est en mesure de le prouver, me croirait-il? A mon tour, je lui pose la question. Or, je peux lui dire que le Gouvernement a les preuves et les preuves écrites qu'il présentera en temps et lieu. Le Gouvernement n'a été ni indifférent, ni négligent. Nous reconnaissons que c'est un grand problème qui intéresse tout le pays et nous en avons tenu compte dans nos négociations avec le gouvernement des Etats-Unis.

Il est inutile, monsieur l'Orateur, d'en dire plus long pour le moment. Si le Gouvernement ne veut pas, dans les négociations qui se poursuivent en ce moment, suivre les tactiques de ses adversaires, c'est simplement parce qu'il estime que c'est nuisible et j'ajouterai même que c'est faire manque de patriotisme.

M. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Si personne ne s'interpose, je demande la permission de clore le débat.

M. l'ORATEUR: Si un autre député désire prendre la parole, qu'il le dise.

M. CAHAN: Je tiens simplement à dire au premier ministre qu'il a absolument tort de penser que cette demande de documents s'inspire de motifs cachés. Les principaux documents dont j'ai parlé ce soir ont été rendus publics dans le procès qui se poursuit à Washington. Le premier ministre dit aussi qu'ils font partie des dossiers du Gouvernement. J'en ai trouvé quelques-uns ici et j'ai pu me rendre compte par là que les duplicata ont été déposés aux Etats-Unis. Puisqu'un ancien secrétaire d'Etat et un ancien juge de la Cour suprême ont mentionné les documents en question, je dis qu'il est inutile pour le premier ministre de se cacher et de reprocher à ceux qui lui rappellent ses devoirs de manquer de patriotisme. Rien ne sert au premier ministre de dire que nous ne devons pas discuter une question d'intérêt public comme celle-ci de peur que le gouvernement des Etats-Unis n'ait connaissance des documents qu'on a en main, car ces documents sont bien connus des autorités américaines qui les ont, elles-mêmes, dévoilés dans un des plus importants procès qui aient jamais eu lieu aux Etats-Unis. C'est le devoir non seulement de notre groupe, mais de la Chambre tout entière, de s'assurer du bien-fondé de notre demande. Si nous avons tort, alors cessons donc d'intimider les Etats-Unis et de leur présenter des arguments ridicules qu'ils savent futiles et contraires aux preuves qu'ils ont en mains. Soyons sincères. De notre part il n'y a rien de déloyal. J'ai soulevé cette question parce que la presse dans la ville que je représente parle depuis plusieurs années des dérivations de Chicago comme d'un "vol"; parce que chaque navire qui vient dans le port de Montréal perd de $1,000 à $5,000 par voyage à cause de l'abaissement du niveau de l'eau dans le port; parce qu'un ingénieur de la commission du port de Montréal—qui a toujours été hautement approuvé par le premier ministre et ses collègues—a prétendu dans un rapport récent que quelque 25 millions de dollars par année étaient perdus pour le commerce et la navigation de Montréal par suite de l'abaissement des niveaux des Grands lacs par le canal d'égout de Chicago. C'est, par conséquent, une question d'intérêt public qui devrait être discutée, surtout lorsque l'on va nous demander durant cette session de voter un million de dollars pour creuser le chenal en aval de Montréal—chenal dont la profondeur a été diminuée par ces dérivations de Chicago que j'ai mentionnées.

Tout ce que je demande au premier ministre, c'est qu'il nous accorde le mérite d'avoir des sentiments aussi patriotiques que ceux qui, j'en suis sûr l'inspirent. Si j'ai présenté la cause ce soir avec un peu de chaleur, que l'on me permette de dire que je ne présentais pas mon propre point de vue, que je ne m'efforçais pas de défendre la cause des Etats-Uniis, mais que j'ai essayé dans un langage logique, clair et impartial de présenter à cette Chambre la cause des Etats-Unis, cause qui a été jusqu'ici établie, prétend-on, dans les procédures maintenant pendantes à Washington entre douze états plaidant contre le district sanitaire de Chicago et l'état de l'Illinois.

(La motion de M. Cahan est adoptée.)

ASSURANCE CONTRE LE CHOMAGE, LA MALADIE ET L'INVALIDITE

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord) propose:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'autoriser le comité des relations industrielles et internationales à faire une enquête et un rapport sur l'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité.

M. HEAPS: Monsieur l'Orateur, l'année dernière j'ai présenté une motion presqu'identique à celle-ci, et j'ai été très heureux

de constater l'appui chaleureux que j'ai reçu des députés de toutes les parties de cette Chambre. Vu, cependant, qu'elle fut appelée un mercredi après-midi, il n'y eut pas lieu de prendre le vote. La question n'ayant pas été déterminée mais ajournée, j'ai dû la faire remettre au Feuilleton cette année.

Cette question n'est nullement nouvelle. Elle a été débattue dans cette Chambre en différentes occasions, et elle a aussi été discutée par plusieurs législatures provinciales. Cette question importante est au programme politique du parti libéral de 1919. J'ai été heureux aussi de constater que dans le programme politique conservateur adopté à la convention de Winnipeg en octobre en faisait allusion, indirectement il est vrai, à une législation de ce genre. Vu ces faits, je ne vois pas comment on pourrait s'opposer à ce que la question soit renvoyée à un comité pour y être discutée et faire rapport. Les raisons qui militent en faveur de son renvoi à un comité sont renforcées par le fait que les membres de cette Chambre ont non seulement discuté la question, mais un grand nombre ont exprimé leur approbation du principe en jeu.

On pourra prétendre que cette question n'appartient pas au fédéral. Je ne crois pas qu'il y ait un grand nombre de députés ici qui prétendront que la question de chômage, et tous les problèmes qui s'y rattachent, appartiennent au gouvernement municipal ou provincial. La question du chômage affecte le Dominion en général, et je crois qu'elle devrait être discutée par le Parlement fédéral. En 1919, cette Chambre a nommé une commission royale pour faire une enquête sur le chômage. Dans son rapport cette commission conclut à l'établissement d'une assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité. En 1921, et dans les années qui ont suivi—je donne ces renseignements pour démontrer aux honorables membres que le Parlement fédéral a assumé dans le passé certaines obligations et certaines responsabilités relativement à cette question—la Chambre fédérale a accordé de l'aide aux gouvernements provinciaux pour faire face au chômage dans diverses parties du pays. En 1924, le gouvernement de cette époque a convoqué une conférence de représentants de tout le Dominion afin de discuter cette question du chômage, reconnaissant par là que c'est une question fédérale et non pas un problème municipal ou provincial. Je ne prétends pas que nous puissions remédier au chômage avec les conditions sociales actuelles. Je crois que le chômage est inhérent à notre système moderne de capitalisme. Je ne crois pas que nous puissions le faire disparaître, mais ce n'est pas parce que le chômage est inhérent à notre système économique que nous ne devrions pas prendre les mesures pour le faire diminuer et, dans la mesure du possible, remédier aux maux qui en dépendent.

En examinant cette question, j'ai eu une grande difficulté à obtenir des renseignements précis sur le nombre exact de chômeurs dans le pays. Il y a très peu de données auxquelles le public ait accès indiquant jusqu'à quel degré exactement le chômage existe.

Une commission d'enquête nommée par le gouvernement d'Ontario a fait rapport qu'il y a environ 14 p. 100 de chômage en Ontario, et un spécialiste éminent en matière d'économie politique, de l'université de Toronto, a exprimé l'opinion qu'il y a à peu près 4½ p. 100 de sans-travail au mois d'octobre, époque de l'année où le travail est censé être le plus général. Ceci démontre qu'il existe du chômage à l'état permanent au Canada; et je crois que le Parlement manquerait à son devoir s'il ne tentait pas de remédier à pareille situation.

Quand aux autres causes du chômage, il a été dit que certains partis de cette Chambre préconisent un programme qui fournira une solution sûre du problème. Certains honorables représentants siégeant à ma gauche prétendent que si nous avions plus de protection nous aurions moins de sans-travail. Je n'en conviens pas; je ne crois pas que le régime protectionniste à lui seul puisse enrayer le chômage. Il peut relever le volume de travail dans une certaine région, mais il ne fera pas diminuer le chômage en général; il pourrait assurer un emploi à un plus grand nombre d'hommes dans une certaine industrie et dans telle ou telle région; mais la proportion des sans-travail demeurerait à peu près la même.

A ce propos me sera-t-il permis de citer certaines paroles de M. le sénateur Robertson, prononcées dans l'autre Chambre le 23 mars 1927:

> J'ai récemment été étonné de découvrir la situation réelle, et je ne citerai qu'un paragraphe. En 1924, les industries manufacturières du Canada ont employé 516,177 personnes, 974 seulement de plus que le nombre employé dans les mêmes industries en 1910. Mais en 1924, le capital engagé atteignait $3,380,000,000, comparativement à $1,247,000,000 en 1910. Il ressort donc que dans cette période de 14 ans le capital engagé dans les industries manufacturières a augmenté de 183 p. 100 tandis que le nombre des employés ou du matériel humain nécessaire à cet accroissement de production et de valeur, n'a augmenté que d'un sixième de un pour cent. Par conséquent, avec le progrès de la science, le perfectionnement des machines et la vaste production mécanique actuelle, il existe une telle concurrence entre les centaines de milliers d'ouvriers à la recherche de travail, que le travailleur sans métier ou spécialité se voit relégué comme une vieille bête de somme, et éprouve de la difficulté à gagner sa vie.

Voilà ce qu'a dit un sénateur qui sans doute a étudié un peu ce problème. A présent je veux citer des chiffres qui démontrent que le problème du chômage est permanent et qu'il n'est pas près d'être résolu. En 1917,—et je demande la permission de faire consigner ces chiffres au hansard; je les prends dans l'Annuaire du Canada,—l'industrie donnait de l'emploi à 552,968 personnes. En 1924 ce chiffre était tombé à 432,273, diminution d'environ 120,000. Pendant la même période le total brut des salaires est resté à peu près le même; donc, bien que le nombre des employés de l'industrie fût moins considérable en 1924,—la dernière année, soit dit en passant, dont les statistiques soient disponibles,—ces employés recevaient une rémunération un peu plus élevée. Par exemple, si on représente par le chiffre 100 les salaires de 1917, ces chiffres atteignaient 111.4 en 1924. En voici le tableau:

Moyenne annuelle de la rémunération et des salaires réels des salariés des industries manufacturières, 1917-1924

Années	Montant des salaires payés	Nombre moyen des salaires	Moyenne de la rémunération annuelle	Chiffres-indices		
				Moyenne des salaires annuels	Prix du détail	Valeur réelle de la rémunération annuelle moyenne
	$	Nombre	$			
1917	420,094,869	552,968	760	100·0	100·0	100·0
1918	480,949,599	547,599	878	115·5	113·7	101·6
1919	496,570,995	529,327	938	123·4	122·2	101·0
1920	583,853,225	526,571	1,109	145·9	142·8	102·2
1921	381,910,145	381,203	1,102	131·8	125·1	105·4
1922	374,212,141	398,390	939	123·6	115·7	106·8
1923	428,731,347	446,994	959	126·1	116·7	108·1
1924	420,269,406	432,273	962	127·9	114·7	111·4

Je tiens à mentionner un autre élément intéressant et important de cette question. Je demanderai aussi à la Chambre la permission de faire insérer ce tableau dans les Débats, vu qu'il se rapproche tellement de celui que je viens de mentionner. En 1917, la valeur des produits manufacturés s'élevait à 2,873 millions et, en 1924, à 2,695 millions. Mais si nous étudions la valeur de la production dans ces deux cas, nous verrons qu'en représentant celle de 1917 par 100, elle passe ensuite au chiffre 104.65. Voici le tableau en question:

Volume des produits manufacturés 1917–1924

Années	Valeurs		Prix		
	Valeur brute des produits manufacturés	Pourcentage relatif à 1917	Indice des prix des objets fabriqués	Pourcentage relatif à 1917	Indice du volume de la production manufacturière
	$				
1917	2,873,268,183	100·00	175·5	100·00	100·00
1918	3,289,764,146	114·49	196·9	112·19	102·05
1919	3,290,500,585	114·52	204·4	116·46	98·33
1920	3,772,250,057	131·28	242·0	137·89	95·20
1921	2,576,037,029	89.65	180·0	102·56	87·41
1922	2,482,209,130	86·38	155·0	88·31	97·81
1923	2,781,165,514	96·79	159·1	90·65	106·77
1924	2,695,053,582	93·80	157·3	89·63	104·65

Nous trouvons également, en consultant un autre tableau que je ferai aussi insérer dans les Débats, avec la permission de la Chambre, qu'en 1917...

M. KAISER: Quelle permission l'honorable député demande-t-il pour insérer ces tableaux au Débats?

M. HEAPS: La même que les autres honorables députés demandent ordinairement.

M. KAISER: On me l'a refusée.

M. HEAPS: Il est regrettable que l'honorable député ait été aussi malchanceux.

M. KAISER: On a prétendu que cette pratique coûte fort cher. Si l'on nous permet, au cours de ces discours de quarante minutes, de remplir les Débats de tableaux, j'aurais aimé à le savoir avant de prononcer mon discours.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a raison. L'an dernier, il a voulu charger les Débats d'une quantité de chiffres qu'il n'avait pas lus et nous nous sommes fortement opposés à cette proposition. Si mon honorable ami essaie de faire paraître aux Débats une partie de son discours, l'Orateur devrait l'en empêcher.

M. HEAPS: Le premier ministre désire-t-il que je lise ces chiffres?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est ce que mon honorable ami devrait faire.

M. HEAPS: Je suis tout disposé à les lire, mais vu la différence des conditions d'avec celle de l'an dernier, je pensais que l'on ne soulèverait aucune objection. L'an dernier les honorables députés avaient à leur disposition un temps illlimité, durant lequel ils pouvaient exposer leurs vues à la Chambre, tandis que cette année, nous n'avons que quarante minutes et l'on devrait nous accorder un peu plus de latitude.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que mon honorable ami me comprendra. J'essaie simplement de faire observer le règlement que la Chambre s'est imposé.

M. HEAPS: Je suis aussi désireux que le premier ministre d'observer le règlement. Je n'étais pas très désireux de commencer la discussion de ma motion ce soir et je ne l'aurais pas entamée si l'on m'avait assuré qu'elle serait renvoyée au comité sans débat. Les honorables députés comprendront qu'il est facile pour les adversaires de cette motion de parler jusqu'à onze heures, ce qui renverrait la question à l'an prochain.

Le très hon. MACKENZIE KING: D'après le règlement, cette motion sera à la tête de l'Ordre du jour, la prochaine fois que l'on passera à ce chapitre.

M. HEAPS: Pourvu que je garde la parole jusqu'à onze heures.

[M. Heaps.]

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député pourra reprendre demain et épuiser ses quarante minutes.

M. HEAPS: Je ne sais si je suis bien de l'avis du premier ministre. Pour me conformer à sa demande, je vais maintenant donner lecture de ces chiffres, et, bien entendu, je suppose, vu qu'on ne s'est pas opposé à la lecture des deux autres tableaux que j'ai soumis, qu'ils seront consignés au hansard. De ce tableau-ci je ne citerai que quelque chiffres. Je prends encore 1917 comme chiffre 100 et en le comparant à 1924; le rendement économique s'est accru de 100 à 128. Et cela, comme je l'ai démontré par les autres tableaux, quoique le niveau des salaires payés aux ouvriers industriels soit resté stationnaire; durant la période entre 1917 et 1924 le rendement a augmenté de 100 à 128. Voilà ce que fut cette augmentation sans qu'on ait augmenté, en proportion les salaires, au cours de ce laps de temps. Je ne lirai pas ce tableau, ayant d'autres sujets à traiter, et je ne demanderai pas de l'insérer au hansard.

Pour l'instruction de ceux de mes collègues qui ne paraissent pas disposés à favoriser ces projets, je toucherai un peu à la question de l'assurance contre le chômage et la maladie. Je ne l'ignore pas, certains honorables députés traitent souvent cette question comme si on faisait l'aumône à des malheureux, hommes et femmes, à qui il arrive de chômer. Si je sais quelque chose, c'est qu'il répugne à la moyenne des travailleurs d'accepter un salaire pour rien. Ils préféreraient de beaucoup être capables de se prémunir contre l'éventualité du chômage ou de la maladie. C'est pourquoi, en divers pays, nous trouvons aujourd'hui des systèmes variés d'assurance contre ces éventualités. Rien, peut-être, n'inquiète plus ni ne tourmente plus l'ouvrier de n'importe quel pays que la hantise de se trouver un jour sans travail. Il en est de même pour la maladie.

L'Angleterre, en 1911, adopta un régime d'assurance contre le chômage. A cette époque le nombre des bénéficiaires était plutôt limité. Mais avec les années, et les dispositions de la loi étant plus généralement connues, ce nombre s'accrut. Et alors qu'au début de la mise en vigueur de cette loi les bénéficiaires étaient peu nombreux, aujourd'hui leur nombre s'élève à quinze millions, lesquels peuvent jouir du régime d'assurance d'Etat. On a établi une assurance contre le chômage, contre la maladie, contre l'invalidité et au surplus on possède un régime de pension de vieillesse avec contribution. Ce dernier régime ne s'applique qu'aux personnes âgées de soixante-cinq à soixante-dix ans. Les personnes ayant plus de soixante-dix ans bénéficient de la loi telle qu'elle était avant la

mise en vigueur de celle-ci. Pour donner à la députation une idée de l'ampleur du système anglais, je lui citerai un passage du rapport Blanesburg traitant du montant qu'il comporte. Il établit que la somme globale versée depuis la mise en vigueur de l'assurance contre le chômage de 1912 au premier juillet 1926, s'est élevé à £212,775,000. Au cours de ce laps de temps l'échiquier avait déboursé £70,454,000. Pour l'année 1925-1926, la contribution de l'échiquier fut de £13,002,000 et la contribution réunie des ouvriers et des patrons fut de £33,867,000. Monsieur l'Orateur, ceci sert à démontrer que les bénéficiaires de cette assurance ne reçoivent nullement une aumône. Ils reçoivent exactement dans la même proportion qu'une personne qui assure sa vie ou sa maison. L'homme qui s'assure contre le feu, s'il a le malheur,—parfois le bonheur,—de subir un incendie, ne pense pas recevoir une aumône et il ne passe pas pour cela. Il s'est assuré contre ce danger, et il croit avoir droit à l'argent qu'on lui verse.

En Angleterre l'ouvrier et le patron contribuent ensemble et à son tour l'Etat verse sa quote-part. Le régime fonctionne d'après le mode des assurances. L'Etat donne son concours pour la bonne raison qu'il juge profitable pour lui que l'ouvrier sans travail reçoive une allocation hebdomadaire; c'est aussi parce que, outre le patron et l'ouvrier, l'Etat a sa part de responsabilité. C'est pourquoi j'aimerais à voir adopter en ce pays un système calqué une peu sur celui qu'on a établi en Angleterre. Toutefois je me rends compte que nous nous heurtons ici à une plus sérieuse difficulté qu'en Angleterre, quant à l'exécution de cette loi; c'est que tandis que là-bas il y a un pouvoir central agissant pour tout le pays, ici nous sommes gratifiés de neuf états et d'une sorte d'état suprême représenté par le gouvernement fédéral. Je ne l'ignore pas, les provinces sont jalouses de leurs prérogatives respectives et pourraient s'offusquer de voir le Dominion accaparer tout le coût. Je n'en sais rien, mais dans l'occurrence, il faudrait peut-être quatre parties contractantes. Le gouvernement fédéral aurait à assumer sa part de responsabilité, les gouvernements provinciaux aussi; ensuite les employés et les employeurs auraient à contribuer leur part. Je crois qu'entre ces quatre éléments il devrait être possible d'aider ceux qui se trouvent sans emploi, ou malades, ou autrement incapables de travailler.

On dira peut-être qu'avec une pareille loi en vigueur, certains préféreront chômer, mais je ne pense pas que l'effet de la loi anglaise ait pu nous donner cette impression. La commission qui, en 1926 a étudié à fond plusieurs cas qui lui avaient été soumis, a trouvé que les plaintes n'étaient nullement motivées, que d'une façon générale la loi fonctionnait bien, et que c'était une bonne chose pour l'Etat, pour les employeurs et pour les employés qui se trouvaient sans emploi.

Je remarque, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral était représenté à la conférence du travail à Washington et que le Canada était un des signataires du traité. Je note aussi qu'à cette même conférence à laquelle le Canada était représenté, on a adopté une résolution que notre représentant a sans doute approuvée. Cette proposition faisait suite à l'article 13 du traité de Versailles et était ainsi conçue:

La conférence recommande que chaque membre de l'organisation internationale du Travail établisse un système d'assurance-chômage sous la direction soit de l'Etat, soit de sociétés particulières subventionnées par l'Etat, dont la règle sera d'indemniser leurs membres sans emploi.

Le gouvernement canadien a approuvé ce même principe en 1919; aussi je ne crois pas trop demander en réclamant qu'on l'approuve en 1928. Mais ce que je veux maintenant, c'est que la proposition soit envoyée au comité afin qu'on puisse l'examiner à fond et entendre les témoignages de ceux qui ne cessent depuis longtemps d'étudier la question. J'espère que le comité nous fournira le moyen d'établir chez nous le même système qui a été établi dans presque tous les autres pays du monde. Certes notre voisin du sud n'a pas fait grand'chose en matière d'assurance contre le chômage, la maladie et l'infirmité, mais ce n'est pas une raison pour ne pas avoir de loi à cet effet au Canada. Nous avons entendu, ce soir, des remarques très désobligeantes au sujet des méthodes employées par ce même voisin. Je ne critiquerai pas ce qui peut se faire de l'autre côté de la frontière. En matière de législation, comme pour la façon de régler nos problèmes sociaux, je préfère qu'on prenne la Grande-Bretagne comme exemple plutôt que les Etats-Unis. Je me fierais plutôt aux préédents anglais qu'aux précédents américains.

M. l'ORATEUR: Comme il est onze heures...

M. HEAPS: Dois-je comprendre, monsieur l'Orateur,...

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député n'a pas fini, sa proposition conservera son rang sur le Feuilleton.

(La séance est levée à onze heures, en conformité du règlement, sans qu'il soit posé de question.)

Vendredi, 17 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

PRESENTATION D'UN RAPPORT DE COMITE

Par M. POWER:

Le rapport intérimaire du comité spécial des pensions et des problèmes des anciens combattants.

CEDULES DU TARIF DOUANIER

M. J. T. THORSON (Winnipeg-Centre-Sud): A propos des cédules du tarif dont le ministre des Finances a parlé hier au cours de son exposé budgétaire, je demande au ministre s'il veut, pour faciliter l'étude comparative des modifications proposées au tarif, faire dresser et insérer au hansard un état comparatif indiquant, partout où il y a changement, le tarif actuel et le tarif projeté.

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Je puis répondre à mon honorable ami qu'en ce moment les fonctionnaires du département sont à préparer, pour l'usage du ministre devant le comité, un état comme celui qu'il demande. Ce relevé doit être presque terminé, à l'heure qu'il est; dès qu'il le sera je me ferai un plaisir de le déposer sur le bureau de la Chambre pour être inséré au Compte rendu.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

L'hon. R. B. BENNETT (leader de l'opposition): Je veux demander au ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) si M. Alexander Smith, c.r., a préparé un rapport de son enquête sur certains faits relatifs au département de l'Intérieur et si ce rapport sera déposé avant longtemps sur le bureau de la Chaambre.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): L'on m'apprend que le rapport est presque complet. Je ne saurais dire exactement quand on l'aura terminé, mais je le déposerai sur le bureau aussitôt.

NOUVEAU CLASSEMENT DES FACTEURS

M. ADSHEAD (Calgary-Est): Le ministre des Postes voudrait-il nous dire s'il a reçu quelque renseignement de la commission du service civil concernant le nouveau classement des facteurs et, dans l'affirmative, voudrait-il déposer ces renseignements sur le bureau?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes): La question est pendante devant la commission du service civil. On n'a pas encore fait de nouveau classement.

LA PECHE DE L'EPERLAN

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries): En mon absence, hier, l'honorable député de Royal (l'hon. M. Jones) a parlé de la saison de pêche de l'éperlan, particulièrement dans la rivière Restigouche. Je dirai à mon honorable ami que l'on n'a accordé aucune prologation de la saison de pêche à l'éperlan dans la province de Québec ou ailleurs. Les Pêcheries de la province de Québec tombent sous la juridiction des autorités provinciales, mais le gouvernement fédéral seul a le pouvoir de prolonger la saison de pêche. Nous n'avons accordé aucun prolongement et si l'on fait la pêche en dehors de la saison permise, on la fait illégalement. Dans tous les cas, nous avons demandé des renseignements au gouvernement provincial afin d'être bien au fait et de savoir si les gardes-pêche font leur devoir.

NOUVELLE DISCUSSION DU PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DES MARQUES DE COMMERCE ET DES DESSINS DE FABRIQUE

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat): Monsieur l'Orateur, avec le consentement unanime de la Chambre, je proposerai que le bill n° 8, tendant à modifier la loi des marques de commerce et des dessins de fabrique, soit renvoyé au comité général.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Johnston.)

Sur l'article 1er (le ministre peut refuser l'enregistrement d'une marque de commerce dans certains cas).

L'hon. M. RINFRET: Cet article mentionne deux autres raisons pour lesquelles le ministre peut refuser d'enregistrer une marque de commerce ou une étiquette de syndicat ouvrier. Comme je l'ai expliqué quand le projet de loi est venu devant le comité, ces modifications ont pour but de rendre notre loi conforme aux décisions de la conférence de La Haye où l'on a arrêté que l'on ne devait pas permettre de marque de commerce, reproduisant ou imitant, de manière à créer de la confusion, des marques de commerce d'un autre pays faisant partie de l'union. L'alinéa *f* comporte les mots suivants:

...avec une marque de commerce connue comme étant celle d'un ressortissant d'un autre pays...

L'on m'a représenté qu'il vaudrait mieux avoir une définition plus claire et que nous devrions adopter exactement le texte de la décision prise à La Haye. Je propose donc que les mots "connue comme étant" soient biffés et remplacés par les mots "que l'autorité compétente estimera être notoirement connue au Canada comme étant".

L'hon. M. BENNETT: Je suis porté à croire que l'on suivrait de plus près la décision de La Haye en disant qu'il s'agit de l'au-

torité compétente de notre pays. Les mots "autorité compétente" ont été adoptés à La Haye afin de répondre aux besoins de tous les pays, mais comme chaque pays a son autorité compétente désignée par la loi, il serait peut-être mieux de mentionner expressément dans notre loi le nom de l'autorité compétente, qui se trouve être, je pense, un juge de la Cour de l'Echiquier.

L'hon. M. RINFRET: L'autorité compétente serait le commissaire.

L'hon. M. BENNETT: Oui, mais sa décision est sujette à un appel.

M. le PRESIDENT: L'amendement est-il adopté?

L'hon. M. BENNETT: Si le ministre veut bien examiner l'alinéa *f*, il verra qu'il se lit comme suit:

Si la marque de commerce constitue une reproduction ou imitation susceptible de la faire confondre avec une marque de commerce connue comme étant celle d'un ressortissant d'un autre pays qui, par traité...

Et ainsi de suite. L'article 6 de la convention de La Haye contient les mots suivants: "une marque que l'autorité compétente du pays de l'enregistrement estimera y être notoirement connue", etc. Si nous adoptons les mots proposés dans l'amendement, nous pourrons créer de la confusion et il serait peut-être préférable d'adopter l'expression "connue, ou que l'on aura démontrée au commissaire comme étant la marque connue d'un ressortissant d'un autre pays", ou quelque autre expression analogue. A mon avis, laisser à ce passage son texte actuel c'est exposer la loi à beaucoup d'ambiguïté. Le ministre a-t-il songé à désigner qui serait l'autorité compétente?

L'hon. M. RINFRET: Je voulais reproduire textuellement l'article voté à la convention. Seulement mon honorable ami soulève un point qui a son importance; alors, pour complaire aux intéressés, tout en respectant l'esprit de la loi, on pourrait peut-être modifier la rédaction. On lirait plutôt comme suit: "jugée par le commissaire être bien connue au Canada comme..."

L'hon. M. BENNETT: D'après moi il serait bon de désigner dans le statut même "l'autorité compétente".

L'hon. M. RINFRET: Je propose d'insérer les mots:

...qui est jugée par le commissaire être notoirement connue au Canada comme...

L'hon. M. CHAPLIN: J'aimerais à savoir du ministre si, au cas où un Canadien demandait l'enregistrement d'une marque de commerce, le commissaire devra d'abord faire des recherches dans les index des autres pays pour voir si cette marque n'est pas susceptible d'être confondue avec d'autres.

L'hon. M. RINFRET: Le président pourrait peut-être relire la modification proposée.

M. le PRESIDENT: La modification consiste à rayer les mots "connue comme" à la 9e ligne et à insérer les mots "qui est jugée par le commissaire être bien connue au Canada comme".

L'hon. M. BENNETT: De cette façon toute ambiguïté disparaîtra.

(L'amendement est adopté.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

Sur l'article 4 (procédure quant à la révocation).

L'hon. M. RINFRET: Je prierais monsieur le président de se rapporter maintenant à l'article 4. Nous nous heurtons à la même situation à la vingt-deuxième ligne où se trouve la disposition régissant la procédure en révocation devant la Cour de l'Echiquier. On y lit "une marque de commerce connue comme étant d'un ressortissant d'un autre pays", et ainsi de suite. D'après moi, pas n'est besoin dans cette modification-ci de parler de l'autorité compétente, car dans ce cas le tribunal devient l'unique juge. Je veux que l'article soit très précis et, tout à la fois, condescendre au désir de l'honorable député de Lincoln (l'hon. M. Chaplin) qui demande que la marque de commerce soit connue au Canada. En conséquence je proposerai de rayer les mots "connue comme" et d'insérer les mots "bien connue au Canada comme".

(L'amendement est adopté.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Johnston.

Agriculture.—Expériences de déshydratation des fruits et légumes, $10,000.

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Quand ce crédit et venu en délibération l'autre jour, on nous a demandé de le réserver. Si on s'en souvient, j'expliquai à la députation que le comité de la déshydratation n'avait pu se réunir à cause de l'absence de trois des cinq membres de ce comité, qui se trouvaient hors du pays. Il n'a pu se réunir qu'avant-hier. On a appuyé entièrement ce crédit de $10,000 qui, d'après le comité, peut être employé le plus avantageusement possible. Ce serait, peut-être, gagner du temps si je donnais lecture du rapport du comité.

Programme du comité de déshydratation pour 1928-1929

On se propose d'installer à la station agronomique de Kentville, en Nouvelle-Ecosse, un petit dessicateur modèle cabinet pour procéder à des expériences en déshydratation, Quoique cet appareil soit installé pour faire des expériences, il pourra déshydrater environ une tonne et demie de pommes par jour; alors ce sera une opération à demi commerciale. On fera cette année la déshydratation des pommes et on entreprendra une étude détaillée des diverses variétés cultivées généralement pour savoir ce qu'on peut en faire, puis on démontrera l'importance du classement des fruits avant la déshydratation et du classement des fruits desséchés. Le coût approximatif de l'établissement sera de $2,000 et celui du matériel et de la main-d'œuvre, de $3,000.

En Colombie-Anglaise l'établissement, pourvu de trois dessicateurs fonctionnant autrefois à Penticton, sera transporté à la station de Summerland. On s'en servira cette année pour dessécher les abricots et les prunes qu'on pourra cueillir dans les vergers autour de Penticton et Summerland. L'importance considérable qu'il y a de cultiver les variétés voulues, la maturité complète des prunes justifient la plantation d'un verger de dix acres à Summerland, en vue de faire une étude détaillée et des démonstations pour assurer une bonne culture des prunes pour la déshydratation. Le chiffre considérable de nos importations d'abricots séchés démontre l'importance de la déshydratation. En plantant ainsi des vergers, avant cinq ans il y aura un excédent d'abricots qu'on ne pourra pas écouler comme fruits frais et qu'il faudra nécessairement assécher; de cette façon ce produit remplacera le produit importé. En outre, à Agassiz, l'on fera la déshydratation de la baie Logan. Les fonds dépensés dans la Colombie-Anglaise seront répartis à peu près ainsi:

Plantation de vergers de prunes et d'abricots pour fins de démonstation.. ..	$1,200
Déshydratation de prunes et d'abricots.	3,000
Déshydratation de baies Logan..	800

Il y a environ trois semaines nous avons demandé au gouvernement de la Colombie-Anglaise la location d'un lot de cinq acres dans le district Oliver, et nous avons reçu une réponse hier seulement. Le gouvernement de la province nous informe qu'il nous louera avec plaisir un lot de cinq acres dans ce district, à un prix nominal. L'on fera des expériences du même genre à la station agronomique de Summerland, en vue de produire le meilleur fruit possible et de constater le moment de la croissance le plus favorable pour la déshydratation.

Quant aux Provinces maritimes, faute d'un plan semblable à celui que je viens d'exposer, j'inclinais à aider l'entreprise commerciale dans la vallée d'Annapolis. La dernière fois que ces crédits ont été examinés le nom du propriétaire de cette installation nous échappait, le Dr Grisdale et moi. N'ayant pas eu personnellement à nous occuper de ce cas, nous ne nous souvenions pas du nom du propriétaire. Il se trouve que l'installation appartient à l'association des United Fruit Growers. Nous apprenons aussi que l'entreprise est maintenant en bonne voie. Cependant comme elle n'est pas encore bien assise, non plus que les deux autres dans la vallée d'Annapolis, nous avons décidé d'affecter $5,000 à l'installation d'une usine de déshydratation pour déterminer les meilleures variétés de fruits propres à cette opération.

[L'hon. M. Motherwell.]

L'on est porté à croire que n'importe quel fruit impropre pour la vente convient pour la déshydratation. C'est une erreur; l'on ne réussira pas avec de pareilles idées. Pour obtenir un fruit desséché de bonne qualité, il faut un produit convenable. L'installation de Kentville procédera de la même manière que celle de la vallée de Kelowna depuis quatre ans, à déterminer la grosseur et la qualité du fruit, et bien d'autres choses. J'ai ici un rapport, dont on peut se procurer des exemplaires sur demande, traitant des expériences auxquelles a servi ce crédit depuis cinq ans. Il est bien intéressant et pourrait peut-être abréger la discussion. En voici les conclusions:

Voici, brièvement résumé, le résultat de ces expériences:

1) Il est impossible d'obtenir un bon fruit desséché par la déshydratation d'un fruit cru de pauvre qualité.

On le remarquera, le fruit cru doit être de bonne qualité pour obtenir un bon produit de la déshydrataton.

2) Le succès permanent et la prospérité du commerce de fruits desséchés dépend de la confiance qu'il saura inspirer à la clientèle domestique et à la clientèle étrangère, et de la qualité supérieure qu'il maintiendra. Et pour cela, la déshydratation est peut-être un meilleur procédé que l'évaporisation. La diminution du prix de revient n'est pas moins importante. Une fois installé, l'appareil à déshydrater fonctionne à meilleur marché que l'évaporateur: il en coûte moins pour produire une tonne de fruits déshydratés qu'une tonne de fruits évaporés.

L'honorable député de Victoria (M. Tolmie) voulait connaître, l'année dernière, le prix de revient de la déshydratation et de l'évaporation. L'expérience de quatre années de pratique démontre que l'appareil à déshydrater, une fois installé, fonctionne plus économiquement que l'évaporateur, sans compter que le consommateur préfère de beaucoup le fruit déshydraté.

3) Les producteurs de fruits eux-mêmes doivent aménager leurs plantations en vue de la déshydratation. L'on ne peut espérer le succès de cette industrie à moins de pouvoir compter sur une provision bien variée. Il faut donc modifier les plantations en conséquence.

Un certain nombre de gens croient que le fruit déshydraté est un produit secondaire passable du fruit cru, et cela a nui grandement dans le passé. C'est une erreur. Voici ce que dit le rapport sur ce point:

4) Il faut comprendre que la déshydratation ne fait pas du fruit un produit secondaire.

5) Ceux qui se proposent de faire des plantations en vue de la déshydratation feront bien d'étudier avec soin tous les aspects de l'industrie fruitière. Souvent, l'usine de déshydratation devrait être exploitée soit par la même compagnie, soit en coopération intime avec les entrepôts de fruits frais, les fabriques de conserves, de cidre, de jus de fruits, de confitures, de gelée, et de marmalade.

C'est évident. La centralisation des exploitations réduirait les frais administratifs.

6) Il reste encore beaucoup de travail à faire pour l'uniformité du classement des divers fruits et légumes de bonnes qualités.

Telles sont les conclusions du rapport relatif aux expériences qui se sont poursuivies durant les quatre dernières années.

M. CHAPLIN: Pourquoi cultiver des abricots dans la Colombie-Anglaise, puisque, au dire du ministre, il y en aura plus dans la région, d'ici à quatre ans, que l'on pourra en vendre?

L'hon. M. MOTHERWELL: Quelques espèces sont déshydratées plus facilement que d'autres, et le ministère loue 5 acres du gouvernement provincial, à sa grande satisfaction, dans le but d'éprouver ces espèces.

M. CHAPLIN: Dans combien de temps les arbres porteront-ils des fruits en supposant qu'on les plante aujourd'hui?

L'hon. M. MOTHERWELL: Plus vite on commencera, plus tôt on aura des fruits.

M. CHAPLIN: C'est évident, mais cela ne nous dit pas quand nous aurons des abricots.

L'hon. M. MOTHERWELL: Dans cinq ou six ans.

M. CHAPLIN: C'est-à-dire qu'il n'y aura aucune épreuve avant six ans, et vous établissez maintenant une usine de déshydratation.

L'hon. M. MOTHERWELL: Au lendemain de la guerre, on a planté des vergers qui portent des fruits aujourd'hui.

M. CHAPLIN: Je le sais.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mais on ne s'est pas occupé de la qualité ni de la propriété de déshydratation de ce fruit. Les arbres portent leurs fruits aujourd'hui, et nous pourrons en faire des épreuves tandis que d'autres arbres croîtront, de sorte que nous aurons continuellement de nouveaux matériaux pour des fins d'expérience. Si nous n'avions pas d'arbres maintenant, l'observation de l'honorable député serait motivée, mais il y en a un grand nombre, bien que je ne puisse dire combien de milliers. La culture des fruits, surtout des abricots, se fait sur un vaste établissement agricole des soldats, fondé après la guerre. Les vétérans ont trouvé leur entreprise assez onéreuse, et c'est une manière de les aider en améliorant la qualité de leurs produits afin qu'ils puissent rivaliser avantageusement sur le marché.

M. CHAPLIN: Le ministre pense que je le blâme. Je ne cherchais qu'à me renseigner, et il n'a certainement pas expliqué avec lucidité ce qu'il fait. Il dit qu'il plante des arbres afin de savoir quelles sont les meilleures espèces à cultiver plus tard. Il ajoute qu'il faudra six ans pour découvrir quelle qualité de fruits porteront ces arbres. Il établit sur-le-champ une usine de déshydratation pour éprouver un fruit que nous n'aurons que dans six ans. Ce n'est peut-être pas ce qu'il a dit, mais c'est ce qui découle de ses explications. Ne peut-il savoir, par l'épreuve du fruit actuel, quelles sont les meilleures variétés? C'est du gros bon sens, et je connais mon sujet puisque j'habite un territoire de pomiculteurs.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous ne construisons pas d'usine de déshydratation à Oliver, et je ne l'ai pas dit. Nous transportons celle qui était à Penticton.

M. CHAPLIN: Où la placez-vous?

L'hon. M. MOTHERWELL: A la ferme expérimentale de Summerland, à 8 milles environ d'Oliver, où il n'y a pas d'établissement de ce genre. Oliver n'est qu'un verger d'expérimentation. Nous aurons une grande quantité d'abricots pour nos expériences.

M. MILLAR: Ce travail se fait-il sous la direction de la division des fruits ou de quelque autre service?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le commissaire des fruits est membre du comité, et, en plus, le professeur Macoun, M. Archibald, directeur des fermes expérimentales, M. McGillivray, M. McIntosh et le Dr Shutt.

M. MILLAR: Ce travail relève-t-il de la division des épizooties?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, de celle des fruits.

L'hon. M. TOLMIE: Quelle prune le département trouve-t-il la plus propice à la déshydratation?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous n'en sommes guère rendus là. C'est dans ce but que nous établissons l'usine de Summerland. Nous avons un nouveau verger de dix acres où nous ferons des expériences sur les prunes. Il n'y a que quelques variétés de prunes qui ont été déshydratées, mais le Canada en importe une grande quantité et c'est un produit que nous devrions préparer nous-mêmes. Certes, nous pouvons les cultiver, mais on n'a pas encore établi quelle est la meilleure variété et à quel moment de la maturité on peut déshydrater le fruit. C'est ce qu'on établira à Summerland.

L'hon. M. TOLMIE: Nous cultivons la prune italienne à la perfection en Colombie-Anglaise et je me demande si cette variété convient à la déshydratation.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le crois.

L'hon. M. TOLMIE: Quels renseignements le ministre a-t-il au sujet de la déshydratation des baies de Logan? C'est une baie qui pousse à profusion. L'arbuste est prolifique et la récolte très profitable dans certaines régions de la Colombie-Anglaise, surtout sur la côte de l'Ile de Vancouver. Nous fabriquons d'excellent vin avec cette baie et ce vin, mûri trois ou quatre ans, est égal aux meilleurs. Si nous pouvions trouver des débouchés pour les baies de Logan cela serait très avantageux pour les cultivateurs de cette région.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami a parfaitement raison; la récolte est considérable. Dans le sommaire que je viens de citer on trouve un petit paragraphe au sujet de ces baies où il est dit qu'en sus des travaux conduits à Agassiz on fera des essais de déshydratation des baies de Logan. Voici un paragraphe au sujet de ces fruits dans le rapport des quatre dernières années:

Les baies de Logan déshydratées forment un produit délicieux. La couleur, le goût et l'aspect du fruit sont parfaitement conservés. Une fois déshydratées, les baies semblent presque aussi naturelles que le fruit mûr.

Je puis ajouter que si les autres fruits perdent environ 20 p. 100 quand ils sont déshydratés, la baie de Logan peut reprendre son humidité en quantité suffisante pour revenir presque à son poids original en même temps qu'à sa qualité originale.

M. STIRLING: Je suis d'avis que le ministre mérite des félicitations pour ses travaux de déshydratation des divers fruits de la vallée de l'Okanagan. L'usine expérimentale qui fonctionne à cet endroit depuis trois ou quatre ans a fait d'intéressantes découvertes qui viennent d'être récemment publiées.

Il est une constatation du rapport qui mérite une notice spéciale et c'est celle portant que, au fur et à mesure que le classement des pommes va s'améliorant, la qualité des rebuts s'améliore également. Bien que la déshydratation soit économiquement peu utile pour les pommes petites et mal faites, plus les fruits inférieurs sont bons, plus il y en a au cent livres qui peuvent être déshydratés. Le résultat de ces expériences à Penticton a été l'établissement d'une petite usine de déshydratation à Vernon, usine établie sur une base commerciale et le ministre a des échantillons des pommes déshydratées offertes par elle sur le marché. Pour ma part, le plus grand avenir de ce procédé se trouve dans la déshydratation des prunes, surtout parce que le Canada importe, tous les ans, une énorme quantité de ces fruits. Dans toute la vallée de l'Okanagan, surtout dans la partie méridionale, on cultive des prunes depuis plus de vingt ans. La prune italienne est la variété la plus populaire, mais il reste à prouver que cette prune vaut les autres au point de vue de la déshydratation. Une des raisons qui me fait attacher de la valeur à la location des terres du gouvernement provincial, à Oliver, c'est qu'on démontrera à cet endroit si les prunes italiennes peuvent donner les meilleurs résultats pour la déshydratation. Je ne sais pas exactement à quel endroit ces cinq acres sont situés, mais je suis persuadé qu'on y fait déjà pousser des abricots et probablement des pommes. N'est-ce pas vrai?

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas encore.

M. STIRLING: Sans doute, les abricots, les pommes et, aussi les prunes, sont cultivés dans le voisinage et cela fournit un bon point de départ. J'approuve aussi le déménagement de l'usine de déshydratation de Penticton à la ferme expérimentale de Summerland. C'est là une bonne affaire. C'est ajouter à la responsabilité du travail du ministre dans cette région et mettre ce travail sous les yeux et la surveillance de son représentant de la ferme expérimentale. Je crois que les horticulteurs de la Colombie-Anglaise seront bien servis si les expériences se poursuivent comme le prévoit le ministre.

M. ANDERSON (Halton): Le ministre a-t-il étudié la possibilité d'établir une usine de déshydratation sur la péninsule de Niagara, usine devant servir pour les pommes et autres fruits, ou est-ce que cette usine est déjà établie?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il y a quelques années, avant mon arrivée au ministère du moins, on établit une usine de déshydratation à Grimsby, en plein cœur de la région fruitière, mais à cette époque, on s'en tenait encore à cette vieille théorie que toutes sortes de fruits se prêtaient à la déshydratation. Il s'ensuivit que l'on n'obtint jamais de résultats satisfaisants. Les gens ne semblaient guère s'intéresser au nouveau procédé. Dans la région, il y avait toujours abondance de fruits frais, et toute excellente que fut cette installation, ainsi que l'outillage pour la fabrication de glace artificielle destinée à la réfrigération des wagons, on ne s'en est jamais servi, ni s'en sert-on à l'heure actuelle. On utilise la fabrique de glace pour la réfrigération des wagons, au besoin, ainsi que pour couvrir d'une couche de glace propre au hockey la patinoire voisine.

M. ANDERSON (Halton): Y a-t-il une vente pour ce produit obtenu par la déshydratation des fruits?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, il s'en vend beaucoup; mais nombre de gens semblent ne pas faire la distinction entre le fruit désydraté et le fruit tapé. Certains enthousiastes de la déshydratation avaient créé l'impression que l'on pouvait se servir indifféremment de toutes sortes de fruits. Le produit ainsi obtenu laissait à désirer et fut mal accueilli du public acheteur. Mais aujourd'hui, on commence à renoncer à cette théorie. Il y a une usine commerciale à Kelowna et une autre à Vernon. Je ne saurais dire si l'on en connaît d'autres ou non. Si je ne me trompe, ces fabriques font de bonnes affaires. Dans les Provinces maritimes, il y a trois usines qui réussissent assez bien, mais elles auraient plus de succès si elles avaient dans leur district un laboratoire d'expérimentation, dont elles tireraient le même avantage que celui que Penticton procure à la fabrique de Kelowna. C'est pour cette raison que nous en établissons un à Kentville.

(Le crédit est adopté.)

Fermes expérimentales, y compris les nouveaux bâtiments nécessairs, $1,900,000.

M. GARDINER: Le ministre voudra bien expliquer ce crédit.

L'hon. M. MOTHERWELL: Comme le comité le sait fort bien, nous avons une ferme expérimentale centrale et vingt-deux ou vingt-trois fermes annexes. J'imagine que l'honorable député veut savoir le montant destiné à chaque station agronomique, ainsi qu'à la ferme centrale. Les chiffres sont comme suit:

Ferme expérimentale centrale	$500,000
Nouveaux édifices	100,000
Impressions spéciales	65,000
Nouvelles stations agronomiques	145,000

Il s'agit ici de la station expérimentale du tabac à l'Assomption.

	1928-1929
Charlottetown	40,100
Summerside (Elevage du renard)	14,840
Kentville	50,535
Nappan	44,755
Frédéricton	48,280
Ste-Anne de la Pocatière	46,625
Cap-Rouge	50,000
St-Joachim (Elevage du cheval)	13,675
Lennoxville	46,500
Farnham	22,500
La Ferme	35,000
Kapuskasing	45,759
Harrow	28,398
Morden	45,130
Brandon	46,662
Indian-Head	47,935
Rosthern	34,600
Scott	36,225
Swift Current	35,880
Lethbridge	52,280
Lacombe	45,822
Invermere Windermere	36,500
Summerland	45,890
Agassiz	44,000
Sidney	24,695
Sous-stations	26,805
En général	3,200
	$1,022,591

Je vois que cela comprend tout. Je suppose que mon honorable ami veut savoir quel emploi on fera de cette augmentation. La Chambre se rappellera que, en sus des travaux exigés par l'expansion générale de ce régime, nous comptions être en mesure d'agrandir, l'année dernière ou cette année, une ou deux de ces stations. Je veux parler de la station de Lethbridge et de la ferme centrale d'Ottawa. L'outillage ne suffisait plus aux besoins. Il y avait aussi la nouvelle station pour la culture du tabac à L'Assomption. Nous avons constaté que le montant voté ne nous permettait pas de faire les travaux d'expansion voulus à la ferme centrale; on utilisa alors les fonds pour la station de Lethbridge et la nouvelle ferme de L'Assomption pour la culture du tabac. Cette année, nous avons essayé de conclure des arrangements en vue d'agrandir la ferme centrale. Les négociations se poursuivent depuis quelque temps, mais à cause d'un écart entre le prix exigé par le propriétaire du terrain et celui que nous croyons devoir lui consentir, le marché n'est pas encore conclu. L'année dernière nous avions trois terrains en vue, et cette année nous en avons le même nombre. Nous acquérerons celui que le montant voté nous permettra d'acheter et d'obtenir aux conditions les plus avantageuses. A mesure que les années s'écoulent, les inondations dans la vallée de l'Assiniboine se font plus fréquentes que dans le passé, avec cette conséquence que la station agronomique de Brandon se trouve submergée presque tous les ans; depuis mon arrivée au ministère, il y a eu au moins deux ou trois de ces inondations. Par conséquent l'agrandissement de cette ferme s'impose. Il faut également agrandir un peu la superficie de la ferme d'Agassiz. Je ne sais pas encore pour laquelle de ces trois fermes le crédit sera employé. Cela dépendra du résultat des négociations et de la somme que nous aurons à notre disposition. Nous espérons pouvoir agrandir la ferme centrale d'Ottawa. Nos efforts persistants n'ont pas encore obtenu de résultats, malgré l'urgence du problème.

L'hon. M. BENNETT: Ne peut-on exproprier?

L'hon. M. MOTHERWELL: On remarquera qu'une partie du crédit est destinée à la construction des édifices nécessaires. Les années passées, les crédits destinés à ces fins étaient portés au budget du ministère des Travaux publics. On a cru plus commode,

pour des fins administratives, de porter cette partie du crédit à mon budget. En conséquence, on consacrera $50,000 à cette fin, somme qui ne paraîtra pas au budget des Travaux publics, comme autrefois. L'augmentation sera donc en réalité moindre qu'elle le paraît au premier abord.

M. GARDINER: Quelle est la nécessité d'agrandir la ferme centrale? Veut-on embellir le site ou consacrer l'argent à des expériences?

L'hon. M. MOTHERWELL: Cette question est fort pertinente. La ferme est déjà un site pittoresque. Il faut rendre hommage à la façon dont feu le Dr Saunders l'a établie il y a quarante ans. A cette époque, on la considérait comme une ferme considérable, puisqu'elle comprenait environ 460 acres. Mais, aujourd'hui, nous n'avons pas assez de terre pour nos cultures. On a agrandi presque toutes les fermes provinciales pour faire face aux besoins grandissants du pays; mais l'étendue pratiquement utilisable de la ferme centrale a continuellement diminué. La pépinière située au nord de la route de Prescott couvre 62 acres; le brise-vent prend 16 acres; la cour, 13 acres; le verger, 40 acres; les parcelles d'expérimentation, la basse-cour, les parcs et les cours pour les divers genres de bestiaux couvrent une grande étendue. Il ne reste que trois champs de 40 acres chacun, soit 120 acres, pour la culture. La cour de la ferme de l'université de la Saskatchewan est deux fois plus grande que la nôtre. Nous manquons tellement d'espace que, durant les réunions du congrès avicole tenues ici en août dernier, nous avons dû recourir à toute notre ingéniosité pour cacher le manque d'herbage pour nos poussins. Nous avons fait de notre mieux, plaçant certains de nos poulets sur une pièce de terre arable et envoyant les 1,300 autres sur une ferme privée. L'année précédente, nous avions placé nos poulets sur le champ de tir, ce qui nous a fait perdre pour une valeur d'environ mille dollars, à cause du mauvais état du sol. Si la ferme centrale du Canada ne possède pas assez de terrain pour le pâturage de ses poulets, il vaudrait mieux abandonner la culture ou bien augmenter la superficie. Mais il se pose un problème beaucoup plus grave relativement à nos jeunes bestiaux. Nous les envoyons aussi au champ de tir et je me demande ce que nous deviendrions sans l'amabilité du ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston), qui nous abandonne le champ pour un loyer nominal. Nous avons 65 vaches laitières à entretenir. Nous ne pouvons leur trouver de pâturage. L'an dernier, nous avons enclos cinq ou six acres de prairie ensemencée l'année précédente. Quand le temps est humide, il ne faut pas beaucoup de temps à 65 vaches pour donner à ce petit parc plus l'apparence d'un enclos de l'Ouest que d'un pâturage. L'été, ces vaches restent toujours dans les étables. A cinq heures de l'après-midi, nous les laissons s'ébattre dans le petit enclos et nous les rentrons ensuite, pour douze autres heures, à l'heure du déjeuner, c'est-à-dire à cinq heures du matin. C'est ce qu'on fait depuis dix ou quinze ans. Il est temps, me semble-t-il, de donner un véritable pâturage à ces vaches. J'ai été fort heureux que le premier ministre Bruce et le premier ministre Coates soient venus l'hiver et non l'été, l'an dernier, parce que tous deux sont de véritables agriculteurs. Le premier ministre Coates s'intéresse particulièrement à l'élevage et quand il me faut montrer notre ferme à des hommes renseignés comme lui, il me faut employer toutes sortes de tergiversations pour l'empêcher de trop se rendre compte de nos installations.

M. BLACK (Yukon): Vous vous en tirez très bien.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce n'est pas une plaisanterie, mais un fait. Comme chacun le sait, l'ancien propriétaire d'environ 100 acres près de la ferme centrale était feu J. R. Booth. Il demeurait à Ottawa depuis fort longtemps et nous comprenons quelle valeur sentimentale il attachait à sa ferme; il en demandait $1,500 l'acre. Naturellement, il ne voulait pas la vendre et je ne pouvais l'en blâmer, puisqu'il l'avait possédée la plus grande partie de sa vie. Cependant, les propriétaires actuels consentent à négocier, bien qu'ils en demandent encore un prix trop élevé. Je suis persuadé que nous devons agrandir la ferme si nous voulons qu'elle soit véritablement une ferme centrale. Il ne faut pas perdre de vue que c'est l'institution centrale de tout notre système de fermes expérimentales. C'est ici que nous développons de nouvelles variétés de blé. Depuis quelques années, nous avons, —sur une petite échelle, c'est vrai,—cultivé diverses variétés de blé en serre-chaude durant l'hiver; par cette méthode nous avons réduit de moitié le temps nécessaire pour développer une nouvelle variété. Cependant, étant donné l'espace insuffisant dont nous disposons,—nous n'avons qu'un petit carré quand il en faudrait trois dans les serres pour continuer les expérimentations durant l'hiver,—ça nous prend juste le double du temps ordinaire pour développer une nouvelle variété de grain. M'est avis que, puisque le Canada est un pays essentiellement agricole et qu'une bonne moitié de notre population se compose d'agriculteurs, nous avons les moyens d'établir ici une ferme expérimentale centrale d'une superficie proportionnée à l'importance et aux besoins multiples de l'industrie agricole.

M. MILLAR: Comme l'une de ces fermes expérimentales se trouve à proximité de chez moi et comme je suis peut-être quelque peu responsable pour une faible part de cette augmentation, il m'appartient de faire quelques observations sur le sujet. En ces dernières années, trois événements importants se sont produits relativement à cette ferme. En premier lieu, je mentionnerai le magnifique don de M. W. R. Patterson, dont il a été question ici l'année dernière. M. Patterson était propriétaire d'une terre de 640 acres située immédiatement au nord de la ferme expérimentale; c'est l'une des plus belles fermes de l'Ouest canadien; il y a une belle source, d'excellents bâtiments et la terre est bien cultivée. Or, M. Patterson a fait don de cette superbe propriété à la ferme expérimentale. Pour la forme, je le suppose, l'Etat acquitte un faible loyer, mais avec le temps, cette ferme deviendra la propriété du Dominion du Canada.

Le second événement qui s'est produit,—et je l'ai accueilli avec joie,—ce fut une tempête de grêle. Depuis une couple d'années, j'avais tenté de persuader au ministre que la construction d'une nouvelle serre s'imposait sur cette ferme, car l'ancienne datait de 1888; elle était fort exiguë et tombait en ruine. Or, au cours d'une visite que le ministre de l'Agriculture fit dans l'Ouest, j'ai prié pour qu'il survînt une tempête de grêle et j'ai été exaucé; ce fut la fin de l'ancienne serre. J'invitai alors le ministre à venir visiter la ferme; il consentit à venir et dès lors j'eus la conviction que la question était réglée et j'ai eu raison de le croire. La construction de la serre est terminée et le nouveau bâtiment fait honneur à la ferme expérimentale.

Le troisième événement dont je désire faire mention concerne l'élevage des chevaux. Depuis quelques années et sous l'habile direction du surintendant, M. W. H. Gibson, les cultivateurs de ma région se sont intéressés à l'élevage du Clydesdale et ils ont produit quelques-uns des plus beaux sujets de cette race au Canada. L'automne dernier, un certain nombre de ces chevaux ont été exhibés à l'exposition de Toronto. Or, pour une raison bien facile à expliquer, les exposants n'ont pas obtenu tout le succès auquel ils avaient le droit de s'attendre. Les mêmes chevaux ont été envoyés à l'exposition de Chicago où ils ont remporté plusieurs premiers prix en concurrence avec les meilleurs sujets de tout le continent nord-américain; si mes renseignements sont exacts, l'un de ces sujets a été déclaré la plus belle jument Clydesdale de l'Amérique du nord. L'un des juges à l'exposition de Toronto, un Ecossais, a déclaré relativement à l'un des chevaux exhibés qu'il consentirait volontiers à le ramener en Ecosse avec lui. Voilà qui démontre que les éleveurs canadiens ont accompli des progrès remarquables en ces dernières années. Toutes les provinces, cela va de soi, ne se spécialisent pas dans l'élevage des chevaux de même race; je conçois cependant que, d'ici à une quinzaine d'années, l'Ouest canadien fournira peut-être au monde les meilleurs Clydesdale; avant longtemps, les éleveurs viendront des Etats-Unis et peut-être même d'Ecosse pour se procurer des reproducteurs au Canada. Voilà pourquoi, je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture sur l'administration de la ferme expérimentale d'Indian Head.

L'hon. M. MOTHERWELL: Avant d'aller plus loin, je désire revenir pour un instant sur le don que M. Patterson a fait d'une section entière et en pleine exploitation, sauf pour ce qui est des machines. Je connais cette ferme depuis l'époque où elle fut acquise à titre de homestead et c'est une magnifique propriété. Le Dominion possède là-bas une ferme expérimentale de 680 acres; M. Patterson était au fait que le Gouvernement avait besoin d'agrandir la superficie de cette ferme, et il lui fit cadeau d'une terre de 680 acres, croyant que son ancien homestead ne pourrait servir à de meilleures fins. M. Patterson a été domicilié pendant quarante ans dans le voisinage de la ferme expérimentale et il s'est rendu compte du bon travail accompli. Le département doit accélérer le pas sans quoi l'initiative particulière entrera en scène et exécutera une tâche qui est tout naturellement du ressort de l'Etat. C'est un fait notoire que lorsque nos experts de Winnipeg reçurent des offres pour aller en Australie et à Toronto, le syndicat de la mise du blé en commun sur le marché leur offrit une augmentation de traitements suffisante pour les retenir là-bas. Or, cette situation ne devrait pas exister; nous devrions faire diligence et ne pas nous borner à accroître la superficie des fermes expérimentales, mais aussi accorder à nos experts des traitements raisonnables afin qu'ils ne soient pas tentés de nous quitter lorsqu'ils reçoivent des offres alléchantes des pays étrangers. Et j'ai la conviction que du moment que mon honorable ami d'Acadia (M. Gardiner) sera mieux au courant des faits concernant cette ferme, il se rendra compte qu'il nous faut ou reculer ou avancer et ce n'est pas du tout le moment de reculer. Plus l'Ouest se développe, plus les problèmes à résoudre deviennent importants, en ce qui regarde la culture des céréales. Cette année, on évalue à une centaine de millions de dollars, au moins, les pertes causées par la rouille, et, à mon avis, elles sont bien plus considérables encore. En outre, nos fermes de démonstration s'occupent de la gan-

grène des racines et de plusieurs autres choses importantes. Vous voyez que nous ferons vraiment de la bonne besogne. Quand le laboratoire de recherches sur la rouille se mettra à l'œuvre à la ferme, nous pourrons peut-être placer tout ce travail sous une même direction. Mais j'en doute, parce qu'il faut expérimenter sur le champ même de blé rouillé. Voilà où le travail se fait, tandis que les autorités à Ottawa tiennent note de tout. Nous ne pouvons effectuer cette expérimentation dans les airs ou sous terre; il faut qu'elle se fasse sur le sol et dans les conditions naturelles de culture, sans quoi elle ne vaut pas grand'chose. Nous avons un troupeau considérable de bêtes à cornes dans lequel sont représentées les trois principales races de vaches laitières, et ces animaux ne voient pas la lumière du jour de cinq heures du matin à cinq heures de l'après-midi. C'est un état de choses très antihygiénique et tout à faite anormal. Un travail de ce genre doit s'accomplir dans les conditions les plus normales possible.

M. GARLAND (Carleton): Je ne puis tout à fait souscrire au projet d'agrandissement de la ferme. Lorsque l'Etat décida d'acquérir le terrain actuel il y a une quarantaine d'années, le parti conservateur était au pouvoir. Il institua un comité ou commission de députés libéraux et conservateurs, le chargeant de se mettre en quête et de trouver la terre voulue pour cette ferme de démonstration, et, si mes souvenirs sont exacts, l'honorable Sydney Fisher représentait le parti libéral. Je me demande s'il ne serait pas sage pour le Gouvernement de procéder ainsi. Tout près de la terre de Booth, il y a du terrain dont l'acquisition coûterait bien moins, et c'est de la très bonne terre dans un très bon endroit. Il serait peut-être même opportun d'acheter les propriétés adjacentes. Il y a une terre de 80 acres, je crois, et une autre de 160 acres; cela donne un total de 240 acres qu'on pourrait ajouter à la ferme. Si c'est une bonne affaire d'agrandir la ferme, c'en est une de lui ajouter 240 acres et de lui assurer une étendue suffisante pour vingt-cinq ou peut-être cinquante ans. Par suite de cette acquisition, elle serait bornée de tous côtés par la grande route, particularité fort désirable.

Je signalerai une autre chose. La municipalité dans laquelle est située cette terre exempte aujourd'hui la ferme de démonstration des taxes municipales et scolaires. Il s'ajoutera maintenant 420 acres à la superficie bénéficiant de cette exemption. L'Etat attache aussi le même privilège à quelque 2,700 acres de terre réservés au champ de tir Connaught, dans le même canton. L'Etat devrait aider la municipalité d'une façon ou d'une autre, sinon sous le rapport des taxes municipales, du moins sous celui des taxes scolaires. Les enfants du personnel résidant sur la ferme fréquentent les écoles de la ville, bien que la municipalité rurale ait établi à grands frais une école primaire supérieure. Ces municipalités devraient donc recevoir un dédommagement quelconque, vu que les exemptions d'impôts diminuent leurs revenus.

Le ministre a dit combien l'on est à l'étroit sur la ferme. J'admets tout cela. La façon dont le bétail est logé et entretenu à la ferme est presque de la cruauté envers les animaux. Aucun cultivateur ne songerait à garder des bestiaux dans les mêmes conditions. On lâche les poulinières dans un petit chemin, le soir, et un gardien y veille à ce qu'aucun automobiliste ne s'y engage et ne blesse un animal. Il n'y a pas de place pour les volailles, les moutons, les bêtes à cornes, en fait pour aucun bétail. Je loue le ministre de sa décision d'agrandir la ferme, mais je n'approuve pas tout à fait ses projets d'expropriation. Il aurait pu acquérir les autres 240 acres adjacents à bien meilleur marché, et le prix d'achat eût été plus au niveau des prix courants. Selon les comptes rendus des journaux, les propriétaires de la terre de Booth demandent $600 de l'acre. C'est trop cher pour une terre, cela équivaut à payer $100 un terrain de ville. Une terre située pour ainsi dire dans les limites de la ville acquerra d'ici dix ans la valeur de $1,000 par lot à bâtir. Vous ne sauriez à présent acquérir à ce prix des terrains aussi près de la ville que les terrains en question.

M. EVANS: Quelle est la superficie de l'acquisition projetée et combien coûtera-t-elle?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est une superficie d'environ 320 ou 321 acres. Pendant que j'ai la parole, je ferai un mot de réponse à l'honorable député de Carleton. De toute évidence, aucune considération de politique n'entre dans cette affaire: le propriétaire de la terre dont mon honorable ami préconise l'achat est un libéral ou censé l'être, tandis que le propriétaire de la terre que je songe à acquérir est un conservateur. Il faut donc admettre que nous traitons cette affaire simplement d'après sa valeur propre, fait qu'il est très agréable de noter. On nous a offert des lopins de terre à un prix beaucoup plus bas que celui de la terre de Booth, mais quiconque a jamais exploité deux terres séparées par une grande route sait les énormes désavantages de cette situation, quand on veut passer de l'une à l'autre. Quand vous êtes d'un côté, les instruments dont vous avez besoin sont de l'autre; c'est un embarras continuel que d'avoir à traverser la route. Le sol est bon, mais pas meilleur pour des fins d'expérimentation. Du côté le plus éloigné, qui est le côté ouest, je suppose, il y a une partie très inégale et rocheuse et le terrain est traversé à deux endroits par une

route. Si nous avions pris la ferme dont on parle, il y aurait eu deux routes à traverser pour aller de la station agronomique actuelle à l'extrémité de la ferme Caldwell.

M. GARLAND (Carleton): Je n'ai pas suggéré de dépasser la route.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le terrain que nous avons en vue convient presque aussi bien que le terminus de Fort-Churchill convient au chemin de fer de la baie d'Hudson. Je ne vois pas où l'on pourrait trouver un meilleur site. Toutefois, je n'entamerai pas une discussion, car nous n'avons pas encore acheté la propriété. Il nous faut un terrain et je suis heureux de voir que l'honorable député en comprend la nécessité.

M. BRADY: J'aurai trois questions à poser au ministre de l'Agriculture: premièrement, quelle est, sur le total de $1,900,000 pour stations agronomiques, la part de la Colombie-Anglaise? Deuxièmement, quelle somme affectera-t-on à l'érection de nouveaux bâtiments? Troisièmement, le Gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter le nombre des stations et d'en établir dans la grande région centrale de la Colombie-Anglaise?

L'hon. M. MOTHERWELL: Pendant que le sous-ministre cherchera les renseignements concernant la première question de l'honorable député, je répondrai à la troisième. J'avais espéré, il y a quelques années, pouvoir réaliser le désir de mon prédécesseur et d'établir une nouvelle station agronomique dans la région de Prince-Rupert, entre Fort-George et Rupert. J'ai été moi-même me rendre compte de l'état des lieux. La région offre beaucoup d'avantages au point de vue agricole, mais j'ai trouvé qu'elle était si mal outillée pour cela qu'il était préférable d'améliorer dans une mesure raisonnable les stations existantes plutôt que d'en établir de nouvelles. On insiste énormément pour avoir de nouvelles fermes expérimentales; à cet égard on fait sur le gouvernement actuel une pression aussi forte que sur ses prédécesseurs. Mais il semblerait plus logique de compléter l'aménagement et l'outillage des fermes existantes. Nous avons établi un certain nombre de champs de démonstration, qui, pour moi, rendent d'assez bons services. Evidemment, il y a des gens très ambitieux qui ne voudraient point regarder un petit champ de démonstration, ni une ferme de peu d'étendue; il leur faut de grandes stations agronomiques, avec des bâtiments, des bestiaux et autres animaux de ferme. Personnellement, je crois que nous avons autant de stations qu'il est possible d'en administrer jusqu'à ce que soit voté un plus gros budget. Dans certaines provinces nous pourrions, à l'heure actuelle, nous contenter d'un moins grand nombre; mais elles existent et l'on se rappelle le vieux dicton: Une fois capitale, toujours capitale. De même une ferme reste toujours une ferme, car il est difficile de l'abandonner. Les gouvernements de certaines provinces, où il y a quatre ou cinq stations agronomiques, ont entamé avec nous des pourparlers en vue de l'acquisition de quelques-unes d'entre elles pour des fins provinciales. Je ne sais quel en sera le résultat, mais je vois la proposition d'un bon œil pour les provinces qui ont quatre ou cinq stations. Ces établissements ont très bien rempli leur rôle de pionnier et voilà que maintenant certaines provinces veulent faire l'acquisition de fermes expérimentales ici et là. Je ne connais pas exactement leur but, mais elles ont examiné l'œuvre poursuivie par la ferme d'Alberta et aussi les écoles; peut-être ont-elles l'idée d'instituer des fermes-écoles primaires comme celles qu'on a établies dans l'Alberta, il y a quelques années. Si nous nous entendons avec elles, il est possible que nous nous débarrassions de quelques fermes et que nous agrandissions dans les régions de frontière. Je ne fais aucune promesse à cet égard, mais j'en désire la réalisation. En attendant, nous faisons notre possible pour assurer un bon service en outillant les vieilles stations là où cela est nécessaire. Pour bien faire, il faudrait relever le budget d'un demi-million par an, car jusqu'ici nous avons bien lésiné sur les dépenses. Je dois dire que nous ne toucherons pas les deux bouts cette année. Tous les cultivateurs savent que les deux dernières années ont été des plus coûteuses à l'agriculture; et comme le coût de la production a augmenté pour le cultivateur privé qui fait sa moisson par le mauvais temps, il a aussi augmenté pour le Gouvernement, ce qui fait que nous sommes un peu en arrière. Le montant total pour la Colombie-Anglaise est de $200,000. Il y a la ferme Sidney sur l'île, la ferme Agassiz sur le continent, et les fermes Summerland et Invermere, à part quelques petits postes dans le nord.

M. BRADY: Je remercie beaucoup le ministre pour les explications qu'il nous a données, et je me rends compte de la dépense qu'entraîne le développement de l'agriculture par tout le Canada. Mais je manquerais à mon devoir si je ne m'opposais pas à la façon de voir du ministre, connaissant comme je la connais l'importance et la grandeur des terres qui sont aujourd'hui négligées au point de vue expérimental. Je désire donner au comité une idée nette d'une partie du pays qui est à l'heure qu'il est à peu près inculte, là où les cultivateurs sont à fonder, avec leurs seules ressources, une industrie agricole qui leur a permis de concurrencer avec les culti-

vateurs des régions les plus centrales et les plus développées du Canada. Il y a deux points qui se rapportent à la région à laquelle j'ai fait allusion et que je désirerais soumettre à l'appréciation du ministre. Au cours de la dernière année ou à peu près, les cultivateurs de la région en question, en concurrence avec d'autres endroits du Canada et des Etats-Unis, ont réussi, sans le secours de personne, à obtenir le premier prix à l'exposition de Chicago pour leurs graines de fléole. Récemment, le président du syndicat de blé de l'Alberta a examiné, à un élévateur de Prince-Rupert, des wagons de blé venant des Prairies et quatre wagons venant de la vallée de la Buckley, et, impartial, il a déclaré publiquement que le blé qui venait de la région de Buckley surpassait le meilleur blé des Prairies. Ce sont les paroles mêmes de M. Woods, président du syndicat du blé de l'Alberta.

Je désire dire maintenant qu'il est du devoir de notre gouvernement d'étendre le champ d'action des fermes de démonstration, et j'insiste pour que la région dont je parle ait sa ferme de démonstration.

Je dirai brièvement que le comté de Skeena comprend quatre comtés provinciaux: Atlin, Ominica, Skeena, Prince-Rupert, et une partie du comté de Mackenzie. Il y a dans ce comté les fameuses vallées de Kispiox, de Nechako, d'Endako, de Buckley, de Skeena et de Naas, qui comprennent un million d'acres de terre absolument propre à l'agriculture et à l'industrie laitière. Et qu'y trouvons-nous? Nous trouvons d'abord que les conditions climatériques qui prévalent dans ce grand empire de richesses nationales ne sont pas connues du tout au Canada. Il est impossible à un Canadien qui n'a pas voyagé dans l'Ouest de se rendre compte de la richesse en puissance qui existe dans ses frontières. Il est évident que la magnifique ferme de démonstration d'Agassiz ne répond qu'à une petite partie des besoins de la Colombie-Anglaise. Cette ferme est située dans la partie la plus méridionale de la Colombie-Anglaise, à quelques milles de Vancouver. Elle a fait un travail magnifique. Tous le monde connaît le grand développement qui s'y est fait dans l'industrie laitière et les prix obtenus par les troupeaux de qualité de cette ferme. Dans l'élevage de la volaille, aussi bien que dans l'industrie laitière, elle a grandement contribué au développement de la partie méridionale de la Colombie-Anglaise. Mais qu'avons-nous dans cette immense région dont j'ai parlé? Nous y avons des millions d'acres de terre cultivables, dont le développement a été retardé et n'a pas été aussi grand que dans le sud. Le ministre connaît les raisons qui militent en faveur de cette région et que nous avons discutées l'an dernier. Nous avons mentionné d'abord la nécessité, puis indiqué l'avantage, d'une ferme de démonstration pour les cultivateurs déjà établis et les nouveaux colons. Je désire faire connaître certains faits au comité, monsieur le président, et si je me trompe je compte que le ministre me reprendra. J'accepterai sa décision s'il peut contredire la véracité de mes déclarations sous ce rapport.

Le comté de Skeena, pour lequel je demande une ferme de démonstration, est dix fois plus grand que l'Etat libre irlandais, dont le président était dans cette enceinte il y a quelques jours. Nous avons à peu près les mêmes conditions climatériques que celles qui existent dans l'Etat libre, mais un développement possible beaucoup plus grand si nous savons en profiter. Dans les premiers onze mois des trois années de 1925, 1926 et 1927, les exportations de beurre d'Irlande ont été portées de 3,500,000 livres sterling à 4,500,000 livres sterling, soit une augmentation de 5 millions de dollars. Leurs importations de beurre durant la même période sont tombées de 867,000 livres sterling à 333,000 livres sterling, soit une diminution de $1,700,000.

Je ne suis pas ici pour demander au Gouvernement quelque chose qui n'est pas d'une grande importance pour le Canada. Je me rends compte des dépenses que cela entraînerait, mais je sais qu'en disent ces choses je frappe la note juste chez ceux qui veulent créer dans ce pays une grande industrie agricole et laitière, la fondation même de l'avenir du Canada. Il se peut que le ministre ne soit pas en mesure d'y établir une ferme en ce moment; mais je prie instamment le ministre et le Gouvernement de prendre en considération les besoins de cette région et de donner à sa population l'occasion de mettre en valeur ses immenses ressources.

Il est un autre point qui vaut d'être signalé. Dans l'Ouest, il grandit aujord'hui des milliers de jeunes garçons qui n'ont pas leur place dans la société. Je suis d'avis qu'on devrait établir des bourses à l'intention de jeunes garçons choisis dans chaque district agricole: ils auraient ainsi l'occasion d'acquérir des connaissances d'agriculture et de production laitière. Sous ce rapport nous sommes retardataires. Nombre de jeunes seraient heureux de s'adonner à ces activités s'ils en avaient l'occasion. Nos écoles regorgent de talent, dont on ne tire aucun parti, et encore une fois j'adresse mon appel au Gouvernement, et je demande la coopération bienveillante du ministre de l'Agriculture, pour qu'il soit offert quelque encouragement en ce sens à l'ouest canadien, qui aujourd'hui est laissé entièrement à ses propres ressources en ce qui concerne le développement agricole.

[M. Brady.]

L'hon. M. TOLMIE: A propos de ces stations agronomiques et de l'agrandissement proposé de la ferme expérimentale à Ottawa, je conviens de la grande nécessité d'ajouter certaines terres à la ferme expérimentale. Quant à l'achat des terres, il faut acheter les meilleures terres au plus bas prix possible, en ayant toujours soin que ces terres soient adaptées aux fins du ministère. Il est naturellement très difficile d'évaluer des terres servant aux opérations expérimentales, car nombre des expériences variées se font sur des lopins d'une quarantaine d'acres. Mais tout le monde sait que les découvertes sur cette seule ferme d'Ottawa ont rapporté à l'agriculture canadienne des revenus qui ont remboursé amplement chaque dollar dépensé pour ces fermes de démonstration, voire toutes les dépenses qu'elles pourront entraîner d'ici longtemps. Pour que ces expériences aient quelque valeur au point de vue de la moyenne des cultivateurs, elles doivent se faire dans les conditions ordinaires où se trouve le cultivateur, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir lieu sur une superficie assez grande pour fournir des pâturages et tout ce qu'on trouve sur les terres canadiennes où l'on fait de la culture mixte. Je dis donc qu'il est absolument nécessaire d'acheter ces terres. Le public canadien peut être fier de posséder le système le plus complet de fermes expérimentales de tous les pays du globe, sans exception. Ces fermes ont fait des progrès; elles ont accompli des choses précieuses pour le pays, et si la direction en est éclairée elles ont un très bel avenir. Selon moi, nous serions mal avisés de laisser à l'étroit la grande ferme centrale d'Ottawa. En effet, c'est elle que visitent d'ordinaire les agriculteurs et autres gens qui viennent à Ottawa de tous les coins du globe. Le Canada est un pays trop grand pour que nous lésinions sur ce chapitre.

Pour ce qui est des observations de l'honorable représentant de Skeena (M. Brady), je conviens d'emblée de ses propos touchant l'opportunité de doter d'une ferme expérimentale cet immense empire intérieur que constituent les régions du centre et du nord de la Colombie-Anglaise. La superficie de la Colombie-Anglaise dépasse celle des trois états sis au sud de sa frontière, elle dépasse la superficie réunie de la France, de l'Italie et de la Suisse; il est donc évident que s'il y a une ou deux fermes expérimentales dans le sud de la province, où la situation n'est pas du tout la même que dans le nord, les recherches et les travaux des fermes ne seront pas bien profitables aux gens du nord. Ces régions septentrionales ont un sol très riche, sont légèrement boisées, et les lacs et les cours d'eau y abondent. C'est une région idéale pour la production laitière; et la précipitation est telle qu'on peut compter sur l'herbe pendant tout l'été. Cette année la Colombie-Anglaise n'était qu'un immense champ vert, partout où le gazon pouvait pousser, depuis le 49e parallèle jusqu'à la frontière d'Alaska. Mes honorables collègues seront peut-être surpris d'apprendre qu'en Colombie-Anglaise nous avons 160 millions d'acres de pâturages dont 100 millions sont boisés. Une preuve de la lenteur de notre progrès, c'est que dans une seule année nous avons dû importer 75 p. 100 de notre viande, soit une valeur de $5,750,000, de même que 24,000 bêtes à cornes, 63,000 moutons,—tout ce que nous avons dans la province,—5,000 veaux et 113,000 porcs. Voilà ce qu'a dû importer une région dont les possibilités agricoles sont immenses mais qui n'est pas encore développée. Nous n'utilisons que 6 p. 100 de nos pâturages, alors que l'état de Washington utilise 69.7 p. 100 des siens. En outre, Washington non seulement nourrit sa population, mais exporte un surplus. Voilà qui prouve la nécessité d'encourager le peuplement de ces immenses régions. Rien, je pense, ne serait plus encourageant pour ces fermiers si le Gouvernement reconnaissant la valeur potentielle de la région pour les fins agricoles, par l'établissement d'une ferme expérimentale.

Quand j'étais ministre de l'Agriculture, nous avions décidé d'établir une ferme expérimentale dans cette région, après un examen minutieux de la question et à la suite de rapports des experts du ministère de l'Agriculture, attachés au service des fermes expérimentales. Leur rapport était favorable et nous aurions établi une ferme expérimentale à cet endroit, si le parti libéral ne nous avait défaits à l'élection suivante. Cependant, nous avons fait de fortes représentations au ministre actuel et je suis sûr qu'il ne saurait mieux employer une partie du surplus dont le ministre des Finances nous parlait hier dans son exposé budgétaire, qu'en établissant une ferme expérimentale dans cette région. Sous mon administration, une ferme expérimentale fut établie à Swift-Current. Plusieurs s'y opposaient alors, mais l'on me dit qu'elle est maintenant très utile aux cultivateurs des environs. L'établissement de cette ferme était justifié par les conditions spéciales de cette région, et l'on pourrait dire la même chose du nord de la Colombie-Anglaise. Les fermes expérimentales actuelles réunies ne peuvent aider à l'agriculture dans cette province autant qu'une seule ferme établie dans cette région. Je demande encore une fois au ministre avec insistance, s'il ne peut accéder à cette demande dans le moment, de profiter de la première occasion pour se renseigner davantage et pour dépenser de l'argent dans ce but très louable.

M. SPEAKMAN: J'ai écouté avec sympathie l'exposé de l'honorable député de Skeena (M. Brady). Le travail des fermes expérimentales a été d'une si grande valeur pour l'indus-

trie fermière du pays que le ministre devrait essayer d'en faire bénéficier aussitôt que possible une région qui en a tant besoin. J'en suis arrivé à cette conclusion parce que je sais personnellement le bon travail fait par les fermes régionales. En passant, puis-je appeler l'attention sur les paroles du ministre à l'effet que nous connaissons le système et que nous sommes au courant des changements probables. J'en conviens. Mais ce n'est pas que les problèmes soient plus ou moins difficiles à résoudre; ils sont maintenant différents. Les parties des provinces qui avoisinent les anciennes fermes expérimentales n'en sont plus à leurs débuts. Les difficultés du commencement ont fait place à de nouvelles qui demandent l'adoption de méthodes différentes. La découverte de ces nouvelles méthodes, qui demandent de l'exactitude et des connaissances approfondies, exigent encore du travail d'expérimentation, et il s'écoulera bien des années, si le temps vient jamais, où l'on pourra se passer des fermes expérimentales. Nous avons insisté dans cette Chambre, et fort à propos, sur la valeur des recherches industrielles. C'est mon impression, et elle est partagée par tous ceux qui ont une connaissance du sujet, qu'aucune autre occupation ne demande autant d'application des procédés scientifiques, ou n'exige autant de recherches scientifiques que l'agriculture. Les cultivateurs ayant à lutter contre les éléments eux-mêmes, à faire face à toutes espèces de conditions du sol et du climat, à travailler pour ainsi dire dans le grand laboratoire de la nature elle-même, il me semble qu'on devrait leur venir en aide en leur donnant toutes les connaissances possibles sur ce sujet. Je connais peut-être mieux la ferme expérimentale de Lacombe. Je ne représente plus cette région en particulier, mais j'ai encore les mêmes intérêts qu'autrefois. J'ai déjà pris la parole sur cette question. Je regretterais profondément de voir diminuer l'intérêt que l'on porte à cette question et je serais heureux de voir accorder plus d'attention à ces fermes. Elles ont fait un excellent travail, d'après ce qu'il m'a été donné de constater, et l'argent qu'on leur a consacré a été bien employé. Il ne s'agit pas seulement de découvrir de nouvelles variétés de grains de semence, ou de meilleures méthodes d'élevage. La question offre un autre aspect que j'ai déjà touché et sur lequel je veux revenir, celui de la protection qu'elle accorde. Je ne vois pas l'honorable député de Moose Jaw (M. Ross) à son siège, mais je sais que la seule mention du mot "protection" le fait bondir. Je suis tout de même en faveur d'une espèce de protection; je veux dire la protection contre l'exploitation de notre population. Ces fermes sont un excellent moyen d'empêcher l'exploitation de notre population agricole par des gens sans scrupules, qui se présentent à toutes les saisons pour vendre des graines de semence auxquelles ils attribuent une grande valeur et qui n'en ont réellement aucune. Le cultivateur n'a pas les moyens de faire des expériences avec ces graines. Il se ruinerait s'il essayait de le faire. Son temps est trop précieux. Le cultivateur ne travaille pas pour faire des expériences ou une opération commerciale. Je ne partage pas l'avis de mes honorables collègues qui, parlant sans connaissance de cause, prétendent que les fermes expérimentales devraient subvenir à leurs frais. Elles n'ont pas été instituées dans ce but-là. Leur rôle est d'effectuer des expériences que le cultivateur, en particulier, ne pourrait faire. De cette façon, nous parviendrons à augmenter la capacité de production et les bénéfices du cultivateur. Je suis cultivateur moi-même. A mon avis, la députation entière reconnaît que ce serait sagement employer les deniers publics que de consacrer un crédit devant aider à l'amélioration de la production de n'importe quelle industrie, tout en diminuant le coût de revient, devant augmenter et améliorer la valeur et la variété des produits, ou devant faciliter leur écoulement.

Je prie instamment le ministre de donner tout son appui à ces fermes. A la vérité, je le sais bien disposé. La députation qui se rend de plus en plus compte de la situation, non seulement consentira à ce crédit, sans le critiquer indûment, mais accueillera avec faveur toute augmentation de dépenses, pourvu qu'on prouve qu'elles seront profitables et que l'argent sera employé d'une manière économique.

Je voudrais toucher brièvement à la formation agricole des jeunes gens dont a parlé l'honorable député de Skeena. Cette idée me plaît grandement et j'en parle parce que j'ai été à même de constater ce qui se fait dans ces institutions d'agriculture. En Alberta, on fait cette éducation, sur une petite échelle, il est vrai, mais elle est l'œuvre du gouvernement provincial. On s'efforce d'inculquer aux jeunes gens et aux jeunes filles une connaissance plus scientifique de la plus importante profession du monde—j'en suis bien convaincu—et une plus haute idée de cette profession pour qu'ils ne pensent, en faisant de la culture, faire un travail d'esclave, mais pour qu'ils soient convaincus que l'agriculture, dans son acception véritable, est la profession la plus utile de l'activité humaine.

M. KENNEDY: L'an dernier, lors de l'étude de ses crédits, le ministre nous informa qu'il se proposait de louer des pièces de 40 acres en vue de faire des démonstrations à Spirit-River, Waterhole et McLennan, dans la région de la rivière de la Paix. Le ministre pourrait-il dire ce qu'il est advenu de ses projets?

L'hon. M. MOTHERWELL: Si je ne me trompe nous avons eu la malchance de perdre celui qui dirigeait ce travail; M. Fixter est mort. Il s'ensuit que nous n'avons pu veiller d'aussi près sur cette entreprise que nous l'aurions fait sans cette éventualité. Nous avons un successeur en vue et j'espère que nous pourrons nous procurer ses services. J'ignore si nous réussirons, mais, à mon sens, ce serait un homme compétent. En 1925, lors d'une tournée que je fis dans cette région, l'idée me vint d'y établir des fermes de démonstrations, car leur coût n'est que de quatre ou cinq cents dollars chacune et elles se trouvent dans une région nouvelle. Je ne connais pas d'autre endroit où nous pourrions dépenser l'argent plus avantageusement. Je ne voudrais pas faire naître de convoitise chez d'autres parce qu'il s'agit d'une entreprise de l'Etat, mais il n'est pas d'endroit où ces fermes puissent rendre de plus grands services que cette région. Quant à la ferme expérimentale comme celle que réclame l'honorable député de Skeena il se peut qu'on l'établisse, seulement, en attendant, nous avons une station secondaire à Beaver-Lodge; M. Albright en a la direction et s'acquitte très bien de sa tâche. Elle est la propriété d'un particulier; il se peut que nous en retirions plus de bénéfices que nous ne le ferions avec un autre système, mais néanmoins ce régime a des inconvénients que je n'ai pas besoin de relater. Si nos honorables amis veulent me garder encore assez longtemps à mon poste, je me débarrasserai de ces fermes, ou si les provinces font l'acquisition des vieilles fermes, il nous sera possible d'étendre le champ de nos opérations. Incontestablement les honorables députés de Skeena (M. Brady) et de Victoria (l'hon. M. Tolmie) ont raison, cette région a besoin d'une ferme bien organisée; mais force m'est bien de proportionner mes dépenses aux crédits qu'on m'accorde. Qu'on augmente les crédits et je tâcherai de satisfaire toutes ces revendications, quoique, quant à moi, je ne sois pas favorable à multiplier ces fermes dans les vieilles provinces. La Colombie-Anglaise, aujourd'hui, possède, autant que les autres provinces, des fermes bien organisées.

Un MEMBRE: Elle en possède une.

L'hon. M. MOTHERWELL: Elle en possède quatre, la Saskatchewan quatre, aussi; de même que Québec. Alors si la Colombie-Anglaise en obtient une de plus, elle sera mieux dotée de fermes organisées qu'une autre province. Mais cela ne fait pas disparaître le besoin de la région dont mon honorable ami a parlé. Je l'ai dit, si j'occupe mes fonctions assez longtemps, je compte me rendre par là. C'est incontestable, il se trouve là, ainsi que dans la région de la rivière de la Paix des centres qui donnent les plus belles espérances aux colons qui viennent en ce pays. Quant aux trois ou quatre étendues, M. Fixter en a fait l'inspection. Avant qu'il atteigne Spirit-River, il reçut par la poste des protestations au sujet de ces pièces de 40 acres. On prétendait qu'elles n'avaient aucune apparence de ferme; on voulait des fermes expérimentales tout organisées ou rien du tout. Nous n'avons pas reçu de protestations de Waterhole ou de McLennan Junction. Comme je l'ai dit, nous n'avons pas procédé l'été dernier à cause de la mort de M. Fixter. J'aimerais à connaître l'avis de l'honorable député sur ces trois endroits.

M. KENNEDY: Je n'aurais rien à redire sur l'emplacement si le département avait l'intention de se mettre à l'œuvre cet été, mais je crois que la région de la rivière de la Paix mérite une vraie ferme expérimentale. L'honorable député de Victoria (C.-A.) a dit qu'il est à propos d'agrandir la Ferme expérimentale centrale, et le ministre a ajouté qu'il lui faut s'ingénier beaucoup pour cacher aux visiteurs distingués les lacunes existantes par suite de l'insuffisance actuelle d'espace. Je veux bien que les visiteurs de marque qui passent ici y trouvent un établissement magnifique, mais je crois qu'il est tout aussi important pour les pionniers du nord de la Colombie-Anglaise et de l'Alberta septentrional d'avoir une bonne ferme expérimentale. Je préfère pour le pays de la rivière de la Paix une vraie ferme expérimentale, mais si le ministre juge la chose impossible mettons-nous à l'autre projet sans renoncer à l'autre. D'après moi, l'établissement de Beaverlodge fait bonne besogne et la population de la rivière de la Paix s'en rend compte. Je ne connais rien de plus avantageux pour la moyenne de nos agriculteurs que les expériences faites par le surintendant de la station agronomique.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami serait-il d'avis de maintenir celle de Beaverlodge dans le cas où nous en installerions une grande dans la région de la rivière de la Paix?

M. KENNEDY: Cela dépendrait de l'endroit où on la placera. Lorsque l'on décidera d'installer cette ferme, j'espère que l'emplacement sera déterminé par la nature du sol et l'avantage général de la région, et indépendamment de tout intérêt politique. Si on la place près de Beaverlodge, cette station agronomique pourra disparaître, mais si l'on choisit un endroit éloigné, il y aura lieu d'examiner la question.

M. CARMICHAEL: Monsieur le président, je tiens à reconnaître le bon travail accompli dans ces stations agronomiques, travail de défrichement pourrait-on dire. J'ignore

le nombre de ces stations, mais je suis bien au courant du travail exécuté à celle qui existe tout près de la ville où je demeure. Elle existe depuis 1923. Un homme compétent, agriculteur pratique, en a la direction. Eu égard à ce qu'elle coûte, j'ose dire qu'elle est bien plus utile, pour les agriculteurs de la région, que la Ferme expérimentale centrale. Elle couvre 40 acres, et le prix de location est de $200 par année. Tous les automnes, nous y avons ce que nous appelons un jour de réunion. J'ai eu le plaisir d'assister l'automne dernier. Il y avait là de 120 à 125 agriculteurs, les uns accompagnés de leur femme, pour écouter deux conférenciers envoyés de la ferme expérimentale de Swift Current. Ce fut une journée bien utilisée. Le directeur avait cultivé différentes variétés de trèfles, de blé, d'avoine, de maïs et le reste et fait du labour sur jachère. L'un des conférenciers montra sur place les résultats obtenus en expliquant les manières de procéder. Suivirent un déjeuner gratuit, pris sur l'herbe autour de la maison du directeur, et des conférences fort instructives. Nombre d'assistants venaient de 15 à 20 milles, et de l'avis général, non seulement cette journée était bien employée mais la station agronomique apparut d'un grand avantage pour tous, puisque l'on pouvait consulter son directeur sur les méthodes d'assolement. Je suis d'avis que nous devrions avoir plus de stations agronomiques principalement dans les districts éloignés; cela aiderait beaucoup à l'agriculture, sans entraîner une forte dépense d'argent. Ma circonscription, d'une étendue de 80 milles du nord au sud, et de 150 milles de l'est à l'ouest, ne compte que deux, peut-être trois stations agronomiques. Les demandes de renseignements arrivent de 60 milles de la station voisine de chez nous. Le ministre devrait en établir dans des localités bien centrales de manière à ce que chacune desserve un rayon de 15 à 20 milles au plus. Je suis convaincu que cela rendrait de grands services aux agriculteurs des districts éloignés, sans imposer de grandes dépenses au département. Je me demande si le ministre peut nous donner le nombre de ces stations agronomiques dans la Saskatchewan, et ce qu'elles ont coûté.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il y en a environ vingt-cinq dans la Saskatchewan. Le comté de mon honorable ami en comptait trois, mais je ne suis pas sûr si la première existe encore. Il y en a une, je crois, sur la pointe de terre près d'Empress. Dans tous le pays, elle sont au nombre de 169, au coût moyen de $200 environ, variant de $10 à $500 ou $600. Il existe deux ou trois stations spéciales, dont l'une dans la région brûlée au sud de Yellow Grass. Nous sommes en présence d'un problème difficile en cet endroit; le feu ou le vent ont fait disparaître une bonne partie de l'humus, qui est emporté très facilement ailleurs, mais nous ne savons où. Dans ces territoires, nous avons des stations spéciales qui nous coûtent un peu plus, mais la moyenne est de $200 environ. Il y a, en outre, plusieurs petites stations dans le voisinage de la baie d'Hudson. Elles ne sont pas plus grandes que la moitié de cette enceinte, et elles sont fort peu dispendieuses.

L'hon. M. EDWARDS: Combien y a-t-il de stations dans l'Ontario?

L'hon. M. MOTHERWELL: Une vingtaine.

M. McQUARRIE: Je désire ajouter quelques mots à l'éloquent plaidoyer de l'honorable député de Skeena (M. Brady) en faveur d'une ferme expérimentale dans le centre de la Colombie-Anglaise. Cette immense contrée est destinée à se développer, mais il lui faut de l'aide, et il me semble que le Gouvernement ferait un bon placement s'il établissait sur-le-champ une ferme expérimentale quelque part dans cette région. J'habite le midi de la Colombie-Anglaise, et je sais qu'il y a une station agronomique dans la circonscription voisine de la mienne, à Agassiz. Elle a produit d'excellents résultats, elle est bien administrée et, sous tous rapports, elle est à l'honneur du département, mais je me demande si l'on ne pourrait faire encore plus pour cette partie du pays qui se trouve, comme le sait le ministre, dans une situation assez particulière. Une grande partie de la vallée du Fraser était fort boisée, mais la plupart des arbres ont été coupés, et depuis des années, les habitants songent à remplacer la foule de souches qui restent aujourd'hui par des terres en culture. Comme le ministre le sait bien, ces souches une fois enlevées, nous aurions des champs d'une fertilité incomparable. Le ministre a visité ce territoire récemment, et il est au courant de la situation. Nous n'avons pu, à l'exemple de mon collègue de Qu'Appelle (M. Millar), lui donner le spectacle d'une tempête de grêle, mais nous lui avons fait voir tout ce qui était possible, et il a eu l'amabilité de visiter toutes les grandes et petites foires que nous avons partout durant l'automne. Il a vu tout ce que la culture de la terre peut produire, et je crois qu'il a été témoin d'autres choses également.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas suffisamment.

M. McQUARRIE: Il a rencontré quelques-uns des politiciens libéraux et a cherché à leur inspirer quelque courage, mais l'avenir a montré qu'il n'a guère réussi. Cependant, nous

avons été heureux de le voir, et nous aimerions qu'il revienne de nouveau parmi nous.

Quant au programme relatif à ces stations agronomiques, le ministre devrait bien nous apprendre s'il songe à trouver les méthodes les plus avantageuses et les plus économiques de nettoyer la vallée du Fraser, parce que ce serait très utile. Les cultivateurs ne peuvent guère défrayer les dépenses du déracinement des souches, à moins que l'on n'imagine quelque nouvelle méthode. Je suppose que le ministre a réfléchi à ce sujet, parce que le Gouvernement a tenté de placer des anciens combattants sur les terres couvertes de souches, mais dans nombre de cas, ces soldats ont trouvé la tâche impossible. Ils étaient industrieux, travailleurs, mais ils n'ont pu réussir. Le ministre ne l'ignore pas, avec les méthodes actuelles, il faut dépenser de $100 à $500 pour nettoyer une acre de terre, et il reste à savoir si la terre ainsi défrichée vaudra ce prix élevé. Si l'on peut trouver quelque nouvelle méthode de défrichement, on pourra mettre en culture de vastes terrains qui produiront des fruits, des légumes, des céréales et tout ce qui pousse ailleurs, les tropiques exceptées. Si je ne me trompe, je représente le plus riche territoire agricole de la Colombie-Anglaise et ce n'est pas peu dire. Je ne crois pas m'aventurer en disant que je représente plus de cultivateurs qu'aucun autre député de la Colombie-Anglaise et je tiens à insister auprès du ministre sur la nécessité d'étudier soigneusement les meilleures méthodes de défricher nos terres.

L'hon. M. MOTHERWELL: Comme mon honorable ami a soulevé une question qui, sans être nouvelle, l'est cet après-midi, je crois pouvoir offrir quelques commentaires à ce sujet. Nous avons des chiffres parce que nous avons défriché des terres en Colombie-Anglaise, à Sydney, par exemple,—j'hésite à donner ce renseignement à mon honorable ami, car, je le crains, ces chiffres ne sont guère de nature à attirer des immigrants.—le défrichement des terres coûterait trop cher. La situation est la même que celle qui existait il y a cent ans pour les cultivateurs d'Ontario. Si les colons de cette époque avaient su ce qu'il allait leur en coûter en labeur et en argent pour défricher leurs terres, ils auraient probablement hésité. Cependant, ils se sont mis à la tâche et, une fois qu'ils se sont intéressés au sol, ils ont oublié ce que cela coûtait. Ils étaient plus riches en muscles et en santé qu'en argent à la banque et ils ont travaillé jusqu'à ce que tout ait été défriché. C'est le seul système à employer pour toute terre que je connaisse en Colombie-Anglaise. Si vous voulez calculer le prix du défrichement des terres, voici des faits qu'il vous faut noter: vous devez faire sauter toutes les souches à la dynamite et la conséquence est que vous faites passer le sous-sol au dessus du sol ce qui vous oblige à employer des engrais, le tout à un prix excessivement élevé. Naturellement la chose est différente pour celui qui veut s'établir sans se soucier de ce qu'il en coûte, mais s'il se met à réfléchir et à calculer comme quelqu'un qui veut se bâtir une maison et qu'il tient compte des prix, il ne commencera jamais. Cette déclaration n'est pas très encourageante.

M. McQUARRIE: Ce n'est pas tout à fait répondre à ma question.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne tiens pas à citer les chiffres. Le prix est énorme si l'on tient compte de tout. Mais si vous désirez réellement vous établir, vous créer un foyer, si vous aimez le climat, vous pouvez défricher un peu tous les ans et si vous avez la santé voulue, vous pouvez créer une bonne ferme, au moins pour le moment où vous serez prêt à mourir.

M. McQUARRIE: Sans doute, vous aurez une bonne ferme, mais le ministre n'a pas du tout répondu à ma question.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voulez-vous avoir les chiffres exacts?

M. McQUARRIE: Je ne demande pas de chiffres. Voici ce que je demande: le ministère fait-il des expériences pour découvrir la meilleure méthode et la plus économique pour défricher des terres? Le ministre n'a rien à suggérer et répond que la seule chose à faire est de se mettre à l'œuvre et d'arracher les souches, c'est-à-dire suivre la méthode de la force brutale, mais parfois le cerveau a remplacé les bras les plus forts. La question que je pose est celle-ci. Le ministre peut-il disposer de gens intelligents et son ministère a-t-il accompli quelque chose pour étudier cette question particulière?

L'hon. M. MOTHERWELL: Rien qui puisse se publier. Non seulement nous faisons des expériences, mais nous accomplissons le travail et nous savons ce qu'il en coûte tous les ans. On a fait des expériences au commencement, pour défricher la terre à Agassiz. Une grande partie de cette région est montagneuse et sur 1,300 acres, environ 300 sont cultivables. Le reste est si montagneux qu'on ne saurait en faire de la terre arable. On fait du travail dans le sens dont parle mon honorable ami, mais il n'exige pas d'expériences. Je ne vois pas d'avantage particulier à donner le prix coûtant. La meilleure méthode à suivre est de couper d'abord le bois et de le vendre au meilleur prix, de se servir de cet argent dans le but qui convient le mieux, puis de faire sauter les souches à la dynamite. En agissant ainsi, néanmoins, on creuse de grands

trous qui rappellent les cratères des Flandres ou les régions du nord de la France ravagées par les obus. Cette terre coûte très cher à défricher parce que le bois y est très dense. De plus, il faut employer des engrais si l'on veut cultiver et obtenir une récolte. Nous pouvons donner les renseignements, mais cela n'avancerait pas la colonisation de ces terres boisées qui font des fermes coûtant fort cher à moins que le bois ne se vende à un prix très élevé.

M. GARLAND (Bow-River): Je ne pense pas que le ministre traite mon honorable collègue avec équité en refusant de répondre à sa question sous prétexte que cela ne peut pas aider les projets d'immigration du gouvernement. Jamais on n'a aussi fortement condamné des projets d'immigration en ce qui regarde la Colombie-Anglaise que le ministre ne vient de le faire en disant que non seulement il faut travailler des années et des années pour défricher une ferme, mais que le colon sera probablement enterré avant que la ferme soit créée. Je ne vois pas pourquoi on ne peut donner le renseignement.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je vais le fournir à mon honorable ami, mais je n'en vois guère l'utilité. Le terrain, à Sidney, est fortement boisé et à certains endroits, le prix en serait de $500 l'acre.

L'hon. M. EDWARDS: Je désire demander au ministre certains chiffres qui ne seront peut-être pas aussi déconcertants. Quelle partie de cette allocation doit-on consacrer à l'acquisition de nouveau terrain pour l'agrandissement de la Ferme centrale à Ottawa? A mon avis, cette ferme est de beaucoup trop petite. Il s'y poursuit des travaux qui, nous devons l'admettre, sont exécutés dans l'intérêt de toutes les autres stations agronomiques du pays.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est bien cela.

L'hon. M. EDWARDS: Et d'après moi, l'étendue de cette ferme est tout à fait insuffisante.

L'hon. M. MOTHERWELL: Très bien, très bien!

L'hon. M. EDWARDS: Je ne sais si, oui ou non, je suis bien renseigné, mais on m'apprend qu'il y a, attenant à la ferme, un terrain d'environ 260 acres, si je ne me trompe, dont on demande $600 l'acre, et que le Gouvernement est à en négocier l'achat. On me parle aussi d'un autre terrain, également à proximité de la ferme, d'environ la même superficie et d'un sol d'à peu près la même nature, que l'on pourrait obtenir à raison de $200 l'acre. Je ne saurais dire si ces bruits

[L'hon. M. Motherwell.]

sont fondés, mais je suis d'avis qu'il y a lieu d'agrandir la Ferme centrale. Naturellement, s'il y a moyen d'acheter le terrain à $200 l'acre, il serait ridicule de le payer $600, même si le propriétaire se trouve être un ami personnel. Il m'a été donné de visiter presque toutes les stations agronomiques du Dominion et j'ai la conviction qu'on y fait œuvre utile. Je crois également qu'il est possible d'améliorer le service, et à n'en pas douter, d'ici quelques années, c'est ce que l'on fera, à mesure que ces fermes, sous une sage administration, tireront parti des progrès de la science. Encore une fois, j'invite les honorables députés qui souhaitent l'établissement de fermes ou stations expérimentales pour leur propre région ou province à tenir compte des travaux spéciaux d'ordre scientifique, tant dans le domaine de la chimie qu'ailleurs, qui se font ici à Ottawa et dans des conditions fort désavantageuses.

L'hon. M. MOTHERWELL: En réponse à mon honorable ami, je dois dire que M. Booth demande $600 l'acre pour 321 acres, soit en chiffres ronds $190,000, mais je crois devoir réfléchir davantage à ce sujet avant d'en arriver à une décision. Je n'entends pas par là que le terrain ne vaut pas le prix demandé, mais afin de satisfaire tous les intéressés, surtout les contribuables, je suis d'avis qu'il y a lieu de soumettre l'affaire à la Cour de l'Echiquier en vue d'en obtenir une évaluation.

L'hon. M. BENNETT: Par voie d'expropriation?

L'hon. MOTHERWELL: Oui. Les propriétaires de trois ou quatre terrains contigus à la ferme Booth nous ont soumis des prix, et j'ai lieu de le croire, ces derniers serviront de point de départ pour en arriver à une évaluation, s'il faut porter l'affaire devant les tribunaux. Nous avons essayé d'en venir à un arrangement satisfaisant avec M. Booth, mais avant de me croire autorisé à payer $600, il me semble qu'en toute justice, il faudrait soumettre l'affaire à la Cour de l'Echiquier.

L'hon. M. EDWARDS: Quel prix demande-t-on pour les autres fermes?

L'hon. M. MOTHERWELL: Les prix varient de $300 à $450.

L'hon. M. EDWARDS: Quelle différence y a-t-il au point de vue adaptabilité?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il y en a d'excellentes, mais elles ne sauraient se comparer à la ferme Booth sous le rapport de la proximité, et de l'adaptabilité en général.

L'hon. M. EDWARDS: Vous avez d'assez bonne terre, aujourd'hui, sur la ferme expérimentale. Je ne saurais dire, mais il semble

qu'il vaudrait la peine d'examiner la question de savoir si, pour une ferme expérimentale, il faudrait avoir le meilleur sol possible, ou si, au contraire, il ne serait pas à propos parfois de faire les travaux d'expérimentation à l'aide d'un sol de qualité moyenne.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il en est précisément ainsi du sol de la ferme Booth.

L'hon. M. EDWARDS: Si le sol de la ferme Booth est de qualité moyenne, celui des autres fermes est alors de qualité inférieure à la moyenne.

L'hon. M. MOTHERWELL: La ferme Caldwell, sise entre les deux grandes routes, est dans l'ensemble d'un sol plus riche et plus productif; elle l'emporte sur la moyenne des terres du voisinage. La ferme Booth se rapproche plus de la moyenne des terres adjacentes qu'il serait question de desservir.

M. ADSHEAD: Le ministre a fait observer qu'un individu qui s'établit sur une terre ne devrait pas tenir compte du prix de revient; il devrait, dit-il, poursuivre simplement ses labeurs sans se préoccuper de cela. En parlant ainsi, le ministre aborde un aspect de la question d'extrême importance. Si vous vous reportez à ce qui se passe dans les cercles industriels, vous y verrez que la première préoccupation consiste à tenir compte du prix de revient. Ils tiennent compte des frais d'établissement et de tous les frais d'exploitation. Puis, quand ils demandent, à la commission des utilités publiques ou à une autre, de fixer le coût de la production au chiffre qu'ils indiquent, ils ajoutent à ces frais un profit de 8 à 10 p. 100. Enfin, par-dessus tout cela, ils exigent un droit de douane, pour empêcher la faillite de l'industrie. Pourquoi l'agriculteur ne se servirait-il pas de la même base pour établir ses calculs? Nous avons parlé des expositions agricoles. La ville d'Olds (Alberta), située dans le comté de mon honorable ami (M. Speakman), a attiré un certain nombre d'étudiants au collège agricole. L'intérêt que prennent ces jeunes gens dans leurs études est tel qu'on a dû, cette année, augmenter le nombre des lits du dortoir de 100 à 250. Ces étudiants sont tout heureux à l'idée de se livrer à l'agriculture. On leur enseigne tout ce qui se rapporte à cette industrie et on leur inculque l'amour de la campagne. Rien ne serait plus tragique que de leur préparer des déceptions, quand ils quitteront le collège avec une idée très favorable de la vie agricole, en les mettant en face des conditions réelles dans lesquelles se fait la culture dans notre pays. Aujourd'hui, on s'est étendu longuement sur les aspects agréables de l'agriculture. Mais il serait triste de voir ces jeunes gens, après s'être établis sur une ferme, d'avoir à tout abandonner, ne pouvant défrayer les dépenses, et à échouer dans les villes. Le ministère devrait tenir compte de ces faits et mettre l'agriculture sur le même pied que l'industrie.

Mlle MACPHAIL: Il n'est que trop vrai que les cultivateurs méprisent les méthodes scientifiques; mais plusieurs d'entre eux ont compris qu'ils avaient tort. Ils en viennent à se rendre compte des avantages des expériences et de l'application des méthodes scientifiques à leur industrie. Mais, quand les agriculteurs d'Ontario apprendront que le Gouvernement a l'intention de payer $600 l'acre le terrain nécessaire à l'agrandissement de la ferme expérimentale d'Ottawa, ils se demanderont si le ministère se propose aussi de faire des expériences en vue de déterminer s'il est possible de gagner sa vie en payant la terre si cher. Tout de suite, ils décideront que l'achat est mal avisé: soit que le ministre et ses conseillers ne connaissent pas la valeur de la terre, soit que le vendeur est un instrument du Gouvernement ou autre chose d'aussi peu recommandable. S'il est possible de faire les expériences dans une autre partie du Canada tout aussi bien qu'à Ottawa, il ne serait pas sage d'acheter un terrain situé si près de la ville, car la terre ne vaut pas $600 l'acre. Un tel achat ferait mal voir des fermiers les recherches scientifiques, sentiment déjà trop répandu. Comme le disait l'honorable préopinant (M. Adshead), les élèves des écoles d'agriculture apprennent les méthodes scientifiques qu'il leur faudra mettre en pratique. Le ministre a eu raison de noter qu'il n'est pas nécessaire de compter les frais. Les agriculteurs doivent travailler sans cesse, de leur naissance à leur mort et, s'ils réussissent, ils pourront se faire enterrer.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'assure mon honorable amie que le propriétaire de la ferme Booth n'est pas de mèche avec le Gouvernement.

Mlle MACPHAIL: Je n'ai pas dit cela; j'ai dit que vous vous exposez à cette accusation.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voilà l'alternative: ou nous ne connaissons pas le prix de la terre, ou nous avons fait un complot avec quelqu'un. J'ai eu deux ou trois entrevues avec le propriétaire et je ne le blâme pas d'essayer de tirer tout ce qu'il peut du Gouvernement. C'est l'habitude. D'un autre côté, mon devoir est de protéger le Trésor et c'est une des raisons qui me portent à dire que je ne devrais pas être chargé de prendre une décision au nom du Gouvernement. On devrait confier ce soin à la Cour de l'Echiquier. Je ne voudrais pas, ensuite, qu'on dise, dans le comté de mon honorable amie, que c'est moi qui ai payé $600. Il serait plus juste de laisser la Cour de l'Echiquier décider du prix, après s'être complètement renseignée sur la valeur des terres avoisinantes.

L'hon. M. BENNETT: C'est vous qui seriez responsable du choix du site.

L'hon. M. MOTHERWELL: A propos de ce que j'ai dit au sujet des frais de défrichement de la terre, je me demande combien de députés, qui ont déjà défriché des terres bien boisées, entreprendraient ce travail de gaieté de cœur, s'ils avaient calculé soigneusement les frais. Je ne veux terrifier personne et, bien que je connaisse le conseil biblique de s'asseoir et de calculer le coût, je crois qu'il s'applique à la construction d'une maison et non au défrichement. J'ai beaucoup de respect pour les anciens pionniers du Canada, pour ceux des Provinces maritimes et de l'Ontario, de Québec et de la Colombie-Anglaise, qui devaient se tailler une ferme dans la forêt vierge. Je ne conçois pas qu'ils se soient occupés de calculer les frais, car ils n'avaient pas de capital pour commencer. Ils ont défriché leurs fermes, grâce à la force de leurs bras robustes et en travaillant ferme du matin au soir.

L'hon. M. BENNETT: Ils n'ont pas payé leurs terres $600 de l'acre.

L'hon. M. MOTHERWELL: Et ils n'avaient pas de tracteurs puissants ou d'autres machines de renfort pour arracher les souches à cette époque-là; ils devaient faire ce travail eux-mêmes. Je connais nombre de fermes qui, à l'origine, furent défrichées à l'aide d'un bouvillon de deux ans conduit par un jeune garçon de quatorze ans.

M. ADSHEAD: Le ministre aimerait-il à voir l'un de ses fils accomplir un travail de cette nature?

L'hon. M. MOTHERWELL: Certainement, si c'était nécessaire; et je serais fier de penser qu'il est capable de le faire. (*Exclamations.*) Il n'y a pas lieu de s'exclamer. Qu'auraient donc fait mes honorables amis autrefois, lorsque les pionniers ne recevaient qu'une faible ration du gouvernement anglais et devaient se mettre en quatre afin de subvenir à leurs propres besoins? Si un garçon n'avait pas suffi à la tâche, j'en aurais mis deux. J'expose la situation qui existait, il y a un siècle passé; cependant, je ne préconise pas l'emploi des mêmes méthodes à l'heure qu'il est.

M. VALLANCE: L'honorable député de Calgary-Est (M. Adshead) a demandé tout à l'heure s'il n'y a pas lieu de tenir compte des dépenses et des misères éprouvées par le colon. A son titre de pionnier de l'Ouest canadien, je lui pose carrément la question: combien de pionniers auraient consenti à coloniser le Canada s'ils avaient tenu compte de ce que cela leur a coûté? Ceux de nous, qui ont ouvert des terres, n'ont jamais attribué de valeur monétaire aux misères que nous avons endurées et pour plusieurs nous voyons aujourd'hui la riche moisson, qui est le fruit de nos efforts d'autrefois.

Et puisque nous en sommes à l'examen de ce crédit, je croirais manquer à mon devoir si je négligeais de mentionner qu'il y a une ferme expérimentale dans la circonscription établie il y a quelques années. Je fus l'un des pionniers et j'ai la conviction qu'il est impossible d'attribuer une valeur monétaire à l'assistance qu'elle a fournie aux cultivateurs de la région. A l'époque où les immenses plaines de l'Ouest furent livrées à la colonisation, en particulier la région du lac Tramping comprise entre la Saskatchewan du sud et la Saskatchewan du nord, les terres étaient vierges et nous avons dû tenter nombre d'expériences. Or, on l'a répété à maintes reprises au cours du présent débat, le cultivateur n'est pas en mesure de faire des expériences et nous avons vu d'un bon œil l'établissement de la ferme expérimentale de Scott où l'on fit des expériences touchant non seulement les variétés de grain que nous devions cultiver mais aussi les fruits et les arbres qui s'adaptent le mieux à cette région. Comme d'habitude, le premier juillet dernier, nous avons eu une réunion sportive à la ferme expérimentale de Scott et je n'exagère en rien lorsque j'estime à environ 7,000 le nombre des gens qui ont pris part à la fête. Tous les jours de l'été pour ainsi dire, et surtout le dimanche, vous rencontrez à la ferme des visiteurs qui viennent de Kindersley et de Rosetown aussi bien que de toute les parties de la région. J'ose donc espérer que la Chambre sanctionnera le crédit en discussion.

J'éprouve une grande sympathie à l'égard de l'honorable député de Skeena, vu que la région où je me suis établi comme colon, il y a vingt-deux ans, était dans la même situation que celle qu'il expose à cette heure. Il est, je pense, du devoir du gouvernement fédéral d'établir des fermes expérimentales ou des stations agronomiques, selon que les circonstances l'exigent, dans les régions comme celle de Skeena; nous devrions encourager le Gouvernement à le faire.

L'hon. M. TOLMIE: L'exposé des débuts de l'honorable ministre de l'Agriculture en Saskatchewan m'a fortement intéressé. Avec un bouvillon de deux ans devant la charrue et le ministre de l'Agriculture aux mancherons, n'y a-t-il pas lieu de se demander lequel des deux conduisait l'autre? Les observations qui ont été faites touchant la ferme expérimentale centrale et l'achat de terres à un prix élevé m'ont vivement frappé. En examinant la situation, nous devons nous rappeler que les

frais généraux pèsent déjà lourdement sur la ferme centrale. Or, si vous achetez au prix de 100 ou 200 dollars l'acre une terre située à quelque distance de la ferme expérimentale, les frais seront aussi élevés en définitive que si vous faisiez l'acquisition, au prix de cinq ou six cents dollars l'acre, d'une terre à proximité de l'établissement actuel. De fait, il faut tenir compte de la nécessité de construire de nouveaux bâtiments sans compter la perte de temps qu'occasionnera les trajets fréquents d'une ferme à l'autre.

Un autre point sur lequel je désire insister, c'est qu'une ferme expérimentale ne saurait être exploitée à bénéfice au sens strict de ce mot. Les bénéfices découlant d'une exploitation de cette nature sont éparpillés à travers les liasses et les dossiers où sont consignés les résultats des diverses expériences; ils sont aussi représentés par les renseignements qui ont été imprimés et distribués à la classe agricole par tout le pays. Mes honorables amis doivent se rendre compte qu'il n'y a guère d'espoir d'exploiter cette ferme expérimentale à bénéfice lorsque la culture se répartit entre une infinité de lopins de terre d'un quatorzième d'acre de superficie et qu'il faut employer une nombreuse main-d'œuvre à cette tâche.

Un collègue a prétendu que le défrichement coûterait $500 par acre, si l'on voulait établir une ferme de démonstration en Colombie-Anglaise. Je dois contester la vérité de cette assertion. J'ai indiqué tantôt que la Colombie-Anglaise est un immense pays et que les conditions y varient. En certains endroits, le bois est très épais; en d'autres, il n'est guère besoin de défrichement. Il n'existe pas beaucoup de terres de cette dernière catégorie, il est vrai, mais, dans la zone aride, il y a plusieurs régions où l'on peut labourer après un travail relativement minime, consistant surtout à enlever les roches et les branches d'arbres coupées. Toutefois, parmi les grands problèmes du défrichement en Colombie-Anglaise, l'un des plus importants, à notre avis, est l'utilisation des déchets restés sur le sol après que notre système d'abatage à la grosse a enlevé le bois marchand de la terre. C'est un problème dont le conseil de recherches devrait s'enquérir avec beaucoup de soin pour voir si nous ne pouvons pas retirer quelque revenu de l'utilisation de ces déchets en vendant divers produits dérivés. Des savants m'ont signalé d'excellentes perspectives d'exploitation en ce sens. Dans le défrichement au sens agricole ordinaire du mot en Colombie-Anglaise,—du moins si un Ecossais conduit l'affaire,—la première terre défrichée est la plus facile à défricher. Vous faites l'abatage et vendez le bois au prix que vous pouvez obtenir. L'abatis une fois brûlé, vous ensemencez aussitôt la terre et constatez que l'herbe vient bien, grâce à la petite couche de potasse dans les cendres restées à la surface. Puis vous faites paître des moutons ou des chèvres qui mangeront l'herbe et les jeunes arbustes des saules, de sorte que les saules ne repousseront plus. Quand les souches commenceront à pourrir, vous entreprendrez le défrichement selon les occasions. Vous pouvez commencer l'enlèvement des souches au bout de dix-huit mois ou deux ans, soit avec de la poudre, soit avec des instruments. Il existe chez nous une grande variété de terres. Quelques-unes ne se défrichent qu'au coût de $40 à $50 l'acre dans les conditions décrites.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si je ne fais pas d'autres commentaires sur le travail du pionnier, mes auditeurs ou les lecteurs du compte rendu garderont une impression erronée, je le crois. Pour réparer le choc subi par l'honorable député de Bow-River à la pensée que la main-d'œuvre s'emploie de la façon décrite, et pour satisfaire la curiosité de l'honorable député (M. Tolmie) sur l'identité du garçon de quatorze ans, permettez-moi de dire que je parlais de la situation dans l'Ontario il y a un siècle, et vous ne vous imaginerez pas que j'étais alors un personnage. Quant à l'estimation des frais, qu'il s'agisse du travail ou des privations endurées dans l'Est ou sur la prairie, aucun homme, à ma connaissance, ayant le véritable instinct du cultivateur ou du bâtisseur de foyer, ne regrette le travail et la misère supportée, quand il éprouve la joie de posséder une terre et une maison à lui.

M. McQUARRIE: Sans être centenaire, le ministre peut être un siècle en arrière de son temps.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voilà pour l'honorable député de New-Westminster.

M. MacLEAN (Prince): C'est apparemment le jour des cultivateurs. Comme nous avons entendu des orateurs de toutes les autres provinces, je dirai un mot au nom de l'île du Prince-Edouard. Je désire parler en faveur de ces terres de démonstration. Nous en avons trois dans mon comté, je crois, et leur exploitation a fort réussi et rendu beaucoup de services. Je m'occuperai un instant de la ferme de démonstration pour l'élevage du renard à Summerside. Le ministre vient de dire, je crois, que l'entretien de cette station de démonstration coûte environ $14,000 par année. Il ne se fait pas un meilleur usage des deniers publics que ce déboursé. L'an dernier, on estima le commerce du renard argenté dans la seule île du Prince-Edouard,

bêtes et fourrures comprises, à plus de 3 millions de dollars. Appliquez le résultat au Canada entier, et vous aurez une idée de ce que l'élevage du renard argenté représente pour le pays. Il est regrettable que nos gens ne s'y adonnent pas davantage. Les Européens s'y mettent avec ardeur. Cette année, des centaines d'acheteurs d'Europe, de la Norvège en particulier, ont acquis un grand nombre d'animaux de nos meilleures races reproductrices et les ont amenés chez eux. La station d'expérimentation de Summerside fait un excellent travail. Les éleveurs ont fourni à cette station un grand nombre de renards pour lesquels le Gouvernement n'a rien eu à payer. Le service est sous la direction du docteur Ennis Smith, autrefois d'Ottawa. Les renseignements que contient le bulletin publié par le docteur Smith seront très utiles aux éleveurs.

J'aurai une question à poser au ministre au sujet des expériences faites par la station centrale pour trouver un trèfle qui puisse supporter le climat de l'hiver dans l'est du Canada. Il est difficile pour les cultivateurs de l'île du Prince-Edouard de trouver un trèfle qui passe l'hiver et dont ils puissent retirer une deuxième récolte. A la station centrale d'Ottawa, on m'a montré, il y a quelques années, un champ qui, m'a-t-on dit, était ensemencé en trèfle depuis sept ans et qui produisait encore une splendide récolte. Je voudrais savoir si l'on a fait quelque progrès à cet égard et si le ministre pourrait nous en faire part. C'est important pour nos gens. Si nous pouvions nous procurer un trèfle capable de nous donner deux ou trois récoltes, ce serait un grand avantage pour nous. Actuellement, nous semons beaucoup de trèfle; nous faisons une récolte et l'année suivante, il n'y a plus rien.

(Le crédit est adopté.)

Police sanitaire des animaux, application de la loi des épizooties et de la loi concernant la viande et les conserves, aussi les bâtiments nécessaires, $2,270,000.

Une VOIX: Adopté.

M. GARLAND (Bow-River): Pas du tout. Je demande au ministre de réserver cet article. Certains documents doivent être déposés prochainement qui nous fourniront des renseignements à ce sujet.

(L'article est réservé.)

Entomologie, $25,000.

L'hon. M. MOTHERWELL C'est pour le bureau d'Ottawa.

M. ADSHEADS: Combien d'experts le département de l'Agriculture a-t-il engagés? Viennent-ils de l'université d'Alberta ou d'ailleurs?

[M. MacLean.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce crédit est pour le bureau d'Ottawa. On devrait consentir à fournir un personnel et à prendre n'importe qui là-bas.

M. ADSHEAD: Je veux savoir combien d'experts on a engagés.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le chef du service est M. Gibson; le sous-chef est le Dr Swaine. Je donnerai les autres noms plus tard. Le crédit suivant se rapporte aux entomologistes employés dans le service. Celui-ci porte sur les fournitures de bureau, les spécimens d'insectes et l'outillage pour l'amélioration de la vue. Il faudra améliorer considérablement la vue pour identifier ces petits insectes.

M. ADSHEAD: Les fonctionnaires qu'on a engagés sortent-ils de nos universités canadiennes?

L'hon. M. MOTHERWELL: Environ douze ou treize d'entre eux.

(Le crédit est adopté.)

Application de la loi concernant les insectes nuisibles; aussi les bâtiments nécessaires, $500,000.

L'hon. M. TOLMIE: Il y a une augmentation de $57,000. Quelle en est la raison?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le travail s'est accru dans les différents laboratoires et il y a aussi l'augmentation générale de $120 sur les appointements qui est décrétée par la loi. Cela prend une grosse partie de l'excédent. Prenez ensuite la question de la pourriture des racines dans l'Ouest, les nouveaux insectes nuisibles et les nouveaux ennemis à combattre un peu partout; tout cela nécessite des préparatifs.

L'hon. M. TOLMIE: Cela nécessite-t-il une augmentation du personnel?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il faudra engager quelques employés de plus.

L'hon. M. TOLMIE: Combien?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons justement décidé de créer un nouveau personnel; nous avons déjà engagé un fonctionnaire et nous en avons retenu un autre à l'université d'Edmonton. L'honorable M. Hoadley, d'Alberta, m'a signalé—je le savais personnellement depuis environ huit ans—qu'une espèce d'insecte qui pourrit les racines faisait des progrès considérables dans le nord de la Saskatchewan et de l'Alberta. Nous avons fait beaucoup de travail, mais c'est devenu un ennemi formidable. Cet insecte vit dans la terre et il est impossible de le détruire, sauf en stérilisant le sol, ce qu'on ne peut faire sans outillage de laboratoire. Cet outillage a été

fourni par l'université d'Alberta et nous procurerons le personnel. Nous espérons conclure avec l'Alberta un arrangement semblable à celui qui a été conclu avec le Manitoba pour le laboratoire de rouille à Winnipeg. Nous érigeons le bâtiment et le gouvernement provincial fournit le terrain, l'énergie électrique, le chauffage et l'eau.

M. MILLAR: A quelles plantes cet insecte s'attaque-t-il?

L'hon. M. MOTHERWELL: Aux céréales et à certaines herbes du pays. On ne sait si la maladie a été importée d'Europe ou si elle est propre à la région de la prairie. Je ne crois pas qu'elle se soit beaucoup propagée dans le pays des prairies. On l'a d'abord observée dans le nord du Manitoba, d'où elle s'est propagée vers l'ouest dans la partie nord de la Saskatchewan et de l'Alberta. On n'en trouve plus de trace aujourd'hui dans le nord du Manitoba.

M. ADSHEAD: Combien d'employés dans ces laboratoires sont des diplômés d'universités canadiennes?

L'hon. M. MOTHERWELL: A l'exception d'un seul dans la ville d'Ottawa, tous sont canadiens.

M. LUCAS: Quel progrès fait-on pour la prévention de la rouille?

(La séance suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

RENVOI DE LA DISCUSSION GENERALE SUR LE PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DES CHEMINS DE FER POUR LA CREATION D'UN TARIF SPECIAL SUR LA HOUILLE

La Chambre passe à la suite de la discussion, ajournée le 14 février, sur la motion (M. Church) proposant la 2e lecture du projet de loi, (bill n° 26) déposé par l'honorable M. Dunning, tendant à modifier la loi des chemins de fer pour l'application d'un tarif spécial sur la houille.

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, j'ai promis à l'honorable député qui a proposé la 2e lecture de ce bill que nous ne procéderions pas en son absence. Or, j'apprends maintenant qu'une motion de ce genre ne peut être réservée. J'ai fait cette entente sans connaître le règlement; je le regrette, mais j'espère que le bill ne perdra pas sa place sur le Feuilleton. Je crois que j'avais la parole lors de la séance précédente, et, afin de laisser cette question au rang qui lui appartient, je propose l'ajournement du débat.

(Cette motion est adoptée.)

2e LECTURE

Du projet de loi tendant à exempter de la réélection les ministres de la couronne.

M. CASGRAIN (au nom de M. Jacobs) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 28) ayant pour objet d'abolir la nécessité d'une réélection des membres de la Chambre des communes du Canada lorsqu'ils acceptent un portefeuille.

M. CASGRAIN: En l'absence de l'honorable député, parrain de ce bill, je désire qu'il soit compris que si le bill devait être rayé par suite de son absence, je préférerais qu'il fût renvoyé au comité des privilèges et élections.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne m'oppose pas à la 2e lecture du bill pourvu qu'il soit renvoyé au comité des privilèges et élections.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu une 2e fois et renvoyé au comité des privilèges et élections.

BILL MODIFIANT LA LOI DES CHEMINS DE FER RELATIVEMENT AUX COUPONS DE RETOUR

M. CASGRAIN (pour M. Jacobs) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 29) tendant à modifier la loi des chemins de fer relativement aux billets de retour.

M. CASGRAIN: En l'absence de l'honorable député je propose que ce bill soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'hon. M. BENNETT: J'aimerais mieux qu'il soit réservé.

L'hon. M. DUNNING: Est-il compris que la motion est réservée et que le bill n'est pas rayé du Feuilleton?

L'hon. M. BENNETT: Non, elle est réservée.

(La motion est réservée.)

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides.

Travaux publics.—Edifices publics en Nouvelle-Ecosse

Halifax.—Bureau de l'immigration.—Paiement au ministère des Chemins de fer et Canaux pour espace occupé.	$25,000
Halifax.—Réparations aux édifices et quais des casernes de la marine et de l'arsenal maritime..	45,000
Halifax.—Hôpital Rockhead.—Réparations et améliorations..	5,700
Edifice public de North Sydney.—Annexe..	7,500
Truro.—Tracteur postal..	1,300
	$84,500

M. CANTLEY: Je désire signaler au ministre le fait que les deux premiers crédits inscrits au budget sont simplement des comptes concernant les rapports d'un département avec un

autre, et le seul montant qu'il se propose de dépenser pour des édifices publics dans toute la province de la Nouvelle-Ecosse est $7,500 pour compléter ou ajouter une petite annexe à un édifice à North Sydney. La somme totale dépensée pour des constructions nouvelles dans cette province l'année dernière était d'environ $6,000. Je fais observer que, vu les gros crédits pour des édifices publics en d'autres provinces, dont je ne conteste pas la nécessité, la Nouvelle-Ecosse n'est pas traitée avec justice.

L'hon. J. C. ELLIOTT (ministre des Travaux publics): Je ne crois pas que mon honorable ami ait besoin d'aucun renseignement au sujet de ce vote. Le montant est à peu près le même que l'an dernier; il y a une légère augmentation.

L'hon. M. BENNETT: L'honorable député affirme que les deux premiers travaux mentionnés au crédit ne sont que des transactions entre départements. Est-ce vrai?

L'hon. M. ELLIOTT: En très grande partie.

M. ERNST: Je rappelle au ministre que je lui ai signalé l'an dernier que les prévisions budgétaires de 1906 portaient un crédit de $10,000 à l'intention d'un bureau de poste à Mahone-Bay. Ce crédit ne figurait pas au cahier l'an dernier et le ministre m'a donné nombre de raisons ingénieuses et contradictoires pour en expliquer l'absence. Je me demande s'il pourrait me dire pourquoi on n'a pas jugé nécessaire de voter ces fonds de nouveau cette année.

L'hon. M. ELLIOTT: Je le regrette, mais je ne pourrai rien ajouter à ce que j'ai dit à mon affable ami l'an dernier: la situation est à peu près la même que l'an dernier.

M. ERNST: Sans doute elle ne changera jamais.

M. ADSHEAD: Pourquoi le tracteur nécessaire au service postal à Truro n'est-il pas imputé sur le compte du ministère des Postes?

L'hon. M. ELLIOTT: Ce département demande au département des Travaux publics de fournir un tracteur pour le transport du courrier; et nous le fournissons.

M. ADSHEAD: Pourquoi n'est-il pas imputé sur le compte du ministère des Postes?

L'hon. M. ELLIOTT: Apparemment tout le monde s'adresse au département des Travaux publics.

M. ERNST: Je demande au ministre définitivement si le Gouvernement a décidé de ne pas faire cette dépense à Mahone-Bay. Le ministère a-t-il définitivement abandonné l'idée de construire un édifice à cet endroit?

L'hon. M. ELLIOTT: Je devrais peut-être dire à mon honorable ami que Mahone-Bay se trouve dans la même situation que maint autre endroit où l'on nous prie instamment de construire certains édifices, mais qui ne figurent pas aux crédits. Je ne veux pas dire qu'on ait abandonné l'idée de construire ces édifices. Nous y verrons dès que nous aurons les fonds nécessaires.

M. ERNST: Le ministre me dira-t-il pourquoi ces travaux ne sont pas nécessaires aujourd'hui s'ils étaient nécessaires en 1926? Nous sommes encore plus prospères aujourd'hui et le ministre des Finances nous a parlé d'un magnifique excédent cette année. Si, en présence de l'état de nos finances publiques en 1926, cette construction était nécessaire, pour quelle raison n'est-elle pas nécessaire cette année?

L'hon. M. ELLIOTT: Il est sûr que notre essor dans le domaine du commerce a créé des besoins encore plus urgents. Voilà la meilleure explication que je puisse donner à mon honorable ami. De l'avis des fonctionnaires du département, les rapports qui nous arrivent démontrent que d'autres travaux sont d'un caractère bien plus urgent, à cause de notre expansion commerciale. C'est tout ce que je peux dire.

M. QUINN: Est-ce une excuse raisonnable à présenter au comité en présence d'un relèvement de $15,000 dans le chiffre des crédits destinés à la réparation de la caserne de la marine, et des quais d'Halifax, bien que nous n'ayons pas de marine?

L'hon. M. BENNETT: Il y a un principe en jeu ici. En 1926 le Gouvernement a destiné un crédit à la construction d'un édifice à Mahone-Bay. Il va sans dire que ce montant n'eût jamais été inscrit au cahier des crédits si le déboursement n'eût pas été jugé dans l'intérêt public. Je sais que certains crédits destinés à l'Ouest ont dû être retirés à cause de la guerre; et parce que le Gouvernement a changé de main depuis ils n'ont jamais pu être rétablis. Mais il s'agit ici d'un édifice qui, de l'avis du gouvernement d'alors, le même gouvernement qu'aujourd'hui, était nécessaire. Voilà que ce crédit est rayé; et je crois que la Chambre est en droit de savoir pourquoi. Si c'est pour des considérations d'ordre politique, qu'on le dise pour en finir. Si le Gouvernement veut réserver tous ces crédits, destinés à des travaux publics, pour la veille d'une élection afin d'influencer les électeurs, qu'il l'avoue. Soyons

francs en cette affaire; nous voulons savoir exactement pourquoi ce crédit a été rayé. Je ne trouve pas le comité exigeant de demander ce renseignement.

L'hon. M. ELLIOTT: Je suis tout disposé à répondre à mon honorable ami, comme à tous les honorables députés d'en face. J'appellerai l'attention de mon honorable ami sur le crédit en discussion, n° 123, et je lui demanderai de bien vouloir dire au comité s'il pense réellement que le budget des dépenses de la Nouvelle-Ecosse a été préparé en tenant compte des exigences politiques. Le fait est que ces crédits ne contiennent absolument aucune somme pour les circonscriptions représentées par les honorables députés appuyant le Gouvernement. S'il veut se donner la peine d'étudier la liste, il en viendra à la conclusion que les nécessités politiques n'ont compté pour rien dans la préparation du budget des dépenses. En ce qui regarde Mahone-Bay, l'on m'a déjà parlé de cet endroit; j'en ai entendu parler l'an dernier et j'en entendrai probablement encore parler. Je ne m'y oppose pas, mes honorables amis ont parfaitement le droit de soulever cette question. Mais le ministère pense que les besoins sont présentement plus urgents ailleurs qu'à Mahone. Je n'ai plus rien à ajouter.

L'hon. M. BENNETT: Je prierai le ministre de remarquer que l'on trouvait apparemment ce crédit nécessaire en 1926. Un candidat du nom de Duff fut battu dans cette circonscription cette année-là et il a mentionné qu'à sa demande le crédit en question a été biffé. C'est la raison qu'il a donnée l'an dernier. Est-ce là une manière d'administrer les affaires du pays? La Chambre a le droit d'obtenir une réponse à cette question. L'honorable député qui représente aujourd'hui Antigonish-Guysborough (M. Duff) et qui a déclaré avoir demandé la radiation de ce crédit aura-t-il le droit de dire si cet endroit aura ou n'aura pas un édifice public? Le pays a le droit de savoir à quoi s'en tenir et le ministre devrait nous donner une explication.

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): Mon honorable ami fait une légère erreur quand il dit que ce crédit a été porté au budget par le Gouvernement actuel. Il se rappellera qu'entre le ministère d'alors et le ministère actuel, il y a eu un autre gouvernement au pouvoir pendant trois mois.

L'hon. M. BENNETT: Mais il n'a pas présenté de budget.

L'hon. M. LAPOINTE: Le ministre des Travaux publics d'alors n'était pas le même qu'aujourd'hui, et ces deux hommes peuvent avoir une opinion différente sur la nécessité de construire un édifice public à cet endroit.

L'hon. M. BENNETT: Nous avons droit à une meilleure explication que celle-là.

M. HOCKEN: D'après le ministre, le changement des ministres n'aurait rien eu à y voir; il s'agirait plutôt d'un revirement d'opinion chez les fonctionnaires. Quelle a été la cause de ce revirement?

M. MacNUTT: Le ministre voudrait-il nous expliquer le crédit: Truro, tracteur postal, $1,300.

L'hon. M. ELLIOTT: Ce crédit pourvoit à l'installation d'un tracteur à la station du chemin de fer. Cette demande nous a été faite par le sous-ministre des Postes, afin de faciliter le transport des objets postaux. C'est le genre de tracteur ordinairement employé pour ce travail.

M. MacNUTT: Je suis heureux d'entendre le ministre nous dire que les affaires de la poste ont tellement augmenté à Truro qu'il faut maintenant un tracteur pour le transport des correspondances. Cela nous rappelle la question du bureau de poste à cet endroit, qui a été construit il y a quarante-quatre ou quarante-cinq ans. En ce temps-là, la population de la ville était d'environ 3,000 âmes; elle est aujourd'hui trois fois plus considérable. Tous les efforts imaginables ont été faits depuis quelques années afin d'obtenir un édifice répondant aux besoins de la population de Truro. Vers 1912 ou 1913, le ministère envoya sur les lieux un architecte, du nom de Rankin, pour étudier la situation. Après y être resté plusieurs jours, il prépara un plan et le présenta au Gouvernement avec une estimation du coût de la restauration de l'édifice. Après avoir étudié la question, le Gouvernement décida que cet édifice ne valait pas la peine qu'on y fasse des améliorations. On trouva le coût des travaux trop élevé et l'on jugea que même en faisant ces travaux la ville se trouverait encore avec un vieil édifice. Cet édifice est aujourd'hui en très mauvais état et l'argent qu'on y dépense chaque année pour des réparations suffirait presque à payer l'intérêt sur une nouvelle construction. Je regrette d'avoir à apprendre à la Chambre que l'emplacement acheté en 1914 pour un nouvel édifice, au prix de $17,000, a été revendu avec une perte pour le pays d'environ $10,000, exactement $9,200. Comme partout ailleurs, les prix des terrains ont diminué considérablement depuis quelques années, mais jamais au point de justifier la vente de cet emplacement avec une si lourde perte. Après avoir tant de fois promis à cette ville de lui

donner un nouveau bureau de poste, il n'est pas à l'honneur du Gouvernement, selon mon avis, qu'on ait vendu ainsi à perte un emplacement aussi idéal—à vrai dire l'emplacement qui convenait le mieux. Je déplore grandement que les prévisions budgétaires ne contiennent nulle mention de crédit pour doter Truro d'un nouvel édifice. Le ministre peut compter que le jour n'est pas éloigné où il faudra construire là un bureau de poste nouveau. Je tiens à le redire, c'est une honte que le pays ait perdu presque $10,000 dans la vente de cet emplacement acquis précisément pour ce nouvel édifice.

M. JOHNSTONE: Le crédit attribué à Sydney-Nord l'est-il pour agrandir ou réparer l'édifice public?

L'hon. M. ELLIOTT: Il s'agit d'agrandir.

L'hon. M. GUTHRIE: Pour en revenir à Mahone-Bay, je crois qu'on devrait s'expliquer ouvertement au comité. Nous ne sommes aucunement satisfaits des échappatoires ministérielles. Le ministre des Travaux publics a maintenant l'avantage d'avoir l'assistance de son sous-ministre. Nous dira-t-il à l'inspiration de qui le crédit de 1926 fut inscrit? Quel fonctionnaire du département a conseillé la construction d'un édifice et quel est celui qui a conseillé de rayer ce crédit? Plusieurs de ceux qui sont ici, se souviennent qu'au cours de la dernière session l'honorable député d'Antigonish-Guysborough apprit au comité que le crédit avait été rayé sur sa proposition. Il se trouvait le candidat battu dans Queen-Lunenburg. Comment se fait-il que cet édifice, si nécessaire avant les élections, ne l'était plus une fois l'élection passée? Ce crédit fut voté au printemps de 1926, alors que le gouvernement du premier ministre actuel était au pouvoir. A la vérité, entre temps la composition du ministère fut modifiée, mais le gouvernement d'aujourd'hui est en tout le même. Si le gouvernement d'alors jugeait à propos de construire un édifice en 1926, que s'est-il passé dans l'intervalle pour le faire changer d'avis? Et s'il a changé d'avis, comme cela est évident, qui l'a conseillé de ce faire? Le comité a le droit d'être renseigné.

L'hon. M. ELLIOTT: A la vérité, depuis 1926, il s'est produit bien des changements. Quant à ce crédit, je serais enchanté d'aller chercher dans les dossiers du département les renseignements pour mon honorable ami. Les données que nous avons ici ne concernent que les crédits que renferment les prévisions. Etant donné le nombre considérable de bureaux de postes et de ports dispersés dans tout le pays, mon honorable ami, reconnaîtra sans hésitation qu'il n'est pas possible que quelqu'un se souvienne de tous les ports et bureaux de postes dont le budget des dépenses ne parle pas. J'ai souvenance de la discussion de l'an dernier. Tout ce que je puis dire à mon honorable ami, c'est que la situation est la même cette année, et les motifs donnés l'année dernière furent jugés les meilleurs pour justifier l'omission de ce crédit dans le temps. Il me faut croire que le budget des dépenses réfute entièrement la supposition—je dirais plus, la prétention—de mon honorable ami que cette omission était inspirée par des motifs politiques, car ce budget des dépenses ne contient aucun crédit pour des bureaux de postes dans aucun comté de la Nouvelle-Ecosse représenté par des libéraux.

L'hon. M. GUTHRIE: Antérieurement à l'élection de 1926, il y en avait.

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne dirigeais pas le département, à cette époque.

M. HOCKEN: Ce n'est nullement une réponse. Pourquoi ne le demandez-vous pas au sous-ministre?

M. ERNST: Si le ministre avait été un tant soit peu au courant de la situation à Mahone-Bay, en 1926, il eût constaté qu'un crédit avait été inscrit, car on en avait un besoin urgent dans le comté. L'édifice actuel ne répond plus aux exigences. Il est petit, en désordre, il est réellement disgracieux, et cela dans une des plus jolies petites villes de campagne de la Nouvelle-Ecosse. Les motifs justifiant cette dépense en 1926 sont encore plus forts aujourd'hui. Je voudrais savoir du ministre si le député d'Antigonish-Guysborough disait vrai, l'an dernier, quand il déclara qu'il avait fait rayer ce crédit du budget des dépenses. S'il ne peut pas répondre, je suggère qu'on réserve ce crédit jusqu'à ce qu'il se soit renseigné.

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne pense pas avoir eu d'entrevue avec l'honorable député d'Antigonish-Guysborough lors de la préparation des crédits.

M. ERNST: Je parle des crédits de l'année dernière.

L'hon. M. ELLIOTT: Il y a déjà un an passé, et peut-être ma mémoire n'est-elle pas très fidèle. Mon honorable ami affirme que l'édifice est dans un état pire qu'il y a deux ans; ce n'est pas seulement à Mahone-Bay qu'il en est ainsi. On peut en dire autant de nombre de bureaux de poste un peu partout; de bureaux de poste dans la Nouvelle-Ecosse, par exemple, et il n'y est pas pourvu dans ces crédits.

M. ERNST: Le ministre devrait répondre à la question que je lui ai posée. J'ignore s'il est en état de contredire ou de confirmer maintenant l'affirmation de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough. Réservons le crédit jusqu'à ce que l'on puisse avoir une meilleure explication.

L'hon. M. ELLIOTT: Cette question ne relève pas de ce crédit, monsieur le président: il s'agit en ce moment du cas de Mahone Bay.

M. ERNST: Nous examinons les crédits pour les édifices publics dans la Nouvelle-Ecosse et je dis qu'il devrait s'y trouver une certaine somme affectée à telle fin.

M. IRVINE: Pour ma part, j'aimerais que le ministre réponde à cette question. Il n'y a rien de neuf dans ces reproches échangés ce soir à ce sujet, et d'ordinaire, je n'y attache pas d'importance, mais je voudrais connaître les faits dans ce cas-ci. Je crois que le ministre nous doit une réponse. Ce que l'honorable député vient de dire est-il vrai?

L'hon. M. BENNETT: Le ministre dit qu'il suffit d'examiner les crédits demandés pour la Nouvelle-Ecosse pour constater que l'intérêt politique y est étranger. Etant donné ce que nous connaissons relativement à Halifax, nous n'avons pas le moindre doute que le ministre représentant cette province ne veille au grain, et que si les estimés actuels ne comprennent rien pour la Nouvelle-Ecosse, il se pourrait que, le moment propice venu, il en soit demandé à la Chambre pour influencer le vote des électeurs de cette province. Cela ne fait pas le moindre doute. Nous savons ce qui s'est passé à Halifax, il n'y a pas longtemps, et il est grand temps de dire que les provinces ne doivent pas être privées de leur juste part des fonds publics pour l'entretien des services de l'état jusqu'à ce que l'occasion se présente d'en tirer un avantage électoral.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami ne prétend pas, et encore moins les représentants de la Nouvelle-Ecosse, j'imagine, que l'exécution de travaux dans le grand port et la cité de Halifax aurait un objet politique? Non vraiment.

L'hon. M. BENNETT: Non? Eh bien, je connais à fonds la pratique de l'honorable préopinant à ce sujet dans sa province et elle cadre parfaitement avec celle que je signalais tout à l'heure. Nous discuterons le cas d'Halifax au moment approprié. Mais je suis convaincu que l'absence de crédits pour les édifices publics de la Nouvelle-Ecosse dans les prévisions que nous sommes à examiner provient du motif auquel il faut attribuer l'abandon de travaux à Halifax. Or, il n'est pas juste de refuser ainsi à une province l'entretien convenable des services publics.

L'hon. M. DUNNING: Voici une page entière de crédits pour la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. BENNETT. Pour les ports et rivières; ce n'est pas le sujet qui m'occupe pour l'instant. Cette année, c'est le manège des "havres et des rivières"; une autre année ce sera peut-être celui du dragage. Mon honorable ami paraît saisir l'allusion. Voici mon point. Etant donné le bruit courant et cette ouverture de crédits destinés aux ports et rivières au sujet duquel il se raconte de singulières choses dans la Nouvelle-Ecosse,—le ministre de l'Intérieur est-il au courant?

L'hon. M. STEWART: J'ai voté de nombreux crédits pour la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. BENNETT: Pour les havres et les rivières?

L'hon. M. STEWART: Oui et des bassins de construction.

L'hon. M. BENNETT: Ce crédit doit être réservé, car c'est la seule occasion que nous aurons de discuter la question des édifices publics dans la Nouvelle-Ecosse. Le crédit n° 123 est le seul affecté à cette fin. Quant au Nouveau-Brunswick, le programme semble bien clair, un peu de dragage, pas très considérable, cette année. Tandis que pour la province d'Ontario et la province de Québec, les édifices publics figurent en plus grand nombre. Je vois par exemple que l'on demande $15,000 pour un édifice public à Wainwright. Le ministre de l'Intérieur nous renseignera peut-être à ce sujet.

L'hon. M. STEWART: Je le veux bien.

L'hon. M. BENNETT: La Saskatchewan est passablement dans la même situation. La construction de certains édifices est restée inachevée. Il en est de même au Manitoba. Dans la province de Québec, il y a un nombre considérable d'allocations pour les édifices fédéraux; à Montréal seulement il y en a plusieurs, comportant des sommes considérables. Le ministre s'en rend compte, mais l'article à l'étude est le seul qui se rapporte aux édifices publics de la Nouvelle-Ecosse, et je désirerais sincèrement savoir ce qu'a fait la Nouvelle-Ecosse pour être punie ainsi, parce que, usant de discrétion, elle n'a pas jugé à propos d'accepter les vues que voulait lui imposer le ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston). On ne peut certainement pas punir une province de faire la sourde oreille à un mauvais avis, si le ministre de la Justice

(l'hon. M. Lapointe) suggère que c'est ce qu'il faut faire. Je dis, moi, qu'elle mérite plutôt une récompense.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne la punirais pas; elle souffre déjà assez des représentants qu'elle a ici.

L'hon. M. BENNETT: Il est singulier que ce soit exactement ce que pensaient les électeurs d'Halifax lorsqu'ils ont rejeté le ministre de la Défense nationale. En toute justice pour ce comité, le ministre devrait nous expliquer pourquoi on a refusé à Mahone-Bay le bureau que le premier ministre avait promis au nom de son Gouvernement. Les déclarations de l'honorable député—dont le sourire typique plaît tant à toute la Chambre, soit qu'il nous amuse, avec la narration des torts de l'auditeur général, ou l'avantage des travaux de dragage dans la saison convenable dans la Nouvelle-Ecosse—ne comptent pour rien. Cependant, il devrait nous donner quelque explication.

M. DUFF: Nous constatons tous avec plaisir que l'honorable député s'intéresse à un article de $10,000 qui a été rayé des crédits, l'an dernier, au sujet de travaux publics dans la Nouvelle-Ecosse. Il semble croire que cela est dû à quelque influence politique. C'est vrai, et si j'en donne la raison, le leader de l'opposition sera satisfait. Lorsque j'ai prié l'ex-ministre des Travaux publics d'inclure une allocation dans le budget des dépenses pour cet édifice fédéral de Mahone-Bay, la politique était loin de ma pensée.

Des VOIX: Adopté.

M. DUFF: Quelques honorables députés disent "adopté", parce qu'ils ne veulent pas entendre l'explication. Après avoir essayé durant deux ans auprès du ministre des Travaux publics d'obtenir ce crédit, et après que l'on eût annoncé qu'une certaine somme avait été inscrite, ceux-là même qui dirent que c'était là un jeu politique furent le père et le frère de l'honorable député de Queen-Lunenburg. Par conséquent, après m'en être rendu compte, je conseillai au ministre—j'ignore s'il a accepté mon avis ou non—de biffer l'article, parce que, comme je l'ai dit il y a un instant, je n'avais aucune idée de politique lorsque j'ai demandé cette allocation. Je ne voulais pas d'ingérence politique, et lorsque mon honorable ami m'a imputé cette intention en disant que jamais le bureau de poste ne serait construit, j'ai cru de mon devoir de dire au ministre des Travaux publics, à l'architecte, et à tout autre que l'édifice était inutile dans le moment.

[L'hon. M. Bennett.]

M. HAY: A mon sens, c'est le moment de nous consulter au sujet de l'emploi des deniers publics dans la Nouvelle-Ecosse ou de toute autre province où un édifice fédéral ne coûte pas plus de $10,000. Je ne connais rien de l'allocation qui a été rayée des crédits, mais s'il ne faut que $10,000 pour cette localité, nous devrions examiner toutes les dépenses du même montant pour les édifices publics du Canada. Il n'est guère possible de savoir ce que pensaient l'honorable député ou le Gouvernement, mais nous devrions reconnaître que la dépense de l'argent des contribuables dans le but d'obtenir des votes est une déception. Cela fait rire mes honorables députés de la droite, parce qu'ils se sont rendus coupables, comme les membres de tout autre parti, peut-être, de voter de l'argent pour des édifices de l'Etat, là où leurs candidats étaient plus souvent défaits qu'élus, et à bon droit, je crois. Les deniers publics doivent être votés et dépensés avec sagesse. Nous reconnaissons tous que les citoyens des diverses municipalités désirent la construction d'édifices publics importants, ce qui engage beaucoup le comté et le Gouvernement. Dans tout l'Ontario—et je suppose que cela est vrai pour les autres provinces,—nous avons des bâtiments qui tombent en ruine, de nulle valeur commerciale et qui devraient être vendus à des compagnies d'assurance. Si celles-ci n'en veulent pas, on devrait alors s'en défaire à l'enchère ou par un appel de soumissions, afin de réduire les faux frais pour le Gouvernement. L'emploi de l'argent du trésor doit être examiné soigneusement. Il ne faut pas le faire servir à capter des votes, ce qui tourne au désavantage des partis qui cherchent par ce moyen à atteindre leurs fins politiques. Avant de dépenser de l'argent, nous devrions examiner la question au point de vue affaires et, sachant ce qui est arrivé dans de petites villes, nous devrions agir selon les circonstances et ne dépenser les deniers publics qu'aux endroits où c'est absolument nécessaire.

M. CANTLEY: Le ministre peut-il nous dire ce qu'il compte faire au sujet de l'édifice de New-Glasgow dont je lui ai parlé? Le Gouvernement a-t-il l'intention de faire entrer au budget supplémentaire les sommes nécessaires aux changements à faire à cet édifice?

L'hon. M. ELLIOTT: Je me souviens de cette affaire de New-Glasgow à cause de l'entrevue que j'ai eue avec mon honorable ami à ce sujet, mais nous n'avons pas l'intention de faire, cette année, d'autres dépenses que celles qui figurent au budget soumis à la Chambre. Je ne connais pas d'autres décisions que celles pour lesquelles on demande des fonds ici.

M. CANTLEY: Le ministre me permettra-t-il de lui rappeler que j'avais ce que je regardais comme une promesse de sa part qu'en préparant les crédits il y ferait figurer un crédit pour cet édifice et en recommanderait le vote au conseil? Est-ce que je fais erreur en disant cela?

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne voudrais pas dire à mon honorable ami ou à tout autre député que personne n'a jamais eu d'entente définitive de moi, depuis que je suis à la tête du ministère, en vue de faire construire un édifice quelque part. Je me souviens de l'entrevue que j'ai eue avec mon honorable ami. Je me souviens de son éloquent plaidoyer, mais je ne me souviens pas d'avoir donné de promesse définitive à lui ou à toute autre personne.

M. CANTLEY: Je crois pouvoir rafraîchir la mémoire du ministre en lui faisant remarquer que, dans son bureau, après que nous eûmes discuté la question, il me dit qu'il en faisait un mémoire afin de bien se souvenir et de bien comprendre, l'année suivante, ce que nous avions discuté et les conclusions où nous en étions arrivées. Je crois que s'il cherche dans son bureau il retrouvera ce mémoire, et ma déclaration, j'en suis certain, sera appuyée par les notes. De nouveau, je lui demande de faire entrer au budget supplémentaire un montant suffisant pour exécuter les changements nécessaires à cet édifice. Comme son sous-ministre, il est parfaitement au courant de la nécessité de ces travaux. La question lui a été soumise, non seulement par moi-même, mais aussi par le candidat libéral du comté et d'autres bien au courant de la situation. Il est injuste de traiter les citoyens de New-Glasgow comme il les traite depuis deux ans et j'en appelle à lui de rendre justice. Je me souviens parfaitement des entrevues que nous avons eues.

L'hon. M. ELLIOTT: M. le président, bien que je ne prétende pas me souvenir de tous les détails de la situation, je me souviens très précisément de l'entrevue à laquelle mon honorable ami fait allusion. Je lui rappellerai que les représentations qui m'ont été faites au sujet de la condition des édifices de New-Glasgow ne sont nullement plus éloquentes ou, dirais-je le mot, plus attristantes que celles qui me sont parvenues d'une cinquantaine de villes dans tout le pays. On demande partout des édifices publics pour les postes, les douanes ou autres services publics. Mon honorable ami doit se rappeler que je ne reçois pas du tout ce que je demande de la commission du trésor ou du ministre des Finances, mais je puis lui assurer que je retrouverai le mémoire au sujet de New-Glasgow et que ses demandes, comme celles d'autres villes, auront toute l'attention qu'elles méritent.

M. CANTLEY: Nous avons discuté ces questions à la dernière session et, à cette époque, je croyais que le ministre s'était engagé. Je le pense encore. Il ne sert à rien de dire au comité que d'autres villes demandent des édifices publics; cela ne m'intéresse nullement. Le fait est que la situation est intolérable à New-Glasgow. Le ministre le sait, ses fonctionnaires aussi. On a préparé et soumis deux plans différents, puis on a fait des plans revisés, le département est parfaitement au courant de tous ces faits, ainsi que le ministre et, de nouveau, je lui demande de remplir une promesse ou du moins ce que j'ai pris pour une promesse définitive à la dernière session.

L'hon. M. ELLIOTT: Ce que mon honorable ami considère comme une promesse, monsieur le président, indique bien quel danger existe pour moi, maintenant ou en aucun autre moment, de dire positivement que telle chose doit être accomplie pour faire droit à une demande. Je ne pense pas qu'il puisse aller jusqu'à dire que j'ai définitivement promis de m'occuper de faire tout ce qu'il demandait pour New-Glasgow. Je ne pense pas non plus qu'aucun député, de la gauche ou de la droite, puisse dire que j'ai donné une assurance définitive en sa faveur tant que les crédits n'ont pas figuré au budget et, cependant, beaucoup m'ont importuné. Ainsi que je l'ai déjà dit, il me faut, avant que les dépenses soient approuvées, convaincre la trésorerie et le cabinet qu'elles sont indispensables, et parfois, j'ai des difficultés, même après que mes crédits ont été l'objet de cette formalité.

M. ERNST: J'ai été fort étonné d'entendre l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) qu'il avait fait consentir le ministre dans un moment, dirais-je, de faiblesse, à la radiation du crédit de $10,000 destiné à Mahone-Bay. Mais je fus encore plus étonné de l'explication qu'il nous a donnée, de cette radiation, vu qu'au cours de la dernière session, il avait donné à la Chambre une tout autre explication, c'est-à-dire que la population de Mahone-Bay avait demandé que cette somme ne figurât pas aux prévisions budgétaires. Je me suis donné la peine de remonter à l'origine de cette assertion, et j'ai constaté qui si des instructions de cette nature étaient venues de citoyens de Mahone-Bay, elles n'émanaient que d'un bien petit groupe. Je suis d'opinion, que si l'on retraçait l'origine de la déclaration dont il s'agit en ce moment, on verrait qu'elle n'est pas plus fondée.

M. DUFF: Monsieur le président, je demande l'application du règlement. J'ai fait

une déclaration au sujet de deux personnes qui ont prétendu de propos délibéré que je me servais de ce crédit dans un but politique, et je prétends que l'honorable député pèche tout à fait contre le règlement en mettant en doute mon assertion.

M. ERNST: Je ne mets pas en doute la véridicité de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough; je n'en suis que sur la provenance de ses renseignements, ce qui n'est pas du tout la même chose. Pour ce que peuvent avoir dit d'autres personnes, malheureusement, je ne peux tout retracer moi-même, quoique je connaisse un certain nombre des personnes en question; par conséquent, je crois que si l'on enquêtait ces propos, on constaterait que l'honorable député a été mal renseigné. Etant donné sa déclaration, monsieur le président, je demanderais au ministre des Tarvaux publics s'il approuve que pareille influence soit exercée sur lui dans son administration des affaires publiques, et s'il estime qu'il appartient à un individu de décider si oui ou non un groupe de population doit avoir un bureau de poste. Telle est la question dont il s'agit. Souffrira-t-on qu'un individu, parce qu'il a des griefs, puisse convaincre le ministre que telle dépense publique n'est pas nécessaire? C'est exactement ce que l'honorable député dit avoir fait. Le ministre, me semble-t-il, doit une explication au comité.

L'hon. M. EDWARDS: Explication!

Plusieurs VOIX: Adopté, adopté.

M. SMITH: Monsieur le président, avant que ce crédit soit adopté...

L'hon. M. EDWARDS: Attendez la réponse du ministre.

L'hon. M. LAPOINTE: Il n'y a pas lieu de répondre.

M. HOCKEN: S'il ne peut répondre, son prédécesseur peut le faire.

Plusieurs VOIX: Adopté, adopté.

M. HOCKEN: Le crédit n'est pas adopté.

M. SMITH: Monsieur le président, l'année dernière, j'ai signalé au ministre, comme je l'avais fait l'année précédente à son devancier, l'état déplorable du service des postes dans la ville d'Oxford (N.-E.). Le ministre des Travaux publics, ainsi que celui des Postes, n'ignorent rien de la situation dans cette ville. Le bureau de poste d'Oxford est installé dans une masure. On a soumis au ministère des Travaux publics un plan faisant voir l'insuffisance du local. Non seulement cela, mais le conseil municipal a adopté des résolutions, et les contribuables et les boards of trade ont dressé des pétitions, demandant de remédier à cet état de choses et l'acquisition d'un immeuble convenable. Il me semble que, d'un bout du pays à l'autre, le service postal devrait au moins être maintenu à un certain niveau d'efficacité. Les conditions à Oxford sont loin de faire honneur au Dominion. J'ai signalé la chose au ministre au cours de la dernière session, et je compte revenir à la charge tous les ans tant que l'on n'aura pas remédié à cet état de choses. J'inviterais le ministre à revenir sur ce qu'il disait hier soir et à inscrire dans les prévisions supplémentaires un crédit pour l'établissement d'installations postales convenables à Oxford. Je ferai observer qu'Oxford est un centre postal important, vers lequel convergent plusieurs routes rurales de distribution postale. La population desservie par le bureau de poste de ce centre important a droit à de meilleures installations. La ville compte environ 1,500 habitants et le revenu annuel du bureau de poste dépasse $5,000. Si je ne me trompe, il y a deux ou trois ans, par l'entremise de ses agents, le ministère des Postes a conseillé l'amélioration des installations postales à cet endroit.

L'hon. M. ELLIOTT: Je me ferai un plaisir d'examiner à fond cette question, mais il m'est tout à fait impossible, en ce moment, de dire ce qui pourra en résulter. Nous examinerons la demande de l'honorable député avec tout le soin dont nous sommes capables.

Sir EUGENE FISET: Le ministre me semble si généreux pour la Nouvelle-Ecosse que je me permets de lui rappeler que la petite ville de Saint-Fabien, située dans mon comté, a grandement besoin d'un bureau de poste. Quand il étudiera les requêtes des membres de la gauche, j'espère qu'il n'oubliera pas le comté de Rimouski.

M. le PRESIDENT: Je fais remarquer à mes collègues qu'en vertu de l'article 2 de la règle 58, les discours prononcés quand la Chambre siège en comité doivent avoir un rapport étroit avec l'article à l'étude. La discussion relative au bureau de poste de Mahone-Bay aurait été plus régulière au crédit 125; mais le débat est certainement contraire au règlement, si l'on se met à parler d'édifices publics d'autres provinces.

Sir EUGENE FISET: Je crains seulement, monsieur le président, qu'il ne reste plus d'argent quand on aura donné satisfaction à toutes ces demandes.

M. CANTLEY: Je n'en ai pas fini avec le bureau de poste de Glasgow. Cet édifice a été érigé il y a environ cinquante ans, alors que la population de la ville et de la campagne environnante était beaucoup moindre qu'au-

jourd'hui. Comme le ministre le sait, l'état de choses existant en cet endroit est intolérable.

Quelques VOIX: A la question.

M. CANTLEY: Comment à la question? L'an dernier on a soumis des plans au ministre. Plus tard, quand il les eut examinés avec son personnel, on lui en a présenté d'autres. Nous avons discuté la question à diverses reprises et, enfin, je le répète, j'ai reçu du ministre ce que je considérais comme un engagement d'honneur d'ajouter au budget et de demander avec instance au conseil du trésor une somme suffisante pour ces travaux. Je le prie de me dire s'il l'a fait.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est un secret; il ne peut le dévoiler.

M. POULIOT: Pourrons-nous faire des observations au sujet de certains édifices publics quand nous étudierons les crédits relatifs à Québec?

M. le PRESIDENT: Certainement.

L'hon. M. EDWARDS: A propos du rappel à la question, auquel je ne désire pas m'opposer, je voudrais savoir exactement si, à propos du crédit à l'étude, on ne peut parler que des édifices existant déjà dans la Nouvelle-Ecosse ou qui devraient y être. (*Exclamations.*) C'est exactement ma pensée. La discussion ne doit porter que sur les édifices actuels de la province ou sur ceux qui, de l'avis de certains députés, devraient y être construits. Est-ce bien cela? A votre avis, il ne serait pas permis, par exemple, de parler maintenant des édifices de l'Ontario?

M. le PRESIDENT: C'est bien cela.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Cette discussion se poursuit depuis un certain temps, et, sans vouloir être injuste, il me semble qu'on veuille punir la Nouvelle-Ecosse. Aucun crédit n'est prévu pour la construction d'édifices dans cette province, tandis que, immédiatement après dans le budget, il y en a dix ayant trait à Québec et s'élevant à plus d'un million de dollars. J'aimerais à savoir quelle est la raison de cet état de choses. L'an dernier, une députation de mon comté est venue à Ottawa demander la construction d'un bureau de poste dans la ville de New-Waterford. C'est une ville constituée en corporation, dont la population s'élève à 10,000 et dont le bureau de poste est installé dans une arrière-boutique. Des libéraux éminents du comté composaient la députation et je me suis interdit de les accompagner ou de m'occuper de l'affaire, craignant que le Gouvernement ne pense que je voulais m'en attribuer le mérite. J'espérais qu'on accorderait un crédit l'an dernier. Si je ne me trompe, on a promis aux délégués de leur donner satisfaction et je sais qu'ils s'attendent à un crédit, cette année. On ne peut tolérer une telle manière d'agir; le Gouvernement ne peut laisser sans réponse des paroles semblables à celles qu'a prononcées l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff). Mahone-Bay avait besoin de cet édifice, ou non. Si l'édifice n'était pas nécessaire, on n'aurait pas dû demander le crédit; mais, puisqu'on avait inscrit la somme au budget, on n'aurait pas dû l'en faire disparaître simplement pour satisfaire les exigences politiques de mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough, pour qui j'ai la plus haute estime.

De nouveau, je prie le ministre des Travaux publics d'accorder à New-Waterford ce dont elle a besoin. J'ose ajouter que, de toutes les demandes qu'on a présentées ou qu'on fera au Gouvernement, aucune n'est plus digne d'attention. Je laisse la question aux soins du ministre des Travaux publics dans l'espoir qu'il tiendra compte de mes observations en préparant son budget supplémentaire.

L'hon. M. ELLIOTT: Je suis au fait de la situation à New-Waterford et le bureau de poste de l'endroit fait un fort volume d'affaires. Si mes renseignements sont exacts, l'industrie minière est florissante à cet endroit. La situation est la même qu'ailleurs; il serait préférable qu'il y ait un nouveau bureau de poste; cependant, si ma mémoire est fidèle, l'édifice public de New-Waterford est en bon état comparativement à ceux de nombre d'endroits qui ont essuyé un refus. Quoiqu'il en soit, j'étudierai la question lorsque viendra le temps de préparer les crédits supplémentaires. Je veux être bien compris; je ne promets pas d'inscrire un article à cette fin dans le budget supplémentaire, car je ne m'engage pas à tenir compte d'aucune demande de cette nature.

M. DUFF: Mon honorable ami a jugé nécessaire de critiquer les remarques que j'ai faites et je le regrette d'autant plus que je suis fortement sympathique au projet de construire un nouveau bureau de poste à New-Waterford. L'année dernière, à l'époque où cette députation est venue à Ottawa, j'ai accompagné les délégués bien qu'ils ne tinssent ni de près ni de loin à la circonscription à laquelle je m'intéresse à mon titre de représentant du peuple ou autrement. Je ne m'explique pas l'absence de l'honorable député en l'occurrence; cependant, j'ai eu l'obligeance de mettre les délégués en relation avec certains personnages influents à Ottawa et le moins qu'il pourrait faire ce serait de tenir

compte de mes démarches au lieu de critiquer mon attitude. Pas plus tard que le mois dernier, j'ai reçu un télégramme conçu en termes énergiques d'un citoyen en vue de New-Waterford me priant d'insister afin de faire inscrire au budget un crédit pour la construction d'un nouveau bureau de poste à cet endroit. Encore une fois, je me suis abouché avec des députés influents touchant cette affaire de sorte que mon honorable ami devrait au moins me remercier de mes bonnes intentions.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Loin de moi l'idée de diminuer le mérite de mon honorable ami. Je suis parfaitement au fait de ses agissements de l'année dernière et de l'enthousiasme qu'il a apporté à son travail. Mon seul regret, cependant, c'est que lorsqu'il s'agit de faire inscrire un crédit au budget il ne jouit pas de la même influence que pour le faire supprimer.

M. HEPBURN: Ce n'est pas juste pour le ministre à mon sens de poser toutes ces questions mesquines et de faire ces interruptions insignifiantes à cette étape des délibérations. Tous les honorables membres se rendent compte qu'elles sont plutôt inspirées par l'esprit de parti que par tout autre motif. Il est temps de consacrer toute notre attention aux affaires plutôt que d'écouter les récriminations de mes honorables amis. A la lumière des arguments avancés, il est évident que lorsque l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) a obtenu qu'un bureau de post fût construit dans son comté il visait à en retirer quelque avantage politique aux yeux de notre collègue de la gauche (M. Ernst) tandis que s'il réussit lui-même à obtenir la même chose maintenant, ce serait une bonne affaire. Que personne ne s'imagine qu'il n'y a que les circonscriptions représentées par nos amis de l'opposition qui ont besoin de nouveaux bureaux de poste. Tous les députés ministériels ont des griefs à faire valoir de ce chef et nous serions en mesure de les discuter si nous jugions utile de le faire. Le débat sur la question du bureau de poste de Mahone-Bay s'est tellement éternisé que la perte de temps et les dépenses encourues représentent une somme qui serait plus que suffisante pour reconstruire la ville tout entière.

M. ERNST: C'est parfait; mettons-nous à l'œuvre.

M. HEPBURN: Permettons au ministre de soumettre son budget à l'examen de la Chambre et si les honorables membres ont l'intérêt public aussi à cœur qu'ils le prétendent, qu'ils témoignent quelque désir de coopérer à l'expédition des affaires publiques.

[M. Duff.]

M. ERNST: J'étais à cent lieues de croire que j'ai fait des personnalités à l'adresse de l'honorable député d'Antinogish-Guysborough ainsi que l'a insinué mon honorable ami d'Elgin-Ouest (M. Hepburn). Je repousse carrément une pareille insinuation. Vu les explications qu'a données l'honorable député (M. Duff),—et je parle avec tout le sérieux dont je suis capable,—touchant la suppression de ce crédit, je demanderai au ministre s'il est en mesure de donner l'assurance que cette somme sera inscrite au budget supplémentaire. De plus, je tiens à savoir de la bouche du ministre si la ligne de conduite de son département est assujettie aux avis d'un représentant, qui peut être de mauvaise humeur à un moment donné.

M. DUFF: Je ne suis jamais de mauvaise humeur.

M. le PRESIDENT: Le crédit est-il adopté?

M. ERNST: Pardon, monsieur le président; j'ai posé deux questions au ministre et j'aimerais à avoir une réponse.

M. ILSLEY: Cela m'étonne de constater qu'il se trouve ici un honorable membre qui puisse croire que le ministre ait pris un engagement lorsqu'il s'agit d'une affaire de cette nature. J'ai été aussi malchanceux que quiconque pour ce qui est de la construction des bureaux de poste. Le besoin urgent d'un bureau de poste se fait sentir dans trois villes de la circonscription que je représente ici; cependant, je n'ai pu obtenir l'assurance que ces édifices seront construits. A moins peut-être que le ministre ne se laisse impressionner par les demandes d'honorables députés d'en face, je lui rappellerai que si des allocations relatives aux bureaux de poste figurent dans les crédits supplémentaires, j'ai à lui soumettre trois demandes très pressantes de gens de mon comté.

L'hon. M. LAPOINTE: Indiquez-les.

M. HOCKEN: A une autre séance.

L'hon. M. EDWARDS: L'honorable député de Lunenburg (M. Ernst) a posé au ministre une question qui intéresse la députation entière et toutes les régions du pays. Un collègue se lève dans cette enceinte et déclare qu'à une époque de sa carrière politique quelque peu irrégulière il a importuné le Gouvernement pour obtenir un bureau de poste à un certain endroit. Les exigences de la politique le forcèrent à être candidat dans une autre circonscription. Que ce fait ait contribué à modifier ses sentiments ou son attitude, nous pouvons seulement le conjecturer, comme de raison.

M. DUFF: Quel est votre avis personnel?

L'hon. M. EDWARDS: Nous le tenons de la propre bouche de l'honorable député qu'il a déjà cru qu'un bureau de poste devrait se construire à cet endroit, et il a sollicité cela du Gouvernement. Maintenant il prie le Gouvernement de ne pas bâtir un bureau de poste là où il en proclamait auparavant la nécessité. L'honorable député de Lunenburg a posé une question pertinente au ministre en lui demandant s'il souscrit à cette doctrine. Le ministre a gardé le silence là-dessus et, à moins qu'il ne réponde, il sera convaincu, dis-je, d'approuver cette façon d'agir et de proclamer que pour les déboursés des fonds publics il subit l'influence de cet esprit. Il sied mal au député d'Antigonish-Guysborough d'alléguer que des considérations de politique n'entrent pas là-dedans. Elles y entrent. Le pire esprit de parti imprègne ce mode d'administration.

M. DUFF: Très bien! Très bien!

L'hon. M. EDWARDS: Au ministre de répondre à cette question, dis-je. C'est une question pertinente, et elle appelle une réponse dans l'intérêt public.

Quelques VOIX: Adopté!

L'hon. M. GUTHRIE: Oh non! le crédit n'est pas adopté.

L'hon. M. ELLIOTT: Je répondrai à la question de mon honorable ami si aucun autre député n'a de question à poser. L'honorable préopinant a fait valoir avec beaucoup de raison auprès de moi les titres d'une certaine région de son comté à la construction d'un édifice public, et il n'y a pas d'autre député dont les demandes méritent de ma part un examen plus soigneux. Il m'a préconisé cette entreprise avec ardeur, et il m'accordera, je crois, que si je n'ai pas pu me rallier à son point de vue, je me suis laissé guider par les rapports officiels et les besoins de diverses localités. Voilà les motifs qui m'ont guidé dans la préparation de ces crédits. Je ne veux pas censurer les critiques faites, mais ces critiques pourraient avoir quelque raison d'être si l'an dernier, ou cette année, nous avions accordé un nombre appréciable de bureaux de postes à des comtés représentés par des députés libéraux, conservateurs, progressistes ou des membres d'un autre parti. Depuis que je dirige le département, l'octroi d'allocations de ce genre est réduit au strict minimum compatible avec les besoins publics. L'objet actuel de nos délibérations, ce n'est pas un crédit au sujet de Mahone-Bay ou une autre localité dans la circonscription représentée par mon jovial ami. Nous discutons le crédit n° 123 entraînant un déboursé de $84,500, et la seule objection que j'aie entendue à ce propos, jusqu'ici, c'est que le montant n'est pas assez élevé. Aucun article de ce crédit n'a suscité une seule objection et les critiques exprimées sont mal fondées, selon moi, vu que nous avons traité de la même façon, en matière de travaux publics, les comtés représentés par des députés des deux partis, d'un bout à l'autre du Canada.

M. GARDINER: Il a été beaucoup question de travaux publics non inclus dans ce crédit. Il serait peut-être opportun que le comité discutât les articles actuellement en délibération.

L'hon. M. EDWARDS: J'aimerais que vous vous prononciez, monsieur le président, car je ne voudrais pas que vous déclariez mon attitude irrégulière. Selon moi, cette rubrique fournit à un député la seule occasion possible de signaler la nécessité de construire un édifice public. Certes, ce n'est pas votre intention d'obliger la députation à s'en tenir à la discussion des seuls articles mentionnés sur cette page de crédits. Par exemple, quand viennent les crédits de l'Ontario, je me crois en droit de discuter, à l'occasion du crédit général, la question relative à mon comté signalée par le ministre. Je ne crois pas que le ministre entende empêcher la députation de la Nouvelle-Ecosse de discuter l'érection d'un édifice quelconque, nécessaire, selon elle, à la province. Ils ont le droit de parler de la construction de n'importe quel bâtiment public dans leur province, même s'il n'en est pas question dans le budget. Autrement, il faudrait se fier uniquement au jugement des ministres et les députés n'auraient pas le droit de discuter les questions qui intéressent leurs circonscriptions respectives.

L'hon. M. GUTHRIE: On n'a pas encore répondu à la question. En réalité, il y a deux ou trois questions auxquelles le ministre n'a pas encore répondu. Il est inutile pour le ministre de parler d'autres bureaux de postes dont il peut être fait mention dans le budget, mais qui ne se rapportent pas à l'article en discussion. Pouvons-nous avoir ce rapport? Quels furent les motifs invoqués par les agents du département quand on a autorisé en premier lieu la construction de ce bâtiment? Je suppose que le rapport devait en indiquer l'urgence. De qui venait le rapport? A-t-il été annulé ou retiré ou bien a-t-il été maintenu comme étant l'opinion du département et, dans ce cas, se trouve-t-il dans les dossiers? Pourquoi a-t-on retiré la demande de crédit? Si le bâtiment était absolument nécessaire en 1926, pourquoi ne l'est-il plus maintenant? On nous a dit, hier, que le trésor public avait un surplus de quelque quarante millions. Pour-

quoi ne pas tenir cette promesse faite aux gens de Mahone Bay antérieurement aux élections de 1926? Le ministre ne peut-il pas répondre à la question d'une manière directe au lieu de tourner autour, comme il l'a fait il y a un instant? Trouve-t-il juste qu un candidat défait puisse passer outre une décision de la Chambre des communes et dire: annulez ce crédit; j'ai été vaincu dans cette circonscription? Si ce n'est pas là jouer à la politique, alors je ne m'y connais pas. Le comité demande qu'on lui explique cette façon de procéder.

L'hon. M. ELLIOTT: Je pensais que l'honorable député était présent lorsque j'ai expliqué...

L'hon. M. GUTHRIE: J'ai été ici toute la soirée.

L'hon. M. ELLIOTT: ...que pour l'établissement du budget, j'avais basé mes conclusions sur les rapports qui étaient devant moi à l'époque. Je ne me rappelle pas que l'honorable député soit venu me voir; je sais parfaitement qu'il ne m'a point parlé, cette année, de Mahone Bay, ni d'un autre endroit.

L'hon. M. DUFF: Ni l'an dernier non plus.

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne me rappelle pas avoir eu une entrevue avec l'honorable député. Je sais qu'il a été absent de la Chambre pendant une grande partie de la session et alors qu'on étudiait le budget. Evidemment mes souvenirs ne sont pas aussi précis qu'ils l'étaient l'an dernier, mais je sais que si l'on a mis de côté le crédit pour Mahone Bay, c'était pour des raisons plausibles. Je tiens à assurer à l'honorable député (l'hon. M. Guthrie) qu'il n'a aucun motif de dire que dans la préparation de ces prévisions budgétaires l'on s'est laissé guider par des considérations politiques.

L'hon. M. GUTHRIE: Je l'ai dit.

L'hon. M. ELLIOTT: Eh bien, je réponds que ce n'est pas vrai.

M. HOCKEN: On est obligé d'admirer l'ingéniosité du ministre. On lui a demandé une demi-douzaine de fois de répondre à une simple question et chaque fois il a détourné le sujet avec une aisance remarquable. Pour moi, l'item devrait être réservé jusqu'à ce que l'honorable ministre ait répondu aux questions de l'honorable député de Frontenac et de l'honorable député de Wellington-Sud.

L'hon. M. LAPOINTE: Quelle est la question?

M. HOCKEN: Quels motifs avait-on invoqués pour recommander la construction de ce bureau de poste à Mahone Bay? Nous voulons connaître les rapports des chefs de services et savoir pourquoi la demande de crédit a été retirée. C'est ce qu'on demande et c'est ce que le ministre ne veut pas dire. Je reconnais qu'il a très habilement détourné la question, mais nous ne serons pas satisfaits tant qu'il ne nous aura pas expliqué pourquoi l'on recommandait la construction de ce bâtiment, quelle en était la nécessité, pourquoi le crédit a été retiré et si oui ou non le ministre a approuvé la chose. Le ministre approuve-t-il le principe suivant lequel un candidat battu peut faire biffer un item du budget?

M. ROSS (Moose Jaw): On reproche au ministre d'être un rusé politicien. Je ferai remarquer que l'honorable député de Wellington-Sud est intervenu très à propos pendant que notre honorable collègue de Colchester (M. MacNutt) parlait d'une propriété que le département avait achetée à un moment donné et qu'il avait revendue ensuite en perte, je crois de $10,000. Si ce crédit doit être réservé en attendant que le comité obtienne des renseignements, je prie le ministre de dire, lorsqu'il donnera ces renseignements, quand ce lot a été acheté, par qui et de qui. Le fait que le lot auquel on fait allusion dans la localité mentionnée par l'honorable député de Colchester a été acheté à un prix représentant environ $10,000 de plus que sa valeur actuelle, me paraît un peu louche. L'honorable député dit que la ville s'est développée et que son commerce est plus grand qu'autrefois; mais certaines propriétés achetées par le gouvernement conservateur ne valent pas autant aujourd'hui que lors de leur achat. Je désire donc savoir de qui cette propriété a été achetée.

L'hon. M. EDWARDS: L'honorable député vient de faire une déclaration qui s'applique à tout le Dominion. Il dit que dans le cas actuel des propriétés qui ont été achetées lorsque le gouvernement conservateur était au pouvoir valent beaucoup moins aujourd'hui alors que le Gouvernement au pouvoir est libéral. Je ne chercherai pas querelle à l'honorable député sur ce point; il a peut-être raison. Tout le monde en Canada se rend compte que la propriété, sous notre Gouvernement actuel, ne vaut pas autant qu'il y a quelques années.

M. ROSS (Moose Jaw): Je dis qu'elle ne vaut pas le prix qu'on a payé.

L'hon. M. EDWARDS: L'honorable député a dit que certains membres de ce côté (la gauche) de la Chambre sont très prompts à se lever, mais j'ai observé qu'il n'a pas donné au ministre des Travaux publics l'occasion de répondre à l'honorable député (M. Hocken). L'honorable député de Moose Jaw a violé la coutume pour protéger le ministre ou pour lui donner le temps de penser à la chose. Mais je crois en toute sincérité que le ministre a

eu tout le temps requis pour penser à cette question. Il pourrait éviter pour le moment les tactiques qu'il a dû apprendre de ce vénérable homme d'Etat libéral, Oliver Mowat, qui, lorsqu'il se sentait embarrassé par une question qui lui était posée, répondant invariablement: "Je vais prendre la chose en très sérieuse considération." C'est tout ce que l'on pouvait obtenir de cet homme politique, et évidemment le ministre des Travaux publics a adopté la même méthode. L'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) a déclaré qu'il avait demandé au Gouvernement de construire un bureau de poste dans un comté qu'il représentait autrefois, en faisant ressortir que ce n'était pas sans besoin. Il a employé tout son éloquence et toute son influence à obtenir la construction de cet édifice, qui était des plus nécessaires. D'autre part, les électeurs de ce comté se sont fatigués de lui et ont refusé de le réélire. Qu'a-t-il fait ensuite. Il s'est adressé de nouveau au Gouvernement et a demandé de ne pas accorder cette construction, de ne pas donner à ce comté, qui a refusé de le réélire, le bureau de poste qui était nécessaire l'année précédente, et qui est encore nécessaire. Je demande de nouveau au ministre s'il approuve cette façon de voir, si c'est là une des choses qui l'ont influencé, lui et son département, et l'ont empêché de rendre justice à cette région. Il n'a pas jugé à propos de répondre à ma question, et je dis que tant qu'il n'y aura pas répondu il montrera que c'est la politique adoptée par son département et par le Gouvernement, c'est-à-dire que lorsqu'un candidat libéral est défait dans un comté il peut venir exprimer au gouvernement son mécontentement contre les populations de ce comté parce qu'il n'a pas été élu, et lui demander de ne pas accorder à ce comté les crédits qui lui sont nécessaires. C'est là la question, et je dis que le ministre devrait y répondre et nous dire si c'est une des raisons pour lesquelles il supprime le crédit inscrit au budget.

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne voudrais pas manquer de courtoisie envers mon honorable ami en ne répondant pas à sa question, mais il m'avait semblé que j'y avais déjà répondu. Il paraît avoir l'impression que les crédits que j'ai préparés comprenaient une dépense pour la construction d'un bureau de poste à Mahone-Bay. C'est la base du raisonnement subtil de mon honorable ami et je ne puis m'empêcher de penser tout ce que la profession légale a perdu lorsque la profession médicale l'a reçu. Puis-je dire en réponse, et je crois que cela répondra à sa question et à celle de mon honorable ami de Toronto, qu'ils sont tous deux dans l'erreur, parce qu'il n'y a jamais eu de crédit pour Mahone-Bay, ni dans les crédits principaux ni dans les crédits supplémentaires que j'ai préparés. Je n'ai donc pu le supprimer. Ce qui est arrivé avant moi, je l'ignore. Je puis dire que je n'aurais certainement pas supprimé pour des raisons politiques un crédit déja inscrit au budget. Je ne crois pas que mon honorable ami veuille m'accuser d'une telle chose.

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac): Je voudrais rendre la pareille à l'honorable ministre des Travaux publics; autrement je manquerais de courtoisie. L'honorable ministre est un membre brillant du barreau et lorsqu'il me fait le compliment de dire que le barreau a perdu une lumière quand j'ai opté pour la médecine, je suis on ne peut plus flatté, vu la source éminente du compliment. C'est parce que j'estime si hautement l'intégrité du ministre des Travaux publics que j'essaie de lui faire répondre à cette question afin de se prémunir contre une impression fâcheuse. J'avoue que je ne suis pas encore certain si lui ou son département a été influencé par l'honorable député d'Antigonish-Guysborough; et je ne veux pas quitter cet édifice ce soir sans avoir dissipé tout doute à ce sujet. Je ne veux pas partir avec l'impression que l'honorable député d'Antigonish-Guysborough ait exercé sur lui une influence indue au point de faire exclure des prévisions budgétaires le crédit en question. Peu importe que le crédit ait été au cahier avant ou depuis la venue du ministre au département des Travaux publics. Le crédit figurait aux prévisions du département des Travaux publics; donc le Gouvernement avait reconnu que la requête de Mahone-Bay était fondée, peu importe que le crédit y ait été inscrit par le ministre ou par son prédécesseur. Je demande au ministre s'il a été influencé par l'honorable député d'Antigonish-Guysborough, qui dit qu'il a influencé quelqu'un.

M. DUFF: Je n'ai pas dit que j'avais influencé quelqu'un.

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac): Mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough a affirmé qu'il leur avait dit de ne pas inclure ce crédit dans les prévisions budgétaires. Or à qui a-t-il dit cela? Il a visité quelqu'un du département, il lui a signifié cela et il a cherché à l'influencer; évidemment il a réussi puisque le crédit destiné à Mahone-Bey est rayé, bien que le Gouvernement ait reconnu que Mahone-Bay devrait avoir un bureau de poste. Parce que j'aime le ministre des Travaux publics, parce que j'ai la plus haute estime pour sa probité, et parce qu'il est nouvellement arrivé au ministère, je le prie de dissiper sur-le-champ tout malentendu, de se lever et de nous affirmer que jamais il n'a été influencé par les propos de l'honorable député

d'Antigonish-Guysborough. Cette déclaration de sa part le fera monter dans l'estime de tous les honorables membres, non seulement de la gauche mais de la droite aussi.

M. HOCKEN: Si j'étais d'un caractère irascible, je me sentirais froissé de ce que le ministre, en disant que l'honorable représentant de Frontenac eût fait un bon avocat, il n'ait rien dit à mon sujet. Mais je n'ai pas ce tempéramment. Pas un instant pendant ce débat je n'ai cru que cette influence eût été exercée sur le ministre actuel des Travaux publics. Mais nous avons son prédécesseur parmi nous ce soir, et c'est lui qui a dû être influencé si ce n'est pas le ministre actuel. Il doit y avoir dans les dossiers du département quelque explication de cette affaire et encore une fois, monsieur le président, je suggère que le présent crédit soit réservé jusqu'à ce que le ministre ait eu l'occasion de consulter les cartons du département et de faire à la Chambre une explication raisonnable de toutes les circonstances.

M. LUCAS: Le ministre a dit tout à l'heure qu'il n'avait pas préparé les crédits qui portaient un vote pour un bureau de poste à Mahone-Bay. Je lui demande s'il n'a pas présenté à la Chambre les crédits supplémentaires qui n'avaient pas été adoptés à la session précédente, en nous demandant de les approuver, chose que nous avons faite. Je crois avoir raison en cela.

L'hon. J. H. KING: C'est l'autre Gouvernement qui a fait cela.

M. LUCAS: Non pas.

M. POULIOT: Il me souvient que l'an dernier nos amis d'en face se sont plaints de ce que le cahier portait un crédit de $12,000 pour un bureau de poste à Kensington (Ile du Prince-Edouard); et nous avons passé une soirée intéressante à écouter les lamentations de nos amis de l'opposition. Cette année, au contraire, ils ne nous demandent pas de ne pas construire un bureau de poste; ils nous demandent d'en construire un à Mahone-Bay. Comme nous disons en français: "Autre temps, autres mœurs".

Une VOIX: C'est ce que dit Taschereau.

M. SMITH (Stormont): Nous avons dû écouter ce soir les doléances de plusieurs collègues de l'opposition parce que le Gouvernement ne veut pas dépenser $10,000 pour construire un bureau de poste à un endroit dont la population est de 600 ou 700 âmes.

M. ERNST: Plus que le double de cela.

M. SMITH (Stormont): Même en admettant cela, je soutiens que l'opposition devrait

[L'hon. M. Edwards (Frontenac).]

féliciter et non pas blâmer le ministre des Travaux publics parce qu'il refuse de dépenser de l'argent pour construire un édifice public dans un petit endroit comme celui-là.

L'hon. M. EDWARDS: Il vaut mieux dépenser un demi-million de dollars à Washington.

M. SMITH (Stormont): Washington dépensera prochainement un demi-million à Ottawa. Où est le mal? Nous devrions faciliter l'expédition des affaires. Les gens n'aiment pas que nous restions ici à gaspiller de l'argent en parlant de choses ridicules comme la construction de ce bureau de poste de Mahone Bay. Nous devrions nous mettre à l'œuvre et adopter ce crédit.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Ce que mon honorable ami de Camrose a dit au sujet de ce crédit est exact; l'édifice de Mahone Bay était inclus dans le budget des dépenses de 1926. Une partie de ce budget fut adoptée à la session de 1926. Après les élections, quand le Gouvernement actuel eut repris le pouvoir, mon honorable ami devint ministre des Travaux publics et le reste du budget de la session précédente fut présenté à la Chambre et adopté, y compris le crédit pour l'édifice de Mahone Bay.

L'hon. M. LAPOINTE: Sans discussion.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Sans discussion et sans examen. Le ministre actuel était déjà ministre des Travaux publics à ce moment. Qu'est-il arrivé? J'ai eu à m'occuper de l'administration de ce ministère pendant le bref règne du cabinet Meighen en 1926 et je dirai à l'honorable ministre et au comité qu'avant d'inclure le crédit de Mahone-Bay dans le budget de 1926, il devait y avoir dans les dossiers des rapports des fonctionnaires du ministère dans la Nouvelle-Ecosse, démontrant la nécessité de la construction de cet édifice public. C'est d'après ces rapports que le ministre d'alors a dû inscrire ce crédit dans son budget. Le ministre actuel n'a rien eu à y voir, mais il était en fonctions quand le crédit a été adopté sans discussion dans l'automne de 1926. Qu'arriva-t-il ensuite? En préparant le budget d'une année, on prend d'abord celui de l'année précédente comme point de départ. Le crédit de Mahone-Bay a dû être rayé du budget de 1927 par quelqu'un, sans cela il apparaîtrait encore au budget. Il doit y avoir au ministère quelque rapport sur lequel le ministre s'est basé pour rayer ce crédit, à moins qu'il n'ait agi de son propre chef et sans consulter les fonctionnaires de son ministère. Les membres de ce côté-ci (la gauche) ont demandé, et avec raison, qu'on leur communiquât le rapport de l'ingénieur

sur lequel on s'était basé pour inscrire ce crédit dans le budget de 1926, ainsi qu'une copie du rapport des fonctionnaires qui ont conseillé la radiation du crédit en 1927. D'après ma connaissance de l'administration du ministère, voilà comment les choses se sont passées. Il doit y avoir une raison, un rapport ou une recommandationu quelconque qui ont poussé le ministre précédent à inclure ce crédit dans son budget. Il doit y avoir également au dossier quelque document sur lequel le ministre actuel s'est basé pour rayer le crédit en 1927. Nous demandons la production de ces documents et c'est là une demande tout à fait raisonnable.

L'hon. M. LAPOINTE: J'ai entendu ce soir exposer plusieurs théories, mais j'ai été étonné d'entendre celle que mon honorable ami vient d'avancer. Il dit que le budget d'une année doit nécessairement être basé sur celui de l'année précédente.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Pas nécessairement, mais ordinairement.

L'hon. M. LAPOINTE: Je rappellerai à mon ami qu'il n'a pas toujours été fidèle à sa théorie quand il était ministre de la couronne. Il fut l'un des membres éminents du gouvernement de 1911. Je ne sais pas si d'autres députés ont eu la même expérience, mais je faisais alors partie de la Chambre. Le budget des dépenses de 1910-1911, antérieurement aux élections, renfermait des crédits pour ma circonscription. Le Parlement fut dissous sur la question de la réciprocité, si mon honorable ami s'en souvient.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Très bien.

L'hon. M. LAPOINTE: Son chef prit les rênes du pouvoir. Notre collègue fut lui-même membre du Gouvernement et, par un mystère que mon honorable ami pourrait sans doute expliquer, il advint que ces crédits disparurent. Je ne fis entendre aucune lamentation. J'avalai la pilule et plusieurs autres membres de mon parti durent faire la même chose pendant des années. Un député de l'autre côté (*la gauche*) dit que le budget en discussion contient des crédits pour la construction de certains édifices publics dans la province de Québec. Peut-être que Québec a été négligé assez longtemps—dix ans,—pour qu'on lui accorde maintenant une compensation. Tout le temps que nous siégeâmes dans l'opposition, mes amis et moi, nous en avons pris notre parti, et nous n'avons pas protesté à chaque session. Seulement, je ferai remarquer que les prévisions budgétaires sont, chaque année, préparées *de novo*. Mon honorable ami dit que ce crédit était inscrit et demande pourquoi il a été rayé. Il l'a été parce que le Gouvernement ne jugea pas à propos de l'inscrire de nouveau. On dit que le ministre des Travaux publics établit lui-même ses prévisions. Eh bien! les prévisions sont soumises au bureau du trésor, puis au conseil et quand elles sortent de là elles sont loin d'être ce qu'elles étaient quand mon honorable ami les a soumises. L'année dernière, la même discussion s'est produite et, à la fin, le premier ministre, répondant à la même question qui a été posée ce soir, déclara que le Gouvernement se portait responsable et effectivement, le Gouvernement en assuma la responsabilité. Il y a, pour chaque allocation, un principe de politique générale à établir. Quand on lui soumet le budget des dépenses, la politique générale de l'emploi des deniers publics est discutée par le conseil. Pourquoi irions-nous distribuer les édifices publics à travers la Nouvelle-Ecosse sous le prétexte que cette province est représentée ici par des députés conservateurs? Je n'en vois pas le motif. Il me semble qu'on fait valoir dans ce cas-ci des motifs qu'on n'invoque pas pour les autres provinces. Je partage l'avis du chef du parti progressiste que c'est gaspiller le temps de la Chambre et l'argent des contribuables que de discuter le cas de Mahone-Bay à propos d'un crédit pour les travaux publics, en Nouvelle-Ecosse. Je prierais mon honorable ami d'accueillir la déclaration bien catégorique et satisfaisante du ministre des Travaux publics.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Le ministre de la Justice est-il d'avis que ce crédit a été biffé pour les motifs invoqués par l'honorable député d'Antigonish-Guysborough? La gauche ne prétend pas qu'on érige des édifices publics en Nouvelle-Ecosse parce qu'elle a des représentants conservateurs; loin de là. Le ministre ne saisit pas bien la question. Le ministre des Travaux publics ou le ministère est-il disposé à déclarer que ce crédit fut rayé pour les motifs avancés par l'honorable député d'Antigonish-Guysborough?

L'hon. M. LAPOINTE: Il l'a été pour les motifs que le ministre des Travaux publics a donnés.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Il n'en a pas donnés. Si le ministre de la Justice dit...

L'hon. M. LAPOINTE: Il l'a donnée, la raison; c'est que le Gouvernement a pour politique de ne pas construire beaucoup d'édifices publics pour le moment. Nous faisons des économies; nous diminuons la dette; nous dégrevons les impôts.

M. HOCKEN: Je sais gré à l'honorable député de Stormont (M. Smith) de son attitude. Sans doute, je vais passer à ses yeux pour vouloir gaspiller le temps de la Chambre, si je poursuis ce débat, néanmoins je tiens à lui faire remarquer que le Gouverne-

ment est entièrement responsable. Par l'intermédiaire de ses ministres il s'obstine à ne pas donner de réponse à des questions raisonnables. (*Dénégation à droite.*)

Je prétends que oui. La question que nous posons au ministre des Travaux publics et à laquelle nous essayons d'avoir une réponse, comporte un principe très grave. Voici un crédit inscrit sur le désir d'un homme qui ménageait les électeurs du comté.

L'hon. M. DUNNING: Il fut inscrit par le Gouvernement.

M. HOCKEN: Il le fut par le Gouvernement à la demande d'un homme qui briguait la faveur d'un comté. A mon avis, il ne niera pas cela.

Un MEMBRE: C'est ce qu'il dit.

M. DUFF: J'ai nié cela.

M. HOCKEN: J'admire hautement la franchise de mon honorable ami (M. Duff). Eh bien, ce crédit fut inscrit parce qu'il tenait à bien disposer le comté. Puis une élection survient et le comté ne veut pas de lui. Sur ce, il revient et se dit: "Vous me paierez cela mes gars", ou quelque chose comme de ce genre, et avec ce sentiment il réussit à convaincre un ministre des Travaux publics, ou quelqu'un du département de biffer le crédit. Il le dit lui-même, cela est incontestable. Or, ce que nous voulons savoir, d'après les dossiers du département, ce sont les raisons invoquées pour inscrire ce crédit, puis pour le biffer. Si les affaires publiques doivent être administrées ouvertement et les crédits distribués d'après le mérite, il faut répondre à cette question. Nous avons droit de l'avoir et nous l'aurons, dussions-nous, nous de la gauche, recourir à tous les moyens.

M. MacLEAN (Prince): Pour l'information de mon bon ami de Toronto-Centre-Ouest (M. Hocken), voici comment je comprends la chose. Ces crédits figuraient dans les crédits supplémentaires où se trouvait aussi un crédit pour notre province. Le 31 mars, ces crédits expirèrent et il devint nécessaire de les faire revivre dans les crédits ordinaires de l'année dernière. Mon honorable ami est d'accord avec moi en cela.

M. HOCKEN: Mais ce n'est pas le point.

M. MacLEAN (Prince): Un crédit destiné à ma propre circonscription n'aurait pas ressuscité non plus sans mes instances réitérées auprès du département. (*Exclamations.*)

Voici où je veux en venir. L'honorable député de Lunenburg a manqué à son devoir,—il l'a reconnu en cette Chambre à la dernière session,—en n'insistant pas sur l'inscription de ce crédit dans les crédits ordinaires.

[M. Hocken.]

M. HOCKEN: Non.

M. ERNST: L'honorable député ne trouvera pas de déclaration semblable de ma part, au contraire: je n'ai cessé d'insister depuis le dépôt des crédits ordinaires, l'année dernière.

M. MacLEAN (Prince): Ces crédits ne sont pas les seuls du reste que l'on ne retroue pas dans les crédits supplémentaires; des centaines d'autres ont eu le même sort et n'ont pas réintégré les crédits ordinaires. C'est au député intéressé à voir à ce qu'ils soient rétablis, et il est trop tard pour se plaindre après le dépôt de ces crédits. C'est auprès du département qu'il faut insister. Le ministre a démontré je crois que celui-ci a eu le sort de bien d'autres. Je remarque qu'une somme de $20,000 attribuée à l'île du Prince-Edouard dans les crédits pour 1927-1928 n'a pas été utilisée. Nous aimerions à avoir un autre bureau de poste chez nous et je propose au ministre de prendre sur ce crédit pour nous en construire un à Alberton.

M. LUCAS: L'honorable député de Prince (M. MacLean) devrait bien m'apprendre son moyen de convaincre le ministre des Travaux publics. Procède-t-il en douceur ou use-t-il de menaces? Je suis du nombre des malheureux qui malgré les plus persistantes instances, —et je suis de sang irlandais moi aussi,—n'ont pu obtenir la réintégration dans les crédits ordinaires de l'année dernière d'un crédit supplémentaire périmé. Il se pose vraiment ici un principe de la plus haute importance, monsieur le président. Pour moi, c'est une honte de voir des hommes posant à la compétence en administration nationale recourir au petit moyen de retrancher un crédit destiné à une circonscription parce que celle-ci n'a pas jugé bon d'élire un ami du Gouvernement. Devons-nous comprendre que l'on entend corrompre les électeurs avec leur propre argent et que l'attribution de travaux publics à une circonscription se déterminera suivant l'allégeance politique de celle-ci? Le ministre de la Justice a prétendu citer un cas semblable, mais qui ne l'est pas. Je soutiens, monsieur le président, que tous ces crédits supplémentaires ayant été approuvés par cette Chambre à la demande du ministre des Travaux publics actuels, à la session de 1926, devaient être inclus dans les crédits ordinaires demandés à cette Chambre l'an dernier. Il en va tout autrement lorsqu'il s'agit de la préparation de nouveaux crédits.

L'hon. M. LAPOINTE: L'on a procédé de la même manière en 1911, après l'élection sur la question de la réciprocité.

M. LUCAS: J'imagine qu'il y avait eu un changement de gouvernement.

L'hon. M. LAPOINTE: Cela ne change rien à la théorie ni au principe.

M. LUCAS: Dans ce cas-ci c'est le gouvernement élu qui a changé ses propres demandes de crédits. En tout cas, le ministre trouve-t-il cela bien?

L'hon. M. LAPOINTE: Un gouvernement doit prendre la responsabilité des crédits qu'il demande à la Chambre à chaque session.

M. LUCAS: Ces crédits avaient été demandés et approuvés par la Chambre.

M. ERNST: Par le même ministre.

M. LUCAS: Par le même ministre, et cependant lorsque les crédits ordinaires furent déposés cette même session, certains de ces crédits supplémentaires avaient été retranchés. Je crois que le ministre des Travaux publics est tenu de s'expliquer.

L'hon. J. H. KING: Le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) a fait face à la situation d'une manière juste et convenable. Mais je ne suis pas sans connaître l'ancien crédit maintenant à l'étude. Nous savons que durant la guerre on a suspendu la construction d'édifices publics, les bureaux de poste en particulier. Nous sommes arrivés au pouvoir en 1921. Nous avons poursuivi cette politique, et, en 1922, 1923, 1924, je ne pense pas que nous ayons pu obtenir du conseil du trésor aucune allocation pour les édifices fédéraux, bien que le service public l'eût exigé. Personne n'en niera le besoin durant cette période. En 1925, j'ai obtenu du cabinet de commencer sur une modeste échelle. (*Exclamations.*) Et cela, après que j'eus fait observer à mes collègues qu'il n'y avait eu aucune construction depuis dix ans, et que les besoins du pays étaient devenus si pressants qu'il fallait ériger quelques édifices de l'Etat. Quant au choix des endroits où il fallait commencer, je suis prêt à assumer la responsabilité de mes actes, vu que j'étais alors à la tête du département Cependant, comme le Gouvernement avait accepté l'avis du ministre, qu'il avait voté des crédits, qu'il était revenu au pouvoir après quelques mois d'absence, personne ne soutiendra qu'il n'avait pas le droit de modifier sa politique. Le ministre des Travaux publics peut avoir différé d'opinion avec moi, bien que je ne dise pas que ce soit le cas. Je ne prétends pas non plus que si j'étais demeuré ministre des Travaux publics, j'aurais pu convaincre le cabinet de poursuivre ce programme. Je suis d'avis que le service administratif dans tout le pays a besoin de beaucoup d'argent non seulement pour ses édifices mais pour ses employés. Mais on ne peut tout avoir. Hier, le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) a fait des déclarations d'un vif intérêt pour tout le peuple canadien. Je suis même porté à croire que le jugement du conseil des ministres était meilleur que le mien. Pour le moment, l'abandon de la construction des édifices fédéraux était de sage politique. C'est peut-être une des raisons qui ont permis au Gouvernement de dégrever les impôts et de réduire dans une certaine mesure notre énorme dette nationale.

En ce qui concerne les crédits à voter de nouveau après la chute du ministère King en 1926, nous savons que celui qui lui avait succédé désirait les adopter en bloc, et que c'est ce qu'il a tenté de faire. Mois on l'en a empêché, et il a eu recours, dans l'intervalle, à des mandats spéciaux. Lorsque nous avons repris la direction des affaires, il fut compris, que pour rétablir les finances, il serait bon de voter les allocations présentées dans l'hiver de 1926 avant que les crédits principaux de la dernière année fussent déposés. On ne soutiendra pas que le budget des dépenses de cette année servira de base à celui de l'année prochaine ou de celle qui la suivra. Les crédits sont étudiés par le Gouvernement selon les circonstances annuelles, et ceux qui sont au courant des affaires du ministère savent que les instructions sont données quelques semaines avant la préparation des crédits.

L'hon sir GEORGE PERLEY: Ce n'est pas tant à la disparition de cette allocation que nous nous opposons qu'aux motifs invoqués par l'honorable député (M. Duff). Afin que l'on se mette au travail, le ministre voudra-t-il déposer copie de tous les rapports conseillant la construction de cet édifice à Mahone-Bay, ainsi que copie des documents au moment où ce crédit a été abandonné?

L'hon. M. ELLIOTT: C'est avec plaisir que je produirai tout ce que nous avons au dossier au sujet de cet édifice ou de tout autre, qu'il s'agisse des crédits ou non. Mais je tiens à corriger une fausse impression que semble avoir l'honorable député de Toronto-Centre-Ouest (M. Hocken) et mon honorable ami de Camrose (M. Lucas). Les allocations dont ils parlaient ne sont pas celles qui ont été soumises l'an dernier; il s'agit des crédits supplémentaires de l'année antérieure, qui ont été présentés soit dans l'automne de 1926 ou dans la première partie de la session de 1927. Comme je l'ai dit, nul budget des dépenses préparé par moi ne contenait l'article relatif à Mahone-Bay. Ces crédits ont expiré le 31 mars; ils n'ont pas été rayés, ils ont disparu automatiquement avec la fin de l'année financière. Les crédits relatifs à cet édifice de Mahone-Bay, et à celui qu'a mentionné mon honorable ami de Camrose, n'ont pas été inscrits de nouveau pour la raison que le Gouvernement jugeait d'autres dépenses plus né-

cessaires. Je veux répondre à mon ami d'une manière qu'il considérera, je l'espère, comme franche et satisfaisante. Il m'a demandé si, oui ou non, j'avais été influencé par les suggestions de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough. Il me semble qu'il a entendu mon honorable ami déclarer qu'il ne m'en avait jamais parlé et je ne me souviens pas qu'il l'ait fait. Par conséquent, je suis certain qu'il est exact quand il fait cette déclaration, mais, dans tous les cas, je puis affirmer que je n'ai jamais été frappé par une demande de ce genre. On ne m'en a jamais fait et je n'ai pas pu en être influencé.

M. HOCKEN: Puis-je demander au prédécesseur de mon honorable ami si le député d'Antigonish-Guysborough lui a fait des représentations pour suspendre les travaux ou biffer les montants des estimations?

L'hon. J. H. KING: Comme ministre des Travaux publics, j'ai constaté que la plupart des députés venaient à mon bureau et me faisaient des représentations tout à fait convenables touchant les questions se rapportant à leurs comtés et j'imagine que l'honorable député dont il est question est venu à mon bureau et m'a fait des représentations comme celles des autres députés des deux côtés de la Chambre.

M. ERNST: Les explications qui ont été données font qu'il est très important de laisser la question de côté tant que les documents ne seront pas produits. Le ministre a déclaré que le député d'Antigonish-Guysborough ne lui a pas parlé à ce sujet alors que ce député dit positivement qu'il a influencé le ministre. Cela rend la production du dossier plus nécessaire afin de voir quelle méthode le député d'Antigonish-Guysborough a adoptée et, par conséquent, je demande à ce que cet article soit laissé en suspens jusqu'à ce qu'on produise le dossier.

L'hon. M. ELLIOTT: J'ai déjà dit à mon honorable ami que je ne m'oppose nullement à la production du dossier et je pense que mon honorable ami devrait accepter ma parole. Je dis que le dossier sera produit et la correspondance qu'il peut contenir sera déposée devant la Chambre. Avec cette entente, il me semble que mon honorable ami pourrait laisser adopter le crédit.

L'hon. M. CHAPLIN: Il y a un instant, le ministre a dit qu'il ne produirait aucun dossier sauf ceux qui se rapportent aux crédits du présent budget.

Des VOIX: Non, non.

L'hon. M. CHAPLIN: Est-ce que je comprends maintenant que le ministre est prêt à produire le dossier intéressant particulièrement cette question?

[L'hon. M. Elliott.]

L'hon. M. ELLIOTT: Oui.

M. HOCKEN: Alors, je suppose que le ministre permettra que l'article soit réservé.

Des VOIX: Adopté.

M. HOCKEN: Réservons cet article. Nous pouvons avoir à son sujet des renseignements qui modifieront nos opinions.

L'hon. M. ELLIOTT: J'attire l'attention de l'honorable député sur le fait que le dossier n'a aucun rapport ni aucune relation avec les crédits discutés.

M. HOCKEN: Mais les articles discutés nous fournissent l'unique occasion de discuter la question.

Des VOIX: Non, non.

M. HOCKEN: Je le pense. Je prétends que nous devrions avoir les renseignements avant de voter cet article.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Si le ministre veut donner à l'honorable député de Queen-Lunenburg les dossiers qui traitent de Mahone-Bay et lui permettre de discuter la question quand nous en serons aux "ports et rivières", s'il le désire, est-ce que cela sera satisfaisant?

L'hon. M. ELLIOTT: Parfaitement.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Alors le ministre peut nous assurer que l'honorable député (M. Ernst) pourra discuter la question de Mahone-Bay quand nous en serons aux crédits "ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse"?

L'hon. M. ELLIOTT: Exactement.

L'hon. M. LAPOINTE: Encore une nuit!

M. ERNST: J'avoue que je ne suis pas encore satisfait parce que, lorsque nous en serons à discuter les "ports et rivières", il se peut que je sois forcé de m'absenter. Par conséquent, je demande au ministre de réserver l'item jusqu'à ce que le dossier soit ici.

Des DEPUTES: Non, non.

M. ERNST: Je ne voudrais pas parler jusqu'à onze heures pour expliquer ma position. Le ministre de la Santé (l'hon. M. King) a fait des avancés qui ne sont pas des arguments et n'ont rien à voir dans la question débattue. Nous revenons à la question fondamentale, et c'est que l'honorable député d'Antigonish-Guysborough a déclaré qu'il avait fait certaines choses; il a fait inscrire au budget un certain crédit qu'il a fait ensuite retirer. C'est ce qu'il a dit deux ans de suite. Quel inconvénient peut-il y avoir à réserver ce crédit, après quoi on pourrait déposer le dossier contenant les documents relatifs à cette affaire, ce qui nous permettrait de le discuter à une séance ultérieure?

L'hon. M. EDWARDS: Je prétends qu'il s'agit là d'une demande que l'on a souvent faite dans ce comté et que l'on a agréée. Vous ne sauriez avancer les choses en faufilant ainsi un crédit pour le faire adopter. J'en suis sûr, le ministre, ou un autre membre du cabinet, n'a pas la moindre intention d'empêcher que l'on discute plus à fond cette affaire, et où conviendrait-il mieux de la discuter qu'à l'occasion de ce crédit? Réservons le crédit, comme cela s'est fait des centaines de fois à ma connaissance. Invariablement, lorsqu'il y avait divergence prononcée d'opinion, où lorsque l'on demandait de retarder l'adoption de certains crédits jusqu'à plus ample information, on s'est rendu à la demande, peu importe quel parti était aux affaires. Pour quelle raison mon honorable ami s'opposerait-il à cette manière d'agir? Si le Gouvernement estime que ces crédits sont parfaitement dans l'ordre, il devrait être le premier à agréer cette proposition, et dire: "très bien; reprenons l'expédition de la besogne; nous allons passer à autre chose, et lorsque vous aurez pu examiner cette affaire, nous remettrons le crédit en discussion." Mes honorables amis ne sauraient perdre de temps en agissant ainsi, mais ils ne sauraient faufiler ainsi un crédit malgré l'opposition générale.

L'hon. M. DUNNING: Faufiler?

L'hon. M. EDWARDS: Si le Gouvernement persiste dans cette attitude, je ne puis me servir d'autre terme. Pourquoi ne pas consentir à ce que le crédit soit réservé, et ne pas passer à d'autres numéros?

L'hon. M. STEWART: A-t-on des objections à faire valoir contre les crédits en question? A-t-on demandé des renseignements à leur sujet?

L'hon. M. EDWARDS: Oui.

L'hon. M. STEWART: Pas le moins du monde.

L'hon. M. EDWARDS: Je vous demande pardon, mais je pense que mon honorable ami et moi ne voyons pas l'affaire exactement sous le même angle. J'ai voulu me mettre en bonne posture en posant une question au président, il y a un instant. Si je l'ai bien compris, ce que je crois avoir fait, il était d'avis que la discussion était en tous points régulière. J'ai cru entendre que le Gouvernement partageait cette opinion. J'ai cru entendre qu'il était parfaitement dans l'ordre de discuter la construction d'édifices publics à l'occasion de ce crédit, même s'il n'y est pas fait mention de certains édifices publics, et selon moi, c'est bien ce qu'il convient de faire. Nous ne saurions errer en suivant le principe général d'après lequel, lorsqu'il y a divergence prononcée d'opinions, et que l'on demande de plus amples renseignements, nous permettons que le crédit soit réservé, comme cela s'est fait des centaines de fois dans cette Chambre.

L'hon. M. LAPOINTE: Je me rangerais à l'avis de mon honorable ami si le crédit dont il s'agit était destiné à Mahone-Bay, mais il n'y est fait aucune mention de cet endroit. Ces crédits ont trait à Halifax, Sydney-Nord et Truro. Le numéro 125 porte sur les édifices publics en général. C'est à l'occasion de la discusion de ce dernier crédit que, comme l'a dit le président, toute cette discussion aurait dû avoir lieu. Pourquoi ne pas attendre la mise en discussion de ce numéro, si vous jugez à propos de rouvrir la discussion, et alors vous auriez le dossier promis par le ministre des Travaux publics.

L'hon. M. EDWARDS: Je saisis ce que veut faire ressortir le ministre de la Justice, mais d'après notre régime constitutionnel, lorsqu'un gouvernement se présente devant la Chambre pour se faire voter des fonds, les députés ont le droit de lui soumettre des griefs et d'en demander le redressement avant le vote des crédits. C'est là le principe démocratique de nos institutions britanniques et c'est un principe que l'on a toujours respecté. Je comprends bien l'observation de mon honorable ami sur l'à-propos de discuter la question lors de l'examen du crédit n° 125, mais je n'en prétends pas moins que l'honorable député de Queen-Lunenburg a le droit, à l'occasion de n'importe quel crédit, de faire des commentaires sur un grief avant le vote des subssides.

L'hon. M. STEWART: Je partagerais l'opinion de l'honorable député s'il s'agissait d'une question soulevée concernant une inscription quelconque de ce crédit. Mais vu que l'on n'a contesté aucune des inscriptions de ce crédit ni demandé des renseignements à leur sujet, je trouve curieux que les honorables députés exigent qu'il soit réservé lorsqu'ils peuvent le discuter plus tard à la lumière des renseignements contenus dans les documents qui seront déposés. Cette demande, de la part de mon honorable ami, ne fait guère voir chez lui un bien vif désir d'accélerer l'expédition des affaires publiques.

L'hon. M. EDWARDS: Mon honorable ami me permet-il une question? Ne concède-t-il pas la justesse du principe d'après lequel tout député représentant du peuple a le droit de faire des observations au sujet d'un grief et obtenir du Parlement, ou du Gouvernement, le redressement de ce grief, avant le vote des subsides?

L'hon. M. STEWART: Ce droit n'a été refusé à personne. L'honorable député a raison lorsqu'il dit que l'on réserve des crédits

au sujet desquels on désire des renseignements. Mais on ne demande aucun renseignement au sujt du crédit à l'étude et on a promis à l'honorable représentant de Queen-Lunenburg que les renseignements relatifs au crédit qu'il a en vue lui seront fournis et qu'il pourra les étudier. Par conséquent, je ne vois par pourquoi le crédit à l'étude serait réservé.

M. ERNST: Un mot en réponse au ministre de l'Intérieur. Il semble oublier, peut-être parce qu'il n'a pas assisté à toute la discussion, qu'il y a deux aspects à la question. Il y a d'abord celui du crédit destiné à la construction du bureau de poste de Mahone-Bay et qui a été retranché du budget principal, l'an dernier. Il y a aussi le principe dont s'inspire le crédit à l'étude et d'autres. L'honorable député d'Antigonish-Guysborough a parlé de la méthode suivie pour inscrire un crédit au budget ou pour l'en retirer. Avant que la Chambre n'adopte un seul crédit, la Chambre a le droit de savoir si l'on s'inspire réellement du principe en question. Tel est le sujet en discussion, sans tenir aucun compte de la question de Mahone-Bay. Et c'est pourquoi je demande de réserver le crédit.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami conviendra qu'on peut discuter cette question de principe à propos de tout crédit. Le droit est imprescriptible; tout député peut l'invoquer en tout temps. Il n'y a donc pas de raison de réserver le crédit à l'étude, puisqu'il n'a pas plus de rapport avec le principe énoncé par mon honorable ami que tout autre. Le ministre des Travaux publics ayant promis de déposer les documents, il me semble qu'on devrait adopter le crédit. Le ministre tient ses promesses, bien qu'il soit l'homme à qui il est le plus difficile d'en obtenir. En tout cas, il a promis sans ambages de déposer les documents relatifs à cette affaire et, quant au principe d'ordre général, on pourra le discuter à propos de n'importe quel crédit. Il est faux de dire qu'on nie à un député quelconque le droit de discuter une question de principe. Pour les raisons mêmes qu'invoque mon honorable ami, je le prie de ne pas retarder l'adoption du crédit à l'étude, étant bien entendu qu'il pourra discuter la question de principe plus tard. Il pourra la discuter cent fois s'il le désire. Sinon, il devra accepter la responsabilité d'avoir entravé systématiquement la discussion jusqu'à onze heures, ce qu'il ne désire certes pas. Cela répond à toutes les objections de mon honorable ami. L'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley), qui dirige maintenant l'opposition, a conseillé d'agir de la sorte. Si nous le faisons, nous hâterons l'expédition des affaires, tout en permettant à l'honorable représentant de Queen-Lunenburg d'examiner aussi bien la question de principe que le sujet particulier se rapportant à Mahone-Bay.

M. ERNST: Je n'ai pas l'intention d'entraver systématiquement la discussion et j'apprécie comme il convient les paroles mielleuses du ministre des Chemins de fer. Mais il prend un engagement plus précis que l'honorable député d'Argenteuil ou le ministre des Travaux publics. Si ce dernier m'assure qu'à propos d'un autre crédit, je pourrai discuter aussi bien la question de principe que celle de Mahone-Bay, je serai satisfait. Je ne parle pas seulement pour nuire aux délibérations.

L'hon. M. ELLIOTT: Mon honorable ami a dit qu'il ne pourrait pas assister à la discussion relative au crédit destiné aux rivières et aux ports. S'il n'est pas ici quand sera examiné le crédit 125, je m'engage à retarder l'étude d'un autre crédit afin de lui permettre de soulever le sujet.

M. ERNST: C'est fort bien.

M. CANTLEY: Aucun compromis relatif à l'affaire de la baie Mahone fait par le ministre et un membre de mon groupe ne m'intéresse le moins du monde. Mon grand et ordinairement généreux ami, le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe), a parlé de la construction de bureaux de poste dans les comtés représentés par des conservateurs. Je n'ai jamais demandé de bureau de poste. Je demande des réparations et des modifications à un édifice construit il y a cinquante ans. Le ministère en reconnaît la nécessité, étant au courant de la question depuis de nombreuses années. Mon adversaire lors des élections appuyait cette requête et le ministère a des lettres où il expose l'urgence de ces travaux. J'ai obtenu l'an dernier, du ministre, ce que je considère comme un engagement d'honneur et je ne veux pas qu'on se débarrasse de moi sans me donner l'assurance formelle qu'on s'occupera de l'affaire dans un délai raisonnable.

M. MacNUTT: Je me suis abstenu de soulever la question que je discuterai tout à l'heure, en attendant le règlement de l'affaire du bureau de poste de Mahone-Bay ou une réponse de la part du ministre. Et puisque nous n'avons pu obtenir une réponse satisfaisante du ministre, je reviens à l'examen du crédit de $1,300 concernant l'achat d'un tracteur pour le service des postes à Truro. Je vais poser une question à laquelle le ministre est en mesure de répondre, j'en ai la conviction. Auparavant toutefois, je désire relever l'allusion que l'honorable député de Moose Jaw (M. Ross) a faite touchant les remarques que j'ai faites au sujet de l'achat d'un certain terrain à Truro. Dans les colonnes du hansard

du 15 février, je relève les questions et les réponses suivantes:

L'emplacement du bureau de poste de Truro

M. MacNutt demande:

1. A quelle date a-t-on acheté un lot dans la ville de Truro, en Nouvelle-Ecosse, pour ériger un nouveau bureau de poste?
2. Quel prix a-t-on payé pour ce lot?
3. A qui a-t-on vendu ce lot?
4. Quelle partie du lot primitif a-t-on vendu pour y construire une église?
5. Qui a acheté la partie de ce lot qui restait?
6. Quel prix a payé chacun des deux acheteurs?

Par le très hon. Mackenzie King (pour le ministre des Travaux publics):

1. 11 juillet 1914.
2. $17,000.
3. A la St. James Presbyterian Church, une partie de l'emplacement (100 pieds par 165) $3,000; à Geo. L. Brenton l'autre partie (124 pieds, par 165), $4,500.
4, 5 et 6. Répondu sous le n° 3.

Cependant, le comité constatera que, pour une raison ou pour une autre, le pays a subi une perte sèche de $10,000 du fait de la vente d'un terrain de grande valeur à Truro.

L'hon. M. DUNNING: A-t-il jamais valu la somme qui en avait été primitivement payée?

M. MacNUTT: La valeur de la propriété immobilière était plus élevée qu'à l'heure actuelle à l'époque où ce terrain fut acheté.

L'honorable M. DUNNING: En 1914?

M. MacNUTT: Exactement. Les prix des immeubles étaient alors fort élevés à Truro et la somme payée ne fut pas jugée exorbitante.

M. CASGRAIN: De qui fut-il acheté pour commencer?

M. MacNUTT: Je ne me suis pas renseigné à ce sujet; cependant, si j'ai bien compris, le terrain fut acheté d'une veuve. Dans la ville où j'habite, à Stewiacke, il est à ma connaissance qu'un terrain pour bâtir un bureau de poste fut acquis de la veuve de l'un des plus ardent libéraux de l'endroit.

L'hon. M. DUNNING: Est-ce là le même terrain?

M. MacNUTT: Du tout. A Stewiacke, à l'heure qu'il est, les opérations postales sont faites dans un petit bureau de 10 par 12 qui n'est pas du tout adapté à cette fin. J'ose espérer que le ministre ne décidera pas de vendre ce terrain, qui fut acquis en 1914, de la même manière que le département a disposé de la propriété à Truro. Etant donné le rapport des architectes du département, à savoir que cela entraînerait des dépenses considérables pour remanier l'édifice de Truro,—de fait il en coûterait aussi cher pour ainsi dire que de construire un nouvel édifice,—je désirerais savoir du ministre sur la recommandation de qui le département a pris cette décision. La population de Truro est très indignée de toute cette affaire. Les gens se rendent compte qu'ils ont reçu une rebuffade vu le bas prix auquel le département a vendu ce terrain. J'ose espérer que le ministre a tous les renseignements sous la main et qu'il est en mesure de nous les communiquer séance tenante.

L'hon. M. VENIOT: Je réclame le privilège de répondre en quelques mots aux observations qu'a faites l'honorable député de Colchester (M. MacNutt) en ce qui regarde la situation à Truro. J'ai visité cette ville au mois de décembre 1926, à la demande de la Chambre de commerce de Truro. Je revenais de New-Glasgow en route pour Moncton et je suis arrivé à Truro vers neuf heures du matin. Je rencontrai les membres de la chambre de commerce ainsi que quelques représentants du conseil de ville. En compagnie de ces messieurs, j'examinai attentivement les deux propriétés ainsi que l'installation du présent bureau de poste. A la demande de ces représentants autorisés et à mon titre de ministre des Postes, j'ai recommandé au ministère des Travaux publics de disposer du terrain situé entre les deux églises et acquis en l'année 1914. Voici pourquoi. De l'avis de ces citoyens, avis que je partage du reste, le terrain sur lequel est construit le présent bureau de poste de Truro est assez spacieux pour ajouter à l'édifice toutes les améliorations modernes nécessaires et y faire toutes les installations qu'exigeront tout le service postal et le service des Douanes pour vingt ans à venir. J'étais accompagné du président, du secrétaire et de plusieurs autres membres de la chambre de commerce et nous avons discuté le problème sous ses divers aspects. De retour à la gare où j'attendais mon train, il fut décidé que je recommanderais au ministre des Travaux publics de vendre le terrain acquis en 1914 et de remodeler l'édifice actuel de façon à le doter de toutes les améliorations modernes. Il est possible de remodeler le présent édifice et d'y ajouter une annexe des plus modernes en utilisant un terrain vacant qui est situé en arrière. Et voilà qui suffira à doter la ville de Truro de toutes les installations dont elle aura besoin pour vingt ans à venir en ce qui regarde le service des Douanes aussi bien que le service postal, sans qu'il soit nécessaire de construire un nouvel édifice sur un autre emplacement. Bien plus, l'emplacement du bureau de poste actuel à Truro est le meilleur de la ville. Il est situé à un endroit plus central que la propriété achetée entre les deux églises à Truro, et je puis ajouter que les fidèles des deux églises étaient fermement opposés à la construction d'un édifice public entre elles. Telle est l'histoire de mon en-

quête comme ministre des Postes à Truro, et c'est sur mon avis de ministre des Postes que cette propriété a été vendue. Mais avant de prendre cette décision, j'ai reçu ce conseil des membres de la chambre de commerce de la ville qui m'ont accueilli à la station et ont visité les deux emplacements avec moi.

M. MacNUTT: Je suis très heureux que le ministre assume la responsabilité de la vente du terrain à Truro. Je reçois souvent des lettres, presque tous les jours depuis quelque temps, dont les auteurs me demandent d'amener cette affaire sur le tapis à la Chambre, et ils ne sont pas tous des conservateurs non plus. Je voudrais savoir quels messieurs ont alors accompagné le ministre.

L'hon. M. VENIOT: Le président et le secrétaire de la chambre de commerce étaient du nombre.

M. MacNUTT: De toute évidence, la population a changé d'opinion depuis, à juger par les renseignements que je reçois. Je suis très heureux toutefois que la responsabilité de cette vente de terrain repose sur le ministre des Postes.

L'hon. M. VENIOT: Et sur les membres de la chambre de commerce de Truro. Ils l'ont préconisée.

M. MacNUTT: Je les laisserai parler en leur propre nom. Je suivrais l'opinion et l'avis d'hommes comme l'architecte que je mentionnais tantôt, M. Rankin, lequel passa plusieurs jours dans cette ville pour faire rapport sur l'ancien bureau de poste, plutôt que d'en croire le ministre des Postes, quelque haute opinion que j'aie de son intelligence. Aucun membre de la droite ou de la gauche n'a jamais entrepris de restaurer un vieil immeuble, et l'immeuble en question a quarante ans d'existence, sans le regretter avant la fin des travaux. Du rapport mentionné, déposé aux archives du département des Travaux publics, il ressort que la restauration du vieil édifice pour le service public coûtera presque autant que la construction d'un nouvel édifice, et ce sera toujours une vieille bâtisse. Inutile de mentionner l'état de l'édifice actuel. Suivant le ministre, il y a beaucoup d'espace inutilisé à l'arrière. Il y a de la place à l'arrière de presque tous nos édifices publics, mais l'édifice sera tout à fait insuffisant, dis-je, la restauration une fois achevée, et elle coûtera presque aussi cher qu'une construction nouvelle. Avant que le ministre des Travaux publics dépense une grande somme pour améliorer le bureau de poste de Truro, j'exhorte le ministre à procéder avec prudence et à prendre l'avis de ses architectes, qui ont déjà fait un rapport à ce sujet.

[L'hon. M. Veniot.]

M. GARDINER: Je prie le ministre de nous fournir des explications sur ces divers articles.

L'hon. M. ELLIOTT: Mon honorable ami n'était peut-être pas à son siège au commencement de la soirée quand j'ai donné des explications.

M. GARDINER: Oui, j'y étais.

L'hon. M. ELLIOTT: Les premiers $25,000 sont un loyer payé au département des Chemins de fer et des Canaux. C'est en réalité une location reconnue équitable après de longues négociations.

M. GARDINER: Quel édifice est loué?

L'hon. M. ELLIOTT: L'édifice du service d'immigration. Nous en sommes venus à cet arrangement avec le ministère des Chemins de fer et des Canaux. C'est la location payée l'an dernier et depuis quelques années, je crois. Le crédit de $45,000 est nécessaire pour réparer des bâtisses et des quais aux casernes de la marine canadienne. Il s'agit de réparations très étendues. Il y a d'abord les réparations générales aux quais et aux bassins de petits navires, $20,000. La reconstruction des bases d'une grue de 31 tonnes et l'érection de la grue coûtera $15,000; la réparation et la construction d'un champ d'exercices et du terrain de recréations, $10,000; soit $45,000 en tout. L'article suivant de $5,700 est requis pour la réparation et l'amélioration de l'hôpital Rockhead. Le département de la Santé a accordé cette demande. Les modifications demandées comprennent l'installation de sonnettes aux portes, de suspensions électriques et autres articles, dix-huit en tout. L'article suivant comporte un déboursé de $7,500 pour bâtir une annexe à un édifice public à Sydney-Nord. Si j'ai bon souvenir, c'est un édifice des douanes à un seul plancher, en arrière d'un édifice public, et le besoin en est très urgent à cause de la saisie des boissons. Il y a déjà tant d'objets saisis qu'il n'y a pour ainsi dire plus de place pour les mettre.

L'hon. M. CHAPLIN: Les boissons saisies ne sont-elles pas immédiatement détruites?

L'hon. M. VENIOT: Non.

L'hon. M. CHAPLIN: Qu'en fait-on?

L'hon. M. VENIOT: On les garde pendant trente jours avant de les détruire.

Un DEPUTE: On les consomme.

L'hon. M. CHAPLIN: Qui les consomme? D'après le ministre des Postes, on a besoin d'un bâtiment pour y déposer les spiritueux pendant trente jours avant de les jeter à l'égout.

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai pas dit qu'on les jetait à l'égout, mais qu'on les détruisait.

L'hon. M. CHAPLIN: L'honorable ministre n'a-t-il pas parlé de trente jours?

L'hon. M. VENIOT: Oui.

L'hon. M. CHAPLIN: D'après un ministre on a besoin de ce bâtiment pour y déposer les boissons pendant trente jours avant de les détruire. Si c'est le seul usage qu'on veut en faire, le Gouvernement aurait avantage à changer la loi et à détruire les spiritueux tout de suite, ce qui ferait économiser $7,500.

L'hon. M. ELLIOTT: L'allonge a été demandée par le commissaire des Douanes dans une lettre datée du 18 novembre, qui est ainsi conçue:

Je demande l'érection d'un bâtiment en brique d'un étage de 30 pieds par 70 pieds à l'arrière de l'édifice public de Sydney-Nord, pour permettre d'examiner les articles importés et surtout pour y garder en sûreté les marchandises saisies.

Cette amélioration est absolument nécessaire, car Sydney-Nord est le centre de notre service de répression de la contrebande autour de l'île du Cap-Breton et des locaux loués n'offrent pas la sécurité voulue. Les marchandises saisies consistent principalement en spiritueux, et l'on est obligé de les garder longtemps à cause des procès pendant devant les tribunaux.

L'hon. M. CHAPLIN: C'est satisfaisant.

M. ROSS (Kingston): Au sujet des casernes de la marine, le ministre a-t-il indiqué le nombre des marins qui servent là-bas ou qui y sont casernés?

L'hon. M. ELLIOTT: La demande ne l'indique pas.

M. ROSS (Kingston): S'agit-il d'une caserne existante ou est-ce en prévision d'une nouvelle marine?

L'hon. M. RALSTON: Ce crédit se vote depuis nombre d'années; il s'élève généralement à $30,000. Toutefois, l'an dernier, on ne vota rien et l'excédent de $15,000 est nécessaire pour faire des réparations.

M. ROSS (Kingston): Je voudrais savoir quelles sont les troupes qui occupent ces casernes.

L'hon. M. RALSTON: Je ne peux dire combien il y a d'hommes au juste; probablement environ 200. Les stations navales sont situées à Esquimalt et à Halifax.

M. KENNEDY: Cette somme de $25,000 est-elle demandée pour l'accommodement des immigrants? Le ministre peut-il me dire combien d'immigrants sont venus à Halifax, l'an dernier?

L'hon. M. ELLIOTT: L'honorable député devra s'adresser pour cela au ministre de l'Immigration. Cette somme-ci représente le loyer du local servant aux immigrants à cet endroit. Je répète qu'on la vote depuis plusieurs années. Autrefois, les départements se répartissaient les frais, mais cet arrangement n'a pas donné de bons résultats. Après bien des pourparlers, on a décidé de faire payer par un département à l'autre une somme de $25,000.

(Le crédit est adopté.)

Edifices publics au Nouveau-Brunswick.—Station de quarantaine de Saint-Jean, Ile-aux-Perdrix, $13,600.

M. BELL (Saint-Jean-Albert): Le ministre voudrait-il me donner des détails sur ce crédit?

L'hon. M. ELLIOTT: Il s'agit de réparer et d'agrandir la station de quarantaine de Saint-Jean, comme l'a demandé le département de la Santé dans une lettre de son sous-ministre en date du 2 décembre 1927. Voici la note:

Les travaux projetés consistent en un certain nombre de différentes petites transformations dont le coût sera de $13,520. Les voici:

Transformations et réparations:

(1) Usine électrique:

Enlever les mauvaises briques des murs extérieurs, les remplacer par des nouvelles et recouvrir les murs extérieurs de trois couches de "minwax".

Construire un nouveau magasin pour y déposer le charbon sur un emplacement à être choisi par l'architecte résidant du département des Travaux publics et le médecin-chef.

Fournir six échelles pour combattre le feu qui pourrait se déclarer dans les différents bâtiments (vingt à trente pieds de long).

Faire une ouverture de 2 pieds par 3 entre la chambre des chaudières et la salle principale, pour la ventilation et le chauffage, y compris toute l'ornementation.

Suivent d'autres détails que je me ferai un plaisir de citer si l'honorable député le désire.

M. MacLAREN: Le ministre peut-il me dire s'il y a une raison spéciale pour n'avoir inclus qu'un seul crédit dans le budget du Nouveau-Brunswick: celui de $13,600 pour la station de quarantaine de Saint-Jean? Je ne sache pas qu'il y ait une épidémie dans cette province. Pourquoi alors cette mention unique et particulière de la station de quarantaine? Ce serait malheureux si cette station avait pour effet de priver la province d'édifices publics.

L'hon. M. ELLIOTT: Dois-je comprendre que l'honorable député s'oppose au crédit en question?

M. MacLAREN: Oui, je trouve le crédit insuffisant.

L'hon. M. ELLIOTT: Je puis assurer mon honorable ami que le crédit est suffisant pour faire les améliorations nécessaires de la façon économique que nous les faisons.

M. PRICE: Monsieur le président, j'ai été très amusé des explications données ce soir par le Gouvernement au sujet de ses travaux

publics, surtout ceux des Provinces maritimes. Amusantes surtout les explications données par le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) au sujet de l'agrandissement du bureau de poste de Truro. Le Gouvernement est à prendre l'habitude de meubler du mieux qu'il peut des vieilles constructions, de les refaire, de les plâtrer et replâtrer, en les laissant dans un mauvais état hygiénique, dans les comtés où les candidats libéraux ont été défaits aux dernières élections. En 1885, il a été construit un bureau dans la ville de Moncton, alors que la population était de 5,000 âmes. Cet édifice a été condamné plusieurs fois par l'architecte du département des Travaux publics, par l'architecte du département des Postes et par tous les autres hauts fonctionnaires qui l'ont inspecté. Cependant, les recettes brutes ont augmenté de $65,000 par année à $400,000 par année, laissant des recettes nettes de $300,000. Au point de vue des recettes, elle est la sixième ville du Dominion.

Il y a quelques instants, des membres du Gouvernement ont fait allusion à des décrets du conseil, et l'ancien ministre des Travaux publics (l'hon. J. H. King) a déclaré qu'ayant perdu le pouvoir pendant environ deux mois, les crédits qu'ils avaient inscrits au budget n'avait nullement influencé leur retour au pouvoir. C'est un faible raisonnement, et personne ne s'en rend mieux compte que le ministre lui-même. Il s'en est cependant bien tiré.

La discussion du crédit pour un bureau de poste à Mahone-Bay révèle le fait qu'un candidat libéral désappointé a pu induire le ministre à retirer un crédit pour des travaux considérés de nécessité publique. Si c'est ce que le Gouvernement est disposé à faire sur les conseils d'un candidat discrédité, c'est-à-dire prendre sur lui de ne pas construire de bureau de poste ou autre édifice public nécessaire dans un centre quelconque, il viendra un temps où les électeurs sauront quoi faire de ce Gouvernement.

Dans la ville de Moncton, un particulier, partisan du gouvernement actuel, a acheté une propriété au prix d'environ $17,000. Il y a quatre ou cinq ans, peut-être six, le Gouvernement ayant été coinvaincu de la nécessité de construire un bureau de poste dans cette ville, choisit précisément la propriété que ce citoyen avait acheté. Les élections approchaient, et je présume que l'on a trouvé très convenable de payer un bon prix à son propriétaire, de sorte qu'il l'a acheté pour $49,000. Le Gouvernement a ensuite loué cette propriété $40 par mois, et aujourd'hui elle est occupée par un employé des chemins de fer nationaux, qui paye un loyer de $49 par mois, au plus, et l'Etat paye les taxes. C'est un magnifique rendement pour un placement de près de $50,000.

Le Gouvernement a promis, de temps à autre à la population de Moncton, de lui donner un bureau de poste. Il va sans dire que l'édifice actuel n'est pas hygiénique et tellement insuffisant que le Gouvernement a trouvé bon d'employer un intermédiaire pour louer un local de l'autre côté de la rue et le sous-louer au département. C'est l'état de choses actuel: le Gouvernement au lieu de louer la maison du propriétaire la loue d'un intermédiaire.

L'hon. M. VENIOT: Pas pour le bureau de poste.

M. PRICE: C'est une habitude de ce Gouvernement. Comme je l'ai dit, la population de Moncton a besoin d'un nouveau bureau de poste. L'ancienne bâtisse a été réparée de temps à autre, et au lieu d'ériger un nouveau bureau de poste,—qui, comme je l'ai démontré, est absolument nécessaire pour les fins du service,— le Gouvernement soumet les employés des postes aux inconvénients de conduire les affaires dans un édifice condamné, insuffisant et mal situé.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

A onze heures la séance est levée d'office, conformément au Règlement.

Lundi, 20 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

1re LECTURE

De trois projets de loi d'intérêt privé:

Bill n° 46, déposé par M. Lang, concernant la Nipissing Central Railway Company;

Bill n° 47, déposé par M. Edwards (Ottawa), tendant à constituer en corporation la Canadian American International Bridge Company;

Bill n° 48, déposé par M. Gershaw, concernant la compagnie du chemin de fer de Calgary à Fernie.

RENVOI DE L'ENQUETE SUR L'IMMIGRATION AU COMITE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose que la Chambre passe aux avis de motion du Gouvernement et aborde la motion qui figure en mon nom. Cette motion défère au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation la question du ministère de l'Immigration. Je suis persuadé que la Chambre veut que cette enquête se poursuive pendant le débat sur le budget.

M. l'ORATEUR: Du consentement unanime de la Chambre, il est proposé par le très hon. Mackenzie King, appuyé par l'hon. M. Lapointe:

Que la loi de l'immigration et les règlements qui en dépendent, et la question générale de l'immigration, y compris le travail du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, soient soumis au comité de l'agriculture et de la colonisation pour examen et rapport.

(Cette motion est adoptée.)

ADOPTION DU RAPPORT PRELIMINAIRE DU COMITE SPECIAL RELATIF AUX PENSIONS ET AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. C. G. POWER (Québec-Sud) propose:

Que le rapport partiel du comité spécial relatif aux problèmes des pensions et des anciens combattants, présenté à la Chambre le 17 février, soit adopté.

(Cette motion est adoptée.)

RENVOI DE RAPPORTS AU COMITE DE LA MARINE ET DES PECHERIES

M. WILLIAM DUFF (Antigonish-Guysborough) propose:

Que le rapport annuel du ministre de la Marine et des Pêcheries pour l'année financière 1926-1927; et le rapport annuel de la division des pêcheries du département de la Marine et des Pêcheries pour l'année financière 1926-1927 soient renvoyés au comité de la marine et des pêcheries.

M. l'ORATEUR: Avis de cette motion n'ayant pas été donné, elle ne peut être proposée que du consentement de la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion? (*Assentiment.*)

(La motion est adoptée.)

LE RAPPORT DE LA COMMISSION HUNTER

L'hon. M. J. H. KING (ministre de la Restauration civile des soldats): Je dépose au nom du secrétaire d'Etat (l'hon. M. Rinfret), le rapport du commissaire Hunter, ainsi que les témoignages qu'il a recueillis.

L'hon. M. R. J. MANION (Fort-William): Le ministre aurait-il l'obligeance de déposer de plus la vérification particulière faite en cette matière par Gordon C. Scott? Je tiendrais à l'avoir.

L'hon. M. KING: Je serai enchanté de déposer également ce document.

QUESTIONS

(Les questions, auxquelles il a été répondu de vive voix, sont marquées d'un astérisque.)

LA PROPRIETARY ARTICLES TRADE ASSOCIATION

M. WOODSWORTH demande:

Le Gouvernement a-t-il adopté des mesures ou se propose-t-il d'en adopter pour protéger le public contre les agissements de la Proprietary Articles Trade Association?

L'hon. M. HEENAN: On a fait une enquête en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions et sur les agissements de la Proprietary Articles Trade Association dénoncée comme une coalition de fabricants, de marchands de gros et de détail du commerce de médicaments en vue de fixer un prix maximum pour la vente de certains de leurs médicaments et articles de toilette. Le commissaire, M. L. V. O'Connor, a fait rapport, le 24 octobre 1927, que l'association agit au préjudice du public. A peine ce rapport fut-il publié que la compagnie a annulé son prix courant et a abandonné les affaires.

LE DÉCHARGEMENT DE LA HOUILLE À HALIFAX

M. SMITH (Cumberland) demande:

1. Le quai n° 9 de la cité d'Halifax est-il réservé pour l'usage des Chemins de fer nationaux du Canada?
2. A-t-on déchargé une grande quantité de houille américaine à ce quai durant l'année 1927?
3. Dans l'affirmative, quel était le destinataire de cette houille?
4. Qui s'est servi de cette houille ?

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Pas exclusivement; on en loue des parties.
2. Ce n'est ni par les Chemins de fer nationaux ni pour eux.
3. Nous n'avons pas de renseignements.
4. Nous n'avons pas de renseignements.

LE TRANSPORT DU COURRIER DE COLPTON

M. ERNST demande:

1. Le ministère des Postes a-t-il signé récemment un nouveau marché pour le transport des lettres de Colpton-Station au bureau de poste de Colpton (Nouvelle-Ecosse)?
2. Si tel est le cas, qui a soumissionné et quel était le montant de la soumission de chaque personne?
3. Le ministère des Postes ou un fonctionnaire de ce ministère a-t-il reçu des représentations au sujet de tout soumissionnaire?
4. Si tel est le cas, qui les a faites?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. Oui.
2. Le montant engagé étant moindre que $200 par année, il ne fut pas nécessaire de demander des soumissions.

3 et 4. Voir la réponse au n° 2.

LE COURRIER POSTAL DE BARSS-CORNER À NEW-GERMANY

M. ERNST demande:

1. Le ministère des Postes a-t-il signé récemment un nouveau marché pour le transport des lettre de Barss-Corner au bureau de poste de New-Germany (Nouvelle-Ecosse)?
2. Dans ce cas, qui a soumissionné et quel était le montant de la soumission de chaque personne?

3. Le ministère des Postes ou un fonctionnaire de ce ministère a-t-il reçu des représentations au sujet de quelque soumissionnaire?

4. Dans ce cas, qui les a faites?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. Oui.

2. L.-S. Delong, Barss-Corner, $779; Everett F. Langville, Barss-Corner, $789.

3. Oui.

4. Le candidat ministériel dans le comté.

LE PRIX DES POMMES "EXTRA FANCY DELICIOUS"

M. STERLING demande:

1. Le producteur de la Colombie-Anglaise reçoit $2.35 par boîte de pommes "Extra Fancy Delicious", qui contient 140 pommes, et sur ce montant il doit payer les frais de production. Le consommateur de la cité d'Ottawa paie en moyenne .071c. ½ chaque pomme, ce qui fait un total de $10.50 par boîte.

2. Quels sont les détails de cette différence de prix?

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): 1 et 2. La Délicieuse de choix se vend aux prix suivants, mais nous n'avons pu obtenir les prix pour les Délicieuses de choix extra qui sont de toute première qualité:

Prix au point d'expédition, $2.35 à

	Par boîte
$2.60 généralement	$ 2 45
Prix de transport à Ottawa	75
Frais de chauffage	10
Frais de courtage	05
	$ 3 35
Prix de gros au détaillant, $3.50 à $3.75, le plus souvent	$ 3 75
Prix de détail au consommateur, $4.25 à $4.50, le plus souvent	4 50

Le prix est plus élevé lorsque cette pomme est vendue par unité; il varie de 2 pommes pour 25c. à 5 pommes pour 25c. selon la grosseur; le prix moyen est de 4 pommes pour 25c.

LE SOUS-MINISTRE DE LA JUSTICE

M. ANDERSON (High Park) demande:

1. Quel est le traitement du sous-ministre de la Justice?

2. A-t-on porté à $10,000 le traitement du sous-ministre de la Justice parce que le sous-ministre surveillait devant le Conseil privé et plaidait personnellement les appels?

3. Le sous-ministre actuel plaide-t-il lui-même et surveille-t-il les appels interjetés devant le Conseil privé?

4. Sinon, pourquoi?

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice):

1. $10,000.

2. Non.

3. Depuis sa nomination en 1924, il n'y a pas eu nécessité de donner instruction au sous-ministre d'aller plaider en personne devant le Conseil privé.

4. Durant cette période, sa présence a été nécessaire à Ottawa à titre de chef du ministère et le volume de son travail a constamment augmenté.

LE CANAL DE WELLAND

M. TELFORD demande:

1. A quelle date a-t-on commencé la construction du nouveau canal Welland?

2. Quel montant a-t-on dépensé pour la construction du canal Welland jusqu'au 1er janvier 1928?

3. Quelle somme a été dépensée pour le canal Welland, chaque année, depuis le commencement des travaux?

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Dans le cours du mois de septembre 1913.

2. $87,465,040.90.

3. Crédits consacrés à la construction du canal Welland:

1905-1906	$ 13,231 97
1906-1907	10,825 27
1907-1908	8,300 34
1908-1909	19,993 37
1909-1910	9,979 91
1910-1911	21,229 35
1911-1912	23,138 60
	$ 106,698 81

Crédits affectés au canal maritime Welland:

1912-1913	$ 112,890 92
1913-1914	994,257 60
1914-1915	4,074,200 69
1915-1916	4,909,732 51
1916-1917	3,513,769 82
1917-1918	1,235,046 59
1918-1919	1,823,875 96
1919-1920	3,499,963 35
1920-1921	5,070,297 57
1921-1922	5,429,566 86
1922-1923	6,404,157 18
1923-1924	7,192,506 60
1924-1925	10,097,045 62
1925-1926	11,863,209 14
1926-1927	13,988,961 74
D'avril à décembre 1927	11,362,635 52
	$ 91,678,816 48

A déduire: certaines sommes perçues pour la vente de l'outillage au cours des années financières comprises entre 1921-1922 et 1927-1928 inclusivement, $4,213,775.58.

Montant déboursé au 31 décembre 1927, $87,465,040.90.

Les sommes déboursées antérieurement à l'année 1913-1914, l'ont été pour des explorations et études préliminaires, avant de commencer les travaux.

LE CONCIERGE DE L'ÉDIFICE PUBLIC À LIVERPOOL

M. ERNST demande:

1. Quels candidats ont demandé au ministère des Postes ou à la Commission du service civil la position de gardien ou de concierge de l'édifice du gouvernement à Liverpool (Nouvelle-Ecosse)?
2. Quelles personnes ou organisations ont recommandé chaque candidat?
3. Quels candidats a nommés ou recommandés la Commission du service civil?
4. Le ministère des Postes ou tout autre ministère fédéral a-t-il rejeté des candidats recommandés?
5. Quelle recommandation ou nomination a-t-on acceptée?
6. Se trouvait-il parmi les candidats des soldats rapatriés et qui reçoivent des pensions?
7. Une ou plusieurs personnes ont-elles fait des représentations contre la nomination de candidats de cette classe, et dans l'affirmative, qui les a faites?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes): Cette nomination ne relève pas du ministère des Postes, mais bien du département des Travaux publics.

(Question réservée.)

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE BEURRE

Par M. GEARY:

Quelle est pour chaque mois la quantité totale et la valeur du beurre, qui, à partir du 1er avril 1926 jusqu'au 31 janvier 1928; *a* a été exporté en Grande-Bretagne; *b* aux Etats-Unis; *c* importé d'Australie; *d* importé de la Nouvelle-Zélande?

ITINÉRAIRES DES COURRIERS DU COMTÉ DE PICTOU

Par M. CANTLEY:

1. Sur combien de routes le Gouvernement fait-il transporter les malles par courrier dans le comté de Pictou (Nouvelle-Ecosse)?
2. Quelles localités ces routes desservent-elles?
3. Quelle est la longueur de chacune?
4. Quel est le coût du service sur chaque route?
5. Quel est le nom de l'adjudicataire de l'entreprise?
6. A quelle date expirent chacune des entreprises?
7. Quel est le coût moyen par mille du maintien de ces routes lorsque l'on se sert d'un véhicule à un seul cheval?

DESTITUTION DE MAÎTRES DE POSTE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Par M. JONES:

1. Combien de maîtres de poste du Nouveau-Brunswick ont-ils été destitués depuis le 1er octobre 1926?
2. Quels sont leurs noms, les noms des bureaux de poste, et les comtés fédéraux dans lesquels ces bureaux de poste sont situés?
3. Combien de positions ont été remplies jusqu'à aujourd'hui, et qui a recommandé les nouvelles nominations?
4. Dans combien de cas et dans quels cas particuliers des enquêtes ont-elles été faites?

DATES D'ÉMISSON D'OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER

Par M. WHITE (London):

Quelles sont les dates d'émission des diverses valeurs énumérées à l'Annexe V, page 15 des Comptes publics de 1927?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

HONORAIRES D'AVOCATS DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. ERNST demande:

Relevé indiquant les noms de toutes les personnes dont le ministère de la Justice a retenu les services comme avocats ou procureurs dans la province de la Nouvelle-Ecosse durant l'année civile 1927 pour des poursuites d'après la lois des douanes et de l'accise, pour des procès devant la Cour de l'Echiquier qui avaient trait aux saisies faites par des agents des douanes et de l'accise; relevé indiquant aussi les sommes respectives payées à chaque avocat ou à chaque procureur.

AGENCE DES AFFAIRES INDIENNES DANS LE TOWNSHIP D'ALMVICK

M. MAYBEE demande:

Copie de toute correspondance, lettres, de tous télégrammes et autres documents que le Gouvernement aurait en sa possession et qui ont trait à la destitution de W. R. Coyle de la position d'agent des Indiens sur la réserve indienne du township d'Almvick, dans le comté de Northumberland (Ontario); et tous les documents qui ont trait à la nomination de son successeur.

LE BUREAU DE POSTE DE RENATA

M. ESLING demande:

Copie de toute correspondance, lettres et autres documents qui ont trait à la destitution de Peter Friesen de la position de maître de poste à Renata (Colombie-Anglaise), et tous les documents similaires qui ont trait à la nomination de son successeur.

L'EMBRANCHEMENT DE STURGEON-FALLS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

M. LAPIERRE demande:

Copie de toute correspondance, lettres, de tous télégrammes, pétitions et autres documents que le Gouvernement garde en sa possession et qui ont trait à la demande d'un embranchement de chemin de fer qui partirait d'un point contigu à Field, sur les chemins de fer nationaux du Canada et se rendrait à Sturgeon-Falls (Ontario).

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PÊCHERIES DANS LES PROVINCES MARITIMES

M. FRASER demande:

Relevé indiquant:—

1. Le coût total, jusqu'au 31 janvier 1928 inclusivement, de la Commission royale qui conduit une enquête sur les pêcheries des Provinces maritimes.
2. Les noms du personnel, soit les membres de la Commission, soit les secrétaires, les sténographes, ou autres.

3. Les montants respectifs payés ou payables pour: *a* honoraires; *b* dépenses à chaque personne employée par la Commission à quelque titre que ce soit, jusqu'au 31 janvier 1928 inclusivement.

LES RELATIONS DU CANADA AVEC LA RUSSIE SOVIÉTIQUE

M. SPENCER demande:

Copie de toute correspondance, lettres, décrets ministériels et autres documents qui ont trait à la rupture des relations entre le Canada et la Russie soviétique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Au sujet de cette motion, la question dont il s'agit a fait l'objet de correspondance échangée avec le gouvernement britannique, et avant de déposer cette partie de la correspondance, nous aimerions à obtenir le consentement du gouvernement anglais, sans quoi le dossier sera déposé en l'état où il est.

M. HEAPS: Si je ne me trompe, c'est ce que le premier ministre a dit à la Chambre jeudi dernier. N'a-t-on pas encore reçu la réponse du gouvernement anglais?

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas encore.

LA REFORME DU SENAT

M. WOODSWORTH: Le Gouvernement se propose-t-il de s'occuper de la réforme du Sénat à cette session-ci? Je n'ai nullement à l'idée la nomination des nouveaux sénateurs libéraux.

M. l'ORATEUR: Pour une question aussi importante il faut un avis.

L'AIDE AUX SANS-TRAVAIL

M. HEAPS: Le ministre du Travail (l'hon. M. Heenan) a-t-il reçu de quelque gouvernement provincial ou municipalité une demande d'aide pour les sans-travail?

L'hon. P. HEENAN (ministre du Travail): On ne nous a demandé aucune contribution, mais le premier ministre de l'Ontario, et, je crois, celui du Manitoba, se sont enquis si nous fournirions un tiers comme autrefois.

M. HEAPS: Le ministre déposera-t-il sur le bureau la correspondance qui a été échangée avec ces deux gouvernements?

L'hon. M. HEENAN: Je la déposerai demain.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens.

M. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, lorsque le chef

[M. Fraser.]

de l'opposition (l'hon M. Bennett) m'a invité à répondre au discours budgétaire du ministre des Finances (l'hon. M. Robb), je n'ai pu que me rendre à cette invitation que je considérais comme une marque de confiance personnelle et de bienveillance de sa part; mais exprimer de mon mieux possible les vues et la politique du parti conservateur sur les divers sujets exposés par le ministre des Finances est un grave devoir et une sérieuse responsabilité. Je sollicite donc l'indulgence de la Chambre.

Le premier ministre, au cours d'un récent débat, a tenté, comme il en est coutumier, de faire une distinction entre les expressions "égalité de statut" et "différences de fonctions". Il abondera dans mon sens, je le présume, si je dis que les honorables députés de la gauche ont une égalité de statut avec les membres du ministère et leurs amis de la droite. Il conviendra également, je crois, de la différence de fonctions. Le Gouvernement nous a expliqué de temps à autre sa fonction en nous donnant un état fort incomplet des faits se rattachant à son administration et à la situation financière et commerciale du pays. Après que le ministre des Finances a présenté son budget dans lequel il se confine à la vérité, mais à un exposé fort incomplet de la vérité, il devient toujours nécessaire pour les membres de l'opposition de s'acquitter de l'onéreux devoir de présenter tous les faits au pays.

Je constate que le soir même que le ministre des Finances nous a donné son exposé budgétaire, un autre homme public éminent, en réalité, ou qui désire l'être, du moins, a prononcé un discours à Montréal dans lequel il réclame pour lui-même et pour un ou deux de ses associés le mérite entier de tous les résultats avantageux notés par le ministre des Finances et, par conséquent, il prétend pour cela à la reconnaissance de ses compatriotes.

Personnellement, je ne connais pas les capacités de sir Henry Thornton, comme administrateur des Chemins de fer nationaux, mais, apparemment, il pense que le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) ne sont que des satellites lunaires connus du public seulement lorsqu'ils paraissent dans la lumière de ce soleil ou de cette étoile. Mais, à la Chambre, c'est aux ministres, qui ont assumé la responsabilité de l'administration des affaires du pays, que nous devons demander compte de leur conduite. Le Gouvernement, le Parlement et tous les citoyens seraient bien plus satisfaits si sir Henry Thornton ne s'ingérait pas si souvent dans des questions qu'il ne connaît qu'imparfaitement ou pas du tout.

Le ministre des Finances, dans son discours, a parlé de la dette nette, et simplement parce que sir Henry Thornton est intervenu dans cette dicussion publique, je vais montrer quelque peu le rôle qu'il joue dans la gestion des affaires nationales au sujet du passif brut et net du Canada.

La dette nette du Canada s'élevait à $2,347,834,370, le 31 mars 1927, indiquant au grand livre une diminution de $41,896,729.33 durant l'année, alors que, en cette même année 1927, la dette du réseau national, envers le public seulement, s'accroissait de 46 millions de dollars.

Pour la première fois, le ministre des Finances a fait vérifier sa comptabilité par des experts-comptables et voici ce que l'on trouve dans leur rapport sur l'état actuel des finances nationales:

> Nous certifions que le bilan a été préparé de la même manière que les années antérieures et qu'il ne comprend pas les emprunts contractés par la compagnie des Chemins de fer nationaux canadiens et des entreprises annexes, lesquels sont endossés par le Dominion. Ces garanties apparaissent séparément dans les comptes publics.

Comme c'est la première fois que le rapport des comptes publics est accompagné d'un relevé précis, il est intéressant de noter que les vérificateurs experts ont cru nécessaire dans l'accomplissement de leur tâche et pour se justifier, d'ajouter cette précision.

D'après un état non revisé mais que je présume exact approximativement, les obligations à longue échéance du chemin de fer National-Canadien détenues par le public, représentaient, le 31 décembre dernier, $981,381,796. Une forte partie de ces obligations sont garanties, principal et intérêt, par le Gouvernement et d'autres ne le sont que pour l'intérêt; mais, garanties ou non, le Gouvernement et les contribuables canadiens en sont responsables moralement et en droit, car bien qu'elles soient inscrites à part et représentent la dette de ce que j'appellerai un service de l'état, en définitive, c'est le Gouvernement et la population canadienne qui devront payer. Pas un dollar de cette somme de $981,381,796, dont le Gouvernement ne peut répudier une fraction, n'apparaît dans la dette nette du Canada telle que le ministre des Finances l'a représentée dans son exposé financier.

Je ne connais pas le chiffre exact des avances de fonds faites au réseau national canadien jusqu'au 31 décembre dernier,—le ministre des Chemins de fer fournira ce renseignement sans doute,—mais je crois qu'il représente $507,848,511. L'aspect financier du réseau de l'Etat touche de si près à notre situation financière que le ministre des Chemins de fer devrait, ce me semble, déposer ses rapports en temps pour servir à la discussion de l'exposé du ministre des Finances. Et remarquons que ces avances consenties au National-Canadien par le Gouvernement n'ont jamais rapporté un dollar d'intérêt. Or, l'intérêt seul sur cette somme énorme, intérêt simple bien entendu, s'élevait le 31 décembre dernier, à $226,500,000 approximativement,—car le chiffre précis me manque. Et ce n'est pas tout. Je n'ai pas encore mentionné les frais d'établissement de certaines lignes construites par le Gouvernement et absorbées par la fusion constituant le réseau national actuel, comme l'Intercolonial, le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, les embranchements dans l'est et le Transcontinental. Cela représente, dans l'état des obligations à long terme du National-Canadien, $436,500,000 approximativement. Encore une somme entièrement écartée et qui pourrait bien, ainsi que le ministre des Chemins de fer l'a déjà fait remarquer en cette Chambre, en ma présence, former une catégorie différente des avances de fonds, se totalisant, comme je l'ai dit, à $507,848,500, le 31 décembre 1926. Le 31 décembre 1927, les obligations à long terme du National-Canadien, détenues par le public, représentaient, je l'ai dit déjà, $981,381,796. A la même date, d'après le rapport non revisé d'où j'extrais ces chiffres, la même entreprise devait au Gouvernement, tenant compte de la classification que j'ai établie, $1,225,046,995. Soit en tout,—avances de $436,500,000 comprises,—$2,236,428,791. Ne croyez-vous pas, monsieur l'Orateur, qu'un état de choses aussi extraordinaire méritait d'être expliqué par le ministre des Finances?

Le ministre a prétendu aussi que la dette a été diminuée de $41,896,729 durant l'année financière 1926-1927. Cela est conforme à l'état préparé par le ministère des Finances. Mais il y a cet autre département ou service de l'Etat qui s'appelle les chemins de fer nationaux et dont le passif, je l'ai dit et j'insiste, n'est pas compris dans l'état financier du ministre. Or lorsque le ministre des Finances annonce que la dette, durant l'année financière terminée le 31 mars 1927, a été réduite de $41,896,729,—je crois me souvenir que c'est ce chiffre—il oublie de tenir compte de l'accroissement des obligations à long terme de cet autre service administratif dont j'ai parlé. Ce service, durant l'année civile finissant le 31 décembre dernier, a accru ses obligations à long terme envers le public,—j'omets pour le moment ce qu'il doit au Gouvernement pour avances du trésor public—a accru, dis-je, ses obligations à long terme de $935,383,109 qu'elles étaient le 31 décembre 1926, à $981,381,796, chiffre du 31 décembre dernier. La dette obligatoire nette, du fait des chemins de fer seulement, a donc été augmentée, durant

cette année-là, de $45,998,697, ou d'une somme de 46 millions en chiffres ronds, somme que nous devons mettre en regard de la réduction de $41,900,000 effectuée dans la dette obligatoire publique du fait des autres services de l'Etat auxquels préside le ministre des Finances. Quand le ministre a fait sa déclaration sur la réduction de la dette publique, nous avons entendu de bruyants applaudissements de l'autre côté de la Chambre (*la droite*). Je ne puis entendre d'applaudissements de ce côté en ce moment. (*Applaudissements à droite et sur les bancs progressistes.*) Je suis content d'entendre mes amis de l'Ouest. Ils m'ont toujours traité de la façon la plus charmante possible. Le ministre des Finances a fait à la Chambre et au pays un exposé qui, je le répète, était loin de contenir toute la vérité. (*Exclamations.*) Cet exposé était loin de contenir toute la vérité, et je le complète en disant la vérité quant à ce qui concerne le service des chemins de fer. Quand certains députés conservateurs, en essayant de trouver une solution à quelque problème politique, exposent toute la vérité, le ministre des Finances et quelques-uns de ses amis journalistes de toutes les parties du pays, considèrent cela comme une action antipatriotique. Je me contenterai de dire en toute sincérité au premier ministre et à ceux qui l'entourent que nous, de ce côté (*la gauche*), n'avons aucune comparaison à craindre de son côté ou de celui de ses collègues, en tout temps ou en tout lieu, sous le rapport de l'accomplissement de notre devoir patriotique. Je puis ajouter que, de ce côté-ci de la Chambre, notre loyauté désintéressée à l'égard des meilleurs intérêts de notre pays est aussi grande que celle du premier ministre ou de n'importe quel honorable député ou encore du plus humble admirateur ou journaliste ami du Gouvernement.

Le premier ministre a aussi déclaré que, durant les quatre années commençant le 31 mars 1923 et finissant le 31 mars 1927, la dette nette du Canada a été réduite—je crois citer les chiffres exacts—de $105,942,498.65; il a poussé le souci de l'exactitude jusqu'aux 65 c. C'était encore vrai jusqu'à un certain point, mais cela ne disait pas toute la vérité en ce qui regarde la réduction ou l'augmentation du passif du gouvernement et du peuple de notre pays. La vérité, c'est que la dette nette obligataire à long terme des Chemins de fer nationaux, sans compter les crédits affectés à la construction des chemins de fer de l'Etat, sans compter les avances d'argent faites par l'Etat aux Chemins de fer nationaux, sans compter même les intérêts accumulés de ces avances, déduction faite de tout ceci, dis-je, seule la dette obligataire nette des Chemins de fer nationaux, qui s'élevait, le 31 décembre 1923, à $823,099,056, a atteint, le 31 décembre 1927, le chiffre de $981,381,796; la dette obligataire nette des Chemins de fer nationaux s'est donc accrue durant cette période de $158,282,740, tandis que, dans les départements dont le ministre des Finances nous a exposé le bilan, il y a eu diminution de $105,942,498. Si tous les livres de l'administration étaient tenus comme ils doivent l'être, si le passif était indiqué comme il doit l'être dans l'exposé financier annuel du ministre des Finances au Parlement, le ministre n'aurait pu annoncer que, durant ces cinq années, la dette a été réduite de $105,942,498; il aurait été obligé de déclarer que, durant cette même période, la dette nette du pays s'est accrue de $52,340,000, à cause de l'augmentation des obligations réelles de l'Etat, durant ces quatre années, envers les porteurs d'obligations.

L'hon. M. BENNETT: Dette du pays.

M. CAHAN: Oui, dette du pays envers les porteurs d'obligations.

Si nous avions une méthode convenable de comptabilité, les $65,000,000 d'obligations qui, le ministre des Finances l'a déclaré, ont été émises par les Chemins de fer nationaux le 1er juillet 1927 et garanties par le gouvernement du Canada, auraient figuré dans le passif réel du gouvernement du Canada.

Mais, avec le système de comptabilité que nous avons, ces obligations ne figurent pas dans la dette consolidée, ni dans la dette nette du Canada, bien que, le 1er janvier dernier, on ait dépensé $60,272,764 du produit de cet emprunt, chiffre qui fait plus que dépasser celui de $38,815,000 prévu par le ministre des Finances comme devant être la réduction probable de la dette nette durant l'année finissant le 31 mars prochain.

Le ministre des Finances ajoute:

> Nous avons le plaisir et la satisfaction d'être de nouveau en mesure d'annoncer des dégrèvements d'impôts.

Il ne parlait pas du taux de taxation. Il tentait de créer l'impression, délibérément, je crois, dans cette Chambre et chez le peuple, que de forts dégrèvements d'impôts avaient été effectués d'année en année sous le régime libéral. Pour être plus clair et plus précis, il aurait pu ajouter, même en donnant sa propre description impartiale des faits, que les dégrèvements effectués relativement aux impôts sur les ventes et le revenu, tous deux impôts spéciaux de guerre, n'étaient de fait que la réduction d'impôts ajoutés par le Gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. L'impôt sur les ventes était alors de 3 p. 100; il fut porté à 6 p. 100. On découvrit ensuite que ce taux imposait au pays un fardeau intolérable, que chaque addition de 1 p. 100 ajoutait d'une

façon exorbitante au coût de l'existence. On le réduisit à 5 p. 100 d'abord, puis à 4 p. 100, et maintenant on propose de le réduire à 3 p. 00, à ce qu'il était exactement lorsque le parti libéral prit charge des affaires du pays. Les membres des deux côtés de la Chambre sont, je crois, d'avis que lors du dernier dégrèvement, on aurait dû annoncer l'abolition de cet impôt, ce qui aurait contribué plus que tout autre acte du Gouvernement à la réduction du coût moyen de l'existence dans ce pays, coût très élevé si on le compare à celui qui existe pour la même classe de société au delà de la frontière. Il y a deux ans, on augmentait l'impôt sur le revenu de façon à frapper d'un double impôt les revenus de toutes les compagnies,—l'un sur les revenus réalisés, l'autre sur les revenus distribués. Maintenant, d'une façon indirecte,—et ce gouvernement apparemment ne peut jamais faire les choses franchement et directement,—on propose de réduire jusqu'à un certain degré les fardeaux que ce gouvernement avait lui-même imposés et que le peuple avaient jugés presque intolérables.

Mais, en dépit du dégrèvement des impôts que le Gouvernement avait lui-même établis, le volume de la taxation n'a pas diminué depuis que le parti libéral a pris le pouvoir en 1921. Les impôts d'accise, qui était de $107,989,893 en 1923, atteignaient $123,668,847 en 1924. En 1925, vu le dégrèvement des impôts que le Gouvernement lui-même avait ajoutés, l'impôt de l'accise rapportait $89,330,838, soit une diminution de $34,338,009 sur l'année 1924. Entre 1924 et 1925, il y eut réduction dans la somme perçue pour d'autres impôts de guerre que le Gouvernement avait lui-même établis. Mais, comme je l'ai déjà dit, sauf dans ces cas, il n'y eut aucune réduction dans le volume des impôts perçus chaque année. La somme totale des impôts perçus a été portée de 409 millions, qu'elle était en 1922, à 459 millions en 1923 et à 479 millions en 1924. Le total des encaissements diminua ensuite vu le dégrèvement des impôts que le Gouvernement avait lui-même établis et, en 1925, le total perçu tombait à 395 millions. Mais les rapports indiquent que le total atteignit 443 millions l'année suivante et 471 millions en 1927. Pour l'année financière 1927, année qui aurait dû accuser ces énormes réductions dont nous a entretenues le ministre des Finances, on a perçu, en impôts, 61 millions de plus qu'en 1922, première année du régime libéral.

Avec la permission de la Chambre, je placerai au hansard un court état, que pourront étudier les membres des deux côtés de la Chambre, indiquant comment ces augmentations se sont produites dans ces quatre années que j'ai brièvement passées en revue.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, personnellement, je ne m'oppose pas à ce que des états tabulaires soient insérés au hansard dans des conditions raisonnables, mais je réclame un certain degré d'uniformité à ce sujet. Au cours de la dernière session...

Des MEMBRES: A l'ordre.

M. WOODSWORTH: Je ne viole pas le règlement, je pense.

M. l'ORATEUR: L'honorable député soulève-t-il une question de règlement?

M. WOODSWORTH: Oui, Votre Honneur. Parlant sur la question de règlement, je dirai que, personnellement, je ne m'oppose pas à ce que certains états tabulaires soient insérés au hansard; cette coutume a du bon, je pense. Mais, je ferai remarquer à la Chambre qu'il devrait y avoir uniformité à cet égard. Jeudi dernier, on a empêché mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Heaps) de placer un tableau au hansard. Un honorable membre de cette Chambre s'y étant opposé, le premier ministre l'appuya, déclarant s'y opposer au nom de la Chambre. Si l'objection vaut dans un cas elle devrait valoir dans tous les cas.

M. l'ORATEUR: Une règle de la Chambre veut, et la coutume aussi, qu'aucun document ne soit inséré dans le hansard s'il n'est d'abord lu devant la Chambre par l'honorable député qui a la parole. Cependant, la coutume est établie depuis longtemps de faire exception à la règle dans le cas du discours sur le budget prononcé par le ministre des Finances et du discours en réplique de son principal critique. La Chambre, je pense, respecterait une tradition si elle permettait au ministre des Finances et à son principal critique d'insérer certaines statistiques dans le hansard. Autrement, il faudrait le consentement unanime pour déroger à la règle générale.

Le très hon. MACKENZIE KING: Etant donné, monsieur l'Orateur, que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) m'a nommé, je tiens à dire qu'il a parfaitement raison. Je me suis opposé, jeudi dernier, à ce que son collègue fasse insérer au hansard, une quantité de documents qu'il avait préparés sous forme de tableaux statistiques. A ce moment, je crois que l'honorable député a fait observer qu'au cours de la dernière session, je m'étais opposé à ce qu'un autre député de la gauche agisse de la même manière. Dans les deux cas je n'ai agi que pour faire respecter les règlements de la Chambre, et je suis toujours d'avis que ce principe doit être respecté. Nous devons, soit modifier le Règlement, soit le respecter. En ce qui regarde cette coutume consacrée par le temps et que vous avez mentionnée, monsieur l'Ora-

teur, coutume qui consiste à donner une plus grande latitude qu'aux autres députés au critique immédiat du ministre des Finances répondant au discours du budget, je n'ai aucune objection à offrir. En dehors de cela, je pense qu'il est du devoir de tous les députés de faire respecter le Règlement et je crois que notre besogne ira plus vite si nous ne souffrons aucun exception.

M. WOODSWORTH: Le premier ministre me permettra de lui demander s'il fera respecter cette règle...

Des DEPUTES: A l'ordre.

M. l'ORATEUR: Je renvoie la Chambre à la page 365 de Bourinot.

M. WOODSWORTH: Je m'oppose à ce que cet état soit inséré au hansard.

Des DEPUTES: A l'ordre.

M. CAHAN: Le simple état que j'insère au hansard donne les chiffres dont j'ai parlé et les explique de manière à ce qu'on puisse les critiquer, si c'est nécessaire. Je n'ai aucune objection à les lire puisque, dans le cas actuel, je ne suis pas limité à quarante minutes. L'état se lit comme suit:

Augmentation des droits de douanes et d'accise

Augmentation des impôts

1922—	
Droit de douane	$121,487,393
Droit d'accise	36,909,899
Total	$158,397,292
1923—	
Droit de douane	$133,803,370
Droit d'accise	36,259,654
Total	$170,063,024
1924—	
Droit de douane	$135,122,344
Droit d'accise	38,616,038
Total	$173,738,342
1925—	
Droit de douane	$120,222,453
Droit d'accise	39,005,343
Total	$159,227,796
1926—	
Droit de douane	$143,933,110
Droit d'accise	43,370,231
Total	$187,303,341
1927—	
Droit de douane	$158,966,367
Droit d'accise	49,139,913
Total	$208,106,280
1928 Estimations du ministre—	
Droit de douane	$153,600,000
Droit d'accise	57,000,000
Total	$210,600,000

Total des taxes encaissées

1922—	
Douane et accise	$158,397,292
Taxes spéciales de guerre	251,386,774
Total	$409,784,066
1923—	
Douane et accise	$170,063,024
Taxes spéciales de guerre	289,624,767
Total	$459,687,791
1924—	
Douane et accise	$173,738,342
Taxes spéciales de guerre	305,705,108
Total	$479,443,450
1925—	
Douane et accise	$159,227,796
Taxes spéciales de guerre	236,494,996
Total	$395,722,792
1926—	
Douane et accise	$187,303,341
Taxes spéciales de guerre	256,524,653
Total	$443,827,994
1927—	
Douane et accise	$208,106,280
Taxes spéciales de guerre	262,890,761
Total	$470,997,041

Le budget a annoncé certaines modifications au tarif et à la politique tarifaire. Avant de passer à ces articles, dont plusieurs sont très difficiles à discuter, parce qu'ils exigent beaucoup de connaissances techniques et d'habileté, je tiens à déclarer ce que je crois être la politique tarifaire générale du parti conservateur, à la Chambre et dans tout le pays. Nous approuvons les modifications au tarif et, en général ces changements qui se produisent de temps à autre, comme peuvent l'exiger les conditions changeantes de l'industrie du pays et du commerce avec l'étranger. En faisant cette revision et le rejustement corrélatif des taux du tarif nous, députés de la gauche, respectons certains principes. Je vais énumérer ces principes de mon mieux:

1. L'encouragement et la mise en valeur de nos richesses naturelles si variées et si étendues.

2. La conservation et l'agrandissement de débouchés, au pays et à l'étranger pour les produits agricoles canadiens.

3. L'établissement, l'agrandissement et le développement de nos industries canadiennes sur des bases stables et rémunératrices afin d'encourager les placements au Canada de capitaux canadiens et étrangers, et, surtout dans le but de créer et d'alimenter un marché de main-d'œuvre grandissant et varié pour le peuple canadien de manière à empêcher l'émigration considérable des Canadiens aux Etats-Unis où ils cherchent des emplois plus rémunérateurs que ceux de notre pays.

4. La stabilisation au Canada du coût de la vie et du coût des instruments de production; cela sur des bases comparativement peu élevées ce qui permettra à notre peuple de produire et de vendre à l'étranger le surplus de nos produits naturels et de faire une concurrence avantageuse aux produits des pays étrangers sur les marchés communs du monde entier.

5. La réduction du tarif douanier ou l'imposition de taxes d'accise plus élevées où c'est nécessaire et quand c'est nécessaire afin d'empêcher l'usage immoral ou abusif du régime du tarif actuel ou l'emploi injustifiable du tarif, comme par exemple des cas où le tarif permettrait aux manufacturiers d'établir des prix trop élevés pour leurs produits domestiques et cela sous la protection du tarif existant.

6. La rectification, de temps à autre, de notre tarif de préférence avec les pays britanniques faisant partie du Commonwealth britannique, dans le but de modifier les préférences qui sont accordées aux dépens du cultivateur, du producteur, de l'éleveur ou de tout autre ouvrier industriel du Canada et qui peuvent tendre à restreindre l'emploi de la main-d'œuvre du pays ou d'abaisser le niveau de l'existence nationale.

7. L'encouragement des commerces d'importation et d'exportation par les ports canadiens, quand c'est possible.

C'est là, dans mon langage terne, une déclaration générale au sujet de la politique tarifaire du parti conservateur, ici et dans tout le pays. Nous comprenons parfaitement que, dans un pays aussi vaste que le Canada, l'indépendance économique de toute région ou de tout groupe ou catégorie constitue un rêve irréalisable. Nous comprenons que chaque région ou groupe dépend des autres régions ou groupes pour l'avancement de nos intérêts communs. Ensemble, nous devons subsister ou périr. Aucune région du Canada ne peut endurer un mal permanent sans détriment au corps politique tout entier. En un mot, nous ne saurions protéger les intérêts économiques de tout le pays en encourageant exclusivement les intérêts d'une région ou d'un groupe quelconque. Aucune région du pays ne devrait pouvoir chercher son agrandissement aux dépens de tout le corps politique.

Nous reconnaissons aussi que le monopole du commerce ou de l'industrie est souvent une source de mal et, quand ces tendances se manifestent, elles doivent, comme tout autre mal public, être sujettes aux contraintes et à la régie du Parlement. Mais nous savons et nous affirmons que la concurrence étrangère injuste ou malhonnête est aussi préjudiciable aux intérêts des producteurs du pays et que des mesures pour y mettre un frein sont également nécessaires et louables. Dans chacun de ces cas, cependant, ces mesures devraient être conçues et mises en vigueur de manière à servir l'intérêt public du Canada et non pour aider un groupe ou une catégorie particulière de gens, quelle que soit son étroite association au gouvernement du pays.

L'expérience révèle que toute classe, catégorie ou région tend à gouverner dans ses propres intérêts quand elle le peut et n'a pas de responsabilité; mais les membres du Parlement, des deux côtés de la Chambre sont, je le prétends, représentants de toute la nation canadienne et, comme tels, ils doivent exercer leur autorité sans crainte ou sans faveur et dans l'intérêt du Dominion tout entier.

La politique nationale formulée par les hommes d'Etat conservateurs a été proposée, et volontairement proposée, pour l'unification politique et le progrès matériel et économique de tout le pays. Les modifications aux tarifs douaniers pour encourager l'industrie du pays n'ont été demandées et appuyées que comme l'un des divers éléments de cette politique. Dans ses grandes lignes, la politique nationale voyait l'expansion du Dominion d'un océan à l'autre; la pénétration dans cette partie septentrionale du continent du commerce, de la circulation et des transports par canaux et chemins de fer; la construction de quais et de docks pour augmenter nos facilités de commerce et d'expédition; l'encouragement intensif de nos industries fondamentales comme l'agriculture, l'exploitation forestière, les mines et les pêcheries et, étant donné que l'homme ne vit pas seulement de pain, la politique nationale prévoyait l'établissement d'industries secondaires convenant aux conditions existantes du pays et qui donneraient, autant que c'est raisonnablement possible, les articles nécessaires comme les habits, les meubles, les ustensiles et autres objets nécessaires à notre vie courante.

Des milliers de nos gens manquent des aptitudes voulues pour travailler dans nos industries du premier degré: l'agriculture, l'exploitation minière et forestière et les pêcheries, et dans l'intérêt du pays entier, il faut donc de toute nécessité établir de temps à autre de industries appropriées aux besoins qui assureront à des catégories considérables de notre population un emploi permanent au Canada, où elles contribueront par leur habileté et leur travail à la prospérité et au progrès économique du pays. Le développement de nos industries premières étant assuré et sauvegardé, les hommes qui, par leur habileté et leur travail dans les fabriques canadiennes transforment la matière première du cuir en chaus-

sures, le charbon et le minerai de fer en produits sidérurgiques, le bois à pâte en papier, la laine en vêtements et ainsi de suite, créent de la richesse nationale et accroissent la prospérité du peuple canadien. Il faut encourager nos industries du second degré. Mais rappelons-nous toujours qu'il n'y a rien de définitif dans le développement politique, industriel et commercial d'un pays aussi étendu que le nôtre, et prospecté, exploré seulement en partie. Et son progrès et sa prospérité doivent dépendre dans l'avenir d'une coopération loyale et parfois faite de sacrifices personnels pour l'obtention des fins communes.

J'ai obtenu du service des statistiques un état sur notre production industrielle en 1926, et, pour ménager le temps que prendrait sa lecture, je vous demande la permission de le consigner au hansard.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, je proteste.

M. CAHAN: Voici l'état en question:

La production industrielle du Canada pour 1926

Industrie—	Brute	Nette
Agriculture	$1,786,670,000 †	$1,340,000,000 †
Exploitation forestière	465,336,791 ‡	323,408,256 ‡
Pêcheries	73,052,985	56,360,633
Pelleteries	14,290,861	14,290,861
Exportation minière	279,674,780	240,437,123
Energie électrique	115,467,940	88,933,733
Total production au premier degré	$2,734,493,357	$2,063,430,606
Construction	$ 431,917,233	$ 279,917,323
Commandes et réparations*	105,908,000	67,687,400
Fabrication**	3,250,000,000 §	1,497,000,000 §
Total production au second degré**	$3,787,825,233 §	$1,844,604,723 §
Grand total	$5,872,402,540 †	$3,582,309,593 †

*Les statistiques relatives aux commandes et aux réparations n'ont pas été recueillies postérieurement à 1922 et, pour les fins de comparaison, j'ai estimé les chiffres globaux pour 1926 proportionnellement aux données qui se rapportent à la fabrication.

**L'article "fabrication" inclut les beurreries et fromageries, les scieries, les fabriques de poisson fumé et mis en conserve, la construction navale et certaines industries métallurgiques aussi inscrites sous d'autres rubriques. Nous avons rayé du grand total cette double entrée se montant en 1926 à $649,916,050 pour la production brute, et à $325,725,736 pour la production nette.

† Estimation préliminaire sujette à revision.
‡ Estimation partielle.
§ Approximatif et sujet à revision.

La production nette des industries canadiennes, telle que l'estime pour 1926 le service de la statistique du département du Commerce, toutes les doubles entrées éliminées, s'élève à $3,582,309,593 dont l'exportation à l'étranger ne représente que $1,315,193,000. Ces exportations comprennent certes des articles importés et ouvrés ici. Donc, je fais la part la plus large possible aux exportations. Cela indique clairement la valeur de notre marché domestique qui a consommé plus de 63 p. 100 de toute notre production nette. Nous avons apparemment envoyé à l'étranger 37 p. 100 de notre production. Le commerce extérieur des Etats-Unis, dont l'industrie est bien mieux équilibrée que la nôtre, où la consommation domestique de la matière première est plus considérable, dont les exportations, sauf une couple de produits comme le coton et le tabac, comprennent surtout des produits ouvrés en quantité sans cesse croissante, est dans la proportion de 12 à 13 p. 100 seulement par rapport à leur commerce intérieur. A mon avis, à mesure que notre pays se développera, que nous cesserons d'exporter nos produits à l'état brut pour être ouvrés là-bas et fournir des emplois à nos voisins, nous établirons un commerce mieux balancé en développant notre consommation domestique, laquelle restreindra nécessairement sous certains rapports notre commerce d'exportation.

Celui qui veut bien s'enquérir du genre de marchandises que nous importons d'outre-mer ne peut pas douter, que, avec un tarif raisonnable, nous pouvons fabriquer ici, pour notre consommation intérieure, des produits d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars, que nous importons aujourd'hui de pays étrangers. Par notre système, nous donnons de l'emploi à des dizaines de milliers d'ouvriers dans les pays étrangers, au lieu de donner de l'emploi, à des gages raisonnables, aux citoyens du Canada qui, faute d'emploi ici, émigrent aux Etats-Unis.

Suivant les chiffres que j'ai obtenus du Bureau de la statistique, l'agriculture dans tout le Canada, en 1926, formait environ 37 p. 100 de la production réunie de toutes les industries

du pays. C'est l'agriculture qui prévaut en grande partie dans certaines provinces. Dans la Saskatchewan, environ 90 p. 100 de la production économique vient de l'agriculture; dans l'île du Prince-Edouard elle est de 84 p. 100; dans l'Alberta, 75 p. 100; et dans le Manitoba, 60 p. 100. Dans chacune des autres provinces, la production agricole est un peu moins que la moitié de la production totale. Les trois provinces des Prairies, qui produisent surtout des céréales, et l'île du Prince-Edouard, où la production est en grande partie agricole, doivent, nous en convenons tous de ce côté (*la gauche*), recevoir une attention spéciale du Parlement, c'est-à-dire que le Parlement doit leur accorder de temps à autre ce qu'elles demandent afin d'encourager cette grande industrie. Bien que nous soyons obligés d'accorder tout l'encouragement et toute l'aide possible aux cultivateurs des Prairies, nous devons cependant faire en sorte de ne pas compromettre, par des traitements injustes, la vie industrielle des provinces de l'Est sur laquelle compte entièrement pour leur bien-être la majeure partie de nos populations.

Le ministre des Finances a déclaré aussi qu'il y avait une forte augmentation dans le commerce de notre pays. Je vois que pour l'année terminée le 31 mars 1927, il y a eu une augmentation dans les importations, s'il vous plaît, de 103 millions de dollars sur l'année précédente, et une diminution de $61,100,000 dans les exportations, ce qui fait une diminution totale défavorable de $164,100,000 dans notre commerce avec l'étranger. Le même état de choses existe pour les dix mois terminés le 1er janvier 1928, par comparaison avec les dix mois terminés le 1er janvier 1927, ce qui donne une augmentation de 57 millions de dollars dans les importations pour notre consommation, et une diminution de $35,350,000 dans nos exportations, formant en tout une réduction défavorable de plus de 92 millions de dollars dans notre commerce étranger au cours d'une période de dix mois.

Il y a un autre fait saillant inquiétant—sur lequel j'insiste car je le discuterai en détail lorsque j'aborderai le nouveau tarif douanier—c'est que cette augmentation de plus de 160 millions de dollars dans nos importations est composée en grande partie de produits ouvrés qui pourraient être fabriqués au Canada mais qui ont été fabriqués presque entièrement aux Etats-Unis, puis importés au Canada. Le chiffre de nos importations de marchandises fabriquées aux Etats-Unis va sans cesse croissant, et du montant de nos exportations des trois provinces des Prairies en Grande-Bretagne nous employons maintenant plus de 200 millions de dollars par année pour compenser notre balance défavorable de commerce avec les Etats-Unis. En outre, je vois que pendant l'année financière terminée en 1927 nous avons exporté aux Etats-Unis, 1,608,657,174 kilowatt-heures d'énergie électrique permettant aux fabriques employant des Américains, dont plusieurs dizaines de mille sont nés au Canada, de produire pour l'exportation au Canada des marchandises qui, si elles étaient fabriquées dans notre pays, donneraient de l'emploi à des dizaines de mille Canadiens.

Au moment d'aborder le débat sur les nouveaux tarifs douaniers, que l'on me permette de faire ressortir toute la difficulté qui se présente pour examiner les 159 changements dans le tarif douanier annoncés par le ministre des Finances. Je prétends que la véritable question ne réside pas dans le taux des droits de douane sur les importations qui viennent en concurrence avec les produits de fabriques canadiennes. Les fabriques canadiennes payent un droit de douane sur les matériaux ou les parties des matériaux produits à l'étranger qui sont importés ici et entrent dans la fabrication des produits canadiens. C'est la différence exacte entre le montant des droits de douane payés par le fabricant canadien sur des importations de matériaux de l'étranger, et le montant des droits de douane, exigés sur ses produits manufacturés, qui permet au fabricant canadien de survivre à la concurrence de la production en série ou de la monnaie avilie et de la main-d'œuvre bon marché des autres pays, dans lesquels le coût des matériaux et les salaires ne se sont pas élevés aussi rapidement que ne s'est dépréciée leur monnaie. Voilà ce qui inspire le ministre des Finances et lui permet, d'abord, pour plaire à ses adhérents de l'Ouest, d'abaisser le tarif sur les produits manufacturés, et ensuite, pour concilier le manufacturier, de réduire les droits de douane sur les matériaux servant à la confection des produits de ces manufactures.

Pour ce qui est des automobiles, par exemple, le Gouvernement a tout d'abord affaibli la protection nette par la réduction du tarif sur le produit manufacturé; il a vu exaucer ses vœux; ses partisans de l'Ouest ont applaudi. Mais en définitive le Gouvernement a rehaussé la protection nette, puisqu'il a diminué le droit d'entrée des matériaux et pièces importés, et qu'il a du même coup réduit la taxe des ventes, imposée précédemment sur le produit canadien; ainsi il a effectivement maintenu la protection nette au même degré et permis à notre industrie de survivre. Je rappelle ceci parce que le Gouvernement a suivi la même tactique dans le remaniement des articles du tarif que l'exposé budgétaire offre à notre approbation. N'est-il pas vrai qu'un public intelligent,—car on arrive quelquefois à tromper une partie du public, mais on ne

saurait tromper tout le public tout le temps,—aurait plus de respect pour le ministre des Finances et pour le Gouvernement qu'il représente, si, au lieu de recourir à pareils fauxfuyants, il avouait crânement qu'il emploie cette méthode détournée parce qu'il cherche à contenter les deux factions du parti désuni dont dépend le maintien au pouvoir du ministère actuel? Quand tout est dit, ce sont les producteurs de laine, de chanvre, de fer, d'acier et d'autres produits essentiels du Canada, qui souffrent; nous voyons qu'en conséquence du présent abaissement et de diminutions similaires dans les droits d'entrée de matières brutes, nos producteurs lainiers, nos producteurs laitiers, nos producteurs de houille, de fer et d'acier, se trouvent dans une situation très désavantageuse et que leurs employés,—je le démontrerai tout à l'heure,—sont forcés chaque année, de quitter notre sol pour aller chercher du travail dans la république voisine.

Pour ce qui est du tarif projeté, nous reconnaissons franchement que pour marcher de front avec l'évolution de la situation commerciale et industrielle, il faut modifier progressivement le tarif douanier, il faut en simplifier les articles. Nombre des changements proposés présentement avaient cet objet; mais je trouve que, loin de simplifier la situation, ils font tout le contraire. Je doute que le ministre des Finances lorsqu'il a élaboré ses modifications tarifaires, ait consulté le ministre du Revenu national (M. Euler) qui dirige le département des Douanes; je suis convaincu que les experts de ce dernier ministère auront pendant longtemps plus de mal à comprendre les nouveaux articles qu'ils n'en ont jamais eu dans le passé. Quiconque n'est pas spécialiste peut difficilement apprécier le résultat définitif de certaines des modifications proposées. Je trouve que par suite de la diversité des marchandises de coton que produisent nos filatures canadiennes, certaines de ces dernières seront assurément plus atteintes que d'autres; le nouveau tarif aura, je crois, l'effet de détourner vers les usines américaines une bonne part du volume de notre commerce du coton, en particulier du coton teint. Un certain nombre de filatures canadiennes peuvent récolter quelque avantage de certains drawbacks et de certains droits, comme, par exemple, de l'augmentation du tarif sur les tissus de coton mêlé de "rayon", ou sur les tissus de pur "rayon". D'autres, telles que la Wabasso, qui se spécialisent dans certains produits, peuvent bénéficier légèrement de quelques-unes de ces modifications. A ce que je prévois, les changements resteront sans conséquence pour la maison Penman; mais je ne suis pas un expert. Seulement, parlant de ces nouveaux

[M. Cahan.]

droits douaniers sur les cotons, le ministre des Finances a dit ceci:

L'abaissement général des droits sur les produits fabriqués en entier est accompagné d'une réduction des droits sur les fils et autres matériaux ouvrés par les manufactures.

Et voilà! On répète ce qu'on a fait dans le cas des automobiles; encore une fois on cherche à concilier les divergences qui existent chez le parti de la droite. Cet exposé tend à faire croire au premier groupe que le tarif douanier a été abaissé sur toute la ligne, tout en laissant à l'autre groupe l'impression que la protection nette du manufacturier reste la même. Le ministre des Finances a continué:

Dans l'élaboration des modifications proposées, on a étudié attentivement les besoins tant du consommateur que du fabricant canadiens, et en passant, on a agrandi sensiblement le champ de la préférence britannique.

Etudions un moment ce prétendu agrandissement du champ de la préférence britannique, en ce qui touche aux tissus de coton. Quatre numéros du tarif projeté, à savoir: 523, 523a, 523b et 523c intéressent toutes les importations de tissus de coton. Le numéro 523a reste tel qu'il est; selon moi l'explication en est que le Gouvernement voulait apaiser des amis du ministère qui sont en mesure d'exiger une certaine considération. Voyons d'abord ce qu'il advient de la préférence britannique dans ces quatre numéros. Au numéro 523 le tarif de préférence britannique est de 12½ p. 100; il n'est pas changé. Au numéro 523a le tarif préférentiel est de 15 p. 100; il n'est pas changé. Au numéro 523b le tarif actuel de préférence britannique, 22½ p. 100, est réduit à 20 p. 100, soit une diminution de 2½ p. 100. Au numéro 523c le tarif existant de la préférence britannique, 22½ p. 100, est réduit à 20 p. 100; soit une dminution de 2½ p. 100. Pour deux articles le tarif de préférence britannique est resté le même; pour deux autres on l'a baissé de 2½ p. 100, de 22½ à 20 p. 100. Si on s'en était tenu là, le ministre des Finances eût été justifié de prétendre qu'il augmente la préférence britannique. Seulement le coton anglais se trouve à subir sur notre marché la concurrence des produits américains. Les Etats-Unis sont, chez nous, les principaux concurrents des fabricants anglais. Quant à ces articles de coton quel traitement assure-t-on aux produits américains? L'article 523 établissait un tarif général de 25 p. 100, applicable aux produits américains; or on le diminue à 22½ p. 100, quand on ne touche pas au tarif de préférence britannique. C'est un avantage de 2½ p. 100 en faveur du fabricant américain au détriment du fabricant anglais. Pour l'article 523b, on abaisse le tarif général de 32½ à 27½ p. 100; soit un dégrèvement de 5 p. 100 en faveur du concurrent américain.

A l'article 523c le tarif général est encore dégrevé en faveur du produit américain puisqu'on l'a abaissé de 32½ p. 100 à 30 p. 100. Voilà encore un avantage de 2½ p. 100 pour le fabricant américain.

J'ai dressé un court tableau renfermant quatre articles seulement, avec un état comparatif des droits du tarif actuel et de ceux qu'on propose; je demanderais de l'insérer au hansard.

	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
Ancien article 521—coton non blanchi.. ..	12½	22½	25
Nouvel article 523—coton non blanchi.. ..	12½	20	22½
Dégrèvement..	0	2½	2½
Ancien article 522—coton blanchi..	15	22½	25
Nouvel article 523a—coton blanchi..	15	22½	25
Dégrèvement..	0	0	0
Ancien article 523—coton de couleur.. ..	22½	30	32½
Nouvel article 523b—coton de couleur.. ..	20	25	27½
Dégrèvement..	2½	5	5
Ancien article 523—coton de couleur.. ..	22½	30	32½
Nouvel article 523c—fil de coton teint.. ..	20	25	30
Dégrèvement..	2½	5	2½

Diminution moyenne sous le tarif de préférence britannique 1¼ p. 100.
Diminution moyenne sous le tarif intermédiaire, 3⅛ p. 100.
Diminution moyenne sous le tarif général 2½ p. 100.

Il s'ensuit que le dégrèvement d'après le tarif de préférence en faveur de l'Angleterre est de 1¼ p. 100, et de 3⅛ p. 100 au tarif intermédiaire. Les marchandises étrangères soumises au tarif intermédiaire reçoivent du ministre des Finances le meilleur avantage qu'elles aient eu jusqu'ici, tandis qu'on abaisse en même temps de 2½ p. 100 les droits en faveur des Etats-Unis. Je le répète, pour trois ou quatre articles représentant toute l'importation, chez nous, des tissus de coton le produit américain concurrent du produit anglais bénéficie d'un avantage soit de 5 p. 100, soit de 2½ p. 100 au détriment du produit anglais. Si vous appelez étendre le champ d'opérations du tarif de préférence le fait de dégrever, au détriment du produit anglais, le tarif sur les produits américains, leur donnant ainsi l'avantage de mieux faire concurrence aux produits anglais, je ne comprends pas ce que la langue veut dire. Je n'ai aucune arrière-pensée à l'égard du ministre des Finances. Tous mes honorables collègues le savent, c'est un homme fort aimable, jouissant d'autant d'estime de la gauche que de son propre parti, seulement, comme le premier ministre, en certaines circonstances son esprit manque d'envergure. Il semble avoir été induit en erreur par ceux qui l'inspirent pour avoir commis dans son exposé budgétaire une méprise pareille.

Examinons maintenant la situation. En 1921 les importations de toutes les catégories de tissus de coton anglais s'élevèrent à 33,320,620 verges carrées, et en 1926, à 35,161,338 verges carrées, soit une augmentation d'environ deux millions de verges en cinq ans. D'un autre côté, sous le régime douanier d'alors, les importations de toutes les catégories de tissus de coton américains furent de 36,648,986 verges carrées en 1921 et de 30,616,076 verges en 1926.

Sous le régime du tarif en vigueur jusqu'à la semaine dernière, les fabriques des Etats-Unis avaient donc vendu au Canada 6 millions de verges de cotonnades de moins. Or, qu'il l'ait fait sciemment ou non, le ministre des Finances, du fait qu'il a abaissé le tarif général concernant les cotonnades américaines, remet *ipso facto* les manufacturiers des Etats-Unis dans la situation prépondérante qu'ils occupaient naguère sur le marché canadien.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami est-il d'avis que les manufacturiers des Etats-Unis ont jamais eu la prépondérance dans le commerce canadien, pour me servir de sa propre expression?

M. CAHAN: Je n'ai rien à retirer. Je m'en tiens à ce que j'ai dit. Les manufacturiers des Etats-Unis étaient certainement en bien meilleure posture que les fabricants des Iles-Britanniques et si mon honorable ami désire attribuer un autre sens à mes remarques, il est parfaitement libre de le faire. Cependant, envisageons pour un instant un autre aspect caractéristique du nouveau tarif douanier. Au cours du peu de temps que j'ai à ma disposi-

tion, il m'est impossible de repasser un à un les 159 articles du tarif qui ont été remaniés. Du reste, ils seront examinés en comité général...

L'hon. M. DUNNING: Vous avez tout le temps voulu; vous n'êtes pas assujetti à la limite prescrite par le règlement.

M. CAHAN: Je suis heureux de constater que le ministre invite la discussion. Je suis en train, me semble-t-il de lui fournir des renseignements qui lui permettront de peser à leur valeur les droits qu'impose son collègue des Finances.

Le nº 569c porte sur les matières importées d'ordinaire pour la fabrication des formes de chapeaux. Tous ces articles étaient importés en franchise en vertu de l'ancien tarif; cependant, le ministre des Finances est si évidemment pénétré de l'idée "d'étendre la portée de la préférence britannique," ainsi qu'il l'a fait en ce qui regarde les cotonnades, qu'il permet l'importation de ces produits en franchise sous le régime de l'article 569c, tandis que les mêmes produits importés des Etats-Unis sont frappés d'un droit de 7½ p. 100. Ce droit différentiel, défavorable aux produits américains, serait peut-être de nature à encourager le commerce britannique au gré du ministre des Finances.

Cependant, nous devons tenir compte des drawbacks de douane applicables à ces mêmes marchandises importées des Etats-Unis en vertu de l'article 1029. De fait, il ne faut pas perdre de vue que les matières premières, frappées d'un droit de 7½ p. 100, donnent lieu à un drawback de 99 p. 100 du moment que les manufacturiers canadiens "s'en servent pour la fabrication de tels articles dans leurs propres fabriques". Donc, en premier lieu, le ministre des Finances accorde un droit de préférence de 7½ p. 100 au producteur britannique pour ne lui assurer en dernier ressort que la centième partie de cette préférence. C'est de cette façon que mon honorable ami entend la portée de la préférence britannique! Le Seigneur m'avait tout donné et il m'a tout ôté; que son saint nom soit bénit, lisons-nous au livre de Job. Or, le ministre des Finances accorde une préférence à l'Angleterre en vertu d'un article du tarif douanier et il reprend 99 p. 100 de cette préférence, par un autre article du même tarif. Tous les intéressés certes devrait louer le nom du ministre des Finances pour sa façon bénigne d'étendre la portée de la préférence britannique. D'autre part, les manufacturiers américains, s'ils sont quelque peu consternés de cette diminution de 7½ p. 100 accordée à leurs concurrents anglais, finiront par remercier le Ciel que le Canada soit doté d'un ministre des Finances aussi aimable, qui retranche d'un trait de plume, diminue de 99 p. 100 cette préférence au bénéfice des fabriques américaines.

La situation est assez amusante, mais le problème dans son ensemble offre un aspect sérieux. Par malheur, les prédilections du ministre des Finances pour le producteur britannique qui n'aboutissent jamais, jointes à l'affection particulière qu'il porte aux manufacturiers américains et qu'il témoigne sous une forme tangible, l'empêchent de se rendre parfaitement compte des besoins des ouvriers canadiens qui ont résisté jusqu'à cette heure à la tentation de quitter leur pays et de s'établir en permanence aux Etats-Unis.

Je désire maintenant faire quelques observations au sujet des lainages. Le ministre des Finances se propose de venir en aide à cette industrie en décrétant l'admission en franchise des filés; il constate que nos importations de filés de laine courte ou de laine longue sont considérables de sorte que la modification proposée devrait aider sensiblement cette industrie. Et cette fois, mon honorable ami entend évidemment désigner l'industrie canadienne. Les manufacturiers de lainages canadiens ont bien raison de se défier des Grecs qui, à l'instar du ministre des Finances, apportent des cadeaux. Les fabricants savent évidemment, ce qu'ignore le ministre des Finances, qu'il ne se fait, pas plus maintenant qu'autrefois, d'importations de filés de laine courte pour la fabrication des lainages au Canada. Les 55 fabriques canadiennes filent leur propre laine pour la fabrication des lainages. Les fabriques de tweed et de tissus à manteaux sont outillées de façon à exécuter tous les divers procédés de fabrication, à partir de la laine à l'état brut jusqu'au tissu fini, comme les fabriques d'Angleterre, de France, de Belgique et dans tous les autres pays du monde où cette industrie existe. Sous le régime du tarif actuellement en vigueur, un droit minimum de 12½ p. 100 était imposé, à titre de préférence sur les produits des Iles-Britanniques. S'il n'en a pas été importé au Canada, ce n'était pas à cause du droit, mais parce que, ni en Angleterre, ni en Belgique, ni dans aucun autre pays du monde, les manufacturiers n'exportent jamais de filés de laine courte pour la fabrication de lainages à l'étranger. Il n'existe pas de source d'approvisionnement de ces filés de laine, même si on tenait à en faire venir au pays, et pour cette raison, les importations représentent une quantité négligeable. Ces filés de laine courte sont maintenant admis en franchise. Le ministre des Finances, en les dégrevant ainsi, espère peut-être favoriser l'établissement d'une industrie tout à fait nouvelle dans les pays étrangers, celle de la fabrication de filés de laine cardée pour l'exportation au Canada et pour servir dans la fa-

brication de lainages ici, bien que ce soit, jusqu'à l'heure actuelle, chose inconnue.

Pour l'instant, je m'en tiens exclusivement aux fabriques de lainages canadiennes, qui fabriquent leurs tissus à l'aide de filés de laine courte, qui les filent au moyen de leurs propres machines après avoir préparé leur matière première en vue de cette dernière opération. Par conséquent, ces fabriques assurent tout le travail possible à la population de l'endroit où elles sont situées, et l'admission des filés de laine courte en franchise ou la suppression du droit de 12½ p. 100 auquel ils étaient assujettis sous le régime de la préférence britannique ne seront d'aucun avantage pour les fabricants de lainages de ce pays. Cette offre que l'on fait aux fabriques de pouvoir importer leurs filés de laine courte en franchise, me remet en mémoire une fable. On raconte qu'un jour, un âne se trouvait, accompagné d'un chien, renfermé dans une étable remplie de foin. Pris de générosité envers le chien que la faim tenaillait, il lui offrit du foin; l'on conçoit facilement que le pauvre chien mourut de faim. Pour faire revivre au Canada l'industrie des lainages qui s'impose sérieusement à son attention, le ministre des Finances lui a donné une chose qui, dans les circonstances actuelles, ne lui vaudra pas le moindre avantage.

Mais le ministre fait un autre de ces gestes dont il est coutumier. Il offre aux propriétaires et aux employés de ces fabriques de lainages canadiennes le privilège d'importer leurs machines en franchise, s'il vous plaît. A quoi peut leur servir ce dégrèvement lorsqu'ils ont en ce moment plus de machines immobilisées que de machines en service? La semaine dernière, les malheureux propriétaires et employés de ces usines attendaient avec impatience l'exposé budgétaire dans l'espoir qu'il leur vaudrait de quoi leur assurer du travail pour leurs machines inactives, et aujourd'hui on leur annonce qu'ils peuvent importer en franchise toutes les machines qu'ils voudront. Au ministre des Finances, je dirai que ce n'est pas l'importation en franchise des machines qu'il leur faut, mais plutôt un marché domestique et des commandes provenant de ce même marché, afin d'assurer le fonctionnement d'une bonne partie des machines actuellement immobilisées. Ces gestes du ministre peut se comparer à celui d'un homme qui conduirait un pauvre affamé à une table richement garnie de jolis plats, de brillante verrerie et de coutellerie miroitante, mais sur laquelle il n'y aurait pas la moindre miette de nourriture. Le budget n'offre même pas une infime parcelle d'avantages de nature à atténuer l'état de fléchissement qui caractérise la situation actuelle dans l'industrie des lainages au Canada.

En Canada il se consomme beaucoup plus de tissus de laine cardée que de tissus de laine peignée, et la fabrication de ces derniers y est aussi de beaucoup inférieure en quantité à celle des tissus de la première de ces catégories. Il en est de même quant aux importations: le Canada importe beaucoup plus de tissus de laine courte que de tissus de laine longue. Le *Bradford Chamber of Commerce Journal,* numéro de janvier 1928, nous apprend que, pendant les onze mois terminés en novembre 1927, la Grande-Bretagne a exporté au Canada 16,247,500 verges carrées de tissus de laine courte, représentant à l'exportation une valeur de £2,368,169. D'autre part, les exportations de tissus ras n'ont été qu'environ la moitié de ces chiffres, soit 8,379,200 verges carrées d'une valeur à l'exportation de £1,184,-710. Voyons dans quelle situation se trouvent les fabriques de lainages canadiennes. J'ai sous les yeux un bulletin faisant voir où elles en étaient en janvier de l'année courante. A cette époque, on comptait au pays vingt et une fabriques fermées, avec 327 métiers inactifs; vingt-cinq usines étaient en fonctionnement, avec un ensemble de 838 métiers dont 466 en activité et 472 immobilisés. Il y avait aussi en Canada neuf autres fabriques au sujet desquelles je n'ai pu me renseigner, mais, pour les fins de la comparaison, je supposerai que les 81 métiers de ces fabriques étaient en fonctionnement. Voilà qui ferait voir que dans les 55 fabriques qui existent encore au pays, que l'on n'a pas ruinées ou fait disparaître, il y a 1,346 métiers, dont 547 sont en activité et 799 inactifs; et aujourd'hui, leurs propriétaires se voient accorder l'avantage d'importer en franchise de nouvelles machines.

Des fabriques de tissus ras en existence à l'heure actuelle au pays, six seulement fonctionnent avec 474 métiers. Pour chaque métier immobilisé, les ouvriers de ces usines sont réduits au chômage dans une proportion moyenne de 3½, pour ce qui est du fonctionnement proprement dit des métiers. Même si ces fabriques de lainages pouvaient se servir de filés de laine courte importés, il en résulterait simplement que leurs fileurs seraient obligés de chômer et de s'expatrier aux Etats-Unis. Mais, afin d'éclairer l'honorable ministre, je lui dirai que si les fabricants de lainages canadiens doivent continuer la fabrication des lainages de la qualité et du genre appropriés aux marchés domestiques, il leur faut continuer dans leurs usines toutes les étapes et opérations que comporte la fabrication de lainages directement de la laine. Ainsi que je l'ai déjà dit, il n'existe pas de marché mondial pour les filés de laine courte à l'heure actuelle, et les modifications apportées au régime du tarif ne peuvent servir qu'à encourager les étrangers à se lancer dans l'exportation des filés de laine cardée.

Qu'on me permette de dire quelques mots des fabriques de tissus de laine peignée. Comme je l'ai dit, il y en a six au Canada, possédant 474 métiers. Le ministre des Finances peut suggérer que les fabriques de tissus de laine courte ou cardée qui sont inactives—et qui le demeureront probablement sous le régime des dispositions de ce tarif modifié—pourraient être converties en fabriques de tissus de laine longue (worsted). Mais la technique de la fabrication des tissus de laine longue et des tissus de laine courte (woollens), est si différente que les manufacturiers et les employés ne peuvent opérer cette transformation. Ils ont l'expérience des uns mais non des autres. Mon collègue pourrait tout aussi bien me proposer de passer les clients de mon cabinet d'avocat à mon honorable ami, le médecin qui siège à ma droite (l'hon. M. Manion), ou à celui-ci de me confier ses clients, espérant que nous aurions le même succès parce que nous avons été diplômés dans la même université.

L'hon. M. DUNNING: Ce serait peut-être une bonne chose pour les clients des deux.

M. CAHAN: C'est impossible, et j'oserai dire qu'aucun de mes clients ne serait assez stupide pour le proposer.

L'hon. M. MANION: Il en est de même pour moi.

M. CAHAN: Les filés de laine peignée sont, cependant, standardisés dans tout l'univers et peuvent être achetés selon le type par câblogramme en Angleterre, en France ou en Belgique. L'ancien tarif imposait le droit peu élevé de 12½ p. 100 sous le régime du tarif de faveur britannique. Ces filés sont maintenant admis en franchise. Quant à moi, je ne suis pas assez familier avec les affaires pour prédire quel en sera le résultat. Je ne crois pas qu'une ou deux de ces fabriques canadiennes de tissus de laine peignée importent beaucoup de filés; mais, en somme, la quantité de cet article fabriqué au pays aujourd'hui est supérieure à celle qu'on importe de l'étranger. Autrement dit, les fabriques de tissus de laine peignée, chez nous, fabriquent aujourd'hui leurs propres filés. Si ceux-ci doivent être admis en franchise au lieu d'être encouragés par un droit de 12½ p. 100—ce dont ne se plaindraient pas même mes honorables amis de l'Ouest—le résultat, en ce qui concerne le filé, serait de diminuer la production domestique, de sorte que les ouvriers canadiens manqueraient de travail.

Je vais parler maintenant d'un autre aspect de la question, sans retenir trop longtemps l'attention de mes collègues.

Des VOIX: Continuez.

[M. Cahan.]

M. CAHAN: Je parle de l'industrie du fer et de l'acier. Le 18 janvier, le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot), parlant à Saint-Jean, au nom du Gouvernement sur le chemin de fer de la Vallée et la prime aux aciéries de Sydney, dit, d'après le compte rendu du *Telegraph-Journal*:

> Ces deux questions, cependant, ont reçu toute l'attention du Gouvernement, et, en moins de quelques semaines, sa politique devait être annoncée, politique, qui, selon lui, devait réjouir tout citoyen des Provinces maritimes.

Comme les Provinces maritimes sont mon pays d'origine, j'ai examiné le tarif avec anxiété pour voir comment l'industrie de l'acier était encouragée au Canada, et tout ce que j'ai pu trouver était que les machines des fabriques de tissus de laine peignée et cardée étaient admises en franchise—ce qui était inutile—et qu'un ou deux droits sur les locomotives, et autres marchandises, avaient été enlevés. Mais tous ces articles, à l'exception de certains types, auraient pu être fabriqués au Canada. J'appelle l'attention du ministre des Finances sur l'état de l'industrie de la fonte du fer et de la fabrication de l'acier au pays. Je constate, d'après le rapport suivant de M. F. W. Gray, publié dans le *Iron and Steel of Canada*, du mois de janvier, que la situation est loin d'être florissante:

La Dominion Iron and Steel Company, Sydney (Cap-Breton) avec six hauts fourneaux complets; à la fin d'octobre 1927, n'en avait qu'un en activité et il n'y a pas eu de changement depuis.

Les fourneaux de la Nova Scotia Steel and Coal Company sont inactifs depuis cinq ans.

La Londonderry Iron and Mining Company, n'avait qu'un haut fourneau en activité, et il a été abandonné depuis.

Les deux hauts fourneaux de la Canada Iron Corporation Limited à Drummondville (P. Q.), et un à Radnor Forges (P.Q.), sont inactifs.

La Standard Iron Company of Canada, Deseronto (Ont.) a un haut fourneau à Deseronto et un autre à Parry Sound. Ils sont inactifs depuis des années.

La Steel Company of Canada, Limited, Hamilton (Ont.), a deux hauts fourneaux. Un seul est exploité.

La Canadian Furnace Company, Limited, Port Colborne (Ont.), a un haut fourneau inactif depuis novembre 1924.

L'Algoma Steel Company Limited, Sault-Sainte-Marie (Ont.), n'a qu'un haut fourneau en action depuis quelques mois.

Voici dans quelles proportions la main-d'œuvre et les salaires ont diminué entre 1920 et 1926:

	1920		1926	
	Nombre d'employés	Salaires et traitements	Nombre d'employés	Salaires et traitements
Hauts fourneaux et aciéries..	13,874	$ 22,824,530	6,014	$ 8,934,536
Secondaires..	101,887	135,860,417	75,400	125,229,867

Diminution dans le nombre d'employés, de 115,751 en 1920 à 81,414 en 1926. En poursuivant l'analyse de ce rapport élaboré, je pourrais vous montrer que pour produire une valeur marchande de 496 millions, rendement total en 1926, l'industrie sidérurgique a dû importer pour 255 millions valant de matières premières que nous aurions dû fournir, au détriment pour autant de la main-d'œuvre canadienne. La production totale, dépassant 500 millions de dollars, n'a utilisé que 41 millions valant de matières premières canadiennes. Que le ministre des Finances songe aux usines inactives, au chômage et à la production décroissante de nos matières brutes, et il en viendra à la conclusion que le Gouvernement doit s'appliquer incessamment à la solution de ce problème intéressant la sidérurgie, industrie essentielle à notre indépendance économique. C'est l'un de nos plus graves problèmes. Il présente des difficultés, nous le reconnaissons; mais il appartient au Gouvernement de les étudier et de proposer quelque chose de pratique, ce qu'il a manqué de faire jusqu'à présent. Je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur ce sujet d'importance primordiale pour la Nouvelle-Ecosse plus particulièrement. Je laisse à de plus compétents, entre autres mon honorable ami de Pictou (M. Cantley), le soin de le traiter. Je dirai seulement que les modifications proposées par le ministre des Finances ont grandement désappointé ceux qui en attendaient un regain d'activité pour cette industrie constamment décroissante.

L'on nous a demandé d'entreprendre une étude spéciale du problème de l'immigration, en renvoyant le sujet à un comité permanent de cette Chambre. Eh bien, pour moi, la solution de ce problème se résume à une seule chose, en fin de compte: fournir un travail rémunérateur à tous nos Canadiens ainsi qu'à ceux que nous invitons à venir s'établir au Canada. Tel est le problème qu'a à résoudre le ministre des Finances, qui ne paraît cependant pas s'en rendre compte le moins du monde. Nous l'entendons chaque session se réjouir du volume croissant de nos importations, pendant que nos fabriques chôment, que nos industries dépérissent, que la main-d'œuvre canadienne cherche à s'employer et que nous livrons la clientèle canadienne à l'industrie américaine, possédant sur nous l'avantage d'un marché intérieur bien plus considérable. Nos ministres ne sauraient pourtant accomplir pleinement et bien la tâche que la Providence leur a confiée de promouvoir le progrès du Canada sans varier et multiplier les industries. Ce sujet me tient au cœur, assiégé que je suis constamment par ces jeunes gens sortis de nos écoles techniques et de nos universités, qui me supplient "pour l'amour de Dieu de leur trouver de l'emploi en Canada, dans ce pays où ils sont nés et ont grandi". Et je n'y puis rien. Je suis obligé de leur dire que la chose est impossible dans les circonstances actuelles; et le soir même, ils s'en vont aux Etats-Unis. Dans un pays comme le Canada, possédant d'immenses étendues en culture dont la production s'accroît d'année en année, et une industrie considérable, bien que déprimée, il ne devrait pas se rencontrer un seul Canadien de naissance qui ne puisse trouver immédiatement un emploi. Et jamais nous n'arriverons au progrès stable et permanent tant que le Gouvernement ne résoudra pas ce problème. Tant que ce problème du chômage n'aura pas été résolu, nous ne ferons pas autre chose qu'élever nos familles et dépenser notre argent à préparer nos fils et nos filles à aller s'établir dans la république voisine.

La Providence a confié à nos soins et à notre responsabilité, temporairement sous le gouvernement actuel, l'un des plus beaux pays du monde, et nous apportons à l'administrer un désordre tel que nous ne pouvons retenir ici notre population et que nous ne pouvons, sans payer des millions en primes, induire même les gens des régions les plus affamées de l'Europe à venir s'établir ici d'une façon permanente.

Je demande donc, monsieur l'Orateur, la permission de proposer par amendement, appuyé par l'honorable chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett):

Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre regrette que les mesures proposées par le Gouvernement n'aient pas pour but de créer plus d'emploi au Canada, ni d'encourager le retour des Canadiens vers leur patrie, ni d'empêcher l'émigration continuelle de nos gens vers les Etats-Unis; et qu'elles ne contiennent aucune disposition pour réserver notre marché domestique aux produits de nos fermes comme aux produits laitiers; ni pour développer efficacement les ressources naturelles du pays, ni pour abolir la taxe des ventes le 1er janvier 1928...

Il y a erreur ici; j'aurais dû lire "1929".

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis peut-être venir en aide à mon honorable

ami. Je vais lui communiquer le texte: il est dans le journal du soir.

Une VOIX: Il n'a pas besoin d'aide.

L'hon. M. BENNETT: C'est mieux que de faire publier l'exposé budgétaire avant qu'il soit prononcé.

M. ALFRED SPEAKMAN (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, contrairement à l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), mon temps est limité à quarante minutes, et je ne tenterai pas de faire comme lui une analyse méticuleuse des propositions budgétaires; je n'ai pas non plus l'intention de commenter son discours. Je suis absolument d'accord avec lui quant à une certaine partie de son excellent discours. Il est d'autres parties que je pourrais désapprouver. Je me contenterai de dire que j'ai écouté l'honorable député avec un vif intérêt quand il a énoncé la politique douanière du parti conservateur telle qu'elle a été définie en octobre dernier à la convention de Winnipeg. Je crois qu'elle justifie l'emploi du terme dont on la qualifie généralement. Nous entendons depuis plusieurs années des plaidoyers en faveur de la stabilité du tarif. Voici maintenant qu'on parle de "flexibilité". D'après ce que j'ai pu comprendre de sa façon d'interpréter cette politique, mon honorable ami croit que cette dernière aurait les trois effets suivants: pour le manufacturier, elle veut dire "protection adéquate", bien que l'on n'emploie pas ces mots; pour le cultivateur, elle veut dire "production à bon marché"; pour l'ouvrier, "emploi constant à un salaire rémunérateur"; et pour le consommateur en général, "protection contre l'exploitation et l'augmentation du coût de l'existence". Je dirai seulement, monsieur l'Orateur, que si une politique douanière pouvait donner tous ces merveilleux résultats, tout le pays, je le crois, l'accepterait volontiers et l'adopterait comme une politique vraiment nationale. Durant le discours que je viens d'entendre, je me suis rappelé certaines déclarations faites autrefois par le premier ministre actuel, et je me suis mis à penser que les conservateurs d'aujourd'hui ont apparemment adopté toute la politique douanière prônée jadis par le premier ministre. Je me contente d'espérer que ce qui appert dans quelques-unes des propositions budgétaires n'est pas vrai, et que le parti libéral n'a pas fait sienne l'ancienne politique des conservateurs.

Monsieur l'Orateur, en me levant pour discuter les propositions budgétaires exposées par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb), je veux d'abord féliciter le ministre sur le façon dont il les a présentées. Son discours, a été bref et concis, remarquable par la clarté du langage et par l'absence d'un verbiage confus et inutile. Il a aussi été remarquable par l'absence opportune de vantardise politique excessive. Je puis aussi le féliciter sur un aspect au moins du budget lui-même. Ce discours nous a fait toucher du doigt un fait bien connu dans tout le Canada, c'est que le ministre n'est pas seulement un homme d'affaires habile et respecté comme tel dans tout le pays, mais qu'il est aussi un diplomate et un politicien d'un très grand mérite. Ce budget, monsieur l'Orateur, me paraît une tentative habile et heureuse de concilier les opinions et les intérêts divers et contradictoires de ceux qui forment présentement le parti libéral. Nous constatons qu'à l'aile droite de ce parti l'on offre une réduction de l'impôt sur le revenu; à nos manufacturiers, l'on offre un dégrèvement du tarif sur quelques-unes des matières premières qui servent à la fabrication de leurs produits; à l'aile gauche est offerte une réduction de la taxe sur les ventes, avec ce que je puis appeler une vague idée de revision générale du tarif. Je prétends, monsieur l'Orateur, que voici une tentative habile et heureuse de concilier toutes les opinions diverses avec lesquelles le ministre doit compter.

Je désire d'abord étudier le préambule du budget même. Ce préambule contient deux déclarations de quelque importance. La première dit ceci:

> Rarement autant qu'en 1927 les rapports annuels des chefs de la finance et de l'industrie, dans tout le pays, ont en général révélé de tels progrès et une telle prospérité.

Monsieur l'Orateur, les ministres successifs des Finances ont souvent prétendu que nous jouissions dans ce pays d'une prospérité croissante; assez souvent, ils avaient autant de raisons à l'appui de cette assertion que nous en avons aujourd'hui. Il m'est facile de croire que, du point de vue de ces chefs de la finance et de l'industrie dont a parlé le ministre, l'assertion soit dans ce cas-ci indisputable. Il ne fait pas de doute qu'il y ait augmentation dans le volume d'affaires de ce pays, que les dividendes payés dans bien des cas soient plus élevés, et que nos banques, et nos compagnies de dépôts et d'assurances deviennent les dépositaires et, jusqu'à un certain point, les bénéficiaires, de sommes de plus en plus considérables. Cependant, des centaines de mille hommes et femmes au Canada se demandent pourquoi, en face de ces marques visibles de richesse sans cesse accumulée, il soit si difficile, et, dans bien des cas, impossible à certaines gens de se procurer une partie de cette richesse pour leur avantage personnel. Tandis que les affaires progressent et que la richesse s'accumule, des milliers de nos ouvriers dans toutes les parties du pays reçoivent

des salaires bien inférieurs à la somme requise pour mener un genre de vie convenable d'après les données du ministère du Travail. Des milliers de nos cultivateurs luttent pour joindre les deux bouts, travaillant dans des conditions que maints d'entre nous ne soupçonnent pas, qu'aucun d'entre nous ne tolérerait; et, cependant, à la fin de l'année, ils sont heureux et satisfaits s'ils ont réussi à émerger. De plus, des centaines de nos commerçants et de nos hommes de profession libérale, dans toutes les parties du pays, se débattent dans ce marasme qui en a englouti tant d'autres en les conduisant à la faillite. Cette question mérite une réponse. Je ne puis la fournir, mais je puis signaler un genre d'enquête qui, s'il était mené à bonne fin par des hommes plus capables que moi, pourrait aider à trouver la solution du problème. Notre civilisation moderne tend à réunir notre population dans quelques grands centres, à centraliser la production industrielle dans des usines de plus en plus gigantesques, et à confier le contrôle et de l'industrie et de la finance à un petit nombre d'individus ou groupe d'individus dont la richesse augmente à mesure que leur nombre diminue. Pendant les quelques minutes que j'ai à ma disposition, je ne saurais discuter si le système est ou non inévitable, s'il est bon ou mauvais. Je dirai cependant qu'une grande partie des profits réalisés dans ce pays par l'industrie des gens de la campagne est dirigée par une multitude de canaux vers ces grands centres de population. D'un autre côté, les canaux par lesquels ces profits devraient être ramenés vers la campagne pour alimenter et ranimer les gens semblent avoir été négligés ou sont obstrués. Ou, en d'autres termes, la centralisation, tout en favorisant l'efficacité dans la production, tend à nuire d'une façon excessive à l'efficacité dans la distribution des profits et des produits. La solution de ce double problème de la distribution, possible peut-être par un effort commun, est une tâche vers laquelle les meilleures intelligences du pays, quelle que soit leur couleur politique, devraient tourner leur sincère et sérieuse attention.

Depuis mon enfance, j'ai travaillé sur une ferme ou été en rapports intimes avec des gens qui ont fait ou font encore de la culture, et je suis porté à croire que les conditions qui prévalent dans l'industrie agricole prévalent également dans tous les genres d'industries. Nous voyons des hommes et des femmes qui chaque jour travaillent intelligemment et industrieusement à un dur labeur manuel; nous les voyons souvent travailler dans des conditions justement déclarées désagréables; nous les voyons, pour ce qui est des cultivateurs du moins, travailler pendant de longues heures sans pouvoir apparemment se trouver en mesure de créer, pour eux et leur famille, un foyer confortable et conforme au genre de vie moderne, de se procurer le confort au point de vue de l'existence et de l'éducation, et de faire quelques économies pour les cas de maladie ou de décès. Pourquoi en est-il ainsi? De deux choses l'une, probablement. C'est que l'ouvrier ordinaire, qui est, sans doute, au champ ou à l'usine, dans les mines ou la forêt, le grand producteur de la richesse nationale, reçoit pour son travail une rémunération insuffisante, ou est-ce parce qu'il est forcé de payer un prix injuste pour les choses qu'il lui faut acheter? L'une ou l'autre de ces explications, ou les deux, doit être justes. Les circonstances dans lesquelles je me suis moi-même trouvé m'ont, en conséquence, placé en face de ce problème qui est pour moi d'une très grande importance, comme il l'est aussi pour les gens que je représente. Laissant de côté les questions de politique ou de partis, je prie de nouveau d'étudier sérieusement le problème de remettre à l'ouvrier de toutes les classes, que son travail soit manuel ou intellectuel, une juste part de la richesse qu'il produit.

Dans le préambule le ministre fait cette autre déclaration que je tiens à signaler:

> L'état des affaires du pays démontrera d'une façon concluante que, malgré les réductions d'impôts annuelles, nos revenus ont suffi amplement à payer nos frais obligatoires, à satisfaire aux besoins toujours croissants d'un pays en voie de développement et aussi à diminuer le chiffre de la dette.

Je suis d'accord avec le ministre quant au premier point: celui qui a trait à la réduction des impôts et je crains de ne pouvoir suivre le raisonnement de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) et de ses collègues. Après tout, pour se faire une juste idée du fardeau des impôts ce n'est pas le total qu'il faut envisager, mais bien la proportion des revenus et des bénéfices commerciaux qui passe au fisc. Certes, on a payé plus en tout et par habitant; néanmoins, il y a eu une réduction des impôts et la proportion des taxes sur les profits réalisés—par profits, j'entends tout revenu quel qu'il soit—a été légèrement moindre. Je m'explique: supposons un instant que le prix des automobiles ait été réduit—la supposition est fondée, je crois, en ce moment—et supposons aussi qu'un peu à cause de cette réduction de prix, le nombre des ventes ait tellement augmenté que le total et la moyenne par habitant de l'argent versé pour l'achat de ces véhicules aient été plus élevés que jamais, personne ne voudrait en conclure que le prix des automobiles n'a pas été réellement abaissé. C'est ce que je veux

faire comprendre en disant que c'est la proportion, le taux et non le total dont il faut tenir compte, quand on discute la question des impôts.

Je ne suis plus d'accord avec le ministre en ce qui concerne la diminution de la dette; j'arrive à la même conclusion que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges et d'autres avant lui. Je n'ai pas le temps de retracer l'histoire et je ne chargerai pas le hansard de compilations obscures. Je dirai simplement ceci: dans le même document le ministre déclare, d'une part, que la dette nette se trouve réduite de $38,815,000 et, d'autre part, que pendant la même année l'Etat a garanti des obligations des Chemins de fer nationaux canadiens pour une somme de 65 millions. Une partie de ces émissions servait à rembourser des emprunts antérieurs. Ainsi, il y a pour 20 millions de valeurs garanties dont le terme a été changé de trois à trente ans. C'est une simple question de comptabilité, et elle ne change en rien le total de notre passif. Toutefois, le reste représente de nouvelles obligations. Je comprendrais que si la compagnie elle-même possédait de quoi garantir ces obligations, comme par exemple dans le cas des 8 millions garantis pour la commission du port de Montréal, le ministre pût dire que cela n'ajoute rien à la dette publique. Mais que se passe-t-il dans ce cas-ci? On est d'avis et l'on dit couramment que le réseau national du Canada est actuellement surcapitalisé. On conseille—c'est aussi mon opinion—d'abaisser le capital à un chiffre raisonnable pour que la compagnie puisse faire bonne figure vis-à-vis des autres. Si elle est surcapitalisée, cela veut dire que tout son actif et toutes les garanties qu'elle peut offrir sont grevés à leur pleine valeur. Cela signifie que la compagnie n'a plus rien par elle-même pour garantir de nouveaux emprunts. Nous sommes dans la position de l'homme qui signe un billet pour un autre dont les biens sont hypothéqués jusqu'au dernier morceau et qui ne possède rien personnellement pour garantir son emprunt. Alors l'endosseur devient en réalité le débiteur. Je n'en dirai pas plus long là-dessus, car le temps me manque. Je voulais simplement donner mon opinion et les motifs qui l'inspirent.

Je félicite sincèrement le ministre d'avoir abaissé la taxe de consommation de 25 p. 100. Cette taxe est d'application difficile et injuste. Elle est multipliée quand elle atteint le consommateur. Elle influe directement sur le coût de la vie et, d'une façon générale, embarrasse le commerce. Le ministre a bien fait de la diminuer au moins dans la mesure qu'il a indiquée.

Quand j'arrive aux modifications du tarif, je suis un peu embarrassé. Il y a certains genres de commerce que je ne connais pas

aussi bien que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges et, n'ayant pas les tableaux comparatifs que le ministre doit mettre plus tard à notre disposition, je suis incapable de saisir exactement la portée des modifications projetées. La reclassification est poussée si loin; les articles sont portés d'une classe à une autre et comme on ne donne aucun tableau comparatif montrant la réduction ou l'augmentation réelle, il est impossible pour moi de préparer autre chose qu'une estimation générale quant à la ligne de conduite suivie dans cette révision du tarif. Cependant, un ou deux indices sont assez clairs et distincts. Le premier, c'est qu'une grande partie au moins de cette réduction ne tend pas et n'était pas destinée à soulager les consommateurs mais devait, autant qu'elle pouvait avoir de l'effet—et je ne discute pas qu'elle puisse en avoir—donner aux manufacturiers des avantages un peu plus grands en réduisant une partie du prix des matières premières et des machines qui font partie des frais de fabrication. Je n'ai rien à dire sur ce point. J'indique ce qui, à mon sens, constitue les traits saillants du budget. Quant à la révision générale intéressant les consommateurs, je n'en dirai rien. Je suis porté à croire que son effet sera mince, mais, n'ayant pas de renseignements exacts, mon intention n'est pas de formuler une opinion prématurée.

Il est un point, cependant, sur lequel je n'ai pas de doute et c'est celui de la préférence britannique. On a dit qu'elle avait été augmentée et étendue. Encore une fois, je ne veux pas suivre l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges dans ses suppositions touchant l'exacte signification du mot. En même temps que cette suggestion d'augmentation et d'extension de la préférence britannique, on dit que le pourcentage du coût de production dans l'empire sera augmenté de 25 à 50 p. 100 pour toutes les marchandises bénéficiant du tarif de préférence. Inévitablement et évidemment cette disposition signifiera une diminution effective de la quantité de marchandises importées sous le régime du tarif de préférence. Si vous augmentez le pourcentage de la production dans l'empire de 25 à 50 p. 100, vous allez diminuer inévitablement la quantité de marchandises importées sous ce régime et je ne vois pas bien comment on peut appeler cela l'augmentation ou l'extension de l'idée de préférence.

Il est un autre point relatif au tarif et dont je veux parler. Il s'agit des travaux de la commission de révision du tarif. Depuis que mon intelligence m'a fait comprendre que cette commission devait rechercher des faits, je l'ai appuyée, mais étant donné que les témoignages présentés devant cette commission

et les preuves qui en découlent ne sont pas communiqués aux membres de la Chambre, bien qu'ils soient, j'imagine, à la disposition du Gouvernement, je crois que ceux qui disent que la commission n'est qu'un écran derrière lequel le Gouvernement échappe aux responsabilités ont quelque peu raison. J'ai combattu cette opinion quand elle a été énoncée, parce que je croyais qu'en traitant du tarif, il était de bon principe d'entrer en possession de tous les renseignements possibles pour en venir à une conclusion. Mais si ces renseignements doivent être en possession du Gouvernement seulement et ne pas être communiqués à la Chambre, quand le ministre des Finances nous dit que la commission a enquêté sur certaines questions et en est venue à certaines conclusions, je dis que le Gouvernement ne fait que passer ses responsabilités à la commission, parce qu'il ne donne pas aux députés l'occasion de juger par eux-mêmes de la valeur des renseignements fournis. Je demande donc instamment que le ministre des Finances, le plus tôt possible et au moins avant le dépôt d'un autre budget, demande à la Chambre un crédit suffisant pour permettre aux députés de parcourir les renseignements apportés à la commission du tarif, renseignements auxquels ils ont droit et qu'ils s'attendaient à recevoir quand ils ont formé cette commission.

J'en arrive maintenant, monsieur l'Orateur, à cette partie du budget contre laquelle je m'élève le plus et je parle de la réduction de l'impôt sur le revenu, accompagnée de la déclaration du ministre disant "qu'on propose de diminuer graduellement le fardeau de l'impôt sur le revenu". On ne peut tirer qu'une conclusion de ces paroles et de cet exposé budgétaire et c'est que le ministre des Finances et le Gouvernement se proposent d'éliminer graduellement ce mode d'imposition. Je ne discute pas cette question au point de vue des idées que la presse et certains des honorables députés siégeant à ma droite m'imputent, ainsi qu'à mes collègues, en disant que nous nous opposons à la réduction de la taxe parce que nous, ainsi que ceux que nous représentons, ne payons pas d'impôt sur le revenu, n'ayant pas assez de revenus pour être atteints par la loi. On peut, et c'est un droit que je réclame comme je l'accorde aux autres, discuter le fond des questions, devant la Chambre sans dire ou se faire dire que nous agissons à un point de vue purement égoïste. Je ne prétends pas qu'un honorable député qui vote en faveur de la réduction de l'impôt sur le revenu se base sur le motif qu'il possède d'importants revenus et, par conséquent, est particulièrement intéressé à la réduction, et, je compte que, personnellement, mon opinion sera tout aussi bien respectée. Je suis opposé à cette diminution pour les motifs que je vais énoncer; ils me paraissent solides quant à leur application au pays entier.

D'abord, cet impôt, ainsi que d'autres, a été institué comme taxe de guerre pour payer le surcroît de dépenses dues à la guerre. Avons-nous éliminé ces dépenses? Avons-nous éteint cette dette? Le rachat de la dette qui a fait établir l'impôt sur le revenu est-il avancé au point de justifier l'abolition de cet impôt?

M. GARLAND (Bow-River): Le rachat commence à peine.

M. SPEAKMAN: Non. J'ai sous la main une petite estimation des déboursés. On calcule que durant la présente année financière, l'intérêt sur la dette de guerre, séparée des autres dettes, s'élèvera encore à $115,807,000. Ajoutez ce chiffre aux autres dépenses annuelles dues à la guerre, les pensions, l'entretien des anciens combattants, etc., et au passif du budget canadien c'est un article annuel de $164,501,000. Tant que notre dette reste impayée, dis-je, nous sommes encore en guerre au point de vue des finances nationales, et pour ce qui regarde nos finances, ce serait une politique judicieuse et équitable de maintenir l'impôt établi en vue d'amortir cette dette.

Mais il est une autre raison. Certaines régions du pays demandent à grands cris qu'on les développe, certaines gens demandent qu'on leur vienne en aide, et aux unes et aux autres le Gouvernement répond que l'état de nos finances ne nous permet pas de procéder à ce développement ou à cette assistance. La grande contrée de la rivière de la Paix,—j'en parle parce qu'elle occupe aujourd'hui l'attention du public,—cette grande contrée en friche rapportera immensément au pays quand elle sera en exploitation. Les habitants de cette région sollicitent depuis plusieurs années des facilités de transport, un accès à la mer. Toujours les gouvernants leur ont répondu que le chemin de fer se construira, mais l'état des finances nationales ne le permet pas aujourd'hui.

Nous avons aussi des anciens soldats tout à fait invalides qui ne peuvent obtenir de pensions. Pourquoi? A cause de l'état de nos finances. Mettons-nous à leur place et demandons-nous ce qu'ils penseront de la diminution de l'impôt sur le revenu, une taxe dont l'application actuelle ne gêne personne, ne lèse pas le mode d'existence des gens parce qu'elle ne s'applique pas au-dessous du point où elle influerait là-dessus. Quand ils verront cette remise aux contribuables capables de payer, seront-ils enclins à croire les gouvernants, quand ceux-ci leur diront que le pays

n'est pas en état de faire ces autres déboursés, d'entreprendre ce développement et d'accorder cette aide? Je ne le crois pas.

Il y a une autre considération. Je la mets en lumière en racontant un fait dont j'ai été le témoin oculaire dans ma région. Le 26 juillet de l'an dernier, au moment où l'apparence splendide de la récolte réjouissait les cultivateurs, une terrible tempête de grêle ravagea toute la région et rasa le grain sur des milliers d'acres. Il ne restait pas au cultivateur un boisseau de grain, un brin de fourrage, un dollar pour rétribuer le travail d'une année entière. Mais du fait des taxes indirectes, ces gens sont forcés de contribuer, pour leur part, par leur pauvreté, à l'administration de la chose publique. De quel œil verront-ils cette réduction d'un impôt qui n'incommode personne et n'est payé que par les contribuables ayant touché durant l'année un revenu suffisant?

J'ai une autre objection et elle est fort grave pour la réputation du parti libéral. D'année en année, nous avons entendu le parti libéral se proclamer le parti d'un tarif peu élevé et s'attribuer la mission de délivrer la nation des fers de la protection et de l'exploitation par le monde du commerce. Il est manifeste que l'Etat a besoin de certains revenus pour l'administration et, selon moi, nous ne saurions rogner les revenus actuels. A mesure qu'augmentent les besoins de ce grand pays, la nécessité de le développer et les exigences de certaines catégories d'anciens combattants qui vieillissent et deviennent plus invalides, nos revenus globaux doivent s'accroître au lieu de diminuer. Si vous supprimez l'impôt direct, si vous éliminez une des deux formes d'imposition, quelle sera votre source de revenus? Le tarif douanier. En éliminant l'impôt sur le revenu et en réduisant la taxe sur les ventes, vous vous acculez de plus en plus à la situation inextricable de maintenir un tarif douanier assez élevé pour administrer les affaires publiques. Il n'y a pas d'autre moyen. Que devient alors la politique du parti libéral? Est-il disposé à l'accepter comme la conséquence logique de l'attitude prise par le ministre, le Gouvernement et le parti? Est-il disposé à accepter ces conséquences et à dire au pays: "Nous sommes d'avis que nos protestations relatives au tarif sont erronées; nous ne désirons plus réduire le tarif et nous irons jusqu'à faire en sorte de ne plus pouvoir le réduire." Cela satisfera peut-être certains membres de cette Chambre mais ne me satisfait certainement pas et n'est sûrement pas en accord avec les principes reconnus du parti libéral. Cependant, c'est le résultat logique et inévitable de ces réductions continuelles et l'élimination éventuelle de toute forme alternative d'impôts.

Je ne commets pas d'indiscrétion en disant que nous sommes tous allés voir le ministre et lui avons demandé certaines concessions ou certaines réductions dans le tarif. Quelquefois le ministre a dit franchement: "L'industrie est dans un tel état que la réduction du tarif la ruinerait." Je respecte cette attitude, ainsi que le font tous les membres de cette partie-ci de la Chambre, bien que nous soyons tous libre-échangistes en principe. Nous savons que le libre-échange serait préférable pour notre classe, mais nous ne demandons pas exactement le libre-échange; nous voulons la plus grande liberté de commerce possible, compatible avec le maintien et le développement de l'industrie dans tout le pays, et nous demandons d'être protégés contre l'exploitation mais nous ne voulons pas la destruction d'une industrie en particulier. La réponse à laquelle j'ai fait allusion est logique et c'est celle qui convient; c'est pour nous une réponse honnête. Mais nous recevons une autre réponse encore plus fréquemment, et c'est celle-ci: "Je serais très heureux de faire cela, mais il faut que le pays se procure de l'argent, et si nous le faisions que nous conseillez-vous d'imposer pour prendre la place de cette source de revenu?" Je conseille ceci au ministre: gardez, tel qu'il est, l'impôt sur le revenu. C'est un conseil qui, s'il était suivi et d'après les calculs mêmes du ministre apporterait au pays environ 5 ou 6 millions de dollars par année, et compenserait la perte occasionnée par les concessions que nous avons demandées. Je prends donc le ministre au mot et je lui conseille de faire cela puisqu'il demande quel autre revenu nous avons à proposer pour contrebalancer un abaissement de tarif.

Monsieur l'Orateur, l'article du Règlement imposant une limite de quarante minutes est très bien dans mon cas; j'ai dit à peu près tout ce que j'avais à dire, moins un dernier mot. Comme je l'ai indiqué, tant que les renseignements donnés à la commission du tarif ne seront pas mis à la disposition des députés, je ne pourrai faire autrement que conclure que le ministre cherche à éviter la responsabilité de prendre ces décisions en s'adressant à cette commission; je suis forcé de conclure ainsi, tant que je n'aurai pas de preuves contraires. Je prétends qu'il ne veut pas prendre la responsabilité de mettre en vigueur le programme du parti libéral, qu'il remplace les impôts directs par des impôts indirects, et en enlève le poids des épaules de ceux qui peuvent les mieux supporter pour le mettre sur les épaules de ceux qui peuvent les supporter

[M. Speakman.]

le moins. Cela me rappelle une courte remarque que j'ai entendu faire par le ministre. Dans son exposé du budget il a appuyé sur la nécessité de travailler et d'épargner. Ce sont de belles paroles, et j'ai entendu quelqu'un appeler ce budget, le budget du travail et de l'économie, mais à la suite de mes remarques certaines personnes dans le pays seront plutôt tentées de l'appeler le budget des finasseries et des expédients.

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Je n'ai malheureusement pas lu le *Journal* d'Ottawa, ce soir, je ne sais donc pas au juste quel est l'amendement proposé par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). J'espère toutefois avoir l'occasion de prendre connaissance de cet amendement avant huit heures et savoir ce qu'en pensent les honorables députés de cette partie-ci de la Chambre (*l'extrême gauche*).

L'hon. M. ROBB: Si mon honorable ami veut me le permettre je lui dirai qu'il n'est pas dans une plus mauvaise situation que celle du Gouvernement.

M. HEAPS: Je comprends cela, mais nous savons tous que ces choses sont fréquemment publiées dans les journaux avant que nous en ayons connaissance dans cette Chambre. J'ai appris de très bonne source que des discours ont été publiés dans les journaux de Montréal avant d'être prononcés dans cette salle. Quoi qu'il en soit, je désire dire que j'ai été vivement intéressé par les remarques que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) a faites en commençant son discours sur le budget. Il s'est exprimé ainsi:

> Il est rare que les déclarations annuelles des chefs de la finance et de l'industrie au Canada reflètent autant de progrès et de prospérité que celles de l'année 1927.

Je me demande pourquoi, dans ses remarques, le ministre a oublié de faire allusion aux cultivateurs et aux ouvriers de notre pays. Le ministre doit sûrement penser à eux lorsqu'il prépare son budget pour la nation; et il n'a mentionné que les chefs de la finance et de l'industrie. Si j'étais un de ces chefs je sais que je serais très satisfait du budget, mais n'en étant pas un, je ne puis dire cela. Je représente une circonscription ouvrière, où le plus grand nombre, hommes et femmes, doivent gagner leur vie par leur travail, et ne sauraient être classés dans cette catégorie. Je dois donc envisager le budget du point de vue de mes commettants; c'est, selon moi, ce que devrait faire tout honorable député. Je suppose que si le ministre des Finances n'a parlé que des grands personnages de l'industrie et de la finance, c'est qu'ils étaient les seuls à jouir de quelque prospérité.

M. GARLAND (Bow-River): Sa conscience en eût été révoltée.

M. HEAPS: Je trouve le terme trop fort; du reste, il se peut que le ministre ait eu d'autres raisons. Le ministre, en effet, a entendu les observations de l'honorable ministre de l'Immigration et d'autres honorables députés qui représentent des comtés de cultivateurs, et il devait savoir que nos agriculteurs et nos ouvriers canadiens ne sont pas prospères. Il sait que certains gouvernements provinciaux ont prié les autorités fédérales de contribuer au soulagement du chômage; il doit donc reconnaître que la prospérité est inconnue chez nos ouvriers. On peut d'ailleurs conclure de son exorde que les cultivateurs et les ouvriers du Canada n'étaient pas prospères en 1927. Je reconnais que le pays jouit actuellement d'une certaine prospérité; mais elle reste à la surface, elle ne pénètre pas jusqu'aux classes submergées. Qu'est-ce que la prospérité? Qu'un gérant de banque, un président de chemin de fer ou un gros industriel, affirme devant une assemblée annuelle que son entreprise a joui d'une année prospère, cela n'indique aucunement, selon moi, la situation générale du pays. Je crois que la prospérité se réflète dans la situation de la masse de notre population; quand elle est prospère, alors, et alors seulement, on peut dire que le Canada est vraiment prospère. A l'heure qu'il est, pas un seul honorable député de quelque région qu'il vienne, ne peut dire que la masse est prospère; et tant que ces gens seront à deux pas de l'indigence, ne sachant pas, peut-être, d'où viendra le prochain repas, on devrait, il me semble, nous débiter un peu moins de propos sur la prospérité et examiner l'état réel des affaires de notre Dominion.

J'aborde maintenant, monsieur l'Orateur, une autre question que le ministre a exposée avec une certaine fierté. Il a parlé du volume gigantesque de nos exportations, et de son excédent sur le total de nos importations. D'ordinaire les gens se laissent facilement tromper par de pareils chiffres; je n'y attache pas grande importance. Je conviens que depuis quelques années nos exportations dépassent nos importations. A mon sens une des raisons de cette situation est celle-ci: nous avons importé tant de capital, dans le passé, qu'aujourd'hui nous remboursons, en marchandise, certains de nos emprunts. J'emploie ici le raisonnement qui a servi au ministre des Finances dans son exposé budgétaire. Il a dit qu'en 1913 le Canada avait une balance défavorable du commerce, dans la proportion de $29.61 par tête d'habitant, tandis que cette

même année l'Inde jouissait d'une balance favorable du commerce. Veut-il dire que l'Inde, grâce à cette balance favorable, se trouvait, en 1913, en meilleure posture que le Canada? C'est ce qu'il faut conclure de ses paroles telles qu'elles sont reproduites au hansard. Naturellement, cela ne sert qu'à démontrer combien il est absurde de vouloir déterminer la véritable situation d'un pays d'après la balance de son commerce. Il faut toujours tenir compte des importations et des exportations invisibles, mais,—heureusement ou malheureusement,—le ministre des Finances n'a dit mot là-dessus. La Chambre compte un certain nombre de députés cultivateurs et j'ai été témoin de leurs applaudissements lorsque le ministre a dit que nos exportations surpassaient nos importations.

M. GARLAND (Bow-River): Vous n'avez pas entendu d'applaudissements dans ce côté-ci (extrême gauche).

M. HEAPS: Je fais amende honorable à mes amis du groupe d'Alberta. Je parle de mes amis d'en face.

M. GARLAND (Bow-River): Le groupe agraire libéral.

M. HEAPS: Supposons qu'un cultivateur ait un troupeau de 200 animaux et qu'il en vende 150. S'il s'était vu obligé de vendre ses bestiaux, en serait-il fier? Pareille situation ne plairait à aucun cultivateur. S'il était forcé par les circonstances à vendre la majeure partie de son troupeau, à un prix trop bas, sans doute, puisque la vente était forcée, il n'en serait pas du tout heureux. Il en est de même dans le domaine national. Le Canada possède d'immenses ressources naturelles, qui, à mon sens, devraient être le patrimoine de notre population. Qu'avons-nous fait? Nous avons, à vil prix, sacrifié ces ressources. Nous en voyons la conséquence aujourd'hui dans le tableau de nos exportations. En ces dernières années nous avons importé du capital américain en sommes considérables: je ne saurais dire combien de centaines de millions de dollars les Américains ont consacré à l'acquisition de chutes d'eau, et de richesses forestières en Canada.

Il s'ensuit que nous voyons surgir des cités ouvrières des corons, comme le fait se produit aux Etats-Unis. J'assistais récemment à une réunion du conseil des métiers et du travail de Montréal et j'entendis des ouvriers déclarer que, s'étant rendus dans ces villes organisées avec du capital américain, on leur avait refusé l'admission. Autrement dit, on denie à l'ouvrier canadien le droit de s'établir sur la terre canadienne détenue par le capital américain. Ce qui se passe dans certaines régions de Québec se passe également, je le sais, dans certaines parties du Manitoba.

Je voudrais aussi traiter des complications que peut amener l'importation du capital américain. Je ne suis pas de ceux qui entretiennent des sympathies pour l'impérialisme américain, surtout quand je constate ses agissements et ses conséquences au Mexique et au Nicaragua. J'ai lu des déclarations de ministres d'Etat américains, occupant des postes élevés dans le conseil de la nation, or d'après eux le capital américain, où qu'il soit placé, a droit à la protection du gouvernement américain. C'est un nouveau principe du droit des gens. Nous avons entendu, l'autre soir, le leader de l'opposition (l'hon. M. Bennett) discuter du détournement des eaux du lac Michigan par le service d'hygiène de Chicago et au cours de ses observations il cita une déclaration du président Roosevelt au sujet de la frontière de l'Alaska. Le même problème se pose de nos jours avec plus d'acuité quand vous songez au capital énorme investi par les Etats-Unis dans les pays étrangers. Vous constaterez que, d'ordinaire, ces placements sont suivis de l'occupation militaire par les Etats-Unis. Loin de moi la pensée que les capitalistes américains s'étant emparés de la suprématie finacière et industrielle, leur gouvernement en agirait pour nous comme il l'a fait dans certaines républiques du Sud, néanmoins les appréhensions sont là. Pas plus tard qu'aujourd'hui je lisais dans les journaux qu'une des plus hautes autorités des Etats-Unis révendique le droit pour le gouvernement américain d'intervenir partout où les placements américains pourraient être en danger. Quand nous votons une loi rien ne nous dit qu'elle n'aura pas le don de déplaire aux américains; et de ce fait j'envisage que nous pouvons nous aventurer dans quelque vilaine affaire avec le gouvernement de Washington. Tant que le capital américain émigrera chez nous je ne vois pas de quelle façon nous pourrions l'éviter. Personnellement, j'aurais attendu beaucoup plus longtemps, si possible, pour mettre en valeur les richesses naturelles du Canada plutôt que de voir les Canadiens devenir, pour employer le langage de la Bible, les scieurs de bois et les porteurs d'eaux des capitalistes américains.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. HEAPS: Lors de la suspension de la séance j'étais à parler de la création, chez nous, de cités ouvrières à l'aide du capital américain. De tout ce que j'ai dit des capitalistes des Etats-Unis je ne voudrais pas laisser con-

clure que le capitaliste canadien est absolument sans reproche. Quoi qu'il en soit, cette création de villes ouvrières en Canada est une nouveauté que je ne vois pas d'un bon œil. Les ouvriers de ces compagnies n'oseraient pas se dire libres. Ils sont, corps et âme, la chose de la compagnie au tarif de 35 à 45 cents par heure et les Canadiens qui essayent de pénétrer dans ces endroits souvent en sont empêchés quoiqu'ils soient nés au pays.

Le ministre a diminué l'impôt sur le revenu. De ce fait il favorise ces corporations qui, à mon sens, n'ont aucun droit à cette faveur. Vers la fin de la semaine dernière quelqu'un a soutenu que l'opposition au dégrèvement de l'impôt sur le revenu venait de gens qui ne l'acquittent pas. Je tiens à contester cette prétention. Tout impôt est prélevé sur la production: qu'il n'y ait pas de production, il n'y a pas de quoi acquitter l'impôt sur le revenu. Il se peut que le cultivateur et l'artisan ne soient pas atteints directement, je soutiens, cependant, qu'ils en acquittent indirectement une grande part, puisqu'ils sont les principaux producteurs du pays. Je m'oppose à cette diminution de l'impôt sur le revenu, car, selon moi, c'est le mode le plus équitable de taxation. L'assiette de cet impôt c'est simplement la capacité de l'acquitter et, à mon avis, il n'est rien de plus équitable que d'exiger un impôt de ceux qui peuvent l'acquitter. L'impôt indirect que nous avons aujourd'hui pèse lourdement sur la population du pays, et j'irais jusqu'à dire que l'agriculteur et l'artisan acquittent des impôts indirects plus lourds, eu égard à leur revenu, que n'en acquittent ceux qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu.

De plus, le ministre des Finances a eu l'obligeance de laisser entendre au cours de ses remarques,—et je partage son avis,—que nous devons assumer notre part de responsabilités en ce qui regarde la dette publique. Il a dit que les gens qui ont créé cette dette ne devraient pas se faire tirer l'oreille pour la rembourser, ou quelques observations en ce sens. Je partage entièrement l'avis du ministre, cependant, je maintiens qu'il élude sa part de responsabilités lorsqu'il réduit les impôts et permet que la dette nationale du Canada reste au même chiffre énorme. Le ministre des Finances remonte à 1845, soit à environ quatre-vingts ans en arrière, afin de découvrir un précédent et fournir une excuse au budget qu'il soumet au Parlement canadien en 1928. Mon honorable ami a cité les paroles d'un économiste de l'époque afin de créer l'idée dans le public et dans cette Chambre, que son budget et ses méthodes financières sont les meilleures en l'occurrence. Je suis d'avis opposé. Le ministre devrait adopter une ligne de conduite définie et immuable en ce qui regarde le remboursement de notre dette nationale. Personne ne peut prévoir la durée de la période pendant laquelle la dette publique continuera à peser aussi lourdement sur les épaules des contribuables. Le ministre déclare que nous ne devrions pas éluder nos responsabilités. C'est parfait; mais combien a-t-il fallu de temps pour créer cette dette? Elle le fut dans le court espace de quatre ans tandis qu'avec les méthodes de remboursement en vigueur, il est impossible de prévoir si cela prendra quatre ans ou quatre siècles pour l'éteindre. Pour moi, cette dette devrait être éteinte dans le même espace de temps qu'il a fallu pour la créer. J'ai un plan à soumettre au ministre et j'espère qu'il le prendra en bonne et valable considération; en utilisant ces termes toutefois, je n'ai nullement dans l'idée la sorte de considération que les ministres accordent souvent lorsqu'ils jettent au panier les propositions qui leur sont faites.

L'hon. M. DUNNING: Nous les classons, au contraire.

M. HEAPS: Vous les classez? Eh bien, disons que vous faites un peu mieux que de les jeter au panier. De fait, vous les classez si bien que vous n'êtes plus jamais en mesure de les retrouver.

Pour ma part j'envisage peut-être le problème de la dette nationale sous un angle un peu différent qu'il ne l'a été à venir jusqu'aujourd'hui Je suggérerai au Gouvernement que le problème de l'inflation et de la déflation, qui a surgi au cours de la période comprise entre les années 1920 et 1926, constitue une base sur laquelle nous pourrons nous appuyer pour examiner les divers aspects de notre dette nationale. En premier lieu, le Gouvernement n'a jamais tenté le moindre effort pour étudier le problème de la dette publique en regard des industries canadiennes. En Angleterre, une commission fut créée en 1924 afin d'étudier cette importante question tandis qu'au Canada nous nous sommes désintéressés de la solution à donner au problème en ayant recours à des méthodes incertaines. Le Gouvernement n'a tenté aucun effort systématique ou scientifique afin de pourvoir au remboursement de la dette publique.

Le chiffre de notre dette nationale a subi une légère diminution, c'est vrai, depuis une couple d'années; cependant ces réductions ne sauraient servir de base à une solution convenable de ce grave problème. Nous n'avons pas de fonds d'amortissement de la dette publique; or, viennent des années de crise pour le trésor fédéral, il serait impossible de

compter sur l'excédent des recettes pour réduire le chiffre de la dette comme nous le faisons maintenant.

En 1920, et je me réfère à cette année-là parce que ce fut l'époque où les prix des articles de première nécessité atteignèrent le maximum, la dette nette du Canada était de $2,248,868,624. Et à la fin de l'année financière 1926, d'après l'*Annuaire du Canada*, notre dette nationale avait atteint le chiffre de $2,389,731,099, ce qui démontre que la dette a augmenté au cours de cette période. Il serait injuste de faire peser toute la responsabilité sur les épaules du Gouvernement. De fait, en 1920, un actif représentant une somme de $792,660,963 était inscrit dans les comptes publics; or, à cette heure, le même actif ne représente plus qu'une valeur de $379,048,085; cette diminution de notre actif national est due jusqu'à un certain point à la déflation qui s'est produite durant la même période. Quoique les résultats aient été plutôt maigres de ce fait, la population canadienne est tenue de rembourser au pair ce qui valait à peine de 70 à 75c. en 1920. Les contribuables d'aujourd'hui et de demain doivent porter le poids de l'inflation de 1920 et de celle qui vint ensuite. Voici le plan que je soumets à l'examen du ministre des Finances. La plus grande partie de la dette du Dominion fut contractée durant la période d'inflation, à l'époque où notre dollar était loin d'avoir sa valeur d'aujourd'hui. Les chiffres suivants tirés de l'*Annuaire du Canada*, permettront aux honorables membres de se faire une bonne idée de la valeur relative du dollar au cours de la période comprise entre 1920 et 1926. Si nous estimons à 100 la valeur du dollar, en 1913, voici le résultat obtenu:

Année	Valeur du dollar
1920	186
1921	157
1922	152
1923	154
1924	151
1925	155
1926	153

Si j'avais pris le chiffre de l'année 1920, tel qu'il était en juin ou juillet, le niveau indiqué aurait été de beaucoup plus élevé pour cette année-là, et par conséquent, la disparité aurait été sensiblement plus forte que ne l'indiquent les chiffres que j'ai choisis. On observera que dans ce tableau il y a un écart de 33 points qui dénote une diminution d'environ 18 p. 100 dans le prix de détail des objets de consommation. Cela signifie également que ceux qui détiennent les titres de la dette publique et dont dépendent les ressources financières du pays, se trouvent aujourd'hui dans une situation relativement plus avantageuse qu'ils ne l'étaient en 1920. En d'autres termes, la déflation dont les effets se sont fait sentir en 1921, a contribué à accroître la valeur de leurs titres parce que la dette publique n'a subi en aucune façon le contre-coup de cette déflation. Ce sont surtout les cultivateurs, les producteurs et les travailleurs qui ont été atteints. Inutile de rappeler l'affaissement remarquable survenu au cours de ces années dans le prix des produits de la ferme. Il en a été question en maintes circonstances dans les discours des honorables députés du groupe agraire, mais j'ajouterai que rien ne saurait faire voir avec plus de force ce que pensaient les cultivateurs du pays que l'élection, en 1921, de soixante-cinq députés pour les représenter dans cette Chambre. A n'en pas douter, il fallait voir une des conséquences du fléchissement économique qui avait frappé si durement les cultivateurs au cours de cette période. Pour ce qui est des travailleurs, le nombre des salariés, qui était de 526,571 en 1920, s'était affaissé à 381,203 en 1921.

Tels sont les résultats de ce régime de déflation tel que l'appliquèrent les grands financiers du pays. Alors que la masse du peuple s'en est appauvrie davantage, les capitalistes ont accru leur richesse grâce à ce régime. Puisque les honorables députés discutent sur le départ des nôtres qui quittent le pays, ces chiffres nous donnent peut-être la raison pour laquelle nos concitoyens ont été forcés d'émigrer en si grand nombre. Ces gens ne se sont pas expatriés de leur propre gré, mais bien par nécessité, et s'il en était ainsi, il est facile de voir sur qui retombe la responsabilité.

Il y a lieu de se demander pourquoi les générations actuelles et celles de l'avenir devraient subir les conséquences de cet accaparement de l'argent et du numéraire. Pourquoi les contribuables du Canada seraient-ils punis pour un état de choses absolument indépendant de leur volonté? Pourquoi le Gouvernement n'exercerait-il pas l'autorité qui lui est attribuée et n'adopterait-il pas quelque moyen de protéger le contribuable et de lui rendre ce qui lui a été ravi par la haute finance? A cet égard, je serais d'avis que cette somme de déflation révélée par les statistiques soit également d'application à la dette publique. Pour quelle raison les financiers du Canada et d'ailleurs en bénéficieraient-ils aux dépens de la grande masse de la population canadienne? Si la dette publique était abaissée dans la même proportion que le prix des denrées—et ne saute-t-il pas aux yeux qu'il devrait en être ainsi,—il résulterait de cette diminution correspondante que la dette nette de 1920 devrait être réduite d'environ 18 p. 100, et partant, le chiffre de la dette de 1926, $1,844,072,272, se trouverait réduit de $404,796,352. De plus,

cela permettrait une économie annuelle de $20,239,800 en services d'intérêt à raison de 5 p. 100.

Afin de déterminer cette déflation de la dette nationale, je proposerais l'émission, répartie sur une période de trois ans, de billets du Dominion destiné au rachat de la dette obligataire. A l'heure actuelle, le ministre des Finances songe à contracter un emprunt de $500,000,000. Comment le ministre doit-il procéder à cette fin? Il émet des obligations que l'on estime être des valeurs de tout premier ordre, garanties par le Dominion du Canada. Ces titres sont de négociation facile, et à plusieurs points de vue ont tous les attributs de la monnaie, à cette importante exception que les billets émis par le gouvernement ne portent pas intérêt, alors que les obligations, cela va sans dire, en portent. Naturellement je ne me dissimule pas que les banquiers et d'autres financiers préféreraient détenir ces obligations qui leur rapportent un bon intérêt plutôt que la circulation monétaire du gouvernement sant intérêt. On alléguera peut-être que cette façon d'agir équivaudrait à un régime d'inflation. Il en résulterait une inflation restreinte de la circulation monétaire au pays. Quel mal pourrait-elle faire? Au lieu de susciter des obstacles et de faire du tort, cette augmentation restreinte de la circulation monétaire émise par le gouvernement fédéral serait avantageuse parce que, en premier lieu, elle donnerait lieu à une importante économie annuelle qui, à elle seule, suffirait à fournir tous les fonds nécessaires pour l'application d'un régime de pensions aux vieillards par tout le Dominion. De plus, pour cet argent additionnel ainsi créé, il faudrait un débouché lequel, à son tour, imprimerait un nouvel essor au commerce. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un régime d'inflation restreinte, il ne faut pas confondre avec le régime d'inflation qui existait il y a quelques années dans les pays d'Europe. La quantité de monnaie et de numéraire en circulation doit toujours être proportionnée au degré de production du pays, et pourrais-je ajouter, à ce qu'il est en mesure de produire. Depuis 1920, l'industrie du Canada a pris une expansion extraordinaire et cependant le chiffre réel de la circulation est en diminution, ainsi que le fait voir le tableau suivant:

Année	Circulation
1920..	$296,353,737
1926..	231,603,330

Soit une diminution de $64,750,407 malgré la grande augmentation de la production du Canada durant cette période. Le montant de la circulation de billets du Trésor est minime comparée à la somme globale de l'argent qui circule dans le pays. Comme exemple, il serait intéressant de savoir le montant des dépôts dans les banques de 1920 à 1925, la dernière au sujet de laquelle nous possédions des statistiques:

Année	Dépôts dans les banques
1920..	$2,438,079,792
1925..	2,221,160,611

Le montant global de la circulation de 1925 n'équivaut qu'à 10 p. 100 du total des dépôts pour la même période, et si le gouvernement fédéral ajoutait à cette circulation un montant équivalent à la déflation qui s'est produite de 1921 à l'année actuelle, cela ajouterait beaucoup à notre circulation, mais même alors elle n'équivaudrait qu'à 25 p. 100 des dépôts globaux de nos banques.

L'an dernier, le leader de l'opposition a donné un conseil au Gouvernement qui en a pris bonne note. Il a proposé la conscription de l'excédent des capitaux des grandes institutions financières pour le rachat de la dette nationale, à 4 p. 100 d'intérêt. C'était là, je crois, une proposition plus révolutionnaire que la mienne. J'avais toujours pensé que la propriété était chose sacrée pour les conservateurs. Quoi qu'il en soit, je ne m'oppose nullement à l'avis du chef de l'opposition, et j'espère qu'il le donnera de nouveau au cours de la session. Sa proposition a été regardée l'an dernier comme digne d'un homme d'Etat, vu qu'elle venait du leader de l'opposition mais, si elle était faite par notre groupe, je suppose qu'on la taxerait de bolchévisme.

Je consacrerai les quelques instants qui me restent à dire quelques mots des dernières observations du ministre des Finances. Tout le long de son exposé budgétaire, il a songé aux financiers et à l'industriel, ne pensant à la masse du peuple que dans ses dernières remarques et se contentant de leur conseiller le travail et l'économie. Je me demande qui travaille si ce n'est l'ouvrier et le cultivateur. D'où vient la prospérité, sinon de cette source? Et, comme l'ouvrier ne gagne en moyenne que vingt dollars par semaine, comment pourra-t-il épargner? Le ministre des Finances devrait d'abord s'adresser aux députés ministériels. Je vais faire une proposition qui sera soulignée, j'espère, par nos amis les conservateurs. Le ministre des Finances devrait d'abord rogner sur les crédits de la milice. Ces crédits sont augmentés de plusieurs millions depuis l'an dernier, et la plus grande partie pour des soutaches d'or et de la dentelle. Les armements sont le plus grand gaspillage de l'univers. Comme nous avons un délégué à la Société des nations, une succursale de cette société au pays et des représentants prêchant un peu partout l'évangile de la paix, le moins

que le Gouvernement devrait faire serait de cesser les augmentations des crédits de la milice. Si le ministre des Finances avait voulu donner un exemple d'économie, il aurait dû biffer cette augmentation de crédits pour les fins militaires.

Quant à l'amendement de mon collègue de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) je me rappelle surtout son allusion aux chemins de fer nationaux. Il n'a pas été tendre pour le président du National-Canadien, parce qu'il n'a pas prisé certaines de ses observations. Si l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges n'aime pas les paroles de sir Henry Thornton, c'est que celui-ci a fait des remarques fort judicieuses. Je ne vois rien dans l'amendement de meilleur que le budget même. Selon moi, le discours de mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges est le plus bel éloge possible de l'exposé budgétaire, et comme cette louange vient du groupe conservateur, cela me fait douter fort du budget même.

M. J. H. HARRIS (Toronto-Scarborough): Avant de passer aux remarques de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps), je tiens à interpréter les sentiments de tous, de quelque côté de la politique que l'on se trouve, à l'égard de l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman). Nous le revoyons apparemment remis et vigoureux, et nous nous en réjouissons. Ceux qui l'ont visité à l'hôpital civique, immobilisé et souffrant pendant de longs mois, savent ce qu'il a enduré, et sont heureux de le voir guéri.

Je voudrais bien pouvoir le féliciter aussi pour ses observations, mais il me pardonnera de différer jusqu'à un certain point. J'ai noté quelques-unes de ses idées. Il a dit, entre autres choses: que l'ouvrier doit avoir l'avantage de participer à la richesse qu'il crée. Je dirai plutôt: fournissez à l'ouvrier l'occasion de gagner plus, afin de le mettre en état de goûter davantage aux richesses exploitables de ce pays.

Je ne puis saisir le raisonnement de l'honorable député de Red-Deer au sujet des impôts. Le nôtre le laisse aussi incrédule. Il a ajouté que la taxe a été diminuée, mais que la lecture de l'exposé financier présenté par le ministre des Finances laisse quand même la conviction que le volume des impôts s'est accru, très sensiblement accru.

J'approuve, je dois le dire, sa critique de la manière de calculer la dette adoptée par le ministre des Finances, de même que son appréciation de la commission consultative du tarif, qu'il considère comme un paravent commode pour le ministre des Finances en temps de difficultés. J'ai bien remarqué aussi que les arguments que l'honorable député prenait tant plaisir à invoquer en cette Chambre de 1922-1926 à l'appui du libre-échange lui apparaissent futiles maintenant. Je ne demande pas le libre-échange, dit-il. Il doit être au courant des critiques qui se sont exprimées à la convention des membres de l'association d'industrie laitière de l'Ouest cet hiver. Le traité australien y a été vigoureusement dénoncé, de même que l'entrée en quantité croissante au Canada de produits laitiers dont l'industrie laitière canadienne ne peut soutenir la concurrence.

Quant à mon honorable ami de Winnipeg-Nord, tout en confessant qu'il n'est ni industriel, ni agriculteur, ni financier, il veut bien nous apprendre comment diriger les affaires publiques. Je me demandais ce qu'il peut bien être, lorsque l'histoire racontée déjà à cette Chambre par M. Crerar m'est revenue à la mémoire. Des parents anxieux de connaître l'état auquel s'arrêterait leur fils dont ils ne savaient que faire, lui donnèrent un jour une Bible, une pomme et une pièce de 50 cents, se disant "que la lecture de la Bible indiquerait pour eux des dispositions pour la prédication, tandis que s'il mangeait la pomme, il devrait faire un bon agriculteur, et un financier, s'il s'amusait avec la pièce de monnaie". Peu après ils se rendirent dans la pièce où ils l'avaient confiné, et, à leur grande surprise, ils le trouvèrent à manger la pomme assis sur la Bible, et le cinquante cents dans le gousset. Sur quoi, ils en vinrent à la conclusion qu'il ferait un politicien de première classe. L'honorable député de Winnipeg-Nord nous l'a dit lui-même, il n'est ni financier, ni agriculteur, et il n'est même pas un bon politicien pour avoir prêté le flanc comme il l'a fait ce soir. Je ne m'arrêterai pas à son raisonnement financier puisqu'il reconnaît son incompétence, tout en prétendant savoir comment administrer les finances du Canada.

Je suis assez d'accord avec l'honorable député de Red-Deer au sujet de l'état de la dette nationale, et je prends mes renseignements dans l'Annuaire du Canada; ils doivent être exacts puisque c'est une publication du Gouvernement. La dette nette du Canada s'élevait à $2,340,878,984, en 1921, et à $2,389,731,099, en 1926. Naturellement, il a passé bien de l'eau sous les ponts depuis 1926, mais je prie le ministre de me prêter son attention pendant mes remarques sur les méthodes financières du Gouvernement actuel. En plus des obligations directes du Gouvernement, il y a les obligations indirectes sous forme d'endossements des valeurs émises par les chemins de fer. Les garanties entre les mains du public représentent, principal et intérêt, $364,-

415,762 et celles détenues par le ministre des Finances $58,157,951; et les valeurs dont l'intérêt seul est garanti, $216,207,142. Je n'approuve pas la méthode suivie par le Gouvernement actuel pour déterminer la dette nette; je préfère de beaucoup celle que suivait M. Fielding, l'ancien ministre des Finances. Se trouvant avec un accroissement de dette, M. Fielding nous dit franchement que celle-ci s'était accrue de 81 millions de dollars. C'était là une déclaration honnête et franche, et nous y voyions inclus le déficit des Chemins de fer nationaux et les garanties assumées par l'Etat. Tout homme de bon sens ordinaire qui se voit obligé de faire un peu de finance sait qu'en allant à la banque il doit, à l'appui de sa demande, déclarer non seulement son actif mais aussi les billets et autres obligations qu'il a endossés. A mon humble avis, voilà la conduite que devrait tenir le Gouvernement. Je demande donc au ministre d'être franc et sincère envers le peuple canadien et de présenter dorénavant un exposé financier montrant quelle est la dette nette du pays, avec tout ce que nous avons endossé et dont nous sommes sans aucun doute responsables. Le Gouvernement devrait agir en cela comme les individus.

Dans chaque budget présenté par le ministre, nous apprenons que l'état de nos importations et de nos exportations est tel que nous avons une belle balance favorable de commerce, bien que nous constatons que les exportations cherchent à augmenter un peu. Pour expliquer cela, le ministre trouve une excuse en nous disant que cette augmentation est due à une plus forte importation de matières premières. Mais je demande aux membres de cette Chambre de regarder et d'analyser les tableaux préparés par le département du Commerce; ils en concluront certainement que l'augmentation des importations n'est pas due à une plus forte importation de matières premières, mais qu'elle est plutôt due en grande partie à une plus forte importation de produits manufacturés. Je désire donc consigner au hansard les faits concernant un certain nombre d'articles, n'ayant pas le temps de passer en revue tout le tableau. Ces chiffres suffiront cependant à éclairer toute la question, et un examen du tableau entier confirmera ce que j'ai à dire. Prenons d'abord les métaux non ferreux, comme le cuivre, l'argent, le plomb, le zinc, le cobalt, etc., que l'on trouve en abondance à l'état brut dans notre pays, et prenons l'année 1924 comme point de comparaison. Nous constatons que l'augmentation de l'importation de ces matières premières a été de 18.5 p. 100 en 1925, de 28.4 p. 100 en 1926 et de 49.7 p. 100 en 1927. Regardons de l'autre côté de la médaille et voyons quelle a été l'exportation, durant cette même période de quatre années, des mêmes matières premières extraites des mines du Canada. Monsieur l'Orateur, chaque fois qu'un chargement de ces matières premières part sur un train vers un pays étranger pour y être ouvré vous constaterez que jusqu'à dix des meilleurs ouvriers de notre pays y vont aussi pour consacrer leur énergie à fabriquer ces marchandises et à produire l'article ouvré qui alimentera les marchés de la grande nation industrielle voisine, dont l'excédent sera envoyé ici ou ailleurs sous forme de marchandises entièrement ouvrées. Je prétends qu'il n'est pas raisonnable pour les artisans de notre pays et pour notre jeunesse que nous laissions subsister cet état de choses. Cela n'est pas juste; il n'est pas raisonnable que les milliers de jeunes gens diplômés de nos écoles techniques et commerciales aient à subir un tel état de choses et soient obligés de suivre nos matières premières sur la terre étrangère pour trouver de l'emploi.

Il ne faut cependant pas nous en tenir aux métaux non ferreux. Allons plus loin et considérons la situation quant au fer et à ses dérivés. Je constate que le ministre est fort occupé à étudier quelque autre tableau, mais je me demande s'il est sincère quand il dit que l'augmentation de nos importations est due surtout à une plus forte importation de matières premières. Ce tableau est difficile à résumer. J'aimerais à le consigner en entier au hansard, mais je crains que le Règlement ne me le permette pas; je sais que mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) se lèvera de son siège pour protester si je demande cette permission; je vais donc me contenter de le parcourir à la hâte. En premier lieu je vais vous donner une idée de l'importance des produits manufacturés de fer et d'acier, telle qu'elle apparaît dans le tableau suivant pour les quatre années de 1924 à 1927 inclusivement:

Importations au Canada pour la consommation

Neuf mois terminés en décembre

Fer et ses dérivés

	1924	1925	1926	1927
Importations totales	99,768,341	131,656,976	170,035,322	188,757,391
Minerai de fer	2,312,856	1,995,329	2,828,593	2,869,058
Pourcentage du total	2.32	1.51	1.66	1.52
Importations de produits partiellement ouvrés				
Gueuses, saumons, etc	1,440,668	1,242,471	1,244,288	1,499,969
Ferrailles	402,010	391,670	676,419	984,248
Fontes	2,531,701	3,761,854	3,357,837	3,072,946
Produits des laminoirs, tuyaux, etc	26,199,171	29,549,423	36,678,138	34,097,419
Tubes	1,869,435	2,587,761	2,940,492	2,825,945
Fils de fer	1,916,143	2,012,223	2,351,865	2,525,567
Chaînes	476,863	472,589	701,505	616,960
Total	34,835,991	40,018,091	47,950,544	45,623,054
Pourcentage du total	34.92	30.40	28.20	24.16
Articles en fer importés				
Total	62,619,494	89,643,556	119,256,185	140,265,279
Pourcentale du total	62.76	68.09	70.14	74.32
Augmentation des importations des manufacturiers en fer comparée à celles de 1924				
	100.0%	143.1%	190.4%	224.0%
Importation de métaux non ferreux ouvrés				
Total	30,377,773	35,943,532	39,016,152	45,463,966
Pourcent du total	100.0%	118.3%	128.4%	149.7%
Importation de verre et d'articles en verre				
Total	5,099,246	5,593,858	6,811,224	
Pourcent du total	100.0%	109.7%	133.5%	

Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député d'Algoma-Ouest (M. Simpson) l'a déclaré, nous pourrions manufacturer tous ces derniers produits dans nos propres aciéries.

Nos amis les libéraux se sont fait fort de parcourir le pays et de prêcher un tarif modéré et, cependant, nous voyons que le Gouvernement a perçu cette année $11,600,000 de plus que l'an dernier en droits de douane. Nos amis des provinces des Prairies et d'autres nous disent: "Comment cela peut-il se faire?" Ils n'ont qu'à étudier la politique du Gouvernement pour expliquer ce paradoxe. Ils découvriront que chaque fois que le Gouvernement a réduit les droits sur un article manufacturé, il a, en même temps, réduit les droits sur toutes les pièces qui entrent dans la fabrication de cet article. Et qu'arrive-t-il alors? La plupart de nos manufactures établies dans nos villes et nos villages et qui, dans le passé, s'occupaient dans les temps de dépression à la fabrication des pièces pour les grosses compagnies, se voient maintenant dans l'impossibilité de subir la concurrence que crée l'importation de ces pièces des Etats-Unis. Ces pièces sont importées en nombre de plus en plus considérable et un nombre toujours grandissant de nos artisans sont sans emploi. Il ne leur reste alors, naturellement, qu'à émigrer aux Etats-Unis afin de gagner leur vie. C'est là la raison pour laquelle le ministre s'attend de percevoir cette année $11,600,000 de plus en droits de douane.

Il est intéressant de remarquer que le ministre a appuyé sa déclaration, touchant l'importation de matériaux bruts, de quelques exemples concrets. Il nous a dit qu'en 1921 nous avons importé sept mille moteurs d'automobiles, tandis qu'en 1926, nous en importions cinquante-neuf mille. Certains de mes honorables amis, qui s'intéressent aux questions de la main-d'œuvre et connaissent l'avantage de garder nos artisans au pays, comprendront l'importance du nombre d'artisans qui auraient trouvé de l'emploi chez nous s'il leur avait été permis de travailler à la fabrication de ces moteurs. Voici un autre exemple de l'importance de matériaux bruts: le ministre nous déclarait, l'année dernière, que, en 1921, on importait des pièces d'automobiles pour une valeur de six millions, tandis que le chiffre avait atteint vingt millions pour l'année 1926. De nouveau, je ferai remarquer qu'il désigne ces pièces sous le titre de "matériaux bruts". Combien de nos artisans auraient joui du privilège de travailler dans les usines

et les fonderies de leur propre pays si ces "matériaux bruts" avaient été fabriqués chez nous? Le ministre des Finances a appuyé cette déclaration ridicule et fausse, du point de vue des faits, en déclarant que nous importons des quantités toujours plus considérables de "matériaux bruts" afin de tenir nos fabriques ouvertes. L'an dernier, il a aussi appelé notre attention sur le fait qu'en 1921 nous importions 7,784,980 livres de laine brute tandis qu'en 1926 nous en importions 11,049,723 livres. Il était tout fier de déclarer que nous avions importé quatre millions de livres de laine brute en quatre courtes années. Je vois certains de mes honorables amis du parti agraire qui, peut-être, connaissent mieux que moi la question de l'élevage du mouton et l'industrie des lainages; mais, en toute sincérité, monsieur l'Orateur, je me demande depuis quand avons nous découvert que nous ne possédons pas assez de pâturages pour élever chaque année des millions et des millions de moutons? Pourquoi le nombre de nos moutons est-il tombé de 3,650,000 qu'il était en 1921 à 2,500,000 qu'il est cette année? Une des raisons est que nous avons importé quatre millions de livres de laine brute de plus. Cela semble amuser le ministre de la Justice; même, le premier ministre, je vois, est très occupé à lire son journal. Mais qu'entend-il faire avec ses propres moutons? Dernièrement, je voyais dans le *Star Weekly* une vignette du premier ministre occupé à soigner ses moutons. Je me demande s'il va tuer complètement l'élevage du mouton et passer ensuite ses vacances à soigner lui-même ses moutons sans aucun but. Nous avons 898,000 acres de pâturages pour nourrir des moutons et le nombre de ces derniers a pourtant diminué d'un million en cinq ans, alors qu'il aurait dû s'accroître d'autant. Au lieu d'augmenter de 4 millions de livres, ce dont le ministre se vante, les importations de laine auraient dû diminuer et le produit de nos cultivateurs devrait aller faire concurrence à celui des éleveurs des autres pays.

Le ministre des Finances est fier de dire que nos importations de peaux brutes ont monté de 22 millions de livres qu'elles représentaient en 1921, à 42 millions de livres en 1926; l'an dernier, elles se sont élevées à 49,680,200 livres. La peau d'un bœuf pèse en moyenne 50 livres, ce qui veut dire que nous importons les peaux d'un million de bestiaux. Pourtant le ministre est fier de voir que c'est autant de moins que nos cultivateurs ont à vendre sur le marché domestique. Nos cultivateurs ont besoin qu'on les protège contre l'introduction de ces matières premières et, pour moi, le ministre a tort de se réjouir de la situation, car cela entraînera un désastre national.

L'an dernier, le ministre avait déposé un relevé des importations du cuir non ouvré; de 3 millions de dollars qu'elles représentaient en 1921, elles n'étaient élevées à $3,909,000 en 1926. D'après les chiffres donnés par le Bureau de la statistique, cette année, elles s'élèvent maintenant à $4,124,793. Je regrette que le ministre des Douanes ne soit pas présent. Je voudrais lui demander pourquoi il nous a fallu importer tant de cuir et depuis quand nos tanneries ne sont plus en état de fournir tout le cuir dont les manufactures ont besoin. Le ministre vient de la bonne ville de Kitchener où se trouvent plusieurs tanneries; il serait intéressant d'avoir son opinion à ce sujet.

Les recettes des douanes se sont trouvées accrues par l'application du règlement concernant l'importation de marchandises délibérément dépréciées et aussi par l'inclusion dans la liste des droits réduits, des différentes pièces qui entrent dans la fabrication de toutes sortes de machines. Le résultat est que nos usines qui étaient autrefois des fabriques au sens propre du mot ne sont plus que des établissements d'assemblage et de distribution.

Au cours du débat sur l'adresse, le premier ministre a insisté sur la prospérité dont jouit le pays grâce à l'essor de la construction dans toutes les grandes villes; cela m'a intéressé. Mais si l'on y regarde de près, l'on s'aperçoit que sur les 800 millions de dollars d'entreprises dont il a parlé, au moins 700 millions représentaient des bureaux d'affaires et des hôtels. Pour qui sont ces bâtiments? Qui les occupe? Ils sont principalement à l'usage des agents de fabriques et d'autres qui viennent ici pour nous convaincre d'acheter leurs produits, au lieu d'en fabriquer nous-mêmes. L'érection de nouveaux hôtels a contribué aussi dans une large mesure à cet essor de la construction. A quoi doivent servir ces hôtels? A loger les agents de maisons étrangères qui viennent ici vendre les produits de leurs fabriques. Je m'aperçois que cela amuse le ministre de la Justice.

L'hon. M. LAPOINTE: Profondément.

M. HARRIS: Eh bien, je lui dis que nos bons amis de la province de Québec ne tiennent pas tant que cela à voir croître le nombre des étrangers qui viennent ici vendre des produits que leurs propres usines pourraient fabriquer. Une grande partie des 200 millions de plus d'importations de l'an dernier, consiste en articles manufacturés et il y a pour

80 millions de dollars de fer que nous aurions pu fabriquer nous-mêmes. Je regrette que le ministre des Finances soit sorti. Je voudrais lui dire que, à mon sens, il n'a pas lieu de se réjouir de ce que nos importations de produits partiellement ouvrés sont plus fortes que jamais. Comme je l'ai signalé, il y a un instant, cela ne dépeint pas fidèlement la situation. Si nous procurions de l'emploi à nos gens, cela serait un bien meilleur aimant pour attirer plus de monde chez nous que n'importe quelle autre politique qu'il plaira au Gouvernement actuel ou à un autre d'adopter.

Il est intéressant de noter, cette année, qu'on exige une plus grande proportion de main-d'œuvre britannique dans la fabrication des articles jouissant du tarif de préférence. Je veux que la Chambre, la presse et le public en général sachent bien que je suis absolument en faveur de la préférence britannique et je ne veux pas que mes critiques à cet égard soient mal interprétées. Voici ce qui se passe lorsque vous importez des marchandises de Grande-Bretagne assujetties à un tarif de préférence de 20 p. 100 au lieu de 30 p. 100, taux du tarif général. Vous demandez les cotes par câble à Rotterdam, Hambourg, Anvers, Lyon et Londres. Londres vous donnera probablement 40 livres sterling la tonne, tandis que le continent cotera 35 livres sterling par tonne métrique et des cotes semblables vous arriveront d'Anvers, Rotterdam et Lyon. Mais, que se passe-t-il en réalité? Le courtier de Londres demande le prix du marché en Angleterre, prix auquel le consommateur anglais peut acheter ces marchandises, et ce qu'elles coûtent sur le continent. Il achète suffisamment sur le marché anglais de façon à remplir votre commande, ajoute la différence entre le tarif de préférence et le tarif ordinaire et envoie un prix juste au-dessous du coût total du continent, puis il approvisionne le marché anglais avec les marchandises du continent. Ce qui fait qu'à la fin nous n'avons pas tous les avantages du tarif de préférence. De plus, si le courtier n'est pas scrupuleux, il peut vous envoyer des marchandises venant du continent. A ce sujet, j'ai vu l'autre jour une facture pour une consignation de marchandises. Deux cents sacs sont arrivés pesant 112 livres chacun et une seconde consignation était semblable, mais la troisième est venue en sacs de 110 livres. Je laisse au ministre du Commerce le soin de conclure et de trouver pour quelle raison on a expédié des sacs de 110 livres dans la troisième consignation. D'après moi, c'est parce que les sacs de ce poids contenaient 50 kilogrammes et, par conséquent, venaient du continent.

[M. Harris.]

L'hon. M. MALCOLM: Mon honorable ami peut-il me dire si ces marchandises étaient vendues à la livre ou au sac?

M. HARRIS: Elles étaient vendues à la livre.

L'hon. M. MALCOLM: Alors, quelle différence voyez-vous dans la quantité par sac?

M. HARRIS: L'honorable ministre n'a pas saisi ce que je désire faire ressortir. Je vais le lui expliquer de nouveau pour qu'il comprenne bien. Nous ne nous occupons pas des deux livres que nous perdons par sac, mais voici ce qui nous inquiète: si le courtier manquait de scrupules, il a fait venir ces marchandises du continent et les a réexpédiées d'Angleterre au Canada pour bénéficier du tarif de préférence.

L'hon. M. MALCOLM: Je ne puis pas saisir ce que mon honorable ami explique. Si le marchand est assez honnête pour dire combien il y a dans chaque sac, je ne vois pas comment il trompe quelqu'un.

M. HARRIS: Le sac n'a rien à voir là-dedans. Le point est que le sac pesant 50 kilos n'était pas originaire d'Angleterre, mais du continent. Le ministre sait parfaitement que le quintal anglais est de 112 livres. Je regrette d'avoir à dire au ministre, pour bien faire comprendre mon point, que le quintal anglais est de 112 livres et le quintal du continent de 110 livres.

Somme toute, monsieur l'Orateur, je pense que le pays est plutôt désappointé du discours du trône par le fait qu'on y parle trop d'affaires internationales et pas assez de questions nationales. Je crois que le Gouvernement nous entraîne trop loin dans nos relations internationales, car notre population n'est pas assez nombreuse pour que nous nous occupions de ces affaires. Les frais iront en augmentant et nous avons déjà des preuves suffisantes du fait. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de dépenser $225,000 cette année pour avoir des représentants diplomatiques à Paris, Washington et Tokio. Au lieu d'augmenter inutilement nos dépenses dans ce sens il vaudrait mieux, selon moi, établir plus de commissaires commerciaux dans le monde entier, comme j'ai tenté de le faire voir au ministre du Commerce. Mais, en dehors des frais, je dis qu'il est dangereux pour le pays de se mêler des questions internationales et des affaires diplomatiques. Nous n'avons pas cette expérience de dix siècles dont jouit la Grande-Bretagne. A mon sens, beaucoup de son talent diplomatique est héréditaire. De plus, la Grande-Bretagne a derrière elle les ressources de tout

l'empire et elle a sa marine, alors que nous n'avons rien pour nous appuyer sur les mers. Dans mon humble opinion, du moment que nous aurons l'appui de la marine britannique nous pourrons jouir d'un autre siècle de paix. Si nous devons dépenser ces sommes, il existe bien d'autres moyens et de meilleurs moyens de les employer.

Je n'ai pas le loisir d'énumérer ce que nous pourrions dépenser, mais je me contenterai d'offrir une suggestion au Gouvernement pour qu'il y réfléchisse. Je crois savoir que, cette année le Gouvernement a l'intention de déposer un projet de loi pour proroger la loi des grandes routes. Je compte que cette loi sera assez large pour faire naître une ligne de conduite arrêtée quant à la suppression graduelle des passages à niveau. Nous dépensons des sommes importantes relativement à la loi des grandes routes. Nous devons voir à ce que ces sommes soient dépensées de manière à assurer la protection du peuple en éliminant les passages à niveau. C'est là une des suggestions que je me permets à ce sujet. L'augmentation des importations des articles en tous genres amène la pénétration économique constante du pays par les Etats-Unis. Plus nos amis les Américains pénètrent au pays plus nous achetons de leurs marchandises, et plus le Canada devient dépendant des Etats-Unis. Je préfère voir le Canada dépendre plus de l'empire britannique que du pays au sud de nous. Chaque fois que vous établissez ailleurs une nouvelle ambassade ou des relations diplomatiques plus directes avec l'étranger, vous affaiblissez nos liens avec la mère patrie.

Il ne me reste que trois minutes et je termine. Permettez-moi de dire à nos amis des provinces de l'Ouest que l'Ontario vous a donné de ses fils et de ses filles, vous a accordé tous les tarifs de transport réclamés et des avantages de tout genre. Permettez-moi de dire de même à mes amis des Provinces maritimes que pour le maintien de la Confédération, nous consentons à leur accorder presque toutes les choses revendiquées par eux. Nous effectuons des déboursés à votre avantage aux termes de la loi concernant les tarifs de transport des Provinces maritimes, et nous voulons faire pour vous tout ce qui est raisonnable. Nous réclamons avec vous l'application intégrale du rapport Duncan.

A nos amis de Québec je dirai que je ne connais pas de pays où ils jouiraient de la liberté et des privilèges dont ils jouissent au Canada. Je sais que la présence de vos compatriotes au Massachusetts et dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre déchire vos cœurs. Je sais que vous désirez leur rapatriement à tous, et je dis à chacun d'entre vous: veillez à l'établissement d'une politique qui fournisse un emploi à toutes les catégories de gens, non seulement pour faire régner l'unité nationale, mais encore pour nous permettre d'atteindre les destinées que nous réserve une tendre Providence. J'appuie avec beaucoup de plaisir l'amendement proposé par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges.

M. E. A. LAPIERRE (Nipissing): Monsieur l'Orateur, je me demande quelles pensées inspirera demain à notre population la lecture des discours prononcés cet après-midi par les honorables députés d'en face. Les commentaires de l'honorable préopinant (M. Harris) sur Toronto, la ville où il demeure, m'ont fort surpris. S'il est une ville canadienne qui ait bénéficié de la politique du gouvernement libéral depuis six ans, c'est la ville de Toronto

M. HARRIS: L'honorable député aura l'obligeance, j'espère, de citer toute déclaration de ma part touchant la ville de Toronto.

M. LAPIERRE: Si j'ai bien compris mon honorable ami, à son dire, on a construit des hôtelleries à Toronto pour héberger des agents d'affaires étrangers. Que mon honorable ami le sache, ces hôtelleries se sont construites pour héberger les touristes venus de toutes les parties des Etats-Unis afin de voir la prospérité qui règne au Canada. Le même mouvement touristique a été très avantageux à la province de Québec.

A cause du peu de temps à ma disposition, ce soir, je ne puis relever un à un les commentaires du dernier orateur, mais en réponse je citerai une autorité que mon ami de Toronto-Scarborough sans doute admettra. J'ai devant moi une copie du supplément de la revue financière annuelle du *Globe* de Toronto, 3 janvier. Elle contient l'exposé suivant de M. A. E. Ames, bien connu de tous les députés de Toronto:

Une vue rétrospective sur l'année 1927 indique un progrès considérable d'un bout à l'autre du Canada.

Inventaire de notre prospérité surpassant celui de tout autre pays, au prorata de la population; Diminution de la dette consolidée du Canada; opportunité de réduire l'impôt sur le revenu; Les Canadiens ont déboursé 50 millions pour des valeurs étrangères et ont acheté la moitié des obligations émises au pays; Les Canadiens en humeur de spéculer; "Le succès par l'application".

Un retour à sang-froid sur l'an 1927 accuse un grand progrès d'un bout à l'autre du Canada. Les particularités les plus remarquables de l'année au Canada sont peut-être les suivantes, que nous n'avons pas l'intention de classer par ordre d'importance:

Réduction de la dette fédérale consolidée de 42 millions depuis neuf mois;

Accroissement des dépôts dans les banques de plus de 200 millions de dollars;

Récoltes abondantes;
Exploitation remarquable de la force hydro-électrique;
Augmentation importante de la capacité de production du papier et de la pâte à papier;
Fort accroissement de l'exploitation minière, le la construction et de la prospection;
Prospérité générale des affaires;
Renaissance marquée des opérations immobilières, en particulier dans les grandes villes.

Telle est l'opinion d'un monsieur de Toronto en mesure de noter le grand progrès accompli par le Canada depuis six ans. Le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) mérite des félicitations pour le budget qu'il a présenté. D'année en année, nous avons vu s'accroître la prospérité nationale au point qu'aujourd'hui notre pays occupe une des situations les plus enviables au monde. La prospérité ne se borne pas aux villes; tous les éléments de la population en ont joui. A l'intention de mes amis de l'Ouest, je lirai un article de la même publication dont l'auteur est bien connu d'eux. Je veux parler de l'honorable T. A. Crerar, président des United Grain Growers:

Durant les cinq dernières années, les agriculteurs de l'Ouest canadien ont produit et vendu des produits de la ferme pour 2 milliards, prix du producteur.

Il n'y a pas de statistique sur ce sujet, mais, d'après les chiffres du Gouvernement, les récoltes du blé seulement, pendant cette même période, ont été évaluées sur la ferme à près de $1,650,000,000. On doit ajouter à ce montant la valeur des autres récoltes, des produits agricoles, du bétail sur pied et des autres produits vendus. Ces chiffres ne tiennent pas compte des affaires énormes occasionnées par la manutention et le transport de ces produits, qui s'élèvent à plusieurs autres millions.

C'est là, monsieur l'Orateur, l'opinion de ceux qui sont près de nous, mais je prise davantage une opinion indépendante. J'ai sous la main un passage d'une publication financière, le *Literary Digest*, qui se lit comme suit:

On nous fait remarquer qu'au point de vue du commerce international, le Canada est cinquième parmi les nations commerciales du monde. Un des rédacteurs du *World's Work* nous dit que la richesse du Canada par tête est dépassée seulement par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, "étant de $2,406, en regard des leurs qui sont de $2,918 et $2,459 respectivement". Nous voyons dans la même publication que Roger W. Babson a récemment déclaré qu'il y a au Canada plus de personnes possédant leurs propres maisons que dans tout autre pays, à savoir: 70 p. 100.

Il y avait "en 1867, 2,278 milles de chemin de fer, et aujourd'hui il y en a 40,352 milles. Aucun autre pays au monde n'a une aussi forte proportion de chemin de fer par tête".

"Aujourd'hui", dit M. Stevenson, "le Canada est à la tête du monde comme pays exportateur de blé, de papier à journal, de nickel et d'amiante. Il a à sa disposition les matières premières et les forces hydrauliques qui diminuent le coût de fabrication et assurent un développement industriel constant".

[M. Lapierre.]

Cela devrait répondre suffisamment à ceux qui ont déclaré que le Canada n'est pas aujourd'hui une nation prospère.

Vu que le temps qui m'est alloué est limité, je désirerais passer à l'étude d'un autre article du budget, lequel est beaucoup plus intéressant et n'a pas reçu au cours de ce débat toute l'attention qu'il mérite réellement, eu égard à son importance. Au cours des débats qui ont eu lieu pendant cette session on a fréquemment fait allusion aux visites que des personnages distingués ont fait au Canada l'année dernière, mais un groupe est venu au pays l'année dernière, dont la visite a eu peut-être plus à faire avec la mise en valeur de nos ressources minières que toute autre chose durant cette année. Je fais allusion au congrès métallurgique et minier britannique qui a eu lieu au Canada en 1927, et qui a réuni quelques-uns des plus éminents géologues, minéralogistes et ingénieurs des mines de tout l'empire britannique. Ils étaient accompagnés d'un grand nombre d'hommes distingués engagés dans l'étude des mêmes branches dans diverses parties du monde. Nous les avons reçus et leur avons fait visiter nos ressources minières.

J'ai le regret de dire que le peuple du Canada ne donne pas dans le moment à l'immense développement de nos ressources minières toute l'attention et l'appui qu'il mérite réellement. Notre industrie minière est un des faits saillants de notre développement économique qui promettent le plus. Le Canada possède l'un des plus grands gisements de minerai du monde, et plus de 95 p. 100 de notre richesse minière a été produit au cours des vingt-cinq dernières années. Cette magnifique couche précambrienne, dont on a souvent parlée dans cette Chambre, est un des plus grands trésors visibles de la terre. Elle a une étendue de 260,000 milles carrés. Elle encercle la baie d'Hudson et recouvre presque toute l'Amérique du nord. Elle est déjà une des plus grandes productrices de minerais du monde. Afin que nous nous rendions compte jusqu'à quel point au juste cela peut affecter le développement futur du Canada, je citerai quelques chiffres qui, j'en suis sûr, démontreront à la satisfaction de tout le monde que nous sommes au début du plus grand développement minier que la terre ait jamais connu.

En 1927, le Dominion a produit 243 millions de dollars de minerais, dont 90 millions de dollars provenaient d'Ontario. La production minière pour l'Ontario, en 1927, a été comme suit:

Or	$31,000,000
Nickel	14,374,000
Argent	5,760,000
Platine	1,000,000

On comprend notre immense développement minier quand on saura qu'il y a vingt-cinq ans il n'y avait qu'une seule mine en exploitation dans le nord de l'Ontario; qu'au cours des douze derniers mois ce pays du nord a produit plus de 32 millions de dollars d'or seulement; que nous avons maintenant dans le nord de l'Ontario une mine qui n'est que deuxième en importance dans le monde entier; que cette mine a produit depuis 1921 121 millions de dollars d'or et payé plus de 50 millions de dollars en dividendes. C'est le commencement seulement d'une ère nouvelle; il y a déjà d'autres mines qui ont été découvertes dans cette partie nord.

Que l'on me permette de dire la situation qui existe dans mon comté. Nous avons fait dans la région de Sudbury, dans un rayon de dix milles, trois des plus étonnantes découvertes du monde minier. Nous produisons 95 p. 100 du nickel du monde, et, depuis quelques années, nous avons fait d'autres découvertes qui promettent de rapporter au Canada encore plus de richesses que ses magnifiques gisements de nickel. Nous avons dans la mine Frood un des plus grands gisements de cuivre sur le continent américain; on calcule que le minerai de cette propriété contient plus de 100 millions de livres de cuivre de haute qualité. Quand on songe que ce gisement de cuivre a été découvert par le forage à diamant au fonds d'une mine de nickel, que cette découverte assure une exploitation profitable pendant plusieurs années à venir à une profondeur de plus en plus avancée, et que nos mines de nickel actuellement en exploitation possèdent une réserve de minerai pour les cinquante ou soixante prochaines années, on commence à se rendre compte de la valeur de nos produits miniers. Nous qui pendant de longues années avons gardé une ferme confiance dans l'avenir de cette région minière avons trouvé, certes, une grande satisfaction dans les propos de ces visiteurs européens qui ont exprimé leur étonnement que ces immenses gisements soient restés si longtemps inexploités. Ils ont fait preuve du plus vif intérêt dans les richesses merveilleuses de cette région et ils ont été très étonnés de la variété des minéraux précieux qui se trouvent dans une superficie aussi restreinte.

Une autre découverte, qui a été ni plus ni moins qu'une révélation même aux plus anciens des géologues et des connaisseurs de notre région, était celle d'un immense gisement de nickel au centre d'une des plus grandes zones de plomb et de zinc du continent de l'Amérique. En conséquence de cette découverte nous aurons une autre mine productrice au centre de notre région de cuivre et de nickel. Les travaux d'aménagement déjà accomplis nous garantissent un approvisionnement ininterrompu pendant cinquante ans de minerais de plomb et de zinc de haute qualité. Nous avons l'assurance que dans les deux ou trois années à venir, il sera dépensé pour l'outillage, l'installation et la construction, au moins 50 millions de dollars. Je ne parle que de ma propre région. Ceux qui ont suivi le progrès minier du Canada depuis quelques années ont connaissance de l'essor remarquable du nord de l'Ontario. Il y a là une zone immense qui arrive rapidement au rang des plus grandes régions productrices du continent américain. Dernièrement il s'est fait une découverte très intéressante au Manitoba, et je dis à mes amis de l'Ouest que les progrès des régions septentrionales de cette province suffiraient à eux seuls à justifier la construction de deux chemins de fer à la baie d'Hudson. La quantité de minerai, découvert ou en réserve, atteint une valeur dépassant 400 millions de dollars. Le minerai mis à jour dans les mines Flin-Flon, Sherritt-Gordon et Mandy garantit au nord du Manitoba une prospérité égale à celle dont nous avons été témoins dans le nord de l'Ontario. Ceux qui se rappellent ce qu'était cette immense région dans le nord de l'Ontario voilà vingt-cinq ans, livrée à la seule exploitation forestière, mais aujourd'hui semée de villes florissantes et de belles terres agricoles, s'imaginent facilement quel sera l'expansion du nord du Manitoba. Chaque mine qui entre en exploitation provoque la colonisation et la culture de nouvelles terres. L'agriculteur trouve tout près de lui un débouché pour ses produits; des milliers et des milliers de Canadiens obtiennent de l'emploi dans une industrie qui rémunère généreusement ceux qui lui servent et qui est une source de grande richesse pour toute nation. Voilà, en partie, ce que nous réserve l'avenir. D'ici dix ou quinze ans, l'essor du Canada surpassera tout ce qui s'est jamais vu dans un pays civilisé depuis le commencement du monde.

Outre les minerais dont j'ai parlé, nous possédons d'opulents gisements de fer. Avant longtemps cette question commandera l'attention du Gouvernement. Les gisements de fer des districts du lac Supérieur et du lac Michigan s'acheminent vers l'épuisement: avant longtemps les réserves de minerai dans ces régions des Etats-Unis ne seront plus accessibles à l'acheteur canadien. En ce moment nous avons plusieurs gisements de fer dont l'exploitation a déjà réussi. Nous avons de riches gisements de sidérite qui s'adapte à tout traitement qui en dégage les impuretés ou le soufre et prépare le minerai pour les hauts fourneaux. Nos ressources en minerai de fer sont presque inépuisables, et la petite marge qui existe actuellement entre le prix du mine-

rai, de qualité supérieure, du lac Michigan, et celui de notre sidérite et notre hématite, de qualité inférieure, du nord d'Ontario, nous assure qu'avant longtemps notre minerai de fer sera traité au pays même et que le Canada aura une industrie du minerai de fer. Pour comprendre ce que pareil développement peut signifier pour le Canada, pour nos transports, pour la future richesse de notre nation, on n'a qu'à se rappeler ce qui s'est passé aux Etats-Unis. A coup sûr cela nous permettra de trouver une solution à notre problème du transport, de résoudre aussi notre problème du chômage, et d'augmenter notablement notre richesse nationale. La mise en valeur des mines cuprifères du nord du Manitoba aura des conséquences très avantageuses pour l'industrie canadienne; en effet, le traitement de ces minerais au Canada exige une très forte quantité de machines et d'instruments, toutes choses qui peuvent être, et de fait sont, fabriquées au pays. A vrai dire l'essor qui ces derniers temps a caractérisé les industries qui approvisionnent l'industrie minière résulte uniquement de celui de l'exploitation minière.

Il ne faut pas perdre de vue que l'avenir de notre industrie minière dépend dans une grande mesure du capital étranger. Durant de longues années nos mines sont restées improductives, faute de capital. J'ai entendu critiquer sévèrement et mettre en doute la méthode d'attirer le capital américain, chez nous, en vue de la mise en valeur des mines du Canada. A beaucoup d'égards, l'industrie minière ne ressemble pas aux affaires ordinaires. C'est une exploitation à la merci de la spéculation et qui fait courir de grands risques. Pour se sentir disposé à placer dans l'exploitation d'une mine tout le capital considérable que cela exige il n'y a que ceux qui sont adonnés à cette industrie et qui ont vu leur travail couronné de succès. Je le disais, il y a un instant, l'International Nickel Company va consacrer de 15 à 18 millions de dollars à l'intallation d'une mine et à son outillage en vue d'exploiter ses nouveaux gisements de cuivre. Bien rares sont les compagnies et les particuliers prêts à placer un capital aussi considérable dans une entreprise, dont les bénéfices se feront peut-être attendre cinq ou six ans. Monsieur l'Orateur, cela explique en grande partie pourquoi une si grande somme de capital étranger est investi dans nos régions minières. Nous aurions accueilli avec beaucoup plus de faveur le capital anglais, mais, pour notre malheur, les premières compagnies anglaises venues au Canada pour investir des capitaux dans nos mines ne firent pas un choix heureux. Elles s'établirent dans des régions où les explorations géologiques n'avaient pas été achevées, mais aujourd'hui ces régions progressent. Le congrès minier tenu au Canada, en 1927, a révélé à ces savants l'étendue des gisements minéraux que possède notre pays.

L'industrie minière, il faut le déplorer est une de celles qui n'intéressent que fort peu. Quoi qu'on en parle rarement, en cette enceinte, elle ne donne pas moins lieu d'espérer les plus merveilleuses réalisations pour le développement futur de notre pays. Les mieux avertis n'hésitent pas à prédire que d'ici à dix ans nos produits miniers formeront notre plus abondante source de richesse. Nous avons été témoins de la rapide transformation qui s'est accomplie dans cette partie de l'Ontario; alors, considérant la production de plus en plus considérable et ininterrompue de l'Ouest, considérant notre expansion industrielle due à l'exploitation de nos richesses naturelles; considérant, encore, le rayonnement de plus en plus considérable de notre commerce international, il nous sera donné dans un avenir rapproché de voir le Canada appelé à prendre rang parmi les principales nations industrielles de l'univers.

M. C. H. DICKIE (Nanaïmo): J'en suis certain, nous avons tous écouté avec grand intérêt le discours de l'honorable député de Nipissing (M. Lapierre). Nous étions enchantés d'entendre parler des merveilleux progrès réalisés dans le Canada septentrional, et, je n'en doute nullement, les pionniers d'une énergie indomptable de cette partie du pays, sont dignes de tous les succès qu'incontestablement ils remporteront. Il se trouve une merveilleuse région minière dans le nord ontarien; une autre s'ouvre dans le Manitoba, et nous avons aussi les mines de Québec. Aussi loin que s'étend la chaîne des Laurentides on trouvera du minerai; et, pourtant où il y a du roc précambrien, il y a de l'or. D'après les géologues, en deux ans, le Canada dépassera les Etats-Unis, et, en moins de cinq ans, notre production d'or surpassera celle de l'Afrique du Sud. C'est un magnifique témoignage en faveur d'un merveilleux pays.

En Colombie-Anglaise, aussi, nous avons d'immenses gisements, au nombre desquels se trouve la plus riche mine de cuivre et la plus riche mine de plomb de l'empire britannique. En Colombie-Anglaise, également, on assiste à un regain d'activité minière. Le Canada possède d'immenses forêts, des pouvoirs hydrauliques très riches, et des terres arables merveilleuses. Mais, le malheur est que, avec toutes ces ressources, nous reculons, traînant en arrière avec une population de neuf millions seulement. Il y a quelque chose qui ne

va pas dans l'administration de ce pays, car il n'en serait pas ainsi. Songez à ce qui se passe au sujet de nos forêts. D'année en année, le bois, les produits du bois et le papier, pour une valeur de 240 millions de dollars, s'en vont aux Etats-Unis; nous exportons une quantité considérable de céréales, dans toutes les parties du monde; nous possédons d'immenses gisements de minerai. Alors, pourquoi piétinons-nous sur place alors que les autres nations nous dépassent dans la course vers l'indépendance nationale? D'après moi, notre devoir serait de consacrer un peu plus d'attention aux problèmes économiques et de gaspiller moins de temps à nous tourmenter quant à notre statut au sein de l'empire. Il nous faudrait faire une étude sûre de notre situation économique, mais, je le crains fort, c'est une tâche au-dessus des capacités du gouvernement actuel.

Il y avait du plaisir à écouter parler mon honorable préopinant (M. Lapierre), mais c'était pénible d'entendre l'exposé budgétaire, cette année. Le ministre s'est acquitté d'une tâche ingrate, mais il a mis en lumière un grave état de choses, si nous nous arrêtons à l'examiner de plus près. Le Canada ne progresse pas comme il devrait. On proclame que les temps sont meilleurs au Canada et que tout le monde jouit de la prospérité. C'est possible jusqu'à un certain point, mais interrogez deux ou trois mille ouvriers de cette si belle ville, pour savoir s'ils jouissent de quelque prospérité; interrogez de même des ouvriers de Vancouver, de Montréal, de Toronto, et j'en suis certain, tous nous feront la même réponse. Une nation ne saurait être prospère, à moins que toutes les classes ne le soient, et à moins que l'ouvrir trouve du travail. Pourquoi en est-il privé? Pourquoi, nos ouvriers s'en vont-ils aux Etats-Unis, comme cela se passe depuis que j'ai l'âge de connaissance? Notre capital humain est le seul produit ouvré pour ainsi dire que les Etats-Unis soient disposés à recevoir du Canada; les Américains acceptent nos jeunes gens sans protester, car ils savent bien que notre population est honnête et pleine d'initiative. Ils préfèrent les Canadiens à n'importe quelle race au monde pour augmenter le chiffre de leur population. A l'époque de la fièvre de l'or en Californie, je me rappelle que le titre de Canadien constituait la meilleure recommandation qu'un homme pût avoir et il en est toujours ainsi. Je le répète, nous avions la réputation d'avoir de l'initiative; nous avions l'habitude de la frugalité et nous étions exempts de nombre de mauvaises habitudes existant là-bas, de sorte que les gens employaient les Canadiens de préférence à tout autre. Dans les villes de Seattle, Portland, San-Francisco et Los Angeles, à l'heure qu'il est, j'oserais dire qu'une bonne moitié des employés de banques sont de jeunes Canadiens de l'île de Vancouver qui ont échoué là-bas; cependant, leur plus cher désir c'est de pouvoir un jour revenir au pays. La loi ne permet pas, cela va sans dire, de se faire embaucher avant de quitter le Canada; cependant, ils ont pleine liberté d'écrire à un gérant de banque pour lui demander si son personnel est au complet. A coup sûr le jeune Canadien reçoit une lettre le priant d'entrer voir le gérant si le hasard dirige ses pas dans le voisinage de cette institution. Et invariablement il obtient un emploi à un traitement bien plus élevé qu'il ne toucherait dans une banque canadienne. Nous parlons de programme d'immigration; examinons-donc la question à fond et voyons sur quel principe pourrait s'appuyer cette politique. Il n'y a qu'un principe solide à cet égard: c'est de faire du Canada un pays où les ouvriers puissent gagner leur vie et élever leurs familles dans l'aisance. Faisons en sorte que nos enfants, le jour où ils quittent les universités et les écoles puissent se procurer du travail et rester au Canada qu'ils aiment tant. A l'heure qu'il est, quelles perspectives d'avenir nos gens ont-ils, disons dans l'Ouest pour ne citer qu'un exemple? Après avoir élevé plusieurs enfants, ils les voient prendre le chemin des Etats-Unis aussitôt qu'ils sont en état de gagner leur vie. Pour empêcher cet exode il n'y a qu'à leur rendre la vie aussi facile au Canada qu'aux Etats-Unis.

Il nous reste encore de grandes quantités de matières premières, bien que nous exploitions nos forêts à l'excès. Les Etats-Unis ont épuisé leurs forêts ainsi que nombre de mines très riches; c'est un fait notoire qu'il reste très peu de bois à pâte dans l'est de l'Amérique. Si nous renonçons à la politique insensée d'expédier du bois à pâte pour une valeur annuelle de 15 millions de dollars, les fabriques de papier seront obligées de fermer leurs portes et il faudra bien que les Américains se décident à venir installer des usines sur le sol canadien. Je soutiens qu'il est possible de faire du Canada un pays aussi attrayant que les Etats-Unis; il serait facile de le faire sous une direction clairvoyante. A l'heure actuelle, cependant, au lieu d'être à l'apogée d'une période de prospérité nous sommes encore à nous demander si les affaires vont bien au Canada.

Qu'avons-nous fait et quel programme avons-nous suivi? Après avoir examiné les chiffres du bilan du Dominion, je demande si nous sommes aussi prospères qu'on le prétend.

Prenons tout d'abord les statistiques du commerce entre le Canada et l'empire britannique. En 1926, nous exportions vers le Royaume-Uni pour une valeur d'environ 459 millions de dollars mais, en 1927, ce montant est tombé à 409 millions de dollars, en chiffres ronds. Notre commerce d'exportation avec l'Angleterre accuse donc une diminution de 50 millions de dollars en une seule année.

D'autre part, les marchandises que nous avons importées de la Grande-Bretagne, en 1926, représentent une valeur de 164 millions de dollars en chiffres ronds et environ 182 millions, pour l'année 1927; c'est-à-dire que nos importations accusent une augmentation de 17 millions et nos exportations une diminution de 50 millions de dollars. En 1926, nous avons obtenu une balance de commerce favorable d'environ 299 millions de dollars tandis que ce chiffre est tombé à environ 217 millions de dollars pour 1927. Voilà donc un écart de 82 millions, bien que la balance du commerce nous soit encore très favorable par rapport au Royaume-Uni. En tenant compte de cette balance de commerce de 217 millions en faveur du Canada, examinons maintenant les statistiques de notre commerce tant d'importation que d'exportation avec nos voisins du sud. La valeur des marchandises que nous avons importées des Etats-Unis, en 1926, représente une somme de 668 millions tandis que nos importations, en 1927, représentent une valeur de 707 millions de dollars. Notre commerce d'importation accuse donc une augmentation. D'autre part, nous avons exporté aux Etats-Unis en 1926, des marchandises d'une valeur de 465 millions et pour 474 millions de dollars, en 1927. Ces chiffres font assez bonne figure à première vue; cependant, si nous comparons notre balance de commerce pour les deux années, elle accuse une perte de 30 millions de dollars. En regard de la balance favorable de commerce de 217 millions avec le Royaume-Uni, nous constatons que nous avons payé à nos voisins du sud une somme de 232 millions de plus que le montant que nous avons touché de la Grande-Bretagne. Bref, la balance favorable résultant de notre commerce avec la Grande-Bretagne est annulée et il nous faut combler l'écart par lequel se soldent nos échanges avec les Etats-Unis.

M. ADSHEAD: De quelle façon acquittons-nous cette balance de commerce défavorable?

M. DICKIE: Par les échanges commerciaux.

M. ADSHEAD: Par un accroissement de commerce?

[M. Dickie.]

M. DICKIE: Surtout par les échanges commerciaux. Je me permettrai toutefois de poser une question à mon honorable ami: pour entretenir des relations commerciales avec les Etats-Unis, est-il nécessaire d'avoir contre nous une balance de commerce de 232 millions de dollars?

M. ADSHEAD: Je me suis enquis de quelle façon cette balance de commerce défavorable était comblée et mon honorable ami m'a répondu qu'elle l'est par un accroissement de commerce.

M. DICKIE: Si vous voulez, mais ce serait un commerce désavantageux pour le Canada. Sans les produits que nous obtenons de nos forêts qui s'épuisent rapidement, nos échanges commerciaux avec les Etats-Unis accuseraient une balance défavorable au point d'inquiéter même mon honorable ami de Calgary-Est (M. Adshead). Je m'explique qu'un homme ayant les opinions de mon honorable ami puisse vouloir acheter aux Etats-Unis où il peut faire ses achats au meilleur compte possible; et c'est peut-être là un excellent argument de la part d'un homme de l'Ouest qui ne se soucie guère de faire quoi que ce soit dans l'intérêt général du Canada. Mais à coup sûr, les citoyens du pays, ainsi que nous, membres de la Chambre des communes, devraient ne voir dans le Canada qu'un tout complet et consentir à faire des concessions pour le bien commun. Je crois que nous pouvons faire régner la prospérité au pays en établissant des industries dans Ontario et Québec et en faisant en même temps des centres industriels de Winnipeg et de Calgary. Mais pour en arriver là, nos gens devront s'habituer à faire preuve d'esprit de conciliation. Ne vaut-il pas la peine de s'employer à faire naître cet état de choses qui assurera un foyer à nos enfants le jour où ils sortiront de nos écoles, de préférence à les voir s'éloigner de nous pour ajouter au prestige et accroître la richesse de nos voisins du sud?

Je ne trouve rien à redire à la politique des Etats-Unis; même je ne demande pas mieux que nous l'imitions au Canada. Je me rappelle fort bien l'époque où les Etats-Unis importaient d'Angleterre tout le fer et l'acier dont ils avaient besoin. L'Angleterre avait créé une industrie remarquable dans ce domaine en s'assurant les services des meilleurs savants qui fussent au monde. Elle avait, côte à côte, du charbon et du minerai de fer en quantités suffisantes pour répondre aux besoins de toutes les nations du globe. A cette époque, elle fournissait aux Etats-Unis tout ce qu'il leur fallait dans cette catégorie de produits. Mais qu'est-il arrivé? Certaines

personnalités d'une grande largeur de vues, s'aperçurent qu'il sortait beaucoup trop d'argent de leur pays, et se dirent: "Nous avons la matière première; établissons au pays même notre propre industrie du fer et de l'acier. Soyons nos propres fournisseurs". Mais d'autres, aux vues plus étroites, répliquaient: "Il vous faudra payer plus cher votre fer et votre acier." Cela, les hommes d'affaires américains qui prévoyaient l'avenir, le concédaient, mais ils firent observer que cela serait le moyen de procurer de l'emploi à une population plus nombreuse. Avec cet objet en vue, les Etats-Unis frappèrent le fer et l'acier d'un droit presque prohibitif, qu'ils relevèrent encore jusqu'au point où ce droit équivalait pour ainsi dire à une interdiction. Et sous le régime de cette interdiction se développa cette immense industrie métallurgique des Etats-Unis, devenue aujourd'hui le baromètre du commerce dans ce pays. Ils employèrent des armées de travailleurs à l'exploitation de mines de fer et de charbonnages; des villes surgirent; c'est par milliers que les émigrants affluèrent d'autres pays et la population s'accrut à un chiffre gigantesque. Quel argument faisait-on valoir contre les moyens qu'ils adoptèrent en vue de créer cette industrie, qui n'aurait pu être établie si le public n'avait consenti à payer plus cher leur produit, pour un certain temps de moins? Le jour où leur industrie se trouva en bon état de fonctionnement, ils purent alors concurrencer l'univers dans le commerce du fer et de l'acier. Mais il a fallu des années pour en arriver à ce résultat. Je n'en ai aucun doute, nous pourrions faire de même en Canada, pour peu que nous essayions. Il faut user de discernement dans l'examen de cette question, mais je ne vois pas en quoi le développement industriel dans le sens indiqué puisse faire perdre même un dollar à mon honorable ami, ou quant à cela, à ceux qui habitent à l'intérieur de la Saskatchewan. J'ai la conviction qu'un gouvernement d'une solvabilité reconnue et doué de sens commun peut facilement élaborer un régime de nature à dédommager une partie du pays de la disparité dont elle souffrirait injustement à la suite d'une mesure quelconque qui contribuerait à la prospérité du Dominion dans son ensemble. Je ne vois rien qui empêche que cela se fasse.

Je ne sache pas que l'on puisse faire valoir d'argument contre l'augmentation de notre population; il n'y a pas à en douter, il nous faut augmenter notre chiffre de population. Mais, lorsque je vois ce qui se passe au Canada à l'heure actuelle, l'arrivée de nouveaux immigrants sur nos rives, me chagrine. Préparons d'abord le pays pour eux; ordonnons notre régime économique de façon que, si un homme, pour une raison ou pour une autre, ne peut se livrer à la culture du sol, il lui soit possible de s'établir dans les villes industrielles et y trouver de l'emploi pour lui-même et ses enfants. L'établissement d'un régime de cette nature exige de la circonspection, de la prudence et avant tout, il faut envisager les choses à un point de vue véritablement national. Soyons fiers de ce beau pays, dont nous a parlé l'honorable préopinant. Voyons si nous ne pouvons en faire un pays où il fasse bon de vivre. Je n'ai pas le moindre doute qu'avec une sage politique économique nous pourrions attirer au pays des millions qui nous supplieraient de les admettre et contribueraient à relever le chiffre de notre population.

Nous dépensons des millions pour encourager les émigrants d'Europe à venir s'établir au Canada, alors que de leur côté les Américains dépensent sans compter pour les éloigner de leur pays. Depuis vingt-cinq ou trente années, le Canada s'est fait l'agent d'immigration des Etats-Unis; je fais cette assertion sans la moindre crainte d'être contredit. L'élite de notre jeunesse a franchi la frontière depuis des années, de sorte que les Américains ont tous les immigrants possible et que nous perdons les meilleurs de nos sujets. La population des Etats-Unis augmente si rapidement que ceux-ci ont dû décréter une loi de proportion pour enrayer l'invasion étrangère. D'un autre côté, les Canadiens sont admis librement dans la république voisine. Pourquoi ne pas profiter de l'exemple de nos voisins? Pourquoi n'adopterions-nous quelque politique énergique dans notre propre intérêt? Faisons appel au gros bon sens, et ne nous laissons pas berner par des mots tels que "protection" et "libre-échange". Favorisons les industries du pays. Il se peut que, sous l'empire de quelque forme de protection, quelques manufacturiers jouissent d'un profit immérité. Mais nous pouvons remédier à ce mal. Tout de même, nos manufacturiers doivent être protégés pour prospérer. Ils doivent être en mesure de réaliser des profits pour payer des dividendes raisonnables, pour économiser en prévision des mauvaises années, et payer à leurs employés des salaires aussi élevés sinon plus, que les Américains.

Donnons aux fabricants un marché au Canada, ce qui est possible, tout en ne faisant pas des profits illégitimes. A l'heure actuelle, nos industriels luttent dans des conditions désavantageuses; les manufacturiers de chaussures et de tissus se demandent ce que leur réserve le lendemain. L'industrie textile au

Canada ne répond qu'à 30 p. 100 de la demande des nôtres, ne faisant travailler ses ouvriers que dans la proportion de 58 p. 100 des heures de travail. Il en est de même des autres industries. L'industrie textile est dans une impasse. On demandera peut-être dans quelle situation elle se trouve aux Etats-Unis. Mais ce n'est pas du tout la même chose chez les Américains, bien que les conditions soient loin d'être florisssantes. Nos voisins ont 90 p. 100 de leur propre commerce, outre celui du Canada. Les Américains ont trop d'outillage. Au Canada nous en avons assez pour subvenir aux besoins d'un marché beaucoup plus considérable. Dans des conditions plus favorables, nous pourrions fournir des tissus à 75, 80 ou 90 p. 100 de notre population.

Je pourrais pénétrer sur d'autres domaines industriels, mais c'est inutile; c'est la même histoire qui se répète. Donnons à nos manufacturiers l'occasion de réussir. Comme je l'ai entendu dire en cette enceinte, n'allons pas croire que le manufacturier qui prospère est un être diabolique. Il faut que nos fabricants fassent de l'argent, autrement ils ne se lanceront pas dans des entreprises industrielles. Grâce à ses puissantes chutes d'eau et ses ressources naturelles, le Canada devrait être des plus prospères. J'ai une profonde sympathie pour la population de Québec et de l'Ouest. Quant à celui-ci, il n'y a qu'à le visiter en hiver et l'on constatera dans quelles conditions se trouvent les habitants de ce territoire. Peut-être tendent-elles à une étroitesse de vues.

M. McMILLAN: C'est tout le contraire.

M. DICKIE: A tout événement, elles sont favorables à la pureté d'intentions.

En terminant, je demanderai que nous nous rappelions seulement que nous sommes tous Canadiens, vivant dans un grand pays que nous pouvons rendre encore plus grand et dont nous devrions être fiers. Que la politique ne nous fasse pas oublier l'humanité, ce que plusieurs parmi nous sont portés à faire. J'ai mentionné les habitants de Québec. C'est un peuple industriel qui aime le travail, et il est malheureux que depuis tant d'années un si grand nombre de ces citoyens aient émigré aux Etats-Unis. Comme l'a dit un prêtre un jour: "Quand les nôtres s'éloignent de leur église pour traverser la frontière, ils oublient la religion qu'ils ont apprise sur les genoux de leurs mères." Est-ce nécessaire? Cette province, avec ses merveilleuses ressources, devrait être en mesure de garder ses sujets, et rapatrier beaucoup de ceux qui se sont exilés pour faire des Etats-Unis, une grande nation. Remédions à cet état de choses.

M. G.-L. DIONNE (Matane): C'est à peu près la première fois, monsieur l'Orateur, que je prends la parole en cette Chambre, car il ne m'a pas été donné de prendre part au débat qui a précédé. Je saisis donc cette occasion pour présenter quelques observations sur le sujet à l'étude. Mais je veux d'abord vous féliciter, monsieur l'Orateur, pour la manière avec laquelle vous présidez les délibérations de cette Chambre. Je n'ai pas le goût des fleurs ni de l'encens, mais je ne crois pas exagérer, si je dis que votre présence est pour nous un avantage inappréciable.

Je me permets aussi de féliciter le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) pour le magnifique discours du trône dont la Chambre a disposé, de même que les parrains de l'adresse en réponse à ce discours. Au chef de l'opposition également, j'adresse mes félicitations. Il fait plaisir de constater l'appui généreux et empressé des membres de la droite à l'égard du Gouvernement, attitude que j'admire de même, du côté de l'opposition, à l'endroit de son chef. Je me garderais d'oublier les membres du Gouvernement qui dirigent les affaires avec tant de prudence.

A titre de représentant de la province de Québec, je me réjouis de l'élévation de Monseigneur l'archevêque Rouleau à la dignité cardinalice, comme, à titre de diocésain de Rimouski, de l'élévation de M. l'abbé Courchesne à la dignité épiscopale.

Maintenant, monsieur l'Orateur, mon intention n'est pas de commenter tout ce qui s'est dit depuis le commencement de la session. Si intéressant que cela puisse être, je ne me sens pas disposé à suivre autour du monde tous ceux qui, en paroles, se sont promenés à l'étranger. L'immigration et l'émigration ont inspiré de nombreuses observations. Au sujet de l'émigration, on se rappelle l'érection du fameux mur de Chine, muni de lourdes portes, destiné à retenir la population au pays, mur et portes en partie démantelés par la suite. J'imagine que la surpopulation avait rendu l'atmosphère intolérable. En tout cas, on trouve maintenant le Chinois dans toutes les parties du monde. L'émigration n'est pas facile à arrêter, monsieur l'Orateur; de fait cela est impossible. Mais elle peut être enrayée par des lois, pourvu que celles-ci soient appliquées rigoureusement.

Quant à l'immigration, l'expérience du passé, une expérience fort coûteuse, nous a appris bien des choses. Je veux des immigrants, mais pas seulement d'Angleterre;

ayons-en aussi de France, de Belgique et de la Suède. Les paysans de ces trois pays sont des agriculteurs de carrière qui s'adapteraient à notre vie agricole et qui réussiraient bien. Ne l'oublions pas, quand il s'agit du type d'immigrant le plus apte à se faire aux conditions canadiennes. Evidemment, il faut accroître notre population, qui devrait compter soixante-dix millions même cent millions d'âmes, au lieu de neuf à dix millions, et il est bien d'avoir des immigrants; mais ce qui vaudrait encore mieux serait l'accroissement naturel. Si les hommes de vingt à quarante-cinq ans se mariaient et élevaient des familles de cinq, dix, quinze et même vingt enfants, le problème serait vite résolu. Il faudrait même encourager le mariage des jeunes gens de dix-huit à vingt ans. Ils se marient, mais malheureusement ils oublient les devoirs de leur état et n'ont pas d'enfants.

Pour en venir au budget, je dois féliciter le ministre des Finances de son excellent discours. La substance de ce discours ne donne pas seulement l'espoir du retour de la prospérité; elle démontre l'existence même de la prospérité. L'agriculture est notre industrie principale, encourageons-la de toutes manières: les agriculteurs méritent toute l'aide que nous pouvons leur donner. L'on a bien insisté sur l'exploitation de nos ressources naturelles, gisements minéraux, et le reste. Cela est bien, mais ayons le courage de les mettre en valeur. Voici comment la presse d'Angleterre apprécie le budget présenté par notre ministre des Finances:

Londres, 20 (S.P.A.). Le journal *The Express*, en commentant le budget Robb, dit qu'il est de ceux qui font venir l'eau à la bouche. "C'est une preuve de plus que le Canada est l'un des pays les plus enviables de l'univers et que sa prospérité, née de ses ressources naturelles, est permanente. Les jeunes gens et les jeunes filles n'ont pas à hésiter. L'héritage de l'empire et la bonne fortune y attendent leur arrivée".

Le *Sunday Observer* remarque que M. Robb a préparé son budget pour rendre envieux les ministres des finances européens. "Le tarif, dit-il, est de nature à sauvegarder les intérêts du pays dans un marché qui prend de très grandes proportions. Le principe de la préférence britannique est toujours maintenu et est établi aussi solidement au Canada qu'en Angleterre. En résumé, le budget et les conclusions qui s'en déduisent démontre l'opportunité d'une politique d'immigration énergique et cohérente."

Je reviens à l'immigration. Il y a aux Etats-Unis des enfants du Canada qui reviendraient avec plaisir dans notre pays de liberté. N'épargnons rien pour les ramener. Un certain nombre ne peuvent pas revenir peut-être, mais d'autres seraient bien contents de pouvoir s'établir sur des terres au Canada. Il est bon de favoriser l'immigration, mais il est encore mieux de garder nos Canadiens. Les honorables députés de l'opposition disent qu'il faut enrayer l'émigration aux Etats-Unis. Oui certes, par tous les moyens possibles. Mais je me souviens de la période de 1882 à 1896, alors que les conservateurs étaient à la direction des affaires. Il y avait à cette époque un exode assez considérable vers les Etats-Unis, et qu'a fait le gouvernement du temps pour l'enrayer? Absolument rien.

Monsieur l'Orateur, je n'entreprendrai pas de discuter la question compliquée du tarif se rapportant aux textiles, aux soieries, aux tissus de laine courte ou de laine longue, et le reste. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a entrepris cette tâche cet après-midi et s'est mêlé complètement dans son sujet. Je ne voudrais pas avoir le même sort.

Les honorables députés de la gauche parlent d'une politique nationale. Leur politique portait autrefois le nom de "libérale-conservatrice"; aujourd'hui ils l'ont baptisée de "nationale". Ils n'auront qu'à ajouter les lettres i-s-t-e pour qu'elle devienne "nationaliste".

Quelques membres ont parlé de système bancaire. Notre système bancaire est assez bon; il fonctionne assez bien pour ceux qui peuvent obtenir de l'argent d'une banque, mais le cultivateur ne peut pas l'obtenir. Ce système n'est pas bon quant à lui. Je ne parlerai pas de capital car depuis 1925 j'ai pris l'habitude de payer des intérêts plutôt que d'accumuler du capital. Je ne parlerai pas du capitalisme parce que je n'en connais rien. Ce que je connais bien ce sont les intérêts capitalisés. Je n'oserai pas non plus dire rien concernant les capitalistes. J'en connais quelques-uns et ce sont de gentils, d'aimables "socialistes".

Quant au rapatriement des Canadiens des Etats-Unis l'occasion est excellente pour promouvoir ce mouvement louable. Je fais allusion à la construction et à l'exploitation d'un chemin de fer allant de Gaspé à un point dans la vallée de la Métapédia et de là jusqu'à Edmundston. Cette voie passerait à travers un pays boisé et riche en minerais. Il renferme de nombreuses rivières et plusieurs lacs; ce serait le paradis des sportsmen. Je n'hésite pas à dire que les touristes s'y rendraient par milliers s'il devenait accessible. Voilà une occasion de rapatrier des Canadiens le long de la route de ce chemin de fer. Cela aiderait à la fondation de nouvelles paroisses, et mettrait en valeur les ressources naturelles de cette partie du Canada, sans mentionner les millions de pieds de bois de construction et les millions

de cordes de bois de pulpe. En tenant compte de toutes ces perspectives, ce chemin de fer, suivant moi, serait une des entreprises les plus profitables du pays.

On a parlé de l'encouragement à donner à l'élevage du mouton. Maintenant que l'on emploie les peaux de mouton pour la fabrication des fourrures de toutes sortes il y a là un motif de plus pour faire l'élevage du mouton.

Je désire dire un mot à ceux qui craignent une autre guerre. Il y a un nuage dans le firmament, mais ce n'est pas un présage de danger. C'est un nuage plein de bonne volonté et d'entente mutuelle, si je puis employer cette expression, et il éclatera comme message de bonne volonté au monde entier. Que l'on ne craigne pas d'autres guerres. S'il en venait une autre, elle ne serait pas faite avec les engins de guerre ordinaires mais avec des canonnières et autres jouets d'enfant.

J'ai déjà parlé des ressources naturelles qui attendent d'être mises en valeur dans mon comté. Il y a des quais qui ont besoin d'être complétés, et j'espère que le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott), dont la générosité est si bien connue, fera les dépenses nécessaires à cette fin, non seulement dans mon comté mais dans les autres comtés aussi. Puis-je dire en terminant que je compte que le Gouvernement n'emploiera pas la serpette avec trop de vigueur lorsqu'il préparera les crédits supplémentaires pour des travaux divers devant répondre aux besoins de la population et promouvoir de toute façon le développement du pays. J'espère avoir d'autres occasions pour faire connaître les besoins de mon comté.

L'hon. M. MANION: Bien qu'il soit un peu plus tôt que d'habitude pour lever la séance, je dirai qu'aux termes d'une entente entre les whips, le débat devait être ajourné après le discours de l'honorable préopinant. Je propose, par conséquent, le renvoi de la suite du débat à une date ultérieure.

(La motion est adoptée.)

(Sur proposition du très honorable Mackenzie King la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La Chambre lève la séance à dix heures trente minutes du soir.

Mardi, 21 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORTS

Par M. GEORGES PARENT: Le premier rapport du comité des bills d'intérêt privé.

Par l'hon. J. H. KING: Le rapport de Gordon W. Scott, expert comptable de Montréal, sur le travail et les méthodes du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile.

TABLEAUX DES DROITS DE DOUANE

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Vendredi dernier l'honorable député de Winnipeg-Centre-Sud (M. Thorson) a demandé un état comparatif des modifications douanières proposées dans mon exposé budgétaire. Je me rends aujourd'hui à sa demande en déposant ce tableau, qui n'est peut-être pas exempt d'erreurs ou d'omissions. Les fonctionnaires du département m'assurent qu'il est à peu près complet, mais vu les nombreuses reclassifications, il se pourrait que nous découvrissions, en l'étudiant, quelques inexactitudes. J'ai l'honneur de proposer, avec l'appui de l'honorable M. Dunning:

Que quinze cents copies en anglais et cinq cents en français du tarif comparatif des droits de douane énumérés dans la liste qui vient d'être déposée sur le bureau, soient imprimées sans délai et que l'application de l'article 64 du règlement soit suspendue à cet effet.

(Cette motion est adoptée.)

DEMANDES DE MODIFICATIONS ADRESSEES A LA COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF

M. H. B. ADSHEAD (Calgary-Est): Je prierais le ministre des Finances de me dire s'il pourrait produire un état des demandes de modifications du tarif sur lesquelles la commission consultative du tarif a fait rapport.

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Je crois pouvoir le faire. J'y verrai et je donnerai une réponse demain à mon honorable ami.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE HUNTER

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Je désire savoir du ministre de la Santé si le Gouvernement a l'intention de faire imprimer et distribuer à la députation le rapport Hunter.

L'hon. J. H. KING (ministre du Rétablissement civil des soldats): Je n'ai pas songé à le faire imprimer. Le rapport a été déposé hier et je m'aperçois que les journaux font beaucoup de bruit à ce sujet. Si la Chambre juge

qu'il est nécessaire de le faire imprimer, je n'y vois pas la moindre objection; cependant, je doute fort que cela soit nécessaire.

L'hon. M. MANION (Fort-William): Il serait désirable, à mon avis, que le ministre consentît à l'impression de ce rapport qui n'est pas très long. Je ne propose pas d'imprimer le texte du témoignage mais le rapport proprement dit. La Chambre souhaiterait de voir ce document imprimé.

M. PARENT: Le rapport en question devrait être imprimé dans les deux langues.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Une motion sera faite demain au nom du Gouvernement afin que le rapport soit imprimé dans les deux langues.

SUITE DE LA DISCUSSION DU BUDGET

La Chambre passe à la suite du débat sur la motion de l'honorable M. Robb (ministre des Finances), l'invitant à se former en comité des voies et moyens.

L'hon. R. J. MANION (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je ne tenterai pas de discuter longuement les divers aspects financiers du présent budget au cours des quarante minutes que j'ai à ma disposition. La situation a été exposée d'une façon très éloquente hier par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). Il a tout particulièrement fait ressortir la thèse fautive que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) tente de faire admettre à chacun des exposés budgétaires qu'il a prononcés depuis deux ou trois ans. Je fais allusion à la prétendue diminution de la dette nationale lorsque, en réalité, elle accuse plutôt une augmentation qu'une diminution du fait de la garantie consentie par l'Etat des obligations des Chemins de fer nationaux et sur lesquelles l'administration du réseau national canadien est dans l'impossibilité d'acquitter les intérêts. Le jour où le réseau national acquittera les intérêts de ses obligations, le ministre des Finances aura peut-être raison. Cependant, je m'abstiendrai d'entrer dans les détails, car mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a discuté la question à fond hier. De plus, je veux m'appliquer à mettre en relief les fautes et les manquements du Gouvernement, et je n'ai pas trop de quarante minutes, car il me faudrait au moins trois fois plus de temps pour le faire convenablement.

Les autres parties de l'exposé budgétaire traitent surtout de questions comme l'impôt sur le revenu et les contribuables assujettis à cette taxe sont sans doute dans la jubilation. Cependant, étant donné que ces réductions ne concernent que 200,000 à 225,000 contribuables canadiens, il s'ensuit qu'elles n'intéressent en rien 97 p. 100 de notre population. La taxe sur les grandes compagnies constitue une autre question de même nature. D'autre part, si le Gouvernement avait réduit sensiblement la taxe de consommation, en suivant les méthodes que préconise l'amendement de l'opposition, le coût de l'existence aurait peut-être quelque peu diminué. Cependant, vu que le Gouvernement s'est borné à ramener la taxe de consommation au taux exact où elle était à l'époque où le parti conservateur abandonna les rênes du pouvoir, soit une réduction d'à peine un pour cent, je doute fort que le contribuable canadien retire le moindre bénéfice de tout cela. Le public en général ne se ressentira guère des effets de cette réduction. Quoique les remaniements apportés au tarif douanier semblent d'importance minime de prime abord, les honorables membres représentant des circonscriptions où se trouvent des fabriques affectées par les derniers remaniements tarifaires, reçoivent déjà des communications de nature à faire prévoir que le Gouvernement est en train de causer des torts sérieux à l'industrie canadienne.

En passant, j'ai sous la main un rapport financier qui m'a été envoyé par la poste ces jours derniers. Il s'agit du bilan annuel de la Monarch Knitting Company, une entreprise industrielle dont j'ai acquis quelques actions privilégiées, il y a plusieurs années.

Vers l'époque où le Gouvernement prit en mains les rênes du pouvoir,—je m'abstiendrai de préciser davantage,—la compagnie cessa d'acquitter l'intérêt sur les actions privilégiées. Or, dans le dernier bilan annuel, je relève le passage ci-dessous qui mérite d'être cité:

> Nous avons l'espoir qu'un prochain remaniement des droits nous permettra d'obtenir la part d'affaires dont nous avons joui naguère, mais qui va maintenant à des pays où le niveau des salaires et du mode d'existence est plus bas qu'au Canada.

En compagnie de nombre d'autres industries, la Monarch Knitting Company, je le crains fort, ne retirera guère de bénéfices du budget en discussion. Peu à peu, le Gouvernement et la population canadienne se rendront compte que les réductions apportées au tarif, quoique minimes en apparence, causeront des torts sérieux aux industries du pays et forceront un plus grand nombre de nos compatriotes à prendre le chemin des Etats-Unis afin de se procurer le travail qu'on leur refuse sur le sol canadien.

Au ministre des Finances, je ferai cette question: que peut-on trouver dans tout le budget qui soit avantageux pour le grand public? En bonne partie, le budget est une revue de la situation telle que le ministre des Finances la voit à travers ses verres plus ou

moins obscurcis par des idées préconçues et à laquelle on a ajouté certaines vantardises coutumières de la part du ministre et du Gouvernement qui attribuent la mesure de prospérité dont le pays jouit à leur bonne administration des affaires publiques. A vrai dire, ils savent très bien, comme le public canadien le sait aussi fort bien, que les améliorations réelles survenues dans notre situation économique, nous les devons à la générosité de la Providence, à la fertilité de notre sol, à la salubrité de notre climat, à la profondeur et à la richesse de nos mines, à l'abondance de nos pêcheries, à nos immenses ressources forestières, en un mot à tous ces dons merveilleux de la nature qui, dans ce pays si avantageusement partagé, n'attendent que la main de l'homme pour les transformer en éléments de richesse. De ce côté-ci de la Chambre nous avons fait cette assertion d'application générale à maintes reprises, et elle a été contredite par certains de nos collègues d'en face. Je n'aime pas à faire des assertions de cette nature sans les appuyer de preuves. J'ai consulté les statistiques sur la valeur des produits de diverses sortes que nous avons tirés de nos ressources depuis l'avènement de ce Gouvernement à la direction des affaires et j'ai constaté qu'en 1922 l'ensemble de notre production, dans tous les domaines, était de $2,939,000,000. En 1926, la dernière année au sujet de laquelle le service de la statistique ait des données, l'ensemble de notre production a été de $3,582,000, soit une augmentation nette de $643,500,000.

L'hon. M. DUNNING: Bravo! bravo!

L'hon. M. MANION: J'entends le ministre des Chemins de fer s'écrier: Bravo! bravo! Je suis très heureux de convenir avec lui de l'existence de cette augmentation, mais sur cette augmentation, $304,000,000, soit près de la moitié, proviennent de ce que l'on appelle les industries fondamentales, c'est-à-dire l'agriculture, les mines, l'exploitation forestière, les pêcheries, le commerce de la fourrure et la production de l'énergie électrique, industries sur lesquelles, comme le ministre le concédera, aucun gouvernement n'exerce d'influence spéciale.

L'hon. M. DUNNING: Vraiment!

L'hon. M. MANION: En 1926, le rendement total de nos industries fondamentales a dépassé les deux billions; c'est là la production d'industries mères dont l'expansion est indépendante de la volonté du Gouvernement; en d'autres termes, cette production, il faut l'attribuer à nos ressources naturelles, de même qu'à l'énergie et à l'ambition de notre population et ce Gouvernement, comme toute autre administration, y est absolument étranger. Si nous avions été aux affaires, je dirais exactement la même chose; et la balance de la richesse ainsi acquise découle tout simplement de cet accroissement de biens que nous devons à la libéralité de la Providence. Cependant, le Gouvernement ne cesse de se vanter que cette amélioration,—et je ne tiens guère à me servir de l'expression "accroissement de prospérité" car, à en juger par de nombreux indices, cette prospérité n'est en bonne partie que superficielle,—le Gouvernement, dis-je, se vante que cette amélioration est le fruit de ses efforts. Les membres du cabinet paraissent tellement étonnés de constater que leurs régimes irréfléchis dans certains domaines, n'ont pas entraîné la ruine complète du pays qu'ils en sont devenus plus ou moins grisés et se sont formés en société d'admiration mutuelle; même le ministre des Finances, d'ordinaire si modéré dans ses propos, en fait aujourd'hui partie et il a commenté l'excellence des résultats obtenus par le Gouvernement de concert avec la Providence. L'autre soir même, on rappelait au ministre des Chemins de fer les libéralités de la Providence et avec une complaisance presque sans parallèle, il a reconnu que la Providence avait le concours de ce Gouvernement; il est même allé jusqu'à féliciter celle-ci d'avoir le Gouvernement pour allié. Cela m'a remis en mémoire une pièce de vers que j'ai entendue il y a quelque vingt-cinq ou trente ans et qui avait pour auteur un amiral américain. Ces vers étaient au sujet du kaiser et intitulés: "Me and Gott". En voici la première strophe:

> The kaiser of this fatherland
> And God on high all things command.
> We two, ach, don't you understand?
> Myself and God.

L'autre soir, mon honorable ami le ministre des Chemins de fer me faisait songer à ces vers, mais je lui rappellerais ce qui est arrivé au kaiser; il n'est peut-être pas mauvais de se rappeler les leçons de l'histoire. J'ajouterai qu'aucun gouvernement n'a jamais si peu mérité les éloges qu'il s'adresse lui-même ou si peu eu raison d'être satisfait de lui-même que le Gouvernement actuel. Ce qui est arrivé en réalité, c'est qu'une Providence bienveillante a pris en pitié un pays affligé,—affligé d'un gouvernement sans direction, sans initiative, indécis et dépourvu d'imagination, d'un gouvernement en apparence incapable d'en arriver à une décision de lui-même et qui n'agit que par l'intermédiaire d'une commission ou d'une autre. Par exemple, nous avons eu depuis un an ou deux des commissions concernant les réclamations des Provinces maritimes, le rétablissement civil des soldats, le tarif, l'agriculture, et Dieu seul sait combien d'autres questions. Je me demande si ce ministère a jamais eu assez de courage, de détermination,

d'invention pour décider quoi que ce soit sans l'avis de quelque commission nommée par lui-même ou par la Chambre.

Durant les quelques minutes dont je dispose je vais analyser brièvement les erreurs de nos gouvernants. Je toucherai rapidement à quelques-unes de leurs fautes d'omission, bien que je puisse consacrer autant d'attention à leurs péchés de commission, mais comme je n'ai pas le loisir de m'occuper des deux, je m'en tiendrai aux fautes d'omission dont ils sont coupables. Je ne serai pas injuste au point de dire que durant ses sept années d'administration le Gouvernement n'a rien fait de bien. Il lui est peut-être arrivé de temps à autre d'accomplir quelque chose d'utile pour le pays. (*Applaudissements.*) Cette observation fait sourire chacun des ministres qui l'interprète à l'avantage de son propre département. Même mon honorable ami le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) est affligé de cette habitude de tout prendre pour lui ce qui se fait de bien.

Je vais mentionner quelques-uns des problèmes que le Dominion doit solutionner, s'il doit devenir l'une des grandes et prospères nations de l'univers. Tout d'abord, il y a celui de l'immigration. Quiconque se fait entendre en public reconnaît que c'est l'une des plus importantes questions. Etant donné nos vastes espaces et nos remarquables avantages, le Canada devrait être la Mecque de tous les bons émigrants des contrées congestionnées du globe. Et cependant, en ce qui concerne l'immigration, les résultats obtenus par ce Gouvernement depuis son arrivée au pouvoir sont nuls, pour ne rien dire de plus. L'an dernier, d'après les statistiques américaines, 84,000 Canadiens ont franchi la frontière, et ce nombre ne comprend pas ceux qui sont allés aux Etats-Unis par des moyens détournés sans s'y faire reconnaître officiellement. Nous avons reçu 159,000 immigrants, dont 53,000 de la Grande-Bretagne,—ces chiffres sont fournis par le département de l'Immigration lui-même,—24,000 des Etats-Unis et 82,000 de l'Europe continentale. L'immigration des Etats-Unis, ayant piqué ma curiosité, j'ai demandé au département de l'Immigration de me renseigner sur la nationalité de ces immigrants, et j'ai découvert que la moitié de ces gens étaient des sujets de l'Europe continentale, venus chez nous par voie des Etats-Unis. Par conséquent, après avoir perdu 84,000 des nôtres par leur exode aux Etats-Unis, nous avons reçu 65,000 sujets britanniques, et, quand je dis britanniques, je suppose que tous les immigrants de langue anglaise sont britanniques. Nous avons ouvert nos portes à 94,000 étrangers de l'Europe continentale. Je n'ai aucun grief contre eux. Il y en a un grand nombre dans mon propre comté et je les aime beaucoup. Tout de même, ils sont obligés d'apprendre nos traditions, notre histoire, nos coutumes, nos idées politiques, et le reste, et leur assimilation prend beaucoup de temps. Cela montre le gain peu appréciable que nous faisons en ce qui concerne l'immigration. A cet égard, ni le Gouvernement, ni le ministre de ce département, ne semblent avoir aucune idée arrêtée.

Est-ce qu'aucun membre de cette Chambre s'attend à une politique de l'immigration du ministre de ce département (l'hon. M. Forke). Je ne veux pas manquer de courtoisie à son égard; mais l'honorable député trouve qu'il est déjà assez difficile de répondre aux questions les plus simples qui touchent à son ministère. Naturellement, personne n'ignore que ce n'est pas pour ses idées qu'il a été admis dans le conseil des ministres, mais plutôt pour les appuis qu'il pourrait procurer au Gouvernement. On ne peut guère plus espérer du ministère un sérieux programme relatif à l'immigration que de changer des boules de neige en pamplemousses.

Les quarante minutes à ma disposition ne me permettent que d'effleurer ces sujets. Quelle est l'attitude du Gouvernement touchant la canalisation du Saint-Laurent? Personne ne le sait. Les rapports ont été entassés depuis 1922, mais apparemment, ils ont été mis aux oubliettes. Après tout, le Gouvernement est censé donner quelque direction au pays, nous apprendre jusqu'à un certain point ce qu'il doit faire, pour le mieux ou pour le pire. Mais, jusqu'à présent, il ne nous a nullement renseignés sur l'une des plus importantes questions qui se posent pour le Dominion,—importante non seulement au point de vue national, mais international,—parce qu'elle intéresse et le Canada et les Etats-Unis. Je le demande de nouveau, quelle est l'attitude du Gouvernement au sujet de ce grave problème? Le sait-il lui-même? Nous l'ignorons.

Quels sont les projets du ministère touchant la mise en valeur des centaines de millions de tonnes de minerai de fer, de l'Atlantique au Pacifique? Un ingénieur américain calcule que nous possédons trois milliards de tonnes de minerai de fer, dont 35 p. 100 ou plus sont situées le long de la rive nord du lac Supérieur. Etant donné la consommation actuelle des Etats-Unis, nous avons assez de minerai pour cent cinquante ans, et cependant nous n'en extrayons pas une seule tonne par jour. Bien que les provinces d'Ontario et de Québec aient offert leur collaboration au gouvernement du Dominion, celui-ci n'en a rien fait, et nos minerais de fer restent

enfouis sous terre. Tenter quelque chose à ce sujet ne coûterait pourtant pas plus que l'envoi au Japon d'une ambassade plus ou moins utile, et peut-être arriverions-nous par ce moyen à nous dispenser d'acheter autant de fer et d'acier aux Etats-Unis, importations dont la valeur dépasse les 200 millions de dollars.

A cette question se rattache la situation de l'industrie sidérurgique dans la Nouvelle-Ecosse, dont la production ne représente actuellement que 30 à 40 p. 100 de la normale. Et toujours rien en vue d'aider cette industrie, base de la prospérité de toute nation industrielle.

Je passe ensuite à la houille. Le Gouvernement a-t-il arrêté une politique d'intérêt général relativement au combustible? En fait de gisements de houille, nous tenons le deuxième rang dans le monde, et l'année dernière nous avons quand même importé, en grande partie des Etats-Unis, pour 62 millions valant de charbon. Sur cette question, le Gouvernement ne travaille pas plus que les houilleurs de la Nouvelle-Ecosse et d'Alberta qui sont absolument oisifs. Le peuple canadien est disposé à entreprendre beaucoup pour la solution de ce problème et le Gouvernement devrait au moins faire sa part.

Et nos ressources naturelles. Que fait le Gouvernement pour favoriser leur exploitation au Canada au lieu d'exporter la matière première aux Etats-Unis, d'où l'on a l'obligeance de nous les revendre à un prix bien relevé, sous forme de produits finis? En cela comme en tout autre chose, le Gouvernement favorise autant que possible l'étranger, et aussi peu que possible l'enfant du sol. Du moins, il n'apparaît pas qu'il fasse quoi que ce soit pour arriver à quelque chose de pratique.

Qu'est ce que le Gouvernement se propose de faire pour rouvrir les milliers d'usines fermées dans tout le Canada? Il y a dans ma circonscription un certain nombre d'établissements qui ont cessé leurs opérations. J'ai porté le fait à la connaissance du Gouvernement, mais en vain. Pour un cas au moins, il suffirait d'un droit d'une fraction d'un cent par livre pour permettre au moins à une de ces usines de reprendre la clientèle canadienne Mais rien, pas plus pour cette entreprise que pour les autres qui ont fermé leurs portes un peu partout dans le pays. Loin d'en remettre sur pied, ce budget en obligera d'autres à abandonner leurs opérations ou à diminuer la production.

Que fait le Gouvernement au sujet de l'émigration aux Etats-Unis? Quatre-vingt-quatre mille de nos gens ont traversé la frontière, l'année dernière. C'est moins, il est vrai, que l'année antérieure, et cela s'explique par le fait qu'il en reste moins à partir, parce que grâce à la générosité de la Providence et à l'émigration de centaines de milles antérieurement, l'activité industrielle se trouve moins disproportionnée à la main-d'œuvre. Voilà comment le Gouvernement a réglé la question du chômage,—par l'exportation des chômeurs aux Etats Unis. Le remède à cet état de chose, monsieur l'Orateur, se trouve dans un travail plus abondant. Appliquons-le plutôt que d'enrichir l'étranger par nos importations. Seule une politique stimulant la fabrication de toutes sortes de produits assurera le progrès national et retiendra au Canada nos fils et nos filles, au lieu de les forcer à l'expatriation, à laquelle ils ont recours, présentement, en quête de ce qu'ils ne peuvent trouver dans leur pays d'origine. Nos enfants voudraient rester au Canada pour y déployer leurs talents, leurs énergies, et s'y faire une carrière; mais le Gouvernement fait de son mieux pour les décourager, leur ouvrir le chemin des Etats-Unis et en faire de bons citoyens américains.

Et la réforme du Sénat? Le sujet n'est pas d'une grande importance, je le reconnais, bien que ce fût pour un certain temps le principal cheval de bataille du premier ministre. Que devient la réforme du Sénat, depuis que la question exploitée par le premier ministre a produit son effet sur les électeurs? Tombée dans l'oubli, probablement.

Un autre cheval de bataille, c'était le coût de la vie. Je revois le premier ministre, alors qu'il était chef de l'opposition et les mouvements oratoires que lui inspirait le prix de l'existence. Le ministre de la Justice et lui nous pulvérisaient de leurs gestes et appelaient sur nous la colère du ciel en punition de ce qu'ils qualifiaient notre folie criminelle. C'était leur thème.

L'hon. M. CHAPLIN: M. Murdock aussi.

L'hon. M. MANION: Oui mais celui-là, le peuple en a disposé. Tous les ans, l'on demandait à la Chambre de nous censurer parce que nous ne diminuions pas le coût de la vie. Je me suis enquis des fluctuations subies par le coût de l'existence depuis que mon très honorable ami a pris les rênes du pouvoir. J'ai obtenu ce renseignement au département du Travail. On m'y a appris qu'en juillet 1922, quelques mois après l'entrée en fonction du Gouvernement actuel le coût moyen de l'existence pour la nourriture, le combustible, l'éclairage, le loyer, etc., était de $20.67. En juillet dernier, cinq ans après l'entrée en fonction du Gouvernement actuel, il s'élevait à $21.10, et en décembre 1927, il avait atteint le chiffre de $21.37. C'est-à-dire qu'en juillet 1927 il

avait augmenté de 43 c. et en décembre 1927 d'une autre somme de 27 c., soit une augmentation totale de 70 c. depuis que nos amis d'en face sont au pouvoir. Je ne vois pas comment le premier ministre et ses partisans peuvent répondre quand on leur demande pourquoi ils n'ont pas fait baisser le prix de la vie, accusation dont ils ont si cruellement abusé contre nous quand ils étaient dans l'opposition.

Et parlons donc du commerce en général! Le ministre des Finances s'est vanté de l'augmentation de notre commerce. Mais depuis quelques années nos importations ont augmenté et nos exportations diminué; c'est le contraire de ce que tous les gens sensés désirent voir dans notre pays. Nos traités de commerce ne nous ont été d'aucun secours. Prenez par exemple le traité avec la France; c'est la **France qui en a bénéficié**, et non pas le Canada.

Puis, j'aimerais à savoir ce que le Gouvernement a fait pour nos ouvriers durant les sept années qu'il a été au pouvoir. Peu de chose ou rien, d'après ce que je puis voir. Il dira sans doute qu'il a donné à notre classe ouvrière les pensions de vieillesse, mais ceci n'est acceptable jusqu'ici qu'à une seule province, la Colombie-Anglaise.

Quelques VOIX: Non! Non!

L'hon. M. MANION: Quelles sont les autres provinces qui ont accepté cette loi?

Quelques VOIX: Le Manitoba et la Saskatchewan.

L'hon. M. MANION: Mes honorables amis prétendent-ils que cette loi a été acceptée par plus d'une province?

Quelques VOIX: Certainement.

L'hon. M. MANION: Alors le sous-ministre du département du Travail est mal informé, car j'ai pris la peine de lui poser la question il y a une couple de jours et il m'a répondu que la seule province qui ait accepté jusqu'ici la loi des pensions de vieillesse est la Colombie-Anglaise. Je préfère tenir son renseignement pour exact.

M. YOUNG (Saskatoon): Ce n'est pas encore accepté définitivement, mais un bill est en ce moment discuté devant la législature de la Saskatchewan.

L'hon. M. MANION: En d'autres termes, l'espoir habite éternellement le cœur humain, mais l'espérance trop lente à se réaliser attriste le cœur. J'avais donc dit la vérité sur cette question des pensions de vieillesse. (*Rires.*) Je ne sais pas pourquoi mes honorables amis rient. La vérité est qu'une seule province a adopté jusqu'ici ce régime.

Le Gouvernement a aussi la prétention d'avoir réduit les taxes au bénéfice de la classe ouvrière. Quel bien la réduction de la taxe sur les ventes va-t-elle faire à l'ouvrier? En toute probabilité, ce n'est pas lui qui en bénéficiera. Quel bien va-t-il retirer d'une réduction de l'impôt sur le revenu? Il est certain qu'aucun ouvrier ne bénéficiera de la réduction de l'impôt sur le revenu, et cela pour la bonne raison qu'il ne paie pas d'impôt sur le revenu. La diminution du prix des automobiles ne l'a pas aidé davantage l'an dernier. Il en est ainsi de l'abolition de la taxe sur les reçus, taxe que le Gouvernement a établie puis enlevée. En somme, depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir, l'ouvrier canadien est moins à même que jamais de donner des reçus. Je ne saurais voir en quoi le Gouvernement ait fait bénéficier l'ouvrier. On ne mesure pas la prospérité de notre pays en calculant le coût des automobiles ou de l'impôt sur le revenu, mais en considérant la qualité du menu de l'ouvrier ou des vêtements étendus sur sa corde à linge, en considérant aussi la facilité qu'il a de trouver de l'emploi quand il en désire au lieu d'être obligé d'aller chercher sa subsistance sur une terre étrangère. De fait, la seule bonté que le Gouvernement ait manifestée jusqu'ici à l'égard de l'ouvrier de notre pays est de lui avoir permis de traverser aux Etats-Unis. Beaucoup de charité chrétienne, voilà tout ce que les ouvriers canadiens lui doivent.

Que fait le Gouvernement pour nos soldats démobilisés? Nous entendons des plaintes aujourd'hui plus que jamais à propos des pensions et cependant il en coûte plus cher pour administrer le département des pensions. Le département du Rétablissement des soldats dans la vie civile est aboli, et cela pour des raisons politiques, je n'en ai aucun doute. Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est que les dépenses de ce département, ajoutées à celles du ministère de la Santé avec lequel il est fusionné, dépassent cette année de $35,000 celles du temps où le département du Rétablissement des soldats dans la vie civile avait une existence propre. Pour l'année 1928-1929, les dépenses totales de ces deux départements s'élèvent à $8,000,000; elles se sont élevées durant l'année précédente à $7,965,000, ce qui fait une augmentation de 35 millions.

Une VOIX: 35 millions?

L'hon. M. MANION: Ai-je dit "millions"? Je ne voulais pas mettre les choses pires qu'elles ne le sont; c'est déjà assez mal.

Maintenant, qu'a fait ce Gouvernement pour les mineurs, les cultivateurs et les pêcheurs de ce pays? Les mineurs de la Nouvelle-Ecosse chôment et dans plusieurs parties du pays les pêcheurs sont dans la misère.

La réduction de l'impôt sur le revenu sera, je suppose, d'un grand secours aux mineurs qui n'ont pas d'emploi et aux pêcheurs qui sont dans le besoin. Mais, monsieur l'Orateur, pour les cultivateurs, le Gouvernement n'a rien fait; vraiment, il a fait moins que rien, puisqu'il a permis l'importation de dix millions de livres de beurre, créant par là la concurrence et détruisant les marchés de nos laitiers canadiens. De plus, le marché américain leur a été pratiquement fermé; ce marché a disparu graduellement depuis quelques années et, aujourd'hui, il est inutile de tourner les yeux dans cette direction. Je ne fais aucune déclaration sans preuve à l'appui. En 1921, nos produits agricoles exportés aux Etats-Unis, et je cite les chiffres du Gouvernement, atteignaient une valeur de 159 millions de dollars. Si les honorables députés désirent vérifier cette assertion, je les réfère au rapport du ministère du Commerce. Si vous comparez notre chiffre d'exportations aux Etats-Unis pour l'année 1921, 159 millions, à celui de nos exportations totales des mêmes produits aux Etats-Unis pour l'année 1927, soit 64 millions, vous verrez une diminution de près de 100 millions de dollars. Cette réduction de nos exportations de produits agricoles aux Etats-Unis au cours des dernières années est due en grande partie, je l'admets, au tarif Fordney... (*Dénégations.*) Qui dit non?

Un MEMBRE: C'est pourtant clair.

L'hon. M. MANION: Comme l'est tout ce que le Gouvernement fait de travers. Mais que fait le Gouvernement pour l'amélioration du marché de nos cultivateurs? Le gouvernement américain établit un tarif élevé pour interdire l'entrée aux produits canadiens, tandis que notre Gouvernement ne fait rien et ne prend aucune mesure pour améliorer la situation. Pourquoi alors les cultivateurs de de l'Ouest appuient-ils ce Gouvernement? De fait, pourquoi les cultivateurs de toute partie du Canada appuieraient-ils le Gouvernement actuel? Pourquoi nos bons Canadiens n'useraient-ils pas de représailles contre les Etats-Unis? Je ne mêle à cette question aucun sentiment de rancœur, car je comprends très bien que les Etats-Unis protègent simplement les intérêts de leurs gens. Mais pourquoi nos gouvernants ne se réveillent-ils pas et n'usent-ils pas contre eux des mêmes armes au lieu de demander, comme le font apparemment certains honorables députés, que l'on importe encore davantage des Etats-Unis?

Mais les cultivateurs des Etats-Unis ne sont pas la seule classe que leur gouvernement protège. J'ai ici les détails d'un cas particulier dont je citerai quelques brefs passages; je veux exposer ce cas dans les quelques minutes que j'ai à ma disposition. Il s'agit d'un manufacturier canadien de vêtements de femmes établi dans la ville de Toronto. En mai 1925, il se trouvait à Détroit et, voyant dans les vitrines des vêtements auxquels il crut pouvoir faire concurrence, il prit une commande de robes de femmes au montant de $192 pour expédition dans cette ville. Il les expédia en acquittant un droit de 50 p. 100; c'était le taux et le commerçant de Détroit était au courant. Ce commerçant acquitta le droit de 50 p. 100 sur la marchandise, mais les officiers de la douane refusèrent l'entrée de la consignation et, en moins de vingt-quatre heures, le tarif était porté à 90 p. 100; le commerçant ne put accepter la consignation, ne pouvant la vendre avec profit. Quel fut le résultat de cette tentative d'exportation chez nos voisins? Le manufacturier de Toronto, bien connu de certains honorables membres de cette Chambre, dut reprendre la marchandise après avoir acquitté les frais de transport et autres. Cet incident démontre bien la façon dont les Etats-Unis traitent les producteurs canadiens. Tout ce qu'ils laissent entrer de notre pays dans le leur ce sont les génies et les bras; ils laissent venir les meilleurs de nos jeunes gens, la plus grande ressource naturelle de tout pays. Cependant, nos importations des Etats-Unis augmentent.

Quelle est la situation relativement à l'industrie de l'automobile? Et c'est là une autre question au sujet de laquelle le ministre des Finances tente fréquemment de berner le peuple canadien. A maintes reprises, je l'ai entendu déclarer que l'industrie de l'automobile n'avait pas souffert des réductions de droit effectuées. Il a exprimé cette opinion à diverses reprises. Je constate qu'il ne nie aucunement en ce moment, mais il continue à affirmer que l'industrie de l'automobile n'a pas souffert de ces réductions. Je ne puis, de nouveau, que soumettre au Gouvernement ses propres chiffres. J'ai ici un document intitulé: Rapport sur la statistique de l'automobile pour le Canada, rapport publié par le ministère du Commerce et portant une date récente, 1928. Les chiffres sont donc ceux de 1927. Je n'en citerai que quelques phrases. D'abord:

Bref,...

C'est-à-dire après un résumé succinct de la situation.

...si l'on fait la comparaison entre les statistiques de l'industrie automobile du Canada pour 1927 et celles de la période correspondante dans l'année précédente, on s'apercevra: premièrement, que la production a diminué de 13 p. 100; deuxièmement, que les exportations ont baissé de 23 p. 100; troisièmement, que les importations ont augmenté de 28 p. 100.

L'industrie de l'automobile a-t-elle souffert? La réponse est évidente. Je continue de citer:

Durant le mois de décembre 1927, le Canada a fabriqué 3,435 voitures automobiles. Depuis trois ans c'est le plus petit rendement mensuel. Ce n'est qu'un peu plus de la moitié de la production du mois précédent qui s'éleva à 6,617 voitures et moins de la moitié de celle du mois de décembre 1926 qui fut de 7,752 voitures.

Plus loin, il est dit:

Il a été importé 36,630 automobiles au Canada en 1927, soit 28 p. 100 de plus qu'en 1926, alors qu'on en avait importé 28,535, et presque deux fois plus qu'en 1925, alors que le chiffre des importations s'éleva à 14,632 voitures. . . En 1927, le Canada a exporté 57,793 automobiles comparativement à 74,553 en 1926, soit une diminution de 23 p. 100.

J'espère bien qu'en face de ces renseignements provenant du département du Commerce, le ministre des Finances n'aura pas l'astuce d'affirmer de nouveau, comme il l'a fait à tort maintes et maintes fois, que la modification du tarif douanier ne nuit pas à nos industries. Mais à l'industrie automobile se rattachent d'autres industries qui ont également souffert. L'Angleterre libre-échangiste protège son industrie automobile jusqu'à concurrence de 33⅓ p. 100 avec sa loi de protection industrielle, et c'est aujourd'hui l'une des rares industries prospères chez elle.

Il y a d'autres changements dans le budget qui tendent à ruiner notre vie industrielle, à accroître le chômage et à priver nos jeunes gens de l'avantage de rester Canadiens. Outre le coup porté à nos fabriques de lainages, que dire de l'élevage du mouton? Les experts en agriculture reconnaissent que le Canada s'adapte admirablement bien à ce genre d'élevage. Pourtant nous n'avons que 2,750,000 moutons, tandis que dans un pays comparativement tout petit comme la Grande-Bretagne, il y en a 22 millions. En Nouvelle-Zélande, dont la superficie est à peu près égale à celle des Iles-Britanniques, il y en a 27 millions, c'est-à-dire neuf fois plus qu'au Canada, et, en Australie, 97 millions. Notre industrie lainière va se trouver touchée par les changements proposés dans le budget à tel point que l'élevage du mouton, chez nous, au lieu d'être encouragé, est menacé de destruction par le Gouvernement.

On parle d'union nationale et l'on prêche beaucoup la fidélité; mais allez dans la province de Québec,—je dis cela sans aucune animosité—et vous verrez qu'on a soulevé là pendant les trois dernières élections assez de préjugés et d'antagonisme pour durer toute une génération.

Qu'a fait le Gouvernement en matière d'économies? Regardez les prévisions budgétaires. En 1926, les crédits formaient un total de 348 millions; l'an dernier, ils s'élevaient à 366 millions, soit 18 millions de plus; cette année, l'on demande 374 millions, soit une nouvelle augmentation de 8 millions. Là-dedans ne sont pas inclus les crédits supplémentaires qui s'élèveront probablement à 10 ou 15 millions. Tous les pays du monde, la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie, l'Allemagne, pratiquent l'économie; le Canada seul semble ne pas se soucier de l'avenir; seul, il semble croire que sa caisse est inépuisable. Le Gouvernement paraît penser que les ressources du Trésor sont illimitées. Certes, l'argent a été un peu plus en abondance dans le pays, mais le vieux proverbe s'applique aux gouvernements comme aux individus: il faut garder une poire pour la soif. Il est vrai que les revenus du pays ont augmenté, mais le ministre des Finances, tout en prétendant avoir réduit les impôts, les a bel et bien élevés, malgré des diminutions de taux ici et là.

Le ministre des Finances m'a amusé, l'autre jour, en disant que le Gouvernement avait perçu 12 millions de plus que l'année précédente en impôts douaniers. Ses partisans ont applaudi bruyamment cette déclaration, tandis qu'ils auraient dû avoir honte en se rappelant que cet accroissement de revenus est dû aux efforts de mon honorable collègue de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens). C'est lui, en effet, qui insista pour avoir une enquête sur les affaires du département des Douanes, si bien qu'une commission fut formée, dont les vœux furent en partie réalisés.

Il n'est pas surprenant de voir tant de journaux réclamer l'inauguration d'une politique d'économie. Il est vraiment temps de réfléchir, de penser à l'avenir et de se préparer en prévision des mauvais jours.

Le délai qui m'est accordé s'achève, monsieur l'Orateur, mais, avant de reprendre mon siège, je désire relater un petit incident historique. Il s'est produit il y a une centaine d'années et peut, en un sens, s'appliquer au Gouvernement actuel. On avait formé en Angleterre un gouvernement qui comptait beaucoup de parlementaires inconnus—je ne dirai pas des médiocrités, car je ne voudrais pas manquer d'égards à mes honorables collègues—et tellement de gens que personne ne connaissait qu'un jour, alors que le duc de Wellington se faisait indiquer par un ami les membres du Gouvernement à la Chambre, le duc qui était un peu sourd, ne reconnaissait pas les noms et répétait constamment: "Qui? qui?" De ce jour le gouvernement en question a été connu sous le nom de *who, who, government.*

L'hon. M. LAPOINTE: Un autre gouvernement "fantôme".

L'hon. M. DUNNING: Parlez-nous du gouvernement fantôme.

L'hon. M. MANION: J'imagine que le gouvernement fantôme, comme mes honorables amis le nomment, avait ses nombreux défauts. Le peuple l'a cru apparemment, mais les fautes de ce gouvernement fantôme n'étaient rien auprès de celles du Gouvernement actuel. J'allais dire—étant donné les questions que j'ai posées au sujet des actes du Gouvernement pour résoudre les divers problèmes du pays, questions qui n'ont eu d'autre réponse que l'écho: "Quoi?" résonnant dans la salle du Parlement—que ce Gouvernement pourrait se nommer, non pas le *who, who, government,* mais bien le *what, what government,* peut être même le *what not government.*

Je suis certain qu'on m'accusera d'avoir prononcé un discours "destructif", mais à quoi sert de parler autrement dans une Chambre comme celle-ci? A quoi sert de prononcer des discours "constructifs" et éclairés devant ce Gouvernement qui ne les comprend pas, ou qui refuse de les accepter à leur juste valeur? L'an dernier, mon honorable ami, le chef de l'opposition, a prononcé un discours plein de bon sens et de suggestions heureuses touchant la manière de diriger les finances du pays. Est-ce qu'on y a prêté quelque attention?

M. GARLAND (Bow-River): Quelle est actuellement la politique du parti conservateur?

L'hon. M. MANION: Vous le demanderez à mon chef quand il prendra part à ce débat. L'an dernier, j'ai présenté des suggestions au Gouvernement touchant l'exploitation de nos ressources en minerai de fer. J'étais appuyé par l'honorable député d'Algoma-Ouest (M. Simpson); l'honorable député de Port-Arthur (M. Cowan) et divers autres députés de la Chambre. On n'a cependant rien fait pour exploiter les centaines de millions de tonnes de minerai qui existent au pays, de l'Atlantique au Pacifique. L'honorable député de Toronto-Nord-Ouest (M. Church) a présenté une résolution conseillant l'adoption d'un régime national du combustible, mais cela n'a eu aucun résultat. L'honorable député de Victoria (l'hon. M. Tolmie) a fait un discours positif touchant une politique d'immigration plus progressive, parce que nous ne recevons pas au pays beaucoup des immigrants qu'il nous faudrait, mais cela n'a amené aucune réponse du Gouvernement. Alors, que sert d'offrir au Gouvernement des suggestions pratiques? La seule chose à faire, monsieur l'Orateur, est de convaincre le peuple du pays que, si cette magnifique nation doit faire des progrès, si elle doit marcher de l'avant dans la voie de la prospérité nationale, il devra élire un gouvernement possédant de l'initiative, des idées et des talents pour conduire et diriger; un gouvernement ayant une politique canadienne virile et forte qu'on emploiera en faveur de nos fils et non pour le compte des étrangers en faveur de qui le Gouvernement, consciemment ou inconsciemment, semble agir continuellement. Le peuple pensant du pays comprend que les améliorations à la situation qui peuvent exister au Canada sont dues à des récoltes abondantes, à l'extraction de nos minéraux du sol et aux industries de la pâte à papier, du papier, du bois et des pêcheries.

Un DEPUTE: Et à la Providence.

L'hon. M. MANION: Et à la Providence que le Gouvernement ne saurait régenter, parce que, s'il le pouvait, il ruinerait la Providence aussi bien que le pays. A moins que le Gouvernement ne sorte de cette léthargie satisfaite et indolente qui se complaît en elle-même, j'irai jusqu'à prédire que, aux prochaines élections, le peuple sera tellement soulevé et fera un tel bouleversement qu'il se passera bien des lunes avant qu'un discours comme celui-là soit nécessaire.

M. H.-E. LAVIGUEUR (Québec-Montmorency): Nous avons entendu bien des critiques venant des honorables députés de la gauche; surtout de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) et de l'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion), discours basés sur les prétendues imperfections de l'exposé budgétaire déposé jeudi dernier par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb). Cependant, je voudrais faire observer que la presse du pays, libérale comme conservatrice, a hautement apprécié ce budget et qu'on a fait les plus grands éloges au Gouvernement à cause des traits saillants qui s'en détachent. Il y avait à la fin de l'année financière un excédent de recettes de $54,815,000. Joint aux quatre surplus précédents du Gouvernement, cela représente un total de 150 millions. Considérez le dégrèvement de 19 millions qui sera des plus avantageux au pays en général. L'honorable député de Fort-William disait tantôt que les masses ne bénéficieront pas des réductions d'impôts, mais les seuls négociants et industriels. C'est le genre de politique que nous voulons, car si l'industrie et le commerce sont prospères, le pays sera prospère. Le Gouvernement a effectué une réduction importante de notre énorme dette nationale. Nous sommes donc dans la bonne voie. J'ai entendu dire à l'un des orateurs faciles d'en face, il y a quelques jours, que nous nous faisons un mérite de la prospérité du pays. Peut-être,

mais, à mon sens, la prospérité est due à notre administration. Prenez pour exemple la province de Québec qui jouit d'une bonne administration sous le régime libéral depuis quinze ou vingt ans: la prospérité de cette province sous ce régime est reconnue par tout le pays. Ce budget me paraît donc l'un des meilleurs qui aient été présentés dans cette enceinte depuis la Confédération.

Je ne veux pas m'étendre sur ces questions que traiteront des collègues plus compétents; je passe à un sujet sur lequel j'ai attiré l'attention de l'Assemblée dans le cours des deux ou trois dernières années. Je veux parler de la Commission du service civil. J'ai déjà proclamé ici mon opposition entière à cette commission, je n'en vois pas l'utilité. Je ne suis pas en faveur du favoritisme politique, mais, d'autre part, les députés devraient, selon moi, assumer volontiers la responsabilité de toutes les recommandations qu'ils peuvent faire. La Commission du service civil coûte au pays $300,000 par année, et l'on admet qu'elle ne rend pas les services attendus. En plusieurs circonstances, elle a commis de grandes bévues, et il vaudrait vraiment mieux confier la distribution des emplois aux hommes responsables envers leurs électeurs. Je ne vois pas pourquoi un chef de service ayant l'expérience du travail auquel il préside et sachant quel genre d'employés il lui faut, ne serait pas le plus compétent à choisir son personnel parmi les candidats à une position donnée, avec la ratification du ministre intéressé. Quand je nomme un gardien de phare ou un receveur de la poste dans le comté de Montmorency, je suis plus en mesure, je crois, de juger du mérite des hommes que les membres de la Commission du service civil qui siègent ici, à Ottawa, et se prononcent sur les candidatures. A ma connaissance, après avoir passé les examens de la Commission du service civil, certains candidats n'ont pas obtenu d'emploi, tandis que d'autres se sont fait placer sans examen. Je connais aussi le cas d'un homme qui s'est présenté pour subir un examen. Il avait fait un cours classique dans un collège de Québec, mais la Commission du service civil lui préféra un autre sachant à peine lire et écrire son propre nom. Dans plusieurs circonstances, nous voyons que la Commission du service civil ne remplit pas les fins pour lesquelles elle a été créée, et une réforme immédiate s'impose. Je n'ai rien à dire des commissaires eux-mêmes. Ils sont parfaitement honnêtes, je le crois, et remplissent leurs fonctions de leur mieux, mais la commission présente certes quelque lacune, et des changements radicaux s'imposent.

J'ai fait le même plaidoyer, l'an dernier, et je demande de nouveau au Gouvernement et à la Chambre d'étudier cette question de la Commission du service civil et d'aviser aux modifications propres à améliorer les choses. J'ai dit que je ne préconisais pas le favoritisme, mais par ailleurs il incombe au député qui possède la confiance de ses électeurs d'assumer la responsabilité des nominations à faire dans son comté. Voilà une influence politique qui nous revient, une influence qu'on devrait laisser à la députation et au ministre. Quand un député recommande quelqu'un au sous-ministre ou au ministre, il y a une garantie, son intérêt à ce que la meilleure nomination se fasse, et comme il y a toujours plusieurs candidats, la recommandation de l'homme le plus en état de recommander quelqu'un devrait toujours prévaloir. Depuis trois ans, dis-je, j'ai dénoncé trois fois la Commission du service civil en laquelle je n'ai aucune confiance, et s'il n'y a pas de réformes, je ne laisserai pas tomber l'affaire. Plusieurs collègues, libéraux, conservateurs ou indépendants, peu importe, ont eu connaissance de cas semblables, je le sais. J'espère que les autorités feront quelque chose pour améliorer la situation, sans quoi, je reviendrai à la charge à la prochaine session, sinon auparavant.

Je dirai un mot de la situation dans la ville de Québec au point de vue des chemins de fer. Depuis plusieurs années on nous promet d'améliorer la situation et nous avons demandé aux compagnies de chemins de fer de s'occuper de la chose, vu qu'elle intéresse notre ville. Le National-Canadien ne nous donne pas tout le service auquel nous avons droit dans la ville de Québec. On nous a fréquemment dit que les compagnies de chemins de fer projetaient la construction d'une nouvelle gare dans notre ville et nous espérons qu'elles feront quelque chose pour améliorer la situation. Nous devrions avoir un meilleur service, et en plusieurs occasions la chambre de commerce de la ville de Québec, le conseil de ville et les citoyens en général se sont adressés aux chemins de fer pour obtenir un meilleur service, mais nous trouvons que les choses n'avancent pas. Je regrette que le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) ne soit pas à son siège dans le moment, car j'aimerais à lui signaler la situation; nous espérons cependant que sir Henry Thornton, qui a si bien réussi dans l'administration de nos chemins de fer nationaux, trouvera le temps de venir dans notre ville étudier la situation.

Depuis que j'ai l'honneur d'être député dans cette chambre,—et c'est ma douzième session,—je signale à la Chambre, à tous les ans, les besoins de ma région et plus particulièrement ceux de mon comté. Cette année, je désire mentionner la question d'un pont entre l'île d'Orléans et la ville de Québec. Ce pont

nous a été promis en 1911 par l'honorable député qui m'a précédé dans le comté, l'honorable sir Rodolphe Forget, qui a déclaré aux populations de l'île d'Orléans qu'un pont serait construit entre l'île et la ville de Québec. Il y a sur l'île d'Orléans, six belles paroisses agricoles qui, en hiver, n'ont aucun moyen de communication avec la ville. Les populations de l'île ont un grand mérite car je puis dire, en passant, qu'il est très rare d'y trouver une famille de moins de dix, douze, quinze et même dix-huit enfants. Ces gens demandent plus de commodités; ils veulent que le gouvernement fédéral aide à la province de Québec à construire ce pont. Il y a une couple de semaines, plus de trois cents de ces excellents citoyens sont venus en délégation auprès de leur député provincial, l'honorable M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, dont j'ai le grand honneur d'être le collègue, et lui ont demandé de leur venir en aide en construisant un pont entre l'île et la ville de Québec. M. Taschereau leur a répondu qu'il voulait bien faire sa part pourvu que le gouvernement fédéral fît la sienne. Je sais que nos excellents ministres de la province de Québec qui sont ici sont fortement en faveur de cette entreprise. Je me rends compte que c'est un projet difficile d'exécution et je sais que le gouvernement fédéral ne veut pas construire de ponts, mais il a dans un cas souscrit généreusement pour en construire un. Je demande de nouveau aux ministres de la province de Québec d'essayer de persuader leurs collègues dans le cabinet à prendre les moyens pour assurer la construction du pont de l'île d'Orléans.

Il y a une autre question en rapport avec l'île d'Orléans que je désire mentionner de nouveau aujourd'hui. Il y a longtemps que j'insiste pour que le département prenne la direction des lignes téléphoniques sur l'île d'Orléans. Ces lignes sont la propriété d'une compagnie privée qui exploite la population de l'île. Le service est très mauvais et les gens prétendent qu'ils payent trop cher. Nous demandons que le Gouvernement prenne la direction de ce système téléphonique et l'administre au profit des populations de l'île, afin qu'elles reçoivent le service auquel elles ont droit. Je regrette que le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) ne soit pas à son siège dans le moment, mais j'espère qu'il prendra note de ma demande, car c'est une question qui doit être réglée, et réglée bientôt. J'ajouterais que je ne demande pas simplement au Gouvernement de régler la question du téléphone sur l'île d'Orléans; je dis au Gouvernement que nous voulons ce téléphone et qu'il nous le faut.

[M. Lavigueur.]

J'ai une autre chose à demander au Gouvernement. J'ai été très surpris et désappointé de voir que la somme nécessaire pour la construction d'un bureau de poste à Beauportville n'a pas été inscrite au budget. J'espère que le Gouvernement va examiner cette question de nouveau et que la somme requise pour l'érection d'un édifice public devant servir de bureau de poste, sur le terrain acheté par le Gouvernement en 1913, sera inscrite dans les crédits supplémentaires, et que les travaux commenceront sans tarder.

Avant de terminer je désire dire un mot sur la motion proposée par l'honorable député de Bonaventure (l'hon. M. Marcil). L'honorable membre a décidé de retirer ce projet de résolution protestant contre les paroles du consul mexicain, à Toronto, qui a insulté, je puis dire, la moitié du peuple de notre pays, les Canadiens de langue française comme ceux de langue anglaise...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Je soupçonne l'honorable député de vouloir dire quelque chose en violation du Règlement, car la Chambre n'est pas saisie de cette question. Dans le moment nous discutons le budget avec lequel elle n'a aucun rapport.

M. LAVIGUEUR: Je m'incline, monsieur l'Orateur. Je voulais dire, simplement que j'aurais appuyé volontiers la motion de l'honorable député de Bonaventure.

Le nom du premier ministre de la province de Québec a été mentionné dans la Chambre mais j'ai été heureux d'entendre l'honorable représentant de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) répondre à certaines observations désobligeantes de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot).

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT: Monsieur l'Orateur, je demande un rappel au règlement: l'honorable député fait allusion à des questions discutées au cours du débat sur l'adresse, alors que mon honorable ami de Québec-Montmorency (M. Lavigueur) avait tout loisir de répondre. La présente discussion roule sur un tout autre sujet, et je ne conçois pas quelle relation peut exister entre l'honorable L.-A. Taschereau, de Québec, et le budget fédéral d'Ottawa.

M. LAVIGUEUR: J'allais dire, monsieur l'Orateur, que l'honorable représentant de Charlevoix-Saguenay avait fait justice des critiques formulées par l'honorable député de Témiscouata touchant l'aide fournie à l'honorable M. Taschereau lors des dernières élections. J'affirme que pas un seul homme...

M. POULIOT: Je demande votre décision monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: Il est interdit de faire allusion à tout débat qui a eu lieu au cours de la présente session.

M. LAVIGUEUR: Je ne fais pas allusion à un autre débat, monsieur l'Orateur, mais au discours de l'honorable représentant de Charlevoix-Saguenay.

M. l'ORATEUR: Il a fait partie d'une autre discussion.

M. LAVIGUEUR: Je veux dire, monsieur l'Orateur, qu'aux dernières élections les candidats libéraux furent tous élus par de grosses majorités, grâce à l'excellent programme du parti libéral. Le parti libéral possède un homme très compétent, l'honorable M. Taschereau, qui a consacré tout son temps, toute son énergie et toute son influence au progrès du parti. L'honorable M. Taschereau, avec la coopération de l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) et d'autres, a porté le parti libéral à l'apogée du succès dans la province de Québec. Je dis que l'honorable M. Taschereau est un des hommes les plus influents de notre province et qu'en dépit de toutes les critiques qu'on puisse lui adresser, son influence a toujours contribué largement aux victoires du parti libéral. Je n'ai pas besoin d'en dire plus sur l'aide que l'honorable M. Taschereau a toujours donnée au parti libéral, ni sur l'influence qu'il a exercée en notre faveur. Cette influence est le fruit de l'excellente administration dont il a doté la province de Québec, depuis qu'il a succédé à sir Lomer Gouin comme premier ministre.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je veux dire encore un mot. Personnellement, je déplore les insinuations faites contre l'honorable M. Taschereau par un honorable député sur le parquet de cette Chambre, dans un discours récemment prononcé ici.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part en ce moment à la présente discussion; mais grâce à la courtoisie de l'honorable représentant de Last-Mountain (M. Fansher) qui devait suivre l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lavigueur), j'ai l'occasion de prendre la parole.

L'an dernier les articles éditoriaux de deux des journaux conservateurs les plus importants de la province de Québec, le *Montreal Star* et la *Gazette*, n'étaient pas très favorables à ce Gouvernement; mais leur attitude s'est sensiblement améliorée depuis. Par exemple, depuis l'exposé budgétaire, un article de la *Gazette* a qualifié le budget de geste généreux. Cet éloge est mérité; et ce qui plus est, le mot est juste. Je regrette vivement l'absence de l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) j'aurais voulu lui signaler ce changement d'attitude et citer à son intention les paroles de la reine Guenièvre: Ils,—je parle naturellement du *Montreal Star* et de la *Gazette*,— ont connu la sagesse par la honte.

J'ai suivi attentivement hier le discours de mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges et j'ai trouvé fort remarquables certaines observations touchant le capital des Chemins de fer nationaux. Il me semble que, lorsqu'il rappelait que le Gouvernement s'était porté garant des obligations des Chemins de fer nationaux, il n'aurait pas dû oublier que cette charge est contre-balancée par un ample actif. Je n'approuve pas d'emblée tous les faits et gestes des directeurs de notre réseau national.

Ainsi, à mon avis, c'est une erreur d'acheter de nouvelles locomotives et de laisser ronger par la rouille le vieux matériel roulant, dans le cimetière des locomotives. D'après moi, l'administration du réseau national devrait faire réparer les vieilles locomotives; ce qui donnerait du travail à nos ouvriers, tout en réalisant des économies. Mais j'en reviens à l'objection de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Je tiens à lui rappeler que le Gouvernement n'est responsable des obligations garanties que dans la mesure où les recettes du réseau ne sont pas suffisantes pour faire face à ces obligations. C'est une affaire bien claire et, j'en suis certain, il n'est pas un honorable député qui ne le comprendra pas.

Il ne faut pas l'oublier: la fusion des divers chemins de fer qui nous a donné le réseau national actuel, a été réalisée, non par un ministère libéral, mais par le gouvernement conservateur ou unioniste de 1919. Voici l'amer reproche que je fais au gouvernement d'alors: si lors du fusionnement, on a majoré la valeur de cette propriété, la faute en retombe sur ceux qui ont préparé le projet de loi présenté au Parlement et qui l'ont fait adopter par leurs amis. Je le reconnais, les administrateurs actuels du réseau national ont droit à des éloges pour avoir pu payer l'intérêt sur un capital aussi considérable. Mais à cet égard, si habile qu'ait pu être sir Henry Thornton, il ne peut accaparer tout le mérite des succès réalisés. Il faut songer aussi que son personnel et ses collègues du conseil d'administration ont contribué pour leur part à ces succès, et qu'ils méritent aussi notre reconnaissance. Nous ne devrions pas, non plus, oublier le ministre des Chemins de fer et des Canaux (l'hon. M. Dunning) dont les sages conseils, j'en suis certain, ont dû très souvent aider le président de notre réseau national. Je le répète, si ce réseau est pour le pays une charge financière, l'administration conser-

vatrice ou unioniste de 1919, doit en être tenue responsable, pour les motifs que j'ai déjà exposés. C'est un plaisir pour moi de déclarer que, sous l'administration actuelle, le réseau national est dans une situation meilleure qu'il ne fut jamais sous le régime conservateur.

On ne saurait le nier, le Parlement s'est porté garant, au nom du pays, des obligations du réseau national, et à ce titre nous avons droit d'être tenus au courant de ses affaires. Je soutiens que, si, en qualité de représentant du peuple, je désire avoir un renseignement quelconque de n'importe quel fonctionnaire du réseau sur toute question ayant trait au réseau, j'ai droit de recevoir une réponse polie et exacte. Je suis comme un particulier qui aurait endossé le billet d'un autre: il a le droit de connaître l'état des affaires de cet homme. Il en est exactement de même pour nous, non pas comme particuliers, mais en notre qualité de membres du Parlement et de représentants du peuple. Que nous interrogions sir Henry Thornton ou n'importe quel gérant ou surintendant du réseau, je le répète, nous avons lieu de nous attendre à une réponse convenable et exacte. En aucun temps, ces gens doivent s'imaginer qu'ils sont rois et maîtres de l'univers. En maintes circonstances, j'ai tenu à dire à mes électeurs que je ne me considérais que leur serviteur. Si, dès lors, je suis le serviteur du peuple, les hauts-officiers du réseau national sont les serviteurs des serviteurs du peuple. C'est ainsi que je comprends les rapports de ces fonctionnaires avec les membres du Parlement. Quel que soit le traitement de n'importe quel de ces messieurs —si le traitement est plus élevé c'est que la responsabilité est plus grande—un fonctionnaire du réseau national ne doit jamais oublier qu'il doit répondre de ses actes aux représentants du peuple et qu'il doit leur donner de bons et sages avis quand il est prié de le faire.

En parlant du réseau national, il faut tenir compte de beaucoup de choses. D'abord, il nous faut tenir compte du trafic-voyageurs; deuxièmement du trafic-marchandises, qui est plus rémunérateur, et en troisième lieu des directeurs et des employés, qui, tous, sont les serviteurs du public et auxquels revient une part du mérite quand les affaires vont bien. Dans mon comté, les employés du chemin de fer se comptent par centaines, comme le sait très bien mon honorable ami le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) qui, durant vingt ans, exerça la profession d'avocat dans la ville que j'habite. En passant, pas n'est besoin que je dise, qu'il fut avocat brillant et qu'on garde toujours de lui un souvenir vivace. Les jeunes gens commencent leur ap-

[M. Pouliot.]

prentissage; on leur inculque les premières notions du métier de mécanicien, de réparateur de matériel, ainsi de suite. Ils tiennent à gagner assez, leur vie durant, pour bien élever leurs enfants, et vivre d'une manière convenable avec ceux qui dépendent d'eux. C'est une ambition bien naturelle et digne d'éloges, car tout homme adonné à une rude tâche a droit à la considération, à quelque classe sociale qu'il appartienne. Monsieur l'Orateur, il est parfois pénible de voir des ouvriers pleins de bonne volonté et capables de travailler s'en aller le matin aux usines pour constater qu'on n'a plus rien à leur faire faire. On les reçoit en leur répondant brusquement: "Il n'y a plus de travail pour vous; vous êtes remercié de vos services". De vieux employés sont parfois mis à la retraite ou renvoyés du service pour cause de maladie et ils ne sont pas remplacés à leur décès; bref, il arrive trop souvent qu'il n'y a pas de travail pour ceux qui sont disposés à travailler n'importe quoi. Comment expliquer une pareille situation? Voici: c'est que les autorités mettent au rancart les vieux wagons et les vieilles locomotives au lieu de les réparer; cependant, il serait si facile de le faire; on relègue au rebut ces wagons et ces locomotives pour renouveler le matériel roulant. Ainsi, les administrateurs du réseau national augmentent constamment le capital de premier établissement tandis qu'il arrive assez souvent que les vieilles locomotives et les vieux wagons, faute d'avoir été réparés en temps, sont vendus au prix du vieux fer. Nous devrions prendre tous les moyens possibles afin de procurer du travail aux ouvriers désireux de gagner leur vie et j'ose espérer que mes observations feront réfléchir tous les citoyens bien pensant du Dominion.

Il m'arrive assez souvent d'écrire aux fonctionnaires du réseau national, non pas personnellement mais à titre de représentant du peuple. Or, on me répond toujours d'une façon assez polie mais très rarement par l'affirmative. Les réponses ne sont jamais définitives. On se sert de formules du genre de celles-ci: "Nous verrons à cela; soyez convaincu que nous examinerons l'affaire. Ne craignez rien; nous nous occuperons de vos gens." En attendant toutefois, nos ouvriers chôment. Je n'exige pas que l'on accorde des appointements de $100,000 par année à aucun de mes électeurs; je demande que nos ouvriers gagnent assez pour vivre. Je demande tout simplement qu'on leur procure du travail et un salaire raisonnable. Loin de moi l'idée de réclamer de nouvelles nominations à l'heure actuelle. J'exige simplement que tous les anciens employés soient réinstallés dans leurs anciennes fonctions. Et l'administration du réseau na-

tional devrait se rendre à cette requête, non pas parce que je le demande, mais bien parce que le pays trouverait avantageux de réparer le matériel roulant en temps et lieu. L'adoption d'un pareil système permettrait au pays de réaliser des économies et obvierait à la nécessité d'acheter de nouvelles locomotives et de nouveaux wagons très coûteux.

Lorsque je m'adresse aux fonctionnaires des Chemins de fer nationaux, ils ne sont jamais en mesure d'accéder à nos désirs; il peut arriver que nous demandions trop. Supposons que j'écrive à M. Appleton, ou à n'importe quel autre chef de service: "Monsieur, nous tenons à obtenir des renseignements sur trois différents points." Nous recevons invariablement une réponse qui ne signifie rien du tout. Une pareille attitude n'est ni satisfaisante, ni juste et j'ai parfaitement le droit de m'en plaindre. Ici, je siège dans les rangs libéraux et je me considère un bon libéral; cependant, je ferais entendre les mêmes plaintes quand bien même j'occuperais un siège à votre gauche, monsieur l'Orateur. Du moment qu'un représentant du peuple s'adresse à un fonctionnaire du National-Canadien pour obtenir des renseignements, on devrait le renseigner sans délai. L'administration du réseau national ne devrait pas avoir de secrets pour les représentants du peuple. Si certains renseignements sont de nature confidentielle, il va de soi qu'ils pourraient être donnés en particulier et j'ai la conviction que les honorables députés des deux côtés de la Chambre n'abuseraient pas de ces informations. Je le répète, les représentants du peuple ont le droit de se renseigner exactement sur la situation dans laquelle se trouve notre réseau national. Nous ne devrions pas éprouver de refus de ce chef et je défie quiconque de prouver le contraire. Bref, monsieur l'Orateur, je réclame en premier lieu des renseignements véridiques et dignes de confiance de la part de n'importe quel fonctionnaire des Chemins de fer nationaux du Canada. De plus, bien que les méthodes administratives actuellement en vigueur soient satisfaisantes, il ne devrait pas y avoir d'ombres au tableau; les administrateurs du réseau devraient faire tout leur possible afin de procurer du travail non seulement aux immigrants, mais aussi aux pauvres gens du pays qui désirent travailler et gagner leurs salaires à la sueur de leur front.

Je désire aussi faire allusion à l'amendement de mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). Il déplore le fait que nombre de nos compatriotes émigrent aux Etats-Unis au lieu de s'établir sur le sol canadien. Il faut remonter à nombre d'années en arrière, surtout en ce qui regarde la province de Québec, pour mettre le doigt sur l'une des causes de cet exode des nôtres, savoir la répartition fautive du territoire entre le domaine forestier et l'industrie agricole. Dans certaines paroisses, les terres allouées à l'exploitation agricole étaient très fertiles; mais dans d'autres, des terres qui auraient dû être réservées au domaine forestier furent ouvertes à la colonisation agricole; or, le sol y est très dur à cultiver à cause des roches qui s'y trouvent en quantité. Dans certaines paroisses, les générations ont succédé aux générations et j'admire beaucoup les cultivateurs qui cultivent encore la terre comme leurs ancêtres; ils ont beaucoup de mérite d'être restés sur la ferme. Cependant, tous n'ont pas eu la même persévérance, et l'une des causes de l'émigration des nôtres aux Etats-Unis c'est le système fautif qui a présidé au choix des terres affectées soit au domaine forestier soit à la colonisation. Je ne saurais blâmer M. Taschereau de cet état de choses, car cette répartition fautive fut faite il y a soixante ou soixante-dix ans, c'est-à-dire avant sa naissance. Quoi qu'il en soit, le système laisse fort à désirer et ces pauvres gens ont enduré beaucoup de misères sur des terres impropres à la culture en certains endroits.

J'ai d'excellentes nouvelles à communiquer à la Chambre. Sous le régime des conservateurs et du cabinet d'Union, j'ai eu l'occasion de parcourir la circonscription que j'ai l'honneur de représenter ici et j'ai vu nombre d'habitations dont les fenêtres étaient condamnées. Lorsque j'en demandais la raison, on me répondait, selon l'habitude, que les gens en question étaient partis pour Salem, New-Bedford, ou quelque autre endroit des Etats-Unis. Aujourd'hui, cependant, lorsqu'il nous arrive de passer devant ces habitations, nous ne les voyons plus inoccupées; elles sont habitées par des gens qui nous sont revenus des Etats-Unis et ont réintégré l'ancien foyer. J'aimerais à vous signaler un des plus beaux exemples d'attachement familial qu'il m'aît jamais été donné de voir. Dans mon propre comté, habitait un vieillard, un cultivateur, peu favorisé par la fortune; il avait plusieurs fils à élever et ses biens étaient grevés d'une lourde hypothèque. Un jour qu'il se trouvait pris de découragement, les deux plus âgés de ses fils lui dirent: "Ne désespérez pas, père; les affaires sont bonnes aux Etats-Unis et nous irons y gagner de l'argent; vous verrez ensuite ce que nous ferons de notre argent." Ils se rendirent donc aux Etats-Unis et après avoir travaillé trois ans dans une filature de coton, ils revinrent au pays, rapportant assez d'économies pour rembourser l'hypothèque. Aujourd'hui, leur vieux père a cessé de travailler; ils habitent avec lui et exploitent la terre familiale, maintenant libérée de toute hypothèque. C'est ce

qui s'est passé à maintes reprises à ma connaissance et je puis citer plusieurs noms.

Il y a un autre motif qui engage les gens à émigrer aux Etats-Unis. Leurs amis reviennent de l'autre côté, vêtus avec une élégance recherchée, et attirent leur attention sur les beaux habits qu'ils portent. Ils disent à ceux qui sont restés au pays: "Vous peinez bien fort; il faut vous lever aux petites heures; vous travaillez tous les jours de la semaine, y compris les dimanches, mais nous ne nous donnons pas tant de mal aux Etats-Unis. Nous avons nos dimanches; nous ne travaillons pas le samedi après-midi, ni le soir; nous pouvons aller au cinéma ou au théâtre, et nous nous amusons beaucoup, ce qui vous manque ici." Parfois, c'est pour cette raison que les gens désirent aller aux Etats-Unis. Aujourd'hui, cependant, les nouvelles qui nous viennent des Etats-Unis ne sont pas aussi bonnes; elles sont même très mauvaises, et dans les centres ruraux de la province de Québec, les gens savent que les filatures de coton, où ils travaillaient il y a quelques années, ne fonctionnent pas une bonne partie de l'année, et ceux qui sont allés aux Etats-Unis dans l'espoir de faire fortune dans ce pays de protection à outrance sont fort désenchantés. Il en est même qui sont obligés de demander aux leurs le prix de leur voyage de retour, comme l'enfant prodigue. Je ne prétends pas que tous ceux qui sont allés aux Etats-Unis en sont revenus comme l'enfant prodigue, mais ils déplorent leur absence du pays tout comme l'enfant prodigue pleurait ses fautes.

Monsieur l'Orateur, j'ai entendu avec un vif plaisir le discours de mon honorable ami de Québec-Montmorency (M. Lavigueur); c'est un des plus anciens députés de cette Chambre et il sait que tout le monde l'estime. On me permettra de dire que je partage en tous points sa manière de voir au sujet de la commission du service civil. Cette commission compte parmi son personnel des hommes de réelle valeur, mais je trouve étonnant que toute une armée d'individus ne soient chargés que du soin de désigner des titulaires pour les emplois administratifs. Lorsque nous demandons: "Qui a fait la nomination à cet emploi?", nous constatons que, comme c'est le cas au sujet des Chemins de fer nationaux, ils sont protégés par le secret professionnel. Je ne vois pas du tout pourquoi il y aurait lieu d'invoquer le secret relativement aux questions faites par des honorables députés à cet égard. Nous devrions faire retour à l'ancien régime inauguré par sir Wilfrid Laurier, en vertu duquel la commission du service civil n'avait d'autre mission que celle de tenir des examens de concours. Je représente mon comté du mieux qu'il m'est possible; je puis faire des erreurs, mais lorsque je propose une nomination à un ministre ou au chef d'une division, je le fais toujours en tenant compte de mes obligations à titre de député, et j'agis toujours au mieux de ma connaissance. Je ne voudrais pas proposer la nomination d'un individu dont j'aurais à rougir plus tard. En ma qualité de membre de cette Chambre, j'irais à l'encontre de mon propre intérêt, si j'ignorais l'opinion publique de ma circonscription et proposais au ministre un homme sans aptitudes pour le poste dont il peut s'agir. Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que les dépouilles devraient aller aux vainqueurs. Lorsqu'un parti est élu au pouvoir, il devrait pouvoir nommer ses propres amis, pourvu toutefois que les candidats aient la compétence voulue pour remplir ces postes. De même, lorsque le parti opposé est victorieux il devrait avoir le droit de nommer de ses propres amis aux vacances qui surviennent, et nous devrions nous y résigner. Je n'ai jamais demandé à un ministre de destituer un fonctionnaire simplement parce qu'il aurait voté contre moi. Je crois que tout le monde devrait être libre de professer sa propre foi politique, mais lorsqu'un individu fait ouvertement de la politique, il devrait être renvoyé du service public, car il sait fort bien ce qu'il fait et n'ignore pas non plus le sort qui l'attend si ses amis ne sont pas élus. Quant à la commission du service civil, on devrait la maintenir comme corps examinateur. C'est-à-dire, celui qui s'adresse au Gouvernement pour en obtenir un emploi, devrait se présenter devant ce corps pour subir un examen et s'il n'est pas reconnu compétent, ne devrait pas être nommé. Selon moi, le droit, dont la commission est investie, de faire des nominations ne devrait pas être maintenu.

Je n'ai qu'un mot à dire des droits sur les boissons fortes, et je vais le dire en blanc et en noir. Il n'y a eu aucun changement cette année, mais nous ignorons ce qui peut arriver l'an prochain et je profite de cette occasion pour appeler l'attention du cabinet sur certains faits. Nous avons souvent entendu dire dans la province de Québec, et souvent par M. Taschereau lui-même, que si les liqueurs sont chères, cela est dû à l'imposition par le gouvernement fédéral d'une taxe de 10 dollars par gallon sur les liqueurs. Je n'ai pas sous la main, dans le moment, le journal qui établirait l'exactitude de cette déclaration, mais tous les citoyens de Québec savent que cette assertion a été faite plusieurs fois par le premier ministre de cette province. Je ne m'explique pas cette observation de M. Taschereau, et je ne l'approuve pas. Ce droit a été imposé il y a plusieurs années à cause des exigences de la guerre.

Personnellement, je suis d'avis que les boissons alcooliques devraient être l'un des premiers articles grevés. Je pense aussi que M. Taschereau, qui est en si bons termes avec M. Ferguson,—ce n'est pas une insinuation mais un fait,—devrait l'imiter à certains égards. S'il est vrai que les spiritueux sont chers parce qu'ils sont grevés d'un impôt de 10 dollars par gallon, pourquoi sont-ils moins cher dans l'Ontario que dans Québec? L'Ontario acquitte le même droit de 10 dollars par gallon, et cependant il peut vendre les liqueurs à de meilleures conditions que dans Québec. Que les honorables députés comparent les catalogues des prix des deux provinces, et ils se convaincront par eux-mêmes.

M. LAVIGUEUR: Parlez-vous de la qualité ou du prix?

M. POULIOT: Je parle des différents prix pour la même qualité et la même quantité de liqueur. Prenons le rhum Two Dagger, par exemple. Une bouteille de 26 onces coûte $3.75 dans Québec, mais $2.60 à Ottawa, soit une économie de $1.15 pour les consommateurs qui achètent cette espèce de boisson en cette ville. M. Ferguson doit être un administrateur fort habile pour pouvoir vendre des liqueurs beaucoup moins cher que dans la province de Québec, tout en payant le même impôt fédérale. La même différence existe pour le rhum Baccardie et diverses marques de scotch. Je ne conseille pas à mes collègues d'acheter des spiritueux à Hull ou à Ottawa—je ne tiens pas à donner ce conseil à aucun d'eux—mais s'ils veulent s'assurer de l'exactitude de mes assertions, ils peuvent se procurer les prix des deux villes et les comparer eux-mêmes. Je regrette que l'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion) ne soit pas à son siège, car je le prierais d'envoyer à M. Taschereau un catalogue de faveur des prix des liqueurs, en l'invitant à modifier les prix de Québec en conséquence. Ce serait peut-être le premier pas de fait pour la consommation des liqueurs à meilleur marché.

Il ne me reste plus que quelques minutes, et je vais les employer à dire aux honorables députés ce que je pense de la question des boissons alcooliques. A mon avis, le Gouvernement a raison de ne pas se rendre à la proposition de la commission des douanes de réduire la taxe sur les liqueurs importées. Nous avons des distillateurs au pays qui fabriquent les liqueurs ouvertement et selon la loi, et qui devraient avoir la préférence sur leurs concurrents de l'étranger. Le droit actuel leur donne quelque avantage. En outre, le droit douanier ne doit pas être abaissé d'ici à quelques années, jusqu'à ce que nous puissions réduire notablement la dette nationale. Je pense, cependant, que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) devrait diminuer quelque peu l'impôt d'accise l'an prochain. On ne boirait pas plus pour cela, et si, à la suite de la réduction de l'impôt d'accise, les distillateurs canadiens pouvaient produire un article meilleur et moins coûteux, ce serait pour le bien de tous.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter très sincèrement le ministre des Finances du magnifique budget qu'il nous a présenté cette année. Cet exposé budgétaire ne peut convenir complètement à tous, mais il favorise la masse du peuple, et il n'est personne qui n'en retire certains avantages. La réduction de l'impôt sur le revenu est une excellente chose, non seulement pour les particuliers mais pour les grandes compagnies. La prospérité actuelle montre que le gouvernement libéral a été un fidèle serviteur du peuple et que le pays a le bonheur d'avoir de bons gouvernants. J'espère que l'avenir nous réserve d'aussi remarquables budgets Robb.

M. W. R. FANSHER (Last-Mountain): Avant de faire quelques observations sur le budget, je désire féliciter le ministre des Finances de s'être exprimé avec tant de clarté et de concision, et aussi d'avoir pu présenter un budget contenant une balance aussi favorable. Je faillirais à mon devoir si je ne félicitais également le ministre du Revenu national (l'hon. M. Euler), parce que c'est grâce à ses énergiques efforts, je crois, que le ministre des Finances a pu nous annoncer un surplus. Le ministre du Revenu national a droit également à nos félicitations pour la réorganisation intelligente de son département où régnait le cahos lorsqu'il en a pris la direction, et qu'il a transformé en un ministère renommé pour sa ponctualité et son efficacité.

Je reviens à l'exposé budgétaire. Je cite la première phrase qui m'a bien frappé:

> Rarement, autant qu'en 1927, les rapports annuels des chefs de la finance et de l'industrie, dans tout le pays, ont en général révélé de tels progrès et une telle prospérité.

Je m'y arrête un instant pour exprimer ma manière de voir à ce sujet. Il est vrai que les institutions financières constatent dans leurs relevés annuels un état de prospérité presque unique, et l'industrie de même. Appartenant à la classe agricole qui fournit 40 p. 100 et quelquefois davantage de la richesse nationale, et représentant d'une circonscription qui figure pour une bonne part dans cette contribution, je désire aller un peu plus au fond des choses. Il n'est pas fait mention de la prospérité de l'agriculteur ni de l'ouvrier, deux classes sans

lesquelles la prospérité dont se réjouit le premier paragraphe de l'exposé financier ne saurait exister.

Je me permets de rappeler à la Chambre un fait dont l'influence sur la prospérité a été bien plus considérable qu'aucun autre facteur. Le fléchissement d'après-guerre ou la période de déflation, comme nous disons parfois, avait réduit l'agriculteur au plus creux, ce qui l'obligea à chercher quelque moyen d'en sortir. De cet effort, sortit la coopérative du blé. Je ne m'attarderai pas à exposer le pour ou le contre de cette institution, je me borne à dire qu'un comptable engagé pour suivre la vente du blé et étudier l'effet de la coopérative depuis trois ans, vient de déclarer que le producteur en a retiré 26 cents ½ de plus par boisseau. Multipliez les millions de boisseaux de la récolte par 26½ et vous avez une idée de l'apport de l'agriculture à l'activité industrielle.

Je n'approuve pas entièrement la politique fiscale énoncée dans l'exposé budgétaire, et je crois à propos de m'arrêter sur la situation agricole. Il n'y a pas bien longtemps j'eus à traverser une région de 100 à 150 milles dans l'ouest de la province d'Ontario, région que j'avais parcourue dans mon jeune temps. Je voyais bien des maisons condamnées et des vergers naguère florissants aujourd'hui abandonnés au pâturage. Je voulus savoir pourquoi ces fermes au sol riche, et très propres à l'agriculture,—en fait, l'ouest d'Ontario est dénommé le jardin du Canada,—n'étaient pas cultivées. Toujours la même réponse: la culture ne rapporte pas suffisamment, nos machines et la main-d'œuvre payées, nous sommes en déficit.

La même chose se voit dans l'Ouest. La coopérative du blé nous a bien aidé à toucher tout le prix de vente au consommateur, moins les frais de manutention; mais non pas assez pour rémunérer la main-d'œuvre et acquitter un intérêt sur la mise de fonds dans nos entreprises. Nos fermes pourraient être bien mieux aménagées. Un très petit nombre sont pourvues d'installations modernes, et, soit dit en passant, c'est là une des raisons pour lesquelles les jeunes gens abandonnent la culture. Ils constatent que l'on est bien mieux installé chez le cousin de la ville et ils se demandent pourquoi tant travailler et peiner. L'agriculture dans l'Ouest se fait dans des conditions désavantageuses que ne connaît pas l'industrie. Il faut compter avec la gelée, la grêle, la sécheresse et la rouille, sans parler des mauvaises herbes à détruire tous les ans. Les honorables députés devraient trouver que c'est assez d'avoir à se débattre au milieu de tous ces désavantages, sans exiger plus de

l'agriculteur. Or la politique fiscale du Canada impose à l'agriculture un fardeau auquel l'agriculteur ne peut se soustraire et qui lui devient pour ainsi dire excessif. Durant la période de fléchissement que je mentionnais tout à l'heure, nombre d'agriculteurs n'ont pu résister et ils ont été ruinés.

Je désire parler un peu de l'impôt sur le revenu. Cet impôt fut d'abord établi comme mesure de guerre dans le budget, il y a quelques années; or comme nous avons encore à faire face à la dette de guerre accumulée de 1914 à 1918, et comme les frais généraux résultant de cette dette sont encore énormes, je pense que l'impôt sur le revenu aurait dû être maintenu à son niveau actuel afin de nous permettre de payer et de réduire autant que possible les frais généraux que comporte cette immense dette. Il n'y a rien d'injuste dans l'impôt sur le revenu, car les exemptions prescrites présentement suffisent amplement à permettre à tout citoyen de maintenir pour lui-même et pour sa famille un mode d'existence bien au-dessus de celui que la moyenne des cultivateurs et des ouvriers puisse aujourd'hui se permettre. La vérité est que la plupart des ouvriers et des cultivateurs de notre pays seraient contents d'avoir le mode d'existence que peuvent se permettre ceux qui bénéficient de l'exemption de l'impôt sur le revenu. Je prétends donc que nous devrions au moins garder cette taxe afin de nous permettre de faire face aux obligations résultant de notre immense dette de guerre.

Les cultivateurs qui siègent dans cette partie-ci de la Chambre (*extrême gauche*) ont souvent été accusés par certains honorables députés, probablement sans mauvaise intention, de ne pas supporter leur part du fardeau de l'impôt sur le revenu. J'ai examiné les chiffres de 1927 et je constate que les cultivateurs et les compagnies de cultivateurs n'ont payé que $273,255, alors que, cette année-là, l'impôt sur le revenu a rapporté une somme totale de $55,571,961. La différence est très appréciable; mais je répondrai à quelques-unes des critiques lancées contre le groupe agraire,—et je crois parler ici au nom de tous les cultivateurs du Canada,—en disant que nos cultivateurs seraient plus qu'enchantés s'ils étaient en état de payer tout le produit actuel de l'impôt sur le revenu. Il est vrai que nous produisons une somme énorme de richesse, mais la politique tarifaire de notre pays ne nous permet pas de déclarer un revenu sur lequel nous puissions être taxés. Je soutiens donc que l'impôt sur le revenu n'aurait pas dû être réduit de 10 p. 100 dans ce budget. L'impôt sur le revenu est l'une des dernières taxes qu'on aurait dû réduire, du

moins tant que la dette de guerre n'aura pas été réduite plus sensiblement qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

La taxe sur les ventes a parfois été qualifiée de taxe encombrante, mais, établie comme elle l'est aujourd'hui, elle est beaucoup plus équitable que dans le temps où elle était perçue sur les aliments et les autres choses nécessaires à la vie. On ne perçoit maintenant la taxe de vente que sur les articles de luxe, ou pour bien dire sur toutes choses qui ne sont pas nécessaires à la vie. Nous pouvons donc nous permettre de laisser subsister cette taxe durant longtemps. Si l'on me le permet, je demanderai au ministre de ne pas réduire davantage cette taxe avant au moins quelques années.

Le tarif de la douane, qui a été utilisé depuis quelques années comme engin électoral par les partis, est encore mis à l'ordre du jour dans le budget. Je n'ai pas eu l'avantage d'examiner tous les articles présentés par le ministre des Finances et de les comparer avec les anciens, et je ne puis donc les discuter en détail comme je le désirerais. Quand j'ai discuté la question des droits de douane avec les tenants du tarif élevé, ils m'ont dit que le tarif n'aide pas le manufacturier; que l'industriel canadien, s'il pouvait obtenir ses matières premières aux mêmes conditions que l'industriel américain, pourrait fabriquer à aussi bon marché que ce dernier. Je ne saurais nier la chose, car je ne possède pas sur cette branche des activités canadiennes les connaissances qu'il faut pour mettre cette assertion en doute. Mais je puis dire que j'ai eu récemment l'avantage d'étudier longuement cette question de la production et de la distribution et de faire là-dessus quelques observations. Je vais vous en communiquer quelques-unes que je ferai suivre d'exemples concrets.

Il n'y a pas très longtemps, nous avons entendu dans cette Chambre une discussion très intéressante sur le canal sanitaire de Chicago. Nous avons entendu ici les défenseurs du tarif élevé dire que le détournement des eaux démoralisait le trafic maritime, qu'il faisait baisser le niveau dans les ports des Grands lacs et le long du Saint-Laurent jusqu'à Montréal, causant d'énormes dépenses, des deux côtés de la frontière, à ceux qui ont charge des ports. Voilà qui montre très bien comment le tarif douanier affecte l'industrie agricole de notre pays. Ce n'est pas que l'agriculteur ne fasse pas tous ses efforts pour produire. Vous le voyez debout à quatre heures du matin et travaillant de son mieux jusqu'au coucher du soleil pour produire autant que possible, en vue de mettre quelque chose de côté pour les mauvais jours et pour sa vieillesse; mais le tarif de la douane met sur ses épaules un tel fardeau et lui enlève une partie tellement considérable de ses recettes qu'il est incapable de créer dans notre pays une industrie susceptible de lui rapporter une juste récompense pour son travail. Dans les demandes qu'ils ont formulées devant la commission consultative du tarif, plusieurs industriels ont réclamé une augmentation des droits sur leurs produits ouvrés et une réduction des droits sur les matières premières qu'ils emploient. De toutes façons, le cultivateur ne peut, au moyen de la protection sur ses produits, augmenter son revenu net, pour la simple raison qu'il lui faut vendre ces produits sur les marchés mondiaux et il lui faut accepter les prix qui y sont fixés. Je le répète, il ne peut en aucune façon tirer profit d'un tarif douanier sur ses produits. Conséquemment, nous ne demandons que d'être traités avec justice et équité.

Voici une illustration qui éclaircira le point. La plupart d'entre nous savent ce qu'est un attelage rétif; les chevaux tirent l'un après l'autre, mais jamais ensemble, de sorte qu'ils ne peuvent tirer la charge. Il faut absolument, je crois, que toutes les classes se consultent et discutent le tarif en hommes d'affaires afin d'en venir à une conclusion sur la meilleure façon de prélever ces tarifs douaniers. Par exemple, j'emploie sur ma ferme de quinze à dix-huit articles d'un certain genre, et je dois en remplacer probablement de quatre à six par année si je veux maintenir l'outillage au complet. Ces articles sont de diverses dimensions, et je paye de $2.85 à $3.15 pour chaque article, d'après la dimension. Au cours des dernières années, les prix ont augmenté rapidement. Un jour, j'eus l'occasion de converser avec un manufacturier de ces articles et je lui demandai s'il pouvait me renseigner sur le prix de revient. Il me donna le prix de revient pour la production en masse et ajouta qu'il en coûterait environ 3 c. par article pour la livraison en wagon complet dans l'ouest du Canada. Evidemment, les frais de transport n'ajouteraient que peu au coût de l'article livré dans la localité que j'habite, si les méthodes suivies dans le commerce étaient telles qu'il fût possible de transporter l'article aux moindres frais possible. J'ai découvert que le manufacturier fabrique et place sur le marché cet article à un coût de $1.37, tandis qu'il me faut le payer $3.15. Maintenant, je suis prêt à admettre la prétention que le manufacturier ne retire pas toujours le bénéfice de la protection tarifaire et que dans la transmission de l'article de la manufacture au consommateur le prix en est considérablement augmenté. Quelle que soit la personne responsable de cet état de choses, le manufactu-

rier, l'intermédiaire ou le détaillant, l'effet en est le même pour le cultivateur. Il est vrai qu'avec le tarif, tout cela est permis, et c'est pourquoi nous, comme groupe agraire, représentant les cultivateurs de l'Ouest, et les cultivateurs eux-mêmes par la voix de toutes leurs organisations, nous nous sommes si fortement prononcés contre le maintien de ce mauvais système.

Permettez-moi de souligner autre chose qui s'est produit dans l'ouest du Canada. Quelques-uns de nos manufacturiers d'instruments aratoires exportent leurs produits aux Etats-Unis, et on nous a rapporté dans l'Ouest que les machines canadiennes se vendent aux Etats-Unis à meilleur marché qu'au Canada. J'ai ici des témoignages, ainsi qu'une copie d'un affidavit, au sujet d'un instrument aratoire spécial que l'on appelle un semoir en ligne. La plupart des honorables députés savent qu'il nous faut employer de gros semoirs dans l'Ouest; des machines à six ou à huit chevaux. Les témoignages indiquent qu'un membre de notre groupe se rendit au Dakota afin de s'assurer du prix de ces semoirs là-bas. Sur une certaine ferme, il trouva un semoir sur lequel on pouvait lire à une vingtaine d'endroits, "fabriqué à Hamilton", ou "fabriqué au Canada". La boîte, le timon, le bâti et plusieurs des pièces de cette machine étaient ainsi marqués. Si un cultivateur canadien avait acheté son semoir dans le Dakota et l'avait expédié chez lui, il lui aurait coûté $325; mais s'il achète le même genre de semoir d'un commerçant dans une localité située près de la frontière, mais au Canada, il doit payer $355. Ainsi, un cultivateur canadien peut aller acheter aux Etats-Unis un semoir fabriqué au Canada, le ramener dans le pays, acquitter les droits et économiser $30 sur la transaction. Quel est cet article du tarif douanier qui cause ainsi une grande injustice au cultivateur canadien? C'est l'article 47a, ou alors qu'est-ce qui permet ainsi au tarif de créer un tel état de choses? Il est incroyable qu'une fabrique canadienne puisse vendre aux Etats-Unis à un prix moindre que celui que doit payer le cultivateur canadien. C'est là un des maux que nous tentons de faire disparaître; c'est là une partie du fardeau dont nous voulons nous débarrasser.

M. YOUNG (Weyburn): Pouvez-vous nous dire combien de semoirs ont été exportés du Canada aux Etats-Unis l'an dernier?

M. FANSHER (Last-Mountain): C'est là une question à laquelle il est très difficile de répondre. Il faudrait s'adresser aux autorités douanières des Etats-Unis ou aux manufacturiers d'instruments aratoires de notre pays, et ces derniers ne seraient pas, je pense, disposés à fournir le renseignement.

[M. Fansher (Last-Mountain.]

M. YOUNG (Weyburn): Vingt-six, je pense.

M. FANSHER (Last-Mountain): Pourquoi souligner le fait que vingt-six semoirs seulement ont été exportés?

M. YOUNG (Weyburn): C'est le chiffre qu'indiquent les bulletins du commerce.

M. FANSHER (Last-Mountain): Cela ne change en rien mon raisonnement. Voici les faits confirmés sous serment par des hommes responsables. Que ce soit à cause des changements du tarif douanier, de la cherté du transport ou d'autre chose, il n'est pas moins vrai que nous sommes désavantagés, et c'est de cela, je le répète, que nous voulons nous débarrasser.

J'ai entre les mains une copie de la résolution que l'honorable George Langley proposa à la convention libérale, tenue à Ottawa, dans l'automne de 1919. Presque tout le monde ici connaît M. Langley et si j'avais à le qualifier, je l'appellerais le "noble vieillard de Saskatchewan". Il a passé une grande partie de sa vie dans cette province, tâchant de faire son possible pour les cultivateurs de l'Ouest et on lui doit beaucoup. Quand je lis le discours qu'il fit à l'appui de sa proposition, j'imagine le plaisir qu'il a dû éprouver en prenant la parole; son accent que nous aimons tant entendre a sans doute captivé l'auditoire. Il sied de reconnaître le courage dont il a fait preuve en proposant et en défendant la résolution dont je vais citer le texte, laquelle résolution, soit dit en passant, fut appuyée par un délégué du Nouveau-Brunswick, qui, aujourd'hui, occupe la position de ministre des Postes (l'hon. M. Veniot). Je me demande si l'honorable ministre se rappellera les mots qui suivent:

Que, pour le grand bien du Canada, il importe d'apporter des réductions sensibles au fardeau que sont les impôts de douane, dans le but de réaliser deux fins de la plus haute importance: premièrement, la diminution du coût très élevé de la vie, qui oppresse si lourdement les masses; deuxièmement, la réduction du coût des instruments de production dans les industries qui ont pour base les ressources naturelles du pays dont le développement intense est essentiel au progrès et à la prospérité nationale.

Que, à ces fins, le blé, la farine de blé et tous les produits du blé, les principaux articles d'alimentation, les instruments aratoires et les machines agricoles, la tracteurs agricoles, les machines d'exploitation minière, de minoteries et de scieries, et les pièces de réparation, le bois de construction dégrossi et partiellement travaillé, la gasoline, les huiles d'éclairage, de lubrification et combustibles, les filets, la ficelle à filets et l'outillage des pêcheurs, les ciments et les engrais devraient être exempts des droits de douane, ainsi que la matière première qui entre dans la fabrication de ces objets.

Qu'une revision descendante du tarif devrait être faite, laquelle comporterait des réductions sensibles des droits de douane sur les articles d'habillement et les chaussures et sur d'autres

effets de consommation générale (autres que les objets de luxe) de même que sur la matière première entrant dans la fabrication de ces articles.

Que le tarif de faveur accordé à l'Angleterre soit porté à 50 p. 100 du tarif général.

Et le parti libéral s'engage à mettre à exécution les dispositions de la présente résolution par mesures législatives, lorsqu'il sera remis au pouvoir.

Je veux analyser la situation, afin qu'on puisse voir à quoi nous tendons. D'après ce que j'ai pu constater, en examinant de près le budget, surtout en ce qui concerne le tarif douanier, il n'y a pour ainsi dire aucune réduction susceptible de profiter à la masse des producteurs et des consommateurs du pays. Le coût de l'existence ne sera pas sensiblement diminué. Dans les élections de 1926, l'Ouest a répondu de bonne grâce aux sentiments exprimés par ceux qui défendaient le programme libéral et a montré à la nation et au parti libéral qu'il allait une fois de plus se fier à la parole de ces personnages. Il en résulta qu'un seul partisan de tarif élevé fut élu dans l'Ouest. On nous avait dit en 1926 que si le parti libéral reprenait le pouvoir, le programme de 1919 serait réalisé. On nous avait donné la même assurance en 1921. Les progressistes, ou le groupe agraire de l'Ouest et de l'Ontario, appuyèrent ce programme sur la foi de l'appel fait aux électeurs et en particulier aux cultivateurs. Ce groupe avait subi des pertes considérables en 1925 et les agriculteurs s'intéressaient au programme que j'ai cité. Deux sessions ont eu lieu depuis ce temps-là, deux budgets ont été présentés, sans qu'il y ait eu grand changement.

La question que l'honorable député de Marquette (M. Glen) avait posée à l'honorable ministre des Finances, au cours du débat de l'an dernier, m'avait beaucoup intéressé; la réponse donnée par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) n'a pas affermi ma confiance. Je me suis demandé ce que nous allions faire. Nous avons donné notre opinion et nous avons fait tout notre possible pour amener la réalisation des promesses qui nous ont été faites. Mais je me demande ce que chacun de nous va rapporter à ses électeurs en Saskatchewan. Qu'allons-nous leur dire? Que pouvons-nous leur rapporter? Pourrons-nous leur dire qu'on a réduit le prix des articles essentiels à l'existence et aussi des instruments de production? Qu'est-ce que les députés du Manitoba diront à leurs électeurs à leur retour? Pourront-ils dire qu'ils ont grandement aidé à réduire le coût de la vie et à alléger le fardeau qui pèse si lourdement sur les classes ouvrière et agricole? Les honorables députés du Manitoba montent la garde au seuil de l'Ouest canadien. Vont-ils nous aider ou aideront-ils à nous accabler de nouveaux fardeaux et à augmenter cette pression et ce malaise qui pèsent sur l'industrie agricole? J'espère que non.

Je me souviens d'un article lu récemment au sujet des découvertes scientifiques. L'article dit qu'on peut construire un navire et le lancer à la mer sans un seul être humain à bord, mais guidé pendant des milles grâce à un appareil électrique conduit de la rive. Comme je pensais à cet article, il y a un moment, l'idée m'a frappé et je me suis demandé ce qui empêchait le Gouvernement de remplir cette promesse. Je me suis demandé si ce n'était pas cette force dynamique de la rue Saint-Jacques, dont nous entendons si souvent parler, qui dirigeait le vaisseau de l'état et lui faisait conserver la route qu'il a prise. Je compte que dans un avenir rapproché, cet article du budget sera si clair que nous pourrons le mieux comprendre et, qu'en fin de compte on apportera quelque soulagement aux fardeaux dont j'ai parlé. Autrement, s'il ne vient pas de soulagement de ce côté, je crains bien que des vers, appris il y a longtemps, ne s'appliquent trop exactement, à beaucoup de nous, de l'Ouest canadien, et la dernière ligne sera probablement celle qui aura le plus de portée. En décrivant la décadence et la chute de la Grèce, Byron dit:

The isles of Greece! the isles of Greece!
Where burning Sappho loved and sung,
Where grew the arts of war and peace,
Where Delos rose, and Phoebus sprung!
Eternal summer gilds them yet,
But all, except their sun, is set.

Cela s'appliquera-t-il à ceux qui portent la responsabilité de la résolution la plus importante que j'aie jamais lue, mais qui craignent de l'insérer dans leur programme législatif? En terminant, j'en appelle au ministre des Finances pour qu'il fasse preuve de ce courage dont nous avons tant entendu parler à la Chambre, il y a quelques jours. J'espère sincèrement qu'il nous donnera dans cet article inscrit au hansard un encouragement pour que nous comptions sur un soulagement au lourd fardeau dont j'ai parlé.

Il est une autre question sur laquelle je désire appeler l'attention de la Chambre et c'est le point de vue qu'ont certains d'entre nous, dans l'Ouest; c'est certainement celui de mes commettants. Je ne saurais mieux le décrire qu'en citant les paroles suivantes prises à la page 25 de la *Canada Annual Review*, 1925-1926:

L'absorption du parti progressiste par le parti libéral, que celui-ci soit ou non ou pouvoir et sous quelque déguisement qu'elle s'opère, remettrait à une génération l'accomplissement des réformes nécessaires; la réforme des politiques nationales et l'infusion dans la vie publique canadienne de ce courage moral et de cet idéalisme qu'un esprit de parti servile a pour ainsi dire détruits.

On me demande qui je cite. Ces paroles sont du ministre actuel de l'Immigration (l'hon. M. Forke).

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je suis peiné de dire à mon honorable ami que son délai est expiré.

M. CHURCH: Puisqu'il est presque six heures, je demande à l'Orateur de suspendre la séance afin que je ne sois pas interrompu dans mon discours à la reprise de la séance.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest): Je ne désire nullement, monsieur l'Orateur, manquer de charité chrétienne à l'égard du Gouvernement qui a préparé ce budget, mais il m'est impossible d'y découvrir aucun indice d'une politique susceptible de guérir les maux économiques dont le pays souffre aujourd'hui. Qu'il s'agisse de la Colombie-Anglaise ou des provinces des Prairies, ou du Canada central ou des Provinces maritimes, on ne suggère rien qui puisse atténuer les troubles économiques dont ces régions souffrent, sauf un petit tarif qui grignotte un peu ici, grignotte un peu là et, dans onze pages de déclarations de ce genre, offre une masse hétérogène d'articles de tarifs avec beaucoup de "attendu que" et de réserves dont aucun n'aura le moindre effet pour soulager le pays de ses maux économiques.

Le Gouvernement se propose de ne rien accomplir pour résoudre le problème du chômage. Ce tarif ne créera pas un emploi pour un seul Canadien du Canada. On ne suggère aucune politique ayant pour effet de ramener au pays les Canadiens qui en ont été chassés par la politique du Gouvernement. Cette politique encourage nos meilleurs cerveaux à quitter le Canada et à aller s'établir au sud. Il n'y a pas un mot dans l'exposé budgétaire sur la préservation de notre marché domestique, en particulier pour nos Canadiens adonnés aux grandes industries agricole et laitière, et on n'y trouve aucun indice d'un effort pour conserver nos ressources naturelles et notre matière première.

Le discours sur le budget peut se diviser en trois grandes parties: la première regarde les affaires financières du pays en général. La deuxième est consacrée aux impôts et aux impôts remaniés par le budget. La troisième comprend onze pages de remaniements tarifaires par petits coups, masse hétérogène de détails, un petit dégrèvement par ici et un petit dégrèvement par là. L'objet d'un exposé budgétaire annuel doit être de révéler exactement les opérations d'affaires du pays. Nous constatons par le budget que les revenus pour la dernière année financière se sont élevés à $419,480,000, et les déboursés à la somme globale de $364,665,000. Si c'étaient les seuls renseignements à transmettre, fort bien, mais un véritable exposé budgétaire doit indiquer l'état réel des affaires de l'Etat et ses opérations financières à l'extérieur, y compris toutes ses obligations à l'extérieur. Que penseriez-vous d'une compagnie qui présenterait un bilan seulement pour la société principale, ignorant les opérations des compagnies subsidiaires faisant partie intégrante de cette société? Cependant le Gouvernement ignore tout à fait ses obligations externes. Il déclare un excédent ou solde créditeur de $54,815,000. Si quelqu'un peut découvrir ce surplus en espèces dans la trésorerie, il enfoncera Jean ou Sébastien Cabot ou tout autre des premiers découvreurs. L'exposé budgétaire est un exposé partiel. Le Gouvernement n'a pas établi un bilan complet, il ignore quelques-unes des obligations les plus importantes du pays. Il ignore les millions d'obligations du National-Canadien garantis par l'Etat. Il a rayé 16 millions de dollars relativement à certaines terres affectées à l'établissement des soldats, chiffre qui accuse un déficit, s'il signifie quelque chose. Il a ignoré les 4 millions d'obligations garanties de la commission du port de Montréal, et les 8 millions d'obligations garanties de la marine commerciale de l'Etat à propos d'un service de vapeurs avec les Antilles.

Je tiens à la main les pages 4 et 5 du rapport annuel du ministre des Chemins de fer déposé à l'ouverture de la session. Il indique que les intérêts accrus, dus à l'Etat par le chemin de fer National-Canadien et impayés, ont augmenté de $32,089,853 durant l'année et se montent maintenant à $193,951,356. Le compte crédits qui s'élevait à $453,935,303 le 31 décembre 1925, se monte aujourd'hui à $437,-412,032. Que penseriez-vous du gouvernement de l'Ontario, s'il préparait un exposé budgétaire dans lequel il omettrait la dette de la commission hydroélectrique, qui représente un placement global de 250 millions de dollars pour l'éclairage, la force électrique et le transport à bon marché? Appelleriez-vous cela un véritable relevé de comptes? Je me souviens que George Washington Ross, ancien premier ministre de la province, faisait le tour de l'Ontario en se targuant d'un surplus en argent de 8 millions. Un jour, à une assemblée dans le comté de Middlesex, je révoquai en doute l'exactitude de l'assertion. M. Ross me répondit que si je me présentais au parlement à Queen's Park, il me montrerait le surplus en or et en argent dans les voûtes de la trésorerie. Je relevai le défi et j'y allai. Le premier ministre Ross ne me montra pas de surplus, mais il me dit: "Ne t'en préoccupe pas, Tom,

prends un cigare." Voilà comment ce monsieur agissait autrefois en matière de surplus. Voilà le genre de surplus qu'on avait alors. Si la comptabilité se tenait comme il faut dans tous les départements, et si le ministère présentait un relevé de comptes véritable, une dette énorme apparaîtrait dont le pays n'a aucune idée aujourd'hui. Relativement aux opérations de nos chemins de fer, de grandes sommes sous forme d'intérêts et de frais obligatoires sont rayées des comptes et ne figurent pas dans l'exposé financier du ministre des Finances.

Quant à ce budget magnifique, sans pareil, le Gouvernement dépense à pleines mains. Au temps où sir Wilfrid Laurier était premier ministre en 1896, le gouvernement s'en tirait avec des dépenses d'administration de 36 millions environ. Aujourd'hui, ce Gouvernement d'hommes d'affaires, ce Gouvernement économe dépose un budget de 364 millions par année. Le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) qui ne peut trouver une pelle mécanique pour enlever la neige devant les édifices du Parlement, se procure un demi-million pour fournir des autos aux ministres. Tout membre du cabinet qui n'a pas un gros automobile acheté dans le cours de l'année ne mérite pas de s'appeler ministre. Nous entendons parler de recherches industrielles et scientifiques, mais on ne saurait trouver un homme avec une pelle mécanique autour du Parlement. Je n'ai jamais vu des rues et des trottoirs si mal entretenus l'hiver que dans cette ville d'Ottawa, la Washington du nord. Il est temps que le Gouvernement achète quelques pelles mécaniques au lieu de dépenser des millions sans besoin. Le ministre des Travaux publics peut accorder un généreux crédit pour faire installer une horloge publique au bureau de poste de la ville de Glencoe, afin de savoir l'heure le jour de la votation dans Middlesex-Ouest; mais lorsqu'il s'agit d'enlever la neige en face des édifices du Parlement, il ne peut se procurer de pelles. Nous ne sommes pas tous des joueurs de hockey habitués à nous servir de patins, et bien qu'il y ait d'excellents patineurs du côté du Gouvernement, je propose que l'on donne des patins aux honorables députés pour leur permettre de se rendre à ces édifices.

Il y a dans cette magnifique ville d'Ottawa une commission chargée de faire des dons, appelée la commission d'embellissement d'Ottawa, présidée par l'honorable Thomas Ahearn. Si l'on en juge par la façon dont elle conduit ses affaires, elle jette l'argent par les fenêtres; elle a tellement à donner aux Américains pour rien. L'autre jour elle a proposé de donner onze acres de terre à Rockliffe pour la construction d'une ambassade américaine, bien qu'il soit connu qu'une ambassade ne paye pas de taxe. Elle veut imiter le Gouvernement sous le rapport de la dépense. Le Gouvernement ne paye pas d'impôt en Angleterre sur le magnifique hôtel Canada House, situé à Londres et où loge M. Larkin. Notre commissaire a maintenant un nouvel uniforme, non pas un uniforme de deuxième ou troisième classe, mais de première classe, s'il vous plaît, car nous ne sommes plus une colonie de la couronne mais une nation. Le poids de cet impôt doit être supporté par le contribuable britannique dont le pain même et les autres nécessités de la vie sont taxés afin qu'une flotte puisse protéger nos côtes, bien que nous refusions de payer nos taxes en Angleterre. Comme je le disais, la commission d'embellissement d'Ottawa, dirigée par M. Thomas Ahearn, a proposé l'autre jour de donner 11 acres de terre à Rockliffe, pour la construction d'une ambassade américaine. A-t-on jamais entendu dire que le très honorable oncle Sam avait donné quelque chose pour rien, ou avait donné quelque chose à Washington, pour l'ambassade de M. Massey, pour laquelle nous avons dû payer un demi-million de dollars, et $120,000 pour l'entretien de ce superbe ministre dans la ville de Washington? Je n'ai jamais entendu dire que M. Ahearn avait donné de son propre argent de cette façon, mais il est disposé à donner, par la commission d'embellissement d'Ottawa, ce magnifique emplacement public pour y ériger une ambassade américaine. Le Gouvernement devrait faire un nettoyage à cette commission si c'est comme cela qu'elle conduit ses affaires. Si elle est cette sorte de commission, prête à donner le bien public de cette façon, plus le Gouvernement s'en débarrassera tôt, mieux ce sera pour cette soi-disant Washington du Nord.

Quant au budget, on dirait que c'est une partie de jeu entre la division des dépenses et celle du revenu. Le Gouvernement n'a pas dégrevé ce qui rentre dans l'alimentation de l'ouvrier. Les impôts sur les choses nécessaires à la vie de l'ouvrier sont aujourd'hui plus élevés que jamais. Les revenus ont beaucoup augmenté; mais le Gouvernement continue toujours d'augmenter les impôts et personne ne peut savoir au juste ce qu'ils sont, car nos revenus et nos impôts s'envolent dans ces commissions secrètes, au nombre de quinze ou vingt éparpillées entre Halifax et Vancouver, dépensant les deniers publics comme de l'eau: les conseils de fiducie et les conseils de garantie du Gouvernement, qui ne sont pas mentionnés dans le budget. Le Gouvernement croit-il que cet argent, qui est prélevé en

taxant la classe ouvrière de notre pays, tombe du ciel comme la rosée, afin de lui permettre de le dépenser comme de l'eau, comme je l'ai indiqué?

Lors de la dernière session le Gouvernement nous a promis qu'il aurait une conférence avec les provinces et que quelque chose serait fait pour abolir le système de la double perception des impôts sur le revenu. La conférence a été convoquée, mais, qu'a-t-elle fait? Rien autre chose qu'un ballon politique de la question. Sur la côte du Pacifique, on perçoit trois impôts sur le revenu: l'impôt du Dominion, l'impôt du gouvernement provincial et l'impôt municipal. La diminution de 10 p. 100 qui est proposée ne signifie rien à l'ouvrier, mais elle est très importante pour ceux qui sont riches à millions. La liste des exemptions d'impôt sur le revenu sera augmentée en accordant une exemption de $500 à ceux qui supportent des membres de leur famille âgés de plus de vingt et un ans et souffrant d'incapacité. En notre pays, il y en a plusieurs qui souffrent d'incapacité parce qu'ils n'ont pas d'emploi, et à cause de cela il y en a quelque 600,000 qui ont dû s'en aller aux Etats-Unis. Plusieurs d'entre eux sont d'anciens combattants qui se sont battus sur les champs de batailles pour notre pays, et ils sont rendus incapables par ce budget. Vous parlez de l'expulsion des Acadiens! Ce n'était rien en regard des expulsions de milliers d'anciens citoyens de ma ville qui ont dû quitter le pays pour se trouver un emploi.

Le magnifique budget que nous discutons ce soir renferme onze ou douze pages de modifications ici et là dans le tarif. On ne peut se fier au tarif qui est incertain et instable. Personne ne sait ce qu'il sera l'année prochaine. Attendez pour voir ce que va faire, l'année prochaine, cette troupe de ménestrels ambulante, connue sous le nom de commission consultative du tarif. Le résultat de son travail de l'année dernière comporte onze ou douze pages de modifications dans le tarif. Vous verrez ce qu'elle fera, l'an prochain, lorsqu'elle aura douze mois entiers à sa disposition. Malheur aux Provinces maritimes, le jour où la commission du tarif s'immiscera dans leurs industries! Malheur aux industries de la province de Québec! Je ne vois pas dans la Chambre ce soir, mon jeune et excellent ami, l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot). Il fait toujours un très bon discours. L'autre jour, il a prononcé un fameux discours devant la cour d'assises, à Hull; il a fait verser des torrents de larmes non seulement au jury mais au juge lui-même. Si le budget lui avait offert une occasion propice il aurait fait pleurer les membres de la droite. Quand les ouvriers, réduits au chômage, demandent du pain au Gouvernement, ce dernier leur donne une pierre, sous la forme des diminutions du tarif douanier dont la Chambre est saisie présentement. Le présent budget ne consolera pas nos classes ouvrières, car aucune des réductions ne s'applique aux denrées alimentaires; du reste le budget ne crée pas de nouvel emploi. Les objets indispensables à la vie restent tels qu'ils sont; mais le ministère a trouvé moyen de favoriser ses amis millionnaires intéressés dans les mines, comme la Hollinger, ou dans les journaux, et d'admettre en franchise les feutres à presse.

Voilà deux industries qui sont bien en mesure de payer leur part des impôts pour l'administration du pays; mais le Gouvernement cherche constamment à les ménager. Ces millionnaires qui ont bien les moyens de payer l'impôt vont bénéficier de l'admission en franchise des feutres à presse et de concessions minières.

Les principales modifications que nous apporte ce magnifique budget, avec ses douze pages de projets de résolutions intéressent l'industrie du coton et de la laine. J'ai la conviction qu'une des raisons de ce grignotage du tarif est que le Gouvernement, en prévision d'une élection générale à deux ou trois ans d'ici, cherche à plaire aux membres de l'extrême gauche, dans l'espoir de rallier un plus gros vote, à l'ouest des grands Lacs.

Le débat sur le budget nous fournit l'occasion de prendre un inventaire. Je veux examiner brièvement le rapport de l'auditeur général relativement aux dépenses du pays, parce que notre rouage parlementaire est suranné. En effet, ce rouage, pour ce qui regarde le contrôle des dépenses, diffère peu de ce qu'il était, voilà cent ans. En Angleterre, il y eut une guerre civile pour assurer au parlement le droit de réglementer l'impôt et la dépense. La Chambre a encore la haute main sur l'impôt; mais le contrôle public du budget national, formé des prévisions des divers départements, n'existe pas aujourd'hui.

Au point de vue financier, le régime actuel est ridicule. Il procède au rebours du système adopté par les municipalités. Chaque député ordonnateur dresse la liste de ses crédits en vue du budget, et il se peut que les départements et la trésorerie en viennent aux prises. Une autre bataille a lieu au conseil des ministres; et lorsque le budget est approuvé par le conseil de la trésorerie et par le cabinet, il est présenté à la Chambre. Le personnel comme les pouvoirs de bureaucratie se sont accrus et le conseil de la trésorerie n'a jamais repris le contrôle dont il s'est désisté pendant la guerre. En 1896, le budget

était de 36 millions de dollars, contre 364 millions en 1928. Si l'on en arrive à une impasse au sujet des prévisions budgétaires, les crédits sont soumis à un cabinet composé de tous les chefs administratifs, et les arbitres inclinent toujours du côté des départements. Finalement le budget est approuvé par le conseil des ministres, il est présenté à la Chambre, et le Parlement n'a plus rien à y voir. On peut tirer quelques concessions du ministre des Finances; mais s'il résiste, tout le Gouvernement prête un appui solide, car si le budget est rejeté, le Gouvernement doit démissionner.

Puis viennent les crédits. En théorie ils doivent être tous approuvés par la Chambre des communes au cours de la session parlementaire. L'an dernier nous avons consacré aux crédits entre quinze et vingt jours de séance. C'est le ministre qui choisit les crédits à étudier; et nombre des administrations à fort budget ne font jamais étudier leurs prévisions budgétaires, sauf pendant cinq minutes, avant une fin hâtive de session. Si l'on demande une mise aux voix, le Gouvernement qualifie la proposition de motion de défiance; les whips sont mis à l'œuvre, et tous les députés s'alignent derrière le ministère parce que le rejet du crédit entraînerait la démission du Gouvernement. Je maintiens que nous perdons du temps à étudier les crédits selon ce régime démodé, qui date de plus de cent ans. Il ne peut pas y avoir un examen détaillé, ou utile des prévisions budgétaires sur le parquet de la Chambre. Les crédits d'un bon nombre de départements ne sont jamais soumis au Parlement. Par exemple, les prévisions du département de la Justice n'ont jamais été soumises à la Chambre depuis que je siège au Parlement; il en est de même du ministère des Postes, de la Marine et des Pêcheries, des Douanes—puis, aux derniers moments de la session des millions sont votés sans discussion.

Notre système n'est pas le même que le système en honneur sous le régime de la loi municipale. Ainsi, en Ontario, les chefs de départements préparent les crédits, le bureau de contrôle les étudie et établit le taux de la taxe; le conseil de ville repasse chacun des crédits, et de cette façon le pouvoir législatif exerce quelque contrôle sur le pouvoir exécutif. Sous notre régime parlementaire il n'existe rien de tel pour la Chambre. Nous avons bien, à la vérité, un comité des comptes publics, nous avons aussi l'auditeur général, mais le comité se réunit rarement, et quand l'auditeur nous rencontre il nous présente un livre bleu. Le comité des comptes publics pourrait être appelé le comité de la morgue ou du coroner; car, il ne se réunit que pour faire des enquêtes après coup, c'est-à-dire pour enquêter sur des affaires vieilles de dix ans, et s'il s'agit du réseau national, sur des questions qui remontent à dix ou quinze ans. Rien d'étonnant, alors, qu'avec ce système désuet nous ayons des impôts aussi élevés.

Si le Parlement est pour reconquérir son ancien contrôle, il nous faudra réorganiser entièrement notre système et le moderniser. Un système de ce genre existe en France et aux Etats-Unis; nous pourrions l'établir ici. Il devrait exister un comité préposé à l'étude des crédits des départements dont les dépenses sont considérables, et pour étudier, par groupes, les crédits des départements de moindre importance. Et les membres de ces comités étudieraient, avec impartialité, les crédits soumis. Au besoin ils pourraient siéger à huis clos s'il s'agit d'une affaire d'un caractère secret. Devant ces comités les chefs de départements pourraient être interrogés, comme cela se passe au bureau de contrôle d'une grande cité. Il n'y aura pas là de vote de parti et les suggestions du comité ne seraient pas considérées comme un blâme ou un reproche pour aucun département en particulier ou pour le Gouvernement. La création de ces comités serait un bienfait pour nombre de nos honorables collègues à qui on donnerait du travail à faire, au lieu d'être réduits de flâner dans la ville en attendant qu'un vote soit pris en Chambre. Au surplus cela contribuerait à leur donner plus de responsabilité comme membres du Parlement. Je n'en doute pas, les départements dont les crédits sont considérables et quelques politiciens n'accueilleront pas cette proposition avec faveur, néanmoins c'est la seule façon que nous ayons de diminuer les frais d'administration et le seul moyen de sauvegarder le bien général de la plupart des contribuables déjà surchargés d'impôts.

Monsieur l'Orateur, j'ai à me plaindre du peu de considération qu'on a à Ottawa pour Ontario et Québec, quoique ces deux provinces acquittent 80 p. 100 des impôts du pays. Le régime parlementaire qui a mis fin au pouvoir autocratique de la monarchie et dépossédé la seconde Chambre de ses privilèges, a abouti à la faillite. De nos jours nous n'avons pas un gouvernement par le peuple, du peuple et pour le peuple, et il en sera de même tant que nous nous en tiendrons à un régime parlementaire suranné, avec peu ou pas de contrôle sur les dépenses. Ce régime n'a plus sa raison d'être, car avec lui le Parlement n'exerce pas sur le gouvernement du jour le contrôle voulu. La conséquence a été que nous avons augmenté les dépenses de toute l'administration. Il existe déjà un comité spécial préposé à l'étude des crédits du réseau national, et au lieu de ne

siéger que cinq ou six fois il devrait siéger de vingt à trente fois. Le principe consacré pour les crédits des chemins de fer pourrait avoir son application pour les crédits de tous les autres services administratifs et j'oserais dire, alors, que nous aurions là une amélioration.

J'en viens aux modifications douanières. A mon avis, ces multiples modifications si dissemblables proposées par le ministre des Finances vont faire un tort incalculable aux provinces industrielles. Mes amis du parti progressiste sont protectionnistes lorsqu'il s'agit des provinces occidentales; et ils sont libre-échangistes à l'égard des industries du Canada central. D'après moi, une judicieuse application du principe de la protection mettrait fin à tous les maux d'ordre économique dont nous souffrons présentement. La protection douanière n'est pas une chose du passé, mais bien une doctrine d'une vivante actualité. Elle sauvegardera l'intérêt du fabricant, de l'artisan, de l'ouvrier; elle mettra fin au chômage et assurera le bonheur, la prospérité et la satisfaction de la population. Elle favorisera également le consommateur, puisque aucune mesure de protection, ne tenant pas compte du consommateur, ne devrait être votée. Je donne ma faveur à la protection comme à un principe, et non comme un privilège exclusif à quelques-uns. A la faveur d'un régime protecteur approprié l'industrie de l'automobile et des dizaines d'autres deviendraient les industries fondamentales du pays, donnant du travail à des dizaines de mille de Canadiens, forcés aujourd'hui de s'exiler aux Etats-Unis.

Le problème de l'immigration est connexe au problème du tarif. Ils s'entremêlent tous deux et l'un ne peut exister sans l'autre. Le premier principe de toute la politique d'immigration est de garder d'abord au pays la population et le second est d'établir un tarif douanier tout canadien et tout britannique et de favoriser une immigration entièrement britannique. Certains manufacturiers sont les pires ennemis d'un tarif de protection parce qu'ils veulent tout garder pour eux. Le très honorable Stanley Baldwin et le premier ministre d'Australie, M. Bruce, sont partisans d'une protection réciproque. Pour moi, la commission du tarif constitue ni plus ni moins qu'une troupe de comédiens ambulants. Néron n'a jamais joué de la lyre durant l'incendie de Rome comme le fait le Gouvernement du jour en ce qui regarde la solution du principal problème économique; il a nommé une commission afin de se faire un tremplin politique de la question la plus importante que nous ayons à régler au point de vue économique, c'est-à-dire le remaniement du tarif douanier. J'affirme donc, sans vouloir manquer de respect à l'égard des commissaires qui sont des hommes honorables, qu'ils amasseraient une grande fortune s'ils se décidaient à faire du théâtre ou du cinéma. S'ils consentaient seulement à se noircir la figure, ils constitueraient la meilleure troupe de comédiens qui se puisse voir.

Le tarif douanier, monsieur l'Orateur, ne sera jamais exclu du domaine de la politique, Dieu merci! Autrement, qu'adviendrait-il des classes laborieuses? La commission du tarif a coûté au delà de $100,000 au pays et elle n'a produit aucun résultat, sauf des paroles en l'air. Cette commission constitue l'un des organismes les plus malfaisants qui ait jamais été créés au Canada pour jeter le désarroi dans l'industrie. Son rôle consiste à fournir des armes aux libre-échangistes. Telle qu'elle est constituée à l'heure actuelle, la commission se compose de manœuvres qui s'appliquent à recueillir des masses de faits concernant le libre-échange pour le compte du Gouvernement afin de détruire la protection et tenter d'imposer de force au peuple le régime du libre-échange.

Les cultivateurs canadiens n'ont pas foi dans le principe du libre-échange; cependant, le Gouvernement se dispose à ruiner les industries de la province de Québec et de l'Ontario avant qu'il en ait fini avec cette lubie yankee qu'est la commission du tarif. L'exposé budgétaire ne dit pas un seul mot en ce qui regarde la conservation de nos matières premières; le déversement sur nos marchés des marchandises de pacotille et à bas prix provenant de l'Allemagne et des Etats-Unis; il garde aussi le silence au sujet de la législation sociale et de l'assurance contre la maladie et le chômage au bénéfice des classes laborieuses de notre population. Le Gouvernement fait cadeau de millions de dollars aux grands propriétaires de mines, aux manufacturiers et aux éditeurs de grands journaux, qui sont tous des millionnaires, sous forme de réductions de taxes et de diminutions de droits; cependant, il n'a pas diminué d'un sou les taxes qu'acquitte la masse du peuple et qui grèvent les aliments du consommateur canadien.

Le présent exposé budgétaire constitue dans son ensemble un premier pas dans la voie de la réciprocité avec les Etats-Unis. Or, le Canada ne voudrait pas de la réciprocité, s'il pouvait l'obtenir et il ne pourrait l'obtenir, s'il le voulait. Nous voulons rester en bons rapports avec nos voisins du sud, mais nous devrions leur signifier sans tarder notre ultimatum: "Si vous voulez faire des affaires avec nous, que ce soit sur une base raisonnable, juste et équitable ou pas du tout". Il faut

que le Canada cesse d'importer pour 600 millions de dollars de marchandises américaines de haute qualité, dont la majeure partie pourrait être fabriquée au pays et dont nous acquittons le prix avec nos matières premières qui disparaissent à vue d'œil. Pour moi, le Canada a besoin, à cette heure, d'une politique d'intérêt général et de mesures de protection raisonnables en ce qui regarde *a* nos matières premières; *b* notre houille et autres combustibles; *c* nos chutes d'eau; *d* nos brevets et marques de commerce; *e* l'écoulement à bas prix des marchandises étrangères sur nos marchés; *f* les recherches scientifiques; *g* l'exportation de notre blé dur aux Etats-Unis; *h* notre bois de commerce et nos minéraux; *i* le commerce au sein du pays et de l'empire.

La mise en vigueur d'une pareille politique nous permettrait de conserver nos ressources naturelles; d'édifier notre pays et de nous préserver de toute concurrence injuste et déraisonnable; de permettre l'écoulement au pays des produits canadiens; de procurer du travail à nos ouvriers; de mettre un terme à l'exode des nôtres vers les Etats-Unis et de donner *ipso facto* une solution au problème du chômage. La nécessité d'une pareille politique s'impose tant au point de vue économique que social; elle contribuerait à la prospérité du Canada et aiderait à la conservation de nos ressources.

Aux jours lointains de 1849, quel était le conseil que Horace Greeley donnait à ses jeunes compatriotes? Et remarquez-le bien, c'était à l'époque où les Etats-Unis instituaient le régime de la protection. Greeley disait: "Allez dans l'ouest, jeunes gens". Or, le Gouvernement par ses agissements a l'air de dire à la jeunesse canadienne: "Allez dans le sud, jeunes gens". Et ce qui est le plus déplorable, c'est que nos jeunes gens prennent par milliers le chemin des Etats-Unis du fait des remaniements du tarif douanier.

Les modifications apportées au tarif en vigueur sont à mon sens contraires aux intérêts du pays; elles ne sont d'aucune aide à la préférence britannique et ne sauvegardent en rien notre prospérité industrielle. Le Gouvernement ne tente aucun effort pour résoudre les problèmes concernant notre commerce tant domestique qu'interimpérial ni pour tirer bénéfice de l'immense travail économique qu'accomplit la commission impériale instituée à cet effet par la métropole, pas plus qu'il ne propose des mesures destinées à aider nos industries laitière, fruitière et agricole. Enfin, le présent budget n'apporte aucune solution au problème du chômage. Les modifications, apportées au tarif, ne règlent rien de ce qui devrait être réglé et contiennent des innovations qu'il eût été préférable de ne pas tenter.

Le budget en discussion devrait être relégué dans l'armoire de la vieille "Mother Hubbard". Il ne renferme aucune substance. Les sans-travail réclament du pain et on leur donne une pierre. La politique du Gouvernement s'inspire des idées de la vieille "Mother Hubbard". De cette façon, il a nui au Canada, à l'avantage des Américains, de sorte que nos jeunes gens, dont un bon nombre ont combattu et versé leur sang pour la défense du Canada, sont forcés de s'expatrier. Ils se voient forcés de s'expatrier pour se procurer du travail par la commission du tarif de l'honorable Billy Moore, et c'est avec un pareil régime que l'on fera des Canadiens des scieurs de bois et des porteurs d'eau au service des Etats-Unis.

On relève également des cocasseries dans le budget, et il ne saurait y manquer de ces cocasseries d'un genre économique libre-échangiste si M. Moore y est le moindrement pour quelque chose. Le budget équivaut à un pur don que l'on fait de nos marchés à nos concurrents. Nous en avons la preuve dans la façon dont M. Moore a accueilli les arboriculteurs fruitiers de la Colombie-Anglaise. Il les a ni plus ni moins renvoyés chez eux et les a réprimandés pour avoir osé venir à Ottawa réclamer la protection pour leur industrie. Ils jouissaient d'une faible somme de protection de la part du gouvernement provincial, mais ils n'ont pu obtenir de la commission du tarif qu'elle leur vienne en aide. M. Moore aurait pu tout aussi bien leur dire que la commission du tarif n'existait que pour préparer la voie à l'abaissement des droits sur les produits et les fruits canadiens afin de faire plaisir aux progressistes et de fournir des arguments au reste des libres-échangistes de ce pays. Quelle en est la conséquence? Les fermes et les vergers du Canada ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois, et ces industries dépérissent.

L'industrie, au Canada, en est aujourd'hui à un tournant de son histoire. Où en sommes-nous de l'application au pays d'un régime économique marqué au coin de la sincérité, tel celui que nous avions inauguré en 1878? La commission du tarif et le Gouvernement peuvent se comparer à un navire sans gouvernail qui se berce dans les eaux riveraines du libre-échange. Du moment qu'ils s'éloignent du rivage, ils ne savent rien de leur destination ni où ce libre-échangisme peut les conduire. A n'en pas douter, cette question d'un régime économique national sera renvoyée au comité de première instance, c'est-à-dire à Billy Moore et ses collègues, alors que nos vétérans, comme autrefois les

Acadiens, sont forcés de prendre le chemin de l'exil. L'expulsion des Acadiens n'est rien comparativement à l'expulsion de 600,000 Canadiens par cette commission du tarif.

Me serait-il permis, monsieur l'Orateur, d'ajouter que, à mes yeux, on a laissé le public se débrouiller lui-même pour la solution de nos problèmes d'ordre économique. Le budget n'est pas le seul échantillon de libre-échange qui nous soit venu de ce Gouvernement. Il ne se passe guère de semaine où l'on ne négocie pas quelque convention commerciale avec un petit pays étranger auquel on accorde des droits préférentiels. Aujourd'hui, c'est à peine si l'on peut trouver un pays avec lequel nous n'avons pas conclu d'accord comportant la cession de nos débouchés. De fait, les deux seules exceptions dont je puisse me souvenir sont la Patagonie et Bogota. Le libre-échange, et rien d'autre, semble être l'objectif visé par le Gouvernement dans ses relations avec tous les pays du globe. Le budget est-il de nature à mettre quelque chose dans la bourse des travailleurs canadiens? Pas que je sache. Je crois qu'il en résultera moins de travail et des gages plus faibles pour la classe ouvrière. La commission du tarif n'est rien moins qu'une troupe de comédiens ambulants et une société de discussion pour rire. Le Gouvernement a fait un jeu de cette question d'un régime économique national, question de première importance, sans avancer à rien. Une ligue de consommateurs ridicule, composé d'un seul homme qui s'est imposé lui-même, a rempli l'un des principaux rôles de cette comédie. De fait, la nomination d'une commission du tarif pour l'étude des questions économiques de ce pays n'est ni plus ni moins qu'une comédie. Avec un petit accroc apporté au tarif, tantôt ici, tantôt ailleurs, comment l'homme d'affaires peut-il savoir où il aboutira ou sur qui porteront les prochains coups?

Ce budget libéral ne permet d'entrevoir aucune expansion de nos industries. C'est le coup de grâce porté à cet espoir. A ce point de vue, l'industrie canadienne est pour ainsi dire condamnée à mort et son exécution ne saurait tarder si l'on en juge par le budget, et si elle existe encore ce n'est que par sursis. L'industrie du Canada en est à une époque décisive; elle ne saurait prendre de l'expansion avec les incertitudes du tarif et les décisions subversives de la commission. Sous la direction de M. Moore et de son collègue, les commissaires sont passés maître dans cet art merveilleux du pédicure que pratique l'école de Cobden. L'industrie canadienne ne saurait certainement prendre un nouvel essor dans ces circonstances, et de fait, il y a lieu de douter qu'elle puisse même subsister. Le jour où la commission lui aura fait son affaire, avant la prochaine élection, il n'y aura plus d'établissements industriels au Canada. Et maintenant, nous avons ce fameux administrateur des Chemins de fer nationaux sir Henry Thornton qui nous offre un nouveau remède infaillible au sujet de l'immigration; il veut relever de 10 à 20 millions les prix de transports des marchandises pour favoriser l'immigration, augmentation tellement exagérée qu'aucune industrie ne saurait tenir au Canada à cause des prix excessifs du transport. Si ses propositions étaient agréées, il serait tout à fait impossible d'employer la main-d'œuvre au pays, et pour le dire en toutes lettres, sir Henry Thornton ne dit que des sottises. La première condition essentielle dans un programme d'immigration consiste à assurer du travail à ceux qui sont ici dans le moment et à ceux qui nous arriveront dans la suite. L'immigration se greffe de toute nécessité à la question du tarif; le tarif et l'immigration sont deux questions inséparables et subordonnées l'une à l'autre, car on ne saurait parvenir à attirer des immigrants au pays si nous ne procurons pas du travail à ceux qui sont déjà ici. C'est du tarif que dépend l'immigration dans le sein de l'empire. Procurons du travail à ceux qui sont au pays et mettons fin à l'exode des nôtres vers les Etats-Unis au moyen d'un tarif d'application par tout le Canada.

J'ai lu plusieurs annonces dans les journaux anglais invitant les habitants d'Angleterre et du pays de Galles à émigrer au Canada. L'une des annonces du National-Canadien publiée dans la presse du pays de Galles est ainsi conçue: "Le Canada a besoin de quatre mille cinq cents hommes." J'ai vu dans les *News of the World* une annonce du National-Canadien offrant des avantages à ces quatre mille cinq cents hommes pour venir s'établir au Canada. On leur promet le remboursement de leurs frais de route, et on leur fait d'autres offres alléchantes. Nous devrions empêcher les agents d'immigration et de chemins de fer d'envoyer ces sujets au Canada en invoquant des motifs trompeurs. J'ai sous la main une foule de ces annonces. J'espère que le comité de l'immigration et de la colonisation verra à ce que les étrangers ne soient pas leurrés de la sorte. Il n'y a jamais eu autant de chômage qu'aujourd'hui. La loi relative au travail des étrangers semble ne plus exister, de sorte que des centaines et des centaines d'immigrants viennent prendre la place des nôtres. J'aurai peut-être l'occasion, plus tard, de discuter quelques aspects de nos questions économiques. En terminant, je dois dire que le Gouvernement n'a abso-

lument rien fait dans ce budget pour résoudre les nombreux problèmes économiques.

M. W.-K. BALDWIN (Stanstead): Jusqu'à présent la session n'a été qu'une réunion de camarades. Il n'y a pas eu de ce feu croisé qui donne de l'entrain pour l'attaque. Cependant, le populaire collègue qui vient de reprendre son siège (M. Church) a livré un violent assaut. S'il a l'habitude de porter de durs coups, il ne manque jamais de justice; il ne ménage pas plus ses amis que ses adversaires. Quant à ses observations au sujet de ce Gouvernement suranné, je lui demanderai s'il approuve le genre d'administration de Mussolini, ou si nous devrions reconstituer notre rouage gouvernemental.

Le ministre des Finances vient de présenter son cinquième budget. Tous les citoyens reconnaissent la remarquable habileté de l'honorable député et le succès qu'il a obtenu en rétablissant les finances du pays d'une manière satisfaisante. Jetons un regard en arrière et nous verrons jusqu'à quel point la mauvaise administration de nos chemins de fer dilapidait les revenus du Dominion. Nous nous rappelons tous, je n'en doute pas, les temps durs que nous avons vécu alors, et les plaintes que l'on entendait à cette époque ont contribué plus que tout le reste à l'exode de nos compatriotes.

Je constate avec plaisir, que dans ses discours prononcés avant la convocation des Chambres, le chef de l'opposition demandait de laisser le Gouvernement administrer la chose publique sans l'attaquer indûment. C'est ce qui a été fait depuis le début de la session. On n'a pas cherché noise au Gouvernement sans nécessité. Lorsqu'un budget est déposé à une date aussi rapprochée de l'ouverture du Parlement, il n'est pas étonnant que la paix et la prospérité règnent dans le pays.

L'honorable député qui a pris la parole avant moi, a parlé du gaspillage des deniers des contribuables. Cette accusation n'est nullement motivée. Si je demande de l'argent pour un quai, un bureau de poste ou pour le peinturage d'un édifice fédéral, les ministres me répondent qu'il n'y a pas d'argent, qu'il faut économiser. Le ministre des Finances inspire confiance à tous, et nous savons qu'il prend un soin jaloux du trésor. La notable réduction des impôts et la forte diminution de la dette nationale font l'objet de notre étonnement et de notre admiration. Je regrette que le ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston) ait obtenu des crédits plus considérables pour son département, mais nous savons que l'honorable député n'est pas un militariste prononcé et qu'il affectera cet argent à l'aviation plutôt qu'au militarisme.

Ce pays, vu ses merveilleuses ressources, doit aller de l'avant. Faisons apprécier par nos jeunes gens la grandeur de cette nation, et n'oublions jamais que nous faisons partie de l'empire britannique, cette admirable assemblage de pays comprenant presque le quart de la population de l'univers et couvrant près du quart du globe. Il me semble que l'énergie du peuple canadien diminue; que le patriotisme et l'amour du sol, dont nos enfants devraient être saturés, s'évanouissent. N'oublions pas toutefois que bon nombre de nos gens émigrés aux Etats-Unis aimeraient à revenir si seulement ils en avaient les moyens. J'ai eu depuis quelques mois l'occasion d'aller à New-York souvent et d'y rencontrer des centaines des nôtres émigrés là. Les uns ont réussi, les autres point; et ceux qui ont réussi reconnaissent que la même somme de travail au Canada les eût également conduits au succès. Il faut se convaincre que la mise en valeur de nos richesses ne se fera point sans travail et sans économies. Travaillons, économisons, vivons sobrement, et nous atteindrons bien plus tôt l'objet que nous désirons tous. Vivons comme l'on vivait aux Etats-Unis après la guerre civile, contraints par une dette énorme. Soldats et officiers rentraient chez eux, l'uniforme fané, sans tambour ni trompette, se remettaient à l'œuvre, économisaient, et c'est ainsi que les Etats-Unis sont devenus l'un des pays les plus riches du monde. Grâce à une bonne administration depuis cinq ans, nous avons payé des dettes et diminué les impôts; continuons ainsi, et nous serons en bonne posture avant longtemps.

Le budget n'est pas tout à fait de mon goût. Je n'aime pas la taxe de vente. Cela devient ennuyeux d'avoir à remplir cinq de ces formules, vente ou non. Passe ensuite l'officier de douane, qui réclame une hausse de traitement pour le supplément d'ouvrage que ça lui donne, et comme on nous réclame quelques cents si nous avons fait erreur, il doit bien falloir des centaines de commis pour vérifier aussi minutieusement. Du reste, il y a mille manières d'éviter la taxe. Prenons les fabricants de confections pour hommes, à Montréal. Pas ceux qui font un commerce régulier et sont représenté par des commis voyageurs connus et faisant les choses en règles; mais ces commerçants qui vendent beaucoup et au rabais. Ceux-ci font les affaires de la main à la main. Ils vous délivrent la marchandise, vous payez comptant, et c'est tout. Pas de facture, par conséquent, pas de taxes A la frontière, se présente cette autre difficulté, que nous connaissons bien, nous qui y vivons. Il n'y a pas de taxe à payer si le commerce se fait dans une maison bâtie à cheval sur la frontière, tandis que en deçà de la frontière, la taxe de vente s'applique. Le droit de timbre devrait

être relevé de manière à produire le même revenu que la taxe de vente. La trésorerie s'en trouverait mieux, et ce serait moins compliqué pour tout le monde, car, le timbre acheté, il n'y a plus qu'à l'apposer.

L'avenir du Canada est merveilleux. J'ai toujours eu un faible pour les Antilles, et je crois que le Canada devrait se les annexer, pourvu naturellement que l'Angleterre et les Antilles y consentent. Cela nous assurerait ce qui nous manque: des produits tropicaux et semi-tropicaux. J'ignore comment elles seraient représentées au Parlement canadien, mais le projet mérite d'être étudié. Au large de nos côtes se trouve aussi Terreneuve, pays d'avenir restreint, laissé à lui-même. Terre-Neuve devrait se joindre au Dominion, comme la chose est venue bien près de se faire lorsque survint cette difficulté à propos d'une bagatelle de 8 millions de dollars sur laquelle on refusa de céder. Refus insensé, puisque ces 8 millions ne seraient pas sortis, soit du Canada soit de Terre-Neuve, et qu'il en serait résulté un grand bien. Même, depuis que j'ai l'âge de connaissance, les Etats-Unis ont presque doublé leur territoire, par des petites guerres, des moyens diplomatiques, et quelques dollars ici et là. Il ne reste plus rien pour le Canada au nord du Mexique. Que nos esprits dirigeants s'unissent pour en faire un grand pays.

Autre sujet d'étude. Le tarif préférentiel interimpérial est-il impossible? Je l'ignore, mais je sais bien que le principe est admirable. Appliquez des droits préférentiels à un quart de la population entière de l'univers exploitant le quart des ressources du globe, et le Canada se trouve, ce me semble, dans une situation supérieure à celle des Etats-Unis. Voilà une idée à creuser. Pour un Canadien, rien n'égale la joie de se savoir sujet britannique, et partie de l'empire britannique.

J'ai traité déjà en cette Chambre la question du chemin de fer de la baie d'Hudson, mais je me permets d'y revenir. Je prétends qu'aucune partie de notre grand pays ne peut prospérer sans que cette prospérité soit ressentie dans toutes les autres parties. Je représente une grande région industrielle, mais je ne vois pas d'un mauvais œil les améliorations que l'on fait dans la Colombie-Anglaise, dans la Saskatchewan, dans l'Alberta, au Manitoba ou au Yukon, car je suis certain que le reste du Canada s'en ressentira.

Il y a aussi la question du creusage du Saint-Laurent et de l'aménagement des forces hydrauliques. La façon prudente et soigneuse dont le Gouvernement a agi à ce sujet m'est un motif de fierté. Le détournement des eaux par Chicago est une chose qui ne devrait pas subsister davantage. Pouvons-nous nous permettre de dépenser des millions et des millions de dollars pour creuser nos grandes voies fluviales lorsque la ville de Chicago détourne l'eau non seulement pour fins sanitaires mais pour établir une nouvelle voie navigable vers le sud et pour développer des forces hydrauliques latentes? Nous ne pouvons nous permettre de faire cela, et je suis content que le Gouvernement soit prudent et suive une politique de temporisation.

Quant à l'exportation de l'énergie électrique aux Etats-Unis, voilà une chose que nous ne pourrons jamais permettre. On doit se rappeler qu'une fois un contrat conclu, on peut difficilement y mettre fin. Nous devrions développer nos forces hydrauliques en vue de nos propres besoins et nous ne devrions pas permettre l'exportation de l'énergie électrique canadienne pour aider à édifier des villes et des cités américaines.

Nous marchons de l'avant dans notre pays, mais s'il est un membre du Gouvernement avec lequel je sympathise, c'est le ministre de la Colonisation et de l'Immigration (l'hon. M. Forke). Il lui faut affronter un grand problème et nous devrions unir nos efforts aux siens pour essayer de le résoudre. Pour ma part, je laisserais entrer au pays tous ceux qui veulent y entrer, pourvu qu'ils soient respectueux des lois. Cette affirmation peut paraître un peu hasardée, mais j'ai vu entrer des immigrants aux Etats-Unis par le port de New-York et par d'autres ports à une époque où il en venait un million par année. Quelques-uns de ces immigrants portaient tout leur avoir dans une petite boîte en fer-blanc et dans un mouchoir, mais c'étaient des gens doués d'une grande énergie et d'une grande force physique. Ils ont contribué au développement du grand pays voisin, ils ont aidé à construire des chemins de fer jusqu'au sommet même des montagnes, ils ont travaillé à transformer des déserts en terrains productifs et à arracher à l'Océan des terres riveraines comme on l'a fait en Hollande par la construction de digues. Je ne crains pas les hommes qui travaillent. Si nous ne devons accepter que des immigrants triés sur le volet, je ne puis voir ce que nous allons faire de nos terres inoccupées qui attendent des bras pour être développées dans diverses parties du pays.

On est à construire un chemin de fer à la baie d'Hudson, et j'espère que le succès de cette entreprise répondra à l'attente de ses partisans. Je me rappelle que l'an dernier, lorsque le Saint-Laurent était déjà gelé, le détroit d'Hudson était encore ouvert à la navigation, ce qui prouve que tout ce qui a été

dit dans le débat de la dernière session en cette Chambre n'était pas si exagéré après tout. On a dit que le détroit est ouvert durant à peu près neuf mois de l'année. Il se peut fort bien que, le jour où ce chemin de fer sera exploité pour le transport du grain, cette entreprise justifie l'optimisme que ses partisans professent à son égard. La construction du chemin de fer de la baie d'Hudson va contribuer beaucoup au développement de la région qu'il traverse. Les merveilleux résultats obtenus aux mines Flin-Flon nous donnent une idée de ce à quoi nous pouvons nous attendre du côté du développement minier dans cette partie du pays. Nous ne saurions développer le pays sans dépenser d'argent. Partout où il y a des ressources naturelles à développer nous devons être prêts à débourser de l'argent. La région de la rivière de la Paix est une région merveilleuse. Elle constitue presque un empire à elle seule, et son développement va augmenter énormément la richesse du Canada.

Il n'y a pas lieu de se décourager. L'avenir est brillant. Notre situation n'est pas si mauvaise après tout, comparée à celle des Etats-Unis. Il y a des milliers de chômeurs dans les états de la Nouvelle-Angleterre. A New-York, on travaille plus fort et les heures de travail sont plus longues qu'autrefois, et il y a une tendance à réduire les salaires. Les banques ouvrent leurs portes à huit heures du matin et les ferment à huit heures du soir et leurs employés sont obligés de travailler comme des mercenaires; les conditions de travail sont bien plus faciles dans notre pays. Cependent je crois dire que trop de nos jeunes gens vont s'établir dans les villes pour travailler dans les bureaux des courtiers. A ce propos je ferai remarquer qu'en ce moment les courtiers nous inondent de circulaires et cherchent à connaître ce que nous possédons ici-bas. Ils veulent savoir si nous avons de l'argent de côté. Si nous en avons, ils sont prêts à nous conseiller sur la manière de le placer. Certes quelques-uns de ces hommes sont assez honnêtes, mais certains autres essaient de glisser leurs mains dans nos goussets pour nous soulager de notre argent.

Pour ma part, j'aime à travailler fort et à vivre frugalement. Quand je suis chez moi, je me lève chaque matin à cinq heures et demie et je travaille tout le jour. Je me trouvais à New-York récemment et je disais à certaines gens que je me sentais aussi jeune que tout autre homme de ma localité, voire même de tout le Canada. Quelques-uns d'entre eux me crurent. Bien des gens ici considèrent les Etats-Unis comme une terre promise, et croient que les marchandises s'y vendent à meilleur marché que dans notre pays; mais dans le cas des magasins en série, par exemple, les marchandises ne se vendent pas à meilleur marché que chez nous. Celui qui a fait des économies occupe une position heureuse et juge très commode de pouvoir utiliser la puissance d'achat de cet argent. Mais pour atteindre cette situation, il ne faut pas toujours payer volontiers ce que l'on demande pour tel ou tel article, autrement on fera des dettes. Nous ne devrions jamais dépenser l'argent avant de l'avoir reçu; il faut éviter de payer n'importe quel prix demandé afin d'obtenir trente jours de crédit; ceux qui en agissent ainsi demeurent pauvres et se contentent de récriminer. Mais la même chose existe dans le monde entier; certains savent comment joindre les deux bouts, d'autres ne le savent pas, quelle que soit la somme d'argent à leur disposition.

J'ai dit que sir Henry Thornton était le plus grand administrateur de voies ferrées de l'univers. Il a démontré aux yeux de tous qu'il comprend absolument la situation des chemins de fer au Canada. Je mentionne ce fait, parce que, il y a quelques années, un ancien chef de l'opposition déclarait que le salaire et toute l'administration de sir Henry Thornton étaient ridicules; à mon sens, sir Henry Thornton a contribué pour beaucoup dans l'amélioration de la situation financière de notre pays.

M. T. M. CAYLEY (Oxford-Sud): Monsieur l'Orateur, je prononce mon premier discours dans cette Chambre et, après avoir écouté les honorables députés qui ont pris la parole ce soir, je porte envie à leur facilité de parole et à leur maîtrise. Je voudrais posséder ces qualités au même degré.

Le Canada est heureux d'obtenir un autre budget Robb. Il apporte de nouveau l'assurance que le Canada tient un rang important parmi les nations du monde et des preuves d'une prospérité incomparable. Jamais le Canada n'a connu une année de prospérité aussi générale et de progrès aussi marqué qu'en 1927 et, si l'on en juge par la réception splendide que le dernier budget a reçu dans tout le Dominion, il semble que le peuple canadien soit satisfait de la saine politique du Gouvernement King.

Graduellement, ce Gouvernement met ordre à la confusion lamentable qui existait quant à la dette et à l'administration des affaires du pays lorsqu'il entra en fonction en 1921. Avec fermeté, d'année en année, il a réussi à alléger le fardeau qui pesait sur le contribuable canadien tout en améliorant la situation pour tous. On a surveillé soigneusement la dépense afin de répondre aux besoins croissants de notre jeune Dominion. Du 31 mars 1924 au 31 mars 1927, les comptes publics soumis au Parlement, comptes convenablement certifiés, indiquent que la dette publique a été réduite d'une somme totale de $105,942,498. Pour

l'année financière terminée le 31 mars 1927, la réduction s'élève à $41,800,000. La réduction de la dette et le renouvellement des emprunts en 1927 épargnent au pays une somme annuelle de $3,607,000 en intérêts seulement. Le dernier budget Robb, d'après les rapports quotidiens des journaux, reçoit l'approbation générale dans le pays, sauf sur quelques points de détails, et le peuple se déclare satisfait de la sage administration du cabinet King et a confiance entière dans le ministre des Finances.

Sommes-nous propères? Le Canada, comme je le disais tout à l'heure, n'a jamais connu une année de progrès et de prospérité comparable à l'année 1927. La production, la distribution, la fabrication, le transport et le commerce avec l'étranger ont fourni des chiffres supérieurs à tous les records précédents. Nos ouvriers ont obtenu de l'emploi à des salaires plus élevés que jamais relativement au coût de l'existence; cela a amélioré les conditions d'existence, augmenté la somme des dépôts dans les banques d'épargnes, l'inscription d'assurances, le nombre des automobiles, l'usage du radio; un plus grand nombre de nos concitoyens ont été en mesure de se payer un peu de luxe. Assurément, les rapports de nos institutions bancaires et de nos grandes compagnies de transport démontrent clairement notre progrès et notre prospérité. Les chemins de fer du Canada n'ont jamais auparavant transporté un plus fort tonnage de marchandises qu'ils l'ont fait l'an dernier. Bien qu'il soit vrai que les recettes nettes de nos voies ferrées aient diminué un peu, cette diminution a eu pour effet de stimuler le commerce, car on a augmenté le salaire des employés et diminué les taux de transport. Cela a permis aux expéditeurs, aux employés et aux consommateurs de tirer parti de la prospérité de ces grandes corporations. Assurément, une politique qui vise à assurer le bonheur de tous mérite l'approbation de tout le pays.

L'immigration n'a pas été négligée comme certains désirent le faire croire. Le ministre de cet important département du service public a démontré que sa politique est d'accord avec les désirs de tous les Canadiens, à savoir: de remplir les vides qui existent avec des gens acceptables du point de vue physique, moral et mental, des gens prêts à se faire aux conditions qui existent ici. Les conditions essentielles à leur admission sont les aptitudes et l'adaptabilité. Dans un pays comme le nôtre, qui prime les autres à plus d'un égard. qui possède de merveilleuses ressources et une richesse minière auxquelles on n'a pas encore touché, qui a aussi des forces hydrauliques presque illimitées, le problème de l'immigration devrait se résoudre tout seul, si les Canadiens eux-mêmes avaient plus de confiance en leur pays et en son avenir. Si nous étions moins enclins à annoncer la république voisine et que nous le fussions un peu plus à vanter nos propres avantages, les gens viendraient vite vers nos rives, les capitaux afflueraient pour exploiter nos ressources et les 32 millions de chevaux que représentent nos forces hydrauliques seraient bientôt utilisés. Bien entendu, il nous faut beaucoup d'immigrants d'origine britannique, des gens de notre race, qui soient fiers des institutions et traditions britanniques et qui nous croient capables, comme membres de la grande fédération de nations, d'accomplir notre destinée sous l'égide du drapeau britannique et de contribuer à la paix universelle.

Dans le débat sur le problème de l'immigration, on a suggéré au Gouvernement d'aider nos nationaux qui désirent se lancer dans l'agriculture dans la même mesure qu'on aide les gens de l'extérieur. Des milliers de jeunes gens sont forcés de quitter nos campagnes pour aller chercher de l'emploi dans nos villes et même dans les villes américaines, parce qu'ils n'ont pas suffisamment de ressources pour payer leurs frais de première installation comme agriculteurs. La situation a changé et aujourd'hui, pour se lancer dans la culture, il faut plus de capital qu'il n'en fallait il y a cinquante ans. Or, les gens dont je veux parler sont nos concitoyens, Canadiens de naissance, la plupart au courant des premiers éléments de l'agriculture, promettant à tous points de vue de devenir des citoyens prospères et de contribuer sensiblement à accroître notre richesse nationale.

Il faudrait aussi veiller un peu plus à la santé et au bien-être de nos gens. Nous perdons chaque année beaucoup trop d'enfants. La moyenne de la mortalité chez les enfants au-dessous de cinq ans et chez les mères de famille est trop élevée. Le Gouvernement a dû sans doute envisager cette grave déperdition, mais nous la lui signalons encore une fois.

Nous félicitons le Gouvernement d'avoir orienté sa politique de telle sorte qu'aucune partie du pays ne soit favorisée au détriment de l'autre. Les citoyens d'Oxford que j'ai l'honneur de représenter ont toujours reconnu le lien qui rattache la campagne aux villes et je suis bien sûr qu'un des deux éléments ne voudrait pas recueillir un avantage quelconque au détriment de l'autre. Nous estimons que la prospérité de l'un est intimement liée à celle de l'autre. Néanmoins, nous sommes d'avis que l'on devrait avoir pour les campagnes plus de considération qu'on en a actuellement étant donné les grosses sommes d'argent que l'on dépense à d'autres fins. Nous pensons qu'une somme de 8 millions sur un budget total de près de 400 millions

est insuffisante, comparativement à l'utilité de la grande industrie agricole. On ne devrait pas lésiner quand il s'agit d'aider l'agriculture au Canada et de la faire profiter des recherches scientifiques ainsi que des études techniques. Que le Gouvernement veuille bien recommencer à collaborer avec les provinces en ce qui concerne l'enseignement technique et la construction des grandes routes.

L'année jubilaire de 1927 a servi à mettre à l'épreuve l'unité et la solidarité du sentiment canadien. L'épreuve a été très satisfaisante; elle a démontré l'existence et les possibilités d'un sentiment national chez nos citoyens, indépendamment de leur race et de leurs croyances. Les discordes du passé ont disparu, l'intolérance a fait place à la tolérance et les espoirs des pères de la confédération de 1867 se sont entièrement réalisés.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler à l'attention du Gouvernement une catégorie d'employés de l'Etat qui considèrent ne pas être suffisamment rétribués pour les services qu'ils rendent. Je veux parler des facteurs ruraux qui, par tous les temps et sur toutes sortes de routes, accomplissent journellement leur importante et onéreuse tâche. Quand on considère, d'une part, l'importance de ce service, et, d'autre part, le peu qu'on lui affecte pour l'outillage et l'entretien, comparativement aux autres services de l'Etat, on a raison de dire qu'il n'est pas traité justement.

Pour les gens d'Ontario le problème du combustible a une grosse importance. Nous sommes d'avis qu'on devrait procurer aux Canadiens du charbon du pays, qu'on devrait nous éviter de compter sur l'étranger pour ce produit essentiel, qu'on devrait encourager l'exploitation de nos propres ressources et le développement de l'union nationale dans notre propre territoire.

Quant à la nomination d'un ministre plénipotentiaire du Canada à Tokio, je trouve qu'il est grand temps pour le Canada d'alléger la métropole de quelques-uns des problèmes d'ordre international auxquels nous pouvons très bien voir, question qui intéressent exclusivement le Canada et l'Orient et dont la solution est plus sûre entre les mains de gens qui connaissent à fond les affaires canadiennes. Il nous fait grand plaisir d'apprendre que Washington va préparer une résidence à Ottawa pour le ministre américain, que ce sera un édifice imposant qui somme toute ajoutera à la beauté de cette ville déjà si belle.

(Sur la proposition de M. Sanderson la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à neuf heures et vingt-cinq minutes.

Mercredi, 22 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

1re LECTURE

De deux projets de loi d'intérêt privé:

Le 1er, (bill n° 49), déposé par M. Thorson, tendant à constituer en corporation The Canadian Credit Institute.

Le 2e (bill n° 50), déposé par M. Cahan, tendant à constituer en corporation The United Theological College, de Montréal.

DEPOT D'UN RAPPORT

Par l'hon. M. MALCOLM (ministre du Commerce): Rapport du président et état financier du conseil consultatif national pour les recherches scientifiques et industrielles pour l'année financière 1927-1928.

IMPRESSION DES RAPPORTS HUNTER ET SCOTT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'il soit imprimé sans délai mille exemplaires en anglais et quatre cents en français du rapport de la commission royale nommée pour tenir une enquête sur les accusations d'ingérence politique dans le service du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile, à Toronto, London et Ottawa, (Rapport Hunter), et que l'application de la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Cette motion est adoptée.

Le très hon. MACKENZIE KING propose:

Qu'il soit imprimé sans délai mille exemplaires en anglais et quatre cents en français du rapport de Gordon W. Scott, expert comptable de Montréal, sur les actes du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile, et que l'application de la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Cette motion est adoptée.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

LE SERVICE DES PENSIONS

Par M. ALLAN:

1. Quel montant total a-t-on payé en pensions pour chacune des années 1925, 1926 et 1927?
2. Combien a coûté le service des pensions pour chacune des années 1925, 1926 et 1927?

L'hon. J. H. KING (ministre du Rétablissement des soldats):

1. Montant net des déboursés du service des pensions:

	1924-1925	1925-1926	1926-1927
Guerre européenne	$33,630,189 78	$35,822,629 11	$36,614,989 52
Rébellion du Nord-Ouest	34,796 36	33,961 34	35,264 16
Incursions des Fenians	46 25	662 91	.....
Milice, service de longue durée	695,249 27	697,215 79	743,626 44
Aviation civile	144 05	240 00	240 00
	$34,360,845 71	$36,554,709 15	$37,394,120 12

2. Frais d'administration:

Chiffres d'affaires du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile et du service des Pensions	$53,713,273 34	$55,549,623 38	$49,235,358 88
Frais d'administration, y compris la commission des pensions et le service des médecins	2,049,835 40	1,714,442 50	1,546,891 64
Frais d'administration	3.816	3.086	3.142

Les frais d'administration comprennent les dépenses effectuées dans tous les domaines du ministère, vu que les soins médicaux, les pensions, etc., sont tellement interdépendants que l'on ne saurait déterminer exactement le montant des frais attribuables au service des pensions.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES RÉPARATIONS

Par M. CLARK:

1. Quand l'enquête du commissaire des réparations sera-t-elle terminée et quand le rapport final sera-t-il fait?
2. Combien de réclamations a-t-on présentées?
3. Combien de réclamations ont été examinées complètement?
4. Quel montant demandent tous les réclamants?
5. Quel est le montant des réclamations dont l'étude n'est pas encore terminée?
6. Quel montant le commissaire a-t-il conseillé de payer dans les cas où l'enquête est complète?
7. Combien de réclamations ont été payées *a* en entier, *b* en partie?
8. Combien a-t-on déboursé pour les réclamations payées en entier ou en partie?
9. A-t-on pris quelques mesures pour indemniser les ayants droit de civils qui ont perdu la vie à la suite d'actes de guerre illégaux de l'ennemi?
10. Dans ce cas, quelle est la nature de ces mesures?
11. Quel montant le Canada a-t-il encaissé du chef des réparations?
12. Quel montant est encore dû au Canada pour les réparations et de quelle manière ce montant est-il payable?

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat):

1. L'enquête est terminée. Le commissaire Friel a préparé son rapport, qui est sous presse.
2. 1,615.
3. 1,613.
4. $56,039,893.42.

[M. Allan.]

5. Environ $50,000. (Il y a encore deux réclamations, l'une de $50,000, et l'autre dont le montant n'est pas spécifié.)
6. $4,246,868.76 plus 5 p. 100 d'intérêt sur tous les montants accordés, calculé jusqu'au 10 mars 1928, $2,042,520.59, soit un total de $6,289,389.34.
7. Aucune réclamation n'a été acquittée, soit en partie ou intégralement.
8. Répondu sous le n° 7.
9. Dans les cas de perte de vie, les réclamations n'ont été admises qu'au bénéfice des ayants droit, et dans la fixation du montant accordé il a été tenu compte du degré de parenté.
10. Répondu sous le n° 9.
11. $10,175,071.44.
12. Subordonnément à certaines priorités. Le Canada reçoit 4.35 p. 100 du chiffre des réparations encaissées et attribuées à l'empire britannique et les fonds sont versés au Canada tous les trois mois par le trésor anglais. La part attribuée à l'empire est de 22 p. 100 de l'ensemble. Le montant à recevoir dépend du fonctionnement du plan Dawes d'après lequel le montant annuel des réparations est fixé à 1,750,000,000 marks-or pour l'année 1927-1928 et 2,500,000,000 marks-or pour 1928-1929 et dans la suite.

PROCÉDURE

Par l'hon. M. MANION:

1. A quelle date et de quelle manière a-t-on averti pour la première fois les gens qui croyaient avoir droit à des réparations de soumettre leurs réclamations au Gouvernement?
2. Quel était le nom du premier commissaire des réparations, à quelle date a-t-il été nommé et quelle était l'étendue de ses attributions?

3. Quel était le nom du second commissaire des réparations, quand a-t-il été nommé et quelle était l'étendue de ses attributions?

4. Quel est le nom du troisième commissaire des réparations, à quelle date a-t-il été nommé et quelle est l'étendue de ses attributions?

5. Quelle procédure a-t-on adoptée pour porter à la connaissance du commissaire la preuve dans chaque cause?

6. Des réclamants ont-ils comparu personnellement devant la commission, et tenté d'établir leurs demandes à leurs dépens?

7. Une grande partie des réclamants n'étaient-ils pas représentés par un avocat à leurs propres frais?

8. Quel est l'article du traité qui a trait aux réparations?

9. Quelques réclamants canadiens n'ont-ils pas obtenu déjà d'autres compensations en vertu d'autres articles du traité de Versailles?

10. Dans ce cas, quel est le nombre total des réclamations, la somme totale payée en vertu de ces articles, et peut-on fournir des motifs de ce traitement privilégié?

11. En réalité, les Etats-Unis n'ont-ils pas adopté, dans le traité de Berlin, des dispositions similaires au sujet des dettes, de la propriété et des réparations?

12. N'est-il pas vrai que les réclamants américains: *a* pour dettes; *b* propriétés séquestrées; *c* réparations ont tous été traités de la même façon, et que l'on n'a accordé aucun privilège spécial à aucune classe de réclamants?

13. Les Etats-Unis n'ont-ils pas déjà élaboré une loi pour rembourser tous ces réclamants?

14. Dans les autres pays alliés ne se trouve-t-il pas des réclamants qui ont reçu leur compensation?

15. Le rapport du commissaire des réparations a-t-il été imprimé?

16. Quand sera-t-il soumis à la Chambre pour examen?

17. Combien le Canada a-t-il reçu jusqu'à date du chef des réparations?

18. Attend-on bientôt un gros paiement du gouvernement britannique pour les réparations, et quel en sera le montant?

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat):

1. En vertu d'un décret du Conseil privé, n° 2822, en date du 15 novembre 1918, Thomas Mulvey, sous-secrétaire d'Etat, a été chargé de prendre les mesures nécessaires pour préparer une liste complète:

a Des réclamations de personnes résidant ou exerçant un commerce au Canada qui ont subi des pertes et dommages pécuniaires résultant de la destruction de la vie et de la propriété par le fait d'actes de guerre illégaux de la part de l'ennemi;

b Des réclamations de dommages-intérêts contre des personnes résidant ou exerçant un commerce en Canada pour violation de contrats qui n'ont pu être exécutés à cause de la promulgation de la liste statutaire de personnes en pays neutres avec lesquelles il était déclaré illégal de remplir ces contrats et examiner toutes telles réclamations et en faire rapport.

La *Gazette du Canada*, à la date du 30 novembre 1918, a publié un avis demandant aux réclamants de présenter leurs réclamations.

2. L'honorable sir John Douglas Hazen, C.C.M.G., a été nommé le 31 octobre 1921 commissaire chargé de faire une enquête en vertu des dispositions de la première partie de la loi des enquêtes, chapitre 104 des Statuts revisés du Canada de 1906, et de s'enquérir des réclamations suivantes:

a Des réclamations de personnes résidant ou exerçant un commerce au Canada qui ont subi des pertes et dommages pécuniaires résultant de la destruction de la vie et de la propriété par le fait d'actes de guerre illégaux de la part de l'ennemi;

b Des réclamation de dommages-intérêts contre des personnes résidant ou exerçant un commerce en Canada pour violation de contrats qui n'ont pu être exécutés à cause de la promulgation de la liste statutaire de personnes en pays neutres avec lesquelles ces contrats étaient déclarés illégaux, et examiner toutes telles déclarations dans le but de déterminer si elles sont comprises dans les catégories mentionnées dans la première annexe de la huitième partie (réparations), article premier, du Traité de paix conclu entre les Puissances alliées et associées et l'Allemagne, signé à Versailles le 28 juin 1919, et établir les montants raisonnables de ces réclamations, et présenter les conclusions qui peuvent aider le Gouvernement du Canada à décider lesquelles, s'il y en a, de ces réclamations doivent être payées et jusqu'à concurrence de quel montant.

3. L'honorable William Pugsley, c.r., l.l.d., a été nommé le 13 mars 1923. Ses attributions sont déterminées par la réponse à la deuxième question.

4. James Friel, c.r., a été nommé le 19 juin 1925. Ses attributions sont déterminées par la réponse à la deuxième question.

5. Tous les réclamants ont été priés de faire une déclaration de tous les détails de leurs réclamations et de les appuyer par tous les témoignages en leur possession. Subséquemment, les réclamants ont été avertis de se présenter devant le commissaire dans les centres les plus voisins de leur domicile afin de rendre témoignage sous serment, et de se faire accompagner par les témoins nécessaires pour confirmer leurs réclamations.

6. Oui, mais dans quelques cas, les réclamants ont demandé de se faire payer leurs frais de route, qui ont été acquittés par le département du secrétaire d'Etat sur les allocations relatives au règlement des réclamations de guerre.

7. Oui.

8. Les articles 231 à 244, et les annexes ci-jointes.

9. Oui.

10. Sur 1,009 réclamations, on a fait droit à 686, au montant de $7,849,824.81. Le traité

contenait des dispositions spéciales pour le paiement des réclamations en vertu des articles 296 et 297.

11. Oui.

12. Oui.

13. Il est entendu que le sénat américain est à étudier un projet de loi à cette fin, adopté par la Chambre des représentants.

14. Le ministère n'a pas de renseignements.

15. A l'impression.

16. A l'étude.

17. $10,175,071.44.

18. Subordonné à certaines priorités. Le Canada reçoit 4.35 p. 100 des réparations attribuées à l'empire britannique et sa part lui est versée semestriellement par l'Echiquier anglais. La part de l'empire britannique représente 22 p. 100 de la somme totale des réparations. Les sommes recevables dépendent du fonctionnement du plan Dawes, lequel fixe à 1,750,000,000 marks or l'annuité pour 1927-1928, et à 2,500,000,000 marks-or l'annuité pour 1928-1929 et ensuite. Le Canada a touché les versements de réparations auxquels il avait droit avant le plan Dawes.

LES NAVIRES AMÉRICAINS SUR LES GRANDS LACS

M. COWAN demande:

1. Combien de navires à transporter le grain, et enregistrés aux Etats-Unis, ont transporté du grain sur les Grands lacs durant les saisons 1926 et 1927?

2. Qui a permis à ces navires de transporter ce grain?

3. Quels sont les règlements qui permettent à des navires enregistrés à l'étranger de transporter du grain d'un port canadien à un autre port canadien?

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat):

1. Quatre navires enregistrés aux Etats-Unis et faisant le transport du grain entre deux ports canadiens ont été utilisés comme entrepôts durant l'hiver 1926-1927. A l'ouverture de la navigation en 1927, ils ont transporté leur cargaison vers un port canadien. L'hiver 1927-1928 n'étant pas terminé, nous ne pouvons fournir de renseignements sur cette période.

2. Autorisé par décret en conseil nº 1721, en date du 5 novembre 1926, et nº 1942 du 24 novembre 1926.

3. Décret (nº 1721) rendu le 5 novembre 1926, et décret en conseil (nº 2159) rendu le 9 novembre 1927.

LE CONCIERGE DE L'ÉDIFICE PUBLIC DE LIVERPOOL (N.-É.)

M. ERNST demande:

1. Quels candidats ont demandé au ministère des Postes ou à la commission du service civil la position de gardien ou de concierge de l'édifice du Gouvernement à Liverpool (Nouvelle-Ecosse)?

[L'hon. M. Rinfret.]

2. Quelles personnes ou groupes ont recommandés chaque candidat?

3. Quels candidats a nommés ou recommandés la commission du service civil?

4. Le ministère des Postes ou tout autre ministère fédéral a-t-il rejeté des candidats recommandés?

5. Quelle recommandation ou nomination a-t-on acceptée?

6. Se trouvait-il parmi les candidats des anciens combattants et qui reçoivent des pensions?

7. Une ou plusieurs personnes ont-elles fait des représentations contre la nomination de candidats de cette classe, et dans l'affirmative, qui les a faites?

L'hon FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat):

1. E. R. Corkum, Conquerall Banks (N.-E.); H. J. Lake, Liverpool (N.-E.); C. M. Schupe, Liverpool (N.-E.); G. W. Spurr, Liverpool (N.-E.); D. F. Winters, Liverpool (N.-E.); G. S. Winters, Liverpool (N.-E.).

M. E. R. Corkum ne demeurant pas à Liverpool (N.-E.), a été éliminé du concours.

2. H. J. Lake—pas de recommandation; C. M. Schupe—J. J. Cameron, écr., a/s MM. Hall & Cameron, avocats, Liverpool (N.-E.); Robie Millard, écr. a/s Millard Frères, Liverpool (N.-E.); Son Honneur le maire W. W. MacKay, Liverpool (N.-E.); G. W. Spurr—S. R. Forbes, écr. a/s Pharmacie Madden, Liverpool (N.-E.); A. W. Hendry, écr. General Shipping, Liverpool (N.-E.); J. Ross Byrne, écr., avocats, Liverpool (N.-E.); D. F. Winters—pas de recommandations. G. S. Winters—pas de recommandations.

3. Pas encore nommé.

4. Réponse sous le nº 3.

5. Réponse sous le nº 3.

6. Cinq des candidats sont des vétérans et deux touchent une pension.

7. Non.

LA ST. LAWRENCE RIVER POWER COMPANY

L'hon. M. MANION demande:

L'Aluminum Company of America a-t-elle demandé à la commission mixte internationale la permission de hausser le barrage temporaire qu'elle maintient à Massena et de l'établir à demeure?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): La St. Lawrence River Power Company, de Massena, a demandé au secrétaire d'Etat des Etats-Unis l'autorisation de relever de son niveau actuel entre El. 200. et El. 206., alignement du niveau de mer, la crête de son déversoir submergé dans le chenal sud du fleuve Saint-Laurent à l'embouchure de son canal d'amenée. La demande a été communiquée à la commission internationale mixte qui entendra les requérants le 3 avril.

CLASSIFICATION DES COMMIS AMBULANTS DE LA POSTE

M. EVANS demande:

1. Quels changements se propose-t-on d'apporter dans le classement des commis de poste sur chemin de fer?
2. Quel sera le salaire maximum?
3. Quel sera le salaire minimum?

L'hon. M. RINFRET:

1. Le classement des commis ambulants des postes et de leurs itinéraires est en ce moment à l'étude, mais aucune décision n'a été prise.

2 et 3. Le ministère n'a pas de renseignement.

LE DIRECTEUR DES ÉLECTIONS

M. ANDERSON (Toronto-High-Park) demande:

1. Lorsque le directeur des élections, M. O. M. Biggar, a démissionné l'an passé, son assistant de langue française a-t-il obtenu sa position?
2. A-t-on nommé un assistant de langue anglaise pour remplir la vacance?
3. Le salaire de cet assistant a-t-il été voté dans les prévisions budgétaires?
4. Le Gouvernement a-t-il l'intention de nommer un assistant de langue anglaise?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre):

1. Le 14 avril 1927, la Chambre a adopté unanimement une motion nommant à la position de directeur général des élections M. Jules Castonguay, qui était alors assistant-directeur général, la position de directeur général des élections ayant été rendue vacante par la démission de l'ancien occupant de ce poste.

2. La position d'assistant-directeur général des élections n'a pas encore été remplie.

3. Oui.

4. Le Gouvernement a l'intention de remplir la position en question.

LES SALAIRES DES FACTEURS

M. ROBINSON demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter le salaire des facteurs durant la session actuelle du Parlement?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Qu'il me soit permis de dire un mot de cette question. Elle se lit ainsi?

Le Gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter le salaire des facteurs durant la session actuelle du Parlement?

Il y a au Feuilleton plusieurs autres questions par lesquelles on demande quelle est l'intention du Gouvernement au sujet de certaines mesures. A toutes ces demandes nous pourrions répondre que "la question est à l'étude" ou par des mots analogues, mais les honorables membres préféreront sans doute connaître l'intention du Gouvernement sur les questions de ce genre. En un mot, le Gouvernement doit être laissé juge du moment opportun d'annoncer ses intentions relativement aux projets de loi, aux augmentations de salaires et ainsi de suite. Par exemple, quant à ces questions relatives au département des Postes, elles peuvent être posées et il peut y être répondu au cours de l'examen du budget du ministère des Postes, ou encore l'intention du Gouvernement sera connue quand le budget supplémentaire sera déposé. Le Gouvernement annoncera son intention d'avance sur une question quand il le jugera à propos. Du fait que le Gouvernement n'a pas jusqu'ici annoncé son intention, on peut présumer qu'il y a de bonnes et suffisantes raisons pour lesquelles aucune déclaration n'a été faite.

M. l'ORATEUR: Question retirée.

ZONES INDEMNES DE TUBERCULOSE BOVINE

M. DUFF demande:

1. Le Gouvernement se propose-t-il d'établir une zone indemne de tuberculose bovine qui comprendrait toute la Nouvelle-Ecosse?
2. Quel est le nombre total des signatures attachées aux pétitions reçues jusqu'à aujourd'hui en faveur de l'établissement de telles zones?
3. Par suite de l'exécution de ce programme, combien d'animaux ont été soumis à l'épreuve de la tuberculine en Nouvelle-Ecosse?
4. Combien d'animaux ont été tués parce qu'il y a eu réaction à cette épreuve ?
5. Quel est, pour chaque comté de la Nouvelle-Ecosse, le nombre d'animaux ainsi tués?
6. Quel est le nombre, par comté, des signatures attachées aux pétitions dont il est question plus haut?
7. Quel est le coût total, jusqu'à aujourd'hui, de l'établissement de zones indemnes en Nouvelle-Ecosse?
8. Quel est le montant total donné ou encore dû aux propriétaires de bestiaux tués en Nouvelle-Ecosse en vertu de ce programme?
9. Quel est le résultat du travail et quels sont les rapports des conseils de recherches et autres institutions qui ont étudié la tuberculose bovine, la possibilité d'immuniser contre cette maladie, de la prévenir, sa transmissibilité et les moyens de la guérir?
10. Le Gouvernement se propose-t-il d'encourager encore un tel travail de recherches?
11. Quel montant a-t-on dépensé durant la dernière année pour les recherches scientifiques de cette nature?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Ici encore, dans la première partie de la question, on demande quelle est l'intention du Gouvernement sur la question d'établir une zone indemne de tuberculose bovine dans la Nouvelle-Ecosse. Nous aimerions voir retirer cette partie de la question jusqu'à ce que la chose soit discutée lors de l'examen du budget.

M. l'ORATEUR: La question est réservée, sauf la première partie.

PROGRAMME D'EMBRANCHEMENTS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

M. SPENCER demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention de présenter pendant la session actuelle un programme triennal de construction de voies ferrées par les Chemins de fer nationaux canadiens?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Cette question est du même genre que celle dont j'ai parlé. Je demanderai qu'elle soit retirée tout comme la suivante, inscrite au nom de l'honorable député de St-Jean-Albert (M. McLaren), et qui a trait aux intentions du Gouvernement relativement à l'institution d'un service de statistiques sur le commerce dans les Provinces maritimes.

M. l'ORATEUR: La question est retirée.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

APPROVISIONNEMENT DE CHARBON DES VAPEURS DE L'ÉTAT

M. SMITH (Cumberland) demande:

1. Quelle quantité de houille ont utilisé durant l'année 1927 et jusqu'à la présente date de l'année 1928 le *Lady Laurier*, l'*Arleux* et les autres navires du Gouvernement qui desservent la côte de l'Atlantique?
2. Quel pourcentage de cette houille venait des Etats-Unis?
3. Quel pourcentage provenait des mines canadiennes?
4. Enumérez les noms des personnes ou compagnies qui fournissent cette houille?
5. Quel prix a-t-elle coûté?
6. Cette houille était-elle fournie par soumission, par contrat ou autrement?
7. A quel endroit et à quelle date cette houille fut-elle livrée?

ÉVALUATION FIXE DES PRODUITS MANUFACTURÉS IMPORTÉS

M. FANSHER (Lambton-Est) demande:

1. En vertu de l'autorisation donnée par la clause 43 du chapitre 42 des Statuts revisés du Canada de 1927, a-t-on fixé la valeur imposable de quelques produits manufacturés importés au Canada durant l'année 1927?
2. Dans l'affirmative, quels sont ces produits, et quelle a été la valeur imposable fixée dans chaque cas?
3. Sur quels produits naturels importés au Canada durant l'année 1927 a-t-on fixé une valeur imposable en calculant les droits à payer?
4. Quelle était la valeur imposable fixée dans chaque cas?
5. Pendant combien de temps chacune de ces valeurs imposables fixées s'est-elle appliquée?

SERVICE DE RÉPRESSION DE LA CONTREBANDE DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. MacNUTT demande:

1. Combien d'agents de toute catégorie le gouvernement fédéral ou tout ministère de ce Gouvernement a-t-il embauchés pour le service de répression dans la province de la Nouvelle-Ecosse durant l'année 1927?
2. Quels sont leurs noms respectifs, leur adresse et quel salaire chacun reçoit-il?

[M. l'Orateur.]

L'INCIDENT MEXICAIN

M. CHURCH demande:

Copie de toute correspondance, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, tout membre de ce Gouvernement ou tout autre fonctionnaire canadien et toute ou toutes personnes au sujet des paroles et lettres du consul du Mexique à Toronto, L. Medina Barron, lettres provoquées par la visite récente qu'a faite au Mexique sir Henry Thornton, président des Chemins de fer nationaux du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire répéter ce que j'ai dit l'autre jour sur l'appel d'une motion similaire, savoir, que je suis d'avis qu'il n'est pas dans l'intérêt public de déposer cette correspondance. La correspondance consiste en partie de résolutions adoptées par des loges orangistes et, en partie, de résolutions adoptées par des organisations catholiques, dont la plupart ont déjà été publiées dans les journaux. Cette partie de la correspondance a donc déjà été rendue publique. Quant au reste, j'en considère le texte d'une violence extrême et d'un caractère qui ne peuvent que soulever une controverse inutile et susceptible de causer bien des malentendus dans le pays et à l'étranger.

J'ai la correspondance ici. Je serais heureux de la soumettre à mon honorable ami le leader de l'opposition (l'hon. M. Bennett) et, s'il est d'avis qu'elle doit être déposée sur le bureau de la Chambre, très bien. Mes remarques s'adressent également à l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner)—ou, de fait, à tout autre membre de cette Chambre. Mais, à mon sens, il n'est pas désirable pour le pays et l'étranger que cette correspondance soit rendue publique. Après ces quelques remarques, j'espère que mon honorable ami de Toronto-Nord-Ouest (M. Church), à qui je me ferai un plaisir de communiquer la correspondance, comprendra la sagesse de l'abandon de sa motion.

L'hon. R. B. BENNETT: Monsieur l'Orateur, c'est une motion marquée d'un astérisque au Feuilleton et qui n'est pas sujette à débat.

M. l'ORATEUR: La motion n'est pas sujette à débat.

L'hon. M. BENNETT: Non. De deux choses l'une. La motion ne pouvant donner lieu à un débat, il nous est impossible de la discuter en aucune façon. Le premier ministre devrait alors ou l'accepter, ou demander à l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest d'en faire une motion pour production de documents, motion qui pourrait alors être discutée. C'est la conclusion qui s'impose main-

tenant. Puisque personne ne peut discuter cette motion, il faudrait, pour autoriser le débat la convertir en demande de documents non marquée d'un astérisque. D'un autre côté, si l'on me le permet, monsieur l'Orateur, la déclaration du premier ministre, que tout honorable membre de cette Chambre pourra examiner cette correspondance, devrait, à mon sens, donner complète satisfaction, et mon honorable ami de Toronto-Nord-Ouest, j'espère, acceptera la suggestion.

M. CHURCH: Monsieur l'Orateur, en dépit de ce qu'on a dit cet après-midi, je prétends que le règlement de la Chambre qui fixe la procédure parlementaire exige le dépôt de ces documents. J'ai actuellement une seule motion inscrite au Feuilleton; c'est tout ce qu'on me permet. Sans doute le premier ministre...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! J'ai permis qu'on fasse quelques observations dans le but d'arriver à une solution, mais la motion ne peut être discutée. On a demandé à l'honorable député s'il voulait retirer sa proposition. S'il n'est pas disposé à le faire, il ne me reste plus qu'à mettre la motion aux voix.

M. CHURCH: Monsieur l'Orateur, je veux savoir si nous avons un Parlement libre. Je ne retirerai pas ma motion. L'autre jour, lorsque le Gouvernement s'est opposé à ma proposition, j'ai consenti, par courtoisie, à modifier la seconde partie; je prétends que mon attitude est maintenant conforme au règlement. Mais si vous maintenez, monsieur l'Orateur, que la motion ne peut être discutée, je me soumettrai à votre décision. Elle a été déjà discutée par les uns et non par les autres.

M. l'ORATEUR: En vertu de l'article 51, la motion n'est pas sujette à débat. Par courtoisie et conformément à la vieille coutume de la Chambre, j'ai permis aux deux leaders d'échanger certaines observations pour faciliter les choses, mais le sujet de la proposition ne peut faire l'objet d'un débat. L'honorable député est-il disposé à retirer sa motion, ou bien la laisse-t-il à l'ordre du jour? Je vais mettre la question aux voix.

L'hon. sir GEORGE PERLEY (Argenteuil): Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler l'article 51 des Règles parlementaires de Beauchesne, page 135 de la 2e édition, qui dit dans le dernier paragraphe:

Tous ces avis...

Avis de demandes de documents.

...seront décidés aussitôt appelés, mais si l'on désire qu'une pareille motion fasse l'objet d'un débat, le greffier devra la transporter au chapitre des avis de motions.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je ne pense pas qu'un débat soit à désirer. Nous voulons décider de la motion immédiatement.

L'hon. M. BENNETT: L'autre partie a ses droits.

M. CHURCH: Monsieur l'Orateur, le leader de l'opposition m'a demandé de retirer ma motion; je ne veux certainement pas le faire.

M. l'ORATEUR: Alors je vais mettre la question aux voix. La Chambre désire-t-elle adopter la motion?

Quelques DEPUTES: Non.

M. l'ORATEUR: Ceux qui sont en faveur de la motion voudront bien dire: Oui.

M. CHURCH: Oui.

M. l'ORATEUR: Ceux qui s'y opposent.

VOIX NOMBREUSES: Non, non.

M. l'ORATEUR: Rejetée.

(La motion est rejetée.)

LE RAPPORT DE LA COMMISSION HUNTER

M. GARLAND (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aurai une question à poser au Gouvernement au sujet du rapport Hunter qui a été déposé lundi dernier. A-t-on déposé tous les témoignages rendus durant cette enquête; sinon, les déposera-t-on? A-t-on déposé tous les affidavit reçus avant l'enquête; sinon, les déposera-t-on?

L'hon. J. H. KING (ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile): Je crois comprendre que tous les témoignages rendus devant la commission ont été déposés, mais je m'en assurerai. Quant aux affidavit antérieurs à l'enquête, je ne pense pas qu'ils aient été déposés. Si la Chambre le désire, ils le seront.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens et sur l'amendement proposé par M. Cahan.

M. F. G. SANDERSON (Perth-Sud): Vu le peu de temps que j'ai à ma disposition, je ne pourrai pas discuter en détail l'exposé budgétaire, ni les modifications douanières projetées. Je tiens cependant, en ma qualité de député libéral de l'ouest de l'Ontario, représentant une circonscription dotée de nombreuses manufactures, mais qui est peut-être surtout rurale—je tiens, dis-je, à faire consigner mon approbation du budget. J'irai plus loin: je profite de l'occasion pour féliciter le

ministre des Finances (l'hon. M. Robb). Comme toujours, il nous a présenté un budget populaire, un budget fait pour les masses.

Ce budget peut être divisé en trois parties: Une diminution d'impôts de 19 millions de dollars...

M. IRVINE: Quels impôts?

M. SANDERSON: Mon honorable ami me permettra de continuer. Je n'ai que quarante minutes pour exposer ma manière de voir. Hier soir, il n'a pas été interrompu. Je répète, monsieur l'Orateur, pour l'édification de mes amis de la gauche, que les taxes ont été diminuées de 19 millions, que 39 millions ont été enlevés de la dette et que le surplus a augmenté de 55 millions. Quelle meilleure preuve de prospérité le peuple peut-il demander qu'un budget de cette nature? Je sais que la réduction des taxes, la diminution de la dette et le surplus ont été amenés par l'augmentation de notre commerce, mais on me permettra d'ajouter qu'il existe une autre raison permettant le dépôt d'un exposé budgétaire aussi satisfaisant; et c'est le travail énergique de l'honorable ministre du Revenu national (l'hon. M. Euler). Nous devons, je crois, lui donner le crédit de l'augmentation du surplus et nous devons aussi féliciter les commissaires et ceux qui travaillent sous ses ordres, car tous ont accompli leur travail efficacement et au plus grand avantage de tout le Canada.

En ce qui touche aux dispositions du tarif, je favorise cette réduction de 10 p. 100 dans l'impôt sur le revenu, venant après une semblable réduction, l'an dernier, et je compte que l'an prochain ou un an après, le ministre trouvera moyen de faire disparaître cette taxe. J'approuve de même la diminution de 25 p. 100 dans la taxe des ventes et je compte que, l'année prochaine, le ministre pourra la supprimer complètement.

Abordant les modifications au tarif douanier je n'ai que le temps de discuter les industries textiles; comprenant les lainages, les cotonnades, le chanvre et le lin. La réduction proposée sur les cotons est de 37½ à 30 p. 100, réduction qui, sans être très forte, opérera tout de même à l'avantage du peuple. Toute la population du pays emploie le coton sous une forme ou une autre. La fabrication du coton a fait tellement de progrès au cours de ces dernières années qu'il n'y a, pour ainsi dire, pas un seul vêtement qui ne contienne une proportion quelconque de ce tissu. Dans certains cas, il a remplacé la toile, la soie et la laine. C'est donc un article de première nécessité et toute réduction dans le tarif sur les cotonnades sera avantageuse pour les ménagères, sinon tous les jours, au moins toutes les semaines. Sous ce rapport, le changement projeté aura pour effet de diminuer le coût de la vie, du moins jusqu'à un certain point.

Déjà la presse conservatrice recommence la vieille rengaine au sujet de la ruine de l'industrie et l'on nous dit que l'industrie des cotonnades au Canada sera tellement atteinte qu'elle ne pourra s'en relever. Pour réfuter cette prédiction je n'ai qu'à vous reporter à l'histoire de l'industrie de l'automobile, en 1926, et je pense que la réduction du tarif sur les cotons sera justifiée. Sans doute, l'histoire va se répéter; ce qui s'est produit relativement à l'industrie de l'automobile arrivera dans le cas qui nous occupe et, grâce au nouvel arrangement, les fabricants de cotonnades constateront que leurs affaires augmentent au lieu de diminuer.

La Dominion Textile Company est la plus grande manufacture de cotonnades du Canada. J'ignore si elle exerce un monopole sur cette industrie, mais, pour renseigner la Chambre, je veux faire inscrire au hansard quelques faits glanés du dernier bilan annuel de la compagnie et qui sont rapportés dans l'*Annual Financial Review*, édition de juillet 1927. Je ne puis pas lire tout le bilan qui est assez long, mais, pour le moment, je me contenterai de lire des états comparatifs pour les années finissant les 31 mars 1924, 1925, 1926 et 1927, relativement aux dividendes et surplus. En 1924, la Dominion Textile Company, Limited, a payé des dividendes au montant de $1,035,842. Elle a payé exactement le même montant en 1925; en 1926 et 1927, elle a distribué un montant augmenté à $1,260,842. Mais, tout en payant des dividendes, elle augmentait ses réserves qui se sont élevées de $5,390,003 en 1924 à $6,529,988 en 1927. A la lumière de ces chiffres, je prétends que la réduction du tarif sur le coton ne pourra pas affecter matériellement les affaires de la Dominion Textile Co.

Voyons maintenant la réduction sur les lainages. L'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion) s'est ouvert franchement à la Chambre, hier après-midi. Il nous a déclaré que, malheureusement, comme il le dit, il se trouve actionnaire de la Monarch Knitting Company Limited et a ajouté qu'il craignait de voir la réduction sur les lainages, proposée par le budget, causer des pertes aux actionnaires de cette compagnie. Par une coïncidence étrange, monsieur l'Orateur, le *Mail and Empire* du 16 février,—c'est-à-dire de jeudi dernier, le jour même du dépôt du budget,—disait dans sa page financière, au sujet de la Monarch Knitting Company, Limited, dont l'honorable député de Fort-William se dit actionnaire.

L'hon. M. MANION: Un très petit actionnaire.

M. SANDERSON: C'est dommage, car ce sont de bonnes actions. Voici ce que dit le journal:

Les actionnaires de la Monarch Knitting Company, Limited, ont raison de se réjouir du progrès accompli par cette compagnie depuis son organisation. La première année de son administration, en 1903, elle réalisa un profit net de $3,995.74...

Fort minime.

...lequel augmenta jusqu'à un maximum de $386,686.99 en 1919. Dans ses vingt-cinq ans d'existence, ses profits atteignent la somme globale de $2,826,185.12. Depuis sa reconstitution et sa transformation de compagnie particulière en compagnie à responsabilté limitée, elle a dépensé un peu plus d'un million pour améliorations et agrandissements.

Aucun actionnaire de la Monarch Knitting Company, Limited n'a lieu de craindre beaucoup pour ses titres. Si j'avais un conseil à donner à mon honorable ami de Fort-William, je lui dirais de garder le peu d'actions qu'il peut avoir.

L'hon. M. MANION: Je ne puis faire autrement; personne ne veut les acheter. La compagnie ne paye pas de dividendes depuis quelques années.

M. SANDERSON: Que l'honorable député prenne patience et je lui dirai pourquoi elle n'en paye pas. J'ai eu la curiosité d'examiner dans la même revue financière annuelle, juillet 1927, le dernier rapport financier publié en 1927 par la Monarch Knitting Company, Limited. Comme il est très long, je ne puis le lire en entier, mais j'en cite l'extrait suivant:

La Monarch Knitting Company, Limited a été érigée en corporation par une charte du gouvernement de l'Ontario, afin de prendre en main l'administration de la compagnie du même nom qui fit affaires de 1903 au premier mai 1912.

La compagnie s'occupe de la fabrication de tricots: chandails pour hommes, femmes et enfants, et un assortiment complet de tricots de fantaisie, tels les chandails, les jupes, les toques, les écharpes, les bas, etc.

Les fabriques de la compagnie à Dunnville, St. Catharines et St-Thomas sont modernes par la construction et l'outillage, et sont excellemment appropriées à ce genre de fabrication.

Vient ensuite cette note au bas de la page:

La propriété et fabrique de Buffalo a été enfin vendue en 1925.

Vous constatez par la lecture de cet exposé que presque tous les revers de la Monarch Knitting Company, Limited, proviennent de l'exploitation de sa fabrique de Buffalo dans l'état de New-York. Néanmoins le droit sur les lainages entrant aux Etats-Unis est de 40 à 55 p. 100, tandis que la compagnie ne jouit ici que d'une protection de 37½ p. 100. Mon honorable ami de Fort-William voudrait-il me dire s'il a acheté ses actions sachant que la compagnie avait un établissement à Buffalo? Certes, il ne ferait pas un placement dans une compagnie faisant affaires aux Etats-Unis.

L'hon. M. MANION: Je puis répondre que mon loyalisme ne va pas jusqu'à refuser de gagner de l'argent n'importe où.

M. SANDERSON: Je suis heureux de l'entendre dire, mais le rapport en question décèle que la compagnie a subi des pertes aux Etats-Unis et non au Canada.

L'hon. M. MANION: Mais les paroles de mon honorable ami ne changent rien à ce que j'ai dit hier.

M. SANDERSON: Comme de raison. Je pourrais parler jusqu'au jour du Jugement sans modifier l'opinion de mon honorable ami; je connais son parti pris.

L'hon. M. MANION: Vous ne changeriez pas les dividendes non plus.

M. SANDERSON: En voilà assez pour l'industrie du tricot. Je dirai maintenant quelques mots de la fabrication de la toile. J'ai une connaissance assez précise de la chose, parce qu'elle se lie à mon occupation: la culture et la préparation du lin pour la filature. Le petit relèvement du droit de faveur sur la toile fine ne lésera ni l'industrie de la toile, ni l'industrie du lin au Canada. La raison, c'est qu'il ne se fabrique pas de toile fine au pays ou aux Etats-Unis, malgré le grand progrès dans la fabrication. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails; je me bornerai à dire que cela est dû en grande partie au climat, lequel est presque idéal en Irlande où se fabrique la meilleure toile. Les remaniements tarifaires proposés ne nuiront pas à la fabrication des produits textiles, cotonnades, lainages et toiles de lin.

L'hon. M. EDWARDS: Et le tissage?

M. SANDERSON: Mon honorable ami parle-t-il des tissus de lin, de coton ou de laine?

L'hon. M. EDWARDS: Des tissus de laine.

M. SANDERSON: Mon honorable ami aura quarante minutes pour discuter le budget, et je préférerais qu'il ne prenne pas de mon temps pour le moment.

Lorsqu'on m'a interrompu, monsieur l'Orateur, je terminais mes remarques relatives aux textiles, et je voudrais maintenant examiner le discours de mon honorable ami de Fort-William, parce qu'il semble bien disposé cet après-midi. J'aime toujours à l'entendre; il a un sourire si aimable. Mais il y a derrière

ce sourire une amertume politique qu'il ne réussit pas à cacher. Dans son discours, hier, il a parlé de l'état affreux des affaires de notre pays. Il a fait ce qu'il est convenu d'appeler, en temps d'élection une assez bonne harangue électorale. Si l'on tient compte de sa façon de voir les choses. Mais j'aimerais à lui demander, et je le demande à cette Chambre, si le discours prononcé hier par l'honorable député, décriant notre pays, répétant la vieille histoire que nos fils et nos filles émigrent aux Etats-Unis, et affirmant que des centaines et des centaines de fabriques sont fermées, est une bonne annonce pour le Dominion du Canada? Cela serait mal même si ce qu'il a dit était vrai, mais ce n'est pas vrai; ces affirmations sont inexactes.

L'hon. M. MANION: Monsieur l'Orateur...

M. SANDERSON: Je proteste contre ces interruptions; je n'ai que quarante minutes.

L'hon. M. MANION: Je demande l'application du règlement. L'honorable député a déclaré d'abord que je n'ai pas dit la vérité, puis que j'ai décrié mon pays. Or, je n'ai ni décrié mon pays ni fait de fausses assertions. L'honorable député peut ne pas approuver ce que j'ai dit, mais je n'ai rien dit qui n'était pas vrai.

M. l'ORATEUR: Je suis obligé de demander à l'honorable député de retirer ses paroles. Il ne lui est pas permis d'accuser un collègue d'avoir fait une déclaration fausse ou mensongère; ce n'est pas un langage parlementaire. Cette Assemblée est composée d'hommes bien élevés, et il n'est pas permis de dire que les affirmations d'un autre député ne sont pas vraies.

M. SANDERSON: Etant l'un des plus jeunes députés, monsieur l'Orateur, je désire me conformer au règlement de la Chambre, et si j'ai dit quelque chose en violation du règlement, je le retire volontiers. Néanmoins, les *Débats* parlent d'eux-mêmes et les remarques de mon honorable ami de Fort-William doivent y être consignées. Je veux, cependant, relever un ou deux autres points du discours de l'honorable député. Il a parlé longuement de la question du chômage dans notre pays, et il a déclaré qu'au lieu de diminuer il augmentait.

L'hon. M. MANION: Non; j'ai dit que nos gens partaient pour les Etats-Unis.

M. SANDERSON: Je regrette de ne pas avoir sous la main un numéro des *Débats* afin de pouvoir lire le discours de l'honorable membre.

L'hon. M. MANION: Ce serait souhaitable.

[M. Sanderson.]

M. SANDERSON: Tout ce temps est pris sur mes quarante minutes, monsieur l'Orateur, de sorte que je demande aux honorables députés de lire attentivement le discours de l'honorable député de Fort-William et ils verront au juste ce qu'il a dit; il a certainement fait allusion au chômage.

L'hon. M. MANION: Très bien.

M. SANDERSON: Oui, en effet. Je ne dis pas ceci avec méchanceté, monsieur l'Orateur, mais mon honorable ami a un assez bel emploi; il n'a pas seulement une situation mais il en cumule deux assez bien rémunérées, si je ne me trompe. Mais il n'était pas satisfait d'être membre de la commission des liqueurs de l'Ontario, fonction dont il s'acquitte très bien; il n'était pas satisfait non plus d'être député dans cette Chambre, poste qu'il remplit avec talent, il lui en fallait une troisième qu'il a tenté d'obtenir à Winnipeg, en octobre dernier. Or, je lui demande de dire en toute sincérité s'il avait été assez heureux pour obtenir celui qu'il cherchait à Winnipeg—et il a fait bonne figure parmi les autres—s'il se serait efforcé de garder ces trois positions ou s'il en aurait abandonné quelques-unes?

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami désire-t-il une réponse maintenant?

M. SANDERSON: Oui, j'accorde un moment à mon honorable ami pour qu'il puisse répondre.

L'hon. M. MANION: Eh bien, j'aurais décidé quoi faire après avoir été élu chef.

M. SANDERSON: Mais mon honorable ami n'a pas été élu chef.

L'hon. M. MANION: Je ne tente pas de franchir un obstacle avant de le rencontrer.

M. SANDERSON: Comme Barkus, mon honorable ami était consentant à le faire, apparemment; nous allons en rester là. Mais je crois que mon honorable ami fait mieux de ne pas trop parler du chômage au Canada. Lorsqu'il a discuté le budget dans cette Chambre, il y a deux ans, il a fréquemment fait allusion à la Providence, disant qu'elle veillait sur notre pays bien que le Gouvernement au pouvoir à Ottawa fut libéral. J'en conviens avec mon honorable ami: la Providence veille sur nous tous, individuellement et collectivement, les partis politiques comme le reste. Mais l'honorable représentant oublie sans doute que la Providence veille sur nous particulièrement depuis 1921 puisqu'elle maintient au pouvoir un ministère libéral.

Un DEPUTE: Les progressistes ont fait cela.

M. SANDERSON: Je n'ai pas saisi. A propos de la Providence et de sa relation à

l'honorable député de Fort-William, ce dernier me paraît être un homme religieux, et je l'en félicite. Dans sa jeunesse, il a dû songer à faire du ministère. Plus tard il a tenté par deux fois d'entrer dans le ministère; il a réussi chaque fois, mais il n'y est pas resté bien longtemps. J'espère qu'il mettra toujours sa confiance dans la Providence et qu'il ne manquera pas de se rappeler que lorsqu'un gouvernement libéral est à la tête des affaires à Ottawa, le pays peut en remercier une bonne Providence.

Mon honorable ami a parlé du département du Rétablissement des soldats; encore une fois, je ne cherche nullement à donner une fausse interprétation à ses paroles, et je serai heureux de retirer toute observation contraire au règlement de la Chambre. Si ma mémoire ne m'abuse, l'honorable représentant, lorsqu'il critiquait hier le département du Rétablissement, a affirmé que les frais administratifs de ce département ne cessaient de monter et que l'an dernier ils dépassaient de quelque $35,000 le chiffre de l'année précédente.

L'hon. M. MANION: Si mon honorable ami le permet, je fais une autre rectification: encore une fois il m'attribue une opinion que je n'ai pas émise. Je regrette d'abuser ainsi de l'indulgence de la Chambre; mais je suis de bonne foi. Voici ce que j'ai dit hier: Les crédits des deux ministères, le département de la Santé, et le département du Rétablissement, dépassent de $35,000 le chiffre de leurs crédits de l'an dernier. Voilà tout.

M. SANDERSON: J'ai cru qu'au dire de mon honorable ami le montant de $35,000 était imputé contre le département du Rétablissement.

L'hon. M. MANION: Non pas; mon honorable ami a lu mon discours trop rapidement.

M. SANDERSON: J'ai cru que l'honorable député avait fait cette assertion. Mais, pour revenir au département du Rétablissement des soldats dans la vie civile, je dis, en ma qualité d'ancien combattant, que si le ministère ne fonctionnait pas bien et si pour en assurer le bon fonctionnement il fallait augmenter les dépenses, j'ai la conviction que mon honorable ami, un ancien soldat lui aussi, ne s'opposerait pas à une augmentation, non pas seulement de $35,000 mais de bien plus encore, dès qu'elle serait nécessaire pour donner justice à nos anciens camarades.

L'hon. M. MANION: Très bien.

M. SANDERSON: Encore une fois j'exprime mon regret, si j'ai, de quelque manière, donné une fausse impression des paroles prononcées par l'honorable représentant de Fort-William quand il nous a prédit ce qui arriverait aux prochaines élections générales. Je le crois faux prophète. J'ai entendu d'autres de ses prédictions.

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien!

M. SANDERSON: Je l'ai entendu lorsqu'il faisait des prédictions, du côté de l'opposition; je l'ai entendu aussi, lorsque, sur les banquettes ministérielles, il a consacré quelques heures à la prédiction de tel et tel événement. Dans ces deux occasions il s'est trompé; par conséquent je n'ajoute pas trop de foi aux prédictions de l'honorable député de Fort-William relatives aux prochaines élections générales. Je ne veux pas faire le prophète moi-même: je me bornerai à dire qu'en toute probabilité, au sortir des prochaines élections générales, le parti libéral comptera un plus grand nombre d'adhérents qu'aujourd'hui.

Le principal critique parmi les membres de l'opposition, l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), dont je regrette l'absence en ce moment, a prononcé l'autre après-midi un discours où il a traité une multitude de sujets. Je ne sais pour quelle raison le chef de l'opposition a confié le rôle de principal critique financier à l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Cela, du reste, ne me regarde pas; mais j'ai cru qu'une des raisons était qu'il y avait là une occasion de dépasser la limite de quarante minutes. Quoiqu'il en soit, certaines observations de l'honorable député doivent être censurées par cette Chambre. Il a lancé une attaque générale contre les Chemins de fer nationaux et contre sir Henry Thornton, le gérant général du réseau. Je n'ai pas à défendre sir Henry Thornton, il peut se dispenser de l'aide de qui que ce soit; seulement si le public canadien doit être reconnaissant d'une chose, c'est bien du fait que sir Henry Thornton et ses habiles adjoints aient tiré le réseau national de la situation plus que précaire où l'avait laissé le gouvernement conservateur qui nous a précédés.

Mon bon ami l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest (M. Church) a prononcé un discours, hier soir, et si je ne me trompe. il en veut surtout à la commission consultative du tarif. Je tiens à dire qu'à mon avis cette commission s'acquitte de sa tâche pour le plus grand bien du Canada. Elle fait œuvre salutaire, utile, consciencieuse, qui permettra peut-être de soustraire à la politique cette irritante question du tarif.

M. GARLAND (Bow-River): Non pas si le Gouvernement continue ses agissements.

M. SANDERSON: Je suis enchanté de provoquer de toutes parts, cet après-midi, des observations. La commission consultative du tarif accomplit un travail dont profiteront les gouvernements à venir, libéraux ou conservateurs. De l'avis de l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest, cette commission ne serait qu'une "troupe de comédiens ambulants", c'est la déclaration qu'il fit à deux ou trois reprises. Il ne s'est pas contenté de la rédire en cette Chambre, hier soir, mais il s'était plu à le répéter en d'autres occasions dans la ville de Toronto. A mon avis, la commission consultative du tarif n'est nullement une troupe de comédiens ambulants; seulement j'ai l'idée que s'il prenait fantaisie au Gouvernement de se lancer dans le théâtre forain, je pourrais lui recommander un homme de Toronto-Nord-Ouest qui jouerait fort bien son rôle, sans avoir à se maquiller. Je ne partage nullement l'opinion de l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest quant à la commission consultative du tarif.

Monsieur l'Orateur, mon temps est presque expiré. En terminant, revenant à l'exposé budgétaire et à la position financière du Canada, je tiens à déclarer que, grâce à la sage et habile direction du premier ministre actuel (le très hon. Mackenzie King), le parti libéral —qu'il détienne le pouvoir quatre, huit ou douze ans—laissera dans l'histoire le souvenir d'une administration féconde, honnête et économique, qui contribuera à assurer le bon renom du Dominion.

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ignore, vraiment, ce que l'honorable député de Perth-Sud, aurait pu faire si l'honorable député de Fort-William ne lui avait pas fourni de la matière pour son discours. En l'écoutant parler je ne parvenais pas à repousser le souvenir d'une phrase lancée, en cette Chambre, par un ancien ministre des Finances du Canada alors qu'on discutait une question comme celle-ci: "Je n'ai pas trouvé si grande foi, pas même en Israël." L'honorable député parlait sans connaissance de cause quand il affirmait que le parti conservateur a laissé le réseau national dans le gâchis. Qu'il relise l'histoire des chemins de fer de ce pays et il verra que c'est le grand parti libéral qui doit être tenu responsable de la déconfiture dans laquelle s'est trouvé le réseau national. Je le prie de me dire s'il a souvenance que le parti libéral a garanti les obligations relatives à la voie de l'ancien Nord-Canadien, de Fort-William, vers l'Est, et que c'est ce parti qui a construit le Transcontinental au coût de 160 millions de dollars. Ces deux faits ont suffi pour poser

[M. Garland (Bow-River).]

ce problème des chemins de fer, et le parti libéral en a la responsabilité.

N'ayant que quarante minutes à ma disposition, il m'est impossible de commenter longuement les discours précédents. Pour la première fois de ma vie, j'ai vu un ministre des Finances, dans son exposé budgétaire, s'attribuer, à lui et à ses collègues du ministère, le mérite de toutes les faveurs que la divine Providence a daigné répandre et des fruits du travail de l'homme. En écoutant le ministre des Finances, jeudi dernier, les paroles de Cassius me revenaient à la mémoire: "De quoi donc se nourrit notre César pour qu'il soit devenu si grand." Le tableau qu'il nous a tracé jeudi, nul autre que lui ne peut l'admirer, aujourd'hui, au Canada. Je me demandais si, à ce moment-là, il ne s'imaginait pas être devenu un autre Jean contemplant, dans l'île de Patmos, un autre ciel et une autre terre, car ce n'est pas, en ce pays et de notre temps, qu'on trouverait tableau comme celui qu'il nous a brossé. Il attribuait au Gouvernement le mérite des riches moissons dont la nature nous a gratifié, et de la production de nos mines, de nos forêts. Je me demandais, si, à l'instar de Josué, il n'allait pas commander au soleil d'arrêter sa course, aux vents de souffler et aux cataractes du ciel de s'ouvrir.

Et il me vint à l'esprit le spectacle de cette légion de travailleurs qui n'ont pas de quoi se nourrir, de cultivateurs qui, après le travail d'une année, restent avec si peu; je vis, encore, se dérouler le long cortège de nos concitoyens s'en allant aux Etats-Unis et je n'arrivais pas à découvrir la cause des vaines illusions et de l'hallucination dont souffre le Gouvernement. Avec une énergie, une audace digne d'une meilleure cause, et avec une note d'emphase qui lui est propre, le ministre des Finances s'est levé en cette enceinte pour mettre au défi qui que ce soit de nier le retour des nôtres au Canada. En écoutant cela, je me demandais, comme je le fais présentement, si quelque ministre ou quelque député libéral, qui parle du retour des nôtres, s'est donné la peine de s'enquérir des raisons du retour d'un si petit nombre. Je leur rappellerai l'observation que l'honorable député de Fort-William (M. Manion) a faite hier, disant que la grande majorité des gens qui reviennent au Canada ne sont pas des Canadiens du tout. Je le prierai de s'enquérir sur les agissements d'une puissante association créée aux Etats-Unis, il y a trois ans, et que l'on désigne sous le nom de patrouille de la frontière; l'organisation en question a des bureaux à Seattle, Spokane, Grand Forks, Buffalo, Détroit et Montréal, et je conseille à mon honorable ami de se renseigner

sur son fonctionnement et d'examiner les rapports qu'elle publie. Et s'il suit mon conseil, il se rendra compte que, l'année dernière, l'organisation en question a forcé pour ainsi dire 19,000 émigrants à reprendre le chemin du Canada. Voilà les Canadiens que le Gouvernement prétend avoir ramenés au pays.

Il y a quelques semaines, j'ai consigné dans les colonnes du hansard des chiffres établissant que, depuis l'avènement du Gouvernement actuel, le nombre des Canadiens de naissance qui sont passés aux Etats-Unis excède le nombre des immigrants qui nous sont venus de tous les coins du globe. Et cette assertion n'a pas été ni ne peut être contredite. Or, la situation revêt un aspect d'autant plus grave, si nous nous rendons compte que, depuis 1924, personne ne peut immigrer aux Etats-Unis à moins d'être né au Canada. Et je demande au ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) qui occupe l'un des postes les plus importants du ministère: "Comment s'y prendra-t-il pour procurer du travail aux immigrants qu'il fait venir des Iles-Britanniques et auxquels il fait beaucoup plus de faveurs qu'aux enfants du sol canadien?" Le ministre est tenu de répondre à cette question. Le ministre de l'Immigration siège sur les banquettes ministérielles; il touche les émoluments attachés à ces fonctions comme récompense de son apostasie de la foi progressiste. La doctrine qu'il a préconisée avec tout son parti par le passé a eu pour effet de fermer les portes de nombreuses fabriques canadiennes, et il doit gravir les marches d'un gibet qu'il a contribué à édifier. Je le répète, de quelle façon procurera-t-il du travail aux immigrants qu'il fait venir de la Grande-Bretagne? Il est dans l'impossibilité, sauf sur une échelle assez restreinte, de placer les nouveaux venus sur des terres. D'autre part, étant donné le programme doit il poursuit l'exécution de concert avec le Gouvernement, et qui consiste à fermer les portes de nos fabriques, j'ai le droit de poser la question: Où les immigrants trouveront-ils du travail? Le ministre de l'Immigration ne peut s'attendre,—il ne le mérite pas du reste,—à la moindre considération de la part des honorables membres de la gauche. La politique même que le ministre et son groupe ont préconisée ici et qui est l'étoile polaire de nos gouvernants, constitue en réalité l'obstacle pour que la main-d'œuvre trouve à s'employer au Canada. Mais, en voilà assez sur ce sujet vu que j'ai l'intention de discuter plusieurs autres questions.

Je désire examiner pour un instant l'attitude du Gouvernement à l'égard de la classe ouvrière au Canada. Il y a une couple d'années, le Gouvernement a jeté le désarroi dans l'industrie de l'automobile; la conséquence c'est qu'il y a 5,000 ouvriers de moins dans cette industrie à l'heure actuelle. Le Gouvernement a remanié les droits sur les instruments aratoires, il y a quelques années et nous importons maintenant des machines agricoles pour une valeur de 30 millions de dollars des Etats-Unis. Le Gouvernement a également saboté l'industrie sidérurgique et des milliers et des milliers d'ouvriers des Provinces maritimes chôment de ce fait.

Cependant, le Gouvernement n'est pas satisfait des effets désastreux de son intervention passée dans le domaine industriel; il revient à la charge et porte un nouveau coup à la puissante industrie des lainages qui devrait être la plus florissante du Canada. Et en même temps l'attitude du Gouvernement nuit à l'industrie agricole et à l'élevage du mouton. Pour quelle raison n'avons-nous qu'environ 2,500,000 moutons au Canada lorsqu'il y en a 90,000,000 en Australie, un pays où les conditions ne diffèrent guère des nôtres? L'explication est facile. Depuis son arrivée aux affaires, le Gouvernement n'a cessé de jeter le désarroi dans les industries de la province d'Ontario, tout en ayant soin de protéger ses amis de la province de Québec, et, dans le présent budget visant à protéger certains amis de la province d'Ontario. Pourquoi le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de la Justice s'écartent-ils de la politique qu'a toujours suivie sir Wilfrid Laurier en ce qui regarde l'industrie des lainages? Les gens au fait de la situation savent fort bien que sir Wilfrid Laurier, en 1900, par l'intermédiaire de la préférence accordée à la Grande-Bretagne, abaissa de 33 à 22 p. 100 les droits sur les lainages. On se rappelle aussi de l'effet désastreux que cette réduction exerça sur cette industrie. Les droits furent relevés à 30 p. 100 l'année suivante avec l'appui du présent premier ministre, du ministre actuel des Finances et du ministre de la Justice. Ce tarif fut maintenu en vigueur durant tout le régime Laurier et à venir jusqu'en 1922. Après que le Gouvernement actuel eut prit en main les rênes du pouvoir, les droits sur les lainages furent abaissés à 27½ p. 100. Cependant, il ne fut pas satisfait du résultat, bien que plusieurs filatures eussent fermé leurs portes; l'année suivante, mes honorables amis réduisirent encore les droits de 10 p. 100, abaissant le tarif douanier à 24.8 p. 100. Et voilà que le Gouvernement revient à la charge et porte un nouveau coup à l'industrie des lainages. On le fait d'une façon détournée et il peut se faire que les fabricants de lainages aient prêté le flanc à l'attaque du Gouvernement en insistant sur le nombre de métiers qui sont arrêtés en conséquence de la politique inaugurée par le parti libéral. Or, il va de soi que les métiers contribuent à la confection des produits finis. Le Gouverne-

ment a sans doute l'idée que s'il parvient à faire fonctionner de nouveau tous ces métiers, il sera en mesure d'affirmer qu'il a apporté remède à tous les maux dont souffre l'industrie des lainages au Canada. Mais, monsieur l'Orateur, j'apprends de bonne source que chaque nouveau métier mis en fonctionnement n'assurera du travail qu'à une ouvrière, mais que, d'un autre côté, il forcera à chômer quatre ou cinq autres employées à des opérations préliminaires. Nous voyons encore là l'influence pernicieuse de ce Gouvernement, et comment sa politique entravera l'industrie des lainages et peut-être même entraînera la fermeture d'autres filatures. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, et je le demande à tout individu doué d'intelligence et de bon sens, pourquoi anéantir les industries canadiennes qui assurent du travail à notre population? Ma foi, c'est chose que je ne puis m'expliquer. J'ai réfléchi à la question, j'ai examiné à fond l'attitude du Gouvernement et je ne saurais en venir à d'autre conclusion qu'il agit de la sorte afin de se maintenir au pouvoir. En toute sincérité, je prétends que le seul espoir de salut qui reste à la classe ouvrière de ce pays réside en cette alternative: soit que la république américaine applique le régime du contingent d'immigration au Canada, ou que ce Gouvernement soit renversé du pouvoir.

Je n'ajouterai qu'un mot en réponse au ministre des Finances sur la question des impôts. Dans son exposé budgétaire, il s'est glorifié, selon l'habitude, de la diminution effectuée dans le chiffre de la dette publique. Depuis, ses partisans parmi la députation ont pris la parole, et en perroquets, ils ont répété exactement les propos du ministre, en dépit de cette circonstance que les départements de l'administration elle-même nous fournissent des chiffres qui contredisent l'assertion du ministre. Je ne ferai pas consigner ces chiffres au hansard, parce qu'ils y ont figuré déjà à maintes reprises. Il suffira de dire que depuis l'avènement de ce Gouvernement à la direction des affaires, les contribuables du Canada doivent 62 millions de plus. Après avoir entendu le ministre se vanter de la réduction des impôts, je me suis donné la peine de faire certains calculs et j'ai constaté que lors de l'arrivée de ce Gouvernement aux affaires le chiffre de l'impôt était de $42 et quelques sous par tête de population. Au cours des quelques années pendant lesquelles ce Gouvernement a eu la direction des affaires publiques, ce chiffre s'est accru de $4 par tête; nous déboursons donc aujourd'hui plus de $46 en impôts par tête de population. Comparons maintenant cet état de choses avec ce qui s'est fait aux Etats-Unis. Après la guerre, les Américains constatèrent que leur dette publique nette était de 26 milliards, et ils inaugurèrent un plan défini pour le remboursement de leur dette nationale qui, aujourd'hui, se trouve réduite à $16,975,000,000. Ils ont réussi à la diminuer de $50 à $25 par tête. Etablissons la comparaison avec ce que l'on a fait au Canada. Dans son discours au Congrès, il y a quelques semaines, le président Coolidge déclarait que son gouvernement avait allégé le fardeau des impôts que portait le public de 212 millions par année depuis 1925, et que ces dégrèvements se faisaient sentir dans les impôts de l'heure actuelle. C'est en vain que, dans ce pays, nous cherchons à voir dans nos impôts la trace des économies dont le Gouvernement se glorifie.

Examinant plus à fond ce que le Gouvernement a fait dans l'intérêt de la classe ouvrière, je me suis donné la peine de consulter la statistique du rendement de l'impôt sur le revenu, et à mes amis du groupe progressiste, je dirai que la proportion de notre population qui acquitte cet impôt n'est que de 1.02 p. 100. J'ai également calculé le montant des réductions que le ministre des Finances propose d'effectuer relativement à cet impôt sur le revenu. Je constate que ceux qui jouissent d'un revenu de $100,000 bénéficieront d'une réduction dépassant $2,000 par année. Comparez ce que ce Gouvernement fait pour le riche avec ce qu'il fait pour les cultivateurs de ce pays. Le contribuable dont le revenu est de $100,000 se voit accorder une réduction de plus de $2,000 par année, tandis que pour ce qui est du cultivateur, on lui enlève indirectement la protection dont il jouissait sur la laine qu'il produit. On maintient aussi la taxe de consommation de 3 p. 100 sur les chaussures et les vêtements que lui et sa famille portent. L'individu dont le revenu est de $200,000 bénéficie d'une réduction de $6,000 et pour un revenu de $300,000 le dégrèvement est de $9,000. Pour faire contraste à cela, ce Gouvernement enlève aux cultivateurs, par l'application du traité australien, de douze à quatorze cents la livre sur le beurre qu'ils produisent.

Mais il y a pis que cela. En même temps qu'il décrète cette réduction sensible de l'impôt sur le revenu, le Gouvernement impose une taxe de quarante p. 100 sur certains articles de consommation générale au pays. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, y a-t-il lieu de nous étonner que nous ayons des bolchéviks au pays lorsque nous avons un gouvernement qui administre les affaires publiques comme celui-ci les administre?

Je m'arrête un instant à un autre département de ce Gouvernement, à cet organisme mort-né que l'on voit représenté au conseil de cette administration depuis six ou sept ans. Il s'agit du ministère de la Santé. Avec mon honorable ami de Fort-William (l'hon. M. Manion), j'ai, pour ainsi dire, présidé à la

naissance de cette institution. Pendant des jours et des nuits, nous nous sommes évertués à en faire quelque chose qui puisse être de quelque utilité au pays, et je me souviens qu'un soir, au sortir d'une séance où nous avions bataillé ferme en faveur de l'inauguration d'un département de recherches scientifiques, un ministre du cabinet me disait: "McGibbon, n'y songez plus; vous ne ferez que créer des emplois pour des amis du Gouvernement, ce qui sera de nature à nuire sensiblement au pays et au parti". J'étais un des jeunes du Parlement alors, mais depuis il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts. A cette époque, j'avais un profond respect pour les ministres de la couronne. Je les regardais comme des surhommes, et je croyais qu'une fois qu'ils avaient parlé le jugement du plus haut tribunal d'appel avait été rendu, et qu'il n'y avait plus rien à dire. Mais, après dix ans, après avoir constaté comment le manteau du pouvoir peut grandir certains petits hommes—bien entendu, je ne fais aucune allusion personnelle,—après avoir vu combien la livrée des chevaliers peut rendre puissants des êtres médiocres, j'ai changé d'idée, et j'avoue qu'en cette occasion le ministre avait raison et j'avais tort.

J'ai consulté les rapports publiés par le département de la Santé depuis six ou sept ans, et la seule remarque que je puisse faire à leur égard est, comme me l'a dit un jour l'ancien député de Red-Deer, qu'ils sont un catalogue. A mes yeux, le ministère n'a rien fait pour motiver sa création ou son existence. J'ai quelques observations à présenter au ministre, observations que je n'ai pu faire depuis des années, parce que, d'habitude, ses crédits n'ont été déposés qu'à la dernière heure, alors que leur adoption était escamotée sans qu'il y eût personne à la Chambre pour les examiner. J'espère que nous aurons l'occasion de discuter les affaires de ce ministère avant la prorogation.

Je ne connais aucun département qui puisse rendre d'aussi précieux services, à condition qu'il soit convenablement administré. Mais il ne s'est fait remarquer que par son inertie, ne faisant rien pour justifier la dépense des crédits que nous lui avons votés. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, je le demande à tout le pays, ce département a-t-il cherché à enrayer le terrible commerce illicite des narcotiques qui ruine des milliers et des milliers de nos meilleurs concitoyens. Il n'a rien fait. J'espère que le ministre nous soumettra ses crédits de façon que nous puissions les étudier à la lumière du jour...

L'hon. J. H. KING: Avec plaisir.

M. McGIBBON ...afin que la Chambre soit renseignée sur son compte et sur celui de son département. Lorsque son ministère a été institué, nous avons demandé un service de recherches scientifiques, et il nous a été promis. Mais qu'est devenu cet engagement? Le ministère de la Santé, il est vrai, a exécuté quelques affaires courantes, créé certaines positions enviables et augmenté des appointements, mais les employés affectés aux travaux scientifiques n'ont pas bougé. J'aimerais que quelqu'un ranimât ce département pour qu'il rendît au pays les services qu'il attend de lui.

A ce sujet, il est certaines remarques que je tiens à faire. Je mentionnerai entre autres un sujet qui, à ma connaissance, n'a jamais été abordé à la Chambre, je veux dire l'énorme perte économique due aux décès prématurés et au chômage qu'on peut prévenir. Je ne pense pas que le pays se rende compte de cette perte si considérable chaque année. Il y a ici une occasion pour le ministre de la Santé et son département de se rendre utiles à la nation. J'ai quelques statistiques sous la main. Elles sont tirées d'un rapport du professeur Winslow et autres de l'université Yale fait après des enquêtes sur l'état de choses existant aux Etats-Unis, mais je les ai appliquées à la population canadienne. Ces statistiques, en ce qui touche notre pays, nous dévoilent que 42 p. 100 des décès sont d'origine externe, et par conséquent, peuvent être empêchés. Si nous réduisons cette proportion à 20 p. 100 et évaluons la vie à $2,500 par année, ce qui n'est pas excessif, nous constatons que le Canada perd annuellement de ce chef non moins de 47 millions. Ces décès prématurés pourraient être retardés, quelque temps du moins. Je pense ensuite à la diminution d'efficacité due aux maladies plus ou moins graves. Nous voyons que de 10 à 24 p. 100 de notre population souffre de graves lésions à la santé, et de 18 à 40 p. 100, d'altérations moins graves. Prenons une moyenne de 20 p. 100, et établissons les jours de travail à 3,510,000, et l'argent gagné à $750 par année, avec 20 p. 100 d'inefficacité jusqu'à concurrence de 25 p. 100 et nous trouvons que le pays perd, pour cette raison, environ 63 millions de plus. Puis, si nous tenons compte de la perte des salaires dans les mêmes proportions, et divisons le pourcentage par deux, nous voyons que, chaque année, le pays perd 10,500,000 jours. A 3 dollars par jour, ce qui n'est pas une évaluation exagérée, les salaires au Canada sont de $31,500,000 de moins par année. Ajoutons les dépenses pour la nourriture, les soins médicaux, et le reste, et nous constatons que le Canada perd annuellement, pour cause d'incapacité, de mauvaise santé et de décès prématurés, près de 250 millions. Je

le répète, ces statistiques n'ont pas été préparées par moi; elles viennent de l'université Yale, mais je les ai vérifiées et appliquées au Canada. J'y appelle l'attention du ministre de la Santé. Son département et lui-même y trouveront motif à s'employer utilement. Le Canada, dont la population n'est que huit à neuf millions, ne peut se permettre de perdre un quart de milliard chaque année. Et ces chiffres ne comprennent que la proportion évitable de cette perte. Voilà de quoi occuper le ministre de la Santé et son département.

Je constate que mon temps achève, monsieur l'Orateur. Au nom des 60,000 soldats morts en France; au nom des 46,000 pensionnaires de guerre; au nom des pères et des mères de famille dont l'emigration dissout les foyers en obligeant les enfants à aller se chercher de l'emploi aux Etats-Unis, j'adresse un dernier appel au Gouvernement. Je le supplie de proposer une politique qui permettra la mise en valeur complète, au Canada, de nos ressources naturelles, procurant ainsi du travail à nos gens, que nous garderons. Que le Gouvernement et particulièrement le ministre de l'Intérieur le comprennent bien, c'est la question qui prime toutes les autres. Tant que le Gouvernement ne prendra pas le moyen de multiplier l'emploi, peu importe le nombre d'immigrants que nous amènerons au Canada, dans dix ans nous serons encore au même point quant à la population. J'adresse cet appel au nom du peuple canadien. Que le Gouvernement ne s'expose pas à ce que lui soient appliquées les paroles du cantique de Salomon: "Ils m'ont mis à garder des vignes; ma vigne à moi je ne l'ai pas gardée."

M. W. B. FANSHER (Lambton-Est): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord féliciter le ministre des Finances pour le budget qu'il a présenté à cette Chambre. L'on aime toujours à apprendre que le revenu et la dépense se soldent à l'actif. Et comme le ministre des Finances l'a dit, il pourra cette année diminuer de 38 millions de dollars la dette nationale. Mais je ne dois pas oublier non plus le ministre du Revenu national. L'état financier indique en effet une perception de revenu atteignant approximativement 400 millions pour l'année financière écoulée le 31 mars 1927, comparée à 382 millions approximativement pour l'année écoulée le 31 mars 1926; soit une augmentation de 18 millions. Cela dénote une administration vigilante du département du Revenu national, ce dont je félicite le ministre titulaire. Et je félicite également l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens), lequel en provoquant une enquête sur le ministère des Douanes, a rendu possible une perception mieux suivie et une administration comme celle que nous avons présentement. Le pays doit en être vivement reconnaissant à cet honorable député.

Le revenu s'est accru de 18 millions de dollars, ainsi que je le disais tout à l'heure. Les dépenses, durant l'année financière écoulée le 31 mars 1926, furent de 335 millions de dollars, et de même à peu près durant l'année écoulée le 31 mars 1927. Preuve nouvelle que le chiffre de l'excédent indiqué dans l'état financier qui nous a été présenté est dû à l'accroissement des recettes, puisque la dépense a été pour ainsi dire la même.

Jusque-là je m'entends parfaitement avec le ministre des Finances; mais il en va autrement, arrivé au mode de taxation. Avant la guerre, notre revenu provenait presque entièrement de deux sources: la douane et l'accise. Durant la guerre, de nouvelles taxes furent imposées; taxes sur le revenu, taxe du timbre, taxe de vente. Il le fallait bien pour acquitter l'intérêt sur les emprunts de guerre, rétablir les démobilisés et assurer un service de pensions. J'ai toujours été d'avis,—et je ne suis pas seul à penser de même puisque la chose a déjà été demandée dans cette Chambre,—que notre comptabilité devrait indiquer distinctement le rendement des taxes de guerre, en regard de nos dépenses de guerre. Le ministre des Finances ne nous a fourni ce relevé qu'une seule fois, sauf erreur, et c'était à la session tumultueuse de 1926. Ce relevé montrait que, durant l'année financière écoulée le 31 mars 1925, la recette des impôts de guerre s'établissait à 147 millions, tandis que la dépense relevant du même chef atteignait 167 millions de dollars; soit un solde à découvert de 20 millions de dollars. Ce relevé nous manque depuis, mais nous trouvons dans les exposés financiers annuels le produit de la recette des impôts de guerre, et quant aux dépenses en découlant je les ai calculées de mon mieux. Je constate que durant l'année 1926, on a perçu 157 millions et dépensé 164 millions, ce qui donnait un déficit de 7 millions; en 1927, on a perçu 156 millions et l'on a dépensé 164 millions, ce qui donne un déficit de 8 millions. Durant l'année 1928, d'après les prévisions budgétaires, les recettes provenant des taxes de guerre seront de 146 millions et les dépenses au compte de la guerre seront de 164 millions, ce qui donnera encore un déficit de 18 millions. En somme, durant ces trois années, les taxes de guerre ont rapporté 53 millions de moins que ce qu'il fallait pour payer les dépenses au compte de la guerre.

Ma conviction profonde est que les taxes de guerre devraient, chaque année, pourvoir aux dépenses attribuables à la guerre, et que les détails en devraient être mis à part dans l'exposé financier. Il y a deux raisons à cela: en premier lieu, ceci est un compte spécial qui

devrait être mis à part; en second lieu, il serait bon de permettre au pays de se rendre compte chaque année de ce que la guerre coûte aux contribuables. Poussant mon argumentation un peu plus loin, je désire exposer à la Chambre un état indiquant le chiffre des réductions opérées dans la dette depuis cinq ans. En 1924, la dette nationale a été réduite de $35,993,593.86; en 1925, de $345,589.29; en 1926, de $27,706,586; et en 1927, de $41,896,729.33. Quant à 1928, on prévoit que la dette va être réduite de $38,815,000. La réduction totale durant ces cinq années s'élèvera donc à $144,700,000. Je veux prouver que depuis quelques années nous n'avons pu retirer des taxes de guerre assez d'argent pour payer nos dépenses de guerre; il nous a manqué 53 millions, et notre dette est encore entièrement une dette de guerre. En cinq ans, nous avons réduit notre dette d'environ $144,700,000, mais cette somme ne provient pas des taxes de guerre. Elle provient des anciennes formes de taxe, de la douane et de l'accise. J'ai été peiné d'entendre l'honorable député de Perth-Sud (M. Sanderson) dire que, pour sa part, il aimerait à voir diminuer graduellement l'impôt sur le revenu ainsi que la taxe des ventes. J'espère que ce ne sont pas là les sentiments de la droite. Dans ce cas, nous serions obligés de payer notre dette de guerre avec de l'argent provenant entièrement des taxes de douane et d'accise, et voilà où je trouve à redire au budget. Vous voudrez bien remarquer que le ministre des Finances a dit dans son exposé budgétaire de cette année:

...c'est l'intention du gouvernement fédéral de continuer à alléger graduellement le fardeau de l'impôt sur le revenu.

Cela ne peut signifier qu'une chose, c'est que le Gouvernement a l'intention de réduire graduellement l'impôt sur le revenu, et je tiens à dire que je suis absolument opposé à cette ligne de conduite.

Quand je suis entré dans cette Chambre en 1921, j'ai donné mon adhésion à certains principes connus alors comme formant le programme du parti agraire. Entre autres choses, ce programme comportait un dégrèvement immédiat et considérable du tarif douanier sur toute la ligne; on voulait réduire les droits de douane sur les marchandises importées d'Angleterre à la moitié des droits exigés d'après le tarif général; on demandait l'entrée en franchise de tous les aliments, des instruments aratoires, des machines de ferme et domestiques, des véhicules, des engrais chimiques, de la houille, du bois de construction, du ciment, de l'essence, de l'huile d'éclairage et des huiles lubrifiantes, ainsi que des machines employées à leur fabrication; on réclamait des efforts en vue d'obtenir la réciprocité illimitée du commerce avec les Etats-Unis quant aux produits naturels, selon le principe du traité de réciprocité de 1911. Je crois que ces principes sont encore bons et j'assure cette Chambre que je les approuve encore.

Ce programme, plusieurs honorables députés le savent, fut adopté en 1918; un an plus tard, un programme à peu près semblable fut adopté par le parti libéral réuni en convention à Ottawa. Peut-être cette similarité pouvait-elle s'expliquer dans le temps. Je désire lire la partie de ce programme qui a trait au tarif:

Que, pour le plus grand bien du Canada, il importe d'apporter des réductions sensibles aux impôts de douane afin de réaliser deux fins de la plus haute importance: premièrement, la diminution du coût très élevé de l'existence qui oppresse si lourdement les masses; deuxièmement, la réduction du prix des instruments de production nécessaires aux industries qui ont pour base les ressources naturelles du pays, dont le développement intense est essentiel au progrès et à la prospérité du Canada;

Qu'à ces fins, le blé, la farine de blé et tous les dérivés du blé; les principaux articles d'alimentation; les instruments aratoires et les machines agricoles; les tracteurs agricoles; les machines d'exploitation minière, de minoterie, de scierie et les pièces servant à la réparation de ces machines; le bois de service dégrossi et parteillement préparé; l'essence, les huiles d'éclairage et de lubrification et les huiles combustibles; les filets, la ficelle à filets et les outillages de pêcheurs; les ciments et les engrais devraient être exempts de droits de douane, ainsi que la matière première servant à la fabrication de ces objets.

Qu'un abaissement du tarif devrait se faire qui comporterait des réductions sensibles dans les droits de douane sur les articles d'habillement et les chaussures et sur d'autres articles de consommation générale autres que les objets de luxe, ainsi que sur la matière première servant à la fabrication de ces articles.

Et remarquez bien ceci:

Que le tarif de faveur accordé à l'Angleterre soit porté à 50 p. 100 du tarif général.

C'est là le programme libéral adopté en 1919.

Un MEMBRE: Est-ce du nouveau pour vous?

M. FANSHER (Lambton-Est): Mon honorable ami, j'en suis sûr, aime toujours à l'entendre lire. J'approuve la politique tarifaire énoncée dans ce programme; je ne pourrais approuver la première si je ne croyais pas en ce dernier, mais je me demande maintenant quel progrès nous avons fait dans la mise en pratique du programme de 1919? Il est vrai que certaines réductions minimes ont été effectuées. Je me rappelle très bien le budget de 1922; il ne comportait guère de réductions et les progressistes de notre groupe votèrent contre son adoption. Le budget fut adopté avec une majorité de seize. L'année suivante, le budget ne comportait pas plus de réductions;

les progressistes votèrent contre son adoption et la majorité du Gouvernement fut réduite à huit. La troisième année, le budget comportait d'importantes réductions des droits sur les instruments aratoires: ce budget reçut l'appui des progressistes.

M. GARLAND (Bow-River): Le Gouvernement avait-il une majorité dans la Chambre cette année-là?

M. FANSHER (Lambton-Est): Il obtint une forte majorité; les progressistes votèrent en faveur du budget.

L'hon. M. FORKE: La moitié des progressistes votèrent contre le budget.

Des MEMBRES: Non.

M. FANSHER (Lambton-Est): A titre de renseignement à l'adresse de mon honorable ami, je lui dirai que j'ai voté en faveur de ce budget, comme il doit se le rappeler. Le dernier budget de la précédente législature ne comportait à peu près aucune réduction tarifaire. Puis vinrent les élections, et le parti libéral n'obtint pas une majorité absolue. Quel en fut le résultat? Nous avons eu les réductions les plus importantes accordées dans toute l'histoire du pays. Il semble que des conditions extraordinaires seules peuvent nous apporter des réductions importantes. Naturellement, lors des élections qui suivirent et dans la campagne qui les précédèrent, le budget joua un rôle important.

Avant de pousser plus loin ce raisonnement, je désire souligner quelques articles du programme libéral. Vous remarquerez que ce programme mentionne l'abaissement du tarif douanier sur les chaussures Le ciment et les engrais chimiques sont aussi au nombre des articles qui devaient être admis en franchise. Ces deux produits se trouvaient les derniers mentionnés. D'après les renseignements obtenus, le dernier article mentionné, les engrais chimiques, est le seul qui ait été admis en franchise. Je suggérerai au Gouvernement et au parti libéral de suivre la liste à reculons et de placer le ciment au nombre des articles admis en franchise dans le prochain budget. Je veux exposer les raisons de cette demande, et je citerai certains chiffres se rapportant à quelques industries. Je prends d'abord l'industrie de la chaussure qui jouit d'un tarif élevé, bien que le programme libéral nous eût promis une réduction. Pendant toutes les années du régime libéral, on n'a pas touché au tarif sur cet article particulier. J'ai obtenu du bureau de la statistique à Ottawa certaines données sur les importations de chaussures, sur les droits perçus, et sur la valeur de la production au Canada; je vais les communiquer à la Chambre:

[M. Fansher (Lambton-Est).]

Chaussures autres que les chaussures en caoutchouc.

Importations pour l'année terminée le 31 mars 1927	$ 2,662,754 00
Total des droits perçus (impôt des ventes non compris)	640,299 81
Pourcentage du droit	24 05
Manufacturées au Canada en 1926	46,096,163 00
Exportées	311,079 00
Balance pour le marché domestique	45,785,084 00

On voit clairement que lorsque l'on importe pour une valeur de $100 de marchandises les droits perçus s'élèvent à $24.05. Donc, sur chaque $100 de marchandises manufacturées au Canada, l'industrie profite d'une protection au montant de $24 05. Nous n'avons qu'à baser notre calcul sur le total des marchandises manufacturées au Canada pour voir que la protection apporte à l'industrie de la chaussure une somme de $11,011,312.70.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami base-t-il son calcul sur le tarif de préférence britannique ou sur le tarif général?

M. FANSHER (Lambton-Est): Je désire informer l'honorable ministre de la Justice que mes chiffres ne sont pas basés sur les deux tarifs. Je prends le chiffre des importations réelles et des droits perçus et j'en obtiens mon pourcentage.

L'hon. M. LAPOINTE: Mais le tarif de préférence britannique n'est pas de 25 p. 100.

M. FANSHER (Lambton-Est): Ce que je prends c'est le pourcentage moyen. Je citerai de nouveau les chiffres pour l'information du ministre. Les droits perçus sur la totalité des chaussures, soit en vertu du tarif de préférence britannique, soit en vertu du tarif général, se sont élevés à $640,299.81. Voilà ce qu'on a perçu sur une valeur totale importée de $2,662,754. Le calcul est simple pour établir le pourcentage de 24.05.

Prenons maintenant les chaussures en caoutchouc; voici les chiffres:

Importations de 1927	$ 116,264 00
Droits perçus (moins la taxe de consommation)	29,016 08
Pourcentage d'impôt	24.97
Fabriquées au Canada	24,541,324 00
Exportées	6,569,885 00
Consommation au Canada	17,971,439 00

En suivant le même raisonnement, nous trouvons que sur cent dollars de chaussures en caoutchouc importés l'on perçoit en droits de douane une somme de $24.97. Autrement dit, on accorde aux fabricants du Canada une protection de $24.97 par cent dollars d'articles qu'ils fabriquent, ce qui représente un total de $4,474,888.06.

L'autre jour, le ministre du Commerce (M. Malcolm) a cité quelques statistiques indi-

quant l'importance de l'industrie du caoutchouc dans notre pays; elle occuperait, d'après lui, le quatrième rang. Etant donné les chiffres que j'ai cités, cela ne me surprend pas.

Voici maintenant les chiffres concernant l'industrie du ciment:

Importations de l'année expirant le 31 mars 1927	$ 77,886 00
Droits perçus	5,018 00
Pourcentage d'impôt	16 20
Fabriqué au Canada	13,013,283 00
Exporté	358,231 00
Consommation domestique	12,655,052 00

Donc, d'après le même raisonnement, l'industrie du ciment à reçu une protection équivalant à $2,050,118.42. Pour les trois industries mentionnées, il a été perçu en droits de douane un total de $674,333.89; leur protection a représenté $17,536,319.18, soit une proportion de 1 à 26, ce qui veut dire que pour chaque dollar entrant dans la caisse de l'Etat, les manufacturiers en question en reçoivent vingt-six. Peut-on s'étonner que nous soyons opposés à ce budget, à une réduction de la taxe de consommation et au maintien du tarif douanier au niveau où il est depuis nombre d'années? Je crois que les faits que j'ai exposés, quand on les compare à l'avantage qu'en retirent les diverses industries, ont beaucoup de rapport avec ce que nous appelons notre problème d'immigration. Si notre régime fiscal procurait aux producteurs essentiels de plus gros revenus, ils ne tiendraient pas tant à chercher d'autres champs d'activité.

J'aurai quelques observations à formuler sur l'attitude du Gouvernement en ce qui concerne le budget. Pendant la campagne électorale de 1926, on s'est appuyé, dans l'appel au peuple, sur le budget Robb, qui, d'après moi, était un vrai budget progressiste, c'est-à-dire qui représentait ce que les progressistes préconisaient depuis longtemps. Par contre, le parti conservateur avertit le nation que l'adoption du régime fiscal Robb ou la réélection du ministère King signifierait la ruine du pays. Tel fut l'avertissement du parti conservateur. Le parti libéral se présenta comme partisan d'un tarif douanier peu élevé, disant: Pourquoi diviser l'élément favorable à un bas tarif? Il gagna et voici le deuxième budget qu'il présente. Après s'être engagé, dans son programme et au cours de l'élection, à favoriser un bas tarif, il a institué une commission consultative pour l'aider à mieux réaliser son programme. Il a présenté un premier budget ne comportant aucune réduction des droits douaniers. Il en présente aujourd'hui un deuxième qui n'est guère autre chose qu'une nomenclature nouvelle des produits de l'industrie textile, et qui, à part quelques classifications, ne signifie presque rien. La plupart des avantages vont aux grandes industries et les consommateurs ont bien peu.

Le Gouvernement, dans son appel au peuple, avait dit: Pourquoi diviser l'élément favorable à un bas tarif? Mais dans ce budget-ci, il n'a fait que replâtrer le vieux mur douanier, enlevant une pierre ici pour la mettre là; en plus du mur, il a gardé le vieil amas de fils barbelés que constituent les règlements contre le "dumping". Je croyais, lorsque je suis venu ici, que l'honorable député de Weyburn (M. Young) s'évertuerait, avec l'aide de la Ligue des consommateurs, à faire disparaître cet obstacle. Je suppose qu'on a dû l'avertir qu'en le faisant, il risquait de s'écorcher les mains et alors il n'a encore rien fait jusqu'ici.

M. GARLAND (Bow-River): On lui a volé ses pinces.

M. FANSHER (Lambton-Est): Il hésite peut-être un peu à s'en servir. Pourquoi le pays n'attendrait-il pas du parti libéral qu'il remplisse ses promesses dans ce second budget? La nation y compte et je ne sais combien de députés ont été élus dans l'Ontario sur la foi du régime fiscal Robb. On a pris la parole du Gouvernement et la nation attend de lui qu'il remplisse sa promesse. C'est parce que je crois aux principes énoncés dans le programme de mon parti et parce que je désire leur voir prendre effet que je parle comme je le fais aujourd'hui. Par conséquent, je désire proposer, appuyé par l'honorable député de Rosetown (M. Evans), un sous-amendement comme suit:

Que tous les mots après le mot "regrette" dans l'amendement soient biffés et qu'on y substitue les mots suivants:

"que le Gouvernement propose d'autres réductions de l'impôt sur le revenu, ce qui est un abandon grave du principe de la taxation directe; que la révision qu'il propose du tarif douanier ne soit pas suffisante pour apporter un soulagement réel aux consommateurs; et que la taxe des ventes sur les choses nécessaires à la vie ne soit pas abolie."

M. A. J. ANDERSON (Toronto-High-Park): En prenant la parole, monsieur l'Orateur, je désire faire allusion tout d'abord au sous-amendement. Je ne partage pas l'avis de son auteur ou de celui qui l'appuie en ce qui regarde le premier paragraphe et j'en parlerai plus longuement au cours de mes observations. Le second paragraphe dit:

Que la révision qu'il propose du tarif douanier ne soit pas suffisante pour apporter un soulagement réel aux consommateurs.

C'est une question à discuter et je compte m'en occuper au cours de mes remarques. Le dernier paragraphe est pour ainsi dire le même que le dernier paragraphe de l'amendement proposé par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan).

Non seulement les membres de la Chambre, mais beaucoup d'amis du Gouvernement et les journaux, ont beaucoup parlé de la prospérité et l'honorable député de Perth-Sud (M. Sanderson) y a fait allusion cet après-midi. Il est évident que l'honorable député de Perth-Sud a ressenti l'effet et l'influence des arguments avancés hier par l'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion), car il a pris tout son temps à les réfuter et, s'il en avait été capable, à ridiculiser cet honorable député. Des arguments de ce genre ne nous avancent guère. L'honorable député n'a pas tenté de répondre en détail ou en réalité aux arguments soulevés par l'honorable député de Fort-William.

L'honorable député de Perth-Sud a parlé de la prospérité. Je ne sais pas exactement quel état de choses existe dans son comté. C'est peut-être une des circonscriptions électorales de l'Ontario où la prospérité existe en abondance. Celle que je représente et qui fait partie de la ville de Toronto est surtout industrielle. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, je crois que 70 p. 100 de mes commettants, s'ils ne sont pas tous directement intéressés à l'industrie, dépendent indirectement d'elle pour leur existence. On peut mieux juger de l'existence de la prospérité au pays en étudiant la question au point de vue immédiat du foyer. Il est vrai que beaucoup de nos citoyens jouissent de beaucoup de confort et des avantages de la richesse accumulée du pays, mais il en est aussi beaucoup qui ne jouissent pas de cette mesure de confort que la richesse du pays devrait leur donner. Dans son discours du budget le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) a parlé des chefs de la finance et de l'industrie et des rapports qui ont été présentés à diverses périodes de l'année comme étant la preuve de la prospérité du pays. Je ne sais pas exactement à qui il faisait allusion quand il parlait des chefs de la finance et de l'industrie, mais par chefs de la finance je présume qu'il entendait les hommes qui dirigent nos banques, nos compagnies fiduciaires et, peut-être, les compagnies d'assurance, parce que ces hommes ont la gérance de la plus grande partie de nos fonds déposés chez ces fidéicommissaires du peuple. Or, avec tout le respect que je puis avoir pour les brillantes déclarations qui sont présentées par ces institutions dans leurs rapports annuels, il nous faut, je pense, les étudier avec le plus grand soin.

Nous avons au pays plusieurs banques qui se font concurrence. On peut dire que ces banques font des affaires, pour le bien du public en général, mais en réalité elles font des affaires pour leurs actionnaires. Les banques sont des propriétés particulières; les actionnaires sont propriétaires et les gérants désirent montrer les meilleurs bilans possibles. La concurrence est intense parmi les banques elles-mêmes et elles cherchent toujours à présenter le meilleur bilan. Ce fait est aussi vrai des compagnies fiduciaires et des compagnies d'assurance. Mais, quand nous regardons ce qu'elles font des capitaux qui leur sont confiés sous forme de dépôts, comment voyons-nous qu'elles administrent la majeure partie de ces fonds? Quand nous étudions la question à ce point de vue, nous constatons que les Bourses du pays utilisent beaucoup de ces capitaux. Les capitaux qui sont avancés aux courtiers de bourse par ces diverses institutions de tout le pays,—et il en est de même aux Etats-Unis,—représentent un montant énorme. Ils représentent une grande partie des fonds qui leur sont confiés. Or, si ces fonds servaient à la Bourse pour l'acquisition d'actions dont les revenus iraient au trésor des compagnies industrielles, je dirais que ces fonds prennent une direction susceptible d'aider à l'industrie du pays et peuvent aider à améliorer la situation. Si cet argent avait été employé à l'achat des obligations de ces compagnies et servait à l'extension de leurs affaires, je dirais que l'industrie bénéficie du placement, et le pays aussi, probablement. Mais vous savez aussi bien que moi, monsieur l'Orateur et toute la députation aussi, que le gros de l'argent utilisé à la Bourse au pays et aux Etats-Unis sert à jouer. N'employez pas le mot jouer, appelez cela un placement, mais quelque nom que vous donniez à l'opération, elle n'en contient pas moins un élément de hasard, et nos banques, nos compagnies fiduciaires, nos compagnies d'assurance et quelques-unes de nos sociétés financières de placement emploient de leurs fonds à cette fin. Un exemple frappant de cette pratique attira mon attention il n'y a pas longtemps; celui de l'une de nos grandes compagnies d'assurance qui publia le fait, et plutôt pour s'en vanter, qu'elle avait acquis une très grande série d'actions d'une autre compagnie industrielle du pays, la International Nickel Company. L'administrateur de cette compagnie d'assurance annonça l'acquisition de ces actions à titre de placement permanent. Il n'a pas payé ces coupons à la caisse de la International Nickel Company; l'argent eût alimenté en ce cas l'industrie et les affaires en général. Non, il a acheté les actions à la bourse. Il les a peut-être payées comptant, mais l'argent n'a pas été versé à la caisse de l'industrie, mais à d'autres hommes qui l'ont empoché ou l'ont versé à leur compte de banque. Cet argent n'a pas aidé du tout l'industrie en question.

[M. Anderson (Toronto).]

Comment cette compagnie d'assurance espère-t-elle réaliser des profits, sinon en jouant à la hausse de ces actions en bourse? Cela n'aide pas l'industrie canadienne. S'il faut en croire le rapport de cette compagnie d'assurance sur la prospérité générale, vous et moi, monsieur l'Orateur, à supposer que nous détenons une police d'assurance de cette compagnie, nous devons conclure que les profits probables de l'institution dépendent du hasard, et ce hasard n'est pas du tout fictif. Il ne sera peut-être pas hors de propos de dire que les actions de la International Nickel Company, cotées à 100 il n'y a pas deux semaines aux Bourses de Montréal, de Toronto et de New-York, sont aujourd'hui cotées à 80. Le risque est très grand. A mon avis, la International Nickel Company n'a pas à craindre pour son avenir. C'est une bonne compagnie, je crois, mais à examiner les choses, nous constatons qu'une action de $25 rapporte deux dollars, et cependant elle se vend à la bourse de 80 à 100. Au prix de 80, cela ne représente que 2½ p. 100. De toute évidence, la compagnie d'assurance n'envisage pas cela comme un placement à 2½ p. 100, mais elle a acheté les actions en tablant sur leur hausse et l'obtention de profits. Si c'est un indice de prospérité,—et il en va de même des autres compagnies,—ce n'est pas un indice sûr et fondé. Ces compagnies se réfèrent souvent à des rapports préparés par le Gouvernement sur les affaires publiques, et s'en rapportent donc les unes aux autres. Elles tournent en rond, mais quand nous allons au fond des choses, il y a tout lieu de croire que les rapports de ces institutions ne sont pas fort méticuleux.

Les sociétés financières de placement ont vu le jour au Canada depuis deux ans. Elles existent depuis nombre d'années aux Etats-Unis. Elles achètent des actions de compagnies, comme font les compagnies d'assurance, jusqu'à la formation graduelle d'un portefeuille très garni, et leurs profits dépendent uniquement de la hausse des valeurs à la Bourse. Est-il juste de proclamer le pays prospère parce que ces compagnies font des profits dans des opérations de hasard comme celle-là? Je dis que non. Les renseignements communiqués au pays par nos grands chemins de fer valent probablement bien mieux. Les rapports annuels du Pacifique-Canadien et du réseau national accusent une diminution des recettes et une augmentation des dépenses. L'administration financière de ces compagnies est basée sur leur véritable mise de fonds. Les actions des Chemins de fer nationaux ne sont pas en vente sur le marché, il est vrai, étant en la possession de l'Etat, mais celles du Pacifique-Canadien se vendent. Cette dernière institution paye un dividende de 10 p. 100. Si elle comptait sur le seul revenu du transport des voyageurs et des marchandises, elle ne serait peut-être pas en mesure de payer un dividende aussi élevé, mais elle y parvient grâce à des placements judicieux en dehors de son exploitation régulière. Aussi ses actions font-elles prime à la Bourse. Mais ces deux chemins de fer proclament que leurs affaires, l'an dernier, n'ont pas été aussi satisfaisantes qu'elles auraient pu l'être, et pas en harmonie avec le développement du pays.

Ce sont les particuliers qui sont les meilleurs juges de la prospérité nationale, vous dans votre comté, monsieur l'Orateur, moi dans le mien, et nos collègues dans le leur. L'existence de tout chômage en désaccord avec le chiffre de la richesse, dans nos circonscriptions respectives, indique une défectuosité dans l'ordre économique. Le chômage, qui est manifeste dans les villes du Canada, et qui existe à un moindre degré dans les campagnes, est la meilleure preuve que notre prospérité n'est pas ce qu'elle devrait être malgré les déclarations que nous avons entendues relativement à la prospérité générale de notre pays.

On est porté à se demander pourquoi nos industries ne sont pas plus actives et plus prospères. Je ne suppose pas que mes amis siégeant à ma gauche en conviendront, mais il m'a semblé que l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) a montré l'autre jour un changement d'attitude. Il a exprimé un sentiment qui, il me semble, pourrait devenir la base d'une entente pour améliorer l'industrie de notre pays. Je fais allusion à sa déclaration que son parti n'est pas libre-échangiste mais préconise—pas nécessairement par principe mais à cause des circonstances—un système tarifaire, et qu'il est nécessaire et opportun que les divers groupes dans cette Chambre entrent en pourparlers sur ce sujet. Le parti ministériel a toujours déclaré qu'il préconisait un tarif bas. Mes honorables amis siégeant à ma gauche ont carrément dit qu'ils étaient libre-échangistes. Le parti auquel j'appartiens est lié à une politique de protection. Cela ne veut pas nécessairement dire une protection qui nuirait à notre développement national, mais qui serait efficace dans son genre. Brièvement, elle comprend le développement de nos ressources à partir de la matière première en passant par diverses étapes jusqu'au produit fini qui est mis sur les rayons du marchand en détail et finalement entre les mains du consommateur. Par son budget actuel et par sa législation récente, le Gouvernement veut démontrer qu'il préconise un tarif bas.

Mais à l'encontre de ce raisonnement, le Gouvernement laisse le fabricant dans à peu près la même situation qu'auparavant. Je ne m'oppose pas à cela excepté dans la mesure où cela peut faire obstacle aux procédés de fabrication à leurs premières étapes.

Il n'y a aucun doute que les lois douanières de la dernière session, imposant un bas tarif, n'aient nui à la fabrication première ou la transformation première de nos produits naturels, et le budget actuel produira les mêmes effets nuisibles. Que l'on me permette de citer l'industrie de l'automobile comme exemple de ce qui est arrivé l'année dernière. Un grand nombre de pièces qui entrent dans la fabrication des automobiles sont manufacturées en dehors du Canada, et en vertu du budget de la dernière session elles entrent en franchise ou à un tarif douanier tellement bas que cela nuit à l'industrie des pièces d'automobile au Canada. Il est vrai que cela aide jusqu'à un certain point la deuxième étape de la fabrication dans notre pays, mais cela a modifié du tout au tout notre industrie de l'automobile qui, aujourd'hui, est en grande partie une industrie d'assemblage, avec le résultat, comme l'ont signalé d'autres membres, que l'industrie de l'automobile emploie aujourd'hui un moins grand nombre de Canadiens. Il est probable que l'importateur de ces pièces d'automobile —le fabricant d'automobiles ou l'assembleur —ne perd rien. Il manutentionne autant d'automobiles sinon davantage, qu'avant la présentation du budget de l'année dernière; c'est-à-dire qu'il est devenu simplement un assembleur et un agent des ventes, et gagne de l'argent de cette façon. En fait, plusieurs industries de l'automobile font de gros profits. Mais que devient cette industrie au Canada? Nous devenons des fabricants d'un produit partiel seulement, et si dans l'avenir quelque chose interrompait l'entrée de ces pièces d'automobile, nous serions dans une position désavantageuse. Or, le budget de cette année aura sur l'industrie des lainages le même effet que le budget de l'année dernière a eu sur l'industrie de l'automobile. Je ne puis discuter cette question que d'une façon générale. Une partie des lainages est admise en franchise afin de venir en aide à la fabrication dans sa deuxième étape, c'est-à-dire l'industrie du tissage dans notre pays. Cela aura pour effet de réduire le nombre de nos moutons, et cela réduira, si cela ne la tue pas complètement, cette partie de l'industrie qui traite la matière première jusqu'à ce qu'elle soit prête à mettre sur le métier pour être tissée. En outre, cela forcera la mise au rebut d'une grande quantité de machineries et d'outillages et la mise au rancart d'un grand nombre d'usines dans lesquelles il a été placé beaucoup de capital canadien. C'est une façon injuste de traiter les Canadiens qui ont eu assez de courage pour placer de l'argent dans une industrie véritablement du pays. Naturellement, ce qui arrivera est difficile à prévoir. Je suis d'avis que l'industrie des lainages sera affectée de la même façon que l'industrie de l'automobile, c'est-à-dire que cette industrie, dans la deuxième étape de sa fabrication, devra compter entièrement sur les Etats-Unis et les autres pays pour les produits ayant subi une première transformation. Cela aura aussi pour effet de faire disparaître l'industrie de l'élevage du mouton. En résumé, toute l'industrie des lainages du Dominion sera sérieusement compromise.

L'hon. M. FORKE: Les moutons sont ce qu'il y a de mieux.

L'hon. M. BENNETT: Nous en avons perdu seulement 30 p. 100.

L'hon. M. FORKE: Nous avons obtenu les meilleurs prix pour nos laines cette année, ainsi qu'au cours des cinq dernières années.

M. McGIBBON: Nous n'en sommes pas redevables au programme du Gouvernement.

M. ANDERSON (Toronto): J'ai sous les yeux quelques relevés concernant l'industrie du fer et de l'acier qui montrent, par analogie, ce que l'avenir réserve à l'industrie lainière. Grâce au programme malavisé de nos gouvernants, l'industrie du fer et de l'acier se trouve aujourd'hui dans une situation des plus déplorables. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a traité cette question. Je ne répéterai pas ses observations, mais je vais y ajouter certaines remarques sur l'industrie du fer et de l'acier au Canada, par F. W. Gray, remarques cueillies dans la publication *Iron and Steel of Canada*, numéro de janvier 1928. L'auteur montre de quelle manière les différents services de cette industrie ont été lésés par l'admission au pays, en franchise ou moyennant un droit modique, de certains produits de cette industrie qui n'étaient pas ouvrés en entier. En 1920, nos aciéries canadiennes donnaient de l'emploi à 13,874 personnes, dont les salaires atteignaient un total de $22,824,530 et qui étaient préposées aux opérations préliminaires. En 1926 ces chiffres étaient tombés à 6,014 et $8,934,536 respectivement. On voit que le nombre des employés a diminué de moitié, tandis que le chiffre des salaires a souffert une réduction plus forte encore; donc une perte directe pour nos ouvriers canadiens, tant dans le nombre des employés que dans le chiffre des salaires. Les conséquences ont été moins désastreuses, pour ce qui concerne les opérations subsé-

quentes. En 1920, 101,887 hommes y étaient employés, qui touchaient en salaires $135,860,417; en 1926 les employés n'étaient plus que 75,400 et leur rémunération totale était de $125,229,867.

La même chose adviendra de l'industrie lainière: les usines où la matière première subit les premières opérations languiront, si elles ne disparaissent pas tout à fait et les autres établissements se trouveront en butte à une forte concurrence étrangère. Je ne vois qu'une manière d'empêcher ce désastre: c'est d'établir un tarif qui assure une protection raisonnable au manufacturier canadien et le mette en mesure de faire face à la rivalité des fabricants étrangers. Il se peut qu'un jour nous nous trouvions dans l'impossibilité d'obtenir à l'étranger les pièces de fer et d'acier nécessaires aux travaux secondaires de cette industrie; il en est de même de l'industrie de la laine. Ecoutez plutôt M. Gray:

Il est assez démontré que l'importation de ces produits bruts ou mi-ouvrés a été encouragée par l'abaissement ou la suppression totale des droits d'entrée sur ceux d'entre eux dont l'usage est le plus répandu; mais il n'est pas vrai, comme certains l'affirment, qu'il soit nécessaire de favoriser cette importation,—en ce qui concerne les produits des hauts fourneaux et les lamineries,—sous prétexte que nos usines canadiennes ne sont pas en mesure de produire ces matériaux. Une preuve suffisante du contraire se trouve dans le nombre de hauts fourneaux immobilisés au Canada, le nombre de chômeurs dans cette industrie, et l'affaiblissement constant de sa production.

Je prévois que l'industrie de la laine, et du coton aussi sans doute, seront réduites au même état. M. Gray dit encore:

Nous sommes arrivés à un point où les industries secondaires de l'acier au Canada doivent résoudre pour elles-mêmes le problème de savoir s'il faut tolérer cette extinction graduelle des hauts fourneaux ou si, dans l'intérêt même des industries secondaires, il faut assurer le maintien des hauts fourneaux. Sans doute est-il possible qu'une espèce d'industrie de l'acier...

C'est ce qu'on dira aussi de l'industrie lainière: "une espèce d'industrie de la laine".

...soit établie au Canada, qui tirerait ses matières premières exclusivement de l'étranger. Seulement, pareille industrie ne serait pas une industrie canadienne et elle disparaîtrait le jour où elle ne pourrait plus importer ses matières premières. Ce serait méconnaître l'intelligence des exploitants du fer et de l'acier en Canada que d'insister sur la nécessité élémentaire des hauts fourneaux et des laminoirs pour tout pays désireux de posséder une industrie de l'acier, et un état national supérieur à celui d'un peuple d'ilotes assujéti aux nations qui ont compris l'importance du fer et de l'acier et, partant, ont acquis dans le monde industriel une indépendance bien réelle.

Voilà ce que l'avenir réserve à l'industrie lainière, et à d'autres, sous le régime du présent projet.

Le sous-amendement parle d'une diminution de l'impôt sur le revenu. En cela, je ne vois pas les choses du même œil que mes amis de la gauche. La taxe sur le revenu ne repose que sur une petite partie de notre population. Je me suis donné la peine de m'enquérir auprès du département du nombre de Canadiens qui ont payé cet impôt, l'an dernier. Nous avons une population de 9,300,000; sur ce nombre 116,029 individus ont acquitté l'impôt sur le revenu, et 5,777 compagnies; soit un total de 121,806, individus et compagnies. Si le nombre des contribuables de cette catégorie n'est pas plus considérable, cela tient à ce que c'est là le nombre de ceux qui, particuliers et compagnies, ont un revenu dépassant le chiffre de l'exemption, soit $3,500, ou quel que soit le chiffre. Il est équitable que ceux qui touchent un revenu soient appelés à contribuer au fisc en proportion de ce qu'ils retirent de l'industrie générale. En ce disant, et sans vouloir faire de personnalités, je puis bien signaler que je suis du nombre de ceux que l'impôt sur le revenu atteint et je suis bien disposé à continuer à m'y soumettre. Seulement, en songeant que ce dégrèvement ne profite qu'à 121,806 entités en ce pays, soit des particuliers ou des corporations, et que d'autre part neuf millions de personnes échappent à cet impôt, on peut imaginer de quel bénifice ce dégrèvement représente pour la population. Personnellement je ne vois là, de la part du Gouvernement, qu'une manœuvre politique. Des gens ont parlé de tour de passe-passe en vue de mieux capter le vote populaire. En tout cas cela n'aide en rien la population en général. Que le Gouvernement eût révoqué tout à fait la taxe sur les ventes, je l'eusse approuvé, quoi que, à mon avis, cette taxe fût juste, vu qu'elle atteignait tout le monde proportionnellement au montant des achats. Toutefois ç'a été un impôt vexatoire, presqu'autant que l'impôt du timbre qu'on a aboli. Si le Gouvernement a tant soit peu le désir d'aider le consommateur, il doit aussi faire disparaître la taxe sur les ventes. Nous avons beaucoup entendu parler de ses bonnes dispositions. Il nous dit: "Nous essayons de venir en aide au consommateur, et à cette fin nous diminuons les impôts de toute nature." On a prié la commission du tarif de travailler en ce sens, mais on ne nous a pas soumis de rapport du travail de cette commission. Toutefois, nous savons qu'un particulier a comparu devant le commissaire en se disant l'avocat-conseil des consommateurs du pays. J'ignore qui a retenu ses services: peut-être s'acquitte-t-il de cette tâche de son propre chef, par bonté d'âme; mais j'en doute. Il prétend parler au nom des consommateurs, ce qui veut dire tout individu de ce pays, puisque nous sommes tous consom-

mateurs. Si tant est que le Gouvernement veuille soulager le consommateur, pourquoi ne pas dès maintenant abroger la taxe sur les ventes prélevée sur les produits de notre propre industrie? Ainsi réaliserait-il ses généreux desseins au bénéfice de tout le monde. L'amendement proposé par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) réclame le rappel de cette taxe pour le premier janvier 1929. A mon sens, le Gouvernement devrait condescendre à cela. En ce faisant il aura le droit de réclamer le mérite d'avoir accompli quelque chose au bénéfice de toute la population au lieu de n'en soulager qu'une infinitésimale partie.

Reprenant la question de l'impôt sur le revenu je trouve des chiffres révélateurs dans un récent numéro du *Toronto Telegram*. Il m'arrive rarement de citer ce journal, mais l'exposé budgétaire avait été à peine prononcé que le *Toronto Telegram* publiait un tableau pour faire voir quel effet le dégrèvement aurait à Toronto. Or d'après ce tableau j'apprends que dans la région de Toronto environ 25,000 particuliers acquittent l'impôt sur le revenu. C'est une révélation, quand on songe que le nombre des contribuables assujettis à cet impôt dans tout le pays est de 116,000. Cela démontre que Toronto porte sa part du fardeau. Au surplus deux mille compagnies sont soumises à l'impôt. Soixante pour cent de ceux qui acquittent l'impôt sont de la catégorie imposable de $5,000 et au-dessus, et ils économisent au plus $3. Vingt pour cent de tous les contribuables se trouvent dans la catégorie de $5,000 à $15,000; le particulier assuré de ces derniers revenus économise $75. Dix pour cent des contribuables sont de la catégorie de $15,000 à $30,000, et le contribuable jouissant de ce dernier revenu économise environ $350. Puis, d'autre part, le tableau révèle que 30,000 individus ont déclaré un revenu inférieur à $1,000; que 5,500 ont déclaré un revenu s'élevant à $2,000 et 2,500 un revenu s'élevant à $3,000. Ce qui veut dire que 38,000 personnes ont un revenu de $3,000 ou moindre. Le reste de ceux qui ont fait une déclaration était au nombre de 5,570 avec un revenu variant de $4,000 à $50,000. Ces statistiques s'appuient sur les données les plus récentes cueillies chez les évaluateurs de la cité de Toronto.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je regrette de dire à l'honorable député qu'il a épuisé ses quarante minutes.

M. ANDERSON (Toronto): Je le regrette encore plus, car j'aurais aimé faire quelques observations au sujet de la dette publique et

[M. Anderson (Toronto).]

de la nécessité d'établir un fonds d'amortissement, mais je ne le puis pas.

(Sur proposition de M. McMillan la suite du débat et renvoyée à la prochaine séance.)

(La séance est levée à 6 heures du soir.)

Jeudi, 23 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOTS DE RAPPORTS

Par M. KAY: Le 1er rapport du comité de l'agriculture et de la colonisation.

1re LECTURE

De projets de loi d'intérêt privé:

Projet de loi (bill n° 52), déposé par M. Speakman, concernant la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien;

Projet de loi (bill n° 53), déposé par M. McLean, concernant la Manitoba and North Western Railway Company of Canada.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le bureau de la Chambre le relevé demandé, mardi, le 21 de ce mois, par l'honorable député de Calgary-Est (M. Adshead).

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour expliquer un fait personnel. Je désire signaler une déclaration que j'ai faite au cours de la discussion sur le budget, laquelle a fait l'objet de commentaires défavorables et que l'on a dénaturée d'une façon outrée. En ouvrant le débat, j'ai dit:

Je constate que le soir même que le ministre des Finances nous a donné son exposé budgétaire, un autre homme public éminent, en réalité, ou qui désire l'être, du moins, a prononcé un discours à Montréal dans lequel il réclame pour lui-même et pour un ou deux de ses associés le mérite entier de tous les résultats avantageux notés par le ministre des Finances et, par conséquent, il prétend pour cela à la reconnaissance de ses compatriotes.

Personnellement, je ne connais pas les capacités de sir Henry Thornton, comme administrateur des Chemins de fer nationaux, mais, apparemment, il pense que le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) ne sont que des satellites lunaires connus du public seulement lorsqu'ils paraissent dans la lumière de ce soleil ou de cette étoile.

Mais, à la Chambre, c'est aux ministres, qui ont assumé la responsabilité de l'administration des affaires du pays, que nous devons demander compte de leur conduite. Le Gouvernement, le Parlement, et tous les citoyens seraient bien plus satisfaits si sir Henry Thornton ne s'ingérait pas si souvent dans des questions qu'il ne connaît qu'imparfaitement ou pas du tout.

Il y a quarante ans, j'ai été membre, durant quelques années, de la tribune des journalistes des Communes. Je comprends donc les onéreux devoirs et les responsabilités des courriéristes parlementaires, sur qui compte le public pour avoir un fidèle compte rendu des délibérations de la Chambre. A ma connaissance, l'exactitude et la justice de ces comptes rendus sont à l'honneur de nos correspondants qui se distinguent par leur impartialité et leur compétence. Mais je constate que le représentant du *London Advertiser,* faisant allusion aux paroles que je viens de citer, a envoyé l'article suivant à son journel:

Le fait saillant du discours prononcé à la Chambre des communes, cet après-midi, par C. H. Cahan est une violente attaque contre les Chemins de fer nationaux canadiens et sir Henry Thornton, président de ces lignes de l'Etat.

Des VOIX: Très bien! très bien!

M. CAHAN: En réponse à ces applaudissements des honorables députés de la droite, je dirai qu'il n'est pas une seule assertion dans tout ce discours qui soit de nature à nuire aux Chemins de fer nationaux du Canada ou au ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) qui, dans cette Chambre, a la responsabilité de leur administration.

Le correspondant du *London Advertiser* ajoute:

M. Cahan a été le porte-voix officiel du parti conservateur, et en attaquant les Chemins de fer nationaux, il a probablement émis les opinions de son groupe en général.

C'est là, je crois, un exposé inexact des délibérations de la Chambre et qui n'est pas à l'honneur du correspondant qui l'a adressé à son journal, le *London Advertiser.*

Je remarque également que le *Journal* d'Ottawa, à propos de ces questions, suggère aux membres de la gauche ce qui suit:

Ils devraient toujours s'abstenir de faire des déclarations qui pourraient être mal interprétées par les correspondants de la Chambre.

S'il fallait suivre ce conseil, monsieur l'Orateur, l'opposition, j'en ai peur, faillirait à son devoir envers le parlement et le public. Je proposerais au très honorable leader de la Chambre (M. Mackenzie King), qui a déjà eu à se plaindre lui-même en de semblables circonstances, de prendre les moyens de mettre fin à ces exposés inexacts. Il est bien entendu que les courriéristes parlementaires ne sont admis dans la tribune que par privilège et avec la permission de la Chambre, et, si nous avons encore de ces faux comptes rendus, non seulement la Chambre en souffrira, mais il faudra voir à empêcher ces articles erronés d'être envoyés dans tout le pays.

Des VOIX: Adopté.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. B. W. FANSHER (Lambton-Est): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Au cours de mes observations sur le budget, hier, on me fait dire à la page 740 du hansard non revisé:

Le budget de la troisième législature de ce Parlement contient des réductions notables sur les instruments aratoires et autres articles, et ce budget a eu l'appui des progressistes.

Cette déclaration a été corrigée par le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), qui a dit:

La moitié des progressistes s'y sont opposés.

Je me suis donné la peine de consulter les Débats, et j'ai vu qu'un seul progressiste avait voté contre le budget.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Ce n'est pas une explication sur un fait personnel.

1re LECTURE

Du projet de loi relatif à la vente et à l'inspection des légumes racines.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture) demande à déposer un projet de loi (bill n° 51) tendant à réglementer la vente et l'inspection des légumes racines.

—Le but de ce projet de loi est de codifier la loi de 1922 relative aux légumes racines et ses amendements adoptés depuis cette date. La loi reste la même au fond, sauf que la constitution d'un conseil consultatif est autorisée pour renseigner le ministre sur les catégories nouvelles à établir, ou les modifications à faire aux anciennes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A ETABLIR UNE COUR DE DIVORCE DANS LA PROVINCE D'ONTARIO

M. A. N. SMITH (Stormont) demande à déposer un projet de loi (bill n° 27), tendant à autoriser l'annulation et la dissolution du mariage dans la province d'Ontario.

L'hon. M. LAPOINTE: Expliquez.

M. SMITH (Stormont): Le bill a été présenté au Sénat et il a pour objet d'autoriser les tribunaux d'Ontario à prononcer le divorce

dans cette province, au lieu de réserver ce pouvoir au Sénat, comme c'est le cas actuellement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

BILLETS DU DOMINION

M. SPENCER demande:

1. Quel montant formaient les billets du Dominion en circulation le 31 décembre 1927?
2. Combien de coupures comprenait-il?
3. Combien d'unités pour chaque coupure?
4. A part les billets de $1 et de $2 met-on d'autres coupures en circulation dans le public?
5. Dans l'affirmative, de quelle valeur et pour quels montants?
6. Quel usage fait-on de celles qui ne sont pas mises en circulation dans le public?

Par l'hon. M. ROBB (ministre des Finances):

1. $220,808,365.20.
2. 25c., $1, $2, $4, $5, $50, $500, $1,000, $5,000, $50,000.
3.

Coupure	Unités en circulation
25c	5,487,852
$1	19,841,844
$2	7,092,420
$4	8,189
$5	49,961
$50	15
$500	3,377
$1,000	4,328
$5,000	1,572
$50,000	3,425

4. Oui.
5.

Coupure	En circulation le 31 décembre 1927
25c	$ 1,371,963
$4	32,759
$5	249,807
$50	650
$500	1,688,500
$1,000	4,092,000

6. Elles servent de monnaie légale entre banques.

LE BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

M. SENN demande:

1. A-t-on demandé des soumissions pour la démolition et l'achat des matériaux des édifices situés à l'ouest du bureau de poste de la ville d'Ottawa?
2. Dans l'affirmative, combien de soumissions a-t-on reçues, de qui, et quel était le montant de chacune?
3. Si l'on n'a pas demandé de soumission, quel montant a-t-on reçu pour les matériaux des édifices?

[M. Smith (Stormont).]

4. Le travail de démolition a-t-il été payé à la journée à chaque ouvrier?
5. Dans l'affirmative, qui dirigeait les travaux et quelles étaient les conditions de l'embauchage?

Par l'hon. M. ELLIOTT (ministre des Travaux publics):

1. Oui.
2. *a* Sept.
   b

Betcherman Iron & Metal Co., Ottawa	$8,311
L.-O. Genest et R. J. McKenzie, Ottawa	7,600
E. et M. Goldstick, Toronto	4,650
York Wrecking Company, Toronto	3,850
Sachs Brothers, Ottawa	2,100
The Eastern Wrecking & Construction Company, Toronto	2,000
Russell Wrecking Company, Hurdman's Bridge	1,000

3 à 5. Répondu sous le n° 2.

LE DRAGAGE ET LE DÉBLAYAGE DU FLEUVE FRASER

M. McQUARRIE demande:

1. Oblige-t-on à travailler 52 heures ½ par semaine les hommes employés sur les dragues et les bateaux essoucheurs du gouvernement fédéral au havre de New-Westminster, dans le fleuve Fraser, en Colombie-Anglaise?
2. Après avoir travaillé 52 heures ½ par semaine, les oblige-t-on de temps à autre à agir comme gardiens et à rester sur le bateau toute la journée du dimanche?
3. Lorsqu'ils sont en fonction tout un dimanche, reçoivent-ils une compensation sous forme d'une journée de congé?
4. Si on ne leur accorde pas cette journée de congé pour avoir travaillé le septième jour, pourquoi le décret ministériel C.P. 1537, daté le 7 septembre 1925, qui accorde un jour de congé par semaine à tout fonctionnaire, n'a-t-il pas été appliqué?
5. Les hommes reçoivent-ils double paie pour ce travail du dimanche?
6. L'attention du sous-ministre des Travaux publics n'a-t-elle pas été attirée sur cette affaire le 24 juillet 1927?
7. Le ministre peut-il ordonner que le décret ministériel précédent soit mis en vigueur le plus tôt possible?

L'hon. M. ELLIOTT:

1. Oui, neuf heures et demie chacun des cinq premiers jours de la semaine, cinq heures le samedi matin; ils ont congé le samedi après-midi.
2. Oui, trois ou quatre membres de l'équipage demeurent généralement à bord.
3. Oui, quand les circonstances le permettent.
4. Voir la réponse au n° 2.
5. Non.
6. Oui.
7. De concert avec les représentants des intéressés, le département essaie d'apporter une solution à la question.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. THOMAS McMILLAN (Huron-Sud): Nous voici de nouveau réunis pour accomplir nos devoirs de serviteurs du peuple canadien. La nature et une Providence bienveillante ont de nouveau été excessivement généreuses en nous distribuant abondamment les biens matériel.

Quelques VOIX: Plus fort.

M. McMILLAN: L'année du soixantième anniversaire de la Confédération restera dans l'histoire comme l'une des plus favorisées et des plus prospères de notre vie nationale. C'est pourquoi l'exposé budgétaire annuel présenté par l'honorable ministre des Finances (l'hon. M. Robb) nous fait voir une situation financière excellente sous plusieurs rapports, résultat de plusieurs années d'une administration très prudente.

Comment son message annuel ne serait-il pas optimiste, quand nous voyons la prospérité partout, quand nous venons d'avoir trois bonnes récoltes consécutives, quand les prix des céréales ainsi que des animaux et des produits animaux sont relativement satisfaisants, ce qui a permis à l'agriculture d'assurer le bien-être à presque toutes les classes et à presque toutes les industries du pays, à presque tout le monde, dirais-je, sauf à elle-même?

Cet état de choses, joint à l'augmentation de la production minière et forestière, surtout dans l'industrie du papier à journal, a tellement affermi notre vie industrielle que, soit que nos industries comptent sur la ferme, sur la forêt ou sur les mines pour obtenir leurs matières premières, elles paraissent pleinement assurées d'en être suffisamment pourvues et d'avoir un marché satisfaisant pour leurs produits. Grâce à ce concours de circonstances, ceux qui participent à l'activité nationale dans la plupart des domaines, à part celui de la ferme, semblent plus que jamais convaincus que le Canada est maintenant entré dans la période de développement la plus merveilleuse de son histoire. Puisqu'il en est ainsi, le premier devoir du Gouvernement doit être de voir à ce que chacune de nos industries nationales reçoive, autant que cela est humainement possible, justice égale quant à ce qui regarde les moyens et le coût de production, de façon que chacune puisse et doive compter sur elle-même et sur ses propres moyens, plutôt que sur les faveurs du Gouvernement pour obtenir le succès. Cela ne saurait se faire en un jour ou un an. Il faut du temps pour rétablir les choses d'une façon satisfaisante.

Je parlerai maintenant du sous-amendement qui vient d'être présenté, et je dois avouer que, depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre, je n'ai pu trouver de raison valable pour expliquer comment il se fait que mes honorables amis persistent à se reléguer à l'extrême gauche de cette Chambre. Après avoir écouté leur dernière déclaration, je suis plus que jamais surpris de l'attitude inexplicable qu'ils prennent. Le sous-amendement démontre clairement que ce qui sépare l'extrême gauche de la droite est simplement une question de nuance et non une question de principe, et je regrette vraiment de voir que mon bon ami, l'honorable député de Lambton-Est (M. Fansher), se soit placé dans une telle situation. Si mes honorables amis voulaient seulement mettre de côté les considérations d'ordre local ou régional...

M. GARLAND (Bow-River): Appelez-vous cela "local"?

M. McMILLAN: ...et regarder la situation d'un point de vue national, il n'y a pas une syllabe du sous-amendement qui les empêcherait de se joindre à nous et de manifester ce large esprit de compromis qui est si nécessaire au progrès.

A la très admirable et honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), permettez-moi de dire, en cette année spéciale, puisqu'elle semble absolument incapable de faire les avances nécessaires à l'un des trois leaders célibataires de cette Chambre, que je l'invite à se joindre à nous et nous nous ferons un plaisir de lui indiquer le meilleur chemin qui conduit à la terre promise.

Il se peut qu'avant de reprendre mon siège je donne des raisons encore plus fortes de différer d'opinion avec le Gouvernement, mais cette divergence d'opinion, formulée en une résolution, serait fatale au bien-être national. Mes collègues voudront bien réfléchir à ceci, et je les y engage instamment: il n'est pas toujours sage de presser l'exécution immédiate de toute réforme qu'un leader éminent peut avoir à l'esprit; mieux vaut-il s'en tenir à cette somme de progrès qui est réalisable avec le concours de la masse de ses concitoyens. C'est là le secret du progrès dans une vraie démocratie.

Il est agréable aussi de constater que la commission consultative du tarif conduit ses travaux avec énergie. Dans plusieurs cas, les faits sont vraiment intéressants. Ils démontrent clairement un point bien connu de tous ceux qui sont versés dans les questions tari-

faires: que la révision du tarif douanier canadien se fait attendre depuis longtemps. Un certain nombre de requêtes ont été reçues de ceux qui jouissent d'une protection de 30 p. 100 et plus; ces gens prétendent vendre leurs marchandises aux prix des marchés mondiaux et ne tirer aucun avantage de la protection. Si tel est le cas, pourquoi cette protection existe-t-elle? Et, cependant, les fantômes que ces gens aperçoivent sont des plus sinistres. Les manufacturiers d'articles émaillés, par exemple, mêlent à leur histoire la crainte de la concurrence du Japon; cependant, la valeur totale des importations d'articles émaillés de ce pays en cinq ans s'élève à $214 seulement. Pour l'une de ces années, nous avons importé du Japon, des articles émaillés d'une valeur de $6. Cette crainte constante de la concurrence de pays où la main-d'œuvre coûte peu est enfantine. Aucun pays ne peut devenir une grande nation commerciale, s'il ne possède de riches ressources minérales de toutes sortes. La Providence a favorisé le Canada d'une vaste richesse naturelle; nous sommes destinés à compter parmi les grandes nations commerciales du monde; le Gouvernement et le peuple devraient se proposer d'abolir graduellement toutes les barrières commerciales et de faire face à la concurrence mondiale. Nous constatons que nos manufacturiers réussissent à placer leurs produits sur les marchés mondiaux et nous sommes fiers d'eux; nous surveillons leurs progrès, leur conquête des marchés étrangers. Pourquoi tremblent-ils en face de la concurrence étrangère sur les marchés domestiques? Ils se font fort de s'emparer des marchés éloignés et de flotter haut leur pavillon; pourquoi leur permettrions-nous de laisser leur pavillon en berne au Canada? Pourquoi nos consommateurs canadiens seraient-ils forcés de porter le fardeau additionnel? Pourquoi ne pas en venir immédiatement au tarif strictement de revenu?

Du berceau à la tombe, on nous prêche, au moyen de cette question du tarif douanier, l'évangile de notre infériorité. Parlez du sentiment d'infériorité; la seule pensée de cet état de choses est humiliante. Cela me remet en mémoire l'attitude des manufacturiers de chaussures d'Angleterre, vers 1907 ou 1908, alors qu'ils s'adressaient au gouvernement britannique pour en obtenir une protection contre les manufacturiers américains, prétendant que ces derniers avaient déjà établi des succursales pour la vente des chaussures américaines et que les manufacturiers anglais étaient sur le point de perdre leur marché domestique. Naturellement, le gouvernment britannique leur fit la seule réponse qu'un gouvernement britannique pouvait donner; qu'il serait injuste de placer un fardeau sur toute la nation pour le bénéfice de quelques manufacturiers de chaussures. Ces derniers durent porter leur attention dans une autre direction. Ils modernisèrent leurs fabriques; ils améliorèrent leurs produits et adoptèrent les nouveaux modèles. Quels furent les résultats? En moins de trois ans, ils avaient chassé la plupart des marchands américains du marché britannique, ou les succursales américaines offraient en vente des produits britanniques. Même avant la guerre, ils avaient commencé à envahir avec succès les marchés canadien et américain. Une réduction assez forte du tarif douanier canadien aurait sans doute le même effet. C'est ce qui s'est produit dans le passé. C'est ce qui est arrivé dans le cas de la réduction du tarif sur les automobiles malgré les lamentations et les cris qui accompagnèrent la fermeture des usines d'Oshawa et l'envoi d'une délégation à Ottawa; plusieurs des délégués se perdirent dans Hull ne sachant plus s'ils marchaient sur la terre ferme ou dans la lune.

Ce tarif douanier a été dans son application, de diverses façons, l'une des plus grandes injustices économiques. Depuis ma plus tendre enfance, il a été la meule de moulin pendue au cou de la grande majorité de nos gens, plus particulièrement de nos classes agricoles et ouvrières. Vraiment, il doit être plus à l'avantage du Canada de compter sur une industrie agricole saine et prospère que de permettre à toute autre industrie de prélever au moyen d'un tarif douanier des prix exorbitants du public consommateur. Il y a plus; on voit que des manufacturiers tentent de faire réduire les droits sur l'importation des matières premières. Ils reconnaissent que les tarifs douaniers augmentent leurs prix de revient; beaucoup d'entre eux ont demandé qu'on dégrève les matières dont ils ont besoin et l'on peut facilement comprendre que, en soulageant les manufacturiers, on soulage en même temps les consommateurs.

On demandera: l'agriculture n'est-elle pas prospère actuellement? Je réponds que l'agriculture n'est pas aussi prospère qu'elle devrait l'être ou qu'on pourrait la faire devenir. Certes, il y a des cultivateurs qui ne font pas assez d'efforts, mais avec les obstacles économiques actuels, devant la réclamation d'une journée de huit heures, d'un demi-jour de congé par semaine et de deux ou trois semaines de vacances au milieu de l'été dont jouissent d'autres classes de la société, aucun cultivateur ne peut réussir et ceux qui s'en tirent sont ceux qui peinent du matin au soir, ainsi que leurs femmes. Les époux qui se sont voués l'un à l'autre pour la vie et qui décident de gagner leur existence à vendre des produits laitiers ou autres produits similaires ont droit à toute la considération du Gouverne-

ment. J'ai visité les foyers de cultivateurs réputés les plus prospères et j'ai discuté la situation avec ces fières épouses et mères de famille qui, s'inspirant du plus vif sentiment maternel, m'ont raconté les expériences de leur vie de labeur; peur elles, cela passait encore quand elles étaient jeunes, mais maintenant cela n'est plus endurable. Elles m'ont maintes fois demandé conseil pour savoir si elles devraient conseiller à leurs fils et à leurs filles de s'attacher à la terre et de repasser par où elles avaient passé elles-mêmes.

Oui, monsieur l'Orateur, la prospérité du pays dépend des principes qui sont à la base de l'agriculture. Que voyons-nous aujourd'hui? Dans tout le pays nos meilleurs jeunes gens quittent la campagne et il est impossible de leur trouver des remplaçants capables. On parle des problèmes de gouvernement. Eh bien, le plus grand problème qui se présente à la nation aujourd'hui est celui de savoir comment garder nos gens, non pas dans le pays, mais dans nos campagnes. Nos collègues d'en face parlent beaucoup de l'émigration aux Etats-Unis. Leurs remarques dénotent bien peu de patriotisme et la plupart du temps sont exagérées. Le plus grand exode eut lieu entre 1881 et 1891, alors que la politique nationale de protection était à son apogée.

M. GARLAND (Bow-River): N'est-il pas vrai qu'elle subsiste encore?

M. McMILLAN: Je répète que c'est un problème pressant. Personne ne semble vouloir l'aborder, pourtant le temps est venu pour les citoyens de ce pays et leurs représentants de le discuter et de le résoudre. C'est un problème national. Si nous ne songeons qu'à notre génération, peu nous importe que la situation ne s'améliore jamais dans quelques années, nous aurons disparu de la scène. Mais nous sommes ici pour veiller au bien-être des générations à venir et nous devrions tâcher de leur rendre la situation meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui pour nous.

M. GARLAND (Bow-River): Votre place est dans notre groupe.

M. McMILLAN: C'est vous qui devriez venir de notre côté. Là où vous êtes, vous ne faites qu'enrayer la marche du progrès, tandis que vous la faciliteriez, si vous étiez avec nous. Donc, je dis que c'est un problème pressant qu'il faut attaquer. Dans tout le pays l'agriculture perd ses meilleurs bras; elle ne peut les perdre et prospérer. J'ai discuté la question avec nombre de jeunes gens intelligents, qui m'ont dit qu'ils s'orientaient ailleurs, uniquement parce qu'ils ne trouvaient pas l'agriculture assez lucrative. Cela dure depuis des années. Cela existait quand une nombreuse députation de cultivateurs s'est adressée au gouvernement Laurier en 1910, mais la situation s'est aggravée depuis. En relisant les observations formulées par la députation en question, j'ai trouvé les remarques suivantes:

> Les cultivateurs sont disposés à soutenir toute légitime concurrence en ce qui concerne la main-d'œuvre dans le pays. Ils ne désirent pas payer insuffisamment les ouvriers; ils veulent au contraire les bien rétribuer. Mais quand ils ont à faire face à une loi douanière qui leur enlève chaque année une marge de plusieurs millions, lesquels millions servent à leur faire concurrence dans leur propre travail domestique, ils ne peuvent supporter une compétition aussi injuste.

La situation est bien pire aujourd'hui. Vous demanderez: comment les bénéficiaires du tarif douanier obtiennent-ils les millions dont vous parlez et qui leur permettent de vous faire concurrence pour la main-d'œuvre agricole? Dans un instant, je vous citerai un exemple, mais brièvement je répondrai ceci: les autres industries peuvent obtenir les matières dont elles ont besoin, soit gratuitement, soit moyennant les plus bas droits de douane. Pourquoi ne pas accorder aux cultivateurs le même privilège? Est-ce que le bien-être de l'agriculteur est, au pays, une question d'intérêt secondaire et est-ce qu'on le place dans une position subordonnée?

M. GARLAND (Bow-River): Pourquoi votre parti n'accomplit-il pas tout cela?

M. McMILLAN: Il l'accomplit (*Exclamations.*)... et il l'accomplit depuis qu'il est au pouvoir. La seule raison pour laquelle mon honorable collègue et ses amis siègent dans ce coin c'est qu'ils tentent de se trouver une place au soleil. (*Exclamations.*) Et, chaque fois qu'ils en ont l'occasion, ils tentent de nous tromper. L'honorable député de Bow-River a essayé de me rouler quand il a demandé le secours de l'Ontario pour la subvention de chemins de fer destinés à amener le charbon de l'Alberta. Quand je n'ai pas cédé, qu'a-t-il fait? Il s'est levé à la Chambre et a déclaré que je ne devais pas faire insérer des chiffres au Hansard sans les lire. (*Exclamations.*)

Or, monsieur l'Orateur, je dis que l'agriculture est surtout une industrie nationale, mais elle est encore davantage. C'est la grande pépinière de notre population et, sous ce rapport, rien ne lui est comparable. Est-ce que cela ne devrait pas compter pour quelque chose dans le bien-être public? Comme je le disais, la culture est une industrie nationale. Songez à ce que sont ses besoins! Prenez les outils agricoles, les machines aratoires, les matériaux de construction, les aliments, les vêtements et autres nécessités premières de la

maison. Ils forment plus de 60 p. 100 des besoins de notre vie agricole. Prenons tout d'abord les machines agricoles. Le droit sur ces machines n'est pas élevé, 6 à 10 p. 100; mais je pose cette question: est-il plus important pour le bien général du pays qu'on donne une préférence aux fabricants de machines, qu'on leur permette de gagner de l'argent et de devenir riches, plutôt que voir l'agriculture prospérer et donner de bons moyens de vivre et des foyers confortables aux millions de cultivateurs qui les cherchent? Poser la question, c'est la résoudre. Nous ne demandons pas de faveurs, mais si une préférence existe elle doit aller à l'agriculture et, dans aucun cas, on ne devrait être mal disposé contre elle. L'agriculture emploie le tiers de nos travailleurs. Il s'ensuit, par conséquent que le progrès agricole entraîne la prospérité de la nation.

De plus, le premier principe de ce tarif c'est que les marchandises manufacturées et exportées jouissent d'un drawback équivalant de 60 à 99 p. 100 du coût des matières premières employées. Cette disposition permet aux gens des autres pays d'acheter nos marchandises à meilleur prix que nous ne pouvons les acheter. Où donne-t-on l'équivalent à l'agriculture. Cependant, l'agriculture est la meilleure agence d'exportation que nous ayons. Quel drawback lui donne-t-on sur les produits qu'elle exporte? Absolument aucun. Le seul moyen d'accorder à l'agriculture des avantages qui compensent cette lacune est de lui donner en franchise les articles dont elle a besoin. Les instruments aratoires ne sont que l'une des cent et une autres choses au point de vue machines dont le cultivateur a besoin et qui sont chargées d'un droit tarifaire de 30 à 35 p. 100.

Prenons un autre article: la peinture. On pourrait croire que le tarif sur la peinture est peu élevé. C'est un article de première nécessité dans l'économie nationale. C'est la première de nos matières premières et elle entre dans la construction de toutes les maisons du pays. Cependant, le droit sur le blanc de plomb broyé à l'huile, base nécessaire de toute peinture, est de 37½ p. 100 et prend place parmi les articles les plus frappés par la douane au tarif *ad valorem*. On aurait pu croire que les manufacturiers s'uniraient à la ligue des consommateurs pour faire disparaître cette anomalie, mais ils semblent ne pas vouloir même effleurer ce délicat édifice de la protection.

M. GARDINER: Que dites-vous du Gouvernement?

M. McMILLAN: Mon honorable ami parle du Gouvernement. Ces paroles sont d'accord avec l'amendement de son parti. Aujourd'hui, les progressistes voudraient qu'on fît tout pour eux et ils n'avanceront jamais d'un pas en adoptant cette attitude.

M. GARLAND (Bow-River): Nous voulons qu'on accomplisse quelque chose.

M. McMILLAN: Dans quelques années, mon honorable ami ne sera plus au soleil, mais dans l'ombre. Permettez-moi de dire que le mot protection est mal employé quand il s'agit du commerce et de l'industrie. Le terme propre est prévention. C'est peut-être la raison pour laquelle nos amis de la gauche ont éliminé le mot protection des débats de leur convention de Winnipeg, mais ce principe est tout de même embusqué derrière chacun de leurs arguments.

Voyons maintenant l'industrie des cotonnades. On en a déjà parlé devant la Chambre, mais, pour servir à mon raisonnement, je vais ramener ce sujet sur le tapis. Le droit dont sont frappées les cotonnades sous le régime du tarif général n'est pas loin de 30 p. 100; il est parfois plus élevé. Chaque fois qu'un ouvrier canadien achète une pièce de coton il paye un prix exorbitant par comparaison avec le prix mondial. Les rois du coton ne paraissent pas de cet avis. M. Aimé Geoffrion, éminent avocat montréalais, a clairement exposé leur point de vue, quand il a dit, en parlant des salaires comme élément constitutif des frais de production:

> Nous contestons le principe impliqué dans l'assertion; s'il faut prendre en considération les salaires, il faut prendre en considération tout ce qui se dépense au Canada. En d'autres termes, tout élément économique. Le degré approprié de protection ne peut se régler qu'en partant du principe qu'il se dépense de l'argent au Canada au bénéfice du consommateur. De la sorte, il n'y a pas de distinction entre les gages et les salaires, les achats chez les marchands locaux et tout autre déboursé au Canada.

En d'autres termes, les fabricants de cotonnades prétendent que les consommateurs canadiens doivent leur fournir tout, excepté le coton à l'état brut. Nous ne pouvons le faire qu'en payant un prix exorbitant pour nos cotonnades. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, et dans la pleine mesure du tarif, il y a tout lieu de le croire. A la récente enquête sur le coton, le président a fait remarquer qu'en certains cas, c'est clairement établi, les fabricants se prévalent pleinement du tarif, et, néanmoins, à les en croire, il leur serait tout à fait impossible de survivre. Ont-ils survécu? Oui. La compagnie Canadian Cottons fait-elle de bonnes affaires? Voici un résumé de son rapport financier donné par le *Financial Times*:

> Le bilan de la Canadian Cottons Company, daté du 31 mars 1927 accuse un surplus de $2,737,563, équivalant à plus de $100 par action pour les 27,155 actions communes. En outre, on

relève dans son passif une somme de $600,000 pour fonds spécial de renouvellement d'outillage, malgré une réserve abondante pour la dépréciation du matériel. Si l'on ajoute cette somme au surplus, on constate que celui-ci équivaut à $123 par action ordinaire.

Et ces gens voudraient nous faire croire qu'ils vont faire faillite.

Examinons le cas de la Dominion Textile Company, Limited, l'un des plus remarquables et des plus fantastiques dans l'histoire de la finance et de l'industrie canadiennes. Les propriétaires actuels ont déboursé $500,000 pour des actions ayant une valeur au pair de 5 millions. D'année en année, la compagnie a payé des dividendes basés sur la valeur au pair. Puis à mesure que les actions ont monté, elle a accordé à chaque détenteur de deux actions le privilège d'acquérir une action supplémentaire au pair, quand les actions se vendaient bien au-dessus du pair. Il y a un an, elle a divisé les actions en trois. C'est-à-dire chaque actionnaire reçut trois actions pour une, et aujourd'hui ces actions se vendent $130 chacune sur le marché. Le capital de la compagnie est estimé à 29 millions, et depuis qu'elle existe, il ne s'est payé que trois millions pour les actions. Si nous mettons en regard les profits actuels avec l'argent versé par les propriétaires de la première heure, nous constatons que les recettes de la Dominion Textile Company, Limited, dépassent 220 p. 100. Mais ce n'est pas tout. Comment cette compagnie a-t-elle agi à l'heure du péril national, alors que le pays comptait sur tous les efforts possibles de chaque citoyen, et en particulier de chaque compagnie riche, pour aider à la cause des alliés? A la page 362 des dépositions inscrites dans le rapport du comité spécial sur le coût de la vie en 1919, se trouve l'aveu fait par le président d'alors que la compagnie gagna un dividende d'environ 291 p. 100. Ce n'est qu'une catégorie d'industrie qui a fait l'objet de l'examen et d'un rapport de la commission consultative du tarif, mais le renseignement est renversant. N'est-il pas temps de mettre fin à cet état de choses au nom du consommateur canadien? A l'égard de cette catégorie d'articles, il serait avantageux pour le consommateur canadien de garder le supplément que le droit sur les cotonnades le force à payer, et, avec cette marge de profits, de verser aux employés une pension équivalant à leur salaire, leur donner congé d'un an et il resterait encore un bon surplus.

Comme l'agriculture emploie le tiers de notre prolétariat, il s'ensuit que ces prolétaires ont à supporter une partie considérable de ce fardeau. Renversons les rôles un moment, ou comme disent les écoliers: "Changer de côté est franc jeu". Certes personne ne soutiendra que les filatures de coton sont plus importantes que l'agriculture. Que dirait-on si nous demandions aujourd'hui aux consommateurs de solder le compte des salaires payés en agriculture, sans parler d'un dividende annuel de 291 p. 100 sur le comptant versé pour la terre? La réalisation de ce projet ne mettrait-elle pas un sourire sur les lèvres des cultivateurs? Ce serait la solution du problème. Il n'y aurait pas moyen de détourner les gens de l'agriculture.

Je termine en répétant la question posée au commencement de mes commentaires: que l'agriculture soit prospère au point d'assurer une existence aisée et un chez-soi confortable aux millions de gens que nous désirons avoir, cela n'importe-t-il pas mille fois plus à la prospérité du Canada qu'une situation permettant à toute autre industrie de s'enrichir aux dépens des agriculteurs et des consommateurs en général? Les preuves d'ordre économique abondent que l'agriculture n'est pas aussi prospère qu'elle le devrait. Nous convenons tous que, d'une façon générale, notre pays est prospère à l'heure actuelle. A part le capital canadien qui cherche à se placer ici, il y a le capital étranger qui entre au pays par millions. Où est-il placé? Nous venons à peine de commencer l'année et nous voyons de nombreux articles sur la prospérité dont nous jouissons et les occasions exceptionnelles de placements de capitaux. Mais personne n'écrit que des capitalistes nombreux cherchent à placer leur argent dans nos terres agricoles, qui sont les meilleures ressources naturelles de notre pays. Cependant, nous sommes tous d'accord pour dire que c'est là qu'un plus grand nombre de nos gens devraient être, et je suis sûr que s'ils étaient certains d'y trouver un profit raisonnable c'est là qu'ils seraient. Vous ne pourriez pas les empêcher d'aller sur les fermes; ils s'écraseraient les uns les autres pour s'y rendre.

Puisque nous désirons voir un plus grand nombre de nos populations s'établir sur les fermes, pourquoi hésitons-nous à faire ce que nous devrions? La réussite de l'agriculture a une importance capitale, plus grande encore que celle de l'industrie parce qu'elle est à la base même de la vie nationale. En employant d'une manière lucrative un tiers de notre population, elle touche au fondement de notre existence nationale. Elle entraîne la prospérité nationale, le bien-être économique et le progrès social du peuple canadien dont elle forme le caractère. Nous devons, comme peuple, dire, et c'est le devoir de ce Parlement comme représentant du peuple de dire, après mûre réflexion, le rôle que devra jouer l'agriculture dans la vie économique de la nation. C'est maintenant qu'il faut agir. Nous ne pouvons faire cela pendant une période de dépression commerciale, mais seulement en temps de prospérité. L'occasion est propice et notre Gouvernement a le devoir impérieux, main-

tenant qu'il a commencé, de saisir l'occasion et d'agir de propos délibéré et sagement. Si nous voulons que l'agriculture réussisse et offre l'aisance et le confort aux millions de personnes que nous cherchons à amener ici, nous devons la libérer de ses injustes restrictions économiques. Si nous ne faisons pas cela, nous pouvons dire que la nécessité du moment, non seulement dans tout le pays mais dans cette Chambre, est un rajustement des idées nationales qui donnera à l'agriculture et à ses besoins des hommes les plus capables du pays, la première place dans la pensée nationale. Quand ce réveil sera suffisamment manifeste—et que Dieu fasse que ce jour arrive avant que les enfants des plus nobles colons qu'un pays ait jamais eus aient déserté nos fermes—il n'y aura plus d'exode de nos campagnes; l'agriculture sera considérée comme notre principale ressource et l'emploi le plus digne; les méthodes agricoles seront améliorées et les rendements augmentés; les restrictions injustes contre le cultivateur disparaîtront; des millions de personnes compétentes et de bonne volonté pourront alors recevoir une plus juste rémunération de leur travail et transmettre à la postérité un héritage intact.

M. J. A. CLARK (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, vu que mes remarques prendront la forme d'une critique, je ne voudrais pas que l'on croie que je suis ingrat envers la Providence qui nous a donné de magnifiques récoltes ces dernières années, que je ne suis pas extrêmement reconnaissant envers les capitalistes étrangers et canadiens qui ont employé leurs capitaux à la mise en valeur de nos ressources naturelles, et que je n'apprécie pas l'énergie que notre peuple a montré dans le développement de ces ressources. Je ne crois pas, cependant, que notre Gouvernement ait eu quoi que ce soit à faire avec le développement de ces ressources.

Je n'analyserai pas en détail le budget présenté par le ministre des Finances, mais j'en indiquerai quelques faits saillants.

Je voudrais d'abord signaler la méthode par laquelle le ministre des Finances arrive à un surplus. Je vois dans les comptes publics une déclaration certifiée par une compagnie de comptables experts indiquant que notre dette nette ne comprend pas les émissions du National-Canadien garanties par notre Gouvernement. Je vois que ces émissions garanties s'élèvent, depuis l'entrée en fonctions du ministre actuel des Finances, à la somme de 200 millions de dollars. Il est vrai que 34 millions de dollars étaient pour le remboursement d'une dette due par le Grand-Tronc-Pacifique, qui n'était pas garantie auparavant par notre pays, et que 20 millions ont servi au remboursement d'émissions garanties; en comptant, par conséquent, 54 millions de dollars pour ces remboursements, on a ajouté à la dette du pays, sous forme de garanties, environ 146 millions de dollars.

Or, le ministre des Finances prétend que pendant cette même période nous avons réduit notre dette nette de 105 millions. Mais si ces dettes garanties étaient ajoutées à la dette nette du pays, comme elles auraient dû l'être, nous verrions qu'au cours de la période pendant laquelle le ministre des Finances a été en fonction, il y a eu un déficit de 45 à 50 millions de dollars, qui n'est pas indiqué dans l'exposé présenté par lui cette année, ni en aucune année depuis son entrée en fonction.

Je découvre aussi que depuis 1925 le Gouvernement actuel a une tendance inconsidérée à augmenter ses dépenses: les comptes publics révèlent que nos déboursements étaient de $339,900,000 en 1925; pour 1928 la dépense prévue est de 366 millions de dollars; si on ajoute à ce chiffre les crédits déjà présentés à la Chambre, ce total monte à $373,796,000; mettons encore 12 millions pour le budget supplémentaire; nos dépenses en 1928 atteindront donc à peu près $385,796,000, soit une augmentation de quelque 50 millions de dollars dans nos dépenses annuelles depuis 1925. Les membres de ce parlement ne sauraient trop insister sur le fait qu'en quatre années seulement, nos dépenses annuelles sont montées de 50 millions de dollars. Qu'avons-nous acquis du fait de ces déboursés supplémentaires?

Certains honorables collègues de l'autre côté de la Chambre ont dit que le présent budget était le budget du peuple. Je suppose que nos cultivateurs font partie du peuple; mais quel bénéfice le budget leur apporte-il? J'ai lu et relu le budget et j'ai découvert enfin que le ministre des Finances n'avait pas oublié nos cultivateurs. Je trouve un numéro du tarif intéressant les fermiers, qui sont censés en bénéficier; le ministre des Finances doit affectionner particulièrement la classe agricole puisque ce numéro est le premier des nouveaux articles. Le voici:

Oignonets provenant de graines et importés pour fins de semences et de propagande seulement.

Ils sont admis en franchise; et voilà le seul item du budget qui intéresse les cultivateurs canadiens ou qui censément leur assure quelque avantage. J'en arrive à conclure que le ministre des Finances doit avoir un goût prononcé pour les oignons; et je suis à me demander pourquoi il n'a pas ajouté la soupe aux pois.

Nous pouvons dire aussi que les salariés font partie du peuple. Je trouve que le coût de la vie est aussi élevé qu'il l'était voilà cinq

ans. Il se peut qu'il soit plus élevé encore; de toute façon le coût de la vie n'a pas diminué depuis que le ministère actuel est arrivé au pouvoir. Mais il y a pis encore. En 1910, nos établissements industriels comptaient 515,203 employés. Procédant par cycles de cinq ans, je trouve qu'en 1915, le nombre de ces employés atteignait 514,883 et en 1920, 609,586;—et je ne cite pas l'année où leur nombre était au maximum: en 1917 nos usines donnaient de l'emploi à 621,694 personnes. En 1924, la dernière année dont les statistiques soient disponibles, nos établissements industriels au Canada ne comptaient plus que 508,503 employés, soit environ 7,000 de moins qu'en 1910. Je demande au Gouvernement si c'est là un progrès. Cette diminution a eu lieu malgré le développement chez nous d'une forte industrie de l'automobile, et de nombreuses industries connexes, telle que l'industrie du caoutchouc, etc., qui n'existaient pas en 1910. Il est évident que depuis son avènement, le Gouvernement actuel a ruiné un bon nombre de nos industries; on en trouve la preuve dans le nombre d'usines inactives qu'on voit par tout le pays. Je vous cite les chiffres; je les ai demandés à la division de la Statistique et je me suis donné la peine de les faire contrôler une seconde fois, pour m'assurer que le relevé était comparatif.

Les amis à ma gauche, et le ministre des Finances aussi, ont souligné un autre point: c'est à la réduction de l'impôt que nous sommes redevables de ce prétendu "budget du peuple". On nous affirme qu'une des fortes réductions a été pratiquée dans l'impôt sur le revenu. Je constate que la taxe des revenus n'impose aujourd'hui que 116,000 individus, soit un peu plus d'un p. 100 de la population: elle frappe les classes aisées. La réduction de cet impôt indique-t-elle que ce budget est un budget du peuple? Est-ce que ces classes constituent le peuple que le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe),—qui est présentement, je suppose, le leader du Gouvernement,—voulait favoriser lorsqu'il a contribué à l'élaboration de ces propositions budgétaires? Je vois le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke):—il n'est pas à son siège, mais il est dans la Chambre;—travaillait-il pour le peuple quand il a approuvé les présents projets? Et que faites-vous des pauvres qui doivent acquitter la taxe des ventes? Il est vrai que cette taxe est réduite d'un point; mais elle reste au même niveau que lorsque ce ministère est arrivé au pouvoir. La taxe des ventes pèse autant sur notre peuple qu'au jour de l'avènement du gouvernement libéral; il est grand temps de supprimer l'impôt sur les ventes, si l'on veut alléger le fardeau du peuple. Nos amis de la droite sont fiers aussi d'avoir réduit l'impôt sur les profits d'affaires. Il y a deux ans cette taxe était de 9 p. 100; l'an dernier elle a été réduite a 8.1 p. 100; cette année, on la réduit à 8 p. 100. Qu'est-ce que cela signifie? Je vais l'expliquer par un exemple. Prenons un homme d'affaires dont les bénéfices se sont élevés, l'année dernière, à $10,000; il aura acquitté une taxe de $810; et, grâce aux nouvelles propositions budgétaires, cet homme d'affaires bénéficiera cette année de l'important dégrèvement de $10; c'est-à-dire qu'il aura à verser au trésor seulement $800 sur ses bénéfices de $10,000. Néanmoins on fait grand état de ce fait qu'on proclame un nouveau dégrèvement au profit du commerce.

L'une des plus notables déclarations du ministre des Finances, au cours de son exposé budgétaire, s'énonce ainsi:

> L'importance de travailler au resserrement des relations commerciales entre les pays de l'empire est manifeste.

Et il cite les statistiques suivantes pour l'année financière 1927: nous avons vendu à l'empire pour une valeur de 542 millions de dollars; et nous en avons acheté pour une valeur de 214 millions de dollars: ce qui laisse en notre faveur une balance de 328 millions de dollars. J'en conviens avec le ministre, il vaut la peine de travailler à resserrer les relations commerciales avec les pays de l'empire. Seulement, quand on examine de quelle façon il s'y prend, on serait tenté de rire, si la question n'était pas si grave. Depuis qu'il est ministre des Finances, il a négocié huit ententes commerciales, dont six avec des pays étrangers. A la suite de ces huit conventions commerciales, il a abaissé notre balance commerciale, pour l'année 1927, de 43 millions de dollars, si on la compare aux chiffres de l'année 1926. Cela me paraît un avantage en faveur des pays étrangers, mais il semble que telle est la politique du ministre et du Gouvernement. Elle semble plutôt avoir pour but de favoriser l'étranger que de contribuer au resserrement des relations commerciales entre les pays de l'empire.

Venons-en à ces huit conventions commerciales et étudions-les à tour de rôle. Deux ont été négociées avec des dominions britanniques: l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Je m'occuperai d'abord de l'Australie. Au cours de l'année civile 1927, nous y avons exporté pour une valeur de $2,300,000 en chiffres ronds de moins qu'au cours de l'année précédente; et nous en avons importé pour $1,200,000 de plus: ce qui diminue la balance favorable de plus de trois millions et demi. Et la Nouvelle-Zélande: au cours de l'année 1927, nous y avons exporté pour une valeur approximative

de $3,700,000 de moins qu'en 1926, et nos importations se sont accrues d'une valeur de deux millions de dollars; notre balance favorable se trouvait, de ce fait, diminuée de $5,700,000. Et voici la Belgique: au cours de l'année 1927, nos exportations ont diminué de $3,400,000, tandis que nos importations augmentaient de $1,200,000; soit encore une diminution de $4,600,000 dans notre balance favorable. Maintenant, la France: nous allons voir ici l'exemple le plus typique, car, en remontant à l'époque antérieure à la mise en vigueur de la convention commerciale, on constate une balance de sept millions en notre faveur. Les opérations de l'année 1927 ont transformé la balance que nous avions en notre faveur en une balance à notre détriment, au montant de sept millions et demi. Autrement dit, au cours de ce laps de douze mois nos exportations ont décru de $3,500,000, quand nos importations augmentaient de quatre millions de dollars; partant ainsi, notre balance défavorable à $7,500,000. C'est la même histoire pour nos relations avec les Indes-Occidentales britanniques. La balance favorable de $715,000 que nous avions pour l'année civile de 1926 s'est changée en une balance de $1,500,000 à notre détriment. Quant au Japon, nous avons diminué de $8,668,000 notre balance de commerce favorable. Nous n'avons amélioré nos affaires qu'avec deux pays, à savoir l'Italie et les Pays-Bas. Avec l'Italie, notre balance s'est améliorée pour un montant de $8,500,000. Je signalerai à mes amis conservateurs que cette augmentation s'explique parce que nous avons exporté du blé au cours de l'année civile 1927 pour une somme de $7,941,000 de plus qu'au cours de l'année 1926. Et cette augmentation de notre exportation de blé est due au fait qu'Odessa n'a pu en expédier. Il en est de même pour la Hollande. Notre balance favorable s'est accrue de $660,000 et cela encore parce que nous avons augmenté d'une valeur de quatre millions de dollars notre exportation de blé, Odessa n'ayant pu remplir les demandes. Je crains que le jour n'approche, où la Russie reprendra sa place sur le marché du blé. Un seul fait retarde ce retour, ce sont les dissensions qui divisent le pays, la Russie étant peuplée par plus de deux cents races qu'aucune union politique ou économique ne saurait unifier. Mais qu'on parvienne à les unir sur le terrain économique, songez alors, monsieur l'Orateur, quel danger ce sera pour notre commerce étranger, qu'il s'agisse du blé ou d'autres denrées.

Mais, monsieur l'Orateur, il est pour notre pays un problème beaucoup plus sérieux; à mon avis il dépasse en importance tous les problèmes qui se posent à nous aujourd'hui: je veux parler de l'immigration. Je m'arrête ici pour mettre le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) au défi de me signaler durant quelle autre période de cinq ans de l'histoire du Dominion le nombre des Canadiens émigrés aux Etats-Unis ou ailleurs a dépassé le nombre des immigrants venus au Canada. Cependant c'est ce qui c'est passé au cours des cinq ans écoulés entre le 31 mars 1922 et le 31 mars 1927. Des membres de la droite se moquent de ces chiffres, mais ils sont conformes aux statistiques que je me suis procurées moi-même.

L'hon. M. DUNNING: Aux Etats-Unis?

M. CLARK: Oui. Mon honorable ami contesterait-il les statistiques compilées par le service de l'immigration des Etats-Unis?

L'hon. M. DUNNING: Non, mais je conteste l'usage que vous en faites.

M. CLARK: Le ministre des Chemins de fer pense-t-il que je les cite inexactement?

L'hon. M. DUNNING: Nullement.

M. CLARK: Alors, le ministre parle pour ne rien dire. Les statistiques en question font voir que 501,121 personnes, y compris les Terre-Neuviens, sont entrées aux Etats-Unis à titre d'immigrants durant une période déterminée. En ce qui regarde les Terre-Neuviens, nous n'avons que les chiffres concernant les deux dernières années; cependant, ils démontrent qu'une couple de mille immigrants de Terre-Neuve entrent aux Etats-Unis chaque année. Or, si nous estimons à 7,000 le nombre des Terre-Neuviens qui sont entrés aux Etats-Unis au cours des trois années précédentes,—chiffre qu'on pourrait tout aussi bien estimer à 10,000, mais je m'en tiens à ce chiffre de 7,000,—nous constatons que le nombre des Canadiens qui se sont expatriés surpasse de 11,257 celui des immigrants que nous avons reçus. Et le ministre des Chemins de fer rétorquera, je le suppose: "Mais, songez-donc aux canadiens que nous avons rapatriés!" J'ai entendu la même réponse tomber des lèvres du premier ministre et des autres ministres. Mais, j'ai eu la précaution de me procurer ces statistiques du département de l'Immigration et je les cite en toute confiance. Je fais observer à mes honorables amis de la droite, cependant, que les Canadiens sont toujours allés aux Etats-Unis depuis la confédération et, bien que quelques Canadiens de cette catégorie puissent être au nombre des rapatriés, ils ne sont pas classés sous le titre d'immigrants. Du moment qu'ils ont été citoyens du Canada et qu'ils reviennent au pays, ils ne sont pas classés sous la rubrique d'immigrants, du moins dans les documents qui m'ont été fournis par le département d'Immi-

gration. L'année dernière, 42,078 Canadiens ont été rapatriés des Etats-Unis, d'après les statistiques de notre ministère de l'Immigration. Voilà les chiffres qui m'ont été communiqués. Ce sont des Canadiens rapatriés; je conçois cependant qu'il serait assez difficile de dire, si oui ou non, ce sont tous des Canadiens qui ont immigré aux Etats-Unis.

Il fut un temps,—il y a dix courtes années de cela,—où le sang d'un Canadien était une question de quelque importance au pays. Nos concitoyens prenaient à cœur et déploraient le sort tragique des 60,000 fils du Canada qui dorment leur dernier sommeil sur les champs de bataille de France et des Flandres sans compter les 50,000 autres souffrant d'invalidité permanente. A cette époque, on ne se gênait pas pour prédire que le Canada ne résisterait pas à cette terrible saignée. Et cependant, sous le régime actuel et d'après les statistiques officielles compilées aux Etats-Unis, la population canadienne a subi une perte sèche de 800,000; si toute la vérité était connue, en tenant compte de l'immigration clandestine, il se trouverait qu'au delà d'un million de canadiens ont immigré aux Etats-Unis. Or, tout ce capital humain que nous avons sacrifié à la république du Sud se compose pour ainsi dire en entier de Canadiens nés au pays. Et ce qui est encore plus tragique, c'est que tous ces Canadiens aident les Etats-Unis à nous faire une concurrence ruineuse.

De quelle façon remplaçons-nous tous ces Canadiens? Je mets au défi le premier ministre de signaler un seul discours qu'il ait prononcé ici,—j'ai fouillé en vain les colonnes du hansard,—ou en dehors de la Chambre, d'indiquer un geste quelconque du Gouvernement en vue de donner une solution raisonnable et pratique à ce problème. Je relève dans le hansard de vaines assertions concernant le rapatriement des Canadiens et des insinuations sur le manque de patriotisme des membres de la gauche lorsqu'ils exposent la situation devant l'opinion publique. Eh bien! monsieur l'Orateur, je serai satisfait si je contribue à faire rester au pays un seul immigrant, pourvu que je puisse déterminer le Gouvernement à chercher une solution au problème et à prendre des mesures pour garder les nôtres au pays.

Voyons donc comment le Gouvernement s'y est pris pour remplacer les Canadiens expatriés. A titre d'exemple, je m'en tiendrai aux statistiques de l'année dernière; ces chiffres, je le suppose, donnent une idée du programme exécuté par le Gouvernement, bien qu'il n'ait pas soufflé mot de ce programme. Cependant, ces chiffres indiqueront au moins les désirs du Gouvernement suivant son habitude, le ministre des Chemins de fer sourit; cependant, il est un fait que, depuis la confédération, nous avons vu pour la première fois au Canada le nombre des étrangers admis au pays excéder celui des immigrants des Iles-Britanniques et des Etats-Unis. Cela doit-il prêter à rire? Peut-être est-ce risible pour le ministre des Chemins de fer, mais non pas pour les autres Canadiens.

L'hon. M. DUNNING: Monsieur l'Orateur, je proteste contre cette observation que rien ne justifie...

M. HANSON: Elle n'est pas contraire au règlement.

L'hon. M. DUNNING: On peut faire nombre d'observations fielleuses sans violer le règlement.

M. CLARK: Le ministre des Chemins de fer s'épargnera des remarques de cette sorte s'il veut bien se retenir de sourire à l'exposé de la situation tragique à laquelle le Canada doit faire face.

L'hon. M. DUNNING: Je ne ris d'aucune situation tragique; mon sourire s'adresse à mon honorable ami, j'ai le droit de sourire en le regardant.

M. CLARK: Et j'ai le droit d'interpréter à ma guise le sourire de mon honorable ami.

L'hon. M. DUNNING: C'est parfait.

M. CLARK: Maintenant, je citerai quelques chiffres. Je constate que 24,870 Anglais sont arrivés au Canada. Je ne m'arrêterai pas à toutes les races. Je prends les Anglais comme exemple parce qu'ils sont plus nombreux que les immigrants des autres races britanniques. D'autre part, nous avons reçu 15,222 immigrants d'origine allemande, dont 12,540 d'Allemagne et 2,682 des Etats-Unis. Je vois qu'il y avait 4,863 Hébreux, 3,466 Italiens, 4,941 Magyars, 6,700 Polonais, 10,061 Ruthènes, et ainsi de suite. Je n'irai pas jusqu'au bout de la liste. Dès maintenant, je dirai que je ne reproche rien à ces gens; ce sont peut-être les meilleurs sujets de leur nationalité que l'on puisse rencontrer. Encore une fois, je n'ai aucun reproche à leur faire. Je suis d'avis, toutefois que si vous mêlez, comme cela se fait en Russie, toutes les races du monde, vous ne sauriez vous attendre à l'unité que vous souhaitez. Un pareil état de choses ne saurait aboutir à ce résultat; il faudrait laisser s'écouler des générations avant d'assimiler ces gens et d'en faire un tout homogène. C'est pour cette raison que j'aborde cet aspect de la question. Maintenant, on me permettra de citer la liste des autres qui ont été admis au pays l'année dernière. On y voit des Albanais, des Autrichiens, des Bohé-

miens, des Bulgares, des Croates, des Tchèques, des Dalmates, des Esthoniens, des Finlandais, des Grecs, des Italiens, des Hébreux, des Yougo-Slaves, des Lettons, des Lithuaniens, des Magyars, des Maltais, des Mexicains, des Moraves, des Polonais, des Portugais, des Roumains, des Russes, des Ruthènes, des Serbes, des Slovaques, des Espagnols, des Turcs, des Arabes, des Arméniens, des Chinois, des Japonais, des Nègres, des Persans et des Syriens.

L'hon. M. FORKE: Vous ne mentionnez pas les races scandinaves.

M. CLARK: J'ai dit que je ne les nommerais pas toutes.

L'hon. M. FORKE: Vous laissez de côté les meilleurs.

M. CLARK: Cela peut se faire; j'en conviens avec le ministre de l'Immigration. On ne saurait trouver, exception faite de ceux qui nous viennent des Iles britanniques, d'immigrants plus dignes d'estime que les Scandinaves. Je ne trouve rien à redire à ces gens-là; je me borne à faire ressortir le danger qu'il y a d'en faire venir en trop grand nombre lorsque nous avons un autre pays dont nous pourrions obtenir des immigrants.

J'ai entendu dire couramment que l'on ne saurait faire venir ici les immigrants britanniques. Voyons un instant ce qu'a fait l'Australie; je vais simplement donner le chiffre total des immigrants admis en Australie, année par année:

1920	86,116
1921	76,674
1922	80,278
1923	80,926
1924	84,252
1925	82,662
1926	90,562

Nous n'avons pas encore de données pour 1927, mais à tout événement, 90 p. 100 des immigrants reçus par l'Australie sont de provenance britannique. Je fais cette observation en réponse à cette prétention d'après laquelle nous ne saurions faire venir des immigrants de la Grande-Bretagne.

L'hon. M. DUNNING: Est-ce que, au cours des années en revue, la proportion d'immigrants britanniques admis en Australie l'emporte sur le nombre des immigrants de même provenance admis au Canada?

M. CLARK: Oui, de beaucoup. Passons maintenant, aux statistiques des mêmes années concernant les colons anglais émigrés au Canada:

1920	59,603
1921	74,262
1922	39,020
1923	34,508
1924	72,919
1925	53,178
1926	37,030
1927	49,784

Or quelle conclusion inévitable s'impose de ces chiffres ainsi que de l'exode des nôtres vers les Etats-Unis? On ne saurait en arriver à d'autre conclusion que, au point de vue de l'origine de la race, la population du Canada se transforme, et se transforme à une allure tellement inquiétante que nous ne saurions tolérer qu'il en soit ainsi pendant quelques années de plus si nous voulons continuer d'être une race anglo-saxonne et française. Je me demande si mes amis de la province de Québec voient cet état de choses d'un bon œil; non, je ne le crois pas. J'ai la conviction qu'ils voient dans l'Anglo-Saxon l'ami le plus sincère, le plus dévoué et le plus impartial que les Français aient jamais eu, et je crois également que tous les Canadiens-français désirent sincèrement, abstraction faite d'eux-mêmes, voir la race anglo-saxonne dominer. On ne saurait trouver en grand nombre,—je doute fort qu'il y en aurait même une poignée,—ceux qui seraient prêts à partager l'avis de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) d'après lequel, le moyen de provoquer la sécession du Canada consisterait à y faire venir des immigrants britanniques. Non, les gens de cette trempe sont en bien petit nombre, car encore trop récemment il nous a été donné de constater, sur les champs de bataille de France, que la race anglaise est la plus souple, la plus facile d'adaptation et douée de la plus grande force d'endurance, même à un degré supérieur à ce que l'on a lieu d'exiger des immigrants qui viennent en ce pays. Les sujets anglais ont su se faire à des conditions inconnues antérieurement et ils ont démontré qu'ils ne le cédaient à personne au monde sous ce rapport. Je rappellerai ce mot du maréchal Foch qui disait que le triomphe des Alliés était attribuable aux "coups redoublés portés par l'armée anglaise", ou quelque chose dans le même sens. Ce sont là, monsieur l'Orateur, les gens que d'aucuns prétendent parfois ne pas être des immigrants convenables pour ce pays. On ne saurait convaincre les Canadiens à l'esprit impartial que, règle générale, le sujet britannique manque de loyauté vis-à-vis l'empire, qu'il ne comprend pas les principes sur lesquels s'appuie le "fair-play" britannique ou qu'au point de vue de son adaptabilité à devenir un citoyen canadien, il ne l'emporte pas de trois générations sur tous les autres immigrants que l'on pourrait faire venir.

En outre, monsieur l'Orateur, le sujet britannique qui émigre au Canada reste avec nous. Je rappellerai à ce sujet certains chiffres, qu'il y a deux ou trois ans, l'honorable député de Victoria (M. Tolmie) faisait consigner au hansard, chiffres que l'on n'a jamais

contestés et que l'on n'a pas même soupçonnés d'inexactitudes. Ces statistiques comprennent la période de 1900 à 1921, et nous constatons que 77 p. 100 des Américains d'origine sont partis et que 23 p. 100 sont restés; 52 p. 100 des étrangers ont quitté le pays, et 48 p. 100 sont demeurés, alors que 36 p. 100 des immigrants britanniques nous ont quittés et 64 p. 100 sont restés. Cela montre à l'évidence que les Anglais sont de bons immigrants et qu'il faut essayer de les avoir parmi nous.

J'exhorte le cabinet d'adopter la politique du gouvernement australien. Que le premier ministre oublie ses théories constitutionnelles. Je le prie sincèrement de prendre une part prépondérante à la prochaine conférence impériale et de s'assurer si le nombre des immigrants britanniques au Canada, voire même dans tout l'empire, ne pourrait être beaucoup plus considérable. De plus, je l'invite à encourager par tous les moyens possible les relations commerciales mentionnées par le ministre des Finances (M. Robb), et voir si nous ne pourrions pas lier l'empire en une entité économique qui serait un exemple pour tout l'univers.

M. H. B. ADSHEAD (Calgary-Est): Les observations faites, hier, par mon collègue de Lambton-Est (M. Fansher) m'ont vivement intéressé, d'autant plus qu'il a paru commenter, surtout, le programme libéral de 1919. Comme membre du groupe travailliste, qu'on a peut-être soupçonné d'être plus favorable aux libéraux qu'aux conservateurs, je ne me suis plus senti aussi isolé après les allusions de l'honorable député au programme libéral de 1919. Je ne rougis pas d'adhérer à la politique libérale. Même mon leader m'a présenté en plus d'une occasion à ses amis en disant: "Permettez-moi de vous présenter mon ami libéral-travailliste", ou comme on dit en Angleterre "lib-lab". Je vais donc aborder cette question, cet après-midi, à un point de vue libéral. Si je n'ai pas honte du programme des libéraux, je ne puis en dire autant de leurs manières d'agir. Les années que j'ai eu mon siège tout près de celui du docteur Clark, qui était peut-être l'un des plus habiles représentants du libre-échange et du libéralisme que le Canada ait jamais connus, rien n'était plus agaçant pour moi et les citoyens de ma région que d'entendre à nos assemblées l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) dire très sincèrement que, durant des années et des années, le parti libéral avait demandé le dégrèvement du tarif, mais que, lorsqu'il en avait eu l'occasion, ne l'avait abaissé que d'environ 1/10 de 1 p. 100. J'ai dit l'an dernier, je crois, qu'en 1911 les champions de la protection avaient crucifié sir Wilfrid Laurier sur la croix de la protection. Aujourd'hui, nous sommes témoins d'un crucifiement même plus pénible, celui des principes libéraux.

Le sujet de nos dépenses occupe une place importante dans l'exposé budgétaire, qui fait de nombreuses allusions à l'état financier annuel touchant notre prospérité. Je suis heureux de féliciter le ministre des Finances (M. Robb) de son habileté à faire face à ces dépenses, et même avoir un excédent. Je n'attaquerai pas le budget aujourd'hui à ce point de vue. Ce n'est pas tant l'excédent que je critique que les mesures prises pour faire honneur à nos obligations. C'est le hic de la situation, et voilà ce que je veux traiter. On a tempêté contre l'impôt sur le revenu. J'ai reçu des protestations de la part de l'association des détaillants et autres. Voici l'un de leurs principaux arguments: L'abolition de cette taxe nous permettrait de placer plus d'argent dans l'industrie. C'est vrai. Si tous les impôts disparaissaient, je suis passablement sûr que c'est ce que nous serions en mesure de faire. Ce dégrèvement me réjouirait parce que je pourrais faire des affaires sur une plus grande échelle. Je ne vois pas, cependant, la force de cet argument. Pour nous acquitter, il nous faut trouver l'argent quelque part, et d'où viendra-t-il? C'est à propos de cette réduction de l'impôt sur le revenu et de la promesse de l'abaisser davantage que je me propose de faire quelques observations, qui ne prendront pas quarante minutes, je l'espère. Si nous jetons un regard sur la conduite d'autres pays à ce sujet, peut-être nous formerons-nous quelque idée de la situation au Canada. Voici comment s'exprime un spécialiste des problèmes financiers:

> En Angleterre, 45 p. 100 du revenu global—somme énorme—proviennent des taxes sur les héritages et les revenus, y compris les taxes supplémentaires. Aux Etats-Unis 64 p. 100 des taxes de revenus sont fournis par l'impôt sur le revenu; au Canada, moins de 14 p. 100. Les plaintes de ceux qui supportent ce fardeau, dont une grande partie pour les profits de guerre, ont apitoyé le ministre des Finances.
>
> La taxe sur le revenu est diminuée de 10 p. 100, et par contre, le tarif douanier n'est presque pas touché. Cela veut dire que si le libéralisme ne s'affirme pas, la taxe du revenu disparaîtra d'ici quelques années et que la richesse privilégiée mènera la roture. L'on nous dit depuis longtemps que les droits de douane ne peuvent être dégrevés à cause du besoin de revenus. Nous voyons maintenant combien l'argument est puéril. L'impôt du revenu est une source permanente de revenus, et on le diminue d'année en année. Il a rapporté 48 millions de dollars à la trésorerie en 1927. C'est le principal élément d'un régime effectif d'impôts en Angleterre et aux Etats-Unis. Il n'y a pas de raison pour le diminuer actuellement. Les gens prévoyants n'approuveront guère cette décision de laisser le tarif douanier en l'état, pour diminuer la taxe du revenu.

Voilà l'opinion d'un expert en impôts. Mais j'ai remonté un peu dans le passé, pour relire les discours prononcés par les libéraux qui ont appuyé l'impôt sur le revenu lorsqu'il fut proposé à cette Chambre en 1917. Sir Wilfrid Laurier, M. Carvell et M. A. K. Maclean de Halifax, prirent la parole à l'appui de la proposition. Vous aussi, monsieur l'Orateur, prononciez en ce jour mémorable du 25 juillet 1917 un éloquent discours dans le même sens. Je vais citer quelques extraits des commentaires prononcés en cette occasion par des députés libéraux. Page 3889 des *Débats* pour 1917 (v. f.), je trouve cette opinion exprimée par M. Maclean:

Un grand avantage de cette forme de contribution sera de faire prendre au contribuable un plus grand intérêt à la dépense des fonds qu'il verse directement à la caisse publique. Un des mauvais effets de la taxe indirecte c'est que le contribuable ne s'avise jamais apparemment qu'il contribue aux dépenses de l'administration. . . Il est d'intérêt national d'avoir, dans ce pays, sous une forme ou sous une autre, un impôt sur le revenu, et je ne doute point qu'une fois engagé dans cette voie, le pays ne juge bon de la suivre longtemps.

Si l'on craint, ajoutait-il, que cette taxe n'effraie les immigrants l'on n'a qu'à dégrever le tarif douanier, qui est excessif. Voilà précisément notre attitude. C'est la même que celle des libéraux, qui me paraissent l'abandonner et préférer de diminuer l'impôt sur le revenu que le droit de douane.

A son tour, M. Carvell disait (page 3893 (v. f.) des *Débats* de la même année,) que la taxe sur le revenu resterait. Il ajoutait:

Je suis heureux de constater que le ministre est bien gardé d'annoncer qu'elle serait abolie à la conclusion de la paix. Elle ne le sera jamais, car le gros bon sens du peuple canadien exigera qu'elle reste en vigueur pour toujours.

Et malgré ces déclarations de chefs libéraux, le ministre des Finances nous annonce dans son exposé financier que, non seulement il diminue la taxe du revenu de 20 p. 100, mais qu'il se propose d'arriver à la faire disparaître entièrement. Celui qui préside maintenant nos délibérations approuvait l'impôt sur le revenu par ces paroles:

Lorsque l'honorable ministre des Finances a déposé il y a un an et demi son projet de taxe sur les profits d'affaires, je l'ai averti qu'il serait finalement obligé de proposer la taxe sur le revenu qui est de toutes les taxes la plus naturelle et la plus juste. Les meilleurs auteurs, tels que Adam Smith et Thiers, préconisent la taxe sur le revenu comme la plus acceptable parce qu'elle ne fait pas de distinction entre les contribuables.

Et plus loin:

Malgré les belles espérances de mon honorable ami, je crois sincèrement que l'impôt sur le revenu fait aujourd'hui partie du système politique et économique du Canada et en fera partie pendant plusieurs générations.

[M. Adshead.]

Voilà monsieur l'Orateur, quelles étaient l'opinion et les convictions des anciens libéraux restés fidèles, dirai-je, au programme et aux principes libéraux au lieu de faire, comme disait Goldsmith:

Unskilful he to fawn, or seek for power,
By doctrines fashioned to the varying hour.

Tous ces vieux libéraux, tous ceux qui tenaient aux principes libéraux et votaient en conséquence, croyaient et disaient que l'impôt sur le revenu était de saine politique libérale et que les dégrèvements nécessaires devraient porter sur le tarif douanier et non pas sur la taxe du revenu.

Mais ce n'est pas tout. Je remarque que le ministre des Finances, s'adressant aux membres de la conférence interprovinciale, leur a dit à propos de la dette et de la taxe sur le revenu des choses qui ont dû leur faire ouvrir les yeux. Voici le résumé de ses paroles, que l'on trouve dans le précis de la séance du 9 novembre:

Le ministre s'est exprimé en toute sincérité au sujet de la dette de guerre, laquelle s'élève actuellement à $1,694,621,687 et comporte un intérêt annuel de $162,799,000. Il s'en faut de six millions de dollars que les taxes imposées spécialement à cette fin rendent suffisamment pour acquitter ces obligations.

Le ministre a déclaré que 36 p. 100 de la somme totale dépensée depuis la Confédération par le Canada pour ses chemins de fer, ses canaux, ses subventions, etc., sont attribuables à la guerre.

Il dit plus loin:

Il n'y avait pas autre chose à faire que d'imposer de nouvelles taxes ou de répudier la dette.

La seule mention de répudiation de la dette, dont j'aie eu connaissance avant ces propos tenus par le ministre des Finances à la conférence interprovinciale, remonte à 1917. On doit se rappeler que l'impôt sur le revenu a été établi dans un but très précis, c'est-à-dire pour rembourser la dette de guerre, et il devrait subsister jusqu'au paiement entier de la dette de guerre. Le ministre ayant dit qu'il lui faut imposer de nouvelles taxes pour payer ces dettes, je ne vois pas comment il pourrait logiquement aujourd'hui abolir une taxe imposée dans le but d'y faire face. Il fait plus loin la déclaration encore plus extraordinaire que voici:

Le ministre a déclaré que le Canada aura à faire face aux échéances suivantes: 1928, 53 millions; 1929, 60 millions; 1930, 20 millions; 1931, 77 millions; et 1932, 73 millions. Il a exprimé l'espoir de réduire sensiblement sinon d'éteindre toutes ces obligations si les recettes continuent de se maintenir au niveau actuel et si le pays continue de s'accroître. La grande difficulté se présentera cependant en 1933, lorsque la somme de 446 millions deviendra due, et en 1934, lorsque nous aurons à faire face à une autre échéance de 535 millions...

Abordant la question si vivement controversée de l'impôt sur le revenu, M. Robb a parlé de la

prétention de ceux qui croient cette taxe contraire à l'esprit de loi constitutive de notre pays, voyant là une intrusion dans le domaine de l'impôt direct.

Et voilà. Bien que nos grands hommes de jadis, en inaugurant l'impôt sur le revenu, n'aient eu pour but que de réduire la dette de guerre, bien que le ministre des Finances lui-même ait reconnu que les obligations qui deviennent dues augmentent chaque année et que les échéances de 1933 et de 1934 seront si considérables qu'il ne sait guère comment on pourra y faire face sans créer de nouvelles taxes, malgré tout cela, voici que délibérément, contrairement à la politique du parti libéral, il veut, non seulement réduire de 20 p. 100 l'impôt sur le revenu, mais continuer à réduire cette taxe établie par cette Chambre dans le but de payer les dettes de guerre.

Comment allons-nous faire honneur à ces obligations, si l'impôt sur le revenu est disparu en 1934? Il n'y a qu'un autre moyen d'y arriver, et c'est la création d'impôts de douane. Et cependant, je l'ai dit, la politique libérale, préconisée par le parti libéral, veut que l'impôt sur le revenu soit maintenu, et que s'il doit y avoir des réductions, cela doit être non pas dans l'impôt sur le revenu, mais dans le tarif. Le ministre a déclaré de plus que nous ne devrions pas oublier, à propos de la dette nationale, que la génération qui a dépensé l'argent ne devrait pas éluder ses responsabilités. Etant donné ce que j'ai dit, étant donné ce qu'était la politique du parti libéral lors de la création de l'impôt sur le revenu, et vu les déclarations des chefs libéraux contre toute tentative d'éluder le paiement de ces obligations, je soutiens que la responsabilité de faire honneur à ces obligations repose sur ceux qui ont le plus d'argent pour les payer, et que ce fardeau ne devrait pas être placé, comme il le serait au moyen du tarif douanier, sur les épaules du consommateur, lequel est le moins capable de le supporter.

Je demande donc que l'impôt sur le revenu ne soit pas réduit et que, si la chose est possible sans mettre le Gouvernement en danger et sans blesser sa dignité, la proposition de réduire cet impôt de 10 p. 100 soit abandonnée. C'est avec regret que j'ai entendu le ministre des Finances déclarer qu'il allait encore réduire de 10 p. 100 l'impôt sur le revenu et que d'autres réductions allaient avoir lieu, je le regrettais surtout parce que je savais que cela est contraire aux vrais principes libéraux et à l'intention de ceux qui ont créé cette taxe et de ceux qui l'ont approuvée dans le but exprès de payer les dettes de guerre et de faire honneur aux obligations nées de la guerre. Si l'on n'avait pas touché à l'impôt sur le revenu—et je parle ici simplement en mon nom personnel—j'aurais pu approuver le budget; mais devant l'abandon des principes du libéralisme, je ne crois pas pouvoir approuver le budget et je dois appuyer le sous-amendement de l'honorable député de Lambton-Est (M. Fansher).

Peut-être le ministre des Finances consentira-t-il à rétablir ce 10 p. 100 quand la question sera discutée en comité, dût-il distribuer cet argent aux provinces. A la conférence interprovinciale, les provinces ont prétendu que l'impôt sur le revenu, étant une taxe directe, leur appartenait. L'Acte de l'Amérique britannique du nord dit que le Gouvernement fédéral a le droit d'imposer le genre de taxe qu'il peut désirer. Je crois voir là un moyen de résoudre la difficulté. De plus je suis convaincu que, si nous pouvions connaître le fin fond de la pensée de mes honorables amis de la droite, nous verrions que plusieurs d'entre eux ont le sentiment de voir sacrifier les principes libéraux et n'aiment aucunement la réduction de l'impôt sur le revenu. Ils sont peut-être acculés au dilemme suivant: Vont-ils voter pour quelque chose qu'ils n'aiment pas afin de ne pas embarrasser le Gouvernement, ou vont-ils embarrasser le Gouvernement en maintenant leurs principes? Je n'aimerais pas à voir renverser le Gouvernement. Il est regrettable que nous ayons quelquefois à choisir entre deux choses, entre violer notre conscience et embarrasser le Gouvernement; quelquefois, entre deux maux, il nous faut choisir le moindre: nous violons notre conscience. Considérant le fait qu'une réduction de 10 p. 100 a été accordée l'an dernier sur l'impôt du revenu, réduction contre laquelle nous avons protesté fortement et proposé un amendement qui aurait dû servir d'avertissement et faire comprendre au Gouvernement qu'une mesure similaire ne recevrait pas notre appui, et connaissant l'esprit et les sentiments de mes commettants, des membres du parti travailliste, et même de tous les vrais libéraux qui ont manifesté leur opposition à toute nouvelle réduction de l'impôt sur le revenu, je suis convaincu que je n'accomplirais pas mon devoir envers ma conscience et mes commettants, si je ne protestais pas de toutes mes forces contre cette réduction.

Je regrette de constater que le ministre des Finances n'est pas à son siège en ce moment. Le ministre des Chemins de fer était présent il y a quelques instants, mais il est sorti. Je sais que les occupants des banquettes les plus éloignées attirent peu l'attention; cependant, nos remarques sont inscrites au hansard. Je regrette l'absence du ministre des Finances, car je désire rappeler une déclaration qu'il faisait à Calgary, l'an dernier. Cette déclaration était si extraordinaire que je l'ai discutée, non seulement avec mes amis travaillistes, mais avec mes amis libéraux; ils en furent étonnés, car cette déclaration dévoilait l'atti-

tude du ministre et son point de vue sur la question de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les affaires des compagnies. Il déclara que la réduction de cet impôt avait épargné aux grosses compagnies de ce pays une somme de 30 millions de dollars, et il ajouta que, sans doute, cette somme ferait graduellement sentir ses effets jusqu'au dernier homme de la société. Malheureusement, ceci semble directement contraire aux principes libéraux et aux faits réels. M. Bryan, dans son excellent livre intitulé, The Crown of Thorns and Cross of Gold, déclare qu'il existe deux façons de répartir la richesse: la première est de la faire passer graduellement des hautes classes aux classes inférieures, et l'autre, des producteurs aux classes supérieures. Il est clair que cette dernière est celle que les libéraux avaient en vue, peu importe ce qu'ils en pensent actuellement; ils soutenaient que les producteurs de matières premières devaient les premiers tirer profit de la richesse qu'ils créent. Maintenant voici que le ministre des Finances proclame que la réduction de l'impôt a épargné 30 millions aux grosses compagnies, et que cette somme profitera en définitive aux classes inférieures.

Passant maintenant à la discussion du tarif, je dirai que j'ai écouté avec plaisir cet après-midi le discours de mon honorable ami de Huron-Sud (M. McMillan). Il nous a demandé pourquoi nous ne prenions pas place à la droite de l'Orateur. Nous pourrions tout aussi bien lui demander pourquoi il ne se joint pas à nous. C'est le principe que nous défendons qui compte. Je puis lui assurer que si les honorables députés qui siègent à la droite de l'Orateur font un sérieux effort en vue de persuader le Gouvernement de la nécessité de mettre en pratique la politique libérale, il recevra tout l'appui que notre groupe peut lui donner, mais il n'en sera rien si le Gouvernement continue d'année en année à professer la doctrine que nous entendons aujourd'hui et qui est prêchée depuis trente ans: Oh! ces choses ne peuvent s'accomplir en un jour; il faut procéder graduellement! J'ai entendu cette histoire depuis trente ans, dans la province de l'Alberta, et on nous la raconte encore aujourd'hui. Il faut des actes, ces tergiversations ne sauraient satisfaire les libéraux, ni les membres de notre groupe. Quand je tourne les yeux vers la droite, j'aperçois des libéraux, des libéraux-progressistes et, ici, autour de moi, des progressistes et les travaillistes. Pourquoi certains progressistes se trouvent-ils ici? Pourquoi ne suivent-ils pas le conseil de mon honorable ami de Huron-Sud et ne joignent-ils pas le parti libéral? Les faits que j'ai exposés en forment la raison; les progressistes se sont séparés des libéraux parce qu'ils ont cru dans leur for intérieur que le parti libéral ne mettait pas sa politique en pratique tandis qu'ils auraient voulu lui donner suite. C'est pourquoi mes amis d'en face s'appellent progressistes, et c'est pourquoi ils n'assistent pas même aux caucus des libéraux.

M. Ewart, bien connu à Ottawa, a fait une déclaration très au point, relativement au tarif; très au point parce qu'elle est vrai. Il a dit que les conservateurs ne juraient que par le tarif et cependant hésitaient à le relever, et que les libéraux juraient contre le tarif tout en n'osant pas le réduire. C'est là, je crois, une déclaration bien vraie lorsque l'on songe aux rares réductions effectuées dans le tarif depuis 1896; et, depuis que ce Gouvernement est arrivé au pouvoir, les réductions ont été presque infinitésimales.

Il ne m'a pas été possible d'étudier toutes les listes tarifaires, mais j'ai l'avis de l'avocat de la Ligue des consommateurs et il ne semble pas du tout satisfait des propositions tarifaires actuelles du Gouvernement. Il dit que l'opinion générale y voit une tendance à la baisse, mais il faut un examen approfondi pour pouvoir le juger. Il y a une chose certaine; c'est qu'il y a des modifications dans les deux sens; on augmente ici et on diminue là. Dans certains cas, on élève le tarif sur le produit le plus cher, on le laisse tel quel sur le produit de prix moyen et on le diminue sur l'article le meilleur marché. Les taux du tarif intermédiaire, qui ne s'appliquent presque jamais sont sensiblement abaissés, mais les droits sur les articles qu'on importe réellement ne sont que légèrement diminués. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une revision du tarif; c'est un tour de passe-passe.

En ce qui concerne la préférence britannique, on l'augmente de 50 p. 100, mais on décrète en même temps que 50 p. 100 au moins du produit doit consister en main-d'œuvre et matières britanniques. Or, les fabricants de coton de Manchester où je demeure importe presque 30 p. 100 de leurs produits des Etats-Unis. Presque tout leur coton vient de là pour être manufacturé à Manchester et dans les villes environnantes. Si l'on applique cette restriction concernant la proportion de main-d'œuvre et de matières britanniques, le produit qu'ils importent ne pourra pas profiter de la préférence britannique et devra être assujetti au tarif général qui est de 30 p. 100. Il n'y aura donc pas de préférence britannique dans le cas du coton et les manufacturiers de cotonnades du Canada seront plus protégés que jamais.

On nous dit que le pays est très prospère. Je conviens qu'il l'est plus qu'auparavant, mais le Canada a toujours connu des gens prospè-

res. A l'époque la plus critique, en 1918, la Dominion Textile Company, qui bénéficiera de ce tarif sur le coton, gagnait 291 p. 100, pendant que nos fils mouraient en Flandre. Elle était prospère. Sir Charles Ross était prospère quand plus tard, si je me rappelle bien, on lui vota deux millions de dollars en dédommagement des bénéfices qu'il aurait pu réaliser. Certes oui, il était prospère. Je dis que même à l'époque la plus critique de notre histoire, il y a toujours eu au Canada des gens prospères. Mais il ne suffit pas que la prospérité touche trois ou quatre ou vingt individus; on ne peut dire qu'elle existe vraiment que lorsqu'elle est répartie entre toutes les classes et qu'elle se fait sentir jusque dans la plus humble hutte de colon dans la circonscription éloignée de notre collègue de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy). Voilà, monsieur l'Orateur, l'idée que nous nous faisons de la prospérité.

J'espère que le Gouvernement comprendra combien il est ridicule d'abaisser encore plus l'impôt sur le revenu. J'espère qu'il comprendra que c'est contraire aux principes avoués des grands libéraux que nos collègues d'en face considèrent comme des modèles d'hommes d'Etat: feu sir Wilfrid Laurier, M. A. K. Maclean, feu M. Frank Carvell et vous-même, monsieur l'Orateur, avant que vous fussiez appelé à la présidence. Tous ces grands chefs du parti libéral préconisèrent l'impôt sur le revenu pour acquitter les frais de guerre. Aujourd'hui, le Gouvernement abandonne ces principes et réduit l'impôt sur le revenu. A quelle mauvaise influence le ministre des Finances a-t-il obéi pour agir ainsi? Je l'ignore, mais j'espère sincèrement qu'on trouvera le moyen de satisfaire les consciences libérales, libérales-progressistes et les nôtres, afin que nous puissions appuyer le budget. Autrement dit, j'espère bien que le Gouvernement maintiendra intégralement l'impôt sur le revenu; il mettra ainsi en pratique la politique libérale et honorera les principes libéraux.

M. H. A. STEWART (Leeds): L'honorable député de Calgary-Est (M. Adshead), qui vient d'adresser la parole, me pardonnera, j'en suis sûr, de ne pas essayer, vu le peu de temps à ma disposition, de répondre en détail à toutes les propositions qu'il a formulées dans son intéressant discours. Mais il a posé une question qui doit venir à l'esprit de beaucoup d'autres députés et au public en général. Lorsqu'il aura été ici un peu plus longtemps, il s'habituera aux répudiations de programmes, aux violations de promesses et aux contradictions qu'il a reprochées au Gouvernement. Pour expliquer ces déviations de principes si souvent avoués du parti libéral, il faut supposer que les opinions contradictoires des membres du cabinet et de leurs partisans dans cette Assemblée se sont réciproquement annulées, si bien que nous n'obtenons rien de défini; et qu'aucune des promesses faites par le Gouvernement dans le passé n'a été remplie.

Monsieur l'Orateur, le budget est, bien entendu, l'analyse des affaires financières du pays pour l'année écoulée. On prend les recettes et les dépenses, l'actif et le passif et, de ce point de vue, l'on analyse la situation. En calculant notre actif, il ne faut pas oublier l'un des principaux éléments: le Chemin de fer national du Canada, organisation qui de plus en plus confirme son utilité, améliore ses services et redresse sensiblement ses finances. C'est une situation qui doit plaire beaucoup à la Chambre et au pays tout entier. Si nous tentons d'analyser les causes de ce résultat, je crois que nous devons les diviser moitié par moitié, entre la direction habile de cette organisation sous les ordres de sir Henry Thornton et l'appui loyal comme la coopération active des employés de ce vaste réseau. Ces deux influences ont augmenté les recettes, diminué les frais d'exploitation et laissé un surplus notable, surplus qui va s'augmentant de plus en plus.

On a critiqué le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) pour la manière dont il a traité des obligations financières du National-Canadien, ou, pour être plus exact, des obligations financières du Canada relativement au réseau du National-Canadien, parce que, somme toute, monsieur l'Orateur, nous sommes les propriétaires du réseau et, en fin de compte, ses dettes sont les dettes du Canada. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a fait observer que, si nous faisions entrer en ligne de compte les obligations financières du National-Canadien, nous verrions que nous n'avons pas diminué notre dette nationale au cours des dernières années, mais que nous l'avons augmenté. A ce sujet on peut revenir avec intérêt au discours du budget de la session de 1923, alors que le très honorable M. Fielding était ministre des Finances. Il parlait des dettes du National-Canadien et dans le hansard de cette année, nous trouvons dans son discours du budget ce qu'il a dit relativement au National-Canadien:

> Passons maintenant à l'année 1922-1923, terminée depuis peu. Nous n'en avons pas encore les comptes exacts sous les yeux, mais nous sommes assez renseignés pour en annoncer le résultat de façon assez précise. La recette ordinaire s'est élevée à $393,619,000,—chiffre estimatif, puisque le compte n'est pas définitivement arrêté.—D'un autre côté, la dépense ordinaire étant de $331,780,000, il s'accuse donc un excédent de $61,839,000. Toutefois, la dépense imputable sur le capital représentant $14,500,000, le règlement des réclamations de

guerre, $6,700,000, et les frais d'emprunts, $3,500,000, on obtient ainsi le total de $24,250,000, et le chiffre de la recette se trouve encore à dépasser de $37,589,000 celui du total de la dépense ordinaire, de la dépense imputable sur le capital et de la dépense extraordinaire. Mais il y a les voies ferrées qu'il faut faire entrer en ligne de compte.

Nous avons dû avancer, cette année-là, $92,190,000 pour les chemins de fer, et $6,060,720 pour la marine marchande, soit un total de $98,250,720. Cela, naturellement, absorbe tout le surplus que j'ai mentionné et laisse une forte balance du côté opposé. Tout compte fait, nous avons ajouté à la dette publique, durant l'année financière, $49,293,086. Nous avons reçu quelques 8 millions ou plus du gouvernement britannique à compte du change, sans quoi l'augmentation de la dette nationale aurait été plus forte.

Cette augmentation de près de 50 millions de notre dette publique n'est pas de nature à contenter les contribuables quels qu'ils soient.

Voilà comment M. Fielding passait en revue la situation. L'année suivante, nous voyons le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) adopter une tactique absolument différente. Je cite le hansard:

Voyons maintenant notre dette publique. Le 31 mars 1923, le chiffre net de notre dette publique était de $2,453,776,868.74. Nous estimons à 396 millions nos recettes ordinaires pour l'année qui vient de se clore. Nos débours ordinaires estimatifs ont été de $328,250,000; les dépenses sur le compte du capital, $12,170,000; dépenses spéciales $8,390,000; prêts aux chemins de fer, $23,781,664; avances à la marine marchande de l'Etat, $1,500,000; une avance de $500,000, considérée comme un actif improductif à la commission du port de Québec; et $621,978, inscrits sur les livres du département au crédit de Victoria Shipowners, Limited, lequel montant on a l'intention de ranger dorénavant dans la catégorie de l'actif improductif. Le total des dépenses s'élève donc à $375,213,651. L'excédent de nos revenus sur ces dépenses est de $20,786,349 qui seront appliqués à la réduction de notre dette nationale. A ces chiffres il faut ajouter $1,317,000 qui représentent diverses créances soldées au cours de la dernière année, et $8,305,760.37 reçus en règlement des dettes reconnues d'après les livres des gouvernements de l'Angleterre et du Dominion. Ces deux montants, au total de $9,622,760.37, ajoutés au chiffre de $20,786,349, l'excédent de nos revenus sur nos débours, diminuent de $30,409,109.37 le chiffre net de notre dette publique, au 31 mars 1923.

Ces chiffres indiquent qu'avec un revenu d'environ 393 millions et en tenant compte de la situation du National-Canadien, M. Fielding a constaté que la dette du pays était augmentée de 50 millions, alors que son successeur, le ministre des Finances actuel, avec un revenu de 396 millions, pour ainsi dire le même, voit une réduction de dette de 30 millions. Il est donc clair que ces deux ministres emploient des méthodes entièrement différentes quand ils traitent des revenus du Canada et des dépenses et obligations du National-Canadien. L'explication se trouve dans le fait qu'en 1923 on a adopté un amendement à la loi du National-Canadien pour permettre au Gouvernement de garantir les valeurs émises pour le compte du réseau, et, depuis que cette loi a été adoptée, le Gouvernement a suivi le principe de garantir les obligations du National-Canadien et de n'y plus repenser quand il s'agissait d'établir les obligations financières du Canada, à la fin de l'année. La compagnie des Chemins de fer nationaux signe l'obligation, le ministre des Finances l'endosse, et puis comme notre vieil ami Micawber, le Gouvernement s'écrie: "Dieu soit loué, cette dette est payée." L'accusation portée par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges touchant cet aspect de notre situation financière est restée sans réponse.

[M. Stewart (Leeds).]

Nous entendons beaucoup parler de la prospérité du Canada, et pour en établir la réalité, on cite à preuve les rapports des administrateurs de banques et de sociétés financières. Ces rapports ont leur valeur en un sens, mais ils sont imprégnés de tout l'optimisme autorisé par les circonstances, je n'en doute pas, ils répondent à l'objet tout à fait convenable et légitime de stimuler et d'encourager les affaires. La députation serait toutefois bien avisée de noter une phrase du proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône (M. Ilsley). Dans un passage de son discours très bien fait, il disait:

Cette prospérité présente cependant un aspect regrettable qu'il convient de mentionner: c'est qu'elle n'a pas été répartie aussi également qu'elle aurait du l'être ou que nous l'aurions souhaité. Je ne parle pas d'une répartition entre les différentes classes de la société, bien qu'il y ait beaucoup à dire là-dessus. Je fais allusion à la répartition de la prospérité entre les différents territoires, et, à ce propos, les habitants des Provinces maritimes ont malheureusement tardé à en avoir leur part.

Selon les apparences, donc, au dire de l'un des amis du Gouvernement, la prospérité n'est pas aussi générale que nous pourrions l'espérer. Nous nous réjouissons tous de la prospérité du Canada, nous n'allons pas la rabaisser ou la sous-estimer. L'amélioration de notre situation est inévitable à mesure que nous sortons des difficultés causées par la guerre et la déflation fiduciaire. Les récoltes ont été bonnes et les prix avantageux. Mais aucun député n'a rattaché de façon directe et perceptible la prospérité du Canada à la politique ministérielle, et la chose est impossible. La prospérité est réelle, et elle serait bien plus grande si dans ce pays aux vastes ressources naturelles nous avions un gouvernement assez courageux pour concevoir et appliquer une politique propre à conserver et exploiter ces ressources au bénéfice du peuple canadien. Somme toute, un pays aussi étendu que le Canada et aussi riche en ressources ne saurait s'appeler prospère, quand cinquante ou

soixante mille de ses meilleurs sujets doivent émigrer chaque année à l'étranger.

On nous rappelle les dégrèvements, comme de raison, et la caractéristique saillante de la réduction de la taxe sur les ventes, c'est qu'elle s'opère petit à petit. En conséquence, le consommateur ne bénéficie pas de ces dégrèvements insignifiants. L'abolition immédiate de la taxe sur les ventes, à prendre effet dans quelques mois et sans que les marchands y perdent, serait à l'avantage immédiat et réel des consommateurs. Il faut se rappeler, comme de raison, que la réduction proposée de la taxe sur les ventes, ne fera, une fois effectuée, que la ramener au chiffre en vigueur à l'arrivée au pouvoir des libéraux, en 1921. L'impôt du timbre aujourd'hui aboli était aussi dans une large mesure l'œuvre du ministère, et nous voyons le spectacle d'un gouvernement qui se targue de la réduction de taxes imposées par lui. Tant qu'un gouvernement prélèvera sur le même nombre de gens à peu près, une somme croissante d'impôts chaque année, nous ne saurions parler en vérité de véritables dégrèvements. En consultant les rapports, je constate que pendant l'année financière 1926, le revenu des impôts s'est élevé à $327,575,000 en chiffres ronds, en 1927 à $346,650,000, tandis que pour 1928 il est estimé à quelques 357 millions. L'Assemblée notera une augmentation du revenu global des impôts pendant ces années. Quand il se prélève sur le même nombre de contribuables, pour ainsi dire, il ne peut y avoir de dégrèvements réels. C'est une vantardise creuse comme un tambour doré servant à battre la marche pour la députation ministérielle. Elle peut suffire à cet usage, mais, somme toute, ce n'est pas une musique fort agréable au peuple canadien.

Le budget offre certains remaniements. Je n'entends pas en faire un relevé détaillé, mais, après tout, l'examen du dossier du Gouvernement par rapport au tarif est vraiment intéressant: il met sous un jour des plus frappants l'inconséquence signalée par le dernier orateur. J'allais m'asseoir dans les tribunes de cette Chambre, avant 1921, et j'ai entendu le premier ministre actuel réclamer avec vigueur les dégrèvements sur toute la ligne, et je suis sûr que par tout le pays il a proclamé que telle était la politique du parti libéral. Le premier exposé budgétaire après son arrivée au pouvoir remonte à 1922, et si le temps ne faisait pas défaut, il serait intéressant de lire le hansard et de citer quelques-unes des déclarations sur le budget. Il est vrai que le tarif a été modifié, mais ces modifications ont désappointé ceux qui s'étaient fiés à la parole du premier ministre. Les membres de son parti ont cependant été apaisés jusqu'à un certain point, par l'espoir que ce n'était qu'un commencement, un pas dans la bonne direction. Ensuite nous avons eu le budget de 1923, dans lequel le ministre des Finances d'alors disait qu'il nous fallait un tarif stable; qu'il ne fallait pas bouleverser les affaires du Canada de temps à autre par des réductions; que notre tarif était après tout modérément bas, et pour que les affaires soient prospères il fallait un tarif stable. Le tarif n'a pas été réduit cette année-là. En 1924 il y a eu une autre réduction dans le tarif et, en 1925, le Gouvernement a donné comme prétexte que la commission du tarif était nommée et qu'il fallait attendre ses décisions. En 1926, à la veille des élections générales, le tarif a été réduit sans attendre les décisions de la commission consultative du tarif, parce que l'on pensait que ces réductions seraient utiles. En 1927, le Gouvernement a apparemment fait un pas à rebours car il n'y a eu aucune modification du tarif. En 1928, nous avons une réduction, dont je ne puis prévoir l'effet parce que je n'ai pu l'examiner dans tous ses détails.

Il y a cependant une modification du tarif à laquelle je désire faire allusion, et contre laquelle je m'élève absolument. Je veux parler de la réduction du tarif sur les produits laitiers entrant dans notre pays, surtout ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui viennent concurrencer les produits de nos fermes laitières. Nous voyons dans les *Daily News* que d'après une lettre du département de l'Agriculture, en date du mois de février 1928, il est entré dans notre pays, au cours de l'année 1927, 11,208,819 livres de beurre, tandis qu'en 1926 nous en avions importé 9,151,882 livres. Et cela malgré un tarif de 1c. par livre seulement, ce qui a soulevé une tempête de protestations des intéressés dans tout le pays. J'ai proposé qu'un rapport soit déposé montrant ces protestations, et lorsqu'il sera fait je suis sûr qu'il sera très intéressant. Ces protestations viennent de toutes les parties du Canada, et avant la fin de ce débat, j'aimerais à savoir comment le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) justifie une réduction qui fait un si grand tort à l'industrie laitière qu'il a pour devoir de protéger et dont il doit prendre soin.

En rapport avec le tarif, il est intéressant de connaître les déclarations du présent ministre du Revenu national (l'hon. M. Euler), faites avant qu'il entrât en fonctions. En 1924, parlant sur le discours du trône, il a dit ceci:

> Je ne vois pas ce que l'on peut gagner dans le moment à faire de légères modifications au tarif. J'ai toujours été contre une politique de grignotage.

Il déclare ensuite qu'il préconise un tarif stable, et il continue ainsi:

> Que l'on me permette de dire à ceux qui pourront critiquer mon attitude sur le tarif en re-

gard du programme tarifaire de 1919. Je n'étais pas en faveur de ce programme; je ne l'ai pas appuyé et en deux occasions, je l'ai répudié dans cette Chambre. C'est ce que je fais encore aujourd'hui.

Puis il déclare devoir voter contre le budget. Pour être conséquent, il devrait donc voter contre le budget actuel pour les mêmes raisons. C'est un grignotage du tarif, mais un grignotage appréciable au détriment de l'industrie laitière de notre pays. J'aimerais aussi à connaître l'opinion du ministre du Revenu national, avant que ce débat prenne fin.

On nous parle beaucoup de marchés plus grands. Si nous examinons les rapports du commerce de notre pays, publiés par le département du Revenu national, nous voyons que nos importations en 1927 ont été plus fortes qu'en 1926. En 1926, elles s'élevaient à $2,256,028,869, tandis qu'en 1927 elles étaient de $2,298,465,647. Si nous comparons nos exportations, nous voyons qu'en 1926 elles étaient de $1,328,700,137 alors que pour l'année 1927 elles ont été évaluées à $1,267,573,142. Il y a, naturellement, deux marchés pour le peuple canadien: le marché étranger et le marché canadien. Ceux qui ont discuté les traités que notre gouvernement a adoptés ont prouvé d'une manière concluante que notre commerce augmente peu à l'étranger, alors que les chiffres que j'ai cités établissent d'une façon certaine que le commerce sur notre marché intérieur diminue, lequel marché est après tout le plus sûr et le meilleur. Sur les marchés étrangers nous devons faire face à une concurrence mondiale. Des changements politiques, des conditions nouvelles rendent ce marché capricieux et peu sûr. Il n'est satisfaisant dans aucun cas.

Quant à l'immigration, les nombreuses critiques désintéressées qui ont été formulées dans notre pays doivent nous convaincre, et convaincre le peuple en général, que notre politique d'immigration a échoué en grande partie. Nous dépensons des millions pour amener ici des immigrants, et nous perdons de 60,000 à 70,000 de nos citoyens qui émigrent annuellement aux Etats-Unis. On dit qu'ils reviennent. Oui, monsieur l'Orateur, ils reviennent au jour de Noël et retournent pour le jour de l'An. Quelque indulgent qu'on soit, ce chiffre donne une idée juste de notre perte annuelle. Nous ouvrons la grande porte aux gens qui nous arrivent de l'étranger; mais nous laissons ouverte aussi la porte de côté et les nôtres, ce que nous avons de meilleur, passent chez le voisin. A pareille situation, il faut les grands remèdes: une solution de ce problème s'impose. Les circonstances peuvent nous obliger à recourir aux droits d'exportation, aux embargos, aux primes, et au relèvement du tarif là où cela sera nécessaire, pour conserver nos ressources naturelles et, autant que possible, les exploiter au Canada et à l'avantage de notre propre population.

[M. Stewart (Leeds).]

Il est une question de la plus haute importance que je voudrais traiter, monsieur l'Orateur, si j'en avais le temps; force m'est d'y toucher brièvement. Je veux parler du projet de canalisation du grand fleuve. Il n'en est fait aucune mention dans le discours du trône; mais la question est tout ce qu'il peut y avoir de plus intéressant, vu l'immensité de l'entreprise et sa relation immédiate à la prospérité de notre pays. Il y a eu des commissions, il y a eu des commissions mixtes, il y a eu des commissions consultatives; tous ces organismes ont émis une multitude de rapports; mais il n'y a rien de fait. Le projet m'intéresse profondément; mais je tiens à dire que je ne veux pas d'une décision trop hâtive; cependant je veux que nos intérêts soient sauvegardés. L'exécution du projet exigera un temps prolongé; nous sommes donc excusables de critiquer tout retard. La question a été portée devant les tribunaux. Si je trouve à redire à cela, c'est que l'exposé du problème est loin d'être clair; je suis convaincu qu'en définitive les deux camps intéressés devront s'entendre avant qu'il soit possible de procéder à la réalisation du projet. Si les tribunaux sont mis en train et menés à terme, j'espère qu'on les achèvera le plus promptement possible et que toute l'entreprise sera menée de front: qu'une section dans une province ne sera pas parachevée d'abord, au détriment d'une autre province. La réalisation de ce grand projet alimentera nos voies ferrées, attirera des milliers de gens au Canada, imprimera un essor considérable à notre industrie agricole, et fera de la vallée du Saint-Laurent la région industrielle la plus étendue et la plus active sur toute la surface du globe. Je répète que nous ne réclamons pas une hâte inconsidérée; mais nous demandons qu'on évite tout retard inutile. Il me sera permis de faire remarquer que lorsque nous arriverons aux travaux de la section internationale nous aurons l'occasion de réparer les erreurs commises relativement au canal sanitaire de Chicago. Nous espérons que dans la mesure du possible les travaux seront exécutés en territoire canadien et par le Canada; nous ne voulons pas d'une entreprise collective, sauf là où elle est absolument nécessaire.

A présent, monsieur l'Orateur, je dois terminer. La Chambre est saisie d'un amendement ainsi conçu:

La Chambre regrette que les mesures proposées par le Gouvernement n'aient pas pour but de créer plus de travail au Canada ni d'encourager le retour des Canadiens vers leur patrie, ni d'empêcher l'émigration continuelle de nos gens vers les Etats-Unis; et qu'elles ne contien

ment aucune disposition pour réserver notre marché domestique aux produits de nos fermes comme aux produits laitiers; ni pour développer efficacement les ressources naturelles du pays, ni pour abolir la taxe des ventes le 1er janvier 1929.

Je voterai contre le budget et pour l'amendement. Je récapitule les raisons de mon vote: j'ai cherché à démontrer qu'une analyse juste de notre situation financière révèle que notre dette augmente au lieu de diminuer: si l'on tient compte de toutes nos obligations on constate que dans les quatre ou cinq dernières années la dette nationale s'est accrue d'environ 40 millions de dollars, au lieu de diminuer, comme le prétend le ministre des Finances. J'ai démontré que pendant ces années nous avons imposé le contribuable de plus en plus, et j'affirme que l'impôt, loin de baisser, a monté. J'ai prouvé, citant à l'appui les chiffres du département du Revenu national, que notre commerce d'exportation baisse et que nous importons de plus en plus des marchandises que nous devrions produire au Canada même. J'ai exposé l'invasion qui se fait de notre marché intérieur, le meilleur et le plus précieux pour nos producteurs. A l'étranger nos débouchés n'augmentent pas, bien au contraire; au pays même notre marché est ouvert aux rivaux étrangers qui l'accaparent au détriment du producteur canadien. Les relevés préparés par le Gouvernement établissent clairement que nous perdons chaque année entre 60,000 et 70,000 de notre population. A mon sens, le Gouvernement joue au hasard avec notre prospérité nationale et n'adopte pas un programme permanent, gage de notre sécurité future. Il ne cesse de grignoter le tarif; ce qui sème le malaise chez nos industriels et nos agriculteurs, et sape peu à peu les bases mêmes de notre prospérité matérielle. Pour ces raisons, je voterai contre le budget et pour l'amendement.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. A. M. EDWARDS (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, sur le point de participer à ce débat je me rends bien compte que les orateurs qui m'ont précédé ont touché à peu près à toutes les questions, néanmoins nous avons été témoins d'une grande divergence d'opinion due, j'imagine, à la diversité des intérêts en jeu dans tout le pays. Naturellement les représentants de l'Ouest se sont faits les interprètes des vues de cette région; les représentants des provinces du littoral de l'Atlantique nous ont aussi fait part de leurs problèmes, comme ceux de l'industrie sidérurgique, de l'industrie houillère ou d'autres industries particulières à cette partie du pays; alors que nous, des provinces du Canada central, avons à nous occuper surtout de questions manufacturières.

Avant de continuer j'aimerais à profiter de la première occasion qui m'est offerte de féliciter le ministre du Revenu national (l'hon. M. Euler) de son ascension au poste élevé qu'il occupe. Nous, du comté de Waterloo—que j'ai l'honneur de représenter avec l'honorable ministre—nous nous glorifions de l'hommage qu'on lui rend, et les électeurs du sud du comté dont je suis le représentant désirent lui transmettre, avec leurs félicitations, leurs vœux de plein succès. J'en ai l'assurance, il s'acquittera de ses fonctions à son grand honneur et à la gloire du pays. Il est un fils bien doué de notre comté. Seulement il jouit, j'imagine de tant de prestige auprès de ses collègues qu'il aurait pu, ce me semble, réussir un peu mieux à protéger quelques-unes des industries établies dans la partie sud du comté; industries que ce budget atteint gravement. Je veux surtout signaler les industries textiles, celle de la toile et des tissus. Mais je m'occuperai plus longtemps de cette question plus tard.

J'approuve entièrement la diminution de la taxe sur les ventes que comporte l'exposé budgétaire. Cette taxe constituant un fardeau qui pèse sur la masse des consommateurs, riches comme pauvres, j'espère que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) y songera très sérieusement et prendra les moyens de la révoquer à l'expiration de l'année courante.

On a beaucoup parlé de notre dette nationale. Au meilleur de ma connaissance et de mon talent de calculateur, cette dette est aujourd'hui de 20 millions de dollars plus élevée qu'elle n'était à l'arrivée du Gouvernement actuel au pouvoir. Peut-être ne devrais-je pas dire qu'elle s'est accrue, car nous n'avons pas encore eu un état de l'actif tangible du réseau national, pour lequel, je le devine, nous avons dû débourser. Toutefois on juge diversement cette question. Quant à moi, j'y vois là un problème de comptabilité: il s'agit de savoir si les prêts consentis au réseau national doivent être, ou non, inscrits au bordereau de la dette du pays. Ils constituent des obligations pour le pays tout autant que n'importe quelle autre obligation et nous devons en tenir compte.

La circonscription de Waterloo-Sud que j'ai l'honneur de représenter possède un heureux assemblage d'industries bien organisées; c'est une région industrielle intense, où l'on voit l'industrie sidérurgique sous toutes ses formes, de vastes fabriques de chaussures de modèles variés, des fabriques de meubles avec des filiales; des tissages, comprenant la fabrication des tissus de laine, de soie, des tricots.

On se rendra facilement compte qu'un remaniement du tarif a une répercussion plus ou moins prononcée sur les conditions industrielles de ce comté. L'industrie textile de Waterloo-Sud a donné de l'emploi à 3,500 ouvriers. C'est le nombre réel des artisans, sans compter leurs familles. Alors mes honorables collègues sont à même de le constater, tout ce qui pourrait nuire à cette industrie est de la plus grande importance pour cette partie du pays.

J'aurais des observations à faire au sujet de la prétendue revision faite pour l'industrie textile par la commission consultative du tarif. Les représentants des diverses branches de cette importante industrie ont exposé en blanc et en noir leur situation à la commission du tarif. On était en lieu de s'attendre qu'on assurerait un traitement équitable à cette industrie en modifiant le tarif avec les données fournies. Si pour la préparation de son budget le ministre s'était inspiré de cela, il n'eût pas été nécessaire de discuter présentement de l'industrie des marchandises de laine. L'industrie textile et toutes les autres industries se contentent de demander d'être mises en état de résister à la concurrence sur le même pied que leurs concurrents étrangers. On ne demande pas de faveur; on ne sollicite pas un traitement privilégié; on n'exige pas un relèvement des droits. On demande seulement que l'ouvrier de chez nous soit en état de résister à la concurrence de l'ouvrier étranger, aux mêmes conditions. Si nous tenons compte du mode d'existence créé à l'étranger à cause des salaires peu élevés; et des sauvegardes comme la loi des huit heures, dans beaucoup de métiers; comme la loi du salaire minimum; comme la loi des accidents du travail; comme les appareils de sûreté qu'on impose pour protéger l'ouvrier, et qui sont une sauvegarde obligatoire, humanitaire et nécessaire; qu'on songe encore à la loi réglementant le travail des enfants; à la loi des pensions de vieillesse, —laquelle, je l'espère, sera en vigueur avant longtemps dans la province d'Ontario,— lorsqu'on tient compte, dis-je, de toutes les sauvegardes dont l'industrie est entourée au Canada, il est facile de se convaincre qu'il faut une certaine mesure de protection à l'industrie canadienne afin de lui permettre de faire face aux conditions imposées, au lieu de la forcer à faire face à la concurrence illimitée de l'Angleterre, de la France, de la Belgique ou d'ailleurs où la situation n'est pas la même.

Prenons la moyenne des salaires que touchent les ouvriers de filatures au Canada, d'après les chiffres fournis par les fabriques canadiennes, et mettons-les en regard des gages que reçoivent les ouvriers dans les filatures du Yorkshire (Angleterre), en tenant compte des heures de travail et du sexe de l'employé. Voici les chiffres:

	Yorkshire	Canada
Lieurs	$ 5 92	$13 à $15
Retordeurs	6 34	13 à 15
Fileurs	5 77	13 à 15
Dévideurs	6 52	17 à 20
Peigneurs	5 22	13 à 15
Contremaîtres	17 03	35 à 60
Magasiniers	12 06	18 à 20
Mélangeurs, carboniseurs et journaliers	12 06	18 à 20
Employés (salles de mélange, magasins et service d'emballage)	12 30	19 à 22
Chauffeurs	13 89	30

Ces statistiques furent compilées à la fin de l'année 1924 et elles sont comparées avec les salaires en vigueur au Canada durant la même année. Il est juste de faire observer toutefois que les gages dans les filatures canadiennes ont subi une réduction de 10 p. 100 depuis cette époque. Ces chiffres ne sont pas une simple approximation; ils proviennent des livres d'une filature. Dans l'exposé budgétaire. Je relève le passage suivant:

> Nous entendons aider les tissages canadiens en autorisant l'importation en franchise du fil de laine pour fins de tissage.

Cette branche particulière de l'industrie, qui s'occupe du tissage des tissus de laine courte (woollens) et de laine longue (worsteds), est justement celle que je signale à l'attention des honorables membres afin de faire voir de quelle façon elle sera influencée par le budget en discussion. Avant le dépôt du présent budget, les filés à tricots importés au Canada, numéros 40 et les plus fins, utilisés pour le tissage des tissus de laine courte et des tissus de laine longue, étaient frappés d'un droit de 12½ p. 100. Or, en vertu des changements apportés au tarif, ces filés sont admis en franchise et je désire faire voir l'effet de ces modifications sur les fabriques de lainages dans la circonscription de Waterloo-Sud. Et tout d'abord, si mes renseignements sont exacts, il n'y a qu'une seule fabrique de lainages au Canada qui n'est pas en mesure de fabriquer les filés qu'elle emploie. Cette fabrique est située à Toronto et elle sera en mesure d'acheter les filés à très bon marché, en Angleterre. Mais qu'adviendra-t-il des autres fabriques? Je veux parler particulièrement de deux des plus gros établissements de la circonscription que je représente ici; l'un est situé dans la ville de Hespeler et l'autre dans la ville de Preston. Voilà deux exemples typiques qui indiquent comment cette industrie particulière sera influencée non seulement dans le comté de Waterloo-Sud, mais dans tout le Canada.

L'un de ces établissements fournit du travail à 1,000 ou 1,100 ouvriers et l'autre em-

ploie 228 personnes. Ces deux fabriques prennent la laine à l'état brut et la font passer par les différents procédés avant d'arriver aux produits finis, c'est-à-dire aux tissus. Je tiens aussi à faire remarquer aux honorables membres que le travail est également réparti entre les employés des deux sexes. Pour ce qui est de l'établissement qui fournit du travail à 228 ouvriers, 68 hommes et 22 femmes sont respectivement employés au cordage, au tissage et autres opérations préléminaires; les départements de l'ourdissage, du tissage et du finissage comprennent 35 hommes et 103 femmes. Ces chiffres concernent les ouvriers actuellement à l'œuvre dans ces départements, mais ne tiennent pas compte des employés classés sous la rubrique de frais généraux. Bref, la laine arrive à l'état brut à la fabrique où elle est lavée, peignée, cardée et filée. Un certain nombre d'ouvriers sont nécessaires pour mener à bonne fin ces diverses opérations. Cependant, une fois cette étape franchie, le matériel passe aux métiers pour être transformé en tissus; or, ce sont surtout des femmes qui sont préposées à la surveillance des métiers de sorte que tout ce qui est de nature à faire tort aux opérations préliminaires dans cette industrie, savoir la transformation en filé de la laine brute, affecte bien plus les chefs de famille que toutes modifications qui s'appliqueraient aux opérations subséquentes.

Le coût du cordage, du filage et des opérations préliminaires, y compris les frais généraux, représente 40½ p. 100 du total des salaires que touchent les ouvriers. Je prie donc les honorables membres de prendre note du fait qu'à partir du jour où les nouveaux droits entreront en vigueur, sur chaque $100 que ces fabriques paient à l'heure actuelle, environ $60 iront aux employés Canadiens et $40 aux ouvriers des pays étrangers. Voilà qui donne une excellente idée du tort que ces changements causeront à l'industrie des lainages au Canada.

La valeur des édifices et de l'outillage de la fabrique, dont je parle et qui emploie 228 ouvriers est de $400,000 à $500,000; il peut se faire qu'elle soit obligée de fermer ses portes.

J'examinerai maintenant la situation de la plus grande de ces deux fabriques, celle qui fournit du travail à 1,000 ou 1,100 ouvriers et, à ce propos, je désire citer le texte d'une lettre que j'ai reçue de la part de l'administrateur général de la compagnie. Je lui ai écrit afin de savoir jusqu'à quel point les remaniements apportés au tarif affectent l'entreprise qu'il dirige. Je ferai observer tout d'abord que la fabrique en question est située dans une petite ville de 3,500 habitants. Or, si vous jetez le désarroi dans une exploitation de cette nature qui fournit du travail à 1,000 ou 1,100 ouvriers d'une petite ville, il est facile de prévoir ce qui se produira par tout le Canada.

Voici la réponse que j'ai reçue de l'administrateur général de cette filature:

Nous avons consulté nos archives avec un soin minutieux et l'année dernière (1927), exactement le tiers de notre département du filage a été occupé à la fabrication de filés en vue du tissage, et au meilleur de nos prévisions, nous ne pourrons guère affecter 5 p. 100 de cet outillage aux opérations de filage sous le régime des nouveaux règlements admettant en franchise les filés destinés au tissage importés de le Grande-Bretagne en Canada, et nous ne comptons pas employer cette partie de notre fabrique pour la préparation de filés d'autre sorte, vu que d'autres filatures du Canada se verront, par ce règlement, enlever une certaine part de leurs opérations de filage, et seront obligées, pour ne pas manquer de travail, de faire des filés de laine à tricots; nous ne saurions donc compter sur le commerce des filés à tricots pour suppléer le ralentissement d'activité dans notre département du filage. Nous nous ne préoccupons pas uniquement de notre filature de Hespeler, mais il y a aussi celle d'Orillia au sujet de laquelle nous avons des appréhensions.

Nous ne prétendons pas que l'industrie du tissage au Canada ne pourrait pas bénéficier de cette modification du tarif qui supprime le droit de 12½ p. 100 sur les filés de laine et les admet en franchise, mais cet avantage serait aux dépens de l'industrie du filage et de ceux qui travaillent à la préparation de la laine, depuis son traitement initial jusqu'au filage, y compris les trieurs, les nettoyeurs, les cardeurs, les surveillants de l'étirage, les peigneurs, les étireurs, les fileurs et les retordeurs. Il n'y a pas que ceux-là; il y a aussi la main-d'œuvre employée dans le département de la teinture qui sera atteinte du fait qu'une bonne partie des filés nécessaires au tissage consiste en laines mêlées, en laines grises, en laines torses de couleur, etc. Il faudra faire teindre en Angleterre la laine dont on fabrique ces filés avant qu'il soit possible de la façonner ou de la filer, de sorte que les ouvriers canadiens employés à la teinture seront aussi durement frappés. Nous nous trouverons dans l'obligation de ne faire fonctionner tous ces divers départements que par intermittence, ce qui ajoutera sensiblement aux frais généraux de chacun de ces départements applicables au matériel dont il nous sera possible de continuer la fabrication. Ainsi que je l'expliquais, au cours de notre entretien sur la situation, la différence en salaires que l'on paiera dans nos usines relativement à la fabrication des tissus à l'aide de filés importés au lieu de la transformation de la laine brute, par tous les procédés requis, en tissus finis, sera dans une proportion de 50 à 100; c'est-à-dire que là où nous paierions $100 à nos ouvriers pour la fabrication de marchandises à l'aide de laine brute, la main-d'œuvre canadienne ne recevrait, en vertu du nouvel arrangement, que $50, et le reste des salaires irait à la main-d'œuvre d'Angleterre qui aurait contribué à la préparation de la laine.

Si l'on voit en cela une démarche avantageuse pour le Canada, nous avouons manquer de la compétence voulue pour reconnaître qu'il en est ainsi.

Ce que nous avons demandé à la commission du tarif, c'était un relèvement raisonnable du droit sur le tissu fini, ce qui nous aurait permis de faire au Canada toutes les opérations de la

fabrication et d'employer la main-d'œuvre canadienne. Elle semble ne nous avoir accordé rien de tout cela, mais plutôt quelque chose de nature à saper les bases de l'industrie du tissage au Canada et à assujettir une forte partie de nos opérations au libre-échange, dont le principe, s'il est d'application à l'industrie du filage, devrait également l'être à celle du tissage.

A nos yeux, ce sacrifice que l'on fait de cette partie de l'industrie textile canadienne qui concerne le filage n'a aucune raison d'être à quelque point de vue pratique que ce soit, surtout si l'on songe à la situation qui serait faite au pays, dans le cas d'une autre guerre du genre de celle que nous avons eue, ou qui, pendant un certain temps, isolerait complètement le Canada de sa source d'approvisionnement de filés à tisser. Une grève en Angleterre dans l'industrie du filage immobiliserait aussi effectivement nos fabriques de tissage si notre outillage de filage est au rancart, ce qui ne peut manquer d'arriver avec une politique douanière de cette nature.

Nous avons dit que le tiers de notre outillage se trouve atteint, et si l'ensemble de notre établissement ne l'est pas au même degré, c'est que nous fabriquons des tricots en même temps que des tissus, et une usine consacrée exclusivement au tissage serait atteinte au moins dans une proportion de 50 p. 100 de son outillage, alors que nous ne le sommes qu'à concurrence d'environ 33⅓ p. 100.

Je dois dire, à titre d'explication, que les droits ne sont pas modifiés sur les filés entrant dans la fabrication des textiles ordinaires, tels les tricots, et qu'il s'agit là des filés n° 40 et plus gros.

Les deux filatures dont je viens de parler nous donnent une bonne idée du genre de ces fabriques de tissus établies par tout le Canada. On verra donc à quel point il serait déplorable de les voir renoncer au filage de la laine pour le tissage. On notera également la forte proportion d'ouvriers qu'emploient les département atteints par le budget, c'est-à-dire, ceux du cardage et du filage, les opérations subséquentes étant la plupart du temps exécutées par des ouvrières, comme le font voir les statistiques. Nous enlevons aux chefs de famille leur gagne-pain, ce qui est d'une gravité exceptionnelle. Supposons, par exemple, que, se voyant dans l'impossibilité de préparer à bénéfice les filés destinés au tissage, ces usines se mettent à fabriquer des filés pour les fabriques de tricots. A la longue, il en résultera que le nombre de métiers dépassera de beaucoup ce qui suffirait à la consommation dans le moment, et nous avons dans le tarif cet article ridicule qui admet en franchise les machines à l'usage de l'industrie textile. Je me le demande, qui pourra avoir besoin de ces machines quand il y en aura des milliers immobilisées?

Maintenant je passe aux filés à sec afin de faire voir à quel point cet article du tarif est illogique. Le filé de cette catégorie est assujetti à un droit, subordonnément à un drawback lorsqu'il est transformé en bas genre

[M. Edwards (Waterloo).]

"stockinette", et ainsi de suite. Ce drawback est supprimé à compter d'octobre prochain. En d'autres termes, à partir du mois d'octobre, les fabriques de filés au sec bénéficieront d'un droit de 10 p. 100 alors qu'autrefois ces filés étaient admis en franchise, sous un régime de drawback. Cette ligne de conduite est directement contraire à celle que l'on a suivie et qui consistait à n'admettre en franchise que les filés destinés au tissage.

Ce filé n'est fabriqué que par deux manufactures au Canada, la Mercury Mills, à Hamilton, et la York Knitting Mills, à Toronto. Le Gouvernement, selon toute apparence, désire instituer une industrie de filage au sec pour deux manufacturiers, mais n'est pas en faveur de la même politique à l'égard de filateurs employant leur propre production pour leur tissage.

Quant aux filés de coton, aux filés fins de coton n° 40, et même plus fins,—fabriqués par une seule filature canadienne, à Trois-Rivières, —ils sont aujourd'hui imposables, alors que jusqu'à ce jour ils avaient été admis en franchise. Cela est aussi absolument contraire au principe appliqué pour les filés importés au Canada pour le tissage.

Je me suis efforcé de montrer du mieux possible les résultats que les changements proposés dans le tarif auront sur les produits tissés de l'industrie textile au Canada. Voyons maintenant quelle sera la grande portée de ces résultats en consultant le rapport préliminaire de l'industrie textile des lainages au Canada, publié par le ministère du Commerce. Rien que pour les manufactures de tissus de laine courte, il y a au pays cinquante-sept établissements qui fabriquent de ces lainages, et, à une exception près, tous filent leur propre laine. Trois de ces manufactures sont établies dans la Nouvelle-Ecosse, deux au Nouveau-Brunswick, dix dans Québec, et quarante-deux dans l'Ontario. Le capital global placé dans les manufactures de lainages est de $21,342,909, et le nombre des employés est de 4,026. Ces chiffres n'indiquent nullement le total des capitaux et des employés de toute l'industrie textile, mais ils ne concernent que les tissages. Quant aux établissements textiles qui fabriquent des tricots et autres produits, voici les chiffres: capitaux, $42,215,208; employés, 11,017. En 1925, voici quelle a été la valeur des produits par provinces:

Total pour le Canada	$15,499,326
Ontario	12,982,583
Québec	2,058,704
Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick	458,039

Le coût de la matière première entrant dans la confection des articles finis a été de $9,415,-211. A cela il faut ajouter la valeur obtenue par la fabrication, soit $6,084,115. C'est sûre-

ment une industrie qui mérite beaucoup d'attention de la part de ceux qui préparent le tarif.

Je désire maintenant parler d'autres produits de l'industrie textile, à savoir la fabrication des rubans, des étiquettes tissées, et le reste. Ces étiquettes portant le nom de la maison sont attachées à des vêtements, et autres objets. La ville de Galt possède une manufacture, établie depuis quatorze ans, qui fabrique ces articles. Grâce au tarif actuel, elle a prospéré d'année en année, et elle emploie aujourd'hui soixante-dix ouvriers. Elle n'a encore payé aucun dividende; ses profits ont été affectés à son expansion, les directeurs ayant compris qu'un modeste établissement de cette nature doit être mis sur un excellent pied de production. A cette fin, ils ont acheté de nouveaux outillages de temps à autre, de sorte qu'aujourd'hui ils sont en mesure de faire de bonnes affaires. Les exploitants ont réalisé, l'an dernier, un peu plus de 9,000 dollars de bénéfices. Nous voyons donc qu'ils n'ont pas abusé de la protection du tarif. Non seulement le nouveau tarif abaisse le droit sur le produit fini, mais la matière première, qui est le filé de coton, est frappée d'un droit plus élevé. C'est donc un va-et-vient. Sur la base des affaires de 1927, l'augmentation du coût du filé pour cette institution se montera à $2,943, et sa perte sur les ventes, étant obligée de réduire ses prix afin de combattre la concurrence britannique et étrangère, sera de $6,440, soit une perte totale, en supposant que le chiffre d'affaires soit à peu près le même que l'an dernier, de $9,383. Voilà qui fera plus que balayer tous les profits de 1927. Si les changements proposés sont mis en vigueur, cette compagnie sera obligée de suspendre ses opérations en perdant beaucoup d'argent et jetant nombre d'employés sur le pavé.

Pour montrer qui bénéficie de cette réduction du droit sur le ruban, je dirai qu'il existe un petit établissement à Sainte-Marie, dans le comté de mon honorable ami de Perth-Sud (M. Sanderson) qui s'est montré fort sévère, hier, pour les observations de mon honorable ami de Fort-William (l'hon. M. Manion). Cette modeste institution est une succursale d'une usine américaine. Sa matière première est le ruban. En vertu des dispositions du tarif, avant les changements proposés, elle était obligée de payer un léger droit sur le ruban. Avec l'addition d'attaches, et un travail insignifiant, ce ruban est devenu produit fini et breveté. Et au moyen de cette opération, cet établissement peut faire venir son ruban directement de la maison mère aux Etats-Unis. Je le demande à mes honorables amis de la droite, est-ce un moyen d'encourager l'industrie canadienne? Est-ce prendre soin de nos ouvriers?

Afin de donner à la Chambre une idée de l'opinion qu'ont du budget les administrateurs de ces compagnies, laissez-moi vous citer certaines interviews données au *Guelph Mercury* du 18 février par les administrateurs de plusieurs établissements importants:

D'après M. Harry Quarmby, président et administrateur général de la "Guelph Carpet Mills" et de la "Guelph Worsted Spinning Mills", le budget de M. Robb nuira considérablement aux filatures de cette ville.

"Nous avons ici une grande filature outillée à perfection, et tout cela pourrait être ruiné et les centaines d'employés jetés sur le pavé, par suite de la diminution du droit sur le filé, prévue dans le budget.

"L'on dirait que le gouvernement canadien s'intéresse bien plus à la prospérité des filatures d'Angleterre, qu'à celle des fabriques du Canada. Cela n'est pas de nature à aider la main-d'œuvre canadienne.

"En conséquence du droit nouveau, les commandes de tissage en voie d'exécution seront peut-être annulées et il n'en viendra pas d'autres. Les citoyens de cette ville et les deux cents employés des filatures comprendront facilement ce que cela veut dire. Le gouvernement canadien ne fait preuve d'aucune sympathie pour notre industrie.

"En Angleterre, la main-d'œuvre est maigrement retribuée comparativement à ce qu'elle reçoit en Canada dans les mêmes métiers. La conséquence, c'est que la laine filée en Angleterre peut être délivrée à Guelph à meilleur marché que le filé canadien. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre les conséquences de la politique du Gouvernement. C'est la ruine de nos filatures. Le budget ne saurait être trop dénoncé en tant qu'il s'applique aux filatures de Guelph, et le cas est le même pour toutes les autres filatures canadiennes, dit M. Quarmby".

La filature de Hespeler s'en ressentira

Interrogé par le *Mercury*, M. D. N. Panabaker, directeur de l'usine Forbes, de Hespeler, dit que le département de la filature emploie trois cents personnes.

"Le budget est chose grave pour Hespeler. Pour le moment, nous n'avons pas encore décidé ce que nous ferons. Le prix des tissus en sera modifié, mais les filatures des grandes fabriques de textiles en souffriront.

"Le budget n'offre pas de compensaton, dit M. Panabaker. D'après un rapport publié au mois de février, bien que le salaire des fileurs en Angleterre soit de 160 p. 100 plus élevé qu'avant la guerre, il est encore de 60 p. 100 moindre que celui des fileurs et des cardeurs que nous employons, et la concurrence est impossible dans des conditions pareilles.

"Nos installations se composent de machines dispendieuses. Le budget fait disparaître le droit sur ces machines, mais cela ne nous est d'aucun avantage, puisque nous sommes parfaitement outillés. La commission consultative du tarif est bien au fait de la situation des filatures, mais elle ne peut rien pour y remédier. C'est un rude coup pour Hespeler, mais je ne saurais dire quelle décision nous prendrons, dit M. Panabaker".

La situation générale

Les modifications au tarif tracassent bien l'industrie des textiles. Le classement des cotonnades lainages, soies, toiles et chanvres n'est plus le même qu'avant. Le droit a été diminué

de 37½ à 30 p. 100 sur certains articles, mais le filé de coton de 40 brins ou moins est sujet à un droit, alors qu'il était admis en franchise auparavant. Les modifications faites au chapitre du coton auront généralement pour effet de relever le prix du filé de coton pour les fabricants d'Ontario.

Situation précaire des laineries

David C. Dick, président de l'association des fabricants de lainages du Dominion, regrette de ne rien trouver dans le dernier budget, qui soit susceptible d'aider les laineries installées à l'ancienne manière dans la province d'Ontario. Elles sont dans un état précaire, dit-il.

"L'entrée franc de droits des machines anglaises ne les aidera guère, dit-il, et quant à la laine filée, il ne croit pas, étant donné leur genre de fabrication, que les fabriques démodées soient en état d'en acheter". M. Dick doute fort que les modifications de M. Robb représentent pour les tissages un avantage de plus de un demi de 1 p. 100.

Quant aux petites fabriques installées à l'ancienne manière, ici et là dans le pays, l'on en compte vingt, comprenant 350 métiers, qui ont abandonné la production, tandis que la moitié des 1,015 métiers compris dans les trente-quatre autres chôment. Dans Ontario, la situation est bien dure.

Chômage à craindre

Toutes les fabriques de worsteds au Canada, sauf une, ont leur propre filature. D'après l'une des compétences les plus renommées dans cette industrie, l'importation en franchise du filé de laine ruinerait les filatures canadiennes, dont l'outillage représente des centaines de milliers de dollars, et priverait d'emploi des centaines de personnes.

Le budget Robb nuira aux filatures canadiennes dont la production de peignés est évaluée à $500,000, suivant quelqu'un bien au fait de la situation.

Adieu, les côtelettes d'agneau

Autre conséquence du budget Robb d'après quelqu'un que la chose intéresse d'une autre manière: l'élevage du mouton en souffrira immensément.

"Si les filés peuvent s'importer en franchise, alors l'agriculteur d'Ontario ne trouvera pas à vendre sa laine, dit celui-là. Il abandonnera donc l'élevage du mouton, et alors vous ne pourrez vous procurer de côtelettes d'agneau et les Canadiens devront se contenter des côtelettes et de lapins congelés d'Australie.

J'ai bien d'autres extraits que je ne citerai pas. Ceux que je viens de communiquer à la Chambre suffisent pour démontrer l'effet des modifications proposées sur ces industries. J'ai vu, à la grande fabrique de Hespeler que je connais bien, d'immenses compartiments remplis respectivement de laine d'Australie, de la Nouvelle-Zélande, et de laine canadienne. Peu au courant des procédés de l'industrie, j'ai voulu savoir quelle proportion de laine canadienne entrait dans ses tissus, et quel effet les droits proposés auraient sur l'élevage du mouton. J'ai donc écrit à l'administrateur général, et voici sa réponse, qu'il m'adresse par dépêche télégraphique:

Après une enquête sérieuse, je puis vous assurer que plusieurs wagons de laine canadienne

ont été absorbés annuellement dans les fabriques de vêtements de votre circonscription. Les propositions tarifaires vont avoir positivement pour effet d'empêcher cette laine d'être absorbée en Canada. Les ouvriers des industries d'outre-mer vont certainement être employés au détriment des ouvriers canadiens et la laine des pays étrangers va remplacer la laine brute canadienne.

Voilà qui indique ce qui arrivera à l'industrie du mouton dans notre pays si l'on persiste à adopter la politique proposée.

J'arrive à la limite du temps qui m'est alloué, mais je crois avoir clairement exposé à la Chambre la situation de l'industrie textile, surtout du côté de la laine. Je crois sincèrement que le ministre des Finances va revenir sur la décision qu'il avait prise d'infliger à cette industrie, qui emploie des centaines d'ouvriers, un coup comme celui que je viens de dénoncer. Non seulement ce jeu continuel qu'on se permet avec le tarif affecte l'industrie des tissus de laine courte (woollens) et des tissus de laine longue (wordsteds) du Canada, mais il effraie littéralement le capital, car ceux qui placent de l'argent ne savent pas quelle est l'industrie que l'on va maintenant attaquer. Le résultat est que nous avons un état de choses instable et indécis. En terminant, je désire remercier les membres de la Chambre pour leur attention courtoise.

M. JOHN EVANS (Rosetown): L'an dernier, le Gouvernement nous avait promis que, le jour où la commission consultative du tarif fonctionnerait, le tarif serait abaissé, bien qu'avec précaution, de façon à diminuer le coût de l'existence. Si les changements annoncés dans l'exposé budgétaire sont le résultat du travail de la commission, je crois que le peuple de tout le pays va se demander ce que fait la commission. Mon opinion est que le remaniement du tarif annoncé par le ministre des Finances n'est pas du tout conforme aux décisions de la commission consultative du tarif. Le pays comptait et il avait le droit de compter qu'aujourd'hui, dix ans après la fin de la guerre qui a bouleversé les conditions économiques durant une certaine période, on ferait quelque chose qui nous permettrait de retourner aux conditions normales quant au prix de la vie.

L'honorable député de Lambton-Est (M. Fansher) a discuté dans son discours d'hier la façon dont le parti libéral, le parti du libre-échange, a traité cette grande question, et je me propose de présenter certains faits qui expliqueront pourquoi ce parti adopte la ligne de conduite qu'il suit aujourd'hui. En vertu des propositions douanières, la plupart des matières premières sont encore admises en franchise, mais le consommateur va avoir à payer cher s'il importe quelque chose en fait de pro-

duit ouvré. Dans certains cas, le tarif intermédiaire et le tarif général sont abaissés, mais la préférence britannique demeure ce qu'elle était. Je constate à l'article 537b que le droit sur le fil de coton, lorsqu'il est importé d'Angleterre, n'est réduit que de 2 p. 100. Ceci n'a de valeur que pour l'importateur; le consommateur n'en retirera aucun bénéfice. Aux articles 569 a, b, c et d, qui concernent les matériaux servant à la fabrication des chapeaux, la préférence britannique demeure la même, mais quand ces matériaux viennent des autres pays, on les enlève de la liste de franchise et on leur impose un droit de 5 p. 100 et de 7½ p. 100 respectivement sous le tarif général et le tarif intermédiaire. Le droit sur l'article fini dans ce cas demeure le même, aux taux prohibitifs de 22½ p. 100, de 27½ p. 100 et de 30 p. 100. Après renseignements, je constate que 90 p. 100 de ces matériaux servant à la fabrication des chapeaux viennent de pays autres que la Grande-Bretagne, de sorte que je n'ai pas besoin d'insister ici sur l'inimitié à légard de la préférence britannique. Il est aussi évident que ceux qui emploient ces matériaux paraissent manquer d'influence. Qu'on étudie les propositions tarifaires article par article, et l'on verra que, pour l'importation de plusieurs articles dans lesquels le manufacturier anglais se spécialise, la faveur jusqu'ici accordée ne comptera plus, certaines conditions la rendant impossible. Ceci va avoir pour effet de fermer jusqu'à un certain point le marché britannique aux produits agricoles des cultivateurs canadiens.

Puis à l'article 267b, je constate une chose absolument renversante et dont toute l'importance est difficile à concevoir. D'après ce que je puis voir, le Gouvernement a donné avis à toutes les petites compagnies de raffinage d'huile et à toutes celles qui projettent d'entrer en affaires de s'en aller et de se tenir à l'écart. A ce propos, je ne puis m'empêcher de me rappeler les paroles prononcées par sir Richard Cartwright à la fameuse convention libérale tenue ici en 1893:

> Il est évident pour quiconque examine avec la moindre attention le fonctionnement du régime de protection dans notre pays ou ailleurs, que du moment où vous inaugurez ce régime, vous légalisez la corruption sur une immense échelle.

Je me demande ce qu'il eût dit de ces manipulations en faveur de la Imperial Oil Company, disons, ou de quelques autres grandes compagnies. Dans tous les cas, cela fait présager que le public va payer des prix élevés pour la gazoline.

Dans son ensemble, ce remaniement du tarif est une fête pour le riche. Ce que le public paye en rançons de commerce n'a pas été diminué et le mauvais effet que ces rançons peuvent avoir sur le public n'a été aucunement détruit.

L'impôt sur le revenu a encore été réduit, mais d'après ce que je puis voir, on a alourdi le fardeau qui pèse sur les épaules de celui qui n'a pas de revenu imposable. Le Parlement canadien est la plus haute cour du pays, celle que l'on serait porté à croire la plus susceptible de rendre justice égale à tous; cependant, le Gouvernement actuel, après avoir usé de tous les moyens possibles pour se renseigner sur le système injuste des rançons du commerce, présente maintenant un budget tout à fait en contradiction avec ce qu'il a appris. C'est là un défi direct aux producteurs de matières premières et aux ouvriers du pays; on invite par là les cultivateurs à s'organiser politiquement et aux ouvriers à déclarer la grève jusqu'à ce que justice soit faite.

J'ai ici une requête qui a été présentée au Gouvernement et dans laquelle on expose les demandes des cultivateurs relativement à l'entrée en franchise des instruments agricoles; on l'a complètement ignorée. Les cultivateurs sont ceux qui souffrent le plus de ce genre de félonie; il me fait cependant plaisir de ce qu'il existe encore au moins une classe qui ne veut pas vivre du fruit des sueurs d'une autre classe au Canada. Les cultivateurs de la Saskatchewan ont aussi demandé une méthode plus libre de distribution en faisant disparaître les estimations arbitraires pour fins douanières, ce qui devait protéger les gros commerçants, les importateurs et les gros commissionnaires au détriment des coopératives.

J'ai vu au Feuilleton une résolution inscrite au nom de l'honorable représentant de Weyburn (M. Young); mais, depuis, on l'a réservée deux fois et il semble qu'il ne tentera pas de la discuter; la raison en est évidente. Par l'entremise des agents du parti et des brasseurs politiques, le Gouvernement est maintenant associé à chaque entreprise de ce Dominion avec laquelle il a pu conclure une entente. Ces paroles peuvent sembler dures, mais elles expriment ma manière de voir. Les fonds électoraux sont fournis par les vendeurs clandestins, contrebandiers, distillateurs et autres gens qui violent les lois du pays et celles des Etats-Unis. De cette façon, ces gens achètent les mesures législatives qu'ils désirent, afin de se soustraire aux lois de ce pays. Je fais cette déclaration en m'appuyant sur le rapport de la commission, imprimé récemment, et si quelqu'un désire un cas spécifique il n'a qu'à consulter la page 110 de ce rapport. Ainsi, les fermiers du Canada ont été exploités par les capitalistes de ce Dominion depuis quarante ans, et tous les

gouvernements, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont fait la même chose. Sous ce rapport, le budget actuel ne diffère nullement des budgets des années passées, mais il prouve que ce Gouvernement est formé de gens prêts à continuer l'exploitation du labeur de nos femmes et de nos enfants, pour ne rien dire des hommes, sur les fermes du Canada, afin de grossir les profits de ceux qui, par l'entremise de leurs valets dans cette Chambre, proclament leur indolence, leur incompétence et leur indifférence honteuse en face des conditions économiques adverses dont souffrent toutes ces autres classes du peuple qui se trouvent presque réduites à l'état d'esclavage afin de satisfaire l'appétit de ces gens. Les fabricants de cotonnades, les propriétaires d'aciéries et d'autres se présentent devant la commission du tarif dans le but d'obtenir de nouveaux moyens de voler le public.

Voici une déclaration qu'il me répugne de faire: les partis libéral et conservateur dans cette Chambre aujourd'hui détiennent leur mandat de membres du Parlement et de membres du cabinet en vendant leur influence et leur puissance. Le rapport du comité parlementaire nommé en 1926 pour enquêter sur les irrégularités commises dans le ministère des Douanes, révèle les faits les plus étonnants et il est du devoir de tout patriote et de tout honnête homme d'étudier ces faits de temps à autre. Le *Western Producer,* journal de la Saskatchewan, qui entreprit, il y a quelques années, de refléter la pensée progressiste et économique de ce Dominion, dans son principal éditorial du 20 janvier 1927, disait ce qui suit:

> Le *Western Producer* désire savoir quels sont les membres de la Chambre des communes canadienne qui doivent leur office responsable à l'argent secrètement versé dans un fonds mystérieusement dépensé.

A la séance du comité mentionné, le 11 juin 1926, après une série de questions posées par le député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy), il fut prouvé qu'une somme de $274,000 fut souscrite aux fonds des partis et divisée entre ces derniers. Dans une coupure que j'ai ici et qui vient du *Grain Growers Guide,* l'éditeur, qui est bien connu je crois d'un bout à l'autre du pays, s'exprime ainsi:

> Dans ces cas, et la preuve est indiscutable, on voit que les contributions de deux firmes s'élèvent à environ un demi-million. Il est raisonnable de supposer que les gérants des caisses électorales étaient également occupés à recueillir des fonds de tous les autres gros commerçants de liqueur, et qu'ils ont dû recueillir au moins deux millions de dollars.

Deux millions! Je demande quel espoir il existe pour le Canada dans ces conditions. Cet argent était le prix de mesures législatives désirées. Je déclare que le budget actuel est le produit de la puissance et de l'influence payées. Je désire rappeler aux honorables députés un fait dont chaque membre de cette Chambre devrait avoir mémoire: il n'y a pas bien longtemps, sir Robert Borden excluait deux hommes de son parti à la suite de certaines irrégularités dans l'achat de chevaux. La vente des droits des citoyens de ce pays bat son plein au Canada aujourd'hui et pas une voix ne s'élève dans l'un ou l'autre parti en leur faveur. Du point de vue politique, un cheval semble avoir plus de valeur que la vie de nos gens.

Un MEMBRE: Très bien, très bien.

M. EVANS: J'entends la voix du ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke).

L'hon. M. FORKE: Je me demandais justement à quoi l'honorable député voulait en venir.

M. EVANS: Pour moi, il n'y a pas de quoi rire.

L'hon. M. FORKE: Non.

M. EVANS: Je demande ce soir: Qui a les mains nettes.

L'hon. M. FORKE: Qui ne les a pas?

M. EVANS: Qui ne participe pas à ce système inique? Je dis qu'il est temps pour les députés de se prononcer. Les deux partis se sont divisé cet argent. Qui représentent-ils dans cette Assemblée, ce soir? Qu'est-ce que les chefs des deux partis ont à dire à ce sujet? Prendront-ils les moyens que sir Robert Borden a pris une fois pour débarrasser son parti de pareilles méthodes? Je regrette d'avoir à dire cela et je le regrette d'autant plus que certains de mes vis-à-vis, qui autrefois siégeaient avec nous de ce côté-ci de la Chambre, se sont alliés avec ceux qui tolèrent ce système et en profitent.

J'ai ici un autre extrait du *Montreal Witness,* ce vieux journal qui pendant quatre-vingts ans a défendu les bonnes causes dans ce pays. On y donne la liste des maisons de commerce qui ont échappé au paiement de l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence de plusieurs millions de dollars; on ne leur a même pas demandé de faire une déclaration de leurs revenus. Par contre, un de mes voisins, lorsque je restais sur ma ferme, un pauvre diable qui n'avait jamais eu de revenu, qui n'avait jamais eu quoi que ce soit d'imposable à ce titre, fut condamné à trente jours de prison, à Prince Albert, pour avoir refusé de faire la déclaration de ses revenus. Il lui a fallu avoir recours à un autre pour le faire à sa place, car

il ne comprenait même pas l'anglais. Pourtant les établissements en question n'ont même pas été priés de faire une déclaration. Est-ce là le Parlement canadien?

Voici ce que je trouve dans le *Saskatoon Daily Star* du 14 janvier 1927:

On estime qu'à la suite de l'enquête sur les douanes et des constatations du vérificateur, trois cents millions de dollars seront acquis au Trésor.

On a reproché ici même aux agriculteurs d'échapper au paiement de l'impôt sur le revenu; mais ils n'ont jamais eu de revenu sur lequel ils puissent payer un impôt. La classe de gens qui réduit les agriculteurs du Dominion à un état de dépendance avec des budgets tels que celui-ci est la même qui, cette année encore, se trouve dégrevée par la loi d'une grande partie de cet impôt. Le Gouvernement compte sur le tarif pour ses revenus, méthode qui met deux dollars dans la poche des manufacturiers chaque fois que le trésor public en encaisse un. Pour le prouver, il me suffit de citer les paroles suivantes du très honorable W. S. Fielding, ex-ministre des Finances dans le ministère libéral:

On peut établir d'une façon positive, je crois, que si vous prenez seulement la différence entre les droits payés sous le régime libéral et ceux qui auraient été exigés si le tarif des conservateurs était resté en vigueur, le peuple a profité directement de ce chef d'au moins 85 à 100 millions. Mais il faut se rappeler—et les économistes sont d'accord sur ce point—que l'économie faite dans pareille circonstance ne peut pas être évaluée seulement d'après le montant qui n'a pas été payé en droits de douane; il faut tenir compte aussi que cela a eu pour effet de limiter les prix à l'intérieur, et que pour chaque dollar ainsi épargné directement, le peuple a aussi sauvé deux dollars représentant la différence entre les prix existants et ceux qu'auraient exigés les fabricants du pays.

M. GARDINER: A quelle date ces remarques ont-elles été faites?

M. EVANS: Le 10 mai 1921. Or les droits perçus en 1921 s'élevaient à 179 millions et demi. Le double de cela fait 359 millions et c'est d'après M. Fielding, la surcharge qu'imposèrent les manufacturiers sur les articles vendus par eux cette année-là.

L'honorable député de Waterloo-Sud (M. Edwards) voudrait que la différence entre les salaires payés en Grande-Bretagne ou ailleurs en Europe et les salaires payés au Canada soit entièrement comblée par le tarif. En vertu de quelle règle ou de quelle raison pouvons-nous décharger le fardeau sur une autre industrie? J'ai déjà dit que les cultivateurs sont ceux qui supportent le plus gros de cette charge. Ils vendent leurs produits sur le marché international, ayant à soutenir la concurrence de la Russie, de la Chine, de l'Inde, de l'Argentine et de l'Australie et parmi ces pays, il y en a qui ne paient pas un sixième des salaires que les agriculteurs canadiens sont obligés de payer pour récolter leur grain. En vertu de quelle règle ou de quel motif l'honorable député peut-il en faire subir les conséquences à la classe agricole du Canada? Pour quelle raison le Gouvernement a-t-il décidé d'augmenter cette année les charges de la classe agricole qui a peine encore à joindre les deux bouts et qui décline de jour en jour.

Le ministre des Finances dit: "Travaillez et économisez." Nos cultivateurs travaillent aujourd'hui deux fois plus longtemps que les employés de l'Etat et quatre heures de plus par jour que les gens des villes qui ont la journée de huit heures. Nos femmes sont sur pied à cinq heures du matin et elles se considèrent chanceuses si leur travail est terminé à neuf heures du soir. Je demande de nouveau et, peut-être le ministre des Finances me répondra-t-il quand il parlera: Par quelle règle et pour quelle raison maintient-il cette rançon sur les articles de première nécessité que le cultivateur doit acheter? Je vois dans cette brochure qui lui a été présentée, ainsi qu'à ses collègues, qu'il existe sur certains de nos articles de consommation un droit allant jusqu'à 35 p. 100. Est-ce raisonnable? Prouvez-moi que la classe agricole est aujourd'hui si prospère qu'elle peut supporter le fardeau de toutes les autres industries. Je mets au défi tout membre du gouvernement actuel de le faire et, si j'en ai le temps avant de reprendre mon siège, je développerai davantage cet argument.

Le Gouvernement fait cette année grand état de la réduction de la dette nationale. La dette n'est qu'une chose relative et doit être examinée comparativement aux revenus. Même les journaux ont repris cette question et ont beaucoup parlé du fait que nous avons pu faire face à des échéances à même nos revenus courants. Il y a deux manières d'envisager cette question. Le ministre a donné l'impression—et le pays l'a bien accueilli—que, comme nation, nous sommes plus loin de l'insolvabilité que nous ne l'étions l'an dernier. Est-ce vrai? Aujourd'hui, je m'intéresse plus à nos revenus qu'à nos dettes et voici pourquoi. En 1926 nous avons vendus 97,000 bestiaux engraissés de moins qu'en 1925 et, en 1927, nous avons mis sur le marché 21,282 bestiaux de moins qu'en 1926. Mais il est un autre trait encore plus frappant pour l'agriculture que la perte sur les bestiaux engraissés. En 1926, les cultivateurs ont mis sur le marché 27,000 veaux de plus qu'en 1925 et, en 1927,

24,915 de plus qu'en 1926. Ajoutons à cela le fait que les bestiaux engraissés de l'an dernier pesaient en moyenne 25 livres de moins que ceux de l'année précédente. L'augmentation formidable dans la vente des veaux signifie qu'il faudra de cinq à six années avant que l'élevage revienne où il en était auparavant. Dans son ensemble, cette diminution dans l'industrie de l'élevage créé une situation alarmante pour tous ceux qui se soucient des progrès du pays et elle est sérieuse, non seulement au point de vue économique, mais aussi au point de vue moral parce qu'elle signifie que nos travailleurs des campagnes envahissent les grands centres de l'industrie. Les chiffres de 1927 que je viens de citer viennent du sous-ministre du département, le docteur Grisdale.

Entre 1921 et 1926, deux années où la Saskatchewan a fait des relevés statistiques, en dépit de l'immigration et de l'augmentation naturelle, nous constatons qu'il y a 2,000 cultivateur de moins en 1926 qu'en 1921 dans une nouvelle province qui s'occupe presque exclusivement d'agriculture.

M. BOURASSA: L'honorable député entend-il 2,000 tenanciers de fermes ou 2,000 âmes?

M. EVANS: Deux mille tenanciers de fermes de moins. Ce fait que le nombre de fermes a diminué de 2,000 pendant cette courte période est sûrement une preuve concluante des résultats du trafic que font les politiciens de la vie des ouvriers? Nos seigneurs industriels et nos politiciens peuvent se vanter de l'établissement de belles villes et de leurs progrès, mais les fondations des villes reposent sur une population rurale heureuse, prospère et virile. Si vous détruisez cette fondation, la ville s'écoulera sur vos têtes. Dans toutes ses formes, le mal est lui-même son destructeur. Le fait est que le gouvernement du Canada est à la remorque des capitalistes et cet état de choses dure depuis si longtemps que les affaires ne sont plus qu'un moyen secondaire de faire fortune.

L'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion) demande ce que le Gouvernement a fait pour le propriétaire de mine, le manufacturier et d'autres, en nommant toutes les professions et occupations, ce qui indique que l'habileté en affaires et le courage ne sont pas aujourd'hui des qualités essentielles en affaires. D'après l'honorable député de Fort-William et certains de ses collègues, l'alliance heureuse se trouve avec le politicien. Pourquoi? L'honorable député de Fort-William demande aussi ce que le Gouvernement a fait pour le salarié. Pourquoi le Gouvernement laisse-t-il nos ouvriers partir et aller chercher du travail aux Etats-Unis, demande-t-il? Si vous lui laissez raconter l'histoire à sa façon, l'ouvrier a toujours vivement intéressé le protectioniste patriote. Il y a des années, je croyais faire acte de patriotisme en achetant mon outillage de ferme des manufactures canadiennes. Au cours de mes trente-sept années de culture, j'ai acheté trois tarares cribleurs Chatham. J'avais toujours cru que ces cribleurs étaient fabriqués à Chatham (Ont.); mais j'ai découvert récemment que ces machines sont aussi bien fabriquées aux Etats-Unis et partout où l'on peut les fabriquer à bon compte. Un de mes amis qui peut certifier ce fait est récemment arrivé de Windsor avec quatre voyages de cribleurs Chatham entrés en contrebande des Etats-Unis.

M. BANCROFT: Etait-ce l'un de vos amis?

M. EVANS: Je le demande, quel souci a-t-on de l'ouvrier sous un pareil régime? Comment importe-t-on ces produits en franchise? Oh! l'on dit au douanier: ces articles ne sont pas finis. Tout ce qui n'était pas fini, c'est que les cribles n'étaient pas perforés. Ces tarares de Chatham se fabriquent à Détroit. J'espère que les honorables députés me comprendront. Un droit élevé a toujours protégé ces tarares, dans l'intérêt de l'ouvrier, je présume, mais il est possible de faire entrer ces articles en contrebande sous prétexte qu'ils sont inachevés.

Le cultivateur préoccupe aussi l'honorable député de Fort-William, mais j'espère que notre population rurale ne perdra jamais le respect de soi-même au point de participer à l'apologie des larcins de nature politique faite dans cette enceinte par des députés qui s'avouent incapables de gagner leur vie.

Je dirai un mot du dévouement au parti. Notre politique de parti est funeste à toutes les bonnes qualités que nous devrions cultiver comme peuple. La préoccupation du politicien, c'est d'être au pouvoir, mais que la politique dépende des affaires, et les affaires de la politique au point actuel, c'est l'indice d'une dépravation à enrayer sur-le-champ. La nocivité du régime des partis ne se révèle en entier que lorsqu'un gouvernement provincial est du même camp que le parti au pouvoir à Ottawa, et, pour cette raison,—je voudrais que le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) fût à son siège,—la population de la Saskatchewan a été humiliée, l'an dernier, et froissée dans son sentiment de la justice et de la liberté par le fait que les agents de police provinciale ont servi d'informateurs contre un honnête homme innocent, que l'on voulait faire condamner parce qu'un politicien fédéral était en jeu.

Quelques VOIX: Expliquez-vous.

M. EVANS: Le fait peut s'établir en tout temps.

Quelques DEPUTES: Donnez les preuves tout de suite.

M. EVANS: J'aperçois le Solliciteur général à son siège. Je voudrais que d'autres ministres fussent ici; je désire que mes paroles entrent dans les esprits. Voilà quelques faits dont la nation devrait s'occuper aujourd'hui, quand la droiture, le sentiment de liberté et de justice de la population de la Saskatchewan ont été froissés ainsi. Dans cette affaire, même les représentants de la loi se sont avilis et la justice s'est enfoncée dans le bourbier de la politique de parti. Je sais ce dont je parle. Cet état de choses est survenu parce qu'un régime de classe privilégiée s'est établi dans notre vie publique. En voilà assez.

Une autre question qui occupe l'attention du public comme jamais auparavant, c'est l'immigration. J'ai mis ce matin la main sur le *Star* de Montréal et j'étais heureux de me le procurer pour certaines raisons. Le *Star* de Montréal, ce grand journal conservateur... (*Exclamations.*) le *Star* veut l'accroissement de la population, mais il a enfin reconnu dans cet article en première page,—aveu précieux à ce titre,—que l'agriculteur supporte tous les fardeaux dont il est capable, et qu'on ne saurait surcharger davantage ses épaules. Bien que cet éditorial contienne l'exposé d'un système d'expansion aussi impraticable à présent, selon moi, que le régime protecteur actuel, il est fort agréable de voir pareil journal reconnaître enfin les droits du cultivateur.

M. FINLAY MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je regrette que l'insuffisance des propriétés acoustiques de la Chambre m'ait empêché de saisir toutes les paroles du dernier orateur (M. Evans), mais j'en ai entendu assez pour tressauter, et je suis sûr que les ministres n'écoutaient pas, sans quoi ils se seraient élevés avec colère contre certaines accusations portées contre eux par l'honorable député de Rosetown (M. Evans).

L'hon. M. ROBB: J'ai prêté une oreille attentive à l'honorable député de Rosetown; ses accusations ne visaient personne en particulier. Il s'est borné à insinuer que tous les membres de la Chambre sont en cause sauf lui.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Sur cette question des fonds de parti, je n'ai que ceci à dire: je me joins volontiers à l'honorable député de Rosetown pour réclamer une enquête complète, car si ces faits se sont produits, quelqu'un de notre camp a accaparé le magot. Plusieurs d'entre nous n'ont pas eu leur part, et il ne fait pas de doute pour moi que nous avons dû contribuer à nos frais d'élection aussi généreusement que l'honorable député de Rosetown.

Après avoir écouté les deux derniers orateurs, j'ai beaucoup de compassion pour le ministre des Finances. Ils l'ont attaqué de deux angles tout à fait différents, mais il n'aura pas beaucoup de peine à découvrir laquelle des deux critiques mérite l'attention. L'honorable député de Waterloo-Sud (M. Edwards) a indiqué exactement l'effet qu'auront les modifications projetées du tarif sur l'industrie textile dans son comté. Quant aux remarques de l'honorable député de Rosetown elles étaient d'un caractère général, et indiquent qu'il est trop pur et sans tache et ses sentiments sont trop élevés pour que sa critique ait quelque valeur pratique dans une discussion économique de ce genre. Nous sommes tous d'accord sur un grand nombre d'idées qu'il a émises, mais je crains qu'à une époque aussi pratique que celle-ci l'honorable député soit aussi seul que le loup de la forêt.

Vu que je suis député d'un comté où se trouve située la grande industrie de l'acier de l'Est du Canada, je regrette que le budget ne permette aucune espérance pour cette industrie. Il y a deux ans, le rapport Duncan contenait certaines conclusions à ce sujet, et il y a un an, le premier ministre a fait renaître l'espoir dans le cœur des populations des Provinces maritimes lorsqu'il a déclaré que le Gouvernement avait l'intention de donner une suite à ces conclusions. Il y a deux ans, les dirigeants de cette industrie ont plaidé leur cause devant la commission consultative du tarif, demandant plus de protection, puis, nous n'avons plus eu de nouvelles de la commission. Il y a un an, le premier ministre a déclaré que, s'il n'agissait pas immédiatement en vertu du rapport Duncan, c'est que la British Empire Steel Corporation était en procès, et que rien ne serait fait avant que le différend soit réglé. Or, le différend a été réglé, et tout ce que nous voulons aujourd'hui c'est que le Gouvernement nous montre qu'il veut venir en aide à cette industrie; mais il n'en fait rien. Nous avions des raisons pour espérer, et nous avons espéré jusqu'à ce que le budget soit présenté, que quelque secours serait accordé aux aciéries de la Nouvelle-Ecosse.

Je ne désire pas causer d'embarras au ministre des Postes (l'hon. M. Veniot), mais dans un discours qu'il a prononcé à Saint-Jean, un peu avant Noël, il a laissé entendre que lorsque le budget serait présenté, ou dans un avenir rapproché, que l'on s'occupe-

rait des deux principales conclusions du rapport Duncan, celle relative au chemin de fer Valley et celle concernant l'industrie de l'acier, et que les nouvelles se rapportant à ces questions seraient de nature à réjouir les citoyens des Provinces maritimes. Ce discours a été prononcé à une réunion de gais convives, par un ministre parlant à ses électeurs; il était naturel qu'il veuille leur donner des paroles d'espoir et d'encouragement, et l'on pouvait s'attendre à ce qu'il parlât de cette façon; mais je ne puis croire qu'il ait eu raison de parler ainsi. Je crois que le Gouvernement a déjà eu l'idée de faire quelque chose pour nos aciéries. Que s'est-il passé depuis pour qu'il change d'idée? Est-il arrivé quelque chose, ou va-t-il ajourner encore une autre année afin de se faire du capital politique avec les concessions qu'il fera alors?

Je ne discuterai pas la question de la dette et des impôts, car elle a été assez bien discutée et pas mal comprise par le peuple du Canada. Je ne comprends pas les manifestations de joie qui ont eu lieu lorsque le Gouvernement a annoncé un surplus. Si le Gouvernement ne démontre pas qu'il a fait quelque chose pour gagner ce surplus, soit par quelque loi ou quelque mode administratif, il n'y a pas de raison pour ces réjouissances. A l'époque de la Confédération, la Nouvelle-Ecosse a transporté toutes ses sources de revenu au Dominion. Aujourd'hui, nous avons là-bas toutes les difficultés pour joindre les deux bouts. En d'autres termes, le gouvernement provincial trouve qu'il est très difficile d'obtenir l'argent nécessaire pour administrer la chose publique. C'est un contraste avec les surplus de 40 à 70 millions du fédéral. La leçon que nous devons tirer de cette différence entre l'état financier de la Nouvelle-Ecosse et celle du Dominion est que le temps est arrivé pour un rajustement de l'arrangement financier entre les gouvernements provincial et fédéral. Le gouvernement fédéral a de temps à autre empiété sur le terrain provincial pour percevoir des impôts, gênant les divers gouvernements provinciaux, et aujourd'hui la plupart des provinces ont de la difficulté à faire face à leur budget de dépenses. Même les amendes provenant des poursuites faites en vertu de la loi des douanes et de l'accise tombent dans le coffre fédéral, bien que le gouvernement provincial fournisse la police et les prisons lorsque les accusés sont condamnés. Le gouvernement provincial doit supporter toutes les dépenses. En toute justice, le gouvernement fédéral devrait rembourser à la province et aux diverses municipalités, toutes les amendes perçues à la suite des condamnations en vertu de la loi.

[M. MacDonald (Cap-Breton-Sud).]

Un autre problème se greffe sur cette question des relations entre les autorités fédérales d'un côté et de l'autre les municipalités et les gouvernements provinciaux. Le magasin de campagne disparaît peu à peu; les petits négociants des villages et des districts ruraux abandonnent le commerce; graduellement ils sont forcés de fermer boutique par les établissements qui vendent au moyen de catalogues et par la poste. Dans ma ville de Sydney, j'ai vu une grande salle du bureau de poste remplie de sacs contenant exclusivement des catalogues provenant de ces maisons. Les gens des campagnes envoient leur argent à ces maisons et reçoivent leurs marchandises en échange. On pourra prétendre sans doute que la méthode est justifiable parce que les marchandises coûtent moins cher. Très bien. Seulement pourquoi le Gouvernement ferait-il servir le rouage des postes à faciliter ce commerce sans indemniser la municipalité lésée? Le négociant de l'endroit doit payer sa part des taxes; la maison à catalogues ne paie rien. Le moment est venu d'imposer à ces négociants qui se servent de la poste une part des taxes de toute municipalité atteinte; ainsi le petit marchand local pourra éviter la ruine.

Ce règlement de quarante minutes, monsieur l'Orateur, est plutôt comme un billet à trois mois: le temps passe vite. Je ne puis pas traiter amplement les questions qui m'intéressent; j'arrive donc à celle qui me paraît la plus importante, celle de notre approvisionnement de combustible. Au Canada nous sommes tous d'accord touchant l'opportunité d'adopter un programme du combustible, un programme national, si vous voulez. Nous reconnaissons tous qu'il serait avantageux pour nous d'assurer notre indépendance dans ce domaine. Le Canada possède un ample approvisonnement de houille; aux deux extrémités du pays il y a d'immences gisements houillers. N'empêche que tous les ans les Canadiens payent plus de 100 millions de dollars à l'étranger pour acheter du charbon qu'ils pourraient tirer de leurs propres houillères si nous trouvions moyen d'en rendre les ressources disponibles. Voilà précisément le noeud de la difficulté: nos charbonnages sont situés aux deux extrémités du pays, alors que le gros des consommateurs se trouvent dans les régions centrales. Il n'est pas à l'honneur de notre civilisation tant vantée que, en pareilles circonstances, les mineurs du Canada soient réduits à une extrémité telle qu'il faille des souscriptions publiques pour les nourrir et les vêtir en hiver. Le même état de choses se renouvelle chaque année; on est apparemment incapable de trouver une manière pratique d'y remédier. Assurément on peut et on

doit résoudre cette difficulté. En Nouvelle-Ecosse, nous avons à résoudre le problème du chômage en hiver. Dans les mois d'été, nous pouvons expédier notre houille dans la vallée du Saint-Laurent; mais, pendant les quatre mois d'hiver, nos mines sont quasi immobilisées et nos mineurs n'ont pas de travail. On a tenté d'y remédier par l'expédient d'entasser le charbon pendant l'hiver; mais cette méthode me paraît peu satisfaisante car elle ne fait qu'empiéter d'autant sur le rendement de l'été. Il doit y avoir une solution pratique de ce problème du chômage en hiver.

Depuis trois ans, il y a eu plusieurs enquêtes sur la question de la houille et nombre d'avis ont été exprimés. Tous les témoins qui ont déposé devant ces commissions ont demandé l'adoption d'un programme d'intérêt général au point de vue de l'approvisionnement en combustible; seulement personne n'a dit ce que doit être ce programme. Je ne prétends pas formuler un programme; mais j'ai certainement l'intention d'offrir quelques avis qui peuvent servir à diminuer sensiblement le chômage de mineurs pendant les mois d'hiver dans la Nouvelle-Ecosse. Je vais faire à la Chambre un exposé simple du problème. La houille nous coûte, à la mine même, $3.80; à cela il faut ajouter $3.80 en frais de transport pour livrer le charbon à Montréal; soit $7.60. Le charbon américain peut y être livré pour $2 de moins. Comment faire face à cette concurrence? Lors de mon arrivée au Parlement, voilà deux ou trois ans, j'étais convaincu que la solution du problème était chose facile: pour empêcher l'importation d'une telle quantité de houille américaine, on n'avait qu'à imposer un droit d'entrée fort élevé. J'ai appris depuis que le tarif n'est qu'un des éléments d'une difficulté complexe; si nous voulons alléger le chômage qui sévit en Nouvelle-Ecosse il faudra tenir compte de trois ou quatre autres éléments; et trois ou quatre groupes intéressés au problème devront consentir certains sacrifices.

Il nous faut faire face à la concurrence du charbon américain dans la vallée du Saint-Laurent; pour cela il est nécessaire, soit de diminuer un peu nos frais, soit d'augmenter les frais de l'exportateur américain, ou bien de faire un peu des deux. Je dis au Gouvernement que nous pouvons y arriver si tout le monde est disposé à faire un léger sacrifice. L'exploitant doit sacrifier quelque chose pour produire sa houille à un prix en deçà de $3.80, à la mine; la compagnie de transport doit consentir a un petit sacrifice et déplacer le charbon de Sydney à Montréal pour un peu moins de $3.80; et le gouvernement provincial doit faire un sacrifice et restituer une part, sinon la totalité, de la taxe imposée sur le charbon extrait des mines pendant les quatre mois d'hiver, car je parle surtout de cette saison-là.

Quel moyen prendre? Le célèbre rapport Duncan nous en donne l'idée. Avant la nomination de la commission Duncan, les Provinces maritimes traversaient une crise d'inquiétude et de découragement. Les hommes s'en allaient et les industries péréclitaient. La commission a siégé, puis elle a présenté des avis, qui, bien qu'on n'ait pas donné suite à tous, laissent encore de l'espoir. Et la déclaration du premier ministre que le Gouvernement était disposé à donner suite à ces suggestions eut le don de réconforter la population dans toutes les Provinces maritimes. Voici maintenant mon idée: ne pourrions-nous avoir une commission comme la commission Duncan pour s'occuper du chômage hivernal en Nouvelle-Ecosse? Je conseille au Gouvernement de nommer une commission de cinq membres; un représentant des compagnies, ou du chemin de fer, un troisième de l'industrie; le quatrième serait un homme d'affaires en vue et le dernier, mais non le moindre, serait le représentant des houilleurs de la Nouvelle-Ecosse. Et je tiens à dire que les houilleurs désigneront un représentant qui ne le cèdera en rien pour l'intelligence à ses collègues, et qui au surplus, connaîtra mieux qu'eux l'état des affaires. Pas n'est besoin de recueillir des dépositions: la preuve est toute faite et le service fédéral des mines est au courant de tous les faits. Je déplore l'absence du premier ministre (le très hon. Mackenzie King), car j'aurais tenté d'avoir de lui l'assurance qu'il étudiera cette proposition. Le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) pourrait peut-être me le promettre. Je n'hésite pas à dire qu'une étude de cette nature amènerait une solution à ce problème; les avis d'une telle commission, appuyés par l'opinion publique, auront assez de poids pour mettre fin à ce chômage considérable. Ce n'est pas là une panacée. Je ne prétends pas formuler un programme en matière de combustible, mais plutôt proposer un simple essai pour résoudre ce problème d'une façon pratique. Jusqu'ici personne en cette Chambre, ni aucun témoin dont j'aie entendu parler ou dont j'aie lu la déposition ne s'est risqué à proposer un moyen pratique de mettre fin à cet état de choses.

Pour les Provinces maritimes, c'est une question importante, capitale même. Chaque année, il nous faut assister au retour de ces affligeantes conditions. Chaque année, nos mineurs, leurs femmes et leurs enfants sont tous dans la plus navrante détresse; il faut leur

venir en aide, les nourrir, les vêtir et leur assurer les autres choses indispensables à la vie. A coup sûr l'heure est venue où le public doit posséder assez d'intelligence et de patriotisme pour donner des preuves d'abnégation, non pas seulement en vue de secourir provisoirement ces travailleurs, mais d'en arriver à un moyen de surmonter victorieusement et pour toujours ce problème si difficile.

M. A.-E. BOURGEOIS (Kent) (N.-B.). Monsieur l'Orateur, c'est avec hésitation que je me lève en cette circonstance, car je me rends compte qu'un député, qui prend la parole pour la première fois dans cette Chambre, doit le faire avec circonspection. En effet, il y a toujours pour lui, le danger de s'éloigner trop du sujet et d'être ramené à se confiner dans un cadre étroit. Pour cette raison, monsieur l'Orateur, je serai bref.

En une occurrence comme celle-ci, où il m'est donné de prononcer mon premier discours, ce m'est un devoir, monsieur l'Orateur, de vous offrir mes félicitations pour avoir, pour la troisième fois et à l'unanimité, été élevé au poste d'Orateur de cette Chambre. C'est là la preuve incontestable et décisive de votre impartialité reconnue dans tout le pays, de votre indéfectible urbanité et de votre forte personnalité. Quoique la plupart des habitants de notre province, autant que je sache, n'aient pas l'honneur de vous connaître personnellement, je puis vous donner l'assurance que vos états de services au bénéfice du pays font le sujet des conversations dans les foyers du Nouveau-Brunswick, et surtout dans ceux du comté que j'ai l'honneur de représenter. Puis-je aussi exprimer l'admiration que j'ai pour la province de Québec, qui a donné au Canada tant d'hommes d'Etat éminemment doués et distingués.

Je désirais également adresser mes compliments au chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) à l'occasion de son élection comme leader du grand parti conservateur. Ce m'est un plaisir particulier, parce qu'il est originaire du Nouveau-Brunswick et qu'il est né dans le comté d'Albert, voisin du mien. J'ai confiance que, le temps venu, s'il est destiné à devenir premier ministre de ce grand Dominion, il saura suivre les belles traditions de nos hommes d'Etat du Nouveau-Brunswick, qui ont siégé dans les conseils de la nation et qu'il réalisera hautement ces grandes conceptions du véritable homme d'Etat canadien qu'il possède pleinement.

Il me fait également plaisir d'offrir mes félicitations aux deux motionnaires de l'adresse (MM. Ilsley et Beaubien), sur la manière magistrale dont ils se sont acquittés de leur

tâche. Je puis leur donner l'assurance qu'ils ont acquis non seulement l'admiration de leurs commettants, mais aussi l'estime de cette Chambre et de la population du pays en général.

L'événement dominant de chaque session parlementaire, c'est sans contredit le dépôt du budget par le ministre des Finances. Quoique je n'aie jamais siégé ici avant 1926, j'ai suivi d'assez près toutefois le cours des événements. Or, personne ne me contredira si j'affirme que l'exposé budgétaire, chaque année, fournit l'occasion tant à la population canadienne qu'à la presse indépendante de célébrer les méthodes administratives du Gouvernement et du ministre des Finances, qui jouit, dans l'esprit du peuple, d'une si haute réputation d'administrateur honnête, intègre et économe. L'exposé budgétaire que le ministre a fait l'autre jour démontre une fois de plus que nos espoirs n'ont pas été déçus et que le Canada est entré définitivement dans la voie du progrès économique.

Je n'ai pas du tout l'intention, monsieur l'Orateur, de faire la revue des événements qui se sont déroulés depuis le 14 septembre 1926; du reste, nombre d'orateurs de la droite ont exposé avec éloquence la situation qui existait à cette époque-là, au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Cependant, je dois le reconnaître, monsieur l'Orateur, les électeurs canadiens ont noblement répondu à l'appel d'élire un gouvernement stable, ayant un programme vraiment national et adapté à toutes les parties du Canada. Le programme libéral en effet renferme trois articles essentiels, c'est-à-dire un tarif douanier modéré; une politique de protection raisonnable pour les manufacturiers canadiens et l'ouverture de nouveaux débouchés pour les produits naturels et ouvrés de toutes les parties du Dominion. Or, monsieur l'Orateur, quelle meilleure preuve pourrions-nous apporter de la sagesse de ce programme, que l'amélioration de la situation du pays depuis 1921 à peu près. D'année en année, nous sommes témoins de la diminution graduelle de notre dette nationale. D'année en année, nous constatons que la balance du commerce nous est de plus en plus favorable si bien que, cette année, nous sommes heureux de prendre note que nos exportations l'emportent de $147,100,904 sur nos importations. Et ce résultat est dû non seulement à la sage politique du Gouvernement, mais aussi à l'énergie et à la coopération infatigables de la population tant agricole qu'industrielle de toutes les provinces du Canada. Plus que toute autre cependant, la population des trois provinces des Prairies a contribué dans une large

mesure à nous assurer cette balance de commerce favorable. De plus, je tiens à le faire observer, monsieur l'Orateur, les pionniers de l'Ouest et leurs familles qui viennent des provinces d'Ontario et de Québec aussi bien que des provinces du littoral, de même que les immigrants venus des Iles-Britanniques et d'ailleurs méritent les plus grands éloges pour le courage et la persévérance qu'ils ont montrés en ouvrant à la civilisation les magnifiques provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ces hardis pionniers ont accompli l'exploit merveilleux de convertir l'Ouest canadien en un vaste grenier qui nous met en mesure de fournir le blé au monde entier; ils ont contribué dans une large mesure à l'exploitation profitable des deux grands réseaux de voies ferrées du Dominion.

Il ne faut pas l'oublier toutefois, l'Ontario, la principale province du Canada, a joué un rôle important en ce qui regarde l'accroissement de la balance du commerce favorable dont nous nous enorgueillissons, du fait du développement extraordinaire de ses industries et du rendement intense de l'agriculture. D'autre part, la vieille province de Québec a également fait sa part grâce à ses énormes ressources forestières, au rendement de ses fabriques de pâte à papier et de papier ainsi qu'à la politique saine et économique qui préside au développement de l'énergie hydro-électrique et qui a attiré dans cette province d'énormes capitaux étrangers.

Au Nouveau-Brunswick, monsieur l'Orateur, il est vrai que nos progrès n'ont pas été aussi accentués que dans les provinces du Centre et de l'Ouest en ce qui regarde les industries et l'agriculture. Cela est dû jusqu'à un certain point à notre situation géographique et à notre éloignement des marchés des provinces du Centre; il faut également tenir compte du tarif douanier prohibitif pour ainsi dire qui nous empêche d'écouler sur le marché des Etats-Unis le surplus de nos produits de la ferme, surtout les pommes de terre; nous en avons un fort surplus chaque année, mais elles sont frappées d'un droit de 50 c. par 100 livres. Et le tarif en vigueur aux Etats-Unis joue au détriment non seulement de notre population agricole, mais aussi de nos pêcheurs, puisque le maquereau et le flétan sont assujettis à un droit de 2 c. par livre et la morue à un droit de 1 c. par livre.

Il est donc de la plus haute importance au point de vue des provinces maritimes que le Gouvernement entame au plus tôt des négociations afin que nos produits du sol, de la forêt et de la mer soient admis sur les marchés des Etats-Unis à des conditions plus favorables. Cependant, en dépit de cette situation désavantageuse, un sentiment d'optimisme règne par toute la province du Nouveau-Brunswick et les gens escomptent l'avenir avec la plus grande confiance. Ce sentiment a été stimulé par l'influence encourageante du Gouvernement qui a ouvert de nouveaux débouchés à nos produits en négociant un traité de commerce avec les Antilles anglaises. En face de la perspective d'un plus grand développement de notre commerce avec les républiques du centre et du sud de l'Amérique, la population agricole tend toutes ses énergies en vue de produire d'une façon plus intense. A l'appui de cette assertion, je ferai observer que la valeur de nos moissons pour l'année 1927 est estimée à $23,596,000. Nous avons consacré à la culture de la pomme de terre 46,998 acres de terre et l'on estime que cette récolte a rapporté aux cultivateurs du Nouveau-Brunswick $5,423,000 au bas mot. Et non seulement nos cultivateurs consacrent toute leur énergie à augmenter le rendement de l'industrie agricole, mais ils s'appliquent également à développer l'industrie laitière. En 1925, le rendement de l'industrie laitière s'est élevé à $7,663,174; en 1926, il a atteint le chiffre de $8,046,743, mais ce rendement ne suffit pas encore aux besoins de la consommation domestique, surtout pour ce qui est du beurre. Cependant, si la production continue à croître ainsi d'année en année, il y a lieu d'espérer que nous aurons un excédent, avant longtemps. En attendant, les cultivateurs du Nouveau-Brunswick n'ont aucune raison de se plaindre des effets du traité de commerce avec l'Australie, surtout par rapport à ses effets sur les prix du beurre.

J'en viens maintenant à l'industrie des pêcheries du Nouveau-Brunswick qui a la plus grande importance aux yeux d'une nombreuse population établie dans la région comprise entre Campbellton sur la baie des Chaleurs et le cap Tourmentine à l'extrémité sud du Nouveau-Brunswick sur le détroit de Northumberland. Les pêcheurs ont bénéficié de cette industrie jusqu'à concurrence de $2,375,000 en 1926 et $2,520,722, en 1927. Le comté de Kent occupe une situation de premier ordre à cet égard, surtout en ce qui regarde la pêche du homard et des huîtres. La pêche du homard se fait à deux saisons différentes dans mon comté. La première, dans le district compris entre Pointe-Sapin au nord et Chockfish au sud, s'ouvre le 26 avril et se termine au 26 juin. L'autre saison, dans le district compris entre Chockfish et River-Philip, dans le comté de Cumberland (N.-E.), s'ouvre le 15 août et se termine le 15 octobre. Les pêcheurs échelonnés entre les deux derniers endroits que j'ai mentionnés sont incontestablement fort mécontents de la date tar-

dive de l'ouverture de la saison. Je fais remarquer aux honorables membres que, étant donné les forts vents et parfois les violentes tempêtes qui surgissent dans ces parages, les pêcheurs sont dans l'impossibilité de faire la visite de leurs pièges à homard, de sorte qu'ils ne peuvent guère faire la pêche plus de trois semaines pendant une période de deux mois. En conséquence, un bon nombre de pêcheurs ont abandonné la pêche du homard. J'ose donc espérer que la commission royale chargée de s'enquérir des pêcheries verra jour, à la suite de ses investigations, de proposer que la saison de la pêche du homard commence le premier août et se termine le 30 septembre, au lieu de s'ouvrir le 15 août pour se terminer le 15 octobre. De plus, je conseille au Gouvernement de procurer plus de protection aux pêcheurs le long du littoral; inutile pour moi d'insister sur les dangers que bravent constamment nos pêcheurs sur la vaste étendue du détroit de Northumberland, où les tempêtes surgissent brusquement causant des pertes de vie et des dommages matériels assez considérables. Et je me permets de signaler en passant à l'attention du ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) qu'il est absolument nécessaire de construire des brise-lames à Saint-Louis, à la coulée de Maillet et au cap Caissie, dans le comté de Kent, afin de protéger nos pêcheurs du littoral.

Pour ce qui est du rapport Duncan, nous sommes particulièrement reconnaissants envers le Gouvernement qui a donné effet aux conclusions qu'il renferme; nous sommes surtout satisfaits de la réduction de 20 p. 100 sur le prix de transport; les agriculteurs, les marchands et les industriels des provinces maritimes retireront des bénéfices incalculables de cette diminution des prix de transport. En ce qui regarde les conclusions relatives au problème des voies ferrées dans le comté de Kent, j'ose espérer que prochainement le Gouvernement pourra régler la question de façon à améliorer l'état de choses peu satisfaisant qui existe depuis des années dans la partie septentrionale de la province.

Une autre conclusion du rapport Duncan, à laquelle il a été donné suite à la grande satisfaction des pêcheurs des provinces maritimes, est celle qui a abouti à la création d'une commission royale chargée de s'enquérir de la situation de nos pêcheries du littoral. Le rapport que déposeront les commissaires visera, je l'espère, à remédier aux griefs des pêcheurs et à faire progresser davantage l'une des industries les plus importantes des provinces maritimes. En terminant, je suis heureux de proclamer que nous avons au Nouveau-Brunswick une population forte et virile, possédant toutes les caractéristiques des deux grandes races dont elle est issue, les Anglais et les Français; nous vivons côte à côte dans une harmonie parfaite et une camaraderie de bon aloi, conscients que nous sommes de notre devoir d'aider à édifier un Canada heureux, prospère et uni.

(Sur proposition de M. Arthurs, la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à 10 heures et six minutes du soir.)

Vendredi, 24 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

COMITES PERMANENTS

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Au nom du premier ministre, je propose, appuyé par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb):

Que les noms de MM. Duff, Sinclair (Queen) (I.P.-E.), Jacobs, Descoteaux et Glen soient substitués à ceux de MM. Bourgeois, Boivin, Delisle, Fafard et Steedsman dans le comité de l'agriculture et de la colonisation;

Que le nom de M. Lacroix soit substitué à celui de M. Kay dans le comité des chemins de fer, canaux et télégraphes;

Que le nom de M. MacLaren soit substitué à celui de M. Price dans le comité de la marine et des pêcheries; et

Que le nom de M. Price soit substitué à celui de M. MacLaren dans le comité des impressions.

(La motion est adoptée.)

EXPLICATIONS SUR UN FAIT PERSONNEL

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. T. W. BIRD (Nelson): Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je vais citer un article de l'*Evening Guide*, de Port-Hope (Ont.). La Chambre, je l'espère, gardera son sérieux jusqu'à la fin de cette lecture. L'article en question, paru dans le numéro du lundi, 13 février, faisant des commentaires sur le projet de loi présenté, il y a quelques jours, par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) dans le but de modifier la loi criminelle relative au blasphème, s'exprime ainsi:

Remarquons en passant quels sont ceux qui appuient le bill. Il a été proposé par M. Woodsworth et appuyé par M. Bird.

Première erreur.

A noter que ce sont deux anciens ministres du culte.

Deuxième erreur. Je ne suis pas plus un ex-ministre du culte que l'honorable chef de l'opposition n'est ex-avocat.

Le premier était instituteur ou professeur au collège méthodiste de théologie, il y a quelques années.

Je crois que c'est une fausseté. Troisième erreur.

L'autre était un prédicateur éminent de l'évangile dans l'une des provinces de l'Ouest.

Légère exagération.

Cela suffirait pour dispenser de tout commentaire.

Mais l'auteur, incapable apparemment de résister à la tentation de calomnier, continue:

Tout esprit bien pensant peut juger par lui-même cette étrange attitude. Souhaitons qu'au plus intime de la conscience de ces messieurs survive le sentiment de ce qu'ils furent un jour. Milton représente la chute de Lucifer comme d'autant plus tragique que l'ange déchu tombait de plus haut. L'on reste étonné devant la perversion d'un esprit naguère religieux, proposant, sous le prétexte enfantin d'assurer la liberté de parole, de faire disparaître toute contrainte au déluge affreux, navrant, du blasphème vil et révoltant. Il est tout de même triste de penser que les ministres du culte qui ont abandonné leur vocation pour s'adonner à la politique ont déçu l'attente du public et parfois dans une mesure navrante. Il n'en est guère qui ne nous aient déçus, et plus d'un a mal tourné moralement.

Voilà ce que dit ce journal. Le *Port Hope Daily Times*, édition du 27 février, s'exprime ainsi:

Le rév. M. Woodsworth et le rév. T. A. Bird, de Nelson...

Ce ne sont pas des ex-ministres du culte cette fois.

...veulent rayer du Code criminel l'article en vertu duquel Sterry a été condamné, afin qu'à l'avenir les orateurs particulièrement rouges soient libres de blasphémer à volonté. Le langage employé par Sterry dans son journal était des plus révoltants et faisait dresser les cheveux même de ceux que l'on ne saurait qualifier d'esprits religieux; et il se trouve un député ministériel assez entiché de cet écrit pour tenter d'en donner lecture à la Chambre.

Mais l'honorable M. Bennett n'a pas voulu que les Débats en soient souillés, et le révérend M. Bird, s'étant ressaisi, y a renoncé.

Je passe par-dessus la comparaison entre le zèle religieux de l'honorable chef de l'opposition et le mien, comparaison à mon grand désavantage. Quant au premier, je tiens à dire...

M. POWER: J'invoque le Règlement. Deux ou trois fois, nous avons entendu les honorables membres de cette Chambre s'expliquer à propos d'impressions erronées, ou de commentaires, ou d'articles publiés par des journaux. Nous avions probablement raison de considérer cela comme questions de privilège, mais je prétends humblement que la lecture et le commentaire de longs articles de journaux dépasse le cadre des explications sur un fait personnel.

M. l'ORATEUR: Bourinot est bien clair sur ce point. Voici ce qu'il dit:

La Chambre permet toujours à un député convaincu d'avoir été mal compris sur un point essentiel de son discours, de s'expliquer sur ce point.

Il termine ce paragraphe en disant que ces explications doivent être courtes.

M. BIRD: Monsieur l'Orateur, pareille diffamation grossière de la conduite d'un membre de cette Chambre et principalement en ce qui regarde ses convictions religieuses me semble chose très grave. J'ai certainement droit à l'indulgence de cette Chambre dans un cas semblable. Ces articles visent à me ruiner dans l'opinion de mes coreligionnaires et à me représenter comme indigne de la profession que j'ai suivie pendant plusieurs années. Lorsque cette question a été discutée à la Chambre, j'ai pris soin d'établir ma position bien nettement. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur le sujet, ne connaissant point le bill. Mais quand mon honorable ami de Toronto-Sud (M. Geary), involontairement peut-être, imputât des motifs à mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord, j'intervins aussitôt, en disant pourquoi.

Je prends part à ce débat afin de protéger mon ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) contre les commentaires injustes de l'honorable représentant de Toronto-Sud (M. Geary).

M. POWER: Monsieur l'Orateur, j'invoque de nouveau le Règlement. L'honorable député veut évidemment justifier sa participation à un autre débat, et je prétends que si la Chambre n'a pas, dans la circonstance en question, jugé suffisant la justification de l'attitude de l'honorable député, la chose doit en rester là.

M. l'ORATEUR: J'ai déjà dit que ces explications doivent être brèves, mais, en toute justice, pour l'honorable député je dois rappeler en même temps que, selon Bourinot, dans tous les cas de griefs personnels et pour permettre à l'intéressé de s'expliquer d'une façon complète, la Chambre mettra de côté la stricte application de l'usage établi. Les commentaires faits par l'honorable député semblent le justifier d'expliquer son attitude à la Chambre, mais je lui demande encore d'être aussi bref que possible, car le temps est précieux.

M. BIRD: Je ne fais que suivre l'exemple donné hier par un parlementaire bien plus expérimenté que moi-même. Hier, c'étaient les

opinions de l'honorable député qu'on attaquait; aujourd'hui c'est ma réputation qui est attaquée. N'importe quel honorable député qui lira mes observations ne tardera pas à constater que j'ai été calomnié et que mes paroles ont été dénaturées. Quand un de mes amis me semble souffrir sous le coup d'une imputation injuste, je me porte immédiatement à son secours; c'est ainsi que je comprends la religion. Je désire aussi ajouter, confirmant ce qu'a dit hier l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), que les honorables membres de cette Chambre devraient avoir quelque moyen de protection contre des attaques de ce genre. S'il y a un genre de blasphème pire que tout autre, ce n'est pas le blasphème de l'athée qui se fait orateur de carrefour, mais plutôt le blasphème de celui qui, se donnant comme champion de la religion, porte une attaque injustifiable contre le caractère d'un autre homme.

M. HOCKEN: Peut-être ces journalistes ont-ils agi par inadvertance.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon R. B. BENNETT (chef de l'opposition): Le ministre des Finances a déposé hier sur le bureau de la Chambre le document parlementaire n° 132 dans lequel on lit ce qui suit:

Comme on fait maintenant des comptes rendus sténographiés des séances publiques, des copies des notes des sténographes ont été transmises au ministre des Finances. Il y a ainsi des comptes rendus de toutes les séances de l'année 1927. Le président a aussi transmis au ministre son rapport sur les agissements et les délibérations de la commission consultative du tarif depuis son entrée en fonction.

Il s'agit des audiences de la commission consultative du tarif. Je demande au ministre s'il veut bien déposer sur le bureau de la Chambre, pour la gouverne des députés, les rapports sténographiés des audiences publiques tenues par la commission durant l'année 1927, ainsi que le rapport du président sur les agissements et les délibérations de la commission.

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Je serai heureux de déposer sur le bureau de la Chambre tous les renseignements que j'ai reçus de la commission à ce sujet.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour:

M. H. B. ADSHEAD (Calgary-Est): M. l'Orateur, je réclame aussi le privilège de donner quelques explications sur un fait personnel, mais la question est absolument différente de celle qu'a soulevée mon honorable ami de Nelson (M. Bird). Dans mon discours d'hier à la Chambre, j'ai dit que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb), parlant devant une assemblée à Calgary, avait déclaré que 30 millions avaient été épargnés aux corporations par ses réductions de taxes, et que cette somme avait profité en définitive aux classes inférieures. Le ministre des Chemins de fer et le ministre des Finances assistaient tous deux à cette assemblée et ils ont attiré mon attention sur le fait que je me suis absolument mépris sur le sens des paroles du ministre des Finances. C'est bien sans intention, et j'assure les honorables membres de cette Chambre que je ne désirais aucunement citer incorrectement les paroles de mon honorable ami. En conséquence, j'accepte leur déclaration et je retire cette partie de mon discours concernant les propos en question tenus par le ministre des Finances.

LE BUDGET DE L'IMMIGRATION

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): Je désire attirer l'attention du ministre de l'Immigration et de la Colonisation (l'hon. M. Forke) sur ses crédits paraissant à la page 22 du budget des dépenses déposé sur le bureau de cette Chambre, et lui demander s'il veut bien faire préparer, imprimer et distribuer aux membres de cette Chambre les détails des articles numérotés de 55 à 60, de façon que nous puissions les discuter d'une manière intelligente et, espérons-le, utile. A la partie H du rapport de l'auditeur général, il y a une explication détaillée des dépenses faites en vertu des crédits votés l'an dernier sous cette rubrique, et il est évident qu'à moins qu'on ne nous donne d'autres détails, on ne pourra discuter d'une façon utile les crédits présentement proposés. Nous prions donc le ministre de bien vouloir faire préparer et distribuer un état détaillé de ces crédits et analogue à ce qui est contenu dans la partie H du rapport de l'auditeur général, qui indique les dépenses faites l'an dernier. Le très honorable premier ministre admettra que dans ces circonstances nous puissions faire fonction d'un comité sur les crédits et offrir des conseils utiles relativement aux dépenses de ports, comme Saint-Jean et Halifax et autres endroits; mais comme le crédit ne comporte en ce moment que cinq articles, il serait presque impossible d'offrir cette critique utile et si essentielle pour que ce crédit soit bien compris des membres de cette Chambre et du peuple en général. Si le ministre voulait bien préparer cet état détaillé, le faire imprimer et distribuer avant l'étude de ces crédits, il nous rendrait un immense service.

L'hon. ROBERT FORKE (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Je me fais

un plaisir d'accepter la suggestion de mon honorable ami pourvu qu'elle soit praticable.

L'hon. M. BENNETT: C'est tout ce que nous demandons.

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES PECHERIES

A l'appel de l'ordre du jour:

M. W. C. ERNST (Queen-Lunenburg): Je désire demander au ministre de la Marine et des Pêcheries s'il est en mesure de dire à la Chambre vers quelle date le rapport de la commission royale chargée d'enquêter sur les pêcheries des Provinces maritimes sera déposé sur le bureau de la Chambre.

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Je regrette de ne pouvoir en ce moment donner la date approximative du dépôt de ce rapport. On me dit que la commission en hâte la préparation et je tenterai d'obtenir des renseignements sur la date à laquelle il sera complété et j'en informerai mon honorable ami, lundi ou mardi, le plus tard.

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. E. J. GARLAND (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège. Hier, l'honorable représentant de Huron-Sud (M. McMillan) aurait dit d'après le hansard, page 753, édition anglaise non revisée, ce qui suit:

L'honorable député de Bow-River a essayé de me rouler quand il a demandé le secours de l'Ontario pour la subvention de chemins de fer destinés à amener le charbon de l'Alberta.

Je suis certain que l'honorable député n'avait pas l'intention de créer une fausse impression à mon sujet; c'est pourquoi je me contente de déclarer devant la Chambre que j'ai privément et publiquement exprimé mon opposition à ce qu'aucune subvention soit votée pour le transport du charbon de ma province à d'autres endroits et, par la bouche de son premier ministre, la province d'Alberta a fait la même chose. Les exploitants de cette province également, à une réunion récente, ont adopté à l'unanimité une résolution demandant que ce transport se fasse sans subvention.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. JAMES ARTHURS (Parry-Sound): Monsieur l'Orateur, deux questions importantes s'imposent à l'attention des citoyens sérieux de ce Dominion à l'heure actuelle. La première est de savoir par quels moyens nous pouvons maintenir le degré de prospérité dont jouit le pays et même l'augmenter, et la seconde, comment nous pourrions augmenter le chiffre de notre population afin, entre autres choses, d'alléger le fardeau des impôts qui pèse sur le pays. Les membres de la gauche se réjouissent de l'augmentation du degré de prospérité dont jouit le Canada. Avec notre vaste territoire, nos immenses ressources naturelles, et notre peuple si industrieux, ce résultat était inévitable; mais, je désire faire remarquer que ce surcroît de prospérité n'est d'aucune façon l'œuvre de ce Gouvernement et, même, qu'elle a échu au Canada en dépit des actes de ce dernier. Je ferai remarquer de plus que le budget actuel ne contient rien qui puisse promouvoir cette prospérité à l'avenir. Les quatre causes principales de ce surcroît de prospérité peuvent être énumérées comme suit: D'abord, nous avons eu trois années de récoltes abondantes, grâce à la Providence, et les produits de ces récoltes ont été vendus par nos cultivateurs à des prix très supérieurs à ceux qui prévalaient avant la guerre. L'industrie animale a aussi progressé et rapporté davantage. Conséquemment, les cultivateurs du Canada aujourd'hui, peu importe la province qu'ils habitent, sont en meilleure posture, relativement parlant, qu'ils ne l'avaient été depuis quelque temps.

La seconde grande industrie canadienne qui a joui d'un regain de prospérité est sans contredit l'industrie minière. Ici encore, nous voyons que l'initiative du gouvernement fédéral n'y est pour rien, ou pour peu de chose. L'industrie minière dans Ontario, ma province natale, fait d'immenses progrès grâce surtout aux mesures adoptées par le gouvernement provincial. Ce dernier a envoyé son ministre des Mines outre-mer pour intéresser les capitalistes aux mines de la province et cette visite a eu de très bons résultats. La situation est la même, je crois, pour les mines de la province de Québec. Dans presque toutes les provinces du Dominion l'industrie minière se développe si bien que de nouvelles villes surgissent un peu partout et que d'autres industries se fondent dans le même but. On peut en dire autant de l'industrie de la pulpe, qui est l'une de nos importantes industries. Elle est pour ainsi entièrement sous le contrôle provincial et n'est pas assujettie aux fantaisies du gouvernement fédéral actuel.

Il y a une quatrième industrie dont je voudrais parler pendant quelques instants et qui prend de plus en plus d'importance au Canada: le tourisme. Depuis quelques années, le tourisme s'est développé d'une façon remarquable, si bien qu'on évalue à 200 millions la

somme laissée au Canada, l'an dernier, par les touristes. La construction de bonnes routes y a largement contribué. L'agitation en faveur des bonnes routes date du moment où un gouvernement fédéral conservateur a accordé pour cela des subventions; aujourd'hui, elle a pris une telle ampleur que presque toutes les provinces affectent une grande partie de leur revenu à l'amélioration de leurs routes. Il résulte que le tourisme augmente chaque année et il continuera d'augmenter, malgré que le gouvernement fédéral ne fasse rien pour annoncer le Canada à cet égard. Il y a quelques années, le département de l'Immigration avait fait, je crois, un peu de publicité, mais je pense que cela a été en grande partie abandonné.

L'hon. M. STEWART: Je crains que l'honorable député n'ait pas lu les journaux.

M. ARTHURS: On publie quelques annonces ici et là, mais bien peu.

L'hon. M. FORKE: On a dépensé beaucoup d'argent en publicité.

M. ARTHURS: Je ne veux point crier au désastre, mais je tiens à faire remarquer que la prospérité si librement annoncée par nos collègues d'en face est en grande partie inexistante. Nous avons des rapports démontrant que les banques sont prospères et nous le croyons, mais quelle consolation cela offre-t-il à l'individu qui n'a pas d'emploi, à l'homme qui a perdu sa place dans quelque usine du pays? On a aussi cité les chiffres considérables de l'assurance-vie. Je ferai observer qu'une grande partie de ces assurances représentent un placement de la part de gens riches qui cherchent à échapper au paiement de l'impôt sur le revenu et à éviter qu'à leur décès leurs biens soient taxés.

Ce qui nous intéresse surtout, c'est ceci: la situation est-elle meilleure ou pire dans nos campagnes et nos petites villes depuis l'avènement du ministère actuel? Or il n'est pas douteux que dans presque toutes nos villes, elle est pire qu'elle ne l'était il y a quatre ou cinq ans. Nos jeunes gens s'en vont aux Etats-Unis—il en est parti déjà des centaines —et, en dépit de ce que peut dire le Gouvernement, ils restent là-bas. L'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Clark) a cité, hier, à ce sujet quelques chiffres extraits des rapports américains. J'en citerai d'autres pour montrer la mesure de cette migration des Canadiens aux Etats-Unis. De 1922 à 1927, 645,212 Canadiens ont quitté leur pays pour aller là-bas. Ils ont acquitté leur taxe individuelle et sont allés là avec l'intention d'y demeurer d'une manière permanente. Cette migration a augmenté graduellement au cours de ces six années. Par exemple, en 1921, les Canadiens formaient 9 p. 100 de l'immigration totale aux Etats-Unis; en 1922, la proportion était de 15.01 p. 100; en 1923, 22.04 p. 100; en 1924, 28.05 p. 100; en 1925, 34.9 p. 100; en 1926, 30.07 p. 100; en 1927, 25.03. Autrement dit, durant les cinq dernières années, presque un tiers de l'immigration totale aux Etats-Unis consistait en Canadiens; en effet, ces statistiques ne visent que les Canadiens de naissance. Je ferai aussi observer que durant l'année financière 1926-1927, la population des Etats-Unis s'est accrue de 88,023 Canadiens. Nous avons donc laissé émigrer aux Etats-Unis 88,000 Canadiens de plus qu'il n'en est revenu au Canada. On prétend qu'ils reviennent. Or, les statistiques américaines, concernant les sujets naturalisés ayant quitté les Etats-Unis pour le Canada portent 721 Canadiens et 10,374 Américains. Cela indique de façon concluante que l'exode des Canadiens aux Etats-Unis n'est pas terminé et que nous perdons à ce pays beaucoup de notre population. En 1881, notre population était de 4,324,810. Depuis cette époque le nombre d'immigrants arrivés au pays a été de 5,436,863, ce qui devrait nous donner une population de 9,761,473. De plus, nous aurions dû avoir une augmentation naturelle que les experts estiment à 100,000 par an. Si nous avions conservé cette augmentation naturelle, se montant approximativement à 4 millions, nous devrions avoir aujourd'hui 13,761,473 de population. Mais il n'en est pas ainsi et on constate que nous avons perdu, d'une manière ou d'une autre, plus de 4 millions et demi d'habitants.

Comme question de fait, on sait que notre système actuel d'immigration est simplement une comédie. Nous sommes censés choisir et trier les immigrants et, dans biens des cas, ils ne demeurent pas au Canada, mais nous quittent au bout de peu de temps. Si nous comparions notre système à celui du passé, il est certain que nous préférerions revenir à la vieille méthode qui admettait tout le monde. Pendant des années, nous avons eu une immigration considérable et la majorité des hommes qui nous sont arrivés ont réussi. Nous n'avons pas besoin de sortir de la Chambre des communes pour voir le résultat de notre politique d'immigration de jadis. Nous avons actuellement à la Chambre trente et un députés qui sont venus ici immigrants, ou, en d'autres termes, 12½ p. 100 du nombre total des députés sont nés en dehors du Dominion. Ces hommes ont réussi et beaucoup déclarent qu'ils sont arrivés ici sans aucun avantage pécuniaire ou autre, mais avec le système actuel, on ne les aurait pas admis. Je dois faire observer que tous n'étaient pas

des cultivateurs. Quant à ce qui regarde les nationalités, neuf étaient Anglais, douze Ecossais, quatre Irlandais et six venaient des Etats-Unis. Sur les 31, dix seulement étaient cultivateurs. Cependant, ils ont réussi et, dans la majorité des cas, nous sommes fiers de les avoir au pays.

J'ignore si le Gouvernement a l'intention d'adopter les vues de toutes ces associations, mais je vois dans le *Citizen* d'Ottawa, d'hier, une résolution adoptée par une association libérale d'une ville proche de celle-ci et qui demandant, entre autres choses, qu'on suspende l'immigration parce que nous avons des chômeurs et, en outre, que, si nous recevons des immigrants, ce ne soient que des cultivateurs, et susceptibles d'être arrêtés et expulsés s'ils quittent leur terre avant dix ans révolus. Je ne sais si le ministre se propose de soumettre cette résolution, mais je la lui recommande comme étant aussi bonne que d'autres qu'il a actuellement entre les mains.

Un des grands problèmes actuels provient de notre énorme dette causée par la guerre et il nous faut augmenter notre population si nous voulons que cette dette ne soit pas écrasante pour les individus. Depuis qu'il est au pouvoir le Gouvernement n'a absolument rien fait pour remédier à cet état de choses. Le meilleur des remèdes nous manque, c'est-à-dire la protection pour nos manufactures, nos cultivateurs et nos ouvriers afin qu'ils puissent approvisionner le marché du pays. Je sais que plusieurs, surtout nos députés de l'Ouest, font peu de cas du marché du pays et prétendent qu'en vendant leurs produits aux marchés mondiaux c'est aussi sur ces marchés qu'ils ont le droit de s'approvisionner. Mais cette manière de voir ne s'applique pas à la majorité de nos cultivateurs qui connaissent la valeur du marché national et je ferai observer à nos amis de l'Ouest, à ceux qui s'occupent surtout de cultiver du blé, que le moment arrive, inévitablement, où la Russie reprendra sa place comme pays producteur de blé. Avec ses deux cents millions d'habitants, ses champs pour ainsi dire à la porte de chacun, ce peuple entrera en concurrence directe avec le Canada et les Etats-Unis. De plus, d'autres pays peuvent progresser dans le même sens et le jour viendra, bientôt, je le pense, où l'importance du marché du pays sera comprise même par ceux qui ne produisent que des grains, comme elle a été comprise par d'autres. L'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) a prononcé l'an dernier un discours dont une partie constituait le meilleur argument protectionniste que j'aie entendu. Il a fait voir comment de petites villes surgissaient en Colombie-Anglaise où les cultivateurs des environs trouvaient un marché pour tout ce qu'ils pouvaient cultiver et récolter. Le même principe devrait s'appliquer à tout le Canada; nous devrions encourager nos petites industries, faire progresser nos petites villes et, si c'est possible, faire en sorte de fabriquer au Canada tout ce qu'il faut aux Canadiens.

Parfois, ici même, on donne trop de poids à l'opinion des cultivateurs sur cette question et nos amis sont susceptibles de dépasser la mesure, même en ce qui regarde les faits et les chiffres. Ainsi, par exemple, l'an dernier, un député du groupe de l'extrême gauche, parlant des importations et exportations du Canada, a fait cette remarque:

M. SPENCER: Quel est le nom de l'honorable député?

M. ARTHURS: C'était le député d'alors pour Maple-Creek. Il fit cette remarque:

Un millard et demi de dollars entrent au Canada par la vente de tous nos produits agricoles.

M. GARLAND (Bow-River): Cet honorable député ne siégeait pas immédiatement à la gauche de mon honorable ami. Il siégeait là-bas.

M. ARTHURS: Eh bien, il a changé de place. Je retire cette remarque. Nous voyons par les statistiques du Gouvernement que l'honorable député exagérait d'environ 100 p. 100. Nos exportations des produits de la ferme sont certes considérables et devraient l'être davantage. Nous devrions encourager de toute façon nos cultivateurs à produire et à exporter, mais, tout de même, ces exportations ne sont pas proportionnellement aussi grandes que l'honorable député s'efforçait de le démontrer. L'an dernier, nos exportations de produits de la ferme de toute catégorie se sont élevées à 702 millions de dollars. Il y a diverses catégories. J'attire votre attention sur certains de ces articles classés comme produits agricoles; ils sont des plus intéressants. Par exemple, les airelles, des articles d'épicerie de tout genre, la bière, le genièvre, le whiskey et autres spiritueux sont tous inclus sous la rubrique de produits agricoles dans un document déposé par le Gouvernement.

L'hon. M. CHAPLIN: On y relève aussi tous les produits des pêcheries canadiennes.

M. ARTHURS: Sous la rubrique des produits de la ferme, sont inscrits les cigares, les cigarettes, le tabac comprimé et tordu, tous les autres genres de tabac, le goudron et la poix, la térébenthine, la toile et le jute ouvrés, et la toile cirée. Les chiffres sont élevés. Par exemple, nos exportations de whiskey et de divers spiritueux se sont montés l'an dernier à environ 28 millions de dollars, et elles figurent toutes parmi les produits de la ferme.

Sous la rubrique des produits animaux, nous relevons le cuir à harnais, le cuir à semelles et à tiges de chaussures, tous les autres genres de cuir, les produits à fabriquer la colle, les résidus de produits animaux, les courroies de cuir, les mocassins et pantoufles indiennes, les souliers et chaussures de cuir, les gants et mitaines de cuir, les harnais et articles de sellerie, et ainsi de suite. Si nous tournons la page, nous voyons inclus parmi les produits de la ferme les tapis de laine, les tissus de laine, les sous-vêtements et les vêtements de laine, les lainages et la glycérine. Remarquons que l'exportation des produits de la ferme est probablement l'une des affaires les plus prospères de l'Etat, et si le Gouvernement n'exportait pas le whiskey, il ne pourrait revendiquer un surplus, même suivant ses méthodes de comptabilité, peut-être.

Nous, de la gauche, nous ne sommes pas opposés du tout aux dispositions nécessaires pour assurer la prospérité d'une région du Canada. Je ne crois pas qu'il se soit trouvé dans la députation conservatrice un seul dissident contre les mesures trouvées nécessaires pour développer les provinces Maritimes et assurer la reconnaissance de leurs droits. Depuis nombre d'années, nous, les habitants du centre du Canada, de l'Ontario et de Québec, nous payons le gros des profits réalisés par le National-Canadien, s'il en est. Nos amis de l'Ouest ont joui de tarifs de transport bien plus bas que ceux d'Ontario et de Québec, et nous leur avons très volontiers accordé cet avantage. Nous sommes heureux d'agir ainsi, mais nous croyons qu'en retour on devrait avoir égard à ces fabriques établies au pays depuis plusieurs années. Allez n'importe où dans la province d'Ontario ou ailleurs, et là où il y avait de petites tricoteries, de petites fabriques de lainages et autres, vous verrez des établissements fermés dans une grande mesure à cause de la négligence du Gouvernement, ou parfois de lois préjudiciables. Il n'y a pas à l'heure actuelle un pays civilisé libre-échangiste. La Grande-Bretagne a élevé les droits de douane au point que pour plusieurs articles, c'est aujourd'hui un pays mieux protégé que le Canada. La Grande-Bretagne, a établi pour la protection de ses industries un régime flexible d'après le loi dite de sauvegarde des industries, et sous lequel la détermination des droits appartient au Board of Trade. Celui-ci peut en tout temps augmenter ou baisser un droit, quand il juge qu'il existe une concurrence injuste du fait des salaires plus bas ou d'un mode d'existence différent chez les pays concurrents, ou pour toute autre cause. Il a la faculté de décider, par exemple:

Si des produits étrangers de la catégorie ou description définie s'importent et restent pour la consommation au Royaume-Uni en quantité anormale.

Si les produits étrangers ainsi importés se vendent ou s'offrent en vente au Royaume-Uni, à des prix inférieurs aux prix auxquels les produits semblables peuvent se fabriquer ou se produire dans le Royaume-Uni.

Une autre disposition porte que la concurrence ne sera pas censée injuste à moins qu'elle ne provienne entre autres choses, de:

Conditions de travail inférieures, quant à la rémunération ou aux heures de travail ou sous d'autres rapports, existant parmi le prolétariat employé à la production desdits articles importés, par comparaison avec les conditions de travail des ouvriers qui travaillent à la fabrication des produits semblables au Royaume-Uni.

Elle indique ensuite toute la procédure par laquelle les droits en Grande-Bretagne peuvent être élevés ou modifiés sans le consentement du Parlement, et, comme je l'ai dit, on a élevé le tarif au point que certaines industries sont plus protégées que les nôtres. Aux Etats-Unis la même chose existe. Je crois que c'est l'honorable député de Fort-William (M. Manion) qui l'autre jour a mentionné le cas de marchandises importées du Canada par un Américain, et avant que ces marchandises fussent rendues à son entrepôt les droits avaient à peu près doublé. J'ai une connaissance personnelle d'un cas dans ma propre ville où un fabricant, qui vendait aux Etats-Unis, a conclu un marché et a vu ensuite les droits de douane s'élever à tel point que dans un cas ils étaient de plus de 150 p. 100. A notre corps défendant, nous devrions faire quelque chose pour protéger nos ouvriers, et pour le bien du pays en général.

De magnifiques discours ont été prononcés au cours de la présente session concernant l'industrie du fer et de l'acier au Canada. Nous avons au Canada des millions de tonnes de minerai de fer, et il est honteux d'avoir à admettre que nous n'en avons pas produit une seule tonne depuis trois ou quatre ans. Le gouvernement de l'Ontario a offert, il y a un an environ, d'accorder une prime pour la production du fer ontarien, et je crois que le premier ministre de la province de Québec a fait une offre semblable, pourvu que notre Gouvernement fasse sa part et paye une proportion raisonnable de la prime. Il n'y a eu rien de fait sous ce rapport. Cependant, notre gouvernement peut dépenser 2 millions de dollars pour convertir une couple de pâtés de maisons de cette ville en square public. Je dis à cette Chambre qui si ces 2 millions

étaient dépensés en primes ou autrement pour aider au développement de l'industrie du fer au Canada, cela donnerait de l'emploi à des milliers de chômeurs canadiens et immigrants.

Pour terminer je désire poser les questions suivantes:

Ce budget va-t-il contribuer à rendre le Canada prospère?

Va-t-il aider les cultivateurs et les ouvriers?

Va-t-il garder nos enfants au Canada?

Fera-t-il fonctionner les fabriques arrêtées?

L'hon. M. ROBB: Il n'y en a pas d'arrêtées dans le moment.

M. ARTHURS: Je crains que le ministre des Finances ne soit pas un grand voyageur. Ce budget va augmenter un peu l'industrie mais ce sera celle d'un autre pays; il n'augmentera pas l'industrie au Canada, et cette augmentation de l'industrie dans les autres pays sera aux dépens des Canadiens qui devront émigrer ailleurs pour se chercher du travail.

La politique qu'il nous faut est celle qui permettra d'employer ici notre matière première; nous devrions l'employer pour finir ici autant que possible le produit ouvré, au lieu d'exporter cette matière première pour ensuite la racheter dans sa forme ouvrée à un prix exorbitant. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, donnons le Canada aux Canadiens et à personne autre, c'est là notre véritable politique.

M. W. A. HALL (Bruce-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) d'avoir maintenu solides les finances de notre pays comme l'indique le budget, et aussi pour le courage et le bon sens qu'il a montrés en tirant parti des circonstances qui ont amené ce résultat, bien que l'honorable député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie) l'ait accusé de manquer de courage. Le même député l'a accusé d'avoir trompé le pays au sujet des émissions du National-Canadien garanties par le Gouvernement, ce qui tendrait à démontrer que la dette du pays a été diminuée alors qu'en vérité elle a été augmentée de plus de 20 millions de dollars. Il a déclaré, en outre, que tous les ministres des Finances précédents ont ajouté à la dette nationale ces montants garantis, au lieu de les mettre au compte de chaque chemin de fer en particulier. Et le gouvernement de l'Ontario, a-t-il ajouté, a élaboré un projet, il y a cinq ou six ans, par lequel il paierait la dette provinciale dans une période de trente ans, et n'a rencontré jusqu'ici aucun obstacle pour la mise à exécution de ce projet.

Or, monsieur l'Orateur, aucune de ces allégations n'est en accord avec les faits. Quels sont ces faits? D'abord cette Chambre et tout le pays sait que le ministre des Finances est courageux, honnête et modeste, et que peu d'hommes politiques ont ces qualités. L'exposé de son budget contredit l'autre allégation, celle relative à l'augmentation de la dette. Si l'honorable député de Wellington-Sud veut se donner la peine de se renseigner il verra que le montant de 124 millions de dollars, garanti par le gouvernement de sir Wilfrfid Laurier de 1896 à 1911, n'a pas été débité au compte de la dette nationale, que le montant de 170 millions de dollars garanti par les gouvernements qui se sont succédés de 1911 à 1921, n'a pas été débité non plus au compte de la dette publique. L'honorable député fait erreur quand il dit que le projet du gouvernement ontarien pour amortir la dette provinciale a été élaboré voilà cinq ou six ans; à cette époque le ministère Ferguson n'était pas au pouvoir. Il fait erreur aussi quand il dit que le plan sera réalisé en trente ans: il y faudra quarante ans. Quant à son affirmation que la réalisation du projet ne présente aucune difficulté au gouvernement Ferguson, je fais savoir, à lui et à la Chambre, que nos finances provinciales ont accusé un déficit chaque année depuis l'avènement du gouvernement Ferguson: quinze millions de dollars la première année, huit millions la deuxième, et cinq millions la troisième année. Cette année, pour la première fois, le trésorier provincial est arrivé à boucler son budget et à accuser un excédent, grâce surtout aux bénéfices récoltés du débit des spiritueux. Il faut croire qu'à présent on va commercer à éteindre la dette.

Le présent budget, monsieur l'Orateur, nous apporte des réductions et des augmentations: réduction de l'impôt et de la dette nationale, augmentation du commerce et des revenus. et un excédent considérable. Le ministre des Finances est en mesure de nous faire part de diminutions tant dans l'impôt direct que dans l'impôt indirect: la taxe sur les ventes, l'impôt sur le revenu et la taxe des compagnies ont été abaissés. La diminution de l'impôt indirect, du tarif douanier s'entend, intéresse principalement les tissus: cotons, laines, toiles. Comme ces produits entrent dans la catégorie des objets nécessaires à la vie, la réduction du tarif fera baisser le coût de la vie et allégera d'autant le fardeau des classes ouvrières. La dette nationale a été réduite de $41,896,729; son chiffre net est aujourd'hui de 2,306 millions de dollars. Le parti libéral, depuis son arrivée au pouvoir, voilà cinq ans, a réduit la dette publique de $144,700,000.

Nous avons été témoins d'un essor formidable dans le domaine commercial: le Canada détient actuellement le deuxième rang parmi

les pays exportateurs du globe, et le quatrième pour ce qui concerne le commerce mondial. Notre commerce global, importations et exportations, au cours des neuf mois terminés le 31 décembre dernier, a atteint une valeur de $1,793,209,092, nous laissant une balance favorable de $147,100,904, contre une balance adverse de 29 millions, la dernière année du régime Meighen. Mais la balance de commerce la plus défavorable que le Canada ait connue fut celle de 222 millions de dollars, soit $29.61 par tête de population, en 1913 sous un ministère conservateur et un tarif protecteur qui ne protégeait pas; alors qu'en 1926, sous un gouvernement libéral, qui se contentait d'un tarif purement fiscal, le Canada a joui d'une balance favorable de $29.34 par tête. Au cours de la dernière année, nous avons relevé notablement nos revenus et partant notre excédent: les encaissements ont dépassé les dépenses de $54,815,000. Défalcation faite de l'actif improductif, il nous restait un excédent de $41,896,729 qui a contribué à l'extinction de la dette nationale.

A en juger par les articles des organes des deux partis politiques, le cinquième budget Robb rallie l'approbation d'une bonne majorité du public. Il faut reconnaître que ce budget n'atteint pas assez fortement le tarif des douanes pour satisfaire une minorité de la classe agricole; seulement ces amis doivent se rappeler que nous sommes simplement au début, non pas à la fin, des réductions: elles continueront jusqu'au jour où nos industries manufacturières essentielles seront en mesure de faire concurrence à l'univers entier, sans impôt, sans tarif, sans protection. Jadis le cultivateur était considéré comme inférieur: les agriculteurs étaient dominés par d'autres classes de la société parce qu'ils ignoraient leurs intérêts, ils ne connaissaient pas leur force, ils n'étaient pas organisés. Aujourd'hui tout cela est changé: tout le monde reconnaît à cette heure que l'agriculture est à la base de la prospérité canadienne. Les cultivateurs se sont organisés; ils ont dit sans ambages et crânement ce qu'il leur faut, ce qu'ils veulent. La méthode coopérative est en honneur tant pour les achats que pour les ventes; nos cultivateurs sont d'avis que dans la coopération se trouve la clef de la prospérité; en cela ils suivent les traces de la classe agricole du Danemark qui aujourd'hui est fière d'avoir une part équitable des richesses et de la prospérité de ce dernier pays. Mais j'affirme, monsieur l'Orateur, que la population rurale ne sera jamais contente et heureuse tant que l'agriculture ne sera pas devenue rémunératrice.

[M. Hall.]

Si l'on me permet, je vais énumérer quelques-unes des raisons qui font que l'agriculture n'est pas rémunératrice:

1. Le manque de connaissances scientifiques pour la culture du sol et pour l'élevage, l'alimentation et l'entretien des animaux. L'instruction en ces matières se répand de plus en plus.

2. Le manque de discrétion, ou dirai-je plutôt de jugement; en effet, les cultivateurs décrient, condamnent,—ou maudissent,—leur propre occupation, la qualifient d'esclavage et ne cessent de se lamenter. Voilà certainement ce qui, plus que toute autre cause, a provoqué, et provoque encore, l'exode des jeunes des campagnes vers les centres urbains: le résultat définitif de ce mouvement est la concentration de l'industrie et de la population dans les villes au détriment des régions rurales.

3. Le manque de main-d'œuvre, conséquence naturelle de la cause précédente.

4. Le manque de capitaux probablement, conséquence naturelle des causes précédentes.

5. Le manque de crédit. Ceci découle du manque de capitaux. On y a remédié dans une certaine mesure par la loi des crédits agricoles adoptée à la dernière session.

6. Le manque de méthode dans les affaires. Les cultivateurs ressemble sans doute en cela au médecin qui se croit trop occupé pour prendre la peine de donner plus de soin à ses affaires en dehors de sa routine journalière.

7. Le manque d'instruments et d'articles manufacturés à un prix raisonnable. Ceci est dû en partie aux impôts dont je parlerai plus loin.

8. Le manque de moyens de transport et d'écoulement des produits à bon compte. On pourra parer à cela grâce à la coopération.

9. L'achat inconsidéré et déréglé d'articles de luxe. C'est là la dernière, mais non la moindre, des causes de l'insuccès financier de l'agriculture. On a le droit de convoiter et de désirer des choses de luxe, mais leur acquisition diminue considérablement les bénéfices de l'agriculteur.

Puisqu'on juge que l'agriculture est la plus abondante source de richesse, il nous faut compter particulièrement sur elle, ainsi que sur les produits de nos forêts, de nos mines, et de nos pêcheries, pour faire face à nos obligations financières. Ce sont là les principales sources de richesse véritable sur lesquelles il nous faut compter pour que notre pays recouvre une condition financière saine et solide. L'agriculture est de toutes ces sources la plus riche; son rendement annuel dépasse celui des trois autres réunies. D'après le *Financial Post* le rendement agricole du pays, en 1927, aurait atteint une valeur de $1,660,-

387,100, quand celui des trois autres n'aurait été que de $811,446,000, soit la moitié moindre que le rendement agricole. On voit là le rôle important, de premier plan, que le cultivateur tient quand il s'agit du bien-être économique du pays. Il tire de son sol la nourriture qui fera vivre les classes ouvrières. Les autres classes sociales ne sauraient survivre sans le cultivateur. Alors il faut déduire que de la prospérité de l'agriculteur dépend le bien-être de toutes les autres classes; et notre devoir, autant que faire se peut, est de faire disparaître tout ce qui serait de nature à l'empêcher de s'assurer une bonne part de la richesse matérielle et du bonheur. Est-il besoin de signaler que le principal obstacle qui empêche l'agriculteur de retirer un juste bénéfice de son placement réside dans la grande cherté de la vie; et cette cherté résulte principalement des droits d'importations, surtout des droits qu'on prélève sur les articles de première nécessité et sur les instruments de production.

On se demandera, mais que dites-vous du manufacturier? Le manufacturier prétend qu'il faut qu'on le protège, sans quoi il suspend ses opérations et jette, ainsi, sur le pavé un grand nombre d'ouvriers. Si cela se produisait songez donc à la masse des chômeurs! Et bien, rappelez-vous l'histoire de la General Motor d'Oshawa, quand il y a deux ans on abaissa les droits sur l'automobile et les accessoires. Nous savons tous ce qu'il advint. Selon d'autres, le pays a besoin de revenus pour faire honneur à ses obligations et acquitter sa dette énorme. Prenons le cultivateur comme exemple. Si vous prélevez un droit sur ses instruments, sur sa lieuse, sur sa moissonneuse, sur son râteau mécanique, sur sa charrue, sur sa herse, sur sa batteuse, sur son tracteur, sur son camion et ainsi de suite, vous le privez du bénéfice qu'il aurait réalisé du travail de ses mains et de la sueur de son front et vous le versez au compte de banque du manufacturier déjà riche à millions perçus chez les autres cultivateurs sous forme de droits de douane. Ainsi ces recettes ne tombent pas dans le trésor du pays et de cette feçon ne contribue en rien au service de la dette. Il est évident que cela réfute la prétention conservatrice que les revenus du pays sont accrus de cette façon.

Toujours les cultivateurs du Canada ont désiré un traité de réciprocité avec les Etats-Unis pour les produits naturels et cela depuis l'expiration du traité en 1866, c'est qu'ils ont toujours un excédent considérable de produits qu'ils pourraient écouler. Ainsi prenons le blé: la consommation locale n'exige qu'un sixième de la production, et cela quoi qu'ait pu dire le très honorable Arthur Meighen au cours de la campagne de 1925. Il a parcouru tout le pays en disant que chaque personne qui s'en allait aux Etats-Unis faisait perdre $500 au marché domestique pour ce qui est des produits agricoles. Si c'était vrai la population étant de 9,500,000, chaque individu consommerait neuf millions et demi de fois $500; ce qui représenterait quatre milliards et trois quarts de produits agricoles chaque année. Seulement la production agricole du Canada n'atteint pas un milliard et trois quarts; alors il nous faudrait importer plus que le double que ce que nous produisons et cela pour nourrir notre population. C'est un peu fort vraiment! Mais la vérité est qu'il ne nous faut qu'une faible proportion de l'ensemble de nombre de nos produits agricoles pour notre subsistance.

Ceci amena le gouvernement Laurier, en 1911, à négocier un pacte de réciprocité avec les Etats-Unis, pacte qui eut été très profitable à l'agriculteur canadien. Si, au lieu de soumettre son projet au peuple, le gouvernement du temps l'eut mis à exécution pour en faire voir les avantages, cela eût signifié des millions de dollars, chaque année pour les cultivateurs. Et en fin de compte c'eût été pour le manufacturier, une aubaine considérable puisque chaque dollar reçu des Américains par l'agriculteur canadien eût augmenté d'autant son pouvoir d'achat au bénéfice des établissements canadiens. Quoiqu'il en soit le gouvernement décida d'en référer au corps électoral. Qu'advint-il? Les manufacturiers s'organisèrent pour faire échouer le projet de réciprocité. On a raconté, que de concert avec le parti conservateur, ils prélevèrent un fonds de campagne. On a dit que ce fut la seule fois dans l'histoire politique du Canada qu'il soit resté de l'argent après une campagne électorale, quoique, disait-on, des sommes considérables eussent été versées dans la caisse des journaux, que d'importantes sommes eussent été distribuées dans les comtés et que tout eût été mis en œuvre pour créer une opinion publique hostile à cette politique. Cependant, tout cela n'aurait servi à rien n'eût été le fameux cri de guerre inventé par un supposé stratège politique que l'on dit être l'honorable Robert Rogers: "Ni troc ni commerce avec les Yankees". Grâce à ce mot d'ordre et à l'appel au patriotisme, les tories l'emportèrent et firent rejeter le pacte réciprocitaire à la honte ineffaçable du peuple canadien.

En passant, bien que cette convention réciprocitaire fût de nature à les aider au lieu de leur nuire, les manufacturiers désiraient perpétuer au pays le régime de la protection afin que les sommes que représentent les droits de douane continuassent à tomber dans leurs

caisses de la même façon automatique que les rivières se déchargent dans l'océan. Dix-sept années ont passé depuis cette époque et le Canada n'a jamais pu obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis en ce qui regarde les produits naturels, bien que peu de temps après son arrivée aux affaires le gouvernement Borden ait envoyé une députation à Washington afin de tenter de négocier une convention de réciprocité entière ou partielle. Cependant, cette mission n'aboutit pas, car les Américains ne pouvaient plus se fier aux conservateurs, qui s'étaient opiniâtrement opposés à la conclusion du pacte réciprocitaire quelques mois plus tôt. Or, cette opposition des conservateurs ne visait qu'à gagner les élections aux dépens de la prospérité du pays.

L'hon. M. BENNETT: Cela n'est pas exact. Le gouvernement Borden n'a jamais envoyé de députation à Washington pour ressusciter le pacte réciprocitaire.

M. HALL: C'est là la manière de voir du chef de l'opposition, mais je soutiens le contraire.

L'hon. M. BENNETT: Je tiens simplement à signaler l'inexactitude de l'assertion de mon honorable collègue.

M. HALL: Vous avez eu votre tour. Voilà un exemple de plus de l'inconséquence et du manque de sincérité du parti tory. Avant de passer à une autre partie de mon discours, j'ajouterai que le parti conservateur était désireux de conclure un pacte de réciprocité avec les Etats-Unis en ce qui regarde l'échange des produits naturels, jusqu'à la campagne électorale de 1911. Sir John A. Macdonald a tenté à plusieurs reprises d'ouvrir le marché américain aux produits naturels du Canada, mais en vain. Il peut se faire que les Américains ne se méfient des Canadiens tout comme certains honorables membres de la gauche se méfient actuellement de nos voisins du sud.

La question du tarif douanier, le problème du transport et la question de nos relations commerciales avec les autres pays ont un rapport étroit avec l'industrie agricole. La question du tarif, affirme-t-on, divise la population canadienne en deux camps et créerait même des divisions dans les rangs du parti libéral. Ce problème divise évidemment le peuple canadien en deux camps, savoir les partisans d'un tarif élevé et les tenants d'un tarif modéré, ou encore les gens qui favorisent un tarif protecteur et ceux qui sont en faveur d'un tarif purement fiscal. Le premier camp est représenté par le parti tory et le second par les libéraux et les progressistes. Voilà une affirmation d'ordre bien général, mais je vais préciser. Le principal motif de discorde réside dans le conflit d'intérêts entre les cultivateurs et les manufacturiers. Comment cela se fait-il? Le Canada ne joue pas un grand rôle dans le domaine des entreprises industrielles; il ne compte guère parmi les grands pays industriels du monde. Pourquoi? Est-ce que les Canadiens sont dépourvus du talent d'administration, d'intelligence, d'application et d'ordre et d'esprit d'initiative? Certes non. N'est-il pas vrai que, eu égard au chiffre de sa population, le Canada produit le plus fort excédent d'aliments disponibles pour l'exportation, ce qui constitue la base même des principales industries dans tous les pays du monde? N'est-ce pas un fait que le Canada possède en abondance les matières premières provenant de la ferme, de la forêt et des mines? N'est-il pas vrai que le Canada possède les plus magnifiques chutes d'eau du monde entier, dont l'aménagement donnerait un rendement de 40 millions de chevaux? Est-ce que la masse de notre population n'est pas située à proximité des ports de mer d'où partent nos produits vers toutes les parties du monde? N'est-il pas vrai que nos moyens de transport, par terre et par eau, ne sont guère surpassés dans aucun pays de l'univers? Est-ce que le Canada ne jouit pas d'une main-d'œuvre abondante? N'est-il pas vrai que nous avons au Canada des banques puissantes qui procurent aux manufacturiers tous les capitaux dont ils ont besoin? Bref, le Canada possède les six conditions essentielles au progrès des entreprises industrielles, à savoir l'abondance des produits alimentaires et des matières premières; de l'énergie électrique et des moyens de transport à bon marché; de la bonne main-d'œuvre habitant aux endroits voulus et des capitaux disponibles. Pour quelle raison le Canada n'est-il pas un grand pays au point de vue industriel? Nos concitoyens s'expatrient aux Etats-Unis; l'artisan et l'administrateur canadiens sont fort recherchés dans tous les pays du monde. Comment se fait-il donc que nos gens au Canada ne peuvent subir la concurrence du monde entier? Qui, parmi nous, est disposé à admettre que les Canadiens sont inférieurs aux autres races? Durant la dernière guerre, est-ce que les Canadiens n'ont pas démontré qu'ils sont les égaux de tous et les supérieurs de plusieurs? Puisqu'il en est ainsi, comment se fait-il que nous ne soyons pas en mesure de subir la concurrence mondiale en ce qui regarde les industries fondamentales aussi bien que nous le faisons pour ce qui est de l'industrie agricole? Il y a assurément quelque chose qui ne va pas.

Depuis un demi-siècle, les manufacturiers canadiens ont adoré le fétiche de la protection; ils ont exploité leurs industries non pas dans le but de fournir aux besoins des consommateurs du monde entier, mais à seule fin de retirer des bénéfices du tarif protecteur. Le

gouvernement conservateur, et même tous les gouvernements ont tellement abusé de ce principe de la protection en faveur des manufacturiers que les résultats ont dépassé le but visé; mais selon la conception que se faisait de la protection douanière, sir John A. Macdonald, le père de la protection au Canada, celle-ci ne devait servir qu'à protéger les industries naissantes et ne pas s'étendre à celles qui ont atteint leur plein développement. En maintes circonstances, c'est une politique louable, qui diffère tout à fait de celle que les conservateurs préconisent à l'heure actuelle.

En dépit du fait que le Canada a tout ce qu'il lui faut pour figurer au premier rang parmi les nations industrielles, ce principe de la protection nuit à son avancement, et c'est pour cette raison que le Gouvernement actuel devrait effectuer le dégrèvement graduel du tarif douanier sur toute la ligne, de même que faciliter les moyens de transport et continuer à favoriser davantage nos relations commerciales avec d'autres pays, notamment avec les autres dominions de l'empire. Tout cela assurerait la solidité de l'industrie et permettrait aux industriels du Canada de soutenir la concurrence, non seulement sur notre marché domestique de neuf millions et demi d'habitants, mais également sur les grands marchés de l'univers, ce qui ajouterait sensiblement à notre richesse nationale, grâce à l'accroissement du commerce international, lequel constitue l'unique baromètre de la fortune et de la prospérité d'une nation. C'est ce à quoi nous visons en réclamant un tarif modéré; ce n'est pas parce que nous en voulons à une industrie quelconque du Canada, mais parce qu'il a été démontré que le principe de la protection est restrictif et destructeur et, si nous tenons à ce que l'industrie canadienne l'emporte le moindrement sur ces rivales, un changement s'impose. C'est ainsi qu'entre le cultivateur et l'industriel, il y a communauté d'intérêt et toute désunion sous ce rapport atteint l'un et l'autre. Si un tarif modéré est ce qu'il y a de plus avantageux pour les cultivateurs, assurément il doit en être de même pour les industriels, parce que le succès de ces derniers dépend presque entièrement de la prospérité dont jouit le cultivateur. Une récolte abondante, vendue à des prix rémunérateurs, assure de l'activité et de bonnes affaires aux établissements industriels.

Arrêtons-nous un instant à la situation faite à nos cultivateurs. Bon nombre d'entre eux sont établis loin des ports de mer, sur des fermes qu'ils habitent et exploitent à l'intérieur du continent. Et cependant il leur faut, dans la vente de leurs produits, concurrencer l'univers. Les prix de transport des marchandises leur font aussi obstacle, mais il se sont résignés à cet état de choses et peuvent se tirer d'affaire. Ils ne bénéficient pas de droits de douane protecteurs, et ils n'en réclament pas non plus. Le parti conservateur leur a promis la protection douanière; à quoi cela leur servirait-il vu qu'aujourd'hui, ils ont un important excédent de production agricole pour l'exportation? En vérité, quel avantage retireraient-ils de droits protecteurs en faveur d'industries manufacturières exploitant les ressources naturelles du pays, lorsqu'aujourd'hui, leur propre production dépasse de beaucoup les besoins de la consommation domestique? Ils n'en bénéficieraient d'aucune façon. Je prétends, monsieur l'Orateur, que si le cultivateur peut réussir et prospérer sans droits protecteurs dans des conditions aussi défavorables, l'industriel devrait être capable d'en faire autant avec un tarif modéré et dans les conditions avantageuses que j'ai mentionnées il y a quelques instants. A n'en pas douter, les industries fondamentales du Canada ont à leur tête des administrateurs assez actifs, énergiques, intelligents et avisés pour les mettre en mesure de faire de l'exportation au lieu de ne compter que sur la protection douanière. La réduction des droits sur les automobiles effectuée en 1926 par le Gouvernement actuel nous fait voir abondamment la vérité de cette assertion. Pourquoi la même chose ne s'appliquerait-elle pas aux autres industries? A n'en pas douter, le résultat serait le même. La seule chose qui s'impose à ce Gouvernement c'est d'abaisser, remanier, égaliser et stabiliser le tarif sur un bon nombre d'articles de fabrication au lieu de quelques-uns seulement, et de cette façon, convaincre le public qu'un tarif modéré est d'une politique sensée et logique. Dans tous ces changements, les consommateurs partageraient les avantages avec les manufacturiers, tout comme ils ont pu le faire dans le cas des automobiles.

Une fois cela fait et après que les manufacturiers auront appris leur leçon, ils ne réuniront plus leurs employés pour leur annoncer qu'à cause de l'abaissement des droits sur des produits semblables à ceux qu'ils fabriquent, il leur faudra fermer leurs usines; d'autre part, nous ne verrons plus les employés importuner leurs patrons pour en obtenir un relèvement de salaires puisque le prix de l'objet dont ils ont besoin se trouvera diminué. En d'autres termes, il en coûtera bien moins cher de vivre, et j'imagine, de mourir. De tout cela il résultera une ère de prospérité, de contentement et de bonheur sans précédent dans nos annales, et en même temps, nous aurons trouvé une solution complète et satisfaisante à nos deux problèmes de l'émigration et de l'immigration. Sans doute, cette ère figurera dans notre histoire comme le deuxième âge d'or de progrès et de prospérité depuis l'établissement

de la Confédération, ère comparable aux jours heureux du régime Laurier, de 1896 à 1911.

L'hon. M. RYCKMAN: Monsieur l'Orateur, je ne saurais guère être d'accord avec l'honorable député de Bruce-Sud (M. Hall), qui vient de reprendre son siège, lorsqu'il prétend que le tarif de protection est restrictif et destructeur et devrait être aboli. Si j'étais porté à penser de la sorte, je m'en abstiendrais car, dans les cercles commerciaux, tout le monde est d'avis contraire. Je regrette de ne pouvoir me joindre à ceux qui ont fait l'éloge du budget. J'accepte les avantages qu'il me donne, et il y en a: la réduction des impôts sur les ventes, les compagnies et le revenu. Ce sont des dons, et quand un homme est affamé il ne choisit pas. Cependant, je les refuserais tous si le ministre des Finances avait montré le courage dont on a parlé à la Chambre cet après-midi, et donné au pays l'administration et la politique fiscale dont il a besoin.

Je condamne le budget parce qu'il nous induit en erreur. Nous pouvons prouver, je crois, que le peuple s'en fera une opinion que les faits ne justifient pas. Je ne veux pas ressasser ce que mes collègues ont déjà dit, mais il est certains sujets que je désire mettre sur le tapis. Je reproche surtout à l'exposé budgétaire de nous annoncer tout d'abord une réduction de la dette, alors qu'il n'y en a aucune, et que nous jouissons d'un excédent bien qu'il n'existe aucun excédent intrinsèque, comme le ministre a tenté de nous le montrer. De plus, le ministre, au cours de ses observations, a fait allusion au certificat donné par les vérificateurs. Mais personne mieux que lui ne sait comment ces certificats sont accordés. La formule en est bien connue. Voici comment s'exprime le ministre des Finances à la page 527 des Débats non revisés (v.f.):

J'ai voulu dissiper tout doute quant à l'exactitude de la comptabilité du Dominion, en proposant au conseil de la trésorerie une vérification indépendante du bilan publié dans les comptes publics pour les années se terminant le 31 mars 1924, 1925, 1926 et 1927. La société de comptables experts P. S. Ross & fils, bien connue à Montréal, Toronto et Winnipeg, fut autorisée à faire cette vérification complète des états en question, et le 5 décembre dernier, elle présenta son rapport certifié, que l'on trouvera à la page XIV du volume des Comptes publics pour l'année 1926-1927. Ce rapport confirme l'exactitude des états présentés au Parlement, et certifie que durant cette période la dette nette a été diminuée de $105,942,498.65.

Le ministre des Finances espérait, et espère encore, que les Canadiens qui ont lu cet exposé budgétaire—tout le pays le connaît—croiraient que ce certificat a été accordé de la manière ordinaire, selon la formule acceptée, indiquant l'exactitude des comptes. C'est faux.

[M. Hall.]

Quel est ce certificat Il porte la date du 5 décembre 1927; il est adressé au ministre des Finances et se lit:

De l'autorité du conseil du trésor, en date du 28 juin 1927, nous avons examiné le bilan du Dominion du Canada pour les années financières se terminant le 31 mars 1924, 1925, 1926 et 1927.

Mais délivre-t-on un certificat sans réserve? Non. Voici dans quels termes est rédigé ce document:

Nous certifions que les bilans rendus publics et examinés par nous ont été préparés de la même manière que les états correspondants des années antérieures, et ne comprennent pas dans la dette nationale, les émissions de la compagnie du National-Canadien et des compagnies incluses dans son réseau, garanties par le Dominion. Les détails de ces garanties ont été indiqués séparément chaque année dans les comptes publics.

Les vérificateurs excluent expressément de la dette nette du Dominion tout l'argent qui a été payé pour les Chemins de fer nationaux canadiens dont le pays est responsable.

L'hon. M. ROBB: Puisque mon honorable ami a lu une partie de ce certificat, il ferait bien de le lire en entier.

L'hon. M. RYCKMAN: Ce serait du temps perdu; il n'y aurait rien à y gagner.

L'hon. M. ROBB: Ah!

L'hon. M. RYCKMAN: C'est une pauvre échappatoire. Ils certifient après cela—je ne retarderai pas la Chambre en lisant tout—des diminutions de la dette nette avec les exceptions qu'ils ont mentionnées.

L'hon. M. ROBB: Que mon honorable ami me permette une interruption. Il veut être juste?

L'hon. M. RYCKMAN: Certainement.

L'hon. M. ROBB: Les vérificateurs certifient qu'il y a des excédents pour chaque année Bien plus, ces messieurs—qui sont les vérificateurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la banque Royale du Canada et de la compagnie d'assurance Sun Life —me disent que nos livres sont tenus exactement comme ceux des provinces y compris celle de l'Ontario. Celle-ci possède un chemin de fer et un service hydroélectrique, et sa méthode de comptabilité est la même que celle du Dominion.

L'hon. M. RYCKMAN: Cela est certainement étranger à la dette nationale que le pays, et nul autre devra acquitter.

L'hon. M. ROBB: L'Ontario a la même méthode de comptabilité que le Dominion.

L'hon. M. RYCKMAN: La Home Bank s'est ruinée avec le système suivi ici. Comment procédait l'administrateur de la Home Bank? Il avait deux comptes, dont l'un comprenant tout l'actif qu'il pouvait trouver et ignorant certaines dettes représentait la banque comme solvable. Il réussit même à tromper le ministre des Finances en lui représentant les choses autrement qu'elles n'étaient. J'affirme, monsieur l'Orateur, que si le ministre des Finances prétend avoir réduit la dette nationale de 105 millions de dollars, il représente la situation tout simplement comme Mason présentait les affaires de la Home Bank. Le ministre des Finances lui-même ne peut arriver à se mettre d'accord dans son propre budget.

Page 530 (v. f.) des Débats non revisés, on lit:

Excédent de $54,815,000.

Puis à la page 539:

Pour faire face aux obligations du réseau national des chemins de fer, on a émis le 1er juillet 1927, pour 65 millions d'obligations à 4½ p. 100, remboursables dans trente ans et garanties par le Dominion du Canada.

Soit un peu au delà de 10 millions de plus que le prétendu surplus. Pourquoi ces 65 millions? Pour rembourser 20 millions que le National-Canadien ne pouvait acquitter. Ensuite, 15 millions pour la consolidation d'un emprunt temporaire dont le National-Canadien était comptable sans pouvoir le payer. Puis, $16,600,000 destinés aux dépenses autorisées pour les chemins de fer durant l'année 1927-1928, à savoir: agrandissements, améliorations et différentes échéances indiquées au crédit n° 408, du Budget, 1926-1927. "Prêts à la compagnie du chemin de fer National-Canadien". Encore une somme que le National-Canadien ne pouvait acquitter; ainsi de suite. Et nous voyons par là, dès la page suivante de l'exposé financier, que le prétendu excédent est déjà plus que fondu. Chacun sait que répondre pour quelqu'un qui ne peut payer et ne le pourra jamais, c'est se mettre dans l'obligation de payer pour lui, autrement dit s'endetter. Voilà la situation dans laquelle se trouve le pays, et nous devrions l'avouer franchement. Il est absolument futile et contraire à la vérité de prétendre que la dette a été diminuée de la somme que l'on indique, durant la période mentionnée par le ministre des Finances.

Remplacez dans le certificat de P. S. Ross & Sons le mot "Dominion" par les mots "Home Bank" et vous aurez la justification entière de tous les actes de la Home Bank. Ce certificat montre un puisard où peuvent être dissimulées toutes les mauvaises dettes d'une institution financière. Le certificat ne dit pas: nous avons examiné les comptes, et nous certifions qu'ils représentent fidèlement et exactement l'état des affaires du pays. Il dit: voici un trou de nettoyage; reléguez-y tout ce que vous voudrez; ce certificat vous le permet. Il me vient à l'idée de demander s'il existe une correspondance au sujet de ce certificat et de la forme à lui donner? Les comptables ont-ils discuté le deuxième paragraphe du certificat avec le ministre? Le ministre des Finances est-il satisfait de cette réserve, qui détruit vraiment l'effet du document en est-il satisfait lui-même et le croit-il satisfaisant pour le public?

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami désire-t-il une réponse immédiate à sa question?

L'hon. M. RICKMAN: Oui; sans quoi je ne l'aurais pas posée.

L'hon. M. ROBB: La question est très juste. La firme P. S. Ross & Sons est trop bien connue et d'un caractère trop élevé pour se laisser influencer par qui que ce soit dans l'émission d'un certificat. Il n'y a pas eu de correspondance; nous ne nous sommes pas concertés quant à la forme du certificat; le Gouvernement a choisi la firme P. S. Ross & Sons pour faire cette vérification parce qu'il désirait qu'elle fût jugée satisfaisante au moins par nos adversaires, car il est bien connu que la firme P. S. Ross & Sons se trouve du côté des défenseurs les plus en vue du parti conservateur en Canada. L'un de ses membres a été candidat pour le parti conservateur.

L'hon. M. RYCKMAN: C'est un très bon bureau de comptables. Veuillez ne pas vous méprendre sur le sens de mes paroles. Je ne me plains pas; je dis qu'en comptables comprenant leur devoir, ils ne pouvaient pas, sans ajouter les précisions en question, certifier ce qu'on leur demandait de certifier et ce qu'on s'attendait à les voir certifier, et ils ont insisté pour formuler ces précisions.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami me permettra-t-il d'élucider davantage cette question? J'ai choisi la firme P. S. Ross & Sons pour faire ce travail après avoir lu un discours de celui qui était alors chef du parti conservateur et qui mettait en doute le budget et le surplus annoncé. J'ai cru qu'il était juste, non seulement pour le Gouvernement mais pour tout le peuple de notre pays, que nous eussions un état véritable des affaires du Dominion. J'ai alors envoyé le rapport de ce discours à celui qui a fait la vérification et je lui ai dit: Je désire que vous constatiez si cet état est exact ou non. Voilà la réponse d'après les livres.

L'hon. M. MOTHERWELL: Un vérificateur choisi parmi les morts ne satisferait pas mon honorable ami.

L'hon. M. RYCKMAN: Je crains que le ministre de l'Agriculture ne se mette à inspecter les morts avant longtemps. Je ne m'oppose aucunement au certificat ou à sa forme, car je comprends que les vérificateurs ne pouvaient pas faire autre chose; mais je dis que la forme de ce certificat, qui est conforme aux faits, n'aurait pas dû satisfaire le ministre des Finances, que cela n'est pas satisfaisant pour le peuple canadien et que le ministre ne peut sincèrement prétendre que la dette ait été réduite de 105 millions, comme il le dit, car cela n'est pas.

Le ministre des Finances m'a paru, au cours de son exposé financier, prendre un peu trop de liberté. Personne ne regrette plus que moi l'émigration qui diminue notre population,—émigration qui se fait principalement du côté des Etats-Unis. C'est un sujet qui ne part pas de l'esprit des Canadiens. Nous aimerions guérir la plaie, et le ministre des Finances dans son exposé a voulu créer l'impression que les Canadiens reviennent des Etats-Unis. On lui a demandé aussitôt des preuves. Le ministre des Finances sait que durant la période couverte par son budget, il est parti beaucoup plus de Canadiens pour les Etats-Unis qu'il n'en n'est revenu. La statistique a été fournie à la Chambre et il est clair que le mouvement migratoire n'est pas à notre avantage. Il n'est pas juste de représenter au pays, dans un discours aussi important que celui du ministre des Finances, que la situation s'est modifiée en notre faveur, qu'un plus grand nombre reviennent et que la migration ne se fait plus du côté américain mais du côté canadien. Telle n'est pas la situation et le peuple canadien a le droit de le savoir.

Le ministre des Finances a aussi invoqué la prospérité du Canada. Je n'y ai guère d'objection. Il est vrai qu'il n'est pas responsable de cela, comme on l'a dit cet après-midi. L'honorable député de Parry-Sound (M. Arthurs), avec une puissante logique, a établi cet après-midi quelles sont les causes de la prospérité de notre pays. Tout le monde admet, avec les chefs de la finance et de l'industrie, que la prospérité existe. C'est comme un pain aux raisins que l'on coupe en deux; il y a beaucoup de raisins dans ce pain, mais il y a aussi des espaces où le ministre des Finances, s'il cherche des raisins, ne peut jamais les trouver. Quelle est la situation? Il n'y a jamais eu plus d'argent dans les banques qu'il n'y en a présentement; le montant total s'élève, je crois, à quelque chose comme un milliard et demi. Les dépôts dans les banques et l'escompte des banques sont évidemment considérables et même plus qu'ils ne l'ont jamais été. Le ministre des Finances dit: "Il y a de l'argent à dépenser", et dans son exposé budgétaire il dit que cet argent se dépense aux Etats-Unis. Il y a de l'argent à dépenser, et on le dépense aux Etats-Unis. Y a-t-il de l'argent pour la spéculation? Oui, une grande partie de cet argent va dans la spéculation, et cela est dû dans une certaine mesure à la politique financière du pays. Nous constatons aujourd'hui que même les petits enfants parlent le jargon de la Bourse. Les femmes s'y intéressent, les jeunes garçons s'y intéressent, hommes et femmes commettent des détournements pour pouvoir spéculer à la Bourse, mais il n'y a rien pour de nouvelles industries, et je défie le ministre là-dessus. Il peut y avoir quelque chose pour l'industrie de la pulpe et du papier, mais il n'y a rien pour de nouvelles industries ou de nouvelles entreprises en Canada. On constate que ceux qui sont déjà en affaires affermissent leur position et tirent avantage de l'argent qui est aujourd'hui destiné à quiconque peut exposer à un banquier un projet d'entreprise lui permettant d'obtenir une avance d'argent. Mais quant à ceux qui voudraient se lancer dans de nouvelles entreprises pour la transformation de nos matières premières ou pour fonder une industrie qui serait une bonne affaire pour eux-mêmes et pour le pays, cet argent n'est pas pour eux, car on n'aime pas à se lancer dans les affaires à cause de la politique financière du Gouvernement actuel. L'industrie manufacturière est stagnante dans notre pays Les manufacturiers sont courageux; ils sont utiles au pays, il n'y a pas de doute là-dessus et même nos amis les agriculteurs l'admettront, mais à moins de circonstances extraordinaires, on ne verra pas un homme ni un groupe d'hommes disposés à se lancer dans l'industrie en Canada parce qu'ils ne savent pas quand le Gouvernement va l'attaquer. Une jour c'était l'industrie des instruments agricoles, puis le Gouvernement accorda des compensations à ceux qui se trouvaient déjà dans cette industrie. Mais nous n'avons pas le temps de nous arrêter sur ce sujet. Lindustrie de l'automobile a été traitée de la même façon, mais là encore préférence fut accordée à ceux qui se trouvaient déjà dans cette industrie. On sait à quel subterfuge on eut recours. Nous savons que le ministre des Finances déclara, et il me pardonnera de rappeler ces paroles, qu'il n'en démordrait pas, qu'il ne se ferait aucun changement; mais il y eut changement. Cette industrie souffre en dépit de l'attention que lui accorda le ministre des Finances. Et maintenant c'est le tour de l'industrie des lainages. Je connais assez bien, comme le mi-

nistre des Finances sans doute, les gens qui s'occupent de l'industrie des lainages dans ce pays, et je n'ai jamais rencontré une classe d'hommes plus intelligents, d'hommes qui aiment plus leur pays et désirent plus y voir réussir leurs entreprises. Le budget actuel leur cause un tort considérable.

Nous avons eu le discours du trône qui ne disait pas grand'chose. Les membres de la droite admettront ce point, j'en suis sûr; sinon, il faudrait une enquête à ce sujet, car il ne contenait rien. Dans le budget, il n'y a rien qui soit d'un réel avantage pour le pays, sauf les quelques dégrèvements d'impôts, et je serais heureux de voir retirer toutes ces réductions si le ministre des Finances voulait bien adopter la mesure la plus pressante: l'abolition de l'impôt des ventes. Lorsqu'il prit charge du ministère des Finances, il trouva le jardin rempli de cette ivraie. L'impôt des ventes existait depuis la guerre et nuisait aux affaires. La grande majorité des gens ignorent jusqu'à quel point cette réduction les favorise; les membres de cette Chambre même ne le savent pas. Je ne prétends pas en connaître plus que les autres, mais j'ai eu occasion d'étudier cette question de l'impôt sur les ventes, et je vous déclare, monsieur l'Orateur, et à tous les gens du pays, qu'aucune autre mesure n'a affecté autant l'ouvrier et le consommateur que cet impôt sur les ventes multiplié plusieurs fois dans bien des cas, et arraché du gousset du consommateur, la plupart du temps à son insu. Tout ce qu'il en sait, c'est que l'argent est parti, au lieu de se trouver dans sa poche. Le ministre des Finances connaît la véracité de cette assertion et, dans ce budget, il a ramené l'impôt des ventes au point où il était lorsque son parti arriva au pouvoir. Je lui demande maintenant, —et je ne tente pas de paraître par trop sincère, mais franchement je n'essaie pas de faire de la politique,—je demande au ministre des Finances de faire disparaître entièrement cet impôt. Le pays est, je pense, en mesure de le faire. Comme l'a dit le ministre, les revenus affluent, et s'il fait disparaître cet impôt, au profit du commerce, l'amélioration de ce dernier se traduira par une augmentation du revenu, par une plus grande prospérité et un meilleur esprit dans tout le pays. Cette mesure serait, sous tous rapports, d'un grand avantage pour tous.

J'ai entendu hier le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) dire quelque chose au sujet du gouvernement fantôme. Je n'en ai fait partie que pour une courte période, assez longue cependant pour m'apercevoir que j'entrais dans l'ombre d'un département où les dépenses étaient énormes. Monsieur l'Orateur, je n'aime pas à employer le mot économie; je ne devrais pas avoir à la prêcher. L'abus de cette expression m'inquiète, cependant je dirai que l'économie est inconnue sous le Gouvernement actuel de ce pays. Qu'est-ce que l'économie? L'économie consiste à dépenser l'argent avec sagesse, à ne jamais le gaspiller. Je désire soumettre deux exemples où le Gouvernement pourrait pratiquer l'économie, et je mentionne l'un deux parce que je connais la ville de Toronto. On m'a dit que le Gouvernement perdait des milliers de dollars par jour dans la ville de Toronto pour la simple raison que la douane de cette ville est tellement encombrée de marchandises que ces dernières ne peuvent être examinées, les impôts ne peuvent être perçus et le travail exécuté convenablement. Je savais que les bureaux de la douane se trouvent dans des locaux pour lesquels le Gouvernement paye un loyer exorbitant. J'ai demandé des renseignements détaillés et j'ai découvert que tous les plans sont prêts pour la construction d'un édifice douanier, mais les travaux ne sont pas entrepris. Pourquoi? Je vous laisse le soin d'en trouver la raison. Mais il est absolument évident que le Gouvernement y gagnerait s'il avait les bureaux nécessaires à la gérance des affaires à Toronto. Peu avant la prorogation des Chambres, l'an dernier, je demandais au premier ministre s'il avait pris connaissance du témoignage de l'officier libéral, et c'est un homme compétent, qui a charge du bureau de la douane à Toronto. Ce fonctionnaire a déclaré que si l'on exigeait la mise en pratique des instructions du Gouvernement, la douane de Toronto serait fermée en deux semaines. Le premier ministre n'en savait rien. Une commission a fait enquête. Je n'ai pas lu son rapport, mais si l'on en juge par ce qu'elle a déclaré, il semble que le pays ne perdra plus d'argent en raison de l'absence de bureaux convenables dans la ville de Toronto et que l'on percevra les revenus et tout le pays en bénéficiera. C'est là une chose non encore accomplie. Je n'en donnerai pas la raison, mais la chose reste à faire.

Il y a autre chose. Je n'aime pas à aborder le sujet, mais je vois que j'ai un devoir à remplir et je vais m'en acquitter. Il y a un restaurant dans la Chambre des communes. Je suis membre de la Chambre des communes. Je reçois une indemnité et, entre autres prérogatives, j'ai celle de fréquenter ce restaurant dont le déficit se chiffre à $30,000 par an. Il y a 245 députés; avec les sénateurs, on arrive à un total de 300, pas plus. Cela veut dire que pour maintenir ce restaurant, nous, membres du Parlement, nous causons chacun une dépense de $100, dépense que parfois l'on nous fait littéralement avaler de force. La question a été soulevée. Je n'en avais parlé à personne. Je ne pense pas avoir jamais mentionné le mot restaurant, mais quelqu'un pour

plaisanter, je suppose, m'a placé dans ce comité, malgré que je n'eusse jamais entendu parler de quoi que ce soit se rapportant au restaurant. J'appris qu'il perdait $30,000 par an. A mon avis, c'est une chose qu'il convient de corriger. S'il est possible d'épargner cette dépense, les membres de la Chambre devraient l'exiger. "Eh bien", ai-je dit, "demandons à quelqu'un, au chemin de fer national ou au chemin de fer du Pacifique-Canadien d'exploiter ce restaurant moyennant $10,000 par an en sus du prix coûtant, et nous épargnerons ainsi $20,000 par en, car l'une ou l'autre compagnie devrait être heureuse de gagner $10,000 par année pour le privilège de cette exploitation". C'est un assez beau bénéfice, car il est réellement assuré. Mais il y a quelqu'un dans ce service dont il faut, m'a-t-on dit, avoir soin. Je n'ai rien à dire contre lui. J'ai répondu: Ayez-en soin, veillez à ce qu'il soit satisfait, mais diminuons ce déficit. Cet employé, me dit-on, est très utile pour s'occuper des déjeuners et dîners qu'offrent privément les membres, et il semble qu'il soit difficile d'adopter ma proposition. Mais, monsieur l'Orateur, le public ne tient pas à payer en moyenne chaque session environ $100 pour les frais de table de chaque député. Que le ministre des Finances n'aille pas croire que je tiens à faire d'un rien une montagne, mais j'ai cette perte sur la conscience et je lui dis que nous n'avons pas le droit de continuer à perdre $30,000 dans le service du restaurant. Si nous ne pouvons pas avoir un bon restaurant qui couvre ses frais, alors qu'on s'en passe.

Je pourrais citer d'autres économies à faire; je les mentionnerai quand l'occasion se présentera. Pendant que suis sur ce sujet, je dirai que cela me fait vraiment rire de me voir essayer de jouer un pareil rôle aujourd'hui, mais il me faut accomplir ce que je considère être un devoir envers la nation.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a cité les commentaires de grands industriels et de chefs d'établissements financiers sur la prospérité du Canada. Ce qu'ils ont dit est absolument vrai. Mais le ministre sait que dans les rapports qu'il nous a signalés, il est aussi question de l'absence d'une politique d'immigration adéquate et du déplorable exode des nôtres aux Etats-Unis. Se rappelle-t-il ce qui a été dit à l'assemblée annuelle de la Banque de Toronto au sujet de cet exode? Ce qui fut dit alors est absolument exact et le ministre des Finances, un des membres les plus importants du cabinet, devrait s'appliquer à résoudre le problème, qu'aucune suggestion faite jusqu'ici n'a encore pu régler. Si l'on fait inscrire une question au Feuilleton demandant au Gouvernement ses intentions à tel ou tel égard, on fait la grimace. Mais je préviens le Gouvernement que le public insistera cette année pour que la question de l'immigration soit résolue de la meilleure manière possible.

J'ai des critiques à adresser au premier ministre et je regrette qu'il ne soit pas présent. D'après lui, il n'est pas bon de parler de ces choses-là. Je tiens tout autant qu'un autre à voir notre pays progresser, j'y suis aussi fidèle que n'importe qui, mais je ne suis pas disposé à laisser entrer quiconque au Canada, qu'il soit artisan ou manœuvre, à moins qu'il n'y ait un emploi pour lui. Est-ce que j'exagère en disant cela? Permettez-moi de vous dire ce que je vois à Toronto. En allant à mon bureau, le matin, je passe devant un bureau de placement. A travers les fenêtres, j'y vois une foule de gens cherchant à savoir si depuis la veille on n'a pas affiché de nouvelles offres d'emploi. Au dehors, il y en a d'autres qui attendent pour entrer. Mon bureau est situé en face de ceux d'un journal qui se publie vers les onze heures du matin et qui, me dit-on, contient plus de petites annonces que n'importe quel autre journal au Canada. On voit tous les jours vis-à-vis ces bureaux des centaines d'hommes qui attendent la plus récente édition; ils arrachent les journaux des mains des vendeurs et y cherchent avidement une offre d'emploi. Leur seul souci est de pouvoir travailler; ils ne veulent pas qu'on leur fasse la charité. Il y a là des hommes qui ont combattu pour leur pays. Quand vous assistez journellement à pareil spectacle, que vous reste-t-il à faire? Allez-vous leur dire: C'est un beau pays pour y amener des immigrants. Il est probable que la situation que j'ai dépeinte n'existe pas à la campagne, mais tous les représentants de Toronto vous diront que c'est le cas dans leur ville.

Un MEMBRE: Très bien.

L'hon. M. RYCKMAN: J'ignore ce que les députés de Montréal voient dans leur ville. Sans doute nos centres urbains demandent la solution de ce problème. J'ai entre les mains ce dont mon honorable collègue de Parry-Sound (M. Arthurs) a parlé et qui a paru dans le *Citizen* d'Ottawa d'hier. C'est intitulé: "Les libéraux de Hull donnent leur avis sur l'immigration." Je puis annoncer au ministre des Finances qu'avant de me joindre au parti libéral, je vais m'associer aux libéraux de Hull pour découvrir si c'est un parti dont j'aimerais être membre. Ces gens de Hull prétendent qu'on ne donne pas l'étude voulue à la question d'immigration et ils vont jusqu'à dire qu'on n'a aucun besoin d'un immigrant qu'on ne peut placer sur une ferme. Je n'ai aucun grief contre les cultivateurs. On ne devrait pas leur demander de trouver du tra-

vail aux immigrants quand c'est contraire à leurs intérêts d'agir ainsi. Mais si les nouveaux arrivants peuvent aller sur une ferme, j'approuve cette idée. Cette partie de la question devra être débattue par le comité d'agriculture et de colonisation qui enquête sur le ministère de l'Immigration.

Cependant, monsieur l'Orateur, nous voulons que ce problème soit étudié promptement et en hommes d'affaires. Je regrette qu'on ait donné le protefeuille de l'Immigration à celui qui le détient actuellement (l'hon. M. Forke). Je crois qu'un autre ministère lui eût plu davantage. Je ne cherche pas à épiloguer sur les raisons de son entrée dans le cabinet; il avait le droit d'y entrer et, si ses chefs le désiraient, il devait se trouver là. Mais, règlons cette partie si importante de nos affaires nationales raisonnablement et rapidement, comme le feraient des hommes d'affaires, et voyons si nous pouvons en arriver à une solution satisfaisante. Je désire dire en terminant...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Le tour de parole de l'honorable député est expiré.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): L'amendement à l'étude, monsieur l'Orateur, exprime le regret que le budget ne donne aucun moyen d'augmenter le nombre des emplois afin de provoquer le retour au pays de nos nationaux et d'empêcher l'émigration continuelle du Canada et ne fasse rien pour encourager les marchés du pays et exploiter nos richesses naturelles. Or, je prétends qu'on ne voit pas bien si la politique conservatrice atteindrait ces buts.

Un MEMBRE: Essayez-la.

M. WOODSWORTH: On me suggère de l'essayer. Mais je prétends que tous les maux dont nous nous plaignons nous sont venus durant la période où nous avions un tarif de protection. Nous avons joui de ce tarif plus ou moins depuis de nombreuses années et c'est sous son régime que ces choses se sont produites. On peut donc dire que nous avons déjà tâté de la politique conservatrice.

Mon honorable préopinant, l'honorable député de Toronto-Est (l'hon. M. Ryckman) a dit, si je l'ai bien compris, que le monde commercial est opposé au libre-échange. Je lui ferai observer que l'univers commercial ne se trouve pas à Toronto ou dans la province d'Ontario. Il n'y a pas longtemps que d'importantes résolutions ont été adoptées par la Société des nations et par la chambre de commerce internationale et nous avons aussi un document très important venant des principaux banquiers et financiers d'Europe et d'Amérique, tous déplorant l'étendue des restrictions tarifaires établies et insistant sur le fait que la paix ne reviendra régner sur le monde qu'avec l'abolition de ces restrictions. Devant de telles déclarations, il est absurde d'entendre l'honorable député dire que tout le monde des affaires est opposé au libre-échange.

Je vois d'un bien meilleur œil cette partie de l'amendement qui demande la réduction de la taxe des ventes, mais nous, de l'extrême gauche, devrions établir la distinction entre la taxe des ventes sur les objets de luxe et celle imposée sur les articles de première nécessité. Tant que la taxe sur le revenu ne sera pas plus élevée qu'elle ne l'est actuellement, nous devrons conserver la taxe des ventes sur les objets de luxe, sur le superflu. Certains d'entre nous devront appuyer le sous-amendement. Il demande une réduction de la taxe des ventes sur les articles nécessaires à la vie. Il déclare qu'on n'a pas apporté le soulagement voulu par les modifications proposées au tarif et exprime le regret qu'on ait abandonné le principe d'impôt direct, abandon qui se prouve par la diminution de la taxe sur le revenu.

Je désire répéter la déclaration faite hier ici par mon collègue de Calgary-Est (M. Adshead). En Angleterre, 45 p. 100 des revenus proviennent de la taxe sur les successions et de l'impôt sur le revenu, y compris les surtaxes. C'est une somme énorme. Et comme je dois dire qu'il y a bien d'autres sources de revenus, la proportion des revenus provenant de ce genre de taxe est beaucoup plus considérable que cela. Aux Etats-Unis 64 p. 100 des revenus proviennent de l'impôt sur le revenu, tandis que le Canada trouve moins de 14 p. 100 de ses revenus à cette source. Il me semble qu'on ne saurait trop insister sur ce fait.

M. GEARY: Est-ce qu'une partie de la taxe dont parle mon honorable ami n'est pas encaissée par les états composant l'union? Parle-t-il des taxes des états ajoutées aux taxes fédérales?

M. WOODSWORTH: Je veux parler de l'impôt fédéral sur le revenu.

M. GEARY: Aux Etats-Unis, les 64 p. 100 représentent un impôt exclusivement fédéral. En êtes-vous sûr?

M. WOODSWORTH: Non, je ne puis l'affirmer catégoriquement. Mes notes ne l'indiquent pas particulièrement.

Suivant certaines gens, à la conférence entre les gouvernements provinciaux et fédéral, les provinces ont revendiqué l'exclusivité de l'impôt sur le revenu. Je ferai remarquer que cet impôt n'est pas en vigueur dans toutes les provinces. M'est avis qu'il faut éviter le che-

vauchement dans la perception de cette taxe, et il serait relativement facile au gouvernement fédéral de remettre aux provinces un certain pourcentage. N'abandonnons pas, toutefois, je vous en conjure, le principe fondamental de cet impôt, un principe judicieux, je l'ai répété maintes et maintes fois, adopté pour répondre à un besoin extraordinaire, notamment le paiement des dettes contractées par le pays durant la guerre. Tant que ces dettes resteront impayées, maintenons l'impôt.

On allègue aussi qu'à cause de l'existence d'une taxe sur les compagnies, l'impôt sur le revenu signifie double impôt. Pour toute réponse, je vous rappelle que le petit contribuable est imposé à plusieurs reprises. Les droits d'accise et du timbre et la taxe sur les ventes se montent à 21.33 p. 100; les droits sur les importations à 37.23; les droits d'accise à 13.82 p. 100; soit en tout, 72.38 p. 100 du revenu global, ou un pourcentage plus élevé du revenu des impôts, celui-ci ne représentant que 86.55 du revenu global. Il s'ensuit que le père de famille doit payer des taxes sur plusieurs articles nécessaires à la vie. S'il a deux enfants, il paye probablement le double, et sa feuille d'impôts est lourde en proportion du nombre de ses enfants. En d'autres termes, il existe non seulement un double impôt, mais un multiple impôt, et il se prélève sur les gens les moins en état de le supporter.

Quel est l'objet de toutes ces lourdes taxes? Comment dépensons-nous nos revenus? C'est une question fort intéressante. Du propre aveu du ministre, 45.11 p. 100 de nos revenus sont affectés à des débours imputables à la guerre. Pour la défense nationale, nous faisons une autre dépense de 4.37 et une dépense de .65 pour la gendarmerie à cheval qui se rattache de près à la milice. Nous consacrons donc la moitié de nos revenus à des préparatifs de guerre ou à liquider notre dette de guerre. Un calcul méticuleux semble déceler que si nous ajoutons à cela les frais supplémentaires de perception du revenu et de lancement des emprunts, nous constatons que les deux tiers environ de notre revenu global sont affectés à des débours directement ou indirectement rattachés à la guerre. C'est une énorme partie du revenu national qui est absorbée de ce chef.

Je passe aux dépenses que je pourrais appeler d'intérêt social. Je constate que le budget de la santé publique se monte à .21 p. 100; celui des institutions scientifiques à .28 p. 100, et je suis heureux que l'Etat se propose de l'accroître un peu dans l'avenir; celui du département du Travail, à .38 p. 100, et l'allocation de secours accordée l'an dernier aux déposants de la Home Bank s'élevait à .06 p. 100. Si vous faites l'addition, cela donne seulement .95 p. 100. Par conséquent, si nous accordions cette année la même somme aux déposants de la Home Bank, nous ne dépenserions encore qu'un centième de notre revenu entier dans la sphère entière de l'activité sociale. Ces contrastes méritent d'être notés du public.

On a prétendu que la commission du tarif sert plus ou moins d'écran au Gouvernement. J'ai peine à le croire; dans la mesure où j'ai étudié le tarif, il me semble que la commission a fait bon marché d'une très grande partie des renseignements recueillis. Nul d'entre nous n'est en état de dire quels avis a donnés la commission, si elle en a transmis, mais certes les faits mis au jour devant elle, ne paraissent pas avoir pesé beaucoup sur les remaniements proposés. L'autre jour, j'ai cherché durant plusieurs heures à me débrouiller à travers ces tableaux tarifaires. J'ai trouvé trois catégories avec toutes sortes de restrictions et d'exceptions. Les 57 variétés des produits Heinz ne sont pas à la hauteur de ces tableaux de droits. Le ministre a dressé une nouvelle classification, divisé, doublé et remanié les anciennes catégories à tel point que c'est un véritable casse-tête chinois. Je suis heureux que le ministère nous ait aujourd'hui remis certains tableaux de comparaison entre les droits qui nous aideront un peu à tirer nos conclusions au sujet du budget. J'exprime, en passant, l'opinion que l'application de ces classifications fort techniques requerra une petite armée d'experts. En lisant ces tableaux du tarif, je constate que les dispositions qui s'annulent y abondent, mais la chose n'est pas tout à fait nouvelle. On trouve des catégories spécifiées, certaines qualités de produits, des marques spéciales, des dates d'application de droits et de drawbacks. J'admets l'existence de certains dégrèvements dans l'intérêt des consommateurs en général, mais, d'autre part, je note que des augmentations les contrebalancent. Dans certains cas, il y a des diminutions sur des articles d'importance minime; par exemple, la mèche à bougie tressée entre maintenant en franchise, tandis que l'on fait de grandes concessions aux personnes intéressées dans les appareils électriques. Maintenant que nous ne vivons plus à l'époque de la bougie nous pouvons être généreux avec ceux qui s'en servent, mais lorsqu'il s'agit des systèmes d'éclairage modernes et d'appareils électriques, c'est une autre question. En outre, il y a des diminutions là où il n'y a pratiquement pas d'importations; il y a des diminutions sur les accessoires de manufacturiers, et c'est peut-être parce qu'ils se rattachent aux mines et au raffinage. J'ai trouvé intéressant de constater que les blanchets de

presse à imprimer entreraient maintenant en franchise; cela aide peut-être les syndicats de journaux, mais je ne puis comprendre pourquoi les blanchets de presse à imprimer sont admis en franchise, alors que les couvertures pour chevaux ne le sont pas. J'observe que les droits sur les cartons en rouleaux pour envelopper le papier ont été réduits, mais je ne vois pas pourquoi les fabricants de papier ne pourraient les fabriquer eux-mêmes au Canada. En certains cas on fait des distinctions injustes pour le petit fabricant. Dans ma propre ville de Winnipeg, nous avons des fabricants de chapeaux et de casquettes; je ne sais comment ces modifications tarifaires les affecteront, mais ils devraient en souffrir.

D'après ce que je puis voir, bien que je ne sois pas un expert en la chose, il n'y a aucune raison pour ces modifications dans le tarif. Il y a des concessions spéciales évidentes à chaque page. Cela me rappelle quand j'étais enfant, alors que le panier à raccommodage de ma mère avait été renversé; il contenait des rouleaux de fil, des pelotons de laine, du galon, et autres objets divers. Des petits chats s'étaient mis à jouer avec le contenu du panier, et vous pouvez vous imaginer le gâchis que cela représentait, les enchevêtrements et les entortillements qui furent le résultat de leur jeu. Ce tarif est très semblable; diverses personnes y ont mis la main, et je ne sais vraiment pas qui va démêler tout ça; je ne puis croire que le Parlement va le faire.

M. NEILL: Qui sont les chats?

M. WOODSWORTH: Je ne voudrais pas accuser le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) d'avoir agi comme les petits chats, mais il y a pris part, et j'imagine qu'un grand nombre de personnes qui fréquentent son bureau y ont pris une part encore plus grande. Vu que cette question est très difficile, je suis porté à prendre les opinions de ceux qui s'y connaissent, de sorte que je consulte la *Gazette* de Montréal, qui dit ce qui suit:

> Le ministre des Finances conserve sa réputation d'administrateur judicieux et sûr.

Je présume qu'il y a de bonnes raisons pour dire cela. On lit plus loin dans le même article de fond de la *Gazette,* le passage suivant:

> Quant à la revision du groupe des textiles, elle n'a été que partielle, et en outre, l'effet général sera favorable, pense-t-on, à l'industrie dont la cause pour un redressement avait été plaidée en détail il y a deux ans.

Suivant la *Gazette* l'industrie va apparemment en profiter et obtenir du soulagement, alors que c'est le public qui devrait obtenir ce soulagement. Je passe maintenant à un autre journal de la finance, le *Financial Post,* qui s'exprime ainsi:

> Les modifications tarifaires annoncées dans le budget peuvent indiquer un abaissement du tarif mais elles auront peu d'effet sur les affaires.

Je recommande cette déclaration à quelques-uns des honorables députés siégeant directement en face de moi. Je me rappelle avoir lu sous ce rapport, il y a quelques mois, dans l'édition d'avril du *Atlantic Monthly,* un article intitulé: "Le pouvoir de l'argent en politique", écrit par M. William B. Munro. M. Munro croit ferme dans le pouvoir de l'argent; ses observations sont donc intéressantes. Il mentionne la phrase de M. Elihu Root: "notre tionne la phrase de M. Elihu Root: "Notre gouvernement invisible", et déclare que

> tous les gouvernements, peu importe où ils agissent, subissent la pression des influences invisibles. Cette pression est constante; elle vient de quartiers divers. Elle s'exerce sur les votants, les législateurs, les hauts fonctionnaires et les cours de justice; sa source est tellement dissimulée qu'elle ne peut être découverte même par ceux vers qui elle est dirigée.

Et il ajoute ceci:

> Le pouvoir qui fait adopter les lois vient de quelque part en dehors de l'enceinte parlementaire.

Et plus loin, encore ceci:

> Ces intérêts financiers comme nous les appelons, agissent généralement au milieu de l'organisation des partis. D'ailleurs la principale fonction de l'organisation de parti est de servir de paravent aux activités politiques des intérêts financiers qui désirent dissimuler leurs véritables motifs.

Il est en faveur de l'existence de ces influences extérieures; il croit que le pouvoir de l'argent est avantageux en général; certains d'entre nous pourront difficilement convenir de cela.

Le ministre donne beaucoup d'importance à ce qu'il appelle notre balance "favorable" du commerce. Evidemment, il garde encore la vieille théorie économique des mercantilistes: que le surplus de nos exportations sur nos importations est un indice de prospérité. Sa théorie le force à faire remonter le Canada à 1913, et le place dans la même catégorie que l'Argentine et l'Inde. Il ne semble pas avoir tout à fait confiance dans sa théorie car il a dit ceci:

> La diminution de 28 millions de dollars dans nos exportations et l'augmentation de 56 millions de dollars dans nos importations peuvent être attribuées surtout à une plus grande demande par le consommateur intérieur par suite de l'état de prospérité dont nous jouissons.

Si cela est vrai, je maintiens qu'il faudrait conclure à une prospérité plus grande encore si nos exportations diminuaient et nos im-

portations augmentaient. Mais au mépris de toute logique le ministre continue:

Mais il appert encore que notre puissance de protection dépasse largement notre capacité de consommation et que chaque année nos exportateurs expédient à l'étranger des produits valant plus d'un milliard de dollars.

Analysons un moment, d'une façon pratique, cette question de la balance du commerce. Quand est-ce qu'un cultivateur expédie des produits de sa ferme en sus de ce qui lui est payé? A coup sûr, ce n'est que lorsqu'il contracte, ou qu'il rembourse, un emprunt; il ne peut avoir d'autres raisons de se défaire de ses produits sans rien recevoir en échange. Mais que devient alors la balance "favorable"? Je voudrais citer à l'appui de mon attitude quelqu'un qui fait autorité. Soucieux de contrôler mes souvenirs de l'économie politique j'ai consulté *Les principes de l'Economie politique*, par Seligman, dont l'autorité est reconnue. Voici ce qu'il dit:

La prétendue balance favorable du commerce est, à plusieurs points de vue, illusoire. Il est difficile de déterminer la relation exacte entre les exportations et les importations.

Il en donne les raisons, en détail, puis il conclut:

Les statistiques elles-mêmes n'ont donc qu'une valeur douteuse. Alors même qu'on arriverait à déterminer la balance exacte, on n'apprendrait rien d'important. Certains pays prospères, tels l'Angleterre, l'Allemagne et la France, importent d'ordinaire bien plus qu'ils n'exportent; par contre certains pays pauvres, comme le Pérou, le Siam et St-Domingue, exportent d'ordinaire plus qu'ils n'importent.

Il aurait pu ajouter le Canada. Plus loin il explique la situation:

Un excédent d'importations peut résulter d'obligations, envers d'autres pays, à échéance future; ou, au contraire, peut réfléter le remboursement, par d'autres pays, d'obligations du passé. De même, un excédent d'exportations peut signifier qu'un pays devient le créancier d'autres pays; ou, au contraire, peut n'être que ce que l'un paye à d'autres pour des faveurs passées ou présentes, sous forme de capitaux placés ou de services rendus. En soi, la prétendue balance du commerce est sans importance.

Il me semble que tant d'années après la publication de pareils traités, plus de cent ans après la démolition de ces théories, nous pourrions du moins espérer que le ministre cesserait de chercher chaque année à induire le public en erreur, en parlant de cette prétendue balance "favorable" du commerce.

A la lumière des principes établis par Seligman, je voudrais analyser certaines explications possibles de cet excédent de nos exportations sur nos importations. Dans un article, publié par le *MacLean's Magazine* du 15 août 1927, M. W. A. Irwin rappelle qu'on estime à 22 milliards de dollars la valeur totale de nos richesses. Il fixe nos dettes jusqu'à date,—fédérales, ferroviaires, provinciales et municipales,—au total de 5,700 millions de dollars, et fait observer qu'un quart de notre richesse nationale est hypothéqué. Je puis dire que presque 30 p. 100 de ces hypothèques sont détenues par l'étranger; rien d'étonnant alors que nous soyons obligés d'exporter l'intérêt sur ces charges. Outre ces hypothèques publiques, il y a au Canada des placements très considérables de capitaux étrangers; à ce propos, je rappelle certaines études de Kenneth W. Taylor, publiées récemment dans le *Financial Post*. M. Taylor cite les chiffres suivants:

Propriétaires des valeurs canadiennes (1927)

	Grand total	Canada	Etrangers, total	Royaume-Uni	Etats-Unis	Autres pays
Total (non inclus, terres et hypothèques)..	$15,793,000,000	$10,885,000,000	$4,908,000,000	$1,927,000,000	$2,798,000,000	$183,000,000
Pourcentage..	100.	68.9	31.1	12.2	17.7	1.2

Voici ce que dit M. Taylor à propos des capitaux étrangers placés au Canada:

Des nouvelles émissions d'obligations et d'actions privilégiées au Canada, il a été vendu pour une valeur approximative de 290 millions de dollars aux Etats-Unis et 13 millions au Royaume-Uni. Environ un tiers de cette somme devait servir aux fins de remboursement, en sorte que ces nouvelles émissions de valeurs auraient attiré 190 millions de dollars, en nouveaux capitaux, des Etats-Unis et 12 millions du Royaume-Uni. A peu près la moitié des nouvelles émissions était destinée à l'aménagement des forces hydrauliques ou à l'exploitation de l'industrie du papier.

Voilà qui explique, à mon sens, le fait que, ces dernières années, nos importations aient atteint un chiffre si considérable. Nous importons ce qu'il faut pour la mise en valeur de nos ressources de pâte et de papier. M. Taylor, dans le tableau suivant, indique l'évaluation préliminaire des placements étrangers au Canada, au 1er janvier 1928:

Royaume-Uni..	$2,110,000,000
Etats-Unis..	3,031,000,000
Autres pays..	236,000,000

Il dit ceci:

Les paiements, en intérêts et dividendes, sur les capitaux étrangers placés au Canada, ont été évalués, pour 1926, au total de 254 millions de dollars, répartis comme suit: Royaume-Uni, 105 millions; Etats-Unis, 137 millions; autres pays, 12 millions.

Il faut, de quelque manière acquitter cet intérêt énorme. Nous l'acquittons en marchandises, comme on le fait toujours mainte-

nant. D'après moi, c'est ce qui explique la prétendue "balance favorable" du commerce. Puis-je aussi signaler que ceux qui bénéficient des revenus considérables de ces placements au Canada esquivent tout impôt sur le revenu, puisqu'ils habitent les Etats-Unis.

Je désirerais soumettre quelques autres chiffres de M. Taylor. Il les a publiés dans le *Financial Post*, du 3 février 1928. Ils concernent les placements canadiens à l'étranger; car il y a un autre côté à la médaille que je ne veux pas manquer de faire voir. Il évalue provisoirement les placements canadiens à l'étranger comme suit, pour le 1er janvier 1928:

Total..	$1,362,400,000
Au Royaume-Uni..	118,000,000
Aux Etats-Unis..	722,200,000
En d'autres pays..	522,200,000

Il ajoute:

L'intérêt et les dividendes perçus sur les placements canadiens à l'étranger ont été évalués à 63 millions de dollars en 1926, répartis comme suit: du Royaume-Uni, 6 millions; des Etats-Unis, 34 millions; des autres pays, 23 millions.

Je serais partisan de la protection que je dirais: Pourquoi ne pas mettre en valeur nos richesses naturelles en gardant notre capital au pays? Je proposerais encore de prélever une surtaxe sur le capital placé à l'étranger. A mon sens, il n'est que logique d'insister sur la nécessité d'exploiter nos richesses au Canada, où le capital est nécessaire. Si nos financiers sont d'avis qu'ils peuvent réaliser de plus gros bénéfices en plaçant leur argent au Mexique, dans l'Amérique du sud, ou à Cuba, c'est leur affaire, mais si nous avons vraiment le désir de mettre en valeur nos propres richesses, pourquoi ne pourrions-nous pas prendre les moyens d'empêcher l'émigration de nos capitaux?

D'après le ministre des Finances les deux seuls chemins qui mènent au succès sont le travail et l'épargne. A mon avis, c'est là une des très dangereuses demi-vérités avec lesquelles on blouse le bon public naïf. Je me le demande, le travail et l'épargne assureront-ils, aujourd'hui, le succès financier à un individu si ce n'est que dans un sens bien restreint? De quelle façon ont été édifiées nos fortunes canadiennes. Allez voir dans les villes; beaucoup de citoyens doivent leur richesse à la spéculation immobilière, et nombre de nos richissimes citoyens le sont devenus grâce à la spéculation sur les céréales et sur les valeurs mobilières. Vous constaterez qu'un plus grand nombre ont assis leur fortune sur des concessions particulières et sur des privilèges. Ce fut toujours la même chose depuis les débuts de notre pays à cause des concessions extravagantes de terres faites dans les premiers temps de l'histoire, je pourrais remonter jusqu'aux privilèges particuliers consentis à la compagnie de la Baie d'Hudson par le gouvernement impérial. Puis nous redescendons aux chartes de chemins de fer et des banques, et ainsi de suite. Et à ce sujet, il faut tenir compte de toutes les manœuvres subtiles de la haute finance, comme la majoration du capital ou autres procédés de cette sorte. J'ai entendu formuler une déclaration qui, selon moi, est par trop impudente, mais qui contient une part de vérité. On prétend que le succès financier de nos jours ne peut être atteint que par des voies tortueuses. Assurément le ministre ne se fonde pas sur ce que nous pouvons constater quand il énonce, comme une vérité capitale, que pour l'individu le travail et l'épargne sont les seuls moyens infaillibles d'atteindre le succès.

Le travail et l'épargne amènent-ils la prospérité générale? Je ne le crois pas, non plus si j'en juge par ce qui existe présentement. Nous avons déjà une prétendue surproduction; c'est-à-dire que nous produisons plus que le consommateur ne peut acheter. A la vérité, nombre d'économistes de grand renom ont prétendu que, présentement, l'univers souffrait, dans un sens, d'un excès d'économie; que, vu l'inégale répartition des richesses, les gens qui ont la haute main sur les moyens de fabrication, de distribution et d'échange, peuvent accaparer une grande part de la production; que ces gens, ne pouvant consommer une quantité si considérable de produits, sont forcés de les rendre, ou comme on dit, les enfouir de nouveau dans le commerce. Il s'ensuit qu'ils augmentent leur outillage, et, par conséquent, le rendement. Aujourd'hui nous souffrons d'un excès de perfectionnement d'outillage et de méthodes de production; en même temps que, d'autre part, du peu de rapport entre notre puissance d'achat et la production. Si cette thèse intéresse un de mes collègues, il ne pourrait, d'après moi, mieux faire que de lire les récentes études, sur cette question, de J. A. Hobson, économiste anglais renommé. Selon lui, une proportion trop grande des économies est transformée en capital improductif. A mon sens, ce budget ne fait qu'accentuer ce penchant, car il rejette le fardeau sur l'homme pauvre. Nous l'empêchons de consacrer plus d'argent à l'achat de denrées de consommation, tandis que, d'autre part, nous libérons des sommes considérables qui, de toute nécessité, doivent être placées dans les divers champs de l'activité nationale.

Une politique fiscale équitable devrait viser à placer le fardeau des impôts sur les épaules de ceux qui sont en mesure de le supporter; à libérer autant que possible le revenu des gens de la classe moyenne afin de leur permettre

de racheter ce qu'ils ont produit. Au lieu de préconiser sans cesse le développement des débouchés à l'étranger, nous devrions appliquer toute notre attention à développer notre marché domestique. Voilà le besoin le plus pressant de l'heure. Certains de mes honorables amis, conservateurs, je le sais, ont sans cesse cette phrase à la bouche: "Développons notre marché domestique"; cependant, ils ne visent qu'à l'écoulement des produits agricoles. Nous devrions agrandir notre marché domestique afin d'écouler aussi tous les produits ouvrés; or, cela serait très facile si nous étions en mesure d'augmenter notre puissance d'achat.

Pour certains de notre groupe, je le crains, il est impossible d'appuyer le budget en discussion et de rester conséquents avec nous-mêmes. Ainsi que le déclare le sous-amendement, le présent budget s'écarte du principe de l'impôt sur le revenu. Et c'est là une question très importante. Je verrais d'un bon œil le relèvement sensible de l'impôt sur le revenu; je voudrais voir taxer plus lourdement les gros revenus. On me rétorquera peut-être que nons préconisons cette ligne de conduite uniquement parce qu'elle nous favorisera. A franchement parler, c'est bien cela; toutefois nous représentons la grande majorité des citoyens du Canada et nous parlons en leur nom. Le nombre des gens qui acquittent l'impôt sur le revenu est fort restreint; cependant leur grande richesse les mettrait en mesure d'acquitter une taxe encore plus lourde.

Etant donné le développement du chômage chez une bonne partie de la population ainsi que la situation peu satisfaisante dans laquelle se trouvent nombre de gens dans tous les genres d'affaires ordinaires, je conseillerais au ministre des Finances de tenter une expérience en ayant recours à d'autres méthodes que celles qui sont en vigueur au Canada depuis au delà d'un demi-siècle. Il devrait orienter son budget de façon à servir les intérêts de la grande masse du peuple au lieu de s'occuper exclusivement des revendications des grandes industries, qui sont peut-être sincères lorsqu'elles identifient leurs intérêts avec ceux du public. Le menu peuple, bien qu'il ne soit guère en mesure de se rendre compte des complications du tarif, est néanmoins encore le meilleur juge quant aux méthodes administratives qui servent le mieux ses intérêts.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. A.-L. BEAUBIEN (Provencher): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour faire quelques observations sur la motion du ministre des Finances (l'hon. M. Robb) et sur l'amendement de la gauche, j'ai l'intention de m'en tenir à l'habitude que j'ai prise, c'est-à-dire d'être bref. Et dès le début, je tiens à remercier les honorables membres des bonnes paroles qu'ils ont eues à mon égard au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. L'honorable chef de l'opposition (M. Bennett) a dit que le discours que j'ai prononcé pour appuyer l'adresse aurait convenu tout aussi bien à l'autre côté de la Chambre.

L'hon. M. BENNETT: Je le regrette, monsieur l'Orateur, mais cette assertion de l'honorable député n'est pas tout à fait exacte. J'ai dit que mon honorable ami serait indifféremment à l'aise d'un côté comme de l'autre de la Chambre pour prononcer un discours à l'appui de l'adresse.

M. BEAUBIEN: J'ai le texte des paroles de mon honorable ami sous les yeux, monsieur l'Orateur, mais le règlement m'empêche de citer un débat antérieur. Il est assez rare que je me permette de donner des conseils aux chefs de parti en cette Chambre, mais je ferai observer au chef de l'opposition que s'il comprenait mieux le français ou encore, s'il avait attendu la version anglaise de mon discours, il n'eût pas fait une remarque de cette nature.

Qu'on m'ait choisi pour appuyer l'adresse en réponse au discours du trône, cela a chagriné, semble-t-il, un autre de mes collègues; l'honorable député de Bow-River (M. Garland). Il s'est formalisé de me voir appuyer l'adresse sans que j'aie eu quoi que ce soit à faire avec la préparation du discours du trône. Je n'ai d'excuses à offrir à personne. L'honorable député de Bow-River a voté à maintes reprises l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône alors qu'il n'avait pris part d'aucune manière à la préparation de ce document. Tout de même, je profite de l'occasion pour remercier encore une fois le premier ministre et ses collègues du grand honneur qu'ils ont fait à mes commettants en me choisissant pour appuyer l'adresse en réponse au discours du trône.

Depuis l'ouverture du présent débat, monsieur l'Orateur, il nous a été donné d'écouter de très bons discours, mais nous avons également entendu de tristes jérémiades. Depuis quatre ou cinq ans que j'ai l'honneur d'occuper un siège ici, j'ai entendu les mêmes lamentations à chaque session et j'en conclus que si l'exode des nôtres vers les Etats-Unis est aussi terrible que le prétendent les honorables membres de l'opposition, ce sont leurs doléances qui en sont la cause; je commence à penser que ces prophètes de malheur sont des agents d'immigration au service des Etats-Unis.

Je n'ai pas l'intention de discuter les questions de finances, la réduction de la dette publique, les comptes publics ou ceux des Chemins de fer nationaux du Canada. Je laisserai cela à d'autres plus autorisés que moi. Toutefois, je dirai que, à mon avis, la comptabilité des Chemins de fer nationaux devrait être distincte de celle du gouvernement canadien.

M. CAMPBELL: Seriez-vous d'avis d'en charger une compagnie?

M. BEAUBIEN: Non, je dis que leurs comptes devraient être tenus tout à fait séparément de ceux de l'Etat.

M. CAMPBELL: N'en est-il pas ainsi maintenant?

M. BEAUBIEN: Si nos amis veulent mêler la dette des Chemins de fer nationaux à celle du pays, il y aura toujours de la confusion. Je n'ai que quarante minutes à ma disposition, et je n'ai jamais parlé aussi longtemps dans cette Chambre. L'honorable député devrait plutôt réserver ses observations pour ses propres quarante minutes et me laisser poursuivre mon discours, car sans cela j'aurai besoin de tout mon temps.

Les résolutions tarifaires que le ministre des Finances a soumises à la Chambre prêtent à confusion. A mon sens, même les avocats les plus avisés ne sauraient les comprendre, et je n'entends pas les discuter car elles sont trop embrouillantes. Toutefois, je voudrais signaler une échappatoire que contiennent les propositions du ministre des Finances, et qui consiste dans les changements apportés aux numéros du tarif. Je ne citerai qu'un exemple afin de préciser ma pensée. Le numéro 526 du tarif actuel est ainsi libellé:

Dentelles et broderies blanches et de couleur crème: tarif de préférence britannique 12½ p. 100; tarif intermédiaire, 17½ p. 100; tarif général, 20 p. 100.

Vient ensuite le numéro 575 ainsi conçu:

Broderies, n.d.; dentelles, n.d.; soutaches, n.d.: tarif de préférence britannique, 25 p. 100; tarif intermédiaire, 32½ p. 100; tarif général, 35 p. 100.

Dans les propositions déposées par le ministre cela devient le numéro 545, et en le modifiant on a inséré les mots "pour servir exclusivement à la fabrication de"; par conséquent ces articles au lieu d'être assujettis à des droits de 12½, 17 et 20 p. 100, indiqués au nouveau numéro, acquitteront des droits de 25, 32½ et 35 p. 100. Je sais que le ministre n'entend pas qu'il en soit ainsi, mais, j'en suis sûr, quelque fonctionnaire de son département a commis une erreur. J'ai tout lieu de croire que, à en juger par les déclarations antérieures du ministre, il ordonnera, lorsque nous serons en comité, le changement nécessaire afin que ceux qui achètent ces articles, non seulement en vue de la fabrication mais pour la consommation générale, puissent bénéficier des réductions que l'on se propose d'accorder au moyen du nouveau numéro du tarif. Je voulais simplement donner des précisions à ce sujet.

Le ministre des Finances décrète également que, pour bénéficier de la préférence britannique, les marchandises doivent être fabriquées dans l'empire dans une proportion de 50 p. 100 au lieu de 25 p. 100, comme l'exige le tarif actuel. On m'apprend que les fabricants de cotonnades d'Angleterre importent des Etats-Unis une forte partie de leur matière première, et je ne crois pas que l'industriel anglais puisse bénéficier pour la peine de la préférence britannique si l'on maintient cette augmentation dans le tarif projeté.

La réduction de l'impôt sur le revenu, je l'avoue franchement, ne me plaît pas. Nos impôts devraient être aussi directs que faire se peut. Je suis d'avis que tous ceux qui sont en mesure d'acquitter l'impôt sur le revenu devraient y être assujettis. Leur devoir vis-à-vis du pays, ainsi qu'à l'endroit de la masse de la population, les y obligent. J'ai acquitté mon impôt sur le revenu, d'un montant bien minime, il est vrai, mais je l'ai toujours versé avec plaisir. Je ne m'opposerais pas à ce que le chiffre des exemptions soit relevé de quelque peu. En un mot, établissons un impôt sur le revenu dont l'application ne fasse de tort à personne. C'est la conception que je me fais de l'impôt sur le revenu. Mais pourquoi faire bénéficier celui qui jouit d'un gros revenu d'une réduction à laquelle il n'a aucun droit en réalité? Un grand nombre de gens se sont enrichis durant la guerre en prêchant un faux patriotisme auquel ils doivent leurs fortunes. Pour quelle raison ces gens n'acquitteraient-ils pas aujourd'hui l'impôt sur leurs revenus? On ne saurait trouver de raison qui nous empêche de les imposer afin d'alléger le fardeau de nos vétérans, dont un bon nombre sont estropiés et incapables de gagner leur vie.

Monsieur l'Orateur, la Chambre est saisie de la motion de l'honorable ministre des Finances (l'hon. M. Robb); de la proposition d'amendement de mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) et de la contre-proposition de mon honorable ami de Lambton-Est (M. Fansher). Que devons-nous faire? Je vais vous dire ce que j'entends faire, et vous donnerai mes raisons. Il est facile de proposer des amendements. Il n'y a rien de moins dangereux au monde que de secouer une embarcation lorsque l'on est sur la terre ferme et à l'abri de tout danger. Mon

honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges sait fort bien que personne, à l'extrême gauche de la Chambre, ni de ce côté-ci, ne peut voter en faveur de son amendement. Son parti n'est donc pas en danger. Puis il y a mon ami de Lambton-Est et tous ses associés, pour qui j'ai beaucoup d'affection surtout notre collègue du beau sexe. (*Exclamations.*) Je suis sincère, monsieur l'Orateur. Ils savent que les conservateurs ne peuvent appuyer le sous-amendement et que nous ne l'approuverons pas. Eh bien! ils cherchent à faire sombrer le navire tout en restant sur terre, ce qu'il y a de plus sûr au monde. Mais supposons que l'amendement de l'opposition officielle soit adopté. Qu'arrivera-t-il. Le Gouvernement sera défait. Et qui le remplacera? Nos amis de la gauche, formant aujourd'hui l'opposition officielle. L'impôt sur le revenu serait-il réduit de 10 p. 100? Non, monsieur l'Orateur; à moins que je ne me trompe étrangement, cette taxe serait abolie immédiatement. Aurions-nous quelques légères diminutions du tarif? Non pas, il serait augmenté. Autrement, leurs discours que j'ai entendus depuis cinq ou six ans ne signifient rien. Supposons maintenant que le sous-amendement de mon honorable ami de Lambton-Est soit adopté, que verrons-nous? Le groupe des fermiers unis de l'Alberta arriverait-il au pouvoir, mon ami d'Acadia (M. Gardiner) devenant premier ministre? J'ai la plus profonde estime pour lui, mais pourrait-il former un cabinet?

Mlle MACPHAIL: Il aurait assez de membres de ce groupe pour cela.

M. BEAUBIEN: Ils ne sauraient s'emparer du pouvoir. Il ne leur reste qu'à aider au parti conservateur à y arriver, et ce n'est pas leur désir, je le sais.

M. McGIBBON: De quel côté seriez-vous alors?

M. BEAUBIEN: Le groupe des fermiers unis d'Ontario prendrait-il les rênes de l'Etat? J'aimerais voir l'honorable député de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) devenir premier ministre. Mais comment formerait-elle son cabinet; qui choisirait-elle en plus de l'honorable député de Lambton-Est?

M. GARLAND (Bow-River): Puis-je faire observer à mon honorable collègue qu'un grand nombre de députés s'empresseraient de se joindre à son parti.

M. BEAUBIEN: Ils aimeraient tous être célibataires. J'ai prouvé qu'il est impossible au groupe des fermiers unis de l'Alberta ou de l'Ontario de former un ministère. Sur quel autre groupe jetterons-nous les yeux? Il y a les quatre progressistes de la Saskatchewan dirigés par mon honorable ami de Rosetown (M. Evans). S'il faut en juger par son discours d'hier soir, il semble être aux prises avec tout l'univers. Entreprendrait-il de former un cabinet? S'il était premier ministre—et bien! pour cette fonction, il faut avoir le sourire facile. Mon honorable ami, je le crains, devrait modifier le ton de ses observations ou adopter ma mentalité; je puis sourire presque tout le temps. Mais ce n'est pas tout. Nous avons un autre groupe dans ce coin de la Chambre; l'honorable député de Nelson (M. Bird). J'ai beaucoup de respect pour lui, mais il est seul, de sorte que nous ne pouvons guère espérer qu'il forme un ministère. Il y a enfin le groupe des trois travaillistes, que j'estime beaucoup. Mais comment gouverneraient-ils le pays? Le seul résultat de l'adoption de l'amendement ou du sous-amendement serait le retour de nos amis les conservateurs au pouvoir. Nul membre de la droite, j'en suis certain, ne désire les voir sur les banquettes ministérielles, pas plus que ne le souhaitent mes honorables amis de l'extrême gauche de la Chambre, et encore moins le peuple canadien.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le budget ne remplit pas toutes mes aspirations ni ne répond à tous les besoins de la nation. Je suis franc à cet égard.

M. GARLAND (Bow-River): Pas suffisamment.

M. BEAUBIEN: Mais je préfère une tranche de pain à rien du tout.

M. GARLAND (Bow-River): Il n'y a même pas une tranche.

Mlle MACPHAIL: Ce n'est pas du pain mais une pierre.

M. BEAUBIEN: Je sais que le ministre des Finances a très bon cœur, et que, lors de la discussion en comité général, il résoudra les petites difficultés de rédaction des modifications projetées du tarif sur lesquelles j'ai appelé son attention.

Mes observations sont toujours concises et au point. Je me propose de voter contre l'amendement de mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), contre le sous-amendement de mon honorable ami de Lambton-Est (M. Fansher). Je vais me prononcer pour une mesure honnête et pratique, le budget.

M. L. W. JOHNSTONE (Victoria et Cap-Breton-Nord): Monsieur l'Orateur, tout comme ceux de ce côté-ci de la Chambre qui ont pris la parole avant moi, je trouve le budget désappointant pour le peuple en général, et principalement pour la population des Provinces

maritimes, en particulier la classe ouvrière et les chômeurs, auxquels il n'offre aucun réconfort. Il m'a toujours paru que le public attend l'exposé financier avec un vif intérêt. Bien des gens espéraient y trouver quelque chose dont dépend peut-être leur existence même, quelque chose de nature à leur assurer une subsistance ordonnée. En tout cas, monsieur l'Orateur, l'on devait naturellement s'attendre d'y découvrir quelque sujet d'encouragement pour nos industries maîtresses; car bien que chaque circonscription ou province y cherche ce qui le touche davantage, nos industries fondamentales intéressent tout le monde.

Il y a par exemple la sidérurgie et la houille. Elles touchent à tout le monde plus ou moins, et cependant le budget n'en souffle pas mot, bien que les membres du Gouvernement disent depuis un an qu'il sera donné suite à toutes les conclusions du rapport Duncan.

C'est un dur coup pour les Provinces maritimes qui comptaient que la houille et les produits sidérurgiques seraient mieux protégés par le tarif douanier. Depuis quelques années, il faut secourir les houilleurs du Cap-Breton. Cela ne devrait pas être nécessaire; et les ministres chantent: "Prospérité, prospérité générale; le pays progresse". Ce n'est pas en affaiblissant nos industries et nos fabriques par l'importation de l'article étranger que nous assurerons la prospérité et le progrès du Canada; et tant que nous importerons autant de fer et de houille que nous en importons actuellement, nos usines et nos houillères en souffriront proportionnellement.

Les représentants des Provinces maritimes comptaient beaucoup sur le rapport Duncan, déposé à la dernière session, surtout après qu'un ministre eût déclaré, à Saint-Jean, (N.-B.), qu'il y serait donné suite entièrement. Or maintenant que les aciéries et les charbonnages du Cap-Breton sont passés sous une direction nouvelle qui paraît disposée à l'impossible pour réussir, le Gouvernement ne voudra certainement pas refuser d'aider l'entreprise à procurer de l'emploi aux houilleurs durant l'hiver. Mon collègue, l'honorable député de Cap-Breton-Sud le disait hier soir, le problème est difficile à résoudre. Mais il a proposé au Gouvernement un moyen d'y arriver, et j'ai confiance que celui-ci ne le repoussera pas, la situation est si grave qu'il vaut la peine de l'essayer. Je me demande si le Gouvernement s'en rend bien compte. En voici un exemple. Sydney-Mines, où je demeure, et la banlieue comptent une population de sept mille âmes. Tout près, se trouvent trois houillères, dont l'une, magnifiquement outillée, est abandonnée depuis au delà de trois ans. Et il y a six églises, de grandes écoles fréquentées par un grand nombre d'enfants. Même état de choses du côté sud du havre: une population considérable, de nombreux enfants, de bonnes écoles et des églises; de lourdes taxes, une accumulation de mauvaises dettes; et pas d'emploi l'hiver. Bon nombre ont émigré à la recherche d'un gagne-pain. Au delà de quatre mille passeports pour les Etats-Unis ont été délivrés l'année dernière. Un pays peut-il prospérer et grandir, monsieur l'Orateur, quand sa population s'en va par centaines, que ses industries de toutes sortes cessent leurs opérations, et que nous importons la houille de l'étranger? Nous exportons le plus grand bien du Canada, sa jeunesse, dont les contribuables ont payé l'instruction et qui s'en va en porter le fruit ailleurs.

La consommation de la houille au Canada l'année dernière a rapporté aux Américains 10 millions de dollars de plus qu'aux Canadiens. C'est-à-dire que l'industrie américaine de la houille a retiré de la consommation canadienne plus de bénéfices que la même industrie canadienne; que l'extraction de la houille américaine destinée à la consommation canadienne a employé plus d'hommes que n'ont pu en employer les houillères canadiennes; et que nous avons ainsi contribué dans une plus large mesure à la circulation américaine qu'à la circulation canadienne. Voilà des faits auxquels le budget reste indifférent; rien pour remédier au chômage, en créant des industries nouvelles. Au contraire, l'on travaille à en fermer ou paralyser d'autres. Comment peut-on espérer le retour de ceux qui sont partis, si nous n'avons aucun avantage à leur offrir?

Je ne vois rien non plus au sujet de nos pêcheries. Je présume que la commission des pêcheries n'a pas encore présenté son rapport, mais je ne puis me défendre de dire que l'industrie de la pêche, comme bien d'autres, a été fort négligée. Je ne veux pas parler longuement de cette question tant que le rapport n'aura pas été déposé devant la Chambre, mais je veux demander à l'honorable ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott), avec qui j'ai entretenu une longue correspondance, d'insérer dans les crédits supplémentaires une somme suffisante pour aider aux pêcheurs du comté de Victoria. Une partie de ma circonscription où l'on s'occupe surtout de la pêche se trouve dans une situation géographique telle que les havres et les baies sont beaucoup exposés aux tempêtes de l'Atlantique, ce qui fait qu'on n'y peut construire ni quai ni brise-lames. Ces pêcheurs ne peuvent faire concurrence aux flottes plus considérables des pêcheurs de Gloucester et d'autres endroits parce qu'ils ne peuvent employer de bateaux

plus grands que ceux qui peuvent être halés sur le rivage. L'ex-ministre des Travaux publics, voulant faire une expérience, a installé une machine au moyen de laquelle les bateaux peuvent être tirés hors de l'eau sur une cale de halage. Elle a parfaitement fonctionné et je crois fermement que si ce ministre était demeuré plus longtemps à la tête de ce ministère, il aurait installé d'autres machines de ce genre. L'expérience a parfaitement réussi. Quand le ministre actuel des Travaux publics aura examiné soigneusement la situation, sa générosité, si hautement vantée l'autre soir par un honorable député, se manifestera dans cette circonstance, je le crois. Je ne connais pas de cas plus méritoire. Figurez-vous une vingtaine de pêcheurs rentrant au havre un soir d'automne, en octobre ou en novembre, par une forte brise. Ces pauvres gens, harassés par une longue journée de travail, sont obligés de marcher plongés jusqu'à la ceinture dans l'eau glacée pour haler sur le rivage leurs bateaux chargés de poissons. Si vous aviez jamais vu faire ce travail, vous diriez certainement que ces hommes ont droit à quelque secours de la part du Gouvernement. J'essais depuis deux ans d'intéresser le Gouvernement à cette question; il n'en coûterait que $500 pour chaque machine, avec la cale de halage, et les pêcheurs la feraient fonctionner eux-mêmes. Maintenant que le ministre des Finances annonce un surplus, pourquoi le peuple du Canada n'en profiterait-il pas? Je ne m'oppose pas à ce qu'on dépense de l'argent pour embellir Ottawa et en faire la Washington du Canada; je ne m'oppose pas à ce qu'on dépense un demi-million pour notre ambassade à Washington quand le représentant du pays le plus riche du monde se contente de vivre à Ottawa dans une maison louée; mais je dis que le Gouvernement, qui fait des dépenses énormes et injustifiées pour ces fins ou pour d'autres, devrait aussi penser aux pauvres gens de tout le pays.

Il n'est pas un membre de cette Chambre qui n'ait pas quelque part dans sa circonscription une petite ville dépourvue de bureau de poste ou d'édifice public quelconque. On me rappelle le cas d'une jolie petite ville de la côte nord où le bureau de poste est tenu par un vieillard dans sa cuisine, pour laquelle il reçoit un loyer de $1.50 par mois. Il y a quelques années ce bureau devint un bureau de distribution et le vieillard dut agrandir sa cuisine en construisant une annexe, car le courrier qui y arrivait se faisait considérable. Par mon entremise, il s'adressa au Gouvernement pour faire porter son loyer à $2 par mois, qui était le montant du loyer alors payé par la douane, mais le ministre des Postes me dit que ceci ne se pouvait pas, que la loi était très sévère là-dessus et ne pouvait être changée. Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que nous pouvons tous citer des cas analogues, et je pense que le Gouvernement manque à son devoir envers le peuple du pays en ne dépensant pas plus d'argent dans nos régions rurales. Quand les habitants des Provinces maritimes apprendront ces dépenses considérables pour lesquelles ils ont été taxés, et qu'ils constateront quels crédits leur sont accordés dans le budget de cette année, ils auront certainement l'impression de n'avoir pas été traités avec justice.

Une plus grande réduction de l'impôt sur le revenu aurait été préférée dans tout le pays, et je crois que l'abolition de la taxe des ventes est très nécessaire. C'est la seule taxe qui frappe également l'ouvrier quand il achète et vêtements et nourriture; chaque fois qu'il achète quelque chose dans le plus petit magasin du pays, cette taxe l'affecte personnellement; l'abolition de cette taxe serait très bien vue. Je voterai certainement pour l'amendement.

M. MICHAEL LUCHKOVICH (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je me lève pour parler ni en faveur du budget ni pour le condamner tout à fait. Je comprends les difficultés que rencontre le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) et je sais qu'il n'est pas facile de gérer les finances de notre grand pays de façon à concilier non seulement l'opinion de tous les membres de cette Chambre, mais aussi les éléments conglomérés de son propre parti.

Il est de règle, dans cette Chambre, je crois, d'être aussi courtois que possible quand on commente les discours prononcés ici par les autres honorables députés. Pour ma part, j'ai remarqué que, tout en conservant, au début d'un discours, la coutume de féliciter et de complimenter les orateurs précédents au sujet de leurs excellents discours, on paraît oublier bientôt ces paroles chevaleresques et l'on se lance dans une critique qui, d'abord douce, ne tarde pas à devenir hostile et cinglante. Les paroles mielleuses font bientôt place au vitriol le plus violent; les bouquets embaumés deviennent bientôt des briques excessivement dures.

Je n'ai pas l'intention de lancer au ministre des Finances un bouquet cachant une brique; qu'il me suffise de dire que le budget de 1928 est un merveilleux exemple de manipulation, si l'on tient compte des circonstances dans lesquelles le ministre se trouvait et des divers éléments dont il lui fallait tenir compte. Bien des gens au pays croient que le succès de tout gouvernement est impossible sans compromis; qu'aucun gouvernement ne peut traiter avec les électeurs et les satisfaire sans recourir au compromis. Leur philosophie politique se résume en une phrase: Aucun gouvernement

ne peut compter sur le succès sans compromis; sa stabilité même repose sur les compromis. Si l'on songe aux événements récents, il semble que cette philosophie soit saine pour ce qui est de ce Gouvernement. Dans tous les cas, tous semblent imbus de cette doctrine, comme le prouvent, non seulement le budget, mais certaines déclarations et certains faits dont cette Chambre a été témoin depuis quelques années.

Tout le monde sait que le groupe qui occupe cette partie-ci de la Chambre comptait autrefois un fort contingent de représentants. Qu'est devenu ce groupe? Demandez-le au compromis. Où sont les dix progressistes qui tonnaient si courageusement contre les membres de la droite? Ils se sont écartés en suivant la voix du compromis. Quelle force peut changer l'aigle combatif en une colombe gentille et douce qui ne parle que de paix? La baguette magique du compromis, maniée par le premier ministre du Canada (M. Mackenzie King) qui possède, non seulement une très forte intelligence, mais le génie du compromis à un degré que ne peut atteindre aucun autre membre de cette Chambre. A la suite de cette entente, il fut convenu que le pays demandait un gouvernement stable et le groupe était désireux d'accéder à cette demande; que la politique sur laquelle les progressistes et les libéraux ont été élus, est basée sur des principes communs; que les progressistes accorderaient un appui solide au Gouvernement d'après ces principes et que le groupe progressiste retiendrait son identité comme dans le passé. J'admets que c'est là un compromis admirable, habilement exposé; que le groupe progressiste soit ou non capable de conserver son identité, il peut, même en siégeant à la droite de l'Orateur, faire office d'ange gardien auprès du parti libéral, l'empêcher de commettre le péché impardonnable d'ignorer ses promesses antérieures aux élections, et le maintenir dans le sentier droit et étroit tracé par les promesses de dégrèvement du tarif douanier qui lui ont valu la haute position qu'il occupe maintenant dans le pays. Aucune personne raisonnable, j'en suis sûr, ne refuserait des fraises et de la crème pour demander une compote de pommes; on ne laisse pas la proie pour l'ombre. J'aime à croire que les membres qui ont abandonné notre groupe ont agi et agiront en toute sincérité, car je n'aimerais pas à entendre murmurer à leur sujet, lorsque l'appel se fera dans l'Ouest: "O compromis, quelles indiscrétions ne commet-on pas en ton nom!" J'espère que les libéraux-progressistes sont encore partisans d'un tarif modéré, Je les prie instamment de mettre en pratique ce qu'ils prêchent et, s'ils sentent le besoin, vu leur inactivité à cet égard, d'offrir une prière, j'espère qu'ils y joindront une sollicitation demandant à leurs collègues de prendre une attitude plus logique relativement à la question de la politique douanière qui leur a valu leur élection.

Ces paroles me rappellent un groupe d'évangélistes qui tenait une réunion, il y a quelque temps, afin d'ouvrir les yeux au monde, de lui faire voir ses erreurs et de le porter à la pénitence. A la fin d'une réunion, un membre de la congrégation proposa de passer le chapeau parmi les pécheurs endurcis. Cela fut fait, mais lorsque le chapeau fut rapporté, on découvrit qu'il ne contenait que quelques vieux clous, des boutons et des épingles, et pas un seul sou. Immédiatement, un membre de la congrégation s'écria: "Remercions ensemble le Seigneur."—"Pourquoi?" demande un autre. "Remercions le Seigneur de ce que l'on ait pu rapporter le chapeau." Maintenant, nos amis les progressistes qui siègent avec la droite feraient bien, avant de passer le chapeau à leurs prétendus amis libéraux, de demander à leur grand prêtre, l'honorable député de Lisgar (M. Brown) de leur faire un sermon en prenant pour texte: "Venez à moi vous tous qui souffrez et êtes accablés et je vous offrirai, comme protection, un tarif modéré." Puis, sans autre exhortation, qu'il marche vaillamment vers le ministre des Finances, chapeau en main, un œil vigilant sur le ministre des Finances et l'autre rivé sur le chapeau, et qu'il exige que le ministre place dans le chapeau, non les clous rouillés de promesses futiles et de subterfuges adroits, mais les sous neufs et brillants d'une promesse remplie, d'une entente respectée, d'une politique douanière non souillée, voire même par un certain élément de cette partie de la Chambre. Le député de Lisgar est un homme de prestance qui semble tout choisi pour effrayer le ministre des Finances et forcer ce dernier à ouvrir la main et à laisser échapper les sous confiés à ses soins.

On a souvent prétendu que le mouvement progressiste est une anomalie dans la politique canadienne; que si le groupe doit exister, ce ne doit être qu'à titre d'aile gauche du parti libéral. Cette opinion est basée sur la supposition que ces deux groupes sont partisans d'un bas tarif, la seule différence entre les deux étant que l'un est un peu impatient d'atteindre son but, tandis que l'autre estime que nous devrions...

...en nous appuyant sur les faits constatés par la commission du tarif, nous acheminer prudemment vers le but qui est de rendre le tarif aussi léger que possible pour le producteur, l'industrie et le peuple en général, ayant toujours comme objectif la prospérité la plus grande pour toutes les industries légitimes du Canada. Le tarif doit servir les meilleurs intérêts de l'ensemble de la nation. Il faut le modifier de temps en temps suivant les besoins, non d'une

seule catégorie ou d'un seul groupe d'industries, quelles qu'elles soient, mais de toute notre structure économique.

Or, ce que j'admire chez une personne et aussi bien chez un gouvernement, c'est le courage: le courage de ses convictions. Le ministre des Finances du Canada disait à la fin de son exposé budgétaire, l'an dernier:

"Tout le Canada nous reconnaît comme le parti du bas tarif et nous en sommes fiers".

Un vieux proverbe dit: La prudence est le meilleure part du courage. Si c'est vrai, le gouvernement libéral actuel est le gouvernement le plus courageux que le Canada ait jamais eu. Il est prudent à l'excès. Et pourquoi l'est-il tant? Parce qu'il pense que c'est la seule solution, parce qu'il ne veut pas perdre ses partisans d'Ontario, ni indisposer les protectionnistes de la province de Québec. On ne me contredira pas, je pense, quand je soulignerai les tendances protectionnistes de nos collègues de la province de Québec. N'est-ce pas l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lavigueur) qui disait, l'an dernier, à propos du budget:

"C'est un honneur pour moi de prendre la parole à la suite de l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), la seule femme qui fasse partie de la Chambre des communes, bien que je ne partage pas toujours ses vues, particulièrement en ce qui concerne le tarif. Elle s'est prononcée entièrement en faveur d'un tarif peu élevé; je dois lui dire que ni moi, ni la province d'où je viens, ne partageons ses vues à cet égard. Nous sommes en faveur de la protection des industries et nous ne croyons pas à l'efficacité d'un tarif peu élevé. Je suis content d'avoir, ce soir, l'avantage d'exprimer mon opinion sur la question douanière. Il me fait plaisir de constater que, cette année, l'exposé budgétaire ne contient pas de réductions."

J'ai parlé de courage. Après ce que je viens de citer, je vais être obligé de retirer ce que j'ai dit. L'honorable député de Québec-Montmorency est très brave en défiant le lion dans son propre repaire; mais en même temps il fait fi de la prudence.

Non, nous ne sommes pas des libéraux. Nous constituons une unité distincte, appelée l'Association des cultivateurs unis. Nous sommes partisans d'un bas tarif et nous nous devons de réveiller de temps en temps le parti libéral et de lui rappeler constamment ses devoirs à ce sujet. Comme Atlas, nous soutenons le globe terrestre depuis une éternité: tâche ingrate qui mérite récompense. Le destin a voulu que nous siégions du même côté de la Chambre que les partisans de la doctrine protectionniste. Parce que souvent nous conversons et fumons ensemble dans les couloirs, nous sommes arrivés à avoir les uns pour les autres une affection presque fraternelle. Je me demande si c'est aussi la même raison qui fait que libéraux et progressistes se donnent l'accolade de l'autre côté de la Chambre. Malgré nos sympathies à certains égards, je regrette de dire qu'en matière de politique nous ne pouvons tomber d'accord. J'espère que nous aurons concilié nos opinions sur terre quand viendra le moment de passer dans un monde meilleur. La protection élevée n'est pas la doctrine de l'Association des cultivateurs unis. A notre avis, ce n'est pas bon pour un pays comme le nôtre, dont l'industrie prépondérante est l'agriculture et où il existe une si grande et si éclatante différence d'intérêts entre les provinces qui le composent. La protection est tout au plus un moyen extrême auquel les tories voudraient avoir recours pour protéger nos industries contre l'étranger qui pourrait leur faire une concurrence injuste. Au pis aller, c'est une sorte de vol domestique qui est très répréhensible lorsqu'il va jusqu'à dépouiller l'Etat pour enrichir l'individu. C'est un mauvais principe que de prohiber l'importation pour empêcher une concurrence raisonnable et, enfin, la protection n'est justifiable que lorsque les impôts qu'elle suscite sont affectés aux besoins du trésor public.

Notre groupe se montrerait très illogique en n'appuyant pas une doctrine de bas tarif. De deux choses l'une: Il faut nous pendre ensemble à cette doctrine ou bien nous pendre séparément quand nous aurons regagné notre foyer.

Un MEMBRE: Très bien! Cette fois vous avez frappé juste.

M. LUCHKOVICH: Je me demande si cette observation venait de l'honorable député de Provencher.

Mlle MACPHAIL: Non, elle venait du ministre de l'Immigration.

M. LUCHKOVICH: Il y a beaucoup de gens qui, aujourd'hui, pensent que le Canada devrait être divisé politiquement en deux parties: l'Ouest et l'Est. Je n'appuie pas une politique aussi dangereuse. A mon sens, tout ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement unique à Ottawa. J'ai cependant une suggestion qui peut être intéressante sans être pratique. Si nous devons avoir un gouvernement qui sera divisé entre partisans de la protection et partisans du libre-échange, prenons d'abord les protectionnistes qui se trouvent à droite de la Chambre pour les amener de ce côté-ci et envoyons à droite tous les conservateurs partisans du tarif réduit. En un mot, unissons tous les partisans du tarif réduit et, que nous soyons en majorité ou en minorité, accomplissons honnêtement ce que nos électeurs nous ont envoyé faire ici.

Que dire des modifications du budget? Une fois les prévisions budgétaires déposées on entend habituellement dans la coulisse de petites discussions préliminaires sur leurs perfections ou leurs imperfections. J'étais naturellement intéressé à connaître l'opinion des autres. Quelqu'un que j'ai interrogé sur le budget m'a répondu ceci: "Y a-t-il dans le budget Robb une modification au tarif susceptible d'employer un Canadien au Canada ou de faire revenir un exilé des Etats-Unis?" J'ai alors demandé: "Que dites-vous de l'impôt sur le revenu?" "Beaucoup de ceux qui payaient l'impôt sur le revenu", me dit-il, "sont actuellement aux Etats-Unis, travaillant pour gagner leur vie. Si nous avions maintenu la politique de protéger nos marchés domestiques dans l'intérêt des producteurs manufacturiers et agricoles, le Canada aurait probablement un million de plus d'habitants qu'il ne possède aujourd'hui et sa richesse en production aurait été considérablement augmentée. Les Etats-Unis sont le pays le plus protégé du monde. Pourquoi ne protégerions-nous pas aussi le Canada? Pour moi, si mon commerce était aux Etats-Unis je gagnerais trois fois autant qu'ici."

Je sais fort bien que les prés éloignés nous semblent toujours plus verts et je ne suis pas prêt à discuter cette question. Cependant j'ai médité ses paroles et je me demande si son cas ne ressemble pas à celui de l'Irlandais qui pensait que s'il pouvait emporter les lacs de Kilarney en allant au Purgatoire, il pourrait les vendre là à un shilling la goutte.

Un MEMBRE: Que dites-vous du Juif?

M. LUCHKOVICH: Le Juif? Je ne pense pas qu'il croit au Purgatoire. J'ai entendu répéter à la Chambre et surtout pendant le débat sur le budget, que le Gouvernement est responsable de l'exode de beaucoup de jeunes gens des deux sexes aux Etats-Unis. Je n'ai aucune raison d'être de l'avis du Gouvernement, mais, à cette occasion, je crois pouvoir dire qu'il ne doit pas porter toute la responsabilité de cette émigration en masse. Je crois qu'il existe des influences subtiles et insidieuses qui échappent au contrôle du Gouvernement. On a dit ici que le Canada était une absurdité géographique. C'est peut-être une des raisons, mais il en est d'autres qui ne sont pas d'un genre rationnel, mais plutôt mystique. Le printemps dernier j'ai été visiter un médecin de mes amis, à Détroit. J'avoue que j'ai été vivement impressionné quand, en quittant le train, à Windsor, j'ai vu la longue ligne d'édifices qui longent la rivière Détroit, du côté américain et se perdent dans le ciel. La vue était plus frappante encore en comparant le côté américain construit avec tant de luxe, avec le côté de Windsor. Je me suis souvent demandé combien ce magnifique point de vue a affecté des milliers de jeunes gens qui ont eu le bonheur, ou le malheur, de le contempler. Je ne suis pas adepte de la psychologie, mais ce panorama a dû remuer quelque chose en leur cœur. Nul doute que beaucoup n'aient pensé mieux réussir du côté américain et ce sentiment s'augmentait du fait que beaucoup de leurs amis avaient réussi aux Etats-Unis. Si une jeune fille pauvre, inconnue et sans influence, quitte Toronto et se créée le nom de la plus grande actrice américaine, n'est-il pas raisonnable de croire que beaucoup tenteront de l'imiter? Je parle de Mary Pickford. S'il est possible qu'un pauvre jeune homme de Toronto traverse le continent jusqu'à Los Angeles pour gagner un prix de $25,000, n'est-il pas naturel que d'autres cherchent à en faire autant?

Les Etats-Unis sont un pays riche et populeux, plus âgé que le Canada de plusieurs années. Certes, des progrès énormes ont été accomplis au cours des dix dernières années, mais, pour ma part, je préfère vivre au Canada. Je préfère la dignité calme du Canada à l'égoïsme bruyant des Etats-Unis; je préfère l'administration judiciaire juste et sévère de nos tribunaux et, surtout, je préfère la tenue splendide de notre peuple à la vie relâchée et trop libre qu'on trouve de l'autre côté de la frontière. J'entrai un jour dans un tribunal des Etats-Unis et je fus fort surpris de voir deux avocats, assis et fumant le cigare. Ils avaient leur chapeau sur la tête et tous les deux rivalisaient pour cracher dans un crachoir situé à vingt-cinq pieds d'eux. Je suis sûr que des incidents de ce genre ne se produisent pas dans nos tribunaux canadiens. Nous avons au pays du décorum, de la dignité et beaucoup d'autres choses que les Etats-Unis n'ont pas.

Vous me dites que la jeunesse canadienne s'est expatriée aux Etats-Unis. Je crois que le contraire se produira quand nous commencerons à aller un peu plus de l'avant. Je n'aime pas toutefois le progrès à pas de géants. Voilà le tort des Etats-Unis. Ils progressent trop vite au grand dommage de la pureté des mœurs de la population. Il vaut mieux que le Canada avance lentement mais sûrement, et préserve ses traditions de dignité, de courage, de moralité et d'économie, au lieu de faire de grands progrès mais en perdant tout ce qui nous est plus cher que la vie. Je suis un optimiste. Nous verrons le retour de nos enfants et aussi le retour du Canada à la prospérité, pas à cause mais en dépit du budget Robb.

Et quelle est la nature de ce budget tant commenté? D'après les libéraux, il équivaut en résumé à diminuer le coût de la vie pour la masse, tout en accordant à l'industrie toute

la protection raisonnable et en encourageant de toutes les manières possibles le commerce interimpérial. Ils l'appellent un budget appuyé sur le "travail et l'épargne". Mais l'est-il vraiment? Examinons-le. Le Gouvernement dépense chaque année plus que l'année précédente. Ses surplus ne sont donc pas le fait de l'économie. Au dire du ministre des Finances, la politique ministérielle vise un double objet, la diminution de la taxe et la diminution des impôts. Ces deux fins ont beau être admirables, il pourrait les atteindre toutes deux bien mieux, au gré du peuple canadien, s'il constituait ses surplus par l'économie, aussi bien qu'en balançant son budget par des revenus considérables. Le ministre conviendra, je crois, que l'année 1927 a été relativement bonne. Il n'est donc pas difficile à un gouvernement dans une période d'expansion d'obtenir un surplus d'environ 55 millions, et d'imposer les gens assez pour recueillir les revenus dont il a besoin pour son budget.

Quand je parle d'économie, je comprends que le ministre des Finances puisse me dire: "Fort bien, alors nous allons supprimer les subventions aux bonnes routes et à l'instruction technique, nous allons augmenter les taux de transport des marchandises et employer les revenus supplémentaires des voies ferrées à promouvoir l'immigration." Ce serait là de la fausse économie, et je crois savoir que le ministre serait en faveur de l'abolition de toutes ces subventions. Je ferai remarquer toutefois que le commerce des spiritueux dans la seule province de l'Alberta a enrichi, l'an dernier, la trésorerie fédérale d'environ deux millions et demi, mais l'allocation versée à l'Alberta par le ministre des Finances, pour la voierie et l'instruction technique, était fort minime par comparaison. Presque toutes les provinces font aujourd'hui le commerce des spiritueux. Quand on considère que le Gouvernement retire plus de bénéfices de ce commerce que les provinces elles-mêmes, il est tout à fait déraisonnable de parler d'économies à faire en abolissant les subventions, en faveur des bonnes routes et de l'instruction technique.

Je crois savoir que sir Henry Thornton, sur l'initiative du Gouvernement ou non, je l'ignore, a conçu le projet d'augmenter les tarifs de transport des marchandises et d'employer le supplément de revenus ainsi obtenu à encourager l'immigration. Ce serait une injuste inégalité de traitement. Je ne vois pas pourquoi les expéditeurs canadiens devraient payer les frais de notre politique d'immigration. L'immigration est une politique générale; c'est donc une charge générale à répartir sur l'ensemble de la population. Si le ministre désire effectuer des économies, il peut le faire en diminuant le personnel des départements, en fusionnant des services qui se peuvent administrer sous un même chef. Les dégrèvements de l'an dernier ont pratiqué une brèche de 27 millions dans le revenu; cette année, la réduction s'élève à 19 millions. C'est donc une somme de 46 millions qu'il eût été facile de retrancher de notre dette, laquelle, chose étrange, oscille chaque année aux environs de $2,600,000,000.

Une paiement d'environ un milliard sera échu en 1933. Cet emprunt comporte un intérêt de 5½ p. 100. Le ministre des Finances se propose de profiter de l'état favorable du marché et de le rembourser par de l'argent emprunté à 4 p. 100. C'est agir en homme d'affaires, et je ne blâme pas le ministre à ce sujet. C'est de l'économie judicieuse.

En tant que la taxe sur les ventes est un lourd fardeau pour le consommateur, j'approuve sa réduction sur les denrées essentielles.

Et j'en arrive "au coup le plus cruel de tous", l'impôt sur le revenu. Je me souviens que dans le cours du débat sur le budget, l'an dernier, un député de ce côté-ci de la Chambre prétendit que le cultivateur s'oppose à la réduction de l'impôt sur le revenu parce qu'il n'a pas à payer d'impôt sur le revenu, et désire le rappel de la loi qui établit la taxe sur les ventes, parce qu'il ne peut éviter cette taxe. Le vrai, c'est qu'il existe très peu d'agriculteurs ayant un revenu imposable au delà des exemptions statutaires, et que même en ce cas, ils aimeraient mieux payer l'impôt sur le revenu, que des droits ou la taxe sur les ventes. De l'avis de toutes les associations d'agriculteurs, les dégrèvements, à mesure qu'ils deviennent possibles, doivent s'opérer par la réduction et l'abolition des droits sur les importations qui augmentent le coût de la vie et de la production, au lieu d'une réduction des autres taxes indirectes, telle la taxe sur les ventes, et il faut maintenir l'impôt sur le revenu au même point à peu près. Les cultivateurs veulent que l'on garde l'impôt sur le revenu, non pas à cause d'un esprit de classe, mais à cause du principe d'équité dans les impôts et parce qu'il est préférable de taxer directement plutôt qu'indirectement. Ils ne demandent pas la suppression de la taxe sur les ventes, comme taxe indirecte, tant que les droits actuels sur nos importations ne seront pas enlevés, car ils considèrent la taxe sur les ventes un peu moins dommageable que le tarif douanier.

En 1926, l'impôt sur le revenu a produit $55,571,961.57. Après le dégrèvement de 10 p. 100, le ministre des Finances a prévu que l'impôt de 1927 produirait $47,900,000, soit une

perte de 8 millions de dollars de ce chef. Naturellement, le Gouvernement a été assailli par tous ceux qui ont de gros revenus et qui veulent un dégrèvement. L'idée que l'impôt sur le revenu empêche les placements de fonds dans l'industrie est usée. Naturellement, cela est un peu vrai. Mais toutes les taxes produisent le même effet. Lorsque le cultivateur a payé ses diverses taxes, visibles et invisibles, c'est autant de moins qu'il a à placer dans son industrie. Mais on ne doit pas oublier que l'impôt sur le revenu, est le seul impôt fédéral qui contraigne le peuple à contribuer aux dépenses de l'administration de la chose publique dans la proportion où il peut payer. Nous ne croyons pas que l'impôt sur le revenu même avant le dernier dégrèvement, pesât injustement sur qui que ce soit. Il ne faut pas oublier que la proportion des impôts indirects augmentera en proportion de la diminution de l'impôt sur le revenu et sera un fardeau plus lourd pour ceux qui sont le moins capables de le porter. On a dit que le budget de l'année dernière était celui de l'homme riche. A cause de ce nouveau dégrèvement de l'impôt sur le revenu je ne connais pas de meilleure expression pour le budget de cette année que celle du budget de l'homme plus riche; car là où l'homme capable de payer, payait l'année dernière 10 p. 100 de moins, son impôt sur le revenu s'élève virtuellement cette année à 20 p. 100 de moins. Si nous continuons de ce train il sera bientôt supprimé entièrement, et cela veut dire que la grande majorité du peuple canadien paiera dorénavant un impôt fédéral seulement sur les objets consommés. sous forme de droits de douane, qui tombent dans le trésor, lorsqu'ils sont payés sur des marchandises importées, ou vont au fabricant qui, sous la protection du tarif, pourra demander des prix plus élevés sur les articles de consommation intérieure subissant une concurrence.

Pourquoi serions-nous au Canada si désireux de diminuer l'impôt sur le revenu quand des pays comme l'Angleterre et les Etats-Unis le gardent encore? Pourquoi le ministre des Finances écouterait-il ceux qui sont le plus en mesure de payer, dont un grand nombre jouissent encore de leurs profits de guerre et veulent rejeter le poids des impôts sur les épaules du peuple? Aux Etats-Unis, 64 p. 100 des impôts proviennent de l'impôt sur le revenu, et au Canada moins de 14 p. 100. L'année dernière, l'impôt sur le revenu nous a rapporté 48 millions de dollars. Pourquoi le Gouvernement désire-t-il le dégrever? Ce n'est pas en vertu d'un principe d'équité car c'est l'impôt le plus équitable; ce n'est pas pour des raisons d'invisibilité, car c'est l'impôt le plus visible; ce n'est pas non plus parce qu'il serait incertain et malcommode, car c'est celui qui se perçoit le plus facilement. Il n'y a absolument aucune justification au monde pour diminuer l'impôt sur le revenu si l'on considère les diminutions sans importance dans les droits de douane. Vu, par conséquent, l'énormité de notre dette de guerre, et la réduction insignifiante dans le tarif, le ministre ne peut absolument pas justifier le dégrèvement de l'impôt sur le revenu.

L'homme d'instruction moyenne croit que le député à Ottawa est une personne qui va "bring home the bacon" c'est-à-dire qui va lui obtenir des faveurs. Pour les vieux partis cela veut dire: obtenir autant de faveurs politiques que vous pouvez pour vos électeurs, et sous ce rapport le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) dépasse les autres de cent coudées; en d'autres termes cela veut dire: "au vainqueur les dépouilles."'

La locution populaire "Bring home the bacon" a été inventée par une vieille négresse, la mère de Joe Gans le boxeur. La veille d'une de ses grandes batailles elle lui dit: "Joe, je m'attends à ce que tu entres dans cette arène et que tu gagnes; ta vieille mère priera pour toi, par conséquent, n'oublie pas de "bring home the bacon". Ainsi quand je parle de "bring home the bacon" je veux dire remporter la victoire pour ceux qui nous ont envoyés ici. Ce que nous voulons c'est un juste traitement pour le cultivateur, ni plus ni moins. Mais comment pouvons-nous l'obtenir sans l'aide du ministre des Finances? Le cultivateur désire recevoir pour son industrie le même traitement que le manufacturier reçoit pour la sienne. J'aimerais à faire disparaître l'opinion que l'on a de ce côté-ci de la Chambre, à savoir: que les députés de ce coin-ci sont une bande de personnes hors la loi venue de l'Ouest sauvage pour brûler les fabriques et s'enfuir avec les richesses. Nous obéissons aux lois aussi bien que les autres, et nous avons le désir sincère de mettre notre industrie sur une base d'affaires solide comme ils ont dû le faire pour la leur. Tout ce que nous demandons c'est d'avoir la même occasion; en d'autres termes, des droits égaux pour tous, et des privilèges pour personne.

Je veux faire comprendre à tous ceux qui croient que le cultivateur se plaint; sans raison, qu'il existe une différence trop forte entre les prix que le cultivateur reçoit et les prix qu'il est forcé de payer pour tout ce qu'il achète. Personne ne se plaindra de la vente du blé à 75 cents le boisseau, si les chaussures se vendent $2. Nous nous rendons compte que les lois ne combleront pas tous nos désirs,—à coups sûr, nous n'attendons rien du

présent budget,—par conséquent, nous commençons à agir nous-mêmes. Grâce à la propagande et à la coopération, nous savons éviter aujourd'hui les pièges que nous tend l'intermédiaire. Nous nous efforçons d'adopter les méthodes commerciales à l'agriculture; et nous espérons qu'un jour nous saurons prendre, de notre propre initiative, des décisions d'ordre pratique.

Je répète donc que le cultivateur canadien veut simplement jouir du même droit qu'ont toutes les autres industries, grâce à leur organisation supérieure: d'abord déterminer ses prix, et ensuite acquérir une organisation qui lui assure le pouvoir de maintenir ces prix. Voilà où tendent tous nos efforts, soit d'initiative personnelle, soit par la voie législative; à mon sens, c'est la manière la plus noble de "décrocher la timbale". J'aborde maintenant la question de l'immigration, à la lumière de ce qui s'est dit à ce sujet au cours du présent débat sur le budget. Apparemment personne ne s'oppose à ce que nous recevions des immigrants; mais on est loin de s'entendre sur la façon de les amener au pays. Dans mon for intérieur, je suis convaincu qu'il nous faut une population plus nombreuse et j'ai le courage d'affirmer que je ne m'oppose pas à l'immigration. Notre pays est assez grand, il est assez bon, pour contenir trois fois sa population actuelle. Une chose certaine, c'est qu'un député ne manque pas de renseignements sur toutes les manières de voir une question. Pendant la session, ils reçoivent des milliers de livres de matière postale, lettres, circulaires, brochures, revues, volumes, journaux, leur apportant des renseignements vrais ou faux. Il m'est parvenu hier un exemplaire du *Montreal Star* où un article, marqué au crayon bleu, soulignait la faillite de notre programme d'immigration. Le raisonnement ressemble tellement à ce que disent nos amis conservateurs que je cède à l'envie d'en citer une partie:

> C'est une folie coûteuse et cruelle d'induire les gens à venir au Canada puis de les y abandonner, dénués de tout moyen de gagner leur pain.

Quant à cela, d'accord. Seulement l'article ajoute que nous n'aurons de l'immigration qu'au prix d'un programme protectionniste. Cela, je n'en conviens pas. Quelqu'un a dit que notre programme d'immigration rappelle ces vers anciens:

> "Will you walk into my parlour,"
> Said the spider to the fly,
> "It's the prettiest little parlour
> That ever you did spy."
> But if the fly was wise
> He never would go in;
> He would know very well
> There was nothing there for him.

[M. Luchkovich.]

Je sais pertinemment que dans une certaine circonstance de fausses représentations ont eu un bon résultat; mais le cas est exceptionnel; du reste, les choses ne se passeraient pas de la sorte aujourd'hui. Voilà trente ans, il arriva dans certaine région de l'Alberta un colon à qui pesait la solitude. Il voulut attirer près de lui quelques habitants de son village. Il leur écrivit donc, disant que le Canada était un pays des plus fertiles, où tout, du foin aux noix de cacao, des pêches aux bananes, croissait à profusion. La lettre arriva à destination; peu après le village des vieux pays se vida entièrement: les habitants avaient tout vendu et s'étaient mis en route pour l'Alberta. Au début, ils étaient tous fort mécontents, naturellement; mais ils appartenaient à une race de forte trempe et avant longtemps ils surent s'adapter au pays. Aujourd'hui ces gens sont au nombre des meilleurs colons d'Alberta. J'ai déjà dit que le cas est exceptionnel, donc le département de l'Immigration ne doit pas s'en inspirer.

Encore une fois, je proteste contre la commercialisation de l'immigration qui enrichit un petit nombre d'individus aux dépens du pays. L'immigration devrait être réglementée par l'Etat et non pas déléguée à des particuliers ou à des associations. Le Gouvernement devrait choisir l'immigrant et placer ce dernier comme il faut, une fois arrivé au pays.

Je n'ai aucune confiance dans le régime de l'Etat providence; je sais d'expérience que, dans le passé, les immigrants qui ont le mieux réussi étaient ceux dont les ressources étaient les moindres et auxquels on a le moins aidé, tandis que ceux qui sont arrivés entourés d'un luxe relatif, aujourd'hui, mendient pour ainsi dire le nécessaire de leurs voisins, plus prospères. J'affirme carrément que le régime de l'Etat providence entraîne sûrement des conséquences déplorables pour ceux qui l'adoptent. Le Canada n'est pas pour les efféminés; il nous faut des pionniers de race vaillante, qui ne veulent pas être dorlotés mais qui sont prêts à s'attaquer sans murmurer à tout obstacle qui leur barre le chemin.

Que faire pour les attirer ici? La meilleure méthode, la plus sûre serait de permettre aux familles déjà établies ici d'y faire venir leurs proches à condition que ces derniers soient de la classe que nous voulons. Ainsi le pays sera assuré que quelqu'un, au moins, s'en tiendra responsable à leur arrivée, et ils ne seront pas à charge à l'Etat. Naturellement on pourrait encore suggérer d'autres modes, mais je dispose de peu de temps. Et de quels pays ferons-nous venir ces immigrants? De n'importe quel pays que le soleil de Dieu éclaire, et qui possède le type d'homme

capable de s'adapter aux conditions du Canada. Je veux dire, naturellement, un type de race blanche qui soit capable de comprendre notre idéal et notre gouvernement démocratique. Je m'élève avec énergie contre l'idée que l'immigrant de l'Europe centrale ne devient pas un bon citoyen. Le bon citoyen est celui qui se conduit honorablement, qui acquitte ses impôts, qui se comporte comme il faut vis-à-vis de lui-même et de son prochain, et, enfin, mais surtout, un homme sûr, fidèle, qui ne lâche pas. Les Allemands et les Scandinaves font de merveilleux colons, mais il en est de même des Ukraniens. En peu d'années ils sont parvenus à parler l'idiome du pays et à avoir une intelligence de nos institutions aussi claire que le meilleur d'entre nous. L'honorable député de Saskatoon (M. Young) dira, comme moi, que dans son comté il y a cent vingt des meilleurs Canadiens d'origine ukranienne qu'on puisse trouver. Je le redis, sous tous les rapports, l'Ukranien devient aussi bon Canadien que tout autre. J'ai dit qu'il est persévérant: je parle en conaissance de cause. Car à quoi bon pour un pays que son propre fils, pour afficher son patriotisme, agite le drapeau et laisse échouer le navire, au lieu de mettre la main à la roue. J'ai vu plusieurs de nos compatriotes qui, une fois endettés, abandonnaient leurs fermes, car ils ne voulaient pas s'astreindre à vivre modestement. Le patriotisme véritable, je ne saurais trop le dire, comporte aussi la persévérance et la frugalité dans les temps difficiles.

Oh je le sais, il est pénible d'être patriote en temps d'épreuve, mais nul n'est patriote s'il n'a pas d'énergie, et en fin de compte, le caractère ne se trempe que par la lutte dans les crises. L'homme qui sort victorieux d'une lutte pareille est un homme de caractère énergique. C'est ce que voulait probablement exprimer un politique irlandais quand il disait: "Oh! ne vous préoccupez pas de l'étranger, il se débrouillera bien. En peu d'années, il sortira de la classe des exploités pour devenir exploiteur et il sera alors devenu aussi patriote que n'importe qui d'entre nous." Si nous voulons faire un patriote de l'étranger, il nous faut mettre du nôtre et l'aider. Si nous voulons qu'il prenne sa part de nos obligations, nous devons cesser de l'ostraciser; il faut que nous cessions d'en faire le bouc émissaire de tout le malaise social qui nous atteint. N'oublions pas que c'est un fils de l'Europe centrale qui, au risque de sa vie, a sauvé des ouvriers d'origine canadienne qui allaient périr dans la catastrophe de la mine Hollinger. A coup sûr, cet exemple seul devrait démontrer qu'il est imbu des mêmes sentiments que notre propre compatriote. Alors pourquoi ne pas lui venir en aide, l'encourager, au lieu de l'empêcher de devenir un citoyen canadien véritable.

L'ORATEUR SUPPLEANT: A l'ordre!

M. A. E. MacLEAN (Prince): Monsieur l'Orateur, certes il nous a fait grandement plaisir, il y a quelques jours, d'entendre l'honorable ministre des Finances (l'hon. M. Robb) faire son exposé budgétaire. Appuyant, comme nous le faisons, à droite, les principes qu'il a formulés dans cet exposé, nous devons jusqu'à un ecrtain point le féliciter. Il est incontestable que, s'il eû été forcé de faire part d'un déficit ou d'un relèvement des impôts, il se fût jugé l'homme le plus malheureux et le plus impopulaire de cette Chambre. Mais nous nous réjouissons de ce qu'il ait mis au service du pays le talent d'homme d'affaires dont il a si grandement fait preuve, quand il s'est agi de ses propres intérêts. La conséquence a été que d'année en année il a pu faire voir une amélioration constante de la situation financière du pays. Lors de son exposé budgétaire, il s'est dit heureux de pouvoir annoncer à la fois une diminution de la dette et un dégrèvement de l'impôt. Cela, à mon avis, sera encore le mot d'ordre du budget Robb de l'an prochain.

Certains de nos amis de la gauche nous ont soutenu, au cours de ce débat, que l'abaissement des droits proposé par le ministre des Finances aura pour effet de forcer un plus grand nombre de Canadiens de naissance à s'expatrier. Mais les commentaires élogieux de la presse anglaise ne corroborent pas ces sombres prédictions. Ainsi le *London Express* écrit:

Le budget canadien est de nature à faire venir l'eau à la bouche à l'Anglais. C'est une autre preuve que le Canada est peut-être aujourd'hui le pays qui fait le plus envie dans le monde. Il est entré dans une période de prospérité économique qui n'a rien d'artificiel et dès lors durable. En somme ce n'est qu'une maigre récompense en comparaison de ce que l'avenir réserve. Les jeunes gens, hommes et femmes, qui ont de l'énergie et de l'audace ne devraient pas hésiter. Ils ont à leur portée le patrimoine de l'empire et la chance de faire fortune.

A mon avis, c'est là de la très bonne propagande en faveur de l'immigration et une preuve fort encourageante que ce budget a été bien accueilli en Angleterre.

Le *Sunday Observer* écrivait:

L'hon. James Robb a soumis un budget à rendre jaloux les ministres des Finances européens. Le nouveau tarif douanier est arrangé de façon à sauvegarder l'intérêt de l'industrie domestique sur un marché qui se développe. Le principe de la préférence britannique est soigneusement maintenu et il est devenu l'un des traits caractéristiques du régime fiscal du Dominion aussi bien qu'il l'est ici. Dans l'ensemble, le budget et les chiffres sur lesquels il s'appuie nous fournissent des arguments concluants en faveur d'une politique d'immigration énergique et conséquente.

Je doute fort que nous puissions desirer une meilleure publicité que celle-là en ce qui re-

garde l'immigration. L'un des articles les plus intéressants du budget, c'est un crédit de 16 millions de dollars qui sera consacré à la nouvelle évaluation des terres des soldats-colons; les deniers publics ne sauraient être consacrés à une meilleure fin. Un autre crédit de $1,477,000 sera affecté au paiement de pensions aux vétérans de la grande guerre. Voilà un autre article du budget qui sera approuvé par tout le pays et je ne m'expliquerais pas qu'un seul honorable membre se prononce contre; si l'on y ajoute les 38 millions de dollars déjà versés aux anciens combattants sous forme de pensions, le Canada a lieu d'être fier de ce geste du Gouvernement. Des crédits supplémentaires de $17,500,000 sont inscrits au budget de l'année courante au bénéfice des anciens soldats.

Nous qui favorisons l'abaissement du tarif douanier, monsieur l'Orateur, aurions vu d'un bon œil une réduction plus accentuée des droits. Je ne sais de quelle façon certains de mes amis des Provinces maritimes envisagent la situation, mais le tarif douanier à mon avis constitue l'un des plus sérieux obstacles à la prospérité de ces provinces. Pour nous rendre compte des graves difficultés qu'elles ont dû surmonter, il suffit de jeter un regard en arrière et d'examiner les chiffres concernant la diminution de la population. En tenant compte du pourcentage de l'augmentation naturelle, nous constatons que les chiffres sont les suivants pour la période comprise entre les années 1901 et 1921: Saskatchewan, 729; Alberta, 725; Colombie-Anglaise, 192; Manitoba, 139; Québec, 42; Ontario, 34; Nouveau-Brunswick, 17 et Nouvelle-Ecosse 31. Il se trouve donc que de toutes les provinces du Dominion dont la population accuse une augmentation, la Nouvelle-Ecosse arrive au bas de la liste tandis que la population de l'île du Prince-Edouard accuse une diminution de 14 p. 100, Il est tout naturel que nous cherchions l'explication d'un pareil état de choses et pour cela, nous n'avons qu'à remonter de quelques années en arrière et à consulter les statistiques indiquant la diminution de la population des Provinces maritimes, surtout de la Nouvelle-Ecosse. Que révèlent ces chiffres? D'après le recensement décennal de 1817-1827, la population de la Nouvelle-Ecosse accusait une augmentation de 61,000 âmes; de 78,000, pour la décade suivante et respectivement de 72,000, 34,000, 50,000 et 32,000 pour les périodes qui suivirent. Nous arrivons ainsi à la période durant laquelle la politique dite nationale fut inaugurée au Canada. Ce régime n'était pas encore en vigueur à l'époque du dernier recensement puisqu'il n'a été inauguré qu'en 1878. Au cours de cette dernière période, nous constatons que la population de la Nouvelle-Ecosse a diminué, puisqu'elle n'accuse plus qu'une augmentation de 9,000 âmes au lieu de 52,000. Je ne vois pas de quelle façon mes honorables amis de la gauche peuvent répondre à un raisonnement aussi concluant. Au cours de la période décennale qui suivit, l'augmentation de la population resta au même chiffre, soit à 9,000. N'est-ce pas là un fait significatif? Coïncidant avec l'inauguration de la politique nationale et la transformation des méthodes commerciales qui s'ensuivit, la population des Provinces maritimes a subi de si lourdes pertes que l'augmentation naturelle de la population passa de 52,000 à 9,000 dans l'espace de dix ans; mais ce fut encore pis dans l'île du Prince-Edouard où l'augementation ordinaire fut transformée en une perte de 14 p. 100. En ce qui regarde les Provinces maritimes, je doute fort que l'on puisse faire valoir un seul argument à l'appui du régime protectionniste.

Maintenant, j'aborde la discussion de l'amendement que mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a proposé ces jours derniers. L'amendement en question commence par déclarer que cette Chambre "déplore" et la lecture du texte nous porte à conclure qu'il y a nombre de choses à déplorer. Aux yeux des membres de l'opposition, suivant moi, ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'ils ne soient pas à votre droite, monsieur l'Orateur, à la direction des affaires publiques. La vieille doctrine que nos amis de la gauche ont préconisé par tout le pays pendant des années et à chaque élection est maintenant déguisée, mais ce sont encore les mêmes principes. J'admets volontiers que le texte est assez réussi pour une fois, étant donné qu'il s'agit surtout d'éviter l'emploi des mots "haute protection"; l'amendement, c'est évident, cherche à donner l'impression que ce n'est pas du tout le but qu'il vise. Nos honorables amis de l'opposition ont abandonné, semble-t-il, l'expression "haute protection"; ils ne prononcent plus ces mots qu'à voix basse ou dans un murmure. Cependant, l'amendement expose que les mesures que proposent les honorables membres de la gauche visent à garder les Canadiens au pays et à encourager le rapatriement de ceux qui se sont exilés. Le fond de la pensée de mes honorables amis devient transparent. Ils croient en réalité que le relèvement des droits de douane amènera ce merveilleux résultat. Il suffira de reprendre la méthode du talion dont il a été si souvent question en ces dernières années pour que tout redevienne satisfaisant. Voilà ce que nos honorables amis voudraient nous faire croire. Quel est le sens de l'amendement, en langage courant? Cette Chambre déplore que le Gouvernement n'ait pas proposé une mesure

destinée à protéger plus efficacement toutes nos industries et à relever le tarif de façon à encourager les Canadiens des Etats-Unis à revenir au Canada et à garder au pays ceux qui y sont à l'heure actuelle. C'est ce qu'il signifie. Il faut également conclure de cette proposition d'amendement que, de l'avis des honorables députés d'en face, la haute protection assurera à nos produits un marché domestique. C'est toujours la même rengaine: la protection est la clef de toutes les difficultés. Je ne crois pas qu'en préconisant cette politique, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges ait été absolument sincère. Je constate que, d'après ses propres observations, consignées à la page 656 (t.a.), du Compte rendu officiel, il avoue que le régime ne pouvait être d'application satisfaisante à l'ensemble du Canada. Il dit que si l'on adoptait cette politique, il faudrait en même temps faire quelque chose pour les Provinces maritimes et pour les provinces des Prairies. En d'autres termes, ces provinces devraient recevoir une espèce de prime pour les dédommager du tort que leur causerait la protection. Selon moi, on ne saurait guère préconiser une politique de cette nature et prétendre l'appliquer au Dominion dans son ensemble.

J'ai vu, dans le *Star* de Montréal, une proposition qui se rapproche quelque peu de celle que je viens de mentionner et dont l'un de nos honorables amis de l'Ouest nous a parlé il y a quelques instants. Le *Star* propose un nouveau régime et je ne saurais dire s'il se conforme en tous points à ce que propose l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges. En premier lieu, il est question d'appliquer le régime protecteur dans son intégralité afin d'assurer un marché national à notre production domestique. Or, je veux bien reconnaître au *Star* le mérite de souhaiter sincèrement ce qui est le plus propre à sauvegarder l'intérêt bien entendu du Dominion. Les administrateurs du *Star* ont contribué à doter le pays, probablement, de notre plus grand journal, et je suis porté à croire qu'ils ont suffisamment à cœur le bien du Canada pour ne prendre que ce qu'ils estiment être le parti le plus sage. Mais il y a lieu d'examiner minutieusement leur politique afin de voir comment elle fonctionnera une fois en application. Ils prétendent que nous devrions avoir la protection afin d'exclure les marchandises étrangères et de réserver le marché domestique aux producteurs canadiens. Mais en éloignant tous les produits de l'étranger, vous augmentez du fait les prix exigés du consommateur. Cela saute aux yeux, car si la protection n'est pas destinée à relever les prix, pourquoi la réclame-t-on? En d'autres termes, le manufacturier canadien serait maître du marché domestique s'il pouvait fabriquer assez bon marché pour s'y maintenir. Par conséquent, tout relèvement des droits protecteurs doit être accompagné d'un relèvement correspondant des prix que doivent payer les consommateurs. Voilà pour la première conséquence, et, je le crois, la Chambre conviendra avec moi que c'est le consommateur qui se trouve le plus mal partagé.

Il est ensuite question de servir en quelque sorte une prime d'encouragement à l'exportation, ce qui permettrait au manufacturier de vendre à meilleur compte que ses rivaux des pays étrangers. Encore une fois, c'est le consommateur canadien qui a le dessous dans cette affaire. Prenons, par exemple, une industrie d'Ontario. La province de l'île du Prince-Edouard serait obligée de fournir sa part de la prime d'encouragement dont bénéficierait l'établissement d'Ontario, mais elle ne recevrait rien en retour. A vrai dire, en vertu d'un régime de cette nature, les consommateurs de l'île du Prince-Edouard acquitteraient double impôt sur un même article; ils paieraient le prix ainsi augmenté sur le marché domestique à cause du relèvement des droits protecteurs, et de plus, ils contribueraient à la prime que recevrait l'exportateur. De cette façon, le cultivateur de l'île du Prince-Edouard se trouverait à acquitter double impôt. A mes yeux, une politique de cette nature serait loin d'être acceptable à tout le Dominion. Mais que dire du cultivateur? Il serait obligé de vendre ses produits en concurrence avec l'univers, sans pouvoir compter sur un prix déterminé, et ce en dépit du fait que, comme je l'ai fait observer, il aurait, en vertu du régime que l'on propose, contribué de deux manières à aider le manufacturier qui peut compter sur un bénéfice assuré et qui, dans la vente de ses marchandises, ne court aucun risque. Il me semble que si le *Star* examine sa proposition de plus près, il se rendra compte de son impraticabilité. On propose également un régime d'inspection rigoureuse en vue de réprimer la hausse des prix. A mes yeux, cela non plus n'est pas praticable. Le manufacturier est obligé de vendre ses marchandises au prix de revient, plus un léger bénéfice. Il serait donc impossible d'imposer pareil régime vu que le manufacturier est en mesure de produire à bien meilleur compte qu'un autre. Il s'ensuivrait que le consommateur serait bientôt forcé de payer tout le relèvement des droits ainsi qu'un joli bénéfice pour le manufacturier. Ainsi, à mon sens, il serait impossible d'appliquer cette politique, malgré les bonnes intentions dont s'inspirait sans doute le *Star* à ce sujet.

Il y a encore une chose curieuse à propos du discours de l'honorable député de Saint-Lau-

rent-Saint-Georges. Il y a lieu de le croire, il a exposé le programme du parti conservateur, et au nombre des principes énoncés, figurait ce qui suit:

La stabilisation au Canada du coût de la vie et du coût des instruments de production; cela sur des bases comparativement peu élevées ce qui permettra à notre peuple de produire et de vendre à l'étranger le surplus de nos produits naturels et de faire une concurrence avantageuse aux produits des pays étrangers sur les marchés communs du monde entier.

Je ne saurais dire si oui ou non, c'est là la politique préconisée par le *Star*, mais nos amis d'en face réprouvent le parti libéral depuis des années et ils prétendent que notre politique visant à l'abaissement du coût des instruments de production chasse les nôtres du pays, les oblige à concurrencer les marchés avilis de l'univers et ne leur donne même pas chance égale de rivaliser avec les autres pays. C'est pour cela même que le Gouvernement a été attaqué à diverses reprises par l'opposition. Nos amis vont dès maintenant tellement réduire la cherté de la vie et le coût de revient que nos compatriotes pourront rivaliser avec les étrangers sur les marchés de l'univers, le tarif étant augmenté. Tel est le raisonnement, bien que l'honorable député ne le dise pas d'une manière précise. Je ne puis en voir la logique; à mon sens, c'est ridicule. Comment peut-on diminuer le prix des articles de production en augmentant les droits douaniers? Nos compatriotes n'accepteront pas facilement cette doctrine. Nos honorables amis veulent-ils asservir les Canadiens en les forçant à de plus longues heures de travail et des salaires moindres, afin de produire des articles manufacturés à bon marché destinés à être vendus en concurrence avec le monde entier? Après avoir lu attentivement l'article du *Star*, nous pouvons en conclure simplement que, si une industrie a besoin d'une subvention pour se maintenir, il incombe à la province, ou à la ville où elle est établie de s'en occuper, puisque ce sont celles-ci qui doivent en bénéficier. On ne doit pas demander au reste du Canada de subventionner une compagnie de Toronto ou d'ailleurs au détriment des autres parties du Dominion.

Un mot de la commission du tarif dont on a beaucoup parlé. J'ai mainte et mainte fois demandé de donner plus d'importance à cette commission. J'ignore les vues du Gouvernement à son sujet, mais je pense que son efficacité serait de beaucoup plus grande si des pouvoirs plus étendus lui permettaient de s'entendre avec d'autres commissions du tarif. Les Etats-Unis ont une commission du tarif chargée de recueillir des renseignements, comme la nôtre. Si les deux se consultaient, beaucoup d'articles pourraient être réglementés d'une manière raisonnable.

[M. MacLean (Prince).]

La question des pommes de terre de l'île du Prince-Edouard a souvent été mentionnée à la Chambre. Nous faisons un commerce considérable de ce légume à l'heure actuelle. Les producteurs sont obligés d'expédier leurs pommes de terre aux Etats-Unis malgré un droit de 50 cents par 100 livres. On cultive dans cette province des semenceaux de pommes de terre certifiés pour le compte des agriculteurs américains. Il est à l'avantage des cultivateurs et des consommateurs de se procurer ce légume à aussi bon marché que possible. J'ai échangé une correspondance assez volumineuse à ce sujet avec la commission du tarif des Etats-Unis, et j'ai été surpris de l'attention qu'elle m'a prêtée. Les commissaires ont étudié le sujet à fond, et il a été question de savoir si l'on pouvait distinguer le semenceau des tubercules destinés à la consommation. J'ai reçu une lettre d'eux disant que mon explication avait été soigneusement examinée et qu'ils étaient d'avis que, si l'état du Maine ne s'y opposait pas, le problème pourrait être résolu avec satisfaction. Je leur ai assuré que les semenceaux portaient une étiquette du gouvernement et que, par conséquent, on ne pouvait les confondre avec le tubercule de consommation.

Il y a toujours des questions d'intérêt local que l'on aime à discuter, comme l'ont prouvé quelques-uns de nos collègues au cours du débat. En passant, je tiens à féliciter le Gouvernement, et, en particulier, le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) des superbes aménagements qu'ils nous ont donnés pour nos récoltes, je veux dire la construction d'entrepôt frigorifiques ou semi-frigorifiques à Summerside, Charlottetown et Georgetown. Ces établissements ont rendu de précieux services à nos concitoyens qui en ont fait un grand usage l'an dernier, et qui les apprécieront de plus en plus.

Cela me rappelle un autre sujet. Je dirai quelques mots de la demande qui a été faite d'un autre bac transbordeur. Le National-Canadien est à étudier cette requête. Nous espérons sincèrement que le jour n'est pas loin où un autre bateau convenable subviendra aux besoins d'un commerce plus considérable. Celui que nous avons aujourd'hui nous est enlevé durant six semaines, à chaque printemps, pour être réparé, et c'est précisément l'époque où l'on en a le plus besoin, à cause des touristes qui visitent l'île ou des compatriotes qui reviennent de voyages à l'étranger. Le *Scotia*, qui le remplace durant ce temps-là, n'est guère adapté au transport des passagers. J'espère donc que cette question importante ne sera pas négligée. L'île du Prince-Edouard n'est qu'une petite province, mais c'est tout de même l'une des provinces de la Confédération. Les autres ont des ponts inter-

provinciaux et d'autres moyens de communications, pourquoi ne pas traiter l'île du Prince-Edouard de la même manière. Nous demandons simplement d'être considérés comme une province du Dominion, et pourvus des mêmes moyens de transport que dans les autres provinces.

Autre question qui se discute souvent et qui commande l'adhésion unanime dans l'île: le besoin d'embranchements dans cette province. Question bien importante sur laquelle j'ai, de même que les autres représentants de la province, appelé l'attention du Gouvernement. Nous souhaitons de tout cœur que l'administration du chemin de fer s'en occupe et se montre bien disposée. L'on trouvera peut-être difficile d'acquiescer à toutes nos demandes. Eh bien, l'île du Prince-Edouard est une province agricole, et à moins de communications faciles pour écouler ses produits elle ne peut réussir. C'est pourquoi nous insistons que dans l'examen de ces questions l'on tienne compte de l'état des choses.

Une commission étudie la question des pêcheries dans les Provinces maritimes; nous nourrissons l'espoir que les difficultés auxquelles nos pêcheurs ont à faire face seront amoindries. A ce sujet, je me permets un conseil: l'on devrait maintenir des petits ports le long du littoral; ce serait un grand bien pour nos gens. Je ne connais pas de vie plus dure que celle des pêcheurs exposés à toutes les intempéries et à tous les dangers, et s'il est demandé un crédit pour leur aider, j'espère que les députés représentants d'autres régions n'y verront pas une manœuvre politique. Je tiens à protester énergiquement contre une interprétation semblable, et à dire qu'il n'existe pas un seul petit havre sur le littoral des Provinces maritimes qui ne soit utile aux pêcheurs, et au public ayant quelque chose à expédier. Il nous faut de plus grandes facilités, et je compte que le département donnera suite cette année aux représentations que nous lui avons faites.

J'aimerais à présenter quelques idées au sujet de nos pêcheries. Je les résume ainsi qu'il suit:

1) Certaine aide en vue de perfectionner la méthode de préparation du poisson, de manière à obtenir une qualité uniforme, et absolument sûre pour la clientèle.

2) Aide aux pêcheurs sous forme d'entrepôt froid et de transport expéditif, afin que leur produit parvienne au marché dans le meilleur état possible.

3) Etablissement d'un système d'inspection et certification de la qualité sur l'envoi, par l'inspecteur.

4) Publicité, par le département des Pêcheries, montrant la supériorité du homard sur le crabe japonais et l'écrevisse américaine.

Je dois dire que d'autres variétés de poissons délogent le homard sur le marché,—le homard dont la pêche se faisait sur une si grande échelle dans les Provinces maritimes. Il suffirait, je crois, de démontrer combien le homard est supérieur à toutes ces variétés de poissons que l'on tente de lui substituer, pour convaincre le consommateur qu'il y a lieu de distinguer.

5) Reconstitution des bancs d'huîtres dans les Provinces maritimes spécialement les bancs des fameuses Malpèques.

Voici une chose que nous demandons au département depuis quelques années. J'ai amené la question devant la Chambre et je fus appuyé alors par l'honorable député d'York-Ouest (l'hon. sir Henry Drayton) qui n'est pas ici à cette session. Cet honorable député déclara que c'était la question la plus importante de la session et qu'il ne fallait pas hésiter, s'il était possible de rendre à cette variété son ancien renom. Je crois qu'un expert compétent reconstituerait parfaitement les bancs de Malpèques et leur rendrait leur ancienne fécondité. La Malpèque faisait l'envie du monde entier. Et cela représenterait des centaines de milliers de dollars pour nos pêcheurs.

6) Maintenir la saison actuelle pour la pêche du homard, en changeant peut-être la date d'ouverture, suivant les conditions.

7) Encaquement (du homard) de chaque jour étiquetté avec une étiquette du Gouvernement, apposée sur la caisse, et portant le nom du paqueur, et la date de l'encaquement afin que tout produit porte la garantie officielle.

Voilà autant de choses qui aideraient les pêcheurs et je compte que le ministre de la Marine et des Pêcheries (l'hon. M. Cardin) ne les oubliera pas lorsque le rapport de la commission royale sera étudié ainsi que les modifications que le département même croira devoir proposer.

Une question qui a été grandement discutée par les représentants des Provinces maritimes est celle des décisions à prendre à la suite du rapport de la commission Duncan. Pour ma part, le Gouvernement me paraît avoir fait un effort sincère pour donner suite à ce rapport; quant à quelques-unes de ses parties, le Gouvernement a fait les choses d'une façon splendide; les autres sont encore à l'étude. Au sujet de la réduction de 20 p. 100 dans les prix de transport, je remarque dans les crédits un article au montant de $3,395,000 destiné à lui donner effet. C'est un chiffre considérable. Je n'ai pu calculer exactement la

proportion exacte de cette somme qui ira à chacune des provinces. La direction des Chemins de fer nationaux n'a pu me fournir de renseignements détaillés à ce sujet, mais il est bien certain qu'une grande part ira à la province de l'île du Prince-Edouard. Avant de partir pour Ottawa, j'ai examiné la question des prix de transport et je constate que, pour un wagon de pommes de terre expédié de l'ouest de la province, il y a une réduction d'environ $12. Pour les expéditions vers Saint-Jean ou Halifax, la réduction est d'environ $15 par wagon, et ainsi de suite selon la longueur du parcours. Je crois que ces réductions ne bénéficieront pas seulement aux expéditeurs de marchandises de l'île du Prince-Edouard, mais aussi aux expéditeurs des marchandises qui nous arrivent. En conséquence, ces réductions, qui sont le résultat du rapport de la commission Duncan, aideront grandement la population des Provinces maritimes et épargnera des centaines de milliers de dollars à la population de l'île du PrinceEdouard.

Sur la question du tarif, des honorables députés de la gauche se sont plaints que le parti libéral a perçu plus en droits de douanes cette année qu'eux-mêmes, autrefois. Il me semble que je ne saurais trouver de meilleur argument à présenter devant la population de mon comté. Nous avons toujours prôné un tarif fiscal, autrement dit un tarif peu élevé, et il paraît fonctionner absolument comme nous l'avions prétendu. Plus le tarif est bas, plus le revenu est considérable; c'est qu'on donne au peuple le moyen d'importer à des prix raisonnables les marchandises qu'il désire, ce qui augmente en même temps d'une façon sensible les revenus du pays. Les honorables députés de la gauche n'ont donc pas besoin d'essayer d'alarmer le pays, surtout les Provinces maritimes, en se plaignant ainsi des droits de douane, car notre population désire que le tarif soit réduit de façon à lui permettre d'importer à des prix raisonnables ce dont elle a besoin, tandis que le revenu de l'Etat y gagne d'une façon considérable. Ceci ne serait pas possible avec un tarif élevé.

La question de l'augmentation des subventions fédérales aux Provinces maritimes est de première importance. La population de ces provinces espère que ces subventions, surtout celle de l'île du Prince-Edouard, sera de nouveau augmentée. Je ne sais pas ce que le ministre des Finances va en dire, mais j'espère qu'il verra la chose d'un bon œil. Plusieurs raisons militent en faveur de l'augmentation de ces subventions; elles ont été exposées de temps à autre. La commission Duncan a approfondi la question et son opinion est qu'on n'a pas tenu suffisamment compte de l'abrogation de la réciprocité avec les Etats-Unis.

[M. MacLean.]

Ce regrettable événement a privé de débouché les Provinces maritimes et il leur a fallu plusieurs années pour trouver un marché nouveau. J'ai déjà dit que, lors de l'abrogation de cette convention et de l'inauguration de la politique dite nationale, la population de la Nouvelle-Ecosse baissa de 52,000 à 9,000 âmes. Il devait y avoir une raison à cela, et c'est que la politique dite nationale ne convenait pas à cette partie du Canada. Avant la Confédération, les droits de douane et d'accise allaient aux provinces et constituaient leur principale source de revenu. Au moment de la Confédération, ces droits furent remis au gouvernement du Dominion. Ces revenus n'ont pas cessé d'augmenter et le Dominion en retire le bénéfice tandis que les subventions aux Provinces maritimes n'ont pas augmenté dans la même proportion. Voilà un excellent argument en faveur d'une augmentation. Pour terminer, je dirai qu'en 1868, pour chaque dollar payé aux provinces à titre de subvention, le gouvernement fédéral ne recevait que $4 de revenu. Aujourd'hui, pour chaque dollar payé au même titre, le gouvernement fédéral reçoit $12 de revenu, soit trois fois plus qu'il n'en recevait en 1868. Cette seule raison nous autorise à réclamer une plus grande subvention. Sir Andrew Rae Duncan a parlé de la puissance d'achat du dollar, et il a dit que, même si l'arrangement fait avec les Provinces maritimes peut avoir été satisfaisant pour l'administration de ces provinces en 1907, la diminution de la puissance d'achat du dollar exige aujourd'hui une revision de cet arrangement.

On doit aussi songer à la question des terres publiques. Sur l'île du Prince-Edouard, les propriétaires avaient reçu de la couronne britannique des octrois en terres, mais les trois cinquièmes de ces terres ont été achetés par les occupants et par le gouvernement provincial avant la Confédération. Conformément aux termes de la Confédération, une somme ne devant pas dépasser $800,000 fut réservée pour l'achat de ces terres et le Dominion devait payer une somme annuelle de $45,000. La commission fait rapport que la province a perdu la plus grande partie de cette somme et le paiement annuel de $45,000, de sorte qu'elle n'a retiré aucun bénéfice de l'entente.

On peut en dire autant de la réclamation d'un chemin de fer. Lors de notre entrée dans la Confédération, on plaça à notre crédit une somme de $4,700,000, et le coût de la voie ferrée, construite à cette époque dans l'île du Prince-Edouard pour une somme de 3 millions, fut inclus et déduit de l'allocation fédérale sur laquelle nous comptions percevoir des intérêts à compter de la Confédération; ainsi, nous

avons perdu les intérêts sur cette somme de 3 millions depuis cette époque. La question a été soulevée à l'occasion de la rétrocession des terres de la zone des voies ferrées à la Colombie-Anglaise. Nous ne nous opposons pas à cette rétrocession; mais si ces terres sont rétrocédées, il serait de toute justice de placer cette somme de 3 millions au crédit de l'île du Prince-Edouard et d'accorder l'intérêt sur cet argent d'année en année.

Plusieurs autres réclamations pourraient être mentionnées, mais le temps ne me permettra pas de les discuter aujourd'hui. Le premier ministre de l'île du Prince-Edouard a sans doute discuté ces questions en détail lors de la conférence interprovinciale; mais je désire mentionner un autre sujet: celui de la rétrocession des ressources naturelles à la province d'Alberta. Nous voyons que ces ressources naturelles ont aujourd'hui, pour la province, une valeur de 2 millions. Nous admettons que, d'après l'état soumis, il en coûte environ 2 millions pour administrer ces ressources naturelles. Nous voyons aussi que la valeur de ces ressources s'est accrue d'une somme de plus de 1 million au cours des cinq dernières années. On a à peine touché aux ressources naturelles de l'Alberta et, avec le temps, la valeur de ces dernières augmentera à mesure qu'elles seront exploitées. Nous espérons que lorsque viendra le temps de régler la question des subventions accordées aux provinces, on étudiera soigneusement les questions que j'ai soumises à la considération de cette Chambre.

L'hon. JOHN A. MACDONALD (King): Monsieur l'Orateur, comme c'est la seconde fois seulement que je prends la parole dans cette enceinte, j'ai tant de choses à dire que je crains ne pas pouvoir m'acquitter de toute ma tâche en quarante minutes.

Je désire consacrer quelques instants aux remarques de l'honorable préopinant (M. MacLean). Si le tarif nuit à l'augmentation du chiffre de notre population, pourquoi l'honorable député a-t-il appuyé si fidèlement un Gouvernement qui maintient le tarif à son niveau actuel? De plus, relativement à ses remarques touchant l'accroissement et la diminution de la population de l'île du Prince-Edouard, il commettait une erreur grave lorsqu'il prétendait que la diminution de la population de cette province s'est produite immédiatement après l'adoption de la politique nationale. Tel n'est pas le cas. Lors du recensement de 1891, la population de l'île avait atteint son maximum, et cela se produisait treize ans après l'adoption de la politique nationale. Conséquemment, lorsqu'il prétend que l'adoption d'une politique protectionniste a causé la diminution de la population de l'île du Prince-Edouard, il se trompe. De fait, la première diminution dans le chiffre de la population s'est produite en 1891, cinq ans avant l'avènement du ministère Laurier, et la diminution, comme l'indique chaque recensement depuis cette époque, a été constante. Donc, l'argument, sous ce rapport, vaut peu.

Quant à son argument qui veut que le tarif augmente les prix, je me demande comment il réconcilie cette déclaration avec le fait, dont nous voyons des exemples tous les jours, que les Etats-Unis, pays le mieux protégé au monde, offrent en vente des produits à des prix inférieurs à tous ceux des autres pays du monde, à des prix si minimes qu'il leur est possible d'exporter leurs produits au Canada en vastes quantités et d'acquitter les droits douaniers. Quant à son argument relatif aux primes, je ne vois pas qu'il puisse dire que le paiement de primes fait partie du programme conservateur.

Relativement aux pommes de terre de semence et à sa correspondance avec la commission du tarif des Etats-Unis, il s'apercevra, comme les autres pays se sont aperçus et s'aperçoivent encore, que les Etats-Unis n'ouvriront pas la porte à ces produits qui feraient concurrence à ceux de leurs propres gens. Les Etats-Unis prennent soin de leurs gens, de leurs manufacturiers, de leurs cultivateurs et de toute autre industrie ou personne, et j'espère que l'honorable représentant de Prince s'en rendra compte avant qu'il mette fin à sa correspondance avec la commission du tarif des Etats-Unis.

L'honorable représentant de Provencher (M. Beaubien) a dit que les arguments des membres de la gauche favorisent plus ou moins l'émigration des nôtres aux Etats-Unis. Il se fait évidemment l'écho du premier ministre (le très hon. Mackenzie King), car il paraît avoir pour politique de cacher la vérité plutôt que de la dire, comme si l'on pouvait cacher n'importe quoi au monde. Qu'il tente de justifier sa carrière politique, cela m'importe peu; mais quand il dit qu'il voudrait voir l'exploitation des chemins de fer nationaux séparée de l'Etat, pourquoi n'insiste-t-il pas aussi auprès du Gouvernement pour que celui-ci cesse de garantir les obligations du réseau et par là s'en séparer véritablement?

Les grandes lignes du budget ont été discutées à fond par de nombreux orateurs et je me sens enclin à limiter mes remarques à ce qui intéresse les Provinces maritimes et particulièrement l'île du Prince-Edouard. Il faut se rappeler qu'un pays comme le Canada, dont le territoire est si étendu et les éléments si divers, doit nécessairement être considéré de nombreux et différents points de vue et le Gouvernement doit toujours être disposé à adapter sa politique aux conditions nouvelles. A l'heure actuelle, nous avons dans la partie centrale du pays de grandes manufactures. Il est possible que dans dix, ou quinze ou vingt ans, il y ait beaucoup d'industries semblables

dans l'Ouest et alors nos amis de l'Ouest envisageront la protection d'un point de vue un peu différent. A mon avis, il faut toujours adopter la politique qui, tout en faisant le moins de tort possible à une partie quelconque du pays, conservera en même temps nos industries. Sans cela, nous ne pouvons espérer réussir et même si nous avons à faire des concessions ici et là, acceptons-les comme étant inévitables au Canada. Je n'envie pas le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) quand il tâche de concilier tous les différents éléments, mais je conteste ses conclusions en matière financière; il aurait eu plus de mérite à faire un exposé vraiment juste de nos finances et à inclure le passif intégral. Je ne veux pas discuter la question des dettes du réseau national, car elle a été si bien et si souvent exposée que je n'ai pas besoin de le faire.

En ce qui concerne les propositions fiscales, nous voyons que les réductions sont bien petites, sauf pour les gros revenus et là encore elles ne sont que peu de chose. La diminution de 1 p. 100 sur la taxe de consommation ne signifie pas grand'chose pour le commun des citoyens, pour le commun des cultivateurs dans notre province. Cela veut dire une diminution de 5 ou 6 c. sur une paire de chaussures, 20 ou 30 c. sur un complet et ainsi de suite. C'est tout ce que l'île du Prince-Edouard touchera de ces réductions d'impôts. Le ministre des Finances a toujours pris la réduction des impôts comme cri de guerre et comme moyen de faire mousser la fortune politique de son parti. L'an dernier, il a annoncé une réduction de 20 p. 100; cette année, il annonce une diminution de 25 p. 100. Ce n'est que 1 p. 100 dans chaque cas. L'an prochain, en enlevant encore 1 p. 100, il annoncera probablement une réduction de 33⅓ p . 100, l'année suivante, 50 p. 100 et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il atteigne, à l'approche des élections, la proportion de 100 p. 100. En cinq ans, il aura réduit la taxe de consommation de 228 p. 100 et alors elle aura été abolie. La réduction de 45 p. 100 effectuée jusqu'à ce jour n'a fait que ramener la taxe au taux où elle était quand le ministère actuel est entré en fonction. Je n'ai aucun doute que si depuis deux ou trois ans les finances du pays avaient été administrées avec économie, l'on n'eût pu abolir complètement la taxe de consommation et notre revenu ne s'en serait pas ressenti. Avec suffisamment d'économie, on pourrait très facilement maintenir l'état de nos finances, avoir un excédent de recettes et amortir la dette, même si la taxe de consommation était supprimée.

Dans l'exposé budgétaire, il est toujours question des marchés. Nous échouerons si nous ne faisons en sorte d'adopter une politique qui développera notre marché domestique. Il en est de même dans tous les pays. Le marché domestique existe toujours, en temps d'abondance ou de disette et indépendamment des conditions mondiales. Je suis en faveur des marchés étrangers lorsque nous pouvons les atteindre; recherchons-les tant que nous pourrons. Mais là vous avez toujours à soutenir la concurrence du monde entier et il arrivera un moment où cette concurrence vous exclura du marché. Par contre, en soignant votre marché domestique, vous avez chaque année un débouché fixe pour vos produits, indépendamment de la situation universelle.

L'honorable député de Queen (M. Sinclair) m'a surpris, l'autre jour, quand, parlant du traité de commerce avec l'Australie, il s'est exprimé en ces termes:

> Comme agriculteur, en contact direct avec cette tâche de chercher des débouchés pour nos produits laitiers, je suis en mesure de déclarer que le principal résultat de l'importation de beurre australien a été plutôt de ruiner le spéculateur en produits laitiers canadiens que de faire du tort au cultivateur. Aujourd'hui, nous avons un débouché prêt, toute l'année, pour nos produits laitiers en Grande-Bretagne.

Je me demande s'il a bien réfléchi à cette déclaration avant de la prononcer. Il prétend que la seule chose à faire de notre beurre est de l'exporter en Grande-Bretagne. Or, toute personne au courant des faits sait qu'en Canada, notre saison de production en quantité et à bon marché est de six ou sept mois par an et que, pendant le reste du temps, cinq à six mois, la production est fort réduite et le coût de production bien plus élevé. Ce qui se produit aujourd'hui, sous le régime du traité australien, c'est que nous devons envoyer notre beurre en Grande-Bretagne en été, quand les prix sont peu élevés. Il ne nous sert à rien de le conserver jusqu'à l'hiver, alors que nous en aurions un meilleur prix, parce que, à cette époque, le beurre de Nouvelle-Zélande et d'Australie, produit pendant la belle saison, arrive dans notre pays et nous n'avons plus de débouché pour le beurre canadien. Quand on sait que notre marché peut consommer presque toute notre production de beurre si nous supprimons les importations, on voit tout de suite l'absurdité de l'argument de l'honorable député de Queen.

Mais le traité australien a des conséquences plus étendues. Il empêche pour ainsi dire la production laitière en hiver. Les frais de production étant bien plus élevés en hiver, la production n'est pas avantageuse pour le cultivateur puisque le beurre d'Australie et de Nouvelle-Zélande, produit pendant la belle saison, entre au pays et se vend meilleur marché que le nôtre. Il n'y a aucun moyen de

faire face à la situation, sauf en imposant un droit qui protégera le cultivateur, et celui-ci devrait être protégé tout autant que le manufacturier. La protection l'établirait sur une base solide. A ce sujet je désire citer une déclaration d'un fonctionnaire du ministère fédéral de l'Agriculture, à Charlottetown, il y a peu de temps, et où il est en désaccord complet avec l'honorable député de Queen. Dans cette déclaration publique, il dit:

Actuellement, nos marchés ont subi un coup très dur parce que le beurre de la Nouvelle-Zélande a été mis en quantité sur le marché canadien. Jusqu'au 1er novembre 100,000 boîtes de beurre de Nouvelle-Zélande ont été importées au Canada et, en novembre, un seul navire en a déchargé 34,000 boîtes à Halifax.

La Nouvelle-Zélande et l'Australie produisent pendant la température estivale, et les fabricants touchent une subvention de 6 c. par livre. Vous voyez donc que nous ne pouvons pas tenir la concurrence et réaliser un profit avec le genre de vaches que nous avons.

Cette déclaration a été faite par un fonctionnaire du département de l'Agriculture et j'irai jusqu'à dire que le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) partage son avis, bien qu'il ne semble pas s'efforcer de faire face à la situation.

L'hon. M. SINCLAIR (Queen): L'honorable député accepte-t-il la déclaration faite ici, il y a quelques jours, par l'ex-ministre de l'Agriculture, l'honorable député de Victoria (l'hon. M. Tolmie), quand il a admis que le traité australien ne diminuait pas le prix du beurre pour nos fabricants de beurre?

L'hon. M. MACDONALD (King): Je cite la déclaration d'un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture. Je ne discute pas d'autres déclarations faites ailleurs. Je n'ai pas entendu les paroles auxquelles l'honorable député fait allusion.

L'hon. M. BENNETT: Moi non plus.

L'hon. M. MACDONALD (King): Je continue sur cette question. J'ai ici l'histoire d'une charge de wagon de beurre pasteurisé, choix n° 1, expédiée de l'Ile du Prince-Edouard dans l'été de 1926 et vendue à Londres. A cause de sa haute qualité, ce beurre a obtenu un prix plus élevé que la cote, un shilling et six pence de plus que le prix du marché Néanmoins, tout en se vendant à un prix de fantaisie le résultat net pour les expéditeurs a été de 28c. ¾ la livre, pour ainsi dire le prix, le plus bas, beaucoup moins que la moyenne courante alors dans l'Ile du Prince-Edouard, de 32c. la livre. Cela montre le désavantage d'expédier notre beurre en Grande-Bretagne en été. Si nous pouvions le garder pour la consommation au Canada, en hiver, nous profiterions du prix le plus élevé.

L'honorable député de Queen a aussi parlé de la question de donner suite au rapport Duncan. Il a fait à ce sujet des observations que je ne puis laisser passer sans les relever. Comme l'honorable député le sait, je ne le critique pas personnellement, mais je critique ses déclarations: Il a dit:

Je crois que, somme toute, le Gouvernement actuel a été aussi loin qu'il pouvait aller pour mettre à exécution les conclusions du rapport de la commission Duncan.

C'est là une tentative de défense du Gouvernement avec un argument qui n'a aucune valeur. Il a surtout fait allusion à l'amélioration des facilités offertes au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard et au service de transbordeurs. Je ne veux pas critiquer le Gouvernement injustement à ce sujet, car j'apprécie ce qui s'est accompli et, comme le disait l'honorable député de Prince (M. MacLean) ce soir, certaines des suggestions qui ont été adoptées nous ont été d'un grand avantage. Mais même en discutant la question des subventions, nous constatons que bien que le Gouvernement connût l'avis de la commission en septembre 1926, il n'a payé de subvention que tard en 1927, et seulement pour un semestre. Il aurait dû au moins payer une subvention pour l'année entière. Nous ne désirons pas, dis-je, porter une condamnation sans réserve contre le Gouvernement, mais nous ne pouvons lui accorder notre entière approbation ni reconnaître que ses œuvres jusqu'ici constituent une application intégrale du rapport Duncan.

A propos du transport, voici ce qui est dit dans le rapport Duncan:

L'administration ferroviaire a admis le bienfondé de nombre de plaintes que nous avons entendues dans l'Ile du Prince-Edouard au sujet du service des chemins de fer dans cette province. Il appert que, vu la nature de l'emprise, et de la série des courbes et des pentes très prononcées, les difficultés que le chemin de fer doit vaincre et les ennuis que le public subit ne sauraient obtenir un prompt et sensible redressement sans frais de premier établissement.

Qu'a fait le Gouvernement à l'égard de cet avis? Absolument rien. Les choses sont exactement dans le même état qu'il y a deux ans à la rédaction du rapport. Pour vous donner une idée des difficultés que nous avons eu à surmonter, je puis dire qu'en novembre et en décembre dernier encore, sur la section de la ligne de Georgetown à Mount Stewart, la limite de quatre-vingt-dix mille livres pour tout chargement de wagon de marchandises nous était imposée. Cela n'allait pas trop mal pendant que nous employions les wagons de marchandises, mais quand le temps froid est arrivé et que nous avons dû employer les wagons frigorifiques de soixante mille livres poids tare, il s'ensuivait que nous ne pouvions faire qu'un chargement de trente mille livres, ou dix mille livres, capacité minimum. Pour empirer les choses, nos frais de transport étaient cal-

culés d'après le chargement minimum de quarante mille livres. Devant pareil état de choses, l'honorable député prétendra-t-il que le Gouvernement a donné tout à fait suite au rapport Duncan? Il ne saurait établir cette assertion. C'est un seul exemple des infériorités qu'entraîne la négligence du ministère à appliquer en entier les avis du rapport Duncan. Prenons ensuite le cas du chemin de fer de Murray Harbour, ligne à voie étroite passant en partie à travers mon comté, en partie à travers celui de mon honorable ami. Deux ans environ se sont écoulés depuis le dépôt du rapport Duncan, et les autorités n'ont fait aucun effort pour donner la largeur ordinaire à cette voie.

Prenons ensuite le service de transbordeurs. Le rapport Duncan contient cet avis:

Nous recommandons que l'administration ferroviaire soit requise de faire une enquête sur les besoins qui se font sentir à ce sujet, et que le département voie à se procurer le capital nécessaire aux améliorations à apporter sans délai.

Le Gouvernement a soumis à la Chambre deux séries de crédits depuis que le rapport Duncan lui a été remis, mais il n'a affecté aucune somme aux améliorations que la commission lui demande d'"apporter sans délai", on le remarquera. L'honorable député de Prince espère sincèrement que le ministère fera quelque chose à bref délai. Mais, à mon sens, lui et l'honorable député de Queen ne devraient pas se borner à "espérer sincèrement"; des mesures expéditives à cet égard sont de la plus haute importance pour l'île du Prince-Edouard entière.

L'hon. M. SINCLAIR (Queen): Mon honorable ami ne sait-il pas que l'enquête mentionnée a eu lieu dans le cours de l'an dernier.

L'hon. M. MACDONALD (King): On peut mener des enquêtes indéfiniment pendant des années. Il n'y avait pas besoin d'enquête en l'espèce; l'administration de la voie ferrée et le Gouvernement connaissaient bien la situation entière.

L'hon. M. SINCLAIR (Queen): Quel est l'avis donné dans le rapport?

L'hon. M. MACDONALD (King): Le voici:

Dans l'ensemble, ce service est défectueux. L'administration des chemins de fer a admis qu'il fallait remédier de quelque manière à cet état de choses, soit en procurant un second bateau. . . soit un bateau spécialement destiné au transport de vue de mettre à la disposition de l'île des moyens de communication satisfaisants qui assureront un service aussi régulier et complet que possible. Nous recommandons de plus qu'en ce qui concerne le service du pateau-passeur, il ne devrait pas être compris dans les frais d'exploitation du chemin de fer, mais devrait être exploité par l'administration ferroviaire sous compte distinct pour le ministère. Nous sommes d'avis qu'à cause que son compte est joint aux comptes de chemin de fer, ce service ne reçoit pas toute l'attention qu'il devrait.

Cela a-t-il été fait? Etait-il besoin d'une enquête pour modifier le système de comptabilité du transbordeur? Je le demande à l'honorable député. Le Gouvernement a-t-il rien fait pour fournir le second navire réclamé par la province, et dont le besoin est très urgent pour le transport des marchandises? Je n'ai pu me procurer les statistiques de l'an dernier, mais je puis vous communiquer le nombre total des wagons sortants et arrivants pour 1925 et 1926:

	Sortants	Arrivants	Total
1926..	12,972	13,001	25,973
1925..	9,960	9,671	19,631

On observera que l'augmentation de 1926 s'élevait à 6,342 wagons. Tous ceux qui connaissent la situation là-bas savent que le bateau transbordeur a donné un maximum de service durant l'automne de 1926. Nous savons que le nombre de wagons transportés l'année dernière a été beaucoup plus considérable que l'année précédente. La nécessité d'un meilleur service existe donc, et cependant rien n'a été fait. Durant l'été, le service du transbordeur fonctionne à son maximum. Naturellement, le bateau doit être envoyé en cale sèche tous les ans. Durant ce temps, on se sert du vieux bateau de Hawkesbury, mais il est absolument insuffisant pour le service. L'élément de danger est toujours présent, et s'il arrivait un accident au bateau cela isolerait l'île complètement et pourrait avoir des conséquences graves. C'est une question bien plus importante que lorsque nous avions un service de navire à vapeur pour nous rendre sur le continent, il y a vingt ans, car alors les populations s'approvisionnaient à l'automne pour leurs besoins de l'hiver et mettaient assez de côté pour passer la longue période de trafic interrompu. Nous ne faisons pas cela aujourd'hui, car nous comptons sur le bac transbordeur; nous serions donc dans une mauvaise position s'il arrivait un accident et que le service fût interrompu au cours de l'hiver. L'honorable député de Prince a demandé un embranchement de chemin de fer dans la province, mais nous devrions finir les voies commencées il y a vingt ou trente ans; changeons de chemin de fer à voie étroite au chemin de fer à voie normale avant de parler d'embranchements.

Quant aux frais d'administration, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une affaire interprovinciale et que les frais d'administration du bac transbordeur ne devraient pas être mis au compte des frais d'exploitation du tronçon de l'île du Prince-Edouard. Cela n'est pas juste, et à ce sujet le Gouvernement a pour

exemple un précédent établi il y a longtemps. D'après les termes de l'union, nous devions avoir des moyens de communication à vapeur qui devaient être continus et efficaces. Est-ce qu'un service, qui était assez bon il y a quinze ans, peut être efficace aujourd'hui? A cause de l'état de choses nouveau il ne l'est pas, parce que le trafic a augmenté à un tel point que nous devons agrandir constamment. Je n'ai pas besoin de dire que quant aux moyens de communication entre l'île du Prince-Edouard et le continent le lien du Canada a été rompu pendant quarante-cinq ans, que le gouvernement Borden a été le premier à en tenir compte et à accorder les facilités actuelles il y a une dizaine d'années. Ce lien brisé avec le Canada a été en grande partie la cause de notre dépopulation. Mais nous n'avons pas perdu seulement des citoyens; nous avons perdu les industries que nous avions, et un revenu considérable. En fait nos pertes sont à peu près incalculables.

Or, il appartient au Gouvernement de maintenir non seulement le présent système établi par le gouvernement Borden il y a plusieurs années, mais de le maintenir de façon à lui permettre de disposer du trafic qui se présente. Si l'on ne le fait pas, on manque à la parole donnée lors de l'union du Dominion avec la petite île du Prince-Edouard. Il ne faut pas oublier que comme province nous avons des droits et un statut que le Gouvernement devrait reconnaître et respecter. J'allais dire il y a un moment qu'un précédent avait été établi, modifiant le système de tenue de livres, lorsque le service par câble entre l'île du Prince-Edouard et le continent a été transporté au Gouvernement pour qu'il en fasse l'exploitation. Tous les frais d'administration étaient facturés au Gouvernement, et aucun délai n'était nécessaire en rapport avec le service de télégraphe reliant le continent. Cela nous mettait sur un pied d'égalité avec les comtés de Pictou et de Cumberland ou autres endroits sur le continent, quant aux communications télégraphiques. Le Gouvernement devrait prendre ce conseil en sérieuse considération et mettre les frais d'administration du bac transbordeur au compte du chemin de fer au lieu de les mettre au compte du National-Canadien. Comme le dit le rapport Duncan, si cela était fait, le National-Canadien accorderait peut-être plus de considération à l'île du Prince-Edouard et un meilleur service. Si le détroit était large d'un mille, ou de trois quarts de mille ou d'un demi-mille au lieu de huit ou neuf milles, le Dominion aurait construit un pont et il n'y aurait pas de fortes dépenses d'entretien.

Une autre question dont j'ai parlé l'année dernière lors de la discussion des crédits est l'établissement d'un service d'aviation aux caps, afin que lorsque le bateau s'arrête on puisse transporter les passagers et les dépêches sans être retardé pendant des heures et même des jours comme cela est déjà arrivé.

L'hon. M. VENIOT: Vous avez ça aujourd'hui.

L'hon. M. MACDONALD: De Moncton à Charlottetown, une fois par semaine, les samedis soirs. Mais nous voulons traverser plus souvent que cela.

L'hon. M. VENIOT: Le but est de faire transporter le courrier le samedi afin que la population n'ait pas à attendre jusqu'au mardi pour qu'il lui soit distribué.

L'hon. M. MACDONALD: Je comprends cela et c'est un pas dans la bonne voie.

L'hon. M. VENIOT: Alors pourquoi ne pas en féliciter le ministère?

L'hon. M. MACDONALD: Je le reconnais à l'éloge du ministre des Postes; mais je demande mieux encore. La méthode actuelle n'est pas assez satisfaisante. Je veux voir établir un service aérien aux caps, qui servira à transporter le courrier et les passagers quand le bac ne sera pas disponible.

L'hon. M. VENIOT: Le courrier et les passagers?

L'hon. M. MACDONALD: Le courrier et les passagers, parfaitement. Le service ne coûterait pas cher: il n'y a qu'une distance de quelques milles.

L'hon. M. ROBB: Des passages à l'œil.

L'hon. M. MACDONALD: Non; nous ne demandons pas de permis de circulation; nous voulons de bons moyens de transport. Le ministre des Finances peut sourire tant qu'il voudra; la question est sérieuse pour nous.

L'hon. M. VENIOT: Vous avez actuellement un service que ne coûte pas un sou à personne. Il est parfaitement gratuit; payé par l'Etat.

L'hon. M. MACDONALD: Qui le paierait, autrement?

L'hon. M. VENIOT: Ceux qui reçoivent le courrier transporté de cette façon devraient verser un supplément. C'est ce que l'on fait partout ailleurs; mais nous ne recevons pas un sou de la population de l'île du Prince-Edouard.

L'hon. M. BENNETT: Ce n'est qu'un service substitué au service régulier de la poste.

L'hon. M. VENIOT: C'est Charlottetown qui l'a demandé.

L'hon. M. MACDONALD: Nous en savons peu de chose, puisqu'il n'a été inauguré que la semaine dernière.

L'hon. M. VENIOT: Parfaitement: on nous l'a demandé la semaine dernière et on l'a eu dans les quarante-huit heures.

L'hon. M. MACDONALD: J'espère que le ministre des Postes montrera autant de promptitude à nous accorder le service complet que nous demandons maintenant.

L'hon. M. VENIOT: Si les circonstances l'exigent, vous l'aurez.

L'hon. M. MACDONALD: J'arrive maintenant à la question des subventions payées pour le service à vapeur entre le continent et la province. Pour le service de navigation entre Charlottetown et Pictou on paye $35,000. Je n'ai pas d'objection à cela; seulement l'an dernier on a refusé un subside accordé à certain service depuis plus de quarante ans. Ce dernier est important, plus urgent même que le service entre Charlottetown et Pictou; mais on ne lui accorde pas un dollar. Voici la raison de son importance: nombre de ces endroits, comme Murray-Harbour, Lower-Montague, Newport, et plusieurs autres, se trouvent loin, parfois à quinze ou seize milles, de la voie ferrée. Des navires ont toujours relié ces endroits au littoral; mais, l'an passé, on en a rayé le crédit. Cependant, on a du même coup augmenté de $10,000 la subvention accordée au service de Charlottetown qui est moins important. Je prie le ministère de rétablir les communications entre l'est de la province et le littoral et d'accorder une petite subvention à cette fin.

Abordons un moment la convention de commerce conclue avec les Antilles. J'avais l'intention de faire lecture d'un article du *Maritime Merchant*, journal commercial non politique, publié à Halifax. L'article traite de cette question; mais il me reste si peu de temps que je ne le lirai pas. Ce pacte va entraîner de fortes dépenses qui ne rapporteront pas suffisamment, selon ceux qui s'y connaissent. En outre, l'attitude de Cuba en cette affaire peut nuire aux Provinces maritimes. Nous allons dépenser beaucoup d'argent pour des navires, alors que le seul endroit là-bas où nous pourrions faire un bon commerce, c'est-à-dire Cuba, nous sera fermé parce qu'aux termes de la convention nos navires ne pourront pas faire escale à la Havane ni à aucun port de cette île. L'île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick exportent tous les ans, à Cuba, trois millions de boisseaux de pommes de terre; nous voulons garder ce commerce. Mais il y a un obstacle; nous ne pouvons pas dire qu'il résulte directement du traité conclu avec les Antilles; toujours est-il que Cuba vient d'imposer un gros droit sur nos pommes de terre. L'on est porté à croire qu'il y a là une réponse à la préférence accordée au sucre des Antilles. L'an dernier le droit d'entrée a été relevé de 65c. à $2 par 100 kilos, tarif très élevé.

Simplement, en passant, je dirai un mot des comptes rendus parus dans les journaux l'année dernière et qui, à ce que je puis en juger, ne sont ni plus ni moins que de la publicité en faveur du Gouvernement. Ces comptes rendus, comuniqués par la Presse associée, disent que le Gouvernement était intervenu et avait réussi à obtenir la réduction de ce droit qui frappait nos pommes de terre. Ce n'est pas du tout ce qui s'est passé. Je ne saurais dire si, oui ou non, il y a eu intervention, mais chose certaine, il n'en est rien résulté, et le droit est encore ce qu'il était, soit de $2 le cent kilos. Cela nous fait beaucoup de tort car ce droit encourage les Cubains à cultiver leurs propres pommes de terre. Au lieu de n'en planter qu'en faibles quantités l'automne dernier, ils en ont planté sur une grande échelle et ils ont étendu leur saison d'ensemencement du milieu d'octobre à une époque avancée de décembre. Comme conséquence, ils auront leurs propres pommes de terres pendant tout le mois de février et le mois de mars, ainsi qu'une autre récolte en mars, ce qui mettra fin à nos exportations. La raison apparente du relèvement de ce droit, il va sans dire, est de protéger les cultivateurs cubains. Pareille démarche est louable, mais tous ceux qui sont au courant de la situation de ce pays s'accordent à dire que ce droit a été inspiré par le désir d'user de représailles contre le Canada à la suite de la préférence accordée aux Antilles anglaises sur le sucre.

(Sur la proposition de M. Matthews, la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à dix heures et trente-cinq minutes du soir.

Lundi, 27 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

COMITE SPECIAL DES PENSIONS ET DES QUESTIONS CONCERNANT LES VETERANS

M. C. G. POWER (Québec-Sud) propose l'adoption du deuxième rapport du comité spécial des pensions et des questions concernant les vétérans.

Adopté.

DEPOT DU COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DES SEANCES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): Vendredi dernier, le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) a demandé le dépôt des comptes rendus sténographiques des séances publiques de la commission consultative du tarif, durant l'année 1927, ainsi que le rapport général du président de la commission. Je dépose maintenant ces rapports, communiqués par la commission, sauf celui sur les cotonnades qui a été déposé le lundi 13 février, à la demande de l'honorable député de Calgary-Est (M. Adshead).

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

LE CHEMIN DE REVELSTOKE À GOLDEN (C.-A.)

M. ESLING demande:

1. Le gouvernement fédéral, ou tout ministère de ce gouvernement a-t-il conclu une convention avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise, durant l'année 1927, pour l'étude de la ligne de chemin de fer de Revelstoke à Golden en Colombie-Anglaise?
2. Dans la négative, a-t-on fait une convention pour que les travaux d'étude soient faits cette année?

L'hon. CH. STEWART (ministre de l'Intérieur): La proposition est à l'étude.

SAISIE DE LIQUEURS À ABBOTSFORD (C.-A.)

M. BARBER demande:

1. A-t-on saisi un wagon que l'on supposait contenir des spiritueux le 24 novembre 1927 à Abbottsford (C.-A.)?
2. Dans l'affirmative, qui a effectué la saisie?
3. Quel était le destinataire et quelle était la destination?
4. Qui était l'expéditeur?
5. Que contenait le fourgon?
6. Quelle quantité de liqueur, s'il y en avait, a-t-on trouvé dans ledit fourgon?
7. Si le wagon contenait des liqueurs, de quelle manière en a-t-on disposé?
8. La liqueur a-t-elle été vendue, et dans l'affirmative quelle somme fut réalisée?
9. Quel montant revenait à l'agent ou aux agents qui ont effectué la saisie?
10. Quel montant, s'il y en a un, a été payé à l'agent ou aux agents qui ont effectué la saisie?
11. Les agents des douanes aux frontières ont-ils le pouvoir de saisir des wagons qui contiennent des liqueurs affichées sous le nom d'une autre marchandise, sans permis d'exportation, et destinées aux Etats-Unis?
12. L'inspecteur de Vancouver a-t-il avisé les agents de douanes de ne plus toucher à ces chargements?

L'hon. W. D. EULER (ministre du Revenu national):

1. Les liqueurs contenues dans le wagon furent saisies, mais non pas le wagon.
2. S. J. Bates, examinateur senior de douane et d'accise, et G. E. Leary, examinateur de douane et d'accise.
3. Bardeaux consignés et expédiés comme bardeaux à Samuel Cabot, Inc., Fort Wayne (Ind.).
4. La feuille d'expédition n'est pas dans le dossier. Pas de renseignement.
5. Liqueurs et bardeaux
6. 360 caisses contenant 693 gallons de whiskey de preuve.
7. Cette boisson a été confisquée au profit de la couronne, mais on n'en a pas encore disposé.
8. Répondu sous le n° 7.
9. On ne pourra le calculer tant qu'on n'aura pas disposé des liqueurs.
10. Néant.
11. Oui.
12. Non.

ROTONDES À LOCOMOTIVES DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

M. WOODSWORTH demande:

1. Quelle est la valeur approximative des rotondes à locomotives des Chemins de fer nationaux du Canada, au terminus Neebing, à Fort-William, et à Sioux-Lookout (Ont.), le nombre d'emplacements à locomotives qu'elles contiennent, et leur longueur?
2. Combien ont coûté ces constructions?
3. Ce montant comprend-il la valeur des chaudières à réchauffeur dont on se sert dans ces rotondes?

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. 24 emplacements—22 ont 99 pieds et 9 pouces de longueur, et 2 ont 129 pieds et 3 pouces de longueur, coûtant $181,956.61.
2. Rotonde, $181,956.61 chambre des machines, $23,278.41 (94 pieds et 9 pouces par 51 pieds); chambre des chaudières, $38,126.42 (60 pieds par 39 pieds et 7 pouces), outillage compris.
3. Oui; la chambre des chaudières et la chambre des machines sont contiguës à la rotonde.

DRAWBACKS DE DOUANE

M. SMOKE demande:

1. Au cours de son exposé budgétaire, le ministre des Finances a-t-il inclus dans le chapitre des droits de douane les montants payés à titre de drawback?
2. Quelle somme a déboursée le ministère du Revenu national à titre de drawback: *a* pour l'année financière se terminant le 31 mars 1927; *b* du 1er avril 1927 au 31 janvier 1928?

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Non; le chiffre mentionné représentait les prévisions quant aux recettes nettes provenant des droits de douane durant l'année.

M. A. GEMMELL

M. WILSON (Wentworth) demande:

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il à son emploi un M. A. Gemmell, de North Battleford (Sask.)?
2. Dans l'affirmative, quelle position occupe-t-il?
3. Quel salaire est attaché à cette position?
4. La nomination a-t-elle été faite par favoritisme ou par la Commission du service civil?

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture):

1. Non.

2 et 3. Répondu sous le n° 1.

4. M. A. Gemmell a été nommé temporairement par la Commission du service civil à la position d'inspecteur des œufs à North-Battleford; il a été en fonction à partir du 18 avril 1927 jusqu'au 23 janvier 1928; alors que ses services ont cessé.

LE MAÎTRE DE POSTE DU CAP SAINT-IGNACE

M. CAHAN demande:

1. Qui est le maître de poste au Cap-Saint-Ignace, comté de Montmagny (Qué.)?
2. Quand a-t-il été nommé et qui l'a recommandé?
3. Quelque vétéran a-t-il demandé cette position?
4. Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas été nommé?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. Joseph Mathieu, S.A.O.
2. 15 août 1927—par la Commission du service civil.
3. Oui.
4. Le maître de poste actuel est un ancien combattant.

RÉVOCATION DE MAÎTRES DE POSTE

M. BRADY demande:

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués dans tout le Canada du 1er octobre 1926 au 1er février 1928?
2. Durant cette période, combien de maîtres de poste ont-ils été destitués dans la Colombie-Anglaise, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, et l'île du Prince-Edouard?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. 421.
2.

Colombie-Anglaise	7
Alberta	9
Saskatchewan	34
Manitoba	11
Ontario	32
Québec	122
Nouvelle-Ecosse	106
Nouveau-Brunswick	99
Ile du Prince-Edouard	1
	421

[L'hon. M. Robb.]

PRODUCTION MÉTALLURGIQUE

M. PREVOST demande:

Quelle était la production métallurgique du Canada en 1921 et 1927 respectivement?

L'hon. M. MALCOLM (ministre du Commerce): Production métallurgique au Canada: 1921, $49,343,232; 1927, (chiffre approximatif), $112,238,100.

M. VALÈRE LABONTÉ

M. CAHAN demande:

1. Le ministre du Revenu national a-t-il eu autrefois à son emploi M. Valère Labonté, de Saint-Joseph de la Beauce (Qué.), en qualité d'agent douanier de service de répression?
2. Quand, et pour quels motifs a-t-il été destitué de ce poste?
3. Trois accusations criminelles ont-elles été portées au mois de novembre dernier contre ledit Labonté devant M. Arthur Godbout, magistrat de district de la Beauce (Qué.), par M. Pamphile-A. Martineau, un agent du service des enquêtes dudit ministère?
4. Le Gouvernement a-t-il persisté dans lesdites trois poursuites criminelles?
5. Le Gouvernement a-t-il retiré lesdites accusations criminelles?
6. Si le Gouvernement n'a pas poursuivi, ou s'il a retiré ses dénonciations, quels étaient ses motifs d'en agir ainsi?

L'hon. W. D. EULER (ministre du Revenu national):

1. Oui.
2. Destitué le 9 octobre 1927, pour irrégularités dans son compte de dépenses.
3. Quatre accusations séparées furent déposées sous serment devant le magistrat de district.
4. Non.
5. Non.
6. La poursuite a été retardée jusqu'à ce que l'on obtienne de nouveaux renseignements. Dans deux cas, les plaignants ont retiré les déclarations sur lesquelles la poursuite était basée.

M. GOTT demande:

1. Qui est agent de l'accise à Saint-Joseph de Beauce?
2. Sur la recommandation de quelle personne a-t-il été nommé?
3. Qui était son prédécesseur?
4. A-t-il été destitué?
5. Dans l'affirmative, pour quelle raison et sur la proposition de qui?

L'hon. M. EULER:

1. J.-Edward Lemay.
2. Sur la demande de F. W. Cowan, chef du service de répression.
3. M. Valère Labonté.
4. Oui.
5. Pour irrégularités dans son compte de dépenses.

ABATAGE DE BESTIAUX

M. GARLAND (Bow-River) demande:

1. Par suite de l'application du programme des zones de cantonnement, combien de bestiaux ont été abattus dans chacune des provinces canadiennes?

2. Quelle est, dans chaque province, l'espace totale où la tuberculose bovine ne règne plus à la suite de l'application de ce programme?

3. Quel montant total a-t-on payé, dans chaque province, aux propriétaires de bestiaux ainsi abattus?

L'hon. W. R. MOTHERWELL: (ministre de l'Agriculture):

1. Chiffres au 1er février 1928:

	Nombre de bestiaux
Ile du Prince-Edouard	582
Nouvelle-Ecosse	806
Nouveau-Brunswick	20
Québec	8,570
Ontario	540
Manitoba	1,680
Saskatchewan	203
Alberta	Néant
Colombie-Anglaise	5,069

2. Aucune zone n'est absolument exempte de tuberculose. Les chiffres qui suivent donnent la proportion des réactions sur les animaux à la première épreuve dans chaque zone et à la dernière épreuve annuelle, pour les zones où l'épreuve annuelle existe.

Zone n° 1, Manitoba:

Trente townships dans les municipalités rurales de Dufferin, Rolland, Thompson et Gray. 1,080 milles carrés.

Première épreuve, 1er février 1923, pourcentage des réactions, 5.7; dernière épreuve annuelle, 1er novembre, 1926, pourcentage des réactions, .4.

Zone n° 2, Québec:

Comtés de Beauharnois, Châteauguay et Huntingdon, 773 milles carrés.

Première épreuve, 23 octobre 1924, pourcentage des réactions, 7.9.

Dernière épreuve annuelle, 1er octobre 1926, pourcentage des réactions, .8.

Zone n° 2 "A", Québec:

Comtés de Verchères, Chambly, Laprairie, Napierville, Saint-Jean et une partie de Richelieu.

Première épreuve, 28 avril 1927, pourcentage des réactions, 5.9.

Zone n° 3, île du Prince-Edouard:

La province entière, 2,184 milles carrés.

Première épreuve, 13 août 1925, proportion des réactions, 59.

Zone n° 4, Colombie-Anglaise:

5,600 milles carrés dans la vallée du Fraser.

Première épreuve, 23 février 1926, proportion des réactions, 7.9.

Dernière épreuve annuelle, 1er mars 1927, proportion des réactions, 1.1.

Zone n° 5, Saskatchewan:

Les municipalités rurales de Longlaketon, McKillop, Millington, Last-Mountain-Valley, Mount-Hope et Wreford dans la région de Last-Mountain, 1,782 milles carrés.

Première épreuve, 15 juin 1926, proportion des réactions, .8.

Zone n° 6, Nouveau-Brunswick:

Les paroisses de Manners, Sutton et Flume-Ridge dans le comté de Charlotte.

Première épreuve, 10 mars 1927, proportion des réactions, .76.

Zone n° 7, Ontario:

Le comté de Prince-Edward et la partie du township Murray dans le comté de Northumberland, située au sud du canal de Murray et adjacente au comté de Prince-Edward.

Première épreuve, 12 mars 1927, proportion des réactions, 2.1.

Zone n° 8, Nouvelle-Ecosse:

Les comtés d'Antigonish, Colchester, Cumberland, Guysboro, Pictou et Yarmouth.

Première épreuve, 8 septembre 1927, proportion des réactions (le 1er février 1928), 1.68.

3. Inscriptions jusqu'au 1er février 1928.

	Indemnité versée
Ile du Prince-Edouard	$ 14,955 92
Nouvelle-Ecosse	26,016 20
Nouveau-Brunswick	513 33
Québec	284,146 05
Ontario	19,990 73
Manitoba	55,667 80
Saskatchewan	5,826 60
Alberta	aucune
Colombie-Anglaise	180,703 16

PRIMES SUR LE CUIVRE ET LE CHANVRE

M. WHITE (Mont-Royal) demande:

1. A quelle date a-t-on décidé de payer des primes pour la production de cuivre en barres et de ficelle de chanvre?

2. Où sont situées les fabriques qui manufacturent ces produits, et quel est le montant des primes payées à ces industries en 1925, 1926 et 1927?

L'hon. M. MALCOLM (ministre du Commerce):

1. La prime accordée à la production du cuivre en barres date du 12 mai 1923 et celle de la ficelle de chanvre du 1er janvier 1926.

2. Prime à la production du cuivre en barres —Consolidated Mining & Smelting Co., Trail (C.-A.): Versé, 1925-1926, $14,822.67; 1926-1927, $164,242.30; 1927-1928 jusqu'au 4 février, $73,604.92.

Prime à la culture du chanvre—Doon Twines Ltd., Kitchener (Ont.): 1927-1928

jusqu'au 1er février, $285.72; Consumers Cordage Co., Ltd., 283 rue Saint-Patrice, Montréal: 1927-1928 jusqu'au 1er février, $74.18; Manitoba Cordage Co., Ltd., Portage-la-Prairie (Man.): 1927-1928 jusqu'au 20 février, $1,025.92.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

M. MacLAREN demande:

Le Gouvernement a-t-il des statistiques disponibles qui montreront d'une manière complète l'étendue du commerce des Provinces maritimes avec les autres provinces et avec les pays étrangers?

L'hon. M. MALCOLM (ministre du Commerce): Non.

FRUITS ET LÉGUMES

M. FRASER demande:

1. Quelles sont la quantité et la valeur des fèves importées au Canada durant les années financières se terminant le 31 mars 1926 et 1927?

2. De quels pays avons-nous importé ces fèves, et quelle quantité avons-nous importée de chacun?

3. Quel tarif douanier avons-nous imposé sur ces importations, et s'il y a plusieurs tarifs, quels sont-ils?

4. Quel est le tarif douanier imposé sur les fruits frais et les légumes importés en ce pays: *a* des Etats-Unis; *b* des autres pays?

L'hon. W. D. EULER (ministre du Revenu national):

1 et 2.

Etat indiquant les importations de haricots, n.d., par pays. Déclarés en douane pour consommation au pays au cours des années financières se terminant les 31 mars 1926 et 1927.

Pays	Année fin. 1926 Boisseaux	Valeur	Année fin. 1927 Boisseaux	Valeur
Grande-Bretagne	11,633	$ 38,330	47,863	$ 87,395
Hong-Kong	5,272	11,980	4,474	8,459
Terre-Neuve	11	62	—	—
Autriche	980	1,638	1,335	2,035
Belgique	49,357	93,741	287,020	516,341
Chili	1,705	8,169	815	3,987
Chine	124	293	460	919
France	1,064	2,179	29,934	55,709
Madagascar	201	1,114	—	—
Allemagne	550	1,500	7,359	12,309
Hongrie	2,956	5,181	38,254	58,665
Italie	2,457	6,519	10,298	17,532
Japon	52,747	106,254	94,126	147,311
Pays-Bas	2	10	651	1,873
Roumanie	600	1,140	12,594	23,256
Syrie	—	—	22	279
Etats-Unis	16,746	83,954	60,719	190,906
Totaux	146,405	$362,064	595,924	$1,126,976

3.

Droits de douane imposés sur les importations de haricots n.d. des pays spécifiés

Pays	Cents par boisseau	Cents par boisseau	Cents par boisseau
Grande-Bretagne	15	22½	25
Hong-Kong	—	—	25
Terre-Neuve	—	—	25
Autriche	—	—	25
Belgique	—	22½	25
Chili	—	—	25
Chine	—	—	25
France	—	22½	25
Madagascar	—	22½	25
Allemagne	—	—	25
Hongrie	—	—	25
Italie	—	22½	25
Japon	—	22½	25
Pays-Bas	—	22½	25
Roumanie	—	—	25
Syrie	—	—	25
Etats-Unis	—	—	25

4. Les importations des Etats-Unis sont frappées des droits du tarif général. Le tarif de préférence britannique s'applique aux importations de Grande-Bretagne et d'autres pays jouissant de ce tarif de préférence, quand les articles sont importés conformément aux règlements du tarif de préférence.

Le tarif intermédiaire s'applique aux importations de France et d'autres pays favorisés, quand ces importations se font conformément aux prescriptions du traité français.

Les fruits frais et les légumes sont tarifiés comme ci-dessous:

		Tarif préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
83	Pommes de terre, n.d. et pommes séchées, desséchées ou autrement préparées, n.d.	En franchise	En franchise	En franchise
83a	Pommes de terre importées d'un pays qui impose des droits sur les pommes de terre récoltées au Canada. Par cent livres	20 cents	35 cents	35 cents
85	Tomates fraîches	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
87	Légumes, n.d.	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
87a	Oignons à l'état naturel	En franchise	30 p.c.	30 p.c.
90	Fruits comme suit: Bananes, (plantains) ananas, grenades, goyaves, mangues, airelles sauvages, fraises et framboises des bois	En franchise	En franchise	En franchise
90a	Baies sauvages comestibles, n.d.	En franchise	En franchise	En franchise
90b	Bananes	En franchise	En franchise	En franchise
92	Pommes au baril	60 cents	90 cents	90 cents
95	Mûres, groseilles, framboises, fraises, cerises et raisins, n.d.; le poids de l'empaquetage à inclure dans la pesée, pour l'imposition du droit, par livre	1 cent ½	1 cent ¾	2 cents
96	Canneberges et fruits, n.d.	17½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
97	Poires, coings, abricots et "nectarines", n.d. par cent livres	35 cents	45 cents	50 cents
97a	Prunes, par boisseau	20 cents	20 cents	30 cents
98	Melons, chacun	2 cents	2 cents ½	3 cents
100	Raisins, par livre	1 cent ½	1 cent ¾	2 cents
101	Oranges et citrons	En franchise	En franchise	En franchise
101a	Pamplemousses, n.d., par cent livres	50 cents	$1.00	$1.00
101aa	Pamplemousses, quand l'importation se fait du pays où elles sont produites, par batçau, directement à un port canadien, par 100 livres	En franchise	50 cents	$1.00
101b	Limons	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
102	Pêches, n.d., l'empaquetage à inclure dans le poids pour l'imposition du droit, par 100 livres	67 cents	90 cents	$1.00

LE MAÎTRE DE LA POSTE À LAFLÈCHE (SASK.)

M. ERNST demande:

1. Qui est maître de poste à Laflèche (Sask.)?
2. Quand a-t-il été nommé?
3. Qui a-t-il remplacé?
4. Son prédécesseur a-t-il été destitué, et dans l'affirmative, pourquoi et à la demande de qui?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. Edmond-Hector Bilodeau.
2. Nomination temporaire, 15 mai 1927. Nomination permanente, le 20 février 1928.
3. John C. McAdam.
4. Oui, pour cause d'ingérence politique, sur l'avis du député du comté.

LE TRANSPORT DU COURRIER ENTRE ANYOX ET ALICE-ARM.

M. BRADY demande:

1. Quel est l'adjudicataire du transport des dépêches postales entre Anyox, Alice-Arm et les localités intermédiaires?
2. Quand le contrat expire-t-il?
3. Quelle périodicité est prévue au contrat?
4. Quelle rémunération reçoit annuellement l'entrepreneur de ce service?
5. Le ministère sait-il que la distribution des lettres entre les localités mentionnées plus haut a cessé depuis le 1er février 1928?
6. Dans l'affirmative, le service a-t-il été aboli à la connaissance et du consentement du ministère?
7. Quel est le motif de cette interruption du service?
8. Quand l'établira-t-on?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. H. F. Kergin et H. R. Fowler.
2. Arrangement provisoire.
3. Trois voyages par semaine.
4. $1,200.

5, 6, 7 et 8. Le bateau des adjudicataires est en réparations depuis le 1er février. Nous avons toutefois pris de promptes mesures pour autoriser un service hebdomadaire temporaire au coût de $25 par voyage, l'offre la plus raisonnable qu'on nous ait faite, et selon les renseignements versés au dossier, le service temporaire a commencé le 9 février. Le service régulier reprendra quand la réparation du bateau des adjudicataires sera achevée. Cette réparation, dit-on, prendra de six à huit semaines.

NOMINATION D'UN MAÎTRE DE POSTE À SAWYERVILLE (QUÉ.)

M. HANSON demande:

1. Qui est maître de poste à Sawyerville (Qué.)?
2. Quand a-t-il été nommé et sur la recommandation de qui?
3. Avant cette nomination qui était maître de poste à Sawyerville?
4. A-t-il été destitué?
5. Dans l'affirmative, pourquoi, et sur la demande de qui?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. John Smith Gilman.
2. Le 20 décembre 1927, par la Commission du service civil.
3. W. E. Marshall.
4. Oui.
5. Par le ministre des Postes dans l'intérêt du service public.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

L'ACHAT DES APPROVISIONNEMENTS POUR LES EXPÉDITIONS DE LA BAIE D'HUDSON.

M. QUINN demande:

1. Qui était agent de la commission fédérale des achats à Halifax durant l'année 1927?
2. Cet agent a-t-il acheté des provisions pour l'expédition de la baie d'Hudson et celles des détroits de la baie d'Hudson durant cette année-là?
3. Quelle quantité d'anthracite américain, et de houille grasse a-t-il acheté pour ces expéditions, de qui et à quel prix?
4. Quelle quantité de pommes de terre a-t-il achetées pour ces expéditions, pour quel ministère, quel prix a-t-il payé, quelle quantité de ces pommes de terre provenait du Canada, et quelle quantité des Etats-Unis?

ITINÉRAIRES DES COURRIERS DE LA POSTE DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. SMITH (Cumberland) demande:

1. Combien maintient-on d'itinéraires des courriers de la poste dans le comté de Cumberland (N.-E.)?
2. Quelles localités desservent-elles?
3. Quelle est la longueur de chacune?
4. Quel est le salaire de chaque courrier?
5. Quel est le nom de l'entrepreneur?
6. A quelle date expirent les contrats dans chaque cas?
7. Quel est le coût moyen par mille du maintien de ces lignes postales lorsque l'on se sert d'un véhicule à un seul cheval?

DEMANDES DE DOCUMENTS ADOPTEES SANS DEBAT

LE CHEF DU SERVICE DE SURVEILLANCE DES DOUANES DE L'ALBERTA

M. GARLAND (Bow-River) demande:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres communications échangés entre le Gouvernement, ou tout département ministériel, ou tout ministre ou tout fonctionnaire public et toutes autres personnes au sujet de la nomination du serges Forbes, de Calgary (Alb.), au poste de chef du service de surveillance des douanes de l'Alberta.

TRAITÉ DE COMMERCE AVEC L'AUSTRALIE

M. PRESTON (au nom de M. Stewart, Leeds) demande:

Copie de toutes lettres, résolutions, pétitions, autres communications et de tous télégrammes échangés entre particuliers, associations, compagnies, ou organisations et tout département fédéral au sujet des prétendus effets désastreux de l'exécution de la convention de commerce australienne sur les intérêts de l'agriculture et de l'industrie laitière au Canada.

[M. Hanson.]

MAÎTRE DE POSTE DE JOLIETTE

M. McQUARRIE (au nom de M. Cahan) demande:

Copie de tous documents et correspondance conservés au ministère des Postes, au sujet de la nomination d'un maître de poste à Joliette (Qué.), et comprenant copies de toutes les plaintes reçues par ledit ministère contre le maître de poste intérimaire actuel.

MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-PAUL-DU-BUTON

M. McQUARRIE (au nom de M. Cahan) demande:

Copie de tous documents comprenant la correspondance conservée au ministère des Postes, sous le numéro 117, au sujet de la nomination, ou qui ont trait à la nomination d'un receveur des postes à Saint-Paul-du-Buton, comté de Montmagny (Qué.).

MAÎTRE DE POSTE DU CAP-SAINT-IGNACE

M. McQUARRIE (au nom de M. Cahan) demande:

Copie de tous documents comprenant la correspondance conservée au ministère des Postes au sujet de la nomination ou qui ont trait à la nomination d'un maître de poste au Cap-Saint-Ignace, comté de Montmagny (Qué.).

CAISSE D'ASSURANCE CONTRE LE CHÔMAGE

M. BRADY demande:

Copie de toutes dépêches, correspondance et autres communications échangées entre le Gouvernement et le Conseil des métiers et du travail de Prince-Rupert, ou tout autre conseil des métiers et du travail au Canada, et qui ont trait à la fondation d'une caisse nationale d'assurance contre le chômage.

HÔPITAL DE CAMP HILL, HALIFAX

M. QUINN demande:

Copie de toute correspondance, de tous télégrammes, mémoires, contrats et tous autres documents que les divers ministres ont préparés ou qui ont été échangés entre eux, et entre des fonctionnaires des ministères, et entre ceux-ci et toutes firmes ou corporations, et, toute ou toutes personnes, au sujet de l'achat de combustible fait par le ministère de la Restauration des soldats dans la vie civile pour être employé à l'hôpital de Camp-Hill, Halifax (N.-E.), durant la saison d'hiver 1927-1928.

IMPRESSION DES TEMOIGNAGES RECUEILLIS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF

M. BROWN (Lisgar): Puis-je demander si le Gouvernement doit faire imprimer les témoignages sténographiés rendus devant la commission consultative du tarif, pour l'usage des membres de cette Chambre?

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Les rapports ont été déposés sur le bureau et ils appartiennent maintenant à la Chambre des communes.

PHARE DE MONEY-POINT (N.-E.)

M. JOHNSTONE (Cap-Breton-Nord-Victoria): Le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) peut-il me dire si le Gouvernement doit faire cesser les communications téléphoniques entre le phare et le signal d'alarme en temps de brume situées à Money-Point, et à Baie-Saint-Laurent? J'ai reçu aujourd'hui une lettre m'apprenant que la ligne téléphonique n'est pas réparée et que le Gouvernement n'a pas l'intention de rétablir les communications, ce qui est un état de choses très grave. Le phare de Money-Point est situé à l'endroit le plus septentrional de la Nouvelle-Ecosse, et le seul moyen de communication à l'heure actuelle est par une ferme située à une distance de quatre milles et demi.

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne me rappelle pas avoir reçu de renseignements à ce sujet depuis deux ou trois jours, mais je me ferai un plaisir de m'occuper de la chose et d'ici à deux jours je pourrai donner une réponse à mon honorable ami.

LA REPRESENTATION DE LA NOUVELLE-ECOSSE

M. R. K. SMITH (Cumberland): Je prierais le premier ministre de nous dire quelles mesures ont été prises pour donner à la Nouvelle-Ecosse le nombre de représentants à la Chambre des communes auquel elle a droit, en vertu de l'acte de l'Amérique britannique du nord. Si nous tenons compte du chiffre de la population de la province de Québec, l'Abitibi excepté, établi par le dernier recensement fédéral, nous aurions droit à quinze députés, alors que le dernier remaniement ne nous en accorde que quatorze.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Si mon honorable ami veut bien faire inscrire sa question au Feuilleton, il lui sera répondu.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Le ministre des Postes voudrait-il me dire quand l'on me fournira les documents demandés par des ordres de la Chambre, les 13 et 15 février courant?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes): Presque tout le personnel du ministère travaille à la préparation des dossiers demandés, qui seront déposés aussitôt qu'ils seront prêts.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. R. C. MATTHEWS (Toronto-Centre-Est): Monsieur l'Orateur, j'emploierai le peu de temps qui m'est accordé à des commentaires sur certains aspects de l'exposé budgétaire, tel que je le comprends. D'autres honorables députés, beaucoup plus compétents que moi, ont discuté la situation financière, les remaniements du tarif, et les autres sujets traités dans l'exposé budgétaire, au point de vue de leurs effets sur l'industrie et sur la prospérité générale du pays. Je me bornerai à deux sujets. En premier lieu, je traiterai brièvement de l'extinction de la dette publique et, en deuxième lieu, j'entrerai dans les détails de la question de l'impôt sur le revenu et de son application au Canada.

La question de l'amortissement ou de l'extinction de la dette publique ne saurait passer inaperçue pendant le présent débat. L'on y a appelé l'attention du ministre des Finances (l'hon. M. Robb) à la dernière session. On espérait alors que le ministre étudierait attentivement les plans proposés en vue de la création d'un fonds d'amortissement et du remboursement de la dette et qu'il soumettrait à la Chambre des projets d'avenir. Depuis la prorogation du printemps dernier, nous avons été les témoins de l'une des plus importantes opérations financières de tous les temps. Ceux qui ont suivi la conversion gigantesque des emprunts de la liberté aux Etats-Unis, comprenant $3,100,000,000 d'obligations de deuxième rang à 4¼ p. 100 et $2,160,000,000 d'obligations de troisième rang à 4¼ p. 100 en des valeurs portant un intérêt moins élevé, pensaient que le ministre trouverait une inspiration dans le succès de cette opération financière et nous apporterait, sinon un projet défini, tout au moins un aperçu de ses projets concernant les finances du Canada. Mais, avec le manque d'initiative si caractéristique de ce Gouvernement, l'on n'a rien fait. En toute justice pour le ministre, je dois mettre la Chambre au courant d'un point qu'il ne nous a pas divulgué, c'est qu'il n'est réellement pas possible, au Canada, d'avoir recours à une conversion sur une grande échelle, parce que nos emprunts de la victoire et nos autres obligations ne sont pas rachetables avant terme. C'est la clause de rachat du deuxième emprunt de la liberté qui a permis à M. Mellon sa gigantesque opération de conversion par laquelle son gouvernement économisera 21 millions de dollars par an. Sans pouvoir recourir à une opération d'une envergure correspondante à celle-là, le Gouvernement pouvait cependant faire preuve de perspicacité et de prévoyance, tout comme nombre de compagnies privées qui ont trouvé moyen de modifier leur organisation financière ou de faire des projets de remboursement. Toutes ces opérations ont pour but le remboursement des dettes, le plus souvent

sous la forme d'un fonds d'amortissement portant sur des périodes de quinze à trente ans. Dans le cas des finances du Gouvernement, il serait préférable d'adopter même une plus longue période, vu le taux peu élevé de l'intérêt qui a actuellement cours. L'on ne devrait pas perdre de vue l'importance de la clause de rachat facultatif. Cependant, le ministre a émis dans l'intervalle des obligations non remboursables avant terme, au montant de 65 millions, portant 4½ p. 100 d'intérêt, sans fonds d'amortissement. Il s'agit des obligations trentenaires du National-Canadien, garanties sans conditions quant au principal et à l'intérêt par le gouvernement du Canada.

Pour justifier cette méthode illogique, le ministre a recours à une phrase écrite par l'économiste McCulloch en 1845, il y a donc quatre-vingt-trois ans ou vingt-deux ans avant la Confédération, alors qu'en Angleterre l'impôt sur le revenu était de sept pence par livre, au lieu de prêter l'oreille à ceux qui, en 1928, exposent les moyens de faire face aux dettes accumulées pendant la Grande guerre. McCulloch avançait ce principe:

> L'augmentation de la production industrielle et du bien-être de la communauté sociale sont les véritables fonds d'amortissement qu'un gouvernement sage doit s'efforcer d'établir et d'encourager.

Voilà une idée générale bien agréable; mais elle ne peut se comparer aux chefs-d'œuvre des opérations financières actuelles. La Grande-Bretagne ne s'est pas préoccupé de McCulloch quand elle a consolidé la dette de 4,600 millions de dollars qu'elle devait aux Etats-Unis et qu'elle a décidé de la rembourser par des versements réguliers. Depuis, elle a payé 95 millions du principal et $615,405,000 d'intérêts, soit, en tout, $710,405,000. Si le chancelier de l'Echiquier avait adopté les idées financières, sentimentales et vagues, de McCulloch, l'Angleterre ne jouirait pas, à l'heure actuelle, d'une réputation aussi intacte. M. Coolidge ne revient pas quatre-vingt-trois ans en arrière; mais il rappelle avec fierté que, depuis 1921, la dette des Etats-Unis, qui était de 26,500 millions de dollars, a été réduite de 8,500 millons, c'est-à-dire qu'on en a remboursé 30 p. 100. Qu'on me permette de citer un extrait de message adressé au Congrès en même temps que le budget de l'année qui se terminera le 30 juin 1929 et dans lequel il parle du remboursement de la dette courante sur le produit des impôts:

> Depuis 1920, les impôts ont été réduits à trois reprises, afin de diminuer le fardeau dû à la guerre. La loi de novembre 1921 a diminué les taxes de 663 millions de dollars. Celle de 1924 réduisait encore le poids des impôts de 519 millions et celle de 1926, de 422 millions. Au total, le produit des impôts a été diminué de 1,604 millions. Voilà qui démontre le bienfait d'une méthode raisonnée. La richesse du peuple est augmentée de façon permanente, puisque le gouvernement fédéral prélève moins d'impôts. En même temps, la dette nationale a été diminuée. D'un total de plus de vingt-six milliards et demi, la dette a été réduite, au 30 juin 1927, de $8,084,794,716. Cet allègement de la dette entraîne une économie d'environ 320 millions dans le service annuel des intérêts. Cette économie tangible et extraordinaire démontrait l'importance de faire de la réduction de la dette la condition du dégrèvement des impôts; nous étudions, maintenant, la possibilité d'alléger de nouveau le fardeau des contribuables.

On voit par là que, depuis 1921, la dette nationale des Etats-Unis a été réduite de plus de huit milliards, soit d'environ 30 p. 100, tandis que la nôtre ne l'était que de 5 ou 6 p. 100. Tous ceux, y compris le président de la République, qui ont cherché à expliquer le succès de cet assainissement des finances américaines, l'attribuent à l'amortissement méthodique. Quel contraste avec les procédés aveugles du gouvernement canadien!

A ce sujet, voici ce que disait Ogden L. Mills, après avoir décrit minutieusement la méthode d'amortissement dont j'ai parlé, dans un discours prononcé au Bankers' Forum de l'American Institute of Banking, de New-York, le 19 décembre 1927:

> On ne peut atteindre ces résultats sans une méthode logique. Il y faut de la prévoyance, de la tactique et l'échelonnement raisonné des échéances, lequel permettra d'affecter à l'amortissement les crédits votés à cette fin ainsi que les versements de l'étranger.

Je signale ces paroles à l'attention du ministre des Finances, qui pourra s'en inspirer quand il entreprendra l'amortissement de la dette, en arrêtant les dates des échéances. J'y insiste: la prévoyance et les méthodes logiques seront d'un grand secours dans l'extinction totale de notre dette nationale. De nouveau, je prie le ministre de traiter ces questions en s'inspirant des méthodes commerciales et en adoptant le projet que les spécialistes les plus autorisés puissent concevoir.

Je passe, rapidement, à la question de l'impôt sur le revenu. Je me propose de m'étendre sur l'amélioration apportée aux méthodes de perception en Angleterre, à la suite de tout un siècle d'efforts soutenus. Je noterai que la diminution du taux de l'impôt sur le revenu n'entraîne pas nécessairement la baisse des revenus; pour le démontrer, je rappellerai ce qu'on a observé au Canada et aux Etats-Unis.

L'an dernier, j'ai parlé, dans cette enceinte, de la loi de l'impôt sur le revenu de 1917. Cette année, cette loi est encore à l'étude, comme elle le sera tant qu'on ne l'aura pas abrogée, ce qu'on ne paraît pas désirer, si j'en juge par les discours des honorables préopinants. Mais, comme pour toutes les taxes, l'opportunité, la valeur pratique et l'incidence

de cet impôt doivent être étudiées avec beaucoup de soin.

Avant 1914, on s'était, au Canada, très peu livré à des études approfondies des méthodes fiscales, des impôts directs surtout. Les revenus n'étaient pas considérables; le fardeau des impôts n'était guère onéreux, de sorte que personne ne souffrait beaucoup du fait que l'assiette de l'impôt était fausse ou que les taxes n'étaient pas réparties avec équité. Mais la situation s'est modifiée du tout au tout. L'indifférence a fait place au plus grand intérêt. Les feuilles d'impôts sont examinées avec soin et la question se pose carrément dans l'esprit de nombre de contribuables: Est-ce que nos lois de revenus sont fondées sur des principes logiques et tiennent-elles compte de l'expérience acquise en ces derniers temps? Il n'y a pas au monde de système d'impôts qui soit parfait et c'est surtout le cas en ce qui regarde la loi de l'impôt sur le revenu. Nous, les membres de la gauche, n'avons jamais demandé l'abolition de cette taxe, mais nous réclamons qu'elle soit appliquée d'une façon effective, juste et équitable.

A quel taux l'impôt sur le revenu donnera-t-il le plus de recettes? Si nous décidions d'ouvrir une enquête et d'explorer ce domaine, les résultats seraient surprenants. Après un examen minutieux de la situation dans les autres pays et ici même, au Canada, la conclusion s'impose que pour répondre à cette question il faudrait que l'impôt fût acquitté par tout ceux qui y sont régulièrement assujettis. Cependant, si la loi n'est pas strictement observée, il est impossible de prévoir exactement les recettes que l'impôt peut produire à n'importe quel taux donné. Au Canada, l'impôt sur le revenu n'a pas encore atteint l'étape où il est susceptible de produire les meilleures recettes. Il y aurait lieu de perfectionner grandement les modes tant de prélèvement que de perception de cette taxe. En dépit des efforts qui ont été tentés afin d'obtenir de bons résultats, l'application de la loi en vigueur donne lieu à une perception mal équilibrée des recettes. Le Gouvernement a abordé la solution du problème comme si elle n'offrait aucune difficulté, mais c'est tout le contraire.

Qu'est-ce qui s'est passé en Angleterre? Depuis cent cinq ans, on tente de trouver un moyen pour empêcher les contribuables d'éluder cette taxe. La première loi de l'impôt sur le revenu fut sanctionnée en 1798 et comportait une exemption jusqu'à concurrence de 60 livres sterling. En 1799, le taux de l'impôt fut échelonné sur les revenus de 60 à 200 livres sterling, mais il fut fixé à 10 p. 100 sur les revenus excédant 200 livres sterling. Le principe fondamental sur lequel est fondée la loi de l'impôt sur le revenu en vigueur fut sanctionné en 1803. Le taux fut fixé à 5 p. 100 et les recettes provenant de cette source furent à peu près les mêmes qu'à l'époque où le taux était à 10 p. 100. Et c'est aussi ce qui est arrivé dans les autres pays en ces dernières années. En 1806, la loi subit des modifications importantes afin d'empêcher les contribuables de l'éluder. De 1816 à 1842, la loi de l'impôt sur le revenu tomba en désuétude en Grande-Bretagne. Cependant, en 1842, sir Robert Peel déposa une mesure calquée sur la loi de 1803, y compris les modifications, concernant les contribuables qui tentent d'éluder la loi, et elle est toujours restée en vigueur depuis cette époque. De 1842 à 1874, le taux fut de sept pence par livre pour tomber à deux pence, en 1874.

En 1856 et en 1861, des comités parlementaires furent nommés afin d'étudier:

> Le mode en vigueur quant à la répartition et à la perception de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur les biens-fonds et de s'assurer s'il ne serait pas possible d'instituer un autre mode de perception pour que les taxes fussent réparties d'un façon plus équitable.

En 1904, un comité parlementaire fut nommé. Il était revêtu de plusieurs attributions dont la première consistait à chercher le moyen "de prévenir la fraude et l'évasion de la loi". A maintes reprises, en ces dernières années, les moyens de prévenir l'évasion de la loi ont été étudiés par des comités parlementaires; en 1919, une commission royale a conduit une enquête au sujet de l'impôt sur le revenu.

Ces citations le démontrent. Suffisamment, durant toute la période où l'impôt sur le revenu fut perçu en Angleterre, l'un des principaux soucis du Gouvernement fut de voir à prévenir l'évasion de la loi.

Le respect inhérent de la justice et de l'équité pousse le gouvernement britannique à prendre des mesures pour obliger tous les contribuables qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu de l'acquitter. En Angleterre, un système d'impôt sur le revenu qui serait injuste et partial ne serait pas toléré. On n'abandonne rien au hasard. La perception se fait à la source même du revenu. Un écrivain moderne a dit:

> Ce qui fait le salut de l'impôt sur le revenu, en Angleterre, c'est que la loi est appliquée d'une façon intelligente et efficace.

Et un peu plus loin:

> Cette façon d'appliquer la loi fait de la perception de l'impôt sur le revenu une certitude pratique. . . Ce système empêche la fraude, l'évasion et la négligence. . . Il tend à ancrer dans l'esprit des contribuables que la probité est la meilleure politique à suivre. L'impôt est perçu à l'époque où le revenu imposable est touché par le contribuable. Il est impossible que les intéressés le dépensent et que plus tard ils ne soient plus en mesure d'acquitter l'impôt.

Le système britannique n'est pas parfait; il offre des inconvénients notoires; cependant, il permet à l'Etat de percevoir les revenus auxquels il a droit en vertu de la loi. Au Canada, l'évasion de la loi se pratique sur une vaste échelle de sorte que le chiffre de l'impôt est nécessairement élevé pour percevoir une somme déterminée, disons 50 à 60 millions de dollars. Tel qu'il est appliqué, le système en vigueur encourage la dissimulation et la fraude. Tous ceux qui veulent éluder la loi peuvent le faire facilement, sauf les salariés, les actionnaires et les capitalistes détenant des valeurs inscrites. Les différentes provinces du Canada se sont rendu compte que la mise en vigueur de la prohibition n'a pas eu nécessairement pour effet de proscrire le trafic des spiritueux par tout le pays.

L'espect du problème que je tente de faire ressortir, monsieur l'Orateur, c'est que depuis les cent cinq ans que l'impôt sur le revenu est en vigueur en Angleterre, on a fait des efforts constants afin d'empêcher l'évasion de la loi et une répartition injuste de cette taxe. Partout où l'on néglige d'adopter des mesures de cette nature, l'impôt pèse lourdement et injustement sur le contribuable. Au Canada, l'impôt sur le revenu est en vigueur depuis dix ans. Nous n'avons pas commencé, ou nous ne faisons que commencer à songer aux méthodes susceptibles d'application convenable. L'impôt sur le revenu a été acquitté par ceux dont il a été possible de déterminer les revenus, et par les contribuables assez honnêtes et consciencieux pour faire une déclaration complète.

Le régime américain, lequel consiste à faire ce que l'on appelle une déclaration, a été partiellement adopté ici. Mais en Canada, les déclarations se limitent la plupart du temps au salarié, à l'actionnaire, victime du double impôt, et règle générale, à ceux qui jouissent d'un revenu fixe. Quant aux autres, il leur est facile d'éluder l'impôt, et à mon avis, le nombre en est trop grand.

On me permettra d'appuyer mon dire de quelques brèves allusions. Je veux parler, non pas de l'impôt sur le chiffre d'affaires, mais de l'impôt sur le revenu personnel. Pour l'année 1926-1927, se terminant le 31 mars, le montant de l'impôt personnel perçu a été de $18,409,-234. Ce total comprend plus d'un million de dollars provenant de corporations individuelles et familiales.

Il me semble oiseux, monsieur l'Orateur, de discuter la question de savoir si une catégorie quelconque de citoyens ne devrait pas acquitter l'impôt sur le revenu. A propos du revenu personnel, il n'est pas, en principe, question de catégories ou d'occupations; dans la loi il s'agit d'individus. Aucun citoyen n'est assujetti à l'impôt s'il n'est pas imposable aux termes de la loi. Ce que nous devrions exiger cependant, c'est que tous devraient faire leur déclaration, et il appartiendrait alors aux autorités compétentes de décider si, oui ou non, l'impôt doit être prélevé. Le Canada devrait encaisser les revenus qu'il est en droit de percevoir de ceux qui sont imposables, qu'il s'agisse d'un homme de profession, d'un industriel, d'un employé, d'un culytivateur ou de tout individu assujetti à l'impôt.

Sur une population de neuf millions, 116,-029 particuliers seulement ont acquitté l'impôt sur le revenu en 1927. De ce nombre, 109,008 ont versé $4,270,407.92 en impôts, et 7,021 contribuables jouissant d'un revenu de $10,000 ou plus, ont versé $14,138,826.46. En d'autres termes, 76.80 p. 100 de l'ensemble de l'impôt sur le revenu personnel proviennent de .08 de 1 p. 100 de la population et 23.2 p. 100 en ont été versés par 1.24 p. 100 de l'ensemble de la population. C'est-à-dire que la somme totale de l'impôt sur le revenu personnel a été acquittée par 1.32 p. 100 de la population. Le reste de la population, soit 98.65 p. 100, n'a acquitté aucun impôt sur le revenu.

Or, monsieur l'Orateur, qui oserait croire, tant dans le Parlement que parmi le public, que dans ce vaste Dominion, seulement 116,-029 personnes sont assujetties à la loi de l'impôt de guerre sur le revenu? Personne. Je souhaiterais que, l'un de ces jours, le ministre du Revenu national (M. Euler) dise à la Chambre le nombre de ceux qui, l'année dernière, ont déclaré leur revenu. Toute personne ayant été demandée de faire une déclaration et ne l'a pas faite a violé la loi et est passible d'une sanction.

Dans son rapport annuel sur l'état des finances pour l'année terminée le 30 juin 1927, le secrétaire de la trésorerie américaine dit de l'impôt sur le revenu que c'est une taxe d'exception. Voici ses paroles mêmes:

> L'analyse des déclarations faites en vertu des lois de 1925 et 1926 fait voir que l'impôt sur le revenu est devenu une taxe d'exception plutôt qu'un impôt d'application nationale.

Si cela peut se dire des Etats-Unis, à plus forte raison peut-on l'appliquer au Canada. Si le secrétaire de la trésorerie des Etats-Unis a raison d'en venir à cette conclusion que l'impôt sur le revenu est une taxe d'exception plutôt que d'application nationale, nous avons certes encore plus raison d'en dire autant de l'impôt sur le revenu au Canada.

Nous en sommes arrivés à un point où cet impôt sur le revenu doit être prélevé équitablement et dans son intégralité de ceux qui en réalité sont tenus de l'acquitter. J'ai la certitude que, lorsqu'ils sauront ce qui en est et comprendront la situation, les citoyens du

Canada feront preuve du même esprit de "fair play" et de justice que ceux de la Grande-Bretagne. Le Parlement anglais ne tolérerait pas l'existence d'une loi du genre de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, si elle n'était d'application impartiale et intégrale.

Pour ce qui est de la réduction de l'impôt sur le revenu, il y aurait beaucoup à dire. Certains honorables députés semblent portés à croire que plus le chiffre de l'impôt est élevé, plus il rapportera de revenus. Faut-il inévitablement qu'il en soit ainsi?

Si l'on examine les conséquences qui suivent la réduction de l'impôt au Canada et aux Etats-Unis, la conclusion s'impose que le ministère du Revenu national retirera beaucoup plus d'un impôt modéré que ne lui rapportera un impôt maintenu à un taux excessif.

Le chiffre de l'impôt au Canada dépasse sensiblement celui des Etats-Unis. Par exemple, le tableau suivant fait voir l'impôt sur le revenu qu'acquitte au Canada un homme marié sans charges de familles, comparé à ce que verse le citoyen américain de la même catégorie, et calculé sur le pied d'un revenu de travail de $5,000 dans le cas du contribuable américain:

Revenu	Canada	Etats-Unis
$ 5,000 00	$ 32 00	$ 16 88
6,000 00	56 00	28 13
7,000 00	88 00	39 38
8,000 00	128 00	56 25
10,000 00	232 00	101 25
15,000 00	632 00	311 25
20,000 00	1,232 00	618 75
50,000 00	6,688 00	4,878 75
100,000 00	19,048 00	15,858 75
500,000 00	162,848 00	116,058 75

Le Revenue Act des Etats-Unis, adopté en 1926, diminue le chiffre de l'impôt normal de 2 p. 100 à 1½ p. 100; celui de 4 p. 100 à 3 p. 100 et celui de 6 p. 100 à 5 p. 100. Le maximum des surtaxes a été réduit de 40 à 20 p. 100. Voici ce que dit le rapport du secrétaire du Trésor de 1927:

> On croyait, naturellement, que ces changements auraient pour résultat une perte de revenu considérable. En réalité, cependant, les rapports individuels de 1925 ont indiqué un impôt plus élevé qu'en 1924.

Après un examen minutieux, voici comment la trésorerie, dans son rapport de 1927, exprime son opinion sur l'imposition du revenu durant une période de plusieurs années:

> La trésorerie a toujours prétendu qu'à la longue l'imposition du revenu à des taux modérés rapporterait toujours plus qu'à des taux excessifs. La sagesse de cette opinion semble avoir été amplement prouvée par les rapports des impôts sous l'empire de la loi de 1926, pour les années civiles 1925 et 1926.

Mais nous n'avons pas besoin d'aller loin pour trouver des preuves concluantes qu'une taxe modérée produit des résultats plus satisfaisants que des impôts exorbitants. L'an dernier, l'impôt sur le revenu a rapporté 47 millions environ. Un dégrèvement de 10 p. 100 a été appliqué en 1927. Aussitôt, on a vigoureusement protesté au Parlement en disant que l'impôt sur le revenu ne devrait pas être rogné. Les collègues qui faisaient entendre ces arguments, ou plutôt ces déclarations, ignoraient la situation, et n'avaient pas cherché à trouver sur quelle base cette taxe rapporterait le plus de revenus. Si la réduction de 10 p. 100, en 1927, avait eu pour effet de diminuer les revenus de 10 p. 100, nous n'aurions cette année que 43 millions environ au lieu de 47 millions. Mais la *National Revenue Review* nous apprend que les perceptions de février se sont chiffrées à $54,000,000, et qu'au même taux le revenu de l'année financière se terminant le 31 mars 1928 sera de plus de 55 millions, soit une augmentation de 8 millions, à un taux moindre de la taxe. De même, à mon sens, la réduction de 10 p. 100, cette année, ne diminuera pas le montant perçu. Le pays a besoin de percevoir cet impôt. Et, sans crainte de contradiction, je maintiens que le Gouvernement a fait un jeu de cette taxe, dont l'application injuste a donné lieu aux plus graves abus. Prenons l'exemple—et ce n'est pas le seul—des bons au porteur. On me dit que 4 billions de dollars de bons imposables fédéraux, provinciaux, municipaux, scolaires et industriels sont en grande partie au Canada. J'ai appris de bonne source que les fonctionnaires du revenu ne sont mis au courant que d'une faible proportion de cette somme considérable. Cependant, nous savons que la plupart de ces obligations sont entre les mains de capitalistes canadiens. Cela prouve l'inefficacité de la loi du revenu de guerre. Il faut résoudre le problème de l'application de cette loi. La mise en vigueur parfaite d'une mesure législative de cette nature a pris cent cinq ans de soins vigilants en Angleterre. Notre pays ne s'y prête pas aussi facilement; il n'est encore qu'au début de son développement; il cherche à l'extérieur des capitaux et des immigrants. Les fortes taxes directes ne favorisent pas la colonisation ou le placement des capitaux, et l'impôt sur le revenu ne peut avoir de bons résultats à moins que la nation ne soit prospère. Les financiers américains ont marché dans la voie de la prudence et de la prévoyance, et les Canadiens devraient au moins songer à marcher dans leurs brisées. Un impôt sur le revenu plus élevé que le leur ne peut qu'avoir une influence sur le pays, et un taux approximatif à celui qu'ils acquittent aiderait probablement à la colonisation et à nos entreprises.

Je me suis efforcé d'exposer le problème d'une manière propre à l'examen d'une mesure de guerre dont la mise en vigueur est semée de difficultés. Cette loi et d'autres problè-

mes nécessitent toute l'attention intelligente du département intéressé et l'appui de tous les citoyens.

M. C. R. McINTOSH (Battleford-Nord): Nous avons entendu, cet après-midi, l'honorable député de Toronto-Centre-Est (M. Matthews) parler de la dette nationale et de l'impôt sur le revenu. On nous a soumis deux méthodes, je crois, pour le remboursement de la dette publique, l'une concernant le fonds d'amortissement fixe proposé à la dernière session par le leader de l'opposition, l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) et remise sur le tapis par l'honorable préopinant. L'autre méthode est celle du surplus suggérée par le ministre des Finances (M. Robb). Le rachat de notre dette intéresse de si près l'essor du Dominion que tous les membres de la Chambre devraient y consacrer toute leur attention.

On a proposé divers moyens de purger la dette nationale. Ce problème est loin d'être neuf, et si nous réussissons à trouver quelque méthode pratique d'éteindre cette dette dans un temps déterminé, il faut l'adopter. Mais le parti de prédilection de l'honorable député, qui a émis cette idée n'a pas la direction des affaires, il ne possède pas la majorité dans cette Chambre, et tant qu'il en sera ainsi sa proposition ne sera peut-être pas étudiée comme elle le mérite d'après lui. Le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) a traité cette question dans son exposé financier. Un système de remboursement graduel de 30, 40, 50 millions par année diminuerait bien la dette nationale; mais le ministre a parfaitement démontré que la politique suivie par le ministère actuel, à savoir stimuler l'industrie de toute manière et répandre le bien-être partout est encore préférable. De fait, l'aisance et la prospérité régnant d'une extrémité à l'autre du pays, grâce à l'application prudente de principes sûrs, le Trésor se trouvera avec des excédents pour diminuer la dette et alléger ainsi d'année en année ce fardeau improductif qui pèse sur le contribuable. Et voilà la méthode adoptée par le parti libéral, le parti qui gouverne.

Il y aurait aussi cet autre moyen qu'il est bon de tenir devant le public; je veux dire les contributions anonymes. L'honorable député de Toronto-Centre-Est n'y a pas fait allusion cet après-midi. L'idée est excellente, et je me propose de la préconiser vivement. Cela se pratique en Angleterre et devrait se pratiquer au Canada également. Du moins, ne doit-on y trouver à redire. Les millionnaires anglais, ceux qui possèdent à ne pas savoir, pour ainsi dire, comprenant la situation financière difficile de l'Echiquier, contribuent d'eux-mêmes et pour de fortes sommes au remboursement de la dette nationale. Jusqu'à tout dernièrement, le total de ces contributions volontaires s'élevait à dix millions de louis. Depuis, le chancelier de l'Echiquier a reçu un nouveau don de cinq cent mille livres, portant avec d'autres versées antérieurement, le total à 11 millions de livres sterling,—une somme énorme. Un demi-million de livres placé à intérêt composé représente, sauf erreur, soixante millions au bout de cent ans.

Or les millionnaires ne manquent pas au Canada; la guerre a enrichi bien de nos gens, la guerre qui en a tué soixante mille autres. Pourquoi ceux-là que la guerre a enrichis ne feraient-ils pas leur part, même aujourd'hui, et ne diraient-ils pas au Parlement canadien, au Gouvernement, au ministre des Finances: "Nous allons vous aider à diminuer la dette; nous vous apportons une partie de nos millions; placez-les à intérêt composé comme cela se fait en Angleterre." Je ne vois pas pourquoi nos richards ne suivraient pas l'exemple des millionnaires anglais et n'aideraient pas, comme eux, leur pays. Ces dons diminueraient considérablement la dette nationale d'ici à cinquante ans.

M. HEAPS: Et s'ils s'abstiennent, que faire?

M. McINTOSH: Dans ce cas, je dis pressez-les jusqu'à ce qu'ils éprouvent le besoin de contribuer.

Mlle MACPHAIL: J'ai versé six mille dollars à la trésorerie; l'honorable député en fera-t-il autant?

M. McINTOSH: L'honorable députée dit-elle qu'elle a versé six mille dollars pour appliquer à la diminution de la dette?

Mlle MACPHAIL: Appelez cela comme vous voudrez.

M. McINTOSH: Dans ce cas, l'honorable députée mérite toutes nos félicitations. Cela vient à l'appui de mon raisonnement et comme l'exemple est parti de la Chambre des communes, les députés millionnaires voudront le suivre. A eux d'entrer dans le mouvement afin de donner le branle à ceux de l'extérieur.

M. HANSON: Elle n'a pas de famille à entretenir.

M. McINTOSH: Cela la regarde. Il s'agit pour moi de la dette nationale, sujet bien plus vaste. Et à ce propos, il est bon de regarder au passé des deux partis. Remontons jusqu'à la création de la Confédération et voyons comment se compare l'œuvre des conservateurs et des libéraux à ce sujet. Avant la guerre, notre dette était assez élevée; elle l'est bien davantage depuis. En 1871 nos amis les conservateurs ont remboursé $500,000; en 1882, $1,734,000; en 1912, un peu plus de $100,000; en 1913, $25,000,000. Cela fait un total d'environ $27,000,000 réparti sur une période de

trente-quatre ans, ou une moyenne de $82,000 par année. Ce n'est pas merveilleux; à ce taux de $82,000 par année, il nous faudrait beaucoup de temps pour payer la dette nationale. Il est donc évident que les conservateurs n'ont jamais fait d'efforts sérieux pour résoudre ce grand problème de notre dette nationale et qu'il a peu fait pour la réduire. Qu'ont fait les libéraux sous ce rapport? (*Exclamations.*) Je suis sûr que les honorables députés qui s'exclament seront heureux d'entendre raconter ce qu'ont fait leurs adversaires, car il n'y a rien dans la vie, surtout dans la vie publique, comme d'être chevaleresque. En 1900, le parti libéral a remboursé plus de $700,000; en 1903, $10,000,000; en 1904, $739,000; en 1907, plus de $3,000,000; en 1924, $35,000,000; en 1925, $345,000; en 1926, $27,000,000; et en 1927, $41,000,000. En d'autres termes, le parti libéral, durant une période de vingt-sept ans, a remboursé en tout 159 millions, soit une moyenne de $448,350 ou de près d'un demi-million par année. Voici un résultat dont le parti libéral a raison d'être fier. Un député conservateur venant de soulever dans cette Chambre la question de la dette nationale, je suis heureux de me lever pour montrer comment le parti au pouvoir a fait face bravement à la situation et quels efforts réels il a faits d'année en année pour éteindre la dette nationale et pour réduire les taxes de façon à donner au peuple canadien une chance de se développer plus complètement.

Tout le monde sait que le discours sur le budget est l'exposé annuel de l'état financier du pays soumis par le ministre des Finances à l'approbation de la Chambre; on y annonce les prévisions quant aux recettes et aux dépenses de l'année suivante, ainsi que la politique financière et les propositions budgétaires du parti au pouvoir. Sous ce rapport l'exposé financier que nous sommes à examiner donne une idée très favorable du régime administratif actuel de notre pays. Il est précis et révélateur et ressemble à ceux qui l'ont précédé. Il est précis parce qu'il offre une image des finances du Canada; il est révélateur parce qu'il nous donne une véritable conception de l'état des affaires d'un bout à l'autre du pays. En préparant et en présentant cet exposé financier, le ministre des Finances a accompli un travail qui lui fait honneur ainsi qu'au pays.

Lorsque nous avons discuté le discours du trône, aucun amendement n'a été présenté, mais voici qu'on a proposé au budget un amendement et un sous-amendement. Je suis heureux de dire que, d'après le discours du trône, notre pays a fait des progrès à l'intérieur et à l'extérieur. Le Canada a acquis un siège temporaire dans le conseil de la Société des nations. Nous faisons tous les efforts possibles pour augmenter notre commerce avec les autres parties de l'empire britannique ainsi qu'avec les autres pays du monde. L'an dernier nous avons célébré le soixantième anniversaire de la Confédération. Il était très important, je crois, de mentionner ce dernier fait dans le discours du trône, car nous devrions connaître davantage notre histoire et notre développement matériel des années passées afin de mieux nous rendre compte de nos devoirs à l'avenir.

Le discours du trône nous a fait remarquer que nous marchons dans la voie du progrès sur terre, sur mer et dans les airs. Sur terre, nous construisons des embranchements de chemins de fer dans de nouvelles régions que nous colonisons; nous construisons dans le nord un nouveau chemin de fer qui donnera à notre commerce un nouveau débouché par la baie d'Hudson. Sur les rives de notre immense mer intérieure, la construction d'un nouveau port, à Fort Churchill, est déjà commencée. Quant à l'aviation, nous faisons tous les efforts possibles pour aider à son développement et à son avancement. En somme, monsieur l'Orateur, bien que le discours du trône ne soit pas l'alpha et l'oméga de toutes choses, le message qu'il contient n'en est pas moins un dont le Gouvernement doit être félicité tant pour la législation qu'il a accomplie que pour celle qu'il projette.

Le programme financier du Gouvernement nous dit ce que le parti libéral fait pour le pays sous le rapport des finances. Le surplus prévu cette année est d'environ 54 millions; nous nous attendons cette année à pouvoir diminuer notre dette nationale de 38 millions, et en outre nous avons réduit les taxes d'environ 19 millions. En 1926, nous avions réduit les taxes de 25 millions; en 1927, de 27 millions; en 1928, nous les réduisons de 19 millions. D'un autre côté, avant 1921, date de l'arrivée des libéraux au pouvoir, la dette nationale avait été augmentée considérablement. En 1920-1921, dernière année du régime conservateur, il y a eu un déficit de 92 millions. Nous avons équilibré le budget et nous avons si bien réussi que nous pouvons annoncer aujourd'hui au Parlement une réduction considérable de la dette nationale et un surplus probable qui prouvera au monde entier que notre pays progresse et surmonte ses difficultés financières et commerciales.

Parlons maintenant de la préférence britannique. Dans le programme financier de cette année, nous ne nous départissons pas du principe établi par le parti libéral en 1897, après dix-huit ans de régime conservateur. En 1897, le principe de la préférence britannique était introduit; cette préférence a été accentuée graduellement, et le parti libéral est en-

core en faveur de cette politique. Les conservateurs ont parlé de tarifs de faveur entre les diverses parties de l'empire pendant des années, mais rien n'a été fait avant l'avènement du parti libéral au pouvoir; il est donc bon de connaître l'histoire de la préférence britannique par rapport au développement de ce Dominion. En 1868, les importations du Canada, du Royaume-Uni, s'élevaient à quelque 37 millions; en 1897, ce chiffre était tombé à 29 millions, et si le parti conservateur s'était maintenu, ce chiffre aurait été réduit à rien. Mais remarquez bien le changement. Le gouvernement libéral introduisit le principe de la préférence britannique et, en 1911, quinze ans plus tard, les importations du Royaume-Uni avaient atteint le chiffre de 110 millions. En 1919, sous le régime conservateur, ce chiffre était tombé à 73 millions; en 1926, il était d'environ 163 millions et, aujourd'hui, il est de 214 millions, soit environ le triple de ce qu'il était en 1919. Mais quand nous achetons d'un pays, nous espérons que ce pays achète de nous, car le commerce se fait dans les deux sens. Si nous ne faisions pas le commerce avec l'étranger, les autres pays ne s'occuperaient pas de nous et, conséquemment, notre commerce mondial diminuerait graduellement comme la chose s'est produite en 1896, alors que l'industrie était dans le marasme et notre commerce à peu près nul. A cette époque, le Canada manquait d'initiative et de perspicacité, et si jamais un pays a eu besoin de direction politique, c'était bien le nôtre alors. Lorsque les libéraux arrivèrent au pouvoir, cependant, il se produisit un changement, et j'ai déjà indiqué ce que ce changement a fait quant aux importations du Royaume-Uni.

Maintenant, passons aux exportations qui étaient à peu près nulles en 1868. En 1897, lors de l'adoption de la préférence britannique, elles s'élevaient à 77 millions. En 1911, quinze ans plus tard, elles atteignaient 136 millions. C'est là de la loyauté pratique. C'est là ce qui compte dans la consolidation ou l'établissement de l'empire. Il ne s'agit pas là de rêver, ou d'agiter le drapeau; c'est là de l'action, c'est là réellement travailler non seulement à l'œuvre de l'édification de l'empire, à resserrer les liens qui unissent ce pays, au point de vue commercial, à la mère patrie et aux autres dominions. Comme je l'ai dit, les exportations totales, en 1911, atteignaient 136 millions. En 1922, lorsque le gouvernement libéral arriva au pouvoir, le total était de 300 millions. En 1926, il était de 500 millions et, aujourd'hui, il a atteint environ 542 millions.

Maintenant, passons au commerce total du Royaume-Uni avec notre Dominion. En 1897, le total n'était que de 105 millions. Il ne faut pas s'étonner si le gouvernement d'alors crut devoir faire quelque chose afin d'assurer la prospérité du Canada et de promouvoir les intérêts de l'empire. Après quelques années, grâce aux efforts déployés par le gouvernement libéral, le chiffre du commerce avait doublé. En 1897, ce chiffre n'était que de 105 millions; en 1911, il avait atteint 246 millions. En 1926, il touchait 600 millions, et en 1927, 756 millions.

Relativement aux articles admis en franchise, et au dégrèvement de certains autres, je n'ai pas le temps de m'étendre autant que j'aimerais le faire. Cependant, nous avons eu une réduction de l'impôt sur les ventes. Le parti libéral, comme on pouvait s'y attendre, a à cœur les intérêts du public. Un certain nombre d'articles ont été admis en franchise, et d'autres, y compris les chaussures, jouissent d'une réduction de 50 p. 100 du tarif général, ou de 1½ p. 100 maximum. Il est vrai que cette taxe était d'abord de 3 p. 100. Il est vrai que ce gouvernement l'a portée à 6 p. 100, pour ensuite la réduire à 5 p. 100, puis à 4 p. 100 et finalement à 3 p. 100. Si nous avons augmenté la taxe sur les ventes d'abord, c'est qu'il nous fallait payer la dette. Mais lors de l'augmentation, on mit effectivement fin à la superposition de cette taxe. Non seulement nous fallait-il acquitter notre dette, mais boucler le budget; il fallut donc augmenter la taxe sur les ventes. Aujourd'hui, le budget est équilibré, nous avons un vaste commerce interimpérial: notre commerce d'exportation a atteint des chiffres énormes; le Canada a atteint une position commerciale si avantageuse, et il fait des progrès si rapides, qu'il est possible de réduire cette taxe de 4 à 3 p. 100. Le Gouvernement se propose, je pense, de réduire graduellement cet impôt et de le faire disparaître entièrement dans deux ou trois ans.

Certains membres de cette Chambre sont d'avis que l'on devrait maintenir l'impôt sur le revenu et que s'il est possible de prélever de 47 à 50 millions par année de cette source, nous devrions le faire. Je suis porté à me rendre à ce point de vue, mais il ne faut pas oublier une chose: il nous faut savoir où nous allons et il nous faut adopter une certaine politique. Si cette politique ne plaît pas à tous, nous n'y pouvons rien. Il nous faut aller de l'avant, il nous faut prendre une décision. Il nous faut dire aux gens clairement et définitivement ce que nous nous proposons de faire. Bien que le Gouvernement ne nous dise pas absolument ce qu'il se propose de faire relativement à l'impôt sur le revenu, je conclus qu'après avoir accordé une réduction de 20 p. 100, il se propose de continuer ce dégrèvement de façon à permettre aux provinces d'adopter cette politique d'impôt direct.

Certains prétendent que plus on abaissera l'impôt sur le revenu plus on sera susceptible d'être taxé indirectement par le tarif douanier. Il y a un peu de vrai dans cet argument. En tout cas, le Gouvernement a communiqué son programme à la Chambre et à la nation et il appartient aux députés de se prononcer sur la réduction des impôts.

M. McGIBBON: L'honorable député parle-t-il pour le Gouvernement en disant que ce dernier tend à supprimer l'impôt sur le revenu et à laisser ce champ d'imposition directe aux provinces?

M. McINTOSH: Je croyais avoir bien fait comprendre que je ne parlais pas nécessairement pour le Gouvernement et que j'exprimais simplement mes vues personnelles.

Je vais consacrer maintenant quelques minutes à la question de l'immigration. L'un de nos collègues à qui j'en parlais m'a dit: "Ne discutez pas cela; c'est trop dangereux". Eh bien, je n'hésite pas à le discuter. Il n'y a pas un sujet que j'aie jamais craint de discuter ici ou ailleurs, lorsqu'il concernait la nation et le développement d'un plus ferme esprit national. L'immigration est, sans aucun doute, une question très importante. C'est un très grand problème qui existe depuis la Confédération. Il est si important que le Gouvernement a annoncé son intention de le faire examiner en entier par un comité. C'est la bonne façon de procéder.

A mon avis, le Canada a besoin d'immigrants; il nous faut des millions d'habitants de plus. Nous avons des terrains à mettre en valeur; nos industries fondamentales ont besoin de bras pour développer le pays. Comme immigrants, il nous faut ce qu'il y a de mieux, non seulement de Grande-Bretagne, de Suède et de Norvège, mais aussi d'autres pays de l'Europe septentrionale et occidentale. Notre première préoccupation doit être d'amener des Britanniques. Procurons-nous les meilleurs sujets possible d'Ecosse, de Galles, d'Angleterre et d'Irlande; ensuite nous pourrons faire venir des immigrants de l'Europe septentrionale et occidentale. Mais quelle que soit la politique d'immigration adoptée, elle devra avoir l'appui unanime de la Chambre. Nous pourrons espérer alors attirer des centaines de milliers de gens chez nous, comme cela ne s'est pas fait depuis nombre d'années.

On entend souvent parler des "étrangers" de l'ouest canadien. Je n'emploie pas ce mot dans un sens défavorable et je crois qu'on pourrait y substituer ceux de "nouveaux Canadiens" ou nouveaux venus". Le mot "étranger" est marqué d'un stigmate qui devrait le faire éliminer du vocabulaire national et de celui de tous les partis politiques du Canada. Lorsque la grande guerre civile faisait rage aux Etats-Unis entre 1861 et 1865 et que des gens, la plupart d'origine britannique, se battaient pour le maintien de l'esclavage, pour le droit de l'individu de faire d'un autre son bien personnel, que faisaient ceux qui étaient venus d'autres pays vers les rives des Etats-Unis? Ceux dont les descendants sont aujourd'hui traités d'étrangers, qui étaient venus dans la république pour y gagner leur vie en cultivant le sol, pour y trouver un foyer et une occasion nouvelle de servir, ne combattaient pas dans les rangs des Sudistes. On les a vus combattre dans les armées du Nord et n'eût-ce été l'appui que ces gens de l'extérieur donnèrent à Lincoln et aux idées qu'il défendait, n'eût-ce été leur concours dans la lutte contre l'esclavage, cette cause aurait peut-être été perdue. Donc, aujourd'hui, si nous savons recevoir ces nouveaux venus, hommes et femmes, qui immigrent chez nous, si nous savons les fondre dans notre vie nationale et utiliser dans le développement du pays les splendides qualités et aptitudes qu'ils possèdent—n'oublions pas, en effet, qu'ils viennent des grandes nations de l'univers—nous nous rendrons compte plus tard qu'ils ont contribué beaucoup à effectuer la consolidation politique de ce Dominion, à développer ses ressources et à nous lier encore plus étroitement avec l'empire.

En 1921 la Saskatchewan comptait 755,000 habitants, dont 114,000 étaient originaires de pays autres que ceux de l'Empire britannique. Sur ce nombre, 80,000 étaient naturalisés et presque tous pouvaient parler la langue anglaise. Ils comptaient parmi nos citoyens les mieux réputés et faisaient noblement leur part dans le développement de nos institutions municipales, de notre vie provinciale et nos idéals nationaux. Dans ma circonscription de Battleford-Nord, il y a des gens originaires d'Allemagne, d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse, de Pologne et de Russie; nous avons des Ukraniens et des Ruthènes; d'autres viennent de Hongrie, de Hollande, de Belgique, des Etats-Unis et aussi des parties les plus reculées du globe. Parmi les gens qui ont réussi, on en trouvera beaucoup qui sont venus de l'extérieur, et qui, malgré la nature ingrate du terrain qu'ils ont entrepris de cultiver, restent quand même attachés au sol. Ces gens ont parfaitement réussi dans l'exploitation de ces terres de l'Ouest et c'est pourquoi aujourd'hui, à titre de membre de cette Chambre, il est de mon devoir, après les sarcasmes et les calomnies dont ils ont été victimes, de dire que la Saskatchewan est fière de ceux qui sont venus à elle d'autres pays; que nous avons confiance en eux pour faire respecter l'idéal dans notre administration municipale, pour établir nos écoles, pour unir et consolider les divers éléments qui peuplent la province et pour faire en sorte que la Saskatche-

wan joue le rôle qui lui appartient dans le progrès du Dominion.

Il y a quelques années seulement on a fait une enquête portant sur les années de 1915 à 1924 pour étudier l'influence exercée sur notre caractère national, par la présence au Canada de gens d'origine étrangère et on a conclu qu'au sujet de cet élément de notre population il n'y a pas de danger que nous perdions notre idéal, quel qu'il soit, ni que la race britannique soit submergée. Il est absurde de prétendre le contraire: la vérité a fait voir que les crimes graves ont augmenté d'un pour cent dans Québec et Ontario, tandis qu'ils ont diminué de 40 p. 100 dans l'Alberta, de 20 p. 100 dans la Saskatchewan et de 15 p. 100 dans le Manitoba, soit une diminution directement proportionnée au pourcentage relatif des résidents non britanniques de ces provinces de l'Ouest. Voilà une déclaration que le pays devrait connaître. Il est des individus qui médisent sur ces gens, affirmant qu'ils sont responsables de tel ou tel état de choses, mais quand nous étudions les faits et que nous poursuivons une enquête sur le problème des races au Canada, nous devons conclure que ces gens ont accompli un travail extraordinaire, que nous devrions leur faire absolument confiance et que si nous leur témoignions une confiance plus grande ils pourront remplir, tout autant que les gens d'origine britannique et comme tout notre peuple devrait les remplir, des fonctions de plus en plus importantes dans la vie publique canadienne.

En terminant et pour suivre ces observations sur l'immigration, je désire offrir à la Chambre quelques considérations qui doivent nous intéresser comme Canadiens: tout d'abord l'adoption du principe sélectif ou triage encore plus accentué qu'auparavant afin d'attirer au Canada les lignées les plus saines susceptibles d'édifier la nation; ensuite, la concentration sur des gens d'origine britannique ou canadienne-française, quand c'est possible. Les hommes d'origine anglaise et française, les races principales, ont, par leur union, établi le Canada, tel qu'il est aujourd'hui. Je crois que si nous unissons les Canadiens français, doués de feu et de courage, d'attachement à la terre natale, d'admiration pour notre littérature et nos arts et du sens d'adaptation, avec les gens d'origine britannique qui possèdent le génie de la colonisation, le courage de faire face à toutes les difficultés et qui maintiennent bien haut l'idéal de justice et de progrès, le progrès futur du Canada est absolument assuré. Actuellement, les Canadiens français et les Britanniques combinés forment 80 p. 100 de notre population et, cependant, parce que nous tentons de faire

[M. McIntosh.]

venir de l'étranger l'autre 15 p. 100, nous entendons des gens dire que l'idéal britannique et l'idéal canadien sont en danger et que les citoyens d'origine britannique seront balayés du Dominion. C'est un argument qui ne me convainct nullement.

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Je regrette, monsieur l'Orateur, de ne pouvoir féliciter mon honorable préopinant, l'honorable député de Battleford-Nord (M. McIntosh) sur la suggestion qu'il a offerte pour réduire la dette nationale. Comme je la comprends, sa proposition est qu'on demande aux gens riches du Canada de se présenter volontairement et, animés de motifs patriotiques et altruistes, de verser leur argent dans le trésor national. Cela semble singulier venant d'un ami du Gouvernement qui vient d'annoncer une réduction substantielle de l'impôt sur le revenu et qui se propose éventuellement de l'abolir tout à fait. Pendant l'année se terminant le 31 mars 1928, le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) estime que les encaissements provenant de l'impôt sur le revenu se monteront à $55,300,000. Dans l'annuaire du Canada de 1926, je constate que 1,233 personnes, c'est-à-dire, celles qui ont des revenus de $20,000 par an et davantage, ont payé 92 p. 100 du total de l'impôt sur le revenu et c'est pour ces gens nécessiteux que le ministre des Finances se propose, comme il l'a dit dans son discours du budget, de continuer "à alléger graduellement le fardeau de la taxe sur le revenu". Déplacer le fardeau de cette proportion infinitésimale de notre population ne serait pas si dangereux si cela n'entraînait pas le placement du même fardeau sur les épaules de toute la population. Le ministre fait entendre, naturellement, que cette proposition est dans l'intérêt des provinces qui imposent elles-mêmes le revenu des contribuables. Examinons un moment cette proposition.

A mon sens, on ne niera pas que la forte majorité de ces revenus considérables se trouve dans les provinces de Québec et d'Ontario; mais on ne peut pas nier non plus que les revenus sont gagnés dans toutes les parties du Canada. Il y a les traitements considérables venant des compagnies de transport; des diverses compagnies financières; des compagnies d'assurances et des compagnies qui opèrent, à profit, aux Provinces maritimes, aux provinces des Prairies et dans la Colombie-Anglaise aussi bien que dans les provinces d'Ontario et de Québec. En dépit du soulagement qu'elles ont reçu, les Provinces maritimes souffrent encore d'un sens d'injustice. Les provinces de la prairie souffrent d'une injustice pareille. Leur état est bien pire, parce que le fédéral n'a pas voulu leur rétro-

céder leurs ressources naturelles; c'est chez elles un grief permanent. Si vous abandonnez tout à fait aux provinces du Centre ce domaine de l'impôt sur le revenu, source de revenus dont devrait profiter le pays entier, si vous centralisez aussi cela dans les provinces du Centre, vous ne ferez qu'intensifier et accroître ce mécontentement, et cette façon d'agir peut être grosse de conséquences graves.

Ceux de notre groupe qui s'opposent à la réduction de l'impôt sur le revenu sont souvent en butte à des moqueries, et on nous jette à la face que les cultivateurs, le gros de nos électeurs, payent très peu l'impôt sur le revenu. Il est malheureusement vrai qu'un très petit nombre d'agriculteurs tombent sous le coup de la loi de l'impôt sur le revenu à cause de la faible rémunération de leur travail. Mais il est absurde de prétendre que les cultivateurs et les ouvriers ne sont pas des contribuables importants par l'administration fédérale. Suivant l'exposé budgétaire, le ministre prévoit que le produit des impôts pour l'année qui se terminera le 28 mars 1928 s'élèvera à 357 millions, dont $298,600,000 seront perçus par le département des douanes: droits sur les importations, droits d'accise et taxes sur les ventes. Tout cultivateur et tout ouvrier qui achète une paire de chaussures, ou de salopettes, ou une robe d'indienne, paye, sous une forme ou sous une autre, sa quote-part de taxes fédérales. Au Royaume-Uni, quarante-cinq p. 100 des revenus globaux proviennent de l'impôt sur le revenu et des droits sur les successions; aux Etats-Unis, soixante-cinq p. 100, tandis que le Canada retire moins de 14 p. 100 de cette source, et le ministre, plein de sollicitude pour les riches nécessiteux, propose maintenant d'éliminer même ce quatorze p. 100. Et néanmoins nous incitons les gens du Royaume-Uni et des Etats-Unis à émigrer ici, pour nous aider dans l'exploitation de nos ressources naturelles avec leur intelligence et leur force musculaire. Dans les imprimés que le département de l'immigration distribue parmi ces gens, nous devrions insérer les chiffres que je viens de citer, et dire franchement à ces personnes que nous les invitons à venir ici pour payer plus d'impôts que leur classe n'est obligée d'en payer dans leur pays natal.

En tout cas, quand le ministre a décidé de réduire l'impôt sur le revenu, il se fût montré bien plus équitable en augmentant les exemptions, au lieu de diminuer la somme globale à payer. Sous le régime actuel, un contribuable ayant un revenu imposable de $4,000 recevra une remise de $2, d'après les réductions mises en vigueur cette année, mais celui qui a un revenu imposable de $25,000 obtiendra une remise de $253.

Le *Financial Post*, journal censé être le représentant et le porte-parole des contribuables aux grands revenus, disait ceci en page de rédaction, dans la livraison du 10 février dernier:

La campagne pour abolir l'impôt sur le revenu fera plus de tort que de bien. Le principal auteur de cette campagne est une association qui s'intitule le "Retail Trade Bureau of Canada", groupe dissident détaché de l'association plus considérable des marchands détaillants du Canada. Ce bureau s'est fait une belle publicité en menant cette campagne avec beaucoup de vigueur et de ténacité. Il a gagné à sa cause nombre de personnes influentes, et, comme de raison, il obtient l'encouragement cordial de tous les gens convaincus qu'un pays peut s'administrer sans taxes.

L'impôt sur le revenu s'est incorporé à notre régime d'impôts pendant la guerre, et à ce titre, c'est une mesure de guerre. Un jour, quand le Canada se sera vraiment remis des répercussions financières de la guerre, la suppression complète de l'impôt sur le revenu sera peut-être possible. Mais malgré la fin de la guerre, l'Etat fait encore directement, à cause d'elle, des déboursés de 125 millions chaque année, pour le service de l'intérêt sur la dette de guerre et les pensions, et indirectement d'autres déboursés.

Je prends ensuite le *Financial Times*, un autre journal représentant le même point de vue, et de la part duquel il est raisonnable d'attendre une apologie de l'annonce faite par le ministre qu'il entend éliminer cet impôt. Le *Financial Times* s'élève très vigoureusement contre le projet. Il dit que l'impôt est tout à fait approprié au Canada, parce que l'Etat peut le graduer suivant les moyens de payer du contribuable. Dans un long article, il attaque ensuite avec beaucoup de vigueur, la politique du ministre, parce que celui-ci laisse cette source de revenus aux provinces.

Selon le compte rendu de la *Manitoba Free Press*, le ministre actuel de l'Immigration (l'hon. M. Forke) prononça les paroles suivantes dans un discours à Winnipeg, le 17 septembre 1925:

Le maintien de l'impôt sur le revenu, sans réduction, jusqu'à la réalisation des réformes fiscales proposées et la plus grande diminution possible du besoin des revenus nationaux, est une nécessité impérieuse.

Je relève aussi la dépêche suivante datée du 2 octobre 1925, de Fenton, Manitoba, au *Leader* de Régina:

M. Robb, le ministre des Finances a annoncé que si le Gouvernement est réélu, il réduira l'impôt sur le revenu.

"Je ne suis pas en faveur de ce dégrèvement", a dit ici, jeudi dernier, Robert Forke, chef des progressistes. "C'est l'impôt le plus simple et il est payé par ceux qui peuvent le mieux le faire. Il est plus équitable qu'un droit de douane".

Je me demande si le ministre a protesté avec énergie lorsqu'on a discuté cette question au conseil des ministres. Il serait intéressant de le savoir, car j'ai tellement confiance en lui que je ne puis croire que son opinion serait modifiée par—le dirai-je—les douceurs du pouvoir. Il me répugne de croire qu'il a

changé d'opinion. J'aime mieux croire qu'il a protesté auprès de ses collègues contre ce dégrèvement, et qu'il l'a fait avec énergie.

Mais j'ai à citer les paroles d'une autre personne bien plus influente dans le cabinet que le ministre de l'Immigration, celles du premier ministre. Parlant à Yorkton (Sask.), le 8 novembre 1920, il aurait dit ceci:

Il n'y a aucun doute sur la politique préconisée par le parti libéral relativement au tarif.

C'est aussi mon opinion; il n'y a aujourd'hui aucun doute à ce sujet. Mais que l'on me permette de citer d'autres paroles du premier ministre:

Il faudra augmenter les impôts, mais il n'est pas nécessaire de le faire en entier au moyen de l'impôt direct. Je prélèverais un impôt sur le revenu, sur les profits du commerce et les objets de luxe.

Ecoutez maintenant cette perle-ci:

On pourrait les augmenter tous de cette façon.

Le premier ministre, le chef du Gouvernement, a donc déclaré aux populations de l'Ouest du Canada, lorsqu'il demandait leur appui, que s'il montait au pouvoir il grèverait d'impôts le revenu, les profits du commerce, et les objets de luxe, et que toutes les recettes de l'Etat pourraient être perçues de cette façon. Mais si on examine les chiffres on trouve que notre Gouvernement perçoit sur les revenus personnels une proportion de recettes beaucoup plus petite que ne le faisait le gouvernement conservateur. Je vais citer quelques chiffres pour prouver ce que j'avance. Je les ai pris de l'année 1921-1922, qui est la dernière année du régime conservateur, et s'il est vrai que le parti libéral était au pouvoir dans la dernière moitié de cette année financière, les impôts avaient néanmoins été déterminés par le budget conservateur. La perception des impôts pour la susdite année se divise comme suit:

Impôts sur le revenu et sur les profits du commerce	$101,500,000
Taxes de l'accise et sur les ventes	110,411,000
Droits de douanes	105,500,000
Total	$317,411,000

Il est important de retenir que durant cette année-là il a été perçu en droits de douane, seulement 33 p. 100 du revenu total de l'Etat. Passons maintenant à l'année 1927-1928. Voici les chiffres du ministre:

Impôts sur le revenu et sur les profits du commerce	$55,940,000
Taxes de l'accise et sur les ventes, en vertu de la loi des taxes de guerre	88,000,000
Taxe ordinaire de l'accise	57,000,000
Taxes diverses	2,500,000
Droits de douane	153,600,000

Ces montants forment un total d'environ 357 millions de dollars. On a beaucoup parlé du dégrèvement des impôts. Le ministre des Finances lui-même en a fait toute une affaire lors de l'exposé du budget, et l'honorable député de Battleford-Nord, qui m'a précédé, s'est vanté de l'œuvre de son parti sous ce rapport. Cependant, nous voyons que, cette année, le Gouvernement espère percevoir en impôts 40 millions de dollars de plus que n'a fait le gouvernement conservateur la dernière année qu'il était au pouvoir. Mais ce qui est encore plus important c'est que si, au cours de l'année 1921-1922, les droits de douane perçus ne formaient que 33 p. 100 du revenu total de l'Etat, ils s'élèveront cette année à 43 p. 100. En 1921-1922, 32 p. 100 du montant global des taxes provenaient des impôts sur le revenu et sur les profits du commerce, et seulement 33 p. 100 provenaient des droits de douane; tandis que cette année, c'est-à-dire 1927-1928, seulement 14 p. 100 des taxes totales proviennent des impôts sur le revenu et les profits du commerce, en regard de 43 p. 100 provenant des droits de douane. Et, naturellement, d'après le principe adopté par le ministre des Finances, cette différence augmentera tous les ans.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je vais aborder la question de la réduction des droits de douane. Plus j'examine le budget, plus je constate que ces droits n'ont pas été réduits du tout; ils ont même été augmentés. Naturellement, je parle au point de vue du consommateur. Je conviens bien que des réductions considérables ont été faites sur les machines et la matière première employées par les fabricants; en fait, la plus grande partie de ces réductions ont été faites dans leur intérêt. Je ne m'en plains pas; au contraire, j'en suis heureux, car je voudrais les voir aussi prospères que les autres catégories de citoyens. Mais parlant du point de vue du consommateur j'avoue que je ne puis voir ces réductions. Le ministre des Finances a déclaré dans son discours qu'il se propose d'encourager le commerce interimpérial. Or, monsieur l'Orateur, je prétends que les principes qu'il a posés devront gêner ce commerce. Les modifications relatives au tarif de préférence britannique auront pour effet de protéger davantage le fabricant canadien, ce qui empêchera l'importation de marchandises en vertu du tarif de préférence britannique, en définitive, augmentera le coût pour le consommateur. Le ministre déclare:

A l'heure actuelle, le Canada exige que la main-d'œuvre et des matériaux provenant de quelque partie de l'empire entrent pour 25 p. 100 dans le coût de production et on propose que ce pourcentage soit doublé.

Voyons quel sera l'effet de cette décision sur l'industrie du coton, par exemple. J'admets que l'on a accordé des diminutions importantes du tarif intermédiaire dans le cas des articles qui ne sont pas importés. Comme l'hono-

rable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) l'a fait remarquer, l'on a diminué les droits sur les mèches de chandelles. Si cette réduction avait été accordée il y a cinquante ans, elle aurait peut-être été de quelque avantage au consommateur. Mais je discuterai les effets des propositions tarifaires sur l'industrie du coton. Les filatures anglaises achètent 90 p. 100 de leur coton court ordinaire en dehors de l'empire; 30 p. 100 des exportations de coton américain vont en Grande-Bretagne. Le coût de la main-d'œuvre n'entre pas dans le produit fini des filatures de coton anglaises pour une proportion de plus de 15 à 20 p. 100. Il entre naturellement d'autres matières que le coton dans les produits finis et la Grande-Bretagne doit encore importer une certaine proportion de celles-ci. L'on comprendra combien il est difficile, sinon impossible, aux fabricants anglais de cotonnades de profiter des avantages du tarif de préférence britannique. Il y a un point qu'il ne faut pas oublier; quand le prix du coton est élevé, le pourcentage de la valeur du coton dans le produit fini se trouvera augmenté et la politique du ministre envers le consommateur se trouve à revenir à ceci: quand le prix du coton sera élevé, il augmentera les droits sur les cotonnades et quand le prix du coton sera bas, il est possible que ces marchandises puissent bénéficier du tarif de préférence britannique. Au cours de dix années, la valeur moyenne du coton brut employé dans les filatures anglaises était égale à 46 p. 100 de la valeur du produit fini. Pour une année, elle a été de 58 p. 100. Il est évident que cette modification fera en grande partie perdre aux filateurs anglais les avantages du tarif de préférence britannique.

Le ministre des Finances et ses collègues ont fait grand état de la commission du tarif. L'an dernier, le tarif n'a pas été diminué sous prétexte que l'on attendait les rapports de la commission. J'en suis venu à la conclusion que la commission du tarif est tout simplement un paravent derrière lequel le Gouvernement s'abrite. On pourra la blâmer et rejeter sur elle la responsabilité. C'est à peu près toute son utilité, car je vois que ces modifications du tarif de préférence britannique n'ont jamais été étudiées par elle. L'on a permis à certains intérêts financiers d'entrer par la porte de service, comme l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord le disait l'autre jour. Mais quand une délégation des Fermiers-Unis de la Saskatchewan est venu exposer ses griefs devant le Parlement, on lui a répondu de s'adresser à la commission du tarif et on ne lui a rien accordé. Je relève le passage suivant dans un numéro du *Financial Times*:

Le nouveau budget Robb accorde quelque soulagement à l'industrie de la toile au Canada.

Je suppose que l'on veut parler de l'article 532 du tarif actuel. Il s'applique aux filés de coton, numéro 40 et plus fin, employés dans la fabrication de la toile. L'ancien tarif les admettait en franchise, mais en vertu des articles 522b et 522d du nouveau tarif, ils seront sujets à des droits de 7½ à 15 p. 100. On n'importe aucun de ces filés; les filatures canadiennes filent elles-mêmes ceux dont elles ont besoin. Il s'agit donc d'une augmentation des droits et, pour employer les termes du *Financial Times* "l'on a accordé quelque soulagement à l'industrie de la toile au Canada".

D'après l'exposé budgétaire du ministre, nous avons exporté en Grande-Bretagne, en 1927, des marchandises d'une valeur de 448 millions, tandis que nos importations ne s'élevaient qu'à 164 millions, soit une balance de 300 millions environ en notre faveur. La Grande-Bretagne étant à peu près l'unique marché où nous puissions vendre notre grain et plusieurs autres produits de nos fermes, sans compter nombre de nos produits manufacturés, le principe adopté dans ce budget pourrait bien avoir des conséquences désastreuses pour nous. Rien n'empêche la Grande-Bretagne d'acheter son grain et beaucoup d'autres produits des pays exportateurs qui seront disposés à lui acheter en retour pour la même somme. Quel que soit le tarif que nous puissions imposer sur les articles importés des Etats-Unis, c'est une chose très sérieuse de mettre des obstacles aux corporations anglaises au Canada, alors que nous avons une balance de commerce favorable.

On a assez parlé du programme libéral de 1919 et je ne me propose pas de citer ce document historique. Mais je me plains de ce que les honorables députés de la Saskatchewan et du Manitoba, qui siègent en face de nous, et le Gouvernement tout entier, aient reçu l'appui des provinces des Prairies, en particulier du Manitoba et de la Saskatchewan, en faisant miroiter aux yeux du peuple ce programme qu'ils ignorent aujourd'hui. Ils ont alors dit au électeurs que s'ils élisaient des représentants qui assistaient aux caucus libéraux et s'alliaient à eux, le point de vue de l'Ouest prédominerait, pour employer l'expression même du premier ministre. On a supplié les électeurs de ces provinces d'abandonner le parti progressiste et de se joindre aux libéraux afin, disait-on, de réunir en un tout homogène les tenants du tarif modéré. C'est ce qu'on a répété sans cesse durant la campagne électorale. Je me demande ce que cela signifie maintenant, pour ces députés. L'appel en question a eu pour résultat l'élection du groupe des libéraux de la Saskatchewan et la réunion plénière ou par-

tielle des progressistes manitobains à la droite. Au Manitoba et en Saskatchewan, le premier ministre se contentait de dire que, si les électeurs se faisaient représenter par des hommes qui partageraient le pouvoir avec les libéraux, ils obtiendraient ce qu'on leur avait promis dans le programme de 1919. (*Applaudissements.*) Mes honorables collègues de la droite sont plus optimistes que moi sur l'avenir. C'est heureux qu'ils puissent au moins applaudir pour s'entretenir le moral. Je me demande quelle est la véritable pensée des députés de Battleford et de Weyburn (M. Young).

M. VALLANCE: De quel Battleford parle mon honorable ami: méridional ou septentrional?

M. CAMPBELL: Je parle du représentant de Battleford, non de celui de Battleford-Nord.

M. VALLANCE: Deux comtés portent ce nom.

M. CAMPBELL: Le premier ministre a dit à Yorkton, le 8 novembre 1920:

> Tous les instruments aratoires devraient être admis en franchise.

Je me demande quel était le fond de sa pensée quand il a prononcé ces paroles.

M. McLEAN (Melfort): L'orateur veut-il nous dire où il prend cette citation?

M. CAMPBELL: Dans un bon journal libéral qui appuie sans fléchir le Gouvernement: l'*Enterprise* de Yorkton.

M. McLEAN (Melfort): C'était un bon journal tory, en 1920.

M. CAMPBELL: C'est, aujourd'hui, un bon journal libéral. Quand une députation des Fermiers-Unis de la Saskatchewan vint demander au Gouvernement de remplir cette promesse, la requête a été volontairement et froidement ignorée. Voici le compte rendu d'une assemblée à laquelle assistaient le premier ministre et d'autres députés à Moose Jaw, publié dans le *Leader* du 30 septembre 1925:

> Le premier ministre a aussi demandé la réunion des tenants du tarif modéré dans l'Ouest, afin de combattre l'ennemi commun, c'est-à-dire les protectionnistes dirigés par le très honorable Arthur Meighen.

A la même réunion publique, le député de Moose Jaw (M. Ross) a dit:

> Le parti conservateur promet aux électeurs de leur imposer de plus lourds impôts, au moyen du tarif douanier. M. Meighen et ses suivants agitent fièrement l'étendard de la protection et ils proclament: "Nous vous imposerons de plus lourdes taxes, afin que les riches de l'Est puissent posséder de meilleures limousines et vivre avec plus de splendeur".

[M. Campbell.]

Toujours au même endroit, le premier ministre de la Saskatchewan, devenu l'actuel ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning), déclarait:

> "Personne ne contestera cette vérité essentielle que, de tous les impôts acquittés par le peuple canadien, celui du tarif douanier est le plus élevé et ne procure aucun avantage aux habitants de la province".

Néanmoins, peu de temps auparavant, le même honorable député prenait bien soin, en Ontario, d'assurer qu'il n'était pas un libre-échangiste. En effet, il disait à Pembroke, le 10 août 1925:

> On a dit que je suis libre-échangiste. C'est faux.

A l'assemblée de Moose Jaw, le premier ministre demandait, en ces termes, aux progressistes de retirer leurs candidats et de s'unir aux libéraux pour combattre l'ennemi commun:

> L'Est demande à vos représentants de se joindre à lui. Nous vous prions de nous envoyer des hommes qui partageront le pouvoir avec nous...

Je me demande dans quelle mesure les députés de la Saskatchewan et du Manitoba qui siègent à la droite ont collaboré avec le Gouvernement dans l'élaboration du budget à l'étude. Aujourd'hui, ils sont assagis et attristés, mais je ne les blâme pas; la plupart étaient sincères: ils croyaient que leur petit groupe pouvait transformer le parti libéral; ils doivent reconnaître leur erreur, aujourd'hui. Je termine la citation:

> ...car nous voulons qu'il soit tenu compte du point de vue de l'Ouest dans toutes les questions qui intéressent le Dominion.

Me rappelant ces promesses, me rappelant l'appel adressé aux électeurs du Manitoba et de la Saskatchewan, j'affirme que le Gouvernement détient le pouvoir par fraude et duperie.

M. BELL (Hamilton): Et l'a toujours fait.

Quelques VOIX: Règlement! règlement!

M. CAMPBELL: J'ai présentement, sous la main quelques chiffres empruntés aux statistiques commerciales du Canada.

M. CASGRAIN: Si j'ai bien compris, l'honorable député a affirmé que le Gouvernement est arrivé aux affaires par la fraude et la supercherie. Cette expression est anti-parlementaire et devrait être retirée.

M. CAMPBELL: J'ose espérer que l'on m'allouera du temps supplémentaire afin de compenser pour toutes ces interruptions.

M. l'ORATEUR: J'espère que l'honorable député retirera les paroles dont il s'est servi et qui sont contraires au règlement.

L'hon. M. ROBB: Au nom du Gouvernement, je ferai observer à l'honorable député que toutes ses dénonciations ne sauraient nous faire le moindre tort.

M. CAMPBELL: Je me soumets à votre décision, monsieur l'Orateur, et je retire les paroles en question.

M. CASGRAIN: Je demande que l'honorable député se retracte.

M. CAMPBELL: J'ai retiré mes paroles mais cela ne change rien aux faits.

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. CASGRAIN: L'honorable député ne s'est pas retracté.

M. l'ORATEUR: La rétractation doit être formelle.

M. CAMPBELL: J'ai retiré mes paroles, mais je ne puis modifier les chiffres. Maintenant, je désire citer des chiffres extraits des statistiques officielles du Commerce.

M. CASGRAIN: Si j'ai bien compris, monsieur l'Orateur, vous avez décidé que les paroles incriminées doivent être formellement retractées.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a retiré son assertion, mais il a fait une réserve que je le prie de rétracter.

M. CAMPBELL: Pour ce qui est de retirer les paroles incriminées, monsieur l'Orateur, il n'y a pas d'erreur possible; je me rétracte. Cependant, je tiens à citer certains chiffres à venir jusqu'à l'année finissant au 31 mars 1926. Je désire comparer les cinq dernières années du régime conservateur avec les cinq premières années du régime libéral. Au cours de la période comprise entre 1917 et 1921 inclusivement, le niveau moyen des droits sur les importations imposables fut de 21.9. Or, durant les cinq premières années du régime libéral, c'est-à-dire de 1922 à 1926 inclusivement le niveau moyen des droits perçus sur les importations imposables a été de 24.06, soit un écart de 2.16 en moins sous le régime conservateur.

On fait grand état de l'attitude qu'adoptent les deux grands partis au Canada en ce qui regarde le relèvement et l'abaissement du tarif douanier si bien que pour quelque temps après mon arrivée à Ottawa, je me suis demandé lequel des deux vieux partis politiques était en faveur de l'abaissement du tarif. Désormais, toutefois, je sais à quoi m'en tenir. Les chiffres en question m'ont entièrement convaincu que des deux anciens partis, c'est celui dont les membres siègent à droite de nous (*la gauche*) monsieur l'Orateur qui favorise l'abaissement du tarif douanier tandis que les partisans d'un tarif élevé se rencontrent dans les rangs ministériels, y compris les représentants de la Saskatchewan et du Manitoba.

Dans son zèle et son enthousiasme de réfléter fidèlement l'opinion de ses commettants, l'honorable député de Weyburn (M. Young) a inscrit au Feuilleton, dès le début de la session, une résolution demandant que l'article 43 de la loi des douanes soit abrogé. Or, à deux reprises, la résolution a été mise en discussion, mais mon honorable ami n'a pas répondu à l'appel. Cependant, je ne m'en prends pas tout particulièrement à l'honorable député. J'ai dans l'idée qu'il était sincère au temps où il a déposé ladite résolution; il avait la conviction de réfléter fidèlement la manière de voir de ses commettants et il a tenté de remplir la promesse qu'il avait faite avant son élection.

Je me demande toutefois ce qui a bien pu se produire après son arrivée dans la capitale? Il serait assez intéressant de savoir ce qui est arrivé dans ces caucus libéraux auxquels le premier ministre nous a demandé d'envoyer des représentants.

D'autre part, nous devons tenir également compte de l'attitude de l'honorable député de Willow Bunch (M. Donnelly). Aussi soucieux d'être le fidèle porte-parole de ses commettants, il a déposé une résolution demandant d'abolir aux élévateurs de tête de ligne le mélange du blé classé sous les nos 1, 2 et 3. Il s'agit d'une question brûlante, je le sais, dans la circonscription de mon honorable ami; cependant, il a été plus franc qui notre collègue de Weyburn. Mon honorable ami a fait retrancher sa résolution du Feuilleton avant qu'elle eût été appelée par l'Orateur; or, je me demande ce qui a bien pu se passer aux caucus libéraux pour amener un pareil résultat.

M. DONNELLY: Mon honorable ami tient-il à le savoir? La coopérative de la Saskatchewan m'a conseillé de ne pas aller plus loin.

M. CAMPBELL: L'honorable député ne répond pas du tout à la question. Si les commettants de mon honorable ami lui ont dicté son attitude, il aurait dû faire en sorte que la Chambre se prononçât sur la question. De plus, l'honorable député de Brandon (M. Forke), le présent ministre de l'Immigration, aurait prononcé les paroles suivantes dans le cours du mois de septembre 1925, à Winnipeg, d'après le compte rendu du *Manitoba Free Press:*

L'absorption des progressistes par le parti libéral, peu importe qu'il soit aux affaires ou non et sous quelque prétexte que ce soit, retarderait pour une autre génération l'accomplissement des réformes nécessaires.

Loin de moi l'idée de critiquer les assertions du ministre, car j'ai la conviction qu'il était absolument sincère; plus que cela, je suis d'avis qu'il professe encore aujourd'hui la même opinion. Cependant, nous savons tous ce qui est arrivé; une partie de notre représentation de la Saskatchewan et du Manitoba a été absorbée et vous en voyez les conséquences dans ce budget. Invitant les progressistes à renoncer à leur organisation pour s'unir aux libéraux, le premier ministre, rapporte-t-on, s'est exprimé comme suit à Moose Jaw, au cours de la campagne électorale de 1925:

M. Crerar et M. Hoey ne se sont pas portés candidats à ces élections. M. Forke ressemble à la plupart des Ecossais; il se cramponnera à tout ce qu'il pourra jusqu'au bout.

Je regrette que le premier ministre n'ait pas été aussi bon prophète que le ministre de l'Immigration car ce dernier n'a guère persisté longtemps.

J'ai écouté avec un vif intérêt et attentivement le discours que l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) prononçait il y a quelques soirs. De ce côté-ci (*extrême gauche*) nous avons pu voir sa figure souriante, la vivacité de son esprit et sa bonne camaraderie. Depuis longtemps je comptais voir le jour où, semblable à l'Enfant prodigue, il nous reviendrait, mais son discours nous a fait perdre tout espoir de ce côté. Au moins, c'est un de ceux qui ont été absorbés et dont il faut désespérer. L'honorable député s'est prononcé contre la réduction de l'impôt sur le revenu, et si je ne me trompe, il a prié le ministre de ne pas augmenter les droits sur la dentelle, ou quelque chose de ce genre. Sachant à quel point l'honorable député aime les belles, je m'explique facilement les sentiments qu'il éprouve, mais il a terminé en disant que, de toute façon, il appuierait le Gouvernement de son vote. De fait et en substance, il a dit à ce dernier: "Votre programme fiscal ne me plaît pas, mais je voterai pour vous tout de même." Et que résulte-t-il de cela? Je prétends que mes honorables amis du Manitoba doivent prendre sous leur pleine responsabilité la présentation d'un budget tel que celui dont la Chambre est saisie en ce moment.

Remontons à notre propre histoire depuis 1922. Le premier budget qui fut réellement acceptable, à notre point de vue, fut celui de 1924, et ce budget nous le devions à cette circonstance que le gouvernement, ayant perdu certaines élections complémentaires, se trouvait affaibli. A cette époque, l'influence exercée par ceux qui siégaient dans cet angle de la Chambre l'obligea à se conformer à son propre programme et à tenir, dans une certaine mesure du moins, ses propres engagements. Nous avons vu à peu près la même chose en 1926, et voici l'ironie de la situation: c'est à ces deux budgets que le Gouvernement doit d'être au pouvoir aujourd'hui. A vrai dire, nous avons sauvé le Gouvernement malgré lui; et je me demande à qui le Gouvernement devra son salut la prochaine fois? Je comprends, et ne me dissimule pas, les obstacles que mes honorables amis du Manitoba ont à surmonter. Je leur indiquerai bien franchement en quoi consiste leur devoir aujourd'hui. Ne devraient-ils pas adopter une attitude d'indépendance et passer de ce côté-ci, prévenant le Gouvernement que, s'il ne se conforme pas à son propre programme et ne respecte pas ses engagements, il ne peut compter sur leur appui? Eussent-ils agi ainsi, qu'en serait-il résulté? Nous n'aurions jamais eu un budget du genre de celui-ci; par conséquent c'est sur mes honorables amis que doit retomber la responsabilité de la nature du projet en discussion.

M. W. G. ERNST (Queen-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'approuve la première partie du discours de l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell), mais pour ce qui est de ses dernières observations, je savais qu'il se faisait l'écho des opinions radicales de l'Ouest. Je compte, monsieur l'Orateur, me faire l'interprète non pas des vues radicales de l'Est, mais de l'opinion de l'extrême-est, et de la discuter, non pas théoriquement au sujet du tarif dans son ensemble, mais au point de vue de la répercussion que les modifications du tarif peuvent avoir sur les industries et les ressources naturelles de la région dont je suis le mandataire.

M. CAMPBELL: Je dois dire que je me faisais l'écho des vues formulées par le Gouvernement dans l'Ouest.

M. ERNST: Dans ce cas, le Gouvernement a formulé des vues radicales dans l'Ouest.

Il me semble que la gestion intérieure des affaires nationales et le rôle correspondant d'un gouvernement vis-à-vis du pays se subdivisent aujourd'hui en trois chapitres. En premier lieu, cela va de soi, il y a le maintien de la loi et de l'ordre public; viennent ensuite l'administration des divers services et la perception du revenu, et en dernier lieu ce que l'on pourrait ranger sous la rubrique générale de l'administration publique dans l'intérêt du peuple, en tenant compte surtout, dans cette subdivision, de l'expansion de notre commerce et la mise en valeur de nos ressources naturelles. Dans un pays comme le Canada, si généreusement favorisé par la Providence, on serait porté à croire que ces dernières attributions constituent une tâche gigantesque et l'une des plus onéreuses qui puissent être imposées à un gouvernement.

Il ne sert à rien au ministre des Finances de se présenter devant le Parlement pour se glorifier de la prospérité qui règne au pays cette année, et de chercher à le prouver au moyen de comparaisons entre les statistiques du commerce de l'année en cours avec celles de 1929 ou d'une autre année; nombreux sont les éléments qui influent sur la situation commerciale et qui, à leur tour, ont leur répercussion sur nos revenus. La Providence est un de ces facteurs; la situation économique mondiale en est un autre, et en dernier lieu, mais peut-être non le moins important de tous, nous avons la ligne de conduite arrêtée par le Gouvernement. Avant que ces statistiques revêtent la moindre importance particulière, le ministre des Finances, ou qui que ce soit, est mal venu de parler sans cesse de la prospérité que ce Gouvernement a valu au pays, s'il ne démontre en même temps comment cette prospérité est en réalité l'œuvre du Gouvernement.

Depuis sept ans, quel acte du Gouvernement a été favorable à la prospérité générale du pays? Voyons les modifications du tarif. Elles sont insignifiantes. On ne prétendra certainement pas que le ministère a tellement abaissé le prix de la vie ou le coût de revient pour les producteurs de matières premières que le pays est plus prospère. Prenons le changement si peu important du taux des impôts. A-t-il aidé à un seul particulier à rester au pays ou à une industrie à demeurer en activité? Et la politique d'immigration? Sans doute, le Gouvernement ne soutiendra pas qu'elle a contribué au bien général du Canada, parce que, depuis sept ans, elle a été le plus sérieux échec de l'histoire de ce département. Tandis que nous faisons venir des étrangers par milliers, nos propres compatriotes quittent le pays en plus grand nombre. Alors à quelles mesures ministérielles attribuera-t-on cette prospérité? A l'économie? Certes non, parce que nos dépenses augmentent d'une année à l'autre. Que reste-t-il? Encore une fois, en quoi les honorables députés de la droite peuvent-ils attribuer au Gouvernement le mérite de la prospérité? Il y a un meilleur moyen, et un moyen précis, de peser tous ces problèmes, et le voici: Exploitons-nous nos ressources naturelles autant que possible, étant donné les conditions économiques de l'univers et la conservation de ces ressources durant un certain nombre d'années? Assurons-nous au Canada le progrès qui lui revient de l'Atlantique au Pacifique? Voilà la méthode à prendre pour savoir si le Canada est prospère ou non. Tout gouvernement qui ne peut répondre dans l'affirmative à ces questions manque à son devoir envers le peuple.

On a beaucoup parlé, l'an dernier, de prospérité et d'unité nationales. Nous avons aussi été témoins d'un déploiement de splendeurs. C'est bel et bon, et je n'ai rien à y redire, mais, à mes yeux, la seule base d'unité nationale est la mise en valeur des ressources de chaque province afin de faire le bonheur du peuple à qui nous devons faire comprendre les destinées du Canada. C'est de cet angle que je veux examiner le budget touchant les industries de la Nouvelle-Ecosse.

Les honorables députés de la droite voient-ils, dans l'exposé budgétaire, quelque chose qui soit de nature à encourager les industries maîtresses et secondaires? Je vais passer en revue chacune de ces industries, examiner chaque proposition du tarif afin de constater quel en sera le résultat. La taxe de vente est dégrevée de 1 p. 100. Les habitants de la Nouvelle-Ecosse, de même que ceux de l'Ouest, sont d'avis, je crois,—je suis sûr que c'est l'opinion des citoyens de ma province,—que cet impôt aurait dû être aboli complètement parce que tous en supportent le fardeau, les riches comme les pauvres, les humbles comme les grands, alors que l'impôt sur le revenu ne touche que l'homme qui possède des richesses.

Que trouvons-nous dans le budget qui puisse encourager l'industrie de la houille et de l'acier dans la Nouvelle-Ecosse? Le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot), dans un discours à Saint-Jean, il y a quelques mois, a promis que les mesures que prendrait le Gouvernement en faveur de ces industries feraient la joie des Néo-Ecossais. Qu'a fait le ministère? Que fera-t-il? Dans notre province notre approvisionnement de houille est presque illimité. Nous avons, tout près de nous, dans le dominion de Terre-Neuve, du minerai de fer qui peut nous être transporté par eau en fort peu de temps. Nous possédons tous les avantages d'une industrie remarquable excepté le marché. Nous avons besoin d'une politique nationale de combustible, et d'une protection pour nos aciéries. Je me demande comment ce budget les aidera à se remettre sur pied après leur longue lutte? Si le ministre des Postes s'enorgueillit de l'exposé budgétaire à cet égard, il doit être fier de ce qui lui manque d'habitude: le silence.

Passons à nos diverses manufactures. Nous avons de petites fabriques un peu partout dans la province. Le budget ou le tarif du ministre des Finances favorisent-ils une seule parmi elles? Prenons par exemple l'industrie des lainages. Dans cet exposé budgétaire les droits douaniers qui s'y rapportent ont été revisés. La mise en vigueur de la préférence britannique a porté à cette industrie un coup dont elle ne s'est pas relevée. Le budget actuel menace les filatures de laine et laisse le tissage dans la même situation qu'avant. Quoique l'on dise de la préférence britannique, je prétends qu'il faut au Canada une politique avant tout canadienne. Donnons la première place au Canada. Développons notre pays pour

l'avantage des nôtres, et ensuite, mais ensuite seulement, accordons, si cela nous est possible, une préférence à la mère patrie et aux autres dominions. Mais, je le répète, n'oublions jamais de placer avant tout le bien du Canada.

Je passe à l'agriculture. Dans l'est du Canada, l'agriculture diffère passablement de celle d'autres provinces, en ce sens que les fermes sont plus petites et que l'on y pratique la culture mixte, sauf dans le cas de l'agriculture fruitière, ce qui nous oblige à compter davantage sur la clientèle locale. Trouve-t-on dans ce budget quelque chose de nature à étendre cette clientèle, à favoriser les marchés locaux ou à faire surgir de nouvelles agglomérations là où il n'en existe pas actuellement. Voyez le traité australien. Le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) et le ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston) doivent savoir que les agriculteurs de la Nouvelle-Ecosse s'insurgent contre les conséquences de ce traité et l'importation de beurre d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, au détriment de leur propre beurre. Ce budget propose-t-il quelque chose pour remédier à cette injustice ou accroître la clientèle de manière à ce que les produits de laiterie puissent se vendre à meilleur compte.

Voyez l'industrie du bois à pâte dont la situation est différente chez nous. Notre province n'est pas grande mais elle est d'accès facile par la mer qui l'entoure presque complètement. Qu'arrive-t-il? Nous voyons des milliers de cordes de bois à pâte mesurant quatre pieds de long, transportées aux Etats-Unis pour y être converties en pâte et en papier. Il s'en est exporté 170,000 cordes de la Nouvelle-Ecosse l'année dernière, dont 40,000 cordes de la circonscription que je représente amenées par la rivière La Have dont le bassin sera déboisé dans trois ans. Il ne restera plus que la rivière même dont le flot attendra une industrie impossible à faire revivre. Prétendrez-vous que cette question relève de l'autorité provinciale. Non, puisque ce bois d'exportation provient en grande partie de concessions appartenant à l'entreprise privée et que le gouvernement provincial est pour ainsi dire impuissant à empêcher l'exportation. Il appartient à ce Gouvernement de s'occuper de la question, et vite, si nous voulons conserver nos forêts pour la postérité.

L'industrie de la pêche maintenant. Que trouve-t-on dans ce budget qui soit de nature à aider pour la peine nos pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse? Je sais qu'une commission royale a été instituée pour enquêter sur les pêcheries de cette province, mais pourquoi cette commission? Parce que dans l'est de la Nouvelle-Ecosse, dans la ville de Canso, située dans la circonscription représentée par l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff), la situation avait provoqué un mécontement tel que l'on a cru bon de l'instituer sans autorisation du Parlement du côté de dépense. Je conviens que cette commission était urgente, mais son itinéraire a été motivé par des exigences politiques. Elle a tenu audience non seulement dans tous les villages et hameaux importants de pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, mais aussi du Nouveau-Brunswick et de la province de Québec qui n'était pas comprise dans le programme primitif. Depuis plusieurs années, les fonctionnaires même du Gouvernement, y compris M. Ward Fisher, surintendant de la division est, tenaient le département au courant de la situation, mais ce n'est qu'après l'explosion de l'aigreur provoquée par de réelles souffrances que la commission fut nommée. Quoiqu'il en soit, les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse en reconnaissaient l'urgence et ils s'attendaient à l'action du Gouvernement dès le commencement de cette session. Et qu'est-il arrivé? L'itinéraire, tracé par des politiciens et non par la commission, a retardé la publication du rapport encore en voie de préparation. Sera-t-il présenté en temps pour que le Parlement en dispose à cette session? Je l'ignore, mais je sais bien que si le rapport avait été prêt et si les commissaires avaient bien tenu compte des témoignages reçus, le Gouvernement eut été saisi de propositions dont l'indice se trouverait dans le projet de budget. Quelles que soient les conclusions de la commission, ce retard en remettra l'exécution à un an. A ce propos, il ne faudrait pas trop s'en rapporter aux paroles que le ministre des Postes, dont je remarque et regrette l'absence en ce moment, prononçait en cette Chambre le 8 février courant. Il a essayé de faire croire à la Chambre et au pays que les conservateurs des Provinces maritimes étaient désappointés et n'avaient pas de grief réel, et à l'instar du ministre des Finances et du premier ministre il s'est plu à parler de la prospérité du pays. Il devrait venir avec moi sur le littoral de la Nouvelle-Ecosse et voir les choses telles qu'elles sont. Il y a là la grande industrie de la pêche avec des ressources presque inépuisables et une population bien faite pour cette industrie. Je puis cependant lui faire voir des villages où la moyenne des recettes de chaque pêcheur, l'an dernier, a été de moins de $200, et ces hommes sont des chefs de famille. Et ces villages ne sont pas des exceptions. Je puis lui faire voir toute une série de villages du littoral où la moyenne des recettes de chaque pêcheur n'atteint pas $300 par année. Je puis lui montrer des rapports du Gouvernement actuel et lui prouver que depuis 1914 dix mille hommes ont abandonné cette industrie.

Je puis lui montrer des villages entiers où un grand nombre de maisons ont leurs volets clos et dont les occupants sont allés aux Etats-Unis, à Gloucester ou à Boston. Et l'honorable ministre comme d'autres membres du Gouvernement se plaisent à parler de prospérité. Dieu merci, je ne puis pas me plaire à parler de prospérité quand notre population souffre. Si une industrie a besoin de pain, si une industrie requiert l'initiative ministérielle, c'est bien celle-là.

M. HANSON: Le Gouvernement lui a donné une commission royale.

M. ERNST: Ceci n'est pas une fin; ce n'est qu'un moyen d'atteindre une fin. Qu'est-ce qu'on fait pour cette industrie dans le programme financier du Gouvernement? Examinons les propositions l'une après l'autre. Parmi les articles retouchés dans la cédule déposée par le ministre des Finances, il y en a six qui affectent directement l'industrie de la pêche. Il y a d'abord l'étoupe qui sert à calfater les bateaux et les navires. Cet article était admis en franchise et il l'est encore. En deuxième lieu il y a les voiles de bateaux et de navires, et les droits restent les mêmes. En troisième lieu, il y a la corde à voiles, et l'on constate un changement. Le tarif de préférence britannique est abaissé d'environ 5 p. 100 et le tarif général est élevé d'environ 5 p. 100. Viennent en quatrième lieu les vêtements en toile cirée pour lequel, je crois, on réduit les droits de 5 p. 100 dans le tarif de préférence britannique et dans le tarif général. Un fait à noter de ce côté, c'est que la plus grande partie des vêtements de toile cirée employés par nos pêcheurs, du moins dans la Nouvelle-Ecosse, se fabrique dans cette province; et une baisse des prix va nuire à une industrie que cette province s'efforce de maintenir. En cinquième lieu il y a les flotteurs en aluminium. J'admets qu'en apprenant que les droits sur les flotteurs en aluminium allaient être enlevés, j'ai cru, vu l'importance de la réduction, que les pêcheurs allaient en retirer un bénéfice réel. J'ai passé une grande partie de ma vie sur le littoral et je n'ai jamais vu de flotteurs en aluminium, mais je croyais que peut-être d'autres en avaient vu. J'ai alors envoyé un télégramme au président de l'association des pêcheurs à Canso, dans le comté de Guysborough (N.-E.). Ce dernier a passé sa vie sur la mer; il a pêché et dans notre pays et au large de Gloucester. Voici le télégramme que j'ai reçu de lui:

Flotteurs en aluminium pas employés dans cette partie de la province. N'en ai jamais entendu parler, n'en ai jamais vu.

Il est possible que le Gouvernement soit en avant de son temps et qu'il essaie de les introduire dans notre pays, mais ce sera du nouveau.

Enfin une modification douanière qui affecte les pêcheurs est celle qui concerne les moteurs à essence et les parties de moteur pour les bateaux de pêche. La réduction est de 5 p. 100 dans le tarif de préférence britannique, de 12½ p. 100 dans le tarif intermédiaire et de 12½ p. 100 dans le tarif général. Voilà encore qui ressemblait à une réduction importante, mais j'attire l'attention de la Chambre sur le fait que cette réduction ne s'applique pas aux moteurs mais seulement aux parties entières des moteurs. On admettait autrefois les moteurs aux mêmes taux que ceux qui sont établis aujourd'hui pour les parties, de sorte que tout le résultat de ce changement sera de bénéficier aux seules personnes qui possèdent des moteurs fabriqués en dehors du pays et qui désirent des parties entières de ces moteurs. On peut en déduire facilement que, si ce changement doit être d'un grand secours à l'industrie de la pêche, il doit y avoir un très grand nombre de ces moteurs. J'ai pris la peine de consulter les statistiques et j'ai constaté que, dans la Nouvelle-Ecosse, environ 6,200 moteurs à essence sont en usage dans les bateaux de pêche. J'ai aussi appris de bonne source que moins de 15 p. 100 de ces moteurs ont été fabriqués en dehors du Canada. Tout le bénéfice provenant de ce changement n'irait donc qu'aux 900 personnes possédant les 900 moteurs qui constituent ce 15 p. 100. J'ai été étonné de constater que presque tous ces 900 moteurs ont été fabriqués par une compagnie des Etats-Unis qui a cessé de produire ce genre de moteur; et poussant mes recherches un peu plus loin, j'ai appris que les moteurs à essence fabriqués aujourd'hui dans la Nouvelle-Ecosse se vendent moins cher que ceux que l'on fabrique aux Etats-Unis. C'est là un autre des avantages que retirent les pêcheurs des Provinces maritimes.

L'hon. M. RALSTON: Est-ce que les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse n'ont pas insisté auprès de mon honorable ami pour que les pièces de moteurs soient mises dans la même catégorie que les moteurs, pour ce qui est du tarif?

M. ERNST: J'ai assisté à environ les trois quarts des séances de la commission royale dans la Nouvelle-Ecosse. Je n'ai pas assisté aux autres. Si j'ai bonne mémoire, un seul individu, M. Daniel Fleet, à Louisbourg, a demandé une réduction. D'autres en ont peut-être fait autant, mais je l'ignore. Je ne me plains pas de la réduction; je prétends simplement que le Gouvernement donne une pierre

à une industrie qui demande du pain. Cette industrie a besoin d'assistance, et on lui répond par un geste, par un rien. L'industrie de la pêche dans la Nouvelle-Ecosse traverse une crise. Dans une année de remaniement, elle s'adressait au ministre des Finances pour obtenir des changements dans le tarif douanier; l'un des changements demandés comportait le reclassement de l'article tarifaire concernant le droit actuel sur le poisson. Il existe aujourd'hui un droit de ½c. par livre sur la poisson importé dans ce pays, ou sur le poisson débarqué dans ce pays; sur le poisson non pris par des Canadiens sur des barques canadiennes. En d'autres termes, le Canadien qui fait la pêche sur une barque canadienne peut débarquer son poisson en franchise dans le pays; tous les autres sont tenus de payer un droit de ½c. par livre. La flotte de pêche de la Nouvelle-Ecosse compte onze chalutiers montés par environ 250 hommes; il y a en plus environ 15,000 hommes qui font la pêche à la ligne. De ces onze chalutiers, cinq appartiennent, ou sont supposés appartenir, à des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse; les six autres appartiennent à des gens du dehors. Ces six chalutiers ne sont peut-être pas toujours les mêmes, car ils vont et viennent. Ils retournent dans leur pays d'origine et d'autres les remplacent, mais aucun de ces chalutiers n'a jamais acquitté une fraction de cent de droit sur le poisson débarqué dans la Nouvelle-Ecosse. J'ai été surpris de découvrir ce fait, et lorsque j'écrivis au département pour en connaître la raison, on me répondit que ce poisson était débarqué en franchise parce que le ministère de la Justice avait rendu une décision à l'effet qu'un navire venant de l'étranger et affrété par une compagnie canadienne est considéré comme navire canadien de pêche. Je ne sais que dans la pratique ceci s'applique généralement aux chalutiers venant de Grande-Bretagne et battant pavillon britannique, mais je désire faire remarquer aux honorables membres que le tarif douanier dit que seuls les pêcheurs montés sur des barques canadiennes peuvent débarquer leur poisson en franchise au Canada. En d'autres termes, le mot "canadiennes" à un sens précis. Il veut dire "du Canada" et rien de plus. Cela n'inclut pas les barques britanniques. Pour pousser l'argument jusqu'au bout, supposons qu'un navire de pêche norvégien vienne ici et soit affrété par une compagnie canadienne. D'après la décision du ministre de la Justice, il aurait le droit de débarquer son poisson en franchise. Maintenant, comment ce navire peut-il être un navire de pêche canadien conformément à la loi concernant les navires marchands lorsque, d'après le droit international, ce navire est un navire norvégien? Mais même si l'on suppose que le ministère de la Justice a raison de prétendre que c'est là un navire canadien, il y a une autre considération.

Les hauts fonctionnaires du ministère de la Marine et des Pêcheries savent, ou devraient savoir, que ces navires ne sont pas du tout affrétés. La compagnie, il y en avait trois dont deux ont fait affaire dans la Nouvelle-Ecosse récemment, n'affrète pas le navire dans le sens propre du mot, mais elle conclut une entente en vertu de laquelle elle achète, à un prix fixé à l'avance, le poisson que ce chalutier débarque. Par exemple, pendant le mois d'octobre, il est entendu que l'on paiera 2c. la livre pour le poisson débarqué à tel port. Le chalutier va et vient à volonté, complètement libre d'agir à sa guise, sauf qu'il sait que le prix du poisson débarqué sera de 2c. la livre. De sorte qu'il n'y a aucun affrètement dans le sens légal de ce mot. Il y a subterfuge et évasion. Tout le poisson débarqué par ces chalutiers devraient acquitter le droit. Ils ont arraché le pain des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse depuis nombre d'années au su,—du moins le département aurait dû le savoir,—du ministre de la Marine et des Pêcheries et du ministre de la Douane.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Ces compagnies qui achètent ainsi ce poisson sont-elles des compagnies à charte de la Nouvelle-Ecosse?

M. ERNST: Je sais que deux d'entre elles ont une charte de la Nouvelle-Ecosse; quant à la troisième, j'ignore si elle possède une charte provinciale ou fédérale; mais je sais que dans leurs rapports avec ces chalutiers, il n'existe aucun affrètement dans le sens propre de ce mot. Ces chalutiers sont sous la régie entière d'une agence étrangère qui réside dans la Nouvelle-Ecosse et paye les hommes. Ils n'ont absolument rien à faire avec la compagnie. Certes, la compagnie anglaise, ou la compagnie qui envoie le chalutier au Canada, prend parfois comme prête-nom un Canadien à qui elle frète le navire et le Canadien s'accorde ensuite avec la compagnie acheteuse de poisson. Tout cela est fait dans le but d'échapper à la loi des douanes et revient, en substance, à priver les gens de Nouvelle-Ecosse, particulièrement les pêcheurs, du gagne-pain auquel ils ont droit. Ces six chalutiers capturent l'équivalent de ce qu'environ 2,500 pêcheurs prendraient, de sorte que 2,500 pêcheurs sont privés chaque année de leur gagne-pain par les pratiques illégales de ces chalutiers qui débarquent leur poisson sans payer de droits de douane. Je dirai au ministre des Finances que ce qui intéresse le plus les pêcheurs de Nouvelle-Ecosse, c'est de faire cesser cet abus. Il s'agissait, cette année, de modifier le tarif; ils avaient donc raison d'at-

tendre du ministre des Finances qu'il inclue dans sa revision générale, cet article 9, afin d'obliger ces chalutiers qui ne viennent ici que pour la saison, de payer les droits auxquels ils devraient être assujettis quand ils débarquent leur poisson en Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député donne-t-il à entendre que certaines compagnies n'ont que des chartes nominales ou qu'elles profitent d'un accord qui n'est pas une charte? Aurait-il l'obligeance de les nommer?

M. ERNST: Je ne divulguerai pas leurs noms ici, mais si l'honorable ministre veut bien relire la déposition faite par M. Wilson dans l'enquête de la Commission des pêcheries à Halifax, il y trouvera les preuves de ce que j'avance.

L'hon. M. RALSTON: S. Y. Wilson?

M. ERNST: Oui. L'honorable ministre sait de qui je veux parler. Je dirai aussi au ministre des Finances que l'on sera bien désappointé sur tout le littoral de la Nouvelle-Ecosse de voir que le Gouvernement n'a apparemment pas le courage d'aborder le problème. On en déduira, à tort ou à raison, qu'il a craint de le faire, parce que les directeurs de ces compagnies sont au nombre de ses partisans. La conclusion peut être fausse; je souhaite qu'elle le soit, mais je souhaite aussi pour les pêcheurs de Nouvelle-Ecosse que leurs griefs soient redressés au cours de la présente session.

Je crains que le rapport de la Commission des pêcheries ne soit déposé trop tard pour pouvoir le discuter comme il faut, mais j'insiste auprès du Gouvernement sur la nécessité d'une action immédiate. Si rien n'est fait, nous allons perdre, l'été prochain, un grand nombre de nos gens qui s'en iront aux Etats-Unis. Il faut agir et agir dès cette session-ci. Le sujet est trop étendu pour qu'un seul homme puisse l'étudier à fond. Toutefois, je tiens à faire quelques suggestions au Gouvernement au sujet de l'industrie de la pêche en Nouvelle-Ecosse et je les ferai maintenant, parce que je pense qu'il sera impossible de discuter à fond le rapport de la commission durant cette session.

Tout d'abord, on a besoin d'activer les recherches scientifiques. Il est vrai que nous avons une station biologique à Halifax; elle a eu de précieux résultats, mais elle n'a fait qu'effleurer la surface d'un grand problème. On a besoin d'activer les recherches et d'en faire bénéficier les pêcheurs.

Ensuite, il faut organiser un système coopératif parmi les pêcheurs, afin qu'ils n'achètent pas toujours au plus cher et ne vendent pas toujours au meilleur marché. Nos collègues d'en face ont constamment employé cette expression comme une sorte de dogme; l'occasion se présente aujourd'hui de lui donner une application pratique et de permettre aux pêcheurs d'organiser des coopératives.

Puis vient la nécessité de développer les débouchés. Je sais qu'on a entrepris une campagne d'éducation pour indiquer aux gens comment utiliser le poisson; mais cette campagne n'a pas été suffisante et a besoin d'être reprise avec plus d'intensité. Il faut en outre améliorer les moyens de transport, afin que le poisson arrive au marché en bon état. On a inauguré le système de bateaux collecteurs à certains endroits le long de la côte; il faut l'étendre à tous les endroits de la côte où les gens sont incapables de porter leurs produits au marché le plus proches.

L'uniformisation, l'inspection et la classification du produit mis en vente sont également essentiels. Le consommateur, pour devenir un client régulier, veut être assuré qu'il obtient ce qu'il y a de mieux et ces produits devraient être classés par qualités par les inspecteurs de l'Etat, comme cela se fait pour d'autres.

Vient ensuite la nécessité d'améliorer le système des signalements météorologiques et des rapports relatifs à la boitte. Je vois, d'après les journaux de Nouvelle-Ecosse, que le ministre de la Marine et des Pêcheries a offert d'inaugurer un système de signalement des tempêtes.

La même dépêche, partant d'Ottawa, disait en effet que c'était dû à l'insistance de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) sur le parquet de la Chambre. Je ne l'ai pas entendu moi-même, mais je pense qu'il a fait quelque chose pour obtenir cela du ministre, parce que c'est un pas dans la bonne voie. J'ai été aussi heureux d'apprendre que 75 bateaux de la flotte de Lunenburg sont munis du T.S.F. et partant reçoivent les indications météorologiques. Mais ce n'est qu'un début. Le poste de Louisbourg peut ne pas suffire. Il faudra peut-être irradier de cinq ou six postes des provinces pour assurer une réception complète en mer. On n'a pas fait d'essais pour découvrir si l'on peut entendre Louisbourg ou non à un endroit donné. On devrait les commencer sur une grande échelle. Le poste commercial d'Halifax et le poste de Moncton devraient aussi irradier les signaux de tempêtes et il devrait y avoir aussi un système de rapports sur la boitte, pour avertir les pêcheurs en mer de l'endroit le plus propice pour recueillir des appâts quand ils en ont besoin.

Ensuite, il est nécessaire de donner aux pêcheurs des renseignements sur les prix du marché. Aujourd'hui, dans bien des régions isolées, cette disposition n'existe pas et le pêcheur ne sait pas s'il obtient ou non un prix raisonnable pour sa pêche.

Enfin, et même si ces suggestions sont incomplètes, on devrait créer des liens plus intimes entre le département et les pêcheurs. Autrefois, ce service était confié au ministre de la Marine, comme subdivision ou branche de son ministère. La population de la Nouvelle-Ecosse—et je crois que les autres provinces partagent cet avis—est d'opinion unanime que la seule méthode sûre d'administrer le département est de le séparer complètement du ministère de la Marine et de le placer sous les ordres d'un ministre responsable. Alors seulement, aurons-nous cette liaison qui est nécessaire à la prospérité et l'amélioration de cette industrie.

Je n'offre là que des suggestions, monsieur l'Orateur, mais je pense qu'il faut agir immédiatement; on doit agir pour sauver une industrie ayant d'immenses ressources, une industrie qui peut prospérer et s'agrandir, mais qui est aujourd'hui languissante et mourante. Dans tout ce que j'ai dit touchant la province de la Nouvelle-Ecosse je n'ai pas été inspiré par un sentiment de dépression ou par un manque de foi dans son avenir. Je crois qu'elle a devant elle un avenir magnifique à condition de recevoir une direction éclairée du programme ministériel; mais, jusqu'ici, du moins en ce qui regarde la session actuelle, et comme le budget l'indique, quand nous y cherchons un indice de la politique du ministère, les perspectives sont bien minces. Nous, qui venons de la Nouvelle-Ecosse, demandons, tout d'abord une ligne de conduite au sujet de notre combustible et la protection pour permettre à nos aciéries de grandir; ensuite, nous voulons des débouchés pour nos produits agricoles; c'est-à-dire la suppression des misères qui proviennent d'une concurrence injuste de l'étranger et la conservation des débouchés pour nos producteurs. Troisièmement, étant comme la porte du Canada, nous voulons qu'une bonne proportion du commerce canadien passe par nos portes. Quatrièmement, nous demandons l'encouragement et la protection pour nos diverses industries manufacturières quand elle est nécessaire, non pas la protection qui entraîne l'accaparement, mais une protection qui leur permettra de vivre confiantes dans l'avenir. Enfin, pour notre industrie des pêcheries, une industrie aux richesses inépuisables, nous voulons la possibilité de grandir et de prospérer. Je crois que si nous obtenons ces choses sur lesquelles j'ai attiré votre attention, le rêve de Joseph Howe se réalisera:

"Le jour viendra où la Nouvelle-Ecosse, si petite qu'elle soit, fera vivre de la mer, une population d'un demi-million."

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. Ernst.]

Reprise de la séance

M. JULES-EDOUARD PREVOST (Terrebonne) (texte): Monsieur l'Orateur, pendant les quelques minutes que j'ai à ma disposition je désire faire quelques observations plutôt en marge du budget que strictement sur le budget. Et voici pourquoi: Il me paraît absolument superflu de faire l'éloge du budget qui nous a été présenté par l'un des ministres des finances les plus populaires qu'ait jamais eu le Canada. De ce côté-ci de la Chambre plusieurs orateurs,—des financiers experts,—ont fait cet éloge d'une façon brillante et avec une compétence telle que je crois inutile d'y revenir. D'autant plus que je sens que la tâche serait pour moi redoutable.

Quant à l'opposition, sa pensée sur ce budget, exprimée dans son amendement, est tellement floue et insaisissable que l'on est bien obligé de chercher ailleurs pour trouver la véritable opinion des adversaires du Gouvernement sur les grandes questions de la politique canadienne.

Monsieur l'Orateur, il est intéressant de constater que le programme du parti conservateur—dans la petite mesure où il en a un—doit inévitablement, pour répondre aux idées et à l'idéal du peuple canadien, se rapprocher du programme libéral. Je pourrais en apporter des preuves multiples. L'attitude prise par l'opposition conservatrice sur ce budget nous en apporte une nouvelle démonstration.

Il est reconnu depuis longtemps que la politique est la science des concessions. Ceci est surtout vrai dans un pays comme le nôtre où le gouvernement de la chose publique est rendu si difficile et si compliqué, pour des raisons de géographie, de distance, de races et de croyances diverses.

Les conservateurs et les progressistes radicaux, c'est-à-dire les oppositionnistes de l'extrême gauche, s'opposent à ce budget pour des raisons absolument différentes, plus que différentes, pour des raisons contraires et qui s'opposent les unes aux autres. L'amendement conservateur et le sous-amendement des progressistes irréductibles mettent donc bien en lumière la situation difficile que le Gouvernement de ce pays doit affronter.

La politique du juste milieu, si constamment prêchée et pratiquée par Laurier, est encore la politique du Gouvernement d'aujourd'hui. Cette politique a été battue en brèche par les extrémistes. Cependant elle est encore celle qui s'impose à notre pays, qui doit y triompher, et qui y triomphe dans le moment. A tel point que les intransigeants de toutes nuances sont obligés de l'admettre et de s'y soumettre lorsqu'ils veulent atteindre des

résultats tangibles, faire face à des réalités et au devoir que ces réalités imposent.

Arrêtons-nous, pour le moment, au parti conservateur. La position prise par lui sur le budget qui nous occupe indique bien qu'il n'ose plus se prévaloir des grands principes qu'il faisait sonner comme des éperons, il n'y a pas si longtemps; c'est faiblement et comme pour la forme que dans son amendement il combat la politique libérale.

Dans l'amendement proposé au budget par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), amendement qui exprime une critique faible, vague, inerte, indécise et imprécise, dans cet amendement, dis-je, nous retrouvons la politique nuageuse qui ressort de la grande convention conservatrice tenue en octobre dernier, à Winnipeg. Ce congrès solennel a réuni toutes les forces plénières du parti conservateur pour choisir un chef et définir un programme. Dans les conclusions des laborieuses délibérations de ce congrès, nous trouvons la preuve évidente que le parti conservateur ne peut adopter une ligne de conduite convenant au peuple canadien sans se rapprocher du programme libéral. Les résolutions adoptées à cette convention, touchant les nombreux aspects de la politique du pays, ne projettent aucune lumière nouvelle sur nos problèmes et ne font que confirmer, sous des formes diverses, la politique adoptée et mise en pratique par les libéraux.

Voyons d'abord la question tarifaire qui a été le grand cheval de bataille du parti conservateur pendant cinquante ans. La résolution de la convention de Winnipeg sur le tarif est véritablement une débandade des idées conservatrices. C'est une complète reculade et les adversaires de la politique libérale y rendent véritablement leurs armes. Ce parti qui, depuis de longues années, se lamentait aux quatre coins du ciel, gémissait sur le triste sort des industries que le parti libéral aurait ruinées; ces conservateurs qui pendant si longtemps n'ont cessé, et dans leurs discours extravagants et dans leur presse prébendée, de s'écrier que les taux tarifaires étaient trop bas, que les libéraux les avaient trop abaissés, que nos marchés étaient envahis par les produits étrangers, que le Gouvernement King était insouciant, coupable, criminel, antinational parce qu'il n'élevait pas la barrière tarifaire comme on le fait aux Etats-Unis et ailleurs, ces conservateurs, enfin réunis dans une une grande et solennelle assemblée pour émettre leur programme, que disent-ils?

Ecoutons-les: la convention se glorifie de "la politique historique fiscale du parti conservateur".

Admirons cette nouvelle et timide phraséologie dans la bouche des conservateurs. Ils n'osent plus même prononcer le mot de protection dont leurs orateurs se sont gargarisés pendant cinquante ans.

Ecoutons encore: "Notre tarif doit être revisé de temps en temps." Mais que fait-on alors de cette stabilité que l'on a réclamée sur tous les tons et que l'on avait érigée en dogme?

Puis, la résolution demande une commission du tarif,—que les libéraux d'ailleurs ont instituée et maintiendront,. La résolution demande aussi un tarif préférentiel pour l'empire, qui ne nuise ni aux fermiers, ni aux ouvriers et qui comporte l'utilisation des ports canadiens,—autant de choses qui sont, depuis longtemps, dans le programme libéral qui en a déjà réalisé une partie essentielle.

Et c'est tout. C'est tout ce que dit et demande le parti conservateur au sujet du tarif.

Comme vous le voyez, monsieur l'Orateur, on retrouve là la politique libérale. Le parti conservateur cesse d'être doctrinaire irréductible sur cette question du tarif; il est prêt à des concessions qu'il refusait avec indignation auparavant. Il n'est donc plus le temps où la protection, la haute protection était l'Alpha et l'Oméga de la politique des tories!

En ce temps-là, on aurait pu dire de cette politique toujours réclamée par les conservateurs comme le remède à tous nos maux, ce que Sydney Smith disait de la Réforme électorale demandée en Angleterre de 1815 à 1830:

"Toutes les jeunes personnes savent qu'aussitôt cette loi votée, elles trouveront un mari; les collégiens croient que les verbes latins seront abolis et que les tartelettes baisseront; le caporal et le sergent sont sûrs d'avoir double paye; les mauvais poètes s'attendent à ce qu'on lise leurs poèmes; et les sots seront désappointés comme ils le sont toujours."

Ce miroir à alouettes a été brisé par les conservateurs eux-mêmes.

Que nous sommes loin aussi des bruyantes et violentes réclamations conservatrices de 1925 et 1926! Après avoir voulu soulever le pays contre les libéraux, qu'il accusait de ruiner les industries nationales, le parti conservateur, dans son prétendu programme engendré à Winnipeg, s'est ni plus ni moins que rallié à la politique libérale. Il en reconnaît la supériorité, puisqu'il ne peut faire autrement que de s'en rapprocher et de l'imiter. Ce parti admet que les hauts protectionnistes, doctrinaires et intransigeants, n'ont plus leur place dans notre pays. C'est bien ce que les libéraux pensent depuis longtemps, au grand scandale des conservateurs.

Les libéraux ont pris les devants dans cette voie et les conservateurs ne font que les suivre. En effet, le premier, le parti libéral a compris que le tarif douanier devait **être un**

instrument souple et flexible, capable de s'adapter aux besoins nouveaux et aux circonstances variables que traverse le pays.

Grâce à une politique tarifaire modérée et à un sain opportunisme, les libéraux, tout en allégeant le fardeau de l'impôt douanier, ont rendu plus actif le développement des industries canadiennes, surtout de celles qui sont basées sur nos ressources naturelles.

La politique tarifaire des libéraux, je le rappelle de nouveau, a été fortement combattue par les conservateurs, qui l'acceptent et l'adoptent aujourd'hui.

Après 1921 surtout, le parti conservateur tory a harcelé le parti libéral, en qui il a feint de voir l'ennemi des industries et l'esclave de l'ouest. Tous les chefs du parti tory, dans cette Chambre, sur les tréteaux politiques, dans leur presse, se sont fait les violents dénonciateurs des libéraux qui, selon eux, trahissaient les véritables intérêts du pays, vendaient l'est à l'ouest, etc.

Pourquoi donnaient-ils ainsi l'alarme? Uniquement parce que les libéraux croyaient qu'un parti, et à plus forte raison un gouvernement, ne peut ni ne doit s'intéresser qu'à une partie du pays, qu'à un groupe, qu'à une classe, que tout en sauvegardant nos industries un tarif doit se préoccuper du producteur, de l'agriculteur et du consommateur. Or, c'est ce que demande maintenant le parti conservateur, si l'on en croit la résolution sur le tarif qu'il a adoptée à Winnipeg.

En vérité, les libéraux sont bien vengés.

Le parti conservateur, qui s'est attardé dans une politique démodée et dans une critique stérile, change son fusil d'épaule, pour des besoins uniquement électoraux tandis que le parti libéral ne fait que continuer la politique qu'il a toujours préconisée et dont le Canada a largement profité.

L'histoire politique démontre que les libéraux ont su appliquer le régime de la protection plus habilement que les conservateurs qui, depuis un demi-siècle, se vantent de l'avoir inventé. Le gouvernement libéral d'aujourd'hui continue la politique bienfaisante suivie par l'administration Laurier, qui a procuré au Canada quinze ans d'une brillante prospérité.

Le parti conservateur, en se rapprochant de la politique libérale, reconnaît le bien fondé de cette politique qui veut une protection plutôt large que haute, protégeant toutes les classes du peuple canadien et non pas seulement quelques groupes de favoris et de privilégiés.

Plusieurs DEPUTES: Très bien! Très bien!

M. PREVOST: Il en est de même, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le grand problème du transport. Pour les provinces maritimes comme pour les provinces de l'ouest et celles du centre, que peut bien proposer le parti conservateur que n'a déjà accompli ou commencé à réaliser le parti libéral?

Le transport est sans contredit au premier rang des questions politiques les plus importantes.

Les libéraux, depuis qu'ils sont au timon des affaires, se sont appliqués à étudier cette question et à résoudre les difficultés qu'elle comporte.

Les taux de transport de l'est à l'ouest et de l'ouest à l'est, le fameux arrangement de la Passe du Nid du Corbeau, l'envoi de nos vastes récoltes de l'ouest vers les ports canadiens, les intérêts des ports de Québec et des provinces maritimes compromis par des tarifs de transport trop élevés, tous ces aspects d'une question complexe, où des intérêts différents viennent en conflit, ont été attentivement examinés par le gouvernement King.

Depuis que les libéraux sont au pouvoir, des réformes heureuses ont été réalisées dans les tarifs de transport tant pour les provinces maritimes que pour les provinces de l'ouest et du centre. On n'a pas encore remédié à toutes les difficultés qu'implique inévitablement un système de transport à travers un pays aussi vaste que le nôtre. Mais on est en voie de trouver une solution complète à ce difficile problème.

Le pays doit donner crédit au gouvernement libéral des efforts qu'il a faits pour améliorer la situation et des excellentes solutions qu'il a déjà trouvées.

Voulant donner au pays l'union et l'accord sans lesquels ne peut exister un véritable esprit national, le gouvernement King a prêté une oreille attentive aux plaintes et aux doléances qui s'élevaient des différentes parties du Dominion. Bravant des préjugés aisés à exploiter par les adversaires et les influences de puissantes organisations qui tentent d'asservir la politique canadienne à leurs intérêts égoïstes, le gouvernement libéral s'est tourné vers l'est ou vers l'ouest pour leur rendre justice tour à tour.

Les conservateurs, naturellement, ont beaucoup critiqué le gouvernement libéral. Mais que proposent-ils pour résoudre le problème du transport? Les résolutions de la convention de Winnipeg nous apprennent que, sur la question du transport comme sur celle du tarif, le parti conservateur se contente de se rallier à la politique libérale.

S'agit-il de l'ouest? La convention déclare que le parti conservateur s'engage à "maintenir les taux de transport actuels de grains et produits de grains, comme maximum".

S'agit-il des provinces maritimes? La convention proclame que le parti conservateur "approuve et s'engage, quand il reprendra le

pouvoir, de mettre en vigueur les législations donnant suite au rapport de la commission Duncan". Or, comme on le sait, c'est ce qu'a fait le gouvernement King.

S'agit-il de l'usage des ports canadiens? La convention dit "que la politique du parti conservateur est de promouvoir le passage par les ports du Canada des produits canadiens et des effets importés pour l'usage des Canadiens". Or, comme on le sait encore, c'est la politique mise en pratique par le gouvernement King. En effet, par l'abaissement des taux de transport, il favorise les ports de Québec et des provinces maritimes; de plus, il a abaissé les droits douaniers sur les marchandises qui entrent au pays par les ports canadiens.

S'agit-il du chemin de fer de la baie d'Hudson? La convention dit "que le parti conservateur s'engage à le terminer sans retard et à aménager un terminus et un port convenables".

S'agit-il des chemins de fer nationaux? La convention affirme "que le parti conservateur s'engage à maintenir le réseau national indépendant de toute influence politique". Or, c'est là reconnaître et approuver ce qu'a fait le gouvernement libéral, qui a confié la direction de ce réseau à un homme d'une haute compétence qui, libre de toute attache politique, en a fait un immense succès.

En ce qui touche le problème du transport comme pour le tarif, le parti conservateur marche donc sur les brisées du parti libéral. Il n'offre rien de personnel, de nouveau, de spécial et de supérieur au peuple du Canada sur les sujets qui dominent la politique canadienne.

Qu'il s'agisse de tarif ou de transport, de lois sociales ou de réformes administratives, le parti libéral a su voir les intérêts canadiens partout et s'est évertué à faire prédominer ces intérêts nationaux sur les vues étroites des partis et des groupes.

Sa large politique d'unité nationale a d'abord été méconnue du parti conservateur, qui l'accusa, par exemple, de sacrifier l'est à l'ouest, de vendre l'est aux progressistes. On entend encore, dans une certaine presse tory, les faibles échos de cette violente dénonciation de 1925 et 1926. Mais voilà que le parti conservateur s'apprête à évoluer aussi sur ce terrain. Le choix de Winnipeg pour sa convention de l'automne dernier est tout un symbole, symbole d'ailleurs commenté et expliqué d'une façon très claire par l'ancien chef intérimaire du parti conservateur qui, avec une désinvolture inattendue, a tourné le dos à l'est pour ouvrir ses bras à l'ouest.

L'hon. M. LAPOINTE: Ecoutez!

M. PREVOST: Ici encore, les conservateurs changent leur fusil d'épaule. Avec lourdeur et en n'y mettant aucun doigté, ils cherchent à suivre la politique libérale et essayent de gagner les faveurs de l'ouest. Seulement, ce que le parti libéral a toujours fait, sous Laurier et sous Mackenzie King, par conviction et par amour de l'unité nationale, le parti conservateur le fait aujourd'hui par besoin électoral. Ce tardif expédient auquel il a recours est tellement en contradiction avec le passé que nous sommes en droit de soupçonner sa sincérité.

Voyons maintenant la grave question de l'impérialisme et de nos relations impériales.

Le parti conservateur ne s'est pas prononcé à la convention de Winnipeg, sur nos relations avec l'empire au point de vue de notre participation aux guerres et à la défense militaire ou navale de l'Angleterre et de ses possessions dans toutes les parties du monde.

Malgré la retentissante intervention de M. Meighen, la convention n'a ni endossé ni réformé la thèse de l'ancien premier ministre. De sorte que, dans l'éventualité où le Canada serait appelé à concourir dans une guerre impériale, nous ne savons pas quelle serait l'attitude du parti conservateur. Adopterait-il la politique du plébiscite avant d'agir, telle que préconisée par M. Meighen, ou la politique empressée dont la formule: "Ready, aye ready" a été proclamée par le même M. Meighen à Toronto? Le pays n'en sait rien.

La convention est restée muette sur ce point important et grave de notre politique.

Par de belles paroles, la convention a exprimé la loyauté du parti conservateur à la couronne. Par des phrases non moins belles elle s'est "réjouie des pouvoirs et de la liberté d'action que le Canada comme nation a atteinte". Et c'est tout. En vérité, c'est trop peu.

Ce ne sont là que des mots et des mots bien vagues. Il nous reste à attendre et à espérer que le parti conservateur pose des actes qui prouvent la sincérité de ses sentiments canadiens et autonomes. J'ai souvenance de plusieurs occasions où il n'a pas agi en conformité avec de tels sentiments. Par exemple, quand il blâmait le gouvernement King d'avoir conclu avec les Etats-Unis un traité qui ne portait la signature que d'un ministre canadien, lui reprochant d'avoir ainsi insulté l'Angleterre et son ambassadeur à Washington.

L'esprit impérial qui a animé la direction du parti conservateur dans le passé est bien connu. Il nous a valu des lois, des luttes, des actes déplorables qui font partie de notre histoire politique. Aujourd'hui, son programme serait-il plein à déborder de paroles suaves et de dé-

clarations pompeuses sur l'autonomie canadienne et sur l'égalité des races, cela serait insuffisant, me semble-t-il, pour nous rassurer sur la direction du parti conservateur. L'avenir seul nous dira si ce parti s'est véritablement affranchi de l'influence des tories, des orangistes et des jingos qui l'ont guidé jusqu'ici.

Les Canadiens amis de la paix, de l'union et de la concorde—les Canadiens-Français sont de ceux-là—ne veulent pas être injustes pour le parti conservateur, mais ils ne veulent pas non plus être dupes des politiciens qui pendant trop longtemps ont servi de généraux à ce parti.

Les Canadiens-Français, spécialement, ont raison d'être prudents et précautionneux. Ils n'ont pas encore oublié les poussées de fanatisme qui ont enlaidi la vie canadienne et dont ils ont eu tant à souffrir. Ils ne sont pas encore prêts à absoudre le parti conservateur de son odieuse loi des élections en temps de guerre. Leur fierté comme leur ardent amour de l'unité nationale leur défendent de se confier sans réserve à la direction d'un parti qui les a laissé vilipender par sa principale presse pendant trop longtemps et qui a encore comme alliés, aujourd'hui, des chefs de ligue qui battent en brèche la doctrine des fondateurs de la Confédération, en préconisant une seule langue pour ce Dominion.

En vérité, le programme conservateur né à Winnipeg n'offre aucune garantie sérieuse que les impérialistes et les orangistes ont cessé de commander et de parler haut dans le parti conservateur.

La véritable politique canadienne, celle de l'avenir, est détenue par le parti libéral. Le parti conservateur ne peut en adopter une autre sans s'éloigner de la volonté et du cœur de la nation.

Aujourd'hui comme hier, l'idée libérale est à la base de toutes les réformes qui profitent au peuple. Les libéraux sont fiers de cette belle tradition. Loyaux à la couronne, oui certes ils le sont, mais ils sont surtout des citoyens canadiens, jaloux de leurs libertés et de leur autonomie.

Les conservateurs, avec ou sans les orangistes, seront obligés de se rallier à cette politique ou devront se résigner à croupir dans leur impuissance et leur impopularité.

Le fait que le parti conservateur ne peut adopter un programme convenable pour le Canada sans imiter, dans les grandes lignes, le programme libéral, est un hommage rendu à ce programme, en même temps qu'une leçon pour les conservateurs, qui ont délaissé les meilleures traditions de leur parti et qui ont trop souvent oublié que le Canada marche d'une façon invincible et irrésistible vers ses grandes destinées nationales.

[M. Prévost.]

M. A. E. ROSS (Kingston): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à propos de l'exposé budgétaire, je veux démontrer qu'un des devoirs du Gouvernement est de posséder une connaissance exacte des ressources naturelles du pays. A cette fin, l'administration est divisée en divers départements, dont chacun a un directeur distinct et est chargé de l'étude d'un aspect particulier de la question. Le Gouvernement a aussi le devoir de connaître les habitants du pays, leurs caractéristiques ethniques, leurs aptitudes pour certains travaux, leurs tendance et leurs aspirations, afin d'utiliser d'une façon rationnelle les qualités de ces gens dans l'exploitation des ressources naturelles. On ne trouverait pas trace de cette préoccupation, si l'on examinait les idées qui ont présidé à l'élaboration du budget à l'étude. Le Gouvernement, par la connaissance des ressources naturelles et de la composition de la population, devrait pouvoir formuler une politique d'intérêt général; mais le projet de budget n'en révèle aucune. Le Gouvernement devrait être en mesure aussi de s'en tenir au programme qu'il a formulé quel qu'il soit; cependant, si nous examinons les budgets qui ont été déposés en ces dernières années, on se rend compte que le Gouvernement King n'adhère à aucun programme. Des partisans qui satisfaits une année sont mécontents l'année suivante; on assiste à toute une série de manœuvres politiques en vue de conserver les rênes du pouvoir au parti libéral au lieu de mettre en vigueur une politique nationale dans le meilleur intérêt du pays.

Nous pouvons même aller encore plus loin. Nous constatons que le Gouvernement du jour compte beaucoup sur la Providence; mes honorables amis ont grande confiance en la Providence. Si quelqu'un désire un emploi il doit plutôt se fier à la Providence qu'au Gouvernement actuel. Dans la capitale, de même qu'en nombre d'autres villes, les sans-travail en sont encore à se fier à la Providence et à compter sur les tempêtes de neige pour obtenir du travail au moins pour quelques heures.

Et maintenant, je désire faire quelques observations afin de faire voir en quoi le présent budget favorise ou non la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Certains des orateurs qui m'ont précédé ont examiné les divers aspects du budget à l'étude au point de vue technique. Cet après-midi, nous avons eu le plaisir d'entendre un splendide discours qui nous a fait voir quel effet il aura sur les industries de la Nouvelle-Ecosse. Pour moi, je tiens, à discuter certains problèmes qui intéressent la province d'où je viens. Je parlerai tout d'abord du

développement de l'industrie du feldspath. Dans le comté de Frontenac, on trouve la meilleure variété de feldspath du monde entier; on rencontre également de riches gisements de ce minerai dans les différentes parties de l'Ontario et de l'est des Etats-Unis. Or, il est intéressant de prendre note des faits en ce qui regarde l'exploitation de cette richesse naturelle et de nous rendre compte des méthodes que le Gouvernement emploie afin de développer cette industrie. Le feldspath est utilisé dans nombre d'industries; on l'emploie pour la céramique, pour la fabrication de la porcelaine et des tuiles ainsi que de certaines espèces de verre. Or, on compte aux Etats-Unis trente et une usines qui s'emploient à broyer le minerai. Le minerai brut est admis en franchise aux Etats-Unis tandis qu'un droit de 30 p. 100 est imposé sur le minerai du moment qu'il est broyé. Or, bien que le Canada possède les plus riches gisements de feldspath du monde entier, nous n'avons que deux usines pour le broyage du minerai; il n'y a qu'une explication à cette situation déplorable et c'est l'indifférence du Gouvernement. L'une de ces usines est située à Kingston et l'autre à Toronto. Pour l'instant, ces deux usines suffisent à tous les besoins du pays. Cependant, si cette industrie était traitée au Canada avec la même sollicitude qu'aux Etats-Unis, la situation serait grandement améliorée. Si le minerai broyé était seulement assujetti à un droit de 15 p. 100 au lieu de 30 p. 100, le rendement de ces usines, ainsi que le nombre des ouvriers, serait doublé du coup. La question a été soulevée devant la cour consultative du tarif, mais on ne lui a pas consacré la moindre attention. Le Gouvernement, à mon avis, devrait s'occuper de l'affaire et accorder à ces deux établissements au moins la moitié de la protection dont jouit la même industrie aux Etats-Unis.

Et la situation est passablement la même en ce qui regarde l'industrie du mica. Nous avons dans la province de Québec et l'Ontario des gisements de mica de la meilleure qualité; cependant, nous négligeons d'encourager le développement de cette industrie comme on le fait au Etats-Unis. Du moment que le mica canadien est expédié aux Etats-Unis à l'état brut et sans aucune intervention de la main-d'œuvre, il est admis en franchise; cependant, dès qu'il a reçu un commencement de main-d'œuvre notre mica est assujetti à un droit qui augmente au fur et à mesure des transformations qu'il a subies. Bref, le but que poursuivent nos voisins du Sud c'est de procurer du travail à leurs ouvriers au détriment de la main-d'œuvre canadienne.

La protection que réclament les maraîchers du Canada est un autre problème digne de considération du Gouvernement. On trouvera peut-être étrange que le représentant d'une division urbaine parle au nom des maraîchers; m'est avis, toutefois, que les villes se rendent compte qu'elles seront prospères si la population rurale réalise des bénéfices raisonnables et *vice versa;* de fait, l'une ne va pas sans l'autre au point de vue économique. Nombre de cultivateurs exploitent la culture maraîchère par tout le pays et ils ont droit à quelque considération de la part du Gouvernement. Si le Gouvernement frappait d'un droit les légumes importés, ce sont les richards qui seraient tenus de l'acquitter et ils sont parfaitement en mesure de le faire. Quoiqu'il en soit, le Gouvernement devrait tenir compte des revendications de l'association des maraîchers, car il s'en désintéresse absolument à l'heure actuelle.

Pour ce qui est du problème de procurer plus de travail à nos ouvriers, il y a déjà plusieurs années que j'ai appelé l'attention du Gouvernement sur la question de la constitution des conseils d'administration de nos compagnies de navigation. Le gouvernement des Etats-Unis ne permet pas qu'un seul Canadien fasse partie du conseil de direction d'une compagnie américaine. D'autre part, au Canada, il suffit qu'un seul directeur canadien fasse partie du conseil d'administration d'une compagnie de navigation pour assurer la haute main aux Américains et causer des torts incalculables à nos marins et à notre trafic. Dans le même ordre d'idées, j'ai également appelé l'attention du Gouvernement, sur le problème que constituent les réparations à faire aux navires ayant subi des avaries. Du moment qu'un navire américain subit des avaries dans les eaux canadiennes, les réparations nécessaires sont taxées à raison de 50 p. 100, à son retour aux Etats-Unis; tandis que la taxe n'est que de 25 p. 100 au Canada. La conséquence, c'est que les Américains évitent autant que possible de faire réparer leurs navires au Canada du fait de ces règlements.

Un autre aspect du budget qui intéresse particulièrement ma circonscription, c'est le peu de protection accordée à la fabrication des locomotives et d'autres machines utilisées dans l'industrie minière. S'il y a une industrie au Canada qui devrait bénéficier de la fabrication canadienne c'est bien celle des mines. La *Canadian Locomotive Works,* de Kingston, a commencé la fabrication de locomotives, de machines et autre outillage à l'usage de l'exploitation minière, et j'inviterai le Gouvernement à faire en sorte que cette industrie se voit accorder un peu plus de protection que

ne lui en accorde le projet du budget, afin d'assurer la continuation de cette fabrication au Canada.

Il y a encore autre chose dont il n'est pas fait mention dans le budget, mais qui est de première importance pour notre région. Je veux parler de l'exploitation hydraulique du Saint-Laurent. Dans l'est de l'Ontario, les opinions semblent partagées à ce sujet, et tout en croyant qu'il ne reste plus rien à dire sur cette question, je me permettrais de faire observer au Gouvernement que cette exploitation hydraulique du Saint-Laurent n'est pas uniquement une question de génie, mais qu'elle se rattache également à la navigation, et dans l'examen de la question de savoir si, oui ou non, il devrait être donné suite à ce grand projet, l'on devrait tenir compte de l'avis des navigateurs et des gens versés en matières maritimes.

Après ces allusions à des questions d'ordre régional, je désire ajouter quelques mots au sujet du budget dans son ensemble. Logiquement, on serait porté à s'attendre à des appréciations indépendantes de l'autre côté de la Chambre (la droite), surtout depuis que nous avons une faction indépendante qui a quitté ce côté (l'extrême gauche), sous la direction de notre bon ami le ministre de l'Immigration et de la Colonisation (l'hon. M. Forke). Et encore plus, devrions-nous nous attendre à ces observations indépendantes, étant donné qu'en maintes circonstances le ministre de l'Immigration a professé, lorsqu'il siégeait sur ces bancs, des opinions sensiblement opposées à celles des honorables députés qui occupent les bancs ministériels. Je voudrais bien savoir de lui ce qu'il pense du programme fiscal du Gouvernement en se rappelant ses déclarations du passé. Soyons plus précis. En 1924, il nous disait que le budget devrait être un exposé financier indiquant les engagements et les obligations de l'Etat avec une clarté telle que le premier venu puisse le comprendre facilement. Si le ministre de l'Immigration estime que ce budget est d'une telle clarté que le premier venu est en mesure de le comprendre, il a acquis, depuis qu'il est passé à droite, une plus grande largeur de vues que celle dont il témoignait au temps où il siégeait à l'extrême gauche. En 1923, alors qu'il était à la tête de ce groupe indépendant, le même honorable représentant a protesté vivement contre le budget et a proposé un amendement qui comportait deux choses. En premier lieu, cet amendement préconisait la révision et l'augmentation de l'impôt sur le revenu en vue de le faire porter davantage sur le revenu du capital, et ensuite, il réclamait le relèvement de la taxe d'accise ainsi que d'autres impôts sur les objets de luxe. Or, depuis deux ans que le ministre siège de l'autre côté de la Chambre, et voit fouler aux pieds ses principes, il n'a même pas élevé la voix une seule fois pour les défendre. Nous concevons facilement ce que devaient ressentir ces honorables membres, il y a quelques années, alors que se produisirent les premières désertions de leur camp; deux de leurs collègues, se voyant seuls à défendre leurs principes sur les bancs progressistes, passèrent à la droite. Ils prirent place sur les sièges d'arrière, et nous nous rappelons encore les larmes que versa le ministre actuel ce jour-là, lorsqu'il dénonça cet acte de déloyauté de la part de ses partisans. C'était choses bien pénible; son premier *whip* et le président de son caucus s'étaient tournés contre lui. Mais où le trouvons-nous aujourd'hui lui-même? Dans les bras mêmes de ces messieurs. Il est maintenant à appuyer son premier *whip*. Toutefois, je désire signaler à la Chambre une circonstance fort significative. Lorsque ces deux déserteurs passèrent de l'autre côté de la Chambre, ils prirent place sur les banquettes d'arrière, mais mon honorable ami s'est approché des sièges de devant autant qu'il lui était possible, et ce pour quelle raison? Quelqu'un prétend qu'il y a dix milles raisons à cela, mais nous savons, du moins, qu'il s'est complètement dépouillé des principes qu'il avait fait siens lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre.

M. MILLAR: L'honorable député me permet-il une question?

M. ROSS (Kingston): Je ne suis pas encore rendu à l'honorable député; qu'il se rassoie et j'en viendrai à lui en temps opportun.

Mon honorable ami le ministre a fait une autre déclaration au sujet de la nécessité de ce groupe indépendant. D'après lui ce groupe était indispensable au pays et il s'est servi des termes suivants:

> Nous ne reviendrons pas sur nos pas; nous avons les yeux tournés vers le soleil levant...

Evidemment, il importe peu de quel côté se trouve le soleil aujourd'hui que les principes ne sont plus. Ce budget est bien ce que l'on peut attendre d'un Gouvernement composé d'éléments unis à la seule fin de se maintenir au pouvoir, d'éléments qui ont fait table rase de leurs principes et qui, dans l'espace de quelques années, ont secoué toute adhésion consciencieuse aux principes susceptibles de servir de base à un programme national destiné à faire du pays un seul grand tout. Le budget n'offre rien qui soit de quelque avantage au travailleur. A l'appui du budget, on a prétendu que le pays traversait une ère de grande prospérité. Si c'est vrai, je ne poserai qu'une question, et c'est tout ce que je dirai au sujet de la prospérité: Si le pays est prospère, et que les citoyens s'en aperçoivent, si les

habitants d'Angleterre le constatent, et si le ministre de l'Immigration ne réussit pas à attirer les sujets étrangers dans ce pays florissant, que faut-il en conclure? Ou le Canada n'est pas aussi prospère que le prétend le Gouvernement, ou bien le ministre n'a pas accompli sa tâche.

Une VOIX: Les deux.

M. ROSS (Kingston): Un honorable député dit "les deux". Eh bien! c'est au Gouvernement de répondre.

Le cabinet prétend avoir réduit la dette nationale. Ce sujet a été ressassé, mais je n'entends aucun membre du ministère expliquer pourquoi l'augmentation de la dette des chemins de fer est plus considérable que la soi-disant diminution de la dette publique. Je me contenterai de citer des statistiques qui ont été données à maintes reprises. D'après les chiffres ministériels, la réduction a été de 105 millions. Maintenant, si nous consultons le rapport officiel du réseau national, nous constatons une augmentation de dette de 158 millions en chiffres ronds, ce qui prouve que non seulement la dette n'a pas été réduite mais qu'il y a eu une augmentation d'environ 53 millions sous le régime du ministère actuel. Je passe à une question qui a été amplement discutée, mais dont je dirai quelques mots. La manière dont le Gouvernement a traité l'industrie des lainages indique bien son attitude à l'égard de cette industrie. En étudiant l'histoire de l'industrie lainière, nous voyons que, pour quelque raison inconnue, le parti libéral y a toujours été hostile. C'est ce que démontrent à l'évidence les statistiques suivantes: En 1885, il y avait 241 usines de lainages, 460 cardes, 2,062 métiers. En 1897, nous comptions 236 établissements, 477 cardes et 2,120 métiers. Puis est intervenu la politique des libéraux, et les chiffres suivants se rapportent à l'année 1907, alors que le tarif du gouvernement libéral a diminué le nombre des manufactures de 236 à 148. En 1912, il n'y en avait plus que 78. Durant les quelques années qu'un ministère favorable à cette industrie a été au pouvoir le nombre des usines a augmenté, mais depuis l'avènement des libéraux, il y a quelques années, il a diminué peu à peu, au point qu'il n'est plus aujourd'hui que de 59. Voici une observation que je désire faire à nos gouvernants au sujet du filé admis en franchise. Si un manufacturier importe cet article, voici comment, pour ainsi dire, il s'adresse à ses employés: "Je n'ai plus besoin de vos services. Je vais discontinuer la fabrication du filé, afin que mon industrie me rapporte davantage." Si un manufacturier importe son filé, qu'arrive-t-il? Tous les autres fabricants au Canada l'imiteront. Le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) secoue la tête, mais c'est certainement ce que nous verrons. Tous seront forcés d'importer leur filé pour rivaliser avec le manufacturier qui aura, le premier, pris cette décision.

L'hon. M. MALCOLM: Mon honorable ami comprend, sans doute, que le filé, en franchise, ne concerne qu'une branche de l'industrie.

M. ROSS (Kingston): C'est ce que je veux dire. Je ne parle que d'une branche. J'ignore ce qui arriverait si cela se généralisait.

L'hon. M. MALCOLM: On achète aujourd'hui à l'étranger une grande quantité de filé.

M. ROSS (Kingston): C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet. C'est suffisant si j'ai réussi à montrer comment sera atteinte une branche de l'industrie des lainages. Comme tous les manufacturiers seront obligés d'importer leur filé, les employés seront jetés sur le pavé et invités par le Gouvernement à se trouver du travail aux Etats-Unis où n'importe où ailleurs.

Le Gouvernement assure qu'il réduit les impôts, mais l'opposition n'est pas de cet avis. La diminution de l'impôt sur le revenu n'intéresse, comme on l'a dit aujourd'hui, que cent seize mille habitants. Mais en maintenant la taxe de vente, dont notre amendement propose la suppression, toute la population s'y trouve concernée. La perception de cette taxe atteint le pauvre plus que tout autre. Durant son administration, le Gouvernement a enlevé, de cette source, $472,888,973 aux contribuables. Le plus que les conservateurs ont pris a été 38 millions. Le ministère actuel a soustrait au peuple plus de 100 millions en portant à 6 p. 100 l'impôt sur les ventes. A notre sens, cet impôt devrait disparaître.

Voici exactement les perceptions touchées par le Gouvernement actuel en taxes prélevées sur le pauvre contribuable. En 1921-1922, la taxe est portée à 4 p. 100 et le trésor touche $61,520,687.79. En 1922-1923, il perçoit, de cette même source, $91,262,254.13. En 1923-1924, il porte la taxe à 6 p. 100, et elle lui rapporte $100,980,076.80. En 1924-1925, le Gouvernement abaisse la taxe à 5 p. 100,—c'est ce qu'il entend par diminution de l'impôt,—et il encaisse $62,795,183.84. En 1925-1926, elle lui rapporte $74,025,093, et 1926-1927, $82,305,670. Soit un total de $472,888,-973, prélevés par la taxe de vente. Voilà la somme énorme que le Gouvernement a prélevée sur le pauvre contribuable canadien. Or, étant donné les grandes prétentions du Gouvernement à l'économie et les vives instances du ministre de l'Immigration et de la Colonisation dans le même sens lorsqu'il occupait

un siège à gauche, le Gouvernement ferait bien d'abolir entièrement la taxe de vente. Voici un article relatif aux tissus, dont je vais donner lecture et qui s'applique également à tout autre article ouvré. Il résume la politique adoptée par l'Angleterre lorsqu'elle travaillait à s'établir solidement.

Il vaut mieux vendre le tissu que la laine; le tissu fini plutôt que le tissu non fini; le tissu à trame complexe plutôt que le simple croisé; le tissu teint plutôt que le tissu non teint; le tissu de teinture anglaise plutôt que celui de teinture étrangère; et tout cela afin que les nationaux en retirent autant d'avantage possible.

M. ADSHEAD: Quelle est la date de cet article?

M. ROSS (Kingston): Vers 1714. C'était la politique de l'Angleterre alors, et c'est encore sa politique établie actuellement. Que l'honorable député ne l'oublie pas: l'Angleterre s'est consolidée par le moyen du système protectionniste, et c'est là l'un des principes qu'elle a suivis. En voici un autre qui en est la suite et que le Gouvernement devrait bien faire sien:

L'importation d'articles qui diminuent la consommation des nôtres ou paralyse le progrès d'une de nos fabriques est évidemment à notre désavantage et contribue nécessairement à la ruine d'une multitude de gens.

Voilà un principe que le Gouvernement ignore entièrement. Le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) se tient coi à son siège, pendant que ses collègues rejettent sur son département toute la responsabilité des traités avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Aussi, prend-il soin d'éviter les réunions d'associations d'industrie laitière, où les questions peuvent l'importuner. C'est un malin.

Pour terminer, je dirai que jamais pays n'a eu pareille occasion de formuler une politique nationale; aucun gouvernement n'a eu pareille chance d'arrêter un système fondé sur le bien national. Nous possédons des ressources illimitées dont chacune peut alimenter une industrie complète, et cependant nous laissons exporter nos minerais qui vont nourrir les industries du pays voisin. Ainsi, le Gouvernement pourrait bien s'intéresser à l'industrie sidérurgique. Nous avons des gisements de minérai de fer dans l'est de l'Ontario et d'autres, inépuisables, au nord des Grands lacs, et cependant depuis quelques années pas une livre n'en a été extraite ou utilisée. D'autres industries présentent des difficultés, mais voici une entreprise où le Gouvernement pourrait bien intervenir pour le plus grand bien du pays. La même chose peut se dire de l'industrie de la pâte de bois et du papier. C'est le temps d'agir. Si le Gouvernement attend encore cinq ou dix ans, l'occasion sera passée pour toujours d'établir une politique tendant à faire du Canada un grand pays.

L'on a laissé péricliter l'industrie de la pêche tant du côté de l'Atlantique que du côté du Pacifique. Ce Gouvernement ne s'est nullement occupé de la question. De fait, je me demande s'il s'applique à autre chose qu'à découvrir le moyen de conserver le groupe indépendant, afin de se maintenir au pouvoir. Il devrait du moins montrer un peu plus de sympathie pour ce groupe, et transposer dans la pratique quelques-uns des principes qu'ils préconisaient lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, au lieu de leur en imposer constamment le sacrifice. Mais je constate que le Gouvernement les a circonvenus de toute manière et qu'il leur a fermé toute issue; il leur faut endurer en silence et assister résignés au massacre de tout ce qu'ils préconisaient lorsqu'ils étaient à gauche.

Je prie donc le Gouvernement d'étudier la situation, de choisir parmi nos ressources nationales, celle dont la mise en valeur peut davantage assurer le progrès national et d'y appliquer un plan susceptible de rendre le Canada attrayant au point de vue social comme au point de vue activité. L'exploitation de ces ressources assurerait du travail à tout le monde, l'émigration aux Etats-Unis cesserait; l'on reviendrait au Canada au lieu de le quitter; ce serait le retour réel et non point imaginaire. J'ai parcouru ma circonscription et toute la contrée voisine, et je n'ai pu constater le retour de plus d'une douzaine de personnes. Deseronto et Trenton, qui étaient autrefois des villes prospères, ont perdu presque toute importance à cause de la politique du Gouvernement actuel. Des familles de huit ou dix personnes sont parties et je n'en ai pas vu revenir une seule. Je demande donc au Gouvernement de voir, dans son prochain programme financier, à établir une politique nationale sur quelque ressource naturelle, afin d'améliorer la situation du pays plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

M. MALCOLM LANG (Témiscamingue-Sud): Monsieur l'Orateur, je viens de passer le dimanche dans ma circonscription et je me fais un devoir et un plaisir de faire connaître au ministre des Finances, au Gouvernement et aux membres de la Chambre la satisfaction qui règne chez mes commettants en général au sujet de l'exposé financier que nous sommes à discuter. J'ai eu l'occasion de visiter diverses parties de ce grand comté et de converser avec les prospecteurs, les mineurs, les cultivateurs et les ménagères, avec des gens de toutes les classes et de tous les différents partis politiques, et je n'ai pas entendu exprimer une seule opinion qui ne fût favorable au programme financier qui vient de nous être pré-

senté et qui ne manifestât la satisfaction qu'on éprouve à voir améliorer merveilleusement la situation de notre grand pays.

Je désire présenter mes hommages à l'honorable député de la ville de Kingston (M. Ross) qui vient de nous adresser la parole. J'ai écouté son discours avec beaucoup de plaisir et d'attention et je désire le complimenter et lui dire qu'il a fait un discours absolument merveilleux, vu la difficulté de la cause qu'il a essayé de défendre. Je me permettrai d'abord de relever quelques-uns des arguments qu'il a prié la Chambre d'écouter relativement à l'industrie minière, et je lirai un article de fond publié jeudi dernier dans le *Northern Miner*. Quand le rédacteur de ce journal a écrit son article, il avait eu le temps d'étudier les effets que pourront avoir les propositions budgétaires sur l'industrie minière en Canada. Le *Northern Miner* est un journal publié à Cobalt, centre de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Ses propriétaires-éditeurs sont deux frères qui, voilà quelques années, sont venus dans l'Ontario septentrionale faire œuvre de pionniers comme bien d'autres y sont allés. L'un d'eux, avant d'arriver dans cette région du nord, avait fait un peu de journalisme. Peu de temps après leur arrivée parmi nous et après avoir pris connaissance des possibilités de la contrée, ils purent faire venir une presse avec laquelle ils établirent une imprimerie à l'époque de la fondation du camp de Porcupine, vers 1909 ou 1910. Ce journal a progressé et il est aujourd'hui très répandu dans tout le Canada. Il possède la confiance de tous ceux qui, dans notre pays et aux Etats-Unis, s'occupent tant soit peu d'industrie minière ou de placements miniers. Il s'est acquis la réputation d'un journal honnête et donnant des renseignements authentiques au public. Il ne circule pas seulement dans notre pays, mais aussi dans tous les pays où l'on s'intéresse aux mines. Il est beaucoup lu aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Quiconque s'intéresse quelque peu aux mines connaît le *Northern Miner*, de Cobalt, et le lit pour y trouver des renseignements exacts au sujet de nos mines canadiennes. On le lit en Europe, dans l'Afrique du sud, aux Etats-Unis et dans tous les autres pays où l'on s'occupe d'industrie minière. Un article de fond publié le 23 février dans ce journal intéressera, je le crois, les membres de cette Chambre et le pays en général. C'est intitulé "Une bonne politique financière pour les mines". Voici ce qui est écrit:

> Les réductions des taxes et du tarif annoncées par le ministre des Finances vont épargner un million de dollars par année à l'industrie minière du Canada. Et les changements proposés vont être particulièrement encourageants pour une branche de l'industrie minière dans laquelle on peut compter que le Canada sera au premier rang, celle du traitement des minérais mélangés, comme les minérais contenant à la fois du cuivre, du zinc, du plomb, de l'or et de l'argent, qui apparaissent aujourd'hui si abondants dans le nord du Manitoba, à Sudbury et à Rouyn.
>
> Parmi les modifications importantes du tarif, il y a celle par laquelle on admet en franchise certains acides employés dans le traitement des minérais complexes et celle par laquelle on réduit les droits sur les machines et l'outillage employés pour la réduction et la fusion des minérais. Quand on songe que plusieurs nouvelles usines sont à s'ériger, ces modifications sont particulièrement intéressantes. On réduit aussi les droits sur un genre de monte-charge qui n'est pas fabriqué au Canada.
>
> Les modifications tarifaires ont été préparées de façon à ne pas nuire à la fabrication croissante des outillages de mine en Canada. Voici une industrie qui devient importante et qui devient d'une grande utilité pour l'industrie minière du fait que les manufactures canadiennes deviennent capables de fournir rapidement les sortes de machines et des parties de machines dont on a besoin au Canada. Le Gouvernement croit qu'en dégrevant le tarif sur ces articles il aidera à nos mines sans nuire aux manufactures.
>
> La Ontario Mining Association a dû apprendre avec plaisir que, sur les six demandes qu'elle a formulées, cinq ont été accordées. On n'a pas insisté sur la sixième, qui n'était d'ailleurs pas importante, parce qu'on s'est rendu compte que cela serait nuisible à l'industrie manufacturière.

Dans mon humble opinion, et pour toute personne bien pensante, ce témoignage constitue un bel éloge du ministre des Finances et du Gouvernement actuel.

M. GOTT: Donnez-en le mérite à l'honorable Charles McCrea.

M. LANG: Peut-être ferais-je aussi bien de dire que le *Northern Miner* est, règle générale, tout à fait sympathique à l'honorable Charles McCrea et au gouvernement conservateur. Comme je le disais au début, ce journal s'est créé une réputation d'honnêteté et de véracité quant aux faits fournis au public sur l'industrie minière au Canada. Il s'est montré indépendant des partis politiques, mais je sais que son éditeur et ses propriétaires ont voté régulièrement en faveur du parti conservateur dans le passé. Après cette explication, nos collègues comprendront que cet éditorial n'a pas été écrit dans le but de louanger le gouvernement libéral d'Ottawa, mais simplement comme expression honnête des conclusions de l'auteur après étude de l'effet des réductions tarifaires que le ministre des Finances annonce dans son budget.

Cette Chambre doit beaucoup à l'honorable représentant de Nipissing, (M. Lapierre) pour le discours qu'il a prononcé au début de ce débat. D'une façon concise, il a exposé le rôle important que joue l'industrie minière dans tout le Canada aujourd'hui, et je n'y reviendrai pas. Je désire, cependant, féliciter le ministre actuel des Mines (l'hon. M. Stewart) de

l'attitude sympathique que lui et son département ont témoigné toujours à l'égard de cette industrie depuis l'avènement du Gouvernement actuel. Tous ceux qui s'occupent de mines au Canada et tous ceux qui se sont occupés de cette industrie avant l'arrivée au pouvoir du Gouvernement actuel s'accordent à dire que le traitement reçu du ministère et de la division des mines est de beaucoup plus généreux et sympathique que sous tout autre régime, attitude qui a affecté toute l'industrie minière du pays. La division des mines, sous la direction du docteur Camsell, comme sous-ministre, a fait un lever géologique de toutes les régions éloignées de notre grand pays, et a préparé des cartes géologiques donnant des renseignements très précieux pour les prospecteurs et les mineurs en général. Ses travaux de recherches ont aussi été d'un grand secours pour toute l'industrie minière du pays. Avant de passer à autre chose, puis-je dire pour l'avantage de l'honorable représentant de la ville de Kingston qui vient de reprendre son siège, que s'il avait écouté les remarques de l'honorable ministre des Mines, il y a quelques jours, lorsqu'il nous a parlé de son voyage en Europe, l'an dernier, des travaux de recherches qui s'y font au point de vue minier, laissant entendre à la Chambre que le problème du traitement convenable des minerais de fer de ce pays avait été, à ce qu'il en croyait, résolu à la suite de recherches scientifiques, il aurait compris que le fer que nous trouvons en si grande abondance dans plusieurs parties de ce pays constitue un actif national considérable, et que l'industrie du fer comptera bientôt parmi les plus importantes du pays.

Puis l'honorable député de la ville de Kingston toucha à la question de la navigation sur le Saint-Laurent, question que ses collègues n'osent aborder, il me semble. L'honorable représentant de Fort-William (M. Manion) désirait aussi savoir ce que le Gouvernement pensait de cette question. Je ne puis parler au nom du Gouvernement, naturellement, mais je puis, je pense, dire au nom de chaque député de ce côté-ci de la Chambre que, du moins, il n'existe aucun danger de voir le Gouvernement voler la politique du parti conservateur sur ce point. J'espère sincèrement que les négociations en cours en ce moment entre les deux nations seront conduites à bonne fin et que l'approfondissement du Saint-Laurent se fera dans le plus court délai possible. Lorsque ce jour viendra, et ce sera bientôt, je l'espère, nos navires d'eau douce seront en mesure de transporter le grain et autres cargaisons de la tête des lacs jusqu'à Montréal pour y être transbordés sur les navires; nous ne verrons plus alors 80 p. 100 de notre grain prendre la route des ports américains. Nous pourrons alors construire une marine marchande dont la nation sera fière.

La plupart des honorables députés, qui ont jusqu'ici pris part à ce débat, ont discuté la question de l'immigration, et nos amis d'en face ont tenté de créer l'impression que l'exode des nôtres a commencé avec l'avènement du parti libéral et qu'il ne prendra fin que le jour où le parti conservateur prendra charge des affaires du pays. Mais je suis assez âgé pour me rappeler qu'avant 1896, année de l'avènement du régime Laurier, nos pertes en hommes et femmes qui passèrent la frontière furent les plus lourdes dans toute l'histoire du pays. A la suite de la merveilleuse amélioration des conditions,—si l'on refuse le mot "prospérité", je suis satisfait de l'autre expression,—que l'on remarque partout dans le Dominion aujourd'hui, et avec les nouvelles améliorations que nous sommes en droit d'attendre sous la forte et saine administration que nous avons aujourd'hui, nous n'avons pas, je pense, à nous préoccuper beaucoup de notre politique d'immigration. Au cours de la dernière année, nous avons démontré que nos gens ont acquis suffisamment de richesse pour fournir une grande partie du capital de nos industries; de fait, plus de la moitié des capitaux placés dans l'industrie minière sont des capitaux canadiens. Il fait également plaisir de noter que, de toutes les parties du monde, le Dominion attire des capitaux et cela parce que les capitalistes de l'étranger sont assez clairvoyants pour se rendre compte des possibilités de gain qu'offrent les placements dans l'exploitation de nos ressources naturelles. Il n'y a aucun doute que l'immigration suivra le capital. Je suis sûr que nous verrons des gens physiquement bien constitués, hommes et femmes, venir s'établir ici et faire leur part des travaux de début nécessaires pour continuer le développement de nos ressources naturelles et des industries qui s'y rattachent et que nous aurons de Grande-Bretagne et du continent européen tous les immigrants dont nous avons besoin. Veillons surtout à ne laisser entrer au Canada que les sujets les plus aptes.

L'hon. député de Parry-Sound (M. Arthurs) a fait, au cours de ce débat, une observation qui m'a frappé. Il a souligné un point sur lequel on avait l'habitude d'insister autrefois, mais que je pensais avoir été mis de côté par le parti conservateur depuis ce temps-là. Il impute toutes nos difficultés de chemin de fer au régime Laurier parce que ce dernier a fait construire le chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique entre 1908 et 1911. Je ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que si le régime Laurier n'avait pas fait construire ce chemin de fer,

nous ne bénéficierions pas aujourd'hui des grands avantages découlant de l'exploitation qui s'est faite depuis la fin de la guerre de nos ressources minérales, forestières et agricoles situées le long de cette ligne, dans le nord des provinces de Québec, d'Ontario et du Manitoba. Par suite de cette mise en valeur, la partie du réseau national, dont nos amis conservateurs disaient il y a quelques années qu'elle serait toujours une charge pour la nation, couvre maintenant ses frais et, dans un avenir rapproché, sera l'une des sections les plus rémunératrices de notre réseau national.

Je n'ai qu'un seul autre sujet à mentionner: il s'agit des récentes découvertes de minerai dans le nord du Manitoba et de la Saskatchewan et particulièrement de l'application des lois minières devant régir les opérations de grande envergure que nous pouvons espérer voir s'effectuer prochainement dans ces régions. D'après ce que m'ont dit des prospecteurs du nord de l'Ontario, je suis sûr qu'il se fera, la saison prochaine, vers le nord du Manitoba et de la Saskatchewan, la plus grande poussée qu'on n'ait jamais connue dans l'histoire minière du Canada. Il est essentiel pour le bien et la prospérité de l'industrie minière comme du pays en général qu'on adopte les meilleurs lois et règlements devant régir la réservation des terrains et l'exploitation des mines. A mon humble avis, les lois minières actuelles qui ont été édictées par le parlement fédéral et qui jusqu'ici ont régi la réservation des terrains miniers ou des autres ressources naturelles de nos provinces, là où ces ressources sont sous la juridiction fédérale, ne sont pas modernes et ne sont pas non plus assez bien appropriées aux conditions de l'époque. Je suggère donc au ministre des Mines et à ses collègues d'essayer, dès cette session et avant que les prospecteurs se ruent sur cette région, de formuler les lois et règlements les mieux appropriés, afin que la contrée en question soit gouvernée le mieux possible. Nous, de l'Ontario, nous avons assez d'expérience en matière de lois minières et nous avons pu faire face à bien des invasions de ce genre dans différentes parties du nord de notre province. Dans le nord de la province de Québec, de pareilles courses se sont aussi produites, et la législation minière de cette province a permis de très bien faire face à la situation qu'elles créèrent. A mon avis, le législation minière de l'Ontario est probablement, sinon la plus parfaite, du moins l'une des meilleures du genre en Canada, et je dirai même dans le monde entier. Le Gouvernement n'aura aucune difficulté à puiser dans la législation de ces deux provinces les règlements nécessaires pour régir la situation qui se présentera dans la région dont j'ai parlé, afin d'éviter autant que possible les litiges et les disputes que suscitent inévitablement ces courses vers les terrains miniers.

Je ne vois pas grand'chose à ajouter. J'estime que nous, Canadiens, nous habitons actuellement l'un des pays les plus favorisés du globe. Avec nos grandes richesses agricoles, nos vastes ressources forestières, nos énormes pouvoirs hydrauliques, notre bon climat et nos ressources minérales illimitées,—les plus considérables du monde,—nous avons tout lieu d'être fiers et heureux. Je suis sûr que tous les Canadiens doivent éprouver un très grand plaisir à l'idée des ressources dont nous disposons aujourd'hui. Quand nous relisons l'histoire, nous voyons que depuis les temps les plus reculés les nations qui ont acquis et maintenu la suprématie ont toujours progressé grâce aux minéraux, ces trésors cachés, qui complétaient leurs autres ressources. Il en a été de même à travers les siècles. J'usqu'à l'Armada, l'Espagne avait fouillé toutes les mers à la recherche des précieux métaux. Puis est venue l'Armada espagnole et l'Angleterre a pris la suprématie et, depuis, elle a conservé sa place suprême à cause de sa possession de richesses minérales. Tout d'abord elle avait de la houille et elle a créé son industrie du fer et de l'acier où elle a longtemps conservé le premier rang. Ne sommes-nous pas heureux de songer que, dans notre partie de l'empire, nous avons des richesses minérales qui dureront pendant des siècles à venir? De fait, nous pouvons nous représenter le Canada des générations futures, à des siècles d'aujourd'hui, jouant un rôle important dans le maintien de la suprématie pour le grand commonwealth de nations auquel il appartient. L'empire britannique a été suprême sur terre et sur mer, commercialement et de toutes les manières et le Canada prie sincèrement qu'il conserve longtemps cette situation. Et, dans le maintien de cette suprématie pour le bien de l'humanité le Canada contribuera grandement. Notre pays est appelé à jouer un grand rôle capital dans l'union de l'empire, afin que son influence bienveillante. puisse se répandre aux quatre coins du monde civilisé et que la paix et le christianisme règnent partout.

M. W. E. ROWE (Dufferin-Simcoe): L'amendement proposé par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) aux propositions budgétaires présentées par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) n'a pas réussi—et c'est bien naturel—à s'attirer l'appui des députés siégeant à droite. Néanmoins, il a suscité un vif intérêt dans d'autres parties de la Chambre et dans le pays tout entier. Quand nous étudions soigneusement les travaux du Gouvernement actuel depuis qu'il est arrivé au pouvoir, en 1921, et depuis qu'on lui a donné un regain de vie, après les dernières élections, nous ne pouvons que regretter l'absence de tout indice de stabilité dans ses buts ou de principes dans la direction économique des

affaires du Dominion. Après ce long règne du gouvernement il semble aujourd'hui que le navire de l'état va à la dérive et sans but apparent. Le Gouvernement actuel a compté surtout sur les caprices du sort, comme des membres du Gouvernement l'ont admis en plusieurs circonstances. En vérité, La Providence a été bien bonne pour eux. En écoutant l'honorable député de Témiscamingue-Sud (M. Lang) qui nous a décrit les immenses richesses naturelles du pays, je n'ai pu m'empêcher de songer qu'il est vraiment heureux pour le Dominion que notre héritage soit si riche et nos récoltes si abondantes, parce que si notre pays n'était pas aussi favorisé de ces dons naturels, le peuple n'aurait pas pu prospérer sous un Gouvernement aussi faible que celui qui dirige actuellement les affaires du Dominion. Après avoir été favorisé presque dix années durant, presque depuis la fin de la grande guerre, le Gouvernement, au grand désappointement du peuple, ne donne aucun signe d'économie ni de tentatives dans le but de diminuer d'une manière permanente la dette nationale. Tous les ans, nous entendons parler de divers surplus, mais quand on analyse les propres rapports du Gouvernement couvrant les cinq années écoulées de 1921 à 1926, quand on voit nos obligations relativement au réseau des chemins de fer nationaux, on constate que la dette est aujourd'hui de 217 millions de plus que lorsque le Gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Pendant son règne de cinq ans, le Gouvernement, qui prêchait l'économie à la gauche de la Chambre et au Dominion, avec une astuce politique que nous devons aujourd'hui admettre et dont le peuple s'aperçoit de plus en plus, le Gouvernement, dis-je, a soutiré l'argent des contribuables par un système d'extraction sans douleur. En tous les cas, il a encaissé et dépensé l'an dernier 18 millions de plus que l'année précédente et il a encaissé 211 millions de plus dans les cinq ans de 1921 à 1926 que ses prédécesseurs durant les cinq années précédentes, y compris une partie de la période de guerre. Ses estimations de cette année indiquent son intention de dépenser 10 millions de plus au cours de l'année qui arrive et, pendant neuf mois de l'année financière actuelle, il a déjà retiré 14 millions de taxes en plus que durant la même période de l'année précédente.

L'ère actuelle de prospérité dont on parle tant constitue une excellente réclame pour le Gouvernement actuel, ou, du moins, il en profite. Pour citer les mirobolantes paroles du premier ministre (le très hon. Mackenzie King), la prospérité n'est pas dans l'avenir, mais bien parmi nous: nous avons eu l'an dernier un total de commerce plus élevé de 42 millions que l'année précédente. Mais, voyons les faits. En analysant les chiffres vous êtes désappointé en constatant que ces 42 millions dans l'augmentation du commerce ne sont pas aussi favorables qu'ils le semblent superficiellement, car les importations ont augmenté de 103 millions pour des produits qu'on aurait pu fabriquer au pays, alors que le chiffre de nos exportations a diminué de 61 millions. Donc, quand le Gouvernement se vante d'une augmentation de 42 millions dans le chiffre total de notre commerce, ses chiffres sont sur le mauvais côté du grand-livre. La valeur des exportations, pendant neuf mois de l'année financière dont la statistique est faite, a diminué de 56 millions de dollars, et nous voyons par les rapports du département du Revenu national, que nos importations, durant les derniers neuf mois, accusent une augmentation de 33 millions sur la même période de l'année précédente. Il est difficile de comprendre comment le ministère peut s'attribuer le mérite d'une ère de prospérité dont la Providence est l'instrument dans une si large mesure.

Le peuple canadien observe avec alarme l'attitude du Gouvernement envers l'industrie manufacturière. Les libéraux ont négocié plusieurs traités de commerce avec l'étranger, et ils doivent certes convenir maintenant de leur médiocrité en commerce international. Apparemment, ils envisagent avec optimisme leur succès futur comme ambassadeurs, mais à juger par l'habileté d'hommes d'affaires qu'ils ont montrée, ils ne sont guère propres aux fonctions diplomatiques. Chaque fois que le Gouvernement a conclu un traité de commerce avec un pays étranger, notre balance favorable du commerce a sensiblement diminué; à preuve nos traités avec l'Australie, avec la Nouvelle-Zélande et avec la France. Je me demande ce que pense aujourd'hui le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) du traité avec l'Australie autrefois si cher à son cœur. Ce doit être une source d'inspiration pour lui de chanter le vieux couplet sur le libre-échange, et, sans doute, le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) se réjouira encore de sonner le glas de la protection. Mais l'Association des producteurs laitiers de l'Ouest, les cultivateurs et les éleveurs de moutons du pays entier ne seraient pas charmés, je pense, par un duo de ces deux ministres, car tout agriculteur et tout producteur laitier d'un bout du pays à l'autre, a éprouvé les effets nocifs du traité avec l'Australie. La balance favorable de nos échanges avec l'Australie a diminué de $3,500,000; il en est de même de notre commerce avec d'autres pays. La balance favorable de notre commerce avec la Nouvelle-Zélande a décliné de $5,500,000, et avec la Belgique, de $4,500,000. Quant à la

France avec qui nous avons conclu ce fameux traité, notre balance favorable du commerce a baissé de $7,500,000 et nos achats sont le double de ce que nous leur vendons. Notre balance favorable de commerce avec les Antilles a baissé de 2 millions et avec le Japon, de $8,500,000.

Dans les circonstances, le Gouvernement doit comprendre que le marché domestique importe plus à l'agriculteur, au producteur canadien de tout genre, que les marchés lointains. Nous avons souvent signalé au Gouvernement la nécessité de développer le marché domestique, et nos échanges avec les Etats-Unis sont une claire démonstration de l'incertitude des marchés étrangers. Il faut néanmoins rendre au Gouvernement l'hommage qu'il s'est évertué à fournir aux Etats-Unis une occasion raisonnable de faire des échanges avec le Canada. Depuis son arrivée au pouvoir, le ministère n'a rien épargné pour développer nos relations commerciales avec nos voisins du sud, mais que nous a-t-il obtenu en échange des occasions perdues sur le marché domestique? Nous constatons qu'en 1921, date de l'avènement du ministère, nous vendions aux Etats-Unis deux fois et demie plus de produits agricoles que nous ne l'avons fait dans l'année écoulée. C'est un indice de l'incertitude des échanges avec des pays lointains. Plusieurs députés de tous les partis ont fait ressortir que l'agriculture est notre industrie fondamentale, mais l'expérience nous enseigne qu'aucune industrie essentielle ne peut progresser indépendamment des autres. Elle dépendra plus ou moins des industries secondaires, si le développement industriel du pays doit se continuer.

Nous attendions avec impatience l'exposé budgétaire du ministre des Finances, et nous constatons maintenant qu'il propose certains remaniements tarifaires. Le budget peut plaire aux tenants d'un tarif bas. Le ministre des Finances appelle cela une nouvelle classification. Mais qu'on lui donne ce nom ou qu'on l'appelle une ratification, une modification, ou un abaissement ou un remaniement du tarif, l'effet sera le même, il n'en sera pas moins dommageable à l'industrie, d'un bout du pays à l'autre. Le budget actuel est une autre preuve de l'instabilité de la politique fiscale du ministère. Il aura des répercussions défavorables non seulement sur l'industrie textile, mais sur d'autres aussi. En tout cas, il lésera certes l'industrie textile, l'une des premières établies au pays. Inutile d'entrer dans les détails sur ce point, vu que les effets des remaniements proposés, par rapport aux textiles, sont clairement énoncés dans les Débats. Mais le budget comporte une grande injustice; il jette sur le pavé un grand nombre d'ouvriers; il ferme nombre de fabriques et inquiète nombre de capitalistes qui ont placé leur argent dans des industries semblables, et cela prouvera ce que j'ai dit, à savoir: que l'agriculture et toutes les autres industries sont solidaires; l'une ne peut pas souffrir sans l'autre.

Les honorables députés de ce côté-ci (*la gauche*) regrettent que le Gouvernement ait jugé à propos d'inquiéter encore l'industrie textile par une politique tarifaire instable. On peut déjà en prévoir l'effet sur l'industrie, l'ouvrier et nos marchés intérieurs. Plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre ont traité à fond cette question et le tout est consigné dans les Débats. Puis-je dire, cependant, que l'industrie manufacturière et l'agriculture s'inquiètent toutes deux de la situation regrettable dans laquelle elles se trouvent. Il y a d'anciens membres de cette Chambre qui se rappellent les réductions tarifaires sur les textiles en 1898, alors que des centaines de fabriques de lainages et des douzaines d'usines textiles ont été forcées de fermer leurs portes. L'élevage du mouton s'en est ressentie aussitôt et le nombre de 2,500,000 moutons qui existait alors est tombé à 2,000,000 en 1911. Après la défaite de la réciprocité et l'établissement d'un régime douanier stable, nous voyons ces deux industries s'améliorer, et le nombre de moutons augmenter jusqu'à 60 p. 100 en 1921. Puis les négociations des traités français et australien ont suivi, et nous avons eu le regret de constater qu'au cours des cinq années qui ont suivi, le nombre de moutons est tombé de 3,700,000 à 2,877,000, soit environ 30 p. 100. Il est intéressant de noter que pendant cette période les moutons ont augmenté de 13,000,000 en Australie et de 1,000,000 en France.

Aux premiers jours de la colonisation au Canada on avait surnommé le mouton, le sabot d'or de l'agriculture. Les agriculteurs experts ont toujours apprécié la valeur du mouton comme exterminateur des mauvaises herbes. Puisqu'il est reconnu que nous avons un problème des mauvaises herbes là où la culture du grain est la principale entreprise, comme nos amis de l'Ouest le savent, je demande au très honorable premier ministre, qui a récemment entrepris cette industrie, et à l'honorable ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell), qui fait aussi l'élevage du mouton, s'ils ne croient pas que 100 millions de moutons au Canada, ce qui est le nombre de moutons en Australie et en d'autres pays, au lieu de 2,000,000 ou 3,000,000 que nous avons dans le moment, ne seraient pas profitable à l'agriculture.

J'observe que l'on a déposé sur le bureau de la Chambre le rapport d'une commission de recherches concernant l'état de notre indus-

trie des lainages, et, bien que je ne l'aie pas lu, j'aimerais à dire que si le Gouvernement désire améliorer cette industrie, la chose est bien simple. Premièrement, qu'il encourage l'élevage d'un meilleur mouton et un strict classement de leur laine. Deuxièmement, que l'on élève les droits de douane sur la laine brute, aussi bien que sur les lainages, au lieu de les abaisser. Qu'il encourage aussi d'autres industries, ce qui étendrait le marché intérieur pour la viande de mouton. Ensuite, que le Gouvernement modifie le traité australien de façon à ne plus encourager l'importation de la viande de mouton et la laine de qualité inférieure et empêche ainsi la concurrence sur ce marché intérieur une fois établi. Les citoyens de l'Ouest canadien peuvent profiter du passé et se rendre compte de ce que l'avenir leur réserve si leur politique de bas tarif ou de libre-échange continue de prévaloir. La province d'Ontario était principalement agricole il y a quarante ans. Ses populations étaient imbues des mêmes idées que les populations de l'Ouest concernant une politique nationale. A mesure que l'Ontario s'est industrialisée et que des débouchés intérieurs ont surgi, ses populations ont modifié leur opinion, et l'effet de cette expérience commence à se faire sentir dans l'Ouest.

Au sujet de cette question, je désire citer un passage de la page 39 du rapport annuel de la banque de Commerce du Canada, lequel contient une partie du discours du président et se lit ainsi:

> En général, on ne s'imagine pas bien dans l'est du Canada, jusqu'à quel point la création d'industries locales et les développements du genre de ceux mentionnés tout à l'heure peuvent hâter le jour où les intérêts des provinces du Nord-Ouest ne seront plus exclusivement agricoles mais joueront un rôle important dans les acitivités industrielles du Canada. En 1926, les fabriques du Manitoba ont produit des marchandises évaluées à 125 millions de dollars, celles de la Saskatchewan en ont fabriqué pour 40 millions de dollars. Ce montant total de 240 millions de dollars représente le produit de 2,150 manufactures situées dans les trois provinces des prairies et est le résultat du placement de 220 millions de dollars en chiffres arrondis. Cela représente le paiement de 42 millions de dollars en salaires à plus de 25,000 employés. Ces développements devront nécessairement augmenter, ce qui aura pour effet de réduire la dépendance économique de l'Ouest sur l'Est.

Avec une protection suffisante ces industries continueront de s'accroître et les populations seront attirées vers les Prairies pour d'autres fins que celles de la colonisation; cela créera un marché intérieur toujours croissant pour l'écoulement des divers produits du pays. D'autre part, nos amis les cultivateurs ne doivent pas oublier qu'ils ne jouiront pas longtemps des marchés actuels de l'Europe, sans une vive concurrence et une diminution substantielle des prix du grain.

La Russie, qui est un pays agricole couvrant la moitié de l'Europe et de l'Asie, va bientôt devenir une concurrente redoutable pour le Canada sur les marchés de blé de ces deux continents. Etant située dans le voisinage des deux, elle produira et transportera à un coût moindre un blé d'une qualité égale au blé dur numéro 1, et à un prix de vente ruineux pour le cultivateur canadien. La Russie a une population de 146,000,000 d'habitants dont 116,000,000 sont des paysans possédant, occupant et exploitant 22,000,000 de fermes. Leur production a augmenté de 34 p. 100 au cours des quatre dernières années. Leur récolte de 1926 dépassait de 87 p. 100 celle de 1921. En 1926, leur production a suffi pour nourrir la population de leur pays et ils ont pu, en outre en exporter 18.3 p. 100, soit assez pour nourrir 30,000,000 de personnes. Nos cultivateurs de l'Ouest auront à lutter contre cette concurrence et le marché européen va s'en ressentir. On veille avec plus de soin que dans le passé à l'instruction des cultivateurs russes; l'on importe des experts américains pour les chemins de fer; on introduit l'efficacité américaine dans les questions de transport et, avant longtemps, l'effet cumulatif de ces efforts intelligents pour augmenter la production et transporter plus économiquement les produits de ces 22,000,000 de fermes vers les centres populeux de l'Europe et de l'Asie, aura une répercussion profonde sur les marchés étrangers où nous vendons actuellement nos produits de la ferme. Je dis à nos amis de l'Ouest que nous en voyons déjà les signes précurseurs; nos exportations de produits agricoles n'ont-elles pas diminué de 77 millions de dollars l'an dernier? Le temps n'est-il pas propice au développement des industries dans les provinces de l'Ouest? N'est-il pas important d'encourager nos industries afin que les cultivateurs de l'Ouest aient bientôt dans notre propre pays, un marché stable et, en somme, le seul débouché sûr pour leurs produits agricoles.

Un autre ministère a des liens très étroits avec celui de l'Agriculture et c'est le ministère de l'Immigration. Notre politique actuelle d'immigration consiste à n'admettre au pays que les personnes qui s'intéressent à l'agriculture. En deuxième lieu, le ministre actuel de l'Immigration (l'hon. M. Forke) a déjà été un fermier lui-même. Il n'y a pas longtemps, il dirigeait un groupe de fermiers dans l'angle de cette Chambre et il les a abandonnés pour siéger de l'autre côté. Il a apparemment oublié sa politique dans le brouhaha, car nous le voyons maintenant aux prises avec un véritable problème, qui met en jeu la vie même

de la nation. Il a sous ses ordres une véritable armée d'agents qui parcourent l'Europe et font le triage des immigrants propre à être assimilés dans certaines parties du Dominion. Il en résulte que son ministère dépense plus d'argent et accomplit moins qu'auparavant. C'est là, en vérité, un problème très grave. Il est bel et bon de dire que les immigrants vont nous venir parce que la Providence nous a donné la prospérité, mais nous devrions avoir un programme d'immigration arrêté et bien défini si nous désirons arriver à quelque chose au Canada. Je demanderais au ministre de l'Immigration, qui a si complètement changé d'opinions pour accorder ses services au Gouvernement, de proposer à ce Gouvernement dont il est membre de faire également volte-face et d'adopter une politique visant à donner plus de travaail à nos gens. De cette manière; notre problème de l'immigration serait vite résolu.

Quand nous nous arrêtons à penser que nos fils et nos filles nous quittent aujourd'hui plus vite que nous pouvons les remplacer, nous comprenons la gravité de la situation. Quelques membres du Gouvernement font des signes de dénégation. Je vais remonter de quelques années en arrière et je partage un peu l'opinion de l'honorable député de Témiscamingue-Sud (M. Lang). Je défie les membres du Gouvernement de contredire les remarques que je vais faire. Si nous remontons de quelques années en arrière, nous trouvons qu'un plus grand nombre de personnes d'origine anglo-saxonne sont passées aux Etats-Unis pour y demeurer que nous en avons aujourd'hui dans tout le Dominion. Je demanderai à mes honorables amis de Québec si la même situation ne s'applique pas à la population canadienne-française de leur province. Je n'attribue pas toute la responsabilité de ce malheur au Gouvernement actuel, mais c'est bien là ce qui est arrivé. Le meilleur de notre sang, les fils et les filles de nos fermes ancestrales, les ouvriers et leurs familles, les universitaires et leurs fiancées sont allés aux Etats-Unis y chercher de l'emploi. Je parlais l'autre jour encore à un jeune homme diplômé cette année et je lui demandais ce qu'il se proposait de faire. Il me répondit qu'il allait traverser la frontière et je lui demandai: "Pourquoi ne restez-vous pas au Canada?" Il me répliqua: 'La moitié des diplômés de cette année s'en vont et, l'an dernier, tous sont partis, sauf un."

Il s'agit là d'une grave question et il est grand temps que le ministère de l'Immigration fasse autre chose que d'essayer à assimiler les étrangers qui viennent s'établir au Canada. Je ne veux pas dire que nous n'avons pas besoin d'assimiler l'élément étranger, mais nous devrions nous occuper de ces jeunes gens et de ces jeunes filles nés sous les plis du drapeau britannique et que nous n'avons pas besoin d'assimiler pour en faire des citoyens canadiens. Si les immigrants étrangers valent un millier de dollars chacun pour le Canada, avant même d'être assimilés, combien valent donc nos propres fils et nos filles? Il est grand temps d'adopter un programme d'ordre vraiment pratique en ce qui a trait à l'immigration. En paasant, j'espère qu'après l'esquête projetée, le ministère de l'Immigration fera comme celui des Douanes, c'est-à-dire qu'il prendra un titre plus honorable et mieux approprié au nouvel état de choses. Le Gouvernement pourrait lui donner le nom de ministère de l'Etablissement sur les terres et de la Colonisation, ou tout autre. Mais, tout d'abord, changeons de méthodes, afin de venir en aide à nos jeunes gens et aux immigrants qui nous viennent de l'étranger. Ensuite, nous donnerons au ministère un titre plus agréable pour les nouveaux venus et moins embarrassant pour nos jeunes gens qui, en vertu des nouvelles méthodes, pourront demander de l'aide à ce département de l'administration.

Mon temps est limité; quarante minutes ne suffisent pas pour exposer toute l'impéritie du Gouvernement. Sans doute, le ministre des Finances, comme il l'a souvent dit complaisamment, a tâché d'être utile à toutes les classes de la population. Avec tout le respect dû à ses fonctions, je lui rappelle que les agriculteurs et les exploitants de l'industrie laitière savent qu'il est l'auteur du traité australien et ils s'aperçoivent qu'il n'a rien fait pour compenser la baisse de douze à quatorze cents par livre dans le prix du beurre ou pour diminuer leurs impôts. Le citoyen ordinaire, en scrutant l'exposé budgétaire, remarquera que le dégrèvement de l'impôt sur le revenu n'est avantageux que pour 1.3 p. 100 de la population. Il verra aussi qu'il doit toujours acquitter, pour chaque dollar qu'il consacre aux objets essentiels à la vie, la même taxe sur les ventes que lorsque le Gouvernement a pris les rênes du pouvoir, c'est-à-dire de 3 p. 100. Il songera encore qu'il nous faudrait plus de grandes fortunes, puisqu'on les traite si bien. Les impôts d'un homme dont le revenu est de $100,000 sont abaissés de $2,000; celui qui a un revenu de $200,000 se voit dégrevé d'une somme de $6,000 et si, par hasard, quelqu'un était assez habile pour gagner $300,000 par année, malgré les fautes du Gouvernement, il verrait ses impôts réduits de $9,000, dans ce budget dit "des pauvres gens". L'ouvrier notera, en outre, que les pactes commerciaux conclus par le Gouvernement ont fait monter le coût des aliments de 35 p. 100. Je termine, car je ne voudrais pas

déroger au règlements. Je déplore profondément que le Gouvernement n'ait pas songé à l'ouvrier soit en contribuant à l'abaissement du coût de la vie, soit en lui donnant l'espoir d'une amélioration de l'état de l'emploi de la main-d'œuvre, ou d'une augmentation des salaires. Le budget n'ouvre pas de débouchés au Canada pour les produits agricoles, ni ne réduit les taxes imposées aux agriculteurs. Aucun indice non plus du retour prochain de la stabilité, disparue depuis longtemps et pourtant si nécessaire à la prospérité industrielle du pays. D'un autre côté, aux rudes et honnêtes travailleurs qui abattent nos arbres et expédient nos matières premières aux usines étrangères, le ministre des Finances se contente de dire: "Travaillez plus fort; économisez et la bonne Providence pourra venir à votre secours, sous forme d'une moisson abondante; ensuite, nos ambassadeurs feront connaître partout les merveilles de notre commerce".

M. FRANKLIN SMOKE (Brant): Monsieur l'Orateur, l'exposé budgétaire débute par les citations de discours de financiers et d'industriels éminents qui ont parlé du progrès et de la prospérité de notre pays. Le peuple est le meilleur juge en cette matière. La prospérité des banques et des prétendus chefs de la finance et de l'industrie ne signifie pas nécessairement que les masses en jouissent à un degré égal. Il nous faut descendre jusqu'aux classes populaires pour savoir à quel point elles sont prospères. Le chômage, qui sévit encore trop parmi les déshérités du sort, qu'ils soient absolument sans travail, employés irrégulièrement ou à des salaires insuffisants, est un bien meilleur indice de l'état social de cette partie de la communauté dont l'Etat devrait se préoccuper avant tout. Le contentement des masses est le signe le plus sûr de la prospérité.

Le dégrèvement graduel du tarif, qui paraît être le principal souci du Gouvernement, rend la tâche des employeurs de plus en plus difficile et, s'ils réussissent à maintenir leur entreprise, ce n'est, trop souvent, qu'à la condition d'abaisser les salaires. On demande toujours le partage des profits avec le consommateur. En l'occurrence, c'est le contraire qui se produit, c'est-à-dire le partage des pertes avec l'ouvrier.

Si le dégrèvement des taxes douanières a pour résultat le marasme ou la mort des industries, il s'ensuivra, outre des misères plus grandes pour l'ouvrier, la dépréciation ou la disparition d'un capital, qui, perdu, ne se retrouve plus, perte dont souffre, non seulement celui qui le possédait, mais la société en général, en tant qu'il s'agit d'une partie de la richesse précédemment accumulée.

[M. Rowe.]

On a un peu trop abusé de ces mots "les industries". Trop souvent le peuple est porté à regarder les entreprises industrielles, ou plutôt leurs propriétaires comme des ploutocrates lorsque, en réalité, dans toutes les grandes industries pour ainsi dire, la majorité des actions est détenue par des gens appartenant à toutes les classes de la population, qui ont été en mesure de faire quelques économies. La veuve et l'orphelin aussi bien que le citoyen de fortune modeste et le richard fournissent les capitaux nécessaires à l'exploitation de ces entreprises industrielles. Or, le jour où ces industries sont acculées à la ruine, les pertes ont une répercussion dans toutes les classes de la population, qui ont été en mesure de faire quelques économies. Il est assez difficile d'établir une distinction entre la façon dont le Gouvernement du jour traite les industries et le système de confiscation inauguré par les Soviets en Russie. S'il existe une différence la ligne de conduite du présent Gouvernement est pire que celle adoptée par le régime soviétique. Si j'ai bien compris les méthodes du régime des Soviets, il confisque les entreprises industrielles, mais il ne les ruine pas; on ne nuit en rien à leur puissance de rendement et elles continuent à produire tandis qu'à la faveur du régime inauguré par le Gouvernement canadien, le capital est entièrement anéanti. Aux yeux de la postérité le Gouvernement du jour sera connu sous le nom de gouvernement bolchéviste ou pis encore. Aucune autre appellation ne saurait en donner une désignation plus exacte.

L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) et les autres orateurs qui m'ont précédé ont démoli de toutes pièces le bilan financier du ministre des Finances (l'hon. M. Robb). Personne ici, pas même le ministre des Finances lui-même, n'a été trompé par les subtilités de son raisonnement, bien qu'il ait eu l'espoir de faire croire au public que la situation est bien telle qu'il l'a présentée. Par son exposé budgétaire, le ministre a réussi tout au plus à fournir aux tribuns du parti libéral,—ou à ceux de ces orateurs qui ne sont pas en mesure de penser par eux-mêmes et ils sont nombreux,—des matériaux pour la prochaine campagne électorale et cela dépasse peut-être les espoirs du ministre. Je n'ai pas oublié l'époque où le Gouvernement de sir John A. Macdonald présidait à l'administration des affaires du pays en dépensant 28 millions de dollars par année; avec ce budget, on faisait face à toutes les dépenses des divers départements du service public. Quarante ans à peine se sont écoulés depuis cette époque. Nombre de mes contemporains se remémorent par le souvenir les cris d'indigna-

tion de sir Richard Cartwright et de ses collègues de l'opposition contre les folles dépenses de ce régime. Or, à l'heure actuelle, ce n'est qu'un jeu d'enfant d'accroître le chiffre des dépenses publiques de 28 millions de dollars d'un budget à l'autre. Cela arrive à chaque année pour ainsi dire.

On proclame hautement qu'il faut travailler et économiser. Le ministre recommande fort la mise en pratique de ces principes; cependant, il serait préférable que mon honorable ami commençât par asseoir la doctrine qu'il prêche sur une base solide en pratiquant lui-même la plus stricte économie dans l'administration de la chose publique afin que les observateurs de cette doctrine ne se voient frustrer du produit de leurs efforts sous forme de taxes.

Je ne suis pas suffisamment au fait de l'influence que les derniers remaniements apportés au tarif exerceront tant sur les industries du pays en général, que sur celles de mon propre comté, pour faire des prédictions; cependant, j'ai tout lieu de croire que ces modifications tarifaires seront nuisibles à l'industrie et peut-être même désastreuses. On tente d'atténuer le coup porté à ces industries par la réduction ou l'abolition complète des droits sur les matières premières et les machines importées de l'étranger. Les manufacturiers qui ne fabriquent pas eux-mêmes ces matières premières bénéficieront peut-être de cette réduction de droits sur les matières premières; cependant, les manufacturiers qui fabriquent les tricots en même temps que le tissage afin d'exploiter leur industrie à bénéfice reçoivent un rude coup; je doute fort que ces modifications tarifaires soient au bénéfice de qui que ce soit. Pour ce qui est de l'achat des machines, il se trouve fort peu de fabriques qui n'aient plus de machines qu'il ne leur en faut à l'heure actuelle; au lieu de désirer en acheter, elles cherchent à en vendre et personne n'en a besoin; il faudra donc les sacrifier ce qui équivaut pour ainsi dire à une perte totale.

Quel effet exercera sur l'industrie des lainages au Canada la résolution budgétaire qui vise à admettre en franchise les filés? L'élevage du mouton a subi un rude coup depuis quelques années. Les statistiques établissent que le nombre des moutons a diminué constamment pour ainsi dire depuis quelques années et que comparé au chiffre de la population canadienne, il est de beaucoup inférieur à celui des autres pays où les conditions ne sont pas meilleures qu'ici pour l'élevage du mouton. Qu'en pensent les éleveurs de mouton du Canada? Leurs revendications, s'il s'en trouve, se bornent à constater que le Gouvernement a montré plus de sollicitude à l'égard des industries urbaines, et cela aux dépens du cultivateur. A coup sûr, si cette prétention est la moindrement fondée, le Gouvernement a prouvé amplement que sa prétendue sollicitude à l'égard du cultivateur n'est qu'un leurre.

Par son amendement, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) déplore que les mesures proposées par le Gouvernement ne soient pas de nature à diminuer le chômage au Canada, ni à empêcher l'exode constant des nôtres vers les Etats-Unis; de plus, qu'elles ne visent aucunement à maintenir le marché domestique pour les produits agricoles et laitiers du Canada ni à développer d'une façon efficace nos ressources nationales, ni à abolir dans un avenir prochain la taxe de consommation. Convaincu que les arguments invoqués dans cette Chambre établissent amplement le bien fondé des prétentions contenues dans l'amendement, je l'approuve cordialement et l'appuierai volontiers de mon vote.

Il y a, cependant, un autre aspect de la question qui, à mes yeux, revêt une importance particulière. Il ne s'agit pas du tout d'un reproche à adresser au Gouvernement, sauf que cela indique peut-être une certaine inaction de sa part. Avant d'aller plus loin, je dois dire que je n'ai pas consulté mon chef ni aucun de mes collègues à ce sujet et les assertions que je suis sur le point de faire seront du nouveau pour eux de même que pour tous les autres membres de cette Chambre; il s'ensuit donc nécessairement que je ne ferai que formuler des opinions personnelles qui n'engagent à rien un seul député de cette Chambre.

Toutefois, j'ai longuement réfléchi à ce sujet. Je sais que la question a été fort discutée ailleurs, mais c'est à peu près tout ce qui en est résulté. On en a fait l'objet de gorges chaudes et on l'a ridiculisée, mais cela ne prouve rien. On l'a repoussée comme si l'on y voyait une proposition propre à renverser tous les principes économiques considérés jusqu'à présent inviolables, mais dans toutes mes lectures je n'ai pu relever d'argument raisonné et convaincant à l'encontre.

Tout en ne niant pas qu'il en découlerait certains inconvénients, les résultats à atteindre valent certainement la peine si l'on peut y arriver sans bouleverser outre mesure la situation économique. Si l'essai comporte de trop grands risques pour justifier les efforts que nous devrions faire en vue de donner suite à la proposition, tout le monde conviendra, j'en suis sûr, que le projet mérite bien d'être examiné par le Parlement.

Nous avons entendu l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) et l'honorable député de Last-Mountain (M. Fansher), comme

nous avons entendu et entendrons encore plusieurs autres de cette même école de pensée dire que certains impôts ayant été inaugurés ou cours de la guerre,—tels l'impôt sur le revenu, la taxe de consommation, la taxe sur les bénéfices d'affaires,—ne devraient pas être modifiés tant que subsistera même une partie de la dette de guerre. Qu'y a-t-il de si sacré dans l'impôt sur le revenu, ou la taxe de consommation, qu'on ne doive pas les toucher? A l'époque des hostilités, le besoin de ces impôts se faisait grandement sentir et le gouvernement d'alors, y voyant le moyen de prélever des revenus, les établit à cette fin. D'autres auraient pu deviser d'autres moyens et s'y prendre d'autres façons. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit.

Pour moi, le Canada d'après-guerre au point de vue financier peut se comparer à une compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie. Tout le monde sait que les membres d'une société d'assurance mutuelle supportent entre eux les pertes subies par un sinistré et ce proportionnément à leurs risques respectifs. Notre pays se trouvait alors dans une situation des plus critiques. Personne ne saurait prétendre que si l'Allemagne avait triomphé, le Canada ne serait pas tombé aux mains des Allemands. Nos biens auraient été bel et bien confisqués, ou du moins, nous aurions été tellement surchargés d'impôts par les Allemands que la confiscation de nos biens aurait été préférable. La dette de guerre est la dette de la nation et ceux-là devraient l'acquitter dont les biens ont été sauvegardés dans la proportion des risques encourus, tout comme cela se fait dans le commerce de l'assurance dont je viens de parler. Il est facile de dire que la dette est celle de la nation, mais lorsque vient l'échéance, ce n'est pas cette personnalité factice qu'est la nation qui l'acquitte mais l'individu par l'intermédiaire du percepteur de l'impôt. Cette dette, c'est la vôtre, c'est la mienne, et nous devrions faire face à la situation.

On estime que la dette publique du Canada correspond à près du dixième de l'ensemble estimatif de la richesse de tous les citoyens du pays. En dernière analyse, ces derniers doivent cette dette et ils sont tenus de l'acquitter. Je sais que l'on tient pour une fausse doctrine financière la conscription du capital. Il se peut qu'il en soit ainsi. Je ne suis pas versé en matière de finances, ni suis-je un financier, mais selon que je l'entends, je dois 10 p. 100 de la somme, quelque faible qu'elle puisse être, des biens de ce monde que je possède aux créanciers du Dominion canadien. N'était-ce la bienveillance de nos créanciers qui ont consenti à retarder le jour de l'échéance, notre dette serait due aujourd'hui et il nous faudrait l'acquitter. Un débiteur honnête paye ses dettes lorsqu'il peut le faire, et mon devoir m'oblige à faire ma part; il en est de même de tous les citoyens du pays. Je consens à la conscription du dixième de ma part des richesses de ce monde pour acquitter ma part de cette dette; et tant que l'on ne m'aura pas convaincu que la mobilisation du capital n'est pas, non théoriquement mais de fait, une doctrine financière erronée, je persisterai à croire que c'est là la seule solution logique de la difficulté. Si j'estime que je vaux $10,000, c'est-à-dire si c'est la valeur de tous mes biens, et que sur cela, j'en doive réellement $1,000 aux créanciers du Dominion, je ne vaux alors que $9,000. Revenons un peu de nos prétentions et mettons-nous sincèrement au niveau des circonstances. Rendons-nous à la réalité des faits. Quant aux mesures à prendre à cette fin, je ne saurais rien dire. Nous nous rappelons tous que, au cours de la guerre, tous les citoyens durent s'inscrire, et l'on pourrait sans doute trouver, parmi les archives de cet édifice, ou dans quelque autre service public de cette ville, les dossiers concernant cet enregistrement. La chose n'avait rien de compliqué à cette époque-là. L'on pourrait dresser un autre grand cadastre qui contiendrait un inventaire complet de la richesse de toute sortes au Canada. On pourrait nommer un contrôleur chargé de liquider la dette publique et l'autoriser à préparer ce grand cadastre, après quoi on élaborerait quelque moyen de mobiliser le dixième, ou la proportion voulue, de la richesse de chaque individu. Je ne prétendrais pas qu'il faille la prélever sur une industrie ou sur une compagnie quelconque; une compagnie est la chose de ses actionnaires. Je la prendrais au possesseur individuel, c'est-à-dire que je mettrais sous séquestre 10 p. 100 de toutes les obligations d'un porteur, qu'il s'agisse d'une compagnie à fonds social, d'une banque, ou quelle que soit la forme du placement. Le montant devrait être mis de côté et administré, non pas nécessairement sur-le-champ, mais en temps voulu, afin de ne pas bouleverser les affaires du pays. Alors serait résolu le problème de la dette nationale.

Les fermes et autres biens de mes collègues de Red-Deer et de Last-Mountain comptent parmi ceux que nos troupes ont protégés durant la guerre. A mon avis, ils devraient consentir à ce que 10 p. 100 de leur richesse, ou quelque soit le montant de répartition de l'impôt sur une base d'assurance, soient leur quote-part du remboursement de la dette. Nous croyons valoir 25 billions. Notre dette est de 2 billions et demi. Ne continuons pas à nous leurrer en pensant autre chose.

La guerre n'a pas été le résultat d'aucune action du Canada, et la responsabilité de la

Grande-Bretagne touchant les causes des hostilités n'a pas été plus grande. Les races anglo-saxone et française ont un amour instinctif de la paix et de tout ce qu'elle entraîne, et c'est un sentiment qu'elles nourrissent depuis un siècle au moins. Cependant, cette paix ne peut être entachée de déshonneur. L'Angleterre a été poussée à la guerre, et le Canada a, sans la moindre hésitation, pris sa place aux côtés de la mère patrie, ce qu'il n'a jamais regretté.

La guerre nous a accablés d'une dette colossale. Pourquoi la génération présente ne l'acquitterait-elle pas? Allons-nous en faire retomber le fardeau sur nos descendants, qui auront peut-être assez de leurs difficultés? Il est vrai que nous n'y sommes pour rien, mais elle est survenue pendant que nous avions le dépôt des affaires du pays. Ayons pitié de la génération qui grandit et de celle qui n'est pas encore née, et laissons-les résoudre leurs problèmes en toute liberté sans les aggraver de ce poids. Puis-je suggérer la création d'un comité ou d'une commission chargés de s'enquérir de la possibilité d'une levée de capitaux. Les membres de cette commission devraient être indépendants de tout esprit politique. Le Gouvernement peut sans doute choisir dans tous les rangs du peuple des représentants qui seraient très utiles, et dont le devoir serait d'étudier la question avec intelligence, mettant de côté toute conclusion hâtive et tout préjugé. Il n'est pas nécessaire que les membres de cette commission soient tous Canadiens. J'approuverais la nomination de représentants de l'Angleterre ou de tout pays qui nous fournirait de bons matériaux. Je ne limiterais pas le nombre de membres, à condition qu'ils fussent bien choisis. On sera peut-être opposé à mon idée, mais je ne le crois pas. S'il arrive, comme je le souhaite, que le Canada donne l'exemple et trouve le moyen de libérer les jeunes générations du fardeau des dettes de guerre, ce sera une utopie qui se sera réalisée. Nous aurons donné une leçon de choses aux autres pays qui emboîteront le pas avec cœur, et le nom du Canada brillera à jamais dans tout l'univers.

Mlle MACPHAIL propose le renvoi de la suite du débat.

Adopté.

(La séance est levée à dix heures et demie.)

Mardi, 28 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Par l'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Relevé au sujet des travaux exécutés et des dépenses faites sur les embranchements des Chemins de fer nationaux.

Par l'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Relevé au sujet des diverses garanties exposées dans les comptes publics.

1re LECTURE

D'un projet de loi (bill n° 37), émanant du Sénat, déposé par M. G. R. Geary, tendant à modifier certaines dispositions du Code criminel relativement au port d'armes.

COMITE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) propose que le nom de l'honorable M. Ralston soit substitué à celui de M. Sylvestre dans la liste des membres du comité de l'agriculture et de la colonisation.

La motion est adoptée.

L'ENQUETE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF RELATIVEMENT AUX FRUITS ET AUX LEGUMES

L'hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): J'attire l'attention du ministre des Finances sur le fait que, d'après ce que j'ai pu constater, les témoignages entendus relativement aux fruits et aux légumes, à l'enquête de la commission consultative du tarif, n'ont pas été déposés sur le bureau de la Chambre avec les autres témoignages. Le ministre aura-t-il la bonté de s'en enquérir et de voir à nous les procurer?

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Je le ferai avec grand plaisir.

DECLARATION AU SUJET DU SERVICE DES SIGNAUX DE MONEY-POINT (N.-E.)

L'hon. J. C. ELLIOTT (ministre des Travaux publics): En réponse à une question posée hier par l'honorable représentant de Cap-Breton-Nord-Victoria (M. Johnstone), je désire déclarer que ce n'est pas l'intention du Gouvernement d'abandonner pour le présent le service téléphonique entre Baie-Saint-Laurent et le phare et poste de sirène de brume à Money-Point.

INDUSTRIE DU TABAC

M. E. J. GOTT (Essex-Sud): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme il n'est pas à son siège, je vais faire insérer la question au compte rendu, et si le ministre veut bien donner le renseignement, il pourra le faire demain. La question est comme suit:

1. Qui a recommandé la nomination de la commission chargée de faire enquête sur l'industrie du tabac dans l'ouest de l'Ontario?
2. Quelles qualités a-t-on exigées des commissaires enquêteurs?
3. Quelles seront les attributions des commissaires enquêteurs?
4. Qu'elle est la politique générale du département vis-à-vis de l'industrie et serait-il possible d'obtenir une idée générale de ce que l'on se propose de faire?

M. l'ORATEUR: L'honorable député a déclaré que sa question était posée à titre d'avis. Elle sera considérée comme tel.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

Mlle AGNES MACPHAIL (Grey-Sud-Est): Nous avons de nouveau à étudier le budget soumis par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb). De l'avis des membres du parti libéral ce budget est excellent et ils l'approuveront, j'en suis sûre. Les libéraux-progressistes, sans doute, n'en pensent pas grand'chose, mais ils y donneront leur appui. Les libéraux de la Saskatchewan, de cette partie du pays si avancée, ne peuvent être satisfaits de ce budget, et cependant je m'attends à ce qu'ils en disent beaucoup de bien. Les conservateurs croient ce budget bon, mais ils sont tenus de déclarer qu'il en est autrement et ensuite ils ne pourront l'appuyer. Selon moi, c'est un budget favorable au riche, et je suis dans l'heureuse position de pouvoir dire que je n'en suis pas satisfaite et de voter conformément à mon point de vue. Il en est de même des honorables députés qui siègent autour de moi.

L'honorable représentant de Huron-Sud (M. McMillan) m'a invitée de me joindre aux membres de la droite et de trouver le chemin qui conduit à la terre promise. Il devrait préciser davantage son invitation. Je voudrais savoir si on arrive à la terre promise en approchant convenablement l'un des trois chefs célibataires ou le parti libéral, ou les deux. J'approuve ses remarques sur les conditions

[L'hon. M. Elliott.]

auxquelles les cultivateurs d'Ontario ont à faire face aujourd'hui. Il a, je pense, décrit ces conditions telles que les verrait celui qui se donnerait la peine d'aller faire une enquête. Je ne puis accepter le reste du discours de l'honorable député.

L'agriculture est encore la principale industrie du peuple canadien. La prospérité de la nation dépend de l'abondance de la récolte. On a eu raison de dire que la récolte est le baromètre de la prospérité nationale. Aristote, qui vivait plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, a écrit ceci:

> On doit d'abord s'occuper de ce qui est conforme à la nature; d'après les lois naturelles, l'agriculture vient en premier lieu; puis viennent toutes les choses qui sont tirées de la terre, par exemple, des mines et autres arts du même genre.

Ou, comme on l'a dit souvent: "Le bien-être des peuples est comme un arbre." L'agriculture et autres industries premières en sont les racines, la fabrication et le commerce en sont les rameaux et la vie; si la racine est meurtrie, les feuilles tombent, les branches se brisent et l'arbre meurt.

Les racines de l'arbre de la vie nationale canadienne ont été meurtries. Nous avons comme pays jeune et riche, une industrie agricole épuisée et appauvrie. Dans notre jeune pays, l'agriculture n'a pas su retenir ses gens; elle a perdu sa place et son influence. Je le regrette, mais c'est la vérité. Nos programmes d'enseignement, de religion, de commerce et de politique ont été élaborés non pas en vue des besoins ruraux, mais, sciemment ou non, dans un sens directement hostile à ces besoins. Personne ici ne le niera, je pense. Quiconque veut observer en voit clairement le résultat: nos gens abandonnent le sol en si grand nombre que cela devrait inquiéter n'importe quel gouvernement, même celui-ci. Il s'en inquiète, mais c'est tout. Tous ces gens fuient les grands espaces libres pour disparaître dans les places encombrées que nous appelons les villes, soit au Canada, soit aux Etats-Unis. Pour moi, le plus regrettable, c'est que l'individu est perdu dans la masse des humains, si bien que ce dépouillement constant des campagnes n'enrichit pas les villes dans la même mesure qu'il appauvrit les premières. L'individu est perdu; des gens qui ont été une puissance dans leur localité manifesteront par leur personnalité tout ce qu'ils ont perdu, après un séjour de cinq ans dans une ville. Certes, parmi ceux qui quittent ainsi la campagne pour la ville, il y en a beaucoup qui deviennent chefs d'entreprises urbaines, qui acquièrent l'influence et peut-être la richesse; mais la campagne se trouve

privée de chefs dont elle a grandement besoin et ce sont des gens du dehors qui viennent occuper les régions abandonnées. En un mot, nous nous efforçons d'amener des gens de l'extérieur pour combler les vides causés par le départ de nos nationaux.

La vie à la campagne, plus que tout autre genre de vie, fait des gens prévoyants, sains et naturels, et, à la fin du compte, c'est dans la campagne que réside la conscience de la nation. Tout le monde, je crois, pourra reconnaître que dans les villes, même les manières de nos amis se ressentent des conventions; c'est à la campagne qu'on trouve la beauté de la simplicité et parfois la rudesse de la franchise naturelle. La vie à la campagne donne du caractère et parce qu'il en faut dans toutes les entreprises nationales, de même qu'à cause de l'importance de l'agriculture dans notre vie nationale, on peut voir combien l'abandon du sol est désastreux. Outre les conséquences économiques, cela nous fait entrevoir le jour où la campagne ne pourra plus fournir dans le domaine des affaires et de la vie publique ces esprits dirigeants qui ont tant contribué à orienter le cours des choses.

Le problème rural a de nombreux aspects et je ne suis pas de ceux qui croient que les gouvernements sont assez importants pour susciter eux-mêmes un problème ou, dans une assez large mesure, pour le résoudre. Je sais que bien d'autres forces agissent. Cela me prendrait trop de temps—je n'ai jamais désiré épuiser coûte que coûte mes quarante minutes—pour discuter toutes les phases de la question, mais je tiens à signaler une chose qui, suivant moi, a beaucoup contribué à aggraver notre problème rural: c'est notre régime d'enseignement. Toute la tendance de l'instruction se porte vers la ville. Notre enseignement au Canada sert de tremplin à la vie urbaine. Si j'en avais le temps, je citerais l'avis de quelques éducateurs en vue pour confirmer cette opinion, mais que les honorables députés veuillent bien regarder leurs propres circonscriptions: ils verront que l'on fréquente de plus en plus les écoles supérieures et que la vie dans les écoles est totalement différente de celle des gens du voisinage qui les entretiennent. Le résultat est que trop de gens se lancent dans les entreprises urbaines; les chercheurs d'emplois chics abondent et il y a trop peu de gens disposés à participer à l'œuvre meilleure et beaucoup plus noble qu'est le développement du pays dans la campagne. Je suis heureuse de ne pas avoir reçu trop de ce genre d'éducation pour m'empêcher de penser par moi-même. Notre système d'enseignement bourre l'esprit des enfants de faits et leur inculque le respect des situations acquises; c'est désastreux pour nos enfants, parce que cela tue chez eux l'idée d'innovation pour faire face aux conditions nouvelles. Les meilleurs professeurs vont enseigner dans les villes, car ils y sont mieux rétribués. Je regrette de dire qu'il en est de même des meilleurs prédicateurs qui vont aussi dans les villes où la rémunération est plus forte. Il semble que c'est toujours assez bon pour la campagne.

Il y a une autre chose qui compte beaucoup dans le problème rural et c'est ceci: Certains particuliers et certains groupes donnent de grosses sommes d'argent aux institutions religieuses et aux maisons d'éducation. Ces donations tempèrent l'attitude de ces institutions à l'égard des réformes économiques qui amélioreraient le sort de la masse. A venir jusqu'à une époque récente, le fait que le cultivateur produisait, mais ne vendait pas lui-même ses produits, aggravait considérablement le problème rural. Le cultivateur n'était pas un homme pratique. Il l'est devenu et, ayant le sens des affaires, il ne tolérera pas les méthodes débraillées qu'on emploie particulièrement dans cette assemblée et ailleurs au Canada. J'ai pensé qu'il serait bon de faire consigner dans le hansard cette phrase de M. le professeur Macklin, de l'Université de Wisconsin:

> L'industrie qui néglige de prendre la responsabilité de la vente de ses propres produits arrive à la queue dans la course au dollar des consommateurs, comme le plus chétif animal de la ferme.

Le cultivateur cesse d'être "l'animal le plus chétif de la ferme", et il apprend à placer ses propres produits. Il ne sera pas le dernier dans la course au dollar du consommateur et il va exiger des systèmes scolaires qui suffiront à ses besoins. Je me demande comment il se fait qu'un individu, au cerveau momifié et trônant à un bureau, dans un service administratif, irait décider du genre d'instruction que l'on doit donner aux enfants du cultivateur, et je compte que le jour viendra bientôt où cette anomalie cessera.

Il faudrait plus de temps que je n'en ai à ma disposition pour passer en revue les maux dont le cultivateur souffre aux mains de la politique. Les cultivateurs, sans doute parce qu'ils sont les plus nombreux et exercent la grande industrie fondamentale du pays, ont souffert plus que tous les autres des menées politiques préparées par des gouvernements opposés aux demandes économiques des cultivateurs. La discussion complète de cette question m'entraînerait dans le domaine de la finance, des transports, et dans bien d'autres

sphères que je n'ai pas le loisir d'examiner, mais, pour édifier la Chambre en général, et le parti libéral en particulier, je vais passer en revue l'histoire politique du Canada, autant qu'elle intéresse les cultivateurs, avant 1896 et depuis.

Avant 1896, les cultivateurs canadiens, du moins une partie considérable d'entre eux, sentaient que le parti libéral exprimait leurs aspirations et leurs besoins. C'est-à-dire que le parti libéral était le véhicule employé par les cultivateurs pour donner satisfaction à leurs besoins politiques. Au cours des douze années qui ont précédé 1896 beaucoup d'hommes capables, sir Richard Cartwright et sir Wilfrid Laurier en particulier, ont gravé ce fait dans l'esprit du peuple canadien. Les cultivateurs croyaient que le parti libéral était l'ennemi des privilèges spéciaux et particulièrement de ces privilèges spéciaux incorporés dans la politique nationale. Sir Richard Cartwright a prononcé plusieurs discours, pleins de talent, et combattant le tarif de protection. En une circonstance, il a dit:

Dès que vous établissez le système de protection, vous créez une classe dont les intérêts sont essentiellement différents de ceux du peuple en général et qui devient facilement contributrice aux fonds de corruption, partageant avec ses maîtres le butin qu'elle a arraché au peuple.

M. COOTE: Il est malheureux que Cartwright soit mort.

Mlle MACPHAIL: Oui, c'est bien malheureux, mais, dans tous les cas, il a été ruiné avant sa mort. Permettez-moi de le citer de nouveau:

Mon opposition à ce projet a des racines profondes. Je m'y oppose, non seulement à cause de l'augmentation d'impôts qu'il entraîne, ou à cause de ses détails compliqués, mais je me place sur un terrain plus élevé. Je nie absolument la justice du principe qui veut que ce soit le devoir du Gouvernement de permettre à certaines classes du peuple de taxer le reste de la population pour leur avantage personnel.

A mon sens, il expose le principe très clairement. Je désire citer un extrait d'un discours de sir Wilfrid Laurier reproduit à la page 380 de l'ouvrage que je viens de citer, d'Edward Porritt. C'est une citation fameuse que nous avons souvent entendue. Le *Free Press*, de Winnipeg, rapporta ainsi dans le discours prononcé par sir Wilfrid dans cette ville:

Nous sommes partisans de la liberté. Je dénonce la politique de protection comme un esclavage,—oui, esclavage; et je parle d'esclavage de la même manière dont on parle de l'esclavage des noirs aux Etats-Unis. Ce n'est peut-être pas l'esclavage au même degré, mais de la même manière.

[Mlle Macphail.]

C'était avant 1896. Quels discours admirables! Les libéraux sont allés devant le peuple et celui-ci, fatigué des privilèges spéciaux accordés en haut lieu, a donné une majorité aux libéraux. En 1897, les libéraux ont déposé leur premier budget et j'imagine que les amis du tarif réduit au Canada n'ont jamais placé autant d'espoir en un budget. Parlant de la période qui a suivi le dépôt des prévisions budgétaires, M. Porritt dit (page 362):

La politique du gouvernement Laurier touchant la protection a été qualifiée de trahison du libéralisme canadien. Le mot trahison semble violent. Cependant, en examinant les lois fiscales et les lois de subvention d'Ottawa, depuis 1897, son emploi est abondamment justifié."

En outre, page 366:

Quand on voit la politique de primes du gouvernement Laurier, les modifications à la loi des subsides des chemins de fer et aux lois des brevets, la loi contre le dumping, les nouveaux règlements dans le but de diminuer la circulation des annonces commerciales américaines, la guerre de tarif avec l'Allemagne et la promptitude avec laquelle la question du tarif a été reprise sur l'ordre de l'Association des manufacturiers canadiens; ainsi que les nouvelles concessions accordées aux capitalistes privilégiés par la révision de 1906-1907, on constate, j'en suis convaincu, que non seulement le gouvernement Laurier a adopté la politique nationale des conservateurs, mais qu'il l'a renforcée et étendue et l'a davantage liée au peuple canadien.

A la page 385, il dit encore:

Une des ironies de l'histoire canadienne est que la responsabilité de la reconnaissance complète de cette nouvelle classe privilégiée et de l'adoption d'une vingtaine de décrets continuant, agrandissant et garantissant son existence retombe sur le parti libéral.

Parlant des cultivateurs qui ne sont plus représentés par le parti libéral, il dit à la page 456:

Depuis 1897, la classe privilégiée des manufacturiers a tenu en captivité les deux partis politiques et, à ce sujet, les cultivateurs n'ont pas été représentés au parlement.

On est porté à se demander: n'y avait-il pas des libéraux croyant vraiment aux principes libéraux? N'y eut-il aucun protestataire contre la trahison de 1897? Porritt dit, à la page 5 de "The Revolt in Canada".

Il y eut d'abord à la Chambre des communes des libéraux violemment indignés de la trahison de 1897, mais leur colère s'apaisa par les moyens ordinaires du gouvernement, leur nomination à un emploi ou une promesse de nomination, ou bien ils s'effacèrent en 1900, dégoûtés du cynique abandon en 1897 de tout ce que représentait le libéralisme au Canada depuis l'époque de William Lyon Mackenzie...

Pas King.

A suivre les grandes lignes de l'histoire après 1897, nous constatons que les libéraux

se prétendaient encore partisans de l'abaissement des droits,—ils le font aujourd'hui,—mais ils y mettaient un peu plus de vigueur dans les années qui ont immédiatement suivi 1897. Ils eurent, il est vrai, la loyauté de convenir qu'ils ne pouvaient garder des clubs éducationnels de réforme ou des clubs de jeunes libéraux, après une telle trahison, et, pour leur commodité personnelle, ils les abandonnèrent. Sir Wilfrid Laurier fit une tournée dans l'Ouest en 1910, et il y rencontra les cultivateurs organisés. Quiconque désire lire ce récit le trouvera dans "Revolt of Canada". Il est très intéressant de noter que John Evans était l'un des hommes qui se présentèrent devant sir Wilfrid. C'est l'honorable député de Rosetown, et ses discours d'alors ressemblant beaucoup au dernier qu'il a prononcé dans cette enceinte. Parmi les autres qui eurent une entrevue avec sir Wilfrid Laurier étaient Roderick McKenzie, père de Donald McKenzie, membre de la commission du tarif, J. W. Scallion et J. W. Speakman, père de l'honorable député de Red-Deer (M. Alfred Speakman). Quelques-uns des nôtres sont donc restés fidèles à leurs principes.

En 1911, ce fut la défaite du cabinet Laurier, et depuis, les libéraux n'ont jamais beaucoup regagné la confiance des cultivateurs qui veulent des droits peu élevés. Certains de ceux-ci étaient si bons libéraux qu'ils l'étaient avant d'être agriculteurs, mais pour la plupart, les cultivateurs ont perdu à jamais confiance dans les principes du libéralisme quant à un tarif bas. Cette impression s'enracina dans l'esprit des cultivateurs, et ce fut vraiment une des causes de la rébellion qui amena à la Chambre soixante-cinq indépendants en 1921. Les électeurs de la campagne votaient dans leurs comtés pour d'honnêtes hommes de parti de leur classe, de beaux parleurs qui promettaient d'être fidèles à la classe agricole à Ottawa. Mais une fois ici, les mandataires étaient fidèles à leur parti, et non à leur profession. C'étaient des cultivateurs, mais ils étaient des conservateurs ou des libéraux avant tout et sans cesse, sauf au temps des élections. Les cultivateurs décidèrent donc qu'il fallait se représenter autrement. Jusque-là ils avaient élu des hommes comme l'honorable député de Huron-Sud (M. McMillan), un homme qui comprend le problème agricole, qui connaît les besoins des campagnes, qui sait que ce programme fiscal n'est pas avantageux pour son comté, mais le votera néanmoins à cause de son affiliation au parti libéral et retournera devant ses électeurs pour en proclamer l'excellence.

M. McMILLAN: Je ne voudrais pas affirmer que le budget ne soit pas à l'avantage de mon comté.

Mlle MACPHAIL: En ce cas, l'honorable député n'est pas aussi intelligent que je le croyais. J'allais ajouter que les agriculteurs se dirent: cet état de choses est mauvais; nous allons nous organiser professionnellement. Ils se dirent: la politique est notre affaire personnelle et nous avons été bien sots d'en confier le soin à d'autres. Nous n'obtiendrons jamais de résultats ainsi; nous enverrons des représentants à Ottawa, nous les choisirons nous fournirons leurs fonds, nous les élirons, nous aurons la haute main sur eux. Ces idées n'étaient peut-être pas aussi clairement conçues que je les exprime aujourd'hui, mais elles existaient plus ou moins claires dans l'esprit des électeurs qui donnèrent leurs voix aux soixante-cinq députés indépendants de 1921. D'après ce programme, ces députés devaient voter, suivant la nature des questions débattues, n'être ni attachés ni hostiles au parti libéral ou au parti conservateur, mais ils devaient s'occuper des intérêts de l'agriculture et être un groupe agraire à la Chambre. Je raconterai la faillite relative de l'application de cette idée magnifique.

En 1921, le groupe des soixante-cinq entra dans cette enceinte. Pour faire la revue des événements postérieurs, nous devons nous rappeler que la majeure partie de ces hommes avaient été jusque-là, soit d'ardents conservateurs, soit d'ardents libéraux. C'étaient des hommes de parti imbus des préventions du partisan, état d'esprit qui se prête très difficilement à la pratique de l'indépendance. Nous n'étions pas ici depuis longtemps quand l'existence de dissensions parmi nous parut évidente à tous les membres de notre groupe, et à tout le monde aussi, je pense. Je dois dire que trois hommes de ce groupe étaient des travaillistes, et il n'y avait pas de dissensions entre eux, ou entre eux et nous. Mais deux membres de notre groupe se rallièrent aux libéraux. La discorde parmi les membres restés fidèles éclata à propos de principes, non du programme législatif. Nous nous accordions tous quant à la législation que nous désirions; mais nous différions quant aux moyens et au point de vue; nous formions deux écoles de pensée politique, essayant de fonctionner comme une seule, et cela était impossible. Le plus grand nombre d'entre nous croyaient dans la politique de partis. Bien que nous fussions opposés aux partis, nous cherchions à en établir un nouveau. Un petit nombre d'entre nous n'avaient aucune confiance dans le gouverne-

ment de parti. Nous avions une psychologie absolument nouvelle, que je vais essayer de vous expliquer tout à l'heure. Si vous évoquez les personnes qui formaient notre groupe de soixante-cinq en 1921, et si vous les comparez avec ceux qui sont ici aujourd'hui, vous constaterez facilement que ceux qui représentent la nouvelle école ont été réélus tandis que ceux qui préconisaient l'existence des partis,—tout en les dénonçant dans leurs discours,—ont été renvoyés par la logique des circonstances dans la vie privée ou poussés dans le parti libéral. Il y en a d'autres qui, et cela leur plaît mieux, y sont poussés peu à peu, ce que le Gouvernement considère sans doute comme un pas dans la bonne direction. Les quarante minutes qui sont à ma disposition ne suffiraient pas pour racontrer toutes nos souffrances depuis 1921 jusqu'à 1925. Le Gouvernement a réussi à s'adjoindre deux de nos hommes et ainsi obtenir une majorité de parti; l'ayant fait il n'était plus nécessaire de discuter les questions pour ce qu'elles valaient. Le programme de législation présenté par le Gouvernement entre 1921 et 1925 n'est pas long à énumérer. Aucune de ces lois n'était avantageuse pour nous, sauf peut-être la loi sur les tarifs de chemins de fer du Nid-du-Corbeau. Nous sommes allés devant le peuple en 1925 parce que le parti libéral n'avait pas tenu ses promesses, parce que notre groupe de fermiers n'avaient pas bien compris leur rôle, parce que nous manquions d'initiative et de chef. Nous avions tous deux perdu notre réputation dans le pays, et seuls les représentants de la nouvelle école et ceux qui siègent avec nos honorables amis de la droite ont été réélus.

A cette époque, vous vous en souvenez, le Gouvernement était dans l'obligation d'agir suivant la volonté de la Chambre des communes, c'est-à-dire suivant la volonté du peuple du Canada. C'était sans doute malcommode pour le Gouvernement, mais avantageux pour le peuple. En 1926, nous avons obtenu un programme législatif du Gouvernement, programme qui n'était pas le sien, mais qui avait été présenté dans cette Chambre par le groupe indépendant dans une série de résolutions adoptées au cours des quatre sessions de 1921 à 1925. Toute personne qui voudra consulter la législation du temps verra que je dis la vérité. Nous avons obtenu une réduction du tarif, la seule véritable que le parti libéral ait jamais accordée; nous avons eu les crédits ruraux, les pensions de vieillesse,—pas ce qu'elles auraient dû être mais sûrement intéressantes; on nous a donné aussi le chemin de fer de la baie d'Hudson.

En un mot nous avons obtenu beaucoup de choses et ce programme législatif avait frappé l'imagination du peuple, ce qui a eu pour effet de reporter au pouvoir le Gouvernement tel qu'il est aujourd'hui. Le peuple a aussi réélu le groupe indépendant qui siège dans cette partie-ci de la Chambre (*l'extrême gauche*).

M. SPENCER: En plus grand nombre.

Mlle MACPHAIL: Oui. Le parti libéral a bénéficié beaucoup de l'impression favorable créée dans le pays par son programme législatif. C'est ce qui explique la majorité libérale dans cette Chambre aujourd'hui. Je n'ai pas besoin de le dire aux libéraux; et je ne crois pas qu'ils puissent le nier.

Avant d'aller plus loin, que l'on me permette d'expliquer notre façon de voir. Nous ne sommes pas ici pour travailler comme parti. Au cours de cette terrible session de 1926, on nous a accusé quotidiennement d'être grits ou tories, et il va sans dire que nous n'étions ni l'un ni l'autre. Nous ne sommes pas non plus intéressés dans le parti libéral ni dans le parti conservateur, sauf dans quelques membres personnellement. Nous désirons que le règlement et la coutume dans cette Chambre soient modifiés de telle façon que des nouveaux groupes puissent fonctionner; c'est-à-dire que nous voulons un gouvernement plus représentatif qu'auparavant. Nous croyons que les questions doivent être débattues suivant leur valeur, que les députés devraient avoir la liberté de voter les lois suivant leur valeur; nous croyons, en outre, que les députés devraient pouvoir présenter un projet de loi et que cette Chambre devrait avoir le droit de voter librement sur ces projets. Aujourd'hui, c'est le Gouvernement qui détient le privilège de présenter un projet de loi, et seules les lois approuvées par le Gouvernement ont la possibilité d'être adoptées par la Chambre. Un très grand nombre de gens croient comme nous. Ils croient que notre système actuel de gouvernement est usé, qu'il a eu son utilité peut-être, mais que ce temps est passé, et elles veulent que le Règlement et les coutumes parlementaires soient modifiés de façon à permettre une Assemblée plus représentative. Prenez par exemple le discours du budget par le ministre des Finances. Qui a préparé ce budget? Est-ce la Chambre des communes?

Quelques MEMBRES: Non.

Mlle MACPHAIL: Le ministre des Finances a-t-il consulté les membres du parti libéral; ces derniers ont-ils collaboré avec lui? A-t-il obtenu le concours des progressistes-

libéraux ou des libéraux-progressistes,—j'oublie toujours comment ils s'appellent au juste? Non, j'en suis certaine. Son exposé budgétaire ne représente pas l'opinion de la Chambre des communes ni celle du parti libéral. Si le ministre des Finances doit continuer de nous présenter des budgets comme celui-là, nous ferions mieux de retourner dans nos maisons ou de passer notre temps au théâtre Keith. Le temps viendra sûrement où les gouvernements devront réellement représenter le peuple. En un mot, c'est un vrai budget Robb.

Un jour viendra où le cabinet sera un simple comité de la Chambre des communes. Il sera choisi par la Chambre qui le tiendra responsable de ses actes. J'espère en la venue de ce jour-là. Je sais bien que ce ne sera pas avant longtemps, mais je pense qu'il vient. Je vais citer un autre Canadien éminent pour prouver que nous qui siégeons sur ces bancs ne sommes pas les seuls à penser que les deux vieux partis, avec leur organisation actuelle, ne sont que le paravent derrière lequel les classes privilégiées gouvernent le pays. Sir Andrew Macphail, dans son "Essay in Politics", publié en 1900, disait:

> Nous vivons sous le gouvernement d'une classe intéressée, qui porte un parti au pouvoir et l'y conserve jusqu'à ce qu'il devienne trop corrompu; elle s'empare ensuite de l'autre parti et s'empresse de le corrompre à son tour.

Sir Andrew Macphail n'est pas l'homme aux paroles inconsidérées. Une telle assertion est de nature à dégoûter tout bon Canadien, mais je la pense absolument juste. Naturellement, l'on choisit les plus beaux hommes pour le cabinet; les classes privilégiées aiment les beaux étalages. Mais, en somme, les forces qui guident tous les cabinets sont toujours les mêmes. Elles n'ont pas à cœur l'intérêt du peuple canadien, mais plutôt les intérêts de certaines classes riches et bien organisées du pays.

Je consacrerai maintenant un moment ou deux au budget lui-même. Nous avons enfin le gouvernement "stable" que le premier ministre désirait. Il a prononcé dans tout le pays des discours très suppliants, très convaincants, disant qu'il lui fallait une majorité dans la Chambre pour assurer l'adoption de mesures d'intérêt général, qu'il ne devait pas être entravé et contraint de soumettre ses projets à la Chambre, ou obligé de subir l'humiliation de les voir rejeter. Il émergea des dernières élections avec une majorité. Nos amis libéraux-progressistes se raillièrent à lui, sous la direction du ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) qui pensait—et pense peut-être encore—qu'il fallait la force du nombre au premier ministre si l'on voulait avoir un bon gouvernement au Canada. En passant, je dois dire que le ministre de l'Immigration m'inspire de la pitié. C'est un homme honnête mais il a été induit en erreur. Le premier ministre revint au pouvoir avec une majorité et nous pouvions nous attendre à des lois dans l'intérêt de tout le monde. Nous allions enfin obtenir ce qu'il désirait nous donner depuis 1921. L'an dernier, c'était sa première session et l'on pouvait dire qu'il avait à peine commencé; son budget ne signifiait pas grand'chose, mais passons. Nous en sommes maintenant à la deuxième année de son administration et il nous arrive avec un autre budget. Si celui-ci est dans l'intérêt de la masse, je ne me sens certainement pas à la hauteur de la représenter. L'on avait diminué l'impôt sur le revenu de 10 p. 100 à la dernière session et voici qu'on nous annonce une nouvelle diminution de 10 p. 100. Hier, nous avons pu voir l'honorable député de Battleford-Nord (M. McIntosh) suppliant les hommes riches du Dominion de faire des dons anonymes pour payer la dette publique. Je ne vois pas pourquoi l'on devrait avoir recours à ce modeste anonymat. Puisqu'il est de mode de citer les Ecritures dans cette Chambre, qu'il me soit permis à mon tour de répéter les paroles suivantes, qui dépeignent bien les effets du budget: "Car on donnera à celui qui a déjà, et à celui qui n'a pas, même ce qu'il a lui sera ôté." Le budget joue avec le tarif comme un enfant qui lance des billes en l'air pour voir combien il pourra en rattraper quand elles retomberont. Il n'y a aucune diminution réelle des droits d'importation. Personne ne le sait mieux que le ministre des Finances. Si l'on peut y trouver quelque diminution, elle porte sur des articles importés par une classe de gens qui ont le moyen de payer des prix plus élevés. Il n'y a aucune diminution pour les cotonnades à bon marché. Le ministre des Finances doit savoir qu'en portant de 25 à 50 p. 100 le pourcentage de main-d'œuvre et de matières premières dans les marchandises bénéficiant du tarif de préférence britannique, il sape par la base même cette préférence. Il ne trouve pas cela patriotique, n'est-ce pas? Il ne va pas croire non plus que cela vient en aide à la masse, n'est-ce pas? Je ne le pense pas. Les classes économiques qui font agir les gouvernements ont dû souffler d'une manière bien convaincante à l'oreille du ministre des Finances et il a fui la lumière qui aurait pu lui venir de l'Ouest. S'il avait écouté ses propres amis et ses pupilles, il aurait pu entendre l'expression de la vérité sur ce sujet. Mais il s'est mûré

soigneusement et n'a prêté l'oreille qu'aux groupes bien organisés et excessivement riches qui lui ont indiqué ce qui pourrait paraître une diminution du tarif, mais qui ne leur ferait pas le moindre mal. J'espère que mes amis conservateurs ne s'inquiéteront plus du sort des manufacturiers; je suis convaincue qu'ils se tireront bien d'affaire cette année.

Depuis 1921, le parti libéral a prodigué, aux nouveaux groupes politiques, des protestations d'amitié, qui, lorsqu'on les a bien accueillies, ont marqué, pour ceux qui étaient sincères, la fin de leurs espérances et, pour certains, le succès de leurs projets perfides. Pour ma part, je préfère l'attitude amère, intraitable, hostile et hautaine du parti conservateur. Au moins, c'était franc et nous savions à quoi nous en tenir. Je me demande souvent pour quel motif ces conservateurs se croient si supérieurs aux autres.

M. BELL (Hamilton): Ils regardent les libéraux.

Mlle MACPHAIL: Je ne l'ai jamais compris. Cependant, s'ils veulent arriver au pouvoir, il leur faudra perdre cette caractéristique aussi vite que possible.

L'hon. M. CHAPLIN: Vous avez dit qu'ils sont au moins sincères.

Mlle MACPHAIL: Leur aigreur à notre égard l'était.

On me critique beaucoup, ainsi que mes amis, quand nous tentons de démontrer que des groupes économiques se trouvent sous le couvert des partis et qu'il nous faut nécessairement nous former en une unité économique et nous faire une place dans cette Assemblée, en tâchant de modifier le règlement et les coutumes de telle sorte que nos électeurs soient effectivement représentés. L'autre jour, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a cité un article de l'*Atlantic Monthly,* reproduit dans le *MacLean's Magazine* du 15 août 1927. On lit dans cet article, intitulé "La prédominance de l'argent dans la politique", les phrases suivantes:

> Ces groupes qui représentent des intérêts particuliers agissent pour la plupart dans les cadres d'un parti. De fait...

Voilà une phrase significative.

> ...le principal objet du régime des partis politiques est de mettre un voile ou un paravent devant les activités politiques de groupes qui désirent cacher leur but véritable.

C'est parfaitement vrai. Par conséquent, il nous faut nous former en un groupe économique,—un groupe de classe, si vous préférez: je n'ai pas peur du mot,pour tâcher de défendre efficacement les intérêts de notre industrie. La politique est une affaire. L'agriculture étant l'industrie fondamentale du Canada, la plus importante du pays, elle a le droit d'être représentée franchement et sans ambiguité dans cette Chambre. Je ne dis pas qu'on ne devrait envoyer ici que des groupes représentant des intérêts particuliers; mais je crois que les deux grands partis ne constituent pas autre chose. Je ne dis pas que d'autres ne devraient pas être représentés; mais nous vivons dans une ère d'organisation professionnelle. Puisque, donc, la politique n'est que le prolongement de la vie économique, il est juste que ces nouveaux groupes économiques, professionnels ou de classes, soient représentés à la Chambre des communes et ne devraient pas mendier leur place, ce que je ne ferai certes pas.

Le nombre des groupements augmentera, quand nous aurons une réforme politique, quand le peuple canadien comprendra plus clairement ce principe, surtout quand il saura que les vieux partis ne servent qu'à masquer les agissements des défenseurs des catégories particulières de la population. Un jour viendra, où les membres de notre groupe et ceux du groupe travailliste seront plus nombreux et où apparaîtront de nouveaux groupes encore inconnus, qui se feront représenter dans cette Assemblée. Alors, les nouveaux groupes seront si puissants que les vieux partis ne pourront plus former une majorité ni administrer le pays selon les anciennes méthodes. Il faudra avoir recours à un autre régime. A mon sens, c'est la Chambre des communes et non le premier ministre qui devrait décider de la date de la dissolution. Pourquoi autoriserait-on un seul homme à décider quand le peuple canadien devra faire la dépense d'élections générales? Certains croient à tort que ceux qui pensent ainsi sont déséquilibrés. Naturellement, je ne dis pas que je ne le suis pas. Mais j'affirme que de nouvelles idées ont pénétré dans le peuple canadien, qui n'approuve pas les méthodes actuelles. Nos institutions, au point de vue soit de l'éducation soit de la politique, devront changer pour se conformer au nouvel état de choses. Et pourquoi pas? En terminant, je désire citer, à ce sujet, un auteur qui fait autorité. A propos d'économie politique et du principe de la coopération qui remplace les anciennes idées, Follett dit:

> Nous devons nous débarrasser des "cadres rigides". Le peuple vit intensément et cette vie doit se communiquer sans obstacle à notre Gouvernement et à nos institutions. Nous ne sommes pas des fossiles...

On en douterait, parfois.

> ...pétrifiés dans notre couche sociale. Nous vivons. Tout est en croissance. Nous devons nous en rendre compte et faciliter cette croissance.

Il me semble que le fractionnement de la Chambre est un indice de croissance dans le pays.

Il me répugnerait de porter sur mes épaules la responsabilité dont le groupe libéral-progressiste dans cette Chambre porte, aujourd'hui, le fardeau. Mes honorables amis ont beaucoup contribué à jeter le découragement dans les rangs de l'élément progressiste au Canada. Pour moi, ils auront un compte sévère à rendre de leur conduite. Et certes! Je n'envie pas le sort du parti libéral; je ne voudrais pas porter la responsabilité,—je ne sais si l'expression est anti-parlementaire, —de l'amitié hypocrite qu'il a témoignée aux nouveaux groupes parlementaires à partir de 1921 et à venir jusqu'aujourd'hui. Quant à moi, je le déclare, il est préférable que mes honorables ami se rendent compte que les membres de notre groupe ne deviendront jamais des libéraux; nous n'avons pas pareille ambition. Nous représentons ici la classe agricole. D'autre part, nous ne sommes pas des conservateurs non plus; nous sommes des représentants agraires et plus tôt mes honorables amis se convaincront de cette vérité; plus tôt ils cesseront de se demander si nous sommes des tories ou des libéraux, mieux ce sera pour tous les intéressés.

L'hon. JAMES MALCOLM (ministre du Commerce): En dépit des observations qu'à faites mon honorable amie, la représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), qui ne voit pas d'un bon œil le budget en discussion, je suis heureux d'être en mesure de féliciter mon collègue, le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) de l'excellent bilan financier qu'il soumet à l'approbation du Parlement. Et je me fais tout simplement l'écho des commentaires flatteurs et des articles de fonds favorables qu'ont publiés tous les journaux canadiens, de l'Atlantique au Pacifique. En dépit également des dénonciations de nos honorables amis de la gauche, je suis d'avis que tous les représentants du peuple se rendent compte que le Canada a ramené l'équilibre dans ses finances et rétabli son crédit d'une façon plus satisfaisante et qui nous fait plus honneur que n'importe quel autre pays au monde, depuis la guerre. Il y a lieu de discuter cependant, la part de mérite qui revient en tout cela à l'activité et à la confiance en soi-même de notre population, aux bienfaits d'une Providence propice et à la ligne de conduite suivie par le Gouvernement du jour. M'est avis toutefois que quiconque a lu les bilans financiers des capitaines de la haute finance et de l'industrie, ou étudié les statistiques de la production tant agricole qu'industrielle au Canada, admettra volontiers que notre population a accompli des exploits remarquables depuis la conclusion de la paix.

Certains honorables membres, qui ont participé au débat sur l'exposé budgétaire, sont incapables, semble-t-il, de se mettre au diapason du sentiment national qui prévaut au Canada. Ils sont peut-être trop rapprochés des succès que nous avons obtenus au cours des cinq dernières années; il sont quelque peu dans la situation des gens à qui les arbres dérobent la vue de la forêt. Avec votre permission, je désire faire consigner au hansard l'opinion d'un observateur désintéressé et très au fait de la situation mondiale. M. Marcosson a écrit ce qui suit dans un article qu'a publié le *Saturday Evening Post*:

> La prospérité qui règne au Canada mérite également d'être soulignée; le volume du commerce intérieur et extérieur du Dominion n'a jamais été aussi élevé, ni le crédit financier du Canada aussi solidement établi. Toutes les suites d'après-guerre si coûteuses au point de vue économique sont complètement disparues au Canada, qui se trouve en face d'une ère de développement sans précédent.

Ces commentaires, tombés de la plume d'un observateur aussi désintéressé méritent beaucoup de considération de notre part. C'est un fait digne de remarque, monsieur l'Orateur, que les honorables membres de la gauche, depuis 1921, ont accueilli chaque exposé budgétaire par la prédiction que les industries canadiennes étaient en face de la ruine; quant au programme tarifaire en discussion, mes honorables amis affirment qu'il est de nature à compléter la ruine de nos entreprises industrielles. L'opposition a toujours fait grand état ici du chômage à l'appui de la thèse qu'elle soutient, savoir que le Gouvernement du jour se désintéresse du sort de l'industrie canadienne; mes honorables amis ont toujours accusé le Gouvernement de négliger de mettre à l'étude le problème du chômage au pays. Pour moi, bien que le problème soit d'une solution assez difficile, cette situation s'explique pour une bonne raison. En 1914, le chiffre de la population du Canada était estimé à 7,693,000. Or, quatorze ans plus tard, c'est-à-dire en 1928, on estime que la population canadienne a atteint le chiffre de 9,519,000, soit une augmentation d'environ deux millions d'âmes au cours d'une période de quatorze années. Cependant, on nous répète sur tous les tons que le Canada ne se développe pas!

Et ce surcroît de population a été assimilé, monsieur l'Orateur. Les statistiques concernant la main-d'œuvre employée dans les diverses industries accusent une augmentation remarquable; cependant, mes honorables amis de la gauche sont parfaitement sincères lorsqu'ils expriment cette manière de voir pessi-

miste et les chiffres concernant le chômage servent à appuyer la thèse qu'ils soutiennent. A l'heure qu'il est, nous avons au Canada des milliers d'artisans et de marins qui chôment, mais ils ne se font pas de mauvais sang. Ces gens s'attendaient à cela et ils ont pris leurs mesures en conséquence; à cette heure toutefois, ils se préparent à reprendre le travail au printemps. Cependant, ces hommes n'ont absolument rien à faire,—et il en a toujours été ainsi,—avec le problème du chômage au Canada. Je viens d'une région dans l'ouest d'Ontario où chaque petite ville fournit son contingent de marins, qui se livrent présentement à tous nos sports d'hiver; ils ont prévu qu'ils auraient ces deux mois de vacance avant de reprendre le travail au printemps. En plus de ces chômeurs saisonniers, nous devons tenir compte des nouveaux venus au Canada; cependant, il y en a toujours eu et il y en aura toujours. Il arrive souventefois que ces immigrants ne se sont pas rendu compte que nombre d'occupations sont saisonnières au Canada, de sorte que ces gens constituent un problème en permanence pour les autorités municipales aussi bien que pour les gouvernements provinciaux. Tant qu'il ne se rendra pas compte que son occupation est saisonnière et que pendant ses neuf ou dix mois de travail, il lui faut se prémunir pour le reste de l'année, il prétendra toujours que le Canada ne peut assurer du travail pour les douze mois de l'année. C'est là un état de choses dont il faut convenir en ce pays.

Je veux maintenant dire un mot de cette question du chômage à un autre point de vue, et avant cela j'aimerais à donner lecture d'un communiqué du bureau de placement industriel:

On constate une diminution sensible d'activité parmi les ouvriers de l'industrie textile. Dans l'industrie de la chaussure, on signale un ralentissement d'ordre saisonnier et nombre de fabriques ne fonctionnent que par intermittence. Au cours des derniers trente jours, l'exploitation forestière, dans diverses régions du pays, accuse un fléchissement prononcé et il y a un fort excédent de main-d'œuvre dans ce domaine.

D'aucuns parmi nous estimeraient peut-être que c'est là un état de choses peu satisfaisant, et c'est vraisemblablement le cas, mais il ne s'agit pas, dans ce communiqué, de la situation au Canada; cette déclaration émane de Washington et a trait à la situation chez nos voisins du sud. Eux aussi, ont ce même problème de l'emploi saisonnier. Certains honorables représentants d'en face peuvent, comme ils en ont d'ailleurs parfaitement le droit, parler du chômage en Canada et appuyer leurs prétentions de statistiques acceptables; de même, tout en reconnaissant que le chômage sévit jusqu'à un certain point dans des centres urbains comme Toronto, Winnipeg et Montréal, il suffit de lire les journaux industriels des Etats-Unis pour apprendre que sur 42 millions de travailleurs que compte ce pays, 4 millions sont sans ouvrage, soit 10 p. 100 de l'ensemble. C'est ce que font voir les statistiques de Washington et ce qu'admettent les chefs des unions ouvrières. Au Canada, la situation doit s'attribuer exclusivement à l'existence d'occupations saisonnières et ne participe en rien d'un état de choses comparable à ce qui se passe aux Etats-Unis.

A ce sujet, j'aimerais à consigner au dossier quelque chiffres. En 1921, la proportion des chômeurs dans le Dominion, non pas d'après les statistiques fédérales, mais d'après celles des conseils des métiers et du travail, était de 17.2 p. 100 de l'ensemble de leurs membres. En 1927, cependant, nous constatons que nous avons si bien réussi à absorber les nouveaux venus que cette proportion se trouve diminuée à 4.9.

M. HANSON: Ils sont allés aux Etats-Unis.

L'hon. M. MALCOLM: Un instant, je vous prie; j'y arrive. D'autre part, aux Etats-Unis le nombre des chômeurs, cette année, représente 10 p. 100 de tous les travailleurs de l'Union. Mon honorable ami dit que les Canadiens sans travail sont allés aux Etats-Unis. Je vais lui lire cet extrait d'un bulletin sur la situation ouvrière, et nous verrons ce qui en est:

L'année 1927 a été remarquable par les progrès soutenus dans le monde industriel où l'on a constaté une plus grande activité qu'au cours d'aucune autre année depuis 1920; le 1er décembre le chiffre indice était, de fait, plus élevé qu'il ne l'a été à la date correspondante de toutes les années dont il a été tenu compte, y compris 1920. Les données à ce sujet ont été soumises par quelque 3,875 industriels employant, en moyenne, 472,286 ouvriers, par opposition à 452,392 en 1926...

Voilà qui fait voir, d'après les propres chiffres fournis par les établissements industriels en question, une augmentation de 20,000, en cette seule année, dans le nombre des ouvriers à leur emploi.

...alors que le chiffre indice moyen est stationnaire à 95.6, ce qui soutient avantageusement la comparaison avec la moyenne de 92.1 l'année précédente. Presque tous les domaines industriels ont eu leur part de cette tendance avantageuse générale. Il y a lieu de signaler tout spécialement les améliorations qu'accusent les groupes du fer et de l'acier, de la pâte de bois et du papier, de l'alimentation, du caoutchouc et des textiles, industries qui, dans l'ensemble, emploient une forte proportion des ouvriers travaillant aux divers procédés de fabrication.

Mon honorable ami peut vérifier cette déclaration à l'aide des statistiques sur la production industrielle au Canada, que j'aimerais

à lui communiquer. En 1926, la valeur totale des produits de l'industrie canadienne atteignait le chiffre respectable de $3,250,000,000. Ce montant représentait exactement un rendement quotidien dépassant d'un million de dollars par jour celui de 1927, et l'augmentation de 4 p. 100 dans le nombre des travailleurs de 1927 sur celui de 1926 fait prévoir que pour l'année qui vient de clore, la production industrielle au Canada atteindra le total formidable de quelque $3,450,000,000. Les données sur la production réelle fournies au service de la statistique par les industriels eux-mêmes, de même que les chiffres fournis par ces mêmes industries concernant la situation ouvrière, correspondent aux renseignements communiqués par les organisations ouvrières du Canada, et établissent incontestablement qu'au cours des quatorze dernières années nous avons absorbé pour ainsi dire deux millions de nouveaux venus et que, abstraction faite des occupations saisonnières, le chômage n'existe pas dans ce Dominion. Monsieur l'Orateur, il est curieux de constater qu'en Canada nous n'entendons jamais parler de chômage depuis le mois de mai jusqu'au mois de décembre; nulle part au pays, cette question du chômage n'est discutée pendant cette période. Il se trouve cependant que cette Chambre est convoquée précisément à cette époque de l'année où les ouvriers saisonniers chôment, ce qui fait que l'on peut corroborer tout aussi bien ce qui se dit de ce côté-ci de la Chambre au sujet de la situation ouvrière que les déclarations des honorables députés d'en face concernant le chômage.

M. BELL (Hamilton-Ouest): Le ministre ne sait-il pas que les ouvriers qui, par milliers, travaillaient seulement trois jours par semaine, ne travaillent maintenant qu'une couple de jours, afin de répartir le travail?

L'hon. M. MALCOLM: Cela ne concorde pas avec les chiffres de la production globale. Il peut y avoir eu un emploi partiel dans certaines industries, mais lorsque l'on comparera les statistiques du rendement total des manufactures canadiennes, et qu'on le trouvera en raison directe des statistiques et de l'augmentation du travail, on constatera que l'argument de mon honorable ami n'est pas motivé.

M. HEAPS: Le ministre me permettra-t-il de lui poser une question?

L'hon. M. MALCOLM: Oui.

Des VOIX: Non, non.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. HEAPS: L'année 1921, durant laquelle une foule d'employés ont été mis sur le pavé, a été une année de déflation. Mais en 1920, les manufacturiers ont probablement employé cent mille hommes de plus qu'aujourd'hui. Pourquoi ne pas prendre cette année?

L'hon. M. MALCOLM: L'observation de mon honorable ami a du bon et voici pourquoi: si l'on consulte les statistiques relatives au travail—et je n'ai jamais nié cela—1920 a été l'année la plus remarquable de l'ère florissante qui a suivi la guerre. Nous le reconnaissons tous. Et c'est durant cette période que nous avons fait nos calculs sur la base de 100. Mais ce qui nous intéresse dans le moment est le plus grand nombre de sans-travail à l'arrivée de ce Gouvernement au pouvoir, au printemps de 1922, comparé aux chiffres actuels, ce qui montre que les honorables députés de la gauche n'ont pas raison de dire que nos politiques financières successives n'ont pas encouragé les industries du pays.

M. MACDOUGALL: Le ministre a-t-il lu dans la presse d'aujourd'hui le compte rendu d'un discours du ministre du Travail (l'hon. M. Heenan)...

M. l'ORATEUR: A la question.

M. MACDOUGALL: ...dans lequel il dit que le problème est le plus sérieux de l'heure actuelle au Canada?

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

L'hon. M. MALCOLM: Je serais heureux de répondre à la question de mon honorable ami.

M. l'ORATEUR: Maintenant que nous sommes limités par la règle des quarante minutes, je ne crois pas qu'il soit raisonnable d'interrompre un orateur, à moins que celui-ci n'en donne la permission expresse.

L'hon. M. MALCOLM: Je veux bien répondre à la question de notre collègue.

M. MACDOUGALL: J'étais certain, lorsque l'honorable député a repris son siège, qu'il consentait à me répondre. L'attention du ministre a-t-elle été attirée sur l'article de la *Gazette* de Montréal que je viens de mentionner?

L'hon. M. MALCOLM: Je n'en sais rien, mais mon honorable ami est assez juste pour reconnaître qu'à cette époque de l'année il y a toujours du chômage. C'est un état de choses qui s'est toujours vu et continuera d'exister.

Je ne puis, durant ces quarante minutes, traiter plusieurs aspects du discours budgétaire, mais il est certains sujets que je désire aborder. Les progressistes de l'extrême gauche peuvent critiquer l'exposé de mon collègue le ministre des Finances (l'hon. M. Robb), en prétendant que ses propositions tarifaires favorisent le riche; des membres de l'opposition peuvent reprocher à certaines réductions du

tarif d'être trop rigoureuses, mais je dirai que le dégrèvement graduel de la taxe de vente et la réduction de l'impôt sur le revenu proposés par mon collègue ont l'approbation générale.

Une VOIX: Non.

L'hon. M. MALCOLM: Je ne dis pas que tous les citoyens du Canada, sans exception, en sont enchantés. Quiconque pourrait contenter tous les membres de la Chambre indistinctement serait trop parfait pour cette terre. J'irai même jusqu'à affirmer que celui qui aurait leur approbation la moitié du temps devrait être enlevé au Ciel. Mais, d'une façon générale, le budget a été bien vu du pays.

Mlle MACPHAIL: Pensez-vous...

L'hon. M. MALCOLM: Je n'ai pas interrompu notre collègue de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), et je la prierais de m'accorder les mêmes égards.

Je diviserais en cinq catégories les critiques présentées à la Chambre au sujet des questions commerciales. On nous reproche d'abord de trop exporter en Grande-Bretagne, en regard de ce que nous importons de ce pays. Deuxièmement, nos adversaires nous blâment d'acheter plus des Etats-Unis que nous leur vendons. Troisièmement, l'on se plaint de la diminution dans la balance de notre commerce. Quatrièmement, l'on nous reproche l'exportation des matières brutes. En cinquième lieu, l'on prétend que nos traités de commerce sont désavantageux pour le Canada.

L'on dit que nous exportons trop en Angleterre, pour ce que nous en importons. Combien de membres de cette Chambre savent que notre statistique commerciale s'arrête à une certaine limite, et que nous ne connaissons vraiment pas la destination d'une forte partie de nos exportations? L'Angleterre est le grand pays d'échanges du monde, le comptoir général de l'univers. C'est là que sont consignées en grandes quantités nos produits; mais ils sont consommés ailleurs. Ainsi, tandis que la statistique couvrant les exportations de tout le continent nord américain attiribue au Canada une exportation de 170 millions de boisseaux de blé, et aux Etats-Unis une exportation de 17 millions de boisseaux, en Angleterre, la statistique anglaise constate une importation de 104 millions de boisseaux seulement, de ces deux pays. Il est connu que l'Angleterre réexpédie 83 millions de boisseaux de blé canadien et une grande quantité de farine provenant de blé canadien. Les honorables députés savent que l'armateur anglais qui achète une cargaison de grain en Amérique jouit du privilège de transbordement, et d'acheminement sur quatre à cinq points différents, à son choix. Par exemple, une cargaison destinée à la Suisse peut être acheminée sur Rotterdam. Et pour les fins de notre statistique, cela figure dans nos exportations en Angleterre. Malgré tout, notre statistique est exacte dans l'ensemble, car presque tous les pays européens basent la leur sur l'origine de leurs importations; mais elle n'indique pas d'une manière précise le volume du commerce que nous faisons avec eux. La Suisse prétend qu'elle achète bien plus de blé canadien que ne l'indique notre statistique. La France soutient qu'elle importe du Canada au delà de 11 millions de dollars de produits en plus de ce que constate notre statistique commerciale. L'Allemagne affirme qu'elle achète du Canada pour vingt-quatre à vingt-cinq millions de plus que ce que nous apprend le relevé du commerce. En tout cas, il n'est que juste de dire que cela ne nous nuit pas. L'exportateur anglais est en état de disposer de nos produits mieux que nous probablement, en sorte que nous n'y perdons rien. Le point difficile est de découvrir la destination finale et de l'attribuer exactement. C'est un problème qui déroute les statisticiens du monde entier, et dont ils se sont occupés vivement à leur convention tenue au Caire le mois dernier, conférence à laquelle le Canada était représenté. Ce serait infiniment mieux si nous pouvions établir une statistique indiquant l'origine et la destination des marchandises. Nous saurions ainsi notre volume d'échanges avec un pays donné, et je suis sûr que dans ce cas il y aurait lieu de reviser complètement nos critiques ou nos louanges, suivant l'occasion.

La même difficulté pour ainsi dire, mais en sens inverse, se présente dans le cas des Etats-Unis d'où nous importons trop, dit-on. De même que l'Angleterre, les Etats-Unis font un commerce immense. L'on y achète avantageusement par suite de sa proximité, et du volume énorme de ses importations en vrac. Voilà ce qui porte grand nombre de commerçants canadiens à acheter des Américains; affaire de commodité. Quantités de matières premières importées de nos voisins viennent d'ailleurs. L'industrie du caoutchouc achète sur la place de Boston quatre-vingt-dix pour cent du coton dont elle a besoin, mais ce coton vient d'Egypte, me dit le président de l'association. Le caoutchouc même est importé par voie des Etats-Unis, mais c'est un produit des Straits Settlements et de la Malaisie. Et c'est ainsi qu'apparemment nous importons des Etats-Unis des thés, cafés, épices et autres produits agricoles concentrés là valant des millions et des millions de dollars, alors que ce sont vraiment des produits d'autres pays et, dans bien des cas, de dominions britanniques. Les choses apparaîtraient

autrement si nos importations étaient indiquées suivant leur origine.

M. CHAPLIN: Il en a toujours été ainsi.

L'hon. M. MALCOLM: Je le sais. Je fais simplement remarquer qu'en se reportant à nos importations des Etats-Unis il faut tenir compte des marchandises provenant de différentes parties de l'empire et qui s'importent par là. Il y a une autre raison d'établir cette distinction. Un visiteur anglais de marque venu récemment au Canada, s'est bien intéressé à cette question, et je crois qu'il est à la creuser. Nous voulons commercer de plus en plus avec les autres parties de l'empire et montrer que nous les favorisons autant que possible. Cependant tant que nous ne pourrons pas calculer séparément le chiffre de nos importations venant des autres parties de l'empire et passant par les Etats-Unis, nous ne pourrons établir la part de chacune des parties de l'empire dans nos achats; et tant que nous exporterons par voie des Etats-Unis, on ne saura pas réellement la part que nous prenons au commerce interimpérial.

En troisième lieu nous avons entendu bien des critiques sur la diminution de notre balance favorable de commerce. Il faut admettre que notre balance favorable du commerce, qui est aujourd'hui de 156 millions est en voie de diminution; mais on doit aussi admettre que notre pays est encore au premier rang sous ce rapport; bien que cette balance ait diminué, cela peut s'expliquer facilement, comme on a pu le constater par les discours de quelques honorables députés de l'autre côté de la Chambre. La diminution du chiffre de nos exportations est entièrement due à la diminution de la valeur des produits agricoles. Ainsi la valeur moyenne d'un boisseau de blé durant l'année civile 1927 a été de $1.41; en 1926, elle avait été de $1.52; il en est résulté que la valeur moyenne d'un baril de farine a baissé de 35 c. En somme, pour tous nos produits agricoles, il y a eu diminution non pas tant dans le volume de nos exportations—car le volume en est encore aussi considérable—que dans la valeur en dollars de nos exportations. Le côté intéressant de la question, c'est que la valeur de nos produits non-agricoles, c'est-à-dire de nos produits manufacturés, a réellement augmenté l'an dernier. Voilà encore qui prouve que le développement industriel de notre pays s'est accentué l'an dernier, et je signale la chose à l'honorable député de Lincoln (M. Chaplin).

On a prétendu en cette Chambre que nous exportons trop de matières premières. Or permettez-moi de faire ici une déclaration franche et nette. Les produits manufacturés constituent dans nos exportations un pourcentage dont tout Canadien a raison d'être fier, quand il le compare au même pourcentage des Etats-Unis, et cette proportion augmente sans cesse. Je regrette de n'avoir pas ici le chiffre exact des exportations de matières premières des Etats-Unis durant l'année dernière, mais je sais qu'elles se sont élevées à environ 39 p. 100 du chiffre des exportations totales; d'un autre côté, les exportations de matières premières du Canada se sont élevées à 46 p. 100 du total de nos exportations. Les exportations de produits manufacturés et partiellement ouvrés des Etats-Unis se sont élevées à 53 p. 100; les nôtres se sont élevées à 46.6 p. 100. On voit donc que les Etats-Unis sont en avance de 10 points sur le Canada. Un fait intéressant à remarquer ici, c'est que, sur le total de nos exportations de matières premières, s'élevant à 578 millions, la valeur de notre blé exporté atteint le chiffre considérable de 340 millions, tandis que l'exportation du blé américain constitue une bien moindre proportion dans l'exportation des matières premières des Etats-Unis. Je regrette de n'avoir pas ici les chiffres exacts, car j'ai laissé le document à mon bureau. Si de ces chiffres nous retranchons ceux du blé, une des denrées importantes que nous exportons en bien plus grande quantité que les Etats-Unis, on voit que le Canada exporte une aussi grande proportion de marchandises manufacturées que le pays voisin.

Il y a une question que je voudrais traiter pour le bénéfice de mes amis les progressistes. On a prétendu en cette Chambre et dans tout le pays que le Gouvernement ne devrait pas secourir une industrie, si ce n'est une industrie indigène. Je me permettrai de faire observer qu'avec les ans, grâce à la facilité des moyens de communication et surtout des moyens de transport, le monde devient de plus en plus solidaire au point de vue économique. A ceux de mes honorables amis qui disent que nous ne devrions pas exporter nos matières premières, je désire signaler le fait très significatif que voici. En 1870, le coût du transport sur les chemins de fer américains était de 1.89 c. par tonne-mille; en 1926, le coût du transport sur les chemins de fer canadiens était de 1 c. par tonne-mille. Ce prix est encore élevé quand on le compare au coût du transport par eau. Le coût du transport du grain sur les navires des Grands lacs, entre Port-Arthur et Port-Colborne, est exactement un huitième du coût de transport de toute autre denrée par chemin de fer; le prix du transport du grain par eau est d'un huitième de c. par tonne-mille. Le coût du transport par eau est en effet devenu si bas entre les grands ports du monde que nous avons cessé de mesurer les distances et que nous ne calculons aujourd'hui que le prix du transport. Il est à remarquer que les produits des pays tropicaux parviennent aujourd'hui plus facile-

ment aux pays de la zone tempérée et que presque tous les produits des tropiques parviennent aujourd'hui facilement au Canada. Quelle en est la raison? Il y a, je crois, trois choses à considérer. D'abord, il y a l'habileté supérieure de nos gens; puis, il y a la faculté d'utiliser cette habileté supérieure de nos gens pour mettre en valeur les forces de la nature et les faire servir à l'industrie manufacturière; et, troisièmement, l'existence d'un vaste marché domestique pour la consommation de l'article ouvré. Le Canada fournit un remarquable exemple sous ce rapport. Nous importons aujourd'hui des matières brutes des quatre coins de l'univers; nous devenons une nation industrielle, la seconde nation industrielle de l'empire britannique. Nous sommes fiers de ce rang et prétendons le maintenir; notre industrie importe 30 p. 100 des matériaux bruts dont elle a besoin. Je désire communiquer à la Chambre et placer au compte rendu quelques chiffres très intéressants sur ce groupe d'industries.

Prenez ce groupe d'industries qui ont pour base le fer et l'acier et qui un jour ou l'autre emploieront le minerai canadien,—bientôt, j'espère, car aujourd'hui elles importent de Terre-Neuve ou des Etats-Unis 90 p. 100 de leur minerai. Nous voyons qu'en 1926, ce groupe employait 103,500 personnes, payait en salaires 137 millions de dollars, utilisait des produits bruts d'une valeur de 258 millions et donnait des produits ouvrés d'une valeur de 505 millions, ajoutant par là 247 millions à la richesse nationale du Canada. La plus forte partie du fer employé dans ce groupe d'industries venait d'autres pays.

L'histoire du caoutchouc est probablement la plus extraordinaire de tous les produits. L'industrie du caoutchouc a fait des progrès énormes depuis vingt-cinq ans, et mérite l'attention de nos gens plus que toute autre. Important la matière première des antipodes, cette industrie s'est développée au point qu'elle répond aux besoins non seulement de notre marché domestique, mais elle compte pour beaucoup dans notre commerce d'exportation. Elle a atteint des proportions énormes. Elle emploie environ 15,000 ouvriers, paye de 15 à 16 millions en salaires, produit des articles d'une valeur de 80 à 90 millions; si l'on ajoute à cela les produits de fabriques moins importantes, le total atteint 100 millions. Les exportations de ces produits ont une valeur de 26 millions et, avec les autres articles en caoutchouc exportés, on obtient un chiffre de 30 millions. Cependant, toute la matière première nous vient d'autres pays.

Notre industrie du tabac emploie 8,000 personnes et son rendement a une valeur de 65 millions; jusqu'à récemment, cette industrie devait importer la matière première de l'étranger.

L'industrie du sucre emploie environ 3,000 personnes et produit pour une somme de 65 millions.

Notre industrie textile emploie aujourd'hui 22,000 personnes et produit des marchandises d'une valeur de 86 millions; cependant, chaque livre de coton utilisé comme matière première nous vient de l'étranger.

En 1926, 90 p. 100 du pétrole brut utilisé dans l'industrie du pétrole, dont les produits ont atteint une valeur de 71 millions, nous venait d'autres pays.

L'une des industries les plus intéressantes, développées au Canada, est sans contredit l'industrie de l'aluminium. La bauxite, matière première qu'utilise cette industrie, est transportée par eau de la Guyane anglaise à Québec; grâce à l'énergie à bon marché dont nous pouvons disposer cette industrie a été établie ici. Ces industries, qui toutes utilisent des produits bruts importés, ont été établies grâce aux marchés possibles, grâce à l'habileté supérieure de nos gens, à la faculté d'utiliser les forces de la nature, et, de plus, grâce à certains avantages politiques comme la préférence britannique qui a permis l'envahissement des marchés étrangers. Grâce à sa position privilégiée, le Canada exporte aujourd'hui ses produits dans 75 ou 80 pays étrangers.

Nous avons eu au Canada une politique pour laquelle je suis heureux d'accorder tout le crédit à un ancien ministre du Commerce qui faisait partie d'un autre ministère, et qui établit des agences de commerce et des services de vapeurs. Cette politique a été pour ce pays d'une valeur incalculable. Si les membres de cette Chambre pouvaient prendre connaissance des nombreuses lettres d'appréciations reçues au département d'industriels canadiens sur l'aide précieuse que ces services ont rendue au pays, ils en seraient fiers, j'en suis sûr. Je suis surpris d'entendre certaines gens déclarer que le Canada ne devrait manufacturer que les produits pour lesquels il possède la matière première. Si l'on enlevait de la vie industrielle du Canada tous les produits bruts que nos conditions climatériques nous empêchent de produire et que nous devons importer, tout l'édifice industriel de la nation s'effondrait, j'en suis sûr.

Je dirai également à mes honorables amis de la gauche qu'aussi longtemps que les nations de l'univers nous permettront d'aller chercher les matières premières que nous ne produisons pas, nous ne pouvons leur refuser les matériaux bruts que nous possédons en abondance et

qu'elles désirent manufacturer dans leurs propres pays. J'ai quelques autres chiffres à faire consigner dans le hansard pour faire voir si vraiment la politique du ministère actuel a fait du tort aux industries dont j'ai parlé. On disait en 1922 que l'industrie languirait si notre politique était appliquée. Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que cela se soit réalisé. L'honorable député de Toronto-Est (M. Ryckman) a fait une déclaration surprenante, l'autre soir, en disant que l'industrie —manufacturière, a-t-il dit, je crois—est dans le marasme. L'honorable député est au nombre des dirigeants de l'industrie du caoutchouc. Personne ne la connaît mieux que lui; or il sait qu'en 1922 cette industrie au Canada était loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui. En 1921, il y avait 26 manufactures d'articles en caoutchouc au Canada, qui employaient en moyenne 8,586 ouvriers.

L'hon. M. CHAPLIN: Vous n'avez pas modifié les droits sur le caoutchouc. Voilà la raison.

L'hon. M. MALCOLM: Je le reconnais, mais je citerai un exemple différent tout à l'heure. Aujourd'hui le rendement de cette industrie représente presque 100 millions. Je dirai à l'honorable député de Lincoln (l'hon. M. Chaplin) que nous n'avons pas modifié les droits, mais nous avons changé les conventions commerciales avec certains pays et c'est ce qui a ouvert des débouchés. L'honorable député reconnaîtra aussi que l'industrie du caoutchouc est un notable exemple d'une institution canadienne qui ne s'abrite pas derrière le tarif douanier. Elle mérite les compliments du public, car, pour aucune grandeur de pneu son prix ne dépasse de plus de 8 p. 100 le prix américain, et pour quelques petits pneus, son prix est même plus bas. Elle a réussi à se créer un marché dans des pays étrangers où nous ne jouissons d'aucun traitement de faveur et où il lui faut lutter contre la concurrence des autres pays de l'univers. L'honorable député reconnaîtra, je crois, que l'industrie du caoutchouc dans ce pays s'est considérablement développée.

La politique du gouvernement libéral a toujours été d'encourager, au moyen d'accords commerciaux, l'ouverture de nouveaux débouchés, et l'honorable député, en parlant d'accords commerciaux, doit se rappeler ceci: depuis notre entrée en fonction jusqu'à la fin de mars 1927, nous en avons conclu quatorze et à ces pays nous avons vendu pour $7,700,000 d'articles en caoutchouc. En 1921, nos exportations de produits en caoutchouc s'élevaient à un total de $800,000. En 1922 cette industrie vendit pour $600,000 de produits à l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Antilles anglaises, lesquels pays ont reçu au cours des dernières années des conditions commerciales plus favorables; aujourd'hui son commerce atteint le chiffre de six millions.

Le Canada fait des progrès malgré qu'on crie ici et là à la ruine. Je dis ici et là et, en toute justice pour le leader de l'opposition, je suis heureux de reconnaître que ces récriminations ne viennent pas de lui. Il n'a pas, que je sache, tenu pareil langage. Nous, Canadiens, nous avons le droit d'être fiers de notre pays. Notre ministère est prêt à faire face aux critiques de l'opposition quant à notre manière d'administrer les affaires du pays, mais vu les chiffres de notre production industrielle et des emplois dans l'industrie, je dis que si nous nous appliquions à developper le pays, en se contentant de se critiquer l'un l'autre sans critiquer le Dominion, nous ferions beaucoup plus de progrès que nous n'en avons fait lorsque les attaques étaient dirigées contre le pays même.

L'hon. J. W. EDWARDS (Frontenac-Addington): Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: Avant que l'honorable député commence son discours, je voudrais avoir l'appui de la Chambre à ce sujet. Tout à l'heure il y eut plusieurs interruptions, si bien que j'ai dû accorder quelques minutes de plus au ministre du Commerce, afin qu'il pût terminer sa phrase. Avec la règle des quarante minutes, si les interruptions sont trop nombreuses, les discours se trouvent tellement hachés que bien souvent l'on ne peut plus saisir le sens que l'orateur entend donner à ses paroles. A ce propos, qu'on me permette de citer Bourinot:

> Pendant qu'un membre a la parole, personne n'a le droit de l'interrompre, soit pour lui poser une question, soit pour lui donner ou lui demander une explication.

Bien entendu, le député qui a la parole peut y accéder par courtoisie, mais on ne doit pas chercher à l'interrompre, sans son consentement formel.

L'hon. M. EDWARDS: Monsieur l'Orateur, vous avez eu une longue et distinguée carrière politique et tout le monde sait que vous êtes un profond observateur des hommes et des choses. Par conséquent, vous aurez remarqué, j'en suis sûr, que l'une des caractéristiques particulières du Gouvernement est la facilité avec laquelle ses membres oublient ce qui n'est pas à son honneur et aussi l'aisance avec laquelle ils attribuent aux autres les fautes qu'il a lui-même commises. Nous en avons eu plusieurs exemples à la Chambre et nous en avons eu un, il y a quelques jours, au cours des remarques présentées par l'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion), quand l'honorable ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) et l'honorable

ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) ont exécuté un duo au sujet du "gouvernement fantôme".

Il est bien vrai, monsieur l'Orateur, que le gouvernement formé en 1926 par le très honorable Arthur Meighen ne représentait pas la majorité des votes du Canada à cette époque, il est vrai, le parti conservateur à la Chambre ne représentait que 46.8 p. 100 des votes reçus pendant la précédente élection. Mais il est aussi vrai que le parti représenté par le ministère usurpateur de M. King n'a eu l'appui que de 40.11 p. 100 des votes reçus au cours de ces élections. Il est parfaitement vrai que M. Meighen a dû choisir son cabinet parmi 116 députés élus aux élections précédentes. Il est vrai aussi que le parti libéral n'a fait son choix d'un cabinet que parmi 101 députés élus à ces élections. De même, il est exact qu'aux élections de 1925 le parti conservateur a reçu 201,062 votes de plus que le parti libéral qui a usurpé le pouvoir; que le gouvernement de M. Meighen, en 1926, représentait 133,396 votes de plus dans les élections de 1925 que le gouvernement libéral n'en a aujourd'hui pour l'appuyer et que le cabinet Meighen de 1926 représentait 48,117 votes de plus que les votes reçus par les candidats libéraux et leurs alliés les libéraux progressistes, au cours des dernières élections. Il est encore vrai que, le 25 juin 1926, le gouvernement King a été battu trois fois en une seule journée. Il est vrai aussi que le chef du parti progressiste à cette époque, et aujourd'hui ministre de l'Immigration et de la Colonisation (l'hon. M. Forke) a donné sa promesse écrite au Gouverneur général qu'il demeurerait durant la session et avec le Gouvernement jusqu'à ce que les affaires de la session soient terminées et les crédits votés. Il est vrai que cette promesse a été violée. De plus, il est vrai, que, subséquemment, le gouvernement de M. Meighen a été défait par une voix de majorité, parce qu'un membre du parti progressiste s'est trompé en votant. Il me semble donc, monsieur l'Orateur, qu'il convient peu aux ministres du Gouvernement de parler d'un "gouvernement fantôme".

Comment leur ministère est-il actuellement composé? Le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) et le ministre du Revenu national (l'hon. M. Euler) sont des protectionnistes avérés; le ministre de l'Agriculture occupe une position douteuse, étant donné qu'il possède deux opinions sur chaque sujet; une opinion publique et une opinion particulière, alors que le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) cloue le pavillon noir au mât et demande la "mort de la protection". A cause de sa carrière particulière, je nommerais le Gouvernement actuel un gouvernement de zigzags, et je conseillerais à chaque membre du cabinet de porter sur les revers de son habit ou de porter au cou, retenu par un ruban noir, un "Z" en cuivre.

[L'hon. M. Edwards.]

Je suggère l'usage de cette lettre comme signifiant gouvernement en zigzag, et des raisons évidentes me font demander qu'elle soit en cuivre. On pourrait ajouter à cela un petit emblème porté par le ministre du Commerce et le ministre du Revenu national et représentant un mur élevé pour bien faire voir qu'ils favorisent la protection, tandis que sur un emblème porté par le ministre de l'Intérieur on pourrait graver un crâne et une paire de tibias pour signifier "le glas de la protection", alors que celui du ministre de l'Agriculture porterait un point d'interrogation, indiquant son attitude douteuse. Pour le ministre de l'Immigration l'emblème représenterait une forêt, afin de faire comprendre que ce ministre est encore perdu dans la solitude politique.

Je me souviens parfaitement de l'attitude adoptée par le ministre de l'Immigration quand il était chef du parti progressiste, en 1924, 1925 et 1926, comment il se tenait au premier rang de ce parti et déclarait:

> Si quelqu'un ici croit que le parti progressiste est fini, il se trompe grandement.

Plus loin, il disait:

> Quels que soient les changements qui peuvent avoir lieu dans le cabinet, le parti progressif demeurera intact et continuera son œuvre comme par le passé.

En 1925 il a grondé les libéraux,—avec qui il siège maintenant,—parce qu'ils avaient renié leurs promesses. Alors, il ne voyait aucune différence entre les libéraux et les conservateurs. Il ne pensait pas que, si les libéraux arrivaient au pouvoir, ils élèveraient beaucoup le tarif et il était même prêt à se joindre à eux dans une coalition. Vous trouverez cela dans son discours reproduit à la page 3967 du hansard de 1925. Je cite maintenant un extrait du discours qu'il a prononcé à Winnipeg, le 17 septembre 1925:

> L'absorption des progressistes par le parti libéral, sous quelque déguisement que ce soit, retarderait d'une génération les réformes nécessaires, la rénovation des politiques nationales et l'infusion de courage moral et d'idéalisme que l'esprit de parti aveugle a presque détruites.

Il était debout, à la tête de ceux qu'il dirigeait. Il brandissait son épée en criant:

> "Come one, come all! this rock shall fly
> From its firm base as soon as I."

Et encouragé par les applaudissements qui accueillaient ce défi lancé à tous à cette époque, il se tourna à droite et à gauche, et dit:

"Quand la majorité est si petite, trois peuvent fort bien faire échec au gouvernement.
Qui se tiendra à mes côtés et défendra l'accès du pont avec moi?"
Le député de Lisgar éleva la voix: c'était un "grit" d'autrefois;
"Me voici! je me tiendrai à ta droite et je défendrai le pont avec toi."
Puis le député de Grey-Sud-Est éleva la voix; elle était du groupe agraire:
"Me voici! Je me tiendrai à ta gauche et je défendrai le pont avec toi."

Et ils allèrent ainsi au combat. Mais qu'arriva-t-il? Deux des soldats jetèrent leurs épées à l'entrée du pont, et gagnèrent l'autre côté de toute la force de leurs jambes. Ils siègent sur les banquettes opposées, l'un d'eux ayant réalisé en entier ses dix mille et une ambitions. L'une d'elles n'est pas une ambition indigne, l'honneur d'être ministre; les dix mille autres sont représentées par un dollar chacune. Quant au député de Lisgar (M. Brown), il tint bon, stimulé par des espoirs vains et qui ne se réaliseront jamais, j'imagine.

Je ferai maintenant quelques commentaires sur la dette nationale. Durant la guerre et les années qui l'ont immédiatement suivie, pas un dollar ne s'est ajouté à la dette publique, sinon pour fins de guerre ou pour des fins dues à la guerre. En outre, non seulement le parti conservateur administra les affaires du pays sur les revenus durant ces années, il remboursa aussi $698,809,700 des obligations de guerre. Je me rappelle les sessions de 1917, 1918, 1919 et 1920. La Chambre adopta 17 projets de loi des crédits au montant global de $1,755,000,000. On n'a jamais critiqué l'usage d'un dollar; jamais on n'a révoqué en doute la probité d'un ministre d'alors. Je signale quelques-uns des fardeaux portés par les conservateurs durant ces années et dont le Gouvernement est dispensé: 164 millions déboursés en allocations aux soldats, 102 millions pour la restauration des soldats dans la vie civile, 80 millions pour l'établissement des soldats sur des terres, 90 millions pour des pensions aux vétérans, 10 millions pour l'enseignement technique donné aux soldats et 7 millions pour l'assurance des soldats. Ces seuls articles forment un total de 453 millions de dollars. Dans son discours sur le budget, en mai 1922, le très honorable M. Fielding parla des excédents de recettes, comme le ministre actuel des Finances (l'hon. M. Robb), mais se montra un peu plus franc:

Si, d'après certaine manières d'établir les comptes, les opérations de la dernière année se soldent par un excédent, force nous est, d'un autre côté, de reconnaître que la dette publique s'est accrue de $86,417,000.

L'année suivante, en faisant son exposé budgétaire, M. Fielding parla de nouveau d'un excédent, comme le ministre actuel des Finances, mais avec plus de franchise. Il fit cette remarque:

Jusqu'ici il n'a été question que de surplus, mais il y a une ombre à ce beau tableau. Les sommes que l'on a avancées aux chemins de fer se sont élevées à $97,950,645. Si donc on tient compte de l'ensemble des dépenses de l'année, c'est-à-dire si l'on ajoute les avances faites aux chemins de fer à la dépense ordinaire, à la dépense imputable sur le capital et aux frais extraordinaires, on constate que les opérations de l'année se soldent par un découvert de $81,380,864.

Je le demande; pourquoi le ministre actuel des Finances ne montre-t-il pas une égale franchise? A son dire, les comptables experts auraient certifié dans leur rapport que la dette nette du Canada accuse une diminution de $105,942,498 pour la période entre 1924 et 1927. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges a relevé l'assertion et l'a réfutée simplement en citant le rapport des comptables experts. Il en ressort clairement que dans leur rapport ne figurent pas les émissions du National-Canadien garanties par l'Etat. Le ministre des Finances prétend qu'il a réduit la dette nationale de $41,896,000, l'an dernier, mais il ignore les obligations du chemin de fer garanties au montant de 46 millions. Il prétend qu'il a réduit de 105 millions la dette de 1924, mais il ignore les obligations de 168 millions garanties pendant cette période. Ce n'est pas se montrer franc envers les contribuables.

Quant aux dégrèvements mentionnés par le ministre des Finances, il recherche les applaudissements en réduisant les taxes imposées par son propre parti: accroissement de la taxe sur les ventes, de l'impôt sur le revenu, du timbre sur les reçus et ainsi de suite, ce qui n'existait pas sous le régime conservateur, et accroissement du timbre sur les chèques. Le Gouvernement diminue graduellement ces impôts et s'en fait hommage.

Je me souviens qu'avant 1921 le parti libéral proclamait avec beaucoup d'insistance que s'il revenait au pouvoir, il montrerait qu'un ministère assez économe des deniers publics ne serait pas dans la nécessité de prélever tous ces impôts sur le peuple. La dernière année du régime conservateur ces diverses taxes ont rapporté environ 73 millions. Combien le Gouvernement a-t-il prélevé d'impôts, l'an dernier? Il en a prélevé $105,613,160, soit 32 millions de plus que pendant la dernière année du régime conservateur. L'administration a-t-elle été économe? Je ne le crois pas.

J'ai sous la main les chiffres que j'ai pris dans un document que j'avais demandé de déposer sur le bureau lors de la dernière session. Il sera peut-être nouveau pour cette Chambre, et sûrement pour la population du Canada, d'apprendre que le Gouvernement

possède 623 automobiles pour l'usage des divers ministères; qu'il a été dépensé sur ces automobiles, pour leur achat, leurs réparations, leur entretien, le salaire des chauffeurs, et autres choses en rapport avec leur usage, $1,311,198; que les ministres à eux seuls ont un compte de $164,640 pour leurs automobiles et leurs chauffeurs. En outre, ils ont environ dix wagons particuliers; l'un d'entre eux, l'Acadia, est à la disposition de la commission des chemins de fer, ce à quoi personne n'objecte; trois étaient au service du Gouverneur général en 1922 et deux le sont depuis cette date; pour les ministres eux-mêmes, il y en avait cinq en 1922, six en 1923, sept en 1924, quatre en 1925 et six en 1926. Nous avons déboursé $376,877 pour ces wagons particuliers. Pour les wagons particuliers des ministres et pour leurs automobiles cela a coûté $541,000 au pays. Il me semble que cela n'indique pas une diminution des dépenses dans la bonne direction. Voilà pour les deux dernières années.

Je désire maintenant dire quelques mots sur la question de l'immigration. En discutant ce sujet, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a frappé la note juste lorsqu'il a dit que le pouvoir de garder nos populations ici et d'en amener d'autres au pays dépendait du salaire payé au Canada et de l'emploi que nos hommes pouvaient obtenir. Pour ce qui regarde les salaires, j'ai à dire ceci: Un pays qui paye des petits salaires peut peut-être préconiser le libre-échange, mais un pays qui paye des salaires élevés doit avoir une politique de protection. Les salaires au Canada sont déterminés en grande partie par les salaires payés aux Etats-Unis. Le Canada ne peut payer des salaires élevés et concurrencer avec les pays d'Europe et le Japon qui ont une échelle de salaires très bas. Tant que les produits des Etats-Unis seront protégés et que les salaires seront élevés, les Canadiens iront aux Etats-Unis et notre pays ne sera qu'une pépinière pour les Américains. Nous continuerons d'élever des garçons et des filles, les instruirons à grands frais, pour les perdre ensuite au profit des Etats-Unis.

On a beaucoup parlé de la question de l'immigration, et j'aimerais à signaler à la Chambre une ou deux choses sur ce sujet. Lorsque les Etats-Unis ont adopté la loi sur la limitation de l'immigration (quota law), empêchant par là l'entrée de plus d'un million d'immigrants, notre pays avait la plus grande occasion possible pour augmenter le nombre de ses immigrants. Ce régime du contingent admissible pour chaque pays a réduit de 1,218,000 à 168,184 par année le nombre d'immigrants entrant aux Etats-Unis; il s'appliquait à tous les pays, sauf le Canada et le Mexique. Au cours des quatre années, de 1911 à 1914, sous le régime conservateur, il est entré au Canada 554,298 immigrants britanniques, 501,700 immigrants des Etats-Unis, et 396,633 immigrants venant d'autres pays, formant un total de 1,452,631 ou une moyenne de 1,000 immigrants par jour au cours des quatre ans. Examinons maintenant les sept dernières années, sous le régime actuel; il est entré au Canada 361,834 immigrants britanniques, 175,553 immigrants des Etats-Unis et 273,953 du continent européen, formant un total de 811,340, ou une moyenne de 317 par jour par comparaison avec 1,000 par jour sous le régime conservateur. Cependant, notre Gouvernement avait le grand avantage de la loi des Etats-Unis relative au contingent admissible.

En outre, au cours des cinq dernières années, l'immigration britannique au Canada se chiffre par 248,552; le nombre de personnes revenues des Etats-Unis, y compris les Canadiens, les Britanniques et les Canadiens naturalisés, est de 227,953, soit un accroissement de 476,505 Britanniques et Canadiens à notre population au cours de ces cinq années. Pendant la même période 598,402 Canadiens sont partis pour les Etats-Unis, de sorte que les rapports officiels des Etats-Unis et du Canada indiquent que nous avons perdu dans cette période de cinq ans, sous le Gouvernement actuel, 121,897 Britanniques et Canadiens, tandis que nous les avons remplacés par 226,163 étrangers de l'Europe continentale.

Je n'ai rien à dire contre les étrangers qui viennent ici; un grand nombre font d'excellents citoyens, et nous invitons à venir au Canada tous ceux qui veulent devenir sujets britanniques dans toute l'acception du mot. Mais notre politique d'immigration devrait permettre à l'élément britannique de dominer en nombre. Je désire aussi signaler la perte que ces 200,000 citoyens représente pour notre pays. Elle signifie la perte d'un billion de dollars en capital dépensé pour élever et instruire ces garçons et ces filles; elle signifie la perte d'un marché intérieur pour $17,500,000 de produits de la ferme et $48,660,000 de marchandises ouvrées; elle veut dire que des foyers ont été établis aux Etats-Unis et non pas ici. La valeur moyenne de chaque citoyen pour l'Etat est de $2,000, ce qui veut dire une perte annuelle de 400 millions de dollars pour le Canada, et la perte de notre meilleur élément pour être remplacé par un autre qui est pour le moins inférieur. Tant que nous suivrons une politique qui ne permet pas aux Canadiens de trouver un emploi rémunérateur au pays, ils traverseront la frontière en quête du travail dont ils ont besoin. En outre, tant que nous nous en tiendrons à une politique qui prive l'agriculture et l'industrie laitière de leurs droits dans notre pays, nous empêcherons ces industries de prospérer et nous n'avons

aucun avantage à offrir aux immigrants pour qu'ils viennent coloniser nos terres. Examinez les chiffres relatifs à l'industrie laitière, à la culture maraîchère et fruitière, et à l'élevage du mouton au Canada; ils n'offrent aucun avantage aux personnes qui connaissent leur affaire pour les décider à quitter les vieux pays et à venir s'engager dans ces industries au Canada. On a tout fait pour dissuader les gens.

Je vais revenir à l'affaire McConachie et appeler de nouveau l'attention du ministre sur ce cas. McConachie est un Ecossais qui a pris part à la guerre et est ensuite venu au Canada pour y chercher du travail et s'y établir. Il demanda ensuite à sa femme et à ses cinq enfants de venir le rejoindre au pays. Avant leur départ, ils furent examinés par deux médecins du département. Ils subirent un nouvel examen sur le navire qui les emmenait et furent acceptés par les trois médecins. En arrivant à Halifax cependant, le bébé de quatorze mois se vit refuser l'admission et renvoyer. Je rappelle ce cas parce que je voudrais intéresser le ministre au sort de cette famille. On voit dans les dossiers que le ministre a autorisé l'admission de personnes presque aveugles et d'autres que ses propres fonctionnaires avaient classés comme faibles d'esprit; il a signé un document permettant à un voleur de rester au Canada, mais jusqu'à présent il n'a fait preuve d'aucune considération pour cette Ecossaise et son bébé. Quel mal en résulterait-il pour le pays, même si l'enfant est un idiot? Il ne pourrait toujours commettre aucun mal avant huit ou dix ans.

L'hon. J. H. KING: La loi ne permet pas son admission au pays.

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac): Le ministre parle-t-il sérieusement?

L'hon. J. H. KING: Oui.

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac): Que faut-il dire alors des 140 autres personnes auxquelles on a accordé des permis spéciaux? La loi défendait aussi leur admission. Parlons de ce garçonnet idiot, dont les médecins du Gouvernement ont dit qu'il n'avait pas assez de jugement pour connaître le danger. La loi défendait qu'on l'admette; les fonctionnaires ont fait rapport qu'il ne pourrait jamais gagner assez d'argent pour subvenir à ses propres besoins au Canada. La loi défendait qu'on l'admette, mais le ministre lui a permis de rester au Canada. Et le cas de ce jeune homme qui, après son arrivée ici, adopta le vol comme profession! La loi défendait qu'on le garde ici, mais le ministre lui a permis de rester. Le ministre va-t-il accorder moins de considération à cette Ecossaise et à son bébé qu'à l'individu qui a passé six mois dans l'une de nos prisons? Il est grand temps, monsieur l'Orateur, que le ministre de l'Immigration prouve qu'il est digne de sa race. A son titre de descendant d'une race qui a fait connaître la gloire de son nom dans le monde entier, je lui demande de briser les liens qui l'empêchent de renverser les décisions des chefs de son ministère, qui sont en train de le ruiner et d'en faire la risée du pays tout entier.

L'hon. M. FORKE: Je n'admettrai pas une idiote.

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac): Le ministre refuse d'admettre une idiote, mais il est prêt à admettre un idiot; c'est ce qu'il a fait. Il permet à un voleur de rester au pays; il admet des personnes qui avaient été internées dans des maisons de santé; les permis sont là pour le prouver, mais il refuse d'admettre une idiote de quatorze mois parce qu'il craint que le pays n'en souffre. Il va priver les autres enfants de cette famille de l'amour et des soins maternels pendant des années, plutôt que d'autoriser l'admission de cette fillette au Canada. Si c'est la décision finale du ministre, je le plains. Il est malheureux que le pays ait pour ministre de l'Immigration un homme qui apparemment n'est que l'outil ou le servile esclave de ceux qui dirigent son ministère.

L'hon. M. FORKE: Changez la loi.

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac): La loi n'empêche pas le ministre de signer des permis et d'autoriser l'admission de gens qui avaient été refusés par ses fonctionnaires.

L'hon. M. FORKE: La loi me défend d'admettre cette fillette.

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac): Si la loi défend au ministre d'admettre cette fillette, elle lui défend également d'admettre une personne qui avait été internée dans un asile d'aliénés dans son pays. Mais il ne s'agit pas de cela.

L'hon. M. FORKE: La loi me défend de les admettre.

M. CAHAN: Mais elle permet d'accorder un permis extraordinaire.

L'hon. M. FORKE: Non, et les avocats le savent.

L'hon. M. EDWARDS: Je ne pense pas que le ministre subisse beaucoup l'influence des avocats. Je me rappelle le temps où il ne les estimait pas fort; mais c'est bien changé.

L'hon. M. ELLIOTT: Il les connaît mieux, maintenant.

L'hon. M. EDWARDS: Puisque le ministre m'a interpellé à une ou deux reprises, je désire lui poser une question directe: La loi lui permet-elle ou non d'accorder à cette mère et à cet enfant la permission de demeurer au pays pendant six mois?

L'hon. M. FORKE: Non, elle ne le permet pas. Je n'ai pas le pouvoir d'admettre cette enfant. Tout avocat peut s'en assurer par l'examen de la loi.

L'hon. M. EDWARDS: Alors, le ministre n'a pas fait une enquête bien exacte, puisqu'il a admis d'autres personnes, en contravention de la loi...

L'hon. M. FORKE: Non, aucune personne de cette catégorie.

L'hon. M. EDWARDS: ...des personnes que ses subalternes avaient trouvées inadmissibles, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral. Les rapports le démontrent.

L'hon. M. FORKE: Je ne veux pas qu'à la face du pays on m'accuse de cruauté et d'inhumanité, quand la loi démontre le contraire.

L'hon. M. EDWARDS: Le ministre peut être sûr de subir beaucoup de critiques avant la fin de la session.

L'hon. M. FORKE: Cela ne profitera pas à l'enfant. J'ai éprouvé plus d'ennuis à son sujet qu'aucun autre membre de la Chambre.

L'hon. M. EDWARDS: Je suis content qu'un de nos ministres,—qui n'occupe pas ce poste depuis longtemps, d'ailleurs,—n'ait pas l'épiderme assez rugueuse pour prévenir toute atteinte. Il est difficile d'émouvoir certains d'entre eux; mais il y a un point sensible, chez mon honorable ami, bien qu'il faille du temps pour le trouver.

Je passe brièvement à l'état de l'industrie laitière, pour exposer les méfaits du Gouvernement à cet égard. En 1926 et en 1927, nous avons exporté les quantités suivantes de produits laitiers: crème, lait, beurre, fromage, lait condensé, lait en poudre, caséine et œufs:

	1926	1927	Diminution	Plus-value
Crème	$ 7,711,312	$ 7,222,971	$ 448,341	
Lait	957,263	741,668	215,595	
Beurre	3,358,960	1,094,694	2,264,266	
Fromage	25,244,029	22,640,668	2,603,361	
Lait condensé	2,892,821	2,463,904	428,917	
Lait en poudre	846,846	721,644	125,202	
Lait évaporé	.....	1,090,788	.....	1,090,788
Caséine	15,218	46,773	.....	31,555
Œufs	766,178	313,354	453,224	
Total	$41,892,622	$36,336,464	$5,556,158	
			(Diminution en une année)	

En 1926, nous avons exporté pour $41,892,622 de ces produits. Ces exportations étaient tombées à $36,336,464 en 1927, soit une diminution de $5,556,158, pour les produits laitiers seulement. En 1925, le Canada avait exporté 24,553,000 livres de beurre et en avait importé 193,000 livres. Nos agriculteurs subvenaient donc aux besoins du pays et exportaient 24 millions de livres de beurre, chaque année. Le pacte commercial conclu avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande a changé tout cela, en réduisant le droit de douane, sur le beurre, à 1c. par livre. Pendant l'année terminée le 31 mars 1927, nos exportations sont tombées à 13,425,500 livres et nos importations se sont élevées à 7,190,267 livres. Pendant l'année terminée en novembre 1927, l'Australie et la Nouvelle-Zélande nous ont envoyé 10,122,866 livres de beurre, que nous avons payé $3,503,833, dont chaque dollar aurait dû être versé aux cultivateurs canadiens plutôt qu'à ceux de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. Nous avons à lutter, en Australie, contre la méthode Patterson, en vertu de laquelle, pour chaque livre de beurre manufacturé en ce pays, on verse 3c. à une caisse commune et on accorde une prime de 6c. pour chaque livre de beurre exportée. Le transport du beurre, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande à Vancouver, ne coûte pas 3c. et, de Vancouver à Montréal, il ne revient qu'à $2.30 par cent livres. D'un autre côté, la Colombie-Anglaise doit payer $3.58½ par 100 livres. De Régina ou de Saskatoon à Vancouver, le prix du transport est de 2c. ½ par livre de sorte qu'à Saskatoon et à Regina, le prix du beurre est fixé à 2c. ½ de moins que le beurre de la Nouvelle-Zélande, à son arrivée à Vancouver.

Je désire citer quelques chiffres que l'honorable député de Victoria (l'hon. M. Tolmie) a donnés ici afin de faire voir les effets d'une

pareille attitude sur la production canadienne. Si nous estimons à 200 livres de beurre le rendement annuel d'une vache laitière ordinaire, il s'ensuit que les quantités de beurre importées de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, l'année dernière, représentent le rendement de 50,000 vaches canadiennes pour toute l'année; à raison de dix vaches laitières par ferme, il se trouve que nous aurions pu établir 5,000 fermes de plus au Canada. Et c'est un fait notoire que le prix du lait offre un écart sensible, selon qu'il s'agit de l'hiver ou de l'été. Ce fait est établi même ici, à Ottawa, où l'écart représente 40c. par 100 livres de lait et il est de 90c. à Montréal. Or, les laitiers de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont un avantage marqué sur les cultivateurs canadiens du fait que le climat leur permet de laisser leurs troupeaux au pâturage durant toute l'année; en conséquence, le prix de revient est moins élevé là-bas qu'au Canada. Cependant, nous leur procurons l'avantage d'écouler leurs produits sur notre marché à raison d'un droit de 1c. par livre. Et à une époque de l'année où le prix de revient est le plus élevé au Canada, nous permettons que le beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pénètre sur nos marchés et fasse un tort incalculable à l'industrie laitière canadienne. A cette époque-ci de l'année, les habitants des Antipodes sont en plein été; c'est pour eux la saison la plus rémunératrice. Les conseils d'industrie laitière de toutes les parties du pays ont fait entendre des protestations énergiques contre cette concurrence injuste, mais le Gouvernement n'a rien fait pour redresser cette injustice.

En sus de cela, le Gouvernement permet l'écoulement sur nos marchés des viandes de l'Australie à raison d'un droit d'un demi-cent par livre. Or, c'est un fait notoire que le Gouvernement australien verse une prime d'au delà de $2 pour chaque animal abattu dont la viande est destinée à l'exportation. Cette prime est suffisante pour acquitter les frais de transport du moment que cette viande est exportée au Canada. Est-il juste et raisonnable que les cultivateurs canadiens soient en butte à une concurrence de cette nature? Je réponds par la négative. L'année dernière, nous avons importé, surtout des Etats-Unis, d'Angleterre et de Chine, des œufs pour une valeur de $1,826,782; cependant, nous n'avons guère exporté d'œufs sur les marchés américains pour l'excellente raison qu'ils sont frappés d'un droit de 8c. par douzaine; cependant, les œufs des Etats-Unis ne sont assujettis qu'à un droit de 3c. par douzaine à leur entrée au Canada. Et nous ne pouvons écouler notre beurre sur le marché de New-York pour la même raison. A l'époque où le beurre se vendait à 37 et 38c. la livre à Montréal, il valait 50c. la livre à New-York. Et pour quelle raison n'avons-nous pas expédié notre beurre sur le marché new-yorkais? Pour la bonne raison que le gouvernement américain protège les cultivateurs et les laitiers des Etats-Unis par l'imposition d'un droit prohibitif de 12c. par livre sur le beurre canadien.

L'hon. M. BENNETT: Et notre prix est d'autant moindre.

L'hon. M. EDWARDS: Exactement. Je n'ai pas du tout l'intention de discuter les diverses conventions commerciales qui ont été conclues par le Gouvernement du jour. Qu'il me suffise de faire observer que le Canada a été le perdant chaque fois que le Gouvernement a signé un traité de commerce avec les pays étrangers. Et nous sommes encore les perdants pour ce qui est de la convention commerciale avec l'Australie. Non seulement nos exportations ont diminué tandis que le volume de nos importations australiennes accuse une augmentation, mais nous avons dû acquitter de plus des droits supplémentaires d'une valeur de $1,500,000 à $2,000,000 sur les raisins importés. Cela fait partie du marché que nous avons conclu. Et nous avons également été perdants en ce qui regarde la Nouvelle-Zélande. La balance de commerce favorable que nous avions de ce côté-là accuse une diminution d'au delà de cinq millions de dollars en une seule année. La même situation se répète également pour ce qui est du traité de commerce que nous avons conclu avec la France. Une balance de commerce défavorable de $8,500,000 s'est accrue jusqu'à concurrence de $13,500,000. En ce qui regarde la convention de commerce conclue avec les Antilles anglaises, une balance de commerce de $500,000 en notre faveur s'est convertie comme par enchantement dans l'espace d'une seule année en une balance défavorable de 2 millions de dollars; et cependant, nous subventionnons une ligne de paquebots pour le transport de leurs produits sur le marché canadien.

M. WILFRID GIROUARD (Drummond-Arthabaska) (texte): Monsieur l'Orateur, le député de Frontenac-Addington (l'hon. M. Edwards) qui vient de parler est bien connu dans le comté que j'ai l'honneur de représenter. Nous constatons qu'il continue à occuper l'un des premiers sièges du côté de l'opposition et à jouer un rôle important dans la direction de son parti. Il a traité d'un grand nombre de sujets et mon intention n'est pas de le suivre dans toutes ses pérégrinations. Je désire simplement prendre acte de l'aveu qu'il a fait au commencement de son discours, à savoir qu'à

la fin de juin 1926, quand M. Meighen s'est emparé du pouvoir en violation de notre droit constitutionnel, il ne jouissait pas de la confiance des électeurs de ce pays et il n'avait pas le droit de prendre en main les rênes du gouvernement. C'était alors notre prétention et le peuple de ce pays, aux dernières élections générales, a pensé comme nous. Et voilà pourquoi le député de Frontenac-Addington est encore assis du mauvais côté de la Chambre.

Permettez-moi maintenant, monsieur l'Orateur, de féliciter le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) sur l'exposé qu'il a fait de notre situation financière. Depuis qu'il est à la tête de cet important département le pays n'a eu qu'à se louer d'une direction qui a permis au gouvernement, grâce à des réductions substantielles dans les impôts, d'introduire des mesures favorables à son développement et à son progrès. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les différents discours prononcés par les membres de l'opposition, et laissez-moi dire que toute cette discussion a servi à démontrer combien le budget était acceptable à tout le pays. Deux amendements ont été proposés, sur lesquels nous serons appelés à nous prononcer. L'un, qui ne constitue en réalité qu'une demande d'augmentation de tarif, est présenté par l'opposition;—elle a toujours un sourire complaisant pour les gros intérêts;—l'autre, sans aucune préoccupation des besoins de nos industries, voudrait blâmer le gouvernement de n'avoir pas réduit le tarif suffisamment. Il me semble que la tâche de préparer et de mettre en vigueur une politique fiscale conforme aux exigences d'un pays comme le nôtre présente les plus grandes difficultés. En présence de ces deux amendements contradictoires, monsieur l'Orateur, l'on voit toute la sagesse et la prévoyance des chefs de la politique du parti libéral, qui veulent donner à notre pays une politique qui rende justice dans la mesure du possible aux réclamations des différentes provinces, mais qui tienne compte en même temps des besoins de la grande masse des consommateurs de ce pays et de la nécessité de maintenir nos industries. En conséquence, le présent budget, comme ceux que l'honorable ministre des finances a eu l'occasion d'exposer à cette Chambre, est un budget que l'on peut appeler véritablement libéral.

L'opposition, par la voix de son chef, avait annoncé que cette année du moins elle abandonnerait les vieux sentiers battus où elle menaçait de s'enliser et qu'elle apporterait à la discussion des affaires une critique constructive. Nous étions donc en lieu de nous attendre à quelque déclaration qui nous eût donné l'espoir qu'elle allait rompre avec le passé. Nous avons regardé, nous avons écouté et nous n'avons rien vu venir; nous avons attendu en vain. Ce sont,—monsieur l'Orateur, vous les avez entendues,—toujours les mêmes plaintes répétées avec le même manque de sincérité. L'opposition voit tout en noir, elle trace devant nos yeux un tableau si sombre que j'en suis à me demander si elle ne se réjouirait pas, pour des fins purement politiques, d'une situation moins florissante dans les affaires du pays. L'opposition comprend,—il faut lui en donner crédit,—que des années et des années s'écouleront avant qu'elle ne puisse s'asseoir à votre droite; mais est-ce là une raison de n'exprimer que des plaintes stériles et de vouloir faire revivre cette campagne de dénigrement qui ne peut que déprécier notre pays aux yeux de l'étranger. Au lieu de nous parler faussement encore de fermeture d'usines, pourquoi l'opposition ne se réjouit-elle pas avec nous et avec le peuple de ce pays de l'essor commercial prodigieux qui s'est manifesté en 1927?

Aujourd'hui notre pays occupe l'un des premiers rangs parmi les nations du monde au point de vue de l'importance et de la valeur de son commerce international. Sous le régime économique actuel notre développement industriel a progressé sérieusement. C'est ainsi que pour la période comprise entre le premier avril et le trente et un décembre 1927 le total de ce commerce s'est élevé à la somme de $1,793,000,000, dont $823,000,000 consistant en importations, alors que nous avons vendu aux pays étrangers des marchandises pour une valeur de $970,000,000, laissant une balance de commerce favorable d'au delà de $147,000,000. Pourquoi l'opposition, qui nous parle souvent de sa largeur de vues, ne se dépouille-t-elle pas pour une fois de son esprit de parti afin de féliciter le Gouvernement des réductions considérables qui ont été effectuées dans la dette du pays? Pourquoi ne cesse-t-elle pas cette critique, qui pourrait être déprimante si elle était prise au sérieux, puisque jamais depuis la guerre nos finances n'ont été en aussi bon état? Et pourtant, monsieur l'Orateur, s'il y a quelqu'un au pays qui devrait se réjouir de cette amélioration, c'est bien le parti dans l'opposition, lui qui est responsable de l'énorme dette qu'il a fait contracter au pays de 1914 à 1921. Depuis cinq ans, la dette a été diminuée d'au delà de $144,000,000; les revenus excèdent maintenant les dépenses; une somme de $47,000,000 a été payée comptant par le Gouvernement pour rencontrer les obligations échues en 1927, et par suite de cette opération le Gouvernement économise chaque année une somme de $3,000,000 sur les intérêts seulement. C'est cet état de choses qui a permis une réduction de dix pour cent dans l'impôt sur le revenu, et une diminution de vingt-cinq

pour cent sur la taxe de vente. Le Gouvernement, sans pour cela arrêter la marche progressive de notre pays, a voulu pratiquer l'économie et a su réduire les dépenses. Pour nous en faire une idée, nous n'avons qu'à nous rappeler qu'en 1921 le gouvernement conservateur dépensait $528,000,000 et qu'en 1927 ces dépenses ont diminué d'au delà de $163,000,000. Voilà autant de faits qui démontrent la bonne administration du Gouvernement actuel qui, plus que jamais, jouit de la confiance du peuple. Le parti libéral a rempli la promesse faite en 1921: sortir le Canada du chaos financier où les administrations conservatrices l'avaient plongé. L'ordre est maintenant rétabli dans nos finances et l'avenir de notre pays est plus brillant que jamais, surtout si l'on songe que nous ne sommes encore qu'au début d'une période qui, par sa grandeur et son activité, donne les garanties les plus assurées d'un développement et d'un progrès constant.

Une autre question dont je désire parler est le crédit rural. L'on se rappelle que le Gouvernement actuel avait présenté à la session de 1926 un projet de loi agricole qui avait été adopté par les deux Chambres. Malheureusement, l'action du Gouverneur général du temps, de concert avec certains membres du parti conservateur, en avait empêché la signature, retardant ainsi d'un an la mise en vigueur d'une loi destinée à aider efficacement la classe agricole par des emprunts à longs termes. Le parti libéral a de nouveau présenté cette loi à la session de 1927 et je dois dire, monsieur l'Orateur, que les cultivateurs du comté que je représente ont été particulièrement heureux d'apprendre l'adoption de cette mesure. Je désire féliciter le gouvernement de la province de Québec, qui, dès cette session, va faire la législation nécessaire pour en assurer la mise en opération. Cela démontre bien le désir des deux gouvernements libéraux d'Ottawa et de Québec, d'unir leurs efforts pour favoriser la classe agricole de notre province.

M. RHEAUME: Très bien!

M. GIROUARD: Permettez-moi maintenant d'attirer l'attention de cette Chambre sur certains événements qui se sont produits au cours de l'année dernière, et spécialement sur la signification qu'on doit attacher à la visite de certains personnages venus au pays depuis la dernière session.

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que je vois venir de Londres des ministres ou autres fonctionnaires du département des Affaires étrangères ou du bureau du secrétaire d'Etat pour les Dominions. Leur droit de venir visiter notre pays n'est pas mis en doute; ils sont bienvenus à en admirer la beauté et à constater le développement merveilleux qui s'y accomplit d'année en année. Il me semble cependant que notre accueil doit être plutôt froid lorsque,—pour donner suite à une idée de propagande qui, j'aime à le croire, n'est pas le fruit d'un cerveau canadien,—nous les entendons nous dire quelle ligne de conduite notre pays devrait suivre en certaines circonstances. On croirait vraiment, au langage qu'ils tiennent, que nous sommes incapables de nous gouverner, à moins de subir une inspiration qui ne saurait être conforme aux besoins et aux destinées du peuple canadien.

Le *Mail and Empire*, de Toronto, accusait récemment le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) et le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe), à cause de leur attitude à la dernière conférence impériale, de vouloir nous détacher du lien britannique; mais, monsieur l'Orateur, l'une des raisons qui ont motivé la confiance de la grande majorité des électeurs de mon comté, a été leur souci et leur désir fièrement exprimé de voir notre pays représenté par des hommes qui par leurs paroles, leurs actions, leur ligne de conduite dans le passé, avaient prouvé qu'ils étaient dignes de représenter et faire valoir le point de vue canadien.

La politique du parti libéral,—et elle devrait être agréée, il me semble, par tous ceux qui ont de la largeur d'esprit et du sens patriotique,—commande pour le pays que nous habitons l'autonomie la plus complète à l'intérieur et à l'extérieur. Ceux qui nous rendent visite devraient se tenir pour avertis.

Monsieur Ewart, une autorité en droit constitutionnel, parlant de la visite de M. Amery et de sa propagande, disait que ce dernier,—sachant très bien l'avantage qu'il y aurait pour son gouvernement de pouvoir disposer en cas de conflit de la force financière et militaire du Canada,—avait essayé et essayait de créer un état de choses qui rendrait certaine cette disponibilité. Est-il nécessaire de dire, monsieur l'Orateur, que nous devons protester contre une telle tentative; qu'il y a lieu de prier tous ces personnages de voyager un peu moins, ou du moins de voyager ailleurs qu'ici lorsqu'ils ont l'intention de venir dans un but de propagande impérialiste. M. Amery travaille pour son gouvernement, mais n'y a-t-il pas lieu de s'étonner du fait que des membres du cabinet de Londres peuvent s'absenter ainsi pendant des mois alors que dans leur pays il y a tant de questions graves et épineuses réclamant tout leur temps et toute leur attention. Nous aussi nous devons nous préoccuper des intérêts qui nous sont propres. Nous avons également des questions et des problèmes

qui doivent être décidés en tenant compte de nos besoins, de notre situation géographique, de nos aspirations, et de notre avenir comme peuple canadien.

M. T. H. STINSON (Victoria) (Ont.): Monsieur l'Orateur, le public attache d'année en année une importance de plus en plus grande à l'exposé budgétaire du ministre des Finances (l'hon. M. Robb). Il est malheureux qu'il en soit ainsi, car le commerce et l'industrie devraient pouvoir compter sur une politique stable et non pas susceptible de modifications annuelles.

Notre régime douanier, touchant à tous, directement ou indirectement, est le sujet le plus constamment controversé au Canada. Dès 1876, sir Wilfrid Laurier se déclarait protectionniste modéré, reconnaissant la nécessité d'un pareil régime pour un jeune pays cherchant à mettre ses ressources naturelles en pleine valeur. La politique nationale énoncée par sir John A. Macdonald en 1878 avait pour objet de promouvoir la production agricole, minière et forestière, et l'exploitation des pêcheries, et de fournir de l'emploi aux ouvriers assurant ainsi le progrès général de ce grand dominion. L'importance de l'industrie par rapport au bien-être général saute aux yeux quand on examine le mouvement de la population. Celle des villes s'est constamment accrue depuis 1891 et représente maintenant la moitié du total de notre population. Il est de toute évidence que l'activité dans les villes et cités dépend dans une large mesure de l'industrie, qu'il s'agisse du commerce de gros, ou de détail, de la banque, des professions, de l'immeuble ou des affaires de la municipalité même; sans compter le personnel employé dans les fabriques. Que la fabrique soit ruinée par un revers industriel, toute la communauté en souffre également. Tout changement inconsidéré ou inopportun intéresse donc au suprême degré le citadin, autant et aussi directement que le fabricant, et rien de nature à compromettre le bien-être de la moitié de la population ne devrait être entrepris.

Le Gouvernement devrait s'appliquer à préparer et formuler un programme qui assurerait l'exploitation de nos ressources naturelles et fournirait ainsi de l'emploi à nos gens. Il ne saurait y avoir de nation sans population, de familles sans foyers, et les foyers ne peuvent se maintenir sans argent; de même que l'argent ne peut s'obtenir que par le travail. D'où il suit qu'un gouvernement qui n'adapte pas sa politique de manière à procurer un travail justement rétribué manque à son devoir envers ses administrés.

Le mérite d'un programme tarifaire peut donc se juger par la réponse à cette question: Qu'y trouve-t-on comme moyen de créer l'industrie et d'assurer la paix et le bonheur des familles? L'exposé budgétaire comprend-t-il une seule modification au tarif douanier susceptible d'employer un seul canadien de plus ou de ramener des Etats-Unis un seul émigré canadien?

De l'aveu général, il nous faut de toute nécessité accroître notre population. Or, pour cela, le Gouvernement doit trouver le moyen de fournir de l'emploi à la population actuelle et à celle qui peut nous venir. L'effort du Gouvernement devrait donc se porter de ce côté-là, comme le nôtre devrait tendre à maintenir un équilibre suffisant. L'agriculteur dit: Si vous amenez plus de colons, vous allez me susciter une concurrence d'où résultera la diminution du prix de mes produits. L'ouvrier dit: Une main-d'œuvre plus abondante signifie plus de concurrence pour les emplois disponibles. L'équilibre entre les différentes occupations s'impose donc, si nous voulons que le Canada soit uni, que la paix y règne et que le fardeau des impôts, réparti sur un plus grand nombre, soit allégé d'autant; que nos réseaux de transport soient exploités économiquement et efficacement; et que la consommation indigène des produits industriels s'accroisse suffisamment pour assurer aux producteurs et aux consommateurs l'avantage découlant de la production en masse. Nous ne pouvons nier que le devoir essentiel d'une jeune nation soit d'établir solidement son système économique.

Le temps est venu pour le Canada de prendre conscience de ses ressources, de ses institutions, et de se donner une politique économique conforme à sa situation et à ses aptitudes particulières. Pour réduire ses frais généraux de production à un chiffre relativement normal, il faut à l'industrie canadienne une population donnée, et qu'il est possible de prévoir approximativement. Il faut donc arrêter un plan énergique d'immigration, et, le temps venu, "fermer la porte", afin d'assurer un recrutement bien équilibré au point de vue des occupations, et s'appliquer ensuite à maintenir cet état de choses dans la mesure du possible par des lois et des directives prudentes. Il faut s'efforcer de porter notre population au chiffre minimum nécessaire. Quel est-il? Nous avons un mille de chemin de fer par 178 habitants; aux Etats-Unis la proportion est de un mille pour 400. Il nous faudrait donc approximativement doubler notre population pour assurer l'exploitation économique de nos chemins de fer et sans doute aussi de nos entreprises d'utilité publique. Généralement parlant, nous sommes outillés pour une population deux fois plus nombreuse que la nôtre actuellement.

Il est instructif d'examiner la valeur économique d'un colon nouveau pour le Canada.

Disons en passant que les immigrants ont apporté au pays plus de 163 millions de dollars. Le professeur Irving Fisher calcule que la faculté productive de chaque individu représente pour l'Etat une valeur moyenne de $3,000. Ce dont le Canada et plusieurs autres pays ont eu à souffrir depuis quelques années et ce qui a causé le chômage en général, ce n'est pas nécessairement un excès de population, mais plutôt le manque d'équilibre dans la production. Possédant des richesses minières et forestières incalculables et des millions d'acres du sol arable le plus riche du monde et qui attend des bras pour le cultiver tandis que l'univers réclame de la nourriture, il ne devrait pas y avoir beaucoup de chômage chez nous si nos gouvernants savaient administrer mieux. Toutes les ressources naturelles valent peu de choses tant qu'elles n'ont pas été mises en valeur par le génie de l'homme. Ne pourrait-on employer à ce travail de développement les chômeurs des îles britanniques si notre Gouvernement s'efforçait de faire avec le gouvernement anglais certains arrangements en vertu desquels ce dernier fournirait l'argent nécessaire à cette fin durant une certaine période de temps? Avec de l'habileté, de la prévoyance et de l'énergie, on pourrait sans doute trouver une solution pour la mise en valeur de nos ressources naturelles au moyen du capital anglais.

Pour calculer la valeur sociale du citoyen, il ne faut pas oublier son rôle de consommateur des denrées produites dans le pays. Ceci a une très grande portée sur la question du travail et de la prospérité générale. L'industrie canadienne produit des marchandises d'une valeur approximative de 2,781 millions de dollars, et le Canada en exporte pour 453 millions. Divisons le reste par le chiffre de la population, et l'on verra que chaque individu consomme pour $243.30 d'articles manufacturés au pays. Voilà qui démontre clairement la valeur énorme qu'a le marché domestique pour le travail et l'industrie du Canada; cela montre aussi l'importance qu'il faut accorder à une politique ayant pour objet d'augmenter le nombre des consommateurs en Canada. Chaque homme, femme et enfant venant augmenter la population du Canada est un futur consommateur de $243.30 de marchandises fabriquées au pays.

La production en grande quantité est un élément essentiel de succès dans l'industrie moderne. Notre agriculture souffrira de l'inflation des prix et de l'accroissement qui en résulte dans le coût de production, tant que notre population de consommateurs n'aura pas atteint un chiffre permettant à nos industries de fonctionner plus efficacement et de réduire ainsi le prix de leurs produits, ce qui aura pour résultat de faire baisser le coût de la production agricole et le prix de la vie en général. Tant que nous n'aurons pas augmenté notre population d'une façon qui en vaille la peine, nous ne pourrons pas faire disparaître l'entrave que comporte le coût élevé des marchandises et de la main-d'œuvre. La politique actuelle du Gouvernement, qui est de frapper l'industrie ici et là, nuit à son expansion et retarde son développement; elle porte les gens à placer leur argent en lieu sûr en achetant des obligations de l'Etat au lieu de le placer dans l'industrie; cette politique ne résoudra jamais le problème. Les importations ne nous donneront jamais le marché dont le cultivateur a besoin pour vendre ses produits. Notre marché domestique absorbe nos produits agricoles pour une valeur de 837 millions de dollars, et le marché d'exportation en absorbe pour 600 millions. La consommation des produits agricoles du Canada est de $87.50 par tête de la population. L'agriculteur de l'Ouest, qui produit presque exclusivement pour l'exportation, retire peu de bénéfices du marché domestique pour les produits de sa ferme, mais si notre population était doublée, le marché domestique ne tarderait pas à acquérir beaucoup d'importance pour ses ventes. Il se trouve aujourd'hui à la merci des pays d'outre-mer qui sont à déployer toute leur énergie avec plus ou moins de succès pour diminuer leurs importations agricoles. Il peut se trouver d'un jour à l'autre en face de murs douaniers, tout comme la chose est arrivée aux Etats-Unis pour ses produits animaux. Tout porte à croire qu'avant longtemps il aura à soutenir la concurrence du blé russe sur le marché de Liverpool. Voilà qui serait très grave pour nos agriculteurs de l'Ouest. En conséquence l'agrandissement du marché domestique serait d'un grand avantage pour eux.

Le Gouvernement de notre pays devrait avoir pour programme de protéger nos agriculteurs et de leur donner tout le bénéfice de notre marché domestique. Le cultivateur de notre pays doit aujourd'hui subir la concurrence des cultivateurs des autres pays dans des conditions absolument injustes. Les produits du cultivateur étranger sont admis dans notre pays sous le régime d'un tarif très bas, voire en franchise, tandis qu'un mur douanier lui interdit l'accès aux autres pays. Notre cultivateur doit certainement se rendre compte aujourd'hui qu'il a été sacrifié par le Gouvernement actuel lors de la négociation du traité australien et ensuite lorsque des avantages semblables ont été accordés à la Nouvelle-Zélande sans aucune compensation de la part de ce pays. Avant la négociation de ce traité, le tarif général des droits sur le beurre importé au Canada était de 4c. par livre; le traité réduisit ce droit à 1c. Puis l'Etat australien a imaginé un système grâce auquel ses cultivateurs reçoivent une prime de 6c. par

livre de beurre qu'ils exportent; ces cultivateurs eux-mêmes contribuèrent au fonds de cette prime. Grâce à cette prime et à la réduction de notre droit, notre marché a été inondé de beurre australien. Cette prime a permis à l'Australien de transporter son beurre à Vancouver sans qu'il lui en coûte un sou, car le montant de cette prime égale le prix du transport. Le beurre d'Australie et de Nouvelle-Zélande peut être transporté directement de Vancouver à Montréal pour $2.30 par 100 livres. Le producteur de la Colombie-Anglaise doit payer $3.58½ le quintal pour livraison à Montréal, de sorte que les Australiens peuvent expédier à Montréal, payer les frais de transport et le droit de 1 c. par livre, et il lui en coûtera 28 c. ½ par 100 livres de moins qu'il en coûte au producteur de la Colombie-Anglaise. La Saskatchewan et l'Alberta souffrent également de cette concurrence injuste. Les provinces de l'Ouest étaient à créer une vaste industrie laitière avant que cette concurrence inéquitable ne fût permise. En 1910, la Saskatchewan produisait 1,548,000 livres de beurre. En 1925, son rendement avait atteint 15,946,000 livres. Les producteurs de la Saskatchewan souffrent maintenant de cette rivalité injuste au point que leur production a été réduite de quelque 4 millions de livres en 1927, si on la compare au chiffre de 1926. Ce fut la même chose en Alberta et le rendement de 1927 est inférieur à celui de 1926 d'une quantité à peu près égale. Si la vache canadienne donne un rendement moyen de 200 livres par année, la production des quelque 10 millions de livres de beurre importé actuellement de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans une seule année représente le rendement de 50,000 vaches que l'on pourrait garder au Canada, donnant par là de l'emploi à bon nombre de gens. Pourquoi ce Gouvernement place-t-il des millions dans le gousset des cultivateurs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au détriment de nos propres cultivateurs? Les Etats-Unis maintiennent un droit de 12 c. par livre sur le beurre; c'est pourquoi nous n'avons exporté que 17,774 livres de beurre dans ce pays l'an dernier. Ils veulent protéger leurs propres gens et conserver le marché domestique pour les cultivateurs du pays. Si nous gardions notre marché domestique pour nos propres cultivateurs, nous pourrions maintenir de quatre à cinq mille fermes de plus au Canada.

De plus, s'il est du devoir d'un gouvernement de formuler une politique susceptible de multiplier les emplois dans le pays, je désire appeler l'attention du Gouvernement sur une autre industrie qu'il est possible de garder pour notre pays; nos ouvriers retireraient alors les salaires dont profite l'ouvrier américain. Les droits sur notre blé qui entre aux Etats-Unis sont de 42 c. le boisseau, tandis que le nôtre n'est que de 12 c. le boisseau. Il existe un énorme commerce d'exportation de farine tirée de notre blé dur, et le gouvernement américain, qui désire aider l'industrie et trouver de l'emploi pour ses ouvriers, permet l'entrée du blé canadien pour être moulu en transit aux Etats-Unis et la farine est ensuite expédiée sur les marchés mondiaux en concurrence avec notre propre farine. L'article 311 de la loi tarifaire des Etats-Unis, et les règlements du bureau du trésor concernant les entrepôts permettent l'entrée en franchise du blé aux Etats-Unis pourvu que la farine soit exportée hors du pays. En vertu des règlements généraux du tarif, une remise de droits ou drawback de 99 p. 100 est accordé lorsque les produits du blé sont exportés; mais pour obtenir cette remise dans ces circonstances, la farine doit contenir au moins 30 p. 100 de farine de blé domestique. La quantité de blé canadien moulu conformément aux règlements concernant cette remise de droits n'est pas très élevée, de sorte qu'il importe de tourner notre attention sur la question de la mouture du blé en transit qui est beaucoup plus à l'avantage des minoteries américaines.

La mouture en transit a pris des proportions énormes. De juillet 1921 à juin 1922, elle a atteint 6,172,837 boisseaux; pour les mêmes mois de 1922 et 1923, elle était de 9,280,787 boisseaux; 1923 et 1924, de 13,904,827 boisseaux; et du 1er juillet 1927 au 28 janvier 1928, elle était de plus de 10 millions de boisseaux, ce qui porte le chiffre maintenant à plus de 15 millions de boisseaux par année. Cette quantité de blé produirait plus de 3,200,000 barils de farine tandis que les sous-produits s'élèveraient à 118,000 tonnes. Pendant cette période 3,200,000 barils de farine tirée du blé canadien ont été vendus à l'étranger au nom de commerçants américains en 1927 est inférieur à celui de 1926 d'une quanconcurrence aux minoteries canadiennes. Au cours des mêmes douze mois, le Canada a exporté dans d'autres pays, les Etats-Unis non compris, 12 millions de barils de farine.

Sur une demande totale de 15 millions de barils de farine canadienne, les minoteries des Etats-Unis en ont fourni 20 p. 100; cette farine provenait de notre blé, admis en franchise en vue de ce commerce d'exportation. Les minoteries des Etats-Unis jouissent d'un certain avantage, au point de vue des taux et des conditions, qui leur permet de faire concurrence aux minoteries canadiennes: Le meunier américain a l'avantage sur son concurrent canadien en raison du fait qu'une minoterie de Buffalo paye des frais de transport moindres que ceux que le meunier de l'Est est forcé de payer. Les sous-produits tirés du

blé canadien trouvent aux Etats-Unis un vaste marché sur lequel ces produits sont trop rares. De la minoterie aux ports d'expédition, les meuniers des villes du littoral du lac Erié ont, sous le régime du tarif actuel de transport et à cause d'autres conditions, un avantage de 2 c. ½ par 100 livres. Cette différence seule de 5c. par baril dans les frais de transport lui permet d'enlever le commerce au meunier canadien. Qu'est-ce que cela signifie pour le Canada?

Les frais du manufacturier pour la transformation du blé en farine, y compris la main-d'œuvre, les frais d'écoulement et d'administration, mais non le prix des sacs, peuvent être évalués, sans exagérer, 65c. par baril, ce qui ferait $1,950,000 pour 3 millions de barils. Telle est la somme qu'on débourse aux Etats-Unis dans l'année, au lieu de la distribuer aux ouvriers et capitalistes du Canada. Si le travail avait été fait dans les minoteries du Canada, nos compagnies de chemin de fer auraient transporté 15 millions de boisseaux de blé, 3 millions de barils de farine et 118,000 tonnes d'issues de mouture. Au lieu de cela, le blé a été transporté par eau directement de Fort-William et Port-Arthur aux ports des Etats-Unis, surtout par des bateaux américains et rien de ce produit n'a ensuite pris le chemin de nos voies de transport canadiennes. Rien qu'en transport du blé aux minoteries et ensuite de la farine au littoral, les compagnies de chemin de fer canadiennes ont perdu plus d'un million et demi. Les 118,000 tonnes d'issues de mouture représentent une perte de $679,000, si elles avaient été vendues au Canada, et de $550,000, si elles avaient été exportées.

Depuis 1921, la meunerie de Buffalo est devenue l'une des plus considérables du monde. Le blé qu'on amenait autrefois de Fort-William par la voie de la baie Géorgienne, et, par voie ferrée, de Midland, en passant par Lindsay et Belleville, jusqu'au littoral, est maintenant emmené par des bateaux américains vers les ports des Etats-Unis et nos chemins de fer perdent cet avantage. Lindsay, qui est un point de division du réseau national, souffre de ce que notre grain va à Buffalo et passe aussi ailleurs que par nos ports canadiens. Pourtant le réseau national a besoin de tout le trafic que l'Etat peut mettre à sa disposition. En 1927, il payait en salaires dans Lindsay $200,000 de moins qu'en 1921. Pour nos minoteries 3 millions de barils de farine de plus équivaudraient à une augmentation générale de rendement d'environ 15 p. 100, ce qui aurait sur les prix un effet très marqué dont les consommateurs bénéficieraient à cause de la concurrence active que se font les minoteries canadiennes pour le commerce intérieur. Cela permettrait aussi aux minotiers d'étendre leurs opérations de l'étranger, en soutenant la concurrence. Le Canada perd l'avantage qu'offre la vente de cette farine sous l'étiquette canadienne. Elle est exportée comme farine américaine et aide les Etats-Unis à conserver leur réputation sur le marché universel comme fournisseur de la meilleure qualité de farine, ce qui est défavorable au Canada. Il est possible que le minotier américain, lorsqu'il vend, dise que la farine est issue de blé canadien et il est possible aussi qu'il ne le dise pas. Dans ce dernier cas, on a l'impression qu'on peut trouver dans n'importe quel pays des succédanés parfaits de la farine et du blé canadiens et que, par conséquent, ces produits du Canada n'ont pas les qualités spéciales qu'on pourrait justement leur attribuer.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

M. STINSON: Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été suspendue, j'étais en train de discuter assez en détail la question de l'importation de notre blé aux Etats-Unis en franchise pour y être moulu en transit. La question des issues est très importante. Le son et le petit son qu'aux Etats-Unis l'on retire de ce blé canadien représentent 118,000 tonnes; les éleveurs et laitiers du Canada perdent l'occasion d'utiliser cette quantité considérable de très bons produits pour l'alimentation de leurs animaux. Si le rendement de nos minoteries s'accroissait, les prix que les cultivateurs doivent payer s'en ressentiraient. Pour encourager le développement de l'industrie laitière au Canada, il faut disposer d'une abondance de son et de petit son à aussi bas prix que possible. Aujourd'hui le cultivateur paie le son $35 la tonne. Toutes ces pertes directes et indirectes subies par le Canada représentent en dollars une somme si considérable que la question prend une importance nationale.

L'ampleur et l'importance de la meunerie canadienne sont clairement exposées par les statistique de l'*Annuaire du Canada*. Le capital engagé dans 434 moulins dépasse 65 millions; les appointements et salaires s'élèvent au-dessus de 7 millions. Le pouvoir d'achat de l'industrie, représenté par les sommes versées pour l'acquisition de matériaux et fournitures, se chiffre à plus de 125 millions et la valeur du produit dépasse 150 millions, soit une différence nette de 25 millions, qui représente la valeur créée au Canada. La meunerie, au point de vue de la valeur de la production, n'a de supérieure que l'industrie de la pulpe et du papier.

Un droit à l'exportation n'aurait aucun mauvais effet sur le prix du blé canadien et pour

le cultivateur canadien cela ne pourrait que lui être favorable. La prospérité du cultivateur canadien est essentielle au développement et au succès de la meunerie et si je préconise cet impôt, c'est parce que je crois vraiment que cela ne déprécierait pas les prix, ni ne restreindrait les occasions de vendre pour le producteur fondamental. D'un autre côté, je suis d'avis que cela améliorerait la position des produits canadiens et serait avantageux à toutes les industries du pays. Si cette farine était consommée aux Etats-Unis, ce qui n'a pas lieu, cela signifierait qu'un débouché pour le blé canadien, qui était autrement limité et incertain, se développerait par cet emploi du blé. Mais, dans l'état de choses actuel la demande pour le blé canadien n'augmente pas. S'il n'existe pas d'augmentation dans la demande pour la consommation, cela ne peut pas affecter la base des prix. Le meunier des Etats-Unis ne peut pas servir d'appui au cultivateur canadien comme le meunier canadien, parce que le premier peut cesser d'acheter quand il trouve qu'il est aussi profitable de moudre du blé américain, tandis que le meunier canadien est toujours acheteur sur le marché canadien. C'est grâce à des lois spéciales et des règlements du gouvernement des Etats-Unis que le meunier américain s'est trouvé en mesure d'agir de cette manière. La politique du Gouvernement est de donner tout le travail possible à la main-d'œuvre et au capital des Etats-Unis, dans la minoterie, même quand le produit principal n'est pas demandé, voire écarté du marché national.

Le principe des droits d'exportation a été reconnu au Canada. Un droit d'exportation sur l'énergie électrique n'est pas d'un genre différent qu'un droit d'exportation sur le blé pour faire moudre en entrepôt douanier, dans un autre pays, et les raisons pour celui-là ne sont pas plus convaincantes que pour celui-ci, car les importations de blé canadien aux Etats-Unis pour y être consommé constituent une quantité négligeable sous le régime du tarif actuel et permettent simplement l'exportation d'un peu plus de farine ou de blé des Etats-Unis à l'étranger en concurrence avec les produits canadiens. L'application d'un droit d'exportation général ne pourrait, dans ce cas, soulever d'objection sous prétexte que cela restreindrait les débouchés pour le produit canadien.

Permettez-moi de lire un extrait d'une lettre écrite par un Canadien habitant actuellement New-York et s'occupant des affaires d'exportation d'une de nos compagnies canadiennes.

Vous vous souvenez que je vous ai écrit, il y a quelque temps, touchant la situation à Cuba et vous disant que les Etats-Unis prenaient toutes

[M. Stinson.]

les commandes à cet endroit à cause du tarif de préférence de 35 cents par baril que les autorités des douanes cubaines accordaient aux minoteries américaines, que la farine provienne de blé américain ou canadien. Pour supporter la concurrence, nous avons été obligés d'acheter notre farine pour Cuba des minoteries de Buffalo et, au cours des derniers six mois, nous avons ainsi acheté environ 60,000 barils.

A cause de cette concurrence injuste, cette compagnie ne donne aujourd'hui que la moitié de son rendement possible. La farine canadienne n'entre pas aux Etats-Unis pour y être consommée parce que le droit sur notre farine est de $1.04 par 100 livres, alors que le droit imposé par le Canada n'est que 50c. par baril. Le droit américain exclut notre farine, alors qu'en 1927 nous avons importé des Etats-Unis 45,860 barils de farine. Pourquoi traiter défavorablement nos cultivateurs à ce point?

Il est certainement temps que le Gouvernement songe à adopter une politique devant profiter avant tout au Canada pour l'exploitation de nos gisements de fer et autre minerais; de nos mines de houille, de nos forêts et de nos forces hydrauliques dont la mise en valeur amènera en même temps des colons pour nos terres fertiles, terres qui ont valu au Canada le nom de "grenier de l'univers". Pourquoi ne pas unir nos énergies pour trouver quelque moyen d'exploiter nos mines de charbon de l'Alberta et pour leur créer un débouché dans l'Ontario, donnant ainsi des millions de dollars au travail canadien, au lieu de les envoyer aux ouvriers des Etats-Unis?

Tous les ans, l'Ontario importe approximativement 3 millions de tonnes d'anthracite des mines américaines, alors que la province de l'Alberta possède 14½ p. 100 de l'approvisionnement mondial; 21 p. 100 de toute la houille du continent nord américain; 72 p. 100 de toute la houille de l'empire et 89 p. 100 de toute la houille du Canada. De fait, ses richesses en houille suffiraient à approvisionner le Canada tout entier pendant dix-huit siècles.

La production du charbon de l'Alberta pour l'Ontario aurait trois grands avantages. Tout d'abord on assurerait un approvisionnement constant en Ontario; ensuite, les fourgons et les wagons à grain vides, qui demeurent inactifs sur les voies de trois à six mois par an, quand on ne transporte pas de grain, pourraient être utilisés, à l'avantage des chemins de fer nationaux. Enfin, le transport du charbon par voie ferrée causerait une augmentation dans les expéditions vers l'Ouest et une augmentation de recettes pour le réseau national, en même temps que plus de travail, ce qui constitue un de nos problèmes actuels.

Tous les ans, l'Ontario dépense 100 millions aux Etats-Unis pour acheter du charbon; 30 millions pour l'anthracite et 70 millions pour la houille grasse. Les banquiers nous informent que les fonds se renouvellent de trois à dix fois par an et, par conséquent, nous mettons à la disposition des Américains trois cents millions de dollars par an à cause du charbon que nous y achetons. N'oublions pas qu'une grande partie de nos frais de transport par voie ferrée sont des frais de main-d'œuvre, que les trois quarts du coût d'extraction de la houille sont des frais de main-d'œuvre, et que si les 30 millions affectés à nos commandes d'anthracite aux Etats-Unis, l'an dernier, avaient servi à acheter du charbon canadien transporté sur nos réseaux, cela eût fourni 20,000 emplois à $1,500 par année aux Canadiens. Cela eût assuré en outre aux provinces de l'Ouest des ressources pour acheter des articles ouvrés dans l'Ontario et Québec. Calculez de même le nombre de positions qu'eût créées pour le prolétariat canadien l'achat de charbon néo-écossais pour 70 millions de dollars, au lieu du charbon américain, et vous verrez que le chiffre s'élève à 46,000.

Certes, le devoir incombe au Gouvernement d'aviser aux moyens de fixer un tarif de transport qui permette l'importation de ce charbon en Ontario, quand on considère les grands avantages qui en dériveraient. Si les cent millions de dollars que dépense chaque année la population de l'Ontario pour s'approvisionner de combustible aux Etats-Unis, se dépensaient au pays, il y aurait soixante-six mille emplois de plus, et, en prenant une moyenne de cinq par famille, cela ferait 330,000 personnes de plus que nous pourrions garder ici. Le pouvoir d'achat de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta pour les produits ouvrés de l'Ontario et de Québec serait immensément accru, et les chemins de fer nationaux bénéficieraient de l'augmentation inévitable du trafic à destination de l'Ouest, effectué à un taux avantageux. Nous n'avons pas de problème de la houille au Canada; c'est un problème de transport, et de transport uniquement. Le Gouvernement devrait le résoudre, et j'espère avec confiance qu'il en entreprendra et en réussira la solution à bref délai.

On ne développe jamais un pays en s'attaquant aux industries. Il faut un tarif protecteur au pays tant que les autres maintiendront le leur. Plus vite le Gouvernement prendra hardiment position là-dessus et prêchera ce qu'il pratique en partie, le mieux ce sera pour tous les intéressés. Suivant les prévisions budgétaires, le revenu provenant des droits sera plus considérable que jamais, et cependant vous entendez parfois des ministres employer des expressions comme "le glas de la protection", qui troublent, enrayent et restreignent le progrès industriel.

On nous dit aussi que le ministère a réduit les impôts. Quelle est la réalité? L'argent à prélever d'après le programme fiscal vient du peuple. Cette année, le montant dépasse de $7,500,000 celui de 1927. Le nombre des contribuables est le même, conséquemment les gens qui ont payé l'an dernier les fonds nécessaires à l'administration publique devront cette année débourser $7,500,000 de plus que l'année dernière. Il ne saurait y avoir dégrèvement, à moins que le nombre des contribuables n'augmente ou que le Gouvernement ne réduise la somme à payer.

Je voudrais que le ministère s'occupât des receveurs de la poste et des courriers peu rétribués de la campagne. Ces employés servent le public de façon compétente et consciencieuse, et sont insuffisamment rénumérés. Je voudrais aussi que le ministère affectât un autre crédit aux déposants de la Home Bank compris dans la classification établie par la loi, et qui n'ont pas reçu d'indemnité, parce que le fonds était épuisé avant l'étude de leur réclamation. Tous ceux qui sont de la même catégorie devraient recevoir le même traitement. En outre, j'aimerais que les octrois aux provinces pour les bonnes routes se rétablissent, afin de développer la grandissante industrie touristique.

Comme citoyens canadiens, efforçons-nous d'avoir une population bien équilibrée au point de vue des emplois. Ayons égard aux choses nécessaires au développement de notre agriculture, de nos mines, de nos forêts, de nos pêcheries et de nos fabriques, et posons ainsi les fondements pour la formation de la grande nation que nos ressources naturelles peuvent faire vivre. Etablissons cette expansion sur une base équitable pour tous, afin d'avoir une population heureuse et satisfaite au sein de laquelle il y ait libre champ à l'initiative et au progrès économique de chacun. Le Canada offre plus que jamais de grandes occasions aux hommes de courage, d'imagination et d'initiative.

Je donne de tout cœur mon approbation et mon appui à l'amendement proposé par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan).

M. D. F. KELLNER (Athabasca): Monsieur l'Orateur, c'était autrefois l'usage pour un orateur, au commencement de son discours, de relever les assertions du préopinant. L'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Stinson) a discuté les affaires canadiennes d'une telle manière que je n'oserais guère embrasser un champ aussi étendu, sans une

préparation un peu plus soignée qu'aujourd'hui. J'abonde toutefois dans les vues qu'il a exprimées par rapport à une politique nationale du combustible, à des subventions fédérales pour les bonnes routes et à une augmentation du traitement des courriers et des maîtres de poste dans les campagnes. C'est le devoir du ministère d'examiner avec soin toutes ces questions.

Outre le privilège indiqué, il nous est loisible, je présume, de commenter les déclarations faites dans la partie antérieure du débat. Cet après-midi, le ministre du Commerce l'hon. M. Malcolm) a déclaré, alors qu'il discutait la situation économique du Canada, que nous avions rétabli notre crédit et notre commerce comme aucun autre pays ne l'avait fait. Je ne sais comment il peut en venir à cette conclusion parce que le crédit du Canada n'a jamais été en danger, que je sache. D'autre part, il y a des pays qui sont apparemment prospères, aujourd'hui, et qui n'avaient à vrai dire ni crédit ni de commerce après la guerre. Ce n'est certainement pas par comparaison que le ministre tire ces conclusions.

Un des honorables députés, qui a discuté la question de l'émigration des Canadiens, l'a attribué aux discours pessimistes des conservateurs. Je suis d'avis au contraire, que même si tous les discours du parti ministériel et de leurs amis les libéraux-progressistes étaient réunis à ceux des conservateurs cela ne ferait pas émigrer du Canada une personne sur un million. Il faut trouver d'autres raisons que des discours de parti pour expliquer l'exode des Canadiens vers les Etats-Unis. Cet exode est des plus inquiétants. Nous commettons une grave erreur si nous ne prenons pas des mesures énergiques pour garder ici nos fils et nos filles.

Un honorable député a affirmé que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) était un homme courageux et intègre. J'abonde absolument dans le même sens, surtout quant au courage. Il lui a fallu un grand courage pour adopter sa politique, malgré les demandes de la Ligue des consommateurs et du groupe de la Saskatchewan des Fermiers-Unis du Canada qui voulaient une réduction dans le tarif. Il est généralement connu que ces deux organisations ont assailli le ministre de demandes pour une réduction du tarif, mais, dans son exposé budgétaire, il n'a pas jugé à propos de leur accorder ce qu'elles lui demandaient. Il faut convenir qu'il y a une tendance à réduire le tarif. Si vous examinez la liste tarifaire vous verrez que les droits ont été réduits sur les cheveux artificiels, frisés ou unis. Il y a aussi une réduction dans les lacets et les chaussures. Je présume qu'il a voulu traiter de la question d'un bout à l'autre.

[M. Kellner.]

Un autre honorable député, en discutant le mauvais état dans lequel se trouve l'agriculture aujourd'hui, a déclaré que cela était dû au manque d'ouvrage, à l'absence de crédit et à l'achat d'objets de luxe. Je conviens que cela peut dépendre de l'absence de travail et de crédit, et l'un est plus ou moins lié à l'autre; mais quant à l'achat d'objets de luxe, quiconque connaît tant soit peu la vie agricole, surtout dans les régions situées sur la frontière, sait que l'on constate plus de luxe dans un pâté de maisons d'une grande ville que dans un canton entier à la campagne. On peut peut-être dire que le cultivateur n'achète pas de choses de luxe ou s'en passe, mais on ne peut sûrement pas dire avec logique que les temps sont durs parce que les cultivateurs se portent au luxe.

Depuis l'exposé budgétaire, il y a eu beaucoup de discussion pour savoir si la dette nationale avait été réduite. Il est généralement convenu que si vous tenez compte des obligations du réseau de l'Etat, il n'y a pas eu de réduction, et si vous les ignorez, il y en a eu. Vu, cependant, que l'on a dit fréquemment que nous réduisons notre dette nationale plus rapidement que n'importe quel autre pays, il me semble que la seule façon logique de procéder sur cette question est par comparaison. Si nous comparons ce que nous avons accompli avec ce que d'autres pays ont accompli, nous pourrons voir si nous progressons ou non. Je prendrai les statistiques des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, qui sont les pays que l'on emploie d'habitude. Depuis 1920, le Canada a réduit sa dette publique de $98,965,000; l'Angleterre a réduit la sienne de 222,945,000 livres sterling et les Etats-Unis de 5 milliards, 787 millions de dollars. En d'autres termes, le Canada a fait une réduction de moins de 100 millions de dollars, le Royaume-Uni en a fait une d'environ 1 milliard de dollars, et les Etats-Unis ont pratiqué une réduction de 5 milliards, 787 millions, de sorte que notre proportion de réduction est beaucoup moindre que celle des Etats-Unis ou de l'Angleterre. Naturellement, il y a des circonstances atténuantes dans les deux pays, mais, suivant moi, le Royaume-Uni avait à faire face à une situation bien plus difficile que les autres pays mentionnés. Il a dû, par exemple, refaire son commerce. Son commerce extérieur était à peu près ruiné lorsque la guerre a pris fin, et il a dû faire face à un chômage auquel les autres pays n'ont rien eu de comparable. Il a dû dépenser des millions de dollars en allocations à ses chômeurs et, en outre souffrir une déception dans ses prêts à l'étranger. Un grand nobre de pays devaient à la Grande-Bretagne des sommes sur lesquelles elle comptait pour ses propres besoins; ils faillirent

à leurs promesses et il est réellement merveilleux que le Royaume-Uni ait réussi quand même à diminuer sa dette publique. Les Etats-Unis eurent aussi leurs difficultés, sur une moindre échelle sans doute, que notre mère patrie, mais ils furent aussi désappointés dans le remboursement de leurs prêts à l'étranger. Ils n'eurent pas autant de chômage que les autres pays, mais il leur fallut quand même reformer leur organisation commerciale. Le Canada a également eu à souffrir de ces conditions, mais beaucoup moins que les autres pays. Il est grand exportateur de produits de la ferme et d'autres articles nécessaires à l'existence et, quelle que puisse être leur situation financière, les autres pays doivent invariablement renouveler leurs approvisionnements. Nos difficultés ont été bien moins considérables que celles des pays que j'ai mentionnés et il est également vrai que nous avons moins bien réussi qu'eux à les résoudre. Le ministre des Finances, et d'autres qui diffèrent d'opinion avec lui, nous font souvent des suggestions quant aux moyens d'éteindre notre dette nationale. Le ministre semble croire qu'il fait une chose extraordinaire pour le Canada en convertissant nos emprunts; il espère pouvoir ainsi diminuer sensiblement la somme d'intérêt que nous devons payer. L'an dernier, le chef actuel du parti conservateur (l'hon. M. Bennett) a fait une suggestion à laquelle on n'a malheureusement pas donné suite. Je pense qu'elle aurait produit des résultats, si l'on avait voulu la mettre vigoureusement en pratique.

Pendant que j'y suis, je pourrais mentionner que l'on a oublié d'autres moyens de réduire notre dette nationale. A l'heure actuelle, le montant des billets du Dominion en circulation n'est pas très considérable; il n'est que de 172 millions, contre une réserve d'or de $100,855,000 qui garantit non seulement les billets du Dominion mais aussi les comptes d'épargne. Je ne sais pas au juste quel pourcentage l'on pourrait attribuer à nos billets en circulation, mais je sais que l'on garde dans le trésor moins de 50 c. par dollar, de 42 à 43 c. exactement, pour garantir nos billets. Nous avons au Canada des mines d'or en exploitation qui expédient une quantité considérable de ce métal à l'étranger. Qu'est-ce qui empêcherait le Gouvernement d'acheter pour 25 millions de dollars d'or que l'on paierait avec des billets du Dominion; l'on pourrait ensuite faire une nouvelle émission de 25 millions en billets qui se trouveraient garantis par cette réserve. La réserve d'or garantissant nos billets ne se trouverait pas modifiée d'un iota par cette opération et l'on ne pourrait pas nous accuser d'avoir recours à l'inflation puisque nos billets seraient garantis par la même réserve d'or qu'aujourd'hui. Même après cette émission de 50 millions, notre circulation serait encore moins considérable qu'en 1924 ou en 1923, ou qu'en toute autre année entre cette période et le début de la guerre. Le montant des billets en circulation serait moins considérable, la réserve d'or serait la même et l'on ne pourrait nous accuser d'inflation. D'autre part, nous aurions ainsi 50 millions pour lesquels nous n'aurions pas d'intérêt à payer. Le Gouvernement ayant le droit d'en agir ainsi, il n'y a aucune raison au monde pour qu'il ne le fasse.

Aucun débat sur le budget ne serait complet sans discussion sur le tarif. Autrefois, l'on se bornait à discourir sur le pour et le contre du tarif, mais cette année, l'on s'éloigne un peu des sentiers battus. L'autre soir, un député libéral-progressif a dit que le budget comporte un commencement de diminution dans tous les cas, et je me suis demandé pourquoi il ne se contentait pas de dire comme le premier ministre l'a fait, l'an dernier ou l'année précédente, que c'est un pas dans la bonne voie. Je ne puis m'empêcher de m'étonner et de m'émerveiller plus ou moins de l'attitude du Gouvernement qui attribue sa popularité au budget de 1926, qui comportait des diminutions des droits d'importation. Le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) nous a parlé cet après-midi d'une industrie sur les produits de laquelle on a diminué les droits et qui a pu quand même augmenter sa production et le nombre de ses employés. Il nous a cité aussi une autre industrie qui n'a pas été atteinte par les modifications du tarif et qui a également accru sa production. J'en conclus que les remaniements du tarif n'ont aucune importance et si le Gouvernement peut se faire de la popularité en diminuant les droits, il devrait le faire.

Il y a cependant une chose au sujet du tarif que j'aimerais bien à voir mettre en pratique. Le Gouvernement actuel est en faveur d'un tarif peu élevé; je voudrais qu'il eût le courage de ses convictions et qu'il diminuât les droits dans une mesure raisonnable. S'il n'y consent pas, ce serait peut-être une bonne idée de le remplacer par un gouvernement conservateur. Nous verrions alors si celui-ci persévérerait dans ses opinions et augmenterait le tarif.

Je me suis souvent demandé s'il ne serait pas possible d'examiner l'ensemble de la question douanière d'une manière absolument différente. A l'ordinaire, on se lance dans une discussion d'ordre général sur les avantages respectifs du protectionnisme et du libre-échange, bien qu'on ait affirmé à plusieurs reprises qu'il n'existe pas de libre-échangistes. Ces discussions ne peuvent nous servir qu'à

révéler les plus habiles orateurs parlementaires. Comme on l'a fait remarquer souventes fois, l'histoire des deux partis depuis la Confédération démontre que tous les gouvernements libéraux ou conservateurs ont appliqué à peu près la même doctrine fiscale. J'en conclus, que, si nous ne changeons pas de méthode, le tarif des douanes ne subira jamais de modifications essentielles.

Supposons, d'un autre côté, que les droits de douane soient calculés d'après le prix déterminé. Je veux dire par là qu'on n'accorderait la protection au fabricant canadien que s'il vend son produit à un prix conforme à celui de l'étranger. Les modifications tarifaires de 1926 ayant été déposées, le gouvernement libéral s'empressa de faire connaître, dans tout le pays, les dégrèvements du régime douanier relatif aux automobiles et d'en tirer du mérite. Mais à l'heure actuelle, le prix de la voiture Ford au Canada, est de 26 p. 100 supérieur à celui que versent les Américains. L'abaissement du droit de douane n'a rien changé à la proportion de la protection. Autrefois, quand on notait la différence du prix des automobiles, au Canada et aux Etats-Unis, on répondait communément que la voiture canadienne était supérieure à l'américaine et qu'elle possédait plus d'accessoires. Ce raisonnement ne tient plus, puisque, cette année, on a commandé aux Etats-Unis des centaines de voitures du nouveau modèle Ford; de fait, l'usine canadienne était fermée, à l'époque où l'on vendait la voiture Ford canadienne. Les protectionnistes pourront difficilement convaincre le peuple canadien qu'ils leur faut payer $600, au Canada, ce qui ne vaut que $400, aux Etats-Unis. Les Canadiens n'auront jamais la tournure d'esprit nécessaire pour approuver cette disparité. Nous obtiendrions les résultats que nous attendons du tarif élevé si nous exigions du fabricant d'automobiles,—je prends cette industrie, pour les besoins de ma cause,—qu'il vende son produit à un prix conforme à celui de la voiture américaine; à défaut de quoi nous lui refuserions la protection et permettrions l'entrée de l'automobile étrangère. On pourrait agir de la sorte à l'égard de toutes les denrées. Quiconque connaît notre régime douanier et ses applications pourraient trouver le moyen de mettre cet avis en pratique.

Dans son discours budgétaire, le ministre des Finances a longuement parlé de notre balance de commerce favorable et en a fort loué le Gouvernement. A mon sens, ces paroles étaient de nature à induire à erreur. On ne peut faire un exposé exact de l'état du commerce, sans tenir compte du service des intérêts de la dette nationale. Le discours du ministre des Finances n'exposait pas au peuple canadien l'état réel de nos finances. En ignorant le service des intérêts de nos emprunts

étrangers, nous méconnaissons un élément qui augmente considérablement le fardeau du contribuable.

Ce n'est pas tout. La discussion pourrait souvent faire croire que les échanges commerciaux se font entre les nations et que les agissements du Gouvernement ont produit de grandes choses. C'est peut-être vrai, jusqu'à un certain point; mais ce raisonnement renferme encore beaucoup plus de fausseté. Les échanges commerciaux se font entre les individus, non entre les pays. Si les individus connaissent la prospérité, on note un essor du commerce; sinon, les échanges se raréfient. Le Gouvernement aurait beaucoup de peine à démontrer que toute la prospérité du Canada est due à ses efforts. Au cours des derniers mois, nous avons eu la visite de plusieurs personnages étrangers plus ou moins distingués, entre autres de l'honorable Herbert Hoover, des Etats-Unis, et de M. Baldwin, le premier ministre du Royaume-Uni. Or, c'est un fait digne de remarque qu'au cours des discours qu'ils ont prononcés depuis leur retour dans leurs pays respectifs, ces deux personnages attribuent l'amélioration de la situation au Canada aux associations coopératives de vente qu'ont créées les cultivateurs unis de l'Ouest. Pour moi, quiconque vise à être juste, doit accorder une certaine part de mérite aux sociétés coopératives de l'Ouest canadien en ce qui regarde l'amélioration des conditions au Canada. De retour aux Etats-Unis, M. Hoover a proclamé dans un discours que les cultivateurs des Etats-Unis bénéficieraient d'au moins 25c. de plus par boisseau de blé de la récolte de l'année courante, non pas du fait de leurs propres démarches mais bien parce que les cultivateurs de l'Ouest canadien ont organisé un syndicat de mise en commun pour la vente de leur blé. Or, si la création du syndicat du blé a assuré un bénéfice de 25c. de plus par boisseau au cultivateur des Etats-Unis, il y a lieu de conclure que cette innovation confère des avantages bien plus considérables au producteur canadien et, du moment que le cultivateur bénéficie à ce point quant à la vente de sa récolte, il est incontestable que cette amélioration doit avoir sa répercussion sur le volume de notre commerce national.

D'autre part, le premier ministre Baldwin a déclaré que les producteurs canadiens ont découvert un moyen de protéger leurs intérêts; il a fait ressortir ceci: tandis que l'Angleterre paye une indemnité de chômage à ses sans-travail, la population canadienne a pris l'habitude de résoudre elle-même ses propres problèmes. Notre organisation l'a favorablement impressionné et il lui a prodigué ses éloges.

Un autre aspect de la situation peu satisfaisant qui existe dans l'Ouest canadien, c'est le manque de crédit dont souffre la classe agricole. Le système des succursales de banque en vigueur n'a pas été établi pour répondre aux besoins des cultivateurs de l'Ouest, surtout de ceux qui habitent dans les régions avoisinant la frontière. Il est à ma connaissance qu'un cultivateur possédant un actif suffisant pour contracter un emprunt assez considérable s'est vu refuser une avance de quelques dollars "sous prétexte qu'il était domicilié en dehors de la zone de prêt". Je ne sais jusqu'à quel point il se trouvait en dehors de cette zone; cependant, le fait qu'un cultivateur à l'aise et jouissant d'une bonne réputation se voit refuser un prêt de quelques dollars par une banque de l'Ouest canadien ne comporte assurément pas un état de choses désirable; je doute fort qu'il soit jamais possible de procurer le crédit nécessaire aux cultivateurs de l'Ouest tant que nous n'aurons pas adopté une mesure tendant à créer de petites banques au capital de $10,000 à $15,000. Une foule de gens, je le sais, prendront très mal la proposition que je fais et signaleront le nombre de petites institutions de cette nature qui ont fermé leurs portes, surtout aux Etats-Unis. Eh bien! monsieur l'Orateur, je doute fort que ce soit là un plus grand désastre que de voir nombre de nos cultivateurs acculés à la faillite faute de crédit, bien qu'ils disposent d'un actif suffisant pour garantir un emprunt. De plus, le capital limité de l'institution que je préconise limiterait également les pertes en cas de faillite.

A peu près tous les membres de la députation qui ont pris part au débat on porté quelque attention au problème de l'immigration, et je croirais manquer à mon devoir si je m'abstenais d'aborder la question. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, les compagnies de chemins de fer et nombre d'autres organisations s'occupent activement d'immigration. Pour moi, tous les efforts combinés de ces différentes organisations ont abouti au résultat suivant: A chaque année, un certain nombre de cultivateurs de l'Ouest canadien abandonnent leurs fermes pour diverses raisons et la principale, c'est qu'ils ne peuvent réaliser assez de bénéfices pour faire face à leurs obligations. D'autre part, les efforts de nos diverses agences d'immigration ont peut-être réussi à amener au Canada assez d'immigrants pour remplacer ceux qui s'expatrient; bref, nous avons peut-être réussi à combler les vides, mais j'ai la conviction que c'est tout ce que nous avons pu faire. Or, la mise à exécution de notre programme d'immigration entraîne chaque année le débours d'une somme de 8 à 10 millions de dollars et je me demande si nous n'obtiendrions pas plus de succès en appliquant cette somme à améliorer le sort des colons qui sont déjà établis sur nos fermes de l'Ouest canadien. Je songe à cette heure à l'assistance qui fut accordée à un certain nombre d'immigrants établis dans ma circonscription. On avait bâti leurs maisons; la terre était prête à être ensemencée; des puits avaient été creusés et on leur a fourni tout l'outillage voulu pour commencer la culture. C'est parfait; je ferai observer toutefois que le colon d'origine canadienne, qui cultive sa terre dans le voisinage de cette colonie d'immigrants, n'obtient aucunement considération de la part des autorités d'immigration ni du Gouvernement; il ne saurait même se procurer à la banque les fonds nécessaires à l'acquittement des impôts. M'est avis que si vous négligez absolument de nos intéresser au sort des fils du sol. et je n'entends pas désigner exclusivement les Canadiens d'origine, bien qu'à mes yeux ils aient droit à la première considération,—il n'y a guère lieu d'espérer que nous réussirons à attirer et à garder au Canada un grand nombre d'immigrants. De plus, étant donné que la loi des Etats-Unis sur la quotité d'immigrants admissible s'applique à tous les immigrants, sauf aux Canadiens d'origine, il est évident qu'à l'avenir, les immigrants mécontents des perspectives que leur offre le Canada ne seront plus en mesure de traverser la frontière; de fait les seuls qui pourront le faire, ce sont les gens d'origine canadienne. Aussi, je ne serais pas étonné si, à la longue, nous en venons au point où il nous sera impossible de parler de nos citoyens d'origine canadienne, car ils seront tous aux Etats-Unis.

Il en est peut-être dans cette Chambre, et j'espère qu'il n'y en a pas, qui estiment que les immigrants que nous faisons venir aujourd'hui valent les citoyens nés au Dominion. C'est ce que je ne saurais admettre et que je n'admettrai jamais. A peu de distance de cette ville, par toute la province d'Ontario, nous avons vu grandir un groupe de citoyens les plus honnêtes, les mieux doués au point de vue physique et les plus intelligents qui soient au monde. Je me rappelle une famille de la région que je connaissais fort bien. Elle se composait de six fils qui, couchés par terre, l'un à la suite de l'autre, auraient mesuré quelque quarante et un pieds. Ils pesaient au-dessus de deux cents livres chacun. On n'aurait pu trouver au pays, ni à l'étranger, d'exemples plus parfaits de force physique. Aujourd'hui cinq de ces hommes habitent aux Etats-Unis. Ce fait seul, me semble-t-il, est de nature à nous faire rougir de honte. Et

c'était des gens de grande probité. Vous pouviez vous présenter dans tous les foyers le matin et vous les auriez vu commencer leur journée par la lecture d'un passage des Ecritures, et le soir, la prière en famille était de rigueur avant l'heure du coucher. Je doute fort que dans toute cette région un seul homme ait jamais été cité devant les tribunaux. Opposez la manière de vivre de ces gens-là avec ce qui se passe dans nombre de nos villes, où vous constaterez que 90 p. 100 des infractions à nos lois ont été commises par des gens que nous avons admis au pays au cours des trois dernières années. Ensuite, il en coûte beaucoup plus de faire instruire les enfants de ces immigrants. Dans mon propre district se trouve une école dont l'institutrice a une classe de trente élèves, dont seize ne peuvent parler la langue anglaise. Qui oserait prétendre que ces enfants peuvent, au point de vue de leur enseignement, faire les mêmes progrès que ceux de langue anglaise? Et est-il juste, vis-à-vis de l'institutrice, d'exiger qu'elle consacre une bonne partie de son temps à enseigner à ces élèves la langue qu'il leur faut comprendre avant d'être en mesure de suivre leurs classes? Je compte bien que lorsque les prévisions budgétaires du ministère de l'Immigration seront en discussion, cette Chambre verra à ce que l'aide accordée aux immigrants étrangers dans le sens que j'ai indiqué, le sera aussi à tous les Canadiens qui en ont besoin.

M. R. E. RYERSON (Brantford): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas faire montre de pessimisme, ni en aucune façon amoindrir la prospérité de ce pays là où elle se manifeste, mais prétendant savoir quelque chose de la situation dans le monde des affaires et des problèmes épineux qui préoccupent un bon nombre de ceux qui habitent dans les centres industriels, je suis forcé d'en venir à la conclusion que cette prospérité dont on fait si grand état n'est pas également répartie et qu'une bonne partie de la population n'y a aucune part. On ne saurait estimer la vraie prospérité d'un pays d'après la richesse d'un petit nombre, ni par les bilans et les rapports des banques et des autres établissements financiers, mais plutôt par le bonheur et le contentement qui règnent parmi la masse du peuple.

Monsieur l'Orateur, plusieurs centres industriels du pays ont souffert de différentes façons dans le passé de la politique adoptée par ce Gouvernement et qui consiste dans le rafistolage du tarif politique qui semble de plus en plus être un programme délibérément arrêté, mûri, conçu et appliqué dans le but de nuire et de paralyser les industries manufacturières du pays. Et, demanderais-je, à quoi vise cette politique destructive? Je répondrais: à se rendre aux exigences d'un groupe de cette Chambre qui maintient le Gouvernement au pouvoir et ne cesse de préconiser la suppression, jusqu'au moindre vestige, des droits protecteurs sauf ceux qu'il est dans leur propre intérêt de laisser subsister. Ce régime d'attaques dirigées contre une industrie après l'autre a fait naître parmi tous les industriels le doute et l'incertitude et ces derniers se demandent sur qui porteront les prochains coups.

[M. Kellner.]

Certains honorables députés d'en face nous ont dit à maintes reprises que les dégrèvements effectués sur les instruments aratoires et les automobiles ne font pas de tort à ces industries; que l'admission en franchise des pièces et des matières qui entrent dans la fabrication de ces articles, ainsi que les drawbacks qui leur sont applicables, ont amplement compensé les diminutions tarifaires. Seuls les chefs de ces industries sont en mesure de dire à quel point il en est ainsi. Mais, monsieur l'Orateur, que dire des industries du fer et de l'acier atteintes par ces dégrèvements, des milliers d'ouvriers employés dans ces industries et dans les fabriques qui font des coulages et des pièces? A coup sûr, on ne saurait douter du tort causé dans ce domaine. Nombre de ces usines sont inactives aujourd'hui ou ne fonctionnent qu'irrégulièrement et leurs ouvriers sont disséminés un peu partout.

Afin de se faire une idée exacte des conséquences résultant de la diminution des droits pour l'industrie des instruments agricoles, il faut absolument faire entrer en ligne de compte cette circonstance importante: Antérieurement à 1924, alors que fut effectuée la dernière révision, cette industrie était dans un état fort précaire, attribuable en bonne partie aux coups qu'on lui avait déjà portés en diminuant les droits, alors que les drawbacks accordés et les exemptions de droits à titre de dédommagement sur leurs matières de fabrication étaient insuffisantes à compenser les dégrèvements tarifaires. Plusieurs des petits établissements avaient de la difficulté à se maintenir, les dividendes étaient réduits ou enlevés complètement, et ce n'est que grâce à des mesures d'économie, à une diminution de 50 p. 100 du travail, à des employés moins nombreux et des salaires moins élevés, que les compagnies plus importantes ont pu survivre.

J'ai sous la main un rapport du département du Commerce, qui, par conséquent, doit être exact, contenant un résumé des opérations commerciales au Canada en 1926-1927. J'y ai ajouté les chiffres que je me suis procurés de la même source pour l'année 1925, comprenant les importations globales des instruments aratoires durant ces trois années. Voici:

Pour l'année 1925..	$11,234,839
Pour l'année 1926..	17,630,949
Pour l'année 1927..	26,101,338

Soit la somme énorme de $54,967,126. On remarquera également que l'augmentation de 1926 sur celle de 1925 a été de $6,396,110, et celle de 1927, $14,866,499. Ces chiffres doivent donner à penser. La plus grande quantité d'importations rien que pour cette industrie, suivant immédiatement la disparition presque totale de la protection douanière, ne peut nous amener qu'à une conclusion si cette politique est maintenue et accentuée, à savoir la ruine partielle ou totale de touts nos manufactures. D'un autre côté, si nous prenons cette industrie comme exemple, une politique, qui gardera autant que possible pour nos manufacturiers le marché domestique, aura pour résultat un essor remarquable du pays, que nous désirons tous, je n'en doute pas, et qui sera accompagné d'une grande prospérité pour tous nos concitoyens. De plus, elle contribuerait fort à la solution des problèmes de l'immigration et de l'émigration dont on a tant parlé au cours de ce débat. Qui en souffrirait? En conservant nos marchés, la production serait tellement augmentée et le coût de revient des manufactures diminuerait tant que, pour le consommateur, les prix ne seraient pas plus élevés, et souvent ils seraient plus bas. Il s'ensuivrait également une population plus nombreuse et des salaires raisonnables, de sorte que tous les produits de la ferme se vendraient dans des conditions plus avantageuses.

Je n'ai pas l'intention de discuter les modifications tarifaires qui sont compliquées, de nature technique et prêtent à confusion. Les conséquences que plusieurs parmi elles auront pour les industries ne seront déterminées que par le temps et l'expérience. Cependant, je présume qu'elles sont le fruit de l'étude de la commission du tarif, avec l'aide habile de ce personnage de talent qui se donne comme le représentant de cette association-fantôme appelée la "ligue des consommateurs", mais qui, en réalité, m'apprend-on de bonne source, ne représente qu'un petit groupe de libéraux et de progressistes de cette Chambre qui l'appuient de leur argent.

Je me proposais de donner beaucoup d'attention à la question de l'industrie des lainages, mais le sujet a été si bien traité par mon collègue de Waterloo-Sud (M. Edwards) qu'il ne me reste presque plus rien à y ajouter. Le tissage des couvertures et des étoffes de laine et la fabrication des filés pour ces articles ont, depuis quelques années, sérieusement souffert d'une protection tarifaire insuffisante depuis l'application de la préférence britannique. Je veux exposer clairement mon attitude au sujet de ce tarif de faveur. J'approuve tout à fait une politique de préférence dans le commerce, non seulement pour la Grande-Bretagne mais toutes les parties de l'empire. D'un autre côté, je maintiens que cette préférence devrait être mutuelle, et non pas au désavantage de nos industries. Dans tous les cas de préférence tarifaire, il faut prendre bien soin que les articles du tarif soient assez élevés pour favoriser la préférence tout en protégeant nos produits. Bon nombre de ces établissements ont été ruinés ou ont fermés temporairement leurs portes, et 40 p. 100 au moins des métiers ont été inactifs l'an dernier. Presque toutes les usines ne sont en activité que la moitié du temps. Les manufacturiers de lainages ont obtenu d'être entendus par la commission du tarif. Les fabricants dont j'ai parlé tout à l'heure, après avoir exposé tous les faits devant la commission espéraient que le programme des modifications tarifaires viendrait à leur secours. Comment le ministre des Finances les a-t-il traités? L'exposé budgétaire ne contient rien en leur faveur. D'un autre côté, l'admission en franchise des filés qu'ils fabriquent eux-mêmes aujourd'hui peut avoir pour résultat de ruiner cette partie de leur industrie en privant de travail les employés qui y sont occupés.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je désire commenter brièvement les modifications proposées à l'article 1060 du Tarif douanier, lesquelles établissent un drawback de 80 p. 100. Voici la nomenclature de cet article:

Papier à journal, papiers à livres finis à la machines, non collés, papiers à livre collés ou super-glacés, lorsqu'ils sont importés sous le régime des articles 197, 197a ou 198a.

Lorsqu'ils sont employés exclusivement à la production au Canada des magazines ou de périodiques, y compris les journaux agricoles, imprimés, publiés et mis en circulation régulièrement, et jouissant des privilèges postaux des matières de la deuxième classe, contenant des articles divers d'ordre critique, descriptif et d'informations, des faits divers, des nouvelles politiques ou autres nouvelles, de la critique ou d'autres informations, ou de la fiction lorsque les magazines, périodiques ou autres publications susdites sont reliés, brochés ou attachés ensemble de quelque autre manière.

Sans doute cette modification vise à protéger les éditeurs des journaux et magazines énumérés, mais ce dégrèvement de 80 p. 100 bénéficiera aux papeteries américaines au détriment des nôtres. Voici à ce sujet ce que j'extrais d'un article publié dans le *Mail & Empire* du 26 janvier, et signé par une femme très estimée de Brantford qui traite ce sujet d'une façon intelligente et instructive. Je n'ai pas le temps de donner lecture de tout l'article, ce que je regrette, mais voici la partie la plus importante:

Au Rédacteur du *Mail and Empire*:
Monsieur,

Un bulletin du commerce, venant d'Ottawa, publié dans le *Mail and Empire* de ce jour (lundi), portant sur la diminution des expor-

tations et l'accroissement des importations durant le mois de décembre, et indiquant une chute de 9 millions de dollars dans la balance favorable de notre commerce, durant le mois, me décide à vous demander l'insertion de la lettre suivante, dont je suis l'auteur, publiée dans le journal de notre localité, édition de samedi. Voici cette lettre:

"Le *Milwaukee Sentinel* a publié récemment un supplément industriel où se trouve l'annonce de la Wisconsin Paper Company, entreprise possédant des succursales dans plusieurs états, et aussi à Port-Arthur dans la province d'Ontario. C'est intitulé: "L'histoire du cartel des papeteries", et cela débute ainsi: Le transport du bois à pâte aux usines est dirigé par des homme d'expériences du cartel à partir du moment où il tombe sous la hache du vigoureux bûcheron canadien. Cette entreprise de papeterie ne représente qu'un aspect de la merveilleuse expansion industrielle du Wisconsin, à laquelle participe dans une large mesure le Canada, et les Canadiens qui se contentent du rôle de domestique de l'Oncle Sam. Entre Appleton et Green-Bay, dans la vallée de Fox-River (Wisconsin), se trouve trente-sept des plus grandes usines à papier des Etats-Unis, produisant non seulement le papier à journal mais toutes les qualités et sortes de papier en usage, et d'où sont sorties de grandes fortunes. L'histoire du pauvre instituteur abandonnant, il y a quinze ans, un emploi de $1,200 pour entrer dans l'industrie du papier et qui possède actuellement une fortune de 18 millions est généralement connue, et ce n'est là qu'un des nombreux millionnaires du Wisconsin, du Michigan, de New-York et du Maine qui se sont enrichis en peu d'années par de modestes placements dans l'industrie de la pulpe et du papier. Les 59 papeteries de l'Etat dont la production s'est élevée à 100 millions ont versé, l'année dernière, vingt millions de dollars aux quatorze mille ouvriers qu'elles emploient et j'ose dire que pas un sou de cet argent n'a été dépensé pour l'achat de marchandises importées. L'industrie américaine, appuyée par la masse et protégée par un tarif douanier sensé, répond à tous les besoins. Pendant ce temps-là, le Canada, lui, d'après le service fédéral de la statistique, importait du papier pour une valeur de onze millions de dollars. Fait renversant, à mettre en regard de cet autre non moins patent, que la forêt canadienne, de la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Vancouver, est déboisée, exploitée et exportée par les immenses entreprises de papeterie ds Etats-Unis."

Je terminerai mes remarques, monsieur l'Orateur, en appelant l'attention du ministre des Finances et du Gouvernement sur l'imprévoyance des propositions tarifaires à l'égard d'une industrie dont la situation a été exposée à la commission consultative du tarif et au Gouvernement qui est actuellement menacée de ruine. Il s'agit de la ficelle d'engerbage. Le Board of Trade de Brantford et le conseil municipal de la même ville ont adopté à ce sujet des résolutions dont je désire donner lecture à la Chambre. A moins que l'on me permette de les communiquer au hansard.

M. l'ORATEUR: Il faudra le consentement unanime de la Chambre.

[M. Ryerson.]

M. RYERSON: Eh bien! je vais en donner lecture. Je commence par la résolution du Board of Trade, laquelle est ainsi conçue:

Considérant que la prospérité du Canada dépend dans une large mesure de l'emploi permanent et de la rétribution convenable de la main-d'œuvre;

Considérant qu'en ces dernières années des maisons étrangères puissantes ont cherché résolument à inonder le marché canadien de produits fabriqués là où la main-d'œuvre est bien moins rémunérée et le niveau de l'existence bien moins élevé qu'au Canada;

Considérant que l'industrie et la main-d'œuvre canadiennes ont droit de compter sur une clientèle domestique stable et une concurrence loyale;

Et croyant que certaines industries de Brantford se trouvent menaçées:

Le conseil du Board of Trade de Brantford conseille fortement au Gouvernement et à la commission consultative du tarif d'enquêter à fond et en toute impartialité sur les cas d'importations en masse de marchandises fabriquées à l'étranger dans des conditions déloyales et vendues à vil prix sur le marché canadien, et de prendre des mesures pour prévenir des conséquences irrémédiables dans l'industrie canadienne.

La résolution approuvée par le conseil municipal de Brantford se rapporte à la Brantford Cordage Company, la plus grande fabrique de ficelle d'engerbage dans l'empire britannique et l'un des établissements les plus considérables de la cité de Brantford. En voici la teneur:

Considérant qu'il a été porté à la connaissance du Conseil que ladite compagnie fabrique dans des conditions désavantageuses et se trouve à subir une concurrence étrangère qui lui est dommageable;

Considérant qu'il est désirable de donner à ladite compagnie toute l'aide possible pour la protéger contre l'envahissement à vil prix des produits étrangers,

Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de prier le gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates pour venir au secours d'une industrie dont la ruine aurait un effet désastreux sur la situation industrielle de notre ville, et décide qu'une copie de cette délibération soit envoyée à l'honorable ministre du Commerce et à M. Robert E. Ryerson, notre député au Parlement fédéral.

Pour finir, je supplie le ministre des Finances de tenir compte de ces vœux et de prendre soin des intérêts de ces quelques industries avant qu'il ne soit trop tard.

M. M. E. MAYBEE (Northumberland) (Ont.): Monsieur l'Orateur, je regrette de voir tant de fauteuils vides du côté du Gouvernement ce soir.

L'hon. M. LAPOINTE: Voyez plutôt de votre côté.

M. MAYBEE: Les observations que je désire faire concernent une question d'une très grande importance et j'aurais été très heu-

reux si j'avais pu me faire écouter de tous les membres du Gouvernement. On a beaucoup discuté le programme financier qui nous est proposé, mais les questions en jeu sont si importantes et intéressent tellement mon comté et le pays en général que je ne veux pas laisser passer l'occasion de les commenter quelque peu. Il me paraît y avoir une certaine répugnance de la part des honorables députés de la droite à essayer de défendre la politique financière exposée l'autre jour.

Je prie les honorables députés de se figurer un instant le tableau que j'ai à l'esprit. Je vois les industries de notre pays rangées en ligne, sans défense, avec l'industrie primordiale de l'agriculture en arrière. Puis je vois la politique financière du Gouvernement munie de canons pointés sur cette ligne d'industries. On vise d'abord sur une industrie ici puis sur une autre plus loin; chaque coup passe à travers une industrie à l'avant et va se loger dans l'industrie agricole qui se trouve immédiatement en arrière. Parfois le coup ne fait qu'abattre l'aile droite ou l'aile gauche d'une industrie, mais toujours le coup atteint l'agriculture. Quand ces industries souffrent des préjudices et que des hommes et des femmes sont privés d'emploi, la vente des produits agricoles en souffre. La dernière bombe lancée par le Gouvernement dans l'exposé de sa politique financière va démembrer l'aile gauche de l'industrie de la laine—l'aile droite ayant déjà été abattue par un programme fiscal précédent—et va compléter la destruction de l'industrie de l'élevage du mouton.

De tout temps, en agriculture, la production a réclamé deux éléments importants: d'abord la fertilité du sol, puis l'absence des mauvaises herbes. Parlant de la fertilité du sol, je dirai qu'aucun animal n'est supérieur au mouton pour fournir de l'engrais. Sur la question des mauvaises herbes, je dirai qu'il est vrai que le département de l'Agriculture dépense de l'argent pour trouver le moyen de faire disparaître les mauvaises herbes au moyen de décoctions chimiques, mais j'ajouterai que, si l'on faisait paître des moutons à raison de 25 par 200 acres de terre, on ferait disparaître plus de mauvaises herbes qu'avec tous les produits chimiques connus. Et malgré cela, l'industrie du mouton est vouée à la destruction sous le régime actuel. Nous avons d'immenses étendues de terres à pâturage, et même sur les collines abruptes où les autres bestiaux périraient, le mouton se trouve bien. Dans notre pays, peut-être plus que dans tout autre pays d'égale importance, nous avons besoin de laine pour nous vêtir. Cependant le Gouvernement accorde une prime à l'importation des soies pour habiller nos femmes et nos enfants et il frappe l'industrie de la laine.

De grands éleveurs de moutons me disent qu'on peut élever dans notre pays n'importe quelle sorte ou race de mouton. Pour confirmer mes observations, je vais lire une lettre qu'un membre de cette Chambre a reçue récemment de M. Robert Miller, ex-président de l'exposition industrielle de Toronto, qui est une autorité reconnue en fait d'élevage et en même temps l'un des plus éminents agriculteurs du Canada. Je suis autorisé à lire cette lettre dans laquelle M. Miller dit:

> Je crois que le mouton est, en même temps que le plus nécessaire des animaux de ferme, celui qui, étant donné des conditions raisonnables, donnera le plus de bénéfice à l'éleveur. J'ai maintes fois eu l'occasion de dire avec vérité que toujours l'élevage du mouton m'a été avantageux. Je parle d'il y a quelques années passées quand j'importais autant de ces bêtes que ma terre pouvait en nourrir. Depuis un certain temps je ne garde plus de moutons, à cause de l'incertitude du marché d'écoulement, à cause aussi de l'abstention de ceux qui sont en situation d'empêcher qu'on ne vende comme laine des produits de pacotille. L'Australie et la Nouvelle-Zélande nous ont expédié des quantités de viandes de mouton, ce qui a pour conséquence de gâter et de troubler notre marché. Tout cela est cause que l'élevage du mouton est devenu une industrie des plus précaires. Elle peut être bonne une année et mauvaise l'année suivante, de telle sorte que beaucoup comme moi ont dû se mettre à autre chose ou perdre ce qu'ils avaient gagné.
>
> James Douglas, de Caledonia, aurait dit, d'après les journaux, que le traité australien était le comble et, à mon sens, il a raison. M. Douglas est l'un de nos cultivateurs et éleveurs les plus importants et il a réussi l'élevage des bestiaux comme des moutons. Dans une conversation que j'avais avec lui il y a quelque temps, je le questionnai sur les interviews rapportées et il en admit la véracité, ajoutant que si un changement ne se produisait pas il serait forcé d'abandonner l'élevage des moutons.
>
> Il semble malheureux qu'une industrie à laquelle s'intéressaient, sur une petite échelle, plusieurs familles qui n'avaient comme animaux profitables qu'un petit nombre de moutons, quelques vaches et quelques poules, voient ainsi leurs espoirs frustrés, comme cela s'est produit avec la signature des conventions australienne et néo-zélandaise.
>
> Les meilleurs citoyens du pays sont les gens modestes et tranquilles qui vivent à la campagne et qui, par leur industrie, leur frugalité et la pratique de l'économie, élèvent leurs enfants, leur procurent l'instruction, la nourriture et le vêtement, en élevant des agneaux, et en vendant le beurre, la laine et les œufs dont ils peuvent disposé. En faisant cela, ils forment le caractère de leurs enfants et les préparent à devenir des hommes importants, des personnages dans le monde des affaires.
>
> Ce sont des gens de cette catégorie qui ont jeté les fondations de ce pays, et s'ils doivent atteindre leur but suprême, si notre pays doit devenir la grande nation que nous rêvons, les hommes et les femmes qui en seront les architectes doivent venir de la même source.
>
> Des hommes qui se disent grands politiques ont attaqué le foyer même de ces gens et trafiqué du petit avantage dont ils jouissaient sur

le marché domestique avec des pays étrangers, dans le but de permettre aux gros hommes d'affaires de grossir davantage leurs profits. Ils ont sacrifié des milliers de nos gens les plus méritants et les meilleurs pour l'avantage des puissants du jour qui sont en mesure de voir à leurs propres besoins.

En dépit du fait que l'élevage du mouton ne puisse plus être sûrement considéré comme une industrie rémunératrice, il me faudra, comme bien d'autres, en garder encore un plus grand nombre afin de détruire les mauvaises herbes qui envahissent nos champs depuis que ces animaux de ferme ont presque entièrement disparu.

En Grande-Bretagne, le mouton a toujours été considéré comme l'animal de ferme le plus précieux. Sans lui, on ne pourrait fertiliser la terre, on ne pourrait la tenir exempte de mauvaises herbes et on ne pourrait acquitter le fermage. Nous avons ici des terres et un climat aussi propre à l'élevage du mouton qu'en Grande-Bretagne et nous devrions avoir un marché aussi bon si les gens savaient que l'agneau et le mouton forment la nourriture la plus complète que l'homme puisse se procurer et que si les moutons sont de bonne race et bien nourris, leur chair bien apprêtée est un mets de luxe.

Maintenant, je désire donner lecture de certains passages d'une lettre du vice-président d'un établissement de lainages de ma circonscription. Ce monsieur dit ceci:

Nous fûmes très désappointés après avoir étudié la liste tarifaire de voir que rien n'avait été fait dans le but d'améliorer les conditions déplorables dans lesquelles se trouve l'industrie des lainages dans ce pays.

Après avoir exposé la situation des manufacturiers devant la commission consultative du tarif, on s'attendait à ce que l'on fasse quelque chose pour venir en aide aux manufacturiers de lainages; au contraire, ces gens voient qu'on leur porte un mauvais coup en permettant l'entrée en franchise au Canada des tissus de laine grise d'un poids de six onces. Cela porte enfin le coup de grâce à l'industrie des flanelles qui a fait la réputation de la fabrique de Campbellford depuis nombre d'années. Nous nous sommes efforcés depuis quelques années de fabriquer une certaine quantité de flanelle, afin de procurer de l'emploi aux citoyens de Campbellford; pour cela la compagnie a dû essuyer une perte mais en présence des nouveaux changements apportés au tarif il nous est impossible de continuer les opérations. C'est là une autre perte que subit l'industrie canadienne.

Voilà l'industrie que ce Gouvernement sacrifie; en conséquence, des centaines d'hommes et de femmes perdent leur emploi et se dirigeront vers les Etats-Unis s'ils peuvent trouver le prix du passage.

Les chiffres qui suivent ont été réunis et soumis par l'Association des fabricants de lainages et de tricots du Canada:

Laine brute importée et utilisée dans les fabriques du Canada

Année	Importations Livres	Production domestique Livres
1922..	12,412,914	20,204,567
1923..	17,156,902	9,855,972
1924..	18,376,652	9,530,337
1925..	13,544,482	9,484,454
1926..	13,292,727	9,038,233

[M. Maybee.]

Ce tableau indique une diminution constante dans la production des lainages. En 1923, on voit que dans 124 fabriques 40 p. 100 des machines sont arrêtées; ce pourcentage est sans doute plus élevé aujourd'hui; et ce Gouvernement peut amender la situation en permettant l'entrée en franchise de nouvelles machines. En 1926, on importait des lainages et des tricots pour une valeur de 43 millions de dollars. Si ces marchandises avaient été fabriquées au Canada, toutes nos fabriques auraient fonctionné jour et nuit. Comparons la politique de ce Gouvernement avec celle du ministre de l'agriculture d'Ontario comme l'indique le passage suivant:

L'honorable John S. Martin, ministre de l'Agriculture d'Ontario, a informé les membres de l'Association des éleveurs de moutons de la province, à leur réunion annuelle tenue à Toronto, que la Gouvernement, dans le but d'encourager l'élevage du mouton, offrait de procurer à des groupes de cultivateurs des brebis et des béliers de pure race, et de fournir des conseils d'experts sur l'élevage. Les cultivateurs qui désirent tirer avantage de cette offre doivent s'organiser en groupes.

A chaque membre d'un cercle, le gouvernement donnera huit bonnes brebis et les services d'un bélier de pure race pendant deux ans. La préférence sera accordée aux groupes qui s'entendront sur la race de moutons à élever. Le paiement du troupeau initial commencera la seconde année, alors que le Gouvernement aura le droit de choisir trois agneaux sur la progéniture.

Ce paiement de trois agneaux continuera pendant quatre ans et alors le cultivateur recevra le titre de propriété de son troupeau. Le Gouvernement compte que cette politique aidera à atténuer le danger des mauvaises herbes.

A la suite de l'enquête que fit une commission sur le coût de la production en Grande-Bretagne comparativement au Canada, l'honorable M. Fielding disait ici même, en 1904, comme en fait foi le Hansard, à la page 4419 du volume 3:

"Ils...

Voulant dire par là les manufacturiers d'autres pays.

...ne se soucient guère des intérêts des Canadiens. Ils envoient leurs marchandises au Canada afin de chercher à écraser nos propres industries. Et alors qu'arriverait-il? C'en serait fini du bon marché et nous aurions ensuite à payer fort cher les pots cassés. Cette façon purement artificielle de nous assurer un bon marché provisoire n'est certes pas chose que nous devrions approuver ou encourager en quoi que ce soit."

Pourtant c'est ce que le ministère actuel encourage. Il a institué une soi-disant commission consultative du tarif pour examiner ces questions, mais on s'est aperçu que c'était un comité dispensateur de faveurs politiques plutôt qu'une commission du tarif. Cela a dégénéré en farce, comme la commission du

service civil, mais cela coûte néanmoins au pays des centaines de milliers de dollars.

On continue à déverser sur nos marchés fruits et légumes. Parcourez les rues de n'importe laquelle de nos villes et vous verrez dans les vitrines des pommes du Washington et de l'Orégon, des légumes du Mexique et d'autres pays du midi. On ne peut trouver nulle part de plus belles pommes et de plus beaux légumes que dans la circonscription que je représente et dans beaucoup d'autres endroits au Canada et pourtant le marché des Etats-Unis nous est fermé. C'est au Gouvernement qu'il appartient de conserver le marché domestique pour nos producteurs et d'arrêter ce "dumping". Si les riches veulent goûter hors de saison aux friandises que produit le pays, qu'on les prie de contribuer aux revenus de la trésorerie.

L'industrie laitière semble avoir été choisie spécialement pour servir de cible à la "bordée" du Gouvernement. Je signalerai à l'attention des honorables députés que le comté de Northumberland est réputé pour la qualité de ses produits laitiers. L'an dernier, il occupait le second rang dans l'est de l'Ontario pour la production de fromages spéciaux et de première qualité, certains fabricants ayant obtenu 100 p. 100 des points. L'industrie laitière souffre d'une grave et injuste concurrence causée par la convention avec l'Australie, laquelle permet d'importer ici du beurre d'Australie et de Nouvelle-Zélande moyennant un droit de 1c. par livre. Ce beurre est fabriqué dans des conditions propres à l'été, sans les frais généraux qu'imposent à nos éleveurs la construction de bâtiments chers et la nourriture d'hiver. En outre, les laitiers australiens reçoivent une prime à l'exportation de 6c. par livre. Le résultat dans mon comté,—je suis sûr qu'il est le même dans d'autres régions,—c'est que des centaines de superbes vaches laitières ont été vendues et expédiées de l'autre côté de la frontière. Il arrivera que les importations de beurre seront encore plus grandes cette année et que nos éleveurs seront graduellement forcés d'abandonner leurs opérations. Il semble remarquable que le Gouvernement veuille négocier un traité d'après lequel l'Australie pourrait augmenter quand bon lui semblerait les droits des automobiles que nous exportons et que, d'autre part, il soit incapable de sauver les éleveurs du Canada. Il appert que la convention commerciale n'a rendu service ni à un pays ni à l'autre et qu'elle a eu un effet désastreux pour le Canada. Jusqu'au Conseil d'agriculture du Canada, une organisation franchement libre-échangiste, qui la condamne vigoureusement.

La commission du tarif des Etats-Unis a trouvé que cela coûtait 35 c. ½ de plus pour produire un gallon de crème et 4 c. 3/10 de plus pour produire un gallon de lait aux Etats-Unis qu'au Canada. La crème exportée aux Etats-Unis est frappée actuellement d'un droit de 20c. par gallon et le lait, d'un droit de 2 c. ½ par gallon. L'association dite "The National Milk Producers" des Etats-Unis demande de hausser ces droits de 50 p. 100 et le président des Etats-Unis a le droit de le faire. Cela porterait le tarif à 30c. par gallon pour la crème et à 3 c. ¾ par gallon pour le lait. Tout probablement cette demande sera accordée et si le Congrès s'en mêle, le tarif sera probablement augmenté encore plus. Cela sera désastreux pour les éleveurs de vaches laitières le long de la frontière, où nombre de fromageries, par suite de la perte de ce marché, ont été closes et désorganisées; cela démontre qu'il est futile de compter sur les marchés de l'étranger et de sacrifier le marché domestique. Si les chiffres sont exacts, la différence dans le coût de la production indique l'efficacité de travail de l'éleveur canadien; mais à quoi cela sert-il si on l'annule aussitôt. En 1926, nous avons exporté aux Etats-Unis plus de 7 millions de gallons de lait, valant $1,245,392 et 5,374,531 gallons de crème, valant $8,050,912. Si nous perdons ce débouché, qu'arrivera-t-il? Je ne critique pas le gouvernement américain, mais j'estime que nous devrions garder au moins notre marché domestique.

En ce qui touche notre politique d'immigration, je pense qu'on admet, en général, qu'avant que notre pays puisse atteindre cette prospérité et cette distinction qui sont parfaitement dans les limites du possible, il nous faut une plus grande population. De fait, si nous avions ici une plus forte population activement occupée, beaucoup de nos difficiles problèmes se trouveraient résolus d'eux-mêmes. Le Gouvernement actuel dépense des sommes importantes pour amener des colons ici et les faire ensuite passer aux Etats-Unis par une porte dérobée. Mais ce qui est bien pis, c'est qu'il ne donne pas à nos jeunes gens des deux sexes des avantages qu'il offre aux étrangers et, bien que l'un des nôtres vaille bien des étrangers pour le progrès du pays, nos nationaux s'en vont chez nos voisins du sud. Dans son rapport à l'université de Toronto, le président, sir Robert Falconer, s'est exprimé dans les termes suivants:

> Le peuple n'a pas tort de se plaindre du fait que beaucoup de gradués des universités canadiennes s'en vont aux Etats-Unis, selon l'opinion de sir Robert Falconer, président de l'Université de Toronto.
>
> On trouve des gradués de Toronto dans tous les états de l'Union, dit-il dans son rapport à l'université et il ajoute: "Il semble qu'une évaluation exacte du nombre de nos gradués nés au

Canada et qui, durant la décade actuelle, sont passés aux Etats-Unis est entre 900 et 1,000, soit 11 p. 100 du total. Bien que ce nombre soit beaucoup trop élevé pour la saine prospérité de notre pays il est, je crois, bien moins élevé proportionnellement que pour d'autres professions ou métiers.

Les promotions d'après guerre, n'ont pas pu être absorbées rapidement au Canada durant la période de réorganisation et ces années ont excédé la normale. Néanmoins, la situation est regardée comme si grave que sir Robert Falconer conseille "qu'on emploie tous les efforts possibles, au moyen de bureaux de placement ou autrement de manière à offrir à nos promotions de gradués toutes les chances de succès qui existent au pays".

Dans mon humble opinion, le Gouvernement s'y prend de la mauvaise manière pour obtenir des résultats satisfaisants.

On doit créer au pays une politique nationale pour mettre en valeur nos richesses naturelles et nous permettre d'exporter des produits finis, au lieu de matières premières, comme nous le faisons maintenant. L'exportation de 1,500,000 cordes de bois à pâte, l'an dernier, nous a rapporté 15 millions. Or, si ce bois avait été transformé en papier au Canada, il nous aurait apporté de 90 à 150 millions. Si les 7 millions d'amiante brute que nous avons exportée aux Etats-Unis avait été convertie en produits finis au Canada, nous en aurions reçu 77 millions. La différence dans ces sommes représente surtout les salaires payés aux ouvriers. Si notre nickel, notre cuivre et nos autres minerais avaient été convertis en produits finis, au Canada, l'an dernier, cela nous aurait rapporté bien des millions de dollars. Quand nos importations augmentent constamment, tandis que nos exportations diminuent; avec une population de neuf millions important pour près de 3 millions par jour, tandis que nos capitalistes canadiens achètent des valeurs de l'Etat ou des valeurs municipales plutôt que d'engager leurs capitaux dans des entreprises industrielles canadiennes, comment pouvons-nous compter que le capital britannique viendra s'engager ici? Comme Sa Gracieuse Majesté le roi le disait: 'Le Canada a dormi assez longtemps, il est temps qu'il se réveille."

Comme politique canadienne nationale le *Star* de Montréal a cité un résumé concis qui vaut d'être étudié. Il est conçu comme suit:

1. Appliquer le système de protection entièrement de manière à garder le débouché national pour le producteur.
2. Accorder des primes aux exportateurs pour leurs exportations afin qu'ils puissent faire concurrence aux rivaux commerciaux de pays étrangers.
3. Grâce à un système très strict d'inspection, obliger le fabricant à vendre, pour la consommation au pays, ses articles au prix coûtant, plus une légère marge de profit qui sera déterminée par un tribunal indépendant quand cette politique sera mise en vigueur, de manière à bien convaincre le consommateur qu'il n'est pas appelé à payer l'équivalent du droit de douane.
4. Adopter des lois préventives sévères comportant de fortes pénalités pour ceux qui éluderont les décrets régissant la stricte application de cette politique.

Les critiques peuvent soutenir qu'une telle politique est révolutionnaire. Elle l'est, mais le Canada est demeuré trop longtemps dans la stagnation, augmentant sa population à pas de tortue alors que nos voisins, sous un régime tarifaire pour ainsi dire prohibitif, ont été de l'avant par sauts et par bonds, exportant tous leurs produits à tous les pays du monde sur une échelle gigantesque.

En terminant, monsieur l'Orateur, alors que nos besoins sont aussi criants qu'ils le sont actuellement, je désire insister aussi énergiquement que possible sur la nécessité pour le Gouvernement d'étudier les suggestions qui lui viennent d'ailleurs, s'il ne possède pas de politique de progrès qui lui soit propre.

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis) (texte): Monsieur l'Orateur, avant de soumettre à l'attention de cette Chambre les quelques considérations que j'ai l'intention de faire sur le discours du budget, je voudrais dire au député de Fort-William (l'hon. M. Manion) que j'appartiens et suis fier d'appartenir à cette société d'admiration mutuelle dont le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) fait partie. Elle vaut autant, pour dire le moins, que celle à laquelle il appartient. Notre société, elle, n'a pas pour but de ruiner la bonne réputation de notre pays. Monsieur le député de Fort-William, lisez donc les discours de vos amis, mais surtout les vôtes, et vous aurez la preuve de ce que j'avance.

Je vais maintenant parler du budget. Pour ma part, j'en suis très satisfait, et je tiens à présenter mes félicitations à l'honorable ministre des Finances et l'assurer que les électeurs du comté que j'ai l'honneur de représenter partagent ma satisfaction. Je vous avertis cependant, monsieur le ministre, que si vous continuez à donner au pays une administration aussi habile et aussi prospère, ma majorité, qui a été de 16,000 voix aux dernières élections sera de 20,000 voix aux prochaines. Pour faire plaisir à nos amis de la gauche,—et c'est aussi la vérité—je vais dire que la Providence doit vous avoir aidé à réaliser tant de succès. Il faut admettre que votre tâche était des plus difficiles; il vous fallait surmonter les mille et une difficultés que nos bons amis les conservateurs avaient fait naître par leur administration toute de spéculation, de favoritisme et de faux patriotisme. La Providence ne doit pas être accusée, cependant, de tous leurs méfaits; avouons plutôt qu'ils étaient indignes de sa protection. Heureusement pour le pays et pour les contri-

buables, en 1921 les libéraux prirent la direction des affaires, par la volonté du peuple, et en quelques années ils ramenèrent au pays la paix et la prospérité que nous avions perdues sous les régimes conservateurs. Tous les ans depuis 1921 nous apprenons par le discours du budget que l'administration publique a accusé un surplus, chose qui n'arrivait pas sous les régimes conservateurs. Cette année l'honorable ministre des Finances nous apprend que, malgré les réductions de taxes qui ont été faites l'an dernier, la dette publique a été réduite de près de $39,000,000 ou $144,750,000 en cinq ans. Monsieur l'Orateur, ce résultat n'est-il pas de nature à nous satisfaire? Il faut être injuste envers l'honorable ministre des Finances et le Gouvernement actuel pour ne pas les féliciter de leur succès. Le Gouvernement ne s'est pas seulement contenté de réduire la dette nationale, d'obtenir des surplus dans l'administration des affaires publiques, il a fait plus: cette année encore il a réduit la taxe de vente et celle de l'impôt sur le revenu pour un montant de près de $19,000,000, soulageant d'autant les contribuables qui sont surchargés de taxes pour payer des dettes contractées par nos amis les conservateurs. Je pourrais continuer encore l'énumération de plusieurs autres réductions qui ont été faites par le Gouvernement, mais je m'arrête, ne voulant pas abuser de l'attention des honorables membres de cette Chambre. Toutefois, je ne voudrais pas reprendre mon siège sans dire quelques mots au sujet de certaines questions qui ont attiré mon attention, tant dans cette Chambre qu'en dehors.

Depuis des années, on parle de la canalisation du Saint-Laurent, de Montréal jusqu'aux Grands lacs. Bien des opinions ont été émises pour et contre ce projet. Des commissions ont été instituées pour l'étudier; mais je ne crois pas qu'il y ait eu de commission d'instituée pour étudier le nécessité d'une telle entreprise. Certaines personnes ont bien voulu émettre des opinions, mais je tiens à déclarer devant cette Chambre que leurs raisons ne sont pas suffisantes pour faire approuver ce projet. Faut-il canaliser le Saint-Laurent dans le seul but d'activer l'immigration en procurant de l'ouvrage aux nouveaux venus? Il me semble qu'il devrait y avoir des raisons plus importantes pour justifier une dépense aussi considérable. Le point de vue national ne doit pas être mis de côté. Je dois féliciter le Gouvernement de la prudence dont il a fait preuve en prenant la décision d'étudier ce problème davantage: il pourrait peut-être compromettre les meilleurs intérêts du pays.

Il y a un autre sujet que j'aimerais à traiter: c'est celui de l'immigration. Je crois qu'il est du devoir du Gouvernement de ne pas amener au pays des gens qui ne feront rien pour son développement et sa prospérité. Ce n'est pas le nombre que nous devons rechercher, mais la qualité. Il ne faut pas permettre l'entrée du pays à des gens qui viendront prendre la place de ceux qui l'habitent. Nous devons d'abord donner de l'ouvrage à ceux qui vivent avec nous, leur fournir un peu de bien-être et de prospérité.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je désire également demander au Gouvernement de considérer de nouveau la requête de la délégation qui est venue à Ottawa lui demander l'abolition de l'impôt sur les compagnies d'utilité publique, telle que la Montreal Light, Heat & Power Consolidated. C'est une injustice vis-à-vis la province de Québec de faire payer un impôt à ces compagnies puisqu'en somme il sera payé indirectement par les contribuables de la province. Il me semble que tous les citoyens appelés à payer des impôts devraient être traités de la même manière. Je comprends l'hésitation du Gouvernement à enlever ces impôts parce que, de prime abord, cette compagnie n'a pas semblé mue par des sentiments véritablement désintéressés. Une compagnie qui paye des impôts au montant de $800,000 devrait être la première à faire quelque chose pour les contribuables, et je crois que si la compagnie avait d'abord réduit ses taux le Gouvernement serait plus disposé à supprimer ces impôts et donner justice aux citoyens non seulement de la ville de Montréal mais de toute la province.

Monsieur l'Orateur, en terminant je tiens à redire au Gouvernement toute la satisfaction que m'a donnée le discours du budget. J'ai compris encore une fois que les véritables défenseurs et les protecteurs de la nation canadienne se trouvent de ce côté-ci de la Chambre, non de l'autre côté; j'ai compris que, s'il existe du patriotisme parmi les honorables membres de cette Chambre, ce patriotisme existe dans la parti libéral.

Nos amis les conservateurs se sont réunis il y a quelques mois dans un congrès fameux tenu à Winnipeg. Le peuple du Canada s'attendait à recevoir un autre programme politique de nos adversaires, mais rien n'a été fait. Ils se sont contentés de redorer leurs anciennes idoles afin de les présenter encore à l'électorat du pays. Ils peuvent continuer à critiquer la politique libérale, ils peuvent continuer leurs discours incendiaires et ruiner ainsi la réputation du pays, mais je suis convaincu que le peuple est mieux informé qu'ils ne le croient et qu'il est en état d'apprécier les efforts et le travail incessant

du Gouvernement actuel pour le bien-être et la prospérité de tous les Canadiens.

M. l'ORATEUR: La Chambre est-elle disposée à se prononcer?

L'hon. M. GUTHRIE: Je sais que les whips sont convenus que le débat se poursuive, et comme il est près de dix heures, monsieur l'Orateur, nous pourrions lever la séance.

L'hon. M. LAPOINTE: Mais le renvoi de la suite du débat doit être proposé par quelqu'un.

L'hon. M. GUTHRIE: Je crois savoir que cela a été entendu.

Des MEMBRES: Aux voix, aux voix!

M. CASGRAIN: Il est encore de bonne heure.

L'hon. M. LAPOINTE: Il n'est pas dix heures.

M. CHARTERS: Il était entendu que l'honorable ministre des Chemins de fer proposerait le renvoi de la suite du débat, après le discours de l'honorable préopinant.

L'hon. M. GUTHRIE: On nous a fait savoir qu'il proposerait le renvoi de la suite du débat.

L'hon. M. LAPOINTE: Mais pas avant dix heures?

M. l'ORATEUR: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. SPENCER: Les whips sont convenus de laisser se poursuivre le débat un jour ou deux encore, parce que plusieurs autres députés désirent prendre la parole. C'est soir de réception à Rideau Hall, si je ne fais erreur, ce qui explique probablement l'absence d'un bon nombre de membres.

M. CASGRAIN: D'après l'entente, le débat devait se continuer un peu plus tard ce soir, mais je présume que certains membres qui devaient prendre la parole sont retenus ailleurs, et dans ces circonstances quelqu'un pourrait proposer le renvoi de la discussion.

M. CHARTERS propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

Adopté.

(La séance est levée à dix heures moins cinq minutes du soir.)

Mercredi, 29 février 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

M. C. R. McINTOSH (Battleford-Nord), du comité des relations industrielles et internationales, présente le premier rapport de ce comité:

Votre comité propose qu'il soit imprimé 750 exemplaires en anglais et 250 en français des documents et des témoignages qu'il entendra, et que l'application de la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. McIntosh propose l'adoption de ce rapport.

Cette motion est adoptée.

COMITE DES BILLS D'INTERET PRIVE

M. PARENT présente le second rapport du comité des bills d'intérêt privé.

DEPOT D'UN RAPPORT DU COMITE DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

M. F. W. HAY (Perth-Nord), du comité de la banque et du commerce, présente le premier rapport de ce comité:

Votre comité propose que 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français des procédures et témoignages qui ont pû être recueillis concernant l'étude de l'amélioration du système bancaire au Canada soient imprimés au jour le jour, pour l'usage du Comité et de la Chambre des communes, et que l'application de la règle 64 soit suspendue à ce sujet.

M. Hay propose l'adoption de ce rapport.

Cette motion est adoptée.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

L'hon. M. FORKE (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Je désire donner une explication sur un fait personnel. D'après le hansard d'hier, page 894, (t.a.), l'honorable représentant de Frontenac-Addington (l'hon. M. Edwards), parlant des derniers jours de la session de 1926, a fait la remarque suivante:

Le ministre actuel de l'Immigration et de la Colonisation (l'hon. M. Forke) s'est solennellement engagé par écrit envers le Gouverneur général à rester avec le ministère jusqu'à ce que la session soit finie et les crédits votés. Cet engagement a été violé.

Cet exposé des faits est absolument erroné et, si le règlement me le permettait, j'emploierais une expression bien plus vigoureuse. On ne m'a jamais demandé d'engagement et je n'en ai jamais donné. M. Meighen fut assermenté comme premier ministre avant mon entrevue avec le Gouverneur général. Celui-ci ne m'a pas demandé d'engagement et

je ne lui en ai point donné. Il m'a fait certaines confidences que je n'ai jamais trahies.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. W. K. ESLING (Kootenay-Ouest): Le 5 août 1927, une dépêche de Victoria (C.-A.), disait:

Des arrangements définitifs pour établir le tracé de la route Golden-Revelstoke ont été pris au cours d'un entretien qui a eu lieu ce matin entre l'honorable Dr J. H. King, ministre de la Santé et l'honorable W. H. Sutherland, ministre des Travaux publics.

Il s'agit de la Colombie-Anglaise. La dépêche dit plus loin:

La province et le gouvernement fédéral entreprendront de concert l'examen topographique d'après les plans actuels.

Le 14 février, nouvelle dépêche de Victoria ainsi conçue:

La construction de la route Revelstoke-Golden commencera dès cette saison.

Le 16 février, j'ai fait inscrire au Feuilleton deux questions directes.

M. l'ORATEUR: Je ferai remarquer à l'honorable député que jusqu'à présent je ne vois là-dedans aucune question personnelle. Y a-t-il quoi que ce soit dans ces documents qui vise personnellement l'honorable député?

M. ESLING: Oui, monsieur l'Orateur. J'y arrive. Il s'agit d'une question de véracité pour l'un des membres de la Chambre. Voici les deux questions directes que j'avais fait inscrire:

1. Le gouvernement fédéral, ou tout ministère de ce Gouvernement a-t-il conclu une entente avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise, durant l'année 1927, pour qu'un relevé soit fait du chemin qui va de Revelstoke à Golden en Colombie-Anglaise?
2. Dans la négative, a-t-on conclu une entente pour que le relevé soit fait cette année?

Onze jours plus tard, j'ai reçu la réponse suivante:

Le sujet est à l'étude.

Je considère qu'ayant posé directement une question, l'on doit me répondre de la même façon.

M. l'ORATEUR: Le sujet pourra être soulevé avant d'aborder les crédits, mais il n'y a pas de question personnelle.

L'hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il s'agit des prérogatives de la Chambre et non d'un membre en particulier. Le règlement dit clairement que lorsqu'une réponse vise l'honneur de la Chambre ou qu'un ministre d'un gouvernement provincial fait une déclaration qui en diffère, les membres ont le droit de soulever la question des prérogatives de la Chambre dont la dignité est offensée par la réponse donnée.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Il ne s'agit certainement pas d'une question personnelle. L'honorable député a posé une question à laquelle on a répondu; il cite ensuite un article de journal qui laisse supposer une situation différente. En quoi cela constitue-t-il une question de privilège.

L'hon. M. BENNETT: Non. La réponse a été donnée il y a un an par le ministre lui-même dans la province.

L'hon. M. LAPOINTE: Je suppose que la personne qui a fourni la réponse...

L'hon. M. BENNETT: Le ministre dit que l'arrangement a été conclu par la province.

L'hon. M. LAPOINTE: Quel ministre? C'est le journal qui dit cela.

L'hon. CH. STEWART (ministre de l'Intérieur): Comme c'est moi qui ai donné la réponse au nom du Gouvernement...

L'hon. M. BENNETT: Alors il n'y a rien de conclu?

L'hon. M. STEWART:... je dirai que la réponse était conforme aux faits.

L'hon. M. BENNETT: C'est ce qu'on veut.

L'hon. J. H. KING (ministre du Rétablissement civil des soldats): Etant donné que je suis le représentant de la Colombie-Anglaise dans le cabinet et que la question de l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Esling) s'adresse directement à moi, je dirai, pour son information et celle de la Chambre, que le sujet a été débattu entre le ministre des travaux publics de la Colombie-Anglaise et moi-même, à titre de représentant du gouvernement fédéral.

L'hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, cette discussion est tout à fait contraire au règlement.

L'hon. J. H. KING: Je crois avoir le droit de répondre.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Il n'y a rien en délibération devant la Chambre et je déclare, en me fondant sur les autorités, que la question de privilège est inexistante.

COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): Hier, l'honorable leader de l'opposition (l'hon. M. Bennett) a demandé copie des témoignages rendus devant la commission consultative du tarif, au cours de l'enquête sur les fruits et légumes. L'audience des témoignages n'est

pas encore terminée, mais je dépose devant la Chambre copie des témoignages donnés au cours des trois dernières séances.

MUTATION DANS LE COMITE DES IMPRESSIONS

Le très hon. MACKENZIE KING propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat prévenant Leurs Honneurs que la Chambre a substitué le nom de M. Price à celui de M. McLaren dans la liste des membres du comité permanent des impressions.

Cette motion est adoptée.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

QUAI N° 9 D'HALIFAX: CHARBON AMÉRICAIN

M. SMITH (Cumberland) demande:

1. Quelles parties du quai n° 9, de la ville d'Halifax (N.-E.), ont été louées?
2. Qui les a louées?
3. A qui les a-t-on louées?
4. Une quantité quelconque de charbon américain a-t-elle été déchargée à ce quai durant l'année 1927 pour tout ministère fédéral, toute personne ou toutes personnes?
5. Dans l'affirmative, pour qui?

L'hon. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Deux espaces de 17,000 pieds carrés chacun.
2. Sa Majesté le roi, représentée par le ministre des Chemins de fer et des Canaux du Canada.
3. Alfred T. O'Leary et S. Cunard & Co., Ltd.
4 et 5. Non par le réseau national canadien ou le ministère des Chemins de fer et des Canaux. Nous n'avons pas de renseignements quant au charbon déchargé par les locataires.

RADIOGONIOGRAPHIE SUR L'ÎLE COVE

M. THOMPSON demande:

Vu les désastres qui se sont produits sur les Grands lacs l'automne dernier, et dans le but de rendre la navigation sur ces lacs moins dangereuse, le Gouvernement a-t-il l'intention d'établir tout de suite une station de sauvetage sur l'île Cove, située au milieu du chenal qui relie le lac Huron avec la baie Géorgienne et d'installer là un radiogoniographe?

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries): On a décidé d'établir un radiogoniographe sur l'île Cove.

IMPORTATION D'ŒUFS

M. GOTT demande:

1. Combien d'œufs ont été importés au Canada en 1927?
2. D'où venaient-ils?
3. Quelle quantité de chaque pays?

L'hon. M. MALCOLM:

Importation des œufs au Canada au cours de l'année du calendrier 1927

Pays originaires	Œufs dans leur coquille		Œufs n. d.	
	Quantité par douzaines	Valeur $	Quantité en livres	Valeur $
Royaume-Uni	85	197	70,994	17,760
Etats-Unis	3,171,116	1,382,516	728,918	177,862
Chine	125	35	1,224,927	267,153
Allemagne	—	—	200	122
Hong-Kong	55,315	21,414	—	—
Terre-Neuve	4	2	—	—
Total	3,226,645	1,404,164	2,025,039	462,897

LE SERVICE DE VAPEURS ENTRE PICTOU ET CHARLOTTETOWN

M. MACDONALD (King) demande:

1. Quel vapeur ou vapeurs faisaient la navette entre Pictou (N.-E.) et Charlottetown (I.P.-E.), durant 1927?
2. Quel est le montant de la subvention payée pour ce service, et à qui?
3. Quelle fut la quantité totale de *a* marchandises, quel fut le nombre total de *b* passagers et *c* d'automobiles transportés par ces vapeurs?
4. Quel est le chiffre total des recettes du transport de toutes ces choses, y compris les dépêches et les messageries?
5. Le contrat pour se service a-t-il été renouvelé pour l'année 1928?

[L'hon. M. Robb.]

6. Dans la négative, quelles sont à ce sujet les intentions du département?

L'hon. M. MALCOLM (ministre du Commerce):

1. Le vapeur *Hochelaga*.
2. $35,000.
3. *a* 554.07 tonnes de fret; *b* 6,060 passagers; *c* 882 automobiles.
4. Le département tient pour confidentiels tous les détails sur les recettes et les dépenses des services de vapeurs subventionnés.
5. La convention actuelle n'expire que le 30 novembre 1928.
6. Répondu sous le n° 5.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

ZONES INDEMNES DE TUBERCULOSE BOVINE

M. GARLAND (Bow-River) demande:

1. Combien ont coûté jusqu'ici l'établissement et le maintien de zones indemnes de tuberculose bovine?
2. Quelle est l'étendue totale du territoire embrassé par ces zones?
3. Quel est le nombre total des bestiaux examinés?
4. Quel est le nombre total des bestiaux canadiens?

M. GARLAND (Bow-River): Sur mon âme, je ne puis voir qu'il y ait la moindre raison de transformer cette question en ordre de dépôt de document, mais je n'y trouverai pas à redire, si le ministre s'engage à déposer les réponses le plus tôt possible.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): La première partie de la question entraîne d'énormes recherches, et nous sommes occupés à les faire depuis son inscription au Feuilleton. Il faudra beaucoup de temps pour mettre le renseignement à point, et voilà pourquoi nous ne voulons pas que la question reste inscrite au Feuilleton. Il n'y aurait aucun avantage à cela dans les circonstances. L'information demandée nous donne tant de travail qu'il faudra probablement plus d'une semaine encore pour la recueillir au complet.

M. GARLAND (Bow-River): Comme le comprend le ministre selon toute probabilité, il doit répondre à la question pour qu'il y ait une discussion intelligente de ses crédits, et j'ai confiance qu'il déposera la réponse avant de présenter ses crédits.

COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF

M. SPENCE (Parkdale) demande:

1. Quel montant a-t-on payé en *a* appointements, *b* dépenses et allocations, (1) durant l'année financière se terminant le 31 mars 1927, et (2) durant la période écoulée entre le 1er avril 1927 et le 31 janvier 1928, au président de la Commission consultative du tarif?
2. Quel montant a-t-on payé en *a* traitements, *b* dépenses et allocations, à chacun des membres de la Commission consultative du tarif durant les périodes plus haut mentionnées?
3. Quel est le personnel à l'emploi de la Commission consultative du tarif?
4. Quels sont les noms des employés, la date de leur nomination et leurs émoluments?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBATS

RÉVOCATION DU COURRIER FAISANT LE SERVICE ENTRE ENGLISHTOWN ET INGONISH FERRY

Par M. JOHNSTONE (Cap-Breton-Nord-Victoria):

Copie de toute correspondance et documents conservés au ministère des Postes au sujet de la destitution du courrier qui fait le service entre Englishtown et Ingonish Ferry, comté de Victoria (Cap-Breton), avec copie de toute ou toutes plaintes reçues par ledit ministère.

RÉVOCATION DU MAÎTRE DE POSTE À IVERA FARM

Par M. JOHNSTONE (Cap-Breton-Nord-Victoria):

Copie de toute correspondance et documents conservés au ministère des Postes au sujet de la destitution de Malcolm McRae, et la nomination d'un nouveau maître de poste à "Ivera Farm", sur la rivière Middle supérieure, comté de Victoria, Cap-Breton (N.-E.).

SAISIES OPÉRÉES PAR LE DÉPARTEMENT DU REVENU NATIONAL

Par M. McQUARRIE:

Relevé des saisies faites de 1925 à 1928 inclusivement, par le ministère du Revenu national ou l'ancien ministère des Douanes et de l'Accise, et donnant les détails suivants:

1. *a* La date des saisies; *b* la description des effets saisis; *c* la valeur des effets saisis.
2. La personne entre les mains de qui on a fait la saisie.
3. Le nom de la personne qui a opéré la saisie.
4. La peine imposée dans chaque cas.
5. De quelle manière on a disposé des effets saisis dans chaque cas, et les sommes réalisées par la vente, si cela est arrivé.
6. Le prix qu'a coûté chaque saisie, et le montant payé pour garder les effets saisis.
7. Le montant de la prime payée pour chaque saisie, et le nom de celui qui a obtenu cet argent.

L'hon. M. ROBB: Le ministre du Revenu national (l'hon. M. Euler) étant absent, je dis en son nom qu'il n'y a aucune objection à ce que cette motion soit adoptée, sous toute réserve, naturellement, au cas où des paiements confidentiels auraient été faits à des personnes qui ont donné les informations.

L'hon. M. BENNETT: Cela est parfaitement raisonnable.

(La motion est adoptée.)

M. McQUARRIE demande:

Un relevé des saisies faites par le ministère du Revenu national ou l'ancien ministère des Douanes et de l'Accise, de 1925 à 1928 inclusivement, et donnant les détails suivants:

1. Le nom de chaque agent dont se sert ce ministère pour effectuer des saisies.
2. La localité où chaque agent chargé de faire des saisies opérait au nom du ministère.
3. Le salaire de chacun de ces agents et ses dépenses en 1925, 1926, 1927 et 1928.
4. *a* Le nombre et la valeur des saisies effectuées par chaque agent en 1925, 1926, 1927 et 1928; *b* et la peine imposée dans chaque cas.

L'hon. J. A .ROBB (ministre des Finances): Il n'y a pas d'objection à ce que cette motion soit adoptée, sous la même réserve que j'ai faite concernant la motion précédente.

(La motion est adoptée.)

RELATIONS DU CANADA AVEC LA RUSSIE SOVIETIQUE

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Le 16 février, cette Chambre a adopté une motion demandant la production de tous documents se rapportant à la rupture de nos relations avec la Russie soviétique. Le ministre a-t-il reçu une réponse du gouvernement impérial à ce sujet?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je suis aussi désireux que mon honorable ami de recevoir une réponse, mais je regrette d'avoir à lui dire que nous n'en avons pas encore reçu. Je vais communiquer de nouveau avec eux.

SALAIRE DES MAITRES DE POSTE DE LA CAMPAGNE

M. W. P. LUCAS (Camrose): Monsieur l'Orateur, lorsque le Canada est retourné à la poste à deux sous, les salaires des maîtres de poste dans les campagnes ont été abaissés en diminuant leur commission sur la vente des timbres. Le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) a-t-il remédié à cette situation? Et, dans l'affirmative, a-t-il pris des dispositions pour accorder une augmentation de salaires à ces employés de la poste?

M. l'ORATEUR: Il faut donner avis d'une question semblable.

AVIS DES REUNIONS DE COMITES

L'hon. sir GEORGE PERLEY (Argenteuil): Monsieur l'Orateur, je désire attirer votre attention et celle de la Chambre sur la question des avis de convocation des comités. Je sais qu'il n'y a rien dans le règlement à ce sujet, mais on devrait recevoir un avis de ces réunions au moins vingt-quatre heures d'avance. J'ai sous la main deux avis de convocation de comité qui ont eu lieu ce matin. Je suis membre de ces comités mais ces avis n'étaient pas dans mon casier à trois heures hier après-midi. Je prétends qu'il n'est pas juste pour les membres des comités de la Chambre de leur donner un avis aussi court, et je suggère un avis de vingt-quatre heures.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai l'impression que les avis des réunions de comités apparaissent dans les Procès-Verbaux. Si mon honorable ami veut bien prendre connaissance des Procès-Verbaux tous les jours, il aura les vingt-quatre heures d'avis qu'il désire.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Les convocations de comités figurent dans les Procès-Verbaux d'hier, mais nous n'avons reçu ces Procès-Verbaux qu'aujourd'hui. Il n'y a pas d'avis de ces réunions dans ceux qui ont été publiés lundi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois que mon honorable ami verra que ces avis ont été publiés dans les Procès-Verbaux de lundi et d'hier. Néanmoins, monsieur l'Orateur, il serait à propos de faire parvenir ces avis au bureau de poste aussi vite que possible.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Ils ne sont pas dans mon numéro des procès-verbaux de lundi.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'enverrai le mien à mon honorable ami.

LES PLANTATIONS DU TABAC

M. GOTT: Monsieur l'Orateur, hier, j'ai posé une question en l'absence du ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell). C'était au sujet des plantations de tabac dans l'ouest de l'Ontario. Je désire savoir s'il peut maintenant me donner le renseignement que j'ai demandé.

M. l'ORATEUR: Cette question devra être inscrite au Feuilleton.

L'hon. W. A. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Mon honorable ami voudrait-il être assez bon de répéter sa question?

M. GOTT: Je voudrais connaître la décision du Gouvernement concernant la nomination de la commission chargée de faire enquête sur la culture du tabac dans l'ouest d'Ontario. Que se propose-t-on de faire et sur la proposition de qui les commissaires ont-ils été nommés?

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur l'Orateur, cette question devrait être insérée au Feuilleton.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. THOMAS CANTLEY (Pictou): Monsieur l'Orateur, le budget qui fait l'objet de ce débat et qui nous a été présenté par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb)...

Quelques MEMBRES: Parlez plus fort.

M. l'ORATEUR: Silence, s'il vous plaît. Il y a trop de conversations dans la Chambre; je n'entends pas l'honorable député.

M. CANTLEY: Monsieur l'Orateur, le budget de l'honorable ministre des Finances, qui est l'objet de discussion de tous les partis

de la Chambre ne me plaît aucunement, ni par les propositions du ministre, ni par ses omissions. Bref, je ne l'aime pas et je veux donner les raisons de mon attitude.

Premièrement, il n'accorde pas la protection nécessaire aux importantes industries qui donnent de l'emploi à nos gens. Il ne me plaît pas pour une autre raison: c'est que le ministre tente de sauver une industrie très importante des effets de son propre budget, en diminuant ou enlevant les droits sur les matières premières qu'elle emploie. Il a recours encore une fois aux tactiques employées dans le cas de l'industrie des machines agricoles et ensuite pour l'industrie de l'automobile. Dans chacun de ces cas, on a sacrifié l'une des industries fondamentales du pays afin de sauver de la ruine d'autres industries menacées par les modifications apportées au tarif. Remarquez que la majeure partie, sinon toutes les modifications tarifaires faites récemment par les libéraux ont frappé les industries fondamentales du charbon et de l'acier, en particulier dans ma province. On les a injustement et ouvertement attaquées afin d'accorder un avantage injustifiable aux industries des autres provinces.

Je regrette que le ministre des Finances ne soit pas à son siège, car je me propose de faire certaines remarques de nature à l'intéresser. Je suis convaincu que le ministre n'est pas un tyran endurci ou tout à fait indifférent aux réclamations des industries situées en dehors de sa province natale. Je crois plutôt que son indifférence apparente et son refus de venir en aide aux industries du charbon et de l'acier sont dus à son ignorance des faits et à ce qu'il ne comprend pas leur importance ou l'étendue des dommages que la politique du gouvernement libéral a infligés à la principale industrie de ma province natale, la Nouvelle-Ecosse.

Lundi de la semaine dernière, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a parlé de la situation dans laquelle les aciéries se trouvent et a fait à la Chambre des révélations surprenantes. Il a étayé ses arguments de chiffres relatifs à la main-d'œuvre employée, à la production et aux effets néfastes de la politique du Gouvernement envers la plus importante industrie essentielle de notre pays. Je n'ennuierai pas la Chambre avec une répétition des faits, des chiffres et des arguments qu'il a si fortement développés.

Mais je désire appeler de nouveau l'attention du ministre des Finances sur cette question et lui rappeler qu'en 1913, nous avions au Canada vingt-trois hauts fourneaux en activité. Neuf de ceux-ci étaient situés dans la Nouvelle-Ecosse, trois dans Québec et onze dans l'Ontario. Il en est subsisté trois seulement, ou peut-être quatre.

Nos importations de fer brut et d'acier ont plus que doublé depuis 1923. Elles étaient alors, en chiffres ronds, de 123 millions de dollars; en 1924, de 140 millions; en 1926, de 158 millions et l'an dernier, en 1927, elles ont presque atteint un quart de billion, ou exactement $248,151,564. En 1924, on a miné et fondu au Canada un million et demi de tonnes de minerai de fer d'Ontario et l'an dernier pas une seule tonne.

Les hauts fourneaux de l'Ontario doivent compter aujourd'hui sur le minerai de fer des Etats-Unis, qui profite du plus bas prix de transport par chemins de fer connu sur notre continent. A l'heure actuelle, on n'extrait pas une seule tonne de minerai canadien dans les provinces centrales, bien que Québec et l'Ontario possèdent de vastes gisements facilement exploitables, situés, dans plusieurs cas, à proximité des principales voies ferrées.

Les hauts fourneaux de la Nouvelle-Ecosse sont alimentés uniquement de minerais d'hématite rouge de Wabana, extraits de gisements situés à environ 400 milles du port de Sydney (Cap-Breton), alors que nos aciéries sont établies à Sydney-Mines et à Sydney.

Je passe à la question douanière. J'ai devant moi le texte du tarif de 1907 et de ses modifications. Il a vingt et un ans. Les modifications sont plus nombreuses que les articles primitifs et il faut chercher longtemps avant de découvrir quel est exactement le droit de douane imposé sur une marchandise déterminée. C'est une honte pour les deux ministres intéressés, celui des Finances (l'hon. M. Robb), qui fixe le droit et celui du Revenu national (l'hon. M. Euler), qui le perçoit. La commission du tarif siège depuis près de deux ans; j'espère que les ministres la chargeront d'un travail pratique, car jusqu'à maintenant elle n'a rien accompli qui vaille la peine. Elle pourrait reviser ce document, qui est une honte pour le pays. Personne ne saurait me contredire.

Si notre régime douanier relatif aux produits du fer était conçu de façon logique, nous n'imposerions pas un droit de $2.50 par tonne de fer en lingots et un autre, de 11. p. 100 inférieur, sur les massets fabriqués de fer en lingots, converti d'abord en acier en passant par le haut fourneau, puis soumis au procédé du laminoir. La transformation du lingot en massets d'acier coûte environ $10 la tonne. Cette somme comprend le coût du combustible nécessaire à la production du gaz dans les fourneaux à foyer ouvert et dans les fours à réchauffer, ainsi que les frais de réparations, le déchet et ainsi de suite. Malgré ces dépenses considérables, je le répète, on accorde

au produit ouvré, c'est-à-dire aux massets, une protection de 11 p. 100 inférieure à celle dont bénéficie la matière première.

Examinons les détails du tarif. Les lingots de fer sont produits dans la Nouvelle-Ecosse, à Hamilton et à Algoma. Dans la Nouvelle-Ecosse, on se sert de coke provenant des mines de la province, tandis que les aciéries de Hamilton et d'Algoma emploient la houille américaine qui fait l'objet d'un drawback de douane de 99 p. 100. Examinons la question à ce point de vue. Pour chaque tonne de fer en lingots, Algoma dépense, au pays, mettons $2.50; Hamilton, $3 et la Nouvelle-Ecosse, $9. Il s'ensuit qu'on emploie dans la Nouvelle-Ecosse trois fois plus de main-d'œuvre pour la production du fer en lingots qu'en Ontario. Cependant, le produit de la Nouvelle-Ecosse ne bénéficie que du même droit de douane, de sorte que les mineurs de la Nouvelle-Ecosse et une grande partie des ouvriers de l'industrie sidérurgique ne jouissent d'aucune protection. Prenons un autre cas. Le fabricant ontarien importe en franchise l'acier à ressorts, c'est-à-dire sa matière première et son produit ouvré reçoit une protection de 25 p. 100; celui de la Nouvelle-Ecosse, employant exactement le même acier, doit acquitter un droit de $6 par tonne et sa protection n'est que de 20 p. 100. Est-ce juste? Considérez quelle situation nous est faite par un régime illogique, en vertu duquel des industries secondaires, qui ne nécessitant que peu d'outillage, importent la matière première en ne payant qu'un droit de 5 p. 100 et, dans un cas, en franchise, cependant qu'elles jouissent d'une protection de 25 et parfois 30 p. 100. Prenons un exemple. L'article 383 du tarif douanier impose un droit de 5 p. 100 sur les lames d'acier et de fer découpées ou laminées en U. Je veux faire ressortir deux points à propos de cet article. En vertu du tarif général, le droit est de $7. L'importateur ordinaire de fer de cette catégorie paie donc un droit de $7 par tonne, tandis que le fabricant de tuyaux l'importe, dans un cas, en acquittant un droit de 5 p. 100 et, dans l'autre, en franchise. Ce droit de 5 p. 100 est le même pour le régime de préférence britannique, le tarif général ou intermédiaire.

L'hon. M. CHAPLIN: Mon honorable collègue veut-il nous donner la signification du mot "lames", afin que nous comprenions mieux son raisonnement?

M. CANTLEY: Les fabricants de tuyaux donnent ce nom aux lames d'acier qui doivent être laminées ou fondues dans une matrice pour former les tuyaux ordinaires. Si je veux fabriquer un tuyau d'un diamètre intérieur d'un pouce, j'achète ou je lamine une lame d'acier, mettons, d'une épaisseur d'un huitième de pouce et d'une largenr de quatre pouces. Pour des tuyaux plus larges, je fabrique des lames plus larges, employant un produit plus lourd.

Le fer peut être laminé à la largeur et à l'épaisseur voulues ou laminé d'abord sous forme de feuilles d'acier de l'épaisseur nécessaire, qui sont ensuite taillées à la largeur désirée. Le matériel, produit sous l'une ou l'autre de ces formes, est connu dans le commerce sous le nom de lames d'acier pour la fabrication des tuyaux. Je fais allusion, présentement, à une industrie qui est en mesure d'importer les lames d'acier en acquittant un droit de 5 p. 100 tandis qu'elle jouit d'une protection de 27½ à 30 p. 100. Or, je prétends que le Gouvernement favorise indûment un groupe d'industries en toute cette affaire; de fait, si des matériaux exactement de mêmes dimensions sont importés par des industriels à toute autre fin, ils sont tenus d'acquitter un droit de 700 dollars par tonne sous le régime du tarif général tandis que la compagnie qui s'en sert pour la fabrication des tuyaux n'a qu'un droit de 5 p. 100 à acquitter et les tuyaux qu'elle fabrique jouissent d'une protection de 27½ à 30 p. 100. Les produits des hauts fourneaux, des forges et des laminoirs de l'Allemagne et de tout le continent européen ainsi que le surplus de production des Etats-Unis, sont traités sur le même pied que les produits britanniques dans le cas qui nous occupe, de sorte que l'on ne tient aucun compte de la préférence en faveur de la métropole. Le rendement total des usines de la Grande-Bretagne, de l'Europe et des Etats-Unis est à la disposition du marchand exploitant un laminoir et des fabricants de tuyaux d'acier de Montréal et d'ailleurs. Ces gens sont en mesure d'importer au plus bas prix possible les massets et les lames d'acier; de plus, ils bénéficient des bas prix de transport dont jouissent les cargaisons de retour sans compter que ces produits sont admis au Canada à raison d'un droit de 5 p. 100, car on ne tient aucun compte de l'intérêt des autres, mais uniquement du leur. Cela n'intéresse pas du tout ni le ministre des Finances ni le Gouvernement du jour, semble-t-il, que nos mineurs de la Nouvelle-Ecosse chôment ni qu'un bon nombre de nos hauts fourneaux, des lavoirs à charbon, des fourneaux à foyer ouvert et des grandes aciéries dont chaque usine a coûté des millions de dollars, soient inactifs tandis que des milliers d'ouvriers sont privés de travail.

D'autre part, les fabricants de tuyaux utilisant les lames d'acier importées comme matière première et qui exploitent souventefois leur industrie dans un bâtiment ne valant guère mieux qu'un hangar restauré, muni de

quelques petites fournaises, utilisant peut-être les déperditions de gaz des usines de la municipalité et où l'outillage est des plus sommaires, bénéficient d'une protection de 30 p. 100 sous le régime du tarif général et de 27½ p. 100 en vertu du tarif intermédiaire. Et ce marchand de tuyaux exploitant son industrie dans les conditions que j'ai exposées et qui est si bien protégé sous le régime du tarif en vigueur se rencontre au centre de la zone de consommation du Canada et il a son siège d'affaires dans les principaux centres de distribution du pays.

L'historique du fonctionnement du tarif douanier dans les divers pays du monde n'offre pas d'exemple plus concret de l'absence totale d'un régime tarifaire logique ou d'une application plus injuste, plus partiel et plus illogique des pouvoirs dont dispose le ministre des Finances en ce qui regarde l'imposition des taxes. J'invite donc le ministre des Finances à examiner tous les faits ayant trait au n° 383 du tarif douanier. Le commissaire de l'impôt est depuis longtemps au courant de la situation et il est en mesure de lui fournir au pied levé tous les renseignements nécessaires.

En 1920, le capital placé dans les aciéries du Dominion s'élevait à 120 millions de dollars en chiffres ronds, soit 18 p. 100 du total des capitaux placés dans les entreprises manufacturières du Canada. En 1926, le chiffre de ce capital était tombé à 86 millions de dollars ou à 14½ p. 100 du total des capitaux placés dans les industries manufacturières du pays. En 1920, la valeur des produits de nos aciéries était estimée à environ 139 millions de dollars, soit 21 p. 100 du rendement global de nos industries manufacturières pour cette année-là, tandis que la valeur de ce rendement est tombée à moins de 37 millions de dollars en moyenne au cours des années 1924, 1925 et 1926, soit une diminution de 79 p. 100. Et pour poser le problème sous une autre forme, disons que la valeur des produits des aciéries, en 1926, ne représentait plus que 8½ p. 100 du rendement global de toutes les industries du Canada.

Envisageons encore le problème sous un autre aspect: Environ 92 p. 100 de la valeur des produits ouvrés de l'industrie sidérurgique au Canada repose sur la transformation du fer et de l'acier importés au pays à l'état brut; or, certains des produits accessoires bénéficient des droits les plus élevés qu'il soit possible d'imposer sous le régime du tarif en vigueur.

La valeur essentielle de cette puissante industrie canadienne réside dans la production du fer et de l'acier en gueuse. Bref, les produits de nos hauts fourneaux, des usines à foyer ouvert et des laminoirs devraient fournir les matières premières nécessaires à toute notre industrie métallurgique sous le régime d'un tarif convenablement remanié. Et à cette étape de mes remarques, je désire faire consigner au hansard la situation relative de ces deux branches de l'industrie sidérurgique ainsi que le font voir le nombre des ouvriers employés et le total des salaires payés au cours des années 1920 et 1926 respectivement. Voici les chiffres:

	1920		1926	
	Nombre d'employés	Salaires et traitements payés	Nombre d'employés	Salaires et traitements payés
Hauts fourneaux et aciéries.. ..	13,874	22,824,530	6,014	8,934,536
Usines auxiliaires..	101,887	135,860,417	75,400	125,229,867

Ainsi que le démontrent ces chiffres, c'est à peine si, à l'égard de leur valeur productive, les usines auxiliaires parviennent à se maintenir, mais à coup sûr, il n'en est pas ainsi des hauts fourneaux et des lamineries.

J'invite le ministre du Travail à songer qu'en 1913 le Canada comptait dix-neuf hauts fourneaux en exploitation et seulement cinq en inactivité, alors qu'aujourd'hui nous n'avons que quatre hauts fourneaux productifs avec cette conséquence que 80 p. 100 des fonds engagés dans l'industrie de l'acier au Canada ne rapportent rien, et la main-d'œuvre que l'on pourrait employer chôme dans la même proportion. Il en a été ainsi depuis plusieurs années, et les salaires versés n'ont été que de 40 p. 100 de ce qu'ils étaient six ans auparavant. N'est-ce pas là un état de choses qui s'impose à l'attention du ministre du Travail (l'hon. M. Heenan)? Que le ministre se renseigne auprès des gens de Sydney-Mines, de Glace-Bay, de Sydney, de New-Glasgow et de Trenton au sujet des maisons inoccupées, des découverts à la banque municipale, des secours aux miséreux et de l'exode de milliers de nos meilleurs artisans, après quoi je le prie de pénétrer le ministre des Finances de la gravité de notre situation.

J'enviterais ensuite le Gouvernement à examiner la question sous un autre aspect. Dans la Nouvelle-Ecosse, nous avons fait tout le travail préliminaire que comportait la solution des problèmes compliqués et épineux inhérents à l'industrie de l'acier telle qu'elle existe à l'heure actuelle dans ce Dominion, et je rappellerai à la Chambre que dans l'industrie ces premiers travaux entraînent de grands frais. C'est en 1882 que fut inaugurée, à

New-Glasgow (Nouvelle-Ecosse) la première usine canadienne avec hauts fourneaux à foyer ouvert, alors qu'au mois d'août de cette année-là, la Scotia Company, comme on l'appelle par abréviation dans la région, fabriqua, pour la première fois au Canada, de l'acier à l'aide d'un fourneau à foyer ouvert et coula le premier lingot d'acier ainsi produit. J'aimerais, à ce moment, rendre hommage au courage, à la sincérité, à l'énergie indomptable de trois hommes, tous originaires de New-Glasgow, qui ont été les véritables créateurs de l'industrie sidérurgique au Canada. Ils ont réussi à vaincre tous les obstacles du début qui ont marqué l'inauguration de la fabrication de l'acier à l'aide de nos propres minerais, de nos fondants et de notre combustible, ainsi qu'avec le concours de main-d'œuvre canadienne. Je veux parler de feu Graham Fraser, George Forrest Mackay et Simon A. Fraser, avec qui il me fut donné d'avoir des relations suivies pendant de nombreuses années.

La New Glasgow Iron, Coal and Railway Company, organisée en 1890 par Graham Fraser et quelques amis intimes, expédia à l'étranger à titre d'essai, quelques envois de houille de Pictou. Il ne s'agissait pas simplement d'échantillons triés à la main, de quelques sacs ou de quelques tonnes, mais de centaines de tonnes. Cette houille fut expédiée en Allemagne, dans la Westphalie, cette région des grands charbonnages, où l'on poursuivait d'importantes expériences au sujet du lavage et de la carbonisation de la houille. Les renseignements ainsi obtenus nous permirent de nous fixer sur le genre de lavoir et de four à coke le plus approprié à nos combustibles. On mit en pratique ces renseignements en 1891, à Ferrons, dans le comté de Pictou, où fut inauguré le premier lavoir industriel pour la houille et où l'on construisit et exploita avec succès les premiers fours à coke à cornue rectangulaire destinés à la fabrication du coke par l'emploi du fourneau à foyer ouvert. Ces fourneaux furent les premiers du genre construits sur le continent nord-américain. Dix ans plus tard vinrent les importants travaux d'expansion dans la région de Sydney et de Sydney-Mines, où l'on établit huit hauts fourneaux modernes, ainsi que les installations voulues pour le lavage de la houille, des fours à coke et des usines pour le traitement des produits secondaires. Pendant la guerre ces usines nous ont donné le toluène, grâce auquel nous avons pu, à partir de 1915 jusqu'à la fin des hostilités, constribuer pour une large part à la fourniture des explosifs destinés à nos armées et à celles de nos alliés. A ces groupes de hauts fourneaux, situés l'un sur chaque côté du port de Sydney, se relient dix-sept fours de fusion à foyer ouvert d'un rendement variant entre soixante et cent tonnes et dont quelques-uns sont des plus modernes qui soient sur le continent. Ceux de Sydney-Mines sont munis d'installation auxiliaires pour la compression de l'acier à l'état liquide, où de puissantes presses hydrauliques d'une pression de 4,000 livres au pouce carré frappent l'acier plastique contenu dans des moules armés. La pression ainsi exercée déplace les gaz inertes et comprime le métal, ce qui empêche les cavités et les crevasses à la surface et assure un matériel plus homogène, supérieur et de plus grande sécurité pour la fabrication d'essieux de wagons et de locomotives et d'autres grosses pièces forgées; c'est ainsi que l'on fabrique des pièces de grande résistance et à toute épreuve, ce que l'on ne pourrait obtenir par d'autres procédés. Ces magnifiques installations, avec leurs quais pour la manutention du minerai, leurs lavoirs à houille, leurs fours à coke, leurs hauts fourneaux, et leurs usines à briques réfractaires, qui représentent un placement de plusieurs millions de dollars et sont en mesure d'utiliser la moitié de notre production houillère, sont immobilisées aujourd'hui, et comme conséquence, notre population chôme, son pouvoir d'achat se trouve amoindri, nos chemins de fer ont moins de trafic et nous avons perdu la moitié de la population d'une ville de 10,000 habitants, d'une ville dotée d'édifices scolaires bien construits, de services d'utilité publique modernes tels que les services d'eau, d'égouts et de tramways. Là où autrefois l'on constatait des signes manifestes de prospérité, d'optimisme et de progrès, règnent la stagnation, le mécontentement et le découragement, état de choses attribuable, monsieur l'Orateur, aux modifications radicales apportées à notre régime douanier d'autrefois. Au début ces modifications étaient insignifiantes, mais tous les ans d'autres suivirent, invariablement nuisibles à l'intérêt du pays et foncièrement répréhensibles, et peu à peu elles eurent toutes des conséquences désastreuses pour la grande industrie fondamentale du Canada. Telle est la situation que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) refuse ou néglige d'améliorer en quoi que ce soit. Il cherche à nous endormir, et offre à nos exploitants de la houille et de l'acier des filés de laine en franchise pour la fabrication de leurs mitaines et de leurs mocassins, alors qu'eux-mêmes et les filateurs sont dans le besoin. Et voilà tout le secours apporté aux industries de la houille et de l'acier par les modifications tarifaires du ministre des Finances.

La position dans laquelle sont placées ces industries de la Nouvelle-Ecosse qui se trouvent paralysées et lésées par le tarif, a été exposée par la commission consultative du tarif le 26 mai 1926, mais jusqu'à présent rien n'a été fait. Il s'est ensuivi une perte incal-

culable de capitaux et de salaires, une diminution de population, des malheurs, des désappointements, de l'agitation. Et cependant, le ministre des Finances ou le cabinet n'ont pas manifesté la moindre sympathie ou offert la moindre assistance sérieuse.

Je ne retiendrai pas l'attention de nos collègues par de longues observations au sujet de l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse, dont les principaux faits ont été soumis à la Chambre. Je me contenterai de dire que les travaux discontinus de cette exploitation sont loin de favoriser ceux qu'elle emploie, et il importe au plus haut point que nous traitions avec plus de souci cette industrie.

Je désire appeler l'attention de la Chambre sur une sage déclaration faite par le bureau fédéral des statistiques sur l'avis de la commission royale concernant les réclamations des Provinces maritimes, qui fait observer les rapports intimes entre les industries de la houille et de l'acier et la population néo-écossaise.

L'extraction de la houille dans la Nouvelle-Ecosse, qui remonte à plus d'un siècle, a eu son plus remarquable encouragement lorsque l'industrie de l'acier a été fondée, d'abord à New-Glasgow en 1882, améliorée en 1891, suivie d'un rendement considérable en 1900, vu la construction de grandes aciéries des deux côtés de Sydney-Harbour. Pour montrer l'importance relative de la Nouvelle-Ecosse comme centre producteur de la houille et de l'acier, je dirai que, jusque vers 1880, presque tout le charbon canadien venait de cette province, et que, jusqu'à 1895 environ, la Nouvelle-Ecosse produisait la presque totalité du fer en gueuse et de l'acier du Canada. Maintenant, bien que l'on cherche à amoindrir l'importance de cette province à cet égard, il ne faut pas oublier que ces industries fondamentales et nationales ont vu le jour dans la Nouvelle-Ecosse, qui a le malheur de se voir reléguée dans l'ombre par le progrès plus rapide, bien que plus superficiel peut-être, du centre du Canada, à la suite de lois injustes.

Pour mesurer l'énormité des torts faits à ces industries, mettons en regard l'augmentation ininterrompue du rendement de la houille dans cette province durant les vingt années antérieures à la Grande guerre, et la dépression que l'on a remarquée depuis les derniers jours des hostilités, ce qui est dû en grande partie aux difficultés rencontrées par les aciéries de la Nouvelle-Ecosse provenant d'un tarif inéquitable et des conditions du service de marchandises. En dépit de ces considérations décourageantes, il est étonnant que la seule augmentation locale de population dans la Nouvelle-Ecosse depuis la confédération coïncide avec la naissance des industries de la houille et de l'acier.

Cette augmentation, dans les villes où s'est faite cette exploitation de 1891 à 1921, a été de 74,000 âmes environ. L'augmentation totale dans toute la province entre ces deux dates a été de 73,000, c'est-à-dire de 450,000 à 523,000. Remarquez bien, sans cette augmentation dans les centres de la houille et de l'acier, la population de la Nouvelle-Ecosse serait restée la même depuis trente ou quarante ans. Les progrès de l'industrie houillère ont fait surgir plusieurs villes alors que d'autres sont devenues beaucoup plus importantes, ce que n'a pu faire aucune autre entreprise de cette province. Mais l'exode des Provinces maritimes, de la Nouvelle-Ecosse surtout, a enrayé les résultats de l'immigration et de l'augmentation naturelle. N'eût été la création des industries de la houille et de l'acier suivie de la distribution de leurs richesses, qui ont été la cause de l'accroissement de la population dans cette province depuis trente ou quarante ans, l'émigration eût été encore plus déplorable. Le dénombrement de 1931 montrera en toute probabilité que les villes de Sydney-Mines, Sydney, New-Glasgow and Trenton sont moins populeuses que dans le passé, les opérations ayant été moins actives dans les mines, et surtout dans les aciéries. Cela explique mieux la crainte dont est assailli le Néo-Ecossais, qui voit péricliter d'année en année l'industrie de l'acier, la production houillère en souffrant d'autant.

Voilà des choses graves qui devraient faire réfléchir nos amis des autres provinces, et surtout le Gouvernement et mon estimable ami le ministre des Finances, à qui je m'adresse plus particulièrement; car c'est de lui que nous attendons l'aide qu'il peut fournir sans préjudice à aucune autre industrie canadienne.

On reproche souvent à l'opposition de s'en tenir à la critique et d'éviter les propositions pratiques. Le ministre des Finances a laissé entendre qu'il accueillerait avec plaisir tout conseil pratique relatif à un fonds d'amortissement de la dette nationale. Eh bien! je lui conseille d'imposer un droit de un dollar et demi la tonne sur toute houille et coke importés. Ce droit ne dépassera pas 20 à 25 p. 100, *ad valorem* disons, calculé sur la valeur moyenne de la houille à la frontière, et le revenu total de cette source pourrait être versé au fonds d'amortissement destiné à éteindre la dette. De cette manière, le ministre des Finances serait en état de rembourser chaque année de vingt-cinq à trente millions; naturellement, le revenu de cet impôt diminuerait en proportion de la consommation de la houille canadienne. Et il y aurait cet autre grand avantage, à savoir: étendre la zone de consommation de la houille canadienne; activer l'exploitation de nos immenses gisements de

l'Ouest; fournir de l'emploi à un fort contingent de houilleurs; diminuer dans une bonne mesure le chômage saisonnier dans les centres miniers de l'Est; et avec le temps nous rendre indépendants pour le combustible domestique et industriel.

L'hon. M. RALSTON: Comment mon honorable ami compte-t-il obtenir de cet impôt un revenu destiné à réduire la dette en arrêtant l'importation de la houille américaine?

M. CANTLEY: Voici ma réponse. J'ai dit que ce revenu diminuerait graduellement à mesure que la houille canadienne remplacerait l'autre, et je le maintiens. Et s'il était donné suite à ma proposition, la prime établie par la loi n° 123 de 1927 pour encourager la production du coke de houille canadienne pourrait disparaître, car elle est peu pratique. Nos amis d'Ontario et de Québes trouveront peut-être ce droit excessif. Je leur rappellerai que le régime protectionniste et ce qui en reste encore a fait bien plus pour eux que pour les autres provinces de l'Est ou de l'Ouest et que nous devrions pouvoir compter maintenant sur leur générosité pour aider leurs compatriotes moins avantagés. Je sais en outre que le désir si souvent exprimé dans Québec et l'Ontario de contribuer à l'unité canadienne est sincère. Or l'unité canadienne ne saurait s'accomplir sans l'aplanissement des difficultés réelles et l'avantage pour chaque province de mettre ses ressources naturelles en valeur et de mettre à profit les aptitudes de sa population.

Voici ma conclusion:

Les charbonnages et les entreprises sidérurgiques de la Nouvelle-Ecosse, de même que leurs promoteurs, ont largement contribué à la création de l'industrie canadienne en général et au progrès national; et étant donné la situation précaire actuelle et celle des familles qui en dépendent, c'est en leur nom que je m'adresse de nouveau au ministre des Finances et que je lui demande de modifier ses propositions tarifaires de manière à assurer l'exploitation avantageuse de ces grandes industries de la Nouvelle-Ecosse et la prospérité et le bonheur d'une nombreuse population dont tout le pays, j'en suis convaincu, désire le bien-être.

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Pictou (M. Cantley) m'excusera, j'en suis certain, de ne pas le suiivre point par point. Son discours roule sur le thème général adopté par l'opposition, et je ne me propose pas dans cette discussion générale de m'arrêter à tel ou tel discours en particulier, puisqu'ils sont tous coulés dans le même moule.

[M. Cantley.]

Peu d'hommes ont eu l'avantage de présenter au Parlement une série d'exposés budgétaires aussi bienvenus que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb). Le "budget Robb" est en train de devenir proverbial. Le premier venu s'y comprend bien mieux et saisit sans difficultés l'objectif du ministre des Finances. Je n'ai pas besoin de parler du respect que chacun des membres de cette Chambre porte au ministre des Finances. De chaque côté de cette Chambre, on reconnaît le charme de sa personnalité et l'on admire sa façon de nous bien traiter tous. Il se peut que nous ne nous accordions pas tous avec lui. Je suis généralement de son avis; les députés de la gauche ne le sont pas. Cependant, l'estime de tous les partis à l'égard du ministre est manifeste dans tout ce qui s'est dit à son sujet.

En discutant le budget, les députés de la gauche ont constamment répété ce que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a dit au commencement de ce débat relativement à la façon dont le ministre des Finances regarde la dette obligataire des Chemins de fer nationaux envers le public. D'autres honorables préopinants, notamment l'honorable député de Leeds (M. Stewart) ont parlé dans le même sens. L'honorable député de Leeds est même allé jusqu'à dire que le ministre des Finances, dans son exposé, a adopté une méthode différente de celle qu'employait M. Fielding relativement aux finances de nos chemins de fer. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges avait dit précédemment qu'on a adopté une méthode différente de celle que suivait le ministère conservateur en 1921-1922. Je vais tâcher de répondre à ces deux assertions. L'honorable député de Leeds a établi que M. Fielding, en calculant la diminution ou l'augmentation de la dette publique, a tenu compte des avances d'argent aux chemins de fer de l'Etat. Je crois que c'est exact. Puis-je maintenant faire observer à nos honorables amis de la gauche que le ministre actuel des Finances a fait absolument la même chose? La vérité, c'est que toute la dette des Chemins de fer nationaux due au peuple canadien est aujourd'hui regardée comme partie de la dette nette du Dominion. La dette des Chemins de fer nationaux due aux porteurs étrangers n'est pas considérée comme constituant une partie de la dette nette du Canada et elle ne l'a jamais été par aucun ministre des Finances ni par aucun gouvernement. Je me propose d'en discuter les raisons.

L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges et l'honorable député de Leeds (M. Stewart) ont parlé l'autre jour des garanties données par l'Etat aux Chemins de fer na-

tionaux. Le premier a dit,—et je crois le citer exactement,—qu'avec une méthode convenable de comptabilité les garanties données par l'Etat aux chemins de fer auraient figuré dans le passif réel du gouvernement fédéral. Ce sont, je le crois, ses propres termes. La justesse de cette assertion n'a pas été établie par la citation que l'honorable député de Leeds a faite de l'exposé budgétaire de M. Fielding pour 1922-1923, car durant cette année-là il n'y a pas eu de garanties données aux chemins de fer, et durant la présente année financière il n'y a pas eu d'avances de fonds aux chemins de fer. L'honorable député de Leeds ne peut donc avoir raison de comparer les deux cas. Qu'il me soit permis de citer les paroles de l'honorable député de Leeds. Voici ce qu'il a dit:

L'explication se trouve dans ce fait qu'en 1923 on a adopté un amendement à la loi du National-Canadien pour permettre au Gouvernement de garantir les valeurs émises pour le compte du réseau, et, depuis que cette loi a été adoptée, le Gouvernement a suivi le principe de garantir les obligations du National-Canadien et de n'y plus repenser quand il s'agissait d'établir les obligations financières du Canada, à la fin de l'année.

M. HANSON: Très bien!

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami dit: "Très bien! Comme l'honorable député de Leeds, il veut faire croire que le ministère actuel a modifié la méthode de comptabilité du département des Finances afin de présenter un bilan plus favorable. Voilà le but de mon honorable ami.

M. HANSON: Le ministre l'a oublié en présentant son programme fiscal.

L'hon. M. DUNNING: Pour la gouverne de mon honorable ami, je ferai remarquer que la nouvelle méthode de préparer le budget de façon que les avances de fonds au réseau canadien puissent être faites soit en argent comptant soit par des garanties, soit partie en argent comptant et partie en garanties, à la discrétion du conseil exécutif, a été inaugurée durant l'année financière 1921-1922 par le ministère dont mon honorable ami était partisan. La disposition générale du budget de cette année-là et la façon d'y présenter la question ont été suivies, et avec beaucoup de raison, ce me semble, par le ministre actuel des Finances (l'hon. M. Robb).

Je puis aussi dire à l'intention de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) que durant l'année 1921-1922, alors que le cabinet conservateur, soutenu par mon honorable ami, était au pouvoir, des emprunts faits par les chemins de fer en mars, juillet et septembre de cette année-là et se totalisant à 61 millions de dollars ont été négociés par le ministère conservateur et garantis par l'Etat, et que pas un dollar de ces emprunts n'a été considéré comme augmentant la dette nette publique, pas plus qu'on ne l'avait fait des garanties statutaires du même gouvernement, les années précédentes. Je relate ces faits, monsieur l'Orateur, non pas pour critiquer nos prédécesseurs, mais simplement pour démontrer que la méthode n'a pas été changée. Afin de prouver ce fait, mon honorable ami a soumis un certificat de l'un des principaux bureaux de comptables autorisés du Canada. Quelqu'un prétendra-t-il que le bureau P. S. Ross & Sons signerait un tel certificat si les faits n'étaient pas exacts! Quelqu'un prétendra-t-il qu'un bureau de vérificateurs d'aussi haute réputation, qu'un bureau qui a, si je ne me trompe, travaillé pour la province de la Nouvelle-Ecosse, celle du Nouveau-Brunswick, et pour maintes grosses maisons d'affaires de ce pays...

M. STEWART (Leeds): Le ministre me permettra-t-il une question?

L'hon. M. DUNNING: Si monsieur l'Orateur m'accorde le temps employé à y répondre, oui.

M. STEWART (Leeds): Quelle partie de la somme garantie en 1921, dont le ministre a fait mention, fut consacrée au remboursement d'obligations en cours?

L'hon. M. DUNNING: Je ne crois pas avoir ici les chiffres sur la somme consacrée à cette fin, mais une bien faible proportion fut consacrée au remboursement d'obligations, et si j'ai bien compris mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges, il n'établirait aucune distinction, que la somme soit ou non consacrée au remboursement d'obligations. Il porterait le tout au compte de la dette nette du Canada sans distinction aucune.

Maintenant, convient-il d'en agir ainsi, car, après tout, nous sommes ici pour étudier les affaires du pays; est-ce là une juste méthode d'affaires, que le gouvernement conservateur l'ait ou non établie, que le gouvernement libéral en ait ou non maintenue la pratique? Je prétends que cette méthode est absolument juste; d'ailleurs c'est la méthode suivie par tous les gouvernements vis-à-vis d'entreprises de ce genre. Je citerai d'abord le gouvernement de l'Ontario qui a émis des obligations pour une somme énorme, quelque 50 millions, en garantie des comptes de la commission hydroélectrique de la province, service d'utilité publique qui appartient à la province et que l'on peut comparer jusqu'à un certain point à notre réseau national.

L'hon. M. RYCKMAN: Elle a l'actif pour chaque dollar garanti.

L'hon. M. BENNETT: C'est là la réponse.

L'hon. M. DUNNING: Je reviendrai là-dessus dans un instant. Je ne prétends nullement qu'elle n'a pas l'actif pour chaque dollar garanti. La même méthode est suivie relativement à toute garantie donnée pour un service d'utilité publique dans chaque province du Canada.

M. STEWART (Leeds): Le ministre permet-il une question?

L'hon. M. DUNNING: Je suis prêt à répondre à la question si l'on m'accorde du temps supplémentaire.

M. l'ORATEUR: Il ne m'est pas permis de prolonger le temps accordé à chaque orateur. Je suis obligé de faire observer la règle des quarante minutes.

L'hon. M. DUNNING: Si l'on ne m'accorde pas de temps supplémentaire, j'espère que mon honorable ami me permettra d'employer les quarante minutes qui me sont accordées; ce n'est pas que je n'aime pas les interruptions.

L'hon. M. MANION: Nous en avons tous souffert, vous savez.

L'hon. M. DUNNING: Pour ce qui est de la commission hydroélectrique de l'Ontario, le gouvernement de la province suit exactement la même politique. La dette de cette commission, garantie par le gouvernement provincial, n'est pas incluse dans la dette nette de la province.

Puis-je aller plus loin en ce qui concerne la province d'Ontario et dire que l'exemple du Dominion, relativement aux comptes de ses chemins de fer, a été jugé si sage par le gouvernement de cette province, que récemment, en 1925, le gouvernement de l'Ontario a modifié la loi concernant le chemin de fer Timiskaming and Northern Ontario afin de permettre au gouvernement de faire, pour les comptes de ce chemin de fer, exactement ce que le gouvernement fédéral a fait dans le cas des Chemins de fer nationaux. Non seulement cela, monsieur l'Orateur, mais pendant l'année courante, des obligations du chemin de fer Timiskaming and Northern Ontario, au montant de 6 millions, ont été émises par la commission du chemin de fer de la province et garantie par le gouvernement provincial.

M. McGIBBON: Le chemin de fer paye les intérêts.

L'hon. M. DUNNING: Enfin, mon honorable ami comprend. C'est là vraiment toute la question. Cette partie de la dette des Chemins de fer nationaux, propriété du gouvernement fédéral, et sur laquelle les contribuables du pays payent intérêt, forme partie de la dette nette du pays. Cette partie de la dette des Chemins de fer nationaux, due au public et sur laquelle le réseau paye intérêt, ne forme pas partie de la dette nette du Canada, mais est portée au compte du chemin de fer. Chaque province du Canada,—et il m'est inutile d'employer mon temps à citer tous les exemples,—traite les comptes de ces services de la même manière. On pourrait critiquer, si l'on omettait de compter dans la dette nationale une partie quelconque de la dette des Chemins de fer nationaux envers l'Etat; mais il n'y a certainement pas lieu de le faire parce qu'on n'inclut pas dans cette dette consolidée les sommes sur lesquelles, au dire même de l'honorable député de Muskoka (M. McGibbon), le réseau gagne et paie lui-même l'intérêt.

L'hon. M. BENNETT: Le malheur est qu'il ne le paie pas.

L'hon. M. DUNNING: L'honorable leader de l'opposition aura l'occasion de prouver cela devant le comité spécial. Je dirai simplement ceci: Mon honorable collègue, le ministre des Finances, qui est actuellement à mes côtés, n'a, cette année, prélevé, sur le trésor public, aucun intérêt en acquit d'une partie quelconque de la dette des Chemins de fer nationaux envers les porteurs.

L'hon. M. BENNETT: Ils leur ont prêté 15 millions.

L'hon. M. DUNNING: Que l'honorable leader de l'opposition veuille bien me laisser poursuivre; son temps à lui n'est pas limité.

L'hon. M. BENNETT: Toutes mes excuses.

L'hon. M. DUNNING: Après tout, monsieur l'Orateur, quel est le but des attaques dont j'ai parlé? C'est pour qu'on ne reconnaisse pas au ministre des Finances et au Gouvernement le mérite d'avoir amorti la dette nationale de 106 millions en cinq ans, comme en fait foi le rapport des experts indépendants. Le commun des mortels voit bien que la somme sur laquelle les contribuables du Canada paient aujourd'hui un intérêt est de 106 millions inférieure à celle d'il y a cinq ans et que le réseau national gagne maintenant chaque année de quoi payer l'intérêt sur ce qu'il doit au public. Après tout, monsieur l'Orateur, notre dette consolidée est formée en grande partie par les dépenses improductives de la guerre qui ne laissent aucune valeur tangible pouvant figurer dans un bilan. Certes, nous avons comme appoint la liberté personnelle et toutes ces choses que nous chérissons; bien qu'on ne puisse en tenir compte dans un bilan financier, c'est, néanmoins, pour une nation,

un très précieux actif intangible. Je dis que notre dette consolidée consiste en frais de guerre, qui sont improductifs. D'autre part, l'accroissement de la dette du Chemin de fer national envers le public représente un placement national dans le développement du Canada, comprenant la construction d'embranchements, des améliorations de toutes sortes, l'achat de nouveau matériel, etc. Puis, comme je l'ai dit, le réseau gagne suffisamment pour acquitter ses intérêts sur ce qu'il doit au public.

Que signifie pour la nation ce placement nouveau dans le Chemin de fer national? Il facilite le développement du pays et grossit le volume des affaires du réseau. Au lieu de constituer une nouvelle charge pour le public, le chemin de fer devient de plus en plus capable, avec ses recettes, d'acquitter ses dettes envers le public.

M. HANSON: Est-ce que cela s'applique à l'Intercolonial et au Transcontinental?

Plusieurs VOIX: A l'ordre!

L'hon. M. DUNNING: Cela s'applique au réseau national.

Je dirai maintenant quelques mots de l'amendement au budget proposé par les conservateurs. Il est très intéressant. A mon avis, il est très bien exposé dans un article éditorial que je citerai pour l'information de la Chambre. Eussé-je écrit moi-même l'article, je n'aurais pas mieux exprimé mon opinion. Mais je n'en suis pas l'auteur. L'article émane de cette publication tory bien connue, le *Financial Times* de Montréal. Voici l'opinion de la rue Saint-Jacques:

> La proposition d'amendement au budget présenté par l'opposition conservatrice à Ottawa s'adresse aux électeurs plutôt qu'au Parlement. Elle est très adroitement rédigée, afin de ne faire ni mention, ni allusion à la protection, sauf dans le cas de certaines industries agricoles. Ainsi les orateurs conservateurs en Saskatchewan pourront continuer de parler comme si leurs chefs politiques n'avaient pas la moindre idée de hausser le tarif, sauf sur le beurre d'Australie et les œufs de Chine, tandis que dans l'Ontario les mêmes orateurs et leurs collègues tiendront naturellement comme acquit que l'expression "pour but de créer plus d'emploi au Canada" signifie une hausse du tarif sur tout ce que les Canadiens importent.

Telle est en quelques mots, monsieur l'Orateur, mon opinion de l'amendement conservateur. Je laisse à la Chambre le soin de juger si chacun des discours de nos honorables collègues d'en face, malgré l'omission du mot "protection" dans l'amendement, n'a pas été le même vieux plaidoyer en faveur d'une protection toujours plus grande l'unique remède que nos honorables collègues proposent pour toutes les maladies, ou soi-disant maladies de la nation. Si c'est du chômage qu'on souffre, ils prennent des heures pour nous dire qu'une plus grande protection assurera la guérison. Si notre immigration est insuffisante, ils disent que plus de protection développera le pays.

M. CANTLEY: Et c'est vrai.

L'hon. M. DUNNING: J'ai plaisir à voir que mon honorable ami est d'accord avec moi, mais je regrette qu'il n'ait pas inséré cela dans son amendement. Pendant qu'il est en train d'interrompre il pourrait sans doute m'expliquer si sa proposition d'établir un droit de $1.50 sur chaque tonne de charbon a l'appui du parti conservateur?

M. CANTLEY: Je l'espère.

L'hon. M. DUNNING: Si nos gens quittent le Canada en trop grand nombre, mes honorables amis disent: "Elevez le tarif et gardez-les ici". De fait, tous les maux dont le pays souffre ou dont nos honorables amis de la gauche pensent qu'il souffre sont guérissables par un relèvement du tarif. Alors que nos adversaires parlent de cette manière leur propre amendement est cité dans la province de Saskatchewan comme preuve que le parti conservateur a enfin abandonné son principe de protection élevée comme panacée à tous nos maux.

L'hon. M. CHAPLIN: J'imagine...

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami aura son heure. Je n'ai que quarante minutes pour lui dire son fait. J'ai gardé mon siège et j'ai écouté très gaiement l'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion).

L'hon. M. MANION: Mais vous l'avez interrompu plusieurs fois.

L'hon. M. DUNNING: Si les populations de l'Ouest ont besoin d'être convaincues que le Gouvernement favorise un tarif peu élevé, les discours qui ont été prononcés par la gauche au cours du débat devront certainement les convaincre de ce fait. Si nous ne sommes pas un Gouvernement favorable à une réduction du tarif, pourquoi les injures et les accusations que nous adresse la gauche qui prétend que nous ruinons l'industrie en abaissant le tarif, ou encore, que nous permettons sa ruine en refusant d'élever les droits du tarif pour lui permettre de travailler? En réalité, le Gouvernement est favorable à un tarif modéré. Nous avons écouté discours sur discours, partis de la gauche, et qu'on ne peut définir qu'en disant qu'ils constituaient une excellente propagande d'émigration aux Etats-Unis. Les honorables députés de la gauche dépeignent ce pays sous des couleurs si riantes

et le Canada sous des couleurs si sombres que l'effet est réellement d'encourager nos gens à émigrer.

Or, monsieur l'Orateur, je n'ai pas pour mission d'encourager l'émigration aux Etats-Unis, et j'ai donc examiné les journaux du pays; j'en ai découpé quelques extraits qui démontrent ce qu'est l'état de choses réel là-bas comparativement à ce qu'il est ici, où, si j'en crois mes honorables amis, la vie est si misérable. Je vois que, tout récemment, une commission du sénat américain a présenté un rapport sur la situation dans la zone houillère de la Pennsylvanie, disant que c'était "une tache pour la civilisation américaine". Le rapport déclare:

La commission a trouvé des hommes, des femmes et des enfants vivant dans des cabanes bien moins hygiéniques qu'une porcherie moderne. Ce sont des foyers d'éclosion de la maladie et du crime.

Cela se passe au cœur même de ce pays que nos honorables amis de la gauche disent tant attirer la population canadienne, nous enlever nos gens par milliers afin qu'il vivent dans ces conditions.

Récemment la New York Charity Organisation Society a annoncé aux journaux qu'elle recevait en ce moment plus de demandes de secours des chômeurs que jamais depuis la guerre et qu'il lui a fallu contracter des emprunts pour faire face à ses obligations.

Le ministère du travail de l'état de New-York rapporte une diminution nette de 66,000 salariés en 1927 et le chiffre indice de décembre dernier se trouvait presque un point plus bas que celui de 1921.

Le ministère du travail des Etats-Unis rapporte que le travail dans les manufactures de tous les Etats-Unis était de 5 p. 100 de moins l'automne dernier qu'au cours des mêmes mois de 1926.

Une comparaison dans les pourcentages d'emploi entre les deux pays n'appuie certainement pas la prétention des députés oppositionnistes, qu'il fait bon émigrer aux Etats-Unis et que le Canada est un endroit bien triste à habiter. Je désire faire insérer au hansard le pourcentage des chiffres d'emploi donnés par le ministère du Travail des deux pays depuis 1921. Ces chiffres indiquent l'augmentation du travail au Canada et sa diminution aux Etats-Unis:

	Canada	Etats-Unis
1921..	81.1	85.1
1922..	81.6	88.4
1923..	89.3	100.
1924..	85.3	90.3
1925..	86.	91.2
1926..	92.1	91.9
1927..	95.6	88.5

L'hon. M. MANION: La plupart de nos chômeurs sont rendus de l'autre côté de la frontière.

[L'hon. M. Dunning.]

L'hon. M. DUNNING: De plus, le bureau des statistiques ouvrières de l'Illinois rapporte une diminution de 8 p. 100 dans les emplois industriels au cours de l'année et indique que le chiffre des ouvriers salariés est le plus bas depuis 1921. Je réponds à mon honorable interrupteur que moins de Canadiens émigreraient aux Etats-Unis, si lui et ses collègues ne dépeignaient pas ce pays sous des couleurs aussi attrayantes. (*Exclamations.*)

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

L'hon. M. DUNNING: Je suis heureux que mes honorables amis s'en rendent compte. Suivant une récente dépêche de Chicago à la Presse associée, publiée par tous les journaux canadiens, des secours sont distribués aux indigents dans cette ville comme cela ne s'était pas vu depuis 1913. Quiconque connaît l'état de l'agriculture aux Etats-Unis, soutiendra-t-il un instant qu'elle y est plus prospère que dans notre pays? Aucun observateur ne prétendra que le cultivateur américain soit aujourd'hui dans une meilleure situation économique que le cultivateur canadien, bien que bon nombre des nôtres soient mécontents, et avec raison, de la situation économique actuelle de l'agriculteur canadien. Si nous jetons les yeux de l'autre côté de la frontière, force nous est d'en venir à la conclusion que la seule chose qui empêche des milliers et des dizaines de mille de cultivateurs américains d'émigrer dans l'Ouest canadien, c'est la meule de dette qu'ils ont au cou et qui ne leur permettrait pas des débuts passables dans un nouveau pays.

La dernière citation que j'emprunterai aux Américains, c'est la déclaration récemment faite par le bureau de statistiques Roger Babson, l'un des plus importants aux Etats-Unis, suivant lequel le Canada offre les occasions les plus favorables au commerce et à l'industrie durant l'année 1928. Tandis que les orateurs du parti juste en face représentent la protection comme la grande panacée, le sous-amendement proposé par les quatre partis de l'extrémité gauche et les discours des députés qui l'appuient expriment la désapprobation de dégrèvements trop faibles, et aussi une critique de la réduction de l'impôt sur le revenu. Les partis de l'extrême-gauche et le parti conservateur ne sont d'accord, semble-t-il, qu'au sujet de la taxe sur les ventes. Les uns et les autres, ayant noté la politique du ministre des Finances à ce sujet, désirent le prévenir et se faire un mérite pour l'avenir de la politique déclarée et présente du ministère.

J'aimerais à relever assez au long les critiques faites par mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges relativement à la taxe sur les ventes, et sa répétition de la même

vieille fausseté que le Gouvernement a doublé cette taxe. En réalité, mon honorable ami sait que de la façon dont se percevait la taxe sur les ventes, à l'époque où les conservateurs étaient au pouvoir, la superposition de taxes était non seulement possible mais réelle. Donner le chiffre de la surtaxe d'alors par comparaison avec la taxe actuelle, ce n'est pas exposer tous les faits. Mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges a semoncé le ministre des Finances sous prétexte qu'il ne révélait pas la vérité entière, et cependant, presque dans la phrase même où se trouve cette semonce, il tombe lui aussi dans la même faute. Tous les députés qui ont étudié la question se rappelleront des exemples frappants. Des orateurs firent alors à la Chambre une démonstration de cette superposition: par exemple, dans le cas des vêtements en laine, la taxe sur les ventes, quand elle atteignait enfin le consommateur, pouvait s'être grossie jusqu'à 15 p. 100; pour ce qui regardait les chaussures elle se montait à 12½ p. 100, et dans le cas de plusieurs autres denrées essentielles, elle était le triple ou le quadruple du taux fixé. La réforme opérée par le Gouvernement consista à établir une seule application de la taxe; il n'y a plus de superposition; le contribuable sait donc ce qu'il doit payer. A cet égard, mon honorable ami ne nous traite pas avec son équité coutumière.

Il a été fait mention de la conférence entre le dominion et les provinces, et cela me ramène à l'impôt sur le revenu. Des orateurs de divers groupes ont fait des comparaisons entre le régime canadien et le régime anglais des impôts directs. On a dit que la Grande-Bretagne retire une proportion considérable de ses revenus des droits sur les successions et de l'impôt sur le revenu, et que la légère réduction de l'impôt sur le revenu effectuée par le ministère est une mauvaise politique. Je prie nos critiques sur ce point d'avoir l'équité de se rappeler que, en Grande-Bretagne, il existe un seul gouvernement exerçant une autorité sans partage pour tout le pays, prélevant des impôts de toute forme pour le fisc, tandis qu'au Canada nous sommes sous un régime fédéral comportant deux catégories de corps taxateurs et, en réalité, dix corps taxateurs en tout. Mon honorable ami sait que, au pays, les gouvernements provinciaux prélèvent des droits de succession, cela est de leur ressort, et c'est une source considérable de revenus pour eux. Il est dit dans notre loi constitutionnelle que les provinces doivent recourir à l'impôt direct pour prélever les revenus destinés aux fins provinciales.

L'hon. M. LAPOINTE: Elles ne peuvent employer d'autre moyen.

L'hon. M. DUNNING: Non. Le mode précis d'imposition assigné au Dominion est la taxation indirecte, mais il n'est pas interdit au gouvernement fédéral de percevoir des impôts par l'autre mode.

L'hon. M. BENNETT: Ou n'importe quel mode.

L'hon. M. DUNNING: Oui. Mais c'est précisément ce fait qui crée une situation compliquée relativement aux impôts dans notre pays en regard des autres pays qui n'ont qu'un gouvernement unique au lieu d'un gouvernement fédéral. Lors de la dernière conférence interprovinciale, il était évident qu'il n'y avait pas une seule province qui ne fût opposée à ce qu'on a appelé l'empiétement du Dominion sur le provincial relativement aux impôts. Cela a fait le sujet d'une longue discussion, et chaque province a déclaré que le gouvernement central devrait, autant que possible, agir de façon à laisser les provinces libres de percevoir leurs revenus, soit pour fins provinciales ou locales, suivant le mode qui leur a été permis par les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du nord. Quant à moi, je ne suis pas d'avis que le Dominion devrait céder du terrain en ce qui concerne l'imposition du revenu des compagnies. C'est en vérité la plus grande source de revenu que cet impôt nous procure; nous percevons 32 millions de dollars de ce chef sur 48 millions de dollars en tout. Suivant moi, il est naturel que ce soit le Dominion qui perçoive un impôt sur le revenu des compagnies, vu qu'elles obtiennent leurs revenus de toutes les parties du pays. En outre, le provincial pourrait difficilement percevoir avec succès et équité un impôt sur les compagnies. D'autre part, on pourrait discuter longuement sur la prétention de certaines provinces que ce sont elles seules qui devraient avoir le droit de percevoir l'impôt sur le revenu individuel. Je n'ai pas de proposition bien définie à faire sous ce rapport, mais c'est une question qui mérite la considération des membres de cette Chambre. Nous avons des responsabilités quant au système de gouvernement fédéral qui existe dans ce pays; nous avons certaines responsabilités envers les provinces. D'autre part, nous devons conserver des sources suffisantes d'impôt afin de faire face à l'intérêt sur notre dette de guerre et pour administrer le Dominion en général. Sur cette question, je crois qu'il serait utile au ministre des Finances si, dans une occasion comme celle-ci, les honorables députés de la Chambre, peu importe leur couleur politique, examinaient les relations qui existent entre le mode de taxation du Dominion et celui des provinces.

Quant aux critiques que l'on a proférées parce que le ministre des Finances a laissé entendre qu'à l'avenir on se propose de demander que toutes les marchandises, entrant au pays et désirant jouir du tarif de préférence britannique, soient 50 p. 100 d'origine britannique, je désire dire ceci: le ministre des Finances n'a pas dit cela dans le but de limiter en aucune façon la préférence britannique. Nous savons, et un grand nombre de députés de la Chambre savent, que les commerçants du continent européen emploient à l'heure actuelle, par des moyens frauduleux ou quasi-frauduleux, la préférence britannique, afin de faire parvenir leurs marchandises dans notre pays. Un membre siégeant à l'autre bout de la Chambre,—je ne me rappelle plus son nom—a donné un exemple démontrant que l'augmentation du pourcentage à 50 p. 100 aurait peut-être pour effet d'exclure les marchandises britanniques. Je puis assurer mon honorable ami, au nom du ministre des Finances, qu'on ne permettra pas que cette augmentation soit employée dans ce but, et si l'expérience nous démontre que ce pourcentage doit être différent pour chaque catégorie de marchandises, comme c'est le cas dans les autres dominions britanniques, le Gouvernement aura parfaitement le droit de résoudre la question en ce sens.

Avant de conclure, je désire dire quelques mots au sujet du gouvernement par groupes, qui a été préconisé hier d'une façon si spirituelle et si habile par notre honorable amie de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail). Je ne tenterai nullement de la suivre; nous goûtons toujours ses traits d'esprit, même s'ils sont à nos dépens, mais quant à la question du gouvernement par groupes, il est temps que le peuple du Canada se rende compte de la signification de ce mode de gouvernement et ce qu'il signifie pour notre pays. L'honorable représentante nous a dit que c'était une idée des progressistes, mais je considère que ce serait un des mouvements les plus rétrogrades qu'il serait possible de faire. Est-ce une idée nouvelle? Plusieurs pays d'Europe s'efforcent aujourd'hui de surmonter les effets de l'émiettement des partis. Le développement de ce prétendu système de groupes avait produit un véritable état chaotique en Italie, à tel point que l'on a bien accueillie l'arrivée d'un dictateur. La même chose est arrivée en Espagne. Je sais que mon honorable amie dira que ce n'est pas ce genre de groupes qu'elle veut dire, que c'est un groupe économique, mais elle n'a pas expliqué comment on empêcherait le peuple de s'organiser en groupes sous certaines étiquettes. Si nous avons un groupe de travaillistes, un groupe de progressistes, un groupe agraire, pourquoi n'aurions-nous pas un groupe de catholiques, un groupe de méthodistes et un groupe de presbytériens? Ce système a été la plaie de l'Europe.

Le gouvernement de parti a certainement ses points faibles, mais une étude impartiale de l'histoire des pays qui ont essayé le système des groupes fait voir la faiblesse du raisonnement de mon honorable amie. Que désire-t-elle? Elle voudrait que son petit groupe isolé dans son coin de la Chambre soit juste assez fort pour dicter ses volontés au groupe plus important qui siège de ce côté-ci. Et elle prétend défendre la démocratie! Monsieur l'Orateur, le régime des groupes est la négation même de la démocratie. Mon honorable amie va nous dire qu'elle voudrait un gouvernement coopératif. L'expression est excellente, mais nous avons actuellement un gouvernement de coopération et ceux qui en font partie ne reçoivent que des injures des membres de son groupe. Il y a dans cette Chambre des hommes qui, tout en ayant des opinions très prononcées sur la politique douanière et d'autres questions de principe, croient faire leur devoir en coopérant avec les autres qui sont dans les mêmes dispositions, pour assurer la progrès de leur pays. Ils ne se bornent pas à monter sur les clôtures et à hurler comme le font les honorables députés de l'extrême gauche.

Pour terminer, j'ajouterai sans la moindre malice, que nos collègues de ce côté ont le droit de s'organiser comme bon leur semble. Mais une fois le germe de l'émiettement des partis introduit dans l'organisme d'un pays, il se développe avec une grande rapidité et se multiplie. L'expérience des années a prouvé en Europe que, dans tous les grands parlements où il y a plus de deux ou trois partis, le fractionnement se continue et le gouvernement ne se fait plus que par compromis et par marchandages qui, j'en suis convaincu, répugneraient au peuple canadien et ne seraient aucunement à l'avantage du pays. (*Exclamations.*)

L'hon. M. CHAPLIN: Nous en avons eu un exemple.

L'hon. M. DUNNING: Il faut bien peu de chose pour provoquer les rires de mes honorables amis d'en face; ils oublient le spectacle qu'ils nous ont offert il n'y a pas si longtemps. Cela aurait pourtant dû les rendre un peu plus humbles et plus courtois envers ceux qui ne leur rendent qu'une faible partie de ce qu'ils ont reçu. Nous sommes très patients.

Je sais que vous avez été généreux à mon égard, monsieur l'Orateur, en me permettant de dépasser la période qui m'était accordée, sans doute parce que vous avez tenu compte des interruptions. Pour conclure, je dirai que

le pays est satisfait de la politique énoncée cette année par le ministre des Finances et de la diminution graduelle des impôts et de la dette qui pèse si lourdement sur les épaules des contribuables.

M. H. C. HOCKEN (Toronto-Centre-Ouest): Monsieur l'Orateur... (*Acclamations.*) Ces applaudissements me flattent, je n'ai que très peu de choses à dire... (*Exclamations.*) J'apprécie hautement ce témoignage flatteur, mais avant de commencer mes remarques sur le budget, je dérogerai à mes habitudes sur un point en particulier. Règle générale, je ne fais pas de compliments, parce que ceux qui ont bien parlé doivent être satisfaits d'eux-mêmes et ne comptent pas sur les flatteries. Cependant, je désire féliciter l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) pour son allocution d'hier. J'ai écouté bien des discours par lesquels les progressistes essayaient de justifier leur existence, mais je n'avais pas encore entendu exposer leur cause aussi clairement qu'hier. Si le groupe progressiste qui est entré dans cette Chambre en 1921 avait fait preuve d'autant de courage et de sincérité que l'honorable représentante en a montré hier, il aurait pu jouer un rôle formidable dans les affaires canadiennes. Mais elle a été assez franche pour nous avouer que les membres de ce groupe étaient tellement divisés par les liens qui les retenaient aux deux anciens partis, que la dissension n'a cessé de régner dans leurs assemblées pendant plusieurs années. Que nous partagions ou non l'avis de l'honorable représentante, elle nous a au moins donné matière à réflexion et elle nous a peut-être permis de comprendre pourquoi elle se trouve ici. Il importe peu qu'elle soit seule de son opinion ou que d'autres partagent son avis. J'apprécie sa sincérité et sa bonne volonté, tout en différant beaucoup d'opinion avec elle sur certains sujets.

Je consacrerai quelques instants à la question de l'immigration. Je suis heureux de voir le ministre à son siège, car je ne me propose pas d'ajouter à ses ennuis. Je comprends les difficultés qu'il a à résoudre et je lui donnerai aimablement quelques conseils, afin d'essayer de lui faire comprendre certains changements qui s'imposent. Tout d'abord, je rappelle au ministre un incident qui s'est produit au cours de la discussion, hier. Si j'en juge par le compte rendu non revisé des Débats, le ministre a répété, à quatre ou cinq reprises, que la loi lui interdit d'accorder un permis extraordinaire dans un cas semblable à celui de Mme McConachie et de son enfant. Je vais lire l'article 4 de la loi de l'immigration, non pas en vue de critiquer le ministre, mais dans l'espoir de lui apprendre quels sont ses pouvoirs:

> Le ministre peut émettre un permis par écrit autorisant une personne à entrer au Canada, ou, qui, étant entrée ou ayant débarqué au Canada, à y demeurer, sans être assujettie aux dispositions de la présente loi.
>
> Ce permis doit être selon la formule A de l'annexe de la présente loi, et porter qu'il n'est en vigueur que pour une période déterminée, mais il peut à l'occasion être prorogé ou à toute époque révoqué sur un ordre écrit du ministre. Cette prorogation ou cette révocation doit être selon la formule B de l'annexe de la présente loi.

Les formules en question se trouvent aux dernières pages de la loi. Le ministre a peut-être oublié les pouvoirs que lui accorde la loi, car, si cette loi a réellement la portée indiquée dans le texte, il a certainement le droit d'accorder un permis à Mme McConachie et à son enfant.

L'hon. J. H. KING: Pour un laps de temps déterminé.

L'hon. M. MANION: Hier, le ministre a dit qu'il ne le pouvait pas du tout.

M. HOCKEN: D'après le compte rendu non revisé des débats, le ministre a dit, hier:

> L'hon. M. Forke: La loi m'interdit d'admettre cette fillette.
>
> M. Cahan: Mais elle vous permet d'accorder un permis extraordinaire.
>
> L'hon. M. Forke: Non.

Puisque j'ai éclairé le ministre sur ce point, j'espère qu'il fera ce que son bon cœur lui commande, c'est-à-dire accorder un permis à Mme McConachie et à son enfant.

Passons à la question de l'immigration des enfants. Les agriculteurs, avec qui j'en ai causé, sont d'avis que nous ne saurions mieux faire que d'attirer au pays les jeunes gens qui, mieux que les plus âgés, consentiront à se fixer sur la terre et à s'adapter à nos coutumes. Il est difficile de faire émigrer des adultes chargés de famille et établis en Angleterre. Ces gens souffrent de nostalgie et d'ennui dans le milieu où ils sont transplantés, ce qui retarde leur assimilation au pays. Ce n'est qu'après trois ou quatre ans qu'ils sont assurés de rester ici. Tel n'est pas le cas des jeunes immigrants. Les enfants fréquentent les écoles canadiennes, ils sont élevés de la même façon que les petits Canadiens; on les reçoit dans des maisons où on leur apprend un métier qui leur permettra de se faire une place dans la vie sociale et industrielle du pays. Si ces immigrants ont seize, dix-huit ou vingt ans, on leur trouve facilement une place sur les fermes. S'ils se livrent à l'agriculture dès l'adolescence, ils seront plus portés que d'autres à y consacrer toute leur vie. Ce fait est admis dans un décret du conseil adopté en 1920. Les immi-

grants de cette catégorie sont si désirables, que le décret en question porte à $1,000 par cent enfants immigrés la subvention accordée aux institutions qui reçoivent et placent les jeunes immigrants, soit à $10 par tête au lieu de $2 et, pour chaque centaine additionnelle, à $5 par tête. Par conséquent, en 1920, le ministère de l'Immigration comprenait la valeur de l'immigration des enfants, sinon il n'aurait pas accordé une somme plus considérable pour leur entretien. Il n'en est plus du tout ainsi. Je parle, en particulier, des instructions données récemment au sujet de ces immigrants, instructions qui ne constituent pas, je crois, un règlement du ministère, ni une partie de la loi. Rien dans la loi ni dans les décrets ministériels n'interdit l'immigration des enfants de moins de quatorze ans. Si je ne me trompe, les instructions en question ont été données par le sous-ministre: le ministre peut me reprendre, si je me trompe.

L'hon. M. FORKE: C'est le ministre qui a donné ces instructions.

M. HOCKEN: Le ministre?

L'hon. M. FORKE: Oui.

M. HOCKEN: Ce n'est pas un règlement.

L'hon. M. FORKE: C'est un règlement.

M. HOCKEN: Vraiment? Je n'ai pu le trouver parmi les règlements. Si tel est le cas, on devrait le révoquer le plus tôt possible. Le règlement en question vise tout particulièrement deux ou trois agences, qui font venir des enfants au pays depuis cinquante ou soixante ans et dont l'œuvre est si méritoire qu'elle ne saurait être attaquée, pas même par ceux qui sont bien déterminés à le faire. Je fais tout particulièrement allusion aux refuges Barnardo, une institution qui existe depuis soixante ans. Environ 100,000 enfants ont été envoyés au Canada sous les auspices de cette institution. On y conserve le dossier de chaque enfant depuis le jour où l'œuvre fut fondée et le ministre ou n'importe qui peut aller consulter ces dossiers aux archives de l'institution, un bâtiment dont les dimensions sont le tiers de notre chambre parlementaire. Voilà qui indique un soin digne de tout éloge de la part de ces refuges. L'institution en question a dirigé vers le Canada des milliers d'orphelins des deux sexes; elle leur a donné l'instruction et pris soin d'eux jusqu'à leur majorité et nombre de ces jeunes immigrants de jadis occupent aujourd'hui des situations en vue au Canada. Nombre de ces jeunes orphelines ont fait des mariages avantageux et elles jouent un rôle aussi utile que les mères de famille d'origine canadienne. Si je ne me trompe, l'attaque contre les refuges Barnardo a été déclenchée par Charlotte Whitton, mais je m'abstiendrai de dire quel fut l'instigateur de cette campagne. Si mes renseignements sont exacts, Mlle Whitton touche des appointements du gouvernement canadien à titre de secrétaire d'un conseil socio-pédologique. Or, voici une employée du ministère qui s'en va à Toronto et essaie de déterrer des renseignements de nature à autoriser l'interdiction de l'immigration de ces enfants au Canada. Elle fait ensuite rapport au conseil socio-pédologique qu'un grand nombre d'enfants, qui se réclament du titre de pupilles des refuges Barnardo, sont allés à l'hôpital; quelques-uns sont célibataires; d'autres mènent une vie immorale et un certain nombre sont faibles d'esprit. Et ce rapport est publié par tout le Canada du fait des agissements d'un fonctionnaire salarié de l'Etat. Il est impossible de faire des assertions plus graves et plus calomnieuses que les accusations portées contre les refuges Barnardo; de plus, grâce à des machinations que je ne m'explique pas, on a trouvé le moyen de faire appuyer cette attaque contre les refuges Barnardo par un professeur de l'université de Toronto; or, l'attaque était des plus injustes et dès qu'il fut mis au courant de la véritable situation, le professeur en question se sentit tenu de faire des excuses.

Je voudrais bien avoir le temps de citer le texte entier de la lettre d'excuse que le professeur MacPhee a envoyée aux autorités des refuges Barnardo afin d'atténuer l'injustice qu'il a commise et le tort qu'il a tenté de causer à l'institution. Le document est assez long, cependant, les deux derniers alinéas résument assez bien la question et je vais les lire afin qu'ils soient consignés au hansard. Les inexactitudes du rapport furent signalées à l'attention du professeur MacPhee ainsi que l'injustice qu'il avait commise à l'égard de l'institution et l'on exigea une rétractation. Voici un passage de la lettre d'excuses qu'il a écrite:

> Et je regrette d'autant plus la publicité dont j'ai été la cause en toute cette affaire, que dans tous les cas, sauf trois, ces enfants furent envoyés au Canada avant la nomination de M. et Mme Hobday aux fonctions respectives d'administrateur et de surintendante du refuge et avant que le professeur Carless eût offert ses services distingués à titre de médecin de l'organisation.

Et j'appelle tout particulièrement l'attention des honorables membres sur le passage qui suit:

> A la suite de conversations que j'ai eues avec les autorités, j'ai obtenu l'assurance que des modifications ont été apportées quant aux méthodes d'instruction et du choix des enfants qui fournissent des garanties aussi efficaces qu'il est humainement possible d'exiger que le Canada ne recevra de cette source que des garçons et des filles bien doués tant au point de vue intellectuel que physique. Mon attitude fut d'autant

plus désagréable et impolie que ces réformes avaient été effectuées avant la publication des assertions incriminées et l'allusion que j'ai faite à des cas qui se sont produits avant l'établissement du nouveau régime.

Et cependant, c'est en se basant sur les assertions de l'homme qui fait ces humbles excuses que le département de l'Immigration a prohibé l'admission sur le sol canadien des enfants au-dessous de quatorze ans. Or, à mon avis, ces excuses constituent par elles-mêmes la justification la plus complète que l'on puisse offrir de l'œuvre des refuges Barnardo. A toutes ces preuves, cependant, je tiens à ajouter l'opinion de sir Robert Falconer, le président de l'université de Toronto et le supérieur hiérarchique du professeur MacPhee. Voici un passage de la lettre que sir Robert Falconer a adressé à M. Hobday:

Je dois tout d'abord vous remercier de votre lettre et de la copie préliminaire de l'annonce que les journaux ont publié aujourd'hui et contenant les excuses du professeur MacPhee touchant les assertions générales qu'il a faites quant aux résultats de l'œuvre des refuges du docteur Barnardo. Je regrette profondément qu'un membre de notre personnel ait mis en circulation, sans s'être exactement renseigné au préalable ainsi que l'on est en droit de s'y attendre de la part d'un professeur de sciences, des accusations qui ont attjré des critiques contre l'excellente œuvre qu'accomplissent les refuges du docteur Barnardo. J'ose espérer toutefois que cette rétractation honorable et parfaitement franche aura pour effet de neutraliser de quelque façon le mal qui a été fait.

Or, il n'y a qu'un seul moyen de neutraliser le mal qui a été fait: C'est que le ministre ou le département de l'Immigration abroge ce règlement ou ces instructions, peu importe quel nom sous lequel on le désigne, qui défend l'entrée du Canada aux orphelins de la métropole choisis par l'œuvre des refuges Barnardo. Il est raisonnablement et clairement établi suivant moi que l'attitude adoptée par le département est fondée sur les assertions qu'ont faites Mlle Charlotte Whitton et le professeur MacPhee. Et si je ne m'abuse, cette demoiselle s'est sentie appuyée par les déclarations du professeur éminent de sorte qu'en définitive toute l'affaire repose sur les assertions du professeur MacPhee; or, il s'est excusé publiquement et le président de l'université de Toronto espère que cette rétractation suffira à réparer le mal qui a été fait. Il n'y a eu aucune réplique satisfaisante à cette attaque de la part de la secrétaire du conseil socio-pédologique; elle n'a tenu aucun compte des lettres qu'or lui avait adressées et elle n'a pas cru devoir se montrer aussi aimable que le professeur MacPhee et faire comme lui amende honorable. Mais si le ministère de l'Immigration s'en tient à l'avis des représentants d'une organisation d'un caractère facultatif,—et c'est bien d'une organisation de cette nature qu'il s'agit ici, car son secrétaire est rétribué et reçoit même son traitement du gouvernement canadien,—et s'il ne prend pas les moyens voulus pour se renseigner sur la situation telle qu'elle existe, il y a lieu de dire que le ministère fait preuve de grande impéritie.

On ne saurait faire venir au pays de meilleurs immigrants que les enfants et l'on ne saurait créer d'organisation en mesure de faire un meilleur choix, d'exercer une surveillance plus judicieuse, ni obtenir de meilleurs résultats que ceux que nous devons aux refuges Barnardo. En intervenant et en mettant obstacle, soit par règlement ou par des instructions, à l'œuvre à laquelle on a consacré des millions de livres sterling dans les vieux pays et pour laquelle tous les ans, on dépense des centaines de milliers de dollars tant pour le bien de l'empire que pour celui des enfants eux-mêmes, le département va à l'encontre des aspirations formulées et qui visent à peupler le pays de gens susceptibles de devenir d'excellents citoyens. Dans l'exercice de mes fonctions dans la ville de Toronto, j'ai eu fréquemment l'occasion de venir en contact avec les pupilles de cette institution; j'en ai eu, filles et garçons, à mon emploi, et je puis affirmer à la Chambre que ces enfants sont, pour le moins, égaux, et bien souvent, supérieurs à la moyenne des enfants nés au Canada de parents canadiens. Lorsque l'on peut dire cela de l'institution, pour quelle raison le Gouvernement entraverait-il l'immigration de ces enfants qui, dans quelques années, seront des travailleurs à gages et des citoyens utiles au pays? C'est là chose que je ne saurais m'expliquer. Si le ministre de l'Immigration veut bien se reporter à ses propres constations, se rappeller ceux qui nous sont arrivés par l'intermédiaire de cette institution,—et il doit en connaître un bon nombre,—et songer à quel point ils ont su faire œuvre de citoyens utiles, il conviendra avec moi que les instructions en question devraient être contremandées et que l'on devrait permettre de nouveau ce flot soutenu d'immigration propre à nous procurer des citoyens de premier ordre.

J'ai un autre reproche à faire et c'est au sujet de la manière dont le ministère a agi envers l'Armée du salut. Aucune agence ne s'est employée aussi effectivement à l'établissement des nouveaux venus au Canada et n'a si bien réussi dans se domaine que l'Armée du salut. Ces gens ont poursuivi leur œuvre avec beaucoup de méthode; ils ne recueillaient pas les enfants sur la rue pour les envoyer du coup au Canada, mais leur faisaient suivre un cours d'instruction à cette fin. Ils avaient en Angleterre des établissements où les

jeunes gens, garçons et filles, séjournaient un certain temps et apprenaient les premiers éléments de l'agriculture. Cela entraînait de fortes dépenses, et je suppose qu'ils bénéficiaient, à cause de cela, d'une subvention de la part du gouvernement anglais. Mais je prétends que l'Armée, après avoir obtenu les merveilleux résultats que l'on sait, a droit à toute l'aide et à l'appui que le gouvernement fédéral peut lui accorder.

L'excuse que l'on a invoquée pour motiver la suppression de la subvention en faveur de l'Armée du salut ne me paraît pas du tout fondée. Supposons que l'Armée exige de ceux qu'elle fait venir ici une contribution en remboursement des frais de leur formation. Cela n'enlève rien à ce que valent ses services pour le Canada. Cela lui fournit simplement plus de fonds disponibles pour faire venir un plus grand nombre de jeunes gens au pays. Ceux qu'elle fait venir savent fort bien à quelles conditions ils émigrent; même, ils n'ont aucune raison de se plaindre, parce que tout se fait sous le secret. On agit ouvertement avec tous les intéressés, et si l'Armée est en mesure de rendre ce service au pays, je prétends qu'aucune somme de $25,000 déboursée par le Gouvernement ne saurait produire d'aussi bons résultats. L'emploi de ces fonds nous rapportera beaucoup plus que les $50,000 que l'on se propose de verser aux diverses provinces pour le rapatriement. Le Gouvernement doit dépenser $50,000 dans la province d'Ontario pour faire rentrer au pays ceux qui l'ont quitté. J'ose dire que, pour le peu de bien qui en résultera, autant vaudrait jeter ces $50,000 par la fenêtre. Si les jeunes gens émigrés aux Etats-Unis tiennent à revenir au pays, ils y reviendront. On ne saurait les engager à revenir qu'en leur assurant du travail et en leur fournissant des preuves que la situation au Canada est meilleure qu'elle ne l'était lors de leur départ. Si, aux Etats-Unis, ils ont un emploi ininterrompu et à de bons salaires, on aura beaucoup de peine à les décider à revenir au Canada, leurs pays d'origine, il est vrai, mais un pays où ils ne pouvaient subsister et qu'ils ont dû quitter pour passer la frontière. A mes yeux, la suppression de cette subvention n'est justifiable à aucun point de vue.

En terminant,—et je suis loin d'avoir employé mes quarante minutes,—je me contenterai de dire que ces deux associations sont essentiellement britanniques, et que nulle agence d'immigration ne mérite plus d'encouragement qu'une agence britannique. Au lieu de chercher dans toute l'Europe des colons pour les terres embroussaillées de l'Ouest, il vaudrait mieux faire venir le surplus de la jeune population qui, en peu de temps, sinon sur-le-champ, s'adapterait à la vie du Canada. Mais pourquoi punir ces deux agences britanniques, à la suite de pauvres excuses ou de faussetés, c'est ce que je ne puis comprendre. Tout en tenant compte de ses difficultés et en sympathisant avec les ennuis de sa position, que je sais considérables, je recommanderai au ministre de donner toute sont attention à ces deux associations. Qu'il cherche la proportion des immigrants amenés par elles au Canada qui se sont bien conduits; il pourrait se renseigner auprès de l'Armée et des familles. S'il examine cette question d'un œil sympathique, je suis certain que l'avenir produira plus de citoyens canadiens de cet âge que d'adultes que nous essayons d'amener au Canada conformément au projet des trois mille familles. Je ne critiquerai pas ce projet, parce que je le crois superbe, et je félicite le ministre de son adoption. Mais, si nous voulons être certains que les nouveaux venus resteront sur notre sol, il importe qu'ils soient jeunes, et ils ne le seront jamais trop, pourvu qu'ils ne soient pas des enfants. Que leur arrivée au pays soit accompagnée de la sollicitude empressée d'hommes et de femmes chrétiens qui les instruiront à l'église et à l'école. Telle est la classe d'immigrants que nous devons tenter d'avoir. J'oserai dire que, si nous prenons les moyens voulus, nous pouvons en faire venir des centaines de mille, voire des millions, des Iles britanniques. Mais, avant tout, que ceux qui travaillent à cette fin ne soient pas entravés par des règlements ministériels.

M. H. E. SPENCER (Battle-River): Je désire tout d'abord féliciter le ministre des Finances de son surplus de $54,815,000. Il me fait penser au cultivateur qui a le bonheur de faire une bonne récolte. Ce succès est peut-être dû à son habileté, mais c'est probablement parce que la pluie et le soleil sont venus dans le temps opportun. A mon avis, quel qu'eussent été le ministre des Finances et le gouvernement au pouvoir, nous aurions eu un surplus étant donné la situation des affaires. Je considère donc que le ministre des Finances a l'avantage de profiter d'une ère de prospérité.

Avec ce surplus, le ministre des Finances devrait se montrer un peu plus généreux à l'égard des provinces de l'Est et de l'Ouest qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts et qui, si elles adoptent quelque loi relative à la pension de vieillesse seront obligées, en vertu de la mesure que nous avons décrétée l'an dernier, de puiser dans leurs fonds, pour bénéficier de cette législation, qu'elles le puissent ou non. J'ai toujours maintenu que cette loi de pension devrait

être exclusivement fédérale, au lieu d'être à demi provinciale.

On a fort parlé de prospérité; les amis du ministère ont insisté sur la situation du pays. Que signifie réellement la prospérité, aux yeux du Gouvernement? Est-ce parce que nous faisons des exportations considérables? Est-ce parce que nous avons quelques centaines de citoyens de plus assez riches pour acquitter un impôt sur le revenu? Est-ce parce que nous avons plus d'emprunts de banques? Est-ce parce que la masse du peuple est en meilleure posture, socialement et financièrement? On m'a remis hier une brochure du Canadian Council of Child Welfare. J'ai été surpris d'y lire les lignes suivantes, sous le titre de: Faits du jour pour les Canadiens sérieux:

Sur 232,205 enfants nés au Canada l'an dernier, 7,091 sont mort-nés; 23,671 sont décédés avant leur premier anniversaire; 30,973 sont disparus avant leur cinquième année; 1,314 mères sont mortes en couches. Et cependant, la plus grande partie de ces morts auraient pu être empêchées.

A la première page de cette brochure nous lisons:

L'an dernier, le Canada a perdu 38,064 enfants de moins de cinq ans.

Dans ces circonstances, nous ne pouvons prétendre que le Canada est prospère. Si cette publication est inexacte, supprimons-la, mais si elle dit vrai, le département intéressé devrait parer sur-le-champ à cet état de choses déplorable.

La taxe a fait couler bien des paroles durant ce débat. Le ministre des Finances prétend que le gouvernement libéral l'a diminuée. Or, d'après les relevés du bureau de la Statistique, elle s'est accrue graduellement bien qu'elle ait diminué à certaines années. Voici la comparaison entre 1922 et 1927:

	1922	1927
Revenu de la taxe de douane et d'accise..	$158,397,292	$210,600,000

Et la perception de toutes les taxes, celles de guerre comprises, a rapporté $409,784,066 en 1922, et $470,997,041 cinq ans plus tard. Voilà des chiffres qui ne semblent pas d'accord avec la prétention du Gouvernement.

S'il y a lieu de diminuer les impôts,—et ce serait bien à souhaiter avec un surplus à la disposition du ministre,—il faut commencer par les taxes qui influent sur le coût de la vie,—le droit de douane d'abord,—puis continuer par la taxe de vente, et, en dernier lieu seulement, la taxe sur le revenu. Malheureusement, le ministre des Finances a décidé de commencer par la taxe sur le revenu. A mon sens, il devrait diminuer d'abord les taxes qui portent sur la masse et alléger ainsi la tâche du chef de famille. Voici un tableau de la taxe sur le revenu que la Chambre trouvera sans doute instructif:

Nombre de contribuants à la taxe sur le revenu personnel, année financière 1926-1927

Revenu	Contribuants	Pourcentage du total des contribuants	Revenu de la taxe	Proportion du revenu de toute la taxe	Moyenne individuelle de la taxe acquittée
Moins de $6,000	97,171	83.75	2,306,965	12.79	23.74
$6,000 à $30,000.. ..	17,992	15.51	8,078,362	44.77	44.90
$30,000 à $50,000.. ..	574	.49	3,073,375	17.03	5,354.31
$50,000 et plus..	294	.25	4,718,891	26.15	16,050.65
	116,029	100	18,043,261	100	

Le rôle d'un gouvernement est de légiférer pour le bien du plus grand nombre plutôt que dans l'intérêt de quelques privilégiés. Trois choses nous sont nécessaires à tous: la nourriture, le vêtement et le logis, et la taxe devrait rester au minimum tant que la masse ne jouit pas de ces trois choses indispensables et d'un confort raisonnable. Le ministre des Finances a jugé à propos de commencer par ces 116,029 contribuables touchant un revenu de trois à cinquante mille dollars et au delà, gens assurément assez à l'aise pour se procurer le nécessaire.

Le ministre des Finances nous a présenté un bilan qui montre un accroissement de $1,930,831 dans le revenu des postes. J'en félicite le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) et je souhaite vivement que cela le dispose davantage à l'égard du service postal dans les localités éloignées. Au sujet de la loi des grains, je vois que le revenu est estimé à $2,600,000, soit $17,016 de plus. Des honorables députés, étrangers à l'Ouest et au commerce de grain, ont donné à croire que l'application de cette loi était défrayée par le gouvernement fédéral et que tout le pays se trouvait ainsi taxé au bénéfice des producteurs de grains de l'Ouest. Que ceux-là reviennent de leur erreur; ce sont les producteurs de grains qui acquittent entièrement ces frais.

Je remarque, monsieur l'Orateur, que le plus gros chapitre de la dépense est celui de l'intérêt sur la dette, soit $128,700,000. Ensuite vient le reliquat annuel de la guerre, en sus du service des intérêts sur la dette, soit $47,500,000. Voilà les deux chapitres dont il faut

s'occuper pour trouver le moyen de les diminuer. La signature de la paix n'a pas mis fin aux conséquences de la guerre; il nous faut prélever tout près d'un demi-million par jour pour y suffire. Et à ce propos le ministre des Finances ferait bien de se convaincre que l'accroissement de 6 millions dans les crédits pour la milice ne vaut rien comme protection contre la guerre et ne retardera pas d'un jour la participation du Canada en cas d'hostilités.

Je trouve encore dans ce bilan $3,843,000 destinés au tarif des marchandises dans les Provinces maritimes. Le chiffre prévu l'an dernier par le ministre des Chemins de fer était d'environ 2 millions. Comme notre groupe l'avait prévu, ce chiffre a augmenté. Je ne critiquerai pas ce fait de donner cette somme aux Provinces maritimes et d'augmenter ainsi leur subvention, mais je pense qu'on devrait accorder autant de considération à chaque province du Canada, ancienne ou nouvelle, qui a de la difficulté à joindre les deux bouts, qui a une population clairsemée et qui se trouve en face de dépenses énormes à effectuer souvent sans qu'il y ait de sa faute.

Je parlerai maintenant de l'article concernant un actif inscrit comme improductif; il y a 14 millions de prêts pour l'établissement agricole des soldats et 8 millions pour la nouvelle évaluation des terres des soldats. Par la vente des bestiaux et du roulant des fermes remises à la commission—le ministre des Finances dit que ces fermes ont été vendues, mais il reste encore 3,000 propriétés à vendre —la perte prévue est d'environ 6 millions. En outre nous devons nous souvenir qu'en 1922, à propos de cette entreprise, nous avons inscrit au budget des dépenses une somme de 11 millions pour payer les intérêts. Le temps est à peu près venu pour nous de nous rendre compte qu'on s'est trompé soit dans l'élaboration de cette vaste entreprise soit dans son exécution. Je ne veux critiquer aucune de ces remises faites aux anciens combattants, mais je veux dire quelques mots sur la façon dont ce projet a été exécuté. Les gouvernements qui se prétendent tout-puissants devaient prévoir, quand ce projet a été lancé, qu'il se produirait une déflation en 1920 et en 1921, et cette déflation a été cause de plusieurs pertes subies par notre pays relativement à cette entreprise. Les gouvernements peuvent obtenir tous les avis d'experts qu'ils désirent, et ils auraient dû savoir, s'ils ne le savaient pas, que la déflation se produirait. Si le Gouvernement le savait, il n'aurait pas dû s'embarquer dans cette entreprise dans laquelle nous engloutissons une centaine de millions. S'il ne le savait pas, il lui faut admettre que les gouvernements ne jouent

que le second violon à côté des gens de la finance, car ce sont certainement les financiers qui ont créé la déflation de 1920 et de 1921.

Dans le discours budgétaire il est beaucoup question de notre balance favorable de commerce. Qu'est-ce que cela signifie? Quelques-uns des membres de notre groupe ont fait remarquer dans leurs discours qu'un pays peut avoir une balance de commerce très favorable et que les conditions de l'existence peuvent y être en même temps très inférieures. Quand on calcule le chiffre de nos exportations et de nos importations—et celles-là sont bien supérieures à celles-ci—nous devons songer que les placements canadiens à l'étranger ne nous rapportent annuellement que 63 millions, tandis que les placements de l'étranger au Canada absorbent de notre pays une somme d'environ 254 millions par année. Il nous faut combler la différence en exportant nos marchandises. En conséquence, quand nous nous contentons de mettre les exportations en regard des importations, nous ne prouvons aucunement que notre pays soit vraiment prospère. On me permettra de citer ces paroles du ministre des Finances:

> Il est évident toutefois que nous sommes en mesure de produire beaucoup plus que nous ne consommons et, chaque année, nos exportateurs écoulent sur les marchés étrangers des produits canadiens représentant une valeur de plus d'un billion de dollars.

Le ministre aurait dû aller un peu plus loin et dire qu'avec le développement rapide de la science et les inventions, on fabrique aujourd'hui plus de marchandises en un jour, en une semaine, en un mois et en un an qu'on n'en fabriquait dans le passé, et cela avec moins de main-d'œuvre. En d'autres termes, nous enlevons constamment de l'ouvrage aux ouvriers pour le confier aux machines. Le ministre aurait dû faire remarquer que tous les pays industriels ont à envisager ce problème. Avec l'argent qu'il en coûte pour produire un article, on ne peut payer le coût de cet article plus le profit, c'est-à-dire en somme le prix de cet article; des économistes bien connus l'ont établi. C'est pourquoi chaque pays a aujourd'hui à résoudre un problème.

Me trouvant en Angleterre l'été dernier, j'ai visité plusieurs manufactures et fonderies, entre autres un établissement de Sheffield où j'ai constaté quels changements énormes surviennent dans l'industrie. C'était une aciérie construite en 1919, une usine très moderne; dans un seul atelier, on y produisait 800 tonnes d'acier par jour au début. Les propriétaires obtenaient facilement des commandes, car ils pouvaient produire à bon marché. Deux autres

grandes compagnies établirent ensuite des usines semblables et l'Allemagne ne tarda pas à suivre. J'ai constaté le résultat quand j'ai visité cette usine l'an dernier: elle était inoccupée plusieurs jours par semaine parce qu'il n'y avait pas une demande suffisante pour la quantité d'acier qu'on pouvait y produire. Quiconque visite les établissements industriels de la métropole, des Etats-Unis ou du Canada y constate la présence de machines très compliquées qui font le travail requis et qui n'ont besoin que de très peu d'ouvriers pour les faire fonctionner. On peut prévoir que, dans peu d'années, les manufactures n'emploieront que des machines requérant peu de main-d'œuvre. Je vois là l'un de nos plus grands problèmes, et j'espère qu'à l'avenir le ministre des Finances en tiendra compte dans les budgets qu'il présentera à la Chambre.

Nous savons que la lutte que se livrent actuellement les différents pays dans le but de trouver des débouchés pour leurs produits est une guerre économique. A ce propos, je désire communiquer à la Chambre quelques lignes d'une lettre venant de l'un des collèges de l'université d'Oxford et que j'ai lue dans l'*Ottawa Citizen*, de ce matin:

Les causes occultes de la guerre, c'est généralement admis, sont d'ordre économique, les conflits politiques provenant réellement des antagonismes commerciaux. La dernière guerre en est un exemple frappant. L'Allemagne avait à trouver un débouché à l'activité industrielle dévorante de sa population. Vu l'existence préalable de ces conditions, il fut facile de créer une mentalité de guerre, et les conséquences logiques en sont résultées.

L'état de choses actuel dans le monde entier ne contient-il pas, au moins en germe, des causes encore plus graves de conflit? Ne trouve-t-on pas ces causes occultes de guerre à la base même de notre organisation industrielle?

Nous devons savoir que la guerre économique que poursuit chaque nation pour trouver des débouchés dans les autres pays ne conduit qu'à une issue, et je regrette qu'on n'envisage pas cet état de choses franchement dans cette Chambre.

Le ministre des Finances a déclaré que les Canadiens reviennent des Etats-Unis, mais cette affirmation ne paraît pas avoir été acceptée par les conservateurs. Je désire faire une suggestion qui, je le crois, aurait pour résultat d'empêcher une partie de nos gens de quitter le Canada. Nous devrions donner aux Canadiens des provinces de l'Est et du Centre qui désirent s'établir dans l'Ouest les mêmes avantages, en fait de taux de transport, que nous accordons aux gens des autres pays. Il est assez naturel qu'un homme qui n'a pas beaucoup d'argent dans son gousset soit porté à aller aux Etats-Unis, voyage qui ne lui coûte qu'une petite somme, s'il n'a pas les moyens de payer le prix élevé qu'on lui réclame pour se rendre dans l'Ouest canadien. Si l'on venait en aide à ces gens, on en garderait un bon nombre au pays, je le crois.

Il y a quelques jours, le ministre des Finances a déclaré qu'il y avait, le 31 décembre 1927, $220,835,000 de billets du Dominion en circulation, et qu'à la même date le nombre des billets de banque en circulation était de $182,747,000, ce qui porterait à croire que la valeur totale des billets du Dominion est supérieure. J'ai alors mis en doute cette affirmation et j'ai demandé:

La plus grande partie de ces 220 millions ne comprend-elle pas des billets d'un chiffre très élevé employés exclusivement par les banques?

A cette question le ministre a répondu:

Cela suffit à répondre aux demandes du pays et le Gouvernement en retire un revenu.

N'étant pas satisfait de cette réponse, j'ai inscrit quelques questions au Feuilleton et j'ai reçu quelques renseignements précieux. Voici ce que disent les chiffres:

Valeur totale des billets du Dominion, le 31 décembre 1927.. ..	$220,808,365
Valeur totale des billets de 25c., $1, $2, $4, $5, $50, $500 et $1,000 en circulation le 31 décembre 1927	34,369,943
Autres billets "légaux" ($5,000 et $50,000) employés exclusivement entre banques..	186,438,422
Billets de banque en circulation le 31 décembre 1927 (selon la déclaration faite par le ministre des Finances le 13 février 1928. ..	$182,747,000
Valeur des billets du Dominion en circulation, (tel qu'il apparaît ci-dessus)..	34,369,943
Excédent des billets de banque en circulation sur les billets du Dominion en circulation.. .:	$148,377,057

Pourquoi le gouvernement du Dominion n'exerce-t-il pas le droit de mettre en circulation plus de billets que les banques? Pourquoi délaisser un privilège spécial qui épargnerait beaucoup d'argent aux contribuables de notre pays et l'abandonner à des corporations privées? Je tiens à signaler qu'un billet du Dominion et une obligation du Dominion sont supportés absolument par le même actif; tous deux sont garantis par l'Etat; la seule différence est que l'un porte intérêt et que l'autre n'en porte pas. Plus nous pourrons mettre de billets du Dominion en circulation, plus on épargnera d'argent aux contribuables du pays.

Qu'il me soit permis de répéter ici une autre suggestion que j'ai déjà faite il y a quelques années et que le ministre a bien voulu promettre de prendre en considération. J'espère qu'il fera davantage cette année. J'ai dit qu'il

devrait offrir un intérêt un peu plus élevé sur les épargnes dans les caisses d'épargnes postales, lesquelles sont garanties par l'Etat. Il pourrait certainement obtenir ainsi plusieurs millions de dollars à un taux d'intérêt très bas s'il voulait emprunter de l'argent de cette façon.

Monsieur l'Orateur, je vous prie de constater qu'il est six heures.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du règlement.)

Jeudi, 1er mars 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORTS

Par le très hon. MACKENZIE KING: L'état vérifié des comptes du comité national pour la célébration de l'anniversaire de la Confédération.

Par l'hon. M. DUNNING: Le rapport annuel de la commission des grains du Canada.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DE L'ACCISE

L'hon. W. D. EULER (ministre du Revenu national) demande à déposer un projet de loi (bill n° 54), tendant à modifier la loi de l'accise.

M. CAHAN: Expliquez-vous.

L'hon. M. EULER: Le bill a pour unique objet d'effectuer certains changements pour faciliter l'application de la loi de l'accise. Il n'y a que trois articles, dont le principal doit donner au département le droit d'annuler les permis des brasseurs et distillateurs C'est un pouvoir que nous n'avions pas auparavant et que nous proposons maintenant de prendre. C'est pour ainsi dire tout ce qu'il y a dans le projet de loi.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu une 1re fois.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DES CHEMINS DE FER

M. G. H. PETTIT (Welland) demande à déposer un projet de loi (bill n° 55) tendant à modifier la loi des chemins de fer.

L'hon. M. DUNNING: Expliquez-vous.

M. PETTIT: Il s'agit de modifier l'article 308 de la loi des chemins de fer, chapitre 170 des Statuts revisés du Canada (1927), en décrétant que le sifflet sera employé deux fois plus que ne le prévoit la loi actuelle. Aujourd'hui, la loi exige d'actionner le sifflet au moins

à 80 perches d'un passage à niveau; l'amendement propose de siffler de nouveau à mi-chemin, c'est-à-dire à 660 pieds et aussi à 330 pieds, du passage.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu une 1re fois.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-PAUL-DU-BUTON

M. CAHAN demande:

1. Qui est maître de poste à Saint-Paul-du-Buton, comté de Montmagny (Qué.)?
2. Quand a-t-il été nommé et qui l'a recommandé?
3. Quelque ancien combattant a-t-il demandé cette position?
4. Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas été nommé?

Par l'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat), au nom du ministre des Postes:

1. Joseph A. Talbot.
2. *a* 16 janvier 1928; *b* à la suite d'un concours local.
3. Oui, un nommé Joseph Elzéar Adam.
4. Nous avons reçu des rapports non satisfaisants touchant sa conduite et sa situation financière.

MAÎTRE DE POSTE DE JOLIETTE

M. CAHAN demande:

1. Pourquoi la nomination permanente d'un maître de poste à Joliette (Qué.), est-elle encore retardée?
2. Quel avis la Commission du service civil a-t-elle émis sur ce sujet?
3. Le ministre des Postes sait-il que le maître de poste intérimaire à Joliette est aussi marchand et administrateur d'une compagnie forestière, et qu'il ne se consacre pas au travail dudit bureau de poste?
4. Le ministère a-t-il reçu des plaintes contre ce maître de poste intérimaire de Joliette (Qué.), et dans l'affirmative, ordonnera-t-il une enquête sur cette affaire?

Par l'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat), au nom du ministre des Postes:

1. Nous attendons le rapport du surintendant régional touchant l'examen oral des postulants.
2. Que tous les candidats soient examinés par le même inspecteur, afin que les notes accordées fussent uniformes.
3. Le rapport de l'inspecteur dit: 9 septembre 1926. M. Breton dirige actuellement un commerce de thé, vaisselle et bois. 16 août 1927; M. Breton a été et est encore un excellent homme d'affaires ayant des intérêts à Joliette et dans toute la province. Huit février 1928: M. Breton s'est présenté au début d'avril pour connaître ses fonctions et il a été

assermenté comme directeur intérimaire le 28 du même mois. Depuis cette date, le bureau a été complètement sous sa direction et sous sa surveillance. De plus: M. Breton est à la tête du bureau depuis avril 1927 et, apparemment, il donne complète satisfaction. Il doit passer son commerce à son fils.

4. Oui, et une enquête a déjà été ouverte.

DROITS SUR LES PLANTS DE PÉPINIÈRES

M. BARBER demande:

1. Quel est le tarif douanier en vigueur contre l'importation au Canada de plants de jeunes arbres venant: *a* des Etats-Unis, *b* de Hollande?

2. Quel est le tarif douanier américain imposé contre l'entrée aux Etats-Unis des produits canadiens suivants: *a* plants de jeunes arbres; *b* fruits frais et légumes?

3. Les Etats-Unis imposent-ils à l'heure actuelle un interdit sur les jeunes plants d'arbres, les fruits frais et les légumes qui viennent du Canada?

Par l'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat):

1.	Hollande	Etats-Unis
Extrait de l'article du tarif 79		
Boutures pour la greffe de:		
Pruniers, poiriers, pêchers et autres arbres fruitiers	En franchise	En franchise
Article 81 du tarif		
Jeunes arbres comme: pommiers, cerisiers, pêchers, poiriers, pruniers et cognassiers de toutes sortes, ainsi que les petits pêchers connus sous le nom de "boutures de juin"..	2 c.	3 c.
Article 82 du tarif		
Vignes: grosseilliers à maquereau, framboisiers, groseilliers à grappes, et rosiers, plantes fruitières, n.d.; arbres, plantes et arbrisseaux, communément appelés plants de pépinières, n.d.	15 p.c.	20 p.c.

Les taux indiqués sous l'en-tête "Hollande" s'appliquent aux articles qui sont compris dans les item du tarif plus haut nommés et sont produits en Hollande, où ils sont facturés régulièrement et qu'ils sont expédiés sans transbordement d'un port de Hollande ou d'un port d'un pays jouissant du tarif de préférence ou du tarif intermédiaire et dans un port de mer ou de rivière du Canada.

2. *a* Plants de pépinière.

Paragraphe 752. Semis et boutures de Manetti, multiflore, bruyère, rugueux et autres sortes de rosiers, tous n'ayant pas plus de trois ans, $2 du mille. Plants de rosiers greffés ou poussés de leurs propres racines, 4 cents chaque. Semis et boutures et plants greffés ou bourgeonnés d'autres plantes à feuillages caducs ou toujours verts, plantes ornementales, arbrisseaux ou vignes et tous autres plants de pépinière ou serre, n.d., 25 p. 100 *ad valorem*.

Article 753. Jeunes pousses et boutures de pommiers, cerisiers, poiriers, pruniers, cognassiers et autres arbres fruitiers, $2 par mille; et sarments de vigne, boutures de groseilliers à grappes, de groseilles ou autres plantes grimpantes fruitières, plantes ou arbrisseaux, 25 p. 100 *ad valorem*.

Article 1642. Plantes, arbres, arbrisseaux, racines, semis de cannes à sucre, graines et autres articles de plantation, importés par le département de l'Agriculture ou le Jardin des plantes des Etats-Unis, en franchise.

Ex. Article 1682. Plants de thés, en franchise.

b Fruits et légumes frais.

Article 734. Pommes vertes ou mûres, 25c. par boisseau de 50 livres.

Article 735. Abricots verts ou mûrs, un demi-cent par livre.

Article 736. Baies comestibles, dans leur état naturel, 14c. ¼ par livre.

Article 737. Cerises dans leur état naturel, 2c. par livre.

Article 740. Figues fraîches, 2c. par livre.

Article 741. Dates fraîches, 1c. par livre.

Article 742. Raisins en vrac, en caisse, en baril ou autre empaquetage, 25c. par pied cube de la quantité importée en vrac ou de la capacité du contenant, selon le cas; raisins de Corinthe ou de Zanthe, ou autres, 2c. par livre.

Article 743. Citrons, 2c. par livre; limons dans leur état naturel et oranges, 1c. par livre; pamplemousses, 1c. par livre.

Article 744. Olives en saumure, vertes, 20c. par gallon; mûres, 20c. par gallon; farcies, 30c. par gallon; olives mûres séchées, 4c. par livre.

Article 745. Pêches et poires, vertes et mûres, ½c. par livre.

Article 746. Ananas, 22c. ½ par caisse de 1 pied cube et 96/100; en vrac, ¾c. chacune.

Article 747. Prunes vertes et mûres, ½c. par livre.

Article 749. Fruits dans leur état naturel, n.d., 25 p. 100 *ad valorem*.

Article 1517. Bananes vertes ou mûres, en franchise.

Article 763. Haricots, n.d., verts ou mûrs, ½c. par livre.

Article 764. Canne à sucre, 80c. par tonne; autres bettes, 17 p. 100 *ad valorem*.

Article 765. Lentilles, ½c. par livre; lupins, ½c. par livre.

Article 766. Champignons frais, 45 p. 100 *ad valorem*; truffes fraîches, 25 p. 100 *ad valorem*.

Article 767. Pois verts, 1c. par livre.

Article 768. Oignons, 1c. par livre; ail, 2c. par livre.

Article 769. Pommes de terre blanches ou d'Irlande, 50c. par 100 livres.

Article 770. Tomates dans leur état naturel, ½c. par livre.

Article 771. Navets, 12c. par 100 livres.

Article 772. Légumes dans leur état naturel, n.d., 25 p. 100 *ad valorem*, pourvu que dans l'évaluation des droits, on ne sépare pas des produits les matières étrangères ou impuretés, ou n'en tienne aucun compte.

Plants de pépinières

3. L'importation aux Etats-Unis d'arbres de Noël et de plantes vertes de Noël, tel le laurier, le houx, etc., de certaines régions de Québec méridional, est prohibée à cause de la chenille spongieuse.

(Article 57 Règl. Quarant. des Etats-Unis.)

L'importation aux Etats-Unis de plants de groseilliers à grappes et de groseilliers ordinaires, et de pins à cinq feuilles de toutes les parties du Canada, est prohibée à cause de la rouille vésiculaire du pin blanc.

(Article 7 Règl. Quarant. des Etats-Unis.)

Les plants de pépinières indigènes autres que les plants mentionnés peuvent s'importer aux Etats-Unis, pourvu que l'importateur obtienne un permis du service d'horticulture, de Washington (D.C.), et que les importations soient accompagnées d'un certificat d'inspecteur indiquant que les plants en question sont indemnes de tout insecte et de toute maladie, et aussi d'un certificat montrant le nom du pays d'où il viennent.

(Article 56 Règl. Quarant. des Etats-Unis.)

Fruits et légumes frais

Aucune restriction n'est apportée à l'importation aux Etats-Unis de fruits et de légumes frais canadiens, mais ces importations ne doivent pas se faire par la poste.

(Article 56 Règl. Quarant. des Etats-Unis.)

Autres produits

L'importation aux Etats-Unis du maïs millet à balais, du sorgo et des autres plantes de même famille de toutes les parties du Canada est prohibée à cause de la pyrale européenne du maïs. Il est pourvu toutefois à l'importation du maïs égrené net, des graines nettes de millet à balais et du millet à balais, pour fins de fabrication, à condition que l'importateur obtienne un permis du service d'horticulture fédéral, de Washington (D.C.), et que ces importations soient accompagnées d'un certificat indiquant que les produits mentionnés ont subi une inspection et ont été trouvés indemnes de toute infection par la pyrale européenne du maïs.

(Article 41 Règl. Quarant. des Etats-Unis.)

[L'hon. M. Rinfret.]

VÉTÉRANS FAISANT PARTIE DU PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. PRICE demande:

1. Combien de vétérans le personnel permanent de la Chambre des communes comprend-il?
2. Combien de fonctionnaires temporaires sont-ils à l'emploi de la Chambre pendant la session actuelle?
3. Combien y a-t-il d'anciens combattants parmi ceux-ci?

M. l'ORATEUR: N° 1, 7; n° 2, 333; n° 3, 55.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

ZONE PURGÉE DE TUBERCULOSE BOVINE, DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Par M. DUFF:

1. Quel est le nombre total des signatures de propriétaires de troupeaux attachées aux pétitions reçues jusqu'à aujourd'hui en faveur de l'établissement d'une zone purgée de tuberculose bovine qui comprendrait toute la Nouvelle-Ecosse?
2. Par suite de l'exécution de ce programme combien d'animaux ont-ils été soumis à l'épreuve de la tuberculine en Nouvelle-Ecosse?
3. Combien d'animaux ont été abattus parce qu'il y a eu réaction à cette épreuve?
4. Quel est, pour chaque comté de la Nouvelle-Ecosse, le nombre d'animaux ainsi abattus?
5. Quel est le nombre, par comté, des signatures attachées aux pétitions dont il est question plus haut?
6. Quel est le coût total, jusqu'à aujourd'hui de l'établissement de zones purgées de tuberculose en Nouvelle-Ecosse?
7. Quel est le chiffre total de l'indemnité versée ou à verser aux propriétaires de bestiaux tués en Nouvelle-Ecosse d'après ce programme?
8. Quel est le résultat du travail et quels sont les rapports des conseils de recherches et autres institutions qui ont étudié la tuberculose bovine, la possibilité d'immuniser contre cette maladie, de la prévenir, sa transmissibilité et les moyens de la guérir?
9. Quelle somme a-t-on dépensée durant la dernière année pour les recherches scientifiques de cette nature?

PROJET DE CANALISATION DU SAINT-LAURENT AUX GRANDS LACS

L'hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, j'aimerais à signaler au très honorable premier ministre un article publié à Wash-

ington par une agence de nouvelles digne de confiance. Cet article se lit comme suit:

Lettre américaine 495

25 février 1928.

Nous apprenons d'Ottawa que le gouvernement canadien a fait savoir à Washington qu'il était prêt à entamer les négociations préliminaires à la signature d'une convention pour la canalisation du Saint-Laurent à partir des Grands lacs. La note canadienne ne contient aucune disposition inacceptable pour le gouvernement américain.

J'aimerais que le premier ministre me dise si une telle note a été envoyée et, dans l'affirmative, voudra-t-il la déposer sur le bureau de la Chambre le plus tôt possible, vu que le peuple canadien a plus d'intérêt qu'une agence de nouvelles à se tenir au courant de ce projet.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): En réponse à mon honorable ami, je désire dire que la nouvelle qu'il vient de lire est sans fondement.

L'hon. M. MANION: Puis-je dire que j'ai appris de bonne part, non pas que cette note aurait été expédiée en la manière indiquée par cette dépêche, mais que le gouvernement canadien avait fait parvenir une communication à Washington d'où on avait envoyé une réponse qui était en route. Si c'est le cas, le premier ministre voudra-t-il déposer ces deux notes sur le bureau de la Chambre le plus tôt possible.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si mon honorable ami veut me dire la source de son renseignement, je lui dirai si on peut s'y fier. Je n'ai connaissance d'aucune communication du genre de celle que l'on a mentionnée, et je ne connais pas de note de cette sorte qui nous aurait été adressée et qui serait en route. Le tout est une pure invention.

RAPPORT DES CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

L'hon. M. BENNETT: Je désire savoir de mon honorable ami le ministre des Chemins de fer et des Canaux (l'hon. M. Dunning), vu que deux mois se sont maintenant écoulés, quand le rapport des Chemins de fer nationaux pour l'année 1927 sera déposé sur le bureau de la Chambre. Il devrait l'être prochainement.

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): J'ai justement demandé ce rapport au président ce matin. La vérification se poursuit aussi rapidement que possible, et le président m'informe qu'il espère me donner les comptes au commencement de la semaine prochaine. Dès qu'il le fera, le rapport sera déposé sur le bureau. Cela sera un peu plus tôt que d'habitude.

L'hon. M. BENNETT: Cela fait deux mois maintenant.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

L'hon. M. EDWARDS: Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable ministre de l'Immigration et de la Colonisation (l'hon. M. Forke) a contesté l'exactitude de certaines déclarations que j'ai faites dans mon discours de la veille et a laissé entendre qu'il regrettait que le règlement ne lui permît pas d'exprimer son opinion en termes plus énergiques.

Je regrette que le règlement de la Chambre ne me donne pas d'autre alternative que celle d'accepter la parole de l'honorable ministre. Le temps montrera qui, de lui ou de moi, est le plus digne de foi.

OBSERVATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA REGLE LIMITANT LA DUREE DES DISCOURS

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je demande la parole sur une question de privilège. La question est réellement importante car elle me concerne personnellement ainsi que tous les membres de la Chambre, à l'exception de deux. Je veux parler des interruptions pendant les discours. Dans les Débats non revisés d'hier, à la page (933, t.a. non revisé), un honorable député posa au ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) une question, à laquelle le ministre répondit:

Je répondrai à cette question, si l'on veut m'accorder du temps supplémentaire.

M. l'Orateur: Je n'ai pas le pouvoir de prolonger le temps accordé à un membre. Je dois veiller à l'observation de la règle de quarante minutes.

Je prétends que cette interprétation vient en contradiction avec le règlement adopté à la dernière session. Si l'on se reporte aux Débats de l'an dernier, on trouvera maints passages indiquant que l'on avait l'intention d'accorder du temps supplémentaire pour les interruptions. Nos collègues se souviendront que je me suis opposé à l'adoption de cet article du règlement; je fis même de la propagande en faveur de mon opinion, mais l'on me répondit: Le règlement ne nuira à personne, vu que l'on accordera une période supplémentaire pour les interruptions. A la page 1504 (v.f. édition non revisée) des Débats du 22 mars 1927, on rapporte les paroles suivantes de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps):

...je voudrais savoir si l'on accordera du temps supplémentaire pour les interruptions.

Il s'agit de la règle des quarante minutes.

M. l'Orateur: Je ne voudrais pas prendre part au débat, mais l'on me permettra sans doute une explication. Quand le règlement de clôture est appliqué, on ne tient pas compte du temps pris pour les interruptions, en calculant les vingt minutes permises. C'est une loi,

non écrite du Congrès par exemple, d'accorder aux membres une période supplémentaire pour les interruptions, quand les discours sont sujets à des restrictions semblables.

Cette déclaration, et bien d'autres dans le même sens, que je ne citerai pas, ont sans doute contribué à l'adoption de la règle de quarante minutes et je demanderais que l'on en tienne compte maintenant.

L'hon. sir GEORGE PERLEY (Argenteuil): Monsieur l'Orateur, à l'appui de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill), je dirai qu'il a parfaitement représenté l'opinion qui prévalut au comité l'an dernier, alors que cet article du règlement fut longuement discuté. D'autre part, cette impression se trouve confirmée par la lecture de la règle elle-même:

Aucun député . . . ne doit parler plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat.

Lorsqu'un député est interrompu et qu'on lui pose des questions, l'on ne saurait dire qu'il parle pendant cet intervalle, et je ne vois pas pourquoi l'on compte dans ses quarante minutes le temps qui lui est ainsi enlevé.

M. NEILL: Très bien!

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Les interruptions convenables aident au débat et l'on ne devrait pas essayer de les supprimer pourvu que l'orateur qui a la parole consente à leur répondre. Si Votre Honneur voulait accepter cette interprétation, il n'y aurait pas d'objection à ce que le temps pris par les interruptions soit déduit des quarante minutes d'un orateur, car on ne peut certainement pas dire qu'il à la parole pendant qu'on l'interrompt.

M. l'ORATEUR: Je ferai remarquer à la Chambre qu'il existe aussi un autre article du règlement où il est prévu, article 12, paragraphe 3:

Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout autre membre de la Chambre de passer entre lui et le fauteuil ou de l'interrompre, sauf pour soulever une question de règlement.

Je connais assez bien les règles de la courtoisie pour savoir que l'on ne doit pas s'opposer à une interruption quand celui qui a la parole la permet et est disposé à y répondre. Il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'on ne doive lui accorder une période supplémentaire pour le temps qu'il a perdu en répondant à cette interruption. Mais je rappellerai à nos collègues que si les interruptions deviennent,—que dirai-je,—désordonnées, c'est-à-dire, si elles partent de tous les côtés à la fois, l'orateur qui a la parole ne saurait faire un discours intelligible. Je prierai donc les honorables députés de voir à ce que le débat se fasse de manière à éviter la confusion. Je ne m'oppose pas à une interruption, mais lorsque celui qui parle doit répondre à de si nombreuses questions qu'il ne sait plus où il en est, l'Orateur a le devoir d'intervenir. N'allons pas détruire les effets de la règle de quarante minutes; ils sont excellents.

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): D'après la décision que vous rendez aujourd'hui, qui diffère de celle que vous avez promulguée hier, monsieur l'Orateur, j'ai le droit de parler encore pendant dix minutes.

M. NEILL: Monsieur l'Orateur, je demandais seulement qu'on applique le règlement conformément aux explications qu'on nous a données l'an dernier.

M. l'ORATEUR: Afin de faire observer la règle des quarante minutes, il me faudra empêcher toutes les interruptions, conformément à l'article 3 de la règle 12.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. H. E. SPENCER (Battle-River): Monsieur l'Orateur, quand la séance a été levée, hier soir, je préconisais l'augmentation de la circulation des billets du Dominion pour remplacer les billets des banques et augmenter les ressources pécuniaires de l'Etat. Je demandais aussi le relèvement de l'intérêt payé pour les sommes déposées dans les caisses d'épargne postales, en vue de diminuer les frais des emprunts de l'Etat.

Je passe au dernier point de mon discours. Le septième exposé budgétaire du gouvernement libéral est satisfaisant, oserai-je dire, pour les conservateurs; mais il ne satisfait aucunement un grand nombre d'amis du ministère et les groupes de cette partie-ci de l'Assemblée ne peuvent aucunement l'approuver. Plusieurs orateurs ont dit que le Gouvernement s'est borné à rafistoler le tarif douanier par ses dernières propositions budgétaires. On a biffé 122 articles du tarif, pour en ajouter 159. Dans l'ensemble, l'étude du nouveau régime démontre que les manufacturiers, plutôt que les consommateurs, retireront les avantages qui pourront découler de ce rafistolage.

Comme base à mon argumentation, je désire lire un vœu adopté à la grande réunion du parti libéral, tenue à Ottawa en 1919:

Que, dans l'intérêt du Canada, il importe de dégrever sensiblement les impôts de douane, afin d'atteindre deux fins de la plus haute importance; en premier lieu, la diminution du coût

très élevé de la vie qui oppresse si lourdement les masses; deuxièmement, la réduction du coût des instruments de production nécessaires aux industries fondées sur les ressources naturelles du pays, dont l'exploitation intense est essentielle au progrès et à la prospérité nationale;

Qu'à ces fins, le blé, la farine de blé et tous les produits dérivés du blé; les principaux articles d'alimentation; les instruments aratoires; les tracteurs agricoles; les machines d'exploitation minière, de minoterie, de scierie et les pièces servant à la réparation de ces machines; le bois de service dégrossi et dressé; l'essence; les huiles d'éclairage et de lubrification et les huiles combustibles; les filets, la ficelle à filets et les outillages de pêcheurs; les ciments, les engrais et la matière première qui entre dans la fabrication de ces objets, devraient être exempts de droits de douane.

Qu'il importe de dégrever de façon sensible les droits imposés sur les articles d'habillement et les chaussures et sur d'autres articles de consommation générale (autres que les objets de luxe), de même que sur la matière première entrant dans la fabrication de ces articles.

Que le tarif de faveur accordé à l'Angleterre soit porté à 50 p. 100 du tarif général.

Et le parti libéral s'engage à mettre à exécution les dispositions de la présente résolution à l'aide de mesures législatives lorsqu'il sera réélu.

Que mes collègues se demandent jusqu'à quel point il a été donné suite à cette importante résolution depuis que le parti libéral a pris les rênes du pouvoir. Je conviens qu'on a réalisé un certain nombre de ces projets; mais seulement à cause de l'insistance de certains groupes parlementaires, quand le Gouvernement, pressé par le danger, luttait pour se maintenir au pouvoir. Cette résolution, ce programme a été exposé sans relâche par le parti libéral d'un bout à l'autre du pays. On n'en a pas beaucoup parlé dans cette enceinte. Il constitue un excellent moyen d'obtenir l'adhésion des électeurs; mais le Gouvernement n'y voit pas le fondement de ses mesures législatives.

Je désire mettre en lumière le programme douanier exposé, ici même, il y a quelques jours, par l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). Voici l'alinéa 5 de sa déclaration:

5. La réduction du tarif douanier ou l'imposition de taxes d'accise plus élevées où c'est nécessaire et quand c'est nécessaire afin d'empêcher l'usage immoral ou abusif du régime du tarif actuel ou l'emploi injustifiable du tarif, comme par exemple des cas où le tarif permettrait aux manufacturiers d'établir des prix trop élevés pour leurs produits domestiques et cela sous la protection du tarif existant.

Va sans dire, certains députés de la droite, tout comme l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning), prétendront que les conservateurs n'ont pas l'intention de tenir leur promesse. Si tel est le cas, quelle différence y a-t-il entre les deux partis?

Les libéraux affirment que les conservateurs ne tiendront pas leurs promesses; cependant, grâce à l'expérience que nous avons acquise au cours des dernières années, nous avons la pleine certitude que les libéraux ne tiennent pas les leurs.

Dans le discours qu'il a prononcé hier, le ministre des Chemins de fer a eu des paroles assez dures à l'adresse des groupes plus faibles en cette Chambre. D'autres honorables membres aussi n'ont pas été plus tendres à notre égard et, en 1926, nous avons été en butte à des critiques amères, alors que le petit groupe des 23 se trouvait dans une situation extrêmement difficile et détenait la balance du pouvoir. On prédisait que ces 23 représentants du peuple seraient balayés aux élections suivantes. Cependant, le peuple canadien se rend compte de plus en plus qu'il doit tourner ses regards vers les groupes indépendants et, c'est si bien le cas, qu'à l'élection qui suivit, tous les membres de notre groupe furent réélus; plus que cela, nous avons fait un gain de huit sièges. Des trente et un représentants de notre groupe qui furent réélus, dix siègent présentement du côté ministériel pour des raisons connues d'eux seuls; cependant, ils ont conservé leur identité. Pour moi, si nos anciens collègues avaient persisté dans leur attitude de jadis, le discours budgétaire en discussion serait tout à fait différent de ce qu'il est à l'heure actuelle. Pour me servir des propres paroles du ministre des Chemins de fer, le marchandage politique, je le suppose, se pratique bien plus facilement de l'autre côté de la Chambre. Nous caressons toutefois l'espoir que nos collègues qui ont quitté provisoirement nos rangs nous reviendront plus tard. Cependant, je redoute fort que ce ne soit la répétition de la vieille histoire de la dame qui avait consenti à se promener sur le dos d'un tigre.

Le présent budget, c'est incontestable, n'est pas de tout acceptable pour la majorité des représentants du peuple, s'ils avaient réellement la liberté de manifester franchement leurs opinions. Pour ne citer qu'un exemple, si la durée du Parlement était fixée et qu'il n'y eût aucune possibilité d'élections advenant le cas où le budget serait rejeté; de plus, si chaque représentant du peuple avait l'occasion et en profitait de formuler sa véritable manière de voir en ce qui regarde l'exposé budgétaire, j'ai la conviction que la majorité de la députation lui refuserait sa sanction. Par malheur toutefois, sous le régime des règlements et coutumes parlementaires en vigueur, je n'ai garde de supposer qu'il se trouve un seul membre du parti libéral, peu importe le degré du mécontentement qu'il éprouve à l'égard du budget en discussion,

qui soit prêt à le rejeter par son vote. Voilà pourquoi je soutiens que les dix progressistes, qui siègent du côté ministériel, assument, pour l'heure, une énorme responsabilité; de fait, quoique nous fassions, nous les membres du groupe indépendant, sans leur appui nous ne pouvons réussir à obliger le Gouvernement à exécuter son programme. Etant donné que le discours budgétaire n'accomplit en rien les promesses formelles que le Gouvernement a faites par le passé, et n'apporte aucun soulagement à la grande masse du peuple, je suis forcé d'appuyer le sous-amendement.

L'hon. J. H. KING (ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile): Je n'ai nullement l'intention de discuter dans tous ses détails le budget Robb. Notre collègue, le ministre des Finances (l'hon. M. Robb), à chacun des exposés budgétaires qu'il a prononcés à venir jusqu'aujourd'hui, a vu ses efforts couronnés de succès et celui-ci a reçu du peuple canadien un acceuil encore plus favorable qu'aucun autre budget par le passé. L'orateur qui m'a précédé (M. Spencer) a lu le texte d'une résolution qui fut soumise à la convention du parti libéral, en 1919, et je suis heureux qu'il l'ait fait. Mon honorable ami a laissé entendre que le Gouvernement a glosé sur cette résolution mais qu'il ne l'a jamais mise à exécution. Or, nous savons à quoi nous en tenir de ce chef et la population du Canada le sait parfaitement aussi; de fait, sous l'habile direction du présent premier ministre (le très hon. Mackenzie King), tous les problèmes énumérés dans ladite résolution ont reçu une solution de la part du Parlement. Je viens de la Colombie-Anglaise et il est à ma connaissance que les gens qui s'occupent de l'exploitation des scieries, des mines, des pêcheries et de l'industrie agricole sont reconnaissants au Gouvernement du jour d'avoir accompli le programme tracé par ladite résolution au grand bénéfice de ces industries fondamentales. Et si le Canada traverse à cette heure l'ère de prospérité dont nous jouissons, c'est dû au fait que les industries fondamentales sont dans un état florissant.

La résolution à laquelle mon honorable ami a fait allusion et qu'ont approuvée tous ceux qui exploitent les industries fondamentales par tout le pays, met en lumière les aspects singuliers qu'offre le présent débat. L'expérience est censée être la meilleure école; cependant, il est évident que nos amis de l'opposition n'ont rien appris. De fait, au cours du présent débat, ils ont fait valoir les mêmes arguments qu'ils avançaient à chaque année de 1921 à 1925. Tous ces raisonnements visent à démontrer que du fait de l'attitude du parti libéral le Canada n'est pas un pays où la vie est facile, et nos jeunes gens s'expatrient en grand nombre aux Etats-Unis. Les honorables membres de la gauche ont fait beaucoup de publicité à cet effet tant dans la presse canadienne que dans les journaux des Etats-Unis et de l'étranger donnant l'idée, en tant que parti, qu'ils préconisent l'exode des jeunes Canadiens aux Etats-Unis où ils sont assurés de jouir d'une plus grande somme de prospérité.

Un MEMBRE: Cette assertion est inexacte.

L'hon. J. H. KING: On ne saurait en conclure autrement.

L'hon. M. BENNETT: C'est inexact.

L'hon. J. H. KING: Mon honorable ami et collègue, le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) a fort bien discuté cet aspect de la question. Fait digne de remarque à propos de l'histoire, c'est que celle-ci se répète et heureusement pour le parti libéral c'est ce qui arrive aujourd'hui. La seule époque de notre histoire où nos jeunes gens n'émigraient pas aux Etats-Unis pour y chercher de l'emploi, ce fut celle où sir Wilfrid Laurier présidait à l'administration de ce pays, et nous avons tout lieu de croire que la ligne de conduite arrêtée par le Gouvernement fait renaître ce même état de choses de première importance.

Mes honorables ami d'en face ont tenu, l'année dernière, une convention nationale dans la ville de Winnipeg.

Un MEMBRE: Et ce fut une convention des mieux réussies.

L'hon. J. H. KING: Mon honorable ami a raison; ce fut une convention des mieux réussies, et c'est à cela que nous devons d'avoir aujourd'hui l'honorable député de Calgary-Est (l'hon. M. Bennett) à la direction de l'opposition. Avec le premier ministre et les autres membres du cabinet, je félicite les honorables représentants de la gauche d'avoir choisi l'homme qui occupe ce poste. Mais le public canadien et les membres de cette Chambre ne doivent-ils pas trouver étrange qu'au cours de ce débat il n'ait pas été question une seule fois, à ma connaissance,—et j'ai assisté aux séances assez régulièrement,—des résolutions adoptées à cette convention, résolutions censées constituer le programme du parti conservateur? Nos amis d'en face sont ici pour préconiser la politique de leur parti, mais nous apprenons d'un de ceux qui sont en relations immédiates avec eux que ces résolutions n'étaient pas destinées à servir de programme au parti conservateur, mais n'avaient été adoptées qu'en vue de les invoquer là où elles

seraient bien accueillies. A l'appui de mon assertion, il me suffira de mentionner la résolution adoptée par ce congrès et proposée par les délégués conservateurs de la Colombie-Anglaise concernant l'immigration orientale. Je mentionne cela parce que, depuis 1900, il ne s'est pas fait une seule élection dans la Colombie-Anglaise, provinciale ou fédérale, au cours de laquelle le parti conservateur n'ait pas réclamé l'exclusion des hommes de couleur de cette province, et les honorables membres de la gauche conservatrice ne sauraient signaler un seul geste de l'administration Borden ou du régime Meighen, avant ou après la guerre, par lequel ces gouvernements se soient mis en frais de réglementer cette immigration.

L'hon. M. LAPOINTE: Ne parlez pas tous à la fois.

L'hon. J. H. KING: Non, ils ne parleront pas. Mais, malgré les conseils d'hommes d'Etat plus âgés et au fait de la situation au sein de l'empire, la convention a adopté cette résolution afin que le parti conservateur puisse dire, en Colombie-Anglaise: "Voilà ce que nous réclamons."

M. ESLING: Que diriez-vous en Colombie-Anglaise?

L'hon. J. H. KING: J'ai toujours été en faveur d'une politique logique et sensée à cet égard.

M. HOCKEN: Ce n'est pas ce que nous avons constaté.

L'hon. J. H. KING: L'histoire du Canada nous fera voir que le seul parti qui ait cherché à régler cette question fut celui que dirigeait autrefois sir Wilfrid Laurier et auquel préside aujourd'hui le très hon. Mackenzie King.

Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de discuter à fond l'exposé budgétaire, mais au cours de ce débat il a été question à maintes reprises d'un service inauguré dernièrement en Grande-Bretagne et sur le continent européen. Je veux parler du service d'examen médical institué par le ministère de la Santé, de concert avec le ministère de l'Immigration et après consultation avec ce dernier. Ce service n'a pas été établi à la hâte, mais son établissement a été inspiré par l'expérience et de l'avis des divers gouvernements provinciaux qui ne jugeaient pas satisfaisant l'ancien état de choses dans ce domaine. La loi de l'immigration contient un article portant sur ce que l'on appelle les catégories interdites, et l'alinéa *a* mentionne les idiots, les imbéciles, les faibles d'esprit, les déments et les personnes qui ont eu des attaques de folie à une époque antérieure; d'après cet alinéa, l'entrée du Canada est interdite aux gens de cette catégorie. L'alinéa *b* interdit l'entrée du pays à ceux qui sont affligés de certaines maladies qu'il n'y a pas lieu d'énumérer. L'alinéa *c* exclut les muets et les aveugles, mais porte que ces derniers peuvent être admis au Canada si, de l'avis du conseil d'enquête, ils ont des moyens de subsistance suffisants ou un emploi qui leur permet de s'établir dans le pays.

Les articles *a* à *o* sont tous des dispositions prohibitives.

M. HOCKEN: Parlez-nous des permis.

L'hon. J. H. KING: Dans quelques instants. Mon honorable ami a fait une assertion, hier, que je tiens à relever.

Les gouvernements provinciaux se sont plaints de temps à autre du service. Anciennement, nous examinions les émigrants à leur débarquement; les trains de chemins de fer attendaient qu'ils fussent prêts. Bien entendu, les fonctionnaires du département faisaient en sorte de retarder leur départ le moins possible, mais l'expérience nous a appris que cet examen ne pouvait être complet ou satisfaisant. A maintes reprises, le ministère de l'Immigration et autres ont reçu des observations des gouvernements provinciaux. Je vais insérer au hansard quelques déclarations de divers fonctionnaires des provinces. Nous avons d'abord celle du docteur Laidlaw, aujourd'hui décédé, ancien employé du département de la Santé de l'Alberta. Il dit:

> Il y a actuellement dans les hospices de l'Alberta 1,076 internés sur une population de 588,000 âmes. De ces internés, 70 p. 100, approximativement sont d'origine étrangère. Et, sur ces 70 p. 100, 20 p. 100 sont natifs d'Europe et 40 p. 100 de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des Etats-Unis. L'entretien de ces internés a coûté à la province environ $250,000, ou a peu près $235 par individu pour l'année.

Le docteur Seymour, de la Saskatchewan, bien connu dans les cercles médicaux du Canada, dit:

> La situation dans ma province est fort semblable si ce n'est que la proportion des étrangers dans nos asiles d'aliénés de la Saskatchewan est un peu plus considérable.

Le docteur McCullough, de l'Ontario, ne peut donner le nombre des étrangers d'origine dans les institutions de cette province, mais il déclare:

> Je me demande si dans le territoire non organisé de la province où nous sommes obligés de nous occuper des maladies contagieuses, presque tous ceux qui nous demandent d'être admis dans le sanitorium des tuberculeux n'ont pas des noms étrangers.

Nous avons de plus la déclaration du docteur Dunlop, de l'hôpital des aliénés, faibles

d'esprit et épileptiques de la province d'Ontario. Voici comment il s'exprime, en parlant de 1922:

La proportion des Canadiens de naissance admis dans cette institution est de 62 p. 100, et celle des étrangers de 32 p. 100. Une bonne partie de ces derniers viennent du midi et de l'est de l'Europe. En 1922, nous avions 122 sujets de cette partie de l'univers, et leur entretien nous a coûté plus de $40,000. Très peu parmi eux ont de l'argent; ils sont des pauvres aux crochets des contribuables de l'Ontario. On se demande combien de temps encore durera cette politique d'immigration, et pourquoi les citoyens de l'Ontario sont grévés pour l'entretien de ces étrangers qui rapportent rarement quoi que ce soit et sont un fardeau constant pour la province.

Le docteur Desloges, du service de la Santé de la province de Québec, nous fournit des statistiques montrant qu'à l'asile des aliénés de Saint-Jean-de-Dieu 93 des internés d'origine étrangère souffrent de maladies mentales dont on aurait pu s'apercevoir avant leur embarquement, et qu'à l'asile de Verdun, 60 p. 100 des malades sont dans le même cas.

Voici ce que dit le docteur Young, de la Colombie-Anglaise:

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1926, 461 internés ont été admis à l'asile des aliénés de la province à Essondale, 38.8 p. 100 sont nés dans l'empire britannique à l'extérieur du Canada, 4.3 p. 100 sont des Orientaux, et 23.2 p. 100 viennent des autres pays.

Suit un extrait d'un rapport des asiles d'aliénés de la Colombie-Anglaise pour l'année se terminant le 31 mars 1924:

Nous entendons parler de temps à autre de la nationalité de nos aliénés et nous constatons que l'on commet beaucoup d'erreurs à cet egard. Sur ceux qui ont été admis durant cette période 133 ou 29.7 p. 100 sont nés au pays; 314 ou 70.3 p. 100 sont d'origine étrangère. Comme il a été fort question d'immigration et de la facilité avec laquelle les sujets des autres pays viennent au Canada, j'ai fait une analyse de ces 70 p. 100 avec le résultat suivant:

Grande-Bretagne

Angleterre	110
Ecosse	45
Irlande	21

Soit un total de 176 ou 39.3 p. 100 des internés.

Orientaux

Indes	1
Chine	20
Japon	2

Soit un total de 23 ou 5.1 p. 100 des malades.

Etats-Unis	45

Ou 10 p. 100 des internés.

Nous avons, en outre, une déclaration du docteur Edward Ryan. Mon collègue de Toronto-Centre-Ouest (M. Hocken) connaît ce médecin. C'est un fonctionnaire provincial, un psychiâtre de marque. J'appelle l'attention de mon honorable ami sur ses remarques.

L'on vous a déjà fait remarquer sans doute, et je fais de même, qu'un grand nombre de malades dans nos hôpitaux sont des tarés d'origine étrangère dont plusieurs ont été amenés ici par le Barnardo Home, le St. George Home, et autres associations du même genre. La dégénérescence et la tare se voient distinctement dans la plupart des cas.

[L'hon. J. H. King.]

Les provinces obligées de maintenir ces institutions ont représenté que le système suivi auparavant n'était pas juste pour elles, et c'est à leur demande que le Gouvernement a mis à l'étude la question de l'examen médical au départ au lieu d'à l'arrivée. Des statistiques irréfutables fournies par les différents gouvernements provinciaux démontraient l'entrée au Canada de maints sujets, contrairement à la loi. Le département de l'Immigration et le département de la Santé se consultèrent en vue de trouver un plan pour arrêter au départ, et leur éviter ainsi un voyage inutile, ceux dont nos règlements interdisent l'admission. L'on conviendra généralement que l'idée est bonne. Des difficultés étaient à prévoir et le Gouvernement ne voulut pas procéder sans consulter les ministères intéressés et les services de transport, c'est-à-dire les compagnies de chemins de fer et les sociétés de navigation. Une conférence fut donc convoquée pour le 7 mai dans les bureaux du ministre de l'Immigration. Etaient représentés à cette conférence:

Département de l'Immigration:—L'hon. M. Forke, M. Egan, M. Blair et M. Jolliffe.

Département de la Santé:—Dr Clark, Dr Page et Dr Jeffs, notre représentant à Londres.

Chemin de fer National-Canadien:—J. S. McGowan et A. A. Gardiner.

Chemin de fer Pacifique-Canadien:—Mr. Walter Maughan, M. W. G. Annable, M. J. N. K. MacAlister.

Lignes Cunard, Anchor et Anchor-Donaldson. —F. J. McClure et A. Randles.

Ligne White Star:—H. Bjorkland.

North German Lloyd:—P. Stenz et J. Eykman.

Ligne Holland American:—Fred M. Vaz.

Ligne française:—A. Labelle.

Ligne Sweedish-American:—Arne Holquist.

La conférence approuva l'établissement de ce service. Il s'agissait ensuite de prévoir le cas où l'affluence des immigrants exigerait trop de temps pour l'examen médical. Maintenir en permanence un personnel suffisant pour répondre à ces éventualités était chose impossible, et lorsque la question me fut soumise, je conseillai d'autoriser nos représentants à requérir les services de professionnels de la localité, en cas de besoin. Ce système fonctionne depuis le mois de novembre dernier. Nous avons dix-huit à vingt représentants en Angleterre et sur le continent et les difficultés prévues ont été résolues par ce recours aux professionnels locaux lorsque la situation l'exige. Je crois que ce système est préférable pour les compagnies de transport et pour le Canada.

Pourquoi? Parce que d'après l'ancien système nous avons dû en 1923-1924 renvoyer 130 individus, dès l'arrivée même, et 649 immigrants qui étaient déjà rendus à leur destination. Sujet de dépense considérable pour le pays et d'ennuis et de chagrins pour les déportés. Ce fut la même chose en 1924-1925 et en 1925-1926, alors qu'il fallut renvoyer des immigrants dès leur arrivée et d'autres qui avaient déjà commencé de s'établir.

Nous avons déjà employé tout un groupe de médecins locaux pour l'examen médical des immigrants anglais amenés en vertu du système subventionné par le gouvernement d'Angleterre et celui du Canada. L'expérience de 1926 démontrera, je crois, l'à-propos de la décision du Gouvernement d'établir cet autre service à l'étranger. Sur 115,000 immigrants approximativement débarqués aux ports canadiens, 33 furent jugés déséquilibrés, 41 atteints de maladies répugnantes ou contagieuses, principalement de tuberculose et de conjonctivite, 69 tarés physiquement; soit en tout un peu plus que un demi de un pour cent du total sorti de l'examen du médecin. Comparons cela avec le résultat de l'examen médical fait en Angleterre des 20,000 immigrants amenés d'après le système subventionné. On a constaté que parmi les aspirants immigrants examinés outre-mer avant l'embarquement, qui avaient à subir un examen médical obligatoire, parce qu'ils recevaient un secours en argent, 182 ont été déclarés faibles d'esprit, 195 avaient des maladies répugnantes ou contagieuses et 1,784 étaient inacceptables au point de vue physique. Avec ce système d'examen sévère, près de vingt fois plus de personnes inacceptables au point de vue mental et physique ont été déclarées telles avant l'embarquement qu'il n'en était déclaré auparavant lorsque les immigrants étaient examinés à leur arrivée au Canada.

On a parfois critiqué ce service que nous essayons d'établir dans la métropole pour contrôler l'immigration. Le *London Times* s'est opposé à ce que le Canada ait des représentants médicaux à Londres, prétendant que ceci va probablement faire diminuer l'immigration britannique au Canada. Dans un article publié ces jours derniers, il disait:

> Par suite des nouveaux règlements, il est à craindre que, durant la prochaine saison, l'immigration de Grande-Bretagne au Canada soit réduite de 30 à 50 p. 100.

L'article dit plus loin que ces examens ne se font pas dans des endroits convenables. Je répondrai à cela en quelques mots. On semble aussi trouver à redire au fait que ce sont des médecins canadiens que nous chargeons d'examiner en Grande-Bretagne les aspirants immigrants. Je ne comprends pas la raison de cette objection. Si nous devons être représentés outre-mer pour faire respecter les dispositions de la loi de l'immigration, nous avons sûrement le droit d'avoir nos propres médecins pour interpréter et appliquer cette loi.

On a aussi prétendu dans les journaux qu'une malheureuse personne émigrant au Canada en décembre dernier, en bénéficiant d'une subvention, a été maltraitée. Je veux parler du cas mentionné hier par l'honorable député de Toronto-Centre-Ouest (M. Hocken). Je ne répéterai pas le nom, car je crois injuste de répandre dans tout le Canada le nom de cette famille dont un enfant est faible d'esprit. Je veux cependant faire l'historique de ce cas afin que nous puissions voir si les départements de la Santé et de l'Immigration ont failli à leur devoir ou s'ils ont fait respecter la loi, non pas leur loi mais la loi qui a été adoptée par le Parlement. Cette famille est arrivée à Halifax en décembre dernier. Selon l'usage ordinaire, le médecin examinateur est monté sur le navire et a examiné les passagers. Il vit une famille de cinq enfants; il ordonna la détention de l'un d'eux, donnant pour motif de la détention: "mise en observation mentale et impétigo". Cette enfant était âgée de quatorze mois et l'aînée de la famille avait douze ans. Les quatre autres enfants étaient apparemment normaux au point de vue mental et physique.

M. GOTT: C'est l'âge de l'enfant McConachie.

L'hon. J. H. KING: Si mon honorable ami désire lui donner de la publicité, il peut le faire. Ce n'est pas mon intention.

M. RYERSON: On ferait bien de s'abstenir.

L'hon. J. H. KING: Je crois que mes honorables amis de la gauche feraient mieux de ne pas faire de publicité là-dessus.

M. GOTT: Ce serait préférable pour le Gouvernement.

L'hon. J. H. KING: Non. Mes honorables amis sont absolument dans l'erreur et je crois pouvoir le prouver. Le peuple canadien reconnaîtra, je le crois, que le fonctionnaire du département de la Santé a fait son devoir en rapportant ce cas au département de l'Immigration. Mes honorables amis ne peuvent trouver à redire là-dessus. S'ils veulent le faire, ils devront proposer que l'on supprime de la loi de l'immigration la partie qui concerne les immigrants inacceptables au point de vue mental. Ils ne le feront pas.

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac): S'agit-il de l'article 3?

L'hon. J. H. KING: Le médecin examinateur, le docteur Rutherford, a constaté que

cette enfant appartenait au type appelé "mongol". Je n'ai pas besoin de donner ici une description de ce type. Ce médecin a certifié que l'enfant était faible d'esprit, qu'elle continuerait de l'être et qu'il n'y avait pas lieu d'espérer sa guérison.

M. HOCKEN: Comment le sait-il?

L'hon. J. H. KING: A cause du genre d'infirmité. Il a de plus suggéré d'imposer une amende à la compagnie de navigation pour avoir transporté cette enfant, car on aurait pu facilement découvrir cette infirmité à l'embarquement ou durant la traversée.

L'hon. M. BENNETT: Et nos médecins en Angleterre, qu'en disent-ils?

L'hon. J. H. KING: J'en parlerai dans un instant. D'après mes renseignements, on n'a pas permis à cette enfant d'entrer au Canada. La mère et l'enfant furent rapatriées sur un autre steamer et, à leur arrivée en Angleterre, elles furent examinées par nos médecins, à Londres. Je vais dire à mon honorable ami ce qui a été fait à ce sujet. L'avis des médecins fut recueilli devant la commission d'enquête à Halifax, car il y a eu une commission d'enquête, et le rapport du docteur Rutherford fut envoyé au docteur Jeffs, représentant du département à Londres (Angleterre). Le télégramme suivant fut adressé au docteur Jeffs:

Touchant notre correspondance de décembre dernier concernant cette famille. Fortes représentations adressées immigration contre décision d'Halifax. Veuillez sans délai prendre mesures pour réexamen sérieux et faire rapport.

Ces gens retournèrent à Londres et la lettre suivante fut reçue du docteur Jeffs:

J'ai examiné dans ce bureau hier les personnes mentionnées plus haut, en présence du docteur Clark...

Le docteur Clark est le sous-ministre adjoint du ministère de la Santé. Lui et les docteurs Jeffs et Parney, les deux autres médecins canadiens, examinèrent la famille lors de son arrivée dans la métropole:

...et nous approuvons en tous points le rapport soumis par le docteur Rutherford.

Mon honorable ami a absolument le droit d'exprimer sa sympathie, mais sa sympathie n'est pas plus grande que la mienne ou que celle du ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) pour cette famille, vu les circonstances dans lesquelles elle s'est trouvée.

M. McGIBBON: J'espère que vous avez une meilleure façon de prouver votre sympathie.

L'hon. J. H. KING: Je m'aperçois que mon honorable ami n'a pas encore saisi le point. Croit-il que la meilleure façon de montrer de la sympathie était de se lever dans la Chambre des communes et de discuter ce cas comme on l'a fait? Je vais lui prouver et prouver à la Chambre que c'était là une erreur et que l'on ne rendait aucun service à cette famille.

Pourquoi le docteur Rutherford a-t-il refusé d'admettre cette enfant? Il l'a fait conformément à l'article 3, paragraphe *a*, de la loi de l'immigration, lequel interdit absolument l'entrée de cette catégorie de gens au Canada. Mon honorable ami de Toronto-Centre-Ouest (M. Hocken) disait hier qu'en vertu de l'article 4 le ministre a le droit d'admettre l'enfant en accordant un permis spécial. Il lut une partie de l'article comme suit:

Le ministre peut délivrer un permis par écrit autorisant une personne à entrer au Canada, ou lorsqu'elle est entrée ou débarquée au Canada, à y demeurer, sans être assujettie aux dispositions de la présente loi.

La loi décrète de plus:

Ce permis doit être selon la formule A de l'annexe de la présente loi, et porter qu'il n'est en vigueur que pour une période déterminée...

M. HOCKEN: J'ai lu cela.

L'hon. J. H. KING: Puis.

...mais il peut à l'occasion être prorogé ou à toute époque révoqué sur un ordre écrit du ministre. Cette prorogation ou cette révocation doit être selon la formule AA de l'annexe de la présente loi.

C'est là le paragraphe 1 de l'article 4. Le paragraphe 2 du même article décrète, et je demande à mes honorables amis de bien suivre cet article:

Le ministre doit déposer devant le Parlement, dans les trente jours de sa réunion, un rapport de tous ces permis dans le cours de l'année avec les détails et les noms.

Pourquoi cette disposition se trouve-t-elle là? C'est afin que le Parlement puisse savoir si l'application de cet article est régulièrement suivie.

L'hon. M. MANION: Et ne donne lieu à aucun abus.

L'hon. J. H. KING: Puis l'article 18, qui s'applique à la réglementation, et que mon honorable ami n'a pas cité, traite des cas pour lesquels il ne peut y avoir appel contre les décisions du conseil d'enquête. C'est l'article qui a guidé la manière d'agir du ministre dans ce cas, et il a parfaitement raison lorsqu'il dit qu'il n'était aucunement autorisé à admettre l'enfant. L'article 18 décrète:

Il n'y a pas d'appel de la décision de ce conseil d'enquête, quant au refus et à l'expulsion d'immigrants, passagers, voyageurs, ou autres personnes cherchant à entrer au Canada, lorsque cette décision est basée sur un certificat du médecin qui a fait l'examen établissant que ces immigrants, passagers, voyageurs ou personnes

sont affligés de quelque maladie repoussante, ou atteints de quelque maladie qui peut devenir dangereuse pour la santé publique, ou qu'ils appartiennent à quelqu'une des catégories interdites qui suivent: les idiots, les imbéciles, les faibles d'esprit, les épileptiques et les déments. Toutefois, les citoyens canadiens et les personnes qui ont domicile au Canada sont, de droit, admis à entrer au Canada.

Voici l'histoire de cette affaire. L'enfant arriva sur un paquebot. L'inspecteur monta à bord, examina l'enfant et dit: D'après l'article 3, cette enfant ne peut entrer au pays. Ayant rendu cette décision, et le conseil d'enquête ayant conduit son enquête, l'article 18 empêchait le ministre d'exercer son pouvoir discrétionnaire qu'il aurait pu exercer si l'officier médical n'avait pas fait son devoir et soumis un rapport.

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac): Quel est alors l'objet de l'article 4 de la loi?

L'hon. J. H. KING: En pratique, on a constaté, et c'est probablement la raison d'être de l'article 4, que certaines personnes ont réussi à passer nos postes d'inspection médicale et se sont rendues à leur point de destination et se sont associées à des gens qui ont réussi de temps à autre à présenter certaines suggestions au ministre à l'effet qu'il serait malheureux et regrettable et contraire à l'intérêt public de rapatrier tel immigrant. C'est la raison d'être de l'article 4: accorder au ministre un certain pouvoir discrétionnaire. Mais ce cas ayant été découvert sur le paquebot et le médecin de même que le bureau d'enquête, ayant fait leur rapport, le ministre fut empêché par l'article 18 d'user du pouvoir discrétionnaire que lui aurait autrement donné l'article 4.

Je fais cette déclaration, parce que je trouve très injuste l'attaque dont le ministre de l'Immigration a été l'objet. Quant à moi, comme ministre de la Santé, je suis prêt à prendre toute la responsabilité de la décision du docteur Rutherford dans l'occurrence. J'irai plus loin en disant pour ceux qui ont des doutes à cet égard que s'il le faut, je ferai faire un autre examen par des hommes compétents en Grande-Bretagne et n'appartenant pas du tout à notre service, et si l'on trouve que l'enfant peut être admis au Canada en vertu de nos lois et règlements, on ne l'empêchera nullement d'y entrer et de rejoindre les membres de sa famille.

M. McGIBBON: L'enfant n'avait-elle pas été examinée avant son départ pour le Canada?

L'hon. J. H. KING: Non. Chose curieuse, le rapport indique et la mère déclare qu'elle-même et quatre enfants ont été examinés, mais non le bébé.

L'hon. M. MANION: Même dans ce cas-là, le ministre de l'Immigration n'aurait-il pas pu passer outre le règlement, en raison des circonstances spéciales concernant cette famille, et permettre à l'enfant de rester ici pendant six mois.

L'hon. J. H. KING: Je ne le pense pas. La chose est regrettable. Ce n'est pas le seul cas au Canada; il y en a d'autres. L'inspecteur, après avoir découvert l'enfant à bord du paquebot, ayant communiqué ses conclusions aux autorités du département de l'Immigration et le bureau d'enquête ayant étudié le cas, le ministre de l'Immigration se trouvait dans l'impossibilité d'user de son pouvoir discrétionnaire et il a fallu renvoyer l'enfant.

M. I. D. MACDOUGALL: Avant d'essayer de commenter le budget présenté par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb), je dirai quelques mots du discours prononcé hier par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning). Je ne le fais pas dans l'intention de le critiquer, car de tous les membres du Gouvernement, il n'en est pas un pour qui j'aie plus d'estime. Hier, dans le cours de son excellent discours, l'honorable ministre a très violemment attaqué les membres du groupe progressiste. En l'écoutant, je pensais: Comme les souvenirs s'envolent et que l'ingratitude est vile! Nous autres, qui faisions partie de cette Assemblée en 1925, nous avons entendu les honorables députés d'en face tenir un tout autre langage. Ni le ministre des Chemins de fer, ni aucun autre partisan du Gouvernement, y compris le plus humble membre du parti, n'avait encore adopté envers le groupe en question l'attitude que le ministre des Chemins de fer a prise hier. De toutes les banquettes ministérielles ce n'étaient que fleurs, panégyriques et louanges. Quelques-uns allèrent jusqu'à dire que les progressistes étaient des libéraux plus avancés que les libéraux dirigés par le très honorable Mackenzie King, que leur parti s'était écarté de la bonne voie et que les progressistes représentaient le vrai idéal libéral si nécessaire au pays. Nos amis d'en face étaient si accommodants qu'ils voulaient bien que les progressistes retirassent leur confiance dans le Gouvernement, mais ils les imploraient de ne pas renverser le ministère libéral. Je crains que ces avances n'aient réellement gâté certains membres du groupe progressiste. Ainsi, aujourd'hui, nous voyons, par exemple, l'honorable député de Rosetown (M. Evans) s'arrogeant le monopole de la morale publique et des vertus personnelles. En tout cas, ces caresses portèrent leurs fruits en 1926, alors que le Gouvernement, contrairement à la volonté du peuple, tenta de s'accrocher au pouvoir. Mais aujourd'hui, le masque est levé

et le ministre des Chemins de fer, porte-parole responsable du ministère, nous dit ce que le parti libéral pense réellement des progressistes. Dorénavant, nos collègues qui sont à ma gauche et mes amis du groupe travailliste sauront que, chaque fois qu'un candidat ouvrier ou agrairien se présentera dans une élection, le ministre des Chemins de fer et ses collègues du parti libéral feront jouer le casse-tête qu'ils brandissent. Toutefois, c'est là une affaire à régler entre le Gouvernement et les progressistes.

Le ministre des Finances me permettra de le féliciter de la manière—comment dirai-je—éminemment habile avec laquelle il a présenté son budget. On dit des individus qu'ils s'adoucissent avec l'âge et que leurs préjugés deviennent moins prononcés. Cela n'est guère vrai du ministre des Finances parce qu'en présentant son budget il a prononcé un excellent discours politique. Je puis parfaitement comprendre que mon honorable ami de Huron-Sud (M. McMillan) cite des chiffres énumérés dans ce discours, non pour renseigner le peuple canadien, mais plutôt pour le dérouter, quand il adressera la parole à ses commettants. Comme je le disais, j'admire la manière habile avec laquelle le ministre des Finances a présenté son budget. Ainsi, par exemple, parlant de la dette nationale, il n'a pas dit un mot des premiers quinze mois du règne des libéraux, alors que, sans tenir compte des obligations assumées pour le compte des Chemins de fer nationaux, notre dette nationale s'est augmentée de 49 millions. Non, il a commencé sa période de cinq ans après ce délai d'un an et trois mois. Il a ensuite déclaré que l'impôt avait été notablement diminué. J'ai vu mon honorable ami le ministre des Chemins de fer sourire doucereusement en entendant cette nouvelle. Le ministre des Chemins de fer sourit toujours doucereusement, mais il m'a semblé qu'il y mettait alors plus d'onction, parce qu'il sait à quoi s'en tenir là-dessus. Et tout le groupe des libéraux d'arrière-garde a applaudi frénétiquement.

M. CASGRAIN: Les libéraux d'avant-garde ont applaudi aussi.

M. MACDOUGALL: Oui, aussi ceux d'en avant. Or, quelle est la situation en ce qui regarde l'impôt? D'abord, que sont les impôts? Ce sont simplement les sommes d'argent prélevées sur le peuple par le Gouvernement, directement ou indirectement. Si vous comparez le montant imposé sur le peuple par le ministère qui a détenu le pouvoir de 1916 à 1921, avec la somme encaissée durant cette période choisie par le ministre des Finances, vous constaterez que, durant cette dernière période, le Gouvernement libéral, sous forme de taxes directes ou indirectes, a touché 416 millions de plus que ses prédécesseurs entre 1916 et 1921—et deux de ces années étaient encore des années de guerre. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, durant chaque journée où le Gouvernement actuel a été au pouvoir il a augmenté le volume des taxes de $189,000. Il est parfaitement vrai qu'il a réduit quelques taxes spécifiques, mais il est aussi vrai que, dans la majorité des cas, il avait d'abord élevé ces taxes. Le ministre des Finances a, par exemple, annoncé qu'il avait diminué la taxe des ventes à 3 p. 100. C'est-à-dire qu'au bout de six ans il a ramené le chiffre de la taxe au point où il était sous les conservateurs, en 1921. Et le ministre dit alors au peuple: "Voyez, n'ai-je pas raison de me glorifier, après ce que j'ai accompli en six ans?"

Au cours du débat on nous a souvent parlé de la situation du pays, si elle est prospère ou si elle ne l'est pas. A ce sujet, certains membres de la droite sont allés jusqu'à l'extrême et même davantage. A leur sens, l'âge d'or est enfin arrivé, le Canada déborde littéralement de lait et de miel et nous nous réchauffons au soleil de la prospérité. Certains autres députés, ceux de la gauche, qui ne voient pas le Gouvernement d'un si bon œil, semblent adopter l'ancienne attitude que "rien de bon ne saurait sortir de Nazareth"—qu'on ne peut accomplir ni grands travaux ni progrès sous un gouvernement "grit". On me pardonnera, monsieur l'Orateur, si je repousse ces deux manières de voir. Un vieux proverbe dit que la vérité est en un juste milieu et il est probablement aussi vrai qu'il est ancien. La prospérité ou non prospérité du Canada dépend surtout de ce qui constitue un état prospère. Dire que le Canada est prospère parce qu'il indique un surplus dans la comptabilité nationale constitue une erreur dangereuse et parfois fatale. Un surplus peut souvent être illusoire et, quand vous allez pour le toucher, il n'existe plus. Nous ne pouvons pas davantage juger de la prospérité et du progrès d'un pays par les rapports de ses grandes institutions financières. En fin de compte la seule manière de se former un jugement sur le progrès et la prospérité d'un pays est d'examiner la situation existante dans la moyenne des humbles foyers des masses. Si nous voulons trouver une manière de vivre qui nous permette de juger de la prospérité nous ne devons chercher ni à la bourse, ni dans les institutions financières, ni dans les palais des richards, mais plutôt dans le foyer du pauvre. Le poète national de l'Ecosse pensait peut-être aux nations comme aux individus quand il a écrit ces vers si remplis de bonne philosophie:

To make a happy fireside clime
To weans and wife:
This is the true pathos, and
Sublime of human life.

Voyons comment le Gouvernement a rendu plus heureux les foyers des pauvres gens de notre pays? Il n'y avait que deux manières par lesquelles il pouvait venir en aide aux pauvres, d'abord en créant et en maintenant en vigueur des politiques qui auraient assuré à ces gens un emploi continuel à de bons salaires et, aussi, en adoptant une ligne de conduite susceptible de diminuer le coût de la vie. Voyons ce qui s'est passé dans ce sens. En 1922, le coût de l'existence pour le budget de famille, comprenant la nourriture, le loyer, les vêtements et ainsi de suite, s'élevait à $20.67 par semaine. En décembre dernier il était de $21.37, une légère augmentation. En d'autres termes, le Gouvernement n'a pas mieux assuré le bonheur et l'abondance au foyer des gens de faibles moyens. Je me rappelle fort bien comme le très honorable chef du ministère (M. Mackenzie King) s'apitoyait sur la condition du pauvre. Quand il était dans l'opposition, le sort du pauvre faisait saigner son cœur et il déplorait l'état des masses surchargées de si terribles fardeaux. Mais que dire des salaires? Quelqu'un observera peut-être que depuis six ans, même si la vie est devenue plus chère, les salaires ont augmenté aussi; et que conséquemment les millions d'employés de l'industrie sont en meilleure posture. Je ferai remarquer à ce sujet que 2 p. 100 seulement des fabriques canadiennes ayant un personnel de plus de 200 hommes n'ont pas réduit les salaires durant les six années du régime actuel. Et dans le cas de 98 p. 100 de ces établissements, les coupures se sont montées jusqu'à 50 p. 100. Telle est la situation au point de vue salaires. Soixante p. 100 du million d'ouvriers employés par l'industrie canadienne ne reçoivent en moyenne qu'une rémunération de $17 par semaine, tandis que le budget familial s'élève à $21.37. Voilà le genre de bonheur domestique que le Gouvernement libéral a assuré aux pauvres du Canada depuis cinq ou six ans.

Nous parlons beaucoup d'immigration, mais il nous est impossible de stimuler l'immigration; nous compterons en vain sur l'immigration tant que nous ne serons pas en mesure de faire vivre nos ouvriers. Etablissons une politique qui ranime et raffermisse nos industries et assure au prolétariat canadien des emplois permanents et de bons salaires. C'est la meilleure réclame que nous puissions faire pour attirer les immigrants. Somme toute, nous ne les recherchons pas dans les rangs de la ploutocratie; nous ne nous attendons pas que les gens de grande fortune en Grande-Bretagne ou ailleurs viennent au Canada. Nous recherchons le pauvre en quête de travail; si nous ne pouvons lui fournir un emploi, il ne viendra pas. En immigration comme dans le reste, charité bien ordonnée commence par soi-même. Prenons soin d'abord de nos travailleurs. S'il existe au pays des positions à offrir, cherchons à rapatrier les milliers de jeunes Canadiens et Canadiennes qui sont à Boston, à New-York, à Détroit et dans d'autres villes américaines. Si nous avons quelque chose à offrir au Canada, offrons-le d'abord aux nôtres. Je le dis sans vouloir dénigrer ceux qui viennent d'ailleurs. Nous voulons des immigrants de bonne classe, mais fournissons un emploi à nos propres gens avant de grossir le nombre des chômeurs en amenant des immigrants à qui nous n'avons pas d'emplois à donner. Efforçons-nous sincèrement de ramener notre jeunesse émigrée. Qu'on n'attribue pas son exode à la fièvre des voyages. Cette impulsion a fait partir une très petite proportion de jeunes gens, mais le véritable motif du départ du plus grand nombre, c'est l'impossibilité de trouver un emploi au pays natal. Offrez-leur demain un emploi, et ils reviendront, et je suis sûr qu'ils feront de meilleurs citoyens que tout immigrant. Ils ont l'ardeur patriotique des fils du sol. Après avoir stimulé l'industrie par une politique qui fournirait du travail à nos gens, nous devrions en matière d'immigration faire une enquête approfondie sur le travail de nos agents dans toutes les parties du monde. Rendons-nous compte s'ils font de la besogne ou non, et faisons faire un rapport sur l'immigration. Mettons l'immigration hors de la sphère politique. Je ne veux pas être désagréable, je ne veux blesser la susceptibilité de personne, je ne veux pas être mordant envers le ministre de l'Immigration, mais on ne saurait tirer du sang d'une carotte ou des idées fécondes d'une table. Si nous voulons obtenir des résultats, mettons à la tête du ministère de l'Immigration un homme à l'esprit très éveillé.

Député des Provinces maritimes, je puis dire que leur situation est aujourd'hui quelque peu meilleure qu'elle ne l'était depuis six ans. Je suis heureux de l'affirmer, et plus fier encore d'avoir été un des inaugurateurs du mouvement lancé pour redresser les griefs de ces provinces, duquel mouvement est résultée une amélioration. L'exécution de certains avis du rapport Duncan a certes très sensiblement aidé notre population, et plus important encore peut-être a été l'effet psychologique produit. Mais j'observe que les représentants des Provinces maritimes qui sont ministériels—ils sont peu nombreux et leur nombre diminuera encore aux prochaines élections—semblent s'attribuer, dans cette enceinte et à l'extérieur, tout le mérite du mou-

vement qui aboutit à faire observer quelques-uns des droits que le pacte de la Confédération reconnaît à ces provinces.

Je ne désire pas faire de politique avec cette question, car le mouvement a été appuyé par les conservateurs des Provinces maritimes et un grand nombre de libéraux. Il n'a pas eu au début, cependant, l'appui des chefs politiques libéraux des Provinces maritimes. Il n'a pas reçu l'appui d'un seul journal libéral de l'endroit, et, à partir de 1920, alors que les griefs des Provinces maritimes étaient discutés, la presse libérale a contredit, critiqué et dénoncé ceux qui ont dit que c'était un état de choses déplorable, ceux qui ont démontré que l'on violait les droits que nous avions en vertu de l'acte de la Confédération. On nous a traités de pessimistes, de prophètes de malheur; on nous a accusés de vouloir la ruine des Provinces maritimes, et, suivant les paroles de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff), toute l'affaire était une propagande tory. Mais, monsieur l'Orateur, ceux qui ont commencé cette lutte l'ont fait dans un esprit déterminé, et ils sont allés jusqu'au bout; ils ont convaincu le public de tout le Canada de la légitimité des droits des Provinces maritimes dans la Confédération. Cette opinion publique ne pouvait être ignorée, même par le Gouvernement qui a fini par nommer une commission pour faire une enquête sur les besoins des Provinces maritimes. Le président de cette commission était sir Andrew Rae Duncan, qui avait été d'abord présenté aux Provinces maritimes par l'honorable Edgar Nelson Rhodes, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, qui l'avait déjà fait venir pour régler la grève des mineurs de charbon de la Nouvelle-Ecosse. Cette commission s'est transportée dans les Provinces maritimes, et je ferai remarquer à cette Chambre qu'elle n'a pas pris ses renseignements dans l'air, mais qu'elle est allée là comme tribunal pour entendre la cause des Provinces maritimes. La cause a été bien plaidée et tous les témoignages qui ont été rendus devant la commission l'ont été par des représentants du parti conservateur dans les Provinces maritimes. Les seuls libéraux qui ont comparu devant ce tribunal étaient quelques hommes venus pour soutenir l'idée de la sécession; je ne crois pas qu'ils fussent des représentants autorisés du parti libéral dans les Provinces maritimes; du moins, pour être charitable, j'espère qu'ils n'en étaient pas.

Quoi qu'il en soit, à la suite de cette agitation, et grâce aux savants plaidoyers de l'honorable Edgar Nelson Rhodes, de l'honorable J. B. M. Baxter, et du premier ministre de l'île du Prince-Edouard dans le temps, les conclusions du rapport de la commission ont été rédigées et soumises au Gouvernement, mais toutes ces conclusions n'ont pas eu de suite. L'une d'elles est d'importance capitale pour la Nouvelle-Ecosse; elle touche essentiellement à la vie industrielle de cette province, et, cependant, on ne s'en est pas encore occupé. Le premier ministre a promis que les conclusions du rapport Duncan seraient exécutées en entier, et ce n'est pas encore fait. Puis, comme pour rendre cette promesse plus certaine, le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot), le don Quichotte de la politique du Nouveau-Brunswick, s'est rendu à Saint-Jean et a prononcé un discours au sujet de la prime que le rapport Duncan (page 68) proposait d'accorder à l'industrie de l'acier. Au cours de son allocution le ministre des Postes a déclaré que dans quelques semaines on annoncerait quelque chose qui ferait plaisir à tous les habitants de la Nouvelle-Ecosse. Cette nouvelle avait rapport à l'industrie de l'acier, et tout le monde a compris qu'il s'agissait d'une déclaration qui serait faite au cours de l'exposé budgétaire. Il est possible que les paroles du ministre n'aient pas été rapportées fidèlement, comme c'est souvent le cas pour les hommes publics; il a peut-être voulu dire que le discours sur le budget mécontenterait tous les citoyens des Provinces maritimes. Quoi qu'il en soit, nous avions l'assurance du ministre des Postes qu'il serait fait quelque chose, et nous avions la promesse du premier ministre qu'on s'occuperait de l'industrie de l'acier. Jusqu'ici rien n'a été fait.

Ici, monsieur l'Orateur, je désire signaler à la Chambre l'importance de l'industrie de l'acier pour le Canada et pour la vie industrielle de n'importe quel pays. On verra que la vie industrielle d'un pays se rattache à son acier et à son charbon. Si nous examinons l'histoire industrielle des nations qui aujourd'hui jouent un rôle dans le monde au point de vue de la puissance, de l'influence, de la richesse et de la population, nous verrons qu'elles doivent leur grandeur commerciale et industrielle à leur énorme gisement de charbon et à leurs aciéries. Je ferai remarquer que l'industrie de l'acier de la Nouvelle-Ecosse est la seule qui soit entièrement en territoire britannique, la seule qui soit originaire de l'empire britannique. Bien que cette industrie soit importante en temps de paix, elle est encore plus importante en temps de guerre; allons-nous alors la laisser s'atrophier et mourir? Notre gouvernement, ou n'importe quel gouvernement canadien, aimerait-il à voir les Américains s'emparer des gisements de minerai de fer de Terre-Neuve? C'est ce

qui arrivera si cette industrie n'est pas encouragée et protégée. Nous demandons que le premier ministre tienne sa promesse relativement au rapport Duncan; nous demandons que le ministre des Postes exécute la sienne et que l'industrie de l'acier soit aidée de la manière que le propose le rapport Duncan.

Monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention sur la situation de l'industrie de l'acier à Sydney. Mon honorable ami le ministre des Postes nous avait dit d'espérer une nouvelle qui réjouirait le cœur de tous les habitants des Provinces maritimes. Le budget ne contient rien qui se rapporte à l'industrie de l'acier de la Nouvelle-Ecosse. Les gens de la Nouvelle-Ecosse seront-ils enchantés ou furieux de voir que six des sept hauts fourneaux de Sydney doivent encore rester inactifs, comme ils le sont depuis que le Gouvernement actuel a pris les rênes du pouvoir? Seront-ils contents d'apprendre que l'industrie de l'acier à Sydney devra continuer à limiter sa production à 30 p. 100 de son rendement? Verront-ils avec plaisir les volets clos sur les fenêtres des petites maisons que les ouvriers ont achetées au prix de toutes leurs épargnes à Sydney Mines et à Trenton? Ce budget n'offre pas grand avantage à l'industrie de l'acier dans les Provinces maritimes, et avant qu'il soit trop tard, avant qu'elle soit complètement ruinée, je fais appel au Gouvernement pour qu'il intervienne et qu'il tienne les promesses que le premier ministre a faites dans tout le pays. Je demande au Gouvernement de venir en aide à cette industrie, suivant les conclusions du rapport Duncan.

La province de la Nouvelle-Ecosse, tout comme celle de l'Alberta, a un intérêt primordial dans la question d'une politique nationale du combustible. Il y a quelque temps, le ministre des Chemins de fer a demandé une définition de cette politique, comme son chef avait demandé la définition des revendications des Provinces maritimes. J'aurais voulu être présent à ce moment, mais je répondrai à cette question en lui disant que la politique nationale du combustible comporte l'emploi du charbon canadien, autant que possible, par nos chemins de fer nationaux, par nos industries et par notre population en général. Les gens des Provinces maritimes se joignent à ceux de l'Alberta pour demander l'inauguration de cette politique. Il est honteux que l'on envoie chaque année 100 millions de dollars canadiens aux Etats-Unis pour donner du travail aux mineurs américains, alors que ceux de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta doivent chômer et que leurs femmes et leurs familles doivent se passer de pain. Il faut apporter un remède à cette situation et j'espère sincèrement que le Gouvernement fera quelque effort pour résoudre le problème. Il n'a encore absolument rien fait, bien que nous ayons à maintes reprises soulevé cette question dans la Chambre. Il devrait participer à une conférence avec les représentants des gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta, afin de trouver ce qu'il faudrait faire pour agrandir le champ de distribution de la houille de ces provinces. Je fais cette suggestion dans l'espoir que le Gouvernement va se réveiller et essayer de trouver une solution à ce problème qui revêt véritablement une importance nationale.

Les Provinces maritimes sont un peu plus satisfaites de l'issue plus ou moins heureuse de leur lutte pour obtenir la reconnaissance de leurs droits, mais elles ont bien d'autres besoins qui n'ont pas été touchés par le rapport Duncan. Nous avons besoin de plusieurs embranchements de chemins de fer. Dans la Nouvelle-Ecosse, il en faudrait quatre, car nos moyens de transport sont tout à fait insuffisants: un dans le comté de Richmond, un dans le comté de Colchester, un dans Guysborough et un autre dans le comté que j'ai l'honneur de représenter. C'est de ce dernier que je parlerai présentement. Le comté que je représente ici est aussi riche en puissance que tout autre comté du pays. L'on estime à deux billions de tonnes les gisements de houille de mon comté, où l'on trouve également une grande variété d'autres minéraux et où l'agriculture et les pêcheries sont très importantes. Malheureusement, dans tout le comté, il n'y a que soixante milles de chemin de fer, allant de Point Tupper à Inverness. L'autre partie du comté, où se trouvent de considérables gisements de minéraux, des pêcheries importantes, et où l'agriculture peut se faire dans d'excellentes conditions, n'a aucun moyen de transport. Lorsqu'il s'agira de préparer le programme de construction des embranchements de chemin de fer, je demande au Gouvernement de mettre à l'étude un projet de prolongement du chemin de fer dont j'ai parlé, de la ville d'Inverness jusqu'à Chéticamp, afin que l'on puisse exploiter les grandes richesses minérales que j'ai mentionnées, et que la population puisse atteindre un degré de développement et de prospérité actuellement impossible, faute de moyens de transport.

Monsieur l'Orateur, j'ai presque épuisé le temps à ma disposition. Avant de terminer, je désire cependant exprimer une pensée qui me vient sans doute à l'évocation du nom de ma ville natale. En visitant cette région, on n'est pas impressionné par l'activité industrielle, puisque le Gouvernement n'a pas adopté de programme de nature à la créer. On n'est pas frappé de l'excellence des moyens de

communication, puisque le Gouvernement n'en a pas établi. Mais on est impressionné par l'esprit de coopération, de tolérance et d'amitié qui existe entre les différentes races de ce comté. Les habitants s'y divisent en quatre races: Irlandais, Français, Anglais et Ecossais. Bien que d'origines différentes, ils travaillent en parfait accord; l'un des spectacles les plus édifiants est de voir la rose, la fleur de lys, le chardon et le trèfle mêler leurs aromes dans ce comté, qui considère ces nationalités comme siennes. C'est ce que je voudrais pouvoir dire du Canada en général. Nous possédons des races diverses, des groupes différents et des points de vue divergents; mais, en définitive—bien que l'attitude du Gouvernement actuel puisse nous porter à avoir une autre opinion—nous avons certainement un grand pays, aux ressources immenses et qui devrait procurer à notre jeunesse toutes les occasions voulues de faire sa part pour aider notre patrie à atteindre sa destinée merveilleuse. En terminant, je demande que, quel que soit notre parti politique, nous répandions la confiance en notre pays et en ses ressources. En outre, nous devons prêcher la bonne entente à notre peuple afin que, malgré les divergences d'opinions, nous puissions vivre en paix avec nos voisins et contribuer à la réalisation de nos espérances.

M. EDMOND G. ODETTE (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, avant de franchir le seuil de cette Chambre, je m'émerveillais des arguments employés par les membres de la gauche pour critiquer les exposés budgétaires du présent ministre des Finances (l'hon. M. Robb). Cette année, je me suis de nouveau étonné des raisonnements des députés conservateurs, particulièrement des chefs de ce parti, qui ont discuté le budget à l'étude. Par exemple, l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a critiqué le directeur des chemins de fer nationaux. Cet honorable député est un avocat éminent, qui fait honneur au barreau canadien. Néanmoins, il a entrepris de s'aventurer dans le royaume de l'administration des voies ferrées. Ensuite, l'honorable représentant de Fort-William, soldat célèbre, a critiqué l'augmentation du budget du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile. Le même honorable député, qui est médecin et qui a combattu dans l'armée d'outre-mer, a tenté de diagnostiquer les maux de l'industrie de l'automobile. Par conséquent, deux hommes de professions libérales ont critiqué des services de l'administration étrangers aux domaines qu'ils connaissent le mieux. Enfin, un des représentants de Toronto, homme d'affaires éminent, dans son discours sur le budget, s'est attaché à l'étude du commerce des restaurants.

L'hon. M. CHAPLIN: Et le tableau n'était pas trop séduisant.

M. ODETTE: J'aurai un mot à dire à l'ancien ministre de Lincoln, avant de terminer. Les membres de la gauche ont nié l'excédent et la réduction de la dette nationale. Hier, l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) a disposé comme il convenait de ces arguments. En affaires, on se préoccupe de résultats rapides et d'éléments d'actif tangibles. Aucun oppositionniste n'a pu nier l'excédent de 55 millions. Cet excédent existe et le budget des dépenses qui a été déposé n'est que de sept millions supérieur à celui de l'an dernier. Tout écolier, possédant une connaissance rudimentaire de l'arithmétique, verrait, par là, que les finances du pays sont dans un état fort satisfaisant.

L'honorable représentant de Fort-William (l'hon. M. Manion) critique le Gouvernement pour avoir nommé des commissions et celui de Cap-Breton-Sud (M. MacDonald) demande au ministère d'en nommer une qui serait chargée d'étudier la question du chômage dans son comté. Comment le Gouvernement peut-il plaire à l'opposition, puisqu'un de ses membres lui demande de diminuer le nombre des commissions et le critique d'en avoir établi et qu'un autre réclame la création d'une nouvelle commission, dans l'intérêt de sa circonscription?

L'honorable député de Fort-William s'est félicité d'avoir prononcé un discours "subversif", comme il a dit. Etant nouveau venu en cette enceinte, je m'étonne qu'un membre du parlement canadien puisse se vanter d'avoir prononcé un discours subversif. J'assure mon honorable collègue que les habitants du pays considèrent son discours comme humoristique plutôt que subversif.

L'hon. M. MANION: On ne peut parler du Gouvernement que d'une manière humoristique.

M. ODETTE: J'ai regretté que l'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott) ne fût pas à son siège, l'autre jour, lorsque le député de Fort-William (l'hon. M. Manion) a rappelé les vers "Me and Gott".

M. GOTT: Qu'est-ce que l'honorable député veut donner à entendre par là?

M. ODETTE: L'honorable député d'Essex-Sud était absent, car autrement, il saurait à quoi s'en tenir.

M. GOTT: Quelle conclusion veut-il en tirer?

M. ODETTE: L'honorable député de Fort-William...

M. GOTT: Je demande une rétraction, monsieur l'Orateur.

M. ODETTE: Je vais répondre à la question de l'honorable député d'Essex-Sud. Au cours de ses remarques l'autre soir, le représentant de Fort-William...

M. GOTT: Ce n'est pas du tout le point. A quoi mon honorable ami veut-il en venir?

M. ODETTE: Je vous prends à témoin, monsieur l'Orateur; je dirai plus tard à notre collègue ce que j'en pense.

M. GOTT: C'est faire injure à l'intelligence de la députation. Je demande que ces paroles soient retirées.

M. l'ORATEUR (l'hon. M. Marcil): On ne peut interrompre l'orateur, si ce n'est pour un rappel au règlement.

M. GOTT: Je tiens à savoir de l'honorable député d'Essex-Est ce que la Chambre doit entendre par son interruption.

M. ODETTE: L'honorable député d'Essex-Sud peut tirer la conclusion qu'il voudra.

M. GOTT: J'invoque l'application du règlement; je demande que ces paroles soient retirées.

M. l'ORATEUR (l'hon. M. Marcil): Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'appliquer le règlement.

M. GOTT: De quel droit l'honorable député invite-t-il la Chambre à tirer une conclusion?

M. ODETTE: Si cela est de nature à calmer l'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott) le représentant de Fort-William lui dira sans doute que je tiens nos deux collègues en très haute estime.

M. GOTT: L'honorable député ne veut pas répondre à la question que je lui ai posée.

M. ODETTE: Je demande votre intervention, monsieur l'Orateur, car, sans cela, je passerai mon temps à répondre aux interruptions de l'honorable député d'Essex-Sud.

M. GOTT: Soyez sans crainte, l'honorable député d'Essex-Sud ne se rendra pas jusqu'au bout du temps qui lui est alloué.

M. ODETTE: Mon honorable ami de Fort-William (l'honorable M. Manion) a consacré passablement d'attention à la situation de l'industrie de l'automobile; il a cité des statistiques qui établissent à sa satisfaction, j'imagine, que cette industrie n'est pas très florissante au Canada. Vu que je désire éviter ce qui est arrivé à l'honorable député de Perth-Sud (M. Sanderson),—l'honorable député de Fort-William a invoqué le règlement afin de faire rectifier certaines de ses assertions,—je rappellerai au souvenir des honorables membres les chiffres cités par mon honorable ami de Fort-William ainsi que les paroles prononcées par le représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) et je ferai observer qu'ils ont dit la vérité; mais non toute la vérité. Mon honorable ami de Fort-William a affirmé que le rendement des fabriques d'automobiles accuse une diminution de 13 p. 100 au Canada. C'est exact. Il a déclaré de plus que les exportations d'automobiles de fabrication canadienne accusent une diminution de 23 p. 100. C'est encore vrai. L'honorable député a aussi affirmé que les importations d'automobiles au Canada accusent une augmentation de 28 p. 100. C'est parfaitement exact. Or, le rendement des fabriques d'automobiles canadiennes a diminué l'année dernière pour une seule raison, c'est que la plus grande entreprise de ce genre de tout l'empire britannique, la Ford Motor Company avait entrepris la tâche gigantesque de fabriquer une voiture d'un modèle absolument nouveau de sorte qu'elle n'a pas offert en vente une seule automobile durant neuf mois de l'année dernière. Voilà pourquoi, si nous étudions ces chiffres en tenant compte du fait que le rendement de la Ford Motor Company, en 1926, représentait plus de 50 p. 100 du rendement total de cette industrie au Canada,—bref, que le rendement de la Ford Motor Company excède celui de toutes les autres entreprises canadiennes combinées,—il est facile de se rendre compte que cette diminution apparente de 13 p. 100 constitue en réalité une augmentation en ce qui regarde toutes les autres fabriques d'automobiles du Canada. Et la diminution des exportations de voitures de fabrication canadienne s'explique de la même façon. Plus de 50 p. 100 du rendement des usines de la Ford Motor Company est destiné à l'exportation. Conséquemment, du moment que les fabriques de Ford étaient inexploitées il s'ensuit nécessairement que le volume d'exportations d'automobiles canadiennes accuse une diminution. Et voilà qui explique en même temps pour quelle raison nos importations d'automobiles ont augmenté. Vu que les acheteurs canadiens étaient dans l'impossibilité de se procurer des Ford, ils ont importé des voitures à bon marché des Etats-Unis. Pour le présent, l'industrie de l'automobile est en très bonne posture, semble-t-il. La Ford Motor Company augmente chaque jour le volume du rendement de ses usines et elle accroit le nombre de son personnel en conséquence. L'année dernière, la General Motors a déboursé près de 2 millions de dollars pour agrandir ses usines à Oshawa et je ferai savoir à l'honorable député de Lincoln (M. Chaplin) que les usines de la General Motors à Walkerville sont en activité

à l'heure actuelle. On m'a censuré de ce chef l'année dernière et on m'a demandé pourquoi cet établissement était inactif. Pour lui tranquiliser l'esprit, je tiens à lui dire que cette usine fonctionne aujourd'hui et que l'on y emploie plusieurs centaines d'ouvriers. Me permettra-t-on également de dissiper les appréhensions de l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) qui, ces jours derniers, était de passage dans ma circonscription? Elle a dit avoir vu des centaines d'hommes attroupés aux portes des usines de la General Motors en quête d'emploi et priant afin que l'usine reprenne le travail.

Mlle MACPHAIL: Je n'ai pas employé le mot "priant".

M. ODETTE: Quoi qu'il en soit, ils demandaient du travail. Cette usine fonctionne aujourd'hui et j'imagine que ces centaines d'hommes sont au travail car j'ai en main un relevé, préparé par les chambres de commerce des villes frontières, d'après lequel le nombre des ouvriers au travail la semaine dernière dépassait de 474 celui de la semaine précédente. Par conséquent, j'ai lieu de supposer que ces gens ont trouvé de l'emploi. La Chrysler Motor Car Company, de Windsor, est à construire en ce moment de nouvelles usines dont le coût dépassera facilement le million. A Toronto, la Willys-Overland Company consacre plus d'un million de dollars à la construction de nouvelles usines pour la fabrication d'automobiles au pays. Dans ma propre ville, un établissement qui fabrique des pièces d'automobiles, vient de parachever l'érection d'une nouvelle usine qui lui a coûté de $200,000 à $250,000 et qui doit servir à la fabrication des pièces pour les automobiles canadiennes. Pour dissiper les doutes de l'honorable député de Fort-William, je lui citerai une déclaration de M. R. S. McLaughlin, président des General Motors, au sujet de l'industrie de l'automobile en Canada. Voici ce qu'il disait entre Noël 1927 et le premier de l'An, dans une revue annuelle publiée par la *Gazette* de Montréal:

> Des mesures importantes ont été prises en 1927 pour ajouter au contentement des travailleurs du Canada et fabriquer sur une plus grande échelle les pièces entrant dans la fabrication des automobiles canadiennes. Pour la première fois au pays, on a adjugé des entreprises, comportant des déboursés de plusieurs millions, pour les pièces et les matériaux. En 1926, on disait que 100,000 habitants du Dominion comptaient sur l'industrie de l'automobile et les industries connexes pour leur subsistance. En 1928, il est probable que ce nombre s'accroîtra de moitié, sans compter les milliers qui, d'un bout du pays à l'autre, sont employés à la vente et à d'autres services par l'intermédiaire des marchands d'automobiles. Il n'y a donc guère lieu de douter que l'année qui vient sera remarquable non seulement parce que le nombre des voitures inscrites dépassera le million, mais aussi à cause des nouveaux records à prévoir dans la production totale de l'industrie de l'automobile en Canada.

A mon avis, le public sera plus enclin à se ranger à l'avis de M. R. S. McLaughlin qu'à celui de l'honorable député de Fort-William.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami me permettra de lui dire que ce n'était pas mon avis personnel mais celui du ministère du Commerce. C'est ce dernier que j'ai cité.

M. ODETTE: J'ai fait ressortir tout ce que j'estime être la vérité.

L'hon. M. MANION: Apprenez-en au ministre.

M. ODETTE: Le ministre n'est pas dans le commerce de l'automobile; je le suis, et je dois être au fait de la situation dans cette industrie. L'honorable député de Fort-William a parlé d'hôtels que l'on construit par tout le Canada pour loger des agents étrangers.

L'hon. M. MANION: Je n'ai jamais dit cela. Un autre peut l'avoir dit, mais je n'ai pas parlé d'hôtels.

M. ODETTE: Je vous demande pardon, mais un membre de la gauche a fait cette observation. Je dois dire qu'à Windsor, on construit des hôtels, des maisons appartements, mais non pour y loger des agents étrangers. Si les honorables députés voulaient y regarder de plus près, ils constateraient que ces agents étrangers sont des touristes qui viennent au Canada pour visiter le pays; ils ne viennent pas ici pour nous piller mais plutôt pour laisser au pays des millions de dollars. Non seulement est-on à construire des hôtels à Windsor et dans les villes frontières, mais l'on y construit également un grand garage à plan incliné ainsi qu'un immense entrepôt. Une fabrique de réfrigérants électriques a été inaugurée dans les villes frontières. Il en sera bientôt de même d'un établissement destiné à la fabrication de balles de golf. On est aussi à construire des fabriques de tabac dans le district d'où je viens.

M. GOTT: Combien de fabriques de tabac?

M. ODETTE: Une fabrique de tabac, disons. La semaine dernière, dans les villes frontières, on a organisé une fabrique d'aéroplanes.

M. GOTT: N'oubliez pas le nouveau bureau de poste de Windsor.

M. ODETTE: Je compte bien que les honorables députés qui siègent à l'extrême gauche ne jugeront pas mal de ma circonscription,

si je leur dis qu'il y a une semaine on a terminé la construction d'une fabrique de cartes à jouer, et de plus, toujours dans la crainte de faire une mauvaise réputation à mon district...

Mlle MACPHAIL: Avons-nous l'air aussi vertueux que cela?

M. ODETTE: J'espère que non. Une brasserie a été mise en exploitation ces jours derniers, et je saurais gré à l'honorable député de Fort-William de ne pas l'oublier, lorsque la commission des liqueurs aura des commandes à placer. Enfin, et ce n'est pas la moindre, la Canadian Steel Corporation, succursale de la United States Steel Corporation, a établi deux importantes aciéries à Ojibway.

M. HEAPS: Cette compagnie veut-elle être protégée?

M. ODETTE: Je ne crois pas qu'aucun représentant de cette compagnie ait fait des observations à ce sujet. Quoi qu'il en soit, elle a annoncé la construction de ses usines à Ojibway pour la fabrication de l'acier au Canada.

M. GOTT: Il y a deux ans de cela.

M. ODETTE: Les membres de la gauche voudraient-ils l'établissement de fabriques de lainages dans ma circonscription? Les industries que j'ai mentionnées sont en activité ou sur le point de commencer leurs opérations. Voulez-vous que nous fondions des filatures, alors que, en 1926, l'American Woollen Company, des Etats-Unis, la plus importante manufacture de lainages du continent, a perdu 12 millions en une seule année?

Les membres de la gauche craignent que le consommateur ne profite pas de la réduction de la taxe de vente. Au cours de mes observations, l'an dernier, mon collègue de Rosetown (M. Evans) a demandé si le consommateur bénéficierait lui-même du dégrèvement de l'impôt sur les allumettes. Les allumettes ne sont-elles pas moins coûteuses qu'il y a un an? Je crois que la réduction de l'impôt sera à l'avantage du consommateur, probablement pas cependant pour des articles de 10 ou 25c. Une automobile dont le prix de gros est de 1,000 dollars peut être achetée à Ottawa à 10 dollars meilleur marché qu'avant le dépôt du budget. On a suggéré, et je crois que l'amendement le propose, d'abolir complètement cette taxe. L'an dernier, je me suis prononcé moi-même en faveur de ce dégrèvement complet. On demandera peut-être pourquoi cela n'a pas été fait. Je répondrai que c'est pour de bonnes raisons. Les détaillants et les marchands de gros sont encombrés d'articles, et l'abolition soudaine de l'impôt de vente leur ferait beaucoup de tort. Je crois, cependant, que la taxe de vente finira par disparaître avant que nos adversaires siègent sur les banquettes ministérielles.

La région d'où je viens approuve les propositions budgétaires. Ma propre circonscription d'Essex-Est semble voir ce budget d'un œil favorable, et elle représente joliment les sentiments du pays.

M. GOTT: L'honorable député veut-il me permettre une question? Il y a une douzaine de fois au moins qu'il dit "ma circonscription". Je tiens à lui faire remarquer qu'elle ne lui appartient pas à perpétuité, mais qu'il ne l'a qu'à bail.

M. ODETTE: Mais ce bail durera probablement plus longtemps que celui de mon honorable ami d'Essex-Sud (M. Gott).

M. GOTT: Il y a peu de sincérité dans cette remarque de l'honorable député d'Essex-Sud.

M. ODETTE: Je le répète, l'exposé budgétaire est bien vu dans mon comté, en grande partie agricole et industriel.

On a fort critiqué le budget, mais pas d'une manière sérieuse. Mes commettants oublient les questions de politique dès que les élections sont finies, et jamais on ne fait appel aux préjugés religieux. Le cultivateur et le manufacturier travaillent la main dans la main. Je pense que mon collègue d'Essex-Sud est aussi de cet avis.

M. GOTT: C'est la première observation réellement juste que vous ayez faite aujourd'hui.

M. ODETTE: Je regrette l'absence de l'honorable député de Toronto-Est (l'hon. M. Ryckman). Je ne discuterais pas avec lui la question de l'administration des restaurants, mais nos collègues ne savent peut-être pas tous qu'il est le président de l'une des plus considérables manufactures de caoutchouc du pays, et que les exploitants de cette industrie ont été félicités par le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) pour ne pas s'être retranchés derrière le tarif. C'est fort louable, mais pourquoi sa compagnie ne vend-elle pas ses pneus 8 ou 10c. de plus que les Américains, lorsque le caoutchouc et le coton bruts sont admis en franchise au Canada? Cet honorable député est président de la Dunlop Tire and Rubber Company. Qu'il me soit permis de citer les remarques de M. F. A. Seiberling, l'un des magnats de l'industrie du caoutchouc dans tout l'univers depuis un quart de siècle. M. Seiberling a récemment fondé une compagnie au Canada. Voici comment il s'exprime sur la nouvelle manière de vivre des Canadiens:

Il y a peu de temps, j'ai eu l'avantage de prendre part à l'établissement de la Seiberling Rubber Company of Canada, et de jouir de la

bienveillance des Canadiens à l'égard d'une nouvelle entreprise.

J'avais l'occasion d'observer la vie canadienne sur le vif et de comparer avec mes souvenirs d'une visite antérieure de quelques années.

Il me semble que la population canadienne n'est plus tout à fait la même, qu'elle s'est fait ce que j'appellerais une technique nouvelle de la vie. Elle travaille avec plus d'ardeur, met plus d'intensité dans ses amusements, voyage avec plus de rapidité, mène une vie plus remplie, plus féconde que jamais.

Il se peut que cela soit l'effet de l'atmosphère générale plus enfiévrée. Il se peut aussi que ce soit la conséquence d'un sentiment d'optimisme dû aux bonnes récoltes, à une expansion industrielle plus accélérée, à d'heureuses opérations minières.

Peut-être encore est-ce dû à l'espoir d'un avenir rempli de promesses, suscité par la prospérité actuelle.

Quelle que soit la cause, la raison, le Canada donne au visiteur une impression profonde de contentement, d'activité et de progrès solide, impression qui lui vaut l'admiration du monde entier.

Que les honorables députés mettent ces remarques en regard de celle d'un autre dirigeant l'industrie du caoutchouc, l'honorable député de Toronto-Est (M. Ryckman).

Ce débat a donné lieu à un grand étalage de nos inconvénients. Je crois qu'il est possible de remédier à un certain nombre. Pour moi, le grand remède c'est la coopération. L'honorable député de Lambton-Est (M. Fansher) qui a proposé le sous-amendement, entend, je présume, contribuer de son mieux au bien général et principalement de ses commettants. Or qu'a-t-il fait à propos des difficultés des producteurs de tabac dans la région sud-ouest d'Ontario? Les députés de cette région, indépendamment de leur allégeance politique, se sont unis pour aider les producteurs de tabac à disposer de leur récolte évaluée à neuf ou dix millions de livres. L'honorable député de Lambton-Est a été invité aux réunions convoquées pour trouver le moyen de s'y prendre. Les honorables députés d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) et Kent (M. Rutherford), libéraux, et de Essex-Sud (M. Gott) et de Essex-Ouest (M. Robinson), conservateurs, et moi nous nous sommes donné la main pour découvrir la solution, et la coopérative de tabac d'Ontario a été fondée. Voici un extrait d'une lettre d'un des directeurs de la nouvelle coopérative, dont je donnerai lecture simplement pour montrer à mes honorables amis de l'extrême gauche que tous les manufacturiers ne sont pas des brigands. C'est une lettre d'invitation urgente à assister à une réunion de la coopérative:

Il faut que vous veniez, car vous êtes regardé ici comme le père de la coopérative du tabac.

Mlle MACPHAIL: Cet agriculteur ne serait-il pas un libéral?

M. ODETTE: Je ne le crois pas.

[M. Odette.]

Mlle MACPHAIL: Il en a le ton.

M. ODETTE: Eh bien! il se peut que tous les agriculteurs de cette région soient libéraux. Voici où je veux en venir: Fabricants et hommes d'affaires devraient coopérer avec les cultivateurs, puisque, après tout, la prospérité industrielle dépend de l'état de l'agriculture. Que les honorables députés viennent visiter le comté d'Essex et ils constateront la vérité de mes paroles. Nous avons foi dans la coopération, dans l'union. Unité nationale, union entre les races, paroles qui reviennent souvent, Je demande l'union entre les classes, l'union professionnelle. Chez nous, la chambre de commerce des villes frontières coopère intimement avec le bureau d'agriculture du comté d'Essex. Chez nous, point de distinction entre les races, les croyances, les occupations, et je souhaite qu'il en soit ainsi dans tout le Dominion. Le Canada se porterait bien mieux si cet esprit de collaboration régnait davantage non seulement dans cette Chambre mais dans le pays tout entier.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dirai que l'exposé budgétaire a été bien accueilli dans ma circonscription et je crois qu'il en a été de même partout dans le pays. Si l'honorable ministre des Finances continue dans cette direction et diminue la taxe tous les ans, les honorables députés de la gauche n'auront pas raison de se presser pour déménager au pouvoir.

M. E.-J. GOTT (Essex-Sud): Lorsque l'honorable député d'Essex-Est (M. Odette) s'est plaint du peu de temps à sa disposition, monsieur l'Orateur, je me suis permis de l'interrompre pour lui dire qu'il n'irait pas jusqu'au bout de ses quarante minutes. Je le connais si bien, et son penchant à l'exagération.

Voici, pour commencer, l'impression, assez radicale peut-être, que me laissent les paroles de l'honorable député. Je l'assure que je ne suis pas traître à la tradition, et je pense que son discours de cet après-midi est l'un de ceux qui le feront pendre.

M. l'ORATEUR: J'espère qu'on ne doit pas prendre ces paroles à la lettre.

M. GOTT: C'est la déduction que je tire du discours de mon honorable ami, et je puis le lui faire savoir en tout temps; il sait bien ce que je veux dire. L'exposé budgétaire du ministre des Finances (l'hon. M. Robb) m'a causé un vif désappointement, car le Gouvernement a refusé d'examiner ou de reconnaître l'état de choses le plus alarmant et le plus malheureux qui ait jamais affligé l'industrie agricole dans l'ouest d'Ontario. Tout en possédant des renseignements exacts sur les circonstances déplorables dans laquelle se trouve

la culture du tabac dans l'Ontario occidental, le Gouvernement n'a rien fait. Le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) est venu visiter deux fois la région où se cultive le tabac, et le sous-ministre, M. Grisdale, y a fait trois ou quatre visites. Tous deux ont reconnu tout de suite la situation lamentable des cultivateurs de tabac dans cette région et surtout de ceux du comté que j'ai l'honneur de représenter. Ils ont eu l'occasion de rencontrer à Chatham cinq mille planteurs de tabac qui réclamaient du secours. L'assemblée principale eut lieu dans le théâtre qui contenait près de deux mille hommes, et l'on tint une autre assemblée dans la salle d'exercice militaire qui fut littéralement remplie par ceux qui n'avaient pu trouver place dans le théâtre. Je ne veux pas accuser le ministre de l'Agriculture de manquer de sincérité. Comme je l'estime et le crois sincère, je ne prétendrai pas qu'il veuille étayer sa situation politique sur les malheurs des autres, et je dirai la même chose des autres membres de la droite. Mais j'espère que s'il m'arrive jamais, durant mes années de service comme représentant du peuple, d'avoir à compter sur les malheurs d'autrui pour obtenir du succès, j'éprouverai une défaite ignominieuse.

M. HEPBURN: Expliquez-vous!

M. GOTT: Je vais expliquer quelques choses à l'honorable député d'Elgin-Est dans quelques instants.

M. HEPBURN: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de député d'Elgin-Est; il n'y a pas de circonscription de ce nom.

M. GOTT: Je suis bien disposé à répondre à des questions, mais l'honorable député n'a pas agi régulièrement quand il est intervenu. Il ne s'est pas levé.

M. HEPBURN: Où est l'honorable député d'Elgin-Est?

M. GOTT: Je demande pardon de m'être trompé quant au nom de la circonscription de mon honorable ami. Est-ce Elgin?

M. HEPBURN: Non; mon honorable fait encore erreur. Il ne connaît pas sa géographie. C'est Elgin-Ouest.

M. GOTT: La question en est une dans laquelle on ne devrait pas mettre de politique, et je suis désappointé de voir que certains membres de la droite...

M. McMILLAN: Je soulève la question de règlement.

Une VOIX: Taisez-vous!

M. l'ORATEUR: Quel est le point du règlement mis en question?

M. McMILLAN: L'honorable député lit son discours.

M. GOTT: La question en est une dans laquelle on ne devrait pas mettre de politique, et je suis désappointé de voir que certains membres de la droite qui ont pris une part si active à la campagne faite en faveur du tabac dans l'Ontario occidental n'aient pas voulu saisir l'occasion qui leur était offerte d'obliger le Gouvernement à tenir compte de la véritable situation. Je dis la véritable situation, car si ces honorables députés m'avaient appuyé comme je l'espérais et comme ils avaient l'occasion de le faire dans le débat sur le discours du trône, la cause aurait pu être présentée d'une façon tellement convaincante que le ministre des Finances aurait été forcé de reconnaître le bien-fondé de nos réclamations.

Je le demande à l'honorable député de Kent (M. Rutherford); je le demande à l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn); je le demande à l'honorable député de Norfolk-Elgin (M. Taylor) et je le demande à l'honorable député d'Essex-Est (M. Odette): Comment peuvent-ils expliquer à leurs commettants, pour qui leurs cœurs saignaient il y a à peine deux mois, comment peuvent-ils expliquer le silence qu'ils ont gardé dans cette Chambre? Le Gouvernement ne devait-il rien faire? Ma façon d'envisager la question ne paraît pas avoir eu l'approbation de ces collègues et j'ai compris que, me trouvant dans l'opposition, mes efforts seraient inutiles si je ne pouvais entraîner les représentants des comtés où se fait la culture du tabac à appuyer ou à combattre mes réclamations. Mais pas un mot. Ils parlaient bien fort sur les tréteaux politiques, mais rendus au Parlement, où l'on pouvait examiner le mal et y porter remède, ils sont devenus de simples spectateurs désintéressés.

Maintenant, permettez-moi de demander à ces honorables messieurs s'ils approuvent ou non les recommandations que j'ai faites au Gouvernement. Permettez-moi de leur demander de se prononcer sur les trois propositions suivantes que j'ai faites:

1. Etablissement d'un système plus général de mise en commun sur le marché;

2. Réduction des droits d'accise sur les cigares et les cigarettes;

3. Un droit d'entrée plus élevé sur le tabac séché à l'air chaud et autres tabacs importés de l'étranger.

Ce sont là les trois facteurs qui aideront à la solution du problème que présente cette industrie. J'ai demandé ces trois mesures consciencieusement, croyant chacune essentielle à la solution de nos difficultés.

Les droits d'accise sur les cigarettes sont énormes, si exorbitants que nous envoyons chaque année des centaines de mille dollars qui vont activer l'industrie d'un pays étranger, tandis que la contrebande bat son plein. Le manufacturier y perd, le producteur et l'ouvrier y perdent et notre argent sort du pays pour n'y jamais revenir; nos lois forcent le fumeur ordinaire de cigarettes des environs de la frontière à mépriser nos lois douanières. Les journaux ont publié de temps à autre des articles sur le désir de nos autorités canadiennes de coopérer avec le gouvernement américain pour ce qui est de certaines exportations, afin de faciliter l'observation plus rigoureuse de la loi aux Etats-Unis. Permettez-moi de dire à nos autorités que nous pourrions obtenir quelque chose en retour de cette bienveillance, si nous le demandions. Nous pourrions demander des concessions similaires et nous serions alors en mesure de savoir quels sont les Canadiens qui font des achats si considérables de cigarettes dans la ville de Détroit et ailleurs. Nous pourrions peut-être aussi obtenir des grands magasins à rayons des renseignements sur leurs meilleurs clients canadiens et sur l'importance de leurs achats. Les magasins à rayons de Détroit ont des salons, non pour l'usage spécial des Canadiens,—mais en réalité c'est tout comme,—où des Canadiennes, des femmes de la haute, changent ou cachent leurs vêtements nouvellement achetés dans le but de violer les lois douanières du Canada.

Revenant au budget trompeur, budget qui semble avoir eu Néron comme joueur de violon pendant que Rome brûlait, budget dans lequel je ne trouve rien qui puisse être de quelque assistance importante à aucune région du Canada,—je demande au ministre des Finances s'il a été guidé par les conclusions de la commission du tarif et jusqu'à quel point? La commission du tarif a-t-elle proposé une réduction des droits d'accise sur les cigares et les cigarettes? La commission du tarif a-t-elle recommandé un droit tarifaire saisonnier sur les fruits et les légumes? Dans l'affirmative, pourquoi le ministre n'a-t-il pas suivi les recommandations de la commission? La commission a recueilli de nombreux témoignages qui justifient l'imposition d'un droit raisonnable et saisonnier sur les fruits et les légumes. Si la commission n'a pas émis un avis en ce sens, après en avoir été priée et avoir recueilli tant de témoignages, je dirai qu'elle constitue un organisme dispendieux et absolument inutile que l'on devrait abolir. Si la commission n'a pas recommandé la réduction des droits d'accise sur les cigares et les cigarettes, après tous les témoignages entendus, je répète, monsieur l'Orateur, qu'elle est inutile et coûteuse et qu'elle nuit aux meilleurs intérêts de notre grand Dominion.

[M. Gott.]

Touchant les produits du tabac, je cite ce qui suit de l'Annuaire du Canada:

Produits du tabac

1901

Consommation du tabac, par tête: 2.375 livres.

Taxe sur le tabac, ar tête: $.86c. 4

Taxe par livre, par tête: $.36c. 4.

1926

Consommation du tabac, par tête: 3.468 livres.

Taxe sur le tabac, par tête: $3.11.8.

Taxe par livres, par tête: $.90c. 2.

Augmentation, de 1901 à 1926, de la taxe sur le tabac par livre par tête: $.53 c. 8, soit une augmentation de 148 p. 100.

Nous voyons donc ceci:

Augmentation de la taxe sur les spiritueux, par gallon, par tête; 53 p. 100.

Augmentation de la taxe sur le tabac, par livre, par tête: 148 p. 100.

Donc, le consommateur de tabac a été traité sévèrement, et le moment est venu, si l'on veut maintenir l'industrie du tabac dans ce pays, d'accorder quelque secours sous forme d'une réduction des impôts d'accise; autrement, le Gouvernement doit admettre qu'il se soucie peu d'une des plus importantes industries du pays. Je vais soumettre des statistiques pour démontrer l'importance de l'industrie dans son aspect manufacturier, et tenter de faire comprendre au ministre des Finances, si possible, dans quelle position désavantageuse les manufacturiers se trouvent en raison de ces droits exorbitants que prélève le gouvernement fédéral et que le ministre des Finances ne veut alléger à l'époque la plus difficile que cette industrie ait traversé.

On était apparemment optimiste dans l'automne de 1927 et le *Canadian Cigar and Tobacco Journal*, publié à Toronto, contenait dans son édition d'octobre ce titre flamboyant:

Les fabricants de cigares sont bien reçus à Ottawa et grands sont leurs espoirs.

Le seul défaut que je trouve à ce titre, c'est qu'il dit "reçus", au lieu de déçus". Voici l'article en question:

Il y a plusieurs années qu'on n'a pas eu autant de raison d'espérer une réduction de la taxe sur les cigares qui soit assez sensible pour permettre d'abaisser les prix et d'augmenter la consommation.

Les manufacturiers de cigares qui s'adressaient pour la première fois à la Commission du tarif lui ont présenté, mardi, le 20 septembre, leur thèse qui évidemment a été bien accueillie. A certains égards, c'était le plaidoyer le plus complet qu'ils aient jamais préparé et que la commission ait jamais reçu. Des statistiques puisées à différentes sources avaient été compilées par M. C. S. Richardson et formaient un état convaincant de la cause des fabricants de cigares, exposé bref, bien au point, logique et pourtant complet à tous égards.

Le plaidoyer même et les plans qui l'accompagnaient sont reproduits tels que présentés dans les cinq pages suivantes de ce numéro. Un petit détail indique le soin qu'on a pris pour que le plaidoyer porte. Les pétitionnaires avaient pris la peine de le faire imprimer, si bien qu'il y en avait une ample provision, non seulement pour les membres et les fonctionnaires de la Commission, mais aussi pour les représentants des départements des Douanes et des Finances, de même que pour les représentants de la presse.

L'exposé était si complet qu'il n'y eut pour ainsi dire aucune explication verbale à donner. Un débat général suivit, où il s'est agi des méthodes de procéder plutôt que des informations.

L'article est trop long pour que j'en continue la lecture.

L'industrie du cigare au Canada est revenue à son niveau de production d'il y a vingt-cinq ans; le nombre des fabriques a diminué de 60 p. 100; le commerce chancelle sous les charges économiques qui ont une réaction défavorable pour l'Etat et ses revenus. Telle est, en résumé, la situation actuelle du commerce des cigares au Canada. Par elle-même, cette industrie n'est pas en mauvaise posture, et pourtant elle est lentement étouffée par des conditions dont le contrôle lui échappe, conditions qui ont surgi en 1914, alors qu'on lui a imposé des taxes pour les besoins de la guerre, lesquelles taxes ont été haussées et continuées jusqu'à ce jour. Une revision de ces charges fiscales soulagerait grandement toute l'industrie, à partir du producteur jusqu'au manufacturier, sans affecter gravement le revenu de l'Etat. Le barème proposé par les manufacturiers, tout en n'étant pas radical, constitue une amélioration et contribuerait beaucoup à remettre l'industrie sur pied.

On a dépeint les conditions actuelles et l'on a soumis un projet d'amélioration. Les faits contenus dans ce double exposé parlent par eux-mêmes. D'une part, on a "une réduction de plus de 42 p. 100 depuis l'imposition de la taxe de guerre". En 1913, il y avait 253 fabriques de cigares; en 1927, il y en a 106 et les Canadiens ne fument en moyenne que le quart des cigares que fument les Américains. Plusieurs vieilles fabriques de cigares ont abandonné le commerce et les recettes de l'Etat ont beaucoup diminué. D'autre part, les droits américains ont été réduits de moitié en 1926 et la première année que la nouvelle taxe aux Etats-Unis a été mise en vigueur, il y a eu une augmentation dans leurs produits de 500 millions. Le tarif douanier a été réduit de 50 p. 100 et les recettes n'ont baissé que de 11 p. 100; les producteurs canadiens ont bénéficié de la diminution des impôts.

Voilà un exemple à l'appui de la demande de dégrèvement des fabricants de cigares et il existe des chiffres pour confirmer leurs dires. Les Etats-Unis, comme le Canada, ont cherché à augmenter leurs recettes en élevant les droits sur les cigares, mais en dépit de la situation comparativement favorable de ce commerce aux Etats-Unis, les impôts de guerre ont étouffé non seulement l'industrie, mais aussi le revenu de l'Etat. En 1926 le gouvernement américain effectua une réduction de 50 p. 100 et, aujourd'hui, les cigares qu'on fume aux Etats-Unis sont frappés d'une taxe par mille inférieure à celle d'il y a quinze ans.

Ayant pour appuyer leur demande ce précédent et les chiffres incontestables du département du Revenu national qui indiquent une diminution de 294,772,000 à 173,912,000 entre 1913 et 1927, les fabricants de cigares ont soumis à la Commission du tarif une longue liste de desiderata, tous raisonnables. Je ne puis les faire consigner au Hansard. Je n'ai pas le temps de citer le dossier, mais on les trouve dans le plaidoyer remis à cette merveilleuse institution qui s'appelle la Commission du tarif.

Depuis le commencement du siècle, la production des cigares au Canada a subi des fluctuations énormes, variant de 141 millions en 1901 à un maximum de 294 millions pour redescendre ensuite à 166 millions. Voici les chiffres:

1901	141,096,000
1902	151,780,000
1903	168,290,000
1904	180,485,000
1905	186,110,000
1906	193,827,000
1907	154,253,000
1908	200,133,000
1909	192,105,000
1910	205,820,000
1911	227,585,000
1912	252,718,000
1913	294,772,000
1914	288,220,000
1915	236,867,000
1916	207,648,000
1917	239,752,000
1918	254,446,000
1919	223,295,000
1920	270,108,000
1921	214,263,000
1922	176,983,000
1923	182,677,000
1924	195,662,000
1925	166,851,000
1926	173,477,000
1927	173,912,000

En 1914, immédiatement après que le Canada fut entré dans la guerre mondiale, les impôts ont été augmentés pour la première fois. On a augmenté de $1 la taxe qui était alors de $2 par mille. Cela a duré trois ans, puis, en 1917, la taxe a été doublée et portée à $6 du mille. C'était encore une mesure directe de guerre, ainsi spécifiée et imposée comme telle. Dans le budget de 1922, le droit

d'accise a été de nouveau réduit à $3 par mille, mais on a alors imposé les charges additionnelles d'accise qui sont maintenant en vigueur. Actuellement, tous les cigares, sauf ceux de 5c.,—cigares qui se vendent aux commerçants à moins de $40 du mille,—payent une taxe plus élevée à cause de la taxe de ventes qui est imposée dans ses divers degrés sur le prix des cigares, droits payés.

Cette commission, imaginée par le Gouvernement pour esquiver ses responsabilités, la commission du tarif, a aussi entendu les demandes des fabricants de cigarettes qui veulent une diminution de taxes et cette diminution est la seule manière de faire cesser la contrebande des cigarettes américaines. La question est de savoir si le Canada veut venir en aide aux détaillants ou s'il préfère que ses plus paisibles citoyens violent la loi. C'est dans ce dernier sens que le tarif agit, des milliers de femmes, aussi bien que des hommes, des jeunes gens et des jeunes filles, ont délibérément violé les lois douanières en passant des cigarettes en contrebande. Cela se fait tous les jours, à tous les ports d'entrée et sans causer de tort à personne, sauf au détaillant canadien. Il ne gagne pour ainsi dire rien sur les cigarettes canadiennes et il perd de l'argent à cause de la contrebande américaine.

La Marine commerciale du Canada fait concurrence aux vapeurs des autres pays sur une base de prix et on fait tous les efforts possibles pour baisser les prix afin d'avoir la clientèle. Le même principe devrait s'appliquer à tous les ministères; un département ne devrait pas avoir à supporter les fardeaux ou l'insuffisance des autres. Mais cet état de choses existera tant que la taxe causera au pays même des prix tellement plus élevés que ceux d'un autre pays, que les cigarettes de ce dernier seront préférées et que les citoyens deviendront contrebandiers pour se les procurer.

Les rapports du bureau de la Statistique indiquent qu'en 1923 il y avait 148 manufactures de tabac au Canada employant 8,700 personnes et que la valeur du rendement était de $59,840,010. Voici un tableau indiquant les frais totaux d'exploitation des 148 manufactures qui ont fait une déclaration:

Prix d'achat des marchandises—			
Feuilles de tabac importées	$ 9,415,291		
Feuilles de tabac du pays	4,519,690		
Tout autre tabac	21,236		
Total en tabac vert		$13,956,217	
Autres ingrédients		816.487	
Coût total des marchandises employées			$14,772,704
Frais de fabrication—			
Appointements	2,956,689		
Salaires	4,610,984		
Combustible	135,001		
Divers	5,982,407		
Coût total de la fabrication			13,685,081
Enveloppes, contenants, etc.—			
Plomp et papier d'étain	276,775		
Papier à cigarettes et bandes de cigares	172,854		
Boîtes à cigares	540,311		
Boîtes pour l'expédition	319,089		
Boîtes, cartons, enveloppes, étiquettes	766,358		
Autres articles divers	103,387		
Coût total des enveloppes et contenants.			3,178,774
Droits de douane et d'accise—			
Droit de douane sur le tabac en feuilles importé	6,208,399		
Droit d'accise sur le tabac en feuilles domestique	31,181		
Droit d'accise sur le tabac apprêté	322,954		
Droit d'accise sur le tabac à fumer	2,591,017		
Droit d'accise sur le tabac à chiquer et à priser	1,447,312		
Droit d'accise sur les cigares	915,116		
Droit d'accise sur les cigarettes	13,884,488		
Total des droits de douane et d'accise			25,400,467
Coût total du tabac fabriqué			$57,037,026

Un droit plus élevé pourrait éliminer le premier article du dernier groupe, le tabac en feuilles importé au montant de $6,208,399. Il n'y aurait plus d'importation et nos producteurs récolteraient cette variété.

Quelques VOIX: Plus fort.

M. GOTT: Ce n'est pas une interruption intelligente. Je regrette que les députés libéraux de l'Ontario occidental adoptent pareille attitude au sujet d'une question aussi grave.

M. HEPBURN: Quelle était l'interruption?

M. GOTT: Je ne l'ai pas saisie, elle n'était pas intelligible.

M. HEPBURN: Alors, de quoi vous plaignez-vous?

Un MEMBRE: Elle n'était pas même sensée.

M. GOTT: Mon honorable voisin dit qu'elle n'était même pas sensée. Je poursuis. Les capitaux placés dans cette industrie sont évalués à $44,348,333. Sur ce chiffre, l'actif fixe, tels la terre, les bâtisses, les dépendances, les instruments et l'outillage, ne représente que $8,213,094. Le reste, $36,133,239, est constitué par la matière en main, la marchandise en voie d'être traitée, l'encaisse, et les comptes d'affaires et d'exploitation.

Les statistiques suivantes de l'année 1925 donnent une certaine idée du prix que paye le fabricant pour la feuille à l'état brut et des prix qu'il reçoit:

	Livres utilisées	Prix payé	Prix par livre
Tabac en feuilles importé à l'état brut	15,234,855	$ 9,415,291	61 c. .8
Tabac domestique en feuilles à l'état brut	15,259,693	4,519,690	29 c. .6
	30,494,548		

Produits	Livres fabriquées	Valeur	Valeur par livre
Tabac à chiquer (en tablettes)	5,707,632	$ 5,711,878	$1.0007
Autre tabac à chiquer	356,671	372,372	
Tabac à fumer (en tablettes)	3,134,342	3,393,820	1.0827
Tabac à fumer (en paquets)	11,247,195	13,595,674	1.2088
Tabac à fumer (en torquettes)	55,348	27,248	.4923
Tabac à fumer (en feuilles)	4,015,006	1,272,575	.3169
Autre tabac à fumer	19,000	7,760	.4084
Tabac à priser	724,429	872,985	1.2050
Cigares (quantité)	174,286,000	10,442,351	.0599 chacun
Cigarettes (quantité)	2,079,036,000	23,964,031	.0115 chacune
Filaments et retailles		25,425	
Tous autres produits		153,891	
Total		59,840,010	

Les valeurs indiquées sont comme de raison les valeurs pour le fabricant. Le prix payé par le consommateur comprend ces valeurs plus les frais de distribution dans le commerce du gros et de détail. L'annuaire du Canada fixe notre consommation de tabac à 3.12 livres par tête de la population.

Comme l'indiquent les chiffres cités, les frais de fabrication du tabac au Canada en 1923 se sont montés à $57,037,026. Les droits de douane et d'accise acquittés par les fabricants, cette même année, ont rapporté $25,400,467, et les droits sur les seules cigarettes, $13,884,488. Cela ne comprend pas les importations de tabac apprêté.

Il s'est fabriqué 2,079,036,000 de cigarettes du Canada durant les 12 mois de 1925. On estime que pendant la même période il s'est fait des Etats-Unis au Canada une importation de 750 millions de cigarettes en contrebande. Ce n'est pas un calcul officiel, mais simplement un état approximatif fait par une personne qui prétend avoir des renseignements confidentiels. Il n'y a pas moyen d'estimer au juste quelle est la consommation illégale de cigarettes au Canada.

Voici les droits de douane sur le tabac importé au Canada:

(Droits d'importation sur le tabac entrant au Canada)

Droit sur le tabac en feuilles non écôtées, 40 c. par livre.

Droit sur les cigarettes, $4.10 par livre, plus 25 p. 100 de la valeur facturée.

Droit sur les cigares par livre plus 25 p. 100 de la valeur facturée.

Droit sur le tabac à fumer, 95 c. par livre.

Droit sur le tabac à mâcher ou en tablettes, 90 c. par livre.

Droit sur le tabac à priser, 90 c. par livre.

Les droits d'accise sur le tabac manufacturé sont les suivants:

(Droit d'accise sur le tabac manufacturé.)

Sur le tabac à fumer mélangé, 20 c. par livre.

Sur les cigares, $3 par mille.

Sur les cigares en boîtes de 5-6, $4 par mille.

Sur les cigarettes pesant moins de trois livres par mille, $6 par mille.

Sur les cigarettes pesant trois livres ou plus par mille, $11 par mille.

Une taxe de vente de 5 p. 100 est perçue sur tous les tabacs. Sur le tabac manufacturé au pays, la taxe est perçue sur la valeur en

gros. Sur le tabac manufacturé à l'extérieur la taxe est perçue sur le prix coûtant de la marchandise après le paiement des droits.

Voilà, monsieur l'Orateur, un tableau général mais nullement compliqué, du problème du tabac au Canada actuellement, pour ce qui regarde le fabricant et les autres. Le temps ne me permet pas de donner plus de détails, mais toute l'industrie du tabac au Canada, à partir du planteur jusqu'au consommateur, est gênée et restera ainsi au détriment des meilleures fermes du Canada, à moins que le Gouvernement n'agisse immédiatement, ce qu'il devra faire par décret du conseil puisqu'il n'a pas voulu le faire dans l'exposé budgétaire.

Au cours du débat sur le discours du trône et sur ce budget chimérique, j'ai énuméré quelques-uns des maux du cultivateur, du fabricant et du consommateur, mais avec la collaboration du Gouvernement, toutes ces difficultés peuvent être surmontées

Que l'on me permette de suggérer sincèrement ce qui suit comme ligne de conduite à tenir: Empêcher d'entrer le tabac américain en feuilles au moyen d'un droit élevé; augmenter le rendement des cigares canadiens par une diminution de l'accise; conserver au Canada son commerce de cigarettes canadiennes par une réduction de l'accise sur les cigarettes, ce qui tendrait à éliminer la contrebande de la cigarette, augmenterait le chiffre d'affaires du fabricant, donnerait plus de travail aux ouvriers, et un bien meilleur marché pour le planteur de tabac. Si on faisait cela, on emploierait annuellement 40,000,000 de livres de tabac canadien dans les manufactures canadiennes, ce qui équivaut à la plus grande récolte jamais produite au Canada; notre production croissante d'année en année pourrait être expédiée sur le marché britannique sur lequel nous pourrions nous installer solidement en produisant un tabac qui y est déjà fort prisé.

J'ai l'honneur, monsieur l'Orateur, de représenter dans cette Chambre une communauté de cultivateurs, le comté le plus progressif du Canada, où la culture est intense et diverse plus que n'importe où ailleurs au pays. Parlant au nom des cultivateurs d'Essex-Sud, dont l'existence dépend de la protection et dont le progrès a été sérieusement gêné par la concurrence injuste des marchandises bon marché venant des Etats-Unis, je demande tout spécialement au Gouvernement une plus grande mesure de justice et d'équité pour mon comté, où les fermes ont une valeur plus grande que n'importe quelle autre au Canada, sans exception. On a permis aux produits laitiers américains de chasser les produits laitiers canadiens. Nos légumes et nos fruits périssent sur place, tandis que nos marchés reçoivent des Etats-Unis des marchandises qui payent en droit de douane seulement le tiers de ce que cela nous coûte pour fournir leur marché. La perte pour les cultivateurs canadiens se chiffre dans les millions de dollars par année, et l'industrie est compromise par cette concurrence injuste. La conservation de notre marché pour les produits maraîchers signifie pour une grande partie du peuple canadien un pouvoir d'achat plus grand, se chiffrant dans les millions de dollars, ce qui est à l'avantage du pays tout entier. Le consommateur et le producteur en profitent et, dans certaines parties du pays, ils peuvent acheter directement du cultivateur, éliminant l'intermédiaire et obtenant un produit fraîchement tiré du jardin. Les cultivateurs du comté d'Essex ne cherchent pas à exploiter nos marchés au détriment du consommateur, mais prétendent avoir le droit de mettre des légumes et des fruits sur la table du consommateur canadien.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. GOTT: L'état de l'Ohio a inauguré récemment un système connu sous le nom de système d'aide à l'agriculture. Ce système, qui a été proposé par la fédération des bureaux de fermes de l'Ohio, me paraît très intéressant. En outre, il est appuyé par "l'Ohio State Grange". Le plan préconisé vise à placer l'agriculture sur un pied d'égalité. On lui attribue les avantages suivants:

1° Il permettra aux cultivateurs de tirer un bénéfice des récoltes où il y a excédent de production;

2° Il gênera la surproduction;

3° Il protégera contre la concurrence;

4° Il ne favorisera aucun groupe de cultivateurs au détriment des autres;

5° Il ne demandera pas l'établissement d'un organisme compliqué pour son administration;

6° Il encouragera la vente coopérative;

7° Il protégera la trésorerie et les coopératives contre les pertes.

Je vais donner un aperçu de ce plan de l'Ohio et je suggérerais qu'on le mette à l'étude afin d'en découvrir les avantages, dans l'intérêt de l'agriculture au Canada:

1. Une commission fédérale des fermes, ayant le secrétaire de l'Agriculture à sa tête, sera chargée (comme la commission fédérale de réserve) d'assurer la stabilisation des marchés et de la surveillance générale des autres commissions. Elle aura aussi la charge des fonds votés pour aider à la vente des produits.

2. La commission fédérale instituera des conseils consultatifs pour chaque denrée; les membres de ces conseils seront choisis par les coopératives reconnues. Ces conseils seront chargés de colliger les faits relatifs à chaque denrée et à les présenter au public et aux agriculteurs.

3. L'on organisera des corporations chargées de la stabilisation du prix des denrées, dans le cas de chacune de celles-ci, afin de centraliser le contrôle et la responsabilité. Ces corporations seront formées des coopératives vendant ces denrées et les membres en seront choisis par les coopératives ayant souscrit au capital de la corporation de stabilisation du prix des denrées.

4. Il y aura un fonds de roulement de 300 millions de dollars; 50 millions seront prêtés aux coopératives pour l'achat d'outillage, ou prêtés sur la garantie de propriétés réelles déjà détenues par les coopératives; 250 millions seront prêtés pour l'achat des produits de la ferme par les corporations de stabilisation, subordonnément à l'approbation de la commission fédérale des fermes.

6. La commission fédérale des fermes devra établir la moyenne annuelle de la production des denrées agricoles dont les Etats-Unis ont un surplus pour l'exportation, ainsi qu'une estimation de la production pour l'année en cours. La pleine somme des obligations ne sera utilisée que pour les années où le surplus atteindra ou dépassera la moyenne. Quand la commission fédérale des fermes estimera que la production annuelle est au-dessus de la moyenne, le produit entier des obligations sera réduit proportionnellement à l'excédent de la production de l'année sur la moyenne annuelle.

7. Tous les produits agricoles importés en concurrence avec les produits agricoles des Etats-Unis, soit directement, soit indirectement, seront sujets à des droits d'importation suffisamment élevés pour protéger les produits domestiques, et donner en même temps des revenus qui aideront au remboursement des débentures émises.

8. L'on nommera une commission du tarif, ou quelque autre organisme, chargée d'établir l'augmentation approximative du prix de revient des produits animaux, causée par le recours aux émissions d'obligations. Le président aura le pouvoir d'augmenter le tarif sur ces produits animaux proportionnellement à l'augmentation du coût de la production causée par l'émission d'obligations.

La prospérité dont la population de l'Ouest a pu jouir n'est pas due au libre-échange, aux remaniements du tarif, ou à l'abaissement des droits, mais à la protection. L'Ouest et toutes les autres régions agricoles du Canada ont actuellement besoin, non pas d'une diminution du tarif, mais de l'augmentation de certains droits et de la protection des produits de la ferme et du travail de l'agriculteur.

Si l'agriculture a quelque importance au Canada, il y a lieu de conserver, de retenir et de protéger les produits agricoles et le fruit du travail du cultivateur, en adoptant une politique semblable dans ses effets à celle de notre plus proche concurrent, les Etats-Unis. En 1924 seulement, nous avons importé des Etats-Unis pour $494,349,000 de produits agricoles et alimentaires et, malgré cela, le cultivateur canadien ne se dresse pas pour exiger ses droits et demander que l'on fasse cesser ces importations, au moins dans une certaine mesure. Ces énormes importations consistent en produits agricoles et alimentaires qui auraient pu être cultivés au Canada si nous avions eu un système de protection pour les cultivateurs.

Un grand nombre de fermiers canadiens ont adopté une mauvaise tactique. Il est temps qu'ils commencent à comprendre que la protection leur offre la seule méthode de corriger les conditions dans lesquelles ils se débattent. Jusqu'à présent, on a demandé des remaniements tarifaires de nature à ruiner les industries de nos grands centres et qui n'offrent pas le moindre commencement de solution aux problèmes de la plus importante industrie de notre pays.

L'Ouest est la terre promise, la plus belle région du plus grand dominion de l'empire le plus immense qui ait jamais existé et je dis à sa population: Ne vous laissez pas égarer par de fausses conclusions. Etudiez vos objectifs économiques au point de vue d'un progrès sûr, certain et de bon aloi, qui ouvrira la voie au développement industriel. C'est ainsi que l'Ouest du Canada pourra devenir la partie la plus active, la plus occupée et la plus progressive du pays, libre de toute dissension, contente d'être et de demeurer la ruche de l'industrie. Il prendra et conservera sa place parmi les plus importantes régions industrielles, commerciales et progressives de l'empire britannique; il fournira directement et sans longs parcours le charbon des riches mines de la province de l'Alberta.

M. GROTE STIRLING (Yale): Je ne me propose pas de parler longuement des propositions budgétaires, sauf, en passant, pour exprimer la satisfaction des producteurs d'oignons qui, en vertu du nouveau régime, pourront importer en franchise les plants d'oignons. On avait réclamé cette disposition parce qu'on ne produit pas au pays ces plants menus, pas plus gros qu'un brin d'herbe. Ils poussent sous un climat plus chaud. On les emploie à la place des graines de semence, lesquelles ne sont pas admises en franchise. Ils servent à la plantation d'un certain nombre d'acres de la région où se cultive l'oignon, dans les vallées du sud de la Colombie-Anglaise, en vue de pouvoir vendre des oignons de bonne heure et, de la sorte, réduire la quantité qu'il faut mettre sur le marché à l'époque de la récolte principale, en septembre ou octobre.

La mise sur le marché de nos produits sujets à s'avarier est toujours la question la plus épineuse. On a réalisé quelque progrès, en ces dernières années, mais tant qu'on n'aura pas fait disparaître ces difficultés, le producteur ne pourra pas gagner convenablement sa vie, et l'on ne pourra pas augmenter lucrativement l'exploitation existante. On ne se demande plus si les fruits et les légumes peuvent pousser dans le sud de la Colombie-An-

glaise, puisqu'on l'a constaté aux expositions provinciales, fédérales ou impériales. On a même démontré, à plusieurs reprises, que la meilleure pomme de dessert de l'empire britannique provient de cette région. Mais nous n'avons pas encore surmonté toutes les difficultés. La coopération a été cause de certains progrès; mais, précisément parce que les coopératives ont été fortement encouragées et que les expéditeurs particuliers n'ont été chargés de la vente que d'une partie minime de récolte, une part trop considérable des difficultés de la mise en vente repose sur les expéditeurs des coopératives. Prenons un exemple.

Les trois provinces des Prairies ont toujours constitué le marché domestique de la Colombie-Anglaise et les expéditeurs particuliers, bien que chargés de la moindre partie de la récolte, ont toujours cherché à se défaire de leurs denrées dans ces provinces plutôt que de les exporter. Par exemple, nos pommes doivent être expédiées vers la côte du Pacifique, puis, par bateaux, vers le canal de Panama et enfin vers l'Europe où elles doivent soutenir la concurrence des pommes des trois états de la côte du Pacifique. La région où l'on cultive les fruits, dans les états de Washington, Idaho et Orégon, n'est qu'un prolongement de la même région de la Colombie-Anglaise. Ces états produisent sept fois plus que nous et nous devons combattre leur rivalité, en Europe. Par conséquent, l'expéditeur particulier, qui n'a qu'une petite quantité de produits à vendre, réussit presque toujours à s'en débarrasser sur le marché plus avantageux des Prairies, laissant aux coopératives, qui ont une si grande quantité de denrées à placer, une part trop considérable du fardeau.

On a réalisé quelque progrès aussi par le moyen de conversations entre les coopératives et les expéditeurs particuliers; mais les ententes ainsi conclues pêchaient toujours sur un point, c'est-à-dire qu'il n'existait pas de sanctions. Néanmoins, en 1925 et 1926, les coopératives et les indépendants les plus importants ont agi de concert; mais dès qu'on était arrivé à une entente satisfaisante relativement à la vente au pays, les plus indépendants de tous, c'est-à-dire un producteur-expéditeur n'ayant à vendre qu'un ou deux chargements de wagons ou, pis encore, plusieurs expéditeurs de très petites quantités, expédiaient leurs wagons vers ces endroits qui avaient fait l'objet d'une répartition bien ordonnée et le chaos en résultait. On tentait, par télégramme, de faire dévier ces wagons, mettons, vers Swift-Current ou au nord d'Edmonton; mais, dans ces endroits, on attendait une quantité suffisante de fruits et la confusion s'y produisait aussi. Le seul moyen de réussir est par la mise en vente rationnelle des denrées. La vente désordonnée n'a jamais été avantageuse pour aucune partie de l'industrie et le malheur est que, presque toujours, le producteur supporte le résultat du gaspillage.

L'hiver dernier, on a expérimenté une nouvelle méthode. Je désire parler brièvement, parce que, sans avoir un rapport étroit avec l'objet de nos délibérations, elle s'y rapporte plus ou moins, et parce qu'on l'a critiquée, surtout, à mon sens, par suite d'ignorance. Une loi de la législature de la Colombie-Anglaise a établi une fédération d'expéditeurs. Cette loi n'était pas d'initiative ministérielle. Le projet en avait été déposé par un député. On l'a étudié avec soin; la législature lui a donné sa forme définitive et il a été adopté à une majorité considérable. On a bien fait, à mon sens, de ne pas tenter d'appliquer la loi à d'autres denrées, tel que le lait. Cette méthode était le résultat des efforts des producteurs de fruits de la vallée de l'Okanagan et il aurait été malheureux d'étendre la portée de la loi à d'autres denrées sujettes à s'avarier, car elle ne constituait qu'une expérience.

La fédération des expéditeurs nomme deux des membres d'un comité de direction de trois; l'un représente le mouvement coopératif; l'autre, les expéditeurs indépendants et le troisième membre, qui est aussi le président du comité, est nommé par le gouvernement provincial. Au cours des quelques minutes que j'ai à ma disposition, je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails en ce qui regarde cette mesure; cependant, je définirai les principales fonctions qu'exerce le comité et qui sont triplées de leur nature. En premier lieu, le comité de direction délivre des permis aux expéditeurs de fruits et de légumes dans les limites de la zone où il exerce sa juridiction et sans lesquels personne ne peut expédier ses produits; en second lieu, le comité dirige la distribution des récoltes; troisièmement, après un examen très soigneux, il annonce à quel prix minimum chaque variété de fruits et de légumes sera offerte en vente sur les marchés.

Et il est évident que le comité doit accomplir une somme de travail très considérable avant d'être en mesure de se prononcer définitivement sur ces questions. Or, c'est incontestable pour moi, le principal mérite du succès qui a couronné les efforts du comité pour ses opérations de la première année revient de droit à l'honorable F. M. Black, l'ex-trésorier provincial du Manitoba, qui a été appelé au poste de président du comité par le gouvernement de la Colombie-Anglaise. Avec ses collègues, M. Black s'est installé dans les

bureaux vides,—sauf pour ce qui est du mobilier, de l'encre et du papier,—à Kélowna, le 31 mai 1927. C'est là que les commissaires ont élaboré leurs plans pour créer un organisme et tenter d'infuser une certaine dose de confiance à l'industrie fruitière dans son ensemble—y compris le producteur, le courtier, le grossiste, le détaillant et le consommateur.

Les commissaires se livrèrent à un examen approfondi du territoire d'où ils tireraient les produits ainsi que des débouchés sur lesquels ils pourraient compter pour les écouler. Et il ne s'en tinrent pas aux calculs approximatifs qu'ils avaient faits, de la moisson; ils les revisèrent constamment de semaine en semaine et de mois en mois de façon à les adopter aux conditions climatériques et d'autre nature. Or, le fonctionnement de ce comité de direction a été si parfait durant cette première année de son existence que l'industrie fruitière a pris sans tarder un regain de confiance.

L'inauguration du système a grandement contribué à régulariser la vente des produits. Et afin de vous faire saisir le véritable sens de cette expression, je ferai observer que le comité a établi certains centres de distribution dans les trois provinces des Prairies. Si nous prenons Régina comme l'un de ces centres types pour la distribution des fruits à toutes les régions avoisinantes, en vertu du système antérieurement en vigueur, l'on aurait expédié un certain nombre de wagons, disons de McIntosh, à intervalles réguliers. Sous le régime de la confusion qui prévalait par les années passées, dès qu'une entente de cette nature avait été conclue, un expéditeur indépendant, un producteur-expéditeur ou un commerçant quelconque qui n'avait cure de la prospérité générale de l'industrie fruitière, expédiait quelques chargements supplémentaires et le marché se trouvait bouleversé. L'inauguration du nouveau régime a mis un terme à ces bouleversements pour l'excellente raison que le comité de direction fait savoir à l'expéditeur quels fruits il doit expédier; la date à laquelle il doit le faire et le prix minimum qu'il touchera. Il s'ensuit que le courtier est au fait de la variété de fruits qu'il doit recevoir et du moment que le commissionnaire sait à quoi s'en tenir, quant à la quantité et au prix, il n'a pas peur d'aller de l'avant, car il sait qu'il n'arrivera pas d'autres fruits en consignation.

Il est extrêmement difficile de calculer exactement les prix que le consommateur à payés durant la dernière saison et de les comparer avec les prix en vigueur pour les autres années. J'avais espéré être en mesure de consigner au hansard un tableau comparatif à ce sujet; cependant, les diverses variétés de fruits et de légumes sont en si grand nombre et le volume de ce commerce a subi de telles fluctuations d'année en année que je me suis rendu compte qu'il est absolument impossible de comparer une année à l'autre. Cependant, je ne m'éloigne guère de la vérité en affirmant que les consommateurs de la Colombie-Anglaise et du Canada en général, en 1927, ont payé en moyenne les mêmes prix qu'au cours des quatre années précédentes, bien que les producteurs aient touché des prix un peu plus rémunérateurs.

Une autre preuve que les prix exigés ne sont pas excessifs nous est fournie par les quantités de fruits de la Colombie-Anglaise qui ont été écoulées sur les marchés des autres provinces l'année dernière. Ces chiffres ne tiennent compte que des pommes, car il est impossible d'inclure les autres fruits et les légumes dans cet état. Voici: la Colombie-Anglaise, 264,971 boîtes de pommes; l'Alberta, 550,992 boîtes; la Saskatchewan, 693,077 boîtes; le Manitoba, 355,175 boîtes; l'Ontario, 177,994 boîtes; le reste du Canada, 108,250 boîtes, soit un grand total de 2,150,459 boîtes de pommes qui ont été écoulées sur les marchés du Canada. Nous avons exporté environ 596,250 boîtes de pommes, ce qui représente environ 20 p. 100 de notre recette globale. Pour 1927-1928, nos exportations de pommes sont bien moins considérables que par les années passées, mais c'est tout au bénéfice du producteur. Certaines critiques à l'adresse du nouveau système de vente inauguré cette année sont tombées des lèvres du président de la commission consultative du tarif et de l'impôt. L'une des assertions les plus risquées qu'il a faites, c'est que le nouveau système élimine la concurrence. Or, je ne suis pas du tout disposé à admettre cela. En premier lieu, si le mouvement coopératif des dernières années avait été appuyé par la totalité des cultivateurs, à peu près, les prix auraient tout aussi bien pu être réglementés sous ce régime d'union qu'ils le sont par ce comité de direction, et je doute fort que l'on eût pu dire d'un mouvement coopératif inauguré parmi un groupe de cultivateurs qu'il réglementât les prix de façon à faire du tort au consommateur. Je ferais également observer que la province d'Ontario ne demande qu'à voir, comme conséquence de ce comité de direction de la Colombie-Anglaise, ce produit se vendre plus cher dans les provinces des prairies, car Ontario se trouve à proximité de nous et pour cette raison, dis-je, cette province ne demande qu'à pouvoir écouler ses produits sur nos marchés.

Je voudrais bien que ceux qui ont à redire contre nos efforts pour venir en aide au producteur se rendent bien compte de notre objet.

Il s'agit pour nous d'un problème assez important. Nous cherchons à écouler, autant que faire se peut, les produits périssables qu'il nous faut transporter à de grandes distances et à des prix élevés en conséquence, en leur assurant la protection voulue contre la chaleur en été et le froid en hiver, et les distribuer sans qu'il y ait encombrement ou insuffisance sur le marché, de façon que lorsque ces produits arrivent à destination, le consommateur en soit satisfait au triple point de vue de la qualité, du prix et de la variété. A mon sens, on ne saurait laisser passer inaperçue une démarche aussi courageuse que celle que je viens de mentionner, c'est-à-dire la création de ce comité de direction dont on a fait l'essai et c'est aussi chose digne de remarque que, dans l'espace de six mois, ce comité soit parvenu à établir un organisme d'un genre tout à fait nouveau, ait pu diriger la distribution des fruits et des légumes de toute une saison en quantités fort importantes et qu'il ait réussi à faire renaître dans toute cette industrie la confiance qui lui était si indispensable.

Pour m'arrêter un instant à des questions d'ordre plus général qui se rattachent à l'exposé budgétaire, il me semble que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) après avoir ainsi saisi la Chambre de ce nouveau programme fiscal, doit trouver amusant de siéger ici d'un jour à l'autre et d'entendre les reproches qu'on lui adresse de tous côtés à propos de son budget. Il entend le cultivateur réclamer le relèvement de l'impôt sur le revenu. Règle générale, le cultivateur se préoccupe fort peu de cet impôt. Plusieurs jours avant qu'il fasse son exposé budgétaire, le Ministre voit, par les journaux de Montréal, dans quelle proportion les industriels désirent voir diminuer l'impôt sur le revenu, les manufacturiers prétendant que, le cultivateur n'acquittant qu'une faible partie de cet impôt, aucune raison n'existe pour leur en faire acquitter une aussi forte part. Il entend le cultivateur qui réclame l'abolition complète de la taxe de consommation. Sur tout ce qu'il achète en fait de vêtements pour lui-même, sa femme ou ses enfants, le cultivateur est obligé de contribuer d'un certain montant au revenu national. D'un autre côté, le manufacturier veut savoir du ministre des Finances s'il se propose de diminuer la taxe de consommation, de l'abaisser insensiblement afin de ne pas déprécier les marchandises qu'il a en magasin et de façon que le fléchissement des prix qui s'ensuivrait soit bien minime. D'autre part, le consommateur demande sa suppression complète d'un seul coup afin d'obliger le manufacturier à le faire bénéficier de la diminution de la taxe. Et ainsi, le ministre des Finances entend ces diverses réclamations qui lui sont adressées et il se dit en lui-même entre autres choses: quel étrange assemblage que le parti libéral, parti dont les assises peuvent en quelque sorte se comparer à celles de la statue que Nabuchodonosor vit en songe et dont les pieds étaient partie de fer et partie d'argile. Quarante députés de la province de Québec ont signé une requête réclamant une plus grande mesure de protection pour les produits maraîchers et les pommes de terre; ils voulaient les droits protecteurs relevés au niveau de ceux du tarif américain. Ils n'ont pas obtenu cette protection; les droits d'application saisonnière n'ont jamais été abaissés; aucun rapport n'a été soumis à ce sujet. Le Gouvernement semble faire bien peu de cas, à la vérité, des rapports soumis par la commission du tarif. D'après le dossier déposé à la demande de l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) nous constatons que, parmi toutes les questions dont il s'agit dans le rapport, le Gouvernement n'a tenu compte que d'une seule dans ses propositions budgétaires. Je me demande si cela doit s'expliquer par la difficulté qu'il y a d'en arriver à une conclusion, difficulté notée par le président dans son rapport. Il dit:

> Il est difficile d'en arriver à une décision sur ce que, d'après le décret du conseil, nous sommes censés conseiller au ministre.

Afin de surmonter cette difficiulté, il estime que le meilleur moyen de conseiller le ministre consiste à accompagner les demandes ainsi transcrites d'un simple "commentaire explicatif". Quelle expression implacable que ces mots "commentaire explicatif"! On conçoit facilement qu'une réclamation particulière puisse être jugée ne rien valoir du tout, et cependant elle pourrait être suivie de résultats avantageux pour certaines industries conservatrices. Par ailleurs, telle autre réclamation mérite beaucoup qu'on s'y arrête parce qu'il se peut fort bien que la Wabasso Cottons, si on y fait droit, soit en mesure de diminuer ses dépenses et d'ajouter à ses bénéfices. En vérité, c'est une manière bien étrange, de la part d'une commission d'enquête, de faire rapport à un gouvernement, manière qui diffère sensiblement de celle que comptait suivre la commission tarifaire du régime conservateur, laquelle devait rendre publiques ses conclusions. Commentaire explicatif! Cela ressemble fort, j'imagine, à la manière dont la Cheka fait connaître ses vues au gouvernement bolchéviste de la Russie lorsqu'elle cherche à faire expédier certains ouvriers des classes moyennes dans des régions d'un climat plus salubre.

On remarquera que non seulement le maraîcher et le pomiculteur de Québec ne rece-

vront pas du budget l'aide qu'ils ont demandée, mais au sein même de ce merveilleux parti libéral, ils se trouvent en opposition avec un groupe, bien que peu nombreux, de libre-échangistes ardents et tapageurs, qui ne perdent pas une occasion de prêcher leur évangile, en toute sincérité probablement. Peu leur importe que je ne sois pas de leur avis. D'ailleurs cela ne compte guère. Cependant, à la dernière session, l'honorable député de Weyburn (M. Young) a cherché par tous les moyens à faire disparaître l'article 47a de la loi douanière. Il n'a pas réussi, de sorte qu'il est revenu à la charge cette année, et a proposé une résolution tendant à l'abolition de l'article 43 des Statuts revisés qui aurait pour effet d'empêcher l'application de la disposition relative au dumping. Mes honorables amis de Québec se croient-ils en sécurité avec cet article du dumping? A mon sens, mon collègue de Weyburn est si opiniâtre qu'il ne permettrait pas un appel répété de sa résolution pour être mise aux oubliettes à moins de s'être entendu avec le Gouvernement. Je me demande sérieusement si les quarante représentants de la province de Québec qui ont signé cette pétition examinent la situation avec sérénité. Ce n'est pas mon idée, s'il faut en croire une résolution adressée à tous les députés fédéraux de Québec aussi bien qu'à moi-même, et j'ignore à combien d'autres membres. Vu l'intérêt qu'elle a dans les circonstances, alors que nous discutons l'amour fraternel existant entre deux branches de la grande famille libérale, je vais l'insérer au hansard:

Vu que la culture des légumes et des fruits et l'aviculture ont droit à autant de protection que toutes les autres industries, et

Vu que l'article 43 de la loi des Douanes, Statuts revisés, leur donne cette protection exigée en autorisant le ministre du Revenu national à déterminer les prix raisonnables de vente pour les fins douanières, et empêcher de la sorte le surplus de production d'être importé des Etats-Unis à des prix inférieurs à cette valeur raisonnable du marché, et

Vu que l'abolition de cet article aurait pour effet immédiat d'enrayer la production et priverait les producteurs des marchandises périssables de la protection contre le dumping accordée à toutes industrie, et

Vu que nous avons raison de penser que plusieurs représentants députés fédéraux de l'Ouest sont favorables à l'abolition de cet article 43 et peuvent proposer une résolution à cet effet:

Il est proposé et unanimement adopté que l'association des cultivateurs de Québec, l'union catholique des cultivateurs de Québec et la société des maraîchers de Québec, représentant plus de 15,000 cultivateurs, désirent apeler la bienveillante attention du ministre du Revenu national et des représentants de cette province au Parlement fédéral sur la grande importance de cet article 43, et solliciter respectueusement votre influence pour empêcher sa révocation de la loi des douanes.

La Société des maraîchers de Québec.
L'Association des cultivateurs unis de Québec.
L'Union catholique des cultivateurs de Québec.

Je suis, naturellement, de tout cœur avec mes honorables amis de Québec et les membres des associations de cultivateurs de fruits et de légumes si vivement intéressés à cette protection, parce que j'en ai besoin moi-même. J'espère sincèrement qu'en cette circonstance la victoire sera du côté de mes amis protectionnistes de la province de Québec plutôt que du groupe des libre-échangistes siégeant à leur droite.

Nous ne connaissons rien de particulier au sujet de la politique ministérielle touchant la mise en valeur de nos ressources naturelles, mais je constate avec plaisir que le ministre a présenté une résolution prolongeant de trois ans la loi relative aux primes sur le cuivre. On a bénéficié de cette mesure législative adoptée en 1923. Naturellement, les avantages de cette loi ne peuvent se faire sentir immédiatement dans toute leur plénitude, mais, à en juger par les montants qui ont été payés, il est certain qu'elle a eu d'heureux résultats. Le but de la loi a été d'encourager les opérations d'affinage du cuivre canadien jusqu'à la fin du procédé avant que ce métal soit employé au Canada, la prime n'étant pas payée pour le cuivre affiné exporté à l'étranger. Voici les sommes qui ont été versées:

1924-1925	$14,551 75
1925-1926	14,822 67
1926-1927	164,242 30
1927-1928 au 3 février	73,604 92

Ces chiffres indiquent qu'une quantité considérable du cuivre employé au Canada a été affiné au pays même, augmentant le nombre de nos employés et favorisant nos capitaux, une trentaine de millions de livres de cuivre ayant été affinées et utilisées chez nous.

La Colombie-Anglaise produit plus de cuivre que toute autre province. Au sud-ouest du comté de Yale que j'ai l'honneur de représenter, sur le sommet de la montagne en arrière de Princeton, dans la vallée de Similkameen, il y a la mine de la montagne de Cuivre. Du sommet de la montagne, par le puits luisant, vous pouvez voir passer le minerai extrait du sol et lancé dans le glissoir conduisant au déversement, d'où il est chargé dans des wagonnets acheminés autour de la montagne vers l'usine d'Allenby, et là par le broyage d'abord et le flottage ensuite, converti en concentrés. Je le répète, le ministre a bien fait de décréter l'entrée en franchise du xanthate de potasse, produit chimique peu connu, dont j'ai demandé il y a quelques années l'importation libre. Il ne s'en produit pas au Cana-

da, on ne l'emploie que dans ce procédé, et l'exemption du droit permettra de diminuer d'une fraction de cent le prix de revient la livre de cuivre. Soixante tonnes de minerai de cette mine se réduisent à trois tonnes et demie de concentrés à l'usine d'Allenby. De là, ceux-ci sont transportés par voie ferrée canadienne à la fonderie de Trail, à trois ou quatre cents milles plus à l'est, où ils sont, pour employer un terme d'usine, raffinés et transformés en une tonne de barres de cuivre, lesquelles continuent vers l'est jusqu'à la laminerie de Brockville où elles subissent un nouveau traitement, avant d'arriver à Montréal où elles deviennent fils de cuivre destinés à différents usages industriels. J'espère que le Gouvernement verra jour de maintenir la prime pour le cuivre, du moins jusqu'à ce que la production augmente pour la peine dans le Manitoba et l'Ontario.

Je souhaite que le Gouvernement nous apprenne aussi le plus tôt possible ce qu'il entend proposer pour encourager le façonnement des autres produits naturels du Canada. Nous savons maintenant que lors de la négociation du traité concernant les eaux limitrophes du Canada, les Etats-Unis dirent: c'est bien, nous allons passer un traité avec vous, mais pas un mot au sujet du lac Michigan. Ils reconnurent que la question était la même pour le lac Erié et pour le lac Michigan, mais le pavillon américain flottant sur celui-ci il ne fallait pas y toucher. N'empêche qu'un certain volume d'eau pris de ce lac était détourné dans une direction tout à fait contraire. Je n'arriverai jamais, monsieur l'Orateur, à comprendre comment les ingénieurs de ce temps-là ont pu oublier que la diversion de ces eaux nuirait aux ports canadiens et, bien plus encore, à cette grande artère qui relie Montréal à la mer. Quoi qu'il en soit, le gouvernement alors en exercice, n'y pouvant rien ou pour quelque autre raison, en passa par la volonté des Etats-Unis, obtenant peut-être pour le Canada, par manière de compensation, l'usage d'un supplément de force hydraulique à Niagara. Maintenant, la situation est tout à fait différente. Le gouvernement américain sollicite le concours du Canada pour l'aménagement des eaux du Saint-Laurent. L'industrie de l'état de New-York a besoin de cette force motrice pour s'étendre et continuer de nous envoyer ses produits finis, qui viennent concurrencer les produits canadiens. Les Etats-Unis ont besoin de notre bois à pâte de notre nickel, de notre plomb, et de bien d'autres choses. Le Gouvernement s'est-il formé un dessein à ce sujet; a-t-il une politique arrêtée à communiquer au peuple, un programme s'inspirant de l'avenir, un plan de conservation de notre avoir national, jusqu'à ce que nous soyons en état d'en disposer moyennant juste et pleine compensation? Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement put énoncer quelque chose de mieux vu, d'un bout à l'autre du pays, qu'un programme tendant à stimuler la mise en valeur de nos ressources naturelles et à assurer leur exploitation entière au Canada même.

M. GEORGE SPOTTON (Huron-Nord): Débutant en cette Chambre, monsieur l'Orateur, je suis sûr de votre indulgence, et, si j'enfreins le règlement, d'être repris à la manière paternelle.

Et puisque je prends la parole pour la première fois, je présume qu'il est de bon ton pour moi de vous présenter mes félicitations pour votre réélection à la présidence. D'après ce que j'ai remarqué, vous possédez également les plus belles qualités de l'esprit et du cœur et vous observez une stricte neutralité.

Je me permets de saisir cette occasion pour remercier aussi tous mes honorables collègues qui m'ont si bien accueilli.

Je sens de profonds regrets à la pensée que ma présence ici est due à la disparition de feu le regretté John W. K. King, choisi par la circonscription de Huron-Nord aux élections de 1926. Feu M. King et moi fûmes candidats opposés en 1921, à l'apogée du mouvement progressiste, et de nouveau en 1925, lorsque les tribunaux furent appelés à décider qui des deux siégerait dans cette Chambre. Soit dans la chaleur des luttes électorales ou ailleurs, j'ai toujours connu le regretté député comme un homme toujours juste envers et contre tous. En exprimant mes propres sentiments à l'égard de celui qui a été appelé dans un monde meilleur, je suis certain, monsieur l'Orateur, de me faire l'interprète des sentiments de tous les citoyens de Huron-Nord. Nous pensons que la mort de mon prédécesseur a fait perdre au Canada l'un de ses plus nobles enfants.

J'espère que mes honorables amis de la gauche n'attendront pas trop du bref discours que j'ai l'intention de faire. D'un autre côté, si les honorables députés de la droite ne sont pas de mon opinion, je veux au moins compter sur leur sympathie. Je désire leur faire savoir que je suis toujours prêt à me laisser convaincre.

Depuis quelque temps nous avons entendu parler beaucoup de ce qu'on a appelé, d'un littoral à l'autre, le budget Robb. L'exposé budgétaire est un événement annuel et les opinions sont bien partagées à son sujet. Le Gouvernement actuel croit évidemment que, chaque fois qu'il prépare un budget, il lui faut rafistoler un peu le tarif. J'aimerais à voir donner un caractère de permanence au tarif

et à le voir fonctionner intact au moins durant une période de cinq ou dix ans afin que les manufacturiers de notre pays sachent à quoi s'en tenir et n'aient pas toujours une massue suspendue au-dessus de leurs têtes.

Quand je regarde quelques-uns des ministres qui sont venus dans mon comté durant la dernière lutte électorale, je me souviens qu'on m'a dit sur les tréteaux politiques qu'il me fallait de l'audace pour être candidat du grand parti libéral-conservateur parce que ce parti n'avait pas de chef. Le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) lui-même, quand il est venu dans mon comté avec ses troupes, a soutenu avec vigueur qu'il était plutôt ridicule de la part d'un humble citoyen comme moi, d'un enfant du comté de Huron, de me porter candidat parce que je n'avais pas de chef. Nous lui avons rappelé, monsieur l'Orateur, que c'est du haut de la galerie de la Chambre qu'il avait dirigé les affaires du Gouvernement durant un certain temps. Nous lui avons aussi rappelé que nous avions comme leader temporaire un parlementaire de grande expérience, et que si cet homme devait un jour devenir chef permanent, je serais satisfait ainsi que mes commettants. On m'a demandé si j'obéirais à un homme de Calgary ou de Montréal ou de Guelph.

L'hon. M. LAPOINTE: Ou de Fort-William.

M. SPOTTON: Ou de Fort-William. Mes concitoyens ont cependant décidé que, même si nous n'avions aucun leader ils préféraient m'envoyer à la Chambre des communes plutôt que d'envoyer un partisan du ministère King. C'était un argument très enfantin, car nous avions un leader parlementaire compétent qui n'allait pas déserter le parti, et dix-neuf jours après mon élection nous étions réunis à Winnipeg pour choisir un chef permanent. Je ne devais donc pas être orphelin bien longtemps. On voulait savoir qui était mon chef. Qu'on le regarde maintenant! Le parti libéral-conservateur a pour chef un digne successeur des grands chefs d'autrefois, un homme d'une grande expérience en affaires, d'un talent légal supérieur et d'une excellente éducation, un parlementaire averti. Le président d'une banque, parlant au nom de tout le bureau de direction, a apprécié ses services en disant que son expérience universelle en affaires était si précieuse que son départ était pour cette institution une perte irréparable. Et le peuple canadien dira, à la prochaine occasion qui lui sera offerte, qu'un homme de cette force fera un bon gérant d'affaires pour le Dominion.

On a crié par tout le Canada que les budgets Robb ont toujours été très populaires. Je ne me vante pas; jamais je ne me suis vanté de notre victoire de Huron-Nord, ni dans des discours politiques, ni privément. Quand j'ai été battu, j'ai accepté ma défaite de bonne grâce; quand j'ai été élu, j'ai accueilli mon élection modestement; mais le dernier tribunal auquel un budget Robb ait été soumis est celui de Huron-Nord qui s'est prononcé le 12 septembre dernier. Quand le premier ministre est venu dans mon comté, on l'a promené dans nos rues avec accompagnement de grosse caisse; il avait avec lui autant de ministres qu'il en fallait pour satisfaire tous les goûts des électeurs de mon comté. La question fut ainsi posée aux électeurs par le premier ministre: "Vous avez un comté admirable". Et en effet nous avons un admirable comté. L'honorable député de Huron-Sud (M. McMillan) et moi pouvons nous entendre au moins sur un point en reconnaissant avec le premier ministre que le comté de Huron-Nord est le plus grand comté du Canada; c'est à lui seul un petit pays. Nous avons des gens qui s'occupent d'expéditions maritimes, d'industries, de pêche; nous avons de grandes superficies de terre arable et la meilleure sorte de gens qu'il y ait au pays. Nous avons là à peu près toutes les classes de gens qui peuvent s'intéresser à tout grand budget Robb. Le cabinet King ne soutiendra pas un seul instant que le budget Robb n'a pas été exposé convenablement aux électeurs de Huron-Nord. Voici ce que je lis dans le *Goderich Signal*, journal libéral:

> Le groupe des ministres comprenait l'honorable Lucien Cannon, solliciteur général, l'honorable J. C. Elliott, ministre des Travaux publics, et l'honorable James Malcolm, ministre du Commerce.
>
> Ces messieurs étaient tous présents à la même assemblée.
>
> On voyait aussi sur l'estrade F. G. Sanderson, M.P., Perth-Sud; Wellington Hay, M.P., Perth-Nord; M. F. Hepburn, M.P., Elgin-Ouest; W. H. Taylor, M.P., Norfolk-Elgin; Thomas McMillan, M.P., Huron-Sud; W. T. Goodison, M.P., Lambton-Ouest; Dr W. A. Hall, M.P., Bruce-Sud; le sénateur Rankin, de Stratford; T. Cayley, M.P., Oxford-Sud; W. G. Raymond, ancien M.P., Branford.

Et bien d'autres. C'était là le premier coup de clairon: Wingham dans l'après-midi et Goderich dans la soirée. Nous avons été heureux de voir que plusieurs de ces messieurs sont restés dans la circonscription pendant plusieurs semaines. Nous étions heureux de souhaiter la bienvenue à des membres de toutes les parties de l'Ontario, et même à deux de la province de Québec. Ces hommes étaient de braves combattants et je n'ai pas à me plaindre d'eux, car c'était leur droit de venir dans notre circonscription. Ils avaient avec eux d'excellents organisateurs dont quelques-uns se trouvaient là depuis six mois.

Mais comme le jour du scrutin approchait, ces gens arrivèrent qui ne pouvaient vous regarder d'un œil aussi droit que le faisaient nos bons amis de la droite. Le gouvernement King expliqua le budget Robb et le jury de Huron-Nord rendit son verdict. Naturellement, nos amis de la droite diront: Ce fut là un accident; la bataille fut livrée entre trois candidats; c'est-à-dire, les libéraux et les progressistes se divisèrent et le candidat conservateur passa entre les deux. C'est pourquoi ils sifflent pour se donner du courage, comme fait le jeune garçon qui traverse un cimetière le soir. Mais le fait reste qu'en 1925 John W. King, libéral de vieille souche, monta sur l'estrade et se déclara 100 p. 100 progressiste, et le premier ministre de ce pays envoya un message secret qui fut placé dans chaque foyer libéral, demandant à tous d'appuyer John W. King; que ce dernier était aussi bon partisan du Gouvernement que tout libéral. Les organisateurs et les chefs libéraux répétèrent la même chose. La bataille fut si serrée que le juge de comté m'accorda le siège et le juge de la haute cour cassa sa décision. Il ne se produisit donc pas un bien grave accident le 12 septembre de l'an dernier. Si nous retournons aux élections de 1896, 1900, 1904 et 1911 dans les municipalités de la nouvelle circonscription de Huron-Nord et dans lesquelles se présentaient le juge Lewis, M. Bowman et le docteur Chisholm, les résultats étaient des plus égaux. Quelques mois avant notre élection complémentaire du 12 septembre dernier, un candidat libéral était élu dans Huron-Nord, la circonscription même que je représente, aux élections provinciales, à une pluralité de plus de 2,000 voix. Conséquemment, nos amis peuvent se consoler de leur mieux. Ils peuvent attirer l'attention sur les élections de la période de guerre, en 1917; mais, à cette époque, nos citoyens, sans s'occuper de politique, appuyaient le cabinet unioniste. Je mentionne ce fait pour démontrer simplement que le budget Robb a été soumis au jury de Huron-Nord, il a été jugé impartialement, et le premier ministre avait déclaré qu'il accepterait le verdict comme une approbation ou une condamnation. De plus, nous avons eu dans la circonscription ces agents sans scrupule.

On m'a reproché de n'avoir pas de chef, mais le premier ministre s'imagine seulement conduire son parti. On le pousse tout simplement à droite et à gauche. Si vous lui demandez où il va, il répond: Demandez-le à ceux qui sont derrière moi. Le Gouvernement me rappelle le *Maid of the Mist* des chutes Niagara. Il part et décrit un cercle, il va çà et là où le courant l'emporte pour revenir bientôt à son point de départ. Mais ce sont

les meilleures agences de publicité que le Canada ait eues, les meilleures agences de publicité que je connaisse, et ils sont si occupés à faire de la publicité qu'ils oublient de travailler. Abraham Lincoln disait un jour d'un adversaire qui faisait beaucoup de tapage à propos de rien dans une cour de justice, que son ami lui rappelait un navire sur la rivière Sangamon qui faisait beaucoup de bruit. Ce navire avait une chaudière de cinq pieds et un sifflet de sept pieds et, chaque fois que le sifflet se faisait entendre, le navire s'arrêtait. Le Gouvernement actuel, il me semble, est si occupé à faire entendre son sifflet qu'il n'a pu trouver le temps de présenter des mesures en vue de venir réellement en aide aux gens de Huron-Nord ou d'ailleurs.

On nous dit que le Canada jouit d'une grande prospérité. Après l'assemblée King à Goderich, je rencontrai dehors un homme occupé à compter son argent. Je luis dis: "Que fais-tu ici, Bill?" "Oh!" dit-il, "j'étais pauvre lorsque je suis venu à cette réunion et me voilà riche maintenant. Cela doit être puisqu'on me l'a assuré. J'étais donc à examiner mes billets d'un dollar espérant qu'ils étaient changés en billets de dix, les billets de deux en billets de vingt, les cinq en cinquante et le billet de dix en un billet de cent, mais je constate qu'ils sont tels qu'ils étaient auparavant." Il m'écrivit plus tard et disait qu'à son retour chez lui il avait demandé à sa femme s'ils étaient prospères, et elle avait répondu: "Non, il y a bien des choses que je désire avoir. Le coût de l'existence est plus élevé et nous ne gagnons pas plus d'argent qu'il y a quelques années. Il est possible que tout aille bien pour les gens très riches de ce pays, mais pour nous il n'y a guère de prospérité."

De crainte qu'on ne l'oublie, je signalerai dès maintenant une catégorie de gens qui ne sont certainement pas prospères: je veux parler des courriers ruraux de ma circonscription. Le directeur général des Postes est prospère, le sous-ministre et les fonctionnaires du département des Postes le sont peut-être aussi, mais les courriers ruraux de ma circonscription ne le sont pas. Je ne peux comprendre pourquoi de tous les employés de l'Etat, les pauvres courriers qui conduisent leur haridelle à travers les bancs de neige au service de Sa Majesté, sont les seuls qui soient obligés de se représenter tous les quatre ans, pour être réengagés à un salaire de famine. Le directeur général des Postes (l'hon. M. Veniot) me répondra que les entreprises sont mises en adjudication et que si l'on n'en veut pas, il suffit de ne pas soumissionner. Eh bien! si l'on en faisait autant pour la charge de di-

recteur général des Postes, celui-ci accepterait une réduction de trois ou quatre mille dollars pour garder sa position.

L'hon. M. VENIOT: C'est toujours ce qui s'est fait sous le régime conservateur.

M. SPOTTON: Mais mes amis ont été vaincus; ils ont été punis pour leurs fautes. Je n'ai pas à revenir sur le passé et je pèche assez moi-même sans avoir à porter le poids des fautes de tous mes associés. Le parti conservateur est aujourd'hui dans l'opposition; on l'a purgé et nous avons fait peau neuve.

Le directeur général des Postes a fait une innovation. Il a introduit plus de politique dans le service postal que tous ses prédécesseurs. Dans la ville de Goderich, sur la ligne rurale n° 6 à Goderich—notez bien, M. le directeur général des Postes—il y avait un homme qui transportait le courrier depuis quinze ans et personne sur toute sa tournée ne se plaignait; tout le monde l'aimait. Il rendait de petits services aux habitants dans ses allées et venues. Son entreprise est mise en adjudication; un nouvel aspirant se présente et offre de faire le travail au même prix que le vieux et fidèle serviteur; le directeur général des Postes n'est pas assez courageux, ni assez britannique pour dire: Bravo, bon serviteur; il y a longtemps que vous êtes avec nous et je vous confierai le travail. Non, son département écrit au candidat libéral dans Huron-Nord pour demander à qui doit être adjugée l'entreprise. Si le directeur général des Postes veut d'autres exemples, je lui en fournirai. Je vais être très indulgent pour lui ce soir, car je n'ai pas eu le temps de chercher beaucoup.

L'hon. M. VENIOT: Il ne demande pas qu'on l'épargne.

M. SPOTTON: Je laisse à la Chambre et à la nation le soin de juger si un homme qui a fait le transport des dépêches pendant quinze ans et qui est disposé à continuer au même prix que le nouvel aspirant, mérite d'être renvoyé et s'il sied que le département écrive au candidat libéral défait pour lui désigner quelqu'un.

Je vois l'honorable député de Perth-Nord (M. Hay) à son siège. Je ne sais si la ligne en question est située dans Perth-Nord ou dans Perth-Sud, mais j'ai remarqué dans les journaux un article, disant que la Société protectrice des animaux avait amené un homme à Stratford et l'avait traduit devant les tribunaux à cause de l'état dans lequel se trouvait son cheval. Lorsque commença le procès en cour de police, le magistrat s'aperçut qu'il avait affaire à un homme qui transportait journellement les dépêches et qui avait pour cela un cheval et une voiture avec lesquels il essayait de faire vivre sa famille, moyennant $1.75 par jour; il l'acquitta. Ce ne sont pas des racontars. J'ai écrit au magistrat de Stratford, lui demandant de m'envoyer un extrait des journaux à ce sujet; j'ai ici sa lettre et l'extrait en question. La même chose s'est présentée sur les routes suburbaines aux alentours de London où des poursuites ont été intentées contre des gens qui transportent les lettres affranchies de port envoyées par des ministres et des députés comme nous qui sommes mieux rétribués que nous ne le méritons. Dans le cas de ces pauvres gens qui transportent les dépêches, on peut dire encore une fois que ce sont ceux qui travaillent le plus qui sont le moins bien payés. Bien entendu, cela fait rire le directeur général des Postes. Je me rappelle qu'en classe de chimie nous avions l'habitude de fabriquer une certaine chose qui faisait rire. Mais il n'y a pas de quoi rire en ce moment, monsieur l'Orateur.

Comme je ne serai peut-être pas ici quand on abordera l'examen des crédits et qu'il me semble ne pas y avoir de limite, je me permettrai d'adresser aux ministres présents une petite demande en faveur du port de Goderich. La Chambre a sans doute entendu dire que Goderich possède un port. Cela ne fait pas partie du programme fiscal Robb, mais cela a contribué à le faire approuver dans Huron-Nord. A une assemblée dans Goderich, le maire MacEwan a présenté une adresse de bienvenue au premier ministre et voici, d'après les journaux, ce que ce dernier répondit:

> Le Gouvernement dont j'ai l'honneur d'être le chef s'est occupé beaucoup du port de Goderich...

Alors, bien entendu, plusieurs ministres qui se trouvaient là souriaient gracieusement pendant qu'il parlait; mais ils n'ouvrirent pas la bouche.

> ...et il continuera à l'avenir de s'en occuper. Cependant, comme chef du gouvernement, je suis heureux de relever, dans l'adresse par laquelle vous m'avez souhaité la bienvenue, des paroles d'appréciation pour le travail du gouvernement à ce sujet. D'habitude, les choses de ce genre sont considérées comme convenues.

Et elles devraient l'être, monsieur l'Orateur. A ce moment je dois affirmer que je ne suis pas chargé de parler au nom de mes honorables amis de l'extrême gauche, mais ils ont été l'objet d'une injuste attaque, hier, par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning). Quelle douceur et quelle sympathie il a eues pour ces gens tant qu'il avait besoin d'eux, durant la période d'organisation, quand on faisait des compromis et des marchés afin de conserver le pouvoir à la Chambre, mais comment les a-t-ils traités quand il n'a plus eu besoin d'eux? Au nom de mes amis de l'extrême gauche je dois dire que la campagne

en faveur du candidat des Fermiers-Unis de l'Ontario a été surtout conduite par cette femme douée et distinguée qui représente le comté de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) et la lutte s'est faite ouvertement; la même chose s'est dite dans les salles d'écoles rurales et dans les villes de Goderich et de Wingham. Mais il n'en était pas de même pour nos amis de la droite. Le ministre des Chemins de fer prétend que nous sommes partisans de la protection élevée. On m'a donné ce titre au cours de la campagne; je ne le suis pas. Quelqu'un a répété, comme le *Globe* l'a dit: "soyez fidèle à vous-même" est une toute aussi bonne devise que "soyez fidèle à votre chef". A certains moments, je n'ai pas pu suivre mon chef politique et pareilles circonstances peuvent surgir de nouveau.

Je désire ajouter que, dans ma circonscription, à cause de l'activité des ministres du cabinet visitant tous les manufacturiers locaux, armés de cette massue appelée le budget Robb, ce journal libéral a pu dire que tous les manufacturiers et tous les capitaines d'industrie, quelle que soit leur opinion politique, appuyaient le gouvernement King. Et, cependant, leurs amis visitaient les cultivateurs et m'appelaient "protectionniste avancé" et "ami des manufacturiers". Comme je le disais, ce journal déclarait hardiment que tous les capitaines d'industrie de Goderich appuyaient le gouvernement King. Je crois que le moment est venu où cette agence de publicité ne pourra plus ménager à la fois la chèvre et le chou; ces gens ne pourront pas jouer aux protectionnistes dans les villes et nous ridiculiser comme "protectionnistes avancés" dans les régions rurales. Je représente une circonscription rurale et des 274 délégués à notre convention, j'imagine que 200 étaient cultivateurs. Un cultivateur m'a fait de l'opposition, mais les cultivateurs du comté ont déclaré qu'ils avaient confiance en moi pour les représenter à la Chambre des communes. Je suis d'avis que les industriels et les cultivateurs dépendent les uns des autres, je pense que ce qui est bon pour l'un sera éventuellement bon pour l'autre, mais permettez-moi d'ajouter, comme je l'ai fait dans Huron-Nord, que s'il arrive un moment où leurs intérêts seront en conflit, je me trouverai du côté des cultivateurs et des ouvriers de mon comté.

Je lisais tout à l'heure les paroles du premier ministre disant que ces choses sont d'habitude regardées comme convenues mais que, naturellement, elles étaient le don d'un gouvernement tutélaire. Je cite ses paroles:

> D'habitude, les choses de ce genre sont considérées comme convenues et, par conséquent, il est agréable de constater que les efforts du gouvernement sont appréciés comme vous savez les apprécier à Goderich.

Un autre orateur, après le premier ministre, dit:

> Si vous comptez sur la sympathie du Gouvernement, vous devriez lui faire preuve de sympathie.

Comme l'honorable députée de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) le sait, la plaisanterie dans tout le comté était de demander si le port de Goderich allait recevoir un quart, une moitié, trois quarts de million ou un million tout entier. De toute façon, tous les gens de Goderich ont été vus et on leur a dit que si le candidat libéral n'était pas élu, l'industrie péricliterait. Cela s'est si bien répété que, dans la ville même de Goderich, un changement de neuf cents votes s'est produit en faveur du candidat libéral. Vous ne pouvez donc pas blâmer cette ville pour ce que tout le reste du comté a fait. Goderich mérite tout ce que vous lui avez promis. Le port de Goderich est le plus grand port de réception des lacs supérieurs. Les chiffres suivants, cueillis dans les fiches des départs d'expéditeurs des lacs indiquent que Goderich tient la tête parmi les ports en amont des lacs.

	Boisseaux					
	Blé	Avoine	Orge	Lin	Seigle	Total
Buffalo	79,827,085	1,138,273	9,008,448	227,070	2,137,213	92,338,089
Chicago	.....	51,524	.....	175,665	.....	227,189
Cleveland	.....	.....	.....	236,000	.....	236,000
Duluth	.....	73,470	.....	.....	.....	73,470
Erié	4,815,912	.....	134,556	.....	.....	4,950,463
Fairport	4,647,184	.....	105,000	.....	.....	4,752,184
Toledo	1,972,839	.....	.....	.....	.....	1,972,839
Depot-Harbor	748,751	.....	.....	.....	863,926	1,612,677
Goderich	9,639,807	281,186	222,582	480,680	302,535	10,926,790
Midland	6,654,662	300,253	144,416	.....	145,000	7,244,331
Montréal	4,130,179	844,389	196,726	130,121	279,664	6,181,079
Owen-Sound	3,232,193	708,699	370,248	60,000	107,996	4,479,136
Port-Colborne	31,044,204	1,650,461	3,484,562	507,284	2,883,318	39,569,829
Port-McNicoll	6,286,722	.....	60,000	.....	197,604	6,544,326
Port-Stanley	266,000	.....	55,216	.....	.....	321,216
Québec	250,679	209,045	.....	.....	.....	459,724
Sarnia	1,726,347	54,544	91,342	.....	33,874	1,906,107
Tiffin	4,175,434	76,428	.....	50,000	271,589	4,573,451
Elévateurs locaux	4,709,674	10,964	122,889	.....	2,615	4,846,142
	164,127,672	5,399,236	14,595,985	1,866,820	7,225,334	193,215,047

[M. Spotton.]

Je le répète, monsieur l'Orateur, le port de Goderich est le plus grand port des lacs supérieurs pour recevoir le grain. Il a besoin que l'Etat lui affecte des déboursés, quel que soit le parti au pouvoir. Tout ce que les ministres ont promis en public et ce que leurs suivants ont promis dans les brigues particulières est fort bien; je n'y trouve pas à redire. Il faut traiter Goderich généreusement et je vois par les crédits que le Gouvernement nous accorde $9,000. Mais, les libéraux ont dépensé plus que cela dans un quartier de mon comté. Il y a une somme à voter de nouveau, ce qui avec ces $9,000, donne un total de $75,000. Ces $66,000 sont la somme promise naguère par le Gouvernement à la population de Goderich, mais celle-ci ne l'a pas obtenue. Je sais que l'honorable ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) se rend compte de la situation. Je ne crois pas qu'il ait fait de promesse publique ou particulière sur ce que le Gouvernement ferait pour le port de Goderich. Mais je sais que les parasites, les racoleurs de votes et les autres ministres tenus à réussir souriaient et laissaient publier que l'argent s'y dépenserait à flots. Nous réclamons pour le port de Goderich un crédit exigé par son importance nationale. Nous demandons au ministère de faire honneur aux engagements pris par les directeurs de la campagne électorale. Je ne critique pas l'honorable député de Bruce-Nord (l'hon. M. Malcolm). Nous sommes fiers des trois ministres libéraux de l'Ontario occidental. Leurs circonscriptions sont toutes contiguës à la mienne, et ce sont tous des hommes estimables et capables. Nous sommes fiers d'eux; ce sont les meilleurs titulaires qui pouvaient se trouver dans les rangs des libéraux. Mais je ne puis m'empêcher d'établir une comparaison avec les crédits pour travaux publics dans Bruce-Nord. Kincardine où il n'y a qu'une couple de bateaux de pêche et quelques canots,—un bateau à passagers ou un cargo n'entre jamais dans le port que pour s'y ravitailler un peu en charbon,—Kincardine a obtenu un crédit d'environ $16,000, l'an dernier. Port-Bruce,—j'en ignore l'emplacement tout en connaissant Bruce-Nord à fond,—a bénéficié de $1,023.68. Saugeen River, où il n'y a que la pêche à la ligne, a obtenu un crédit de $8,994.48, Southampton, où jamais un cargo n'est entré depuis le temps d'Adam, un crédit de $4,999.21, et Stokes Bay, où il y a une scierie, un crédit de $3,950.60. Je ne condamne pas ces débours mais si le comté de Bruce-Nord où il ne se fait pas de navigation du tout mérite ce crédit, que devrait recevoir le port de Goderich? A juger par le crédit affecté l'an dernier et cette année à Bruce-Nord, je puis dire confidentiellement à mes amis que c'est un présage d'élections générales. Ces dépenses constituent un baromètre assez sûr.

Je voudrais ajouter un mot sur l'immigration, mais comme le comité de l'agriculture et de la colonisation s'en occupera,—et au train dont vont les choses, ce sera durant les deux derniers jours de la session,—je fais mieux de m'en abstenir. J'assiste aux séances et je puis dire que le comité n'avance pas. On ne se met pas sérieusement à la besogne et, à mon sens, le Gouvernement ne désire pas beaucoup que nous en venions à une enquête sur le ministère de l'Immigration. C'est un grand problème dont l'examen sera long. Un grand nombre de gens recevront une assignation, et un comité plus permanent serait mieux en état de traiter le problème.

On nous chante qu'une grande prospérité règne d'un bout du Canada à l'autre; mais chaque député, quel que soit son parti, prétend qu'il n'en existe pas d'indices dans son comté. Mon honorable ami de Témiscouata (M. Pouliot) a déclaré que dans son comté, bien que les populations jouissent d'une prospérité égale à celle du reste du pays, prospérité que les honorables députés d'en face ont tenté de nous faire croire générale, les jeunes gens sont allé faire de l'argent aux Etats-Unis afin de pouvoir revenir payer l'hypothèque sur la maison de leur père.

M. CASGRAIN: Il a déclaré qu'ils ne revenaient pas.

M. SPOTTON: On nous a aussi dit que nous étions les agents d'immigration des Etats-Unis. Or, monsieur l'Orateur, si j'avais un fils âgé de vingt et un ans, bien outillé pour la vie, qui viendrait me dire: "Papa, tous mes amis qui sont allés aux Etats-Unis ont réussi, tandis que ceux qui sont restés ici avancent avec indifférence sans aucune perspective", je serais déchiré entre mon amour pour les institutions britanniques et le bien-être matériel de mon fils. Mais pourquoi le serais-je? Car j'imagine que la seule fois que le premier ministre du Canada (le très hon. Mackenzie King) a cherché à gagner sa vie il est allé aux Etats-Unis.

M. BRADY: Après avoir entendu le magnifique discours de l'honorable préopinant, je n'ai pu m'empêcher de croire que le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) avait jeté des pelures d'oranges sur le passage des membres du cabinet.

M. ERNST: Des pelures de bananes.

M. BRADY: En prenant part au débat sur le budget, je le fais au moins après un peu d'étude et de réflexion, et les critiques que je ferai n'auront pas pour objet de me créer

une réputation personnelle et ne seront pas faites dans un but politique. Les observations que je ferai seront en tous points conformes au Règlement sur les débats. Le débat actuel se fait entre deux côtés opposés, sur une question déterminée, et qui, dans l'espèce, est d'une si grande importance pour le peuple du Canada que chaque député a l'obligation morale d'y prendre part.

Le but immédiat du débat qui se poursuit depuis quelques semaines est de savoir autant que possible si le budget, sur lequel le Gouvernement actuel a mis sa réputation en jeu, satisfait les besoins et les aspirations du peuple canadien à l'heure actuelle. La question qui se pose est, par conséquent, claire et bien définie: Ce budget, tant louangé hier soir par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) ainsi que par d'autres députés ministériels, est-il, par sa perfection et l'expansion économique qu'il promet, en harmonie avec les possibilités du Canada? Aura-t-il l'appui de cette Chambre et du peuple canadien? Après l'avoir étudié, je prétends qu'il ne définit rien, ne convainc personne et en embrouille plusieurs. Même les députés qui appuient le plus le Gouvernement dans cette Chambre et dans la presse ne croient pas, s'il faut en juger par leurs commentaires, que ce soit un budget intrinsèquement bon. Lorsque la grande masse du peuple du Canada l'aura compris, il ne l'approuvera pas. Même le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) qui en a fait l'exposé ne le croit pas très bon. Comme le ministre faisait l'exposé budgétaire l'autre jour, je sentais qu'il n'était que l'instrument de personnes puissantes qui avaient pour but, non pas le bien-être du Canada, mais le désir de rester au pouvoir. C'est ce qui m'est venu à l'esprit, et il s'est présenté à mon esprit en même temps ces vers de Spencer dans "Faerie Queene" où l'on voit que Archimago, l'enchanteur, pouvait confondre tous ceux qui l'approchaient. Les vers dont je me souviens sont dans le chant deuxième, et seront compris par tous les membres de cette Chambre. Ils se lisent comme suit:

He then devised himself how to disguise;
For by his mighty science he could take
As many forms and shapes in seeming wise,
As ever Proteus to himself did make.
Sometimes a fowl, sometimes a fish in lake,
Now like a fox, now like a dragon fell,
That of himself he oft for fear would quake,
And oft would flie away.

Ma conviction que ce budget n'est pas en rapport avec l'esprit du peuple canadien par ce temps de grand besoin a continué de s'affermir à mesure que le débat se poursuivait. Après avoir entendu l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Edwards), l'honorable député de Parry-Sound (M. Arthurs) et, plus tard, les députés siégeant à ma gauche, surtout l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), j'ai été plus que jamais convaincu que le budget n'aura jamais l'effet que le Gouvernement en attend. Il y a des membres de ce Gouvernement et une partie de la presse libérale qui accusent le parti conservateur de nuire au Dominion aux yeux du monde en osant affirmer que le Canada ne jouit pas en entier de la prospérité à laquelle le budget fait allusion. Nous convenons tous qu'il existe une prospérité au Canada; mais nous nions qu'elle soit aussi générale que le budget le déclare. Je prétends, et j'espère le prouver dans les quelques minutes à ma disposition, que sous le régime libéral actuel la prospérité du Canada n'est ni générale comme on le prétend ni aussi générale qu'elle devrait l'être. Le Canada devrait offrir ses avantages à tous et non pas seulement à quelques-uns, comme cela se passe sous le Gouvernement actuel—et les honorables députés d'en face le savent bien. Nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, sommes aussi fiers de notre pays que les honorables députés ministériels; nous désirons aussi ardemment qu'eux que nos enfants puissent vivre au Canada et y jouir des bienfaits de la vie. Nous déplorons de voir l'avenir de notre pays compromis par l'incurie du Gouvernement, ou plutôt par la tendance destructive de sa prétendue politique, qui est certainement loin d'être d'ordre pratique. Le Gouvernement doit nous faire la preuve de cette prospérité, mais jusqu'à présent il ne l'a pas fait et le public ne partage pas généralement cette opinion. Tous ceux qui connaissent les conditions actuelles de la plus grande partie du Canada—je pourrais même dire du Canada tout entier—doivent admettre que nos jeunes industries sont en passe d'être étranglées, que notre colonisation est stagnante et que nos fils et nos filles sont poussés par la force des circonstances à adopter une nationalité étrangère. L'heure est venue où le peuple canadien doit savoir si, oui ou non, le Gouvernement libéral est bien un gouvernement populaire, comme il voudrait être appelé. Je vais maintenant faire une déclaration qu'aucun membre de la Chambre ne pourra contredire et elle fera voir exactement la différence qui sépare la politique du Gouvernement de celle de l'opposition. Toute politique qui a pour résultat l'émigration de nos gens vers un pays étranger, qui appauvrit le Canada et fait de l'autre pays un Etat "irrédentiste" est condamnable; au contraire, toute politique qui vise à garder au Canada sa population et y ajoute la meilleure classe

d'immigrants des autres nations doit recevoir l'approbation universelle. Je demande aux membres de cette Chambre et au Canada tout entier de me dire laquelle de ces deux politiques est aujourd'hui en honneur. La prospérité n'est pas une question nouvelle, on en parlait déjà dans le passé. Dans les plus beaux jours de l'empire romain, on parlait souvent de la prospérité; Rome était le centre de la richesse, où la plèbe était dans la pauvreté et guère mieux qu'en esclavage. Le même état de choses existait en France avant la révolution.

La politique du Gouvernement actuel, pour ce qui concerne l'immigration et le développement de nos ressources naturelles, est une pierre d'achoppement pour l'avenir de notre pays. Je demande à tout homme et à toute femme bien pensants de me dire sur quoi nos provinces peuvent compter, si ce n'est sur le développement de leurs ressources naturelles, Cela s'applique à partir de la Nouvelle-Ecosse, avec son charbon, son fer et son acier, jusqu'à la Colombie-Anglaise, avec ses produits forestiers, ses mines et ses pêcheries. Que fait le Gouvernement pour aider le Canada à développer ces ressources et à produire les articles finis au pays même? Je répondrai qu'il fait très peu de choses. Avec notre politique actuelle d'immigration, nous faisons venir la matière première des autres pays, sous la forme de main-d'œuvre inexpérimentée et nous exportons à l'étranger nos jeunes hommes et nos jeunes femmes après leur avoir donné une formation intensive et technique. Ils s'en vont naturellement aux Etats-Unis où ils trouvent de plus grands avantages et où ils travaillent à la transformation de nos matières premières. Après cette opération, on nous renvoie les produits finis et notre pays est ainsi privé du développement auquel il a droit. Nous ne prenons aucunement avantage de l'initiative, de la vigueur et de l'instruction des jeunes gens qui sortent de nos écoles et de nos universités.

Nous devons nous rappeler que nous dépensons des millions pour l'instruction de nos jeunes gens. Nous n'avons qu'à étudier les statistiques de nos neuf provinces pour voir combien d'argent nous dépensons pour l'instruction des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les universités, particulièrement dans le domaine des sciences et de la chimie industrielle. Après avoir reçu cette formation, que font-ils? Ils se dirigent vers les endroits où ils pourront tirer parti de leurs connaissances et la politique qui n'a pas pour but principal de garder chez nous cette jeunesse instruite mérite la censure de tous les gens bien pensants.

Pour revenir à la question de l'immigration que j'ai effleurée il y a quelques instants et comme pendant à l'affaire McConachie qui a occupé les esprits il y a une semaine, je vais citer un autre exemple intéressant. J'ai le nom et l'adresse du père de la famille et les donnerai au ministre de l'Immigration s'il les désire. Quand la Chambre aura été mise au courant des faits et que la chose se sera répandue dans le public, les gens resteront étonnés de voir jusqu'à quel point nous en sommes rendus dans une voie qui fait de nous un objet de honte et la risée du monde entier. Voici. Le père de famille en question est originaire d'Ecosse et vint au Canada, où il entra au service du Pacifique-Canadien, comme mécanicien de tout premier ordre. Après avoir vendu leur maison, sa femme et ses trois enfants s'en vinrent au Canada. Le petit garçon est âgé de quatre ans; j'ai vu sa photographie aujourd'hui et tous les ministres que la chose intéresserait peuvent la voir. J'ai enseigné pendant vingt-huit ans au Canada et dans d'autres parties de l'empire britannique et je dois connaître quelque chose des écoliers et de leur degré d'intelligence. Qu'arriva-t-il? Une femme-médecin et son adjoint ont fait subir une épreuve intellectuelle à cet enfant pour décider s'il pouvait être admis au Canada. On lui a fait subir quatre épreuves et je défie un ministre quelconque d'affirmer que les réponses de cet enfant indiquaient que son intelligence est au-dessous de la moyenne. Le médecin, dont on m'a dit le nom, prit une pièce de 1c. et la montra à l'enfant né en Ecosse. (*Exclamations.*) Elle lui demanda le nom de l'objet. L'enfant répondit que c'était un penny. Pour cette réponse, il eut une mauvaise note. Voici en quoi consista la deuxième épreuve: Le médecin plaça sur une table un instrument chirurgical, que l'enfant fut prié de nommer. Le jeune garçon examina attentivement les lignes de l'instrument et il répondit: "C'est une pipe". Pour lui, l'instrument ressemblait à une pipe à fumer. Il reçut une autre mauvaise note.

Une VOIX: Quel était l'instrument?

M. BRADY: Je ne le sais pas. Pour la troisième épreuve, on a montré la photo d'un kangourou à l'enfant, qui répondit que c'était un chien, troisième mauvaise note.

M. CAHAN: Quel âge avait l'enfant?

M. BRADY: Quatre ans. Etant donné cette farce qui nous rend ridicules aux yeux du monde entier, quelle confiance accorder à l'épreuve qu'eut à subir l'enfant McConachie? Puisque de telles choses se produisent, il est temps de demander la modification des mé-

thodes employées. Nous devrions nous montrer plus intelligents et savoir comment régler des cas de ce genre.

L'hon. M. EDWARDS: L'enfant a-t-il été renvoyé du pays ?

M. BRADY: La mère a été gardée pendant trois semaines à l'édifice réservé à ceux qu'on renvoie dans leur pays. Elle a dû payer sa pension; puis, on l'a renvoyée en Ecosse, avec son enfant. Tels sont les renseignements qu'on m'a fournis. J'ai le nom et l'adresse de celui qui m'a renseigné et, si le Gouvernement le désire, je lui donnerai les détails.

Je passe à l'examen d'une déclaration du ministre des Finances. Je vais citer le texte de ses paroles, car il me servira à démontrer que le Gouvernement ne met pas en pratique les théories qu'il croit avantageuses. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a cité les phrases suivantes de l'économiste anglais McCulloch:

L'amélioration de la production de l'industrie et du bien-être de la communauté sociale sont les fonds d'amortissements véritables qu'un gouvernement sage doit s'efforcer de constituer et d'encourager.

Il dit ensuite:

Ainsi, grâce à un programme avantageux à toutes les régions du pays, on a encouragé l'essor de l'industrie et de la population. Les Canadiens reviennent et de nouveau le Canada édifie solidement pour l'avenir.

Et ceci:

On n'arrive au succès que par le travail et l'économie.

Le ministre des Finances a dû être victime d'un esprit supérieur, comme on le voit dans ces citations, car, pour ce qui est de la Colombie-Anglaise et de ma circonscription en particulier, on n'a pas rempli ce programme. Je démontrerai, quand nous étudierons le budget des dépenses, qu'au lieu de se préoccuper du bien-être de la communauté sociale ou de l'essor et de l'encouragement de nos industries, le Gouvernement fait tout le contraire, ou, du moins, ceux qui étaient chargés d'observer précisément les articles du programme que je viens de lire. L'amélioration de la production industrielle! Je demeure dans une des régions où se trouvent les plus importantes pêcheries et les mines les plus riches du Canada. En outre, dans un avenir rapproché, la Colombie-Anglaise tiendra, sur la côte du Pacifique, dans le domaine commercial, la place qu'a occupée l'Angleterre sur l'Atlantique, depuis cinq cents ans. Nos côtes sont baignées par le Pacifique; l'Orient est à notre porte. Prince-Rupert est le point le moins éloigné de l'Orient, avec ses 480 millions de Chinois et ses 55 millions de Japonais. Si jamais j'ai à choisir, je resterai toujours avec les ouvriers, le petit peuple, comme on dit. Que fait le Gouvernement? Il se dit l'ami de l'ouvrier. Néanmoins il a enlevé du budget le crédit destiné à procurer aux pêcheurs de Rupert un petit abri pour leurs navires, durant l'hiver. Les ministres sont dépourvus d'imagination et d'audace. Nos gouvernants ont-ils jamais songé un seul instant aux pêcheurs exposés aux dangers et aux périls de la mer, qui risquent constamment leur vie et que leurs familles n'ont jamais la certitude de voir revenir au foyer? De mon plein gré, je tiens à représenter ici ces pauvres gens. Se peut-il que, dans un pays comme le nôtre, le mot démocratie gravé en couleurs éclatantes sur le drapeau des adeptes du libéralisme, n'ait aucun sens? Est-ce possible que le Gouvernement du jour refuse d'accorder aux pêcheurs les améliorations nécessaires afin d'alléger quelque peu les misères de leur rude métier? C'est un crime, monsieur l'Orateur, de négliger de faire droit aux justes demandes de ces pauvres gens.

J'ai visité le district minier qui se trouve dans les limites de ma circonscription. Je l'ai fait parce que je désire fournir à la Chambre des détails exacts et de première main. Je vais vous donner un aperçu de la situation qui existe là-bas et le résumé des faits que j'ai notés au jour le jour. Je suis allé à Stewart à la demande des gens de l'endroit afin de me rendre compte *de visu* de l'encombrement qui régnait sur les quais. Je me suis rendu à cette invitation afin de prendre note des faits et faire rapport sur la situation existante. Voici ce que j'ai constaté: Le *Mogul*, un gros navire affecté au transport du minerai était à l'ancre au milieu de la rivière depuis vingt-quatre heures. A cinq reprises différentes, le navire avait dû quitter son quai au coût de $48 chaque fois sans compter la perte de temps, pour faire place aux navires de la Union Steamship Company et des Chemins de fer nationaux du Canada, qui font le service régulier et ne sont pas toujours fidèles à l'horaire établi. De plus, le navire en question ne pouvait décharger sur le quai les approvisionnements si essentiels à l'exploitation des mines. Un millier de bidons de gazoline n'avaient pu être déchargés étant donné l'encombrement qui régnait. Le quai était encombré de houille, d'outils en acier, pour les mines, de concentrés et de bidons d'essence, si bien qu'au voyage suivant, cinq jours plus tard, le *Mogul* dut rapporter 500 bidons de gazoline qu'il ne pût décharger sur le quai.

Et cependant, le Gouvernement du jour conseille au peuple de travailler ferme et de pratiquer la plus stricte économie. Les pionniers de la région luttent pour leur existence

même. Les heures de travail sont fort longues; ils peinent du matin au soir. Si le Gouvernement avait seulement le cœur de procurer à ces pauvres gens les articles de première nécessité, leurs représentants ici ne seraient pas obligés de réclamer avec tant d'insistance; nous emploierions notre activité à autre chose et nous réclamerions l'adoption d'autres améliorations dans l'intérêt général du pays.

Il me reste une minute et j'ai encore quelques observations à faire. Je viens d'une vaste région où les colons de descendance britannique tiennent encore le haut du pavé.

Autrefois et bien longtemps avant la fondation de Vancouver ou de Victoria, les forts puissants et les routes commerciales de la compagnie de la Baie d'Hudson s'échelonnaient sur les bords des rivières Skeena et Stuart. Ces routes étaient fréquentées un siècle avant que les trains du National-Canadien ne franchissent le col de Yellowhead à destination du port de Prince-Rupert. Je tiens à le faire savoir à la population canadienne, cette région particulière du centre de la Colombie-Anglaise abonde en ressources naturelles de toutes sortes. A peine quatorze années se sont écoulées depuis que cette région particulière de la Colombie-Anglaise a été reliée aux autres parties du Canada, par la voie du National-Canadien et du port de Prince-Rupert; cependant, ce port ne le cède en rien aux autres ports du Dominion. L'hiver dernier, à l'époque où le Saint-Laurent était fermé à la navigation, les navires affectés au transport du grain ont fréquenté Prince-Rupert, qui est ouvert à la navigation nuit et jour durant les douze mois de l'année. Nous avons une grande cale sèche dont la construction a coûté des millions de dollars; cependant, elle est pour ainsi dire inexploitée à cette heure parce que le Gouvernement ne se rend pas compte que, par notre port, il serait en mesure d'accaparer le commerce avec l'Orient; n'est-ce pas là un but digne de l'ambition du peuple canadien? Nous avons là-bas un quai maritime d'une longueur de 800 pieds, mais on ne l'utilise jamais pour ainsi dire. Que devrions-nous faire? Ne pensez-vous pas, monsieur l'Orateur, que le premier article d'un programme véritablement national devrait viser au développement de nos ports maritimes? L'histoire des divers pays de l'univers se concentre autour de leurs voies d'eau navigables. L'histoire du monde et des progrès de la civilisation est intimement liée à celle des fleuves, des ports, des lacs et des rivages océaniques. Le Gouvernement est tenu en honneur et le principal article de son programme devrait viser à utiliser les richesses que nous possédons; à développer nos ports,—surtout ceux où nous avons dépensé de fortes sommes et qui sont convenablement situés,—afin de s'en servir pour encourager l'expansion de notre commerce extérieur et développer notre marché domestique. Voilà en quoi consiste la principale fonction de tout gouvernement digne de ce nom.

En terminant, j'ajouterai que le peu de mérite que possède le budget en discussion a été reconnu. L'impôt sur le revenu et une couple d'autres taxes ont été quelque peu diminués; cependant, il se trouve par tout le Canada nombre de gens qui n'ont jamais eu l'honneur de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu.

M. I. D. COTNAM (Renfrew-Nord): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour discuter le présent exposé budgétaire, je tiens à faire savoir dès le début de mes remarques que je voterai contre la mesure. A l'instar de nombre d'autres mesures que le Gouvernement du jour a soumis à l'assentiment de cette Chambre, le présent budget a fait long feu. Les résolutions budgétaires ne confèrent aucuns bénéfices sous quelque rapport que ce soit à la grande masse des travailleurs du Canada. Voilà trois ans que j'ai l'honneur d'occuper un siège ici; j'ai entendu la lecture de trois discours du trône et à trois reprises différentes, j'ai écouté le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) prononcer l'exposé budgétaire. Dans les trois discours du trône ainsi que dans les trois exposés budgétaires, ce Gouvernement s'est attaché à dire au public que le pays traverse une ère de prospérité exceptionnelle. Cela me remet en mémoire le vieux dicton: "Qui prouve trop ne prouve rien". Cet après-midi même, dans son discours l'honorable député d'Essex-Est (M. Odette) a fait grand état de la fièvre d'activité industrielle qui règnerait dans sa circonscription. J'ai ici un extrait du *Border Cities Star,* de Windsor, numéro du 13 février 1928, où je relève ce qui suit:

> L'affluence de travailleurs en quête d'emploi est telle de ce temps-ci à l'hôtel de ville que le bureau du maire est devenu pour ainsi dire un bureau de placement.

Cela se trouve en droite ligne vis-à-vis de l'honorable représentant d'Essex-Est. De plus, cette déclaration émane d'un monsieur Blake qui, si je ne me trompe, s'est porté candidat libéral dans Essex-Est en 1925; je suppose donc que le Gouvernement tiendra cette nouvelle pour bien fondée. Et cependant, nous voyons l'honorable député qui, cet après-midi, cherchait à nous dire que la plus grande activité règne dans les cercles industriels de sa circonscription. Je ne puis concevoir qu'il en soit ainsi et que tout aille à souhait alors qu'en même temps un ancien candidat libéral nous dit que les ouvriers manquent presque complètement de travail et que, de l'autre côté

même de la propre ville de l'honorable député, les gens cherchent à trouver de l'emploi.

M. ODETTE: L'honorable député est-il certain du nom? Je ne connais pas de M. Blake qui ait été candidat dans le comté d'Essex.

M. COTNAM: L'échevin E. Blake Winter, maire suppléant.

M. ODETTE: Voilà qui est différent.

M. COTNAM: Je suppose que, même sous ce nom-là, mon honorable ami l'acceptera. Bien que tous les députés de la droite qui ont pris la parole au cours de ce débat et les membres du Gouvernement eux-mêmes aient appuyé sur la prospérité qu'ils prétendent régner au Canada, j'ai constaté que toute cette prospérité n'existe que théoriquement. Aucun député ne s'est levé de son siège pour dire que dans sa propre circonscription la situation industrielle ne laisse rien à désirer, que les gens sont occupés, que les travailleurs ont tout l'argent qu'ils souhaitent et que les ménagères sont abondamment pourvues de vivres et d'autres articles de nécessité. Ce Gouvernement administre le pays à coup de statistiques. Quand on en vient à la réalité des faits, tous les membres du Gouvernement ont recours sur-le-champ aux statistiques pour appuyer les faits dénaturés qu'ils veulent soumettre au public. De fait, dans le premier discours qu'il a prononcé cette année dans cette Chambre le premier ministre (l'hon. Mackenzie King) a pris près de trois heures et demie qu'il a consacrées presque exclusivement à invoquer des statistiques pour prouver au public que le pays jouissait d'une grande prospérité. Quant à moi, je préfère le système de l'ancien chef vénéré du parti libéral, sir Wilfrid Laurier, d'après lequel, lorsqu'un peuple est réellement prospère, il n'est pas besoin de statistiques pour le lui prouver; il suffit au simple citoyen de plonger la main dans son gousset pour constater si oui ou non il est prospère. Même si les banques font d'excellentes affaires, si certaines régions du pays sont prospères, si les cultivateurs du Canada, grâce à leur énergie et à leur esprit d'économie, sont plus ou moins dans l'aisance, si, en toute probabilité, l'industrie de la pâte de bois et du papier est aujourd'hui dans un état florissant, les travailleurs du Canada, d'après le critérium indiqué par sir Wilfrid Laurier, ne le sont pas, ou du moins ne le sont pas autant qu'ils devraient l'être.

Ce Gouvernement prétend que nous diminuons les impôts. Mais, monsieur l'Orateur, il suffit de jeter un coup d'œil sur les prévisions budgétaires des cinq dernières années pour constater que tous les ans il y a augmentation régulière des dépenses de la part de ce Gouvernement. Chaque année le Gouvernement a perçu de plus en plus d'argent des contribuables. Il est vrai, le Gouvernement a supprimé certaines taxes vexatoires qu'il avait imposées lui-même. Il a ramené la taxe de consommation à trois pour cent, là où elle en était lors de son avènement au pouvoir en 1921. Je prétends que si le Gouvernement avait fait les économies qu'il aurait dû faire, il aurait pu abolir complètement cette taxe de consommation et nous débarraser des taxes vexatoires, il y a plusieurs années. Tous ceux qui consultent même les prévisions budgétaires de l'année financière en cours doivent, je ne crains pas de le dire, reconnaître que ce Gouvernement aurait pu retrancher de 50 à 75 millions de ses dépenses sans qu'il en résulte le moindre inconvénient pour un seul service public, s'il consentait à refuser ses faveurs aux amis politiques obstinés et encombrants, pour doter le pays d'une administration à la fois franche et honnête. Il y a lieu de s'étonner que le Gouvernement puisse s'attendre à voir le pays prendre de l'expansion et prospérer,—ce qui me paraît impossible,—lorsque, au cours des cinq dernières années, il a dépensé plus de deux milliards pour administrer les affaires publiques d'un pays qui ne compte que 9 millions de population. Je ne puis concevoir comment nous pouvons prospérer lorsque ce Gouvernement dépense $40 par année par tête de population du Dominion, hommes, femmes et enfants compris. Peu importe comment on enlève l'argent des goussets du peuple, que ce soit au moyen de taxes directes ou indirectes, il faut que les contribuables paient la note. Vous pouvez réduire la taxe de vente, l'impôt sur le revenu, rogner toutes les taxes, si vous continuez à prélever plus de revenus que dans le passé, le peuple devra nécessairement payer les violons, et c'est ce qu'il fait aujourd'hui.

Oui, le Gouvernement a abaissé l'impôt sur le revenu, mais je ne crois pas que cela aide beaucoup à l'ouvrier. L'honorable député d'Essex-Est (M. Odette) a dit cet après-midi qu'une automobile coûte à Ottawa 10 dollars de moins qu'avant la déclaration ministérielle. Mais combien d'ouvriers ont à l'heure actuelle des salaires de moins de 1,000 dollars par année? Ils sont au nombre de 60 p. 100 de la population probablement, et ils ne s'achètent pas d'automobiles, pour ne rien dire de la réduction de l'impôt sur le revenu, dont ils ne profitent pas. Cette taxe devrait être perçue de ceux qui sont en mesure de payer. C'est au riche qu'il incombe de contribuer aux dépenses de l'administration du pays, et non pas au modeste employé qui ne gagne que $2 ou $2.50 par jour.

En 1921, le premier ministre,—alors leader de l'opposition,—a visité mon comté. Il était armé de pied en cap, et se proposait de faire mordre la poussière à nombre de dragons. Le premier ministre actuel, lorsqu'il était dans les rangs de l'opposition, était un merveilleux jouteur contre les maux imaginaires. Il fallait, disait-il, abattre ce dragon de la vie chère. Le malheureux consommateur payait des prix trop élevés pour les choses nécessaires à la vie. Et cependant, ces prix sont encore plus hauts aujourd'hui que lorsque le président du conseil parcourait le Dominion en 1921. Mais je ne l'entends plus parler de la vie chère.

Il se plaignait aussi que le gouvernement conservateur dirigeait le pays par des décrets. Le ministère actuel, toutefois, d'après un rapport déposé sur le bureau l'an dernier, avait déjà signé vingt-cinq mille arrêtés depuis son arrivée au pouvoir, et ce nombre doit être aujourd'hui de trente-cinq ou quarante mille, sans que le premier ministre ne trouve rien à dire de ce mal qui sévissait tant en 1921.

Le premier ministre devait également réformer le Sénat. Il a les rênes de l'Etat depuis six ans, et quant en ce qui le concerne de même que son cabinet, cette réforme n'est pas plus avancée qu'au temps du déluge. Cependant, il a peut-être fait un pas dans ce sens lorsqu'il a nommé l'ancien ministre des Douanes et de l'Accise, un homme qui avait aidé à spolier...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Il n'est pas permis d'attaquer un membre de l'autre Chambre.

M. COTNAM: Eh bien! monsieur l'Orateur, cet ancien ministre a été nommé au Sénat. Il était accusé,—si je puis employer cette expression,—d'avoir terni la réputation du département dont il était le chef.

Nous avons un autre problème, dont on a beaucoup parlé, qui concerne l'avenir du Dominion, qu'il nous est impossible d'ignorer, j'ai nommé celui de l'immigration. D'après un état déposé l'autre jour sur le bureau de la Chambre, nous avons fait venir au Canada durant le régime actuel plus de huit cent mille sujets étrangers. A ce nombre il faut ajouter l'augmentation naturelle, ce qui devrait dire une population beaucoup plus considérable. Mais notre population est-elle plus nombreuse? Au contraire, elle a diminué de soixante mille habitants. Où sont ces immigrants? Le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) a déclaré, hier, qu'en parlant de l'exode de certains des nôtres de l'autre côté de la frontière, nous nous faisons des agents de propagande pour les autorités de l'immigration des Etats-Unis. Eh bien! ce n'est pas une recommandation pour nos gouvernants. Comment concilier cet état de choses avec leurs exclamations au sujet de notre prospérité? Je croyais le ministre des Chemins de fer ou n'importe lequel de ses collègues plus intelligents que de croire qu'en dépit d'une perte de soixante mille Canadiens l'an dernier, tout est prospère au pays, les salaires sont satisfaisants, les industries florissantes, l'agriculture aussi heureuse que possible. Pourquoi ces soixante mille Canadiens ont-ils été assez insensés pour fermer les yeux à la situation agréable dépeinte par le Gouvernement et émigrer dans un pays comme celui dont le ministre des Chemins de fer nous a fait le portrait hier avec l'aide d'articles de journaux? Vieille tactique et toujours la même: lorsque le Gouvernement se sent mal pris, il ignore les faits, et se couvre de statistiques et de rapports de presse. Il n'en est pas moins indéniable que nous avons perdu soixante mille des nôtres, qui s'en sont allés aux Etats-Unis, l'année dernière. Que fait-on pour compenser cette perte? Nous allons en chercher d'autres ailleurs, gens qui, dans bien des cas, ne connaissent ni nos traditions, ni notre langue, ni nos coutumes. Cela, c'est un crime et une honte, et je déclare que le Gouvernement mérite des reproches pour n'avoir pas su trouver de solution à cette question. Ce n'est pas à nous mais au Gouvernement à la découvrir, cette solution. Je prétends que sa politique fiscale et son attitude à l'égard du peuple poussent nos Canadiens à passer la frontière. Le Gouvernement doit remédier à cet état de choses, sans quoi le Canada ne pourra jamais progresser comme il devrait avec un gouvernement capable de traiter ce problème et les autres en hommes d'Etat.

Ma circonscription, monsieur l'Orateur, comprend des Anglais, des Irlandais, des Ecossais, des Canadiens-Français, des Allemands, des Polonais et des gens d'autres races, et tout ce monde-là travaille et vit en paix. Je souhaite que nous en ayons davantage de ceux-là. Puisque nous avons ouvert la porte aux Allemands, j'aimerais en voir arriver un plus grand nombre, parce que ce sont de très bons citoyens. Ils sont honnêtes, économes, travaillants, et ils réussissent tout ce qu'ils entreprennent. Je voudrais en voir un plus grand nombre dans mon comté. Mais quels que soient le nombre et la nationalité des immigrants, ils ne peuvent compenser pour la perte de nos Canadiens. Voilà une question dont la solution va dépendre en grande partie des mères de familles. C'est à elles qu'il appartient d'exiger que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer de l'emploi à leurs enfants au moment de l'adolescence, de manière à ce qu'ils puissent

vivre convenablement au pays natal. Le Gouvernement reproche au parti conservateur de ne rien proposer pour remédier au mal. Et le parti libéral? Qu'a-t-il à offrir au pays à ce sujet?

L'honorable député de Huron-Nord a toutes mes sympathies. Je comprends son sentiment, car moi aussi, j'ai reçu l'assaut des ministres aux dernières élections. Le premier à venir fut l'aimable ministre de la Marine (l'hon. M. Cardin). Je tiens à informer les marins qu'il ne m'a pas fait grand tort. Ensuite vint le bon ministre des Chemins de fer. Inoffensif? Peut-être même m'a-t-il aidé? Il traita le scandale des douanes à peu près comme ceci: le scandale des douanes n'est pas bien grave. Vous mesdames, aimez bien soustraire à la douane une paire de bas de soie, quelques mouchoirs ou quelque chose de semblable de sorte que l'accusation n'est pas bien grave, après tout. Je présume qu'il voulait dire qu'il ne voyait pas grand mal lorsque la fraude est légère, mais sa conception a déplu au sens moral de nos gens.

L'hon. M. DUNNING: Je laisse dire d'ordinaire, mais cette fois mon honorable ami me prête un langage trop contraire à la vérité. Comme question de fait, j'ai discuté dans plusieurs discours l'idée que la population se faisait en pareille matière, mais pas dans le sens que me prête mon honorable ami.

M. COTNAM: Le ministre avait peut-être recours à la manière sarcastique.

L'hon. M. DUNNING: Non, monsieur l'Orateur. Je l'affirme, mes discours ont été rapportés et mon honorable ami ne les a pas entendus. Ils ont été rapportés correctement et ils ne ressemblent pas à ce que mon honorable ami prétend.

M. COTNAM: J'ai lu le rapport paru dans le journal libéral publié dans la circonscription.

L'hon. M. DUNNING: L'avez-vous?

M. COTNAM: Le ministre va peut-être désavouer son propre organe?

L'hon. M. DUNNING: Oui, si vous ne le citez pas exactement.

M. COTNAM: Je crois pouvoir lire sans erreur...

L'hon. M. DUNNING: Allez-y.

M. COTNAM: ...presque toujours. En passant, j'aime la combativité de l'honorable ministre des Chemins de fer toujours prêt à sauter dans le débat. Je suis Irlandais moi-même, et la dispute ne me déplaît pas.

M. CASGRAIN: C'est votre meilleur.

[M. Cotnam.]

M. COTNAM: Mais le ministre des Chemins de fer a des idées singulières. Il me paraît avoir apporté, en venant au pays, quelques-unes de ses idées libre-échangistes, et il n'a pas encore été capable de s'adapter aux conditions qu'il a trouvées même dans l'Ouest. Je crois qu'il s'est oublié hier quand il s'est lancé dans une attaque quelque peu étourdie contre les députés qui siègent à l'extrême gauche. J'ai des progressistes dans ma circonscription et je leur rendrai toujours ce témoignage: c'est que tout en ne pouvant pas toujours partager leurs opinions, je crois qu'ils sont toujours honnêtes dans leurs convictions et qu'ils essaient de faire ce qu'ils pensent juste.

L'hon. M. DUNNING: Très bien!

M. COTNAM: Si le ministre des Chemins de fer a suspecté hier les intentions des membres de ce groupe.

L'hon. M. DUNNING: Je n'ai pas employé de mots susceptibles d'une pareille interprétation, jamais de la vie.

M. CANTLEY: Vous êtes susceptible.

L'hon. M. DUNNING: C'est une question de véracité, une question de fait.

M. CASGRAIN: Il s'est contenté de citer simplement des faits.

M. COTNAM: Je n'ai que quarante minutes, et les interruptions réduisent le temps que j'ai à ma disposition. Je suis bien prêt à laisser la Chambre et mêmes les députés de la droite s'en rapporter au hansard pour savoir ce que le ministre a dit. Ce dernier n'a peut-être pas lu le hansard et ne sait peut-être pas ce qu'il a dit hier. S'il lit le Compte rendu officiel, je ne serais pas surpris de le voir s'étonner lui-même en lisant ce qu'il a dit. Il est allé un peu trop loin et il a dit un petit peu plus que ce que ses collègues ne désiraient peut-être l'entendre dire. Dans tous les cas c'est mon opinion personnelle.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela paraissait très bien ici.

L'hon. M. EDWARDS: Est-ce là votre opinion privée ou votre opinion publique?

L'hon. M. MOTHERWELL: Les deux.

M. COTNAM: Je ne sais pas ce que les gens auraient fait si le génial ministre de l'Agriculture avait dit aux agriculteurs de ma circonscription comment il se fait que le traité australien fonctionne à leur avantage. S'il l'avait fait, cela m'eût probablement valu une augmentation de majorité de trois ou quatre cents. J'aimerais à le voir venir dans mon comté et à l'entendre dire à ceux qui

s'y livrent à la culture mixte comment ce traité fonctionne à leur avantage.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je suis occupé ailleurs.

M. COTNAM: J'ai ici le rapport d'une conférence du Conseil national d'industrie laitière du Canada. En lisant ce rapport, je constate que parmi ceux qui assistaient à cette réunion se trouvaient le premier ministre (le très hon. Mackenzie King), l'honorable W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture, l'honorable W. D. Euler, ministre du Revenu national, l'honorable J. A. Robb, ministre des Finances, l'honorable Charles A. Dunning, ministre des Chemins de fer, l'honorable Charles Stewart, ministre de l'Intérieur, l'honorable J. C. Elliott, ministre des Travaux publics, et l'honorable James Malcolm, ministre du Commerce. On a demandé aux membres du cabinet de rescinder la convention commerciale établie avec l'Australie par ce traité. Je me demande ce que le Gouvernement a l'intention de faire à ce sujet. Je constate, à la lecture de ce rapport, que dans la propre circonscription du ministre de l'Agriculture plus de vingt organisations laitières ont fermé leurs portes l'automne dernier.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il n'y en a pas vingt dans ma circonscription.

M. COTNAM: C'est ce que dit le rapport.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas dans ma circonscription.

M. COTNAM: Je n'ai pas dit que c'était dans votre circonscription.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, vous l'avez dit.

M. COTNAM: J'ai dit: dans la province de Saskatchewan. Dans tous les cas, les agriculteurs qui se livrent à l'industrie laitière et à la culture mixte dans notre pays n'ont pas été traités avec justice par le Gouvernement actuel. Les cultivateurs de mon comté n'ont pas été traités équitablement et je prétends qu'il est temps que le Gouvernement s'occupe d'abord des intérêts de nos propres cultivateurs au lieu de s'occuper des intérêts des cultivateurs d'Australie ou de Nouvelle-Zélande. Par le traité de commerce australien, notre Gouvernement a pratiquement fait du Canada un pays importateur de beurre. Nous avions en 1925 un surplus exportable de 24 millions de livres de beurre, et cette année, d'après le rapport que je viens de citer, notre pays va importer environ 10 millions de livres de beurre, et cela au détriment de nos cultivateurs laitiers. En vue de faire des concessions à nos fabricants de parties de machines et à nos manufactures de pulpe et de papier, le Gouvernement a frappé les cultivateurs laitiers. Il a aussi frappé les consommateurs, pour qui son cœur saigne si souvent, en l'obligeant à payer un droit de 3c. par livre sur le raisin, au lieu d'un droit de $\frac{3}{4}$ de c. par livre. Comme résultat, nous n'avons plus importé de raisin de l'Australie, mais nous en avons importé 40 millions de livres des Etats-Unis l'an dernier, au grand désavantage des boulangers-pâtissiers et des consommateurs du Canada. J'ai reçu des circulaires des pâtissiers de ma localité, dans lesquelles on fait remarquer qu'à la suite de l'augmentation du prix du raisin, ils ont été forcés de payer un prix si élevé qu'ils ont dû subir la perte que représentait la différence, car ils ne pouvaient augmenter le prix de leur produit. Du fait, les consommateurs canadiens ont payé l'an dernier, en chiffres ronds, un million et demi de plus qu'ils n'auraient dû payer, afin de donner suite à la convention de commerce avec l'Australie, sans rien recevoir en retour. Le parti conservateur, dans cette Chambre, a combattu cette convention avec l'Australie en 1925 et de nouveau en 1926. L'ancien représentant d'Oxford-Sud alla jusqu'à proposer un amendement au budget demandant au Gouvernement de rappeler cette mesure.

Un autre monsieur se rendit dans ma circonscription pendant les élections pour dire aux gens comment voter. Je veux parler du ministre canadien actuel à Washington, un homme qui ne pouvait se trouver une circonscription pour lui-même dans le pays. Le Gouvernement envoie à Washington un homme qui n'a pu se faire élire au Canada. Il représente le pays tout entier aux Etats-Unis. Je me demande de qui il détient son mandat, et quelle est la raison de sa nomination. Je l'écoutais pendant qu'il s'efforçait d'expliquer à cette réunion comment la fabrication des machines aratoires n'avait pas souffert des changements apportés au tarif par ce Gouvernement. Il n'expliqua pas aux gens qu'il avait retiré au moyen de la protection, sous forme de drawback ou remise de droits, autant ou même plus que dans le passé, tandis que les petits étaient forcés de payer la valeur des concessions faites en vue de permettre à la compagnie Massey-Harris de poursuivre ses opérations. On adopta exactement la même méthode dans le cas de l'industrie de l'automobile lors de la réduction des droits.

Puis, comme dernier, mais non le moins important, nous avons eu dans ma circonscription, en 1926, le premier ministre du Canada lui-même. Je serai toujours heureux, et sans doute les gens de ma circonscription seront également toujours heureux de recevoir à bras ouverts le premier ministre de ce pays, à

quelque parti qu'il appartienne, car nous respectons la haute position qu'il occupe. Le premier ministre reçut une superbe gerbe de roses et dut embrasser une charmante fillette, mais en dehors de ces manifestations, je ne vois pas qu'il ait fait beaucoup de bien ou beaucoup de tort à la cause qu'il défendait. Il était accompagné, cependant, d'un monsieur que je ne nommerai pas, mais qui nous fit un bien immense. Ce monsieur osa dire: "Quand dans toute l'histoire du pays, ou de tout autre pays, un homme a-t-il vu un Gouvernement faire remise d'un chèque de $300 donné en acquittement de l'impôt sur le revenu? C'est bien là cependant ce qui s'est passé dans mon cas l'autre jour après l'adoption du budget Robb." Les gens de cette circonscription, les ouvriers, la masse du peuple qui ne gagne pas plus de cinq, six ou sept cents dollars par année, en vinrent à la conclusion que si cet homme pouvait recevoir une remise de $300 d'impôt sur le revenu, cet argent aurait pu tout aussi bien aller augmenter le revenu du pays. Ils se dirent: "Nous ne voulons pas d'un tel gouvernement; il a maintenu l'impôt sur les ventes et enlevé l'impôt que payaient les petits qui gagnent de $2 à $2.50 par jour." En d'autres termes, j'ai eu la même expérience que l'honorable député de Huron-Nord et je désire donner un avertissement au ministère pour l'avenir. Apparemment, les gens de ce pays ont peur du cabinet, lorsqu'il chasse en bloc; si un de ses membres se montre seul, tout est pour le mieux, mais si tous ses membres se montrent à la foi, les gens disent comme le duc de Wellington avant la bataille de Waterloo: "Ils me font peur." Les électeurs de cette circonscription et ceux de Huron-Nord ont eu peur des ministres lorsqu'ils se sont montrés ensemble.

Je désire appeler l'attention du ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) sur un point; je suis, en cela encore, l'exemple de l'honorable représentant de Huron-Nord. C'est, je pense, une honte et une disgrâce pour ce pays de voir que nos courriers ruraux ne reçoivent pas un meilleur salaire pour les services qu'ils rendent. J'ai plusieurs de ces gens dans ma circonscription, et je suis sûr que tous les députés ruraux s'accorderont avec moi si je dis que ces gens ne sont pas suffisamment payés pour le travail qu'ils font. Ils bravent la tempête et toutes les intempéries, voyageant sur toutes sortes de routes, afin de maintenir le service postal de ce pays et, assurément, il devrait être possible d'adopter un système qui permettrait de payer convenablement ces gens. J'espère que le ministre des Postes trouvera possible de régler cette question.

[M. Cotnam.]

Il se trouve un autre point que je désire souligner. Le ministre des Finances, je crois, est celui qui, le premier a lancé le cri qui veut que le parti conservateur soit en faveur d'une protection de plus en plus forte; j'ai entendu le ministre faire cette déclaration dans cette Chambre l'an dernier et l'année précédente et, pendant qu'il parlait, sa voix s'élevait en conséquence. L'an dernier et cette année, je vois que le ministre des Chemins de fer reprend le même refrain; hier, dans cette Chambre, il déclarait que c'était là un article du programme de notre parti; tel n'est pas le cas. Ce parti ne réclame pas et n'a jamais réclamé une plus forte protection. Le parti conservateur demande de rendre justice au peuple canadien. Nous prétendons que le tarif devrait être suffisamment élevé pour protéger les cultivateurs, les ouvriers, et la grande masse du peuple, et nous croyons qu'un tarif ainsi établi et ainsi modifié, ne favorisant personne au détriment des autres, serait à l'avantage du pays. Nous ne demandons pas un tarif élevé; un tarif adéquat est ce que nous favorisons. Nous ne le demandons pas en faveur des manufacturiers seulement, mais pour toutes les classes et toutes les sections du pays; et c'est parce que ce Gouvernement n'a pas de politique fiscale déterminée que nous nous débattons dans le marasme actuel. Nous avons une commission du tarif nommée par ce Gouvernement; comment cette commission est-elle formée? D'abord, nous avons eu à sa tête un ancien ministre des Chemins de fer. Où a-t-il puisé ses connaissances sur la question tarifaire? Comme président actuel, nous avons un ancien entremetteur des vieux intérêts Mackenzie et Mann qui occupaient autrefois une place si importante dans le pays. Que retirons-nous de cette commission du tarif? Elle existe depuis plus d'un an et elle a n'a fourni aucun résultat; elle joue simplement le rôle de tampon entre le Gouvernement et le peuple; le Gouvernement se cache derrière elle.

Puis, le ministre des Finances dit aux gens qu'il faut économiser. Monsieur l'Orateur, j'ai toujours pensé que l'économie, comme la charité, commence chez soi. C'est au Gouvernement, il me semble, de donner au peuple l'exemple de l'économie. Le ministre déclare que les mots de passe doivent être travail et économie, mais les gens de ma circonscription ne peuvent ni travailler ni épargner davantage, les cultivateurs et les ouvriers se lèvent à cinq heures du matin, bien avant que le ministre des Finances ne se retourne dans son lit confortable; ils travaillent toute la journée, sauf peut-être une heure pour le dîner et, souvent, terminent tard dans la nuit. Il leur faut

travailler seize ou dix-huit heures par jour pour gagner leur vie et joindre les deux bouts.

M. l'ORATEUR: Le temps est expiré.

M. KENNEDY propose le renvoi de la suite du débat.

Adopté.

(La séance est levée à dix heures et trente-huit minutes du soir.)

Vendredi, 2 mars 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

1re LECTURE

De deux projets de loi d'intérêt privé:

Le 1er (bill n° 56), concernant la compagnie d'assurance Sun Life of Canada;

Le 2e (bill n° 57), concernant la compagnie du chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise.

MUTATION DANS UN COMITE

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) propose:

Que le nom de M. Chevrier soit substitué à celui de M. Laflamme dans la liste des membres du comité des relations industrielles et internationales.

Cette motion est adoptée.

DEPOT DE RAPPORT ET DE DOCUMENTS

Par l'hon. J. H. KING: Le Rapport annuel du département du Rétablissement civil des soldats pour l'année finissant le 31 mars 1927.

Par M. l'ORATEUR: Un mémoire préparé par M. P. de Vuyst, directeur général du ministère de l'agriculture de Belgique, au nom du comité belge de propagande en faveur de l'Institut agricole international de Rome, Italie.

COMMISSION D'ENQUETE DES DOUANES

L'hon. R. B. BENNETT: Puis-je demander si le Gouvernement aura la bonté de faire imprimer le rapport des vérificateurs MM. Clarkson, Gordon et Dilworth, touchant l'enquête des Douanes? C'est un document assez important, et il en a coûté $50,000 et plus pour le préparer. Les membres auront de la difficulté à le comprendre sans en avoir une copie devant eux. Vu le projet de loi sur le point d'être déposé et les crédits, nous aimerions à avoir sous la main des copies du rapport. J'espère que le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour le faire imprimer sous peu.

L'hon. W. D. EULER (ministre du Revenu national): Le rapport est volumineux, mais nous n'avons pas la moindre objection à l'imprimer.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. J.-F. POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un fait personnel. Hier soir, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon honorable ami de Huron-Nord (M. Spotton), au cours duquel il a prononcé ces paroles:

L'honorable député de Témiscouata a dit que bien que les gens de son comté soient aussi prospères que le serait la population du pays en général, comme le voudraient faire croire nos honorables vis-à-vis, les jeunes gens de son comté s'en vont aux Etats-Unis gagner de l'argent pour revenir dégrever la maison paternelle de son hypothèque.

On pourrait en conclure que les événements mentionnés par mon honorable collègue datent de la semaine dernière. Permettez-moi d'informer la députation que nos jeunes gens ont émigré aux Etats-Unis sous le régime tory, et sont revenus sous le régime actuel.

RECTIFICATIONS DU COMPTE RENDU

M. P.-F. CASGRAIN (Charlevoix-Saguenay): Monsieur l'Orateur, j'ai à faire une rectification du même genre que celle de mon honorable ami de Temiscouata (M. Pouliot). Le hansard me fait dire à cet endroit qu'"ils", —c'est-à-dire les jeunes gens de son comté,— "ne reviennent pas." Si j'ai bon souvenir, j'ai dit "qu'ils reviennent."

M. M. F. HEPBURN (Elgin-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire faire une rectification. Hier soir, l'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott) m'a désigné comme député d'Elgin-Est, et plus tard comme député d'Elgin. J'ai rectifié et j'ai dit que le nom de mon comté est Elgin-Ouest. D'après les *Débats*, j'aurais dit Ouest-Elgin. Le fait n'a pas grande importance, mais je désire faire la rectification.

AVIATEURS RETROUVES DU SERVICE AERIEN AU DETROIT D'HUDSON

M. A. F. TOTZKE (Humboldt): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, me sera-t-il permis de demander à l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) si l'on a des nouvelles des aviateurs disparus qui faisaient une exploration aérienne de l'état des glaces dans le détroit d'Hudson?

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Le ministre de la Marine et des Pêcheries m'a informé, ce matin, qu'on a retrouvé les aviateurs disparus et qu'ils sont sains et saufs à leur base d'aviation à Port-Burwell.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. D. M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Monsieur l'Orateur, les propositions budgétaires du ministre des Finances (l'hon. M. Robb) relatives aux impôts n'ont pas jusqu'ici été l'objet d'un accueil très favorable de la part d'aucun des groupes parlementaires. Le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) s'est dit heureux, mardi, de pouvoir féliciter son collègue de son exposé financier de l'administration nationale pour l'an dernier. Mais sauf des remarques générales comme celle-là, le programme fiscal du ministère n'a pas suscité des commentaires bien favorables chez aucun groupe, en particulier parmi les députés à votre droite, monsieur l'Orateur. A l'égard des propositions d'impôt de son collègue, l'honorable ministre du Commerce a dit:

> Il y a lieu de discuter, cependant, la part de mérite qui revient en tout cela à l'activité et à la confiance en soi de notre population, aux bienfaits d'une Providence propice et à la ligne de conduite suivie par le Gouvernement du jour.

Sans vouloir départager ce mérite, je puis dire que la Providence s'est montrée généreuse envers nous depuis trois ans. Notre peuple a été très industrieux et il faut convenir que le ministre des Finances a été un administrateur prudent.

Autant que j'en aurai le loisir, j'examinerai les propositions d'impôt du budget. Nous avons quatre sources principales de revenus par l'impôt: les droits de douane, les droits d'accise, la taxe sur les ventes et l'impôt sur le revenu. C'est la répercussion du budget sur le régime des impôts qui m'intéresse surtout. Jusqu'ici, je n'ai pas entendu beaucoup de commentaires sur ce programme fiscal dans le débat, surtout de la part des ministériels. Nous avons discuté bien des choses qui, suivant moi, ne se rattachent pas directement au budget, mais il semble y avoir une tendance à éviter de discuter les modifications que l'on se propose de faire dans les impôts. Comme membre de notre groupe, j'ai écouté avec intérêt les critiques que l'on a formulées contre nous et contre notre amendement. Le discours de l'honorable député de Huron-Sud (M. McMillan) m'a tout particulièrement intéressé. Il a déclaré qu'il avait de la difficulté à comprendre pourquoi nous siégions à gauche, et, après avoir lu notre amendement, il en a conclu qu'il n'y avait pas de raison pour laquelle nous siégions de ce côté-ci, et qu'il avait lui-même de plus graves raisons pour différer d'avec le Gouvernement que nous en énoncions dans notre amendement.

[L'hon. M. Dunning.]

L'honorable député de Provencher (M. Beaubien) a prononcé un discours remarquable. En terminant, il a déclaré ceci:

> Je vais appuyer une législation honnête et pratique: je vais voter pour le budget.

Mais quelle analyse a-t-il faite de l'exposé budgétaire pour en arriver à une pareille conclusion? Voici une de ses remarques:

> Les résolutions tarifaires que le ministre des Finances a soumises à la Chambre prêtent à confusion. A mon sens, même les avocats les plus avisés ne sauraient les comprendre, et je n'entends pas les discuter, car elles sont trop embrouillantes. Toutefois, je voudrais signaler une échappatoire que contiennent les propositions du ministre des Finances, et qui consiste dans les changements apportés aux numéros du tarif. Je ne citerai qu'un exemple afin de préciser ma pensée.

Puis il cite les numéros 526 et 575 du tarif, et ajoute:

> Dans les propositions déposées par le ministre cela devient le numéro 545, et en le modifiant on a inséré les mots "pour servir exclusivement à la fabrication de";

Il demande que les mots: "pour servir exclusivement à la fabrication de" soient rayés, afin que le public reçoive les mêmes avantages que les fabricants lorsqu'il s'agit de marchandises importées.

Il s'oppose au dégrèvement de l'impôt sur le revenu. Voici ses paroles:

> Le dégrèvement de l'impôt sur le revenu, je le dis franchement, ne me plaît pas.

Voilà ses allusions aux prévisions budgétaires. Ensuite, il discute les amendements. Il déclare que certains d'entre nous aiment bien à conduire la barque lorsque le temps est sûr. Je lui ferai remarquer que quelques-uns d'entre nous ont conduit la barque quand le temps n'était pas sûr, et nous le ferons encore si la question est assez urgente et assez importante. La seule allusion que l'honorable député de Provencher fait aux prévisions budgétaires est pour les critiquer ou les condamner. Puis il résume ses observations en disant qu'il va "appuyer une législation honnête et pratique et voter pour le budget". Je signalerai que l'honorable député est le seul membre du groupe connu dans cette Chambre sous le nom de libéral-progressiste qui a parlé sur l'exposé budgétaire. J'aimerais à savoir si son attitude sur le projet de budget est celle des libéraux-progressistes. Cela m'intéresse parce que j'ai beaucoup de considération pour les libéraux-progressistes et j'aimerais à en entendre d'au-

tres d'entre eux dire à la Chambre ce qu'ils pensent des propositions budgétaires avant que l'on vote sur les amendements au budget. Nous ne sommes pas infaillibles. Nous avons critiqué les prévisions budgétaires et nous aimerions à entendre ces honorables députés, qui sont imbus de nos idées en matière d'impôts, dire pourquoi ils vont appuyer le projet de budget et voter contre notre amendement.

Nous avons entendu aussi le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning). Dans son discours de mercredi dernier il n'a parlé que de l'impôt sur le revenu et n'a pas touché aux véritables propositions budgétaires. C'est ce que j'ai compris de son discours. Il a fait allusion aussi à l'augmentation dans la préférence britannique. Sur ce sujet il a dit ceci:

> Quant aux critiques que l'on a formulées parce que le ministre des Finances a laissé entendre qu'à l'avenir on se propose de demander que toutes les marchandises entrant au pays et désirant jouir du tarif de préférence britannique soient 50 p. 100 d'origine britannique, je désire dire ceci: le ministre des Finances n'a pas dit cela dans le but de limiter en aucune façon la préférence britannique.

J'ignore l'intention du ministre des Finances, mais la modification devra nécessairement limiter les marchandises qui entreront, si nous augmentons le pourcentage de 25 à 50 p. 100. C'est aussi certain que si vous éleviez le standard du blé. Si vous éleviez le standard du n° 1 ou du n° 2 vous auriez moins de blé de ce classement que si le standard était plus bas. Je ne puis comprendre comment le ministre des Chemins de fer a pu se permettre de raisonner ainsi. Naturellement, il a voulu lancer une flèche au régime des groupes parlementaires préconisé par l'honorable membre de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail). Cela n'a réellement aucun rapport avec le budget, mais, lorsque le ministre des Chemins de fer dit dans cette Chambre—et ailleurs, s'il faut en croire les rapports—que les membres de notre groupe voulaient et ont réellement tenté de prendre le Gouvernement à la gorge, je défie qui que ce soit de nier que la seule tentative que nous ayons faite dans ce sens a eu pour but de faire tenir au parti libéral les engagements qu'il avait pris envers le pays. S'il peut arriver qu'on ait raison de prendre quelqu'un à la gorge, c'était bien cette fois-là. Le ministre a dit l'autre soir que l'honorable représentante de Grey-Sud-Est qualifiait cette méthode de démocratique. Nous avons été les témoins, depuis nombre d'années, du reniement de toutes les promesses faites par le parti libéral et ce n'est certainement pas agir dans l'intérêt de la démocratie. Nous avions déclaré notre foi dans les principes que l'on a ainsi répudiés et si nous n'avions pas saisi toutes les occasions pour obliger le parti libéral à tenir ses promesses, nous aurions aussi démérité de la démocratie et des gens qui nous ont élus.

Je n'ai pas l'intention de rappeler les programmes des libéraux et des progressistes. Quand j'étais tout jeune, on m'avait emmené à une réunion évangélique dans le nord de l'Ecosse et je me souviens d'avoir entendu le vieux prédicant dire qu'il préférait ne pas visiter certaines parties de l'Ecosse, parce que les gens y étaient réfractaires à la prédication de l'Evangile. Je me demande s'il vaut encore la peine de citer ces programmes. Les honorables députés de l'autre côté de la Chambre ne croient-ils plus suffisamment en leur programme pour tenir leurs promesses? J'espère qu'ils n'en sont pas rendus là.

M. COOTE: Je le crains fort.

M. KENNEDY: Le ministre des Chemins de fer a parlé de coopération. J'ai lu dans les journaux qu'il y a eu une réunion libérale-progressiste dans l'Ouest après les dernières élections. On disait que les progressistes consentaient à l'entrée du ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) dans le ministère à cause de la similitude de programmes des libéraux et des libéraux-progressistes. Le ministre des Chemins de fer a dit ici l'autre soir que ces deux groupes coopèrent dans cette Chambre. Après tout, il est maintenu au pouvoir par ce système de la coopération des deux groupes. J'ai été heureux d'entendre le ministre se déclarer satisfait de la coopération qu'il a obtenue de ce groupe, mais j'aimerais que les membres de ce dernier nous disent également s'ils sont aussi satisfaits de la coopération obtenue du Gouvernement pour mettre à exécution le programme avec lequel ils se sont fait élire. Ils ont le devoir d'en informer leurs électeurs, la Chambre et le pays, parce qu'ils se mettront en mauvaise lumière s'ils votent sans donner d'explications. Le mot coopérer signifie travailler ensemble pour atteindre un but commun. Quel est le but commun dans ce cas? Est-ce ce budget ou celui de l'an dernier, ou la combinaison des deux? Les vues des trois provinces des prairies sur les questions tarifaires sont biens connues; les cultivateurs forment une grande partie de la population de ces provinces, et quand vous entendez des cultivateurs parler de l'impôt sur le revenu et du tarif, il n'y a pas à se tromper sur leurs sentiments. Je ne perdrai pas mon temps à citer les résolutions adoptées par le Conseil canadien de l'agriculture et par les autres associations agricoles, mais les gens qui ont élu les représentants des trois provinces des prairies partagent les mêmes opinions relativement aux impôts et au programme fiscal du Gouvernement. Ils sont les adversaires du système d'impôts indirects et de la diminution de l'impôt sur le revenu.

Quelques-uns des journaux du pays ont dit que les cultivateurs s'opposent à toute diminution de l'impôt sur le revenu parce qu'ils ne le paient pas eux-mêmes. Il est possible, monsieur l'Orateur, qu'un certain nombre d'entre nous fussent tombés sous le coup de l'impôt sur le revenu n'eût été l'exemption qui nous fut accordée, mais nous désirons tous très fortement atteindre le degré de fortune qui nous obligera à payer cet impôt. Si les agriculteurs ne paient pas l'impôt sur le revenu, c'est qu'ils n'ont pas un revenu suffisant, malgré la longueur de leur journée de travail, les misères qu'ils endurent et la mobilisation du travail de leurs femmes et de leurs familles.

Le ministre des Chemins de fer a dit que nous sommes d'accord avec les conservateurs sur la question de l'impôt sur les ventes. Il n'en est rien et je suis surpris que le ministre n'ait pas lu l'amendement plus attentivement. Je suis fortement opposé à ce que l'on enlève complètement la taxe de consommation, non parce que je la trouve juste, mais parce que je la trouve plus juste que le tarif. La taxe de consommation implique une certaine superposition; elle ne va pas entièrement dans le trésor, mais les droits de douane se superposent également et il entre deux ou trois dollars dans les goussets de particuliers pour chaque dollar qui va au Trésor fédéral. La taxe sur les ventes ne présente pas le même inconvénient.

L'honorable député de Provencher a prié le ministre des Finances d'avoir la bonté de biffer des propositions budgétaires les mots: "pour être employés uniquement dans la fabrication de". Je rappelle à cet honorable collègue et aux autres qui ont étudié le tarif, que notre pays n'est pas nécessairement protectionniste. Nous avons un régime de protection et de libre-échange, tout à la fois, en vertu duquel les manufacturiers jouissent de la protection pour leurs produits ouvrés, tandis qu'ils peuvent importer leurs matières premières en franchise, ou à peu près. Ils bénéficient de ces deux aspects du tarif, tandis que nous en ressentons les désavantages. C'est pourquoi nous avons l'intention de lutter tant que nous n'aurons pas au moins obtenu justice. Si le ministre se propose de biffer les mots en question, il lui faudra plus que de la bonté pour y réussir. A mon sens, les propositions budgétaires ont pour but d'aider quelques grands industriels aux dépens du public en général et de quelques petits manufacturiers, en particulier des fabricants de chapeaux et de casquettes.

Tout d'abord, on projette une nouvelle classification. En vertu du régime actuel, on impose un droit sur certaine catégorie de marchandises, comme les vêtements ou les couvertures. L'article du tarif en question portait sur les couvertures de coton et de laine, sur les mouchoirs de coton, de toile ou de soie. On propose maintenant de faire une distinction entre les marchandises de coton, de lin, de chanvre, de jute, de laine, de soie ou de soie artificielle. Au début de cette cédule, des modifications sont apportées aux droits imposés sur certains articles d'ordre général, dans l'intérêt de certaines industries; quelques-uns de ces changements ont peu d'importance, mais d'autres en ont beaucoup. Je n'ai pas le temps d'examiner chacun de ces articles, mais je désire en étudier quelques-uns, afin d'indiquer qui en retirera des avantages. Mon argumentation sera peut-être aride, je crois cependant qu'il vaut la peine de l'entreprendre pour indiquer d'une façon générale dans quel esprit le tarif a été modifié.

Le budget fait deux concessions aux producteurs de fruits et de légumes, d'abord dans l'article 87b:

Oignonnets provenant des graines et importés pour fins de semences ou de propagande seulement.

Puis, dans l'article 219a:

Préparations non-alcooliques ou chimiques pour la désinfection, l'immersion ou l'arrosage.

Le discours prononcé hier soir par l'honorable représentant de Yale (M. Stirling) m'a fort intéressé. Il a commencé par approuver le dégrèvement relatif aux oignonnets, puis il a demandé la protection en ce qui concerne la vente des oignons. Voilà comment on veut bénéficier des deux régimes et cela indique que la nature humaine est la même, d'un côté ou de l'autre de la Chambre. L'an dernier, le ministre des Chemins de fer a parlé des producteurs d'oignons d'une manière assez méprisante; il disait que ces gens demandent la protection et qu'ils ne sont que trois cents dans tout le Dominion. Quoi qu'il en soit, je félicite le ministre des Finances de leur venir en aide de cette façon, au lieu d'augmenter les droits de douane.

L'article 192a a été rédigé dans l'intérêt des usines à papier. Dans un cas, on accorde un dégrèvement du tarif à ces usines. Nous avons fait, au Canada, de grands sacrifices pour encourager l'industrie du papier, mais, maintenant, ces manufacturiers veulent jouir d'un tarif modéré ou même de la franchise douanière pour tout ce qui a trait aux matières premières qui entrent dans la fabrication de leurs produits. On ne possède pas de statistique sur les importations de ces matières premières pour 1926, la dernière année qui ait fait l'objet d'un relevé.

Je passe à l'article 267b, fort important. L'ancien article 267a était ainsi conçu:

Pétrole cru, à son état naturel, d'une gravité spécifique de .7900 ou plus lourd à une température de 60 degrés, lorsqu'il est importé par des raffineurs d'huiles pour le raffinage dans leurs propres usines.

Tarif de préférence britannique, en franchise; tarif intermédiaire, en franchise; tarif général, en franchise.

Le nouvel article se lit:

267B: Pétrole cru non à son état naturel, d'une gravité spécifique de .725 ou plus lourd à une température de 60 degrés, lorsqu'il est importé par des raffineurs d'huiles pour le raffinage dans leurs propres usines. Tarif de préférence britannique, en franchise; tarif intermédiaire, en franchise; tarif général, en franchise.

A partir du 1er juillet 1931, ces droits s'établiront ainsi par gallon: tarif de préférence britannique, 3/10c., tarif intermédiaire, 4/10c., tarif général ½c. Pendant l'année terminée le 31 mars 1926, nous avons importé 1,884,348 gallons de pétrole cru, d'huiles à gaz autres que le naphte, la benzine et la gazoline d'une gravité spécifique de moins de .8235 mais d'au moins .775 à une température de 60 degrés. Ces marchandises avaient une valeur de $118,181, et elles ont acquitté $28,265.23 de droits de douane, en vertu du tarif général. En ce qui regarde le pétrole brut, à l'état naturel, d'un poids spécifique de .7900 ou plus lourd à une température de 60 degrés, s'il est importé par les raffineurs pour être raffiné dans leur propres fabriques, les importations se sont élevées à 470,574,100 gallons d'une valeur de $25,672,481.

Or, en vertu des propositions budgétaires en discussion, on admettra en franchise jusqu'au premier juillet 1931 le pétrole de cette catégorie. Cela permettra le raffinage partiel du pétrole cru aux Etats-Unis, au Pérou et au Mexique et son admission en franchise au Canada jusqu'au premier juillet 1931. Le Gouvernement fait cette concession aux compagnies pétrolières, mais il ne réduit pas d'un sou les droits sur les produits finis. C'est la première nouvelle que j'aie eue que les compagnies pétrolières sont dans la détresse. Nous allons leur permettre, semble-t-il, de raffiner 470 millions de gallons de pétrole au lieu de 1,884,000 par année, et d'importer cette quantité de pétrole au Canada sans acquitter de droits jusqu'au premier juillet 1931. La plupart des produits finis du pétrole jouissent d'une protection de 1c. à 2c. ½ par gallon, de 12½ p. 100 sous le régime de la préférence britannique et de 32½ p. 100 en vertu du tarif général.

Le budget en discussion fait aussi certaines concessions aux compagnies minières. En ce qui regarde le n° 438a, les droits sont réduits sur les locomotives, et les voitures automobiles pour chemins de fer et tramways d'une classe ou espèce adaptée au transport souterrain et devant servir à l'exploitation des mines seulement. Les voitures automobiles pour les chemins de fer et tramways de surface sont encore assujetties aux droits en vigueur.

Le n° 453h constitue également une concession aux compagnies minières ou à la Canadian General Electric Company qui importe des élévateurs de mines et les assemble ici pour les vendre. Les droits qui étaient respectivement de 15, 25 et 27½ p. 100 sont abaissés à 10, 15 et 20 p. 100. Sous le régime de l'article en vigueur, "appareils électriques", n.d., il appert que les importations représentent une somme de $3,078,286 sur laquelle l'Etat a perçu $827,187.27 de droits. Cependant, ces droits sont sensiblement réduits afin de venir en aide à la Canadian General Electric Company.

Le n° 208d opère aussi des réductions au bénéfice de l'industrie minière; les anciens droits de 15, 17½ et 17½ p. 100; de 15, 20 et 22½ p. 100 sont entièrement abolis. Il en va de même pour ce qui est du n° 453g qui n'est pas inscrit au projet qu'a déposé le ministre des Finances; cependant, les droits sont diminués de 15, 25 et 27½ p. 100 à 10, 12½ et 15 p. 100. De plus, on rencontre plusieurs autres articles du tarif où les droits sont diminués afin de venir en aide à l'industrie minière.

Maintenant, j'appellerai l'attention des honorables membres sur le n° 442 qui concerne les presses à imprimer et certaines autres machines: Les droits en vigueur sont respectivement de 5, 10 et 10 p. 100. En vertu des résolutions budgétaires, ils seront respectivement à l'avenir: en franchise, 5 et 5 p. 100. L'on a ajouté à l'article:

Les machines et parties complètes pour l'impression par procédés photographiques sur plaques, devant servir avec des presses lithographiques et réversibles.

Les blanchets d'imprimerie sont admis en franchise ou en acquittant des droits de 5 et de 10 p. 100; sous le régime du tarif de préférence, les droits étaient respectivement de 15, 20, 27½ et 25 p. 100; ils étaient respectivement de 17½, 27½, 35 et 32½ p. 100 au tarif intermédiaire; de 20, 30, 35 et 35 p. 100 dans le tarif général. Pour ce qui est de l'article en question, nous devrions peut-être examiner aussi le n° 1060 concernant le drawback:

Papier à journal, papiers à livre finis à la machine, non collés, papiers à livre collés ou superglacés, lorsqu'il sont importés sous le régime des articles 197, 197a ou 198a, drawback de 99 p. 100.

Ces articles, étudiés à la lumière du fait que les presses à imprimer pour les journaux ne valent pas moins de $1,500 chacune au détail d'une classe ou variété qui n'est pas fabriquée au Canada sont admises en franchise, expliquent peut-être les articles de fond élogieux qu'ont publiés tous les journaux de l'Atlan-

tique au Pacifique, ainsi que l'a fait observer le ministre du Commerce mardi.

En 1926, nous avons importé des presses à imprimer et des presses lithographiques d'une valeur de $947,213 et les droits perçus se sont élevés à $93,146.60, soit $91,571.90 sous le régime du tarif général et $1,574.70 en vertu du tarif préférentiel.

Pour l'année terminée au 31 mars 1926, nous avons importé 3,810,300 livres de papiers à livres et à imprimer, non collés et convenables pour l'impression des livres, journaux et catalogues, d'une valeur de $334,986; les droits perçus de cette source se sont élevés à $74,420. Les droits se répartissent ainsi qu'il suit: $59,150.75 sous le régime du tarif général; $1,884.11 sous le régime du tarif intermédiaire et $13,385.85 sous le régime du tarif de préférence.

Voilà sans doute la réponse du Gouvernement à la demande de M. Chipman, du *Grain Growers Guide,* jointe aux requêtes d'autres imprimeurs et éditeurs de protéger les magazines canadiens. Cette concession est faite, je le suppose, afin de les empêcher de déménager leurs établissements à Buffalo. Eh! bien, je félicite le ministre sur la méthode qu'il a découverte de venir en aide aux éditeurs canadiens. Au lieu d'imposer des droits sur les matières de publicité, il accorde une réduction de droits sur les matériaux utilisés pour la publication des journaux et des magazines. Mais, monsieur l'Orateur, je me demande si tous les journaux et les magazines qui bénéficient de ces dégrèvements ainsi que du drawback applicable à cette industrie s'efforceront d'assurer les mêmes avantages à leurs lecteurs. N'est-il pas curieux que l'on vienne en aide aux cultivateurs d'oignons et aux imprimeurs au moyen de ces dégrèvements et de ces drawbacks sur leurs matières premières à la suite d'une campagne énergique en faveur de droits protecteurs sur leurs produits ouvrés. Je me demande si, en réclamant l'abaissement des droits, les cultivateurs de ce pays n'ont pas fait fausse route. Leur faudra-t-il s'allier aux protectionnistes pour faire aboutir le parti qui a toujours promis un abaissement des droits douaniers? En tout cas, pour quelle raison les cultivateurs feraient-ils à la fois les frais de la protection et du libre-échange, protection pour ce qu'ils achètent et libre-échange pour ce qu'ils vendent, alors qu'ils jouissent du libre-échange sur leurs matières premières et de la protection sur le produit fini qu'ils ont en vente. Mais à ceux qui viennent dire: "Peu importe ce que vous nous accordez; nous préférons la protection, mais nous accepterons le libre-échange sur la matière première si vous ne voulez pas nous accorder la protection", nous répliquons: "Nous ne vous accorderons pas des droits protecteurs, mais nous vous ferons bénéficier d'une part des avantages découlant du libre-échange, des drawbacks et des dégrèvements". Nos amis de la droite sont par trop enclins à croire que nous ne pouvons nous entendre avec les conservateurs. Ils me permettront de leur dire que, si cet état de choses persiste, ils s'apercevront qu'ils se berçaient d'illusions. Il n'en coûterait guère aux gens de l'Ouest, notamment ceux de l'Alberta, de dire que si nous ne pouvons obtenir l'abaissement des droits sur toute la ligne, ce qui ne semble guère probable, il ne nous reste plus qu'une chose à faire, c'est-à-dire, conclure le meilleur arrangement possible avec les protectionnistes et voir ce qu'ils peuvent faire pour nous. Je reconnais que la politique du parti libéral et du groupe progressiste qui siège de l'autre côté de la Chambre est la bonne, mais pourquoi devrions-nous toujours accepter tous les désavantages du libre-échange et de la protection sans jamais bénéficier des avantages qui découlent de l'un ou l'autre de ces deux régimes?

Pourquoi les cultivateurs laitiers de l'Ouest réclament-ils à grands cris l'annulation de la convention australienne? Est-ce parce qu'ils ont fini par se rendre compte qu'en proposant ce traité le ministre des Finances et le Gouvernement demandaient à l'industrie laitière et aux cultivateurs de l'Ouest de concurrencer une Australie subventionnée, de protéger les cultivateurs de raisins d'Australie et de créer, dans ce dernier dominion, des débouchés avantageux dans l'intérêt des exportateurs de pâte de bois, de papier et d'automobiles? C'est là le plus bel exemple que l'on puisse concevoir de l'application des désavantages, si vous voulez, du libre-échange au cultivateur, et des avantages accordés à un autre groupe absolument étranger.

Je passe maintenant au régime du coton. J'ai ici une demande adressée par la Wabasso Cotton Company, Limited, de Trois-Rivières (Québec), à la commission du tarif. Cette compagnie demande que les articles mentionnés au numéro 530 du tarif, ainsi conçu:

> Fibre de coir, naturelle ou filée; coton brut ou coton en laine, non teint; fil de coton, du numéro 40 et plus fin.

...soient assujettis à un droit. Elle demande que ces articles admis en franchise soient imposables afin de la protéger, car elle le fabrique à perte. Il s'agit d'un numéro de grande importance. A la page 168 de la publication intitulée *Trade of Canada,* pour l'année se terminant le 31 mars 1926, je relève ce qui suit:

> Importations de filés de coton, numéro 40 et plus fin, en franchise.
> Quantité, 2,732,069 livres.
> Valeur, $2,580,014.

Aux numéros 521 à 522*a* nous avons un abaissement général des droits. Les anciens droits sur certaines marchandises, telles l'ouate en paquets et l'ouate en feuilles, sont diminués d'environ 10 p. 100. Sur les filés de coton, autrefois imposables, la diminution est d'environ 5 p. 100, et les mêmes filés autrefois admis en franchise sont maintenant assujétis à des droits de 10 à 22 ½ p. 100. En 1926, nous avons importé 66,702 livres de filés de coton non imposables d'une valeur de $53,764, et 331,293 livres de filés de coton, teints ou non imposables, d'une valeur de $178,528. Les droits perçus ont été de $39,601.67. Les réductions, d'après ces numéros, sont comme suit:

Filés de coton, ne dépassant pas le n° 20 en grosseur: préférence britannique, 5 p. 100; tarif intermédiaire, 7½ p. 100; tarif général, 5 p. 100.

Filés de coton, dépassant le n° 20, mais ne dépassant pas le n° 40 en grosseur: préférence britannique, 2½ p. 100; tarif intermédiaire, 7½ p. 100; tarif général, 2½ p. 100.

Alors que sur les filés de coton portés aux numéros que je viens d'indiquer nous avons des dégrèvements généraux d'une moyenne d'environ 3 p. 100, applicables à une valeur totale de marchandises inférieure à 2 millions de dollars, nous avons un relèvement général d'environ 8 ou 9 p. 100 sur des marchandises autrefois admises en franchise et d'une valeur d'à peu près 3 millions. Voilà un des exemples les plus frappants de ce que ces prétendus dégrèvements signifient pour nous. Par toute la liste des numéros du tarif applicables au coton, nous ne comptons plus les articles soustraits à l'admission en franchise, articles que le manufacturier doit importer à des droits réduits pour la fabrication; mais presque invariablement les relèvements de droits l'emportent sur les dégrèvements et bien souvent les articles autrefois admis en franchise sont importés en quantités beaucoup plus fortes que ceux sur lesquels nous avons des réductions.

Les propositions budgétaires relatives au coton, comme les autres, n'ont pas pour objet de favoriser les revenus, comme nous l'avaient promis les libéraux, mais seulement de protéger les manufacturiers canadiens. On ne peut prétendre, comme anciennement, que les libéraux ont un tarif fiscal et les conservateurs un tarif de protection. Il existe beaucoup de confusion dans les modifications budgétaires. Quelqu'un a essayé de nous donner une revision du tarif, mais il a fort mal réussi, du moins au point de vue de la clarté. Trois des anciens articles sont ainsi libellés:

M. l'ORATEUR: Le temps de l'honorable député est expiré.

L'hon. S. F. TOLMIE (Victoria) (C.-A.): J'ai suivi tout ce débat avec un vif intérêt. Il est assez difficile à cette phase avancée de la discussion de présenter des observations nouvelles. Qu'on me permette tout d'abord de relever certaines remarques de l'honorable député d'Essex-Est (M. Odette). Voici:

Enfin, mais non la moindre, la Canadian Steel Corporation, succursale de la United States Steel Corporation, a établi deux aciéries importantes à Ojibway.

Un de mes collègues a télégraphié à la Canadian Steel Corporation dans les termes suivants pour faire confirmer cette nouvelle:

La Canadian Steel Corporation a-t-elle entrepris la production de l'acier à Ojibway?

Voici la réponse:

Message reçu. Non.

J'ai écouté les observations des divers groupes de cette Chambre et je crois avoir découvert que lorsqu'un homme immigre chez nous ou qu'il est diplômé dans nos collèges ou nos écoles, lorsqu'il est ambitieux, énergique, économe, habile, et s'est amassé un peu d'argent à l'âge de cinquante ans, disons, il est promptement classé au nombre des capitalistes et devient la proie des percepteurs d'impôts et de certains groupes d'hommes qui n'ont peut-être pas eu le même succès. En entendant l'autre jour l'honorable député de Rosetown (M. Evans) faire le sombre tableau des cultivateurs de la Saskatchewan qui, dit-il, ont été si longtemps exposés aux coups des manufacturiers et des capitalistes, je n'ai pu m'empêcher de songer à plusieurs de ces cultivateurs qui avaient si bien prospéré sur leurs fermes de la Saskatchewan qu'après avoir abandonné l'agriculture ils s'étaient retirés sur le littoral du Pacifique pour y jouir de la vie, en pêchant, jouant au golf, et le reste. Nous sommes enchantés de les avoir parmi nous à Victoria et dans toute la Colombie-Anglaise, et nous voudrions qu'ils fussent plus nombreux. Si je jette un regard de l'autre côté de la Chambre, je vois que les représentants de la Saskatchewan nous donnent une impression de prospérité et d'habileté à bien se défendre dans cette enceinte. Je ne puis donc qu'en conclure que ces heureux habitants de la Colombie-Anglaise dont je viens de parler, et ces collègues de l'autre côté de la Chambre, sont de rares survivants des attaques des manufacturiers et des capitalistes. J'ai entendu mainte et mainte fois l'honorable député de Rosetown parler dans ce sens, et je n'ai jamais cessé d'espérer qu'un jour j'aurais le plaisir de le voir sur l'un de nos terrains de golf, vêtu du *plus jour*, paré des accessoires ordinaires, chassant devant lui la balle qui s'échappe, et aspirant l'air du littoral du Paci-

fique. Après avoir joui, pendant une semaine ou deux, de la compagnie de ces capitalistes, cultivateurs et manufacturiers en retraite, il penserait, j'en suis sûr, que ce ne sont pas après tout de mauvais diables. Nous avons besoin de toutes ces classes au Canada, sans excepter le cultivateur qui devrait avoir tous les avantages que nous pouvons lui donner. Nous avons besoin du manufacturier également, et aussi du capitaliste, et dans une grande mesure, pour qu'il dépense son argent dans le pays, et en particulier dans la Colombie-Anglaise. Si nous pouvons l'y attirer.

J'ai regretté que certains journaux, à la suite de commentaires faits à la Chambre, aient cherché à donné l'impression que le parti conservateur est opposé au National-Canadien. C'est absurde, parce que ce sont les conservateurs qui l'ont établi et l'ont défendu dans l'adversité jusqu'à ce qu'il soit devenu une des plus importantes institutions du pays. Il contribue largement au progrès du pays, tout comme le Pacifique-Canadien, et la Colombie-Anglaise lui en tient compte. Son personnel est bien meilleur qu'autrefois, et son service de voyageurs et de marchandises se perfectionne. L'administration du réseau peut compter sur l'appui du parti conservateur, qui verra à ce que justice lui soit rendue en toutes circonstances.

En écoutant l'autre jour le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) mentionner le chômage saisonnier, je me demandais comment il pouvait attendre autre chose de la politique libérale. Ainsi, pour avoir réduit à 1c. la protection de notre industrie laitière, obligée de soutenir la concurrence de pays à printemps perpétuel, 103,000 vaches ont été expédiées de la province d'Ontario en 1927; et le soin d'un troupeau semblable exige 5,000 hommes. Que sont-elles devenues, ces vaches? Ou bien elles sont allées rejoindre les chômeurs dans les villes, ou, ce qui est probable, elles sont passées aux Etats-Unis. Tout en insistant sur le caractère temporaire de ce chômage, le ministre n'a rien proposé pour y remédier. C'est une question qui intéresse vivement la Colombie-Anglaise à cause de l'affluence de la main-d'œuvre après la récolte dans l'Ouest. Nombre d'aoûterons en effet traversent les montagnes et s'en viennent sur la côte du Pacifique, au grand détriment des ouvriers de chez nous. Ceux-ci sont dans bien des cas propriétaires et contribuables, et cette concurrence leur est ruineuse. Sans compter que la province et les municipalités sont obligées de soutenir ceux qui chôment l'hiver. Le ministre a bien dit que cet état de choses s'étendait à tout le Canada. Les conservateurs comptent que l'application de leur politique du Canada pour les Canadiens y remédierait dans une large mesure. Mais si les libéraux doivent rester aux affaires qu'ils trouvent le moyen d'entretenir ceux que leur politique fait chômer.

Il y a ensuite la question des déposants de la Home Bank au sujet de laquelle je veux dire un mot. La Chambre se souvient d'avoir voté une certaine somme pour indemniser les **déposants, victimes de la faillite** de cette institution, de les indemniser jusqu'à concurrence de 35 p. 100. Le projet de loi autorisant cette compensation, approuvée par cette Chambre, fut rejeté par le Sénat. Il fut repris et modifié plus tard, mais la somme affectée à cette fin n'a pas suffi. D'aucuns ont reçu le 35 p. 100, d'autres moins, et d'autres encore, rien du tout. alors que tous méritaient également. Il faudrait, estime-t-on, une somme supplémentaire de $450,000 pour donner effet à la volonté du Parlement, exprimée en 1925. Je prie le Gouvernement de faire œuvre dans ce sens à cette session si possible, afin de montrer la bonne foi du Parlement.

Le Gouvernement insiste sur la nécessité d'accroître notre clientèle et sur l'établissement d'ambassades en diffrents pays. Quant à notre clientèle, j'en suis de tout cœur. Mais je ne crois pas que nous procédions de la bonne manière. Nous devrions, d'après moi, étudier soigneusement nos importations des Etats-Unis en vue de concentrer tous nos efforts sur la production des choses que nous pouvons fabriquer avantageusement au Canada, afin de conserver autant d'argent chez nous et de diminuer pour autant le chômage saisonnier dont a parlé le ministre du Commerce.

Autre point important pour le progrès industriel du Canada: Dans un pays très étendu et à population éparse, le transport de la marchandise revêt une importance plus qu'ordinaire. Le producteur a donc intérêt à ce que son produit soit consommé le plus près possible, afin d'en avoir un meilleur prix. L'agriculteur, c'est connu, se trouve actuellement dans une situation bien plus difficile qu'autrefois. La main-d'œuvre lui coûte plus cher, depuis qu'elle a eu le bon esprit de se syndiquer pour se protéger et améliorer son sort, ce qui est une bonne chose, puisqu'à cette organisation elle doit de posséder des foyers confortables qu'elle ne pouvait acquérir auparavant. Mais tout cela a amené la hausse du prix de la vie et des frais de transport. Puis le cultivateur a eu à payer plus cher pour la main-d'œuvre sur la ferme, mais d'un autre côté, das certains cas, il obtient de plus hauts prix pour ses produits. Le pouvoir d'achat de l'ouvrier salarié a augmenté et ce dernier paye maintenant plus cher qu'autrefois pour les

produits dont il a besoin. Le cultivateur pourrait aussi faire quelque chose pour améliorer grandement sa situation. Par exemple la vache laitière du Canada donne en moyenne 150 livres de gras de beurre par année. Nous avons plusieurs vaches qui rapportent beaucoup plus que cela. La moyenne de la production de lait de nos vaches n'atteint pas 3,000 livres, mais nous avons d'autres vaches qui ont produit plus de 30,000 livres, ce qui montre la différence qu'il y a entre le meilleur et le pire. Nous constatons de plus qu'il s'expédie plusieurs milliers de nos bestiaux très maigres vers les divers marchés à bestiaux, à Calgary, à Vancouver, à Edmonton, à Winnipeg, à Toronto et à Montréal; il en résulte que le producteur perd beaucoup d'argent par suite de la maigreur des bestiaux et qu'il obtient des prix très bas. En améliorant cet état de choses, le cultivateur pourrait se placer dans une situation beaucoup plus favorable. Je prétends que, parmi les animaux de boucherie qui subissent l'inspection dans nos abattoirs, il n'y en a pas plus de 10 p. 100 qui soient d'une qualité capable de faire concurrence au bœuf de l'Argentine qu'on expédie au marché de Londres. On voit donc que nous avons encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité de notre produit. L'agriculteur devrait faire preuve d'une plus grande largeur de vues et avoir pitié du pauvre consommateur canadien.

Nous reconnaissons tous que rien n'est plus important pour notre pays que de placer l'agriculture sur une base solide pour en assurer la prospérité. Pour cela il faut enlever autant que possible les obstacles qui nuisent au cultivateur. La politique financière du Gouvernement ne nous promet rien sous ce rapport. L'agriculteur canadien est obligé de subir la concurrence de celui du sud des Etats-Unis, du Mexique et de Californie, qui expédie ses produits quand la saison est bien moins avancée et qui possède de plus l'avantage d'avoir la main-d'œuvre mexicaine à bon marché. Chaque année des milliers de Mexicains traversent la frontière pour travailler à la culture des légumes et des fruits dans les états du Sud, de sorte que l'agriculteur canadien doit subir la concurrence des fruits et des légumes produits au moyen d'une main-d'œuvre rémunérée à vil prix. Ajoutons que là-bas le cultivateur consacre généralement quelques acres à une certaine variété de légumes qu'il vend avantageusement sur son marché domestique; il expédie ensuite le reste de sa récolte dans notre pays où il fait concurrence à notre producteur au moment où ce dernier ne fait que commencer à mettre sa première récolte sur le marché. Il en est de même des fruits et des œufs. Nous avons réclamé la protection du Gouvernement à ce sujet depuis la mise en vigueur du tarif Fordney, mais sans succès. La dernière fois que le Gouvernement a montré qu'il n'apprécie pas l'importance de l'agriculture pour notre pays, c'est quand il a demandé à nos cultivateurs de produire du beurre en ne leur accordant qu'une protection de 1c. par livre; or en hiver, à l'époque de l'année où notre production coûte le plus cher, nous voyons arriver ici du beurre étranger provenant de vaches qui sont à l'herbe. Et cependant l'on demande à nos cultivateurs de produire du beurre dans ces conditions, alors que leurs concurrents des Etats-Unis reçoivent une protection de 12c. par livre pour leurs produits.

Il est une branche de l'agriculture que l'on a sérieusement négligée depuis plusieurs années. Elle est très importante et essentielle au développement de notre pays. Je veux parler de l'industrie ovine. Nous savons quelle est la valeur du mouton et comme il nettoie la ferme; ces animaux broutent les mauvaises herbes et tout ce qui peut se manger en fait d'herbages. Le prix de revient en est très bas et ils épargnent au cultivateur bien des voyages qu'il aurait à faire au magasin pour se procurer de la viande. Un autre avantage à considérer, c'est qu'ils produisent deux choses dans une année, la laine et l'agneau. Autre avantage encore, c'est que l'agriculture peut se livrer à cette industrie sans avoir besoin d'un gros capital. L'élevage du mouton est facile dans n'importe quelle partie du Canada, car nous n'avons pas ici les sécheresses dont l'Australie et d'autres pays ont à souffrir. Les résultats obtenus par nos éleveurs aux diverses expositions nous montrent que nous pouvons élever ici les moutons de la meilleure qualité. Nous connaissons tous le colonel McEwen, d'Ontario, qui a gagné plusieurs premiers prix à l'exposition internationale de Chicago pour le meilleur wagon de moutons canadiens.

Nous avons fait bien peu pour aider à l'industrie ovine, et je vais communiquer à la Chambre des chiffres intéressants à ce sujet. Nous avons donné des prix dans les expositions pour encourager les cultivateurs à produire des moutons de meilleure qualité, nous avons formé des cercles d'éleveurs dans divers endroits du pays, nous avons distribué des reproducteurs de race pure, et tout ceci a eu un bon effet. Mais d'une façon générale le développement de cette industrie en Canada depuis cinquante-six ans n'a pas été appréciable. Par exemple, en 1871, nous avions au pays 3,155,509 moutons; en 1927, le chiffre approximatif ne donne que 3,262,706, ce qui indique qu'il existe quelque chose d'absolument faux relativement à notre industrie du

mouton puisque tous les autres animaux de ferme, les bestiaux, les chevaux,—quand ces derniers étaient utilisés,—les porcs et la volaille ont augmenté en nombre tandis que les moutons sont au même point qu'il y a cinquante-sept ans.

Qu'est-ce donc qui ne va pas? Apparemment c'est que notre laine a manqué de protection depuis de nombreuses années—peut-être, je pense, pendant toute cette période. Comparons, un instant, ce résultat avec celui des Etats-Unis. Ce pays a un tarif douanier sur la laine depuis 1816, sauf pendant une courte période de guerre. Le tarif fut aboli en 1913, parce que la laine était en grande demande en raison de ce qui allait se produire et, en 1921, les Etats-Unis étaient encombrés de laine de toutes sortes. On rétablit le tarif en 1921 à un taux variant de 15 à 45c. par livre. Le nombre de moutons aux Etats-Unis est maintenant de 44,455,000, soit une augmentation de 6.5 p. 100 pour l'an dernier, —ou presque autant que le nombre total des moutons que nous avons au Canada,—tandis que le nombre de nos moutons, comme je l'ai déjà dit, est à peu près le même que celui d'il y a cinquante-sept ans, et la laine est admise en franchise.

Notre pays est à même d'élever plus de moutons que les Etats-Unis. Nous avons d'immenses pâturages et nous pourrions créer une vaste industrie si le Gouvernement voulait en venir à la conclusion qu'il lui faut administrer le pays pour le bénéfice des gens qui y vivent et acquittent les impôts. Bien que nous puissions élever le mouton dans toutes les parties du pays, et obtenir les meilleurs résultats, nous avons, à mon avis, dans la Colombie-Anglaise le district qui convient le mieux à cet élevage dans tout le continent nord-américain. Je fais cette déclaration sans craindre aucune contradiction, car je me suis occupé d'agriculture toute ma vie et ai visité la plus grande partie du continent. En 1871, des hommes éminents de l'Est déclaraient que le Pacifique-Canadien ne gagnerait jamais assez d'argent pour acheter la graisse à essieux employée dans l'exploitation de cette voie ferrée. On nous disait de plus que tous les capitaux de l'empire britannique ne suffiraient pas à payer les frais de construction et d'exploitation de ce chemin de fer. A cette époque, le pays à l'ouest de l'Alberta était désigné sous le nom de "mer de montagnes". Or, cette mer de montagnes est aujourd'hui un actif précieux. Nous avons là d'abord une récolte qui revient chaque année: le paysage. Nous vendons cette récolte aux touristes de l'univers et elle rapporte 100 millions par année. Et il existe quelque chose de très particulier relativement à cette récolte: vous n'avez qu'à la cueillir; l'ensemencement s'est fait, il y a bien des années. Elle est là et constituera un actif aussi longtemps que nous le voudrons. Puis, nous avons dans ces montagnes de vastes gisements minéraux; l'an dernier, ces gisements minéraux ont rapporté à la province plus de 70 millions de dollars. De plus, dans les vallées et les contreforts des montagnes, nous avons un district d'élevage du mouton sans égal dans le monde entier. Nous avons là environ 160 millions d'acres de terre à pâturages, dont 100 millions d'acres sont boisés et 60 millions sont en herbe; partout les conditions sont idéales pour l'élevage des bestiaux et une grande partie convient admirablement à l'élevage du mouton. Dans ces vallées, les moutons peuvent non seulement vivre au pâturage, mais ils peuvent le faire dans des conditions qui assurent les meilleurs résultats.

Jetons pour un instant un regard sur les Etats-Unis et établissons une comparaison. Leurs nouveaux pâturages sont à peu près épuisés; ils ont atteint à peu près le maximum de leur production pour l'élevage du mouton au coût actuel, et tout accroissement de leurs troupeaux devra maintenant se faire en grande partie sur les fermes où le coût sera conséquemment plus élevé. Leurs pâturages actuels sont encombrés presque partout. Les quatre états situés juste au sud de la Colombie-Anglaise, Montana, Idaho, Washington et Orégon, dont l'étendue totale est un peu plus grande que celle de la Colombie-Anglaise, utilisent environ 69.75 p. 100 de leurs pâturages accessibles tandis que la Colombie-Anglaise, qui possède 160 millions d'acres de terre à pâturages n'en emploie que 6.25 p. 100. Les experts du Gouvernement dans la Colombie-Anglaise nous déclarent que nous avons assez de terre arable dans le pays pour nourrir en hiver tous les bestiaux que l'on pourrait élever sur ces 160 millions d'acres de pâturages. Quelle est la valeur aujourd'hui des bestiaux des pâturages de la Colombie-Anglaise? De 12 millions de dollars seulement; et si tous ces pâturages étaient utilisés, cette valeur atteindrait 240 millions. La saison d'hivernement dans la Colombie-Anglaise ne présente aucune grande difficulté. Nous soignons pendant trois ou quatre mois suivant les conditions. Je parle là des moutons de pâturages. L'hivernement dure de trois à quatre mois suivant la rigueur de l'hiver. Il faut de deux à trois livres de bon foin par jour pour chaque mouton en hiver et moins encore lorque les pâturages restent découverts dans les hivers doux. Actuellement, on compte moins de 100,000 moutons dans la Colombie-Anglaise. Un cultivateur à qui je parlais il y a quelque

[L'hon. M. Tolmie.]

temps me disait que ses agneaux pesaient en moyenne 80 livres chacun l'automne dernier. Certains troupeaux ont donné jusqu'à 10 livres de laine par brebis. Un éleveur l'an dernier a vendu ses agneaux pour une somme de $30,000; ces agneaux avaient été élevés sur les pâturages de la province inutilisés depuis des siècles. Nous disposons de millions d'acres de terre pour l'élevage du mouton.

Les animaux déprédateurs ne sont pas une grave menace. On s'en débarrasse généralement en employant soit le piège, soit le poison, soit d'autres moyens de destruction. Pendant l'hiver, on tend des pièges sur l'étendue de terrain qu'on doit employer l'année suivante; on se débarrasse ainsi d'un grand nombre d'animaux de la sorte. Nous avons de bonnes lois concernant les chiens et l'on peut les appliquer immédiatement dans les régions désignées comme régions d'élevage du mouton. L'élevage des moutons de race offre de splendides avantages au Canada; les moutons canadiens se vendent bien. L'un de nos éleveurs d'Ontario a vendu un seul sujet l'an dernier au prix de $1,000. Nos moutons sont maintenant connus dans le monde entier. Voilà plusieurs années que nous en expédions de l'autre côté du Pacifique, aux Etats-Unis et ailleurs.

Quant à la fabrication de la laine fine, on a dit que les Canadiens ne pouvaient pas en produire d'une qualité aussi fine que celle d'Australie. C'est possible pour ce qui est de certaines qualités spéciales de mérinos, mais je suis sûr qu'avec des recherches, et des soins dans le croisement et l'alimentation, on obtiendrait des résultats satisfaisants. En Colombie-Anglaise où nous avons une variété de climats de sols et de conditions, on pourrait fort bien, en s'appliquant, produire de fines laines. Voilà un sujet d'étude pour notre conseil de recherches.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur: N'est-il pas bon de profiter des avantages que nous possédons chez nous, tels que ceux que j'ai décrits? Je suis convaincu qu'en organisant nos efforts et en les appliquant avec de la persistance et du soin d'après un programme bien établi, nous pourrions accroître considérablement notre richesse agricole au Canada, en développant l'élevage du mouton. On devrait encourager la fabrication de la laine dans le pays. Après tout, notre premier devoir gouvernemental est de répondre aux besoins du pays. Organisons nos propres affaires sur une base solide et plus tard nous pourrons chercher plus loin.

Il ne suffisait pas que nos producteurs de laine eussent à soutenir la concurrence mondiale sans aucune protection, le ministre des Finances (l'hon. M. Robb), dans le budget que nous examinons en ce moment, a supprimé toutes les restrictions relatives aux chiffons et rebuts de différentes sortes qui entrent au Canada. C'est déjà bien assez qu'on emploie nos propres chiffons et rebuts pour fabriquer les étoffes renaissance qui font concurrence aux produits domestiques. Mais pourquoi irions-nous servir d'exutoire au reste du monde? Que nous importent ses chiffons et ses rebuts? Il serait préférable pour nous de prendre notre laine sur les animaux vivants et d'en faire des vêtements que d'utiliser les chiffons de l'étranger.

Si je prends le budget dans son ensemble, je dois dire que le ministre des Finances s'est certainement montré très généreux envers d'autres parties du monde; au lieu de développer d'abord le Canada, il a été plus libéral envers l'étranger.

M. M. F. HEPBURN (Elgin-Ouest): Dans ses remarques préliminaires, l'honorable préopinant (l'hon. M. Tolmie) a signalé la déclaration faite hier par l'honorable député d'Essex-Est (M. Odette), à savoir que la United States Steel Corporation a commencé de fabriquer dans ses usines d'Ojibway. Si l'honorable député veut regarder d'un peu plus près, il verra que notre honorable collègue a tenu un peu plus loin le langage suivant:

"En tout cas, la société a annoncé qu'elle mettait ses usines d'Ojibway en marche et qu'elle fabriquerait de l'acier au Canada. . . Les usines que j'ai énumérées sont actuellement en marche ou sur le point de l'être."

L'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott) a commenté la chose assez habilement, mais il n'en reste pas moins vrai que ces deux usines sont prêtes à fabriquer et que la compagnie a annoncé leur mise en marche prochaine.

M. GOTT: La compagnie dit qu'elle ne fabrique pas; voilà le hic!

M. HEPBURN: Elle est sur le point de le faire.

M. GOTT: Elle dit que non.

M. HEPBURN: Il est évident que si elle bâtit une usine, c'est avec l'intention de fabriquer quelque chose. En tout cas, la chose a été assez bien établie.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt ce qui a été dit jusqu'ici dans le cours du débat, et je ne peux m'empêcher de penser qu'on perd beaucoup de temps dans les discussions qui suivent l'exposé budgétaire et le discours du trône. Il vaudrait peut-être mieux suivre l'exemple de la Grande-Bretagne à cet égard et abréger ces débats à trois ou quatre jours chacun, pour consacrer ensuite plus de temps à la discussion des crédits et des projets de lois présentés à la Chambre. Néanmoins, ces

débats servent à exposer les problèmes nombreux et divers du pays, ainsi que les opinions des représentants des différentes circonscriptions. Je crains que depuis une semaine l'on ne se soit appliqué plutôt à faire de beaux discours électoraux qu'à donner des directives pratiques au Gouvernement. Parlant des harangues prononcées par les membres de l'opposition, je désire féliciter l'honorable député de Huron-Nord (M. Spotton) du discours éloquent et substantiel qu'il a prononcé hier soir et, en passant, je veux aussi faire des compliments à l'honorable député de Essex-Sud (M. Gott) sur la façon dont il a lu son discours à la Chambre, hier.

Je suis d'avis que les conservateurs, en général, ont été très justes dans leurs critiques, et nous avons entendu des allocutions positives. Je parle surtout de deux jeunes députés des Provinces maritimes qui siègent à gauche; l'honorable député d'Inverness (M. Macdougall) et l'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Ernst), et, en même temps, je désire nommer aussi mon excellent ami, l'honorable député de Hants-King (M. Isley) qui siège en arrière de moi et que je félicite. C'est à l'honneur des Provinces maritimes d'envoyer des hommes de cette trempe au Parlement.

J'en arrive à ces quatre personnes qui siègent dans le coin sud-est de la Chambre et se considèrent liées par un idéal commun et un statut égal, aucun n'étant subordonné aux autres. Ils sont obsédés de l'idée qu'ils n'ont pas de politique. On définit la politique, monsieur l'Orateur, comme la science de gouverner et, quand ils disent n'en pas avoir, je ne dispute pas leur avis. Je puis dire néanmoins que les députés qui siègent à la droite ont été soumis à de dures épreuves; réquisitoires, remontrances, accusations de trahison et de mensonge et, n'était le fait que ces accusations dépassent l'enceinte de la Chambre, je croirais qu'il est au-dessous de ma dignité de les relever. Cependant, je sens que si nous les laissons passer sans y répondre nous récolterions le mépris des membres de la gauche et nous le mériterions.

Mardi dernier, nous avons entendu une éloquente philippique, si on me permet ce terme, de l'honorable députée de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail). Les discours de ce collègue ne sont pas rares dans l'ouest de l'Ontario et même dans l'ouest du pays, parce qu'elle a l'habitude de faire des croisades périodiques un peu partout, cherchant qui elle peut dévorer et, incidemment, comme passe-temps, elle sauve le monde pour la démocratie. Je suis convaincu que, ses quarante minutes de temps expirées, il ne restait pas d'idées inexprimées touchant les maux apportés par le parti libéral. Pour nous qui siégeons à droite et étions l'objet de ses attaques en cette occasion, je suis certain que, même sans excepter la loi des pensions à la vieillesse, le règlement de quarante minutes nous a paru la loi la plus humanitaire que la Chambre ait jamais adoptée.

L'hon. M. CHAPLIN: Cela s'applique à vous aussi.

M. HEPBURN: Acceptez votre châtiment. Au cours de ses envolées, l'honorable représentante de Grey-Sud-Est a saisi l'occasion de critiquer le système d'instruction publique du pays, comme elle le fait généralement quand elle parle. Je cite ses propres paroles:

> Je me demande comment il se fait qu'un individu, au cerveau momifié et trônant à un bureau, dans un service administratif, irait décider du genre d'instruction que l'on doit donner aux enfants du cultivateur...

Mlle MACPHAIL: Je le répète.

M. HEPBURN: Dans le Guide parlementaire qui parle des grands et demi-grands de la Chambre, je vois que l'honorable députée est titulaire d'un certificat d'institutrice, ce qui lui donne évidemment qualité pour formuler de telles observations touchant ceux qui sont à la tête de l'instruction publique dans notre province. Je conseille donc à l'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion), en raison du fait qu'il a trouvé moyen de se faire placer au nombre des employés salariés du gouvernement de l'Ontario, de voir le premier ministre de cette province, qui est aussi ministre de l'instruction publique, de découvrir si l'on ne peut pas créer une place pour notre aimable collègue de Grey-Sud-Est, celle de ministre de l'instruction publique de la province. Je ne pense pas qu'elle puisse avoir des scrupules en voyant son indemnité portée à $7,500 par an; c'est un des principes qu'elle a abandonnés depuis son arrivée à la Chambre et elle consent maintenant à retirer autant d'argent que n'importe qui ici.

Mlle MACPHAIL: Mes services aujourd'hui valent cet argent.

M. HEPBURN: C'est possible, je n'ai rien à reprendre là-dessus. L'honorable membre a son opinion sur ce sujet. J'espère néanmoins, qu'elle ne jugera pas à propos de coucher ces sentiments par écrit aux écoliers de Grey, comme elle le fait habituellement. Je me souviens qu'elle s'est créée une grande popularité, il y a quelque temps, par des lettres circulaires scolaires et je pense que ces sentiments seraient de dangereuses doctrines à inculquer à nos écoliers au cerveau fertile. Ce serait

semer les germes de l'irrévérence pour les autorités scolaires.

L'honorable membre se déclare en faveur du gouvernement par un groupe économique. Il est curieux de constater que, dans la province d'Ontario, qui, je le crois, vaut les autres provinces au point de vue de l'habileté, du bon jugement et de l'intégrité, il ne se trouve qu'un représentant du peuple pour demander et appuyer cette forme de gouvernement. C'est une vieille méthode, elle est désuète et ne s'applique pas, je crois, à la situation actuelle. Il est fort bon de faire appel aux préjugés, mais si vous ne pouvez pas obtenir de la coopération dans un comté, et envoyer ici un représentant de tous les intérêts, notre régime, je le dis en toute sincérité, est vain. Qu'un cultivateur représente ici les cultivateurs, et un médecin les médecins, comment voulez-vous qu'ils coopèrent? La coopération doit commencer dans la circonscription même. Je ne crois pas un instant que les vues exprimées par l'honorable députée réflètent vraiment le sentiment des électeurs du comté de Grey.

M. IRVINE: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. HEPBURN: Je suis de bonne humeur, vous pouvez me demander n'importe quoi.

M. IRVINE: L'honorable député, voudra-t-il nous expliquer comment un agriculteur de l'Ouest, occupé tous les jours, puisse coopérer avec un fabricant de l'Est dans son comté?

M. HEPBURN: Mon honorable ami est-il cultivateur?

M. IRVINE: Oui.

M. HEPBURN: C'est tout ce que je veux savoir; je répondrai à votre question plus tard.

M. IRVINE: N'oubliez pas.

M. HEPBURN: Rafraîchissez-moi la mémoire si j'oublie. Il n'y a pas cent personnes au pays qui comprennent cette idée du gouvernement par groupes professionnels. Prenez douze personnes dans le comté de Grey et demandez-leur ce que signifie le gouvernement par les groupes professionnels, et je doute qu'une seule puisse vous le dire. J'en déduis que les électeurs de Grey n'approuvent pas les idées de l'honorable députée, et l'on peut attribuer son élection, je crois, à la nouveauté de voter en faveur de l'unique représentante à la Chambre des communes. Si j'habitais son comté, je serais tenté de voter pour elle.

Mlle MACPHAIL: Je ne suis pas à la recherche de suffrages à ce point.

M. HEPBURN: Malheureusement, l'honorable députée ne peut choisir ceux qui votent en sa faveur. Je disais que l'honorable députée ne représentait pas les vues de ses électeurs et le sentiment des Canadiennes. Dans un discours, l'autre jour, elle a dit: "Je déteste les travaux de ménage, je les abhorre." Ce n'était pas le sentiment des femmes qui ont aidé à la colonisation du pays, et auxquelles nous devons toute la reconnaissance possible pour notre héritage national.

M. GOTT: Vous permettez? L'orateur a prétendu que l'honorable député d'Essex-Sud avait eu le toupet de lire son discours; je lui demande s'il ne lit pas le sien.

M. HEPBURN: Non, je me réfère simplement à des notes et aussi à un compte rendu de journal. Il n'en reste pas moins que les anneaux de mariage se vendent encore. J'en conclus que l'honorable députée ne représente ni le sentiment de ses électeurs, ni celui des Canadiennes.

Mlle MACPHAIL: Les anneaux de mariage et les travaux de ménage signifient-ils nécessairement la même chose?

M. HEPBURN: Vous ne connaissez rien là-dessus et des explications exigeraient trop de temps. L'honorable députée ajouta:

Je connais tant d'hommes qui aiment à faire leurs petits dieux au foyer, dispensateurs de justice et de miséricorde.

Je regrette qu'elle ait ce préjugé. Peut-être provient-il de son association avec les députés de son entourage. C'est exactement leur attitude dans cette Assemblée.

M. SPEAKMAN: Un Daniel est venu nous juger.

M. HEPBURN: Je suis heureux que vous n'aimiez pas cela. Il est heureux pour le pays que nos honorables vis-à-vis ne soient pas en mesure d'appliquer leurs opinions extrémistes; ce serait une expérience très coûteuse pour le Canada.

Mlle MACPHAIL: L'honorable député qui a la parole devrait indiquer la provenance de sa citation. Il cite un de mes discours, comme si je l'avais prononcé dans cette salle.

M. HEPBURN: Le discours en question a été prononcé devant le Lions' Club à Ottawa.

Mlle MACPHAIL: Le titre le caractérise comme un discours humoristique, si l'honorable député veut tout lire.

M. HEPBURN: C'était un discours, en tout cas. C'est une bonne chose qu'il y ait dans le ministère des hommes d'un mérite marquant, ayant fait leurs preuves comme administrateurs avant d'entrer dans le cabinet,

et c'est un spectacle aussi vexant pour la population que pour les membres de mon parti de voir nos honorables vis-à-vis affecter des airs de saints, nous regarder de haut et nous montrer du doigt avec mépris. Les députés progressistes siégeant de ce côté-ci (*la droite*) ont été critiqués tout particulièrement, mais je tiens à dire que les membres progressistes siégeant ici coopèrent avec le Gouvernement; ils en acceptent toute la responsabilité, et leurs efforts commencent à produire des résultats. Si les membres siégeant en face voulaient être francs, ils conviendraient qu'ils ne veulent pas accepter la responsabilité de gouverner. Le ministre des Chemins de fer l'a bien dit l'autre jour, lorsqu'il a déclaré que les membres de l'autre côté voulaient tenir la balance du pouvoir dans cette Chambre pour mieux dominer le Gouvernement. Ils ne veulent pas une démocratie; ils veulent une autocratie, pourvu que ce soient eux qui conduisent; c'est le véritable motif de leur présence ici. Ces hommes exploitent les préjugés, suscitent la méfiance dans nos hommes publics et nos institutions politiques. Ils sont constamment obligés de créer des griefs afin de justifier leur existence. Je fais allusion surtout à l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) qui a déclaré ici, lundi, que le Gouvernement actuel était arrivé au pouvoir par la fraude et la fausseté. Je ne sais si l'honorable député sait bien ce qu'est la fraude, mais j'affirme que ce qu'il connaît de la fausseté lui a coûté $1,500 dans une cour civile l'été dernier lorsque douze membres d'un jury ont refusé de le croire sous serment. Lors de la session de 1926, il a élevé la voix pour protester avec indignation contre l'affaire Moses Aziz, parce que l'on avait permis à ce dernier de purger sa sentence à l'automne au lieu du printemps.

M. KENNEDY: L'honorable membre approuve-t-il l'affaire Aziz?

M. HEPBURN: Je fais simplement ressortir les contradictions des honorables députés qui siègent en face de nous. Je suis content de voir que cela produit son effet. Il est temps que nous agissions en ce sens. Autrement, nos honorables amis se permettraient de pécher encore plus gravement. Je ne suis pas au courant de toute l'affaire Aziz, ni de celle que je vais citer, mais au moment même où l'honorable député de Mackenzie attaquait le Gouvernement pour sa conduite dans cette affaire, il demandait lui-même au département de remettre à plus tard l'emprisonnement d'un homme trouvé coupable de faire un commerce clandestin dans son propre comté. C'était un cas identique à celui d'Aziz. L'honorable député est rarement conséquent. Il a pratiqué à son profit, pour des fins électorales, précisément la chose qu'il dénonçait.

Un mot, en passant, de l'honorable député de Bow-River (M. Garland). Il a vertement critiqué le Gouvernement, en mainte circonstance, de ce qu'il diffère l'abaissement du tarif douanier. Il n'est pas en faveur d'accorder des privilèges à des industries spéciales. Il est libre-échangiste. Il y a quelques jours, il a prononcé un plaidoyer éloquent en faveur de l'industrie du charbon dans son comté. Or, si je suis bien renseigné, ces mines appartiennent en grande partie à des capitalistes américains qui demandent $5 la tonne pour le charbon pris aux mines dans l'Alberta, tandis qu'aux mines des Etats-Unis ils ne demandent que $2.25 la tonne. Puis-je citer quelques passages du discours de cet ardent apôtre du bas tarif, qui frissonne à l'idée qu'une industrie ne peut se maintenir. Voici ce que l'honorable membre a dit:

> Avant d'entrer dans les détails au sujet de cette question particulière, je rappellerai à la Chambre qu'en 1926 le Canada, à lui seul, a dépensé environ $114,000,000 pour l'achat de combustible étranger et pour les frais de transport de ce combustible au pays.

Un MEMBRE: D'où citez-vous?

M. HEPBURN: De la page 121 de l'édition non revisée des débats, en date du 2 février dernier. L'honorable député ajoute ceci:

> En 1926, les provinces du centre ont déboursé jusqu'à $52,000,000 pour l'achat de charbon de chauffage domestique et en frais de transport.

M. IRVINE: L'honorable député ne viole-t-il pas le Règlement en citant d'un débat précédent qui a eu lieu durant cette session?

M. HEPBURN: Vous n'êtes pas à l'aise, n'est-ce pas?

M. l'ORATEUR: Le Règlement s'oppose à ce qu'on cite d'un débat précédent ayant eu lieu dans la session en cours.

M. HEPBURN: Très bien, monsieur l'Orateur. Puis-je dire cependant que l'honorable député de Bow-River a plaidé éloquemment en faveur de l'industrie du charbon dans son comté. Il ne demande pas que l'on impose un droit d'entrée, comme le font courageusement les honorables députés des Provinces maritimes, mais il demande que l'on établisse par statut un tarif de transport fixe sur le charbon de l'Alberta. Je crains que l'honorable député libre-échangiste de Bow-River ne soit d'une grande inconséquence politique. Je crains qu'il ne perde du terrain. Les techniciens de nos deux grands réseaux de chemins de fer transcontinentaux ont déclaré que le charbon de l'Alberta ne pouvait être avantageusement transporté en Ontario à un taux qui lui permettrait de concurrencer le produit américain sur

les marchés de l'Ontario. Or, monsieur l'Orateur, je prétends que bien peu d'entre nous ont assez de compétence dans les questions de chemins de fer pour contredire leurs déclarations. La commission des chemins de fer elle-même, après une étude approfondie du sujet, aidée d'hommes versés dans ces questions, a trouvé que $10.07 serait un taux raisonnable comprenant $7.22 pour frais de circulation du wagon. Et l'honorable député prend sur lui de mettre sur la bonne voie ces prétendus amateurs en matière de chemin de fer. L'honorable député de Bow-River (M. Garland) ne souffre certainement pas de ce mal si commun aujourd'hui du sens d'infériorité. J'ai ici une coupure du *St. Thomas Times* qui dépeint le caractère de l'honorable membre. Je ne sais pas s'il a fourni ces renseignements lui-même, mais s'il fait sa propre publicité, il réussit très bien. Cet article raconte comment un jour l'honorable député s'engagea comme flotteur de bois sans avoir jamais su ce que c'était qu'une perche ou qu'une gaffe. Il a évidemment l'habitude de se mêler de choses qu'il ne connaît pas. En passant, je lui rappellerai qu'il y a une grande différence entre se laisser flotter à la dérive sur une pièce de bois et dicter leurs devoirs aux chefs de nos grands chemins de fer transcontinentaux. Après avoir lu son discours, j'ai compris quelle perte le pays a subie quand il a engagé sir Henry Thornton au lieu de l'honorable député de Bow-River pour relever le National-Canadien. D'un geste, notre collègue jette au rancart l'expérience de tous les experts de chemin de fer et arrive à la conclusion que le prix du transport devrait être de $5.45. Il fait ensuite une autre assertion. Il dit qu'avec ce prix de transport, tout le monde convient que le charbon de l'Alberta pourrait être vendu dans la province d'Ontario en concurrence avec le charbon américain. Je rappellerai à l'honorable député qu'en se basant sur un prix de revient de $5 par tonne à la mine et sur un prix de transport de $5.45, ce qui ferait un prix coûtant de $10.45 à Toronto, il faut aussi tenir compte du fait que le charbon de l'Alberta ne peut être comparé à l'anthracite américain au point de vue de la qualité. Il faut approximativement une tonne et demie de charbon de l'Alberta pour avoir l'équivalent d'une tonne de charbon américain. Ainsi il en coûterait à Toronto $15.67 pour avoir l'équivalent d'une tonne d'anthracite américain, ou $3.67 de plus. Même avec le prix de transport fictif de l'honorable député la concurrence est impossible. Les provinces de Québec et d'Ontario emploient environ 4 millions de tonnes de charbon par année pour les usages domestiques et je ne pense pas qu'il soit pratique de songer au charbon de l'Alberta. Il faudrait alors accorder une subvention annuelle d'environ 40 millions à nos chemins de fer. Cela est hors de question et le but de l'honorable député est de fomenter un peu d'agitation et de faire miroiter un appât aux yeux de ses électeurs. S'il veut être juste, il n'a qu'à se prononcer ouvertement en faveur d'une subvention. Je connais assez la nature humaine, pour savoir que sa conscience serait assez élastique pour en accepter une. Je pense même qu'il serait disposé à accepter un tarif élevé, c'est-à-dire un mélange de tarif peu élevé et de primes, afin de décrocher la timbale pour ses électeurs et de les nourrir à la crèche publique. J'ajouterai aussi que le charbon de terre peut être livré à St-Thomas et à London pour $6.45 par tonne, tous droits payés; le charbon de l'Alberta coûtant $5 par tonne à la mine ne saurait donc sérieusement être un élément de concurrence. L'honorable député doit bien savoir que le transport du charbon dans l'Ontario est impossible à l'heure actuelle. Mais c'est là un bel appât politique, un beau champ à exploiter et notre astucieux ami essaie de tirer des avantages politiques d'une situation impossible.

J'admire au moins la candeur des députés conservateurs des Provinces maritimes. Ils n'y vont pas par quatre chemins et demandent la protection et une augmentation du tarif sur la houille. Mais avant que nous leur donnions de la protection, ils devront nous expliquer pourquoi la Nouvelle-Ecosse n'emploie pas son propre charbon, puisque ses importations de houille se sont élevées à 132,945 tonnes l'an dernier.

Le sous-amendement de l'honorable député de Lambton-Est (M. Fansher) m'intéresse. Je puis au moins accorder à l'auteur de ce sous-amendement le mérite de la sincérité, et il représente probablement les opinions de la majorité de ses électeurs. Nous essayons tous de le faire. Les opinions des membres de la Chambre sont infailliblement modifiées par les intérêts économiques qu'ils représentent. C'est ainsi que la ville de Toronto est représentée ici par des protectionnistes à outrance. Ils s'écartent très rarement du sentier qui leur est tracé. Mais ils l'ont fait une fois. Ils allèrent à Winnipeg et ils se laissèrent gagner par les arguments des gens de l'Ouest en faveur d'un tarif peu élevé, au point qu'ils omirent complètement de leur programme le terme sacré de "protection". Le seul qui ait eu le courage de se lever et de protester fut l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest (M. Church), mais ses protestations ne produisirent pas plus de résultats que sa fameuse controverse avec le mégaphone. Après être rentrés dans leurs foyers les délégués conservateurs

de Toronto eurent de la difficulté à convaincre leurs amis, qui n'étaient pas allés à Winnipeg et qui n'avaient pas rencontré les bouillants habitants de l'Ouest. Le *Financial Post* dut s'en mêler et venir à la rescousse de ceux qui s'étaient écartés du sentier. Dans son article de fond du 28 octobre, ce journal disait:

La presse canadienne essaie encore de digérer le programme conservateur adopté à la convention de Winnipeg. Ce programme est réellement très indigestes. Va sans dire, ce programme renferme plusieurs sottises pompeuses et, heureusement pour le Canada, personne ne croit sérieusement que les conservateurs rempliront chaque article de ce programme. On a tenté de plaire à chaque partie du pays et à chaque catégorie de la population; d'enlever leurs armes aux libéraux et de couper l'herbe sous les pieds des progressistes; de faire beaucoup de concessions sans s'attirer d'inimitié grave. On ne peut, naturellement, rédiger un programme qui puisse atteindre ce but chimérique. Si l'attention du public ne se portait pas entièrement sur le choix du nouveau chef et sur l'incident Meighen-Ferguson, le programme provoquerait l'avalanche de ridicule qu'il mérite. Quand on l'examinera de nouveau de sang-froid, dégagé de l'atmosphère du congrès, il est probable que les libéraux l'accepteront autant que les conservateurs, puisqu'il ne présente pas du tout le point de vue des conservateurs canadiens.

J'ai déjà dit que nous tâchons tous d'exposer, et que nous exposons les besoins économiques de nos circonscriptions. C'est pourquoi, les députés de l'Ouest sont libre-échangistes et ceux des villes, protectionnistes. Nous voyons aussi un produit étrange: un comté rural représenté par un protectionniste, mon excellent ami, l'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott). Il affirma qu'il est protectionniste. Il l'est en effet et je crois sincèrement qu'il représente les idées de ses électeurs sur le régime douanier. J'ai regretté, hier, qu'une controverse se fût élevée entre les deux députés d'Essex, celui d'Essex-Est (M. Odette) et celui d'Essex-Sud, car, jusqu'à ce moment, ils avaient été bons amis. Elle provenait d'une remarque sans importance, qui voulait être humoristique. Je prie la Chambre et l'honorable député d'Essex-Sud d'écouter avec indulgence la lecture d'un petit poème de circonstance que vient de m'envoyer un Shakespeare en herbe de notre groupe parlementaire. Ce poème a une certaine portée politique et, avant de le lire, j'assure mon honorable collègue que mes paroles seront dépourvues de malice et qu'elles sont simplement comme un coussin moelleux renfermant une brique.

Mr. "Gott" got very hot,
And wanted Odette to mention what,
He meant when he said "Me and Gott",
He asked what he inferred,
Gott was caught right on the spot,
And said Odette was talking rot,
The Speaker said, "you're off your dot
Go way back and sit down"
Gott, still hot, said "What"? Why not?
All my tobacco's gone to pot.
The budget hit us such a swat,
We're surely out of luck,
So where? And why? And when? And what?
Would you advise we do for Gott?

[M. Hepburn.]

M. GOTT: Ce ne sont que des balivernes. Quel rapport cela a-t-il avec le budget?

M. HEPBURN: C'est simplement pour être dans les bonnes grâces de mon honorable collègue. J'ai dit qu'il représente une des régions les plus exclusivement agricoles du pays, qu'il est protectionniste et que les cultivateurs de ce comté le sont aussi. Ils récoltent des primeurs de fruits, de légumes, d'oignons, de haricots et d'autres produits de la ferme qui nécessitent beaucoup de travail et ne peuvent pousser que dans les régions du Canada où le climat est propice. Ces gens demandent maintenant la protection. Ils ont présenté des données à la commission du tarif et leur cause semble bonne. Ils se demandent pourquoi nous serions obligés d'acheter les objets nécessaires à la vie dans un pays où les prix sont augmentés par suite de la protection. Pourquoi achèterions-nous dans le pays où les prix sont le plus élevé et vendrions-nous où ils sont le plus bas? A titre d'exemple, le ministère de l'Agriculture évalue à $2.50 les frais de production d'un boisseau de haricots. Durant la dernière année financière, on a importé au Canada 595,000 boisseaux de haricots dont le prix était aussi bas que $1.53 le boisseau, nos principaux concurrents étant le Japon et la Belgique. Si j'étais en faveur de la protection, ce que je ne suis pas prêt à admettre, je l'accorderais d'abord aux produits fondamentaux. Au sujet de la protection, je suis d'avis que toute revision du tarif relatif aux objets manufacturés doit être dans le sens d'un dégrèvement. Le régime douanier a commencé à nous causer des ennuis à l'époque de l'adoption de la politique dite nationale: autant vaut examiner les choses telles qu'elles sont. Nous sommes mal partis et tout a été mal, depuis. Nous avons trop étayé l'industrie et maintenant nous en souffrons les inconvénients. Les industries sont devenues si compliquées et si solidaires les unes des autres, à cause de la protection, qu'il est impossible d'effectuer une modification définie du tarif sans toucher à plusieurs industries. C'est pourquoi le Gouvernement ne peut accepter les avis extrémistes des membres de l'extrême gauche. Leur théorie est peut-être juste, mais on ne peut la mettre en pratique. Mes honorables collègues savent que, s'ils étaient au pouvoir, ils ne réaliseraient pas les projets qu'ils exposent dans cette enceinte et à propos desquels ils insinuent que nous ne sommes pas sincères. Le Gouvernement n'est pas allé assez loin pour plaire à certains; pour d'autres, il est allé trop

loin, de sorte que, tout probablement, il a trouvé le juste milieu entre les deux extrêmes, sans trop flatter ni l'un ni l'autre.

Il y a quelques années les manufacturiers firent entendre de terribles lamentations lorsque le gouvernement d'alors abaissa les droits sur les instruments aratoires. Cependant, le Gouvernement a toujours eu soin de remanier le tarif douanier de façon à ne pas nuire sérieusement à aucune industrie; de fait nos gouvernants se sont trouvés en mesure de tirer une ligne de démarcation entre un tarif douanier que l'on peut utiliser pour exploiter le peuple et un tarif qui protège réellement les industries légitimes du pays. Les manufacturiers d'instruments aratoires, en dépit du fait que les représentants de Hamilton et des autres centres intéressés à cette industrie ont soulevé une tempête de protestations à cette époque-là contre la réduction du tarif, ont réalisé l'année dernière les plus gros bénéfices de toute leur carrière. Et cela s'explique facilement: du moment qu'ils ont abaissé leurs prix de façon à permettre aux cultivateurs d'acheter leurs machines, le volume des affaires a augmenté et cette industrie a prospéré. Inutile de discuter la réduction des droits sur les automobiles. J'admettrai toutefois que j'ai fort admiré le courage de la représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), lorsqu'elle tint tête à une députation de femmes extrêmement excitées qui protestaient contre les remaniements tarifaires, et leur répondit qu'elle ne pouvait voir du même œil qu'elles sur cette question.

Mlle MACPHAIL: Elles n'étaient pas excitées du tout; c'était des femmes à l'état normal.

M. HEPBURN: Maintenant, je désire faire quelques observations sur l'exposé budgétaire en discussion. Je voterai contre le sous-amendement de l'honorable député de Lambton-Est (M. Fansher) étant donné que je ne partage pas sa manière de voir extrême; le budget en lui-même répond mieux à mes idées que la proposition de mon honorable ami, bien que je ne doute aucunement de sa sincérité.

Je ne suis pas assez partisan pour admettre que j'approuve entièrement les propositions budgétaires. Je doute fort qu'il soit possible de déposer un projet de budget qui serait du goût de tout un parti ou de n'importe quel groupe de dix membres. Il faut considérer la question de haut. Il n'y a pas lieu de faire des réserves; il faut voter pour ou contre la mesure. Je n'hésite pas du tout à féliciter le Gouvernement du magnifique record qu'il a établi en ce qui regarde ses méthodes administratives. Je le proclame en toute sincérité et je me fais l'écho de la population du comté d'Elgin-Ouest savoir qu'elle approuve sincèrement les sages méthodes d'administration du Gouvernement. Nous voyons avec satisfaction le développement de notre commerce, la réduction de la dette publique et des impôts de même que l'accroissement de la prospérité dont jouit le Canada. Ce sont là des éléments dont il faut tenir compte avant de songer à rejeter le projet de budget en discussion. Par suite des bévues financières commises sous le Gouvernement d'union et sous le régime Borden qui l'avait précédé aux affaires, les soldats canadiens, qui étaient allés combattre pour le pays sur les champs de bataille de France, constatèrent au retour que la dette de guerre était pratiquement intacte. De fait, ils durent assumer leur part de ce lourd fardeau de taxes en dépit du fait que leur salaire ne fût que de $1.10 par jour pendant tout le temps qu'ils passèrent dans les tranchées de France.

M. ADSHEAD: Ils acquittent les impôts après s'être battu.

M. HEPBURN: Exactement. Au cours de la dernière guerre, les millionnaires ont surgi au Canada comme des champignons et voilà pourquoi il ne faudrait pas trop se presser d'abolir l'impôt sur le revenu. Pour quelque temps encore, on devrait faire en sorte que ces richards acquittent une part des impôts. Il y a plusieurs raisons, je m'en rends compte, qui militent en faveur de l'abolition de l'impôt sur le revenu. C'est un fait notoire toutefois, bien que nous ayons parfaitement le droit de taxer les capitalistes canadiens, qu'il existe au sud de la frontière un grand pays où les impôts sont moins élevés qu'au Canada. Or, étant donné qu'il n'y a aucun moyen d'obliger ces millionnaires à rester ici et que la source de revenus que constitue cette taxe est également exploitée non seulement par le pouvoir fédéral mais aussi par les provinces et les municipalités, nous avons lieu de croire que nombre de ces nouveaux riches s'expatrieront et se libéreront à jamais de l'acquittement des impôts, si nous continuons dans cette voie. Voilà une situation dont il faut tenir compte. Il serait à propos d'étudier sérieusement le problème avant de prendre des mesures pour réduire l'impôt sur le revenu. Je fais partie d'un comité parlementaire spécial chargé d'étudier les problèmes concernant les anciens soldats; or, je suis d'avis que le budget des pensions atteindra, en dernier ressort, un chiffre que nous sommes loin de prévoir pour le moment. Mon honorable ami de Calgary-Est (M. Adshead) n'ignore pas que cette situation s'est produite dans la plupart des pays du monde. C'est bon nombre d'années après la guerre que le chiffre des pensions atteint son maximum. Je ne suis pas un pessimiste; ce-

pendant, je ne serais pas surpris de voir doubler le budget des pensions d'ici à quinze ou vingt ans. Nous avons au Canada des milliers de vétérans dont la santé a été minée par les misères qu'ils ont endurées en France. Or, le Gouvernement au pouvoir, quel qu'il soit, ne saurait se soustraire à l'obligation de leur venir en aide.

Maintenant, je désire consacrer quelques instants à examiner l'attitude adoptée par mes honorables collègues de l'opposition officielle. Toutes les attaques que les conservateurs dirigent contre le ministère actuel s'appuient surtout sur l'épouvantail de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis. C'est un fait notoire que les Canadiens se sont naguère expatriés aux Etats-Unis et ils continueront à le faire à l'avenir. D'autre part, nombre d'Américains sont venus s'établir au Canada par le passé. Depuis 1921, on estime à 169,000 le nombre des citoyens des Etats-Unis qui ont immigré au Canada; or, cette immigration, je le suppose, se continuera à l'avenir. Je ne vois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter, car cet échange de citoyens entre les deux pays se fera toujours. Il saute aux yeux que, le Canada jouissant d'une prospérité générale, comme il arrive toujours sous un ministère libéral, nos gens sont moins susceptibles d'émigrer à ce pays et l'on peut compter sur un plus grand nombre d'immigrants de provenance américaine. Si nos amis de l'opposition officielle sont réellement sincères dans leurs efforts pour arrêter l'émigration des nôtres aux Etats-Unis ils devraient faire en sorte que ce Gouvernement reste longtemps à la direction des affaires afin de prolonger l'ère de prospérité qui règne au pays et ne pas y mettre fin par l'avènement du parti conservateur.

Nous, qui habitons près de la frontière américaine, sommes d'avis que les Etats-Unis ont atteint l'apogée de leur expansion; avec tout le matériel humain qu'ils possèdent et leurs immenses réserves d'or, ils ne sauraient rester où ils en sont. Ils chercheront de nouveaux domaines pour y placer leurs capitaux et la main-d'œuvre suivra. A cet égard, je suis d'avis que le fait d'être à proximité des Etats-Unis est d'un grand avantage pour le Canada. Déjà, dans le nord de l'Ontario, dans le Québec septentrional, et dans l'Ouest, notamment au Manitoba, l'industrie minière constate les avantages qui découlent de l'affluence des Américains et du capital américain. L'immigrant, qui nous arrive des Etats-Unis, vient ici avec ses propres fonds, sans avoir été sollicité, et c'est un nouveau venu fort acceptable. Ces jours derniers même, je lisais que des milliers de cultivateurs de l'Ouest américain, bien pourvus de fonds, n'attendaient que le printemps pour se rendre dans l'Ouest canadien et y acheter des fermes. C'est ce qui me porte à croire que les relations les plus amicales devraient, comme dans le passé, exister entre les deux pays. L'étoile qui brille avec le plus d'éclat dans le firmament est celle qui annonce aux cultivateurs canadiens de nouveaux débouchés aux Etats-Unis pour l'écoulement de leurs produits supérieurs. Le jour n'est pas éloigné où les Etats-Unis passeront de la catégorie des pays exportateurs de denrées alimentaires à celle des pays importateurs de ces produits. J'ai ici une coupure de journal que je ne lirai pas, car je ne voudrais pas m'attirer les regards enflammés de l'honorable député d'Essex-Sud.

M. GOTT: Vous l'avez lue au long.

M. HEPBURN: Je considère le ministre de l'agriculture de la province d'Ontario comme un franc conservateur et je le tiens en haute estime. Il représente dans la chambre d'Ontario une circonscription voisine de la mienne, et je suis fier de son amitié. Parlant il y a quelque temps dans le sud de sa province il disait qu'il espérait voir bientôt luire le jour où la muraille tarifaire entre les Etats-Unis et le Canada sera abolie à cause du débouché futur que le premier de ces pays offre aux cultivateurs canadiens et de la mesure dans laquelle nous pourrons écouler nos produits aux Etats-Unis, dépend en bonne partie l'avenir de l'agriculture au Canada. Les statistiques du commerce font voir que nous commençons à nous implanter solidement sur ce marché, malgré l'existence du tarif Fordney imposé contre nous à la suite du rejet de la réciprocité en 1911. Nous subissons encore les conséquences de la suppression de cet arrangement. Il importe par-dessus tout d'améliorer les relations commerciales entre les deux pays, et pour cette raison j'estime qu'il est même plus important d'avoir à la direction des affaires canadiennes un gouvernement qui soit en bonnes relations avec les Américains et de tenir éloignés du pouvoir nos amis du parti conservateur qui ont été portés à provoquer des préventions entre les deux pays. En 1911, leur cri de ralliement était: "Pas de commerce avec les Américains". Voilà qui était de nature à irriter ces derniers. Il y a quelques jours, nous avions la visite du secrétaire Kellogg des Etats-Unis et il m'a fait plaisir de constater que, pendant qu'il était dans la salle, aucun député conservateur ne parlait de cette partie du programme de Winnipeg en faveur d'une voie d'eau navigable entièrement en territoire canadien, ce qui serait une violation de la convention internationale à laquelle nous nous conformons depuis un siècle en vertu d'un commun usage. J'étais

on ne peut plus content de voir que l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest (M. Church) n'était pas à son siège à ce moment-là et n'était pas à prononcer un de ces discours dont il est coutumier au sujet de notre représentant officiel à Washington. J'étais également très heureux de constater que le débat, à ce moment-là, n'était pas de la nature de celui que nous avons eu l'année dernière au sujet de notre légation à Washington, car si jamais quelque chose à amoindri le parti conservateur aux yeux du public américain, c'est bien ce débat de la dernière session concernant l'acquisition de l'édifice destiné à notre légation. Nous savons tous qu'il s'agissait d'une simple opération commerciale qui aurait eu lieu peu importe le parti au pouvoir, et que même nos amis, s'il eussent été aux affaires, auraient agi de la même façon. Les conservateurs ont fait de cette acquisition un prétexte à propagande, alimentée par le feu de l'opposition chauffée à blanc, et non contents de protester dans cette Chambre, ils ont publié leurs observations par tout le pays.

Il y a quelques soirs nous avons assisté, ici, à un débat, déclanché par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), sur le canal sanitaire de Chicago. On ne me permet pas de citer le hansard, mais le leader de l'opposition (l'hon. M. Bennett), en cette occasion, a fouillé l'histoire passée au bénéfice de la génération actuelle, nous a rappelé les paroles de l'ancien président Roosevelt au sujet du fameux différend de la frontière de l'Alaska, lorsque celui-ci a dit que, s'il le fallait, les troupes américaines traceraient elles-mêmes la ligne frontière. C'étaient, je crois, des mots malheureux dans la bouche de l'honorable député, vu que le lendemain ils pouvaient être diffusés dans tous les Etats-Unis. Nos voisins se croient de plus en plus sympathiques aux libéraux qu'aux conservateurs, qui ne perdent jamais une occasion de choquer les susceptibilités des Américains. Je regrette de ne pouvoir lire l'éloquente réponse faite alors par notre leader le premier ministre que l'on admire. Les tactiques tories sont regardées comme regrettables par plusieurs classes du Canada, je veux dire les détaillants, les marchands de gros, voire même les manufacturiers.

Comme j'habite le sud de l'Ontario, je connais l'importance du trafic des touristes américains.

M. W. E. TUMMON (Hastings-Sud): Je me propose de traiter qu'un sujet, celui de l'émigration et du rapatriement des Canadiens des Etats-Unis, surtout parce que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb), dans son exposé budgétaire, a dit que nos compatriotes revenaient au pays et qu'une fois de plus le Canada se rétablissait sur des bases solides. Il a voulu donner à croire, je suppose, que les Canadiens reviennent en plus grands nombres sur le sol natal, et que, si cet état de choses existe, il est attribuable à la politique du Gouvernement.

Le Dominion est placé dans une position unique, non seulement à cause de sa situation le long d'un pays notablement développé au point de vue industriel, commercial et agricole, mais aussi à cause des lois d'immigration des Etats-Unis. D'après l'application stricte de la loi américaine sur le contingent admissible, les sujets étrangers ne peuvent pénétrer aux Etats-Unis au cours de la même année, dans une proportion supérieure à 2 p. 100 du nombre de leurs nationaux habitant déjà ce pays et constaté par le dénombrement de 1890, à l'exception du Canada et du Mexique. S'il faut en croire les journaux, la loi du pourcentage serait bientôt appliquée au Mexique et peut-être au Canada. Je crois que le congrès est saisi d'un bill tendant à mettre sur le même pied tous les pays de cet hémisphère.

Le *Globe* de Toronto, dans son numéro du 28 février, après avoir fait observer que la loi du pourcentage, si elle est appliquée au Canada, réduirait d'un tiers probablement le nombre des Canadiens émigrant aux Etats-Unis, donne son opinion à ce sujet. La voici:

> A la longue, cela aurait pour résultat d'enrayer l'exportation des chaussures de Boston au Canada, des soieries, des cotonnades et des tissus de la Nouvelle-Angleterre, des automobiles de Détroit, de sorte que l'on fabriquerait au Canada les produits que les jeunes Canadiens vont manufacturer aux Etats-Unis. Le nouveau règlement serait peut-être pénible durant quelque temps, mais notre pays s'est trouvé en présence de problèmes économiques analogues avec la mise en vigueur des tarifs McKinley, Dingley et Fordney. Si les ouvriers et les marchandises du Dominion doivent être l'objet de mesures d'exclusion, nous trouverons moyen de vivre confortablement au pays en comptant davantage sur nos propres ressources et en faisant une concurrence heureuse aux Américains sur les marchés de l'univers. A ce point de vue, David serait en aussi bonne posture que Goliath.

Je n'exprime aucune opinion touchant l'opportunité pour le Canada d'être compris dans l'application de la loi du pourcentage. Je ne fais que citer l'avis du *Globe*. Si les conséquences seraient celles qu'indique ce journal, pourquoi ne cherchons-nous pas à obtenir cet état de choses sans y être forcés comme il le prévoit? C'est ce que nous avons demandé de ce côté-ci de la Chambre pour contrebalancer l'effet de la loi du pourcentage appliquée au Canada. Je ne conviens pas, cependant, que cette mesure serait pénible ni que les produits américains devraient être admis au Canada en échange de l'entrée facile des

Canadiens aux Etats-Unis. Si c'est la conclusion qu'il faut en tirer, ou si c'est la situation à l'heure actuelle, alors je crois que l'échange ne favorise qu'un côté. Toutefois, si je ne me trompe, le *Globe* reconnaît qu'il vaut beaucoup mieux faire du Canada une nation que de travailler à la prospérité des étrangers.

Sans vouloir discuter les raisons qui ont poussé le gouvernement américain à décréter cette loi de quotité, je dirai que celle-ci a créé pour nous une situation que nous ne devons pas négliger, car elle constitue un des plus sérieux problèmes que nous ayons à résoudre. Bref, les Etats-Unis décidèrent que la porte ouverte à tout venant n'était plus possible, et l'immigration y fut pour ainsi dire interdite, sauf pour les Canadiens d'origine, car le pourcentage ne s'applique qu'aux Canadiens naturalisés ou d'adoption. Les Etats-Unis restent donc accessibles aux Canadiens d'origine, ceux-là que nous devons surtout garder si nous voulons maintenir ce vigoureux sentiment anglo-canadien si nécessaire au véritable progrès du pays. Pour parler autrement, les Etats-Unis reçoivent du Canada le type suprême de l'immigrant, le citoyen de l'Amérique du nord, parlant la même langue, imbu pour la plupart des mêmes traditions, et habitué à la liberté de pensée et d'action dans l'ordre constitutionnel: en un mot, des citoyens accomplis et d'assimilation facile, les meilleurs qu'aucun pays puisse désirer.

Et que fait le Gouvernement? Je siège en cette Chambre depuis trois sessions et je suis encore à entendre le premier ministre (le très hon. Mackenzie King), ou un de ses collègues, proposer quelque chose de nature à remédier à cette situation,—situation si grave que tous les membres de cette Chambre, et pas seulement le Gouvernent,—doivent s'en occuper. Je ne crois pas qu'un certain mouvement de population entre les deux pays cesse jamais complètement, mais je suis convaincu que nous perdons un trop grand nombre de Canadiens de naissance, depuis quelques années. A la page 8 du rapport du département de l'Immigration et de la Colonisation se trouve la mention des Canadiens qui, au dire du département, sont revenus des Etats-Unis, au cours des trois dernières années financières. J'ai entendu dire à l'extérieur que cette statistique ne mérite pas créance, mais comme c'est la seule que nous trouvions dans les archives publiques, je la prends pour ce qu'elle vaut. Cette statistique affirme que durant les années 1925, 1926 et 1927, 125,974 Canadiens de naissance, 13,915 sujets britanniques domiciliés au Canada antérieurement, et 8,064 Canadiens naturalisés, sont revenus des Etats-Unis, soit un total de 147,953 pour cette période. Nous sommes heureux d'en voir revenir, mais malheureusement, pour un qui revient deux ou trois s'en vont. J'ai voulu savoir comment les choses allaient cette année et je me suis adressé au département de l'Immigration et de la Colonisation. Durant les dix premiers mois de l'année financière, du 1er avril au 31 janvier, m'a-t-on dit au département, il est revenu 35,405 Canadiens de toutes catégories. Comparons ces dix premiers mois de l'année 1927-1928 avec la période correspondante des trois années financières antérieures. Canadiens revenus durant les dix premiers mois de 1924-1925, 39,032; de 1925-1926, 37,863; de 1926-1927, 50,898; et durant les dix premiers mois de cette année, ainsi que je l'ai dit, 35,405. Ce qui démontre, par la statistique même du département, que le mouvement de retour est moindre pour cette période de 1927-1928 que pour les périodes correspondantes des trois années antérieures: moindre de 3,527 qu'en 1924-1925; de 2,458 qu'en 1925-9126; de 15,493 qu'en 1926-1927.

Complétons la comparaison. En l'absence de chiffres portant sur les mois de février et mars 1927-1928, prenons pour base la moyenne durant ces deux mois des trois années antérieures, et cela nous donne pour l'année un total de 42,125. Je ne crois pas que la statistique complète pour cette année dépasse ce chiffre, étant donné que celle pour le mois de janvier dernier ne constate que 1,683 retours, soit moins que jamais durant ce mois depuis que le département tient compte de ce mouvement, c'est-à-dire depuis avril 1924. La comparaison se complète donc ainsi: Revenus des Etats-Unis en 1927-1928, 42,125. Soit 1,650 de moins qu'en 1924-1925; 5,096 de moins qu'en 1925-1926; et 14,835 de moins qu'en 1926-1927. Cela n'indique pas que le mouvement de retour des Canadiens s'accentue.

Cette statistique du ministère de l'Immigration a un autre côté instructif. Elle nous apprend que la période la plus active de retour, durant ces quarante-six mois, va de septembre 1925 à novembre 1926. Or, c'est la période subséquente aux élections de 1925, alors que les conservateurs revenaient au Parlement avec un effectif de 116 unités. C'est le parti conservateur qui avait le plus grand nombre de députés dans cette législature, et tout portait à croire qu'avant bien longtemps,—ce ne devait être qu'une question de temps,—on fournirait à ce parti l'occasion de donner effet à sa politique. C'est pourquoi les Canadiens commencèrent aussitôt après à revenir en plus grand nombre, et ils continuèrent ainsi jusqu'aux élections de 1926, après quoi ce nombre commença imédiatement à diminuer. Les élections générales de 1925 avaient eu lieu le 29 octobre; durant le mois de novembre, mois qui suivit

immédiatement ces élections, 4,331 Canadiens revinrent; il en était revenu 2,993 en octobre. En décembre, deuxième mois suivant les élections, le nombre de ceux qui revinrent fut de 7,923. Les dossiers du département nous apprennent que, du nombre total des Canadiens revenus depuis quarante-cinq mois, environ 35 p. 100 sont revenus durant les onze mois qui se sont écoulés entre les élections générales de 1925 et de 1926.

L'hon. M. FORKE: Où lisez-vous cela?

L'hon. M. BENNETT: Dans votre rapport.

M. TUMMON: Je cite les chiffres du rapport, je les ai sous les yeux. Et puisque le ministre met en doute mes affirmations, je vais citer les chiffres en détail. Pour être bien clair, je vais comparer les onze mois qui ont précédé les élections de 1925 et les onze mois qui ont suivi les élections de 1926 avec les onze mois écoulés entre ces deux consultations électorales. J'ai tous ces chiffres dans un tableau que je vais consigner au hansard. Je prie les honorables députés de remarquer que, dans ce tableau, le premier nombre qui suit le nom du mois se rapporte au mois antérieur aux élections de 1925; le second nombre se rapporte au même mois entre les deux élections générales et le dernier nombre se rapporte au mois qui a suivi le scrutin de 1926:

Mois	Avant les élections de 1925	Entre les élections	Après les élections de 1926
Novembre	3,186	4,331	3,286
Décembre	3,165	7,923	3,289
Janvier	1,715	4,334	2,297
Février	2,012	4,167	2,397
Mars	2,731	5,191	3,662
Avril	2,995	6,918	4,209
Mai	3,211	7,999	5,561
Juin	2,935	6,084	4,738
Juillet	3,029	6,487	3,530
Août	3,667	6,281	3,814
Septembre	2,445	4,221	3,531
	31,091	63,936	40,314

Le nombre des Canadiens revenus durant les onze mois écoulés entre les élections de 1925 et celles de 1926 a donc dépassé de 32,845 celui des Canadiens revenus durant les onze mois correspondants antérieurs aux élections de 1925, et il dépasse de 23,622 le nombre de ceux qui sont revenus durant les onze mois correspondants qui ont suivi les élections de 1926, date du retour au pouvoir du parti libéral. Ceci met hors de doute que les Canadiens des Etats-Unis croyaient que la politique du parti conservateur leur procurerait de l'emploi au Canada ou leur faciliterait le moyen de trouver ici un emploi rémunérateur. Ceci démontre de plus que la politique du Gouvernement actuel n'a pas pour effet de faire revenir les Canadiens des Etats-Unis en plus grand nombre, comme le ministre des Finances désire évidemment le faire croire à la Chambre et au pays. Je demande au ministre et au Gouvernement d'examiner avec soin cette question. S'ils le font, je suis convaincu qu'ils constateront que ce problème n'est pas résolu, et j'espère qu'ils trouveront moyen de le résoudre d'une façon efficace. Jusque-là le ministre des Chemins de fer et des Canaux (l'hon. M. Dunning) et le ministre de la Santé (l'hon. M. King) essaieront en vain d'établir que les honorables députés de notre parti sont responsables, grâce à leurs discours, de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis. Ces deux ministres, en parlant ainsi, ne font que reconnaître et proclamer leur propre incapacité et celle du Gouvernement dont ils font partie relativement à la solution de cette question. Je désire aussi rappeler au Gouvernement, corroborant l'opinion exprimée dans cette Chambre au cours d'un débat antérieur par le chef actuel de l'opposition (l'hon. M. Bennett), que la grande question n'est pas tant de faire coloniser nos terres que de garder chez nous notre population.

M. J. F. WHITE (London): Monsieur l'Orateur, je désire prendre part à ce débat surtout pour parler des modifications tarifaires adoptées à diverses époques, et je désire commenter les résultats de ces modifications relativement à une période de temps assez longue. Je me suis beaucoup intéressé aux propos échangés entre l'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott), l'honorable député d'Essex-Est (M. Odette) et l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) au sujet de l'industrie sidérurgique, car j'ai quelque chose à dire à ce sujet. Les divergences d'opinion chez ces honorables députés proviennent évidemment de la politique adoptée par la United States Steel Corporation relativement à la question de la fabrication en Canada. Voici le numéro du 25 février dernier du journal commercial appelé *Hardware and Metal*. Je vais lire sans commentaire une dépêche que ce journal paraît avoir reçue de New-York:

James A. Farrel, président de la United States Steel Corporation, commentant des dépêches de Montréal indiquant que la corporation établissait des succursales pour la fabrication au Canada de tous ses produits, a déclaré que ces plans n'existaient pas. La fabrique de fil de fer que l'on est à terminer à Ojibway, près Windsor (Ont.), remplacera simplement la fabrique de fil de fer de Hamilton (Ont.), d'où on a enlevé les machines.

Depuis 1922, année de l'avènement du Gouvernement actuel, nous avons eu sept budgets dans cette Chambre. Chacun d'eux comportait des changements dans le tarif douanier; les plus importants touchaient à l'industrie de l'automobile en 1926 et l'industrie des machines aratoires en 1924; cette année ils attei-

gnent les textiles. Dans tous ces changements, la tendance a été de réduire le tarif sur les articles manufacturés, puis de dédommager le manufacturier en rejetant la réduction sur les producteurs du produit brut qui entre dans la fabrication de l'article. En d'autres termes, les premiers producteurs sont punis. Cette année, les réductions ont trait aux textiles et il est bien difficile de dire ce qui se produira. Le temps seul le dira. Autant que je puisse en juger, certains produits du coton ont reçu une protection plus forte, tandis que les droits sur la laine, réduits il y a quelques années, sont réduits davantage encore. Il semble que ces réductions rendront la position des producteurs canadiens plus difficile et diminueront la production de la laine filée puisque ce produit est admis en franchise. Si la production de la laine filée diminue, naturellement cela réduit les emplois et augmente le chômage; le cultivateur canadien aussi perd son marché pour la laine et les comestibles que demandent les centres industriels. Donc, monsieur l'Orateur, la multiplication des marchés est de nécessité absolue, et il est douteux que le consommateur tire, en fin de compte, réellement profit du changement. Je ne puis dire, et nul membre de cette Chambre ne peut dire, ce que seront les résultats.

Je désire maintenant discuter les changements apportés en 1926. Cette année-là, on réduisit de 15 p. 100 les droits sur les automobiles d'une valeur de $1,200 et moins, et de 7½ p. 100 les droits sur les autres automobiles. Puis, à la suite des protestations des manufacturiers, et des ouvriers, le Gouvernement adoucit les effets du changement en accordant un drawback ou remise de droits de 25 p. 100 sur tous les matériaux qui entrent dans la fabrication des automobiles, ainsi qu'en abolissant la taxe de luxe de 5 p. 100. Comme résultat net, les manufacturiers d'automobiles se trouvèrent à peu près dans la même situation, les droits étant, somme toute, réduits de 5 p. 100, peut-être, et le coup porta sur les producteurs des matières premières comme dans les autres cas que j'ai cités. La perte de la taxe de luxe retomba sur le Trésor, naturellement. C'est là un autre exemple où la perte est retombée sur le producteur de matières premières; mais, en dépit de tout cela, notre production d'automobiles diminua de 13 p. 100 l'an dernier, tandis que nos importations augmentaient de 28 p. 100 et nos exportations diminuaient de 23 p. 100. On a prétendu que la diminution dans notre production d'automobiles l'an dernier est due au fait que la compagnie Ford Motor n'a pas fabriqué. C'est là une explication très intéressante de la situation, mais elle ne tient pas debout devant un examen sérieux, car en 1925, avant la réduction des droits, on importait 8,000 automobiles au Canada, tandis qu'en 1926, y compris les huit mois qui ont suivi la présentation du budget réduisant les droits, nos importations ont atteint 14,900, soit une augmentation de 70 p. 100. Sans doute, dans l'histoire de toute industrie, il arrive une époque où, une fois qu'elle est fermement établie, qu'il soit possible de réduire les droits, et un temps viendra pour l'industrie de l'automobile où une réduction des droits sera à l'avantage de l'industrie et du consommateur en général. Notre courte expérience, cependant, de la date de la réduction des droits sur les automobiles jusqu'à présent, n'est pas très rassurante.

Les honorables membres de la droite font grand état de la réduction des droits sur les automobiles. L'un d'eux, dans son enthousiasme, déclara que les droits avaient été réduits, et que cependant il y avait plus d'automobiles aujourd'hui au Canada qu'auparavant, mais il oublia de dire d'où venaient ces voitures. Les Canadiens sont intéressés à savoir d'où viennent ces automobiles; si des matériaux canadiens sont entrés dans leur fabrication; le nombre de nos citoyens qui ont gagné leur vie dans les fabriques et combien des nôtres auraient trouvé de l'emploi si ces voitures n'avaient pas été importées. Il serait aussi bon de savoir si ces achats à l'étranger n'ont pas créé une balance adverse dans notre commerce; si l'on n'a pas par là contribué au succès des industries étrangères au détriment de nos propres industries, et, si comme résultat, la demande de comestibles n'a pas diminué dans nos centres industriels. Il reste encore une autre question: est-ce que l'achat de ces automobiles à l'étranger a contribué à établir un commerce réciproque entre les deux pays? Non, monsieur l'Orateur; le marché voisin nous a été en grande partie fermé par l'application du tarif Fordney-McCumber et par des augmentations récentes, de sorte qu'aujourd'hui les produits agricoles canadiens se voient fermer en grande partie le marché américain et notre commerce d'exportation de produits agricoles aux Etats-Unis n'est qu'une fraction de ce qu'il était en 1921. Je réfère la Chambre au *Bulletin des renseignements commerciaux* du 25 février de cette année; c'est une publication du département du Commerce; vous y trouverez, pour une longue liste de produits agricole, les pertes subies sur ce marché. En 1921, nos exportations de produits agricoles aux Etats-Unis se sont élevées à $12,650,000; en janvier 1928, elles étaient descendues à $2,870,000. Il est aussi démontré que, en 1921, nos ventes aux Etats-Unis for-

maient un total de $108,346,000 et que, en 1928, elles ne représentaient plus que $30,701,000, soit une perte de 87.3 p. 100. Les Canadiens acceptent cet échec sans aucun signe apparent de protestation et ils continuent d'acheter aux Etats-Unis, comme ils l'ont fait l'an dernier, de telle sorte qu'il nous reste une balance commerciale défavorable de 232 millions.

Monsieur l'Orateur, je voudrais parler des réductions tarifaires de 1924, qui visaient particulièrement les instruments agricoles. Vu le temps qui s'est écoulé depuis lors, la comparaison des prix nous fera mieux comprendre les changements effectués d'après ce budget. Les honorables députés qui faisaient partie du Parlement en 1924 se rappelleront le débat que suscita le budget et les protestations du député libéral de Brantford contre l'abaissement des droits de douane. On se rappellera aussi qu'il vota, dans l'occurrence, contre son parti, de concert avec le ministre des Douanes actuel (l'hon. M. Euler) et quelques autres députés libéraux. Pour lui le tarif était réduit à sa plus simple expression avant même qu'on proposât les nouvelles diminutions; les événements subséquents semblent lui avoir donné raison. Le gouvernement libéral a pris le pouvoir à la fin de 1921 ou dans les premiers jours de 1922. Il y a eu en 1924, une réduction générale des droits de douane sur les instruments agricoles variant de 5 et 12½ p. 100. Le même programme fiscal supprima la taxe de consommation qui, en 1922, était de 3 p. 100. On a réduit à 6 p. 100 les droits sur différentes matières employées dans la fabrication de ces instruments, telles que boulons, écrous, peintures, huiles, toiles et autres articles de la sorte. Le fer et l'acier employés dans la fabrication de ces instruments furent exempts de droits ou bénéficièrent d'un drawback de 99 p. 100. La plupart des articles concernés profitèrent de l'exemption. Quel a été le résultat? Aujourd'hui, certaines machines agricoles se vendent aussi cher et même plus cher que lors de l'entrée en fonctions du ministère libéral en 1922. Pour le démontrer, je citerai un état comparatif des prix. Il s'agit des prix d'Ontario, pour livraison à London, Hamilton et Ottawa, et je les ai puisés dans la liste de prix de la International Harvester Company.

		1922	1928
Lieuses et moissonneuses:			
En 1924, le gouvernement a abaissé les droits de douane de 10 à 6 p. 100 et a supprimé la taxe de consommation.	Lieuse de 7 pds.	$235 00	$237 00
	Moissonneuse de 6 pds, modèle lourd.	99 00	98 50
Bineuses, herses, râteaux et semoirs:			
Droits réduits de 12½ p. 100 à 7½ p. 100 et taxe de consommation supprimée.	Bineuse de 6 pds avec 9 dents rigides.	92 00	96 00
	Herse de 7 pds—14 disques—3 chevaux.	62 00	66 00
Semoirs:			
Disque simple, 13 disques, 2 chevaux.		147 00	154 00
De l'Ouest—combinaison de 20 marqueurs.	Crochet, 4 poulies. . . .	214 00	232 00
10 pieds, à traction animale, râteau déchargeur, 32 dents.		52 00	54 00
Faneuses et charge-foin:			
Droits réduits de 15 à 10 p. 100 et taxe de consommation supprimée.	Râteau à livraison latérale et faneuse combinés	121 00	131 50
	Charge-foin ramasseurs acier, avec charriot. . .	116 00	125 00
Charrues:			
Droits réduits de 15 à 10 p. 100 et taxe de consommation supprimée.	Charrue à manchons n° 121, soc 9 pces.	23 50	21 50
Rouleaux:			
Droits réduits de 15 à 10 p. 100 et taxe de consommation supprimée.	8 pds 2 pcs de largeur. .	113 00	98 00
Charrettes de ferme:			
Droits réduits de 17½ à 10 p. 100 et taxe de consommation supprimée.	Charrettes, essieu 3¼, pneus 2½ x ½.	110 00	107 00

Cette liste contient douze machines de moyenne grandeur, celles qui sont généralement employées par les cultivateurs d'Ontario. La liste de 1922 représentait un prix de vente total de $1,384.50; celle de 1928, $1,420. C'est une augmentation d'environ 2½ p. 100, malgré la réduction des droits de douane et la suppression de la taxe de consommation.

On invoquera peut-être le coût des matières premières, de l'acier, de la main-d'œuvre. Or, je dirai qu'il est à peu près le même qu'en 1922.

Calculé d'après les prix de Pittsburg, l'acier coûte un peu plus cher, alors que la main-d'œuvre est une peu meilleur marché, mais, dans l'ensemble, c'est à peu près la même

chose. Les députés de la droite ont souvent prétendu que les prix des instruments aratoires et machines avaient été réduits. Je ne parle pas des augmentations qui se sont produites sous le régime libéral; je ne parle pas du relèvement de 100 p. 100 qu'ils ont fait subir à la taxe des ventes, mais je compare les prix de 1922 avec les prix actuels.

Je voudrais faire aussi une comparaison touchant les tendances des manufactures de machines agricoles et examiner ensuite les effets du tarif sur les industries fondamentales ou celles qui fournissent les matières premières aux fabricants de machines agricoles. Le fait qu'en 1927 nous avons importé le plus fort montant de machines agricoles de notre histoire a éveillé ma curiosité et m'a poussé à me renseigner sur la proportion de l'approvisionnement fourni par les manufactures canadiennes. Le bureau des statistiques tient compte des machines agricoles fabriquées ainsi que des importations et exportations. Sans encombrer le hansard de chiffres inutiles, j'aimerais citer le résultat de mes comparaisons en pourcentages. J'ai constaté qu'en 1922, année où les libéraux sont arrivés au pouvoir, le Canada avait reçu de ses propres usines 63 p. 100 des machines agricoles qu'il employait et il en avait conséquemment importé 37 p. 100.

L'hon. M. BENNETT: Est-ce durant l'année civile?

M. WHITE (London): Non, l'année financière. Comme les chiffres de 1927 n'ont pas été compilés pour les fabriques, j'ai dû prendre les chiffres de 1926 et je vois que si les proportions étaient en 1922 de 63 p. 100 pour les manufactures canadiennes et 37 p. 100 pour les importations, en 1926, les machines fabriquées au Canada ne représentaient que 54 p. 100 et les importations totales s'étaient élevées à 46 p. 100. Ces faits ne sont-ils pas très significatifs? On a fabriqué 9 p. 100 de moins au Canada et c'est autant de perdu pour les ouvriers et les ateliers canadiens, surtout pour les ouvriers, comme je le démontrerai plus loin. On a importé 9 p. 100 de plus pour nos besoins et, cependant, les machines agricoles n'ont pas été meilleur marché en 1926 qu'en 1922, alors que nous fabriquions 63 p. 100 de ce que nous avions besoin. Voilà les chiffres en ce qui regarde la production jusqu'à la fin de 1926. Au cours de 1926 les importations et les exportations se trouvaient à peu près au même chiffre d'environ $13,000,000 pour chacune, mais nos importations en 1927 se sont élevées à plus de 26 millions et ont dépassé nos exportations de 9 millions et demi. Je ne serai donc pas surpris de constater qu'une fois les chiffres de 1927 compilés, on verra que la proportion est de moitié ou, en d'autres termes, que le Canada ne fabrique que la moitié des machines agricoles qu'il emploie.

Bien que nous ayons plusieurs manufactures canadiennes de machines agricoles, il existe deux très grandes compagnies qui dépassent les autres et fabriquent la majeure partie de la production. Je parle de la compagnie "International Harvester", qui a une manufacture détachée à Hamilton, le siège social étant à Chicago et la compagnie Massey-Harris, de Toronto, qui a une usine à Batavia et qui a récemment acheté la compagnie J. I. Case, de Racine (Wisconsin).

L'hon. M. BENNETT: Et une autre en France.

M. WHITE (London): Une en France et une autre en Australie. Cela a été causé par le droit élevé que les Australiens ont imposé sur les machines agricoles et la compagnie Massey-Harris s'est transportée là-bas pour en fabriquer. En vue du fait que les usines de ces compagnies, au Canada, ne sont que des succursales, il importe peu aux compagnies que la manufacture des machines se fasse au Canada ou aux Etats-Unis. Il n'y a pas de doute qu'elles cherchent les pays du meilleur marché.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. WHITE (London): Au moment de la suspension, à six heures, je terminais cette partie de mes observations démontrant qu'en dépit de la réduction de 5 à 12½ p. 100 des droits et de l'abolition de la taxe de vente pour les machines agricoles, dans le budget de 1924, le prix des machines agricoles est aujourd'hui plus élevé qu'en 1922, alors que le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir. Mon but était d'indiquer que, lorsque les droits sont réduits au delà d'un certain point, le consommateur n'en profite pas et aussi que cela cause des dommages aux industries intéressées.

Je veux aller un peu plus loin et examiner les effets des réductions tarifaires de 1924 sur la fabrication de l'acier et matières de ce genre servant à la fabrication des machines agricoles. Le fer en gueuse et l'acier laminé sont naturellement les matières premières principales employées dans la fabrication des machines agricoles. Il y a aussi une longue liste de petits articles dans lesquels l'acier a une très large part.

Le droit ordinaire sur l'acier, d'après le tarif général, est de $7 par tonne. C'est un droit spécifique, il ne varie pas avec le prix. Avant

1924, plusieurs articles du tarif avaient été réduits de temps à autre, à tel point que le droit sur l'acier pour la fabrication des instruments agricoles d'usage domestique avait été abaissé par des drawbacks de 30, 40 et parfois 50 p. 100, jusqu'à $4 la tonne environ. L'acier utilisé dans la fabrication des instruments agricoles destinés à l'exportation était sujet à un drawback de 99 p. 100. Le budget de 1924 mit sur la liste des produits en franchise tout l'acier servant aux instruments agricoles, et les autres matériaux comme les boulons, les rivets, la toile et articles du même genre figurèrent dans un article comportant un droit de 6 p. 100. Nous, de la gauche, nous protestâmes contre ce dégrèvement, sous prétexte qu'il était excessif, que le ministère n'avait pas fait une étude approfondie de la situation entière, et nous lui représentâmes le tort qui en résulterait pour notre industrie sidérurgique. Personne n'avait dénoncé des profits excessifs, ou ne s'était plaint, à ma connaissance, de l'existence d'une coalition restreignant les affaires dans cette industrie. Le Gouvernement, toutefois, sur les instances du ministre des Finances, élimina tous les petits droits encore en vigueur, avec cette conséquence que des milliers de tonnes d'acier s'importèrent et s'importent encore au pays, quand nos usines ont tout l'outillage voulu pour les fabriquer. Dans l'année financière terminée en mars 1925, sous le régime de l'article 445a du tarif, le Canada importa 14,460 tonnes d'acier. En 1926, nos importations d'acier atteignaient le chiffre de 43,700 tonnes. En 1927, elles s'élevaient à peu près au même chiffre, et, durant les dix mois terminés le 31 janvier de cette année, elles ont été de 39,000 tonnes, ce qui représente une quantité de 47,000 tonnes par année.

En outre, il s'est importé annuellement durant toutes ces années, pour environ $2,500,000 de matériaux, en grande partie d'acier, inscrits sur la liste des droits de 6 p. 100, et, l'an dernier, ces importations se sont élevées à $2,600,000, si j'ai bonne mémoire.

Tout cela eut une répercussion sur le chômage et l'émigration des nôtres. Les pertes des compagnies sidérurgiques sont un autre élément à compter.

La situation de l'industrie sidérurgique et houillère des Provinces maritimes s'est jolîment discutée en cette enceinte, et elle est assez familière à la députation, mais outre ces compagnies-là, il existe deux autres grands producteurs d'acier au Canada ainsi que plusieurs autres usines plus petites ici et là. L'un de ces grands usiniers, c'est la Lake Superior Corporation qui lutte depuis des années, et dont le bilan accusait, l'an dernier, un déficit substantiel. L'autre, la Steel Company of Canada, semble être la seule compagnie sidérurgique à progresser. C'est une coalition de quatorze ou quinze compagnies en concurrence les unes avec les autres avant leur fusion. Une coalition ou un trust, si vous voulez, se constitua. Comme de raison, ces mots sont un objet d'exécration pour les libéraux comme pour les progressistes. Nous les avons entendus dénoncer à la Chambre les coalitions, les fusions de compagnies et les trusts, et cependant ils citent volontiers, quand il s'agit de l'industrie sidérurgique, la Steel Company of Canada à preuve que cette industrie ne mérite aucune sollicitude.

La Steel Company of Canada fabrique plusieurs assortiments avec le fer en gueuse, aux diverses étapes d'ouvraison, y compris les lingots en acier, les barres, les tuyaux, le fil de fer, les fers à cheval, les boulons et les écrous, les clous, les vis, les broquettes et les articles en plomb. Plusieurs de ces produits ne sont pas dégrevés. Par exemple, il existe encore un droit de $12 par tonne sur les clous en fil de fer, un droit de 30 p. 100 sur les tuyaux, et de 35 p. 100 sur les broquettes. Le combustible de la Steel Company of Canada s'importe pour ainsi dire en franchise. Il est sujet à un drawback de 99 p. 100 d'après l'article 1019 du tarif qui regarde la fabrication du coke pour servir à la fonte des métaux. La compagnie transforme le charbon en coke, et, au cours de l'opération, obtient naturellement du gaz. Le gaz sert à réchauffer l'acier utilisé dans les usines de finissage. Donc, la compagnie obtient son charbon en franchise. Il est une autre chose en sa faveur. Elle transporte son minerai de fer par voie des lacs jusqu'à Point Edward, et puis, par voie ferrée, à Hamilton, une distance d'environ 140 milles. Elle s'assure ainsi, me dit-on, un taux de transport très avantageux, le plus bas qui soit par tonne sur le continent. Il est si bas que même si un taux de transport approximatif pouvait s'appliquer ainsi au charbon de l'Alberta, la réalité pourrait répondre même au compte dressé avec beaucoup d'optimisme par l'honorable député de Bow-River (M. Garland). Et cependant, munie de tous ces avantages, la Steel Company of Canada ne peut enrayer le courant sans cesse grandissant des importations dont font foi les statistiques officielles.

Un seul mot sur la production du fer en gueuse et de l'acier au Canada. Je comparerai la production de l'an dernier avec celle de 1913, l'année qui a précédé la guerre, afin d'établir quelle est aujourd'hui notre position relative. En 1913, notre production de fer en gueuse s'élevait à 1,015,000 tonnes; en 1927, à 710,000 tonnes, une diminution de 30 p. 100. Durant la même période, les Etats-

Unis ont accru leur production de 27 p. 100. Quant aux lingots et à la fonte, les chiffres sont semblables; notre production a diminué de 26 p. 100, tandis que celle des Etats-Unis a augmenté de 45 p. 100. Notre balance du commerce avec nos voisins, dans le fer et l'acier, est de plus en plus défavorable. En 1925, il y avait une balance défavorable de 53 millions de dollars; en 1927, elle était de 175 millions de dollars.

Vu cet état de choses, il est à propos de demander au Gouvernement s'il peut résoudre cette situation—situation d'ailleurs amenée par ses actes inconsidérés. Mais il n'a jusqu'ici offert aucune solution de ce problème. Pour l'industrie fondamentale du fer et de l'acier il propose des drawbacks sur les droits de douane s'appliquant aux matériaux d'automobiles; un drawback de 99 p. 100 sur l'acier à ressort pour les ressorts d'automobiles, et 25 p. 100 sur tous les autres aciers. Il met sur la liste des matériaux entrant en franchise l'acier des instruments aratoires. Les membres de ce côté-ci de la Chambre ont fréquemment protesté contre cette politique. Le rapport de la commission Duncan, publié le 23 septembre 1926, insiste pour que le Gouvernement agisse promptement; je désire citer l'article 25, de la page 40 du Rapport (version française). Il a pour titre: L'acier et le tarif douanier, et est libellé en ces termes:

> On nous a exposé que la tendance du tarif, après les modifications successives qu'il a subies, a été de diminuer la protection sur les produits primaires du fer et de l'acier et d'en encourager l'importation d'autres pays à titre de matières brutes pour les industries se livrant au Canada à la fabrication et au finissage d'articles en fer et en acier.
>
> Nous ne croyons pas de notre devoir d'exprimer une opinion sur cette question, puisqu'elle est actuellement à l'étude par la commission consultative du tarif, ainsi que nous en a informé son président avec lequel nous avons eu une entrevue à notre demande. Mais nous considérons de notre devoir de consigner ici que la signification de cette industrie pour les Provinces maritimes nous a été démontrée, non seulement dans les villes industrielles que nous y avons visitées, mais aussi dans toutes les régions agricoles de ces provinces. Nous notons ce fait afin d'appuyer sur la nécessité d'agir promptement.

Or, monsieur l'Orateur, malgré qu'il se soit écoulé une année et demie depuis la date de ce rapport le Gouvernement n'a proposé aucun moyen pour remédier à cette situation; il n'a pas même montré qu'il était consentant à revenir sur ses pas, et, dans le cours ordinaire des choses, il s'écoulera une autre année avant qu'aucun soulagement y soit apporté. Il est fort possible que quelques-uns de ceux qui sont intéressés dans cette industrie fondamentale aient le temps de mourir avant l'arrivée d'aucun secours. Je pourrais peut-être faire une

exception pour un des membres du cabinet: le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm). Il a exprimé l'avis que les fabricants britanniques pourraient bien établir des usines au Canada. J'aimerais à signaler au ministre le cas d'une compagnie britannique qui a tenté l'expérience. Après la guerre, la Baldwin Steel Company, qui fabrique l'acier en feuilles à Swansea (Galles), depuis un demi-siècle, a érigé une usine pour la fabrication de l'acier en feuilles à Toronto. On se s'est aperçu que la fabrication et la vente de ce produit n'était pas profitable, parce que l'acier en feuilles pour la galvanisation entrait en franchise. On a alors fermé l'usine pendant trois ans. En 1925, désespérant d'obtenir un redressement du tarif, on démolit une partie de l'usine, et, l'hiver dernier, l'outillage de cette usine fut expédié en Angleterre. Si les Canadiens ne peuvent rendre rémunératrice cette industrie fondamentale, il semble donc que l'expérience de la Baldwin Company suffit à démontrer que des succursales de fabriques anglaises ne réussiraient pas davantage ici.

J'ai déjà fait allusion au fait que le charbon devant servir à la fabrication du coke entre en franchise au Canada. Cela ne profite pas à la Nouvelle-Ecosse. Il n'y a que deux fabriques intéressées dans cet article des prévisions budgétaires, et leur charbon entre pratiquement en franchise puisqu'il jouit d'un drawback de 99 p. 100. Il y a de plus petites usines au Canada qui font la concurrence à ces deux grosses compagnies, et elles doivent payer un droit d'entrée sur leur charbon. Le fait est qu'elles n'emploient pas de coke dans leur fabrication, et ne peuvent jouir du drawback mentionné à l'article 1019. Une de ces compagnies est établie dans ma ville, et l'autre à Selkirk (Man.). Jusqu'en 1925 le droit d'entrée sur le charbon de terre en poussière était de 14c. par tonne. Au cours de la session de cette année-là il a été porté à 50c. par tonne, et le ministre des Finances a déclaré qu'il s'attendait à ce que cela rapporte un revenu additionnel de 1 million de dollars. C'était une charge mise en grande partie sur les épaules du contribuable de l'Ontario, mais cette province l'a acceptée sans murmurer. Une compagnie du Manitoba a tenté de se servir du charbon de l'Alberta mais il ne leur convenait pas. Cette usine et les autres plus petites emploient le charbon des Etats-Unis; elles doivent donc payer un droit de 50c. par tonne et concurrencer avec les grandes usines dont le charbon entre en franchise. C'est une distinction injuste entre des usines faisant le même genre de commerce. Les honorables députés de Winnipeg ainsi que l'honorable député de Selkirk et moi-même avons réclamé

auprès du ministre des Finances et l'avons engagé à prendre quelque moyen pour remédier à la situation. J'espère que lorsque les résolutions seront examinées le ministre proposera une résolution additionnelle dans ce but.

Quant au chômage, monsieur l'Orateur, le Gouvernement n'a exprimé aucune inquiétude. Il n'y a aucun article dans les prévisions budgétaires pour remédier à la situation et le discours du trône a ignoré la question. C'est en diminuant le tarif que le Gouvernement a répondu à ceux qui lui demandaient du travail pour nos Canadiens sans emploi. Cela met naturellement en relief l'amendement de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). Un soupir de soulagement monte de tous les petits centres et des industries chaque fois que le ministre des Finances expose sa politique financière sans leur faire du mal.

Je regrette que mon temps soit expiré; j'avais d'autres questions à toucher, mais je me reprendrai une autre fois.

M. R.-K. ANDERSON (Halton): Je ne saurais féliciter le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) à l'occasion de son cinquiième exposé budgétaire. Je l'écoutais pendant qu'il prononçait son discours du budget qui m'a paru d'abord assez inoffensif. Après l'avoir lu attentivement, j'en vins à la conclusion qu'il avait du bon et du mauvais et, enfin, après l'avoir encore plus étudié, j'y ai trouvé plus de mauvais que de bon. La population du Canada porte aujourd'hui plus d'intérêt aux budgets qu'elle ne le faisait autrefois et avec raison, car le budget est devenu un instrument dont le ministre peut se servir pour le plus grand bien ou pour le plus grand mal des travailleurs.

Les budgets du ministre actuel des Finances ont deux caractéristiques que n'avaient pas ceux de ses prédécesseurs. Ce sont des caractéristiques qui viennent jeter le trouble chez les hommes d'affaires, qui éloignent le capital et retardent le progrès. En premier lieu vient l'instabilité du tarif. Il est maintenant proverbial que les gens d'affaires du Canada n'ont plus aucune sécurité et ne savent jamais ce que le budget de l'année suivante peut leur réserver. En 1923, le très honorable M. Fielding, en faisant son exposé budgétaire, insista sur l'importance de la stabilisation du tarif. A la page 2638 du hansard de cette année, on rapporte ainsi ses paroles: "Les hommes d'affaires doivent pouvoir compter sur la stabilité du tarif. Notre tarif actuel me paraît juste et raisonnable et les hommes d'affaires ne devraient pas avoir à redouter d'autres changements." Les conditions sont différentes aujourd'hui. Le ministre des Finances semble avoir perdu toute notion de perspective quand il s'agit du budget. Il ne peut considérer le Canada comme formant un tout et préparer son budget dans l'intérêt général. Il se laisse guider entièrement par les intérêts politiques du Gouvernement actuel, dont il fait partie. Les hommes d'affaires du Canada ne sauraient continuer longtemps leur commerce dans de telles conditions. Les gens réellement capables et doués de prévoyance préfèrent attendre et placer leurs capitaux dans des endroits sûrs plutôt que de les employer à développer le commerce du pays.

La deuxième caractéristique du budget du ministre actuel des Finances est très grave au point de vue de l'industrie canadienne. Le ministre a pris l'habitude de faire des surprises désagréables aux industries de l'Ontario, tous les deux ans. En 1924, il s'est attaqué à l'industrie des machines agricoles. Ce qu'il y eut alors de plus remarquable, c'est la docilité avec laquelle cette industrie se soumit à ces diminutions du tarif. Elle ne fit entendre aucune protestation et j'en vins à la conclusion qu'elle avait été pressentie. Quelques-uns des hommes les plus importants de cette industrie étaient en relations très étroites avec le Gouvernement et il semblerait qu'on les avait avertis d'avance de sorte qu'ils purent se préparer à cette réduction de 1922 à 1924. J'indiquerai plus tard les raisons qui me portent à croire ainsi. En 1926, ce fut le tour de l'industrie de l'automobile et elle fut frappée sans avertissement. Les fabricants d'automobiles furent plongés dans la consternation et vinrent demander la paix au ministre des Finances; ce fut une paix satisfaisante pour le ministre, mais désastreuse pour l'industrie. En 1928, on s'attaque à l'industrie textile. En 1923, on avait augmenté de 10 p. 100 la préférence britannique au détriment de l'industrie canadienne; l'attaque de 1928 fera du mal à certaines divisions de l'industrie. Je prouverai que les industries de l'Ontario sont celles qui ont fait l'objet de cette attention hostile du ministre des Finances et du Gouvernement.

A ce sujet, il faut que nous soyons bien pauvres en hommes d'Etat au Canada, pour essayer d'une telle méthode de coercition de la province d'Ontario, ou de toute autre province dans un but politique, et tout simplement parce que cette province n'appuie pas le Gouvernement comme ce dernier le désirerait. Je demanderais au ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm), si je le voyais à son siège, lui qui bénéficie d'une protection de 30 p. 100 dans sa propre industrie...

Un DEPUTE: Trente-cinq pour cent.

M. ANDERSON (Halton): Non, 30 p. 100 je crois, sur les articles d'ameublement. Comment ce député peut-il rester ministre quand des industries reçoivent un autre traitement que la sienne? Le ministre du Re-

venu national (l'hon. M. Euler) a pris la parole à diverses reprises dans cette enceinte et il semble toujours être en faveur de la protection, particulièrement pour ce qui a trait aux industries de sa circonscription. Je crois qu'il est protectionniste. Comment peut-il, en toute logique, faire encore partie du ministère, puisqu'on réduit pour des raisons politiques la protection accordée à diverses industries dans l'Ontario? Je ne connais pas le sentiment du ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott); je ne sais pas s'il est libre-échangiste ou non. Lui aussi, néanmoins, vient de l'Ontario. Ces trois hommes devraient protester contre la façon dont on a traité cette province.

Je me rappelle parfaitement que, lorsqu'il est entré dans cette Chambre en qualité de chef de l'opposition, en 1920, le premier ministre actuel (le très hon. Mackenzie King) se proclamait un démocrate avancé. Il pensait que le peuple doit gouverner. Cependant, après huit courtes années, il est devenu autocrate, tâchant d'exercer une contrainte sur l'Ontario, par l'intermédiaire du ministre des Finances. Depuis cinquante ans, le *Globe* porte, en tête de l'une de ses pages, cette sentence de Junius:

> Le sujet qui est vraiment loyal au premier magistrat ne conseillera pas de mesures arbitraires ni ne s'y soumettra.

Néanmoins, le premier ministre et le ministre des Finances emploient des mesures arbitraires envers l'Ontario.

Les dégrèvements budgétaires ne procureront aucun avantage au citoyen ordinaire du pays. Quiconque a le bonheur de posséder un revenu suffisant pour tomber sous le coup de la loi de l'impôt sur le revenu consent volontiers à acquitter cette taxe; comme il n'y a que peu de Canadiens dans ce cas, la diminution de cet impôt ne procure aucun avantage à ceux qui ont vraiment besoin de secours. On peut en dire autant de la taxe sur les ventes; le dégrèvement de 1c. par dollar sera peut-être utile aux détaillants, mais le consommateur n'en ressentira jamais les effets. L'ouvrier, le cultivateur et l'homme exerçant une profession libérale ne retireront aucun avantage du dégrèvement de la taxe sur les ventes. Par conséquent, ces deux propositions fiscales n'intéressent aucunement la moyenne des Canadiens. Le ministre a fait grand cas de la diminution du poids des impôts, déclarant qu'il remettait ainsi, cette année, 19 millions de dollars au peuple canadien. Aucune parcelle de cette somme ne reviendra au citoyen ordinaire, qui a vraiment besoin de dégrèvements. Ceux qui en profiteront sont ceux qui n'ont pas besoin d'aucun secours.

[M. Anderson (Halton).]

A propos de cette prétendue réduction des impôts, je désire établir la comparaison entre les impôts perçus par le gouvernement conservateur dans les cinq années qui ont précédé 1922 et ceux qu'a perçus le gouvernement libéral durant les cinq années qui ont suivi 1922, en ne tenant pas compte de cette dernière année. Voici ce tableau comparatif, d'après les chiffres de la caisse du revenu consolidé, lesquels représentent les sommes perçues des contribuables canadiens:

	Gouvernement conservateur		Gouvernement libéral
1917..	$ 232,701,294	1923..	$ 394,614,900
1918..	260,778,952	1924..	396,837,682
1919..	312,946,747	1925..	346,834,479
1920..	349,746,334	1926..	380,745,505
1921..	434,386,536	1927..	398,695,776
	$1,590,559,863		$1,917,728,342

Si, donc, l'on compare ces deux périodes, on constate que le gouvernement libéral a perçu, des contribuables, $327,168,479 de plus que les conservateurs, soit $179,270 pour chaque jour que le parti libéral a détenu le pouvoir. Cela ne parait pas être un dégrèvement des impôts, ni de l'économie, puisque le Gouvernement a consacré toutes ces sommes à l'administration du pays.

Chaque fois que le Gouvernement modifie le tarif, il encourage l'importation des marchandises étrangères et, de la sorte, nuit à notre industrie, tandis que chaque dégrèvement des impôts est suivi de la fuite d'émigrants étrangers, du Canada vers d'autres pays, en quête d'emplois. Le Gouvernement me paraît réaliser son programme douanier de 1919, lequel voulait que le tarif de préférence britannique fût porté à 50 p. 100 du tarif général. Je crois que le ministre des Finances est arrivé à ce point et que, parfois, il a dépassé le niveau de 50 p. 100. Je crois qu'il s'achemine vers la mise en pratique de la doctrine progressiste du libre-échange avec l'Angleterre; en tous cas, il semble devoir réaliser bientôt un tarif purement fiscal, ce qui paraît être le but des libéraux. Non seulement le ministre dégrève le tarif général, mais, en secret, il accorde un traitement de préférence à certaines nations favorisées, ce dont le peuple ne se doute guère.

Certaines propositions budgétaires intéressent particulièrement la région d'Halton. Un article du tarif proposé aura pour effet d'allouer un drawback de 80 p. 100 sur certaines qualités de papier utilisé pour la publication des magazines. Or, dans notre province, nous avons des usines qui fabriquent le papier enduit utilisable pour les publications sous forme de magazines. Il s'agit d'une industrie particulière surtout à la province d'Ontario, et, en 1925, les droits sur ces produits étaient

de 35 p. 100. Grâce au drawback de 80 p. 100, la protection n'est plus que de 7 p. 100. Or, l'Ontario produit 66.3 p. 100 de ce matériel; le reste provient de la province de Québec et du Nouveau-Brunswick de sorte que la question est essentielle pour la province d'Ontario. Le projet du budget en discussion menace sérieusement toutes ces fabriques de papier; la protection dont elles jouissaient est pour ainsi dire éliminée. Je suggère donc que le Gouvernement prenne en sérieuse considération les représentations qu'il reçoit de la part de ces industriels, si mes renseignements sont exacts. Nous avons une fabrique de papier enduit dans le comté de Halton; il s'agit d'une importante entreprise industrielle qui fournit du travail à un grand nombre d'ouvriers et dans laquelle des capitaux considérables ont été placés. Or, si les présentes résolutions budgétaires sont adoptées, il est possible que cette industrie soit mise à deux doigts de la faillite. Les industries intéressées ont exposé leur cause devant la commission consultative du tarif, mais, en dépit de ces représentations, les commissaires ont conseillé au Gouvernement d'abaisser les droits. Et il n'y a guère lieu de s'attendre à une autre décision si l'on tient compte du fait que cette commission est présidée par un libre-échangiste obstiné. Dans le comté que j'ai l'honneur de représenter ici, nous avons aussi trois fabriques de lainages dont l'une sera sérieusement atteinte par le présent programme fiscal du Gouvernement. J'ai égaré mes notes ainsi qu'une lettre ayant trait à la question; cependant, l'établissement auquel je fais allusion à cette heure est une filature en exploitation dans la ville d'où je viens. L'abaissement des droits sur les filés à sec ainsi que l'importation des filés en franchise causeront un tort énorme à cette entreprise industrielle. Cette filature produit des filés de laine courte et des filés de laine peignée qui servent à fabriquer des tapis, et ainsi de suite. Or, le gérant prétend que les derniers remaniements tarifaires enlèvent pour ainsi dire à cette industrie toute la protection dont elle jouissait; il soutient de plus qu'il est entravé par les conditions existantes et qu'il a perdu deux fortes commandes pour l'année en cours parce qu'il ne peut soutenir la concurrence des fabriques anglaises. En Angleterre, la moyenne des salaires hebdomadaires dans cette industrie particulière est de $5 tandis qu'elle est de $10 au Canada. C'est là un sérieux désavantage et les fabriques canadiennes sont dans l'impossibilité absolue de faire face à la concurrence de la métropole. Le chiffre d'affaires s'en ressentira sérieusement. Un bon nombre de familles se verront privées des moyens de gagner leur subsistance, car elles dépendent de cette industrie pour vivre dans la ville où j'habite. La situation est des plus graves pour ces ouvriers. Je demande donc au Gouvernement d'étudier sérieusement les représentations faites au nom de cette industrie devant la commission consultative du tarif exposant les conditions dans lesquelles elle est exploitée au Canada. Et cela vaut la peine que le Gouvernement tienne compte de ces revendications, car bien que cette industrie soit surtout exploitée dans la province d'Ontario, elle représente 82 p. 100 du volume d'affaires de tout le Canada. Je désire également faire quelques observations concernant une autre industrie de la province d'Ontario, bien que la situation ait été amplement exposée ici par l'honorable député de London (M. White). Mon honorable ami est un expert en ce qui regarde l'industrie sidérurgique de sorte qu'il est en mesure de se prononcer avec autorité sur la question. Pour ma part, je désire exposer la manière de voir du citoyen ordinaire, qui n'est guère au fait des méthodes en usage dans cette industrie; je tenterai de faire voir de quelle manière la situation de cette industrie influe sur le cultivateur ordinaire qui achète les machines fabriquées par les grandes fabriques d'instruments aratoires—industrie qui s'exploite surtout dans la province d'Ontario. En 1921, les capitaux placés dans cette industrie au Canada s'élevaient à $100,285,000; en 1925, ces capitaux ne représentaient plus qu'une somme de $81,861,000, soit une diminution de $18,424,000 du fait de la politique fiscale inaugurée par le Gouvernement du jour. Le nombre des fabriques exploitées au Canada en 1921 était de 90; il était baissé à 61 en 1925, soit une diminution de 29. En 1921, cette industrie employait 9,198 ouvriers contre 7,669 en 1925, soit une diminution de 1,529. En 1921, le montant des salaires représentait une somme de $11,805,000 contre $9,089,000 en 1925, soit une diminution de $2,716,000—et c'est surtout la province d'Ontario qui a souffert de cet état de choses.

D'autre part, si nous prenons comme point de comparaison le rendement de cette industrie au Canada,—et les chiffres que je citerai sont extraits de la page 102 du bulletin concernant l'industrie sidérurgique du service de la statistitque pour 1925,—on constate que le rendement s'est élevé à $50,301,000 en 1920. Or, en 1925, le chiffre du rendement était tombé à $24,770,000, une diminution très considérable, n'est-ce pas? En 1925, les capitaux placés dans l'industrie représentaient une somme de $81,861,000. Des 61 fabriques exploitées au Canada, en 1925, 43 étaient situées dans la province d'Ontario. Sur un total de

7,559 ouvriers qui étaient employés dans cette industrie par tout le Canada, 7,143 l'étaient dans la province d'Ontario, soit 95 p. 100 du nombre total. Du capital global de $81,861,000 placé dans cette industrie, $79,115,000 ou 97 p. 100 de ce capital était placé dans la province d'Ontario. Sur un rendement global de $24,770,000 pour tout le Canada, la province de l'Ontario représentait une somme de $23,311,000 ou 95 p. 100; voilà qui démontre bien jusqu'à quel point cette industrie est particulière à l'Ontario.

Et comme moyen de comparaison entre les prix des instruments aratoires en 1921 et 1925, le tableau ci-dessous est fort intéressant:

PRIX DE DÉTAIL DES MACHINES AGRICOLES

Machine	Prix, 1er paiement le 1er oct. 1921	Droit	Taxe de vente	Prix, moitié comptant; un seul paiement le 1er oct. 1926	Droit	Taxe de vente	Augmentation
	$ c.	%	%	$ c.	%		$ c.
Lieuse, 6 pieds	219 00	12½	3	230 00	6	aucune	11 50
Faucheuse, 5 pieds, lourde	93 00	12½	3	96 50	6	"	3 50
Faucheuse, 6 pieds, lourde	95 50	12½	3	98 50	6	"	3 00
Moissonneuse, 5 pieds, à 2 chevaux	135 50	12½	3	138 00	5	"	3 00
Râteau mécanique à foin à bascule, 8 pieds, 26 dents, roues d'acier	47 00	15	3	50 50	7½	"	3 50
Faneuse, 8 fourches	82 00	20	3	85 50	10	"	3 50
Charge-foin, râteaux latéraux et avant-train d'acier	112 00	20	3	125 00 (26) 123 00	10	.....	11 00
Distributeur d'engrais, à 2 chevaux, n° 5	187 00	15	3	171 00	7½	(baisse)	16 00
Semoir à houes, à 2 chevaux	125 00	15	3	131 00	7½	aucune	6 00
Sarcleur de grande culture, 6 pieds, 12 dents à ressort, 2 ou 3 chevaux	77 00	15	3	82 00	7½	"	5 00
Rouleau pour la terre, 6 pieds, 27 pouces	63 00	20	3	68 00	10	"	5 00
Herse à disque, 12 disques, 16 pouces, 2 chevaux	45 00	20	3	50 50	10	.....	5 50

Ces chiffres nous révèlent un état de choses qui ne laisse pas d'étonner. Je les ai fait consigner dans le Compte rendu simplement afin de faire ressortir jusqu'à quel point les cultivateurs du Dominion ont bénéficié de l'abaissement des droits et de la suppression de la taxe sur les ventes depuis 1921 jusqu'à 1926. Ce sont des données d'une lecture fort intéressante et qui exigent une explication non seulement de la part du Gouvernement mais des fabricants eux-mêmes. Logiquement, il y a lieu de se demander à quoi il fallait attribuer cette hausse des prix au cours des années en question. C'est pourquoi je dis que nous avons lieu de soupçonner que les industriels n'étaient pas sans savoir ce qui devait arriver. De 1921 à 1924 les prix ont augmenté dans de fortes proportions. Les chiffres qui suivent, comparés à ceux que je viens de communiquer, nous donnent une idée de cette hausse.

[M. Anderson (Halton).]

Cours de novembre 1923

(Un quart comptant, balance 1er octobre)

Lieuse, 5 pieds	$253 00
Lieuse, 6 pieds	253 00
Faucheuse, 5 pieds, lourde	105 00
Faucheuse, 6 pieds, lourde	107 00
Râteau mécanique à bascule, 8 pieds, 26 dents, roues d'acier	54 50
Moissonneuse, 5 pieds, 2 chevaux	153 00
Faneuse, 8 fourches	92 00
Chargeuse à foin, râteau latéral et avant-train d'acier	130 00
Distributeur d'engrais, 2 chevaux	187 00
Semoir à houes, 2 chevaux, 11 houes	147 00
Cultivateur, 6 p., 12 dents à ressort, 2 ou 3 chevaux	90 00
Rouleau pour la terre, 6 p., 27 pouces	77 50

En 1924 le Gouvernement a fait bénéficier les fabricants des avantages résultant de l'abaissement des droits et de l'abolition de la taxe sur les ventes, mais il saute aux yeux que, ni en 1924, ni pendant les années qui suivirent, les manufacturiers n'ont fait partager aux cultivateurs ces mêmes avantages

Passons maintenant aux produits du fer et de l'acier. Je me suis donné la peine de m'assurer des prix en vigueur de 1921 à 1924 et je relève, à la page 46 du bulletin publié par le service fédéral de la Statistique sous la rubrique: "Produits de fer et d'acier, 1925", les chiffres suivants qui donnent le chiffre-indice moyen des prix, pour les années 1921 à 1925, de tous les produits de l'acier utilisés dans la fabrication des machines agricoles. En 1921 le prix moyen était de 185.7. En 1922, cette moyenne était de 151.8; en 1923, 168; en 1924, 161; en 1925, 151.4. C'est-à-dire qu'en 1921 le chiffre-indice était 185.7 par opposition à 161 en 1924, ou en d'autres termes la moyenne de la dernière année l'emportait de 24.7 sur celle de la première. Cela est-il de nature à indiquer que les machines agricoles auraient dû se vendre plus cher en 1924 qu'en 1921?

M. EVANS: Quelle est la provenance de ces chiffres.

M. ANDERSON (Halton): Je viens de le dire à l'honorable député; il aurait dû m'écouter.

M. EVANS: Je n'étais pas ici à ce moment-là.

M. ANDERSON (Halton): Je les emprunte au bulletin du Bureau fédéral de la statistique sur la production du fer et de l'acier en 1925. Si l'honorable député veut se reporter à la page 46 de cette publication, il y trouvera ces chiffres. Le bulletin nous donne les prix des produits qui entrent dans la fabrication des instruments aratoires:

Produits	1921	1924
Acier marchand en barres, livré à l'usine, la tonne..	$64 08	$57 50
Réduction assez notable.		
Barres d'acier rondes et carrées, par 100 livres.. ..	$ 2 96	$ 2 67
Acier à ressort par 100 livres..	5 54	5 48
Fonte de moulage n° 1, par tonne de 2,400 livres.. ..	35 96	29 26
Massets d'acier, par tonne..	44 79	43 61

Cela montre que toutes les matières premières et autres employées dans la fabrication des intruments aratoires au Canada ont été fort réduites de prix en 1924. Et cependant, ces articles se sont vendus de 12 à 20 p. 100 de plus. Comment les industriels expliquent-ils cette différence de prix entre 1921 et 1924? C'est incompréhensible. Les manufacturiers se préparaient à une diminution de droit, de sorte que, lorsqu'elle a été annoncée en 1924, ils ont pu montrer une réduction pour 1925 en faisant croire au cultivateur qu'il bénéficiait d'un dégrèvement de tarif, ce qui était inexact.

On prétendra peut-être que les augmentations de salaires n'ont pas été étrangères à cet état de choses, que les salaires étaient bien plus élevés en 1924 qu'en 1921. J'ai extrait le tableau suivant du rapport de 1927 du département du Travail, le chiffre-indice de 1913 étant 100. Pour les industries métallurgiques, voici quel est le chiffre-indice des salaires:

Année	Chiffre-indice
1921..	186.8
1922..	173.7
1923..	174.9
1924..	175.5

Par conséquent, pour les industries métallurgiques, les salaires étaient plus bas en 1924 qu'en 1921, de sorte que l'on ne peut dire que l'augmentation des prix est due à celle des salaires parce que c'est faux. Il y a une réduction de 11.3 en 1924 en regard de 1921, et une diminution de 11.4 en 1925 comparativement à 1921. Cependant, tous ces instruments aratoires ont accru de prix. Le programme fiscal de 1924 a admis beaucoup de matières premières en franchise, favorisant l'industrie bien plus qu'en 1921, mais cela n'a pas eu pour effet de faire baisser les prix des machines agricoles. Une meilleure explication est nécessaire à cet égard.

En 1922 les importations des instruments aratoires se sont montées à $7,718,000, et en 1927, à $18,946,000, de sorte que nous importons presque deux fois et demi de plus qu'en 1921. C'est un résultat de la réduction du tarif sans que le cultivateur en ait bénéficié. Nos exportations de 1922 se sont chiffrées à $5,345,000, et celles de 1927, à $17,412,000, de sorte que nos exportations ont aussi été plus considérables. Les industriels prétendront peut-être qu'une production moins intense de 1921 à 1926 ou 1927 explique certaines augmentations de prix, mais je constate que le rendement de 1927 n'est pas inférieur à celui de 1921. Par conséquent, il ne faut pas attribuer les prix plus élevés à une diminution de production.

En 1922, les droits perçus pour les instruments aratoires se sont montés à $889,167, et n'oublions pas que ces droits concernaient des importations au montant de $7,718,000. En 1925, les droits perçus ont été de $392,314 de moins sur une importation de $6,494,000 alors qu'en 1927 ils ont été de $944,894 sur une importation de $18,946,000, de sorte que le droit perçu en 1927 n'a été que de bien peu supérieur à celui de 1921, bien qu'en cette dernière année les importations se soient montées à moins de 50 p. 100 qu'en 1927. Qu'est-ce que cela veut dire? Tout simplement que les droits qui, en 1921, enrichissaient le trésor fédéral, sont allés dans les goussets des manufacturiers des instruments aratoires. Nous espérions que le cultivateur en aurait bénéficié, mais en vain. Le cultivateur n'en a pas profité, le Trésor non plus. Où l'argent est-il allé?

En 1925, le Trésor fédéral a perdu $762,000, sans que le cultivateur canadien en ait profité. En 1926, cette somme a été portée à $1,651,000, et, en 1927, à $2,285,000. La seule conclusion est que l'amélioration de l'industrie des instruments aratoires est attribuable à l'argent qui aurait dû retourner au trésor. Les libre-échangistes peuvent-ils invoquer l'industrie des instruments aratoires à l'appui de leur doctrine? C'est sûrement en la faveur de la protection, parce que le trésor n'aurait pas perdu cette somme et que, sous le régime de la protection, le cultivateur aurait acheté ses machines à des conditions bien meilleures qu'en 1927 alors que le commerce était libre.

M. D. J. COWAN (Port-Arthur-Thunder-Bay): Mes observations se ressentiront peut-être du fait que je demeure dans le nord de l'Ontario, au cœur même de la zone minière qui produit des richesses inouïes pour le Canada. Mes collègues qui ont parcouru le Canada ont sans doute remarqué ce vaste territoire, en apparence dénudé, mais des plus enchanteurs pour ceux qui l'habitent, et qui s'étend au nord de l'Ontario de North-Bay à la frontière du Manitoba. Les honorables députés et les délégués à la convention de Winnipeg ont eu l'avantage de voir cette région. Soit dit en passant, il s'agit de la convention à laquelle nous avons choisi non seulement le chef du parti conservateur, mais le futur premier ministre du Canada.

Cet exposé budgétaire si dépourvu d'idées et ce discours du trône si décharné rendent bien difficile la discussion des grands problèmes par les membres de l'opposition. L'on pourrait peut-être appliquer au Gouvernement les paroles bien connues de Hooker: "Les dispensateurs de bonnes choses eux-mêmes sont comme des flambeaux qui se consument en éclairant les autres". Pour moi, le budget me porte à croire que le Gouvernement commence à se complaire dans le passé, au lieu de penser à l'avenir, et c'est un mal pour un jeune pays dont l'ambition doit être de progresser toujours davantage. Le Gouvernement n'a donc rien à proposer dans ce sens. Au risque d'ennuyer par des redites, je tiens à jeter dans ce débat quelques idées, dans l'espoir que le Gouvernement jugera bon de les faire siennes. Peu importe à qui le mérite; tout ce que je désire c'est la mise en valeur des richesses minières de l'Ontario-Nord.

Cette région septentrionale n'a pris de l'importance que depuis quelques années. Il n'y a pas si longtemps qu'un homme politique aussi prudent que feu sir James Whitney la représentait comme le pays du pin desséché et du peuplier rabougri. C'est bien autre chose maintenant. Je ne connais point de région aussi riche en perspectives pour la jeunesse, et c'est à elle surtout que je m'adresse, et à qui je veux faire comprendre qu'elle trouvera là de quoi s'établir convenablement et acquérir l'aisance.

[M. Anderson (Halton).]

Les gisements du Canada dépassent en promesses tout ce qui a été découvert dans le monde; il n'y a qu'à les exploiter. Notre pays renferme plus de richesses minérales qu'aucun autre au monde. Indiquez-moi donc ailleurs un trésor semblable à celui que renferme le plateau laurentien de 2,000,000 de milles carrés, encore à peu près inexploré, reposant sur la formation précambrienne, et "revélant partout où on l'a effleuré toutes les substances, inférieures ou rares, utilisées dans les arts"—ce sont là les mots mêmes du rapport du département des Mines, 1924,—et d'après les petites exploitations entreprises ici et là, assez riche pour rendre 2 millions ½ valant d'or par mois. Vraiment, les ressources naturelles du Canada sont incomparables. Houille blanche, minéraux, agriculture, bois à pâte, le Canada possède en plus grande proportion que n'importe quel autre ces quatre grandes richesses d'un pays.

Je n'ai pas le temps de discuter ces propositions fiscales du point de vue agricole. Tous les groupes l'ont déjà fait du reste, et naturellement un peu suivant l'angle particulier à leur croyance politique. Cependant, je tiens à dire que les députés appartenant à la profession agricole se montrent bien imprévoyants en se désintéressant du sort de l'industrie et de l'exploitation des richesses naturelles, ce qui ne peut que leur fournir une clientèle domestique plus nombreuse.

Je ne m'arrêterai pas non plus à la question de la force hydraulique. Chacun connaît les progrès accomplis dans l'utilisation de la houille blanche qui ne se consume jamais. Le temps me manque aussi pour traiter d'autres aspects de l'exposé budgétaire. Mais je veux discuter la question des ressources minérales de l'Ontario septentrional.

L'histoire démontre que la prospérité durable et croissante d'un pays a toujours dépendu de sa puissance industrielle, de sa richesse en métaux précieux, et de son agriculture. Il est également vrai que ces biens, une fois mis en valeur, n'ont jamais manqué d'enrichir leurs possesseurs.

L'Europe a déjà exploité une grande partie de ses ressources naturelles, certains de ses gisements minéraux sont épuisés depuis mille ans; sa houille même tire à la fin. Nos voisins du Sud s'empressent d'exploiter les leurs et avec quel profit pour eux! Le Canada,

bien plus riche qu'aucun autre pays à ses débuts, attend, pour ainsi dire. Car le Canada est jeune encore. Son premier transcontinental date de quarante et un ans à peine et la première découverte d'or au Klondyke, pas davantage. Deux de ses grandes provinces à l'ouest de la région dont je parle ne datent, comme telles, que de vingt et un ans.

Nous comprenons aujourd'hui que cette contrée du nord possède maintenant un pouvoir d'achat de près de cent millions de dollars par année. La section Québec-Cochrane du chemin de fer de l'Etat qui traverse ce territoire paie aujourd'hui 90 p. 100 de ses frais d'exploitation. Pensez à ce que nous pouvons en attendre quand ce territoire sera réellement mis en valeur! On a déjà retiré jusqu'ici des quatre grands centres miniers de cette région un billion de dollars. Les mines comblent une lacune. Il se manifeste aujourd'hui de l'activité presque tout le long de cette étroite ligne rouge de communication. D'après des autorités éminentes, nous verrons d'ici à vingt-cinq ans cette ligne étroite atteindre une largeur de cent milles, contenir une population nombreuse et alimenter nos ateliers de réduction de minerai, nos hauts fourneaux et nos usines.

Regardez la carte. Suivez la ligne des endroits où se manifeste l'activité actuelle, à partir de la mine Flin Flon, dans le Manitoba, passant par les gisements situés près du lac Bulldog, du lac Rouge, du lac Woman, du lac Narrow, du lac Savant, ceux d'Armstrong, de Beardmore, de Jellicoe, de Tashota, de Kashabowie, où l'ancienne Huronian rouvre la Macqua, passant par les grands centres miniers de Cobalt, du lac Kirkland et de Porcupine, puis par Rouyn jusqu'au lac Saint-Jean. La lacune est à se combler. On voit là le rôle que nos richesses cachées ont tenu et vont tenir de plus en plus dans la structure économique de notre pays.

L'extraction des richesses du sol est une industrie fondamentale. La mise en valeur de nos mines nous facilite les moyens de prospérer. Nos mines sont en opération l'hiver, le printemps, l'été et l'automne; elles rapportent régulièrement des revenus au pays; elles paient régulièrement des salaires; elles donnent de l'emploi en permanence; elles fournissent des matières premières à nos autres industries, quelle que soit la saison et quelque temps qu'il fasse. La vente de l'or ou de l'argent exige peu d'efforts, car ces métaux possèdent une valeur intrinsèque, soit qu'on les vende soit qu'on les garde. Le monde entier a besoin de nos minéraux, et la demande augmente constamment. Le temps est venu pour le Canada de répondre à cette demande, et c'est aussi son devoir.

L'industrie minière compte aujourd'hui le troisième rang parmi nos industries. Il eût cependant été difficile, il y a une trentaine d'années, de persuader le commun des mortels qu'à part les mines de surface du Yukon et de la Colombie-Anglaise et un peu de cuivre dans les cantons de l'Est de la province de Québec, ainsi qu'un peu d'or dans la Nouvelle-Ecosse, le Canada contenait des gisements importants d'or, d'argent ou d'autres métaux précieux. Les honorables députés doivent se rappeler avec quel dédain, même jusqu'en 1910, on regardait les mines Hollinger, McIntyre et autres de l'Ontario septentrional. Est-ce que nous comprenons vraiment l'importance de ces grandes ressources naturelles? Nos mines vont sans aucun doute être reconnues comme prodigieusement riches et abondantes. Nous possédons en effet les plus grandes couches d'affleurement de la formation précambrienne qu'il y ait dans le monde entier.

Je le répète, les richesses minières y abondent. En 1923, quand M. Drury était premier ministre, le gouvernement d'Ontario nomma une commission chargée de s'enquérir du développement des mines de fer de la province et de faire rapport. Se fondant sur les conclusions de ce rapport, le gouvernement provincial prit des mesures en vue du développement de cette industrie. Avant de traiter cette question, qu'il me soit permis de dire qu'en 1913 il y avait au Canada vingt-deux hauts fourneaux; en 1927 il n'en restait plus que quatre. Qu'est-il arrivé? Il fut un temps où les mines de fer semblaient une industrie solidement établie. Cela était dû à la loi du gouvernement de sir Wilfrid Laurier qui avait inauguré un système de primes; c'est ainsi que jusqu'en 1919 on a payé en primes une somme totale de 18 millions de dollars. Cela paraît avoir aidé au succès de cette industrie, mais cette prime a été supprimée en 1921.

J'ai été heureux d'entendre le discours prononcé par l'honorable député de Pictou (M. Cantley) au cours du présent débat, car il fait autorité sur cette question. Nous n'avions autrefois à importer que pour 143 millions de dollars de minerai de fer; l'an dernier nous en avons importé pour 240 millions, et nous n'avons pas extrait une seule once de minerai de fer. Les honorables députés reconnaîtront que cet état de choses n'est pas ce qu'il devrait être. Nous avons dépensé 240 millions de dollars pour importer du minerai de fer quand nous avons des gisements abondants de ce minerai. Je le répète, nous avions vingt-deux hauts fourneaux en opération en 1913 et nous n'en avons plus que quatre, dont deux à Sydney, un à Hamilton et un au Sault Sainte-Marie. Cette diminution entraîne évidemment la réduction du nombre des ouvriers

employés. En 1913, 1,589 hommes travaillaient à nos hauts fourneaux; en 1925, le nombre en était tombé à 656, et il est encore moindre cette année. Quand j'ai parlé sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai demandé au Gouvernement de compléter la mesure adoptée par la législature d'Ontario. Je désire citer à la Chambre un extrait de la loi provinciale appelée Iron Ore Bounty Act, 1924. Son objet est exposé comme suit dans l'article 3:

Le trésorier de la province d'Ontario peut, sous l'empire de règlements qui pourront de temps à autre être édictés par le lieutenant-gouverneur en conseil, et sur les sommes votées dans ce but par la législature, payer une prime aux mineurs ou producteurs de minerai de fer qui sera extrait dans la province d'Ontario durant une période de dix ans à partir de la date de l'entrée en vigueur de cette loi, au taux de ½ c. pour chaque unité de métal de fer contenue dans chaque tonne de tel minerai, de la façon suivante, savoir:

a Sur le minerai de fer de qualité inférieure lorsque ce dernier a été concentré, traité et amélioré dans Ontario par des moyens mécaniques et livré à tout haut fourneau pour le traitement du fer ou autres usines pour la production de la fonte ou de l'acier et pour y être utilisé;

b Sur le minerai de fer dans son état naturel ou non amélioré lorsqu'il est livré à tout haut fourneau ou autres usines pour la production de la fonte ou de l'acier dans la province d'Ontario pour y être utilisé.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il serait du devoir du Gouvernement de s'occuper de cette question. On avait proposé que le gouvernement fédéral paye une somme égale à celle de la prime qu'accorde le statut provincial afin d'encourager le développement de cette industrie.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député aurait-il les chiffres sur le total des primes payées par le gouvernement d'Ontario?

M. COWAN: Je regrette de ne pas avoir ces chiffres.

M. SIMPSON: On n'a encore rien payé.

M. COWAN: Venons-en maintenant à l'imposition d'un droit d'importation. Il est évident que la somme de 242 millions de dollars, ajoutée à la valeur des produits du fer et de l'acier au Canada en 1926, est due en grande partie à la fabrication et à l'apprêt de matériaux importés et que la proportion de matériaux de provenance canadienne diminue graduellement; s'il continue d'en être ainsi pendant quelques années, la contribution du Canada sera bientôt nulle. Je crois, de plus, qu'il a été prouvé assez clairement que l'importation de ces matériaux bruts ou semi-ouvrés a été favorisée par la réduction ou la disparition complète des droits sur les produits les plus importants; mais il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, que cet encouragement des importations de l'étranger,—pour ce qui est des produits de haut fourneau et de laminerie,—soit nécessaire parce que les usines de notre pays ne sont pas en mesure de les fournir. Les chiffres sur le nombre de hauts fourneaux qui ont cessé leurs opérations, sur le nombre d'ouvriers qui chôment et sur la diminution dans la production des matières premières au Canada suffisent à prouver le contraire.

Je ne suis lié à aucun système, que ce soit l'imposition de droits sur les importations de matériaux bruts des Etats-Unis, ou le paiement d'une prime qui permettrait l'exploitation de nos propres mines de fer, ou le paiement d'une prime aux exploitants de nos hauts fourneaux; mais je suis d'avis que l'entrée en franchise des matériaux bruts est responsable de la destruction de cette industrie.

L'hon. M. RALSTON: La houille comprise?

M. COWAN: Voilà un autre aspect de la question. On me dit qu'il en est ainsi pour les hauts fourneaux de Sydney, d'Hamilton et Sault Ste-Marie; on importe du charbon américain.

M CANTLEY: Pas à Sydney.

M. COWAN: Les deux autres importent du charbon américain sur lequel il y a un drawback ou remise de droits de 99 p. 100.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député ne prétend pas que les drawbacks sur le charbon utilisé dans les hauts fourneaux et pour le traitement des métaux dans Ontario soit un désavantage pour l'industrie?

M. COWAN: Mon honorable ami, je pense, a raison pour les cas où il est impossible d'utiliser le charbon canadien; mais si la houille du Canada répond à ces fins, on devrait alors l'utiliser et les mineurs de l'Alberta ou de la Nouvelle-Ecosse en profiteront d'autant.

Il est impossible d'exploiter ces mines sans capitaux. Certains honorables députés peuvent penser que le point le plus important est celui qui concerne la main-d'œuvre. Je m'intéresse plus à l'immigration de capitaux qu'à l'immigration de la main-d'œuvre en ce moment. Nous voyons le spectacle curieux de Canadiens d'origine qui placent leurs capitaux dans des industries du Mexique et de l'Amérique du sud et d'autres pays étrangers lorsqu'il existe tant d'occasions de placer de l'argent dans les industries canadiennes. Et lorsque nous plaçons des capitaux qui fournissent de l'emploi aux immigrants dans les fabriques de pâte de bois et de papier, dans les mines et les usines d'énergie, nous

procurons à la main-d'œuvre dans des industries qui ne sont pas saisonnières comme l'agriculture. L'industrie minière emploie trois équipes qui travaillent chacune huit heures par jour; nos fabriques de pâte de bois et de papier en emploient trois également; pour cette raison, ces industries procurent beaucoup d'emploi et, ce qui plus est, elles fonctionnent pendant les douze mois de l'année. Nous savons tous que pour l'approvisionnement continu de la famille, il faut que l'ouvrier gagne pendant toute l'année. C'est ce que le développement de nos ressources naturelles accomplit, et, cependant, je ne dis là rien qui soit contre notre merveilleuse industrie agricole. Je crois, que le Canada, sans perdre un seul boisseau de sa précieuse récolte de blé de l'Ouest, peut continuer à développer son industrie minière dont le rendement égale maintenant plus de la moitié de la valeur annuelle de la récolte de blé; si le Canada peut continuer à développer son industrie de la pâte de bois et du papier, dont la valeur égale la moitié de celle du blé, jusqu'à la limite de ce que le marché peut absorber; s'il peut continuer à développer sa houille blanche qui ne fait jamais grève, il marche alors vers la destinée à laquelle lui donnent droit, parmi les nations du monde, ses grandes ressources naturelles.

Quel effet cela aurait-il sur le réseau national et sur le Pacifique-Canadien? Comme je l'ai dit, il y a un instant, la région dont je veux parler est cette contrée déserte qui longe le nord de l'Ontario. Nous voyons que, aux Etats-Unis, 40 p. 100 des recettes de chemins de fer de la catégorie A proviennent du transport des minéraux. Voilà un point essentiel qu'il ne faut pas négliger chez nous. Or, le réseau national et le chemin de fer du Pacifique-Canadien sont au Canada les deux institutions qui emploient le plus de main-d'œuvre. Elles consomment aussi une quantité considérable de charbon; 30 p. 100, je crois, de la consommation totale du Canada. Je n'en suis pas sûr, mais j'espère sincèrement qu'elles emploient autant que possible du charbon canadien. En ce qui concerne le chemin de fer national, je crois, d'après ce que je vois dans ma localité, qu'il est bien administré. Le service s'est amélioré, ce dont nous sommes heureux; l'esprit de corps qui règne parmi les employés et le désir de donner au public un bon service sont des choses très louables. Les employés ont évidemment le désir de faire du réseau une élément d'unité nationale en liant l'Est et l'Ouest. Je ne connais pas le président, mais je crois comprendre que tous les employés de la compagnie, du haut en bas de l'échelle, cherchent à assurer un service satisfaisant.

Je ne m'étendrai pas sur la question de l'immigration, mais ce qui m'intéresse, c'est de conserver notre population. Il vaut bien mieux procurer de l'emploi à ceux qui sont déjà dans le pays que de chercher, à grands frais, à faire venir des gens de Grande-Bretagne et du continent européen. Il serait préférable de développer notre industrie minière pour procurer de l'emploi à nos nationaux qui seraient payés en argent canadien et qui demeureraient dans le pays.

Pour en revenir au capital, n'est-ce pas le capital engagé dans la mise en valeur de cette contrée du nord qui, seul, pourra développer le couloir longeant les deux lignes transcontinentales au nord du lac Supérieur, jusq'ici l'obstacle entre l'Est et l'Ouest? De quoi avons-nous besoin? N'est-ce pas d'exploiter les ressources de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise d'un côté de la Prairie, et celles du nord-est de la Saskatchewan et du Manitoba, de l'autre côté? Ne sont-ce pas des usines pour la fonte des minerais et des puits de pétrole qu'il nous faut en plus grand nombre? N'avons-nous pas besoin d'exploiter un peu mieux le zinc qui existe en quantité immense dans les terrains précambriens du nord de la Saskatchewan ainsi que l'or et le cuivre du Manitoba, et d'avoir pour cela l'énergie électrique à meilleur marché? N'est-ce pas cela qu'il nous faut pour créer un marché domestique dans la Prairie et une industrie variée comprenant les mines, l'agriculture et les manufactures? Ne sont-ce pas les recherches qui profitent et aux cultivateurs et aux fabricants? N'est-ce pas l'exploitation des ressources à laquelle tous les Canadiens peuvent travailler de concert? Après tout n'est-ce pas en plaçant notre édifice national sur une base solide par le recours à ces bonnes méthodes économiques que l'on arrivera à répondre aux besoins complexes de l'ère compliquée qu'est le nôtre? Monsieur l'Orateur, c'est incontestablement ce qu'il nous faut.

Notre gouvernement, que ce soit celui-ci ou un autre, devrait se faire une devoir d'attaquer ces difficultés de front et d'étudier les suggestions qui sont faites, au lieu d'éluder la question et de temporiser. Il nous faut une politique générale applicable à l'ensemble du Canada, une politique d'action pour favoriser la prospérité nationale, avec du zèle pour les relations impériales.

Je désire citer la loi relative aux primes pour montrer que ce n'est pas une innovation au Canada. En 1923, le Parlement adopta une loi, intitulée: Loi relative aux primes sur le cuivre, qui contient les dispositions suivantes:

Le Gouverneur en conseil peut autoriser le paiement, sur le fonds du revenu consolidé, des

primes suivantes sur les barres ou tiges de cuivre manufacturées au Canada et vendues pour y être utilisées, provenant du minerai extrait au Canada, pendant les périodes et aux taux suivants, savoir:

Du 12 mai 1923 au 30 juin 1924, inclusivement, un cent et demi par livre.

Je ne citerai pas les autres dates; elles varient suivant les années. Voici les dernières:

Du 1er juillet 1927 au 30 juin 1928, inclusivement, un demi-cent par livre.

On remarquera à ce sujet que la loi expirera le 1er juillet de cette année. Je ne la cite pas dans le but de déterminer si l'on doit la proroger ou non, mais je crois qu'elle a contribué à développer l'une des plus grandes usines de fonte de minerai de la Colombie-Anglaise. J'en parle simplement pour indiquer que le principe n'est pas nouveau et que là où il a été appliqué, il a grandement facilité l'exploitation de nos ressources minérales. J'espère donc que le Gouvernement accueillera favorablement ces suggestions, qui ont pour cette contrée du nord et incidemment pour l'ensemble du pays, une si grande signification. Comme je le dis, le système n'est pas neuf, mais, même s'il l'était, le Gouvernement, qui a montré un tel manque d'initiative dans d'autres choses, pourrait être poussé à soulever cette question et à l'étudier, au cours de la session actuelle.

Les temps nouveaux exigent de nouvelles mesures et de nouveaux hommes.
L'univers progresse et, avec le temps, dépasse les lois qui semblaient justes à nos pères.
Après nous, sans doute, des projets plus élevés, seront préparés par des hommes plus sages.
Rendus plus sages par la croissance constante de la vérité.

M. A. B. THOMPSON (Simcoe-Est): Les prévisions budgétaires présentées par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) ne sont, en grande partie, qu'une répétition des autres budgets qu'il a déposés en ce sens que, même si aucun changement radical n'est apporté au tarif, on poursuit toujours cette vieille politique de rafistolage du tarif, frappant une industrie ici, une autre là et créant dans le monde industriel un sentiment de malaise, de mécontentement et d'instabilité. Un industriel de ma circonscription m'a écrit qu'à la suite des changements apportés au tarif par le ministre des Finances, on va produire 40 p. 100 de moins de filés de laine dans sa manufacture; ce qui enlèvera le travail à un certain nombre d'hommes et de femmes. De plus, je suis d'avis que lorsqu'une industrie souffre des dommages, les autres industries s'en ressortent, ce qui réduit les débouchés pour nos produits canadiens. Je déclare ici, monsieur l'Orateur, que, depuis quelques années, le Gouvernement n'a absolument rien fait pour le progrès des industries manufacturières du pays.

De même que d'autres députés qui ont adressé la parole avant moi, je désire exprimer le regret qu'on n'ait rien fait cette année pour abolir la taxe de vente. Cette taxe frappe également le pauvre et le riche et vient à l'encontre du principe bien connu de taxation qui veut que les taxes soient acquittées par ceux qui sont le mieux en mesure de les payer.

Comme deux ports importants des lacs, Midland et Port-McNicoll, se trouvent dans mon comté, je désire appeler l'attention du Gouvernement sur l'opportunité d'établir de grandes industries dans cette région de notre pays, car cela signifiera l'augmentation des marchandises à transporter pour nos chemins de fer, de cargaisons pour nos navires, de travail pour beaucoup d'hommes, plus d'argent dans toute la région et, en outre, le retour au pays de plusieurs milliers de Canadiens qui ont été forcés de s'expatrier pour gagner une existence que le Canada leur refusait.

Jusqu'à ces années dernières, dans la région de la baie Géorgienne, l'exploitation forestière était florissante et donnait du travail à des milliers d'hommes, payait des centaines de mille dollars en salaires et fournissait des débouchés aux centres industriels et aux cultivateurs qui y vendaient leurs produits. Mais je regrette de voir que cette industrie s'éteint et disparaît rapidement et que des endroits qui étaient des centres d'activité, il y a peu de temps, sont aujourd'hui abandonnés et voués à l'inactivité forcée. Si le Gouvernement peut amener un changement qui ramènera l'activité dans ces régions et d'autres atteintes de la même manière, je crois qu'il est de son devoir d'agir.

Le remède est si simple qu'on s'étonne du délai apporté à son application et sa simplicité est peut-être la raison de cette négligence. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, le Canada fait beaucoup pour le progrès et l'agrandissement de Buffalo et d'autres ports américains, au détriment de nos propres ports. Buffalo construit de vastes minoteries et des entrepôts qui coûtent des millions de dollars et ces industries doivent leur existence surtout au blé canadien. Aujourd'hui, Buffalo produit plus de farine qu'aucune ville du monde et la moitié du grain qui arrive à ce port vient du Canada. Les Etats-Unis imposent un droit de 42 cents du boisseau sur le blé canadien; si Buffalo devait payer 42 cents par boisseau sur le blé qu'il obtient du Canada, ce blé reprendrait vite la route canadienne, mais les Etats-Unis sont habiles; ils surveillent les intérêts de leurs nationaux. Les Etats-Unis ont conclu

un arrangement avec Buffalo et les autres ports des lacs leur promettant de moudre tout le blé qu'ils veulent, en entrepôt, et sans payer de droits, du moment que la farine est exportée. Le blé canadien qui passe par Buffalo ne paye pas de droit s'il est expédié à un port de mer pour exportation à l'étranger, mais Buffalo et d'autres villes américaines peuvent acheter tout le blé canadien qu'elles désirent, le transformer en farine et le vendre à l'étranger en concurrence avec le produit canadien. Cet arrangement fait parfaitement l'affaire des Etats-Unis. Le droit de douane américain empêche le blé canadien de concurrencer le blé américain, mais il n'empêche pas le blé canadien, transformé en farine américaine, de faire concurrence à la farine canadienne sur les marchés du monde.

Quel est le remède? Quels moyens pouvons-nous employer afin que notre blé demeure au pays pour fins de transport et de mouture? La réponse est simple; nous devrions imposer un droit d'exportation sur ce blé et l'établir assez élevé pour qu'il protège cette industrie. Le droit américain sur le blé canadien est de 42 c. par boisseau, tandis que notre droit sur le blé américain est de 12 c. Etablissez un droit de 30 c. sur l'exportation; qu'arrivera-t-il? Nos chemins de fer auront plus de marchandises à transporter, nos vaisseaux, de plus grandes cargaisons, nos minoteries fabriqueront plus de farine, il y aura plus de travail pour nos gens, un bordereau de salaires augmenté, et nous garderons au Canada pour nos cultivateurs, nos éleveurs et nos producteurs laitiers, le son et le petit son dont ils ont tant besoin. On estime que, l'année dernière, Buffalo a reçu 15 millions de boisseaux de blé canadien pour en fabriquer de la farine en entrepôt. Quinze millions de boisseaux de blé donnent 3,200,000 barils de farine, et 118,000 tonnes d'issues de mouture, son et petit son. On estime à 65 c. le baril le coût de moudre le blé en farine, frais généraux compris. Or, 3,200,000 barils de farine multipliés par 65 c. donne $2,080,000, somme de salaires payés aux Etats-Unis au lieu de l'être au Canada. Le transport de 15 millions de blé aux minoteries canadiennes et des 3,200,000 barils de farine aux ports de mer, qui n'est pas fait, représente pour nos compagnies ferroviaires une perte de $1,500,000. En outre, la distribution manquée de 118,000 tonnes de son et de petit son représente pour les compagnies de factage une perte de $675,000. L'expédition de ces produits aux ports de mer pour l'exportation rapporterait quelque $550,000. Le blé moulu à Buffalo est importé par voie de Port-Arthur et de Fort-William, et aucune partie du produit n'est subséquemment transportée par les voies ferrées canadiennes. Une partie considérable de notre blé prend la direction de Buffalo au lieu de descendre à Midland et à Port-McNicholl, pour être réexpédié aux ports de mer. Ce blé est transporté par des bateaux américains et expédié par les ports américains au lieu de nos ports, d'où perte considérable de recettes pour nos voies ferrées. Si l'imposition d'un droit sur les exportations peut procurer ces avantages au Canada, comme je le crois, certes nous ne devrions pas hésiter à y recourir. J'ai donc confiance que le Gouvernement étudiera l'opportunité de frapper d'un droit l'exportation du blé, vu les résultats bienfaisants qui en résulteront.

Avant de reprendre mon siège, je voudrais dire un mot en faveur des équipages des bateaux qui transportent le grain de Fort-William et de Port-Arthur aux ports des lacs méridionaux. Nous nous rappelons tous le naufrage de quatre beaux cargos, une perte de vie étant survenue dans deux cas. J'ai causé avec l'un des officiers du navire naufragé *Agawa*. A écouter le récit des misères endurées par les équipages de ces vaisseaux, et de l'audacieuse ingéniosité qu'ils ont déployée pour ne pas se noyer ou périr de froid, on ne peut s'empêche d'admirer le courage et l'héroïsme de ces hommes, et d'être fiers de ces vrais Canadiens. Je prie le ministre de la Marine et des Pêcheries (l'hon. M. Cardin) de veiller à ce qu'on prenne tous les moyens possibles pour protéger la vie de nos marins employés à cette périlleuse tâche. A mon sens, il n'y a pas de travail plus important. A la fin de l'automne, la navigation sur les Grands lacs devient à la fois difficile et dangereuse, dangereuse à cause des tempêtes qui surviennent généralement dans les dernières semaines de novembre et les premières semaines de décembre, et difficile parce que les ponts des navires se couvrent de glace, et que la glace bouche les écoutilles et met grandement hors de service les agrès. Au nom de ces matelots et de leurs familles, j'exhorte le ministre à veiller à ce que toutes les précautions se prennent en établissant des stations de sauvetage, des appareils d'orientation et d'autres sauvegardes pour rendre la vie de ces hommes moins hasardeuse.

M. J. A. FRASER (Caribou): Monsieur l'Orateur, je souscris au jugement porté par la plupart des préopinants sur le peu de substance du budget déposé par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb). Et, soit dit en passant, le peu d'éloges suscités par le discours budgétaire parmi les libre-échangistes de la droite est fort remarquable. Que font les agneaux de la Saskatchewan pendant ce débat? Avons-nous entendu la voix d'un seul d'entre eux? Se peut-il qu'ils aperçoivent dans le budget une

réalisation de leurs promesses d'avant les élections? Quelle est la raison du silence gardé dans cette partie de la Chambre? Je voudrais que quelques députés de la Saskatchewan répondissent à cette question.

Tandis que l'exposé budgétaire ne laisse pas filtrer un rayon d'espérance, quant à l'amélioration de la condition des ouvriers, il est une industrie qui cause beaucoup de satisfaction, je parle de l'industrie minière. On s'occupe de cette industrie de plus en plus, chaque année, et je suis heureux de dire qu'elle manifeste un certain progrès. Nous voyons, par exemple, que la production de l'industrie minière en 1926 s'élevait à la somme de $240,437,000 en regard de la production de 1927 qui est de $241,773,000, soit une augmentation de 1 million ½ de dollars. On me dit que cette industrie emploie environ 83,600 employés dans tout le Dominion, et il est très intéressant de la savoir aussi prospère. Au cours de l'année dernière, des records ont été établis dans la production de plusieurs minerais très importants que l'on trouve au Canada. Ces énormes productions s'appliquent à l'or, au cuivre, au plomb, au zinc, au ciment, au gypse, à la chaux, au gaz naturel et au pétrole. Nous avons produit 140,000,000 de livres de cuivre, dont 92,000,000 de livres proviennent de la Colombie-Anglaise. La production de l'or a été portée de $36,250,000 à $37,750,000; le plomb a augmenté de 283,000,000 de livres à 308,000,000 de livres; le zinc de 150,000,000 de livres à 160,000,000 de livres. Cela est très satisfaisant, mais ce n'est pas dû au fait de notre Gouvernement pour la bonne raison que cette industrie n'a rien à faire avec le gouvernement fédéral. C'est le gouvernement provincial qui est la cause de cet accroissement de production; il doit prendre cette industrie sous sa protection et la conduire pas à pas, car elle reçoit bien peu d'aide du Gouvernement fédéral; ce dernier ne contribue que $1.60 sur $1,000 de dépense totale. Comment le Gouvernement peut-il s'attendre à ce qu'on lui attribue le mérite de cette prospérité? Ce ne serait pas une mauvaise idée si le Gouvernement étudiait la question d'accorder une prime à une industrie aussi importante que celle des mines. Si le Gouvernement pouvait accorder à chaque province une prime de 1 p. 100 sur l'extraction totale des minerais dans chacune de ces provinces, il aiderait beaucoup à l'industrie des mines. Pour le moment il ne fait rien. Il n'est nullement la cause de cet accroissement de production dans l'industrie des mines. Un gouvernement qui ne dépense que $1.60 de ses recettes pour $1,000 qui est dépensé dans cette industrie ne fait pas grand'chose pour l'encourager.

[M. Fraser.]

Je voudrais examiner un autre aspect de la question. Jusqu'ici je n'ai fait que mentionner l'industrie fondamentale des mines, mais l'industrie secondaire qui la suit, c'est-à-dire l'industrie manufacturière, dans toutes ses branches, est très importante. Cela comprend un champ très vaste et se rattache à un grand nombre d'industries et de personnes. C'est une industrie qui devrait donner beaucoup plus de travail au peuple canadien; et si le Gouvernement voulait inaugurer la politique qui convient sur cette question, elle s'en ressentirait aussitôt.

Que l'on me permette de signaler à la Chambre la relation qui existe entre l'industrie métallurgique et le commerce de notre pays. Les bulletins commerciaux classent en neuf divisions prinicpales le commerce total du Canada; l'industrie métallurgique comprend trois de ces divisions. Premièrement, le fer et ses produits; deuxièmement, les métaux non ferrugineux et, troisièmement, les minéraux non métalliques. Je voudrais donner à la Chambre les grandes lignes de cette industrie dans ses relations avec notre commerce, pour les deux années 1926 et 1927. Les chiffres indiquant nos importations de fer sont les suivants:

Années	Importations
1926	$217,480,000
1927	247,840,000

Cela représente une augmentation de 14.4 p. 100. Remarquez bien, monsieur l'Orateur, qu'une grande proportion de ces montants comprent des articles de fer et d'acier qui ont été ouvrés à l'extérieur et importés ici. Voici les chiffres pour les métaux non ferrugineux:

Années	Importations
1926	$ 50,105,000
1927	59,074,000

Ce qui est une augmentation de 17.8 p. 100. Voici le relevé pour les minéraux non métalliques:

Années	Importations
1926	$151,952,000
1927	158,514,000

Ou une augmentation de 5 p. 100. Les totaux de ces trois catégories sont les suivants:

Années	Importations
1926	$418,537,000
1927	465,329,000

C'est-à-dire une augmentation totale de $46,791,000 ou 11.1 p. 100. Voyons maintenant quelles ont été les exportations sous les mêmes rubriques. Ces chiffres comprennent principalement la matière première, que nous extrayons de nos mines et exportons et ils se lisent comme suit:

	Années	Exportations
Le fer et ses produits	1926.. ..	$76,587,000
Le fer et ses produits	1927.. ..	70,146,000
Métaux non ferrugineux	1926.. ..	85,182,000
Métaux non ferrugineux	1927.. ..	85,021,000

Soit une petite diminution de $161,000, ou 2 p. 100.

	Années	Exportations
Minéraux non métallques	1926..	$26,313,602
Minéraux non métalliques	1927..	27,171,528

Ou une diminution de $857,926, soit 3.1 p. 100; c'est la seule catégorie de nos exportations qui indique une augmentation. Il est à noter que les importations ont une tendance à augmenter, tandis que les exportations, sauf une, ont une tendance à diminuer. Nos importations d'objets manufacturés augmentent, tandis que nos exportations de matière première diminuent. Nos importations totales de minéraux ont augmenté de $46,791,000, tandis que nos exportations ont diminué de $5,421,000; il en résulte une balance défavorable qu'il faut combler dans les autres lignes ou par l'exportation d'environ $52,213,000 en argent. Nos importations totales de minéraux, en 1927, se sont élevées à $465,329,000 et nos exportations à $183,339,000, soit une balance défavorable de $282,989,000, qu'il faut compenser par l'exportation d'autres articles, ou par l'envoi d'argent. Pour l'industrie minière et manufacturière du Canada, nous avons donc une balance défavorable de commerce de 283 millions approximativement. Nous devons donc exporter d'autres articles ou de l'argent afin de payer les factures des marchandises que nous importons et qui auraient pu être fabriquées chez nous, si l'on n'avait pas exporté les matières premières pour importer ensuite l'article fini. Cette situation n'est pas satisfaisante. Notre commerce de minéraux ne donne pas au Canada les avantages qu'il serait en mesure de lui rapporter. Il y a deux ans, quand j'ai appelé pour la première fois l'attention de la Chambre sur cette situation, la balance défavorable était d'environ 150 millions; elle est maintenant passée à 283 millions. C'est là un état de choses alarmant et dont le Gouvernement devrait se préoccuper. Si inquiet que je puisse être, je ne suis pas la seule personne au Canada qui ait vu la marche des événements et l'on doit avoir appelé l'attention du ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) sur ce point, car après s'être armé de statistiques il se rendit à Toronto, le centre de l'activité industrielle du pays et tenta d'expliquer à la Chambre de commerce qu'il n'y avait rien de dangereux dans cette augmentation des importations et cette diminution des exportations. Son discours à été reproduit dans le *Saturday Night* du 31 décembre dernier et je conseillerais aux honorables députés de le lire, car il est fort instructif. Après avoir touché à une foule de questions dont je n'ai pas à m'occuper, il fit remarquer que nos importations pendant l'année avaient augmenté de 87 millions et essaya d'expliquer ensuite qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer de cette situation.

En permier lieu, il fit remarquer que les importations de fer et des produits du fer entrent dans la somme totale pour 30 millions de dollars. J'ai déjà mentionné ce point et mes propres chiffres sont de $30,360,000. Mais en acceptant son chiffre de 30 millions, il reste encore 57 millions. Je n'ai pas l'intention d'analyser à fond ce montant. J'accepte sa parole quand il dit qu'il s'agit en grande partie d'objets de luxe importés par des gens riches et de matières premières. Il nous dit que les importations de matières premières ont augmenté de $25,500,000 pendant l'année. Le ministre des Finances a exposé la même idée quand il a prononcé son discours du budget en 1927. Pour expliquer l'augmentation considérable de nos importations, il nous dit dans son langage obscur: "L'activité régnant au Canada, nos fabriques ont besoin de quantités toujours plus grandes de matières premières". Le ministre du Commerce est du même avis que le ministre des Finances et il vient dire au peuple canadien que les matières premières dont nos fabriques ont besoins forment une grande partie de l'augmentation de nos importations.

Le ministre du Commerce montre ensuite que nos importations de liqueurs ont augmenté de 9 millions; celles des fruits et des légumes, de 11 millions, soit un total de 20 millions pour ces deux chapitres. Je n'ai pas eu le temps de vérifier attentivement ces chiffres, et je conseillerais aux honorables députés de les scruter avant de les accepter comme finals.

Le ministre du Commerce estimait donc qu'il fallait attribuer $25,500,000 de cette somme à l'augmentation de nos importations de matières premières. Cette assertion n'est guère d'accord avec les faits, car je vois que le ministre dit que les importations de sucre de canne ont augmenté de 7 millions. D'abord, nos rapports commerciaux ne contiennent aucun chapitre spécial pour le sucre de canne; ils mentionnent simplement que les importations de sucre ont augmenté de 7 millions. Mais il entre une grande quantité de choses fabriquées dans ces importations de 7 millions. Les importations de sucre brut, qui est la seule matière première dans ce cas, n'ont augmenté que de 4 millions. Il fait donc là une erreur de 3 millions dans son analyse de l'augmentation des importations, parce que l'augmentation des importations de sucre brut n'a pas été de 7 millions, mais bien de 4 millions.

Il dit ensuite que les importations de pelleteries non travaillées ont augmenté de $2,500,000. Je ne mettrai pas cela en doute. Qu'on me permette seulement de noter que j'ai acquis une longue expérience dans le commerce des fourrures brutes. La valeur des pelleteries exportées est passée de 18 millions de dollars à 23 millions; mais cette augmentation est due à la plus-value des fourrures et non à la quantité. Je sais parfaitement que le prix des fourrures a considérablement monté durant cette période, de sorte que les explications du ministre au sujet de cette hausse de $2,500,000 ne valent pas grand'chose.

Pour revenir à la question du sucre, j'ai admis que nous avons importé pour quatre millions de dollars de sucre brut de plus que l'année précédente, tandis que le ministre fixe à sept millions cette plus-value. Malgré cette augmentation, que constate-t-on, si l'on examine les quantités de sucre importé? En 1926, nous avons importé 11,275,929 quintaux de sucre et en 1927, 9,836,667, soit une diminution de 1,439,322. Je prétends, bien humblement, que l'abaissement de la quantité de matières premières importées a beaucoup plus d'importance pour le pays que l'augmentation de la valeur de ces matières premières. Pour le démontrer, examinons la statistique des exportations de sucre brut. Elle démontre que l'industrie du sucre n'a pas été aussi prospère que l'année précédente. Les exportations sont tombées de 2,878,732 quintaux, qu'elles étaient en 1926, à 2,074,729, en 1927, soit une diminution de 804,003, ou de 30 p. 100.

L'industrie cotonnière emploie aussi beaucoup de matières premières. En 1926, nous avons importé 137 millions et demi de livres de coton et, en 1927, 133 millions et demi, soit une diminution de quatre millions en une seule année. C'est tout le contraire qui s'est produit quant aux importations de produits ouvrés, c'est-à-dire que la quantité de filés de coton importés a augmentée, comme on le voit dans ce tableau:

Coton

Importations	1926	1927	Augmentation
Fils de coton..livres	3,212,000	3,695,000	485,000
Tissus de coton (blanchis)..verges	9,682,000	10,800,000	1,180,000
Tissus de coton (teints)..verges	39,140,000	42,672,000	3,352,000
Vêtements	$2,314,000	$2,372,000	Augmentation $58,000
Tissus imprimés..verges	9,244,000	9,213,000	Diminution 31,000 (soit ½ de 1%)

D'un autre côté, nos exportations de cette même denrée sont tombées de $871,000 à $735,000, soit une moins-value de $136,000.

En 1926, nous avons importé pour $15,932,000 de chanvre, lin et jute et en 1927, pour $14,694,000, soit une diminution de $1,238,000. Par ailleurs, nous avons importé, en 1926, 89,813,000 verges de tissu et de toile de jute, qui sont les produits fabriqués de cette matière et, en 1927, 97,660,000 verges, soit une augmentation de 7,847,000 verges. Mais nos exportations de fibre de lin sont tombées de 8,370 quintaux, en 1926, à 3,670, en 1927, soit une diminution de 4,800 quintaux, c'est-à-dire environ la moitié.

Je passe à l'industrie de la laine, dont ont déjà parlé certains préopinants. On constate que nos importations de laine brute ont diminué, en 1927, de 1,102,000 livres, tandis que nos importations de filés de laine augmentaient de 351,000 livres. Nos importations de tapis et de carpettes ont augmenté de 672,000 verges carrées; de tweeds, 36,000 verges carrées; de tissus de laine peignée (worsteds) et de tissus à costumes, 321,500 verges carrées. Dans cet article est mentionné une denrée dont l'importation a diminué de 57,000 verges carrées; je veux parler des étoffes pour robes destinées à la teinture. Nos exportations de laine brute sont passées de 4,791,000 livres, en 1926, à 11,178,000 livres, en 1927, soit une augmentation de 6,387,000 livres. On remarquera qu'il y a diminution des importations et augmentation des exportations de laine brute. Cela indique que notre industrie de la laine ne progresse pas dans la même proportion que notre production de matière première.

J'ai noté que nos importations de sucre brut destiné aux raffineries ont diminué de 1,439,000 quintaux; de coton brut, de quatre millions de livres; de lin, de chanvre et de jute, de $1,300,000 et de laine brute, de 1,200,000 livres. Peut-on conclure à une expansion de notre industrie et de l'aménagement de la force hydraulique? Dans chacune de nos industries, on note un abaissement des importations de matières premières et une augmentation des importations des produits ouvrés. Et il en va de même pour toute la série du tarif que j'ai discuté. Voilà la tendance de l'industrie par tout le Dominion, à ce que je sais.

Ayant disposé de l'assertion chimérique du ministre au sujet de l'accroissement des importations de matières premières, je désire maintenant examiner les explications qu'il a tenté de fournir concernant l'augmentation du volume de nos importations de fer et de ses

[M. Fraser.]

produits jusqu'à concurrence de 30 millions de dollars. A ce propos, je citerai un extrait de l'article du *Saturday Night* auquel j'ai fait allusion tout à l'heure en tant qu'il a trait aux explications du ministre et à sa tentative de convaincre notre population qu'elle n'a pas lieu de s'alarmer de ce chef. Voici:

La dernière question concerne l'importation de l'outillage industriel et elle se relie intimement à l'augmentation de 30 millions de dollars qu'accusent nos importations de fer et de ses produits. Dans un pays comme le Canada, il est de la plus haute importance que le fer et ses produits, les principaux articles de l'outillage industriel, soit mis librement et sans délai à la disposition de tous. Or, étant donné la variété de nos industries manufacturières et les types multiples de machines qu'elles emploient pour compléter leur outillage, on ne saurait compter que toutes ces machines si variées seront fabriquées au pays durant les premières étapes de son développement industriel. On pourrait forcer, nous le concevons nombre d'industries à employer des outillages fabriqués au Canada; cependant, la nécessité de permettre aux producteurs canadiens de se procurer les machines au plus bas prix possible a été reconnue par plusieurs des ministères qui se sont succédé aux affaires. En 1918, le ministère a permis l'admission en franchise des tracteurs agricoles à bon marché.

C'est l'argument *ad hominem*.

Depuis son arrivée aux affaires, le présent Gouvernement a réduit les droits sur les machines agricoles, les automobiles et nombre d'autres instruments de production. Pour la grande majorité des producteurs canadiens, cette concession de pouvoir importer à des conditions faciles les machines et l'outillage industriel nécessaires leur assure un avantage énorme. Nous en avons eu la preuve par la vague de prospérité générale qui a suivi l'inauguration de cette politique et que reflète fidèlement la situation financière des entreprises industrielles intéressées.

Et je prierai les honorables membres qui s'intéressent tout particulièrement à notre industrie sidérurgique d'écouter attentivement le passage suivant:

Allons-nous maintenant arrêter ou retarder l'essor du développement industriel du Dominion en décourageant l'importation de l'outillage industriel, alors qu'il se trouve à peine au pays un grand manufacturier qui n'emploie un outillage d'une nature tellement spéciale qu'il serait impossible de le fabriquer au pays où la demande est limitée, sauf à des prix exorbitants? Au contraire; l'augmentation considérable qu'accusent nos importations de fer et de ses produits sera la source d'un accroissement de production dans un avenir prochain; ce serait un désastre que d'enrayer un pareil mouvement.

Je prie les honorables membres, qui s'intéressent à l'industrie sidérurgique, de prendre note des déclarations du ministre:

Les produits du fer et de l'acier sont assez recherchés au Canada à l'heure actuelle pour maintenir en activité nos usines domestiques déjà établies, et pour cette raison, nous devons importer de l'étranger ce qu'il nous faut en plus.

Qu'on me permette de relever cela méthodiquement:

Dans un pays comme le Canada, il est de la plus haute importance que le fer et ses produits, les principaux articles de l'outillage industriel, soit mis librement et sans délai à la disposition de tous.

Eh bien! pour quelle raison n'encouragerions-nous pas les nôtres à produire ces articles en toute liberté et sans tarder? Durant la guerre, lorsque nous avions absolument besoin de ces produits et sur l'heure, à qui nous sommes nous adressés? Avons-nous importé ces articles de première nécessité ou avons-nous laissé toute liberté aux nôtres de les fabriquer? Or, une politique qui est bonne en temps de guerre doit s'adapter facilement à nos besoins en temps de paix. Et l'honorable ministre ajoute:

Etant donné la variété de nos industries manufacturières et les types multiples de machines qu'elles emploient pour compléter leur outillage, il est impossible de compter que toutes ces machines si variées pourront être fabriquées au pays durant les premières étapes de son développement industriel.

Je désire savoir de la bouche du ministre si nous en sommes véritablement aux premières étapes de notre développement industriel. Cependant, le régime de la politique nationale a duré cinquante ans et j'avais toujours cru que ce régime avait passablement contribué au développement du pays à partir de 1880, durant les années comprises entre 1900 et 1910 et encore durant les années de guerre. N'avons-nous pas trouvé commode d'avoir notre industrie sidérurgique en pleine exploitation entre 1913 et 1918? N'avons-nous pas jugé qu'il était pratique d'employer les nôtres à fabriquer ces produits au pays? Pourquoi ne mettrions-nous pas présentement le même programme à exécution? Le ministre l'a avoué, ici même l'autre jour, que nos concitoyens sont les gens du monde avec lesquels il est le plus facile de faire des affaires. Puisqu'il en est ainsi, je voudrais bien savoir pourquoi il ne les met pas à même de gagner leur vie sur le sol natal au lieu d'importer toutes ces machines de l'étranger. Mais il prétend que "nous en sommes encore aux premières étapes de notre développement industriel". Et il continue:

En 1918, le ministère a permis l'admission en franchise des tracteurs agricoles à bon marché.

Il va de soi qu'il ne s'agit pas du ministère actuel, mais du cabinet unioniste. Et, c'est parfaitement exact. Le Gouvernement, en 1918, a permis l'admission en franchise des tracteurs agricoles d'une certaine catégorie et

il est tout probable qu'il a eu l'appui de nos amis, les libre-échangistes. Or, qu'est-il arrivé? C'est étrange, monsieur l'Orateur, comme l'histoire se répète. Ces jours derniers, j'ai lu un article de journal annonçant qu'un convoi de 53 wagons chargés de tracteurs agricoles se dirigeait vers les provinces des Prairies. Et d'où venait-il? Des usines de la International Harvester Company de Chicago, s'il vous plaît. Les tracteurs agricoles sont indispensables pour la mise en valeur de notre pays, et cela étant, pourquoi n'encouragerions-nous pas nos propres gens à les fabriquer au Canada? Et il poursuit:

Depuis son organisation le Gouvernement actuel a abaissé les droits sur les machines aratoires.

De fait, ce Gouvernement a diminué les droits sur les machines agricoles, et avec quel résultat? En 1926, nous avons importé des machines agricoles pour une valeur de $17,325,000, et en 1927 pour une valeur de $25,782,000, soit une augmentation de $8,457,000. Cela veut dire que, pendant cet espace de temps, nous avons augmenté nos importations de 48 p. 100. Et d'autre part, que dire de nos exportations? En 1926, nos exportations de machines agricoles étaient de $17,318,700, alors qu'en 1927, elles furent de $16,701,500, soit une diminution de $617,200, ou de 3½ p. 100. Ici nous avons encore une augmentation d'importations d'articles fabriqués et un fléchissement dans le chiffre d'affaires là où il s'agit de vendre ces mêmes articles à l'étranger. Qu'adviendra-t-il de notre industrie des machines agricoles? Prenons ensuite les automobiles. On ne peut s'empêcher de s'attrister, monsieur l'Orateur, lorsque l'on songe à la situation de notre commerce d'automobiles et qu'on examine les statistiques relatives à l'importation et à l'exportation publiées par ce même ministère du Commerce. Prenons les véhicules, par exemple. En 1926 nous en avons importé pour une valeur de $54,038,000, ce qui, à coup sûr, est suffisant. Cette importation de véhicules,—la plupart des automobiles,—devrait suffire. Cependant, selon les apparences, le Gouvernement n'a pas été de cet avis, ce qui fait qu'en 1927, le chiffre de ces importations s'est accru à $65,431,000, soit une augmentation de $1,392,000 ou de 21 p. 100. Et dans le domaine des exportations que constatons-nous au sujet des véhicules? En 1926, nos exportations de véhicules étaient de $39,430,000, tandis qu'en 1927 elles s'affaissèrent à $33,758,000, soit une diminution de $5,672,000, ou de 16 p. 100. Les importations accusent donc une augmentation de 21 p. 100 et les exportations un fléchissement de 16 p. 100. Chose certaine, c'est là un état de choses qui fournit du travail aux gens de ce pays.

L'auteur de l'article que je citais poursuit ses observations:

Les produits du fer et de l'acier sont assez recherchés au Canada à l'heure actuelle pour maintenir en activité nos usines domestiques déjà établies et pour cette raison nous devons importer de l'étranger ce qu'il nous faut en plus.

C'est le coup de grâce porté à l'industrie. Nous avons là, de la part du Gouvernement une déclaration pure et simple de politique nous apprenant de façon précise qu'il ne fait aucun cas de l'industrie du fer et de l'acier de ce pays. Nous devons nous approvisionner à l'étranger parce que nous sommes incapables de produire ce qu'il nous faut ici. Voilà qui nous fait voir sans l'ombre d'un doute que le Gouvernement entend anéantir de fond en comble l'industrie du fer et de l'acier dans tous ses domaines. Les honorables députés des Provinces maritimes et d'Ontario qui réclament plus de protection afin d'établir l'industrie et d'assurer ainsi du travail aux citoyens du Canada, peuvent très bien en prendre leur parti et n'y plus songer tant que nous n'aurons pas un gouvernement sur lequel nous puissions compter.

Le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) est aussi pour quelque chose dans cette affaire.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il se contente de voir ce qui se passe.

M. FRASER: Il s'emporte au sujet des importations et des exportations; il lui arrive même de se faire de la bile à ce sujet. Il y a quelque temps, une importante députation du Conseil de l'industrie laitière de la Saskatchewan lui communiquait certains faits concernant le commerce de la crème et du beurre; aujourd'hui, je vais le renseigner sur d'autres industries. Toutes ces industries s'acheminent vers le même sort; elles sont toutes vouées à la ruine grâce à la politique de ce Gouvernement. Le ministre de l'Agriculture, en charmant homme qu'il est, est venu à Ottawa après avoir entendu leurs observations et lorsqu'il s'est rendu compte que les cultivateurs laitiers s'inquiétaient de l'état de leur industrie, il répandit de l'huile sur les eaux troubles en leur répondant exactement ce que le ministre du Commerce avait répondu aux gens de Toronto: "Ne craignez rien. Nos importations augmentent et nos exportations diminuent, il est vrai, mais tout va bien dans le domaine industriel." Oui, tout ira bien dans l'industrie le jour où le Gouvernement aura réussi à faire passer tout notre commerce de l'autre côté de la fron-

tière. Au cours des deux dernières années le ministre de l'Agriculture a modifié les conditions fondamentales dans lesquelles s'exerce cette industrie de telle façon qu'au lieu d'une exportation de 24,000,000 de livres nous avons cette année une importation de 10,000,000 de livres.

Et l'on peut dire la même chose de toute autre industrie que vous pourriez mentionner. Prenons, par exemple, celle de la chaussure. Nous avons importé 802,744 paires de chaussures en 1926, et 805,332 paires en 1927, soit une augmentation de 2,788; d'un autre côté, nos exportations qui étaient de 110,534 paires en 1926, se sont affaissées à 87,634 paires en 1927, soit une diminution de 22,900 paires.

Dans le commerce du poisson, nos importations de 1926 se sont élevées à $2,376,800, et en 1927 à $2,995,500, soit une augmentation de $618,700, et nos exportations ont fléchi de $35,984,000 en 1926 à $33,109,000 en 1927, soit une diminution de $2,875,000. Evidemment, nous ne finirions plus d'énumérer les circonstances qui font prévoir l'anéantissement complet de l'industrie au Canada. Est-ce étonnant de voir que nos gens quittent le pays et que nous cherchons des immigrants pour remplacer les citoyens que nous perdons?

Laissez-moi vous citer les statistiques relatives aux produits forestiers. En 1926, nos importations s'élevèrent à $9,335,947 et en 1927, à $10,571,878, soit une augmentation de $1,235,931, c'est-à-dire 13 p. 100. Quant aux exportations, elles ont baissé de $54,174,989 qu'elles étaient en 1926 à $48,817,326, en 1927, une diminution de $5,357,663 soit 10 p. 100.

Viennent ensuite les fruits; l'état de choses est le même. Nos importations formaient un total de $29,550,000 en 1926 et de $32,820,000 en 1927, soit une augmentation de $3,270,000, ou 11 p. 100. Nos exportations, qui étaient de $8,512,000 en 1926, ont baissé à $5,539 000 en 1927, soit une diminution de $2,973,000, ou 34 p. 100.

On peut en dire autant du beurre que j'ai mentionné, il y a un instant. Quant au fromage, nos importations ont augmenté de 48 p. 100. Ceux qui s'intéressent à l'industrie laitière voudront bien le noter: une augmentation de 48 p. 100 dans nos importations de fromage, bien que notre pays eût coutume d'être le plus grand producteur de fromage du monde. Encore un an du même régime et cette industrie disparaîtra; il ne restera plus une seule fromagerie. En regard de cette augmentation de 48 p. 100 dans les importations, il y a eu une diminution de 15.9 p. 100 dans nos exportations. C'est la même chose aussi pour les œufs: les importations ont augmenté de 7 p. 100 et les exportations ont diminué de 148 p. 100. Est-ce surprenant de voir que tous nos gens sont fatigués du Gouvernement actuel? Combien lui faudra-t-il de temps pour ruiner les Canadiens et les chasser de l'autre côté de la frontière, bon gré, mal gré?

J'ai presque terminé, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il me reste encore deux minutes et pendant ce temps-là je vais essayer de discuter un sujet un peu plus agréable et dont le Gouvernement préférera sans doute entendre parler. Il s'agit de la région de la rivière de la Paix. On ne peut contester que cette région pourrait être avantageusement peuplée, ce qui en favoriserait rapidement la prospérité, car il y a là un sol très fertile et très productif.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé le temps qui lui est alloué.

(M. Glen propose le renvoi de la suite du débat.)

Adopté.

(La séance est levée à dix heures et demie.)

Lundi, 5 mars 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

IMPRESSION DU RAPPORT SUR LA REORGANISATION DU MINISTERE DU REVENU NATIONAL

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) propose:

L'impression immédiate de 400 exemplaires en anglais et de 200 en français du rapport de MM. Clarkson, Gordon et Dilworth sur la réorganisation du ministère du Revenu national, et la suspension de l'article 64 du règlement à ce sujet.

La motion est adoptée.

DEPOT D'UN RAPPORT SUR LE PROJET D'UNE VOIE FERREE DANS LA REGION DE LA RIVIERE DE LA PAIX

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer): Il y a une couple de semaines, l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) m'a demandé si je déposerais un rapport des ingénieurs sur le choix, dans la région de la rivière de la Paix, d'un débouché possible vers l'ouest. Je me suis procuré une copie du rapport que je dépose.

QUESTIONS

(Les questions, auxquelles il a été répondu de vive voix, sont marquées d'un astérisque.)

L'ENTREPÔT DE CRIBBINS-POINT

M. BELL (Saint-Jean-Albert) demande:

1. Le ministère des Travaux publics possède-t-il un entrepôt à Cribbins-Point, comté d'Antigonish (Nouvelle-Ecosse)?

2. Dans l'affirmative, combien a coûté cet édifice?
3. Combien a-t-on dépensé d'argent pour réparations à cet édifice durant les années 1925, 1926 et 1927?
4. A quoi destinait-on cet édifice?
5. Le ministère reçoit-il maintenant un loyer pour cet édifice, et dans l'affirmative, combien?
6. Quel est le nom du particulier qui se sert aujourd'hui de cet édifice et quel loyer paie-t-il?
7. Les pêcheurs de la région ont-ils accès à une partie de cet édifice?
8. Dans l'affirmative, à quelles conditions?

L'hon. J. C. ELLIOTT (ministre des Travaux publics):

1. Non.
2 à 8. Répondu sous le n° 1.

BUREAU DES COMMISSAIRES DES GRAINS

M. COOTE demande:

Quelles ont été les recettes et les dépenses du Bureau des commissaires des grains pour l'inspection et le pesage du grain de chacune des trois dernières récoltes ?

L'hon. M. MALCOLM (ministre du Commerce):

Revenu: 1925, $1,304,145.66; 1926, $1,745,189.38; 1927, $1,631,181.45.

Dépenses: 1925, $1,069,379.56; 1926, $1,275,068.56; 1927, $1,637,594.46.

M. D. B. HANNA

M. HEAPS demande:

1. M. D. B. Hanna retire-t-il une pension par l'intermédiaire du ministère des Chemins de fer et des Canaux?
2. Dans l'affirmative, quel en est le montant?

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Non.
2. Répondu sous le n° 1.

BRISE-LAMES À RUSTICO (I.P.-É.)

M. MACDONALD (King) (I.P.-E.) demande:

1. A-t-on signé un contrat pour la réparation du brise-lames de Rustico dans l'île du Prince-Edouard?
2. Quelle est la nature des travaux entrepris, et quel prix a été spécifié dans le contrat?
3. Quels sont les noms des personnes qui ont envoyé des soumissions pour cette entreprise et le montant de chaque soumission?

L'hon. J. C. ELLIOTT (ministre des Travaux publics):

1. Oui.
2. *a* La reconstruction de la partie extérieure du brise-lames sur une longueur de 280 pieds immédiatement en dedans du caisson extérieur, et sur une largeur de 21 pieds, ainsi que la reconstruction du caisson de tête. *b* Environ $21,584 (prix de l'unité).
3. Andrew Martin, Bloomfield (I.P.-E.), $21,584 (prix de l'unité); Farley and Grant,

[M. Bell (Saint-Jean-Albert).]

Ottawa (Ontario), $22,643 (prix de l'unité); Everett McLeod and Duncan Mackenzie, Rivière des Français (I.P.-E.), $22,767.50 (prix de l'unité); Henry James Phillips, Charlottetown (I.P.-E.), $28,446.50 (prix de l'unité).

AVANCES EN ESPÈCES AUX CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

M. STEWART (Leeds) demande:

1. Quel est le montant des avances en espèces (les garanties exclues), que le Dominion du Canada a faites aux Chemins de fer nationaux durant chacune des années financières 1925-1926, 1926-1927, 1927-1928 jusqu'à aujourd'hui?
2. Quel est le montant des obligations émises pes les Chemins de fer nationaux canadiens et garanties par la Puissance du Canada durant chacune desdites années financières?
3. Quel est le montant des obligations non garanties émises par les Chemins de fer nationaux canadiens durant chacune desdites années?

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Prêts de l'Etat: 1925-1926, 10 millions de dollars; 1926-1927, 10 millions de dollars; 1927-1928,—.
2. Obligations garanties: 1925-1926,—; 1926-1927, $34,879,252.86*; 1927-1928, 65 millions de dollars.
3. Obligations non garanties: 1925-1926,—; 1926-1927,—; 1927-1928, $18,396,000.

*En vertu du Statut 17, de George V, chapitre 7, on a émis en date du 21 mars 1927, des obligations garanties des Chemins de fer nationaux canadiens de 1927, portant la garantie du Dominion, en échange pour des obligations perpétuelles de 4 p. 100 du Grand-Tronc-Pacifique, d'une valeur au pair de 7,176,801 livres sterling.

TRANSPORT DU COURRIER ENTRE TRACADIE ET CHATHAM

M. HANSON demande:

1. A quelle date expirera le contrat actuel pour le transport des dépêches entre Tracadie et Chatham (N.-B.)?
2. Quel est l'entrepreneur actuel et quel est son salaire annuel?
3. Le contrat actuel a-t-il été renouvelé sans demander de nouvelles soumissions?
4. Dans l'affirmative, qui a autorisé ce renouvellement et pour quels motifs?
5. Un entrepreneur sérieux de Tracadie (N.-B.), est-il réellement disposé à signer un contrat ferme pour l'exécution de ce service de transport à un prix de $400 moins élevé que celui que l'on paie à l'entrepreneur actuel?
6. Le ministère des Postes peut-il promettre que ce contrat ne sera pas renouvelé sans demande préalable de soumissions?
7. Dans la négative, pourquoi?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. 30 juin 1932.
2. Euchariste Arseneau, $4,800.
3. Oui.

4. Le ministre des Postes a autorisé un renouvellement aux clauses et conditions existantes. On nous a fait rapport que cet entrepreneur donnait un service excellent et à un prix raisonnable.

5. Le département des Postes n'a aucun renseignement à ce sujet.

6 et 7. Répondu sous le nº 4.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

LES IMMIGRANTS EN 1927

Par M. EVANS:

1. Combien d'immigrants sont venus au Canada durant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1927?
2. A quelles nationalités appartenaient-ils?
3. Quel état ont-ils embrassé?
4. A quelle religion ont-ils déclaré appartenir?
5. Combien d'émigrants ont quitté notre pays pour les Etats-Unis, les touristes exceptés?
6. Combien sont revenus au Canada, les touristes exceptés?
7. Quel est le pourcentage des immigrants de 1926 qui sont établis sur des fermes: *a* à leur compte; *b* en qualité de domestiques de l'un ou l'autre sexe?
8. Quel a été le coût total du ministère de l'Immigration durant cette même année se terminant le 31 décembre 1927?

TRANSPORT DU COURRIER DANS LE COMTÉ DE COLCHESTER

Par M. MacNUTT:

1. Combien de lignes postales existent dans le comté de Colchester pour le transport du courrier?
2. Quelles localités desservent-elles?
3. Quelle est la longueur de chacune?
4. Quel est le nom de l'entrepreneur?
5. Les courriers passent-ils quotidiennement, deux fois ou trois fois par semaine sur chaque itinéraire?
6. Quel est le salaire du courrier de chaque itinéraire?
7. Quel est le coût moyen par mille lorsque l'on se sert d'un véhicule à un seul cheval?
8. Quel est le coût moyen par mille lorsque l'on se sert d'un véhicule à deux chevaux ou d'un auto?

FAMILLES D'IMMIGRANTS PROVENANT DE LA GRANDE-BRETAGNE

Par M. ROSS (Kingston):

1. Combien de familles ont été admises au Canada d'après le plan conçu pour amener au Canada 3,000 familles de la Grande-Bretagne?
2. A quelle date a-t-on commencé l'exécution de ce plan?
3. Combien de personnes des îles Hébrides ont-elles été établies dans l'Alberta, d'après un programme ministériel ou avec l'approbation du Gouvernement?
4. Combien de ces immigrants résident-ils actuellement dans l'Alberta?
5. A quel endroit sont allés les autres immigrants, et pour quels motifs?

DEMANDE DE DOCUMENTS ACCORDEE SANS DEBAT

L. L. BASSHAM

Par M. CAMPBELL:

Copie de toutes correspondances, lettres et autres pièces ayant trait à la destitution de L. L. Bassham de la position de maître de poste à Annette (Saskatchewan), et tous les documents de même nature qui se rapportent à la nomination de son successeur.

CREDITS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Quand les crédits de l'agriculture sont venus devant le comité général, il y a quelques jours, on a réservé les articles 44 et 46. Le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) pourrait-il faire imprimer la liste des différents item qui entrent dans ces crédits, afin que les députés soient au courant?

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Je vais examiner la question et voir les frais qu'elle entraînerait.

UN AERODROME A VANCOUVER

M. L. J. LADNER (Vancouver-Sud): Le Gouvernement voudrait-il m'apprendre s'il y a lieu de le féliciter pour avoir décidé d'établir à Vancouver ou dans les environs, un aérodrome semblable à celui de Montréal, pour l'usage des aéroplanes, des hydroplanes et des dirigeables?

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): L'honorable député veut-il savoir si des plans sont en préparation à cet effet?

M. LADNER: Je voudrais savoir si l'on est à préparer des plans, ou si l'on a décidé d'établir un aérodrome à Vancouver ou dans les environs.

L'hon. M. RALSTON: Non.

L'hon. M. LAPOINTE: Il n'y a pas lieu de le féliciter.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Les débats du 2 mars contiennent les remarques suivantes, faites à mon sujet, par l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn):

Pendant la session de 1926, il protesta avec indignation au sujet de l'affaire Moses Aziz, parce que l'on avait accordé un sursis en permettant à l'individu condamné à la prison de commencer sa période d'emprisonnement à l'automne au lieu du printemps. . . En même temps qu'il censurait le Gouvernement à cause de cette affaire, l'honorable député de Mackenzie obtenait du ministère un sursis à l'emprisonnement pour un vendeur illicite de liqueurs régulièrement condamné dans son comté.

L'honorable député a une imagination très vive et il y a donné libre cours. Je n'ai jamais, ni dans la Chambre ni ailleurs, publiquement ou privément, blâmé le ministre des Douanes du temps, l'honorable M. Boivin, ni aucun membre du Gouvernement, au sujet de l'affaire Aziz. Si l'on veut bien se référer à mes remarques, à la page 5047 des débats du 25 juin 1926, l'on verra que j'ai défini bien clairement mon attitude envers le Gouvernement. J'ai dit alors que s'il n'y avait pas eu d'autres accusations contre le Gouvernement, que celles portées contre le ministre des Douanes, l'honorable M. Boivin, j'aurais été prêt à accorder ma confiance au ministère. Ni à ce moment, ni plus tard, je ne fis mention de l'affaire Moses Aziz. En outre, le cultivateur, pour lequel j'ai demandé au service des pardons du ministère de la Justice d'attendre qu'il ait rentré sa récolte afin qu'il puisse verser l'amende, n'a jamais été accusé du crime de vente clandestine des liqueurs; il n'avait commis qu'un délit sans gravité. Mon honorable collègue va plus loin et mentionne une cause qu'examinent actuellement les tribunaux du pays. Je ne reparlerai pas de l'incorrection dont il s'est rendu coupable, ni n'étudierai maintenant dans cette enceinte, le fond de la question, me bornant à affirmer que, lorsqu'on aura publiquement fait la lumière sur tous ses aspects, la cause en question nuira gravement à la réputation du parti auquel appartient l'honorable député.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. J.-A. GLEN (Marquette): Le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) n'espère sûrement pas que je le félicite de ses propositions budgétaires. Néanmoins, je l'assure qu'il a toute ma sympathie dans l'exercice de ses éminentes fonctions. Il a un esprit quelque peu paradoxal et il a tant entendu de critiques de son exposé budgétaire, qu'il doit en avoir conclu qu'il est, plus qu'aucun membre de cette Assemblée, le saboteur et le destructeur de notre régime économique. Cependant, chose étrange et remarquable, aucun membre de la Chambre n'inspire plus la confiance et le respect. Il est certainement l'un des meilleurs appuis du Gouvernement.

Je me propose d'examiner particulièrement les deux amendements à l'étude, dont le premier a été déposé par l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) et lequel se lit ainsi:

La Chambre regrette que les mesures proposées par le Gouvernement n'aient pas pour but de créer plus d'emploi au Canada, ni d'encourager le retour des Canadiens vers leur patrie, ni d'empêcher l'émigration continuelle de nos gens vers les Etats-Unis; et qu'elles ne contiennent aucune disposition pour réserver notre marché domestique aux produits de nos fermes comme aux produits laitiers; ni pour développer efficacement les ressources naturelles du pays, ni pour abolir la taxe des ventes le 1er janvier 1929...

On remarquera que l'honorable député ne parle pas du dégrèvement de l'impôt sur le revenu. Au début de son discours, il avait constaté que...

...répondre à ce discours et exprimer de mon mieux les vues et la politique du parti conservateur sur les divers sujets exposés par le ministre des Finances est un grave devoir.

Au cours de son exposé, l'honorable député a fait en passant certaines allusions à l'impôt sur le revenu, et il a reconnu que le dégrèvement de cet impôt et de la taxe sur les ventes porte sur des impôts établis pour les fins de la guerre. Comme il n'a pas mentionné ce dégrèvement dans son projet d'amendement, nous pouvons légitimement en conclure que le parti conservateur approuve ces réductions. Je parlerai en temps opportun de la proposition en question. Dans son amendement, mon honorable collègue déplore que les projets de résolutions budgétaires ne tendent pas à améliorer la situation ouvrière au Canada, ni à encourager les Canadiens émigrés à revenir au pays, ni à enrayer l'émigration des nôtres. Le texte me porte à croire que ce passage se rapporte à trois propositions principales, dont les deux dernières découlent l'une de l'autre et n'en devraient former qu'une.

J'ai lu attentivement le discours de l'honorable député, afin de me rendre compte des moyens que voudrait employer son parti pour combattre ces maux. Si j'ai bien compris ses paroles, ces moyens consisteraient dans la réalisation de certaines théories exposées dans son discours et qu'on trouvera dans le compte rendu non revisé des débats, de lundi, le 20 février dernier. Je n'ai pas le temps de les lire et je ne crois pas nécessaire de les analyser l'une après l'autre. Elles sont rédigées comme le sont d'ordinaire les articles d'un programme politique adopté par un congrès. Elles ont une portée assez étendue pour tenir compte de tous les habitants du Canada, quels que soient leur parti politique, leur religion ou leur état social et elles ont assez de profondeur pour qu'un parti quelconque puisse les mettre en pratique de la façon qu'il jugera le plus convenable. Malheureusement pour

mon honorable collègue, elles étaient incorporées dans un texte qui décrivait un état de choses absolument différent de celui que fait entendre leur verbiage. Tant de paroles étaient inutiles: une seule aurait rendu parfaitement l'idée, et c'est le mot "protection". Si tel n'est pas le sens de ces propositions, et si telle n'est pas la méthode qu'on veut employer pour résoudre les problèmes du chômage et de l'immigration, mon honorable collègue n'a pas saisi le sens de tous les discours prononcés par les membres de son parti.

Pas plus que ceux qui m'entourent, je ne me rallie à ce principe. Considérons l'alinéa 4 de cette profession de principes; il est ainsi conçu:

La stabilisation, au Canada, du coût de la vie et du prix des instruments de production, à un niveau si peu élevé qu'il mettra le producteur canadien en mesure de concurrencer avantageusement les produits étrangers sur les marchés du globe.

Voilà précisément ce que nous réclamons dans l'Ouest depuis nombre d'années; et nous avons constaté que cela diffère du programme adopté par le parti de l'honorable député. L'Ouest demande le libre-échange en ce qui concerne les objets nécessaires à la vie et les instruments de production sans toutefois priver l'Est des mêmes avantages. Personne, que je sache, ne veut priver l'Est des avantages du libre-échange; personne ne veut priver les manufacturiers du droit d'importer en franchise les matières brutes essentielles à la confection de leurs produits.

Si l'on me permet, je vais citer quelques exemples de la manière dont les manufacturiers ont appliqué ce principe. On sait qu'ils ont droit à un drawback de 99 p. 100 sur le fer et l'acier laminés et sur la fonte, quand ces produits entrent dans la fabrication des faucheuses, des moissonneuses, des lieuses et de leurs accessoires. Ils ont droit également à un drawback de 99 p. 100 sur l'acier servant à la confection des objets suivants: coutellerie, limes, tarières, mèches de tarière, vilebrequins, marteaux, haches, cognées, faux, faucilles, houes, couteaux à foin ou à paille, fourches, râteaux à main, patins, garnitures de poêle, chaînes à bicyclette et moulins à vent. Il est accordé un drawback de 80 p. 100 aux manufacturiers qui importent des moulages de fer malléable ou d'acier destinés exclusivement à la fabrication des objets qui suivent: faucheuses, moissonneuses avec ou sans lieuse, accessoires de lieuse, batteuses et toutes leurs pièces, cultivateurs, herses, râteaux à cheval, semoirs, distributeurs d'engrais, sarcleurs et toutes leurs pièces, charrues et toutes leurs pièces, ameulonneuses, séparateurs de batteuse, y compris les accessoires pour l'ensachement, la pesée et l'alimentation, et toutes leurs pièces, pulvérisateurs, machines à classer les fruits ou les légumes, incubateurs pour la couvée des œufs, éleveuses à poussins, serpettes, sécateurs, concasseurs de foin et de grains, faneuses, trayeuses, etc. On touche aussi un drawback de 99 p. 100 sur les matériaux servant à la fabrication de la ficelle d'engerbage lorsqu'on les importe à cette fin exclusivement.

Parmi les produits énumérés se trouvent nombre des instruments de production. Sous le régime de notre tarif le manufacturier a droit à un drawback sur les matériaux qui entrent dans la confection de ces instruments; souvent le fabricant ne paye qu'une entrée de 1 p. 100. En somme c'est pratiquement le libre-échange; le manufacturier l'exige; et personne ne conteste son droit de le faire. Seulement il n'existe pas de méthode connue qui permette au cultivateur d'obtenir un drawback analogue; force lui est donc de réclamer l'abaissement des droits de douane. A coup sûr c'est un régime inconséquent et illogique qui permet au fabricant de jouir du libre-échange en ce qui concerne ses matières premières mais d'en priver le consommateur de ses produits ouvrés qui sont protégés par un droit de douane, droit que doit payer le cultivateur qui ne touche pas de drawback et qui ne peut hausser le prix de son produit. Au dire du consommateur, la chose doit se faire si elle est nécessaire, mais l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges conviendra, j'en suis sûr, que là-dessus il ne faut pas accepter l'avis exclusif des manufacturiers. Nous leur signifions: Etablissez vos prétentions devant le tribunal constitué, à savoir, la commission du tarif, et lorsque vous aurez prouvé que vos réclamations sont fondées, alors, et alors seulement, le remède sera appliqué.

La fin de l'amendement proposé par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) déplore l'absence de toute disposition...

...pour préserver notre marché domestique aux produits de nos fermes comme aux produits laitiers; ni pour développer efficacement les ressources naturelles du pays ni pour abolir la taxe des ventes le 1er janvier 1929.

L'honorable représentant ne discute à fond aucune de ces propositions; et je suivrai son exemple. Je dirai simplement que son raisonnement en ce qui intéresse la question des marchés n'était pas très convaincant. Je vais traiter plus tard la question de l'impôt sur les ventes. Je ne vois donc aucun avantage à appuyer l'amendement de l'honorable député. Tant dans sa forme que dans sa substance il m'a l'air plutôt livresque que pratique. Cette doctrine peut être excellente du point de vue de l'honorable représentant; il peut y croire

sincèrement. Mais cela ne suffit pas pour me convaincre; donc je voterai contre l'amendement. J'arrive maintenant au sous-amendement proposé par l'honorable représentant de Lambton-Est (M. Fansher). Il est conçu en ces termes:

La Chambre regrette que le Gouvernement propose d'autres réductions de l'impôt sur le revenu, ce qui est un abandon grave du principe de la taxation directe; que la révision qu'il propose du tarif douanier n'est pas suffisante pour apporter un soulagement réel aux consommateurs; et que la taxe des ventes sur les choses nécessaires à la vie n'est pas abolie.

Ce sous-amendement diffère de l'amendement; de fait il est rédigé en termes plus catégoriques et d'une application plus pratique. Je m'occuperai d'abord de la seconde partie qui concerne la revision du tarif douanier. Pour moi, cette assertion générale n'a été prouvée ni par l'auteur du sous-amendement au cours de l'exposé éloquent et impartial qu'il a fait ou par les orateurs qui l'ont suivi, et dont les observations furent plus ou moins impartiales. Pour le député ordinaire ces articles du tarif restent inintelligibles, tandis que les représentants mieux renseignés qui ont pu les comprendre n'ont pas jugé à propos de se prononcer. Pour en venir à une conclusion définitive, il faudrait en faire une étude approfondie. Il est possible toutefois d'arriver à certaines conclusions générales sur une partie au moins des numéros du tarif. Antérieurement au dépôt du budget, un fait m'a étonné, savoir l'absence de toute propagande soit dans la presse ou ailleurs afin de réclamer le relèvement des droits; même la Besco a gardé une silence insolite. Il se peut qu'il faille attribuer cela à d'autres causes, mais, d'après moi, ce silence est imputable à l'échec qu'ont subi les manufacturiers devant la commission consultative du tarif. J'ai toujours prétendu qu'il est impossible de bien comprendre cette question de la revision du tarif à moins qu'elle n'ait été convenablement exposée sous les yeux du public. A l'heure actuelle, nous avons les faits sous la main et dès la présente session, nous sommes en mesure de publier les dépositions. Je suggérerais au ministre des Finances de publier sous forme de hansard quotidien, afin de renseigner les honorables membres et le public en général, les dépositions recueillies devant la commission du tarif. En somme, cette commission est un organisme administratif maintenu au frais de l'Etat, et le résultat de ses travaux devrait être mis à la disposition du public. Si je ne me trompe, la principale fonction de la commission consiste à recueillir des faits. Et ces faits, je ne puis me les procurer que lorsque les intéressés ont demandé de soumettre leur cause à la commission du tarif. En face de cette situation, il serait prématuré, semble-t-il, de décrier le travail de la commission. Elle ne fait que commencer sa tâche. Et si le Gouvernement est tant soit peu soucieux que la commission exerce convenablement ses fonctions et qu'on ne dise plus qu'elle n'est qu'un paravent, le seul moyen de dissiper ces soupçons, c'est de publier le compte rendu des délibérations.

A l'instar de la plupart de mes honorables collègues, monsieur l'Orateur, j'ai attentivement étudié les propositions tarifaires du ministre des Finances. Je me rends fort bien compte qu'un certain nombre de ces propositions tendent à un nouveau classement et à l'énumération de divers articles, de manière à rendre plus intelligible et plus pratique le tarif douanier. Personne ne s'objectera à cela et selon moi, il serait à propos de remanier entièrement les droits de douane. Je comprends jusqu'à un certain point ce que cela veut dit. Et puisque, en dernier ressort, le Gouvernement dépend des recettes pour administrer les affaires publiques et que les douanes constituent notre principale source de revenus, l'entreprise pourrait être assimilée à une bonne affaire suivant la formule courante dans le monde commercial. Maintenant, outre la classification, il y a eu, à mon avis, surtout en ce qui regarde les cotons et les toiles des dégrèvements des droits en vigueur, et, si je ne me trompe, les droits ont été relevés dans une couple de cas. Cependant, je n'ai pas la prétention de me prononcer d'une manière définitive sur tous ces articles dans un discours de quarante minutes. Quand le budget sera discuté en comité général, je profiterai de l'occasion qui me sera offerte de vérifier l'exactitude de l'assertion que je viens de faire. A son titre de ministre, le ministre des Finances a affirmé que le tarif a été abaissé. Une telle assertion dans la bouche d'un homme public de sa position doit être acceptée comme exacte, jusqu'à preuve du contraire; or, à ce que je sais et à ce que j'ai lu, personne n'a encore tenté de le faire.

J'ai un autre motif de croire que j'ai raison. Si on n'avait pas dégrevé le régime douanier, on n'aurait pas alors entendu les réclamations des industriels; d'autre part, nos amis conservateurs, partisans de la protection et protecteurs des industries auraient donné leur acquiescement. J'ai pris la peine de parcourir le hansard pour savoir ce que les honorables députés avaient déclaré; or, je découvre que le député de Waterloo-Sud (M. Edwards) disait le 23 février, d'après le

compte rendu non revisé (page 756, v.f.), en parlant du ministre du Revenu national (l'hon. M. Euler):

Il est un fils bien doué de notre comté. Seulement il jouit, j'imagine, de tant de prestige auprès de ses collègues qu'il aurait pu, ce me semble, réussir un peu mieux à protéger quelques-unes des industries établies dans la partie sud du comté, industries que ce budget atteint gravement. Je veux surtout signaler les industries textiles, celle de la toile et des tissus.

Puis l'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion), apôtre d'un tarif douanier élevé, disait à son tour le 21 février, d'après le hansard (page 680, v.f.):

Quoique les remaniements apportés au tarif douanier semblent d'importance minime de prime abord, les honorables membres représentant des circonscriptions où se trouvent des fabriques affectées par les derniers remaniements tarifaires, reçoivent déjà des communications de nature à faire prévoir que le Gouvernement est en train de causer des torts sérieux à l'industrie canadienne.

Peu à peu, le Gouvernement et la population canadienne se rendront compte que les réductions apportées au tarif, quoique minimes en apparence, causeront des torts sérieux aux industries du pays...

Telle est l'opinion de cet honorable député. Et qu'ont fait ou dit des industriels intéressés? Je n'ai ni demandé ni obtenu aucun nom, mais on m'a appris que les fabricants de lainages ont présenté de nombreuses observations contre les abaissements de droits. Certaines de ces représentations ont été faites de vive voix, d'autres par lettres ou par télégrammes. Le résumé de ces plaintes est que les manufacturiers seront obligés de fermer les portes de leurs fabriques. Divers fabricants de tissus s'opposent aux changements parce qu'ils exigeront une protection de plus en plus considérable. Les fabricants de papier ont eu une entrevue avec le ministre des Finances (l'hon. M. Robb), et ont protesté contre le drawback de 80 p. 100 sur le papier à magazines. Les manufacturiers de câbles ont envoyé des délégations condamnant les réductions. Les fabricants de produits chimiques ont fait de même.

Etant donné ces prédictions pessimistes, qui, à mon sens, ne sont qu'une répétition de celles des manufacturiers d'automobiles, le sous-amendement est insuffisant à cet égard, et il signifie réellement que les droits n'ont pas été assez abaissés. Mais à la lumière de l'expérience, les manufacturiers qui devraient connaître leur sujet sont convaincus que les changements proposés tendent à des droits moins élevés et que, par conséquent, les modifications influeront sur les prix que paieront les consommateurs.

Je le répète, je n'ai pas l'intention de jeter de fleurs au ministre des Finances et ce n'est pas ce qu'il attend de moi. Ces modifications sont beaucoup moindres que j'espérais, et des réductions plus notables m'auraient plu davantage. Je n'oublie pas que le ministre actuel des Finances, en ce qui concerne ses politiques financières depuis 1922, ne peut être accusé de favoriser la cause de la protection, loin de là. Dans mon courrier de samedi matin, j'ai trouvé un numéro du *Journal du Commerce* qui confirme en quelque sorte ce que je viens de dire. Ce journal est une revue de l'industrie, du commerce et des finances, publié mensuellement par la *Garden City Press* de Gardenvale, province de Québec.

Une VOIX: Un journal conservateur.

M. GLEN: Certainement. Voici ce que nous lisons dans son numéro de février:

Sans contredit le gouvernement fédéral a décidé de maintenir son programme fiscal inauguré en 1922 et de continuer l'encouragement du marché pour les produits canadiens à l'étranger de préférence au marché domestique. Telle est la politique fiscale de l'internationaliste, du socialiste et du pacifiste, celui qui espère qu'un jour disparaîtront les frontières entre nations, et sent que, dans ces circonstances seulement, la paix universelle ne sera plus mise en danger par les guerres de tarifs et de commerce.

Plus loin, nous lisons:

Politique de confusion

Les réductions des droits d'importations et la création de drawbacks par le gouvernement fédéral annoncés par le budget il y a quelques jours sont de nature à causer une grande perturbation dans l'industrie canadienne. Ils sont censés favoriser le consommateur, mais ils diminueront fort le nombre des employés et le montant des salaires, de sorte que le consommateur sera moins en état d'acheter sans que, pour cela, les prix baissent d'une façon appréciable. Ce n'est pas ce que demandait le producteur du pays. C'est tout le contraire. Les internationalistes n'auraient rien imaginé de mieux pour conduire le Canada vers leur but rêvé du libre-échange.

Ajouterai-je, cependant, qu'un article comme celui-là, publié entièrement, je dirai, dans l'intérêt de la protection, ne peut être qu'à l'éloge du ministre des Finances, et ne peut signifier, à mon sens, qu'un dégrèvement des droits douaniers. Permettez-moi de faire observer, toutefois, que l'appui remarquable reçu par le Gouvernement jusqu'à ce jour est attribuable au fait que les habitants de l'Ouest croient et espèrent qu'à l'avenir de plus grandes réductions de tarifs seront faites au bénéfice du consommateur, sans nuire au manufacturier.

Je passe maintenant aux deux autres sujets mentionnés dans le sous-amendement: l'impôt sur le revenu et la taxe de vente. Le motionnaire a été fort juste. Il n'a imputé aucun motif et n'a pas insinué que l'amendement avait pour objet de mettre en mauvaise pos-

ture d'anciens collègues. Je ne puis en dire autant du discours de l'honorable député de Vègreville (M. Luchkovich), un nouveau membre qui ne connaît ces représentants que depuis son arrivée à la Chambre. Si je comprends bien, l'honorable député va à l'église et lit la Bible, mais il dépasse notre vieil ami Mark Twain, qui a dit un jour en badinant qu'il n'entrait jamais à l'église, parce qu'il détestait entendre qui que ce soit parler plus que lui-même. L'honorable député de Vègreville n'aime pas seulement écouter le prêche, il voudrait encore imposer son texte, et c'est ce qu'il a fait pour mon excellent ami le député de Lisgar (M. Brown). Je me contenterai de lui faire remarquer, parodiant un homme d'état anglais, combien il est ridicule au pygmée de poser à la science, de se gonfler et de se mettre en scène.

L'honorable député de Mackenzie (M. Campbell), lui aussi, a jugé à propos de faire la leçon à la droite et principalement au ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke). J'aurais cru qu'il ne se serait pas fié aux comptes rendus de presse, lui qui a passé l'été dernier, la chose est bien connue, à contredire ce que publient les journaux.

Du discours de l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), je dirai peu de chose. Elle s'est exprimée d'une façon charmante et spirituelle, habile aussi. Seulement, le raisonnement manque. Le "parce que" légendaire et bien vieux jeu de la femme se dérobant aux détails, fait le fond de son discours. Elle n'aime pas les conservateurs; elle n'aime pas les libéraux; elle ne nous aime pas; elle n'aime pas le budget. Pourquoi? Eh bien! parce que...

Je dirai franchement,—je n'ai jamais craint d'exprimer ma pensée,—que je n'aime pas cette diminution de la taxe sur le revenu, et surtout les indices de la politique que le Gouvernement se propose, si je dois en juger d'après l'énoncé réticent de l'honorable ministre des Finances. Si l'honorable ministre a voulu laisser entrevoir quelque chose par ses maigres paroles, j'en conclus que le Gouvernement entend laisser aux provinces l'imposition du revenu individuel. Le précis de la conférence interprovinciale est bien vague: l'on n'y voit pas que les ministres provinciaux aient fort insisté sur ce point, bien que cela soit possible. Mais je tiens à dire, et bien sérieusement, que ce serait là s'écarter du principe, se priver d'une source croissante de revenus et s'exposer à des conséquences faciles à prévoir. Supposons qu'une autre crise,—je ne parle pas de guerre,—survienne et que le Gouvernement manque de revenus, où les prendra-t-il? Il lui faudra imposer de nouveau cette taxe ou relever les droits de douane. Or, il suffit de se demander qui souffre le plus d'une période de gêne pour avoir la réponse. Le fardeau se trouvera encore à tomber sur la masse, tandis que le riche y échappera. L'impôt sur le revenu est une des conséquences de la guerre. Je ne reviendrai pas sur les chiffres de la dette dont la Chambre a déjà été saturée, je me borne à dire que cet impôt ne doit pas être touché tant que la dette de guerre n'aura pas été éteinte, ou, du moins, suffisamment diminuée pour relever du budget ordinaire. Il y a un moyen de tirer les provinces d'embarras, si elles sont obligées de se trouver d'autres revenus. Si le gouvernement fédéral peut se passer de cet apport de l'impôt, qu'il leur remette la proportion prélevée dans chacune d'elles, moins les frais de perception, mais qu'il conserve la maîtrise de cette source de revenus. Je compte que le Gouvernement nous dira ce qu'il entend faire à propos de la taxe sur le revenu des compagnies: il nous doit une déclaration à ce sujet.

A première vue, je me sentais disposé à approuver la partie des amendements portant sur la taxe de vente, mais j'avoue que le produit de cette taxe me laisse songeur. La taxe de vente et de fabrication, mieux connue sous le nom de taxe somptuaire, a rapporté en 1927, la somme de $94,908,237, et devrait produire en 1928, d'après les prévisions connues, 82 millions de dollars; soit une différence en moins de $12,908,237. Par quoi va-t-on remplacer cela, me suis-je demandé. Le ministre des Finances ne tire pas l'argent de son chapeau comme le magicien, j'imagine, et si l'Echiquier se trouvait en déficit l'année prochaine, ce qui n'est pas invraisemblable, où le ministre des Finances se reprendrait-il? Il lui faudrait ou réimposer la taxe ou relever les droits de douane. Et le proposeur du sous-amendement et le motionnaire de l'amendement principal s'y opposeraient, tandis que les conservateurs invoqueraient le découvert comme preuve additionnelle de la nécessité d'un relèvement du tarif douanier. Ce serait raisonner à faux. Mais je préfère la taxe de vente que l'on sent, que l'on suit, qui est une contribution directe, à cette forme indirecte d'impôts du tarif douanier.

En examinant le sous-amendement, dans lequel on déplore que la taxe de vente sur les choses nécessaires à la vie n'ait pas été éliminée, je remarque qu'il ne va pas aussi loin que l'amendement, dans lequel on demande que cette taxe disparaisse entièrement le 1er janvier 1929. J'ai consulté la liste des articles qui sont aujourd'hui exemptés de la taxe de vente, liste que j'ai trouvée dans le *Canadian Almanac* de 1928, à la page 119.

Je constate que les articles suivants, dont plusieurs sont des choses nécessaires à la vie et des instruments de production, sont exemptés:

Pain, beurre, fromage, café, fèves, maïs préparé, œufs, poisson, farine, céréales à déjeuner, conserves de fruits, saindoux, viande, volailles, lait, gruau...

Je suis content que le gruau soit exempté. Les instruments de production agricole qui suivent sont aussi exemptés:

Ficelle d'engerbage, accessoires de lieuses et parties, drains pour fins agricoles; moteurs à gazoline et moteurs portatifs; moulins à vanner; aliments pour veaux, bêtes à cornes, porcs et volailles; poteaux de clôture; engrais chimiques; fourches; combustibles de toutes sortes: fourrures; gaz; harnais et pièces; foin; houes; plançons; machines de diverses sortes, trayeuses mécaniques, faucheuses et pièces; papier; semoirs et pièces; chaussures, exemption de 50 p. 100; traîneaux; bêches; chariots; laine.

Il y a en tout plus de 300 exemptions.

Vu la perte de recettes qui résulterait de l'abolition de la taxe, abolition réclamée dans l'amendement, et vu aussi qu'un si grand nombre de choses nécessaires à la vie sont déjà exemptées, je pense que le ministre des Finances a fait ce qu'il fallait faire en proposant d'éliminer graduellement cette taxe.

J'ai essayé, monsieur l'Orateur, d'indiquer avec autant de précision qu'il m'était possible dans le peu de temps que j'ai à ma disposition les parties du programme fiscal qui peuvent être approuvées. J'ai essayé de démontrer que pour appuyer le sous-amendement il me faudrait reconnaître avec son auteur "que la revision du tarif douanier n'est pas suffisante pour apporter un soulagement réel aux consommateurs". Je ne puis approuver cette conclusion, bien que je partage certains sentiments exprimés, et j'aurais bien désiré voir décréter d'autres réductions. Je ferai observer que l'amendement ne nie pas qu'il y ait eu des réductions, mais dit qu'il n'y en a pas eu assez. Je comprends que la réduction de l'impôt sur le revenu puisse être l'abandon d'un principe, chose que la Chambre n'a pas décidée, ce me semble, et qui ne me paraît pas avoir été discutée dans le public. Il est bien probable et je crois même qu'il faudra que le Gouvernement se déclare à ce sujet.

En terminant je désire relever quelques paroles de l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy). J'ai été étonné l'autre jour de l'entendre dire qu'il est possible que les députés de l'Alberta se joignent aux protectionnistes. Je me demande s'il parlait en son nom personnel ou s'il voulait réellement exprimer les sentiments de l'Ouest. Je me permettrai de dire que les députés de la droite qui représentent l'Ouest sont absolument opposés à la chose, et je crois que l'honorable député se trompe absolument s'il suppose que les gens de l'Ouest favoriseraient une telle proposition. La plus forte condamnation du discours de l'honorable député consiste dans les applaudissements frénétiques qui l'ont accueilli du côté conservateur. Ils savent, aussi bien que la plupart des gens de l'Ouest, qu'un marché de ce genre ressemblerait à celui par lequel on vole Pierre pour payer Paul—Paul représentant ici les protectionnistes. J'ajouterai cependant qu'un tel marché recevrait, j'en suis sûr, l'appui des honorables députés de Mackenzie (M. Campbell), de Camrose (M. Lucas) et de Kindersley (M. Carmichael). Je suis certain qu'ils ne mettraient pas d'obstacles à la consommation d'une alliance aussi hybride. Ce serait là, je le crois, le glas de tous les espoirs de l'Ouest. Cela me rappelle l'épigramme suivante:

There was a young lady of Riga
Went out for a ride on a tiger,
They come back from the ride,
With the lady inside,
And a smile on the face of the tiger!

M. IRVINE: Voyez le sourire maintenant!

M. GARLAND (Bow-River): C'est ce qui est arrivé aux libéraux-progressistes.

M. GLEN: Qu'il me soit permis de dire aux honorables députés qui nous ont sermonnés si souvent au cours de ce débat que nous ne cherchons pas leur approbation ni ne craignons leurs récriminations. Nous croyons que les intérêts de l'Ouest sont aussi bien sauvegardés par nous qu'ils le seraient par eux. Nous n'entendons pas faire de ce budget un prétexte à de la politique régionale, au risque de ne pas être compris. Rien ne serait plus facile, au point de vue de la tactique prudente, que de voter pour le sous-amendement, mais ce ne serait que de la tactique.

M. W. A. BOYS (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas commencer mon discours sans dire à mes amis combien j'apprécie les applaudissements qui me sont prodigués en cette occasion, probablement parce que je ne parle pas souvent. Comme je l'ai déjà dit en d'autres occasions, pendant que j'occupais le poste de whip en chef du parti conservateur, je croyais le silence d'or et, j'imagine, mon honorable ami le whip de la droite (M. Casgrain) est du même avis.

Je prends la parole afin de discuter les mérites et les démérites du libre-échange et de la protection du point de vue de certaines industries canadiennes. Mais avant d'aborder ce sujet, je désire dire quelques mots sur trois ou quatre questions qui ont été soulevées dans cette Chambre. D'abord, je discuterai

la question du droit que possède le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) de délivrer des permis en vertu de la loi de l'immigration.

S'il me fallait m'excuser, monsieur l'Orateur, de toucher à cette question, je mentionnerais que le ministre lui-même a invité ceux de nos collègues qui sont avocats à exprimer leurs vues sur ce point. Si le Règlement me le permettait, je lirais le compte rendu du dialogue qui eut lieu entre l'honorable représentant de Frontenac-Addington (l'hon. M. Edwards), le ministre de l'Immigration et le ministre de la Santé (l'hon. M. King) mardi dernier, 28 février. Mais je ne crois pas faire erreur en disant que le ministre de l'Immigration a déclaré clairement que la loi ne l'autorise nullement à accorder un permis dans le cas qui fait l'objet de la discussion. Si je me trompe à ce sujet, je serai heureux de lui fournir l'occasion de rétablir les faits, car je puis lui assurer que je n'ai pas l'intention de lui attribuer des paroles qu'il n'aurait pas prononcées. Dans ce cas, il eut l'appui du ministre de la Santé et, évidemment, on a cru que les déclarations faites alors ne suffisaient pas puisque, deux jours plu tard, le ministre de la Santé lui-même prononçait un discours sur cette question. En résumé, on peut dire que les deux ministres sont d'avis que la loi n'autorise pas le ministre de l'Immigration à délivrer un permis.

Au cours de la discussion de mardi dernier, nulle mention ne fut faite de l'article 18, mais, dans son discours, le ministre de la Santé a déclaré que c'était l'article réglementaire et que cet article empêche la délivrance d'un permis. Monsieur l'Orateur, nous admettrons tous, j'en suis sûr, que si jamais il s'est présenté un cas dans lequel le ministre de l'Immigration aurait dû user de son pouvoir discrétionnaire,—et le ministre possède ce pouvoir,—c'est bien le cas qui fait l'objet de la discussion. Je ne voudrais pas croire un seul instant que le ministre voudrait séparer un bébé de quatorze mois de sa mère, ni la mère et le bébé du père et des quatre autres jeunes membres de la famille. Toute la Chambre, j'en suis sûr, est d'accord sur ce point. Cela nous amène conséquemment à la discussion pure et simple des pouvoirs du ministre conférés par la loi. Pour examiner la question convenablement il me faut citer un ou deux articles. L'article 3 établit:

> Nul immigrant, passager, voyageur, ni autre individu, à moins qu'il ne soit citoyen du Canada ou n'ait son domicile au Canada n'est admis à entrer ou à débarquer au Canada, ou, s'il y est entré ou y est débarqué, n'est admis à y rester, s'il appartient à l'une des catégories suivantes, ci-après appelées "catégories interdites", savoir:

[M. Boys.]

Puis les différentes catégories sont énumérées, la principale étant l'alinéa *a*:

> Les idiots, imbéciles, faibles d'esprit, épileptiques, déments et les personnes qui ont auparavant souffert de démence à une époque quelconque;

Puis vient l'alinéa concernant les personnes affligées d'une maladie et accidents, que je n'ai pas besoin de lire. Passons maintenant à l'article 4:

> Le ministre peut accorder un permis par écrit autorisant un individu à entrer au Canada, ou qui, étant entré ou ayant débarqué au Canada, à y demeurer, sans être assujetti aux dispositions de la présente loi. Ce permis doit être selon la formule A de l'annexe de la présente loi, et porter qu'il n'est valable que pour une période déterminée, mais il peut à l'occasion être prorogé ou à toute époque révoqué sur un ordre écrit du ministre. Cette prorogation ou cette révocation doit être selon la formule B de l'annexe de la présente loi.

Vient ensuite l'alinéa n° 2 exigeant que rapport soit fait au Parlement sur les permis délivrés.

Puis, le ministre de la Santé qui, jusqu'à présent, s'est chargé d'expliquer la loi à la Chambre sur le sujet, dit que l'article 18 est l'article réglementaire. Quiconque lit la loi verra que cet article ne concerne en rien un cas de ce genre, puisqu'il se rapporte aux cas où il y a appel de la décision du conseil d'enquête. Il n'y a pas eu appel dans ce cas. L'enfant ne fut jamais débarquée, elle fut renvoyée en Ecosse avec sa mère. L'article 18 ne saurait donc s'appliquer à ce cas en aucune façon. Je suis prêt à admettre que si les parents en avaient appelé au ministre de la décision du conseil d'enquête, l'enfant n'aurait pu être admis. Mais il n'y eut pas appel, et l'article ne peut s'appliquer dans ce cas. Nous sommes donc forcés de considérer les articles 3 et 4. Etudions de nouveau l'article 4:

> Le ministre peut émettre un permis autorisant une personne à entrer au Canada, ou qui, étant entrée ou ayant débarqué au Canada, à y demeurer...

Et voici les mots importants:

> ...sans être assujettie aux dispositions de la présente loi.

Même si l'article 18 avait quelque rapport avec ce cas-ci, les dispositions de l'article que je viens de citer empêcheraient qu'on l'y applique; mais il n'en a aucun. Supposons que nous lisions l'article 4 de la façon suivante:

> Le ministre peut délivrer un permis autorisant un individu à entrer au Canada, ou,—si ce dernier est déjà entré ou débarqué au Canada,—à y demeurer, nonobstant les dispositions de la présente loi.

C'est exactement le sens de l'article 4, en vertu duquel le ministre a, sans aucun doute, le droit d'accorder un permis. Il n'a pas à

juger un appel; par conséquent, les autres dispositions de la loi ne s'appliquent pas.

Discutant les autres aspects de l'affaire, le ministre a dit qu'il n'admettrait pas une jeune fille faible d'esprit. Pourquoi dit-il cela? Pense-t-il que la loi fait une discrimination entre les deux sexes? Je lui répondrai qu'il n'en fait aucune. Je ne sais pas pourquoi il a fait cette remarque. S'il lui était permis d'autoriser l'entrée de n'importe quelle personne faible d'esprit, il pouvait le faire dans le cas qui nous occupe. Le ministre a sollicité l'avis des avocats qui font partie de cette Assemblée; je lui conseille de demander l'avis du département de la Justice, non pas au sujet de l'article 18 qui ne s'applique pas, mais bien pour savoir si, oui ou non, il pouvait accorder un permis dans ce cas-ci où aucun appel n'était interjeté en vertu des dispositions de la loi. J'oserai dire qu'il ne nous communiquera jamais une opinion écrite du département de la Justice à l'appui de sa thèse.

L'hon. M. FORKE: Etes-vous d'avis d'admettre des jeunes filles faibles d'esprit?

M. BOYS: Je répète encore une fois que, à ce point de vue, nous n'avons pas à distinguer entre les sexes.

L'hon. M. FORKE: Ou des garçons faibles d'esprit?

M. BOYS: Je ne suis pas ici pour juger; je tâche de discuter, à la suite de l'invitation du ministre, les dispositions de la loi régissant le cas en question.

Maintenant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de parler de la motion, et des deux propositions d'amendement dont la Chambre a été saisie. En ce qui concerne le sous-amendement, il n'y a qu'un point que je ne désirerais pas appuyer: c'est celui qui apparaît au milieu de la proposition. Je ferai mieux de citer le texte intégral:

"Regette que le Gouvernement propose d'autres réductions de l'impôt sur le revenu, ce qui est un abandon grave du principe de la taxation directe; que la révision qu'il propose du tarif douanier n'est pas suffisante pour apporter un soulagement réel aux consommateurs; et que la taxe des ventes sur les choses nécessaires à la vie n'est pas abolie."

Personnellement, je bénéficie jusqu'à un certain point de la réduction de l'impôt sur le revenu, mais pas autant que beaucoup de gens l'imaginent. Sur un revenu de $10,000, cela veut dit $23; sur un revenu de $5,000, la moitié et sur un revenu supérieur, une somme proportionnelle. Je préférerais de beaucoup me passer de cet avantage, car, au point de vue de mon intérêt purement personnel, je suis porté à croire que la suppression de la taxe de consommation me serait plus profitable. Mais, même sans cette considération, je suis absolument partisan de supprimer aussitôt que possible la taxe de consommation et, j'approuve ce qui est dit à cet effet dans la proposition d'amendement. Plus tard, lorsque les revenus du pays le permettront, qu'on diminue l'impôt sur le revenu; mais supprimons d'abord la taxe de consommation, afin que le dégrèvement profite non pas à ceux-là seuls qui ont les moyens de payer, mais à tous les citoyens. Je ne peux appuyer la partie centrale du sous-amendement, car cela est contraire au principe de protection auquel j'adhère. Il y a aussi une autre raison: c'est qu'elle abroge entièrement la proposition de mon propre parti, et cela même suffit pour justifier mon opposition.

Un mot seulement au sujet de la Home Bank. Dans ma circonscription, je ne pense pas qu'il y ait une seule personne qui puisse bénéficier de ce qu'on pourra faire de plus pour les déposants de cette banque, mais dans la circonscription que je représentais antérieurement à 1925, c'est-à-dire dans Simcoe-Sud, il y a plus de 1,300 déposants, dont les dépôts représentaient presque $40,000. On avait sans doute l'intention d'accorder le 35 p. 100 à tous les déposants de $500 et moins ainsi qu'aux déposants de plus de $500 qui sont sans ressources. Malheureusement, la somme votée pour cela a été insuffisante et je crois comprendre qu'il faudrait $400,000 de plus...

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): L'honorable député me permettra une mise au point. Le Gouvernement avait affecté une somme suffisante, mais l'autre Chambre l'a réduite.

M. BOYS: Je ne veux pas en faire une question de politique; je reconnais fort bien que le Sénat a fait cela. Ce que je désire, c'est de faire part au ministre et à la Chambre de mon opinion personnelle à ce sujet et, parce que le sort des 1,300 déposants de Simcoe-Sud m'intéresse, j'estime que mon devoir est de soulever la question. Ce serait injuste de ne pas les voir traiter tous de la même manière. Par conséquent, je pense qu'on devrait voter la somme nécessaire à donner à tous 35 p. 100 et je serais prêt à appuyer telle mesure de tout cœur.

Maintenant, je vais parler du réseau du National-Canadien. Au cours des deux ou trois dernières années, on a fait des efforts persistants pour faire croire au peuple canadien que le parti conservateur n'est pas, du moins en totalité, le créateur de ce réseau. Je puis dire qu'au cours de ma propre élection, en 1926, la question a été soulevée, et le ministre des Finances doit s'en souvenir parce qu'il nous honora d'une visite, à Collingwood.

On a cherché à soulever les électeurs contre moi. Collingwood est un point divisionnaire où habitent six ou sept cents employés de chemin de fer et je suis heureux de dire que ces hommes, bien au courant de mes idées et connaissant mon attitude, ne se sont pas occupés des tentatives faites contre mon élection, tant en paroles qu'en écrits.

Quiconque est au courant de la question, sait que le réseau national canadien n'existerait pas aujourd'hui n'eût été la ligne de conduite du parti conservateur, qui a su réunir le Canadian-Northern et le Grand-Tronc pour les fusionner et en former le National-Canadien d'aujourd'hui. Je me souviens très bien comment cette question a été envisagée, après que mes honorables amis de la droite, après les élections, eurent pris le pouvoir. A cette époque, pas un de ces honorables députés n'aurait voulu se déclarer franchement en faveur du National-Canadien, mais ils disaient "Nous allons lui donner un loyal essai". Cependant, le projet du parti conservateur était si bon, qu'on ne s'est pas contenté d'un loyal essai, mais qu'on a voulu se prétendre père de l'enfant.

M. HOCKEN: Le Gouvernement se prétend le beau-père.

M. BOYS: Il me faut aller vite. Je n'aurai pas le temps de tout étudier.

M. CASGRAIN: Prenez votre temps.

M. BOYS: Je vais maintenant effleurer la question du libre-échange et du tarif. Je ne parle nullement au nom des manufacturiers et je ne suis intéressé d'aucune manière que ce soit dans une industrie manufacturière du Canada. Cependant, en ce qui me regarde, je suis en faveur de la protection convenable. Je nie que le parti dont je suis membre soit un parti de protection élevée, bien que je sois d'avis que, dans certains cas, d'une protection plus élevée découlerait des prix moins élevés et, dans ce sens, je crois que mes vues seraient les mêmes que celles de tout autre honorable député.

Je crois être particulièrement désigné pour discuter cette question, parce que mon adversaire à ce sujet, en 1925 et 1926, a été l'honorable C. F. Drury, chef du parti progressiste de l'Ontario et ancien premier ministre de cette province; ancien chef de l'Ontario Grange et, jusqu'à des jours récents, président du parti progressiste de l'Ontario. Il est certainement l'un des plus habiles et l'un des plus éloquents des libre-échangistes du Dominion. L'honorable M. Drury a demandé une discussion populaire et, de fait, nous en avons eu deux, l'une à Collingwood et l'autre à Barrie, les deux discussions ayant pour sujet le tarif douanier.

[M. Boys.]

Nous avions chacun une heure de discussion, et je ne crois pas trop m'avancer en disant que jamais assemblées ne furent aussi suivies que celles-là. Dans ma propre ville, l'arsenal militaire était rempli, plus de 4,000 personnes étant présentes. Au patinoir de Collingwood beaucoup n'ont pas pu entrer tant le local était comble. Je puis dire que beaucoup sont venus des confins du comté de Simcoe, s'attendant à une dispute. Nous avons discuté le tarif et je vais saisir l'occasion de montrer à la Chambre certains des articles qui ont joué un rôle important, surtout dans les élections de 1926. D'après mes soins, un de mes amis assistait aux réunions de mon adversaire dans le but de connaître ses arguments et j'ai ainsi appris qu'il parlait de certains articles généraux, comprenant des robes et des bas de femmes, ainsi que de la quincaillerie, y compris deux marteaux. Ces marteaux sont bien connus dans le comté de Simcoe et assez bien connus dans la province d'Ontario, mais je ne crois pas qu'ils soient aussi bien connus dans les autres régions du Dominion ou à la Chambre. J'ai ces deux marteaux sous la main et la Chambre sera heureuse de les examiner. On s'en est servi pour m'exterminer au point de vue politique, durant les deux dernières élections. Ils ont une histoire et la Chambre doit la reconnaître pour apprécier ce qui s'est passé. On ne les a pas montrés au cours de la dernière semaine de la campagne de 1925. J'ignore pourquoi on a cessé de s'en servir, mais, pour une raison ou une autre, on les a mis de côté. L'argument de M. Drury était le suivant: "Voici un marteau fabriqué aux Etats-Unis qui se vend $1.65; en voici un autre fabriqué au Canada qui se vend $1.75." Tel est l'argument de M. Drury que j'expose à mon humble manière. Il l'exposait sous une forme bien plus dramatique que je ne le saurais faire moi-même. Il disait: "Sans le droit de douane, vous pourriez acheter ce marteau américain pour $1.35 au lieu de $1.65." Il va sans dire, on applaudit l'orateur chaleureusement. Son argument plaisait beaucoup à son auditoire de cultivateurs. Je n'entendis plus parler des marteaux pendant la dernière semaine de la campagne, mais après les élections, je découvris qu'ils étaient dans le commerce. M. Drury ne les avait pas achetés, il n'avait fait que les emprunter. Après s'en être servi pendant un mois entier, il les avait retournés. Après m'être assuré que les marteaux étaient revenus où ils étaient auparavant, je demandai si je pouvais les acheter. Le marchand me répondit qu'ils étaient à vendre comme tous les articles de son magasin. Je dis vite: je les prends, et je payai. L'honorable monsieur avait répété aux électeurs durant trois

ou quatre semaines que ce marteau se fabriquait aux Etats-Unis et que, sans le droit imposé, ils l'achèteraient pour $1.35, tandis que l'autre était de fabrication canadienne. Sur ces deux marteaux, sont cependant imprimés, de la façon la plus claire possible, les mots: "Fabriqué au Canada". Pourra voir l'inscription qui voudra, et elle était alors aussi visible. Acculé enfin au pied du mur, M. Drury expliqua qu'il avait cru que l'un des marteaux était de fabrication américaine. En toute équité pour lui, il a été apparemment induit en erreur par cette petite étiquette, mais comment il ait pu traîner ces marteaux pendant deux ou trois semaines et les exhiber dans les salles bien éclairées de Simcoe-Nord, sans remarquer les mots: "Fabriqué au Canada", cela me dépasse. Je ne veux pas insinuer le moins du monde que M. Drury a fait cela délibérément; je ne puis l'imaginer, mais la démonstration cadre avec beaucoup d'autres arguments fallacieux avancés par lui et les libre-échangistes de son école.

Quand il s'est agi de déterminer de quelles industries je m'occuperais, j'ai voulu choisir celles qui intéressent la population rurale autant, sinon plus, que la population urbaine, et j'ai voulu en prendre deux inscrites sur la liste des produits importés en franchise, et deux sur la liste des produits protégés. L'argumentation que je vais faire s'applique à plusieurs autres industries, je crois, mais celles que j'ai choisies à tort ou à raison, sont les deux industries classiques dont s'occupent tous les libre-échangistes et dont s'occupa M. Drury dans nos discussions. Je veux parler de la ficelle d'engerbage et des écrémeuses. Les deux autres articles très bien protégés par un droit de 30 p. 100 sont le caoutchouc et le cuir.

L'argument ordinaire du libre-échangiste, c'est que les droits sont une taxe, et que l'effet invariable du tarif, c'est la hausse des prix. Voilà l'argument que nous devons réfuter. Aux élections de 1925, avant de connaître cette histoire de marteaux, je répondais ainsi à M. Drury: si les droits sont une taxe et élèvent toujours les prix, et si les Etats-Unis sont l'un des pays les plus fortement protégés au monde, pourquoi désirez-vous l'entrée en franchise de leurs produits au Canada? Votre argument est-il bien fondé? Ces produits sont chers et vous ne ferez entrer en franchise que des produits chers. Voilà ce que je trouve incompréhensible chez les libre-échangistes: ils désirent l'importation de produits américains, lorsque personne ne conteste que les Etats-Unis ne soient l'un des pays les plus fortement protégés. Donc, si les droits sont une taxe, les articles fabriqués aux Etats-Unis, doivent certes être chers, et de quel avantage sera leur importation en franchise pour notre peuple?

Analysons les affaires des fabriques de ficelle d'engerbage. La ficelle d'engerbage a été inscrite sur la liste des produits en franchise en 1898, et voyons quelles sont depuis lors les importations de cet article:

Année	Livres
1895	2,036,409
1900	8,016,688
1905	11,405,052
1910	22,161,179
1915	28,577,030
1920	16,304,497
1921	34,755,071
1922	46,758,792
1923	49,990,387
1924	54,427,211
1925	26,576,587
1926	47,629,886

Examinons maintenant la production de 1920 à 1926. Je pourrais donner un tableau plus détaillé, mais il n'y aurait pas d'avantage à cela, vu le peu de variation dans les chiffres. Voici quelle a été la production globale durant ces années:

Année	Livres
1920	40,548,845
1921	37,206,502
1922	31,891,713
1923	43,145,520
1924	57,420,864
1925	48,224,782
1926	58,431,083

Si vous déduisez de la production totale le chiffre des exportations vous verrez qu'à chaque année, sauf deux, on a importé au Canada plus de ficelle d'engerbage qu'on n'a consommé de ficelle canadienne. Je pourrais peut-être indiquer aussi l'effet sur les prix, qui sont comme suit:

Année	Cents par livre
1913	9
1914	9
1915	8
1916	10
1917	17
1918	22
1919	22
1920	20
1921	17
1922	12
1923	11
1924	12
1925	14
1926	14

La Chambre verra que le libre-échange n'a pas réduit le prix de la ficelle d'engerbage; au contraire, le prix a monté et elle se vend beaucoup plus cher aujourd'hui.

Quel fut l'effet sur l'industrie? Y a-t-il au Canada une entreprise qui devrait réussir mieux que l'industrie de la ficelle d'engerbage? Je n'en vois pas, à moins que ce soit l'industrie des meubles. Je suis absolument logique sous ce rapport aussi; je dis qu'un droit de 30

p. 100 sur les meubles est très bien. C'est là mon opinion et j'espère pouvoir le démontrer tout à l'heure. Je ne fais nullement allusion au ministre, qui a été très juste et dont les chiffres appuient mon raisonnement. Qu'est-il arrivé à l'industrie de la ficelle d'engerbage? Avant qu'elle n'entre en franchise un grand nombre de compagnies la fabriquaient au Canada; je ne les ai pas comptées, mais je vais indiquer à la Chambre ce qui est arrivé. Remarquez bien que la ficelle d'engerbage a commencé à entrer en franchise en 1898. Voici ces compagnies:

Ayton Cordage Company, de Ayton (Ontario), liquidée en 1903.
Canada Flax and Fibre Company, de Lachine (Québec), liquidée en 1911.
Canadian Cordage and Manufacturing Company, de Peterborough (Ontario), liquidée en 1910.
Chatham Binder Twine Company, de Chatham (Ontario), liquidée en 1904.
Brandon Cordage Company, de Brandon (Manitoba), liquidée en 1904.
Ferguson Brothers, de Kingston (Ontario), liquidée en 1902.
Frontenac Cordage, de Kingston (Ontario), liquidée en 1905.
McKenzie & Company, de Valleyfield (Québec), liquidée en 1908.
Perth Flax and Cordage Company, de Stratford, (Ontario), liquidée en 1906.
Walkerton Binder Twine Company, de Walkerton (Ontario), liquidée en 1903.
Welford Brothers, de London (Ontario), liquidée en 1902.
James Brown and Son, de Québec (Québec), usine ayant changé de destination.
A. Main and Son, de Hamilton (Ontario), usine ayant changé de destination.
Thomas Connor and Sons, de St. John (N.-B.), usine ayant changé de destination.
A. W. Morris and Brothers, de Port Hope (Ontario), usine ayant changé de destination.
James Lochrie, de Toronto (Ontario), fermée.
Richelieu Cordage Company, de Saint-Jean (Québec), fermée.
Bannerman Brothers, de Lachute (Québec), usine brûlée.
Farmers' Binder Twine Company, de Brantford (Ontario), usine brûlée.

Il en restait trois il y a deux ans: la Consumers' Cordage Company, de Montréal et Dartmouth; la Plymouth Cordage Company, de Welland, et la Brantford Cordage Company, de Brantford. En 1926, l'usine de la Consumers' Cordage Company, située à Dartmouth, a cessé de fabriquer de la ficelle d'engerbage, et en juillet 1927, l'usine de Montréal, appartenant à cette compagnie, a également cessé la fabrication de cette ficelle. Il n'en reste que deux. Il y a eu une controverse sur cette question ces derniers mois dans le *Citizen*, d'Ottawa, et j'aimerais à citer en partie une lettre qui a été publiée dans ce journal, le 7 février 1928, sous la signature de la Brantford Cordage Company. On avait exprimé l'avis que cette industrie n'était pas gérée comme elle le devrait, et cette lettre est la réponse. Elle contient le passage suivant:

L'entreprise est toujours sous l'active direction de M. C. L. Messecar, sous l'administration duquel la compagnie, dont les débuts furent modestes, est devenue la plus grande fabrique de ficelle d'engerbage de l'empire britannique. . . notre situation difficile actuelle est due à la nouvelle concurrence qui nous vient de Hollande et d'Allemagne.

Le dernier paragraphe est conçu ainsi qu'il suit:

Nous avons parlé à plusieurs représentants d'organisations agricoles de l'Ouest, et tous ceux à qui nous avons expliqué la situation convenaient qu'il fallait faire quelque chose; nous comptons que ces explications seront satisfaisantes. Nous pouvons vous assurer qu'il n'y a rien dans la direction des affaires de notre compagnie qui pourrait surmonter le désavantage actuel, car toutes les autres usines au Canada souffrent de la même façon; une usine a fermé ses portes récemment et une autre a été démantelée; les autres, comme nous-mêmes, fonctionnent dans l'espérance qu'il sera fait quelque chose. Mais si on ne fait rien, il n'est pas raisonnable que l'on s'attende à ce qu'une usine continue de fonctionner indéfiniment avec un déficit.

Votre dévouée,
The Brantford Cordage Co., Limited.
31 janvier 1928.

Et c'est une des deux dernières industries de ce genre qui existent, la plus considérable de l'empire britannique. Cette lettre dit tout simplement: "Si vous ne faites rien, nous allons fermer nos portes nous aussi." Et l'on trouve des gens qui voudraient avoir le libre-échange, dans le cas d'une industrie comme celle-là, qui convient bien à notre pays et pourrait faire des bénéfices sous le régime d'un tarif modéré.

M. MILLAR: Ces deux compagnies ne produisent-elles pas plus aujourd'hui à elles seules que l'on ne produisait dans tout le Canada en 1898?

M. BOYS: Je ne saurais répondre à cette question de mon honorable ami. Je n'ai pas tous ces chiffres présents à la mémoire. Ce n'est pas même nécessaire. L'histoire que j'ai racontée devrait réussir à satisfaire même mon honorable ami qui voudrait voir cette industrie florissante au Canada.

Je passerai maintenant à l'industrie des écrémeuses centrifuges pour laquelle on a aussi adopté le libre-échange. Voici les chiffres qui ont trait aux importations de ces machines, pendant la période de sept années allant de 1920 à 1927:

1920	$749,022
1921	956,785
1922	314,202
1923	229,656
1924	509,973

1925..	408,787
1926..	724,794
1927..	997,548

Monsieur l'Orateur, tous les chiffres que je cite sont tirés des rapports du ministère du Commerce, ou des témoignages donnés sous serment devant la commission consultative du tarif, dans les cas où ces témoignages ont été rendus publics. Dans le cas de l'industrie du caoutchouc, le ministre du Commerce a cité des chiffres plus favorables que je ne puis le faire. Je vais maintenant vous donner les statistiques de la production des écrémeuses pendant la même période:

1920..	$1,683,634
1921..	934,923
1922..	727,655
1923..	854,067
1924..	724,909
1925..	816,468
1926..	1,096,215

Si l'on ajoute à ces chiffres, les bois qui sont également importés, l'on trouvera, en consultant les derniers rapports, que le commerce se divise presque en deux parties égales. Quelqu'un ira-t-il soutenir que les fabriques de ficelle d'engerbage et d'écrémeuses n'auraient pas pu fonctionner à plein rendement, avec diminution des frais généraux et des prix aux consommateurs, si elles avaient pu avoir tout le marché canadien? Ce qu'il y a de plus important encore, c'est que nous aurions des milliers d'ouvriers vivant au Canada, y recevant leurs salaires et y dépensant leur argent.

Passons à d'autres industries. Les chiffres que j'ai déjà donnés tendent à prouver que la protection amène dans la plupart des cas, je ne dis pas toujours, une diminution des prix.

L'industrie du caoutchouc dans notre pays bénéficie du tarif général de 35 p. 100. Le ministre du Commerce a dit à la Chambre l'autre soir que le prix d'aucun pneu de toute dimension, fabriqué au Canada, ne dépasse de plus de 8 p. 100 le prix des pneus aux Etats-Unis.

M. BANCROFT: Quel est le taux aux Etats-Unis?

M. BOYS: Cela n'a aucun rapport avec mon argumentation. Je dis simplement que le tarif canadien offre un avantage de 35 p. 100 au manufacturier. Si vraiment le tarif est une taxe et cause l'augmentation des prix, au bénéfice du manufacturier, ne s'attendrait-on pas à voir le prix canadien plus élevé que le prix américain pour le même article, dans une proportion d'au moins 25 à 35 p. 100? J'ai en main la liste de tous les pneus fabriqués dans notre pays et il n'y en a pas un dont le prix indique même une différence de 10 p. 100. Le ministre du Commerce a dit que la différence ne dépasse pas 8 p. 100, mais le prix courant du 1er octobre 1927, que j'ai en main, indique une différence d'un peu plus de 9 p. 100 dans deux ou trois cas; en général, la différence n'est que de 5 p. 100. Prenons les pneus des automobiles Ford; je ne pense pas qu'il y en ait d'autres plus généralement employés. Voyons le prix d'un pneu 30 x 3½ aux Etats-Unis; je donne les prix du gros, car il y a trop de variations dans les prix du détail. En effet, plus un marchand est éloigné des centres et plus le chiffre de ses ventes est faible, plus ses prix sont élevés; c'est pourquoi, je comparerai les prix du gros. Aux Etats-Unis, le prix de ce pneu est de $8.13; le même pneu est fabriqué et vendu au Canada pour $7.16. Il est fabriqué en vertu du même brevet, avec les mêmes moules, les mêmes ingrédients, les même procédés et le même devis. Cependant, nos amis libre-échangistes disent que le tarif est une taxe et cause une augmentation des prix. Si mes renseignements sont exacts, comment peut-on en toute honnêteté et justice soutenir une pareille thèse? On pourra peut-être trouver quelque exemple à l'appui, je ne le nie pas, mais voici une grande industrie qui n'a pas plus de raison de réussir au Canada que les industries de la ficelle d'engerbage et des écrémeuses; elle importe toute sa matière première et c'est le résultat qu'elle a obtenu. C'est-à-dire que les pneus se vendent plus cher aux Etats-Unis qu'au Canada. Le prix d'un pneu de 30 x 3 est de $7.35, aux Etats-Unis et de $6.13, au Canada. Dans le premier exemple cité, le prix, au Canada, est inférieur de 19.9 p. 100 au prix américain. Il s'agit toujours de pneus Goodyear, c'est-à-dire fabriqués dans les usines Goodyear des Etats-Unis ou dans l'usine que cette maison a établie dans la banlieue de Toronto. Au Canada, le pneu de 32 x 4 se vend 8.84 p. 100 plus cher et celui de 33 x 4½, 5.32 p. 100 de plus. Pour un autre pneu de 33 x 4, cette plus-value atteint 5.36 p. 100, ainsi que pour le pneu de 33 x 4. Pour un pneu de 34 x 4½, le prix canadien est supérieur de 5.41 p. 100; de 5.21 p. 100 pour celui de 34 x 5 et de 5.50 p. 100, pour le 36 x 6. Le fabricant canadien ne se prévaut que d'une fraction du droit de 35 p. 100 dont il pourrait se servir s'il voulait employer le tarif douanier au relèvement des prix. Quelle est la cause de cette variation dans la différence du prix des pneus? Au Canada, il faut répondre à certains desiderata. Nos routes ne valent pas celles des Etats-Unis. Durant l'automne, le printemps et l'hiver, elles sont défavorables aux pneus et l'on me dit que nos pneus sont plus forts et meilleurs. Je ne sais pas si l'on a donné la même explication au ministre du Commerce. En tout cas, elle n'est pas nécessaire à mon argumentation, puisque,

je le répète, les fabricants ne bénéficient du tarif que dans une proportion de 5 p. 100. Si j'en avais le temps, je citerais d'autres exemples d'articles dont le prix est moindre au Canada qu'aux Etats-Unis. Prenons, par exemple, les bandes transporteuses, faites de toile de 28 onces, larges de 20 pouces, à quatre rangs de toile, d'une épaisseur de $\frac{1}{8}$ de pouce et longues de 100 pieds. Elles se vendent $198.20, au Canada et $210.80, aux Etats-Unis. Je ne citerai pas toute cette liste. Je prie la Chambre de me croire si je dis que, dans presque tous les cas, le prix est moins élevé au Canada. Dans le cas des chaussures de caoutchouc, la même constatation résulte d'une comparaison entre les prix indiqués au catalogue de la Sears, Roebuck & Co., l'une des plus importantes maisons des Etats-Unis, et, pour ce qui est du Canada, ceux de la T. Eaton Company. Si la Chambre me le permet, il me fera plaisir de consigner au hansard certains de ces tableaux.

M. l'ORATEUR: Malheureusement, le temps de l'honorable député est expiré.

M. BOYS: Je le regrette; mais je dois respecter une règle que j'ai préconisée, tout en en déplorant l'existence, à ce moment.

L'hon. J.-L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, me rappelant ce qui est arrivé aux deux honorables préopinants, je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre ni perdre quelques-unes des minutes à ma disposition par un exorde. J'aborde tout de suite mon sujet. Auparavant, toutefois, à propos du discours de l'honorable représentant de Simcoe-Nord (M. Boys), j'affirme qu'il m'est difficile trouver dans la résolution à double sens adoptée à Winnipeg au sujet du régime douanier un seul passage qui conseillerait d'imposer un droit sur la ficelle d'engerbage ou sur les écrémeuses. En outre, je constate qu'en adoptant leur résolution, les membres de la gauche ont tenté, au moins, de créer l'impression que:

Il est désirable, dans l'intérêt du pays, que, lors de la revision du tarif, on étudie particulièrement et attentivement le coût de la vie et le prix des instruments employés dans toute production.

Quelque soit le sens de ce texte, il ne veut certes pas dire que la ficelle d'engerbage, admise en franchise depuis 1900, doive maintenant acquitter un droit de douane, ni que les écrémeuses, qui, si je ne me trompe, ont été placées parmi les denrées admises en franchises alors que les conservateurs étaient au pouvoir, doivent également être assujetties à un droit. Si mes honorables amis pensaient que la protection est avantageuse, ils ont eu tout le temps voulu, de 1911 à 1921, pour imposer un droit sur la ficelle d'engerbage et les écrémeuses. Je suis porté à croire que mon excellent ami le chef de l'opposition, qui est en même temps député de Calgary-Ouest (l'hon. M. Bennett), ne considère pas ce projet comme étant de sage politique, bien que son lieutenant le croit recommandable au point de vue économique.

Je me propose de relever une ou deux opinions exprimées au cours de la discussion relativement à l'état du pays. Comme certains de mes collègues, j'ai trouvé bien sombres plusieurs remarques relatives à la situation économique. Je traiterai la question du coût de la vie. Rien n'est plus important pour ceux qui se proposent d'aller demeurer dans un pays que de bien connaître l'état de cette question. L'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), dont je regrette l'absence, a laissé entendre que le coût de la vie est plus élevé au Canada qu'aux Etats-Unis; et l'honorable député d'Inverness (M. McDougall) a cité des chiffres devant établir que le prix de la vie a monté depuis 1921. Je me suis donc empressé d'aller aux renseignements pour savoir si ces honorables collègues avaient raison. Je suis heureux d'être en mesure de rectifier les affirmations de ces deux honorables représentants sur cette question importante. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges a dit que le Gouvernement devrait tout mettre en œuvre...

...pour réduire la moyenne du coût de la vie dans notre pays, où il est "bien plus élevé, comparativement, que le coût dans une société similaire de l'autre côté de la frontière".

J'ai obtenu les chiffres d'un budget alimentaire comprenant des provisions d'usage quotidien et je trouve qu'en 1925 ce budget atteignait $8.70 pour le Canada et $10.46 pour les Etats-Unis. J'ai fait reviser les prix en conformité des cours actuels et je trouve qu'en 1927 le budget était de $9.63 pour le Canada et de $11.44 pour les Etats-Unis; soit une différence favorable pour le Canada de près de 20 p. 100.

L'honorable député d'Inverness a dit ceci:

En 1922, le budget de famille, qui comprend les aliments, le loyer, le vêtement, etc., était de $20.67 par semaine. En décembre de l'an dernier, il était de $21.37, donc un peu plus. En d'autres termes, le Gouvernement n'a pas amélioré le sort des pauves gens du Canada.

Mon excellent ami qui a cité le chiffre de $20.67 pour l'année 1922 a choisi le mois de juillet 1922 qu'il a voulu comparer au mois de décembre 1927. Il n'a peut-être pas vu cette colonne; mais il aurait mieux fait de citer les chiffres pour le mois de janvier 1922, où le budget hebdomadaire était de $21.52, contre $21.37 pour décembre 1927, un peu moins par

conséquent en 1927. Mais je n'ai pas l'intention d'établir mes calculs d'après les mois. Je trouve bien plus juste lorsque nous voulons déterminer le coût de la vie et faire connaître à ceux qui se proposent d'immigrer au Canada quelle est notre situation véritable, je trouve bien plus juste, dis-je, de prendre la moyenne pour chaque année. En 1921, la moyenne était de $22.70, et en 1927, de $21.20; par conséquent le coût de la vie diminue.

M. CLARK: Quel était le chiffre en 1922, 1923 et 1924?

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami sait, comme du reste nombre de ceux qui m'entendent, qu'en 1922 les produits de la ferme ont eu un rendement plus que faible et que la fortune ne souriait ni à l'artisan ni à l'agriculteur cette année-là. Je fais remarquer que la période écoulée entre 1921 et 1927 accuse une baisse notable dans le coût de la vie. Un relevé dressé par le service de la Statistique démontre que non seulement pour les aliments, mais encore pour le loyer, le combustible et tout ce qui entre dans le coût de la vie, le chiffre était de 167 en 1921 et de 152 en 1927; en outre la moyenne générale des salaires qui, au dire de mon honorable ami, avait baissé sensiblement, était de 182.4 en 1922 et de 184.3 en 1927. L'honorable représentant nous a parlé beaucoup du travail. Le chiffre-indice de l'emploi général était de 87.9 en 1922, ce qui corrobore mes observations au sujet de cete époque; en 1927, il était de 103.4.

M. ERNST: Pourquoi le ministre cite-il les chiffres de 1922 pour ce qui est du travail et des salaires et les chiffres de l'année 1921 quand il s'agit du coût de la vie?

L'hon. M. RALSTON: Je ne puis dire en ce moment quels sont les chiffres de 1921. Je serais heureux de les obtenir ou de les entendre donner par l'honorable député.

Quant à la publicité que nous donnons au Canada, l'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion), qui est généralement optimiste, a plutôt déprimé la députation, et il n'a certainement pas fait, comme à son ordinaire, une bonne propagande pour le Canada, quand il a parlé de "milliers d'usines fermées, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique." A mon sens, pareil tableau n'est pas loyal, ne donne pas une idée juste de la situation. Je veux croire que l'honorable représentant, emporté sans doute par son enthousiasme, a été plus loin qu'il ne l'aurait voulu. Mais je fais observer que cette propagande n'est pas avantageuse au Canada et je crois que mon collègue l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) a eu raison de dire qu'on ne saurait mieux faire le jeu des agents d'immigration des Etats-Unis et des autres dominions qui veulent attirer sur leurs rives les émigrants d'Angleterre. Si ces gens peuvent prouver que des députés responsables ont dit pareilles choses sur le parquet même de la Chambre des communes, ils auront là un instrument formidable pour encourager l'immigration chez eux.

Je fais ces commentaires en passant seulement, car je veux discuter un ou deux aspects de la situation relativement à l'industrie de l'acier et à nos pêcheries, de même qu'un aperçu général du tarif qui figure à l'exposé budgétaire.

De temps en temps on a préparé et publié des relevés indiquant ce qui a été accompli et ce qui reste à faire sous le régime du document dit rapport Duncan; et il a été affirmé à plus d'une reprise que le Gouvernement n'a pas encore donné suite à la majeure partie des conclusions du rapport. Je n'entreprendrai pas de repasser ce rapport en détail, aujourd'hui, sauf dans le but de faire quelques observations au sujet de l'industrie sidérurgique.

Dans ces relevés, on a considéré tout ce que le rapport Duncan contient comme étant d'égale importance, sans tenir le moindre compte du rapport des choses entre elles. Dans ce rapport, il est question de problèmes de première importance et d'autres d'ordre secondaire. Je signalerai cinq des questions de la première catégorie dont le rapport s'occupe:

1. Les prix de transport des marchandises.
2. Les subventions en espèces.
3. Les usines de carbonisation de la houille.
4. Les commissions de port autorisées.
5. L'industrie sidérurgique et l'industrie houillère en général.

Je tiens à ce que la Chambre et la province de la Nouvelle-Ecosse le sachent bien: pour ce qui est des quatre premiers principaux problèmes, sauf la révision générale financière mentionnée dans le discours du trône, ils ont été résolus autant qu'on peut le faire législativement. Outre le problème des cokeries, reste celui de l'industrie sidérurgique et de l'industrie houillère. Je vais maintenant m'en occuper.

On parle beaucoup dans le pays, de même que dans cette Chambre, des hauts fourneaux; on prétend que cette industrie fondamentale sidérurgique s'est sensiblement ralentie au cours des cinq dernières années. L'autre jour, le député de Saint-Laurent-Saint-Georges a fait part à la députation d'un lamentable état de choses. Selon lui, il y avait vingt-deux

hauts fourneaux en activité en 1913 et il n'en resterait plus que quatre. Et si je ne fais erreur, mon honorable ami le leader de l'opposition (l'hon. M. Bennett) aurait déclaré, il y a quelques jours, à Montréal, que l'industrie des hauts fourneaux serait dans une position bien précaire.

L'hon. M. BENNETT: J'ai parlé de l'industrie sidérurgique.

L'hon. M. RALSTON: Seulement tous ces honorables députés ont oublié de signaler qu'il y eu deux administrations entre 1913 et 1927: c'est-à-dire une de 1912 à 1922 et une autre de 1922 à 1927. Or quand j'aurai dit à mes collègues qu'en 1921 l'industrie des hauts fourneaux était dans une situation pire et quant à la main-d'œuvre et quant au rendement, on verra alors, il me semble, que nos honorables amis n'ont pas réfléchi assez sur ce que vaudrait leur théorie quand il s'agira de décider à quel parti l'administration du pays devrait échoir. On se contente de prendre la période écoulée entre 1913 et 1927, en citant des chiffres. Moi aussi je vais donner des chiffres.

En 1913 le nombre des ouvriers dans cette industrie était de 1,589. D'après l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges ce nombre était de 656 en 1925, seulement il évita de dire qu'en 1921 il n'était que de 614, comme il se garda de dire qu'en 1927 il y avait eu une augmentation de 20 p. 100, soit 734.

Quant à la production il est plus important de savoir ce qu'elle fut que de savoir le nombre de hauts fourneaux en activité intermittente. Je constate que le rendement pour la fonte en 1913 fut, disons d'un million de tonnes; en 1921 de 593,000 tonnes et en 1927, 907,000 tonnes. Ainsi donc, si nos honorables amis veulent savoir ce qui est arrivé à l'industrie sidérurgique et des hauts fourneaux, ils devront remonter aux années écoulées entre 1911 et 1921.

M. CLARK: Pourquoi ne mentionnez-vous pas plutôt l'année 1921?

L'hon. M. RALSTON: Il m'arrive si peu souvent de déranger la Chambre que mon honorable ami voudra bien me laisser poursuivre mes remarques.

J'aurais une autre statistique à soumettre à mes honorables amis; il s'agit de la balance du commerce dans le domaine de l'acier. D'après l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges nous aurions, sous ce rapport, une balance de commerce des plus défavorables. En 1912 elle était de 101 millions de dollars; en 1921 elle était montée à 169 millions, tandis qu'en 1927 elle est retombée à 106 millions.

Je réserverais quelques observations dont l'honorable député de Pictou (M. Cantley) pourra faire son profit. En cinq minutes il nous en dit plus long au sujet de l'industrie sidérurgique que je ne pourrais en apprendre durant toute ma vie; néanmoins, j'oserai lui soumettre une ou deux statistiques et faire une ou deux déclarations pour bien établir ce qui en est véritablement.

On a prétendu que l'industrie sidérurgique s'en allait à un désastre parce qu'on appliquait un drawback en faveur des droits sur les machines agricoles. Je veux rafraîchir la mémoire de mon honorable ami et je le sais assez loyal pour reconnaître ce que j'exprime. L'industrie sidérurgique de la Nouvelle-Ecosse n'a jamais pu s'établir sur des bases solides tant que ne fut pas votée la loi présentée, en cette Chambre, par l'honorable M. Fielding en 1897. Il conviendra avec moi que de ce moment l'industrie de la Nouvelle-Ecosse a prospéré. D'abord en 1897, l'honorable M. Fielding vint en aide à cette industrie grâce à une prime d'une durée de cinq années. En 1899 cette prime fut maintenue pour une autre période de cinq ans, mais à un taux moindre. En 1903, il a augmenté la proportion dans laquelle l'aide était donnée, et, en 1907, il a accru cette assistance.

Je ferai observer également à mes honorables amis, qui s'intéressent fort à l'emploi du minerai canadien, que c'est M. Fielding qui a présenté la loi de 1907 aidant spécialement tout industriel qui utiliserait le minerai du pays. Que voyons-nous cependant? Nos amis de l'opposition sont arrivés au pouvoir en 1912. Ont-ils continué l'encouragement de M. Fielding? Nullement. Ont-ils aboli la réduction sur l'article employé dans la fabrication des instruments agricoles? Aucunement. Ils n'ont pas renouvelé l'aide des libéraux. Je ne leur reproche pas du tout de ne pas avoir révoqué le drawback sur les machines agricoles, mais ils ne devraient certainement pas se plaindre de la politique libérale, lorsque ce sont eux qui ont laissé l'industrie de l'acier en son état.

Je constate qu'ils ont fait autre chose au sujet de cette industrie, en 1914. Un nouveau drawback a presque admis en franchise, les tiges de fer, par l'application d'un drawback de 99 p. 100. La conséquence en a été que la plus grande partie des tiges de fer de certaines dimensions pour les clôtures ont été employées en vertu de ce drawback, et que des milliers de tonnes sont importées à l'heure actuelle. Cela se passait sous le régime con-

servateur. Je ne m'en plains nullement. C'est conforme à la politique libérale, qui est d'encourager le mieux possible les industries domestiques, et en même temps de favoriser les producteurs de matières premières. Telle est la politique inaugurée par M. Fielding. A en juger par l'expérience, les aciéries ne peuvent guère compter sur mes honorables amis de la gauche. On verse des larmes, mais c'est tout quand vient le moment de les aider sérieusement.

L'autre soir, un honorable ami a dit que les tracteurs agricoles avaient été admis en franchise en 1918, et que leurs importations ont augmenté énormément, de $2,000,000 en 1925 à $5,900,000 en 1926, et à $8,021,000 en 1927. Je ne m'en plains pas, les cultivateurs ayant eu des tracteurs à bon marché, mais que mes amis de l'opposition cessent de s'apitoyer puisque ce sont eux qui sont les auteurs de ces réductions.

L'hon. M. BENNETT: Je suppose que la guerre n'y a été pour rien?

L'hon. M. RALSTON: Je ne parle pas de la guerre, mais de l'industrie de l'acier.

L'hon. M. BENNETT: Moi aussi.

L'hon. M. RALSTON: Un mot maintenant de la situation actuelle. Comme je l'ai dit, l'industrie sidérurgique est comprise dans le rapport Duncan. Je ne crois pas que personne la pense disparue. Ce n'est pas ce qu'indique le cours des actions de la Steel Company of Canada, mais il y a des exploitations fondamentales, en Nouvelle-Ecosse surtout, qui ne jouissent pas des mêmes avantages que les industries du centre du pays. Les aciéries de la Nouvelle-Ecosse sont loin du marché. Elles sont la seule industrie britannique qui soit complète par elle-même sur le continent. La commission Duncan a entendu les témoignages à leur égard et donné ses conclusions, à savoir que les aciéries de la Nouvelle-Ecosse devraient avoir la même aide que celles du centre du Canada. Celles-ci jouissent d'une réduction de 99 p. 100 de droit sur la houille employée dans la fonte des métaux. C'était la proposition des commissaires. On s'est fort demandé à la Chambre et dans le pays pourquoi le Gouvernement n'a pas fait droit à cette proposition. Je rappellerai aux honorables députés ce que l'on a dit dans le temps. Voici comment le premier ministre s'est exprimé en cette enceinte le 18 mars dernier:

> Etant donné l'état incertain de cette industries dans les Provinces maritimes actuellement, le Gouvernement ne croit pas devoir se prononcer maintenant sur la proposition de la commission de rétablir immédiatement le système des primes sur l'acier produit au moyen de la houille canadienne.

On se souvient que depuis un an et demi les aciéries subissent les ennuis de procès. Annoncer qu'une aide leur serait donnée, alors que deux parties cherchent à en avoir le contrôle, ne serait qu'ajouter un nouvel élément aux contestations. D'un autre côté, dire qu'il n'y aurait aucune assistance serait de mettre en danger les jours de cette industrie. Par conséquent, le Gouvernement ne s'est pas prononcé. Cette attitude a été appuyé non seulement par les libéraux mais par les conservateurs, dans la presse de la Nouvelle-Ecosse. J'ai sous la main une déclaration de l'honorable G. S. Harrington, ministre des travaux publics et des mines de la Nouvelle-Ecosse, publiée un jour ou deux après celle du premier ministre en cette Chambre. Voici ce que dit M. Harrington:

> Tous regretteront que la situation troublée de l'industrie de la houille et de l'acier ait décidé le Gouvernement de retarder un encouragement que demandait le rapport. Cependant, ce n'est un secret pour personne qu'il faut une organisation générale de cette industrie. Elle est actuellement à la période d'incertitude qui précède nécessairement cette opération. Il est à souhaiter qu'elle en émerge bientôt, reconstituée de façon à mériter et à commander l'intérêt que comporte une entreprise aussi nécessaire au bien du Canada en général qu'avantageuse pour la Nouvelle-Ecosse.

Le *Halifax Herald,* édition du même jour, disait:

> Il n'est pas nécessaire de citer le litige concernant les aciéries à l'appui de cette attitude...

C'est-à-dire l'attitude du Gouvernement.

> ...cette réserve s'explique d'elle-même.

Le *Sydney Post,* édition du 21 mars, disait la même chose. Je prétends, monsieur l'Orateur, que nous avons là la justification de l'attitude du Gouvernement. Ce procès n'est terminé que depuis peu et la nouvelle du changement de direction dans cette entreprise passée à un groupe financier puissant est toute récente. Et il reste certaines choses à faire. Il me semble que le bien du Dominion et de cette industrie demande: premièrement, que les charbonnages et les aciéries s'entendent; deuxièmement, que le capital soit diminué raisonnablement afin d'assurer du service d'intérêts sur un placement convenable; troisièmement, la simplification de l'organisme actuellement composé de quatorze compagnies; quatrièment, la coopération des autorités provinciales et municipales pour assurer le progrès de l'entreprise. Ce procès terminé et ces conditions remplies, le gouvernement fédéral se trouvera en état d'étudier sérieusement les représentations qu'il pourra recevoir quant aux besoins réels et légitimes de l'industrie.

Un mot maintenant au sujet des pêcheries dont mon honorable ami de Queen-Lunenburg

(M. Ernst) a entretenu la Chambre. Il a donné à entendre que l'itinéraire de la commission chargée d'enquêter sur cette question avait été déterminé par l'intérêt politique. Je regrette cette insinuation de sa part. L'itinéraire de la commission a été fixé uniquement en vue d'assurer aux intéressés l'accès le plus facile possible auprès de la commission, afin que personne engagé dans cette industrie ne fût privé de l'occasion de présenter sa manière de voir. L'on a voulu que les pêcheurs des Provinces maritimes et d'une partie de la province de Québec eussent l'occasion d'exposer leur situation. La commission se mit à l'œuvre en octobre, poursuivant ses travaux malgré l'inclémence de la température, afin d'être en état de présenter son rapport à cette session. Elle a tenu plus de quarante séances, entendu 818 témoins et voyagé soixante jours. Elle a payé les frais de déplacement des délégués choisis par les associations de pêcheurs pour y exposer leurs représentations, ce qui a naturellement entraîné une certaine dépense. Elle présentera son rapport bientôt. Je m'intéresse à nos pêcheries et j'ai hâte de connaître ses conclusions, car je crois que nos pêcheurs n'ont jamais eu pareille occasion d'exposer leurs besoins et leurs difficultés et je suis sûr qu'ils ont été accueillis avec sympathie.

Mon honorable ami de Queen-Lunenburg a proposé certaines modifications en vue de remédier à la situation. Il a parlé des chalutiers. Je conclus de ses paroles qu'il ne s'oppose pas aux bateaux chalutiers, qu'il se plaint seulement des bateaux qui ne sont pas enregistrés au Canada et qui se donnent pour des chalutiers canadiens. D'où je présume que mon honorable ami n'en voudra plus aux chalutiers, s'il est remédié à cet état de choses.

M. ERNST: L'honorable ministre ne peut tirer cette conclusion.

L'hon. M. RALSTON: J'ai remarqué l'autre jour que mon honorable ami évitait soigneusement de préciser.

M. ERNST: J'attends le rapport de la commission.

L'hon. M. RALSTON: Si mon honorable ami n'est pas satisfait, il devrait se souvenir que le chalutier a commencé d'être utilisé entre 1911 et 1921 dans la Nouvelle-Ecosse. C'était le temps pour lui de protester, pendant que ce système était encore à ses débuts.

M. MACDONALD (Cap-Breton-Ouest): Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. RALSTON: Si la question n'est pas trop longue.

[L'hon. M. Ralston.]

M. MACDONALD (Cap-Breton-Ouest): L'honorable ministre ignore-t-il qu'on se servait de chalutiers en 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912?

L'hon. M. RALSTON: Je viens de dire qu'à ma connaissance l'usage pour de bon et avec succès des chalutiers date de 1911 à 1921. En 1908, 1909 et 1910, il n'y en avait que deux en usage et leur emploi n'a pas eu un grand succès.

M. ERNST: Pour augmenter le rendement des pêcheries durant la guerre?

L'hon. M. RALSTON: Il y avait alors deux chalutiers; puis le nombre en fut porté à huit en 1918; il n'y en a que dix aujourd'hui. Si mon honorable ami désirait tant soulever cette question de chalutiers,—et j'en doute,—son parti avait depuis longtemps l'occasion de le faire.

M. ERNST: Mon honorable ami me permettra-t-il une autre question?

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami me permettra de continuer. Il a requis des méthodes pratiques et une inspection efficace. Il doit savoir qu'on a commencé à faire une inspection efficace il y a quelques années et qu'on a fait un pas de plus l'an dernier. Mon honorable ami réclame des bateaux pour recueillir le poisson. Il sait que des bateaux à cette fin ont été mis en service l'an dernier et qu'ils font un bon travail, surtout sur les côtes de l'est de la Nouvelle-Ecosse. Il parle de stations expérimentales et dit que nous ne faisons que des essais préliminaires. Je crois que mon honorable ami n'est pas juste pour lui-même, car il sait que la station expérimentale établie à Halifax par le ministre actuel de la Marine et des Pêcheries (l'hon. M. Cardin) est considérée comme un modèle du genre, non seulement dans l'Amérique du nord, mais en Angleterre. Le Empire Marketing Board a signalé spécialement la station expérimentale établie par le Canada, et la commission économique impériale nous a demandé de prêter à la Grande-Bretagne les services du docteur Huntsman, qui est chargé de la direction de cette station expérimentale.

Quant à la question de l'enseignement, nous avons établi une école de pêche à l'université de Dalhousie, où l'on peut obtenir le degré de bachelier ès sciences concernant la pêche. Je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre que, voilà environ deux semaines, dix-neuf jeunes gens de la Nouvelle-Ecosse ont terminé un cours grâce au système de bourses établi par le Gouvernement pour leur permettre d'appliquer à leur travail des connais-

sances non seulement pratiques mais scientifiques concernant l'industrie de la pêche. Ces jeunes gens sont retournés chez eux convaincus qu'on développera mieux l'industrie de la pêche si les connaissances scientifiques vont de pair avec le travail pratique. Ils vont être des apôtres dans ce domaine. Si je ne me trompe, l'intention du Gouvernement est de porter le nombre de ces bourses à cinquante pour le prochain cours.

Quant à la question de la vente en coopération, mon honorable ami sait que cela est essentiellement du ressort des provinces. Je lui rappellerai que, voilà plusieurs années, un gouvernement libéral de la Nouvelle-Ecosse a fait adopter une loi permettant aux pêcheurs qui désiraient se constituer en associations coopératives de pouvoir le faire sans frais.

Sur la question du radio, mon honorable ami a parfaitement raison. L'honorable député d'Antigonish (M. Duff) a été le premier à demander que les bateaux de pêche fussent munis d'appareils récepteurs radiotéléphoniques. L'an dernier, à la demande de l'honorable député, on a offert aux pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse d'irradier les bulletins météorologiques, mais les propriétaires de goélettes ont pensé qu'ils ne pouvaient pas se munir des appareils nécessaires. On renouvelle cette offre cette année, je crois, et il est probable qu'on va irradier les bulletins météorologiques à l'usage des pêcheurs et que des appareils récepteurs seront installés à bord des bateaux.

L'honorable député prétend aussi que nous devrions avoir plus de débouchés. Comme le premier ministre l'a dit l'an dernier au sujet du rapport Duncan, il semble malheureux que nos amis découvrent si tard que des débouchés plus nombreux sont ce dont nous avons le plus besoin, en somme, pour encourager n'importe quelle industrie. En 1911 nous avons eu l'avantage de nous procurer de nouveaux débouchés, mais nous n'en avons pas profité; depuis lors nous essayons d'agrandir les avenues de notre commerce. Je désire rappeler à mes honorables amis qu'en 1923 le ministre des Finances de cette époque, l'honorable M. Fielding, fit insérer dans nos lois douanières une disposition permettant au Gouverneur en conseil d'autoriser des négociations avec tout représentant autorisé du gouvernement des Etats-Unis en vue de conclure entre les deux pays un arrangement commercial qui bénéficierait aux deux pays. Je puis aussi ajouter que M. Fielding a fait décréter que chaque fois que les Etats-Unis réduiraient leurs droits sur un produit naturel, y compris le poisson, le Gouverneur en conseil aurait le pouvoir de faire de même. Voilà une offre permanente destinée à augmenter nos débouchés. Puis nous avons une légation à Washington, et bien que ceci soit une question internationale que nous ne saurions discuter ici en si peu de temps, j'espère que nous pourrons arriver un jour à quelque arrangement satisfaisant. On ne saurait nier que le parti libéral et le gouvernement libéral ont fait leur possible pour procurer de nouveaux débouchés non seulement à l'industrie de la pêche mais à tous nos autres produits naturels. En vue de créer de nouveaux marchés pour les produits de nos pêcheries, le gouvernement libéral, en 1908, je crois, décida de payer une tiers des frais de transport par messageries du poisson expédié dans l'Ouest. Ce système fut suivi jusqu'en 1918, alors que nos amis les conservateurs y mirent fin. Il avait eu de bons résultats, comme l'indique le fait que l'expédition des produits de nos pêcheries dans l'Ouest s'était accrue de 300 p. 100 pendant cette période. De nouveau, un gouvernement libéral vint au secours de l'industrie de la pêche à la dernière session en accordant une réduction de 20 p. 100 sur les taux de transport.

Puis-je maintenant exposer aux honorables membres de cette Chambre ce que nous faisons au sujet des marchés. En 1923, nos expéditions de poisson frais et de poisson frais gelé à des points situés en dehors des Provinces maritimes s'élevèrent à un total de 35,452,138 livres et, en 1926, à 49,612,366 livres, soit une augmentation de 40 p. 100. Les expéditions de poisson frais et de poisson fumé par le réseau national ont augmenté de quelque 7,000 tonnes en 1921 à un peu plus de 15,000 tonnes en 1926, tandis que les expéditions par messageries ont passé de 8 millions de livres en 1921 à 12 millions environ en 1926. Il est donc évident que nous faisons quelque chose de pratique pour l'industrie de la pêche. Nous ne pouvons oublier les problèmes et les difficultés auxquels l'industrie de la pêche dans les Provinces maritimes doit faire face aujourd'hui, et les mesures progressives que nous avons adoptées démontrent jusqu'à quel point nous reconnaissons l'importance de l'industrie. Lorsque je songe à ces hommes et à l'occupation à laquelle ils consacrent leur vie, je ne me représente pas tristement, comme le font certains honorables membres de cette Chambre, une suite de villages dont les rues sont désertes et les maisons fermées; je songe plutôt aux hommes qui travaillent durement et honnêtement, qui s'efforcent de gagner leur vie dans une occupation qui est loin d'être facile, mais qui d'un autre côté fait ressortir les qualités viriles qui caractérisent ces gens de la mer depuis plusieurs générations. Je puis assurer la Chambre que c'est à l'amélioration des conditions dans lesquelles ces hommes

travaillent, à la solution de leurs difficultés, que nous travaillons en ce moment. L'adversité du pêcheur est l'adversité du Dominion et, semblablement, la prospérité du pêcheur est la prospérité du pays en général. C'est pourquoi le Gouvernement étudie si sérieusement la situation et fait tout en son pouvoir pour être de quelque secours.

Je désire maintenant dire un mot des propositions générales du budget qui a été discuté sous ses divers aspects par ceux qui ont pris la parole avant moi. Je veux exposer quelques-unes des pensées qui se sont présentées à mon esprit sur l'effet général du budget à tous points de vue.

Le député de Queen-Lunenburg (M. Ernst) désirait savoir ce que le budget contient pour l'industrie de la pêche, pour l'agriculture, et diverses autres industries. Je répondrai que le budget contient ce que tout autre budget a toujours contenu depuis que le parti libéral a pris charge des affaires du pays en 1922: un allègement du fardeau des impôts en général; une aide spéciale pour ceux qui s'occupent de nos industries fondamentales et relativement aux machines employées dans la production; réduction importante des impôts sur les articles absolument nécessaires à l'existence; aide à ceux qui sont le moins capables de payer les impôts; et déclaration du principe qu'aucune section du pays ou aucune classe n'a droit à des privilèges spéciaux. Il m'a fallu nécessairement résumer les principaux résultats des mesures tarifaires de ce Gouvernement, et maintenant j'indiquerai ce que l'on a fait pour chacune de nos diverses industries.

Qu'a-t-on fait pour l'agriculture? On a réduit de 100 p. 100 l'impôt des ventes sur toutes les machines aratoires essentielles à la préparation du sol et à l'enlèvement des récoltes; de plus, on a placé sur la liste des articles admis en franchise les faucheuses, les moissonneuses, les moissonneuses-lieuses, les bineuses, les herses, les épandeuses d'engrais, les semoirs en ligne et la ficelle d'engerbage. Puis, nous avons le drawback ou remise de droits de 99 p. 100 sur les matériaux qui entrent dans la fabrication des machines de ferme en général, sans compter une réduction de 100 p. 100 de l'impôt sur les ventes et une réduction de 33 à 75 p. 100 sur les machines qui simplifient la main-d'œuvre dans la culture moderne et sur lesquelles le tarif douanier est maintenant au minimum. On a également réduit de 100 p. 100 l'impôt des ventes et le tarif douanier sur les engrais chimiques et les insecticides, et supprimé l'impôt des ventes sur les nourritures de toutes sortes pour les animaux et sur les produits agricoles en général. Voilà pour l'agriculture.

[L'hon. M. Ralston.]

Et pour l'industrie minière? On a réduit de 100 p. 100 l'impôt des ventes sur toutes les machines et l'outillage employés dans l'extraction des minéraux de leur état naturel, et accordé une réduction de 40 p. 100 sur toutes les machines essentielles. Pour l'exploitation forestière et le commerce du bois, on a réduit de 100 p. 100 l'impôt des ventes et de 33⅓ p. 100 le tarif douanier sur les machines et l'outillage qui servent à la coupe et au sciage du bois jusqu'à ce qu'on en fasse du bois de commerce.

Pour l'industrie de la pêche, on a accordé les réductions suivantes: réduction de 100 p. 100 de l'impôt des ventes sur toutes les machines et l'outillage essentiels; réduction de 100 p. 100 sur tous les câbles de pêcheurs jusqu'à 1½ pouce de diamètre; réduction de 40 p. 100 du tarif sur les vêtements en toile cirée; et réduction de 33⅓ p. 100 du tarif sur les moteurs et leurs pièces.

Nous voyons que dans l'intérêt de la masse, y compris tous les autres que j'ai énumérés, la taxe de consommation a été complètement supprimée sur les denrées alimentaires essentielles et réduite de moitié sur d'autres. L'honorable député de Marquette (M. Glen), dans son admirable discours, en a donné la liste. En outre, on a dégrevé les articles suivants: sucre brut et raffiné, 35 p. 100; tissus de coton, laine et flanelle, 12½ p. 100; mitaines, 33½ p. 100; chaussettes et bas de laine, 20 p. 100; couvertures de coton, 33½ p. 100; draps, nappes, taies d'oreillers, serviettes et autres linges de maison en coton, 25 p. 100; la taxe de consommation sur les chaussures a été réduite de 50 p. 100. Pendant ce temps-là que sont devenues les industries? Cela leur a-t-il fait du tort? Laissez-moi vous citer quelques chiffres concernant le nombre des ouvriers employés et la valeur des produits fabriqués en 1922 et 1926 respectivement. En 1922, l'industrie canadienne employait 474,000 personnes et son rendement représentait une valeur de $2,482,000; en 1926, elle employait 550,000 personnes et son rendement s'élevait à $3,250,000.

Un honorable député s'est plaint, l'autre soir, du tort causé à l'industrie des machines agricoles, soulignant en même temps le volume de nos importations. Personnellement, je tenais à savoir combien de machines nous fabriquions au Canada, car, après tout, c'est le baromètre. Nous devons probablement en importer quelques-unes, étant donné la grande activité de nos entreprises agricoles. En 1922, cette industrie employait 6,221 ouvriers; en 1926, 10,091. En 1922, notre fabrication représentait une valeur de $18,240,0000; en 1926, $38,269,214. Quant à l'industrie de la chaus-

sure, elle employait, en 1922, 13,702 personnes et, en 1926, 15,016; son rendement en 1922 était de $45,503,858; en 1926, $49,096,000.

Nos honorables collègues d'en face ont longuement parlé de la situation actuelle de notre industrie minière. Ils prétendent qu'elle ne produit pas.

L'hon. M. BENNETT: Personne n'a dit cela.

L'hon. M. RALSTON: Nos adversaires répètent constamment qu'on n'encourage pas la production minière.

L'hon. M. BENNETT: C'est tout à fait différent.

L'hon. M. RALSTON: Que la Chambre me permette de lui dire que le rendement de nos mines a atteint un record en 1927, avec une valeur totale de 242 millions.

Relativement au surplus estimé pour cette année, je ferai remarquer à nos honorables collègues que, tout en ayant passé l'éponge sur une somme de 14 millions à la suite de la nouvelle évaluation des terres des soldats, il reste néanmoins à notre crédit une balance de 38 millions. Quant à notre commerce extérieur, de $1,501,731,000 qu'il était en 1922, il est passé, en 1927, à $2,298,466,000, soit une augmentation de 53 p. 100.

Les faits que je viens de citer ont certainement dû convaincre la Chambre que le ministre des Finances est resté fidèle au peuple. La situation géographique et le climat de notre pays ont créé pour ses fondateurs et ses édificateurs un grand problème, de graves difficultés. Dispersés sur un étroit territoire, long de 3,000 milles, se trouvent des groupements qui, chacun, éprouvent des difficultés particulières à leur état et à leur localité. Pour être juste envers toutes les parties du pays, il faut du courage, de la sympathie, du jugement et de la sincérité. Or je crois que la nation, comme la Chambre, reconnaîtra que le ministre des Finances possède au plus haut point toutes ces qualités.

Je rappellerai à l'honorable membre qu'il ne suffit pas que le Gouvernement et le ministre des Finances soient justes envers les citoyens; il faut aussi que ceux-ci soient justes les uns envers les autres. Ils doivent réciproquement faire preuve de tolérance et d'indulgence, pour les nombreux problèmes qui se présentent dans leurs états variés et leurs localités différentes. Pour juger le budget, il ne faut pas y chercher ce qui peut procurer un avantage direct et spécial à une industrie ou à une localité en particulier. Le budget de cette année comme les précédents s'inspire des mêmes principes; qui sont de considérer les masses, de réduire les impôts, de stimuler la production, d'encourager l'industrie. Tant que nos budgets seront basés sur de tels principes, aucune classe de la société au Canada n'aura de crainte à avoir. En un mot, monsieur l'Orateur, nous pouvons considérer ce budget comme un nouveau chapitre encourageant de l'histoire des budgets "nationaux" présentés par le Gouvernement libéral depuis 1922. C'est dans cet esprit qu'il sera accueilli, je crois, par toutes les parties du Canada, et qu'il recevra l'appui non seulement de cette Chambre, mais du pays tout entier.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Vous m'excuserez, monsieur l'Orateur, si je ne semble pas m'adresser autant à vous qu'aux aiguilles de l'horloge qui limite le délai qu'on m'accorde. En ce qui regarde le budget, si tout le bien qu'on en a dit est vrai, il est vraiment béni de Dieu; par contre, si les reproches dont il est l'objet sont fondés, il est épouvantable pour tous. Après avoir entendu, depuis près de trois semaines, les opinions des deux côtés, j'ai pris le parti de ne me laisser guider ni par les unes ni par les autres. En tout cas, le budget est maintenant un fait accompli et le Gouvernement, grâce à sa majorité, peut le faire adopter. Le temps nous fera voir ses effets. Je préfère donc discuter un ou deux points au sujet desquels le Gouvernement n'a pas indiqué sa ligne de conduite et, cela dans l'espoir que, lorsqu'il se décidera à proclamer une politique, il donnera quelque étude aux vues de la Colombie-Anglaise, que je me propose d'exprimer.

Mon premier sujet à traiter sera la convention passée avec l'Australie. Parlant des représentants de la Colombie-Anglaise, je dois dire que je suis surpris de voir que le ministre des Finances ne nous ait pas parlé de cette convention et ne l'ait pas dénoncée depuis longtemps. Après beaucoup de travail et d'efforts il a réussi à préparer un traité qui était censé favoriser une des grandes industries de l'Ontario, l'industrie canadienne du papier, ainsi que les pêcheries de la Colombie-Anglaise, nous promettant d'autres négociations favorables à l'exploitation forestière et au commerce du bois, ce qui serait fort à propos. Cependant, exception faite de moi-même, je ne puis me souvenir d'un mot d'éloge en faveur du Gouvernement, surtout du ministre des Finances, de la part des membres de la gauche dont les commettants ont tellement bénéficié de cette convention. Ces avantages iront en augmentant, parce qu'un traité ne produit pas des résultats instantanés; il lui faut le temps de développer ses influences.

Les honorables députés de Vancouver, tout particulièrement, sont venus ici tous les ans.

se sont opposés à ce traité et, de fait, ont tous voté en faveur d'une motion de défiance motivée par le traité australien. Cependant, Vancouver est un port qui reçoit 92 p. 100 de notre commerce d'importation avec l'Australie et 36 p. 100 de notre commerce d'exportation. A Vancouver se trouvent les bureaux chefs des grandes industries du papier, de la pâte à papier, du bois et des pêcheries, dont les capitaux comprennent des millions, et des centaines de millions. Néanmoins, bien que ces députés aient été au courant des avantages provenant de la convention australienne, ils sont venus ici, versant des larmes de crocodile, pour se plaindre des maux que la convention a causés à l'industrie laitière. Ils prétendent que le prix du beurre a été moins élevé à cause de la convention bien que, comme dans le fait, ce prix ait été élevé et non abaissé, à cause de faits absolument étrangers à la convention. Mais qu'importent ces questions, quand il s'agit des avantages de parti? Je pourrais paraphraser ces mots bien connus et dire: "Que peut connaître du pays celui qui ne connaît que son parti?" Telle est actuellement la situation.

Il y a trois ou quatre ans, après bien des efforts, nous avons réussi à faire adopter une loi interdisant la fabrication et la vente de la margarine, cela, pour protéger l'industrie laitière. J'ai invité les membres de la gauche à voter en faveur de cette proposition, parce qu'elle constituait une mesure de protection. L'ont-ils fait? Du tout; ils songeaient alors aux ouvriers de Vancouver. Ils disaient que les enfants d'ouvriers devaient avoir des tartines à bon marché; représentant alors les centres urbains, ils devaient s'occuper des familles d'ouvriers. Alors, très bien, appliquons le même raisonnement au traité australien et disons qu'il a fait baisser le prix du beurre, bien que cela soit faux. Supposons que tel en fût la conséquence, le traité ne serait-il pas avantageux pour ceux auxquels ils voulaient tant de bien il y a quelques années? Mais cela ne paraît pas faire l'affaire de ces messieurs. Faut-il en conclure que, à leurs yeux, l'ouvrier ne devrait avoir que de la margarine, et non du beurre, à offrir à ses enfants pour en couvrir leur pain? C'est à croire que tout se résume à ceci: lorsque se pose la question de parti, le bien-être de l'ouvrier, du cultivateur laitier et de tous les autres devient le cadet de leur souci.

Voilà ce que ces députés disent ici; mais que disent-ils dans leur province? Là, leurs discours ne sont pas les mêmes. Ils vont probablement nier des paroles que je veux leur attribuer, mais leurs déclarations ont été publiées dans le *Vancouver Province*, le plus important des journaux de l'Ouest. Ce journal est conservateur et il est intègre, bien plus que les députés qu'il appuie. Au cours de la campagne électorale, le *Vancouver Province* déclarait que la convention australienne était la meilleure action du Gouvernement et qu'il avait justement raison d'en être fier. Cette déclaration n'a pas été faite au cours d'un moment de calme politique, mais en pleine lutte électorale. J'ai aussi sous la main un autre éditorial paru vers la fin de janvier dernier. Il y est dit que si la Colombie-Anglaise veut que le traité reste en vigueur, sa députation sera bien avisée d'exprimer catégoriquement ses désirs. Avons-nous entendu les représentants de la Colombie-Anglaise à ce sujet? Pas que je sache. Suivant un autre journal conservateur de la Colombie-Anglaise, l'abrogation du traité serait désastreuse. Avons-nous entendu des oppositionnistes exprimer ce point de vue? Je n'en ai pas entendu. La politique de parti prime les intérêts de la Colombie-Anglaise.

On prétend que l'application du traité n'a pas donné des résultats satisfaisants. Mais durant les deux ans qui l'on suivie, nous avons accru nos exportations en Australie de 30 p. 100, et je le répète, un traité ne donne pas de résultats immédiats comme une machine automatique; il faut du temps pour atteindre le maximum d'avantages. Toutefois, notre commerce d'exportation accuse une augmentation de 30 p. 100. Je ne tiens pas compte du commerce d'importation, parce que les exportations ont plus de valeur pour nous. Les industries des pêcheries et du bois à pâte du Canada, cela veut dire celles de la Colombie-Britannique dans une large mesure, ont exporté en Australie, durant cette période, pour $9,500,000 de produits, et suivant l'effet naturel de commandes d'un tel volume, il en est résulté un accroissement de travail et un stimulant pour l'industrie. Ce commerce stimula tellement la mise en conserve du saumon de qualité inférieure que le Gouvernement, pour la première fois, dut imposer des restrictions aux fabricants de conserves, car la pêche du saumon de ces catégories devenait excessive dans les eaux de la Colombie-Anglaise. Ce n'est qu'un cas entre plusieurs. Les villes où se fabriquent le bois à pâte et le papier traversèrent une ère d'activité, et la forêt se remplit de bûcherons. Vous connaissez les effets et les réactions du commerce. Ce courant d'affaires s'étendit aux charbonnages. On ne saurait transporter en canots pour $9,500,000 de marchandises en Australie. Il fallut expédier ces cargaisons par des navires à vapeur utilisant la houille de ma région. Cela donna du travail aux marins, aux mineurs, aux bûcherons, aux ouvriers des fabriques de

papier et aux pêcheurs. A leur tour, les ouvriers fournirent à proximité un marché avantageux aux producteurs laitiers de la région pour les légumes, le beurre frais, la crème fraîche, la crème glacée et le lait frais, et tous les gens au courant de l'agriculture savent que c'est un marché bien préférable au marché de Liverpool, où nos produits exportés se vendent en concurrence avec les produits mondiaux.

Les mêmes honorables députés protestèrent à cor et à cri,—pour le prouver, je puis citer leurs discours dans mon comté durant les élections,—que ce traité désastreux allait ruiner notre industrie avicole de la Colombie-Anglaise. Je crois qu'en fait il ne s'est pas importé une seule douzaine d'œufs sous le régime de ce traité. Mais cela n'empêcha pas alors cette protestation à cor et à cri. Pour ce qui est du beurre australien, ce n'est pas une concurrence bien dangereuse pour nos producteurs de la Colombie-Anglaise ou du Canada, à condition que la clause contre le dumping dont je parlerai plus loin reste en vigueur. En 1926, les importations de beurre de l'Australie s'élevaient à 2 millions et demi de livres. En 1927, par suite de la clause antidumping, elles ne furent que de 800,000 livres. L'Association nationale des producteurs laitiers a présenté trois vœux au Gouvernement. Par le premier, elle demande l'abrogation de l'application à la Nouvelle-Zélande de notre traité avec l'Australie. J'approuve ce vœu de tout cœur, et je dirai plus tard pourquoi je l'approuve. Par le deuxième vœu, elle demande l'application de la clause du dumping à tout le beurre expédié d'Australie au Canada, pour la vente directe ou pour être gardé en consignation, tant qu'existera le régime de subventionnement Pattersen. Je partage cet avis et j'irai plus loin. Il faut rendre plus vigoureuse l'application de la clause antidumping. J'ai lieu de croire que le système Pattersen va aboutir à un échec. Il crée des prix si artificiels en Australie que la Nouvelle-Zélande envoie aussi son beurre sur ce marché. L'Australie abandonnera peut-être tout à fait le système de prime Pattersen. Peu m'importe qu'on m'appelle protectionniste, je suis en faveur du maintien et d'un emploi judicieux de la clause contre le dumping. On dira peut-être qu'elle est dangereuse. Un revolver aussi est dangereux, entre de mauvaises mains, cependant, un revolver est d'une grande utilité au milieu de la nuit quand on entend le bruit d'un cambrioleur au rez-de-chaussée. Il faut s'en servir avec discrétion. Il en va de même de l'article contre le dumping. En tout cas, il faut qu'il soit maintenu en vigueur pour qu'on s'en serve en cas de nécessité. Vous vous rappelez qu'au temps où les Indiens scalpaient les colons, un missionnaire disait qu'il n'avait pas peur, parce que le Seigneur le protégerait jusqu'à ce que son heure fût venue. Un ami lui dit: "A merveille, mais pourquoi emportez-vous partout où vous allez un formidable fusil?" Le missionnaire répondit: "C'est fort bien, je ne suis pas inconséquent. Le Seigneur me protégera, mais supposons que je rencontre un Indien sans mon fusil, quand son heure à lui est venue, que pensera de moi le Seigneur si je n'ai pas l'instrument voulu pour exécuter sa volonté?" Cet exemple s'applique ici. Nous avons besoin de la clause contre le dumping mais soyons prudents et ne nous en servons que le cas échéant. Je suis fortement en faveur du maintien de cette clause pour un usage général, pourvu qu'elle soit appliquée avec discrétion, et je suis en faveur de son application dans le cas actuel.

La troisième résolution demande que l'on annule complètement le traité australien. Je suis absolument contre cela. On ne brûle pas sa maison parce qu'elle renferme des souris. Parce que certains articles de ce traité sont injustes pour le Canada, il ne s'ensuit pas que le remède soit dans l'abrogation complète du traité, qui est susceptible de développer un volume énorme de commerce pour tout le Dominion. En outre, si les deux premières résolutions que j'ai mentionnées étaient adoptées, la troisième ne serait plus nécessaire du tout. Je le répète, je suis absolument contre l'abrogation de la convention avec l'Australie.

Je reviens maintenant à la première résolution demandant l'abolition de la convention australienne pour la partie qui s'applique à la Nouvelle-Zélande. Cet aspect de la convention n'a jamais été présenté, car s'il l'avait été je ne l'aurais pas appuyé. Ce régime a été mis en vigueur par décret rendu en conseil, et je ne peux l'appuyer. On voulait en faire une espèce de concession pour la préférence qu'on nous avait donnée. Mais c'est payer trop cher une telle préférence, et il n'est pas juste qu'une industrie ait à supporter tout le désavantage de cette convention. Le danger véritable en ce qui regarde le traité australien vient entièrement de la Nouvelle-Zélande, et j'appuierais l'abrogation immédiate de cette partie du traité. On pourra dire,—on m'en a déjà accusé,—que j'ai fait un discours protectionniste; peu m'importe. Je ne fais qu'appliquer le bon sens à l'état de choses actuel. Le dimanche a été fait pour l'homme et non l'homme pour le dimanche; il en est ainsi pour le tarif qui a été fait pour l'homme et non l'homme pour le tarif. En voilà assez pour ce qui est du traité australien. Je prétends que l'on devrait conserver le traité qui est avantageux

pour les grandes industries de la Colombie-Anglaise et leurs ouvriers; que l'on devrait conserver la clause contre le dumping et la renforcer au besoin; que nous devrions annuler le traité pour la partie qui s'applique à la Nouvelle-Zélande. C'est ma façon de voir et c'est la façon de voir de mes électeurs, et je défie n'importe quel représentant de la Colombie-Anglaise de démontrer que l'application de cette politique ne serait pas profitable à la province de la Colombie-Anglaise en général.

Je désire maintenant dire quelques mots sur l'immigration. A mon titre de citoyen de la Colombie-Anglaise, je parlerai, mais brièvement, de la question orientale. On nous a promis l'exclusion des Orientaux lors de la discussion du projet de résolution sur cette question en 1922. On nous a dit dans le temps que les mots "restriction effective" auraient le même effet que le mot exclusion. Cette promesse n'a pas été remplie en entier. L'honorable ministre de la Santé (l'hon. M. King) a dit la vérité lorsqu'il a dit que le parti conservateur n'avait rien fait sous ce rapport, et que c'était au parti libéral que revenait le mérite d'avoir adopté la loi de 1924 relativement à l'exclusion des Chinois. Il a aussi adopté des règlements dont l'effet a été de faire passer l'industrie des pêcheries des mains des Orientaux à celles des blancs. En outre, ce sont les libéraux qui ont obtenu que l'accord verbal entre le Japon soit réduit à son minimum de façon à ce que cent cinquante ouvriers soient admis annuellement au lieu de quatre cent cinquante. Mais cela ne suffit pas. Nous voulons davantage. Nous voulons l'abrogation complète de cette entente verbale ou au moins qu'elle soit modifiée du tout au tout. Nous nous opposons à l'admission des femmes pratiquement sans restriction, et à ce que l'immigration soit réglée par une nation étrangère au lieu de l'être par nous. Je sais qu'il y a des négociations en cours pour faire annuler cette entente verbale, mais je ne suis pas satisfait de la façon d'agir de nos hauts fonctionnaires qui n'ont pas montré assez d'énergie pour faire connaître notre point de vue. Les Orientaux nous retarderont le plus longtemps qu'ils pourront, mais si nous exerçons la pression voulue nous devrions aboutir à des résultats satisfaisants. J'apprécie les remarques que le premier ministre a fait l'autre jour lorsqu'il a déclaré qu'il y avait des raisons interimpériales pour que nous ne fassions rien qui paraîtrait offensant, que nous faisions un commerce considérable avec l'Orient et espérions en faire davantage. Je conviens de cela, mais je proteste contre la prétention que l'honorable député de Fraser-Valley (M. Barber) a émise l'autre jour au cours de ce débat. Je conviens d'une grande partie de ce que ce député a dit mais je proteste contre sa déclaration que les Etats-Unis n'ont pas perdu de commerce à la suite de leur langage offensant au sujet de la question orientale. Ils ont perdu énormément de commerce. Nous ne voulons pas en perdre, si possible, mais, comme lui, je déclare que pour aucune considération nous n'abandonnerons notre politique, et j'espère que notre Gouvernement ne perdra pas de temps pour faire modifier comme il convient l'entente qui existe.

En ce qui concerne l'immigration en général, je ne partage pas les idées reçues d'un côté de la Chambre, ou de l'autre, c'est pourquoi je ne m'attends pas à beaucoup de sympathie. Ni l'un ni l'autre des partis n'ont une politique d'immigration qui me convienne. Je connais les idées des conservateurs sur ce point et je les désapprouve. Je ne comprends pas très bien le programme libéral d'immigration, mais si j'en juge par les méthodes que l'on a essayé de mettre en pratique, je le désapprouve également. Où avez-vous entendu demander l'immigration à grands cris? On emploie des mots sonores et des expressions ronflantes, mais où cela émane-t-il? Si nous allons jusqu'à la source de cette demande, nous voyons qu'elle vient des compagnies de transport maritime, des chemins de fer et des grands employeurs qui, par l'immigration, espèrent constituer une grande masse de sans-travail, de manœuvres étrangers ignorants, qui, à cause de leur ignorance de notre langue et du fait qu'ils n'ont pas le droit de vote, seront toujours pour eux une source de main-d'œuvre servile et à bon marché. L'évidence même de leur égoïsme devrait enlever du poids à leurs représentations, mais il n'en est pas ainsi apparemment. Et nous devons faire des dépenses énormes pour attirer ces immigrants ici. J'ai fait partie de la classe ouvrière toute ma vie; je représente maintenant un grand nombre de travailleurs, des deux sexes, et je m'oppose énergiquement à ce qu'on les taxe pour leur amener ici des concurrents sur un marché où la main-d'œuvre est déjà trop nombreuse et où ils essaient de gagner leur vie. Nous parlons tous de protection. Accorde-t-on de la protection à l'ouvrier pour la seule chose qu'il ait à offrir en vente? Son travail est-il protégé? Nous entendons aussi parler de libre-échange. Le libre-échange existe-t-il pour l'ouvrier? Non, loin de là, on se place aux antipodes du libre-échange quand on demande à l'ouvrier de payer pour amener ici ses concurrents.

Je m'oppose aussi à cette autre méthode—mais ce n'est pas une méthode, c'est une fantaisie—qui consiste à faire venir ici des

travaillants du sud de l'Europe, des villes ensoleillées de l'Italie, pour nos fermes de l'Ouest canadien. J'ai rencontré l'autre jour à Toronto, un homme qui est venu au Canada, grâce à ce système d'assistance, pour travailler sur les terres de l'Ouest. Je lui demandai comment il se faisait qu'il était rendu à Toronto. Il me répondit: "En descendant du train à Montréal, j'ai demandé à un agent de police de m'indiquer le train en partance pour Toronto et j'y ai pris place. Que pouvez-vous y faire?" Je lui dis qu'il pouvait être expulsé du pays et il me rétorqua qu'il serait difficile de le trouver. Il n'est jamais allé dans l'Ouest. Quand les honorables députés d'en face ont parlé de tant d'ouvriers de ferme importés dans les provinces des prairies et que l'on ne pouvait y retrouver au recensement suivant, parce qu'ils étaient traversés aux Etats-Unis, ils ont peut-être inclus cet homme dans leurs chiffres. C'est une erreur. Cet homme et des milliers d'autres comme lui ne sont pas allés aux Etats-Unis, mais à Toronto, où ils sont peut-être comptés dans l'augmentation naturelle de la population. Toronto se fait ainsi une réputation de fécondité auquel elle n'a pas droit. Je m'oppose à ce système, non pas qu'il soit mauvais, mais parce qu'il est impossible de l'appliquer. L'enquête sur l'immigration montrera, j'en suis sûr, que les fonctionnaires ne sont pas coupables de concussion, mais qu'ils sont honnêtes. L'impopularité dont ils souffrent aujourd'hui provient de ce qu'ils ont loyalement et constamment refusé de céder à la pression politique et aux influences extérieures qui voulaient le système d'immigration à tant par tête.

On pourra prétendre que je veux arrêter complètement l'immigration. Il n'en est rien. Mon système est la simplicité et la justice même; il a le grand avantage d'être applicable. J'admettrais deux catégories d'immigrants au Canada. D'abord, tous les sujets britanniques de race blanche, sains de corps et d'esprit, et qui paieraient leur propre traversée. Le fait qu'un immigrant a pu de quelque façon trouver le moyen de payer son passage, comme je l'ai fait quand je suis venu, prouve qu'il a une certaine dose d'énergie et qu'il pourra réussir malgré la différence et la rigueur des conditions auxquelles il aura à faire face dans notre pays. En ce qui concerne l'Europe continentale, j'imposerais des restrictions très sévères; le système familial, c'est-à-dire que personne ne serait admis sans qu'il ait été invité par un de ses parents immédiats, déjà établi ici. Un étranger qui serait venu ici et qui n'aurait pu réussir, ne voudrait pas en toute probabilité imposer le même sort à ses parents. Dans le cas d'un immigrant qui est devenu un bon citoyen canadien, il est probable que ses fils et ses frères fassent de même; dans tous les cas, il serait responsable de leur entretien pendant une certaine période et devrait leur trouver du travail; ce serait une garantie que le nouveau venu ne serait pas à la charge de la société. Je me bornerais à ce système familial.

Ce système n'offre aucun élément sensationnel, phénoménal ou extraordinaire. Les qualités de l'homme d'Etat consistent souvent à faire ce qui est dicté par le bon sens et je demande simplement que nous imitions nos voisins du sud, qui ont quatre ou cinq générations de plus que nous et l'expérience que cela implique. Ils ont eu le régime de l'entrée libre et, maintenant, ils expérimentent celui du contingent. Ils voudraient bien avoir inauguré ce dernier plus tôt et je note que, lorsqu'ils modifient la loi qui s'y rapporte, ils la rendent plus sévère au lieu de l'adoucir.

Un autre avantage du régime que je préconise serait de consacrer les millions, maintenant dépensés aux fins de ce futile programme d'immigration, à l'amélioration de l'état du cultivateur, à le rendre plus attrayant et en particulier, par des recherches et d'autres moyens, à tâcher de faire disparaître le chômage saisonnier et de le remplacer par l'emploi continu. En outre, ces millions nous serviraient à procurer des pensions aux vieillards et une assurance contre le chômage, choses auxquelles le colon anglais, que nous voulons attirer dans l'Ouest, est habitué et qu'il ne veut pas facilement abandonner: il ne se soucie guère d'aller demeurer dans un pays qui ne lui assure pas ces avantages. Si nous possédions ces deux régimes, nous obtiendrions plus facilement la meilleure catégorie d'immigrants que nous désirons.

Quant à l'émigration aux Etats-Unis, au sujet de laquelle nous avons entendu tant d'absurdités,—cette expression est-elle parlementaire?—je suis d'avis que les grandes villes attireront toujours les habitants des villes moins considérables ou des campagnes. On le constate depuis Aristote et il en sera toujours ainsi. Prenons l'Ecosse comme exemple. L'Ecosse est un pays petit et, à certains égards, pauvre; les jeunes gens en ont toujours émigré énormément. Ils se dirigent surtout vers l'Angleterre et, aussi, dans toutes les parties du monde. Va sans dire, cela diminue la population. Que fait-on contre ce danger? Demandons-nous, en gémissant, au Gouvernement de nous sauver et d'arrêter l'exode des jeunes? Pas du tout. Supplions-nous le Gouvernement d'attirer des étrangers pour remplir les vides? Non. Les Ecossais adoptent la méthode fort sensée d'avoir des familles

plus nombreuses et mieux élevées. Ma famille et celles de mon père et de ma mère, par conséquent trois familles, comptaient en tout trente-sept enfants et cela n'était pas exceptionnel en Ecosse, à cette époque. C'est de cette façon que l'Ecosse détruisait les mauvais effets de l'émigration des jeunes gens. Cette méthode possédait trois qualités chères à la race écossaise. Elle était économique, avantageuse et agréable.

J'ai entre les mains une brochure, intitulée *Immigration et Population* et rédigée par les savants les plus éminents des Etats-Unis, lesquels sont chargés, non pas de rédiger un texte tendancieux, comme nous le faisons avec la statistique, mais de découvrir la vérité et rien d'autre. Ils ont examiné à fond toute la question; leur examen a porté sur diverses périodes, sur plusieurs états et ainsi de suite et voici à quelle conclusion ils ont été amenés. Ils affirment que lorsqu'on a atteint un certain point, que j'indiquerai, voici ce que l'on constate:

> Sauf pour de courtes périodes, l'immigration ne peut porter le chiffre de la population...

Voilà qui est plutôt étonnant.

> ...à un niveau supérieur à celui qu'il aurait atteint sans l'immigration. . . Si nous admettons des étrangers, nous diminuerons d'un nombre égal le nombre de ceux qui naîtront des habitants actuels du pays.

Ils terminent sur cette constatation:

> A l'heure actuelle, l'Américain doit examiner de sang-froid cette question: Voulez-vous que votre fils hérite du sol, ou préférez-vous que ce soit le fils d'un homme qui travaille maintenant dans un pays étranger?

Ces paroles s'appliquent tout autant au Canada. Quand on a atteint un certain point, la natalité, parmi la population indigène, diminue dans la même proportion, exactement, que l'immigration. Quel est le point en question? Il est démontré sans l'ombre d'un doute par des statistiques qu'on ne peut réfuter,—je les ai soumises à des professeurs, des statisticiens et autres hommes instruits et ils en ont reconnu l'authenticité,—que le changement s'est produit aux Etats-Unis, dès qu'il a été impossible de se procurer des terres peu coûteuses et d'accès facile qui pouvaient produire les denrées alimentaires à un prix de revient très modique. Naturellement, si l'on jette beaucoup d'immigrants dans un pays désert, ce sera avantageux pour ce pays; mais quand le pays est entièrement peuplé, quand il est impossible d'obtenir gratuitement de bonnes terres d'accès facile, c'est comme verser de l'eau dans un vase plein: on renouvelle l'eau, mais le vase ne se remplit pas davantage. On peut prétendre que nous sommes dans une situation différente. C'est vrai. Mais

où possédons-nous des terres d'accès facile qu'on peut se procurer gratuitement? Seulement dans la région de la rivière de la Paix, laquelle n'est pas réellement d'accès aisé. D'après la méthode que je préconise, nous admettrions d'abord les habitants de la Grande-Bretagne, sans restriction, ce qui suffirait pour faire face à cet état de choses. Si le raisonnement que j'ai exposé est admissible, et on ne l'a pas contredit, nous avons dépensé des millions en vue d'attirer des immigrants au Canada qui n'augmenteront pas le chiffre de notre population, mais en modifieront seulement la composition.

Telles sont mes vues sur le traité australien et la question de l'immigration. J'appuierai le Gouvernement actuel, ou tout autre qui adoptera un programme dans ce sens. Je ne crois pas avoir été trop prolixe, ni avoir perdu beaucoup de temps dans l'examen de ces questions. Je désire, ensuite, étudier le problème le plus important qu'ait à résoudre la Colombie-Anglaise, c'est-à-dire celui des pêcheries. Mais je ne puis l'aborder aujourd'hui, à cause de la règle des quarante minutes. C'est assurément un règlement mal inspiré qui empêche un représentant du peuple de discuter une question de grande importance pour ses commettants, au moment convenable, et c'est ici le moment convenable. On nous a dit qu'il y aurait un renouveau tant au ciel que sur la terre dès l'inauguration de ce fameux règlement. Depuis lors nous avons eu deux débats, où il n'y avait pas trop matière à dispute, et tous deux ont duré plus longtemps qu'autrefois. Trois ou quatre ministres ont dû reprendre leur siège, en plein cœur de leur exposé, de leurs explications. On les avait attaqués et ils étaient à expliquer certaines choses relatives à leurs départements, choses que la Chambre et le pays ont le droit de savoir, et pourtant, grâce à ce nouveau règlement, ils ont dû céder la parole en plein milieu de leur exposé. Sous ce nouveau régime, quarante, ou quatre-vingts ou cent députés peuvent s'attaquer à un ministre, chacun pendant quarante minutes, soit l'équivalent de onze jours de séances, mais le ministre a seulement quarante minutes pour répondre aux cent députés, soit moins d'une demi-minute pour chacun d'entre eux. Il faudrait être un surhomme pour y arriver. J'espère que nous nous rendrons compte des réels dangers de ce règlement et que de votre plein consentement, monsieur l'Orateur, il retombera dans l'oubli d'où il a surgi, et que tous le verront disparaître sans le moindre regret.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. G.-R. GEARY (Toronto-Sud): Quel changement s'est opéré ici, monsieur l'Orateur. Dans le temps, le ministre des Finances (M. Robb) lorsqu'il faisait son exposé budgétaire pouvait compter sûrement sur les applaudissements des membres à votre droite et de ceux qui occupent les banquettes de l'extrême gauche. Pour une raison ou pour une autre le concert des louanges n'est plus aussi unanime: il y a des défections de plus en plus notables. L'honorable ministre pouvait certes s'attendre à une critique à fond de train de la part de l'opposition officielle, puisqu'il y a en jeu des principes diamétralement opposés; mais voilà que de francs libéraux, des membres de son propre parti, censurent son budget par la discrétion de leurs éloges; et le parti libéral-progressiste,—groupe adopté ou enlevé par les libéraux,—s'est réfugié dans un sombre mutisme jusqu'à cet après-midi même, alors que l'honorable député de Marquette (M. Glen) a tenté faiblement de justifier à la Chambre son appui du budget. Nos honorables amis du contingent de la Saskatchewan, ont gardé un silence étrange pour eux; et le groupe à ma gauche a protesté assez vigoureusement; c'était là, il me semble, "le plus ingrat de tous ces gestes". Mon honorable ami se souvient qu'autrefois son parti et le groupe en question ne formaient qu'un:

> Two souls with but a single thought,
> Two hearts that beat as one.

Mais ce groupe a enfin arraché de la figure du ministère le masque du sourire amical: il a fini par comprendre les menées du Gouvernement. Nos honorables collègues se rappellent que le ministère avait contracté l'habitude d'être maintenu en temps de péril par ses membres—y compris l'honorable représentante qui siègent à notre gauche. Ces jours heureux sont-ils partis sans retour?

Un DEPUTE: C'en a tout l'air.

M. GEARY: Ou bien reviendront-ils? J'incline à croire qu'aux yeux du ministère ce n'est qu'une éclipse momentanée et que le soleil de la faveur brillera de nouveau. Son expérience du passé soutient pareil espoir; il se peut, toutefois, que le Gouvernement se soit risqué une fois de trop.

Mon honorable ami de Mackenzie (M. Campbell) a dit à la Chambre comment la voix enchanteresse du premier ministre a leurré les libéraux du Manitoba,—ils s'affublent du nom de libéraux-progressistes,—à leur destruction, destruction inéluctable lorsqu'on fait litière de ses principes. Je me demande ce que ces libéraux-progressistes vont dire à leurs électeurs, libre-échangistes intransigeants? Et quelle excuse pourra bien offrir le contingent de la Saskatchewan? Ces députés vont-ils prétendre, pour justifier leur vote favorable à ce budget "d'expédients", que dans le particulier ils se sont acharnés contre le ministère? Vont-ils raconter les luttes désespérées dans les bureaux des ministres, et derrière les portes closes des caucus, pour obtenir un budget différent?

L'honorable député de Weyburn (M. Young) n'est pas à son siège. Je voudrais une explication de la coïncidence étrange de sa motion demandant l'abrogation de l'article de la loi des Douanes relatif au dumping. Cette motion était en tête de la liste et si je ne m'abuse on en a fait l'appel à maintes reprises. D'une manière mystérieuse elle a disparu du Feuilleton le jour de l'exposé budgétaire pour y reparaître le lendemain. Faut-il imputer ce phénomène aux sentiments de la Saskatchewan à l'endroit du budget? Les députés de la Saskatchewan jugent-ils que le budget est juste envers ce qu'ils croyaient être le programme libéral?

Ce serait une très grande surprise pour moi d'apprendre que le Gouvernement et le groupe de la Saskatchewan voient du même œil, en tout et partout. Je me demande si mon ami de Battleford-Nord (M. McIntosh) justifiera son vote sur le budget en racontant à ses électeurs, convoqués en grande assemblée à la petit maison d'école de canpagne, comme ce budget lui déplaisait; comment, il vota en faveur d'un dégrèvement de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu, mais dans le seul but de faire part à la Chambre de son splendide projet de combler l'écart par des contributions volontaires afin de rembourser la dette nationale.

Mon honorable ami de Calgary-Est (M. Adshead) déplore le reniement des princpes libéraux, ou prétendus tels. Mais pourquoi verser ces quelques larmes sympathiques à cette étape? Ce reniement remonte à 1897 et il fut manifeste dès le premier exposé budgétaire du nouveau gouvernement libéral. A peine une année s'était écoulée depuis la défaite du parti conservateur; ses obsèques avaient à peine eu lieu que le cabinet libéral s'appropriait sa politique, et jamais depuis lors il n'eut l'énergie de s'en désister, quoique le parti libéral se soit fait le défenseur et le propagandiste d'une politique toute différente, surtout lors de la convention de 1919 et en maintes autres circonstances, comme l'a démontré mon honorable ami de Mackenzie. Y a-t-il lieu de s'étonner, monsieur l'Orateur, que les groupes en cette Chambre en soient venus jusqu'au point pour ainsi dire de se séparer du Gouvernement, de ses actes, et de ses

promesses violées, si vivaces encore dans leur souvenir?

Monsieur l'Orateur, que résulte-t-il de l'indécision dont chaque année le Gouvernement fait preuve quant à sa politique fiscale? Il s'ensuit que sa politique—si tant est que c'en est une—est incertaine; qu'elle n'a rien de stable et que rien ne saurait l'être, car cette politique ne s'inspire d'aucun principe et ne s'appuie sur aucune conviction. Une pareille situation est à l'encontre du bon sens et n'offre aucune stabilité; il n'y a pas lieu de s'étonner si nous entendons des murmures et voyons là révolte sur le point d'éclater Je ne veux pas revenir sur une situation qui a été exposée à maintes reprises ici; je me contenterai de signaler deux incidents, dont les honorables députés ont gardé le souvenir. En 1924, croyant faire un beau geste, le gouvernement, abaissait les droits sur les machines agricoles. Ce dégrèvement donna lieu à bien des récriminations. Il fut le sujet de beaucoup de discussion entre le gouvernement et les intéressés. Apparemment, cette réduction visait à diminuer le prix de détail au bénéfice du consommateur; mais il n'en fut pas ainsi, comme le démontra dans son très clair discours, l'autre soir, l'honorable député de London (M. White). On avait aussi en vue d'enlever aux fabricants les bénéfices excessifs qu'ils étaient censés réaliser. Or avant que le projet ne fût mis en vigueur, les fabricants eurent leur mot à dire; le résultat fut que le plus important d'entre eux sortit de ces conférences avec le gouvernement parfaitement satisfait et content; un peu plus tard, il entrait dans le cabinet, et à ce que nous savons, il a depuis vécu fort heureux en dépit de cette diminution de droits. La conséquence de tout cela c'est que si le consommateur a payé moins cher,—ce que l'honorable député de London nie,—la diminution apparemment faite dans le tarif fut compensée par ailleurs au bénéfice du fabricant. Le Gouvernement eut un autre beau geste en 1926, alors que, sur les instances de l'honorable député de Macleod (M. Coote), il abaissa, cette année-là, les droits sur les automobiles. On fit grand état de cette diminution et on s'attendait, en conséquence, que le gouvernement recevrait un appui considérable. Des ouvriers, par milliers, vinrent dans la capitale faire entendre leurs protestations au ministre des Finances, qui prit une attitude énergique:

Come on, come all! this rock shall fly,
From its firm base as soon as I.

Or, pour me servir de son expression: "Je m'en tiens à ma décision". Est-ce là ce qu'il fit? Pas du tout. Il se tint, en particulier, plus de conférences et plus de réunions particulières, d'où, à la fin, les fabricants sortirent avec un sourire de contentement. Si en réalité, l'acheteur a payé moins cher au détail pour ce qui est des automobiles, c'est que le fisc a été frustré.

D'après moi le budget qu'on nous soumet présentement révèle la même absence de principe. Les honorables membres ont disséqué ce budget avec une science dont je suis dépourvu et je me réjouis de n'avoir pas à accomplir cette tâche difficile. Qu'il me suffise de signaler que si on prend l'exemple du grand tisserand, la diminution qu'on lui accorde—et il n'est pas si clair que cela qu'on la lui accorde dans bien des cas—ce sera au dépens du filateur. Il ne semble pas y avoir de principe arrêté. Une fabrique qui est exploitée à Ste-Marie, dans le comté d'un honorable député de la droite si je ne me trompe, bénéficiera du tarif, tandis qu'un établissement qui se trouve à Hespeler en souffrira grandement; on punit d'une main et on récompense de l'autre. Certains en profitent, d'autres en souffrent. Où trouver le système? Nul député ministériel n'a tenté, et nul n'en est capable peut-être, d'expliquer les propositions budgétaires. Cependant, il n'est pas certain qu'aucune réduction ait été faite, et il est indubitable que les consommateurs n'en bénéficieront pas. De plus, si les classes privilégiées sont lésées sous un rapport, elles en sont dédommagées en imposant le fardeau sur les épaules des malheureux qui sont au-dessous d'elles.

Il est un article sur lequel mon attention a été appelée, et qui mérite plus d'un mot en passant. Il y a une zone de sel—on a pu en parler auparavant, mais je m'excuse de ne pas avoir été à la Chambre durant toute la session—dans l'ouest de l'Ontario, commençant je crois, dans la circonscription du ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm), et s'étendant vers le sud, en déviant quelque peu jusqu'à ce qu'elle atteigne le comté d'Elgin. Elle traverse plusieurs des circonscriptions qui, si je me rappelle bien, sont représentées, à une ou deux exceptions près, par des membres de la droite. On a demandé une augmentation du droit sur le sel. C'est un des principaux aliments de la table, et il était assez difficile même pour le Gouvernement de grever ce produit. Mais il fallait agir, car le Gouvernement était pressé activement. Qu'est-il arrivé? Le ministère a eu recours à son truc ordinaire: il a enlevé le droit qui frappait la houille employée dans la préparation du sel.

Si j'aborde ce sujet ce n'est pas uniquement pour ressasser des choses déjà dites, mais pour établir un point auquel je tiens, et sur ma

propre responsabilité. Toute la politique consistant à prendre soin de malheureuses industries au moyen de drawbacks, de diminutions de taxe de vente et le reste, ne vaut rien, en dépit de ce que l'on a fait dans le passé ou continue de faire maintenant, parce que, à mon sens, c'est une forme de protection mal comprise. Si la protection mérite l'approbation, elle devrait être adoptée au grand jour, sans moyens détournés, comme ceux que prennent nos gouvernants.

Dans la préparation d'un budget, il faut obéir à deux principes généraux. Je mentionnerai d'abord le libre-échange. Sans ajouter rien de plus, je dirai que bien que feu Adam Smith et l'honorable député de Rosetown (M. Evans) soient d'un avis différent, ce principe n'est pas sage. Mais en supposant qu'il le fût en général, à moins de circonstances exceptionnelles, il ne peut certainement être appliqué dans la situation actuelle du pays. Apparemment, ce n'est pas la politique de tous les ministres de la couronne. Je n'ai pas entendu le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) ni le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart), s'exprimer autrement; de même que le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) ils n'ont rien dit cette fois-ci. Le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) a déclaré qu'il n'est pas libre-échangiste, cependant, de sorte que nous pouvons en conclure qu'un membre du cabinet au moins désapprouve cette politique. Puis, nous avons l'autre extrême, la doctrine de la protection, dont je parlerai brièvement dans quelques instants. J'avouerai dès maintenant, cependant, qu'avec sa politique nationale le parti libéral-conservateur a protégé, protège et se propose de protéger lorsqu'il convient de protéger sous le régime de cette politique, et de l'appliquer quand ce sera nécessaire, à toutes les industries du Dominion.

Le Gouvernement n'a suivi aucune de ces lignes de conduite évidentes, mais à préféré une tangente, bien que je ne puisse m'en expliquer la sagesse. Il prétend être placé entre un tarif élevé et modéré, mais, à mon avis, nul tarif n'est élevé s'il ne protège pas lorsque la protection est justifiée, et nul tarif n'est modéré s'il fait plus que protéger de la même manière. Grâce à ces expressions, protection à outrance et tarif modéré, nos adversaires, sans la moindre justification ont établis la principale distinction entre nous et les autres partis du pays. Prendre une tangente sans principe dirigeant, c'est se laisser aller à la dérive au gré des vents et des flots, essayant ne naviguer sans boussole. On est alors fortement tenté d'obéir à une politique intéressée, et le Gouvernement a succombé à cette tentation; il est même allé plus loin. Il a fait de cette politique presque un principe, et je n'exagère pas, je crois, en disant que son programme fiscal est l'apothéose de l'opportunisme politique. Comme le Gouvernement cherche à louvoyer entre des extrêmes, nous ne pouvons nous attendre à rien de stable, et il en sera toujours ainsi. Ce qu'ils ont fait dans le passé ils le feront de nouveau. Nous savons ce dont ils sont capables, nous connaissons leurs idées à ce sujet et nous n'ignorons pas que la même chose se répétera. Le Gouvernement devrait agir en conséquence.

Dans l'Ouest probablement plus qu'ailleurs, l'on nous a fort critiqués, et je m'explique bien l'attitude de l'agriculteur de l'Ouest. Je me rends compte, peut-être pas entièrement, de ses difficultés. Il fait œuvre de colon défrichant la terre deux ou trois générations, et peut-être plus, après nos ancêtres, les courageux pionniers des provinces centrales. De nos grands-parents, nous avons appris les privations et les sacrifices qui accompagnent toute vie de colon, et nous savons que nous leur devons l'existence bien moins pénible qui est notre partage. L'évolution a été longue en Canada central, tout comme elle doit l'être dans les provinces septentrionales. Je suis convaincu néanmoins qu'animés des meilleurs sentiments comme nous le sommes tous en cette Chambre, chacun s'efforcera, suivant sa conception des choses, d'abréger pour l'Ouest la période de transition.

Le colon qui va s'établir le cœur léger et un peu par aventure dans l'Ouest pourrait sans doute supporter la tâche plus allègrement s'il n'avait que lui à penser. Il est marié, il a des enfants, et je m'imagine bien le sentiment d'amertume qui s'empare de lui lorsqu'il voit sa femme obligée à des privations et à des fatigues inséparables de la colonisation, et ses enfants privés peut-être de tout ce qui se trouve dans les régions établies. Rien d'étonnant que celui-là ne puisse se résigner avec patience au labeur qui est le sien. Il songe aux provinces de l'Est où tout lui apparaît abondance, tandis que le travail pénible est son lot ainsi que celui de sa famille. Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant que l'agriculteur de l'Ouest devienne la proie facile des fausses représentations qu'on lui fait de la politique tarifaire du parti conservateur.

Je dis que l'on a faussement représenté cette politique. L'on nous a dénoncé comme le parti du tarif élevé, du tarif surélevé, surélevé à la hauteur du gibet d'Amon, s'il vous plaît, mais cela n'est pas la vérité. Le mot "protection" est interprété par certaines gens intéressés comme synonyme de privilèges pour quelques entreprises ou quelques personnes cherchant à s'assurer pour leur travail des profits exagérés. Je le répète, monsieur l'Orateur, cela n'est pas la vérité. Le fabricant ne m'in-

téresse que dans la mesure du juste bénéfice sur lequel il a le droit de compter en retour de son activité, de sa compétence et de son habileté. Je veux que l'ouvrier soit sûr de son existence et d'un salaire qui lui permette de vivre convenablement. L'on nous désigne comme le parti des privilégiés, ce qui semble incompréhensible pour ceux qui, dans la province d'Ontario par exemple, connaissent les dispositions du parti conservateur. Nos amis de Québec nous regardent comme des radicaux parce que nous avons entrepris de fournir l'énergie électrique à toute la province pour ainsi dire, et que nous sommes arrivés à la vendre au consommateur pour le prix de revient. Nous exploitons nous-mêmes notre propre chemin de fer. Dans la ville de Toronto que j'habite, non seulement nous vendons l'énergie électrique, mais nous opérons le tramway, l'aqueduc et même les abattoirs, assurant au consommateur tous ces services au coût de revient.

A la dernière session, monsieur l'Orateur, le parti conservateur a insisté plus qu'aucun autre sur un système de pension de vieillesse pratique et généreux. C'est parce que nous avons foi dans ce principe et que nous désirons que la pension de vieillesse soit établie que nous avons proposé la seule méthode capable d'assurer l'application immédiate de cette politique, à savoir le versement entier des pensions par le Trésor fédéral, méthode à laquelle nous nous tenons.

L'opposition a pris l'initiative, et contribué dans une bonne mesure au succès de la bataille pour l'exploitation par l'Etat des forces hydrauliques de la rivière Ottawa, à la dernière session. Et cependant, l'on nous représente comme le parti du privilège, tandis que toute l'histoire du parti conservateur démontre que sa politique a toujours tendu non pas vers les privilégiés, mais à l'amélioration du sort des masses, politique qui est encore la nôtre aujourd'hui. Les privilégiés! La rue Saint-Jacques! Aiment-ils les conservateurs d'Ontario? Non pas. N'empêche que l'on nous croit incapables de formuler un régime douanier conforme aux intérêts de la masse.

J'ai peu de chose à ajouter, monsieur l'Orateur. Le seul moyen de répartir le fardeau des taxes provenant indirectement des droits de douane dans notre pays est d'appliquer le principe bien défini de la protection en prenant bien soin, comme je l'ai dit, de confectionner le tarif douanier de façon que personne ne puisse en profiter indûment. Ceci a été répété maintes fois, entre autres ces jours derniers par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). Sans entrer dans les détails, voici comment on pourrait appliquer ce principe. Supposons qu'à

une époque où le Parlement ne siège pas on s'aperçoive que quelqu'un profite indûment du tarif. Le ministère devrait avoir le pouvoir, sur l'avis d'une commission tarifaire convenablement constituée, de réduire ou de supprimer un droit, tout comme, dans le cas opposé, nous avons une loi donnant au Gouverneur en conseil le pouvoir d'appliquer la clause antidumping. Voilà ce qu'on pourrait faire, et cela mettrait fin au système actuel qui porte si souvent le Gouvernement à se servir du tarif pour servir des fins politiques.

Je ne suis par de ceux qui croient que l'opposition des cultivateurs au paiement de l'impôt sur le revenu est fondée sur des raisons indignes. Je reconnais que si un fermier ne paye pas l'impôt sur le revenu, c'est parce qu'il n'a pas les revenus suffisants pour l'obliger à payer l'impôt. Je crois que l'agriculteur de toutes les parties du Dominion est un honnête homme et qu'il est désireux de payer sa juste part de l'administration du pays. S'il ne paye pas l'impôt sur le revenu, il paye l'équivalent en taxes de vente, taxes qu'on est en train d'abolir, croyons-nous, et en plus il contribue beaucoup par la taxe indirecte des douanes. Les droits de douane sont nécessaires, et puisque l'agriculteur doit payer sa part de taxes au moyen de ces droits, la question qu'il peut se poser est celle-ci: Est-ce que je paye ma juste part et rien de plus? Je prétends que la politique du parti conservateur, politique de protection avec les sauvegardes que j'ai indiquées, est la seule qui aura pour résultat de ne lui faire payer que sa juste part et rien de plus. Voici une discussion générale, peut-être trop générale, de la politique financière, mais elle se résume à un principe qui, je le répète, a été souvent exposé sous un faux jour. Peut-on désirer autre chose que d'accorder au cultivateur ses droits? Je ne le crois pas. Nous ne pouvons pas davantage oublier l'ouvrier, l'homme qui travaille dans les usines ou les manufactures. Lui aussi a sûrement ses droits. Il a le droit de demeurer au pays pour y gagner sa vie; il ne faut pas qu'il soit bousculé selon les caprices d'un gouvernement inconstant. C'est pour défendre l'ouvrier, dont le bien-être dépend du manufacturier, que notre parti réclame une politique de protection.

La question du tarif a un côté important, c'est celui qui concerne notre vie nationale. Les droits de douane existeront toujours chez nous. Ils sont nécessaires et leur fardeau devrait être réparti suivant un plan équitable. La Chambre devra reconnaître avec moi que les droits de douane devraient être établis suivant un principe défini. Notre parti croit que ce principe doit être celui de la protec-

tion. Chacun est libre de décider lui-même quelle est la meilleure politique à suivre, mais on doit, en prenant une décision, se rappeler qu'il a été clairement démontré que le défaut de protection, là où la protection est justifiable, entraîne la désagrégation lente peut-être mais inévitable de la vie agricole et industrielle de notre pays. Quel en est le résultat? Le courant que nous constatons aujourd'hui, de plus en plus prononcé, vers le sud; l'infiltration des méthodes commerciales et politiques des Etats-Unis; la substitution de l'idéal, de la culture et de l'éducation des Etats-Unis et de leurs principes de droit, de justice et d'ordre aux principes sous le régime desquels nous vivons aujourd'hui si heureusement; la disparition de l'esprit national canadien. En somme, monsieur l'Orateur, cela signifie la fin de notre vie nationale, cela signifie que nous allons devenir citoyens sans patrie. Je sais qu'il se trouve des gens qui souhaitent ce résultat, des hommes qui aspirent à l'internationalisme. Mais je suis de ceux,—et il y en a beaucoup,—qui ne veulent pas abandonner leur qualité de Canadien, qui ne peuvent pas abandonner leur qualité de citoyens de l'empire britannique. Il s'en trouve parmi nous qui ont encore assez de sentiment pour tressaillir à la vue du drapeau de notre pays et pour éprouver de la joie et de l'orgueil à être Canadiens. Ceux-là, monsieur l'Orateur, trouvent que cela vaut la peine de lutter et de faire des sacrifices pour assurer plutôt que pour détruire la vie nationale du Canada, que cela vaut la peine de travailler de tout leur cœur, de tout leur esprit et de toutes leurs forces pour que notre beau et grand pays soit et demeure toujours le nôtre et celui de nos enfants.

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, en annonçant à la Chambre que je n'ai pas l'intention de parler des détails de la politique financière du Gouvernement, je crois avoir un droit spécial à toute l'attention de la Chambre. Nous avons écouté pendant une longue période les arguments pour ou contre le budget. Je ne discuterai pas ce dernier, d'abord parce que ce que j'en dirais a déjà été bien expliqué à maintes reprises; deuxièmement, parce que la politique tarifaire de ce pays est une proposition bien décidée, les deux partis étant en faveur du maintien du tarif, et, troisièmement, parce que je n'ai jamais été capable de créer de l'enthousiasme dans la discussion des moyens de percevoir les impôts de façon à trouver une solution possible d'un problème économique. Pour ces raisons, je tournerai donc mon attention sur les remarques que le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) a faites l'autre soir, lorsqu'il a lancé une attaque spéciale sur ce qu'il a appelé les groupes économiques, et sur les principes qui sont à la base du mouvement, et dont j'ai l'honneur de faire partie dans cette Chambre.

Je puis également inclure les honorables membres de la droite qui ont suivi l'exemple du ministre sous ce rapport. Par exemple, l'honorable représentant d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) a dirigé une attaque contre l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail). Je puis, je pense, répondre à l'attaque de l'honorable député en une seule phrase. Comme je l'ai dit l'honorable député d'Elgin-Ouest a tenté de répondre à l'honorable représentante de Grey-Sud-Est. Je puis décrire cet épisode comme Ian Maclaren a décrit un personnage insignifiant et pompeux dans Drumtochty. Il a dit de lui qu'il était la "vraie image d'un coq bantam se sauvant en face du jugement". Monsieur l'Orateur, laissons-le se sauver. L'honorable représentante est bien capable de se défendre et je n'ai pas besoin de voler à son secours, mais je ne puis laisser passer l'occasion de faire une remarque au sujet du discours de l'honorable député de Marquette (M. Glen). Son discours de cet après-midi est, je crois, l'échappatoire la plus naïve, la plus adroite et la plus habile qu'il m'ait été donné, à ma grande humiliation, d'entendre. Après avoir déclaré ignorer ce que le budget contient, il a laissé entendre qu'il l'appuierait. Après avoir critiqué l'honorable représentante de Grey-Sud-Est, et dit qu'elle possédait cet état d'esprit féminin qui n'a pas besoin de raisons, il dit: "Je vais donner mon appui au budget," et lorsqu'on lui demanda pourquoi, il répondit: "Parce que". Je veux prendre le temps de rétablir l'argumentation de l'honorable représentante de Grey-Sud-Est. Je regrette qu'elle ait échappée à l'attention de l'honorable député de Marquette et il devrait, je crois, en prendre de nouveau connaissance, et s'il peut répondre aux arguments de l'honorable représentante, il doit à la Chambre et à son parti de le faire. Les faits qu'elle a tirés de l'histoire des partis suffisent absolument à le condamner et les arguments de notre gracieuse collègue méritent, je crois, une réponse.

Je tourne maintenant mon attention vers le ministre dont il est question et je vais répondre avec plus de soins à ses arguments, non parce que je les crois en quelque sorte dangereux pour la politique que ce groupe favorise, mais parce que la haute position que le ministre occupe dans cette Chambre donne à ses arguments une autorité qu'un examen attentif de la question ne justifie pas. Lorsque les journaux du pays publient à gros titres qu'un ministre de la couronne a anéhilé les arguments en faveur du gouvernement de groupe, certaines gens pourraient se laisser prendre. Il

me rappelle l'histoire de Maud, qui, s'étant mariée, partit pour la lune de miel en entreprenant un long voyage sur l'océan. Elle dit que son mari et elle allaient agir comme s'ils avaient fait de nombreux voyages ensemble sur mer; mais le mari, ayant remarqué une longue suite de bouées de sauvetage amarrées à la lisse du navire, demanda au capitaine pourquoi il avait apporté tous ces pneus de rechange. Le ministre a posé en connaisseur de l'économie et de l'histoire politique; mais si l'on étudie son argumentation de près, quelle que soit sa prétention, ses remarques ne portent pas juste. Je désire, cependant, le féliciter de son adresse, car il vaut mieux pour le parti libéral de ce pays que les gens en général tournent leur attention sur les prétendus dangers de l'existence des groupes économiques que sur le Gouvernement actuel et sur le budget que nous discutons en ce moment.

Je désire aussi le féliciter de son adresse sur un autre point. Il a découvert que l'organisation de groupes économiques constitue la seule menace formidable contre le système des partis dont il est le plus grand protagoniste que ce pays ait connus. Je désire faire remarquer au ministre, en empruntant les mots de Fox, que le peuple canadien a émergé de l'euthanasie politique; qu'il est sorti de son apathie pour ce qui est des questions publiques et qu'il a cessé d'admettre que les choses doivent en être ainsi; bref, qu'il a reconnu, avec Disraeli, le ridicule de ce qu'on a appelé le gouvernement responsable.

Je veux me borner à la critique que le ministre a faite du mouvement politique des fermiers-unis. D'abord, permettez-moi de faire remarquer que lorsqu'il nous accuse, si ces paroles peuvent être considérées de sa part comme une accusation, de croire au gouvernement par les groupes économiques, peut-on citer une seule circonstance où nous ayons proclamé notre adhésion au gouvernement de groupe. Il ne s'est pas fait dans nos conventions annuelles, que je sache, une seule déclaration sur laquelle le ministre puisse baser son accusation, si toutefois c'est une accusation qu'il porte. Néanmoins, étant donné notre organisation en groupe économique distinct, nous pourrions logiquement admettre la possibilité pour notre groupe de prendre le gouvernement; le cas échéant, nous ne nous en défendons pas. Mais je veux signaler simplement que notre œuvre vise à quelque chose de bien plus important que le gouvernement de groupe. L'initiative des United Farmers rappelle les gens au sens de la responsabilité personnelle et individuelle dans les devoirs du citoyen démocrate, devoirs dans lesquels l'élection des membres de cette Chambre n'entre que bien peu. L'action économique est beaucoup plus essentielle que ce qu'on appelle communément l'action politique. Or j'estime que l'action économique entreprise par notre organisation dans l'Ouest a donné des résultats si éclatants et a prouvé si bien ses possibilités qu'elle se passe de plus amples commentaires à cet égard. La vie sociale de nos divers groupements ne nous intéresse pas moins. Nous cherchons à assurer cette mesure de bien-être qui seule peut rendre la vie digne d'être vécue et qui nous porte à nous intéresser activement aux questions telles que l'éducation, la santé des gens, la vie sociale et morale de la société. En résumé, nous considérons notre œuvre comme étant un moyen de contribuer à la création et au développement d'une intelligente civilisation. Il n'est pas d'action démocratique, quelle que soit la phase de l'activité humaine concernée, qui ne puisse nous intéresser. Pour que notre groupe ait son utilité comme unité démocratique dans un Etat intelligemment organisé, nous attachons une importance vitale à certaines choses. Je les énumérerai et j'en commenterai quelques-unes.

[M. Irvine.]

D'abord, nous croyons en l'organisaiton, car nous ne pensons pas qu'un peuple non-organisé puisse réussir, même s'il connaît son objectif. Nous croyons en l'organisation, parce qu'une masse confuse ne peut que suivre un chef, quel qu'il soit, et, règle générale, le chef qui a les doctrines les plus séduisantes, qui a le plus d'argent et fait le plus de réclame est celui qui récolte le plus de suffrages. Nous croyons que l'organisation est essentielle, c'est pourquoi nous nous sommes appliqués à en édifier une qui soit réelle et active.

Nous croyons ensuite que pour savoir où nous allons il est bon d'avoir un peu d'instruction; c'est pourquoi l'instruction a tant d'importance pour notre organisation dans l'Ouest.

Puis vient notre principe de coopération. Je remarque que certains députés, d'après leurs remarques à ce sujet, se font une singulière idée de ce que signifie la coopération. Je voudrais bien avoir le temps de l'expliquer en détail, mais je ne puis que l'exposer très brièvement.

Nous croyons en la coopération parce que nous avons découvert que la concurrence est devenue destructive. Bien entendu, il fut un temps où elle ne pouvait être autrement. Toutefois, aujourd'hui elle est devenue au point de vue international, si destructive que la nation gagnant une guerre est celle qui perd le plus. Elle est devenue si destructive dans la lutte industrielle qu'elle signifie presque l'anéantissement de l'industrie intéressée, le travail organisé et le capital organisé étant

tous les deux perdants. Pour le prouver, je citerai un cas dont il a été question à maintes reprises dans cette Assemblée: celui de la Besco. Vous aviez là le capital organisé luttant contre le travail organisé; ils ont ainsi lutté l'un contre l'autre jusqu'à ce que l'industrie en question fût menacée de destruction, si non détruite réellement. Voilà ce que la compétition accomplit de nos jours; elle est devenue destructive. Elle l'est aussi dans cette Chambre. Ce n'est pas un gouvernement que nous avons ici; c'est à qui tirera de son côté. En ce qui concerne notre groupe, tantôt nous attrapons les basques des habits de nos collègues de droite, tantôt nous nous faufilons de l'autre côté pour en faire autant avec les députés ministériels. Ce n'est pas ce que j'appellerais une assemblée intelligente s'appliquant à administrer les affaires du pays en collaboration. Si cela satisfait les honorables députés, il me faudra bien l'accepter, bon gré, mal gré, mais j'ai certainement le droit de dire que cela ne me plaît pas. La collaboration laisse supposer un intérêt commun plus élevé que celui qu'ait jamais exprimé l'un ou l'autre des partis de cette Chambre; elle laisse aussi supposer que l'entière civilisation dont nous faisons partie doit avoir un objectif sensé. Est-ce le cas de notre civilisation canadienne? Dans l'affirmative, notre Parlement ne l'a pas encore découvert, car je n'ai encore vu aucun effort collectif vers un but commun. Le professeur Jacks a donné une fois un exemple dont je me servirai ici. Il racontait comment en regardant d'un hôtel gratte-ciel dans une des rues de Détroit, il avait vu un grand nombre d'automobiles allant dans toutes les directions. Il se rendait compte que ces gens-là, pris individuellement, avaient un but, mais que, pris ensemble, ils n'en avaient plus. Cela dépeint assez bien notre civilisation canadienne. Nous avons dans ce pays-ci un grand nombre de groupes, bien que nos collègues d'en face ne l'aient pas encore reconnu. Nous avons des organisations de manufacturiers, de banquiers, de prédicateurs, de cultivateurs et de cireurs de chaussures. Chacun d'entre eux sait où il va, ou croit qu'il le sait, mais, si nous prenons tous les membres de la Chambre, peuvent-ils nous dire dans quel sens ils se dirigent? Je prétends qu'en ce qui regarde le Canada, la civilisation doit avoir un but intelligent et que ce but ne peut se découvrir avec l'esprit d'antagonisme et d'arrivisme qui occupe continuellement l'attention du Parlement. Les honorables députés disent que la coopération ne peut être mise en pratique parce que les intérêts égoïstes de chaque groupe forcent toujours ce groupe à gagner une position dirigeante. A mon sens, c'est un point de vue étroit. Je ne nie pas l'existence des intérêts égoïstes des groupes et leur qualité de facteur dominant, car c'est par l'intérêt égoïste que nous obtiendrons la coopération.

Permettez-moi un autre exemple. Ainsi, prenons une compagnie minière, une compagnie de chemin de fer et un groupe de cultivateurs. L'intérêt particulier de la compagnie minière est d'obtenir autant de blé que possible pour le moins de charbon possible, alors que l'intérêt des cultivateurs est d'avoir autant de charbon que possible pour le moins de blé possible. La compagnie de chemin de fer vise à transporter autant de charbon et de blé que possible à moins de frais possible. Imaginons que ces trois groupes économiques qui existent actuellement dans notre pays entrent en lutte et que deux d'entre eux s'unissent pour imposer au troisième des conditions inacceptables. Que se produirait-il? Si l'on en impose à la mine, la compagnie de chemin de fer n'aura plus de charbon pour son matériel roulant et plus de charbon à transporter. En conséquence, elle ne pourra pas transporter de blé et le cultivateur mourra de froid. Il existe donc un niveau de bien-être social au dessous duquel aucun groupe économique ne saurait descendre sans nuire aux intérêts de tous les autres groupes. C'est pour cette raison que je me base sur les intérêts égoïstes de chaque groupe pour amener la coopération entre tous.

Je m'arrête ici pour affirmer que, dans le moment, le conflit entre les partis dans cette Assemblée, est le plus formidable obstacle à l'idée de coopération. Il en est la négation absolue; il l'étouffe au berceau.

Ensuite, nous avons foi en notre organisation. Si nous voulions fonder une organisation qui permette à nos citoyens d'exercer leurs fonctions nous devions la stabiliser et nous avons constaté que les intérêts économiques étaient les plus intimes, les plus vivaces, les plus permanents et les plus universels que nous puissions découvrir et sur lesquels notre organisation a été basée. C'est à cause de ce fait qu'en dépit des attaques et des malédictions des amis du régime des partis, l'organisation de l'Alberta a résisté aux attaques et aux coups que lui ont porté ce système à plusieurs élections successives.

Notre principe suivant est d'inviter tous les groupes économiques à faire autant que nous; c'est-à-dire à s'organiser et trouver les connaissances requises pour un effort coopératif intelligent, afin de comprendre les intérêts divers de chacun et de décider d'un noble et réel but pour notre civilisation.

Je passe maintenant à nos travaux politiques puisque c'est de ce côté que le ministre des

Chemins de fer a dirigé ses attaques. Il est parfaitement raisonnable de voir qu'un groupe organisé dans le but de donner tous ses pleins pouvoirs de citoyens à ceux qui le composent ne doit pas négliger ese obligations politiques. Quelle influence politique pouvons-nous attendre de gens qui n'ont qu'à faire une croix sur un bulletin de vote tous les quatre ans, en laissant à d'autres tout le reste? Nous ne considérons pas cela comme un idéal élevé de l'esprit civique démocratique. Mais, outre le devoir et de l'attitude logique que nous aurions conservés, en tous les cas, nous avons été forcés vers cette action politique par l'existence même du système des partis. Je rappelle ici le croquis historique exposé par l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail). On ne saurait nier les faits qu'elle a soumis à la Chambre. Qu'il suffise de dire que si le système de partis avait eu cete virilité suffisante, cette souplesse et cette élasticité qui sont le propre de la vie, de manière à s'accomoder aux changements que plus d'un siècle de progrès industriel a apportés au pays, l'histoire de notre mouvement aurait pu être tout à fait différente. Donc, si le système de partis politiques n'a fait que cela de bon, il a rendu service au Canada en créant des groupes économiques au Parlement.

Nous sommes opposés au régime du gouvernement de parti. Non seulement nous ne voulons pas faire le jeu des partis, mais nous voulons changer de jeu. Je vais dire brièvement pourquoi nous nous opposons au régime des partis. Nous nous y opposons d'abord à cause de l'impossibilité où il s'est trouvé de s'adapter à un état de choses qui ne se voyait pas quand il a été créé. Je ne veux pas m'arrêter à développer cette idée, mais je vais citer un exemple pour mieux me faire comprendre. J'invite les auditeurs à s'imaginer un colon qui, nouvellement établi sur un homestead, n'a qu'une paire de vieilles juments grises et un harnais double. Au bout de quelques années, il a quatre autres chevaux; il a toujours son harnais double d'autrefois, mais il n'en a pas pour les nouveaux chevaux. Il laisse donc les quatre jeunes chevaux en liberté, tandis qu'il laboure avec les deux autres. Voilà ce que nous faisons dans le domaine parlementaire, mais nous ne sommes pas aussi adroits que le cultivateur: nous attelons nos chevaux en sens inverse; il attelle les siens de manière qu'ils tirent tous dans le même sens. Pour continuer la comparaison, nous avons commencé avec deux vieux bidets, et nous avons encore le vieil harnais à deux chevaux auquel Votre Honneur donne le nom de "procédure" et d'autres beaux noms. Mais aujourd'hui nous constatons que nous possédons plusieurs chevaux,—

[M. Irvine.]

des mules, diront peut-être quelques-uns,—et que nous avons toujours le vieil harnais double. Il en résulte que les autres chevaux courent en liberté sans être jamais attelés. Tout membre du cabinet a beau jeu, je m'en rends compte, pour nous représenter que nous n'avons pas de responsabilités quand nous préconisons certains projets de loi. Mais ce n'est pas notre faute; nous n'esquivons pas les responsabilités, on nous les refuse, et cependant nous sommes délégués ici avec la même autorité dont jouissent les ministres à leurs sièges. Nous sommes opposés au régime des partis, parce que sa fin principale, d'après ce que nous pouvons voir, c'est la conquête du pouvoir. Le pouvoir a une telle importance à nos yeux qu'aucun gouvernement, ou groupe, ou parti n'a le droit de l'accaparer. Il est dangereux de le remettre entre leurs mains, si bons soient-ils.

Nous sommes opposés au régime des partis, parce que la lutte nécessaire à la conquête du pouvoir est dissolvante et contraire aux intérêts bien entendus de l'Etat. Nous sommes opposés au régime des partis parce que cette lutte même sape la confiance du peuple canadien en tout gouvernement, quel qu'il soit, à ce point, qu'elle prépare la voie à une révolution sanglante comme le seul moyen de remédier au mal. (*Exclamations.*) Force est à mes honorables amis d'en face d'assumer leur part de responsabilité à cet égard, et avant la fin de mon discours, ils seront heureux, je pense, de le faire en silence. Le parti au pouvoir se met d'abord dans cette posture en faisant ouvertement litière des promesses qui lui ont valu l'appui du corps électoral. Pensez aux dénonciations sans ambages que les chefs de partis font l'un de l'autre aux élections. Aux dernières élections et aux précédentes qu'arriva-t-il? Le chef d'un parti répéta à la population que la politique de l'autre parti était corrompue, que ses chefs n'étaient pas intègres et qu'il était dangereux de lui confier l'administration des affaires. Le chef de l'autre parti se livra à la même dénonciation. Quand le chef conservateur parle, les conservateurs croient à ses paroles. Quand le chef libéral parle, les libéraux croient à sa parole. Je crois à la parole des deux. De deux choses l'une: Ou ce que les honorables députés disent à l'époque des élections est vrai, ou il ne l'est pas. Si cela est vrai,—et ce sont deux hommes dignes de foi, je ne parle pas du chef actuel de l'opposition, car il n'a pas eu encore l'occasion de faire ses preuves, mais de l'ancien chef et de son prédécesseur,—si ce qu'ont dit les honorables députés est vrai, le Canada est fort mal en point. Et si ce que les chefs de partis disent l'un de l'autre n'est pas vrai, le Canada est

encore plus mal loti. Voilà dans quelle situation vous avez placé les gens intelligents. Il est indéniable que la propagande de parti établit le fondement d'une révolution sanglante. Tandis que les orateurs de partis imputent cette responsabilité aux bolchéviks, je vous l'attribue, à vous. C'est vous qui développez l'esprit révolutionnaire au pays, si pareil esprit se développe vraiment.

Je m'appliquerai maintenant à faire un exposé concret de nos principes politiques. D'abord, je pose un axiome politique dont la députation ne constestera pas la vérité: les intérêts économiques forment le pouvoir dominant dans l'élaboration des programmes politiques en tout lieu, en tout temps. A ce propos, permettez-moi de raconter l'origine des deux partis dont les membres m'écoutent. Le parti à ma droite fut une organisation de groupe, un groupe économique. Et quel était ce groupe? Il comprenait les propriétaires fonciers d'Angleterre luttant pour regagner une partie de l'influence perdue à la chute de la féodalité, et qui fondèrent un parti politique appelé tory pour défendre leurs intérêts à la Chambre des communes. C'était leur droit. Ceux qui ne peuvent ratifier cette assertion, je les renvoie à une déclaration très nette de Trevelyan dans son Histoire du dix-neuvième siècle. Parlant de 1689, il dit: "Le pouvoir resta aux mains d'une aristocratie foncière dont les oligarchies municipales furent les instruments dévoués." Peu de temps après la révolution économique de l'industrie, les classes montantes des fabricants et des marchands s'aperçurent qu'il leur fallait des représentants à la Chambre des communes, et ils organisèrent le parti whig, une organisation de groupes." On me dira: "S'il en est ainsi, pourquoi lui êtes-vous opposé?" La question est fort pertinente. Je vais vous dire pourquoi. Parce qu'après un siècle d'évolution, avec le conseil des charges d'administrateurs, nous constatons la fusion de ces deux groupes. Mais en s'unissant, ils n'ont pas détruit les deux vieux partis; ils ont découvert qu'ils pouvaient les manier magnifiquement dans leurs propres intérêts; en d'autres termes, ils n'ont pas voulu mettre tous leurs œufs dans le même panier, mais quelques œufs dans chaque panier. Lorsqu'un parti eut remplacé l'autre au pouvoir le peuple a cru voir un véritable changement de gouvernement, mais c'était une erreur parce que le pouvoir invisible dominait les deux partis. Le budget actuel et tous les budgets depuis soixante ans en sont la preuve; les deux partis sont dominés par une influence puissante ou sinon, ce tarif douanier est un régime excellent. Le parti libéral prétend le contraire mais ce doit être l'un ou l'autre. Je leur laisserai le soin de dire ce qui en est.

Nous croyons aussi que si le principe que je viens d'énoncer est bon, la seule véritable politique nationale que l'on puisse obtenir d'un parlement doit venir des représentants immédiats de tous les intérêts économiques de l'Etat, mais non pas d'un groupe isolé.

Nous désirons mettre en pratique la théorie du contrôle démocratique préconisée par les deux partis. Nous faisons cela comme groupe parce que nous représentons une unité flexible. Un parti ne peut être une unité flexible parce qu'il est intraitable. Même si c'était une organisation stable le peuple en perdrait le contrôle parce qu'elle serait trop grande. Je citerai sur ce point ce que Warbasse dit au sujet de la démocratie coopérative; il dit:

> Les fonctions d'une démocratie sont de se protéger des hommes sages qui voudraient la sauver, des fous qui voudraient la détruire, des politiciens qui voudraient la trahir; et de conserver son droit de se sauver elle-même.

Nous finançons nos mouvements politiques, ce qui nous permet d'avoir un empire sur notre politique et nos députés. Je ne prétends pas que nous ayons une méthode particulièrement morale car j'en conviens sincèrement, elle n'est pas plus honnête que les méthodes employées par les honorables députés de l'autre côté de la Chambre. Mais je parle d'un autre genre d'organisation, et je dois mon allégeance au mouvement agraire tout comme les honorables députés d'en face doivent la leur à un système de parti. L'application de principes scientifiques à un gouvernement pratique est une autre chose que nous devrions essayer d'établir. Je ne peux discuter cela en détail mais l'honorable député de Macleod (M. Coote) va traiter ce sujet demain ou après demain; je demande aux honorables députés d'écouter ce qu'il aura à dire sur ce sujet.

Quant à l'application de ce principe économique dans un gouvernement pratique, je pourrais peut-être donner un exemple à l'appui de mon raisonnement. Supposons deux chimistes à Ottawa, étudiant le contenu d'une bouteille remplie d'une substance quelconque (*Exclamations.*) Pas de la substance que vous avez à l'esprit. Ils discutent quels sont les éléments de cette substance et ce qui se produirait si on en appliquait aux cheveux d'une personne. Un des chimistes dit que cette substance comprend telles choses et que si on en applique sur les cheveux ça les fera tomber tous; l'autre chimiste croit, au contraire, que cette substance fait pousser les cheveux deux fois plus épais. Et ils discutent le point pendant soixante ans; la bouteille est toujours là; pendant ce temps les cheveux des hommes ont poussé et tombé et personne ne sait ce qui arriverait si on faisait

l'essai de la préparation. Pourrait-on appeler ces chimistes des savants? C'est cependant ce que nous avons dans cette Chambre. Un de nos grands chimistes politiques nous dit que la substance (tarif douanier) qui fait le sujet de la discussion entre les deux partis de notre pays depuis si longtemps va créer de la prospérité au Canada là où il n'y en avait pas auparavant; l'autre chimiste politique affirme le contraire. Ils discutent ainsi depuis soixante ans. Mais que feraient de véritables chimistes dans un cas comme celui que j'ai supposé? Ils se retireraient dans un laboratoire, analyseraient la substance, étiquetteraient chaque élément qu'elle contiendrait et mettraient fin à leur vaine dispute. Puis, après avoir tiré une conclusion juste, ils chercheraient un chien pour faire l'expérience de leur substance, afin de voir si oui ou non elle fait pousser les cheveux. Il en est ainsi dans la politique. Nous discutons la question depuis soixante ans, et il n'y a personne, de Halifax à Vancouver, qui sache ce qui arriverait si la politique tarifaire des deux partis était appliquée au complet. Même si nous discutions pendant un siècle nous ne serions pas plus avancés par cette méthode d'équilibre. Je conseille à mes honorables amis de chercher un chien politique sur lequel ils pourront essayer leur théorie et voir si elle s'applique. Finissons-en avec nos disputes et aboutissons à quelque chose de décisif, parce que la théorie que l'on discute depuis soixante ans ne produit rien et nous avance à rien.

J'aborde maintenant le dernier principe que je voudrais discuter celui de la coopération. Nous préconisons la coopération pour obtenir justice au lieu des luttes de partis actuelles pour obtenir le pouvoir. Je ne puis songer à développer ce sujet parce que j'ai autre chose à dire au ministre au sujet de ses remarques. Je vais maintenant m'occuper de lui répondre en prenant ses remarques dans le même ordre qu'il a suivi pour les présenter à la Chambre.

En premier lieu, il a dit que le régime du gouvernement de groupe est mauvais, parce qu'il existe en Europe. Le ministre a été assez loin dans cette voie; on aurait vraiment pu le rappeler à l'ordre quand il a parlé du chef du gouvernement italien comme d'un dictateur et quand il a dit que les autres gouvernements de l'Europe ne valent pas grand'chose. Je n'ai pas pour mission de défendre la réputation de M. Mussolini, pas plus que les gouvernements de l'Europe. Il m'a néanmoins paru que le ministre n'a pas été très discret dans ses exemples. En outre, le régime du gouvernement de groupe en Europe ne ressemble pas à celui dont j'ai parlé ce soir; les

groupes politiques des assemblées dans les pays européens s'inspirent quand même de l'idée de parti, tout comme mes honorables amis d'en face. Nous avons des difficultés dans cette Chambre, parce que le Gouvernement ne veut pas admettre notre présence. Cependant, nous y sommes. L'une des plus élémentaires caractéristiques de l'esprit scientifique est de reconnaître l'existence des faits. L'existence de notre groupe est un fait remarquable, que les honorables députés d'en face n'ont pas encore voulu admettre. C'est pourquoi le ministre a dû en arriver à des compromis, bien que le Gouvernement n'ait pas été obligé d'en faire beaucoup cette année.

Pour en revenir à l'Europe, le ministre aurait pu trouver de bien meilleurs exemples du gouvernement de groupe, s'il avait mieux connu l'histoire de son propre pays. S'il la connaît, comme il est probable, il n'a pas accordé d'attention aux groupes de la mère patrie. Je lui signalerai le petit groupe, qui s'appelait le conseil de Londres, un groupe de marchands, qui lancèrent un défi au roi et au parlement; c'est de leur action que naquit la conception populaire, mais assez nébuleuse, de la justice et de la liberté anglaises. Je citerai le groupe qui a rétabli l'ordre du chaos dans le temps de Peel; le groupe irlandais dans la Chambre des communes; le groupe ouvrier dans le parlement britannique. Ce sont là de très beaux exemples que l'honorable ministre aurait pu trouver s'il avait voulu réellement en chercher. J'ajouterai cependant, à l'honneur de l'Europe que les gouvernements de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne sont aussi honnêtes, aussi démocratiques et aussi pratiques que le Gouvernement dont mon honorable ami fait partie.

Je passe à un autre point. L'honorable ministre a ajouté: "Si nous permettons le développement de ces groupes économiques, nous ne savons pas dans quelle voie nous nous engageons nous en arriverons peut-être à des groupes religieux". Il craint la formation de groupes catholique, presbytérien ou méthodiste. Il oublie que l'Eglise méthodiste n'existe plus au Canada. Je ferai cependant remarquer à mon honorable ami qu'il y a toujours eu des groupes religieux dans tous les partis et je ne leur nie pas le droit d'existence. Le clergé d'Angleterre a joué un grand rôle dans l'organisation du parti auquel mon honorable ami appartient, et aussi dans celle de l'autre parti. L'un des plus puissants groupes religieux du Canada est actuellement représenté dans le parti de mon honorable ami et s'il pense que ce groupe travaille au contraire des meilleurs intérêts du pays, je lui conseille de l'expulser de son parti pour voir ce qui arrivera.

M. POWER: De quel groupe parlez-vous? Des Orangistes?

M. IRVINE: Je suis heureux que mon honorable ami ait posé cette question; cela me permet de lui dire qu'il existe aussi un groupe religieux dans l'autre parti, qui siège de ce côté-ci de la Chambre. Et ces deux groupes religieux ont dominé les querelles politiques du pays depuis des années. Le ministre ne peut donc pas assimiler les groupes religieux au groupe économique de notre pays; ces groupes religieux appartiennent plutôt au régime des partis. Je rappellerai au ministre que notre groupe n'est pas sur la défensive, mais bien le régime des partis. Le ministre aura encore bien des plaidoyers à faire s'il continue.

J'en viens maintenant au dernier argument du ministre. Il prétend que le régime des groupes résultera en une politique de compromis. C'est là un terme tiré du vocabulaire des partis et que je ne comprends pas; je ne sais pas ce qu'il veut dire. Un honorable député prétend qu'il s'agit de concessions réciproques. Je le répète, je ne sais pas ce que le ministre veut dire par cette expression; s'il lui attribue un sens péjoratif, c'est qu'il sait à quoi s'en tenir et qu'il n'aime pas cela. S'il vise les groupes de cette Chambre, je lui dirai qu'il a dû avoir recours aux compromis simplement parce que le système des partis a refusé de sanctionner toute autre méthode de traiter avec des hommes honorables, venus ici pour essayer de travailler dans l'intérêt général.

Bien que je ne m'attends pas que tous les membres de cette Assemblée approuvent toutes mes paroles, j'espère qu'ils conviendront que les méthodes employées actuellement dans la Chambre ont des défauts fondamentaux et que, si possible, ils s'entendront assez longtemps pour se débarrasser des aspects les plus pernicieux du régime des partis politiques et nous permettre de travailler de concert dans l'intérêt du pays. Je voudrais voir exposer un grand principe économique qui rallierait les efforts de tous, qui nous permettrait d'entretenir le sentiment du patriotisme, qui nous unirait en une aspiration commune et qui mettrait fin aux querelles éternelles à propos de rien, lesquelles ne nous mènent nulle part.

M. LESLIE G. BELL (Saint-Antoine): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir pour moi d'entendre l'honorable représentant de Wetaskiwin (M. Irvine); certes, personne ne contestera qu'il est un habile défenseur du gouvernement de groupe. Malheureusement, il me rappelle un grand orateur que j'entendais pendant mes années de collège, dans le Michigan, et qui préconisait le régime d'un troisième parti politique. Je ne sais pas ce qu'il est advenu du troisième parti qu'il préconisait; mais je sais que le régime des deux grands partis existe toujours aux Etats-Unis.

La discussion de l'exposé budgétaire fournit l'occasion de faire l'inventaire des affaires du pays. Les membres de la droite ont cherché à faire croire au pays que nous sommes à l'apogée d'une ère de prospérité et il est remarquable que tous ces députés aient insisté sur le mot "prospérité". Les libéraux ont tenté de nous persuader que leur programme est approuvé par toutes les catégories de la population. On nous a blâmés d'employer le mot "protection". J'en parle, de peur que mes honorables amis de la droite ne s'imaginent que notre parti veut renier le mot protection employé dans son sens propre; rien n'est plus éloigné de notre pensée. On nous a critiqués parce que nous ne nous sommes pas bornés à louer l'état actuel des choses. Les orateurs qui ont risqué la plus légère critique ont été rabroués par les députés ministériels; on nous a tenus responsables de l'émigration de centaines de mille Canadiens vers ce grand pays voisin à notre sud, et tout cela, pour avoir critiqué l'inefficace Gouvernement actuel et n'avoir pas jugé le pays prospère. On veut nous faire croire que les problèmes qui se posent pour notre pays sont enfin résolus et que cette solution réside dans le régime libre-échangiste inauguré par le Gouvernement. On nous a fait des révélations étonnantes sur l'état splendides de nos finances; on nous a dit que la prospérité ne fait pas seulement que s'annoncer mais qu'elle est enfin venue et que les jeunes Canadiens reviennent pour en avoir leur part. Le ministre des Finances (l'honorable M. Robb), bien qu'il ne le sache pas peut-être et bien que sa modestie reconnue l'empêche de l'avouer, doit se considérer comme le sauveur du pays après les éloges que ses collègues lui ont décernés. Le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) trouve que les cultivateurs de la Saskatchewan roulent dans les richesses; le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) aperçoit aussi l'agréable spectacle, mais, à contre-cœur et du coin de l'œil, il voit un peu de chômage, qu'il appelle "chômage saisonnier". Le premier ministre (le très hon. Mackenzie King), en sa qualité de ministre des Affaires extérieures, propose de dépenser les économies réalisées dans le budget à Tokio et à Paris, tandis que le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) a les mains ouvertes pour recevoir tout ce qui restera, afin de le dépenser inconsidérément dans des travaux publics et autres entreprises, dans toutes les parties du pays, sans toujours avoir égard, comme chacun sait, aux besoins du pays.

Si j'admettais l'exactitude des affirmations du ministre des Finances au sujet de la prospérité définitivement assurée, je n'hésiterais pas à le féliciter ainsi que ses collègues de ce succès, n'était que certains chiffres ont dérouté mon habileté manifestement limitée en matière financière. Je regrette de ne pouvoir me joindre au chœur nombreux mais discordant qui loue la prospérité du pays. Par exemple, malgré tout ce qu'on a dit d'agréable au sujet de notre commerce avec l'étranger, je note que nos importations et nos exportations se sont totalisées seulement à $2,298,-465,647, durant l'année financière 1927, tandis que, pendant les deux dernières années du régime conservateur, elles ont atteint $2,351,-186,832, en 1920, et $2,351,187,332, en 1921, soit une plus-value d'environ 52 millions, pour chacune de ces deux années. La comparaison des statistiques du commerce extérieur des dix dernières années du régime conservateur et de celui des six dernières années du régime libéral indique que, de 1916 à 1921 inclusivement, nos exportations se sont totalisées à $7,310,-533,075 et, de 1922 à 1927 inclusivement, à $6,435,621,059. Entre 1916 et 1921 le total de nos importations atteignait le chiffre de $5,542,583,300, et de $5,198,804,217 entre 1922 et 1927. En d'autres termes, la balance favorable du commerce a été de $1,867,949,775 pour les six dernières années du régime conservateur, et de $1,236,816,842, soit $631,132,933 de moins, pour les six années de l'administration libérale. Quand on analyse la dette nette du pays on fait une autre découverte étrange: Lorsque les conservateurs ont quitté le pouvoir, en 1921, la dette nette du Canada était de $2,340,878,984; à la fin de 1927 la dette nationale nette est accrue de quelque 7 millions de dollars, le chiffre exact étant de $2,347,834,-370. Le ministre des Finances a eu garde de faire observer que sous le régime libéral la dette nette a atteint son maximum de $2,453,-776,869, en 1923. La dette était donc augmentée de $112,897,885 avant même qu'on en ait commencé la réduction; et cependant on proclame très haut dans l'exposé budgétaire que le Gouvernement actuel a diminué la dette nette. Il ne faut pas perdre de vue que le ministère a perçu des contribuables canadiens plus d'un milliard de dollars en revenus de guerre; et malgré cela il n'a pas trouvé moyen de réduire d'un seul dollar la dette nette du pays, ainsi que je l'ai démontré.

Voyons maintenant les diminutions d'impôt qui figurent au budget. Les membres du Gouvernement sont plutôt fiers de la récente réduction de l'impôt sur les ventes; examinons cela un moment. Un gouvernement de guerre, conservateur ou unioniste, comme l'on voudra,

[M. Bell (Saint-Antoine).]

inaugura en 1920 une taxe de 1 p. 100 sur les ventes et la porta, en 1921, à 3 p. 100 sur certains objets. Comme la plupart des autres gouvernements de guerre, le ministère fut renversé après qu'il eut mené à bien une tâche des plus formidables; vint son successeur, le ministère libéral actuel, qui dès son avènement signifia au public, le sourire aux lèvres, qu'il allait hausser à 6 p. 100 la taxe sur les ventes. Cela se passa en 1922. Le public accepta l'ultimatum: il n'avait pas le choix. Le budget de 1923 établit cette taxe sur une base uniforme de 6 p. 100, accordant certaines exemptions sur les pelleteries, les tuyaux de drainage destinés à l'agriculture et sur d'autres objets. En 1924 la taxe fut abaissée de 6 à 5 p. 100 et les livres de classes et certains instruments de production furent exemptés. En 1925 il y eut d'autres exemptions, mais l'impôt resta au même taux. Parmi les objets exemptés se trouvaient les plants de bons légumes, les formes et les patrons pour la confection de la chaussure, les engins de pêche et les machines servant au creusage des puits. En 1926 la taxe ne fut pas diminuée; le Gouvernement jugea que les réductions immenses apportées cette année-là à l'impôt sur le revenu contenteraient le public; par conséquent il n'abaissa pas l'impôt sur les ventes. Le présent budget apporte une réduction de 25 p. 100 à la taxe sur les ventes, de sorte que le taux est ramené à 1 p. 100 à peu près de plus qu'il n'était en 1921 lors de l'avènement du ministère actuel. N'empêche que les honorables représentants ministériels ne cessent de nous répéter que le Gouvernement diminue la taxe des ventes; et on est d'avis que nous, de ce côté, ne devons pas contester pareille assertion.

J'ai fait la récapitulation des réductions apportées à la taxe de ventes entre 1922 et cette année, 1928; les faits se passent de commentaires: le taux actuel de l'impôt sur les ventes excède de 1 p. 100 ce qu'il était lorsque ce Gouvernement est arrivé au pouvoir. Par contre, le ministère libéral a pris des centaines de mille dollars au contribuable canadien par suite de son relèvement injustifiable de cette taxe: il a aggravé d'autant le fardeau du consommateur canadien.

J'aborde maintenant la situation générale. Le Gouvernement affirme que la prospérité règne par tout le pays; je prie les honorables représentants d'en face de prendre note des faillites commerciales qui ont eu lieu depuis que ce Gouvernement gère la chose publique. Ces chiffres sont renversants; les faillites commerciales ont atteint leur maximum l'année de l'avènement du ministère; elles étaient au nombre de 3,925 en 1922, contre 1,739 seulement l'année précédente, 1921. La vague de

prospérité qui a déferlé sur le Canada depuis que le parti libéral le dirige a emporté quelque 15,248 établissements de commerce; tandis que pendant les six dernières années du régime conservateur, de 1916 à 1921, il n'y a eu que 7,939 faillites. En 1924 un plus grand nombre de manufacturiers ont dû fermer leurs portes, et deux fois le nombre de négociants, que pendant toute la durée du régime conservateur, grâce à la prospérité dont les libéraux ont doté le pays lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir en 1922.

Si les honorables députés de la droite veulent se rendre compte exactement si la dépression ou la confiance règne dans le pays ils n'ont qu'à consulter l'Annuaire statistique du Canada de 1926. Ils verront que pour chacune des années comprises entre 1916 et 1921 inclusivement la rubrique "confiance des gens d'affaires" indique que nos industriels et nos négociants étaient réellement imbus de l'esprit de confiance. D'autre part s'ils se reportent aux années subséquentes, écoulées entre 1922 et 1926 inclusivement, 1926 étant la dernière année indiquée, ils constateront, d'après ces renseignements, que les affaires n'ont pas été prospères. Il n'y a exception que pour 1926. Ce n'est pas là, pour les honorables députés de la droite, un baromètre bien fidèle, auquel on pourrait se fier pour savoir si, présentement, la prospérité règne au pays ou non, mais à mon avis et d'après le bon sens, on ne saurait dire que les affaires sont prospères, en 1927, quand on voit par centaines de plus que sous le régime conservateur des entreprises échouer et cela dans tous les domaines de l'activité économique: le commerce, la fabrication, l'agriculture, l'industrie forestière, l'industrie de la pêche, des mines, la construction, les transports et la finance. Et il ne faut pas non plus perdre de vue que chaque année leur nombre décroît. Néanmoins la Providence témoigna beaucoup de bienveillance au gouvernement actuel. D'une année à l'autre la récolte de blé s'est accrue de 100 à 175 millions de boisseaux. La plus abondante récolte d'avoine dont fasse mention l'histoire du pays fut celle de 1922. De même, la plus abondante moisson d'orge fut celle de 1924, et 1922 vit la plus riche moisson de seigle. Tous les bénéfices réalisés de ces abondantes récoltes ont dû aider le Gouvernement.

Voyons donc maintenant le bilan des œuvres du Gouvernement en faveur de notre classe ouvrière. En prenant les rênes de l'administration il avait promis de faire beaucoup pour eux. Les honorables députés de la droite nous reprochaient d'être du parti des riches. Toutefois nous nous piquons d'être aussi favorables à l'ouvrier qu'au fabricant ou à toute autre classe de notre société. Sur le point de discuter ce que le Gouvernement a fait pour l'ouvrier quatre questions nous viennent à l'esprit. Les voici: premièrement, au cours de son exercice du pouvoir le Gouvernement a-t-il abaissé le coût de la vie? A-t-il paré au chômage? A-t-il élevé le salaire de l'ouvrier? A-t-il amélioré l'existence de la famille? J'ai par devers moi la *Gazette du Travail,* numéro du 28 février. Quand une campagne électorale s'ouvrait les honorables députés de la droite proclamaient par tout le pays qu'ils allaient rendre la vie moins chère pour l'ouvrier et c'est grâce à cette promesse qu'ils ont recueilli les suffrages d'un grand nombre de travailleurs. Venons-en maintenant aux faits. J'ai ici le budget d'une famille de cinq personnes donnant une liste des marchandises principales avec les prix moyens payés dans soixante villes du Canada. Comparons les chiffres de 1921, ou du début de janvier 1922 avec ceux des produits alimentaires de janvier 1928. En 1922, l'ouvrier payait 54c. 6 deux livres d'aloyau, et, en janvier 1928, il devait payer 62c. 8. Le prix du paleron est monté de 30c. 4 à 36c. 4. L'augmentation est la même pour le veau; il en est également ainsi pour toute la liste. On vend plus cher le saindoux, le fromage, le pain, la farine, l'avoine roulée, le thé, le café. Il n'y a que le porc et les œufs qui se vendent moins cher. Je suppose que le bon marché des œufs est attribuable au fait qu'ils sont importés, de la Chine par exemple. La dépense hebdomadaire d'une famille de cinq personnes sous le régime libéral actuel est de $11.19 au lieu de $11.03 qu'il était sous le régime conservateur; le Gouvernement n'a donc pas abaissé le coût de la vie pour l'ouvrier. Ces statistiques de la *Gazette du Travail* ne comprennent pas le coût du vêtement, des amusements, ni les honoraires du médecin ou du dentiste, ni les redevances scolaires ou paroissiales.

Quoique je doive en parler plus loin, je pourrais dès maintenant m'occuper du chômage, parler des conditions pénibles dans lesquelles vivent aujourd'hui les ouvriers, en cette époque de prétendue prospérité comme nos honorables amis de la droite voudraient nous le faire admettre. Comment un ouvrier peut-il croire à la prospérité quand de nos jours il travaille à demi-salaire, dans bien des cas, sans compter de nombreux mois de chômage et ayant à faire vivre une famille, et quand très peu, s'il s'en trouve, peuvent se tirer d'affaires avec ce simulacre de budget.

Le Gouvernement a-t-il au moins élevé les salaire de l'ouvrier? En 1921, la dernière année du régime conservateur, le chiffre-indice donnait 186.1 pour la moyenne des salaires de six métiers. En 1920 il était de 192.1. Sous le régime libéral il descendit et le chiffre est

aujourd'hui de 175.9. Quant à d'autres métiers voici ce qu'est le chiffre-indice à l'heure actuelle:

	Chiffre-indice 1921	Chiffre-indice 1926
Main-d'œuvre ordinaire de fabrique.. ..	190.6	187.3
Divers métiers de fabrique..	202.1	196.7
Salaires dans l'industrie forestière.. ..	202.7	180.8

En 1920 les salaires des métiers divers de fabriques atteignaient le point culminant, soit 216.8, et ceux de l'industrie forestière également, soit 202.7. Les salaires des employés de chemins de fer sont aujourd'hui moins élevés qu'en 1921; de même ont aussi considérablement baissé ceux des mineurs de la Nouvelle-Ecosse, de l'Alberta et de l'île de Vancouver. Les mineurs des charbonnages reçoivent aujourd'hui de 55 cents à $2.64 de moins par jour; les meuniers touchent $10 de moins par semaine dans les minoteries, et tous les ouvriers des manufactures de meubles sont moins payés par jour ou par heure qu'en 1921. A Montréal, les forgerons, les machinistes, les mouleurs et les tôliers ont des salaires moins élevés qu'en 1921. Voilà où en est l'ouvrier sous ce régime si prospère de l'heure actuelle.

Le Gouvernement a-t-il remédié au chômage? La situation des sans-travail dans tout le Dominion est résumée dans l'édition de février 1928 de la *Gazette du Travail*. Je vais en lire des extraits pour les insérer dans nos Débats. Voici ce que nous lisons à la page 204 (version française) du numéro de février de la *Gazette du Travail*:

Les contractions principales d'activité ont été signalées chez les syndiqués de Vancouver, avec un pourcentage de chômage de 10.7 en novembre contre 14.3 p. 100 en décembre, ainsi qu'à Saint-Jean (N.-B.), avec 2.9 p. 100 Edmonton et Halifax, chacune 2.7 p. 100 Toronto, 2.4 p. 100 Winnipeg, 2.1 p. 100 Regina, 1.7 p. 100 et Montréal, 1.1 p. 100. Toronto a été la seule ville à indiquer une amélioration dans les conditions d'emploi en regard de décembre 1926, toutes les autres villes ayant signalé des contractions.

Dans le même numéro, voici comment la *Gazette du Travail* expose la situation par provinces:

Nouvelle-Ecosse

En décembre 1927, il a été offert 12 p. 100 de moins d'emplois que dans le mois précédent et presque 18 p. 100 de moins qu'en décembre 1926. Les placements ont été presque 10 p. 100 moins nombreux qu'en novembre, et 15 p. 100 moins nombreux qu'en décembre 1926.

Nouveau-Brunswick

En décembre 1927, il a été offert au delà de 20 p. 100 de moins d'emplois que dans le mois précédent et 25 p. 100 de moins qu'en décembre 1926. Les placements ont été au delà de 5 p. 100 moins nombreux qu'en novembre, et 16 p. 100 moins nombreux qu'en décembre 1926.

[M. Bell (Saint-Antoine).]

Québec

Les offres d'emploi communiquées aux bureaux de placement de la province en décembre ont été presque 50 p. 100 moins nombreuses qu'au cours du mois précédent, et presque 12 p. 100 moins nombreuses qu'en décembre 1926. Les placements ont été presque 41 p. 100 moins nombreux qu'en novembre, et au delà de 8 p. 100 plus nombreux qu'en décembre 1926.

Ontario

En décembre, les bureaux de placement d'Ontario ont reçu 15 p. 100 de plus d'offres d'emploi que dans le mois précédent, ainsi qu'en décembre 1926. Il a été enregistré une diminution de presque 10 p. 100 dans le nombre des placements en comparaison avec novembre, et une diminution de plus de 13 p. 100 en comparaison avec décembre 1926.

Au Manitoba, dans la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Anglaise les rapports relatifs au chômage sont analogues. Les états du bureau fédéral des statistiques provenant de 6.177 compagnies montrent une diminution de 886,836 employés, au 1er décembre 1927, de 826,736 au 1er janvier 1928, soit une diminution de 60,100, ou 6.8 p. 100. Comme nous parlons de prospérité à l'occasion de ce débat budgétaire, le tableau suivant indique l'augmentation du nombre des sans-travail durant le mois de janvier de cette année en regard de celui de décembre:

	Nombre plus considérable de sans-travail en janvier qu'en décembre
Provinces maritimes..	1,452
Québec..	24,672
Ontario..	23,896
Provinces des prairies.. ..	3,178
Colombie-Anglaise..	7,102

Voici ce que dit la *Gazette* de Montréal du 21 février, au sujet de la situation dans la métropole du Canada:

L'aide au chômage est un des plus sérieux problèmes qu'ait à résoudre la Financial Federation of the Montreal Council of Social Agencies.

A la sixième réunion annuelle, le secrétaire a annoncé un déficit de $3,000 pour l'année 1927, en plus de l'allocation des $6,000. En 1928, il y a eu une nouvelle allocation de $6,000 pour venir en aide aux sans-travail, et deux mois plus tard, $4,000 avaient déjà été dépensés. Le déficit de cette année sera bien plus considérable.

Le ministre des Chemins de fer et des Canaux (l'hon. M. Dunning) a parlé de prospérité, et je suppose qu'il avait à l'idée sa propre province de la Saskatchewan. Je lis dans la *Gazette* de Montréal du 2 mars 1928 l'extrait d'un rapport de la convention des cultivateurs de la Saskatchewan, tenue à Saskatoon le 1er mars. Voici:

George F. Edwards, directeur du service des travaux de recherches dit:

"D'après les déclarations des fonctionnaires municipaux et de ceux qui sont chargés de la distribution des secours dans toute la province,

il est indiscutable que la politique active d'immigration du gouvernement fédéral et des compagnies de transport, l'an dernier, a été la cause d'une somme énorme de souffrances et de malheurs pour des milliers d'étrangers que l'on a fait venir au Canada en leur représentant la situation sous des couleurs part trop optimistes."

En ce qui concerne le chômage à Montréal, laissez-moi vous mentionner le refuge Meurling. Je vois que cette institution a hébergé 17,218 hommes en janvier 1928 comparativement à 9,193 en janvier 1927. Le refuge Meurling est une institution municipale bien logée, et destinée aux sans foyers et aux indigents. Indigents, l'on comprend mieux jusqu'à quel point ils le sont quand l'on sait qu'ils vont là à six heures le soir prendre un bol de café et deux tranches de pain. Ensuite, on les fait déshabiller, leur linge est désinfecté, et, eux, passent sous la douche, chacun recevant en entrant une dose de savon liquide sur la tête et restant sous la douche jusqu'à ce que le savon soit dissous. Puis on leur remet une serviette, ils s'assèchent, on leur donne une chemise de nuit et ils s'en vont dormir jusqu'au lendemain matin. Encore deux tranches de pain, un bol de café, et puis, la rue pour la journée. L'établissement est bien tenu et par d'aucuns il est jugé le meilleur du genre sur le continent; mais l'on comprend que l'on n'y va que contraint par la nécessité.

Or, au moment où la statistique du Gouvernement indiquait le moins de chômage, en janvier, le refuge Meurling recevait tous les soirs une moyenne de 600 hommes. Voilà qui démontre mieux que tout autre chose l'insuffisance de la politique fiscale du Gouvernement. La prospérité ne saurait être réelle là où une seule institution est obligée de loger gratuitement 17,000 chômeurs. Ailleurs, sur la rue Saint-Jacques, à Montréal, l'on peut voir des files d'anciens combattants solliciter la charité d'un fonds produit d'une quête publique, et, un peu plus loin, l'on distribue des secours à quatre cents familles. A Ottawa, à portée de vue du Parlement, les sociétés de secours ne peuvent suffire aux besoins des familles dont les chefs chôment. A Winnipeg, l'indigence est telle que l'on a demandé au gouvernement de faire sa part, demande à laquelle le premier ministre est resté sourd.

Mon intention n'est pas, monsieur l'Orateur, de montrer le Canada sous un jour désavantageux, en traitant du chômage. La responsabilité de cet état de choses retombe sur le Gouvernement, qui s'obstine à dénier à l'ouvrier canadien l'occasion de travailler à la fabrication canadienne de produits canadiens pour les Canadiens et les Canadiennes qui, en les achetant, assureraient de l'emploi à la main-d'œuvre canadienne au Canada. J'espère que le parti conservateur ne consentira jamais à abandonner sa politique fiscale pour se concilier tel groupe ou parti, ou région; ce serait à la fois son malheur et celui du pays. De l'autre côté de cette frontière de trois mille milles, nous voyons une population de 120 millions d'âmes, dont le Gouvernement recourt à une loi pour empêcher les immigrants d'y venir partager sa prospérité, tandis que le Canada, gouverné actuellement par les libéraux et astreint à leur politique d'un bas tarif, de libre-échange,—désignez-la à votre goût,—ne peut attirer l'immigration, même d'Angleterre ou des dominions britanniques, à moins de se charger des frais de transport et d'avoir pour ainsi dire des emplois en réserve pour les immigrants à leur arrivée. Où est la raison de cela? Le Canada est-il à blâmer? Non, le Canada n'est pas à blâmer. C'est la politique fiscale de ce Gouvernement qui est la cause de cette situation, et celle-ci ne changera pas tant que le Gouvernement ne modifiera pas son programme. A quoi bon parler de diminuer la dette de guerre, notre dette nationale? Le Gouvernement ne fait ni l'un ni l'autre, et nous continuons de perdre tous les jours, presque toutes les heures, de vigoureux Canadiens et Canadiennes qui ne nous reviendront peut-être jamais. Existe-t-il quelque moyen de remédier à cet état de choses?

Une VOIX: Changer de Gouvernement.

M. BELL (Saint-Antoine): C'est le seul moyen, semble-t-il. Tant que la population de l'Ouest, à quelque école qu'elle appartienne, groupe des fermiers ou autre, ne se convaincra pas que la fabrique doit exister à côté de la ferme, la prospérité ne se maintiendra jamais dans notre pays. Je ne sais ce que les agriculteurs exigent des conservateurs. Le parti conservateur s'est toujours efforcé de les aider autant que possible. Bien que nos amis les ministériels posent comme les seuls constructeurs de chemins de fer, les administrations conservatrices ont établi des communications ferroviaires dans tout le pays. Les terres à blé de l'Ouest, les meilleures du monde, ne leur ont pas coûté cher. Nous ne saurions rapprocher les plaines de la mer, ni leur procurer un service de transport beaucoup meilleur. Tant que l'agriculteur et le fabricant ne coopéreront pas, et, surtout tant que l'agriculteur et l'ouvrier ne s'entendront pas, nos problèmes seront toujours difficiles à régler. Je trouve parfois amusantes les observations de mes honorables amis les fermiers au sujet des consommateurs et des producteurs. A les entendre parler, on dirait que les cultivateurs sont les seuls consommateurs. Mais

comment peut-on, sous le rapport de la consommation, comparer le cultivateur à l'ouvrier de nos manufactures dans nos grandes villes industrielles? Les vrais consommateurs, ce sont ces ouvriers. Ils prennent les produits du cultivateur, le beurre, le fromage, les œufs, etc., et ils sont prêts à lui payer le prix qu'il demande, pourvu qu'ils aient dans leur gousset l'argent qu'il faut pour les acheter. Les honorables députés de l'extrême gauche parlent de la pauvreté et des misères qui assaillent les cultivateurs, mais laissez-moi vous dire que je pourrais les conduire dans ma propre circonscription, à Montréal, et leur montrer là un état de choses que n'a jamais connu aucun cultivateur canadien, ni dans l'Ouest ni dans l'Est. Je puis leur montrer des familles qui n'ont pas 160 acres de terre pour les faire vivre, qui n'ont pas de maison à eux, et, ce qui est pis encore, qui n'ont pas assez d'argent pour payer le loyer d'un jour. Je puis leur montrer des enfants et des familles entières se nourrissant presque exclusivement de pain sans beurre. Et cependant nous entendons les progressistes de cette Chambre parler de la situation des agriculteurs de notre pays comme s'ils étaient les seuls qu'on devrait secourir au moyen de lois. Je suis le dernier à prôner le système de gouvernement par des groupes économiques, mais s'il est une classe qui a besoin de lois remédiatrices, la première qui eût dû la réclamer et la recevoir est bien la classe ouvrière, car elle n'a pas joui, sous le régime libéral, de la prospérité que les honorables députés de la droite ont tenté de démontrer. Malheureusement le chômage et le problème ouvrier ne tiennent aucune place dans la politique du Gouvernement actuel, et rien n'indique qu'ils sont prospères.

M. J.-L. BROWN (Lisgar): Je ne prendrai pas le temps de répondre à tout le discours de l'honorable préopinant (M. Bell). Ses dernières paroles indiquent cependant qu'il a grand besoin d'être renseigné sur la situation des agriculteurs de notre pays. Il compare l'agriculteur à l'ouvrier comme consommateur. Il semble ignorer que l'agriculteur qui dirige une ferme bien outillée a dépensé plusieurs milliers de dollars pour acheter son outillage et des articles coûteux dont l'ouvrier des villes n'a jamais eu idée.

Une VOIX: Et qu'il n'a pas les moyens d'acheter.

M. BROWN: En réponse à l'honorable député, je dois dire que le cultivateur a dépensé cet argent; il n'a pas été capable de le garder.

Je désire rappeler un incident qui s'est produit dans cette Chambre cet après-midi. L'honorable député de Simcoe-Nord (M. Boys) a

[M. Bell (Saint-Antoine).]

exhibé une couple de marteaux. Je dirai d'abord que je ne sais pas pourquoi il les a achetés, puis que j'ignore pourquoi il les a exhibés dans cette Chambre. Je ne crois pas qu'il ait eu la valeur de son argent quand il les a achetés, du moins sous le rapport de l'effet qu'il a produit dans cette Chambre. Le coup m'a semblé raté. Si l'honorable député a prouvé quelque chose, c'est simplement que M. Drury est un honnête homme qui, constatant que les témoignages qu'il possédait n'appuyaient pas ses prétentions, a refusé de continuer de s'en servir. Mais le fait que M. Drury n'a pas eu les témoignages qu'il comptait avoir ne nous permet pas de supposer que sa prétention était erronée. Il serait bien possible de se procurer de nombreux témoignages pour étayer les prétentions de M. Drury. Je voyageais un jour, revenant de l'Ouest, en compagnie d'un commis-voyageur très versé dans le commerce de la quincaillerie et surtout la branche des outils, des deux côtés de la frontière. Il a clairement établi devant moi la grande différence qui existe dans les prix des outils d'un côté et de l'autre de la frontière. J'ai moi-même vécu durant plusieurs années près de la frontière et je sais que, s'il est un genre de marchandises pour lequel les prix diffèrent beaucoup aux Etats-Unis et au Canada, c'est bien la petite quincaillerie, dont l'honorable député nous a exhibé un exemple cet après-midi. Si vous en voulez une preuve, vous n'avez qu'à aller aux magasins Woolworth, à Ottawa, qu'on appelle les magasins de 5-10-15 c. Je crois pouvoir dire qu'il y a dans ces magasins peu d'articles qui se vendent ici 15 c. et que l'on ne peut se procurer pour 10 c. dans les magasins Woolworth de l'autre côté de la frontière. Ceci peut paraître une bagatelle, mais remarquez bien qu'il y a une différence de 50 p. 100. Quelques-uns d'entre nous se rappellent peut-être un incident qui s'est produit ici voilà quelques années. Un honorable député exhiba d'une façon très dramatique une théière, et longtemps après on l'appelait encore "Teapot Blain". Peut-être l'honorable député de Simcoe-Nord sera-t-il connu dorénavant sous le nom de "Hammer Boys".

L'honorable député a aussi parlé de la ficelle d'engerbage. Je ne sais pas au nom de qui il parlait, mais je pense qu'il a encore besoin d'être éclairé sur ce sujet. Nous avons quelquefois entendu dire dans cette Chambre qu'on avait dit la vérité, mais non pas toute la vérité. Je n'ai pas l'intention de mettre en doute l'exactitude de ces chiffres de l'honorable député, mais j'affirme qu'il ne nous a pas dit toute la vérité; dans son analyse du problème, il a omis un des facteurs les plus importants. Lorsqu'il a tenté d'établir certains

faits relatifs au prix de la ficelle d'engerbage il y a quelques années et aujourd'hui, il a omis un des facteurs les plus importants: le prix de la matière première. Oh! j'ai entendu cet argument auparavant. Mon adversaire, lors des dernières élections, s'en est servi en ma présence dans une circonstance, mais l'argument ne vaut pas grand'chose dans l'Ouest. Il avança l'argument que nous avons entendu ici aujourd'hui et dit qu'à une certaine époque les fabriques de ficelle d'engerbage étaient si nombreuses au Canada que cet article fut placé sur la liste des articles admis en franchise et, maintenant, nous avons un moins grand nombre de fabriques et nous payons davantage pour ce produit. C'est la même vieille histoire, *post hoc, propter hoc*; une certaine chose s'est produite et, lorsqu'une seconde se produit, c'est le résultat de la première. Nous entendons cette histoire bien souvent de l'autre côté de la Chambre, mais aujourd'hui surtout, lorsque l'honorable membre s'en est servi relativement à la ficelle d'engerbage. Il est vrai que la ficelle d'engerbage se vend plus cher aujourd'hui et le prix en a toujours été plus élevé depuis quelques années. Mais l'honorable député, dis-je, a oublié de tenir compte d'un facteur très important: le prix des matières premières. S'il désire poursuivre son enquête, il découvrira ce que tout le monde sait, du moins ceux qui sont assez au courant de la question pour en parler en public, que le prix des matières premières est fixé à New-York par un syndicat qui s'étend avec les gouvernements du centre des Etats-Unis lesquels fixent le prix des matériaux bruts. Ce n'est peut-être pas là toute la raison de l'augmentation des prix de la ficelle d'engerbage,—bien qu'aujourd'hui le prix de cet article soit moins élevé qu'il ne l'était il y a quelques années et soit supérieur à ce qu'il était il y a une vingtaine d'années, peut-être. Mais ce facteur explique en grande partie l'augmentation dont il s'agit. Il est vrai, sans doute, que l'échelle générale des prix a augmenté, et que le prix de la main-d'œuvre soit plus élevé, mais la fixation des prix des matériaux bruts explique en grande partie l'augmentation des prix de la ficelle d'engerbage. L'honorable député de Selkirk (M. Bancroft), mon estimé voisin, a fait une étude spéciale de cette question et il a en sa possession des renseignements qui seront précieux pour les membres de cette Chambre et qui détruiront quelques-uns des arguments avancés par l'honorable député de Simcoe-Nord.

Je regrette de voir que l'honorable représentant de Frontenac-Addington (l'hon. M. Edwards) n'est pas à son siège, car il existe trois choses qu'il déteste souverainement, d'abord, l'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa), deuxièmement, l'honorable ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) et, troisièmement, les fermiers-unis. Cependant, je désire lui déclarer que la United Grain Growers Company aujourd'hui contrôle le prix de la ficelle d'engerbage dans les provinces des Prairies. Elle en achète plus de neuf millions de livres par année et même ses adversaires sont prêts à reconnaître qu'elle fixe le prix de cet article si indispensable.

Je n'ai pas l'intention de discuter bien longtemps l'exposé budgétaire. Je désire cependant dire quelques mots de l'impôt sur le revenu. C'est avec un profond regret que j'ai appris que l'on allait réduire cet impôt. Dans le passé, j'ai clairement exprimé mon avis sur cette question, et je n'ai pas raison de modifier mon opinion. Je n'ai jamais pu m'élever bien fortement contre ce que l'on appelle le double impôt. Dans bien des cas, pas dans tous, peut-être, la taxe de corporation peut être imputée sur les dépenses fixes ou générales, et passée finalement au consommateur. Et c'est pourquoi la personne qui touche les dividendes de la compagnie doit être tenue d'acquitter cet impôt comme tous les autres. Je n'éprouve également aucune sympathie pour le jeune célibataire qui jouit d'une exemption jusqu'à concurrence d'un revenu de $1,500, et plus, s'il a des personnes à charge, et qui doit acquitter l'impôt sur la balance de son revenu. De même, je ne saurais être sympathique au couple marié qui jouit d'une exemption de $3,000 et de $500 pour chaque enfant de moins de dix-huit ans...

L'hon. M. ROBB: Vingt et un cette année.

M. BROWN: ...de moins de vingt et un ans, s'il est tenu de payer l'impôt sur l'excédent de son revenu. Même dans le cas des gens atteints le plus facilement, les gens à salaire, et nous admettons qu'ils sont très faciles à atteindre, je ne vois pas qu'ils souffrent indûment. S'ils n'ont pas d'enfants et passent leur temps à élever des caniches, il n'existe aucune raison pour laquelle ils mériteraient notre sympathie quand ils jouissent d'une exemption de $3,000.

Je vais, monsieur l'Orateur, faire une déclaration qui, peut-être, va me classer comme hérétique. On parle beaucoup de la réduction des impôts. Sincèrement, il me semble que nous ne pouvons songer à la réduction des impôts, du moins dans leur ensemble. Je sais que parfois nos honorables collègues d'en face semblent ne pas pouvoir distinguer entre le volume et le taux des impôts; du moins ils persistent à les confondre. Il est fort possible qu'on puisse abaisser le taux de l'impôt dans

certains cas et que le trésor public s'en trouve bien, mais je ne pense pas que le pays puisse se contenter d'un revenu moindre que celui d'aujourd'hui. Pour moi, il nous faudra un revenu de plus en plus élevé. Je suis sûr que lorsque viendra le rapport du comité qui étudie en ce moment la question des pensions militaires, l'on se rendra compte que nous n'avons fait que toucher à ce problème. Je suis porté à croire que les pensions militaires exigeront de plus en plus d'argent. Je faisais partie de ce comité en 1922. J'ai été surpris de voir les opinions qu'exprimaient parfois les fonctionnaires de la Commission des pensions, des médecins, quant au rapport existant entre l'infirmité et le service. Pour le commun des mortels, il est évident que quiconque a enduré les misères de la guerre devra forcément s'en ressentir toute sa vie, si bien que je ne pouvais pas comprendre l'attitude prise même par les médecins. Je pense qu'on a changé de point de vue et qu'on commence à reconnaître que beaucoup de ces vétérans, même s'ils n'ont pas été blessés, entrent la plupart dans la catégorie des victimes de la guerre. Je sais un jeune homme qui, lorsque je l'ai connu, était fort et vigoureux, et qui, à son retour, avait l'air d'une vraie loque humaine; pourtant il n'avait pas la moindre égratignure. D'après moi, il y en a beaucoup comme lui. Aussi, quand on mettra en regard de nos revenus les pensions à payer, on s'apercevra que la réduction des impôts est un beau rêve que nous voudrions bien voir se réaliser mais qui est du domaine des choses impossibles.

Je parlerai maintenant de la suggestion faite par l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) quant à la possibilité d'une alliance avec le parti conservateur. Monsieur l'Orateur, cela s'est déjà vu lors que deux extrêmes se rencontrent et restent ensemble pendant quelque temps. Oui, depuis l'époque où les partisans d'Hérode et les pharisiens complotèrent pour supprimer le fondateur du christianisme jusqu'à nos jours, nous avons vu des exemples d'extrémistes s'unissant pour triompher des esprits modérés. Ils s'unissent pour détruire; mais je me demande s'il leur serait possible de s'unir pour construire. Je peux dire à nos honorables collègues d'en face que rien ne ferait plus de plaisir au parti conservateur que de les induire à adopter l'attitude énoncée par l'honorable député de Rivière-de-la-Paix. C'est contre cela que j'ai constamment mis nos cultivateurs en garde: la tentation d'adhérer au principe de la protection. De près ni de loin, la protection n'offre aucun avantage au cultivateur. Les cultivateurs américains s'en sont rendu compte. Ils ont succombé à la tentation de demander de plus hauts tarifs et pendant des années, ils se sont nourris de cette illusion; ils ont fini par s'apercevoir que, en effet, ce n'était qu'une illusion, un trompe-l'œil. Ils cherchent maintenant un soulagement dans des mesures aussi contraires au bon sens économique que le projet McNary-Haugen. Je dis que rien ne serait plus agréable aux conservateurs que de pouvoir induire mes honorables collègues d'en face à suivre la voie indiquée. Comme l'a signalé l'honorable député de Marquette (M. Glen), cet après-midi, quatre d'entre eux, lors du premier vote pris dans ce Parlement, en 1926, avaient indiqué leur préférence pour le parti conservateur. Combien d'autres en feront autant, je l'ignore. Mais que deviendra l'honorable dame? Ils ne l'abandonneront certainement pas. Son amour de la plèbe ne peut s'accommoder d'une association avec les "poseurs" du parti conservateur. Ils ne peuvent certes pas l'abandonner; cela ne conviendrait pas. Je tiens à ce que ce mot "poseurs" figure dans le hansard entre guillemets; autrement, je craindrais d'offenser certains bons conservateurs de chez moi qui sont mes amis personnels.

Il y a un article du tarif dont quelques membres d'en face ont parlé et au sujet duquel j'ajouterai quelques mots; il s'agit de l'article 267b. N'est-il pas étrange de voir l'honorable député de Rosetown (M. Evans) et l'honorable député de Rivière-de-la-Paix s'alliant à la Imperial Oil Company pour s'opposer à cette modification fiscale? C'est pourtant le cas. Mais, en réfléchissant bien, ce n'est peut-être pas si étonnant; il est possible que ce soit le premier pas vers l'alliance qui a été suggérée. Qui sait? Je citerai à ce propos les paroles de l'honorable député de Rosetown:

> Puis à l'article 267b, je constate une chose absolument renversante et dont toute l'importance est difficile à concevoir. D'après ce que je puis voir, le Gouvernement a donné avis à toutes les compagnies de raffinage d'huile et à toutes celles qui projettent d'entrer en affaires de disparaître une fois pour toutes.

Je ne citerai pas les remarques de l'honorable député de Rivière-de-la-Paix à ce même sujet; elles ont été faites il y a une couple de jours et elles sont assez longues. Ce qu'il a dit faisait partie de l'argument général en ce qui regarde les produits ouvrés et les matières premières. Mais, il a exposé son attitude. Quelle est maintenant la raison de ce changement? Je me suis occupé d'étudier la chose. J'ai découvert qu'une demande a été présentée à la commission du tarif par un représentant d'une petite compagnie de pétrole pour amener ce changement. A mon avis, voici la situation et je vais essayer de la peindre. Les compagnies importantes de pétrole, avec leur outillage coûteux et un débouché actif pour leurs sous-produits, sont à même d'utiliser le pétrole brut ou naturel, alors que les petites compagnies n'ayant ni l'outillage voulu, ni les

débouchés pour les sous-produits ne peuvent l'employer avantageusement. La base de leurs opérations repose sur un produit ayant déjà subi un procédé de rectification qui a enlevé les essences les plus légères. Ce produit particulier est assujetti à un droit de trois dixièmes de cent par gallon à son entrée au pays sous le régime du tarif de préférence britannique; de quatre dixièmes de cent sous le régime du tarif intermédiaire et d'un demi-cent sous le régime du tarif général. On m'informe qu'en ce qui regarde la mise en vigueur réelle de la loi des douanes on a acquitté le même droit pour les produits finis, de sorte qu'au lieu de constituer, comme l'a dit l'honorable député, un "avis pour les petites compagnies d'abandonner les affaires et d'en rester éloignées", c'est tout à fait le contraire. Permettez-moi d'exprimer de nouveau le vif regret que j'ai de voir l'honorable député de Rosetown associé de la compagnie Imperial Oil qui, tout récemment, a protesté contre ce numéro du tarif.

L'hon. M. BENNETT: Non contre l'article lui-même, mais contre le texte.

M. BROWN: C'est une simple indication sur le besoin qu'il existe d'avoir plus de renseignements touchant beaucoup d'articles de ce budget, renseignements que nous aurons, sans doute, quand la Chambre se formera en comité général. On me dit que l'analyse préparée par l'honorable député de Rivière-de-la-Paix de quelques autres numéros n'est pas plus exacte que celle de cet article particulier, le 267b.

Un mot maintenant sur le gouvernement par groupes ou la théorie de la balance de pouvoir. Ces deux termes peuvent être synonymes ou ils peuvent s'opposer l'un à l'autre; je ne prétends pas le savoir. Néanmoins, je discuterai la question sous le chef de la théorie de la balance de pouvoir. Je veux bien poursuivre l'enquête sur la question de savoir jusqu'à quelle limite la liberté de parole doit être concédée aux députés indépendants pour décider quand un gouvernement doit se considérer défait ou non. Cette théorie de la balance de pouvoir me semble illogique parce qu'elle ne peut s'appliquer universellement. Il peut convenir à une ou deux personnes d'adopter pareille attitude et de se tenir entre les deux, mais tout le monde ne peut le faire; il faut que quelqu'un assume la responsabilité. Cette théorie est absurde et je n'emploie pas ce terme dans un sens péjoratif, mais comme Euclide l'employait quand, poursuivant les lignes d'un raisonnement, il en arrivait à une conclusion démontant les axiomes qu'il avait posés. En l'occurrence, la conclusion était absurde et j'emploie le même terme relativement à cette théorie particulière. Elle est absurde parce que, pour la rendre effective, elle présuppose l'existence de deux partis principaux qui sont détestés tous les deux par ceux qui ont adopté la théorie. Je ne veux pas employer un terme aussi rude que "mener à coup de trique", mais il me semble absurde de penser qu'on pourrait accepter cette méthode à titre de principe permanent pour diriger le Gouvernement, bien qu'on puisse s'en servir pour faire face à une situation provisoire. Cela me rappelle une chansonnette que nous chantions enfants et qui était à peu près comme suit:

> The lion and the unicorn,
> Fighting for the crown;
> Up jumped a little dog
> And knocked them all down.

Je ne prendrai pas sur moi de dire qui représente le lion et qui représente la licorne, mais je sais qui voudrait jouer le rôle du petit chien. Nos amis nous disent que la session de 1926 a été idéale, exactement ce qu'ils désiraient. Or, monsieur l'Orateur, je ne suis pas opposé d'habitude à une dispute, mais je ne pense pas que la Chambre ou le pays puissent considérer la session de 1926 comme idéale. Il n'y avait rien d'idéal à cette époque, à voir les députés de la gauche. La conduite d'une lionne privée de ses lionceaux ne peut se comparer à l'état d'âme qu'accusaient les honorables députés de la gauche et je crois même que les honorables députés avec lesquels j'étais le plus intimement associé à cette époque ne pourraient dire que la situation, dans nos rangs, était si idéale qu'ils auraient voulu la voir se perpétuer.

Mlle MACPHAIL: Elle l'est maintenant.

M. BROWN: Et la nôtre aussi, à vrai dire. Ils nous disent maintenant que nous avions, cette année-là, un magnifique programme législatif. Est-ce le cas? Il est vrai que nous avions une entente prafaitement honorable touchant le programme législatif, entente qui était connue de tout le pays et nous avons exécuté le programme jusqu'à une certaine étape, mais sans le compléter. Et pour quelle raison? On sait parfaitement, monsieur l'Orateur, que lorsque nous avons tous voté avec le Gouvernement il y a eu une majorité de douze, quand cinq députés qui avaient exprimé une préférence pour le parti conservateur lors du premier vote se sont opposés au Gouvernement, cette majorité fut réduite à deux. En outre, il y en avait toujours une couple à l'extrême de la frontière du groupe, de sorte que lors du vote décisif sur le sous-amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) à l'amendement de l'honorable député de Vancou-

ver-Centre (M. Stevens) relatif au rapport du comité des douanes, qu'arriva-t-il? Nous perdîmes deux autres voix.

Je ne censure pas les honorables collègues qui ont jugé bon de prendre cette attitude. Ils avaient tort ou raison. J'admets volontiers que de grandes questions de morale étaient en jeu, et que, dans cette affaire, des hommes régis par un sens moral élevé pouvaient prendre l'un ou l'autre parti. Je veux bien admettre tout cela, mais il n'en reste pas moins que ces députés ayant pris cette attitude, nous n'obtînmes pas les lois désirées. Mais nos amis disent que nous eûmes ces lois en 1927. D'accord, mais nous dûmes d'abord subir des élections générales, et le résultat des élections est toujours incertain. Sans les tactiques tout à fait stupides de nos honorables vis-à-vis, de l'ouverture de la session à sa fin, ils siégeraient peut-être de ce côté-ci de la Chambre, et que serait-il alors advenu de ces projets de loi? Il est hasardeux, selon moi, de compter qu'ils tiendront la même ligne de conduite. Sans doute, nos honorables vis-à-vis peuvent acquérir de l'expérience. Ils ont réorganisé leur conseil de stratégie et ils seront peut-être plus adroits qu'auparavant, mais il n'est pas sûr de compter sur eux. Nous ne pûmes donc faire adopter notre programme législatif cette session-là, et je tiens aussi à dire que si notre petit groupe tant vilipendé avait pris la même attitude sur le budget, l'an dernier, nous n'aurions encore aucune loi à notre acquit. La dernière session eût été aussi vaine que les autres.

On me dit que mes quarantes minutes s'écoulent très vite.

Une VOIX: Continuez.

M. BROWN: Ce serait à merveille si je le pouvais. Je dirai toutefois à mes honorables amis qu'il n'ont peut-être pas examiné ce problème sous toutes ses faces, je sais qu'ils ont beaucoup étudié l'aspect législatif du gouvernement, mais je n'ai pas encore entendu les tenants du gouvernement par groupes exprimer un seul avis sur la façon de constituer l'exécutif. M. Henry Wood, ni aucun de ses partisans, ne nous a pas révélé, comment ils entendent former un exécutif pour l'administration publique. S'ils ont quelques idées sur cet aspect de la question, ils n'ont pas fait profiter le public en général du résultat de leurs délibérations. Les libéraux-progressistes ont beau ne pas être "le *nec plus ultra* du génie politique", selon l'expression du *Citizen* d'Ottawa, ils n'en ont pas moins réfléchi sur ce problème. Je suis tombé sur un petit livre à la bibliothèque, l'autre jour. Je me propose d'en lire quelques extraits. Il n'a pas mon assentiment sur tous les points, mais il intéressera à tout le moins mes honorables vis-à-vis. Ce petit livre fait partie de la série des *Chronicles of Canada* qui traitent de la conquête du gouvernement représentatif au Canada. Il porte sur les années immédiatement postérieures à la rébellion de 1837, après le dépôt du rapport de lord Durham et l'envoi au Canada de M. Poulett Thomson, devenu ensuite lord Sydenham, pour tenter une application des principes préconisés par lord Durham. L'auteur décrit la visite de Thomson au Bas-Canada, où il constata l'absence de tout gouvernement, et je cite le passage concernant sa visite au Haut-Canada:

A Toronto, Thomson constata un état de choses tout à fait différent. Là, il y avait une constitution en vigueur, et une législature en session, mais quelle législature! Fractionnée en une demi-douzaine de petites cliques et factions, elle s'efforçait de travailler sans cabinet, sans opposition, sans régime de partis; un état de choses idéal auquel voudraient revenir quelques-uns des critiques du régime actuel.

A cet égard, je lis un autre extrait. Des élections eurent lieu, et le résultat fut le suivant:

On connut les résultats au commencement d'avril. C'étaient les suivants: pour le Gouvernement, vingt-quatre députés; parti français, vingt; réformateurs modérés, vingt; réformateurs radicaux, cinq; pacte de famille, cinq; douteux, sept. Le fléau des menues factions n'était pas éliminé, le mécanisme du régime politique des deux partis n'était pas vraiment établi, car il était fort loisible à plusieurs de ces groupes de se coaliser pour faire échec à des projets de loi ministériels, sans avoir assez de cohésion pour constituer un cabinet et prendre la direction des affaires.

Plus loin, se trouve la phrase suivante:

L'humanité a une confiance émouvante dans l'efficacité du mécanisme des institutions politiques refaites ou reconstituées pour apporter le bonheur et amener l'âge d'or.

Mais pour montrer que je fais une part égale des choses, je cite un autre extrait dont les gouvernants pourraient faire leur profit:

La procédure parlementaire en usage en Angleterre était une chose nouvelle au Canada. En Grande-Bretagne, le gouvernement ne démissionne pas toujours pour un vote défavorable, et l'opposition ne renverse pas toujours le gouvernement, quand elle n'a pas la force voulue pour constituer un autre ministère.

Une autre citation. Je donne celle-ci pour l'information de l'honorable député de Vègreville (M. Luchkovich). Je regrette qu'il ne soit pas à son siège. Il a prononcé l'autre jour un discours qui valait la peine d'être écouté. Il est vrai que ce discours ressemblait plutôt à une conférence, mais vu que la langue maternelle de l'honorable député n'est pas l'anglais, il mérite d'être félicité pour la facilité

qu'il a de s'exprimer en cette langue. Le passage que je désire citer ne concerne pas le sujet que nous sommes à discuter, mais j'ai mes raisons pour le lire:

Dans l'ordre ordinaire des choses, la liberté complète accordée à une colonie d'administrer ses propres affaires devrait séparer cette colonie de la métropole, mais le génie du compromis a permis aux Anglais de surmonter la difficulté d'une façon bien britannique en évitant toute définition précise et inflexible des relations existant entre la métropole et le dominion.

Voilà qui est un peu loin du sujet, mais j'ai toujours compris que le plus grand danger pour nous consistait dans des définitions trop rigoureuses. Je veux parler ici de ce qu'on a appelé "le génie du compromis chez les Anglais." L'honorable député de Vègreville nous a fait une conférence sur les compromis. On devrait distinguer entre les compromis en matière morale et les compromis sur les questions qui ne sont en somme que des questions d'opportunité. Dans les questions de morale, un homme doit dire: "Je prends telle ligne de conduite et je n'en prends aucune autre." Mais la plupart des questions que nous avons à discuter ne sont pas de cette catégorie. Ce sont des questions sur lesquelles peuvent différer d'opinion des hommes également désireux de trouver une solution à nos problèmes. Je n'hésite aucunement à dire que le compromis est la base du gouvernement démocratique. Si nous ne voulons pas faire de compromis, nous nous trouvons entre l'autocratie d'un côté et l'anarchie de l'autre. Si nous voulons avoir un gouvernement démocratique, nous devons consentir à des compromis. Cela ne veut pas dire que nous renonçons à quelques grands principes de morale que l'homme doit suivre.

J'aurais aimé à dire bien d'autres choses, mais il me faut résumer pour l'instant. Je veux terminer en parlant de notre situation dans cette législature. L'honorable député de Marquette a dit, dans des termes que j'approuve cordialement, que nous ne devons nous laisser impressionner ni par des injures ni par des récriminations. On nous accuse d'avoir renoncé à nos principes. Les honorables députés doivent se rappeler qu'il y a une différence entre les principes et les méthodes employées pour les appliquer. Nous devons admettre franchement qu'il fut un temps où nous projetâmes la formation d'un grand parti qui aurait exprimé nos vues. Mais quand nous en parlâmes, nous n'eûmes aucune aide de la part des députés représentant les Fermiers-Unis de l'Alberta non plus que de la part de l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail). Je me contente de rapporter les faits. Ces gens peuvent avoir eu raison, et il se peut que nous ayons eu tort; j'expose simplement les faits. Il se produisit une autre scission durant la troisième session de la dernière législature lorsque les agraires extrémistes (*ginger group*) se séparèrent de nous et s'abstinrent de venir à nos réunions. Quand j'arrivai chez moi, l'on me dit: "Nous vous avions envoyés là-bas, messieurs, pour travailler ensemble". On ne m'a jamais reproché de ne pas m'être joint au groupe des agraires extrémistes, mais on m'a accusé parce que nous n'avions pas conservé l'unité.

J'ai dit, monsieur l'Orateur, qu'on devrait distinguer entre les principes et les méthodes employées pour les mettre d'application. Nous nous sommes installés ici. Chacun de nous est responsable envers ses commettants. Rien ne me porte à croire jusqu'ici que je n'ai pas exprimé la volonté de ceux qui m'ont envoyé ici. Les honorables députés qui sont dans la même situation que moi désirent autant que moi, j'en suis sûr, non seulement exprimer leurs propres vues mais se conformer aux désirs de leurs commettants. Fort heureusement, nous avons pu jusqu'ici faire les deux. Je le répète, monsieur l'Orateur, bien qu'il ait pu y avoir différents choix à faire quant aux moyens, nous n'avons pas renoncé à nos principes.

Je vais terminer en racontant quelques chose qui m'est personnel. Avant de quitter ma demeure, j'avais à vendre quelques porcs que je gardais dans un enclos de seize pieds carrés. Ne pouvant les faire passer dans une glissoire jusqu'à mon traîneau, j'ai dû imaginer une autre méthode. Je me procurai un câble. Mon moyen consistait à passer un nœud coulant autour du cou du porc puis une demi-clef autour du corps. Quand vous pouvez attacher un porc de cette façon, votre affaire est bonne. J'avais pour m'aider un homme qui n'avait pas autant d'expérience que moi. Quand je passai le nœud coulant autour de la tête du porc, il se mit à tirer. Le résultat fut que le porc put se dégager la tête, mais par une petite manœuvre habile et en égratignant le porc, je réussis à lui passer le câble autour du corps. Monsieur l'Orateur, nous sommes à égratigner le porc. Il peut se faire que nous ayons à étourdir quelques réfractaires avec un bâton, mais je crois que nous viendrons à bout de la majorité d'entre eux assez facilement.

M. BARBER propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

Adopté.

(La séance est levée à dix heures quarante minutes du soir.)

56104—65
ÉDITION REVISÉE

Mardi, 6 mars 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

1re LECTURE

De trois projets de loi d'intérêt privé:

Bill n° 58, déposé par M. Taylor, tendant à autoriser la London and Port Burwell Railway Company;

Bill n° 59, déposé par M. Lang, tendant à autoriser la Federal Loan Company;

Bill n° 60, déposé par M. Hocken, concernant la Canadian Surety Company.

DEPOT DE RAPPORTS

Par M. KAY: Les deuxième et troisième rapports du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Par M. DENIS (Saint-Denis): Le premier rapport du comité des ordres permanents.

BILAN PRELIMINAIRE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le bureau de la Chambre un état préliminaire des comptes des Chemins de fer nationaux canadiens pour l'année 1927.

MOTION TENDANT A CREER UN COMITE DES CHEMINS DE FER ET DE LA NAVIGATION

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose:

Que l'article 63 du Règlement de la Chambre des communes, touchant la nomination des comités permanents de la Chambre, soit modifié, par l'adjonction aux comités permanents de la session actuelle d'un comité relatif aux chemins de fer et aux lignes maritimes possédés ou exploités par l'Etat, et auquel comité sera renvoyé l'examen des comptes et prévisions de dépenses des Chemins de fer nationaux canadiens et de la Marine commerciale du Gouvernement pour la session courante, à charge de faire rapport à la Chambre; mais rien dans la résolution présente n'entravera le droit de discussion en comité des subsides; et que ledit comité soit formé de MM. Bell (Saint-Antoine), Cantley, Chaplin, Drayton, Duff, Dunning, Fiset, Goodison, Harris, Jelliff, Jenkins, McLean (Melfort), Milne, Power et Stevens.

Il ajoute: Ce projet de résolution est identique aux résolutions adoptées au cours des années passées.

L'hon. R. B. BENNETT: Le document déposé par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) n'est qu'un rapport préliminaire; nous devrions avoir le rapport final si nous voulons juger intelligemment de la question. En outre, la motion renvoie les crédits au comité, comme par le passé, et il serait peut-être désirable de lui renvoyer également le rapport. En procédant autrement, nous éprouverions certaines difficultés et, d'ailleurs, je pense que c'était ce que l'on se proposait de faire en premier lieu.

L'hon. M. DUNNING: C'est ce que l'on veut faire.

L'hon. M. BENNETT: La motion ne le mentionne pas.

L'hon. M. DUNNING: Comme on l'a mentionné la semaine dernière, le Gouvernement a demandé au National-Canadien de présenter ses comptes aussitôt que possible et ce rapport préliminaire est complet, à l'exception du certificat, vu que l'on n'a pas tout à fait terminé l'examen. J'espère que le rapport final de vérification sera prêt, de même que les crédits, avant que le comité ait commencé à étudier la question, la semaine prochaine. Comme mon honorable ami l'a mentionné, ces deux documents sont renvoyés au comité et je dois avouer que j'ai eu recours à la même formule que les années passées, sans l'examiner de bien près. Nous avons certainement l'intention de renvoyer le rapport aussi bien que les crédits au comité spécial.

L'hon. M. BENNETT: La motion devrait porter que le rapport de la compagnie et les crédits pour l'année courante sont renvoyés au comité.

L'hon. M. DUNNING: La motion devrait certainement être rédigée ainsi.

M. l'ORATEUR: La motion est-elle adoptée avec cette entente?

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest): Depuis trois ans on fait des motions semblables chaque année et le ministre des Chemins de fer, quel qu'il soit, a toujours eu à offrir en justification de cette méthode l'excuse que l'on aurait l'occasion de discuter le rapport du comité lors de sa présentation. Mais ce n'est pas ce qui arrive. Il n'y a pas plus de raison de nommer un comité spécial pour étudier les crédits du ministère des Chemins de fer, ou des Chemins de fer nationaux, qu'il y en a de recourir à une procédure semblable dans le cas du ministère des Postes, du Revenu national ou de toute autre division du service public. Le meilleur moyen d'examiner les crédits en général, c'est de nommer un certain nombre de comités des crédits pour les divers ministères; on pourrait alors demander aux fonctionnaires de comparaître devant ces comités pour expliquer en détail les dépenses publiques. Le système actuel qui consiste à essayer de vérifier les crédits en comité général est inutile et désuet; on n'y examine les crédits qu'après

coup. L'une des raisons pour lesquelles je m'oppose à la présente motion, c'est que le rapport du comité ne revient à la Chambre que le matin de la prorogation et il est absolument impossible de le discuter d'une manière intelligente. Ce comité est tout simplement un paravent. Pendant ses séances, il est impossible d'obtenir des renseignements de quelque valeur sur la grande entreprise publique des chemins de fer nationaux. Non seulement devrions-nous faire une enquête soigneuse sur les dépenses au compte du capital, mais aussi sur l'administration entière des chemins de fer et sur l'exploitation de ces lignes déficitaires des Etats-Unis, qui leur sont affiliées. Ce n'est pas ainsi que l'on procède. Il semble que le président du réseau, sir Henry Thornton, ait très peu à faire. Tout récemment il a été prendre un mois de vacances au Mexique. Demain, il ira peut-être en mission au Pérou, ou à Bogota. Avec le temps, il voyagera sur les sept océans et visitera toutes les capitales. Il est inutile à un député de ce Parlement, travaillant dans l'intérêt de ses électeurs, d'essayer d'obtenir des renseignements sur l'administration et l'exploitation des chemins de fer. A la législature de l'Ontario, lorsqu'on étudie les crédits de la grande entreprise publique connue sous le nom de commission hydroélectrique, on ne songerait jamais à faire adopter une résolution comme celle-ci et à tout renvoyer à un comité chargé d'escamoter la question. C'est à cela que se borne le travail du comité. Son rapport sera présenté à la dernière heure de la session et nous n'aurons aucune occasion de critiquer la politique du Gouvernement concernant les chemins de fer. En ce qui concerne l'administration du National-Canadien, l'on serait porté à croire que l'on accorde la préférence aux Canadiens quand il y a des nominations à faire, mais on passe par-dessus. Un gradué d'une école de droit affiliée à l'université de Yale, M. Gaston, a été nommé à un poste important qu'aurait pu occuper aussi bien l'un des nombreux anciens combattants attachés à des sociétés légales. Si l'on adopte cette résolution, autant vaudrait accepter tout le budget des dépenses sans aucun examen. Le peuple canadien est mécontent de toute l'administration de ce prétendu réseau d'Etat. Ce n'est pas du tout une entreprise nationale. Le président de ce réseau fait de la question du combustible un tremplin politique, dans l'intérêt des grands exploitants de houillères américaines. Le Gouvernement a pris l'habitude de renvoyer à des comités particuliers ou aux tribunaux toutes les questions embarrassantes. Qu'arrive-t-il? On ne peut obtenir de renseignements des ministres, dans la Chambre, et on ne peut non plus en avoir si l'on assiste aux séances de ces commissions parlementaires. La question de la canalisation du Saint-Laurent est aussi devenue un hochet politique. Elle fait le tour des tribunaux et Dieu sait quand elle nous reviendra; peut-être deux ou trois mois avant les prochaines élections générales, qui auront lieu dans deux ou trois ans. En France et aux Etats-Unis, le budget des dépenses est examiné par un comité des crédits, ce qui en assure l'étude approfondie. On renvoie le budget du réseau national à un comité spécial et l'on n'en entend plus parler. Le rapport est présenté une heure ou deux avant la prorogation, alors qu'il est trop tard pour l'examiner ou le discuter convenablement. Pour ma part, je préfère la méthode employée en France et aux Etats-Unis; on devrait l'appliquer à tous les départements de l'administration. Notre méthode actuelle consiste à examiner les déboursés après qu'ils ont été faits. Il s'ensuit que le Parlement n'exerce pas son contrôle sur les crédits des Chemins de fer nationaux. Il nous faut modifier complètement notre façon d'étudier les crédits et confier l'étude de tout le budget à un comité, comme en France et ne pas agir de la sorte seulement à l'égard du réseau national.

M. H. C. HOCKEN (Toronto-Centre-Ouest): Je n'ai rien à dire au sujet de l'objection soulevée par mon honorable collègue contre le renvoi des crédits du National-Canadien à un comité spécial; mais, au nom de mes mandataires, je désapprouve ses attaques continuelles contre les administrateurs du réseau d'Etat. J'assure la Chambre que tous les discours prononcés par lui contre le National-Canadien ne reflètent pas le sentiment du centième de la population de la ville où il demeure. Sans hésitation, j'affirme que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des habitants de Toronto voient d'un bon œil le chemin de fer National. Puisque mon honorable ami se permet de critiquer violemment les administrateurs de ce réseau, comme il l'a fait non seulement aujourd'hui mais en plusieurs autres circonstances, je crois de mon devoir de faire connaître à la Chambre les véritables sentiments des habitants de la ville d'où nous venons tous deux. Il peut maudire sir Henry Thornton tant qu'il voudra, si tel est son sentiment à son égard; mais je ne veux pas, et je ne dois pas, me semble-t-il, le laisser créer l'impression qu'il exprime l'opinion des habitants de Toronto. Mon honorable ami se pose en champion de la nationalisation des services d'utilité publique, il saisit toutes les occasions de faire, en cette enceinte, l'éloge de l'œuvre de sir Adam Beck, ce en quoi je l'approuve entièrement; qu'ensuite il tente de discréditer

l'administration de la plus considérable entreprise nationale du Dominion, voilà qui m'étonne fort. S'il existe une entreprise d'Etat qui doive compter sur l'appui du peuple canadien, c'est bien le réseau national. Nous y avons investi un milliard de dollars et il est de notre devoir, à mon sens, de faire tout en notre pouvoir pour assurer le succès de cette entreprise; je sais pertinemment que plusieurs manufacturiers et expéditeurs de marchandises de Toronto s'en font aussi une obligation. Si l'on examine la statistique des marchandises expédiées de Toronto, on constatera que cette ville a contribué autant, sinon plus qu'aucune autre du Canada au succès du National-Canadien. Je ne parle pas de l'Ouest qui a des quantités énormes de marchandises, des monceaux de grain à expédier; mais des villes où se trouvent un très grand nombre d'hommes qui se servent de la voie ferrée, soit à titre d'expéditeurs de marchandises, soit en qualité de voyageurs. Si les habitants de notre ville n'étaient pas favorables à l'entreprise, s'ils n'en désiraient pas réellement le succès, ils ne l'encourageraient pas comme ils le font. Cette constatation suffit à réfuter les attaques lancées par mon honorable collègue contre l'administration du réseau national. Je ne suis pas chargé de la défense du chemin de fer; mais j'ai le devoir de défendre la ville de Toronto et je ne veux pas que se répande l'impression que les idées exprimées par mon honorable ami sont celles d'une partie considérable de la population de Toronto.

M. CHURCH: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: L'honorable député a déjà parlé sur cete motion. Il ne peut avoir la parole qu'une fois.

(La motion est adoptée.)

M. l'ORATEUR: Il est entendu qu'une nouvelle motion accompagnera les crédits. Est-ce bien cela?

ADOPTION D'UN RAPPORT DU COMITE DES ORDRES PERMANENTS

M. L.-S.-R. MORIN (Saint-Hyacinthe-Rouville) propose:

Que le premier rapport du comité des ordres permanents soit agréé.

(Cette motion est adoptée.)

ADOPTION D'UN RAPPORT DU COMITE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

M. W.-F. KAY (Brome-Missisquoi): Du consentement unanime de la Chambre, j'ai l'honneur de proposer:

Que le troisième rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit maintenant adopté.

[M. Hocken.]

M. l'ORATEUR: Du consentement de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

L'hon. J.-W. EDWARDS (Frontenac): Je demande la parole sur une question de privilège. Voilà une semaine, dans mon discours sur le budget, j'ai fait certaines observations qu'a fortement contredites depuis le ministre de l'Immigration et de la Colonisation (l'hon. M. Forke). Certains commentaires publiés dans la presse au sujet de mes remarques me mettent dans une fausse position, selon moi, et je tiens à justifier brièvement les paroles que j'ai prononçées à cette occasion. Le 28 juin 1926, le premier ministre (le très honorable M. Mackenzie King) offrit sa démission à Son Excellence le Gouverneur général qui l'accepta puis manda le très honorable Arthur Meighen qui signifia à Son Excellence qu'il était prêt à former un ministère. Le lendemain matin, mardi, 29 juin, les progressistes se réunirent en caucus et adoptèrent une résolution ainsi conçue:

Motion adoptée par le groupe progressite:
Que nous aidions le nouveau ministère à compléter la besogne de la session;
Nous convenons du besoin de continuer l'enquête, par un comité judiciaire, sur le département des Douanes et de l'Accise;
Nous jugeons opportun qu'il n'y ait pas de dissolution tant que le comité judiciaire n'aura pas terminé son enquête sur le département des Douanes et de l'Accise, et que le Parlement soit convoqué pour connaître du rapport sur cette enquête.

Le ministre actuel de l'Immigration et de la Colonisation (l'hon. M. Forke) a affirmé, selon le *Globe* du 5 juillet 1926, que la résolution reproduite plus haut fut adoptée par les progressistes et lui fut transmise pour sa gouverne. Je déclare qu'il signifia à Son Excellence le Gouverneur général l'attitude des progressistes telle qu'elle appert du texte de la résolution et, ce qui est plus important, qu'il fit connaître la teneur de cette résolution au grand public canadien, puisque les journaux en ont publié le texte. Voilà mon autorité et voilà de quel engagement je parle. Qu'on l'appelle engagement, convention, entente, ou ce que l'on voudra; ces distinctions oiseuses ne m'intéressent point. Je parle de cet engagement-là; et à mon sens, c'est bien un engagement. Il était couché par écrit; c'est donc un engagement écrit. Il était approuvé par tous les progressistes y compris leur chef, donc approuvé par le ministre lui-même.

L'hon. M. DUNNING: Qu'en sait l'honorable député?

L'hon. M. EDWARDS: J'ai l'assurance de l'honorable représentant lui-même et d'autres

membres du groupe. A l'appui de ma seconde assertion, à savoir, que cet engagement fut violé, je maintiens qu'il suffit d'analyser les votes pris le 29 juin, le 30 juin et le 1er juillet; on y trouve une preuve concluante que pas une seule fois, au cours de ces scrutins...

M. l'ORATEUR: Je crois que l'honorable député dépasse le cadre d'une question de privilège.

L'hon. M. EDWARDS: Je fais observer en tout respect qu'on m'accuse d'avoir dénaturé les faits quand j'ai affirmé qu'un engagement a été violé. Je dois avoir le droit d'établir en vertu de quelle autorité je me suis exprimé de la sorte, quitte ensuite à laisser juger le public. J'affirme qu'un examen des votes du 29 juin, du 30 juin et du 1er juillet démontre clairement qu'à ce moment le chef des progressistes non seulement ne fit rien pour aider le nouveau ministère à compléter la besogne de la session, mais que bien au contraire il mit tout en œuvre pour entraver l'œuvre du Gouvernement.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Si l'honorable député veut bien me permettre, au cours de ses observations, il a fait certaine assertion; et l'honorable ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) a fait certaine affirmation en réponse à l'honorable député. D'après les autorités parlementaires la députation est tenue d'accepter toute assertion faite en cette Chambre. Je ne saurais permettre une explication sur le sens de tous les mots et expressions employés au cours d'une explication sur un fait personnel. On tournerait dans un cercle vicieux et la question demeurerait au même point. L'honorable député a fait une déclaration catégorique; l'honorable ministre de l'Immigration a fait de même; or, d'après moi, l'incident est clos.

L'hon. M. EDWARDS: Je désire justement...

Quelques VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

L'hon. M. EDWARDS: Je suppose que c'est l'Orateur qui préside. Je conviens avec vous, monsieur l'Orateur, que je dois accepter la déclaration de n'importe quel honorable membre; seulement, je désire vous faire remarquer que je ne suis pas tenu d'accepter une assertion faite par un journal; or j'étais à réfuter cet article du journal où l'on a dénaturé ma pensée.

L'hon. M. BENNETT: A mon avis, monsieur l'Orateur, vous ne tenez pas compte du fait que le ministre de l'Immigration a demandé de s'expliquer sur un fait personnel pour rectifier une certaine déclaration. Or, l'honorable député de Frontenac-Addington (l'hon. M. Edwards) a produit un document prouvant la vérité de la déclaration et que la mémoire du ministre est en défaut. Voilà le court et le long de l'incident.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami badine.

L'hon. M. FORKE: A titre de question de privilège, je voudrais savoir si c'est là le dernier mot de cette affaire. N'aurais-je pas le droit de réfuter les assertions de l'honorable député

M. l'ORATEUR: Il ne saurait y avoir de débat à propos d'une explication sur un fait personnel; cependant, il est bien entendu que, si l'honorable député invoque le règlement pour s'expliquer, il a le droit de le faire en tout temps.

L'hon. M. FORKE: En me réclamant du règlement, je réaffirme que l'honorable député de Frontenac-Addington a absolument dénaturé les faits.

Plusieurs VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

L'hon. M. BENNETT: Il s'est inspiré du document que vous avez pris.

L'hon. M. FORKE: Dois-je admettre que ces assertions sont exactes...

L'hon. M. BENNETT: Elles le sont assurément.

L'hon. M. FORKE: ...quand je sais qu'elles sont un exposé erroné des faits? Je ne saurais voir en quoi j'ai tort. Jusqu'à un certain point, ma réputation est en jeu du fait des assertions qui ont été faites. Mes amis de l'extrême gauche savent ce qui s'est passé et je demande—à chacun d'eux—de se lever et de dire s'il est vrai qu'une résolution fut adoptée m'autorisant à entrer en pourparlers avec le Gouverneur général.

L'hon. M. BENNETT: Ce n'est pas ce que l'on a dit.

L'hon. M. FORKE: J'ose espérer que mon honorable ami, le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) désire que justice me soit rendue en cette affaire.

L'hon. M. BENNETT: Parfaitement.

L'hon. M. FORKE: J'espère bien qu'il n'a pas mission de défendre qui que ce soit. Je tiens à dire qu'au cours de la dernière campagne électorale, on a fait circuler un pamphlet intitulé: "Forke a trompé Meighen. Il a trompé le Gouverneur général."

L'hon. M. EDWARDS: Je demande un rappel au règlement.

Quelques VOIX A l'ordre! à l'ordre!

L'hon. M. EDWARDS: Si vous y tenez, je n'ai pas d'objection. Cependant tout n'ira pas à votre guise.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Le nom du Gouverneur général ne doit pas être mêlé à un débat. Les deux honorables députés se sont expliqués et la députation est à même de juger. Je considère l'incident clos.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest): Je demande la parole pour un fait personnel. Je tiens à signaler à la Chambre un éditorial de l'*Orange Sentinel* du 1er mars sur la question du Mexique, disant que je n'avais pas agi sagement en insistant pour provoquer un vote. J'ignore si quelqu'un lit ce journal—je ne le lis pas souvent—mais cet éditorial qu'il m'est défendu de lire, parle de ma motion au sujet de la question mexicaine. En réponse puis-je dire que j'avais une motion inscrite au Feuilleton et si j'y avais fait inscrire cette autre motion elle l'eût été au bas, à la suite de trente-sept autres et elle n'aurait pu être discutée au cours de la présente session. L'honorable député de Toronto-Centre-Ouest (M. Hocken) est passé maître dans l'art de s'esquiver...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Un honorable député n'a pas plus le droit d'attaquer la réputation d'un collègue à propos d'explications sur un fait personnel que de toute autre question.

M. CHURCH: Je m'explique sur un fait personnel, monsieur l'Orateur, touchant certaines observations faites cet après-midi, concernant un autre sujet par l'honorable député de Toronto-Centre-Ouest (M. Hocken).

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Si l'honorable député fait allusion à la question qui est venue sur le tapis cet après-midi sur la motion de renvoyer les crédits des Chemins de fer nationaux canadiens à un comité spécial, l'honorable député s'est opposé à cette motion. L'honorable député de Toronto-Centre-Ouest était en faveur de la motion et a fait certaines observations, mais je n'ai rien entendu qui prêtât à une explication sur un fait personnel. Je ferai remarquer à l'honorable député que, dans l'intérêt des sages délibérations de la Chambre, il ne faut pas s'attarder à courir les champs à propos d'assertions faites par un collègue.

M. CHURCH: J'invoque le règlement, monsieur l'Orateur. Je maintiens que nos traités de procédure parlementaire, et aussi vos décisions tirées de livres tombés dans l'oubli ont été en grande partie remplacés par notre nouveau statut. Je pense que cette explication sur un fait personnel est fort à propos. On a dit que j'attaquais le National-Canadien. C'est à la façon de nommer le comité que je me suis opposé.

[L'hon. M. Edwards.]

M. l'ORATEUR: Cette explication n'a pas sa raison d'être. Elle serait motivée si la réputation de l'honorable député avait été attaquée, mais les observations de l'honorable député de Toronto-Centre-Ouest, cet après-midi, ne contiennent rien de tel.

DELEGATION DE TERRE-NEUVE

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): Je prends la parole pour poser une question au sujet d'un article du *Daily Star* de Toronto, de samedi dernier, intitulé: "On chercherait à faire admettre Terre-Neuve dans la Confédération." Voici un des paragraphes de cet article:

> Une délégation de citoyens de Terre-Neuve, ayant l'autorisation tacite du Gouvernement d'exprimer ses vues, est attendue à Ottawa sous peu pour discuter ce sujet.

Le premier ministre dira-t-il si l'article est fondé, et dans l'affirmative, prêtera-t-il une oreille sympathique aux délégués?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ne sais rien autre chose que les lignes citées par l'honorable député et qui indiqueraient qu'une délégation doit venir à Ottawa. Si elle y vient, elle sera l'objet de la même attention et de la même courtoisie que toutes les autres.

RECTIFICATION

M. L. G. BELL (Saint-Antoine): Je désire faire une mise au point, monsieur l'Orateur. J'ai dit hier soir:

> Un gouvernement en temps de guerre, conservateur ou unioniste, comme vous voudrez, a décrété une taxe de vente de 1 p. 100 en 1920, l'augmentant en 1921 à 4 p. 100 sur certains articles.

Cette assertion est de nature à induire en erreur, vu que le gouvernement conservateur n'a augmenté la taxe de vente que jusqu'à concurrence de 3 p. 100.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. E. J. GOTT (Essex-Sud): Je désire m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. L'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) a dit le 2 mars, au cours de ses observations sur l'exposé budgétaire (hansard, page 994, v.f.):

> L'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott) a commenté la chose assez habilement, mais il n'en reste pas moins vrai que ces deux usines sont prêtes à fabriquer et que la compagnie a annoncé leur mise en marche prochaine.

M. l'ORATEUR: Il n'y a pas lieu à une explication sur un fait personnel ici.

M. GOTT: Un instant.

M. l'ORATEUR: Ce n'est qu'une question de fait, ni plus ni moins.

M. GOTT: Je désire faire une rectification.

M. l'ORATEUR: Ce n'est pas une explication sur un fait personnel.

M. GOTT: Le hansard continue:

M. Gott: La compagnie dit qu'elle ne fabrique pas; voilà le hic!

M. Hepburn: Elle est sur le point de le faire.

M. Gott: Elle dit que non.

Qu'il soit bien compris que si cette assertion a été faite de ce côté-ci de la Chambre elle ne l'a pas été par le représentant d'Essex-Sud, parce qu'il y a un placement de 9 millions en cet endroit, et que l'honorable député d'Essex-Sud sait aussi bien que les citoyens de Windsor que la compagnie ne commencera que lorsqu'un droit sur l'acier aura été établi.

Des VOIX: A l'ordre!

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité de voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. H. J. BARBER (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour continuer le débat sur le budget, à un moment où les esprits sont quelque peu tendus. Je tiens à dire tout d'abord que le Règlement fixant à quarante minutes la durée des discours me va très bien. Ceux qui se souviennent de la session de 1926 conviendront que le changement a beaucoup de bon.

D'aucuns ont dénommé l'exposé financier, budget fictif, et d'autres, budget d'expédients. Toutes mes sympathies vont au ministre des Finances, dont nous admirons toutes les qualités personnelles. Je me représente le tourment qu'il a dû se donner pour préparer son programme fiscal, c'est-à-dire essayer de contenter les différents éléments dont se compose le parti ministériel: l'aile libre-échangiste où se cantonnent ceux qui n'ont cessé de sonner le "glas de la protection"; le groupe des adeptes du tarif fiscal, pour les besoins du revenu seulement; et l'autre, qui demande un tarif protecteur suffisant. Aussi, son désir de plaire à tous a-t-il abouti à des propositions qui d'après moi n'assureront aucun avantage particulier au peuple canadien.

Ces propositions, je n'entends pas les discuter à fond. Je traiterai plutôt un autre sujet, ignoré par le Gouvernement. Mais je veux dire un mot de la diminution des impôts. Il est incontestable que la diminution de la taxe sur le revenu des compagnies et des particuliers a été bien accueillie en certains milieux. Le genèse de la taxe de vente est bien connue; elle a fait le sujet de remarques d'honorables députés hier. A son avènement, le Gouvernement actuel a porté cette taxe de trois à six cents. Puis, peu après nos amis les ministériels ont commencé à soutenir qu'ils la diminuaient considérablement. En premier lieu, ils la diminuèrent de $16\frac{2}{3}$ p. 100, puis de 20 p. 100, et cette année, ils la diminuent de 25 p. 100; et ils s'en vantent par tout le pays. Or, après toutes ces diminutions, où en est-elle la taxe de consommation? A trois cents, juste au même chiffre qu'à l'avènement du Gouvernement actuel, il y a six ans. Tout le monde convient que cet impôt atteint vivement la masse des consommateurs, et puisque le Gouvernement a promis de diminuer le fardeau des taxes, celle-ci devrait disparaître entièrement.

Le ministre des Finances nous dit qu'il faut s'attendre au maintien de certaines taxes tant que nous aurons une dette de guerre. Quant à cela, je suis d'avis avec mes honorables amis du groupe progressiste, que la taxe à maintenir est celle qui porte sur le revenu. Et même, je dis plus: le produit de cet impôt devrait être réservé pour la diminution de la dette de guerre. Le ministre nous dit que cette année la dette générale a été diminuée de vingt-huit millions de dollars. Or, la taxe du revenu a rapporté durant la même période cinquante-cinq millions de dollars. Il est très déraisonnable de consacrer cet argent à la construction de travaux publics et à l'établissement d'ambassades à l'étranger.

A propos de la diminution de la dette nationale, sujet tant ressassé au cours de ce débat, je crois que l'état le plus juste a été fourni par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). On le trouve à la page 640 des débats non revisés:

> La dette nette du Canada s'élevait à $2,726,298,717, le 31 mars 1927, indiquant au grand-livre une diminution de $41,896,729.33 durant l'année, alors qu'en cette même année 1927, la dette du réseau national, envers le public seulement, s'accroissait de 46 millions de dollars.

Le ministre des Finances a fourni lui-même la réponse à sa prétention d'avoir diminué la taxe, dans le paragraphe de son discours où il montre que la somme de taxes perçue a dépassé de $10,420,728, ou de $1.10 par tête la perception de l'année dernière. Cela me remet à l'esprit les remarques d'un honorable député, l'autre jour, député qui n'appartient pas au parti tory, le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) en conviendra. Celui-là rappelait que durant leur dernière année d'administration les conservateurs avaient touché 317 millions d'impôts. Or, le ministre des Finances estime qu'il en touchera 357 millions en 1927-1928. Le Gouvernement compte donc percevoir du contribuable qua-

rante millions de plus en taxes, que les conservateurs au cours de leur dernière année en fonction.

Ce budget représente l'économie, nous a dit le ministre des Finances. Tout en préconisant l'épargne et l'économie, le Gouvernement continue d'accroître les dépenses. Je prie mes collègues de consulter la page 535 de l'édition non revisée du hansard (v.f.). On y constatera que les dépenses ordinaires ont augmenté de $14,181,827 sur celles de l'année dernière, les dépenses spéciales ont augmenté de $2,156,000, et les dépenses de premier établissement ont augmenté de $1,846,308, soit une augmentation totale de $18,184,735 pour ces trois chefs de dépenses. C'est une augmentation d'à peu près deux dollars de plus par habitant. Les prévisions budgétaires pour la prochaine année financière nous font voir de semblables augmentations; en 1928-1929, l'administration dépensera chaque jour la somme énorme de $1,095,000.

Dans le programme financier qui vient de nous être présenté, je constate que les modifications tarifaires sont encore destinées à encourager les importations, à enlever du travail aux industries domestiques et à diminuer l'importance que le marché domestique a pour les producteurs canadiens. On ne pouvait trouver de moyen plus efficace de désorganiser l'industrie et de décourager le capital qu'en rafistolant ainsi continuellement le tarif. C'est une politique d'incertitude. Je crois qu'il est temps de marquer en rouge sur le calendrier une autre date, celle du discours budgétaire. Les gens de notre pays attendent ce moment avec anxiété. Je pourrais assimiler leur cas à celui d'un homme accusé de meurtre. Il attend avec une angoisse terrible la fin de son procès et le verdict, après quoi il recevra sa sentence ou sera acquitté. En attendant il ignore s'il sera libéré, s'il sera condamné à passer le reste de sa vie en prison ou à être pendu par le cou jusqu'à ce que la mort s'ensuive.

Rien dans ce programme n'est de nature à encourager nos grandes industries fondamentales. A ce propos j'ai écouté avec intérêt la comparaison faite l'autre jour par l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail). Elle a comparé le bien-être du pays à un arbre dont les racines sont l'agriculture et les autres industries fondamentales et dont les branches sont les industries secondaires. Quand les racines sont attaquées, il est évident que l'arbre se fane et dépérit. Je crains que certaines branches de notre arbre national ne se fanent présentement. Je me propose de parler un peu de quelques-unes de ces branches, mais je vais d'abord parler des racines, je veux dire la grande industrie de l'agriculture. Prenons l'industrie laitière, qui est la plus importante. Les laitiers de notre pays, remarquez bien, n'ont pas la journée de huit heures, mais ils travaillent depuis l'aube jusqu'à la nuit. Ils n'ont pas de longues vacances non plus; il leur est impossible de mettre leurs bestiaux dans des entrepôts frigorifiques ou dans des élévateurs pour se permettre une promenade dans le sud; il leur faut être constamment à l'ouvrage. Le montant total de l'argent placé dans cette industrie est de 900 millions de dollars, et cette industrie emploie un demi-million de personnes. Le Canada possède plus de trois millions de vaches laitières et la valeur de la production laitière annuelle est de 250 millions de dollars, chiffre plus élevé que celui de la production de notre industrie minière dont nous sommes si fiers. On serait naturellement porté à penser qu'une industrie aussi importante devrait recevoir du Gouvernement tout l'encouragement possible, mais le traité australien conclu par nos amis de la droite en 1925 lui a porté un coup terrible. On peut voir ici le résultat des réductions tarifaires quand on constate que l'effet du traité n'a pas été seulement de faire baisser de 4c. à 1c. le tarif contre les produits de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, mais aussi de forcer les Etats-Unis à relever leur tarif de 8c. à 12c., ce qui nous a exclus de leur marché.

Avant cette convention commerciale, nous exportions de grandes quantités de beurre aux Etats-Unis. En 1925, nous en avons exporté 24,553,000 livres et nous n'en avons importé que 193,341 livres, soit une différence de plus de 24 millions de livres en notre faveur. Depuis l'entrée en vigueur de cette convention, nos exportations ont diminué graduellement et nos importations ont augmenté. D'après un rapport publié par le département du Commerce, nous avons exporté en 1927 pour $1,068,610 de beurre, surtout en Angleterre, et nous en avons importé pour $3,892,640. En d'autres termes, nous avons importé trois fois plus de beurre que nous n'en avons exporté. Quant à la production, je n'ai pu me procurer les chiffres pour 1927; on m'informe qu'on est à les préparer. Je crains qu'ils n'indiquent une forte diminution de la production. Le bulletin mensuel n° 232, contenant les statistiques agricoles, nous apprend qu'en 1926 nous avons produit 272 millions de livres de beurre; en regard de 1925, il y a eu diminution de 5 millions de livres dans la production du beurre de ferme et augmentation de 7,700,000 dans la production du beurre de beurrerie, soit en somme une augmentation de 1.01 p. 100. On a prétendu que le prix de détail du beurre en Canada a monté depuis que le traité est en vigueur. Il n'est pas juste d'en-

visager la question de cette manière; ce n'est pas le prix de détail que nous devons examiner, mais ce que nos laitiers reçoivent pour leurs produits. Ce bulletin nous apprend encore qu'en 1925 les laitiers du Canada ont reçu $95,136,896 pour leur beurre et qu'en 1926 ils ont reçu $90,006,167; on constate donc qu'avec une augmentation de production de 1.01 p. 100, ils ont reçu $5,130,729 de moins en 1926 que l'année précédente.

Grâce à cette convention, des milliers de livres de beurre de la Nouvelle-Zélande et d'Australie ont encombré les marchés de Vancouver et de la Colombie-Anglaise. Cependant, je suis d'avis que la Colombie-Anglaise n'a pas souffert autant que d'autres parties du pays, les provinces des prairies surtout. Les laitiers de la vallée du Fraser vendent leurs produits sous forme de lait frais surtout. En 1927, ils ont produit dans ce district 12,500,000 gallons de lait. De ce volume, 7 millions de gallons furent vendus à l'état naturel et 5,500,000 gallons sous forme de produits manufacturés, de beurre surtout. Le lait vendu à l'état naturel a rapporté beaucoup plus que le beurre; les chiffres sont de 24 c. et de 16 c. le gallon respectivement.

L'élimination des pertes causées par la vente de l'excédent de production sous forme de beurre, de fromage et autres produits constitue le grand problème que la vallée du Fraser doit résoudre. Dans les conditions actuelles, si les laitiers de la vallée du Fraser devaient compter sur le prix du beurre pour écouler leurs produits, ils seraient forcés d'abandonner leurs opérations. Il y a quelques années, je me rappelle, une grande quantité de beurre de l'Alberta se vendait sur les marchés de la Colombie-Anglaise, et j'ajouterai qu'il était d'excellente qualité. Aujourd'hui, ce beurre est remplacé par celui de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Aucune partie du pays n'a plus souffert des effets de la convention de commerce avec l'Australie que les provinces des prairies. On a conseillé aux cultivateurs de ces provinces depuis quelques années de s'occuper de culture mixte et leurs progrès dans l'industrie laitière sont énormes. Il y a deux ans, dans la Saskatchewan, on fabriquait plus de beurre en une semaine, pendant l'hiver, que le marché domestique ne pouvait en absorber. Aujourd'hui, cette province produit moins de 50,000 livres par semaine tandis que la consommation atteint 200,000 livres. Vingt beurreries ont dû fermer leurs portes. Ces conditions, je pense, s'appliquent également à l'Alberta. Nous voyons que Calgary est forcée d'importer de la crème fraîche de Vancouver pour l'usage de la table. On dit que des milliers de cultivateurs des prairies renvoient leurs garçons de ferme à l'automne parce qu'ils ne traient pas les vaches en hiver. C'est là une situation grave pour l'industrie et c'est la conséquence de la politique de la droite.

J'ai ici quelques résolutions protestant contre cet état de choses, et comme le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) est à son siège, je désire y appeler son attention. Nous avons d'abord l'opinion du National Dairy Council qui a été soumise à qui de droit. Cette organisation a rencontré le ministre de l'Agriculture et d'autres membres du Gouvernement le 29 novembre dernier et a soumis la résolution suivante:

> Que l'arrêté de l'Exécutif appliquant la liste 2 de la convention de commerce avec l'Australie à la Nouvelle-Zélande soit rescindé immédiatement ;
>
> Que la clause du dumping soit immédiatement appliquée à tout le beurre importé d'Australie au Canada par consignation aussi bien que par vente directe;
>
> Que l'on mette fin à la convention de commerce avec l'Australie comme le permet la loi concernant la convention de commerce de 1925 avec l'Australie.

Une résolution similaire fut soumise par la British Columbia Dairy's Association qui s'est réunie à Nanaïmo le 22 février; nous avons de plus reçu des protestations de laitiers de l'Ouest réunis à Régina le 10 février. Maintenant, je m'adresse au ministre de l'Agriculture et lui demande de dire aux laitiers de l'Ouest ce qu'il se propose de faire relativement à cette question; il ne peut plus longtemps faire la sourde oreille devant ces protestations. Je demande au ministre de nous dire si oui ou non les laitiers verront leur désir se réaliser. Il ne répond pas. Je regrette que le ministre des Finances ne soit pas à son siège, car il est, je pense, l'auteur de cette mesure, et il répond généralement: "Que dites-vous du papier, du saumon et des autres produits de la Colombie-Anglaise?" Je ne puis que répondre que, à mon sens, même ces produits ne sont pas en sûreté sous le régime de cette convention, car cette dernière donne à l'Australie certains pouvoirs que nous ne possédons pas; son tarif de préférence et son tarif intermédiaire sont sujets à des changements de temps à autre sans avoir à tenir compte des désirs de notre pays. Récemment, le gouvernement australien fit un changement relativement au tarif sur les automobiles en amendant la partie de la convention qui s'applique à ces articles. Il augmenta le tarif de préférence et le tarif général de 5 p. 100 et de 7½ p. 100, respectivement, et le gérant de la General Motors Corporation déclare que tout bénéfice découlant de la convention a maintenant disparu.

Le malheur, c'est qu'au moment où la convention fut signée nous n'avions rien à vendre. Comme vous le savez tous, cette convention accorda une préférence de 3 c. à l'Australie relativement à notre tarif général; si

l'on avait relevé notre tarif général au chiffre qui devrait être adopté, et le tarif sur le beurre à 8 c ou à 9 c., ces difficultés ne se seraient pas présentées. Avec le tarif à 4 c., cependant, et une préférence de 3 c., nous avons une protection de 1 c. seulement par livre sur notre beurre et nos marchés ont été encombrés du beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

M. ADSHEAD: Puis-je poser une question? L'honorable député peut-il me dire quel est le plus grand importateur de beurre de Nouvelle-Zélande et aussi la différence des droits sur le beurre entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande?

M. BARBER: Dans mes quarante minutes je n'ai pas le temps de donner ces détails, mais l'honorable député est un de ceux qui refuseraient de hausser ces droits sur le beurre. En même temps, le Gouvernement a augmenté les droits sur les raisins de Corinthe et les raisins secs d'un demi-cent à 3 cents, afin de protéger les cultivateurs d'Australie.

Envisageons cette industrie sous un autre angle. Aujourd'hui, nous en aidons d'autres un peu partout dans le pays; il ne serait donc que juste d'aider aussi celle-là, qui s'exerce dans des conditions tout à fait différentes. Nous devrions lui donner au moins assez de protection pour combler la différence du prix de revient qui est due aux conditions climatériques des autres pays. Voyez ce que cela signifierait: avec le tarif à 1 cent nous avons importé, l'an dernier, 11,208,819 livres de beurre, soit 1,348,167 livres de plus que durant l'année précédente. Si ce beurre était fabriqué au Canada, cela voudrait dire pour le pays 125,000 vaches laitières de plus et une augmentation de rendement équivalant à $3,500,000. Cela aurait pour effet de stabiliser le marché et donnerait de l'emploi à 15,000 personnes de plus. Le marché domestique achèterait plus et notre argent resterait en circulation dans le pays.

Il y a une autre industrie importante dont je veux praler: l'industrie avicole. C'est une très importante branche de l'agriculture dont le Gouvernement devrait tenir compte et qu'il devrait aider. Depuis quelques années nos aviculteurs ont établi des records mondiaux et ils firent excellente figure au grand congrès d'aviculture qui eut lieu à Ottawa, l'an dernier. Aujourd'hui, ils sont fort embarrassés, non seulement par suite du manque de protection, mais aussi à cause de l'incertitude que cause la politique du Gouvernement. J'ai ici un télégramme, adressé le 29 février à un membre de la Chambre, qui démontrera comment cette incertitude embarrasse nos aviculteurs. Le télégramme vient de Duncan (Colombie-Anglaise), et est adressé à M. C. H. Dickie, député. Il est ainsi conçu;

On nous informe que des efforts sont faits pour abaisser les droits sur les œufs américains, mais nous n'avons reçu aucun renseignement bien défini. Veuillez vous en enquérir et nous en informer promptement. Nous sommes opposés à cette réduction.

Le télégramme est signé par la Cowichan Creamery. Les aviculteurs américains ont comme avantages: le climat, la main-d'œuvre et la nourriture à meilleur marché et un tarif douanier qui les protège contre une injuste concurrence, tandis que notre tarif qui est bas leur permet d'envahir notre marché avec leur surplus. L'an dernier, avec un droit de 3c., nous avons importé des Etats-Unis plus de 3 millions de douzaines d'œufs dans leur coquille. En outre, nous avons importé 1,691,357 livres d'œufs d'Orient et d'autres pays, la plupart conservés, ce qui équivaut à environ 1,130,000 douzaines d'œufs dans leur coquille. Cela fait un total de 4,248,513 douzaines qui ont été introduites l'an dernier dans notre marché pour faire concurrence à nos bons produits canadiens. D'après le Bureau de la statistique, nous avons plus de 46 millions de volailles, dont le rendement commercial est environ de 237 millions d'œufs. Considérons cette industrie comme l'industrie laitière. Si nous produisions au Canada les œufs qu'on a importés l'an dernier, cela voudrait dire 850,000 poules de plus, soit, à raison de 1,000 par ferme, 850 fermes additionnelles et de l'emploi pour peut-être 2,000 personnes de plus.

J'aurais aussi quelques mots à dire de la culture des plants d'arbres fruitiers, rosiers, arbrisseaux et plantes potagères qui peuvent pousser au Canada. On reconnaîtra avec moi que ce commerce pourrait facilement se faire au Canada et qu'on devrait l'encourager; il servirait à accroître la prospérité future du pays. Nous avons le climat, le sol, les connaissances nécessaires, le bon vouloir: le Gouvernement est en mesure d'en faire un succès. Nos pépiniéristes ont à lutter contre la très injuste concurrence de l'étranger. Dans la culture des plants, la main-d'œuvre constitue environ les trois quarts du coût de production; or notre main-d'œuvre coûte deux fois et demie ce qu'elle coûte chez nos concurrents de l'étranger. Cette industrie pourrait employer des centaines d'individus, si nous avions suffisamment de protection pour compenser la différence du prix de la main-d'œuvre. Par exemple, la main-d'œuvre représente 75 p. 100 des frais de culture d'un plant de rosier. En Hollande, les jardiniers de métier reçoivent de 12 à 15c. l'heure, tandis qu'au Canada, on les paie à raison de 30 et 50c. Il est facile de calculer la différence du prix de revient. C'est à cause de cette différence que nous avons

importé, en 1926, 1,129,918 rosiers de Hollande, sans compter des arbrisseaux d'une valeur de $159,530 et 272,390 arbres fruitiers. Ces derniers venaient presque exclusivement des Etats-Unis et là encore la main-d'œuvre nous fait une injuste concurrence. Le prix de ces arbustes dépend surtout du coût de la main-d'œuvre dans le sud, où l'on peut vivre à très bon marché et où le genre de vie ne peut se comparer à celui du Canada.

L'an dernier, nous avons importé des fruits frais valant $24,685,221, dont $4,682,259 auraient pu être récoltés au pays. Cela nous donne une importation totale de fruits et de légumes frais évaluée à environ $9,550,000 qu'on peut produire et qu'on produit dans le pays. On estime que nous avons au pays 90,000 vergers et jardins potagers qui, l'an dernier, ont produit pour $47,718,000 de fruits et légumes. Songez quelle importance cela aurait pour le pays si nos importations de ces produits, équivalentes à 20 p. 100 de notre production totale, étaient récoltées au Canada. Supposons que la production de chaque ferme soit de $1,000, chiffre assez élevé, je crois, cela voudrait dire 9,550 fermes de plus et une augmentation considérable du travail au Canada.

L'an dernier, nous avons importé pour $857,583 de pommes. Pourquoi cela? Il n'est pas de pomme supérieure à la canadienne. On a aussi importé pour plus d'un demi-million de pêches. Quelle nécessité y a-t-il à cela? Où trouver une pêche plus exquise que la pêche de la péninsule de Niagara? La seule région que je connaisse est la Colombie-Anglaise. Il en est de même des poires que nous avons importé au montant de $855,274, ainsi que des fraises, des cerises et des prunes dont les importations ont été de $668,417, $120,912 et $475,226, respectivement.

La même chose se produit pour les légumes. Au début du printemps nous importons de grandes quantités de pommes de terre nouvelles à un prix très élevé avec ce résultat que la récolte canadienne, qui a plus de valeur au point de vue nutritif, ne peut se vendre, sauf à vil prix. Le Gouvernement ne reconnaît pas cette industrie et ne lui accorde même pas un tarif saisonnier. Les producteurs de fruits et de légumes se disent fort désappointés qu'on n'ait rien fait pour les protéger contre l'envahissement des primeurs américaines. On a soumis bien des représentations à la commission du tarif et au Gouvernement au nom des producteurs des Provinces maritimes, de Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Anglaise.

En traitant des produits laitiers, des volailles, des fruits et des pépinières j'ai tenté de démontrer qu'avec la politique actuelle, ces industries sont embarrassées; que pour assurer leur progrès et leur développement on devrait les protéger, au moins jusqu'à concurrence de l'écart occasionné par la situation dans les deux pays, et surtout par le coût de la main-d'œuvre étrangère. Je ne prétends pas que la protection soit la panacée qui guérit tous nos maux, mais je suis convaincu qu'avec une protection raisonnable on peut parfaitement bien produire dans le pays, pour notre propore consommation, une grande quantité d'articles que nous importons actuellement de l'étranger. Je dis protection "raisonnable" parce que c'est exactement ce que le parti conservateur demande. Dans tout le pays on a voulu faire croire que ce parti était un parti de protection à outrance. Nous nous souvenons de la campagne faite au cours des deux dernières élections par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) et ses lieutenants, dans les provinces des Prairies. "Votez pour le candidat conservateur, disait-il, si vous désirez plus de protection et tout ce qui s'ensuit." Le résultat est qu'il a été très favorisé dans ces campagnes, mais son succès n'a pas été aussi grand une fois qu'il eut traversé les Rocheuses.

Parlant de la question de protection, je désire faire allusion à certaines remarques de l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell). Je ne crois pas qu'on puisse accuser cet honorable député d'être protectionniste ou d'être de notre parti. Néanmoins, à la page 840 des débats non revisés, nous voyons qu'il a dit ce qui suit:

> Au cours de la période comprise entre 1917 et 1921 inclusivement, le niveau moyen des droits sur les importations imposables fut de 21.9. Or, durant les cinq premières années du régime libéral, c'est-à-dire de 1922 à 1926 inclusivement le niveau moyen des droits perçus sur les importations imposables a été de 24.06, soit un écart de 2.16 en moins sous le régime conservateur.

Donc, d'après l'honorable député de Mackenzie, l'histoire indique que notre parti n'est pas en faveur du tarif élevé. C'est la stabilité qu'il faut au pays et, avec le système que nous mettons actuellement en pratique, nous assurons du travail à des milliers d'ouvriers à l'étranger au lieu d'en procurer aux nôtres à des prix rémunérateurs. Par le système actuel, nous privons le pays de ses matières premières et nous envoyons nos nationaux à l'étranger. Nous sommes tous d'avis que l'immigration est notre grand problème. Existe-t-il une meilleure solution que de rendre la vie plus facile au Canada, de créer un état de choses susceptible d'encourager le placement de capitaux et l'exploitation de nos richesses naturelles donnant ainsi plus de travail à nos gens et établissant des débouchés

au pays pour la production canadienne. Règle générale, les gens ne s'expatrient pas simplement pour changer d'atmosphère et voir de nouveaux paysages, mais pour améliorer leur condition. Rendez le Canada plus attrayant, faites-en un pays cher à sa population, et vous n'aurez pas besoin de dépenser des millions chaque année pour amener des immigrants; ils frapperont à votre porte et solliciteront leur entrée à grands cris.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il m'a été donné d'assister à toutes les séances de la Chambre, depuis le commencement de cette discussion. En un sens, c'est une espèce de devoir professionnel, mais la chose est aussi fort intéressante à plusieurs égards. Je suis plus que jamais convaincu de la vérité du mot d'un grand parlementaire anglais, suivant lequel la Chambre des communes est l'institution la plus tolérante au monde. Je voudrais que le peuple canadien eût pu assister au débat et entendre comme je l'ai fait, l'argumentation tout à fait opposée et contradictoire faite par les deux partis d'en face sur l'exposé budgétaire présenté par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb). Tous les honorables députés qui critiquent le budget sont d'accord sur un point: le Gouvernement n'a pas un programme positif. La difficulté, c'est que ce qui semble positif à un élément de l'Assemblée paraît négatif à un autre. Si la population avait pu comme moi écouter tous les discours prononcés ici, elle pourrait facilement tirer ses propres conclusions.

L'amendement et le sous-amendement sont des documents d'apparence anodine qui méritent très peu d'attention. Comme son grand frère de Winnipeg, c'est-à-dire la résolution sur le tarif adoptée par la convention conservatrice, l'amendement est un instrument politique émasculé reniant le mot même de protection, sans aucune force, sans virilité et même sans signification précise. C'est un exposé de politique tellement bénin et faible qu'on est étonné de l'aigreur et de la violence des orateurs qui l'ont appuyé. Il va de soi, la violence des arguments et des discours des deux extrémités de la gauche a annulé l'effet recherché par l'un et l'autre parti. Pendant que j'étais tranquillement à mon siège, pas très occupé, j'ai pris la peine de recueillir les morceaux de shrapnel lancé contre le ministère, et je montre ce shrapnel au peuple pour mettre en lumière la situation à la Chambre. D'après la locution française: "A tout seigneur, tout honneur"; je commence par le discours de mon honorable ami de Fort-William (l'hon. M. Manion). Je l'écoute toujours parler avec plaisir. Il est peut-être un peu mordant. J'ai eu quelque temps l'impression qu'il cherchait à faire oublier à ses nouveaux alliés qu'il fut autrefois un libéral. Il y a longtemps de cela.

L'hon. M. MANION: Ils l'ont oublié il y a longtemps.

L'hon. M. LAPOINTE: Voici les paroles de mon honorable ami que j'extrais de la page 680 des Débats non revisés (version française):

Quoique les remaniements apportés au tarif douanier semblent d'importance minime de prime abord, les honorables membres représentant des circonscriptions, où se trouvent des fabriques affectées par les derniers remaniements tarifaires, reçoivent déjà des communications de nature à faire prévoir que le Gouvernement est en train de causer des torts sérieux à l'industrie canadienne.

Plus loin, il ajoute:

Peu à peu le Gouvernement et la population canadienne se rendront compte que les réductions apportées au tarif, quoique minimes en apparence, causeront des torts sérieux aux industries du pays et forceront un plus grand nombre de nos compatriotes à prendre le chemin des Etats-Unis afin de se procurer le travail qu'on leur refuse sur le sol canadien.

M. GOTT: Très bien! très bien!

L'hon. M. LAPOINTE: Je suis heureux que mon honorable ami du parti conservateur pousse des acclamations. Immédiatement après, l'honorable député de Last-Mountain (M. Fansher) disait, comme en fait foi la page 698 du hansard:

D'après ce que j'ai pu constater, en examinant de près le budget, surtout en ce qui concerne le tarif douanier, il n'y a pour ainsi dire aucune réduction susceptible de profiter à la masse des producteurs et des consommateurs du pays.

Quelques DEPUTES: Très bien! très bien!

L'hon. M. LAPOINTE: Maintenant c'est au tour de mes honorables amis de l'extrême-gauche d'applaudir. L'honorable député ajoutait plus loin:

Les honorables députés du Manitoba montent la garde au seuil de l'Ouest canadien. Vont-ils nous aider ou aideront-ils à nous accabler de nouveaux fardeaux et à augmenter cette pression et ce malaise qui pèsent sur l'industrie agricole? J'espère que non.

Puis l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest déclencha une violente offensive. Il avait plusieurs critiques à faire et je n'en choisis que quelques-unes. Il dit:

Malheur aux Provinces maritimes, le jour où la commission du tarif s'immiscera dans leurs affaires! Malheur aux industries de la province de Québec. . .

Les principales modifications que nous apporte ce magnifique budget, avec ses douze pages de projets de résolution intéressent l'in

dustrie du coton et de la laine. J'ai la conviction qu'une des raisons de ce grignotage du tarif est que le Gouvernement, en prévision des élections générales à deux ou trois ans d'ici, cherche à plaire aux membres de l'extrême gauche, dans l'espoir de rallier un plus gros vote, à l'ouest des Grands lacs.

Telle qu'elle est constituée à l'heure actuelle, la commission se compose de manœuvres qui s'appliquent à recueillir des masses de faits concernant le libre-échange pour le compte du Gouvernement afin de détruire la protection et tenter d'imposer de force au peuple le régime du libre-échange.

Les cultivateurs canadiens n'ont pas foi dans le principe du libre-échange; cependant, le Gouvernement se dispose à ruiner les industries de la province de Québec et de l'Ontario avant qu'il en ait fini avec cette lubie yankee qu'est la commission du tarif.

Aujourd'hui, le Gouvernement avec sa politique libre-échangiste dit en effet au jeunes gens: "allez dans le sud, jeunes gens".

L'expulsion des Acadiens n'est rien comparée à l'expatriation de 600,000 Canadiens causée par cette politique douanière.

Il y en a bien d'autres du même genre, mais le temps ne me permet pas de citer d'autres passages du discours de mon honorable ami de Toronto. A cela, l'honorable député de Lambton-Est (M. Fansher) dit ceci suivant le compte rendu consigné aux Débats, page 729:

Le Gouvernement, dans son appel au peuple, avait dit: Pourquoi diviser l'élément favorable à un bas tarif? Mais dans ce budget-ci, il n'a fait que replâtrer le vieux mur douanier, enlevant une pierre ici pour la mettre là; en plus du mur, il a gardé le vieil amas de fils barbelés que constituent les règlements contre le "dumping".

L'honorable député de Muskoka-Ontario (M. McGibbon)—et je suis heureux de l'appeler mon ami—s'exprime ainsi, suivant le compte rendu des Débats, page 724:

Nous voyons encore là l'influence pernicieuse de ce Gouvernement, et comment sa politique entravera l'industrie des lainages et peut-être même entraînera la fermeture d'autres filatures. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, et je le demande à tout individu doué d'intelligence et de bon sens, pourquoi anéantir les industries canadiennes qui assurent du travail à notre population? Ma foi, c'est chose que je ne puis m'expliquer.

Heureusement, l'honorable député de Rosetown (M. Evans) est venu à la rescousse et a déclaré, suivant le compte rendu officiel, pages 762-763:

Dans son ensemble, ce remaniement du tarif est une fête pour le riche. Ce que le public paye en rançon de commerce n'a pas été diminué et le mauvais effet que ces rançons peuvent avoir sur le public n'a été aucunement détruit. . .

Le Parlement canadien est la plus haute cour du pays, celle que l'on serait porté à croire la plus susceptible de rendre justice égale à tous; cependant, le Gouvernement actuel, après avoir usé de tous les moyens possibles pour se renseigner sur le système injuste des rançons du commerce, présente maintenant un budget tout à fait en contradiction avec ce qu'il a appris. C'est là un défi direct aux producteurs de matières premières et aux ouvriers du pays; on invite par là les cultivateurs à s'organiser politiquement et aux ouvriers à déclarer la grève jusqu'à ce que justice soit faite. . .

Ainsi, les fermiers du Canada ont été exploités par les capitalistes de ce Dominion depuis quarante ans, et tous les gouvernements, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont fait la même chose. Sous ce rapport, le budget actuel ne diffère nullement des budgets des années passées, mais il prouve que ce Gouvernement est formé de gens prêts à continuer l'exploitation du labeur de nos femmes et de nos enfants, pour ne rien dire des hommes, sur les fermes du Canada, afin de grossir les profits de ceux qui, par l'entremise de leurs valets dans cette Chambre, proclament leur indolence, . . .

Excusez-moi si je ne finis pas la phrase. Aussitôt après ce discours, l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacDonald) a pris la parole, mais avant de commencer la discussion du budget, il n'a pu s'empêcher de dire ces paroles aimables:

Après avoir écouté les deux derniers orateurs, j'ai beaucoup de compassion pour le ministre des Finances. Ils l'ont attaqué de deux angles tout à fait différents, mais il n'aura pas beaucoup de peine à découvrir laquelle des deux critiques mérite l'attention.

Sa sympathie n'était pas bien sincère, car il a fait la même chose et a malmené le ministre des Finances. Puis l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) a dit ceci, d'après le compte rendu, pages 859-860:

Le peuple canadien observe avec alarme l'attitude du Gouvernement envers l'industrie manufacturière. . .

Le budget peut plaire aux tenants d'un tarif bas. Le ministre des Finances appelle cela une nouvelle classification. Mais qu'on lui donne ce nom ou qu'on l'appelle une ratification, une modification, un abaissement ou un remaniement du tarif, l'effet sera le même, il n'en sera pas moins dommageable à l'industrie, d'un bout du pays à l'autre.

Ensuite l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) a dit ceci:

Plus j'examine le budget, plus je me rends compte que le tarif n'est pas abaissé du tout; il est même élevé.

Plus loin, il ajoute:

Désormais, toutefois, je sais à quoi m'en tenir. Les chiffres en question m'ont entièrement convaincu que des deux anciens partis c'est celui dont les membres siègent à droite de nous (*la gauche*), monsieur l'Orateur, qui favorisent l'abaissement du tarif douanier tandis que les partisans d'un tarif élevé se rencontrent dans les rangs ministériels, y compris les représentants de la Saskatchewan et du Manitoba.

M. CAMPBELL: Très bien!

L'hon. M. LAPOINTE: Il a dit:

Désormais, toutefois, je sais à quoi m'en tenir.

Quant à moi, je ne me demande plus pourquoi le parti conservateur ne lui a pas fait

d'opposition aux élections. L'honorable député de Brant (M. Smoke), suivant ses paroles consignées dans les Débats, page 863, a déclaré ceci:

S'il existe une différence, la ligne de conduite du présent Gouvernement est pire que celle adoptée par le régime soviétique. Si j'ai bien compris les méthodes du régime des Soviets, il confisque les entreprises industrielles, mais il ne les ruine pas; on ne nuit en rien à leur puissance de rendement et elles continuent à produire tandis qu'à la faveur du régime inauguré par le Gouvernement canadien, le capital est entièrement anéanti. Aux yeux de la postérité le Gouvernement du jour sera connu sous le nom du gouvernement bolchéviste, ou pis encore. Aucune autre appellation ne saurait en donner une désignation plus exacte.

Ma bonne amie, l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) vient ensuite à notre secours et déclare:

Il n'y a pas de véritable réduction du tarif et personne ne le sait mieux que le ministre des Finances.

Vais-je citer l'honorable député de Brantford (M. Ryerson) qui a dit que toutes les industries vont être ruinées? Le temps qui m'est accordé s'envole et je voudrais pouvoir dire autre chose. L'honorable député de Battle-River (M. Spencer) disait immédiatement après:

En somme, une étude du tarif nous fait voir que les avantages qui peuvent découler de ces remaniements iront aux manufacturiers plutôt qu'aux consommateurs.

L'honorable député de Halton (M. Anderson) a ajouté:

Chaque fois que le Gouvernement modifie le tarif, il encourage l'importation des marchandises étrangères et, de la sorte, nuit à notre industrie, tandis que chaque dévrèvement des impôts est suivi de la fuite d'émigrants étrangers, du Canada vers d'autres pays, en quête d'emplois. Le Gouvernement me paraît réaliser son programme douanier de 1919...

Notez bien ceci, mes amis de ce côté!

...lequel voulait que le tarif de préférence britannique fût porté à 50 p. 100 du tarif général. Je crois que le ministre des Finances est arrivé à ce point et que, parfois, il a dépassé le niveau de 50 p. 100. Je crois qu'il s'achemine vers la mise en pratique de la doctrine progressiste du libre-échange avec l'Angleterre; en tous cas, il semble devoir réaliser bientôt un tarif purement fiscal, ce qui paraît être le but des libéraux. Non seulement le ministre dégrève le tarif général, mais, en secret, il accorde un traitement de préférence à certaines nations favorisées, ce dont le peuple ne se doute guère.

Il y a deux ou trois jours, mon honorable ami de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) disait à ce sujet:

Les changements du tarif proposés par le ministre ont pour but, à mon sens, de venir en aide à quelques grands manufacturiers, aux frais du public en général, ainsi qu'aux petits fabricants, principalement ceux de chapeaux et de casquettes.

[L'hon. M. Lapointe.]

Il a dit encore autre chose, mais je n'ai pas le temps de m'y arrêter. Je n'ai pu saisir tout ce qu'a dit hier mon honorable ami de Wetaskiwin (M. Irvine) et je le prie de m'en excuser. Je sais que certains de nos amis se sont alarmés de la diminution du tarif, mais l'honorable député de Wetaskiwin a dit hier soir qu'un tel refus de la part du Gouvernement de faire son devoir en réduisant le tarif était de nature à causer une révolution sanglante ou quelque chose de semblable. Mon honorable ami a ajouté, je m'en souviens, que les accusations portées par le parti conservateur contre les libéraux aux dernières élections, et celles portées par les libéraux contre les conservateurs étaient toutes fondées. Les deux expressions d'opinions contradictoires, que je viens de lire et qui viennent de différents points de la Chambre, ne peuvent être également vraies. Je les pense même fausses toutes les deux. Nous avons diminué le tarif et nous n'avons pas ruiné les industries.

Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis d'ajouter qu'une offensive, venant ainsi de forces opposées, est toujours destructive et négative en soi. Si elle réussissait, quels en seraient les résultats? Si l'on pouvait ainsi paralyser le Gouvernement à l'heure actuelle, qu'en résulterait-il? Cette tactique placerait le Parlement dans une situation sans issue. L'on nous attaque de deux côtés à la fois, avec des arguments contradictoires, parce que nous représentons le peuple canadien dans son ensemble. L'on nous a confié les intérêts du peuple en général, et non pas ceux d'une classe ou d'une section particulière.

Je ne voudrais rien dire de désagréable à mes honorables amis de l'extrême gauche. On a rappelé la session de 1926. Monsieur l'Orateur, je chérirai toujours la mémoire de cette session de 1926. Elle commença très bien; elle se continua bien et elle finit bien; la campagne électorale qui s'ensuivit a aussi bien fini. Nous avons coopéré avec les honorables députés de cette partie de la Chambre d'une manière tout à fait irréprochable et, en ce qui me concerne personnellement, je n'ai toujours eu avec eux que les meilleures relations. J'ai plus de choses en commun avec eux qu'avec mes honorables amis d'en face sur les grandes question, et s'il fallait gouverner le pays au moyen du système des groupes, j'essaierais de me faire admettre chez les cultivateurs, préférant être avec eux qu'avec les autres partis dans cette Chambre. Mais je n'ai pas foi en ce système de gouvernement.

Un MEMBRE: Mais vous l'avez actuellement.

L'hon. M. LAPOINTE: L'honorable député qui m'interrompt là-bas voudra peut-être m'écouter un peu. Je n'ai pas confiance dans le gouvernement de classe ou de groupe. On ne peut représenter l'esprit de la nation en tant que grande entité dans le monde, en ne tenant compte que des états ou des occupations diverses. Un membre du Parlement doit se pénétrer du devoir de penser d'abord aux intérêts du pays en général, puis aux intérêts de sa profession ou de sa catégorie sociale, en ce qu'ils ne sont incompatibles avec l'intérêt de la communauté. La simple représentation des catégories sociales ou des professions, telle que la préconise mon honorable amie de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), est le contraire de ce principe et porte le député à considérer sa profession comme le fondement de sa politique. C'est l'égoïsme organisé.

J'ajoute que, pour des députés qui ne sont pas au pouvoir et n'y seront vraisemblablement jamais,—je ne veux blesser personne, mais les membres de ces groupes ont dit eux-mêmes qu'ils n'aimeraient pas à être au pouvoir,—il est facile de proposer toutes sortes de remèdes à tous les maux, réels ou imaginaires, sans risquer d'avoir jamais à appliquer l'ordonnance. Ils savent parfaitement qu'ils ne seront jamais appelés à pratiquer ce qu'ils prêchent. Ils ont parfois des succès; mais qu'ils me pardonnent d'affirmer que le succès obtenu de la sorte ne procure pas beaucoup de gloire. Comme nous disons en français: "La critique est aisée, mais l'art est difficile". Notre pays est immense. Nous devons tenir compte d'intérêts particuliers qui ne sont pas toujours les mêmes et qui, en réalité, diffèrent parfois du tout au tout. Ceux qui occupent les fonctions publiques doivent répondre de leurs actions, non pas à une catégorie sociale, non pas à une partie du pays, mais à tout le peuple et au pays en général. Il est de leur devoir de tâcher de découvrir les causes des divergences d'opinions et même d'intérêts et de tenter de trouver les concessions qu'il serait bon d'accorder ou d'obtenir.

Certains députés ont affirmé qu'ils en ont assez du mot "compromis". Monsieur l'Orateur, le compromis a été à la base de la politique qui a permis la création de notre pays. La confédération du Canada est fondée sur le compromis; elle ne pourrait subsister sans lui. L'empire britannique repose sur un compromis. Aucun groupe, aucune association, ni même aucun pays ne peut faire triompher son point de vue dans tous les domaines. Il faut faire des compromis avec les autres. C'est la condition essentielle du succès.

Je passe à mes honorables amis de l'opposition officielle. J'ai fait allusion au congrès de Winnipeg. Je n'accepterais pas toutes les résolutions qui y ont été adoptées; mais j'approuve un des actes de la convention: le choix du chef du parti. Les conservateurs ont choisi un bon chef, homme courageux, de fortes convictions et fort capable d'exprimer ces convictions. C'est un excellent type de Canadien. Cela étant dit, il me pardonnera d'exprimer mon désappointement qu'il n'ait pas, pour débuter dans son rôle de chef fort et dévoué aux intérêts du pays, mis fin à la propagande faite par son parti, ces dernières années, contre le Canada, les Canadiens et l'état du pays en général. J'espérais qu'il déconseillerait ses lieutenants de continuer à discréditer le Canada et à le représenter sous un faux jour aux yeux du monde entier. Pourquoi exalter les Etats-Unis aux dépens du Canada? Pourquoi représenter les Etats-Unis comme un pays où les jeunes Canadiens trouveront l'or et le miel, tandis qu'ici ils ne connaissent que les impôts, le chômage et la famine? Nous ne demandons pas à nos adversaires la loyauté envers le Gouvernement, nous ne leur demandons pas même la justice élémentaire; qu'ils attribuent le progrès et la prospérité du Dominion à la Providence s'ils le désirent; mais nous les prions de ne rien dire de nature à nuire au renom et à la réputation du Canada. Il ne serait peut-être pas hors de propos que le comité, qui sera chargé de l'examen de la question de l'immigration, exprime un vœu en ce sens.

Mais, monsieur l'Orateur, il n'est pas vrai que le Canada ait raison d'envier d'autres pays, encore moins les Etats-Unis. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur l'Orateur, que les Etats-Unis n'ont connu un total d'échanges commerciaux égal à celui du commerce actuel du Canada que lorsque leur population eût atteint soixante-quinze millions. Récemment, j'ai lu un article publié dans le journal de l'Association des manufacturiers canadiens, l'*Industrial Canada*, dont l'auteur, M. Alex. Marshall, directeur du service des renseignements commerciaux de l'association, déplore cette tendance. J'aimerais à lire tout cet article, mais mon temps s'enfuit rapidement et je dois me contenter de ces quelques mots:

Considérons, pour un instant, le revers de la médaille. En fait de cuir, les Etats-Unis exportent pour 43 c. par tête d'habitant, le Canada, pour 97 c. Pour ce qui est des viandes, les Etats-Unis exportent pour 82 c. et le Canada, pour $2.77. Les Etats-Unis exportent pour $2.36 de blé et de farine et le Canada, pour $39.97. Le total brut du commerce canadien est de 50 p. 100 supérieur à celui du commerce américain. En ce qui concerne le cuivre et ses dérivés, les Etats-Unis exportent pour $1.17 et le Canada, pour $1.46.

Voici un autre extrait:

Le total, par tête d'habitant, des exportations de toutes sortes, atteint, aux Etats-Unis, $39.62 et, au Canada, $122.57.

Si vous voulez connaître les totaux bruts pour toutes les industries, l'article les donne:

4,771 millions de dollars pour les Etats-Unis et 1,225 millions pour le Canada. La population du Canada n'est que le douzième de celle des Etats-Unis, et ses exportations, le quart de celles de la république américaine.

J'ai sous les yeux un article de fond publié par *The Chronicle,* un organe des maisons de banque, d'assurance et de finance, de Montréal, qui déplore cette campagne; mais je n'ai pas le temps d'en faire lecture. J'ai à la main également le *Bradstreet* de la semaine dernière: il confirme les rapports, sur l'étendue du chômage aux Etats-Unis, faits par les bureaux de placement et les sociétés d'assistance de divers endroits. Dans le relevé préparé par le service de la statistique ouvrière, département du Travail, le chiffre-indice de l'emploi est tombé en janvier à son plus bas depuis avril 1922; il était de 84.2, soit 1.1 de moins qu'au mois précédent, décembre et 5.5 de moins qu'en janvier 1927. Selon le même état, le chiffre-indice du salaire était en janvier de 85.8, soit 3.9 de moins qu'en décembre et 5.5 de moins qu'en janvier 1927. Le relevé du salaire n'a pas accusé pareil fléchissement depuis le mois d'août 1924.

L'hon. M. DUNNING: Aux Etats-Unis.

L'hon. M. LAPOINTE: Aux Etats-Unis. Mais nos amis de la gauche disent: Nous faisons cette campagne pour censurer la politique fiscale du Gouvernement. Je tiens à répondre à l'un de leurs arguments: Le Canada, disent-ils, est le seul pays du monde qui ait abaissé son tarif depuis la guerre. Ils ont raison. Et nous en sommes fiers. Ils affirment que quatre-vingts pays ont relevé leur tarif,—ils peuvent avoir raison, et que le Canada a adopté "la politique mal inspirée de l'abaissement tarifaire." Je le répète; nous en sommes fiers. Mais cette politique est-elle vraiment mal inspirée? Monsieur l'Orateur, l'assemblée de 1926 de la Société des nations a conclu à la convocation d'une conférence économique de toutes les nations du monde. La raison avancée, telle que je l'ai lue, était celle-ci:

L'assemblée de la Société des nations s'est déclarée "fermement résolue à chercher par tous les moyens possibles à établir la paix dans tout l'univers" et a affirmé sa conviction que "la paix économique contribuera largement à la sécurité parmi les nations".

A la conférence économique tenue à Genève, au printemps de 1927, cinquante nations étaient représentées. Les délégués ont discuté la situation mondiale dans le domaine économique. Voici ce que je trouve dans le rapport de la conférence; je n'en lirai que deux passages.

L'hon. M. BENNETT: Vous pourriez lire le rapport sur la stabilité des tarifs.

[L'hon. M. Lapointe.]

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami le lira en entier.

L'hon. M. BENNETT: Je l'ai lu.

L'hon. M. LAPOINTE: L'autre jour mon ami a exprimé son regret que les publications de la Société des nations ne fussent pas assez connues au Canada. Je voudrais voir ce rapport dans tous les foyers canadiens.

L'hon. M. BENNETT: Très bien!

L'hon. M. LAPOINTE: Qu'on me permette de le citer:

La preuve recueillie par la conférence et qui figure aux documents ou aux propos des membres de la conférence établit que la reconstitution économique à la suite de la guerre a été indûment retardée et que le commerce étranger de toutes les nations a été, à un degré plus ou moins notable, entravé par les barrières existantes qui opposent de graves obstacles aux échanges.

La Conférence note avec satisfaction que quelques-unes des formes les plus nuisibles de l'obstruction, en honneur immédiatement après la guerre, ont disparu. C'est à cela qu'il faut attribuer en partie le rétablissement, accompli jusqu'ici, dans le domaine du commerce mondial.

Par contre, les tarifs qui ces dernières années accusent une tendance vers la hausse, sont pour la plupart plus élevés qu'avant la guerre, et constituent actuellement une des principales barrières qui entravent les échanges. Dans presque tous les pays la hausse doit s'attribuer presque exclusivement au relèvement des droits sur les produits manufacturés.

Et plus loin:

La Conférence reconnaît que la suppression ou l'abaissement considérable des barrières douanières ne peuvent s'effectuer d'un coup sans précipiter une perturbation d'ordre radical; mais elle est d'avis que les gouvernements devraient immédiatement élaborer des méthodes visant à la suppression ou à l'abaissement, gradué, des barrières douanières qui entravent gravement le commerce, en commençant par les droits tarifaires institués pour contre-balancer les effets d'une désorganisation passée, qui n'existe plus.

Et voici ses conclusions:

1. Il est essentiel que les nations prennent immédiatement des mesures pour supprimer ou abaisser les barrières douanières qui opposent de graves obstacles aux échanges internationaux en commençant par celles qui étaient destinées à faire face à des perturbations temporaires résultant de la guerre.

2. Il est essentiel que les états concluent entre eux des conventions de commerce dont la teneurs et les conditions soient de nature à assurer la réalisation des objets mentionnés plus haut.

J'ai lu le discours d'un des délégués allemands qui affirma carrément que les difficultés d'ordre économique avaient provoqué plus d'une guerre et que le sang avait été versé sur tout le globe parce que certains individus tenaient coûte que coûte à conserver leurs gros dividendes.

M. CAHAN: Les Allemands se sont toujours réfugiés derrière ce prétexte pour expliquer la guerre.

L'hon. M. LAPOINTE: Je demande pardon à mon honorable ami; j'aurai à lui signifier quelque chose dans un moment. Les conclusions de la conférence furent soumises à la dernière assemblée de la Société des nations en 1927 et adoptée à l'unanimité; à ce moment le délégué canadien put se lever et déclarer que le Canada était la seule nation qui, par avance, eut conformé sa conduite à la teneur du rapport.

M. CAHAN: L'honorable député n'eut jamais le courage de...

Quelques VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

L'hon. M. LAPOINTE: J'ai tellement d'estime pour mon honorable ami qu'il me déplairait grandement de provoquer sa colère de quelque façon que ce soit.

M. CAHAN: ...de soumettre ces faits à l'étude du Parlement, au lieu de s'abriter derrière ce dernier pour les lui dissimuler.

L'hon. M. LAPOINTE: Si mon honorable ami désire prononcer un discours, s'il estime ce que serait conforme à la procédure parlementaire, libre à lui de le faire.

M. CAHAN: Je ne fais que répondre à l'observation du ministre au sujet de mon assertion... (*Interruptions*). Je prétends qu'il n'eut jamais le courage de saisir le Parlement des conclusions de cette conférence. (*Vives exclamations.*)

L'hon. M. LAPOINTE: Ces démonstrations que mon honorable ami me prodigue me réjouissent. Qu'il sache qu'à cet égard, comme en d'autres, le Canada a pris l'initiative et nous n'avons pas lieu d'en rougir.

M. CAHAN: Vous n'avez jamais...

Plusieurs VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

L'hon. M. LAPOINTE: Je le disais, le Canada a pris l'initiative en maintes circonstances comme par exemple, au sujet de la création d'une commission internationale des eaux limitrophes, qui s'occupe de régler à l'amiable les griefs et les différends qui peuvent surgir entre deux pays voisins. Et dans bien d'autres cas le Canada a pris l'initiative. D'aucuns, parmi les honorables députés, pensent encore que nous devrions être indéfectiblement attachés au passé. L'autre jour, mon honorable ami disait au premier ministre (le très hon. Mackenzie King) et du ministre des Finances (l'hon. M. Robb) qu'ils étaient incapables de saisir son point de vue. Or, je ne conteste pas à mon honorable ami une grande compétence d'esprit et je l'admire; malheureusement, quant à certaines questions, c'est un tory de la pire espèce, enraciné dans le passé et si je pouvais l'en détacher, j'estimerais avoir rendu un service précieux au pays. Quand il a pris la parole sur le discours du trône, l'honorable député a parlé de certaines mesures législatives impériales concernant la marine marchande, de la loi de l'amirauté et d'autres lois et il disait: "Les membres de la droite veulent abroger cette législation; mais que lui substituera-t-on?" Monsieur l'Orateur, je dirai à mon honorable ami qu'on la remplacera par des lois canadiennes, par des lois canadiennes adoptées par nos propres hommes publics et appliquées par nos fonctionnaires pour la sauvegarde des Canadiens.

L'hon. M. BENNETT: Avec l'aide de la marine canadienne, j'imagine.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami m'interrompt, lui aussi. Je regrette que mon temps soit sur le point d'expirer, mais je voudrais relever certaines observations qu'il a faites samedi à Montréal. D'après le *Montreal Standard,* il aurait déclaré:

> Prenez le fer et l'acier dont nous avons d'immenses gisements en ce pays. A l'arrivée au pouvoir du Gouvernement actuel nous n'achetions que 37 p. 100 de notre fer et de notre acier. Maintenant les usines ont fermé leurs portes et les ouvriers qui y travaillaient chôment parce que nous achetons ailleurs. Quant aux instruments agricoles les Canadiens qui devraient les fabriquer ici travaillent à l'étranger et nous importons de plus en plus de ces instruments. Que faudrait-il faire?

Or, monsieur l'Orateur, ce qu'il faudrait d'abord faire, ce serait de rapporter exactement les faits. Les conservateurs ont perdu le pouvoir en 1921. Le premier budget libéral fut soumis en mai 1922. L'année financière terminée le 31 mars 1922 marqua la fin de l'ère de la politique fiscale conservatrice. Mon honorable ami aurait dû fournir des statistiques aux Femmes conservatrices de Montréal.

L'hon. M. BENNETT: J'en ferai part à la Chambre.

M. CASGRAIN: Il leur fit plutôt des compliments.

L'hon. M. LAPOINTE: Parlons de l'industrie sidérurgique. En 1922, elle employait 77,077 ouvriers et en 1926, 103,510; en 1926, alors que les usines étaient fermées, s'il faut en croire mon honorable ami.

L'hon. M. BENNETT: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. LAPOINTE: En 1921, les salaires représentaient un montant de $98,363,-983 et en 1926, alors que la situation était mauvaise au point de forcer nos gens à s'expatrier, ces salaires s'élevaient à $137,640,065.

Mon honorable ami a aussi parlé de l'industrie des machines agricoles. En 1922...

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé le temps qui lui est accordé.

L'hon. M. LAPOINTE: J'en suis fort peiné; peut-être une autre occasion me sera-t-elle offerte de produire ces statistiques.

M. R. K. SMITH (Cumberland): C'est la deuxième fois que j'ai l'avantage et l'insigne honneur de prendre la parole après l'éloquent représentant (l'hon. M. Lapointe) qui vient de se faire entendre. J'ai écouté avec un vif plaisir la première partie de ses observations—les meilleures de son discours—au cours desquelles il a cité des extraits de discours des membres de la gauche. J'ai entendu avec patience et attention pour voir si le ministre ferait allusion aux remarques du ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) sur l'exposé budgétaire, soit de cette année ou de l'an dernier. Mais il n'en a pas été et n'en sera probablement jamais question de la part d'aucun député ministériel, parce que le ministre de l'Immigration refuse de se prononcer sur ces budgets.

Je ne reprendrai pas en détail le discours du ministre de la Justice, mais je ne puis passer sous silence ses critiques à propos de notre attitude sur la soi-disant prospérité du Canada. Je me demande souvent si le Gouvernement cherche par intimidation, ou par la peur du ridicule, à museler les membres de l'opposition qui attaquent l'administration de la chose publique et la situation du pays en général. J'aimerais à consulter les pages du hansard—je ne l'ai jamais fait, mais je suis sûr que je ne serais pas désappointé—et constater quelles étaient les dispositions des honorables députés de la droite envers le ministère lorsqu'ils étaient eux-mêmes dans l'opposition. Je suis certain qu'ils n'étaient pas plus tendres pour nous que nous ne le sommes pour eux à cette heure.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je vais tenter, en toute modestie, de répondre à quelques-unes des déclarations faites hier par le ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston). Mes observations seront marquées au coin du meilleur esprit, de la sympathie et du respect, vu que je n'oublie pas le poste élevé qu'occupe l'honorable membre, brillant avocat et valeureux soldat. Le ministre a commencé son discours par une allusion aux primes accordées à l'industrie de l'acier. Voici ce que nous lisons dans les Débats non revisés d'hier, et je baserai mes commentaires sur les propres paroles du ministre:

> On laisse entendre que l'industrie de l'acier est allée à la ruine à cause du drawback sur les instruments aratoires. Je rappelerai à mon honorable ami...
>
> [L'hon. M. Lapointe.]

Parlant de l'honorable député de Pictou (M. Cantley).

> ...que cette industrie dans la Nouvelle-Ecosse n'a jamais été sur des bases solides avant la loi de 1897, présentée par l'honorable M. Fielding. Il conviendra avec moi que, depuis cette date, les aciéries de la Nouvelle-Ecosse est prospère. M. Fielding les a d'abord aidées en 1897 pour une période de cinq ans. En 1899, cette assistance a été renouvelée pour une autre durée de cinq ans, mais dans de moindres proportions.

Je tiens à dire que ce n'est pas M. Fielding qui a secouru le premier les aciéries de la Nouvelle-Ecosse en 1897. La première aide, sous forme de prime, a été accordée à l'industrie de l'acier en 1883 par le Gouvernement conservateur, et cette assistance a été augmentée en 1894, et, je crois, en 1895. Il est vrai qu'après avoir pris les rênes du pouvoir, les libéraux ont donné des primes plus généreuses dans le budget de 1897, mais seulement après avoir réduit considérablement le droit sur le fer et l'acier—50 p. 100 dit un honorable député. Ces primes devaient remplacer ce dégrèvement, comme l'a expliqué alors le ministre des Finances, mais durant cinq ans seulement, en diminuant graduellement. Les aciéries pouvaient toujours compter sur le tarif, qui était une chose sûre, mais non sur la protection représentée par ces primes. Sans doute, les primes furent renouvelées de temps à autre par le gouvernement libéral, mais en 1911, M. Fielding ministre des Finances déclara que les aciéries en étaient rendues à un point où elles pouvaient se passer de primes, et que, comme elles étaient expirées, elles seraient abolies. Cette même année, une question fut posée à ce sujet par un membre de la Chambre à qui une réponse fut donnée par M. Fielding. Voici ce que nous lisons à la page 6927, volume IV (v.f.) des Débats de 1910-1911:

> Je voudrais que le ministre des Finances nous fasse une déclaration très claire à propos du renouvellement des primes sur le fer et l'acier en barres ou en tiges, etc. J'ai prêté une grande attention à ce qu'il a dit cet après-midi sur cette question.
>
> La rumeur veut, et il est impossible d'y fermer l'oreille, que le ministre songe à renouveler ces primes. Vu qu'il ne s'est pas expliqué clairement sur la question, et qu'il n'a pas même dit que le sujet était à l'étude, je lui demande de nous dire clairement s'il s'occupe de cette question du renouvellement des primes à l'industrie sidérurgique, et quand il sera en état de faire une déclaration à la Chambre sur cette question.

Voici la réponse de M. Fielding:

> Les primes sur un certain nombre d'articles de fer et d'acier sont supprimées depuis le 31 décembre dernier. Celles sur les tiges de fer, expire le 1er juillet prochain. Le Gouvernement n'a pas l'intention de les renouveler.

M. Fielding déclara aussi que ces primes n'avaient pas coûté un sou à la trésorerie, le

revenu du supplément des droits ayant plus que suffi au versement de ces primes, et je crois même qu'il cita le cas de New-Glasgow et Sydney à l'appui de son assertion. Je me permets de rappeler à la Chambre que ce système de primes n'est pas dû au parti libéral, et qu'en 1911, M. Fielding annonça au contraire son intention d'y mettre fin. L'industrie sidérurgique dans la Nouvelle-Ecosse a débuté et commencé à prendre de l'essor sous la politique conservatrice. Plus tard, il est vrai, elle a pris des proportions plus amples, comme c'est le cas avec le temps pour toute industrie, mais c'est au parti conservateur que revient le mérite de son établissement. Quiconque s'intéresse à cette question des primes à la fabrication de l'acier peut consulter avec profit les débats du Sénat du 27 février 1912 où se trouve un relevé complet des primes versées, et à qui, et la durée de ce régime.

Le ministre de la Défense nationale a prétendu que les Provinces maritimes ont renoncé à leurs plus belles perspectives en repoussant le projet de réciprocité en 1911. Je laisse à d'autres membres de l'opposition le soin de traiter des pêcheries et d'autres sujets, pour m'arrêter à la question de la houille. L'extraction de la houille est pour la Nouvelle-Ecosse une industrie essentielle, tout le monde sait cela. Le tarif douanier américain Fordney-McCumber de 1922 admet la houille en franchise, sauf celle des pays comme le nôtre, qui frappent d'un droit de douane la houille américaine. A l'égard de ces pays-là, les Etats-Unis appliquent un droit à la leur. L'on verra ce qui en est à ce sujet en se reportant au paragraphe 1548 du tarif douanier américain, page 76. Le même avantage est à notre disposition actuellement si nous voulons nous en prévaloir, ce que je ne conseille certainement pas. Nous pouvons établir la réciprocité en fait de houille tout aussi bien qu'en 1911. Simple question d'enlever les droits. Je le demande au Gouvernement et au ministre de la Défense nationale, sont-ils tous deux, ou l'un ou l'autre, disposés à dégrever entièrement la houille afin d'en permettre le libre-échange entre les deux pays? Il n'en tient qu'au Gouvernement d'inaugurer cette politique incessamment: le moyen est entre ses mains. J'espère qu'il n'en fera rien, car nous, nous voyons le progrès de nos houillères dans le relèvement du droit douanier, que nous comptons obtenir un jour. Mais le Gouvernement, lui, qui n'a qu'à le vouloir pour obtenir la réciprocité en matière de houille, est-il prêt, en veut-il? L'on nous dit que nous avons manqué l'occasion en 1911; est-on disposé à la saisir maintenant? Le Gouvernement ne répond pas à cette question.

L'hon. M. GUTHRIE: Il ne lui est pas facile d'y répondre.

M. SMITH (Cumberland): Le ministre de la Défense nationale a mentionné d'autres choses à propos des aciéries et du rapport de la commission Duncan. Lorsque le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) a fait sa déclaration sur ce rapport l'année dernière, nous avons compris qu'il serait donné suite entièrement à ses conclusions. C'est l'impression qui se dégageait pour nous, et dans le public en général, des formules employées par le premier ministre. Or, d'après les paroles du ministre de la Défense nationale, je comprends maintenant,—et si je fais erreur je désire être repris, car je n'ai nullement l'intention de forcer sa pensée,—je comprends, dis-je que le Gouvernement ne s'est pas engagé sur ce point; que rien de précis n'a été promis à ce sujet, et que le Gouvernement n'examinera pas sérieusement la question des primes à l'acier proposées dans le rapport Duncan tant que certaines conditions ne seront pas remplies. Voilà ce qui m'est resté des remarques du ministre sur ce point et je souhaite avoir mal compris: car la population des Provinces maritimes, et sa députation en cette Chambre, ont retenu bien autre chose des déclarations de l'année dernière. Nous comptions que, une fois les affaires de la B.E.S. Corporation débrouillées, et passées aux mains d'un groupe en état de les administrer convenablement, des primes seraient accordées pour aider cette entreprise, conformément aux conclusions du rapport Duncan.

Parlant à Saint-Jean (N.-B.), le 8 janvier dernier, le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) déclarait carrément que toute la population des Provinces maritimes se réjouirait lorsque la question des primes à l'acier fabriqué à Sydney serait résolue dans quelques semaines. Que devons-nous attendre de ces deux déclarations contradictoires du ministre de la Défense nationale et du ministre des Postes? Devons-nous conclure que l'on ne fera rien pour l'industrie sidérurgique de la Nouvelle-Ecosse tant que certaines conditions n'auront pas été acceptées, ou bien devons-nous croire, avec le ministre des Postes, que l'on va faire bientôt quelque chose dont tous les citoyens des Provinces maritimes seront fiers? Voilà ce que nous aimerions à savoir, et nous avons droit de le savoir. Voici deux déclarations contradictoires de deux ministres de la couronne sur cette importante question, et il n'est pas juste pour eux, et encore moins pour les gens des Provinces maritimes, que le Gouvernement ne donne pas une réponse décisive à ce sujet. Jamais l'industrie sidérurgique de la Nouvelle-Ecosse n'a eu un besoin

de secours plus urgent qu'aujourd'hui, et les corps publics de toute la province adoptent des vœux en ce sens. Les chambres de commerce s'occupent de la question et transmettent des vœux au Gouvernement. Les membres de la droite nous reprochent de pleurer et de nous lamenter au sujet des droits des Provinces maritimes. Croient-ils que nous allons nous contenter de venir ici pour nous faire photographier ou ne croient-ils pas plutôt que nous allons exprimer les opinions et les désirs des habitants de la Nouvelle-Ecosse qui nous ont envoyés ici? Nous ne sommes pas pour nous laisser intimider par des propos de ce genre qui ne sont pas autre chose que de vulgaires balivernes. L'un des vœux en question a été adopté par la chambre de commerce de Lunenburg, et vous serez surpris, monsieur l'Orateur, d'apprendre que le président de cette chambre de commerce, celui qui a signé le vœu par lequel on demande au Gouvernement de prendre des mesures immédiates en vue de donner suite aux conclusions du rapport de la commission Duncan, n'est autre que le président de l'Association libérale de la Nouvelle-Ecosse. On a transmis des copies de ce vœu au premier ministre du Canada, au premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, au député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff), au représentant de Queen-Lunenburg (M. Ernst) et à d'autres députés. Un autre vœu semblable a été adopté par la chambre de commerce d'Halifax. Il se peut qu'un parti politique domine dans la chambre de commerce d'une certaine ville et que l'autre domine dans la chambre de commerce d'une autre ville, mais au moins quant au vœu qui nous vient de la ville de Lunenburg, on peut croire que la majorité des membres de la chambre de commerce de cet endroit n'appartiennent pas à notre parti. La situation de l'industrie sidérurgique dans la Nouvelle-Ecosse est critique; elle n'a jamais été plus critique et, je le répète, cette industrie a un besoin urgent du secours du Gouvernement. On a beau parler de la prospérité du pays, ceux qui sont incapables de trouver de l'emploi ajoutent peu de foi à ces propos.

Le ministre de la Défense nationale a dit hier que l'industrie sidérurgique du Dominion ne doit pas être en si mauvaise posture puisque la Canada Steel Company paraît être très prospère. C'est vrai. La Canada Steel Company bénéficie d'une protection de 30 à 35 p. 100, puis elle est située dans un excellent centre de distribution et elle a un accès facile à des marchés avantageux.

M. CANTLEY: Elle touche aussi une prime.

M. SMITH (Cumberland): Parfaitement, elle touche aussi une prime, comme le fait remarquer mon honorable ami. Dans notre région, nos aciéries fabriquent l'acier non ouvré, non pas l'article fini, et elle ne jouit que d'une protection d'environ 9 p. 100. La Canada Steel Company est située de façon à pouvoir tirer parti de ce qu'on appelle la vague de prospérité, vague qui n'existe qu'ici et là dans le pays. D'un autre côté, dans notre région, nous ne pouvons jouir d'un tel avantage, car le Gouvernement n'a rien fait pour nous aider. Je crois que notre devoir de député est d'exposer ces choses à la Chambre. Si nous ne le faisions pas, nous croirions forfaire à notre devoir, surtout quand on considère que nos chambres de commerce et nos autres corps publics supplient le Gouvernement de faire quelque chose pour aider cette industrie. S'il fallait en croire le Gouvernement, les fonctions des députés, surtout de ceux qui siègent dans l'opposition, consisteraient simplement à rester assis et à écouter. Je demande sincèrement au ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston), pour qui j'ai personnellement une grande admiration, de voir à ce que le Gouvernement prenne sans tarder des mesures pour accorder à l'industrie sidérurgique de la Nouvelle-Ecosse ce qui a été suggéré dans le rapport Duncan et ce que les gens de cette province s'attendaient d'obtenir dès que la British Empire Steel Corporation serait matée.

Le ministre de la Défense nationale a fait une autre déclaration relativement à la valeur majorée du capital de la British Empire Steel Corporation. Il est vrai que la valeur nominale a été majorée; la compagnie était surcapitalisée, comme tous l'ont admis; mais cependant cette majoration n'était que sur le papier. La compagnie n'a jamais payé de dividendes sur les actions ordinaires, et elle n'a jamais, je pense, payé de dividendes sur les actions privilégiées de deuxième rang; donc, toute majoration, pour ce qui est de cette compagnie, n'existait que sur le papier. Vraiment, ce n'était pas là une raison de refuser des secours. Prétendre qu'en raison d'une certaine majoration qui n'existe que sur le papier de cette compagnie, vous ne pouvez rien faire pour venir en aide à cette dernière, qu'on ne ferait que jeter un autre os dans l'arène que certaines gens se disputeraient, ou que ce serait placer sur le comptoir quelque chose qui compliquerait davantage la situation, ne me semble pas un raisonnement juste; je crois maintenant que cette compagnie est en mesure, si elle peut compter sur l'aide du Gouvernement, sur l'aide que l'on a recommandée et que les gens de la Nouvelle-Ecosse croyaient devoir lui être accordée, de poursuivre ses opérations avec quelque chance de

succès. Si elle ne peut compter sur cette aide, je doute de sa survivance.

Dans l'Est, nous nous alarmons et entretenons de graves inquiétudes quant à l'attitude du Gouvernement vis-à-vis des industries de cette partie du pays. Si le Gouvernement réussit, avec les méthodes adoptées dans le dernier budget, à maintenir une sorte de coordination dans ce pays, il accomplira un fait qui n'a jamais réussi ici avec des tactiques et des mesures similaires. Le seul avantage que les gens de l'Est retirent de ce budget vient de la réduction de l'impôt sur les ventes, et j'admets que nous tirons un certain avantage de cette mesure. Le budget ne contient pas une seule autre mesure à ma connaissance, dont nous puissions tirer parti. Nous sommes désireux d'abolir l'impôt sur les ventes, de faire disparaître tous ces impôts qui pèsent si lourdement sur les classes ouvrières; l'abolition de l'impôt sur les ventes est à la base de l'amendement de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). Les membres de la droite ont crié haro contre certains députés conservateurs qui votèrent contre le budget dans cette Chambre, il y a une couple d'années, parce qu'il contenait quelques bonnes choses et, à notre avis, quelques mauvaises mesures. Je me demande si aujourd'hui ces membres vont appuyer notre amendement qui certainement contient une bonne chose pour les classes ouvrières de ce Dominion. Il me semble qu'il serait si avantageux de pouvoir se présenter devant le peuple et de dire: Nous vous avons supprimé un lourd fardeau en abolissant l'impôt sur les ventes. Je me demande si ces mêmes honorables messieurs qui ont critiqué si vertement notre attitude alors vont nous appuyer aujourd'hui et voter en faveur de l'amendement que nous proposons. Nous verrons bien. Si du moins les membres de la Nouvelle-Ecosse sont logiques, nous pouvons, je pense, compter sur une couple de votes en faveur de notre amendement.

La question de l'industrie houillère a été étudiée si à fond à maintes reprises par divers membres de la gauche que ce serait une perte de temps de ma part d'entrer dans les détails de cette question cet après-midi.

M. ILSLEY: Que suggère mon honorable ami comme remède à la situation de l'industrie houillère dans la Nouvelle-Ecosse?

M. SMITH (Cumberland): Si l'honorable député veut bien consulter mon discours en réponse au discours du trône il verra que ce point y est expliqué en détail.

M. ILSLEY: Ne l'expliquez pas. Mentionnez-le seulement.

M. SMITH (Cumberland): Je vais le mentionner. D'abord, mon honorable ami semble croire que nous recommandons la protection tarifaire comme remède à la situation. Il n'en est pas ainsi. Le tarif n'est qu'un seul facteur, bien qu'à mon avis, ce soit le facteur le plus important. Il nous faut un droit plus élevé sur le charbon.

M. ILSLEY: De combien?

M. SMITH (Cumberland): Assez élevé pour empêcher l'importation du charbon des Etats-Unis. Un tarif de $1.50 ou de $1 par tonne. Je me rappelle que l'an dernier mon honorable ami a lancé la remarque qu'il faudrait un droit de $6 la tonne,—ce renseignement, je pense, avait été fourni par le comité du combustible,—pour fermer l'entrée du pays au charbon américain; mais cela ne s'appliquait pas particulièrement au charbon de l'est du Canada; il s'agissait de la houille des autres parties du pays. Outre la question de l'augmentation du tarif sur le charbon, il y a celle de la réduction des taux de transport, des subventions sur les consignations à destination de points situés à l'ouest de Montréal et de l'établissement de cokeries qui recevraient une aide de l'Etat, mais seraient tenues d'utiliser la houille canadienne. C'est là, à mon sens, la base d'une politique nationale du combustible dans ce Dominion. J'ai écouté avec plaisir les remarques de l'honorable représentant d'Inverness (M. Macdougall), l'autre soir, en réponse aux remarques du ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) qui avait dit ignorer ce qu'est une politique nationale du combustible. On ne saurait expliquer mieux cette politique que ne l'a fait l'honorable député d'Inverness, ces jours derniers.

M. ILSLEY: L'honorable député a-t-il calculé la proportion dans laquelle il faudrait abaisser le prix de transport et quelles subventions seraient nécessaires pour réaliser ce qu'il désire?

M. SMITH (Cumberland): Je ne l'ai pas calculé de façon précise; d'ailleurs, pour moi, ce calcul est d'importance secondaire. Ce qui importe surtout, c'est d'empêcher l'entrée du charbon américain qui détruit notre marché domestique, ruine nos mines, désorganise notre industrie houillère, principalement en Nouvelle-Ecosse. On peut l'empêcher d'entrer et l'on devrait le faire. Nous pouvons créer un marché dans le pays même où notre charbon s'écoulerait, au lieu d'envoyer tous les ans 100 millions aux Etats-Unis pour l'achat de charbon étranger.

Evidemment, certains diront que l'industrie houillère de Nouvelle-Ecosse n'est pas d'exploitation avantageuse. On rapporte que le

ministre de l'Immigration a dit cela, il y a quelques années, à Toronto. Mais ce qu'on dit de quelques mines de Nouvelle-Ecosse, on peut le dire aussi de toute industrie au Canada qui jouit de la moindre protection. On aurait pu en dire autant de la grande industrie de l'acier aux Etats-Unis, lorsqu'elle a débuté. On aurait pu dire que, du point de vue économique, il n'était pas de bonne politique pour les Américains d'interdire leur marché à tous les étrangers pour développer leur industrie de l'acier. Vous pouvez le dire de toutes les industries qui jouissent de la moindre protection, mais en fin de compte, l'industrie se développerait, grâce à la protection, comme s'est développée l'industrie de l'acier aux Etats-Unis, laquelle, aujourd'hui, non seulement justifie son existence, mais est sans rivale dans le monde entier en fait de prix, de production et de distribution. Si nous adoptions au Canada une politique nationale de combustible, il n'y a aucun doute qu'on importerait moins de charbon et que le prix diminuerait en conséquence. L'an dernier, nous en avons importé près de 20 millions de tonnes; notre consommation est d'un peu plus de 30 millions de tonnes. Notre industrie houillère représente un placement d'environ 150 millions de dollars. Cette industrie qui est dans le marasme depuis des années et dont l'exploitation est sujette à des hauts et des bas, allons-nous la laisser mourir, simplement parce que, au dire de certains théoriciens, son exploitation n'est pas pratique? Je ne le pense pas. L'exemple de l'industrie de l'acier aux Etats-Unis est la meilleure preuve. Donnons à cette industrie l'avantage de se relever; donnons-lui un marché pendant quelque temps pour voir ce qu'elle peut faire. Pour savoir si elle est d'exploitation avantageuse ou non, faisons l'expérience. Si cela prend $6 par tonne—il n'en faudrait certes pas tant pour le charbon de Nouvelle-Ecosse—; mais si cela prend $1.50 par tonne, comme le dit l'honorable député de Pictou, qu'on l'aide d'autant. Ensuite, en abaissant de plus en plus les prix de transport, avec les subventions à l'ouest de Montréal et l'établissement de fours à coke où l'on ne devra employer que de la houille canadienne, je crois qu'on pourra faire revivre cette industrie.

Mais, me dira-t-on, que faites-vous des houillères de Colombie-Anglaise? L'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) en a parlé, l'autre jour. Les houillères de Colombie-Anglaise vendent chaque année environ un demi-million de tonnes de charbon dans une région des Etats-Unis qui est très éloignée des houillères américaines, et, quel que soit le tarif, la Colombie-Anglaise perdrait difficilement ce marché, à cause de la longue distance à parcourir pour atteindre la source d'approvisionnement en charbon américain. Mettant cela de côté, j'aurai une suggestion à faire. C'est une simple suggestion, car je n'ai pas étudié le sujet assez à fond pour la présenter sous une autre forme. En Australie, en vertu de la loi Pattersen, on donne une subvention pour le beurre de 6 c. par livre. Or, je prétends que dans notre pays, s'il faut adopter une politique nationale du combustible et protéger nos houillères, y compris celles de la Colombie-Anglaise, nous pouvons très bien payer la différence entre le tarif actuel et ce qu'il serait lorsqu'on l'aurait haussé suffisamment pour empêcher le charbon américain d'entrer. Nous devons prendre des mesures rigoureuses pour enrayer l'importation du charbon américain en Canada. Cette importation croît dans des proportions alarmantes; elle est de plus en plus élevée.

M. ILSLEY: N'est-il pas vrai que les houillères de Nouvelle-Ecosse ont produit environ un million de tonnes de plus en 1927 qu'en 1926?

M. SMITH (Cumberland): Certes, la production des houillères de Nouvelle-Ecosse a augmenté. Cela est dû à ce qu'on reprend petit à petit le marché de Montréal, perdu durant la guerre. On continuera de voir une légère augmentation dans la quantité de charbon extrait dans la Nouvelle-Ecosse, parce que nous pourrons reconquérir un peu plus ce débouché, mais je prétends que ce marché devrait être entièrement à nous alors que nous n'en avons que la moitié, environ. Au lieu de produire 6 ou 7 millions de tonnes par an en Nouvelle-Ecosse nous devrions produire 12 millions de tonnes.

Quand il a pris la parole, le ministre de la Justice a déclaré, en substance, que la politique du Gouvernement était d'abaisser le tarif sans nuire à aucune industrie légitime du pays. Pour sa gouverne, j'aimerais à lui lire une communication qui vient en contradiction directe avec ses remarques. C'est une lettre que j'ai reçue de la compagnie Oxford Woollen Mill, de la ville d'Oxford (N.-E.). La voici:

> Nous avons été abasourdis de lire cette partie de l'exposé budgétaire Robb qui traite de l'industrie textile...

M. l'ORATEUR: Votre délai est expiré.

M. MAXIME RAYMOND: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des finances (M. Robb) a terminé son discours sur le budget en recommandant l'économie. Je crois que nous nous accorderons tous pour admettre qu'il en a lui-même donné l'exemple en pratiquant celle de la parole. En moins de trente-cinq minutes, il a fait un exposé

net et précis de la situation financière et économique du Canada; il a démontré, chiffres et faits à l'appui, que nos finances s'amélioraient graduellement et que les affaires en général étaient prospères. Ses déclarations, claires en ce qui concerne le passé, optimistes en ce qui concerne l'avenir, sont de nature à nous réjouir et à nous encourager.

Bien que son discours fut bref, ce qui ne l'a pas diminué en valeur ni en intérêt, il a cependant fourni matière à une longue discussion, et vraiment j'aurais hésité à intervenir à cette phase du débat, si la discussion sur le budget n'offrait une des rares occasions aux députés qui siègent loin des banquettes ministérielles d'exprimer publiquement leurs vues, et de faire les suggestions qu'ils croient être dans l'intérêt général.

L'analyse du bilan fait voir que, sous l'administration libérale qui a succédé à celles des honorables Borden et Meighen, l'ère des déficits a fait place à l'ère des surplus, notre crédit a été rétabli, et au point de vue économique le Canada occupe l'une des situations les plus enviables parmi les nations du monde. A l'encontre de cet état, ceux qui aspirent à remplacer la présente administration n'ont eu que des critiques à offrir, mais rien à suggérer. C'est d'ailleurs l'aveu candide de l'honorable député de Fort William (M. Manion). La plupart de ces critiques ont déjà reçu leur réponse, et je me contenterai de dire que dans toute administration publique ou privée, l'important, c'est que les recettes excèdent les dépenses. C'est par là qu'on distingue une bonne d'une mauvaise administration; et c'est le grand mérite du gouvernement actuel d'avoir réussi à rétablir l'équilibre budgétaire et de continuer à le maintenir, tout en diminuant la dette et le taux des impôts.

L'honorable député de St-Laurent-St-Georges (M. Cahan) a proposé un amendement dans lequel il n'exprime que des regrets. Ce n'est pas avec cela qu'on administre, et j'avoue que voter uniquement pour adopter des regrets ne m'inspire pas. Il regrette que la taxe des ventes n'ait pas été supprimée complètement. Pourtant, l'honorable député est assez versé dans les affaires pour savoir que cette suppression totale aurait entraîné une perturbation dans le commerce et la faillite d'un grand nombre de commerçants. Aussi, elle n'est pas désirée, ni désirable, et le ministre des finances a été sage en la diminuant graduellement. Il regrette aussi que le gouvernement ne procure pas plus de travail aux nôtres. N'est-il pas le même qui a blâmé le gouvernement d'avoir remanié le tarif au sujet des automobiles, remaniements qui ont eu pour effet d'augmenter la production et de donner plus de travail à nos ouvriers? Enfin, il déplore le chômage, l'émigration des nôtres et une trop faible immigration. Pour ce qui est du chômage, les rapports sont contradictoires; mais je constate qu'il existe chez nos voisins, les Etats-Unis, pays que l'opposition aime souvent à nous citer comme exemple de prospérité. Je lisais dans le "Boston Post" du 8 février dernier, que d'après le Bureau du Travail incorporé, on évalue actuellement à 4 millions le nombre des sans-travail aux Etats-Unis. Quant à l'émigration, il est établi qu'elle diminue graduellement et qu'un bon nombre de ceux qui nous avaient quittés nous reviennent.

Mais, quel que soit le cas, il est important de connaître les causes véritables du mal pour appliquer les meilleurs remèdes. Je ne m'arrêterai pas au remède universel des conservateurs, qui est la protection; pour eux, c'est comme autrefois dans nos campagnes le Pain Killer: ça guérit tous les maux.

L'émigration des nôtres vers les Etats-Unis depuis 1919, c'est la rançon de la guerre. Réfléchissez, et vous trouverez, dans la guerre et la participation mal dirigée et au delà de nos moyens que nous y avons prise, la principale et véritable cause de l'exode des nôtres vers les Etats-Unis. On a vidé les campagnes de nos jeunes gens pour les diriger, soit vers les champs de bataille, soit vers les villes, dans les usines de munitions. Après la démobilisation, bon nombre de ceux qui avaient été sous les armes, ayant pris le goût du voyage et de l'aventure, ne voulurent plus retourner sur la terre. En même temps, ceux qui étaient allés travailler dans les villes, aux usines de munitions, se trouvèrent sans emploi. Ils avaient eux aussi pris le goût de la ville, des forts salaires, du luxe, mais perdu celui du sol, et ne voulurent plus retourner sur la ferme. A cause de notre participation exagérée, d'une administration gaspilleuse et imprévoyante au cours de cette période, pendant laquelle on a administré uniquement avec des capitaux empruntés au lieu de taxer les profiteurs de la guerre, les affaires se sont trouvées dans le marasme, nous restions avec une dette publique énorme, notre argent était déprécié; tandis que les Etats-Unis, qui n'avaient pris part au conflit que longtemps après nous et dans la proportion de leurs moyens, se trouvèrent dans une situation économique beaucoup plus avantageuse que la nôtre. Leurs industries n'avaient pas été désorganisées, leur argent valait le pair. Et nous avons vu alors ces jeunes gens, partis de nos campagnes, prendre le chemin de la république voisine.

Ajoutez à cela la campagne de dénigrement et de découragement et les prédictions de ruine des conservateurs, et vous aurez là les principales causes de l'émigration des nôtres

vers les Etats-Unis. Nos amis de l'opposition s'en alarment bien tardivement. C'est une dette de guerre que nous payons; c'est une conséquence de leurs actes. Remarquez qu'entre 1900 et 1914 les citoyens des Etats-Unis émigraient au Canada. Des fermiers du Kansas, du Dakota, du Minnesota avaient vendu leurs fermes à bon prix pour venir en terre canadienne, dans l'Ouest, en acheter d'autres à de meilleures conditions. Une bonne proportion de l'immigration, durant cette période, venait des Etats-Unis.

Le meilleur moyen pour enrayer l'émigration, et remédier au chômage s'il existe, serait le retour à la terre. Comment y arriver?

Par une campagne d'éducation: faire voir les beautés de la vie rurale, cultiver l'attrait de la propriété pour faire échec au goût des plaisirs qu'offre la ville.

Par une assistance efficace de la part de nos pouvoirs publics, en créant des caisses de crédit agricole, en accordant aux agriculteurs des prêts à long terme pour leur permettre d'aménager des exploitations rurales, des prêts à moyen terme pour acheter du bétail et du matériel, des prêts à courte échéance pour acheter des semences et de l'engrais. Notre loi du crédit rural est un grand pas dans ce sens; avec l'expérience, elle pourra s'améliorer et pourvoir à tous les cas d'assistance. Que le Gouvernement accorde aussi aux citoyens des villes qui ont déjà habité la campagne, les mêmes avantages et même plus qu'aux étrangers; qu'il offre de transporter gratuitement les familles des personnes qui désirent s'établir dans l'Ouest ou dans des parties plus reculées de leur province, où, avec l'aide du crédit rural, elles pourront s'établir convenablement et développer ces terres. Notre générosité, il me semble, doit d'abord s'exercer envers les nôtres.

Par un enseignement agricole à la portée de tous, comportant des méthodes de culture nouvelles et plus rémunératrices. C'est ainsi, par exemple, qu'en Danemark, petit pays de quarante-cinq fois moins d'étendue que la province de Québec, mais avec la même population, où l'on s'adonne surtout à l'industrie laitière, on a réussi à augmenter la production du beurre, depuis 1891, dans la proportion de 249 pour cent, alors qu'on n'a augmenté le nombre des vaches que dans la proportion de 29 pour cent. Enfin, donnons à nos agriculteurs tous les avantages possibles pour réussir.

Passons maintenant au problème de l'immigration, problème à la fois économique et social qui doit attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du pays.

Pour ceux qui ne voient dans l'accroissement rapide de la population qu'une occasion d'augmenter leur fortune, la qualité des immigrants ne les inquiète pas; mais pour ceux qui visent plus haut et plus loin, qui entrevoient le Canada populeux de demain, apportant son concours à l'œuvre commune de la civilisation, ils y trouvent matière à réflexion et recommandent la prudence. De là, deux écoles: l'une qui voudrait ouvrir très grandes les portes pour y laisser entrer le plus de sujets possible, l'autre—et je félicite le Gouvernement d'en être—qui veut restreindre l'entrée.

L'étendue et la richesse de notre pays ne sont pas discutées, et notre population n'est pas en proportion de nos ressources naturelles. Comment l'augmenter?

Par l'accroissement de la natalité? Ce serait le meilleur moyen à préconiser, c'est le développement normal d'un pays; mais on trouve que cela ne va pas assez vite.

Par l'immigration? C'est un autre moyen; mais quelle immigration? Laisser l'entrée libre aurait pour effet d'y attirer les déchets des autres pays, des indésirables, des chômeurs professionnels, qui viendraient encombrer nos villes et qui finissent toujours par aller occuper les lits d'hôpitaux ou les prisons, et qui sont une charge pour la société. D'ailleurs, au point de vue de l'unité nationale, le peuplement du Canada par une immigration trop intense n'est pas à désirer. Il faut tenir une certaine proportion entre l'accroissement par la natalité et l'accroissement par l'immigration; il faut donner le temps d'assimiler les nouveaux éléments.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. RAYMOND: Monsieur l'Orateur, à six heures, j'en étais à parler de l'immigration comme moyen d'augmenter la population. Quelle population veut-on augmenter? L'urbaine ou la rurale?

Notre politique d'immigration doit être celle que commande l'intérêt du pays. Or, l'intérêt du Canada veut qu'elle soit organisée dans un sens strictement agricole.

S'agit-il de procurer à l'industrie une main-d'œuvre qui manque? Non. Le développement du machinisme tend à réduire davantage le besoin de la main-d'œuvre, tout en donnant un rendement supérieur. C'est la terre qui réclame des bras. Dirigeons donc nos efforts de ce côté. N'oublions pas que l'agriculture est la base de la vie économique d'un pays. C'est la terre qui nous nourrit. Les nations agricoles sont pour leur existence indépendantes des hommes et des événements, tandis que les nations industrielles se trouvent dans l'étroite dépendance des uns et des autres. Prenez le cas de l'Angleterre, pays soixante-quinze

pour cent industriel, avec sa crise du chômage. D'ailleurs, la prospérité du commerce dépend de la faculté d'achat des agriculteurs. Voilà pour le côté économique.

Si l'on considère le point de vue social ou national, nous avons encore intérêt à attirer vers nous une immigration rurale, qui est plus assimilable et plus stable. Ceux qui viennent cultiver la terre, s'y fixent à perpétuelle demeure, elle les enchaîne. Il n'en est pas ainsi pour l'ouvrier, qui voyage d'un pays à l'autre. L'étranger, à la ville, reste toujours un ouvrier qui passe. Il en est autrement pour l'agriculteur qui fonde un foyer, immobilise son capital, y fait souche. "Les familles agricoles, disait Bonald, sont plantées dans le sol; les autres n'y sont que posées."

Puisque les intérêts du pays exigent une immigration agricole, allons la chercher là où elle se trouve. Un certain nombre voudraient faire venir de préférence des sujets britanniques. Très bien. Mais à la condition qu'ils soient de la classe des immigrants dont nous avons besoin. Je ne suis pas opposé à l'immigration britannique, mais soyons logiques. Quand on cherche des agriculteurs, on ne s'adresse pas surtout à la nation la plus industrielle, la moins agricole qu'il y ait. L'Angleterre, loin de pouvoir exporter des agriculteurs, a besoin d'en importer; elle n'en a pas assez. Ce n'est pas l'hérédité qui devrait compter, mais la valeur personnelle de l'immigrant. La France, devenue depuis la guerre un pays d'immigration, pour combler les vides, ne nous offre pas plus d'avantages; mais on pourrait trouver d'excellents agriculteurs en Belgique, en Slovaquie, région essentiellement agricole, en Norvège, dont les sujets ont déjà fait la richesse du Minnesota et du Dakota. Ce qu'il nous faut, ce sont des colons authentiques et non des colons camouflés, et je suggère que chaque immigrant qui pénètre au Canada ait obligatoirement une carte d'identité, indiquant son occupation professionnelle, industrielle ou agricole, afin qu'on puisse le retracer.

Que notre politique d'immigration soit donc essentiellement canadienne, basée sur les seuls besoins et les seuls intérêts du Canada, et de nul autre pays, quel qu'il soit. Qu'elle ne risque pas de faire de notre pays le dépotoir de l'univers, en ouvrant trop grandes les portes; que cette politique soit accueillante mais en même temps sévère, sélective d'individus mais non de races. Pour donner à notre pays un élan de force et de prospérité, il nous faut des éléments de travail, de santé et d'ordre; des citoyens désireux de faire du Canada leur unique patrie, et qui, se fondant dans la masse, nous aideront à faire un pays grand et uni, libre à l'intérieur comme à l'extérieur, composé de races différentes, qui, sans renier leur origine, apporteront l'appoint de leur génie et des bonnes traditions qui leur sont propres, pour former le "peuple canadien", dont les noms d'Anglais, Français, Ecossais, Irlandais et tous autres, ne seront que des prénoms, "Canadien" sera le nom de famille.

Monsieur l'Orateur, je désire maintenant attirer l'attention de l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Ralston), au sujet de l'augmentation des crédits projetés pour son département. Voilà un sujet qui ne semble pas inquiéter les membres de l'opposition.

Je ne sache pas que nous soyons menacés d'une guerre. Au contraire, les pays parlent de paix, de désarmement, et signent même des conventions dans ce sens. Notre situation géographique est une garantie additionnelle de notre sécurité. Pourquoi alors augmenter les frais de défense? On nous prêche l'économie. Très bien. Mais pratiquons-là d'abord parmi les dépenses qui ne sont pas productives.

N'oublions pas que nous avons des besoins nombreux, et qu'il nous faut pourvoir aux plus urgents. Nous avons voté des sommes considérables pour développer l'ouest, pour aider les provinces maritimes, pour accommoder celle d'Ontario. La province de Québec, il me semble, a été bien raisonnable dans ses demandes, malgré les travaux utiles sinon urgents qu'exige le développement de son territoire. Par exemple, on réclame avec beaucoup d'instance la construction d'un chemin de fer dans la Gaspésie, chemin nécessaire pour développer cette région, riche en terres arables, forêts, mines, pêcheries, chutes d'eau. Il ne serait pas juste de retarder l'exécution de ces travaux pour des dépenses qui ne seraient pas nécessaires.

Je ne préjuge pas la question. Le temps venu de discuter en détail les crédits, le ministre de la Défense saura, j'espère, nous donner des explications satisfaisantes. Pour le moment, j'attire son attention.

L'honorable député de Lambton-Est (M. B. W. Fansher) a, par un sous-amendement, protesté contre la diminution de l'impôt sur le revenu. Bien que je sois favorable à l'impôt sur le revenu, je crois qu'à mesure que nos revenus et nos finances nous le permettent, il doit y avoir aussi dégrèvement de ce côté-là.

Mais, si le ministre des finances est prêt à soulager un peu tout le monde du fardeau des taxes, l'on a dû constater qu'il n'était pas disposé à se rendre à toutes les demandes.

Il y a quelque temps, une délégation conduite par sir Herbert Holt, président de la Montreal, Light, Heat and Power, se présentait auprès du ministre des finances pour demander l'exemption de l'impôt fédéral, en faveur de cette compagnie, qui vend de l'électricité, du gaz et une foule d'autres choses. Plu-

sieurs, parmi ceux qui ne sont pas au courant des affaires de la compagnie, ont dû être édifiés de voir que sir Herbert Holt, grand financier, directeur d'au moins cent trente-cinq compagnies, nous a dit l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth), laissait ses affaires pour venir plaider, non pas dans son intérêt ou celui de la compagnie dont il est le principal actionnaire, mais en faveur du pauvre consommateur de la cité de Montréal, qui serait victime d'une injustice. Il prenait même l'engagement solennel de faire bénéficier le consommateur de cet impôt. Quel beau geste! Dans son allocution annuelle, à l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie, le premier février dernier, il s'était adressé aussi aux députés fédéraux pour faire cesser cette injustice.

L'honorable ministre des finances, après considération, n'a pas jugé à propos d'agréer la demande, et le lendemain du discours du budget, M. Norris, vice-président de la compagnie, criait de nouveau à l'injustice, et faisait appel à tous les citoyens de protester. Examinons, si vous le voulez bien, les griefs invoqués, et voyons s'il y a une injustice, et, si injustice il y a, par qui elle est commise.

L'injustice proviendrait du fait que la compagnie Hydro-Electrique d'Ontario, qui vend de l'électricité dans l'Ontario, ne paie pas d'impôt sur le revenu. C'est vrai, elle ne paie pas d'impôt, mais pour la bonne raison qu'elle vend son électricité au prix coûtant et qu'elle ne fait pas de profit. Si la Montreal Light, Heat and Power veut bien imiter l'Hydro-Electrique d'Ontario, et vendre son électricité au prix coûtant, elle ne paiera pas d'impôt. Et d'un!

Il y a, dans l'Ontario, d'autres compagnies privées, notamment l'Ottawa Electric, qui vendent l'électricité et qui paient l'impôt. Pourquoi la Montreal Light, Heat and Power ne paierait-elle pas son impôt alors? Et où est l'injustice? Et de deux!

La compagnie Montreal Light, Heat and Power ne vend pas seulement de l'électricité aux citoyens de Montréal, mais elle en vend aussi aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de la compagnie Cedar Rapids, dont elle détient le capital-actions, et elle réalise ainsi des profits. Pourquoi ne paierait-elle pas d'impôt sur ce revenu? Et où est l'injustice? Et de trois!

La Montreal Light, Heat and Power ne vend pas seulement de l'électricité, mais elle vend aussi du gaz et, si je ne me trompe, elle vend au pauvre consommateur de Montreal quatre ou cinq fois plus de gaz que d'électricité. La compagnie Hydro-Electrique ne vend pas de gaz. Toutes les compagnies qui vendent du gaz dans l'Ontario sont des compagnies privées et paient l'impôt. Pourquoi la Montreal Light, Heat and Power ne paierait-elle pas l'impôt alors? Et où est l'injustice? Et de quatre!

La Montreal Light, Heat and Power ne vend pas seulement de l'électricité et du gaz, mais elle exerce un autre commerce. Elle vend du charbon, des poêles, des lampes, des grille-pain et autres objets. Elle a même plusieurs magasins dans la cité de Montréal et ailleurs. Toutes les maisons de commerce en pareilles matières paient l'impôt. Pourquoi la Montreal Light, Heat and Power ne paierait-elle pas aussi son impôt? Et où est l'injustice? Et de cinq!

Il y a encore plus que cela. Consultez son rapport financier de 1927, vous verrez dans son actif qu'elle a pour près de 15,000,000 de placements, sur lesquels elle retire des revenus. Pourquoi la Montreal Light, Heat and Power ne paierait-elle pas l'impôt sur ces revenus comme font les autres? Et où est l'injustice? Et de six!

Si la Montreal Light, Heat and Power était exemptée de l'impôt, il faudrait, pour être juste, exempter les compagnies privées de l'Ontario et d'ailleurs qui vendent de l'électricité; exempter toutes les compagnies qui vendent du gaz; exempter tous les marchands de charbon, de poêles, de lampes et autres objets, que la Montreal Light, Heat and Power vend; — et alors pourquoi pas aussi les autres marchands; — exempter tous ceux dont les revenus proviennent de placements. Autant dire qu'il faudrait supprimer l'impôt sur le revenu.

Le président et le vice-président ont fait mention d'un chiffre assez considérable, représentant l'impôt payé par la compagnie, et l'impression a été laissée que cet impôt était sur les seuls profits réalisés sur la vente de l'électricité dans la cité de Montréal, ce qui n'est pas exact. Défalquez tous les profits qu'elle réalise sur la vente de l'électricité aux Etats-Unis, sur la vente du gaz, sur le commerce des divers objets qu'elle vend, sur ses placements pour un montant d'au delà de 15,000,000, et vous verrez que le montant de l'impôt qu'elle paie réellement, à raison de l'électricité qu'elle vend au consommateur de Montréal, n'est pas très élevé.

Je ne mets pas en doute la sincérité de ceux qui ont accompagné sir Herbert Holt, quand ils se sont présentés auprès du ministre des finances pour demander l'exemption de l'impôt, mais quand on connaît les manipulations opérées par cette compagnie depuis vingt-cinq ans: accroissement de capital, fractionnement d'actions, mutation de nom, jeu de chiffres, on a le droit de prêter à la démarche de sir Herbert Holt et sa compagnie d'autres motifs que celui de la philanthropie.

Si le consommateur paie trop cher l'électricité dans la cité de Montréal, et, en fait, il la paie trop cher, ce n'est pas à cause de l'impôt fédéral payé par la compagnie, mais à cause des profits exorbitants qu'elle réalise aux dépens du consommateur; et quand, sous prétexte qu'une compagnie d'Ontario, la compagnie Hydro-Electrique, ne paie pas l'impôt, pour, entre autres, la bonne raison qu'elle ne fait pas de bénéfices, elle demande une exemption de l'impôt sur les bénéfices réalisés, non seulement sur l'électricité vendue aux citoyens de Montréal, mais sur celle vendue aux Etats-Unis, sur le commerce du gaz, dans diverses autres branches de commerce, et sur ses placements, elle veut simplement détourner l'attention du public qui réclame à bon droit une diminution dans le prix de l'électricité.

Savez-vous ce qu'elle a partagé en profits à ses actionnaires depuis 25 ans? Elle est la descendante en ligne directe de la compagnie Royal Electric qui existait en 1901, à un capital de $3,000,000, lequel, avec l'aide de "l'aqueduc", est devenu $63,000,000. Par suite de transformations effectuées par sir Herbert Holt, et des partages faits aux actionnaires, quiconque possédait en 1901 cent actions de la Royal Electric Company, pour lesquelles il est censé avoir payé $10,000, se trouve à être, sans avoir déboursé un seul sou additionnel, détenteur de 2,250 actions ordinaires, qui, cotées à la Bourse au taux de $90 l'action, valent aujourd'hui $202,500, sans compter un boni de 750 actions privilégiées reçues en 1926, que la compagnie a rachetées au prix de $50 l'action, c'est-à-dire $37,500, et sans compter encore tous les dividendes reçus par cet actionnaire depuis 1901, à un taux qui varie de 8 pour cent à 60 pour cent, sur sa mise initiale. Les bénéfices de cette compagnie sont tellement élevés, qu'elle est obligée de les dissimuler sous forme de fonds de contingences: $500,000, fonds d'assurance: $1,000,000, fonds de dépréciation: montant indéfini, des valeurs de placement et prêts à vue pour près de $15,000,000. Son actif courant pour 1927 excède de $6,000,000 celui de l'année 1926.

Si vous consultez maintenant les rapports financiers de la compagnie, vous verrez que, chaque année, le président, sir Herbert Holt, ne manque pas de dire dans son allocution annuelle, "que la coutume de la compagnie est de faire participer ses abonnés dans ses profits et de vendre ses produits au taux minimum, et il espère toujours que si l'entreprise continue de progresser, les abonnés pourront avoir une diminution prochaine de taux". Comme vous pouvez le constater, le partage ne se fait pas avec le consommateur, mais contre lui. Je crois que le consommateur a plus de garantie d'avoir sa part de l'impôt payé sur la vente de l'électricité à Montréal par la compagnie, quand ce montant sera entre les mains du Gouvernement.

Voilà comment elle traite le citoyen de Montréal quant aux profits. Examinons maintenant les taux et voyons comment elle lui manifeste sa sympathie.

Sa sympathie consiste à vendre aux citoyens de Montréal l'énergie électrique au taux de trois cents et demi le kilowatt heure, quand elle la vend aux citoyens de Westmount, au taux de deux cents, c'est-à-dire soixante-quinze pour cent plus cher. La compagnie Ottawa Electric d'Ontario, qui paie l'impôt sur le revenu, vend son électricité au consommateur à un taux moyen d'un cent et quart.

Sa sympathie pour la population de Montréal consiste encore à offrir l'énergie électrique pour des fins industrielles au taux de $15 le cheval-vapeur à la compagnie Hydro-Electrique d'Ontario, qui la revend $22, tandis qu'elle vend cette même énergie électrique à Montréal au taux de $35 le cheval-vapeur.

Sa sympathie consiste encore à exporter aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de la Cedar Rapids, dont elle est l'unique actionnaire, l'électricité à un prix inférieur, c'est-à-dire $12 le cheval-vapeur.

Sa sympathie se manifeste encore en forçant le consommateur à lui prêter une somme qui se chiffre actuellement à $800,000. Savez-vous qu'un citoyen de Montréal ne peut avoir de la compagnie le gaz ni l'électricité sans faire un dépôt de $5 à $10? Voilà sa sympathie pour le pauvre consommateur. Et ce dépôt reste là jusqu'à la discontinuation du service, c'est-à-dire à la mort. Et quel intérêt lui paie-t-elle? 3 p. 100, pas annuellement, mais seulement avec la remise du dépôt. Au lieu d'emprunter de l'argent à 5 p. 100, elle force le consommateur à le lui prêter à 3 p. 100, et si vous calculez ce que représente d'intérêts la somme de $800,000, vous pouvez voir de quelles sommes elle bénéficie sans intérêt, aux dépens de ce pauvre consommateur.

Je crois que vous admettrez que sir Herbert Holt et sa compagnie, la Montreal Light, Heat & Power, n'ont pas le droit de se donner des airs de bienfaiteurs vis-à-vis le consommateur, et vous ne serez pas étonné que le ministre des finances n'ait pas pris au sérieux leur démarche. Quand le gouvernement prélève, sous forme d'impôt, une petite partie des bénéfices que la compagnie réalise, il ne fait que remédier faiblement à l'injustice qu'elle commet tous les jours vis-à-vis le consommateur de Montréal.

M. DAVID SPENCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté bon nombre de discours dans cette Chambre, et je dois avouer que plusieurs d'entre eux étaient excellents, tant

par la forme que par le fond. Mon peu de talent, je le regrette, ne me permet pas un effort d'un ordre aussi élevé, car je n'ai pas l'habitude de la parole. Je félicite l'honorable collègue qui vient de reprendre son siège (M. Raymond). Il doit être heureux en ce moment,—je voudrais être à sa place.

J'adresse toutes mes compliments aussi à l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe). Tous nous reconnaissons ses dons merveilleux et la haute influence qu'il exerce sur la Chambre. J'aime son humeur, et parfois son ironie. Néanmoins, je maintiens que le Gouvernement a ruiné l'industrie canadienne, nonobstant l'affirmation contraire du ministre. Et lorsqu'on ruine l'industrie on ruine le commerce; pour ce qui est du dernier domaine je parle en connaissance de cause. Le Gouvernement a cherché à réglementer nos opérations tant chez nous qu'à l'étranger, sur terre et sur mer. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que voilà quelques années le Gouvernement a tenté d'inaugurer un service de navigation transocéanique pour faire concurrence à la marine marchande du globe, et partant faire réduire les frets maritimes sur le bétail et le blé, et convaincre ainsi nos honorables cultivateurs que le ministère sauvegarderait leurs intérêts. Autant vaudrait livrer bataille avec un canot contre un navire de guerre que de vouloir exploiter des bâtiments comme ceux que le Gouvernement voulait subventionner pour forcer l'abaissement des frets maritimes; n'eût-ce été de l'opposition vigoureuse des honorables représentants de la gauche le trésor perdrait aujourd'hui des milliers de dollars dans cette entreprise vouée au désastre. Chaque fois qu'on cherche à modifier les avenues du commerce qui lui servent si bien depuis de longues années on jette le déssarroi chez les gens d'affaires, on fait surgir le malaise dans le monde commercial.

Les honorables députés à votre droite prétendent monsieur l'Orateur, que nous de l'opposition officielle sommes responsables du mouvement d'émigration dont le Canada souffre aujourd'hui. J'affirme qu'il n'en est rien. Les Canadiens qui sont établis maintenant du côté américain de la frontière ont une entière confiance dans le parti conservateur. Pendant la campagne électorale de 1925, dans mon propre comté, j'ai lu mainte et mainte lettre adressée à leurs parents par des jeunes gens employés aux Etats-Unis: ils demandaient qu'on fît l'impossible pour chasser le ministère King du pouvoir. Le public canadien, je l'ai dit tout à l'heure, a prouvé qu'il a confiance dans le parti conservateur. A preuve de ce que j'avance, je cite le fait qu'au cours du mois qui vit les élections générales de 1925, et des onze mois suivants, un plus grand nombre des nôtres se sont rapatriés que pendant aucune période similaire, et je fais remarquer que 40 p. 100 de ces gens sont revenus après les élections, du mois de novembre jusqu'au mois de septembre suivant. Cela démontre que le parti conservateur jouit de la confiance absolue du public. Alors pourquoi ne dirions-nous pas la vérité au public, ici même sur le parquet de la Chambre? Pourquoi laisser tromper et leurrer le public?

Je n'abuserai pas de l'indulgence de la Chambre en lui citant des chiffres ou des statistiques. Il arrive que les chiffres appuient un mensonge; et les statistiques ne sont pas toujours exactes. Je vais faire quelques observations au sujet du Gouvernement actuel, quelques critiques si l'on veut. Tout d'abord je félicite le Gouvernement de ce qu'il compte dans ses rangs un ministre sachant manipuler le budget avec tant d'adresse qu'à ce qu'on prétend ce dernier rallie l'appui de toutes les classes de la société. Mais le présent budget, tout comme ceux qui l'ont précédé, n'a qu'un objet: maintenir le parti au pouvoir, sans se soucier de la situation générale du pays. Il nous faut aujourd'hui un gouvernement d'hommes d'affaires au lieu d'un ministère qui cherche toujours à éluder ses responsabilités. Depuis 1921 nous avons eu un régime administratif par commissions et comités spéciaux en si grand nombre qu'on ne saurait les énumérer, à des frais énormes pour le pays. Naturellement, le Gouvernement a pris soin de faire nommer dans ces commissions ou comités un nombre prépondérant de ses partisans, qui rédigeraient un rapport selon les instructions reçues, en faveur du Gouvernement. C'est là simplement blaguer le Parlement et le corps électoral. Barnum disait une fois que l'on peut berner un certain temps une partie du public et même tout le public pendant quelque temps, mais on ne saurait tromper tout le monde continuellement. Ma foi, il n'y a que là que le Gouvernement a eu des succès. Au lieu de gaspiller tant de temps à imaginer et à élaborer des plans pour établir un budget qui le maintiendra au pouvoir, pourquoi le Gouvernement ne soumet-il pas au Parlement un programme d'idées pratiques, une ligne de conduite acceptable? On jugera que c'est là une déclaration radicale de la part d'un conservateur, mais je tiens à dire que je ne suis pas un politicien; je recherche avant tout, le bien du pays. D'après moi, il ne faut pas abuser de la politique et on en fait déjà trop surtout à droite. Il nous faudrait quelque chose qui nous permette de tirer le meilleur parti possible de la situation où nous sommes et de ne pas laisser s'échapper les occasions de favoriser le bien-être de

ce pays. J'en ai la conviction, les membres de la gauche seraient heureux de donner des conseils sincères au Gouvernement si seulement celui-ci leur faisait confiance et les invitait à formuler leur avis sur les meilleurs moyens à prendre pour assurer la prospérité du Canada. Ces conseils et ces avis seraient d'un plus grand profit pour le Gouvernement que ceux qu'il reçoit des ministres des divers départements. A moins qu'on les lui demande, rarement le ministère donne de son propre chef les renseignements nécessaires. C'est de cette façon du moins, que dans le passé, on a satisfait aux exigences de la politique.

Les propositions budgétaires que l'administration soumet cette année semblent avoir eu l'effet d'un opiacé sur les membres de la droite. La plupart d'entre eux se sont endormis, et ne se sont réveillés qu'hier et aujourd'hui. C'est le ministre de la Justice qui, aujourd'hui, a été le premier de son côté à mettre véritablement de la vie dans le débat. Les honorables députés de la droite ont-ils peur de faire des propositions à leurs chefs ou de leur réclamer quelque chose? Il semblerait que les honorables députés libéraux se contentent du fait que certaines déclarations du ministre des Finances (l'hon. M. Robb) ont été approuvées par le ministre de la Justice, le mieux doué des représentants du Gouvernement. Je ne conteste nullement le talent du ministre des Finances, mais son budget est vide de propositions susceptibles de favoriser l'essor du pays. Il semblerait, au contraire, plutôt subversif.

Je songe à proposer un nouveau mode pour obtenir des renseignements et sauvegarder ainsi nos prérogatives de représentants du peuple. J'espère que le Gouvernement l'accueillera favorablement et l'étudiera. Pour quelle raison ne serait-il pas donné, cette année, à la députation de faire connaître sa manière de voir sur l'exploitation hydraulique du Saint-Laurent? Pourquoi, et quel en est le motif? Quelle est l'influence secrète, le mauvais génie qui nous a empêchés de discuter cette question? Je soupçonne un peu ce qui nous est réservé, sinon prochainement, du moins à certain jour, et nos honorables collègues peuvent se demander ce qui adviendra. Egalement, qu'est-ce qui empêche le Gouvernement d'aider, au moyen de crédits annuels, à la construction de bonnes routes? Chaque année, les prévisions budgétaires devraient aussi contenir des crédits consacrés à l'exploration et à l'exploitation des richesses naturelles du pays. C'est ainsi que l'on agirait dans le monde des affaires et il faudrait appliquer dans l'administration de la chose publique, les mêmes méthodes que dans les affaires ordinaires. Il nous faudrait une sage politique d'immigration et de colonisation qui retînt nos gens au pays et leur procurât du travail au Canada. Le Gouvernement trouverait bien plus de profit à se renseigner auprès de l'opposition qu'à se complaire à la critiquer. Le problème de garder notre population au Canada est bien sérieux. Je dis à la droite: "Vous êtes à la direction des affaires; c'est à vous d'agir. Vous êtes au pouvoir et nous ne le sommes pas." Je siégerais à la droite que je ne parlerais pas autrement à mon propre parti. Voilà autant de questions qui s'imposent sérieusement à notre attention.

Ce Gouvernement est tellement intervenu dans le monde des affaires que les gens en sont dégoûtés au point de préférer renoncer au commerce. Le Gouvernement a négocié avec l'étranger des accords commerciaux absolument défavorables au Canada. Nos négociateurs n'ont pu sauvegarder nos intérêts. Si je faisais partie d'un comité chargé de négocier une convention commerciale, je m'efforcerais à obtenir les meilleures conditions, ou du moins un traitement équitable, sans quoi la convention ne serait pas conclue. Mais dans la plupart du temps, nos conventions ont été conclues à notre détriment. Une convention de commerce est une question d'affaires, et nous avons le droit qu'elle soit à notre plus grand avantage possible. Mais les conventions faites par ce Gouvernement ne favorisent pas notre commerce.

Permettez-moi de discuter un moment la convention commerciale avec la France. Je me bornerai à ce que je connais. Cette convention a été mise en vigueur il y a quelques années. Je n'ennuierai pas la Chambre en citant des statistiques, parce qu'elles sont parfois trompeuses et que je pourrais commettre quelque erreur. Eh bien! que nous a-t-elle rapporté? Généralement parlant, elle a été une mauvaise affaire pour nous. Je suis intéressé au commerce de fruits, de sorte que je suis en mesure de dire qu'il a grandement souffert de cette convention. Prenons les cerises par exemple. Depuis l'adoption de la convention de commerce avec la France, les fabricants en gros d'extraits et les détaillants de crème à la glace ont importé les cerises d'Italie en barils et par wagonnées à meilleur marché que les nôtres peuvent cultiver ce fruit. Il y a plusieurs années, nous faisions un merveilleux commerce de cerises, je suis sûr de mon fait parce que je l'ai exercé durant trente-sept ou trente-huit ans. Notre marché était excellent, mais cette convention l'a presque ruiné et les producteurs peuvent à peine faire face au prix de revient. Les cerisaies de Montmorency étaient renommées il y a quelques années; aujourd'hui les arbres sont abat-

tus. Voilà une industrie qu'a ruinée la convention commerciale avec la France.

Vient ensuite le commerce des oignons argentés. Ces oignons étaient d'une haute qualité pour les conserves et la compagnie Heinz et autres fabricants en achetaient de grandes quantités, mais avec la mise en vigueur de la convention avec la France les oignons argentés prêts pour l'embouteillage viennent maintenant de la Hollande au prix de 4 cents la livre, alors que personne au Canada ne peut les cultiver à moins de 5 ou 5 cents ½. Telle a été la conséquence de cette convention de commerce pour les pomiculteurs et les maraîchers canadiens. N'est-il pas évident que notre pays est trop jeune pour signer de ces conventions avec les vieux pays? Depuis dix ans, nous avons amélioré la production des oignons à pelure argentée, et cette industrie demande de grands soins. Il faut donner beaucoup d'attention à l'assèchement des oignons pour en obtenir la bonne couleur, et l'on doit avoir des bâtiments convenables quand la température est humide à l'extérieur. Par conséquent, le producteur qui subit tant d'ennuis, devrait être l'objet de la plus grande considération possible.

La convention de commerce avec l'Australie a également été fort nuisible au Canada. Nous savons tous quel en a été le résultat pour l'industrie laitière. Celle-ci en a beaucoup souffert, et si on ne remédie pas sans retard à la situation, elle sera complètement ruinée. Nous pouvons en dire autant de l'élevage des moutons. (*Exclamations.*) Cela fait rire, mais si certains honorables députés ne connaissent rien de l'état des affaires au pays, il en est d'autres mieux renseignés. Le traité australien et le manque de protection qui s'en est suivi, ont fait beaucoup de tort à l'industrie des lainages. Le parti conservateur lui-même n'a jamais donné aux éleveurs de moutons et aux produits de cet élevage l'attention qu'ils méritaient. La laine brute aurait dû être protégée il y a plusieurs années. Mais le traité australien aura été cause qu'avant longtemps nous n'aurons que du mouton d'Australie à manger. Nous ne pourrons trouver une seule côtelette d'agneau dans tout le Canada. Ce sera un luxe réservé aux millionnaires.

En 1922, le Gouvernement actuel a inauguré sa politique d'habillage du tarif. Il a d'abord abaissé le droit sur les tissus, puis sur les instruments aratoires, afin de plaire à certains fabricants et obtenir leur appui à la Chambre. Puis il a permis l'entrée en franchise des matières premières employées dans la fabrication des machines agricoles, encore pour plaire à certains intéressés tels que la

compagnie Massey-Harris. Nous savons tous combien celle-ci est fameuse et ce qu'elle a coûté au pays. Elle n'est pas étrangère aux premiers habillages du tarif. La réduction des droits sur les matières premières utilisées dans la fabrication des machines agricoles a ruiné plusieurs manufactures qui fabriquaient des pièces pour des industriels comme la compagnie Massey-Harris. Les ouvriers canadiens ont été lésés, et personne n'a bénéficié de cette situation, pas même les cultivateurs. Les agriculteurs que je vois ici, et les honorables députés qui siègent à ma gauche conviendront que les prix des instruments aratoires n'ont pas été réduits.

Ensuite, le Gouvernement a décidé de diminuer les droits sur les automobiles. Une fois de plus il a eu recours à un compromis. Vous savez tous ce qu'il a fait, mais je vais le répéter. Pour plaire à leurs amis en cette Chambre, ils abaissèrent le droit sur les automobiles, puis ils dégrevèrent le droit sur certaines pièces importées, et la taxe d'accise, pour se conserver le bon vouloir des fabricants. Tout cela pour se maintenir aux affaires, quoiqu'il puisse en résulter pour le pays, et peu importe la perte de revenus. Pour ma part, je crois que le moyen le plus simple, le plus sensé, et le plus facile de prélever les fonds nécessaires pour l'administration du pays, c'est le tarif douanier, et si j'avais à y voir je ferais disparaître la moitié des autres impôts. La retouche du tarif en ce qui concerne l'industrie automotrice a facilité l'importation de nombre d'automobiles et accru le chômage en proportion. Là encore le Gouvernement a suivi son système de compensation et la caisse de l'Etat a perdu en conséquence.

Puis, en abaissant de 37½ à 30 p. 100 le droit sur certaines cotonnades et en autorisant l'importation en franchise de certaines matières premières, il s'est trouvé à relever la protection à 40 p. 100. Ce renseignement me vient de quelqu'un dans l'industrie et je suis donc convaincu de son exactitude. Naturellement, l'importation en franchise du coton brut visait à entretenir l'amitié des fabricants, car personne autre ne pouvait bénéficier de manigances de ce genre. Le Gouvernement décida encore de dégrever entièrement l'importation de l'outillage des laineries, alors que pour les deux tiers cet outillage est actuellement oisif. Cela est déraisonnable d'un autre point de vue encore, parce que nombre de fabricants qui ont acquitté des droits sur leurs machines devront déduire des centaines de milliers de dollars du compte capital. Cela est tout à fait injuste à l'égard de l'industrie.

Je présume que l'objet du Gouvernement en nommant des plénipotentiaires dans les pays

étrangers est d'attirer l'attention sur le Canada, mais pour moi, c'est pure vanité et gaspillage éhonté des deniers publics. Il me semble que l'envoi d'un ministre plénipotentiaire au Japon peut nous entraîner dans des difficultés et si l'on voulait m'en croire l'on continuerait de se laisser représenter par John Bull.

Notre régime douanier est démodé et insuffisant. Le monde a subi une véritable transformation depuis la guerre, et notre tarif devrait s'y conformer. Pourquoi ne pas établir un tarif semblable à celui des Etats-Unis. Je vois le ministre à son siège; j'en suis content; peut-être examinera-t-il mon idée. L'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion) a montré l'autre jour ce qui est arrivé à un ami commun qui pensait pouvoir faire un petit commerce à Détroit. Ayant expédié dans cette dernière ville une consignation de nouveautés imposées de 50 p. 100; une subtilité quelconque porta ce droit à 90 p. 100 et notre ami dut faire revenir sa marchandise à Toronto après avoir déboursé le prix du transport. Il nous faudrait un système aussi souple et appliqué par quelqu'un bien au courant. Je n'entends pas déprécier le ministre actuel parce qu'il a fait plus que tout autre pour remettre l'administration de la douane en bon état, mais je pourrais lui indiquer nombre de cas où la marchandise canadienne a été interdite aux Etats-Unis. Il y a deux ans environ, voilà que les Américains se mettent à acheter nos pommes de terre et à les expédier à la frontière. L'on commence à se demander s'il en restera suffisamment pour la clientèle de l'Ontario et je me transporte à Winnipeg où j'en achète non seulement des maisons de gros mais des marchands de bestiaux. J'en commande quarante à cinquante wagonnées et j'allais conclure le marché le lendemain lorsqu'en rentrant chez les Vipond, je trouve une dépêche de mes gens me disant d'abandonner, que le prix était diminué de 50 cents à la suite de l'embargo placé par les Etats-Unis sur la pomme de terre. Voilà leur système et vous ne pouvez compter sur d'autre commerce là-bas que celui dont ils ne veulent pas pour eux-mêmes. A Winnipeg, au delà de cinquante wagonnées de pommes de terre attendaient l'expédition aux Etats-Unis et ceux qui les avaient achetées perdirent de 40 à 50 cents le sac. Ils en furent pour leurs peines, comme d'habitude.

Je m'y connais quelque peu en fait de fruits et de légumes. Tous ceux qui sont intéressés dans la production ou la vente des fruits et des légumes sont venus demander le relèvement des droits sur ces produits, c'est-à-dire une "protection" plus efficace. Je me sers à dessein du mot protection parce que c'est bien cela que je veux dire. Je comprends que le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) leur a promis un tarif saisonnier. L'ont-ils obtenu? Non, ils en sont encore à la promesse, méthode invariable de ce Gouvernement. Un tarif saisonnier, monsieur l'Orateur, c'est un droit plus élevé durant la période abondante au Canada afin d'empêcher le produit américain de gâcher le marché canadien. Puis quand notre production est épuisée, on réduit le tarif afin de donner aux consommateurs de notre pays l'avantage de pouvoir se procurer constamment des légumes frais. Cependant, durant notre saison, à partir de la récolte des fraises et des asperges jusqu'à celle des pêches, nous devrions avoir un tarif saisonnier, et je demande au ministre du Revenu national d'étudier la question, car c'est la seule chose qui puisse nous sauver. Etant donné que nous sommes en concurrence avec des états comme la Californie, le Tennessee, la Louisiane, le Texas, la Caroline du nord et celle du sud, le Maryland et autres, où l'on produit jusqu'à trois récoltes par année plus facilement que nous ne pouvons en produire une seule, je dis qu'il est injuste de permettre à ces états de nous expédier leurs produits au moment que nous produisons en quantité nos fruits et nos légumes, et je prétends que nous avons le droit de demander que cette industrie soit protégée autant que la compagnie Massey-Harris ou que n'importe quelle fabrique d'automobiles.

Le Canada avait jadis aux Etats-Unis un bon débouché pour ses produits agricoles avant le tarif Fordney. J'ai expédié nombre de fourgons de produits agricoles aux Etats-Unis et j'ai toujours été obligé de payer le prix du transport et les droits de douane pour chaque fourgon. Ce n'est pas ce que nous faisons pour les produits américains. En 1921, nous avons vendu aux Etats-Unis des produits agricoles valant 191 millions de dollars, véritables produits tirés du sol de nos fermes. En 1927, nous n'en avons vendu aux Etats-Unis que pour 64 millions de dollars, diminution de près de 130 millions en six ans. Allons-nous faire la folie de continuer à permettre aux Etats-Unis d'expédier ses fruits et ses légumes au Canada sans protéger davantage les producteurs canadiens?

Je me permets de rappeler à mes honorables amis de la province de Québec que ceci regarde leur province aussi bien que la mienne. Leurs fermes sont petites et produisent surtout des légumes; leur seul débouché est le marché domestique. S'ils diminuent la population de leurs centres industriels tels que Montréal ou leurs autres villes moins considérables, qu'adviendra-t-il de leur marché? Ils

n'en auront plus. La même chose s'applique à l'Ontario pour les villes à partir de Toronto jusqu'à Niagara-Falls: si la population diminue, le marché disparaît; bien plus, le sol entre Toronto et Niagara-Falls perd la moitié de sa valeur. Les Etats-Unis sont un grand pays producteur et nous ne pouvons leur vendre nos marchandises quand ils peuvent produire ces marchandises en quantité pour leur propre marché, et d'une façon générale ils sont toujours capables de le faire. Il leur arrive de temps à autre d'en manquer un peu, mais cela se produit rarement. Il arrive parfois que les conditions climatiques affectent la production dans certaines parties du pays voisin, mais quand il y a pénurie dans une région en particulier, une autre région du même pays lui en expédie pour satisfaire la demande. Il y a quelques années, en 1918, je crois, les Etats-Unis frappèrent d'interdit les produits de Hollande, de France et d'Angleterre. Ils ne voulurent plus les laisser entrer chez eux et l'on fit une campagne pour engager les Américains à produire eux-mêmes les denrées en question et à se passer des produits des autres pays afin de garder chez eux l'argent qu'ils dépensaient pour acheter ces produits. Nous devrions imiter l'exemple des Etats-Unis.

Dans le même ordre d'idées, je désire parler ici de quelque chose qui intéresse beaucoup le commerce de gros et que nous réclamons depuis plusieurs années. Je veux parler de l'imposition d'un droit spécifique, chose que j'ai prônée dans cette Chambre en 1922 et en 1923. Par droit spécifique j'entends un droit de tant par livre, par caisse, par boîte ou par baril, selon le cas. J'ai déjà dit, en discutant cette question, qu'avec le droit *ad valorem*, il y a l'inconvénient que voici: les marchands, s'ils le désirent, peuvent faire préparer des factures spéciales pour les fins de la douane. A cette époque le transport par camion des marchandises venant des villes-frontières comme Buffalo se pratiquait très communément, et les douaniers pouvaient difficilement contrôler le contenu des camions lourdement chargés. Cette difficulté a néanmoins été à peu près éliminée par les douaniers qui exercent aujourd'hui un contrôle plus efficace. Ceux qui importaient des marchandises par wagons entiers ne purent trouver moyen de faire concurrence avec ceux qui transportaient leurs marchandises dans des camions.

J'ai d'autres raisons de réclamer encore un droit spécifique. Les règlements de la douane sont aujourd'hui très sévères et difficiles à comprendre et il s'introduit constamment dans le commerce de nouvelles règles qui ne sont pas comprises d'une façon générale par les commerçants. Les importateurs sont obligés de faire de grosses dépenses d'argent pour obtenir des conseils d'avocat, et personne ne peut se permettre d'avoir toujours un avocat à son service. Aucun évaluateur ne peut rendre une décision qui soit définie, et je puis dire que c'est le cas de plusieurs hauts fonctionnaires de la douane; de fait, les opinions des douaniers sur certaines décisions diffèrent. Pour résoudre le problème il faut adopter le principe du droit spécifique qui fera disparaître tous les malentendus et simplifiera le travail au bureau de douane. Qu'on me permette de donner un exemple. Si vous avez un fourgon de denrées contenant un certain nombre de paquets et que le droit est de 50 c. par paquet, il ne peut y avoir de malentendu. En cas de dispute sur le poids, on peut consulter la lettre de voiture du chemin de fer. Je prétends donc, monsieur l'Orateur, que le régime du droit spécifique facilitera le travail des douaniers et qu'il en diminuera le coût. Vous n'auriez pas besoin d'un aussi grand nombre d'employés parce que le travail serait simplifié d'autant.

Je passe maintenant à la question des droits contre le dumping. Je ne prétends pas que ces droits doivent être abolis, mais je n'aime pas à voir les Américains en tirer parti. Ils ont réalisé plusieurs milliers de dollars l'an dernier. Prenez, par exemple, un wagon complet de pêches de la Californie que l'on vous a cotées à 70c. Il vous en coûterait moins, en fin de compte, si vous payiez 80c. Les Américains connaissent la valeur raisonnable de notre produit. Ils vous fixent le prix des pêches à tant, et vous pourriez aussi bien payer 80c. que 65 ou 70c. Il vous en coûte davantage à la fin du compte si vous payez 65c. ou 70c. que si vous payez 80c.

Puis, prenez le prix du céleri ou de la laitue. Vous pouvez, dirons-nous, acheter un wagon au taux de $1 et ils vous coteront un taux de $1.50. Vous accepterez le dernier taux parce que le commerce y gagne à suivre la voie de la moindre résistance. L'autre jour, nous eûmes une interview avec certains officiers de la douane et demandâmes une certaine décision dans le cas où le commerce se conformerait à toutes les autres exigences de la douane au port d'entrée. Nous demandâmes une garantie de protection dans le cas où l'on se conformerait à toutes ces exigences et on nous répondit: "Non, vous n'avez aucune protection." Il n'existerait aucune de ces difficultés dans l'application des règlements de la douane si l'on imposait un droit spécifique sur tous les produits.

On se plaint de plus de ce que l'on touche à l'ancienne route que suivait le commerce

dans le passé. Cela peut se produire à la suite d'une décision de la douane. Lorsque vous achetez un wagon de choux et qu'il est expédié de l'endroit où les légumes ont été récoltés, ces derniers sont souvent placés en wagon immédiatement parce que l'on n'a pas de place pour les conserver et le wagon continue à être déplacé. Comme résultat, dans le cas d'un wagon de choux transporté de la Californie à Chicago, on ajoute les frais de transport au coût, et ensuite on prélève les droits sur les frais de transport comme sur le prix des marchandises.

Il existe un autre sujet de plainte relativement à l'achat de wagons en mouvement, et pour lesquels on prélève des droits sur les frais de transport payés. Aucun commerçant ne veut maintenant en acheter et il y a perte dans le revenu des Chemins de fer nationaux qui transportaient 75 p. 100 de ces produits dans la ville de Toronto; et les commerçants y perdent également.

Passant maintenant à la question de la prospérité du pays que le Gouvernement chante continuellement et dont il s'attribue le mérite; je désire faire remarquer que, si réellement nous étions prospères, tout le monde serait au courant du fait. La prospérité se produit périodiquement en dépit des gouvernements. Je n'admets pas que la prospérité réelle existe au Canada. Les sans-travail y sont trop nombreux; les faillites sont trop communes dans le commerce, et les mergers et les fusionnements sont trop fréquents pour me permettre de dire que nous jouissons d'une prospérité réelle. L'effervescence du commerce, dont on entend tant parler dans les grands bureaux à capital américain et lancés par des spéculateurs, n'est pas un signe de prospérité. La hausse des valeurs de bourse est un signe encore moins convaincant. Si nous jouissions d'une prospérité réelle, les hommes d'affaires seraient forçés d'utiliser toute leur énergie pour répondre aux besoins du commerce. Aujourd'hui, il s'agit de faire la chasse au commerce, non de s'efforcer de répondre à ses besoins. Je préférerais voir nos usines remplies d'ouvriers que de voir nos bureaux d'affaires remplis d'agents de commerce cherchant à vendre des produits étrangers, enlevant par là l'emploi de nos propres ouvriers, ou remplis de promoteurs de tous genres, spéculant sur les valeurs douteuses et trompant le peuple canadien. J'espère que ce n'est pas sur cet état de choses que mes honorables amis basent leur idée de prospérité. Le Gouvernement prétend qu'il réduit les impôts, mais je ne puis pas voir comment cela soit possible puisqu'on a perçu plus d'impôts depuis cinq ans qu'on ne l'avait fait au cours des cinq années précédentes. Ce n'est pas ainsi, à mon sens, que l'on réduit les impôts.

Avec nos immenses ressources naturelles, avec un pays où coule le lait et le miel, pourquoi resterions-nous avec une population de neuf à dix millions d'habitants et n'aurions-nous même par l'accroissement naturel de notre population? Nous avons les meilleurs citoyens de l'univers; ils sont robustes et sains, pourquoi ne seraient-ils pas heureux? Tous à peu près possèdent une éducation et peuvent remplir un emploi, et cependant ce gouvernement a suivi la même voie sentimentale depuis sept ans, trompant les gens et songeant surtout à garder le pouvoir. Si les commerçants s'occupaient aussi peu de leurs affaires que le Gouvernement s'occupe des affaires du pays, ils prendraient bientôt le chemin de l'asile des pauvres, mais il y a assez d'argent dans le trésor pour répondre aux besoins et le peuple continue de payer.

Notre système d'enseignement au Canada est assez bon. Il l'est dans ma province. Nous dépensons des millions de dollars dans l'Ontario pour l'instruction de nos jeunes gens et de nos jeunes filles qui vont développer les industries des Etats-Unis, épargnant par là à l'Oncle Sam de fortes sommes d'argent. Après avoir obtenu leur diplôme dans nos universités, nos jeunes gens et nos jeunes filles, ne trouvant aucune occasion de gagner leur vie, quittent le pays. Cela est dû en bonne partie à ce que nous exportons nos matières premières, au lieu de les manufacturer au pays. C'est une chose qu'il faut étudier sérieusement. Les taux de transport sont plus élevés pour les articles finis, de sorte que, en faisant distribuer nos articles finis par nos propres chemins de fer dans tout le Canada, ceux-ci pourraient couvrir leurs frais et employer plus de monde. Aujourd'hui, nous ne profitons que des taux peu élevés s'appliquant au transport des matières premières et c'est une des principales raisons pour lesquelles les chemins de fer du Canada ne rapportent pas.

Comme quelqu'un l'a déjà dit, je ne veux pas accuser le Gouvernement de rester inactif. Je félicite le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) d'avoir transporté la tête de ligne du chemin de fer de la baie d'Hudson de Port Nelson à Fort-Churchill. Je remercie aussi le Gouvernement d'avoir rendu aux provinces des Prairies leurs ressources naturelles. Si ce n'est pas encore fait, j'espère que cela ne tardera pas.

Je suis heureux d'apprendre que les recettes des douanes augmentent. Cela provient sans doute de ce que ce service est bien administré. Je reconnais qu'il l'est, mais cela est dû à l'honorable député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens) qui a fait faire au pays des millions et qui n'en a pas

eu le moindre crédit. Malgré les critiques que cela pourra soulever, je tiens à dire que la nation, dans l'occurrence, n'a pas apprécié le sacrifice de l'honorable député, mais le pays en a retiré de gros bénéfices. Les lois douanières seront dorénavant appliquées par l'honorable ministre qui a aujourd'hui la direction de ce département. Cette année, j'attendais du Gouvernement qu'il aidât à supprimer la contrebande en abaissant les droits d'accise sur les cigares, les cigarettes et le tabac. Nous perdons de l'argent, surtout sur les cigarettes. Je sais bien qu'il est impossible d'empêcher la contrebande des cigarettes. Résignons-nous et reconnaissons qu'il n'est pas plus facile d'appliquer la loi qui l'interdit, qu'il n'a été facile d'appliquer la loi de tempérance d'Ontario, quand elle existait.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé le temps qui lui est alloué.

M. G. G. COOTE (Macleod): Monsieur l'Orateur, je me sens embarrassé, ce soir, en voyant que j'ai à suivre deux orateurs aussi intéressants que l'honorable ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) et l'honorable député de Parkdale (M. Spence). Je dois dire en toute sincérité qu'en dépit de son humour, l'honorable député de Parkdale a tâché de communiquer au Gouvernement des idées constructives. Le ministre de la Justice a amusé la Chambre, et s'est amusé lui-même, cet après-midi, en faisant de nombreuses citations servant éminemment bien sa cause, afin de démontrer les divergences que présentent les critiques des conservateurs et des indépendants à l'égard du programme fiscal du Gouvernement. Il a ensuite déclaré, assez catégoriquement, je crois, que le Gouvernement représente toute la nation, tous les intérêts du pays, mais il a négligé de faire, pour l'information soit de ses commettants, soit des membres de la Chambre, l'analyse du budget et de son effet sur la nation.

L'hon. M. LAPOINTE: Je n'avais que quarante minutes.

M. COOTE: C'est la sixième session parlementaire à laquelle je prends part et je n'ai encore jamais assisté à un débat sur le budget où le Gouvernement et ses partisans aient si peu cherché à analyser les propositions budgétaires ou à en expliquer exactement le sens et la portée. Si ce n'était que des renseignements obtenus du Gouvernement à ce sujet, on aurait aussi bien pu clore le débat et prendre le vote le lendemain de la présentation du budget. Néanmoins, nous n'avons pas perdu entièrement notre temps. Nous avons entendu de très intéressants discours et aussi des suggestions pratiques.

[M. Spence.]

Personnellement, j'estime que le budget couvre trop de sujets pour que je puisse les discuter en détail dans l'espace de quarante minutes. Il y a d'abord l'exposé financier pour l'année financière écoulée, puis un état de la dette nationale, un état des finances des chemins de fer, etc. On y propose aussi de réduire la taxe de consommation et l'impôt sur le revenu, puis de supprimer 122 articles du tarif douanier pour y substituer 159 nouveaux articles, enfin d'abolir le drawback dans quatre cas et de l'établir dans dix autres. Je ferai observer qu'il n'est pas nécessaire de grouper toutes ces propositions et d'obliger la Chambre à les approuver toutes. L'exposé financier devrait être présenté à part; la Chambre devrait pouvoir se former en comité général pour l'étudier ou encore l'exposé pourrait être envoyé au comité des comptes publics, sans que nous soyons obligés d'approuver la résolution qui propose la réduction de la taxe de consommation, ou celle qui a trait à l'impôt sur le revenu ou encore de nous prononcer sur les 160 ou 170 modifications du tarif douanier. Si le ministre veut proposer la réduction de la taxe de consommation, qu'il le fasse de la façon ordinaire, c'est-à-dire par voie de résolution suivie d'un projet de loi. On devrait agir de la même manière pour diminuer la taxe sur le revenu et aussi, ce me semble, en ce qui touche les propositions du ministre relativement au tarif douanier. Si cette méthode était adoptée, nous pourrions juger chaque proposition selon ses mérites et le vote des députés sur chaque proposition serait inscrit. Mais, avec ce système de budget, les députés qui sont absolument opposés à toute réduction de l'impôt sur le revenu sont mis dans l'alternative, soit de voter en faveur de la réduction, soit de repousser le budget, ce qui signifierait la défaite du Gouvernement suivie de la dissolution des Chambres et des élections générales. Il est injuste de mettre les députés dans une telle impasse. A mon sens, la seule manière d'agir démocratiquement et en gens d'affaires serait de présenter chaque article séparément et d'en décider selon ses mérites. Il me semble que le principe que je préconise est la base du règlement cité par le premier ministre (le très hon. Mackenzie King), il y a quelques jours, au sujet de la motion de l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest (M. Church), règlement qui décrète qu'on ne peut demander le dépôt de documents que sur un seul sujet à la fois.

A mon sens, l'exposé budgétaire du ministre des Finances a été beaucoup trop court. Il n'était pas, comme nous, tenu de limiter ses remarques à quarante minutes. Il n'a pas donné de raison pour la réduction de l'impôt sur le revenu; il s'en est tiré avec quelques

paroles. Il n'a donné aucune explication touchant la réduction de la taxe de ventes; la question a été bâclée en moins de deux lignes du hansard. Il n'a pas dit pourquoi on devait réduire la taxe de consommation; il n'a pas dit davantage pourquoi on ne l'abolisait pas; il n'a pas dit s'il serait ou non sage de la réduire sur les articles de première nécessité et de la maintenir sur les articles de luxe. Je pense que le ministre aurait pu nous donner plus de renseignements au sujet des modifications au tarif. Je le répète, il a biffé 126 numéros du Tarif et il en a inséré 169 sans donner pour ainsi dire aucune explication touchant les effets de ces modifications. Le ministre a traité tout le sujet en une page du hansard. Je le répète, le ministre n'était pas limité à quarante minutes comme nous et il aurait pu éclairer la Chambre à ce sujet; c'est-à-dire s'il sait exactement quels seront les effets de ces modifications. Si je comprends bien, comme ces changements ont été apportés à la suite de demandes faites à la commission du tarif, je propose que le ministre ait à ses côtés le président de cette commission, afin d'agir comme sous-ministre quand ces résolutions seront discutées en comité général. Il vaut mieux, je crois, laisser entendre, en ce moment, au ministre que la Chambre demandera beaucoup de renseignements au sujet de certains de ces articles.

L'an dernier, le ministre a donné une raison pour ne pas avoir modifié le tarif douanier. Il a invoqué le fait que la commission consultative du tarif n'avait pas présenté de rapport et il a laissé entendre qu'il n'apporterait pas de modifications tant que la commission ne lui aurait pas fait rapport. Je voudrais lui rappeler que c'est là une commission consultative sur le tarif et les impôts, et si son attitude est que le tarif ne doit pas être modifié tant que la commission n'aura pas étudié et fait rapport au sujet des modifications proposées, pourquoi prend-il une attitude différente en ce qui regarde les impôts? La question de réduire l'impôt sur le revenu et la taxe sur les ventes a-t-elle été soumise à la commission? Sinon, pourquoi cela, surtout quand l'intention du ministre, semble-t-il, est d'éliminer ces deux impôts au cours d'une certaine période d'années. J'ai remarqué que, lorsque l'honorable député de Perth-Sud (M. Sanderson) parlait, il a fait observer qu'il comptait que l'an prochain, ou l'année suivante, l'impôt sur le revenu serait supprimé et qu'il espérait que la taxe sur les ventes serait totalement abolie l'année prochaine. Je me demande pourquoi, en sa qualité de bon libéral, il n'a pas demandé aussi la suppression complète du tarif douanier, ce qui fait que nous nous trouverions dans l'agréable position de n'avoir plus de taxes à payer, sauf un droit d'accise sur le tabac et les spiritueux que l'honorable député de Parkdale (M. Spence) veut voir réduit en quoi il a sans doute raison.

M. SPENCE: Et gagner plus d'argent.

M. COOTE: Mais, comme l'honorable député de Perth-Sud (M. Sanderson) n'a pas conseillé de supprimer le tarif douanier, j'imagine qu'il s'entend avec l'honorable député de Parkdale et est en faveur du relèvement de tous les revenus au moyen du tarif douanier. C'est là une étrange doctrine dans la bouche d'un libéral. Je conseille au ministre des Finances de demander à la commission consultative du tarif et des impôts d'étudier l'application et la mise en vigueur de l'impôt sur le revenu, et de faire rapport si les cédules sont justes, en tenant compte des divers revenus et s'il retarde plus les affaires que la taxe sur les objets de première nécessité, comme la taxe de consommation et les droits de douane.

L'impôt sur le revenu a été constamment attaqué par une organisation qui se nomme le "Retail Trade Bureau", du Canada. Pour ma part, j'aimerais à savoir quels gens agissent sous ce nom, et je les invite à révéler au public, et en particulier à la députation qu'ils inondent de leurs circulaires, qui ils sont, combien de détaillants ils représentent et où ils se procurent les fonds nécessaires pour mener cette propagande intensive.

M. GARLAND (Bow River): Et quels sont leurs revenus.

M. COOTE: J'ai rencontré très peu de détaillants qui soient opposés à l'impôt sur le revenu. Des modifications opportunes dans son application élimineraient, je crois, la plupart des objections faites contre cet impôt. On a souvent dit, dans cette enceinte, que les cultivateurs ne payent pas leur part de l'impôt sur le revenu. Je voudrais que la commission consultative du tarif scrutât à fond l'application de la loi de l'impôt sur le revenu de guerre, afin de constater si les agriculteurs ou une autre catégorie de contribuables ne payent pas leur juste quote-part de la taxe sur le revenu. Quant à moi, je veux que la loi s'applique de façon que toutes les personnes imposables l'acquittent.

La commission devrait aussi faire rapport sur l'opportunité de modifier l'imposition de la taxe de manière que l'évaluation du revenu des contribuables porte sur une période de trois ans. On a maintes fois signalé la chose au ministre des Finances, sans réussir apparemment à le convaincre jusqu'ici. Nous avons signalé à son attention le cas de culti-

vateurs et surtout d'éleveurs,—il y en a peut-être d'autres,—qui après avoir subi des pertes deux années consécutives ou plus, ont obtenu, l'année suivante, un revenu imposable, et qui ont dû payer la taxe, bien que les profits de l'année prospère n'aient pas suffi à combler le déficit des deux années antérieures. Il est arrivé que des cultivateurs aient été imposés, quand leurs profits entiers sur la récolte de l'année avaient été versés à la banque pour éteindre les déficits des années précédentes, et quand le contribuable était incapable d'emprunter de l'argent pour payer sa contribution. J'ai entendu dire que le service de l'impôt sur le revenu a menacé une fois d'une poursuite un contribuable qui ne s'était pas acquitté de sa contribution dans ces circonstances particulières. J'aimerais que la commission fît une enquête à fond sur la question entière de l'impôt sur le revenu.

J'attire maintenant l'attention du ministre sur une taxe qui lui a échappé et sur un état de choses qui mérite certes son intervention. Je veux parler du droit d'accise sur les automobiles. En 1926, le Gouvernement a diminué de 35 à 20 p. 100 le droit sur les automobiles importés des Etats-Unis. Dans la discussion qui eut lieu alors et dont le compte rendu se trouve à la page 3663 des Débats, le feu ministre des Douanes, M. Boivin, émit l'opinion que l'importateur d'un automobile américain déboursait environ 5 p. 100 en sus du droit de douane de 20 p. 100. Cela provenait du fait qu'alors l'acheteur d'une voiture devait payer aux Etats-Unis un droit d'accise de 5 p. 100, et se procurer aussi un permis avant qu'elle pût s'expédier hors du pays. Les nouveaux prix des automobiles Ford établis après le dépôt du budget de 1926 étaient plus élevés d'un quart au Canada qu'aux Etats-Unis. On en trouvera la preuve à la page 3663 des Débats de 1926. Le 7 juin 1926, le ministre actuel des Finances présenta un projet de loi tendant à modifier la loi spéciale des revenus de guerre et comportant l'abrogation du droit d'accise de 5 p. 100 sur les automobiles importés au Canada et évalués à moins de $1,200. Dans sa défense du projet de loi, le ministre était en butte aux railleries de ses adversaires conservateurs qui lui reprochaient de rétablir de la main gauche le droit de 5 p. 100 enlevé de la main droite. Dans sa réponse, il assura l'Assemblée qu'il ne permettrait pas aux fabricants de tirer profit de ce droit de 5 p. 100. Je cite ses propres paroles telles qu'elles sont consignées aux Débats de 1926, à la page 4161 (version française):

J'ai sous la main une lettre des manufacturiers d'automobiles du Canada garantissant qu'ils feront bénéficier le peuple canadien de cette réduction et que l'acheteur d'une voiture canadienne profitera de cette diminution tout entière en ce qui regarde le droit d'accise. . . Je le répète, nous avons la promesse de l'association des manufacturiers d'automobiles du Canada, de tous jusqu'au dernier,—on pourra lire le document dans le Compte rendu des débats demain matin,—qu'ils feront bénéficier l'acheteur canadien de cette réduction de la taxe d'accise...

J'espère que la députation notera les mots suivants:

...Or, je leur donne avis, en présence de mes honorables amis, que s'ils ne respectent pas cette entente, nous trouverons le moyen de les forcer à le faire sans quoi ils devront subir la concurrence du monde entier.

Dernièrement, je me suis renseigné sur le prix canadien et le prix américain de certains automobiles valant moins de $1,200, vendus et fabriqués au Canada par quelques-uns des fabricants qui ont signé la lettre mentionnée par le ministre des Finances. J'ai éprouvé beaucoup de difficulté à me procurer les prix du fabricant canadien de certaines marques d'automobiles, mais j'ai sous la main les prix de cinq marques différentes qui sont représentées par les compagnies signataires de la lettre. Avec la permission de la Chambre, je consignerai dans les Débats cette liste qui est très courte; elle se lit comme suit:

	Prix au Canada	Prix aux Etats-Unis	Augmentation	Pourcentage de l'augmentation
Ford, routière	$495	$385	$110	28.6
Ford, coupé	510	395	115	29.1
Ford, tudor	640	495	145	29.3
Ford, fordor	740	570	170	29.8
Sport, coupé	710	550	160	29.
Chevrolet, routière	625	495	130	26.2
Chevrolet, touring	625	495	130	26.2
Chevrolet, coupé	740	595	145	24.3
Chevrolet, "coach"	740	585	155	26.4
Chevrolet, sédan	835	675	160	23.7
Chevrolet, sédan imp	890	715	175	24.4
Whippet, "coach"	695	535	160	29.9
Erskine, six "coach"	995	735	260	35.4
Chrysler, "52", coupé	870	670	200	29.8
Chrysler, "52", sédan, 2 portes	880	670	210	31.3

[M. Coote.]

Cette liste indique que les automobiles Ford sont d'environ 30 p. 100 plus cher au Canada qu'aux Etats-Unis; les Chevrolets sont d'environ 25½ p. 100 plus cher; les Whippet "coach"—le seul automobile de cette marque dont j'ai pu me procurer le prix—sont de 29.9 p. 100 plus cher; le Erskine "coach" est de 35.4 p. 100 plus cher; le coupé Chrysler est de 29.8 p. 100 plus cher; le sédan Chrysler est de 31.3 p. 100 plus cher. Les prix que je viens de citer démontrent amplement que nos fabricants d'automobiles, sauf les fabricants de la Chevrolet, sont à tirer profit de la suppression de la taxe d'accise sur les automobiles de fabrication canadienne et n'en font pas profiter le consommateur. J'ai lu ce que le ministre des Finances a dit qu'il ferait dans ces circonstances. Je pourrais peut-être lire de nouveau le passage que j'ai cité tout à l'heure, simplement pour lui rafraîchir la mémoire; voici ce qu'il a dit:

> Or, je leur donne avis, en présence de mes honorables amis, que s'ils ne respectent pas cette entente, nous trouverons le moyen de les forcer à le faire sans quoi ils devront subir la concurrence du monde entier.

Je ne m'attends pas à une réponse immédiate de la part du ministre, mais la Chambre devrait savoir ce qu'il a l'intention de faire avant que nous adoptions ces résolutions. Il peut prendre deux partis: enlever la taxe sur les automobiles importés aussi bien que sur ceux qui sont fabriqués au Canada, ou réimposer la taxe sur les automobiles de fabrication canadienne. S'il réimpose la taxe sur les automobiles de fabrication canadienne, il devra en transporter le produit aux provinces pour qu'elles construisent des routes. Je ne vois pas pourquoi on impose une taxe d'accise sur les automobiles plus que sur la plupart des autres objets qui sont employés d'une façon générale aujourd'hui, à moins que l'argent ne soit employé pour la construction de bonnes routes.

Durant les années financières de 1919 à 1927, le gouvernement fédéral a perçu $34,722,000 en taxes d'accise sur les automobiles. Au cours de ces années, on a versé environ 20 millions de dollars aux provinces pour être employés à la construction des routes. Vu que le gouvernement fédéral ne contribue pas autrement à la construction des routes, il ne serait que juste que toute la taxe d'accise perçue soit remise aux provinces dans ce but. Il n'y a pas de plus grand besoin dans tout le Canada aujourd'hui que l'amélioration des routes. Je crois que c'est là l'opinion générale des membres de cette Chambre. Si le ministre n'a pas besoin de ce 10 p. 100 qu'il enlève de l'impôt sur le revenu, il devrait l'employer en coopération avec les provinces pour la construction d'une route nationale. Nous prétendons avoir le statut d'une nation, mais nous n'avons pas de route pour voyager d'un bout à l'autre du Canada sans passer par les Etats-Unis. Si on dépensait ce 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu à la construction d'une telle route, cela procurerait beaucoup de travail et une amélioration générale dans les affaires qui serait bien plus grande que ce que l'on obtiendra en remettant aux contribuables ce 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu. Depuis 1917, le gouvernement fédéral des Etats-Unis a accordé 650 millions de dollars pour la construction des routes, tandis que notre Gouvernement a accordé 20 millions de dollars. Le Gouvernement pourrait célébrer le soixantenaire de la Confédération d'une bonne manière en construisant une route nationale de Halifax à Vancouver; cette route pourrait être nommée: route du jubilé.

Monsieur l'Orateur, je parlerai maintenant de deux ou trois questions dont il n'est pas fait mention dans le budget, mais comme il s'agit de dépenser un peu d'argent, je suppose que le moment est opportun pour aborder le sujet. En 1925, cette Chambre a adopté un bill pour venir en aide aux déposants de la Home Bank. Le bill fut modifié au Sénat et, après une conférence de la Chambre et du Sénat, on adopta un amendement tendant au paiement de 35 p. 100 de la somme des réclamations de moins de $500; dans les cas où les déposants pouvaient prouver qu'ils étaient dans le besoin, on autorisait le paiement d'une somme additionnelle égale à 35 p. 100 de ces mêmes réclamations. M. Clarkson, l'un des liquidateurs fut appelé à la hâte devant le comité du Sénat et on lui demanda à l'improviste de faire une estimation de la somme requise pour donner effet à cet amendement. D'après cette estimation, on vota un crédit de trois millions. Les liquidateurs ont déjà payé la plus grande partie de cet argent et il faudrait encore une somme additionnelle d'environ $450,000 pour payer 35 p. 100 des réclamations qui ont été approuvées. Si le Parlement ne vote pas cette somme, quelques-uns des déposants qui sont dans le besoin ne recevront rien. Il est évident que le Parlement avait l'intention de rembourser la proportion de 35 p. 100 des réclamations tombant dans la catégorie que j'ai mentionnée et la Chambre ne ferait pas son devoir si elle n'accordait pas les fonds voulus. D'après le Règlement de la Chambre cette question est entièrement du ressort du Gouvernement. Si l'on permettait aux honorables députés d'exprimer librement leur opinion, sans tenir compte des partis, je suis sûr qu'ils se prononceraient en faveur de ces paiements. Je demanderais au Gouverne-

ment d'inclure cette somme dans les crédits supplémentaires afin que les liquidateurs puissent régler le reste des réclamations.

Je parlerai brièvement des maigres émoluments de certains receveurs de la poste. Les statistiques recueillies par l'association des maîtres de poste indiquent que 10,000 receveurs reçoivent de 20c à $2 par jour et ils doivent en outre payer toutes les dépenses de leurs bureaux. Cela représente un salaire de $60 à $620 par an pour toute la responsabilité dont ils sont chargés. Le Gouvernement exige de l'honnêteté et de l'assiduité de ses employés; cependant il leur donne un salaire de famine. Les juges du Canada ont récemment demandé au Gouvernement de relever leur traitement. Si ces derniers ont besoin d'une augmentation de traitement, les maîtres de poste en ont cent fois plus besoin. Une enquête même superficielle sur les conditions de travail des maîtres de poste et sur la longueur de leurs journées de travail ferait comprendre que ces gens ne sont pas traités équitablement. Nous lisons souvent dans les journaux les commentaires de certains juges sur les faibles salaires payés aux employés des banques. Cependant, les banques traitent leurs employés très bien en comparaison avec ce que ce Gouvernement fait pour les receveurs des petits bureaux de poste.

J'ajouterai quelques paroles au sujet des secours aux sans-travail. Dans un pays comme le Canada, il y a nécessairement un peu de chômage pendant l'hiver. J'aborde ce sujet parce que depuis trois jours, j'ai été arrêté deux fois sur la rue par des hommes qui me demandaient de leur payer un repas. Dans les deux cas, ces hommes paraissaient disposés à travailler. L'un d'eux m'assura avoir marché d'Ottawa à Britannia et retour pour obtenir du travail consistant à pelleter de la neige, mais il n'en avait pas trouvé. Ces hommes, à moins qu'on les laisse mourir de faim ou qu'on les mette en prison, ce que nous n'avons aucunement l'idée de faire, devraient être nourris par la municipalité et le Gouvernement a le devoir de partager avec les municipalités le coût des secours aux sans-travail. C'est ce qu'il fit en 1926-1927, alors qu'il versa environ $77,000 aux municipalités dans ce but. Il s'agit d'une si petite somme que le Gouvernement ne devrait pas hésiter. Me serait-il permis de citer un passage du rapport du gouvernement du Manitoba sur cette question:

> Le gouvernement fédéral a la direction du mouvement de l'immigration et il semble raisonnable qu'il soit appelé à payer au moins une part des secours au chômage dû à l'immigration.

Dans son exposé budgétaire, le ministre a mentionné le fait que des Canadiens reviennent dans leur pays et je me suis demandé s'il s'agissait des millionnaires revenant à cause de la diminution de l'impôt sur le revenu. Dans tous les débats sur le budget qui ont eu lieu dans cette Chambre depuis que je suis député, on a discuté longuement le départ des Canadiens pour les Etats-Unis, peut-être même plus que tout autre sujet, le tarif excepté. A mon avis, l'on a ignoré la cause première de cette situation. Le Canada et les Etats-Unis ne sont séparés que par une ligne invisible; le sol et le climat des régions avoisinant la frontière sont semblables et les gens la traversent uniquement pour améliorer leur situation économique. L'état économique du peuple dépend, non seulement des ressources naturelles, du sol et du climat, mais aussi des circonstances artificielles créées par les lois du pays ou l'accaparement de la finance et du crédit.

Etablissons la comparaison entre la réglementation des lois aux Etats-Unis et au Canada. Chez nous, elle est autocratique. Dans cette Chambre un député ne peut même proposer un projet de loi comportant la dépense de fonds du Trésor. Il ne peut proposer la modification d'un bill de cette nature, même pour économiser les fonds de l'Etat. On l'a vu, l'an dernier, quand l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a proposé que le dégrèvement de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu fût limité aux revenus de $10,000 ou moins. On a déclaré sa motion contraire au règlement, et, fait curieux, les membres de la Chambre ont approuvé cette décision. Un député peut, va sans dire, déposer tout autre projet de loi d'intérêt général; mais les règles sont telles que, depuis six ans que je siège dans cette Assemblée, un seul de ces projets a été adopté et est devenu loi, et encore, parce que le Gouvernement avait spécialement consacré quelques minutes à sa discussion pour en permettre la troisième lecture. Le premier ministre choisit ses collègues et il peut les congédier quand il veut; de sorte qu'aucune loi ne peut être adoptée ici, sans être approuvée expressément par le premier ministre. En vertu de notre régime et des règles de la Chambre, le premier ministre possède le pouvoir absolu de réglementer le programme législatif et presque tous les projets de loi adoptés par la Chambre, sauf ceux d'intérêt privé, sont d'initiative ministérielle. Ce n'est pas l'aspect le plus répréhensible de notre méthode. Le pouvoir qu'a le premier ministre de dissoudre le Parlement quand il le désire en fait un autocrate et, dans ce cas particulier, un roi de fait comme de nom.

Mettons en regard le système en vigueur aux Etats-Unis. D'une manière générale, tout

membre du congrès peut déposer n'importe quel projet de loi qu'il croit être dans l'intérêt de ses mandataires. S'il obtient l'adhésion de nombre suffisant de ses collègues et de membres de la Chambre haute, son projet devient loi, que le président l'approuve ou non. Sans doute, le Président peut y opposer son veto; mais, s'il est adopté une seconde fois à une majorité suffisante, il devient loi malgré cette opposition. Aux Etats-Unis, un grand nombre des projets de loi adoptés par les chambres sont d'origine parlementaire. Au Canada, presque tous les projets de loi doivent provenir du premier ministre, qui occupe ce poste parce qu'il a été élu chef d'un parti par une convention. Aux Etats-Unis, les membres du Congrès sont élus pour quatre ans. Tout député peut se prononcer pour ce qu'il considère comme acceptable; il ne peut être congédié par un caprice du président, même si une mesure appuyée par ce dernier est rejetée. Au Canada, le premier ministre peut dissoudre la Chambre des communes quand il le désire. Tous les députés connaissent cette menace: "Si un projet d'initiative ministérielle est rejeté, la dissolution s'ensuivra".

Les représentants du peuple n'ont pas grand'chose à dire en vertu de cette méthode. Quand le Gouvernement dépose un projet de loi, il menace, tacitement, de dissoudre le Parlement si le projet est rejeté. Naturellement, à moins qu'il ne s'agisse d'un projet particulièrement dangereux, il est adopté. Dans certains cas, les ministres soumettent les mesures projetées à la réunion de tous les membres de leur parti; mais j'ose dire qu'ils ne l'ont pas fait dans le cas du budget à l'étude. Les libéraux et les groupes qui les appuient ont-ils arrêté les termes de cet exposé budgétaire? J'espère qu'ils n'en sont pas responsables. Sinon, autant vaudrait abandonner l'espoir d'obtenir des lois progressives du parti ministériel. Je souhaite, que le peuple canadien comprenne ce qui se passe ici, afin de se rendre compte des difficultés qu'éprouvent ses représentants à accomplir quelque chose dans son intérêt. Le ministre des Finances prépare son exposé budgétaire dans le plus grand secret. Rien ne doit en transpirer, tant qu'il n'a pas prononcé son discours dans la Chambre. Celle-ci doit ensuite accepter ses propositions, sinon, on en considèrera le rejet comme une défaite du Gouvernement, que la dissolution et les élections générales suivront. Il en est ainsi de presque tous les travaux de la session. Le ministère présente tous les projets de loi qu'il désire et les membres de son parti doivent les approuver sans exception. La discipline des partis est si rigide, que c'est presque une chose inconnue de voir un membre du parti au pouvoir conseiller même de diminuer un crédit. A l'appui, je citerai ces paroles de l'honorable Herbert Marler, ancien député de Saint-Laurent-Saint-Georges, qu'on trouve à la page 527 (v.f.) du hansard de 1925:

> Peut-être que, de ce côté-ci de la Chambre, on me considèrerait comme une brebis galeuse ou un mauvais coucheur si j'osais demander des renseignements au ministre sur un crédit quelconque. Il est très désagréable d'avoir à demander aux ministres de son propre parti des renseignements particuliers. Jamais un membre du parti au pouvoir ne propose qu'un certain crédit soit réduit ou que l'on fasse telle ou telle chose à son sujet, ou n'ose même réclamer l'exercice de son jugement en votant l'argent du peuple.

Voilà quelle était l'opinion de M. Marler, député fort compétent. Sous ce régime un député, un député ministériel surtout, devient une sorte de petit commissionnaire qui se gobe. J'espère que je puis m'exprimer ainsi sans froisser personne, car selon moi notre condition est à peu près la même à tous. Un député peut passer tout son temps à Ottawa, à courir d'un département à l'autre dans l'intérêt de ses électeurs, dire parfois quelque mots à la Chambre sur le budget, puis voter l'adoption de tout ce que propose le ministère. Personne ne contestera, je crois, que nous aurions une législation plus éclairée si les membres de la députation jouissaient de l'initiative législative au même degré que les membres du Congrès, et je crois qu'on peut dire sans exagérer que les meilleurs cerveaux du Parlement ne sont pas nécessairement du côté ministériel et que les meilleurs cerveaux du parti au pouvoir ne se trouvent pas exclusivement dans le ministère. S'il est vrai que le régime de la Chambre des communes laisse à désirer, la chose est plus vraie encore en ce qui regarde le Sénat. Les membres de l'autre Chambre sont nommés non pas en vertu de leur compétence, mais bien pour les récompenser de services rendus à leur parti; ils sont nommés pour la vie, et ne doivent rendre compte de leur conduite à personne. Ils peuvent empêcher l'adoption de toute mesure législative, sauf un projet de finances; en général ils reflètent les idées de l'élément réactionnaire de notre population. Dans les circonstances, comment pouvons-nous avancer? A mon sens c'est à ce système que nous sommes redevables de nombre de nos problèmes actuels. On me demandera peut-être: "Mais alors pourquoi le public n'a-t-il pas exigé la modification du système?" Ma réponse est que le système plaît aux partis et que les chefs de parti ont retenu l'intérêt du public par leurs discussions sur le tarif et autres questions. Les gens plus âgés prenaient la politique tellement au sérieux, se jetaient avec

tant de feu dans la lutte entre les partis qu'ils n'avaient jamais le temps de songer à amender le régime; quant aux jeunes, ils ont trouvé préférable de traverser la frontière et trouver un emploi, plutôt que de rester ici et de lutter contre un système aussi désavantageux.

Je tiens à affirmer clairement que je ne préconise pas l'adoption du système administratif des Américains. J'ai comparé les deux régimes de gouvernement parce qu'on nous a offert tant de comparaisons entre les Etats-Unis et le Canada, en ce qui concerne le tarif, etc. Cependant je veux qu'il soit bien entendu que je réclame la modification de notre régime, une modification qui assure l'exercice de l'initiative législative par le représentant populaire, et qui ôte des mains du premier ministre le pouvoir de dissoudre les Chambres. Eloignons-nous de cette tradition surannée que le rejet par la Chambre d'un projet ministériel entraîne nécessairement la démission du ministère ou la dissolution du Parlement. Personnellement, je voudrais que chaque législature eût une durée fixe de quatre ans; mais il faudrait pour cela modifier la loi de l'Amérique britannique du nord; et il faut croire que nous n'y arriverons pas de mon vivant, puisque les provinces d'Ontario et de Québec, dit-on, s'y opposent.

Si j'en ai le temps monsieur l'Orateur, je voudrais comparer les méthodes de contrôle financier qui sont en honneur dans les deux pays; mais il ne me reste que deux minutes. Au Canada quatre banques ont la haute main sur environ 80 p. 100 des opérations de banque et de crédit dans tout le pays; aux Etats-Unis chaque ville compte sa propre banque, dirigée par ses propriétaires, des hommes dont les intérêts coïncident avec ceux de ce centre. La banque peut se développer graduellement, avec la ville; par conséquent ces gens gardent chez eux les jeunes qui sont bien doués. Si nous voulons garder nos jeunes au Canada pourquoi ne pas modifier le régime de gouvernement et permettre aux représentants publics de faire quelque chose pour ces jeunes? Voyons à changer notre régime bancaire pour le faire servir à la population des régions éloignées du Dominion au même titre qu'à ceux qui habitent près de Toronto et de Montréal. J'ai la conviction qu'il sera difficile d'effectuer un changement de notre régime bancaire tant que nous n'aurons pas modifié notre système de gouvernement, et les règlements de cette Chambre.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dis que je m'oppose au présent budget parce qu'il diminue l'impôt sur le revenu qui constitue à mes yeux le meilleur mode de perception que nous ayons. Je m'oppose à la réduction de la taxe de consommation sur certains articles que nous considérons comme objets de luxe. Je rejette aussi la proposition de doubler la proportion de main-d'œuvre et de frais de production exigée pour admettre un produit à la jouissance du tarif préférentiel britannique.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Le temps alloué à l'honorable député est expiré.

M. DUNCAN SINCLAIR (Wellington-Nord): Monsieur l'Orateur, au début de mes quelques remarques sur le budget et les amendements proposés je tiens à vous féliciter sur votre réélection à la présidence et j'espère que vous me montrerez de l'indulgence à cette occasion où je prends la parole pour la première fois. Je m'engage à finir avant l'expiration de mes quarante minutes. Je tiens également à remercier mes honorables collègues des deux côtés de la Chambre de la bienveillance qu'ils m'ont manifestée depuis mon arrivée ici. A l'exemple du vieux prédicant écossais qui commença ainsi son sermon: "Mes chers amis j'aurais quelque chose à dire avant de commencer", je désire remercier le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) et son collègue des Finances (l'hon. M. Robb) de l'aide magnifique qu'ils m'ont donnée au cours de la dernière campagne. J'ai été très peiné d'avoir été tellement pris par l'organisation de mon élection que je me suis trouvé absent quand ils ont visité la région d'où je viens; à leur prochaine visite toutefois, ils n'auront qu'à me prévenir d'un mot et je verrai à être là pour leur offrir la plus cordiale hospitalité.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole au cours de la présente session, mais après avoir examiné le discours du trône et l'exposé budgétaire du ministre des Finances, je décidai que c'était l'instant pour moi d'intervenir, car mes remarques ne sauraient être plus vides que le texte du discours du trône et de l'exposé budgétaire. Pour ce qui est du budget et de l'amendement proposé, j'appuie de tout cœur la proposition de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). Je déplore qu'on ne trouve rien dans le budget pour parer au chômage qui sévit au Canada; qu'on ne propose rien pour encourager nos jeunes gens à reprendre le chemin du pays et que ce budget ne vise en rien à mettre un terme à l'alarmant exode des nôtres vers les Etats-Unis. Le budget ne propose aucune mesure pour sauvegarder notre propre marché au bénéfice de nos agriculteurs; il ne tente rien pour assurer la mise en valeur de nos richesses naturelles. De plus, le projet de budget en discussion ne supprime pas la taxe de consommation. D'après moi, le minis-

tre des Finances et ses collègues devraient se rendre compte que l'heure est venue de ne plus replâtrer le tarif, méthode qui fait inévitablement tort aux manufacturiers et aux agriculteurs du Canada. Voici où je veux en venir. A mon avis, le tarif devrait être stable pendant la durée d'une législature. J'ai souvenance, avant mon entrée dans la carrière politique, de quelle façon les gérants de fabriques et les capitalistes vivaient dans une continuelle anxiété parce qu'ils ignoraient ce que le Gouvernement allait faire et quelle industrie serait prise à partie à la prochaine occasion.

A mon humble avis, si le ministre des Finances avait dans son exposé budgétaire élaboré une politique nationale touchant le problème du combustible, l'industrie sidérurgique, et l'industrie de la pâte de bois et du papier; si mon honorable ami avait esquissé les grandes lignes d'un programme d'exploitation de nos richesses naturelles visant à les transformer en produits ouvrés dans des fabriques canadiennes, et par des ouvriers canadiens, il aurait résolu nombre de problèmes auxquels nous devons faire face à cette heure. D'autre part le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) ne serait pas blâmé comme il l'est présentement, du fait des conditions créées par l'incurie du Gouvernement. Il est incontestable que notre jeunesse s'expatrie en grand nombre. Il doit y avoir une raison à cet exode et un moyen de le prévenir. Pourquoi ne pas prendre le moyen de mettre fin à ce courant migrateur qui emporte vers l'étranger des sujets d'élite? Dernièrement, voyageant aux Etats-Unis, j'engageai la conversation sur le train, avec un compagnon de voyage. Il me demanda d'où je venais et je lui répondis: du Canada. Sur le parcours, j'aperçus de grands édifices industriels et je lui demandai quelles industries ils abritaient. Il me dit que c'était des fabriques de pâte de bois et de papier. Et je m'informai où elles s'approvisionnaient de bois à pâte. Sa réponse fut: "Chez vous, Canadiens, fous que vous êtes." "Mais que voulez-vous dire?" ripostai-je. "Précisément ce que je dis", me répliqua-t-il. Il ajouta: "Si nous ne pouvions nous procurer ce bois à pâte au Canada nous ne pourrions fabriquer ici." "Qu'entendez-vous par là"? lui demandai-je. Il répondit: "Il nous faudrait aller s'établir au Canada." Or, je pose carrément la question: Pourquoi ne les amènerions-nous pas au Canada? Je me contenterais de donner avis à tout fabricant de pâte de bois et de papier des Etats-Unis, qui s'approvisionne au Canada, que d'ici à un an, on ne permettra plus l'exportation du bois à pâte et qu'il devra prendre ses dispositions pour fabriquer au Canada. De cette façon ces industries seraient contraintes de s'établir chez nous et notre jeunesse qu'elles emploient reviendrait avec elles au pays.

Maintenant, je désire faire quelques observations touchant les conséquences du traité de commerce conclu avec l'Australie en ce qui regarde nos agriculteurs, je n'arrive pas à comprendre l'attitude qu'adoptent le ministre de l'Agriculture et ses collègues sur cette question. Je me rappelle de quelle façon l'ex-député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) adjura le Gouvernement de ne pas ratifier cette convention. Il l'a prévenu de ce qui arriverait. Or, les prédictions de M. Sutherland se sont réalisées. Je suis tout à fait défavorable à la mise en vigueur de toute loi de nature à causer du tort à l'industrie laitière ou à l'industrie lainière de ce pays, peu importe que cette loi soit présentée par un gouvernement libéral ou conservateur. Je me souviens très bien du temps où tout cultivateur de ma propre circonscription gardait un troupeau de dix à vingt-cinq moutons. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui. Et pour quelle raison? Le Gouvernement devrait être au courant de la situation. Il doit y avoir un remède à appliquer et c'est au Gouvernement de le découvrir. Les faits fournis à la Chambre, l'autre jour, par l'honorable député de Victoria (l'hon. M. Tolmie) devraient convaincre le Gouvernement de la nécessité de prendre quelque décision, et sans retard, pour sauver l'industrie de l'élevage des moutons et celle des lainages. Après avoir lu le discours de mon collègue de Victoria, j'ai été assez surpris de trouver dans son courrier une circulaire de l'association du service civil contenant l'avis suivant:

Service civil du Canada
Position vacante

Des demandes sont sollicitées des citoyens de la province de l'Ontario possédant les qualités requises pour la position de
Promoteur de district pour l'élevage des moutons, $2,400 par année.

La circulaire ne mentionne pas si ce fonctionnaire aura une McLaughlin-Buick ou une Ford. Le ministre lui donnera certainement une Ford, bien que lui-même ait une McLaughlin-Buick. Pensez donc! Le Gouvernement employant un fonctionnaire à ce traitement, lorsque la responsabilité de la situation de cette industrie incombe au ministère même. Il ruine l'industrie des lainages et essaye de trouver quelqu'un pour la relever. Il est triste qu'un tiers seulement des lainages et des tricots employés au Canada proviennent de manufactures du pays, les deux autres tiers venant de l'extérieur. Nous pourrions et devrions produire assez de laine au Canada pour satisfaire à tous nos besoins.

Quelques mots maintenant de l'industrie laitière. Dans le but de montrer dans quelle situation elle se trouve dans mon propre comté, je vais lire quelques extraits de lettres de fabricants de beurre de Wellington-Nord, indiquant quel a été pour l'industrie laitière le résultat de la convention de commerce avec l'Australie dans cette circonscription. J'insérerai également dans les débats les importations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande depuis la mise en vigueur du traité. Nous conviendrons tous, je pense, qu'avant la convention commerciale notre industrie laitière était une des plus florissantes du Dominion, grâce à l'aide que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont toujours donnée à cette industrie. Malheureusement, le ministère actuel a conclu ce traité avec l'Australie. Je regrettre que le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) s'intéresse si peu à ce sujet qu'il est à converser avec les membres qui sont près de lui. Je suppose qu'il était également engagé dans une conversation animée lorsque cette convention commerciale a été faite, de sorte qu'il ne s'y est pas opposé.

Des VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

M. SINCLAIR (Wellington-Nord): Voici quelques chiffres montrant les importations de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande:

Importation de beurre

Avant la convention de commerce

Australie, 12 mois finissant en décembre 1925, 278 livres; valeur, $110.

Nouvelle-Zélande, 12 mois se terminant en décembre 1925, 53,424 livres; valeur, $21,583.

Après la convention

Australie, 12 mois finissant en décembre 1926, 2,995,740 livres; valeur, $1,095,988.

Nouvelle-Zélande, 12 mois finissant en décembre 1926, 3,193,382 livres; valeur, $1,260,788.

Australie, janvier 1926, 473,200 livres; valeur, $181,645.

Nouvelle-Zélande, janvier 1926, 570,185 livres; valeur, $203,870.

Australie, janvier 1927, livre, nulle; valeur, nulle.

Nouvelle-Zélande, janvier 1927, 729,288 livres; valeur, $244,898.

Australie, 12 mois, 1927, 376,096 livres; valeur, $135,160.

Nouvelle-Zélande, 12 mois, 1927, 8,714,985 livres; valeur, $3,023,801.

Australie, janvier 1928, 248,584 livres; valeur, $92,628.

Nouvelle-Zélande, janvier 1928, 3,183,289 livres; valeur, $1,126,291.

En ce qui concerne les 278 livres de beurre australien expédié durant les douze mois finissant en décembre 1925, le ministre de l'Agriculture, il me semble, doit avoir demandé aux Australiens d'envoyer des échantillons, avec la promesse que si le beurre était de bonne qualité il verrait à leur obtenir un marché favorable au Canada. Mais le plus triste, c'est que durant le mois de janvier 1928, la Nouvelle-Zélande a exporté au pays 3,183,289 livres de beurre évaluées à $1,126,291. Le ministre de l'Agriculture représente-t-il les cultivateurs du Dominions ou ceux de l'Australie?

L'hon. M. MOTHERWELL: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. SINCLAIR (Wellington-Nord): Je n'ai jamais interrompu aucun collègue, ni ne lui ai posé de question pendant qu'il avait la parole. Je vais donner une idée au ministre de l'Agriculture, qui est plongé dans un sommeil dont il est temps de le tirer. Quelle excuse le ministre de l'Agriculture a-t-il donnée au conseil national de l'industrie laitière? Voici ce qu'il a dit:

Nous avons obtenu une préférence sur le marché australien pour certains articles d'exportation tels que le papier, la pâte de bois et les automobiles. Qu'allons-nous donner en échange qui soit de quelque valeur aux Australiens? En supposant que les articles actuels soient éliminés, que proposeriez-vous à la place du beurre?

J'imagine que tout ministre de l'Agriculture dans un gouvernement doit veiller aux intérêts de l'agriculture. Et le nôtre qui préfère l'industrie automobile et l'industrie du papier à l'industrie laitière! Je présume que le ministre connaît chacune des lettres que j'ai ici, mais je vais en citer quelques extraits simplement pour montrer comment le traité australien est apprécié dans ma circonscription. Voici la première:

Nous désirons seulement attirer votre attention sur l'état de l'industrie du beurre de beurrerie. Jusqu'à 1926, la fabrication industrielle du beurre progressait et devenait graduellement l'une des principales industries du Canada. Puis, le droit sur le beurre fut abaissé, et les agriculteurs ne pouvant soutenir la concurrence de la Nouvelle-Zélande abandonnent aussi vite que possible les beurreries.

Cette lettre me vient de l'un des principaux fabricants de ma circonscription, et voici la partie la plus grave:

Actuellement, grand nombre de génisses sont engraissées pour la marché parce que l'on trouve plus avantageux d'élever pour la boucherie que pour l'industrie laitière, et la production laitière en est diminuée non seulement pour le présent mais pour un certain nombre d'années à venir. En outre, bon nombre de nos meilleures vaches laitières sont vendues aux Etats-Unis ce qui diminue davantage la production laitière.

Le Gouvernement devrait nous rendre la protection que nous avions antérieurement afin de nous remettre sur le même pied que les autres pays. Voici une deuxième lettre.

Elle m'est adressée par un autre fabricant de ma circonscription:

Je me permets de vous dire que ce traité n'est pas à l'avantage du Canada et surtout du laitier, dont la production se fait dans des conditions tout à fait différentes de celles d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, où le climat fait que la production est bien moins onéreuse qu'au Canada, où l'agriculteur doit établer son troupeau durant six mois de l'année. Il est clair que ce beurre dont notre marché est inondé fait baisser le prix de notre produit. Lors de l'entrée en vigueur de ce traité, en 1926, le prix du beurre a baissé de 20 cents la livre. Cela représentait une perte considérable pour l'agriculteur, et nous croyons que pour le bien général du Canada le droit de douane sur tout beurre importé devrait être le même que celui dont est frappé le beurre canadien en Australie, Nouvelle-Zélande et aux Etats-Unis. Nous avons confiance que vous voterez, et cela pour le bien de votre circonscription et du Canada en général, pour un droit de six cents la livre sur le beurre d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, le même droit dont notre beurre est frappé là.

Une autre lettre d'un autre fabricant de ma circonscription:

A propos du beurre importé de la Nouvelle-Zélande et d'Australie, nous devrions être protégés par un droit de douane de huit cents la livre, à cause de la prime dont bénéficie le producteur de là-bas. Ces primes lui permettent de vendre meilleur marché en Canada que chez lui. Je crois qu'un droit de huit cents aiderait beaucoup les agriculteurs et les fabricants. Nous pourrions, je crois, payer les matières grasses quatre cents de plus la livre, n'était la vente au rabais de ce beurre qui, rendu à Toronto, peut s'acheter meilleur marché que le beurre de fabrication canadienne.

Une autre, d'un des officiers de l'association des beurreries de la province d'Ontario:

Cette question a été discutée lors des réunions annuelles de l'association et de l'exécutif, et je puis affirmer sans crainte d'exagération que quatre-vingts pour cent des fabricants d'Ontario sont actuellement opposés au traité dans sa forme présente.

Ce matin, j'ai reçu de l'association des producteurs de lait et de crème d'Ontario une résolution ainsi conçue:

L'association des producteurs de lait et de crème de la province d'Ontario désire exprimer sa ferme opposition à la clause ou aux clauses du traité australien qui permettent l'importation en Canada du beurre, moyennant un droit de douane réduit à un cent la livre, créant ainsi une situation très désavantageuse pour le producteur canadien et lui rendant l'exploitation lucrative de son industrie extrêmement difficile. Jusqu'à présent, la pratique du traité a démontré le sérieux désavantage qu'en éprouve l'industrie laitière canadienne, et à moins qu'il soit apporté remède à cet état de chose, l'industrie du beurre dans le Dominion ne saurait progresser comme elle devrait.

Il semble incroyable qu'un pays agricole comme le Canada importe du beurre quand un pays industriel comme les Etats-Unis produit presque suffisamment pour sa consommation. Je demande donc au ministre de l'Agriculture de s'empresser de rendre au moins le marché canadien à l'agriculteur canadien.

Permettez que j'ajoute un mot pour ma circonscription de Wellington-Nord, la plus belle de tout le Dominion. C'est une circonscription rurale, habitée par des agriculteurs et hommes d'affaires irlandais, allemands, écossais et anglais, qui ont jugé à propos de m'envoyer ici pour les représenter. Nous ne sommes pas bien exigents, mais si le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) était présent, je lui ferais remarquer que le nom de Wellington-Nord n'apparaît pas dans ses demandes de crédits. Nous avons besoin de bureaux de poste à Arthur, à Drayton, à Moorefield et à Clifford, et j'espère que le ministre y pourvoira dans les crédits supplémentaires, du moins pour quelques-uns d'entre eux. Je suis certain que c'est simplement un oubli de sa part et que ce n'est pas intentionnellement qu'il n'a pas pourvu à cela dans le budget principal. Je veux lui suggérer de construire dès cette année un bureau de poste dans le village d'Arthur. Cela pourrait aider le Gouvernement et cela ne me nuirait pas. Je désire beaucoup voir construire un bureau de poste à Arthur.

En terminant j'espère que nous tous, députés libéraux et conservateurs, fermiers-unis d'Ontario et progressistes, travaillistes et indépendants, nous travaillerons ensemble pour que le Canada demeure le plus beau joyau de la couronne britannique.

M. J.-L. ILSLEY (Hants-King): Monsieur l'Orateur, l'honorable préopinant (M. Sinclair) voudra bien ne pas juger présomptueux de la part de l'un des plus jeunes membres de la Chambre de le féliciter pour ce que je crois être son premier discours en cette enceinte. J'ai aimé beaucoup ce que j'ai pu entendre de son discours. Sans pouvoir partager tous les sentiments qu'il a exprimés, je considère qu'il a certainement fait un effort très méritoire.

Si j'ai bien entendu ses premières paroles, il a parlé d'une question qui a été longuement traitée par d'autres honorables députés de la gauche, je veux dire la question de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis. C'est l'un des principaux moyens d'attaque contre le budget, et je désire y revenir plus tard dans mon discours.

Tout d'abord je veux féliciter le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) au sujet de son exposé budgétaire et de la suite de budgets qu'il nous a présentés depuis qu'il est à la tête de ce ministère. Le meilleur compliment que je puisse lui faire, c'est que par la série de budgets Robb qu'il a présentés à cette

Chambre depuis quelques années il s'est montré le digne successeur de ce grand citoyen de la Nouvelle-Ecosse qu'était le très honorable M. Fielding; et quand je dis cela, je lui fais le plus grand compliment que je puisse imaginer.

Je l'ai dit, la principale attaque portée contre le budget est fondée sur le fait que ce dernier dégrève trop le tarif. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les discours dans lesquels on a essayé de soutenir ce point de vue, et je remarque que mes honorables amis de la gauche soutiennent que l'industrie des tissus de laine est celle qui va le plus souffrir des réductions du tarif. Je me permets de dire que le meilleur discours prononcé du côté de la gauche sur cet aspect de la question l'a été par l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Edwards). J'ai lu son discours ainsi que les lettres de manufacturiers qu'il a citées, et je constate que ces derniers n'ont pas absolument prédit le désastre certain de cette industrie, mais qu'ils ont simplement exprimé des craintes sur ce qui peut se produire. Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que le peuple canadien se laisse convaincre par cela. Le peuple pensera que ces prédictions doivent être placées dans la même catégorie que les prédictions de ruine et de désastre lancées par le parti conservateur lors de la réduction des droits sur les machines agricoles, et dans la même classe que ces autres présages de désastre que l'on fit circuler quand furent réduits les droits sur les automobiles. Nous savons tous que ces dégrèvements n'eurent pas pour effet de nuire à ces industries, mais plutôt de leur venir en aide. Je crois donc que le peuple de notre pays va conclure que les mêmes résultats vont se répéter relativement aux dégrèvements annoncés dans le programme financier qui vient de nous être exposé.

Le principal argument des membres de la gauche contre la politique douanière de notre Gouvernement, c'est qu'elle pousse notre jeunesse en masse vers les Etats-Unis. Je suis prêt à reconnaître que la population de certaines régions émigre d'une façon considérable aux Etats-Unis. Ceci se produit depuis quelques années dans ma propre circonscription. Mais je nie, monsieur l'Orateur, que le dégrèvement du tarif ait de quelque façon été la cause du départ de ces gens pour les Etats-Unis, et je nie aussi que le fait de relever le tarif pourrait avoir pour résultat de les faire revenir.

Prenons le cas de ma propre circonscription. Nous venons d'y avoir cinq mauvaises récoltes de pommes durant cinq années consécutives. Si nous avions eu cinq bonnes récoltes de pommes, ou même deux bonnes récoltes durant ces cinq années, et si l'industrie de la pomiculture avait été dans une situation favorable, les choses se seraient passées bien autrement. La Chambre sait que les pomiculteurs de la vallée d'Annapolis vendent la plus grande partie de leurs pommes à l'étranger où ils sont en concurrence avec le monde entier et surtout avec le surplus exportable des fruits des Etats-Unis et aussi de l'Angleterre. Aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de concurrencer les pomiculteurs de l'état de New-York, nous qui habitons la vallée d'Annapolis, avons certains avantages, notamment en ce qui concerne le coût des barils, de la main-d'œuvre, et des engrais chimiques, lequel grâce en bonne partie à la politique de ce gouvernement qui a complètement dégrevé les engrais chimiques, est inférieur dans la vallée d'Annapolis à ce qu'il est dans l'état de New-York. Mais, pour une longue liste d'autres objets, certains instruments aratoires, certains outils et objets de quincaillerie, certains accessoires de vaporisation et autre matériel agricole, le prix comparé à ce qu'il semble être aux Etats-Unis, plus le droit canadien, est plus élevé dans la vallée d'Annapolis qu'il ne l'est dans l'état de New York. Quiconque aimerait à examiner cet espect de la question plus à fond, constatera qu'il est traité en détail aux pages 108 à 111, dans une publication récente du bureau fédéral de la Statistique, intitulée "Les Provinces maritimes depuis l'établissement de la confédération." Le cultivateur de la Nouvelle-Ecosse paye beaucoup plus cher que son rival américain les objets suivants: vaporisateurs mécaniques, herses à disques, faucheuses, râteaux mécaniques, arracheurs de pommes de terre, semoirs à pommes de terre, distributeurs d'engrais, épandeurs de calcaire, semoirs à grain et à engrais, herses à dents à ressort, tracteurs, camions, certains matériels à vaporisation, et presque tous les autres articles nécessaires à l'exploitation d'une ferme, tels que le son, le gros son, la farine de maïs, le pétrole, la gazoline, les pneus, pour ne pas mentionner les automobiles et leurs accessoires. Il saute aux yeux qui si vous relevez les droits sur ces articles comme, si je ne me trompe, le préconisent les honorables députés d'en face, vous augmenterez les frais de production pour les pomiculteurs des vallées d'Annapolis, d'Avon et de Cornwallis dans la Nouvelle-Ecosse. Demandez à n'importe lequel cultivateur de ces régions pourquoi il ne réussit pas si bien qu'avant la guerre, il vous dira que ses frais de production ont augmenté hors de toute proportion avec le prix qu'il reçoit de ses produits. Il est incontestable que toute politique qui provoque le relèvement général des frais de production à ce point, toute politique qui déterminera l'accroissement de l'écart entre ses frais et ceux

de son rival de l'état de New-York, n'est pas de nature à améliorer la situation dans la vallée d'Annapolis. A vrai dire, cela sera plutôt plus propre à l'aggraver sensiblement, et au lieu d'une personne qui laisse la région à l'heure actuelle, on en verra deux partir pour les Etats-Unis. Je suis d'avis que l'état de choses constaté dans cette circonscription ne laisse pas d'être commun à nombre d'autres centres ruraux du pays. Le relèvement des droits pour remédier à cette situation dans une circonscription comme celle-là serait une véritable comédie, pour ne pas dire, une tragédie.

En vérité, il n'est guère besoin de raisonnement ou de logique pour en arriver à la bonne conclusion sur la conséquence que peuvent avoir des droits élevés sur l'émigration. S'il est une époque de l'histoire du Canada où, la situation idéale en matière d'émigration aurait dû exister, d'après les raisonnements de certains honorables députés d'en face, ce fut la période écoulée entre 1879, alors que l'on commença l'application de la politique nationale, et 1896, lorsque le gouvernement conservateur quitta le pouvoir. Vous aviez là un gouvernement favorable à la protection des industries domestiques, une administration dont la politique déclarée consistait à assurer du travail à l'ouvrier canadien. Point n'était besoin de se préoccuper des inquisitions de ligues de consommateurs, ni de commission de tarif officieuse. Lorsque le fabricant voulait de la protection, il n'avait qu'à s'adresser au ministre des Finances qui se rendait à sa demande. Qu'en résultait-il? Si les arguments des honorables députés d'en face valent quelque chose et sont logiques, à coup sûr, nous devrions nous attendre à qu'il n'y ait pour ainsi dire pas eu d'émigration au cours de cette période, et cependant les statistiques nous font voir que, jamais dans toutes nos annales, avant ou après, le Canada n'a été témoin de départs aussi nombreux qu'au cours de cet espace de temps. Mes honorables amis de la gauche jettent le blâme au gouvernement du jour sous prétexte que son programme fiscal est de nature à encourager l'émigration des nôtres. Or, je puis répondre à mes honorables amis que leurs dénonciations sont à l'eau de rose en regard des philippiques de sir Richard Cartwright et de ses collègues de l'opposition vers 1892 c'est-à-dire au lendemain du recensement décennal de 1891. Sir Richard Cartwright, à la lumière des chiffres qu'il cita à la Chambre des communes, fit voir qu'au cours de la décade comprise entre 1881 et 1891, 1,460,000 canadiens avaient quitté le Dominion à raison de 146,000 bon ou mal an, au cours de cette période. Voilà quelle fut la situation durant cette période de prospérité. La population de la Nouvelle-Ecosse, qui était de 440,000 âmes d'après les bulletins du recensement de 1881, s'élevait à 450,000 âmes à peine en 1891. Cependant, c'est un fait notoire que le recensement de 1891 donna lieu à des fraudes; on avait majoré de plusieurs milliers le chiffre de la population de la Nouvelle-Ecosse. Et si quelqu'un désire vérifier l'assertion que je fais à cette heure, je le référerai au discours de sir Frederic Borden, qui représentait à cette époque le comté King. Au cours d'un discours qu'il prononça ici, le 12 juin 1894, sir Frederic démontra que des familles entières des vallées de Cornwallis et d'Annapolis avaient émigré dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, bien qu'au dire des bulletins de recencement elles fussent encore domiciliées dans la province. De fait, le chiffre de notre population était stationnaire à cette époque, en dépit de l'élévation du taux de la natalité et d'une immigration considérable. Et la même situation prévalait au Nouveau-Brunswick, le fait est même établi par les bulletins du recensement. C'est la même chose en ce qui regarde l'Immigration du Prince-Edward dont la population n'accuse pas la moindre augmentation, d'après les chiffres mêmes de recensement. L'ouvrage, qu'a publié dernièrement le service de la Statistique fédéral et auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, affirme que l'émigration des gens des Provinces maritimes nous a coûté au delà de 103,000 âmes entre 1881 et 1891, et au delà de 111,000 entre 1891 et 1901. L'émigration des Provinces maritimes n'a sensiblement diminué qu'après 1901, c'est-à-dire à partir du moment où les résultats de la politique de Laurier commencèrent à se faire sentir.

C'est pour ces raisons, historiques et mathématiques, que je dis que, en réalité, le remède universel prescrit par nos collègues d'en face ne guérirait rien du tout. Si nous avions appliqué ce remède, ce tarif scientifique, comme on l'appelle, c'est-à-dire un tarif qui protège, de façon adéquate, les produits dans leur forme la plus primitive contre la concurrence étrangère,—le remède suggéré cet après-midi, par l'honorable député de Cumberland qui a préconisé des droits de douane sur le charbon qui empêcheraient totalement la houille américaine d'entrer au Canada,—si nous avions, dis-je, un pareil tarif qui augmenterait en proportion du façonnage de nos produits et qui atteindrait son maximum sur l'article fini, cela voudrait dire à la fin du compte un tarif de 60, 70 et 75 p. 100. Ce tarif serait tellement écrasant pour nos producteurs essentiels qu'il aurait pour effet de dépeupler les campagnes et que, à plus forte raison, serait loin de résoudre le problème de l'immigration.

Ce n'est pas là qu'on trouvera un remède pour les Provinces maritimes. Pour ce qui est de la campagne, j'ai déjà signalé, dans un discours fait ici il y a environ un mois, deux ou trois choses que le Gouvernement devrait tenter pour développer le commerce avec l'étranger. Cela m'a valu l'honneur de me faire sévèrement critiquer par le *Halifax Herald* un journal conservateur de la Nouvelle-Ecosse. D'après ce journal, je ne faisais que répéter de vieilles doctrines sans me soucier si elles étaient applicables aux conditions qui existent actuellement dans cette province. A cette critique, je répondrai en citant des preuves. En Nouvelle-Ecosse, il est reconnu depuis longtemps, aussi bien par les conservateurs que par les libéraux, que l'on a surtout besoin de nouveaux débouchés. Je me reporte aux griefs de la Nouvelle-Ecosse tels qu'ils furent exposés par le gouvernement Rhodes à la commission Duncan. A la page 167 du Mémoire, il est dit ceci:

C'était sans doute un grand sacrifice de la part des cultivateurs de cette province que d'abandonner l'avantage du marché américain. En effet, la Nouvelle-Ecosse est spécialement bien adaptée à la culture des légumes, fruits et autres produits avariables pour lesquels il existe un débouché tout proche dans les centres industriels des états de la Nouvelle-Angleterre.

Le fait est que le gouvernement Rhodes a nommé un agent pour développer ces marchés de la Nouvelle-Angleterre, dans la personne du professeur Cumming, secrétaire de l'agriculture dans l'ancien gouvernement libéral de la Nouvelle-Ecosse. Le leader du parti libéral, M. Chisholm, a critiqué l'envoi de M. Cumming pour cette mission, mais voici ce que le *Halifax Herald* disait, le 18 février 1928, à l'appui de cette nomination:

M. Chisholm explique que c'est un lapsus qui lui a fait dire que l'ex-secrétaire de l'agriculture s'était abaissé au rôle de commis-voyageur à Boston. C'en était un probablement et un lapsus assez regrettable.

Pour nous, il ne s'agit pas de cela. Un lapsus linguae, même s'il est un tantinet embarrassant, n'est pas chose à faire pendre son homme. Mais nous ne pouvons comprendre comment on peut laisser entendre que M. Cumming s'est "abaissé" d'une façon ou d'une autre. Trouver des débouchés pour les produits des fermes et des vergers de la Nouvelle-Ecosse est œuvre aussi honorable et aussi utile qu'un homme puisse accomplir.

Et cela est écrit dans le même journal qui dit qu'on n'a pas besoin de nouveaux débouchés! Or, ce que j'avais suggéré, c'est de nous ouvrir le marché cubain pour nos pommes de terre et le marché allemand pour nos pommes. Quiconque nie la valeur de ces marchés ignore la situation ou dénature les faits. Quant aux gens qui font la culture de ces deux produits, ils n'ont aucun doute quant à la valeur des débouchés en question.

[M. Ilsley.]

Je dirai quelques mots des attaques dirigées contre le budget, surtout par les députés conservateurs de ma propre province. J'ai toujours compris que le budget, tout en contenant les prévisions des recettes et dépenses de l'année courante, était avant tout un programme fiscal. Je sais que les plus célèbres budgets, ceux de Gladstone vers 1860, étaient des programmes fiscaux destinés à gêner le moins possible le cours naturel des affaires. Ces budgets furent suivis de périodes de grande prospérité en Angleterre, de prospérité plus grande que l'Angleterre ait effectivement jamais connue. Mais nos honorables collègues conservateurs de Nouvelle-Ecosse ont une conception essentiellement différente d'un budget. Ils semblent être d'avis que le budget devrait contenir quelque chose pour eux et leurs commettants. Ils disent: Qu'y a-t-il là-dedans pour nous: Qu'y a-t-il pour telle industrie? Qu'y a-t-il pour tel commerce? Pour eux le budget devrait être une sorte d'arbre de Noël d'où pendraient des récompenses et des cadeaux pour leurs circonscriptions. Ils semblent croire que le ministre des Finances est une sorte de Père Noël et s'il ne remplit pas leur souliers de présents, le Dominion doit le blâmer sérieusement. Je désire autant que quiconque, ce me semble, voir la province de la Nouvelle-Ecosse progresser, mais je me fais une tout autre conception de ce que doit être le budget. Que proposent les conservateurs de la Nouvelle-Ecosse? Je prétends que la majeure partie de leurs propositions sont impraticables. Nous avons entendu l'honorable député de Cumberland parler cet après-midi. Comment se propose-t-il de résoudre le problème houiller de la Nouvelle-Ecosse? Il prétend le résoudre, d'abord en imposant un droit assez élevé pour empêcher l'entrée de dix-huit ou vingt millions de tonnes de charbon américain, cependant, après y avoir réfléchi une seconde fois, il convient que la commission fédérale du combustible, ayant dit que ce droit devrait être d'environ $6 par tonne, un tel montant n'est pas nécessaire pour protéger les mines de la Nouvelle-Ecosse. Apparemment il ne désire la protection que pour la Nouvelle-Ecosse; seule cette province l'intéresse. Il désire aussi une diminution des tarifs de transport et, comme il l'a dit, encore des réductions.

Il réclame des subventions et l'augmentation des primes au bénéfice des fours à coke. Il dit qu'on devrait obliger les fours à coke à se servir de la houille de la Nouvelle-Ecosse, probablement en faisant de la désobéissance à la loi un délit. Tels sont les remèdes qu'il

suggère pour remédier aux difficultés de l'industrie houillère en Nouvelle-Ecosse. Je lui ai demandé si cette industrie n'avait pas augmenté son rendement d'un million de tonnes l'an dernier et il en a convenu, mais il croit que l'augmentation devrait être plus considérable. C'est possible, mais mon honorable collègue n'a pas su nous indiquer le défaut réel de l'industrie de la houille en Nouvelle-Ecosse. Ce défaut, c'est le chômage d'hiver; le chômage saisonnier dans cette industrie. L'attention du Gouvernement devrait porter sur la solution de ce problème du chômage saisonnier. Les compagnies elles-mêmes ont réclamé l'adoption de la loi relative aux fours à coke, au cours de la dernière session, et elles ont déclaré que cette loi suffirait. J'espère que la loi des fours à coke saura résoudre le problème, parce qu'elle tend à atteindre le défaut réel et il me semble qu'il est inutile pour un député de se lever, et de demander de fortes subventions, des primes et une réduction des tarifs de transport sans pouvoir dire à la Chambre quelles dépenses entraînerait la mise en vigueur de ces propositions. Je suis certain que je n'aurais pas la hardiesse de tant demander sans pouvoir donner au moins une évaluation approximative de ce que cela coûtera au peuple canadien.

Tandis que j'en suis sur cette question, je désire corriger quelques erreurs de faits commises par mon honorable collègue et qui, sans nul doute, ont été faites par inadvertance. Il désirait savoir si les députés de la droite seraient en faveur d'un pacte de réciprocité touchant le charbon et si nous verrions d'un bon œil que le charbon entrât en franchise au Canada comme aux Etats-Unis. L'honorable député doit savoir que cela ne faisait pas partie du projet réciprocitaire de 1911. Ce pacte imposait un droit de 45 cents par tonne sur tout charbon autre que la houille menue importée tant aux Etats-Unis qu'au Canada, le droit existant sur la houille menue étant laissé tel qu'il est. Mon honorable ami a beaucoup pris de son temps pour attribuer aux conservateurs l'honneur d'avoir institué les primes à l'acier. Je ne m'intéresse guère à des controverses historiques pour décider à qui revient le mérite, mais puisque nous sommes à discuter ce sujet, je citerai quelques faits pour l'information de la Chambre. L'aide accordée à l'industrie de la houille avant 1897 était insignifiante. En 1887, la Nouvelle-Ecosse ne produisait que 19,000 tonnes d'acier; et seulement 32,000 en 1896. Mais, en 1911, la province produisait 390,000 tonnes, ce qui indique comment l'aide accordée à l'industrie durant la dernière période comptait pour quelque chose et n'était plus insignifiante. Nos adversaires sont toujours prêts à s'adresser au Gouvernement pour faire des revendications de toute nature. L'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Ernst) dit que les rives de la rivière Lahave sont dénudées de leur bois à pâte et il demande ce que le Gouvernement va faire à ce sujet. Qu'est-ce que le ministre des Finances va faire au sujet du bois à pâte expédié aux Etats-Unis? Il me semble que la responsabilité ne repose pas sur le ministre des Finances, mais plutôt sur les commettants de l'honorable député. Ils pourraient essayer ce qu'ont fait mes mandataires dans des circonstances analogues; ils ont réuni leurs fonds et construit une usine à pâte sur les bords de la rivière Avon, dans la ville de Hantsport et cette usine utilise le bois à pâte coupé là, et l'empêche de prendre le chemin des Etats-Unis.

M. ERNST: Je voudrais bien savoir à quoi servirait une usine quand les coupes de bois appartiennent à une compagnie américaine?

M. ILSLEY: Comme mon honorable collègue le sait, un de ses amis, M. Barnjum, a promis, à la veille des élections de 1925, d'en construire une à cet endroit.

M. ERNST: Les travaux sont presque terminés; mais cette fabrique n'est pas située sur les rives de la rivière Lahave, elle est sur la Mersey.

M. ILSLEY: En tout cas, nous en avons construit une dans mon comté, et non point pour tenir une promesse d'avant les élections.

La députation de la Nouvelle-Ecosse parle ici de ruine complète de cette province; à l'entendre, la situation y est déplorable. Je vous réfère, monsieur l'Orateur, à ce que disait l'autre jour, des pêcheries, l'honorable député de Queen-Lunenburg. Mais, en Nouvelle-Ecosse, ces gens chantent un tout autre air, et pour vous expliquer la différence de ton, je vous relaterai un peu l'histoire politique des dernières années en Nouvelle-Ecosse. Il a été question de sécession deux ou trois fois à la Chambre, mais, dans le cours de ce débat, un seul membre, l'honorable député de Queen-Lunenburg, en a fait mention, dans une digression. A son dire, j'ai donné à entendre que c'est un sécessionniste. Je n'ai jamais rien donné à entendre de pareil.

M. ERNST: Un régionaliste.

M. ILSLEY: Le hansard est-il erroné?

M. ERNST: Oui, la rectification est faite dans les débats revisés.

M. ILSLEY: Je me sers de l'édition non revisée. Il ressort toutefois du contexte que mon honorable ami devait parler de sécession, car il mentionne ensuite la politique du *Chronicle* d'Halifax,. et dit que les députés de son groupe n'ont jamais approuvé une sé-

cession. De quoi parlait-il donc, sinon de sécession? Sans tenir particulièrement à tirer l'affaire au clair, je crois qu'il vaut autant avoir un compte rendu exact. Permettez-moi de dire qu'aucun député de la droite n'a jamais préconisé la sécession en Nouvelle-Ecosse. Mais il n'en va pas de même des députés de la gauche. A ce propos, je me reporterai au chapitre de l'histoire du parti conservateur en Nouvelle-Ecosse qui a trait à l'année 1923. Cette année-là, l'opposition conservatrice à la législature provinciale proposa une résolution connue sous le nom de résolution Corning, dont je lis le dernier considérant:

> Et considérant que si la Nouvelle-Ecosse était un dominion britannique indépendant, autonome, elle serait en mesure de protéger ses cultivateurs, ses pêcheurs et ses ouvriers par des dispositions tarifaires et des conventions de commerce, préservant ainsi son marché domestique et fournissant un emploi à sa population et un placement rémunérateur à ses capitaux, et qu'elle développerait l'initiative et la population de la province;
>
> Cette Assemblée est d'avis qu'il y a lieu de consulter les électeurs de la Nouvelle-Ecosse, par voie de referendum, afin d'établir si la population de cette province désire se détacher de la Confédération et reconstituer la Nouvelle-Ecosse en dominion britannique indépendant et autonome.

Tous les députés libéraux ont voté contre la motion; tous les députés conservateurs ont voté pour. Et parmi les députés conservateurs qui ont voté en faveur de la proposition, suivant le *Journal officiel* de l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, page 162,—le vote a eu lieu le 20 avril 1923,—je relève le nom de M. Macdonald, le même député de la gauche qui frappe si vigoureusement son pupitre quand il considère que nos honorables vis-à-vis exposent un argument bien au point.

M. ERNST: Une question, s'il vous plaît. Sur quoi la campagne menée par M. Fielding en 1882 a-t-elle roulé?

M. ILSLEY: Je ne parle pas des événements arrivés à l'époque de la Confédération ou vingt ans après. Je traite des événements survenus en Nouvelle-Ecosse depuis cinq ans. J'en arrive à une date un peu plus avancée de l'histoire politique de cette province, aux élections provinciales de 1925, et je tiens à narrer ces faits à cause de leur relation directe avec la question de l'émigration et de l'immigration. Au commencement de 1925, nous eûmes des élections provinciales durant lesquelles la lutte porta en grande partie sur l'émigration. M. E. N. Rhodes fit cette année-là son entrée dans la politique provinciale. Les conservateurs firent leur campagne en prenant pour base que l'émigration de la province provenait de la politique du gouvernement provincial depuis quarante-trois ans. En d'autres termes, à cette époque, le parti conservateur dégageait nettement la responsabilité de l'autorité fédérale en matière d'émigration, et proclamait à cet égard la responsabilité du gouvernement provincial. Il promit de ramener les jeunes gens, s'il venait au pouvoir. Le parti conservateur trouva alors cette devise, et je me souviens d'avoir mis la main sur des numéros du *Herald* de Halifax, et d'y avoir lu de pleines pages d'annonces fort pathétiques. Je me rappelle entre autres une annonce représentant quelques voyageurs sur une grande route de la Nouvelle-Angleterre. Ils entendent un air au loin. Quatre hommes chantent:

> There's a long long trail a-winding,
> Into the land of my dreams;
> Where the nightingales are singing
> And a white moon beams.

Ils s'informent et constatent qu'il s'agit de quatre anciens citoyens de la Nouvelle-Ecosse chantant ainsi, des sanglots dans la voix et les larmes aux yeux. Les voyageurs leur demandent: "Si vous aimez tant votre province natale, pourquoi n'y retournez-vous pas?" Eux de répondre que 43 années de mauvaise administration libérale les ont forcés à s'exiler, et qu'ils attendent un changement de gouvernement pour retourner au pays. Il y a un nouveau gouvernement en Nouvelle-Ecosse, mais M. Rhodes et son ministère n'ont pas ramené les jeunes gens.

Si vous voulez un témoignage sur la situation en Nouvelle-Ecosse, écoutez la complainte des prophètes de malheur en cette Assemblée. Mais vous n'entendez pas cette complainte en Nouvelle-Ecosse; le gouvernement Rhodes s'y efforce de convaincre la population qu'il a tenu ses promesses d'avant les élections, ne fût-ce que pour un centième. Depuis son arrivée au pouvoir, il a découvert que la responsabilité de l'émigration ne retombe pas sur le gouvernement provincial et il s'efforce de la rejeter sur les autorités fédérales. En conséquence, les députés de la Nouvelle-Ecosse réclament toute sorte de choses sans avoir le moindre égard au fardeau financier qui incombera à l'Etat, représentant simplement l'affaire entière comme un devoir du gouvernement fédéral. Je reconnais que le Gouvernement a une certaine responsabilité en la matière, et, à titre de libéral, je suis fier de la façon dont il assume cette responsabilité.

Examinons le programme législatif de la dernière session. L'honorable député d'Inverness (M. Macdougall) a attribué l'autre jour, je le sais, le mérite de ce programme aux conservateurs. Encore une fois, je ne chercherai pas longuement à départager ce mérite, mais maintenons la vérité des faits. Toute la

députation sait que le programme législatif n'aurait pu s'appliquer et recevoir l'appui du pays entier, s'il ne reposait pas sur le rapport d'une commission judiciaire d'enquête indépendante, sans esprit de parti. Je parle de la commission Duncan, et toute la députation sait qu'il n'y aurait pas eu de commission Duncan, si l'honorable député d'Inverness et ses collègues avaient conduit les choses à leur guise. Ils se sont tous prononcés, du premier au dernier, contre l'établissement de n'importe quelle commission.

M. MACDOUGALL: Au dire de mon honorable ami, nous nous sommes prononcés contre l'établissement de cette commission?

M. ILSLEY: Mon honorable ami pose-t-il une question?

M. MACDOUGALL: Je prends la parole sur un fait personnel. Je tiens à dire que mon honorable ami a présenté l'affaire sous un faux jour, je ne dirai pas intentionnellement. Notre attitude, c'était que...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Il n'y a pas là de fait personnel à expliquer.

M. ILSLEY: Monsieur l'Orateur, leurs déclarations sont consignées. Je les ai recueillies et fait inscrire moi-même au hansard dans un de mes discours, l'an dernier. Tous les honorables députés étaient alors à la Chambre, l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacDonald), l'honorable député de Pictou (M. Cantley) et le député junior d'Halifax (M. Quinn). Ils s'opposèrent tous à la nomination de cette commission, et cependant l'honorable député d'Inverness cherche ici à se faire gloire du rapport présenté et du programme législatif fondé sur ce rapport. Le ministère institua cette commission malgré l'opposition de ces honorables députés, en face de leurs railleries méprisantes, et il s'efforce d'appliquer et il applique ce rapport avec toute la célérité possible. Nos honorables vis-à-vis ont mauvaise grâce de chercher dans cette enceinte à s'attribuer le mérite des dispositions que le gouvernement King s'est efforcé de prendre et prend en faveur de la population des Provinces maritimes.

M. MACDOUGALL: L'honorable député m'autorise-t-il à lui poser une question? Voudra-t-il nous dire qui a fait devant cette commission les dépositions sur lesquelles s'appuie son rapport?

M. ILSLEY: Si j'ai bon souvenir, la commission a entendu les dépositions de plusieurs centaines de témoins.

Il me reste peu de choses à dire. J'aurais voulu, si j'avais le temps, relever une autre catégorie d'attaque contre le budget, en particulier celles du parti progressiste. Ces attaques, comme l'a signalé cet après-midi le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) sont diamétralement opposées à celles de l'opposition officielle, mais je n'aborderai pas ce sujet, ce soir. Il implique la discussion de la praticabilité et de la possibilité du gouvernement par groupes, des lignes de démarcation entre les partis et de la question de savoir s'il est nécessaire ou non d'en venir à des compromis, pour gouverner au Canada. Je réserve cette étude pour plus tard.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je ne puis que tirer la conséquence de mes remarques: je voterai certes contre l'amendement et le sous-amendement, et pour la résolution.

M. HENRI BOURASSA (Labelle) (texte): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de proposer l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée, et la suite du débat est renvoyée à la séance suivante.)

La séance est levée à 10 heures 50 minutes.

Mercredi, 7 mars 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

LA CONFERENCE ECONOMIQUE MONDIALE DE GENEVE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport des délégués canadiens à la conférence économique mondiale de mai 1927, ainsi que le rapport final de cette conférence. Je puis dire à mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) que le retard apporté dans le dépôt des rapports a été causé par la traduction en français de ces documents. La traduction française, malheureusement n'a pas été prête avant ce matin. Je propose:

Qu'il soit imprimé immédiatement 500 exemplaires en anglais et 300 en français du rapport des délégués du Canada à la Conférence économique mondiale de mai 1927, et que l'application de l'article 64 du Règlement sous suspendue à cet effet.

Le très hon. MACKENZIE KING propose:

Qu'il soit imprimé immédiatement 500 copies en anglais et 300 en français du rapport final de la Conférence économique mondiale, tenue à Genève, en mai 1927, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

(La motion est adoptée.)

LA COMPAGNIE DU PONT DE LA GORGE DE NIAGARA

M. F. WELLINGTON HAY (Perth-Nord) propose que conformément aux conclusions du troisième rapport du comité permanent des

bills d'intérêt privé, l'on rembourse les honoraires et droits payés relativement au bill n° 25, tendant à constituer en corporation la Niagara Gorge Bridge Company.

M. l'ORATEUR: A-t-on déposé en Chambre un rapport à ce sujet?

M. HAY: Je ne saurais dire, Votre Honneur.

M. l'ORATEUR: Je ne puis accepter la motion sans rapport. Elle doit être réservée.

(La motion est réservée.)

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DES ANIMAUX DE FERME ET DE LEURS PRODUITS

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture) demande à déposer un projet de loi (bill nº 61) ayant pour objet de modifier la loi des animaux de ferme et de leurs produits.

L'hon. M. TOLMIE: Expliquez-vous.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce bill a pour objet d'établir un régime de classement facultatif du bœuf destiné soit à l'exportation, soit au marché canadien.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

DEPOT D'UN PROJET DE LOI RELATIF A LA VALIDATION DES DECRETS MINISTERIELS

L'hon. CHARLES A. STEWART (ministre de l'Intérieur) demande à déposer un projet de loi (bill nº 62) relatif à la présentation, au Parlement, de certains règlements et décrets ministériels.

L'hon. M. GUTHRIE: Expliquez-vous.

L'hon. M. STEWART: L'objet de ce bill est de valider certains décrets du conseil et certains règlements adoptés entre 1906 et 1915 ou 1916 et dont la Chambre n'avait pas été saisie, comme l'ordonne la loi.

L'hon. M. GUTHRIE: De quels décrets ou règlements s'agit-il?

L'hon. M. STEWART: Ils ont trait à la loi des eaux de la zone des chemins de fer, chapitre 47 des Statuts de 1912; à la loi des parcs et des réserves forestières du Dominion; à la loi des terres fédérales; à la loi du parc des montagnes Rocheuses et à la loi du Yukon.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1ère fois.)

[M. Hay.]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

DÉBOURSÉS RELATIFS AUX WAGONS PARTICULIERS

M. WOODSWORTH demande:

1. Quels montants ont reçus respectivement le P.-C. et le N.-C. durant les cinq dernières années pour remorquer les wagons spéciaux: *a* des ministres de la couronne; *b* du Gouverneur général; *c* des visiteurs officiels?

2. Si les Chemins de fer nationaux canadiens ont rendu ce service gratuitement, quelle en serait la valeur, au tarif ordinaire, pour chacune des trois classes précédemment énumérées?

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat):

Ministère des Affaires extérieures:

1. *a* Pas de renseignements; *b* pas de renseignements; *c* 1922-1923, Pacifique-Canadien, aucun versement, National-Canadien, $1,148.95; 1923-1924, aucun versement, ni au Pacifique-Canadien ni au National-Canadien; 1924-1925, aucun versement, ni au Pacifique-Canadien, ni au National-Canadien; 1925-1926, aucun versement, ni au Pacifique-Canadien ni au National-Canadien; 1926-1927, aucun versement, ni au Pacifique-Canadien, ni au National-Canadien.

2. Le ministère ne peut fournir de renseignements.

Département du Conseil privé:

1. *c* Payé au Pacifique-Canadien:

1927—Pour les visiteurs officiels..	$ 2,465 94
Payé au National-Canadien:	
1926—Pour les visiteurs officiels..	747 02
1927—Pour les visiteurs officiels..	10,529 28
Total..	$13,742 24

2. Aucun renseignement.

Ministère des Chemins de fer et des Canaux:

1. *a* Néant; *b* néant; *c* néant.

2. L'administration du chemin de fer ne porte pas à un compte distinct les frais de ce service et, pour obtenir les renseignements voulus, il faudrait entreprendre un examen particulier de tous les rapports du mouvement des convois de toutes les divisions du réseau national pendant une période de cinq ans. Cela serait si long et coûterait si cher que l'administration ne croit pas qu'il soit dans l'intérêt général d'entreprendre cette tâche.

Département du secrétaire d'Etat:

1. *a* $2,145.30 (National-Canadien) à l'occasion de la réception et *b* de l'entrée en fonctions du Gouverneur général, en octobre 1926; *c* néant.

2. Aucun renseignement.

FRAIS D'AVOCATS RELATIFS À L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

M. MACDONALD (King) demande:

1. Quel est le montant total payé par les divers départements ministériels, pour services professionnels d'avocats, dans la province de l'île du Prince-Edouard, durant l'année civile 1927?

2. Quels sont les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits, le nom du ministère qui a fait le paiement et la nature des services rendus dans chaque cas?

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat):

Ministère de l'Agriculture:

1. $89.40.

2. J. J. Johnston, $47.55, pour un procès relatif à une infraction aux règlements concernant les œufs; Geo. J. Tweedy, $41.85, services relatifs à la recherche d'un titre, etc., de la propriété Fitzgerald.

Ministère du Revenu national:

Service des douanes et de l'accise..	$1,526 45
Service de l'impôt sur le revenu...	35 86
Total..	$1,562 31

2. S. S. Hessian, Montague (I. P.-E.); Saunders & Campbell, Summerside (I. P.-E.); G. S. Inman, Charlottetown (I. P.-E.); A. C. Saunders, Summerside (I. P.-E.); McKinnon & McNeill, Charlottetown (I. P.-E.); N. McLeod, Summerside (I. P.-E.). Tous pour services professionnels. Bell & Tanton, Summerside (I. P.-E.), pour services relatifs à la perception de l'impôt sur le revenu.

Département de la Marine et des Pêcheries:

1 et 2. Il a été payé $20 à Heath Strong, c.r., pour rénumérer ses services dans la poursuite de Vernon Boyles pour infraction des règlements de pêche.

Département des Travaux publics:

1. $55.40.

2. G. S. Inman, Charlottetown, pour services professionnels relativement à l'achat d'un quai à Stanley-Bridge, $42.05; Albert C. Saunders, Summerside, pour services professionnels relativement à l'achat de l'emplacement de l'édifice public à Kensington, $13.35.

Département de l'Immigration et de la Colonisation:

1. Il a été déboursé par la commission d'établissement des soldats, $105.45.

2. S. S. Hessian, $83.50; Stewart & Lewis, $21.95; ces deux payements effectués relativement à l'achat de terres pour des colons.

LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. SMITH (Cumberland) demande:

Quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises, le cas échéant, pour donner à la Nouvelle-Ecosse sa représentation complète dans la Chambre des communes, ainsi qu'il est ordonné par les termes de l'acte de l'Amérique britannique du nord, représentation qui d'après le chiffre de la population de Québec (l'Abitibi exclus) constaté par le dernier recensement du Dominion, devrait être de quinze députés, tandis que la dernière loi ne nous en accorde que quatorze?

M. l'ORATEUR Je suis d'avis qu'il faudra rédiger la présente demande en d'autres termes. Selon l'article 44 du Règlement, premier paragraphe:

Tout député peut faire inscrire au Feuilleton des questions adressées à un ministre de la couronne pour en obtenir des renseignements sur quelque affaire d'intérêt public. Tout député peut, en suivant la même procédure, poser des questions à d'autres membres de la Chambre concernant un bill, une motion ou une autre affaire publique dont la Chambre est saisie et dans lesquels ces autres membres sont intéressés. Il est cependant irrégulier, en posant des questions de ce genre ou en y répondant, d'avancer des arguments ou des opinions, ainsi que d'énoncer d'autres faits que ceux qui sont indispensables pour expliquer la question ou la réponse.

L'honorable député notera que sa demande n'est pas conforme aux termes du Règlement puisqu'elle énonce une opinion. Je le prie donc d'en modifier la rédaction.

M. SMITH (Cumberland): A une séance antérieure j'ai posé cette question à l'appel de l'ordre du jour; et c'est sur la proposition du premier ministre que j'ai fait inscrire ma demande au Feuilleton.

M. l'ORATEUR: Je sais bien que l'honorable député a agi de bonne foi. Comme il interpellait le ministère de vive voix le très honorable premier ministre a sans doute cru préférable de faire inscrire la question au Feuilleton. Si l'honorable représentant veut bien modifier sa demande de manière à la rendre conforme à l'article 44 du Règlement, il lui sera répondu.

(Cette question est rayée.)

GISEMENTS HOUILLERS D'ALBERTA

M. ADSHEAD demande:

Pour combien d'acres de terrains houillers en Alberta a-t-il été délivré des titres de pleine propriété?

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Je crois avoir déjà fourni ce renseignement à l'honorable député, et je lui demande de retirer sa question.

L'hon. M. GUTHRIE: Nous voulons connaître la réponse, nous aussi.

L'hon. M. STEWART: Très bien; je communiquerai ces données à la Chambre.

(La question est réservée.)

ÉCOLES DES INDIENS

M. HOCKEN demande:

1. Le Gouvernement a-t-il acheté ou est-il convenu d'acheter des écoles industrielles ou des pensionnats quelconques, sur ou près de toute réserve indienne, dans les provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta ou du Manitoba, écoles ou pensionnats dont on se servait pour le bénéfice des Indiens d'après le Traité ?

2. Dans l'affirmative, de qui les a-t-on achetées, à quels prix, et quand le Parlement a-t-il voté l'argent?

3. Le Gouvernement est-il maintenant obligé d'acheter d'autres écoles de cette sorte, et de qui?

4. Qui a établi le prix de vente, et sur quelle base?

5. Une évaluation par des tierces personnes a-t-elle été faite, et qui étaient les évaluateurs?

6. A l'époque de la construction les personnes ou les associations qui ont entrepris ce travail avaient-elles la permission du département des Affaires indiennes pour établir ou ériger de telles écoles?

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur):

1. Oui.

2. Muscowequans, pensionnat indien à Lestock (Sask.), des pères Oblats, $55,000; session de 1923.

Round-Lake, pensionnat indien à Stockholm (Sask.), de l'église presbytérienne et du révérend H. McKay, $23,000; session de 1923.

Pine-Creek, pensionnat indien à Camperville (Man.), des pères Oblats, $89,000; session de 1924.

Cowessess, pensionnat indien à Marieval (Sask.), des pères Oblats, $70,000; session de 1925.

3. Non.

4. Le département et les autorités religieuses, après évaluation.

5. Oui:

Muscowequans: R. W. Caswell, Saskatoon (Sask.).

Round Lake: L. Thompson, Wolseley (Sask.).

Pine-Creek: F. C. Hamilton, Winnipeg (Man.).

Cowessess: S. O. Holden, Indian-Head (Sask.).

6. Oui.

PERMIS DE RADIO AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. HANSON demande:

1. Quel est le nombre des habitants du Nouveau-Brunswick qui ont été condamnés à une amende durant l'année terminée le 29 février 1928 pour ne pas avoir un permis de radio?

2. Combien de poursuites ont-elles été prises contre des habitants du Nouveau-Brunswick durant la même période et pour la même contravention?

3. Quel est le nombre de ces poursuites qui ont été abandonnées?

[L'hon. M. Stewart.]

4. Quel est le nombre de ces poursuites, pour la même contravention, pendant la même période, qui ont été prises contre des personnes résidant dans le comté de Madawaska?

5. Combien de condamnations pour la même contravention durant la même période ont été enregistrées contre des habitants du comté de Madawaska?

6. Combien de poursuites contre des personnes résidant dans le comté de Madawaska ont-elles été abandonnées durant la même période?

7. Dans l'affirmative, sur remontrances de qui?

8. Des membres de la législature provinciale ont-ils fait quelques remontrances?

9. Dans l'affirmative, qui les a faites?

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. 21.

2. 42.

3. 21.

4. 21.

5. Néant.

6. 21.

7. Les poursuites ont été retirées après qu'on eut démontré que ceux qui avaient sollicité des permis n'avaient pu les obtenir, parce que la personne chargée de les délivrer à Edmundston n'avait pas de formules.

8. Pas au département de la Marine et des Pêcheries.

9. Répondu sous le n° 8.

INSTALLATION D'UN TÉLÉMÈTRE À PRINCE-RUPERT

M. BRADY demande:

1. Le ministre de la Marine et des Pêcheries ou tout fonctionnaire du Gouvernement a-t-il reçu, au nom de plusieurs capitaines de navires qui transportent du grain entre Prince-Rupert et l'Europe, des plaintes à l'effet qu'ils avaient perdu du temps et souffert des inconvénients parce qu'il n'y a pas de poste de télémètres dans le voisinage de Prince-Rupert pour fournir les renseignements voulus?

2. A-t-on demandé au ministère de la Marine et des Pêcheries d'établir un tel poste de télémètre?

3. Dans l'affirmative, le ministre a-t-il l'intention d'accorder cette demande?

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui, par la chambre de commerce de Prince-Rupert.

2. Oui.

3. Il y a déjà un poste radiotélégraphique fonctionnant sur l'île Digby, à l'entrée du port de Prince-Rupert, pour guider les navires à l'arrivée et au départ.

LE JOUR DE L'ARMISTICE

M. BARBER demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention, vu la demande de la Légion canadienne, d'édicter que le 11 novembre (jour de l'Armistice), sera un jour de fête nationale?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): La question est à l'étude.

LE MAÎTRE DE POSTE DE MALONECK

M. CAMPBELL demande:

1. Pour quels motifs M. W. S. Jones a-t-il été destitué de la position de maître de poste à Maloneck (Sask.)?
2. Qui a demandé sa révocation?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. M. Jones a été révoqué pour remettre le bureau de poste à l'endroit où il était autrefois et qui est jugé plus approprié.

2. Quand on a changé d'endroit, la maîtresse de poste actuelle fut recommandée par un certain nombre de citoyens, dont la requête nous fut adressée par M. George McPhee, député à la Chambre des communes.

TRADUCTION D'UN DISCOURS FRANÇAIS

M. CAMPBELL demande:

Pourquoi le discours, que l'honorable député de Laprairie-Napierville (M. Lanctôt) a prononcé dans cette Chambre le 11 d'avril dernier, n'a-t-il pas été traduit en anglais et expédié aux abonnés des Débats non revisés comme le prescrit la résolution adoptée par cette Chambre le 9 mars 1921?

M. l'ORATEUR: La résolution du 9 mars 1921 comporte que les discours prononcés en français devront être traduits et imprimés le lundi après qu'ils auront été prononcés. Le discours de l'honorable député de Laprairie-Napierville (M. Lanctôt) le fut le 11 avril 1927 et traduit, mais la prorogation est intervenue le jeudi 14 avril, et le lundi suivant il ne fut pas publié dans le hansard. Cette traduction figure dans l'édition revisée des Débats.

LE MAÎTRE DE POSTE DE SMITHERS

M. BRADY demande:

1. Qui est maintenant maître de poste à Smithers (C.-A.)?
2. Quand a-t-il été nommé?
3. Quel est son salaire?
4. Quels ont été les revenus de ce bureau de poste pour l'année terminée en 1927?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. J. M. Adams.
2. Le 15 juin 1917.
3. La rémunération globale, y compris ses commissions, et allocations pour l'année courante se montent approximativement à $2,250.
4. Les revenus de l'année terminée le 31 mars 1927 ont été de $4,329.46.

PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. BOUCHARD demande:

1. Quels sont les noms des vétérans qui font partie du personnel permanent de la Chambre des communes?
2. Quelles sont leurs fonctions actuelles?
3. De combien d'employés du sexe masculin et du sexe féminin se compose le personnel temporaire de la Chambre des communes?

M. l'ORATEUR:

1. Lieutenant-colonel H. W. Bowie, sergent d'armes; Maurice Olliver, jurisconsulte, adjoint; Marcel Gabard, corédacteur français; lieutenant colonel R. Girard, traducteur des Débats; P. M. Bernard, traducteur des Débats; J. P. Chevassu, traducteur des Débats; H. Vallières, traducteur des Débats; H. A. Charbonneau, messager en chef adjoint; Andrew Fairnie, messager.
2. Répondu sous le n° 1.
3. 155 hommes; 178 femmes.

QUESTION TRANSFORMEE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENT

L'AFFAIRE MCCONACHIE

Par M. ROSS (Kingston):

1. Pour quel motif l'enfant McConachie s'est-elle vu refuser la permission d'entrer au Canada, au port d'Halifax?
2. Quel agent a recommandé de refuser l'admission à l'enfant mentionnée plus haut?
3. Quand le père de cette enfant a-t-il été admis au Canada?
4. Par quel port est-il entré?
5. Quel emploi a-t-il occupé depuis qu'il a été admis au Canada?
6. Quel est le nom de l'officier de santé qui a examiné l'enfant en Angleterre avant son départ pour le Canada?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

VICTORY HOSIERY MILLS, REGISTERED

Par M. MORIN (Saint-Hyacinthe-Rouville):

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents conservés au ministère du Revenu national et qui ont trait à une réclamation pour drawback sur une expédition de laine importée de Grande-Bretagne par la Victory Hosiery Mills, Registered, de Saint-Hyacinthe.

RÈGLEMENTS PÉTROLIERS

Par M. GARLAND (Bow-River):

Copie de tous les arrêtés ministériels adoptés durant les sept dernières années au sujet des règlements pétroliers.

LA SITUATION DU TRAVAIL AUX ETATS-UNIS

M. A. L. BEAUBIEN (Provencher): Je désire poser une question au sujet de la dépêche suivante de New-York, qui a paru dans l'édition du matin du *Citizen* d'Ottawa:

La police a apaisé aujourd'hui un tumulte causé par cinq cents hommes et jeunes gens qui ont assailli les bureaux du douzième étage d'une compagnie de la basse-ville qui avait annoncé dans les journaux un emploi de seize dollars par semaine.

Le ministre de l'Immigration et de la Colonisation (l'hon. M. Forke) aura-t-il la bonté de demander à ses fonctionnaires à la

frontière de prévenir tout Canadien qui a l'intention d'émigrer aux Etats-Unis après avoir entendu ce débat, du terrible chômage qui sévit aux Etats-Unis?

M. l'ORATEUR: L'honorable député devra faire inscrire sa question.

LE POSTE DE SANS-FIL DE LOUISBOURG

M. WILLIAM DUFF (Antigonish-Guysborough): Vu que les bateaux de pêche de la Nouvelle-Ecosse sont maintenant munis de récepteurs, et comme la plus grande partie de la flotte prendra la mer la semaine prochaine, le Gouvernement se propose-t-il d'ouvrir immédiatement le poste de Louisbourg pour irradier les indications météorologiques et autres nouvelles, et dans l'affirmative, quand?

L'hon. P.-J.-A. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Ce poste de diffusion n'a pas encore été ouvert parce que nous n'avons pas reçu l'outillage; nous ne l'avons pas acheté parce que nous n'avons pas appris que les pêcheurs étaient prêts à installer des receveurs sur leurs bateaux. Nous avons donc donné la commande de l'outillage nécessaire pour ce poste, et dès que nous l'aurons reçu et mis en place nous commencerons l'irradiation des indications météorologiques.

LA COMMISSION DES REPARATIONS

M. J. A. CLARK (Vancouver-Burrard): Le secrétaire d'Etat veut-il bien déposer sur le bureau le rapport de la commission des réparations?

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat): J'espère être en mesure de le faire sous peu.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. HENRI BOURASSA (Labelle): Monsieur l'Orateur, il me répugne de prolonger le moindrement ce débat déjà trop long. Pourtant, je dois à ceux qui veulent bien reposer confiance en moi, commettants et autres, de motiver le vote que je me propose de donner. Je voterai pour le sous-amendement présenté par l'honorable député de Lambton-Est (M. Fansher), ensuite contre l'amendement proposé par mon excellent ami l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). (*Exclamations.*)

Pour une fois, l'approbation du bon vieux parti tory me fait plaisir. Enfin,

[M. Beaubien.]

je voterai pour la motion du ministre des Finances (l'hon. M. Robb). En cela, je m'inspire du même esprit précisément qui anime le groupe progressiste de l'extrême gauche. Je désire coopérer d'abord avec l'élément groupe pour lequel j'éprouve le plus de sympathie, c'est-à-dire le groupe progressiste et le groupe travailliste. Non pas que j'approuve tout leur programme, mais parce qu'ils me paraissent jouer, principalement en matières économique et sociale, un rôle très utile dont les deux partis, et même ceux qui comme moi n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre, peuvent tirer quelque bien. Puis, encore dans le même esprit de coopération, je veux aider le parti libéral plutôt que le parti tory constitué comme il l'est actuellement; et, dans le parti libéral même, que je me propose d'appuyer aussi longtemps que les choses et les partis resteront dans leur état actuel, j'entends aider les libéraux à l'esprit généreux à faire pièce aux libéraux d'esprit tory qui siègent à ma gauche. Mes difficultés d'autrefois avec le bon vieux parti libéral provenaient précisément de l'infiltration de certaines hérésies tories dans l'esprit de plusieurs de ses membres. Mon cher vieil ami, sir Wilfrid Laurier avait coutume de dire: "Peu importe tout le mal que Bourassa fait au parti libéral, chose certaine ce ne sera jamais un tory". Mon excellent ami l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) semble, je le crains, sur le point de conclure qu'il faut se séparer de ceux qui ont tort sur certains points pour s'allier à ceux qui sont complètement dans le tort, mais pour moi, je ne puis aller jusque là. Je ne comprends pas la logique d'un raisonnement pareil et lorsqu'il s'agit de choisir entre les deux partis tels qu'ils sont constitués et animés actuellement, je me dis que de deux maux, il faut éviter le pire.

Le budget, comme instrument efficace et légal de prélever sur le contribuable les fonds que l'on affectera avantageusement ou désavantageusement pour le pays, m'intéresse peu ou point; je cherche plutôt ses conséquences possibles sur le mouvement social et économique de la nation.

Il me semble,—du moins c'est ce que j'ai retenu de mes faibles études de l'histoire,—que la politique anglaise, l'administration anglaise, principalement sous l'inspiration d'hommes de l'envergure de Bright, Cobden et Gladstone, ne se préoccupait pas tant de prélever un revenu pour le plaisir de le dépenser que pour en faire bénéficier toutes les classes de la société.

Commençons par le régime des impôts, et d'abord par le tarif douanier. Je suis à l'aise pour en parler, n'ayant jamais préconisé le libre-échange en principe. Je me souviens par-

faitement d'avoir refusé de souscrire au programme de mon parti, lors de la première campagne électorale, parce que l'un des articles demandait l'abolition complète de la protection douanière. Je refusai, non pas parce qu'adepte du principe protectionniste, mais parce que je ne croyais pas possible de changer d'un trait de plume tout un système économique. Je ne pouvais me résoudre à promettre au peuple quelque chose d'impossible à effectuer. J'ai fini cependant par me convaincre que le système protectionniste, en tant que régime économique et moyen de sustenter la caisse de l'Etat, est en principe faux et contraire au bien de la société. J'y deviens de plus en plus hostile d'année en année, à mesure que j'en suis les conséquences. Et d'abord, l'inconscience générale de ses effets. Bien peu de gens, au Canada comme dans tout pays affligé d'un tarif élevé, se font une idée de la somme d'argent dont ils contribuent ainsi à la caisse publique ou, ce qui est pire, aux coffres de l'industrie privilégiée. En second lieu, étant donné mes opinions sur les exigences d'ordre social de tous les pays et surtout d'un pays jeune comme le nôtre, qui a besoin d'une population de plus en plus considérable et adaptée à ses conditions, je considère que tout mode d'impôt, qui frappe d'abord la famille et particulièrement la famille nombreuse, est le pire de tous. Les droits de douane et les taxes indirectes sont précisément le genre d'impôt qui frappe davantage les familles nombreuses, et c'est aussi celui qui passe le plus inaperçu chez ceux-là même qui en paient la plus grande partie.

Quant à ce qui regarde l'industrie elle-même, la tendance—je ne dirai pas dans tous les cas ou dans les pays ou pour toutes les industries—la tendance générale d'une politique protectionniste, dis-je, est de porter le manufacturier qui établit une industrie et la fait progresser grâce à la protection de mesures artificielles, à devenir paresseux et arriéré dans sa façon de fabriquer. Certes nos amis de la gauche, britanniques, il est vrai, mais de mentalité si profondément yankee, invoquent toujours l'exemple de la grande république voisine; ils oublient cependant que l'industrie américaine, les manufacturiers américains et les distributeurs américains de produits fabriqués sous le régime d'un tarif hautement protecteur, vendent leurs marchandises sur un marché ouvert et libre de cent vingt millions de consommateurs, tandis que ce n'est pas la même chose dans notre pays; tant que notre population de consommateurs demeurera ce qu'elle est, la tendance de nos manufacturiers sera de livrer leurs produits au public consommateur plus ou moins comme ils viennent, sans beaucoup soigner leur fabrication. Il suffit d'avoir voyagé quelquefois dans les pays étrangers pour constater que plusieurs articles fabriqués par nos manufacturiers n'ont ni la qualité ni le fini des marchandises fabriquées soit dans certains pays à tarif peu élevé comme l'Angleterre soit dans des pays à tarif élevé comme l'Allemagne.

Une autre objection que j'ai au maintien d'une politique de protection en Canada devrait intéresser particulièrement le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) dont j'ai écouté l'excellent discours avec beaucoup d'intérêt. Je puis dire entre parenthèses que le ministre, du moins quant à ce qui regarde votre humble serviteur, a fait une chose qui arrive rarement dans notre Parlement. Il a déterminé un changement d'attitude chez moi; il m'a convaincu que je dois appuyer l'amendement de l'honorable député de Lambton-Est (M. Fansher). Je ne puis partager tout l'enthousiasme qu'il a manifesté pour la protection qui, selon lui, aide non seulement à développer les ressources naturelles du Canada mais aussi à créer et à maintenir des industries artificielles dans notre pays; car on oblige notre population à payer les produits de ces industries plus cher qu'ils ne valent, et cela simplement à cause du maintien d'une politique tarifaire qui a été dénoncée durant au moins vingt-cinq ans par le parti auquel j'ai longtemps appartenu et avec lequel je désire coopérer tout en espérant qu'il abandonnera graduellement sa politique douanière pour se rapprocher de la politique libérale que nous avons préconisée ensemble.

Quand l'honorable ministre a loué ces magnifiques industries artificielles qui prospèrent sous le régime de notre tarif, il a parlé, je crois, de l'industrie du coton. Il est certain que le coton ne croîtra jamais sur le sol du Canada. Il a aussi mentionné l'industrie du caoutchouc. Il est cependant étrange qu'il n'ait pas parlé de l'industrie de la laine. Tout en n'ayant pas d'idées bien arrêtées sur ces questions, j'ai à peu près la même manière de voir que mon bon ami et voisin (M. Neill), qui n'est pas ici en ce moment, mais dont j'ai lu le discours avec beaucoup d'intérêt; je pense que s'il existe des industries qui ont besoin de protection, ce sont surtout les industries qui emploient ou qui pourraient employer des produits du sol canadien. Sur la question de l'industrie des lainages, je reconnais beaucoup la valeur de l'argument qui nous a été exposé ces jours derniers par l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Edwards). Je voudrais cependant que toute protection accordée à l'industrie des lainages le soit à la condition qu'elle emploie la laine

canadienne et que cette protection ne s'étende pas à la laine étrangère importée.

C'est la même chose pour le sucre. Je voudrais voir accorder une certaine protection à l'industrie du sucre pourvu que l'on oblige ou que l'on encourage les raffineurs canadiens à se servir des betteraves cultivées sur le sol canadien, plutôt que le sucre de canne provenant de Cuba ou des autres îles du sud. C'est ainsi que la France, l'Allemagne et la Belgique ont créé une magnifique industrie naturelle qui favorise à la fois le producteur de betteraves, le fabricant de sucre et le public et qui a débarrassé ces pays du monopole exercé durant plusieurs années par les producteurs américains de sucre de canne.

Au cours de ce débat, l'on a parlé de l'encouragement qu'il faudrait donner à l'établissement d'usines pour la fabrication de la pâte de bois. Pour parler d'une façon générale et d'après les quelques connaissances que j'en ai—et j'en sais quelque chose, car la circonscription que je représente est l'une de celles qui produisent le plus sous ce rapport—je crois que nous possédons aujourd'hui tous les grands établissements qu'il faut pour satisfaire à l'approvisionnement du marché, du moins d'ici à quelques années. Tout homme bien renseigné, tout homme qui s'intéresse à la fabrication et au commerce du papier, comprend que, grâce à la rivalité qui existe entre les deux ou trois grands trusts qui se partagent le bois de nos forêts et nos sources d'énergie hydraulique, nous sommes à la veille d'une crise dans cette industrie. Conséquemment, je ne dis pas: Encourageons l'établissement de nouvelles pulperies, mais plutôt, occupons-nous du petit industriel, du petit contribuable; aidons les colons, les propriétaires de petites réserves forestières, car des milliers d'entre eux luttent encore avec courage dans les forêts ou les régions de colonisation du Nouveau-Brunswick, de Québec et de l'Ontario, sans aucun marché pour les produits secondaires de leur bois. Après avoir examiné les résultats d'enquêtes conduites au cours des trente dernières années, je crois sincèrement que le Canada, et particulièrement les trois provinces que j'ai mentionnées, perd chaque année une somme de plusieurs millions de dollars en bois qu'on laisse pourrir sur le sol parce que l'on n'a pas encore établi, ou encouragé, d'autres industries que celles du bois de sciage, de la pâte de bois et du papier; et ces dernières n'utilisent pas ces produits secondaires.

Il y a quelques jours seulement, je rencontrais un jeune homme de mon comté qui, après avoir abattu du bois pour d'autres depuis plusieurs années, décida de faire quelque chose pour lui-même. Il se rendit en Europe et visita les différents pays où on tire entièrement profit de toutes les sortes de bois. Il acheta les machines nécessaires pour donner suite à son projet, des machines pour la transformation des produits secondaires du bois, et revint au Canada. Quelque temps après, les machines arrivèrent au pays et il dut acquitter un impôt de 35 p. 100, je crois. C'est là monsieur l'Orateur, une politique fort peu intelligente. Nous devrions donner tout l'encouragement possible au petit industriel afin d'utiliser les produits secondaires dont ne veulent pas les grosses compagnies, mais qui sont si précieux pour le cultivateur, le colon et le petit entrepreneur (*jobber*), comme nous l'appelons dans Québec et l'Ontario,—et aider ainsi l'établissement d'industries locales dont le besoin se fait tant sentir.

Et j'en viens à ma cinquième objection contre la politique protectionniste mise en vigueur au pays par tous les gouvernements et tous les partis depuis cinquante ans. Elle a non seulement créé une industrie qui manque d'équilibre, mais elle a graduellement privé différentes parties de nos provinces des petites industries qui étaient des centres de vie sociale et économique et a concentré ces industries dans les grandes villes manufacturières de l'Ontario et de Québec. Ici mon opinion est corroborée pour ce qui est des Provinces maritimes, non par un libre-échangiste enragé, non par un représentant des vieilles théories du libéralisme britannique ou canadien,—du moins, dans nos conventions de parti du passé,—mais par un membre des plus distingués du parti tory, un homme qui a détenu un portefeuille dans le gouvernement unioniste, M. McCurdy. A maintes reprises, il a avancé des arguments très forts contre l'application de la prétendue politique nationale, déclarant même que cette politique avait été la ruine des Provinces maritimes, qu'elle avait privé ces provinces de leur développement économique normal et transféré leurs industries aux grands centres manufacturiers de l'Ontario et de Québec.

Non seulement cette politique favorise la concentration de l'industrie, mais elle favorise également la concentration de la richesse. Je ne crois pas être pessimiste. Malgré mes cheveux blancs, j'ai conservé beaucoup de l'optimisme de la jeunesse, mais je vois réellement avec un sentiment de crainte l'indifférence apparente avec laquelle nos hommes politiques, nos publicistes, nos gens bien pensants considèrent cet énorme accroissement de l'industrialisme, je ne dirai pas favorisé, mais retardé par ces méthodes atroces de surcapitalisation qui aujourd'hui sont en train de mettre presque tout le pays entre les mains

de quelques trusts. Ceux qui dominent ces trusts non seulement tiennent la clé des fortunes publiques et privées, mais ils créent en même temps une richesse artificielle, une richesse fictive, une richesse qui n'est pas le produit du travail, ni d'efforts intellectuels, mais créée simplement par l'abus malhonnête de la loi et de la confiance publique et qui fait que pour une industrie qui demande, disons un capital de 20 millions, on émettra des valeurs au montant de 60 millions. De ce montant, on distribuera une vingtaine de millions aux spéculateurs à la bourse ou à d'autres qui seront prêts à payer en espèces sonnants un papier qui n'a aucune valeur; un autre tiers sera distribué aux aigrefins comme actions ordinaires, et le public devra fournir l'argent pour les dividendes sur ce prétendu capital, ce qui constitue un vol pur et simple aux dépens de l'Etat et des citoyens.

Puis à ces exemples, qui nous sont peut-être communs avec d'autres pays, il faut ajouter le fait que, de jour en jour, une plus forte proportion des ressources naturelles de ces industries, réellement nationales, et une forte proportion de cette richesse, réelle ou fictive, légitime ou malhonnête, passe des mains des Canadiens à celles d'étrangers, d'Américains surtout; je dis qu'il est grandement temps que ces gens qui crient, quelques-uns avec sincérité, d'autres pour des fins d'élections, "Vive le drapeau! Dieu sauve le Roi!", il est grandement temps, dis-je, de s'écrier: Sauvons le Canada pour les Canadiens. N'encourageons pas les financiers étrangers et leurs créatures politiques en leur abandonnant l'héritage de générations de Canadiens, héritage national que notre devoir nous commande de transmettre à nos descendants. N'allons pas le vendre à une poignée d'Américains qui viennent ici, raccrochent des associés parmi les politiciens de tous les partis, achètent la collaboration et les pages de publicité de nos journaux et qui, graduellement, préparent l'absorption économique du Canada par son grand voisin du sud. Quiconque connaît la nature humaine et l'histoire doit savoir qu'aucun pays, situé comme l'est le Canada à côté d'un autre constitué comme les Etats-Unis, n'a pu résister à l'annexion politique et à l'absorption nationale, lorsqu'il a laissé passer toutes les sources de sa vie économique entre les mains des maîtres de la finance, des maîtres de la politique et de l'industrie d'un pays plus grand. C'est une raison de plus pour me montrer sympathique envers le petit groupe travailliste, groupe peu nombreux mais qui s'est montré courageux et conséquent dans l'expression des idées qu'il met de l'avant, bien que vous ou moi nous n'y adhérions peut-être pas. Ce groupe, dis-je, a eu le courage de démontrer qu'en perdant de vue ces facteurs de vie économique nous courons vers un danger dont nous n'apercevrons la réalité peut-être que lorsqu'il sera trop tard pour l'écarter.

Je m'oppose aussi au maintien du régime de la protection dans un pays comme le nôtre, en raison de son effet sur les masses. Quiconque a étudié quelque peu les conditions dans lesquelles les classes laborieuses ont travaillé pendant des siècles ne peut, sans en éprouver de peine, comparer l'état des milliers et des centaines de milliers de gens qui travaillent en l'an de grâce mil neuf cent vingt-huit, sous un régime soi-disant démocratique, à celui des manœuvres et des artisans des douzième et treizième siècles. A cette époque-là, dans la petite organisation locale, l'ouvrier faisait un dur apprentissage; néanmoins, il vivait la vie de famille avec son patron. Il apprenait tous les points essentiels de son métier, et d'apprenti il devenait compagnon. Lorsqu'il connaissait à fond toutes les difficultés de son travail, il exécutait son chef-d'œuvre et prenait alors place parmi les maîtres de son art ou de son métier. Aujourd'hui, des centaines de milliers d'esclaves, au point de vue économique, peinent dans nos grandes usines où ils ne sont qu'une annexe de la machine qui leur est attribuée. Prenez les fabriques de chaussures, par exemple. Dans la province de Québec, des milliers d'hommes et de femmes y travaillent. Celui-ci fera fonctionner telle machine; celui-là, telle autre; leur attention se concentre sur telle ou telle partie de la chaussure; mais aucun d'eux ne peut faire une chaussure entière. C'est la même chose dans toutes les autres grandes industries. Tel est l'état de l'industrialisme moderne. Cette situation est le produit de la politique de haute protection et d'industrialisme, doublée des conditions créées par le remplacement des petits métiers par la grande industrie.

Je dirai maintenant quelques mots concernant le problème de notre population et, à ce propos, je m'exprimerai en toute franchise, sans le moindre désir d'offenser mes amis conservateurs. Envisageant la situation telle que je la connais, surtout dans la province de Québec, où j'ai vécu pendant un demi-siècle tantôt en ville, tantôt à la campagne, je crois sincèrement que l'industrialisation à outrance des provinces d'Ontario et de Québec, la concentration, comme je l'ai décrite, des industries dans quelques grands centres seulement, a fait plus que toute autre chose pour détacher nos gens du sol, les transplanter d'abord dans ces centres industriels et ensuite les diriger vers les Etats-Unis. Je ne pense pas qu'une augmentation du tarif douanier puisse guérir la plaie de l'émigration aux Etats-Unis dont

nous avons souffert et qui est devenue si grave, aujourd'hui. Non seulement cela ne résoudrait pas le problème, mais je crois réellement que si nous voulons garder nos gens chez nous et préserver autant que possible l'intégrité ethnique, morale, intellectuelle et économique du pays, il faudrait tâcher, non pas d'imiter nos voisins les Américains, mais, au contraire, de faire bien comprendre à nos concitoyens et à tous les peuples de la terre que, malgré l'amitié que nous professons pour nos voisins, nous avons assez de confiance dans le génie de notre peuple et dans la splendide union des traditions françaises et anglaises et que nous en sommes assez fiers, pour créer en Canada une entité, peut-être comparativement peu importante en nombre, mais qui se développera harmonieusement. C'est pour cela que je dis que notre politique douanière ne doit pas être une maigre reproduction de celle des Etats-Unis, pas plus qu'elle ne doit être une imitation servile de la politique anglaise. Il faut que ce soit une politique canadienne, s'inspirant d'une connaissance profonde des conditions du Canada et s'adaptant aux besoins du peuple canadien. Si nous faisons cela, nous arriverons à la même conclusion à laquelle mes amis progressistes sont arrivés, peut-être en se plaçant à un point de vue un peu égoïste, car nous nous laissons tous guider plus ou moins par l'intérêt personnel. L'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) s'est montré assez impartial pour le dire dans un magnifique discours prononcé il y a quelques jours. Néanmoins, si cette égoïste manière de voir concorde avec l'intérêt bien entendu du Canada, pourquoi refuser de l'accepter, sous prétexte qu'elle est proposée par un groupe qui n'est ni libéral ni conservateur? Pourquoi ce grand parti n'accueillerait-il pas de telles idées, démontrant ainsi qu'il a l'esprit assez large pour exprimer une véritable politique nationale contenant les meilleures idées qu'on puisse trouver, à quelque source qu'elles appartiennent.

Si nous voulons établir le progrès économique du Canada sur des bases solides, notre attention doit tout d'abord se diriger vers les problèmes ruraux et sur la question de conserver notre population des campagnes. Nous devons établir des conditions d'existence telles que les cultivateurs du pays, à l'est comme à l'ouest, quelle que soit leur race ou la langue qu'ils parlent, puissent être plus heureux. Nous devons rendre le séjour du Canada plus agréable que celui des Etats-Unis. Des manufacturiers pourront se plaindre, des financiers qui aiment à spéculer, non pas tant dans l'industrie que dans l'établissement de compagnies ou la constitution de trusts, pourront acheter des journaux afin de dénoncer votre ligne de conduite; mais si vous vous y tenez avec courage et intelligence, vous récolterez, dans le cœur et l'esprit et enfin dans les votes des Canadiens bien pensants, une compensation bien plus grande qu'il n'en faudra pour contrebalancer le mépris qui pourrait vous venir d'usuriers qui n'ont en vue que leur enrichissement avec l'aide de tel parti ou de tel groupe—et même avec mon propre concours, s'ils pouvaient l'obtenir.

Conséquemment, et pour toutes ces raisons, j'appuie le sous-amendement. Je l'appuie parce qu'il exprime le désir d'une réduction plus prompte et plus convenable du tarif. Pour la même raison, je ne puis appuyer l'amendement, bien qu'il ait été présenté par un de mes meilleurs amis. J'ai lu le discours de l'honorable député avec beaucoup d'intérêt, comme je lis tout ce qu'il dit. Mais, en le lisant je ne pouvais m'empêcher de songer au temps, bien éloigné du reste, où je m'intéressais encore aux sports. Son discours, de même que la motion qui le termine, me faisaient l'effet des vigoureux efforts d'un gros joueur de football essayant de frapper une bulle de savon. Le mot "protection" ne se montre pas dans cette vague motion.

Mais, connaissant le bon vieux parti tory comme je le connais depuis trente ans, je suis convaincu qu'il existe quelque part un piège, une embuscade ou un guet-apens, soit dans la motion, soit à côté d'elle et que, tant que nous n'aurons pas détendu le piège ou déjoué l'embuscade je ne saurais faire confiance ni à la motion ni à mes excellents amis, parmi lesquels l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges même qui, lui du moins, fait toujours face au feu parce qu'il pense librement et a son franc parler.

Mais il est un point au sujet duquel je désire répéter l'avis que j'ai pris la liberté de donner à mes amis les progressistes, il y a un an ou deux. Envisageant la protection comme ils le font et étant plus désireux que moi de supprimer le tarif aussitôt que possible, comment se fait-il qu'ils tiennent tant au vieux mot d'ordre de la préférence britannique? Nous voyons dans le budget de cette année une mesure semblable à celle que le gouvernement d'Australie a adoptée: elle porte que toutes les marchandises importées sous le régime de la soi-disant préférence britannique doivent représenter au moins 50 p. 100 de leur valeur en matière première ou en main-d'œuvre du pays d'où elles sont censées venir. J'ai demandé l'adoption d'une mesure de ce genre, l'an dernier et il y a deux ans, et c'est une des raisons qui me font appuyer le budget. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point, sauf pour dire ceci: "Mes amis ne comprennent-ils pas qu'en adhérant à la préférence britan-

nique ils jouent le jeu des pontifes de la protection au Canada, en Angleterre et dans le monde entier? Ne comprennent-ils pas que c'est le suprême espoir de cette poignée d'hommes qui ont hérité de la mémoire glorieuse, mais contestée, de Joseph Chamberlain et, dont le plus distingué actuellement est ce visiteur impérial que nous avons eu l'honneur de recevoir, il y a quelques semaines? Je parle de M. Amery, qui a fait le tour du monde, appuyant la politique à laquelle ces gens semblent s'attacher. Mes amis ne voient-ils pas que les raisons pour lesquelles les protectionnistes anglais s'attachent à cette politique et font tout en leur possible pour flatter les dominions afin qu'ils l'acceptent et la maintiennent, c'est parce qu'elle est leur seul espoir de jamais amener le peuple anglais à appuyer la protection que la nation britannique a rejetée avec dégoût sur les conseils clairs et nets de Cobden et de Bright, dont la mémoire encore chérie par les vrais libéraux anglais, est ouvertement maudite ou dédaignée par les protectionnistes anglais.

Mais, il y a plus. L'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) et mon ami le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) ont fait allusion à l'attitude adoptée par la conférence économique de Genève au sujet des questions tarifaires. J'ai eu le grand avantage de me trouver à Londres avant la communication aux journaux du programme présenté à la conférence de Genève. J'ai rencontré l'homme qui a préparé ce programme. Son nom est bien connu, cela va de soi, car c'est l'un des économistes renommés du jour, non seulement dans l'empire britannique, mais dans tout l'univers. Sir George Paish a eu l'obligeance de me fournir d'avance une copie de ce programme, ainsi que des copies des réponses qu'il avait reçues des représentants des grandes institutions financières des divers pays européens. En lisant cette correspondance, je fus frappé des objections énoncées par les Français et les Italiens.

Mon ami le ministre de la Justice a eu la déveine de citer un Allemand. Avant la guerre, le témoignage d'un Allemand avait beaucoup de poids auprès des tories, pour la raison que les tories canadiens et anglais étaient les grands admirateurs de tout ce qui était allemand. Depuis la guerre, toutefois, leurs sentiments ont changé, du moins dans l'expression, mais je ne sache pas qu'un seul tory au Canada ou en Angleterre refuse d'avoir affaire à un Allemand, quand il y a un bon marché à conclure.

Les Français et les Italiens furent les premiers à formuler une objection, et ils firent en substance cette réponse à sir George Paish: "Tant qu'il subsistera chez l'une des parties contractantes à Genève, ou entre elles et quelques-uns de leurs associés politiques, tels que la Grande-Bretagne et les dominions, un régime de tarif de faveur impérial ou national, inutile de parler d'un abaissement de tarif mondial". C'est bien compréhensible. Les pays étrangers ne veulent pas se laisser prendre à un piège semblable à la prétendue trève d'armements maritimes proposée par M. Winston Churchill, avant la guerre, alors que, d'une part, il offrait à l'Allemagne une suspension de construction navale, et de l'autre, encourageait par une correspondance secrète avec les gouvernements des dominions, la construction de ces navires que le gouvernement anglais s'engageait à ne pas construire. Aussi longtemps que nous maintiendrons le principe que les pays britanniques et étrangers écartent dans leurs relations le libre-échange ou une plus grande liberté d'échanges, il sera impossible aux étrangers de s'entendre avec nous pour opérer une réduction générale, mondiale, des droits de douanes.

Passant aux autres articles du régime d'impôts proposé, je me contente de dire brièvement que j'approuve en général les dégrèvements effectués par le ministre des Finances, à quelques réserves près. Je vous ai déjà signalé les injustices causées par la taxe sur les ventes, laquelle met dans une situation désavantageuse quelques petits fabricants qui exploitent dans les petites villes une industrie profitable aux agriculteurs du voisinage. Ils bénéficient de ces dégrèvements, cela va de soi, mais encore une fois, en toute amitié, je prie le ministre des Finances d'aviser à la possibilité d'exonérer tout à fait de cette taxe les petits fabricants qui utilisent les sous-produits du bois, par exemple, dans l'intérêt des agriculteurs d'alentour. Certes, ce ne sont pas d'assez sérieux concurrents des grandes industries du bois de construction ou à pâte où des millions sont placés, pour ne pas jouir de ce dégrèvement.

A ce même point de vue particulier, j'approuve la nouvelle diminution de l'impôt sur le revenu accordée aux familles ayant des invalides à entretenir, et j'espère qu'il s'agit d'une exemption de $500 pour chaque membre invalide de la famille à la charge du père.

M. l'ORATEUR: Les quarante minutes sont expirées.

M. BOURASSA: Vraiment? J'en suis heureux pour vous et pour mes amis. (*Exclamations.*) Et je remercie particulièrement les députés de l'opposition d'avoir accueilli par de grands applaudissements un discours qui les aidera peut-être à modifier quelques-unes de leurs opinions.

M. W.-G. McQUARRIE (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, c'est avec un certain regret que je me lève pour participer à cette

discussion, et je le fais à cause d'une circonstance particulière. Il n'est pas agréable de recevoir la requête de démissionner comme député fédéral, surtout lorsqu'on a l'honneur comme moi de représenter un magnifique comté depuis dix ans, et qu'on a remporté la victoire dans quatre élections générales. Néanmoins, c'est une éventualité qui se présentera peut-être pour moi.

Cependant le problème offre des aspects réconfortants que je puis aussi mentionner. D'abord, ce ne sont pas mes propres électeurs qui demandent ma démission. En outre, je ne suis pas le seul député en cause, car la députation entière de la Colombie-Anglaise est dans la même situation, et en troisième lieu, cette requête n'est pas inspirée par des péchés d'action ou d'omission de ma part, mais par la négligence du Gouvernement à prendre des dispositions efficaces dans une affaire jugée d'importance primordiale par les habitants de la Colombie-Anglaise.

J'en suis venu à la conclusion qu'il sied de mettre l'Assemblée au courant de la chose. Dernièrement, j'ai reçu une communication d'une association de la Colombie-Anglaise, la section de cette province des United Farmers of Canada, une association qui est exclusivement agricole et coopérative. Cette lettre, datée de Sayward (Vancouver), le 11 février 1928, est adressée à l'honorable premier ministre, aux honorables ministres de la couronne, et aux membres de la législature de la Colombie-Anglaise, maintenant en session à Victoria. Elle est libellée ainsi qu'il suit:

Messieurs,

Considérant que depuis plusieurs années la législature de cette province s'est montrée favorable à l'exclusion complète des Orientaux; considérant que la législature est censée représenter l'opinion du peuple; considérant que d'après les récentes déclarations de l'honorable A. M. Manason, procureur général de cette province, l'invasion orientale nous menace plus à l'heure actuelle qu'en aucun autre temps dans l'histoire de la Colombie-Anglaise; considérant que les députés fédéraux qui représentent les électeurs de cette province à la Chambre des communes, à Ottawa, ont proposé qu'une loi soit adoptée excluant les Orientaux; considérant que le très honorable Mackenzie King, premier ministre du Canada et chef du parti libéral, s'est déclaré contre l'adoption d'une loi d'exclusion, nous, les représentants de la section de la Colombie-Anglaise des Fermiers-Unis du Canada, demandons par les présentes que l'honorable Dr McLean, premier ministre de la Colombie-Anglaise et leader du gouvernement au pouvoir dans la Colombie-Anglaise, propose, au cours de la présente session de la législature, la motion suivante, et que M. R. H. Pooley, leader à la chambre du parti conservateur, l'appuie:

La législature maintenant en session est d'avis que, dans l'intérêt de cette province, il est nécessaire d'attirer fortement l'attention du peuple canadien sur la gravité de l'invasion orientale dans la vie sociale et commerciale de la Colombie-Anglaise, et de montrer au gouvernement fédéral à Ottawa que la Colombie-Anglaise est bien décidée à faire adopter une loi d'exclusion; et d'accorder aux électeurs de cette province l'occasion d'exprimer leur opinion sur cette importante question; que cette législature conseille et demande à chacun des députés fédéraux représentant la Colombie-Anglaise à Ottawa, de démissionner immédiatement comme membres du Parlement et de se présenter de nouveau devant le peuple pour se faire réélire sur la question de la loi d'exclusion.

Or, monsieur l'Orateur, s'il n'avait pas été nécessaire de répondre immédiatement à cette lettre je vous aurais consulté sur la meilleure chose à faire dans ce cas, mais vu que la date de mon discours, au cours du présent débat a été retardée, j'ai dû en accuser réception sans vous consulter. Le 22 février, j'ai répondu de la façon suivante:

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre circulaire en date du 11 courant, pour laquelle je vous remercie. Suivant moi, l'idée de la résolution contenue dans votre lettre est que pour montrer au gouvernement fédéral à Ottawa que la Colombie-Anglaise est bien décidée à obtenir une loi d'exclusion, la législature de la Colombie-Anglaise devrait conseiller et demander aux membres fédéraux représentant la Colombie-Anglaise à Ottawa, de démissionner immédiatement comme membres du Parlement et de se représenter devant le corps électoral pour se faire réélire sur la question de la loi d'exclusion.

Avec tout le cas que je fais de l'enthousiasme et la bonne foi de vos membres, il me semble que vous devriez examiner de nouveau votre proposition, car je crains que la cause de l'exclusion des Orientaux ne gagne rien en adoptant le moyen que vous suggérez. D'abord, douze des quatorze membres représentant la Colombie-Anglaise sont conservateurs, et sont tenus de favoriser l'exclusion des Orientaux. Les deux autres membres sont l'honorable Dr J. H. King et M. Neill; ce dernier s'est fréquemment déclaré en faveur de l'exclusion et je crois que vous devriez diriger vos efforts contre l'honorable Dr J. H. King et lui demander de démission. Il serait peut-être possible de faire une lutte du genre de celle que vous suggérez, dans le comté du Dr King, car, naturellement, il appuie le premier ministre qui se déclare ouvertement contre l'exclusion.

Je serais heureux d'avoir de nouveau votre avis sur cette question.

L'honorable ministre de la Santé et du Rétablissement civil des soldats, dans son discours du 1er mars, a mentionné la question orientale, et je crois qu'il a essayé de faire entendre à la Chambre que la population de la Colombie-Anglaise était très satisfaite de ce que le Gouvernement avait fait en ce qui regarde les Orientaux. Il a fait allusion à la convention conservatrice de Winnipeg et a déclaré qu'elle avait été excellente. En effet, ce fut une convention magnifique. Il y avait là quinze ou seize cents délégués de toutes les parties du Canada, et à quelques-unes de ses assemblées, il y avait plus de cinq mille personnes. Ce

fut une convention magnifique, enthousiaste, et très satisfaisante à certains égards, surtout pour le choix du chef dont nous sommes tous fiers. L'honorable ministre (l'hon. J. H. King) a dit à ce sujet:

Je n'ai qu'à faire allusion à la résolution adoptée par cette convention au sujet de l'immigration orientale préconisée par les députés conservateurs de la Colombie-Anglaise.

Je puis dire à l'honorable ministre, qui n'était pas présent à la convention, naturellement, que la résolution en question était aussi appuyée par d'autres personnes que les députés de la Colombie-Anglaise. La question de l'immigration a été confiée à un comité composé de quatre-vingts hommes et femmes représentant toutes les parties du Canada, et ce sont eux qui ont adopté cette résolution. Si je ne me trompe, son adoption a été proposée par le procureur général du Nouveeau-Brunswick. Comme je l'ai dit, elle a été appuyée d'une façon presque générale par la convention. Il n'y a qu'une voix qui s'est élevée contre, et c'est celle de sir George Foster, cet homme d'Etat aux convictions inébranlables qui, depuis un grand nombre d'années, est une de figures dirigeantes de notre histoire, et pour qui nous avons la plus grande estime. Sir George Foster ne s'est pas opposé à l'idée d'exclure les Orientaux, mais à l'emploi du mot "exclusion".

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'y oppose également.

M. McQUARRIE: Le premier ministre dit qu'il s'y oppose. Mais je pense que l'on n'aura aucune objection aux termes mêmes de la résolution. J'en ai une copie ici.

L'hon. J. H. KING: La résolution demande que l'on empêche des gens de venir au pays.

M. McQUARRIE: Si le ministre veut bien se contenir pendant quelques instants, je vais lui lire une partie de la résolution. Je ne la lirai pas en entier, parce qu'elle touche à huit sujets différents et un seul de ses paragraphes a trait à la question présentement en discussion. Voici comment elle se lit:

Considérant que la politique d'immigration et de colonisation du gouvernement fédéral actuel est défectueuse en ce qui concerne l'admission, la répartition et l'administration...

Je suppose que le ministre l'admettra.

Il est résolu que le Canada devrait adopter un système intensif d'immigration basé sur le principe de la sélection et devrait à cette fin faire tous les efforts dans le but de...

8. L'exclusion des Orientaux.

Cette résolution ne dit pas que l'on devrait adopter une mesure sous forme de "loi d'exclusion". Aucunement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami voudrait-il me dire s'il est lui-même en faveur du motif de la résoltuion, tel qu'il vient de l'indiquer?

M. McQUARRIE: Certainement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Elle va aussi loin qu'il le désire, je suppose?

M. McQUARRIE: Certainement.

Le très hon. MACKENZIE KING: La différence d'opinion n'est pas bien grande entre nous, alors.

M. CLARK: Quelle autre signification pourrait-on lui donner?

M. McQUARRIE: Nous ne lui en avons jamais donné une autre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors nous ne différons pas beaucoup d'opinion.

M. McQUARRIE: Le premier ministre ne sera peut-être pas du même avis que moi dans quelques instants. Il me semble que nos opinions sont fort différentes. Dans la Colombie-Anglaise, nous ne voulons pas que les Orientaux soient admis au pays. Que l'on emploie les mots exclusion ou prohibition, ou n'importe quel terme, cela ne nous intéresse guère. Tout ce que nous voulons, c'est qu'ils ne viennent pas, et cette résolution va jusqu'à demander que l'on fasse tous les efforts pour obtenir l'exclusion des Orientaux, c'est-à-dire pour les empêcher de venir au Canada.

Le 8 mai 1922, il y a eu un grand débat dans cette Chambre sur la question de l'exclusion des Orientaux. Le premier ministre avait eu l'amabilité de consacrer une journée et une soirée entières à cette question. Je ne traiterai pas bien longuement des arguments apportés par notre parti, ou de ceux du premier ministre et de ses amis. Ceux que la chose intéresse n'ont qu'à se reporter au débat de 8 mai 1922 et à lire la discussion pour leur information. Mais, à cette occasion, tous les députés conservateurs présents votèrent en faveur de mon projet de résolution, qui demandait l'exclusion des Orientaux. Le Gouvernement proposa un amendement qui fut adopté, et qui substituait la restriction effective à l'exclusion. La Chambre a consenti à donner au Gouvernement l'occasion d'adopter des mesures devant restreindre effectivement cette immigration. Comment a-t-on répondu aux désirs de la population de la Colombie-Anglaise? Quel a été le résultat? Le ministre du rétablissement des soldats dans la vie civile (l'hon. J. H. King) a également dit:

Je mentionne ce point, parce que le parti conservateur de la Colomibe-Anglaise n'a jamais demandé que l'on réserve cette province à

la race blanche, ni aux élections provinciales, ni aux élections fédérales, depuis 1900.

L'hon. J. H. KING: Mon honorable ami voudrait-il continuer la lecture de mes remarques?

M. McQUARRIE: Ce sont là les paroles de mon honorable ami. Je n'ai pas l'intention de lire tout son discours, mais je veux contredire le ministre et lui dire qu'il n'y a pas eu une seule campagne électorale, provinciale ou fédérale, depuis 1900, où les candidats conservateurs n'ont pas prêché la politique de conserver la Colombie-Anglaise à la race blanche.

L'hon. J. H. KING: Mais mon honorable ami oublie de dire qu'ils prêchent cet évangile quand ils sont dans l'opposition, mais quand ils sont au pouvoir ils ne font rien en vue de l'exclusion.

M. McQUARRIE: Nous n'avons pas été au pouvoir depuis assez longtemps.

L'hon. J. H. KING: Le parti conservateur a été au pouvoir pendant longtemps.

M. McQUARRIE: Quand j'arrivai ici, je découvris que la population de l'Est était peu au courant de la situation où se trouvait la Colombie-Anglaise. Les députés, tant conservateurs que libéraux, de la Colombie-Anglaise avaient essayé de faire comprendre à la Chambre la gravité de cette situation. Le ministre admettra que les députés de la Colombie-Anglaise avaient à faire beaucoup de propagande et ils s'y employèrent de leur mieux. Quand je suis devenu député, à l'époque du gouvernement unioniste, d'autres questions importantes retenaient l'attention du ministère.

L'hon. J. H. KING: Qe dites-vous de la période comprise entre 1911 et 1914?

M. McQUARRIE: Le ministre l'a peut-être oublié, mais, à cette époque, nous étions en guerre et le ministre ne peut prétendre que, dans les circonstances, un député de la Colombie-Anglaise aurait agi sagement en proposant l'exclusion des Orientaux.

L'hon. J. H. KING: Si mon honorable collègue lit mon discours, il verra que j'ai tenu compte de ce fait. J'ai dit que, de 1911 à 1914 et de 1918 à 1921, le parti de mon honorable ami a eu l'occasion d'agir en cette matière.

M. McQUARRIE: Je crois inutile de revenir sur le passé. A mon sens, le parti conservateur ne mérite pas plus d'éloge pour ce qu'il a fait dans le passé que le parti libéral, pour ce qui est de cette question. Je suis d'avis également qu'à part le ministre lui-même, qui est dans une situation délicate, on ne saurait trouver un seul député libéral de la Colombie-Anglaise qui ne soit pas en faveur de l'exclusion des Orientaux. Je n'ai aucun doute que, dans les réunions populaires de ma province, le ministre adoptera aussi ce point de vue.

L'hon. J. H. KING: J'adopterai la manière d'agir habituelle des libéraux, qui ont toujours été progressistes.

M. McQUARRIE: Que constatons-nous? Les Orientaux, surtout les Japonais, sont établis dans la Colombie-Anglaise et leur nombre augmente tellement que cette question est devenue la plus importante que cette province ait à résoudre. Dans un document déposé à la demande de l'honorable représentant de Comox-Alberni (M. Neill), je note qu'en 1927 on a accordé des permis d'entrée à 94 Chinois, dont quarante acteurs et actrices, quatre missionnaires et trois instituteurs. De ces 94, trente-cinq ont déjà quitté le pays. La même année, 493 Japonais sont entrés au Canada, dont 118 hommes, 277 femmes et 98 enfants. Ainsi, nous voyons qu'il en vient encore, bien que le premier ministre ait affirmé qu'il y a déjà trop d'Orientaux en Colombie-Anglaise.

Le procureur général de la Colombie-Anglaise s'est activement occupé de cette question. J'ai lu dans les journaux qu'elle fait souvent l'objet de discussions à la législature de la province et j'ai entre les mains une coupure du *Daily Province* de Vancouver, numéro du 1er mars 1928, où paraît cette dépêche datée de Victoria dont je ne lirai qu'un passage:

Le procureur général Manson a invité les membres de la législature, sans distinction de parti, à se réunir intimement chez lui, mercredi, afin de rédiger un vœu dont l'objet serait de demander au parlement canadien d'arrêter l'invasion orientale en Colombie-Anglaise.

L'arrêter, si vous préférez.

Cette invitation inattendue, qui suivait le début de la discussion sur l'ensemble de la question orientale, est considérée comme la réponse du gouvernement aux conservateurs, qui demandaient l'exclusion des Orientaux et l'abrogation du traité canado-japonais. Le procureur général n'a pas indiqué définitivement l'attitude qu'adoptera le gouvernement à propos de la rédaction d'une résolution n'ayant aucun caractère politique et relative au problème oriental; mais dans un discours, dont chaque terme était pesé, il a prié la Chambre de ne pas causer d'ennui au gouvernement canadien ni au gouvernement anglais dans leurs rapports avec les peuples asiatiques. Il a l'intention de proposer un projet de résolution dont le but serait d'éviter toute blessure d'amour-propre aux nations orientales, tout en protégeant les droits de la Colombie-Anglaise.

Cette tournure inattendue du débat a suivi le dépôt, par M. C. F. Davie, conservateur de Cowichan-Newcastle, d'un projet de résolution tendant à l'abrogation du traité canado-japo-

nais et le dépôt, par M. W. F. Kennedy, conservateur de Okanagan-Nord, d'une proposition supplémentaire ayant pour objet l'exclusion absolue de tous les Asiatiques.

Les affirmations faites au cours de cette discussion semblent indiquer que l'état de choses est devenu plus inquiétant, parce que les Orientaux pénètrent dans tous les domaines de l'industrie. Ils vont sur les fermes et dans les usines. Leurs marchands s'installent dans les rues les plus importantes des villes de notre province. Ils pénètrent dans tous les domaines de la vie sociale de notre pays. En outre, si l'on en croit M. Davie, en Colombie-Anglaise, un homme sur cinq est d'origine orientale. Néanmoins, on continue à les admettre. Je le répète, le procureur général s'est occupé activement de cette question. Il demande l'exclusion. A plusieurs reprises, la législature de la Colombie-Anglaise l'a également demandée, ainsi que l'abrogation du traité conclu en 1911 entre la Grande-Bretagne et le Japon, connu, si je ne me trompe, sous le titre de traité du commerce et de l'industrie et ratifié par cette Chambre en 1913. Le procureur général a discuté la chose devant la conférence interprovinciale tenue à Ottawa l'automne dernier; suivant les journaux de la Colombie-Anglaise, M. Manson a signifié aux autorités fédérales que leur intervention serait fort opportune. J'ai ici le compte rendu de cette conférence. Au dire de M. Manson il a plus qu'intéressé les délégués qui, avant d'entendre son discours, n'étaient pas au courant de la vraie situation. Ecoutez plutôt:

> Ils n'ont pas caché leur étonnement quand je leur ai dit que depuis trois ans le nombre de nos propres enfants qui fréquentent les écoles ne s'était augmenté que de 6 p. 100, alors que dans le même temps il y a eu un relèvement de 74 p. 100 dans le nombre des enfants japonais qui fréquentent ces écoles. Je leur ai affirmé que le jour vient où la Colombie-Anglaise ne sera plus qu'une colonie britannique-orientale et qu'inévitablement les races jaunes, passant les Rocheuses, envahiraient les provinces vers l'Est, comme elles ont fait le long du littoral. Ce n'est pas des résolutions qu'il nous faut pour amender cette situation; nous voulons une solution radicale inspirée par le souci de nos intérêts nationaux.

Dans le compte rendu de la conférence publié par le Gouvernement je trouve, à la page 37, l'allusion suivante à la même question:

> M. Manson a traité brièvement le problème oriental du point de vue de sa province et du Dominion. Les autorités fédérales, a-t-il dit, devraient s'intéresser sérieusement à cette difficulté.

Je trouve une autre allusion dans le compte rendu provincial publié dans le *British Columbia Public Service Bulletin*. Voici ce qu'on y voit, à la page 163:

> Nombre de questions intéressant cette province ont été discutées à la conférence interprovinciale, ou bien avec les ministres du gouvernement fédéral, par l'honorable docteur MacLean et l'honorable A. M. Manson, procureur général, qui l'accompagnait à Ottawa. Entres autres choses, ils ont signalé le besoin de mesures vigoureuses pour mettre fin à l'immigration orientale.

Je trouve étrange que le Gouvernement fasse la sourde oreille aux protestations du gouvernement provincial de la Colombie-Anglaise; aussi je trouve étrange que le ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile laisse entendre à cette Chambre que la population de la Colombie-Anglaise ne trouve pas à redire contre la situation actuelle.

L'hon. J. H. KING: Je n'ai jamais dit cela.

M. McQUARRIE: Je signale une autre anomalie; je veux dire l'attitude du procureur général de la Colombie-Anglaise, un libéral éminent, sur cette question de l'immigration orientale. L'autre jour, à la Cour suprême du Canada, par l'intermédiaire de son avocat M. W. E. Williams, il a contesté l'autorité du gouvernement fédéral d'imposer une restriction, quelle qu'elle soit, à la délivrance de permis aux Orientaux. Il se peut que le ministre du Rétablissement (l'hon. M. King) ignore la chose. Il souligne, à l'éloge du ministère, que ce dernier a réduit le nombre de permis de pêche délivrés aux Orientaux. Moi-même je reconnais ce geste à la louange du Gouvernement; mais je dois rappeler en même temps que j'ai eu l'avantage de proposer la résolution qui a fait diminuer le nombre de ces permis. Cette diminution a été considérable. Autrefois les Orientaux avaient la haute main, absolument, sur les pêcheries de la Colombie-Anglaise; aujourd'hui, grâce au nouveau régime, les jaunes ne peuvent pas obtenir tous les permis qu'ils veulent; ils sont donc moins nombreux dans cette industrie. Mais si les prédictions du procureur général de la Colombie-Anglaise sont fondées, qu'arrivera-t-il? Nous aurons là une preuve que les règlements adoptés étaient mal inspirés. Tout Oriental de la Colombie-Anglaise qui est sujet britannique pourra obtenir un permis de pêche. J'ai ici quelques extraits du factum de M. Williams, avocat de cette province.

D'abord, au sujet du droit à recevoir un permis de pêche il dit ceci:

> Il est suggéré que tous les sujets du roi, domiciliés au Canada, ont le droit de pêcher dans l'eau de mer.

Il cite ses autorités, puis il dit:

> Jusqu'ici il n'est pas clairement établi que la compétence du Parlement à réglementer les pêcheries assure au Parlement l'autorité, en ce qui concerne les pêcheries dans les eaux de marée (où le droit est un droit public) d'abroger le droit.

Puis de nouveau il cite les autorités.

M. STIRLING: Qui est ce M. Williams?

M. McQUARRIE: Je crois qu'il est l'associé professionnel du procureur général.

L'hon. J. H. KING: Il l'était.

M. McQUARRIE: Je remarque que dans le dernier annuaire téléphonique de Vancouver on trouve cette raison légale: Williams, Manson et Gonzales. Quoi qu'il en soit, j'accepte ce que dit le ministre, à savoir que M. Williams n'est plus l'associé du procureur général; au demeurant je n'offre aucun commentaire là-dessus. Continuant, il dit ceci:

Si le Parlement est le "corps législatif compétent" pour ce qui est de l'abrogation du droit public de pêche, il pourrait d'abord annuler ce droit puis laisser à l'entière discrétion du ministre la délivrance des permis de pêche, car le public n'aurait plus de droits en l'espèce, sauf ceux que le Parlement voudrait bien lui accorder.

On n'a pas accepté cette manière de voir. On n'a pas révoqué le droit de pêche au public. Ce droit est maintenu et le ministre n'a pas été investi de pouvoir discrétionnaire l'autorisant à refuser un permis de pêche.

Puis il cite l'article 45 de la loi des pêcheries et poursuit:

Nous soutenons que tous les règlements soumis dans la troisième question constituent un excès de pouvoir aux termes de l'article 45 de la loi des pêcheries. Le paragraphe *e* n'autorise pas le ministre à refuser un permis, où le droit de pêche existe. Le ministre est tenu de délivrer un permis à tout requérant qui a le droit de pêche.

Or, d'après moi, il y aurait quelque chose d'irrégulier dans l'attitude, tant du gouvernement provincial que du gouvernement fédéral, relativement à cette question orientale. En effet, d'une part le gouvernement fédéral se refuse à empêcher l'entrée des Orientaux et d'autre part, le gouvernement provincial paraît disposé à leur accorder le droit de faire la pêche dans les eaux canadiennes.

Monsieur l'Orateur, je tiens à vous donner l'assurance que l'attitude de la population de la Colombie-Anglaise vis-à-vis des Orientaux ne s'inspire nullement d'antipathies nationales, ni du fait qu'elle n'apprécie pas les qualités dont ils sont doués. Si Votre Honneur,—et c'est le bruit qui court,—est désigné au poste de premier ambassadeur à Tokio, j'espère que vous témoignerez, auprès du gouvernement et de la population du Japon de notre profonde estime pour leurs nationaux, pourvu toutefois qu'ils restent chez eux. A propos de bruits qui circulent je pourrais en révéler quelques-uns en passant. Ainsi, il est question que le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) irait à la Cour suprême; que le solliciteur général (l'hon. M. Cannon) deviendrait ministre de la Justice; que le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) consentirait à céder son siège pour devenir sénateur; que le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) retournerait à l'exploitation de sa ferme. Mais revenons à la question orientale. Elle s'impose à l'attention des étudiants et des intellectuels de tous le pays. L'autre jour à peine, je lisais avec un vif intérêt le compte rendu d'un discours de sir Arthur Currie, président de l'université McGill. Tout en s'opposant à l'emploi du terme "exclusion" par le parti conservateur, les arguments qu'il fait valoir font cependant ressortir la nécessité d'une loi d'exclusion. Voici:

Pour la sauvegarde du passé et pour la sauvegarde de l'avenir, nous sommes ceux à qui il appartient de juger quel genre de civilisation nous espérons perpétuer dans notre propre pays.

J'ai par devers moi une lettre du doyen Brook, de l'université de la Colombie-Anglaise. A l'invitation du gouvernement japonais il prenait part récemment à une réunion de savants au Japon. Chargé d'exposer le point de vue canadien sur la question orientale, il fit part, sans ambages, à la conférence, de notre attitude. Je l'entendis un peu plus tard traiter de ce sujet devant le club Kiwanis de Vancouver. Je le priai de me faire part, par lettre, de la véritable manière de voir du Japon sur cette question. Il me répondit le 30 novembre 1927. Je ne saurais lire sa lettre au long, je me contenterai d'en citer à la Chambre quelques passages qui touchent particulièrement à ce problème.

Les Japonais, qui ont pris part à la conférence, reconnaissent maintenant, et, à mon avis, il y a lieu de croire que leur gouvernement admet également:

1. Que nous sommes parfaitement fondés, pour d'excellentes raisons, à ne pas vouloir d'immigrants japonais et que ces motifs n'ont rien de blessant pour les susceptibilités japonaises.

Reconnaissant le bien fondé de ces arguments, le chef de la discussion pour les Japonais m'avoua qu'ils étaient enchantés de se libre échange de vues; qu'ils n'avaient pas bien saisi la situation; que maintenant, non seulement ils comprenaient bien l'attitude du Canada, mais l'envisageaient sous un angle favorable et que dans des conditions analogues, le Japon aurait pris la même attitude.

2. Ils conviennent que l'émigration en Amérique n'est pas une solution au problème qui découle de leur excédent de population, et ainsi, aucune raison n'oblige le Japon à se préoccuper de cette émigration.

3. Ils ne tiennent pas à ce que leurs nationaux émigrent dans un pays qui ne veut pas d'eux.

Je tiens à signaler tout spécialement au premier ministre le quatrième paragraphe:

4. Ils n'ont aucune hésitation à mettre fin à l'émigration, si nous le désirons.

Maintenant le premier ministre peut-il nous dire pour quelle raison il n'a pas négocié,

avec le Japon, une entente en vue de faire cesser l'émigration de ses ressortissants au Canada? D'après le doyen Brook, les Japonais auraient été dans notre cas qu'ils en auraient agi absolument comme nous souhaitons le faire. C'est ce qui ressort d'un article que j'ai lu, l'autre jour, dans le *Literary Digest*, numéro du 11 février 1928. Il a pour titre: "The Cry of Asia for Asiatics" et le passage suivant ne manquera pas d'intéresser mes collègues:

La domination des armées européennes et américaines en Orient est le motif invoqué pour justifier le mot d'ordre souvent lancé de "l'Asie aux Asiatiques" et il appert que, bien souvent, au cours d'un congrès pan-asiatique, se dessine un mouvement tendant à constituer une ligue des divers peuples de l'Asie pour faire échec à l'influence étrangère. C'est ce que l'on rapporte avoir eu lieu à la réunion du Calcutta Amrita Bazar Patricka, tenu à Nantao, banlieue de Shanghaï; on dit que tous les pays asiatiques, sauf les îles Philippines et l'Indo-Chine, y avaient des représentants. M. Imiasatu, président des séances, aurait été formé à l'école du feu comte Okuma qui, toute sa vie durant, eut pour mot d'ordre: "l'Asie aux Asiatiques".

Et l'article énonce les résolutions adoptées à la conférence, y compris la suivante:

Dans le but d'aider l'humanité, la conférence propose que l'Asie, berceau des religions, envoie des missions religieuses en Europe, en Amérique, en Afrique, en Australie et dans les autres pays pour la conversion des peuples. La conférence recommande l'unité parmi les nations asiatiques afin que, par une coopération mutuelle, elles se défendent contre l'agression impériale.

Afin d'améliorer les conditions des nations asiatiques, la conférence conseille de meilleures relations commerciales parmi les diverses nations de l'Asie.

Si nous allions au Japon, nous n'y jouirions pas des mêmes privilèges que l'on accorde aux sujets de ce pays au Canada. En passant, je dirai que rien ne motive une loi d'exclusion contre les Chinois, dont le ministre du Rétablissement civil des soldats (l'hon. J. H. King) est si fier, lorsque nous craignons de décréter une mesure semblable contre les Japonais.

M. AIME LANGLOIS (Chambly-Verchères) (texte): Monsieur l'Orateur, je désire ajouter mes félicitations à celles déjà adressées au Gouvernement pour les heureux résultats de l'administration, tels qu'exprimés dans le discours du budget de l'honorable ministre des Finances (M. Robb).

Il nous a fait part de la grande amélioration réalisée dans la situation économique de nos chemins de fer nationaux, d'une réduction importante de la dette du pays et d'une diminution très appréciable du fardeau des taxes grevant le contribuable canadien.

Ces résultats, démontrés en chiffres, ont souvent été signalés à la Chambre, au cours de ce débat, et il me paraît superflu de les répéter ici.

Je ne crois pas faire erreur en disant que l'opinion publique en général a été satisfaite, et il me semble légitime d'en indiquer comme preuve les témoignages rendus par la presse libérale, et par quelques journaux conservateurs comme le *Journal* d'Ottawa, la *Gazette* et le *Star* de Montréal.

Il est vrai qu'en rapport avec la réduction des taxes nos amis de l'opposition aiment à dire que ces taxes avaient été imposées par les libéraux. Ils oublient cependant—et n'y ont-ils pas beaucoup d'intérêt?—de mentionner que la situation du pays rendait ces taxes nécessaires lorsque les libéraux furent appelés au pouvoir au commencement de l'année 1922. La dernière année de l'administration Meighen, bien que ne comprenant que neuf mois de l'année financière close le 31 mars 1922, laquelle ne dura que trois mois, se soldait par un déficit de plus de 80 millions. L'année antérieure, l'administration Meighen laissait un déficit de plus de 90 millions à combler. A moins de laisser accumuler les déficits, d'ébranler la confiance et le crédit du pays, il fallait équilibrer le budget et corriger une situation mauvaise qui n'avait pas été créée par les libéraux.

Il est donc juste de donner au Gouvernement le crédit auquel il a droit pour le soulagement apporté aux contribuables par la diminution du fardeau des taxes.

Nous devons également lui donner le crédit d'avoir dissipé définitivement le souffle de mort que certain journal disait planer sur le pays.

A chacun des budgets présentés depuis quelques années à la Chambre,—et il n'en est pas autrement cette année,—l'opposition a prédit la ruine du commerce, de l'industrie et de l'agriculture à cause de la politique libérale. Il est intéressant de comparer ces prédictions faites à la Chambre, spécialement durant les deux dernières sessions, avec les résultats survenus par la suite. Il est arrivé, monsieur l'Orateur, comme le dit le discours du budget, "que les rapports annuels, en ces dernières années, des chefs de la finance et de l'industrie, ont révélé de grands progrès" et une réelle prospérité dans le pays. Les chiffres de notre commerce sont des plus intéressants. Nos exportations dépassent un billion de dollars, et nos produits agricoles y sont compris pour une somme très importante. Le chiffre de la balance favorable de notre commerce, comparé au chiffre de notre population, s'établit au premier rang parmi celui des nations du monde. En général, nos industries sont aussi dans une situation avantageuse, et les rapports quotidiens des opéra-

tions de la bourse reflètent leurs progrès constants.

Le dollar canadien, qui pendant un temps avait perdu 1/6 et même 1/5 de sa valeur, a recouvré tout son pouvoir d'achat. Nos traités de commerce, qui font souvent l'objet de reproches à l'adresse du Gouvernement, ont cependant procuré à nos produits des marchés avantageux; c'est une satisfaction de constater que nous avons vendu à ces pays qui ont avec nous des traités de commerce pour 79 millions de piastres de plus que ce que nous avons acheté d'eux.

Ne pouvant nier les avantages de notre situation économique, ceux qui désirent enlever tout mérite au Gouvernement attribuent l'amélioration à l'intervention de la Providence. Ils deviendraient peut-être sceptiques si, les prenant au mot, nous allions, à cause de cette intervention, crier au miracle. C'est le même scepticisme qui les domine, lorsque les conditions sont moins favorables. Ils ne songent plus alors à la Providence mais au Gouvernement qui, à leurs yeux, est cause de tous les maux. La vérité est que si le Gouvernement peut porter une certaine responsabilité des situations mauvaises, il doit avoir un certain crédit de celles qui sont bonnes.

On tente aussi de prouver que décidément tout va mal, en disant que la misère règne dans le peuple. Il a été dit, il y a longtemps, par une autorité suprême: "Vous aurez toujours des pauvres parmi vous." Tous les peuples de la terre ont vérifié l'exactitude de cette prophétie, et nous n'échappons pas au sort commun. Mais lorsque l'on nous cite constamment en exemple la grande nation américaine et sa richesse, il est bon de mentionner que chez elle aussi, malgré sa politique de haute protection, la majorité de la nation ne connaît pas la fortune, qu'un nombre considérable de gens y ont de la difficulté à rencontrer leurs obligations, que la condition du cultivateur y est moins bonne que celle du cultivateur canadien, et que le paupérisme est connu là comme ailleurs. Il est intéressant de lire à ce sujet l'article "Wages and Prosperity" paru dans le *Canadian Congress Journal* de février, page 17. Ceux qui désirent aller vivre aux Etats-Unis feraient bien de lire cet article avant de traverser la frontière.

En somme, nous avons lieu d'être satisfaits de la situation générale, et d'avoir confiance en l'avenir: nos banques sont solides; ceux qui peuvent procurer de l'emploi ont de l'ouvrage à distribuer, et chaque jour nous voyons naître de nouvelles entreprises.

Il y aurait lieu ici de formuler le vœu que nos grands financiers, nos grands industriels,—induits par les remarques éloquentes que vient de faire l'honorable député de Labelle (M. Bourassa),—rendent meilleure, fassent plus grande la part de l'ouvrier. Notre tarif n'est fatal à aucune entreprise. Nos industriels savent rencontrer la compétition sur le marché domestique et ils soutiennent avantageusement la lutte sur les marchés étrangers. Nos organisations sont ainsi plus solides et ont plus de chance de se développer que si leur succès dépendait uniquement de la protection du Gouvernement. En effet, à cause de notre peu de population, notre marché domestique est plutôt restreint. Nous produisons plus que nous ne pouvons consommer, de sorte que nous avons besoin des marchés extérieurs. Je n'admets pas la solution qui consisterait à ouvrir encore plus grandes à l'immigration les portes de notre pays, sous prétexte de développer notre marché domestique. Dans notre siècle de production intense, l'augmentation de notre population sera toujours dépassée par la production, et les mêmes problèmes resteront à résoudre.

Il vaudrait peut-être mieux restreindre l'immigration quelque peu, au moins temporairement, et empêcher l'entrée au pays des journaliers des autres pays qui viennent dans les villes canadiennes prendre la place de nos ouvriers. Cette restriction devrait durer jusqu'à ce que le besoin de main-d'œuvre se fasse sentir. Certes, je favorise la politique tendant à mettre en valeur nos terres incultes; il serait sage à cet égard d'accorder aux Canadiens et à nos compatriotes des Etats-Unis qui désirent prendre au Canada des terres nouvelles et y fonder un foyer les mêmes avantages que nous accordons aux immigrants d'Europe. Ce que nous devons exiger de nos immigrants, c'est qu'ils soient de bonne qualité physique et morale: la qualité de nos immigrants importe plus que la quantité. Cette restriction aurait pour effet de diminuer notre émigration dans la république voisine, car les Canadiens auraient alors plus de chance de gagner ici leur vie.

A entendre les discours de l'opposition, on pourrait, si l'on oubliait l'histoire, en arriver à penser que l'émigration des nôtres a commencé sous l'administration actuelle, parce que le tarif n'a pas été assez augmenté. Je lisais récemment une brochure dont l'auteur affirmait que de 1880 à 1890, sous le régime de la politique nationale de sir John Macdonald, le Canada avait perdu par l'émigration aux Etats-Unis plus de 850,000 personnes, et que, durant les dix années de l'administration Borden-Meighen, le flot de l'émigration avait enlevé au pays plus de 750,000 personnes; et ce courant a été encore aggravé par la guerre, comme le disait hier l'honorable député de Beauharnois (M. Raymond).

[M. Langlois.]

Lorsqu'en 1919 cette question était agitée à la Chambre, le gouvernement alors au pouvoir n'était pas en mesure d'établir qu'il avait pu guérir cette plaie par un haut tarif, et il répondait par l'entremise d'un de ses ministres que:

"L'émigration aux Etats-Unis provient de l'expansion rapide de l'industrie et du commerce dans la république voisine et des occasions nombreuses offertes à la jeunesse de se livrer au commerce et aux affaires."

Je vois bien là une des causes du départ des nôtres; et j'ajouterai que l'attraction de la république américaine est augmentée par le fait qu'elle est une nation indépendante, respectueuse de la liberté de ses citoyens, et animée d'un ardent patriotisme.

L'émigration canadienne a commencé avant l'établissement du gouvernement responsable; elle fut causée à la fois par des conditions de vie difficiles ici et par l'absence de liberté dans notre pays.

Il n'est donc pas démontré que la protection prônée par les conservateurs ait été un remède efficace contre l'émigration ni que l'abaissement par les libéraux de quelques droits tarifaires en ait été une cause. Les discours enflammés sur l'émigration, bien loin d'améliorer la situation, n'ont d'autre effet que de l'aggraver.

Dans le passé, la politique a trop facilement pratiqué l'art de diviser pour régner. Nos luttes de races ont empêché la formation d'une mentalité canadienne et ont affaibli les liens qui retenaient les nôtres au pays. A la moindre adversité on songeait à quitter ce pays où le respect dû à chacun était méconnu, où l'on ne pouvait pas vivre heureux.

Il est temps de sortir définitivement de la voie étroite où trop longtemps nous avons été engagés. Ici il me plaît infiniment de rendre à l'administration actuelle le témoignage d'avoir continué l'œuvre libérale de 1896, et d'avoir contribué, dans une large mesure, à ramener la bonne entente dans le pays, à développer le patriotisme canadien en affirmant davantage l'autonomie du pays, en obtenant pour le Canada comme nation une représentation distincte à la Société des nations, et en inaugurant notre représentation diplomatique auprès des autres pays.

Plutôt que de chanter la grandeur du pays voisin, célébrons la nôtre; réjouissons-nous de nos progrès économiques et tâchons de les accentuer par une saine législation et par la coopération de notre Bureau des recherches scientifiques, auquel nous devrions appeler nos meilleures compétences, et auquel nous pourrions confier la tâche de rechercher les possibilités de succès dans les différents domaines, facilitant ainsi la formation d'entreprises nouvelles et canadiennes pour le développement général, et spécialement l'exploitation rationnelle de nos ressources naturelles et des industries connexes à l'agriculture.

Ne fermons pas l'oreille aux récriminations constantes venant de toutes les parties du pays contre les taxes qui nous accablent. Ces récriminations, en même temps qu'elles nous rappellent les erreurs du passé, nous disent implicitement que de plus en plus notre politique doit se baser primordialement sur l'intérêt de notre pays.

Monsieur l'Orateur, un Etat n'est pas seulement un système d'intérêts matériels; il doit en outre posséder un fonds de pensées communes. Ce fonds de pensées communes, je le voudrais inspiré à la fois de l'amour du Canada et du souci de la liberté du citoyen, de sa moralité, du respect de sa dignité et de sa personnalité.

Je suis reconnaissant au Gouvernement pour ce qu'il a fait en ce sens dans le passé et j'ai confiance en ce qu'il peut faire dans l'avenir; et c'est pourquoi je lui accorde aussi volontiers mon appui.

M. M. J. MALONEY (Renfrew-Sud): Depuis quelques semaines plusieurs collègues font ici une grande dépenses d'éloquence et d'esprit pour discuter les possibilités de développement de notre pays. J'ai écouté patiemment, mais plus souvent avec plaisir, quelques-uns de mes honorables amis exposer leurs vues respectives relativement à l'état de choses qui règne dans diverses parties du Dominion. J'en ai conclu que le Canada est vraiment un pays difficile à administrer et que, dans des circonstances ordinaires, le Gouvernement d'aujourd'hui devrait mériter plus de pitié que de blâme. Si le Gouvernement avait fait de réels efforts pour améliorer la situation déplorable de la masse de notre population, je serais porté à croire, pour ma part, qu'il mérite en effet plus de pitié que de blâme. Malheureusement on ne saurait sympathiser avec le Gouvernement, car il ne mérite la pitié d'aucun citoyen du pays. Telle est du moins la conclusion qui s'impose pour moi.

Il est vrai qu'un budget a été présenté à la Chambre il y a quelques semaines; il est vrai que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb), en présentant ce budget, a parlé de millions. Il n'y avait pas de chiffre trop élevé pour le ministre quand il a parlé des finances du pays. Il a éprouvé quelque hésitation à proclamer la prospérité du Canada. Ceux d'entre nous qui siègent en face du ministre des Finances et qui ont observé sa façon de regarder dans le lointain ont été frappés de constater qu'il voyait plus loin que les institutions financières du Canada dont il invoquait la situation pour prouver la prospé-

rité du Dominion. Il voyait plus loin que les grandes banques, les grosses compagnies d'assurance ou les autres corporations financières puissantes du Canada. Il voyait le peuple ordinaire, les cultivateurs et les marchands du pays et tous ceux qui constituent les 95 p. 100 de notre population et qui ne bénéficient pas de ce programme financier. Il n'avait pas de remède pour ceux-là. Il disait au cultivateur, à l'ouvrier, au mineur, au marchand: "Voyez la situation prospère de nos grandes banques!" Mais cette prospérité n'intéresse pas ces pauvres gens. Ce qui intéresse le travailleur de notre pays, c'est la réponse à cette question: "Où vais-je me procurer un emploi rétribué d'une façon convenable?" Le cultivateur est indifférent aux milions de dollars que les compagnies d'assurances et les banques arrachent aux gens de ce pays; il veut savoir où se procurer l'argent nécessaire au paiement de l'intérêt sur l'hypothèque qui pèse sur sa ferme. Le ministre répondrait ainsi à tous ces gens: "Messieurs, je ne puis espérer améliorer votre situation financière. Le seul conseil que je puisse vous donner c'est de travailler; continuez à travailler; travaillez fort; épargnez; ne gaspillez pas un seul dollar pour les plaisirs de ce monde. Si vous en agissez ainsi, vous réussirez à végéter." C'est là la réponse qu'il adresse à 95 p. 100 de nos gens qui ne retiront aucun avantage du budget. Descendez dans la rue en n'importe quelle ville du Dominion et parlez au citoyen ordinaire que vous rencontrerez. Comme je l'ai dit, il n'a cure de la prospérité des banques et de nos autres grosses institutions; il désire savoir où il pourra se procurer un emploi et combien il pourra gagner. Adressez-vous au mineur; il ne s'intéresse aucunement à cette prospérité. Il demanderait au ministre des Finances: "Qu'avez-vous fait pour protéger l'industrie qui fait vivre ma famille et moi-même?" Le ministre ne pourrait que répondre: "Je n'ai rien fait. Je vous conseille de travailler; travaillez toujours et ne dépensez pas un sou." C'est là un triste tableau, mais il est réel.

Il existe un fait relativement à ce budget. On n'en a pas parlé autant que des autres budgets récents de ce Gouvernement, pour la simple raison que c'est un budget trompeur, un budget vague qui ne dit rien de précis. Il indique l'attitude indécise du Gouvernement; il indique la crainte et démontre que le Gouvernement n'a pas le courage de tenter de résoudre les graves problèmes qui s'imposent au peuple canadien aujourd'hui. Le ministre prétend que durant les quatre dernières années il a réduit la dette du Canada de 100 millions de dollars, mais il sait que durant la même période les obligations des chemins de fer de l'Etat ont augmenté d'une somme beaucoup plus considérable, et il sait très bien que ces obligations de chemin de fer constituent un obstacle au crédit du Canada comme toute obligation de la victoire non rachetée.

Le ministre prétend que cette année il a réduit les impôts d'une somme de 19 millions, mais dans un paragraphe précédent de son discours il se prononce carrément et annonce au peuple canadien qu'il espère lui arracher dix millions et demi de plus cette année que l'an dernier. C'est là la réduction des impôts. A qui arrachera-t-il ces dix millions et demi? A ceux qui sont le mieux en mesure de payer? Cet argent viendra-t-il des riches du pays, de ceux qui touchent un salaire de $4,000, $5,000, $6,000, $8,000, ou $100,000 par année? Non; il sait très bien que ces gens sont influents. Tout homme qui retire un salaire de $5,000 à $20,000 par année est généralement un homme qui dispose d'une grande influence dans sa localité; le ministre comprend que cette influence peut être précieuse un jour pour lui-même ou ses associés; et il croit devoir ménager ces gens aujourd'hui. Il le fait en accordant un dégrèvement de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu; il réduit cet impôt de 10 p. 100 en faveur de l'homme qui est en mesure de payer et rejette ce fardeau additionnel sur les épaules de l'individu qui gagne $2 par jour et s'efforce de nourrir sa famille.

Le Gouvernement prétend avoir réduit l'impôt des ventes, et c'est vrai. Il l'a ramené à ce qu'il était en 1922, mais, dans cette réduction, il a de nouveau puni le pauvre au profit du riche. L'honorable représentant d'Essex-Est (M. Odette), dans son discours, il y a quelques jours, disait avec raison qu'en vertu de ce dégrèvement de 1 p. 100 de l'impôt sur les ventes, un homme qui achète un automobile de $1,000 épargne un billet de $10. C'est bien cela, mais l'honorable député a oublié d'apporter un peu de joie au cœur de l'ouvrier, de celui qui retire $2 ou $2.50 par jour et tente de nourrir sa famille avec ce salaire mirobolant, en lui disant que la prochaine fois qu'il achètera une paire de chaussures pour son jeune garçon, il épargnera 2c. sur $2. Si cet homme s'abstient d'économiser un jour, se livre à la dépense et achète un complet de $5 pour son jeune garçon, il économisera 5c. C'est là la réduction de l'impôt des ventes. S'il nous faut un impôt des ventes, monsieur l'Orateur, et si le Gouvernement désire maintenir cet impôt, pourquoi n'y pas soustraire les chaussures et autres vêtements? Des choses comme les automobiles ne sont pas indispensables à l'existence; pour l'immense majorité des gens de ce pays, un automobile est du luxe, mais les vêtements sont d'une nécessité absolue. Si le Gouvernement veut venir en aide à ceux qui peinent, il peut très facilement le faire en abolissant l'impôt des ventes sur tous

les vêtements; mais je n'ai aucun espoir de voir le Gouvernement en agir ainsi.

Je suis sûr que les conditions du commerce dans ce pays causent des inquiétudes au Gouvernement actuel; les statistiques du commerce ne sont pas aussi intéressantes à lire qu'il y a quelques années. Le ministre des Finances nous a dit, l'autre jour, que durant les neuf premiers mois de l'année financière courante nos exportations avaient diminué de 28 millions et, ce qui est pis, on nous informe que nos importations ont augmenté de 56 millions. Si cela continue, le Canada finira par acheter plus qu'il ne vendra et nous savons tous ce qui arrive à celui qui dépense plus qu'il ne gagne. Telle est la position dans laquelle le Canada est susceptible de se trouver un jour ou l'autre. Comment cela est-il possible dans un pays comme celui-ci, possesseur de ressources formidables, qui peuvent suffire non seulement à nos propres besoins, mais aussi à ceux de l'étranger. Pourquoi aurions-nous besoin d'importer ce que nous pouvons produire dans le pays même? Il est malheureux de constater que les importations consistent en grande partie en produits agricoles et autres denrées alimentaires. Certes, je n'attribue nullement cela au ministre du Commerce. Je crois que c'est un homme compétent et sincère qui fait tout ce qu'il peut pour le bien du pays, mais il a des collègues qui l'embarrassent. Je pense que s'il pouvait agir à sa guise, il établirait au Canada un régime douanier qui ferait disparaître l'état de choses dont j'ai parlé, il y a un instant, un régime tarifaire qui serait un gage de stabilité pour nos industries d'un bout à l'autre du Canada. Aujourd'hui, il a des protectionnistes d'un côté et des antiprotectionnistes de l'autre et, comme vis-à-vis, des gens qui ne sont ni l'un ni l'autre. Il se trouve, par conséquent, gêné et la seule politique qu'il puisse énoncer pour le moment, c'en est une à tendance légèrement libre-échangiste pour l'Ouest et légèrement protectionniste pour la grande province de Québec.

Certes, notre commerce extérieur nous laisse encore une balance favorable de quelques millions de dollars, mais il est regrettable de voir que cette balance favorable n'est obtenue que grâce à l'exportation de nos matières premières. Il est déplorable de voir le Canada expédier ses produits bruts à l'étranger, où ils y sont manufacturés, au lieu d'être façonnés dans le pays même. Pourquoi laissons-nous partir nos produits à l'état brut? Nos citoyens sont aussi intelligents que ceux de n'importe quel autre pays. Nous avons des artisans aussi habiles et ingénieux qu'ailleurs. Pourquoi ne pouvons-nous pas transformer ici même ces matières premières en produits finis? Certains disent que c'est faute de capitaux. Mais il y a au Canada des millions qui dorment et, en dehors, il y a des milliards qui n'attendent que l'occasion pour être placés. Pourquoi ne pas se les procurer pour mettre en valeur nos ressources? Il y a une raison et une seule, c'est que le capitaliste a peur du Gouvernement que nous avons en ce moment. Nous avons un Gouvernement instable, un Gouvernement de groupe, un Gouvernement qui ne veut donner aucune protection à quiconque est prêt à engager son argent dans l'exploitation de nos ressources naturelles.

Les modifications tarifaires proposées dans le budget sont insignifiantes. Je n'en discuterai qu'une; celle qui se rapporte à l'industrie lainière. Je déclare ouvertement qu'en réduisant les droits sur la laine filée entrant au Canada, le ministre des Finances et le Gouvernement ruinent l'élevage du mouton dans ce pays. Non seulement cela, mais ils ruinent les filatures. En outre, les manufactures de tissus qui sont supposées bénéficier de cette modification seront éventuellement affectées, car rien au monde n'empêchera un particulier, possédant des filés de laine qui seront le produit de la main-d'œuvre à bon marché de l'étranger, de monter une petite fabrique à son compte, pour faire concurrence à une société canadienne établie. Donc, même l'industrie textile souffrira éventuellement de cette modification tarifaire. Le comté de Renfrew, que j'ai l'honneur de représenter en partie, convient admirablement bien à l'élevage du mouton et les cultivateurs de cette région espéraient pouvoir petit à petit développer cet élevage. Aujourd'hui, le Gouvernement le tue effectivement et je ne comprends pas qu'il y ait dans cette Assemblée des agriculteurs, quelle que soit leur nuance politique, pour défendre l'abaissement des droits de douane sur la laine entrant au Canada. Voilà une chose que les cultivateurs, d'un bout à l'autre du pays, suivront de très près. Outre l'éleveur et les filatures, il y a d'autres industries qui se rattachent à l'industrie lainière. Nos honorables collègues d'en face ont beau dire que l'industrie n'a pas gravement souffert des modifications tarifaires, je pourrai signaler au moins cinq fabriques de lainages qui ont fermé leurs portes dans la vallée de l'Ottawa. Cela est dû sans aucun doute aux modifications que le Gouvernement a apportées de temps à autre au tarif douanier.

On a passé en revue tous les services de l'Etat depuis quelques semaines. Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé ont accordé une attention toute spéciale au ministère des Postes et c'est au sujet de fonctionnaires de ce ministère important que je désire faire quelques observations. On a fait allusion aux

maîtres de postes. Ils forment un corps d'hommes en vue dans leur région, connus pour leur intégrité et leur honnêteté, et c'est pour cela qu'ils ont été nommés. Ces employés—sauf ceux des grandes villes—touchent des appointements sous forme de commissions basées sur les revenus du bureau de poste. Durant la guerre, et pour quelque temps après, les revenus de presque tous les bureaux ont accusé une forte augmentation parce qu'on utilisait des timbres ordinaires à la place des timbres fiscaux. Peu de temps après la conclusion de la paix, et pour des raisons que j'ignore, le Gouvernement a modifié cet état de choses. Il a défendu l'usage des timbres-poste sur les chèques et sur tous les effets de commerce où il fallait apposer un timbre fiscal. Cela a entraîné une forte diminution des recettes des bureaux et des émoluments des receveurs, justement à une époque où les fonctionnaires voyaient leurs traitements augmentés. De plus, le ministre des Postes actuel (l'hon M. Veniot) a lancé une proclamation doublant pour ainsi dire le prix du loyer des casiers postaux dans les villages et les petites villes. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que si vous habitez un village ou une petite ville, où les lettres ne sont pas distribuées à domicile vous devrez marcher jusqu'au bureau de poste et payer le double de ce que vous payiez autrefois pour votre casier postal, alors que les lettres sont distribuées gratuitement dans les grands centres. Il est vrai que cette manière d'agir a augmenté quelque peu les revenus de la poste et amélioré la position des receveurs. Or, le directeur général des Postes a-t-il fait quelque chose encore pour cette catégorie de fonctionnaires méritants en faveur de qui je plaide? Oui. Politiquement parlant, il en a guillotiné 421 et, jusqu'à un certain point, il a réglé la question du chômage chez ses amis politiques. En tenant compte de toutes les circonstances, la position de maître de poste au Canada n'est pas désirable à l'heure actuelle, et si le ministre continue à mettre à pied les fonctionnaires de cette catégorie, il aura de la difficulté à trouver des hommes ayant les qualités voulues pour remplir ces fonctions.

Les facteurs forment une autre catégorie qui a appelé l'attention et la considération sympathique de plusieurs des honorables députés qui ont pris la parole au cours du débat. Ces employés remplissent une tâche difficile et ardue. Plusieurs travaillent de longues heures et voyagent sur des routes difficiles; tout cela pour le service du pays. J'ai toujours cru qu'un ministre des Postes, quel que soit son sang-froid rougirait de honte en apposant son nom au bas d'un contrat qui oblige un homme à accomplir un pareil service pour la rémunération qu'ils reçoivent. On doit, je crois, demander au Gouvernement une augmentation jusqu'à concurrence de $70 par mille. Aux Etats-Unis, où les routes sont belles, les facteurs ruraux ont un prix fixe de $75 du mille. Ils ont de plus des vacances annuelles et on leur permet de s'absenter pour cause de maladie. Au Canada, le facteur rural n'a rien; tout de même si le contrat qu'il a signé avec le Gouvernement lui assurait la quiétude, cela pourrait lui procurer quelque satisfaction.

Cela me fait penser à un facteur rural de mon comté, excellent fonctionnaire et homme estimable à tous les points de vue. Son seul défaut réside dans le fait qu'il a voté pour moi en 1926. Il avait un contrat qui était valable pour trois ans et demi encore. Or, après les élections, des représentations ont été faites au ministre des Postes par certains de ses amis politiques du comté. Le ministre a reçu ordre de se débarrasser de cet homme. Qu'a-t-il fait? Il a institué une enquête et envoyé un questionnaire à tous les détenteurs de boîtes postales sur son parcours; il y en a une trentaine en tout. On me dit que chacun de ces questionnaires est revenu au département des Postes fortement en faveur du facteur rural mis en cause, faisant son éloge et disant que les gens de la région étaient parfaitement satisfaits de ses services. En dépit de cela, le ministre des Postes a délibérément annulé le contrat. Je le demande aux honorables députés en sommes-nous au point où un contrat solennel passé entre le gouvernement du pays et un citoyen n'est plus un contrat, n'est rien autre chose qu'un chiffon de papier qu'un ministre ou ses conseillers peuvent déchirer à leur fantaisie et à leur gré?

Le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) à jusqu'ici échappé à l'attention des députés au cours du débat, et bien que la question à laquelle je désire faire allusion soit de son ressort, je ne veux pas du tout l'accuser des dépenses excessives que révèle l'affaire dont je désire parler. On se propose d'embellir la ville d'Ottawa. Le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) est, je le pense, le parrain de ce projet. Depuis qu'il a déménagé à Prince-Albert le premier ministre ne rêve que d'espaces vastes et libres et, si nous le maintenons à son poste, le jour viendra où la grande ville d'Ottawa sera supprimée de la carte du pays et où il n'y aura qu'un vaste espace vide en face des édifices du gouvernement. Je crois comprendre que le Gouvernement entend affecter des millions à la démolition d'immeubles en parfait état dans la capitale. Nous désirons tous faire d'Ottawa une ville modèle.

l'embellir le plus possible, mais quant à dépenser des millions à démolir des édifices au cœur de la ville, je crois que dans les circonstances actuelles, vu nos dettes et les impôts exigés des contribuables, c'est aller trop loin. Dans cette belle ville, il existe plusieurs endroits qu'il serait facile d'embellir à peu de frais, et le premier ministre aura peine à justifier le déboursé mentionné. Quand il ira parmi les électeurs canadiens, en Alberta, à Prince-Albert, en Nouvelle-Ecosse ou dans n'importe laquelle des régions éloignées du pays, il éprouvera beaucoup de difficulté à les convaincre qu'un déboursé de 4 ou 5 millions pour démolir des immeubles, à Ottawa, importe plus que le transport des produits de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse sur le marché des provinces du centre. Il aura peine à convaincre les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, qu'il vaut mieux démolir ces propriétés que de construire une grande route d'Halifax à Vancouver. Il aura aussi du fil à retordre quand il se présentera devant les électeurs d'Ottawa. Plusieurs ont beau être en faveur du projet, le contribuable n'en est pas entiché; il lu déplaît de voir la démolition de propriété imposables valant des millions et un fardeau proportionnellement plus lourd de taxes retomber sur ses épaules. Le premier ministre embellira Ottawa, dit-on; il désire qu'elle devienne une ville qui fasse l'envie de l'univers. Ce dessein est admirable, mais l'étranger qui descend du train recevrait de la ville une impression plus favorable s'il apercevait un immeuble imposant, au lieu d'un vaste terrain inoccupé Un immeuble imposant est un indice d'activité. La vue de grands édifices ne frapperait-elle pas davantage l'imagination du visiteur, que celle de bancs remplis de chômeurs dans un parc? En voilà assez sur l'embellissement d'Ottawa.

Les honorables préopinants ont traité d'autres sujets. J'en puis mentionner un qui constitue un autre exemple de dépenses inutiles, les fonds qui serviront à établir des ambassades à l'étranger. Le Gouvernement se propose d'établir des ambassades à Paris et à Tokio. Si elles ressemblent au palais de la légation canadienne à Washington, elles coûteront des millions de dollars. Le premier ministre veut envoyer des ambassadeurs à Paris et à Tokio. Pourquoi? Quel avantage en retirera le pays? Vaudront-ils plus d'échanges au Canada? Attireront-ils de ces pays de nouvelles richesses au Canada pour accroître notre prospérité? Pas du tout. Ces ambassadeurs iront là-bas en qualité de représentants officiels du pays, et si l'occasion d'un conflit nous est jamais offerte, nous aurons un homme sur les lieux pour le déclencher. Au lieu de faire ces déboursés pour établir des ambassades, le Gouvernement ferait bien mieux de nommer dans ces pays une demi-douzaine d'agents vraiment actifs et au courant des méthodes modernes pour procurer des débouchés à notre excédent de produits ouvrés.

Je dirai un mot au ministre des Chemins de fer et des Canaux (l'hon. M. Dunning) qui a prononcé ici un excellent discours, l'autre jour. La partie la plus au point de son argumentation a été la dernière, celle dans laquelle il a condamné le régime des groupes économiques. Je suis tout à fait, absolument et entièrement de son avis. Mais je suis fort surpris de cette condamnation, quand il occupe lui-même un portefeuille important dans un Gouvernement formé de groupes économiques. Le gros des crédits du département du ministre, quant à notre région, est effecté à l'administration des Chemins de fer nationaux. Si le ministre des Chemins de fer était à son siège, j'appellerais son attention sur la situation dans mon comté et je lui demanderais de nous dire, pour l'information des Canadiens fort désireux d'être renseignés à ce sujet, si le Gouvernement dirige le réseau national, ou si le réseau national dirige le Gouvernement. En loyaux sujets canadiens, nous souhaitons la prospérité et le succès des Chemins de fer nationaux à tous égards, mais le ministre responsable envers les électeurs doit avoir son mot à dire dans l'administration du réseau. Dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, entre deux points divisionnaires du réseau national éloignés de 20 milles, le trajet direct aller et retour prend deux jours, et trois jours entre deux autres points distants de 50 milles, parce que la circulation sur cette ligne déterminée est détournée pour satisfaire les fantaisies de certaines autres régions de la province. Je parle au nom d'une région qui, aujourd'hui, expédie des marchandises évaluées à plusieurs milliers de dollars, une région qui travaille dur et s'efforce d'avancer et de prospérer. La population de cette région est privée des moyens de transport par chemin de fer auxquels elle a droit; le réseau national canadien dans les conditions actuelles ne lui donne pas satisfaction.

En outre, à un endroit très important traversé par cette voie, ceux qui ont des affaires à traiter avec le réseau sont obligés, depuis deux ans, de le faire avec les agents de la compagnie dans un wagon à marchandises. La station à Caldwell, sur la voie du National-Canadien, a été incendiée il y a environ deux ans, et n'a pas encore été reconstruite. La population de cette région importante, dont le revenu paierait plusieurs fois le coût de la construction d'une station, est par conséquent obligée de faire ses affaires avec le chemin de fer dans un petit wagon à marchandises, ce

qui est nuisible à la santé et cause de grands inconvénients et des ennuis aux employés du chemin de fer à cet endroit. Je désire signaler ces choses au ministre des Chemins de fer.

Au cours du débat actuel, plusieurs députés ont blâmé le département de l'Immigration. Lors de la dernière session, le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) a été critiqué très sévèrement. Je suis opposé à cette critique. Le ministre de l'Immigration était un homme nouveau et, quelle qu'ait été sa couleur politique, c'est un honnête homme. Il est entré en fonction sans grande expérience, et nous aurions dû remettre à plus tard nos critiques. C'est mon opinion aujourd'hui. Je crois que la session actuelle profitera au ministre de l'Immigration et au département important qu'il dirige.

On dit, avec raison, que nous avons besoin d'un plus grand nombre d'immigrants au Canada. Où devrions-nous d'abord chercher ces immigrants? Dans les pays étrangers? Notre premier devoir, monsieur l'Orateur, est de ramener au pays ceux qui l'ont quitté. J'ai sous la main le dernier rapport du régistraire général de la province d'Ontario. Il indique que pour des fins d'émigration durant l'année dernière il a délivré 17,284 extraits d'actes de naissance à des citoyens nés dans l'Ontario. Ces 17,284 citoyens, nés dans l'Ontario, ont quitté le pays au cours de l'année dernière; ce chiffre ne comprend pas les émigrés de l'Ontario qui sont nés dans la province de Québec, les Provinces maritimes ou l'Ouest.

M. BIRD: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami de Renfrew-Sud (M. Maloney) a prononcé un bon discours. J'aime sa façon énergique d'appuyer les principes de son parti. Je remarque cependant qu'il répète l'allégation que notre population quitte le pays d'une façon alarmante pour s'en aller aux Etats-Uns. J'ai reçu aujourd'hui un numéro de la lettre mensuelle de la National City Bank, de New-York, et dans le 3e alinéa elle parle de la situation du chômage aux Etats-Unis. Je vais lire ce passage, parce qu'il répond presque en tous points à la partie de l'amendement conservateur concernant le chômage. Il est ainsi conçu:

Une des caractéristiques inquiétantes de la situation actuelle est le chômage. Il était évident que pendant un temps le chômage augmentait peu à peu, mais ce n'est que récemment que la situation est devenue assez grave pour attirer l'attention générale. Le ralentissement brusque dans l'industrie, à la fin de l'année dernière, a fait augmenter le chômage; les rapports des départements du Travail du gouvernement fédéral et des états indiquent que le travail dans les fabriques, au cours de décembre et janvier, a été à son plus bas niveau depuis l'année 1921.

[M. Maloney.]

J'ai lu cela en réponse à cette partie de l'amendement conservateur relativement au chômage.

A cette étape de mon discours, monsieur l'Orateur, vous me feriez plaisir si vous déclariez qu'il est six heures.

M. l'ORATEUR: Avec la permission de la Chambre.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du règlement.)

Jeudi, 8 mars 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORTS

Par M. PARENT: Le troisième rapport du comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

INTERPELLATION RELATIVE A UNE QUESTION TRANSFORMEE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

L'hon. HUGH GUTHRIE (Wellington-Sud): Puis-je vous signaler, monsieur l'Orateur, une manière de procéder de la Chambre, au sujet de la question qui était inscrite au Feuilleton d'hier sous le n° 9? A l'appel de cet article du programme de la séance, l'honorable ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) a déclaré qu'il s'agissait d'un ordre de dépôt de documents et il a, sur-le-champ, déposé les documents. La question était brève, de même que la réponse; je ne vois donc pas pourquoi on ne les aurait pas consignées au hansard. Si l'on agissait toujours ainsi dans de tels cas, ce serait fort commode pour les membres de la Chambre. En vertu de la méthode actuelle, il n'existe qu'un exemplaire de la réponse, lequel est déposé dans le bureau d'un fonctionnaire de la Chambre, où il est très difficile d'en obtenir communication et où il est impossible que plusieurs députés puissent en prendre connaissance. Je demande que la question et la réponse dont il s'agit, et qui ne couvriraient pas plus d'une demi-colonne du hansard, soient consignées dans le compte rendu de la présente séance. Sans doute, si j'en faisais lecture cela serait reproduit au hansard; mais je ne veux pas retarder la Chambre. Je prie donc Votre Honneur de faire insérer la demande et la réponse au compte rendu.

M. l'ORATEUR: Je dois, naturellement, prendre pour guide ce petit manuel. Voici ce que prescrit le paragraphe 4 de l'article 44 du règlement:

Si le ministre intéressé est d'avis que la question comporte une réponse qui devrait être

sous forme de rapport et s'il fait connaître qu'il ne refuse pas de déposer ce rapport sur le bureau de la Chambre, sa déclaration, à moins que la Chambre...

Non pas l'Orateur, mais "la Chambre";

...n'en décide autrement, est considérée comme un ordre à cet effet et consignée au procès-verbal comme tel.

Si le ministre ne s'y oppose pas et si la Chambre ne s'y oppose pas, on peut faire ce que demande l'honorable représentant. Je m'en remets à la Chambre.

L'hon. ROBERT FORKE (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): En ce moment, je ne me souviens pas quelle était au juste cette question.

L'hon. M. GUTHRIE: Elle concernait l'affaire McConachie.

L'hon. M. FORKE: Je n'avais pas la moindre intention de l'exclure du hansard. La demande m'a été transmise comme ordre de la Chambre pour le dépôt de documents. Je ne vois pas d'objection à ce que la demande et la réponse soient reproduites au hansard.

M. l'ORATEUR: La Chambre consent-elle à ce que la demande et la réponse telles qu'elles ont été déposées sur le bureau de la Chambre soient insérées au hansard?

L'hon. M. LAPOINTE: A vrai dire, monsieur l'Orateur, ceci aurait dû se faire à la séance d'hier. Toutefois, je n'y vois pas d'objection, ni le Gouvernement non plus, je crois.

M. l'ORATEUR: Du consentement de la Chambre, la demande et la réponse seront reproduites au long dans le compte rendu demain.

QUESTION

L'AFFAIRE MCCONACHIE

M. ROSS (Kingston) demande:

1. Pour quel motif la petite McConachie s'est-elle vu refuser la permission d'entrer au Canada, au port d'Halifax?
2. Quel agent a émis l'avis de refuser l'admission à l'enfant mentionnée plus haut?
3. Quand le père de cette enfant a-t-il été admis au Canada?
4. Par quel port est-il entré?
5. Quel emploi a-t-il occupé depuis qu'il a été admis au Canada?
6. Quel est le nom du médecin qui a examiné l'enfant en Angleterre avant qu'elle s'embarquât pour le Canada?

L'hon. M. FORKE: On a refusé de permettre l'entrée au pays de Margaret McConachie parce que, aux termes de l'alinéa *a* de l'article 3 de la loi sur l'Immigration, elle était inadmissible (faible d'esprit).

2. Il y a eu enquête et le refus d'entrée a été ordonné après l'audition des témoins, dont un médecin inspecteur du port.
3. Le 30 avril 1927.
4. A Québec.
5. Il est employé dans les mines de la Nouvelle-Ecosse.
6. Le docteur J. Hudson Clifford, un médecin enregistré de Bellshill (Lanarkshire) a fait rapport qu'il avait examiné la famille McConachie, Margaret comprise, le 1er novembre 1927; comme son rapport était très clair, l'émigration de la famille au Canada a été facilitée comme à l'ordinaire, sous réserve, s'entend, de l'inspection médicale au port de débarquement. Margaret McConachie n'a été examinée par aucun médecin canadien avant son départ de l'Europe.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE.—RENVOI DES BILLS D'INTERET PRIVE AUX COMITES COMPETENTS

M. GEORGES PARENT (Québec-Ouest): Comme il s'est accumulé un nombre considérable de projets de loi d'intérêt privé dont la Chambre doit être saisie, mais qui nécessairement restent en suspens le temps que dure le débat sur le budget, je propose, afin de hâter notre besogne, que le Gouvernement et peut-être le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) s'entendent pour que soit présentée à la Chambre une motion spéciale tendant à renvoyer ces bills privés aux divers comités intéressés.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): En réponse à l'honorable député, je ne vois pas de bills privés au Feuilleton aujourd'hui; sans doute parce que les secrétaires savaient que la Chambre ne pouvait s'en occuper à cette séance. Nous étudierons la proposition de l'honorable représentant; et peut-être pourrons-nous expédier la 2e lecture des projets de loi de cette nature.

RECOMPENSE AU GUIDE ESQUIMAU DES AVIATEURS PERDUS DANS LE LABRADOR

M. JOHN MILLAR (Qu'Appelle): Je demande au Gouvernement s'il est disposé à considérer l'à-propos de récompenser, de quelque manière, le guide esquimau qui, par sa grande connaissance des régions du nord, et son adresse remarquable comme guide, a sauvé de la mort deux aviateurs intrépides au service de l'Etat?

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Nous n'avons pas encore eu un rapport complet touchant le rôle qu'a joué chacun des membres du groupe qui s'est égaré; nous n'avons de renseignements sur les efforts tentés par divers particuliers pour aider à retrouver les aviateurs. Sur réception

de ce rapport, je me ferai un plaisir d'étudier la proposition de mon honorable ami.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. R. K. SMITH (Cumberland): Je demanderai la parole pour un fait personnel. Le 6 mars, j'ai pris part au débat sur l'exposé budgétaire; or le hansard me fait dire ceci, page 1109 (v.a.):

> Le même avantage est à notre disposition actuellement si nous voulons nous en prévaloir, nous pouvons établir la réciprocité de la houille avec les Etats-Unis tout aussi bien qu'en 1911. Simple question d'enlever les droits.

C'est une erreur. Voici ce que j'ai voulu dire:

> Le même avantage est à notre disposition d'établir le libre-échange réciproque avec les Etats-Unis en fait de houille tout comme nous l'avions en 1911 pour ce qui est des produits naturels.

Et un peu plus bas, à la même page, on m'attribue le texte suivant:

> Je le demande au Gouvernement, est-il prêt à inaugurer une telle politique incessamment? L'on nous a dit que nous avons manqué l'occasion en 1911, est-on disposé à la saisir maintenant?

Monsieur l'Orateur, j'ai voulu dire:

> Je le demande au Gouvernement, est-il disposé à inaugurer une telle politique incessamment? L'on nous a dit que nous avons manqué l'occasion en 1911 en ce qui regarde les produits naturels; est-on disposé à la saisir maintenant en ce qui regarde la houille?

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. T. W. BIRD (Nelson): Monsieur l'Orateur, à mon titre de progressiste de l'Ouest, le discours de l'honorable député de Marquette (M. Glen) m'a vivement intéressé. C'était un bon discours, mais assez singulier sous certains rapports. Dans la réponse que je ferai aux allégations de l'honorable député, je désire éviter tout ce qui pourrait être interprété comme une attaque personnelle. J'ai beaucoup d'estime pour l'honorable député et je respecte la situation qu'il occupe. Je me rends fort bien compte que si mon honorable ami et ses collègues siègent dans les rangs ministériels, aujourd'hui, cela est dû tout autant à la volonté de leurs commettants qu'à leur propre choix. Or, j'aurais mauvaise grâce de faire planer des soupçons sur les motifs qui les font agir. Cependant, m'est avis qu'on me pardonnera de répliquer à certains points de son discours, de relever surtout le passage qui a trait au sous-amendement proposé par le groupe progressiste. J'ai remarqué que mon honorable ami n'avait formulé aucune critique contre le fond de l'amendement. Etant donné qu'il fut élu grâce au vote progressiste, mon honorable ami sait fort bien que le sous-amendement constitue un exposé exact et fidèle des principes progressistes. Ce sont ces principes qui ont donné naissance au parti progressiste. C'est grâce à ces principes que soixante-cinq représentants progressistes furent élus aux élections de 1921. Ce sont les mêmes principes que les progressistes ont défendu ici quatre années durant, d'abord sous la direction du prédécesseur de mon honorable ami dans Marquette, puis sous la direction du ministre actuel de l'Immigration (l'hon. M. Forke). Dans les circonstances, nous nous expliquons très bien que mon honorable ami ne trouve rien à redire au sous-amendement même. S'il voit quelque objection à ce que nous le proposions; s'il juge que le moment est inopportun pour le proposer, cela tient plutôt à son état particulier d'esprit en ce moment qu'aux principes progressistes qu'il professe peut-être.

Examinons les raisons qu'il fait valoir à l'appui du budget. Ces motifs s'inspirent-ils de la politique ministérielle, quant à l'impôt sur le revenu? Non, à coup sûr. Il sait que cette politique, telle qu'elle est formulée dans le budget en discussion, est illogique et antiprogressiste. Pour avoir la meilleure définition des principes progressistes en cette matière, on n'a qu'à relire son discours de l'année dernière, sur cette question; on ne saurait trouvé un exposé plus lumineux quand bien même on parcourrait toutes les pages du hansard. Si l'honorable député appuie le budget, ce n'est donc pas à cause de la politique ministérielle quant à l'impôt sur le revenu. Il n'ignore pas que cette politique est fautive, injuste et diamétralemet opposée à tous les principes que les progressistes ont soutenus. Appuie-t-il le budget à cause des modifications tarifaires? Certes, non. L'honorable député a dénoncé ces modifications avec plus de sévérité que ne l'ont fait aucun de nos honorables collègues. Il a déclaré que le budget est incompréhensible. Voilà une épithète assez mal sonnante à appliquer au budget du ministre des Finances (l'hon. M. Robb). Nous du groupe progressiste, partageons son avis là-dessus, mais nous n'en tirons pas la conclusion qu'il constitue une raison d'appuyer ce budget. Les observations de mon honorable ami ne donnent aucune raison sérieuse motivant son approbation du budget.

Il y a un rayon de lumière, cependant. Il nous dit qu'il est en faveur du programme fiscal, parce que les manufacturiers et leurs représentants qui siègent à la gauche de M. l'Orateur ont fait entendre des récriminations à son sujet. Il est au Parlement depuis assez longtemps pour savoir qu'ils ont l'habitude de se plaindre de la moindre chose.

L'hon. M. MANION: Je demande un rappel au Règlement. Etant l'un des membres qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, je ne veux pas être qualifié de représentant des manufacturiers dans cette Chambre, et l'honorable député devrait être invité à retirer cette assertion.

M. BIRD: Avec plaisir, mais j'espère que la déclaration de mon honorable ami ne nuira pas aux fonds du parti conservateur aux prochaines élections.

Des VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

M. l'ORATEUR: L'honorable député devrait, je crois, retirer la réflexion qu'il a faite et non l'aggraver. Je dois dire que traiter un membre de la Chambre de représentant des manufacturiers est plutôt le flétrir. Une telle accusation, si elle est prouvée, rend tout membre passible d'une très forte amende, et même de suspension. Je prie l'honorable député qui a fait cette observation, inintentionnellement, de vouloir bien la retirer.

M. BIRD: Je n'étais animé d'aucun mauvais esprit. Il y a un animal bien connu...

M. l'ORATEUR: Si je comprends bien, l'observation est retirée.

M. BIRD: Elle est retirée, et j'allais dire qu'il y a un animal bien connu qui a pour habitude de mordre la main qui le nourrit.

L'hon. M. MANION: Je soulève la question de Règlement. Je ne veux pas que l'orateur parle de moi comme d'un animal qui mord la main de celui qui le nourrit. Les manufacturiers ne me nourrissent pas, et cette remarque me blesse. Elle est pire que la première.

M. l'ORATEUR: Je croyais que l'honorable député avait retiré son observation. C'est ce qu'il devrait faire.

M. BIRD: J'allais dire, monsieur l'Orateur, que mon honorable ami n'est pas cette sorte d'animal.

M. l'ORATEUR: Au point de vue biologique, un homme est un animal; mais la Chambre est une assemblée de gens bien élevés, et ses membres ne devraient pas être qualifiés d'animaux.

M. BIRD: Je regrette sincèrement, monsieur l'Orateur, d'avoir fait cette remarque incidente. Je faisais allusion aux commentaires de mon collègue de Marquette (M. Glen) touchant l'attitude de nos honorables amis les conservateurs qui sont en relations étroites avec les manufacturiers canadiens, et d'ordinaire se font l'écho de leurs opinions sur le parquet de la Chambre. Je dirai à mon collègue qu'il n'est pas un guide à suivre en ce qui concerne l'approbation de la politique financière. L'autre jour, j'ai découpé du *Financial Post* un article intitulé: "Les modifications tarifaires n'inquiètent pas les fabricants de coton." Cet article est une réponse parfaite à la raison donnée par mon honorable ami pour appuyer le budget. Ce serait une bonne occasion, je crois, de lire un extrait de son discours de la dernière session. Je me contenterai de quelques lignes, mais elles sont très significatives:

> Si nous pouvons présumer avec confiance que les omissions du budget sont provisoires et accidentelles, et que les budgets futurs comporteront à la fois une réduction de droits et le maintien de l'impôt sur le revenu comme un instrument permanent du fisc, nous jugerons avoir tout à fait raison de voter pour le Gouvernement. Au contraire, s'il nous faut présumer que le Gouvernement inaugure une nouvelle politique tendant à l'abolition de l'impôt sur le revenu et aux seuls remaniements tarifaires dictés par les besoins, et non par les principes d'un tarif bas, nous serons contraints de voter pour l'amendement. Il n'y a qu'un moyen de déterminer lequel de ces deux partis nous prendrons: une déclaration catégorique et irrécusable de la politique ministérielle touchant les futurs dégrèvements. Nous devrons inévitablement interpréter le refus de faire pareil exposé comme l'aveu que le ministère se propose de s'écarter de la politique de dégrèvements.

Comme commentaire de ces observations, permettez-moi de citer quelques remarques de l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) faites au cours du même débat. L'honorable député de Marquette avait interrompu l'honorable ministre pour dire:

> D'après ce qu'a dit le ministre en réponse à mon discours d'hier, demandant une promesse du Gouvernement à ce sujet, je comprends que la politique du Gouvernement est dirigée vers l'abaissement du tarif douanier et qu'il n'a pas l'intention d'abolir l'impôt sur le revenu comme institution fiscale. Ai-je raison de présumer cela?

Voici ce qu'a répondu le ministre des Chemins de fer:

> Mon honorable ami ne doit pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. Les paroles que j'ai prononcées étaient explicites et tous les membres du Gouvernement les appuieront. Je dois rappeler à l'honorable député ce que mon honorable ami le ministre des Finances a lui-même dit. Certains, qui ont voulu user de menaces l'année dernière, ont constaté combien peu cela

réussissait auprès du ministre des Finances, et il en sera de même cette année encore, que les menaces viennent d'amis ou d'ennemis.

La leçon a évidemment produit son effet sur l'honorable membre. L'année dernière, il se posait devant le ministère avec l'air hautain et défiant des gens de l'Ouest, prêt à tout briser; et cette année, instruit par les paroles du ministre des Chemins de fer, il en a bien rabattu. Il s'est aperçu qu'il ne fait pas bon pour un libéral-progressiste de parader le pistolet au poing, autour du cabinet qu'il appuie. Cela est non seulement imprudent mais stupide, car le Gouvernement est mieux armé. Mon honorable ami devait savoir que le ministre des Chemins de fer s'adressait à lui le pistolet à la ceinture et d'un plus gros calibre que le sien.

Une VOIX: Un canon.

M. BIRD: Oui, un canon. Voilà pour l'extraordinaire plaidoyer de mon honorable ami de Marquette à l'appui du budget.

Je consacrerai les quelques instants qui me restent à considérer l'existence des groupes dans cette Chambre. Mon honorable ami de Wetaskiwin (M. Irvine) a fait l'autre jour une excellente apologie de ce système, et je ne veux pas y revenir. Mais heureusement, il ne s'agit plus simplement d'une théorie. Le fait existe, il faut le comprendre et l'expliquer, et l'appliquer à des situations pratiques; et c'est ce que je me propose de faire, en priant la Chambre de me suivre quelques instants. Tout d'abord, remontons dans l'histoire et voyons si la pratique du gouvernement constitutionnel en Angleterre exclut l'élément économique de la politique. Au contraire, j'affirme énergiquement que la préoccupation économique a dominé toute la politique britannique depuis un siècle. Les démarcations de partis existaient avant, sans doute, mais elles n'avaient rien de commun avec celles d'aujourd'hui; c'était le système des castes auquel le peuple n'avait ni part ni partage. C'était l'époque où l'esprit de parti saturait la vie publique anglaise. Après la révolution, "cavaliers" et "têtes rondes",—loués soient ceux-là qui se battaient pour vrai,—eurent pour successeurs les whigs et les tories. A partir de ce moment, toute l'existence du peuple anglais s'immobilisa, sauf peut-être dans le domaine matériel, et cela durant trois générations; et encore le progrès accompli dans le domaine matériel au dix-huitième siècle fut-il accompagné de pratiques telles que la plupart des Anglais rougissent de s'en souvenir. Inutile de rappeler l'horrible trafic des esclaves. Glissons même sur le progrès matériel de l'Angleterre à cette époque. La politique flétrissait alors tout ce qu'elle touchait, jusqu'au cœur même de la société, sans excepter la religion, les arts ou la littérature. Fort heureusement, ce régime sombra durant la Révolution française et les guerres du premier empire. La crise passée, la jeune démocratie se leva étonnée de sa vigueur, encore hésitante, et cependant assez inspirée déjà pour entonner le chant le plus magnifique depuis l'hymne à la liberté de Milton. De cette heure, datent non seulement la rénovation politique et économique de l'Angleterre, mais son rajeunissement même. Tout régime factice de parti anémie la vie nationale, et il n'en peut être autrement, car exploiter la bonne foi populaire sous forme d'alternatives futiles, c'est tarir tôt ou tard ses sources d'énergie. Les paroles du ministre des Chemins de fer sont donc contemporaines de la période de la reine Anne et aussi démodées que ses jupes cocasses et son ameublement bizarre. Alors dominait le régime des partis qui desséchait l'âme anglaise. Même de ce temps-là toutefois, il se trouva des gens pour dévoiler le mensonge des partis. Swift, un autre Irlandais adepte du système des groupes, démolit sans pitié le régime des partis dans ses "Voyages de Gulliver". Rendu à Lilliput, Gulliver se trouve en présence de deux partis à l'ancienne mode: les Gros-boutiens et les Petits-boutiens; toute la différence entre les deux consistant dans la manière de casser les œufs au déjeuner. Les Gros-boutiens les cassaient au gros bout et les Petits-boutiens au petit bout. C'est la même chose de nos jours, à cette différence près que l'œuf de discorde, c'est le tarif douanier. Tandis que ces deux factions de Lilliput poursuivaient cette sotte guerre survint de Blefuscu, pays voisin, un prince qui tira parti de ce conflit et saigna à blanc le peuple lilliputien. Je ne doute pas que ce prince n'ait contribué à la caisse électorale des deux partis lilliputiens; il représentait les grands financiers de l'époque, seuls bénéficiaires d'un régime arbitraire de parti. Ceci dura jusqu'au moment où un prophète se présenta qui découvrit dans la bible lilliputienne un passage qui se lisait ainsi: "Tous les fidèles casseront désormais leurs œufs par le bout le plus commode". Quel était le bout le plus commode? Le bout le plus commode était celui convenant le mieux aux dimensions respectives des bouches des Lilliputiens, car ces gens, dans ce temps-là, suçaient les œufs. En d'autres termes les gens ordinaires de ce temps-là, comme ceux d'aujourd'hui, étaient des gogos (suckers). Mais un jour vint qu'ils ne voulurent plus être gogos. Ils dirent: "Cette question de casser les œufs est notre affaire; nous sommes les seuls intéressés et nous allons dorénavant casser les œufs comme nous l'entendrons". Cet

état de choses prit donc fin soudainement et, au commencement du dix-neuvième siècle, la démocratie dama le pion à la vieille aristocratie terrienne avec ses disputes enfantines et insensées. Les whigs et les tories firent place aux libéraux et aux conservateurs durant le dernier siècle, et ces deux partis luttèrent alors pour des principes.

Je suis conservateur de naissance et, durant ma jeunesse, on m'a enseigné à révérer les enseignements de Burke. Au commencement du siècle dernier, Burke a posé solidement les véritables principes conservateurs, et plus tard dans le même siècle, de diverses façons, le parti libéral est sorti de sources dont les libéraux d'aujourd'hui ne voudraient pas s'ils les connaissaient. Durant une génération, ces deux partis luttèrent pour quelque chose de défini. Mais l'idée généreuse qui avait présidé à sa formation ne tarda pas à disparaître, et l'Angleterre fut de nouveau remplie du vacarme des querelles insensées des partis. Quiconque désire savoir ce que les disputes des partis politiques ont valu à l'Angleterre au commencement ou au milieu du règne de la reine Victoria devraient lire Carlyle, Ruskin ou Matthew Arnold. Le régime des partis en Angleterre n'a fait qu'engendrer de la misère noire; il n'y avait alors dans la vie industrielle de l'Angleterre rien qui pût être défendu par un Anglais chrétien. On peut attribuer cet état de choses directement au système factice de partis qui était alors en vigueur. Cette période eut heureusement une fin, et après 1860 ou 1880, après les lois libératrices de cette époque, les travailleurs des fermes et des usines commencèrent à se rendre compte de leur position; avant la fin du siècle surgit un parti fondé sur des bases strictement économiques, un parti qui se présenta inopinément sur le seuil du pouvoir et qui exigea d'une façon péremptoire le droit d'entrer. L'Angleterre, à la fin du siècle dernier, connut donc le régime de la politique économique. L'accès du parti ouvrier dans la vie publique fut le signal de l'orientation nouvelle de la vie politique en Angleterre. L'un des événements les plus significatifs de l'évolution politique britannique en ces derniers temps a été l'enquête instituée par le parti libéral au sujet des problèmes économiques et industriels de l'Angleterre. Le parti libéral anglais, voulant se rajeunir et recouvrer un peu de son ancienne gloire, s'est demandé comment il pourrait capter de nouveau l'imagination du peuple anglais. Il comprit que les vieux programmes politiques n'avaient plus prise sur l'intelligence du peuple, et il entreprit donc à ses propres dépens l'une des enquêtes industrielles les plus complètes que l'Angleterre ait connues, en vue de s'établir sur une base économique solide. La "question de la situation de l'Angleterre" est devenue une question économique.

Le temps que j'ai à ma disposition s'envole. J'ai fouillé un peu sommairement le passé et j'aimerais à faire un bref examen de la vie politique contemporaine. Quand nous étudions la situation des pays européens, nous constatons que, sur tout ce continent, partout où le peuple est réellement éclairé au point de vue politique, la multiplicité des partis existe et les groupes économiques y sont importants. Voyons par exemple le Danemark, ce merveilleux petit pays. Un Canadien éminent a dit l'autre jour que "chaque fois qu'il parlait en public sur les questions agricoles il pensait au Danemark, ce merveilleux petit pays qui donne l'exemple au reste du monde en fait de coopération agricole et de production intensive." C'est le pays où nos chemins de fer nationaux ont envoyé récemment une délégation de cinq cents cultivateurs qui allaient y prendre des leçons d'agriculture. Le Danemark est un pays où existent plusieurs groupes politiques. Aux élections de 1924, il y avait quatre groupes: les sozialdémocrates qui arrivèrent au pouvoir, les agraires, qui venaient en second lieu, les conservateurs et les radicaux. Où sont les libéraux en Danemark? Il n'y en a pas parce que dans ce pays la politique repose sur des questions purement économiques. Un fait curieux, c'est qu'après les élections de 1921, la force des partis était divisée de façon telle que les agrariens tendirent la main aux conservateurs pour former un gouvernement. Ceci démontre que quelques-uns des orateurs ds la droite ont eu tort de prétendre impossible notre coopération avec le parti conservateur. En Danemark, les conservateurs se recrutent parmi la population des petits centres urbains et, contrairement aux habitants de nos petites villes canadiennes, ils savent de quel côté leur tartine est beurrée; ils savent qu'ils ont à compter sur les cultivateurs pour gagner leur vie, et lorsque des questions économiques et politiques se présentent ils se joignent aux cultivateurs.

Le ministre des Chemins de fer a cité le cas de l'Italie et de l'Espagne, mais il a discrètement oublié ces contrées septentrionales. L'Italie et l'Espagne sont les pays les plus arriérés de l'Europe, et le ministre a dit que l'existence de plusieurs groupes économiques dans ces pays est responsable des conditions regrettables qui y existent. Monsieur l'Orateur, les conditions actuelles dans ces pays ne dépendent pas de l'existence des groupes économiques, mais du maintien du système des partis, devenu désuet. En 1870, lorsque l'Italie accepta l'union, les gens se divisèrent en

partis comprenant la droite, la gauche et le centre. Ces partis avaient leur raison d'être alors, mais ils perdirent bientôt contact avec le peuple et, pendant plusieurs générations, ils exploitèrent ce dernier. Ils le maintinrent dans l'ignorance. Quarante pour cent des gens sont illettrés et leur pauvreté dépasse tout ce que l'on peut imaginer. C'est contre de telles conditions que le peuple s'est révolté, et c'est à l'honneur de ces Italiens qu'ils en aient agi ainsi; cela indique qu'il leur reste quelque chose de leur ancien esprit. Ils poussèrent les choses à l'extrême, naturellement, mais vous ne pouvez vous attendre à ce qu'un peuple, dont 40 p. 100 des gens sont illettrés et ne possèdent aucune expérience politique, puisse faire les choses sagement. Je crois, monsieur l'Orateur, que l'insuccès de l'Italie et de l'Espagne,—car ce dernier pays se trouve dans la même situation,—n'est que temporaire. Assurément, un peuple qui hérita du génie politique d'un Machiavel et de la passion patriotique d'un Mazzini ne peut faillir à la tâche.

Je n'étudierai pas la question au point de vue des Etats-Unis, bien que ce pays, à mon sens, offre la meilleure leçon de choses quant à ce que le système de deux partis peut faire pour un peuple qui souffre depuis longtemps. Je n'ai qu'à consulter le discours du ministre des Chemins de fer pour prouver que le pays voisin, avec le régime de deux partis, est loin d'être un pays dans lequel il fait bon de vivre. Les basses classes aux Etats-Unis, les ouvriers et les cultivateurs des Prairies, ont souffert une oppression intolérable sous le système peu sincère de deux partis. Le président Wilson a dit un jour au sujet de son propre pays: "Un pouvoir invisible s'est constitué au-dessus du gouvernement démocratique." C'est là ce que les privilèges spéciaux font tous les jours, et le système de deux partis est leur meilleur serviteur. Depuis quelques générations, alors que les classes privilégiées s'aperçurent qu'elle ne pouvaient plus employer le gibet et le couteau d'écartèlement, elles eurent recours au système des partis et l'ont trouvé encore plus efficaces pour dominer le peuple, car, pour ce qui est des nations britanniques, il est toujours plus facile de les rouler que de les effrayer.

Je désire maintenant m'occuper des partis tels qu'ils existent dans cette Chambre. Nous n'avons pas besoin d'aller en Europe pour prouver que le régime des groupes a sa place logique et inévitable dans la vie publique au Canada; je n'ai qu'à considérer le groupe travailliste dont l'existence, dans cette Chambre, depuis quelques années, prouve amplement que les ouvriers obtiennent leur point de vue. Que dire des cultivateurs? En 1921 et les années précédentes, les cultivateurs ressentirent les effets de la pression économique; ils s'adressèrent aux anciens partis, conservateur et libéral, pour trouver une solution. Ils étaient dans la même situation qu'Alice qui s'égara dans le bois et désirait en sortir. Elle s'adressa à Tweedledee et Tweedledum Dum et Dee. Vous savez, je suppose, ce que représente Dee; Lewis Carrol était, je pense, un ministre du culte comme moi et n'aimait pas à l'admettre. Comme Alice suivait le sentier, elle s'aperçut que les plaques indicatrices montrant leurs maisons conduisaient dans la même direction, et finalement elle s'écria: "Tiens, si je ne me trompe, ils vivent dans la même maison." Lorsqu'elle les découvrit, l'un avait une façon très sèche de répondre aux questions en disant: "Nohow", tandis que l'autre disait: "Contrariwise". Ainsi, lorsque les cultivateurs s'adressèrent aux anciens partis et demandèrent un dégrèvement du tarif, les libéraux répondirent: "Nohow" et les conservateurs "Contrariwise". En 1921, les agriculteurs de l'Ouest étaient égarés dans la forêt des difficultés économiques, mais, lorsqu'ils s'adressèrent aux vieux partis, ils n'obtinrent aucun secours.

L'hon. HUGH GUTHRIE (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je d'abord féliciter la Chambre relativement au fait que la nouvelle règle des quarante minutes est en vigueur pour la première fois pendant un débat sur le budget. Je suis au nombre de ceux qui ont eu l'avantage d'entendre un grand nombre de débats sur le budget dans cette Chambre, et je suis d'avis que la nouvelle règle a produit de bons résultats, et que, d'une façon générale, les discours prononcés depuis le commencement de ce débat sont supérieurs à ceux du passé. Les orateurs ont été plus concis, et l'effet des discours prononcés dans toutes les parties de la Chambre a, je pense, été meilleur en général que celui des discours des sessions antérieures. J'approuve entièrement la nouvelle règle à cet égard.

Puisque notre temps est limité, on ne peut essayer de faire plus que toucher légèrement à quelques-uns des aspects du budget dont nous avons été saisis. A certains égards, la façon dont est présenté le budget est sujette à critique et l'on pourrait l'améliorer. Du fait que le ministre des Finances omet de signaler tant d'importants sujets, on peut être et l'on est en réalité souvent porté à se faire une fausse idée de l'état financier actuel du pays. Personne ne pourrait croire, d'après l'exposé financier et les comptes publics déposés sur le bureau de la Chambre, que notre engagement financier le plus important se rapporte au réseau national. Il dépasse en étendue et en importance toutes les autres condi-

tions et circonstances relatives à nos finances nationales. Malgré tout, dans l'exposé financier que nous a fait, il y a quelques jours, le ministre des Finances, un seul et court paragraphe est consacré aux finances des Chemins de fer nationaux. Certes, dans une seule phrase, le ministre a annoncé que le réseau avait émis, l'an dernier, pour 65 millions de dollars d'obligations garanties. A part cela, rien n'indique aux membres de la Chambre et au public en général que les engagements financiers les plus importants du Canada, aujourd'hui, se rapportent au réseau de chemins de fer qui est la propriété de l'Etat. Pour moi, l'exposé financier devrait contenir de plus amples informations sur l'état des finances du réseau national. Le ministre des Finances se contente de nous communiquer le bilan général du pays, mais ce n'est qu'un aspect de la situation. En regard de ce bilan général, il devrait y avoir, sous une forme concise si besoin est, le bilan des Chemins de fer nationaux. De cette façon les membres de la Chambre et le public pourraient se faire une idée plus juste de notre situation financière qu'ils ne le peuvent avec l'exposé du ministre des Finances ou l'état des comptes publics déposés, il y a quelques jours, sur le bureau de la Chambre. Je conseille donc simplement à l'honorable ministre des Finances de bien vouloir, la prochaine fois qu'il aura à nous faire un exposé financier, veiller à ce qu'on n'ignore pas le plus important item de notre passif, mais au contraire à ce qu'il soit exposé d'une façon assez détaillée au Parlement, qui pourra alors se rendre compte exactement de la situation. Il n'y a qu'un seul gouvernement. Certes, ce gouvernement consiste en plusieurs départements, mais qui sont tous intimement liés et qui dépendent absolument les uns des autres. Il y a une seule tête, un seul fonds, un seul passif, une seule responsabilité commune. Je pourrais dire comme l'apôtre Paul: "De même que nous avons plusieurs membres, nous ne faisons qu'un seul corps". "L'œil ne peut pas dire à la main: Je n'ai pas besoin de toi; ni la tête dire aux pieds: Je n'ai pas besoin de vous. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui." Il en est ainsi de notre Gouvernement: la responsabilité de tous les services publics repose finalement sur le corps politique, qui est le gouvernement lui-même.

Le budget de cette année contient peut-être un point essentiel à noter. Depuis la dernière session du Parlement, le ministre des Finances a entrepris de faire vérifier les comptes départementaux par une société experte en comptabilité et, pour la première fois, je crois, nous trouvons, aujourd'hui, dans l'état des comptes publics, un certificat d'experts-comptables, disant qu'ils ont examiné les comptes publics du Canada pour les années 1924, 1925, 1926 et 1927 et qu'ils les ont trouvés exacts. Mais dans ce certificat il est fait une réserve au sujet du passif relatif aux chemins de fer. Il convient de le noter, monsieur l'Orateur, et il convient de noter aussi que la vérification ne porte que sur quatre années. Au cours de ce débat, le ministre des Finances, prié de dire pourquoi il avait fait vérifier ces comptes par des experts-comptables, a dit qu'ayant vu un de mes discours dans les journaux, il l'avait envoyé à une société de comptabilité à Montréal en leur demandant de faire une vérification. Je ne sais s'il s'agissait d'une vérification de mon discours ou des comptes publics du Canada. Eh bien! je répondrai au ministre des Finances que je n'ai rien à redire aux comptes publics et que je ne me plains pas de cette vérification. J'ai toujours accepté les comptes publics comme étant exacts; je ne les ai jamais contestés. Mais ce que j'ai contesté plus d'une fois, ce sont les déclarations ministérielles faites au sujet des comptes publics dans cette Assemblée et ailleurs dans le pays. Et quand les bilans d'un ministère n'étaient pas conformes à ceux de l'auditeur général, je me suis rangé du côté de celui-ci et ai prétendu que les comptes publics étaient exacts, alors que ceux du ministère, qui ne concordaient pas, étaient inexacts. Maintenant, si mon honorable ami, le ministre des Finances désire envoyer des discours à une maison de comptables autorisés, je l'inviterai à leur envoyer, de préférence aux miens, ses propres discours et à leur demander de faire rapport à leur sujet. Je veux surtout faire allusion aux renseignements que le ministre des Finances a communiqués à la Chambre, le 10 avril 1924, alors qu'il a fait cette déclaration:

> Ces deux montants, au total de $9,622,760.37, ajoutés au chiffre de $20,786,349, l'excédent de nos revenus sur nos débours, diminuent de $30,409,109.37 le chiffre net de notre dette publique, le 31 mars 1923.

Cette déclaration a été faite devant la Chambre. Elle se trouve au hansard non revisé et au hansard revisé, dans les mêmes termes, et on la trouve aussi dans une édition spéciale du discours du ministre des Finances préparée à sa demande et expédiée partout au Canada. Je prétends que la déclaration du ministre des Finances est inexacte. Si le ministre veut lire sa propre déclaration et se reporter aux comptes publics de son ministère, il constatera qu'au lieu d'un surplus d'environ 30 millions, le 31 mars 1923, les comptes publics indiquent un déficit d'environ 31 millions. Qu'il envoie son discours à des vérificateurs publics et de-

mande leur rapport. Je conviens que ce peut être un oubli du ministre des Finances, mais il peut s'être trompé...

L'hon. M. ROBB: Pas du tout.

L'hon. M. GUTHRIE: Il peut avoir fait erreur, mais, oubli ou erreur, la chose est plutôt importante. Au lieu d'un surplus de 30 millions, les chiffres réels indiquent un déficit de 31 millions, soit un écart, dans les comptes publics du pays, de 61 millions. Les journaux donnent toujours une large place aux discours du ministre des Finances. Ses amis s'en servent par tout le pays, sur les tribunes publiques et on a entendu leurs harangues dans toutes les réunions politiques. Ils commencent en nous donnant l'impression que la déclaration faite par le ministre devant la Chambre en 1924 est exacte. Ils ne savent pas que le ministre s'est trompé de 61 millions. Même tout récemment dans l'élection complémentaire de Huron-Ouest, nous avons entendu des orateurs libéraux déclarer que la dette publique avait été réduite de 166 millions au cours de cinq années et cela en dépit du fait que le comté était rempli de brochures publiées par le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) indiquant que, durant quatre ans, la dette nette n'avait été réduite que de 105 millions. L'erreur de 61 millions du ministre représentait la différence. Nombre d'orateurs libéraux ont prétendu que la réduction était de 166 millions. Si la période électorale de ce comté avait été prolongée pendant une quinzaine, nous aurions entendu des orateurs libéraux déclarer que toute la dette du Canada était payée. Pourquoi le ministre des Finances commence-t-il ses comptes en 1924? Pourquoi choisir ce point de départ purement artificiel? Il a fait partie du gouvernement libéral ou, du moins, il a été député libéral depuis que le Gouvernement est arrivé au pouvoir et il connaît bien l'attitude adoptée par son prédécesseur, le très honorable M. Fielding.

L'hon. M. ROBB: Puis-je répondre à mon honorable ami?

L'hon. M. GUTHRIE: Le ministre aura l'occasion de parler et il pourra me répondre. Je connais l'attitude adoptée par le très honorable M. Fielding quand il était ministre des Finances. Il s'est dégagé de toute responsabilité en ce qui regarde l'année 1922. Dans le discours du budget qu'il a prononcé devant la Chambre, le 11 mai 1923, il a parlé de 1922 comme d'une année conservatrice et a dit que, pendant trois mois seulement, le Gouvernement avait eu le contrôle des finances. C'est vrai. Ce sont les conservateurs qui ont préparé le budget, les prévisions budgétaires, ainsi que tous les détails financiers de cette année. Personne ne voudrait honnêtement tenir compte au Gouvernement actuel de ce qui s'est fait en 1922, mais M. Fielding a toujours accepté la responsabilité de ce qui s'est passé en 1923. Les finances du pays ont été dirigées par le gouvernement libéral pendant toute l'année 1923. Il a préparé les crédits, dépensé les fonds et il est responsable de tout ce qui s'est fait durant cette année, mais le ministre actuel veut échapper aux responsabilités de 1923. Qu'a dit M. Fielding au sujet de 1922? Quand il a adressé la parole à la Chambre, le 11 mai 1923, il n'avait pas à présenter un budget défavorable. Il a déclaré qu'il avait reçu, en revenus ordinaires, pour 1922, la somme de 381 millions; qu'il avait fait des dépenses ordinaires de 347 millions et qu'il pouvait annoncer un excédent de 34 millions, consistant de l'excédent des recettes sur les dépenses. Mais il a dit qu'il devait payer tous les frais de capital et tous les frais spéciaux qui se montaient à 18 millions et, même après avoir payé ces frais, il pouvait montrer un excédent de recettes de 16 millions pour l'année 1922. Mais, voici où la chose se gâte. L'administration financière des chemins de fer absorba cette année-là 97 millions de dollars que M. Fielding tira du trésor fédéral. Cela laissait dans les comptes publics de 1922 un déficit de 81 millions.

Que dit M. Fielding de l'année 1923? Cette année-là encore, il put déclarer un excédent de recettes fort considérable. Les revenus ordinaires excédaient les dépenses par plus de 62 millions. Il paya ensuite toutes les dépenses au compte du capital et les dépenses spéciales au montant de 24 millions, et il lui restait encore une balance de plus de $37,500,000 pour 1923. Mais encore une fois il surgit des difficultés du fait des Chemins de fer nationaux, qui lui présentèrent un déficit de 92 millions, et du fait de la marine commerciale, qui lui présenta un déficit de 6 millions, soit un déficit global de 98 millions comblé sur les fonds de la trésorerie fédérale, d'où un déficit de 31 millions cette année-là, après que le ministre eût répondu à tous les appels de fonds. M. Fielding prononça en cette occasion son dernier exposé budgétaire, et, depuis cette date, c'est le ministre actuel des Finances qui prononce le discours budgétaire à la Chambre. Je prie la députation de noter que le ministre des Finances prend pour point de départ l'année 1924, méconnaissant le fait que son prédécesseur prit toujours l'année 1923 comme première année du régime libéral.

J'en arrive à un autre élément de la question, les finances du réseau national. Par un bon procédé du ministre des Chemins de fer

et des Canaux (l'hon. M. Dunning), j'ai reçu, il y a deux heures seulement, copie du rapport financier du National-Canadien pour l'année 1927. Je n'ai eu le temps que de parcourir au hasard ce document fort volumineux et de me rendre compte de quelques-uns de ses aspects saillants. Dans son discours d'il y a quelques jours, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a communiqué à l'Assemblée des renseignements plus réels et plus utiles et des critiques mieux fondées sur l'administration financière du réseau national, qu'elle n'en avait reçu depuis nombre d'années. J'ai entendu son discours, je l'ai lu ensuite avec le plus grand intérêt, et si les chiffres que je cite ne concordent pas tous avec ceux qu'il a cités, tout ce que je puis dire, c'est que j'ai sous les yeux le rapport financier des Chemins de fer nationaux pour 1927 déposé hier, qu'il ne lui avait pas été donné d'examiner avant son discours. Toutefois, la divergence entre nos chiffres n'est pas très importante. J'ai été étonné d'entendre dire à l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges que la dette des Chemins de fer nationaux due non à l'Etat, mais aux obligataires, s'élève aujourd'hui à la somme énorme de 981 millions. Je constate par le rapport qui vient de se publier l'exactitude de ce chiffre. Je cite les chiffres ronds, ne tenant compte que des millions. Sur cette somme de 981 millions qui constitue la première hypothèque du public sur le réseau national, 657 millions sont garantis par le gouvernement fédéral quant au principal et à l'intérêt, 93 millions sont garantis par les diverses provinces, et la partie non garantie s'élève à 231 millions. Mais le Dominion est responsable du paiement de cette somme entière de 981 millions. L'Etat est propriétaire du réseau, réserve faite des hypothèques antérieures. Il faut rembourser les obligations à leur échéance, et payer les intérêts. Le pays ne peut jamais souffrir qu'un créancier mette le réseau en liquidation d'après la loi des chemins de fer. Nous devons le protéger. Donc, en dernière analyse, ces 981 millions d'obligations engagent la responsabilité du Trésor, et pour la majeure partie elles sont formellement garanties.

Mais au verso, que constatons-nous? Nous constatons qu'en outre les obligations directes du réseau national envers le gouvernement fédéral sont les suivantes:

Avances en espèces..	$595,000,000
Intérêts impayés..	226,000,000
Compte des crédits, Chemins de fer nationaux..	436,000,000
Total approximatif..	$1,258,000,000

Telle est la créance de l'Etat qui vient en second lieu après la créance de 981 millions des obligataires, ce qui fait jusqu'à date une créance globale de 2,237 millions pour les Chemins de fer nationaux. Ces chiffres sont stupéfiants. Il est difficile d'en comprendre la portée. Leur énormité dépasse les intelligences ou les imaginations ordinaires, mais ce sont les chiffres soumis au Parlement par le ministre des Chemins de fer dans le rapport du réseau national déposé hier.

Quelle est aujourd'hui la situation relativement au réseau national? Suivant ce rapport, le revenu total de l'exploitation s'est élevé l'an dernier à 256 millions, et les dépenses globales d'exploitation à 214 millions. L'année s'est bouclée avec un revenu net d'exploitation de 42 millions. Nous devons des félicitations au président et à la direction du Canadien-National pour les magnifiques résultats obtenus l'an dernier, et le premier à leur offrir ses remerciements devrait être mon honorable ami le ministre des Finances.

Quelle était la situation du réseau national au 1er janvier 1923? La situation était la suivante: les recettes nettes du National-Canadien étaient de $4,155,000. C'est le montant annoncé par sir Henry Thornton, au cours d'un discours prononcé à Toronto, le 13 février dernier. Le 1er janvier 1923, les recettes nettes de ce chemin de fer étaient de $4,155,000. Je passe maintenant à l'année 1924. Il s'était produit un changement à cette date par suite de l'administration efficace de sir Henry Thornton et de son conseil d'administration, de sorte que les recettes nettes s'étaient élevées, en 1924, à 18 millions de dollars en chiffres ronds, soit une augmentation de 14 millions de dollars en une année. Le conseil de la trésorerie du Canada, qui est sous la direction du ministre des Finances, a donc eu à payer cette année-là, 14 millions de dollars de moins en ce qui regarde les dépenses de chemin de fer, qui avaient dû sortir du trésor l'année précédente. En 1925, les recettes nettes se sont élevées à 33 millions de dollars, en regard de 4 millions de dollars en 1923. En 1926, les recettes nettes se sont élevées à 48 millions de dollars, et, en 1927, l'année qui vient de finir, elles ont été de 42 millions de dollars.

Que signifient les chiffres que je viens de donner pour une période de quatre années? L'augmentation en 1924 a été de 14 millions de dollars; en 1925, 29 millions de dollars; en 1926, 44 millions de dollars; en 1927, 38 millions de dollars, soit une augmentation totale de 125 millions de dollars dans les recettes nettes du chemin de fer au cours de quatre années, c'est-à-dire 125 millions de dollars qui, auparavant, devaient être pris dans le trésor du Dominion, mais dont le trésor a profité directement pendant quatre ans par suite de

l'augmentation des recettes du chemin de fer. Personne ne prétendra—assurément pas le ministre des Chemins de fer car il le sait très bien, ni le ministre des Finances—que notre Gouvernement, ni aucun de ses membres, n'a droit à la plus petite part de mérite pour cette plus-value des recettes des Chemins de fer nationaux du Canada. L'administration du chemin de fer est censée être absolument libre de toute entrave politique. Elle est sous la direction exclusive de sir Henry Thornton et de son conseil d'administration, sans aucune ingérence du Gouvernement, et ils ont droit à tout le mérite pour les résultats obtenus: 125 millions de dollars de moins à débourser par la trésorerie du Canada au cours de quatre années. Que penser maintenant des vantardises du Gouvernement et du ministre des Finances lorsqu'ils déclarent que, durant les quatre dernières années, ils ont amorti la dette nationale de 105 millions de dollars, c'est-à-dire 20 millions de dollars de moins que ce qu'ils ont reçu des Chemins de fer nationaux sous l'administration de sir Henry Thornton, et dans des conditions qui ne leur donnent aucun droit à la moindre part de mérite.

Ne croyez-vous pas, monsieur l'Orateur, que dans l'état financier soumis à cette Chambre, on devrait mettre côte à côte les chiffres que je viens de donner avec les chiffres de l'état financier général indiquant la diminution de la dette nationale? Le ministre des Finances a reçu 125 millions de dollars des chemins de fer au cours de quatre années et il n'a réduit la dette du pays que de 105 millions de dollars au cours de la même période; cependant, il accepte tranquillement les félicitations et les applaudissements qui lui sont adressés, et ses amis trouvent qu'il les mérite. La vérité, c'est que le ministre des Finances et le ministre des Chemins de fer cherchent à s'approprier les mérites qui reviennent de droit à sir Henry Thornton. Ils tentent, alors qu'ils n'en ont pas le moindre droit, de se couvrir de la gloire qui revient en entier au président des Chemins de fer nationaux.

Mais qu'a-t-on fait depuis cinq ans pour financer les obligations des Chemins de fer nationaux qui s'accumulent d'une façon inquiétante? Au 31 décembre 1923, les obligations du réseau envers le public étaient de 823 millions de dollars; le 31 décembre dernier elles étaient de 981 millions de dollars, soit une augmentation de 158 millions de dollars en cinq ans. Le pays a garanti le remboursement de ces obligations, capital et intérêt, c'est-à-dire que nos obligations ont augmenté de 158 millions de dollars alors que notre dette nationale n'a été diminuée que de 105 millions de dollars. Peut-on équitablement séparer les chiffres? Ne devrait-on pas, au contraire, les examiner ensemble? Ne devraient-ils pas être placés côte à côte et exposés ensemble à la Chambre par le ministre des Finances? Le peuple du Canada et les membres de cette Chambre se rendent-ils compte jusqu'à quel point ces garanties augmentent? J'ai causé, à Ottawa, avec un citoyen, qui m'a demandé pourquoi le Canada était appelé à garantir les obligations du National-Canadien. Je présume que tous les membres de cette Chambre savent pourquoi. C'est parce que les chemins de fer nationaux canadiens sont insolvables, et j'ai le regret de vous dire que, si vous examinez le bilan des chemins de fer, vous verrez qu'au 31 décembre dernier, ils étaient insolvables pour près d'un demi-milliard de dollars, suivant l'état signé par sir Henry Thornton, président du réseau national, c'est-à-dire, pour être précis, qu'ils devaient 443 millions de dollars. Est-il surprenant que le chemin de fer ne puisse obtenir un seul dollar pour ses propres obligations? Est-il surprenant qu'il ne puisse emprunter un seul dollar sur ses propres valeurs, sans garantir son emprunt par des hypothèques sur son matériel roulant, ou quelque chose de ce genre?

L'hon. M. DUNNING: Comme tous les autres chemins de fer.

L'hon. M. GUTHRIE: Il doit s'adresser au Gouvernement et lui demander sa garantie quand il veut faire un emprunt. Dès que le ministre des Finances endosse ces obligations, celles-ci deviennent une dette du Dominion et celui-ci sera un jour appelé à payer. Mon honorable ami le ministre des Chemins de fer fait des signes de dénégation. Pendant son éloquent discours de l'autre jour, il a dit: "Nous avons adopté le principe de ne pas reconnaître ces garanties comme des dettes, parce que la province d'Ontario ne reconnaît pas les obligations de la commission hydro-électrique comme une dette de la province."

L'hon. M. DUNNING: Non, je vous demande bien pardon.

L'hon. M. GUTHRIE: C'est le cas que le ministre a cité...

L'hon. M. DUNNING: A titre d'exemple.

L'hon. M. GUTHRIE: ...pour justifier le Gouvernement d'avoir adopté un tel système de comptabilité. Je vais lui démontrer que les cas ne sont pas analogues. Le Gouvernement garantit les obligations d'une compagnie insolvable, tandis que le gouvernement de l'Ontario garantit les obligations d'une institution financière qui est peut-être la plus puissante de l'Amérique du nord.

L'hon. M. DUNNING: Pourquoi alors les garantir?

L'hon. M. GUTHRIE: Pour chaque dollar des emprunts de la commission hydroélectrique que le gouvernement de l'Ontario a garanti, il y a des millions de dollars de propriétés.

L'hon. M. DUNNING: Pourquoi cette garantie alors?

L'hon. M. GUTHRIE: Cette garantie est donnée afin de permettre à la commission hydroélectrique, qui n'est en réalité qu'une association de municipalités, de se présenter sur les marchés financiers, de se faire reconnaître comme une institution et d'obtenir de l'argent au taux d'intérêt le plus bas possible.

L'hon. M. DUNNING: Parfaitement.

L'hon. M. GUTHRIE: Mon honorable ami ne voit-il pas de différence entre les obligations d'une institution insolvable et celles d'une corporation parfaitement solvable?

L'hon. M. DUNNING: Je n'admets pas l'insolvabilité.

L'hon. M. GUTHRIE: Dans un cas vous prenez une responsabilité, dans l'autre vous n'en prenez aucune. Si mon honorable ami ne voit pas de différence, je ne me fatiguerai pas pour le convaincre, car je n'y réussirai pas.

Monsieur l'Orateur, je veux démontrer que si l'on doit décerner des éloges à quelqu'un au sujet de la diminution de la dette publique, c'est à l'administration des Chemins de fer nationaux, qui a amélioré leur situation et a ainsi soulagé le trésor du Canada. Sans que le ministre des Finances ou aucun de ses collègues aient eu la moindre chose à dire, sir Henry Thornton et son conseil d'administration en sont arrivés à ce résultat et le mérite leur en revient et c'est à eux que le pays doit être reconnaissant.

Je n'ai plus qu'une observation à faire dans les quelques minutes qui me sont accordées. Je désire mentionner un autre aspect du budget, ou plutôt parler de la taxe inique sur les ventes. Depuis le commencement de la présente session, j'ai eu l'occasion de mentionner une fois déjà la taxe sur les ventes et j'ai dit au ministre des Finances que, dans la mesure où elle peut le faire, l'opposition demanderait au Gouvernement d'abolir cet impôt pendant la session actuelle. Je regrette qu'on ne l'ait pas aboli; on l'a simplement réduit au point même où il était quand le Gouvernement libéral est arrivé au pouvoir il y a sept ans. L'impôt des ventes était purement une mesure de guerre. La guerre est finie depuis dix ans, mais le Gouvernement oblige le peuple à porter ce fardeau inique. Mon honorable ami le ministre des Finances a beau faire de grands gestes et annoncer qu'il a diminué encore l'impôt sur le revenu, les riches lui en seront sans doute reconnaissants, mais s'il avait aboli la taxe sur les ventes il aurait rendu service à cette partie de la population canadienne qui est la moins en mesure de payer l'impôt. Je n'ai pu m'empêcher de sourire quand le ministre des Finances, en faisant son exposé budgétaire, en est venu à discuter les changements du tarif sur les lainages. Se rappelle-t-on ses paroles? Les voici:

> Dans la revision des droits imposés sur les lainages, deux considérations ont surtout retenu notre attention, la nécessité essentielle de vêtements chauds dans un climat comme le nôtre...

Tel était le premier motif. Je me rappelle le sourire séraphique dont s'est éclairée sa figure, tandis que, lentement, il levait les yeux au ciel et, en termes mesurés, prononçait ces mots solennels. Que rapporteront les modifications de ces droits à l'acheteur ordinaire de vêtements? Elles ne comportent qu'une différence de deux cents par verge, ce qui, dans plusieurs cas, ne représente que le profit du fabricant, je vous l'assure. Cet écart ne s'élèvera qu'à sept, huit ou neuf cents par costume, et le consommateur ne s'en ressentira aucunement, car les intermédiaires en bénéficieront. Mais, ne puis-je le rasséréner au sujet de la taxe sur les ventes? Je conviens que notre climat est froid, en hiver, et que nous devons porter des vêtements de laine. La taxe sur les ventes n'étant pas abolie, le consommateur doit verser un supplément de 90 cents par costume de $30. Le peuple canadien se rend-il compte qu'il verse cet impôt inique au Trésor? Sait-il que cette taxe de guerre existe encore? On se plaint sans cesse que les détaillants maintiennent leurs prix; mais les gens savent-ils que pour chaque centaine de dollars qu'ils consacrent à des achats de chaussures, de vêtements, de meubles, de tout sauf de nourriture, ils doivent verser $3 au Trésor afin de contribuer à l'extinction de la dette nationale? Je ne crois pas qu'il le saisissent nettement. Ils payaient, l'an dernier, 4 p. 100; 5 p. 100, l'année précédente et 6 p. 100, pendant un certain temps. Avec quelle sonnerie de trompette, pourtant, les ministres n'ont-ils pas annoncé ces dégrèvements! L'an dernier, le ministre a annoncé que la taxe sur les ventes était réduite de 20 p. 100. Cela semblait un dégrèvement notable, mais il n'équivalait, en réalité, qu'à un p. 100, soit un c. par dollar. L'autre jour, le ministre faisait connaître une diminution de 25 p. 100. Le citoyen ordinaire a pensé alors que l'impôt était définitivement aboli. Mais on n'enlevait qu'un autre cent et, pour chaque centaine de dollars consacrés aux vêtements, chapeaux, gants et chaussures néces-

saires à cause de notre climat froid, il faut verser trois dollars dans le Trésor, bien que la guerre soit finie depuis plus de dix ans. Au cours de la dernière session, le ministre se demandait comment il pouvait y arriver.

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable membre est expiré.

M. FRANK S. CAHILL (Pontiac): Monsieur l'Orateur, je regrette que le nouveau règlement vous ait forcé d'interrompre mon honorable ami de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie), qui, cet après-midi, a prononcé le plus bel éloge du parti libéral qu'il m'ait été donné d'entendre. Il a fait un exposé complet des faits favorables au Gouvernement, comme chaque fois qu'il prépare un discours. Il a débuté par affirmer que tous les ministres forment un corps, un tout, et il a cité l'Ecriture pour démontrer que tous les membres du cabinet sont responsables de tous les actes de l'exécutif, quel que soit le département de l'administration où ces actes prennent leur origine. Il a reproché à mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) les critiques formulées par ce dernier contre le réseau national; puis il a établi que, sous la direction des libéraux, qui ont nommé sir Henry Thornton président et administrateur, le réseau est sorti de l'état chaotique où lui-même et son parti l'avaient laissé, il y a quelques années, et il a loué sir Henry Thornton des excédents merveilleux réalisés par la compagnie depuis qu'il occupe ses fonctions. Je ne sais où l'on pourrait trouver une meilleure démonstration de la valeur du Gouvernement que l'éloge magnifique prononcé par mon honorable ami, cet après-midi. Quand on loue le succès et le progrès du National-Canadien, il est impossible d'établir une distinction entre cet état de choses fort satisfaisant et la prospérité du Canada en général.

M. SPOTTON: Qui a construit le Grand-Tronc-Pacifique?

M. CAHILL: Qui a acheté les voies ferrées, en appliquant le règlement de clôture? Mon honorable ami de Wellington-Sud, qui, aujourd'hui, fait l'éloge du ministère. Il n'aurait pu le faire quand lui-même et ses amis conservateurs avaient charge de la direction du national. Mais, comme l'a dit mon honorable ami, on ne peut faire de distinction entre le succès du réseau national et la prospérité du pays et cette prospérité dont il a parlé doit être attribuée au Gouvernement actuel. Si nos voies ferrées ont pu réaliser les profits dont il a parlé, c'est seulement à cause de la compétence du ministère que nous avons depuis que lui-même et ses amis ont quitté le pouvoir, en 1921.

[L'hon. M. Guthrie.]

Mes honorables amis prétendent que la dette nationale devrait comprendre les obligations du National-Canadien garanties par l'Etat. Je ne sais quelle méthode de comptabilité ils pourraient adopter en vue de rendre responsables d'une seule et même dette deux groupes différents. Si les Chemins de fer nationaux encaissent des dividendes sur leur dette au public, pourquoi l'indiquer dans le bilan canadien des affaires canadiennes? S'il n'en était pas ainsi il faudrait, comme cela s'est fait par le passé, les traiter comme valeurs improductives de l'Etat. C'est ce qu'a fait le gouvernement conservateur: il a indiqué que les avances faites au réseau national ne rapportaient pas et il les a inscrites comme un actif improductif; les conservateurs ne comptaient jamais réaliser quelque chose de cette source. Mais le jour où les Chemins de fer nationaux ont gagné l'intérêt sur leur dette au public, il était impossible d'indiquer dans un état des finances canadiennes une garantie d'obligations de 40 millions de dollars qui serait imputée en même temps sur le Trésor et sur le National-Canadien. La méthode suivie par le parti conservateur était la meilleure; le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) adopte aussi la meilleure méthode possible. On n'apprend rien au public lorsqu'on lui dit que l'Etat s'est porté garant des obligations des Chemins de fer nationaux: le public sait cela. Le public sait aussi que sous le régime actuel le réseau solde les intérêts sur sa dette, chose inconnue du temps où le parti conservateur dirigeait nos affaires.

Mon honorable ami s'est plaint de la dette plus qu'énorme des Chemins de fer nationaux. Je conviens que la dette est formidable. Seulement s'il en est ainsi l'honorable représentant doit accepter sa part de responsabilité: lui et ses collègues à la Chambre ont recouru à la clôture pour pouvoir verser aux détenteurs des actions des voies ferrées dont l'Etat faisait l'acquisition, un prix excessif, exorbitant, alors qu'ils auraient pu en effectuer la saisie, ce qui eût économisé des centaines de millions de dollars au public du Canada. Oui, le réseau national est surchargé de dettes; seulement c'est au parti conservateur et non pas au ministère, qu'il faut attribuer cet état de choses.

Je remarque que nos amis d'en face s'efforcent de s'attirer de nouveau les bonnes grâces du public: ils posent aux défenseurs des Chemins de fer nationaux. Mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a fait un faux pas apparemment, mais les collègues qui l'entourent se sont empressés de le reprendre. Notre public sait que le réseau national, pour réussir, doit avoir l'appui de l'opinion publique; je suis heureux de voir

que nos amis de l'opposition adoptent pareille attitude: eux aussi seront justes envers les Chemins de fer nationaux.

M. CAHAN: L'honorable député a-t-il trouvé une indication du contraire dans mon discours?

M. CAHILL: C'est ce que j'ai cru.

M. CAHAN: Vous avez fait erreur.

M. CAHILL: C'est possible. Au cours du présent débat, monsieur l'Orateur, j'ai suivi attentivement les critiques que les honorables représentants d'en face ont formulées contre le budget; et plus je les écoutais plus je reconnaissais combien sir John A. Macdonald était un grand chef canadien. Sir John A. Macdonald était un grand politique: sa prévoyance tenait du génie. C'est à lui que nous sommes redevables, en grande partie, de la confédération et de la construction d'un réseau ferré reliant l'Atlantique au Pacifique. A son heure, il a contribué largement au développement des ressources canadiennes et au bonheur de notre population. Il est cependant une doctrine erronée que sir John a professée: la doctrine que le protectionnisme est une panacée, qu'on peut tenter l'impossible, c'est-à-dire qu'une nation peut s'enrichir par le fisc. Depuis quelque cinquante ans, nos amis du parti conservateur vivent à l'état de somnambules; ils n'ont pas trouvé une seule idée, une seule pensée nouvelle: ils se contentent de réitérer sans cesse que le régime protecteur est le remède universel contre tous les maux du Canada.

Au début de cette époque de construction de chemins de fer la prospérité régnait au Canada; les statistiques et l'histoire en font foi. Une fois la construction du Pacifique-Canadien terminée, et un petit nombre de cultivateurs établis dans l'Ouest,—ces pionniers ont prouvé à l'univers que le sol canadien s'adaptait très bien à l'agriculture,—il y a eu le fléchissement naturel qui dans tous les pays suit invariablement un grand essor de la construction. Nous avons attendu dix ans jusqu'à l'avènement de cet autre grand politique, sir Wilfrid Laurier. La valeur de l'Ouest démontrée, sir Wilfrid Laurier voulant combler les vides dans cet immense territoire, a entrepris un programme de construction ferroviaire qui assurait de l'emploi à tous ceux qui arrivaient au pays. Tout immigrant trouvait alors et du travail et des terres gratuites: l'immigration battait son plein et le Canada était prospère. Mais depuis cette époque nos gouvernements n'ont jamais eu un programme d'immigration. On a beau fouetter son imagination jamais on ne pourra dire que la politique actuelle soit un programme d'immigration: on subventionne la venue d'étrangers aux dépens du contribuable canadien. Le parti conservateur n'a jamais eu l'ombre d'une politique d'immigration. Somme toute, il n'y a qu'une seule politique d'immigration. Etudiez la question comme bon vous semble; voyez, si vous le voulez, ce qui se fait ailleurs, il ne saurait y avoir qu'une seule politique d'immigration celle qui favorise le mieux l'intérêt bien entendu de toute la population. C'est cette politique qui, dans le passé nous a valu des immigrants, et c'est la seule qui nous en procurera dans l'avenir. Quant à cette théorie, d'après laquelle, si nous n'avons pas de politique d'immigration, ce serait parce que nous n'avons pas de protection douanière, je dirai que notre population a souffert du régime protecteur durant nombre d'années. A ce sujet, je souhaiterais que cette question de droits modérés ou de droits élevés, du libre-échange ou de la protection, fasse l'objet d'une consultation populaire. J'en ai la conviction, 70 p. 100 du corps électoral favoriseraient un régime de droits modérés ou de libre-échange. A ce propos, le souvenir me revient d'un programme qui serait très utile à notre pays; à mon avis, c'est le programme auquel devrait donner suite le parti libéral. Il s'agit de ces paroles de lord Macaulay:

> Nos gouvernants ne sauraient mieux promouvoir le bien-être national qu'en se limitant rigoureusement à leurs propres attributions légitimes; en laissant le capital s'employer là où il rapportera le plus, les denrées atteindre le prix le plus équitable, l'ingéniosité et l'intelligence obtenir naturellement leur meilleure récompense de même que l'oisiveté et l'irréflexion leur châtiment; en maintenant la paix, en protégeant la propriété, en rendant l'application des lois moins coûteuse et en pratiquant la plus rigoureuse économie dans tous les services de l'administration. Que le Gouvernement s'en tienne à cela et il y a lieu de compter que le public fera le reste.

Voilà une politique que le Canada pourrait fort bien mettre en pratique. C'est une politique dont le pays pourrait s'inspirer, qui combattrait toute législation d'exception, et qui permettrait au Gouvernement de légiférer de façon que tous les immigrants aient le même avantage d'assurer leur subsistance, de jouir du fruit de leur labeur, sans avoir à souffrir de certaines loi que renferment nos statuts depuis des années.

Notre système bancaire nous met, en ce pays, dans une situation désavantageuse: il est contraire au bon sens. Il est à peu près impossible d'amener la population à en réclamer la modification. J'ai entendu faire la remarque, en cette Chambre, que les seuls adversaires du régime actuel se recrutaient parmi ceux qui ne pouvaient obtenir de crédit. Mon-

sieur l'Orateur, il m'est arrivé de penser que les partisans du présent régime avaient des billets sur le point d'échoir et pour cette raison, craignaient de combattre les banques. Quoiqu'il en soit, ce système fait tort à notre population: c'est un des ennuis dont les Provinces maritimes ont le plus à souffrir et qui autorisent leurs représentants à venir, chaque année, réclamer l'aide de l'Etat. Leurs relations avec les honorables députés conservateurs les ont poussés, avec le temps, à décider que l'administration devrait faire quelque chose pour eux en prélevant des impôts sur la population et sur eux-mêmes naturellement. Voilà une espèce de socialisme tory: s'enrichir au moyen d'impôts. C'est là la principale cause de leurs griefs, tout comme il en était des agriculteurs de l'Ouest il y a quelques années, jusqu'au jour où ils conçurent l'idée de la vente du blé d'après le principe de la coopération et s'adaptèrent aux conditions existantes. Grâce à ce mode ils ont récolté plus de bénéfices de leur travail qu'ils n'en récoltaient autrefois. Quand ces agriculteurs cherchèrent, au début, à appliquer le régime de la coopération, les banques du Canada mirent obstacle au mouvement, ce qui mit les agriculteurs dans une situation embarassante. Force leur fut de recourir au capital étranger, jusqu'à ce qu'enfin les banques, constatant qu'elles ne pourraient pas leur résister plus longtemps, décidèrent de leur venir en aide. Grâce à notre régime bancaire les finances du pays sont concentrées dans deux grandes villes de l'Est et tant qu'il en sera ainsi il sera impossible de rendre des lois qui assurent le même avantage à tous les Canadiens. Jusque là, et tant qu'on n'aura pas effectué des modifications, il ne nous sert à rien de consacrer des crédits à l'immigration, pour amener des gens qui auront à subir le même état de choses. Avant de venir au Canada les immigrants savent ce qu'ils auront à souffrir et plusieurs refusent d'y venir parce qu'ils savent que dans les conditions actuelles nous ne faisons pas tout ce qu'il faudrait faire, même pour nos propres gens.

Puisque je suis à traiter de cette question, il y aurait, monsieur l'Orateur, un autre aspect que je voudrais mettre en lumière. Depuis mon entrée au Parlement, j'ai entendu les deux partis et les divers chefs préconiser un régime de faveur pour l'Angleterre. Ce serait fort bien si grâce à ce régime vous ne mettiez pas l'autre partie dans un état d'infériorité. Du moment que vous parlez d'un premier choix, il faut nécessairement considérer les autres comme d'ordre secondaire. L'individu qui vient s'établir au Canada est fort sensible; or dites lui que vous avez une première, une deuxième, et peut-être même une troisième catégorie, et il ne se préoccupera que d'être de la première catégorie. Tout individu qui vient au Canada devrait être accueilli comme Canadien; il devrait avoir l'avantage de grandir au Canada comme Canadien, indépendamment de tout classement de cette nature. J'oserai dire que plusieurs membres de la Chambre, sinon la majorité, ne descendent pas d'anciens habitants des Iles-Britanniques; vous dites que vous leur préférez d'autres sujets. Aux colons d'origines allemande ou américaine, ou à ceux qui viennent de tout autre pays que la Grande-Bretagne vous dites qu'ils ne sont que dans la deuxième catégorie. Le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), les ministres de la couronne et les membres de l'opposition, lorsqu'ils parlent d'immigration, ne devraient pas qualifier les étrangers établis au pays autrement que d'excellents Canadiens.

Si nous nous appliquions quelque peu à résoudre nos problèmes d'une manière sérieuse, celui de l'immigration serait réglé avant longtemps. Il y a quelques semaines que je suis le débat sur cet exposé budgétaire, mais je n'ai pas encore entendu une seule proposition d'ordre pratique. Les honorables députés de la gauche se sont encore présentés avec leur vieille rengaine au sujet de droits et d'impôts élevés. C'est la seule théorie des tories pour remédier aux maux du pays. A leurs yeux, de nouveaux impôts seraient une panacée infaillible. Si le Parlement avait consacré tout le temps de ce débat à rechercher les meilleurs moyens d'enrayer l'émigration, d'encourager l'immigration et d'aider ceux qui sont déjà au pays, nous serions dans une situation bien plus avantageuse. Nous avons passé des semaines à débattre un budget inoffensif, un amendement insignifiant de l'opposition et un sous-amendement encore plus nul des progressistes de l'extrême gauche. La discussion a déjà trop traîné, je ne veux pas la prolonger. Je me contenterai d'ajouter qu'après l'excellent discours de l'honorable député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie) je suis passablement convaincu que le ministère est en sûreté, et que j'aurai raison d'appuyer le programme fiscal de mon honorable ami le ministre des Finances (l'hon. M. Robb).

M. J. A. MACDONALD (Richmond et Cap-Breton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je vais faire quelques observations au sujet de l'amendement de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), lequel peut être considéré comme la politique des conservateurs. Je n'ai pas l'intention d'y aller par quatre chemins. Je dirai donc dès maintenant que je me prononcerai contre les propositions tarifaires du ministre des Finances,

parce qu'elles ne contiennent rien de nature à résoudre les nombreux problèmes imposés à une grande et importante partie du Dominion.

Je ne reviendrai pas sur le discours de mon collègue de Pontiac (M. Cahill). Mes observations se rapporteront en moyenne partie à ma province et à ma circonscription. Comme je représente un comté de l'île du Cap-Breton, voisin de nos grands centres industriels; comme je vis au cœur même de l'une des plus importantes exploitations des pêches de l'intérieur des Provinces maritimes...

Des VOIX: Plus fort.

M. MACDONALD (Richmond): Je prierais mes honorables amis de l'autre côté de se tenir tranquilles tandis que je parle. J'ai le rhume, et je n'endurerai pas ces réflexions.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. MACDONALD (Richmond): Il m'incombe de protester contre le programme fiscal du ministre des Finances, parce qu'il n'accorde aucune aide à ces importantes industries. J'espérais que le Gouvernement, à cette session, remplirait les promesses solennelles faites sur les tréteaux de temps à autre aux habitants de cette région des Provinces maritimes. Presque tous les candidats heureux ont donné leur assurance que les industries de ces provinces seraient enfin soulagées. Le premier ministre s'est lui-même engagé à mettre en vigueur les propositions de la commission Duncan, mentionnant spécialement les industries de la houille et de l'acier, remarquant que vu leurs conditions alors incertaines, il ne prendrait aucune décision avant qu'un règlement fût obtenu.

La majorité des représentants des Provinces maritimes ont approuvé cette observation et donné leur appui cordial au Gouvernement actuel. Pendant la dernière session, les conservateurs n'ont pas voulu ennuyer le ministère en cherchant à faire établir nos droits affichés par sir Andrew Duncan et les autres commissaires, uniquement parce que le premier ministre nous avait promis qu'il exécuterait les conclusions de cette importante commission. Voilà le troisième budget qui montre la complète indifférence du Gouvernement à l'égard de l'expansion industrielle de la Nouvelle-Ecosse. Le programme tarifaire de 1924, lorsqu'il fut présenté, enlevait aux manufacturiers des instruments aratoires la maigre protection douanière dont ils jouissaient à une époque où le chômage sévissait dans plusieurs de nos centres industriels. Les fabricants d'instruments aratoires bombardèrent le Gouvernement de représentations, et nul doute que l'honorable Vincent Massey ne donnât dans le mouvement. La pression politique fut telle que le ministère compensa l'industrie aratoire en exemptant de droits le fer et l'acier importés pour la fabrication. Les aciéries de la Nouvelle-Ecosse en souffrirent sérieusement, et l'on sait quelles furent, pour la population, les conséquences économiques de cet état de choses. Voilà le résultat net de cette aventure.

La population de notre province est vraiment désappointée de ne rien trouver dans les propositions fiscales qui soit de nature à aider ses houillères et ses aciéries. L'on dirait que le Gouvernement ne s'est aucunement occupé de cette conclusion du rapport Duncan, qui propose une prompte modification du tarif douanier au sujet de ces industries fondamentales. Tout ce que l'on voit dans les propositions tarifaires relativement à la houille et à l'acier, c'est un remboursement de 99 p. 100 du droit sur la houille grasse destinée à l'évaporation du sel produit en Canada. Une fois de plus, monsieur l'Orateur, les houillères de la Nouvelle-Ecosse ont été ignorées au profit d'une entreprise qui a son siège principal dans la province d'Ontario. Le rapport Duncan, monsieur l'Orateur, est précis sur ce point, comme vous pouvez le constater à la page 38: il propose une prime équivalente à 50 cents la tonne pour la houille utilisée dans la fabrication de l'acier, comme encouragement aux deux industries. L'année dernière, le premier ministre a donné pour excuse de n'en rien faire, la situation aléatoire de la compagnie. Ce prétexte n'existe plus. Je comprends, d'après les paroles de l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Ralston) que le Gouvernement refuse formellement de donner suite aux conclusions d'une commission de sa propre initiative, tant que le groupe devenu maître de l'entreprise ne prendra pas d'autres mesures. Le ministre voit des objections dans l'inflation du capital et la multiplicité des compagnies,—quatorze,—sous une même direction. Le ministre devrait se rappeler que cette immense fusion a été accomplie en 1920 et sanctionnée par un gouvernement libéral en Nouvelle-Ecosse dont il faisait partie. Si la mémoire ne me fait pas défaut, l'honorable membre a voté pour cette loi d'autorisation, et maintenant il a la hardiesse d'invoquer l'état de choses qu'il a contribué à créer pour refuser aide et secours à la population ouvrière de la province. En ce temps-là, j'ai voté contre cette loi précisément pour les raisons qu'il invoque actuellement et que l'opposition dans la législature lui signala à maintes reprises.

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à une autre grande industrie de ma province, dont ces propositions tarifaires, sauf sur quelques points insignifiants, ne tiennent aucun

compte,—nos pêcheries. A examiner ces propositions, l'on serait porté à croire que cette industrie n'existe pas; et à s'en tenir aux actes du Gouvernement, il semble bien qu'elle ne le préoccupe guère. Dans son rapport au Gouvernement, sir Andrew Rae Duncan affirme que les pêcheries des Provinces maritimes constituent leur plus importante ressource naturelle. D'après le Bureau fédéral de la statistique, la valeur marchande annuelle de la pêche dans les Provinces maritimes est de 12 millions de dollars, et 20,000 personnes y trouvent leur emploi. Actuellement, elle décline, principalement la pêche dans les lacs. Le nombre de foyers abandonnés dans le voisinage le démontre, comme aussi les rapports de M. Ward Fisher, inspecteur en chef des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, qui constatent une diminution de 10,000 pêcheurs depuis 1914. La guerre a été en partie la cause de cet état de choses, mais la grande majorité, n'y trouvant plus son avantage, a été forcée de prendre le chemin des Etats-Unis où le tarif Fordney lui assure une remunération et un genre d'existence dont elle était privée dans sa province. La circonscription de Richmond est probablement celle qui a le plus perdu sous ce rapport dans toute la Nouvelle-Ecosse. En 1910, le nombre des pêcheurs employés était de 2,113, et il y en avait 212 dans l'industrie des conserves de homard. En 1921, il y avait 1,752 pêcheurs et 164 hommes travaillant dans l'industrie des conserves de homard. En 1926, dernière année sur laquelle nous avons des statistiques, le nombre des pêcheurs était tombé à 1,370 et celui des hommes employés dans l'industrie des conserves de homard à 120, et je crains que des statistiques plus récentes ne fassent baisser au-dessous de 1,000 le nombre de pêcheurs dans la belle circonscription de Richmond-et-Cap-Breton-Ouest. Dans un seul arrondissement scolaire, durant une période d'un peu plus de deux mois, trente-trois enfants sont partis pour les Etats-Unis avec leurs parents.

Cet état de choses a été bel et bien exposé au Gouvernement par la commission Duncan. Durant la saison de 1927, le Gouvernement a promis, par la bouche du premier ministre, de prendre des mesures immédiates pour remédier à cette situation lamentable. Tout en se disant disposé à faire de son mieux pour l'industrie, le premier ministre a tenu à rappeler à la population de la Nouvelle-Ecosse qu'elle avait rejeté le projet de réciprocité en 1911. Le premier ministre sait-il que cette convention projetée ne donnait à la Nouvelle-Ecosse aucun avantage autre que ceux dont elle a joui de 1912 à 1922? Quand le tarif Fordney est entré en vigueur en 1922, il a privé la Nouvelle-Ecosse d'un marché considérable aux Etats-Unis. Que fit le Gouvernement de cette époque? Il fit ce que fait le Gouvernement actuel, il déplora la défaite de la réciprocité. S'il avait alors fait preuve d'initiative, il aurait cherché d'autres débouchés dans d'autres parties du monde. Les taux du tarif Fordney furent établis à la demande de l'Association des pêcheurs américains, et cette même association, en 1921-1922, aurait forcé le gouvernement hautement protectionniste des Etats-Unis à abroger l'entente conclue avec le ministère Laurier-Fielding. Tel a été le sort de presque tous les traités que le Canada a conclus avec les Etats-Unis. Si la population de la Nouvelle-Ecosse a rejeté le traité de réciprocité, c'est parce qu'elle savait que ce traité serait révoqué à volonté; elle savait ce qui était advenu du traité de réciprocité de 1854. La population de la Nouvelle-Ecosse voulait quelque chose de plus sûr que ce que nos amis libéraux leur offraient. La commission Duncan a réclamé la création d'un département distinct des Pêcheries dirigé par un sous-ministre, par un homme possédant de l'expérience pratique dans les questions de la pêche, qui pourrait faire un examen général de la situation des pêcheries et qui serait au courant de ce qui se passe dans les Provinces maritimes. A la page 1399 de l'édition non revisée du hansard de 1927 (v.f.), je lis les lignes suivantes d'un discours du premier ministre:

> On donnera de même suite à la suggestion de la commission quant à la nomination d'un sous-ministre dont les fonctions se limiteront à ce qui constitue aujourd'hui le service des pêcheries du département de la Marine et des Pêcheries.

C'est ainsi que parlait le premier ministre, le 18 mars 1927, il y a exactement un an. Voilà une autre promesse du ministère libéral qui n'a pas encore été remplie. Je veux savoir si l'on doit traiter à la légère des déclarations publiques ou des promesses bien formelles faites à la Chambre comme dans le cas actuel. L'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Ernst) l'a dit, l'industrie de la pêche sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse a été en 1927 dans un état tellement déplorable que des réunions de protestation ont été tenues en divers endroits, et la situation pénible des gens des régions de pêche a porté le clergé du diocèse d'Antigonish à envoyer une requête au Gouvernement pour le prier de nommer une autre commission. Le gouvernement provincial a secondé les efforts du clergé pour organiser une puissante union de pêcheurs. Je ne veux pas discuter présentement le décret ministériel nommant la commission ni parler de la couleur politique des membres de cette commission. Qu'il me suffise de dire que la plu-

part des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse ne veulent pas que leur industrie serve de tremplin électoral.

Je n'avais pas l'intention de parler des pêcheries tant que le rapport de la commission n'aurait pas été déposé, mais je ne m'attends aucunement à voir déposer ce rapport durant la présente session. Les commissaires sont en ce moment à Montréal, ils logent à l'hôtel Windsor aux frais du pays et ils sont bien embarrassés de savoir quels avis ils vont donner pour remédier à la situation actuelle. Cette industrie devra attendre encore un an avant qu'il se fasse quelque chose de sérieux, et le Gouvernement me paraît vouloir temporiser en vue d'offrir des appâts électoraux aux pêcheurs des Provinces maritimes. Je puis dire à mes honorables amis de la droite que nous en avons assez de ce jeu-là. Nous voulons quelque chose de précis, un remède immédiat, et si nous ne l'avons pas, le petit nombre des comtés des Provinces maritimes représentés par des ministériels va encore diminuer lors de la prochaine consultation électorale.

L'honorable député de Queen-Lunenburg a fait au Gouvernement certaines suggestions que je dois approuver comme représentant d'une division où la pêche est une industrie. J'irais même plus loin que mon honorable ami et demanderais que le poisson débarqué par des chalutiers à vergue étrangers, le poisson séché importé de Terre-Neuve et le poisson expédié des Etats-Unis au centre du Canada, soient assujétis à un droit aussi élevé que celui que le poisson canadien paye pour entrer aux Etats-Unis. Je demanderais de plus que l'on accorde à nos pêcheurs des prêts à long terme, comme on l'a fait en faveur de nos cultivateurs canadiens, afin de leur permettre de poursuivre leurs opérations avec succès. Je suggérerais également un système d'assurance pour nos pêcheurs, car, avec la loi actuelle, les navires d'un certain tonnage seuls peuvent être assurés, et comme la majorité de nos barques de pêche n'appartiennent pas à la catégorie réglementaire, nos pêcheurs ne peuvent se protéger contre les pertes. Je recommande aussi fortement que la réduction de 20 p. 100 que propose le rapport Duncan au sujet des tarifs de transport de marchandises à destination de l'Ouest s'applique au poisson des Provinces maritimes à destination d'endroits situés dans les Etats-Unis.

Le Gouvernement devrait s'occuper de régler la question du transport et des wagons de réfrigération. L'industrie du poisson séché ou salé est à peu près chose du passé, et si l'on veut établir et maintenir le commerce du poisson frais, dans les Provinces maritimes, il nous faut pouvoir lui procurer les navires voulus pour la réfrigération. Le Gouvernement répondra que ce service grèverait le trésor public.. Permettez-moi de dire à mes amis de la droite, et spécialement au groupe qui siège à l'extrême droite, que cette industrie a un crédit de quelque 4 millions dans le trésor et que cet argent pourrait très bien servir à l'établissement d'un service de réfrigération pour le transport des produits des pêcheurs des côtes des Provinces maritimes. D'après la somme accordée à Halifax en 1873, $4,525,000 furent placés à la disposition du gouvernement fédéral pour indemnisation de tous les dommages causés à l'industrie de la pêche des Provinces maritimes, et, du 21 novembre 1878 au 17 mars 1882, le gouvernement du Dominion a eu le plein usage de cet argent. En 1882, une partie des intérêts sur cet argent fut, par loi spéciale, libérée sous forme de primes aux pêcheurs, la somme ainsi utilisée s'élevant à $160,000 par année. Il faut remarquer qu'à 5 p. 100 par année, intérêt absolument raisonnable, la somme à distribuer aurait dû s'élever à $226,250, sans toucher au capital. Donc, pendant une période de quarante-cinq ans, de 1882 à 1927, le Trésor fédéral s'est enrichi aux dépens des pêcheurs des Provinces maritimes, d'une somme de $66,250 par année. De 1878 à 1882, période de quatre ans pendant laquelle aucune prime n'a été payée, le Trésor a encaissé une somme de $905,000. En d'autres termes, la somme des intérêts accumulés, justement due aux pêcheurs des Provinces maritimes, s'élève à 4 millions environ. La législature de la Nouvelle-Ecosse a adopté en 1921 une résolution à l'appui de cette réclamation et au cours de la même année, l'île du Prince-Edouard adoptait une résolution similaire. Je soutiens que cet argent appartient de droit aux pêcheurs des Provinces maritimes et on devrait le restituer sous forme de primes à l'industrie ou en établissant des services pour l'avantage des pêcheurs de ces provinces en général. De plus, je soutiens que les pêcheurs de Terre-Neuve devraient être exclus au point de vue de ces avantages lorsqu'ils font la pêche à bord de chalutiers de la Nouvelle-Ecosse.

Le ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston) a, lundi, parlé des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse. Il a surtout répété de vieilles antiennes et tenté de ridiculiser les suggestions des membres de la gauche. La note dominante du discours de l'honorable ministre consiste en ce qu'il s'est efforcé de toucher légèrement à la grande question qui intéresse l'industrie de la pêche de cette province, ou mieux de les passer sous silence celle de la pêche sur chalutier à vergue entre autres.

Non seulement les membres de cette Chambre, mais 16,000 pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse se demandent aujourd'hui ce qu'il en pense. L'honorable député de Queen-Lunenburg a appelé l'attention de la Chambre sur le fait que les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, ceux des régions de l'Est de la province surtout, ont souffert énormément de la concurrence injuste que cause le débarquement en franchise du poisson des chalutiers étrangers. Le ministre de la Défense nationale approuve-t-il le débarquement en franchise du poisson des chalutiers étrangers? Il aura l'occasion de se prononcer à ce sujet. Les gens de la Nouvelle-Ecosse et nos 16,000 pêcheurs surtout désirent savoir ce qu'il en pense. Pourquoi le ministre ne s'est-il pas prononcé sur une seconde question de grande importance pour les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, à savoir: l'organisation d'un département des pêcheries, avec ministre responsable en charge? D'après ses remarques, il était assez bien au courant des témoignages rendus devant la commission, mais il n'a rien dit de la nomination d'un sous-ministre, comme le recommandait le rapport Duncan, ou sur l'établissement d'un département des pêcheries avec ministre responsable.

Quant à l'inspection du poisson, le ministre dit qu'elle se fait déjà. La seule qui se fait est celle du poisson mariné; encore est-elle faite n'importe comment et très souvent par des favoris politiques, ne possédant pour cela aucune aptitude, si bien qu'elle est pour ainsi dire sans valeur. Certes, on a nommé, l'été dernier, à Canso et à Hawskesbury, un inspecteur pour surveiller les déchargements de poisson frais aux seules fins d'expérience, mais c'est un cas isolé et, aujourd'hui, il ne se fait d'inspection, ni de classement de poisson frais, séché ou fumé.

Le ministre se vante des travaux de recherches qui se poursuivent. Personne ne déprécie le travail qui se fait, mais ce n'est qu'un commencement. Cette étude doit inclure les sujets suivants: l'examen des plages pour déterminer l'étendue de nos ressources, par exemple, de nos bancs de coquilles Saint-Jacques; l'étude des poissons, pour déterminer quand l'épuisement commence et quand la conservation devient essentielle; les expériences pour le traitement, la vente et la mise en conserve de toutes sortes de poissons et la communication aux intéressés des résultats obtenus, en plaçant des inspecteurs compétents dans les endroits de pêche.

L'honorable ministre a aussi parlé des marchés et se vante de ce qui a été fait à cet égard. Se rend-il compte que, bien que les expéditions de poisson frais gelé aient augmenté, tout le bénéfice est allé à quelques sociétés et provenait largement du poisson amené par des chalutiers étrangers? Le problème de l'écoulement est lié à celui du transport. Il faut développer les marchés, surtout ceux du pays, en éduquant les gens et en améliorant les moyens de transport, afin que, une fois développés, ils puissent profiter aux milliers de pêcheurs qui les attendent et qui en ont besoin, au lieu que tout le bénéfice soit absorbé, comme dans le passé, par des chalutiers européens.

Le ministre a parlé de progrès et d'amélioration. Où les trouve-t-il? Certainement pas dans l'état des milliers de pêcheurs disséminés le long de nos côtes. Le ministre se flatte de l'encouragement que le Gouvernement donne à l'industrie. Si c'est tout ce dont il peut se flatter et si l'amélioration à venir ressemble à celle que nous avons eue depuis cinq ans, je plains les pêcheurs? Pourquoi parler de progrès et de résultats acquis quand, depuis douze ans, nous avons perdu 10,000 de nos pêcheurs?

Je voudrais dire quelques mots au sujet des soins médicaux à accorder à nos pêcheurs. En vertu de la loi fédérale, il existe un fonds pour les marins malades auquel contribuent les propriétaires de goélettes faisant le cabotage interprovincial. Cela s'applique aussi aux pêcheurs utilisant des navires de tonnage inscrit. Cette caisse est très avantageuse pour nos marins qui tombent malades. Nous avons aussi le navire-hôpital pour le traitement des pêcheurs en haute mer. Nos marins de l'intérieur ne peuvent pas profiter de la loi provinciale de compensation pour les accidents résultant du travail, telle qu'elle est actuellement, parce qu'ils ne sont pas employeurs de main-d'œuvre. En général, le pêcheur fait lui-même son travail et pour profiter de la loi de compensation, il faut qu'il ait au moins trois employés, là encore, comme patron, la loi ne s'appliquerait pas à lui. Dans tous les cas, la prime exigée par les divers commissions de compensation est prohibitive et si on la rendait obligatoire, ce serait un grand désavantage pour nos pêcheurs. En outre, il n'y aurait compensation que pour les accidents et rien en cas de maladie. Or, depuis quinze ans que je vis parmi les pêcheurs, j'ai pu me rendre compte que l'accident chez eux est une exception. Ce qu'il faut combattre, c'est la maladie provenant de la nature périlleuse du travail que les pêcheurs sont obligés de faire pour gagner leur vie. Ensuite, le pêcheur, étant insuffisamment payé pour ses services, se nourrit mal, ainsi que sa famille. La tuberculose est fréquente chez eux, c'est la plus terrible des maladies qu'on rencontre parmi les pêcheurs. La plupart du temps, les villages de pêcheurs, situés dans les échancrures et les baies, sont loin des médecins et des hôpitaux.

Le pauvre pêcheur, avec le peu qu'il gagne aujourd'hui, n'est pas en état de se faire donner les soins dont sa famille et lui ont besoin. Je conseille au Gouvernement de faire pour lui ce qu'il fait pour le pêcheur de haute mer et soit d'adopter un système de contribution, soit d'utiliser une certaine partie du fonds de Halifax pour prendre soin des pêcheurs malades ou invalides et de leurs familles.

Au sujet des moyens de transport, j'ai en main les vœux du conseil municipal du comté de Richmond-Cap-Breton, qui sont les suivants:

Considérant que les pêcheries de l'île Madame et des eaux contigues dans le comté de Richmond sont un actif inappréciable pour cette municipalité et aussi pour l'ensemble du pays,

Considérant que les cultivateurs de Richmond, suivant l'évolution, étendent plus que jamais leurs opérations,

Considérant que beaucoup de cultivateurs de la région de l'Est ont abandonné leurs terres parce qu'il ne pouvaient continuer à les cultiver avantageusement à cause du manque de moyens de transport,

Considérant que les richesses minérales, en bois à pâte, gypse et autres, du comté de Richmond sont illimitées, mais que leur exploitation est retardée par le manque de moyens de transports par chemins de fer, sur la ligne du National-Canadien, à l'est de Saint-Pierre,

Le conseil, réuni en session annuelle, décide de demander au gouvernement fédéral de prolonger la ligne de chemin de fer, à l'est de Saint-Pierre, jusqu'à Louisbourg ou Sydney et qu'il construise un embranchement jusqu'à Arichat, chef-lieu du comté de Richmond, lignes qui seront exploitées en même temps que la ligne principale, étant donné que le gouvernement fédéral a acheté la ligne actuelle jusqu'à Saint-Pierre et en a fait une partie intégrante du réseau National-Canadien;

Demande au Gouvernement de rembourser à cette municipalité la somme de dix mille dollars ($10,000) empruntés pour payer l'emplacement de la voie quand cette ligne a été inaugurée, en 1903.

Le conseil ne considère pas ces demandes comme déraisonnables ou injustes, mais que le comté de Richmond y a justement droit comme partie intégrante de notre grand Dominion, ayant droit d'existence et droit de suivre ses destinées, tel qu'il existe actuellement.

Décide que copie de ces résolutions soit envoyée au ministre des Chemins de fer, à Ottawa, et à chaque député fédéral de la Nouvelle-Ecosse en demandant qu'ils s'occupent, en tout temps, d'arriver à réaliser ces aspirations si chers à nos cœurs et si essentiels à nos intérêts.

En résumé, la résolution demande au Gouvernement d'étudier l'opportunité de prolonger le chemin de fer du Cap-Breton, qui existe actuellement de Pointe-Tupper, à Saint-Pierre; et vers l'est, jusqu'à Louisbourg. La résolution demande aussi le remboursement d'une somme de $10,000 qui a été empruntée par la municipalité de Richmond pour payer l'emplacement de la voie quand le chemin de fer du Cap-Breton a été construit, en 1903 et, de plus, la construction d'un embranchement jusqu'à Arichat, chef-lieu du comté. La construction de cette voie ferrée favoriserait beaucoup l'industrie de la pêche de l'île Madame, où se trouve situé notre chef-lieu, Arichat, et aussi les villages de pêcheurs qui se trouvent entre Saint-Pierre et Louisbourg. Une grande partie de nos meilleures fermes et de nos terres les plus fertiles se trouvent sur le tracé projeté de cette ville. Dans cette partie du comté, il y a assez de bois à pâte pour fournir la matière première à une usine ayant un rendement de 150 tonnes par jour, et cela pendant quarante ans. Cette réserve de bois à pâte ne saurait être utilisée sans la construction d'une voie de chemin de fer. Dans cette région, on trouve des minerais de toutes sortes: zinc, cuivre, plomb, manganèse, pierre à chaux, fer, charbon et matériaux de construction. En ce qui touche ces richesses, nous avons dépassé la période d'exploration. Une grande compagnie, qui exploite les gisements de la région, a prouvé l'existence de grandes quantités de zinc, de cuivre et de plomb; je fais allusion à la British Metals Corporation. L'an dernier, elle a dépensé plus de $200,000 pour des travaux dans la région et elle a l'intention de faire l'exploitation sur une grande échelle de ces richesses au début du printemps. Au cours de ces dernières années, le progrès industriel de cette région a été sérieusement retardé par le manque de moyens de transport et nous comptons que le Gouvernement agira immédiatement pour remédier à cet état de choses peu satisfaisant.

En ce qui regarde les $10,000 que la municipalité de Richmond demande au Gouvernement de lui rembourser, je puis dire que la municipalité, s'étant vu refuser un chemin de fer par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, a garanti un emplacement de voie à titre gratuit à toute compagnie qui voudrait entreprendre la construction d'un chemin de fer. Une compagnie a été formée dans ce but et la ligne a été construite jusqu'à Saint-Pierre. La municipalité de Richmond a dépensé $10,000 en achat de propriétés pour le terrain de la voie de Saint-Pierre à Pointe-Tupper. La voie a été terminée en 1903 et a été exploitée par la compagnie de chemin de fer du Cap-Breton jusqu'en 1920, alors que cette compagnie a été achetée par le gouvernement fédéral et fusionnée avec le réseau national. La municipalité de Richmond, comme moi du reste, prétend que le gouvernement fédéral devrait rembourser à la municipalité ce montant dépensé pour l'acquisition du terrain. Je puis ajouter que j'appuie fortement cette revendication

Sous le régime conservateur, en 1926, j'ai appelé l'attention du ministre des Chemins de fer de l'époque sur cet état de choses, et un fonctionnaire du ministère a été dépêché sur les lieux. Après s'être consulté avec les autorités municipales, il a présenté au ministère un rapport favorable. Je demande donc au ministre des Chemins de fer et Canaux (l'hon. M. Dunning) de prendre cette question en sérieuse considération et de rembourser à la municipalité de Richmond ce qu'elle a dépensé à cet égard. Je ne crois pas que nous ayons contracté aucune obligation envers la trésorerie canadienne pour aucune faveur à cet égard, étant donné que l'Etat a acquis en 1920 ce matériel roulant utile, le terrain de la voie et ces privilèges de compagnie ferroviaire pour la modique somme de $100,000, sans compter que, sous l'administration du réseau national, cette voie ferrée s'est révélée une excellente acquisition plutôt qu'une charge. Je tiens de bonne source que durant le cours de l'année dernière, ce fut l'un des rares embranchements à gagner ses frais d'exploitation et à ne pas être un fardeau pour le réseau national et la trésorerie canadienne.

M. CHARLES B. HOWARD: Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de me joindre aux préopinants qui ont déjà félicité le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) pour le magnifique budget qu'il vient encore de présenter au peuple canadien. Je ne me contente pas de le féliciter de ce budget, je félicite aussi le ministère tout entier du succès de son administration. On a souvent dit que le cabinet actuel a réussi à se maintenir au pouvoir, mais il faut aussi ajouter qu'il a réussi à montrer par la prospérité croissante du pays que les principes libéraux amènent la prospérité générale. Le Gouvernement est parvenu à solder les dépenses nécessaires tout en réduisant de 42 millions la dette nette du pays, dispensant ainsi le contribuable d'acquitter une somme d'au moins deux millions en intérêts. Une chose encore plus importante, ce sont les prévisions du ministre qui déclare qu'avec les recettes approximatives de 1927-1928 il sera en mesure, croit-il, de réduire l'an prochain la somme des impôts de 19 millions au moins.

Les honorables membres de la gauche se sont efforcés de démontrer,—surtout l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan),—que la dette nette, au lieu de diminuer, a augmenté par suite des garanties des obligations des Chemins de fer nationaux. A ce sujet, je citerai quelques lignes du discours

de l'honorable ministre des Chemins de fer, afin de tirer la situation au clair:

> Toute la dette des Chemins de fer nationaux, due au peuple canadien, est aujourd'hui regardée comme partie de la dette nette du Dominion... Cette partie de la dette des Chemins de fer nationaux, due au public, et sur laquelle le public paye intérêt, ne forme pas partie de la dette nette du Canada, mais est portée au compte du chemin de fer.

Et à juste titre. Mais c'est peut-être par excès de délicatesse envers nos honorables amis de la gauche ou par excès de courtoisie que l'honorable ministre des Chemins de fer n'a pas exposé le contraste entre l'état actuel du réseau et celui d'autrefois, considération des plus importantes pour le contribuable. Voici les faits: en 1921, sous le régime tory, l'Etat a pris 42 millions dans le gousset des contribuables pour solder le déficit des chemins de fer; aujourd'hui, le réseau a un excédent de 42 millions, somme suffisante pour acquitter les intérêts sur toutes les obligations détenues par le public. Et cela s'est produit en dépit d'une réduction considérable des taux de transport en général, depuis 1921. Au sujet de la situation actuelle des chemins de fer canadiens, j'extrais l'entrefilet suivant du *Star* de Montréal de lundi dernier:

> Les recettes du trafic du Pacifique-Canadien durant le mois de février ont augmenté de $1,608,000; celles des Chemins de fer nationaux ont augmenté de $2,636,797. C'est une augmentation totale de $4,244,797 sur le mois de février de l'an dernier.

J'ai été très peiné d'entendre l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges critiquer le réseau national et son administration, mais je me suis réjoui aujourd'hui quand l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) a essayé de rétablir la confiance du peuple dans le parti tory, en louant les Chemins de fer nationaux et sir Henry Thornton. Certes, l'opinion générale tient pour injuste et imméritée la critique faite par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Je félicite sir Henry Thornton pour l'excellent état d'esprit qu'il a inculqué au personnel. Je rends hommage aux employés de nos deux réseaux, et je les assure que l'exploitation profitable de ces deux chemins de fer doit être attribuée à leur coopération plus qu'à toute autre cause.

Je traiterai maintenant d'un article du budget peu commenté par les honorables membres de la droite et pas même mentionné par la gauche; à mon avis, toutefois, c'est l'un des aspects les plus importants du budget en discussion. A la page 538 de l'édition anglaise non revisée du hansard, le ministre des Finances déclare un excédent de près de 55 millions, mais il n'a réduit la dette nette du Canada que

de 39 millions. La question qui se pose naturellement est celle-ci: "Pourquoi ne pas affecter tout l'excédent à la réduction de la dette nationale?" L'explication est simple. Le Gouvernement a eu à subir une perte de près de 16 millions provenant de la mauvaise administration de ses prédécesseurs. Si le Gouvernement n'a pu affecter tout l'excédent à la réduction de la dette nette du pays, c'est parce qu'après la guerre le gouvernement tory a inauguré un système pour la restauration civile de nos vétérans en établissant sur des terres ceux qui désiraient se livrer à l'agriculture. Je ne critique pas son motif, qui était admirable. Les chiffres du budget disent exactement ce qui est arrivé. Ces hommes ont envoyé de leurs amis par tout le Canada pour acheter des fermes; dans ma région comme ailleurs, les prix payés pour ces fermes étaient en proportion de l'amitié qui existait entre l'acheteur employé par le gouvernement et l'homme qui avait une ferme à vendre. La conséquence est que le Gouvernement actuel fait faire aujourd'hui une nouvelle évaluation des terres des soldats et essaie de rendre justice aux soldats qui ont payé leurs fermes beaucoup plus cher qu'elles ne valaient, de façon à les récompenser en quelque sorte pour les grands services qu'ils ont rendus à leur pays durant la guerre.

Je pourrais ici exposer le contraste qu'il y a entre les méthodes suivies par le gouvernement tory en 1920 et 1921 pour la restauration des soldats dans la vie civile et celles du Gouvernement actuel. Je veux féliciter à ce sujet le ministre du Rétablissement civil des soldats (l'hon. J.-H. King) de l'excellent travail qu'il a accompli et qu'il accomplit encore. Je puis affirmer ici que dans les Cantons de l'Est, région qui évidemment m'intéresse tout particulièrement, nous avons, pour la nouvelle évaluation des terres des soldats, l'un des meilleurs comités que nous puissions trouver au Canada. Ce comité se compose d'hommes qui ne sont pas politiciens mais qui possèdent la confiance des gens de toute la région qu'ils essayent de servir. Je suis sûr que les soldats obtiendront justice dans cette région. Et nous leur devons justice. Il n'en reste pas moins vrai que le ministre des Finances ne pouvait pas appliquer plus de 16 millions de dollars à l'amortissement de la dette cette année par suite de l'argent gaspillé par les tories pour l'achat de ces fermes.

J'ai un autre conseil à offrir quant à la façon dont nous devrions traiter nos soldats. Lorsque la loi du pays ne le dit pas en toutes lettres, notre Gouvernement et nos hauts fonctionnaires devraient l'interpréter le plus largement possible, même s'il leur faut innover dans certains cas, afin de donner entière justice à ces hommes, à leurs femmes, et à leurs familles, lorsque leurs réclamations ne sont pas tout à fait conformes à la lettre de la loi.

Cela m'amène à traiter un autre aspect de l'exposé budgétaire, je veux dire la question du remboursement de la dette. Tout le monde sait que partout, au Canada, presque toutes les institutions financières et les compagnies fiduciaires sont à l'affût de tout projet de rachat de la dette de guerre. Pour ma part, je crois que ce serait une excellente chose, et j'ai lu avec plaisir, à la page 539 du hansard, dans le discours budgétaire du ministre des Finances, les lignes suivantes:

> Je prétends que, tant que les impôts au Canada ne se rapprocheront pas de ce qu'ils étaient avant la guerre, le dégrèvement annuel de l'impôt est tout aussi important que la diminution de la dette. Notre programme est de réduire l'un et l'autre.

C'est ce que je préconise. Je demande à tous les citoyens canadiens de considérer que la génération actuelle, de 1914 à 1928, a souffert pour acquitter les frais de la guerre. Dans cinquante mille familles canadiennes il y a une place vacante indiquant que celui qui l'occupait a pris part à la guerre. Quelques-uns de nos hommes d'affaires ont perdu des centaines de milliers de dollars comme conséquence immédiate de la guerre et notre population ouvrière fait encore les frais de ce conflit. Pourquoi faudrait-il alors demander à la génération actuelle de faire des sacrifices encore plus considérables afin de payer la dette du pays? N'avons-nous pas fait notre part? Dégrevons les impôts et employons les excédents de recettes que nous avons chaque année à développer le Canada afin qu'il soit plus agréable d'y vivre qu'aujourd'hui, et afin de pouvoir transmettre à nos descendants un héritage qui en vaudra la peine. Laissons à nos petits-enfants le soin de finir d'acquitter la dette de guerre, puisque nous avons fait notre part et surtout puisque l'intérêt du Dominion demande que nous laissions à la postérité un pays en pleine exploitation, un pays plus grand qu'il n'est aujourd'hui.

Je me rappelle le tableau que l'honorable député de Fort-William (M. Manion) a brossé l'autre jour dans cette Chambre. L'honorable député était sûrement de mauvaise humeur ce jour-là, quand il a fait une peinture de toutes les fabriques fermées dans notre pays. Comme il faisait ce tableau, je me suis demandé à quoi il faisait allusion et j'ai pensé que peut-être il était passé à Oshawa le jour

où les fabriques d'automobiles étaient fermées pendant que les employés étaient en délégation à Ottawa.

L'hon. M. MANION: Je parlais des fabriques fermées dans mon propre comté.

M. HOWARD: Vu les remarques de l'honorable député, je pourrais peut-être citer quelques faits concernant ma propre ville, Sherbrooke, la reine des Cantons de l'Est, l'une des villes les plus jolies et les plus prospères du Canada, idéalement située, bien qu'elle ne soit pas très populeuse. Je désire signaler à la Chambre le fait que pendant l'année civile 1927, les exportations aux Etats-Unis seulement, sans compter les livraisons sur notre marché intérieur dans cette région peu étendue qu'on appelle les Cantons de l'Est de la province de Québec, se sont élevées à $19,251,000. Cette quantité de produits, d'après les chiffres du consul de Sherbrooke, le seul de la région, a été vendue et exportée au pays voisin. Cela reflète la prospérité de nos populations.

Hier soir j'ai reçu un journal de Sherbrooke dans lequel je vois que l'excédent de l'actif de cette ville sur le passif s'élève à 2 millions de dollars, tandis que le surplus du service de l'énergie électrique qui appartient à la ville, a été l'an dernier de $245,000. De plus, le taux de l'impôt dans la ville de Sherbrooke pour les prochains douze mois a été réduit de 125 à 105 millièmes par dollar. Tout ce que je puis dire à l'honorable député de Fort-William est ceci: Si, l'été prochain, l'honorable député juge les affaires du Canada bien mauvaises, je serai heureux de lui faire visiter notre région et je promets de lui prouver que le Canada est encore prospère. Les gens de notre région sont patriotes, comme on a pu très bien en juger lors des merveilleuses célébrations du premier juillet dernier. Dans ma propre ville, nous avons eu ce jour-là des fêtes qui n'ont pas été surpassées au Canada.

Nos cultivateurs commencent à reprendre le dessus, et je le dis en connaissance de cause. Je désire féliciter le ministre de l'Agriculture pour la décision qu'il a prise d'agrandir la zone à purger de tuberculose, vers l'est, jusqu'à la rivière Saint-François pour les deux prochaines années. Les exportations de notre région affectent les marchés américains au point que nous voyons, dans un autre article de journal, qu'une délégation de cultivateurs a insisté l'autre jour à Washington auprès du gouvernement des Etats-Unis pour faire relever le tarif afin de fermer la porte aux produits de notre région.

Quant au chômage, je dirai qu'il est relativement inconnu chez nous. Tout membre de cette Chambre est à même de savoir que les chômeurs s'adressent d'abord à lui lorsqu'ils sont sans emploi. Et j'ajouterai que depuis six mois deux personnes seulement se sont adressées à moi pour obtenir de l'emploi; la Chambre comprendra donc que le chômage n'existe à peu près pas à Sherbrooke; de fait, il n'existe pas.

Je désire maintenant dire quelques mots au sujet du tarif. D'abord, je veux féliciter la commission du tarif de son bon travail dans l'étude de cas qui lui ont été soumis. Je fais cette déclaration après mûre réflexion, et non en ma qualité de membre du Parlement. En plusieurs occasions, les manufacturiers de ma ville m'ont demandé de les accompagner à Ottawa et d'assister aux séances de la commission. Je me suis rendu à leur demande et fus surpris d'entendre les manufacturiers expliquer leur point de vue d'un côté et les représentants de la Ligue des consommateurs de l'autre, expliquant son propre point de vue. Comme résultat, on en est venu à un système dont on voit les effets dans le budget et dont les citoyens de Sherbrooke sont satisfaits, même si deux de nos industries voient relever légèrement les droits sur leurs matières premières et si une autre, celle des lainages, voit admettre en franchise la laine filée. J'espère que bientôt on verra la commission du tarif absolument à l'écart de la politique. Lorsque je considère le tarif, je ne vois aucune cause de mésentente avec les honorables députés de l'Ouest qui font partie des rangs libéraux et même avec quelques-uns des honorables députés à l'esprit large de l'extrême gauche. Dans la ville de Sherbrooke, nous avons deux fabriques de bas et de vêtements de soie qui jouissent d'une protection de 25 p. 100 contre l'importation des produits étrangers. Cependant, les prix de leurs produits pour le consommateur canadien sont exactement les mêmes que ceux qu'exigent les manufacturiers américains au consommateur des Etats-Unis; ce qui prouve que nos manufacturiers ne tirent pas profit de cette protection de 25 p. 100. C'est ce que j'appelle de la générosité. Je désire aussi appeler l'attention sur une autre industrie de la ville de Sherbrooke: je veux parler de la fabrication des toiles à pneus. Cette industrie vend presque toute sa production à une seule maison de Toronto, dont l'honorable député de Simcoe-Nord a parlé l'autre jour. Il a félicité les manufacturiers d'articles en caoutchouc pour le succès qu'ils obtiennent, et prouvé que les petits pneus employés dans l'automobile Ford se vendent réellement à meilleur marché au Canada qu'aux Etats-Unis. Mais je dirai à la Chambre, monsieur l'Orateur, que cela n'est

possible qu'en raison d'une industrie de Sherbrooke qui emploie un millier d'hommes, et qui expédie ses tissus bruts à Toronto, et en dépit d'une protection tarifaire de 25 p. 100, le prix moyen l'an dernier, sur le rendement total, n'était que de 6 p. 100 plus élevé que celui des Etats-Unis. C'est là la politique de ce parti et qui fait contraste avec la politique énoncée dans deux singuliers discours de membres de la gauche dans cette Chambre que j'ai écoutés.

Dans cette partie du pays, nous utilisons une grande quantité de charbon; nos classes ouvrières et nos pauvres gens emploient tous le charbon et je vais emporter chez nous maintes copies des discours d'honorables membres de la gauche qui favorisent un droit de $1.50 sur le charbon des Etats-Unis. Je désire informer les gens de ma circonscription que le parti conservateur veut que le peuple paye $1.50 de plus la tonne pour le charbon qu'il emploiera l'hiver prochain. De fait, tout en étant intéressé au sort des classes ouvrières et des pauvres gens, qui ont le plus besoin de l'aide du Gouvernement, je suis aussi assez franc pour admettre que les gens de la circonscription de Sherbrooke ne s'attendent pas que le Gouvernement les nourrisse chaque matin; ils sont prêts à gagner leur vie.

Maintenant, je passe à la réduction de l'impôt sur le revenu. Mes idées sur ce point ne s'accordent pas avec celles d'autres membres de la Chambre, mais je désire d'abord féliciter le ministre des Finances de ce dégrèvement. D'un autre côté, je veux exposer mes vues à ce sujet. La réduction devrait se poursuivre, je crois, jusqu'à ce que le taux soit à peu près la moitié de ce qu'il est aujourd'hui, car il me semble trop élevé. Je voudrais aussi voir réduire l'impôt des compagnies à 5 p. 100, ce qui serait très raisonnable; enfin que l'exemption soit relevée de $2,000 cette année et de $2,000 l'an prochain et de $2,000 l'année suivante, jusqu'à ce qu'aucune personne au Canada ne paye l'impôt sur un revenu de moins de $9,000.

A ce sujet, je soumets un autre point à l'attention de la Chambre. Un certain nombre de gens ont été assez heureux pour acheter des obligations de la Victoire exemptes de l'impôt sur le revenu, mais je suis sûr que si vous jetez un regard dans cette Chambre vous verrez qu'à l'exception de mon compagnon de bureau et du chef de l'opposition vous ne trouverez aucun détenteur de ces obligations. Cependant, en 1931, 52 millions de dollars d'obligations seront échues sur lesquelles le Trésor n'a pas perçu un seul sou depuis dix ans. En 1933, 446 millions d'obligations exemptes de l'impôt sur le revenu écherront tandis qu'en 1937 nous devrons racheter 326 millions d'obligations de cette catégorie, ce qui fait un total de 824 millions, sur lesquels le trésor n'a jamais touché un sou depuis dix ans.

Le Canada n'est sauvé du bolchevisme, du communisme et du socialisme que parce que nous n'avons jamais adopté le principe de l'égale répartition des charges. Ce principe n'existe dans aucune profession au Canada. Prenez la profession médicale; si le leader de l'opposition subissait, à l'hôpital, une opération de l'appendicite, il lui faudrait payer, j'en suis sûr, $1,500, et ce n'est que juste. Si un autre membre de cette Chambre subissait la même opération, le même médecin lui demanderait probablement $250. Mais si Jimmy Jones, de ma ville, tombait malade, et était transporté en toute hâte à l'hôpital pour y subir une opération, s'il lui fallait payer quelque chose, le même médecin ne lui demanderait pas plus de $35. C'est pourquoi je suis heureux qu'au Canada nous ayons reconnu le principe en vertu duquel ceux qui possèdent davantage payent davantage, et c'est pourquoi je ne suis pas en faveur du dégrèvement de l'impôt sur le revenu. Comme le disait un honorable député de l'extrême gauche, nous soulagerions cent mille contribuables en relevant l'exemption et quiconque peut compter sur un revenu de plus de $9,000 doit, en toute justice, en verser une partie au Trésor.

Il y a ensuite la question de la prospérité du Canada. Dans le *Financial Times* de cette semaine, journal qui reflète l'opinion des financiers de Montréal, je trouve cette déclaration:

> Augmentation nette de la valeur des capitaux, $743,302,691.

Cela veut dire qu'il y a eu augmentation de près d'un milliard dans la valeur des actions canadiennes, l'an dernier. Je me réjouis de cet état de choses, car il indique le degré de prospérité de notre pays, mais j'ajouterai un ou deux mots d'avertissement. J'ai beaucoup de respect pour le ministère des Finances, et la compétence de ce ministère a été démontrée l'an dernier lorsqu'une certaine société de fiducie a tenté de tromper le peuple et en fut empêchée, parce que le ministère des Finances a dit: "Non, vous ne pouvez poursuivre vos opérations à moins d'augmenter la somme de votre capital versé." Je dis avec intention que nous ne devons pas imposer le fardeau de la surcapitalisation au Canada, car lorsque les actions sont divisées, multipliées ou diluées il se produit, règle générale, l'un ou l'autre de deux résultats: ou le consommateur paye davantage pour le produit, ou les salaires des employés sont réduits, et je

ne veux ni de l'un ni de l'autre. J'espère donc que le Gouvernement pourra bientôt faire adopter une loi en vertu de laquelle toute société qui veut augmenter son capital ne pourra le faire qu'après en avoir obtenu le consentement du ministre des Finances et ce n'est pas trop demander. Je vous prie maintenant, monsieur l'Orateur, de déclarer qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. HOWARD: Pour compléter l'argumentation que je faisais avant la suspension de la séance, je rappelle la fameuse réduction effectuée du droit sur les automobiles. Inutile de faire une revue des faits; disons seulement qu'on proposa franchement aux manufacturiers de réduire le prix des automobiles fabriqués en Canada et qu'ils s'y refusèrent absolument. Ils persistèrent à maintenir ce prix au niveau du prix de détail des Etats-Unis, plus le droit canadien de 35 p. 100. Notre Gouvernement réduisit alors les droits sur les automobiles, et aussitôt le prix fut abaissé d'un montant égal à la réduction des droits. Je veux suggérer aux manufacturiers d'automobiles de diminuer encore leurs prix de 15 ou 20 p. 100 en Canada; s'ils le faisaient, nous pourrions remettre en vigueur l'ancien droit de 35 p. 100 de façon à empêcher l'exportation des automobiles de l'étranger et à donner tout de même au consommateur canadien le bénéfice de la réduction des prix. Je fais cette suggestion dans l'espoir que les manufacturiers canadiens veulent être justes envers le consommateur canadien; je crois qu'on peut à l'aide du tarif éloigner la concurrence des Américains ou des autres sans augmenter les prix exigés des consommateurs canadiens.

Depuis une couple de semaines nous entendons maints discours dans lesquels on critique ce que je considère un petit détail administratif. Certes le parti conservateur se plaisait autrefois à critiquer d'une façon générale la politique du Gouvernement, mais il suggérait des remèdes à ce qu'il prétendait défectueux. L'attitude actuelle des conservateurs à propos de l'affaire McConachie montre bien l'impasse dans laquelle ils se trouvent. Voici ce que j'en pense. Je ne suis pas prêt à dire qu'une faute a été commise, mais je prétends que, si le Gouvernement a laissé entrer cette famille en Canada, nous devrions renvoyer toute cette famille en Ecosse, racheter sa maison et la rétablir chez elle. Malgré ma sincère sympathie pour cette famille, je prétends que nous devons viser à la qualité de nos immigrants plutôt qu'à la quantité. Je ne m'étonne pas que les chiffres de l'immigration, l'an dernier, n'aient pas été plus considérables, vu les discours de l'opposition. Cette semaine encore le chef de l'opposition a fait un discours à Montréal. Je désire en lire un extrait publié dans la *Gazette* de Montréal, du 5 mars:

Le Canada vend son actif, dit l'honorable M. R. B. Bennett.

Je ne crois pas que le Canada vende son actif. Je défie qui que ce soit dans cette Chambre de prouver cela. Je veux cependant poser cette question: Après avoir critiqué une simple affaire de détail au sujet du cas particulier dont il a été question, quelles suggestions l'opposition a-t-elle faites au Gouvernement à part celle d'imposer un droit sur le charbon? Je reconnais le mérite de l'honorable député de Toronto-Nord-Est. Il a du moins eu le courage d'inscrire au Feuilleton de l'ordre du jour une motion pour demander au Gouvernement d'exécuter le projet de canalisation du Saint-Laurent. Mais, bien que plusieurs honorables députés de la gauche soient de Toronto ou de la région de l'Ontario que cette question intéresse grandement, pas un autre n'a préconisé une politique qui entraînerait l'augmentation de notre immigration et ajouterait à notre prospérité.

M. HOCKEN: Nous ne sommes pas encore au bout.

M. HOWARD: Je parle de la canalisation du Saint-Laurent. Pour répondre à la remarque de mon honorable ami, je dirai que le débat est pratiquement terminé.

M. HOCKEN: Vous allez en entendre parler de notre côté.

M. HOWARD: Un grand nombre d'articles ont été publiés et plusieurs suggestions ont été faites à ce sujet, et la seule objection porte sur la question des dépenses. Je l'ai dit cet après-midi, je ne m'effraie aucunement des dépenses que peut faire le Canada. Je crois que les Canadiens devraient employer l'argent de nos surplus à développer notre pays. Et s'il est une chose qui pourrait développer le Canada, je crois que ce serait de dépenser 600 millions pour l'approfondissement de la voie navigable du Saint-Laurent.

Depuis trois ans que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre, j'ai entendu des collègues demander au Gouvernement d'empêcher la ville de Chicago de voler l'eau du lac Michigan pour la détourner vers le Mississipi. Si l'opposition tient tant aux intérêts du Canada, qu'elle cesse de critiquer le département de l'Immigration au sujet de l'affaire McCo-

nachie et qu'elle présente des suggestions pratiques qui soient réellement dans l'intérêt du pays. On détourne vers le Mississipi 8,500 pieds cubes à la seconde de l'eau du lac Michigan. Si l'on prononce ces chiffres rapidement, ils ne semblent pas de grande importance, mais ceux qui connaissent la ville de Sherbrooke savent que l'énergie dont elle se sert y est tirée de la rivière Magog. Cette énergie a contribué dans une grande mesure à faire de Sherbrooke ce qu'elle est aujourd'hui. Cependant, le débit moyen de la rivière Magog est de 550 ou 600 pieds cubes par seconde. En d'autres termes, la quantité d'eau détournée du lac Michigan, et qui appartient au Canada, égale quatorze fois le débit moyen de la rivière qui fournit l'énergie électrique à la ville de Sherbrooke. L'argument le plus fort contre ce développement, c'est son caractère international. Mais en cela, je m'appuie sur la confiance absolue que je place dans les hommes d'Etat du Canada et je ne crains nullement de traiter avec les Etats-Unis à ce sujet. Si le projet est mis à exécution, il aura pour effet d'abord de mettre fin au projet de construction d'un canal de Buffalo à la rivière Hudson et, assurément, une quantité déjà trop grande de notre commerce prend la route de New-York pour nous porter à faire tous les efforts possibles pour le ramener aux ports de notre pays.

Relativement à l'exploitation des sources d'énergie du fleuve Saint-Laurent, les gens, j'en suis sûr, ne comprennent pas très bien, lorsqu'ils critiquent le projet, que dans la différence de niveau du fleuve entre Kingston et Montréal 93 pieds seulement se trouvent dans la section internationale, tandis que 115 pieds existent entièrement dans la section canadienne, de sorte que dans tous les cas le Canada est assuré d'un avantage d'au moins 75 p. 100 du total de l'énergie créée. On a défiguré certaines remarques que je faisais l'autre jour à ce sujet et je désire remettre les choses au point. Si le projet est mis à exécution, nous y intéresserons non pas financièrement mais moralement, afin d'obtenir leur appui, la vaste région du centre des Etats-Unis et aussi de l'état de New-York qui s'occupe de la question de l'énergie que comporte le projet. Parlant à titre de citoyen de la province de Québec, je crois que le projet, du seul point de vue de l'énergie créée aux portes de Montréal, doit rester sous le contrôle du Gouvernement au lieu de tomber entre les mains d'intérêts privés.

Puisque nous nous intéressons tant à la prospérité de notre pays, rappelons-nous que dans le passé la prospérité a toujours accompagné quelques grands travaux du gouvernement. Par exemple, la prospérité de ma région a suivi la construction du Grand-Tronc à travers les Cantons de l'Est. De fait, les gens de cette région se rendirent en délégation à Montréal, alors siège du Parlement, et demandèrent au gouvernement d'entreprendre des travaux pendant cette période. Lorsque le grand chemin de fer du Pacifique-Canadien fut construit à travers le Canada, il s'ensuivit, comme on l'a dit cet après-midi, une merveilleuse période de prospérité. Si nous voulons adopter une bonne politique d'immigration et amener des gens ici; si nous voulons la prospérité du Canada, donnons suite à ce projet, et même si nous créons une prospérité fictive durant les prochains dix ans et dépensons 500 ou 600 millions, nous procurerons par là deux emplois pour chaque homme au Canada, ce qui est essentiel au développement de notre pays. En terminant, monsieur l'Orateur, laissez-moi vous dire qu'en mai 1922 le pays avait un déficit de 81 millions, tandis qu'aujourd'hui nous avons un surplus de près de 45 millions; ce résultat a été obtenu en six années de régime libéral.

M. W.-K. ESLING (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, on a dit qu'un compliment qui venait de ceux qui siègent à votre gauche à l'adresse de ceux qui siègent à votre droite s'accompagnait toujours de quelques reproches. Mais il n'en va pas de même pour moi, ce soir; je tiens à remercier purement et simplement le ministre du Revenu national (M. Euler) de la courtoisie qu'il m'a témoignée relativement à une affaire qui intéresse sensiblement une région minière de ma circonscription. Si le ministre s'en était tenu à l'attitude que le cas le justifiait d'adopter et s'il avait pris des mesures rigoureuses, nombre de mineurs auraient grandement souffert quant à leur salaire. C'eût été aussi faire grandement tort aux ouvriers travaillant à l'exploitation de propriétés affermées à bail; c'eût été encore compromettre sérieusement la situation de nombre de créanciers, et retarder, du moins provisoirement, l'essor minier. Le ministre a fait preuve de beaucoup d'égards et de générosité. Je tiens à le déclarer, l'affaire a été réglée à la satisfaction de tous et je suis heureux de rendre ce témoignage au ministre.

Je désire également féliciter le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) pour le succès de son installation frigorifique à Wynndel, dans ma circonscription. Elle fut d'un grand secours pour les producteurs de fruits et de petits fruits, et quoiqu'elle n'ait été

complétée que l'an dernier, elle a été très utile particulièrement pour la préservation de trente tonnes de fraises. Autrement ces fruits eussent été totalement perdus, mais, grâce à l'installation frigorifique, ils ont été préservés. On les a refroidis jusqu'à un point de congélation, puis on les mit en baril pour les expédier sept semaines plus tard, avec ce résultat que les producteurs réalisèrent quelque quatre mille dollars de bénéfices. Les consignations de cette région de Creston ont atteint en 1927 une valeur de plus d'un demi-million de dollars. C'est une des régions où la culture des fruits et des petits fruits se fait sur la plus grande échelle dans la Colombie-Anglaise. La production de la région se répartit ainsi qu'il suit:

Produits forestiers..	$225,000
Fruits et légumes	255,000
Produits de l'aviculture..	35,000
Elevage et ainsi de suite..	10,000

L'expédition de 92,376 boîtes de pommes a rapporté $133,000. Après les pommes, viennent les fraises. Creston est un territoire merveilleux pour la culture des fraises. Ce fruit cueilli le matin est, sans transbordement, livré sur le marché de Calgary le lendemain matin.

Voici ce que dit le *Creston Review* à ce sujet:

> Le commerce des fraises a été la principale source de revenus, l'expédition de 30,000 boîtes ayant rapporté $60,000. De plus, 15 tonnes ont été expédiées pour la fabrication de confitures et 30 autres tonnes ont été soumises à des procédés et envoyées à Toronto pour la préparation des breuvages aux fontaines de soda, des extraits, et le reste. Au moins 75 p. 100 de ce total appréciable ont été produits à Wynndel.
>
> La vente de 6,716 boîtes de framboises a rapporté $15,113, et si aux fraises et aux framboises on ajoute la valeur des baies Logan, des mûres et des groseilles exportées, on constate que la récolte de 1927 dans le district de Creston n'a pas été de moins de $85,000. La valeur de 1,526 boîtes de groseilles rouges et de cassis est estimée à $3,000 environ.

Il n'est peut-être aucun territoire de la Colombie-Anglaise qui offre de si merveilleux avantages au point de vue du marché et dont l'avenir soit si plein de promesses. On se propose de faire des travaux considérables pour la mise en valeur des terrains qui augmenteront de beaucoup le prix des vastes superficies de terres fertiles de cette région.

Je dirai quelques mots du budget, parce que tout programme fiscal qui mentionne un dégrèvement d'impôts est bien vu, de même que toute mesure de nature à soulager le contribuable. Personne ne le sait mieux que le ministre des Finances lui-même. Il en a eu l'expérience durant la dernière campagne. Au lieu d'aller d'un endroit à l'autre, en niant ou excusant les fautes d'omission et de commission de ses collègues et de son parti en général, il s'est contenté de parler de réductions d'impôts, et il s'en est bien trouvé. On peut dire en vérité que plusieurs des députés ministériels doivent leur mandat à cette manière d'agir du ministre des Finances.

Bien que la diminution de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu sonne agréablement aux oreilles, elle ne signifie pas tant après tout, lorsque l'on songe que le Canada a une population de neuf millions d'habitants, dont cent seize mille seulement acquittent cet impôt, de sorte que huit millions neuf cent mille contribuables ne profitent nullement de cette réduction. Ceux qui gagnent moins de 3,000 dollars, par exemple, n'en bénéficieront pas d'un sou. Ce dégrèvement sera inutile aussi pour le cultivateur établi sur une terre de dix ou vingt acres, qui compte pour son existence sur la vente des produits de sa ferme, de ses légumes, de ses volailles, et ainsi de suite. Puisque cette taxe soulage le riche, tous conviendront que c'est à lui de payer la note, et que s'il y a une taxe juste c'est bien celle-là.

Si le budget avait prononcé l'abolition de la taxe de vente à la fin de 1928, comme le veut l'amendement des conservateurs, presque tous les salariés et petits cultivateurs en auraient bénéficié. Les contribuables acquittent la taxe sur les ventes sans s'en rendre compte. Une famille composée de cinq membres, le père, la mère et trois enfants, vivant modestement, doit acquitter un impôt de 20 dollars par année sur les vêtements. On ne s'en aperçoit pas parce que le chiffre de la taxe n'est pas inscrit au bas de la facture. Prenez le cas d'un homme qui construit une maison. Il constate rarement qu'il paie un impôt sur les matériaux, alors qu'en réalité on calcule que 60 p. 100 du coût d'une maison de $3,000 sont pour les matériaux, sur lesquels il faut acquitter une taxe de vente. En d'autres termes, même en dépit de cette réduction de la taxe de vente, celui qui construit une maison de $3,000 devra débourser $52 encore pour la taxe de vente.

Je vais parler de ma propre circonscription, vu qu'il est naturel que chaque représentant expose la situation de ses commettants. Je veux montrer comment la taxe est appliquée en certains endroits. Dans la ville de Trail, par exemple, depuis cinq ans, les dépenses pour les maisons, les édifices commerciaux et les améliorations publiques se sont chiffrées à $2,206,000, la taxe de vente s'étant montée à $53,000. Nous avons de plus, dans cette ville, un établissement industriel fort prospère qui durant les cinq dernières années, a payé approximativement $180,000 en taxe de vente

sur les matériaux employés pour ses travaux de construction.

L'achat d'un automobile, quelque modeste soit-il, exige une taxe de vente de $25 à $40. Ma circonscription, de même que la voisine, celle du ministre de la Santé (l'hon. J. H. King) représentant de la Colombie-Anglaise au conseil, sont composées presque entièrement de salariés et d'humbles cultivateurs. Si la taxe sur les ventes avait été abolie l'an dernier, comme l'a proposé l'amendement du leader de l'opposition, leurs revenus eussent été bien plus considérables. Cet amendement proposait l'élimination entière de la taxe de vente sur le vêtement. Or le compte rendu des Débats du 17 mars 1927 indique que l'honorable député de Kootenay-Est (l'hon. J. H. King), représentant de la Colombie-Anglaise dans le cabinet, n'était pas fort porté pour la population ouvrière, passablement nombreuse dans sa circonscription, puisqu'il a voté contre cette proposition de détaxer entièrement la garde-robe familiale.

Il faut regretter que le ministre des Finances ne se soit pas décidé à faire disparaître la double taxe sur les dividendes. Un jeune pays en voie de développement a surtout besoin de capitaux étrangers, et le bailleur de fonds n'aime pas placer son argent là où son revenu sera taxé deux fois, quand il peut le prêter ailleurs où il ne sera taxé qu'une fois. A la conférence sur les impôts tenue à Ottawa en novembre dernier, l'on a prié le gouvernement fédéral d'abandonner l'impôt double, et je regrette que l'on ne se soit pas rendu à cette demande.

Je passe maintenant à un sujet qui relève probablement davantage des demandes de crédits, mais comme il y a urgence, je saisis l'occasion pour y appeler l'attention du Gouvernement. Il s'agit de la nécessité d'un édifice public à Trail. Le Gouvernement a informé la Chambre qu'il y serait pourvu dans les crédits supplémentaires, mais comme ces crédits doivent passer par le conseil des ministres, je tiens à présenter quelques observations à l'appui du projet. Le ministre des Travaux publics nous a déclaré à la dernière session que le Gouvernement avait adopté pour principe de ne construire que là où l'on se trouvait à l'étroit et où la chose est urgente. C'est un principe sensé, une décision pratique que j'approuve, et je me propose de montrer que le cas de Trail rentre dans cette catégorie. Puisque le ministre des Finances affirme un excédent de 54 millions de dollars et prévoit des revenus suffisants pour répondre aux besoins croissants de l'administration, l'on ne saurait prétexter le manque de fonds pour remettre à plus tard l'érection d'un édifice public à Trail. Le site est acheté et payé depuis le mois de septembre 1925, et j'ai en ma possession une lettre de l'architecte résidant à Victoria, lettre en date du 27 septembre 1927, où il est dit que la chose est très urgente, comme en fait foi un message télégraphique du département des Travaux publics à Ottawa. Très urgent, monsieur l'Orateur, en effet, quatre semaines avant les élections générales. Malheureusement, depuis, l'intérêt du Gouvernement s'est évanoui. D'après le recensement de 1921, Trail comptait une population de 3,020 âmes, laquelle est maintenant de 8,500 ou 9,000 approximativement. Voulez-vous comprendre combien le bureau de poste est insuffisant? Quatre à cinq familles doivent se partager la même boîte, et il en faudrait 500 de plus pour répondre à la demande. Personne ne veut que le Gouvernement jette l'argent par les fenêtres, mais je suis d'avis que les ouvriers employés à la grande usine de Trail ont droit à un service postal convenable. L'édifice actuel de la poste et de la douane est ce qu'il y a de plus pitoyable à Trail. L'usine de Trail est le plus grand établissement métallurgique de l'empire britannique, où l'on traite le minerai de plomb et de zinc extraits des gisements les plus riches de l'univers. Sa réserve de lingots représente une valeur d'un milliard au delà. Sa production comprend l'or, l'argent, le plomb, le zinc, le cuivre, l'antimoine et des produits secondaires d'une valeur totale annuelle de quarante millions. Elle fournit 10 p. 100 de la demande mondiale pour le plomb; 7 p. 100 de la demande pour le zinc; produit chaque jour 400 tonnes de plomb, 300 tonnes de zinc et 70 tonnes de cuivre. Son compte de transport représente plus de 1 p. 100 du prix total du transport ferroviaire et fluvial canadien. Son capital est de 15 millions, tandis que sa valeur actuelle, au prix que se vendent ses actions en marché libre, est de 165 millions de dollars.

Et il s'agit d'une ville établie pour durer. La compagnie n'a pas craint de prêter $700,000 à ses employés pour se construire des maisons. Elle a en outre érigé un magasin au prix de $100,000, un hôpital, au prix de $100,000 également,—et soit dit en passant,—c'est le suprême du confort en fait d'hôpitaux de cette dimension; et elle a contribué pour $35,000 à l'érection d'un immeuble commémoratif, sans compter $50,000 avancés pour la construction d'une patinoire à glace artificielle. Tout employé a sa vie assurée d'après le système collectif. Après un certain temps au service de l'entreprise, il a droit à sa pension. La compagnie possède et entretient le plus fort troupeau de Ayrshires de race pure

du Dominion, non seulement pour fournir la ville de lait, mais pour en servir une bouteille à chacun des employés du four à plomb. Simplement pour montrer le sentiment humanitaire de la compagnie: à Noël, tout employé marié reçoit en cadeau $50 et une dinde; le célibataire, $25 en argent et l'équivalent d'une dinde en marchandises. Après trois ans de service, tout employé reçoit un titre du capital-actions, dont le cours est aujourd'hui de $274. Je le répète, c'est une institution éminemment humanitaire et il est malheureux que nous n'en ayons pas plus de ce genre dans notre pays.

Le bordereau de paie de Trail s'élève à près de 5 millions par année. La compagnie et la population paient chaque année une somme totale de 2 millions en taxes au gouvernement de la province et à celui du Dominion. Ils ont payé l'an dernier en taxes au trésor fédéral six fois plus que la somme dépensée pour les édifices publics fédéraux de la Colombie-Anglaise, y compris les loyers, les réparations et l'intérêt hypothécaire sur une propriété fédérale achetée à Vancouver. Bien que le trésor fédéral ait encaissé cette immense somme, le gouvernement fédéral, depuis trente ans, n'a pas dépensé un seul dollar à Trail, sauf une somme de $11,000 qu'il a payée pour l'achat de l'emplacement dont j'ai parlé. Toutes les rues de la ville sont pavées en béton et les trottoirs sont en ciment. Depuis cinq ans la compagnie a dépensé 7 millions en travaux de construction, et la ville a délivré des permis de construction de maisons et de réparation pour une valeur de 2 millions. Les droits de douane et d'accise perçus à Trail durant l'année financière 1926-1927 se sont élevés à $120,000, et les recettes du bureau de poste durant la même année mettent Trail au neuvième rang parmi les 931 bureaux de poste de toute la province.

Ces faits, monsieur l'Orateur, démontrent qu'il y a certainement lieu de réclamer la construction d'un bureau de poste à Trail. J'ai reçu ces jours derniers un télégramme du conseil de ville me demandant de prier le Gouvernement de faire construire un édifice public cette année, attendu que la chose est urgente. On manque d'espace et il y a urgence. L'honorable ministre des Travaux publics a déclaré qu'il avait décidé de construire des édifices publics là où l'on manque d'espace et où il y a nécessité urgente. Ces deux cas se présentent ici. Le télégramme contient ce paragraphe:

Le loyer de l'édifice actuel a été récemment augmenté d'un façon considérable, ce qui a eu

pour conséquence de faire élever le prix du loyer des casiers postaux, loyer qui est plus élevé là que partout ailleurs.

Je tiens à signaler au ministre le manque d'espace. J'ai ici une lettre de l'Association des contribuables de East-Trail, dans laquelle il est dit:

Comme la compagnie augmente chaque jour le nombre de ses employés, l'encombrement devient excessif. Vu le grand nombre des automobiles dans la ville, il est dangereux de laisser les enfants aller au bureau de poste après la classe, et la distance est trop éloignée pour permettre à nos femmes d'y aller...

Je dois dire que ceci se rapporte à East-Trail, qui est à environ un mille du bureau de poste.

...ce qui oblige les hommes à arrêter au bureau de poste après leur journée de travail pour réclamer leur courrier; et comme ils se lassent d'attendre, ils s'en vont chez eux sans leur courrier.

J'ai autre chose pour prouver que l'on y manque d'espace. J'ai le rapport de l'inspecteur des postes, en date du 16 septembre 1926, qui dit:

qu'il y a 1,047 casiers postaux dans le bureau de poste de Trail; que le maître de poste pourrait en louer 1,500; et qu'il prévoit que le population de Trail va atteindre dans trois ans le chiffre de 12,000.

Et l'inspecteur ajoute:

Je demande respectueusement que l'on construise un édifice public aussitôt que possible.

Voici l'inspecteur lui-même qui suggère de construire un édifice public aussitôt que possible. Il est aussi d'avis que le bureau de poste contienne 2,100 casiers postaux au lieu de 1,047, nombre actuel de ces casiers. Voilà certes qui prouve le manque d'espace. Il croit aussi que le nouvel édifice devrait avoir une superficie utilisable trois fois plus grande que le bureau de poste actuel. Voilà encore qui prouve le défaut d'espace. Je désire maintenant lire des extraits d'un article du *Nelson Daily News*, publié à Nelson, à cinquante milles de Trail. J'en détache ces lignes:

Le *Nelson Daily News* espère que la requête de la chambre de commerce de Trail relative à un édifice public va recevoir un peu plus que "la plus sérieuse considération".

Voici un autre passage de cet article:

Il y a encombrement au bureau de poste de Trail; c'est notoire.

Et un peu plus loin:

Le bureau de poste actuel est aujourd'hui considéré comme insuffisant et temporaire.

Dans une lettre en date du 3 février 1927, l'honorable ministre de la Santé de la Colombie-Anglaise m'a écrit ce qui suit:

Je connais très bien la situation à cet endroit, et c'est en vue de lui procurer plus de satisfac-

tion que j'ai conseillé récemment l'achat d'une propriété à Trail, car j'ai l'intention de réclamer la construction d'un édifice public convenable sur cet emplacement.

J'espère que le ministre de la Santé (l'hon. J. H. King) va préconiser auprès de ses collègues du cabinet la construction de cet édifice.

J'ai une autre lettre du sous-ministre des Postes qui dit:

Quant à l'installation du bureau de poste, le surintendant régional fait rapport que l'édifice actuel est insuffisant et qu'un édifice convenable devrait être construit. Un avis à ce sujet a déjà été envoyé au département des Travaux publics et la question est à l'étude.

J'ai aussi une lettre du ministre des Postes qui se lit comme suit:

Je dirai que la construction d'édifices publics relève uniquement du ministre des Travaux publics, mais j'ai déjà exposé mes vues à ce département, soit que le local actuel de Trail est absolument insuffisant et j'ai conseillé la construction d'un édifice convenable.

Je crois avoir démontré que la politique du ministre des Travaux publics s'applique à Trail.

L'an dernier, le Canada célébrait le soixantième anniversaire de la Confédération. Les drapeaux flottaient au vent, les cloches carillonnaient, et tout le monde se réjouissait d'un océan à l'autre. Somme toute, ce fut une merveilleuse fête, une fête qui aurait réjoui le cœur des pères de la Confédération s'il leur avait été donné d'y participer et de juger des progrès réalisés depuis soixante ans; depuis que ces hommes forts et compétents ont jeté les bases de notre constitution. Ils se seraient réjouis de voir que nous avons aujourd'hui au Canada un système d'enseignement qui n'a pas de supérieur; que nous avons un régime de transport qui encercle l'univers; que nous avons développé des sources d'énergie et des industries de tous genres; et que nous jouissons du confort moderne dont s'enorgueillissent les nations les plus avancées. Les auteurs de la confédération en seraient ravis. A la suite de ces fêtes, nous avons eu la conférence impériale, qui a conféré au Canada un prétendu statut nouveau. Nous avons joui d'une autonomie absolue; nous avons négocié des conventions de commerce; et nous avons envoyé des ambassadeurs dans toutes les directions. Tout cela constitue un admirable tableau qui donne une idée de nos progrès, car le Canada est aujourd'hui une grande nation indépendante.

Sous forme de contraste, je désire esquisser un autre tableau. Les affaires de cette grande nation indépendante sont aujourd'hui administrées par un gouvernement qui, sans entendre la partie adverse, sans qu'aucune accusation ne soit portée, et contre le désir de 90 p. 100 des gens d'une localité, juge à propos de remercier de ses services un petit maître de poste, afin de satisfaire l'appétit de quelque grit affamé, aspirant à cet emploi qui rapporte moins d'un dollar par semaine. Dans la Colombie-Anglaise, sur les bords des lacs Arrow, se trouve un petit établissement du nom de Renata. Cet établissement compte au juste 61 adultes, tous producteurs de fruits, prospères, entreprenants et industrieux. Au début de 1927, une vacance se produisit au bureau de poste, et cinquante-cinq de ces soixante-un adultes signèrent une pétition demandant de nommer le marchand de l'endroit à ce poste; l'autre candidat était un libéral, président d'élection, inspecteur de voirie et juge de paix. Le ministre des Postes a dû se tromper, car il nomma le marchand; mais j'ai reçu une lettre disant que le président d'élection libéral s'était vanté qu'il aurait la position avant six mois. Eh bien! dans moins de six mois, pour être exact, neuf semaines après la nomination du marchand, on reçut la nouvelle, non de l'inspecteur, non du ministère, mais du ministre des Postes lui-même, du ministre de ce grand et important département, que le marchand n'avait plus la position qui rapporte moins d'un dollar par semaine. Les gens protestèrent; la protestation fut envoyée à Ottawa. Mais leurs protestations n'eurent aucun résultat; on fit la sourde oreille. Tous ensemble, ils déclarèrent: Nous n'irons pas au nouveau bureau de poste, nous encouragerons le service postal des navires de la rivière. Et pour prouver leur sincérité, je mentionnerai le fait que les recettes du bureau de poste de Renata, qui étaient l'an dernier de $162, ne sont cette année que de $70. Les gens envoient un des leurs au nouveau bureau de poste et le courrier est apporté au petit magasin où la distribution se fait.

J'ai demandé le dépôt de la correspondance à ce sujet et, naturellement, je comptais obtenir la correspondance relative au renvoi de l'ancien maître de poste. Tout ce que j'ai reçu se rapporte à ce qui s'est passé après le renvoi de ce dernier. Une lettre mentionne le fait qu'il a été jugé à propos de faire le changement pour obtenir un nouvel emplacement. Mais l'endroit qui répond aux besoins des gens se trouve près du quai, la seule voie d'accès de l'endroit, tandis que le bureau du nouveau maître de poste est situé à un demi-mille en dehors du village, hors de la portée des gens. C'est là un état de choses de nature à émouvoir l'opinion publique et qui indique bien la dégénérescence

de ce Gouvernement. Cependant, j'ajouterai ceci: j'ai trop d'égards pour les ministres pour me permettre de supposer un seul instant que la majorité d'entre eux sont au courant de ce renvoi. Mais il faut juger un gouvernement d'après la compagnie qu'il fréquente, tout comme pour l'individu. J'ignore le rôle que le ministre de la Colombie-Anglaise a joué dans cette affaire, mais il ne faut pas oublier qu'il est le dernier survivant du naufrage libéral dans la province, et quiconque désire un emploi doit nécessairement s'adresser à lui. C'est pourquoi j'ai demandé le dépôt des documents à ce sujet.

J'aurai un mot à dire de nos mines dont l'exploitation manifeste un regain d'activité. Les progrès faits dans les recherches sur les métaux nous permettent de conclure qu'avant longtemps le rendement des mines du Canada égalera celui de la culture du blé. L'an dernier, la récolte de blé était évaluée à 450 millions; le rendement de nos mines, à 241 millions. Grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la métallurgie, nous pouvons aujourd'hui traiter des minerais inférieurs et plus compliqués. A cet égard, on a lieu de supposer que le nord de l'Ontario, la province de Québec et le Manitoba verront s'accroître leur rendement. On fait en ce moment, à Trail, des expériences pour extraire et utiliser le fer que contiennent les scories provenant de la fonte des minerais et j'espère que, avant longtemps, nous pourrons avoir du fer en plus des autres produits.

A ce propos, je dirai que la ville de Trail et du reste tout le Canada, doivent être extrêmement fiers de voir que M. S. G. Blaylock, gérant des hauts fourneaux de Trail, a reçu, la semaine dernière, à New-York, la médaille d'or James Douglas de l'American Institute of Mining and Metallurgical Engineers pour la plus grande découverte métallurgique au point de vue commercial. Cette récompense date du temps de la guerre, alors que les Alliés payaient 45 et 48 c. la livre pour le zinc dont l'approvisionnement était presque exclusivement entre les mains d'un syndicat de New-York. M. Blaylock et ses collaborateurs de l'usine de Trail réussirent à séparer le zinc des minerais, à la suite de quoi l'usine de Trail fut en mesure de fournir aux Alliés du zinc, à raison de 15 c. la livre. Je crois, monsieur l'Orateur, que si le département fédéral des Mines voulait se donner la peine un jour d'activer ses recherches, il pourrait lui aussi s'attirer les mêmes honneurs.

M. W.-T. LUCAS (Camrose): Avant d'aborder la discussion des propositions budgétaires, je tiens à dire quelques mots au sujet des remarques de l'honorable député de Lisgar (M. Brown), concernant la préférence que certains membres de notre groupe auraient marquée pour le parti conservateur, durant la session de 1926. Pour moi, l'honorable député de Lisgar devrait être le dernier ici à soulever la question de cette fameuse session de 1926. En effet, je me rappelle que l'un des incidents les plus drôles de cette session, fut l'épouvantable tourment que subissait l'honorable député, chaque fois que le sort du parti libéral était en jeu. Quant à moi, je tiens à dire que je n'ai jamais cherché à excuser l'attitude que j'ai prise alors. Je l'ai soumise au verdict de mes électeurs et ma présence ici, aujourd'hui, indique quelle a été leur décision. Je n'en dirai pas plus long.

M. BROWN Vous vous êtes excusé depuis.

M. LUCAS: Non. L'honorable député de Marquette (M. Glen) a également parlé de notre attitude à cette époque et nous a attribué certains motifs cachés. Comme l'honorable député est comparativement nouveau venu dans cette assemblée et qu'il n'a pas eu connaissance personnellement de ce qui s'est passé en 1926 ou dans le cours des sessions précédentes, son opinion ne peut être basée sur ses propres observations. Elle doit refléter les opinions de certains de ses collègues et je ne peux que regretter de voir qu'il a jugé à propos de gâter par des insinuations aussi mal fondées ce qui, autrement, aurait été un très beau et très habile discours. Si l'honorable député de Marquette voulait bien réfléchir à sa propre situation, il se rappellerait qu'il est venu ici, comme l'a dit fort à propos l'honorable député de Nelson (M. Bird), cet après-midi, plein d'idées libérales et progressistes. Il avait un pistolet à double canon chargé de ces principes jusqu'à la bouche. Mais quand il l'a pointé vers le Gouvernement, qu'est-il arrivé? Le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) s'est levé et a dit: Votre arme est chargée avec de mauvaises munitions. Celles-ci sont celles que nous employons quand nous nous adressons au peuple, mais elles ne servent à rien ici. Alors l'honorable député de Marquette a aussitôt déchargé son arme et nous le voyons aujourd'hui humblement agenouillé aux pieds du Gouvernement. L'honorable député ferait bien de réfléchir avant d'attribuer aux autres des motifs cachés.

On a tellement bien discuté le budget qu'il est difficile d'y découvrir quelque chose de nouveau. Toutefois, cette discussion n'aurait-elle fait surgir qu'une seule suggestion nouvelle ou n'aurait-elle fait accepter qu'une seule suggestion ancienne qui soit de nature à faciliter la solution de nos problèmes nombreux

et variés, nous n'aurions pas perdu notre temps.

Je félicite le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) d'avoir pu encore une fois annoncer à la Chambre un excédent de recettes. Depuis qu'il a pris le portefeuille des Finances, il a toujours pu accuser un surplus, ce qui est vraiment très flatteur.

A mon sens, cependant, monsieur l'Orateur, nous serions bien plus heureux de croire sincèrement que cet excédent existe en réalité, car nombre d'arguments valables ont été avancés pour démontrer que, si la méthode de comptabilité était aujourd'hui la même que celle qu'employait son prédécesseur, M. Fielding, le ministre montrerait un déficit considérable au lieu d'un surplus. Je pense que le peuple canadien veut connaître la situation réelle. Il me semble que M. Fielding a présenté environ dix-sept budgets à la Chambre et nous savons qu'il commande le respect de toute la population canadienne, sans distinction de parti. Permettez-moi de lire un extrait du discours du budget de 1923, qui se trouve à la page 2631 du hansard français revisé de 1923:

En 1921-1922, le chiffre de la recette a été de $381,952,386.99, et celui de la dépense ordinaire, de $347,560,690.63. Si l'excédent devait l'établir en mettant le revenu ordinaire en regard de la dépense ordinaire—méthode qui a longtemps été en honneur—les opérations de cette année-là se seraient soldées par un excédent de $34,391,696.36. Mais si l'on fait entrer en ligne de compte la dépense imputable sur le capital, qui s'est chiffrée à $16,295,332.55, le surplus se trouve réduit à $18,096,363.81. Il y a eu encore certaines dépenses extraordinaires, y compris les frais de démobilisation, dont le chiffre est de $1,526,583.22. Or, défalcation faite de la dépense ordinaire, de la dépense imputable sur le capital et de la dépense dite extraordinaire, il restait un excédent de $16,569,780.59. Jusqu'ici, il n'a été question que de surplus, mais il y a une ombre à ce beau tableau. Les sommes que l'on a avancées aux chemins de fer se sont élevées à $97,950,645.36. Si donc on tient compte de l'ensemble des dépenses de l'année, c'est-à-dire si l'on ajoute les avances faites aux chemins de fer à la dépense ordinaire, à la dépense imputable sur le capital et aux frais extraordinaire, on constate que les opérations de l'année se soldent par un découvert de $81,380,864.77. Déduction faite de certaines autres sommes, il se trouve que les opérations de cette année-là ont grossi de $81,256,818.04 le chiffre de la dette publique.

Passons maintenant à l'année 1922-1923, terminée depuis peu. Nous n'en avons pas encore les comptes exacts sous les yeux mais nous sommes assez renseignés pour en annoncer le résultat de façon assez précise. La recette ordinaire s'est élevée à $393,619,000,—chiffre estimatif, puisque le compte n'est pas définitivement arrêté.—D'un autre côté, la dépense ordinaire étant de $331,780,000, il s'accuse donc un excédent de $61,839,000. Toutefois, la dépense imputable sur le capital représentant $14,500,000, le règlement des réclamations de guerre, $6,700,000, et les frais d'emprunts, $3,500,000, on obtient ainsi le total de $24,250,000, et le chiffre de la recette se trouve encore à dépasser de $37,589,000 celui du total de la dépense ordinaire, de la dépense imputable sur le capital et de la dépense extraordinaire. Mais il y a les voies ferrées qu'il faut faire entrer en ligne de compte.

Nous avons dû avancer, cette année-là, $92,190,000 pour les chemins de fer, et $6,060,720 pour la marine marchande, soit un total de $98,250,720. Cela, naturellement, absorbe tout le surplus que j'ai mentionné et laisse une forte balance du côté opposé. Tout compte fait, nous avons ajouté à la dette publique, durant l'année $49,293.06. Nous avons reçu quelques 8 millions ou plus du gouvernement britannique à compte du change, sans quoi l'augmentation de cette dette aurait été plus forte.

On voit, monsieur l'Orateur, qu'en 1921-1922, M. Fielding a ajouté $97,950,645, représentant les avances consenties aux chemins de fer, aux dépenses de l'année. En 1923, il a de nouveau ajouté des avances formant un total de $92,190,000 et, pendant ces deux années, le bilan national accusait de lourds déficits. Le nouveau ministre des Finances (l'hon. M. Robb), en 1924, sur des avances totales aux chemins de fer de $74,550,000, n'a ajouté que $24,550,000 aux dépenses de l'année et, en faisant figurer les 50 autres millions comme obligations garanties, il fut en mesure de montrer un surplus considérable. Or, voici ce que je désirerais savoir: Si le ministre des Finances avait suivi exactement la même méthode de comptabilité que son prédécesseur, aurait-il pu nous montrer un tel surplus? Je n'ai pas l'intention d'affirmer que le système de comptabilité du ministre n'est pas bon; mais je ne pense pas qu'il soit équitable de faire ces déductions tant que le National-Canadien ne sera pas recapitalisé, tant qu'il n'aura pas commencé un nouveau bilan qu'il communiquera à la Chambre en déposant les prévisions budgétaires. Nous serions alors à même de dire si les nouveaux emprunts doivent être portés ou non au compte de la dette publique. Tant qu'on n'aura pas fait cela nous serons dans l'impossibilité de discuter d'une façon intelligente la réduction de la dette publique, en attendant, le gouvernement n'a pas le droit de prétendre qu'il a diminué le chiffre de notre dette nationale.

J'ai beaucoup d'estime pour le ministre des Finances. Son affabilité et sa manière équitable de traiter les députés nous l'ont rendu cher. J'ai aussi une excellente opinion de ses aptitudes politiques. Un ministre qui est en mesure de montrer des surplus, alors que ces surplus n'existent apparemment pas; qui peut jongler avec le tarif et faire croire aux gens qu'ils reçoivent beaucoup quand il n'ont en réalité que très peu, mérite un brevet d'ha-

bileté. Pourquoi ne pas agir franchement à ce sujet? Dans son programme de 1919, programme qui a été si souvent cité en cette Chambre, le parti libéral a déclaré explicitement qu'il est en faveur du libre-échange et d'un tarif moins élevé, cependant, on a établi, avec chiffres à l'appui, qu'une différence n'excédant pas 1 ou 2 p. 100, sur la totalité, existe entre le tarif en vigueur et celui qui existait sous le régime conservateur.

M. McLEAN (Melfort): Avec quelle année du régime conservateur établissez-vous la comparaison?

M. LUCAS: Je prends la moyenne des droits.

M. McLEAN (Melfort): Pour quelles années?

M. LUCAS: Si l'honorable député se réfère aux chiffres fournis par le Bureau des statistiques, et prend la moyenne des droits depuis 1863 environ, ou depuis l'établissement du premier tarif douaier, et compare les moyennes avec toutes ces années, il s'apercevra, je crois, que mon assertion est joliment corroborée.

M. McLEAN (Melfort): Non, certes.

M. LUCAS: Le budget de 1926 fournit un excellent exemple de cette façon de jongler avec le tarif. L'honorable député de Macleod (M. Coote) présenta une résolution en 1925 pour demander un dégrèvement sur les automobiles. Quand la résolution fut mise aux voix, elle reçut plus d'appui de la députation à ma droite que de la députation ministérielle, et le compte rendu me donne raison à cet égard. Cependant, c'était un très faible appui. L'année suivante, l'honorable député de Macleod présenta de nouveau une résolution pour dégrever les automobiles. Cette fois, le Gouvernement la fit sienne et opéra une réduction uniforme de 15 p. 100 du droit sur les automobiles valant $1,200 ou moins. Or, nos amis les libéraux assurent à leurs électeurs et au public en général que le droit sur les automobiles est uniformément réduit de 15 p. 100. Ils ont raison de parler d'un retranchement de 15 p. 100, mais constatons-nous une diminution de 15 p. 100 dans le prix actuel des automobiles? Pas plus tard qu'hier soir, l'honorable député de Macleod a consigné au hansard les prix pour les automobiles, et la réduction au lieu d'être de 15 p. 100 comme on le prétend, n'est que de 5 p. 100. Ce peut être une excellente tactique de parti, mais ce n'est certes pas une attitude courageuse ou virile envers le peuple.

Nous en venons au budget actuel, et au premier coup d'œil, on est porté à croire à des remaniements assez radicaux. Mais un examen plus attentif révèle que les remaniements équivalent à peine à un nouveau classement pur et simple, et aucun ministre ne nous a encore exposé la portée exacte de ces modifications. Nous constatons la substitution de 159 articles aux 122 articles éliminés. Le budget a l'air d'un luxe d'étalage pour masquer les tablettes vides. Cette façon de traiter le tarif me rappelle la réception d'un présent à la Saint-Valentin. A mesure qu'on enlève les unes aurès les autres les enveloppes de beau papier coloré, on est animé par l'espoir de trouver un article de valeur à l'intérieur, mais l'espoir se dissipe vite quand on voit que le contenu n'est qu'une cigarette vite consumée en quelques bouffées. Examinez tous les dégrèvements effectués par le Gouvernement, et vous verrez que les fabricants ont obtenu chaque fois un dédommagement qui contrebalance dans la pratique la réduction de droit. Si le ministère juge cette conduite nécessaire, alors, dis-je, c'est la disparition virtuelle de la théorie libérale. J'ai toujours compris que d'après l'exposé de cette doctrine devant le peuple, les fabricants ou la haute finance prélèvent un trop fort tribut sur les masses. Et cependant le Gouvernement a beau réduire les droits, il accorde toujours aux grands intérêts financiers quelque dédommagement qui leur assure le même degré de protection. Si après plusieurs années d'administration, les libéraux constatent que des dégrèvements sont dans l'intérêt bien entendu des Canadiens, personne n'y trouvera à redire, s'ils prennent une attitude franche et le proclament. J'affirme sans crainte de me tromper que, depuis l'établissement de la Confédération, aucune question n'est plus discutée que le tarif, et cependant une résolution paraît aussi lointaine.

Abordons la question de la diminution de l'impôt sur le revenu. Je suis opposé à ce dégrèvement, mais la chose la plus grave à le tarif, et cependant une solution paraît aussi lointaine.

C'est l'intention du gouvernement fédéral de continuer à alléger graduellement le fardeau de l'impôt sur le revenu.

A mon avis, l'impôt sur le revenu est la taxe la plus équitable qu'on ait imaginée, parce qu'elle retombe le plus lourdement sur les contribuables le plus en état de payer. Quelqu'un a déjà dit dans ce débat que la Grande-Bretagne retire une très large proportion de ses revenus, 45 p. 100 de l'impôt sur le revenu. Les Etats-Unis retirent de ce chef 65 p. 100 de leurs revenus, a-t-on dit, tandis que le Canada en retire moins de 14 p. 100. Si le Gouvernement diminue ou élimine l'impôt sur le

revenu, il devra compter sur les droits de douane pour prélever les revenus nécessaires au paiement des dépenses ordinaires et de guerre, et les promesses que les libéraux ont faites d'abaisser le tarif et de soulager les masses ne seront plus qu'un vain mot. Sur mon âme, je ne vois pas comment le Gouvernement puisse proposer une réduction du tarif, s'il va diminuer les autres modes d'impôts, car de l'aveu général, nous avons besoin de certains revenus pour l'administration des affaires publiques. Nous constatons que, cette année le revenu global de guerre se monte à $146,470,000, et le total des déboursés de guerre à $164,501,000, de sorte que nous sommes à court de $18,031,000 pour solder nos dépenses de guerre. Cependant le ministre des Finances se propose de réduire encore et de supprimer graduellement l'impôt sur le revenu. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que nous sommes obligés de percevoir par le moyen du tarif douanier notre revenu ordinaire et un montant suffisant pour faire face aux dépenses dites de guerre, et, par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement nous attendre que dans ces circonstances le tarif soit réduit.

On a beaucoup parlé de la prospérité de notre pays, mais le meilleur moyen d'établir qu'il y a vraiment prospérité, c'est d'indiquer comment la population augmente. Le problème de l'immigration est plus discuté qu'aucun autre au Canada aujourd'hui. J'ai lu le discours de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) et je suis d'accord avec lui sur un grand nombre d'idées qu'il a exprimées relativement à l'immigration. La politique qu'il préconise à ce sujet est contenue dans l'édition non revisée du hansard, page 1067 du t.a.; elle peut se résumer comme suit: admettons toute personne d'origine britannique, pourvu qu'elle soit saine de corps et d'esprit.

M. NEILL: Et de race blanche.

M. LUCAS: Oui, de race blanche; et appliquons, dit-il, le principe du pourcentage à l'Europe continentale, de sorte que ceux qui viennent de cette région et habitent maintenant le Canada seraient obligés de désigner leurs parents afin qu'il soit permis à ces derniers d'entrer au pays. Si ceux qui sont ici dans le moment sont prospères, ils seraient trop heureux de désigner leurs parents et de les faire venir au Canada pour partager leur prospérité. Il a cité des extraits d'une brochure publiée aux Etats-Unis dans laquelle on indique que la population n'augmente pas en proportion de l'immigration. J'ai cette brochure sous la main. Elle traite des conditions aux Etats-Unis, mais je citerai à la Chambre tout à l'heure des chiffres qui font voir que cela s'applique aussi bien au Canada. Un des passages de cette brochure se lit comme suit:

> Sauf dans de courtes périodes, l'immigration n'augmentera pas la population au delà du chiffre qu'elle atteindrait sans l'immigration... Si nous admettons ceux des autres pays, nous devrons diminuer d'autant le nombre de ceux qui naîtront de ceux qui sont ici. . . La question qui se pose à l'Américain de nos jours est celle-ci: voulez-vous que le sol soit l'héritage de votre fils ou du fils de celui qui peine aujourd'hui dans un pays étranger?

Pendant que j'étudiais la question de l'immigration j'ai obtenu du Bureau de la statistique des chiffres qui, suivant moi, sont étonnants, et je vais les consigner dans les Débats. Je demande à nos collègues de les examiner; ils concluront certainement que ce problème est d'une gravité telle que, comme Canadiens, nous devrions le mettre au-dessus des questions de partis et y faire face comme des hommes. Le dernier recensement du Canada a eu lieu en 1921, et il y a eu un recensement quinquennal dans les trois provinces des Prairies en 1926. Je désire citer des chiffres concernant la population des trois provinces des prairies durant la période de 1921 à 1926, parce qu'elle n'est pas établie approximativement; les chiffres sont précis parce que le recensement a été fait applicable à ces années; ils sont comme suit:

Province	Population 1921	Population 1926	Augmentation réelle, cinq ans	Augmentation naturelle, 1921-1926	Immigration nouvelle, 1921-1926
Manitoba	610,118	639,056	28,938	52,446	67,243
Saskatchewan	757,510	820,438	62,928	76,362	59,137
Alberta	588,454	607,599	19,145	50,216	54,545
Totaux	1,956,082	2,067,093	111,011	179,024	180,925

En 1926, nous aurions dû avoir dans ces provinces, en comptant l'augmentation naturelle et l'immigration nouvelle, une population totale de 2,316,031. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que nous avons perdu toute notre augmentation naturelle de 179,024, et 69,914 sur les 180,925 nouveaux immigrants, soit 38.6 p. 100 de la nouvelle immigration. On parle beaucoup de nos Canadiens qui émigrent aux Etats-Unis. Nous savons que les

Etats-Unis ont une loi dite de contingent contre les immigrants d'autres pays que le Canada; j'ai donc raison de dire que ceux que nous avons perdus, ceux qui ont quitté le pays pour aller aux Etats-Unis sont nos propres Canadiens.

Bien que les chiffres, pour le Canada entier ne soient pas aussi mauvais que ceux des trois provinces du Nord-Ouest, ils sont tout de même très surprenants. On a pris un recensement en 1921, et bien que nous ayons un chiffre approximatif de la population de tout le Dominion pour 1926, le Bureau de la statistique nous donne les détails suivants: population totale en 1921, 8,788,483; en 1926, 9,390,000. Mais entre 1921 et 1926, nous avons eu une augmentation naturelle de 856,682, et une immigration nouvelle de 667,349. Si nous additionnons cela, nous voyons que nous avons perdu entièrement notre accroissement naturel de 856,682, et 65,832 de notre nouvelle immigration, soit environ 10 p. 100.

Nous constatons aussi que dans les trois provinces de l'Ouest, le nombre de fermes habitées en 1921 et en 1926 était comme suit:

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta
1921.	53,252	119,451	82,954
1926.	53,251	117,781	77,130
Diminution.	1	1,670	5,824

Quelle a été notre politique générale d'immigration? Elle a été de faire venir au pays des immigrants de la classe agricole. Cependant, après avoir dépensé tant d'argent pour faire venir des gens sur nos terres de l'Ouest, nous constatons que nous avons perdu 40 p. 100 de notre immigration et toute l'augmentation naturelle de notre population. A la vue de statistiques aussi convaincantes, il faut bien reconnaître que notre système est défectueux. Nous dépensons beaucoup d'argent que nous puisons dans le trésor fédéral, tandis que les gouvernements provinciaux, sans exception, consacrent aussi certaines sommes à l'immigration. Les deux grands chemins de fer et un grand nombre de compagnies privées de notre pays dépensent également des sommes considérables dans le même but. Il est impossible de donner des chiffres exacts, mais on estime à 10 millions les sommes dépensées chaque année pour faire venir des immigrants au Canada, avec les résultats que je viens de citer.

Qu'y a-t-il? Que peut-on reprocher au Canada? Rien et tous admettront que nous avons l'un des plus beaux pays du monde. Peut-on faire quelque reproche à notre population? Il faut encore répondre par la négative, car nous découvrons que les Canadiens,

[M. Lucas.]

partout où ils vont, atteignent les plus hautes fonctions et réussissent dans le commerce et même à la guerre, quand il le faut.

Qu'y a-t-il alors? Monsieur l'Orateur, le plus grand mal dont notre pays ait eu à souffrir, c'est la politique de parti, alors que les gens placent leur parti avant leur patrie. Si ces mêmes gens dépensaient autant d'énergie pour le bien du Canada qu'ils en emploient pour le triomphe de leur parti, nous aurions de meilleurs résultats. Nous devrions revenir aux temps de jadis, alors que personne ne songeait aux partis, mais que tous travaillaient pour le bien de l'Etat. Le Canada a beaucoup de problèmes à résoudre et tous conviendront que nous perdons trop de temps en de vaines chicanes politiques. En prenant mon journal l'autre matin, la première chose qui m'a frappé a été cette nouvelle que 421 receveurs des postes ont été destitués au Canada, du 1er octobre 1926 au 1er février 1928. Il y a quelques jours, nous discutions la radiation des crédits destinés à la construction de bureaux de poste à Camrose et à Mahone-Bay; le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) a défendu cette action en disant que l'autre parti avait fait la même chose en 1911, ou il y a quelques années. Nous aurions besoin d'hommes de la trempe des Pères de la Confédération; d'hommes qui seraient prêts à oublier les divergences de partis et à travailler de concert dans l'intérêt du Canada comme ils l'ont fait quand ils ont jeté les bases de l'édifice dont nous sommes si fiers. Jusqu'à ce que nous trouvions des hommes de cette trempe, nous ne pouvons espérer d'améliorer notre situation. Quand on examine les statistiques de l'immigration, l'on comprend que tous ces millions dépensés annuellement n'ont d'autre résultat que de supplanter notre population actuelle, ou d'en changer la composition sans l'augmenter.

Pour conclure, je lirai les conseils que le premier ministre Baldwin donnait aux Canadiens lors de sa visite ici:

> Le Canada a un magnifique avenir et si ce n'était presque une impertinence, je dirais aux Canadiens: L'avenir est à vous, mais ne vous pressez pas trop. Il faut à votre pays des hommes du nord, des races viriles. Placez toujours la qualité avant la quantité. Construisez sur des fondations solides. Quelle différence y aurait-il s'il vous fallait cent ans, ou deux cents ans pour peupler complètement votre pays? Gardez votre population; conservez vos hommes et vos femmes et veillez à ce que les générations futures ne soient pas inférieures à la génération actuelle. Il est aussi dangereux pour les peuples que pour les individus de s'enrichir trop vite. Le temps est votre allié. Conservez vos valeurs intactes, gardez votre idéal et que le Canada fasse sienne la prière du marin grec, que Sénèque nous a transmise: "Seigneur, vous pouvez me sauver si vous le voulez;

vous pouvez permettre que mon navire sombre, mais quoi qu'il arrive, je resterai toujours ferme à mon gouvernail".

M. ALEX. T. EMBURY (Hastings-Peterborough): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je me hasarde à prendre la parole dans la Chambre et je serai très bref. Mes remarques recevront, j'en suis convaincu, l'attention de tous les députés.

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien.

M. EMBURY: En disant que je ne prendrai pas plus de vingt minutes du temps de la Chambre, je suis sûr que j'ai déjà l'approbation des honorables députés. Je commencerai par quelques mots au sujet de la circonscription que je représente. C'est une nouvelle division électorale créée lors du dernier remaniement de la carte et, comme la plupart des circonscriptions rurales du vieil Ontario, elle n'a pas eu la publicité qui a mis en évidence les circonscriptions des Prairies et des Provinces maritimes, dont les représentants ont eu l'occasion de parler au cours des trois dernières sessions, quand revenait la discussion sur les droits des Provinces maritimes. On ne saurait trouver dans le Canada de circonscription possédant des ressources et des industries plus variées. J'en énumérerai brièvement quelques-unes:

L'exploitation forestière y a une importance considérable.

Avant la découverte des grandes régions minières du nouvel Ontario, du Québec septentrional et du nord du Manitoba, qui ont récemment assuré la célébrité du Canada, le comté d'Hastings était le district minier de l'Ontario dont on parlait le plus. A diverses époques, on a exploité plus ou moins intensivement les gisements de fer, de talc, de corindon, de feldspath, de spathfluor et d'or. Nos carrières de marbre sont parmi les plus importantes du monde. Les gisements de talc de la région de Madoc sont connues dans le monde entier, car nous fournissons presque tout le talc employé pour la toilette sur le continent américain. L'Italie est le seul pays qui possède un talc d'une qualité qui puisse lui être comparée.

Passons à l'industrie manufacturière. A Deloro, au centre même du comté, existe une des usines de fonte et d'affinage les plus modernes, les plus grandes et établies d'après les meilleurs principes scientifiques.

Je n'ai garde d'oublier le tourisme, qui atteint déjà chez nous une grande importance, à cause du réseau des lacs de nos collines, où la pêche est abondante.

Enfin et surtout, nous possédons la ressource toujours sûre et si importante de la culture mixte.

Monsieur l'Orateur, malgré ces ressources et avantages naturels, je ne puis, comme l'honorable représentant de Huron-Nord (M. Spotton) et d'autres députés conservateurs, me vanter d'avoir jamais reçu la visite d'un ministre, encore moins du premier ministre et de tout son cabinet. Leur convoi traverse le comté et ne s'arrête même pas pour prendre de l'eau au réservoir. Leur carte politique classe le comté d'Hastings-Peterborough parmi les sols improductifs, stériles. C'est vrai, mais seulement dans un sens. J'invite cordialement le premier ministre et ses collègues à se rendre dans cette circonscription intéressante. J'ajoute, toutefois, qu'il ne sera pas nécessaire d'y venir pendant une campagne électorale.

A l'heure actuelle, le problème le plus important qu'ait à résoudre le Dominion est celui de l'augmentation de sa population. Tous le discutent, du grand économiste au citoyen moyen. Dans les assemblées législatives, ce sujet est pour ainsi dire usé. Néanmoins, il reste que, dans l'état actuel des choses, aucune amélioration ne s'annonce. Chez nous et à l'étranger, on considère le Canada comme un pays d'avenir, un pays aux vastes ressources naturelles, un pays dont la richesse augmente rapidement, un pays qui, au double point de vue agricole et minier, ne connaît pas de limites. Néanmoins, au point de vue population, ce pays est stationnaire. Il doit y avoir une raison à cela, comme il y en a à toute chose. L'unique et véritable raison réside dans notre incapacité à fournir de l'emploi à nos habitants et à ceux qui nous arrivent de l'étranger. Notre situation par rapport aux Etats-Unis est, en un sens, analogue à celle de l'Ecosse envers l'Angleterre. La race écossaise n'est inférieure à aucune autre; mais l'Angleterre possède la population et la richesse et les possèdera toujours. Mais un examen attentif fera découvrir une grande différence entre les deux cas. Il y a soixante ans, le Canada paraissait un voisin bien pauvre de la république américaine; mais des richesses et une mise en valeur insoupçonnées de nos provinces des prairies, des régions minières et de nos forces hydrauliques ont complètement changé cet état de choses et, aujourd'hui, le monde a beaucoup de considération pour nous. Mais il existe encore une infériorité. Les capitalistes américains s'emparent d'une grande partie de nos meilleures affaires, et nous leur donnons en échange la meilleure partie de notre jeunesse. Nous consacrons des millions à l'immigration; mais le départ des nôtres continue et il continuera tant qu'on n'aura pas arrêté et réalisé un programme politique qui donnera de l'emploi aux habitants du Canada et à ceux qui voudraient y venir de l'étranger.

La population canadienne vaut, dans l'ensemble, celle de n'importe quel autre pays et est fort supérieure à celle de plusieurs. Par conséquent, le devoir du Gouvernement est d'oublier toutes les considérations et tous les compromis égoïstes pour se consacrer de tout cœur à la solution de ce problème angoissant.

L'effet du traité australien sur l'industrie laitière du Canada a fourni un autre sujet de controverse; mais ce n'est que cette année que l'état de choses est devenu assez grave pour inquiéter réellement l'ensemble de la population rurale et le Gouvernement lui-même. J'ai devant moi une statistique qui donne une idée assez juste du tort causé par ce pacte à cette grande industrie canadienne. Ne voulant pas lasser mes collègues par des détails trop nombreux, je me contenterai de résumer ces chiffres. Le 1er décembre 1927, il y avait, dans les entrepôts frigorifiques, 26,932,000 livres de beurre de fabrique et 660,088 livres de beurre de ferme, ce qui dépassait de plus de six millions et demi de livres la moyenne des cinq années précédentes. A la même date, en 1926, ce chiffre était encore dépassé de plus de sept millions et demi de livres, dans les entrepôts frigorifiques. Le Canada a importé encore 28,000 livres de l'Australie au mois de décembre et 3,031,153 livres entre le 1er septembre et le 31 décembre; dans le mois de janvier, nous avons reçu 248,584 livres de l'Australie et 3,183,289 livres de la Nouvelle-Zélande, selon le relevé dressé par le service de la Statistique. Les derniers renseignements parvenus des marchands de produits laitiers qui font affaires avec les compagnies de navigation à Halifax et à Vancouver nous apprennent que du 1er septembre 1927 au 15 février 1928 il a été reçu à Vancouver 5,000 boîtes, soit 276,584 livres de beurre australien et 5,437,040 livres de beurre de la Nouvelle-Zélande; et à Halifax, 4,685,240 livres de beurre de la Nouvelle-Zélande. On me dit que dernièrement un navire est arrivé de Nouvelle-Zélande portant 30,000 boîtes et que le 12 février un autre navire a quitté Auckland à destination de Vancouver, avec 27,000 boîtes. On en déduit que le Canada a importé, ou qu'il attend, quelque 13,500,000 livres de beurre. Avant la fin du mois, d'autres navires nous en apporteront; entre le 1er septembre et le 30 avril, le Canada aura donc reçu de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande plus de 15 millions de livres de beurre.

Dans les circonstances, monsieur l'Orateur, je ne conçois pas que nos fabricants de beurre puissent lutter contre cette concurrence; si ces fabricants n'arrivent pas à leur maximum d'opérations pendant l'été qui vient, ils en souffriront et nos cultivateurs toucheront des prix bien plus faibles. Mon comté a 100 milles en longueur et, par endroits, 50 milles en largeur, et toute son étendue est parsemée de routes où passent constamment, du 1er mai au mois de septembre, les camions des beurreries qui vont prendre la crème chez les cultivateurs. Faut-il s'étonner alors si nous sommes inquiets de l'admission du beurre étranger sur paiement d'un droit de 1c. par livre? Je reconnais volontiers que d'autres provinces, notamment la Colombie-Anglaise, bénéficient du traité; c'est apparemment le cultivateur qu'atteint le plus la politique ministérielle. Je puis dire que les représentants qui, à la session de 1926, se sont opposés le plus vigoureusement au traité, dont ils prévoyaient les désavantages pour les cultivateurs d'Ontario, ont été rejetés par les électeurs. J'espère que mes paroles de ce soir ne me feront pas réserver un pareil sort lors des prochaines élections. A mon sens, monsieur l'Orateur, le régime actuel sape par sa base même la culture mixte. C'est grâce à cette culture mixte que la province d'Ontario est devenue la plus opulente du Dominion. La convention passée avec l'Australie porte gravement atteinte à cette industrie essentielle; et cependant le ministère reste muet. A-t-il, oui ou non, l'intention d'agir?

On me permettra sans doute une petite digression. Je veux dire un mot du gouvernement par les groupes. Je tiens à affirmer tout d'abord que je ne suis le défenseur attitré d'aucun régime administratif d'un groupe ou d'une classe. Le gouvernement de classes est survenu au Canada en conséquence de la guerre; nous ne le verrons plus, tout au moins de notre temps. Mais je ne puis pas ne pas voir que cette question ne provoque plus dans le domaine politique des dissensions aussi sévères, des propos aussi acerbes; à preuve, je veux citer un passage de l'éloquent discours prononcé par l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail). Le voici:

> Depuis 1921, le parti libéral a prodigué aux nouveaux groupes politiques, des protestations d'amitié, qui, lorsqu'on les a bien accueillies, ont marqué, pour ceux qui étaient sincères, la fin de leurs espérances et, pour certains, le succès de leurs projets perfides.

Puis elle continue:

> Pour ma part, je préfère l'attitude amère, intraitable, hostile et hautaine du parti conservateur. Au moins, c'était franc et nous savions à quoi nous en tenir. Je me demande souvent pour quel motif ces conservateurs se croient si supérieurs aux autres.

Voilà qui, de prime abord, a tout l'air d'un rude coup; mais je n'y vois qu'une petite tape amicale; et comme les dames ont des privilèges reconnus pour la durée de cette

année bissextile, il ne se trouvera personne pour censurer le petit flirt de l'honorable représentante avec le parti conservateur. Par contre, le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) a lancé une attaque à fond de train contre le groupe progressiste, ce qui était parfaitement de mauvais goût, vu que le Gouvernement dont il fait actuellement partie a été maintenu au pouvoir plusieurs années durant, par ce groupe qu'aujourd'hui il rabroue aussi impitoyablement. Je suppose qu'il parle au nom du Gouvernement.

Voici quelles étaient les premières paroles, ou presque, du ministre des Finances (l'hon. M. Robb) à propos du budget:

Monsieur l'Orateur, rarement, autant qu'en 1927, les rapports annuels des chefs de la finance et de l'industrie, dans tout le pays, ont en général révélé de tels progrès et une telle prospérité.

Disons pour le moment que cette prospérité existe, admettons que les paroles du ministre soient vraies, je voudrais savoir en quoi le ministère actuel a contribué à cette prétendue prospérité. A mon avis, les gouvernements provinciaux, qui ont fait un des principaux articles de leur programme la construction de routes et de voies ferrées dans les régions minières, qu'est, en grande partie, attribuable le rang qu'occupe aujourd'hui le Canada dans le monde de l'industrie et de la finance. La construction et l'entretien des bonnes routes, de routes provinciales et vicinales, des chemins de colonisation ont pris une importance presque égale à celle de nos chemins de fer. Rien n'a plus contribué que ce programme de construction de bons chemins à l'expansion du tourisme, qui nous rapporte aujourd'hui 200 millions de dollars par année, chiffre qui s'accroît rapidement. Mais c'est surtout à la divine et bienfaisante Providence que nous devons la prospérité de 1927; c'est elle qui a tempéré les vents, mesuré les pluies sur une des plus abondantes moissons que le Canada ait vue.

Une autre déclaration de l'exposé budgétaire s'énonce comme suit:

Nous comptons recevoir des droits douaniers $153,600,000, soit $11,600,000 de plus que l'an dernier; des droits d'accise $57,000,000, augmentation de $8,400,000.

Cette déclaration fut accueillie par des applaudissements sur les banquettes ministérielles ainsi que chez les alliés libéraux-progressistes. Un instant, ils se sont oubliés. Si jamais un pays n'a jamais dû une éternelle reconnaissance à un parti d'avoir favorisé au ministre des Finances l'occasion de faire une telle assertion, c'est au parti conservateur canadien. Et en ce disant, je ne veux nullement amoindrir le mérite qui revient au ministre actuel du Revenu national (l'hon. M. Euler).

En terminant, je dirai, monsieur l'Orateur, que ce budget me paraît être un accommodement du ministre des Finances entre ce qu'il aurait voulu offrir au pays et ce que ses alliés libéraux-progressistes lui permettent d'offrir. A mon avis, l'intérêt du pays sera mieux sauvegardé quand un parti sera élu libre de diriger nos destinées nationales, sans avoir la crainte de déplaire à quelque groupe de politiciens, sur l'appui desquels il doit compter pour se maintenir.

J'aurais une proposition bien précise à offrir au Gouvernement; la voici: on devrait pratiquer l'économie dans l'administration du pays. Présentement, il dépense des crédits inconsidérément, ainsi en font foi les prévisions budgétaires. La création de nouvelles ambassades, dont on peut se passer et d'autres grandes entreprises dont le besoin n'est pas immédiat, semblent n'être guère dans l'ordre pour un pays relativement jeune avec une dette si énorme et d'une population si peu nombreuse pour l'acquitter. Si nous construisons en vue de l'avenir proportionnons nos dépenses aux ressources dont nous disposons pour faire honneur à nos obligations. Voici le précepte dont toute nation et tout gouvernement devraient toujours s'inspirer: "En temps de prospérité et d'abondance, il faut se prémunir pour les mauvais jours". Mais le Gouvernement semble, à ce chapitre, avoir pour devise: "A chaque jour suffit sa peine".

M. G.-D. MORIN (Bagot) (texte): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous présenter au nom des électeurs de Bagot, aussi bien qu'en mon nom personnel, nos meilleures félicitations de même que nos sentiments de respect et d'admiration pour les infinis services que vous avez rendus et que vous continuerez encore pendant longtemps, nous l'espérons, à rendre à notre pays par vos bons exemples et vos belles qualités d'homme d'Etat.

Je me fais aussi un plaisir de renouveler nos hommages à notre illustre chef, le très honorable premier ministre, (M. Mackenzie King), à son digne collègue l'honorable ministre des Finances (M. Robb) ainsi qu'à tous les membres du cabinet, dont les noms passeront à la postérité comme modèles d'énergie, de travail et d'application.

Je veux également profiter de l'occasion pour offrir nos sincères félicitations à l'honorable chef de l'opposition (M. Bennett) élu le quinze octobre dernier à Winnipeg, pour diriger les destinées du grand parti conservateur. Je puis lui assurer que s'il nous fait l'honneur d'une visite, il sera accueilli, dans ma division électorale, avec autant de dignité et de courtoisie que le fut son prédécesseur, le très honorable Arthur Meighen, lors

de ma première élection, cette fameuse élection partielle de Bagot en décembre 1925.

Il s'est prononcé bien des discours sur le budget ou plutôt en marge du budget; nous en sommes, je crois, environ au quatre-vingt-cinquième. De ce côté, nous prétendons qu'il fut accueilli d'une manière générale de l'Atlantique au Pacifique comme une très bonne nouvelle, une cause de réjouissance et d'encouragement, pendant que nos adversaires n'y trouvent qu'amertume et désolation. Pour justifier nos réjouissances, faisons brièvement, à la lumière des faits, une comparaison des budgets des cinq dernières années du parti conservateur, de 1917 à 1922, avec les budgets des cinq dernières années de notre parti libéral, de 1922 à 1927. Si nous ouvrons l'"Annuaire Statistique" de 1926, nous y trouvons à la page 795, au tableau 23, que la dette du pays, qui était en 1917 de $879,186,298 s'était accrue en 1922 jusqu'au montant de $2,422,-135,802, une augmentation donc de $1,542,-949,504; qu'elle avait baissé en 1926 jusqu'à $2,389,731,099; que de plus elle fut diminuée en 1927 de 38 millions. Toujours d'après le même tableau, la dette per capita qui était en 1916 de $76.55 fut augmentée par nos adversaires au point d'être en 1922 de $270.93; elle a été diminuée par le Gouvernement actuel jusqu'à $251.43, en 1926. Ces chiffres illustrent bien pourquoi nos collègues, de l'autre côté de cette Chambre, n'attaquent point de plein front la situation financière de notre pays. Il vaut mieux et il sied bien, en effet, de l'attaquer en biais, en attribuant aux bienfaits de la divine Providence ainsi qu'au zèle et à l'application d'un peuple jeune et enthousiaste, l'amélioration très considérable de nos finances. Pourtant, et malgré des succès aussi évidents, nos adversaires tiennent ce Gouvernement responsable de tous les deuils causés par le départ ou l'exode des nôtres vers les Etats-Unis. Bien qu'ils ne prononcent pas le mot lui-même, ils s'efforcent de prouver que pour enrayer le fléau il faudrait appliquer le grand remède, la haute protection tarifaire. Retournons encore à l'"Annuaire Statistique" de 1926 et lisons la page 95, tableau 4; nous y trouvons que sous le régime de haute protection, de 1881 à 1891, le pourcentage d'accroissement de population de notre pays fut de 11.76 p. 100 alors que sous le régime libéral, de 1901 à 1911, il fut de 34.17 p. 100, et que de 1911 à 1921, sous un retour au parti protectionniste, il tomba à 21.95 p. 100. Ces chiffres parlent par eux-mêmes et indiquent bien le contraire de ce que nos adversaires tendent à établir.

Au lieu de tant de pessimisme ne semblerait-il pas de meilleure politique de semer l'espérance et l'encouragement, de dire de notre pays parfaitement ce qu'il est; un endroit idéal pour tout bon citoyen qui l'habite ou qui viendrait s'y établir avec les vertus requises d'un bon Canadien. Alors que nous entendons ici beaucoup de médisances ou plutôt de calomnies sur notre pays, voyons un peu ce qu'on en dit à l'étranger. Dans la revue canadienne "Québec", publiée à Londres par M. L.-J. Lemieux, en citant des chiffres au sujet des progrès du Canada, voici ce que dit le rédacteur londonien:

"En 1926, le Dominion du Canada avec une population de 9,500,000 âmes a manufacturé autant de produits que les Etats-Unis quand ils avaient une population de 50,000,000 d'âmes; son commerce extérieur était aussi considérable que celui des Etats-Unis quand leur population était de 76,000,000 d'âmes; le produit de ses mines atteignait la même valeur que la production minière américaine au moment où la population américaine était de 38,000,000 d'âmes; il avait une balance commerciale favorable, la plus favorable, la plus considérable au monde, ajoutait $100,000,000 à ses épargnes en banque, plaçait $560,000,000 dans les débentures et dépensait $10,000,000 pour l'achat de nouvelles automobiles."

De son côté, le National Foreign Trade Council, de New-York, déclarait récemment: Que le Canada devançait toutes les nations pour les augmentations du commerce de 1913 à 1926. L'augmentation du commerce canadien a été de 85 p. 100, tandis que celle du commerce américain n'était que de 31 p. 100. Au début de l'année, la Société des nations a publié un communiqué dans lequel elle démontre que l'augmentation de la richesse au Canada s'est accrue de $1,100 par tête en 1903 à $2,406 en 1926,—un taux de progrès jamais atteint par aucun pays. Et l'article du journal "Le Canada" d'où ces renseignements sont tirés continue comme suit:

"Ces statistiques publiées par des organisations autres que canadiennes ne devraient-elles pas suffire à nous convaincre de notre prospérité réelle.

Après de tels témoignages, comment pourrait-il y avoir quelqu'un au Canada pour soutenir que notre pays n'est pas dans le sentier de la prospérité et du bien-être matériel pour toute sa population."

Cependant, une telle intensité et rapidité de développement, de même que l'accroissement de l'automobilisme chez nous et chez nos voisins, les Etats-Unis, qui nous longent sur un parcours de 6,000 milles, a créé en Canada une nouvelle situation qui requiert plus que jamais l'attention de nos corps publics, et en particulier de notre gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Parlant au nom d'une circonscription électorale presque exclusivement agricole, je me permets de soumettre que c'est surtout à la classe agricole que nous devons aujourd'hui plus que jamais nous intéresser, dans cette Chambre. Il faut que nous trouvions les moyens de ren-

dre l'agriculture plus payante et plus attrayante, que par un travail incessant et rempli de courage et de sympathie réelle, nous parvenions à améliorer le sort du cultivateur de manière à ce que tous ceux qui le sont actuellement ou qui le deviendront en soient fiers et heureux. Les méthodes surannées doivent faire place, comme dans tous autres domaines, à des méthodes plus appropriées aux besoins du temps. Le fermier doit être réellement protégé et encouragé par une plus grande et une meilleure propagande. Un travail constant et ferme devrait tendre à rétablir sur nos fermes le retour aux petites industries domestiques, à un meilleur équilibre dans la construction des bâtisses, l'aménagement, les animaux, les instruments d'agriculture et l'outillage. Ne semble-t-il pas qu'aider à l'agriculture, c'est bien voir à la conservation et à l'amélioration de la base fondamentale de tout l'édifice social.

Les cultivateurs de chez nous et du pays tout entier, je crois, ne sont et ne seront nullement réfractaires à tout ce qui pourrait améliorer leur condition. La plupart de mes électeurs sont en très bon état financier, mais ils se rendent compte qu'à cause de l'évolution du siècle certaines réformes seraient nécessaires pour assurer à leurs descendants toute l'influence dont ils jouissent eux-mêmes. La classe agricole de chez nous semble tout à fait satisfaite de l'administration du gouvernement actuellement au pouvoir, elle apprécie hautement notre relèvement rapide des désastres de la guerre. Il en est de même de nos industries, notamment de celles de la seule ville dans ma division électorale, notre jolie ville d'Acton Vale. Tous reconnaissent les difficultés énormes que représente, pour notre gouvernement, l'administration d'une aussi vaste contrée, mais ils demandent humblement, dans leur intérêt comme dans l'intérêt général de la collectivité, les améliorations appropriées.

Après l'épreuve de la terrible guerre de 1914, après peut-être d'autres calamités moins terribles et désastreuses que celle-là, nous l'espérons, notre pays se relèvera courageusement de ses épreuves et atteindra, avec le concours et l'application de tous, sa haute destinée: celle de devenir le pays le plus beau et le plus heureux de l'univers entier.

Les honneurs et les succès du passé étant bien la meilleure garantie pour l'avenir, je me propose donc, monsieur l'Orateur, d'enregistrer mon vote en faveur du présent gouvernement.

M. ROBINSON propose le renvoi du débat.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne m'y oppose pas, pourvu que l'on s'en tienne à l'arrangement tendant à conclure le débat mardi prochain.

M. ROBINSON: C'est l'entente à laquelle les whips en sont venus.

(La motion est adoptée.)

La séance est levée à dix heures du soir.

Vendredi, 9 mars 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI RELATIF AUX ENQUETES SUR LES FILIALES DES COMPAGNIES DE TELEPHONE ET DE TELEGRAPHE

M. G. B. GEARY (Toronto-Sud) demande à déposer un projet de loi (bill n° 63) tendant à modifier la loi des chemins de fer en ce qui concerne les enquêtes sur les filiales des compagnies téléphoniques et télégraphiques.

L'hon. M. DUNNING: Expliquez-le.

M. GEARY: Lorsqu'elle est saisie d'une requête la priant d'effectuer un remaniement des tarifs d'une compagnie de téléphone ou de télégraphe, soit en abaissant soit en relevant ces tarifs, la commission des chemins de fer doit d'abord examiner l'état financier de cette compagnie; en effet c'est sur l'état des finances de la compagnie, son actif et son passif, ses recettes et dépenses que, règle générale, la commission fonde sa décision relativement à l'opportunité soit de relever soit d'abaisser les tarifs. On prétend qu'une pareille compagnie peut manquer une partie importante de ses affaires par la formation d'une compagnie filiale ou par l'acquisition d'une autre compagnie à laquelle serait transmise cette partie de ses affaires.

Aux termes de la loi, la commission des chemins de fer n'a pas d'autorité pour examiner les affaires d'une compagnie de ce genre, c'est-à-dire d'une compagnie ainsi acquise ou d'une compagnie filiale. Je ne saurais concevoir qu'une enquête sur les affaires d'une compagnie ne puisse aller au delà du point où ladite compagnie a cédé ses affaires à une autre compagnie qui, en réalité, n'est que sa filiale, autrement dit une partie d'elle-même. L'objet du bill est de remédier à une situation qui, à mon sens, est absurde, en reconnaissant à la commission des chemins de fer la compétence d'enquêter sur les affaires de toute compagnie annexe.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

LE TRAITE ANGLO-EGYPTIEN

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): J'aimerais savoir du Gouvernement si le Canada a été consulté sur la politique de l'Angleterre en Egypte.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami veut sans doute parler du traité qu'on est en train de négocier entre la Grande-Bretagne et l'Egypte?

M. WOODSWORTH: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce traité auquel mon honorable ami fait allusion a été négocié entre Sa Majesté à titre de représentant de la Grande-Bretagne et du nord de l'Irlande, d'une part et l'Egypte d'autre part. Le Canada a été tenu au courant du progrès des négociations.

OBSERVATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA REGLE LIMITANT LA DUREE DES DISCOURS DANS LE DEBAT SUR LE BUDGET

M. BROWN (Lisgar): Je demande la parole pour ce que je crois être une question de privilège. Il s'agit ici des prérogatives de la Chambre et aussi de privilèges particuliers que certains honorables députés cherchent à obtenir. Au cours de la dernière session, nous avons modifié le règlement limitant la durée des discours à quarante minutes et fixant la fin des séances à onze heures. Ces modifications apportées aux règles visaient à raccourcir le débat et à accelérer le travail de la Chambre; voilà le résultat que nous attendions de cette innovation, nous surtout qui venons de loin et qui avons à séjourner des mois dans la capitale. Mais je doute fort que ce résultat soit atteint si nous ne mettons fin à certaines pratiques qui, il me semble, se sont implantées ici au cours des dernières semaines.

Si les règles nouvelles ont quelques avantages, elles offrent aussi certains inconvénients. Selon moi, le nouveau règlement a favorisé la pratique de,—je n'emploie pas cette expression pour être désagréable à qui que ce soit mais faute de trouver mieux pour rendre ma pensée, —manœuvrer afin de prendre la parole dans les premières étapes de la séance. Nous comprenons pourquoi les membres désirent s'inscrire aux premiers articles du Feuilleton. C'est plus agréable, en effet, d'adresser la parole devant une Chambre et des tribunes remplies que devant des sièges vides. Il est tout naturel aussi que, si un député à un faible pour la publicité dans les journaux, il a ainsi l'avantage de satisfaire son amour-propre; c'est inévitable, je le suppose. Les chroniqueurs parlementaires disposent peut-être d'un espace limité, et doivent, j'imagine, expédier leur copie de bonne heure dans la soirée.

Il y a maintenant trois semaines que nous discourons sur l'exposé budgétaire. Aux premieurs jours du débat, on pouvait se permettre de lever la séance à bonne heure, car nos honorables collègues n'étaient pas préparés, mais à cette étape-ci du débat il n'y a pas de raison pour qu'un député ne soit pas prêt à employer le temps que les whips leur assignent. Lundi dernier, j'ai pris la parole à dix heures. Mardi, il en fut de même pour l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley). Un soir de la semaine dernière, notre honorable collègue de Battle-River (M. Spencer) a commencé son discours à une heure si avancée qu'il a dû le terminer le lendemain. Mais hier soir, comme en d'autres occasions antérieures, le débat fut ajourné à dix heures. L'honorable ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) qui dirigeait alors la Chambre, n'y vit pas d'inconvénient pourvu que cela ne dérangeât pas l'entente de terminer le débat mardi prochain. Cependant, le Gouvernement n'est pas le seul intéressé; car on lèse aussi les prérogatives de la députation. Il est possible que l'ajournement prématuré d'hier soir privera quelques honorables collègues de participer au débat.

Je m'en rends bien compte, monsieur l'Orateur, ce n'est pas une tâche facile que d'appliquer à ce sujet une règle rigoureuse et de l'appliquer avec la même impartialité que la limite des quarante minutes; mais je tiendrais à faire observer à la Chambre qu'il ne convient guère qu'un député demande l'ajournement à dix heures à cette étape avancée du débat. Ne pourrait-on pas conclure une entente verbale, savoir que tout député consentira à accepter de bon gré l'heure qui lui est assignée? Je sais qu'il était d'habitude d'accorder l'ajournement aux divers partis et groupes à tour de rôle, mais cette habitude peut être maintenue sans prolonger le débat et sans léser les privilèges d'aucun de nos collègues.

M. J. C. BRADY (Skeena): Monsieur l'Orateur, je désirerais signaler à la Chambre un état de choses assez ennuyeux dont beaucoup de nos collègues ont à souffrir en vertu de la règle des quarante minutes. L'autre soir, j'ai repris mon siège après avoir parlé trente minutes, croyant avoir épuisé le temps qu'on m'allouait. A la vérité, je devais me fier à mes collègues pour savoir quand mes quarante minutes devaient expirer. Maintenant, afin de faciliter l'expédition des affaires de la Chambre et pour permettre aux honorables députés de savoir s'ils ont épuisé leur temps, je propose qu'on installe sur la table un bouton électrique à portée de la main du greffier lequel pourrait facilement signaler l'expiration prochaine des quarante minutes grâce à une lumière verte; une lumière rouge installée près de l'horloge, s'allumerait à l'ex-

piration de chaque période de quinze et trente minutes respectivement. Un orateur saurait alors quand commencer sa péroraison. Un électricien pourrait installer un mécanisme en peu de temps. Il est fort difficile pour nous de calculer au juste le temps du collègue qui a la parole. Par exemple, hier, j'ai surveillé celui de l'honorable député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie) et d'autres membres, mais j'ai constaté que je n'étais pas d'accord avec d'autres représentants.

M. A.-W. NEILL (Comox-Alberni): Cela ne montre-t-il pas l'absurdité de cet article du Règlement?

M. l'ORATEUR: Naturellement, c'est une question qui est du ressort de la Chambre. Quant à moi, je ne serais pas opposé aux lumières rouges et vertes; je connais la signification de ces deux couleurs. Mais il faudrait que le système fût automatique, afin que je pusse me fier aux horloges et non à mon propre jugement, me rappelant bien les paroles de Pope:

'Tis with our judgments as our watches, none
Go just alike, yet each believes his own.

Je désirerais que tous les membres se fient aux horloges lorsque je déclare le temps expiré. Bien entendu, les horloges sont sous la juridiction du ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott).

LES CONCERTS DE CARILLON PENDANT LA SESSION PARLEMENTAIRE

M. F.-P. QUINN (Halifax): Monsieur l'Orateur, vu que le temps de la session est la seule occasion pour les membres d'entendre le carillon, et vu également qu'un grand nombre de visiteurs viennent à Ottawa durant cette époque, le premier ministre serait-il d'avis de faire donner des concerts par le carillonneur à une heure déterminée, chaque jour? Je suggérerais de deux heures et demie à trois heures. Plusieurs députés aiment la musique, moi particulièrement; c'est avec plaisir que j'entends le tintement des cloches.

Le très hon. W.-L. MACKENZIE KING (premier ministre): La proposition de l'honorable député a beaucoup de bon. Encore une fois, cela concerne le ministre des Travaux publics de qui dépend le carillon. Je lui en dirai un mot, afin de voir s'il ne serait pas possible, sinon tous les jours, du moins à certains jours de la semaine, de faire donner des concerts par le carillonneur à une heure qui conviendrait aux honorables députés et à leurs amis.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. S.-C. ROBINSON (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, laissez-moi vous assurer tout d'abord que je n'emploierai pas mes quarante minutes. Ce débat dure depuis trois semaines, et, à cette phase avancée, il ne reste aux députés que fort peu de chose à dire. Je limiterai donc mes observations à l'importante circonscription d'Essex-Ouest, qui comprend les villes de Windsor, Sandwich et Ojibway, les cantons de Sandwich-Est et Sandwich-Ouest, et qui attire l'attention de tout le Dominion à l'heure actuelle, vu ses entreprises considérables. Mais je veux d'abord faire une couple d'allusions au discours prononcé hier soir par l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard). Je lui rappellerai que charité bien ordonnée commence par soi-même. Lorsqu'il propose une nouvelle réduction du prix des automobiles jusqu'à concurrence de 15 à 20 p. 100, réduction que cette industrie ne pourrait supporter, il serait bien plus à propos que cet honorable député suggérât une diminution aussi importante applicable aux industries sur lesquelles il a la haute main à Sherbrooke, et qui bénéficient d'une protection de 30 à 35 p. 100.

L'honorable membre a dit que l'opposition n'a indiqué aucun moyen de remédier au chômage. Evidemment, il n'a pas suivi le débat. Au cours de mes observations, je lui montrerai comment on pourrait venir en aide à tous les sans-travail du Canada grâce à l'adoption de certaines mesures. A mon sens, le problème du chômage est le plus grave du pays, ne serait-ce qu'au point de vue de l'importance qu'il y a de garder nos compatriotes chez nous. Depuis deux ans, il existe une situation nouvelle à Windsor touchant les sans-travail et cet état de choses est attribuable à plusieurs causes. L'on me dit que sur les navires qui les amènent au Canada, les immigrants d'Angleterre, qui ne savent trop où se fixer, reçoivent des officiers du vaisseau ou des voyageurs le conseil de se rendre aux villes de la frontière où ils trouveront de l'emploi à $4 ou $5 par jour. Malheureusement, la situation n'est plus la même depuis la diminution du droit de douane sur les automobiles. En outre, le Gouvernement devrait nous aider autrement. Les Etats-Unis renvoient au Canada bien des Canadiens d'origine étrangère et c'est Windsor qui se trouve à les recevoir en grand

nombre. Ils sont vite à la charge de la ville et le fonds de secours de la municipalité ne fournit pas.

D'après les rapports de la chambre de commerce relativement au chômage, 74 établissements sur 114 ont fait rapport, en septembre 1926, qu'ils employaient 11,337 hommes. En septembre 1927, ils en employaient 8,661, soit une diminution de 2,676. Je veux être juste et dire que la situation s'est améliorée depuis grâce à l'ouverture de l'usine Ford. En novembre 1926, 11,349 personnes étaient employées et en novembre 1927, 10,304, soit une diminution de 1,045. En décembre 1926, l'on employait 11,034 personnes et en décembre 1927, 10,171, soit une diminution de 863.

A propos de chômage, je tiens à donner lecture de certaines remarques prononcées à Winnipeg par le ministre du Travail (l'hon. M. Heenan). Je cite de la *Gazette* de Montréal:

Le problème du chômage
Heenan reçoit des conseils de fonctionnaires du Manitoba

Winnipeg, 25 février.—Le problème du chômage est le plus colossal que le gouvernement canadien ait à affronter, et pour le résoudre, il faut la coopération des autorités municipales et provinciales et des associations particulières, a déclaré ce jour le ministre du Travail, à une réunion composée de membres de la législature, de fonctionnaires provinciaux, d'échevins de la ville et de membres du board of trade.

M. Heenan a promis de faire part aux départements intéressés des suggestions qu'il a reçues, à son retour à Ottawa.

Je pourrais indiquer bien d'autres moyens de procurer de l'emploi à des milliers de personnes dans les villes frontières, mais le remaniement continuel du tarif douanier suscite tant de difficultés à l'industrie qu'elle ne sait plus où elle en est. En voici un exemple concret. Nous avons dans les villes frontières une usine d'emboutissage représentant, y compris l'outillage, une mise de fonds de un million et demi de dollars, et obligée de soutenir la concurrence d'usines semblables aux Etats-Unis. Supposons que la General Motors possède soixante-dix à quatre-vingts établissements aux Etats-Unis et que ses frais généraux soient de 25 p. 100, cette proportion est répartie sur toutes ses usines. Les frais généraux d'une usine d'emboutissage sont 75 p. 100 plus élevés à cause de l'outillage plus dispendieux, forges, matrice, machineries, et le reste. Cet établissement dont je parle a soumissionné pour une commande canadienne destinée à l'exportation, comptant sur le drawback de 99 p. 100. Remarquons en passant que les usines d'emboutissage doivent importer leurs machines, acier, matrices, outils, l'huile, la houille, etc. L'établissement canadien offrit de remplir la commande à 7½ p. 100 meilleur marché; ce que constatant, les Américains baissèrent leur prix et obtinrent l'adjudication. D'après moi, le tarif douanier canadien devrait comprendre un règlement de nature à protéger l'industrie canadienne contre cette injuste concurrence. Un expert devrait aller examiner l'industrie américaine de l'emboutissage, s'assurer du prix de fabrication et le comparer avec le prix de revient des usines canadiennes. Je suis convaincu que la plupart du temps l'usine canadienne ne peut produire au même prix.

L'on a bien commenté l'émigration du Canada. Voici les chiffres du consulat américain à Windsor, pour les années 1926 et 1927. Ils indiquent le mouvement mensuel mais je n'infligerai pas cet étalage à la Chambre; je les groupe par périodes de six mois. Durant les six premiers mois de 1926, 2,357 passeports ont été visés pour autant de sujets d'origine canadienne déclarant leur intention de se fixer en permanence aux Etats-Unis; tandis que pour la période correspondante de 1927, le nombre de passeports visés aux mêmes conditions a été de 2,090, soit une différence de 267. Mais la comparaison entre les six derniers mois des deux années s'établit bien autrement. En 1926, 2,189 Canadiens sont passés aux Etats-Unis avec l'intention d'y rester et en 1927, 4,070 ont pris le même chemin avec la même intention, soit 1,881 de plus durant les derniers six mois de 1927 que durant la période correspondante de 1926.

Si le Gouvernement voulait cesser de remanier le tarif,—c'est là ma réponse à l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard),—en ce qui regarde l'industrie aratoire et l'industrie automotrice, et nous laisser convertir nos matières brutes en produits finis, nous pourrions employer cent mille hommes de plus. Nous augmentons continuellement nos importations de marchandises manufacturées qui pourraient être produites au pays même, et pour compenser cela la politique du Gouvernement vise à augmenter notre commerce étranger. Nous savons tous que le meilleur débouché pour le cultivateur et le manufacturier du Canada est notre marché domestique; nous devrions nous occuper d'abord de ce marché, et du marché étranger ensuite.

Je veux appeler l'attention du ministre des Finances sur les pensions de vieillesse. Si le Gouvernement voulait augmenter le chiffre de l'allocation accordée en vertu du régime des pensions de vieillesse, je suis sûr que cela aiderait les municipalités de tout le pays qui maintiennent aujourd'hui des maisons de refuge et autres institutions de ce genre. Cela serait aussi d'un secours à l'Armée du salut et aux autres organisations de charité, car un grand nombre des personnes hospitalisées bé-

néficieraient des pensions de vieillesse et les municipalités n'auraient pas à supporter tout le fardeau.

J'ai à faire une autre suggestion qui pourrait bénéficier à toutes les villes frontières du Canada et plus particulièrement peut-être à celles de l'Ontario. Depuis que nous avons obtenu dans l'Ontario une loi des liqueurs qui est sensée, nombre d'Américains, désireux de jouir d'une plus grande mesure de liberté, surtout ceux qui sont nés sujets britanniques, aimeraient à demeurer sur le sol canadien, près de la frontière, et nous aimerions évidemment à les avoir. Je demande qu'on permette à un Américain qui désire vivre en Canada, dont l'occupation est entièrement aux Etats-Unis et qui tire tout son revenu de son pays, de laisser entrer son automobile en transit dans notre pays. Plusieurs Américains qui aimeraient à venir vivre au Canada paraissent trouver là un grand inconvénient; il leur faut payer le droit de douane sur leur automobile tandis que leurs effets de ménage entrent en franchise, et dans bien des cas ils se servent de leur automobile surtout pour leurs affaires. Cet arrangement devrait être réciproque jusqu'à un certain point.

On a parlé beaucoup de l'industrie de l'automobile. A ce sujet, je désire rappeler au ministre des Finances qu'en 1927 nous avons importé pour $65,497,721 d'automobiles et de pièces d'automobile. En 1926, nous n'en avions importé que pour $54,305,111; il y a donc eu augmentation de $11,192,611 en un an.

Il y a deux ans, le ministre a déclaré que sa politique allait obliger les fabricants d'automobiles étrangers faisant affaires au Canada à établir des manufactures ici, mais ce n'est pas ce qui est arrivé. Les automobiles qui ont été importés en plus grand nombre sont les Hudson et les Essex, et la production de ces automobiles n'a pas donné un seul jour d'ouvrage aux ouvriers canadiens. Il est également dans l'ordre de faire remarquer à ce sujet que la modification du tarif quant aux automobiles a pratiquement chassé du marché de l'Ouest canadien le fabricant canadien de camions et d'autobus. La compagnie Godfredson, qui jusqu'alors doublait chaque année le chiffre de ses affaires, a maintenant beaucoup de difficultés à se maintenir. Je me suis associé à quelques-uns de mes amis pour placer $35,000 en achetant des titres de cette compagnie à $25 l'action, et aujourd'hui nous ne pouvons pas vendre ces titres. Ils figurent au tableau de la Bourse de Toronto à $8 offert et $9 demandé, et il ne se fait pas de vente. On m'informe que, dans les Provinces maritimes et dans la Colombie-Anglaise, on voit arriver des camions et des autobus que leurs fabricants américains ont fait voyager dans des mauvais chemins sur une distance de 1,000 ou 2,000 milles jusqu'à la frontière et qu'ils font ensuite remorquer au bureau de douane où un évaluateur les range dans la catégorie des véhicules usagés. Ils ne paient ainsi les droits d'entrée que sur un tiers de la valeur du véhicule, ce qui empêche le manufacturier canadien de leur faire concurrence. Je crois qu'on a remédié jusqu'à un certain point à cet inconvénient, mais le commerce perdu pour le fabricant canadien n'a pas encore été repris.

Il est encore important de parler du tracteur agricole, qu'on a décidé de laisser entrer en franchise à titre de mesure de guerre en vue d'accroître la production agricole. En 1924, nous avons importé 5,236 tracteurs d'une valeur totale de $3,651,502; en 1925, nous en avons importé 2,200 d'une valeur totale de $1,410,544, et en 1926 nous en avons importé 6,895, représentant une valeur d'ensemble de $5,153,120. Je me suis procuré au Bureau de la statistique les chiffres de 1927; cette année-là, nous avons importé 15,651 tracteurs d'une valeur de $1.400 chacun, soit une valeur totale de $12,091,910. De plus nous avons importé en 1927 231 moteurs de tracteur agricole évalués à $491,728. On devrait certainement faire en sorte que ces articles puissent être ouvrés et assemblés en Canada, ce qui procurerait de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers. La compagnie Ford Motor a acheté à Waterville un emplacement de 50 acres en vue d'y construire une usine pour la fabrication des tracteurs Ford, mais vu que ces tracteurs entrent maintenant en franchise, cette compagnie ne peut concurrencer la principale compagnie Ford de Detroit, et pour cette raison, le projet n'a pas eu de suite. Je ne doute cependant pas que si l'on imposait un droit sur les tracteurs comme on devrait certainement le faire, la compagnie Ford se mettrait à fabriquer des tracteurs au Canada, et d'autres compagnies en feraient peut-être autant.

Un mot maintenant sur l'industrie du tabac. Nous avons tenu des assemblées à Windsor, à Chatham et à maints endroits de la partie sud-ouest de l'Ontario, auxquelles nous avons eu l'honneur de voir le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) et son sous-ministre. Ces messieurs ont visité la région à deux reprises, et nous sommes venus ici espérant quelques résultats. Que s'est-il passé? On n'a pas entendu un mot sur la situation de cette industrie aujourd'hui. Apparemment, le Gouvernement ne veut accepter aucune suggestion des membres de la gauche, mais il est cependant du devoir des représentants de cette région d'Ontario de parler en faveur de cette industrie. Tout le monde s'attendait à une réduction raisonnable des impôts sur les ciga-

rettes, ce qui réduirait la contrebande de cet article et aiderait l'industrie du tabac; mais on a été déçu. Il est certain que cette mesure devrait être adoptée; les droits d'accise sur les cigares devraient aussi être réduits. Nous devrions aussi relever le tarif douanier sur le tabac en feuilles et le placer au même niveau que le tarif américain. Il semble honteux d'importer 17 millions de livres de tabac des Etats-Unis lorsque nos producteurs pourraient tout aussi bien récolter le produit.

Je désire maintenant lire une couple d'extraits qui indiquent bien ce que les gens des Etats-Unis pensent d'un tarif élevé et ce que ce dernier a fait pour le manufacturier et le cultivateur américains. Le président Coolidge parlant devant la Union League de Philadelphie, le 17 novembre 1927, sur les avantages que le tarif avait apportés à toutes les classes des Etats-Unis, faisait la déclaration suivante:

Sans l'influence d'un tarif protectionniste, notre pays n'aurait jamais pu atteindre son état actuel de développement varié, avec ses salaires élevés, sa distribution incomparable de richesses, et son genre d'existence si élevé. Si l'on veut que ces conditions subsistent, il faut maintenir cette politique. Pour ce qui est de certains produits, nous sommes en mesure de faire concurrence au monde entier, mais, en général, notre agriculture et notre industrie sont forcées de faire de plus grands frais d'établissement, de payer de plus forts salaires et, conséquemment, leur coût de revient est plus élevé que celui des pays étrangers.

Toute réduction importante de notre tarif général causerait fatalement une déflation grave dans nos valeurs agricoles et industrielles, dans l'échelle des salaires, et dans le genre d'existence. Sous le système actuel, notre commerce extérieur a atteint son maximum pour les temps de paix: notre revenu national a augmenté graduellement et a atteint le chiffre énorme de 90 billions pour la dernière année civile. Ce chiffre représente un volume d'affaires et de commerce supérieur à celui que tout autre pays a jamais produit. C'est le zénith de notre prospérité. Il faut tenir compte de tout cela en appréciant les mérites de la politique suivie depuis longtemps dans ce pays.

Bien que nous ayons placé entièrement l'industrie de notre pays dans des mains privées, nous avons adopté un système de réglementation gouvernementale et défendu par des lois les entraves au commerce et les pratiques injustes d'affaires afin de permettre au public de tirer plein profit de toute concurrence raisonnable et de mettre nos opportunités commerciales à la portée de tous. Les privilèges n'ont pas leur place dans notre système politique ou économique.

Je cite maintenant un journal, le *South Dakota Chief*, publié à Iroquois, centre agricole, qui dit ceci:

Ce qu'a fait la protection

Voici une voix de l'Ouest, la voix du *Iroquois Chief* (D.S.), qui s'élève pour la défense de la loi tarifaire actuelle:

De fait, les résultats ont été exactement ceux que les protectionnistes avaient prédits. Les

[M. Robinson.]

salaires se sont élevés parce que les ouvriers ont été protégés contre la concurrence de la main-d'œuvre à bon marché des pays d'Europe. La pleine jouissance de notre marché domestique a permis à nos manufacturiers d'augmenter leur rendement et de réduire le coût de revient dans une proportion telle que le coût de l'existence n'a pas augmenté. Nous avons donc en ce moment ce qui semblerait une condition impossible à l'économiste théoricien: une augmentation des salaires et une réduction du coût de l'existence. Les théoriciens nous avaient dit que la chose ne pouvait se faire, mais en général les théoriciens sont des libre-échangistes, des internationalistes, et que sais-je. Ils oublient d'accorder à l'idée américaine de la production standardisée le poids qu'elle mérite.

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, je désire citer certains faits concernant la Canadian Steel Corporation d'Ojibway, dans ma circonscription, comme on l'a dit deux ou trois fois déjà dans cette Chambre. Je puis vous assurer que je connais mon sujet, car j'ai eu l'honneur de succéder à feu l'honorable W. C. Kennedy au conseil d'Ojibway. Lorsque la United States Steel Corporation vint s'établir à Ojibway, dans le comté d'Essex, et organisa la Canadian Steel Corporation, elle se proposait surtout de fabriquer des produits du fer et de l'acier que l'on ne produisait pas alors au Canada. Après avoir dépensé neuf ou dix millions de dollars, les travaux furent abandonnés en 1922 parce que le Gouvernement actuel avait promis de donner suite à son programme de 1919, et les changements apportés plus tard dans le tarif et affectant l'industrie du fer et de l'acier vinrent confirmer son jugement de 1922. La corporation est actuellement à transporter sa fabrique de fil de fer de Hamilton à Ojibway, les seuls travaux entrepris depuis quelques années, et ce, au détriment de Hamilton. Cette fabrique emploiera de cent à deux cents hommes lorsqu'elle sera en pleine exploitation. Je peux dire sans crainte d'être contredit que si l'on stabilisait le tarif sur le fer et l'acier et si l'industrie recevait la protection qu'elle mérite pour se défendre contre une concurrence injuste, la Canadian Steel Corporation serait trop heureuse de poursuivre son projet qui comporte une dépense de plusieurs millions de dollars et l'emploi de plusieurs milliers d'ouvriers. Mon adversaire aux dernières élections a déclaré que si les libéraux reprenaient le pouvoir, ils forceraient la Canadian Steel Corporation à fabriquer. "Elle devra jouer franc jeu ou se retirer" furent ses paroles textuelles. Cette attitude a influencé beaucoup d'électeurs dans la région où existe cet établissement. Le Gouvernement veut-il me dire s'il a l'intention de tenir cette promesse et, dans l'affirmative, quand? Je reconnais au Gouvernement le mérite d'avoir rempli la pro-

messe faite par le candidat libéral dans l'élection d'Essex-Nord, en 1923. M. Healy avait alors promis que s'il était élu, le Gouvernement ferait construire une jetée à Belle-Rivière. Après son élection, le Gouvernement a promptement fait exécuter le travail qui a coûté $30,000 à la nation.

On a fait beaucoup de publicité dernièrement au sujet de la construction d'un nouveau bureau de poste à Windsor; j'espère sincèrement que le Gouvernement a l'intention de faire exécuter ces travaux. Le bureau actuel a été érigé, je crois, en 1879 ou 1880, alors que Windsor était une ville de 5,000 âmes. Aujourd'hui, c'est une ville de plus de 65,000 habitants et pourtant, au point de vue du service postal, nous en sommes au même point qu'il y a quarante-sept ans. L'installation actuelle est réellement honteuse, considérant l'importance de Windsor et la proximité d'une grande ville comme Détroit. Des milliers de gens viennent de Détroit et expédient de la correspondance du bureau de poste de Windsor. Parfois on y est serré comme des sardines dans une boîte. Le bureau ne possède même pas ce qu'il faut pour écrire des cartes postales. C'est avec plaisir que je ferai tout ce qu'il est possible de faire pour améliorer cette situation. Je suis de l'avis de mon collègue et ami d'Essex-Sud (M. Odette), on pourrait retirer de la vente de l'emplacement actuel de quoi construire un nouveau bureau.

Encore un point et je termine. Je veux parler de la suppression des droits sur la houille dans l'intérêt de l'industrie salicole. Tout le monde sait que presque tout le sel consommé au Canada vient du comté d'Essex, des salinages de la Canadian Salt Company, mais je ne pense pas que cette dernière ait jamais supplié le Gouvernement de supprimer les droits sur la houille. Ce qu'elle voulait, c'était un droit de douane pour empêcher l'entrée du sel étranger en Canada et conserver le marché domestique pour les fabricants canadiens.

M. E.-C. St-PERE (Hochelaga) (texte): Monsieur l'Orateur, j'ai lu quelque part que l'honorable M. Lloyd George, au cours d'une conférence dans une université anglaise, conseillait à ceux qui se destinaient à la politique de commencer par être de bons écouteurs. Depuis le commencement de ce débat sur le budget, je me suis efforcé de bien écouter, je me suis efforcé de noter tous les arguments qui ont été présentés et contre et en faveur du budget, et comme il me faudrait un temps trop long pour les commenter à leur juste valeur, je me contenterai du temps qui m'est accordé par les nouveaux règlements de la Chambre pour passer en revue le plus succinctement possible les prétentions des différents orateurs qui se sont succédés au cours de ce débat.

Je m'abstiendrai d'ajouter d'autres compliments au torrent des félicitations adressées à l'honorable ministre des Finances (M. Robb). Je me contenterai de dire qu'il a tout simplement fait son devoir envers notre pays, et c'est là pour lui la plus grande des satisfactions.

Comme tout homme d'affaires le fait chaque année, il est bon de considérer quels ont été nos revenus et nos dépenses au cours de la dernière année financière. Je dois dire, avec tous ceux qui ont jugé impartialement l'état de nos finances jusqu'à date, que la sage administration du ministre nous a procuré ce que tout homme d'affaires souhaite d'abord: un surplus des revenus sur les dépenses. Nos finances, donc, sont en très bon état.

Quant au budget, l'approbation générale du pays prouve amplement qu'il a donné satisfaction à tout le monde. Sans doute il se trouvera,—et c'est là pour ainsi dire la mise continuelle en vigueur du vieux proverbe qui dit que le bonheur des uns fait le malheur des autres,—il se trouvera des critiques qui, malgré l'approbation générale, trouveront toujours à redire dans un simple but de politicaillerie.

L'abolition de la taxe de ventes, quoi qu'on en dise, a donné satisfaction aux hommes d'affaires de notre pays; et pas plus tard que la semaine dernière un grand financier de Montréal me déclarait que la réduction graduelle effectuée par l'honorable ministre des Finances empêchera sûrement une foule de marchands de subir des pertes très appréciables dans l'écoulement de leurs marchandises.

L'impôt sur le revenu est une mesure qui nous a été imposée par la force des circonstances, et un grand nombre de ceux qui en sont actuellement les victimes ne l'ont pas voulu. Je ne veux pas faire de retour en arrière sur les choses de la guerre,—je n'utilise jamais ce genre d'argument au cours de mes campagnes électorales,—mais au cours de la grande guerre j'ai vu dans mon comté de ces grands manufacturiers, de ces patriotards du temps, qui demandent aujourd'hui si fortement l'abolition totale de l'impôt sur le revenu, vouloir s'y soustraire alors en payant à leurs employés, du président général au plus humble des secrétaires, des bonis considérables afin d'éviter de payer au gouvernement les montants d'argent nécessaires pour subvenir aux besoins du pays.

Le député de Sherbrooke (M. Howard) nous disait hier que les possesseurs des grandes fortunes devraient surtout être appelés à payer. Je partage parfaitement son opinion et j'irai même plus loin que lui. Je prierais l'honorable

ministre des Finances de bien noter la remarque que je fais actuellement: On conseille à la jeunesse dans ma province natale d'économiser, on lui recommande la parcimonie pour se mettre à l'abri des jours malheureux; or, je dis que le revenu net taxable par l'impôt sur le revenu, devrait être plus élevé que $4,000. Voici pourquoi: dans notre province et surtout dans les quartiers ouvriers de Montréal,—je le dis à leur éloge,—la petite propriété est détenue par des ouvriers, la petite propriété appartient à des gens qui ont ménagé, qui se sont refusé tout le luxe que le cours de la vie ordinaire peut permettre au plus simple des citoyens de ce pays, et à même ce $4,000 imposable, celui qui est taxé sur ce montant doit prévoir pour l'avenir. Il lui faut payer à même ce montant les primes d'assurance qu'il détient afin de venir en aide à sa famille en cas de malheur. Il lui faut prévoir une foule de choses. Il lui faut notamment mettre quelque chose de côté pour le paiement des taxes d'améliorations locales dans les villes. Mais, vous direz peut-être, ces taxes d'améliorations locales dont vous parlez, il est appelé à les payer chaque année, elles sont déduites de son budget annuel. Je dis non, car dans la ville de Montréal, comme ailleurs, parfois les taxes d'améliorations locales ne sont payables que trois ou quatre années après l'exécution des travaux. Prenez un montant de $160 par année que l'on impose à celui qui détient de la petite propriété, calculez ce montant pour dix années à venir avec les intérêts capitalisés, et je vous demande franchement si notre gouvernement fédéral, en taxant ce petit revenu, ne donne pas une prime à l'incurie et ne travaille pas par là même à déraciner chez nous cet esprit d'économie qui caractérise l'élément canadien-français.

J'en viens maintenant à la remise de l'impôt sur le revenu aux grandes corporations. Je n'ai jamais été un extrémiste, monsieur l'Orateur. Je considère que les grandes corporations ne doivent pas être traitées en parias, mais de là à conclure qu'il faut, à chaque demande qu'elles présentent, courber la tête et souscrire aux demandes qui nous sont faites, dans le but de se faire du capital politique, je dis non. Tout récemment se présentait devant l'honorable ministre des Finances, à Ottawa, une délégation composée de représentants des autorités municipales de Montréal et d'un grand nombre de représentants de nos corps publics. Je dois vous dire que, de prime abord, j'ai paru souscrire à la demande de la Montreal Light, Heat & Power, mais une fois que j'ai connu les détails de ses opérations j'ai changé complètement d'avis. Peu importe

que ce soit la Montreal Light, Heat & Power ou toute autre corporation qui s'adresse à nous pour un dégrèvement d'impôts, je dis clairement et sans ambages que je suis opposé à telle réduction. Et pourquoi cette grande compagnie que l'on appelle la Montreal Light, Heat & Power, cette grande corporation distributrice de pouvoir, plutôt,—car elle ne produit que très peu de pouvoir, elle l'achète de différentes corporations et elle le vend à prime au consommateur de la ville de Montréal,—pourquoi ne paierait-elle pas l'impôt comme les autres? Cette grande industrie ne limite pas ses opérations uniquement à la distribution de l'électricité mais elle vend en plus une foule d'ustensiles domestiques, etc. Elle vend du charbon—je serai franc avec elle à ce sujet—j'admets que le "coke" qu'elle vend oblige en quelque sorte notre population en lui permettant d'acheter un combustible à meilleur marché que l'anthracite américain. Mais, partant de ce principe, pourquoi n'exempterait-on pas de l'impôt sur le revenu les petits marchands de Montréal qui vendent des poêles électriques, des grille-pain, et tous les marchands de charbon qui vendent à notre population le combustible nécessaire au chauffage?

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des Finances (M. Robb) mérite d'être félicité d'avoir donné à la délégation qui s'est présentée ici il y a quelque temps une leçon qui sans doute lui a fait comprendre que le ministre des Finances du Canada était versé dans les opérations de cette compagnie, et que pour rien au monde il ne se départirait de l'idée que ceux qui doivent payer la taxe au pays,—c'est là un principe économique,—sont ceux qui sont le plus capables de la payer.

Un mot au sujet du tarif. Je ne suis pas plus extrémiste en matière de tarif qu'en toute autre matière. Pour moi, le tarif n'est pas une doctrine, mais un procédé qui s'adapte aux circonstances. Et puisqu'il m'est permis de le dire de mon siège de la Chambre des communes, il est une industrie dans mon comté,—celle des cotonnades,—une industrie qui malgré le dégrèvement de 7½ p. 100 ne perdra aucun profit. C'est une industrie excessivement protégée. Je veux parler de la Dominion Textile Co. Cette compagnie a reçu, cette année, des compensations extraordinaires, et comme elle se plaît à remanier de temps en temps son matériel, j'espère qu'elle ne profitera pas de cette circonstance pour dire à ses employés,—et, monsieur l'Orateur, ses employés sont en majeure partie des citoyens de notre race:—"Cette diminution de tarif sera suivie d'une diminution de salaire." Lorsque ses ouvriers menaçaient de faire grève, la compagnie déléguait

vers les comtés du bas du Saint-Laurent des recruteurs d'un nouveau genre qui emmenaient dans le comté d'Hochelaga des ouvriers très mal payés. On se plaît à dire que les corporations n'ont pas d'âme. Je l'admets, mais je demande à ceux qui profitent,—je ne dirai pas de l'argent du Gouvernement,—mais je demande à ceux qui profitent d'un tarif protecteur, qui est une garantie contre l'invasion des cotonnades américaines, et je dirais même des cotonnades anglaises, de se montrer humains et de payer à leurs employés un salaire qui leur permette de vivre et non pas un salaire qui, en moyenne,—ce sont là des statistiques du département du Travail,—s'élève pour chacun de ces ouvriers à la piètre somme de six cent et quelques piastres par année.

Nos adversaires, que je me plais toujours à qualifier d'amis, aiment à dire un peu partout que la protection, que l'on devrait adopter, enrayerait le grand mouvement de l'émigration vers les Etats-Unis. Je leur demanderais de consulter les chefs des grandes unions ouvrières et je leur demande s'ils souscrivent aux affirmations que les conservateurs représentent actuellement et qu'ils vont toujours présenter, affirmations qui ont fait le thème de leur campagne électorale.

A proprement parler, je représente la plus grande division ouvrière du Canada et je suis encore à me demander si je recevrais un jour une protestation de ce genre de la part de mes électeurs. Je dis que la protection n'a jamais protégé l'ouvrier. Non, la protection n'a jamais protégé l'ouvrier. Si l'ouvrier est aujourd'hui protégé, il le doit à l'excellente organisation des unions ouvrières, il le doit à son esprit de travail, il le doit à son initiative, il le doit aux améliorations constantes de la machinerie employée au cours de son travail qui facilitent la production en masse.

Nos adversaires nous disent encore que les Etats-Unis sont un Eden pour ceux qui y émigrent. Je ne leur citerai pas un extrait d'histoire ancienne; je ne leur dirai pas que leurs arguments reçoivent une désapprobation de statistiques émanant même d'une année en arrière; qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de citer un extrait d'un article publié le 4 mars dernier, dans l'édition du dimanche du *World* de New-York, et signé par Charles Stelzle, organisateur et ancien surintendant du Temple du Travail de New-York. Je citerai le texte anglais, afin que nos adversaires ne me prêtent pas l'idée d'en dénaturer l'esprit et encore moins le texte. Voici le texte anglais de cette citation. Je prie mes honorables collègues de langue anglaise de vouloir bien lui accorder leur attention:

(traduction) Sur la foi des rapports reçus du Welfare Council de la ville de New-York, du président de la Fédération du travail de l'Etat, du président du conseil des métiers et du travail de la ville de New-York, du commissaire du bureau des permis de la ville de New-York, du surintendant du Refuge municipal et de plusieurs autres institutions de charité, ainsi que des statistiques fournies par le département du Travail lui-même, il a été démontré qu'il existe "beaucoup de chômage, et une misère grave résulte de ce fait".

A peu près toutes les sociétés de nature sociale, industrielle ou philanthropique signalent que les chômeurs sont fort nombreux dans la ville de New-York. L'accroissement du nombre et de la longueur des files de quémandeurs aux fourneaux économiques, l'encombrement du Refuge municipal, le nombre croissant, dans les rues, de mendiants ayant l'air de gens comme il faut, le grand excédent des demandes d'emploi sur les positions vacantes dans les annonces de quotidiens, en particulier par comparaison avec les dernières années, l'occupation de la plus pauvre catégorie de logements, le montant inusité de crédit sollicité dans les magasins du voisinage sont quelques indices de l'accentuation du chômage.

La situation cause une misère grave

L'Urban League qui s'occupe de la population noire de la ville nous dit que, tandis qu'en janvier 1827 il y avait 365 aspirants pour tous les 100 emplois, il y en avait 1,175 en janvier 1928. La Y.M.C.A. et le Vocational Service for Juniors signalent à peu près le même état de choses. Les bureaux de placement pour le commerce qui placent les employés de bureaux et les commis annoncent une augmentation de cent pour cent du nombre des aspirants, et les bureaux de placement des employés d'hôtels et de restaurants disent qu'il y a une file de candidats, et point de positions vacantes. Le chômage sévit non seulement parmi les ouvriers non qualifiés, mais aussi chez plusieurs corps de métiers. Les Amalgamated Clothing Workers, syndicat de 45,000 membres, annoncent qu'ils ont 15,000 chômeurs.

Comme il arrive chaque hiver, un grand nombre de gens sont venus à New-York de la campagne et des chantiers d'entreprise, dans l'espoir de se placer. Il en est venu un nombre considérable des charbonnages de la Pensylvanie et de l'Ohio, à cause des grèves dans ces régions, et des villes de la Nouvelle-Angleterre, où l'industrie textile est dans le marasme depuis si longtemps.

Aucune préparation en vue des chômages périodiques

Bien que nous ayons régulièrement des cycles de chômage, qui se manifestent à tous les sept ou dix ans, presque personne ne se prépare pour leur retour. Nous avons des conférences par les mêmes "experts", mais avant qu'ils aient eu le temps de faire connaître leur programme la nécessité de l'appliquer est passée. Même la cause du chômage semble demeurer un mystère. En tous cas, les opinions sont partagées quant à sa cause véritable. Certains prétendent que c'est une situation purement psychologique; les socialistes l'attribuent au régime de la concurrence; les politiciens dans l'opposition croient qu'il est dû au gouverne-

ment au pouvoir; en diverses occasions on a reproché à Wall Street d'en être la cause; pendant un certain nombre d'années on l'a mis au compte de l'excédent de population étrangère.

Monsieur l'Orateur, on nous crie un peu partout qu'il faut une immigration intense au pays pour ramener chez nous la prospérité. Je ne crois pas à l'immigration intensive. L'immigration intensive est la grande productrice du chômage, et comme je suis Canadien d'abord, je demanderai que les immigrants, peu importe d'où ils nous viennent, que ce soit d'Angleterre ou d'ailleurs, qui nous arrivent déguisés en aides-fermiers et qui pour la plupart du temps sont d'habiles artisans, ne viennent pas fournir chez nous,—et j'en ai la preuve tous les jours dans mon comté,—des gens aptes à remplacer d'un instant à l'autre les artisans habiles, Irlandais, Canadiens-français et Anglais, de notre pays.

M. CASGRAIN: Très bien.

M. St-PERE: Nous avons institué partout dans nos différentes provinces des écoles techniques; nous engageons notre jeunesse à fréquenter les cours qui y sont donnés, et dès qu'une occasion se présente,—et je dirai que parfois la partialité et l'injustice y participent, —un de nos électeurs, un de nos amis que nous considérons et que ses patrons considèrent comme un artisan habile, se voit remplacé du jour au lendemain par un artisan qui nous vient de Leeds ou d'ailleurs. Le Canada pour les Canadiens, toujours! Voilà pourquoi je m'oppose à cette immigration intensive; peu importe les cris de ceux qui nous disent un peu partout que le Canada doit être peuplé par des gens de langue anglaise, le Canada est un pays assez vaste pour accueillir des individus de toutes les langues et de toutes les nationalités. Le Canada se peuplera, l'Ouest se peuplera le jour où les synodes de Kingston, etc., cesseront de crier que l'on craint l'immigration canadienne-française dans l'Ouest, le jour où certains Canadiens mal avisés, qui sont loin de prêcher l'unité nationale, cesseront de chercher à extirper, comme ils le feraient d'une plaie, l'élément canadien-français de la population de certaines provinces.

Monsieur l'Orateur, l'immigration intensive, j'y suis opposé. Qu'on amène chez nous des aides-fermiers, très bien. A ce propos je félicite le National-Canadien de son esprit d'initiative en amenant pour les cultivateurs de la province de Québec des aides-fermiers parlant la langue de la majorité de la population de cette province. Je félicite certaines autres organisations des efforts qu'elles font pour grossir la population de notre pays en y amenant des sujets désirables.

[M. St-Père.]

L'honorable député de Saint-Antoine (M. Bell), que je pourrais qualifier de semeur de cafard,—ceux-là, on les fusillait pendant la guerre,—disait l'autre jour que par les rues de la ville de Montréal il rencontrait constamment des gens qui lui demandaient l'aumône. J'ai grandi dans la ville de Montréal, je connais ma ville mieux que le député de Saint-Antoine et je dois lui dire que malheureusement pour l'argument qu'il semble apporter à l'appui de sa thèse, les seuls gens que nous rencontrons qui nous demandent un dix cents pour leur coucher ou un cinq cents pour aller manger ce qu'on appelle une "bean", ce sont des importés; car chez nous, ceux qui souffrent n'ont pas besoin de recourir à la mendicité publique: nos splendides organisations philanthropiques suppléent amplement à leurs besoins.

Un mot maintenant sur l'émigration. Pourquoi tant déplorer l'émigration des nôtres. Il est dans les goûts du Canadien français de se déplacer de temps en temps. Si les nôtres n'avaient pas émigré de la province de Québec dans les autres provinces, et notamment dans l'ouest, je suis à me demander si les gens de l'ouest auraient de grandes villes comme aujourd'hui. S'il n'y avait pas eu un Lacombe pour permettre à la compagnie du Pacifique de pousser son ruban d'acier à travers les provinces de l'ouest, je me demande ce que ces gens seraient devenus. Un bon député,—il n'est pas malin, il vient de la Colombie-Anglaise,—nous disait,—et je tiens à réfuter cette autre erreur,—qu'il déplorait lui aussi l'émigration des gens de la province de Québec vers les Etats-Unis. Oh! cette province de Québec, comme on l'aime chaque fois qu'il s'agit de la citer pour étayer un mauvais argument. On dit: Les gens de la province de Québec émigrent aux Etats-Unis et là ils perdent leur religion. Autre fausseté politique, autre procédé de politicaillerie. Peu importe qu'il émigre aux Etats-Unis ou ailleurs, la première pensée du Canadien français est d'établir un foyer autour de son clocher, et les institutions de nos Canadiens français dans la Nouvelle-Angleterre et partout démontrent amplement que le Canadien français ne perd ni sa foi ni sa langue quand bien même il émigre à l'étranger. Avant de reprendre mon siège, permettez-moi, monsieur l'Orateur de faire quelques remarques au sujet des cultivateurs. Pendant le temps des élections, on s'adresse à eux, on tente de leur démontrer que leur situation est malheureuse. Mais sous quel régime nos cultivateurs ont-ils émigré aux Etats-Unis si ce n'est sous le régime conservateur? Et vous, messieurs les conservateurs d'aujourd'hui, qu'ont fait vos prédécesseurs pour empêcher cette émigration? Rien. Ce qui a été fait

pour améliorer le sort des cultivateurs, l'a été sous le régime libéral. Dernièrement, nos cultivateurs sont venus en délégation à Ottawa demander au ministre des Finances, lorsqu'il présentera ses crédits supplémentaires, de vouloir bien souscrire aux demandes que l'Association des éleveurs de la province de Québec a daigné lui présenter. La province de Québec et les députés canadiens français de cette Chambre ne sont pas ici des mendiants de sympathie. Nous avons écouté attentivement et nous avons donné largement aux gens des Provinces maritimes lorsqu'ils nous ont présenté des réclamations. Je dis de nouveau aux gens de l'Ouest que nous avons fait la même chose pour eux. Québec ne demande que le respect de ses droits. Monsieur l'Orateur, je regrette de le dire, dans maintes parties de ma province, des villages prospères sont complètement privés de toute communication ferroviaire; Gaspé, Bonaventure, Yamaska,—et je dirai même Joliette, mon comté natal,—ont besoin de ces réseaux ferroviaires pour aider à leur développement. Je prierais l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Dunning), de vouloir bien faire droit à nos justes demandes.

Pendant des années, on a sollicité les gens de la province de Québec à aller coloniser le nouvel Ontario et l'Ouest canadien. Dans l'Ouest, il y a certains districts où nos compatriotes sont allés s'établir et,—je le dis avec orgueil,—ils sont considérés comme des colons très attachés au sol et des défricheurs très ardus au travail. Ces cultivateurs se trouvent encore privés, après des années de labeur pénibles, de communications qui les aideraient à donner à leurs familles une aisance appréciable. J'ose espérer que le ministre des Chemins de fer écoutera et fera droit à leurs justes réclamations.

Monsieur l'Orateur, il est une autre question—celle-là je l'aborde avec toute la réserve voulue—c'est celle de la canalisation du Saint-Laurent. Le Gouvernement ne s'est pas encore prononcé à ce sujet. Il existe, à Montréal, des divergences d'opinion sur la question, et comme le disait l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard), hier soir, s'il fallait par hasard que cette canalisation se fasse je demanderais, pour la partie s'étendant sur les rives du Québec et qui fournirait le pouvoir moteur à plusieurs de nos industries et l'éclairage à nos populations, que le droit d'exploiter ce pouvoir reste au gouvernement, qu'il soit fédéral ou provincial, peu importe. Les consommateurs d'Ottawa paient un prix minime pour l'éclairage tandis que ceux de Montréal se font exploiter.

Je tiens à signaler, en cette Chambre, que les déclarations faites récemment par un sénateur n'engagent aucunement la responsabilité des députés de Montréal. N'allons pas croire si soudainement que cette canalisation joindrait les eaux du Pactole à celles du Saint-Laurent. Attendons les événements avant de nous prononcer d'une façon définitive à ce sujet.

Je termine. D'après ce que j'ai entendu jusqu'à présent, monsieur l'Orateur, le parti qui siège à votre gauche est le parti de la négation. Ce parti nie la satisfaction générale du peuple du Canada; ce parti nie la prospérité de notre pays; enfin, ce parti nie la valeur de toutes les compétences qui ont donné au gouvernement actuel un brevet d'honnêteté et de bonne administration. Je me rallie avec plaisir au parti qui sait se rendre à l'évidence, qui constate que le Canada n'est pas un état parfait mais que tout est perfectible; je me joins à ce parti qui croit bon de ne pas laisser la lumière sous le boisseau, mais qui désire plutôt qu'elle éclaire davantage ceux à qui l'électorat a confié, depuis 1921, la charge de conduire les destinées nationales du pays.

M. A. D. McRAE (Vancouver-Nord): Monsieur l'Orateur, je m'estime en quelque sorte dans l'obligation de prendre la parole cet après-midi parce que le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) a fait si peu au cours de l'an dernier afin de résoudre la grave question de la population de notre pays en général, que certains membres de la Chambre pourraient la croire insoluble. Mon honorable ami le ministre de l'Immigration a exprimé hier, au comité de l'agriculture, son désappointement de ce que les membres de l'opposition ne lui aient fait aucune suggestion d'ordre pratique. La sincérité de son expression me faisait voir clairement à quel point il désespère après n'avoir reçu aucune proposition pratique de son propre parti depuis deux ans. Je l'assure, néanmoins, qu'il ne s'est pas adressé à nous en vain, car, en réponse à sa demande, je me propose d'écarter, cet après-midi, toute stratégie politique et de risquer la critique, en proposant un programme qui, à mon sens, fera remonter le chiffre des immigrants au niveau d'avant-guerre.

N'ayant que peu de temps à ma disposition, seulement trente-neuf minutes maintenant, je ne puis qu'indiquer les grandes lignes du plan que le Gouvernement devrait mettre à exécution. Toutefois, quand l'occasion s'en présentera, je pourrai démontrer le caractère pratique de mon projet. J'implore l'indulgence de mes collègues, car je m'aperçois que, simplement pour coucher par écrit les principales idées de mon sujet, j'ai dû faire un manuscrit de plus

de six mille mots et il est bien difficile de débiter tout cela en quarante minutes.

Mes honorables collègues considèrent le problème de notre peuplement sous un double aspect: immigration et émigration. En réalité, nous n'avons, à cet égard, qu'une question à résoudre: celle de l'immigration. Que l'immigration soit satisfaisante et nous n'aurons à craindre aucune émigration. En 1913, 400,000 immigrants nous sont venus, dont 130,000 des Etats-Unis. Cette même année, seulement 14,165 des nôtres ont passé la frontière américaine. En d'autres termes, nous avons gagné 125,000 personnes sur les Etats-Unis, en 1913. Cela se produira de nouveau, quand nous recevrons un nombre raisonnable d'immigrants.

Afin de se préparer à mieux gagner leur vie, plus de 185,000 garçons et filles canadiens ont fréquenté les écoles secondaires, l'an dernier, et 65,000 les collèges et les universités. Ces dernières ne préparent pas de cultivateurs. L'éducation supérieure enlève nos jeunes gens aux fermes. S'ils ne peuvent, ensuite, trouver un emploi rémunérateur dans nos maisons de commerce, ils s'en vont aux Etats-Unis, où, grâce aux solides qualités héritées de leurs ancêtres, ils ont la préférence et sont accueillis avec empressement dans toute ville, de New-York à San-Francisco.

Je ne parlerai que de la mise en valeur de nos terres inoccupées, lesquelles constituent, à mon sens, notre plus grande ressource naturelle. L'augmentation constante de la population agricole nécessitera et favorisera une expansion de notre commerce. Le peuplement des régions agricoles entraîne une augmentation correspondante de la population des villes et, conséquemment, une plus grande activité commerciale, le besoin d'un plus grand nombre d'hommes et de femmes engagés dans les professions libérales et une amélioration de l'emploi de la main-d'œuvre de toutes sortes. Ce n'est que de cette façon, monsieur l'Orateur, qu'on procurera à notre jeunesse instruite les débouchés dont elle a besoin, si elle veut demeurer au Canada.

Considérons ces questions d'une manière pratique. Quelqu'un doit accomplir les tâches fondamentales, si nous voulons que les gradués actuels ou futurs de nos institutions d'éducation trouvent à s'employer convenablement au pays. Je suis d'avis que nous devons nous efforcer d'amener au pays seulement des cultivateurs et des domestiques. A mon humble avis, nous ne devrions pas encourager l'immigration des gens qui ne peuvent gagner leur vie que dans les villes. L'exode des ruraux vers les villes, l'un des dangers que nous avons à combattre, suffira pendant longtemps au peuplement de nos villes. Comme aux Etats-Unis, le problème qui se posera pour nous à l'avenir sera de retenir nos cultivateurs sur les fermes. Les rapports sur notre immigration indiquent clairement qu'il faut procurer de l'emploi aux nouveaux venus pour leur permettre de s'établir. De 1881 à 1885, alors que l'immigration était fort satisfaisante, le Pacifique-Canadien était en voie de construction. Durant les années où l'immigration a été la plus florissante, c'est-à-dire de 1903 à 1913, on construisait, d'un océan à l'autre, le Grand-Tronc-Pacifique, le Transcontinental national et le Nord-Canadien.

A l'heure actuelle, le pays ne projette pas de travaux considérables. Nous devrons nous lancer dans de telles entreprises, si nous voulons faire vivre un nombre considérable d'immigrants. De ces entreprises dépend la solution du problème de l'immigration. Le programme de ces travaux constitue la plus grave question que la Chambre ait à examiner. Il devra être bien conçu. Les travaux à entreprendre devront être d'une telle sorte qu'ils nous permettront, avec le temps, de nous rembourser de l'argent qui leur sera consacré; qu'ils n'augmenteront pas indûment le fardeau des impôts et qu'il procurera aux nouveaux colons les moyens de s'établir. A mon sens, les seuls travaux, que nous puissions entreprendre de façon utile et appropriée aux circonstances, consisteraient dans l'aménagement des terres sur lesquelles nous nous proposons d'établir ces nouveaux colons et dans les entreprises qui en découleraient naturellement, comme la construction d'embranchements de voies ferrées, de routes, d'écoles, de villages et autres travaux propres à la colonisation.

Par conséquent, je propose que le Gouvernement entreprenne un vaste programme de mise en valeur des terres plus ou moins difficiles à défricher et modérément boisées, comme il en existe tant dans les provinces du Nord-Ouest, mais dont le sol est merveilleux et presque inépuisable et qu'on peut facilement atteindre par des embranchements de voies ferrées. On pourrait inclure, comme au Manitoba, d'immenses superficies susceptibles d'être rendues cultivables. Une estimation modeste des terrains qu'on pourrait utiliser de la sorte, au Manitoba et dans la Saskatchewan, peut-être aussi dans une partie du nord de l'Alberta, serait de 10,000,000 d'acres, de quoi suffire à 65,000 familles, soit une population agricole approximativement de 250,000. Tout cela à part la région de la rivière de la Paix, où l'on pourrait faire servir au bas mot 30 millions d'acres, d'un sol encore plus fertile et d'une préparation moins difficile, qui une fois développés pourraient faire vivre 175,000 familles, où près de 750,000 habitants, soit

plus que toute la population actuelle de la province d'Alberta. Quant on parle en chiffres aussi immenses de la colonisation agricole, il faut toujours ajouter un tiers pour les villes et villages que ces développements feront naître.

Mes honorables collègues sont sans doute d'avis qu'il faudrait commencer par la colonisation des dix millions d'acres de terrains vacants voisins des voies ferrées. J'en conviens et j'en reparlerai tout à l'heure. Paur le moment, reconnaissons simplement que la colonisation de ces terres ajoutera 250,000 à la population agricole de l'Ouest et sera très fructueuse pour les villes et villages établis le long des chemins de fer; aujourd'hui on trouve là tout le confort moderne, il n'est donc pas nécessaire de créer de nouvelles villes.

Pour résumer, monsieur l'Orateur, ma proposition vise au peuplement de 50 millions d'acres par 250,000 ou 300,000 cultivateurs. Ceux-ci, avec leurs familles et la population urbaine nécessaire à ces régions, de même que les développements qui suivront, augmenteront de deux millions le nombre des habitants des provinces du Nord-Ouest. Je propose que nous entreprenions de doubler la population de l'Ouest. Si nous faisons cela le reste du pays se développera et deviendra prospère.

Ces terres en friche sont la propriété de la couronne. Encore une fois donc, on pourra annoncer des homesteads graduits. Rien n'est attrayant comme cette annonce: "Une terre de cent soixante acres, gratis." Je propose que ces terres soient offertes gratuitement comme homesteads, aux nouveaux colons, et qu'elles soient exemptes de tout impôt pendant les cinq premières années, réserve faite seulement des frais d'assainissement et de la construction de bâtiments modestes. Je propose que le défrichement ne soit exigé que pour 80 acres, la moitié la plus facile de chaque homestead, et que l'autre moitié soit réservée au colon pour subvenir à ses besoins de bois de construction et de combustible. Il pourra le débarrasser plus tard au moment propice. Il lui faudra, toutefois, mettre en culture dès le début 80 acres, ce qui suffira aux besoins de sa famille.

Je me suis renseigné à fond sur ce que coûte le défrichage. Les méthodes d'autrefois ne peuvent plus suffire. Le hoyau à essarter devra céder devant la charrue défricheuse à vapeur qui se fraye un chemin dans la brousse ordinaire comme au travers d'autant de chaume. Les travaux, quoique sous la direction de l'Etat, seraient plutôt coopératifs. Avec les méthodes modernes, en défrichant seulement la moitié la plus facile de chaque homestead, et laissant de côté les endroits trop boisés, le coût, si on le répartissait parmi les intéressés de tout un district ne dépasserait pas, selon moi, $12.50 à l'acre; c'est-à-dire qu'il faudrait dépenser $1,000 pour défricher chaque homestead. En outre, il faudrait défrayer la construction d'une modeste habitation et d'une grange en tronc d'arbre, soit $500, ce qui porterait à $1,500 le total déboursé pour le compte de chaque homestead.

Je propose ou Gouvernement d'imputer ces frais sur les terres; cela ferait moins de $20 par acre, et le colon recevrait par-dessus le marché l'autre moitié de son homestead. En moyenne, les terres en culture dans l'Ouest valent $25 de l'acre. Je m'en remets aux ministres sur la question de savoir si l'Etat peut assumer cette charge, prenant comme garantie une première hypothèque sur les terres. Quant au remboursement, je suggère un système calqué sur le régime de la loi dite "Irish Laid Act": capitaliser les $1,500 à 4½ p. 100 pour les premiers cinq ans, ce qui accorderait au colon un délai de six ans pour s'établir avant d'être obligé d'effectuer un paiement ou sur l'intérêt ou sur le principal. A l'expiration des six années, l'hypothèque pourrait être purgée au moyen de trente versements annuels, y compris les intérêts à 4½ p. 100. Quand le tout serait payé, le colon deviendrait propriétaire. La Chambre sera surprise de savoir le peu d'argent que le colon devra débourser: à partir de la sixième année, il ne lui faudra payer que $114.75 par année pendant trente ans; après l'expiration de ce délai, le colon sera devenu propriétaire de sa terre et aura remboursé l'Etat de toutes avances avec les intérêts à 4½ p. 100. Voilà qui ne constitue pas un fardeau pour tout homme qui en vaut la peine. L'Etat prête son crédit, mais ne court aucun risque: la garantie est suffisante, car la terre a toujours une valeur plus élevée que le montant dépensé. Entre les mains de directeurs éclairés et énergiques, le programme que je propose devrait se réaliser en dix ans. L'Etat devra y consacrer 30 millions de dollars par année, pendant dix ans, soit en tout 300 millions. Bien peu de cet argent serait remboursé dans l'intervalle; il n'en serait pas remboursé un sou au cours des cinq premières années. Le pays pourrait très bien négocier un emprunt à cette fin en émettant des obligations immobilières d'une échéance assez éloignée pour que les remises effectuées par les colons en permettent le remboursement.

Une récente déclaration de l'honorable député de Vègreville (M. Luchkovich) m'a fort intéressé, monsieur l'Orateur. Il y a quelques soirs, il disait que l'Etat entourait les immigrants de trop de sollicitude. Je partage entièrement son avis. Nombre d'entre nous qui avons grandi dans des maisons en pièces font peu de cas de l'idée que le nouveau colon

doit avoir une maison bien construite, avec baignoire, avant de se mettre au travail. Depuis la guerre, nombreux sont ceux qui sont d'avis qu'un nouveau colon doit débuter avec l'outillage le plus moderne, avec une maison bien construite, avec de bonnes dépendances, avec une ferme bien organisée et moderne sous tous rapports. En agissant de la sorte, le colon se charge d'une hypothèque qui l'écrasera. Plusieurs de nos honorables collègues le savent, les colons qui ont le mieux réussi et qui sont les plus prospères dans l'Ouest ont débuté dans des maisons en terre. Certains de nos honorables collègues peuvent croire qu'il faudra quand même venir en aide au colon, mais les conditions de succès agricoles dans l'Ouest sont les mêmes quant aux éléments qui contribuent à ce succès. Pendant qu'il avancera l'exploitation de son homestead, le colon pourrait obtenir du travail et il le trouvera, à un bon salaire pendant deux ou trois mois, sur les fermes avoisinantes. Ceci, ajouté au travail de défrichement qu'on pourra lui faire entreprendre aux alentours de son homestead lui permettra de vivre. Le défrichement continuel qui précède l'établissement, la construction d'écoles et de routes et autres améliorations publiques, dirigé méthodiquement en vue d'aider le colon de préférence à quelque entrepreneur, lui assureront la nourriture jusqu'au jour où il pourra se tirer d'affaire seul. Un vieux proverbe: Aide-toi, le Ciel t'aidera, c'est la politique que le Gouvernement devrait mettre en pratique. D'après moi, il faut assurer du travail au colon, plutôt que de l'argent. A mon sens, dans toutes nos entreprises d'exploitations, nous devrions accorder à nos Canadiens les mêmes privilèges et avantages que nous offrons au nouveau venu; nous ne devons pas être moins généreux pour nos jeunes gens que pour les étrangers. A mon avis, la députation se rendra compte de quel avantage précieux il y aurait également de voir nos propres compatriotes mêlés à ces établissements.

Je ne me fais pas d'illusion, mon projet de mettre en valeur 50 millions d'acres en dix ans à l'aide de vrais agriculteurs peut paraître une tâche herculéenne. C'est bien le cas. Mais, une fois cette tâche accomplie, nous aurons 25 millions d'acres prêts pour l'ensemencement, ce qui augmentera de moitié les 40 millions d'acres déjà en culture dans les prairies de l'Ouest, l'année dernière. Je tiens, toutefois, à en assurer la Chambre, la réalisation et l'exécution de mon projet ne demanderont pas plus de compétence qu'il n'en faut pour réaliser des entreprises comme, par exemple, la United Steel Comporation, qui emploie 250,000 ouvriers, représentant avec leurs familles une population d'un million. Il ne saurait être non plus comparé à l'entreprise de la General Motors avec ses 150,000 employés. Point n'est besoin d'un Henry Ford, qui organise une entreprise personnelle, employant 150,000 ouvriers représentant une population d'environ 750,000 âmes. Dans toute grande organisation industrielle, il faut toujours se préoccuper des salaires à verser. On n'aura pas ce souci dans l'exécution de ce vaste projet d'immigration. C'est le Parlement qui votera les fonds; et là est toute le différence.

M. CAHILL: Qui les fournira?

M. McRAE: Quand les Canadiens administrent la plus grande organisation de transport de l'univers, le Pacifique-Canadien; quand ils possèdent et exploitent avec succès les Chemins de fer nationaux, dont le réseau est le plus étendu de l'univers; quand nous possédons au pays d'immenses et prospères entreprises industrielles de toutes sortes, nul député n'a lieu de craindre qu'il ne se trouve pas, au Canada, un homme assez doué pour mener à bonne fin le programme de développement national que je viens de tracer?

Un MEMBRE: Puis-je poser une question à mon honorable collègue?

M. McRAE: Non. Il y a deux ans que j'écoute mes collègues et je veux qu'on m'écoute aujourd'hui. Je tiens à faire remarquer au Gouvernement, toutefois, que la Providence ne se chargera pas de cette entreprise pour lui. La réussite d'un aussi vaste projet dépend exclusivement de la direction, de l'organisation et de la régie. En procédant par tranches, le projet pourrait en peu de temps, être organisé en vue d'établir de 25,000 à 35,000 familles en une année. Il ne faut, cependant, pas perdre de vue qu'une fois bien lancé, un sage mouvement d'immigration fera boule de neige, et se développera graduellement. Les immigrants viendront d'eux-mêmes et feront leurs propres arrangements. Dans un vaste projet je ne crois pas qu'il faille aider plus de 50 p. 100 des immigrants, si on s'en tient aux suggestions que je soumets. Les autres, attirés par cette expansion et la prospérité qui en découlera, s'établiraient par tout le Dominion. Si nous obtenons 200,000 immigrants par année au moyen de ce programme de colonisation, nous pouvons espérer facilement deux fois ce nombre, ou le maximum d'immigration dont a joui le pays.

La colonisation des terres vacantes dans le voisinage de nos chemins de fer est bien différente de celle des terres de la couronne dont j'ai parlé. Le titre de la terre voisine d'une voie ferrée est devenu propriété privée. La coopération des provinces est essentielle pour

la colonisation de ces terres inoccupées. A mon avis, le Gouvernement manquerait de sagesse en achetant des propriétaires actuels. Mon temps est presque expiré, malheureusement, et je dois glisser rapidement sur ce sujet. Les provinces peuvent contribuer beaucoup à populariser le système de paiement après la récolte en adoptant une loi qui protégerait le propriétaire de la terre, et lui éviterait la nécessité de financer à l'époque du battage. En second lieu, pour encourager le propriétaire à offrir sa terre à un prix raisonnable, les provinces pourraient fort bien se désister de la taxe sur les terres inoccupées, le prix de vente étant accepté en vertu du plan de paiement après la récolte. Je regrette que le temps ne me permette pas de développer ce point. Il est un autre sujet sur lequel j'appelle l'attention du ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), celui des cercles de colons pour l'occupation des terres riveraines des chemins de fer. Ces cercles ont été couronnés de succès aux Etats-Unis. Maintenant que nous n'avons plus de grandes compagnies immobilières dans l'Ouest, d'excellents avantages sont réservés aux cercles de colons qui ont donné d'aussi bons résultats. Le Gouvernement ferait bien de profiter de l'enthousiasme des habitants des villes et des villages de l'Ouest à ce sujet.

L'hon. M. FORKE: C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

M. McRAE: Je suis surpris que le ministre de l'Immigration et de la Colonisation, agriculteur fort prospère lui-même, n'ait pas eu recours aux services des cultivateurs en vue de l'Ouest comme agents de colonisation, au lieu des gens sans expérience qu'il emploie maintenant. Je dis sans expérience, parce que, si mes renseignements sont exacts, plusieurs de ceux qui travaillent pour le département et d'autres aussi, n'ont jamais vu le territoire qu'ils essaient de coloniser. Comparez leurs efforts avec ceux des cultivateurs sérieux et prospères qui sont envoyés dans leur pays d'origine pour y inviter leurs anciens voisins à venir s'établir dans leur voisinage. Plusieurs habitants des villes et des villages de l'Ouest ont les qualités voulues pour être des agents compétents de colonisation. Imaginez ces Canadiens comme apôtres de la colonisation, munis de renseignements précis sur les terres disponibles de leurs districts, la population, le climat, les avantages, et, ce qui est même plus important, la connaissance psychologique de leurs anciens voisins. Il n'y aurait pas de fausses représentations, comme cela est arrivé souvent. Les honorables députés comprendront qu'il n'y pas de comparaison possible entre ces cultivateurs expérimentés et les agents d'immigration des villes qui ne bougent pas de leurs bureaux, ou, au plus, font quelque voyage accidentel dans le district. Ce n'est pas une idée neuve; elle a été mise en pratique il y a des années dans le commerce des terres de l'Ouest. Elle a eu d'excellents résultats alors; il en sera de même aujourd'hui. Le commissaire en chef des terres du National-Canadien, que je vois dans la tribune, était un cultivateur colonisateur de cette catégorie lorsqu'il a été enlevé à son ranch il y a un quart de siècle. Il serait possible d'envoyer des centaines de ces colonisateurs, chaque automne, en Europe et aux Etats-Unis. Ils seraient enchantés de revoir leurs anciens foyers, et le coût serait minime en regard des résultats. De retour au printemps avec leurs nouveaux colons, non seulement ils les établiraient sur des terres choisies d'avance, mais continueraient de s'intéresser à eux. Nous avons ici le véritable choix d'immigrants. Quelle chance aurait un bon à rien aux yeux d'un colonisateur sérieux qui sait qu'il aurait ce nouveau sujet sur les bras à son arrivée au Canada? Cette méthode de choisir les immigrants s'aplique surtout aux pays européens qui ne permettent pas, ou à contre-cœur, à notre Gouvernement de maintenir un bureau d'immigration chez eux, pays que nous abandonnons maintenant en grande partie aux compagnies de transport. J'ai discuté cette question avec des Canadiens d'origine scandinave qui m'ont assuré qu'ils peuvent retourner là-bas et en revenir avec une moyenne de vingt-cinq immigrants, beaucoup avec des familles, pour s'établir sur les terres de l'Ouest. Il serait facile d'avoir au moins trois cents de ces colonisateurs durant l'hiver, au coût de 1,500 dollars chacun, soit moins de 500,000 dollars par année. Ces agents de colonisation nous obtiendraient au moins dix mille cultivateurs annuellement, y compris leurs familles, ou un total probablement de vingt-cinq mille sujets canadiens de plus par année. Que les honorables députés n'oublient pas que nous maintenons actuellement tout le personnel nécessaire pour la surveillance, l'instruction et la direction de ces agents de colonisation et pour le transport des nouveaux immigrants. Ce qui nous manque, ce sont des hommes vraiment pratiques et possédant les connaissances nécessaires pour réussir. Le succès de la colonisation est une affaire de compétence individuelle de nos jours et toute entreprise de ce genre doit tenir compte de ce principe.

Quant à la coopération réciproque des provinces et de l'autorité fédérale en matière d'immigration, il est grand temps de coordonner nos activités à Londres; l'action indépendante des unes et des autres ne saurait conduire à bien, sans compter que le colon un peu désorienté n'est pas toujours dirigé du

côté où il réussirait le mieux. Il ne manque pas d'immigrants qui échouent pour s'être fixés au mauvais endroit dans notre vaste Dominion. J'ai toujours pensé que notre haut commissaire à Londres devrait s'intéresser davantage à l'immigration, et même qu'il devrait avoir la direction de ce service en Europe. Les agences d'immigration, provinciales et fédérales, devraient toutes loger sous le même toit, et le haut commissaire devrait voir à ce qu'elles s'entr'aident toutes au lieu de pousser la concurrence à l'extrême.

Il y a un aspect de l'immigration que l'on ignore entièrement, à savoir la disproportion entre les sexes, disproportion qui s'accentue continuellement. Depuis la guerre, il nous est venu 170,000 hommes de plus que de femmes. En 1921, la population masculine des trois provinces du Nord-Ouest dépassait de 185,000 la population féminine, et maintenant l'excédent masculin dépasse 200,000. Entre Winnipeg et les Rocheuses, le voyageur remarque des centaines de bicoques, habitations de célibataires, dont le contraste avec les demeures à l'air coquet des agriculteurs mariés donne une idée de ce que représente pour le pays cette disproportion numérique des sexes. Je ne veux certainement pas être désagréable pour les célibataires qui siègent dans cette Chambre, mais je prétends que sur la ferme l'homme marié vaut trois à quatre célibataires. L'Ouest a bien plus besoin de femmes que d'hommes. Je sais que cette immigration présente plus de difficultés, mais il faut tenter un effort dans ce sens.

Jusqu'à présent, rien n'a été fait pour modifier cet état de choses; il nous vient quelques servantes, mais pas pour la peine. Je conseille au ministre de mûrir le mieux possible un plan d'action dans ce but et de ne pas craindre de dépasser la mesure. L'agent de propagande que j'ai proposé ramènerait un nombre égal d'hommes et de femmes et trouverait facilement à les placer dans sa localité. Cela toutefois ne maintiendrait que l'équilibre à venir sans modifier la disproportion actuelle de 200,000. Quant à celle-ci le ministre pourrait, moyennant une subvention suffisante, induire les Daughters of the Empire, qui ont des chapitres dans tous les hameaux du Canada, à se charger de la faire disparaître. L'excédent féminin en Angleterre atteint actuellement deux millions, et les Daughters of the Empire ne sauraient certainement entreprendre de tâche plus patriotique que d'amener au Canada 10 p. 100 de cet excédent de leur sexe. Cette idée devrait se recommander particulièrement à ceux qui craignent pour la suprématie britannique dans l'Ouest. Donnez-nous des mères britanniques et ne vous inquiétez pas de la loyauté des générations futures.

[M. McRae.]

Nous discutons le problème de l'immigration impériale depuis la fin de la guerre mais nous ne sommes pas beaucoup plus avancés. Le *Morning Post*, de Londres, publie à ce sujet un article magnifique, mais je n'ai pas le temps d'en donner lecture. Je me bornerai à dire que cet article constate que l'Angleterre est prête à faire sa part. Il y est dit qu'un plan pratique de colonisation demanderait une forte somme d'argent mais que l'Angleterre est disposée à contribuer. A la dernière conférence impériale, ce projet a sans doute été discuté et le premier ministre est probablement en état de nous dire pourquoi il en est résulté si peu de chose.

Avec des millions d'acres de terre disponibles, un surplus de population en Angleterre et la contribution du gouvernement anglais, nous devrions pouvoir arrêter un plan de colonisation impériale, en partie, par exemple, dans la région de rivière de la Paix, la plus propre à mon sens à assurer le succès d'une pareille entreprise. Je prie les honorables députés, principalement ceux de l'Est, de songer aux vastes proportions de cet empire: large de cent milles sur une distance de Montréal à Windsor; un sol d'une fertilité sans égale en Amérique du nord; et jouissant en été d'un climat semblable depuis vingt ans à celui d'Edmonton. La longueur des jours dans la région de la rivière de la Paix fait que les récoltes y sont plus favorisées que dans une grande partie de la province de Saskatchewan actuellement en culture. Quant au climat qu'il me suffise de dire que le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) sera bientôt le plus grand éleveur du monde, à moins que les colons ne veuillent rivaliser avec lui. Son troupeau de bisons, qui erre dans la région pittoresque au nord de Fort-Vermilion, a atteint le chiffre de 8,000 et l'on m'informe que l'augmentation naturelle a été l'an dernier de 25 p. 100. Il n'y a rien à craindre des hivers dans une région où les bisons et leurs petits peuvent subsister seuls durant toute l'année.

Je me demande, monsieur l'Orateur, si mes honorables collègues apprécient bien le fait que cette région est à proximité de la mer, ce qui influe sur son climat. Avec un bon service direct de chemin de fer, le centre de cette région ne serait qu'à un peu plus d'une journée de Vancouver. Ce qui a été malheureux pour la région de la rivière de la Paix, c'est que deux provinces ont entrepris de la doter de moyens de transport; aucune d'elles n'a exécuté le programme qu'elle s'était tracée, et l'on a laissé cette région inexploitée. On devrait entreprendre de créer des moyens de

transport dans ce vaste empire en vue de son développement; n'allons pas répéter l'erreur que nous avons si souvent commise dans le passé et construire en vue des besoins actuels. La région de la rivière de la Paix a besoin d'un chemin de fer principal pour lui donner accès à la mer, et il ne suffit pas d'un embranchement. Nous devrions élargir nos vues. Avec une population d'un million, il faudrait non pas un chemin de fer à voie unique, mais un chemin de fer à voie double pour transporter les produits des fermes de la région de la rivière de la Paix aux ports maritimes. Si l'on mettait en valeur ce territoire, cela vaudrait la peine de compléter les entreprises de chemins de fer des deux provinces de l'Ouest.

Je demande au Gouvernement de coopérer avec le gouvernement impérial et les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise pour faire de la région de la rivière de la Paix un grand établissement impérial. L'Alberta et la Colombie-Anglaise réunies pourraient fournir 30 millions d'acres de terre pour des homesteads; le gouvernement fédéral pourrait payer le coût du défrichement du sol et des constructions nécessaires selon le plan que j'ai indiqué; de son côté, la Grande-Bretagne pourrait pourvoir aux besoins temporaires des colons comme elle le fait aujourd'hui jusqu'à un certain point. Les participants à ce projet d'immigration britannique pourraient aussi s'organiser d'une façon équitable pour garantir en commun les intérêts sur les obligations que les chemins de fer de l'Etat auraient à émettre pour compléter les programmes de construction de chemins de fer de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise et pour construire les embranchements que requerrait plus tard le développement de l'établissement. Ces obligations pourraient être garanties durant une période de vingt ans, ce qui éviterait durant une génération à notre réseau national le danger des déficits possibles provenant de la construction de ces chemins de fer.

Je partage la grande confiance que mon ami le député de Vancouver-Burrard (M. Clark) professe à l'égard de la race britannique et je crois comme lui que cette race peut fournir de bons agriculteurs. Je crois cependant que la formation préliminaire de ces citoyens britanniques devrait se faire chez eux afin d'éliminer autant que possible ceux qui ne sont pas aptes à la vie agricole. A cette fin, le gouvernement britannique pourrait se servir d'une partie de ses fonds destinés aux allotions de chômage pour payer des primes destinées à encourager les cultivateurs à donner la formation nécessaire à ceux qui désireront émigrer chez nous. Avec un arrangement de cette sorte, on pourrait procurer au Canada environ un million d'hommes travaillant actuellement sur les fermes des îles Britanniques, car l'attrait de homesteads gratuits dans un pays foncièrement britannique les encouragerait à venir ici en grand nombre. Ce n'est pas chose facile que de créer un établissement de cette envergure, mais c'est le temps d'entreprendre de grandes choses. Il s'élèvera bien des difficultés, mais les deux grandes races qui se partagent notre grand Dominion ont résolu dans le passé des problèmes bien plus formidables que celui-là. La région de la rivière de la Paix, si nous la pourvoyons de moyens de transport convenables, possède tous les avantages voulus pour nous donner la meilleure occasion possible de développer le pays. Avons-nous le courage d'entreprendre ce projet? Où sont les grands artisans de notre destinée nationale, les dignes successeurs des Macdonald, des Cartier et des Laurier?

Un article, publié le 2 mars dans le *Financial Post,* expose le programme probable du Gouvernement relativement à l'immigration d'ici à deux ans. Mes honorables collègues y constateront que le projet des 3,000 familles a été remanié et qu'il s'appellera dorénavant le projet d'établissement de colons pionniers. Comment pouvons-nous espérer que ce projet remodelé va être exécuté avec succès par le Gouvernement actuel qui n'a pu faire venir que 3,000 familles en trois ans dans l'exécution de l'ancien projet. Dans ces conditions, combien de temps lui faudra-t-il pour faire venir les 20,000 familles qu'il se propose d'obtenir? Pour faire voir la faiblesse de ce nouvel effort, il suffit de rappeler que le gouvernement britannique voulait nous envoyer 500 familles cette année, mais que le gouvernement canadien n'a pu les accepter et que la chose a été remise à 1929. Je dis, monsieur l'Orateur, qu'il est temps de cesser ce camouflage et ces expédients. Je demande au Gouvernement d'inaugurer un programme d'immigration conforme aux besoins du pays.

Quelques honorables préopinants ont parlé longuement de la question du choix des pays dont nous devrions accepter les immigrants. Avant de conclure, je dirai qu'à mon sens c'est le droit inhérent à toute nation de décider de son propre statut en ce qui concerne sa population. Il est de notre devoir envers la postérité et envers les auteurs de la Confédération de voir à ce que dans le grand tout qui formera la race canadienne de demain il n'entre aucun élément qui pourrait tarer ou affaiblir l'héritage légué par nos pères. Les Canadiens sont tenus de maintenir la haute réputation dont ils jouissent aujourd'hui. Nous avons le droit de faire un choix; nous avons le droit de poser des conditions et il n'y a pas lieu d'hésiter.

Dans un discours prononcé au commencement de la session, le premier ministre a exprimé la crainte que si nous excluons les Japonais nous pourrions peut-être causer du tort à notre commerce avec l'Orient. Monsieur l'Orateur, j'appartiens à la classe des hommes d'affaires, et mon commerce se fait surtout avec les pays d'Europe, mais je n'ai pas atteint, et j'espère ne jamais atteindre le point où, dans l'intérêt du commerce ou des affaires, quelle que soit leur importance, je mettrais en péril la valeur tehnique de la population canadienne. Je veux que l'on ferme la porte à toutes les races inférieures, à quelque prix que ce soit.

M. M. C. SENN (Haldimand): Monsieur l'Orateur, la Chambre, j'en suis sûr, a écouté avec intérêt le discours si progressiste que vient de prononcer mon honorable collègue de Vancouver-Nord (M. McRae). Il parle d'immigration avec autorité, car, pendant une longue période, avant la guerre, il s'est occupé activement de la colonisation des terres de l'Ouest, et particulièrement de la vallée de la Saskatchewan. Dans ce service, l'honorable député a lancé peut-être le mouvement le plus fructueux de colonisation de tout l'Ouest canadien. Le ministre de l'Immigration et de la Colonisation (l'hon. M. Forke) ayant, pendant ses deux années d'administration, négligé d'élaborer un programme progressiste, je le prierais d'étudier soigneusement les suggestions de mon collègue, comme étant celles d'un homme qui connaît son sujet et parle en toute compétence.

Au point où en est rendu le débat, il serait difficile de discuter un aspect des propositions budgétaires qui n'ait été étudié sous tous ses angles. Toute contribution à ce débat doit nécessairement comporter des répétitions d'arguments, de faits et de statistiques. Les remarques que je désire faire, conséquemment, seront nécessairement brèves, et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que dans mon cas, vous n'aurez pas à appliquer la règle des quarante minutes.

Nous devons tous, j'en suis sûr, admirer la façon claire et concise avec laquelle le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) présente toujours son exposé budgétaire. Malheureusement, cependant, ses propositions budgétaires et ses méthodes de comptabilité ne sont pas aussi dignes de louange. Si je tentais d'expliquer ces propositions, je dirais que ce sont des changements irréfléchis apportés au tarif, sans tenir compte des résultats pour les industries concernées; il ne s'agit d'aucune politique définie de la part du Gouvernement; leur but est de concilier des divergences d'opinion et d'apaiser les mécontentements dans les rangs ministériels.

[M. McRae.]

Les divers budgets présentés par le Gouvernement actuel sont une suite de changements regrettables apportés au tarif des douanes. Le résultat le plus malheureux de ces changements constants, c'est l'absence de confiance qui se manifeste dans le monde des affaires. L'autre jour même, je parlais à un monsieur qui est à la tête d'un vaste établissement textile du Canada. Il me déclara qu'avec une administration sage et quelques changements apportés dans les méthodes d'exploitation, il réussirait peut-être à maintenir son établissement en dépit de la position défavorable dans laquelle l'ont placé les changements apportés au tarif par le dernier budget; mais il y avait doute dans son esprit, car il me répéta à deux ou trois reprises qu'il espérait que ces changements seraient les derniers. S'il est une chose essentielle dans le monde des affaires, et dans l'industrie de ce pays, c'est un sentiment de sécurité, mais cette sécurité ne peut exister si les droits de douane ne sont pas permanents et stables. Aucun homme d'affaires ne peut arrêter ses plans futurs avec espoir de succès, s'il n'a pas la garantie que son industrie ne sera pas affectée et ses plans dérangés par des changements tarifaires, comme le cas s'est présenté sous le régime actuel.

Je désire maintenant souligner un fait que mentionnent le plus souvent les membres de la gauche; le ministre des Finances n'a pas tenu compte des sommes garanties au Chemins de fer nationaux en présentant le bilan de la dette nette du pays. Le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning), si je ne me trompe, a prétendu, dans son discours, l'autre jour, que ces garanties ne doivent pas être incluses dans la dette du pays, puisque le Gouvernement n'a jamais payé les intérêts sur ces dernières. Néanmoins, le rapport préliminaire du Chemin de fer national qui a été déposé l'autre jour indique très clairement que la dette consolidée du réseau s'est accrue, cette année, d'environ 55 millions et que les recettes nettes ont juste suffi à acquitter l'intérêt sur les obligations qui sont entre les mains du public. D'autre part, l'intérêt sur le million et quart que l'Etat a avancé au réseau dans le passé continue d'être ajouté aux obligations du chemin de fer. Tant que le réseau ne rapportera pas, il sera très difficile pour le ministre des Finances ou pour n'importe quel membre du Gouvernement de faire croire au public que ces garanties ne doivent pas être incluses dans la dette nationale. Les gens savent bien que si elles y étaient incluses, la dette serait beaucoup plus élevée que ne l'a indiqué le ministre des Finances et bien supérieure à ce qu'elle était lors de l'avènement du ministère actuel.

Cela m'a beaucoup amusé, monsieur l'Orateur, d'entendre nos collègues d'en face répéter constamment que le pays est prospère. A force d'entendre prononcer ce mot "prospérité", on est porté à croire que les libéraux sont devenus les disciples du fameux docteur Coué, qui conseillait toujours à ses clients de répéter sans cesse la vieille formule: "Chaque jour, je vais de mieux en mieux". Le parti ministériel pense peut-être réussir à faire croire au peuple que le pays est prospère, mais j'en doute fort. Toutefois, en le répétant sans cesse, quelques-uns de ses propres membres finiront peut-être par en être convaincus. Mais il suffit de relire de temps en temps les discours de certains membres du parti ministériel pour supposer que les honorables députés ne sont pas aussi confiants à cet égard qu'ils voudraient bien le faire croire à la Chambre et au public. Je citerai très brièvement quelques-uns de ces discours. L'honorable député qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône (M. Ilsley) a félicité le Gouvernement de ce qu'il a bien voulu appeler l'abondante prospérité du pays, mais, peu après, il a démontré que dans sa propre région la prospérité n'était pas aussi manifeste que certains voudraient le faire croire. L'honorable député de Huron-Sud (M. McMillan) a lui aussi félicité le Gouvernement de l'état prospère du Canada et, aussitôt après, il a dit que l'agriculture dans la circonscription rurale qu'il représente n'était pas du tout prospère.

L'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) a fait un excellent discours, l'autre jour, mais je crains qu'elle n'en ait quelque peu atténué l'effet, en disant que les membres du parti conservateur sont des snobs ou quelque chose dans ce genre-là. Voici plusieurs années que je fais partie de la Chambre et je suis sûr que l'honorable représentante qui a prononcé ces paroles a toujours été traitée par nous avec la plus grande courtoisie, avec tous les égards qui lui sont dus comme membre de la Chambre. On a peut-être même eu pour elle plus de déférence que pour les autres membres, étant donné qu'elle est la seule femme, membre de cette Assemblée. Aussi je crois que la remarque n'était guère à propos et que si elle avait eu le temps d'y réfléchir, elle ne l'aurait pas faite. Dans son discours, l'honorable représentante de Grey-Sud-Est a reconnu que notre honorable collègue de Huron-Sud avait raison de dire que les campagnes n'étaient pas prospères. Cette fois, au moins, je suis d'accord avec les deux. Toutefois, je ne m'accorde plus avec l'honorable député de Huron-Sud, quant au moyen qu'il suggère pour remédier à la situation peu satisfaisante de notre agriculture. J'ai cru comprendre qu'il préconise le libre-échange. Ma circonscription est à proximité l'un des plus grands centres manufacturiers du Canada et c'est là que s'écoulent la plupart des produits des fermes de la région. Nous avons dans la circonscription que je représente au moins quatre grandes beurreries. L'une d'elles, dont je suis le client depuis nombre d'années, verse annuellement aux cultivateurs de la région qui l'approvisionnent environ un million de dollars pour la crème qu'elle leur achète. La plus grande partie du produit de cette crème va dans les villes environnantes, où il est vendu et consommé. Les fermes envoient beaucoup d'autres produits à la ville: beurre, lait, crème, œufs, volailles, pommes et autres fruits, pommes de terre et d'autres légumes; enfin une quantité considérable de viande.

On ne saurait trop apprécier la valeur du marché domestique, pour les cultivateurs, surtout ceux de ma province; c'est la plus grande source de revenu. Des droits moins élevés, tels que l'honorable député de Huron-Sud le réclame, feraient indubitablement tort à l'industrie, causeraient du chômage et une baisse des salaires. Au bout du compte, la baisse des salaires entraînerait une diminution de la puissance d'achat chez ceux qui achètent nos produits. Il n'y a pas de doute que, pour le moment, la question de trouver des débouchés ne soit l'un des plus graves problèmes que le cultivateur canadien doit résoudre. Les faits établissent que des organisations coopératives ont surgi dans toutes les régions du pays pour écouler les produits domestiques et le meilleur exemple que nous en ayons est peut-être le syndicat de la vente collective du blé de l'Ouest. Pour ma part, je suis heureux de voir que cette entreprise a eu autant de succès, mais son succès même fait naître peut-être un danger pour elle et d'autres entreprises de même nature. L'histoire des coopératives dans tout le Canada démontre que, jusqu'à un certain point, ces entreprises sont heureuses, mais il arrive qu'une fois qu'elles ont atteint un certain degré de succès, les directeurs sont portés à croire qu'ils peuvent entreprendre d'autres opérations qui, souvent, conduisent au désastre. Dans l'Ontario, nous avons une sorte de coopérative qui a réussi depuis plusieurs années. Je parle des compagnies d'assurances mutuelles contre l'incendie. A mon sens, on trouve la raison de leur succès dans le fait qu'elles ont été strictement inspectées et surveillées par le Gouvernement et que leurs pouvoirs sont clairement définis par la loi. Je conseille donc à mes honorables amis de l'Ouest, intéressés dans le syndicat du blé ou autres organisations analogues, comme je suggère au Gouvernement, de se rendre compte que le mo-

56104—73
ÉDITION REVISÉE

ment arrive où ces organisations devront être définies par la loi et la tenue des livres sujette à la surveillance et à l'inspection du Gouvernement. Cela augmenterait grandement les garanties qu'elles peuvent avoir et les intéressés éprouveraient par le fait même plus de confiance.

Je veux consacrer un instant à parler d'une question qui a été si souvent répétée ici qu'il semble futile d'y faire allusion. Au sujet de la vente des produits agricoles, il s'est produit un cas où le marché s'est trouvé embarrassé par des relations plus libres de commerce. Je parle du traité australien et des concessions qui ont été accordées à la Nouvelle-Zélande, concessions qui permettent au beurre de ce pays d'entrer au Canada en payant un droit nominal de 1 c. par livre, alors que le droit était autrefois bien plus élevé. Aujourd'hui, le droit sur le beurre est beaucoup moins élevé que les droits de même nature dans aucun des dominions britanniques. Pendant des années, avant la ratification de ce traité, le surplus du beurre exporté du Canada a toujours été en augmentant, mais au cours des trois années qui se sont écoulées depuis la mise en vigueur de ce traité, le surplus de nos exportations a diminué au point que nous constatons aujourd'hui un excédent dans les importations qui, au cours de ces trois années, ont atteint 35,000,000 de livres de beurre. Les députés qui ont déjà parlé ont renchéri sur ce chiffre et c'est pourquoi je m'abstiens de m'étendre davantage sur la question. A mon sens, le grand danger pour cette industrie ne réside pas dans le fait que le beurre des dominions d'outre-mer entre au Canada, mais de ce que le prix du beurre canadien est fixé par des câblogrammes venant de ces pays. Il nous importe peu que du beurre entre au pays ou non du moment que nos cultivateurs sont tenus de vendre leur beurre à des prix cotés aux marchands canadiens par des câblogrammes venant d'Australie ou de Nouvelle-Zélande. Un axiome bien connu de l'industrie laitière savoir que les producteurs doivent recevoir au moins 10 cents de plus par livre pour leur beurre d'hiver que pour leur beurre d'été. Or, il est évidemment injuste de demander à nos cultivateurs de concurrencer les cultivateurs de Nouvelle-Zélande et d'Australie qui, durant tous les mois de l'année, ont une température d'été. En ce qui regarde ce traité, je crains que les cultivateurs du Canada ne partagent pas l'avis de l'honorable député de Huron-Sud quand il prétend que nous devrions, dans l'intérêt de la classe agricole, avoir des relations commerciales plus libres.

De plus, monsieur l'Orateur, les cédules du tarif contenues dans les prévisions budgétaires

et relatives à l'industrie lainière sont susceptibles de causer du tort à une autre branche de l'agriculture: l'élevage des moutons. En mettant les filés sur la liste des objets entrant en franchise, on cause des pertes aux éleveurs du Dominion. Il n'y a que quelques années que les éleveurs ont pu toucher un prix raisonnable pour la laine et cela du fait que l'élevage a tellement diminué que la laine canadienne fait prime. On estime la consommation annuelle de la laine au Canada à 80,000,000 de livres. Ce calcul est fait pour la laine brute, immédiatement après la tonte. La moitié de cette laine est utilisée par les filatures et les fabriques de tricots du Canada; le reste est importé sous forme de filés, d'articles manufacturés ou d'articles dans un état plus avancé que les filés. Cela signifie qu'à l'heure actuelle, le Canada absorbe 40 millions de livres de laine, dont moins de 18 millions sont de production domestique. Malheureusement, par suite des remaniements proposés dans le budget, l'importation des filés de laine s'accroîtra selon toute probabilité, et, en conséquence, nos filatures auront moins besoin de laine brute. Le projet actuel de décréter l'entrée en franchise de certains filés de laine causera donc un tort réel à l'élevage du mouton. C'est d'autant plus malheureux que le gouvernement de l'Ontario prend des dispositions spéciales et fait des déboursés pour développer et améliorer cet élevage.

Quiconque connaît l'industrie des lainages conviendra que les filatures canadiennes sont aussi modernes et ausi bien outillées que celle de tout autre pays. L'an dernier, durant la session, l'association des fabricants de lainages tint une exposition au Château Laurier. Plusieurs députés profitèrent de l'occasion pour examiner ces articles, et tous acquirent, j'en suis sûr, la ferme conviction que les produits de nos fabriques de lainages n'ont pas de supérieurs en qualité. Nous constatons cependant qu'à cause de la modicité des frais de production et de main-d'œuvre dans les Iles-Britanniques et en France, et de notre mode d'existence et de notre échelle de salaires plus élevés, nos filatures sont incapables de concurrencer la Grande-Bretagne et la France pour certaines lignes. Notre échelle de salaires dépend dans une très large mesure du prix de la main-d'œuvre chez nos voisins du sud. De temps à autre plusieurs de nos meilleurs ouvriers en laine sont attirés aux Etats-Unis, parce que les filateurs de ce pays peuvent payer de bons salaires, et consentent à le faire.

Dans le cours de l'an dernier, l'association des fabricants de lainages a fait certaines représentations à la Commission du tarif. Dans son discours annuel, le président de l'associa-

tion a dit que la commission du tarif a reçu communication d'états indiquant l'existence au Canada d'un marché d'environ 40 millions de dollars pour les tissus de laine cardée et de laine peignée, lequel marché n'est alimenté que d'un tiers par les fabriques canadiennes, les deux autres tiers des articles provenant de laineries étrangères. Il ressort d'un autre état que, relativement aux couvertures blanches d'une valeur globale de $906,000, la production canadienne ne représente qu'une somme approximative de $275,000, 33 p. 100, contre $631,000 d'importations, 67 p. 100. Il s'est vendu au Canada pour $5,396,000 de bas et chaussettes de laine dont environ $2,800,000 d'articles canadiens, et environ $2,600,000 d'articles importés, dont 55 p. 100 de fabrication domestique, et 45 p. 100 de provenance étrangère. Du filé de laine d'une valeur globale de $6,400,000 consommé au Canada, les filateurs canadiens ont fabriqué $2,860,000 d'articles, 45 p. 100, tandis que les importations se sont élevées à $3,545,000, 55 p. 100. Quant aux vêtements tricotés de dessus, il est impossible d'obtenir des chiffres exacts à cause de la manière dont est établie la statistique de l'importation et de la production, mais il est manifeste que l'importation de certaines catégories de ces articles a été très considérable.

Il y a lieu de supposer que nos fabriques pourraient produire presque tous ces articles dont le peuple canadien a besoin. Non seulement cela fournirait de l'emploi à des centaines d'autres ouvriers dans des fabriques tout à fait ou partiellement inoccupées, mais ce serait aussi d'un grand avantage pour l'élevage du mouton.

Le fabricant anglais est passablement satisfait des remaniements tarifaires proposés au sujet de l'industrie lainière. J'ai sous la main un périodique publié par l'industrie des lainages de la Grande-Bretagne, le *Weekly Wool Chart and Private Business Report,* semaine du 23 février 1928, publié à Bradford (Angleterre). Il contient, au sujet des dégrèvements proposés par le ministre des Finances, un éditorial que je voudrais citer. Le voici:

Le nouveau budget canadien comporte une revision du tarif. Le fabricant canadien obtient une plus grande protection, non par l'augmentation des droits sur les produits finis, mais par un dégrèvement du filé de laine et des articles à l'état brut. Le filé de laine pour le tissage importé de la Grande-Bretagne, (autrefois frappé d'un droit de 10 p. 100), entrera en franchise. La matière première des vêtements, et ainsi de suite, est frappée d'un droit de 10 p. 100, au lieu de 15 p. 100, ce qui relève automatiquement le droit de préférence de 7½ à 12½ p. 100. Les articles teints sont imposés comme auparavant, sauf que, pour les tissus teints pesant moins de 5 onces par verge carrée (laines brillantes, doublures, etc.), le droit actuel (24¾ p. 100) est réduit de 5 p. 100, laquelle réduction s'applique aussi à la France. On se souvient que l'an dernier les fabricants canadiens ont demandé une protection plus grande, et MM. J. H. C. Hodgson et George H. Wood sont allés de Bradford rendre témoignage contre cette requête devant la Commission du tarif. Le travail d'éducation qu'ils ont accompli a évidemment porté.

Voilà ce que pense le fabricant anglais de nos remaniements tarifaires. Le fabricant britannique sait aussi bien que nous que ces modifications signifient une plus grande préférence pour les marchandises britanniques sur les marchés canadiens, avec une diminution correspondante dans la vente de nos propres marchandises.

Il y a dans le budget actuel plusieurs modifications qui seront nuisibles à l'industrie des lainages, et je vais en mentionner une ou deux. L'entrée en franchise des filés servant au tissage causera certainement un grand tort aux filatures du Canada. Un grand nombre d'usines qui aujourd'hui filent leurs propres filés seront obligées d'acheter des filés meilleur marché provenant des Iles-Britanniques si elles veulent faire face à la concurrence des marchandises étrangères sur nos marchés. Mais il y a un autre danger qui n'est peut-être pas aussi visible et dont le ministre n'a pas dû tenir compte. C'est qu'il y a au pays certaines usines qui font également le tricotage et le tissage. Les filés qui entrent en franchise sont censés être employés pour le tissage seulement et on devra prendre les précautions pour que ces filés ne soient pas employés au tricotage en concurrence avec les autres usines qui filent leurs propres filés pour fins de tricotage. Puis-je dire au ministre que s'il insiste pour que les filés de laine longue servant au tricotage entrent en franchise, il devrait établir un drawback de 99 p. 100 qui s'appliquerait lorsqu'on aurait clairement démontré que ces filés ont servi exclusivement au tissage conformément à son intention.

Un autre article du tarif qui causera un grand tort à certaines industries du pays est l'application d'un droit d'entrée de 15 p. 100 sur les filés de coton mercerisé provenant des Etats-Unis alors qu'auparavant ils entraient en franchise. Cela ne profitera nullement au fabricant canadien ou britannique de filés de coton. On continuera d'importer ces filés des Etats-Unis car même avec ce droit de 15 p. 100 ils peuvent être importés des Etats-Unis à meilleur marché que des Iles-Britanniques.

Je citerai comme exemple ce qui est connu sous le nom de filés de coton mercerisé C.P. numéro 40 (double) venant d'Angleterre et entrant en franchise, et qui se vend 89 c. ½ la livre, tandis que la même marchandise provenant des Etats-Unis, est frappée d'un droit de 15 p. 100 et se vend 76 c. la livre. On me dit que les grandes compagnies qui emploient

cette marchandise seront obligées de payer de $10,000 à $20,000 de plus par année pour se la procurer, et qu'elle ne sera nullement profitable à l'industrie canadienne.

Ces quelques exemples démontrent que le commerce des lainages au Canada sera affecté d'une manière adverse, et j'en signalerai d'autres au ministre lorsque les modifications du tarif seront discutées en comité. Les compagnies considèrent comme une farce l'entrée en franchise des machines employées dans ces fabriques, car un grand nombre de ces machines sont à rien faire dans le moment.

En tenant compte de ces caractéristiques du présent budget que j'ai essayé de signaler à la Chambre, je suis complètement d'accord avec l'amendement au budget, proposé par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). Je ne puis croire que les prévisions budgétaires vont améliorer le chômage au Canada ou aider à l'agriculture; je voterai donc en faveur de l'amendement et contre le budget.

M. L.-P. BANCROFT (Selkirk): Je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat avant d'avoir entendu le discours que l'honoble député de Simcoe-Nord (M. Boys) a prononcé, lundi. Dans cet excellent discours, il a traité de l'industrie de la ficelle d'engerbage, mais à certains points de vue seulement, et je vais m'efforcer de présenter un autre aspect de la question.

Il a affirmé que la suppression du droit de douane sur la ficelle d'engerbage, en 1898, avait ruiné cette industrie. Il a prétendu que l'on avait importé au Canada chaque année plus de ficelle d'engerbage que l'on n'en avait consommée. Il a déclaré que sur dix-neuf compagnies qui fabriquaient cette ficelle en 1908, il n'y en avait plus que deux aujourd'hui, et que la Brantford Cordage Company était obligée de fermer ses portes à cause des importations de ficelle d'engerbage venant de Hollande et d'Allemagne. On pourrait peut-être ici examiner l'historique de la ficelle d'engerbage au Canada. Avant 1895, il y avait un droit de 12½ p. 100 sur la ficelle d'engerbage, et en 1895, ce droit a été réduit à 10 p. 100; en 1897, le budget l'a supprimé complètement à partir du 1er janvier 1898. En 1893, un riche Américain de New-York est venu au Canada et a décidé qu'une protection de 12½ p. 100 suffisait pour former un trust de la ficelle d'engerbage et des cordages. Il y avait alors au Canada huit fabriques de ficelle qui fonctionnaient. Elles furent réunies en une seule compagnie et huit de ces fabriques furent fermées. C'est ce qui s'est produit avec une protection de 12½ p. 100.

[M. Senn.]

M. CASGRAIN: Et les tories étaient au pouvoir.

M. BANCROFT: Oui. Le trust a immédiatement augmenté de 50 p. 100 le prix de la ficelle. Peu de temps après, le gouvernement fédéral acheta les machines de l'une des fabriques fermées et commença à faire de la ficelle d'engerbage au pénitencier de Kingston. Vers le même temps, les patrons de l'industrie organisèrent la Farmers' Binder Company, à Brantford. De 1894 à 1900, cette compagnie ne paya jamais moins de 10 p. 100 de dividendes annuels, et en 1901, trois ans après l'abolition des droits d'importation, elle distribua le dividende énorme de 250 p. 100. Ce dividende anormal fut rendu possible à cause de la situation créée par la guerre hispano-américaine et ses effets sur les stocks de matière première. Cet énorme dividende versé aux cultivateurs de l'Ontario répandit l'idée que l'on pouvait faire de gros profits dans la fabrication de la ficelle d'engerbage. Deux promoteurs de Montréal prirent avantage de cette situation temporaire de l'industrie de la ficelle d'engerbage et organisèrent des compagnies, dont ils vendirent les actions, pour la fabrication de ce produit à Walkerton et Chatham, (Ontario) et Brandon au (Manitoba). Avant que cette idée des profits faciles dans la fabrication de la ficelle d'engerbage ait passé, l'on avait formé des compagnies et construit des fabriques à Ayton, Peterboro et Brantford. La plupart de ces fabriques avaient été construites par des personnes qui ne connaissaient rien, ou très peu de chose de cette industrie et elles ne durèrent pas longtemps.

Comme je n'ai pas l'intention d'employer les quarante minutes auxquelles j'ai droit et que je me bornerai à discuter un seul sujet, je vous demanderais, monsieur l'Orateur, d'annoncer six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. BANCROFT: Monsieur l'Orateur, quand la séance a été suspendue à six heures, j'essayais de répondre à la partie du discours de l'honorable député de Simcoe-Nord, où il a traité de l'industrie de la ficelle d'engerbage au Canada. J'ai passé en revue l'histoire de cette industrie depuis ses débuts et j'ai montré qu'avant 1895 elle jouissait d'un droit protecteur de 12½ p. 100; de 1895 à 1898, ce droit fut abaissé à 10 p. 100 et depuis le 1er janvier 1898, la ficelle d'engerbage est admise en franchise. J'ai aussi démontré que pendant la période où cette industrie bénéficiait d'un droit de 12½ p. 100, un trust avait réuni les huit fabriques existantes, en avait fermé

six et n'utilisait que les deux autres. L'honorable député a fait insérer au hansard une liste de dix-huit fabriques de ficelle d'engerbage fonctionnant en 1898 et qui ont été forcées de suspendre leurs opérations à cause de la concurrence étrangère. En réalité, six de ces fabriques n'existaient pas encore en 1898, mais furent établies durant la période de prospérité factice par laquelle l'industrie de la ficelle d'engerbage passa de 1898 à 1903, après l'abolition des droits. Le paiement de dividendes considérables par la Farmers' Binder Twine Company avait créé l'impression que la fabrication de ce produit rapportait de forts bénéfices; des promoteurs habiles avaient profité de cet état d'esprit et organisé les six compagnies que j'ai nommées. Il fut facile de vendre les actions de ces compagnies et l'on construisit des fabriques dirigées par des gens qui ne connaissaient rien, ou très peu de chose de cette industrie. La même chose s'est produite dans d'autres industries, pendant les périodes de prospérité et seules, les compagnies fondées sur des bases solides peuvent résister à la première période de crise.

La liste donnée par l'honorable député contient au moins un nom de compagnie de cordages et de ficelle, qui n'était pas outillée pour la fabrication de la ficelle d'engerbage et n'en fabriqua pas. Cinq des établissements nommés dans la liste de mon honorable ami furent mis en liquidation de 1902 à 1904. Cependant, fait étrange, en 1904, la Plymouth Cordage Company qui est la plus ancienne fabrique de cordages d'Amérique, décida de construire une fabrique au Canada, dans la ville de Welland, et fit à cet endroit un placement de plus de $1,000,000. Depuis cette époque, la compagnie Plymouth, de Welland, a fait un excellent commerce de ficelle d'engerbage.

L'honorable député a dit que la Consumers' Cordage Company, de Montréal, a cessé de fabriquer de la ficelle d'engerbage en juillet 1927. Cette compagnie fabrique aussi des câbles et des cordages et l'honorable député ignore sans doute que les mêmes ouvriers et les mêmes machines sont employés à la fabrication des torons des câbles. Ces fabriques passent fréquemment de la fabrication de la ficelle d'engerbage à celle des torons de câbles. Le fait que la Consumers' Cordage Company ait cessé de fabriquer de la ficelle d'engerbage en juillet dernier ne signifie pas que ses employés ou ses machines doivent chômer. Elle cesse probablement la fabrication de la ficelle d'engerbage à la même date chaque année.

L'honorable député a inclus dans sa liste, le nom de la Consumers' Cordage Company, de Dartmouth, dans la Nouvelle-Ecosse. Cette fabrique a certainement abandonné la fabrication de la ficelle d'engerbage. Dans ce cas, il est facile de voir que la fabrique de Dartmouth se trouvait dans une situation désavantageuse pour la fabrication d'un produit employé surtout dans l'Ouest et pour faire concurrence à des établissements situés à proximité des marchés. Mais cette fabrique nous fait bien voir la raison des demandes d'augmentation de la protection. A cause des changements survenus dans la navigation et le remplacement des voiliers par les navires à vapeur, le commerce des câbles et cordages a diminué considérablement dans les Provinces maritimes. La fermeture récente de l'usine de Darmouth a suivi l'imposition d'un droit de douane sur certaines catégories de cordes, en vue de protéger cette usine aux dépens des consommateurs canadiens. On a complètement fermé l'usine pour raisons d'économie: il est plus logique et moins onéreux de concentrer la fabrication à l'usine montréalaise de la Consumers' Cordage Company. Cependant, le conseil municipal de Darmouth a réussi à obtenir la réouverture de l'usine. Si on y abandonne de nouveau les opérations, ce ne sera pas parce que la ficelle d'engerbage et les cordages de toutes sortes ne sont pas protégés, mais parce que la bonne administration de l'entreprise exige sa concentration dans le port de Montréal, où se trouve naturellement l'un des meilleurs débouchés pour ses produits.

Mon honorable ami a parlé de la Brantford Cordage Company Limited, et il a laissé entendre que cette entreprise importante a été ruinée parce que le droit imposé sur la ficelle d'engerbage a été aboli en 1898. Cette société n'existait pas en 1898. Elle a été établie et son usine, construite, après la destruction par la foudre de l'établissement de la Farmers' Binder Twine Company, de Brantford, en 1901. Trois ans après l'abolition des droits imposés sur la ficelle d'engerbage, cette compagnie faisait des affaires rémunératrices et qui allaient toujours en augmentant jusqu'en 1925, alors que la société a été établie sur de nouvelles bases et que de nouvelles actions ont été émises, gagées sur les éléments d'actif de la compagnie, lesquels comprenaient des marques de commerce, des brevets d'invention et l'achalandage, évalués à un million. Les difficultés de la société semblent dater de ce moment, soit vingt-sept ans après l'abolition du droit imposé sur la ficelle d'engerbage.

J'ai entre les mains un exemplaire du prospectus publié par la Brantford Cordage Company, à l'époque de son établissement. Il est daté de Brantford (Ontario), le 24 mars 1925 et porte la signature de la compagnie. Je n'en lirai qu'un ou deux courts passages, afin de démontrer que, jusqu'à cette époque, le progrès

de l'entreprise avait été constant et notable. Voici le paragraphe intitulé: "Marche des affaires":

La preuve de la qualité exceptionnelle de nos produits réside dans le progrès de notre entreprise, réalisé sans protection douanière et malgré la concurrence des fabricants étrangers de ficelle d'engerbage, ce qui a nécessité plusieurs agrandissements des usines, de sorte qu'aujourd'hui, nous pouvons produire 20,000 tonnes chaque année et sommes devenus les plus importants fabricants de ficelle d'engerbage de l'empire britannique.

Dans un autre paragraphe, intitulé: "Usines", on trouve ces mots:

L'outillage complet et commode de nos usines, joint à la perfection de chaque détail, a permis à la société de fabriquer ses produits au coût de revient le plus bas possible, de combattre avec succès tous les concurrents et d'augmenter sans cesse son chiffre d'affaires.

Voici un autre paragraphe, intitulé: "Recettes":

Les recettes nettes de la compagnie, d'après le certificat de Clarkson, Gordon & Dilworth, défalcation faite des réserves pour dépréciation du matériel et des impôts fédéraux, se sont élevées en moyenne, pour les cinq années terminées le 31 août 1924, à $269,584.33 par année.

Le bilan arrêté le 31 août 1924 et joint au prospectus, indique un montant d'actif de $2,913,092.08, sans compter les marques de commerce, les brevets d'invention et l'achalandage. Gagées sur ces éléments d'actifs, on a émis des actions privilégiées d'un montant de $2,850,000, ce qui dépassait de $990,000 les éléments d'actif mentionnés. Cette somme, à laquelle il faut joindre quelques charges minimes, y compris $400,000 pour 80,000 actions ordinaires sans valeur au pair, a été contrebalancée en portant à l'actif un montant de $993,797.65, pour les marques de commerce, les brevets d'invention et l'achalandage.

Nous ne pouvons départager cette somme entre les marques de commerce et les brevets d'invention, d'une part et l'achalandage, de l'autre; mais on ne peut douter qu'on a évalué à près d'un million l'achalandage des vendeurs des éléments d'actif à la nouvelle société et que les nouveaux actionnaires ont payé cette somme aux vendeurs, soit en espèces, soit en actions. C'est ce qu'on appelle souvent la "majoration du capital". Il n'est donc pas étonnant que la nouvelle compagnie puisse difficilement verser des dividendes sur ces actions.

Mon honorable ami a lu des passages d'une lettre de la Brantford Cordage Company, Limited, que les journaux ont publiée au début du mois de février dernier. En voici un extrait:

Les difficultés actuelles résultent d'une nouvelle concurrence provenant de la Hollande et de l'Allemagne.

[M. Bancroft.]

A ce sujet, je note qu'on a importé beaucoup de ficelle de la Hollande, au cours des deux dernières saisons, mais très peu de l'Allemagne. J'ai entre les mains un exemplaire des tirés à part d'un article paru dans le *Daily Star* de Toronto, il y a moins d'un an, c'est-à-dire le 6 avril 1927. Dans cet article, on raconte comment la Brantford Cordage Company Limited a obtenu la commande pour l'exportation en Russie de ficelle d'engerbage valant un million de dollars, malgré la concurrence de la Hollande et de l'Allemagne. Je veux démontrer que, si une maison canadienne peut concurrencer la Hollande et l'Allemagne en Europe, la petite quantité de ficelle hollandaise importée au Canada ne peut lui nuire beaucoup. Il est vrai, monsieur l'Orateur, que depuis trois ans nous importons bien plus de ficelle d'engerbage de la Hollande; seulement nous en importons moins des Etats-Unis et le total des importations diminue depuis les trois dernières années. Au cours de l'année financière 1925-1926, nous en avons importé 8,382,450 livres de la Hollande. En 1926-1927 l'importation de cette source s'est chiffrée à 9,598,000 livres; et pendant les six premiers mois de 1927-1928, c'est-à-dire du 1er avril au 30 septembre 1927, elle a atteint 11,964,300 livres. Pendant ce temps, nous en avons importé de moins en moins des Etats-Unis: de cette dernière source nos importations en 1925-1926 étaient de 39,184,480 livres; en 1926-1927, de 18,061,000 livres et en 1927-1928, de 6,910,200 livres. Donc chacune des trois dernières années a vu une diminution notable dans le chiffre de nos importations. La Brantford Cordage Company Limited a fait de très belles affaires. Ses débuts en 1901 étaient modestes; depuis lors, selon ses propres paroles "elles n'a cessé d'augmenter et d'étendre ses opérations et d'agrandir à plus d'une reprise son établissement, jusqu'en 1925". Depuis ce temps, elle se dit dans une situation difficile. S'il en est ainsi, elle n'a qu'à s'en prendre à elle-même: elle a voulu payer des dividendes sur une trop forte somme de capital fictif; et le cultivateur canadien n'est pas disposé à payer le prix de cette folie.

L'honorable représentant a dit que le libre-échange n'avait pas fait tomber le prix de la ficelle d'engerbage, que bien au contraire le prix en avait monté et était plus fort aujourd'hui, et il a fait reproduire au hansard un tableau indiquant le prix de la ficelle d'engerbage depuis l'année 1913. D'après cet état, la ficelle coûtait 9c. en 1913 et 14c. en 1926. Or, pendant ce temps tout le niveau des prix a subi une hausse. Le chiffre-indice des prix de gros au Canada, que prépare le service fédéral de la statistique, montre que pendant

ce temps il y a eu une hausse générale des prix. Si nous mettons à 100 les cours de 1913, ils étaient montés à 156 en 1926; autrement dit, entre 1913 et 1926 la valeur d'achat de la monnaie a baissé dans la proportion de 100 à 156. La ficelle d'engerbage qui coûte 14c. la livre aujourd'hui aurait une valeur identique à celle qui se vendait 9c. la livre en 1913; donc le relèvement indiqué par le tableau de l'honorable député ne signifie rien en ce qui concerne la relation du libre-échange ou du régime protecteur à la ficelle d'engerbage. Le rapport entre le prix de la ficelle d'engerbage et le niveau général des cours de gros était le même en 1913 qu'en 1926; et notons qu'en 1927 le prix en était de 12c. la livre, soit 2c. de moins qu'en 1926. En d'autres termes, la ficelle d'engerbage se vendait meilleur marché en 1927 qu'en 1913, si l'on tient compte de la variation dans la valeur d'achat de la monnaie pendant ces années-là.

Et cela sans parler de l'amélioration notable dans la qualité de la ficelle canadienne depuis 1913. Tout honorable collègue qui a eu occasion de se servir de notre ficelle d'engerbage ne manquera pas de corroborer ce que je dis là. Cette amélioration résulte de l'emploi d'une fibre de qualité supérieure et de l'installation de machines perfectionnées dans les usines. Voici un petit tableau que je veux consigner au hansard:

PRODUCTION, IMPORTATION ET EXPORTATION DE LA FICELLE D'ENGERBAGE, AU CANADA

Année	Fabriques de ficelle d'engerbage	Production (année civile)	Importations (année financière)	Exportation (année financière)			Prix de la ficelle d'engerbage Sisal
				Canada	Etranger	Total	
	Nombre	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	Cents par liv.
1895	(a)	(a)	2,036 409	(b)	(b)	(b)	6·51
1900	(a)	(a)	8,017,688	(b)	(b)	(b)	11·10
1905	8	9,719,259	11,404,052	(b)	(b)	(b)	10·7
1910	7	18,400,842	22,161,179	(b)	(b)	(b)	7·6
1915	2	969,673	28,577,030	12,281,708	35,850	12,317,558	8·6
1920	5	40,548,845	16,304,479	28,091,500	.....	28,091,500	20·2
1921	6	37,206,502	34,755,071	18,612,400	.....	18,612,400	17·3
1922	6	31,891,713	46,758,792	3,369,300	.....	3,369,300	12·4
1923	6	43,145,520	49,990,387	7,519,900	4,300	7,524,200	11·4
1924	5	57,420,864	54,427,211	13,919,300	29,500	13,948,800	12·5
1925	6	48,224,782	26,576,587	13,383,800	100	13,383,900	14
1926	8	58,431,083	47,629,886	9,514,400	47,300	9,561,700	14·1
1927	.....	.....	28,281,400	13,603,300	317,000	13,920,300	12·8
1928 (avril à sept. de l'année financière 1927-1928)	.....	.....	19,428,300	14,029,900	.....	.....	.....

(a) Aucune statistique relative à la production pendant ces années.
(b) Aucune statistique relative à l'exportation pendant ces années.

C'est en 1905 que pour la première fois le service de la statistique a donné des chiffres de la production. Ces chiffres établissent que cette production a augmenté d'environ six fois et demi entre 1905 et 1926, alors que les importations ne se sont accrues que d'environ deux fois et demi au cours de cette période. Si l'on compare 1926 à 1905, l'on constate une légère augmentation dans les exportations.

L'analyse de ces statistiques et des rapports des fabricants fait voir que cette industrie à pris de l'expansion et a prospéré sous le régime du libre-échange. Son développement peut soutenir fort avantageusement la comparaison avec les industries bénéficiant d'un régime protecteur au cours de la même période. On n'a pas eu à fusionner de compagnies. Le produit a été de meilleure qualité et la ficelle vendue aux cultivateurs est d'un prix modéré. Cette industrie a eu ses périodes de prospérité et ses périodes de ralentissement comme toutes les autres. Naturellement, le volume d'affaires dans cette industrie est subordonné à l'étendue des terres cultivées et aux conditions climatiques. En examinant impartialement l'histoire de cette industrie de la ficelle d'engerbage, on doit conclure qu'elle a bénéficié de l'abolition du droit autant que n'importe quelle autre industrie exploitée dans un pays où la protection est d'application générale. Ce qui lui arrive donne raison aux partisans d'un tarif modéré et on ne saurait douter que les résultats obtenus n'aient été à l'avantage des producteurs de grain du pays, à ce point

que l'imposition d'un droit protecteur sur la ficelle importée soulèverait le mécontentement des cultivateurs canadiens.

M. MURRAY MacLAREN (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Haldimand (M. Senn) a discuté d'une manière très pratique, cet après-midi, notre accord commercial avec l'Australie, de même qu'au cours de ce débat les honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre en ont parlé copieusement. Il me suffira alors d'approuver les vues si bien exprimées par l'honorable député de Haldimand. Il saute aux yeux que les cultivateurs et ceux qui exploitent l'industrie laitière d'un littoral à l'autre ont fait entendre leurs protestations contre la préférence d'un cent la livre en faveur du beurre d'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Dans un journal de ce soir, je vois qu'on annonce l'arrivée prochaine à Halifax d'une autre consignation importante de beurre de la Nouvelle-Zélande. J'apprends de mon propre comté que les cultivateurs ne peuvent vendre leur beurre avec un bénéfice modéré à cause de la concurrence du beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et j'ose espérer que le Gouvernement ne se présentera pas à la prochaine session sans avoir modifié notre traité de commerce avec l'Australie.

Je voudrais traiter, ce soir, d'une question d'importance nationale et qui influe sensiblement sur le commerce canadien, de même que sur nos communications avec la mère patrie et les autres dominions de l'empire. J'en avais parlé il y a trois ans, en cette Chambre, et je veux, ce soir, encore, profiter de l'occasion qui m'est offerte de la signaler à la sérieuse attention de mes honorables collègues. Il s'agit, pourrais-je dire, de la situation faite au Canada dans le domaine des réseaux de câbles transatlantiques et de télégraphes. En 1910, il y avait cinq câbles sous-marins transatlantiques, la propriété de compagnies britanniques. Cette année, des compagnies américaines en ont fait l'acquisition, avec cette conséquence que cette année-là, il n'existait plus de câble transatlantique anglais. Nous le savons, la Grande-Bretagne était autrefois au premier rang dans la fabrication des câbles océaniques et de leur installation. Je l'ai dit, elle comptait cinq compagnies de câbles en 1910, et maintenant elle n'en a plus une seule. Pourrais-je signaler à la Chambre un ouvrage intitulé: "Telegraphy, Aeronautics and War", de Charles Bright, où l'on relève ce qui suit:

Après avoir fabriqué et posé quinze des dix-sept câbles en service sous l'océan Atlantique, nous ne sommes maintenant maître que d'un seul. Treize câbles réunissent le Royaume-Uni et le Canada et tous sont sous la dépendance des Etats-Unis.

[M. Bancroft.]

En 1914, peu de temps après la déclaration de guerre, le gouvernement britannique s'appropria un des câbles allemands, et à cette époque, il y en avait dix-sept qui traversaient l'Atlantique, dont treize américains, deux allemands et deux français. Des deux câbles allemands l'un passa à l'Angleterre; il partait de Penzance en Angleterre pour aboutir dans le port de Halifax. Les Etats-Unis s'approprièrent l'autre câble allemand, qui établissait la communication entre les Etats-Unis et l'Italie. A ce moment-là, l'Angleterre avait un câble, le câble allemand, et en 1921 le gouvernement britannique achetait un câble américain au prix de £570,000. Ce dernier était et est encore un câble vieux de soixante ans. Le câble allemand, sans compter autant d'années, date aussi de plusieurs années. En 1921, les Anglais se trouvaient avoir la haute main sur deux câbles. Présentement, on compte dix-neuf câbles transatlantiques entre l'Amérique et l'Europe: la Western Union en possède huit, la Commercial Cable Company, c'est-à-dire la compagnie Mackay-Bennett en possède six; puis il y a le câble allemand détenu par les Américains, les deux câbles français dont j'ai parlé, et deux câbles impériaux, propriété du gouvernement britannique; soit dix-neuf en tout. J'ai exposé la situation des câbles transatlantiques.

La Chambre est probablement plus familière avec le câble transpacifique qui est la propriété des dominions et de la Grande-Bretagne; les deux cinquièmes appartenant à la Grande-Bretagne et un cinquième chacun à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et au Canada. Bien que la gestion de l'entreprise ait donné lieu à certaines difficultés depuis un an ou deux, les dominions n'en ont pas moins perçu un joli revenu et un excédent de recette, soit $300,000 ou plus par année pour le Canada.

Il y a trois services télégraphiques au Canada, ceux du National-Canadien, du Pacifique-Canadien et du Western Union. Celui du Naitonal-Canadien, qui a son point de départ à Vancouver où il est rattaché au câble, et traverse le pays jusqu'à Moncton. Celui du Pacifique-Canadien commence à Vancouver, parcourt tout le Dominion jusqu'à la Nouvelle-Ecosse, où il est lié au câble. L'une des différences entre les deux est que celui du Pacifique-Canadien aboutit au littoral oriental, alors que celui du National-Canadien prend fin à Moncton. Il y a une solution de continuité de 198 milles entre Moncton et Halifax, où sont quelques-uns des câbles. Cette solution de continuité n'est pas remplie par le Pacifique-Canadien, mais le Western Union

entre en scène à cet endroit et se continue de Moncton à Halifax, recueillant les messages. Le Western Union est le seul service télégraphique de l'île du Prince-Edouard, de même que d'une partie du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Ce service est américain et non canadien. Si l'on veut envoyer un câblogramme d'Ottawa à Londres, et que l'on s'adresse au bureau du National-Canadien, le message sera envoyé par le National-Canadien à Moncton, d'où il est transmis à une compagnie étrangère, le Western Union, et envoyée par câble américain. Si la dépêche est envoyée par le Pacifique-Canadien, elle part d'Ottawa, parcourt sur une distance considérable l'état du Maine, et, finalement, atteint Halifax, où elle est prise par le câble. D'habitude, les massages adressés d'Ottawa par le Pacifique-Canadien sont transmis à un câble américain, et ceux du National-Canadien sont remis au Western Union puis à un câble américain. Si l'expéditeur y pense et veut que ce soit fait, les deux compagnies enverront le message par câble britannique, mais seulement à sa demande expresse.

Il y a trois ans, lorsque l'occasion me fut offerte de prendre la parole sur cette question ici, on ne pouvait s'entendre avec le National-Canadien; c'est-à-dire qu'à cette époque le National-Canadien ne pouvait transmettre un message à travers l'Atlantique par le câble impérial parce qu'il ne s'y rattachait pas, et il fallait se servir du Western Union. Ce n'est plus la même chose aujourd'hui. Des dépêches de Londres à Ottawa sont envoyées par le câble impérial, propriété de l'Etat, puis elles sont transmises par le Pacifique-Canadien, bien que passant par une bonne partie du Maine.

M. CANTLEY: Je désire un renseignement. N'est-il pas vrai que le National-Canadien a une entente avec le Western Union en vertu de laquelle il peut faire l'acquisition des lignes du Western Union dans la Nouvelle-Ecosse en aucun temps?

M. MacLAREN: C'est au Gouvernement qu'il appartient de répondre à cette question.

L'hon. M. VENIOT: On est à faire l'évaluation du système aux fins de l'acquérir.

M. MacLAREN: Je n'ai pas entendu ce qu'a dit le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot), mais, à ma connaissance, cette entente n'a pas encore été conclue. C'est ce que j'ai proposé il y a trois ans, mais le ministre des Chemins de fer de cette époque n'a pas accepté mes vues, pas plus qu'il n'a approuvé mes observations au sujet de son attitude à la conférence impériale.

J'ai exposé la situation des services des télégraphes et des câbles en faisant remarquer combien elle est peu satisfaisante. Le Western Union est, après tout, une compagnie étrangère, et ne devrait jouir d'aucun droit télégraphique en regard d'une compagnie sous le contrôle britannique ou canadien. De plus, le service est limité en ce qui concerne le Western Union. On a dit que depuis un an ou plus le Gouvernement et le Western Union sont en pourparlers. J'espère qu'ils se termineront heureusement, mais je ne crois pas qu'ils aient encore abouti. La Chambre n'en a certainement rien appris. C'est une question fort importante, au point de vue national et je souhaite que le Gouvernement s'efforce autant que possible d'acquérir le Western Union. Un réseau télégraphique ne saurait être trop protégé. Du point de vue diplomatique et même affaire, le secret est chose essentielle, et l'on doit prévenir toute indiscrétion, ce qui n'est pas possible dans les circonstances présentes.

Je compte que le ministre des Postes a pu rassurer la Chambre à ce sujet; je n'ai pas entendu sa réponse.

L'hon. M. VENIOT: J'ai dit que les pourparlers se continuaient.

M. MacLAREN: Oui, depuis un an,—ce qui s'explique par l'importance du projet. Le pays approuvera, je crois, l'acquisition par l'Etat du Western Union. Il faut de toute nécessité que l'exploitation de cette ligne comme elle se fait aujourd'hui cesse. Il faut la joindre au réseau télégraphique du National-Canadien qui traverse le continent, et la raccorder ainsi directement au câble impérial et au câble du Pacifique.

Il est bon aussi de remarquer que nous n'avons aucun intérêt dans le câble de l'Atlantique, tandis que notre contribution au câble du Pacifique nous a valu des bénéfices.

L'hon. M. VENIOT: Mon honorable ami me permet-il de rectifier son renseignement? Je sais qu'il tient à être exact. Depuis trois ans, notre contribution au câble du Pacifique ne nous a rien rapporté.

M. MacLAREN: Mais antérieurement...

L'hon. M. VENIOT: Durant la guerre, oui, elle nous a rapporté des bénéfices.

M. MacLAREN: Quelque chose comme $250,000.

L'hon. M. VENIOT: Durant la guerre.

M. MacLAREN: Cela aide à établir une moyenne.

L'hon. M. VENIOT: Sans vouloir interrompre l'honorable député il est bon qu'il

sache que le câble du Pacifique a accumulé onze millions de profits durant la guerre, mais que cette somme ayant été appliquée à la pose d'un autre câble, le Canada et les autres dominions participant à l'entreprise se trouvent encore avec le problème du déficit entier.

M. MacLAREN: Et avec un nouveau câble, lequel représente pas mal comme actif, sans compter quelques bénéfices découlant de l'exploitation durant certaines périodes. Profit ou non, en tout cas, ce nouveau câble est nécessaire du point de vue national.

L'hon. M. VENIOT: Certainement, vous avez raison sur ce point.

M. MacLAREN: Je passe maintenant du côté de l'Atlantique. Là, tous les câbles nous sont étrangers. Voyez la situation actuelle de l'Angleterre. La première à établir des communications télégraphiques par câble, elle n'en possède plus que deux, l'un pris aux Allemands, et l'autre, vieux de soixante ans. L'égalité de statut est le sujet à l'ordre du jour. Pour cela, il faut se faire mieux qu'aujourd'hui aux responsabilités, cela est évident. J'ose souhaiter que le Gouvernement, tout en réclamant quelque jour l'égalité de statut, convienne de ce que j'appellerais une participation proportionnelle avec l'Angleterre dans l'établissement d'un câble transatlantique.

L'hon. M. VENIOT: Etant donné les progrès réalisés dans la transmission par ondes dirigées, l'honorable député...

Des MEMBRES: A l'ordre!

L'hon. M. VENIOT: Je pose une question pour l'information de la Chambre. Etant donné les progrès de la transmission par sans-fil l'honorable député conseille-t-il la participation du Canada à l'établissement d'un câble transatlantique?

M. MacLAREN: Oui.

L'hon. M. VENIOT: Ce n'est pas l'opinion en Angleterre. L'on y déconseille toute entreprise nouvelle en matière de communications par câble.

M. MacLAREN: Après tout, le sans-fil, bien que moyen complémentaire important, est aléatoire, à cause du brouillage. Ce n'est pas un moyen sûr et les deux systèmes sont nécessaires. Le sans-fil est certainement un excellent auxiliaire, mais ceux qui ont la pratique de ces communications affirment que le câble est absolument sûr. Donc, pour répondre à la question parfaitement pertinente du ministre des Postes, je souhaite que le Gouvernement continue les pourparlers en vue de nous assurer une communication entièrement moderne moyennant la contribution proportionnelle du Canada.

M. F. W. GERSHAW (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, attendu que ce débat dure depuis plusieurs semaines, il devient très difficile d'aborder des sujets qui n'ont pas été déjà traités à fond. J'ai remarqué que mes honorables collègues de tous les partis ont exprimé des vœux pour la paix, le bonheur et la prospérité du peuple canadien, mais que les méthodes qu'ils suggèrent pour obtenir cet heureux état de choses varient considérablement. L'honorable ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) a dit l'autre jour que les honorables députés du parti conservateur et du groupe progressiste ont émis des opinions absolument contradictoires sur la façon de concilier les intérêts divers du Canada. Le Gouvernement me paraît dans le cas d'un homme placé entre deux antagonistes, poussé tantôt dans une direction par nos amis conservateurs et tantôt dans une autre par nos amis progressistes.

Nous avons ici des représentants des deux grands partis traditionnels et des groupes progressiste et travailliste. Le parti libéral a pour politique fiscale, si je comprends bien, d'avoir le tarif le plus bas possible. Il est vrai que le Gouvernement ne marche pas de ce côté aussi vite que le désireraient quelques-uns d'entre nous, mais telle est, je le prétends, la politique fiscale du parti libéral. Et je crois que la majorité du peuple est en faveur de cette politique. Il y a d'abord les représentants des groupes progressiste et travailliste, envoyés ici par les agriculteurs et les ouvriers qui ne se croyaient représentés convenablement par aucun des anciens partis, et qui sont en faveur d'un tarif peu élevé. Puis nous avons le parti conservateur, qui garde sa traditionnelle politique fiscale de protection. Je prends ceci pour acquis, après avoir lu dans la *Montreal Gazette* de lundi un article de fond dans laquelle on déclare que la politique du parti conservateur est la protection. Il est vrai qu'à en juger par le ton des résolutions adoptées à la convention de Winnipeg et par les discours de quelques-uns des membres de l'opposition officielle, ce parti s'éloigne un peu de la politique de sir John A. Macdonald, politique qu'il prétendait si admirablement apte à développer le Canada à cette époque.

Je suis convaincu qu'une grande partie de notre population est en faveur d'un tarif aussi bas que possible, et cela pour de très bonnes raisons. La première de ces raisons, on le concède assez généralement, c'est que le prix de tout article ou de toute denrée augmente aussitôt qu'on élève le droit de douane; et

l'honorable député de Selkirk (M. Bancroft) a prouvé cet après-midi que, du moment qu'on abaisse le tarif sur un article, ou sur une denrée, le prix diminue en conséquence. Il me semble que la concurrence limitée à l'intérieur du pays n'est pas toujours suffisante pour maintenir les prix à un niveau raisonnable, et que nous avons besoin de la concurrence étrangère pour atteindre cette fin. Rappelons-nous que le Canada possède de vastes ressources naturelles. Si nous voulons que nos industries soient prospères, il faut qu'elles reposent sur ces ressources naturelles. Il n'est pas juste qu'une industrie demande une protection allant jusqu'à 35 ou 40 p. 100, car cela fait monter les prix, et l'on ne devrait pas forcer le peuple à acheter les produits de cette industrie.

J'avais l'intention de discuter la question de l'immigration, mais le sujet a été traité cet après-midi d'une façon si complète par l'honorable député de Vancouver-Nord (M. McRae),—et personne n'est plus autorisé qui lui à parler sur cette question,—que je ne crois pas devoir aborder ce sujet. J'ai été heureux d'entendre les applaudissements qui l'ont accueilli quand il a déclaré que, pour la colonisation de nos terres, on devrait assurer à nos jeunes gens autant d'avantages qu'aux immigrants.

On nous a dit que les recettes du Canada sont abondantes, que notre pays est dans une excellente situation financière et que la prospérité règne dans tout le Dominion. Si j'ai osé me lever ce soir, c'est pour indiquer quelques moyens de dépenser ces revenus d'une façon avantageuse. Nous voulons encourager le tourisme de toutes les façons possibles, car c'est une industrie très rémunératrice pour le pays, et il faudra bientôt dépenser de grosses sommes pour les routes. Il nous faudra aussi continuer à construire des embranchements de chemins de fer. Dans plusieurs régions éloignées des centres, les gens ont à parcourir une distance de plusieurs milles pour se rendre au marché et l'on y a grandement besoin de chemins de fer, surtout dans l'Ouest. Plusieurs embranchements de chemins de fer ont été formellement promis, et la population des régions intéressées, qui a essayé maintes fois d'obtenir la réalisation de ces promesses, vit encore avec l'espoir de les voir bientôt remplir. Je crois qu'il va falloir dépenser beaucoup d'argent de ce côté. Pendant la guerre et durant les années qui l'ont suivie, on a construit bien peu d'édifices publics. Durant la discussion des crédits proposés par l'honorable ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) j'ai entendu plusieurs députés plaider pour obtenir la construction de bureaux de poste ou d'édifices publics dans leurs comtés. Il me semble qu'il faudra bientôt dépenser les deniers du trésor fédéral pour l'enseignement technique. Le Gouvernement a fait beaucoup de ce côté par le passé et je suis certain que plusieurs d'entre nous regretteront de voir arrêter ces subventions. Nous avons une autre source de dépenses dans les octrois accordés aux provinces. Plusieurs de ces dernières, aujourd'hui, bouclent leur budget avec difficulté. Le gouvernement de l'Alberta a été forcé d'accuser un déficit en dépit d'une administration soigneuse.

Un honorable député a fait remarquer l'autre jour que le Canada avait beaucoup souffert de la guerre et que, dans nos familles, au moins cinquante mille sièges sont vacants. Mais, outre ceux qui ont fait le sacrifice suprême, nous voyons dans nos rues un grand nombre d'anciens combattants qui portent les cicatrices de blessures reçues pendant la guerre, et plusieurs d'entre eux souffrent aujourd'hui de maladies contractées en service actif. Les émotions, les obsessions et les inquiétudes qui ont accompagné ces sacrifices commencent à faire sentir leurs effets chez plusieurs de ceux qui paraissaient sains à la fin des hostilités. Il est évident qu'il faudra dépenser plus d'argent pour les fins de pensions. Quelqu'un, un peu au courant m'a dit que, pendant le mois de février dernier, onze cents nouvelles réclamations de pensions avaient été reçues, dont 96 p. 100, d'hommes qui n'avaient jamais dans le passé fait pareille demande. Le Canada s'est jeté corps et âme dans la guerre et a pris sa pleine part des responsabilités. Personne ne regrette ce fait, et sûrement, personne n'hésite à faire sa part pour venir en aide à ceux qui ont fait des sacrifices personnels outremer.

Personne ne contestera que les impôts doivent être acquittés par ceux qui sont le plus en mesure de le faire et, aujourd'hui, personne d'entre nous, j'en suis sûr, ne refusera d'acquitter le taux actuel de l'impôt sur le revenu. Vu le besoin urgent de fonds, pour faire face aux dépenses actuelles et auxquelles j'ai fait allusion, on devrait, je pense, réduire les impôts très graduellement. Il me semble qu'à mesure que les impôts peuvent être réduits, on devrait d'abord s'occuper du tarif douanier, puis de l'impôt sur les ventes et, en dernier lieu, de l'impôt sur le revenu. Il n'est pas très juste d'établir une comparaison entre notre impôt sur le revenu et celui des Etats-Unis. Dans ce dernier pays, le Gouvernement perçoit 65 p. 100 des recettes du trésor de l'impôt sur le revenu, tandis que nous ne recevons que 14 p. 100 du nôtre de la même source. D'un autre côté, le Canada a participé à la guerre dès le commencement des hostilités jusqu'à l'armistice.

Maintenant, passant au sous-amendement des membres de l'extrême gauche, je dois dire qu'il contient des idées que j'approuve. Il est certainement regrettable de voir que l'on a réduit l'impôt sur le revenu. Le fait que l'impôt sur les ventes n'a pas été éliminé n'est peut-être pas aussi regrettable, car la suppression totale de cet impôt pourrait peut-être donner lieu à des difficultés. Le trésor perdrait une forte proportion de son revenu, et il serait sans doute injuste envers un bon nombre de détaillants, qui ont un stock considérable en main et sur lequel ils ont acquitté les droits, d'avoir à vendre ces marchandises en concurrence de ceux qui auraient acheté après la suppression de cet impôt. Il est vrai que l'on a réduit les impôts sur certains articles du tarif douanier mais, je le répète, je voudrais que les réductions, sous ce rapport, fussent plus considérables. Le sous-amendement me plaît à plus d'un point de vue; cependant, j'hésiterais à y donner mon appui si, comme résultat, le Gouvernement devait perdre la direction des affaires du pays.

M. GARLAND (Bow-River): Cela n'est pas à craindre; vous pouvez l'appuyer sans inquiétude.

M. GERSHAW: Alors, je serais encore moins porté à y donner mon appui, si le résultat doit en être nul. J'ai confiance en la politique du Gouvernement, et je ne doute pas que tous les membres du cabinet ne puissent compter sur la confiance du peuple canadien.

M. G.-T. MacNUTT (Colchester): Monsieur l'Orateur, avant de passer à la discussion du sujet qui fait l'objet de ce débat, je désire donner lecture, au nom de l'honorable représentant de Cumberland (M. Smith), d'une lettre qu'il n'a pu communiquer à la Chambre mercredi dernier avant l'expiration du temps qui lui était alloué. Cette lettre vient de la Oxford Manufacturing Company, de la ville d'Oxford, dans le comté de Cumberland; elle se lit comme suit:

Nous avons avec surprise pris connaissance de la partie du budget Robb qui concerne l'industrie textile. Nous avions déjà soupçonné que la commission consultative du tarif n'était qu'une farce, et maintenant nous en avons la preuve. Les intérêts agricoles de ce pays avaient droit de se faire représenter par un avocat devant cette commission, mais nous ne voyons pas pourquoi la chambre de commerce de Bradford, représentant les manufacturiers d'Angleterre, aurait eu un mot à dire relativement à la réglementation des questions tarifaires de ce pays. De 1878 à 1897, cette industrie atteignit des proportions considérables, mais elle est graduellement tombée dans le marasme à la suite de réductions du tarif protectionniste. La demande des manufacturiers a été très bien présentée devant la commission consultative du tarif et, de plus, un mémoire fut présenté à l'honorable ministre des Finances (l'hon. M. Robb) par la Canadian Woollen and Knitting Goods Manufacturers' Association, dossier n° 42, expliquant le tarif et les conditions dans ce pays, et dans les autres pays, depuis plus de cinquante ans. Il devrait suffire de démontrer que dans ce pays nous ne fabriquons que 30 p. 100 des lainages utilisés mais, évidemment, cette industrie est vouée à l'injustice. Il est impossible de croire que la commission consultative du tarif, laissée à elle-même, pouvait ne pas recommander une aide quelconque pour l'industrie des lainages. Au lieu de protéger les employés de cette industrie contre la main-d'œuvre étrangère. M. Robb a supprimé les impôts sur les laines filées, ce qui veut dire, sauf pour le petit nombre de ceux qui s'occupent du filage et de la dernière main à donner aux tissus, que ce produit sera dorénavant admis en franchise. Nous sommes portés à croire que le ministre de ce département ne se rend pas compte de ce fait. Dans tous les cas, le coup est porté, et l'industrie des lainages sera bientôt une chose du passé. Depuis vingt ans jamais changement de tarif n'a autant menacé l'existence de l'industrie lainière.

Vous remarquerez que dans le cas des filés n° 40 et plus fins, on a ajouté un droit peu élevé. Bien entendu, cela ne sert à rien, car les fabriques de tissus ras sont seules à faire du fil aussi fin. Pour les fils de grosseur moyenne qu'on a l'habitude de faire dans le pays, les droits ont été abaissés. Il faut que notre cas soit soumis au Gouvernement par l'intermédiaire d'une commission royale. Les manufacturiers devraient se grouper et élire un homme pour fixer les prix, les salaires et autres conditions et pour veiller à ce qu'on y adhère.

Votre bien dévoué,
The Oxford Manufacturing Company,
Limited.

Je comprends très bien, monsieur l'Orateur, pourquoi l'honorable député de Cumberland tenait à communiquer cette lettre à la Chambre et au public, car il représente une circonscription qui a été peut-être plus affectée que n'importe quelle autre en Nouvelle-Ecosse. Je suis sûr que, comme représentant de ce comté, il ne désire pas voir augmenter le nombre des cheminées éteintes, témoignages des bouleversements tarifaires du ministère actuel.

Prenant le budget dans son ensemble, et jugeant de son effet sur le pays en général, nous devrions nous féliciter de ce qu'il n'est pas très révolutionnaire. L'opinion générale est qu'il ne fera ni de mal ni de bien. En Ecossais avisé qu'il est, le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) a pris l'habitude d'être prudent, mais, cette fois-ci, ayant à faire face à tant d'opinions différentes, sa tâche n'était pas des plus simples. Il lui fallait préparer un budget dont l'objet principal fût de glorifier le Gouvernement et pour cela l'exposé financier avait besoin de plus d'ombre que de clarté. L'art de la dissimulation et de la manipulation, les reculades et les détours faits pour contourner des situations embarrassantes, font de ce tissu de supercheries une œuvre très futile. Confiant comme Barnum dans la cré-

dulité humaine, le ministre a essayé de servir deux maîtres, de mener deux choses de front et, bien entendu, il aboutira à l'échec inévitable. Quelqu'un a dit, il y a longtemps, qu'on pouvait tromper certaines gens tout le temps, mais qu'on ne pouvait tromper tout le monde indéfiniment; je crois que c'est très vrai en ce moment.

Nous regrettons de voir que le ministre commence à manifester les signes de la fatigue que lui causent ses efforts pour concilier les nombreux éléments contraires de son entourage. Certains veulent un tarif bas; d'autres, un tarif élevé et d'autres encore ne veulent pas de tarif du tout. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous aimons beaucoup le ministre des Finances; nous aimons son caractère sympathique et nous regrettons beaucoup d'apprendre qu'il désire abandonner son portefeuille. J'oserai prédire que si le ministre peut garder son portefeuille encore un ou deux ans, le peuple lui donnera probablement le congé dont il aura besoin.

J'ai donné lecture d'une lettre concernant l'industrie textile de la Nouvelle-Ecosse. Pour moi, les changements du tarif relatifs à cette industrie sont les plus étendus et les plus rigoureux du budget. L'honorable député de Pictou (M. Cantley) et beaucoup d'autres de nos collègues ont si bien commenté la manière dont on grignotte et taillade les droits sur l'acier et la houille que, pour le moment, je n'en parlerai pas. Cependant, je rappellerai au premier ministre encore une fois que nous des Provinces Maritimes, nous avons pris sa parole quand il a dit qu'on règlerait ou du moins qu'on aborderait, dès cette session, la question de l'aide recommandée par la commission Duncan. La situation qui se présente à nous, ce soir, est déconcertante. Il y a quelques semaines, le ministre des Postes (l'hon. M. Veniot) a été à Saint-Jean où il a fait, d'après les rapports des journaux, la déclaration suivante:

Le Gouvernement a donné suite à toutes les conclusions du rapport Duncan, sauf deux: le projet de chemin de fer de la Vallée et la prime à l'aciérie de Sydney. Toutefois, ces deux questions sont sérieusement étudiées par le Gouvernement et, dans quelques semaines, on fera part de la décision dont tous les habitants des Provinces maritimes pourront se montrer fiers.

Le ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Ralston), adressant la parole, l'an dernier, à Sydney et ailleurs, se vantait que le Gouvernement avait réalisé intégralement les vœux exprimés par la commission Duncan. Les déclarations des deux ministres me rappellent l'habitude qu'on a actuellement dans le nord de notre pays, où pendant une grande partie de l'année, l'on doit faire le transport avec des chiens. On me dit que le propriétaire de ces chiens, dans le nord, ont toujours un ou deux chiens libres qu'ils habituent à aboyer en avant de l'équipage pour encourager les chiens attelés qui traînent le fardeau. Les cris des deux ministres dont j'ai parlé avaient sans doute pour objet d'encourager le Gouvernement à tenir les promesses qu'il n'a pas encore remplies, je regrette de le dire.

J'ai été désappointé d'entendre le ministre de la Défense nationale dire, l'autre jour, que le Gouvernement étudierait sérieusement la question de donner à l'industrie de l'acier en Nouvelle-Ecosse l'aide recommandée par la commission Duncan, lorsque les conditions suivantes seraient remplies:

Premièrement, l'union doit exister entre les compagnies de charbonnages et les aciéries;

Secondement, on doit diminuer le montant des capitaux afin que l'industrie puisse réaliser de quoi assurer des dividendes sur un placement raisonnable;

Troisièmement, on devrait simplifier l'organisation qui est trop compliquée. Elle consiste actuellement d'environ quatorze compagnies.

Quatrièmement, la coopération devrait exister entre les autorités municipales et provinciales pour faire réussir cette grande industrie. Les procès terminés et ces conditions remplies il y aura moyen de faire étudier sérieusement les besoins réels et légitimes de l'industrie par le gouvernement fédéral.

C'est là, monsieur l'Orateur la déclaration la plus décourageante que j'aie entendue depuis que je suis à la Chambre, il y a trois sessions. Il y a un an, il y avait divergence d'opinions parmi les députés des Provinces maritimes sur ce que nous devions faire, à cette époque, et d'aucuns, d'entre nous, n'ont pas voulu partager des idées que d'autres chérissaient à ce sujet. Ce soir, après la récente déclaration du ministre de la Défense, je dois dire que la majorité d'entre nous qui avons insisté à ce que l'on donne plus de délai au Gouvernement qui avons offert la paix afin de fournir au Gouvernement une meilleure occasion de traiter la question, avions tort et que ceux qui se sont opposés à ce moyen avaient raison. Permettez-moi d'ajouter que, dans les Provinces maritimes nous admirons tous le ministre de la Défense Nationale comme brillant avocat, comme soldat plein de bravoure, mais, après sa récente déclaration, nous ne saurions l'admirer comme homme d'Etat ou comme habile politique. Je crois que si le ministre de la Défense Nationale et le ministre des Postes avaient déclaré au Gouvernement, au sujet de ces industries fondamentales, qu'ils allaient faire leurs malles et retourner chez eux, nous aurions ce soir à étudier une loi qui accorderait à cette industrie la même chance de prospérer que les autres

aciéries du Canada possèdent. A mon sens, ces industries sont plus importantes au peuple de la Nouvelle-Ecosse que toutes les autres industries dont la commission Duncan s'est occupée. Je suis d'avis que l'aide demandée par la commission à cette industrie est la seule susceptible de la mettre sur un pied d'égalité avec les autres aciéries du Canada.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami me permettra une question? Sait-il que les chambres de commerce et autres corps qui ont fait des représentations au sujet du rapport Duncan ont insisté, comme le point le plus important sur l'abaissement des tarifs locaux de transport?

M. CANTLEY: Ce n'est là qu'une partie de la conclusion.

M. MacNUTT: La question des tarifs de transport est absolument distincte.

M. PARENT: C'est le cas de dire que l'on souffre rarement de ce que l'on ignore.

M. MacNUTT: J'ai ici une résolution adoptée, il y a quelques semaines, par la chambre de commerce de la ville de Truro, dans le comté que j'ai l'honneur de représenter.

L'hon. M. RALSTON: Est-ce que l'abaissement des tarifs de transport locaux n'est pas ce que réclamaient les chambres de commerce de toutes les provinces, lesquelles avaient pris l'attitude suivante: "Si nous ne pouvons obtenir que cela c'est ce que nous pourrons avoir de meilleur?"

M. MacNUTT: On me permettra de lire la résolution dont j'ai parlé, car je ne saisis pas l'interjection du ministre:

Considérant qu'au cours de l'année 1926, le Canada a produit 16,457,484 tonnes de houille et en a importé 18,056,039 tonnes pour lesquelles on a payé 100 millions.

Considérant que, dans l'année 1926, les aciéries du Canada ont produit 649,390 tonnes d'articles de fer et d'acier (moins que la moitié du rendement possible) alors que, durant la même année, nous avons importé 922,482 tonnes de fer et d'acier étrangers au Canada et pour lerquels nous avons payé 50 millions;

Considérant que la commission Duncan chargée d'examiner les réclamations des Provinces maritimes a reconnu les industries de la houille et de l'acier comme d'importantes richesses nationales et a conseillé certaines mesures susceptibles d'encourager et d'aider ces industries,

Emet le vœu que le Parlement du Canada adopte une politique nationale au sujet du charbon et de l'acier, politique qui reconnaisse les besoins du Canada en houille et en acier et la possibilité où le Canada se trouve de répondre à ces besoins; le but de cette politique étant de faire produire au Canada la houille et l'acier que le pays consomme, en autant qu'il est actuellement possible, et d'accomplir les démarches nécessaires pour assurer l'agrandissement de ces industries afin qu'elles puissent en fin de compte assurer la réalisation de cette politique nationale.

De plus, que les recommandations de la commission Duncan touchant ces industries soient immédiatement mises à exécution.

C'est là tout ce que je veux dire pour le moment touchant la situation découlant du fait que les conclusions de la commission Duncan touchant l'acier n'ont pas été suivies. On me permettra aussi un mot sur une autre question que mes honorables préopinants n'ont traitée que brièvement. La commission Duncan s'est prononcée pour la nomination d'un ministre ou d'un sous-ministre des Pêcheries, mais je n'ai pas entendu un mot du Gouvernement au sujet de cette nomination.

Il ne se peut pas que le Gouvernement cherche en vain dans les rangs ministériels un homme ayant exercé le métier de pêcheur. L'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) connaît peut-être mieux la pêche que tout autre député de son parti. Je me souviens qu'il y a peu d'années, l'honorable député d'Antigonish-Guysborough participa avec le premier ministre à une tournée oratoire à travers le Canada, jusqu'à la côte du Pacifique. Si l'honorable député a eu jadis assez de prestige pour prendre place sur les mêmes tréteaux que le premier ministre, il devrait être capable, j'en suis sûr, de remplir le poste de sous-ministre ou de ministre des Pêcheries. La population des Provinces maritimes compte sur l'établissement de ce poste. Elle croit que le titulaire, règlerait plusieurs de ses difficultés, et je le répète, à mon avis, s'il n'a pas été nommé, ce n'est pas faute de représentants compétents de ces provinces. Permettez-moi d'exprimer l'opinion que d'ici à quelques semaines le Gouvernement devrait nommer un sous-ministre ou un ministre des pêcheries.

Je relève brièvement la partie de l'amendement proposé par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges qui prime toutes les autres questions dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, en fait dans toute la Nouvelle-Ecosse. Je parle de la négligence du Gouvernement à insérer dans le budget un article destiné à sauvegarder nos marchés domestiques pour nos produits agricoles et laitiers, et de l'absence de projets de loi pour développer efficacement nos ressources naturelles. Je signale d'abord l'étendue considérable de l'industrie laitière en Nouvelle-Ecosse, en particulier dans mon comté, et malgré les centaines de pétitions et de vœux transmis au ministère de toutes les parties du Canada, pour lui demander de relever le droit sur les importations de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, il a fait jusqu'ici la sourde

oreille. L'honorable député de Queen (M. Sinclair),—je regrette qu'il ne soit pas présent ce soir,—qui a pris la parole après moi, voici quelques semaines, dans la discussion sur l'adresse en réponse au discours du trône, a prétendu que les importations de beurre australien et néo-zélandais n'ont pas diminué les prix du beurre de ferme. L'honorable député est en désaccord complet sur ce point avec les laitiers de sa province et du Canada tout entier. J'ai sous les yeux le texte d'un fort intéressant discours prononcé il y a quelques jours par M. J. A. Macdonald, de Charlottetown, surintendant de l'industrie laitière pour l'île du Prince-Edouard. C'est l'honorable député de King (M. Macdonald) qui a relevé la chose, je crois, dans son discours, il y a quelques semaines. Ce discours est si admirable que je voudrais en voir imprimer et distribuer des copies. M. Macdonald, fonctionnaire du gouvernement libéral de l'île du Prince-Edouard termina par ces mots son intéressant discours:

A l'heure actuelle, nos ventes accusent un fléchissement marqué, par suite de l'arrivée d'une si grande quantité de beurre néo-zélandais au Canada. Jusqu'au premier novembre, la Nouvelle-Zélande a exporté 100,000 boîtes de beurre au Canada, et, en novembre, un navire en a livré 34,000 boîtes à Halifax.

La production de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie est une production estivale, et elle bénéficie d'une subvention qui va jusqu'à 6 c. la livre. Vous voyez donc que nous ne pouvons soutenir la concurrence et réaliser un profit avec notre race de vache laitière.

C'est l'exposé du surintendant de l'industrie laitière de l'île du Prince-Edouard.

M. PARENT: Quelle est la provenance de ces statistiques?

M. MacNUTT: Je fournirai à l'honorable député une copie du texte de ce discours, s'il me le demande après la fin de la séance.

M. PARENT: Je n'ai pas besoin de ce discours. Je veux m'assurer si les statistiques citées sont exactes ou non.

M. MacNUTT: Que mon honorable collègue prenne un peu patience; s'il révoque ces statistiques en doute, je lui en fournirai quelques-unes de l'association nationale des laitiers. Etant donné que M. Macdonald, fonctionnaire de la province de l'île du Prince-Edouard, occupe une position qui le met sans cesse en contact avec les laitiers de cette province, quelle opinion devons-nous accepter de préférence: celle du surintendant de l'industrie laitière de l'île du Prince-Edouard, ou celle de l'honorable député de Queen? A la Chambre et au pays d'en décider. Comment l'honorable député peut-il de bonne foi préconiser une politique aussi diamétralement opposée aux intérêts de ses commettants et du Canada? Mon honorable ami,—et je regrette son absence, ce soir,—est connu dans cette région de la province sous le nom de "Honest John".

M. CANTLEY: Autrefois.

M. MacNUTT: Je puis ajouter autrefois. C'était, cela va de soi, avant son entrée dans la vie publique.

M. CASGRAIN: On l'appelle encore "Honest John".

M. CANTLEY: "Simple John", maintenant.

M. CASGRAIN: Non, "Honest John".

M. MacNUTT: Je désirais consigner aux Débats quelques statistiques qui ont été données en réponse à certaines questions posées par l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Cayley), au sujet des importations de beurre; mais je m'aperçois que les Débats sont déjà chargés d'un grand nombre de statistiques semblables et je m'abstiendrai pour le moment.

J'ai déclaré dans cette Chambre, il y a quelques semaines, que dans le comté que je représente on avait expédié 1,400 de nos meilleures vaches laitières, principalement aux Etats-Unis. N'étant pas très certain de mes chiffres j'ai télégraphié à l'un des principaux laitiers de mon comté, et le lendemain du jour où je prononçais ce discours j'ai reçu la réponse suivante:

Plus de 3,000 ont été expédiées de la province. Colchester à lui seul en a expédié 2,000.

(Signé): C.-P. BLANCHARD.

Cela remonte à quelques semaines. M. Blanchard est l'un de nos principaux laitiers de la Nouvelle-Ecosse, un de mes amis, et un bon ami du gouvernement libéral. J'ai sous la main une lettre de lui me disant que la Borden Milk Company, de la ville de Truro, a déclaré que si les cultivateurs continuaient de vendre leurs troupeaux, la compagnie, ne pouvant plus se procurer la quantité de lait nécessaire à son industrie, serait obligée de cesser de faire commerce. La Borden Milk Factory est une des plus anciennes fabriques de lait condensé qui existent sur le continent américain—non seulement au Canada mais dans toute l'Amérique—et si une industrie établie depuis si longtemps est contrainte de fermer ses portes, parce que les cultivateurs de la région ne peuvent tirer profit de leurs troupeaux par suite des importations de beurre de la Nouvelle-Zélande, ce sera aggraver l'état de choses vraiment déplorable que constitue la fermeture, en trop grand nombre déjà, de nos usines.

L'honorable député de Queen (M. Sinclair) a déclaré au cours de ce débat que la rai-

son pour laquelle les Américains achetaient les vaches de la Nouvelle-Ecosse était parce qu'ils pouvaient les avoir à meilleur marché. J'avoue qu'ils peuvent les acheter à meilleur marché, mais pour quelle raison? Simplement parce que les cultivateurs abandonnent l'industrie laitière et expédient leurs vaches aux Etats-Unis, où les cultivateurs jouissent de la protection d'un tarif de 12 c. la livre sur leur beurre, 20 c. le gallon sur leur crème, et 2 c. ½ le gallon sur le lait. En outre, le Congrès est saisi de la question d'élever le tarif sur le beurre, de 12 c. à 16 c. la livre, sur la crème d'une teneur de 45 p. 100 en matière grasse, de 20 c. à 30 c. le gallon, et sur le lait, de 2 c. ½ à 7 c. ½ le gallon. Voilà qui explique l'exportation de nos vaches aux Etats-Unis.

J'ai promis à un honorable député qui m'a interrompu il y a un instant de lui donner certains chiffres, et je vais le faire. A la neuvième assemblée du Conseil national de l'industrie laitière du Canada, tenue à Toronto le 21 novembre 1922, le conseil s'est prononcé en faveur de l'abrogation de la convention australienne. Il y a seulement trois jours, l'Association nationale des laitiers du Canada, qui comprend 250,000 membres et représente toute l'industrie laitière du pays, est venue en délégation auprès du Gouvernement à Ottawa, où j'ai eu le plaisir de connaître son président et de discuter cette question avec lui. Annexées au mémoire qu'ils ont présenté au Gouvernement, se trouvaient des résolutions de toutes les associations laitières de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie-Anglaise, dans lesquelles on expliquait le tort immense que les énormes importations de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande avait occasionné à l'industrie laitière du Canada depuis le mois de septembre dernier. On établissait que dans le port de Vancouver il était entré 386,340 livres de beurre de l'Australie et 6,738,000 livres de beurre de la Nouvelle-Zélande: qu'au port d'Halifax, il était entré 5,704,440 livres de beurre de la Nouvelle-Zélande, soit une importation totale de près de 13,000,000 de livres. En outre, on s'attend à ce qu'un navire chargé arrive à l'un ou l'autre port à toutes les deux semaines jusqu'à la fin de mars, ce qui veut dire que le Canada va recevoir plus de 15,000,000 de livres de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au cours de cette session seulement. On indiquait aussi que cela avait eu pour résultat de diminuer de 3 c. à 5 c. la livre le prix de la matière grasse aux producteurs.

Le mémoire ajoutait que si les 15,000,000 de livres de beurre importées avaient été produites au Canada, à raison de 200 livres par vache par année, il aurait fallu 75,000 vaches, ou environ 10 par ferme, c'est-à-dire 7,500 fermes qui auraient donné de l'emploi à un nombre proportionnel de cultivateurs et de leurs familles. Le tarif sur le beurre et le fromage au Canada est plus bas que celui de n'importe quel dominion de l'empire britannique, puisqu'il est de 1 c. la livre au lieu de 12 c. la livre en Australie.

J'aurais voulu parler de nos ressources naturelles, mais je n'en ai pas le temps; je discuterai donc cette question plus tard.

M. E.-A. PECK (Peterborough): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de vous féliciter au sujet de la modification du Règlement de la Chambre, due en grande partie à votre initiative. On a quelque peu critiqué le nouveau Règlement, mais à mon avis, il offre des avantages considérables sur l'ancien. Il a eu deux résultats: l'élimination des longs et ennuyeux discours que nous avions coutume d'entendre et, deuxièmement, l'entrée en lice des députés plus jeunes ou nouveaux dans cette Chambre.

Je voudrais soumettre quelques observations au ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), que je regrette de ne pas voir à son siège pour l'instant; je m'adresserai alors à lui par l'entremise du hansard. Je veux lui demander, comme bien d'autres députés l'ont fait, de revenir sur sa décision relativement à la petite McConachie. Si le ministre n'y consent pas, le mari et l'épouse seront séparés et les enfants n'auront pas les soins et les attentions de leur mère à un âge où ils en ont tant besoin. La seule raison pour laquelle l'on sépare ce couple, c'est que la plus jeune enfant, un bébé, est faible d'esprit, dit-on. En admettant cela, quel mal y aurait-il à admettre cette enfant au Canada, quand nous ajouterions d'autre part aux immigrants dont nous avons besoin, le mari, sa femme et les quatre autres enfants. Nous avons déjà des pauvres d'esprit dans notre pays et nous n'avons pas trop à en souffrir; le fait d'en admettre un autre ne causerait pas grand mal. Le ministre allègue à l'appui de son refus qu'il a les mains liées par les règlements. Mais la loi de l'immigration régit ces cas et je vais citer l'article 4, que l'on a déjà mentionné ici:

> Le ministre peut accorder un permis par écrit autorisant une personne à entrer au Canada, ou autorisant une personne entrée ou ayant débarqué au Canada, à y demeurer, sans être assujettie aux dispositions de la présente loi.

La loi est bien claire; rien ne saurait empêcher le ministre d'accorder un permis s'il le juge à propos.

L'hon. J. H. KING: Cette question a été soulevée il y a deux ou trois jours, et quelqu'un a suggéré de renvoyer la question au ministère de la Justice pour que ce dernier

nous donne sa décision. Cette décision maintient que l'article 18 régit toute la loi et n'accorde au ministre aucune latitude.

M. PECK: J'aimerais à voir cette décision. Dans tous les cas, la loi me semble assez claire. Un avocat ou un profane dirait certainement que la loi signifie exactement ce qu'elle dit. L'on nous dit que cette affaire tombe sous le coup des règlements, mais ceux-ci ne devraient pas avoir plus de force que la loi elle-même. Même s'il existe des règlements, la difficulté est facile à surmonter, car ces règlements doivent être approuvés par décret du conseil et l'on peut de la même manière les modifier pour permettre de régler ce cas. Cette affaire a causé beaucoup de discussion et ce sera une disgrâce pour le Canada, si ces gens doivent rester séparés. L'on devrait essayer de révoquer cette décision et le ministre devrait permettre la réunion de cette famille.

Je passerai maintenant à la question de la population et à celle du chômage, car elles se touchent de près. Notre pays a besoin d'une population plus nombreuse, tout le monde l'admet. Plusieurs citoyens éminents ont dit qu'il nous faut une population plus considérable pour assurer le développement du Canada. Les fonctionnaires des chemins de fer sont de cet avis; sir Henry Thornton a parlé plusieurs fois dans ce sens en public. Nous avons deux chemins de fer bien administrés ayant un matériel excellent, donnant le service prévu par les horaires et dont les fonctionnaires font tous les efforts pour assurer le succès de leur compagnie respective. Cependant, le National-Canadien se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières parce que, suivant sir Henry Thornton, nous n'avons pas une population assez considérable pour alimenter le trafic des marchandises et des voyageurs et améliorer ainsi la situation du chemin de fer. Le président du Pacifique-Canadien parle dans le même sens.

Non seulement le chiffre de notre population est stationnaire, mais depuis quelques années, une grande partie de nos gens sont partis pour les Etats-Unis. L'on ne saurait contredire cette assertion; elle est même confirmée par les statistiques du Gouvernement. Pourquoi les habitants d'un pays aussi riche que le nôtre se voient-ils dans la nécessité d'aller gagner leur vie sur une terre étrangère? On nous accuse de manquer de patriotisme quand nous citons ces faits. Nous en manquerions, si nous n'appelions pas l'attention sur ces faits, dans l'espoir que l'on trouvera, si c'est possible, une solution à ce grave problème.

Le peuple canadien a été très favorisé en étant chargé de l'administration et de la mise en valeur d'une partie si considérable de la surface de la terre. Nous sommes tous fiers de notre pays, qui comprend la moitié septentrionale du continent américain et est borné par l'Atlantique et le Pacifique. Néanmoins, malgré cette richesse et des ressources infinies, des forêts immenses, des terres arables et des gisements miniers très importants, le Canada semble stationnaire et ne peut attirer la population que nous sommes en droit d'attendre. Ceux qui ont quitté le Canada pour les Etats-Unis l'ont fait pour des raisons qui leur paraissent bonnes et la principale est qu'ils ne pouvaient trouver d'emploi au Canada. Notre pays doit procurer à ses habitants l'emploi qui leur permetra de vivre convenablement et de faire vivre leur famille. La question ouvrière est l'une des plus importantes qu'ait à résoudre le Canada. A plusieurs égards, le Gouvernement n'a pas donné aux travailleurs, aux chômeurs, la protection qui leur est due.

Je vais indiquer trois aspects de la question ouvrière que le Gouvernement n'a pas traités, ce qui l'a empêché de garder au pays la population que nous devrions avoir. En premier lieu, le Canada ne fabrique pas assez lui-même les articles absolument nécessaires à la vie. Deuxièmement, nous permettons l'exportation, à l'état brut ou légèrement ouvrées, des ressources naturelles du Dominion et nous n'encourageons pas la transformation, au pays, de ces matières premières, pour notre propre usage. Je m'explique. L'an dernier, nous avons importé, en vue de la consommation, pour plus de 500 millions d'objets manufacturés, dont une grande partie auraient pu être fabriqués au Canada. Nous avons discuté assez longuement la question de l'industrie textile et de la protection que demandent ceux qui y sont engagés. Apparemment, la protection qui existait avant le changement projeté au tarif n'était pas suffisante, puisque nous avons importé, l'an dernier, pour 43 millions de dollars de lainages, sans compter la laine brute. Nos importations de fer et de ses dérivés se sont élevées à 248 millions. Nous avons importé pour 65 millions d'automobiles et d'accessoires; pour 46 millions de machines; pour 26 millions d'instruments aratoires; pour 16 millions de machines à vapeur et de chaudières et pour 18 millions d'appareils électriques. On aurait pu fabriquer au Canada toutes ces marchandises, ou du moins une très grande partie. Elles le seraient, si le Gouvernement accordait une protection suffisante à ces industries. Les marchandises que j'ai énumérées atteignaient un total de 300 millions de dollars. Si la moitié seulement en avait été fabriquée au pays et si l'on fixe à 50 p. 100 le coût de la main-d'œuvre employée à leur fabrication, on aurait versé aux ouvriers canadiens 75 millions de dollars.

56104—74
ÉDITION REVISÉE

Même les agriculteurs n'ont pas la protection dont ils ont besoin. On serait porté à croire que la production agricole a atteint toute la perfection possible, au Canada. Cependant, on remarque qu'en vertu de tous les pactes commerciaux, qui ne semblent pas devoir donner satisfaction, nous avons importé, l'an dernier pour 9 millions et demi de beurre, viande et œufs. On a parlé du tabac, au cours de la discussion. Nous avons importé pour 7 millions de dollars de tabac non manufacturé. Nous avons acheté à l'étranger pour 24 millions de fruits frais. Va sans dire, beaucoup de ces fruits, ne poussent pas au Canada; je n'ai pu faire le classement nécessaire. En tout cas, les importations de variétés de fruits récoltés au Canada entrent pour une bonne part dans cette somme. Nous pourrions sûrement les produire au pays.

Je passe à la question des exportations. Nous exportons beaucoup trop de nos matières premières, qui devraient être ouvrées aux pays. Là encore, le Canada a perdu énormément en n'employant pas la main-d'œuvre canadienne à la fabrication des marchandises de cette catégorie. Nous avons exporté pour 447 millions de dollars de grains; pour 154 millions de métaux; pour 101 millions de bois non ouvré et pour 129 millions de papier, soit un total, pour ces quatre denrées, de 831 millions de dollars. Le papier représente une ressource qui n'est pas inépuisable, pas plus que le bois non ouvré. L'exportation de bois et de papier épuise nos ressources, que nous ne pourrons remplacer à bref délai. Les métaux sont partis; mais nous pouvons compter sur une telle quantité de gisements inexplorés que nous ne nous en ressentirons peut-être pas beaucoup. Parmi les exportations de grains et de leurs dérivés, les plus importantes ont été celles du blé, soit 339 millions de dollars et de farine de blé, soit 60 millions et, en tout, 399 millions. Le produit ouvré n'entre que pour 8 p. 100 dans ce total. Le reste est exporté à l'état brut dans des pays étrangers dont les ouvriers sont chargés de la fabrication du produit destiné à la consommation.

Mon troisième point a rapport aux industries que nous pourrions établir au pays. En ce faisant, nous emploierions un nombre beaucoup plus considérable d'ouvriers. L'exploitation houillère est l'une des industries dont on devrait se préoccuper et qui, même, exige une attention immédiate. On en a beaucoup parlé, mais on ne semble pas avoir encore trouvé le moyen de transporter la houille de l'Est ou de l'Ouest sur les marchés des provinces de Québec et d'Ontario. Cependant, ce n'est qu'une question de temps. Il est malheureux, toutefois, que dans l'intervalle, nous importions de l'étranger la houille dont nous avons besoin pour nos usines et nos maisons. L'an dernier, nous avons acheté pour 53 millions de dollars de houille américaine, que, sous un régime plus efficace, on aurait extrait de nos gisements.

Je ne veux examiner qu'une des modifications projetées dans les résolutions budgétaires et je m'y résous seulement parce que ce point a trait à une entreprise industrielle de la ville où je demeure. Je veux parler des filés destinés au tissage. Le Gouvernement, représenté en l'occurrence par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning), nous a assurés, l'an dernier, qu'on ne nuirait pas aux industries existantes. La déclaration faite à la Chambre avait été préparée avec soin et elle a été lue par le ministre des Chemins de fer, au nom du Gouvernement. Elle avait pour but, je suppose, d'apaiser le groupe libéral-progressiste. Voici ce qu'a dit le ministre des Chemins de fer:

> Nous devons avancer prudemment, nous appuyant sur la connaissance des données recueillies par la commission consultative du tarif, vers le but qui est de ne faire porter que le moins possible le fardeau des taxes douanières sur la production, l'industrie et le peuple en général...

Voilà une déclaration vague et d'ordre général que nous pouvons tous approuver. Mais voici des paroles plus précises:

> ...ayant toujours en vue l'accroissement de la prospérité de toutes les industries légitimes du Canada.

Peut-on dire que le projet de modification du tarif, actuellement à l'étude, tient compte de l'accroissement de la prospérité de toutes les industries légitimes du Canada?

On a beaucoup parlé, au cours de la discussion, de l'industrie des lainages et les dégrèvements projetés ont été désapprouvés par la plupart des orateurs. J'ai en vue surtout les filés destinés au tissage, car environ 180 habitants de la ville où je demeure sont employés à leur fabrication. D'autres ouvriers de la même ville sont employés dans la même industrie, mais ils s'occupent de la fabrication des tapis, laquelle, si je ne me trompe, ne souffrira pas des projets de modification. Ces modifications rendront la concurrence plus aiguë, ce qui causera des ennuis aux fabricants mais surtout aux ouvriers employés dans leurs usines. C'est l'ouvrier qui souffrira le plus du dégrèvement des impôts de douane. Quant au manufacturier, il verra son traitement,—c'est-à-dire ses dividendes,—diminué et peut-être aboli complètement ce qui est très grave pour lui. L'ouvrier verra réduire son salaire ou il perdra son emploi, car il est le premier atteint par tout ce qui nuit à la production de l'article dont la fabrication

lui est confiée. C'est l'ouvrier que je plains davantage. J'en connais plusieurs à Peterborough et je sais ce qu'ils ont déjà eu à souffrir de l'état de l'industrie des lainages. Ils n'ont pas travaillé régulièrement. Le nouveau régime ajoutera une autre difficulté à celles qu'ils supportent depuis quelque temps. J'espère qu'on examinera de nouveau la question, avant que la Chambre adopte les projets de modifications du tarif. On devrait aider de quelque façon les gens dont je parle.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'annonce que j'appuierai l'amendement proposé par l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan).

M. L. K. LAFLAMME (texte): Monsieur le président, j'ai l'honneur de proposer le renvoi du débat.

(Adopté.)

(La séance est levée à dix heures cinq minutes du soir.)

Lundi, 12 mars 1928.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

CHEMINS DE FER NATIONAUX—LOCATION D'UN TERRAIN SUR LA RIVIÈRE DÉTROIT

M. ROBINSON demande:

1. Les Chemins de fer nationaux canadiens ont-ils loué à M. Walford, ou à tout autre individu, une propriété faisant front sur la rivière dans Walkerville ou Windsor?
2. De quel jour est daté le bail?
3. Quelle sera la durée du bail?
4. Quel est le loyer annuel?
5. Pour quel motif ce bail a-t-il été signé?

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Oui.
2. Le 2 novembre 1927.
3. Vingt ans, avec facilité de renouveler le bail pour une autre période de vingt ans.
4. $100 avec les taxes à acquitter.
5. La construction d'un entrepôt.

ARRÉRAGES DE LOYER POUR CONCESSIONS DE TERRAINS HOUILLERS EN ALBERTA

M. GARLAND (Bow-River) demande:

1. Quel est le montant total des arrérages de loyer pour concessions houillères dans la province de l'Alberta?
2. Quel est le montant total des arrérages de loyer pour bail de terrains houillers non exploités dans l'Alberta?

L'hon. CH. STEWART (ministre de l'Intérieur):

1. $187,886.93.
2. $160,512.95.

CERCLES D'ÉLEVEURS

M. COOTE demade:

1. Combien de cercles d'éleveurs de chevaux existaient en vertu du programme fédéral d'assistance à l'élevage des chevaux durant l'année financière 1926-1927?
2. Combien d'étalons de chaque race ont été loués d'après ce plan?
3. Dans combien de cas pour chaque race la rémunération a-t-elle été diminuée par le département en modifiant le contrat entre les propriétaires d'étalon et les cercles?
4. Dans combien de cas la rémunération a-t-elle été augmentée par le département intervenant entre les propriétaires d'étalon et les cercles?
5. Quel montant a réellement été payé aux cercles?
6. Quel a été le coût total de l'application de ce programme?
7. Quel a été le coût total de l'inspection des chevaux d'après ce programme?
8. Combien d'inspecteurs ont été employés et quel a été le chiffre de leurs appointements?
9. A-t-on employé des inspecteurs qui s'occupent eux-mêmes à acheter, vendre ou louer des étalons d'après ce plan?
10. Est-il nécessaire d'inspecter les mêmes étalons d'année en année, comme on le fait actuellement?

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture):

1. 159.
2. Clydesdales, 95; percherons, 44; belges, 22; canadien, 1.
3. Clydesdales, 24; percherons, 8; belges, 5.
4. Néant.
5. $45,909.44.
6. $4,462.27.
7. $4,462.27.
8. Trois inspecteurs, aux appointements de $10 par jour pour services d'occasion, soit une somme globale de $3,000.
9. Aucun étalon n'a été loué par les inspecteurs. Impossible de fournir des renseignements concernant les affaires particulières des inspecteurs.
10. Les étalons sont soumis à l'inspection lorsque c'est nécessaire. Ils ne sont pas tous examinés chaque année.

EMPLACEMENT DE VILLE À LA MINE FLINT-FLON

M. CAMPBELL demande:

1. Le Gouvernement a-t-il été pressenti sur la question de fournir l'emplacement d'une ville aux mines Flin-Flon, au Manitoba?
2. Le Gouvernement a-t-il l'intention de mettre en vente l'emplacement de cette ville de manière à ce que des lots à bâtir soient disponibles pour vente ou louage à des particuliers, ou s'il a l'intention de donner à la compagnie minière le monopole de cet emplacement?

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur):

1. Oui.

2. Le Gouvernement n'a pas encore décidé quelle attitude il adoptera.

IMPORTATIONS DU FROMAGE AUSTRALIEN

M. FAFARD demande:

Quelle quantité de fromage a-t-on importée d'Australie depuis que la convention de commerce australienne est en vigueur?

L'hon. J. MALCOLM (ministre du Commerce): 3,420 livres.

EXPORTATIONS DE BEURRE ET DE CRÈME EN 1927

M. FAFARD demande:

1. Quelle quantité de beurre et de crème a-t-on exportée aux Etats-Unis durant l'année 1927?

2. Quelle quantité de beurre a-t-on exportée en Angleterre durant l'année 1927?

3. Quelle quantité de beurre a-t-on exportée aux autres pays durant la même année ?

L'hon. J. MALCOLM (ministre du Commerce):

1. Beurre, de provenance canadienne, 330,700 livres; de provenance étrangère, 800 livres. Crème, de provenance canadienne, 4,044,073 gallons; de provenance étrangère, néant.

2. Beurre (exporté au Royaume-Uni) de provenance canadienne, 48,700 livres; de provenance étrangère, néant.

3. Beurre, de provenance canadienne, 2,-316,600 livres; de provenance étrangère, 1,300 livres.

NOMINATIONS DE SURNUMÉRAIRES AU BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL

L'hon. M. EDWARDS demande:

1. Combien d'employés surnuméraires a-t-on nommés aux postes de Montréal durant les mois de mai et juin 1925?

2. La Commission du service civile a-t-elle provoqué les demandes pour ces positions?

3. Combien de demandes a-t-elles reçues?

4. Les nominations ont-elles été faites suivant les recommandations de la Commission du service civil?

5. Combien de demandes a-t-on reçues d'hommes qui avaient fait du service actif outre-mer, et combien de vétérans a-t-on nommés?

6. A-t-on reçu une demande de la part de M. Waverley Talbot qui avait fait du service actif outre-mer et qui avait perdu un frère à la guerre?

7. M. Waverley Talbot a-t-il été nommé comme employé surnuméraire aux postes de Montréal et dans la négative, pourquoi ?

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes):

1. Néant.

2, 3, 4 et 5: Répondu sous le nº 1.

6. Non.

7. Voir réponse au nº 6.

[M. Campbell.]

CONGÉ AUX OFFICIERS DES DRAGUES DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

M. McQUARRIE demande:

1. Les officiers des dragues et bateaux déblayeurs du ministère des Travaux publics qui opèrent à la sortie du havre de New-Westminster ont-ils deux semaines de congé par an avec paie?

2. Les hommes qui travaillent sur les mêmes navires ont-ils le même congé annuel avec paie?

3. Si les officiers ont ce privilège et que les matelots ne l'ont pas, quel est le motif de cette différence de traitement?

4. A quelles dates durant les années financières 1926-1927 et 1927-1928 le ministère a-t-il permis au mécanicien chef, T. C. Walker de la drague des travaux publics 303, de prendre *a* un congé annuel, *b* un congé de maladie, *c* un congé spécial?

5. Le ministère a-t-il permis à Walker de s'absenter de son travail pendant d'autres journées durant les années financières 1926-1927 et 1927-1928?

6. Dans l'affirmative, à quelle date et dans quel but?

L'hon. J. C. ELLIOTT (ministre des Travaux publics):

1. Oui, s'ils ont fourni douze mois de service constant.

2. Non.

3. Les officiers sont employés durant toute l'année tandis que les membres de l'équipage ne le sont que pour la saison aux payes courantes. Le département des Travaux publics s'en tient au système suivi dans la marine commerciale et par le ministère de la Marine.

4 *a* 1926-1927, du 5 juillet au 18 juillet 1926; 1927-1928, du 4 au 17 juillet 1927; *b* néant; *c* néant.

5. et 6. Non.

SUBVENTIONNEMENT D'UN NAVIRE À VAPEUR ENTRE LES DEUX CÔTES MARITIMES DU CANADA

M. BLACK (Yukon) demande:

1. Une demande de subvention pour un service de transport maritime d'une côte à l'autre du Canada a-t-elle été faite au Gouvernement ou à tout ministère fédéral?

2. Dans l'affirmative, qui a fait cette demande et quelles sont les conditions de la subvention projetée?

3. Accordera-t-on cette subvention?

L'hon J. MALCOLM (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, on me permettra de demander à l'honorable député du Yukon (M. Black) de bien vouloir rédiger sa question de nouveau. On demande continuellement des subventions pour des services de vapeurs sur les deux côtes. Veut-il parler d'un service à un endroit déterminé?

M. BLACK (Yukon): Je puis rédiger la question de façon plus précise, et c'est ce que je ferai.

L'hon. M. MALCOLM: Merci.

L'ORATEUR SUPPLEANT: La question est rayée.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOTS DE DOCUMENTS

L'hon. R. B. BENNETT: Monsieur l'Orateur, lorsque des questions sont transformées en ordres de dépôts de documents et que ces derniers sont déposés sur-le-champ, le premier ministre aurait-il l'obligeance d'en ordonner l'impression à titre de réponses aux questions, ce qui permettrait de les consulter au compte rendu officiel.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Volontiers.

LE COMBUSTIBLE DESTINÉ AUX ÉDIFICES PUBLICS

M. MacDONALD (Richmond-Cap-Breton-Ouest) demande:

1. De qui a-t-on acheté le combustible requis pour le chauffage de l'édifice Connaught durant la saison de chauffage 1926-1927?
2. Quelle sorte de combustible a-t-on acheté, quel en a été le prix à l'unité, la quantité totale achetée et le coût total?
3. Quelles ont été les autres dépenses relatives au chauffage de l'édifice Connaught durant la saison 1926-1927, et quel a été le coût total du chauffage?
4. De qui a-t-on acheté le combustible requis pour le chauffage de l'édifice Hunter durant la saison de chauffage 1926-1927?
5. Quelle sorte de combustible a-t-on achetée, quel en a été le prix à l'unité, la quantité totale achetée et le coût total?
6. Quelles ont été les autres dépenses relatives au chauffage de l'édifice Hunter durant la saison 1926-1927 et quel a été le coût total du chauffage?
7. De qui a-t-on acheté le combustible requis pour le chauffage du Musée Victoria durant la saison de chauffage 1926-1927?
8. Quelle sorte de combustible a-t-on achetée, quel en a été le prix à l'unité, la quantité totale achetée et le coût total?
9. Quelles ont été les autres dépenses relatives au chauffage du Musée Victoria durant la saison 1926-1927 et quel a été le coût total du chauffage?
10. De qui a-t-on acheté le combustible requis pour le chauffage de l'édifice Daly durant la saison de chauffage 1926-1927?
11. Quelle sorte de combustible a-t-on achetée, quel en a été le prix à l'unité, la quantité totale achetée et le coût total?
12. Quelles ont été les autres dépenses relatives au chauffage de l'édifice Daly durant la saison 1926-1927 et quel a été le coût total du chauffage?
13. Quelle est la contenance cubique des édifices suivants desservis par des usines centrales de chauffage: Connaught, Hunter, Musée Victoria, Daly?

CONSOMMATION PAR TÊTE D'HABITANT DU BEURRE ET D'AUTRES PRODUITS

L'hon. M. EDWARDS demande:

1. Quelle est au Canada et par tête la consommation approximative de beurre, de fromage, d'œufs, de viande, de pommes de terre, et de blé (la farine de blé à être comprise sous le titre "blé" par son équivalent en nombre de boisseaux de blé)?
2. Quelle a été: *a* la production totale au Canada; *b* l'exportation totale du Canada; *c* et l'importation totale au Canada de chacun des produits susdits pour l'année civile 1927?
3. Quelle était, le 31 décembre 1927, le tarif des droits imposés sur chacun des articles mentionnés plus haut par le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis?
4. Quelle a été la quantité et la valeur totale des importations de chacun des produits susdits venant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis, et la quantité et la valeur des exportations du Canada aux mêmes pays pour les mêmes produits durant l'année 1927?

L'hon. J. MALCOLM (ministre du Commerce): Je dépose sur le bureau le relevé ordonné par la Chambre.

Réponse à un ordre de la Chambre, du 12 mars 1928, pour un relevé indiquant:

1. La consommation par tête approximative de beurre, de fromage, d'œufs, de viande, de pommes de terre, et de blé (la farine de blé à être comprise sous le titre "blé" par son équivalent en nombre de boisseaux de blé).
2. En regard de chacun des produits ci-dessus mentionnés: *a* la production totale au Canada; *b* l'exportation totale du Canada; *c* et l'importation totale au Canada, pour l'année civile 1927.
3. Quel était, le 31 décembre 1927, le tarif des droits imposés sur chacun des articles mentionnés plus haut par le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis.
4. La quantité et la valeur totale des importations de chacun des produits susdits venant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis, et la quantité et la valeur des exportations du Canada aux mêmes pays pour les même produits durant l'année 1927.

Consommation estimative par tête d'habitant, au Canada, des produits alimentaires ci-dessus mentionnés:

Articles	Consommation
Beurre, livres	28.54
Fromage, livres	3.92
Œufs, douzaines	28.2
Viandes, livres	162.27
Pommes de terres, boisseaux	5
Blé, boisseaux	4.7

2.

Production canadienne, importations et exportations des articles ci-dessous énumérés

Articles	(a) Production	(b) Exportations Produits canadiens	Produits étrangers	(c) Importations
Beurre, livres	272,209,287	2,696,000	2,100	11,208,819
	$ 90,006,167	$ 1,068,610	$ 836	$ 3,892,640
Fromage, livres	172,248,376	110,533,000	3,200	1,720,797
	$ 28,888,081	$ 22,012,543	$ 1,678	$ 590,364
Œufs (non écoquillés) par douzaine	253,277,000	448,206	29,640	3,226,645
	$ 80,110,000	$ 168,063	$11,480	$ 1,404,164
Œufs (n.d.) par douzaine	.....	.....	.....	2,025,039
	.....	.....	.....	$ 462,897
Viandes	$167,127,091	$ 26,293,881	$ 2,914	$ 4,252,772
Pommes de terre, boisseaux	77,430,000	7,686,992	118	503,892
	$ 54,341,000	$ 7,855,565	$ 122	$ 800,127
Blé (y compris l'équivalent en farine), boisseaux	440,024,700	296,745,437	22	445,294
	$439,340,000	$399,890,659	$ 95	$ 694,223

Les chiffres concernant l'importation et l'exportation sont pour l'année civile 1927.
La production des œufs, des pommes de terre et du blé est pour l'année civile 1927.
La production du beurre, du fromage et des viandes est pour l'année civile 1926.
Les chiffres concernant la production de la viande sont extraits des relevés des établissements de salaison. On estime qu'une quantité égale de viande est produite par l'abatage et la préparation des viandes pour les cultivateurs et les petites salaisons régionales qui n'envoient pas de rapport au département.

3.

Tarif douanier d'Australie

Numéro de l'article		Tarif de préférence britannique	Tarif général
41-A.	Beurre et fromage par livre	3 pence; mais le taux de 6 pence est en vigueur depuis le 25 novembre 1927, d'après les modifications projetées.	3 pence; mais le taux de 7 pence est en vigueur depuis le 25 novembre 1927, d'après les modifications projetées.
50.	Œufs en coquilles par douzaine	6 pence.	9 pence.
37.	Bacon et jambon, partiellement ou entièrement préparé par livre	3 pence.	4 pence.
74-A.	Viandes, volailles et gibiers, frais ou fumés par livre	2 pence.	2½ pence.
74-B.	Viandes, volailles et gibiers en jarres ou concentrés, y compris extraits d'iceux, et viandes en gelées *ad val.*	30 p. 100.	40 p. 100.
74-C.	Viandes, volailles et gibiers, en boîtes métalliques ou autres récipients étanches à l'air, y compris le poids de la teneur en liquide par livre	2 pence.	2 pence ½.
74-D.	Viandes, volailles et gibiers, conservés par réfrigération par livre	2 pence.	3 pence.
74-E.	Viandes, volailles et gibiers, non mentionnés dans un n° du tarif, par quintal (112 livres)	5 shillings.	6s. 6d.

[L'hon. M. Malcolm.]

Tarif douanier d'Australie—*Fin.*

Numéro de l'article		Tarif de préférence britannique	Tarif général
83.	Pommes de terre, dans leur état naturel. par quintal (112 liv.).	1 shilling; mais le tarif de 2s. 6d. est en vigueur depuis le 25 novembre 1927, en vertu d'un projet d'amendement au tarif.	1 shilling; mais le tarif de 2s. 6d. est en vigueur depuis le 25 novembre 1927, en vertu d'un projet d'amendement au tarif.
57-A.	Blé (non préparé ou manufacturé)... par quintal (100 liv.).	En franchise.	2 shillings.
58-B.	Farine de froment.. .. .. par quintal (100 liv.).	En franchise.	2s. 6d.

La Grande-Bretagne, le nord de l'Irlande et l'Etat libre irlandais jouissent du tarif de préférence britannique. La Nouvelle-Zélande jouit du tarif de préférence britannique, mais avec certaines modifications. Le tarif général s'applique aux autres pays.

Tarif de la Nouvelle-Zélande

Aux droits mentionnés, il faut ajouter un droit supplémentaire de 1 p. 100 *ad valorem.*

Numéro de l'article		Tarif de préférence britannique	Tarif général
61.	Beurre, fromage, œufs (comme provisions non spécifiées).. .. .. .. *ad val.*	20 p. 100	40 p. 100.
25.	Bacon et jambons.. .. .. .. par liv.	2 pence.	4 pence.
49.	Viandes, conserves de.. .. .. *ad val.*	20 p. 100	40 p. 100.
61.	Viandes non énumérées (comme provisions non spécifiées).. .. .. *ad val.*	20 p. 100	40 p. 100.
8.	Pommes de terre, par tonne (2,240 liv.).	£1.	£1.
4-(2)	Blé (non moulu ou manufacturé), lorsque la valeur en est de 5s. 6d. le boisseau (60 liv.).. .. .. ..par boiss.	1s. 3d.	1s. 3d.
	Blé (non moulu ou manufacturé) lorsque la valeur excède 5s. 6d. le boisseau, pour chaque ½ penny (ou fraction de) au-dessus de cette valeur, le droit sera réduit de.. .. ..par boiss.	½ penny.	½ penny.
	Blé (non moulu ou manufacturé) lorsque la valeur en est moins de 5s. 6d. le boisseau, pour chaque ½ penny (ou fraction de) au-dessous de cette valeur, le droit sera augmenté de.. .. par boiss.	½ penny.	½ penny.
5-(9)	Farine de blé, lorsque la valeur en est de £13 10s. la tonne (2,000 liv.).. .. par tonne.	£3 10s.	£3 10s.
	Farine de blé, lorsque la valeur en est de plus de £13 10s. la tonne, pour chaque shilling (ou fraction de) au-dessus de cette valeur, le tarif sera réduit de.. .. ..par tonne.	1 shilling.	1 shilling.
	Farine de blé, lorsque la valeur en est moins de £13 10s. la tonne, pour chaque shilling (ou fraction de) au-dessous de cette valeur, le tarif sera augmenté de.. .. ..par tonne.	1 shilling.	1 shilling.

Des règlements spéciaux fixent la valeur de la farine.

Le tarif de préférence britannique s'applique aux dominions britanniques avec certaines modifications pour l'Australie et l'Union sud-africaine. Le tarif général s'applique aux autres pays.

Tarif des Etats-Unis

709. Beurre, 12c. par livre.

710. Fromage, quel qu'en soit le nom, ayant les yeux caractéristiques du type suisse ou Emmenthaler, 7c. ½ par livre, mais pas moins de 37½ p. 100 de la valeur. Autre fromage, 5c. par livre, mais pas moins de 25 p. 100 de la valeur.

713. Œufs de volailles, dans la coquille, 8c. par douzaine.

701. Viande fraîche de bœuf et de veau, 3c. par livre.

702. Viande fraîche de mouton et de chèvre, 2c. ½ par livre; agneau frais, 4c. par livre.

703. Porc frais, ¾ de cent par livre; lard fumé, jambons et épaules et autre viande de porc, traitée ou conservée, 2c. par livre.

704. Viande de renne, venaison et autre gibier (sauf à plumes), non spécifiés, 4c. par livre.

706. Viandes fraîches, préparées ou conservées, non spécifiées, 20 p. 100 de la valeur.

712. Oiseaux morts, habillés ou non; volailles, 6c. par livre; tous les autres, 8c. par livre. Tous les susdits préparés ou conservés d'une manière quelconque et non spécifiés, 35 p. 100 de la valeur.

769. Pommes de terre blanches ou d'Irlande, 50c. par 100 livres.

729. Froment, 42c. par boisseau de 60 livres; farine de froment, $1.04 par 100 livres.

4.

a Importations des produits ci-dessous mentionnés d'Australie, de Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis, durant l'année civile de 1927

	D'Australie	De la Nouvelle-Zélande	Des Etats-Unis
Beurre.. .. ..livres	376,096	8,714,985	104,236
$	135,160	3,023,801	43,216
Fromage.. .. .. livres	3,150	128,567	572,704
$	592	24,247	216,887
Œufs, en coquille.. .. ..douzaines	—	—	3,171,116
$	—	—	1,382,516
Œufs, non spécifiés.. .. ..livres	—	—	728,918
$	—	—	177,862
Viandes.. .. .. $	142,882	52,455	3,389,116
Pommes de terre.. .. ..boisseaux	—	—	503,400
$	—	—	799,249
Froment (y compris l'équivalent en farine) .. ..boisseaux	—	—	657,402
$	—	—	657,402

b Exportations des produits sous-mentionnés du Canada en Australie, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis, durant l'année solaire 1927

	En Australie		En Nouvelle-Zélande		Aux Etats-Unis	
	Produit canadien	Produit étranger	Produit canadien	Produit étranger	Produit canadien	Produit étranger
Beurre.. .. ..livres	—	—	—	—	330,700	800
$	—	—	—	—	121,805	330
Fromage.. .. .. ..livres	—	—	—	—	13,282,600	3,200
$	—	—	—	—	2,530,713	1,678
Œufs.. .. .. ..douzaines	—	—	—	—	1,711	29,640
$	—	—	—	—	736	11,480
Viandes.. .. .. .. $	—	—	—	—	12,187,570	405
Pommes de terre, boiss.	—	—	—	—	5,007,966	116
$	—	—	—	—	4,693,389	114
Froment (y compris l'équivalent en farine) .. ..boisseaux	1,544	—	116,520	—	7,757,130	—
$	2,807	—	162,259	—	9,857,275	—

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

IMPOSITION OU SUPPRESSION DES DROITS DE DOUANE SUR LE POISSON

M. ERNST demande:

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents de quelque nature que ce soit, échangés entre le ministère des Douanes, le ministère de la Marine et des Pêcheries, le ministère du Commerce, le ministère de la Justice ou tout autre ministère fédéral et toute ou toutes personnes ou compagnie au sujet de l'imposition ou de l'abolition d'un droit sur le poisson pris au Canada par les chalutiers à vapeur autres que ceux qui sont enregistrés au Canada; et copie aussi de tout ou de tous arrêtés ministériels qui ont trait à cette question.

EDIFICES D'OTTAWA LOUÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. COOTE demande:

Un relevé indiquant le nombre d'édifices loués par le Gouvernement à Ottawa; le nom de ces édifices s'ils en ont un; les personnes de qui ils ont été loués; le temps pour lequel on les a loués; l'étendue de la surface des planchers si on la connaît et le loyer annuel de chaque édifice.

FORCE HYDRAULIQUE DU LAC SAINT-FRANÇOIS

M. CAHAN demande:

Copie de toutes demandes qui ont été faites pour des permis ou toute autre formule d'autorisation par le Gouvernement ou tout département ministériel pour avoir la permission de dériver les eaux du lac Saint-François par un canal ou des canaux et pour décharger ces eaux ainsi détournées dans le lac Saint-Louis, dans le but de produire ainsi ou de créer de l'énergie électrique, et aussi copie des rapports sur le même sujet faits par les ingénieurs ou tous autres experts de tout ministère fédéral, et aussi copie de tous les rapports des départements, arrêtés ministériels, documents et correspondance qui ont trait au même sujet, et aussi copie en autant qu'ils seront disponibles, de tous plans ou cartes de cette dérivation projetée des eaux et des travaux hydro-électriques que l'on se propose d'exécuter en conséquence.

ENQUÊTES FAITES PAR M. PLOUFFE

M. SIMPSON demande:

Relevé indiquant—1. Le nombre d'enquêtes faites par Joseph A.-S. Plouffe, de Sudbury, sous l'autorité de sa commission du 24 mars 1926, qui l'a nommé commissaire pour enquêter sur des accusations d'avoir montré de l'esprit de parti, portées contre des fonctionnaires dans la province d'Ontario.

2. Une liste donnant les noms, adresses, et l'état des fonctionnaires dont la conduite a été soumise à une enquête avec une copie du rapport du commissaire dans chaque cas.

3. Un état montrant les émoluments et les dépenses de voyage payés ou qui seront payés à M. Plouffe en relation avec ladite enquête.

IMMIGRATION ORIENTALE

M. McQUARRIE demande:

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement de la province de la Colombie-Anglaise et le gouvernement fédéral, ou entre ministres, sous-ministres ou autres fonctionnaires desdits gouvernements, respectivement, depuis le 8 mai 1922, au sujet de l'immigration orientale ou de la limitation des activités des Orientaux déjà au Canada.

RELIQUATS NON RECLAMÉS DANS LES BANQUES

M. ERNST demande:

Etat montrant tous les reliquats de comptes non réclamés dans les banques autorisées du Dominion du Canada, comme il appert par les derniers rapports annuels de ces banques.

M. ERNST: Je demande la permission de retirer cette motion. Nous avons eu la réponse à la question ailleurs.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député peut-il retirer sa demande?

(La motion est retirée.)

ÉCOLES D'ANARCHISME ET DE BOLCHÉVISME

M. GUERIN demande:

Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, notes et autres documents de quelque nature que ce soit émanant du Gouvernement, de tout ministère ou de tout fonctionnaire et qui ont trait aux écoles bolchévistes, communistes ou anarchistes au Canada.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur la correspondance dont il est question dans cette demande est de nature absolument confidentielle, et il ne serait pas d'intérêt public de la publier. C'est pourquoi je demande à mon honorable ami de retirer sa demande.

M. GUERIN: Il ne me reste qu'à abandonner cette demande.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: La demande est retirée.

BENEFICES DES COMPAGNIES INDUSTRIELLES

M. KENNEDY demande:

Un état montrant: 1. Toutes les augmentations de capital provenant des profits sous forme de dividendes d'obligations ou sous quelque forme que ce soit.

2. Les profits déclarés par toutes les compagnies industrielles quant aux:

a Bénéfices bruts (pourcentage) sur le capital nominal;

b Bénéfices bruts (pourcentage) sur le capital réél placé dans chaque compagnie à l'exclusion des bonus de dividendes en obligations;

c Bénéfices nets (pourcentage) sur le capital nominal;

d Bénéfices nets (pourcentage) sur le capital réel placé dans chaque compagnie à l'exclusion des bonus de dividendes en obligations.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je suis d'avis de laisser cette motion de côté tant que l'honorable M. Robb ne sera pas ici. Je dois faire observer, en même temps que je doute beaucoup qu'il soit possible, même si le Gouvernement y

consentait, de pouvoir fournir les renseignements demandés. C'est une tâche considérable.

(La motion est réservée.)

ECHANGE DE COMMUNICATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET ANGLAIS AU SUJET DE LA SITUATION DANS L'IRAK

M. H. B. ADSHEAD (Calgary-Est): Y a-t-il échange de communications entre les gouvernements canadien et anglais au sujet des troubles dans l'Irak?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: (premier ministre): Il y a échange de communications.

M. ADSHEAD: Les déposerez-vous?

Le très hon. MACKENZIE KING: Elles ont pour objet de tenir le gouvernement canadien au courant de la question, et j'imagine que le gouvernement anglais les regarde comme confidentielles. Je me ferai toutefois un plaisir de consulter les autorités anglaises, et si elles ne s'y opposent pas, je ferai le dépôt des documents.

LA CAPITATION PRELEVEE SUR LES ORIENTAUX

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Nombre de députés ont reçu par la poste de la propagande contre les Orientaux. Je remarque une communication ayant pour titre la question: "La Colombie-Anglaise doit-elle faire sécession?" L'exposé roule sur l'assertion suivante:

Le gouvernement fédéral prélève la capitation, tandis que la Colombie-Anglaise supporte le fardeau.

Est-il vrai qu'aucun des divers groupes d'Orientaux qui vivent ou entrent au Canada paye une capitation?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Si j'ai bon souvenir, le Parlement a adopté un projet de loi, voici quelques sessions, pour abolir la capitation. Il n'y en a donc plus à prélever.

UN DOUBLE DES REPONSES DEPOSEES POUR LA DEPUTATION

M. W. G. McQUARRIE (New-Westminster): A propos des réponses données aux questions inscrites au Feuilleton, le Gouvernement peut-il fournir des copies des réponses en même temps qu'il dépose l'original? Sans cela, les députés n'apprennent la nature des réponses que le lendemain.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): En général, les ministres déposent une réponse en double ou en triple, pour fournir des copies aux députés intéressés.

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'inobservance de cette règle serait un oubli auquel nous remédierons.

M. McQUARRIE: J'ai demandé aujourd'hui une copie de la réponse à une question que j'ai posée, et on m'apprend que je ne puis l'obtenir.

Le très hon. MACKENZIE KING: A-t-on répondu à votre question?

M. McQUARRIE: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois comprendre que le page est en train de distribuer les réponses.

M. McQUARRIE: J'ai envoyé chercher une copie par l'un des garçons, et il m'a dit qu'il n'a pu se la procurer.

L'hon. M. LAPOINTE: Il a fait erreur.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU TRANSFEREMENT DU BUREAU DE POSTE DE MALONECK

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Le 13 février, la Chambre a ordonné, à ma demande, le dépôt d'une copie de toute la correspondance, lettres et autres documents qui se rapportent au transfèrement du bureau de poste de Maloneck (Saskatchewan), de la maison de M. W. S. Jones à un autre endroit de la région. Les papiers que j'ai reçus sous le titre: "Documents parlementaires, 145", sont manifestement incomplets. J'ai inscrit une question au Feuilleton. La réponse a paru dans le hansard du 7 mars, et elle indique de toute évidence que le département a d'autres papiers en sa possession. Je demande l'exécution de l'ordre de la Chambre.

L'hon. P. J. VENIOT (ministre des Postes): Quel est le numéro de cet ordre?

M. CAMPBELL: Il s'agit de l'ordre 25, documents parlementaires, 145.

LE NOUVEAU TARIF FRANÇAIS ET L'ABROGATION DU TRAITE FRANCO-CANADIEN

L'hon. R. B. BENNETT: Le ministre du Commerce (l'hon. M. Malcolm) voudra-t-il me dire, oui ou non, si la nouvelle loi tarifaire adoptée par la République française, relativement aux importations canadiennes, a pour effet d'abroger le traité de commerce entre le Canada et la France?

L'hon. JAMES MALCOLM (ministre du Commerce): Je n'ai pas reçu avis que le nouveau tarif français entraîne l'abrogation du traité entre le Canada et la France.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR.—RAPPORT DE M. ALEXANDER SMITH, C.R.

L'hon. R. B. BENNETT: Je demanderai au ministre de l'Intérieur quand il se propose de

déposer sur le bureau de la Chambre le rapport de M. Alexander Smith concernant les affaires du département.

L'hon. CH. STEWART (ministre de l'Intérieur): Le rapport n'a pas encore été soumis. Je m'en suis informé ce matin, et on m'a dit qu'il le sera cette semaine; je me ferai un plaisir alors de le déposer.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

M. LEO-K. LAFLAMME (Montmagny) (texte): Monsieur le président, il m'est venu l'idée de me servir de la langue anglaise pour exprimer les quelques remarques que je désirais faire aujourd'hui. Mais quand je songe qu'il y a encore, dans cette Chambre, surtout, des honorables députés qui énoncent l'erreur d'un pays unilingue, je crois de mon devoir de me servir de ma langue maternelle, afin de leur démontrer par ce fait que réellement nous vivons dans un pays bilingue.

Je n'ai pas la prétention, à cette phase de la discussion, d'apporter quelques considérations absolument nouvelles ou d'être le premier à traiter certains points du discours du budget. Toutefois, je ne puis laisser passer l'occasion de féliciter l'honorable ministre des Finances (M. Robb) pour le budget actuel, et le Gouvernement pour la situation établie par le rapport financier en faveur de notre pays. Dans l'ensemble, la grande majorité du peuple canadien est satisfaite de l'état de nos affaires. Une preuve évidente est le grand nombre de discours de nos amis conservateurs qui tentent de détruire, par la multiplication des critiques disparates, sans cohésion, et parfois sans fondement, le bon effet de la présentation du budget actuel. Je puis dire que chez nous le grand nombre est satisfait, réalisant l'effort réel de nos gouvernants pour remédier à la situation pénible où nos adversaires avaient laissé les finances en 1921. L'espoir est complètement revenu dès qu'ils ont entendu dire que l'honorable ministre des Finances annonçait des surplus, comme il l'a fait encore cette année de $42,000,000. La réduction de la dette nationale de $105,000,000 durant les cinq dernières années de régime libéral n'est pas pour dissiper les espoirs canadiens. Notre peuple s'est repris à respirer plus librement. Réalisant l'énormité d'une dette créée non seulement par une participation exagérée à la guerre mais par le gaspillage des deniers publics, par un gouvernement peu soucieux des intérêts primordiaux du peuple canadien, ce dernier comprend mieux la sagesse qu'il a eue de donner sa confiance au parti libéral. Dans le passé, c'est sous le régime libéral qu'il a vu la prospérité faire espérer pour le Canada un siècle brillant. Aujourd'hui, il est content de voir ceux qui préconisent une politique libérale pour la masse du peuple, aux prises avec une situation financière décourageante, lutter fermement pour en résoudre le problème, tout en accordant le plus de soulagement possible par le dégrèvement des impôts.

Au dire de nos amis conservateurs, notre peuple n'a pas raison d'avoir confiance en notre administration. Tout va mal, disent-ils. Cependant, si nous examinons les rapports financiers de toutes les organisations, nous trouvons que l'année dernière a été une année de prospérité. J'emprunte à la publication du Pacifique-Canadien, "Agricultural and Industrial Progress in Canada", numéro de février, ce qui suit:

(Traduction) Il est remarquable que ces dernières années le Canada ait pu absorber de plus en plus ses propres émissions d'obligations à mesure que les efforts énergiques d'après-guerre produisaient une plus grande prospérité pour le Dominion et ses populations.

(Texte) Un peu plus loin:

(Traduction.) Le Canada a travaillé énergiquement et constamment pour surmonter les désavantages provenant de sa participation à la guerre, et il est agréable de constater que ses efforts ont été récompensés. Jeune et avec d'immenses ressources à peine exploitées, le Canada est une nation riche. Considérant qu'il a tout récemment fini par sortir de la dépression commerciale et qu'il serait, d'après l'opinion des chefs de la finance et de l'industrie, au début d'une ère de développement sans précédent, l'avenir lui réserve ainsi qu'à son peuple des possibilités illimitées.

(Texte) Mais il semble qu'il en a été dit suffisamment pour établir que le Canada est dans la meilleure voie de prospérité jamais entrevue.

Nos adversaires paraissent avoir à cœur la critique du département de l'Immigration. Quoiqu'ils n'aient encore trouvé que le cas de McConachie,—tout sympathique qu'il soit,—ils font faute à l'honorable ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) de ce que tous les efforts du département n'aient pas réussi à garder tous les immigrants venus, et à empêcher en même temps l'émigration des nôtres. Pour ma part,—j'ai déjà eu occasion de le dire,—je ne vois pas la nécessité d'attirer plus d'immigrants ici, à moins qu'ils ne soient de véritables colons, capables de devenir de vrais Canadiens. Je ne puis comprendre qu'il faille faire venir ici des jeunes Anglais pour leur enseigner à aimer la terre. Rares sont ceux qui, issus d'une famille ouvrière,

réussissent sur la terre. Il me semble plutôt qu'on devrait faire quelque chose pour encourager ceux des nôtres qui, pour une raison ou une autre, désirent continuer la vie des champs ailleurs que dans la province où ils sont nés. En prêtant secours aux compagnies de transport qui ne comptent qu'avec le nombre sans s'inquiéter beaucoup de la qualité, nous continuons l'erreur qui se constate aujourd'hui, dans ce domaine: des sommes considérables sont dépensées et nous n'en retirons pas le bénéfice attendu. D'abord et avant tout, trouvons le moyen de donner aux Canadiens les mêmes facilités qu'aux étrangers.

Le crédit agricole est certainement appelé à rendre à la classe agricole des services appréciables. Nous avions déjà dans la province de Québec une organisation admirable: les Caisses populaires,—que je désirerais encore mieux comprises et plus nombreuses,—lesquelles ont rendu et rendent encore d'excellents services à nos cultivateurs.

Il y a aussi notre instruction qui, dans les collèges commerciaux spécialement, n'a pas suffisamment dirigé les jeunes gens vers la terre. On a constaté cette lacune et le mal causé dans ce sens, et on tend à y remédier. Tout est là: démontrer aux jeunes gens que la terre doit être aimée parce qu'elle est la principale richesse, le domaine national par excellence; essayer de leur faire comprendre son utilité primordiale; leur faire saisir quel rendement meilleur ils peuvent en retirer, par l'adoption de méthodes raisonnées. Voilà l'idéal auquel doivent tendre nos institutions d'enseignement.

Que de fois j'ai constaté le bienfait de la mise en pratique des enseignements modernes agricoles! Le succès de l'un ferait tomber les hésitations de l'autre et, l'exemple aidant, en peu d'années nous serions surpris de constater les améliorations obtenues.

Parlant plus spécialement en ce qui touche ma région, je demanderais à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) de continuer les services du Bureau de l'examen des graines de semence à Québec. Nos cultivateurs en ont déjà retiré des profits appréciables. Il y a quelque lenteur de leur part à s'en servir, mais n'oublions pas qu'il faut y aller lentement dans la propagande des méthodes modernes de culture, si nous voulons leur succès.

Je ne puis que féliciter l'honorable ministre de l'Agriculture et son département, qui encouragent l'élevage du mouton par des subventions.

L'honorable député de Parkdale (M. Spence), a été spirituel, l'autre jour, et a paru sympathique au sort des cultivateurs du Québec, ce qui contrastait avec certaines déclarations antérieures à la convention de Winnipeg, l'automne dernier. Il a dit:

"Mais le traité australien aura été cause qu'avant longtemps nous n'aurons que du mouton d'Australie à manger; nous ne pourrons trouver une seule côtelette d'agneau dans tout le Canada. Ce sera un luxe réservé aux millionnaires".

Je puis dire à l'honorable député de Parkdale que, grâce à l'encouragement du département de l'Agriculture, nos gens du Québec ont compris l'avantage qu'il y avait pour eux à s'occuper de ce genre d'élevage, et que dans mon comté les quatre paroisses du centre—Notre-Dame-du-Rosaire surtout—ont débuté depuis peu dans l'élevage des moutons; l'an dernier, leurs moutons ont été classés de première qualité sur le marché de Montréal. Ils n'en resteront pas là: cette année, nous aurons encore un plus grand nombre de têtes et de plus beaux sujets.

Pour aider à l'augmentation de notre population, et pour garder les nôtres au pays, il faudrait que les gouvernements—fédéral et provinciaux—s'unissent dans une forte campagne de colonisation. Ils constateront vite que l'argent dépensé ainsi n'est pas perdu, et avec le même secours accordé aux colons canadiens, de taux de transport personnel spéciaux et de concessions gratuites de terrains comme d'une aide pécuniaire ou de travail pendant les premières années, le problème aura vite perdu de son ampleur.

Je ne vois pas la nécessité d'accepter les suggestions intéressées de nos visiteurs distingués, —entre autres le secrétaire d'Etat pour les affaires des Dominions,—qui semblent vouloir nous donner des directions au sujet de l'immigration. Nos gouvernants sont suffisamment avertis de ce qu'ils doivent faire pour résoudre nos problèmes. Quant à nous, nous n'aurions pas l'audace de suggérer une solution aux problèmes que ces visiteurs ont eux-mêmes à résoudre chez eux.

Nos adversaires ont beaucoup parlé de ruine, de chômage, d'usines closes, de nouvelles fermetures après la mise en force de ce budget. Le chômage est plus intense ailleurs que chez nous, et pour faire suite à ce que les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre ont cité au sujet des Etats-Unis, nous avons la déclaration du premier ministre de l'Angleterre à la Chambre des communes, le 13 février dernier: qu'il y avait un million de sans-travail en Angleterre. Il est vrai que dans la ville de Montmagny, dans mon comté, une grande usine est fermée depuis quelques années, mais je ne crains pas d'affirmer que ce n'est pas parce que nous n'avons pas eu la protection. Il serait à souhaiter que ses portes s'ouvrent de nouveau, et si le Gouverne-

ment,—non pas par une hausse de tarif,—pouvait nous y aider, nous lui en serions certainement reconnaissants. Il y en a d'autres qui prospèrent, surtout depuis que le régime libéral est au pouvoir. Les craintes de certain industriel: que l'avènement du parti libéral au pouvoir signifierait la fermeture de ses portes, se sont changées en espoir illimité, puisque en 1927 il a agrandi son usine et qu'il se propose encore d'augmenter ses constructions, cette année.

Touchant toujours les critiques des conservateurs, d'après les statistiques, l'industrie laitière a augmenté en 1927. La production du lait a été de 13,407,340,257 livres en 1927 contre 12,651,388,490 livres en 1926. De plus, 4,148,469,498 livres ont été laissées en crème et 2,223,950,000 livres en beurre. Le marché le plus profitable pour notre pays est les Etats-Unis. Citant encore la revue du Pacifique-Canadien à ce sujet, nous voyons que les données de nos adversaires ne cadrent pas avec ce qui existe:

(Traduction) L'industrie laitière canadienne, loin d'être dans un état critique, est établie sur une base solide, puisqu'elle produit, si l'on en croit la statistique, 250 millions de dollars par année, de sorte qu'elle constitue l'une des ressources les plus précieuses de nos agriculteurs. L'état, présent et futur, de cette exploitation en autorise un accroissement considérable et l'on a constaté à diverses reprises que les producteurs de produits laitiers du pays voient clairement l'occasion qui s'offre à eux. En 1927, on a constaté une augmentation notable du nombre des vaches que possèdent les cultivateurs. Par ailleurs, une vache de nos troupeaux a récemment remporté le championnat de production de gras pour le monde entier. Les producteurs de laitages de Québec et de l'Ontario ont formé des associations pour augmenter l'exportation de lait et de crème aux Etats-Unis. Sans aucun doute, ceux qui exploitent l'industrie laitière, ou qui veulent venir au Canada dans ce but, peuvent s'attendre à un avenir attrayant.

(Texte) On s'est plaint amèrement que notre balance favorable de commerce ait diminué en 1927. Si elle n'est que de $131,218,843 cette année, il n'y a pas raison de s'alarmer. Suivant encore la même revue en voici l'explication:

(Traduction) Nous prévenons le Gouvernement cause aucun malaise; on la considère au contraire, comme un indice heureux, puisqu'on l'attribue à une recrudescence considérable de la construction au pays. L'achat de machines et de matériaux de construction a augmenté le volume des importations. Par ailleurs, beaucoup de personnes ont été occupées à la construction, qui, autrement, auraient produit des articles d'exportation.

(Texte) comme l'honorable député de Beauharnois (M. Raymond) l'a fait, j'attire l'attention de l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Ralston) au sujet des crédits projetés pour son département. Il n'y a pas de doute que nous devons nous servir de méthodes modernes, comme l'aviation; mais n'allons pas augmenter nos dépenses en vue de l'armement quand les autres pays parlent de désarmement et que l'Angleterre diminue ses crédits dans ce domaine; n'allons pas augmenter nos crédits pour suppléer à ceux que l'Angleterre diminue. Si nous avons trop d'argent, pensons à Québec. Notre province n'a pas sa part de chemins de fer.

Quant à l'impôt sur le revenu, je crois que nous ne pouvons pas le faire disparaître maintenant. Nous avons à payer une dette considérable et chacun doit y contribuer. Personnellement, je suis en faveur de l'augmentation du chiffre de l'exemption; de cette manière, ceux qui ont de gros revenus feront leur part. Chacun doit comprendre ses responsabilités. Le cultivateur plus que tout autre a subi la baisse des valeurs après la guerre; le premier, il a accepté le fait accompli. Les industries ont été plus lentes à le faire; tôt ou tard, il faudra cependant y arriver. En attendant, elles doivent contribuer plus que tout autre à supporter nos fardeaux. Je ne suis pas opposé aux profits légitimes et même substantiels de ces entreprises, mais encore faut-il être juste et ne pas faire payer en définitive au consommateur ce que la loi leur impose sur leurs bénéfices.

J'approuve en entier ce qu'ont dit les honorables députés de Beauharnois (M. Raymond) et d'Hochelaga (M. Saint-Père) au sujet de l'impôt sur le revenu des corporations, spécialement de celles qui vendent de l'électricité. A ce sujet, chez nous, dans la ville de Montmagny, la Quebec Power nous fait payer 8 cents du kilowatt-heure le service de l'électricité pour l'éclairage. Tous savent les profits énormes de ces compagnies et je félicite le ministre des Finances de n'avoir pas accédé à leur demande cette année. Je suis quelque peu surpris de lire, dans le *Montreal Herald* du 9 mars, cet avertissement:

(Traduction) Nous prévenons le Gouvernement que la province de Québec est de plus en plus indignée de cette inégalité de traitement. Québec consent, comme toujours, à porter une partie équitable des dépenses du Dominion, mais la province ne supportera pas avec calme qu'on lui impose un fardeau injuste.

M. POULIOT: Ils ne connaissent pas cela.

M. LAFLAMME. Je ne crois pas que cet avertissement représente réellement le sentiment populaire de la province de Québec.

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien! très bien!

M. LAFLAMME: Plutôt, si des journaux comme le *Herald* continuent leur campagne

en faveur de cette entreprise, ils auront certainement à lutter plus tard contre le sentiment populaire. Ces compagnies ont tort d'essayer d'obtenir de plus grands profits, et si elles obtenaient cette remise d'impôt, elles n'en feraient pas bénéficier le consommateur québécois.

Je termine, monsieur le président. Depuis près de trois semaines, l'honorable ministre des Finances a entendu bien des critiques: elles sont une marque de la satisfaction générale. Toutefois, nous connaissons peu le nouveau programme conservateur déterminé à Winnipeg. Serait-ce exact, ce qu'un fidèle conservateur exprimait après la convention, dans la *Montreal Gazette*:

(Traduction) Certes il y a de quoi rire, si évidente est l'intention d'amorcer l'électeur. La convention, soucieuse de flatter l'Ouest a été jusqu'à se commettre en faveur du chemin de fer de la baie d'Hudson. On peut affirmer sans exagération que, sauf les délégués du Manitoba et de la Saskatchewan, les neuf dixièmes n'y croient pas. A vrai dire, ils savent que cette entreprise est vouée à un échec définitif; n'empêche qu'ils l'ont approuvée. La convention a manifesté une sollicitude paternelle à l'endroit des ouvriers et des anciens combattants;—très bien, seulement on devine l'arrière-pensée,—et il en est ainsi de tous les vœux adoptés. Voilà cinquante ans que je me range sous l'étendard du parti conservateur: j'ai eu ma part de la gloire, sinon du butin, de ses succès; j'ai accepté les défaites avec la bonne grâce censément caractéristique du beau joueur; mais je n'aime pas l'hypocrisie. Je suis Canadien et, comme tel, j'exprime le sincère espoir qu'un jour un parti sera assez sensé et assez courageux pour faire preuve de sincérité, sans souci de la défaite ou de la victoire.

(Texte) La fausseté de nos adversaires contraste avec la sincérité du Gouvernement, qui sera soutenu par la grande majorité du peuple canadien, pour lequel le parti libéral a toujours travaillé.

L'hon sir GEORGE H. PERLEY (Argenteuil): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, il me sera permis sans doute, en ma qualité d'un des doyens de l'Assemblée, d'exprimer ma satisfaction de la manière dont le débat sur le budget a été conduit. Nous pouvons dire en toute sincérité, je crois, que le débit des discours a été excellent; je me demande si, jusqu'à un certain point, nous n'en sommes pas redevables à la règle des quarante minutes. L'Orateur de cette Chambre a présidé le comité chargé l'année dernière de réviser le Règlement; et j'ai été heureux de faire partie de ce comité et de contribuer à la solution de ses problèmes. Ses délibérations ont été des plus satisfaisantes: tous ses membres ont soumis un rapport unanime à la Chambre. A mon sens, la règle qui limite les discours à quarante minutes a été plus que justifiée, et son opportunité paraîtra de plus en plus à mesure que les députés en acquerront une connaissance plus familière. Les discours seront plus concis: nos honorables collègues, bieu souvent, se contenteront de choisir deux ou trois aspects d'une question et de discuter ceux-là à fond; de la sorte nos débats seront meilleurs que sous le régime de l'ancien Règlement. La présente discussion a été plutôt longue; mais j'ai l'expérience de débats encore plus prolongés. Je puis dire sans exagérer que jamais les députés, en aussi grand nombre, n'avaient pris part à un débat. Voilà qui me paraît excellent; il est à désirer que même le Gouvernement entende les opinions des représentants populaires de toutes les régions de notre grand Dominion.

Dès ce moment, monsieur l'Orateur, je tiens à adresser tous mes compliments à l'honorable député de Vancouver-Nord (M. McRae) qui, vendredi soir, a prononcé à la Chambre un discours remarquable sur la question de l'immigration. Cette question constitue le plus grave problème que le Canada ait à résoudre: comment attirer les gens chez nous et peupler notre immense territoire? Le discours de l'honorable député était une contribution remarquable à la solution de ce problème, bien que tous les membres de la députation ne se rallient pas d'emblée à ses opinions. Avant de commenter son discours, je dois dire que le seul nom de mon honorable collègue me rappelle une convention tenue à Winnipeg, l'automne dernier; sans doute Votre Honneur en a entendu parler. Dans tout le Dominion un grand nombre de conservateurs éminents ont consacré leur temps et leur énergie à la préparation de cette convention; mais ce n'est pas trop de dire que pas un homme au Canada n'a plus fait pour assurer le succès de la convention que mon honorable collègue de Vancouver-Nord (M. McRae). Pour moi la chose est presque incroyable; mais je me suis laissé dire que certains de nos amis du camp libéral escomptaient la faillite de la convention; en ce cas, le sort leur a réservé une amère déception.

Je ne saurais faire un trop grand éloge de la coopération que nous ont apportée les citoyens de Winnipeg. Naturellement, les gens de cette ville tenaient au succès de la convention: ils voulaient créer une réputation pour Winnipeg dans ce domaine et y attirer d'autres grandes conventions plus tard. Ainsi donc, les citoyens n'ont rien épargné pour faciliter les choses. A ce sujet, je tiens aussi à exprimer ma gratitude aux journaux du pays. Tous ont donné des comptes rendus détaillés et ont commenté avec bienveillance cette convention conservatrice. Nous nous attendions à

cela, bien entendu, de la part de la presse conservatrice, mais il me fait plaisir de déclarer que la presse libérale ne fut pas moins généreuse et on me perdonnera, j'espère, de signaler particulièrement le *Manitoba Free Press*. Les comptes rendus de celui-ci furent très impartiaux et très abondants. De ma part et, je n'en doute pas, de la part de mes honorables collègues conservateurs, j'offre à la presse du pays les remerciements de notre parti pour la façon dont elle a tenu ses lecteurs au courant de cette convention si bien réussie.

J'en reviens au discours de l'honorable député de Vancouver-Nord; j'ai déjà dit qu'à mon avis le problème de l'immigration est peut-être le plus important qu'il nous soit donné d'étudier. Et autant qu'il m'est possible d'en juger jusqu'ici le Gouvernement actuel s'est contenté de piétiner sur place. L'honorable député de Vancouver-Nord possède une expérience particulière des choses de l'immigration et en colonisation réussie dans l'Ouest, et il a soumis un programme pratique. Quoique nous siégions dans les froides régions de l'opposition il veut bien, et nous de même, que le Gouvernement profite de ses idées, dont la réalisation fera le bien du pays tout entier. Nous osons l'espérer, maintenant que le Gouvernement a devant lui un programme pratique, il secouera son apathie et il fera quelque chose.

A ce propos, je tiendrais à faire part de mon avis quant à la meilleure immigration qu'il faut au Canada. Cette opinion s'est formée lors de mon séjour en Angleterre. A mon sens, nous devrions amener ici des jeunes gens en aussi grand nombre que possible. Si je ne fais erreur, la population des Iles-Britanniques s'accroît de quatre ou cinq cent mille âmes par année: ce qui veut dire que, bon an mal an, autant des jeunes gens atteignent leur majorité. Or, le temps le plus propice pour enseigner aux jeunes garçons et aux jeunes filles nos méthodes canadiennes et pour les mieux préparer à la vie canadienne est entre seize et vingt ans. Notre pays bénéficierait grandement si nous avions l'occasion de former cette jeunesse. Peu de temps avant mon départ d'Angleterre, j'étais invité, à titre de haut commissaire, à la distribution des prix à l'école Blue Coat, qui se trouvait autrefois à Londres, mais qui, en ces dernières années, fut déménagée à la campagne; elle se trouve, présentement, dans un des comtés que longe la route conduisant de Londres à Brighton. Or, je fus très vivement impressionné à la vue de ce groupe de beaux élèves de l'école Blue Coat. Les autorités me firent alors part de leur désir de s'entendre avec le Canada en vue d'enseigner à ces étudiants, à l'école même, les méthodes canadiennes. L'école possède, en propre, de grands terrains et si j'en crois les administrateurs, ils auraient consenti à les mettre à la dsposition du gouvernement canadien pour enseigner les méthodes canadiennes d'agriculture, pourvu qu'il consente, à son tour, à fournir les professeurs et à payer leur traitement. Je proposerais au ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) de considérer cette question et d'élaborer un programme grâce auquel ces jeunes gens devraient d'abord être bien préparés à la vie agricole canadienne, puis être amenés ici et aidés à s'établir sur des fermes.

On a beaucoup débattu, depuis ces dernières semaines, la question de savoir si la dette du réseau national devait figurer dans le bilan annuel du ministre des Finances établissant les obligations du Dominion. Pour moi, je suis entièrement d'avis qu'elle devrait s'y trouver. Dans le discours qu'il a prononcé immédiatement après l'exposé budgétaire, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a discuté très en détail cette question, et je m'abstiendrais d'y revenir n'était mon intention de relever certaines déclarations du ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) qui traita, aussi, de ce sujet. Mes honorables collègues en se reportant à la page 922 du hansard de l'édition non revisée (v.f.) verront que l'honorable ministre des Chemins de fer aurait dit:

> Cette partie de la dette des Chemins de fer nationaux, due au public et sur laquelle le réseau paye intérêt, ne forme pas partie de la dette nette du Canada, mais est portée au compte du chemin de fer.

C'est exactement cela. Elle ne forme pas partie de la dette nette du Canada. C'est d'abord une dette portée au compte du chemin de fer; mais, incontestablement, elle devrait figurer comme une partie de la dette brute du pays. Puis, en regard de ce chiffre, devrait apparaître une évaluation raisonnable du réseau au moment de l'arrêt des comptes. C'est de cette manière que n'importe quelle compagnie que je connaisse tient ses comptes. Les bilans complets comprennent tous les articles inscrits au doit comme à l'avoir.

Et à l'appui de ma thèse, j'ai à la main un exemplaire du rapport des banques autorisées pour l'année terminée au 31 décembre de l'année dernière. L'état en question est présenté au ministre des Finances et j'ai la conviction qu'il est préparé d'une manière que mon honorable ami juge exacte. Or, si vous examinez ce bilan, vous verrez inscrite à la colonne du débit dans le passif de la banque, les lettres de crédit en circulation et dans une autre colonne le compte des dettes des clients du chef des lettres de crédit. Par conséquent, si le raisonnement du ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) est valable, à

savoir que ces obligations des Chemins de fer nationaux du Canada ne doivent pas être inscrites au bilan annuel du Dominion, pour quelle raison les banques jugent-t-elles à propos d'inclure dans le leur les obligations qu'elles ont assumées du chef des lettres de crédit? Il n'y a pas de créance au monde qui soit mieux garantie que ces lettres de crédit. Elles sont émises contre la garantie de marchandises et d'articles qui sont expédiés de toutes les parties du monde de sorte que, s'il est une créance qui soit convenablement garantie, ce devrait être les lettres de crédit. Donc, je suis d'avis que, d'un côté du bilan national, on devrait inscrire les obligations du National-Canadien et de l'autre une estimation raisonnable de l'actif du réseau national à l'époque où le bilan est soumis à l'examen du Parlement. L'homme d'affaires qui donne des billets ou des garanties et ne s'en préoccupe plus adopte une attitude assez imprévoyante. Dans le cours ordinaire des affaires, personne ne saurait adopter pareille ligne de conduite sans s'exposer à de graves ennuis.

L'un de mes amis, il y a quelques années, exploitait ici, à Ottawa, un petit commerce qui lui rapportait des bénéfices raisonnables. Par malheur, il se laissa entraîner à spéculer dans l'Ouest de concert avec quelques amis et il négocia entièrement sa mise de fonds au moyen de billets à ordre. Or, un jour, dans le cours ordinaire en affaires, ce commerçant s'adressa à sa banque pour obtenir du crédit. Cependant, il s'abstint de faire figurer dans son bilan les garanties ou les billets qu'il avait souscrits pour négocier sa nouvelle entreprise dans l'Ouest. Et le gérant lui dit: "N'êtes-vous pas intéressé dans telle ou telle affaire dans l'Ouest?" "Certainement", rétorqua mon ami, "mais ces billets constituent une hypothèque qui grève notre propriété de l'Ouest; voilà pourquoi je considère qu'ils n'ont rien à faire avec mon commerce d'ici". Tout naturellement, la banque refusa d'accepter un pareil bilan et elle fit très bien, car, en fin de compte, cet homme fut obligé d'acquitter les billets qu'il avait souscrits et il perdit les sommes qu'il avait placées dans l'entreprise. Présenter le bilan des affaires du Canada sans mentionner en rien les obligations du Dominion en ce qui regarde le réseau national, c'est se cacher la tête dans le sable à l'instar de l'autruche et de fermer les yeux devant l'évidence des faits.

Et à la même page du hansard d'où j'ai extrait le passage que j'ai cité tout à l'heure, à la page 921, le compte rendu met les paroles suivantes dans la bouche du ministre des Chemins de fer:

> Cette partie de la dette des Chemins de fer nationaux, propriété du gouvernement fédéral, et sur laquelle les contribuables du pays payent intérêt, forme partie de la dette nette du pays. Cette partie de la dette des Chemins de fer nationaux, due au public et sur laquelle le réseau paye intérêt, ne forme pas partie de la dette nette du Canada, mais est portée au compte du chemin de fer.

J'ai répété l'assertion qu'a faite le ministre afin d'élucider ce point. Et encore, à la page 920, au sommet de la seconde colonne, le ministre affirme, en faisant allusion au fait qu'aucune des sommes avancées aux Chemins de fer nationaux, l'année dernière, ne figurent aux comptes publiques:

> ...car, durant l'année 1922-1923, il n'y a pas eu de garanties données aux chemins de fer, et durant la présente année financière, il n'y a pas eu d'avances de fonds aux chemins de fer.

Pour moi, monsieur l'Orateur, cette assertion du ministre en elle-même fait voir que le mode de comptabilité en vigueur laisse à désirer. Le bilan annuel des affaires du pays est de nature à tromper le public. Le ministre prétend que l'Etat n'a pas fait d'avances en espèces aux Chemins de fer nationaux, l'année dernière; il est de fait, cependant, que la dette fondée du réseau national accuse une augmentation de quelque 50 millions de dollars pour la dernière année. Au dire du ministre des chemins de fer, le ministre des Finances avait le choix entre ou avancer les fonds en espèces puisés dans le trésor fédéral, —et dans ce cas, le somme devrait être inscrite dans les comptes publics,—ou garantir les valeurs du National-Canadien; or, dans le dernier cas, le ministre des Finances n'est pas tenu d'inscrire la somme dans le bilan financier du Dominion, d'après le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning).

L'hon. M. DUNNING: Je dois protester contre cette assertion de mon honorable ami. Les garanties accordées par le ministre des Finances touchant les valeurs des Chemins de fer nationaux apparaissent dans les comptes publics; ces garanties constituent le tableau 5 du bilan. Lorsqu'il me met dans la bouche les paroles que l'on sait, mon honorable ami n'établit aucune distinction entre les mots "dette nette" et "comptes publics".

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Par inadvertance, j'ai peut-être employé l'expression "comptes publics". De fait, si le ministre des Finances avance les fonds en espèces au National-Canadien, la somme est inscrite au bilan ordinaire du Dominion; cependant, si le ministre procure les fonds au réseau national par voie de garanties, la somme est tout simplement inscrite dans les comptes des Chemins de fer nationaux canadiens.

L'hon. M. DUNNING: Du tout. La somme est inscrite dans le tableau annexé au bilan, dans les comptes publics du Dominion.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Cela n'y figure pas comme partie de la dette nette du Dominion lui-même.

L'hon. M. DUNNING: Parfait.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: En d'autres termes, si ce montant d'environ 50 millions, garanti l'année dernière par le ministre des Finances pour les Chemins de fer nationaux, avait été avancé en espèces à ceux-ci, tout l'excédent, et même plus, auquel prétend l'honorable ministre des Finances quant à l'année écoulée, aurait disparu. Et cependant le chiffre brut des obligations de ce Dominion, soit directes ou indirectes, est exactement le même dans un cas comme dans l'autre. Je vous demande, monsieur l'Orateur, si avec ce système de comptabilité, il ne peut pas arriver au ministre des Finances d'être porté à faire des déclarations de nature à induire en erreur? Autrement dit, le ministre des Finances peut, à sa discrétion, soit avancer, pour les besoins des Chemins de fer nationaux, les fonds qui figurent dans la dette nette du Dominion, ou garantir les obligations du réseau, lesquelles ne paraîtraient pas dans l'ensemble de cette même dette nette. Je vois d'ici un ministre des Finances qui, au milieu de l'année financière, en septembre, par exemple, alors que, règle générale, le temps est venu de prélever des fonds pour les grandes opérations financières, qui dirait: "Vais-je prendre ces fonds dans le trésor public même, ou garantir les obligations des Chemins de fer nationaux? Si je puise ces fonds dans les coffres du Trésor, il me faudra accuser un déficit dans mon exposé financier de l'année prochaine, mais si je les prélève au moyen d'obligations garanties, il me sera permis de faire voir un excédent lors de mon prochain exposé budgétaire." Je prétends, monsieur l'Orateur, que, abstraction faite de tout parti politique, cette question de la comptabilité devrait être examinée et le système rectifié dans le sens indiqué. Les écritures devraient êtres tenues précisément comme elles le sont par les grandes corporations de ce pays. Je le sais, on prétendra que la méthode, dans ce cas-ci, est celle qu'ont adoptée d'autres administrations publiques, mais à mon sens, ce n'est pas là une raison qui la justifie.

L'hon. M. DUNNING: Et par l'administration de mon honorable ami.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Je m'attendais à cela. On ne cesse d'avoir recours à l'argument *ad hominem*. Nous, de ce côté-ci (*la gauche*), cherchons toujours à apprendre, mais nos honorables collègues d'en face ne semblent pas vouloir s'instruire.

Maintenant, quelques mots au sujet de l'argument avancé l'autre jour par mon honorable ami le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe). J'ai été quelque peu étonné de voir cet honorable député, homme de réelle valeur, avoir recours à cet ancien truc électoral si bien connu de nous tous. Lorsqu'il s'agit de notre première campagne, nous nous servons probablement tous de ce truc, mais à mesure que nous avançons en âge, nous jugeons souvent plus sage d'y renoncer. A la page 1091 du hansard, l'honorable ministre de la Justice dit:

> J'espérais qu'il déconseillerait ses lieutenants de continuer à discréditer le Canada et à le représenter sous un faux jour aux yeux du monde entier. Pourquoi exalter les Etats-Unis aux dépens du Canada?

L'honorable député sait aussi bien que moi que pareille affirmation est absolument sans fondement. Quel droit le ministre de la Justice a-t-il de dire, ou même de donner à entendre que nous, de ce côté-ci de la Chambre, discréditons le Canada? C'est là un argument dont on se sert en temps d'élections, mais il me semble que l'on pourrait fort bien ne pas y avoir recours. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, et je le demande également à quiconque veut répondre avec impartialité, où peut-on trouver des Canadiens plus loyaux envers le pays que nous qui siégeons à votre gauche? Quant à moi, je suis fier du Canada et je m'enorgueillis de ce que nous avons fait dans ce pays. J'ai habité huit années en Angleterre, où j'exerçais des fonctions de grande responsabilité. Mon séjour y a été fort intéressant et j'ai eu beaucoup à faire; je m'estimais heureux de faire tout ce que j'ai pu accomplir au cours de la guerre, mais mon épouse et moi, nous comptions toujours réintégrer notre ancien foyer, et dès qu'il nous fut donné de le faire, nous rentrâmes au pays, parce que, à nos yeux, c'est de tous les pays du monde celui où la vie est le plus agréable, et, à coup sûr, il me déplaît d'entendre le ministre de la Justice nous prêter des sentiments différents.

De ce côté (*la gauche*), monsieur l'Orateur, nous commençons à nous lasser de voir le Gouvernement compter sur la Providence pour les bienfaits dont ce pays jouit. Il nous semble qu'il est grand temps que le Gouvernement se mette à l'œuvre et cherche à faire du Canada un pays où l'existence devienne encore plus agréable; qu'il cherche à tirer parti de nos matières brutes et profite de nos avantages afin d'assurer l'expansion de ce Dominion, de procurer plus de travail aux jeunes gens du Canada, et d'accroître le chiffre de notre po-

pulation. Personnellement, je n'approuve pas le régime actuel d'après lequel nous dépensons de l'argent pour l'instruction de nos jeunes gens dans nos écoles, après quoi ces derniers constatent que le pays n'offre aucun champ propice à leurs aptitudes et quittent le Canada pour aller gagner leur subsistance ailleurs. Ces jeunes constituent notre meilleure matière première et nous devrions ne rien épargner pour les garder au pays, leur assurer tout le travail et tous les avantages possibles; j'invite donc le Gouvernement à faire diligence et à s'employer sérieusement en vue de leur procurer du travail au pays même, tant dans le domaine agricole que dans l'industrie. Le ministre de la Justice a une opinion absolument contraire. Si j'en juge d'après ses propos,—et j'espère me tromper,—il préfère exporter nos matières premières et il paraît fier de la chose. Je vois en effet à la page 1091 de l'édition non revisée du hansard qu'il a lu l'extrait suivant d'un article de journal:

Le total, par tête d'habitant, des exportations de toutes sortes atteint, aux Etats-Unis, $39.62 et, au Canada, $122.57.

Il en tire gloire; il s'en vante. Je vois les choses autrement. Nos exportations consistent surtout en matières premières, tandis que les Etats-Unis exportent moins de matières premières que nous, proportion gardée de la population. Pourquoi? Parce qu'ils emploient leurs matières premières sur leur propre territoire, fournissant ainsi de l'emploi à leur population. En conséquence, plutôt que de se vanter du fait que nous exportons plus de matières premières que les Etats-Unis, proportion gardée de la population, le Gouvernement devrait essayer de diminuer un peu cette exportation de matières premières et voir à la faire transformer ici en produits ouvrés, ce qui garderait chez nous une grande partie de notre jeunesse qui nous quitte.

Je demande humblement au Gouvernement de songer à mettre en pratique le système que les conservateurs de cette Chambre préconisent et à modeler nos lois en vue de nous permettre de fabriquer tout ce que nous pouvons dans notre pays au lieu d'acheter en grandes quantités des Etats-Unis. Il n'est pas juste que, faisant concurrence à nos amis du pays voisin—ce sont nos amis et il le demeureront toujours, je l'espère—nous soyons en butte à leur tarif très élevé et qu'en même temps notre tarif peu élevé leur permet d'expédier des marchandises dans notre pays tandis que nous ne pouvons pas en expédier dans le leur. A ce propos, je désire parler tout particulièrement des cultivateurs et des producteurs de fruits. J'ai traité ce sujet au cours d'une session précédente, et c'est une chose à laquelle je tiens beaucoup. Le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) doit reconnaître avec moi que nous devrions garder notre marché domestique pour nos propres producteurs. La politique conservatrice, par laquelle on veut encourager nos industries, a deux buts, selon moi. L'un est de procurer plus de travail à nos gens dans les manufactures, et l'autre est d'assurer un meilleur marché domestique à nos cultivateurs et à nos producteurs de fruits. Mon comté est une région agricole où il se trouve aussi plusieurs industries qui font vivre les villes; les gens qui habitent ces villes sont ainsi des clients de premier ordre et rémunérateurs des fermes des environs. Je n'ai pas besoin de dire, monsieur l'Orateur,—et tout le monde l'admettra —que les produits du Canada sont les meilleurs du monde entier. Qu'il s'agisse de pommes, de pommes de terre ou d'humanité, les produits canadiens sont les meilleurs de l'univers et ils peuvent lutter, faire concurrence aux produits du monde entier. Mais il n'est pas juste que les producteurs de fruits de notre pays septentrional aient à lutter contre une concurrence injuste de la part des pays méridionaux où la production de ces articles est moins coûteuse.

En vertu des lois douanières actuelles des Etats-Unis, le président ou un certain comité a le pouvoir d'élever les droits quand la chose est jugée nécessaire. Je sais ce qui est arrivé à quelques Canadiens qui avaient réussi à se créer un débouché sur le marché des Etats-Unis. Un cas typique est celui d'un fabricant de vêtements de Toronto, cas qui s'est produit l'an dernier. Il avait pu se créer un débouché à Detroit, et en dépit du tarif élevé des Etats-Unis, il y trouvait profit. Les douaniers américains découvrirent la chose. Soudain une consignation de marchandises expédiées à Detroit par la maison de Toronto fut arrêtée à la frontière et le tarif fut élevé avant que les marchandises eussent pu être livrées. Nous ne devrions pas tolérer un tel état de choses.

M. GOTT: Le Canada peut décréter l'interdit s'il le juge à propos.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Mon honorable ami dit que le Canada peut décréter l'interdit s'il le juge à propos. Je ne suis pas de ceux qui préconisent un tarif surélevé, mais dans cette concurrence qui existe entre nos amis voisins et nous, le devoir du Gouvernement, il me semble, est de donner à notre population autant de chance que possible de faire des affaires et de gagner leur vie.

L'incident que je vais rapporter a peu d'importance, mais c'est un signe des temps. Voici

ce que je lis dans l'*Ottawa Citizen* de vendredi ou samedi dernier:

Une délégation du Conseil horticole canadien a constaté hier que les marinades et les sauces servies sur les tables du restaurant du Parlement sont de fabrication américaine. La délégation s'est rendue auprès des autorités du Gouvernement et a porté ce fait à leur attention, demandant au Gouvernement de mettre en pratique ce qu'il prêche et de se servir des marchandises fabriquées en Canada. Il se fabrique et des marinades et des sauces en Canada.

Y a-t-il rien de plus plaisant que de constater dans le restaurant de notre Parlement l'usage des marinades et des sauces fabriquées aux Etats-Unis?

M. GARLAND (Bow-River): Puis-je vous signaler quelque chose de plus plaisant encore? C'est un protectionniste qui porte un feutre italien.

L'hon sir GEORGE PERLEY: Si je ne me trompe, mon honorable ami désire que la plus grande partie de nos produits agricoles soit écoulée sur notre marché domestique. Du moins, il admettra qu'il doit en être ainsi. Le Gouvernement pourrait dire: Oh! ce point est du ressort du comité qui administre le restaurant. Mais les amis du Gouvernement sont en majorité sur ce comité, et s'ils décidaient de donner ordre de ne plus employer ces articles à moins qu'ils ne soient fabriqués au Canada, les ordres seraient suivis.

J'ai demeuré au Château Laurier pendant plusieurs années, et je consomme une quantité assez grande de conserves de fruits. Je n'ai pas eu à me plaindre souvent au Château Laurier, mais j'ai certes souvent protesté parce que je ne pouvais obtenir d'autres conserves de pêches que des produits des Etats-Unis. Nous récoltons dans notre pays des pêches supérieures en qualité à celles de la Californie et de l'Orégon et je n'ai jamais pu comprendre pourquoi le réseau national fournit au Château Laurier, qui est en réalité un hôtel de l'Etat, des fruits des Etats-Unis, lorsque les nôtres sont de qualité supérieure. En d'autres termes, je soutiens que pour ce qui est des produits de la ferme et de la concurrence avec les cultivateurs et les producteurs de fruits des Etats-Unis, nous devrions prendre des mesures en vue de protéger nos producteurs et de leur assurer le marché domestique puisque le marché américain leur est fermé. Le ministère de l'Agriculture actuel a heureusement lancé une campagne en vue de porter les gens à employer les produits canadiens. Pourquoi le Gouvernement ne donnerait-il pas l'exemple? C'est vraiment son devoir de le faire. Nous votons chaque année une somme de $30,000 pour le restaurant du Parlement. J'ignore si ce crédit a été épuisé l'an dernier. Mais vraiment le Gouvernement, et tout particulièrement le ministre de l'Agriculture qui parcourt le pays et vante la sagesse,—que j'approuve,—d'employer les produits canadiens, devrait au moins pratiquer ce qu'il prêche.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, jusqu'à ce matin, j'avais espéré ne pas avoir à prendre part à ce débat qui traîne depuis trop longtemps, mais lorsque j'appris que je pouvais utiliser quarante minutes ou moins sans prolonger en somme le débat, j'ai cru devoir profiter de l'occasion.

Relativement au budget lui-même, je ne puis voir à l'œil nu que l'on ait réussi, au cours des trois semaines de bombardement, à l'endommager sérieusement. Le budget est, je pense, aussi populaire dans tout le pays aujourd'hui qu'il l'était le jour où il fut présenté. Alors pourquoi en parlerais-je davantage?

Avant de passer en revue certaines déclarations relatives à l'immigration et à l'industrie laitière faites au cours de ce débat, permettez-moi de souligner les dernières paroles de l'honorable représentant d'Argenteuil (l'hon. sir George Perley), qui vient de reprendre son siège. Cornichons et sauces piquantes! Question importante, certes,—si les faits étaient véridiques. Mais je regrette de dire à mon honorable ami qu'ils ne le sont pas, d'après ce que dit M. George. Il se trouvait dans mon bureau l'autre jour et regrettait sérieusement que l'on ait répandu le bruit que des cornichons américains étaient servis au restaurant du Parlement. Il m'a assuré que cette déclaration est fausse.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Je suis heureux de l'apprendre.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je regrette de gâter l'effet de la petite histoire de mon honorable ami. Lui et ses amis doivent être bien courts d'arguments puisqu'ils sont forcés de recourir à une critique de ce genre. Je crains d'avoir à gâter l'effet de maintes autres petites histoires et à détruire plusieurs châteaux en Espagne de nos adversaires avant de reprendre mon siège.

Passons maintenant à la question de l'immigration. C'est là, je l'admets, une question de très grande importance. Apparemment, la critique la plus sérieuse est venue de l'honorable représentant d'Halifax (M. Quinn), critique qu'une vingtaine ou une trentaine de ses collègues ont répétée. Elle se rapporte à une certaine famille qui fut détenue à Halifax et dont deux membres se virent refuser l'entrée du pays. Mais il s'agit là d'une question beaucoup plus importante que les ennuis dont a souffert cette famille en parti-

culier. Devons-nous fermer la porte aux catégories interdites, ou devons-nous les admettre? L'article 3 de la loi d'immigration mentionne de 25 à 30 catégories interdites: imbéciles, faibles d'esprit, idiots, épileptiques, prostituées et entremetteurs,—quoique ces termes désignent,—toutes ces catégories sont interdites. Maintenant, si je saisis bien la portée des plaintes formulées contre le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), on devrait admettre au moins certaines de ces catégories, et l'incident McConachie a soulevé la question. Mais, comme je l'ai dit, il s'agit de quelque chose de beaucoup plus important. Pourquoi permettrions-nous l'entrée de ces catégories au pays? Je ne m'occupe pas si oui ou non la loi permet leur entrée, ou si le ministre de l'Immigration peut leur permettre de débarquer, je veux savoir si le ministre a bien fait de leur refuser l'entrée au pays. Lorsque j'étais ministre provincial, en charge du département du Travail et de la Santé, j'avais à faire rapport sur un grand nombre d'immigrants de la Saskatchewan.

Je m'étais aperçu que, même après un triage aussi serré que possible, il entrait de temps en temps des indésirables qu'il fallait exclure du pays. Alors pourquoi permettrait-on délibérément à ces catégories interdites d'entrer, ces catégories que j'ai décrites? Il y a une grosse question en jeu. Si j'interprète comme il faut l'attitude de l'honorable député d'Halifax et d'autres membres de l'opposition, ceux-ci demandent que les deux membres de la famille McConachie dont j'ai parlé et dont l'un est exclu soient autorisés à entrer au pays. Si nous laissons entrer les faibles d'esprit, que ferons-nous des idiots, des imbéciles, des épileptiques et des autres, spécifiés dans l'article 3, c'est-à-dire quinze ou vingt catégories interdites? Si on en laisse entrer un, pourquoi pas deux et pourquoi pas mille? Si on laissait entrer une personne d'une de ces catégories interdites, celles qui appartiennent aux autres pourraient en faire autant. Voilà le point sur lequel nous ne tombons pas d'accord avec nos collègues d'en face. Nous compatissons avec ces malheureux, mais, par contre, nous croyons qu'on doit les exclure comme dans le passé. A cet égard, on ne peut transiger.

L'hon. M. EDWARDS: Le ministre de l'Immigration a laissé entrer...

L'hon. M. MOTHERWELL: S'il vous plaît, j'ai droit à mes quarante minutes, après cela, vous parlerez tant que vous voudrez. Il faut que ces gens-là restent d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique; on ne peut pas, comme moyen terme, les abandonner au milieu de l'océan. Or, puisque nos honorables collègues d'en face se plaignent de ce que le ministre de l'Immigration les laissent de l'autre côté de l'Atlantique, c'est donc qu'ils veulent les avoir de ce côté-ci. Eh bien! à chacun ses goûts.

L'hon. M. EDWARDS: Le ministre de l'Immigration...

Quelques DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

L'hon. M. MOTHERWELL: Voici trois semaines que j'écoute les boniments des membres de l'opposition. Ils devraient pouvoir rester tranquilles pendant quarante minutes; je l'ai bien été pendant près de quarante jours.

Je ne peux pas discuter la question de l'immigration sans faire au moins allusion au très beau discours de l'honorable député de Vancouver-Nord (M. McRae). Je ne sais vraiment comment l'aborder.

Plusieurs DEPUTES: Bravo! bravo!

L'hon. M. MOTHERWELL: Attendez! Rira bien qui rira le dernier. Je connais l'honorable député depuis vingt-cinq ans. Dès 1902, j'avais le plaisir de connaître la compagnie Davidson, McRae. Mais la proposition était alors bien différente de celle qu'a faite l'honorable député, vendredi dernier. Il s'agissait, pour une moitié, d'un dollar l'acre et, pour l'autre, de terrain gratis, ce qui faisait une moyenne de 50c. l'acre. Comment pouvait-on perdre avec un projet semblable? C'était comme descendre une côte avec vent arrière. N'importe qui pouvait réussir avec une proposition de la sorte. Mais le projet dont l'honorable député nous a fait part vendredi dernier vise le défrichement d'une immense étendue de terrain broussailleux à raison de $12.50 l'acre. Monsieur l'Orateur, connaissez-vous quelqu'un qui puisse débarrasser ces terrains à raison de $12.50 l'acre? Moi, pas. C'est juste un peu plus du double de ce qu'il en coûte pour mettre un terrain de la prairie en état d'ensemencement. Comment pourrait-on nettoyer un terrain de broussailles pour $6.50 de plus seulement par acre qu'un terrain de prairie? C'est absolument impossible. Mais au taux fixé par l'honorable député, cela représente une dépense de 300 millions de dollars. Cela aurait au moins un résultat: c'est que le ministre des Finances n'aurait plus d'excédents à annoncer à la Chambre. Trois cent millions de dollars! Cela coûterait deux fois plus, ou bien je ne m'y connais pas en fait de défrichement de broussailles. Si l'honorable député est vraiment aussi confiant dans son projet qu'il paraît l'être, je lui conseille d'en saisir le comité de l'agriculture où les autres projets d'immigration sont à l'étude. Je voudrais savoir ce que certains agriculteurs

endurcis, membres de ce comité, ont à dire de cette grande entreprise. J'ai suivi le développement de grandes initiatives semblables, mais là où l'Etat devait intervenir, défricher le terrain et y ériger des bâtiments, je n'en ai encore jamais vu une réussir. Dans l'Ontario, peu après la fin des hostilités, le gouvernement provincial se lança dans une grande entreprise d'établissement agricole à Kapuskasing pour les anciens combattants. Je ne fais pas de reproche au gouvernement de l'Ontario. Nous désirions tous faire quelque chose de ce genre-là pour les combattants. Mais où en est rendu le projet aujourd'hui? Le terrain a été pratiquement abandonné par ceux qui l'occupèrent primitivement. Je ne dirai rien du projet d'établissement agricole des anciens soldats; je ferai simplement remarquer que si nous développons l'entreprise dans le sens indiqué, il nous faudra grossir la dette nationale de plusieurs centaines de millions. Nous avons déjà dépensé cent millions, et voici pourquoi j'en fais mention. Nos collègues de l'opposition diront: "Voilà comment les libéraux administrent les affaires; si les conservateurs avaient le pouvoir et qu'il y eut un bon gouvernement avec un homme actif à la tête des affaires, ceci n'arriverait pas". Mais, qui a créé le projet d'établissement agricole des soldats? Permettez-moi de faire observer que, sous le régime tory, nous avons perdu 16 millions à cause d'achats injudicieux et de mauvaise administration, tandis que nous avons encore perdu 10 millions sur le bétail et l'outillage. Par conséquent, si nous pouvons réchapper la moitié des frais de ce projet nous pourrons nous considérer heureux. Or, quel était leur projet et quelle preuve avons-nous que ce projet aurait du bon, étant donné ce que nous avons vu? Depuis que la colonisation du continent nord-américain s'est commencée, je ne vois aucun projet semblable qui se soit réalisé, et je ne connais pas un pays au monde qui ait ouvert des terres de cette façon sans que le peuple ait eu à en payer les frais. C'est là une leçon de l'expérience. J'aimerais approuver ce projet parce que je sais que la première entreprise à laquelle mon honorable ami ait donné son appui; la Saskatchewan Valley Company constituait une affaire très avantageuse. Cependant, quel appui a-t-elle reçu de la gauche? Les conservateurs en ont fait la chose la plus atroce que jamais gouvernement ait conçue. Et, aujourd'hui, nous voyons les membres de la gauche la regarder comme leur idéal. L'ancien projet coûtait en moyenne 50 cents de l'acre, alors que voici une proposition qui demande $12.50. Allons donc! deux fois cette somme ne suffirait pas pour défricher les terres couvertes d'épaisses broussailles de la partie nord des provinces du Nord-Ouest.

J'ai eu l'occasion de visiter la région de la rivière de la Paix, et j'en sais quelque chose. C'est ce penchant de faire les choses trop à la hâte qui a eu pour résultat la construction précipitée du chemin de fer de la baie d'Hudson sur la route ouverte de Port-Nelson. On était prêt à tout pour se débarrasser vite d'un projet. Je reviendrai plus tard sur cette question, mais, comme je l'ai dit, on voulait se débarrasser de la proposition coûte que coûte. Tout projet pouvait convenir du moment qu'on arrivait au bord de la mer. Telle était leur politique de hâte; leur résolution de se jeter à corps perdu dans cette entreprise et c'est pourquoi je demande à la Chambre de se défier des projets conservateurs de cette nature, parce qu'ils finissent toujours mal. Or, que faisons-nous en ce qui regarde l'exploitation de la rivière de la Paix? Faisons-nous quelque chose? En entendant mes honorables amis se plaindre, on croirait que nous restons ici dans le simple but d'user nos fauteuils. (*Exclamations.*) C'est peut-être vrai, mais ce sont nos adversaires qui ont réglé la marche des choses, non pas nous. Nous avons foi dans cette région de la rivière de la Paix, et je ne crois pas qu'il existe une région plus avantageuse du moment qu'elle sera exploitée. Elle m'a charmé et j'ai admiré ceux qui persistent à y demeurer. Mon admiration était peut-être inspirée du fait que je suis demeuré sur mon coin de terre vingt ans, avant d'obtenir des communications par chemin de fer. Quand j'ai visité cette région, j'ai été tout rempli d'espoir pour son avenir et son succès. Or, je le répète, que faisons-nous? Depuis mon arrivée ici j'ai reçu, du ministère des Chemins de fer un état préparé à la hâte,—non pas du ministre (l'hon. M. Dunning) parce qu'il n'était pas ministre à cette époque,—mais un état préparé par le personnel qui connaissait tout le projet depuis ses débuts. (*Exclamations.*) Mes honorables amis rient; je compte qu'ils ne s'attendent pas que le ministre des Chemins de fer soit au courant de tous les détails d'un projet qui remonte à 1921. Les interrupteurs auraient dû attendre que je complète ma phrase. Voici l'état que j'ai reçu: En 1921—et il ne faut pas oublier que c'est à l'époque où les tarifs de transport de la zone du Nid-de-Corbeau avaient été mis de côté pas nos honorables amis de la gauche, car la loi avait été adoptée en 1919—le tarif de Grande-Prairie à Fort-William était de 59 cents par 100 livres; cela en 1921. En 1922, il était de 45 cents. On me permettra de dire en passant que les diminutions des tarifs de marchandises, dues à quelque politique déter-

minée du Gouvernement, ont toujours été combattues par les conservateurs. En septembre 1922, pour des raisons qu'on ignore, le tarif a été haussé à 49 cents, mais, en janvier 1924, il a été de nouveau réduit à 43 cents, alors qu'en septembre 1925 il a été abaissé à 35 cents ½. Cela signifie que, pendant cette période, le tarif de transport de Grande-Prairie à Fort-William a été réduit de 24 cents ½. Prenons maintenant le tarif de Grande-Prairie à Vancouver pendant la même période. En 1921, il était de 54 cents, et de 48 cents en 1922; de 43 cents en 1923 et, le 19 janvier 1924, il était de 40 cents ½. Le tarif diminuait le 29 janvier 1924 à 39 cents ½; à 29 cents ½ en septembre 1925 et, le 15 septembre 1925, il était à 28 cents. Cela représente une réduction totale des tarifs de Grande-Prairie à Vancouver de 30 cents ½, ou, en d'autres termes, le tarif a été réduit de moitié. Cela a permis aux cultivateurs de Grande-Prairie de vivre pendant que le pays progressait, et que la quantité des marchandises à transporter justifiait la création d'un débouché vers le Pacifique. A notre avis, les deux choses doivent se faire concurremment. Nous devons nous préparer à la construction certes inévitable d'une voie ferrée débouchant sur le Pacifique, et, en même temps, le Gouvernement doit assurer aux agriculteurs de la région la possibilité de continuer la culture avec des profits raisonnables. Et ceci est le meilleur moyen de parvenir à cela. Il nous faut réduire les prix de transport à ce degré-là, et diminuer ainsi le coût de production de tout boisseau de blé. Je puis dire que la région se colonise rapidement, et non pas avec des gens faibles d'esprit, mais avec des colons forts, résolus et vigoureux. Ces gens s'y établissent et en font une contrée à laquelle le continent entier porte envie. Hermann Trelle, un ingénieur, alla là-bas dans sa jeunesse, et, s'adonnant à la culture, il finit par remporter les premiers prix sur le continent pour le blé et l'avoine à la fois. Ce seul homme a plus fait et fera encore plus à lui tout seul pour la région de la rivière de la Paix, que tous les hâbleurs que vous pourriez entasser sur les banquettes tories, d'ici à la fin de la session.

J'ai embrassé la question de l'immigration, je crois. Je n'ai reçu aucun mandat de mon collègue, le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), pour parler en son nom au sujet du comité de l'agriculture et de la colonisation, mais dans la mesure où je suis de moitié avec lui, pourrais-je dire, dans cette affaire, je m'engage à lui faciliter la besogne autant que je pourrai, jusqu'à sacrifier quelques-uns de mes projets de loi, si mon honorable ami de Vancouver-Nord (M. McRae) veut s'y

[L'hon. M. Motherwell.]

présenter et développer sa proposition. Nos amis désirent que nous la mettions à l'étude, mais je veux la connaître un peu davantage avant de prendre un engagement. Ils consentent à ce que nous nous faisions un mérite du projet, mais avant que nous achetions chat en poche, il est raisonnable de notre part de demander que mon honorable ami expose et développe son projet. Je suis disposé à lui accorder tout le temps voulu à cette fin. D'ici là, nous ne pouvons faire davantage et nous passerons à un autre sujet.

Nos amis dénoncent le traité avec l'Australie. Vous ne sauriez, comme de raison, acquérir un marché sans donner quelque chose en retour. Il faut que quelqu'un paye. L'inauguration du tarif de faveur accordé à la Grande-Bretagne en 1897 n'a pu s'accomplir sans léser un peu quelques intérêts. Mais dans l'ensemble, elle fut à l'avantage du Canada. Dans l'ensemble, notre traité avec l'Australie est à l'avantage du Canada, et nous espérons qu'il est aussi avantageux pour l'Australie. Le gouvernement libéral est très en faveur du développement du commerce entre les pays de l'empire, comme nous le sommes tous, j'en suis sûr, et il est impossible d'obtenir ce résultat sans parfois nuire à quelqu'un. Vous vous imagineriez presque, monsieur l'Orateur, que c'est un crime de manger du bon beurre australien ou néo-zélandais. Apparemment, nos honorables amis préféreraient que nos gens mangent de la margarine. Je me rappelle un des premiers commentaires que j'aie faits dans cette enceinte. Je n'étais pas à ce siège, mais dans les alentours, et je parlais de cette question de la margarine. Mon honorable ami de York-Ouest (sir Henry Drayton) que nous sommes heureux de revoir à son siège, l'air joyeux et en bonne santé, écouta la discussion avec beaucoup de plaisir. Il en a gardé un souvenir très net, c'est probable.

L'hon. M. BENNETT: Il s'amuse également aujourd'hui, je dois le dire.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai une liste de nos importations des antipodes depuis vingt ans, et, chaque année, nous avons eu lieu d'importer plus ou moins du beurre des antipodes, pour suppléer au déficit de notre production hivernale. Est-ce un crime? Durant la dernière année du régime libéral, en 1911, nous avons importé 903,821 livres de beurre, tandis que durant la première année du régime conservateur en 1912, nos importations se montèrent à 2,241,584. Je ne vais pas l'imputer à blâme aux conservateurs. S'ils n'avaient pas de beurre à mettre sur leur pain, ils ont bien fait d'en prendre où ils pouvaient en trouver, et le beurre ne suffisant pas,

ils y ont ajouté la margarine. Puis en 1913, le volume des importations atteignit le chiffre de 6,116,134 livres. En 1914, elles s'élevaient à 6,959,757 livres, et l'existence du pays ne semblait pas compromise. Cette situation dure depuis plusieurs années. Durant les dix premiers mois de cette année, nous avons importé 8,228,986 livres de beurre, et je prévois qu'avant la fin de l'année ce chiffre aura augmenté. Où est le crime en cela? Le comique de la chose, c'est que nos honorables vis-à-vis plaident dans une large mesure la cause de la population urbaine, ils répètent qu'elle achète son beurre trop bon marché. Je m'explique l'opposition des cultivateurs à la convention avec l'Australie, mais je ne puis comprendre que les citadins s'objectent à payer le beurre australien deux sous de moins par livre. Je m'explique, dis-je, l'objection exprimée par le cultivateur, mais on ne juge pas la politique respective de deux partis d'après un article isolé. Il faut embrasser la politique entière du Gouvernement. Lorsque, par conséquent vous jugez la politique de nos amis de la gauche, vous devez le faire non seulement par rapport à l'importation du beurre, mais aussi en tenant compte de l'entrée en franchise de la margarine et de ses ingrédients. Voit-on les tories laisser entrer quelque chose en franchise! Enfin, ils avaient un faible pour cette mixture de gras intestinaux et d'huiles du sud qui s'appelle l'oléomargarine, et les ingrédients ont été admis en franchise. Vous ne devez pas oublier non plus que lorsque l'on a négocié la convention de commerce avec les Antilles, il a été décrété que le Canada recevait une préférence de 1 cent ½ par livre de beurre. Vous conviendrez donc, lorsque vous considérez la politique des deux partis, que la nôtre est infiniment préférable à celle de nos prédécesseurs. Je crois que nos honorables amis n'ont pas besoin d'autres chiffres, et je dirai tout simplement que depuis plus de vingt ans, le Canada importe annuellement une quantité plus ou moins grande de beurre australien, et personne ne croit que c'est un crime. D'ailleurs, il y a dans ce traité une disposition par laquelle l'une ou l'autre partie contractante peut, après un avis de six mois, le modifier ou l'abroger; nous ne sommes donc pas liés pour l'éternité. Il ne semble pas causer de tort aux populations des villes, quel que soit son effet sur nos populations rurales.

Je désire maintenant passer à la discussion de certaines questions traitées par le chef de l'opposition dans son premier discours, qui a été excellent. Je ne citerai rien de ce discours mais mon honorable ami n'était pas de meilleure humeur que les membres de son parti. Il a même convenu qu'il existait une certaine prospérité temporaire dans le pays, mais il n'aimait pas la façon dont cette prospérité était obtenue. Il n'aimait pas le grand développement de l'industrie des mines, par exemple, parce que cela épuisait les mines; il n'aimait pas l'exploitation de notre industrie de pâte de bois et de papier, parce que cela épuisait la forêt, et il n'aimait pas les grosses récoltes, parce que cela épuisait la terre. Il aurait été aussi bien de dire, avec plus de vérité, qu'il n'aimait pas le résultat des dernières élections, parce qu'elles avaient désemparé les tories. Dans ce discours il a essayé de nous donner à croire, du moins il l'a déclaré, qu'il était sympathique à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Comme le dit le vieil axiome: Seigneur délivrez-nous de nos amis! Je me rappelle le temps où il était allé prêter main forte à son ancien chef, et au lieu de l'aider il a cloué, et pour toujours, le dernier clou dans le couvercle du cercueil de ce chef.

L'hon. M. BENNETT: Je demande la parole pour un fait personnel.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela fut bien l'effet du discours.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

L'hon. M. BENNETT: La déclaration que les journaux de Portage-la-Prairie m'ont attribuée a été niée avant même que je quittasse cette ville, et après beaucoup d'efforts et un temps considérable j'ai réussi à engager tous les journaux du Canada à publier une rétractation et une dénégation de l'assertion que le ministre de l'Agriculture m'attribue aujourd'hui. Cela a été fait par l'intermédiaire de la Presse canadienne. Toute déclaration de cette nature est absolument fausse.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas parlé des journaux, n'est-ce pas?

L'hon. M. BENNETT: Vous avez dit que j'aurais déclaré telle ou telle chose.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'imagine que chaque homme qui est allé dans l'Ouest faire cette campagne électorale devait—à moins d'un arrangement collusoire avec mes honorables amis de la gauche—avoir tout un paquet de déclarations faites à la Chambre par les honorables députés de l'opposition relativement au chemin de fer de la baie d'Hudson. S'ils n'avaient pas ces déclarations, je vais les leur donner maintenant. Voici celle faite par mon honorable ami le 9 juin 1926, et consignée à la page 4321 des Débats (version française):

> Dans l'état de la question, je ne crois cependant pas devoir voter un sou pour prolonger d'un pied la ligne actuelle.

C'était alors à Kettle Rapids, à 90 milles de la baie d'Hudson. Et l'honorable député a ajouté:

Je n'approuverais pas la prolongation du chemin de fer jusqu'à la baie.

Strictement parlant, je ne pourrais pas le faire non plus. Voilà la déclaration faite par mon honorable ami le chef de l'opposition. Je ferais peut-être bien de la relire:

Dans l'état de la question, je ne crois cependant pas devoir voter un sou pour prolonger d'un pied la ligne actuelle.

L'hon. M. DUNNING: Quand ce discours a-t-il été prononcé?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le 9 juin 1926, touchant un crédit de 3 millions de dollars. Mon honorable ami a fait une autre assertion que je n'ai pas besoin de citer en entier, à moins qu'il ne prétende que je choisis des observations isolées pour créer une impression défavorable. Je verrai à cela plus tard en citant des remarques des collègues de mon honorable ami. L'honorable député a dit plus tard ceci:

Je crois que l'entreprise est impraticable.

Il faisait alors allusion au chemin de fer de la baie d'Hudson. Si mes honorables amis le désirent, je citerai sa déclaration en entier, mais je vois que la moitié de mes quarante minutes est déjà écoulée, et ils me permettront peut-être de continuer. Voici ce que disait M. Bury, alors député conservateur d'Edmonton, parlant immédiatement après mon honorable ami:

Je n'aurais pas pris la parole en ce moment n'eût été le fait que l'honorable représentant de Battleford-Nord (M. McIntosh), mû sans doute par les meilleures intentions du monde, et convaincu de la véracité de ce qu'il déclarait, a dit que l'Ouest canadien appuyait solidement ce projet; il a mentionné tout particulièrement la province de l'Alberta.

M. Bury continue:

Maintenant, je ne puis laisser passer cette déclaration sans protester, car il se trouve au moins un député, et vraiment la Chambre en a entendu un autre dans la personne de l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Bennett)...

Mon honorable ami d'en face.

...qui n'a pas foi dans ce projet de la baie d'Hudson pour le transport du blé.

Il n'y a pas la moindre équivoque. Son propre collègue, M. Bury, interprète les paroles de l'honorable député et les répète. Je ne fais donc aucune interprétation fantaisiste des paroles de mon honorable ami. Elles sont là en blanc et en noir. Il n'y avait pas un seul orateur dans tout l'Ouest du Canada qui ne connût et lût ces paroles aux diverses assemblées. Et quand mon honorable ami a eu l'audace d'aller à Portage-la-Prairie, il ne pouvait espérer mieux que de voir son chef emboîter le pas. Il n'y avait pas d'autre résultat possible, et ce fut la même chose pour tous les autres candidats conservateurs du Manitoba. Y a-t-il encore autre chose que mon honorable ami aimerait à nier? Je pense que l'honorable député s'est trop pressé. Il a protesté avant qu'il y eût lieu de le faire.

Puisque nous en sommes au chapitre du chemin de fer de la baie d'Hudson, et que mon honorable ami a exprimé le vœu sincère de voir dissiper tous les soupçons au sujet du ministère de l'Immigration, je me demande aussi s'il voudrait écarter ceux qu'ont un grand nombre de personnes au sujet du choix de Port-Nelson comme terminus du chemin de fer de la baie d'Hudson. Si c'est là son désir, il n'a qu'à demander une enquête, et je pense qu'il l'obtiendra. Je n'ai pas le droit de faire cette déclaration au nom du ministre des Chemins de fer ou du Gouvernement, mais je pense que mon honorable ami devrait essayer d'obtenir une enquête; cela lui ferait du bien. Il découvrirait pourquoi l'on a gaspillé six millions. Il apprendrait pourquoi l'on a envoyé là-bas une drague suceuse de sable alors qu'il ne s'y trouve pas de sable, et pourquoi cette drague repose maintenant sur une île artificielle. Je ne place pas la responsabilité de cet état de chose sur les ingénieurs, ni sur le ministre M. Cochrane, mais bien sur le gouvernement actuel. Pour l'amour du ciel, ayons une autre enquête. Mon honorable ami n'a pas eu grande satisfaction de l'enquête des Douanes ou de celle de l'Immigration, et il pourrait faire un troisième essai.

Je puis lui assurer que celle-là lui causerait plus d'émotion que les précédentes.

Il ne me reste plus que dix minutes, mais il ne me faut pas davantage pour répondre à toutes les allégations des honorables députés d'en face. J'allais faire quelques remarques au sujet de la merveilleuse convention de Winnipeg. Nous y avons tous porté intérêt. Il est à désirer qu'un gouvernement ait une opposition sérieuse, celle-ci a maintenant un chef habile. A mon avis, les conservateurs ont choisi le meilleur homme. Dans tous les cas, il vaut mieux pour le pays et pour le parti libéral qu'il soit leader de l'opposition. Je ne dis pas ces paroles avec la moindre mauvaise intention à l'égard de mon honorable ami (M. Bennett); il fait honneur à la Chambre. Le programme de son parti est vraiment ineffable. J'avais une coupure de journal contenant ce programme, mais je l'ai égarée; elle doit avoir glissé sous mon pupitre. A trois différentes reprises, j'ai essayé d'obtenir un sommaire du programme conservateur aux bu-

reaux de mes honorables amis, mais je n'ai pu l'avoir. Ce matin seulement, l'on m'a répondu que le programme est quelque part en train d'être revisé, et il en a certainement besoin. Mes honorables amis d'en face se préoccupent maintenant des instruments de production et s'apitoient sur le sort du consommateur. En même temps, ils défendent fermement la politique nationale, vieille déjà de cinquante ans. Comment mes honorables amis peuvent-ils concilier ces deux politiques? Ils veulent en même temps tourner leurs regards vers l'Est et vers l'Ouest. Quand ils arrivent ici, ils oublient complètement leur programme de Winnipeg. Les échos de leur grande convention s'étaient à peine éteints dans le lointain qu'ils s'en venaient ici, laissant blanchir sur la prairie les ossements de leur nouveau-né. Nous nous rappelons tous la dispute qui eut lieu pendant leur convention de Winnipeg au sujet du discours prononcé à Hamilton par leur ancien chef. Ils eurent bien quelques difficultés à ce sujet, mais que ce fut une gentille guerre. Cette convention adopta vingt-quatre résolutions en tout, mais je n'ai pas pu en trouver une seule de quelque valeur ou qui soit dans l'intérêt du pays. L'une d'elles a trait à la canalisation du Saint-Laurent. Mes honorables amis de l'opposition sont en faveur de ce projet, mais ils veulent en faire une entreprise nationale et non internationale. Comment pourrions-nous en faire une entreprise nationale, puisque la plus grande partie du cours international du fleuve se trouve aux Etats-Unis? A Winnipeg, on a également adopté un vœu relatif à l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. Enfin, les conservateurs en sont venus à cette conclusion. Ils n'ont pas toujours partagé cette opinion, mais ils se sont repris et se déclarent favorables au projet, quand on n'a pas besoin d'eux.

Pendant des années, nous, les libéraux, avons combattu l'opposition des conservateurs au rétablissement du tarif des prix de transport du pas du Nid-de-Corbeau. A la convention de Winnipeg, par déférence pour les vues de l'Ouest, les conservateurs ont approuvé le tarif statutaire des prix de transport du grain. Parlons du parti de la réforme! En voici un qui s'est réformé bien tard, mais comme le dit le vieil adage, "Mieux vaut tard que jamais".

Dans un de leurs vœux, nos adversaires se prononcent en faveur du développment des ports canadiens et ils veulent accorder le tarif de préférence britannique aux marchandises importées dans ces ports. En préconisant ces mesures, ils sont tout juste trois ans en retard. Nous les avons toutes réalisées. Le programme arrêté à Winnipeg constitue le plus ineffable assemblage d'idées falotes que j'aie jamais vu. Nous en connaissons tous le but. C'est une démarche de l'Est destinée à tromper l'Ouest. Vous vous rappelez que, pendant vingt longues années, un seul conservateur de la Saskatchewan a réussi à entrer au Parlement fédéral. Dès lors, est-il étonnant que nos adversaires tombent à genoux et prennent tous les engagements possibles afin d'améliorer cet état de choses? Mais avez-vous entendu nos honorables collègues préconiser, ici, les articles de ce programme? Nous avons approuvé une décision de la convention, et c'est le choix du chef du parti. Cependant, je n'ai pas entendu parler, d'une manière favorable ou de toute autre manière, d'aucune des résolutions relatives au tarif douanier, au chemin de fer de la baie d'Hudson, au tarif des prix de transport du Nid-de-Corbeau ou tout autre. Pourquoi ces messieurs gardent-ils un tel silence au sujet de ces résolutions? L'honorable représentant de Vancouver-Nord (M. McRae) a parlé de l'immigration, dans son discours de vendredi dernier. Mais le programme conservateur est tombé dans l'oubli et les députés conservateurs de l'Est ne l'en sortiront pas.

Je ne prendrai pas toutes mes quarantes minutes.

Quelques VOIX: Poursuivez.

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, j'ai dit tout ce que je voulais. En terminant, j'exprime l'espoir que le chef de l'opposition me rectifiera, demain, si je me suis trompé à son sujet.

M. L. J. LADNER (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, bien que l'honorable ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) ait été désappointé du texte du programme conservateur, j'espère que son espoir relatif au chef de notre parti sera comblé, demain. Avant d'aborder le sujet de mon discours, qui se rapportera surtout à une question intéressant particulièrement la Colombie-Anglaise mais ayant rapport au gouvernement fédéral, je saisis l'occasion de dire un mot de la mort de l'honorable John Oliver, ancier premier ministre de la Colombie-Anglaise, qui fut mon ami de toujours, bien que mon adversaire politique. Son caractère franc et honnête, sa personnalité forte et brusque, son intelligence vive et son esprit vigoureux, de même que son dévouement inlassable à sa province d'adoption ont valu à feu M. Oliver l'admiration non seulement des habitants de la Colombie-Anglaise, mais de tous ses adversaires politiques. Sa mort, survenue l'été dernier, a fait perdre au Canada un homme public de valeur que nous regrettons tous et à l'égard de qui la plus profonde affection et le plus grand res-

pect demeureront dans le cœur et le souvenir de ses concitoyens. Je tenais à faire ces remarques au sujet de l'ancien premier ministre, parce que, en Colombe-Anglaise, on avait pour lui la plus grande estime.

Je me propose, aujourd'hui, de traiter brièvement la question de l'amélioration de l'état de choses actuel que réclame la Colombie-Anglaise, du rapport existant entre ces conditions et le traitement accordé aux autres provinces et des constatations faites par l'honorable Juge Martin, qui, à titre de commissaire, nous a présenté un rapport provisoire. L'honorable juge Martin a noté, à propos de la Colombie-Anglaise, que:

> La justice demande que cette province soit traitée comme les autres au sujet d'une grande entreprise nationale et que les terres remises au gouvernement fédéral en vue de cette entreprise, à savoir celles de la zone du chemin de fer et de la région de la rivière de la Paix, soit rétrocédées à la province.

Je saisis l'occasion de féliciter le Gouvernement de la création de cette commission; mais je lui rappelle que les attributions de la commission étaient bien limitées et qu'elles ne comprenaient pas la question de la revision du chiffre de la subvension, au sujet de laquelle la Colombie-Anglaise a présenté une requête importante et très juste. On a également oublié de confier à la commission l'étude d'une ou deux questions qui exigent depuis longtemps une solution. Puisque le discours du trône, à deux reprises, a signalé ces griefs, sans que le ministère en ait rien fait dans la suite, je suis convaincu que les députés de l'Ouest, où la question des ressources naturelles est un sujet d'anxiété et devrait être un objet législatif, porteront intérêt à l'aspect de la situation que je vais exposer.

La Confédération inaugurée en 1867 est une union politique et économique sous le régime d'un gouvernement fédéral, et en conformité d'une nouvelle constitution, de colonies possédant leurs propres droits souverains, droits que, sous l'empire de la loi de l'Amérique septentrionale anglaise, elles ne cessent de conserver, en leur qualité de provinces. Pour bien comprendre cette question du droit des provinces à leurs ressources naturelles, il faut d'abord établir clairement en quoi consiste ce que la loi fondamentale appelle le domaine public. Avant que les provinces de l'Ouest se fussent ralliées à la Confédération, cet immense domaine public appartenait à la couronne sous réserve des concessions accordées aux compagnies telles que la compagnie de la baie d'Hudson et la compagnie du Nord-Ouest. Les principes britanniques, en ce qui intéresse le domaine public, sont très anciens, et bien connus de toutes les colonies comme de tous les dominions. Le domaine public, c'est-à-dire les terres sans propriétaire attitré, demeure la propriété de la couronne; mais lorsqu'un gouvernement est constitué pour l'administration du pays il est investi,—et ces deux conditions sont essentielles,—en premier lieu du pouvoir administratif du domaine public et en second lieu de son exploitation. Ce principe a été reconnu dans tout pays autonome qui existe sous l'égide de l'Angleterre, et dans tout le Canada, sauf dans l'Ouest que les autorités fédérales privent de ces droits constitutionnels.

Lors de la signature du pacte fédératif, ces principes furent reconnus par les quatre provinces signataires: l'Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, et furent consacrés en vertu de l'article 109 de la Loi de l'Amérique britannique du nord aux termes dudit article, l'exploitation du domaine public appartenait aux diverses provinces. Quiconque examine l'histoire constitutionnelle de la Nouvelle-Zélande, de Terre-Neuve, des provinces du commonwealth d'Australie, du Sud-Africain, et de tout autre dominion autonome, trouve que chaque gouvernement, soit central soit régional, a été, lors de sa constitution, investi et de la propriété et du droit d'exploitation du domaine public. Cet aspect des relations entre les provinces et le Dominion est indispensable aux droits des provinces. Lors de la confédération, nous avions un immense domaine public: les quatre provinces constituantes possédaient 500 millions d'acres, mais l'autorité centrale détenait en outre un domaine public de deux milliards d'acres. Des lois adoptées en 1898 et 1912 ajoutèrent 150 millions d'acres au territoire de la province d'Ontario, ce qui lui donnait en tout 261 millions d'acres, soit presque le double de sa superficie antérieure. L'étendue de la province de Québec est aujourd'hui presque quatre fois ce qu'elle était lors de la confédération: au début, elle possédait 124 millions d'acres; les lois de 1898 et 1912 portèrent ce chiffre à 452 millions d'acres. La province du Manitoba a vu également agrandir sa superficie. Je maintiens que toute province constituante de la Confédération, de même que toute province admise au régime de la loi de l'Amérique britannique du nord, avait droit et titre à ces territoires supplémentaires. Mais quelle est la situation? Ces nouvelles régions sont très opulentes en richesses minières et forestières, dont l'exploitation a grossi les recettes des provinces de l'Ontario et de Québec. Voilà qui devrait, ce me semble, porter mes collègues de l'Ontario et de Québec, à s'intéresser aux réclamations que formulent non seulement la Colombie-Anglaise, mais aussi les trois provinces du Nord-Ouest.

J'aborde maintenant l'aspect du problème qui intéresse particulièrement la Colombie-Anglais. En 1849, l'île de Vancouver fut cédée par lettres-patentes à la compagnie de la baie d'Hudson; mais elle fut rachetée en 1867. Le territoire continental de la Colombie-Anglaise avait été lui aussi cédé pour certaines fins à la compagnie de la baie d'Hudson; mais il fut racheté également, de sorte qu'en 1871 la Colombie-Anglaise, lors de son entrée dans la Confédération, était en possession de son domaine public et de tous ses droits souverains dans les confins de la Colombie-Anglaise. Sous l'empire de la loi de 1871, notre province fut incorporée à la Confédération, et, en vertu de cette loi, certaines terres connues sous le nom de zone fédérale du chemin de fer furent cédées, en fiducie, au gouvernement central en vue de certaines fins déterminées, à savoir aider, par le don d'un corridor large de 40 milles à travers le Canada, à la construction du chemin de fer Pacifique-Canadien dont l'achèvement faisait partie des conditions qui motivèrent l'adhésion de la Colombie-Anglaise.

Puis ce fut une série d'événements que je n'ai pas le loisir de raconter: il s'agit de la récusation et de l'inexécution de la part du fédéral des obligations que comportait l'acte de réunion de 1871. Je rappellerai à mes honorables collègues la singulière situation politique qui régnait alors. En 1880, le syndicat du chemin de fer du Pacifique-Canadien modifia le mode de commanditer l'entreprise. Originairement on avait résolu de concéder une zone de 40 milles de large riveraine de la voie de chaque côté et traversant le Canada depuis Vancouver jusqu'en Ontario; mais sous l'empire du nouvel arrangement le Pacifique-Canadien allait recevoir 25 millions d'acres en sections alternées toutes sises dans les territoires du Nord-Ouest avec, en sus, une dotation de 25 millions de dollars, qui en fin de compte, s'éleva à $62,250,000. Quand cette modification s'effectua les terres du chemin de fer que le gouvernement fédéral détenait en fiducie, auraient dû, comme il convenait, être rétrocédées à la province de la Colombie-Anglaise. A la vérité, la législature de l'Ontario vota une loi, —qui ne fut jamais mise en vigueur,—pour autoriser la cession de ces terres conformément à cette entente, et le gouvernement fédéral présenta une loi pour mettre de côté une bande de 40 mille acres de terrain dans ces prairies pour servir à la construction de la voie du Pacifique.

La Colombie-Anglaise prétend maintenant que l'inexécution de cet engagement, c'est-à-dire que ses terres n'ayant jamais servi à l'objet pour lequel on les destinait, donne droit à la province de rentrer en possession de son bien, vu que l'Ontario et le gouvernement du Canada ne se sont pas dépossédés de leurs terres.

Sans m'attarder aux détails je voudrais traiter d'un deuxième grief que nous avons et qui se rapporte aux terres de la région de la rivière de la Paix. En 1874, lors de l'arrivée au pouvoir du parti libéral, on s'opposa énergiquement au parachèvement du Pacifique-Canadien. Des hommes de la valeur de l'honorable Edward Blake et d'autres chefs refusèrent obstinément de se conformer à la demande de la Colombie-Anglaise. En 1884, sous le régime du Settlement Act, vu la situation politique régnant en Colombie-Anglaise, cette province fut contrainte à de nouvelles concessions, consistant en la cession d'autres territoires appelés "lieu lands" sis dans la région de la rivière de la Paix; vraisemblablement, ces domaines devaient compenser pour les terres de la zone du chemin de fer du Pacifique-Canadien, impropres à l'agriculture, quoique l'acte de cession de ces terres ne mentionnât point la nature de celles-ci. Il s'ensuivit que la province dut céder 3,500,000 acres. Puis, en vertu de la même loi, la province eut à se déposséder de deux autres millions d'acres pour assurer la construction de ce qu'on appelle le "E and N", soit le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo sur l'île Vancouver, lequel devait être construit pour se conformer aux conditions générales de l'acte d'union. Le litige fut soumis à lord Carnavon qui se prononça en 1874, pour la construction de la ligne par le gouvernement du Dominion. L'autorité fédérale refusa de se soumettre à cette sentence et il s'ensuivit d'autres pourparlers, qui aboutirent à l'offre par le Dominion de verser une somme de $750,000 à la Colombie-Anglaise.

Le gouvernement du Dominion n'exécuta pas son engagement et ainsi s'accumulèrent les griefs: 1. La zone fédérale du chemin de fer; 2. Le territoire de la rivière de la Paix; 3. La zone du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo; 4. L'offre de $150,000; 5. Enfin, le rajustement de notre subside.

Je désire signaler à mes honorables collègues ce qu'il y a de très singulier dans l'affaire des subsides versés à la Colombie-Anglaise et aux autres provinces. Je me servirai pour cela d'un mémoire dressé par R. E. Gosnell dont le travail sur ce sujet, remontant jusqu'à 1891, est fort important. Il a fait une étude à fond de cette question sous tous les gouvernements et recueilli des renseignements précieux. D'après M. Gosnell:

En 1906, la somme globale des subsides accordés à la Colombie-Anglaise s'élevait à $307,000.

En 1906, la première année qu'un subside fut accordé à l'Alberta comme province, les sommes suivantes furent portées à son débit dans les comptes publics.

Allocation pour l'administration.. ..	$ 50,000
Allocation de 80 cents par tête.. ..	200,000
Allocation pour la dette..	405,375
Allocation pour édifices publics.. ..	93,750
Compensation pour domaine public.	375,000
	$1,124,125

La même année, on modifia les subsides pour toutes les provinces et la Saskatchewan et l'Alberta profitèrent du nouvel arrangement et cela sans avoir eu, à l'instar des autres provinces, à subir les épreuves des années écoulées. L'allocation fédérale pour l'administration fut portée à $190,000. En 1926, les sommes versées à l'Alberta et à la Colombie-Anglaise respectivement se comparent ainsi qu'il suit:

Alberta

Allocation pour l'administration.. ..	$ 190,000
Allocation par tête..	516,560
Allocation pour la dette (intérêt sur)..	405,375
Compensation pour domaine public.	562,500
	$1,674,455

Colombie-Anglaise

Allocation pour l'administration.. ..	$ 190,000
Allocation par tête..	419,666
Indemnité pour la terre de la zone des chemin de fer..	100,000
Allocations pour la dette..	29,817
	$738,483

Soit un écart d'un million de dollars environ entre les provinces. Le temps que j'ai à ma disposition ne me permet pas de citer d'autres exemples, bien qu'ils soient en grand nombre. En réalité, si nous mettons en regard les débours que le gouvernement fédéral a faits pour le compte de la Colombie-Anglaise, depuis 1871, et les sommes que cette province a versées dans le trésor fédéral durant la même période, on constate que notre province l'emporte par une balance favorable d'au delà de 150 millions de dollars. En ce qui regarde la construction du chemin de fer du Pacifique-Canadien, je ferai observer que l'on avait prédit de prime abord que l'entreprise tournerait à l'insuccès et entraînerait de fortes dépenses pour le reste du pays; cependant, c'est justement le contraire qui s'est produit; l'entreprise a réussi au delà de toutes les espérances; le réseau du Pacifique-Canadien a acquis une importance nationale et sans lui le Canada n'aurait jamais pu se développer au point où il en est à cette heure.

Par suite de l'adoption de la loi concernant certaines terres publiques de 1884 et du parachèvement du chemin de fer du Pacifique, les gens de la Colombie-Anglaise se rendirent compte du coup que le prestige supérieure tant au point de vue politique qu'économique de l'est du Canada avait forcé la population de la Colombie-Anglaise, très faible au point de vue numérique, à accepter les conditions injustes et en violation flagrante de la convention en vertu de laquelle la Colombie-Anglaise avait consenti à faire partie de la confédération canadienne.

Aussi, dès 1891, 1894 et 1895, des articles furent publiés dans les journaux de la province pour déplorer cette injustice; nous relevons en particulier plusieurs articles énergiques dus à la plume de notre ami R. E. Gosnell. Vers 1901, l'opinion publique était passablement échauffée relativement à ce problème; le premier ministre de l'époque, l'honorable James Dunsmuir et M. Eberts exposèrent leur manière de voir au cabinet d'Ottawa. En 1902, MM. Prior et Eberts revinrent à la charge et, en 1903, feu Charles Wilson, c.r. et R. F. Green, aujourd'hui sénateur, exposèrent la situation au gouvernement fédéral. Vers 1906, la question avait revêtu une importance primordiale aux yeux de l'opinion publique en Colombie-Anglaise, si bien que sir Richard McBride prépara un mémoire des plus complets à ce sujet, qui fut présenté à la conférence interprovinciale tenue la même année. Grâce à la puissance de sa dialectique, à sa forte personnalité et à l'excellence de sa cause, sir Richard parvient à imposer sa manière de voir à la conférence et au gouvernement de l'époque, qui accorda à la province une allocation supplémentaire de $100,000 par année pendant une période de dix ans, soit une somme globale d'un million de dollars. Pour la première fois, les autorités fédérales admettaient d'une manière tangible l'exactitude des revendications de la Colombie-Anglaise.

En 1907, sir Richard McBride se rendit à Londres afin de faire modifier le texte d'une certaine mesure qui était soumise à l'assentiment du parlement impérial. Il réussit à faire retrancher les mots "finale et inaltérable", qui étaient de nature à empêcher à jamais la population de la Colombie-Anglaise de faire valoir ses revendications devant le Parlement canadien. A son retour d'Angleterre,—et je souligne le fait uniquement pour faire voir jusqu'à quel point la question passionnait l'opinion publique,—sir Richard fut l'objet d'une imposante démonstration de bienvenue. Cela saute aux yeux en jetant un simple coup d'œil sur les journaux de l'époque. J'ai par devers moi quelques noms de ces découpures et voici un échantillon des en-têtes qu'elles portaient:

Le premier ministre McBride est acclamé à son retour de Londres.

Le chef du gouvernement de la Colombie-Anglaise a été l'objet d'une enthousiaste réception à Vancouver, hier soir. Des milliers de loyaux citoyens lui prodiguent des témoignages de bonne amitié.

Le *London Times* publia également un article d'une colonne décrivant le travail accompli par sir Richard et les résultats qu'il avait obtenus.

Dans un discours qu'il prononça le 19 juillet 1907, sir Richard prononça les paroles suivantes que je soumets à la considération du Gouvernement et du peuple canadien:

Je le répète, mesdames et messieurs, je ne parle pas à titre de conservateur s'adressant à des conservateurs, mais en qualité de Canadien s'adressant à des Canadiens. Je soutiens que les gens de la Colombie-Anglaise devraient légitimement réclamer le redressement de leurs griefs et porter leurs revendications jusqu'à Ottawa.

Donc, monsieur l'Orateur, nous sommes ici à cette heure les successeurs en droite ligne de sir Richard McBride, désignés par la confiance du peuple afin de réclamer le redressement de ces injustices à Ottawa. Certains de ces griefs seront redressés jusqu'à un certain point s'il est donné suite au rapport de M. le juge Martin par l'adoption d'une loi *ad hoc*.

Je désire maintenant relater brièvement les événements qui se sont déroulés depuis l'année 1907 à venir jusqu'aujourd'hui. En 1913, le ministère Borden nomma la commission Lash-Bodwell afin de s'enquérir des réclamations de la Colombie-Anglaise; or, la guerre est survenue et cette commission n'est jamais entrée en fonction. En 1918, une conférence interprovinciale fut tenue, mais les réclamations de la Colombie-Anglaise ne figuraient pas au programme. Les honorables MM. Oliver et Patullo étaient présents; cependant, la conférence s'occupa presque exclusivement de la question des ressources naturelles des provinces du Nord-Ouest et les revendications de la Colombie-Anglaise ne vinrent nullement sur le tapis. Et l'on n'a rien fait pour ainsi dire au cours des quatre années qui suivirent. Le parti libéral de la Colombie-Anglaise prit les rênes du pouvoir en 1916. Or, à partir de cette date et à venir jusqu'en 1922, on n'a rien fait pour ainsi dire afin de ramener cette importante question sur le tapis. Au cours d'une session parlementaire et à la suite d'une conférence avec mes collègues, y compris l'honorable représentant de Victoria (l'hon. M. Tolmie), j'ai fait en cette Chambre, les 22 et 23 mars 1922, un exposé historique de la cause de la Colombie-Anglaise en vue d'obtenir le redressement de nos griefs; j'ai exposé avec soin les différents aspects du problème.

Nous avons alors fait des instances auprès du gouvernement fédéral pour qu'il prenne une décision soit en instituant une commission royale d'enquête, ou en rendant ces terres à la province. Cependant, aucune décision ne fut prise. Quatre autres années s'écoulèrent, et enfin, le 26 janvier 1926, à la suite d'une autre conférence avec l'hon. député de Victoria et mes autres collègues, je fis part au public, par la voie des journaux, d'un projet tendant au règlement de cette réclamation. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, mais ce projet comportait la colonisation de la région de la rivière de la Paix, l'acquisition par le Dominion des chemins de fer provinciaux d'Alberta et de la Colombie-Anglaise, et une concession de terres aux chemins de fer afin de les indemniser de toute perte éventuelle. D'après cette proposition, le gouvernement fédéral était aussi prié d'examiner la prétention que la Colombie-Anglaise avait à la rétrocession de la zone de chemin de fer aussi bien que de la région de la rivière de la Paix, ainsi que d'effectuer les remaniements réclamés. Encore une fois, l'on ne fit rien, et le 28 janvier 1926, l'hon. M. Oliver répondit à ma proposition et annonça que son gouvernement était prêt à prendre une décision à ce sujet. Puis, le 3 février de la même année, l'hon. député de Burrard (M. Clark) faisait une motion officielle tendant à la rétrocession de la zone de chemin de fer et du territoire de la rivière de la Paix. Encore une fois, le Gouvernement ne fit rien. Le 6 février 1926, dans un discours préparé, prononcé devant le Canadian Club de Vancouver, feu M. Oliver déclara, pour la première fois, que son gouvernement était en faveur de la ligne de conduite que le parti conservateur avait revendiquée depuis nombre d'années et la faisait sienne, et annonça qu'il entendait faire valoir la cause de la Colombie-Anglaise auprès du gouvernement fédéral. Le 19 février, je discutais de nouveau la question devant la Chambre. Il s'ensuivit divers comptes rendus et articles de fond publiés par les journaux, mais le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial firent preuve de la même inaction.

En novembre 1926, avait lieu à Kamloops un congrès des conservateurs, et à la louange de ces derniers de même qu'au grand contentement des citoyens de la Colombie-Anglaise, les 542 délégués à cette convention, pris d'enthousiasme, offrirent la direction du parti à notre éminent collègue de Victoria. Afin de rendre service au parti et au pays, il consentit, bien que cela fût de nature à militer contre ses propres chances d'avancement au Parlement fédéral. Immédiatement après, l'hon. député, se rendant compte de l'importance qu'il y avait pour la Colombie-Anglaise d'obtenir de meilleures conditions, fit inscrire sur le Feuilleton une résolution officielle, laquelle à cette phase ne demandait pas la rétrocession de la zone du chemin de fer et du territoire de la rivière de la Paix, ainsi que les autres remaniements, mais, étant donné la nature compliquée de ces questions, priait le Gou-

vernement de nommer une commission royale autorisée à faire une enquête, suivie d'un rapport, au sujet des réclamations de la province de la Colombie-Anglaise concernant la zone du chemin de fer, le territoire de la rivière de la Paix, les terres des Indiens, la subvention annuelle et les autres questions en litige entre la province et la Puissance du Canada. Cette résolution figura quelques mois au Feuilleton. Le 10 janvier 1927, feu M. Oliver, fit inscrire à l'ordre du jour de la chambre provinciale une résolution d'après laquelle son gouvernement appuierait toute décision énergique, conforme à la Constitution, prise en vue d'assurer à la Colombie-Anglaise un traitement équitable de la part du gouvernement fédéral. A cette époque, le ministre de l'Intérieur (M. Stewart), s'intéressa à la question, et il eut plusieurs conversations à ce sujet avec l'hon. député de Victoria, moi-même et d'autres députés conservateurs. A la suite de ces entretiens, le Gouvernement s'engagea à nommer une commission d'enquête, si l'hon. député de Victoria (M. Tolmie) consentait à renoncer à sa résolution. A ce moment-ci, je tiens à féliciter le Gouvernement de la largeur de vues et de l'esprit d'équité dont il fit montre en se rendant à la proposition de l'hon. représentant de Victoria. Le Gouvernement prit une décision et le 14 mars adoptait un décret au conseil, le n° C.P. 422, nommant le juge Martin, de Régina, juge de la Cour d'appel de Saskatchewan, commissaire chargé de faire une enquête à ce sujet. Il avait pour instruction:

Prendre connaissance et s'enquérir des arguments du gouvernement de la Colombie-Anglaise à l'appui de sa réclamation au sujet de la rétrocession, par le gouvernement canadien, des terres qu'elle lui avait cédées conformément au paragraphe 11 de l'acte d'union, ainsi que des témoignages qui peuvent avoir de l'importance dans l'examen de cette réclamation par le gouvernement du Canada, et ensuite soumettre ses conclusions à Votre Excellence en conseil.

On me permettra de faire observer, monsieur l'Orateur, que le champ d'action du commissaire se trouvait fort restreint, contrairement à celui de la commission d'enquête sur les droits des Provinces maritimes, qui avait été chargée de s'enquérir de tout ce qui, aux yeux de ces provinces maritimes, constituait un grief. Le commissaire n'était pas autorisé à s'enquérir, et il n'a pas, non plus, fait d'enquête au sujet des subventions provinciales, ni des concessions de terres au chemin de fer Esquimalt et Nanaïmo, sur l'île de Vancouver, mais il est arrivé à certaines conclusions, et je cite le dernier paragraphe de son rapport.

A mon avis, étant donné l'état de choses, il importe, dans l'examen de la question, de ne pas oublier la largeur de vue et les principes de justice et d'équité qui, invariablement, inspirent le Canada dans ses relations avec ses provinces. Or, quand on sait que la Colombie-Anglaise a non seulement contribué, comme province du Canada, sa part du coût de construction de ce chemin de fer, mais qu'elle a accordé au Dominion de vastes étendues de terre pour la construction du chemin de fer et qu'aucune autre province n'a donné de terre pour cette fin, il est juste que cette province soit placée sur le même pied que les autres relativement à une grande entreprise nationale; il est juste aussi que les terres accordées au Dominion pour cette fin, c'est-à-dire la zone du chemin de fer et le territoire de la rivière de la Paix, soient remises à cette province. Aussi bien cette province est aujourd'hui propriétaire de toutes les ressources naturelles de son territoire à l'exception de ces terres, et elle possède les moyens requis pour les administrer.

Tous les citoyens de la Colombie-Anglaise sont satisfaits des conclusions de la commission, mais ils apprécieraient davantage une loi que le Gouvernement ferait adopter en vue de donner effet aux conclusions de cette commission. Voyons maintenant quelle a été l'attitude des deux partis sur cette question et la lutte lente et longue qui s'est faite en vue de faire traiter mieux cette province. Nous constatons que lors des conventions du parti libéral en Colombie-Anglaise en 1915, en 1920 et en 1924, il n'a jamais été question de cette affaire qui n'a fait le sujet d'aucune résolution ni d'aucune déclaration de principes. Le parti n'adopta pas de politique à ce sujet. D'un autre côté, nous constatons que, de 1901 à 1927, le parti conservateur a constamment soutenu d'une façon énergique les réclamations de la Colombie-Anglaise en vue d'une amélioration de la situation qui lui est faite. Je signalerai tout particulièrement la convention conservatrice de la Colombie-Anglaise tenue en 1907. Voici quel était le premier article du programme adopté cette année-là:

Les membres de cette convention désirent déclarer solennellement qu'ils appuient la conduite tenue par le gouvernement de la Colombie-Anglaise en vue d'obtenir l'amélioration de la situation qui est faite à cette province. Ils s'engagent à soutenir énergiquement la continuation de la lutte entreprise en vue d'améliorer cette situation et de faire rendre à la province la justice à laquelle elle a droit.

Puis en 1926, quand l'honorable député de Victoria fut élu chef du parti conservateur dans cette province, on a adopté une série de résolutions pour appuyer fortement la politique traditionnelle du parti relativement aux réclamations de meilleurs avantages par la Colombie-Anglaise. Je ne prendrai pas le temps de lire ces résolutions que l'on trouvera dans le rapport. Immédiatement après son arrivée à Ottawa, l'honorable député de Victoria fit insérer au Feuilleton de la Chambre un projet de résolution relativement à la

création d'une commission. Cette commission fut accordée, et je dois en rendre hommage au Gouvernement.

En terminant, puis-je demander au Gouvernement non seulement de faire adopter une loi pour donner effet aux conclusions de cette commission, mais aussi de s'occuper de l'importante question des subventions à cette province. Je pense que cette question a été discutée à diverses conférences interprovinciales et elle le sera encore à la prochaine conférence interprovinciale. Cela ne nous a cependant encore rien rapporté, et la Colombie-Anglaise reste la plus injustement traitée de toutes les provinces. Je désire vous rappeler, monsieur l'Orateur, les concessions importantes accordées aux deux provinces-sœurs du Dominion, l'Ontario et Québec. La superficie de l'Ontario est aujourd'hui presque deux fois et demie plus considérable qu'elle ne l'était à l'époque de la Confédération, et celle de Québec a presque quadruplé, et dans aucun de ces cas le Dominion n'a reçu de compensation. Les terres qui ont servi à agrandir ces deux provinces sont des terres dans lesquelles chaque autre province du Dominion avait une part de propriété, et je me permets de rappeler à la Chambre que ces agrandissements de territoire ont valu aux trésors des deux provinces en question d'énormes revenus provenant de royautés sur les mines et les forêts. Mes honorables collègues et le Gouvernement reconnaîtront, je l'espère, la justice et l'équité des réclamations de la Colombie-Anglaise quand il s'agira de retoucher les subventions aux provinces.

M. K. A. BLATCHFORD (Edmonton-Est): J'hésite à faire mon premier discours dans cette Chambre et je compte sur l'indulgence de mes honorables collègues. Je n'ai pas préparé de discours. Je me dis que j'ai été élu pour exprimer mon opinion à la Chambre sur les questions qui se présentent. Je parlerai évidemment surtout de questions concernant l'Ouest. Il y a bien peu de députés libéraux de l'Ouest et l'on m'a souvent reproché mon absence. Comme l'Alberta, la Colombie-Anglaise, le Yukon et les territoires du Nord-Ouest n'ont ici que deux députés libéraux, il arrive que ceux qui désirent s'adresser à un député libéral de ces régions s'adressent ordinairement à l'honorable député de Medicine-Hat ou à moi-même.

Je regrette beaucoup de n'avoir pas entendu le discours prononcé l'autre jour par l'honorable député de Vancouver-Nord (M. McRae). D'après ce que j'en ai lu dans les journaux et dans le hansard, c'est un chef d'œuvre, et son projet semble, à la lecture, une excellente affaire. Quand on parle ainsi en passant d'une somme de trois cents millions, cela ne paraît pas énorme. Mais lorsque vous décidez de prélever 300 millions du peuple et des colons du pays, je connais au moins un citoyen qui va protester; et je connais, de plus, un grand nombre des pionniers des vastes régions désertes qui refuseront d'accepter ce projet. J'admets que l'honorable représentant de Vancouver-Nord pourrait mener le projet à bonne fin; c'est un homme d'affaires qui a déjà donné suite à de vastes entreprises. Mais, avec lui, je suis d'avis que la loi de colonisation est la plus désuette, la plus surannée et la plus ancienne qui se trouve dans nos statuts. Que doit faire un colon aujourd'hui pour obtenir 160 acres de terre dans l'Ouest avec les règlements actuels? Il vous faut payer au gouvernement $10 pour une terre de 160 acres sur laquelle vous devrez demeurer six mois de l'année; et vous êtes tenu de faire cela pendant trois ans. Vous êtes tenu de dormir sur ce lopin de terre pendant six mois de l'année, pour trois ans; vous devez cultiver 15 acres de terre, bâtir une cabane, manger des crêpes et enfin sortir de là un parfait idiot. Ce n'est pas vivre; c'est quelque chose de pire. Le pauvre célibataire qui tente l'aventure, en revient découragé et ruiné au point de vue de la santé, et l'homme qui voudrait y conduire une femme pour y vivre dans ces conditions n'est pas un homme. J'ai l'expérience et je sais; j'ai risqué mes $10 contre une terre de 160 acres et j'ai été heureux. J'ai tenté l'aventure afin de savoir si la chose était possible. Certains anciens colons, prospères aujourd'hui, pourraient dire: "Vous ne savez pas encore ce que c'est que de cultiver la terre." Peut-être, suis-je un peu ignorant sous ce rapport, mais je suis né sur une ferme; je suis allé dans l'Ouest dans une charrette de la Rouge, et j'ai vu ce pays passer de l'état de prairie déserte à celui de région couverte de villes et de villages, avec rubans d'acier dans toutes les directions et services téléphoniques et télégraphiques se répandant presque partout. Je connais, conséquemment, ce qu'a été l'existence des premiers colons, et je puis facilement imaginer ce qu'est la vie des pionniers du district de la rivière de la Paix aujourd'hui.

Je veux maintenant exposer un projet qui fera sourire plusieurs d'entre vous, mais qui, je pense, pourrait fort bien être en pratique. Permettez-moi de l'exposer brièvement. Donnez à tout homme ou à toute femme 160 acres de terre dont il ou elle garantira au gouvernement d'en cultiver 50 dans trois ans, d'en clôturer les trois quarts et de construire une maison et une grange; et accordez-leur un titre absolu. Cela n'est pas impossible, car l'homme qui travaille pour une compagnie de che-

min de fer ou une banque pourrait conserver son emploi et faire surveiller les travaux par un gérant quelconque de l'administration. Au bout de trois ans, il aurait une ferme coûtant $1,500, montant qu'il lui faudrait payer, mais valant, si la région est colonisée, $5,000. Sous le régime des règlements actuels, cependant, quiconque désire acquérir une telle ferme, doit quitter son emploi et aller vivre sur la ferme, y coucher, comme je l'ai dit, pendant six mois et, à son retour, il ne pourrait reprendre son emploi, parce qu'un autre aura pris sa place. Un plan de ce genre pourrait, je pense, réussir; il y a aujourd'hui dans la ville d'Ottawa des gens qui se feraient un plaisir de placer des capitaux dans une entreprise de ce genre, car les gens aiment à parler de la ferme, du lopin de terre ou du ranch qu'ils possèdent.

Relativement à la somme de 300 millions que l'honorable représentant de Vancouver-Nord propose de prélever en impôts, on pourrait, au besoin, et la chose est, jusqu'à un certain point, très nécessaire, en faire bon usage, pour la construction de voies ferrées, car il demande un débouché; on pourrait construire des embranchements dont le besoin se fait si fortement sentir; on pourrait construire des élévateurs de têtes de ligne à l'intérieur, dans la région de la rivière de la Paix, tout comme sur la côte du Pacifique. Aujourd'hui, les cultivateurs charroient leur grain avec des attelages de quatre chevaux sur une distance de 50 à 100 milles, jusqu'à Spirit-River, Grande-Prairie et Rivière-de-la-Paix; je demanderai à l'honorable représentant de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) s'il n'en est pas ainsi. Lorsque les cultivateurs arrivent à la tête de ligne, les élévateurs sont encombrés; ils ne peuvent décharger leur grain, et les acheteurs ont le dernier mot quant au classement. On devrait construire des élévateurs dans l'intérieur et sur la rivière de la Paix où il n'existe aucune voie ferrée; ce cours d'eau est considérable et navigable; on devrait construire des soutes à charbon sur la côte du Pacifique pour la houille de l'Alberta; cette province possède les houillères les plus considérables de l'univers.

De plus, une grande partie de cet argent pourrait servir à aider l'immigration dans l'ouest du Canada. Nous venons aujourd'hui en aide aux immigrants de Grande-Bretagne, pourquoi alors ne viendrions-nous pas en aide aux gens de notre propre pays, de ceux surtout qui sont passés aux Etats-Unis? Ce sont les meilleures gens de l'univers, comme nous le savons tous; ils ont pris le chemin des Etats-Unis à différentes époques, mais ils sont prêts à revenir et seraient heureux de le faire si on les aidait et mettait une ferme à leur disposition. Si un immigrant vient ici avec $500 ou $1,000, il a assez d'argent pour acheter un attelage de chevaux, une charrue et un charriot; il peut se mettre au travail et obtenir une récolte la première année; cinquante acres en culture lui permettront de vivre s'il n'est pas trop extravagant. On devrait, à mon avis, faire quelque chose pour ramener nos Canadiens des Etats-Unis; on devrait aider d'abord les fils de notre pays avant d'aider les étrangers. Nous ne devrions pas, je pense, aller ailleurs et dépenser de fortes sommes d'argent pour amener des immigrants au Canada lorsque nous avons un grand nombre de nos propres gens qui ne demandent pas mieux d'aller s'établir sur une ferme. Et nos gens réussissent bien généralement.

J'irai même plus loin que l'honorable député de Vancouver-Nord en ce qui regarde la mise en valeur de l'Ouest et du Nord-Ouest; j'en ai parlé au ministre de l'Intérieur (M. Stewart). Je suggère d'ouvrir toutes grandes les portes des territoires du Nord-Ouest et d'y laisser entrer et travailler tous ceux qui s'intéressent à l'exploitation minière. Je suggère aussi de diviser le territoire en damier comme on le fait pour les homesteads; en outre, de réserver 5,000 milles carrés pour tout individu ou groupe d'individus qui déposera entre les mains de l'Etat un cautionnement de $50,000 pour garantir de sa part une dépense de $50,000 en trois ans. Quiconque prendrait cette initiative aurait naturellement besoin d'un hydroplane pour emmener là-bas ses prospecteurs, car l'époque est passée où le prospecteur s'en allait avec ses outils et ses provisions sur le dos. J'ai travaillé dans la région de Kootenay à l'époque où tous les jeunes gens qui allaient là étaient des prospecteurs. Aujourd'hui, ce sont des vieillards qui y vont; les jeunes ne suivent pas la vieille méthode. En divisant ainsi en damier les territoires du Nord-Ouest qui, sans contredit, constituent le territoire le plus riche en minéraux du monde, celui qui prendrait 5,000 milles carrés de terrain aurait besoin d'un hydroplane pour y transporter ses prospecteurs et ses provisions et il faudrait faire cela en été. Le concessionnaire aurait un intérêt de 10 p. 100 dans toute richesse minière découverte, ce qui lui assurerait une certaine protection. Il ne serait pas juste de lui demander d'explorer une région inconnue pour voir ensuite quelques-uns de ses employés s'emparer des meilleures mines et le laisser sur le pavé. Je suis persuadé que si le ministre de l'Intérieur voulait adhérer à un projet de la sorte,—il en a déjà été saisi,—il suffirait de dix ou quinze ans pour coloniser les territoires du Nord-Ouest, au lieu de cent ans, comme avec les conditions actuelles. Des expéditions pourraient partir

de la baie d'Hudson et poursuivre leurs opérations vers l'Ouest, et j'ai la garantie d'une société valant plusieurs millions qu'elle enverrait d'autres expéditions de la tête du lac des Esclaves et du grand lac de l'Ours vers l'est. Dans les conditions actuelles, même si un homme découvre une mine, elle ne vaut rien pour lui là-bas, dans ce vaste territoire peuplé uniquement d'Esquimaux. Il faudrait découvrir un grand nombre de mines et si l'on faisait une prospection très active on pourrait peut-être découvrir assez de minerai pour justifier la construction d'un chemin de fer de Nelson au lac à l'Ours ou au lac des Esclaves, et avoir ainsi un débouché par eau vers tous les marchés du monde. Je suis enclin à soumettre ce projet au Gouvernement et à lui demander de bien vouloir l'étudier. Personnellement, je l'appuierais et s'il était expliqué en détail, je pense que la Chambre serait unanime à l'approuver.

On devrait procéder de la même façon pour le pétrole, car il n'est pas douteux qu'il en existe dans l'Alberta. A l'heure actuelle, il y a un puits de pétrole à 1,500 milles au nord d'Edmonton, c'est-à-dire à la même distance au nord qu'Edmonton est de San Francisco au sud. Ce puits a été découvert il y a nombre d'années, mais il est resté fermé depuis, parce qu'il n'est pas possible d'utiliser le pétrole, ni de le transporter jusqu'à un lieu d'écoulement. Les règlements régissant le pétrole sont tellement remplis de chinoiseries administratives que les compagnies refusent d'entreprendre cette exploitation. Je suggère d'allouer à ces compagnies certains territoires où elles s'engageraient à placer une installation de forage pour faire l'épreuve du terrain pendant une période de six mois. Cela les protégerait un peu et empêcherait le premier aventurier venu de se faire concéder le terrain contigu au puits principal. Il faut protéger le capital dans une certaine mesure. Certes, je ne veux pas qu'on le protège trop, mais il faut être juste et je suis sûr qu'on pourrait résoudre tous ces problèmes, si bien que les ressources minières et pétrolières du Nord-Ouest seraient vite mises en exploitation.

J'aurai quelques mots à dire au sujet des taux de transport du charbon. Voici des années que je demande au Gouvernement de les fixer et je suis surpris de voir que certains membres de mon propre parti s'opposent à la fixation d'un tarif pour le transport du charbon de l'Alberta dans l'Ontario. Mon bon ami de Moose Jaw (M. Ross) a eu l'aplomb de dire que tant qu'il ferait partie de la Chambre, il s'opposerait à la fixation d'un tarif. Lorsqu'est venu le crédit pour le chemin de fer de la baie d'Hudson, l'an dernier les députés de l'Alberta l'appuyèrent, bien que nous n'ayons pas grand avantage à attendre de ce chemin de fer. Peut-être sera-t-il utile un jour pour l'expédition du bétail, mais je crains qu'il ne transporte pas beaucoup de notre grain. En tout cas, nous avons voté pour le crédit en question et, aujourd'hui, l'honorable député de Moose Jaw s'oppose à ce qu'on fixe un tarif pour le transport du charbon. L'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) s'y est aussi opposé. Pouvez-vous imaginer un homme qui habite sur l'île de Vancouver et qui s'oppose à ce qu'on fixe un tarif pour le transport du charbon à l'est des Rocheuses? Nos houillères produisent d'aussi bon charbon qu'on puisse trouver sur le littoral du Pacifique à 500 ou 600 milles de la Colombie-Anglaise. Nous n'avons jamais tenté d'envahir ce marché, car nous cherchons à pénétrer d'abord dans l'Ontario, ce qui, naturellement, améliorerait la situation, relativement au charbon. Cependant, l'honorable député de Comox-Alberni refuse et dit: "Non, pas de tarif pour le charbon de l'Alberta vers l'est". Je puis lui déclarer, en bon anglais, qu'en ce qui me regarde, et je parle au nom des propriétaires de mines de l'Alberta, nous vendrons du charbon sur le marché de la Colombie-Anglaise, que cela lui plaise ou non, si nous ne pouvons avoir accès au marché d'Ontario. Nous avons pris cette décision, et nous avons adressé une demande à la commission des chemins de fer, mais nous n'avons pu continuer parce que nous ne voulions pas courir deux lièvres à la fois, et nous avons voulu d'abord entrer en Ontario.

M. NEILL: Puis envahir l'autre marché?

M. BLATCHFORD: Certainement.

M. NEILL: C'est justement à cela que je m'oppose.

M. BLATCHFORD: Ce qui ne nous empêchera pas de nous y installer.

Je désire dire quelques mots touchant l'immigration. A mon sens, la tâche du ministre de l'Immigration (l'honorable M. Forke) est très lourde, mais il sait en venir à bout. Tout le monde tente de lui causer des ennuis et de lui donner des conseils. Chacun a des amis qu'il veut faire venir au pays, et ennuie le ministre de ses importunités. Je répète que, dans les circonstances, il réussit à merveille. D'après les statistiques des chemins de fer, nous avons de vastes territoires à peupler avec les immigrants qui désirent s'établir sur nos terres. Les chemins de fer ont une loi économique bien connue qui veut qu'il leur soit impossible de réaliser des profits si la population n'est pas de quatre cents habitants ou plus par chaque mille de chemin de fer. En Grande-Bretagne, la population par mille de voie est de

deux mille environ, mais la situation est toute différente de ce qu'elle est ici. En Australie et aux Etats-Unis elle est assez semblable à celle du Canada, car la population est de 250 au mille en Australie; alors que le Canada a 225 ou 226 habitants par mille de chemin de fer, et les Etats-Unis, 250. Naturellement, la population est plus dense dans les régions de l'est du pays, mais, en prenant le pays tout entier, la population par mille n'est que de 225 ou 226 âmes. Alors que dans certaines régions de l'est il y a 400 personnes par mille, il n'y en a que 126, et même moins, dans les régions éloignées de l'Ouest. On reconnaît que chaque colon, une fois qu'il est bien établi, rapporte de $500 à $700 par année au chemin de fer. La population de l'Angleterre est d'environ 700 âmes par mille carré; l'Ecosse, 160; la France, 187; la Belgique, 658; l'Allemagne, 348; le Danemark, 220; et la même proportion pour les autres pays d'Europe. Naturellement, la population de ces pays est si grande qu'elle ne peut produire assez pour se nourrir et doit recourir à l'importation. Cependant, les Etats-Unis, qui peuvent se suffire à eux-mêmes, et même davantage, n'ont qu'une population de 35 par mille carré. La densité de la population est très différente aux Etats-Unis et en Europe. Nous avouerons tous que, si les Etats-Unis peuvent suffire aux besoins de 35 personnes par mille carré, le Canada devrait pouvoir en faire autant. La population du Canada, par mille carré, est de moins de trois personnes, qui, on le reconnaîtra, ont beaucoup d'espace. Comme la superficie du Canada est plus étendue que celle des Etats-Unis, si nous avions la même densité de population, nous compterions 126,000,000 d'âmes. Je me sens porté à terminer par les paroles que l'Orateur prononce tous les jours en faisant la prière et dire: "Ouvrez les portes". Laissons les capitaux affluer au pays, amenons des émigrants, ouvrons nos régions du Nord-Ouest, et le Canada pourra alors faire bonne figure parmi les autres nations du monde.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. O. B. PRICE (Westmoreland): Avant de présenter des commentaires sur le budget déposé par le ministre des Finances (M. Robb) je voudrais appeler l'attention sur les remarques faites par le ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Dunning) au sujet des points de transfèrement de Sainte-Rosalie et Saint-Jean dont il tient responsable le parti auquel j'appartiens, le parti conservateur. Il a laissé croire

[M. Blatchford.]

à la Chambre que nous, amis de la loyale opposition de Sa Majesté, nous sommes opposés à l'abolition de ces points de transfèrement. Je ne puis parler qu'en mon nom, mais je puis dire toutefois que les députés des provinces maritimes ont toujours hautement apprécié le ministre des Chemins de fer, surtout depuis qu'il a fait observer quelles ont été les ambitions des provinces maritimes dans le passé, et qu'il nous a dit ce qu'elles seront dans l'avenir. Le ministre a observé, quand il est venu ici pour la première fois, et peut-être auparavant, que le citoyen des provinces maritimes a trois choses à cœur: être né dans les provinces maritimes, voyager gratuitement sur l'Intercolonial et mourir dans ces provinces. Je suis sûr que le souvenir de ces aimables remarques du ministre ne tombera pas prochainement dans l'oubli, et, en toute sincérité, nous le remercions de ses commentaires.

L'hon. M. DUNNING: Une nouvelle dénégation de ma part est superflue, je suppose.

M. PRICE: Quant à ces points de transfèrement qui existaient autrefois pour les raisons indiquées par le ministre, je puis dire que la fusion de ces chemins de fer sous la direction du très honorable Arthur Meighen, et leur constitution en réseau national sous l'administration de M. D. B. Hanna, avaient pris une telle forme, et que l'étendue de ces voies ferrées et l'immense territoire qu'elles desservaient donnaient de telles proportions aux chemins de fer nationaux que le maintien de ces règlements n'était peut-être plus nécessaire. J'ai été opposé à l'établissement de points de transfèrement. L'Intercolonial, section du réseau national, a droit à tous les revenus qu'il peut se procurer. C'est le chemin de fer de l'Etat, et nous désirons sa prospérité. Je crois qu'il sera florissant dans l'avenir, bien qu'il ne l'ait pas été dans le passé.

Je ferai aussi quelques observations sur la direction actuelle ou les méthodes d'administration de ce chemin de fer. La direction a eu d'heureux débuts, mais, un surcroît d'activité du personnel attaché au service de l'industrie et de la colonisation contribuerait beaucoup à améliorer la situation et à intensifier le transport sur les embranchements. Il n'y a pas assez de coopération entre les cultivateurs et les administrateurs du réseau. Dans le passé, il est vrai, les cultivateurs ont attiré très peu l'attention des administrateurs, mais ceux-ci devraient lier connaissance avec les agriculteurs. Ils devraient aller dans les régions rurales et les aider à surmonter leurs difficultés présentes. Le resserrement de ces relations et un regain de ce genre d'activité amèneraient une meilleure coopération et de meilleurs ré-

sultats. Certains députés de la droite et de la gauche se rendent compte, j'en suis sûr, qu'à propos de voies d'évitement, de quais de chargement, et ainsi de suite, il existe dans leurs comtés des cas où un peu plus de souplesse et un peu plus de considération montrée aux gens qui s'efforcent d'encourager le chemin de fer de leur mieux, donneraient des résultats bien plus avantageux à l'Etat et au réseau.

Je songe actuellement à une petite localité de mon comté appelée Fawcett-Hill, desservie par un embranchement du National-Canadien. A cet endroit, une compagnie de beurrerie a construit un petit entrepôt en béton qui fait vraiment honneur à la localité. Ces gens ont cherché à maintes reprises à faire ériger un quai de chargement. Malgré la réglementation de l'établissement d'embarcadères, de voies d'évitement ou de toute autre construction érigée dans l'intérêt et pour le service du public, la direction de la voie ferrée aurait pu fournir à ces gens de meilleures installations pour le chargement de leurs marchandises. Faute de ce quai, il n'a pas été donné à cette compagnie, depuis quelques mois, de faire transporter des produits par la voie ferrée. Il y a une autre raison à cela. Elle est résolue à faire l'impossible pour obtenir une clientèle. Depuis trois mois, elle tient en entrepôt du beurre de beurrerie dont elle ne peut disposer parce qu'elle est en butte à la concurrence du beurre néo-zélandais à Halifax, où elle vend d'ordinaire son produit aux marchands de gros. A cet égard, elle s'est trouvée dans une situation désavantageuse par le manque d'installations et par une absence de débouchés due à la politique du ministre actuel de l'Agriculture (M. Motherwell). J'ignore les sentiments du ministre à ce sujet, mais il ne saurait être fort enchanté du fait que des gens ont vainement cherché un marché. Cet état de choses n'est pas à l'honneur du ministre, et il devrait prendre des dispositions pour venir en aide à ces personnes.

Permettez-moi de lire le vœu suivant adopté par les cultivateurs de ma région à propos de cette question du beurre:

L'Association des agriculteurs et des cultivateurs laitiers du Nouveau-Brunswick déclare approuver le vœu adopté à l'unanimité par les "New Brunswick Dairymen United", le 9 janvier 1926, pour demander au Gouvernement de rétablir sur le beurre d'Australie le droit de douane imposé avant l'application de la convention de commerce avec l'Australie, le premier octobre 1925, et avant l'adoption du décret du conseil accordant le même privilège au beurre et au fromage néo-zélandais;

Décide aussi de réclamer l'application immédiate de la clause contre le dumping à tout le beurre importé d'Australie et de Nouvelle-Zélande, pour la vente directe ou l'entreposage en consignation.

A son assemblée annuelle tenue à Moncton, le 3 mars 1928, l'Association des agriculteurs et des cultivateurs laitiers a adopté le vœu suivant:

Cette assemblée est d'avis que la vente du beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie en concurrence avec nos cultivateurs est non seulement ruineuse pour ceux qui s'occupent d'agriculture dans cette province, mais contraire aux intérêts de tout le Canada.

JOHN E. WOOD,
président,
R.R. N° 2, Moncton.
FERDINAND-E. BOURGEOIS,
secrétaire.
Saint-Anselme (N.-B.).

Il y a une autre question concernant les importations de beurre de la Nouvelle-Zélande. Je ne sais si la chose est vraie, mais on a déclaré que ce beurre importé contenait des préservatifs. Cela est défendu au Canada.

Cet après-midi, le ministre de l'Agriculture a attaqué le parti conservateur parce qu'il avait permis l'importation et la fabrication de l'oléomargarine. Je ne crois pas que les remarques du ministre fussent dignes d'un homme de sa position. L'emploi de la margarine a été permis comme mesure de guerre par suite du manque de gras. Les troupes canadiennes et britanniques ont employé la margarine uniquement parce que l'on ne pouvait obtenir de beurre. Plus tard, la Chambre des communes a décidé d'exclure la margarine du pays, et cela a réglé la question en ce qui concerne le parti conservateur. La margarine n'est pas du beurre, mais le remplaçait bien et convenait à celui qui ne pouvait acheter de beurre à un prix élevé. La margarine est en vente dans tous les pays, sauf le Canada. D'autre part, la concurrence avec le beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande est très nuisible à l'industrie laitière de notre pays, surtout parce que le beurre provenant du lait de vaches à l'herbe, qui a toujours un meilleur goût, vient faire concurrence à notre beurre d'hiver. Il est mis en boîtes et vendu par des experts dans ce commerce, et bien que, en une seule année, la consommation de la margarine soit tombée de quatre millions de livres à deux millions de livres et trois quarts, à mesure que le prix du beurre diminuait, l'importation du beurre d'Australie et de la Nouvelle-Zélande augmente énormément en volume et devient inquiétante, si l'on tient compte que le droit d'entrée n'est que de 1 cent par livre.

Le ministre de l'Agriculture, cependant, ne nous a pas parlé du fameux bill qu'il a proposé le 7 mai 1923, relatif au beurre rance. Ce bill décrétait que le beurre à tous ses degrés de putréfaction devrait être envoyé dans des établissements spéciaux où il serait complètement purifié. Là, on devait le soumettre au procédé suivant: le faire fondre par la cha-

leur, l'écumer autant que possible de toutes ses saletés, le laver dans plusieurs eaux propres, le baratter avec du lait pour lui donner la saveur acide que tout beurre doit avoir, le colorer pour lui donner l'apparence du beurre, le granuler en le vaporisant d'eau froide lorsqu'il serait chaud afin qu'il ait la consistance du beurre; puis le découper en morceaux et le vendre pour du beurre.

L'hon. M. MOTHERWELL: Vous auriez dû faire écrire cela à la machine. Cela se lirait mieux que l'écriture de l'honorable député de Victoria (M. Tolmie).

L'hon. M. TOLMIE: Ce n'est pas mon écriture.

M. PRICE: Une des curiosités de ce beurre rance, c'est que, plus il sentait mauvais, meilleur marché il se vendait. Mais la putréfaction qu'il avait subie en avait détruit les cellules grasses et l'empêchait de se conserver. Imaginez quel tort cela aurait causé à nos exportations de beurre au cas où il aurait été mélangé avec du bon beurre et exporté comme tel. Bien que le ministre fasse beaucoup de tapage et nous tienne un langage bouffon de basse-cour cet après-midi, il ne dit rien de son fameux projet de loi concernant le beurre infect, ce qui lui a donné dans tout le Canada une réputation un peu semblable au beurre qu'il proposait de traiter.

Le ministre des Chemins de fer, parlant dans la Chambre des communes, le 29 février, a fait allusion à un comité du Sénat des Etats-Unis et a cité un passage du rapport de ce comité relatif à l'état de choses qui existe dans la région des mines de charbon de la Pensylvanie. Ce qui existe là, a-t-il dit, "est une tache sur la civilisation américaine." Ce passage est ainsi conçu:

> Le comité a trouvé des hommes, des femmes et des enfants vivant dans des taudis plus malsains qu'une porcherie moderne; ce sont des endroits qui engendrent la maladie et le crime.

Le ministre a signalé la dépression industrielle aux Etats-Unis. Je l'avertis que ses remarques au sujet de ce pays ne sont pas conformes aux vues de son chef, dont l'amitié pour les Etats-Unis est bien connue. Il devrait considérer des déclarations semblables comme susceptibles d'amener une rupture des relations diplomatiques. Naturellement, nous avons notre ministre plénipotentiaire à Washington, dont les services pourraient être requis. Je conseille au ministre des Chemins de fer de continuer à s'intéresser à cette question, d'observer si le gouvernement des Etats-Unis cherche à remédier à cet état de choses, et de faire rapport à la Chambre.

Nous savons tous ce qui est arrivé au Canada par suite du remaniement du tarif par le Gouvernement actuel, ces dernières années. Le ministre des Chemins de fer a parlé des conditions aux Etats-Unis. Je me demande s'il aimerait à connaître un peu les conditions actuelles au Canada; il n'en a apparemment pas entendu parler. Je cite le *Canadian Congress Journal*:

> La ville de Vancouver a averti les ouvriers de ne pas y aller et a dû entreprendre des travaux en vue de soulager la misère. La ville de Winnipeg fait rapport que 80 p. 100 des artisans sont sans travail, tandis qu'un grand nombre de travailleurs venus des fermes de l'Ouest sont sans ressources. L'on rapporte de Toronto que le nombre de sans-travail inscrits dans les bureaux de placement est plus considérable que les années passées, et l'on prétend que les ouvriers ont été attirés à la ville par de faux rapports d'activité dans la construction. Les journaux d'Ottawa appellent l'attention sur le fait qu'à quelques heures d'avis on a trouvé près d'un millier de travaillants disposés à gagner un peu d'argent en enlevant la neige accumulée après une tempête; ils trouvent là une preuve concluante d'un état grave de chômage dans cette ville. Les organisations de charité de Montréal ne peuvent suffire et se trouvent dans l'impossibilité de soulager la misère résultant du chômage. Des milliers de mineurs de la Nouvelle-Ecosse sont obligés de demander des secours à leurs unions et au public. Au moment où nous allons sous presse, les municipalités de cette région font appel aux gouvernements, fédéral et provincial, pour obtenir de l'aide. On constate la même chose dans tout le pays.

Mais, monsieur l'Orateur, il serait aussi bien de s'adresser à une idole japonaise qu'à notre Gouvernement.

La question de l'industrie laitière a été discutée longuement par les honorables députés qui en connaissent très bien les conditions; ils ont rappelé que plusieurs fabriques ont dû fermer leurs portes depuis que le Gouvernement a commencé à jouer avec le tarif. Les honorables députés d'en face sont au courant de la situation. Mais le Gouvernement consent à peine à modifier temporairement son attitude afin de retenir l'appui de certains honorables députés. L'on a fait appel auprès du ministre des Finances, au nom de la *Consumer's Cordage Company*, de Darmouth, et on lui a fait voir le besoin urgent de l'imposition de droits modérés sur la ficelle d'un demi-pouce et moins. La réponse a été qu'il faudrait faire une volte-face complète pour modifier ainsi le tarif.

Je n'entreprendrai pas de nommer toutes les fabriques qui ont souffert des remaniements du tarif attribuables au Gouvernement actuel; il me faudrait plusieurs heures pour le faire, mais, pour renseigner la Chambre, je citerai les noms de quelques-unes qui ont dû fermer leurs portes: Canadian Western Woollen Mills de Vancouver, ont fermé en 1926; Renfrew Woollen Mills, Renfrew, en 1927; Gulf Textiles

Ltd., Isle-Verte (Qué.), en 1924; Amherst Woollen Mills, Amherst (N.-E.), en 1923; Ernestown Woollen Mills, Odessa (Ont.), en 1927; Hawthorne Mills Ltd., Carleton Place (Ont.), en 1927; Pembroke Woollen Co., Pembroke (Ont.), en 1925; T. H. Taylor & Co., Chatham (Ont.), en 1925; Harris & Co., Rockwood (Ont.), en 1925.

M. POULIOT: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. PRICE: Boyd, Caldwell & Co., Appleton (Ont.), ont fermé leurs portes en 1925; Boyd, Caldwell & Co., Lanark (Ont.), en 1925 également; Randle Bros., Meaford (Ont.), en 1924; Shawville Woollen Mills, Shawville (Qué.), en 1926; Harrison Bros., Owen Sound (Ont.), en 1926; Collies Ltd., Kingston (Ont.), en 1924; Albert E. Morrison, Brownsburg, (Qué.), en 1927; Clarke Blanket Co., Dundas, (Ont.), en 1926; Philip Dontigney, Arnprior, (Ont.), en 1927; O'Hare & Sons, Midland, (Ont.); Baltimore Woollen Mills, Baltimore, (Ont.), Madoc Woollen Mills, Madoc, (Ont.), en 1927. Des fabriques de tissus en laine n'utilisent que la moitié de leurs broches ou de leurs métiers à Perth, Toronto, Campbellford, Almonte, Cap Saint-Ignace, Simcoe, Brantford, Paris, Wellesley, Way's Mills, Oxford, Moncton, Sainte-Croix, Bracebridge, Preston, Warwick, Merrickville, Lindsay, Dundas, Barrington, Chicoutimi, Glen Williams, Sherbrooke, Water's Falls, Elmira, Upper Stewiacke, Benmiller, Athens, Chesley, Trenholm, Renfrew et Joliette. Plusieurs de ces fabriques fonctionnent à perte. Par exemple, les Humphrey Woollen Mills, de Moncton, subissent des pertes depuis que le Gouvernement a commencé à remanier le tarif.

M. POULIOT: Me serait-il permis de dire un mot?

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. PRICE: Le propriétaire a continué à faire fonctionner son usine afin de donner du travail aux gens, mais il a dû réduire le nombre d'heures de travail et aussi les salaires. Plusieurs autres institutions ont dû faire la même chose comme conséquence des remaniements du tarif, depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir. Quelle enquête fait-on au sujet de ces faillites? Tient-on une liste des Canadiens qui doivent traverser la frontière américaine parce que les fabriques où ils étaient employés ont suspendu leurs opérations? L'on ne devrait pas laisser une seule fabrique inactive sans faire une enquête afin de découvrir et d'appliquer un remède qui lui permette de rouvrir ses portes. Si le Gouvernement est disposé à accepter une proposition, je lui suggère cette méthode.

Nous devons au peuple canadien d'employer, au pays, les ouvriers qui ont acquis ici leur expérience. Souvent, des pères ou des mères viennent me demander de trouver un emploi à leurs fils ou à leurs filles. Ces jeunes gens ont été élevés dans nos maisons d'éducation, parmi lesquelles on remarque les excellentes institutions de mon comté, l'université Mount-Allison et l'université Saint-Joseph. Les mécaniciens qui ont fait leur apprentissage aux usines du National-Canadien, à Moncton, doivent aller gagner leur vie aux Etats-Unis. A cause de l'état de choses dû à ce rafistolage du tarif, le National-Canadien ne peut que donner un permis de circulation, jusqu'à la frontière, à ces jeunes gens, quand ils ont terminé leur apprentissage de mécaniciens, peintres, chaudronniers, charpentiers, etc. Sous le régime libéral-conservateur qui a précédé celui-ci, 90 p. 100 de ces jeunes gens trouvaient un emploi dans les usines de Moncton. A cette époque, on versait une somme beaucoup plus considérable de salaires, aussi bien dans les bureaux que dans les usines, à Moncton. A l'heure actuelle, des machines d'une valeur considérable sont inactives, dans une ville où l'on peut fabriquer les meilleurs wagons du pays. L'honorable ministre des Chemins de fer (M. Dunning) sourit. Il ne semble pas comprendre l'aspect sérieux de cet état de choses, mais, monsieur l'Orateur, je crois que le ministre souffre d'une contraction des muscles de l'oreille. Dans l'intérêt de sa santé, je lui conseille d'avoir recours aux soins d'un des médecins de son parti; s'il n'en trouve pas parmi ses collègues, je lui rappelle qu'il y a plusieurs médecins, de ce côté-ci de la Chambre.

Les gens dont j'ai parlé aimeraient à travailler dans leur pays. Cela serait possible, si l'on accordait à nos industriels la protection dont jouissent leurs concurrents américains. En effet, nos industries souffrent, à l'heure actuelle, d'un défaut de protection. Il y a quelques jours, un honorable député de la gauche a donné un exemple de la façon dont le gouvernement des Etats-Unis protège les industries de ce pays. Il nous a dit comment une certaine quantité de marchandises canadiennes avaient été gardées dans l'entrepôt de la douane jusqu'à ce que le droit de douane eût été relevé à un tel point que le manufacturier canadien a été obligé de reprendre les marchandises dont le prix, par suite du relèvement du tarif, était trop élevé pour son client. Qu'on me permette de lire un article publié dans le *Saturday Night*, de Toronto, le 14 novembre 1925. Il n'est pas très récent; mais il donnera à mes honorables collègues une idée de la méthode employée par le gouvernement américain pour arrêter la concurrence étrangère. Je pourrais faire d'autres

citations, mais je ne veux pas trop retarder les travaux de la Chambre. Voici l'article du *Saturday Night*:

Par exemple, un fabricant canadien de cartes de Noël avait réussi à se créer un débouché aux Etats-Unis, à la faveur d'un droit de douane de 15 p. 100. Cela n'a pas duré, car des fabricants américains du même article ont attiré l'attention du fonctionnaire préposé et, instantanément, le droit d'importation aux Etats-Unis a été porté à 45 p. 100, ce qui a enlevé son débouché au manufacturier canadien.

La maison canadienne Stapells-Fletcher Limited fabrique des robes. Un commis-voyageur entreprenant, qui se trouvait à Windsor (Ont.), résolut de se rendre à Détroit, espérant obtenir une commande, même s'il devait faire face à un droit de 50 p. 100. Il revint jubilant. Les robes furent expédiées à Détroit, mais elles ne dépassèrent pas l'entrepôt de la douane, car, à cet endroit, un évaluateur extraordinaire immédiatement releva le droit à 90 p. 100 et le manufacturier canadien dut reprendre sa marchandise.

Un seul autre exemple, bien que, sans doute, de nombreuses autres maisons se soient trouvées dans le même cas. La société A. T. Reid & Co. fabrique des cravates et des accessoires de la toilette. Elle avait obtenu des commandes aux Etats-Unis, sous le régime d'un droit de douane de 50 p. 100. Mais, au moment de livrer la marchandise, on s'aperçut que le tarif avait été brusquement porté à 90 p. 100, ce qui a fait perdre ce débouché.

Bien entendu, nous n'avons rien à dire sur la manière dont les Etats-Unis arrêtent leur tarif. Cela ne regarde qu'eux. Cependant, nous pouvons nous plaindre de l'importation libre de marchandises américaines du même genre. Par exemple, pendant l'année financière 1924, les Etats-Unis nous ont envoyé pour $4,318,000 de vêtements de femmes et d'enfants, en soie, laine ou coton, précisément les articles que nos manufacturiers cherchaient à vendre aux Etats-Unis. Durant l'année financière 1925, l'importation de ces articles a atteint $4,069,000. Ces chiffres ne tiennent pas compte, naturellement, du grand nombre d'articles de même genre importés en contrebande.

Dans ces circonstances, il me semble qu'en justice pour nos concitoyens et à cause des agissements de la douane américaine qui empêchent nos manufacturiers de vendre aux Etats-Unis, nos ouvriers ont droit de bénéficier du marché domestique.

En regard de la méthode employée par les Etats-Unis, de leur rapidité d'action et de leur désir de protéger leurs industries afin de les maintenir et de procurer, ainsi, de l'emploi à leurs ouvriers, quel état de choses existe en Nouvelle-Ecosse, par exemple? Il y a la maison dont j'ai parlé tout à l'heure, la *Consumers' Cordage Co.*, de Dartmouth (N.-E.), une filiale de la maison montréalaise. Cette compagnie fonctionne là depuis plusieurs années et donne de l'emploi à quelque deux cents artisans. Le Gouvernement a été prié de frapper d'un droit la corde d'un demi-pouce...

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député me permet-il une question?

[M. Price.]

M. PRICE: Je ne veux pas être interrompu.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député approuve-t-il un droit douanier sur la corde de pêcheur?

M. PRICE: Est-ce qu'on a amendé la situation? Le Gouvernement a-t-il accordé cette protection?

L'hon. M. RALSTON: Je demande simplement à l'honorable député s'il approuve l'imposition d'un droit sur la corde de pêcheur.

M. PRICE: Mon temps passe; et je dois continuer. Dans ce cas, un droit protecteur aurait produit de bons résultats; mais on n'a rien fait pour remédier à cet état de choses. La politique adoptée par le ministère actuel ne produira jamais une grande expansion dans le domaine de l'industrie. Pareille politique ne se soucie pas du développement du pays, auquel du reste elle ne s'adapte pas.

Le Gouvernement a couru deux lièvres à la fois; mais ceux qu'il croyait endormis ont fini par comprendre ses manœuvres. Voilà une ou deux sessions, les personnages du ministère ne cessaient d'importuner les membres de l'extrême gauche de la Chambre: ils voulaient la coopération de ces derniers. Aujourd'hui, le Gouvernement dispose d'une majorité sur tous les groupes de la Chambre; il a jeté le masque, il renie ses collaborateurs d'hier, il a précipité une rupture qui, malgré lui, sera de longue durée. Je dis que le Gouvernement va tomber; son heure ne tardera pas à sonner. A entendre les libéraux, leur parti est celui qui assure au peuple une table bien garnie; avec ce cri de ralliement ils ont séduit les électeurs. J'en sais quelque chose puisque dans ma circonscription même on a mené à grands coups de réclame et d'affiches cette campagne de la "table bien garnie". Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces gens attendent toujours que d'autres la garnissent, la table. Ils sont avec les masses, disent-ils; mais ils ne suivent pas les masses qui, en ce moment, nous quittent pour s'exiler aux Etats-Unis.

Je veux dire quelques mots à présent de l'industrie du pétrole et du gaz. (*Rires*). Les honorables représentants d'en face peuvent rire; j'espère qu'ils s'amusent. Je leur ai donné quelque chose d'intéressant, et je compte qu'ils sauront en tirer profit. Le drawback proposé de 50 p. 100 sur les tubes sans soudure ne fera pas bénéficier sensiblement les exploitants qui s'en servent; cependant on ne prescrit pas de drawback sur les tubes contre-soudés dont l'usage est presque universel au Canada, mais que nous ne produisons pas au pays; je prétends que ces tubes devraient être admis en franchise. C'est d'ailleurs ce qu'on devrait faire pour tous les matériaux qui sont

nécessaires à l'exploitation de nos ressources mais que nous ne fabriquons pas au Canada. On devrait mettre tout le monde sur le même pied. Ceux qui exploitent les schistes pétrolifères ne sont pas dans l'obligation de creuser parfois jusqu'à une profondeur de milliers de pieds pour connaître la valeur d'un terrain. Ils déterminent la valeur du terrain; puis ils importent leurs machines. Ils ont tout à la main, à la surface même; ils n'ont qu'à analyser les schistes pour savoir si le pétrole y est assez abondant pour en rendre l'exploitation marchande profitable. Par contre celui qui exploite les puits doit importer les machines nécessaires au creusage qui révèlent la présence du pétrole ou du gaz; cela lui coûte très cher et il risque toujours que ses opérations ne lui rapportent pas un sou. Il paye un gros droit sur toutes les machines qu'il achète à l'étranger. Pourquoi lui et non pas un autre? Puisque le Gouvernement admet en franchise les instruments nécessaires à la mise en valeur des schistes pétrolifères, je maintiens qu'il devrait dégrever également les machines destinées au raffinage du pétrole brut canadien. Nous devons tout faire pour encourager le placement de capitaux britanniques dans nos industries. Les capitalistes anglais ne se feront pas prier: qu'on leur assure un régime équitable et ils placeront leurs fonds au Canada. Près de mon comté, sur la rive opposée, l'Acadia Syndicate Company, de Londres, a déboursé des millions de dollars de capitaux anglais pour l'exploitation du pétrole et du gaz. Cette compagnie a besoin d'importer des machines spéciales pour le raffinage du pétrole et pour tirer de ses puits certains produits secondaires. Nous possédons des puits d'huile éruptifs qui pourraient fournir des huiles lubrifiantes, de la kérosène, de la gazoline de première qualité comme on ne saurait en trouver nulle part ailleurs. A mon avis, on devrait aider ces gens à développer leur entreprise, disposés comme ils sont à dépenser de l'argent à cette fin, et vu aussi qu'ils ont essayé de se servir des outillages de diverses marques canadiennes, tuyauterie et le reste, employés dans l'exploitation de ce produit naturel. On a fait l'essai des outillages de certains fabricants canadiens, mais ils n'ont pas donné satisfaction. Alors, à mon avis, le Gouvernement agirait sagement en faisant bénéficier d'une exemption de droits les appareils et les perforatrices nécessaires à cette exploitation. La New-Brunswick Gas and Oil Fields Limited a consacré des sommes considérables à la recherche des puits d'huile et des sources de gaz et elle a dû acquitter des droits élevés pour un outillage qu'on ne fabrique pas au Canada. Au surplus, si la compagnie veut procéder elle-même au raffinage et à l'extraction des sous-produits, elle aura encore des droits élevés à acquitter pour un outillage qui ne se fabrique pas au Canada. Tous les instruments de recherche et de repérage devraient être admis en franchise. Ce serait donner de l'encouragement à ceux qui s'adonnent à cette industrie et, jusqu'à un certain point, cela mettrait fin aussi à la prime que le Dominion payait autrefois pour toute l'huile extraite. Il est incontestable que cette industrie est appelée à devenir une des plus belles richesses du Canada et, selon moi, rien ne devrait être épargné pour favoriser l'exploitation de nos sources de pétrole, afin d'en tirer parti le plus tôt possible. On devrait aider de toute manière l'établissement de raffineries, pour arracher le Canada à la dépendance de l'étranger sous ce rapport.

Sur le point de terminer, monsieur l'Orateur, disposant encore de quelques minutes, je voudrais dire un mot de la taxe de consommation. Tous ceux qui dans le pays lisent les en-têtes des articles, ont vu qu'on annonçait une diminution de 25 p. 100, mais, en réalité, il ne s'agit que d'un dégrèvement de 1 p. 100. C'est-à-dire que sur tout achat de $100 de vêtements, de chaussures, l'ouvrier qui gagne 30 cents de l'heure doit acquitter une taxe de $3. A maintes reprises, l'on a prétendu que l'administration actuelle avait diminué la taxe de consommation, mais nous savons à quoi nous en tenir quant à cette législation. Nos amis de la droite se tordaient les mains et faisaient entendre les plus violentes récriminations quand cette taxe fut établie à 3 p. 100, mais à peine arrivés au pouvoir, ils l'ont d'abord élevée à 4 p. 100, puis à 5 p. 100 et enfin à 6 p. 100. Elle est revenue maintenant à 3 p. 100 et ils s'en font une gloire.

M. LOUIS M. AUGER (Prescott): (texte) Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi d'offrir dans ma langue maternelle à l'honorable ministre des Finances (M. Robb) des félicitations bien sincères pour le budget qu'il vient de nous présenter. Il convient qu'une voix française de l'Ontario se mêle au concert d'éloges du Canada tout entier à l'adresse de l'administration actuelle, afin de montrer que l'élément français de ce pays, où qu'il se trouve, sait apprécier et appuyer sa politique vraiment nationale. Les électeurs du comté que j'ai l'honneur de représenter se réjouissent du surplus budgétaire de $54,000,000, de la réduction de la dette nationale de $41,000,000 et de la diminution des impôts pour une somme de $19,000,000 environ.

La prospérité du Canada est tellement évidente que pas même nos adversaires ne cherchent à la nier. Ils prétendront, cepen-

dant, qu'elle est attribuable à la Providence plutôt qu'à la sagesse du Gouvernement, ou bien encore ils suggèreront que cette prospérité n'est pas générale à toutes les classes et à toutes les localités. Monsieur l'Orateur, puisque tout le monde reconnaît l'amélioration bien remarquable de notre situation économique, depuis 1921; il n'y a pas lieu de la discuter, mais lorsqu'il s'agit d'en déterminer les causes, je diffère d'opinion avec la loyale opposition.

Nos amis conservateurs oublient que le facteur le plus important de toute prospérité c'est la virilité du capital humain qui, après tout, est la cause efficiente de toute production. Augmenter sa valeur, en stimulant son courage et son enthousiasme, c'est en même temps augmenter son rendement. Je suis heureux de déclarer que notre Gouvernement a bien compris son devoir et que non seulement il a administré sagement les affaires de l'Etat, mais encore qu'il s'est appliqué à encourager le peuple dans ses travaux en montrant un esprit national vraiment réconfortant et de nature à inspirer la confiance et l'enthousiasme. Qu'il s'agisse des problèmes intérieurs, il considère avec générosité les griefs de chacun, il accorde ce qui est juste, fait taire les dissensions, et restaure l'union et l'harmonie. A l'extérieur, il affirme la nation canadienne, il la montre plus belle, plus unie, plus forte et plus libre, en lui faisant jouer dans la civilisation moderne un rôle digne des aspirations les plus élevées.

Par des concessions à l'Ouest et aux provinces maritimes, il a solidifié la Confédération canadienne; par son attitude à la conférence impériale, il a augmenté nos libertés constitutionnelles; par la nomination d'ambassadeurs, à Washington, à Paris, à Tokio, et par l'élection du Canada au Conseil de la Société des nations, il a prouvé que l'égalité de statut avec la Grande-Bretagne elle-même n'était pas un vain mot et que nous étions enfin les maîtres absolus de nos destinées. Et puis, la célébration du soixantième anniversaire de la confédération, superbe et glorifiée par la présence de princes et d'illustres visiteurs, a flatté l'imagination du peuple; jointe aux autres faits, elle l'a convaincu que des hommes vraiment patriotes dirigent ses destinées.

En dépit de tout ce qui a été dit dans cette Chambre, par des membres du parti conservateur à commencer par leur chef, le peuple s'est aperçu que le Canada a avancé à pas de géant vers ses hautes destinées de nation. Il comprend que ce qui nous reste des lois coloniales est de nature à conserver l'esprit britannique de notre législation, mais ne peut l'empêcher d'agir dans un sens ou dans un autre, pour promouvoir ou défendre ses intérêts pro-

pres. Son beau Canada, pour qui il accomplit tant de sacrifices et formule tant de vœux ardents de félicité et de grandeur, son beau pays au climat salubre et aux ressources naturelles incommensurables, chanté par les poètes et admirablement décrit dans les discours de l'honorable chef de l'opposition avant la session; son beau pays, dis-je, ne lui apparaît plus comme une partie inférieure d'un autre pays. C'est un pays libre qui prend courageusement sa place au soleil des nations, et à mesure qu'il le voit avancer il se sent de l'orgueil, du courage et de la virilité. Il est fier d'appartenir à cette nation qui se fait respecter et reconnaître partout, et qui, depuis cinq ans, a gagné plus de prestige qu'aucune autre nation du monde. Il sent couler dans veines le sang fier d'une nation libre, prospère et heureuse.

Je sais qu'il est impossible d'apprécier exactement, en écus sonnants, ce que vaut au pays l'esprit vraiment canadien qui anime le Gouvernement. Cependant, la statistique nous dit que les moissons ont été plus abondantes et que notre production est augmentée, comme aussi notre commerce avec les autres nations. Tout indique que le Canadien a plus et mieux travaillé.

De là, la prospérité que nous connaissons; mais il faut être particulièrement injuste pour ne pas reconnaître le concours du Gouvernement, et l'honorable député de Fort-William (M. Manion) aura beau prétendre le contraire, il ne réussira à émouvoir le peuple que par le spectacle de l'aveuglement persistant de M. Manion. Sans doute, la Providence nous a favorisés et nous sommes fiers de le reconnaître, car c'est une garantie de plus que les destinées de la nation se trouvent entre bonnes mains. Si nos adversaires nous refusent la coopération et la lumière, au moins la Providence seconde nos efforts, elle, et tant qu'elle sera avec nous, nous nous passerons bien de leur concours. Mais si la Providence est avec nous, qui donc se trouve avec nos adversaires? D'où vient leur critique injuste et pessimiste? Est-ce que l'esprit de leur chef trépassé souffle dans leurs trompettes sonores? Ou bien est-ce Pluton lui-même?

Pourquoi lancent-ils au pays et à l'étranger cette note triste qui présente le Canada comme un vaste cimetière, où s'engloutit l'espoir de la nation? Pourquoi sèment-ils le découragement et la crainte? Réalisent-ils le tort qu'ils font à leur pays? S'ils voient des fautes dans l'administration, pourquoi les exagérer et, en les grossissant, les présenter comme des questions graves et difficiles à résoudre? Ne savent-ils pas que tout sur cette terre est im-

parfait et susceptible d'amélioration? Aucun gouvernement ne voudrait se vanter d'une législation parfaite, mais il fait preuve d'une perfection rare s'il s'exprime comme le premier ministre dans son discours sur l'adresse et invite toute suggestion qui, en la corrigeant, améliorerait sa législation.

On peut critiquer sans avilir le caractère de nos hommes d'Etat, sans diminuer leur prestige et celui du pays, et sans prêcher le défaitisme. Si quelques-unes de nos lois sont défectueuses, qu'on demande des corrections et qu'on encourage le peuple en lui montrant les avantages de la loi corrigée. C'est cette critique éclairée, large et constructive, qui a élevé l'honorable premier ministre à la position qu'il occupe aujourd'hui. Tant que nos adversaires ne sauront pas l'imiter, le peuple les éloignera du pouvoir comme des agents de misère et de découragement.

Le Gouvernement a toujours visé à stimuler l'enthousiasme et aujourd'hui il en récolte les effets; une production et un commerce per capita qui surpassent ceux de tous les pays du monde, et des revenus suffisants pour solder tous les frais d'administration, y inclus des diminutions d'impôts et une réduction de la dette nationale.

Est-ce à dire que le Gouvernement a satisfait à toutes les exigences? On ne peut satisfaire tout le monde à la fois et nos adversaires devraient se rappeler qu'il est plus facile de détruire que de construire. A vrai dire, il avance lentement mais sûrement, et si l'on considère les obstacles qui l'ont confronté: un pays divisé et découragé par le spectre de la ruine, une obstruction inlassable de la part du sénat et de l'opposition; quand on tient compte des circonstances, il faut admettre qu'un travail de géant a été accompli. Il a inspiré confiance à tous les citoyens, qu'ils soient Anglais, Ecossais, Irlandais, ou Français, et il leur a fait goûter les bienfaits de l'union. Il a tué le défaitisme, il a fait un Canada uni et puissant dans sa liberté, son bonheur et sa prospérité.

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien!

M. AUGER: Les effets de ce budget stimuleront davantage les industries agricoles ou manufacturières de ce pays. Toute diminution des impôts, soit de l'accise, de la douane, le revenu ou la taxe de vente, doit profiter à toutes les classes, mais surtout aux classes pauvres et laborieuses.

Plusieurs DEPUTES: Très bien! très bien!

M. AUGER: Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre à ceux qui ont demandé au Gouvernement de s'intéresser davantage aux classes humbles de ce pays, à l'agriculteur et à l'ouvrier. L'agriculteur et l'ouvrier canadiens sont à la base de notre prospérité et ils méritent notre première considération, car l'avoir le plus appréciable d'un peuple, c'est sa population pauvre, qui ne se sent pas humiliée par le travail et ne le dédaigne pas.

Je m'accorde avec les membres de l'opposition pour dire que leur sort peut être amélioré; d'un autre côté je veux être juste à l'endroit de l'administration actuelle. Un sage remaniement du tarif de douane et d'accise a eu pour effet d'augmenter la production, de diminuer le coût de la vie et de procurer plus de travail aux nôtres, cependant que des traités commerciaux avantageux ont ouvert les marchés profitables du monde à nos produits agricoles ou manufacturés.

Il en est résulté une continuité progressive de notre production et de notre commerce, et des conditions de vie plus faciles pour l'agriculteur et l'ouvrier. Il n'est donc pas surprenant que nous n'ayons pas le nombre de chômeurs des autres pays—même des Etats-unis que nos amis conservateurs aiment à nous vanter. Il reste beaucoup à faire, mais ceux qui ont permis aux accapareurs d'entasser les écus du peuple dans leur coin et d'empêcher une distribution générale et équitable de la prospérité ne devraient pas mettre obstacle à notre œuvre de relèvement.

Ils sont assez coupables, par leur participation exagérée à la guerre, et par leur administration gaspilleuse, sans mépriser l'amélioration notable du sort de nos classes laborieuses. Le Canada se relève et rapidement

En lisant les rapports des diverses institutions financières et commerciales, il nous semble bien loin le temps où des cris de détresse s'élevaient de toutes les bouches.

Une note d'optimisme traverse le pays tout entier et trouve un écho dans les demeures les plus humbles. Il est plus facile à l'ouvrier de gagner sa vie parce qu'il y a plus d'ouvrage et plus d'argent, et l'agriculteur, en améliorant ses méthodes de culture et en se livrant davantage à l'industrie laitière, se procure des profits substantiels.

Nos adversaires l'admettent, mais ils ont vue dans la statistique qu'il y a un courant migrateur de notre population vers les Etats-Unis et ils nous accusent d'en être les auteurs. Ils devraient être les derniers à en parler puisque c'est sous leur régime, de 1881 à 1891, que le Canada a perdu le plus grand nombre de ses enfants par l'exode aux Etats-Unis, et les pertes que nous subissons actuellement ne sont que la suite bien pénible de leur triste administration. S'ils ne peuvent se taire, toutefois, ils devraient être justes et reconnaître ces faits.

Ils devraient dire aussi qu'il y a une migration naturelle qu'on ne réussira jamais à empêcher. Il y a un va et vient nécessaire entre les deux pays; il y a des visiteurs des deux côtés et, s'il en est qui nous laissent pour s'établir aux Etats-Unis, il en est d'autres aussi qui nous reviennent désenchantés, trompés comme ils le furent par les discours de nos adversaires qui leur peignaient un pays meilleur au leur. Quant à nous, nous conformons notre politique à notre désir de garder nos gens et de reprendre ceux que nous avons perdus. La statistique montre que nous avons réussi, dans une large mesure.

Quelle ironie, monsieur l'Orateur, dans les discours du chef de l'opposition et de ses partisans quand ils parlent du grand problème du peuplement et qu'il offrent la protection comme un remède efficace à tous nos maux. Soulager le fardeau en le faisant porter par un plus grand nombre, c'est certainement une idée ingénieuse, et elle ne pouvait germer que dans des cervelles vraiment fécondes. Mais déclarer dans un même discours que le Canada ne peut pas faire vivre sa population actuelle qui est forcée de partir pour les Etats-Unis, et demander de l'augmenter, sans savoir comment la garder, c'est pour moi d'une ironie savoureuse.

S'ils sont sincères, et s'ils croient vraiment que notre population ouvrière ou agricole ne peut plus vivre dans notre pays, pourquoi suggèrent-ils que nous dépensions des millions pour en attirer une autre? Ils nous disent comme leur chef, dans son discours du 24 janvier au Château Laurier, que l'immigration entre par la porte de devant et que notre population s'en va par la porte de derrière! Ont-ils eu l'idée, cependant, de fermer cette porte d'en arrière par où s'échappe un flot de sang vraiment canadien.

Si telle est la situation, et s'ils versent des larmes sincères sur le sort de ceux qui s'en vont, pourquoi ne pas être logiques et ne pas dire que l'argent dépensé pour augmenter notre population doit être dépensé au Canada, afin d'améliorer le sort du Canadien et de le garder chez nous.

Il est inutile de chercher ailleurs une race plus virile que la nôtre, et si les conditions au Canada sont telles que les fils de ses pionniers ne peuvent plus trouver leur existence, c'est le temps de crier: Holà! cessez de dépenser l'argent des Canadiens en dehors du Canada pour cajoler une immigration qui ne restera pas ici. Pourquoi ne préconisent-ils pas d'employer toutes les sommes versées à l'immigration à l'amélioration du sort du Canadien? J'ai lu avec plaisir le discours de l'honorable député de Vancouver-Nord (M. McRae); j'aurais aimé à entendre ses paroles tomber des lèvres de son chef et de ses amis.

Ce serait une opposition loyale et patriote qui se lèverait pour demander qu'on dépense tout notre argent au Canada pour le Canadien tant que l'on n'aura pas trouvé un moyen efficace d'empêcher l'exode des nôtres aux Etats-Unis. Pourquoi nos adversaires ne tiennent-ils pas ce langage, s'ils sont sincères? Pourquoi montrent-ils plus de sollicitude pour le manufacturier et l'immigrant britannique? Sans rien dire contre l'immigration d'où qu'elle vienne, et contre les manufacturiers qui, après tout, aident au développement de ce pays, je trouve qu'il est ridicule d'augmenter ou de continuer un tarif qui mettrait en danger notre commerce avec les autres nations. Nous avons besoin des nations du monde pour l'écoulement de notre production, et nous devons les traiter de manière à ne pas nuire à nos industries basiques, parmi lesquelles l'agriculture se place la première.

Monsieur l'Orateur, je demanderai au Gouvernement de se méfier de toutes les idées qui nous viennent de l'autre côté de la Chambre, mais surtout des grand schèmes d'immigration du chef de l'opposition et de ses partisans. Ses discours, dont les trois-quarts traitent d'immigration et d'émigration, ont alarmé l'opinion publique et il serait dangereux d'en prendre les suggestions.

Le Canadien ne s'oppose pas à l'immigration, mais il veut d'abord garder ici les siens, et, à vrai dire, il voit d'un mauvais œil la politique du chef conservateur qui propose de dépenser l'argent du pays, non pas pour améliorer son sort, mais pour faire venir des immigrants qui prendront sa place, sur la terre, à l'usine, dans le commerce ou encore dans le service civil.

Bien que sa position financière soit meilleure, il a des besoins impérieux qu'il faut satisfaire. Ici, il demande des embranchements de chemin de fer reliant les endroits de colonisation et de développements industriels et miniers aux grands centres; là, des diminutions des taux de transport; ailleurs, la construction d'édifices publiques nécessaires. Il est juste que ces demandes passent avant celles du chef de l'opposition pour ses immigrants. Je sais par exemple qu'on peut améliorer le sort du cultivateur de l'Ontario, car son gouvernement provincial lui fait payer la plus grosse part du coût de construction et d'entretien des bonnes routes. Je suggèrerai aux députés de ma province qui siègent dans l'opposition et qui ont pleuré sur le budget, de sécher leurs larmes et de se joindre aux efforts d'une délégation des comtés ruraux qui, il y a trois semaines, insistaient auprès de leur ami,

le premier ministre de notre province, pour une répartition plus équitable des taxes et le soulagement du fermier.

Quant au fédéral, je ne doute pas que notre Gouvernement continuera à soulager le cultivateur du fardeau des taxes qui l'accable. Le rajustement du tarif s'opère tranquillement mais avec précaution et sûreté, n'en déplaise aux extrémistes, qui dans un coin de la Chambre déclarent qu'il va trop vite et trop loin, et dans l'autre qu'il se fait trop attendre.

Dans les prochains traités commerciaux qu'elle signera, notre administration continuera de penser à l'agriculteur, et elle verra à lui ouvrir de nouveaux débouchés pour ses produits. Ensuite, elle lui aidera à placer ses fils sur nos terres en friche, en lui offrant les mêmes avantages que possède le colon britannique sous "l'Empire Settement Scheme".

Monsieur l'Orateur, la population agricole, que j'ai l'honneur de représenter, attend beaucoup des hommes vraiment patriotes qui administrent nos affaires au fédéral; en particulier, ils espèrent la révision de cette politique qui donne aux citoyens de l'Angleterre des avantages supérieurs à ceux que les nôtres reçoivent pour la colonisation de nos terres en friche. Elle sait que le Gouvernement a déjà amendé les lois d'immigration en les limitant aux immigrants robustes de corps et d'esprit. Elle lui demande maintenant de faire un autre pas en avant, et d'accorder la préférence aux colons canadiens plutôt qu'aux colons de la Grande-Bretagne.

Si cette préférence ne peut pas être accordée, au moins qu'on accorde l'égalité de traitement. Ceux qui ont déjà accompli des sacrifices pour le Canada ont des droits supérieurs qu'on ne saurait méconnaître, sans danger, pour l'avenir. Il y a des susceptibilités qu'il ne faut pas provoquer. Se sentant le maître de ce vaste pays pour lequel il a peiné et versé son sang, le Canadien n'accepte pas de bon gré qu'on lui préfère certains immigrants. D'ailleurs, quel immigrant sensé viendra, pour rester et pour y établir ses enfants, dans un pays où ceux-ci recevront un traitement inférieur à d'autres. Si nous voulons augmenter notre population, il faut accorder les faveurs de colonisation aux Canadiens seulement, afin qu'il y ait des avantages pour nos citoyens, présents et futurs à rester au pays.

A mon avis, une poliitque de colonisation intense en faveur du citoyen canadien est le moyen pratique d'empêcher la désertion du sol et l'exode aux Etats-Unis, de faire disparaître tout vestige de chômage et d'attirer, en fin de compte, la vague d'immigration européenne dans laquelle le chef de l'opposition place ses espérances pour l'avenir du pays.

La terre canadienne appartient au Canadien. Donnons-la au citoyen canadien, agriculteur ou ouvrier, qui veut la défricher. Mettons à sa disposition et à celle de ses héritiers les vastes ressources naturelles que ses ancêtres lui ont conservées. Ensuite aidons-lui à sortir ses produits et à les placer sur les marchés avantageux.

Dépenser $20,000,000 en aide au colon et au fermier canadien attirera plus d'immigrants que $40,000,000 dépensées à les cajoler.

Après tout, notre capital humain est la plus grande richesse du Canada et le Canadien le plus humble est un bijou plus précieux que toutes nos ressources naturelles combinées, ressources naturelles qui placent notre pays au premier rang de l'avenir. Que notre Gouvernement continue sa politique d'avancement national. Il n'y a qu'une base solide sur laquelle nous pouvons construire le grand Canada de demain: celle d'une population agricole prospère, heureuse, orgueilleuse de sa profession et de son pays.

Quand le Canadien sera pleinement satisfait et qu'il pourra écrire à ses amis de l'autre côté des mers qu'il goûte ici un bonheur incomparable, quand le fils du cultivateur considèrera la profession de son père comme la plus belle et la plus consolante, et que l'ouvrier de la ville sans emploi pourra se tourner vers la terre pour assurer la subsistance de sa famille, dans ce temps-là ouvrons toutes grandes nos portes à l'immigrant au physique robuste et à l'esprit droit. Ouvrons-les toutes grandes, car il viendra en grand nombre. Qu'il nous arrive des Iles-Britanniques de préférence, s'il s'adapte mieux à nos conditions de vie, mais quel qu'il soit et d'où qu'il vienne, qu'il soit conforme à la règle imposée par le premier ministre, c'est-à-dire sain de corps et d'esprit.

Je désire féliciter l'honorable ministre de l'Immigration (M. Forke) et ses officiers en rapport avec l'application rigide de cette loi, car ceux qui ont en vue le Canada de demain et le grand rôle qu'il devra jouer dans la civilisation de l'avenir pensent qu'il ne faut pas prendre de risque. Notre fardeau est assez lourd sans nous charger de celui des autres, et pour que l'immigrant soit un apport pour le Canada il faut qu'il soit strictement sain de corps et d'esprit.

"Le vingtième siècle sera le siècle du Canada", d'après une prophétie très clairvoyante, mais il doit être surtout celui des Canadiens. Parce que les hommes d'Etat à la tête de l'administration actuelle montrent un patriotisme vraiment éclairé, j'appuie le budget d'ailleurs bien équilibré de l'honorable ministre des Finances et je le fais avec la certitude qu'ainsi je sers bien les intérêts de mon comté et de mon pays.

Contrairement à ce qu'a laissé entendre l'honorable députée de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), il n'y a pas de discipline dans le parti libéral qui force ses partisans à voter pour ce qu'ils croient être contre les intérêts supérieurs du pays.

Le parti, pour nous, est l'instrument de nos convictions, et nous ne nous sacrifions que pour mieux faire réussir les grands principes que nous chérissons en commun. L'honorable députée de Grey-Sud-Est, s'est elle-même liguée à un groupe de députés pour avancer certaines idées; elle a tort de nous reprocher d'en faire autant et d'insinuer que nous avons perdu la liberté de penser et d'agir parce que nous sommes affiliés au parti libéral. Le parti libéral a une histoire qui remonte pour ainsi dire aux premiers jours de la domination anglaise, et il a des traditions qui le lient bien étroitement au peuple du Canada. Le parti libéral aime le Canada, il aime les classes pauvres de notre pays parce qu'il s'est identifié aux moments critiques de notre histoire avec leurs misères et leurs difficultés.

Le parti libéral n'a pas de passé à renier et il voit l'avenir d'un œil serein, car les chefs d'aujourd'hui sont dignes de leurs aînés. Il est faux de prétendre que nous trahissons les principes de liberté et de justice qui toujours furent à la base de notre programme politique. Cependant, nous sommes ennemis du désordre, et si nous mettons du temps à appliquer les réformes que nous suggérions dans l'opposition, c'est que nous ne voulons pas causer de grands bouleversements et que nous voulons le progrès dans l'ordre.

Je rappellerai à cette Chambre qu'en 1911 nous avons fait appel au peuple sur une question de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis et nous sommes tombés faute d'avoir reçu la coopération de ceux qui partageaient nos idées. Je tiens à avertir les progressistes de l'Ouest qui songent à s'unir au parti conservateur qu'ils ne gagneront rien à cette union, si ce n'est de nuire davantage à la cause qu'ils ont épousée.

Plusieurs DEPUTES: Très bien! très bien!

M. AUGER: La coopération s'impose aujourd'hui comme hier, et installer au pouvoir un régime de haute protection pourrait entraîner des regrets tardifs mais impuissants chez les amis sincères d'un bas tarif. Nous allons lentement, mais nous avançons dans le sentier tracé par nos illustres prédécesseurs, guidés par la même bannière et fidèles aux principes pour lesquels nous avons combattu et tombé, mais que nous n'avons jamais trahi. Si cette marche est difficile, lente et périlleuse, nous ne nous découragerons pas, nous rappelant l'adage "Tout vient à point à qui sait attendre."

[M. Auger.]

Le parti libéral a entrepris de restaurer les finances du pays et de rétablir l'ordre, l'union, la paix, la prospérité et la concorde. Sa tâche n'est pas achevée, mais ce qu'il a déjà accompli nous rassure pour l'avenir. Que ceux qui aiment leur pays nous secondent dans cette œuvre de relèvement national.

Quelle que soit leur profession, qu'ils soient médecins, avocats, financiers, industriels, agriculteurs ou ouvriers, nos rangs sont assez larges pour contenir toutes les idées et toutes les professions.

La drapeau du parti libéral, ce n'est pas le drapeau d'une classe, d'une race, d'une langue ou d'une religion, c'est la drapeau du peuple canadien tout entier, uni dans un esprit de coopération, de justice, de respect mutuel, de concorde et d'harmonie.

M. F. P. QUINN (Halifax): Monsieur l'Orateur, je n'avais point l'intention de prendre part à ce débat, mais j'ai remarqué, cet après-midi, que le discours de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) avait l'air de beaucoup amuser le ministre de l'Immigration. C'est la première fois que je vois celui-ci sourire depuis le début de la session. Or le ministre de l'Agriculture ne nous a rien dit de bien important. Il a parlé un peu de tout, mais il a semblé s'intéresser particulièrement à la convention de Winnipeg et au programme qui y a été adopté. Il a paru aussi s'intéresser vivement au choix du chef du parti libéral-conservateur et il a présenté ses félicitations à celui qui avait été choisi pour remplir ces hautes fonctions. Il a tâché d'aider le ministre de l'Immigration en parlant d'un cas qui a été discuté à maintes reprises au cours de ce débat et du débat précédent, mais il n'est guère entré dans les détails. Je dois dire qu'il m'a surpris et désappointé dans ses comparaisons. Je ne citerai pas les différentes catégories dans lesquelles il a inclus le cas de la jeune McConachie, car les honorables députés doivent se les rappeler. Cette affaire McConachie a suscité beaucoup de sympathie et d'étonnement. Tous les jours, je reçois des lettres provenant de particuliers et de sociétés diverses qui témoignent leur sympathie envers la famille intéressée.

Un DEPUTE: Pourquoi?

M. QUINN: Quelqu'un demande pourquoi. C'est à cause de l'attitude que le Gouvernement a adoptée à l'égard de cette famille. Le Gouvernement prétendait que le Canada offrait des occasions extraordinaires à l'immigrant. Cela était sans doute venu aux oreilles de notre ami McConachie. C'est pourquoi il acheta son billet et vint au pays y fonder un foyer pour lui et sa famille. S'il avait suivi

l'exemple de beaucoup d'autres qui amènent avec eux leur famille et leurs meubles, McConachie serait aujourd'hui un citoyen dûment établi au Canada et aurait les siens avec lui. Ce n'est qu'un effet des circonstances que l'enfant en question soit né en Ecosse et non en Canada. En effet, tous nos collègues savent, —le ministre de l'Immigration et le ministre de la Santé le savent aussi,—que McConachie était ici depuis dix-huit mois et que son enfant, à son arrivée dans le pays, était âgé de quatorze mois. Je vais poser une question au ministre de l'Immigration. Il pourra y répondre quand il lui plaira; maintenant, s'il le veut, bien que cela soit autant de pris sur mes quarante minutes. Pourquoi cette hâte à renvoyer l'enfant, hâte contraire à tout esprit de charité chrétienne. Le ministre répond-il? Non. Je dis "contraire à tout esprit de charité chrétienne". Je suis sincère et je connais la portée de mes paroles. J'ai su de bonne source que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) avait obtenu la permission de garder cette enfant à Halifax une autre semaine pour permettre un autre examen médical. Je sais que McConachie a télégraphié, samedi, d'Halifax, pour demander de faire examiner l'enfant par un spécialiste, et je n'ignore pas que l'aumônier catholique de l'immigration, à Halifax, a téléphoné à la compagnie Cunard et que celle-ci a consenti à garder l'enfant une semaine de plus. Ce renseignement a été transmis à M. Barnstead et à son adjoint, M. Hetherington, mais avant que l'aumônier arrivât au quai, la mère et l'enfant avaient été mises à bord du navire. Alors, je demande en quoi le ministre de l'Immigration et de l'Expulsion a-t-il fait preuve de sentiments humains, de sympathie et de sain jugement? A présent, cette famille est désunie; la mère et l'enfant retournent en Ecosse sans foyer, puisque tout leur bien a été vendu. J'ai sous la main une lettre de la secrétaire de la société "Overseas Settlement for British Women", datée de Canton House, Westminster (Londres). Elle déclare:

"J'ai vu Mme McConachie lors de son retour au pays, et j'ai fait des arrangements pour lui faire passer une nuit dans un hôtel de Londres.

Elle n'avait plus de domicile dans le Lanarkshire où elle pouvait retourner, et elle a dû coucher dans un hôtel de Londres.

Elle a passé toute la journée du lendemain au bureau et, le soir suivant, nous l'avons envoyée chez des parents de Belfast.

C'est là que se trouve aujourd'hui Mme McConachie. Cette malheureuse femme accablée et découragée, cherche maintenant à placer son enfant dans un orphelinat de Belfast, afin de pouvoir rejoindre son mari et ses quatre enfants au Canada. Je demande donc au ministre de l'Immigration: Est-il trop tard encore pour régler ce cas et admettre au Canada Mme McConachie et son enfant? Etant donné l'opinion publique et les commentaires qui ont été faits à ce sujet, je sens qu'il aura l'approbation du Canada tout entier s'il fait venir ici cette mère et cette enfant. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, c'est là, semble-t-il, traiter inhumainement et avec ingratitude un ancien soldat anglais qui a bien voulu tout sacrifier pour la liberté et la démocratie.

J'ai, entre autres, une lettre d'un ministre presbytérien qui s'occupe d'œuvres sociales depuis dix-huit ans, surtout d'œuvres de bien-être dans les logis pauvres, et il me dit qu'on devrait réunir les membres de la famille McConachie. On me permettra aussi d'appeler l'attention du ministre sur une lettre que j'ai reçue de l'association du bien-être des prisonniers, de Montréal. Cette association consent à remettre au ministre une garantie que jamais cette enfant ne sera à la charge du Gouvernement ou du peuple canadien. Le ministre veut-il maintenant faire revenir l'enfant? Cette question a été discutée à fond. Le ministre de la Santé (l'honorable M. King) a dit son mot, et l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Boys) lui a répondu au point de vue légal. De nouveau, je demande ceci au ministre — et c'est tout ce que j'aurai à dire à ce sujet — vu que 140 autres personnes dans le même cas que cette enfant ont été admises au pays, ne peut-il accorder la même faveur à la petite McConachie.

L'honorable député Westmoreland, (M. Price) a déjà parlé de l'industrie de la corderie à Dartmouth, mais je veux en toucher quelques mots, parce qu'elle se trouve dans mon comté. La compagnie a longtemps vécu de peine et de misère, mais, depuis quelques années, à cause du manque de protection douanière, elle constate qu'elle ne peut plus exister. Toute la question a été expliquée au ministre des Finances (l'honorable M. Robb), et la commission du tarif possède tous les renseignements relatifs à cette question. Actuellement, la corde de manille, jusqu'à 1 pouce ½ de circonférence, est admise en franchise, quand elle sert à la pêche, en vertu de l'article 682, alors que les cordes d'une circonférence plus grande, qu'elles servent pour la pêche ou non, et sans égard à leur grosseur, sont grevées d'un droit de 20 p. 100 en vertu du tarif de préférence, 22½ p. 100 en vertu du tarif intermédiaire et 25 p. 100 au tarif ordinaire, conformément à l'article 548. Cependant, pour quelque raison, le budget contient un nouvel article, n° 539. Le voici:

Cordages, ayant plus d'un pouce de circonférence et faits entièrement de fibres végétales n.d.

Le tarif est de 20 p. 100 avec la préférence britannique; 22½ p. 100 au tarif intermédiaire et 25 p. 100 au tarif général. Au premier abord, on croirait que le ministre veut favoriser à demi cette industrie en détresse en réduisant à un pouce le diamètre des cordes admises en franchise, mais en examinant le tarif douanier, je vois où il y a quelque chose qui cloche. A la page 545 des *Débats* du 16 février, le ministre des Finances donne une liste d'articles du tarif abrogés au cours des remaniements tarifaires, et je constate que l'article 682 n'y figure pas. En réalité, l'importation en franchise des cordages se continue donc, et le nouvel article 539 n'est bon qu'à regarder à travers des verres couleur de rose, fait qui n'est pas inusité sous le régime du présent budget. La raison de cette omission, il ne faut guère en attendre l'exposé, mais si le Gouvernement n'entend rien faire pour cette industrie, pourquoi n'y pas aller franchement et ne pas dire qu'il n'aidera en rien l'une des plus vieilles industries des Provinces maritimes, au lieu de la laisser saigner à mort lentement, mais sûrement? Seulement à Darmouth, cette industrie emploie environ cinq cents personnes, et si le Gouvernement laisse la fabrique se ruiner, que feront ces chefs de famille? La plupart ont toujours eu ce genre d'occupation et ne peuvent maintenant chercher un emploi ailleurs au Canada. Les plus jeunes employés peuvent, cela va de soi, suivre le courant et traverser la frontière américaine. Les fabricants de cordages font plus que leur part, et le Gouvernement fera un grand acte de justice envers les Provinces maritimes en assurant le maintien de cette industrie. Vu l'étendue de la pêche, l'exploitation d'une industrie de ce genre est essentielle, ne fût-ce que pour fins d'urgence. Quel ne serait pas l'embarras du Canada en cas de guerre, si l'Etat souffre la faillite de pareilles industries, résultat certain de ces remaniements tarifaires sans fondement même au point de vue pratique?

Pendant le discours de l'honorable député de Westmorland (M. Price), le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a posé une question que l'honorable député n'a pu saisir. Le ministre lui demanda s'il préconisait un droit sur les cordages de pêche. Le ministre sait fort bien que la députation des Provinces maritimes tenait une assemblée de parti, quand des députations des chambres de commerce d'Halifax et de Darmouth se trouvaient ici. Nous avons discuté la question entière, et l'on a signalé à notre attention quelques-unes des questions mentionnées par mon honorable collègue. Mais pendant que nous discutions la chose, que nous étudions les moyens de sauvegarder à la fois l'existence de cette industrie

[M. Quinn.]

à Darmouth, et les intérêts des pêcheurs des Provinces du littoral, lecture fut donnée à notre réunion d'un télégramme du vice-président de la *Consumers' Cordage Company*. Il s'engageait à garantir aux pêcheurs des Provinces maritimes, au cas où un droit frapperait le cordage d'un pouce et demi et moindre, un prix jamais supérieur au prix que payent les pêcheurs américains pour leurs cordages.

L'hon. M. RALSTON: L'assemblée a-t-elle accepté cette garantie comme satisfaisante?

M. QUINN: C'est une garantie donnée par le vice-président de la *Consumers' Cordage Company,* et elle lie la compagnie, à mon sens.

L'hon. M. RALSTON: Les pêcheurs regardent-ils la garantie comme suffisante?

M. QUINN: Mon honorable ami est un bon avocat. Je ne suis pas avocat. Il cherchera en vain à m'entraîner sur le terrain juridique.

L'hon. M. RALSTON: J'ai cru que les pêcheurs sont des intéressés en l'espèce, voilà tout.

M. QUINN: Les pêcheurs sont des intéressés. Mon honorable ami est d'un comté de pêcheurs, celui de Shelburne-Yarmouth. Il sait fort bien que les pêcheurs néo-écossais achèteront les cordages américains de préférence aux cordages canadiens, et il en va de même des autres articles.

L'hon. M. RALSTON: Les pêcheurs néo-écossais n'accepteront pas la garantie énoncée par le vice-président d'une compagnie dans un télégramme adressé à un particulier, que je sache.

M. QUINN: Elle n'était pas énoncée dans un télégramme adressé à un particulier. Le télégramme était adressé. . .

L'hon. M. RALSTON: A qui?

M. QUINN: Pour être transmis à l'assemblée des représentants des Provinces maritimes.

L'hon. M. RALSTON: A qui était-il adressé?

M. QUINN: A un représentant local de la *Consumers' Cordage Company* pour être communiqué à cette assemblée. J'ai le télégramme sous la main, si le ministre désire le voir.

L'hon. M. RALSTON: Oh! je l'ai vu. Cela m'a paru une médiocre protection pour les pêcheurs, somme toute.

M. QUINN: Pourquoi le ministre ne définit-il pas carrément et exactement son attitude sur ce point?

L'hon. M. RALSTON: J'écoute mon honorable ami; il a la parole. J'ai déclaré que je n'approuve pas l'imposition d'un droit sur les cordages de pêche, si mon honorable ami veut le savoir.

M. QUINN: Même s'il faut sacrifier le gagne-pain de 500 habitants de Dartmouth?

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas mentionné de sacrifice.

M. QUINN: C'est ce que je voudrais savoir.

L'hon. M. RALSTON: Cette industrie fonctionne à Dartmouth, et le chef de l'entreprise a déclaré qu'elle continuerait à fonctionner.

M. QUINN: Ce n'est pas dû au ministère, qui n'en mérite aucun remerciement.

L'hon. M. RALSTON: Nous ne demandons pas de remerciements.

M. QUINN: Je vais vous dire pourquoi la compagnie a décidé de rester à Dartmouth.

L'hon. M. STEWART: C'est encore du bluff.

M. QUINN: Ce n'est pas du bluff. Je vais dire à la Chambre pourquoi la *Consumers' Cordage Company* a décidé de rester à Dartmouth. C'est parce que cette ville lui a accordé une exemption de toute taxe. Voilà un sacrifice de sa part.

L'hon. M. RALSTON: Pour une période déterminée.

M. QUINN: Oui, et à l'expiration de cette période elle pourra entrer de nouveau en pourparlers.

L'hon. M. RALSTON: Mais elle viendra peut-être encore menacer de fermer ses portes.

M. QUINN: Peut-être. Supposons qu'elle le fasse. Je ne suis pas intéressé du tout dans la *Consumers' Cordage Company,* mais je suis intéressé au bien-être de cinq cents personnes à Dartmouth. Que mon honorable ami soit donc juste et qu'il dise s'il prend parti pour les pêcheurs ou la population de Dartmouth.

L'hon. M. RALSTON: Je l'ai déjà dit à mon honorable ami, et je ne puis le répéter plus clairement. Mais je proteste contre la déclaration de mon honorable ami lorsqu'il dit que je ne suis pas juste. Je ne crois pas que cela soit parlementaire.

M. QUINN: J'ai été juste envers le ministre lorsqu'il tâchait de profiter de ses quarante minutes. Je ne l'ai pas interrompu.

L'hon. M. RALSTON: Je croyais que mon honorable ami me posait une question.

M. QUINN: J'ai appelé l'attention sur la question que vous avez posée à l'honorable député de Westmoreland (M. Price), et j'y répondais simplement.

L'hon. M. RALSTON: Je crains que votre réponse n'ait pas été satisfaisante.

M. QUINN: Je crois que la Chambre est satisfaite. Il y a une autre question. J'ai sous la main une lettre de la *Nova Scotia Bedding Company,* de Windsor-Junction. Je puis dire tout de suite que ce ne sont pas de mes amis politiques, mais qu'ils étaient des amis du ministre. Cette compagnie désire attirer l'attention sur le droit de douane que l'on se propose d'établir sur la toile de jute non finie, suivant les prévisions budgétaires. Voici ce qu'elle dit:

> Nous faisons un grand usage de cette marchandise pour envelopper les balles de matelas que nous expédions. Autrefois, elle entrait en franchise des Etats-Unis. Les hauts fonctionnaires de la douane nous ont avertis que dorénavant elle serait frappée d'un droit de 30 p. 100 lorsqu'elle serait importée des Etats-Unis.

Je signale cela à l'attention de mes honorables amis de l'extrême gauche. La compagnie ajoute:

> Nous croyons que c'est aller trop vite. On ne fabrique pas cette marchandise au Canada.

Je demande au ministre des Finances pour quelle raison on frappe cette marchandise d'un droit. Peut-il expliquer à la satisfaction de cette Chambre pourquoi on veut imposer un droit de 30 p. 100 sur un article employé par des manufacturiers et autres personnes de ce pays, lorsqu'aucune industrie au Canada ne le fabrique? Le ministre des Finances ou aucun député ministériel peuvent-ils donner à la Chambre une réponse satisfaisante? Non? Je demande à mon honorable ami le ministre de la Défense nationale d'employer toute son influence pour faire corriger cela. Les frères Stephens, de Windsor-Junction, sont de ses amis.

Le ministre de l'Agriculture a parlé cet après-midi de presque tout, excepté ce qui le regarde. Il a parlé de la convention de Winnipeg et du nouveau chef conservateur; il a traité de l'immigration, de l'oléomargarine, et que sais-je? Pourquoi ne s'est-il pas occupé — et il aurait pu prendre toutes ses quarante minutes pour cela — des choses relevant de son département?

L'hon. M. MOTHERWELL: De la Nouvelle-Ecosse?

M. QUINN: Non, de l'agriculture.

L'hon. M. MOTHERWELL: On n'a pas beaucoup attaqué l'agriculture.

M. QUINN: Non? J'ai entendu plusieurs attaques contre l'agriculture au cours de ce débat.

L'hon. M. MOTHERWELL: D'où?

M. QUINN: De l'honorable député de Colchester (M. McNutt) entre autres.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il faut un peu tenir compte d'où viennent les critiques.

M. QUINN: J'ai en main un mémoire présenté au gouvernement fédéral par le Conseil national de l'industrie laitière du Canada. Cela devrait intéresser mon honorable ami.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il provient toujours d'une bonne source.

M. QUINN: Ce mémoire est adressé au président et aux membres du Conseil privé. Le voici:

Le Conseil national de l'industrie laitière du Canada désire présenter respectueusement quelques observations supplémentaires et formuler d'autres demandes relativement à la convention de commerce avec l'Australie. Le 29 novembre 1927, le Conseil national de l'industrie laitière a fait certaines représentations à votre honorable conseil, relativement à la convention de commerce avec l'Australie et à votre décret qui permettent l'importation du beurre de ces pays au Canada, moyennant un droit de 1 c. par livre, et a démontré que cette convention de commerce fait du tort à l'industrie laitière du Canada.

Dans son mémoire, le Conseil national de l'industrie laitière formulait en même temps les demandes suivantes:

1. Le rappel immédiat du décret du conseil permettant l'application à la Nouvelle-Zélande de l'article 2 de la convention de commerce conclue avec l'Australie.

2. L'application immédiate de la clause anti-dumping à tout le beurre expédié de l'Australie au Canada, soit en consignation, soit après vente directe.

3. L'abrogation de la convention de commerce avec l'Australie, suivant les dispositions de la loi de 1925 ratifiant ladite convention.

Jusqu'à présent, le Gouvernement n'a tenu nul compte de ces demandes.

Nous vous présentons en conséquence les observations suivantes:

1. Le conseil national de l'industrie laitière représente tous les intérêts des producteurs laitiers au Canada dont le plus grand nombre est composé de producteurs de crème et de lait.

2. Ces producteurs insistent pour que le Gouvernement accorde les demandes précitées du Conseil national de l'industrie laitière, telles qu'elles ont été formulées dans les résolutions adoptées dans presque tous les cas par les sections des producteurs et, plus tard approuvées par les producteurs de crème, aux conventions laitières tenues récemment dans tout le Canada.

Viennent ensuite les résolutions. Je ne lirai que celle de l'association des laitiers de la Nouvelle-Ecosse:

L'Association des producteurs laitiers de la Nouvelle-Ecosse, assemblée en convention annuelle à Truro, les 17 et 18 janvier 1928, confirme la motion qu'elle a adoptée à sa convention annuelle des 19 et 20 janvier 1927, demandant au Gouvernement d'annuler la clause de la convention de commerce avec l'Australie, qui permet l'importation du beurre au Canada, moyennant un droit de 1 c. par livre et l'importation du fromage en franchise. L'on rendra ainsi au cultivateur laitier ce qui lui a été enlevé par la conclusion de ce traité et par le décret du conseil permettant l'admission au Canada du beurre et du fromage de la Nouvelle-Zélande aux conditions prévues par la convention australienne.

Demande également l'application immédiate de la clause anti-dumping à tout le beurre importé au Canada de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, soit en consignation, soit par vente directe.

Ce mémoire est accompagné de résolutions de l'association des cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse, de l'association des laitiers et des cultivateurs du Nouveau-Brunswick, de l'association d'industrie laitière du Manitoba, de l'association d'industrie laitière de l'Alberta, de l'association laitière de la Saskatchewan, de l'association des laitiers de la Colombie-Anglaise, de l'union de l'industrie animale de l'Ouest du Canada, de l'association des producteurs agricoles canadiens, et de l'association des producteurs laitiers de l'Ontario. Elles sont toutes rédigées dans le même sens. Pourquoi le ministre de l'Agriculture ne fait-il aucun cas des demandes de cette importante industrie dans toutes les provinces?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je m'en suis occupé.

M. QUINN: Quel soulagement leur avez-vous donné? Qu'avez-vous fait?

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami ne devait pas être dans la Chambre cet après-midi.

M. QUINN: Oui, j'y étais, mais les remarques du ministre ne m'ont pas appris grand'chose. Je citerai le dernier paragraphe du mémoire:

D'après les derniers renseignements que nous ayons relativement à l'année 1927, quatre provinces ont produit moins de beurre à cause des grandes quantités de cette denrée importée au Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Cela s'applique particulièrement aux provinces du Nord-Ouest et à l'Ontario, comme le prouvent les chiffres suivants:

	1927	
	Livres	Diminution
Manitoba	14,231,026	1,218,330
Saskatchewan	11,955,553	4,637,234
Alberta	19,912,533	3,487,466
Ontario	59,800,000	2,500,000
Diminution totale		11,843,030

Beurre importé au Canada du 1er février 1927 au 31 janvier 1928:

D'après les chiffres produits à la Chambre des communes le 13 février par l'honorable M. Euler (voir les *Débats*, page 398, v. f.), on a importé au Canada pour la consommation domestique, pendant les douze mois terminés le 31 janvier, 3,620,698 livres de beurre de l'Australie et 15,142,616 livres de la Nouvelle-Zélande, soit un total de 18,763,314 livres. La Colombie-Anglaise en a fait la plus forte consommation.

Pour produire ces 15,000,000 de livres de beurre au Canada, en comptant 200 livres de beurre par vache et par année, il faudrait 75,000 vaches; à 10 vaches par ferme, il faudrait donc 7,500 fermes qui donneraient de l'ouvrage à autant de cultivateurs et à leurs familles.

En présence de ces chiffres, monsieur l'Orateur, je me demande pourquoi le Gouvernement dépense des centaines de milliers de dollars pour annoncer dans le monde entier le fait que nous avons un merveilleux pays agricole. Dès maintenant, il pourrait établir 7,500 familles de cultivateurs sur des terres, en prenant les mesures nécessaires à la sauvegarde de notre industrie laitière. Mais on persiste dans la vieille habitude d'amener au pays des immigrants qui s'empressent d'émigrer aux Etats-Unis.

L'honorable député de Hants-King (M. Ilsley), dans son discours sur l'exposé budgétaire, a sermonné les membres de notre groupe au sujet du gouvernement actuel de la Nouvelle-Ecosse, et il a rappelé le mot d'ordre adopté par le parti conservateur en 1925: "Ramenez au pays nos concitoyens". Il est vrai que, jusqu'à présent, peu d'entre eux sont revenus; mais j'assure mon honorable ami qu'on fait de sérieux efforts pour les ramener et pour améliorer l'état de la province de telle sorte qu'il n'en partira plus pour les Etats-Unis. Il ne peut en dire autant des prédécesseurs du gouvernement Rhodes. Aujourd'hui, il existe en Nouvelle-Ecosse un département des ressources naturelles très bien administré. On fait tout ce qu'il est possible pour retenir les cultivateurs sur la terre. La semaine dernière, le premier ministre Rhodes a annoncé à la législature qu'on a pris des mesures en vue de l'établissement d'une vaste usine de pâte et de papier, dans la Nouvelle-Ecosse. Mon honorable ami aimerait à dire qu'une promesse semblable avait été faite en 1925. En effet, elle a été faite par un homme qui a été élu pour appuyer le ministère Rhodes. Il s'était engagé à démissionner avant un an, si sa promesse n'était pas remplie. Il a tenu sa parole. Il serait préférable, dans l'intérêt général du pays, que tous les députés remplissent aussi bien leurs engagements. Le premier ministre Rhodes a donné l'assurance que l'usine sera établie, que les plans sont prêts et que les travaux commenceront immédiatement, employant mille ouvriers de la province. Comparez à cela tout ce qu'ont fait les prédécesseurs du gouvernement provincial actuel. L'usine fabriquera de 250 à 400 tonnes de pâte et de papier par jour. Cela permettra la création d'une industrie importante dans la province.

Puis-je obtenir l'appui de mon honorable ami et des autres honorables députés de la Nouvelle-Ecosse qui siègent à la droite en faveur du maintien de nos industries? J'ai déjà parlé de l'usine de Dartmouth. Mon honorable ami s'est déjà prononcé en faveur du Gouvernement, mais je lui demande de nouveau d'unir ses efforts à ceux de l'honorable ministre de la Défense nationale et de l'honorable représentant d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) en vue de protéger cette industrie et les autres de la Nouvelle-Ecosse. Que lui-même et ses collègues adoptent la devise britannique: Ce que nous avons, nous le gardons. Je ne cherche pas d'avantages palitiques. Je fais cet appel, parce que je crois que tel est mon devoir envers mes concitoyens de la Nouvelle-Ecosse et, en particulier, envers les cinq cents Canadiens, dont la plupart sont nés et ont été élevés dans la province, qui, si l'usine en question cesse ses opérations, devront aller rejoindre leurs frères déjà établis aux Etats-Unis, pour y gagner leur vie. De nouveau, je demande aux députés ministériels de la Nouvelle-Ecosse de faire tout en leur pouvoir pour empêcher cette industrie et les autres de notre province de fermer leurs portes et pour protéger ainsi les intérêts de nos gens.

M. J. J. E. GUERIN (Sainte-Anne): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre la parole ce soir, mais l'éloquence de mon compatriote (M. Quinn), à propos d'une question qui a acquis une telle importance dans la présente discussion ne m'a pas laissé le choix. Je partage sa sympathie pour la famille en question, mais il n'a pas compris, me semble-t-il, les objections qui s'opposaient à l'entrée de l'enfant McConachie. Si je ne me trompe, cette enfant est une crétine, c'est-à-dire née sans glande thyroïde. Cette glande détermine le développement, mental aussi bien que physique, de l'enfant. Par conséquent, l'enfant était née idiote et rien ne pouvait changer cet état; née idiote, elle doit toujours le demeurer. Le diagnostic de cette maladie n'est pas difficile, car elle a des caractéristiques bien marquées. Tout d'abord, la tête prend des proportions inusitées à cause d'un front protubérant; la bouche s'affaisse, la langue sort, les yeux brillent dans le vide, la salive coule sans cesse sur les joues et, dans quelque endroit que se trouve l'enfant, il n'a pas du tout conscience de ce qui l'entoure. Pour ce qui est de l'intelligence, le sujet est pour ainsi dire mort-né. J'éprouve une profonde sympathie pour les parents, mais, en mêmes temps, *dura lex sed lex*. On ne peut changer la loi et si elle n'autorise aucune latitude, je ne crois pas qu'on ait jamais eu l'intention d'admettre des idiots. Par conséquent, il n'y a rien à faire.

M. QUINN: Mon honorable ami est médecin. J'ai vu l'enfant moi-même et on m'a

dit que les symptômes énumérés ne se remarquaient pas.

M. GUERIN: Matière d'opinion. La formation et l'expérience de mon honorable collègue peuvent en faire un connaisseur en certains domaines, mais il me semble qu'en l'espèce un médecin qui met en jeu sa réputation de praticien officiel commande notre créance lorsqu'il affirme que la maladie est présente dans un cas déterminé. Nous devons accepter sa parole.

M. QUINN: Comment se fait-il alors que cela ait échappé à l'observation des deux médecins de l'autre côté, du médecin de service et de celui de Glasgow?

M. GUERIN: Cela démontre à quel point le Gouvernement fut bien avisé d'inaugurer le nouveau régime qui délègue outre-mer des médecins canadiens chargés de surveiller les fiches d'inpection. Les honorables représentants de la gauche ont fortement critiqué la dépense, excessive selon eux, de l'envoi outremer de médecins canadiens pour déterminer l'état de santé des immigrants destinés au Canada; mais voilà qui, à mon sens, prouve que le ministère est éclairé; au demeurant, il ne surviendra plus de contradiction pareille; dès qu'un immigrant aura été accepté par nos médecins il sera reçu au pays. On pourrait admettre un enfant si on pouvait prévoir que sa vie serait brève; mais l'expérience démontre que souvent des enfants atteints de cette infirmité vivent longtemps; ils atteignent l'âge de vingt ou de trente ans, mais restent toujours crétins. Ils apprennent à manger et à boire, mais n'ont aucune autre perception. J'ai la plus profonde sympathie pour les parents d'un tel enfant; seulement, il y va d'un principe très important, et si nous allons accepter des immigrants atteints de cette infirmité la loi devrait le spécifier en toutes lettres. La loi est là et elle ne peut être modifiée sans que quelqu'un en assume la responsabilité. Quant aux aliénés, je fais remarquer que les asiles n'acceptent pas un enfant de cette catégorie, même lorsqu'il est d'un âge assez avancé. Un aliéné, pour être admis à l'asile, doit constituer une menace pour lui-même ou pour ses voisins ou doit être cause d'un scandale public. Un enfant proprement dit, ou un enfant adulte, si on permet l'expression, n'entre pas dans cette catégorie; il reste donc à charge à ses parents qui doivent le soigner et le dorloter toute sa vie durant. Chose curieuse, ces enfants reçoivent plus d'affection, plus d'attention de tous les membres de la famille, qu'aucun des autres, frères et sœurs en pleine possession de leurs facultés. C'est donc une affliction sans pareille que d'avoir un tel enfant.

[M. Guerin.]

Je ne prétends pas offrir une solution du problème; seulement, je ne conçois pas que le ministre de l'Immigration ait pu même songer à admettre l'enfant, dans les circonstances. Je répète que l'enfant est inconscient de tout ce qui l'entoure; et il ne souffrirait nullement, s'il était laissé en Ecosse, si le père, bien entendu, pouvait en défrayer l'entretien. Depuis que cette question a surgi on ne l'a pas analysé froidement: on s'est contenté de faire appel à la sentimentalité. J'ai toujours cru que les Irlandais aimaient à faire valoir des griefs; mais le *Star* d'hier soir fait entendre que c'est ici un grief de l'Ecosse. Le ministre de l'Immigration, lui-même Ecossais, doit naturellement pencher en faveur de ses compatriotes; il faut donc croire que l'enfant n'a pas souffert du fait qu'il était d'Ecosse. Je crois que la majorité du ministère serait des mieux disposés en faveur de l'enfant, si on en faisait une question de nationalité. Mais voilà; ici il faut respecter la loi, et à mon sens le ministre n'aurait pu agir autrement.

Je trouve que la décision de discuter ces choses ouvertement, d'examiner ainsi tout ce qui concerne l'émigration et l'immigration ne fait pas grand bien au Canada. Il me semble qu'une question comme celle-ci ne se prête pas à la discussion publique. L'incident est assurément déplorable; mais si les gens qui ont tant de sympathie pour la famille McConachie voulaient souscrire un montant qui suffirait à assurer le soin et le confort de l'enfant dans sa ville natale, les parents n'y perdraient rien, puisque si l'enfant eût été violent, ils auraient dû l'enfermer. Comme ce dernier ne peut rien pour lui-même on devrait le placer là où il aurait le soin et l'attention qui sont nécessaires à un être affligé de la sorte.

On nous a débité force propos touchant le mouvement d'émigration aux Etats-Unis. Le débat sur cette question rend un fort mauvais service à notre pays et ceux qui, pour la discuter, ont eu recours aux arguments que nous avons entendus sur le parquet de la Chambre, font du tort au Canada. Sans doute souffrons-nous d'une certaine catégorie d'émigrants que l'examen médical ne révèle pas; je parle de ceux qui viennent ici avec l'intention expresse de semer la discorde parmi nous. On les compte en grand nombre dans les grandes villes, où ils prêchent le bolchevisme, le socialisme et toutes sortes de récriminations contre le pays en général. A la vérité, ce serait une bonne action si le Gouvernement prenait les mesures pour renvoyer ces gens dans les pays d'où ils nous viennent, et nous délivrait ainsi de la menace d'inculquer ces idées nocives à notre population. Le premier mai, on voit les gens para-

der dans les rues de Montréal avec la rosette rouge et sans aucun drapeau britannique; ils n'arborent pas le drapeau du pays. Ils se considèrent au-dessus de la loi en Canada. Il en était de même en Italie jusqu'à l'avènement de Mussolini, mais grâce à l'administration judicieuse du palma-christi, c'est-à-dire de l'huile de ricin, ces gens sont venus à résipiscence. D'après moi, si notre gendarmerie montée était pourvue d'une bonne provision d'huile de ricin et assistait aux réunions tenues à Montréal ou ailleurs, puis de son propre chef, avec l'autorisation du ministre de la Justice, faisait ingurgiter à ces révolutionnaires un demiard de ce médicament, ils ne seraient pas longtemps en état de persister dans leur obstination. Ce serait peut-être mieux que de les châtier de la prison, car si j'en juge par ce que j'ai vu le premier mai à Montréal leur nombre s'accroît considérablement, et, selon moi, ils deviennent une menace pour la communauté. Notre devoir est de veiller au bien de notre propre pays et si nous tolérons cet état de choses nous préparons les voies pour un état de choses plein de menaces pour la société. A mon avis, il serait bon de ne pas perdre de vue ces fauteurs de bolchevisme et d'anarchie; en vue de nous prémunir contre le danger auquel le pays est sans cesse exposé.

Je ne songeais nullement à prendre la parole; ce qui m'a engagé à le faire, c'est l'éloquence déployée et la sympathie provoquée par mon honorable préopinant au sujet de cette affaire McConachie. Non pas que je ne compatisse vivement à l'épreuve de cette famille, mais c'est chose facile pour elle de se séparer de ce pauvre enfant si malheureux. Le bébé ne recouvrera jamais ses facultés, et la famille s'en trouverait beaucoup mieux.

M. G.-H. PETTIT (Welland): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat sur l'exposé budgétaire je me rends bien compte que le sujet a été à peu près épuisé et d'une fort habile façon, surtout par les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre. Ce qui m'a incité à faire ces quelques observations c'est le fait que nombre de circonscriptions, grâce à leur représentant, ont pu exposer leur opinion et j'ai cru que le comté de Welland que j'ai l'honneur de représenter ici ne devrait pas rester silencieux.

Pour votre information, monsieur l'Orateur, j'aimerais à vous dire quelque chose que vous ne connaissez peut-être pas encore, du magnifique et important comté de Welland. C'est un comté frontière de la région du Niagara; il renferme deux cités Niagara Falls et Welland. Il y a de plus quatre villes, deux villages, deux très belles régions riches en fruits, à savoir les cantons Pelham et Stamford et six cantons agricoles. C'est ici le berceau de l'hydroélectrique et un vaste district industriel. Pour l'instruction du Gouvernement, je dirai que ceux qui s'adonnent à la culture des primeurs désirent grandement qu'un droit, et un droit très élevé, soit prélevé sur les primeurs, fruits et légumes, importés des Etats-Unis. Ces producteurs sont nombreux dans ces deux cantons et leur industrie se développe. Il existe un grand nombre de pépinières bien connues dans le district de Pelham, entre autres la "Fonthill Nurseries Ltd.", Brown Bros. Company Nurserymen Ltd. Les horticulteurs au Canada non seulement ont le droit mais devraient être protégés contre les importations étrangères de plants de pépinière, arbrisseaux, bulbes, etc. J'insiste respectueusement qu'on leur accorde cette protection.

Pour l'instruction de mes honorables collègues et du public en général, et j'imagine que la députation sera heureuse de l'apprendre, je dois dire que la population étrangère considérable de mon comté, qu'elle soit naturalisée ou non, se compose de citoyens loyaux, fidèles à nos institutions et à nos biens britanniques, des citoyens respectueux de la loi, en général, sauf quelques exceptions parmi une petite catégorie de Russes. Naturellement, elle compte quelques mauvais sujets, comme nous en comptons nous-mêmes de notre propre race. Monsieur l'Orateur, mes honorables collègues seraient réconfortés de constater comment aux réunions de ces gens, les petits garçons et les petites filles chantent nos hymnes, le "Maple Leaf Forever" et "O Canada", avec tout l'entrain et la vie qu'ils possèdent. Les plus âgés font aussi de leur mieux. Le drapeau britannique orne leurs salles de réunions; ils l'arborent à la tête de leurs processions et ils se joignent à nous pour commémorer l'armistice. Je suis donc heureux et fier de déclarer à la députation que la population étrangère de ma région est fidèle à nos institutions britanniques, qu'elle est respectueuse de nos lois et qu'elle forme un groupe de bons citoyens.

Je désire maintenant, monsieur l'Orateur, parler brièvement et de façon générale de quelques sujets déjà traités, et en premier lieu de la taxe de consommation. Nous savons gré au Gouvernement d'avoir diminué cette taxe, bien que légèrement, au cours de la dernière session et de l'avoir encore abaissée cette année. Mais à l'instar d'autres députés de mon parti, et croyant être l'interprête de mes commettants, je dis que cette taxe devrait être entièrement révoquée. Je vois également d'un bon œil la nomination d'un comité parlementaire, qui siège à cette

heure, afin de s'enquérir des problèmes auxquels les anciens combattants doivent faire face, et soumettre au Parlement des mesures législatives dont ils bénéficieront. J'espère en toute sincérité que ces lois seront conçues dans un esprit aussi large et aussi favorable que possible de manière que les vétérans de la grande guerre reçoivent le bénéfice du doute dans tous les cas particuliers qui se présentent.

Je désire également me faire le champion des facteurs de la poste rurale du pays en général. Pour moi, il n'y a pas une catégorie de fonctionnaires publics qui soient plus fidèles ou qui accomplissent une tâche plus onéreuse que les facteurs de la poste urbaine et de la poste rurale. Tous ces serviteurs publics pour ainsi dire sont mariés et pères de famille, et j'insiste auprès du Gouvernement du jour afin qu'il inaugure un régime raisonnable en ce qui regarde les facteurs de la poste rurale. Les entreprises de cette nature ne devrait pas être adjugées par voie de soumission. La rémunération devrait être d'au moins $1,400 par année partout où le parcours autorise à le faire et encore, ces appointements ne seraient guère suffisants. Le taux de la rémunération devrait être sur le pied de $70 par mille.

Je tiens à profiter de l'occasion pour affirmer que mes commettants et moi-même favorisons de tout cœur le réseau national, tel qu'il est présentement organisé, après le fusionnement des diverses lignes de chemin de fer opéré par le parti conservateur. Je suis heureux de rendre hommage au conseil d'administration qui a réussi à faire surgir l'ordre du chaos et à assurer au réseau la magnifique situation dans laquelle il se trouve à l'heure actuelle. J'ai la ferme conviction que, d'ici à quelques années, le National-Canadien sera exploité à bénéfice.

J'ai été charmé l'autre jour d'entendre un ministre dire qu'un crédit considérable sera consacré à l'excellente œuvre des travaux de recherches. Je m'intéresse grandement à ce travail depuis nombre d'années. Loin de moi l'idée de prétendre que je suis un expert en cette matière; cependant, j'ai toujours été d'avis que dans un pays comme le nôtre ces travaux de recherches devraient être poursuivis sur une plus vaste échelle qu'on ne l'a fait par le passé. En me plaçant au point de vue tant de l'agriculture que de l'industrie, je prévois que nous retirerons des résultats merveilleux grâce à l'assistance que le Parlement prête à ces travaux de recherches. Le Canada ne manque pas de savants qui sont en mesure de mener ces travaux à bonne fin; cependant, il faut prendre grand soin de bien coordonner les efforts pour ce qui est de ces travaux. En lisant un article de journal l'autre jour, j'ai été grandement surpris et intéressé en même temps d'apprendre que le Canada subit une perte sèche de 30 millions de dollars par année, du fait de la rouille. Or, si les travaux de recherches industrielles arrivaient à découvrir le moyen d'obvier à ce fléau, cela compenserait amplement les sommes que nous déboursons de ce chef. A mon titre de représentant de Welland, je prêterai le plus cordial appui au Gouvernement lorsqu'il accordera de temps à autre des subventions généreuses afin de venir en aide aux travaux de laboratoires.

Les derniers remaniements du tarif en ce qui regarde l'industrie des lainages me causent passablement d'inquiétude. Pour moi, cette industrie a déjà reçu un rude coup du Gouvernement du fait de la préférence élevée qui fut accordée à l'Angleterre par le passé. J'ai foi en la doctrine visant au développement du commerce interimpérial; je ne crois pas, cependant, qu'il y ait lieu de resserrer les relations commerciales entre les diverses parties de l'empire aux dépens d'une industrie canadienne aussi importante, surtout du moment que des branches connexes de cette industrie en subiront des torts graves. Si l'industrie des lainages était prospère et se développait comme elle le devrait, les cultivateurs trouveraient à écouler facilement la laine de leurs moutons et l'industrie ovine serait prospère. Les moutons au pâturage enrichissent le sol et détruisent les mauvaises herbes sans compter que la viande du mouton et de l'agneau trouvent facilement à s'écouler sur le marché domestique. Aussi bien, si l'on fait tort de quelque manière à l'industrie lainière, le contrecoup se fait sentir dans différentes directions et nuit à d'autres industries qui en dépendent, notamment celle de l'élevage du mouton.

Je suis partisan convaincu de l'inauguration d'une politique nationale du combustible au Canada. Je verrais d'un bon œil que le Gouvernement fixât ce que j'appellerai un tarif de transport à perte, disons de $5 ou $6 par tonne pour amener la houille de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse sur les marchés du centre du Canada, surtout de la province de l'Ontario. On devrait fixer pour les compagnies de chemin de fer ce que l'on est convenu d'appeler un tarif d'ensemble, lequel, si j'ai bien compris, serait d'environ $9 ou $10, et la différence entre ce tarif et le prix de transport à perte devrait être comblée par le trésor public. Si nous adoptions ce régime, j'ai la conviction que la houille canadienne pourrait être vendue au consommateur de l'Ontario au prix de $13 à $14 par tonne. Dans la ville de Welland, cet hiver, j'ai acheté du charbon au prix de $14.75 par tonne et, depuis quelques années, je n'ai jamais payé moins de $14 par tonne. Je continuerais à payer ce prix avec

bonheur pourvu que cela serait de nature à aider au développement des charbonnages du Canada

Si nous négligeons de nous mettre à l'œuvre incessamment et d'inaugurer une politique nationale du combustible, nous courons le grave danger de souffrir des effets d'une grève prolongée dans les charbonnages des Etats-Unis ou encore il se peut fort bien que le gouvernement américain frappe d'un embargo les expéditions de houille à destination du Canada. En face de l'une ou l'autre de ces éventualités, en quelle situation serions-nous, surtout si nous n'étions en mesure de nous approvisionner de houille domestique? Nous devrions saisir l'occasion aux cheveux en toute cette affaire et nous protéger contre toute éventualité. On a fait valoir que la ligne de conduite que j'ai préconisée entraînerait la dépense de plusieurs millions de dollars des fonds publics. A cette objection, je répliquerai que nous devrions être capables de garder au Canada les nombreux millions que nous laissons actuellement sortir du pays pour l'achat de charbon étranger. De plus, nos chemins de fer encaisseraient de fortes recettes en transportant notre houille; nos mines prendraient une nouvelle expansion et il y aurait du travail pour un plus grand nombre de nos ouvriers. On faisait observer ici l'autre jour que lorsqu'elles importaient des Etats-Unis la houille nécessaire à leur exploitation, les aciéries de Hamilton et du Sault bénéficiaient d'un drawback de 99 p. 100. Je me demandais pour quelle raison les industries de cette nature ne devraient pas obtenir un drawback sur la houille lorsqu'elles la feraient venir d'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse.

J'approuve cordialement la ligne de conduite préconisée par l'honorable député de Simcoe-Est l'autre jour, lorsqu'il nous parlait de la farine. Je suis partisan d'un droit d'exportation sur le blé expédié aux Etats-Unis, ce qui obligerait de fabriquer le blé en farine de ce côté-ci. Tous les ans, nous expédions d'importantes quantités de notre blé à Buffalo, et cette ville deviendra bientôt le centre de minoterie le plus important du continent, grâce au blé que nous lui expédions et qu'on y transforme en farine; par conséquent, je suis fortement en faveur de l'imposition d'un droit d'exportation sur le blé expédié aux Etats-Unis pour la minoterie, et de cette façon, on en fera de la farine au pays, ce qui établira l'industrie meunière au Canada et assurera du travail aux nôtres.

Je passe maintenant à la question de l'immigration, question qui a été et est encore fort grave et des plus compliquées. J'y ai beaucoup réfléchi et me suis souvent demandé comment on pourrait bien lui apporter une solution avantageuse pour ce pays. Je me suis souvent demandé, sans cependant être en faveur de ce régime, s'il ne vaudrait pas mieux admettre indifféremment de toutes les parties de l'Europe ceux qui sont acceptables au point de vue physique et intellectuel et consentent à travailler jusqu'au jour où nous compterions une population, disons, de quinze ou vingt millions, après quoi nous pourrions appliquer le régime proportionnel. J'en suis arrivé à cette conclusion en songeant qu'il faut nourrir, vêtir et loger tous ceux qui nous arrivent au pays. Ce sont autant de clients, et plus ou moins, des producteurs. En n'imposant aucune restriction et en admettant ainsi ces gens, aux aptitudes physiques et intellectuelles requises et désireux de travailler, vous imprimeriez un nouvel essor à l'industrie.

Les lois économiques sont parfois étranges. Il ne faut pas grand'chose pour que leur application soient suivies de bons résultats, de même que parfois il faut bien peu pour qu'il en découle des résultats pernicieux. Toutefois, avant et par dessus tout, je tiens à voir la race britannique dominer de préférence à des immigrants provenant de l'Europe continentale et d'ailleurs, et je prétends que la grande majorité des nouveaux venus devrait être de race britannique. Question qui importe, et c'est peut-être dans la proposition courageuse et remarquable de l'honorable député de Vancouver-Nord (M. McRae) que l'on en trouvera la solution. Ce projet m'a réellement étonné et vivement intéressé, mais dans une question d'importance et d'envergure comme celle de l'immigration, nous sommes tenus de reconnaître que ce qu'il nous faut c'est un accroissement de population et qu'il y a lieu de faire quelque chose à la fois de hardi et d'exceptionnel. Personnellement, en ma qualité de simple citoyen canadien, je contribuerais volontiers de ma part au relèvement des impôts qui accompagnerait la mise à exécution de ce projet admirable, selon que je l'entends. Nous devrions, autant que faire se peut, oublier nos divergences de partis et nous employer à la solution de ce problème de l'immigration. Si l'on pouvait donner suite au projet de l'honorable député de Vancouver, créer une commission du genre de celle qui administre les Chemins de fer nationaux, présidée par l'honorable député lui-même, que l'on sait être organisateur et administrateur de premier ordre, et si cette commission pouvait être soustraite à toute influence politique, je suis d'avis que le système fonctionnerait à merveille et qu'en bien peu de temps nous aurions les immigrants qu'il faut au pays pour avancer à pas de géant dans la voie du progrès. Grâce à l'application d'une politique d'immigration convenable, la population du Canada attein-

drait un chiffre respectable dans quelques années. Cet accroissement de population, un plus grand nombre d'industries dans l'Ouest et la mise en valeur, sur une plus grande échelle, de la richesse minérale du nord d'Ontario, détermineraient rapidement l'avancement du pays et contribueraient à la solution de bon nombre de nos problèmes et difficultés.

Naturellement, si nous voulons que le Canada fasse des progrès plus rapides il nous faut, en outre, la stabilisation du tarif, une politique fiscale bien tranchée, qui dissiperait toute appréhension et permettrait au public d'agir en conséquence. Avec une somme de protection suffisante et une population plus nombreuse, le Canada, grâce à nos efforts concertés, s'avancera rapidement vers la destinée qui lui est incontestablement réservée, soit celle de devenir une partie importante de l'empire britannique et une nation d'influence dans les affaires mondiales. Déjà nous avons un siège au conseil de la Société des nations, et c'est le début de l'influence du Canada dans les affaires du monde. On peut facilement prévoir que le Canada sera à l'avenir non seulement la partie la plus importante de l'empire mais l'une des grandes nations du monde, et qu'il exercera une grande influence pour le maintien de la paix et pour l'avancement de la civilisation en général. Nous le devrons à l'immensité de notre pays, à ses grandes ressources naturelles, à la population nombreuse qui va l'habiter et aux qualités de ses habitants.

M. T. E. KAISER (Ontario): Monsieur l'Orateur, je dois vous assurer, ainsi qu'à la Chambre, que je n'ai pas préparé de discours. Je sais que la Chambre et tout le pays sont à attendre le discours que doit prononcer l'homme d'Etat distingué qui est maintenant reconnu comme le chef du parti conservateur (l'hon. M. Bennett) dans le Dominion du Canada. Sans doute un aussi grand nombre de Canadiens attendent la réponse que doit faire à ce dernier celui qui occupe présentement le poste de premier ministre (le très hon. Mackenzie King) de notre pays. Je suis donc porté à croire que bien peu s'intéresseront à ce que je puis avoir à dire. Mais comme on m'a prié de prendre part à ce débat, je vais me venger de ceux qui m'ont engagé à parler et je vais dire quelque chose.

Quelques mots d'abord en réponse aux paroles sympathiques de l'honorable député de Sainte-Anne (M. Guerin) relativement à l'affaire McConachie. On m'a appris à ne pas essayer de diagnostiquer un cas de trop loin, et j'ai toujours essayé de me conformer à cet enseignement. J'ai donc été surpris d'entendre mon bon ami de Sainte-Anne diagnostiquer ce cas bien qu'il en fût séparé par l'Atlantique.

[M. Pettit.]

Je préfère pour l'instant accepter la décision des médecins qui ont examiné l'enfant. Depuis deux ou trois ans que je siège dans cette Chambre, j'ai entendu louer environ 240 circonscriptions qui nous ont été représentées comme les plus belles ou les plus importantes du Canada. Je crains donc de parler beaucoup de la circonscription que je représente, car je pourrais faire comme les autres et laisser croire aux étrangers que le Canada possède 245 circonscriptions dont chacune est "la plus belle et la plus importante". Si je ne parle pas de ma circonscription, je suivrai un exemple venant de haut lieu, celui du premier ministre. En effet, je ne l'ai jamais entendu dire qu'il représentait la plus grande circonscription du pays, bien que celle qu'il représente présentement soit importante. Je suis porté à croire qu'il est ce qu'on appelle un représentant ambulant. Il a représenté Waterloo-Nord et York-Nord, puis il a passé des Yorks aux Princes, car il a représenté Prince, dans l'île du Prince-Edouard, puis Prince-Albert, dans la Saskatchewan. Je crains qu'il ne songe à représenter quelque circonscription du sud et qu'il ne soit choisi comme candidat dans Ontario-Sud. Je ne sais pas quel serait le résultat dans ce cas.

Quelques VOIX: Nous le savons.

M. KAISER: Nous avons eu deux ou trois fois la visite du distingué premier ministre de notre pays durant les deux dernières consultations électorales et antérieurement. Une fois, au moment où mon élection était douteuse, le premier ministre a visité ma circonscription et fait un discours. On me dit aussitôt après que je n'avais pas à me préoccuper de mon élection. Durant la campagne électorale suivante, il revint faire un autre discours bien plus brillant que le premier, mais dès qu'il eut fini, on me dit encore que je n'avais pas besoin de craindre les résultats. Il m'est arrivé quelque chose d'assez intéressant à propos de ma dernière lutte électorale. J'avais contre moi un citoyen qui occupe aujourd'hui la position très élevée de président de la commission consultative du tarif. La lutte fut très vive, et bien que j'aie gagné et qu'il ait été battu, il a pu décrocher une position de $12,000 par année, tandis que je ne reçois que $4,000. Il a donné au monde un nouveau dicton: "Il vaut mieux perdre que gagner." Je me propose de dire quelques mots du tarif avant de terminer.

La dette nationale du Canada est l'un des problèmes les plus importants du pays et elle sera avant longtemps le sujet dominant de nos programmes politiques. Malheureusement, ou heureusement si vous voulez, le Canada se trouve situé à côté de la grande république américaine. Quand nous traitons à la légère

quelques-unes de nos difficultés, nous devrions jeter un regard sur le grand pays voisin et voir comment il se comporte à l'égard de ces mêmes difficultés. Pensons-y bien un instant. En 1919, la dette nationale des Etats-Unis était, en chiffres ronds, de 25 milliards; en 1920, de 24 milliards; en 1921, de 23 milliards; en 1922, de 22 milliards; en 1923, de 22 milliards; en 1924, de 21 milliards; en 1925, de 20 milliards; et en 1926, de 19 milliards. En d'autres termes, les Etats-Unis ont réduit leur dette de 25 à 19 milliards à partir de 1919 jusqu'en 1926.

Mais ce n'est pas là toute l'histoire. Leur dette est maintenant réduite à 16 milliards, je crois; mais quelle qu'elle soit, nous devons nous rappeler que les Etats-Unis ont rejeté sur l'Angleterre $4,700,000, sur la France, près de 3 milliards et, d'après le plan Dawes, sur d'autres pays d'Europe, une somme de 11 milliards de leur dette nationale. Si vous enlevez ces 11 milliards de 16 milliards, il ne reste qu'une dette de 5 billions comme dette nationale des Etats-Unis, et ils en payent 1 billion par année. Où en serons-nous dans cinq ou six ans d'ici, si dans l'intervalle nous ne réduisons pas notre dette nationale d'une manière systématique? Lorsque nous aurons à notre porte un pays qui aura effacé sa dette nationale et l'aura placée sur les épaules des contribuables des autres pays? Que ferons-nous alors avec un tarif de 5 ou de 10 p. 100? Je prétends qu'une des choses les plus importantes pour ce Dominion aujourd'hui, c'est de voir sérieusement à la réduction de sa dette nationale. Nous n'avons aucun pays sur qui nous pourrions rejeter un seul dollar de cette dette. Il nous faut acquitter notre dette à force d'énergie et avec le génie de nos gens et la richesse de nos ressources. Lorsque la question de la dette s'est présentée dans le budget, le ministre des Finances a tenté de la discuter en citant un auteur mort depuis soixante-dix ou quatre-vingts ans. Je m'étonne parfois de voir comment les autorités de ce pays tentent de fortifier leurs sophismes en puisant dans les musées de notre pays, citant des autorités d'il y a cent cinquante ou deux cents ans, comme s'il s'agissait de contemporains. Pour donner un exemple de ce que j'avance, j'ai eu la curiosité de trouver qui était ce McCulloch que le ministre des Finances a cité l'autre jour, et je vois qu'il est mort depuis tout près d'un siècle. Et je remarque aussi que le ministre des Finances n'a pas tout lu ce qu'a dit cet auteur au sujet des dettes nationales. Le ministre des Finances a cité un passage où l'auteur prétend qu'il ne devrait pas y avoir de fonds d'amortissement et aucune mesure en vue de voir au rachat de la dette, mais je vais lire le paragraphe suivant immédiatement simplement pour vous montrer la différence qui existe entre l'esprit des hommes d'aujourd'hui et celui des gens qui ont vécu il y a un siècle ou deux. Il dit:

> Nous avons auparavant tenté de démontrer qu'il serait avantageux de maintenir en temps de paix un surplus de 2, 3, ou 5 millions de dollars. Nous devrions adopter cette mesure, non surtout en vue de la réduction de la dette, bien que ce soit là une chose qu'il ne faut pas perdre de vue, mais afin d'assurer notre sécurité et l'adoption de mesures convenables, en cas de guerre, pour rencontrer les dépenses.

Ce philosophe a dit que la grande chose à accomplir pour l'empire britannique avant de racheter sa dette nationale était de mettre de côté des sommes disponibles en vue de la prochaine guerre. Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas expliqué la mentalité de l'auteur qu'il citait relativement à la façon de traiter la dette nationale? Cet homme semblait se croire en mesure d'étudier les générations futures et de dire exactement ce qui allait se produire et de nous dire comment régler la question de notre dette nationale. Mais écoutez les vues de ce philosophe sur le mouvement démocratique. Je me demande ce que pensent ceux qui appuient le mouvement du suffrage féminin en Angleterre des idées de ce philosophe sur l'électorat qui devrait prévaloir en Angleterre. Laissez-moi citer:

> Au point de vue politique, les événements récents en Amérique sont très instructifs. Le système du suffrage universel, de permettre à une majorité numérique comprenant les basses classes de la société, d'élire les représentants de la nation, n'aurait pu être mis à l'essai dans des conditions plus favorables que dans les Etats-Unis, et cependant le résultat a été des plus déplorables. La masse est devenue suprême, le Gouvernement est tombé entre les mains d'incompétents, et le pays a été exposé à des abus de toutes sortes. Ceux qui comprennent le mieux le peuple, croient que la crise mènera au despotisme militaire. Mais que cela se produise ou non, l'expérience des Etats-Unis doit servir d'avertissement à toutes les nations relativement à la question du suffrage. Les Américains ne sont ni meilleurs ni pires que les autres, et les abus qui les déshonorent existeraient tout aussi bien de ce côté-ci de l'Atlantique, si nous élisions les membres de notre législature d'après un système similaire.

Vous avez là l'état d'esprit qui existait il y a cinquante ans. Et, cependant, le ministre des Finances cite cet auteur aujourd'hui comme guide sur la façon de régler la dette nationale.

Je considère maintenant de grande importance d'appeler l'attention de la Chambre sur les agissements de cette étrange organisation que l'on appelle la commission du tarif. Elle a conduit une enquête sur la zone du sel, à partir d'un endroit près de Kincardine, où le ministre du Commerce (M. Malcolm) demeure, et qui s'étend à travers une demi-dou-

zaine de circonscriptions libérales pour aller finir près de la localité qu'habite le ministre des Travaux publics (M. Elliott). Maintenant, un homme intéressé dans cette industrie du sel, se présenta devant la commission du tarif et fit la demande suivante:

La Salt Producers Association demande le rappel de l'article permettant l'entrée en franchise du sel de mer ou du golfe; l'augmentation des droits sur le sel importé en sacs, barils ou autres récipients, ou importé en vrac; l'imposition des mêmes taux sur les récipients remplis de sel que sur les récipients vides; et l'augmentation des droits sur le sel fin de table.

Ces hommes d'affaires exposèrent librement une demande pratique. Ils ne se plaignirent pas des temps difficiles; ils ne prétendirent pas que leur commerce était dans le marasme. Ils ont simplement dit: Nous avons de merveilleuses salines dans notre région, mais notre commerce est gêné par les importations de sel des Etats-Unis, d'Allemagne et du Royaume-Uni. Nous prétendons que si l'on taxait ce sel, nous pourrions profiter pleinement de notre marché domestique; nous pourrions marcher à plein rendement et employer deux fois plus d'ouvriers. Ils n'ont pas dit qu'ils voulaient plus d'argent, mais simplement qu'ils ne travaillaient qu'à demi-rendement. C'est alors que la mystification commença. Dans cette Chambre, il y a ce que nous voyons et il y a aussi ce que nous ne voyons pas. Lorsque la question est venue devant la Chambre, tout ce que nous savons, c'est que quelqu'un s'est mis en communication avec le ministre, si bien que le Gouvernement a dit aux propriétaires de salines: Nous accorderons un drawback de 99 p. 100 sur le charbon que vous employez pour la préparation de votre sel. Voilà la proposition la plus ridicule du budget. Je vous dirai pourquoi. Cela montre la différence entre le point de vue libéral et le point de vue conservateur. Nous disons que l'industrie doit être considérée. Si ce droit qu'on demande était imposé, ce serait un moyen de retenir au Canada environ 500 familles représentant 2,500 personnes. Mais le point de vue libéral est celui-ci: Il faut que nous accommodions les industriels; nous leur permettrons de venir tous les premiers de l'An devant le Parlement et de retirer de la caisse environ $5,000 chacun. Il y a environ dix salines dans l'ouest de l'Ontario dont le rendement annuel est environ de 200,000 tonnes de sel. Ces établissements emploient à peu près 100,000 tonnes de houille. Cinquante cents par tonne veut dire un remboursement de $50,000 à diviser entre dix individus. Mais ils n'en voulaient pas. Ils sont beaux joueurs et préféreraient développer leur industrie plutôt que toucher $5,000. Ce drawback n'ajoutera pas une seule usine à notre industrie, pas plus qu'il ne donnera de travail à un seul ouvrier de plus. La Canadian Salt Company, il y a deux jours, a publié son bilan d'où il ressort qu'elle a gagné 13½ p. 100 sur son capital, bien qu'elle n'ait travaillé qu'à demi-rendement. Il a été démontré devant la commission du tarif que les manufacturiers de sel ont gagné dans l'ensemble 25 p. 100 de leur capital. Ce n'est pas un léger drawback dont ils avaient besoin. Comme de bons et honnêtes Canadiens que sont, d'après moi, nos grands industriels, ils tenaient beaucoup plus à développer leur commerce et à employer leurs concitoyens qu'à toucher les quelques maigres dollars qu'on leur offre sous forme de drawback.

[M. Kaiser.]

Il y a autre chose qui mérite d'être examiné dans ce jeu de drawback. Voici un relevé que je tiens à communiquer à la Chambre:

Etat indiquant le total payé annuellement en drawbacks à aller jusqu'au 31 mars 1921 et toutes les cinq années précédentes:

Année financière 1927-1928 (11 mois jusqu'au 29 février 1928)	$ 11,338,738 14
Année financière 1926-1927	14,639,450 94
Année financière 1925-1926	14,706,419 28
Année financière 1924-1925	10,610,742 77
Année financière 1923-1924	11,719,152 44
Année financière 1922-1923	13,400,508 25
Année financière 1921-1922	10,741,682 04
Année financière 1920-1921	12,839,914 41

Périodes de cinq ans:

Année financière 1915-1916	3,599,844 77
Année financière 1910-1911	789,395 27
Année financière 1905-1906	242,853 77
Année financière 1900-1901	138,947 80
Année financière 1895-1896	149,218 27
Année financière 1890-1891	134,388 86

Il semble qu'antérieurement à 1890-1891 il n'était pas tenu compte des remboursements effectués.

Je comprends bien que, du point de vue national, le drawback soit parfaitement justifiable et pratique. Celui qui fait venir des matières premières de l'étranger pour les façonner au Canada et exporter le produit fini mérite un drawback. Et la loi le permet. Mais je trouve qu'on a absolument tort de donner aux gens des drawbacks quand c'est autre chose qu'ils demandent. Le pays n'a qu'une chose à faire: se débarrasser d'un gouvernement qui néglige de profiter des occasions qui se présentent à lui, qui supprime les emplois et le remplacer par un autre qui en crée. Lisez les remarques faites par le président de la Banque de Montréal, il y a quelques jours, et vous aurez une idée de ce que devrait être notre politique d'immigration. Depuis un temps immémorial la migration est due à deux raisons: soit que les gens veuillent améliorer leur sort, soit qu'ils cherchent un emploi. Si le Gouvernement avait assez de confiance dans le pays, si on pouvait l'induire à changer d'attitude, à adopter une politique de

protection et à accorder cette protection ouvertement et honnêtement et non par des moyens détournés, tâchant par là de procurer de l'emploi à ceux qui sont déjà dans le pays comme à ceux qui désirent y venir, nous pourrions nous dispenser complètement d'un ministre de l'Immigration.

Pour le moment, notre grande tâche est de fournir de l'emploi à notre population. Mais, me demandera-t-on sans doute, que dites-vous de l'industrie de l'automobile à Oshawa? Le Gouvernement a modifié le tarif en ce qui concerne cette industrie; et je n'en dirai pas grand'chose. Cette modification devait produire de notables résultats. Qu'est-il arrivé? Le grand public ne le sait pas; mais il y a eu un relèvement de 28 p. 100 dans le chiffre des importations d'automobiles au Canada. Ces autos auraient pu être fabriqués au pays même; ce qui aurait fourni de l'emploi à 2,000 ouvriers. Si on accorde cinq membres à chaque famille, cela veut dire que nous aurions retenu au Canada 10,000 habitants. Mais voilà; un coup de plume, et le Gouvernement chasse ces 10,000 personnes du Canada puis demande au ministre de l'Immigration de chercher par tout le globe 10,000 autres sujets destinés à remplacer les exilés. Le Gouvernement, pour ainsi dire, continue à verser dans un sac d'où tout s'échappe par un trou. S'il avait assez de bon sens pour coudre ce trou il nous éviterait ces pertes continues. Ce que j'ai vu de plus navrant était un village ruiné par les changements apportés au tarif. Y a-t-il sur la surface du globe un autre pays où l'on serait coupable d'un pareil forfait? J'ose dire que jamais le gouvernement des Etats-Unis n'adopterait une politique qui détruirait une seule industrie ou ferait expatrier une seule famille. Il est temps que cela cesse au Canada. Le Gouvernement doit se raviser ou bien il incombera au public canadien de mettre à la tête de nos affaires un gouvernement qui saura assurer du travail à tout le monde.

L'hon. M. BENNETT propose le renvoi du débat.

(Adopté.)

A onze heures la séance est levée sans question posée, en conformité du règlement.

INDEX

SESSION 1928

Adshead (Herbert Bealey), Calgary-Est:
- Agriculture et Colonisation, rapport sur l'immigration, 3872
- Application de la loi des transports, Provinces maritimes, 1739
- Arbitrage obligatoire des différends internationaux, 1936, 1937
- Avances à l'Imprimeur du roi, 351
- Bataillons scolaires, 3718
- British Empire Steel Corporation et les houilleurs, 2203, 2744
- Budget, 709
- Bureau de la statistique, 3702
- Bureaux de placement, 4036
- Bureaux du Dominion à Calgary, 3751
- Canada (Le) et le pacte contre la guerre, 2309, 2887, 3406, 3611, invitation à signer, 3212
- Canal de la Trent, 3283
- Chargements de bestiaux sur les chemins de fer, 1439
- Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3691
- Chenal Burlington, jetée, 3332
- Citadelle de Québec, 2627
- Collège militaire royal, 341
- Commission consultative du tarif, 41, 260, 642
- Conseil privé, traitements, etc., 3465
- Discours du trône, 135
- Dragage.—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, 3371
- Ecoles techniques, 2649
- Ecrits blasphématoires, 357
- Edifices publics.—Alberta, 2859, Nouvelle-Ecosse, 578, Niagara-Falls, 2645, loyers, 2898
- Emploi des prisonniers, 2249
- Etablissement agricole des soldats, 2761, 2947
- Exportation de l'énergie électrique, 444
- Extraction du quartz au Yukon, 1871
- Fermes expérimentales, 573
- Galerie nationale, 3378
- Gisements houillers d'Alberta, 1075
- Immigrants du Sud-Est de l'Europe, 1621
- Immigration, 3916
- Impôt sur le revenu, 1266
- Impressions publiques et papeterie, 433
- Industrie de l'acier, 3232
- Industrie laitière, crédits, 437
- Inhumation des soldats indigents, 331
- Inspection du foin et de la paille, 3125

Adshead (Herbert Bealey)—*Fin*
- Loi de l'inspection de l'électricité, 2067
- Loi de naturalisation, 2543, 2597
- Loi des terres fédérales, 2082
- Loi du revenu national, 2989
- Monument national sur la place Connaught, 3379
- Marchés relatifs aux immigrants d'Europe, 2038
- Niagara-Falls Memorial Bridge Company, 1463
- Pension aux pilotes, 3647
- Pensions et santé nationale, 1901, 2011, 2757
- Pensions de la milice, 1876
- Pensions de vieillesse, 2840
- Port de la baie Ellis, 3314, 3756
- Ports et rivières.—Saskatchewan et Alberta, 3351
- Postes, classement des facteurs, 556, traitement, 3202
- Primes à la production du cuivre, 1850
- Relations étrangères du Canada, 3437
- Représentation à Tokio, 4103
- Revenu spécial de guerre, 1889
- Secours aux chômeurs, 1736
- Service de la milice, 3307, 3714
- Service de patrouille de la baie d'Hudson, 3577
- Service de phares, 3642
- Service de radiophonie, 3614
- Service postal extérieur, 3393
- Situation dans l'Irak, 1178
- Tarif douanier, 1523, 1628, 1646, industrie du coton, 1403, préparations non alcooliques ou chimiques, 1344
- Terrains houillers dans l'Alberta, 1908
- Traité Anglo-Egyptien, 1842
- Traité avec la Tchécoslovaquie, 2050
- Travaux publics.—Québec, 2619
- Wagons du Gouverneur Général, 3697

Affaires extérieures:
- Acquisition de la péninsule de l'Alaska, 495
- Agence commerciale russe de Montréal, 3311
- Aménagement de la chute inférieure de l'Oreille, 1718
- Appointements, passeports, etc., 3472
- Arbitrage obligatoire des différends internationaux, 1936
- Barrage du Sault du Sud, 377
- Beauharnois Power Company, 2649
- Bureau à Washington, 3469

Affaires extérieures—*Suite*
Bureau du haut commissaire à Londres, 3522
Câble du Pacifique, 3358
Canada (Le) et la Russie, 536, 604, 868, 3032, 3406
Canada (Le) et le pacte contre la guerre, 2039, 2603, 2745, 2887, 3076, 3212, 3406, 3611, 3653, 3751
Canalisation du Saint-Laurent, 12, 890, 1440, 1572, 1678, 1861, 1968, 2074, 2075, 2152, 2425, 2579, 2601, 4115
Capitation prélevée sur les Orientaux, 1178
Commission du district fédéral, 1837, 2077
Commission internationale des eaux limitrophes, 1332
Commerce international et interprovincial des liqueurs, 1858
Conférence de Washington au sujet de l'enquête douanière, rapport, 179
Conférence économique de Genève, 1073, 1837, 1968
Conférence de Genève relative à l'opium, 1943, 2149
Conférence de l'Union interparlementaire, 3121
Conférence impériale de 1926, 368
Convention relative à l'esclavage, 1859
Convention sanitaire internationale, 1944
Danger pour les habitants de la frontière, 2298, 2811, 2841
Décorations étrangères, 3818, 3897
Délégation de Terre-Neuve, 1030
Dépenses des représentants canadiens à la Société des nations, 1915, 3475
Dérivation des eaux à Massena, N.-Y., 377
Employés à la Maison du Canada à Londres, 370
Etalage du drapeau américain, 3655
Exequatur des consuls étrangers, 3457, 3746
Expédition des marchandises sur les Grands lacs, 375
Exploitation hydraulique et canalisation du Saint-Laurent, 1916
Exportation de l'énergie électrique, 12, 353
Fusionnement de compagnies de câble, 1440
Haut-commissaire britannique au Canada, 2381
Hyde (J. Reid), 1309
Immigration japonaise, 369
Incident mexicain, 473, 678
Japon.—Opposition à une commission rogatoire de la Colombie-Anglaise, 1313
Massey (M. V.), à la convention Républicaine nationale, 3561
Menace de poursuite contre l'Asbestos Corporation, 2524
Propriété des chutes d'eau, 39
Rapport, 364

Affaires extérieures—*Fin*
Relations du Canada avec l'étranger, 3407, 3457
Relations entre la Chine et le Japon, 2935, 3032
Représentation à Paris, 3476
Représentation à Tokio, 3477, 4049, 4097
Ressources naturelles dans l'Ouest, 473, 1679, 3165
Rétrocession des terres de la Colombie-Anglaise, 146, 179, 1227
St. Lawrence River Power Company, 676
Situation dans l'Irak, 1178
Situation mexicaine, 223
Société des nations, contributions, 3474; personnel canadien, 2150; rapport, 39, 84
Subsides aux Provinces maritimes, 471
Traité anglo-égyptien, 1135, 1839, 1860, 1914, 3479
Traité avec l'Australie, 782
Traité avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 1310
Traités avec différents pays d'Europe, 1940, 2088, 2105
Traité avec l'Espagne, 1139, 2041, 2077
Traité avec la Tchécoslovaquie, 1939, 2049, 2087
Traité avec l'Allemagne et Cuba, 3212, 3264
Traitements, etc., 3464, bureau du haut-commissaire à Londres, 3465, bureau du secrétaire du Gouverneur Général, 3465

Affaires indiennes:
Agence des Indiens d'Almvick, 603
Agents des Indiens dans la Nouvelle-Ecosse, 2151
Appointements, etc., 3778
Ecoles des Indiens, 1076
Fournisseurs du département des Affaires indiennes, 3898
Indiens, Colombie-Anglaise, 1735
Indiens en général, 3784
Indiens.—Ile du Prince-Edouard, 1733; Manitoba, Saskatchewan, Alberta, crédits, 1733, 3781; Nouveau-Brunswick, crédits, 1733; Ontario, Québec, crédits, 1733, 3779; Colombie-Anglaise, 1735; Yukon, 3784
Instruction des Indiens, 3784
Traitements des instituteurs dans les écoles indiennes, 2151

Agriculture:
Abatage des bestiaux, 779, 1942
Association des éleveurs de renards argentés, 2576
Bestiaux y compris les subventions aux expositions, 467

Agriculture—*Fin*
Bétail et les produits dérivés, 1866
Cantonnement de troupeaux, 371
Cercles d'éleveurs, 1171
Classement des animaux de ferme, 378
Classement du blé, 485, 517
Classement et inspection du blé, 3986
Commission des grains, rapport, 888
Commission du tabac, rapport, 2887
Conservation des forêts et pathologie, 2121
Contrôle des semences, aliments et engrais, 452
Crédits du ministère de l'Agriculture, 979
Demande de renseignements, 2476
Déshydratation des fruits et des légumes, 465, 557
Division des fruits, crédits, 1721
Elevage, subventions aux expositions, 3666
Employés du département, 1312
Entomologie, 576
Entrepôts frigorifiques, crédits, 437
Ferme de démonstration de Harrow, 2809, 3158
Fermes expérimentales, 337, 472, 561, 1855
Fraises en douane, 3625
Gemmell (A.), 778
Importation des bestiaux des Etats-Unis, 3405, 3457
Industrie du tabac, 824, 868, 2127, 2812, 3076, 3159
Industrie fruitière, crédits, 438, 451
Insectes nuisibles, 576
Inspection de la ficelle d'engerbage, 1914
Inspection des légumes racines, 1865, 2255; vente, 697
Inspection du foin et de la paille, 1539, 1866, 2951, 3122
Loi des animaux de ferme et de leurs produits, 1074, 2930
Loi de l'industrie laitière, 41, 338, 1855, crédits, 433
Loi sur les engrais chimiques, 1539, 2254, 2816
Loi des semences, 40, 337, 1969, 2040
Police sanitaire des animaux, 576, 1855, 4057
Prix des pommes "extra fancy delicious", 602
Publications dangereuses, 371
Rage canine dans l'Ontario, 2379, 2743, 2841, 2888
Stations agronomiques, 40
Statistiques agricoles, 2378
Subventions aux expositions, 1915, 4072
Sulfate d'ammoniaque pour fermes expérimentales, 1331
Tuberculose bovine, 4115
Zones indemnes de tuberculose bovine, 677, 867, Nouvelle-Ecosse, 890

Albees (Peter): 3165

Allan (Hugh), Oxford-Nord:
Discours du trône, 258
Service des pensions, 673

Amas (Frank), 2476

Anchor Cap and Closure Corporation of Canada:
2983, 3380

Anderson (Alexander James): Toronto-High-Park:
Bell Telephone Company of Canada, 3098
Budget, 691
Compagnie du canal et de la force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2915
Directeur des élections, 677
Dragage, jetées.—Toronto, 3346
Druker (Olive), divorce, 2553
Pont du chenal Burlington, 3388
St. John River Storage Company, 2827
Sous-ministre de la Justice, 602

Anderson (Robert King), Halton:
Budget, 961
Demande de renseignements, 2476, 2745
Déshydratation des fruits et des légumes, 560
Employés du département de l'Agriculture, 1312
Farmer's Bank, 85, 146
Loi des aliments et des drogues, 314, 4004
Loi des brevets d'invention, 334
Mesure antidumping, 2790, 2953
Passages à niveau, 2432
Quartiers du 20e régiment de carabiniers de Halton, 1916
Service postal extérieur, 3396
Tarif douanier, 1611, carton en rouleau, 1336
Traité avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 1310

Arthurs (James), Parry Sound:
Agriculture et Colonisation, rapport sur l'immigration, 3834
Budget, 735
Canadiens (Les) et la colonisation de l'Ouest, 1327
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, 2471
Chemins de fer nationaux, prêt, 3967
Citadelle de Québec, 2631
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2390

Arthurs (James)—*Fin*
Compagnie du canal et de la force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2915
Epidémie de rage, 2379
Etablissement agricole des soldats, 2695, 2761, 2778
Explication relative à un vote en comité, 1673
Loi de l'inspection de l'électricité, 2071
Loi de naturalisation, 2562, 2702, 2736
Loi sur les légumes-racines, 2283, 2286
Loi sur l'immigration, 2479
Navire *Vigilant*, 3586, 3598
Navigation sur les Grands lacs, 475
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1669
Niveau des eaux du lac Nipissing, 2698
Passage à niveau, 2426
Règlement, article 27, 1323, avis d'amendement, 2771
Rowell, (L'honorable N. W.), 3258
Sergent (Le) Kempton, 2345
Service postal des lacs Muskoka, 2603
Service postal extérieur, 3394
Traitements, Postes, 3210
Transport des postes en 1927, 3509
Travaux publics.—Québec, 2609

Asbestos Corporation: 2580, 2601

Asquith, (Comte d'Oxford et d'), décès, 468

Auger (Louis-Mathias), Prescott:
Budget, 1207

Baldwin (Kathleen Marion), divorce, 2328

Baldwin (Willis Keith), Stanstead:
Budget, 669
Loi de naturalisation, 2721

Bancroft (Leland Payson), Selkirk:
Budget, 1156
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3691
Condition des cultivateurs dans la région des lacs, Manitoba, 1572
Contrôle des semences, aliments et engrais, 456
Discours du trône,
Fruits, crédits, 442
Inspection de la ficelle d'engerbage, 1914
Loi des élections fédérales, 331, 532
Mesure antidumping, 2962
Pénitenciers, 4014
Quai et dragage.—Cap-Rouge, 3094
Règlement, 2923
Restaurant du Parlement, 1908
Séances du matin, 2650
Tarif douanier, 1529

Banks (George E.), 536

Banque nationale (Création d'une), 379

Barber (Harry James), Fraser Valley:
Budget, 1031
Commission du district fédéral et les expropriations, 2474
Déshydratation des fruits et légumes, 465
Discours du trône, 176
Droits sur les plants de pépinières, 889
Edifices publics.—Colombie-Anglaise, 2870, Abbotsford, 1546, Mission-City, 1546
Elevage, subventions aux expositions, 3670
Fraises en douane, 3265
Jour de l'Armistice, 1076
Mesure antidumping, 2979
Pisciculture, 3664
Plan de colonisation de l'Empire et les subventions, 3930
Saisie de liqueurs à Abbotsford, 777
Serre chaude.—Ottawa, 2651
Taxe du dumping sur les œufs, 2039

Bassham (L. L,), 979, 1546

Bates (Alexander), 2376

Beaubien (A.-L.), Provencher:
Automobiles transportés par le bac de l'île du Prince-Edouard, 2036
Budget, 754
Discours du trône, 9
Droits de quayage à Pictou, 2037
Expression "citoyen canadien", 3563
Heure de clôture des séances, 3311
Loi de naturalisation, 2724
Loi des terres fédérales, 2036
Situation du travail aux Etats-Unis, 1077
Traitements des juges, 1498

Beauharnois Power Company: 2580, 2601, 2649

Bell (Charles William), Hamilton-Ouest:
Affaires légales du Revenu national, 3502
Agent des douanes à Notre-Dame-des-Bois, 3487
Bronskill (F. G.), 3508
Chenal Burlington, jetée sud, 3331
Fonctionnaire de l'Imprimerie nationale, 3508
Loi des douanes, 1881
Pénitenciers, 4015
Question de privilège, 1937
Revenu national, appointements, 3497
Revenu spécial de guerre, 1976
Service de la milice, 3305

Bell (Leslie Gordon), Saint-Antoine:
Budget, 1015
Election d'Athabaska, 1816
Milice active non permanente, 3720
Rectification, 1030
Bell (Thomas), Saint-Jean-Albert):
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2240
Entrepôt de Cribbins-Point, 977
Travaux à Lorneville, 3373

Bell Telephone Company of Canada:
470, 1419, 1884, 3007, 3051, 3098, 3938

Bennett (L'honorable Richard Bedford), Calgary-Ouest:
Adoption de bills d'intérêt privé non contentieux, 3731
Affaire (L') McClymont, 3032, 3798
Agriculture et colonisation, rapport sur l'immigration, 3874
Appointements, etc.—Immigration et Colonisation, 3893
Asbestos Corporation, menace de poursuite, 2580
Asquith (Comte d'Oxford et d'), décès, 469
Associations et écrits séditieux, 2451
Assurance des vétérans, 2816
Avances à l'Imprimeur du roi, 351
Bassin de radoub à Champlain, 3388
Beauharnois Power Company, 2580, 2601
Bill de finances, 4094
Bills d'intérêt privé, 2326, 4032
Billets du Dominion, rachat, 361
Brevet de William H. Millspaugh, 1420
Brise-lames à Southampton, 3344
Budget, 754, 1227
Budget de l'Immigration, 734
Bureau de l'auditeur général, crédits, 4047
Cale de réparation à Selkirk, 3389
Canada (Le) et le pacte contre la guerre, 2603
Canadian Credit Institute, 1417
Canal d'assainissement de Chicago, 546, 2468
Canalisation du Saint-Laurent, 890, 1440, 1861, 2074, 2076, 2425, 4115
Canalisation du Saint-Laurent et la Beauharnois Power Company, 2601
Champs de bataille nationaux, 1863
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, 2469
Chemin de fer de la baie James, 2556
Chemin de fer de Québec au Saguenay et à Chibougamou, 2250, 3264
Chemin de fer de la rivière de la Paix, 1418
Chemin de fer Saint-Jean (N.-B.) à Québec, 336
Chemins de fer nationaux, prêt, 3817, 4074
Chemins de fer et marine commerciale, 2793

Bennett (L'hon. R. B.)—*Suite*
Chemins de fer et transport, rapport, 2695
Chute inférieure de l'Oreille, 1869
Chute des Sept-Sœurs, 3032
Citadelle de Québec, 2637
Collège militaire royal, 338
Comité des privilèges et élections, 2698
Comité de surveillance des contrats, 4048
Commerce interprovincial et international des boissons enivrantes, 2464
Commission consultative du tarif, 734; crédits, 4048; fruits et légumes, 823
Commission du prêt agricole, 2151
Commission du district fédéral, 2242, 2307, 2334, 2367, 2383
Commission d'enquête des douanes, 935
Commission du port d'Halifax, prêt, 2241, 2395, 2401, 2425
Commission du port de Québec, prêt, 2145, 2156, 2173, 2355, 2382
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2198, 2233, 2372, 2391
Commission royale sur les pêcheries, 2812
Conférence fédérale-provinciale, 5
Contrôle des semences, aliments et engrais, 453, 462
Conseil national de recherches, 419, 3704
Convention relative à l'esclavage, 1859
Convention sanitaire internationale, 1956
Cour suprême, livres, magazines, etc, 4013
Décrets du Conseil, 1867
Décorations étrangères, 3897
Dépenses excessives du Gouvernement, amendement, 3989
Discours du trône, 13, 35, 39, 44, 50, 52
Divers appointements, Santé, 3740
Documents et le Compte rendu, 1266
Doukhobors, 3910
Dragage.—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, 3371; Rimouski, 3325; Rivière la Guerre, 3327
Drayton (Sir Henry), démission, 2244
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 578
Election d'Athabaska, 2381
Emmagasinage des eaux du lac Seul, 2027
Empire Parliamentary Association, crédits, 4049
Emprunt de 500 millions de dollars, 352, 360, 1996
Epidémie de rage, 2380
Esquimaux, 3778
Etablissement agricole des soldats, 2946
Exportation de l'énergie électrique, 353
Exportations de son et de petit son, 2599
Extraction du quartz au Yukon, 1870, 2233
Fait personnel, 1029, 1861
Fait personnel, M. Cannon, 1964
Fait personnel, M. Thorson, 4094

Bennett (L'hon. R. B.)—*Suite*
Fermes expérimentales, 337
Fêtes de l'Ascension et de l'Empire, 2811
Fonds de cantine, 364
Fournisseurs du département des Affaires indiennes, 3898
Gare terminus de Toronto, 2213
Grévistes du service des Postes, 4035
Hôtels d'Halifax et de Vancouver, 3969, 4064, 4081, 4113
Immigration, critique du département, 3906, 3915
Imperial Guarantee and Accident Insurance Company of Canada, 1416
Importation des asperges, 3121
Importation de bestiaux des Etats-Unis, 3312
Impressions publiques et la papeterie, 432
Incident mexicain, 678
Indiens.—Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Nord-Ontario, 3782; Ontario et Québec, 3780
Industrie de l'acier, 3275
Inspection des légumes-racines, 1866
Inspection du foin et de la paille, 1866, 2951
Jaugeage et mesurage des rivières, 3379
Laboratoire d'hygiène, 3737
Laboratoire du ministère des Mines, 2670
Lettre de protestation publique du juge en chef Meredith, 2699
Loi de l'accise, 1979
Loi des brevets d'invention, 333
Loi des chemins de fer nationaux, 1985
Loi des douanes, 1878, 1987, 1990
Loi des engrais chimiques, 2254
Loi de faillite, 535
Loi de l'immigration, 2466, 2486, 2490
Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 3121
Loi de l'inspection de l'électricité, 2061, 2069
Loi du revenu national, 2747, 2984, 3002, 3034, 3035, 3036, 3037
Loi de naturalisation, 2522, 2524, 2572, 2581, 2700, 2725, 2812
Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent, 349
Loi des prisons, 1858
Loi des semences, 1969
Loi des terres fédérales, 2029
Loi sur la Cour d'échiquier, 2252
Loi sur les légumes-racines, 2256
Maladies vénériennes, 3738
Manitoba Paper Company, 3750
Marques de commerce et dessins de fabrique, 335, 556
McAdam (J. C.), maître de poste, 4023
Monument national sur la place Connaught, 3379

Bennett (L'hon. R. B.)—*Suite*
Motion tendant à créer un comité des chemins de fer et de la navigation, 1026
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 353, 1464
Northwest Canada Conference Evangelical Church, 1419
Parcs et réserves forestières, 2025
Parcs nationaux en Colombie-Anglaise, 1621
Passages à niveau, 2412, 2427
Pensions à la gendarmerie à cheval, 4008
Pensions de la milice, 1873, 2011, 2021
Pensions des vétérans, 2816, 2936, 3012
Pensions de vieillesse au Yukon, 2604
Pensions et santé nationale, 2432
Perception des recettes des transports, 3387
Permis exclusif de prospection, 1571
Plaquettes à la mémoire de A. Todd, 3380
Ports et rivières, Gimli, 3347
Poste de commissaire relatif à la Commission des liqueurs, 1271
Président de la Commission du tarif, crédits, 4095
Programme législatif, 1492
Quai.—Faust, 3350, Fort McMurray, 3351, Miguasha, 3323
Quai et dragage.—Rivière Manicouagan, 3324
Quais et ponts.—Kingston, 3388
Question de privilège, 1964
Questions transformées en ordres de dépôts de documents, 1173
Rapport de l'auditeur général, 2199
Rapport des chemins de fer nationaux, 891
Rapport de M. Alexander Smith, c.r., 556, 1178
Rectification du Compte-rendu, 1508
Relations étrangères du Canada, 3429-3436
Règlement, 287; alinéa, 312, 2705; article blasphématoire, 357; citation de télégrammes, etc., 332; dépôt d'un document, 4028; fait personnel, 865; honneur des tribunaux, 4042; motion, 474; parole d'un député, 3745; règle nº 41, 358; relatif à la motion principale, 1314
Remerciements du nouveau chef de l'opposition, 4
Renvoi de bills d'intérêt privé du comité des chemins de fer à celui des bills privés, 467
Renvoi d'un projet de loi, 1417
Réparations du barrage Cowan, 3350
Réparations de guerre, 3166
Représentation à Tokio, 4107
Ressources naturelles, terres et parcs fédéraux, 3806
Revenu spécial de guerre, 1889, 1977
St. Clair Transit Company, 353, 2015

Bennett (L'hon. R. B.)—*Fin*
St. John River Storage Company, 1416
Séances du mercredi, 2574, 2976
Séances du samedi, 2934
Secours aux vétérans chômeurs, 4006
Service militaire et naval, 3735
Service postal extérieur, 3395, 4031
Service de renseignements commerciaux, 3120
Soumissionnaires pour fournitures, département de l'Intérieur, 3803
Square à l'ouest de l'hôtel des postes, Ottawa, 2667
Subvention au conseil d'hygiène sociale, 3741
Sun Life Assurance Company, 3385
Tarif douanier, 1509, 1598, 1661; carton en rouleau, 1335; cotonnades, 1375; industrie du coton, 1393, 1423, 1433; machines à tisser, 1358
Tourbière à Alfred, 3767
Traité anglo-égyption, 1860
Traité avec les pays d'Europe, 2090, 2093, 2107, 2110
Traité avec l'Espagne, 2041
Traité avec la Tchécoslovaquie, 2050
Traité de commerce avec l'Allemagne et Cuba, 3264
Traité franco-canadien et le nouveau tarif, 1178
Traitements des juges, 1492
Transport de la houille d'Alberta, 2580, 2604, 3312
Travaux de la Chambre, 364, 1331, 2074, 4032
Travaux publics.—Administration en général, 2612
Toronto Terminal Railway Company, 1979
Validation de décrets du Conseil, 2204, 2810
White (Sir Thomas), 1269

Benoit (Aldéric-Jacques), Saint-Jean-Iberville:
Crédit agricole à long terme, 3164

Bird (T. W.), Nelson:
Budget, 1096, 1098
Discours du trône, 128
Ecrits blasphématoires, 357
Ministère de la Paix et de la Concorde Internationale, résolution, 1689
Service de radiophonie, 3627
Vote enregistré par inadvertance, 3033

Black (George), Yukon:
Association des éleveurs de renards argentés, 2576
Commission Hunter, 1916
Edifices publics à Montréal, 2578
Election d'Athabaska, 1817

Black (George) Yukon—*Fin*
Etablissement agricole des soldats, 2781
Extraction du quartz dans le Yukon, 2229
Fonds de cantine, 2700
Immigration japonaise, 369
Inspection de navires, 3551
Loi de naturalisation, 2589
Pensions des vétérans, 2945, 3006, 3079
Pensions de vieillesse au Yukon, 2353, 2604
Pensions et santé nationale, 1901
Revision des statuts du Canada, 370, 2578
Service de navigation entre les côtes canadiennes, 1479
Subvention d'un navire à vapeur, 1172

Black (L'honorable William Anderson), Halifax:
Brise-lames.—New-Harbour, 2917; Yarmouth-Bar, 2926
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3689, 4072
Commission du port d'Halifax, prêt, 2391
Commission du port de Québec, prêt, 2157
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2374
Commission royale d'enquête sur les pêcheries, 3264
Edifices en général, 2885
Employés des postes, 3752
Fournitures pour le chemin de fer de la baie d'Hudson, 2835
Fournitures pour la baie d'Hudson, 2578, 3561
Garde-côte "Barof", 2578
Langley (Charles L.), 3553
Loi sur les légumes-racines, 2272
Marine commerciale, crédits, 1749
Navire *Vigilant*, 3547, 3596
Parcs nationaux, 3266
Pêcheries, échelles à poisson, etc., 3656
Poudrière de Bedford-Basin, 2600
Quais.—Pictou, 2918; Saint-Angèle de Laval, 3095
Square à l'ouest de l'hôtel des Postes, Ottawa, 2654

Blanchard (Stanislas), Restigouche-Madawaska:
Eastern Bank of Canada, 3402

Blatchford (Kenneth Alexander), Edmonton-Est:
Budget, 1199
Chemins de fer nationaux en Alberta, 1916

Bock (William George), Maple Creek:
Discours du trône, 167

Boivin (Pierre-Ernest), Shefford:
Canadiens (Les) et la colonisation de l'Ouest, 1328
Tarif douanier, 1659, fil de coton, 1365, industrie du coton, 1430

Bothwell (Charles Edouard), Swift Current:
Banque nationale, 394
Classement du blé, 527
Discours du trône, 238

Bouchard (Georges), Kamouraska:
Personnel de la Chambre des Communes, 1077

Boulanger (Oscar-L.), Bellechasse:
Canadiens et la colonisation de l'Ouest, 1322, 3926

Bourassa (Henri), Labelle:
Agence commerciale russe de Montréal, 3311
Bills d'intérêt privé, 2326
Budget, 1078, motion principale, 1313
Citadelle de Québec, 2628
Commission du port de Québec, prêt, 2359
Consuls étrangers en Canada, 3457
Discours du trône, 229
Loi du revenu national, 3034
Ministère de la Paix et de la Concorde Internationale, résolution, 1707
Publications obscènes, 3534
Relations étrangères du Canada, 3464, 3487
Règlement relatif à l'ajournement à 11 heures du soir, 1305, 1307
Règlement relatif à la longueur des discours, 1508
Séances du matin, 3510
Service de la milice, 3302
Traité avec la Russie, 3032
Traitements des juges, 1502

Bourgeois (Alfred-E.), Kent (N.-B.):
Budget, 730

Bowen (Fred W.), Durham:
Phare de Port Hope, 2202

Boys (William Alves), Simcoe-Nord:
Budget, 985
Commission du district fédéral, 2338
Commission du port de Québec, prêt, 2128, 2144
Edifices publics, crédits, 2880
Election d'Athabaska, 1806
Etablissement agricole des soldats, 2763, 2774, 2779, 2948
Gare terminus de Toronto, 2217

Boys (William Alves)—*Fin*
Loi de l'Accise, 1982
Loi des brevets d'invention, 425
Loi de l'inspection de l'électricité, 2063, 2072
Loi de naturalisation, 2540, 2562, 2573
Loi des semences, 1974
Mutation dans le personnel des comités, 471
Navire *Vigilant*, 3545
Passages à niveau, 2426
Pensions et santé nationale, 2434, 2757
Pensions des vétérans, 2942, 3020
Port de la baie Ellis, 3318
Quai et dragage.—Rivière Manicouagan, 3324
Règlement, article 28, 2843, motion d'avis, 1673
Revenu spécial de guerre, 1978
St. Clair Transit Company, 1676
Square à l'ouest de l'hôtel des postes, Ottawa, 2658
Traité avec la Tchécoslovaquie, 2061
Travaux publics.—Québec, 2611

Bradette (Joseph-A.), Témiskaming-Nord:
Bois à pâte dans l'Ontario, 3903
Chemin de fer interprovincial de la baie James, 1419
Chemins de fer nationaux, principe d'impôts, 3961
Commission des chemins de fer, crédit, 3477
Discours du trône, 172
Tarif douanier, préparation non-alcooliques ou chimiques, 1343

Brady (James Charles), Skeena:
Assurance contre le chômage, 782
Budget, 925
Bureau cinématographique, 3710
Chemins de fer et la région de la rivière de la Paix, 3956
Chemins de fer nationaux, recettes, 2037
Commission du port de Québec, prêt, 2138
Commission du district fédéral, 2330
Discours du trône, 156
Edifice de Prince-Rupert, 372
Edifices publics.—Colombie-Anglaise, 2872
Expédition du flétan de Prince-Rupert, 3753
Faveurs aux bills de divorces, 2201
Fermes expérimentales, 565, 2879
Immigration, 3841
Installation d'un télémètre à Prince-Rupert, 1076
Instruction des Indiens, 3784
Lignes téléphoniques de la Colombie-Anglaise, 3391
Loi de faillite, 367, 534
Loi de l'inspection de l'électricité, 2071
Maître de poste de Smithers, 1077

Brady (James Charles)—*Fin*
Maîtres de poste, révocation, 778
Pensions et santé nationale, 2436
Quai de Old Massett, 3357
Règlement limitant les discours sur le budget, 1136
Service des phares, 3641
Service postal extérieur, 3399
Square à l'ouest de l'hôtel des postes, Ottada, 2654
Subventions aux paquebots et aux navires, 3713
Traitements, etc.—Conseil privé, 3465
Traitements des instituteurs dans les écoles indiennes, 2151
Transport du courrier entre Anyox et Alice-Arm, 781
Travaux publics, en Colombie-Anglaise, 3360

British Empire Assurance Company: 470, 1416, 2101

British Empire Steel Corporation et les houilleurs, 2203

British Steel Piling Company: 353, 470, brevets, 1422, 2744, 2834

Bronskill (F. G.): 3508, 3750

Brown (John Livingstone), Lisgar:
Bell Telephone Company of Canada, 3061
Bills d'intérêt privé, remboursement des taxes, 3559
Budget, 1020
Canal de la Trent, 3285
Classement du blé, 531
Commission consultative du tarif, 782
Contrôle des semences, aliments et engrais, 452
Destitution de fonctionnaires, 3489
Discours du trône, 158
Droit sur les alcools, 3535
Druker (Olive), divorce, 2554
Impôt de guerre sur le revenu, 1831
Industrie fruitière, 452
Inspection du foin et de la paille, 3125
Loi des grains, 3108
Northwest Canada Conference Evangelical Church, 1418, 1479
Peine du fouet, 1785
Pénitenciers, 4013
Primes à la production du cuivre, 1852
Règlement limitant les discours sur le budget, 1136
Tarif douanier, 1537; carton en rouleau, 1338
Travaux de la Chambre, 1482

Cahan (Charles Hazlitt), Saint-Laurent-Saint-Georges:
Affaires de la Chambre, 492
Agent des douanes à Notre-Dame-des-Bois, 3486
Bell Telephone Company of Canada, 3061
Budget, 604
Bureau de poste de Joliette, enquête, 3165
Canada (Le) et le pacte contre la guerre, 3076
Canal d'assainissement de Chicago, 536, 551, 1572, 1820; rapport, 2575, 3511
Canalisation du Saint-Laurent, 4116
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, 2101
Chemins de fer nationaux, comptes, 1538
Chenal du Saint-Laurent, 1725
Commission du district fédéral, 2367
Commission du port de Québec, prêt, 2163, 2357
Compte rendu, 2840
Conférence économique de Genève, 1837
Conférence impériale de 1926, 368
Convention sanitaire internationale, 1944
Demande de documents, 2603, 2649
Discours du trône, 49, 120
Dumoulin (J.-W.), 1762, 3524
Election d'Athabaska, 1808
Etablissement agricole des soldats, 2780
Explication sur une question de règlement, 1333
Exploitation hydraulique et canalisation du Saint-Laurent, 1935
Faveur (Tour de) aux bills de divorce, 2200
Force hydraulique du lac Saint-François, 1177
Gare terminus de Toronto, 2212
Gardiens de phares, 2579
Immigration, 3819, 3887
Importations de la Grande-Bretagne, 2350
Impôt de guerre sur le revenu, 1825
Inspection du foin et de la paille, 3124
Institut national de recherches scientifiques, 416
Labonté (Valère), 778
Liqueurs alcooliques interdites dans le district d'Arthabaska, 3157
Loi de faillite, 534
Loi des engrais chimiques, 2254
Loi de naturalisation, 2573, 2590
Loi sur la Cour d'échiquier, 2252
Loi sur les légumes-racines, 2256
Maître de poste de Joliette, 888
Maître de poste de Saint-Paul-du-Buton, 888
Maître de poste du Cap Saint-Ignace, 778, 2248, 2348, 2349

Cahan (Charles Hazlitt)—*Fin*
McCutcheon (Dorothy Estelle), divorce, 2225
Ministère de la Paix internationale, résolution, 1775
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1469, 1516, 1743
Observations prises par avion à la baie d'Hudson, 2153
Obligations du Nord-Canadien, 1822
Officiers de l'accise à Notre-Dame-des-Bois, 3262
Pensions des vétérans, 3082
Projets de loi d'intérêt privé étudiés en comité, 2224
Quais.—Cap Chat, 1678; île aux Grues, 3157; Beaupré, 3158
Réclamations sur les réparations allemandes, 3138, 3148
Règlement, article 28, 2847; avis de motion, 1672, 1673; modification d'une motion, 1680; motion principale, 1314
Relations étrangères du Canada, 3459
Réseau télégraphique à l'île aux Grues, 3157
Séances du samedi, 2839
Service de patrouille, crédits, 1724
Service professionnel d'avocats, 2475
St. Clair Transit Company, 1478, 1674
Subsides aux provinces maritimes, 471
Tarif douanier, carton en rouleau, 1335; fil de coton, 1383
Télégraphes nationaux, 1481
Titres honorifiques, 2353
Traité anglo-égyption, 1841
Traité avec les pays d'Europe, 2090, 2106
Transport du courrier entre Matane et Sainte-Anne des Monts, 1678
Transport des dépêches à l'île aux Grues, 3157
Traitements des juges, 1501
Tuberculose bovine, 4115
Validation de décrets du Conseil, 2208

Cahill (Frank S.), Pontiac:
Banque nationale, 3401
Budget, 1108
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, 2101
Immigration, 3841
Loi des terres fédérales, 2032
Règlement, accusation portée par le député de Rosetown, 3827; sujet de la discussion, 1386

Campbell (Milton N.), Mackenzie:
Basham (L. L.), 979, 1546
Bell Telephone of Canada, 3055
Budget, 792

Campbell (Milton N.)—*Suite*
Bureau de poste de Maloneck, 379, 1178
Bureau de poste à Rockford, 378, 1546
Bureau de poste d'Ypres, 2679
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3693
Chemin de fer de la baie James, 2556
Citadelle de Québec, 2640
Classement du blé, 489, 517
Commerce interprovincial et international des boissons enivrantes, 2464
Commission du district fédéral, 2315
Commission du port de Québec, prêt, 2139, 2159, 2360
Commission du service civil et emplois exclus, 1582
Commission du tarif, crédits, 4048
Compagnie du canal et de la force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2916
Davies (Delia Elizabeth), divorce, 2324
Demande de renseignements, 783
Druker (Aline), divorce, 2555
Edifices publics.—Saskatoon, 2857; Tisdale, 8858; loyers, 2898
Elévateurs de Vancouver, 1479, 2697
Emplacement de ville à la mine Flin-Flon, 1171
Etablissement agricole des soldats, 2947
Federal Loan Company, 2380
Fruits, crédits, 440
Humidité du blé, 1311
Immigration et colonisation, 3895
International Bible Students Association, 3258
Journaux et publications, 3555
Lalonde (Joseph), 1548
Loi de naturalisation, 2515, 2547
Loi des grains, 3105; interprétation, 369
Loi des terres fédérales, 2081, 2085
Loi du revenu national, 2751
Loi sur les légumes-racines, 2279
Maître poste de Maloneck, 379, 1077, 1178
" de Nutmountain, 378
" de Drobak, 473
" de Kamsack, 473
" de Poplar-Bluff, 379
" de Port-Pelly, 379
" de Sheko, 473
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1451
Passages à niveau, 2419
Port d'Ardoise, 2909
Publication des noms de propriétaires de journaux, 448
Règlements, motion d'ajournement, 3984; question de fond, 3522
Ressources naturelles des provinces de l'Ouest, 3166
Saisie et abandon de fermes de soldats, 3560
Schramm (Joseph), 1546

Campbell (Milton N.)—*Fin*
Service postal extérieur, 3395
Service de radiophonie, 3606
Sociétés coopératives et évalutions douanières, 4073
Tarif douanier, industrie du coton, 1401
Terres et parcs fédéraux, 3810
Traduction en anglais des discours français, 471, 1077
Traitements, Postes, 3204
Traitements et pensions des juges, 377
Traitements, etc., Immigration et Colonisation, 3895
Transport du charbon sur les chemins de fer nationaux, 2376
Travaux de la Chambre, 4032
Validation de décrets du Conseil, 2210

Canada Weekly Printing Company, 3506

Canadian Cinch Anchoring Systems, 353, 2223

Canadian Credit Institute, 673, 1417, 2222

Canadian Surety Company, 1026, 1416, 2100

Cannon (L'honorable Lucien), Dorchester:
Brevet de William H. Millspaugh, 1421
Brevets de la British Steel Piling Co., 1423
Canadian Credit Institute, 1417
Chemins de fer Manitoba and North Western, 1418
Citadelle de Québec, 2631
Commission du port de Québec, prêt, 2189, 2363
Election d'Athabaska, 1804
Fait personnel, 1964
Federal Loan Company, 2769
Imperial Guarantee and Accident Insurance Company of Canada, 1416
Lettre d'un ancien ministre, 3042
Loi de naturalisation, 2728
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1444, 1514
Northeast Canada Conference Evangelical Church, 1419
Port de la baie Ellis, 3759
Question de privilège, M. Bennett, 1966
Règlement, 3074, 3562; article 28, 2844; modification d'une motion, 1681; motion principale, 1314; accusation, 1380; troisième lecture de bills, 3733
Renvoi d'un projet de loi, 1423
Réparations de guerre, 3173
St. Clair Transit Company, 353, 1474, 1672, 1674, 2015
Traité avec l'Espagne, 2046

Cannon (L'hon. Lucien)—*Fin*
Traitements des juges, 1594
Travaux de la Chambre, 1415
Validation de décrets du Conseil, 2205

Cantley (Thomas), Pictou:
Affaires légales du département du Revenu national, 3503
Agents des Indiens dans la Nouvelle-Ecosse, 2151
Animaux de ferme et leurs produits, 2931
Appareils pour économiser le combustible, 2881
Arsenic, 3772
Barrages régulateurs du Saint-Laurent, 3632
Brevet de William H. Millspaugh, 1422
Brise-lames de Blue Cove, 3089
Budget, 868
Bureau de poste de Montréal, 2622
Canal de Welland, 3694, 3698
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3691
Chenal du Saint-Laurent, 1727
Citadelle de Québec, 2628
Commission consultative du tarif et les droits sur le fer et l'acier, 3890
Commission du port d'Halifax, prêt, 2391, 2396
Commission du port de Québec, prêt, 2143
Courriers du comté de Pictou, 603
Crockett (Charles), 2602
Discours du trône, 224
Edifices publics, 2690
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 577, 2884
Enquête pour ingérence politique, 1481
Explorations géologiques, 3773
Industrie de l'acier, 3219
Industrie fruitière, 451
Immigrants dans la Nouvelle-Ecosse, 1911
Importations de vins et d'alcools, 2346
Institut national de recherches scientifiques, 418
Journaux et publications, 3556
Lignite et charbon pour fins industrielles, 483
Loi des chemins de fer nationaux, 1985
Loi des douanes, 1988, 1994
Loi de l'inspection de l'électricité, 2066
Loi sur les légumes-racines, 2285
Longley (Charles L.), 3549
Marine commerciale, crédits, 1750; prêt, 3986
Navire *Vigilant*, 3548, 3600
Passages à niveau, 2416, 2432
Pensions et santé nationale, 2009
Phare d'East-End, 1540
Pisciculture, 3664
Ports et rivière de l'île du Prince-Edouard, 3089

Cantley (Thomas)—*Fin*
Quais.—Pictou, 1310, 2917; Saint-Angèle de Laval, 3094
Réclamations sur les réparations allemandes, 3146
Saisies de vins et de spiritueux, 2696
Séances du samedi, 2839
Service de phares, 3654
Service de répression, navires, 376
Service maritime et fluvial, 3557
Société des nations, contributions, 3475; personnel canadien, 2150
Subventions au transport du charbon, 3775
Tarif douanier, 1620
Tourbières, 3767, 3771
Transport de la houille de la Nouvelle-Ecosse, 1441, 1719
Wagons du Gouverneur Général, 3696

Cardin (L'honorable Pierre-J.-A,), Richelieu:
Barrages régulateurs du Saint-Laurent, 3631
Charbon américain sur les navires de l'Etat, 223
Chenal du Saint-Laurent, 3630
Chômage dans les régions houillères de la Nouvelle-Ecosse, 146
Commission du port de Chicoutimi, 2808
Commission du port d'Halifax, prêt, 2241, 2391, 2425
Commission du port de Québec, prêt, 2127, 2169, 2355, 2382
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2198, 2233, 2372, 2389
Commission royale sur les pêcheries, 735, 1838, 2204, 2812, 2844, 3560
Commission radio-télégraphique, 3665
Course internationale de goélettes, 1913
Développement des pêcheries maritimes, 3405
Elévateur de Vancouver, 1911
Equipages des navires patrouilleurs du Pacifique, 3653
Fournisseurs de charbon aux bateaux-phares, 1908
Indemnité à J.-B. Fontigny, 3666
Inspecteur du poisson mariné, 2808
Inspection des bateaux à vapeur, 3648
Inspection du phare de l'île Guion, 1678
International Bible Students Association, permis de radiophonie, 1572, 1718, 1837, 1911, 1941, 1990
Irradiation des bulletins météorologiques, 2345
Johnston (Alexander), 1910
Loi des pêcheries, 3652
Observations prises par avion à la baie d'Hudson, 2153, 2202
Ouverture de la navigation sur les Grands lacs, 2348

Cardin (L'hon. Pierre J. A.)—*Fin*
Pêche de l'éperlan, 556
Pêcheries, échelles à poisson, etc., 3655
Pensions aux pilotes, 3647
Permis de radio-téléphonie, 2381, 2650
Permis de radiophonie au Nouveau-Brunswick, 1076
Perte du navire *Kamloops*, 1915
Pisciculture, 3664
Port de la baie Ellis, 4055
Poste de radiodiffusion, CFCA, 3403
Poste de radiodiffusion de Louisbourg, 1078
Quai et dragage, rivière Manicouagan, 3324
Quais, entretien, 3646
Radiogoniographie sur l'île Cove, 866
Service maritime et fluvial, 3556
Service de patrouille, baie d'Hudson, 3576
Service de patrouille, crédit, 1725
Service des phares et du littoral, 3632, 3640
Service radiophonique, 3582, 3608, 3612
Service de sauvetage, 3557, 3567
Signaux maritimes de l'île Scatari, 2650
Traité de la pêche pélagique des phoques, 3404
Traitement de l'honorable J. C. Patterson, 3648
Uniformes pour les équipages des navires de l'Etat, 3505

Carmichael (Archibald M.), Kindersley:
Banque nationale, résolution, 391
Canal Welland, 1724
Commission du district fédéral, 2332
Commission du port de Québec, prêt, 2141
Districts judiciaires de la Saskatchewan, 1480
Elévateurs, 3119
Fermes expérimentales, 569
Loi sur les légumes-racines, 2260
Pensions et santé nationale, 2439
Service de radiophonie, 3626
Tarif douanier, 1649

Casgrain (Pierre-F.), Charlevoix-Saguenay:
Bell Telephone Company of Canada, 1419
Brevet de William H. Millspaugh, 1420
Brevets de la British Steel Piling Company, 1422
Chemin de fer de la rivière de la Paix, 1418
Discours du trône, 132
Entente des whips sur le débat du Budget, 864
Fait personnel, 935
Loi du chemin de fer relativement aux billets de retour, 577
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1470
People's Thrift Corporation, 3402, 3733
Réélection des ministres de la Couronne, 577

Casgrain (Pierre-F.)—*Fin*
Règlement, expression anti-parlementaire, 796, priorité d'une motion, 3381
Sun Life Assurance Company, 3386
Tarif douanier, 1346
Travaux publics.—Baie-Saint-Paul, 2618, baie Ellis, 3315

Cayley (Thomas Merritt), Oxford-Sud:
Budget, 671
Cantonnement de troupeaux, 371
Importation du beurre, 493

Central Finance Corporation: 3733

Chambre des Communes:
Adoption de rapports du comité des subsides, 4093
Affaires de la Chambre, 364, 492, 1331, 1415, 1439, 1440, 1482, 1483, 1715, 1787, 1821, 1855, 2074, 2354, 3359, 3882, 3964, 4032, 4071, 4092
Ajournement, 3311, de Pâques, 1491
Appointements, etc., 4056
Assistant Sergent d'armes, 5
Attributions des comités, 367
Avis de réunions de comité, 868
Compte rendu, 2840, correction, 223, 1508
Constitution des comités permanents, 364
Demande de documents, 1719, 2603, 3030
Demande de renseignements, 3312
Dépôt de décrets du Conseil, 1937
Dépôt de documents, lettres du chef de l'opposition, 2424
Dépôt de rapports, 696, 1568, 1621, 1759, 1787, 1836, 1937, 1989, 2075, 2077, 2121, 2245, 2297, 2376, 2468, 2574, 2598, 2743, 2983, 3029, 3154, 3211, 3257, 3358, 3402, 3455, 3504, 3559, 3610, 3888
Deuxième lecture d'un bill, 2580
Double (Un) des réponses déposées pour la députation, 1178
Drayton (Sir Henry), démission, 2243
Echange de drapeaux entre vétérans canadiens et américains, 3456
Faveur à un bill, 2524
Faveur (Tour de), bills de divorces, 2200
Fêtes de l'Ascension et de l'Empire, 2811, 2839
Félicitations au nouveau chef de l'opposition, 3
Fait personnel, M. Bennett, 1861
" " M. Bird, 732
" " M. Cahan, 696
" " M. Campbell, 979
" " M. Cannon, 1964
" " M. Casgrain, 935
" " M. Church, 1030

Chambre des Communes—*Suite*
Fait personnel, M. Coote, 3406
" " M. Duff, 1906
" " M. Edwards (Frontenac), 891, 1028
" " M. Esling, 865
" " M. Fansher, 697
" " M. Forke, 864
" " M. Gott, 1030
" " M. Hepburn (Elgin-Ouest), 935
" " M. Kay, 3241
" " M. Letellier, 4115
" " M. Luchkovick, 4092
" " M. McGibbon, 3753
" " M. Neill, 2354
" " M. Perley, 180, 3561
" " M. Pouliot, 260, 935
" " M. Quinn, 331
" " M. Smith (Cumberland), 1098
" " M. Thorson, 4094
" " M. Young (Saskatchewan, 3823
Heure de clôture des séances, 331
Impression des rapports Hunter et Scott, 673
Locaux à la disposition des comités, 2152, 2203
Message en réponse à l'adresse, 1331
Motion d'ordre, 1572, 1621, 2551, 3551, 3654
Motion tendant à créer un comité des chemins de fer et de la navigation, 1026
Mutations dans les comités, 2149
Pétitions, 1857
Personnel permanent de la Chambre, rapport, 2791, 2887
Présentation de députés, 1
Programme législatif, 1492, 1821, 2807, 2887
Question de privilège, M. Bell (Hamilton-Ouest), 1937
" " M. Bennett, 1964
" " M. Duff, 1939
" " M. Garland (Bow-River), 735
" " M. Woodsworth, 494
Questions transformées en ordres de dépôt de documents, 1096, 1173
Rectification, M. Bell (Saint-Antoine), 1030
Régie interne, 5
Règle limitant la durée des discours, 891
Règle limitant les discours sur le Budget, 1136
Règlement, explication de M. Cahan, 1333
Règlement, 180, 275, 353, 358, 475, 584, 652, 679, 682, 733, 796, 865, 892, 905, 1030, 1096, 1099, 1305, 1314, 1323, 1349, 1484, 1520, 1590, 1672, 1674, 1680, 1683, 1717,

Chambre des Communes—*Fin*
1719, 1742, 1745, 1786, 1813, 1937, 2225, 2228, 2484, 2498, 2537, 2555, 2656, 2677, 2705, 2768, 2770, 2807, 2829, 2830, 2842, 2848, 2851, 2913, 2922, 3007, 3104, 3121, 3236, 3240, 3242, 3250, 3258, 3310, 3336, 3341, 3381, 3504, 3522, 3562, 3633, 3654, 3705, 3724, 3727, 3733, 3744, 3829, 3859, 3862, 3908, 3938, 3940, 3985, 3987, 3989, 4042, 4071, 4074
Retrait de projets de loi, 2149, 2773, 3235
Renvoi de projets de loi, 1097, 1417, 1418, 1423, 1644, 3455, 3937, 4032
Sanction royale, 1785, 1812, 1838, 1856
Séances du samedi, 2839, 2934 (19 mai), 3074 (26 mai), 3311
Séances du matin, 2650, 3510
Séances du mercredi, 2476, 2574
Traduction en anglais des discours français, 471, 1077
Vacances de sièges, 1 (York-Ouest), 2297
Vétérans faisant partie du personnel de la Chambre, 890, 1077
Vote enregistré par inadvertance, 3033

Chaplin (L'honorable James Dew), Lincoln:
Bureau de poste, Ottawa, 2671
Citadelle de Québec, 2625
Commission du district fédéral, 2367, 2382
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2390
Commission du port de Québec, prêt, 2131, 2165, 2366
Contrôle des semences, aliments et engrais, 457
Déshydratation des fruits et légumes, 559
Edifices publics.—Niagara-Falls, 2645; Nouvelle-Ecosse, 594; Saint-Jacques l'Achigan, 2641
Federal Loan Company, 2771
Loi des douanes, 1878
Loi des brevets d'invention, 424
Loi de l'inspection de l'électricité, 2063
Loi des rentes annuelles, 1732
Loi des semences, 1970
Loi sur les légumes-racines, 2257
Marques de commerce et dessins de fabrique, 557
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1442, 1814, 1669
Quai à Soldier's Cove, 2921, 2924
Rideau Hall, 2686
Règlement, déclaration de fait, 1674
Revenu spécial de guerre, 1893
Serre chaude à Ottawa, 2651
Service de téléphone, 2892
Square à l'ouest de l'hôtel des postes, Ottawa, 2653

Chaplin (L'hon. James Dew)—*Fin*
St. Clair Transit Company, 1478, 1674, 2020
St. Lawrence River Bridge Company, 1669
Tarif douanier, 1529, 1628
Traité avec l'Espagne, 2044
Traité avec la Tchécoslovaquie, 2050
Traité avec les pays d'Europe, 2090, 2109

Charters (Samuel), Peel:
Entente des whips sur le débat du budget, 864
Maître de poste de Simcoe, 2248
Permis pour la fabrication des liqueurs, 2600
Postes d'irradiation, 1915

Chemins de fer et Canaux:
Achats des chemins de fer de l'Alberta, 2038
Application de la loi des transports, Provinces maritimes, 1738, 1745
Approvisionnements pour la baie d'Hudson, 782
Assistance de l'Etat aux chemins de fer, 2697
Aviateurs retrouvés, 935
Bac transbordeur (île du Prince-Edouard), 3699
Canal Rideau, 1333, 1547, 1765
Canal de la Trent, 3283, 3693
Canal Welland, 602, 1723, 3693, 3698
Canaux du Saint-Laurent, 3282
Chargements de bestiaux sur les chemins de fer, 1439
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3684, 4072
Chemin de fer de la baie James, 1331, 1419, 2556
Chemin de fer Calgary à Fernie, 1416, 2100
Chemin de fer central de Nipissing, 2557
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, 935, 1416, 2100, 2468, 2575, 2672, 3341, 3635, 3733
Chemin de fer London à Port-Burwell, 1416, 3479, 3633
Chemin de fer Manitoba and North Western, 1418, 2100
Chemin de fer Pacifique-Canadien, 1331, 1416, 1417
Chemin de fer Pacific Great Eastern, 3262
Chemin de fer de Québec au Saguenay et à Chibougamou, 2250, 3264
Chemin de fer Revelstoke à Golden, 777
Chemin de fer de la rivière de la Paix, 1331, 1418
Chemin de fer de Saint-Jean à Québec, 40, 336, 425
Chemins de fer du gouvernement de l'Alberta, 1916, 2126
Cies de téléphone et télégraphie, 2983

Chemins de fer et Canaux—*Fin*

Commission des chemins de fer, crédits, 1724, 3477, 3694, 3697
Commission des chemins de fer et commission du commerce, question de tarif, 1227
Crédits imputables sur le revenu, 1723
Déficit dans les recettes des lignes de l'Est, 1746
Demande de documents, 2649
Droits de quayage à Pictou, 2037
Fournitures pour le chemin de fer de la baie d'Hudson, 2835
Hanna (D. B.), 978
Hilden (veuve de Charles), 3699
Loi des chemins de fer, projet, 260
Loi des chemins de fer relativement aux billets de retour, 286, 577
Loi des chemins de fer, 888, 2344, 2580
Marine commerciale de l'Etat, 1748, 1857, 2599; prêt, 3986
Murs de soutènement du canal Rideau, 375, 1481
Passages à niveau, 2249, 2412, 2426
Pensions, 3700
Port de Vancouver.—Chemin de fer du terminus, 2351
Provisions pour la baie d'Hudson, 2578
Quai n° 9 d'Halifax, 866
Rail and River Coal Company, 2472
Rapport sur le chemin de fer de la rivière de la Paix, 977
Salaires, etc., 3700
Salaires dans la marine commerciale, 3404
St. Clair Transit Company, 2013
St. John Valley Railway, 2696
Supplément au service des pensions, 3699
Tarif des chemins de fer pour les colons de la rivière de la Paix, 179
Tarif sur la houille, 449, 577
Télégraphes nationaux, 1481
Transport à prix réduit de la houille des Provinces maritimes, 1719
Wagons du Gouverneur Général, 3694

Chemins de fer Nationaux:

Accidents au pont de Québec, 3457
Achat des chemins de fer de l'Alberta, 2248, 2354
Achat du Pacific Great Eastern Railway, 375
Automobiles transportés par le bac de l'île du Prince-Edouard, 2036
Avances en espèces, 978
Ballastage de la voie, 3404
Ballastage en pierre, 3164
Bilan préliminaire des chemins de fer nationaux, 1026
Bureaux, 2579
Bureaux à Buffalo, 2932
Bureaux de Moncton, 3560

Chemins de fer Nationaux—*Fin*

Chemin de fer de la rivière de la Paix, 85
Chemins de fer du gouvernement de l'Alberta, 1916, 2126
Comptes du réseau, 1538
Déchargement de la houille à Halifax, 601
Dette consolidée, 376
Embranchement Rosedale-Bullpound, 40 332, 335
Embranchement Sherbrooke-Portland, 2809 2887
Embranchement de Shawinigan Falls, 603
Embranchements, relevé, 823
Enquête sur l'accident Lavoie, 2127
Entrepôt frigorifique d'Halifax, 2472
Expédition du flétan de Prince-Rupert, 3753
Factage des chemins de fer nationaux, 3751
Gare à Flint, 3156
Hôtel à Toronto, 3507
Hôtel à Halifax, 4111
Houillères de la Nouvelle-Ecosse, 2473
Impôts sur les chemins de fer nationaux dans la Nouvelle-Ecosse, 1916
Location d'un terrain sur la rivière Détroit, 1171
Loi des chemins de fer nationaux, 1859, 1984, 2465
MacKinnon (John), 2249
Mines de Flin Flon et de la baie d'Hudson, 2697
Nouvelle-Ecosse et la direction des chemins de fer nationaux, 3406
Obligations des chemins de fer, 603
Obligations du Nord-Canadien, 1822
Outillage, 3156
Pacific Great Eastern, 5
Prêts aux chemins de fer nationaux, 3813, 3947, 4003, 4074
Programme d'embranchements, 678
Publicité dans les journaux, 2695
Quais de chemins de fer à Pictou, 1310
Rail and River Coal Company, 2150
Rapport, 891; annuel, 1906
Recettes des chemins de fer nationaux, 2037
Remboursement aux chemins de fer nationaux, loi des transports des Provinces maritimes, 1747
Rotondes à locomotives, 777
Tarif de transport des instruments aratoires, 2600
Toronto Terminals Railway Company, 1860, 1979, 2212, 2425
Terminus pour le chemin de fer de la baie d'Hudson, rapport, 12
Terres des chemins de fer nationaux, 2579
Transport du charbon sur les chemins de fer nationaux, 2376
Vente de terre de la zone du National-Canadien, 2476

Chevrier (Edgar-Rodolphe-Eugène), Ottawa:
Commission du district fédéral, 2314
Commission du service civil et emplois exclus, 1580
Courses de lévriers, projet de loi, 493
Fonds de pension de retraite n° 5, 2350
Fonds de pension du service civil, 378
Règlement, assertions non conformes aux faits, 1350

Church (Thomas Langton), Toronto-Nord-Ouest:
Assistance de l'Etat aux chemins de fer, 2697
Associations séditieuses, 2291
Avocat du Gouvernement à Toronto, 2809
Banques autorisées, 2377
Bell Telephone Company of Canada, 1884, 3007, 3051, 3073
Budget, 662
Bureaux des chemins de fer nationaux, 2579
Canadian Institute of Credit, 2222
Canal de la Trent, 3288
Canalisation du Saint-Laurent, 2152, 2579
Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, 426
Chemin de fer central de Nipissing, 2557
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 2794
Chemins de fer nationaux et la gare à Flint, 3156
Chute des Sept-Sœurs, 3509, 3750
Cie du canal et de la force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2832, 2911
Classement des postiers et des facteurs, 3264
Collège militaire royal, 426
Commission des chemins de fer, crédits, 3478
Commission du district fédéral, 2312
Commission du port de Québec, prêt, 2180
Conférence de Genève relative à l'opium, 1943
Contrats relatifs à la lumière et l'énergie électrique, 2580
Convention sanitaire internationale, 1951
Danger qui menace les habitants de la frontière, 2811
Décès du comte Haig, 84
Détenus des pénitenciers, 3154
Discours du trône, 98
Edifice du Parlement, ventilation, 2890
Edifices publics d'Ottawa, 2888
Enquête des douanes, 2124
Expédition des marchandises sur les Grands lacs, 275
Exploitation hydraulique et canalisation du Saint-Laurent, 1916
Federal Loan Company, 2769
Fusion de banques, 2579
Gare terminus de Toronto, 2214

Church (Thomas Langton)—*Suite*
Grève des ouvriers métallurgistes, 3032, 3264, 3511
Hôtel d'Halifax, 3981
Hôtel du National-Canadien à Toronto, 3507; Halifax, 3981
Houillères de la Nouvelle-Ecosse, 2473
Immigration de 1921 à 1927, 377
Impôt fédéral et les cies de téléphone, 374
Incident mexicain, 473, 678
Industrie de l'acier, 3243
Institut national de recherches scientifiques, 417
International Bible Students Association, 1837
Jetée du chenal Burlington, 3332
Jeux olympiques, 2354, 2473
Loi des assurances, 1906
Loi des brevets d'invention, 422, 424
Loi des chemins de fer, 2580
Loi des douanes, 1880
Loi du dumping, 2352
Loi de l'inspection de l'électricité, 2072
Loi de naturalisation, 2549, 2737
Loi des postes, projet, 223
London and Port Burwell Railway, 3724
Marine du Gouvernement, 2599
Massey (L'hon. M.) et la convention républicaine nationale, 3561
Moore (Adelaide Marie), divorce, 2321
Motion d'ordre, 2557, 3504
Motion tendant à créer un comité des chemins de fer et de la navigation, 1026
Navigation sur les Grands lacs, 475
Outillage des chemins de fer nationaux, 3156
Pensions et santé nationale, 1899
Polices d'assurance déchues, 2576
Poste de radio CKCX, 2126, 2352
Programme législatif, 2887
Publication des noms de propriétaires de journaux, 445
Publicité dans les journaux pour les chemins de fer nationaux, 2695
Règlement, 2773; amendement irrégulier, 3938; priorité d'une motion, 3724
Règlements et examen médical des immigrants, 376
Relations étrangères du Canada, 3450, 3457
Ressources naturelles dans l'Ouest, 473
Revenus et subventions du gouvernement, 377
St. Clair Transit Company, 1883
St. John River Storage Company, 2825
St. Lawrence River Bridge Company, 2557, 3011
Séances du samedi, 2839
Service de la milice, 3294
Service de sauvetage, 3564

Church (Thomas Langton)—*Fin*
Société des nations, dépenses des représentants canadiens, 1915
Sun Life Insurance Company of Canada, 2105, 3236
Tableau de préséance, 2346
Tarifs sur le charbon, 449
Terres des chemins de fer nationaux, 2579
Tour de faveur à un bill, 2524
Traité avec les pays d'Europe, 2088
Traitements des juges, 3358
Traitements, Postes, 3210
Travail des prisonniers, 2887
Travaux de la Chambre, 2354
Validation de décrets du Conseil, 2206
Vente de terres de la zone du National-Canadien, 2476

Cie de Canal et de force motrice des Grands lacs à l'Atlantique: 1715, 2832, 2910

Clark (John Arthur), Vancouver-Burrard:
Brevet de Douglas J. Martin, 3733
Budget, 704
Commission des réparations, 1078, 3134, rapport, 764
Demande de renseignements, 3360
Etablissement agricole des soldats, 2765, 2774, 2779, 2949
Fonds de cantine, 430
Immigration et le système des prix de passage réduits, 377
Loi du revenu national, 2749, 2996, 3034
Loi de naturalisation, 2702, 2735
Pensions de la milice, 2012, 2023
Pensions des vétérans, 3015
Pensions et santé nationale, 1898, 2002, 2758
Règlement, article 28, 2847
Séances du samedi, 2839
Services de la milice, 3736
Tarif des chemins de fer pour les colons de la rivière de la Paix, 179
Tarif douanier, industrie du coton, 1401
Traité avec la Tchécoslovaquie, 2050

Comités:
Agriculture et colonisation, rapport, 823, 1026, 1028, 1749, 3763, 3818
Banque et commerce, impression, 3258, rapport, 864, 1819, 2424, 2694, 2791
Chemins de fer et transport, rapport, 1759, 2694, 2695
Chemins de fer et marine commerciale, 1568, 2793
Classement et inspection du blé, rapport, 3745
Comité de la bibliothèque du Parlement, 145, 3964

Comités—*Fin*
Comité des bills privés, 105, 260, 353, 642, 864, 1096, 1568, 1644, 1819, 1836, 1908, 2208, 2224, 2375, 2424, 2449 2523, 2694, 2771, 2772, 2834, 2887, 2910, 2931, 3211, 3455, 3485, 3731; frais, 3358, 3359
Comité mixte des impressions, rapport, 145, 866, 1716, 2834, 3745, 3897, 4071
Comité de la marine et des pêcheries, rapport, 3258
Comité mixte du restaurant, 145
Comité national de la Confédération, rapport, 888
Comité des ordres permanents, 1026, 1028
Comité des pensions et problèmes des vétérans, 470, 492, 556, 776
Comité des privilèges et des élections, 2698, 2744; rapport, 3610, 3681
Comités permanents, 5, 732
Comité des relations industrielles et internationales, 864, 1716, 1787, 3455, 3559, 3655, 3746
Mutations dans le personnel des comités, 470, 935

Commerce:
Bureau cinématographique, 3709
Bureau de la commission des grains, 978
Bureau de la statistique, 3701
Céréales expédiées en Angleterre, 1508
Classement du blé, 376
Commerce avec les Etats-Unis, 3259
Commerce extérieur des Provinces maritimes, 780
Conseil national des recherches, 403, 473, 3703; rapport, 673
Consommation par tête d'habitant du beurre et d'autres produits, 1173
Elévateurs, 3119
Elévateurs de Vancouver, 1479
Employés à la Maison du Canada à Londres, 370
Expédition de grain, 376
Exportations de beurre et de crème en 1927, 1172
Exportation de céréales, 472
Exportation de l'énergie électrique, 353, 1679, 2204
Exportations de son et de petit son, 2599
Exportations et importations de beurre, 603
Exportations sous le régime des traités, 1913
Force hydraulique du lac Saint-François, 1177
Grain dans les élévateurs de tête de ligne, 2378
Grain dans les élévateurs publics, 2379
Humidité du blé, 1311
Importation du beurre, 493, 1914, 2472
Importation d'œufs, 866, 1760

Commerce—*Fin*
Importations de la Grande-Bretagne, 2350
Importations du fromage australien, 1172
Importations et exportations de houille, 2245
Importations et exportations de laine et de mouton, 2125
Impressions des documents du Parlement, annuaire, 3711
Inspection de l'électricité, 363
Inspection des poids et mesures, 3711
Loi du gaz et de l'électricité, crédits, 3702
Loi des grains, crédits, 1736, 1857, 3105
Loi d'inspection de l'électricité, 330, 2061, 2229
Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent, 223, 349, 1862, 2746
Marchandises textiles importées, 2601
Navigation sur les Grands lacs, 475
Nouveau tarif français et le traité franco-canadien, 1178
Population du Canada, 2122
Population des villes de l'Ouest, 3164
Primes à l'industrie du cuivre, 1850, 1854, 3050, 3104
Primes à l'industrie du chanvre, 779
Production métallurgique, 778
Publicité et annonce au Canada, etc., 3711
Service à vapeur entre le Canada et le Sud-Africain, 3713
Service à vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, 3713
Service à vapeur entre l'Est canadien et le Brésil, 3713
Service à vapeur entre Pictou et Charlottetown, 866
Service à vapeur entre Pictou, New-Glasgow, etc., 3714
Service à vapeur entre Saint-Jean, Westport, etc., 3714
Service de renseignements commerciaux, 3105, 3120, 3701
Subventions aux paquebots et aux navires, 1172, 3712
Vapeur *Hochelaga*, 2123

Commission du District fédéral:
2151, 2242, 2298, 2367, 2382, 2577, 2579
Expropriations, 2601
Immeuble Russell, 2474
Pont des rapides Remic, 2474
Propriété Mackarell, 2475
Rapport, 260
Scieries de New-Edinburg, 2475

Conférence fédérale-provinciale:
539

Congrès de l'Institut royal d'architecture:
495

Conseil privé:
Arrêté relatif aux fraises importées, 3165
Traitements, etc., 3465
Validation de décrets, 2810

Cooper (Lieutenant-colonel H. W.): 3402

Coote (George Gibson), Macleod:
Affaire (L') McClymont, 3797
Améliorations.—Fleuve Fraser, 3354
Budget, 1058
Bureau des commissaires des grains, 978
Bureau de la statistique, 3702
Cercles d'éleveurs, 1171
Citadelle de Québec, 2640
Chemin de fer Edmonton-Dunvegan-Colombie-Anglaise, 2677
Classement du blé, 376, 522
Commission du district fédéral, 2332
Commission du port de Québec, prêt, 2194
Conseil national de recherches, 3703
Contrôle des semences, aliments et engrais, 461
Drapeaux pour les édifices, 2881
Edifices publics à Niagara-Falls, 2645
Edifices publics à Ottawa, 3754; loués, 1177
Elévateurs, 3119
Employés de profession libérale ou technique, 3511, 3748
Etablissement agricole des soldats, 2950
Fait personnel, 3406
Gardiens des pêcheries, 3653
Gaz naturel, règlements, 3789
Immigration et colonisation, 3913
Impôt de guerre sur le revenu, 1831
Indiens.—Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Nord-Ouest, 3783
Inspection du foin et de la paille, 2951, 3122, 3128
Loi des engrais chimiques, 2255
Loi des terres fédérales, 2085
Loi des grains, 3105, 3114
Loi de l'inspection de l'électricité, 2065, 2067
Passages à niveau, 2418
Ports et rivières, crédit, 3754
Ports et rivières.—Saskatchewan et Alberta, 3352
Primes à l'industrie du cuivre, 3104
Règlement, 3829; discussion des délibérations d'un comité, 3908
Revenus spéciaux de guerre, 1847
Séances du samedi, 2840
St. Clair Transit Company, 1672
Service de phares, 3644
Service de radiophonie, 3618
Soumissionnaires pour fournitures au département de l'Intérieur, 3802

Coote (George Gibson)—*Fin*
Tarif douanier, locomotives et voitures automotrices, 1354
Traitement de l'honorable J. C. Patterson, 3649

Cotnam (Ira Delbert), Renfrew-Nord:
Budget, 929
Bureau de poste de Pembroke, 1911
Immeuble Russell, 2474
McKay (Wallace), M.D., 1942
Reboisement à Chalk River, 1942

Cour de divorce d'Ontario, projet de loi, 697

Cowan (Donald James), Port Arthur-Thunder Bay:
Achats de journaux, 1539
Budget, 966
Contrat pour la rupture de la glace à Port-Arthur et Fort-William, 2476
Discours du trône, 213
Edifice de la bourse des grains à Fort-William, 473
Exportation des céréales, 472
Fermes expérimentales, subventions, 472
Navires américains sur les Grands lacs, 676
Paiements faits aux bassins de radoub (loi des subventions), 2376
Perte du navire *Kamloops,* 1915
Ouverture de la navigation sur les Grands lacs, 2348
Service de sauvetage, 3574

Crocket (Charles), 2602

Cumberland Railway and Coal Company: 2983, 3380, 3732

Davies (Delia Elizabeth), divorce, 2321

Défense nationale:
Aérodrome à Vancouver, 979
Aéronautique civile, 3734
Aéronautique militaire, 3722
Aviateurs perdus dans le Labrador, 1097
Bataillons scolaires, 3715
Bremen (Le) sur l'île Greenley, 2026
Collège militaire royal du Canada, 84, 338, 426, 3720
Commission impériale des sépultures, 3735
Demande de renseignements, 2745
Dépenses casuelles, 1720
Etablissements industriels, 3719
Fonds de cantines, 329, 364, 429, 1865, 2699
Gouvernement du territoire du Nord-Ouest, 3735

Défense nationale—*Fin*
Loi des pensions de la milice, 1820
Mobilisation des ressources naturelles et les services éventuels en temps de guerre, 1559
Monument de guerre, 3735
Pensions aux généraux de la milice, 3889
Pensions de la milice, 1873, 2011, 2021
Poudrières, 3735
Poudrière de Bedford-Bassin, 2600
Quartiers du 20e régiment de carabiniers d'Halifax, 1916
Raids d'avions transatlantiques, 1142
Robertson (R. S.) et l'enquête sur le port de Toronto, 3030
Service de la milice, 3290, 3714, 3719, 3735, 3736
Stations navales, 1542

Denis (J.-Arthur), Saint-Denis:
Budget, 862
Chemin de fer d'Edmonton-Dunvegan, Colombie-Anglaise, 2672
Imperial Tobacco Company, 375

Denis (Jean-Joseph), Joliette:
Cie du canal et de la force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2832, 2910
Comité des privilèges et élections, 2698, 2744
Election d'Athabaska, 2203, 2381
Motion d'ordre, bill d'intérêt privé, 3654
Pensions militaires, 3684
Privilèges et élections, rapport, 3610, 3681
Règlement, la motion principale, 1314; l'heure des bills privés, 3341
Renvoi d'un projet de loi, 3937

Deslauriers (Hermas), Sainte-Marie:
Assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité, 1490, 1548
Exploitation hydraulique et canalisation du Saint-Laurent, 1928

Dessaulles (L'honorable M.), centenaire, 39

Detroit River Canadian Bridge Company: 3732

Dickie (Charles Herbert), Nanaïmo:
Budget, 636
Mesure antidumping, 3027, 3049
Ports et rivières.—Colombie-Anglaise, 4054
Terres et parcs fédéraux, bois à pâte, 3786

Dionne (George-L,), Matane:
Budget, 640

Discours du Trône:
1, 5, 13, 41, 85, 106, 146, 180, 224, 261, 286

Dominion Fire Insurance: 3030

Donnelly (Thomas), Willow Bunch:
Canal de la Trent, 3288
Classement du blé, 524
Elevage, subventions aux expositions, 3671
Grains dans les élévateurs de têtes de ligne, 2378
Loi des grains, 3108
Loi des terres fédérales, 2078
McAdam (J. C.), maître de poste, 4025
Subvention à l'Immigration, les Canadiens-français et l'Ouest, 3929

Downie (H. S.): 2476

Drayton (L'honorable sir Henry Lumley, Kt.), York-Ouest:
Champs de bataille nationaux, 1862
Chute inférieure de l'Oreille, 1869
Décrets du Conseil, 1868
Déficit dans les recettes des lignes de l'Est, crédits, 1746
Démission, 2243
Election d'Athabaska, 1795
Emprunt de 500 millions, 1998
Immigration et colonisation, 3907
Importations de fruits et autres denrées provenant des Etats-Unis, 1990
Impôt de guerre sur le revenu, 1759
Loi des douanes, 1879
Loi de finances provisoire, 1720
Marine commerciale, crédits, 1750
Obligations de l'ancien réseau du Nord-Canadien, 1717
Pensions des vétérans, crédits, 1721
Pensions et santé nationale, 1897, 1905
Revenus spéciaux de guerre, 1847, 1890, 1891
Secours aux chômeurs, 1735
Service de patrouille, crédits, 1725
Tarif douanier, 1843, 1844
Vote d'un sixième provisoire, 1719

Druker (Olive), divorce, 2551

Duff (William), Antigonsh-Guysborough:
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 582
Fait personnel, 1906
Loi des douanes, 1988, 1990
Poste sans-fil de Louisbourg, 1078
Question de privilège, 1939
Rapport de la marine et des pêcheries, 601
Réparation de guerre, 3178
Zones indemnes de tuberculose bovine, 677, 890

Dumoulin (J.-W.): 1762, 3524

Dunning (L'honorable Charles Avery), Regina:
Achat des chemins de fer de l'Alberta, 3038, 2354
Achat du Pacific Great Eastern, 375
Accidents au Pont de Québec, 3457
Agriculture et Colonisation, rapport, 3836
Application de la loi des transports des Provinces maritimes, 1738
Appointements, etc., passeports, Affaires extérieures, 3473
Appointements, etc., Immigration et Colonisation, 3875
Automobiles transportés par le bac de l'île du Prince-Edouard, 2036
Avances en espèces aux chemins de fer nationaux, 978
Aviateurs retrouvés, 935
Ballastage en pierre, 3164
Ballastage de la voie du National-Canadien, 3404
Bell Telephone Company of Canada, 3051
Bilan préliminaire des chemins de fer nationaux, 1026
Budget, 874, 932
Bureaux des chemins de fer nationaux à Buffalo, 2933
Bureau de Moncton des chemins de fer nationaux, 3560
Canal Rideau, 1333, mur de soutènement, 375
Canal de Trent, 3283
Canal Welland, 602, 1724, 3694, 3698
Canalisation du Saint-Laurent, 3282, 4115
Chargements de bestiaux sur les chemins de fer, 1440
Chemin de fer de l'Alberta, 2126
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3684
Chemin de fer de la baie James, 2556
Chemin de fer central de Nipissing, 2557
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, 2100, 2469
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 2793-2801
Chemins de fer nationaux et le Pacific Great Eastern, 5
Chemins de fer nationaux et les mines Flin Flon et Hudson Bay, 2697
Chemins de fer nationaux, rapport, 891
Chemin de fer Pacific Great Eastern, 3262, 3815
Chemin de fer de Québec au Saguenay et à Chibougamou, 2250, 3265
Chemin de fer de la rivière de la Paix, 85, 1418, rapport, 977, 3952
Chemin de fer de Saint-Jean à Québec, 40, 336, 425

Dunning (L'hon. Charles Avery)—*Suite*
Cie du canal et de la force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2913
Cies de téléphone et de télégraphie, 2983
Combustible européen, question, 227
Comité général de la Chambre, 1741
Commission des chemins de fer, crédits, 1724, 3477, 3697
Commission du district fédéral, 2317
Commission du port d'Halifax, prêt, 2241, 2400, 2403
Commission du port de Québec, prêt, 2162
Comptes du réseau des chemins de fer nationaux, 1538
Coût réel du transport, question, 249, 250
Crédit imputable sur le revenu, 1723
Crédits des chemins de fer nationaux, 3222
Déchargement de la houille à Halifax, 601
Déficit dans les recettes des lignes de l'Est, crédits, 1746
Destitution des fonctionnaires, 3941
Discours du trône, 64, 312
Doukhobors, 3910
Droits de quayage à Pictou, 2037
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 596
Embranchement Rosedale-Bullpound, 40, 332, 335
Embranchement Sherbrooke-Portland, 2809, 2888
Entrepôt frigorifique d'Halifax, 2472
Expédition du flétan de Prince-Rupert, 3753
Explication sur un vote du comité, 1673
Fait personnel, M. Luckovitch, 4093
Fourniture pour le chemin de fer de la baie d'Hudson, 2835
Garanties touchant les valeurs des chemins de fer nationaux, 1184
Hanna (D. B.), 978
Houillères de la Nouvelle-Ecosse, 2473
Hôtels d'Halifax, 3814, 3976, 4075, et de Vancouver, 4065, 4085
Hôtel du National-Canadien à Toronto, 3508
Indiens.—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, 1734
Industrie de l'acier, 3244, 3277
Importations de beurre, 2472
Libertés parlementaires, 1348
Location d'un terrain sur la rivière Détroit, 1171
Locaux à la disposition des comités, 2203
Loi des chemins de fer, 1859, 1984, 2344, 2465
Loi des grains, 3111
Loi de l'Immigration, 2488
Loi du Revenu national, 3040
Loi de l'inspection de l'électricité, 2063
Loi de naturalisation, 2527, 2533, 2740
Marine commerciale, crédits, 1748, 1857
McAdam (J. C.), maître de poste, 4026

Dunning (L'hon. Charles Avery)—*Suite*
Mackinnon (John), 2249
McCutcheon (Dorothy Estelle), divorce, 2226
Motion tendant à créer un comité du chemin de fer et de la navigation, 1026
Navire *Vigilant*, 3546, 3599
Négation d'un fait, 332
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1515
Nouvelle-Ecosse (La) et la direction des chemins de fer nationaux, 3406
Obligations du Nord-Canadien, 1822
Outillage des Chemins de fer nationaux, 3156
Passages à niveau, 2249, 2412, 2426
Pensions (M. Willer), 3700
Police sanitaire des animaux, 4057
Prêt aux chemins de fer nationaux, 3814, 3960
Prêt à la marine marchande du Gouvernement, 3986
Prévisions budgétaires supplémentaires, 3401
Projets de loi d'intérêt privé étudiés en comité, 2225
Provisions pour la baie d'Hudson, 2578
Publicité dans les journaux pour les chemins de fer nationaux, 2696
Quais de chemin de fer à Pictou, 1310
Quai n° 9 d'Halifax, 866
Rail and River Coal Company, 2150, 2472
Recettes des chemins de fer nationaux, 2037
Réduction des tarifs de transport, question, 273
Règlement limitant la durée des discours, 892, procédure dans les bills de divorce, 2228
Règlement, 275, 2484, art. 28, 2851, article 293, 2678, article 297, 2537, discussion irrégulière, 2677, question préalable, 2724, 3634; modification d'une motion, 1683; paroles pertinentes au sujet, 1814; priorité d'un motion, 3941
Renvoi d'un projet de loi, 1417, 3937
Rotondes à locomotives des chemins de fer nationaux, 777
Salaires, etc., Chemins de fer et Canaux, 3700
Salaires dans la marine commerciale, 3404
Salle d'Armes à Regina, 2692
St. Clair Transit Company, 1475, 2013
St. John River Storage Company, 1416
St. John Valley Railway, 2696
Service radiophonique, 3582
Service de téléphone, 2894
Square à l'ouest de l'hôtel des Postes, Ottawa, 2666
Subventions aux expositions, 4062
Supplément au service des pensions, chemins de fer, 3699

Dunning (L'hon. Charles Avery)—*Fin*
Tarif douanier, 1348; fil de coton, n° 40, 1363; industrie de coton, 1436; instruments aratoires, 2601
Tarif spécial sur la houille, 450, 577
Télégraphes nationaux, 1481
Terres des chemins de fer nationaux, 2579
Toronto Terminals Railway Company, 1860, 1979, 2212, 2425
Traitements des juges, 1504
Transport de la houille à prix réduit des Provinces maritimes, 1719
Transport du charbon sur les chemins de fer nationaux, 2376
Vente des terres de la zone du National-Canadien, 2476
Wagon du Gouverneur général, 3695

Dussault (J.-E.), Lévis:
Améliorations du fleuve Fraser, 3355
Chemin de fer national de Sainte-Rosalie à Rivière-du-Loup, 3966
Gare terminus de Toronto, 2217, 2221
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1744
Quai à Tangier, 2926

Eastern Bank of Canada: 3402

Edwards (Alexander McKay), Waterloo-Sud:
Budget, 717
Distribution postale, 1545
Fonds de retraite, 1481
Marchandises textiles importées, 2601
Percepteur des douanes de Galt, 1545
Tarif douanier, 1610, 1628, 1643; fil de coton, 1371; industrie du coton, 1430

Edwards (L'honorable John W.), Frontenac-Addington:
Agriculture et colonisation, rapport, 3907, 3844
Associations séditieuses, 2289
Assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité, 1550
Bell Telephone Company of Canada, 3945
Budget, 837
Bureaux des chemins de fer nationaux à Buffalo, 2832
Bureau de poste de Montréal, 2622
Canadiens (Les) et la colonisation de l'Ouest, 1328, 3926
Canal Rideau, 1765
Canal Welland, 1724, 3698
Champs de bataille nationaux, 1864
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3686
Chemin de fer London à Port Burwell, 3633
Chenal du Saint-Laurent, crédits, 1729

Edwards (L'hon. John W.)—*Suite*
Chute inférieure de l'Oreille, 1869
Citadelle de Québec, 2629
Commission du district fédéral, 2316
Commission du port de Québec, prêt, 2127, 2185
Collège militaire royal, 340, 427
Congrès de l'Institut royal d'architecture, 495
Consommation par tête d'habitant du beurre et d'autres denrées, 1173
Demande de documents, 2524
Discours du trône, 307
Edifice public à Saint-Jacques l'Achigan, 2641
Edifice public à Saskatoon, 2851
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 585
Fait personnel, 891, 1028
Fermes expérimentales, 572
Forsyth (P. A.), 3749
Fruits, crédits, 440
Galerie nationale, 3378
Indiens.—Manitoba, Saskatchewan, Alberta, 1733; Nouveau-Brunswick, 1733; Ontario et Québec, 3780
Industrie laitière, crédits, 433
Inspection du foin et de la paille, 3124
Instruction des Indiens, 3784
Loi du revenu national, 2748, 2752, 3034
Loi de naturalisation, 2564, 2733
Loi sur les légumes-racines, 2257
Maître de poste d'Entreprise, 1766, 3186
Maître de poste de l'île Wolfe, 1762
Martin (George), 1910
McCutcheon (Dorothy Estelle), divorce, 2225
Mesure d'antidumping, 2786, 3563
Ministère de la Paix internationale, résolution, 1780
Monument national sur la place Connaught, 3379
Normandin (Major A.-L.), 3507
Peine du fouet, 1785
Pensions (M. Willer), 3700
Pensions des vétérans, 1723
Pensions aux généraux de la milice, 3889
Pensions et santé nationale, 1904
Permis d'immigration, 3561
Pétitions, 1857
Port de la baie Ellis, 3762
Projets de loi d'intérêt privé étudiés en comité, 2224
Propriété des terres du Nord-Ouest, 1571
Publications de rapports (Intérieur), 3772
Rage canine dans l'Ontario, 2743, 2841, 2888
Règlements, 2773; accusation, 1786; article 28, 2842; question préalable, 2830; modification d'une motion, 1680; motion, 475

Edwards (L'hon. John W.)—*Fin*
Ressources naturelles des provinces de l'Ouest, 1679
Revenus spéciaux de guerre, 1890
Situation mexicaine, 223
Square à l'ouest de l'hôtel des postes, Ottawa, 2654, 2668
Statistiques agricoles, 2378
Subventions fédérales aux expositions, 1915
Surnuméraires au bureau de poste de Montréal, 1172
Tarif douanier, 1634
Traitements des juges, 1498, 3262
Traitements, l'employé Hall, Postes, 3180
Tourbières, 3768

Elections:
Election d'Athabaska, 1788, 2202, 2380
Elections partielles, 1
Directeur (Le), 677
Loi des élections fédérales, 331, 532
Réélection des députés acceptant une charge, projet de loi, 285

Elliott (Albert): 2124

Elliott (L'honorable John Campbell), Middlesex-Ouest:
Acquisition d'un immeuble à Ottawa, 4051
Améliorations du fleuve Fraser, 3353
Améliorations du port de la baie Ellis, 3096, 3312, 3756, 4055
Améliorations de la rivière Roseau, 3348
Appareils pour économiser le combustible, 2881
Bassin de radoub Champlain, 3388
Brise-lames.—Blue-Cove, 3089; Green-Point, 3090; Rivière Powell, 3365; Rustico, 978; Southampton, 3344; Yarmouth-Bar, 2926
Bureaux de placement, 4056
Bureaux de poste.—Montréal, 2621; Ottawa, 698, 2671; Windsor, 3159, 4052
Cale de réparations à Selkirk, 3388
Canalisation du Saint-Laurent, 2075
Carillonneur Price, 2472
Citadelle de Québec, 2625, 2635
Commission du district fédéral et les expropriations, 2601
Congé aux officiers des dragues, 1172
Congrès de l'Institut royal d'architecture, 495
Dépenses générales du département des Travaux publics, 2880
Dragage et déblayage du fleuve Fraser, 698

Elliott (L'hon. John Campbell)—*Suite*
Dragage.—Beaupré, 3092; Colombie-Anglaise, 3373; Kingston, 2935; Kingsville, 3983; Manitoba, Saskatchewan, Alberta, 3370; Ontario et Québec, 3370; Provinces maritimes, 3369; Rivière la Guerre, 3327; Rimouski, 3325
Dragage, jetées à Toronto, 3346
Edifice Hunter, 2835, 2933
Edifices du parlement, ventilation, 2889
Edifices publics, 2690, 2882; loyers, 2897; réparations, etc., 4054
Edifices publics, Abbotsford, 1546
" " Alberta, 2860
" " Charlotte, 2903
" " Colombie-Anglaise, 2874
" " Manitoba, 4053
" " Merritt, 1309
" " Mission-City, 1546
" " Montréal, 2579
" " Niagara-Falls, 2644
" " Nouveau-Bruiswick, 599
" " Nouvelle-Ecosse, 578
" " Prince-Albert, 2691
" " Prince-Rupert, 372
" " Provinces maritimes, 2605
" " Rosthern, 2692
" " Saint-Jacques l'Achigan, 2641
" " Saskatoon, 2694, 2849
" " Tisdale, 2858
" " Toronto, 2690
" " Ontario, 2643
" " Ottawa, 2888, 2901, 3754
" " Vancouver, 2876
" " Wainwright, 2867
Emplacement et édifice Douglas, 2877; à Kingsville, 2837
Entrepôt de Cribbins-Point, 978
Fourniture, ameublement en général, 2896
Fourniture de l'électricité aux édifices du Gouvernement à Ottawa, 2037
Galerie nationale, 3377
Grève des ouvriers en acier de construction, 3264, 3511
Hôpital du parc Savard, 2640
Installation de tête de ligne, 3755
Jaugeage et mesurage des rivières, 3379
Jetée du chenal de Burlington, 3331
Jetée et port de Port Dover, 3343
Laboratoire du ministère des Mines, 2669
Lignes de télégraphe et de téléphone de la Colombie-Anglaise, 3376, 3390
Loi de l'inspection de l'électricité, 2073
Monument national sur la place Connaught, 2379
Mur de soutènement à Saint-Grégoire de Montmorency, 3329
Niveau des eaux du lac Nipissing, 2698, 2745

Elliott (L'hon. John Campbell)—*Suite*
Ouvrage de protection à Gimli, 2347
Paiements faits aux bassins de radoub, (loi des subventions), 2376
Pearson (G. Fred.), 3509
Perception des recettes des Travaux publics, 3387
Phare de Money-Point, 783
Pinard (Charles), 2474, 3164
Pont du chenal de Burlington, 3388
Pont sur la rivière Sainte-Croix, 3374
Port de Leamington, 2837
Port de Sorel, 3330
Ports et rivières en général, 2908
Ports et rivières.—Colombie-Anglaise, 4055
" " Ile du Prince-Edouard, 3086
" " Nouvelle-Ecosse, 2906
" " Ontario, 4054
" " Saskatchewan et Alberta, 3352
Quais.—Beaupré, 3158
" Cap Chat, 1679, 3093
" Faust, 3350
" Fort-McMurray, 3351
" Gillis Bay, 3357
" Ile aux Grues, 3157
" Ile Pelée, 2836
" Jersey Cove, 2577, 3749
" Kingsville, 2838
" Leamington, 2837
" Malagash, 2917
" Penetanguishene, 371
" Pictou, 2917
" Sainte-Angèle de Laval, 3094
" Scudder, 2835
" Soldier's Cove, 2919
" Tangier, 2925
" Victoria Beach, 3349
" Westport, 2926, 2928
" Wheatley, 2838
Quai et dragage au Cap-Rouge, 3094
Quai et dragage à la rivière Manicouagan, 3323
Quais et ponts à Kingston, 3388
Réparations au barrage Cowan, 3350
Réseau télégraphiques de l'île aux Grues, 3157
Rideau Hall, 2789
Routes et ponts en général, 3374
Salaires des gardiens, etc., 2899
Salle d'armes à Regina, 2692
Scieries de New Edinburg, 2475, 2840, 3075, 3311, 3358
Serre chaude à Ottawa, 2650
Service des signaux de Money-Point, 823
Service de téléphone, 2892
Service de téléphone de Rideau Hall, 2891

Elliott (L'hon. John Campbell)—*Fin*
Square à l'ouest de l'hôtel des postes, Ottawa, 2653
Station de la quarantaine à l'île aux Perdrix, 2604
Tracteur pour le service postal à Edmonton, 2866
Travaux publics en Colombie-Anglaise, 3363
Travaux publics à Québec, 2609
Traversiers entre Détroit et Windsor, 3262
Trottoirs de la place du Parlement, 3504
Ventes de lignes télégraphiques dans la Colombie-Anglaise, 2378

Embury (Alexandre T.), Hastings-Peterborough:
Budget, 1131
Tarif douanier, préparations non alcooliques ou chimiques, 1343

Ernst (William Gordon), Queen-Lunenburg:
Agent de douane de Port-Mouton, 1916
Article blasphématoire, 359
Budget, 798
Bureau de douane et d'accise de Caledonia (N.-E.), 1916
Bureau de poste de Conqueror-Banks, 536
Bureau de poste de Western-Shore, 536
Canada (Le) et la Russie, 536
Commission des pêcheries, 1838, 2204, 2812; rapport, 735
Concierge de l'édifice public à Liverpool, 603, 676
Contrôle des graines de semence, aliments et engrais, 460
Course internationale de goélettes, 1913
Déshydratation des fruits et légumes, 466
Destitution de M. George E. Banks, 536
Discours du trône, 201
Droits de douane sur le poisson, 1177
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 578
Garde-côte *Vigilant*, 1569, 1914
Honoraires d'avocats, 603, 1508
Impôts sur les chemins de fer nationaux dans la Nouvelle-Ecosse, 1916
Irradiations des bulletins météorologiques, 2345
Loi des douanes, 1878, 1989, 1991
Loi sur les légumes-racines, 2289
Maître de poste à Laflèche, 781
Navire patrouilleur *G*, 1539
Pensions de la milice, 1876
Ports et rivières en général, 2908
Poste rurale entre Mahone-Bay et Church-Lake, 536
Quais.—Blue-Rocks, 2906; Bridgewater, 2906
Réclamations sur les réparations allemandes, 3128

Ernst (William Gordon)—*Fin*
Règlement, article 28, 2848
Reliquats non réclamés dans les banques, 1177
Robar (Howard), 2476
Séances du samedi, 2840
Service de la poste entre Brass-Corner et New-Germany, 601, 2476
Service de la poste de Colpton, 601
Vapeur *Fernfield*, 1541

Esling (Wlliam Kemble), Kootenay Ouest:
Budget, 1121
Bureau de poste de Renata, 603
Bureau de recherches (Mines), 1908
Bureau fédéral d'appel, 2931
Chemin de fer Revelstoke à Golden, 777
Doukhobors, 3911
Dragage, Colombie-Anglaise, 3373
Droit d'antidumping sur les fraises en Colombie-Anglaise, 3510
Edifices publics en Colombie-Anglaise, 2867
Etablissement agricole des soldats, 2780
Mesure antidumping, 2981
Pensions et santé nationale, 2002, 2440
Petits fruits importés des Etats-Unis, 3897
Ports et rivières en Colombie-Anglaise, améliorations, 3356
Primes à la production du cuivre, 1850
Traitements, Immigration et Colonisation, 3899
Terres et parcs fédéraux, 3812

Euler (L'honroable William D.), Waterloo-Nord:
Adjoint au bureau des douanes à Digby, 3488
Affaire Bronfman, 1540
Agent de l'accise à Saint-Joseph de Beauce, 778
Agent des douanes à Notre-Dame-des-Bois, 3487
Agents du service de répression, 2347, 2348
Bates (Alexander), 2376
Beurre d'Australie, 180
Bureau de douane en Nouvelle-Ecosse, 1913
Commission d'enquête des douanes, 935, 2352
Demande de documents, 1719
Douane et accise à Berthier, 472
Dumoulin (J.-W.), 1762, 3524
Elliott (Albert), 2124
Exportation de beurre et de fromage, 1541
Fraises en douane, 3265
Fruits et légumes, 780
Garde-côte *Barof*, 2578
Garde-côte *Vigilant*, 1914, 3145, 3562, 3584
Goélette *Admiral Beatty*, 2248

Euler (L'hon. William D.)—*Fin*
Gregory (F. R.) et l'importation d'engrais, 1763
Houille américaine à Winnipeg, 2126, 2039
Houille canadienne et les navires de l'Etat, 1763
Imperial Tobacco Company, 375
Importations de beurre et de fromage, 373, 1312
Importations d'engrais chimiques, 3160
Importations de fruits et autres denrées provenant des Etats-Unis, 1990
Impôt fédéral et les Cies de téléphone, 374
Impôt de guerre sur le revenu, 1824
Labonté (Valère), 778
Liqueurs alcooliques interdites dans le district d'Arthabaska, 3157
Loi de l'accise, 888, 1979, 2041
Loi des douanes, 1877, 1987, 1990, 2040; violation, 3506
Loi du dumping, 2352; application, 1312
Loi du revenu national, 2747, 2984, 3033, 3612
Longley (Charles L.), 3551
Manzerolle (William P.), 1763, 1820
Mesure antidumping sur les fruits et les les légumes, 2353
Navires du Revenu national, 3540
Nomination et traitement de fonctionnaires du Revenu national, 1836
Officier de l'accise à Notre-Dame-des-Bois, 3262
Permis pour la fabrication des liqueurs, 2600
Personnel du bureau des impôts à Edmonton, 3031
Planche fibreuse Celotex, 3164
Port de Chicoutimi, 1308
Publications obscènes, 3535
Revenus spéciaux de guerre, 1836, 1890, 1975
Saisie de liqueurs à Abbotsford, 777
Saisie de spiritueux, 2350
Saisies de vins et de spiritueux, 2696
Sergent Kempt, 2345
Service de répression, 370, 1836, à Digby, 2933, comté d'Inverness, 2809
Tarif douanier, automobiles à voyageurs, 1757; effets de colons, 1758
Taxe du dumping sur les œufs, 2039
Trafic illicite des boissons enivrantes, 2251
Traitements, Revenu national, 3494, 3532, 3541
Urquhart (William), 2577

Evans (John), Rosetown:
Acte de cession d'une ferme, 3811
Affaire Bronfman, 1540
Ajournement de Pâques, 1491
Associations et écrits séditieux, 2461

Evans (John)—*Suite*
Banque nationale, 389, 398
Bell Telephone of Canada, 3071
Budget, 722
Canada Weekly Printing Company, 3506
Chemin de fer de la baie James, 2556
Cie du canal et de la force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2915
Citadelle de Québec, 2638
Classement du blé, 532
Classification des commis ambulants de la poste, 677
Commission du district fédéral, 2311
Commission du port d'Halifax, prêt, 2241
Commission du port de Québec, prêt, 2139
Conseil national de recherches, 3707
Dépenses excessives du Gouvernement, amendement de M. Bennett, 3998
Discours du trône, 94
Edifices en général, 2882
Edifice public, Saskatoon, 2850; Tisdale, 2858
Elevage du bison, 3797
Fait personnel, M. Young (Saskatchewan), 3825
Gardiens du phare Greenly, 2425
Immigrants en 1927, 979
Impôt de guerre sur le revenu, 1827
Industrie de l'acier, 3231
Loi des grains, 3109
Loi sur les légumes-racines, 2267, 2277
Loi du Revenu national, 2992, 3044
Loi de naturalisation, 2565
Loi des terres fédérales, 2028, 2078
Mesure antidumping, 2788
Ministère de la Paix et de la Concorde Internationale, résolution, 1691
Mennonites nécessiteux, 4072
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1520
Passages à niveau, 2419
Pensions et santé nationale, 2439
Port de la baie Ellis, 3314
Primes à l'industrie du cuivre, 3105
Quai et dragage au Cap-Rouge, 3094
Ressources naturelles des provinces de l'Ouest, 3165
Revenus spéciaux de guerre, 1848
Rideau Hall, 2685
Service de phares, 3641
Service de radiophonie, 3620, 3623
Sociétés coopératives et évaluations douanières, 4072
Square à l'ouest de l'hôtel des postes, Ottawa, 2666
Subventions au transport du charbon, 3775
Subventions à l'immigration, 3925
Tarif douanier, 1522, 1595, 1632; aldéhide formique, 1346; couvertures en coton, 1432; industrie du coton, 1400
Tarif de transport des instruments aratoires, 2600
Traité avec les pays d'Europe, 2099
Traitements des juges, 1500
Validation de décrets du Conseil, 2210

Evans (John)—*Fin*

Fafard (J.-Fernand), L'Islet:
Citadelle de Québec, 2640
Enquête sur l'accident Lavoie, 2127
Exportations de beurre et de crème en 1927, 1172
Exploitation de beurre et de fromage, 1541
Importations de beurre, 1312
Importations de fromage australien, 1172

Fansher (Burt Wendell), Lambton-Est:
Budget, 688
Evaluation fixe des produits manufacturés importés, 678
Elevage, subventions aux expositions, 3673
Impôts sur le revenu, 1832
Passages à niveau, 2423, 2430
Port de la baie Ellis, 3097
Revenus spéciaux de guerre, 1849
Tarif douanier, industrie du coton, 1405

Fansher (William Russell), Last Mountain:
Budget, 657
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3693
Contrôle des semences, aliments et engrais, 452
Elevage, subventions aux expositions, 3671, 4061
Etablissement agricole des soldats, 3947
Indiens.—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, 3781
Loi des grains, 3112
Loi des terres fédérales, 2084
Loi sur les légumes-racines, 2275
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1462
Primes à la production du cuivre, 1853
Rideau Hall, 2687
Service de radiophonie, 3618
Tarif douanier, 1523, 1648, 1650, industrie du coton, 1452
Traitements (R.C.S.), 4008

Featherstonhaugh (W. S.): 3165

Federal Loan Company: 1026, 1416, 2769, 2830

Finances:
Ajusteurs d'assurance, crédits, 4050
Auditeur général, crédits, 4047; rapport, 2199
Banques autorisées, 2377

Finances—*Suite*
Bénéfices des compagnies industrielles, 1312
Bill de finances, 4094
Billets du Dominion, 698; rachat, 330, 361
Budget 1928-1929, dépôt, 329
Budget, 495, 604, 643, 679, 699, 735, 783, 824, 868, 892, 936, 980, 1031, 1078, 1098, 1137, 1179, 1227, 1313
Cédules du tarif douanier, 556, 642
Commission des champs de bataille nationaux, 329, 351
Commission des chemins de fer et commission du commerce, question de tarif, 1227
Commission consultative du tarif, 41, 260, 364, 642, 696, 734, 777, 782; fruits et légumes, 823, 865, 867; les droits sur le fer et l'acier, 3890; crédits, 4048
Comité de surveillance des contrats, 4048
Comptes publics, rapport, 105; relevés, 823
Crédit agricole à long terme, 2151, 3164, 4050
Crédits supplémentaires, 1567
Dépenses imprévues, 1736, 1737, 4048
Discussion des subsides, 1720
Drawbacks de douane, 777; fixation de la discussion, 329
Empire Parliamentary Association, crédits, 4049
Emprunt de $500,000,000, 330, 352, 360, 1996
Enquête sur le tarif, crédits, 4050
Farmer's Bank, 85, 105, 146, 331
Fonds de pension de retraite n° 5, 2350
Fonds de pension du service civil, 378
Fonds de retraite, 1481
Fusion de banques, 2579
Home Bank, 41, 1441, 1821, 1839, 2040, 2298, 2378, 2382, 2811
Hôtel de la monnaie, 3749
Industrie de l'acier, 3213
Impôt de guerre sur le revenu, 1758, 3075, 3121
Jeux olympiques, 2354, 2379, 2425, 2473
Loi de l'assurance des vétérans, 2146, 2816, 3893
Loi des assurances, projet de loi, 1906
Loi de finances provisoire, 1720, 1752
Monnaie royale, 1333
Obligations de l'ancien réseau du Nord-Canadien, 1716
Paiements pour services professionels, 473
Pension de retraite, 1331
Polices d'assurance déchues, 2576
Président de la commission du tarif, crédits, 4095
Prêts du Canada à l'étranger, 2037
Prévisions budgétaires 1928-1929, 1715
Prévisions budgétaires supplémentaires, 3401, 3745

Finances—*Fin*
Reliquats non réclamés dans les banques, 1177, 1480, 2577
Remboursement d'honoraires, 3029, 3257
Restitution anonyme, 1719
Revenus et subventions du Gouvernement, 377
Revenus spéciaux de guerre, 1846, 1854, 1889
Subventions aux provinces, 4048
Tarif douanier, 1334, 1389, 1423, 1509, 1594, 1622, 1752, 1753, 1757, 1758, 1763, 1843, 1844
Traite des blanches, crédits, 4049
Voies et moyens du budget, 329
Vote d'un sixième provisoire, 1719

Fiset (Sir Eugène, Kt.), Rimouski:
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, 2470
Collège militaire royal, 340
Commission du port de Québec, prêt, 2365
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 584
Gare terminus de Toronto, 2219
Loi des douanes, 1988
Passages à niveau, 2426
Pensions et Santé nationale, 2006
Règlement, question préalable, 3634; St. Clair Transit Company, 3241; troisième lecture de bill, 3733
St. John River Storage Company, 1415, 2768, 2817
Sun Life Assurance Company of Canada, 1418, 3236
Tarif douanier, 1347
Travaux publics.—Québec, 2612

Forke (L'honorable Robert), Brandon:
Affaire (L') McConachie, 289, 1097, 1545, 1622, 2745, 3919
Agents d'immigration, 1542
Agriculture et colonisation, rapport sur l'immigration, 3848
Budget, 841
Budget de l'Immigration, 734
Bureau d'immigration à Détroit, 3260
Critique du département de l'Immigration, 3907
Discours du trône, 180
Ecole industrielle des Indiens de Red-Deer, 2150
Etablissement agricole des soldats, 2760, 2774, 2949, 3257, 3695, 3936, 3946
Evaluations des terres des soldats, 1622
Fait personnel, 1029
Immigrants à Kingston, 1838, 2808; dans la Nouvelle-Ecosse, 1912; du Sud-Est de l'Europe, 1621; sans travail, 2249, 2298
Immigration, 3916; des mineurs, 1842; d'officiers anglais en retraite, 1910

Forke (L'hon. Robert)—*Fin*
Immigration et Colonisation, appointements, 3211, 3893, 3899
Loi de l'immigration, 1857, 2465, 2484
Loi des semences, 1975
Mennonites nécessiteux, 4072
Pensions et santé nationale, 2442
Plan de colonisation de l'Empire et les subventions, 3931
Règlement à propos de vote, 1745
Remplacement de fonds de fiducie, 3932
Subventions à l'immigration, 3920
Touristes, 2124

Forsyth (P. A.): 3749

Fraser (John Anderson) Cariboo:
Appointements, bureaux, etc., Revenu national, 3552
Budget, 971
Bureau de poste à Montréal, 2621
Chemin de fer et la région de la rivière de la Paix, 3953
Décrets du Conseil, 1869, 3165
Edifices publics.—Colombie-Anglaise, 2874; Merritt, 1309; Salmon Arm, 2881
Elevage, subventions (M. Pendrell Smith), 3666
Enquêtes sur les pêcheries dans les Provinces maritimes, 603
Explorations géologiques, 3773
Fruits et légumes, 780
Galerie nationale, 3377
Inspection du foin et de la paille, 3125
Laboratoire du ministère des Mines, 2669
Ligne de télégraphe et de téléphone de la Colombie-Anglaise, 3376, 3390
Loi des eaux de la zone du chemin de fer, 348, 378
Loi des semences, 1969
Loi des terres fédérales, 2078
Loi sur les légumes-racines, 2288
Mesure antidumping, 2981, 3022
Passages à niveau, 2420
Réclamations sur les réparations allemandes, 3150
Rivière Tatchi, améliorations, 3367
St. John Valley Railway, 2696
Service de renseignements commerciaux, 3121
Service postal extérieur, 3399
Tarif douanier, 1531, 1660; industrie du coton, 1424
Tracteur pour le service postal à Edmonton, 2866
Traité avec les pays d'Europe, 2110
Traitements, Postes, 3206
Tourbières, 3768
Validation de décrets du Conseil, 2209

Fraser (John Anderson)—*Fin*
Ventes de lignes télégraphiques dans la Colombie-Anglaise, 2378
White (W. E.), garde forestier, 2600, 3788.

Gair (John): 3165

Gardiner (Robert), Acadia:
Agriculture, crédits, 979
Application de la loi des transports, Provinces maritimes, 1739, 1745
Asquith (Comte d'Oxford et d'), décès, 470
Barrages régulateurs du Saint-Laurent, 3632
Bell Telephone Company of Canada, 3008
Bills d'intérêt privé, 4033
Brise-lames.—Rivière Powell, 3366; Southampton, 3345
Bureau à Washington, 3468
Chemins de fer et transport, rapport, 2695
Chute inférieure de l'Oreille, 1869
Citadelle de Québec, 2639
Commissaire Hunter, rapport, 642
Commission du port d'Halifax, prêt, 2411
Commission du port de Québec, prêt, 2143, 2169, 2171, 2187, 2361
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2389
Commission des réparations, 1820, 1960
Commission du tarif, crédits, 4048
Déficit dans les recettes des lignes de l'Est, crédits, 1746
Discours du trône, 60
Dragage.—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, 3370; Provinces maritimes, 3369
Drayton (Sir Henry), démission, 2244
Edifices publics, loyer, réparations, Ottawa, 4054
Edifices publics, 2690; loyers, 2897
Edifices publics.—Alberta, 2863
" " Calgary, 4054
" " Nouvelle-Ecosse, 587
" " Rosthern, 2693
" " Tisdale, 2858
Embranchement Rosedale-Bullpond, 335
Emprunt de $500,000,000, 360
Etablissement agricole des soldats, 3946
Extraction du quartz au Yukon, 1870
Fait personnel, M. Luckovitch, 4093
Faveurs aux bills de divorces, 2200
Federal Loan Company, 2771
Félicitations au nouveau chef de l'opposition, 3
Gardiens des pêcheries, 3653
Gendarmerie à cheval, 4016
Immigration, 3917; subventions, 3920
Immigration et Colonisation, appointements, 3211, 3894
Impôt de guerre sur le revenu, 1824

Gardiner (Robert)—*Fin*
Loi des brevets d'invention, 333
Loi du revenu national, 2989, 2753
Loi de naturalisation, 2723, 2754
Loi des semences, 1972
Loi des terres fédérales, 2028
Milice active non permanente, 3719
Pénitenciers, 4013
Pension aux pilotes, 3647
Pensions de la milice, 2013
Pensions et santé nationale, 2437, 2756
Police sanitaire des animaux, 4060
Pont sur la rivière Sainte-Croix, 3374
Port de la baie Ellis, 3313, 3316, 4055
Ports et rivières, Ontario, 4053
Quai au Cap-Chat, 2093
Quai à Sainte-Angèle de Laval, 3094
Règlement, amendement irrégulier, 3939; à propos de vote, 1745; langage antiparlementaire, 1742; motion de fond, 3522; priorité d'une motion, 3940
Remplacement de fonds de fiducie, 3932
Revenus spéciaux de guerre, 1848
Rideau Hall, 2683
Routes et ponts en général, 3373
Salaires, etc., Chemins de fer et Canaux, 3700
Séances du samedi, 2839
Service de patrouille de la baie d'Hudson, 3577
Service postal extérieur, 3392
Service de radiophonie, 3609
Sœurs de la Charité des territoires du Nord-Ouest, 2832
Subventions aux provinces, 4048
Terres et parcs fédéraux, 2025, 3809
Traitements, Postes, 3181
Traitement de l'honorable J. C. Patterson, 3648
Travaux de la Chambre, 4032

Garland (Edward J.), Bow River:
Abatage des bestiaux, 779
Achat des chemins de fer de l'Alberta, 2039, 2354
Animaux de ferme et leurs produits, 2931
Appareils pour économiser le combustible, 2882
Arrérages de loyer pour concessions de terrains houillers, 1171
Bell Telephone Company of Canada, 3061
Brevet de Jean Baptiste Hurteau, 3732
Brevet de William J. Millspaugh, 1422
Bureau cinématographique, 3709
Bureau de la statistique, 3701
Chef du service de surveillance des douanes, Alberta, 782
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3689

Garland (Edward J.) Bow River—*Suite*
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, 2101, 2470
Chemin de fer de la région de la rivière de la Paix, 3959
Cie du canal et de la force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2914
Classement et inspection du blé, motion, 3986
Commission d'enquête sur les douanes, 85
Commission du district fédéral, 2242, 2368, 2369
Commission du port de Chicoutimi, 1309
Commission du port de Québec, prêt, 2130, 2153, 2192, 2355
Commission du service civil et emplois exclus, 1573
Conseil national de recherches, 3707
Dépenses générales, Agriculture, 2880
Discours du trône, 106
Edifice public à Vancouver, 2876
Election d'Athabaska, 1788, 2202
Elevage, subventions aux expositions, 3671
Extraction du quartz au Yukon, 1872
Fermes expérimentales, 572
Grains dans les élévateurs publics, 2379
Houille américaine à Winnipeg, 2039
Influence relative au relèvement des traitements, 3669
Inspection de l'électricité, 364
Institut national de recherches scientifiques, 403
Loi des grains, 3111
Loi du revenu national, 3038
Loi du service civil, bill nº 3, 12
Loi des terres fédérales, 2086
Loi sur les légumes-racines, 2256
McKeown (Stephen), 3164
Oriental Grain Company, 2038
Paiements pour services professionnels, 473
Passages à niveau, 2415
Pénitenciers, 4013
Pensions des vétérans, 3083
Pensions et Santé nationale, 2437
Permis exclusif de prospection, 1571
Police sanitaire des animaux, 1855
Port de Chicoutimi, 1308
Port de la baie Ellis, 3097, 3321
Poursuites intentées par le Revenu de l'Intérieur, 1916
Publicité et annonces au Canada, 3711
Quai à Soldier's Cove, 2921
Question de privilège, 735
Rapport de la commission Hunter, 679, 1479
Relations étrangères du Canada, 3414
Règlement, article 60, relatif à la St. Clair Transit Company, 2013, 2014, 3335
Règlement, priorité d'une motion, 3941
Séances du samedi, 2934

Garland (Edward J.) Bow River—*Fin*
Service de répression, 370, nominations, 2350
Service postal par avion, 2352
Service de téléphone à Rideau Hall, 2891, 2894
Subvention au transport du charbon, 3777
Sun Life Assurance Company of Canada, 3381, 3382
Tarif douanier, 1603, 1626, 1639; carton en rouleau, 1337-42; industrie du coton, 1406, 1425
Tourbières, 3768
Trafic illicite des boissons enivrantes, 2252
Traité avec l'Egypte, 1914
Traité contre la guerre, 3654, 3751
Transport du charbon de l'Alberta, 3312
Travaux de la Chambre, 1440
Zones indemnes de tuberculose bovine, 867

Garland (William Foster), Carleton:
Canal Rideau, 1547; mur de soutènement, 375, 1481
Commission du district fédéral, 2341; expropriations, 2474, 3601
Fermes expérimentales, 564
Main-d'œuvre étrangère, 2038
Maître de poste d'Ashton, 2696
Poste d'irradiation CKCX, 2038
Poste rurale de Corkery, 375
Règlement, 1350
Saisie de spiritueux, 2350
Serre chaude à Ottawa, 2651
Square à l'ouest de l'hôtel des postes, Ottawa, 2668
Traitements, Postes, 3201

Geary (George Reginald), Toronto-Sud:
Acquisition d'un immeuble à Ottawa, 4051
Application de la loi des transports, Provinces maritimes, 1739
Appointements des commis de poste, 1547
Bell Telephone Company of Canada, 3067, 3945
Bilodeau (Mme Amédée), 3471
Bills d'intérêt privé, heure réglementaire, 3734
British Empire Assurance Company, 2101
Budget, 1005
Bureau à Washington, 3469
Canal d'assainissement de Chicago, 544, 2153, 2204
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 2807
Cie du canal et de la force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2913
Cie de téléphone et de télégraphie, 2983
Classement des services postaux, 2841
Collège militaire royal, 346

Geary (George Reginald)—*Fin*
Commission du district fédéral, 2332
Commission du port de Québec, prêt, 2142, 2178, 2366
Commission des réparations, 1572, 1820
Destitution de fonctionnaires, 3491
Ecrits blasphématoires, 357
Edifices du Parlement, ventilation, 2889
Edifices publics à Ottawa, 2902
Election d'Athabaska, 1791
Employés des postes, 3753
Etablissement agricole des soldats, 2766, 2777
Exploitation hydraulique et canalisation du Saint-Laurent, 1932
Exportations et importations de beurre, 603
Fait personnel, 3941
Fonds de cantine, 431
Gare terminus de Toronto, 2220
Home Bank, 2298
Installation de tête de ligne, 3755
Loi des brevets d'invention, 333
Loi du gaz et de l'électricité, crédits, 3702
Loi du revenu national, 2748
Loi de naturalisation, 2541
Loi relative aux enquêtes sur les filiales des compagnies de téléphone et télégraphe, 1135
Loi de rentes annuelles, 1732
Longley (Charles L.), 3551
Marine commerciale, crédits, 1751
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1468
Passages à niveau, 2416
Passeports, 3473
Pensions de la milice, 2022, 3004, 3077
Pensions et Santé nationale, 1902, 3002
Poste de radio-diffusion CFCA, 3403
Poste de radio-diffusion CKCL et CKNC, 4072
Quai au Cap Chat, 3093
Quai à Sainte-Angèle de Laval, 3094
Règlement, question préalable, 2841, 3009; article 28, 2847; amendement irrégulier, 3939; article blasphématoire, 358
Séances du mercredi, 2574
Service postal extérieur, 4020, 3401
Service de radiophonie, 3621
Service de sauvetage, 3557
Tarif douanier, 1511; couvertures, 1754; fils de coton, 1366; industrie du coton, 1408
Traité avec les pays d'Europe, 2099, 2106
Transport des journaux, 494
Travaux de la Chambre, 3359
Wagons du Gouverneur général, 3697

Gemmell (A.): 778

Gershaw (Frederick William), Medicine Hat:
Budget, 1162
Canadian Credit Association, 1417
Classement du blé, 521
Discours du trône, 142
Edifices publics de l'Alberta, 2865
Loi des terres fédérales, 2030
Mesure antidumping, 3026
Population des villes de l'Ouest, 3164

Gervais (Théodore), Berthier-Maskinongé:
Douane et accise à Berthier, 472
Traitements des juges, 1496

Gimblett (Winnifred Osborne), divorce: 2450, 3341

Girouard (Wilfrid), Drummond-Arthabaska:
Budget, 843

Glenn (James Allison), Marquette:
Agriculture et colonisation, rapport sur l'immigration, 3829
Budget, 980
Discours du trône, 115
Impôt de guerre sur le revenu, 1828
Loi de naturalisation, 2715
Sun Life Assurance Company of Canada, 3381

Goodison (William Thomas), Lambton-Ouest:
British Empire Assurance Company, 1416
Imperial Guarantee and Accident Insurance Co. of Canada, 1416
St. Clair Transit Company, 353, 1474, 1882, 2013

Gott (Eccles James), Essex-Sud:
Agent de l'accise à Saint-Joseph de Beauce, 778
Budget, 908
Bureau d'immigration à Détroit, 3260
Bureau de poste de Cottam, 2836; de Kingsville, 2837; de Windsor, 3156, 4053
Commerce avec les Etats-Unis, 3259
Concierge de l'édifice du Gouvernement à Amherstburg, 2809
Culture du tabac, 868, 2127, 2812
Discours du trône, 161
Dragage à Kingsville, 2935
Edifices publics à Saskatoon, 2852
Emplacement pour un édifice à Kingsville, 2837
Ferme de démonstration de Harrow, 2809, 3158
Gardien de l'édifice public d'Amherstburg, 1572, 1761

Gott (Eccles James)—*Fin*
Gregory (G. R.), importation d'engrais, 1763
Importation d'engrais chimique, 3159
Importation d'œufs, 866
Industrie du tabac, 824, 3076, 3159
Labonté (Valère), 1547
Mesure antidumping sur les fruits et les légumes, 2353, 2473
Mesure antidumping, 2786, 2971, 3563, 3611
Pension aux pilotes, 3647
Port d'Amherstburg, travaux, 3031
Port de Beamington, 2936
Quais de Colchester-Saskville, 3505; de Scudder, 2835; de Kingsville, 2838; de Leamington, 2837; de l'île Pelée, 2836; de Wheatley, 2838
Quais, entretien, 3646
Règlement, rétractation, 905
Renseignement, 2876
Service de sauvetage, 3558, 3569
Traversiers entre Détroit et Windsor, 3262
Vapeur *Pelée*, 3505

Gouvernement:
Bureaux du Dominion à Calgary, 3751
Commission du Gouvernement, 3154
Dépenses excessives du Gouvernement, amendement de M. Bennett, 3989
Edifice d'un style inapprouvé en face du Parlement, 3405
Enquête pour ingérence politique, 1481; rapport, 2649
Fête nationale d'action de grâces, 3611
Jour de l'Armistice, 1076
Prestation des serments d'office, bill nº 1, 1
Réforme du Sénat, 604
Remaniement décennal de la représentation, 1820
Représentation parlementaire de la Nouvelle-Ecosse, 1075, 1308
Titres honorifiques, 2353
Validation des décrets ministériels, 1074

Great Lakes and Atlantic Canal and Power Company:
1715, 2832, 2910

Gregory (F. R.): 1763

Grimmer (Robert Watson), Charlotte:
Bureau de poste de Saint-Stephen, 2903
Edifices publics, Provinces maritimes, 2605
Industrie de la pêche à Charlotte, 3091

Guerin (James John Edmund), Sainte-Anne:
Budget, 1217
Ecoles d'anarchisme et de bolchevisme, 1177

Guthrie (L'honorable Hugh), Wellington-Sud:
Bilodeau (Mme Amédée), 3469
Brevets de la British Steel Piling Company, 1423
Budget, 1102
Cause Maxwell Brothers, 3812
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3687
Collège militaire royal, 339
Commission des chemins de fer, crédits, 3697
Discours du trône, 71
Edifices publics.—Manitoba, 4053; Nouvelle-Ecosse, 580
Education technique, 2983
Entente des whips sur le débat du budget, 864
Immigrants à Guelph, 3920
Loi des brevets d'invention, 333
Loi du revenu national, 2571
Navire *Vigilant*, 3547, 3562
Navires du Revenu national, 3540
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1575
Passeports, 3473
Question transformée en ordre de dépôt de documents, 1096
Rachat des billets du Dominion, 363
Règlement, discussion non permise lors du passage à l'ordre du jour, 3562; paragraphe 664; Rules and Forms, 3504; motion principale, 1314
Remerciements comme chef temporaire de l'opposition, 4
Représentation à Paris, 3476
Séance du matin, 3510
Service des phares, 3643
Service radiophonique, 3581, 3620
Service de sauvetage, 3569
Société des nations, contributions, 3474
Tarif douanier, 1606, 1646, 1657; dosses de liège, planches, etc., 1360; industrie du coton, 1390, 1401, 1426
Traitements des juges, 1494
Traitements, R.C.S., 4010
Traitements, Revenu national, 3495

Haig (Décès du comte), 84, 105, 145

Hall (R. E.): 3031

Hall (Walter Allan), Bruce-Sud:
Budget, 739

Hanna (D. B.): 978

Hanson (Richard B.), York-Sunbury:
Agent des douanes à Notre-Dame-des-Bois, 3488
Discours du trône, 269

Hanson (Richard B.)—*Fin*
Edifices publics, Provinces maritimes, 2605
Immigrant Kirzak, 2807
Impôt de guerre sur le revenu, 1832
Longley (Charles L.), 3551
Maître de poste à Sawyerville, 781
Manzerole (William P.), 1763, 1766, 1820
Permis de radio au Nouveau-Brunswick, 1076
Quai de Shippigan, 1679
Station de la quarantaine, île aux Perdrix, 2604
Tarif douanier, carton en rouleau, 1335; industrie du coton, 1378
Transport du courrier au Nouveau-Brunswick, 1590
Transport du courrier entre Tracadie et Chatham, 978

Harris (Joseph Henry), Toronto-Scarborough:
Budget, 628
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 2802
Chemins de fer nationaux, prêt, 3966
Commission fédérale, 2343
Commission du port de Québec, prêt, 2167
Inspection des bateaux à vapeur, 3648

Hay (Francis Wellington), Perth-Nord:
Banque et commerce, rapport, 864, 2424
Central Finance Corporation, 3733
Federal Loan Company, 2831
Niagara Gorge Bridge Company, 1074

Heaps (Abraham Albert), Winnipeg-Nord:
Aide aux sans-travail, 604
Associations séditieuses, 2291, 2453
Assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité, 551, 1483
Budget, 623
Canada (Le) et la Russie, 604, 868
Chutes des Sept-Sœurs, 180
Citadelle de Québec, 2630, 2635
Commission du district fédéral, 2387
Compte rendu, correction, 223
Discours du trône, 216
Edifices publics, loyers, 2980
Edifices publics.—Niagara Falls, 2644; Ottawa, 3754
Exploitation hydraulique et canalisation du Saint-Laurent, 1929
Factage des chemins de fer nationaux, 3751
Fourniture d'électricité aux édifices du Gouvernement à Ottawa, 2037
Grève à Oshawa, 1844
Hanna (D. B.), 978
International Bible Students Association, 1572, 1837, 3258
Loi des élections, 533

Heaps (Abraham Albert)—*Fin*
Loi des rentes annuelles, 1732
Loi de l'immigration, 2502
Lumière (La) et l'énergie électrique aux édifices du Parlement, 1940
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1447, 1514, 1740
Permis de radio-téléphonie, 2381, 2650
Port de la baie Ellis, 3758
Règlement, 3859; article 27, 1323; article 37, 1484
Routes et ponts en général, 3374
Service de radiophonie, 3610, 3618, 3625
St. Clair Transit Company, 1671, 1882
Subventions au transport du charbon, 3774
Tarif douanier, 1625, 1631, 1654; couvertures, 1753; industrie du coton, 1437
Traitements, Postes, 3204, 3209

Heenan (L'honorable Peter), Kenora-Rainy-River:
Aide aux sans-travail, 604
Assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité, 1553
British Empire Steel Corporation et les houilleurs, 2744, 2834, 3203
Grève des ouvriers métallurgistes, 3032
Loi des rentes annuelles, 1732
Pensions de vieillesse au Yukon, 2353, 2604, 2840
Proprietary Articles Trade Association, 601

Hepburn (Mitchell Frederick), Elgin-Ouest:
Budget, 945
Chemin de fer Edmonton-Dunvegan-Colombie-Anglaise, 2672
Chemin de fer de London à Port-Burwell, 3483, 3484, 3633
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 586
Fait personnel, 935
Federal Loan Company, 2769
London and Port-Burwell Railway, 3723, 3728
Sun Life Assurance Company of Canada, 2102

Highwood Western Railway Company: 353, 2100

Hocken (Horatio Clarence), Toronto-Ouest-Centre:
Assistance aux immigrants, 2475
Budget, 881
Ecoles des Indiens, 1076
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 579
Election d'Athabaska, 1813
Exploitation hydraulique et canalisation du Saint-Laurent, 1926

Hocken (Horacio Clarence)—*Fin*
Lignite et charbon pour fins industrielles, 478
Loi de naturalisation, 2711
Médecins examinateurs de l'immigration, 2933
Ministère de la Paix et de la Concorde internationale, résolution, 1772
Motion tendant à créer un comité des chemins de fer et de la navigation, 1026
Publications obscènes, 3536
Square à l'ouest de l'hôtel des Postes, Ottawa, 2653
Vote enregistré par inadvertance, 3033

Howard (Charles B.), Sherbrooke:
Budget, 1116

Howden (John Power), Saint-Boniface:
Grévistes du service des postes, 4040
Loi des aliments et des drogues, 4005

Hubbs (John), Prince-Edward-Lennox:
Logan (John D.), 3750
Transport du courrier par voie aérienne, 2248

Hurteau (Jean-Baptiste), brevet, 3732

Ilsley (James Lorimer), Hants-King:
Brise-lames, Yarmouth-Bar, 2927
Budget, 1067
Cumberland Railway and Coal Company, 3380, 3732
Déshydratation des fruits et des légumes, 467
Discours du trône, 5
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 586
Mesure antidumping, 3024
Tarif douanier, préparations non alcooliques ou chimiques, 1341

Immigration et Colonisation:
Affaire (L') McConachie, 289, 1077, 1097 1545, 1622, 2745, 3919
Agents d'immigration, 1542
Appointements, 3211, 3893, 3898
Assistance aux immigrants, 2475
Budget de l'Immigration, 734
Bureau à Détroit, 3260
Canadiens (Les) et la colonisation de l'Ouest, 1322, 3926
Dépenses générales, subventions, etc., 3920
Ecole industrielle des Indiens de Red Deer, 2150
Employés à la Maison du Canada à Londres, 370
Enquête sur l'immigration, 600

Immigration et Colonisation—*Fin*
Etablissement agricole des soldats, 377, 2695, 2760, 2774, 2946, 3684, 3932, 3946
Examen médical des immigrants britanniques, 1820
Familles d'immigrants de la Grande-Bretagne, 979
Immigrant Kirsak, 2807
Immigrants du Sud-Est de l'Europe, 1621
Immigrants en 1927, 979
Immigrants dans la Nouvelle-Ecosse, 1911
Immigrants à Kingston, 1838
Immigrants sans travail, 2249, 2298
Immigration de 1921 à 1927, 377
Immigration et le système des prix de passage réduits, 377
Immigration chinoise, 376, 3931
Immigration japonaise, 376
Immigration d'officiers anglais en retraite, 1910
Immigration orientale, 1177.
Immigration des mineurs, 367, 1842
Loi sur l'immigration, 1857, 2465, 2477, 3612
Marchés relatifs aux immigrants d'Europe, 2038
Médecins examinateurs de l'immigration, 2933
Mennonites nécessiteux, 4072
Permis d'immigration, 3561
Réévaluation des terres des soldats, 473, 1622, 3257
Règlement et examen médical, 376
Remplacement de fonds de fiducie, 3932
Saisie et abandon de fermes de soldats, 3560
Situation du travail aux Etats-Unis, 1077
Touristes (Les), 2124

Industrie de l'acier: 3213, 3266

Imperial Guarantee and Accident Assurance Company of Canada: 470, 1416, 2100

International Bible Students' Association: 1572, 3212, 3258, 3310, 3577, 3603, 3617

Intérieur:
Administration des territoires du Nord-Ouest, 3785
Amas (Frank), 2476
Albees (Peter), 3165
Arrérages de loyer pour concessions de terrains houillers, 1171
Barrage de la chute de l'Oreille, 2077
Bureau de recherches (Mines), 1908
Bureau des terres fédérales, Prince-Albert, 2808

Intérieur—*Suite*
Canal d'assainissement de Chicago, 536, 1572, 1622, 1820, 1990, 2158, 2195, 2204, 2468, 2575, 3511
Champs de bataille nationaux, 1862
Chemin de fer Revelstoke à Golden, 777
Chômage dans les mines de la Nouvelle-Ecosse, 105
Chute des Sept-Sœurs, 180, 3032, 3509, 3750
Chute inférieure de l'Oreille, 1869
Commission des champs de bataille nationaux, 2349
Concessions dans les parcs nationaux, 2203
Concessions de terre de Grande-Prairie et rivière de la Paix, 472
Condition des cultivateurs dans la région du lac Manitoba, 1572
Conservation des forêts et pathologie, 2121
Construction d'une grande route, Colombie-Anglaise, 2809
Coupes de bois, 2245
Décrets du Conseil, 1867
Défrichement par le feu, 378
Demande de documents, 2524
Emmagasinage des eaux du lac Seul, 2027
Emplacement de ville à la mine Flin Flon, 1171
Enquête d'Alexander Smith, affaire McClymont, 556, 1439, 1178, 2809, 2936, 3030, 3032
Essai du charbon pulvérisé, 1554
Etudes géologiques du Nouveau-Brunswick, 472
Exportations de l'énergie électrique, bill, 12, 378, 443
Explorations géologiques, 3773
Extraction du quartz au Yukon, 1718, 1870, 1873, 2127, 2229
Featherstonaugh (W.S.), 3165
Gair (John), 3165
Gisements houillers d'Alberta, 1075
Gouvernement du Yukon, 3811
Hudson Bay and Flin Flon Mining Co., 2697
Iles de la baie James et de la baie d'Hudson, 1913
Importation de bestiaux des Etats-Unis, 3312
Institutions scientifiques, 3811
Kempt (W. H.), 3165
Lieux historiques, 1763
Lignite et charbon pour fins industrielles, 420, 475
Loi des eaux dans la zone du chemin de fer, 222, 348
Loi des terres fédérales, 2027, 2078, rapport, 1906
Manitoba Paper Company, 3750
Martin (Georges), 1910
McKeown (Stephen), 3164
Mines, crédits, 3766

Intérieur—*Fin*
Parcs et réserves forestières, 2024
Parcs nationaux, 3266
Parcs nationaux de la Colombie-Anglaise, 1621
Pavages au parc Jasper, 3259
Permis exclusif de prospection, 1571
Poursuites intentées en Alberta, 1916
Reboisement à Chalk River, 1942
Réserves forestières et parcs fédéraux, 1858
Robertson (Robert), 3165
Sites historiques et parcs publics, 2245
Subventions au transport du charbon, 3774
Tarifs de transport de la houille de la Colombie-Anglaise, 1759
Terrains houillers dans l'Alberta, 1908
Terrains scolaires dans l'Alberta, 1309, 3818
Terres de la zone ferroviaire, Colombie-Anglaise, 1718, 1820, 1969, 2125, 3076, 3559
Terres et parcs fédéraux, 3786, 3811
Transport du charbon de l'Alberta, 1441, 1508, 2580, 2604, 3312
Transport du charbon de la Nouvelle-Ecosse
Truscott (Ethel), 3165
Validation de décrets du Conseil, 2204
Vente de terres scolaires, 3753
White (W. E.), 2600

Irvine (William), Wetaskiwin:
Aéronautique militaire, 3722
Associations et écrits séditieux, 2461
Banques nationales, 399
Bell Telephone Co. of Canada, 3051
Budget, 1009
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3687
Cie de canal et de force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2911
Commission du district fédéral, 2368
Commission du port de Québec, prêt, 2131
Commission radio-télégraphique, 3665
Davies, (Delia Elizabeth), divorce, 2321
Dépenses excessives du Gouvernement, amendement de M. Bennett, 3996
Discours du trône, 296
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 581
Emprunt de 500 millions, 360
Importation des bestiaux des Etats-Unis, 3405
Loi du revenu national, 2753
Loi des pensions de vieillesse, 332
McCutcheon (Dorothy Estelle), divorce, 2225, 2227
Mobilisation des ressources naturelles et des services essentiels en temps de guerre, 1559
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1457, 1741

Irvine (William)—*Fin*
Pensions des vétérans, 3079
Pisciculture, 3663
Police sanitaire des animaux, 4058
Règlement, 2768, 3238; avis de motion, 1672, 1673; citation d'un débat précédent, 948; parrain d'un projet, 3007; question de vote en comité, 1673; relatif à un bill privé, 3104; St. Clair Transit Co., 3240
Rideau Hall, 2684, 2688
St. Clair Transit Company, 1672, 2013
St. John River Storage Company, 2823
Service de la milice, 3299
Service de radiophonie, 3604
Sun Life Assurance Company of Canada, 3336
Traitements des juges, 1503
Validation de décrets du Conseil, 2209

Jacobs (Samuel William), Cartier:
Agent des douanes à Notre-Dame-des-Bois, 3487
Agriculture et colonisation, rapport sur l'immigration, 3847, 3849
Billets d'aller et retour sur les chemins de fer, 286
Destitution pour ingérence politique, 3528
Loi des Etats-Unis, 3879
Loi de naturalisation, 2535, 2540, 2583
Millspaugh (William), brevet, 2831
Réélection des députés acceptant une charge, 285
Service de radiophonie, 3628

Jelliff (Lincoln Henry), Lethbridge:
Bills d'intérêt privé, remboursement de frais, 3358
Brise-lames, Rivière Powell, 3366
Chemin de fer Edmonton-Dunvegan, Colombie-Anglaise, 2676
Discours du trône, 243

Jenkins (Robert Harold), Queen:
Discours du trône, 208
Industrie de l'acier, 3271
Quai de West-Point, 2928

Johnston (Alexander): 1910

Johnston (J. Fred.), Président du comité de la Chambre), Long Lake:
Avis d'amendement, 1671
Edifice du Parlement, acoustique, 2890
Explication relative à un vote en comité, 1673
Fait personnel, M. Luckovitch, 4093
Niagara Falls Memorial Bridge Co., 1669

Johnston J. Fred.)—*Fin*
Projets de la loi d'intérêt privé étudié en comité, 2224
Règlement, 2555, 2656, 2770, 2773, 2923, 3008, 3009
Règlement, délibération, bills de divorce, 2227
" absence de l'auteur d'un bill, 2226
" alinéa 312, 3705
" article 2, règle, 58, 584
" " 58, 2705
" " 113, 1520
" " 293, 2678
" avis d'amendement, 2771
" avis de motion, 1672
" bill d'intérêt privé, 2225
" bill non imprimé, 3236
" discussion irrégulière, 2677, 2679
" discussion sur l'article à l'étude, 1349
" honneur des tribunaux, 4042
" motion d'ajournement, 3985
" ordre permanent nº 56, 2922
" parole d'un député, 2498, 3744
" parrain d'un projet, 3007
" question de vote en comité, 1673
Transport des dépêches postales entre Colebrook et Upper-Middle-River, 2151

Johnstone (Lewis Wilkisson), Cap-Breton-Victoria-Nord:
Budget, 756
Bureau cinématographique, 3710
Courrier entre Englishtown et Ingonish Ferry, 867
Discours du trône, 256
Galerie nationale, 3378
Maître de poste à Irera Farm, 867
" " à Sugar Loaf, 1679
" " de Dalem-Lake, 538
Phare de Money-Point, 783
Quai de Jersey-Cove, 2577, 3749

Jones (L'honorable George Burpee), Royal:
Brise-lames.—Blue-Cove, 3089; Pointe-au-Sapin, 3092
Maître de poste à Hartland, 373
Maîtres de poste au Nouveau-Brunswick, destitution, 603
Pêche de l'éperlan, 495

Justice:
Affaires litigieuses, crédits, 4015
Associations séditieuses, 2289, 2446, 2451
Avocats du Gouvernement à Toronto, 2809
Catastrophe à la mine Hollinger, 1822
Classement des gardes des pénitenciers, 1769

Justice—*Fin*
Code criminel, bill nº 5, 12
" " courses de lévriers (projet de loi), 493
Commerce interprovincial et international des boissons enivrantes, 2464, 3084
Cooper (Lieut-col. H. W.), 3402
Cour suprême, livres, magazines, etc., 4013
Détenus des pénitenciers, 3154
Districts judiciaires de la Saskatchewan, 1480
Ecoles d'anarchisme et de bolchevisme, 1177
Ecrits blasphématoires, 354
Ecrits séditieux, 1858
Eligibilité des femmes au Sénat, 2298
Emploi des prisonniers, 2249
Expression "citoyen canadien", 3563
Gendarmerie à cheval, 4015; pension, 4008
Honoraires d'avocats, 150, 473, 603
Loi de l'amirauté, 330, 431
Loi de la Cour d'échiquier, 1858, 2252
Loi de la Cour suprême, 330, 431
Loi de faillite, 367, 534
Loi des eaux de la zone ferroviaire, 378
Loi des grains, interprétation, 369
Loi des prisons, 1857
Loi relative aux enquêtes sur les filiales de cies de téléphone et télégraphe, 1135
Peine du fouet, 1785
Pénitenciers, 4013; Colombie-Anglaise, 2699
Port d'armes, 823
Régime des prisons et maisons de correction, 2252
Robertson (R. S.) et l'enquête sur le port de Toronto, 3030
Salaires des gardes des pénitenciers, 1769
Services professionnels d'avocats, 2475
Sous-ministre, 602
Statuts revisés, 370, 1547, 2578, 4015
Traitements, etc., 4010
Traitements des juges, 377, 1492, 1989, 2149, 3074, 3262, 3358
Travail des prisonniers, 2887
Ukrainiens condamnés à mort, 2838

Kaiser (Thomas Erlin), Ontario:
Affaires légales du Revenu national, 3502
Application de la loi des transports, Provinces maritimes, 1739
Assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité, 554
Budget, 1222
Bureau à Washington, 3472
Canal de la Trent, 3285
Chemins de fer nationaux de Sainte-Rosalie à Rivière-du-Loup, 3967
Citadelle de Québec, 2630
Clause contre le dumping, 1312
Commission du district fédéral, 2320, 2344

Kaiser (Thomas Erlin)—*Fin*
Commission du port de Québec, prêt, 2187
Destitution de fonctionnaires, 3490
Edifices publics.—Ontario, 2643; Wainwright, 2866
Elevage, subventions aux expositions, 3669
Essai du charbon pulvérisé, 1557
Fonctionnaires destitués, 2475
Indemnité à J.-B. Fontigny, 3666
Lignite et charbon pour fins industrielles, 420, 475
Loi sur les légumes-racines, 2283
Loi du revenu national, 3036
Loi de naturalisation, 2515
Maladies vénériennes, 3738
Niagara Falls Memorial Bridge Co., 1742
Passages à niveau, 2422
Pensions de la milice, 1877
Pensions et Santé nationale, 1904
Ports et rivières.—Ontario, 4054
Règlement, langage antiparlementaire, 1742
Renvoi d'employés civils, 2983
Service de radiophonie, 3614
Tarif douanier, 1532, 1597; grève à Oshawa, 1844; préparations non alcooliques ou chimiques, 1341
Traité avec la Tchécoslovaquie, 2059
Traité avec les pays d'Europe, 2092, 2108

Kay (W. Frederick), Brome-Missisquoi:
Agriculture et colonisation, rapport sur l'immigration, 3763, 3818
Hôtel du Parlement, arrangement intérieur, 2601

Kelly (Laveania Maud), divorce: 2447

Kellner (Donald Ferdinand), Athabaska:
Budget, 851
Election d'Athabaska, 1797, 2380
Elévateurs, 3119
Featherstonaugh (W. S.), 3165
Fermes expérimentales, 568
Fonctionnaires de l'Etat, 2345
Loi des grains, 3118
Loi sur les légumes-racines, 2282
Loi de naturalisation, 2733
Loi des terres fédérales, 2079
Pavages au parc Jasper, 3259
Population du Canada, 2122
Règlement, 2672; discussion irrégulière, 2679
Service de patrouille à la baie d'Hudson, 3577
Sun Life Assurance Company of Canada, 2104
Tarif douanier, 1524, 1655
Terrains scolaires dans l'Alberta, 1309
Traité avec la Tchécoslovaquie, 2051

Kempt (W. H.): 3165

Kennedy (Donald M.), Rivière-de-la- Paix:
Achat des chemins de fer de l'Alberta, 2248
Accroissement de capital et les projets des compagnies industrielles, 1312
Administration des territoires du Nord-Ouest, 3785
Albees (Peter), 3165
Appointements, passeports, etc., Affaires extérieures, 3472
Appointements, etc., Chambre des communes, 4056
Bénéfices des compagnies industrielles, 1177
Budget, 936
Bureau de poste de Montréal, 2622
Bureau de poste de Padstow, 3165
Chemin de fer de l'Alberta, 2126
Chemin de fer d'Edmonton-Dunvegan-Colombie-Anglaise, 210, 2100, 2468, 2575, 2676, 3638
Chemin de fer de la Rivière de la Paix, 85, 3950
Classement des animaux de ferme, 378
Commission d'enquête sur les douanes, 41
Concessions de terre de Grande-Prairie et Rivière de la Paix, 472
Conseil national des recherches, 473
Construction d'une grande route en Colombie-Anglaise, 2809
Contrôle des semences, aliments et engrais, 455
Coupes de bois, 2245
Dragage—Manitoba, Saskatchewan, Alberta, 3372
Défrichement des terres par le feu, 378, 3803
Discours du trône, 193
Edifice public.—Niagara-Falls, 2646
Election d'Athabaska, 2381
Etablissement agricole des soldats, 2763, 3932
Indiens.—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, Nord-Ouest, 3783; Ontario et Québec, 3781
Lieux historiques, 1763
Loi de l'accise, 1983
Loi des douanes, 1988
Loi de l'inspection de l'électricité, 2062
Loi du revenu national, 2751, 2993
Motion d'ordre, 2551
Pensions et Santé nationale, 2445
Quai à Faust, 3351
Règlement, 3984
Tarif douanier, 1509, 1594, 1646; carton en rouleau, 1334-44; coton brut, 1361; fil de coton, 1377; industrie du coton, 1402, 1408, 1423, 1435
Travaux publics.—Québec, 2610
Vente de houille américaine à Winnipeg, 2126

King (L'honorable James H.), Kootenay-Est:
Budget, 894
Bureau Fédéral d'appel, 2931
Commission Hunter, 495; rapport, 642
Divers appointements, Santé, 3941
Doukhobors, 3912
Drogues narcotiques, 374
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 593
Enquête de M. Hunter, 1479; rapport, 601, 679
Epidémie de rage, 2379
Fait personnel (M. Esling), 865
Immigration, examen médical, 1311; médecins, 2933
Importations d'œufs de la Chine, 2935
Laboratoire d'hygiène, 3737
Loi des aliments et des drogues, 3743, 4002
Loi relative au bois à pâte en Colombie-Anglaise, 3903
Lumière (La) et l'énergie électrique aux édifices du Parlement, 1940
Maladies vénériennes, 3738
Mortalité maternelle, Santé, 3739
Pensions et Santé nationale, 1718, 1897, 2001, 2433, 2756, 2815
Pensions des vétérans, 674, 1722, 1738, 2697, 2746, 2816, 2936, 3003, 3015, 3077, 3682, 3898
Police sanitaire, 39
Rage canine dans l'Ontario, 2743, 2888
Rapport Scott, 642
Secours aux chômeurs, 1735, 4007
Subvention au Conseil d'hygiène mentale, 3741
Traitements R.C.S., 4009

King (Le très honorable W. L. Mackenzie), Prince-Albert:
Acquisition de la péninsule de l'Alaska, 495
Adoption de bills d'intérêt privé non contentieux, 3731
Affaires de la Chambre, 364, 492, 1331, 1440, 1539, 1715, 1821, 1855, 2354, 3359, 3964, 4032, 4071
Agence commerciale russe de Montréal, 3311
Agriculture, crédits, 4063
Agriculture et colonisation, rapport sur l'immigration, 3885
Ajournement de la Chambre, 3311
Ajournement de Pâques, 1491
Aménagement de la chute de l'Oreille, 1718
Appointements des commis des Postes, 1545, 1547
Appointements, passeports, etc., Affaires extérieures, 3472
Arrêté relatif aux fraises importées, 3165
Asbestos Corporation, 2580, 2602
Asquith (Comte d'Oxford et d'), décès, 468

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Assurances contre le chômage, la maladie et l'invalidité, 554
Avis de réunions de comités, 868
Beauharnois Power Co., 2580, 2649
Bénéfices des compagnies industrielles, 1177
Bills d'intérêt privé, 2325, 4033
Bills sur le Feuilleton, 3946
Bilodeau (Mme Amédée), 3470
Bremen (Le) sur l'Ile Greenley, 2026
Budget, 1248
Bureau à Washington, 3469
Câble du Pacifique, 3358
Canada (Le) et la Russie, 536, 604, 868, 2603, 3032, 3406
Canada (Le) et le pacte contre la guerre, 2039, 2745, 3076, 3406, 3611; invitation, 3212; documents, 3653, 3751
Canal d'assainissement de Chicago, 549
Canalisation du Saint-Laurent, 891, 1440, 1572, 1861, 1968, 2075, 2152, 2425, et la Beauharnois Power Co., 2601
Capitation prélevée sur les Orientaux, 1178
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan, 2469
Chemins de fer nationaux, prêt, 4080
Citadelle de Québec, 2637
Classement et inspection du blé, motion, 3988
Collections canadiennes commémoratives de la guerre, 2039
Comités permanents, 5; constitution, 364
Comité relatif aux vétérans, 492
Commission du district fédéral, 1837, 2077, 2151, 2242, 2298, 2333, 2382, 2474, 2367, et le pont des rapides Rémic, 2475
Commission d'enquête sur les douanes, 41, 85, 105
Commissaire Hunter, rapport, 643
Commission internationale des eaux limitrophes, 1332
Commission du port de Vancouver, prêt, 1766
Commission de régie interne, 5
Commission des réparations, 1829, 1968
Commission royale d'enquête sur les pêcheries, 3264
Commission du service civil et emplois exclus, 1576
Concerts de carillon, 1137
Conférence économique de Genève, 1073, 1837, 1968
Conférence fédérale-provinciale, 5, 39
Conférence de Genève relative à l'opium, 1943
Conférence impériale de 1926, 369
Conférence de Washington au sujet de l'enquête douanière, 179

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Congrès de l'institut royal d'architecture, 495
Consuls étrangers au Canada, 3457
Contrats relatifs à la lumière et l'énergie électrique, Ottawa, 2580
Convention relative à l'esclavage, 1859
Convention sanitaire internationale, 1944
Crocket (Charles), 2602
Danger pour les habitants de la frontière, 2298, 2811, 2841
Décorations étrangères, 3818, 3897
Délégation de Terre-Neuve, 1030
Demande de documents, 2603, 2649
Dépenses excessives du Gouvernement, amendement de M. Bennett
Dépenses de la délégation canadienne à la Société des nations, 3475, 1915
Directeur des élections, 677
Discours du trône, 2, 27, 30, 41, 114
Drayton (Sir Henry), démission, 2244.
Droits d'antidumping, 2023, 2784, 3359, 3405, sur les fraises, 3511, 3563, 3611
Droits sur les fruits et les légumes, 2473
Ecoles techniques, 2250, 2649, 2983
Edifice d'un style inapproprié en face du Parlement, 3405
Election d'Athabaska, 1817
Embranchement Rosedale-Bullpound, 335
Embranchement des Chemins de fer nationaux, 678
Empire Parliamentary Association, 4049
Emplacement du bureau de poste de Truro, 472
Enquête sur l'immigration, 600
Epidémie de rage, 2380
Etalage du drapeau américain, 3655
Examen médical des immigrants britanniques, 1921
Exequatur des consuls étrangers, 3746
Expédition des marchandises sur les Grands lacs, 375
Exploitation hydraulique et canalisation du Saint-Laurent, 1934.
Exportation d'énergie électrique, 2204
Extraction du quartz, dans le Yukon, 1718
Fait personnel, M. Bennett, 1862
" " M. Neill, 2354
Faveurs aux bills de divorce, 2200
Félicitations au nouveau chef de l'opposition, 3
Fêtes de l'Ascension et de l'Empire, 2811, 2839
Fête nationale d'action de grâces, 3611
Fusion de compagnies de câble, 1440
Gardiens du phare Greenley, 2425
Groupes parlementaires, 1321
Haig (le comte), décès, 84, 105

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Haut commissaire britannique au Canada, 2382
Heure de clôture des séances, 3311
Home Bank, 1821
Immeuble Russell, 2474
Immigration chinoise, 3931
Immigration japonaise, 369
Impression des rapports Hunter et Scott, 673
Incident mexicain, 473, 678
Ingérence politique, 2649
International Bible Students Association, 2038
Japon.—Opposition à une commission rogatoire de la Colombie-Anglaise, 1313
Jetée de l'élévateur Spiller à Vancouver, 2352
Jeux olympiques, 2473
Jour de l'Armistice, 1077.
Laboratoires du ministère des Mines, 2670
Loi des chemins de fer, 2580
Loi du revenu national, 2985
Loi de naturalisation, 2703, 2731
Loi des pensions de vieillesse, 332
Loi des pensions de la milice, 1820
Loi du service civil, 354
McClymont (Richard), 3032
Mesures d'antidumping, 2784
Ministère de la Paix et de la Concorde internationale, résolution, 1699, 1766
Mutations dans le personnel des comités, 470
Navire *Vigilant*, 3562
Pensions et problèmes des vétérans, 2598
Petits fruits importés des Etats-Unis, 3898
Phare de Port-Hope, 2202
Port de la baie Ellis, 3762
Poste d'irradiation CKCX, 2038
Postes, rémunération des commis, 1480, salaires des facteurs, 677
Président de la Commission du tarif, crédits, 4096
Programme législatif, 1492, 1821
Propriété des chutes d'eau, 39
Propriétés immobilières à Ottawa, 2040
Propriété Mackarell, 2475
Règlement, article 28, 2843; dépôt d'un document, 4028; explication de M. Cahan, 1334; documents insérés au hansard, 607; parole d'un député, 3745; motion, 474; motion d'ordre, 1572, 1621
Relations entre la Chine et le Japon, 2935, 3033
Relations étrangères au Canada, 3425
Relations industrielles et internationales, rapport, 3747
Renvoi d'employés civils, 2983
Réparations de guerre, 3170

King (Le très hon. W. L. Mackenzie—*Fin*
Réponses déposées en double pour la députation, 1178
Représentation de la Nouvelle-Ecosse, 783, 1308
Représentation à Paris, 3476
Représentation à Tokio, 4098
Ressources naturelles des provinces de l'Ouest, 3165
Rideau Hall, 2681, 2688
Saint Lawrence River Company, 676.
Séances du matin, 2650, 3510
Séances du mercredi, 2476, 2574
Séances du samedi, 2839, 2934, 19 mai, 3074, 26 mai, 3311
Situation dans l'Irak, 1178
Sociétés coopératives et évaluations douanières, 4074
Société des nations, contributions, 3474, personnel canadien, 2150
Soins médicaux aux vétérans, 1821
Square à l'ouest de l'hôtel des postes, Ottawa, 2662
Subsides aux Provinces maritimes, 471, 4048
Terres de la zone du chemin de fer en Colombie-Anglaise, 146, 179, 1227, 1961, rapport, 1718
Titres honorifiques, 2353
Traduction en anglais des discours français, 471
Traité anglo-égyptien, 1136, 1839, 1860, 1914, 3479
Traité avec l'Espagne, 2044
Traité avec les pays d'Europe, 2114
Traitements, etc., Affaires Extérieures, 3464; Bureau du haut-commissaire à Londres, 3465; Conseil privé, 3465; des juges, 1493, 3358
Ukrainiens condamnés à mort, 2838
Validation de décrets du Conseil, 2211
Vente de terres scolaires, 3759
Zones indemnes de tuberculose bovine, 677

Kyte (George): 1570

Labonté (Valère): 778, 1547

Lacombe (Liguori), Laval-Deux-Montagnes:
Discours du trône, 276
Mesures d'antidumping, 2978

Ladner (Leon Johnson), Vancouver-Sud:
Aérodromes à Vancouver, 979
Budget, 1192
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan, et à la Colombie-Anglaise, 2470
Classement des fonctionnaires des postes, 2744

Ladner (Leon Johnson)—*Fin*
Classement des gardes des pénitenciers, 1760
Conservation des forêts et pathologie, 2121
Droits d'auteur, 1967, 2149
Emplacement et édifices à Douglas, 2878
Importations d'œufs, 1760
International Bible Students Association, 3212, 3310
Loi du revenu national, 2749
Loi de naturalisation, 2515, 2548-51, 2558, 2588
Martin (Douglas), brevet, 2831
Mesures d'antidumping, 2785, 2977
Pensions et Santé nationale, 1898, 2001, 2005
Règlement, modification d'une motion, 1682
Service de radiophonie, 316, 3603
Sun Life Assurance Company, 3335, 3380
Terres de la zone du chemin de fer en Colombie-Anglaise, 1969, 3076
Traitements des juges, 1493, 1501
Traitements, Postes, 3207

Laflamme (Léo-K.), Montmagny:
Budget, 1179
Discours du trône, 220
Gare terminus de Toronto, 2221
Surnuméraires aux postes à Montréal, 1312

Lalonde (Joseph): 1546

Lanctôt (Roch), Laprairie-Napierville:
Inspection du foin et de la paille, 2952
Traitements des juges, 1496
Travaux publics.—Québec, 2616

Langlois (J.-V.-Aimé), Chambly-Verchères:
Budget, 1089

Lang (Malcolm), Témiscamingue-Sud:
Budget, 812
Federal Loan Company, 2830

Lapierre (E.-A.), Nipissing:
Budget, 633
Embranchements de Sturgeon-Falls, 603
Extraction du quartz au Yukon, 1872
Primes à la production du cuivre, 1853
Tarif douanier, 1604

Lapointe (L'honorable Ernest), Québec-Est:
Achats de journaux, 1539
Affaires légales du Revenu national, 3501
Affaire McConachie, interpellation, 1097
Arbitrage obligatoire des différends internationaux, 1937
Associations et écrits séditieux, 2446, 2452, 2889
Bilodeau (Madame Amédée), 3470

Lapointe (L'hon. Ernest)—*Suite*
Budget, 1036
Canada (Le) et le pacte contre la guerre, 1887
Catastrophe à la mine Hollinger, 1822
Champs de bataille nationaux, 1864
Citadelle de Québec, 2626
Classement des gardes de pénitenciers, 1760
Classement et inspection du blé, motion, 3988
Commerce interprovincial et international des liqueurs, 1858, 2464, 3084
Commission du port de Québec, prêt, 2142, 2154
Comité des privilèges et élections, 2698
Convention sanitaire internationale, 1949
Cooper (Lt-col. H. W.), 3403
Davies (Delia Elizabeth), divorce, 2234
Déboursés dus à la loi d'établissement des soldats, 1541
Décorations étrangères, 3897
Dépenses, livres, magazines, etc., 4013
Détenus des pénitenciers, 3154
Districts judiciaires de la Saskatchewan, 1480
Division d'organisation de la Commission du service civil, 3889
Ecoles d'anarchisme et de bolchévisme, 1177
Ecrits blasphématoires, 356, 1858
Edifice public à Saint-Jacques l'Achigan, 2641
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 579
Election d'Athabaska, 1793
Eligibilité des femmes au Sénat, 2298
Emploi des prisonniers, 2249
Employés à la maison du Canada à Londres, 370
Expression "citoyen canadien", 3563
Fraises en douane, 3266
Gendarmerie à cheval, 4015; pension, 4008
Haig (le comte), décès, 145
Honoraires payés aux avocats de la Nouvelle-Ecosse, 1509
Importation des asperges, 3121
Incident mexicain, 679
Instruction technique, 2123
Interprétation de la loi des grains, 369
Kelly (L. Maud), divorce, 2448
Lettre d'un ancien ministre, 3043
Lignite et charbon pour fins industrielles, 484
Loi de l'amirauté, 330, 431
Loi de la Cour suprême, 330, 431
Loi des douanes, 1991
Loi des élections, 534
Loi de faillite, 535
Loi des prisons, 1857
Loi sur la Cour d'échiquier, 1858, 2252
Loi sur les légumes-racines, 2276
Loi sur l'immigration, 3612, 2504

Lapointe (L'hon. Ernest)—*Fin*
Menace de poursuites contre l'Asbestos Corporation, 2524
Milice, pensions, 2012
Mobilisation des ressources naturelles et des services essentiels en temps de guerre, 1566
Motion d'ordre, 3504
Navire patrouilleur *G*, 1539
Pénitenciers, 4013
Pénitenciers de la Colombie-Anglaise, 2699
Percepteur des douanes de Galt, 1545
Permis de pêche dans la Colombie-Anglaise, 3510, 3561
Phare d'East-End, 1540
Port d'Ardoise, 2909
Port de la baie Ellis, 3098
Poste de radio CKCX, 2126
Programme législatif, 2887
Publications dangereuses, 371
Réélection des ministres de la Couronne, 577
Régime des prisons et maisons de correction, 2252
Règlement, 2486, 2555, 3194; alinéa, 312, 2705; article 28, 2843; article 92 de la loi de l'A.B.N., 368; imputation de motifs, 2498; fait personnel, 865; modification d'une motion, 1679; relatif à la motion principale, 1314; relatif à la St. Clair Transit Company, 3241
Relations industrielles et internationales, rapport, 3747
Remaniement décennal de la représentation, 1820
Renvoi des bills d'intérêt privé aux comités, 1097
Salaires des gardes des pénitenciers, 1760
Statistique criminelle, 4011
Statuts revisés, 370, 1547, 2578
Sous-ministre de la Justice, 602
Traitements des juges, 1492, 1989, 3262
Tour de faveur à un bill, 2524
Vapeur *Fernfield*, 1541

Lavigueur (Henri-E.), Québec-Montmorency:
Appointements, etc., Chambre des communes, 4057
Budget, 550
Citadelle de Québec, 2631
Commission du port de Québec, prêt, 2137
Canadiens (Les) et la colonisation de l'Ouest, 1329
Edifices publics à Ottawa, 3754
Elevage, subventions aux expositions, 3674
Gare terminus de Toronto, 2212
Indemnité des députés, 4000
Lignes télégraphiques sur la côte nord du Saint-Laurent, 4056
Loi du revenu national, 2752, 3036, 3046

Lavigueur (Henri-E.)—*Fin*
Port de la baie Ellis, 3758
Travaux publics.—Québec, 2610
Watt (M.), déclaration du chef de l'opposition, 1351

Lee (Frederick James), divorce, 2328

Letellier (J.-Etienne), Compton:
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, 3635
Fait personnel, 4115
Règlement, paroles pertinentes au sujet, 1818
Service postal extérieur, 3397

Logan (John D.), 3750

London and Port Burwell Railway Company: 1026, 3723

Longley (Charles L.), 3549

Lovie (William James), Macdonald:
Discours du trône, 283

Lucas (William Thomas), Camrose:
Appointements, etc., Immigration et Colonisation, 3895
Budget, 1126
Dragage.—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, 3371
Edifices publics en général, 2884
Edifices publics—Alberta, 2861
" " Nouvelle-Ecosse, 590, 592
" " Saint-Jacques l'Achigan, 2641
" " Tisdale, 2858
Etablissements industriels, 3719
Gair (John), 3165
Immigration, critique du dépt., 3916
Industrie laitière, crédits, 433
Loi du gaz et de l'électricité, 3702
Maître de poste à la campagne, salaire, 868
" " " de Wabamum, 2038
Subventions à l'Immigration, 3921

Luchkovitch (Michael), Vegreville:
Agriculture et colonisation, rapport, 3864
Budget, 758
Elevage, subventions aux expositions, 3670, 3677
Fait personnel, 4093, M. Letellier, 4115
Robertson (Robert), 3165
Ukrainiens condamnés à mort, 2838

Macdonald (Archd. J.), Glengarry:
Retrait d'un projet de loi, 3235

Macdonald (Arthur), 1940

Macdonald (Dan. J.), 1482

Macdonald (James J.), 1679

Macdonald (Finlay), Cap-Breton-Sud:
Affaires légales du Revenu national, 3502
Agents du service de répression, 2347
Bates (Alexander), 2376
Brise-lames à Black-Point, 3510
Budget, 727, 1110
Bureau de douane en Nouvelle-Ecosse, 1913
Bureau à Washington, 3471
Combustible des édifices publics, 1173
Commission du port d'Halifax, prêt, 2410
Discours du trône, 234
Edifice à New-Waterford, 2884
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 585
Hôtel d'Halifax, 3816
Industrie de l'acier, 3213
Inspecteur du phare de l'île Guion, 1678
Inspecteurs, Agriculture, 4061
Loi de naturalisation, 2703, 2741
MacDonald (Arthur), 1940
Quai de Soldier's Cove, 2919
Service de sauvetage, 3558
Signaux maritimes, île Scatari, 3649
Sulfate d'ammoniaque pour fermes expérimentales, 1331
Urquhart (William), 2576

Macdonald (L'honorable John A.), King:
Brise-lames à Rustico, 978
Budget, 711
Industrie de l'acier, 3234, 3241
Frais d'avocats relatifs à l'Ile du Prince-Edouard, 1075
Ports et rivières.—Ile du Prince-Edouard, 3085
Quai à West-Point, 2927
Service de vapeurs entre Pictou et Charlottetown, 866

Macdougall (Isaac Duncan), Inverness:
British Empire Steel Corporation, question, 253
Budget, 899
Courrier entre Port-Hasting et Queensville, 2697
Destitution de Dan. J. Macdonald, 1482
" de maîtres de poste, Inverness, 2696
Dragage.—Provinces maritimes, 3370
Elévateur n° 3, Vancouver, 2697

Macdougall (Isaac Duncan)—*Fin*
Industrie de l'acier, 3231, 3249
Inspecteur du poisson mariné, 2808
Macdonald (James J.), 1679
Nouvelle-Ecosse et la direction des Chemins de fer nationaux, 3406
Pearson (G. Fred), 3509
Service de répression dans le comté d'Inverness, 2808

Maclaren (Murray), Saint-Jean-Albert:
Autorité (L') de la commission des chemins de fer, 268
Budget, 1160
Commerce extérieur des Provinces maritimes, 780
Discours du trône, 187
Edifices publics au Nouveau-Brunswick, 599
Embranchement Sherbrooke-Portland, 2809
Etudes géologiques, Nouveau-Brunswick, 472

Mackinnon (John), 2249

MacNutt (George Taylor), Colchester:
Beurre d'Australie, 180
Budget, 1164
Chemin de fer Sherbrooke-Portland, 2887
Chemins de fer nationaux, prêt, 3967
Commission du port d'Halifax, prêt, 2241, 2395
Demande de document, 1719
Discours du trône, 247
Edifice du Parlement, ventilation, 2890
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 579
Elliott (Albert), 2124
Emplacement du bureau de poste de Truro, 472
Importation de beurre et de fromage, 373
Importation de beurre, 2472
Inspecteurs, Agriculture, 4060
Propriétés immobilières à Ottawa, 2040
Quai de Soldier's Cove, 2924
Transport du courrier dans Colchester, 979
Service de répression de la contrebande, 678
Sites historiques et parcs publics, 2245

Macphail (Agnes C.), Grey-Sud-Est:
Agriculture et Colonisation, rapport sur l'immigration, 3839
Bataillons scolaires, 3715
Bell Telephone Co. of Canada, 3941
Budget, 824
Bureau cinématographique, 3709
Canal de la Trent, 3289
Collège militaire royal, 3721
Commission du district fédéral, 2386

Macphail (Agnes C.)—*Fin*
Discours du trône, 204
Etablissements industriels, 3719
Fermes expérimentales, 573
Ministère de la Paix internationale, résolution, 1684, 1783
Mortalité maternelle, etc., Santé, 3739
Rideau Hall, 2688
Service de la milice, 3297
Tarif douanier, 1636
Trafic illicite des boissons enivrantes, 2251
Traitements des juges, 1506

Martin (J. Douglas), brevet, 1331, 2831, 3733

Martin (George), 1910

McAdam (J. C.), 1482, 4023

McLean (Alfred Edgar), Prince:
Bell Telephone Co., of Canada, 3053
British Empire Association Co., 2101.
Budget, 765
Chemin de fer Manitoba and North Western, 1418
Contrôle des semences, aliments et engrais, 465
Défrichement des terres par le feu, 3804
Dragage,—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, 3372
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 592
Elevage, subventions aux expositions, 3669, 3679
Affaire (L') McConachie, 289, 1077, 1097,
Fermes expérimentales, 575
Industrie de l'acier, 3273
Loi sur les légumes-racines, 2278
Loi de naturalisation, 2531, 2584
Loi des terres fédérales, 2033, 2082
Pensions de la milice, 1876
Ports et rivières, île du Prince-Edouard, 3085
Règlement, article 7, 1307
Service de radiophonie, 3617
Tarif douanier, 1373, 1605

McClymont (Richard), 556, 1178, 1439, 2809, 2936, 3030, 3032

McCoo (Edith Duff), divorce, 2328

McCutcheon (Dorothy Estelle), divorce, 2225

McConachie, 289, 1077, 1097, 1545, 1622, 2745, 3919

McGibbon (Peter), Muskoka-Ontario:
Agriculture et colonisation, rapport sur l'immigration, 3887
Associations et écrits séditieux, 2453

McGibbon (Peter)—*Suite*
Bilodeau (Mme Amédée), 3471
Budget, 683
Canadiens (Les) et la colonisation de l'Ouest, 1330
Canal de la Trent, 3284
Canalisation du Saint-Laurent, 1572, 2075
Chambre des communes, ventilation, 2888
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3692
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 2801
Commission du district fédéral, 2328
Conseil national des recherches, 409, 3703, 3708
Convention sanitaire internationale, 1955
Délégation de Terre-Neuve, 1030
Destitution des fonctionnaires, 3490
Discours du trône, 89
Edifices publics, loyers, 2897
Edifices publics à Ottawa, 2901
Epidémie de la rage, 2380
Etablissement agricole des soldats, 2762, 2777
Extraction du quartz au Yukon, 1871
Fait personnel, 3753
Fruits, crédits, 439
Haut commissaire britannique au Canada, 2381
Home Bank, 41, 2040
Importation et exportation de laine de moutons, 2125
Importation d'œufs de la Chine, 2935
International Bible Students Association, 1837, 3310
Lettre de protestation du juge en chef Meredith, 2698
Loi des aliments et des drogues, 3743, 4002
Loi des brevets d'invention, 333
Loi de l'Immigration, 2489
Loi de l'importation de l'électricité, 2071
Loi du revenu national, 3034
Loi de naturalisation, 2739
Loi sur les légumes-racines, 2272, 2856
Ministère de la Paix internationale, résolution, 1778
Mobilisation des ressources naturelles et des services essentiels en temps de guerre, 1566
Niagara Falls Memorial Bridge Co., 1518
Passages à niveau, 2427
Pensions de la milice, 1874
Pensions des vétérans, 1722, 2936, 3012, 3021
Pensions et Santé nationale, 2001,2006
Projets de loi d'intérêt privé étudiés en comité, 2224
Règlement, 2923; article 28, 2846
Revenus spéciaux de guerre, 1976
St. John River Storage Co., 2768
Service postal du lac Muskoka, 2602

McGibbon (Peter)—*Fin*
Service de radiophonie, 3615, 3630
Tarif douanier, 1528, 1595, 1604, 1634; couvertures, 1755; presse à imprimer, 1356; planche fibreuse Celotex, 3164
Traitements de juges, 1505
Traitements, Postes, 3196, 3203

McGregor (Alexander), 2834

McIntosh (Cameron Ross), Battleford-Nord:
Budget, 788
Comité des relations industrielles et internationales, 864, 1716, 3455, 3559, 3655
Motion d'ordre, 3504
Subventions aux expositions, 4061

McKenzie (Robert), Assiniboia:
Discours du trône, 198

McKeown (Stephen), 3164

McKay (Wallace), M.D., 1942

McMillan (Thomas), Huron-Sud:
Agriculture et colonisation, rapport sur l'immigration, 3858
Budget, 699
Discours du trône, 291
Elevage, subventions aux expositions, 3675
Inspection du foin et de la paille, 3123
Loi des semences, 1971

McPhee (George W,), Yorkton:
Davies (Delia Elizabeth), divorce, 2321
Discours du trône, 125
Elevage, subventions aux expositions, 3671
Loi de naturalisation, 2528, 2582

McPherson (Ewen Alexander), Portage La Prairie:
Droits sur les alcools, 3534
Pensions des vétérans, 2944

McQuarrie (William Garland), New-Westminster:
Acquisition de la péninsule de l'Alaska, 495
Appareils pour économiser le combustible, 2881
Assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité, 1488, 1553
Budget, 1083
Bureau de poste à Ottawa, 2671
Chemins de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, 2472

McQuarrie (William Garland)—*Fin*
Chemin de fer et marine commerciale, rapport, 2804
Chenal du Saint-Laurent, 1729
Congé aux officiers des dragues, 1172
Cooper (Lt-col. H. W.), 3402
Dragage.—Rimouski, 3326; Rivière la Guerre, 3329
Echange de drapeaux entre vétérans canadiens et américains, 3456
Edifices publics.—Ontario, 2643; Ottawa, 2901; Tisdale, 2858
Election d'Athabaska, 1815
Emplacement et édifice de Douglas, 2877
Equipages des navires patrouilleurs du Pacifique, 3652
Etalage du drapeau américain, 3655
Fermes expérimentales, 570
Fleuve Fraser, améliorations, 698, 3353
Fourniture, ameublement en général, 2896
Galerie nationale, 3378
Home Bank, 1821, 2811
Immigration orientale, 1177
Inspection du foin et de la paille, 3123
Japon.—Opposition à une commission rogatoire de la Colombie-Anglaise, 1313
Jeux olympiques, 2354, 2425
Lignes télégraphiques en Colombie-Anglaise, 3390
Loi sur les légumes-racines, 2266
Loi de naturalisation, 2538
Loi des pêcheries, 3651
Loi du revenu national, 2990, 3036
Maître de poste du Cap-Saint-Ignace. 782
" " de Joliette, 782
" " de Saint-Paul du Buton, 782
Mur de soutènement à Saint-Grégoire de Montmorency, 3329
Ouvrage de protection à Gimli, 3347
Passages à niveau, 2427
Pêcheries, échelles à poisson, etc., 3656
Pénitencier de la Colombie-Anglaise, 2699
Pensions des vétérans, 3021
Pensions et Santé nationale, 2441
Port d'Ardoise, 2909
Réponses déposées en double pour la députation, 1178
Saisies opérées par le Revenu national, 867
Salaires des gardes des pénitenciers, 1760
Serre chaude à Ottawa, 2651
Service postal, reclassement, 3259, 3751
Travaux publics.—Québec, 2610

McRae (Alexander Duncan), Vancouver-Nord:
Budget, 1145

Malcolm (L'honorable James), Bruce-Nord:
Budget, 831
Bureau cinématographique, 3709
Bureau de la statistique, 3701
Bureau de la commission des grains, 978
Canalisation du Saint-Laurent, 2075
Céréales expédiées en Angleterre, 1508
Commerce extérieur des Provinces maritimes, 780
Commission du port de Québec, prêt, 2133
Conseil national de recherches scientifiques, 411, 3703
Consommation par tête d'habitant du beurre et d'autres produits, 1173
Elévateurs, 3119
Elévateurs de Vancouver, 1479
Exportation de beurre, fromage et crème en 1927, 1172
Exportation des céréales, 472
Exportation de l'énergie électrique, 354
Exportation de son et de petit son, 2599
Exportation sous le régime des traités, 1914
Grain dans les élévateurs publics, 2379
Humidité du blé, 1312
Importations de beurre, 1914
Importation de fromage australien, 1172
Importation d'œufs, 866
Importations et exportations de houille, 2245
Importations et exportations de laine et de moutons, 2125
Inspection de l'électricité, 330, 363, 2061, 2229
Loi du gaz et de l'électricité, 3702
Loi des grains, 1737, 1857, 3105
Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent, 223, 349, 2746
Navigation sur les Grands lacs, 475
Population du Canada, 2122
Population des villes de l'Ouest, 3164
Primes à l'industrie du cuivre, 3050, 3105
Primes sur le chanvre, 779
Production métallurgique, 778
Publicité et annonce au Canada, etc., 3711
Revenus spéciaux de guerre, 1896
Service de renseignements commerciaux, 3120, 3701; agence Reuter, 3105
Service de sauvetage, 3571
Service à vapeur entre l'Est canadien et le Brésil, 3713
Service à vapeur entre Pictou et Charlottetown, 866
Sociétés coopératives et évaluations douanières, 4073
Square à l'ouest de l'hôtel des Postes, Ottawa, 2666
Subventions au conseil d'hygiène mentale, 3742
Subventions aux paquebots et navires, 3713

Malcolm (L'hon James)—*Fin*
Subvention à un navire à vapeur, 1172
Tarif douanier, chlorure de calcium, 1340; industrie du coton, 1407, 1408
Traité avec les pays d'Europe, 2098
Traité avec la Tchécoslovaquie, 2060
Traité franco-canadien et le nouveau tarif, 1178

Maloney (Martin J.), Renfrew-Sud:
Bronskill (F. G.), 3750
Budget, 1091
Chemins de fer nationaux, prêt, 3960
Edifices publics.—Niagara-Falls, 2646
Elevage, subventions aux expositions, 3679
Hôtel de la Monnaie, 3749
Loi sur les légumes-racines, 2284
Maladies vénériennes, 3739
Salaires, congé de gardiens, etc., Travaux publics, 2900
Square à l'ouest de l'Hôtel des Postes, Ottawa, 2657

Manitoba and North Western Railway Co. of Canada: 696

Manitoba Paper Company: 3750

Manzerolle (William P.), 1763, 1766, 1820

Manion (L'honorable Robert James), Fort-William:
Affaire (L') McClymont, 3797
Affaires légales du Revenu national, 3503
Agriculture et Colonisation, rapport sur l'immigration, 3843
Associations séditieuses, 2290
Barrages régulateurs du Saint-Laurent, 3631
Bureau cinématographique, 3710
Bureau de poste de Joliette, 1546; cambriolage, 1678
Bureau de poste de Montréal, 2624
Bureau de la statistique, 3701
Budget, 643
Canal Rideau, 1348
Canalisation du Saint-Laurent, 891, 2152, 3630
Circulaires trompeuses sur les opérations minières, 3075, 3212
Citadelle de Québec, 2638
Commission des réparations, procédure, 674
Commission du district fédéral, 2342
Commission Hunter, 495, 606, 643
Commission du port de Québec, prêt, 2157, 2193
Commission du port de Vancouver, prêt, 1915

Manion (L'hon. Robert James)—*Suite*
Commission du service civil et emplois exclus, 1592
Convention de commerce avec l'Allemagne et Cuba, 3212
Convention sanitaire internationale, 1950
Dragage à Blind-River, 3331
Edifice d'un style inapproprié en face du Parlement, 3405
Edifices publics.—Ontario, 2643
Election d'Athabaska, 1803
Elévateurs de Vancouver, 1911
Enseignement technique, 2123, 2250
Etablissement agricole des soldats, 2761
Examen médical des immigrants britanniques, 1820
Exploitation hydraulique et canalisation du Saint-Laurent, 1930
Fonds de cantine, 429
Industrie de l'acier, 3229
Inspection du foin et de la paille, 3124
Loi de l'accise, 1983
Loi des aliments et drogues, 3744
Loi de l'inspection de l'électricité, 2063, 2067
Loi de naturalisation, 2543, 2714
Loi du revenu national, 2991
Loi sur les légumes-racines, 2274
Maître de poste de Brigden, 2473, 2600
Ministère de la Paix et de la Concorde internationale, résolution, 1694
Monarch Knitting Company, 681
Motion d'ordre, 3505
Navire *Vigilant*, 3547, 3588
Passages à niveau, 2413
Pensions et Santé nationale, 1901, 4009
Pensions des vétérans, 1722, 2945
Poste de commissaire relatif à la commission des liqueurs, 1271
Postes, traitements, 3186, 3196
Publication des noms de propriétaires de journaux, 448
Règlement, article 293, 2678; fausses assertions, 682; question préalable, 3654; allusion blessante pour un député, 1099
Représentation à Paris, 3477
Revenu national, appointements, 3532
Revenus spéciaux de guerre, 1890
Rideau Hall, 2687
St. Clair Transit Company, 1677
St. Lawrence River Company, 676
Secours aux chômeurs, 1736, 4007
Service de patrouille, crédits, 1725
Service postal, classement, 2603
Service postal extérieur, 3392, 3399, 4017
Service de radiaphonie, 3616
Service de renseignements commerciaux, 3120
Service de sauvetage, 3571

Manion (L'hon. Robert James)—*Fin*
Statistiques du ministère de l'Immigration aux Etats-Unis, 1275
Tarif douanier, 1364, 1371; automobiles à voyageurs, 1757; couvertures, 1754
Traité avec les pays d'Europe, 2097, 2108
Traitements des juges, 1504
Travaux publics.—Québec, 2612

Marcil (L'honorable Charles), Bonaventure:
Chemin de fer de Gaspé, 3817
Comité mixte des impressions du Parlement, motion, 4071; rapport, 3897
Edifice du Parlement, acoustique, 2890
Edifices publics, loyers, 2899
Edifices publics à Ottawa, 2901
Loi des douanes, 1878
Pensions et santé nationale, 2006
(Président intérimaire) Règlement, article 58, 2851; explication, 2486; relatif à la discussion, 2486; article 28, 2844
Religieuses de Charité des territoires du Nord-Ouest, 2297
Salaires des gardiens des édifices, etc., Travaux publics, 2900
Subventions à l'immigration, 3922
Traitements des juges, 1496

Marine et Pêcheries:
Appointements, 1731
Approvisionnement de charbon des vapeurs de l'Etat, 678
Barrages régulateurs du Saint-Laurent, 3631
Brise-glace pour la baie d'Hudson, 3666
" pour le Saint-Laurent, 3666
Charbon américain sur les navires de l'Etat, 146, 223
Chenal du Saint-Laurent, crédits, 1725, 3630
Commission radio-télégraphique, 3665
Commission des pêcheries, 735, 1838, 2204, 2743, 2812, 3264, 3402, 3560
Commission du port de Chicoutimi, 1309, 2808
Commission du port d'Halifax, prêt, 1860, 2241, 2391, 2425
Commission du port de Québec, prêt, 1860, 2127, 2152, 2355, 2382
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 1860, 2198, 2233, 2372, 2389
Commission du port de Vancouver, 1766, 1915
Commission radio-télégraphique, 3665
Conservation et développement des pêcheries, 3657
Contrat pour la rupture de la glace à Port-Arthur et Fort-William, 2476
Course internationale de goélettes, 1913
Dépenses casuelles, 1720

Marine et Pêcheries—*Suite*
Développement des pêcheries, Provinces maritimes, 3405
Divers et dépenses imprévues, 3557
Droit de douane sur le poisson, 1177
Elévateur de Vancouver, 1911
Enquête sur les pêcheries dans les Provinces maritimes, 603, 2841
Fourniture de charbon au bateau-phare nº 24, 1908
Gardien du phare de l'île Greenley, 2425
Gardiens des pêcheries, 3649
Gardiens des phares, 2579
Indemnité à J. B. Fontigny, 3666
Inspection des bateaux à vapeur, 3648
Inspecteur du phare de l'île Guion, 1678
Inspecteurs du poisson mariné, 2808
International Bible Students Association, permis de radiophonie, 1572, 1718, 1837, 1911, 1940, 1990, 2038
Installations du port de Vancouver, 2351
Installation d'un télémètre à Prince-Rupert, 1076
Irradiation des bulletins météorologiques, 2345
Jetée de l'élévateur spiller à Vancouver, 2352
Johnston (Alexandre), 1910
Loi de l'amirauté, 431
Observation prise par avion à la baie d'Hudson, 2153, 2202
Oriental Grain Company, 2038
Ouverture de la navigation sur les Grands lacs, 2348
Pêche de l'éperlan, 495, 556
Pêcheries, échelles à poisson, etc., 3655
Pensions aux pilotes, 3647
Permis de pêche dans la Colombie-Anglaise, 3510, 3561
Permis de radio au Nouveau-Brunswick, 1076
Permis de radiophonie, 1943, 2381, 2650
Perte du navire "Kamloops", 1915
Phare d'East-End, 1540
Pisciculture, 3663
Port de Vancouver, achat de propriétés, 2351
" " administration, 2351
" " assurances, 2351
" " correspondance, 2351
" " élévateur nº 1, 2351
" " élévateur nº 3, 2351
" " génie, 2351
Postes d'irradiation, 1915. CKCX, 2038, 2126, 2352; CFCA, 3403; CKCL et CKNC, 4072
Poste sans-fil de Louisbourg, 1078
Prime à la destruction des phoques, 3665
Quais entretien, 3646
Quai Ballantyne à Vancouver, 2351

Marine et Pêcheries—*Fin*
Radiogoniographie sur l'île Cove, 866
Rapport du comité, 601
Ravitaillement des navires de l'Etat, 378
Service maritime et fluvial, 3556
Service météorologique, 3647
Service de navigation entre les côtes canadiennes, 1479
Service de patrouille, 1724
Service de patrouille, baie d'Hudson, 3576
Service de phares, 3639; M. Dubé, 3632
Service de radiophonie, 3577, 3603, 3612
Service de sauvetage, 3557, 3563
Signaux maritimes de l'île Scatari, 2649
Traité de la pêche pélagique des phoques, 3404
Traitements, etc., 3649, 3665
Traitement de l'honorable J. C. Patterson, 3648
Travaux au port d'Amherstburg, 3031
Uniformes pour les équipages des navires de l'Etat, 3505

Matthews (Robert Charles), Toronto-Est-Centre:
Budget, 783
Emprunt de 500 millions, 361, 1999
Impôt de guerre sur le revenu, 1833

Maybee (Milton Edgar), Northumberland, (Ont.):
Agences des Indiens d'Almvick, 603
Budget, 858
Commissions du Gouvernement, 3154
McGregor (Alexander), 2834
Robertson (R. S.), et l'enquête sur le port de Toronto, 3030

Millar (John), Qu'Appelle:
Administration du Nord-Ouest, 3786
Aviateurs perdus dans le Labrador, 1097
Céréales expédiées en Angleterre, 1508
Classement du blé, 485, 531
Classement et inspection du blé, motion, 3986
Commission du port de Québec, prêt, 2132
Conseil national de recherches, 3706
Contrôle des grains de semence, aliments et engrais, 461
Employés de profession libérale ou technique, 3520
Exploitation hydraulique et canalisation du Saint-Laurent, 1928
Fermes expérimentales, 563
Impôt de guerre sur le revenu, 1831
Loi des grains, 3106
Loi de naturalisation, 2720

Millar (John)—*Fin*
Loi des semences, 1971
Passages à niveau, 2422
Terres et parcs fédéraux, sylviculture, 3788
Traitements des juges, 1500

Millspaugh (H.), brevet, 353, 1420, 2831

Milne (Robert), Neepawa:
Conseil national des recherches, 3708
Discours du trône, 191
Pêcheries, échelles à poisson, etc., 3656

Ministère de la Paix et de la Concorde internationale, résolution, 1684, 1766

Montreal Underground Terminal Co., petition, 2424

Moore (Adelaide Marie), divorce, 2320

Morin (Georges Dorèze), Saint-Hyacinthe-Rouville:
Bell Telephone Co. of Canada, 2773, 3007, 3051
Règlement, 2770; amendement, 3939
Victory Hosiery Mills, 1077

Morrissy (Charles Joseph), Northumberland, (N.-B.)
Edifices publics.—Provinces maritimes, 2609

Motherwell (L'honorable William R.), Melville:
Abatage des bestiaux, 779, 1942
Association des éleveurs de renards argentés, 2576
Budget, 1187
Cantonnement de troupeaux, 371
Cercles d'éleveurs, 1171
Classement du blé, 528
Contrôle des semences, aliments et engrais, 452
Coupes de bois, 2245
Crédits, Agriculture, 979
Culture du tabac, 868, 2127, 2812
Demande de renseignements, 2476
Déshydratation des fruits et légumes, 465, 557
Division des fruits, crédits, 438, 1721
Elevage et subventions aux expositions, 3666, 3668
Entomologie, 576
Entrepôts frigorifiques, crédits, 438
Epidémie de rage, 2841, 2379
Fermes expérimentales, 40, 337, 561; à Harrow, 2809, 3159

Motherwell (L'hon. William R.)—*Fin*
Fraises en douane, 3265
Gemmell (A.), 778
Importation des bestiaux des Etats-Unis, 3405, 3457
Industrie fruitière, 451
Industrie du tabac, 3076, 3159
Inspection et classement du foin et de la paille, 1539, 1866, 2951, 3122
Inspection de la ficelle d'engerbage, 1914
Inspection des légumes-racines, 1865
Insectes nuisibles, 576
Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1074, 1866, 2930
Loi sur les engrais chimiques, 1539, 2254, 2816
Loi de l'industrie laitière, 41, 338, 433
Loi sur les légumes-racines, 2255
Loi de naturalisation, 2571
Loi des semences, 40, 337, 1969, 2040
Mail and Empire (question), 281
Police sanitaire des animaux, 1855
Prix des pommes "extra fancy delicious", 602
Sites historiques et parcs publics, 2245
Smith (Bendwell), 3666
Subventions aux expositions, 4072
Subventions aux fermes expérimentales, 472
Sulfate d'ammoniaque pour fermes expérimentales, 1331
Tarif douanier, 1412
Tuberculose bovine, 4115
Vente et inspection des légumes-racines, 697
Zones indemnes de tuberculose bovine, 867

Neill (Alan Webster), Comox-Alberni:
Assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité, 1485
Budget, 999
Chemin de fer Pacific Great Eastern, 3262
Déboursés dus à la loi d'établissement des soldats, 1541
Développement des pêcheries maritimes, 3658, 3405
Discours du trône, 327
Edifice du Parlement, ventilation, 2891
Edifices publics en Colombie-Anglaise, 2871
Eligibilité des femmes au Sénat, 2298
Essai du charbon pulvérisé, 1554
Fait personnel, 2354
Fête nationale d'action de grâces, 3611
Immigration chinoise, 376
Immigration japonaise, 376
Immigration des mineurs, 367, 1843
Inspection du foin et de la paille, 2952, 3121
Lignite et charbon pour fins industrielles, 477
Loi de naturalisation, 2712

Neil (Alan Webster)—*Fin*
Loi des pêcheries, 3652
Loi des semences, 1970
Loi sur les légumes-racines, 2263
Mesure antidumping, 2967
Ministère de la Paix internationale, résolution, 1771
Motion d'ordre, 3505
Niagara Falls Memorial Bridge Co., 1464, 1474
Pensions et Santé nationale, 1541, 2947, 2948
Permis de pêche dans la Colombie-Anglaise, 3510
Primes à la production du cuivre, 1852
Quai à Quatiski, 3367
Règle limitant la durée des discours, 891
Règlement, amendement, 3456; modification d'une motion, 1681
Relations industrielles et internationales, rapport, 3748
Remboursement d'honoraires, 3029
Rétribution des maîtres de poste ruraux, 2250
Service des phares, 3640
Service de sauvetage, 2572
Soumissionnaires pour fournitures, Intérieur, 2802
Subvention au transport du charbon, 3778
Tarif douanier, 1614; locomotives et voitures automotrices, 1352
Tarifs de transport de la houille de la Colombie-Anglaise, 1759
Terres de la zone des chemins de fer, 2125
Traité de pêche pélagique des phoques, 3404
Traitements, bureaux du haut commissaire à Londres, 3466
Transport du charbon de l'Alberta, 1441
Uniformes pour les équipages des navires de l'Etat, 3505

Niagara Falls Memorial Bridge Co., 353, 1442, 1514, 1669, 1740, 2773, 2829, 3358 3358

Niagara Gorge Bridge Co., 353, 467, 1074

Normandin (Major A.-L.), 3507

Northwest Canada Conference Evangelical Church: 1331, 1418, 1479, 2223

Odette (Edmond-Georges), Essex-Est:
Budget, 904
Commission des chemins de fer et commission du commerce, question de tarif, 1227
Retrait d'un projet de loi, 3235
Service postal extérieur, 3394

Oriental Grain Company: 2038

Orateur:
Appointements, etc., Chambre des communes, 4057
Assistant Sergent d'armes, 5
Bibliothèque du Parlement, rapport, 3964
Catastrophe à la mine Hollinger (question), 1822
Comités mixtes de la bibliothèque, des impressions et du restaurant, 145
Comités permanents de la Chambre et les bills, 353
Compte rendu, 2840
Conférence de l'Union interparlementaire, 3121
Discours du trône, 1
Discussion du bill nº 23, 1671
Drayton (Sir Henry), démission, 2243
Echange de drapeaux entre vétérans canadiens et américains, 3456
Elections partielles, 1
Explication relative à une expression, 3382
Explication de M. Cahan sur une question de règlement, 1334
Explication du vote d'un député, 3010
Fait personnel, M. Luchkovich, 4093
" " M. Young (Sask.), 3828
Formation en comité général, 1741
Heure (L') consacrée aux bills d'intérêt privé, 3734
Hôtel du Parlement, 2601
Institut agricole international de Rome, mémoire, 935
Lettre d'un ancien ministre, 3042
Locaux à la disposition des comités, 2152, 2203
Message du Sénat, 3888
Observation des règlements, 1307
Prorogation du Parlement, 4060
Quai à la Malbaie, 3325
Question relative à une opinion sur un sujet politique ou de droit, 1678
Règlement, 2458, 3829; amendement, 2321; amendement à sa propre motion, 399; amendement à un rapport, 3456; amendement irrégulier, 3939, 3940; appel sur une décision, 2202; à propos d'un vote, 1745; abstention de voter, 3382; accusation contre un député, 3054; accusation d'obstruction, 3231; article 7, 1307; article 27, 1323; article 28, 2842, 2848; article 44, 1075, 1096; article 45, 2201, 3654; article 48, 2448; article 60, 3335; article 77, 2773; article 113, 2324, 3051; articles blasphématoires, 357; assertion faite à la Chambre, 1029; avis d'un amendement, 3341; avis de motion, 601, 1741, 2839;

Orateur—*Suite*
avis de question, 106, 3266; bill en discussion, 2325; bill imprimé en anglais et en français, 1419; citation de télégrammes, etc., 331, 332; comparaison, 1786; débat sur l'amendement, 2020; décision de l'Orateur, 3724; décision d'une motion, 474; documents insérés au hansard, 607; examen des crédits, 2842; fait personnel, 865; fausses assertions, 682, 683; langage antiparlementaire, 796, 1742, 3250; lecture de bills, 1908; lecture de télégrammes, 1719; lettres et télégrammes, 180; lettres et télégrammes au passage à l'ordre du jour, 3563; modification d'une motion, 1683; motion, 2807, 3987; motion de fond, 3522, motion d'ordre, 2551, 3504; motion non discutable, 679; nº 41 et l'article blasphématoire, 358; nº 52, 1323; parrain d'un bill, 353; paroles pertinentes au sujet, 1813, 1815; parole sur la motion principale, 2829; pétitions, 3258, 3310; pratique britannique, 3989; priorité d'une motion, 3381, 3724, 3941; question de privilège, 722, 1937; question devant les tribunaux, 2913; question étrangère à la discussion, 3727; question en délibération, 3862; question non saisie par la Chambre, 652; question préalable, 2829, 2830, 3633, 3634, 3654; rapport sur l'état de la question, 3121; rapport sur un projet de loi, 2768; rappel au, 3562; ajournement à 11 heures du soir, 1305; bill privé, 3104; motion du comité des impressions, 4071; relatif à une cour d'archives, 3074; motion principale, 1314, 1315; réplique, 4074; réplique à l'égard d'un député, 1099; réputation d'un député, 1030; résolution non débattable, 1717; rétractation, 905; St. Clair Transit Co., 3240; sujet en discussion, 3242; sujets étrangers à la question, 1590, 1591; troisième lecture de bills, 3336, 3733; St. Clair Transit Company, 353
Renvoi de l'enquête de l'Immigration au comité de l'agriculture et de la colonisation, 601
Renvoi d'un bill au comité de la banque et du commerce, 1417
Restaurant du Parlement, 1908
Sentiment de la Chambre relatif à un bill, 3010
Service civil, projet de loi, art. 54 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 146
Température de la Chambre, 1824
Traduction d'un discours français, 1077.
Travaux de la Chambre, 1482

Orateur—*Fin*
Vacances des sièges, 1
Vacance du siège de York-Ouest, 2297
Vétérans faisant partie du personnel de la Chambre, 890, 1077
Vote enregistré par inadvertance, 3033

Orateur suppléant:
Règlement, 2379, article 92, Acte de l'Amérique britannique du Nord, 368; motion en délibération, 3860

Pacifique-Canadien: 696, 2100

Pacific Coast Terminals, 1547

Parent (Georges), Québec-Ouest:
Accidents du pont de Québec, 3457
Aéronautique civile, 3734
Bills d'intérêt privé, 1836
Brevet de Wm H. Millspaugh, 1420
Chemin de fer interprovincial de la baie James, 1419
Chemin de fer Manitoba and North Western, 1418
Commissaire Hunter, rapport, 643
Remboursement de frais, 3257
Renvoi des bills d'intérêt privé au comité, 1097
Sœurs de la Charité des territoires du Nord-Ouest, 2832
Tarif postal, 369
Versions anglaise et française des livres bleus, 377

Parlement:
Hôtel du Parlement, arrangement intérieur, 2601
Indemnité des députés, 4000
Ouverture de la 2e session, 16e législature, 1
Prorogation, 4060, 4115, 4116
Restaurant, 1908

Pearson (Fred G.): 3509

Peck (Edouard Armour), Peterborough
Achats d'immeubles à Ottawa, 1569
Budget, 1168
Canal de la Trent, 3285
Iles de la baie James et de la baie d'Hudson, 1913
Police sanitaire des animaux, 4057
Square à l'ouest de l'hôtel des Postes, Ottawa, 2654
Tarif douanier, 1642

Pensions et Santé nationale: 1718, 2433, 2756, 2815
Assurance des vétérans, 2697
Bureau d'appel, 2931
Drogues narcotiques, 374
Employés à la Maison du Canada à Londres, 320, 370
Enquête de M. Hunter, 495, 601, 642, 679, 1479, 1897, 1916, 2001
Examen médical des immigrants, 1311
Frais d'administration, 4008
Hôpitaux de marine, 3737; hôpital de Camp Hill, 782
Immigration et inspection médicale, 3737
Importation d'œufs de la Chine, 2935
Inhumation des soldats indigents, 331
Laboratoire d'hygiène, 3737
Loi des aliments et des drogues, 3736, 3743, 4001
Maladies vénériennes, 3738
McGregor (Alexander), 2834
McKay (Wallace), 1942
Pensions, 601, 673, 1721, 1738, 2598, 2697, 2746, 2816, 2936, 3003, 3012, 3077, 3682, 3898
Police sanitaire, 39
Rapports et documents, 935
Secours aux chômeurs, 1735, 4006
Soldats sur les terres, 377
Soins médicaux, 1821
Subvention au conseil d'hygiène mentale, 3741
Traitements, etc., 3739, 4008

People's Thrift Corporation: 3402, 3733

Perley (L'honorable sir George Halsey, K.C.M.G.), Argenteuil:
Associations séditieuses, 2292
Avis des réunions de comité, 868
Budget, 1182
Bureau à Washington, 3472
Bureau du haut commissaire à Londres, 3522
Canalisation du Saint-Laurent, 2077
Chenal du Saint-Laurent, 1731
Cie de canal et de force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2915
Collections canadiennes commémoratives de la guerre, 2039
Commission radio-télégraphique, 3665
Dépenses imprévues, 1736, 1738
Discours du trône, 113
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 590
Edifices publics à Ottawa, 3754
Election d'Athabaska, 1796
Fait personnel, 180, 3561
Hyde (J. Reid), 1309
Impôt de guerre sur le revenu, 1825

Perley (L'hon. sir George H.)—*Fin*
Impression et papeterie, 4017
Loi des marques de commerce et dessins de fabrique, 336
Loi de naturalisation, 2520, 2709
Loi du revenu national, 2993
Loi sur les légumes-racines, 2261
Marine commerciale, crédits, 1748
McCutcheon (Dorothy Estelle), divorce, 2226
Ministère de la Paix internationale, résolution, 1766
Obligations du Nord-Canadien, 1822
Pensions des vétérans, 3079
Port de la baie Ellis, 3757
Programme législatif, 1821
Publication des noms de propriétaires de journaux, 448
Règle limitant la durée des discours, 892
Règlement, article 28, 2842; article 51, 679; avis de motion, 1672, 1673; langage antiparlementaire, 1742; modification d'une motion, 1681
Représentation à Tokio, 4097
St. Clair Transit Co., 1671
Souvenirs de la guerre, 1570
Séances du samedi, 2840
Subventions aux expositions, 4072
Tarif douanier, 1648; industrie du coton, 1425
Température de la Chambre, 1824
Tourbières, 3773
Traité avec l'Espagne, 2041
Traité avec la Tchécoslovaquie, 2087
Traitements, etc., bureau du haut commissaire à Londres, 3466
Traitements des juges, 1497
Travaux de la Chambre, 1821

Pettit (George H.), Welland:
Budget, 1219
Bureau cinématographique, 3710
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3692
Loi des chemins de fer, 888
Loi de naturalisation, 2717
Niagara Falls Memorial Bridge Co., 353, 1442, 1453, 1670, 1740, 2829, 3358
St. Clair Transit Company, 1677
Tourbières, 3769

Pinard (Charles): 2474, 3164

Port Huron and Sarnia Bridge Company: 470

Postes:
Appointements des commis de postes, 1480, 1545, 1547
Bassham (L. L.), 979, 1546

Postes—*Suite*
Bureau de Bigwood, 1914
" de Conquerall-Banks, 536
" de Cottam, 2836
" d'Enterprise, 1766
" de Joliette, 1546, 3165
" de Kingsville, 2837
" de Mallorytown, 536
" de Padstown, 3165
" de Pembroke, 1911
" de Renata, 603
" de Rockford, 378, 1546
" de Western-Shore, 536
" d'Ypres, 2697
Cambriolage du bureau de Joliette, 1678
Circulaires trompeuses sur les opérations minières, 3212
Classement des facteurs, 556
Classement des fonctionnaires du service postal, 2603, 2744, 2811, 2841, 3751
Concierge de l'édifice public à Liverpool, 603
Courrier du Parlement, 2599
Courriers de la Nouvelle-Ecosse, 782
Courriers du comté de Pictou, 603
Demandes de renseignements, 783, 3360
Destitution de John C. MacAdam, 1482
Destitution de maîtres de poste, comté d'Inverness, 2696
Destitution de maîtres de poste au Nouveau-Brunswick, 603
Destitution de maîtres de poste, 778
Distribution postale, 1545
Forsyth (P. A.), 3749
Hall (R. E.), 3031
Lalonde (Joseph), 1546
Loi des postes (projet), 223
MacDonald (James J.), 1679
Maître de poste d'Ashtown, 2696
" " de Brigden, 2473, 2600
" " de Poplar Bluff, 379
" " du Cap Saint-Ignace, 778, 782, 2248, 2348
" " de l'île Wolfe, 1762
" " d'Ivera Farm, 867
" " de Joliette, 782, 888
" " de Maloneck, 379, 1077, 1178,
" " de Nut Mountain, 378
" " de Ohsweken, 2151, 2248
" " de Fort-Pelley, 379
" " de Dalem-Lake, 536
" " de Drobot, 473
" " de Hartland, 373
" " de Kamsack, 473
" " de Laflèche, 781
" " de Saint-Paul du Buton, 782, 888

Postes—*Fin*
Maître de poste de Simcoe, 2248
" " de Sheho, 473
" " de Smithers, 1077
" " de Sawyerville, 781
" " de Sugar-Loaf, 1679
" " de Wabamum, 2038
Maîtres de poste de la campagne, salaire, 868
Nominations de surnuméraires, Montréal, 1172
Poste rurale de Corkery, 375
Poste rurale entre Mahone-Bay et Church Lake, 536
Publication des noms des propriétaires des journaux, 445
Publicité frauduleuse des valeurs minières, 3075
Quêtes pour fins charitables, 1943
Rétribution des maîtres de poste ruraux, 2250
Robar (Howard), 2476
Schramm (Joseph), 1546
Service extérieur, 3392, 4017, 4030, 4034
Service postal des lacs Muskoka, 2602
Surnuméraires aux postes de Montréal, 1312
Tarif postal, 369
Traitements, 3180, 4023
Transport du courrier entre Anyox et Alice-Arm, 781
" " entre Englishtown et Ingonish Ferry, 867
" " dans Colchester, 979
" " de Colpton, 601
" " entre Matane et Ste-Anne - des - Monts, 1678
" " entre Port-Hastings et Queensville, 2697
" " au Nouveau-Brunswick, 1570
" " entre Tracadie et Chatham, 978
" " entre Barss Corner et New-Germany, 601, 2476
" " par voie aérienne, 2248
" " entre Colbrook et Upper - Middle - River, 2151
" " à l'île aux Grues, 3157
Transport des journaux, 494
Transport des postes en 1927, 3509

Pouliot (Jean-François), Témiscouata:
Accident d'aéroplane, 3734
Aéronautique militaire, 3723

Pouliot (Jean-François)—*Fin*
Appointements, contrebande, etc., 3553
Bell Telephone Company of Canada, 3101
Budget, 653
Chemins de fer nationaux, prêt, 3960
Commission du service civil et employés exclus, 1588
Crédits des Travaux publics, 3121
Discours du trône, 85
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 590
Fait personnel, 935
Fonds de cantine, 2700
Johnston (Alexander), 1910
Loi des chemins de fer nationaux, 2465
Loi du revenu national, 2988
Loi sur l'immigration, 2503
MacKinnon (John), 2249
Niagara Falls Memorial Bridge Co., 1519
Port de la baie Ellis, 3096, 3318, 3320
Quai à Trois-Pistoles, 3330
Règlement, article 92, loi de la A.B.N., 368; question dont la Chambre n'est pas saisie, 652; motion principale, 1314
St. John River Storage Co., 1416, 2768, 2817
Service postal extérieur, 3394
Service des phares (M. Dubé), 3639
Service des phares et du littoral, 3632
Supplément au service des pensions des chemins de fer (M. Bossé), 3699
Traitements des juges, 1496
Travaux publics en Colombie-Anglaise, 3363

Power (Charles Gavan), Québec-Sud:
Chenal du Saint-Laurent, 1727
Citadelle de Québec, 2633
Commission du port de Québec, prêt, 2135, 2144
Etablissement agricole des soldats, 2763, 2775, 2778
Gare terminus de Toronto, 2215
Loi du revenu national, 3034
Pensions des vétérans, 601, 3014, 3683, 2817, 3081
Pensions et problèmes des vétérans, 2598
Pensions et Santé nationale, 2007, 2760
Port de la baie Ellis, 3098, 3314, 3321, 3762
Règlement, 1755, 2668, 3203; absence de l'auteur d'un bill, 2226; au sujet de la discussion, 1386; appel d'une décision, 2202; discussion irrégulière, 2677, 2679; question de privilège, 733; objection technique, 2227; question préalable, 3634; interprétation des nouveaux articles, 1389
Tarif douanier, 1347

Preston (Richard Franklin), Lanark:
Traité de commerc avec l'Australie, 782

Prévost (Jules-Edouard), Terrebonne:
Brevet de Jean-Baptiste Hurteau, 3732
Budget, 804
Production métallurgique, 778

Price (Otto Baird), Westmoreland:
Ballastage de la voie du National-Canadien, 3404
Ballastage en pierre, 3164
Budget, 1202
Conservation et développement des pêcheries, 3657
Discours du trône, 323
Edifices publics au Nouveau-Brunswick, 599
Edifices publics des Provinces maritimes, 2605
Vétérans faisant partie du personnel de la Chambre, 890

Proprietary Articles Trade Association: 601

Quinn (Felix Patrick), Halifax:
Affaire (L') McConachie, 1622, 2745, 3918
Approvisionnement pour la baie d'Hudson, 782
Budget, 1212
Chemins de fer nationaux, prêt, hôtel d'Halifax, 3984
Commission du port d'Halifax, prêt, 2242
Concerts de carillon, 1137
Discours du trône, 286
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 578
Fait personnel, 351
Goélette *Admiral Beatty*, 2248
Hôpital de Camp Hill, 782
Imprimeur du roi, 3748
Indiens.—Ile du Prince-Edouard, 1733
Indiens.—Manitoba, Saskatchewan, Alberta, 1733
Jetée de l'île du Diable, 2922
Longley (Charles L.), 3549
Quai de Soldier's Cove, 2925
Quai de Tangier, 2925
Quai de West-Point, 2929
Réclamations sur les réparations allemandes, 3144
Tarif douanier, 1656
Travaux publics, Québec, 2609
Violation de la loi des douanes, 3506

Rail and River Coal Company: 2150, 2472

Ralston (L'hon. J. L.).
Accident d'aéroplane, 3734
Aérodrome de Vancouver, 979
Aéronautique civile, 3735
Aéronautique militaire, 3722

Ralston (L'hon. J. L.)—*Fin*
Aviateurs perdus dans le Labrador, 1097
Bataillons scolaires, 3715
Brement (Le) sur l'île Greenley, 2026
Budget, 992
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 2805
Collège militaire royal du Canada, 84, 338, 426, 3720
Commission du port d'Halifax, prêt, 2392
Commission du port de Québec, prêt, 2173
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2238, 2373
Consumer's Cordage Company, 1214
Demande de renseignements, 2746
Enquête sur l'immigration, 3881
Etablissement agricole des soldats, 2777, 3719
Fonds de cantines, 329, 364, 429, 1865, 2699
Hôtel d'Halifax, 3980, 4064, 4081, 4111
Industrie de l'acier, 3225, 3253, 3266
Milice active non permanente, 3719
Ministère de la Paix et de la Concorde internationale, résolution, 1692
Mobilisation des ressources naturelles et des services essentiels en temps de guerre, 1563
Monuments de guerre, 3735
Pensions de la milice, 1873, 2011, 2021
Pensions et Santé nationale, 2004, 2435
Pensions des vétérans, 2937, 3006, 3012
Poudrière de Bedford-Basin, 2600
Raids d'avions transatlantiques, 1442
St. Clair Transit Company, 2016
Service de la milice, 3306, 3736
Service militaire et naval, 3736
Stations navales, 1542
Traitements des juges, 1501

Raymond (Maxime), Beauharnois:
Budget, 1046
Conférence internationale relative au droit d'auteur, 2297

Religieuses de charité des territoires du Nord-Ouest: 2297

Revenu national:
Affaire Bronfman, 1540
Agent de l'accise à Saint-Joseph de Beauce, 778
Agent de douane de Port-Mouton, 1916
Agents du service de répression, 2347
Appointements, etc., 3491, 3524
Bates (Alexander), 2376
Beurre d'Australie, 180
Budget supplémentaire de 1928-1929, 3584

Revenu national—*Suite*
Bureau de douane et d'accise de Caledonia (N.-E.), 1916
Bureaux de douane en Nouvelle-Ecosse, 1913
Cargaison de contrebande du vapeur *Frank H.*, 2350
Chef du service de surveillance, Alberta, 782
Comité consultatif des douanes, 5, 41, 85, 105, 2352
Commission d'enquête sur les douanes, 105, 935, 2124
Destitution de George E. Banks, 536
Douane et accise à Berthier, 472
Downie (H. S.), 2476
Droits sur les fruits et les légumes, 1916, 2473
Droits sur les plants de pépinières, 889
Dumoulin (J. W.), 1762
Elliott (Albert), 2124
Exportation de beurre et de fromage, 1541
Evaluation fixe des produits manufacturés importés, 678
Fraises en douane, 3265
Fruits et légumes, 780
Garde-côte *Barof*, 2578
Garde-côte *Vigilant*, 1569, 1914
Goélette *Admiral Beatty*, 2248
Gregory (F. R.), importation d'engrais, 1763
Houille américaine à Winnipeg, 2039, 2126
Houille canadienne et les navires de l'Etat, 1763
Imperial Tobacco Company, 375
Impôt fédéral et les cies de téléphone, 374
Impôt de guerre sur le revenu, 1824
Importation des asperges, 3121
Importation de vins et d'alcool, 2346
Importation d'engrais chimiques, 3159
Importations de beurre, 1312
Importations de beurre et de fromage, 373
Importations de fruits et autres denrées provenant des Etats-Unis, 1990
Labonté (Valère), 778, 1547
Liqueurs alcooliques interdites dans le district d'Arthabaska, 3157
Loi de l'accise, 888, 1979, 2041
Loi des douanes, 1877, 1987, 1990, 2040
Loi du dumping, 1312, 2352
Loi du revenu national, 2747, 2984, 3033, 3612
Manzerolle (William P.), 1763, 1766, 1820
McGregor (Alexander), 2834
Mesure d'antidumping sur les fruits et légumes, 2353
Mesure d'antidumping, 2782, 2953, 3022, 3049, 3359, 3405, 3510, 3563, 3611
Navire *Vigilant*, 3562

Revenu national—*Fin*
Nomination et traitement de fonctionnaires du Revenu national, 1836
Officier de l'accise à Notre-Dame-des-Bois, 3262
Percepteur des douanes de Galt, 1545
Permis pour la fabrication des liqueurs, 2600
Personnel du bureau à Edmonton, 3031
Petits fruits importés des Etats-Unis, 3877
Planche fibreuse Celotex, 3164
Port de Chicoutimi, 1308
Rapport sur la réorganisation du ministère, 977
Revenus spéciaux de guerre, 1836, 1846, 1854, 1889, 1975
Robertson (R. S.) et l'enquête sur le port de Toronto, 3030
Saisie de spiritueux à Abbotsford, 777
Saisie de spiritueux, 2350
Saisie de vins et de spiritueux, 2696
Saisies opérées par le Revenu national, 867
Sergent Kempton, 2345
Service de répression, navires, 376
Service de répression, 678, 1836; nominations, 2350
Service de répression à Digby, 2933
Service de répression dans le comté d'Inverness, 2803
Sociétés coopératives et évaluations douanières, 4072
Saulnier (P. A.), 2475
Successeur de Noël Chassé, 2475
Taux du dumping sur les œufs, 2039
Trafic illicite des boissons enivrantes, 2251
Traitements, 3486
Urquhart (William), 2576
Victory Hosiery Mills, 1077
Violation de la loi des douanes, 3506
Yacht *Pathfinder*, 3890

Rinfret (L'honorable Fernand), Saint-Jacques
Achats d'immeubles à Ottawa, 1569
Avances à l'Imprimeur du roi, 349
Brevet de William H. Millspaugh, 1420, 2831
Brevets de la British Steel Piling Company, 1422
Bronskill (F. G.), 3508, 3750
Bureau de poste de Cottam, 2836, de Kingsville, 2837
Canada Weekly Printing Company, 3506
Classification des commis ambulants de la poste, 677
Commerce avec les Etats-Unis, 3259
Commissaires d'enquête sur les Provinces maritimes, 2345
Commission du port de Chicoutimi, 1309

Rinfret (L'hon. Fernand)—*Suite*
Commission des réparations, 674, 675, 1078, 1571, 1838, 1940
Commissions du Gouvernement, 3154
Concierge de l'édifice à Liverpool, 676
Conférence internationale relative au droit d'auteur, 2297
Conservation des forêts et pathologie, 2121
Dépenses casuelles, Secrétariat d'Etat, 1720
Développement hydrauliques dans Québec, 1570
Droits sur les plants de pépinières, 889
Employés de profession libérale ou technique, 2297, 3748
Frais d'avocats relatifs à l'île du Prince-Edouard, 1075
Fonctionnaires de l'Etat, 2345
Fonctionnaires de l'Imprimerie nationale, 3508
Garde-côte *Vigilant,* 1569
Gardien de l'édifice public d'Amherstburg, 1762
Ens (Gerhard)), 3030
Hyde (J. Reid), 1309
Importation de beurre, 493
Importations d'œufs, 1761
Importations de vins et d'alcool, 2346
Impressions, papeterie, 432, 4017
Imprimeur du roi, 3749
Kyte (George), 1570
Lettre de protestation du juge en chef Meredith, 2698
Logan (John D.), 3750
Loi de l'Imprimerie nationale et de la papeterie, 329
Loi de naturalisation, 105, 2513, 2526, 2558, 2589, 2700, 2735, 2755, 2813
Loi des marques de commerce et dessins de fabrique, 40, 335, 425, 556
Loi des brevets, 40, 332, 422
Loi du droit d'auteur, 1967
Macdonald (Arthur), 1940
McGregor (Alexander), 2834
Maître de poste du Cap Saint-Ignace, 2349
" " de Joliette, 888
" " de Saint-Paul du Buton, 888
Marine du Gouvernement, 2599
Navires américains sur les Grands lacs, 676
Normandin (Major A.-L.), 3507
Pavage au parc Jasper, 3260
Pensions aux généraux de la milice, 3889
Quai de Colchester—Sackville, 3506
Réclamations de guerre 3135, 3170, 3257, 4016
Reclassement de certains services postaux, 3259
Robertson (R. S.) et l'enquête sur le port de Toronto, 3030
Rowell (L'honorable N. W.), 3258

Rinfret (L'hon. Fernand)—*Fin*
Service civil, 3889
Souvenir de la guerre, 1570
Tableau de préséance, 2346
Traité avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande 1310
Travaux au port d'Amherstburg, 3031
Vapeur *Hochelaga,* 2123
Vapeur *Pelée,* 3505
Vente d'objets de rebut, 2123
Wagons particuliers, déboursés, 1014
Yacht *Pathfinder,* 3890

Robb (L'honorable James Alexander), Chateauguay-Huntingdon:
Accroissement de capital et les profits des compagnies industrielles, 1313
Appointements, etc., Chambre des communes, 4056
Assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité, 1553
Assurance de l'Etat en cas de maladie et d'accident, 1752
Assurance des vétérans, 2697, 2746, 2816, 3893
Auditeur général, rapport, 2199
Banque et commerce, rapport, 2695
Banques autorisées, 2377
Banques nationales, 389, 395
Bill de finances, 4094
Bills d'intérêt privé (remboursement de frais), 3257, 3358
Billets du Dominion, 698, rachat, 361
British Empire Assurance Company, 2101
Budget, 495, 744, 745
Budget de 1928-29, 329
Cédules du tarif douanier, 556
Classement et inspection du blé, motion, 3986
Comité de surveillance des contrats, 4049
Comité des impressions, motion, 4071
Commission des champs de bataille nationaux, 351, 329, 1862
Commission consultative du tarif, 41, 260, 364, 642, 696, 734, 777, 782, 865, 3890, crédits, 4048
Commission du district fédéral, 2329, 2577
Commission du port d'Halifax, prêt, 1860,
Commission du port de Québec, prêt, 1860, 2148, prêt, 2184
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 1860, 2373
Commission du prêt agricole, 2151
Commission du service civil et emplois exclus, 1593
Comptes publics, rapport, 105
Crédit agricole à long terme, 3164
Critique du département de l'Immigration, 3904

Robb (L'hon. James Alexander)—*Suite*
Dépenses excessives du Gouvernement, amendement de M. Bennett, 3994
Dépenses imprévues, 1736, 1737, 4048
Dépôts de banques non réclamés, 1481, 2578
Discussion des subsides, 1720
Documents demandés par la Chambre, 3030
Dragage.—Rivière la Guerre, 3328
Drawbacks de douane, 777
Eastern Bank of Canada, 3402
Employés de profession libérale ou technique, 3518
Emprunt de $500,000,000, 330, 352, 360, 1996
Enquête des douanes, 2124
Farmer's bank, 85, 105, 146, 331
Fixation de la discussion des crédits, 329
Fonds de pension de retraite n° 5, 2350
Fonds de retraite, 1481
Home Bank, 41, 1441, 1839, 2040, 2298, 2378, 2382, 2811
Hôtel de la Monnaie, 1333, 3750
Impôt de guerre sur le revenu, 1758, 1832, 3075
Indiens.—Manitoba, Saskatchewan, Alberta, 1733, Nouveau-Brunswick, 1733
Industrie de l'acier, 3227
Jetée du chenal Burlington, 3333
Jeux olympiques, 2354, 2379, 2425
Loi de billets fédéraux, 330
Loi de finances provisoire, 1720
Loi de finances, 1752
Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 3121
Loi du revenu national, 3033
Loi du service civil, 3667
Marine commerciale, crédits, 1751
Mesure antidumping, 2975
Monnaie royale, 1333
Montreal Underwood Terminal Company, pétition, 2424
Obligations de l'ancien réseau du Nord-Canadien, 1716
Pensions des vétérans, crédits, 1721
Pensions de retraite, 1332
Polices d'assurances échues, 2576
Prêts du Canada à l'étranger, 2037
Prime à la production du cuivre, 1850, 1854
Quai à Faust, 3351
Rectification du compte rendu, M. Bennett, 1508
Règlement, abstention de voter, 3382
Renvoi d'employés civils, 2983
Restitution anonyme, 1716
Revenus spéciaux de guerre, 1847, 1854, 1889
Rideau Hall, 2684
Saisies opérées par le Revenu national, 867
Secours aux chômeurs, 1735
Tableaux des droits de douane, 642

Robb (L'hon. James Alexander)—*Fin*
Tarif douanier, 1509, 1594, 1629, 1843, 1944; autos à voyageurs, 1758; carton en rouleau, 1334; Dominion Textile Company, 1394; Industrie du coton, 1393, 1423; Formaldéhyde, 1752
Traité de Commerce avec l'Allemagne et Cuba, 3212, 3264
Traité avec l'Espagne, 1939, 2041, 2077
Traité avec les pays d'Europe, 2088, 2106
Traité avec la Tchécoslovaquie, 1939, 1940, 2049, 2087
Travail des prisonniers, 2887
Voies et moyens du budget, 329
Vote d'un sixième provisoire, 1719

Robar (Howard), 2476

Roberge (Eusèbe), Mégantic:
Exportation sous le régime des traités, 1913
Importations de beurre, 1914.

Robertson (Robert), 3165

Robinson (Sidney C.), Essex-Ouest:
Appointements des commis de poste, 1545
Budget, 1137
Bureau de poste à Windsor, 4052
Danger pour les habitants de la frontière, 2298
Facteurs des Postes, 4022
Location d'un terrain sur la rivière Détroit, 1171
Loi sur les légumes-racines, 2286
Rémunération des commis de la poste, 1480
Salaire des facteurs, 677
Service de sauvetage, 3558
Service militaire et naval, 3736
Touristes, 2124
Travaux publics en Colombie-Anglaise, 3363

Ross (Arthur Edouard), Kingston (ville):
Affaire (L') McConachie, 1077, 1097, 1545, 2745
Appointements, etc., Immigration et colonisation, 3900
Bois à pâte, 3902
Brise-lames, Southampton, 3346
Budget, 808
Cale de réparation à Selkirk, 3388
Chenal du Saint-Laurent, 1728
Compagnie de canal et de force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2914
Citadelle de Québec, 2626
Collège militaire royal, 344, 3722
Conseil national des recherches, 3706
Convention sanitaire internationale, 1954
Dragage.—Kingston, 3334

Ross (Arthur Edouard) Kingston—*Fin*
Dumoulin (J. W.), 3528
Edifies publics.—Alberta, 2864; Nouvelle-Ecosse, 599
Elevage, subventions aux expositions, 3676
Epidémie de rage, 2380, 2841
Examen médical des immigrants, 1311
Explosifs, 3771
Famille d'immigrants de la Grande-Bretagne, 979
Immigrants à Kingston, 1838
Immigration des mineurs, 1843
Immigration d'officiers anglais en retraite, 1910
Inspection des bateaux à vapeur, 3648
Installation de tête de ligne, 3755
Jaugeage et mesurage des rivières, 3379
Laboratoire du ministère des Mines, 2669
Loi de l'inspection de l'électricité, 2063
Loi de naturalisation, 2755
Loi du revenu national, 2999, 3036
Passages à niveau, 2421, 2431
Pêcheries, échelles à poisson, 3655
Pensions de la milice, 1875, 2022
Pensions et Santé nationale, 1901, 2003, 2432
Pensions des vétérans, 2937
Pisciculture, 3664
Port d'Ardoise, 2909
Primes à la production du cuivre, 1853
Quais et ponts de Kingston, 3388
Raids d'avions transatlantiques, 1442
Service de l'assainissement, 3266
Service postal extérieur, 3395
Service de sauvetage, 3558, 3574
Service de téléphone, 2892
Société des nations, contributions, 3474
Square à l'ouest de l'hôtel des postes, Ottawa, 2656
Statistique criminelle, 4010
Subvention au conseil d'hygiène mentale, 3742
Tarif douanier, 1618; chlorure de calcium, 1339, 1343
Travaux publics.—Québec, 2609

Ross (J. Gordon), Moose Jaw:
Classement du blé, 517
Classement des fonctionnaires techniques, 2297
Conseil national des recherches, 3704
Contrôle des semences, aliments et engrais, 464
Discours du trône, 319
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 588
Fraises en douane, 3266
Loi des grains, 3108

Ross (J. Gordon) Moose Jaw—*Fin*
Loi sur les légumes-racines, 2275
Loi de naturalisation, 2534, 2718
Règlement, 2486

Rowe (Wm Earl), Dufferin-Simcoe:
Budget, 815
Chemins de fer nationaux, prêt, 3814
Contrôle des semences, aliments et engrais, 457
Home Bank, 1441, 1839, 2382
Traitements, Postes, 3196

Rowell (L'honorable N. W.): 3258

Ryckman (L'honorable Edmond Baird), Toronto-Est:
Associations séditieuses, 2291
Brevet de William H. Millspaugh, 1421
British Empire Association Company, 2101
Budget, 744
Canalisation du Saint-Laurent, pouvoirs de la commission des eaux limitrophes, 1678
Chemin de fer interprovincial de la baie James, 1419
Collège militaire royal, 427
Commission du port de Québec, prêt, 2133, 2157, 2192
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2199
Développements hydrauliques dans Québec, 1570
Election d'Athabaska, 1811
Gare du terminus de Toronto, 2213
Loi de naturalisation, 2755
St. Clair Transit Company, 2019
Validation de décrets du Conseil, 2210

Ryerson (Robert Edouard), Brantford (ville):
Budget, 856
Jetée et port.—Port Dover, 3343
Kyte (George), 1570
Loi sur les légumes-racines, 2284
Tourbières, 3768

Saulnier (P.-A.), 2475

St. Clair Transit Company: 353, 467, 1474, 1671, 1882, 2013, 3240, 3335

St. John River Storage Company: 368, 1415, 2767, 2817

St. John Valley Railway: 2696

St. Lawrence River Bridge Company: 1439, 1668, 2557, 3011

St-Père (Edouard-Charles), Hochelaga:
Budget, 1141
Montreal Underground Terminal Company, pétition, 2424
Traitements, Postes, 3183

Sanderson (Frederick George), Perth-Sud:
Agriculture et Colonisation, rapport sur l'immigration, 3856
Banque et commerce, rapport, 3694
Bell Telephone Company of Canada, 3938
Budget, 679

Schramm (Joseph), 1546

Séguin (Paul-Arthur), L'Assomption-Montcalm:
Edifice public, Saint-Jacques l'Achigan, 2641

Senn (Mark Cecil) Haldimand:
Budget, 1152
Bureau de poste à Ottawa, 698
Chemins de fer nationaux et mines Flin Flon et Hudson Bay, 2697
Commisson du port de Chicoutimi, 2808

Service civil:
Appointements, promotions, etc., 4016
Classification des commis ambulants de la poste, 677
Classement des fonctionnaires techniques, 2297, 3511, 3748, 3751
Classement des postiers et des facteurs, 3264; salaires, 677
Commission du service civil et emplois exclus, 1573, 2743
Concierge de l'édifice du Gouvernement à Amherstburg, 1761, 2809
Concierge de l'édifice à Liverpool, 676
Division de l'organisation de la Commission, 3889
Enquêtes faites par M. Plouffe, 1177
Fonctionnaires destitués, 2475, 2983
Fonctionnaires de l'Etat, 2345
Ens (Gerhard), 3030
Loi du service civil (projet de loi), 12, 146, 354
Macdonald (Arthur), 1940
Mise à la retraite des fonctionnaires, 2352
Reclassement de certains services postaux, 3257
Service de l'assainissement, 3266

Secrétariat d'Etat:
Achats de journaux, 1539
Avances à l'imprimeur du roi, 349
Bronskill (F. G.), 3508, 3750

Secrétariat d'Etat—*Fin*
Bureau des brevets d'invention, 4016
Canada Weekly Printing Co., 3506
Collections canadiennes commémoratives de la guerre, 1570, 2039
Commissaires d'enquête sur les Provinces maritimes, 2345
Commission des réparations, 674, 1078, 1571, 1820, 1838, 1940, 1968, 3128, 3166, 3257, 4016
Conférence internationale relative au droit d'auteur, 2297
Déboursés dus à la loi d'établissement des soldats, 1541
Déboursés relatifs aux wagons particuliers, 1074
Dépenses casuelles, 1720
Développement hydraulique dans Québec, 1570
Droit d'auteur, 1967, 4016
Employés à la Maison du Canada à Londres, 370
Frais d'avocats relatifs à l'île du Prince-Edouard, 1075
Frais des élections dans l'Alberta, 3748
Fonctionnaires de l'Imprimerie nationale, 3508
Impressions publiques et la papeterie, 4017
Imprimeur du roi, 3748
Lettre de protestation du juge en chef Meredith, 2698
Logan (John D.), 3750
Loi des brevets, 40, 332, 422
Loi de l'Imprimerie nationale et de la papeterie, 329, 432
Loi des marques de commerce et dessins de fabrique, 40, 335, 425, 556
Loi de naturalisation, 105, 2513, 2524, 2558, 2581, 2700, 2754, 2812
Navires américains sur les Grands lacs, 676
Navire patrouilleur *G*, 1539
Normandin (Major A. L.), 3507
Propriété des terres du Nord-Ouest, 1571
Publications dangereuses, 371
Rapport,
Rowell (L'honorable N. W.), 3258
Tableau de préséance, 2346
Vapeur *Fernfield*, 1541
Vapeur *Pelée*, 3505
Vente d'objets de rebut, 2122
Versions anglaise et française des livres bleus, publication, 377

Short (Harry B.), Digby-Annapolis:
Adjoint au bureau des douanes à Digby, 3488
Appointements, etc., Revenu national, 3541
Brise-lames de Southampton, 3345

Short (Harry B.)—*Fin*
Bureau de Moncton des Chemins de fer nationaux, 3560
Commission des champs de bataille nationaux, 2349
Commission du port de Québec, prêt, 2141
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2390
Commission royale sur les pêcheries, 2841, 3560
Conservation et développement des pêcheries, 3661
Downie (H. S.), 2476
Edifices en général, 2882
Edifice public, Rosthern, 2693
Entrepôt frigorifique d'Halifax, 2472
Industrie de l'acier, 3275
Loi des grains, 3106
Mur de soutènement à Saint-Grégoire de Montmorency, 3329
Pêcheries des Provinces maritimes, 3649
Port de la baie Ellis, 3313, 4055
Ports et rivières en général, 2907
Quai de Westport, 2926
Règlement, sujet en délibération, 3859
Saulnier (P. A.), 2475
Service d'information, 3105
Service de phares, 3643
Service de répression à Digby, 2933

Simpson (Thomas Edouard), Algoma-Ouest:
Abonnement de journaux, etc., 3769
Bureau de poste de Ridgewood, 1914
Commission du tarif, crédits, 4048
Discours du trône,
Dragage.—Ontario et Québec, 3370
Enquêtes faites par M. Plouffe, 1177
Industrie de l'acier, 3224
Loi des douanes, 1996
Police sanitaire des animaux, 4058
Tarif douanier, fil de coton, 1376

Sinclair (Duncan), Wellington-Nord:
Budget, 1064
Drapeau du bureau des Postes à Harristown, 2885

Sinclair (L'honorable John Ewen), Queen:
Classement et inspection du blé, rapport,
Discours du trône, 251
Industrie de l'acier, 3268
Loi sur les légumes-racines, 2268
Police sanitaire des animaux, 4060
Tarif douanier, préparations non alcooliques ou chimiques, 1343

Smith (Arnold Nelson), Stormont:
Cour de divorce d'Ontario, projet
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 584, 590
Règlement, article 293, 2678
St. Lawrence River Bridge Co., 1668

Smith (Robert K.), Cumberland:
Approvisionnement de charbon au bateau-phare *N° 24*, 1908
Budget, 1042
Courriers de la poste dans la Nouvelle-Ecosse, 782
Déchargement de la houille à Halifax, 601
Discours du trône, 146
Edifices publics en général, 2883
Fait personnel, 1098
Houille américaine sur les navires de l'Etat, 105, 223
Houille canadienne sur les navires de l'Etat, 378, 678, 1763
Industrie de l'acier, 3232
Ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, 2905
Quai à Malagash, 2916
Quai n° 9 d'Halifax, 866
Quai à Soldier's Cove, 2924
Rail and River Coal Company, 2472
Remaniement décennal de la représentation, 1820
Représentation de la Nouvelle-Ecosse, 783, 1075, 1308

Smoke (Franklin), Brant:
Budget, 820
Drawback de douane, 777
Loi sur les légumes-racines, 2283
Loi de naturalisation, 2711
Maître de poste de Okseveken, 2151, 2248
Revision des statuts, 1547
St. Clair Transit Co., 2020

Sœurs de la Charité des Territoires du Nord-Ouest: 2832

Speakman (Alfred), Red Deer:
Amélioration de la rivière Roseau, 3348
Budget, 618
Dépenses de la délégation canadienne à la Société des nations, 3476
Ecoles industrielles des Indiens de Red-Deer, 2150
Elevage, subventions aux expositions, 3677
Etablissement agricole des soldats, 2761, 2951, 3937
Fermes expérimentales, 567
International Bible Students Association, 1718, 3858

Speakman (Alfred)—*Fin*
Kemp (W. H.), 3165
Loi des grains, 3116
Pacifique-Canadien, 1417
Primes à la production du cuivre, 1854
Réévaluation des terres des soldats, 473
Pension et Santé nationale, 2010
Subvention à l'immigration, 3924
Tarif douanier, 1385

Spence (David), Parkdale:
Bell Telephone Co. of Canada, 3940
Brise-lames à Green-Point, 3090
Budget, 1051
Commission consultative du tarif, 867
Commission du port de Québec, prêt, 2140, 2193
Doukhobors, 3912
Dragage de la rivière la Guerre, 3327
Edifices publics.—Alberta, 2865
Lignite et charbon pour fins industrielles, 482
Remboursement d'honoraires, 3029, 3257
Serre-chaude à Ottawa, 2652
Traité avec les pays d'Europe, 2091
Traitements, Postes, 3207

Spencer (Henry Elvins), Battle-River:
Abatage des animaux, 1942
Affaire (L') McClymont, 2809, 2936, 3791
Affaires de la Chambre, 1331, 1439
Banque nationale, 386
Bell Telephone Co. of Canada, 3053
Billets du Dominion, 698
Budget, 884, 892
Canada (Le) et la Russie, 604
Carillonneur Price, 2472
Chemin de fer de la baie James, 2556
Chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, 2469
Chemins de fer nationaux, prêt, 3968
Commission du district fédéral, 2341, 2371
Commission du port de Québec, prêt, 2142, 2189
Courrier du Parlement, 2599
Davies (Delia Elizabeth), divorce, 2324
Dépôts de banques non réclamés, 1480, 2577
Edifices publics.—Ottawa, 2888, 3754; Wainright, 2867
Election d'Athabaska, 1789
Elevage, subventions aux expositions, 3672
Emprunt de 500 millions, 1997
Entente des whips sur le débat du budget, 864
Federal Loan Co., 2769, 2830
Hôpital du parc Savard, 2641
Immigration, examen médical, 3918

Spenser (Henry Elvins)—*Fin*
Importation et exportation de la houille, 2245
Indiens.—Ontario et Québec, 3781
International Bible Association, 1911, 1940
Lignite et charbon pour fins industrielles, 484
Loi des grains, 3106
Loi des semences, 1970
Loi des terres fédérales, 2081
Mise à la retraite des fonctionnaires, 2352
Personnel du bureau des impôts à Edmonton, 3031
Police sanitaire des animaux, 4059
Programme d'embranchements des chemins de fer nationaux, 678
Règlement, 3984; bill non imprimé, 3836
Revenus spéciaux de guerre, 1893
Rideau Hall, 2683
Séances du mercredi, 2477
Service de phares, 3645
Service postal extérieur, 3398
Service de radiophonie, 1943, 2381, 3630
Service de renseignements commerciaux, 3121
Sun Life Assurance Company, 3837
Tarif douanier, 1658
Terres et parcs fédéraux, 3809
Traitements, bureau du haut commissaire à Londres, 3465
Traitements, R.C.S., 4009
Truscott (Ethel), 3165
Validation des décrets du Conseil, 2211
Vente de terres scolaires, 3753

Spotton (George), Huron-Nord:
Appointements, etc., Immigration et Colonisation, 3898
Budget, 920
Commission du district fédéral, 2336, 2341
Edifices publics.—Niagara-Falls, 2647
Niagara Memorial Bridge Co., 2829
Service de sauvetage, 3566
Tarif douanier, 1377

Steedsman (James), Souris:
Discours du trône, 141
Employés de profession libérale ou technique, 3515
Transport du charbon de l'Alberta, 1508

Stevens (L'honorable Henry Herbert), Vancouver Centre:
Acquisition d'un immeuble à Ottawa, 4050
Amas (Frank), 2476
Anchor Cap and Closure Corp. of Canada, 3380
Appointements, etc.,—Revenu national, 3492, 3529

Stevens (L'hon. Henry Herbert)—*Suite*
Associations et écrits séditieux, 2446, 2454
Bell Telephone of Canada, 3065
Brevet de William H. Millspaugh, 1420
Brise-lames à Southampton, 3345
Câble du Pacifique, 3558
Cargaison de contrebande du vapeur *Frank H.*, 2350
Chemin de fer Pacific-Great Eastern, 3814
Compagnie de canal et de force motrice des Grands lacs à l'Atlantique, 2914, 2832
Citadelle de Québec, 2630
Comité consultatif des douanes, 2352
Commission d'enquête sur les Provinces maritimes, 2345
Commission du district fédéral, 2343
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2198
Commission du port de Québec, prêt, 2134, 2159
Commission de réparations, 1940, 3145, 3151
Demande de dépôt de documents, 3562
Demande de renseignements, 3312
Dépenses imprévues, Finances, 1736
Dragage.—Provinces maritimes, 3368
" Rivière la Guerre, 3328
Edifice Hunter, 2835, 2933
Edifices publics.—Colombie-Anglaise, 2871; Saskatoon, 2853; Vancouver, 2877
Formaldéhyde, 1752
Fraises en douanes, 3265
Hall (R. E.), 3031
Hôtel d'Halifax, 3814
Indiens.—Manitoba, Saskatchewan, Alberta, 1734
Installations du port de Vancouver, 2351
Jetée de l'élévateur Spiller à Vancouver, 2352
Lignes de télégraphe et de téléphone à la Colombie-Anglaise, 3376, 3390
Locaux pour les comités d'étude, 2152
Loi des grains, crédits, 1737
Loi de l'inspection de l'électricité, 2062
Loi du revenu national, 2754, 2984
Loi de naturalisation, 2566
Loi sur les légumes-racines, 2261
Loi sur l'immigration, 2481
Marine commerciale, crédits, 1750
Mesure d'antidumping, 2959, 2977
Ministère de la Paix et de la Concorde internationale, résolution, 1713
Niagara Falls Memorial Bridge Company, 1447, 1669
Navire *Vigilant*, 3589
Pacific Coast Terminals Ltd., 1547
Pension et Santé nationale, 2435, 2445
Pensions des vétérans, 1723
Port de la baie Ellis, 3096

Stevens (L'hon. Henry Herbert)—*Fin*
Port de Vancouver, achat de propriétés, 2351; administration, 2351; assurance, 2351; chemin de fer du terminus, 2351; correspondance, 2351; élévateur n° 1, 2351; élévateur n° 3, 2351; génie, 2351; jetée Ballantyne, 2350; jetée Lapointe, 2350
Ports et rivières de l'île du Prince-Edouard, 3087
Quai Ballantyne à Vancouver, 2351
Quai et dragage de la rivière Manicouagan, 3324
Règle de procédure, bills de divorce, 2227
Règlement, 3210, amendement à un rapport, 3456; modification d'une motion, 1681
Relations industrielles et internationales, rapport, 3655, 3746
Rideau Hall, 2682
Routes et ponts en général, 3374
St. Clair Transit Company, 1474
St. John River Storage Co., 2768
St. Lawrence River Bridge Co., 1668
Scieries de New-Edinburgh, 2840, 3075, 3358
Séance du samedi, 26 mai, 3311
Service extérieur, Postes, 4022
Service de radiophonie, 3577
Square à l'ouest de l'hôtel des Postes, Ottawa, 2653
Successeur de Noël Chassé, 2475
Tarif douanier, 1355, 1396, 1510, 1525, 1622; dosses de lièges, planches, etc., 1360; industrie du coton, 1394, 1424, 1436
Traité avec les pays d'Europe, 2116
Traité avec le Tchécoslovaquie, 2002
Traitement, bureau du haut commissaire à Londres, 3468
Traitements des juges, 1479
Travaux publics.—Québec, 2620
Ventilation de la Chambre des communes, 2889

Stewart (L'honorable Charles A.), Edmonton-Ouest:
Affaire (L') McClymont, 556, 1179, 2936, 3030, 3791
Administration des territoires du Nord-Ouest, 3785
Agriculture et colonisation, rapport, sur l'immigration, 3868
Arrérages de loyer pour concession de terrains houillers, 1171
Arsenic, 3772
Barrage du lac Seul, 2027, 3812
Bureau de poste de Mallorytown, 536
Bureau de recherches (Mines), 1908
Bureau des terres fédérales à Prince-Rupert, 2808

Steward (L'hon. Charles A.)—*Suite*
Canal d'assainissement de Chicago, 543, 1572, 1622, 1820, 1990, 2153, 2195, 2204, 2468, 2575, 3511
Chemin de fer Revelstoke à Golden, 777
Chutes des Sept-Sœurs, 180, 3032, 3509
Chute inférieure de l'Oreille, 1869, 2077
Commission des champs de batailles nationaux, 1763, 2349
Commission du port de Québec, prêt, 2193
Concessions de terres de Grande-Prairie et Rivière de la Paix, 472
Concessions dans les parcs nationaux, 2203
Condition des cultivateurs dans la région des lacs du Manitoba, 1572
Condition des Esquimaux, 3778
Conseil national de recherches, 414, 3704
Construction d'une grande route, Colombie-Anglaise, 2809
Décrets du Conseil, 1867
Défrichement de terres par le feu, 3804
Demande de documents, 2524
Doukhobors, 3909
Ecoles des Indiens, 1076
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 581
Election d'Athabasca, 1790, 1798
Emplacement de ville à la mine Flin Flon, 1172
Essai du charbon pulvérisé, 1558
Etablissement agricole des soldats, 2775, 3945, 3947
Etudes géologiques au Nouveau-Brunswick, 472
Expédition de grain, 376
Explorations géologiques, 3773
Exportation de l'énergie électrique, 353, 444, 2204
Extraction du quartz au Yukon, 1870, 2127, 2232
Fait personnel, M. Bennett, 1862
Fournisseurs du département des Affaires indiennes, 3898
Gaz naturel, 3789
Gisements houillers d'Alberta, 1075, 1908
Iles de la baie James et de la baie d'Hudson, 1913
Immigration, 3917
Importation des bestiaux des Etats-Unis, 3312
Indiens.—Manitoba, Saskatchewan, Alberta, 3781; Ontario et Québec, 3779
Instruction des Indiens, 3784
Journaux et magazines de l'Intérieur, 3772
Laboratoire du ministère des Mines, 2669
Lignite et charbon pour fins industrielles, 479
Loi des eaux dans la zone du chemin de fer, 222, 348
Loi de l'immigration, 2487

Steward (L'hon. Charles A.)—*Fin*
Loi des terres fédérales, 2027, 2978, rapport, 1906
Martin (George), 1910
Mines, crédits, 3767
Niagara Falls Memorial Bridge Co., 1444, 1457
Parcs nationaux, 3266; Colombie-Anglaise, 1621
Parcs et réserves forestières, 1858, 2024
Permis exclusif de prospection, 1571
Projets de loi d'intérêt privé étudiés en comité, 2224
Question de privilège, M. Bennett, 1967
Reboisement à Chalk River, 1942
Règlement, 2486, déclaration de fait, 1674
Représentation à Washington, 4110
Ressources naturelles, terres et parcs fédéraux, 3806
St. Clair Transit Co., 2015
Service de l'assainissement, 3266
Sociétés coopératives et évaluations douanières, 4073
Square à l'ouest de l'hôtel des Postes, Ottawa, 2665
Subventions au transport du charbon, 3774
Tarif de transport de la houille de la Colombie-Anglaise, 1760
Terres scolaires en Alberta, 1309, 3818
Terres et parcs fédéraux, bois à pâte, 3787
Terres de la zone ferroviaire, Colombie-Anglaise, 1820, 2125, 3077, 3559
Tourbières à Alfred, 3767
Traité avec les pays d'Europe, 2120
Traitements des instituteurs dans les écoles indiennes, 2151
Transport du charbon de l'Alberta, 1441, 1508, 2580, 2604, 3312
Transport du charbon de la Nouvelle-Ecosse, 1441
Validation des décrets du Conseil, 1074, 2204, 2810
White (W. E.), 2600

Stewart (Hugh Alexander), Leeds:
Avances en espèces aux Chemins de fer nationaux, 978
Barrage du Sault du Sud, 377
Budget, 713
Canal de la Trent, 3284
Commission du district fédéral, 2338
Commission du port de Québec, prêt, 2364
Dérivation des eaux à Massena, N.-Y., 377
Destitution de fonctionnaires, 3490
Edifices publics.—Ottawa, 2888, Saskatoon, 2849
Exploitation de l'énergie électrique, 12, 378, 443
Inspection du foin et de la paille, 2952

Steward (Hugh Alexander) Leeds—*Fin*
Loi de naturalisation, 2738
Loi des rentes annuelles, 1732
Ministère de la Paix internationale, résolution, 1781
Revenus spéciaux de guerre, 1890
Square à l'ouest de l'hôtel des Postes, Ottawa, 2657
Tarif douanier, 1657; mèche, fils de trams, etc., 1389
Traité avec les pays d'Europe, 2109

Stinson (Thomas Herbert), Victoria, Ontario:
Budget, 846

Stirling (Grote), Yale:
Budget, 915
Déshydratation des fruits et légumes, 560
Edifices publics de Niagara-Falls, 2646
Industrie fruitière, 451
Mesure antidumping, 2962
Prix des pommes "Extra fancy delicious", 602

Sun Life Assurance Company of Canada: 935, 1418, 2101, 3235, 3336, 3380

Sylvestre (Armand), Lac Saint-Jean:
Chemin de fer Edmonton-Dunvegan-Colombie-Anglaise, 2679, 3638
Gare terminus de Toronto, 2218

Taylor (William Horace), Norfolk-Elgin:
Chemin de fer de London à Port-Burwell, 3479, 3633
Motion d'ordre, bill d'intérêt privé, 3654
Règlement, question étrangère à la discussion, 3727

Telford (William Pattison), Grey-Nord:
Canal Welland, 502

Thompson (Alfred Burke), Simcoe-Est:
Affaires légales du département du Revenu national, 3502
Budget, 970
Canal de la Trent, 3285
Quai de Penetanguishene, 371
Navires du Revenu national, 3539
Navire *Vigilant*, 3596
Radiogoniographie sur l'île Cove, 866
Service postal extérieur, 3397
Traitements, Postes, 3206
Yacht *Pathfinder*, 3890

Thorson (Joseph Thorarinn), Winnipeg-Sud-Centre:
Canadian Institute of Credit, 222
Cédules du tarif douanier, 556
Discours du trône, 152

Thorson (Joseph Thorarinn)—*Fin*
Emolument de la magistrature, 2149, 3074
Etablissement agricole des soldats, 2948
Fait personnel, 4094
Grévistes du service des postes, 4034
Loi sur l'immigration, 2477
Pensions des vétérans, 2937
Relations étrangères du Canada, 3445
Revenus spéciaux de guerre, 1890
Service extérieur, Postes, 4030

Thousand Islands International Bridge Corporation, 1439

Tolmie (L'honorable Simon Fraser), Victoria, C.-B.:
Animaux de ferme et leurs produits, 2930
Billets du Dominion, 363
Budget, 941
Chemins de fer nationaux et le Pacific Great Eastern, 5
Contrôle des semences, aliments et engrais, 459
Déshydratation des fruits et légumes, 560
Discours du trône, 278
Entrepôts frigorifiques, crédits, 437
Fermes expérimentales, 567, 574, 2879
Fruits, crédits, 438
Loi du Revenu national, 2998
Mesure antidumping, 2782, 2976, 3359
Pacific Great Eastern Railway, 375
Police sanitaire des animaux, 1855
Terres de la zone du chemin de fer en Colombie-Anglaise, 1718, 3559
Salaires dans la marine commerciale, 3404
Service postal extérieur, 3394
Soins médicaux aux vétérans, 1821
Tarif douanier, 1595, 1615; chlorure de calcium, 1340
Terres de la Colombie-Anglaise, 146
Traitements des fonctionnaires de profession libérale ou technique, 3515, 3751

Totzke (Albert Frederick), Humboldt:
Aviateurs retrouvés, 935

Travail:
Aide aux sans-travail, 604
Assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité, 551, 782, 1483, 1547, 1752
British Empire Steel Corporation et les houilleurs, 2203, 2744, 2834
Bureaux de placement, 4056
Enquête sur les coalitions, 4056
Grève des ouvriers métallurgistes, 3032, 3264, 3511
Instruction technique, 2123, 2250, 2649, 4056, 2983

Travail—*Fin*
Loi des pensions de vieillesse, 332
Loi des rentes annuelles, 1732
Main-d'œuvre étrangère, 2038
Pensions de vieillesse, 2840; au Yukon, 2353, 2604
Proprietary Articles Trade Corporation, 601

Travaux publics:
Achat d'un immeuble à Ottawa, 2689, 4050
Améliorations.—Arrowhead, 3352; fleuve Fraser, 3353; rivière Athabaska, 3349; rivière Roseau, 3348; rivière Tatchi, 3367; ports et rivières en Colombie-Anglaise, 3352, 3356
Appareils pour économiser le combustible, 2881
Barrage à Woodward's Slough, 3352; Cowan, 3350
Bassin de radoub Champlain, 3387
Brise-glace à Crabtree Mills, 3094
Brise-lames.—Black-Point, 3510; Blue-Cove, 3089; Dingwall, 2907; Escuminac, 3090; Grass Cove, 2907; Green Point, 3090; New Harbour, 2917; Pointe-au-Sapin, 3092; Rivière Powell, 3365; Rustico, 978; Southampton, 3344; Yarmouth-Bar, 2926
Bureau de Windsor, 3156
Bureau de poste à Montréal, 2621
Bureau de poste à Ottawa, 698, 2671
Cale de réparation à Selkirk, 3388
Carillonneur Price, 2472
Chaussée de chemin Stewart Hyder, 3367
Citadelle de Québec, 2625
Combustible des édifices publics, 1173
Concert de carillon, 1137
Congé aux officiers des drogues, 1172
Contrats relatifs à la lumière et l'énergie électrique, 2580
Crédits des Travaux publics, 3121
Demande de documents, 2649
Dépenses générales, 2879
Division du génie, 3377
Dragage.—Beaupré, 3092; Blind-River, 3331; Collingwood, 3333; Colombie-Anglaise, 3373; Guysborough, 2907; Kingston, 3334, 3342; Kingsville, 2935, 2983; Lac Saint-Louis, 3323; Manitoba, Saskatchewan et Alberta, 3370; Ontario et Québec, 3370; Provinces maritimes, 3368; rivière la Guerre, 3327; rivière la Have, 2909; Rimouski, 3325; Sarnia, 3344; Valleyfield, 3330; Varennes, 3331; et déblayage fleuve Fraser, 698; jetées à Toronto, 3346
Drapeaux pour édifices, 2881

Travaux publics—*Suite*
Ecluses et jetées.—Rapides Saint-Andrews, 3388
Edifice de la bourse du grain à Fort-Williams, 473
Edifice Hunter, 2835, 2933
Edifices en général, 2882
Edifices à Ottawa, loués, 1177
Edifices publics, 2690, 2903; eau, 2901; loyers, 2897
Edifices publics.—Abbotsford, 1546; Alberta, 2859; Amherstburg, 1572; Calgary, 4054; Colombie-Anglaise, 2867; Charlotte, 2903; Drummondville, 2621; Durham, 2644; Maisonneuve, 2621; Manitoba, 4053; Merritt, 1309; Mission-City, 1546; Mont-Laurier, 2621; Montréal, 2578; Niagara-Falls, 2644; Nouveau-Brunswick, 599; Nouvelle-Ecosse, 577; Ontario, 2643; Ottawa, 2888, 3754; Prince-Rupert, 372; Prince-Albert, 2691; Provinces maritimes, 2605; Rockland, 2689; Rosthern, 2692; Saskatoon, 2694, 2849, 2690; Tisdale, 2858; Toronto, 2690; Truro, 4050; Vancouver, 2876; Victoria, 2903; Wainwright, 2866; Waterloo, 2642; Yukon, 2901
Emplacement du bureau de Truro, 472
Emplacement et édifice à Douglas, 2877
Emplacement pour un édifice à Kingsville, 2837
Employés à la Maison du Canada à Londres, 370
Entrepôt de Cribbins-Point, 977
Entrepôt de vérification à Montréal, 1737
Entretien de Rideau-Hall, 376
Fournitures et ameublements en général, 2895
Fourniture de l'électricité aux édifices du Gouvernement à Ottawa, 1940, 2037
Fronteaux et brise-lames au port de Tracadie, 3092
Galerie nationale, 3377
Hôpital du parc Savard, 2640
Installation de tête de ligne des lacs intérieurs, 3755
Jaugeage et mesurage des rivières, 3379
Jetée à Grand Bend, 3334
Jetée de Port-Dover, 3343
Jetée sud du chenal Burlington, 3331
Laboratoires du ministère des Mines, 2669
Lignes télégraphiques, 3389, île aux Grues, 3157
Lignes de télégraphe et de téléphone de la Colombie-Anglaise, 3376, 4056

Travaux publics—*Suite*

Lignes de télégraphe et téléphone de la Saskatchewan et de l'Alberta, 3375, 3389; de la Nouvelle-Ecosse, 3375; de Québec, 3375
Lignes de téléphone de Rolla, 3377
Loyers, réparations, etc., Ottawa, 4054
Monument national sur la place Connaught, 3379
Mur de soutènement à Saint-Grégoire de Montmorency, 3329
Niveau des eaux du lac Nipissing, 2698, 2745
Ouvrage de protection à Gimli, 3347
Port et rivières en général, 2907, 3090, 3368, 3754
Ports et rivières.—Colombie-Anglaise, 4054; Nouvelle-Ecosse, 2905; Ontario, 4054; Ile du Prince-Edouard, 2927, 3085; Saskatchewan, 4054; Alberta, 3351
Propriétés immobilières à Ottawa, 2040
Paiements faits en vertu de la loi des subventions aux bassins de radoub, 2376
Pearson (G. Fred.), 3509
Perception de recettes, 3387
Phare de Money-Point, 783
Phare de Port-Hope, 2202
Pinard (Charles), 2474, 3164
Plaquette à la mémoire de A. Todd, 3380
Pont du chenal Burlington, 3388
Pont sur la rivière Sainte-Croix, 3374
Ponts à Ottawa, 3375
Ports.—Ardoise, 2909; Cobourg, 3333; Ellis Bay, 3096, 3312, 3756, 4055; Dodinch, 3333, Hamilton, 3334; Kincardine, 3334, Leamington, 2836, Midland, 3342, Murphy's Pond, Port-Hood, 2917; Owen Sound, 3342, Parssboro, 2917; Port Arthur, 3342; Port Burwell, 3342; Port Colborne, 3343, Port Stanley, 3343, Rondeau, 3314; Sorel, 3330; Vancouver.—Jetée Ballantyne, 3350
Quais.—Beaupré, 3158; Blue Rocks, 2906; Bridgewater, 2906; Burnt-Church, 3090; Cap-Chat, 1678, 3093; Cap de la Madeleine, 3093; Charlottetown, 2927, Colchester-Sackville, 3505; Faust, 3350; Fort McMurry, 3351; Gillies Bay, 3357; Hudson, 3322, Jersey-Cove, 2577, 3749; Kingsville, 2838; Leamington, 2837; Leonardville, 3091; Ile aux Grues, 3157; Ile Pelée, 2836; Lower Miguasha, 3323; Malagash, 2916, Malbaie, 3323, Ouathaski, 3367; Old Massett, 3357, 3360; Penetanguishene, 371, Pictou, 2917, Port Alberni, 3365, Rimouski, 3327; Round Hill, 2919; Sainte-Angèle de Laval, 3094; Sainte-Pétronille, 3330, Saint-Simon, 3092; Scudder, 2835; Shippigan, 1679; Squamish, 3367; Soldier's Cove,

Travaux publics—*Fin*

2919; Tangier, 2925; Trois-Pistoles, 3330; Trois-Rivières, 3330, Victoria Beach, 3349; Westpoint, 2927; Westport, 2926, Wheatley, 2838, Windsor, 3347
Quai et dragage.—Cap Rouge, 3093, Rivière Manicouagan, 3323
Quais et ponts.—Kingston, 3388
Relevés et inspections, 3380
Rideau Hall, 2671
Routes et ponts en général, 3373
Salaires des gardiens, etc., 2899
Salle d'armes à Régina, 2692
Salle d'armes de Westmount, 2642
Salle militaire à Montréal, 2624
Scieries de New Edinburgh, 2475, 2840, 3075, 3311, 3358, 3504
Serre chaude à Ottawa, 2650
Service des signaux de Money-Point, 823
Service de téléphone, 2891
Square à l'ouest de l'hôtel des Postes, Ottawa, 2653
Station postale.—Outremont, 2625
Stations de quarantaine, 2895; Ile aux Perdrix, 2604
Terre ferme en Colombie-Anglaise, 3389
Tracteurs pour le service postal.—Edmonton, 2866; London, 2644; Regina, 2692
Travaux à Lorneville, 3373
Traversiers entre Détroit et Windsor, 3262
Trottoirs de la place du Parlement, 3504
Ventes de lignes télégraphiques dans la Colombie-Anglaise, 2378

Tummon (William Ernest), Hastings-Sud:
Budget, 953
Epidémie de rage, 2379
Pinard (Charles), 2474, 3164
Tarif douanier, préparations non alcooliques ou chimiques, 1344
Vente d'objets de rebut, 2122

Truscott (Ethel), 3165

United Theological College: 673, 1416, 2223

Urquhart (William), 2576

Vallance (John), Battleford-Sud:
Appels relatifs à l'évaluation de terres des soldats, 1622
Classement du blé, 529
Edifices publics.—Alberta, 2866; Rosthern, 2693
Elevage, subventions aux expositions, 2668, 3671
Fermes expérimentales, 574

Vallance (John)—*Fin*
Loi des grains, 3112
Loi des terres fédérales, 2078
Square à l'ouest de l'hôtel des Postes, Ottawa, 2666

Veniot (L'honorable Peter John), Gloucester:
Bassham (L.), 1546
Bureaux de poste.—Bigwood, 1914; Joliette, 1446, 3165; Montréal, 2623; Pembroke, 1911; Rockford, 1546
Câble du Pacifique, 1161
Circulaires trompeuses sur les opérations minières, 3076, 3212
Classement des facteurs, 556
Classement des fonctionnaires des postes, 2603, 2744, 2811, 2841, 3757
Commission du district fédéral, 2329
Commission du port d'Halifax, prêt, 2400, 2407
Commission du port de Québec, prêt, 2135, 2173
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 2236
Commission du service civil et emplois exclus, 1586
Concierge de l'édifice public à Liverpool, 603
Courrier du Parlement, 2599
Demande de renseignements, 783, 3369
Discours du trône, 262
Distribution postale, 1545
Edifices publics en Nouvelle-Ecosse, 597
Facteurs, 4023
Forsyth (P. A.), 3749
Grévistes du service des postes, 4046
Houille de Virginie et de Minto, question, 275
Impressions, boîtes de livraison rurale, 4022
Lalonde (Joseph), 1546
Lettre du chef de l'opposition, 2424
Loi des douanes, 1996
Loi de naturalisation, 2570
Maîtres de poste.—Ashton, 2696; Brigden, 2473, 2600; l'île Wolfe, 1762; Maloneck, 1077, 1178; Oshweken, 2151; Cap Saint-Ignace, 778, 2248; Simcoe, 2248; Smithers, 1077; Sugar Loaf, 1679; Enterprise, 318; Hartland, 374; Laflèche, 781; Sawyerville, 782
McAdam (J. C.), maître de poste, 4027
Ordonnance de la commission des chemins de fer, question, 190
Passages à niveau, 2422
Publication des noms de propriétaires de journaux, 448
Poste rurale de Corkery, 375
Règlement, dépôt d'un document, 4028
Rétribution des maîtres de poste ruraux, 2250
Révocation de receveurs de la poste, 778

Veniot (L'hon. Peter John)—*Fin*
Saint John River Storage Company, 1416, 2822
Schramm, Joseph, 1546
Service extérieur, postes, 4017
Service postal des lacs Muskoka, 2602
Surnuméraires du bureau de poste de Montréal, 1172, 1312
Système de rémunération des postes aux Etats-Unis, 241
Tarif douanier, chlorure de calcium, 1340
Tarif postal, 369
Traitements, Postes, l'employé Hall, 3180
Transport du courrier entre Anyox et Alice-Arm, 781
Transport du courrier de Colpton, 601
Transport du courrier entre Matane et Sainte-Anne des Monts, 1678
Transport du courrier entre Barss Corner à New Germany, 602
Transport du courrier au Nouveau-Brunswick, 1571
Transport du courrier entre Tracadie et Chatham, 978
Transport du courrier par voie aérienne, 2248
Transport des dépêches, 369
Transport des dépêches postales entre Colbrook et Upper-Middle-River, 2151
Transport des journaux, 494

Ward (William John), Dauphin:
Appointements, etc., Chambre des communes, 4057
Service de radiophonie, 3630
Subventions aux expositions, 4061
Tarif douanier, 1626
Vapeur *Hochelaga,* 2123

White (John Franklin), London:
Budget, 955
Chemin de fer de London à Port-Burwell, 3480
Commission des réparations, 1571
Exportation de l'énergie électrique, 1679
Indemnité des députés, 4001
International Bible Students Association, 3258
London and Port-Burwell Railway, 3728
Obligations des chemins de fer, 603
Pensions de retraite, 1331
Règlement, question préalable, 3633; troisième lecture d'un bill, 3723

White (Robert Smeaton), Mont Royal:
Dette consolidée des chemins de fer nationaux, 376
Prime sur le chanvre, 779

White (W. E.): 2600

Wilson (Gordon Crooks), Wentworth:
Bureau des terres fédérales à Prince-Albert, 2808
Commission du district fédéral et le pont des rapides Remic, 2474
Commission du district fédéral, 2577, 2579
Gemmell (A.), 778
Ens (Gerhard), 3030
Propriété Mackarell, 2475
Scieries de New-Edinburgh, 2475

Woodsworth (James S.), Winnipeg-Centre-Nord:
Aéronautique militaire, 3722
Agriculture et Colonisation, rapport sur l'immigration, 3852
Appointements, etc., Immigration et Colonisation, 3895
Associations et écrits séditieux, 2293, 2457
Banque et commerce, rapport, 2694, 2791
Banque nationale (motion), 379
Bills d'intérêt privé, nos 81, 84 et 150, 2449
Budget, 749
Canal Rideau, 1333
Capitation prélevée sur les Orientaux, 1178
Catastrophe à la mine Hollinger, 1822
Citadelle de Québec, 2626
Chemin de fer Edmonton-Dunvegan-Colombie-Anglaise, 2673
Chutes des Sept-Sœurs, 180
Code criminel, 12
Collège militaire royal, 3720
Commission internationale des eaux limitrophes, 1332
Concessions dans les parcs nationaux, 2203
Convention internationale sanitaire, 1953
Davies (Delia Elizabeth), divorce, 2321, 2322
Déboursés relatifs aux wagons particuliers, 1074
Discours du trône, 65
Doukobors,
Druker (Olive), divorce, 2551
Ecrits blasphématoires, 354
Etablissements industriels, 3719
Faveur (Tour de) aux bills de divorce, 2200
Fusionnement de compagnies de câble, 1440
Gimblett (Winnifred Osborne), 2450
Grévistes du service des postes, 4036
Immigrants sans travail, 2249, 2298
Indiens.—Manitoba, Saskatchewan, Alberta, 3782
International Bible Students Association, 1911, 1990, 2038
Kelly (Laveania Maud), divorce, 2447

Woodsworth (James S.)—*Suite*
Lignite et charbon pour fins industrielles, 479
Loi des brevets d'invention, 334
Loi sur les légumes-racines, 2270
Loi sur l'immigration, 2483, 2497, 2507
Loi de naturalisation, 2594
Loi du revenu national, 2998
Loi du Service civil, 354
McCutcheon (Dorothy Estelle), divorce, 2225
Ministère de la Paix et de la Concorde internationale, résolution, 1695
Mobilisation des ressources naturelles et des services essentiels en temps de guerre, 1564
Monnaie royale, 1333
Moore (Adelaide Marie), divorce, 2321
Ouvrage de protection à Gimli, 3347
Pensions et Santé nationale, 2439
Permis de pêche en Colombie-Anglaise, 3561
Port de la baie Ellis, 3760
Prêts du Canada à l'étranger, 2037
Programme de la Chambre, 2807
Projets de loi d'intérêt privé étudiés en comité, 2224
Proprietary Articles Trade Association, 601
Quai à Victoria-Beach, 3349
Question de privilège, 494
Réclamations sur les réparations allemandes, 3147
Réforme du Sénat, 604
Règlement, appel sur décision, 2202; documents au hansard, 607; langage antiparlementaire, 1742; procédures, 2226
Relations entre la Chine et le Japon, 2935, 3032
Relations étrangères du Canada, 3419
Relations industrielles et internationales, rapport, 3747
Rideau Hall, 376, 2680
Rotondes à locomotives des chemins de fer nationaux, 777
St. John River Storage Company, 2824
Salaires des gardiens, etc., 2899
Service de la milice, 3290
Service civil (projet de loi), 12
Service de radiophonie, 3578, 3617
Statistique criminelle, 4012
Stations navales, 1542
Tarif douanier, 1609, 1624
Taxes indirectes, 1265
Traité Anglo-Egyptien, 1135, 1839
Traité contre le recours à la guerre, 2745, 3076
Traitements des juges, 1495
Transport des dépêches, 369

Woodsworth (James S.)—*Fin*
Travaux de la Chambre, 3360
Validation de décrets du Conseil, 2207
Wagons du Gouverneur général, 3694

Young (A. MacGillivray), Saskatoon:
Accusations faites par un député, 3812
Discours du trône, 301
Fait personnel, 3823
Loi des grains, 3110
Loi de l'inspection de l'électricité, 2067
Navire *Vigilant*, 3600

Young (A. MacGillivray) Saskatoon—*Fin*
Routes et ponts en général, 3374
Sun Life Assurance Company of Canada, 3385

Young (Edward James), Weyburn:
Classement du blé, 530
Droits sur les fruits et les légumes, 1916
Industrie de l'acier, 3272
Loi des terres fédérales, 2029
Mesure antidumping, 2956, 3024
Parcs et réserves forestières, 2025
Tarif douanier, 1604, 1637; automobiles à voyageurs, 1758; machineries, 1353